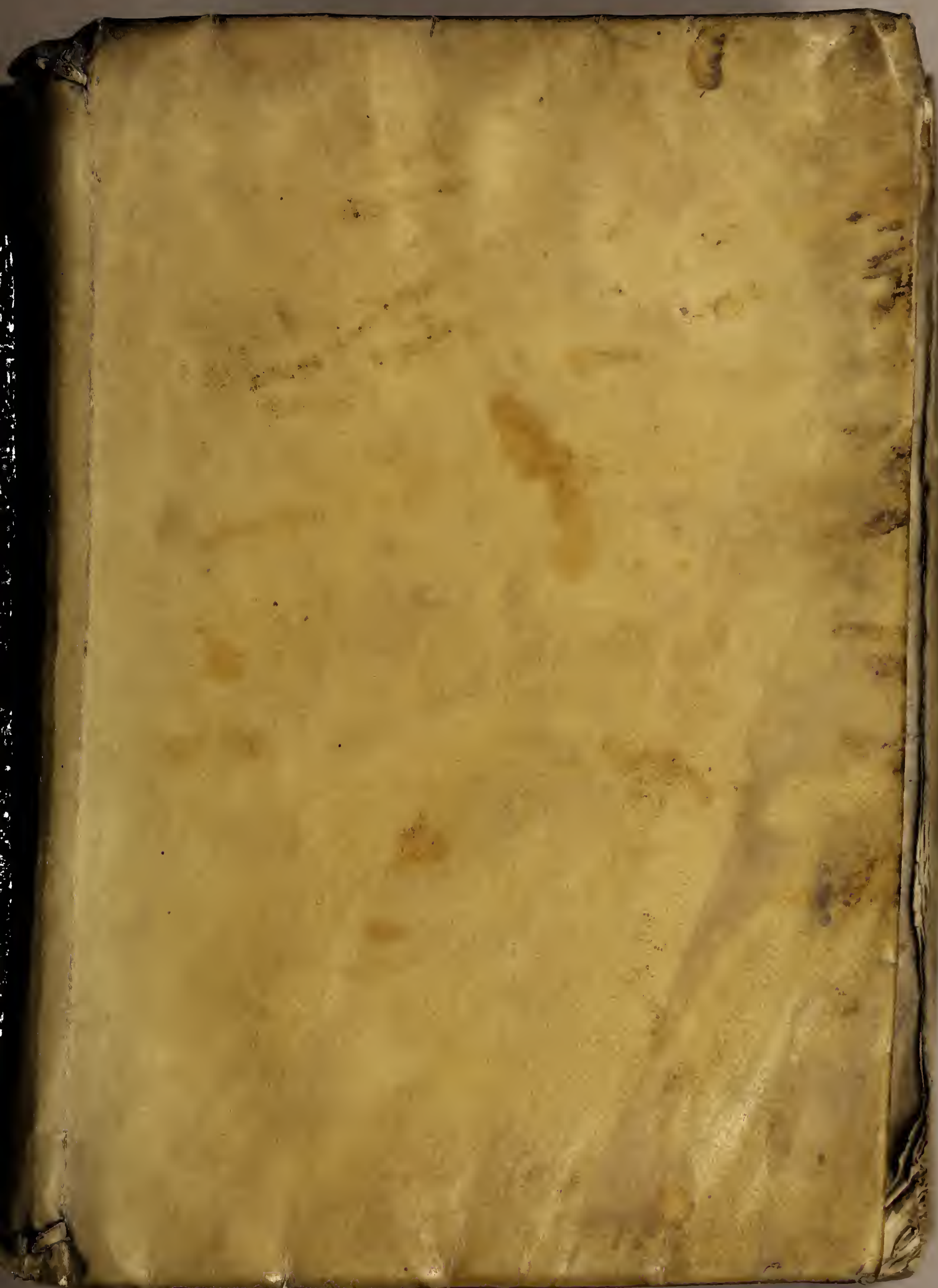




175 LES

ESTATS, EMPIRES, ET PRINCIPAVTEZ DV MONDE,

REPRESENTÉS PAR LA DEScription des Pays, Mœurs des habitans, Richesses des Prouinces, les Forces, le Gouuernement, la Religion & les Princes qui ont gouuerné chacun Estat.

Auec l'origine de toutes les Religions, & de tous les Cheualiers & Ordres Militaires.

Par le Sieur D. T. V. Y. Gentil-homme ordinaire de la Chambre du Roy.



A ROVEN,
Chez IACQVES CAILLOÜE, dans la Court du Palais.

M. DC. XLIV.



DISCOVRS

DES EMPIRES ROYAVMES ESTATS, SEIGNEVRIES, DVCHEZ, ET PRINCIPAVTEZ DV MONDE.

REPRESENTEZ EN CE LIVRE PAR LA description & situation des pays & mœurs, tant anciennes que modernes des Nations, les richesses des Prouinces, les forces, le gouuernement, la religion, & la vie des Princes qui ont gouuerné chacun Estat, specialement pour la Perse, selon ce que les Historiens du pays en ont laißé par escrit, & commençant à Sem fils de Noé iusques à ce temps, non encore venuë en lumiere. Auec l'origine de toutes les Religions qui ont esté iusques à present au monde, les Autheurs d'icelles, en quelle Prouince, sous quels Papes & Empereurs elles ont pris commencement. Ensemble les origines de tous les Cheualiers & Ordres Militaires instituez par les Empereurs, Rois & Princes Chrestiens, auec leurs blazons & deuise.

ORDRE ET SVITE DES ESTATS.

I. DISCOVRS de l'Estat du Roy de la grande Bretagne, possedant l'Angleterre, l'Escosse, & l'Irlande, fueillet 1.

II. De l'Estat du Roy de France. f. 49.

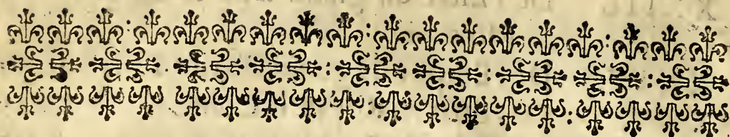
III. Des Estats & Monarchie du Roy d'Espagne, tant en l'Europe, Asie, qu'Afrique. f. 131.

IV. De l'Estat du Duc de Lorraine. f. [illegible]

V. De l'Estat des Pays bas possedez à present par l'Ar-

chiduc Albert d'Austriche, & Isabelle Claire Eugenie sa femme, & la donation à eux faite par Philippes Roy d'Espagne peu auant sa mort. f. 341.
Des Estats generaux des Prouinces vnies des Pays bas, & de ce qu'ils tiennent à present, auec les Articles de la trefue qu'ils ont faite auec le Roy d'Espagne, & l'Archiduc. f. 380.
VI. De la Republique de Geneue. f. 416.
VII. De la Republique ou les Cantons & Ligues des Suisses. f. 420.
VIII. Des Estats du Duc de Sauoye. f. 449.
IX. De l'Estat de l'Eglise auec le Catalogue Chronologique & succession des Papes iusques à present, ensemble l'ordre, les noms, & les tiltres des Cardinaux qui sont pour le iourd'huy viuans. f. 466.
X. De l'Estat de Florence. f. 561.
XI. De l'Estat du Duc d'Vrbin. f. 575.
XII. De l'Estat du Duc de Mantouë. f. 578.
XIII. De l'Estat du Duc de Modene. f. 582.
XIV. De la Republique de Luques. f. 587.
XV. De la Republique de Gennes. f. 5[illegible].
XVI. De la Republique de Venise 606. auec vne liste des Ducs & Princes de ceste Republique. f. 623.
XVII. De la Republique de Ragouze. f. 635.
XVIII. Des Estats de l'Empereur 645. auec vne briefue description des Empereurs d'Orient & d'Occident qui ont seigneurié iusques à present. f. 689. & 707.
XIX. Du Royaume de Hongrie 725. Auec vn sommaire recit des differens suruenus audit Royaume depuis la paix faicte auec le Turc en l'annee 1605. iusques à present. f. 735.
XX. De l'Estat du Roy de Pologne. f. 742.
XXI. De l'Estat du Roy de Dennemarc. f. 773.
XXII. De l'Estat du Roy de Suede. f. 791.

XXIII. De l'Estat du grand Duc ou Empereur de Moscouie.
XXIV. De l'Empire du grand Châ de Tartarie. f. 831.
XXV. De l'Estat du Roy de la Chine. f. 849.
XXVI. De l'Estat du Roy du Iappon. f. 890.
XXVII. De l'Estat du Roy de Breme, ou Pegu. f. 908.
XXVIII. De l'Estat du grand Mogor. f. 909.
XXIX. De l'Estat du Roy de Calicut. f. 617.
XXX. De l'Estat du Roy de Narsinge. f. 925.
XXXI. De l'Estat du Sophi de Perse. f. 934.
Autre discours des Roys de Perse, selõ que les Autheurs Grecs & Latins en ont escrit.
Autre Histoire des Roys de Perse, extraicte de la Chronique de Mirkond Persan.
XXXII. Des Estats du Turc en Europe, Affrique, & Asie. f. 1025.
XXXIII. De l'Empire du Prete Ian. f. 1289.
XXXIV. De l'Estat du Roy de Monomotapa. f. 1308.
XXXV. Du Royaume de Congo. f. 1312.
XXXVI. De l'Empereur de Marroc. f. 1329.
XXXVII. De l'Estat des Cheualiers de Malte. f. 1373.
XXXVIII. De l'origine de toutes les Religions qui iusques à present ont esté au monde, auquel on deduit succinctement quels ont esté les Autheurs d'icelles, en quelle Prouince, sous quels Papes & Empereurs, & en quels temps elles ont esté instituée.
XXXIX. De l'origine des Ordres Militaires, tant reguliers, qui ont esté approuuez par le sainct Siege, sous quelque regle & discipline, que des seculiers, instituez par les Empereurs, Roys, & Princes Chrestiens, auec leurs blazons, & deuises.



AVANT-PROPOS.



VELQVES-VNS naissent tellement amoureux d'eux-mesmes, qu'ils tiennent pour vn neant tout le reste, & iugent que ce que la Fortune a mis hors de leur pouuoir & maniement, doit estre aussi banny de leur cognoissance. Quelques autres vn peu plus soigneux, qui se trouuent engagez par leur naissance, ou par leur sejour en vn lieu, s'efforcent de sçauoir comme les affaires s'y passent, & demeurent tousiours tellement attachez à la consideration de leur seule Republique, qu'ils n'affectionnent que ceste recerche, se portans comme parties de ce corps non accomply, au lieu de se conduire en leur curiosité comme membres de ce monde. Il y en a d'ailleurs qui croupissent parmy la poussiere d'vn cabinet, espluchans auec les sciences les actions & les mœurs des anciens, sans s'enquerir des modernes, & semblent tellement admirer les morts, qu'ils n'ont aucun soucy des viuans.

Quant aux premiers, ils ne peuuent qu'aduoüer leur fait pour vne brutalité toute pure; puis que les hommes ne sont pas nais pour eux seuls, que l'humanité emporte la compagnie, & celle cy la cognoissance de ce que les autres practiquent, & que pour former la vie comme il appartient, il est besoing de voir celle de plusieurs. Pour le regard des seconds, l'on void en eux vne incuriosité niaise & badine: car que sçauent ils si la Republique qui les embrasse est vne cage de fols, & s'ils ont besoing de puiser chez les estrangers quelque chose pour la mettre en meilleur estat, ou bien pour s'y mettre eux mesmes? Et comment peuuent-ils iuger si les affaires sont bien ordonnées chez eux, s'ils ne les confrontent auec celles de leurs voisins, ou bien des plus esloignez, afin d'en corriger les deffauts, ou d'en meilleurer les commencemens? Touchant ceux du troisiéme rang, i'ay remarqué vne vanité digne de blasme, puis qu'outre ce qu'ils s'arrestent à des façons, & des choses mortes, & qui sont pour la plus grande partie hors de tout vsage, ils ne s'apperçoiuent pas qu'en mesme temps qu'ils debattent du roulement des Cieux; ils ignorent de quelle sorte la terre sur laquelle ils viuent roulle, & vient à se mouuoir auec ses Seigneuries, mais bien d'autre sorte qu'vn subtil, mais bizarre Mathematicien de ce temps, suiuant quelques anciens ne le propose.

Or de ces trois sortes d'hommes, laissant amuser à leur seule pasture les premiers auec les lyons, & les ours, & passant les seconds comme incapables de percer plus outre, & de voir plus loing: ie m'estonne de l'aueuglement des derniers, qui pourueus d'vn bel esprit, & curieux au possible, le remplissent de choses friuoles, mesprisent l'apprentissage de ce qui leur importe le plus, & par maniere de dire, ne sçauent rien, sçachans toute chose.

Ceux qui font distinction des claires & certaines cognoissances des choses, diuisent toute science en speculatiue, & practique, & derechef la Speculatiue en Physique, ou Philosophie naturelle, en Mathematique, & Metaphysique, logeans la Medecine sous la premiere, l'Arithmetique, Musique, Geometrie, & Astrologie sous la seconde, & vnissant à la troisiéme la Theologie, à laquelle ils donnent encores pour adjoinct le Droict Canon. Quant à la science practique, ils luy font embrasser premierement la Morale, que l'on partage en trois c'est à sçauoir en Ethique, qui forme les mœurs d'vn seul homme; en Oeconomique, qui dispose comme il faut les actions domestiques; & en Politique, qui comprend les actions ciuiles, qui touchent le gouuernement de la Republique: & ceste cy contient sous elle presque toute la science du Droict Ciuil. On loge encores au dessous de la Practique, la Dialectique, & l'art de Memoire, la Grammaire, & la Rhetorique, à qui l'on peut adiouster la Poëtique, & l'Histoire.

Mais ceux cy qui par leurs diuisions, que ie n'ay voulu tirer en long, comme ennuyeuses & presque inutiles en cét endroit, ont iugé legerement auoir desduit au vray les sciences, n'ont pas recogneu qu'ils oublioyent la plus necessaire, qui se nomme la science du Monde, admirable liure du grand & religieux Antoine. C'est elle qui pousse plus que toute autre chose les hommes aux honneurs & aux charges: qui fait florir les maisons, & les Republiques; qui rend les actions, & les paroles de ceux qui la possedent aggreables aux grands & aux petits: qui faict arriuer presque toutes choses à souhait & à propos, & qui force par maniere de dire la Destinee. Ceste science s'acquiert par la conuersation & hantise de plusieurs, par diuers discours & rapports, ou de viue voix, ou par escrit, par le maniement des affaires, communication auec les estrangers, voyages en diuers lieux, veuës de diuerses humeurs, & pour le dire en vn mot, par la iudicieuse consideration des façons de viure des vns & des autres.

Maintenant pour venir au poinct, ie dy, qu'vne bonne partie de ceste science est comprise dans les discours de ce Liure, où vous pourrez voir toutes sortes de personnes, & de nations viuement & naifuement pourtraites, & representees auec leurs façons de faire, & coustumes le plus curieusement qu'il est possible: de sorte que si la perfection manque en quelque lieu, ce mal est seulement procedé du deffaut des vrays rapports, & non de la diligence. Aussi ne l'ay entrepris qu'auec dessein de me rendre non seulement agreable, comme font d'ordinaire les Geographes en la description de la terre,

racontans les singularitez qu'on y rencontre : mais encor vtile en m'essayant d'y marquer, non à la legere, mais en termes assez estendus, ce qui peut rendre la vie d'vn homme ou plus aisee, ou plus ciuilie.

Et de faict, si quelqu'vn daigne ietter les yeux sur cét ouurage, quoy que mal poly, il y pourra remarquer presque à l'abord tout ce que ie dis, & voyant la distinction dont j'vse, & l'ordre que ie tiens en tout le liure, pourra bien iuger qu'outre le plaisir des lecteurs, j'ay recherché leur profit, leur donnant icy l'accomplissement de ce qu'ils pouuoient desirer sur ce suject. Car encor que mon principal, & premier project aye esté de m'arrester seulement aux choses politiques & ciuiles : toutesfois afin qu'on trouuast tout à la fois, & qu'on ne fust contraint d'aller mendier ailleurs la description des pays dont ie representay les coustumes, i'ay fait le Chorographe, & n'ay voulu manquer à ceste partie, depeignant les Prouinces, dont j'entreprenois le discours, peut-estre mesme auec plus de soin que mon dessein ne m'en deuoit premettre, & en signalant les endroits plus remarquables.

Mais pource que ceste representation de pays estoit inutile, si l'on eust ignoré leur qualité, ie ne l'ay voulu retrancher non plus que le reste, & l'ay adjoustée auec tout ce que la terre y produit, & les animaux qui naturellement y ont leur sejour & leur nourriture.

Encor estoit ce peu d'auoir employé son esprit, & son temps à la soigneuse recherche des choses despourueuës ou de sentiment, ou de raison, si ie ne vous eusse fait voir l'homme qui s'estoit habitué en chaque contree, & pour qui tout ce qui s'y trouue sembloit estre fait, premierement en la posture ancienne, & auec ses vieilles façons, ou du tout, ou pour la pluspart abolies ; puis en sa parque moderne, ou auec plus de polissure ou auec plus de rudesse, selon les changemens du monde afin de laisser iuger le meilleur de ces deux Estats, & de faire qu'on se peut seruir d'vne piece de l'vn, & d'vne parcelle de l'autre, apres auoir soigneusement balancé les particularitez plus considerables de tous deux.

Et d'autant que c'estoit auoir peu trauaillé pour le solide contentement des Lecteurs si l'on eust laissé la chose ainsi nuë & descharnee, & que c'eust esté bien peu de sçauoir les actions des peuples si l'on n'eust eu moyen de iuger, par les commoditez que le lieu leur donne, ce qu'ils deuroient oster ou adiouster à leur façon de viure, & de cognoistre les causes pour lesquelles ils se sont laisses glisser à quelque defaut, ou bien ont embrassé quelque chose loüable : & si par mesme voye l'on ne venoit à sçauoir les moyens que ces peuples ont de viure en l'estat auquel ils sont nais, i'ay mis en suite des mœurs les richesses, qui monstrent par leur abondance comme les hommes qui les ont sont abandonnez aux delices, ou bien adonnez aux sciences, & par leur deffaut de quelle sorte ceux qui en manquent sont demeurez rudes & barbares ou bien se sont adonnez aux arts, & mestiers, afin de reparer le manquement de la nature par la perfection de leur industrie, & de leur peine.

Outre ce cognoiſſant aſſez qu'encore qu'vn pays ſoit pourueu de commoditez qui ſuffiſent, ou qui regorgent, ſes habitans ſont ſubiects à en eſtre deſlogez, s'ils ne ſont capables de rembarrer ceux qui voudroient entreprendre de leur rauir le bien qu'ils poſſedent, pour ceſte cauſe i'ay fait filer incontinent apres le diſcours de la richeſſe celuy des forces, afin qu'on remarque le moyen que les nations ont de reſiſter ou à l'enuie de leurs voiſins, ou à la furie d'vne multitude d'eſtrangers venus de loing de quelque miſerable pays, pour ſaiſir celuy des autres, & afin qu'on iuge s'il eſt aiſé que les Eſtats dont ie diſcours ſe renuerſent, & ſe changent, & que s'ils s'aydent pour ſe garantir de quelque choſe qui ſoit incogneuë parmy nous, & qui nous pourroit apporter quelque profit, nous l'approprions à noſtre vſage, & nous ſeruions de la conſideration des forces d'autruy pour rendre les noſtres plus redoutables. Mais tout ce que deſſus eſtant ſans la police, comme vn baſtiment en l'air ſans aucun appuy qui le maintienne i'ay rangé ſoudain apres le reſte le gouuernement, & la conduite de la Seigneurie, dont i'ay entrepris le diſcours, afin qu'ayant recogneu les humeurs de ceux qui luy ſont ſubiects, on puiſſe iuger s'ils ſont maniez ſelon leur naturel, & par ce iugement on cognoiſſe que toutes les nations ne doiuent pas eſtre menees d'vne meſme ſorte, & que ſi ſous vne telle conduite la nation de laquelle on parle n'a pas reuſſy, ou meſme a eſté ſouuent affligee, ou ruynee, on recherche les deffauts de ce gouuernement pour rendre ce pays plus calme, & les autres qui ne ſe trouuent engagez ſous meſme domination beaucoup mieux inſtruits de ce qu'ils ont à faire pour leur aſſeurance.

Cela fait, ie n'ay voulu laiſſer la principale piece des Republiques, qui eſt la Religion, de laquelle i'ay diſcouru, pour monſtrer que c'eſt la crainte de quelque diuinité qui maintient les peuples en leur deuoir, qui les rend obeyſſans à leurs Princes, & qui les deſtourne beaucoup plus de tous les mauuais deſſeins qui leur entrent dans l'eſprit, que les armes, & les ſoldats, qui les enuironnent & menacent. Ie le fais auſſi pour faire voir qu'aux endroits où la religion deffaut, de quelque ſorte que ce ſoit, la police & l'ordre y manquent pareillement, & la barbarie, la confuſion, & la reuolte y regnent preſque touſiours au lieu de ceux qui les empietent, qui doiuent ſoudain eſtablir dans ces ames rudes l'apprehenſion de quelque puiſſance eſleuee au deſſus de tout pour diſpoſer à plaiſir de toute choſe.

Ie ne me ſuis pas encor voulu contenter de tout cecy, tant i'eſtois deſireux de ſatisfaire à chacun: veu que i'ay encor attaché, comme par appenniz les noms de ceux qui ont gouuerné les pays que ie deſcrits; & ſi ceſte curioſité ne s'eſt eſtenduë à tous les diſcours, les Autheurs qui m'ont deuancé doiuent eſtre accuſez de ce manquement; pource qu'ayant oublié de traiter particulierement ce ſujet, ou ne l'ayant peu faire, à faute d'en eſtre inſtruits à ſuffiſance, m'ont rauy le pouuoir de m'acquiter dignement de ce que i'auois entrepris, & par meſme voye ils ont priué les Lecteurs du moyen de rencon-

tirer en celuy qu'ils y pourront desirer.

Voyla comme ie me suis mis en peine de rendre cét ouurage ; non pas accomply de tout poinct ; mais au moins en tel estat, qu'il est capable de rapporter du plaisir & du profit à ceux qui ne desdaigneront de luy voüer quelques heures, & qui se resoudront de le voir bien à loisir, & non à la haste comme font d'ordinaire ceux qui desirent seulement passer le temps, & non l'employer loüablement à quelque digne recherche. Et de fait ceux qui se voudront occuper à recognoistre de prés le bien qu'on peut tirer de ces discours, iugeront fort aisément qu'il y a bien peu de gens qui ne doiuent estre conuiez à ceste lecture, ou pour exercer leur iugement, ou pour faire le dessein de quelque fortune, ou pour estre vtiles à leur pays, ou pour leur entretien, ou bien pour celuy des autres, ou pour tous les deux ensemble.

Car si l'on considere tout ce qui se traitte icy, l'on verra premierement que les Princes, outre les raports des lieux, sur lesquels ils peuuent fonder quelques entreprises, se fortifier plus aduantageusement, faire valoir le commerce de leurs peuples, & les employer ou à l'embellissement ou à l'enrichissement de leurs Prouinces, trouueront encor icy les moyens d'augmenter leurs reuenus, en se seruant de quelques inuentions estrangeres, & les appliquant aux nations qu'ils dominent, selon la disposition du temps, & l'humeur de ceux ausquels ils commandent, faisant tousiours glisser la chose auecques prudence.

Les Seigneurs tireront d'icy l'instruction de complaire à leurs Souuerains, & de rendre leurs subjets aussi complaisans & souples, se verront en estat de se rendre capables de quelque belle Ambassade, de laquelle il s'acquitteront beaucoup mieux prenant ce chemin, & seront mieux disposez à faire ou à executer quelque entreprise proche ou esloignee.

Pour le regard des simples Gentilshommes ceux qui sont aduancez en aage trouueront dequoy s'entretenir & instruire tout ensemble la ieunesse ceux qui sont d'aage moyen y pourront remarquer les particularitez qui leur seruiront, soit que leur courage les porte loing de leurs maisons pour quelque dessein ; soit qu'ils seiournent à la Cour ou ceste lecture leur peut donner de la reputation & de la creance ; & mesme les faire employer aux occasions, s'ils en sçauent vser de bonne sorte, conferant iudicieusement ce qui se passe en la Principauté, dans laquelle ils viuent, auec ce qui se fait en plusieurs autres. Finalement les ieunes, auant que rien voir verront presque toute chose, cognoistront la Cour & ses humeurs presque auant que de se cognoistre eux mesmes, & si leur genereuse inclination les pousse au mestier des armes, comme il arriue ordinairement lors que la paix regnera dans leur pays, ils verront icy les autres où l'on menera les mains ; sonderont leur portee ; & leurs forces, selon la qualité des lieux où ils se voudront acheminer verront si leur naturel est capable d'endurer l'extresme froideur, ou la violēte chaleur selon les pays ou la guerre se fait, cōsidererōt

la façon de viure qu'on y tient, iugeront si leur humeur sera compatible auec celle des habitans de ces lieux; si les estrangers principalement ceux de sa nation, y peuuent acquerir quelque honneur, qui est le principal but de la noblesse, & pour acheuer, afin de se mettre en estime ayant tout consideré se disposeront de longue main à force leur naturel s'il est rebours; à se despoüiller de leurs passions, à supporter toutes incommoditez, & à s'accommoder à tout pour se pousser bien auant.

Les simples soldats qui veulent releuer leur naissance & leur fortune par les preuues de leur valeur ont presque mesme chose à considerer; & pour cét effect oyant le bruit de quelque leuée de gens pour aller aux pays que l'on dispute, ils pourront s'instruire auant qu'ils y deslogent de ce qu'ils y doiuent rencontrer, & par ce moyen se resoudront auec plus d'asseurance au voyage, ne se trouueront surpris de la nouueauté, lors qu'ils auront appris la verité deuant que partir, & la voyant la tiendront comme chose desia longuement pratiquée, & vieille parmy eux.

Ceux qui veulent s'introduire au maniement des affaires d'Estat, tireront souuent d'icy des maximes, qu'ils sçauront si bien mesnager, quoy qu'elles soyent empruntées de la coustume de quelque peuple, qu'elles sembleront estre leurs, & les feront paroistre inuentifs, iudicieux, & capables de donner tousjours quelque sain aduis pour le bien de leur Republique.

L'Aduocat qui semble auoir seulement besoin des loix, ordonnances, & coustumes, qui sont en cours au lieu de sa demeure, pourra par le moyen de ce liure, mesler parmy son plaidoyer quelque coustume ou loy estrangere en faueur de sa partie, & la faisant remarquer aux Iuges, mesmes aux plus incurieux, les conuiera peut estre tellement à y auoir esgard, & à la considerer, que bien souuent cela luy donnera gain de cause, ou du moins en tout euenement gain de reputation.

Et ne doit on pas tenir pour heureux le marchand qui rencontrera ces discours, puis qu'il peut sçauoir en bien peu de temps les lieux où son trafic se doit addresser, & s'instruire suffisamment des pays où il peut trouuer ce qu'il cherche, ou vendre ce qu'il possede, & qu'il a moyen d'apprendre de quelle sorte les choses s'acheptent ou se vendent en ces lieux, si c'est par troc, & bigage, ou à prix d'argent, & par quelle voye il faut gaigner les vendeurs qui sont barbares, ou se garantir des ruses des plus subtils, qui sçauent desguiser, ou empirer les marchandises?

Quant aux artisans & gens de mestier ils ont icy nouuelles des Prouinces qui se trouuent auoir besoin de leur art: & pour ce il ne leur est guere mal aisé de se resoudre de changer de sejour, lors qu'ils recognoissent auec asseurance que le changement leur doit estre vtile, & qu'ils feront bien mieux leur profit ailleurs qu'aux endroits où ils se sont premierement establis.

Pour conclurre en peu de mots, il n'y a sorte de personne qui puisse tirer quelque profit de ce liure, qui comprend, comme i'ay jà dit, vne bonne

partie de ceste grande & tres-necessaire science du monde, qu'on ne veut assez priser, puis que c'est celle qui rend les personnes dignes d'estime.

Ie n'ay pas dit tout cecy pour aucun estat que ie face de ce que i'escry, & ie n'aduoüeray iamais que ce soit le desir de me releuer qui m'a conuié aux loüanges de mon ouurage. Mon humeur ne me permet pas d'estre si vain; mais oüy bien d'estre vtile à ma patrie, à qui i'ay voüé de rapporter tout le bien qu'il me sera possible aux despens de mon repos mesme. Et ie proteste auec verité, que si i'ay donné quelque rang & quelque gloire à ceste œuure, i'en donneray beaucoup plus à ceux qui se voudront esgayer, ou trauailler à la rendre du tout accomplie, puis que selon mon opinion elle n'a son dernier traict, & que chacun y peut adiouster tousiours quelque chose: d'autant qu'à tous momens on a plus d'aduis, & plus asseurez de tous costez, principalement des pays qu'on n'auoit accoustumé de pratiquer, ou à cause de leur distance, ou bien à raison de leur barbarie.

Ie voudroy mettre fin à ce propos, comme desirant que le lecteur fasse au plustost quelque essay de la verité de mes paroles. Mais auant que passer outre, puis que ie discours des Seigneuries du monde, ie desire faire voir, comme en vn tableau fort racourcy de quelles souches sont sorties presque toutes les Republiques & Monarchies qu'on void auiourd'huy sur la terre, afin qu'on remarque les changemens & vicissitudes d'icy bas, & qu'on apperçoiue en quelle façon les peuples libres ont esté rangez sous la domination de ceux qui se sont trouuez les plus puissans parmy eux. Or cecy se peut faire principalement par le moyen des quatre souuerains Empires, qui s'estans apres quelque duree partagez en plusieurs branches ont laissé esleuer de leurs debris vn grand nombre de Principautez que nous cognoissons & qui sont pour esprouuer peut estre quelque iour mesme accidens que les premiers, ou par leur accroissement, ou par le retranchement de quelques parties.

Le premier de ces Monarchies doit son commencement au puissant Nimrod, quelques-vns ont nommé Saturne de Babylone. Ce fut luy qui fonda la Principauté des Babyloniens (qui se confondit auec celle des Assyriens) cent trente & vn an apres le Deluge: & quelques vns tiennent que le 45. an de son Empire il enuoya Assur, Magog, & Mosc, pour conduire quelques troupes peupler des pays, & fonder de leur nom des Royaumes.

Ce Nimrod eut pour successeur Bel, dit Iupiter Bel, qui se saisit de tout le pays tirant vers l'Occident iusques en Sarmace d'Europe, & son fils Nine, qui tint la Monarchie apres luy, estendit encores ses bornes plus outre. Apres la mort de Nine, sa femme Semiramis regna, rangea sous sa puissance l'Ethiopie, & la guerre aux Indes. Mais son fils Zameis se tint coy sans faire chose digne de memoire. Arius qui vint apres luy adiousta à son Empire les Bastriens & les Caspiens. On met apres ceux qui suiuent; Aralius, puis Baleas, qui estendit ses bornes iusques en Iudee, & apres luy Armatrite, puis Belech, qui eut pour successeur le second Baleus. Cestuy cy fut

suiuy d'Altadas, puis de Mamite, & apres de Mancalce, & de Sphere: apres lequel on vit regner Mamele, Sparete, & Ascarade, qui reduisit toute la Syrie sous son Empire. On compte apres cecy vingt Roys iusques à Sardanaple trente huictiesme Empereur, qui fut contraint de se brusler luy mesme auec toutes ses richesses, & fut reduit à ceste extremité par deux de ses Lieutenans, qui diuiserent apres la Monarchie entr'eux: tellement que Beloch fut Roy de Babylone, & Arbace des Medes, & des Perses. Ceste Monarchie auoit duré 1300. ans iusques à la fin de Sardanapale.

Beloch fut donc le 39 ou bien le premier Roy d'Assyrie en la nouuelle Monarchie, & rendit son tributaire Manachem Roy d'Israel. L'Escriture le nomme Phiel, & non Beloch. Il eut pour successeur Phul-Assur, surnommé Tigalt-Pilasser, qui s'empara de quelques villes de Iudee, & mena le peuple captif en Assyrie. Il fut suiuy de Salmanazar qui se rendit maistre de Samarie, & eut pour successeur Sennacherib, qui fut tué par ses propres enfans. Ces meurtriers s'en estans fuys, & toutesfois ayant pris les armes contre Assaradon leur frere, qui s'estoit saisi de la Principauté. Merodach, Lieutenant du pays de Babylone se reuolta, & ayant tout vaincu joignit la Monarchie des Assyriens aux Babyloniens. Quelques Autheurs mettent apres cestuy cy Ben Merodach, & Nabuchodonosor, ou Nabuchaduezar, dont l'Escriture parle aussi tost apres Merodach. Cestuy cy fit la guerre aux Egyptiens, & leur osta tout le pays qui est depuis l'Euphrate iusques à Peluse, ou Damiete: puis ayant vaincu les Roys des Ammonites & Moabites, subiugua finalement toute l'Egypte. Apres luy regna Euilmerodach puis Labassardach, & apres ceux cy Balthazar: mais quelques-vns ostent de ce nombre Assur, & Labassardach, mettant Balthazar incontinent apres Euilmerodach son pere. Ce Balthazar fut dernier Empereur de Babylone, comme tous les Autheurs tiennent.

Darius de Mede qui ruina l'Empire des Assyriens, & prit Babylone, est appelé par les Autheurs Cyaxares fils d'Astiage 8. Roy des Medois, nommé par Daniel Assuere, qui donna sa fille à Cyre de Perse fils de sa sœur. Voicy dont le commencement de la Monarchie des Perses, la seconde en nombre, veu qu'apres la mort de Darius tout vint entre les mains de Cyre, qui iouyt seul des pays d'Assyrie, de Mede, & de Perse; & eut pour successeur son fils Cambyse; apres lequel on vit regner Darius fils d'Hystaspe, à qui succeda Xerxe son fils qui fut tué par les siens mesmes, apres auoir rauagé la Grece auec deux millions d'hommes, & auoir esté chassé auec toute ceste puissance. Artaxerxe Longuemain tint l'Empire apres luy, puis Darius le Bastard: & apres cestuy cy Artaxerxe Mnemon, puis Ochus le dernier des trois fils de Darius. Ceste Principauté fut apres gouuernee par le dernier Darius vaincu par Alexandre, qui ruina la Monarchie des Perses qui auoit duré deux cens ans & d'auantage.

Alexandre fut donc autheur de la troisiesme Monarchie qui fut incon-

tinent dißipee, veu qu'elle eut seulement mesme duree que ce Prince, apres la mort duquel l'Empire fut deschiré & diuisé entre les Seigneurs & Capitaines de sa suitte, c'est à sçauoir Ptolomee, Laomedon, Antigone, Cassandre, Leonat, Eumene, Python, Lysimaque, Antipater, Meleagre, & Seleuque, entre lesquels les Principaux estoient Seleuque Roy de Syrie, Ptolomee d'Egypte, Antigon de la petite Asie ou Natolie, & Cassandre en fin Roy de Grece & de Macedoine.

Or ces esprits ambitieux ne pouuans viure en repos, il y eut de grosses guerres entr'eux, puis entre leurs fils & arriere fils, qui donnerent sujet aux Romains de les attaquer, & finalement de se rendre maistres peu à peu de tout ce partage.

Quant à l'Empire des Romains, pource que i'en ay fait assez ample mention dans mes discours, ie le passeray icy sous silence, me suffisant de renuoyer le Lecteur à ce que i'ay dit ailleurs, afin qu'il voye comme toutes les terres des vnes & des autres ont esté depuis diuisées, & de quelle sorte on a tiré les Principautez qu'on void en ce temps de ces quatre grandes & principales pieces desmembrees.

Maintenant que ie me suis deliuré du petit scrupule qui me restoit, ie diray seulement à ceux qui s'occuperont à voir ces discours, que i'ay transplanté icy quelques pieces de certains Autheurs qui pouuoient seruir à mon dessein, tant pour euiter le reproche de quelque deffaut, que pour espargner aux Lecteurs la peine de chercher en plusieurs endroits ce qu'ils pourront trouuer en vn seul. D'ailleurs cecy qui est comme vne histoire, horsmis en quelques lieux où il se faut ranger sur la consideration des choses plus importantes, ne requiert pas des pointes d'esprit, ou des recherches subtiles, mais le nu rapport de la verité qu'on peut auoir apprise par le moyen des escrits, en des recits de viue voix des personnes dignes de creance. Et les deux plus notables pieces que l'on y trouuera sont pour la premiere vn abregé d'Histoire des Roys de Perse, compilé par vn Portugais, qui voyageant par la Perse, & luy estant tombee és mains la Chronique de TARIKMIRKOND, Persan de nation vn des plus fameux Historiens, & de plus grande authorité & creance parmy ces Perses, prit la peine de la traduire & mettre en langue Portugaise. Cét œuure contient vne relation veritable de l'origine descendance, & succeßion des Roys de Perse, & de Hormus iusques à l'entree des Arrabes & Portugais en ces Royaumes: Auec vne liste de Kalifs de Bagadet, ou Babylone, qui ont seigneurié & commandé en la Perse depuis l'arriuee desdits Arrabes en ces contrees. Cét abregé d'Histoire contient des veritez au lieu des mensonges que l'antiquité nous a voulu faire croire de ceste Monarchie Persane: & seruira d'vne grande lumiere & esclaircißement des affaires de ce Royaume qui se trouuent fort confusément escrites, auec de grandes contrarietez & discordances par Procope, Agathie, Genebrad, Zonaras, Tornamira, & autres Autheurs anciens

& modernes. L'autre piece que nous auons iugée necessaire pour le complement de cét ouurage est vn discours de l'origine des Ordres de Religions instituez dans le pays de la Chrestienté: lequel ne pouuant pas commodément estre inseré en tous les lieux où nous auons discouru de la Religion des Royaumes, nous l'auons mis separément & en la fin de ce Liure. La lecture de ce petit discours est, ie ne diray pas seulement delectable & curieuse, mais vtile, voire necessaire à ceux qui ne se trouuans propres aux affaires du monde veulent embrasser la vie contemplatiue & quittant le temporel, s'adonner au spirituel. Vous y trouuerez aussi vn autre discours des origines des Cheualiers & Ordres Militaires de la Chrestienté: & comment, par qui, & en quel temps ils ont esté instituez, & à quelles intentions, & sous quelles regles & disciplines, blazons & deuises desdits Ordres.

Or tout tel qu'est cét ouurage ie vous l'offre fort volontiers & desire que vous apportiez autant d'affection à le voir que i'en eu à le tracer, & que prenant quelque goust à ceste lecture, vous y receuiez autant de plaisir qu'il m'a donné bien souuent de peine.

Voyez le donc, ie vous prie, non auec precipitation, mais auec du soin & de la diligence, & si quelque chose vous y desagrée, ne blasmez pas tout vn corps pour vne tare, ou pour vn poireau. Passez tousiours outre pour vous contenter & recherchez les matieres qui vous peuuent satisfaire, & quoy que vous y trouuiez, si vous ne me voulez espargner pour ma deffence, faites le du moins à raison de mon dessein. Adieu.





DISCOVRS DE L'ANGLETERRE.

SOMMAIRE.

1. ANgleterre anciennement appellée *Albion*, & *Bretagne*, de leur etymologie. 2. Description de ceste Isle, sa situation & son estenduë. 3. Fertilité du Pays, infecté neãtmoins de peste de quatre en quatre ans. 4. Ne souffre aucune beste venimeuse: & pourquoy ne s'y trouue point de Loups. 5. Riuiere de Tamise & autres qui ne croissent iamais pour pluye qu'il fasse. 6. Chasse aux Corneilles, auec l'arc. 7. Perles en abondance en ceste Isle du temps de Cesar, & de la broderie toute de perles du Corselet qu'il consacra à Venus la Deesse. 8. Pierre nõmée Gagate, qui nourrit le feu en l'eau: & de grande vertu pour faire vriner, estant en eau pulverisée & beuë. 9. Monnoye de fer & d'airain des anciens Anglois. 10. Femmes communes anciennement entre les Anglois, & commandant aux Armées. 11. Ciuilité & fertilité d'esprit & autres bõnes qualitez des modernes Anglois, & de leurs exercices. 12. Humeur de l'Anglois altiere & imperieuse, enclin au larcin & à l'yurongnerie. 13. Richesses grandes des particuliers procedãs du trafic de laine, estaing de Cornoüaille & harãcs d'Yorc. 14. Londres ville Metropolitaine d'Angleterre, habitée de trois cens cinquãte mille ames. 15. Trafic d'Angleterre estimé à douze millions d'or par an. 16. Finances & reuenu du Roy d'Angleterre, quel du regne de Henry VIII. auant son Apostasie. 17. Reuenu ordinaire de la Couronne d'Angleterre mõtant à present à plus d'vn million trois cẽs mille escus. 18. Subsides extraordinaires de deux sortes en Angleterre. 19. Despẽse de bouche de la Cour du Roy d'Angleterre à cõbien se monte tous les ans. 20. Tribut imposé sur les personnes qui veulent viure Catholiquement en Angleterre. 21. Reuenu extraordinaire de la Courõne d'Angleterre montant à vn milliõ d'or par an. 22. Forte aßiette de l'Isle d'Angleterre, & le grand nombre de vaisseaux de mer qu'elle entretient. 23. Anglois fort experts à la marine. Leur traffic en lointaines Prouinces, tant du Leuant que d'Occident. 24. Nombre de gens de guerre que l'on peut leuer en Angleterre. 25. Armée d'Angleterre en quel appareil & ordre passa au siege de Bologne, du regne de Henry VIII. 26. Noblesse Angloise, & des Cheualiers de diuerses especes en Angleterre: & les ceremonies de leur creatiõ. 27. Ordre des Cheualiers de la Iartiere par qui institué. 28. Des offices Royaux d'Angleterre, & quels sont les Milords. 29. Estats d'Angleterre, leur grãde puissance, Officiers, & ceremonies en l'Assẽblée d'iceux. 30. Trois sortes de Iugement en Angleterre. Des Sieges Royaux. Des Sup-

plices ordinaires, & comme les traistres sont punis. 31. Cour de Westmontier, & la Chambre Estoillée, quand establis. 32. Cour d'Eglise appellée Cour de la Chrestienté, & sa Iurisdiction en quatre sortes de causes. 33. Criminels condamnez à estre pendus, sont estranglez par la main de leurs propres parents. 34. Religion Chrestienne quand & par qui premierement induite en Angleterre. 35. Diuorce du Roy Henry VIII. d'auec Catherine d'Arragon, & lequel espouse Anne de Boulen, qu'on croyoit estre sa fille. 36. Se declare chef de l'Eglise Anglicane au lieu du Pape, & faict emprisonner Thomas Morus. 37. Monasteres & Religion Romaine quand abolis en Angleterre. 38. Couronnement de la Royne Elizabeth, celebré auec les ceremonies Catholiques. 39. Constitutions Ecclesiastiques dressées par le Roy Iacques VI. monstrant l'Estat moderne de l'Eglise Anglicane. 40. Catalogue des Roys d'Angleterre. 41. Archeueschez & Eueschez qui estoient anciennement en Angleterre.

I. IE pourrois paroistre vain, ou bien me rendre ennuyeux, si ie voulois rapporter icy le long debat des noms anciens de ceste Isle, puis qu'il semble qu'on doit plustost attendre de mon dessein la consideration des choses que des paroles. Toutesfois l'importune curiosité de ceux qui les pourroient demander à ceste entrée, me conuiera seulement à dire, que selon les fabuleux recits des Grecs, elle porta premieremẽt le nom de certain Albion fils imaginé de Neptune; ou bien selon les Latins, elle fut ainsi nommée pour les rochers blanchissants qu'on y apperceuoit autour du riuage, elle receut apres le nom de Bretagne, de ce mot *Brit*, signifiant coloré en Anglois, pource que les habitans de ceste Isle auoiẽt accoustumé de peindre leurs corps, & depuis elle chãgea ce nom en celuy d'Enghelland, c'est à dire, terre des Anglois, à cause des Anglois Saxons qui la possederent. Cecy doit suffire à ceux qui veulẽt contenter vn peu leur esprit, ou complaire à la paresse qui les tient d'en faire ailleurs la recherche. Or afin de venir au poinct, l'Isle de la grãde Bretagne est
II. presque semblable à la Sicile, ayãt trois poinctes ou Caps, qui s'estendent en diuerses sortes. Le premier qui regarde le Couchant est celuy de Bellerie, ou d'Antoüest, nommé des Anglois *The Cape of Cornnual*, c'est à dire, Cap de Cornoüaille. Le second est celuy de Cantie, qui a son regard du costé du Leuant, aujourd'huy nommé *Nortforland*, de qui toute la cõtrée de ceste Isle, qui s'estẽd vers l'Orient, a pris le nom de Cant, ou de Kent, selon le vulgaire. Le troisiesme est celuy d'Orcas, de Taruedée, ou de Taruise du costé du Nord, nommé par les vns *Dunghunbeheat*, ou *Dunchibeade*, & par quelques autres *Houubrurne*. Ceste Isle est assise vers la partie Occidentale à l'Europe, à cinquãte & vn degré de l'Equateur, & est opposée du Couchant à l'Isle d'Irlande, du Leuant aux riuages de la basse Allemagne, du costé du Nord aux Isles Orkades, ou Orknes, & du Midy à la France. Quant à son estenduë les Anglois qui l'ont plus curieusement considerée, la mesurent en ceste sorte. Ils comptent du Cap de Taruise jusques à celuy de Bellerie, pource que le chemin va serpentant à cause des riuages courbez, à le prendre du Couchant 812. milles. De ce lieu jusques à Kent 320. milles. De là par des destours & recoings on compte jusques à Taruis 704. milles. Tellement que le tour de toute l'Isle contient enuiron 1835. milles. Mais pource que c'est peu de cognoistre l'estenduë de quelque pays, si l'on ne sçait sa bonté, ie desire auant que de m'engager en d'autres discours, considerer ce que ceste Isle fournit à ses habitans, & par mesme moyen ce dont elle manque.

QVALITÉ DV PAYS.

L'Air de ceste Isle est grossier, les broüillards, les pluyes & les vents, s'y assemblent aysément, & l'espaisseur de cét air est cause que le froid & le chaud n'y sont iamais excessifs. Les nuicts y sõt claires, & les maladies rares, tellement qu'on y vse moins de medecines qu'en tous les autres endroicts de l'Europe. Toutesfois il y vient de temps en temps, & selon quelques-vns, de quatre en quatre ans vne peste qui emmene beaucoup de monde. Le terroir y rapporte tellement en beaucoup de lieux, que celuy qui dit le Panegyric à Constantin, l'a loüé d'vne fertilité merueilleuse. Il produit toute sorte d'arbres de tout temps, fors que le Sapin, & comme dit Cesar, le Faux : mais auiourd'huy l'on y trouue de ces deniers arbres en grand nombre. Il manque toutesfois d'Oliuiers, d'Orengers, & autres arbres, qui naissent ordinairemēt en des regions plus chaudes. Les ceps de vigne y sont plustost pour parade que pour aucun profit que leurs maistres en retirent, veu qu'encore qu'ils produisent quelques raisins, il aduient fort rarement qu'ils meurrissent comme il seroit necessaire. On y seme du froment, du seigle, de l'orge, de l'auoine, & de toute sorte de legumes. Les bleds y naissent tost, & meurrissent tard, à cause de l'humeur abōdante de l'air & de la terre. Il y a plusieurs collines sās arbres & sans eau, qui produisent de l'herbe fort espaisse & menuë, suffisante pour la nourriture des trouppeaux de moutons qu'on y mene paistre, ou qui pour la douceur de l'air, ou pour la bonté de la terre, ont la laine plus longue & plus delicate qu'aucune qu'on voye. Or on tient que les Bergers d'Angleterre empeschent que leurs trouppeaux aillent boire aux fontaines : tellement qu'ils ne sont abbreuuez que de rosée, pource qu'ils ont recogneu par vne longue experience que les autres eauës leurs estoient nuisibles, & mesme les faisoient mourir. Et veritablement on peut bien nommer ceste laine, la Toison d'or, veu que c'est le fondement de la richesse des habitans qui tirent grande quantité d'or & d'argent des marchands, qui les vont trouuer pour en faire emploitte. Et c'est de céte laine qu'õ fait des draps si fins, & si beaux, que les Allemands, les Polonois, ceux de Dānemark, de Suede & de plusieurs autres pays en font grande estime, & les acheptent plus volontiers qu'aucuns autres. Il se trouue en Angleterre grand nombre de toutes sortes d'animaux, au moins de ceux que nous auons ordinairement en ces contrées, excepté que les Asnes & Mulets y manquent. Elle ne souffre aucune beste venimeuse, & nuisible, & mesme elle à ceste particularité qu'il ne s'y trouue plus de loups, pource que les habitans ont esté si industrieux, ou si penibles, qu'ils en ont nettoyé tout le pays, où ces bestes auoient autresfois, ainsi qu'on dit, esté veuës. Cela faict que le bestail va de tous costez en liberté, sans qu'aucun le garde, pource qu'on est affranchy de ceste crainte, & l'on y voit de iour & de nuict grāde quantité de cheuaux, de bœufs, & mesmes de brebis par les prairies, & autres possessions, qui sont communes à tous les voisins, lors qu'on a paracheué la recolte. Le pays, comme i'ay desia dit, ne produit pas du vin, mais en recompense, ils se seruent de biere faicte d'orge & de houbelon, qui est agreable & le mesme vtile à ceux qui en vsent. Il y a de belles riuieres qui abreuuent tout le pays, & l'on rapporte vne chose merueilleuse, mais veritable, que la Tamise, l'Ombre, & quelques autres riuieres ne croissent ia-

Marginal numbers: III. (beside first line); IV. (beside "nuisible, & mesme elle à ceste particularité")

mais pour pluye qu'il face. Les cheuaux de ce pays, que nous nommons Guil-
v. dins, qui sont pour la plus grande part hongres, afin qu'ils durent plus long-temps, astans au descouuert à la pasture, ne trottent pas, mais vont certain amble, auec lequel ils auancent merueilleusement: pour le moins on voit fort peu souuent le contraire. Il s'y trouue aussi plus de conils qu'en pays du monde. Les Anglois ont vn nombre infiny d'oyseaux tant priuez que sauuages. Les chapons de Kent sont fort grands, comme ceux de Poluerare au terroir de Padouë, ou ceux du Mans, ou de sainct Geniez. Les oysons y sont fort delicats auant qu'ils ayent mué: mais estans deuenus grands ils ne sont pas d'vn goust beaucoup agreable. Il y a quantité de perdrix, faisans, cailles, merles, griues, & alloüettes; & mesme l'alloüette s'y engraisse estrangement durant l'hyuer, qui n'est pas aspre; & lors il s'en prend vn si grand nombre, que toutes les tables en sont presque couuertes. Il y a des cygnes par tous les lacs, & toutes les riuieres, & l'on y oyt crier tous les iours de grand matin les corbeaux & les corneilles. Et beaucoup de personnes tiennent pour chose asseurée, qu'il ne se trouue en pays du monde tant de corneilles qu'en
VI. Angleterre. Et ces oyseaux se nourrissent des vers qui nayssent en ceste Isle en grande abondance, à cause de l'humidité de la terre. Mais ils portēt beaucoup de dommage, pource que non seulement ils mangent les bleds, lors qu'ils sont meurs; mais encore ils tirent la semence de la terre auec le bec, lors que les bleds commencent à paroistre: de sorte qu'il faut que les laboureurs mettent en ce temps-là, des garçons par les champs auec des arcs pour les chasser, à cause que les seuls cris ne les mettent pas en fuitte. Et pource que ces oyseaux sont si dōmageables, & si fascheux, il fust arresté au conseil des Seigneurs, qu'on chercheroit tous les moyens de les faire perdre, donnant quelque recompense à ceux qui les tuëroient. Les Anglois ont de fort bons poissons, & entre autres le Turbot, & le Brochet. Et quand au Brochet qui n'estoit pas autresfois gardé, il est maintenant fort estimé, pour ce qu'estant hors des estangs, & mis dans les reseruoirs, il s'engraisse au possible en mangeant le menu poisson, & les anguilles. Puis lors qu'on le met en vente on l'ouure auec vn cousteau, & si par fortune le pescheur ne le peut vendre, il ne meurt pas toutesfois pour ceste ouuerture; mais en le cousant, & le mettant dans le reseruoir parmy les tanches, la playe est bien tost fermée, pour la gluante matiere de ce poisson. Les huytres y sont plus delicates qu'en tout autre lieu du monde, & en plus grande abondance.
VII. Outre ce que dessus, ceste Isle produit de l'or, de l'argent, du plomb, de l'estain, & du cuyure. Il y naist encor quelque peu de fer, & l'on y trouue quelques perles: & Suetone mesme a remarqué en la vie de Cesar, que l'esperance de trouuer des perles en l'Isle de la grande Bretagne, luy en fist entreprendre le voyage, & qu'elles y estoient de telle sorte qu'il pouuoit discerner la difference de leur poids auec la main. Mais à present il ne s'y en trouue plus que quelques-vnes petites & jaunastres, en la coste d'Escosse, & des Orcades, qui ne paroissent guere mieux que des yeux de merlan. Aussi Pline dit, que les perles que produit l'Angleterre sont menuës, & de mauuais lustre: neantmoins que Cesar voulut qu'on sceust que la broderie du Corselet qu'il offrit à la statuë de Venus en estoit faicte. Ce pays a aussi des fontaines de sel, & des fontaines chaudes, & vne pierre nom-
VIII. mée Gagate, qui semble rude & vile, & toutesfois est de grande vertu, veu

qu'elle nourrit le feu en l'eau, tellement qu'il ne peut estre esteint qu'auec de l'huile. Et si quelqu'vn a beu de l'eau auec quelques pieces de ceste pierre mise en poudre, incontinent il faut qu'il face de l'eau, & ne peut tenir son vrine : & mesme ceste poudre est bonne à faire ietter du sable. Nous auons dit iusques icy les commoditez de l'Angleterre; il reste maintenant de dire en peu de paroles ses incommoditez, & ce dont elle manque, & qu'elle emprunte des autres, ou pour ses necessitez, ou pour ses delices. Il faut donc compter specialement entre les choses qu'elle reçoit, les espiceries, les succres, & toutes sortes de fruicts, qui luy viennent de France & d'Espagne; les vins, les huiles, & le houbelon necessaire à faire la biere, les draps d'or & de soye, la plus grande partie des toiles, & toutes sortes de marchandises, outre les pastels, la cochenille, & semblables choses necessaires à la teinture. Et ce pays a vne grande incommodité, qui est que de quatre en quatre ans il y a vne si estrange peste qu'elle emporte vn grand nombre de personnes. Or apres auoir discouru de la qualité du pays, voyons celle des personnes qui l'habitent.

MOEVRS DES ANCIENS ANGLOIS.

Les habitans de la grande Bretagne vsoient anciennement de certaines pieces d'airain, ou d'aneaux, selon quelques-vns, ou selon les autres de lames de fer iusqu'à certain poids pour leur monnoye. Ils n'estimoient pas qu'il fust loisible de manger d'vn lieure, d'vne poule, ou d'vne oye, & toutesfois ils en nourrissoient pour leur plaisir. Ceux de Kent estoient les plus ciuilisez d'entr'eux, & n'estoient gueres differés des Gaulois en façõs de faire. Il y en auoit fort peu qui semassent du bled, & pour ce ils viuoient de laict & de chair. Ils estoient couuerts de quelques peaux, & se teignoient auec du pastel, pour estre plus espouuentables au combat, & mesmes les femmes en quelques solennitez & ceremonies alloient toutes nuës, & teintes de ceste herbe. Ils portoient les cheueux longs, & tout le corps raz, horsmis la teste & le dessus des léures, où ils entretenoient tousiours des moustaches. Ils estoient quelquesfois dix ou douze, qui auoient les femmes communes, suyuant en cela la forme de la Republique de Platon, renouuellée en nostre aage parmy les Anabaptistes. Mais ceux qui auoient principalement les femmes cõmunes entr'eux, c'estoient les freres auec les freres, & les enfans auec les peres, & lors que ces femmes enfantoient, on tenoit pour vrais peres de tels enfans ceux qui auoient eu la premiere fleur de ces femmes. Ils vsoient de chariots en leurs batailles, & auoient accoustumé de les faire rouler auec grande vistesse, en lançant leurs dards, tellement qu'ils rompoient bien souuent les rangs des ennemis par la terreur de leurs cheuaux, & par le bruit des rouës: & lors qu'ils estoient meslez parmy les troupes des gens de cheual ils mettoient soudain pied à terre, & combattoiét en ceste sorte. Cependant les chartons se retiroient vn peu hors de la meslée; mais rangez en telle façon, que si leurs maistres estoient pressez par leurs ennemis, ils pouuoiét promptement gaigner leurs chariots, & faire retraitte. Au reste Strabon les trouue barbares, pource qu'ayans grande quãtité de laict, ils n'en sçauoient pour la plus grande part faire du fromage. Ils nommoiét villes les forests entourées de fossez, où ils se pouuoient garantir des courses & sou-

IX.

X.

daines inuasions de leurs ennemis. Tacite escrit que les Anglois auoient accoustumé d'auoir des femmes pour leurs chefs d'armée;& selon Dion de Nicée,ils ne labouroient iamais leurs terres,& ne viuoient que de leur chasse, & des fruicts des arbres; ne mangeant aucun poisson, bien qu'ils en eussent de fort bon,& en abondance.Ils supportoient aisément la faim,le froid,& toute sorte d'incommoditez & de peines. Car estans plongez dans les marais iusques à la teste,ils enduroient la faim durant plusieurs iours, & estoient nourris dans les forests d'escorces & racines d'arbres.Ils imprimoient sur le corps des enfans diuerses figures,qui venoient à croistre auec eux.Ils estoient extrémement adonnez à la magie, voire en telle sorte, qu'on les estimoit plus sçauans en ce meschant art, ou du moins autant que les peuples qui auoient acquis la reputation d'en cognoistre les plus secrets & profonds mysteres.Tandis qu'ils voyageoient sur mer, ils ne mangeoient chose du monde, ce qu'ils pouuoient faire aisément,pource que leurs voyages estoient courts, & qu'ils n'auoient aucune sorte de traffic auec les nations estrangeres.Ils vsoient d'vn breuuage composé d'orge, comme ils font encor en nostre siecle. Il y auroit beaucoup d'autres choses à dire sur ce sujet.Mais c'est assez de considerer les principales des siecles passez, pour venir aux façons de faire des Anglois de nostre aage.

MOEVRS DE CE TEMPS.

XI. MAintenant les Anglois sont polis & ciuilisez, & la barbarie ou rudesse n'y est pas si grande que beaucoup de gens s'imaginēt.Pour le moins c'est chose asseurée que les Gentils-hommes Anglois sont pleins de gentillesse & de courtoisie, & que ceux des autres nations n'emportent guere d'aduantage sur eux en ces parties; combien que la vanité des vnes, ou des autres les pippe,& les flatte en telle sorte,qu'elles se persuadēt qu'on ne peut rien trouuer de poly, ny bien aduenant en toutes choses que chez elles. I'aduouë bien que les hommes de basse qualité y sont plus barbares qu'ailleurs, mais quant à ceux-cy leur condition les excuse,& pour les rendre d'autre humeur,il leur faudroit vne autre naissance.Au reste les esprits des Anglois sont esueillez,prompts & subtils,capables de tous arts & toutes sciences, & leurs corps ont aussi ceste particularité, qu'ils sont merueilleusement souples, & propres à tous essais de disposition & d'adresse,& à toutes sortes d'exercices. Les personnes de qualité ont la façon belle & agreable,& la douceur meslée auec la grauité,mille fois plus seante que la legereté de plusieurs,à qui quelques-vns donnent le nom de gentillesse, ou de naïfueté sans contrainte. Et pour dire vray,ie ne voy pas que leurs actions soient forcées; veu qu'ils semblent auoir receu ceste grace de la nature, & nō pas l'auoir acquise par artifice.Ils se plaisent à festiner les estrangers,& n'espargnēt aucune chose pour leur faire bonne chere,auec autant de franchise que de magnificence. Et c'est vne chose remarquable qu'il est permis à tout estranger d'aller manger chez le Maire de Londres,qui est obligé de tenir maison ouuerte. Ils sont parfaits archers, & courageux à la guerre. Mais on iuge que la plus grande partie de ceste nation se porte plustost dans les dangers par vn furieux mouuement de sa nature, que par vne resolution pleine de cognoissance du hazard, & qui

partie de sa vraye vaillance. Quoy que s'en soit ils semblent ignorer la crainte, & la fuitte, & n'auoir autre desseing que de vaincre, & lors qu'il y a vn bon nombre de ceste nation dans vne armée, elle n'est pas mal assortie, & n'est besoin que de la sçauoir sagement conduire. Toutesfois ils ne supportent pas aisément les incommoditez de la guerre, & sont pleins d'impatience, & desireux de venir aussi-tost aux mains auec l'ennemy, & de le vaincre, ou de se perdre. Ceux qui s'adonnent aux lettres, y reüssissent si heureusement, qu'on a veu tousiours en Angleterre quelque illustre personnage, qui s'est rendu remarquable par vne parfaite acquisition de plusieurs sciences. Quant à leurs habits, il y a long-temps qu'ils ont trouué la façon de ceux des François si propre, & si gentille, qu'aussi-tost qu'il y en a quelque nouuelle, les Anglois la transportent en leur pays, & la suiuent sans l'auoir toutesfois entiere, & du tout semblable, ou pour l'insuffisance de leurs tailleurs, ou peut-estre pource qu'ils fuyent d'estre estimez sans inuention, & d'emprunter ceste gentillesse & proprieté, ou pour mieux dire, bizarrerie des autres. Et veritablement on peut tirer en partie quelque preuue de ce que i'ay dit, de l'humeur des Anglois, qui est altiere, & rouge au possible, voire en telle sorte, qu'ils ne doiuent rien à l'Espagnol de ce costé-là, & tiennent qu'ils surpassent le reste du monde en toutes choses. Aussi apres auoir excepté XII. quelques-vns, qui sont bien nez & nourris, vous trouuerez que le naturel de tous les autres est extrémement fier, & leur façon de viure insupportable à ceux qui ont quelque sentiment & courage. Au surplus ceste nation est tellement née au larcin, qu'ainsi que vous estes plus attentif à la conseruation de ce que vous auez au lieu où il y a des Anglois, ils vous font cognoistre en vous tirant tousiours insensiblement quelque plume, que vous ne sçauriez vous garantir de leurs ruses, & qu'ils sont plus habiles à vous enleuer quelque chose, que vous n'estes à les empescher de le faire. Et ce desir d'auoir de l'argent à quelque prix que ce soit les fait bien passer si auant, que les soldats venus de bas lieu, pour auoir vn seul teston de leur compagnon, qu'ils ne peuuent abuser, d'autant qu'il sçait aussi les tours de Villon, luy coupperont bien souuent la gorge s'ils peuuent, comme on peut voir aux armées où ceste nation se trouue. Et pour le regard de leur pays, il se trouue vn grand nombre de voleurs, qui se ruëroient à tous propos sur les estraugers, ou passans mal accompagnez, pour leur oster la bource & la vie, n'estoit l'ordre qu'õ a mis de faire assembler les villages, si tost qu'on se pleint d'vn vol, ainsi que *la Aermandad* s'assemble en Espagne. Les villes ne sont pas exemptes de ceste maniere de gens, de sorte qu'on y doit soigneusement prendre garde à tout, veu qu'incontinent qu'vne chose est tant soit peu esgarée, elle se trouue aussi-tost perduë, & si l'on y marche de nuict mal accompagné, on est en danger de ne voir iamais plus le iour, ou de ne voir plus ce qu'on porte. Mais ces gens n'ayans pas sur la terre assez de moyen d'effectuer leurs mauuais desseins, se mettent sur mer, & escument de tous costez ce qu'ils peuuent; tellement qu'on n'oyt que des plaintes des vaisseaux Anglois, qui rauissent tout ce qui n'est pas capable de leur faire resistance. Ils ont encor ce deffaut, qu'ils ayment le vin à outrance, & en boiuent au delà de ce qui leur peut suffire. Et lors qu'ils ont fait quelque excez à boire, ils se seruent du Tabac, qui leur fait vuider vne partie de ce qui leur charge la teste, & les allege

en peu de temps; si bien qu'ils peuuent reprendre le verre comme auparauant, & se remettre à la desbauche. Et non seulement les hommes practiquent ceste dissolution; mais c'est encor chose certaine qui sont bien aises que les femmes, qui doiuent estre plus modestes, viuent de mesme : veu qu'on oblige les maris, lors qu'on conuie leurs femmes à aller boire du vin au cabaret : & c'est leur faire honneur, que de les rendre de modestes dissoluës, & de sages, desnuées, non seulement de prudence, mais de raison, & hors d'elles mesmes. C'est ce qu'on peut, ce me semble, remarquer plus particulierement touchant leurs façons de faire & leurs humeurs, qui sont meslées de bien & de mal, comme celles de toutes les autres nations du monde. Mais pource que ce n'est pas assez qu'vn Royaume soit accompagné de toutes les qualitez que nous auons cy deuant escrites, & qu'on ait cognoissances, veu qu'il faut aussi qu'on sçache de quelle sorte il s'en sert, & en sçait faire son profit, il sera fort à propos de discourir maintenant de sa richesse. Car encor qu'elle soit vn instrument de desbauche, & vn acheminement à la noblesse, toutesfois elle est tenuë pour vn nerf si asseuré des Republiques, qu'on peut dire auiourd'huy qu'vne Prouince manque de mouuement & de vigueur, lors qu'elle est desnuée de ceste partie. I'entreray donc sur le discours du profit des particuliers, & par mesme moyen ie feray voir ce que le Roy d'Angleterre peut tirer de son Estat.

RICHESSES D'ANGLETERRE.

XIII. AViourd'huy que l'Angleterre, l'Escosse, & l'Irlande sont subiectes à vn seul Prince, combien que l'Escosse ait esté adjoustée à l'aduenement du present Roy, toutesfois quant à la richesse, i'estime auec ceux qui sont bien informez du faict, que le reuenu d'Escosse est vn neant, & si peu considerable, que beaucoup de Principautez, qui ne portent pas le nom de Royaume, portent plus de commoditez à ceux qui les possedent. Puis donc qu'il ne faut faire guere d'estat d'autre chose que de l'Angleterre, la richesse des particuliers procede premierement de la vente des laines du pays, dont on faict des draps si fins & si beaux, que les Allemands, les Polonois, ceux de Dannemarch, de Suede, & de plusieurs autres pays en font vne grande estime, & les acheptent plus volontiers qu'aucuns autres. Et l'on tient pour chose asseurée, que les estrangers tirent des laines, ou des draps d'Angleterre pour prés d'vn million & demy d'or toutes les années. Dauantage ils vendent vne grande quantité d'estain, qui vient au pays de Cornoüaille, extrémement fin, & presque esgal en beauté à l'argent. Et de cét estain, ou du plomb, les Anglois peuuent tirer enuiron quatre ou cinq cens mille escus toutes les années. Outre ce ils tirent vn grand profit du haranc qui se prend aupres d'Yorc, qu'ils enuoyent en beaucoup de contrées de l'Europe. Ils tirẽt aussi beaucoup d'argent de leur biere, dont ceux des Pays-bas font grand
XIV. estat, comme aussi de leurs cuirs, & de leur charbon. La ville de Londres metropolitaine du Royaume, & demeure des Roys, qui comprend auec ses fauxbourgs, & l'Osmestrie enuiron trois cens cinquante mille ames,

est heureusement assise au riuage de la Tamise, où il y a grand abord de nauires de trois iusques à quatre cens tonneaux, estans aydez du flux & reflux de la mer, encores qu'il ait plus de soixante milles de la mer iusques à la ville. On estime qu'aux deux compagnies d'Auanturiers, qui sont ceux qui peuuent specialement enuoyer de la marchandise de Flandres en Angleterre, & de là en Flandres, & de Stapoliers, qui ont la permission de tirer des laines, il y en a plusieurs riches de cinquante, ou soixante mille liures d'estrelins, tous, ou la plus grande partie en argent comptant, qui selon le cours ordinaire valent plus de deux cens mille escus d'or, outre vne infinité d'autres de diuerses compagnies, comme marchands d'estaing, d'espiceries, & autres choses appellez grossiers, & ce qui semblera incroyable, c'est qu'il y a des marchands de poisson salé extraordinairement riches de ces sommes, ou mesmes de plus grandes. Et quant à tout le Royaume d'Angleterre, Guichardin a creu que le trafic de l'Angleterre, auant les bouleuersemens de la Flandres, se montoit à douze millions d'or toutes les années. Voilà ce qui se peut dire de la richesse du peuple. Nous parlerons maintenant des finances, & reuenus du Roy, qui sont necessaires pour maintenir vn Estat; veu que l'on a veu combien l'incommodité des Princes mal-aisez, & grands despensiers, ou donneurs, ou bien qui auoient peu de reuenu, leur a porté de dommage. Pour venir donc au poinct, ie dis qu'auant que les Roys fussent maistres absolus de l'Angleterre, leurs reuenus estoient limitez, & ce qui plaisoit aux Parlemens, estoit seulement exercice. Mais les Parlemens, qui sont les Estats, ont relasché de leur premiere puissance, de sorte qu'ils s'assemblent aujourd'huy plus pour authoriser, & colorer les volontez des Roys, que pour les regler, & toute l'authorité est maintenant entre les mains du Conseil priué du Roy, qui decide toutes les matieres d'importance. Or auant que Henry VIII. se separast de l'Eglise Romaine, c'est chose asseurée que l'ordinaire reuenu de la Couronne d'Angleterre montoit enuiron à cinq cens mille escus toutes les années, qui estoient tirez de la tutelle des pupils, iusques à l'an 22. de leur aage: car tous ceux, entre les biens desquels il se trouue quelque membre, pour petit qu'il soit, qui soit affecté en quelque sorte à la Couronne d'Angleterre, demeurēt durāt leur bas aage sous la tutelle du Roy, qui se contentāt de leur donner vn foible, & petit entretien, tire tout le reste de leur reuenu, iusques à tant que les pupils ayent atteint la 22. année, & lors qu'ils y sont arriuez, ils payent au Roy certaine somme, pour r'entrer en leurs heritages. Dauantage, il faut mettre en ligne de compte les mariages, non seulemenr des pupils, mais aussi de tous ceux qui recognoissent la Couronne pour quelque bien qu'ils ont, encores qu'il soient majeurs, qui est encor vne coustume speciale de ce Royaume, & de celuy d'Escosse, veu qu'il n'y a aucun de ceux qui ont ceste sorte de biens, qui estant en estat de se marier le puisse faire, s'il n'a premierement accordé, & composé auec le Roy, maistre des mariages, de tout ce qui le peut toucher pour le regard de la dot: mais encores les Roys ont accoustuné, touchant cecy, d'vser de beaucoup de graces. On ne tiroit au commencement de ceste sorte de reuenu, plus de dix, ou douze mille liures estrelins; mais maintenant à cause des biens Ecclesiastiques vnis aux laïcs, les reuenus des particuliers estant d'autant plus accreus, nonobstant toutes graces, on en tire plus de trente mille liures. Outre ce, il y a vne sorte de reuenu que l'on appelle, la liurée des reuenus, c'est à sçauoir d'vne année, que payent nommé-

XV.

XVI.

ment tous ceux qui recognoissent tenir quelques biens de la Couronne, lors qu'ils paruiennent à quelque succession de biens francs, & il y en a encores vne autre qu'ils nomment Relusse, qui consiste en la recognoissance des fiefs, qui sont en si grand nombre, & de tant de sortes, que ceux-là seulement que l'on appelle Militaires, surpassent le nombre de soixante mille, auec plus grand, & moindre profit du Roy, selon l'importance, & qualité des fiefs :& ces reuenus sont comptez pour extraordinaires, eu esgard aux ordinaires, qui sont le domaine de la Couronne, appellé la vieille rente, auec reuenu de soixante mille liures, auquel est vny à present celuy du Duc de l'Enclastre, qui rend trente mille liures. Mais quand on aura osté diuerses assignations qu'on donne sur ceste nature de deniers, ceste rente sera de beaucoup diminuée. Sur tout il a le reuenu de la gabelle, appellée la Coustume, qui est seulement de ce qui entre au Royaume, & de ce qui en sort, & tous payent ceste gabelle indifferemment, tant les estrangers, que les habitans du pays : mais les estrangers sont chargez en quelques choses quatre fois autant que les Anglois, & en quelques autres sans aucune proportion. Ce reuenu rendroit beaucoup au Roy, eu esgard au grand abord des choses qui entrent en Angleterre, & en sortent, s'il estoit manié par des gabelleurs particuliers, tels que ceux des autres Princes : mais d'autant que le Prince le leue, la plus grande partie s'en va en presens, & en brigandages; veu que de deux cens mille & dauantage de liures qu'on dit qu'il rend ordinairement toutes les années, il n'en reste presque à la Couronne la quatriesme partie, & tout le reste est consumé en despences, ou demeure entre les mains des Officiers qui en ont la charge. Voila les reuenus plus importans de la Couronne, qui estoient anciennement, & qui sont encores, outre lesquels il y a le profit qui se tire des mines de fer, de plomb, & d'estaing, & principalement de celles d'estaing, n'y ayant presque aucune partie de l'Isle qui n'y soit subjecte, à cause que la terre est toute pleine de mines : mais sur tout le pays de Cornoüaille, où l'on en tire ordinairement en abondance au possible, & du plus fin qui se trouue. Il y auoit aussi, & a encores le reuenu des Eueschez, & des Abbayes qui vaquent, & quand les Abbayes, qui sont en nombre infiny, n'estoient comme elles sont à ceste heure, cela estoit de grande importance; & la nomination des Abbayes, de mesme que des Eueschez, appartient aux Roys, qui s'accommodent des fruicts, plus, ou moins longuement, selon l'importance des pieces qui vaquent en different d'y pouruoir. Le Roy a la confiscation des biens des rebelles, outre les amendes pecuniaires qu'il tire de plusieurs Sieges, mais principalemēt de celuy qu'ils nomment la Straquerabbe. On en faict payer aux nobles Ecclesiastiques insolens, & aux Officiers publiques pour des larcins, & autres excés qu'ils commettent, outre ceux qui sont conuaincus de felonnie. Et tous ces reuenus tant ordinaires qu'extraordinaires, montoient, comme on disoit, au temps de la separation de l'Eglise Romaine, à la somme de cent cinquante mille liures estrelins, qui sont six cens mille escus. Ceux-cy auec l'vsurpation des biens Ecclesiastiques, tant des Cheualiers de Rhodes, qu'autres faites par le Roy Henry VIII. furēt redoublez, encores qu'à dessein il y procedast auec beaucoup de nonchalance, taschant de faire que toute chose s'accommodast au milieu de ce desordre. Depuis ce temps-là les Roys d'Angleterre tirent les decimes de tous les biens d'Eglise, suiuant l'ordonnance de Henry, & les annates aussi leur sont acquises, & pour ce la Cour de l'augmentation fut or-

donnée, comme aussi celle des premices, & des decimes, & tous ces reuenus XVII.
se montent à plus de huict cens mille escus. De sorte que tout ce reuenu ordinaire est d'enuiron vn million, trois cens mille & tant d'escus. Il y a de plus les subsides extraordinaires qui sont de deux sortes; veu que quelquesfois on les tire en commun du Royaume, & pour cét effect on assemble les Parlemens, qui sont les Estats, où l'on resout ce qui est necessaire, & la façon de laquelle on doit proceder: & par fois aussi le Roy demande aux particuliers vn subside, qu'ils nomment Bienueillance, & lors vn chacun s'efforce de ne paroistre pas de peu d'amitié enuers son Prince. A ces voyes de tirer de l'argent, on en adjouste vn autre de nostre temps, qui est la cinquiesme, ou vne semblable partie, que la Couronne tire des Corsaires, & de ceux qui ont permission d'aller escumer sur les mers de ceux qui n'ont aucune alliance auec les Anglois; chose que les Roys de Tunes faisoient anciennement, & qui est encor pratiquée par le Vice-roy d'Alger, qui donne retraitte aux Corsaires, à condition qu'ils luy feront part de leur butin, & de leurs esclaues. Or il n'y a personne qui doute que lors qu'il n'y a point de guerre au Royaume, d'autant qu'il n'a ordinairement besoin pour sa seureté, d'aucune des despences qui sont plus importantes, comme de l'entretien de la caualerie, & infanterie, ny de prouisiõ d'armée, pource qu'il est asseuré de luy-mesme: il n'y a (dis-je) personne qui doute, qu'il ne soit suffisant non seulement de pouruoir à la conseruation de la grandeur, & dignité du Roy, mais de satisfaire abondamment à toutes ses volontez, pource qu'en ostant la despence de la garde du Roy de trois cens Archers, & de cinquante Gentils-hommes seruans, les vns & les autres auec vingt-cinq liures d'estat l'année, & des cinquante pensionnaires à cinquante liures (c'est à sçauoir estrelins) par an, & ostant la reparation des ports, & de ce peu de vaisseaux qui sont en estre, les canons, le renouuellement d'armes, & de toutes sortes de munitions, de mesme que la reparation des maisons du Roy, dont il y a grand nombre par le Royaume, outre l'entretien des Iuges, & autres gens gagez, & Officiers publics, toutes despences veritablement ordinaires, & necessaires à la conseruation d'vn Royaume, en ostant (dis-je) tout cecy, qui n'est pas de grande importance, le reste s'en va auec beaucoup de superfluité & de desordre, aux necessitez de la chambre, de la table, de l'escuyerie, des armes, de la chappelle, de la garderobe, & autres offices; ie dis auec beaucoup de superfluité, pource qu'il n'y a nation qui despence plus que l'Angloise, tant à viure qu'aux autres choses ordinaires, & le Roy entretient fort grand nombre de gens, auec vne infinité de distinctions de degrez & d'offices. Tellement que du tẽps de la feuë Royne Elizabeth, la seule despence de la Cour, pour rapporter sans plus ceste particularité, à cause que les autres de plus grande importance, sont comprises en celle du manger & du boire: la seule despence de la Cour (dis-je) pour le regard de la bouche, se montoit à soixante mille liures estrelins l'année, qui sont enuiron deux cens cinquãte mille escus. Et toutesfois ce n'est pas la quatriesme partie de la despence qui se faisoit au temps des Roys Henry, & Edoüard, predecesseurs de la Royne, qui auoient retranché beaucoup de superfluitez, & mesme osté beaucoup de tables. Les reuenus de la Couronne viennent doncques de ces chefs, & se despencent par ces voyes: si bien qu'il ne reste aux necessitez extraordinaires, ou de guerre, ou de debtes, ou d'autres occurrences publiques, que les moyens extraordinaires, qui seroient plus

(Marginal numbers: XVIII. beside "les tire en commun du Royaume"; XIX. beside "de distinctions de degrez & d'offices.")

profitables au Prince, s'il vouloit introduire vne partie des charges pratiquées aux autres Prouinces,& renduës ordinaires.Mais la liberté du Royaume est merueilleuse pour ce regard, il n'y en a aucun qui soit aujourd'huy
XX. moins chargé. Il y a seulemẽt vn poinct à adjouster, qui est que le Roy d'Angleterre faict payer certain tribut, tant en Irlande,qu'en Angleterre, à ceux qui veulent viure Catholiquement,& à la Romaine, sans toutesfois qu'il leur soit permis d'en faire aucun exercice.Et pour le regard de ce tribut,le Roy en tire vne partie,& donne l'autre à quelques-vns de sa Cour,qui estans assignez pour toute leur vie sur quelques Catholiques,font pache auec eux de quelque somme qui leur est donnée pour vne seule fois. Ce Royaume n'a donc point d'autres reuenus extraordinaires, que les subsides, qui sont resolus par l'interuention des Parlemens, qui sont les Estats, au temps des necessitez publiques: en quoy les estrangers trempent aussi bien que les Anglois; mais ceux-cy sont payez auec vne grande commodité, veu qu'on donne tousiours deux termes au payement,& cela se paye selon l'estime de ce qu'vn chacun possede, estant obligé de donner plus, ou moins de gros pour liure, suiuant le besoin, & selon que le Prince est plus, ou moins pressé, ou qu'il presse ses subjects. Mais les estimations sont raisonnables,non seulement eu esgard à ce que chacun possede,mais encores à ce qui se pratique aux autres lieux. Toutesfois ce
XXI. n'est pas si peu de chose qu'on n'en tire ordinairement vn million d'or. Nous auons assez parlé des richesses,tant des particuliers,que de la Couronne. Et combien qu'elles soient les nerfs de la guerre, toutesfois on a besoin d'estre fortifié d'autre chose, pour faire vne bonne, & viue resistance. A raison de quoy nous viendrons maintenant à parler des forces que peut auoir ce Royaume.

FORCES D'ANGLETERRE.

L'Angleterre est mieux assise qu'aucun autre Royaume,pour la forteresse, veu qu'elle a par excellence les deux proprietez qu'Aristote recherche en l'assiette d'vne ville: l'vne est,que les ennemis n'y peuuent entrer que fort difficilement: l'autre est qu'elle a ses yssuës fort aysées pour toutes sortes d'entreprises.Car la mer d'Irlande qu'elle a du costé du Ponant,est si basse, & pleine d'escueils,& de dangers,qu'on n'y peut aller dessus auec de grands
XXII. vaisseaux: & la mer Britannique qu'elle a du costé du Midy,a son flux & reflux, auec creuë & decroissement de douze à quinze pas de hauteur ordinaire,auec vne si grande vehemence, que c'est chose espouuentable. Tellement que pour aborder aux ports,on a besoin du flux,& d'vn vent fauorable: mais beaucoup plus du flux,que du vẽt;& la coste de l'Isle est de tous costez aspre, fors qu'en peu de lieux qui sont bien fortifiez,comme Varuic,Douure, Dorcestre,Zotnes,Dertmons,Plimẽt,Falmout,Milfort,Briste.Ce qui fait qu'on peut estimer que toute l'Isle n'est presque autre chose qu'vne grãde forteresse.

Il faut adjouster à la forte assiette,les forces maritimes,& terrestres. Car quant à celles de mer (outre les gallions d'armée qui souloient estre au nombre de cent, non pas gueres hauts, mais gros & longs,dont il y en a encor 70. ou quelque peu dauantage) le Royaume a tant de ports, & tellement frequentez des marchãds de toutes parts,que les Anglois disẽt que les vaisseaux qui y pratiquent ordinairement,passent le nombre de deux mille.Mais quoy que s'en soit, c'est chose asseurée qu'on y peut mettre ensemble quatre cens

vaisseaux, voire mesme d'auantage, si la necessité le requeroit. Et de faict Edoüard III. passa à l'étreprise de Calais, & depuis Henry VIII. au siege de Bologne, auec mille vaisseaux de toute sorte. Si bien que ce sera vne grande & difficile entreprise d'attaquer ceste Isle, dont les Ports sont, ie ne diray pas d'entrée, mais d'accez fort difficile, outre les fortifications qu'on y a faictes. Il faut adiouster à ces difficultez la valeur & l'experience de ce peuple sur la Mer, & en ce qui despend; veu qu'il n'y a gens plus hardis, ny plus prompts sur l'eau, ny plus duits à y combattre, que les Anglois. Ce sont eux qui courent la mer Oceane, tant en Hyuer qu'en Esté, auec des vaisseaux extres- XXIII.
mement legers, & du tout bien fournis de bons canons, dont ils ont grande abondance. Ils trafiquent iusques en Moscouie, & en Cathay, en Alexandrie d'Egypte, & à Constantinople, en Liuonie, en Barbarie, & en la Guynée. Ils se sont essayez de passer aux Indes, tantost du costé d'Occident, costoyāt le Nouueau Monde, tantost de celuy du Leuant, costoyant la Moscouie, & le Cathay. Mais il semble que le plus souuent la nature se soit entierement opposée à leurs desseins, & leur ayt bouché le passage. Dauantage, ils ont attaqué l'année 1586. l'Isle Espagnole, & le Nouueau Monde, & mesmes auant l'Alliance faicte entre les Roys d'Espagne & d'Angleterre, ils molestoient continuellement les Isles Açores, le Cap de verd, & le Brasil. Deux de leurs Capitaines ont auec autant de courage que de bon-heur, presque faict le tour de tout le monde. En fin ils seroient dignes de toute loüange s'ils n'auoient appliqué tout ce courage & toute ceste industrie à de mauuais vsages, veu qu'ils ne s'addōnēt presque à autre chose qu'à escumer & voler tous les vaisseaux dont ils se peuuent rendre maistres, & porter vn dommage inestimable à plusieurs marchands Chrestiens qui les rencontrent. Et pource que quelques-vns sont deuenus riches en ces voyages & brigandages de mer, il y en a beaucoup, qui flattez de l'esperance d'vn gain semblable, ou plus grand, vendent leurs fonds & heritages, & arment de l'argent de ceste vente des vaisseaux auec lesquels ils vont en course, & remplissent la mer Oceane de meurtres & de voleries.

Outre ce que dessus, il y a grande quantité de gens de guerre ordinaire- XXIV.
ment dans le pays, qui sont bons hommes sur la terre, & ne sont pas de peu d'importance, soit que l'on aye esgard au nombre, soit que l'on en considere la qualité : car quand au nombre le Royaume est diuisé en cinquante & vne Comtez en l'vne desquelles, qui est celle de Lorcassier, on faict estat qu'on peut enrooller soixante & dix mille hommes de pied. Mais quoy que s'en soit, c'est chose certaine que le Royaume peut mettre en campagne cent mille hommes de pied, & vingt milles de cheual. Chacune de ces Comtez est gouuernée par vn Vicomte, qui a la charge de faire amas & eslite de soldats, lors que la necessité le requiert, & lors ils vsent de ceste maniere. Ils font comparoir deuant eux tous ceux qui sont dans leurs gouuernemens, depuis l'aage de seize, iusques à soixante ans : & entre autres, ils choisissent les plus dispos, & ceux qui paroissent plus robustes. Pour l'Infanterie ils eslisent les plus grands, & plus membrus, & ceste infanterie est diuisée en quatre sortes; car il y en a quelques-vns qui vsent de l'arc & de flesches, armes particulierement propres des Anglois, veu qu'ils ont acquis en s'en seruant, beaucoup de grandes & signalées victoires. Les autres vsent d'vne arme d'ast, presque semblable à la halebarde,

mais ayant le fer vn peu plus gros, & plus pesant, auec des crochets, & auec ceste arme ils frappent & tirent en bas les hommes de cheual, & ceste sorte d'armes a esté aussi assez practiquée anciennement par les Anglois. L'experience,& la coustume de ce siecle en a adjousté deux autres: l'vne est celle des arquebuses, auec lesquelles on n'a pas ouy dire qu'ils se soient signalez en quelque rencontre : l'autre est la picque, qui est extrémement conuenable à leur disposition, d'autant qu'ils sont grands & forts, & de belle disposition.

Quand aux hommes de cheual, ils choisissent des hommes de moyenne taille,qui soyent adroits,& disposts. Ils n'ont pas des cheuaux de lõgue haleine, ny bons pour le choc, & le rencontre, au prix de ceux du Pays-bas, & des Allemands. Car outre que la bonté du pays gras ne le porte pas (pource que les bons cheuaux demandent vn pays qui ne soit pas beaucoup gras, ny aussi d'ailleurs entierement sec) ils ne s'en soucient gueres, & ne s'amusent pas à les rendre bons. Mais les hommes de cheual sont de deux sortes : veu que quelques-vns sont armez de toutes pieces, & ceux-cy sont Gentils-hommes pour la plus grande partie,les autres sont armez à la legere,& de ceux-cy il y en a de deux sortes ; car vne partie est armée à la façon des Albanois, l'autre ressemble plus aux cheuaux legers d'Italie,auec certains pourpoints de caneuaz garnis de maille, ou auec quelque plastron, & vn morion comme de picquier, & ceux-cy vsent de lances longues & deliées. Mais encore qu'ils puissent mettre enuiron deux mille hommes d'armes en campagne, & vn grand nombre de cheuaux legers, toutesfois on n'a pas veu que la caualerie Angloise se soit iamais renduë remarquable en aucun combat, ainsi que l'infanterie. Et le Roy Edoüard quatriesme,qui fit tant de grandes entreprises,voulant monstrer en quelle sorte de gens il auoit plus d'asseurance, quittoit son cheual, & se mettoit à pied parmy l'Infanterie. Mais pour monstrer ce que peut vn Roy d'Angleterre, principalement comme cestuy-cy, qui possede maintenant toute l'Irlande, & l'Escosse, i'ay pensé qu'il seroit à propos de mettre icy l'effort du Roy Henry huictiesme, lors qu'il fit l'entreprise de Bologne. Ce Roy passa donc la mer auec vne armée diuisée en trois parties. Il y auoit en l'auant garde douze mille hommes de pied, & cinq cens de cheual,
XXV. armez à la legere, & encore mille hommes de cheual seulement armez de maille, & de tassettes, que le Roy auoit tous vestus de bleu bordé de rouge. L'arriere-garde(veu qu'ils passerent en cét ordre) estoit conduite par le Duc de Nortfolk, & estoit composée de semblable nombre de gens de pied, & de cheual, vestus de bleu comme les premiers. Entre ceux-cy il y auoit mille Irlandois couuerts d'vne chemise de lin, longue & estroite, & d'vn manteau par dessus : & quand au reste nuds,auec la teste nuë,& les cheueux longs : & ceux-cy estoient armez de trois dards, & d'vne longue espée, & auoient vn grand fer en la main gauche, qui estoit longs iusques au coude. Quand ils viennent au combat, ils se retroussent fort haut, & sont fort accoustumez, & exercez à la course. Le corps de la bataille, où estoit la personne du Roy estoit de vingt mille hõmes de pied,& deux mille cheuaux Anglois, tous vestus de rouge,bordé de jaune; Ils menoient apres eux cent gros canons, outre les petites pieces. Ils auoient encore mené sur des chariots cent moulins, dont le chacun tournoit auec vn cheual ; & venoit à moudre le bled ; & encores sur les chariots ils auoient des fours, où leur pain se cuisoit. Le nombre des chariots estoit si grand, qu'ils enuironnoient, & fermoient toute l'armée

en façon de tranchées;& pour tirer ces chariots,& l'artillerie, & conduire le bagage, il passa de l'Isle en terre ferme enuiron vingt-cinq mille cheuaux, & outre les viures de toutes sortes, on y mena quinze mille bœufs, outre vn nõbre infiny d'autres bestes. Ce seroit vn trop long discours de vouloir specifier par le menu la grande quantité d'eschelles, ponts, balles, poudres, munitions, bois, & autres choses appartenantes aux factions militaires, dont ils estoient fournis, n'ayans laissé en arriere vne seule chose de toutes celles qu'ils estimoient necessaires. Toutesfois quant aux vaisseaux, ceux qui estoient entretenus ordinairement, sont beaucoup diminuez, veu qu'il n'y en a pas gueres plus de quarante, d'autant que ou par negligence, ou par la trop grande despence, il y en a eu en partie de vẽdus, & partie qui ont esté rẽdus mal propres à la nauigation. Mais il faut considerer que ce peu qui reste, auec l'autre peu des particuliers des subjects, dont le Roy se sert en toutes occasions, comme des siens propres en les payant, de mesme qu'il faict des estrangers, quand la necessité le presse: tous ces vaisseaux (dis-je) suppléent non seulement à la deffence, mais seroient mesmes en vn besoin capables d'attaquer, & d'offencer, veu qu'il court vn bruit qu'on en trouue d'esparts en diuers endroits de ceste Isle, que grands, que petits, propres à seruir, & aller contre l'ennemy, en si grand nombre, que s'ils estoient mis ensemble, ainsi qu'on pourroit faire aisément en vn besoin, à vn simple commandement du Roy, ils monteroient à vn grand nombre, les Anglois disent de quatre cens. Mais posons le cas qu'il n'y en eust qu'vn nombre mediocre, il y en auroit sans doute tant, qu'en armant vne partie de soldats, d'artillerie, & de toutes les munitions & armes requises, comme on pourroit faire sans peine (veu que ce Royaume ne porte enuie, pour le regard de toutes ces prouisions necessaires, à nul autre) s'ils n'attaquoient personne, pour le moins ils ne craindroient pas, se mettant sur la deffence, aucune force qui les voulust assaillir.

Pour les hommes de faction, on tient que quand il faudroit faire vn effort, on en armeroit bien vingt-cinq mille, de corselets, & armes blanches; ie dis quant à ceux que le Roy seul peut armer; veu que si on adjoustoit ceux des Seigneurs & Barons particuliers; dont il n'y en a aucun pour petit qu'il soit, qui à proportion de sa suite, & de ses moyens, ne soit assez pourueu pour armer vn bien grand nombre, jusques là mesme qu'on dit, qu'il y en a qui en peuuent armer des milliers, comme les Comtes d'Amby, de Sarisbery, de Westmerlande, & sur tout celuy de Pembrock, encore que celuy-cy ne fussent pas tous soldats experimentez, toutesfois estant en compagnie de soldats pratics, & exercez (d'autant qu'il en sort plusieurs de ceste nation, ainsi que des autres, qui s'en vont deçà, delà aux guerres) ils feroient en toutes choses de grands effects pour l'inclination naturelle qu'ils ont à la guerre, & ceux-là mesmes qui seroient desarmez, feroient pour la mesme raison grande preuue de leurs persõnes. Pour tout le Royaume d'Angleterre, lors qu'il n'estoit pas vny à l'Escosse, la mer le rendoit assez fort de tous costez contre tous les autres nations, horsmis contre les Escossois, qui sont dans vne mesme Isle. Mais les Anglois auoiẽt asseuré la frontiere auec vne garnison de quinze cens soldats distribuez en quatre places, c'est à sçauoir vne partie à Baruik frontiere du costé du Leuãt, assise à la bouche du fleuue Medo, place forte, & de grand trafic pour la pesche des saumons, vsurpée anciennement sur les Escossois, & tousiours retenuë par les Anglois: vne autre partie en la ville de Carled, frõ-

tiere du costé du Ponant, & le reste en deux autres places de moindre importance, assises entre ces deux, l'vne appellée Orche, & l'autre Warck, entre la ville de Duran, qui est vn peu plus esloignée, & toutesfois renommée entre les Anglois, d'autant qu'encores qu'on y tienne des soldats payez ordinairement, toutesfois estant fort peuplée, elle a tousiours esté tenuë pour vn des principaux arrests des courses des Escossois. Voilà tout ce qui se peut dire des forces d'Angleterre. Il est à propos que nous parlions maintenant de la conduite, & gouuernement de ce Royaume, veu que ce ne seroit pas assez qu'il fust riche, fort & peuplé, s'il n'estoit aussi bien gouuerné, puis qu'on sçait assez que plusieurs Republiques qui ne manquoient pas de tout ce que nous auons remarqué en ce Royaume, se sont neantmoins perduës par faute de la conduite qui leur estoit necessaire.

GOVVERNEMENT D'ANGLETERRE.

LA Couronne d'Angleterre est successiuement hereditaire à ceux qui sont plus proches du sang, & lors que les masles manquent, les femmes succedent, & sur cecy les Anglois alleguent ce qui est dit aux Nombres, à sçauoir que quand l'homme mourra sans enfans masles, la succession appartiendra aux femmes, dont les bastards sont toutesfois exceptez. Mais ceste coustume n'est aucunement receuë en France, pour raison de la loy Salique faicte jadis par Pharamond premier Roy des François, l'an 422. qui ne permet pas que
XXVI. les femmes succedent. Or le Royaume est diuisé en quatre sortes de personnes, c'est à sçauoir nobles, bourgeois, hommes liges, ou legaux, & artisans. On compte entre les nobles en premier lieu le Roy, puis les Princes, Ducs, Marquis, Comtes, Vicomtes, & Barons, qui sont nommez par excellence, Seigneurs & hommes nobles ; & ceux-là sont suiuis des Cheualiers, des Escuyers, & autres Nobles qu'ils nomment *Gentlemen*. Les Ducs, Marquis, Comtes, Vicomtes, & Barons, reçoiuent ces qualitez du Prince, ou prennent celle du pere qui a porté quelqu'vn des tiltres : car le fils aisné d'vn Duc du viuant du pere sera nommé Comte, & le fils du Comte Vicomte, ou Baron, les autres enfãs des Gentils-hommes sont appellez Escuyers: mais on appelle communément Seigneurs les enfans des Ducs, & des Marquis, de mesme que les fils aisnez des Comtes. Il n'y a au reste persõne qui puisse estre Barõ, s'il ne peut tirer de son reuenu annuel mille marcs d'or. Il n'y a personne qui naisse Cheualier, non pas mesme le Prince de Galles. Au reste les Cheualiers sont faits ou auant le combat, pour leur dõner plus de courage de bien faire, ou bien apres le cõbat, lors qu'ils ont rendu quelque preuue signalée de leur valeur, ou bien pour quelque bonne esperance qu'on a d'eux en temps de paix. Mais ils ne sont pas tous faits d'vne mesme sorte : car les vns sont faits de la main du Roy, les autres par son mandement & authorité, les autres de la main, & par l'eslection du General d'armée, qui les trouue dignes de cét honneur. Et lors que quelqu'vn est fait Cheualier, il est à genoux, & reçoit vn coup sur les espaules, ou sur le dos, de l'espée nuë, puis on luy dit, *Soyez Cheualier au nom de Dieu*. A quoy l'on adjoustoit autresfois *de S. Georges*; & auant qu'il se leue, on luy dit, *Aduancez*. Les Cheualiers du Bain sõt faicts tels aux sacres des Roys, auec de longues, & curieuses Ceremonies. Les Cheualiers Porte-enseignes sont faicts en l'armée, & peuuent apres cela mettre leurs armes en

mes en leurs drappeaux, de mesme que s'ils estoient Barons; mais cét ordre est presque perdu en Angleterre. Or de quelque rang de Cheualiers qu'vn hõme soit, sa femme est aussi tost appellée Dame, aussi bien que celle d'vn Baron : mais quant au mary il n'a plus le nom de Baron, ains on adjouste à son nom ce mot de *Sir*, qui signifie Seigneur, de sorte qu'il sera appellé Seigneur Pierre, Iean, &c. Quant aux Cheualiers de la Iartiere, leur ordre a esté institué par Edoüard III. & c'est celuy qui est plus honorable en Angleterre. Ie n'en diray pas le sujećt, pource que c'est chose trop rebattuë. Et d'autant XXVII. encores que cét ordre n'est pas tant vne espece de police, qu'vn ornement du Royaume ; i'en quitteray le discours pour venir aux autres personnes. Les Escuyers nommez en Anglois *Esquier*, ou vulgairement *Squire*, sont ceux qui portẽt la marque de leur noblesse en leurs armes, & l'on tient que ce nom est venu de l'escu qu'ils portoient deuant les Cheualiers, ou Seigneurs: & leur fut donné pour les distinguer des simples soldats. Les nobles, ou *Gentlemen*, qui est vn mot approchant de celuy de Gentil-homme, sont cõfusément tous ceux qui sont tels de race, ou qui le deuiennent en quelque façon. Et certainement on deuient noble en Angleterre bien aisément, veu que tous ceux qui estudient aux loix, & qui font profession des Arts liberaux, & ne viuent pas de leur trauail, ont le nom de Monsieur, qui doit estre donné seulement aux Gentils-hõmes & Escuyers en Angleterre, & sont estimez nobles. Apres les Gentils-hommes, on met les bourgeois, qui non seulement ont quelque magistrat en leur ville, mais aussi en peuuẽt porter la charge. Or il faut que telles personnes seruent à la Republique aux lieux où elles habitent. Ces hommes-là ne sont gueres estimez aux Comtez, sinon qu'ils sont appellez aux Estats ; & les plus anciennes villes en deputent ordinairement quatre, les autres deux. La troisiesme sorte de gens est de ceux que les loix d'Angleterre appellent, *Hommes liges, ou legeaux*, qui peuuent tirer annuellement de leurs fonds la somme de quarante sols estrelins, c'est à dire, six liures d'Angleterre, selon le cours de la monnoye du iourd'huy. Ces gens-cy se declarent ouuertement non nobles, & portent beaucoup d'honneur à ceux qui le sont : mais ils sont au dessus des gens de mestier & artisans, qui sont mis au dernier rang.

Les Offices Royaux d'Angleterre sont à vie, & ne peuuẽt estre ostez, sinon XXVIII. pour crime de leze Majesté, & s'ils ne sont entierement conformes de nom à ceux des autres Royaumes, & que la charge soit differẽte, toutesfois ils ont en leur administration l'authorité que les autres ont aux autres Royaumes. Les principaux Estats sont ceux-cy, le grand Chancelier, le grand Thresorier, ou Intendãt general des Finances, le President, le Maistre du petit seel, le grand Chambellan, le Connestable, le grand Mareschal, l'Admiral, & le grand Seneschal; mais la charge de Connestable, & de Mareschal, sont seulement en estre en temps de guerre, ou bien en quelque temps de couronnemẽt ou semblable ceremonie. Quant aux autres, il faut sçauoir que la Couronne d'Angleterre s'est renduë en telle sorte maistresse de tous les estats du Royaume, ou par force, ou par la voye de la Iustice, c'est à sçauoir par le moyen des fautes des Princes, ou par faute d'heritiers, que tous appartiennent auiourd'huy au Roy ; & combien que quelques lieux soient sous quelque Prince, veu qu'il y en a encores quelques-vns, bien qu'en petit nombre, toutesfois on recourt en dernier ressort au Conseil du Roy, & les Seigneurs

n'ont aucune puissance sur leurs subiects, apres qu'ils leur ont payé ce qu'ils leur doiuent annuellement, qui est vne somme d'argent à tant pour teste, veu que les peages, daces, gabelles, & tailles appartiennent au Roy. Toutes les principales villes du Royaume sont gouuernées par les Officiers du Roy, & au lieu qu'autresfois elles ont eu des Seigneurs absolus, aujourd'huy il n'en reste autre memoire que le tiltre des lieux que le Roy garde encores, en honorant quiconque il luy plaist, adjoustant à ces tiltres quelque petit reuenu, sans toutesfois que ceux qui ont ces tiltres ayent aucune sorte de Iurisdiction aux lieux ou pays dont ils portent le tiltre, & s'il y auoit à faire quelque chose (qui sera tousiours bien peu) ce sera comme pour le fonds, decimes, & choses semblables, sans qu'il se puisse mesler du gouuernement entier. Les tiltres que le Roy donne sont de Duc, de Marquis, de Comte, de Vicomte, de Baron, & quand au tiltre de Milord, il s'esteint auec ceux qui l'ont, sinon qu'ils eussent esté du Parlement, veu qu'alors le tiltre passe aux fils aisnez, & ainsi de main en main, le fils estant du Parlement. Et lors que quelques autres ont vn tiltre pour le respect du pere, ils ne peuuent estre du Parlement tãdis que le pere est viuant, encores que le tiltre soit de Comte, ou de Baron. Lors qu'vn Duc vient à mourir, le fils aisné ne se nomme pas toutesfois Duc tout aussi-tost, ainsi que porte la coustume des autres Estats & Royaumes : mais il est necessaire que le Roy le face tel, ce qu'il fait auec certaine solennité, veu que celuy qui doit succeder au pere se presente au Roy, qui luy ceint l'espée, & luy met la couronne sur la teste, auec plusieurs autres ceremonies : & il fait le mesme pour le regard des fils des Ducs, & des Comtes; toutesfois ceux-cy n'ont autre nom que Milords durant la vie de leurs peres; & les fils des Vicomtes & des Barons sont nommez simplement chacun de leur nom. Lors que les tiltres sont en vne maison, & que le Roy les a donnez vne fois, ils ne se peuuent iamais perdre, si ce n'est en cas de quelque grande faute, veu qu'en ce cas, celuy qui a le tiltre le perd aussi bien que tous ses descendans, & lors que ceste priuation arriue, ils nomment cela estre priué de sang, qui veut dire en effect qu'ils sont priuez de noblesse; & depuis cela le Roy joüyt tousjours, sinon en cas que le priué fut remis : ce qui arriue quelquesfois, comme il s'est veu en Pole, au Duc de Nortfolk, & en Courtenay, veu que le sang, comme ils disent, & les biens ont esté restituez à tous trois : mais cela ne se peut faire qu'en l'assemblée des Estats, non plus qu'ils ne peuuent estre priuez que de mesme sorte.

Au reste les loix d'Angleterre ont deux choses, c'est à sçauoir le iugement, & la pratique. Il faut aussi considerer en cela les personnes, les lieux, les choses, & les manieres, ou moyens. Ces personnes sont les Notaires publics, les Aduocats, & les Iurisconsultes. Les Notaires dressent les actions, les decrets de la Cour, les rapports, & les Sentences, & les mettent par escrit. Les Aduocats, comme bien versez en la science du droict, preparent les procez aux Iurisconsultes. Les Iurisconsultes sçauants par routine, & experience, de l'ordre & façon de poursuiure le procez, dressent les formules sur les affaires de leurs clients, ou parties, ils veillent à leurs demandes, afin que le retardement & la nonchalance ne leur prejudicient, & mettent le procez en estat d'estre iugé. Les lieux qui seruent aux iugemens sont les Cours, où l'on faict les loix, & les Sentences, c'est à sçauoir les Parlemens, ou Estat, la Cour du Chancelier, les Sieges Royaux, les Greffes, la Chambre des Comptes, la

Cour des pupils, la Chambre Estoillée, la Cour des Requestes, & la Duché de Lenclastre.

Toute la force de la puissance absoluë est aux Estats, qui abrogent les anciennes loix, en introduisent de nouuelles, changent les droicts, & possessions des hommes priuez, & legitiment les bastards, & changent les poids & les mesures, prescriuent le droict de succeder au Royaume, ordonnent des tailles, donnent graces des crimes, redressent les familles abbatuës par les fautes des predecesseurs, & ont puissance de mort & de vie sur ceux que le Roy remet entre leurs mains. Les Officiers des Estats sont, les Orateurs, deux Greffiers, & les Arbitres. L'Office de l'Orateur est de proposer & ageancer auec vn beau langage les requestes ou remonstrances qui sont presentées aux Estats. Les Greffes gardent ce qui a esté arresté aux Estats, tant ce qui est imprimé, que ce qui n'est pas publié, & qui n'est qu'au profit des particuliers. Les Arbitres sont ceux qui sont tenus par les Seigneurs & citoyens, pour habiles hommes, & capables de cognoistre de ce qui est proposé dans les remonstrances, & d'en determiner. Or la façon d'assembler les Estats est telle que le Prince enuoye des lettres par tout, aux Ducs, Marquis, Barons, & autres Seigneurs, ou laïcs, ou Ecclesiastiques, qui ont droict de dõner leur voix, & tous se doiuent trouuer aux Estats quarante iours apres. Et le Roy enuoye aussi des lettres aux Vicomtes des Prouinces, pour eslire deux Cheualiers en, l'assemblée des Estats Prouinciaux, afin de dire leur aduis pour tout le reste. Le Roy en vne salle haute où il est assis au milieu de la salle en vn siege digne de luy, & vn peu esleué; le Chancelier est assis vn peu plus bas, plus prés du Roy que nul autre: les Archeuesques & Euesques sont à sa main droicte, & les Ducs & Barons à la gauche. Les Iuges sont au milieu entre ces deux rangs, & aussi les Secretaires du Roy, assis selon la coustume, sur des sacs de laine. Cependant les Cheualiers, & habitans du Parlement (car c'est le nom qu'ils ont, & sont au nombre de trois, ou quatre cens) sont appellez en vn autre lieu separément, & apres qu'ils ont declaré par quelle Prouince ou ville ils sont deputez, on leur commande aussi-tost d'eslire vn homme capable & discret, qui soit Orateur des Estats, & de le presenter au Roy, deuant lequel il harangue, le Chancelier luy respond. L'Orateur demande que l'assemblée d'embas joüysse des priuileges anciens, & que le Roy ne se fasche pas s'ils disent leur aduis librement, & plusieurs autres choses, & le Chancelier respond selon qu'il iuge estre necessaire. Et quelquesfois dix iours se passent en ces actions & harangues. Outre le Chancelier il y en a vn qui lit les remonstrances, qui sont receuës, ou reiettées, selon la pluralité des voix; & si la pluralité des voix l'emporte touchant vne nouuelle loy, le Lecteur escrit au dessous la remonstrance en François, *Soit baillé aux communs*: & lors qu'il leur semble, il font porter au peuple ces remonstrances par quelques-vns de ceux qui sont assis sur les sacs de laine, qui estās entrez dans la maison, apres auoir demandé permission, parlent ainsi à l'Orateur des Estats, *Excellent* Seigneur Orateur, il a semblé bon pour la Republique au Senat, & aux Peres autheurs, que cecy ait vigueur de loy, & ils vous prient instamment d'aduiser ce qui sera expedient de faire. Puis estans partis & les huis estans clos, l'Orateur rapporte ce qu'ils ont dit, & si l'on n'est cependant empesché à d'autres affaires, l'Orateur demande curieusement leur aduis sur ceste remonstrance. Au reste il n'est permis à ceux qui sont assemblez, de s'entredire des injures, ou de se

railler l'vn de l'autre. Les Estats ne se tiennent plus depuis que midy est sonné; Si le peuple a pour agreable ce qui a pleu aux Senateurs, il le confirme auec vne telle souscription, LES COMMVNS ONT ASSENTEZ; c'est à dire, que le peuple y a consenty : & au contraire, si le Senat a pour agreable ce dont le peuple est autheur, on escrit, LES SEIGNEVRS ONT ASSENTEZ. Et quand le Senat & le peuple ne sont pas de mesme aduis, on eslit quelques-vns des deux maisons pour debatre ce dont il est question, & proposer par ensemble leur aduis, & bien souuent apres cela l'vn s'accorde à l'opinion de l'autre. De sorte que rien ne peut auoir force ny vigueur, sans estre approuué des deux maisons, & mesme cela n'est pas suffisant, si le Prince ne le confirme le dernier iour. Lors le tiltre de chaque ordonnance porte, *Il a esté ordonné, &c.* Et l'on obserue que le Prince l'approuue de sa propre bouche en François; LE ROY LE VEVT : & lors toutes les ordonnances d'Angleterre sont acheuées, & imprimées aussi-tost, horsmis quelques priuileges qui concernent les particuliers. Et lors que le Roy ne veut pas quelque chose, ou le veut abolir, il dit seulement : LE ROY S'ADVISERA.

Au reste le Roy d'Angleterre absout de tout crime de sa propre authorité, combien qu'autresfois quelques Comtes, & les Princes de Galles se soient attribuez ce droict. On ne parle point au Roy qu'en se jettant deuant luy à genoux, & personne mesme ne s'ose pourmener dans l'antichambre, encor que le Roy n'y soit pas, non plus qu'en France. Et il y a encore vne chose, qu'encore que le Roy soit absent on n'y ose demeurer sans estre descouuert, principalement s'il est Anglois, car vn estranger est le plus souuent excusé, comme ne sçachant pas la coustume. Il y a trois sortes de iugement en Angleterre, c'est à
XXX. sçauoir des Estats, du duel, & des assemblées iuridiques. La façon de donner la Sentence aux estats en tous faits, est toute semblable à celle que i'ay desia dit. Pour le duel, il n'est pas maintenant en vsage, toutesfois il n'est pas du tout deffendu, de sorte que les Anglois tiennent qu'on ne le refuseroit pas à vn hõme qui le demanderoit iustement. On en void la forme aux Commentaires de Briton. Ces deux premieres sortes de iugement sont absoluës & sans appel, de mesme que ce que les Iuges arrestent en leurs assemblées. Les Sieges Royaux sont ainsi nommez, pource que les Roys d'Angleterre ont accoustumé de s'y asseoir, & que toutes les causes qui concernent la Couronne, & qui se plaident à l'instance du Roy y sont expediées. Le principal Iusticier d'Angleterre iuge en ceste Cour auec les autres Assesseurs. La Cour des actiõs ciuiles est celle où se plaidét les procés des particuliers, nez de quelque partie du droit d'Angleterre. Il y a en ceste Cour vn Iuge principal, auec trois Assesseurs. Les ordonnances des Magistrats ou des Iuges, sont executées le plus souuent par les Vicomtes. Il y a aussi la Chambre des Comptes, où se rapporte tout ce qui concerne les finances du Roy. Quant aux supplices, ils n'en ont gueres d'autre en Angleterre contre les homicides, assassins, rauisseurs & semblables crimes, qui ne sont pas de leze Majesté, que de les pendre, & c'est presque chose du tout inusitée de donner la question à vn hõme, luy trécher la teste, le mettre en quatre quartiers, & le mettre sur la rouë. Le Iuge n'a pas puissance d'amoindrir, ou augmenter la peine, c'est chose qui doit estre rapportée au Prince, & à ceux de son priué Conseil, par le commandemẽt desquels on laisse les corps des voleurs pendus, iusqu'à ce qu'ils pourrissent, combien que ce soit ordinairement la coustume d'enterrer ceux qui sont executez. Si la femme a tué son mary, ou

la brusle toute viue: si le seruiteur a tué son maistre, il est mené sur vne claye au lieu du supplice, & ils appellent cela *Petit reason.* Si on s'est essayé d'empoisonner, on n'en meurt pas, pource que le Prince n'a pas perdu son sujuect.

Quand quelque meurtre a esté commis, tous ceux qui y ont assisté sont pris pour homicides, & condamnez à la mort. On punit les traistres en ceste sorte: premierement ils sont pendus, & estans viuans on leur arrache les boyaux, puis on leur trenche la teste auec vne hache, & ayant mis leurs membres en quatre quartiers, on les met en diuers lieux sur des pieux. Les Ducs, Marquis ou Barons qui sont du Parlement, ont ce priuilege qu'estans accusez de crime de leze Majesté, ils sont iugez par leurs semblables.

Il y a vne autre Cour en Angleterre, qui n'a pas sa semblable en lieu que ie sçache. Lors qu'on rend le droict à Westimontier, le iour auparauant que les Assises finissent, le Chancelier, les Barons, & tous ceux qui sont du Conseil priué du Roy, & pareillemēt les Iuges, c'est à sçauoir les deux principaux Iusticiers, depuis neuf heures iusqu'à onze, ont accoustumé s'esseoir en certain lieu qui est nommé la Chambre estoillée, ou à cause du grand nombre de fenestres qui y est, ou à cause que le plācher est semé de plusieurs estoilles dorées. Ceste Cour a esté introduite pour iuger des choses faites par violēce, & pour arrester l'insolence des plus puissants, qui sont obligez d'y venir respondre en personne, & s'ils ne se iustifient bien, ils sont enuoyez en prison prés d'vn ruisseau qui se nomme *Flecte*, d'où il sort en peu de temps par le moyē de ses amis, auec promesse de viure desormais plus paisiblement: & lors il est condamné à l'amende enuers le Roy, & à tous despens, dommages, & interests enuers sa partie. Elle fut establie au temps que le Cardinal Wolseus Euesque d'Yorc fut Chancelier d'Angleterre. Ceux qui president en ceste Cour sont le Chancelier, l'Intendant general des finances, tous les Conseillers, & tous les Barōs. La pluralité des voix l'emporte. Les peines ordinaires sont la prison, & l'amende pecuniaire. Il y a encore la Cour des pupils, qui iuge tout ce qui concerne les orphelins: & en la Cour de la Duché de Lenclastre, les actions personnelles & reelles, qui concernent en quelque sorte que ce soit les fonds de la Duché, sont debattuës. La Chambre des Requestes void les requestes & plaintes presentées au Roy, hors desquelles elle ne peut donner aucun iugement, & s'appelle la Cour des pauures, pource qu'il faut que ces Iuges rendent droict sans salaire, elle est aussi appellée Cour de conscience. XXXI.

Il y a encores la Cour d'Eglise, nommée aussi Cour de Chrestienté; & les Archeuesques & Euesques qui y president, ont vne iurisdiction particuliere, principalement en quatre sortes de causes, veu qu'ils cognoissent des testaments, & laigs testamentaires, des decimes, des mortuaires, & des nopces, & de l'adultere, ou fornication, bref de tout ce qui concerne la conseruation de l'ordre & ornement de l'Eglise, & qui appartient à l'entretien de la Religion. Voila l'ordre de la Iustice d'Angleterre, & la faço de laquelle elle est gouuernée. Mais auant que ie mette fin à ce discours, ie vous veux dire en vn mot de ceux qui sont condamnez à la mort. Quand l'on fait Iustice de quelqu'vn en Angleterre, & qu'on le mene pendre, tous les parens ont accoustumé de se trouuer presens à sa mort: & apres qu'on l'a mené par la ville sur vn chariot, on le conduit en fin au gibet, où l'on le pend en luy mettant au col vne chaine de fer, large de trois doigts. Et pource que ceste chaine ne le peut si promptement estrangler, à cause de sa largeur, les parens courent soudain, & le tirent XXXII. XXXIII.

tant par les pieds qu'il meurt, & estiment faire en cela vn bon office, & digne de ce qu'ils luy font. Cela est permis par la Iustice, à cause qu'on en a trouué tel, qui est demeuré pendu depuis le matin iusques au soir sans estre mort, en danger de perdre tout ensemble le corps & l'ame. Nous auons assez discouru maintenant du gouuernement Politique, voyons maintenant comme on s'y porte aux choses qui concernent la Religion & le seruice de Dieu, qui sont les principaux piuots des Republiques bien ordonnées.

RELIGION D'ANGLETERRE.

XXXIV. LEs Anglois, selon quelques-vns, receurent la Religion Chrestienne de Ioseph d'Arimathie, & puis du Pape Eleuthere, par la predication de Fugace, & Damian, qui baptiserent le Roy Luce, & vne bonne partie de ses gens, enuiron l'an de nostre salut 180. Mais l'Isle ayant apres esté occupée par les Anglois Saxons, le grand Gregoire Pape y manda Augustin, & Melite, & plusieurs autres de l'ordre sainct Benoist, qui y renouuellerent la foy, & y conuertirent Etelbert Roy de Kent, enuiron l'an 506. Depuis ce temps-là, iusques à l'an 1534. l'Angleterre n'eut iamais autre foy que la Catholique Romaine, & mesme Ina Roy d'Angleterre fort puissant, rendit son Royaume tributaire d'vn denier pour feu au sainct Siege. Or Henry VII. Roy d'Angleterre maria son fils aisné Artus à Catherine fille de Ferdinand d'Arragon & d'Isabelle de Castille, qui regnoit lors en Espagne. Mais le mariage ne fut pas consommé, à cause de la mort d'Artus; apres le deceds duquel pour le bien de la paix entre l'Espagne & l'Angleterre, Henry puisné d'Artus, auec dispence de Iules II. espousa la mesme Catherine, & en eust en vingt années qu'il vescut auec elle, trois enfans masles, qui moururent ieunes, & deux filles. Mais il aduint que Henry commença de perdre l'affection qu'il portoit à Catherine : dequoy le Cardinal Volse, homme arrogant & ambitieux, & qui n'aymoit pas la Royne, s'estant aduisé, commença de luy mettre quelque scrupule en la teste, sur son mariage, à cause du premier qui auoit esté contracté auec Artus : & ce qui poussoit encores ce Cardinal à persuader ce diuorce au Roy, c'estoit la haine qu'il portoit à Charles V. nepueu de Catherine, pour l'opinion qu'il auoit que Charles auoit empesché qu'il ne fust creé Pape.
XXXV. D'ailleurs, le Roy aymoit esperduëment Anne de Bolen, que l'on croyoit toutesfois communément sa fille. Plusieurs Theologiens des Vniuersitez de la Chrestienté escriuirent sur ce suject, les vns contre Henry VIII. les autres à son aduantage, estans gagnez par argent. Entre autres choses ceux qui luy contrarioyent, disoient que ceste separation estoit fondée sur la loy diuine, pource que Onan auoit espousé Tamar, qui auoit esté femme de son frere aisné : & la loy Mosayque veut qu'vn frere prenne la femme de l'autre decedé sans enfans, si bien que ce mariage estoit estably sur la loy positiue. Mais en fin Henry VIII. leua le masque, & depescha à Rome à Clement VII. Estienne Gardiner, & François Brian, pour traicter du diuorce. Le Pape remit le iugement de cecy à certains Cardinaux, & Theologiens, qui respondirent que le mariage estoit bon & vallable, & ne pouuoit estre dissout. Toutesfois Gardiner obtint du Pape pour Iuges deux Cardinaux, à sçauoir celuy de Campege, & celuy d'Yorc, & que la cause se debattroit en Angleterre. Mais apres

qu'on euſt longuement diſputé,& plaidé pour l'vn & pour l'autre,la Royne appella au Pape,diſant que les Iuges eſtoient obligez au Roy,l'vn pour l'Eueſché de Vinton & l'Archeueſché d'Yorc,l'autre pour l'Egliſe de Saliſbery. A ceſte cauſe le Pape deffendit aux deux Cardinaux de proceder outre, & ordonna que Paul Capizucco Doyen de la Rote, luy en feroit le raport. Le Roy voyant la grande difficulté de l'affaire, & le peu d'eſpoir d'vn bon ſuccez,tourna ſon deſdain contre l'Archeueſque d'Yorc, qui l'auoit mis en ceſte peine,& le deſpoüilla de l'Eſtat de Chancelier, & de l'Eueſché, & luy oſta meſme vn Palais qu'il auoit baſti à Londres,& le confina premierement en vn village, puis en ſon Egliſe d'Yorc, & depuis ayant ordonné qu'on le menaſt priſonnier à Londres,il mourut miſerablemẽt en chemin.Mais pour tout cela,il ne laiſſoit pas d'aymer autant que iamais Anne de Bolen,& d'enuoyer Cranmer à Rome pour deffendre ſa cauſe.Cependant Guillaume Varan Archeueſque de Cãtorbery : qui auoit touſiours deffendu, comme il deuoit, le mariage de la Royne, vint à mourir, & le Roy à la ſollicitation de Thomas Bolen pere putatif d'Anne,& meſme de ladite Anne,miſt Cranmer en la place du deffunct,à la charge de prononcer,meſme cõtre l'authorité du Pape, le mariage nul, & illegitime.Auſſi-toſt il vint iuſques-là que de faire accuſer les Eccleſiaſtiques d'auoir recogneu l'authorité des Legats eſtrãgers, & declara que tous leurs biens luy eſtoient confiſquez : tellement qu'il induiſit le Clergé, abandonné des Barons, & des Archeueſques, à le ſupplier de ſe contenter pour peine de ceſte faute, de quatre cens mille eſcus, en leur quittant le reſte; & ce fut delà que prit origine le tiltre qu'il prit derechef de l'Egliſe d'Angleterre.En fin il eſpouſa ſecrettement Anne de Bolen,donnãt à entendre au Preſtre nommé Roland, qu'il auoit permiſſion du Pape de ce faire. Auſſi-toſt apres Catherine fut confinée en certain lieu eſcarté, auec trois Damoiſelles, & incontinent la Cour fut pleine de flatteurs, qui pour plaire à Anne,commencerent à ſe mocquer des Preſtres, du Pape,& des Sacremens. Les heretiques d'autre-part voyans ceſte occaſion, s'eſſayerent en toute ſorte de prouigner leur nouuelle opinion; & pour ce, ils firent induire le Roy à ſe faire iurer l'obeyſſance qu'on promettoit au Pape, & pour obtenir cela plus facilement,ils ſe contenterent qu'il adjouſtaſt au ſerment ceſte clauſe, *Entant que la parole de Dieu le permettroit*. Et auec cét artifice ils firent treſbucher Iean Fiſcher Eueſque de Roceſtre, plein de doctrine & de pieté. Et le ſerment eſtant preſté, Cranmer, comme ne recognoiſſant plus le Pape, prononça la Sentence du diuorce entre le Roy & la Royne, ſur la fin de l'an 1532. Ce que le Pape Clement ayant entendu, prononça, mais trop tard, la Sentẽce diffinitiue en faueur de la Royne,declarãt les ſecondes nopces illegitimes. Lors Henry VIII. (à qui Elibabeth naſquit cependant) de deſpit qu'il euſt, oſta à Catherine, & à Marie ſa fille tous ornemens, & tiltres, & voulut que les Barons iuraſſent de tenir les ſecondes nopces pour legitimes & la fille qui en eſtoit née pour heritiere du Royaume, & d'en tenir Marie pour forcloſe,comme illegitime.En meſme temps il fit mettre en priſon Iean Fiſcher,& Thomas Morus,& pluſieurs Religieux de l'ordre ſaint François, qui ne pouuoient ſouffrir ce ſcandale, & fit ordonner en vne aſſemblée des Eſtats du Royaume, que perſonne ſous peine d'eſtre declaré criminel de leze Majeſté,n'euſt à recognoiſtre l'authorité du Pape en Angleterre, ou Irlande,& qu'on le tint luy meſme pour chef de l'Egliſe Anglicane en terre, & XXXVI.

que pour ceste cause on luy payast les annates, & les decimes des benefices, mesme que ce fust luy qui decidast de tous debats, & reformast les abus, & qu'on n'appellast plus le Pape qu'Euesque de Rome simplement. En fin l'an 1538. il obtint la confiscation de tous les Monasteres de l'vn & de l'autre sexe,
XXXVII. & en distribua les reuenus à plusieurs Gentils-hômes du Royaume, afin de les rendre interessez en ce faict. Tellemēt que les Monasteres finirent en Angleterre enuiron l'an 1540. & l'on tient que le nombre des Eglises ruinées estoit de dix mille. Finalemēt ce Roy mourut l'an 1546. & ayant pour fils Edoüard sixiéme il le laissa successeur du Royaume, & Edoüard prit auec le tiltre de Roy celuy de Chef de l'Eglise Anglicane; & ce fut sous cestuy-cy que la Religion Catholique demeura du tout esteinte en Angleterre, par le moyen d'Edoüard Seimer heretique Zuinglien, qui estoit oncle du Roy, qui introduisit aux chaires les Ministres Lutheriens, & autres, iusques à forçer les jeunes gens à les oüyr: & dés lors il fut ordonné que l'on celebreroit l'office diuin en lāgue vulgaire, cōme on fait encore. Cependant Marie fille de Henry huictiesme, & de Catherine, maintint toute seule la Messe, & le sainct Sacrement en sa Chappelle. Edoüard mourut dans peu d'années apres son couronnement, & Marie ayant vaincu le Duc de Nortumbrie, & Ieanne fille du Duc de Suffole, fut receuë Royne. Et incontinent elle fit annuller le tiltre de Chef de l'Eglise Anglicane, remit les causes spirituelles au iugement de l'Eglise, & Cranmer fut le premier condamné par ceste voye, & fit sortir aussi-tost d'Angleterre enuiron trente mille heretiques de diuerses nations & sectes, & annula toutes les loix faites par Edoüard cōtre l'Eglise Catholique, & pour aduācer mieux la vraye Religiō, se maria auec Philippe Prince d'Espagne. Mais ainsi qu'elle trauailloit pour remettre ce que les autres auoyēt d'estruit, elle deceda dās la sixiéme année de sō regne. Elizabeth fille d'Anne de Bolen luy succeda, mais
XXXVIII. craignant que le Pape & les Catholiques ne debatissent sa succession, elle fut couronnée auec les ceremonies Catholiques: mais elle chercha de maintenir son authorité par le moyen de l'heresie, & ayant premierement imposé silence aux Predicateurs Catholiques, elle ouurit les portes, & les portes de l'Isle aux heretiques. Elle fit apres assembler les Estats, où elle voulut estre nommée Souueraine, tant au spirituel qu'au temporel en tous ses Estats, & voulut que chacun la recogneust pour telle, excepté les Barons, afin qu'ils ne se missent en armes, & ne s'vnissēt auec le Clergé; & la peine à qui refuseroit de iurer estoit la premiere fois de la confiscation de tous ses biens, & de prison perpetuelle; & la secōde, de la vie. Par ce moyē elle s'appropria les annates & les decimes, abolit la Messe en son pays, & tout exercice de la Religion Catholique, ordonnant pour peine à ceux qui orroient la Messe; ou administreroient le S. Sacrement, qu'ils payeroient la premiere fois deux cens escus, ou tiendroient prison six mois, & pour la seconde quatre cens escus, ou seroient vne année entiere en prison; & la troisiesme que tous leurs biens seroient confisquez, & eux detenus en prisō à perpetuité. Et l'on vid soudain le lēdemain de la feste sainct Iean Baptiste, l'an 1559. cesser les Messes, & le diuin office par tout le Royaume. Ce seroit chose superfluë de traitter de son proceder à l'endroit des Catholiques, puis que toute l'Europe en est abbreuuée. Il me suffira de dire que Iacques VI. luy ayant succedé, il a esté dressé vn liure de Constitutions Ecclesiastiques, qui monstre assez la Religion qu'on y tient. Ie vous en diray donc les poincts principaux en peu de paroles.

Premierement il est dit que le Roy d'Angleterre sera recogneu en tous ses Estats pour Chef de l'Eglise Anglicane, & que celuy qui en doutera, soit tenu pour excommunié : de mesme que celuy qui dira que la forme de la Liturgie establie en l'Eglise Anglicane, & comprise au liure des prieres publiques, & de l'administration des Sacremens, est vn seruice corrompu, superstitieux, & illicite: & pareillement quiconque dira que quelqu'vn des 39. articles arrestez au Synode tenu à Londres l'an 1562. est superstitieux, ou erroné en quelque sorte, comme aussi celuy qui blasmera les ceremonies d'Angleterre, & la discipline des Archeuesques, Euesques, Doyens, & Archidiacres, & la façon de les ordonner; & semblablement ceux-là sont excommuniez par leurs ordonnances, qui asseureront qu'il est permis à quelque ministre que ce soit, ou à vn lay, ou à quelques-vns des deux ordres assemblez, d'ordonner des choses Ecclesiastiques sans l'authorité du Roy. XXIX.

Il est aussi dit que l'on obseruera les Dimanches, & les autres iours de feste, suiuant l'institution de l'Eglise Anglicane, c'est à sçauoir en oyant lire, & prescher la parole de Dieu, en faisant des prieres publiques, & priuées, & en confessant ses pechez à Dieu, que la Liturgie publique sera leuë, ou chantée aux iours, & vigiles marquées au liure des prieres publiques; que la Litanie sera recitée par les Recteurs, Vicaires, Ministres, ou Curez, en toutes les Eglises Cathedrales, & Collegiées, & en toutes les Chappelles, & que tous les Mercredis, & Vendredis, encores qu'il ne soit pas feste, le Ministre sera prest aux heures ordonnées pour prier Dieu dans l'Eglise ou la Chappelle, & ayant appellé le peuple auec la cloche, recitera la Litanie contenuë audit liure, & que tous les peres de famille, principalement qui demeurent seulement loing de l'Eglise demie lieuë, seront obligez d'y assister, ou d'y enuoyer au moins quelqu'vn de leur maison, capable d'assister le Ministre durant les prieres; que la forme, & les ceremonies de la Liturgie, & de la Cene, seront obseruées par toutes les Academies, & qu'en icelles les escoliers, & prefects vseront de surplis en leurs Eglises & Chappelles, aux Dimanches, & iours de festes : que tous se mettront à genoux lors qu'on dira la confession, & les Litanies, & autres prieres; & qu'ils se tiendront debout lors qu'on dira le Symbole : que tous les Oeconomes des Parroisses, apres auoir pris conseil du Ministre pour ce regard, tiendront preste la quantité de pain de seigle, & de bon vin, qui semblera necessaire pour le nombre des communians, au iour de la Cene qui sera ordonné, aux despens toutesfois des paroissiens; & que ce vin sera porté sur la table en vn vaisseau, qui sera pour le moins d'estaing : que l'on fera pour le moins la Cene trois fois l'année : que ceux qui administreront la Cene aux Eglises Cathedrales, seront parez de leurs Chappes aux festes solennelles : que ceux qui sont publiquement recogneus atteints de quelque peché qui leur est ordinaire, seront reiettez de la Cene : que tous feront la Cene en leurs parroisses : que les peres ne pourront estre parrains de leurs enfans, ny pareillement les enfans incapables de la Cene : qu'on fera le signe de la Croix sur les enfans en les baptisant, sans aduoüer toutesfois que ce signe soit de l'essence du baptesme, & que l'enfant est faict Chrestien sans le signe de la Croix, aussi-tost qu'on dit, *Ie te baptize au Nom du Pere, & du Fils, & du sainct Esprit.* Que quãd on deura ordonner des Ministres, il faudra enjoindre vn jeusne; & qu'vn Euesque ne fera pas en mesme iour, & tout à la fois vn homme Diacre, & Prestre : & outre ce, qu'aucun ne pourra estre fait Diacre,

ny Prestre, s'il n'a quelque lieu arresté pour exercer le Diaconat, ou la prestrise en quelque Eglise Cathedrale, ou Collegiale, ou s'il ne mõstre qu'il est designé Chappellain en quelque College de Cãbrige, ou d'Oxfort, ou bien qu'il est Maistre aux Arts depuis cinq ans. Que si vn Euesque reçoit quelqu'vn qui n'ait aucun de ces tiltres, il sera obligé de luy fournir tout ce qui luy sera besoin, iusqu'à ce qu'il l'ait pourueu en quelque Eglise. Que s'il refuse de ce faire, il sera suspẽdu pour vn an, par l'Archeuesque assisté d'vn Euesque, du pouuoir d'ordonner des Diacres, & des Prestres. Qu'on ne receura personne sans l'interroger, & examiner; qu'on ne dõnera les Ordres à aucun, si premierremẽt il n'accorde ces trois articles, que le Roy est Souuerain en Angleterre, tant pour le regard du spirituel, que du tẽporel, que le liure de la Liturgie ne cõtient rien de cõtraire à la parole de Dieu, & qu'il suiura ceste forme aux prieres publiques, & en l'administration des Sacremens, & en troisiesme lieu qu'il approuue le liure des articles de la Religion arrestez au Synode tenu à Lõdres l'annee 1562. Que ceux qui auront receu les Ordres ne seront admis aux benefices sans de bõs tesmoignages de leur suffisance & bonne vie. Que ceux qui deurõt estre admis aux benefices, iurerõt que leur fait est sans simonie, qu'on dispẽsera raremẽt de tenir plusieurs benefices: Que les Doyens des Eglises Cathedrales seront obligez à faire deuë residence: Que les Doyẽs, & Prebẽdaires qui resident aux Eglises Cathedrales, sont obligez de prescher, & que les Prebẽdaires Beneficiez sõt tenus demeurer en leurs benefices. Que les Beneficiez legitimemẽt absents de leurs benefices sõt obligez d'y auoir vn Curé qui y presche. Que les Ministres ne serõt admis pour Curez, si ce n'est par l'approbatiõ de l'Euesque, ou de l'ordinaire. Que les Gloses, & les Paraphrases sont deffenduës en la lecture publique des Escritures aux Ministres qui ne sont pas admis à la predication. Que la forme de la priere sera imitee des Predicateurs au cõmencemẽt de leurs sermõs. Que la lecture des prieres publiques, & l'administration des Sacremens deux fois l'annee, est enjointe aux Ministres puremẽt Predicateurs & que les Ministres puremẽt non Predicateurs administrẽt les Sacremẽs auec efficace. Que la cõfirmation sera celebree en la visite que les Euesques ferõt de leurs Dioceses, de 3. en 3. ans. Que les Cathecumenes serõt offerts à l'Euesque estant en visite, pour estre confirmez. Que les Ministres n'espouserõt aucun sans qu'il y ait eu des bans, ou que les espoux ayẽt esté legitimemẽt dispẽsez. Que les Curez, Vicaires, & Recteurs aduertirõt les iours de Dimanche le peuple s'il y a quelques festes, ou vigiles en la semaine suiuãte. Que tout Ministre qui aura permissiõ de prescher, s'essayera de reduire les Catholiques refusans qui serõt dans sa Parroisse, à la Religiõ d'Angleterre. Que les Ministres ne refuseront à personne le baptesme, & la sepulture, sinõ que le defũct soit mort excõmunié pour quelque grãd crime. Que le Ministre ne pourra differer le baptesme en l'extréme necessité. Que les Ministres seront obligez de garder vn registre de ceux qui seront baptisez, qui se marierõt, & qui serõt enterrez. Qu'on ne pourra prescher, ny faire la Cene aux maisons particulieres, & que les Ministres ne pourrõt aussi celebrer de leur mouuement particulier les ieusnes publics, & les propheties appellees exorcismes, & ne pourront aussi faire des assemblees particulieres. Que celuy qui sera vne fois Diacre, ou Prestre, ne pourra pas apres se rendre lay, & quitter ses Ordres. Qu'on n'enseignera ny publiquement, ny en particulier sans congé de l'Ordinaire. Que les

Curez habiles seront preferez aux autres par l'ordinaire. Qu'il y aura dans les Eglises des liures de prieres publiques aux despens des parroissiens, comme aussi des Bibles en grād volume, & des liures d'homelies approuuez en Angleterre. Qu'il y aura aussi des fonds de Baptesme, & des tables pour la Cene dans les Eglises, comme aussi des chaires propres pour la predication, & des troncs pour les aumosnes. Qu'on visitera les Eglises de trois en trois ans, & qu'on signifiera les choses dont elles ont besoing, aux Commissaires establis de par le Roy sur ce fait. Qu'on fera des inuentaires des fonds, & biens des Eglises, & qu'ils seront gardez aux Archiues des Euesques. Que les Oeconomes, & Inquisiteurs des Eglises, ou les assistans, ne permettront pas qu'on jouë des Comedies, qu'on banquette, qu'on tienne la Cour seculiere, n'y qu'on face la monstre des soldats, ou telle autre chose prophane, aux Eglises, Chappelles, ou Cimetieres, ny qu'on sonne aussi superstitieusement les cloches aux festes qui sont supprimées par le liure de la Liturgie publique, ny en leurs vigiles. Que le mariage contracté dans les degrez prohibez sera nul. Que ceux qui n'auront atteint l'aage de vingt & vn an, ne pourront contracter mariage sans le consentement de leurs parens. Que les vefues ne seront pas obligées d'auoir le consentement de leurs parens lors qu'elles se voudront remarier. Qu'il ne faut pas ouyr la simple Confession des parties pour deffaire vn mariage. Que les Sentences du diuorce, & de la separation ne se donneront qu'aux Sieges de Iustice, & que de ceux qui seront ainsi separez, l'vn ne se pourra marier ailleurs, tandis que l'autre sera en vie. Qu'on descouurira aux Cours ceux qui ayans atteint l'aage de quatorze ans ne communieront pas la feste de Pasques; de mesme aussi que ceux qui troubleront les prieres, & se porteront insolemment aux Eglises. Qu'il faut denoncer aux Ministres les pechez notoires, mais qu'il est deffendu de descouurir ceux qui auront esté confessez en particulier. Que les Oeconomes seront obligez de deferer ceux qui sont refusans de suiure leur Religion. Que les Sentences qui concernent les Ministres pour le regard de les priuer de leurs benefices, ou offices, seront seulement prononcées par l'Archeuesque. Voila à peu prés les poincts principaux de ces Constitutions Ecclesiastiques, formées à plaisir, contraires en beaucoup de lieux à celles des Caluinistes, qui rejettent toutes les ceremonies qui sont obseruées en Angleterre. Au reste les Catholiques n'y osent faire exercice de leur Religion, & afin de viure paisiblement, sont taxez selon leurs moyens à tant pour année. Mais pource que le Roy d'Angleterre assigne beaucoup de gens de sa Cour sur ceste exaction, ceux à qui l'assignation est donnée, conuiennent auec les Catholiques à certain prix pour vne fois, & ne leur demandent apres aucune chose. Il est deffendu pareillement aux Caluinistes de faire exercice de leur Religion. Mais ceux-cy ne payent rien pour viure paisiblement en Angleterre, pource qu'ils s'accordent auec les autres en ce qui touche le Pape; tellement que les seuls Catholiques y sont foulez. C'est tout ce qu'on peut dire pour ce regard. Et puis que nous auons traitté assez au long de toutes les parties, & conditions de ce Royaume, il faut mettre fin à ce discours, pour venir à celuy de l'Escosse: apres auoir representé les noms des Roys d'Angleterre; & les Archeueschez, & Eueschez anciens de ce Royaume.

ROYS D'ANGLETERRE.

XI. L'Histoire d'Angleterre est toute pleine de confusion iusques à Egbert, qui regna l'an 801. Et pource ie ne feray point de difficulté de passer soubs silence tous les autres qui l'ont precedé, & de commencer par cestuy-cy.

L'an 801. Egbert 1. commence de regner, il regne 37. ans, meurt l'an 838.

Il a pour successeurs ceux qui s'ensuiuent.

Edelphe regne 20. ans, meurt l'an 858.

Ethelbald regne 5. mois.

Ethelberts regne 5. ans, meurt l'an 863.

Ethelrede regne 9. ans meurt l'an 872.

Alurede regne 28. ans, meurt l'an 900.

Edoüard l'ancien regne 24. ans, meurt l'an 924.

Adelstat regne 16. ans, meurt l'an 940. ayant subiugué toute l'Isle.

Edmond regne 6. ans, meurt l'an 946.

Eldrede regne 9. ans, meurt l'an 955.

Eduin regne 4. ans, meurt l'an 659.

Edegar regne 16. ans, meurt l'an 975.

8. Edoüard martyr regne 3. ans, est tué par les embusches de sa marastre Alfrede, & depuis mis au nombre des Saincts : sa mort fut l'an 978.

Ethelrede regne 38. ans, meurt l'an 1016.

Edmond costé de fer regne vn an, meurt l'an 1017.

Canut Roy de Noruege, & de Dace, & depuis Roy d'Angleterre, ayant chassé Edmond, & Edoüard enfans d'Edmond costé de fer, regne en Angleterre 20. ans, meurt l'an 1037.

Harald regne 4. ans, meurt l'an 1041.

Canut 2. regne 2. ans, meurt l'an 123.

Edoüard sainct Roy regne 23. ans, meurt l'an 1066.

Harald 2. regne vn an, meurt l'an 1067.

Guillaume Duc de Normandie chasse Harald, & se rend maistre de l'Angleterre, regne 21. an, meurt l'an 1088.

Guillaume le Roux regne 13. ans, meurt l'an 1101.

Henry 1. regne 35. ans, meurt l'an 1136.

Estienne Comte de Bologne nepueu de Henry, se saisit du Royaume, regne 19. ans, meurt l'an 1155.

Henry 2. regne 33. ans, meurt l'an 1190.

Richard 1. regne 10. ans, meurt l'an 1200.

Iean 1. regne 17. ans, meurt l'an 1217.

Henry 3. regne 56. ans, meurt l'an 1273.

Edoüard 1. regne 35. ans, meurt l'an 1308.

Edoüard 2. regne 19. ans, meurt l'an 1327.

Edoüard 3. regne 51. an, meurt l'an 1378.

Richard 2. regne 22. ans, meurt l'an 1400.

Henry 4. regne 14. ans, meurt l'an 1414.

Henry 5. regne 9. ans, meurt l'an 1423.

Henry 6. regne 38. ans, meurt l'an 1461.

Edoüard 4. regne 24. ans, meurt l'an 1448.

Edoüard 5. regne 2. mois, meurt aagé de 11. ans.

Richard 3. regne 2. ans, meurt l'an 1486.

Henry 7. regne 24. ans, meurt l'an 1510.

Henry 8. regne 38. ans, meurt l'an 1547.

Edoüard 6. regne 38. ans, meurt l'an 1553.

Marie auec Philippes d'Austriche regne 5. ans 3. mois, meurt l'an 1558.

Elizabeth regne 55. ans, meurt l'an 1603.

Iacques Roy d'Escosse luy a succedé au Royaume d'Angleterre, & regne à present.

ARCHEVESCHEZ D'ANGLETERRE.

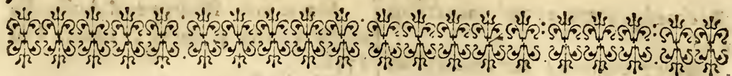
EN Angleterre il y auoit anciennement deux Archeuesques, qui auoient sous eux plusieurs Suffragans Euesques: comme il se void au liure nouuellement mis en lumiere par Aubert Chanoine d'Anvers, intitulé, *Notitia Episcopatum Orbis Christiani*, en la forme qui ensuit. XLI.

ARCHIEPISCOPVS CANTVARIENSIS. CANTELBERCH.

Londinensis. *Londen.*
Wintoniensis. *Vuitou.*
Couentrensis, & Lichfeldensis iuncti. *Couentre.*
Sarisburiensis. *Salisburi.*
Bathoniensis, & Wellensis, iuncti.
Lincolniensis. *Lincolne.*
Petroburgensis.
Exouiensis.
Glocestrensis. *Clochestre.*
Herefrodensis. *Herefors.*
Norwicensis, siue, Nordouicensis. *Norvvick.*
Eliensis.
Roffensis. *Rochestre.*
Cirestrensis. *Chichestre.*
Oxoniensis. *Oxford.*
Wigorniensis. *Vvorchestre.*
Bristoliensis. *Bristou.*
Meneuensis, ad fanum S. Dauidis, in Wallia, siue Cambria.
Bangorensis, siue Banchorensis, in Wallia.
Landaffensis, siue Landauensis. ibid. *Landaff.*
Asaphensis, siue Eluuensis, ibidem.

ARCHIEPISCOPATVS EBORACENSIS. YORCK.

Dunelmensis.
Cestrensis *Chestre.*
Carleoleensis, seu Cariolensis.



DISCOVRS DE L'ESCOSSE.

SOMMAIRE.

1. Escosse anciennement appellée Albanie. Sa description, & ses Prouinces. 2. Riuieres les plus notables du pays. 3. Forest de Caledoyne, où il y a des bœufs blancs indomptables, portans le crin semblable à celuy du Lyon. 4. L'Aire des charbons, lieu abondant en bitum terrestre. 5. Mine d'or en Crauford, d'où l'on tire l'or sans peine. 6. Le lac Loumond, & les singularitez remarquables d'vne Isle flottante. 7. Buthquhante, pays qui ne peut souffrir de Rats. 8. Fontaine d'où sourdent des gouttes d'huyle de notable vertu. 9. Escossois anciennement nommez Pictes, se peignans le corps, & les cheueux, & viuant de chair humaine. Leur façon de combattre, & armes de guerre. 10. Escossois modernes distinguez en Ciuils, & Sauuages. Leurs armes, & tollerance en guerre, recommandables pour leur fidelité. 11. Sterilité, & pauureté du pays d'Escosse. 12. Edimborou, ville capitale d'Escosse. Sa description. Est appellée par Ptolomée Chasteau aislé. 13. Noblesse Escossoise anciene de Thanes, Abthanes, Vndethanes. 14. Cheualiers dorez, Barons, Gentils-hommes. 15. Estats du Royaume composez de trois sortes de personnes, & comment s'assemblent. 16. College de Iustice, appellé The session institué par le Roy Iacques V. Cours subalternes en chaque Comté. Cours appellées The Commissariats, & quelle est leur iurisdiction. 17. Escosse en quel temps receut la foy Chrestienne. Palladius enuoyé pour en chasser l'heresie Pelagienne. 18. Heretiques bruslez en Escosse, entre autres Hamilton parent du Roy. 19. Troubles en Escosse par les Heretiques, & par Iacques Prieur de S. André, bastard du Roy. 20. Emprisonnement de la Royne Marie mere du Roy d'Angleterre Iacques VI. 21. Archeueschez & Eueschez qui sont au Royaume d'Escosse. 22. Cathalogue des Roys d'Escosse, & leur regne.

1. A partie plus Septentrionale de la grande Bretagne est nommée Escosse, & eut autresfois le nom d'Albanie, & mesme les Escossois qui gardent la langue ancienne, la nomment Albain, & les Irlandois Allabani. Ce pays est diuisé de l'Angleterre du costé du Midy par les riuieres de Zuede, & Soluay. Il est borné des autres trois costez de la mer. Sa longueur depuis la riuiere de Zuede, iusques à son extremité plus boreale, est de deux cens cinquante sept lieuës Angloises. Sa largeur de 190. Il est diuisé en plusieurs contrées, c'est à sçauoir en celle de *Lauden*, jadis Pictlande, c'est à dire pays des Pictes, & ceste-cy est montueuse, & sans arbres, mais fort ciuilisée, & pleine de courtoisie. Edimbourg qui est la demeure des Roys d'Escosse, est assis en ceste contrée, & plusieurs autres bõnes villes. Il y a apres le pays de *Merck*, c'est à dire, la borne de l'Angleterre, & de l'Escosse: celuy de *Teifidale*, c'est à dire, vallée prés de la riuiere de Teifie, proche de l'Angleterre, réply de rochers, *Eschedale*, prés de la riuiere d'Esque: *Eusedale*, *Nidisdale*, ainsi appellé du fleuue *Nith*. la valée d'*A-*

nandalle: *Galluuay*, qui est deuers le Couchant, qui abonde plus en pastis, qu'en fruicts : *Caricte*, qui a d'assez bons pasturages : *Coyl*, qui est mauuaise terre, & maigre: *Sterlingh*, *Mentbeth*, *Cliuid sdale*, *Lennos*, *Ernouale*, *Strashern*, *Storie*, *Rissen*, & *Argile*, qui abonde en lacs, & plus en pastis, qu'en bleds, & ceste contrée estoit la demeure des Caledoniens, desquels toute la region est nommée des habitans *Allibanum* : *Cantire*, qui signifie coing de la terre, pays vaste, & plein de marescages : *Strathnaburn* : *Fife*, petit pays plus fertil que les autres, où est la ville de sainct André : *Angusie*, pays aggreable prés de la riuiere de Zau : *Marnie*, & *Marrie*, pays maritimes : puis *Buquhan*, *Rossemurray*, *Nessland*, & *Tarbaih* : apres cela, *Beanrossen*, & *Sutherland*, & en fin, *Cathnes*.

QVALITE' DV PAYS.

L'Escosse est aspre, & montueuse, & n'est pas de beaucoup si fertile que
l'Angleterre, mais elle abonde plus en poisson. La mer qui la borde,
porte grande quantité d'huistres, de haranc, de corail, & de coquille, & par-
my les vallées il y a plusieurs lacs, marais, riuieres, & fontaines, où l'on trou-
ue grande quantité de poisson. Et la plus grande partie de ces lacs vient de la II.
montagne Grampie, où sont aussi les sources des trois riuieres qui portẽt bat-
teaux, c'est à sçauoir la riuiere de *Cloyd*, iadis *Aleut*, qui se descharge dans la
mer d'Irlande : celle de *Zaus*, qui surpasse en grandeur toutes les autres riuie-
res d'Escosse, & qui vient partie du pays d'Argile, d'vn lac de mesme nom,
partie du pays de *Sather*, & se desgorge dans la mer Germanique, & celle de
Fortbea, qui s'allant rendre en la mer d'Allemagne, fait ce grand golphe qui est
appellé vulgairement la mer d'Escosse. Il y a aussi, outre le Zuede qui separe
l'Escosse de l'Angleterre, les riuieres de *Spaye*, *Nesse*, & *Louth*. Il y a aussi des III.
montagnes qui ont quelques petites plaines, où il y a de fort bons pastis, &
mesme il y en a quelques-vnes qui portent le marbre, & l'albastre. Les forests
y sont pleines de bestes fauues, & noires, principalement celle de Caledoine,
où il y a aussi des bœufs blancs, qui sont si farouches, qu'ils ne peuuent estre
domptez en aucune sorte, & leur crin est comme celuy des Lyons. Il y a vn IV.
certain lieu nommé l'Aire des charbons, qui abonde en bitum terrestre, &
brusle quelquefois auec vn grand dommage des habitans. Dauantage l'Es- V.
cosse a des mines d'or, d'argent, de vif argent, de plomb, & de cuyure, & par-
ticulierement il s'est trouué vne mine d'or en Crauford, d'où l'on tire l'or sãs
peine. En Galloüay il y a vn lac appellé Myrtouu, dont vne partie se gele en
hyuer, l'autre ne se peut geler pour froid qui face. Il y a en Caricte de grands VI.
bœufs, dont la chair est extrémement tendre, & de fort bon goust, & leur
graisse a ceste particularité qu'elle coule tousiours comme de l'huyle. En *Len-
nos*, il y a vn grand lac nommé *Loumond*, qui a plus de 24. mille pas de lon-
gueur, & huict de largeur, où il y a 30. Isles, dõt la plus grande partie est plei-
ne de bourgs bien habitez. Il y a en ce lac trois choses dignes de memoire,
c'est à sçauoir, qu'il porte de fort bons poissons, qui sont sans aisles : que sans
aucune halenée de vent il s'y leue quelquesfois de si grandes vagues, qu'elles
estonnent mesmes les mariniers plus hardis : & finalement vn Isle où il y a de
bons pastis, mais qui flotte tousiours où le vent la pousse. En *Buthquhanie* on
ne void aucun rat, & si l'on y en porte de dehors, il meurt aussi-tost. On [illegible] VII.
au pays de Fife certaine pierre noire en grãde quantité, fort prop[illegible]e à faire du

VIII. feu. Il y a à deux mille pas d'Edimbourg vne fontaine, où l'on voit nager des gouttes d'huyle, qui est de telle nature, que si vous n'y prenez rien, il ne s'y en assemble pas d'auantage, & quoy que vous en preniez beaucoup, il y demeure tousiours autant d'huile. Ceste liqueur est bonne contre les rudesses de la peau. Quant au bled, c'est tout ce que les Escossois peuuent faire que d'en auoir pour leur nourriture.

MOEVRS DES ANCIENS ESCOSSOIS.

IX. ON tiēt que les Escossois furent jadis nōmez Pictes, qui veut dire, peints, à cause qu'ils auoyent autrefois accoustumé de peindre leur corps, & faire des marques sur les bras, & sur les mains auec du feu, ainsi que font encores quelques-vns d'entre les sauuages d'Escosse. Mais ce nom ne fut pas commun à tous, veu que les deux nations, c'est à sçauoir celle des Pictes, & des Escossois, donnerent leurs noms aux habitans de la partie plus Septentrionale de la grande Bretagne qui s'attaquent, selon le lieu où chacune de ces deux nations s'arresta. Ces Pictes rendoiēt aussi leurs cheueux bleuz par artifice. Ils se repaissoyent de chair humaine, selon le tesmoignage de sainct Hierosme, & bien qu'ils trouuassent de bons troupeaux pour s'en repaistre, ils se prenoiēt toutesfois aux mammelles des femmes, & semblables parties, qu'ils arrachoient, & couppoient, trouuant telle viande la plus delicieuse de toutes. Mais Boëce en parle d'autre sorte, disant qu'ils estoient fort sobres au manger & au boire, dormoient fort peu, que tout grain leur seruoit à faire du pain, & qu'ils mangeoient ordinairement de la chasse qu'ils prenoient, ou de la chair de bœuf; mais qu'ils en vsoient d'autres sortes que les autres natiōs, pource qu'ils se nourrissoiēt de veaux, ou les chastroiēt pour s'en seruir au labourage, & mangeoiēt les vaches quād elles estoiēt pleines, pource que elles estoiēt alors plus grasses, & le poissō leur seruoit quelquefois de nourriture: qu'ils demeurerent quelque tēps sans faire autre repas iusques au soir qu'vn biē leger des-jeuner, & que le soir ils faisoient bōne chere, ayans pour breuuage vne eau cōposée de thin, de menthe, & d'anis, & autres bōnes herbes, & de bonne odeur, ou bien de biere: mais à la guerre l'eau pure leur seruoit de boisson, & ils portoient autant de farine qu'ils voyoient suffire pour la journée. Ils mangeoient la chair à demy cuite, comme la trouuant de meilleur goust, & retenant mieux sa substance; & ils se nourrissoient aussi de poisson seché au Soleil, ils ne trouuoient autre chose pour se repaistre. Ils auoient tousiours en tēps de paix la teste nuë & le poil coupé, horsmis, qu'ils laissoient sur le front vn petit toupet de poil. Ils alloient volōtiers pieds nuds pour s'endurcir à toute sorte d'incommoditez. Leurs bas de chausse ne passoient pas le genoüil, & le haut estoit de lin, ou de chanvre: leurs manteaux estoient en esté d'vn drap delié, & en hyuer de laine double, & grossiere, & leur giste estoit à terre, ou sur vn banc auec vne paillasse. Les enfans n'estoiēt nourris d'autre laict que de celuy de leurs meres, & si quelqu'vn mettoit son enfant à nourrice, elle estoit soubçonnée d'adultere. S'ils estoient vaincus en bataille, ils se sauuoient aux montagnes à grande course, & n'estoient à leur aise qu'ils n'eussent eu leur reuanche. Si les Gentils-hommes estoient en danger en quelque bataille, leurs subjects & seruiteurs se hazardoient pour leur sauuer la vie, ou la perdre auec eux. On plantoit sur le tombeau des nobles

autant d'obelisques qu'on auoit tué d'ennemis au combat sous leur charge. Celuy qui voyageant pour le fait de la guerre, ou estant au camp, estoit trouué sans fuzil, ou n'ayãt l'espée au costé, ou en la main, estoit foüetté par ignominie, & en ce temps ils estoyent armez legerement de quelques corselets de fer, mais beaucoup plus de cuir boüilly; & pour leurs autres armes ils auoient l'arc, la lance, & l'espée. Si quelqu'vn s'en alloit au camp sans congé, le premier qui le rencontroit le pouuoit tuer, & ses biens estoient incontinent confisquez. Les femmes mesmes estoient enroollées pour aller à la guerre, pourueu qu'elles ne fussent enceintes, ou trop aagées. Ainsi qu'ils sortoient pour aller combattre, ils tuoient la premiere beste rencontrée, & teignant la pointe de leur espée de son sang, en goustoient, auec esperance que ceste ceremonie leur seruoit d'heureux presage de la victoire. On noyoit ceux qui estoient trop adonnez à boire & manger. Ils vsoient de lettres hieroglyphiques, comme les Egyptiens. Voila ce qui se peut dire des mœurs anciennes.

MOEVRS DES ESCOSSOIS DE CE TEMPS.

MAintenant les Escossois sont de leur naturel enuieux & superbes, & mesprisent tous les autres hommes. Ils font parade de leur noblesse, & sont si ardans apres ceste vanité, que les hommes pauures & de bas lieu sont si effrontez que de se vanter qu'ils sont sortis du sang des grands du Royaume, & de la race Royale. Mais auant que de passer outre, il faut remarquer que les Escossois sont diuisez en ciuils & sauuages, les vns estans plus gracieux que les autres, & les derniers presque brutaux, encor que Chrestiens, & fort vaillans à la guerre, comme n'ayans aucune apprehension de la mort. Les ciuils sont ceux qui demeurent du costé du Midy, qui est nommé la haute Escosse, plus fertile que la partie Septentrionale, & les habitans sont nommez, *Gens de la terre haute*: & ceux-cy vsent presque ordinairement de la langue Angloise. Les sauuages sont ceux qui habitent du costé du Nord; & ceux-cy sont nommez, *Gens de la terre basse*. Ceux-cy retiennent les mœurs, la langue, & les armes des Irlandois, dont ils ont pris leur origine. Ils ont pour leurs armes l'arc & les flesches, & vne espée fort large, & vn poignard fort pointu. Au reste les Escossois ont beaucoup d'esprit & d'industrie, mais fort portez à la vengeance, & cruels lors qu'ils ont moyen de la prendre. Dauantage ils sont hardis & courageux à la guerre, & souffrent toutes sortes d'incommoditez beaucoup mieux que les Anglois: & ils ont encores cela, qu'ils sont pleins de subtilité & de ruses, & enclins à des factions & seditions, & sur tout capables de toute sorte de sciences. On les a tenus depuis long-temps pour extrémement fideles: dequoy les Roys de France, qui s'en seruent pour la garde de leur corps, rendent assez suffisant tesmoignage. X.

RICHESSES D'ESCOSSE.

LE pays d'Escosse est pour la plus grande partie si maigre & sterile, qu'il ne peut presque fournir à ses habitans ce qui suffit pour leur nourriture. XI.
Quelque petit traffic de laine qu'ils font, quelque vente de charbon pour les mareschaux, de carisez, de reueſches, de bine, & celle du haranc, qui est la plus profitable, les affranchit d'incommodité, & fait qu'ils se seruent de ce

que les nations estrangeres leur rapportent, s'il leur est necessaire. Ce n'est pas toutesfois qu'il n'y ait de riches Marchands qui trafiquent de tous costez, principalement du costé du Nord, & qu'il n'y aborde grande quantité de vaisseaux, pour le bon nombre de ports asseurez qui s'y trouuent. Mais la plus grande partie de marchandise, principallement celle qui est plus pour les delices, que pour la necessité, est transportée en Angleterre. Ceste pauureté du pays est cause que le Roy en retire vn bien petit reuenu, qui ne peut estre presque esgalé à celuy des moindres Princes d'Italie.

FORCES D'ESCOSSE.

AVjourd'huy que l'Escosse & l'Angleterre sont sous vn seul Roy, ie ne voy point que ce Royaume soit surmonté en forme d'assiette par aucun autre; veu que la mer le borde de tous costez, & tout le dedans mesme du pays est si plein de precipices, de montagnes, & de forests, qu'on l'estime pour ceste cause du tout inuincible. Car si les habitans sont contraincts de fuyr, ils se retirent aux mõtagnes, où ils viuent de poisson sec, & de chair de bestes sauuages. Que si quelqu'vn les alloit attaquer en ces lieux, ils leur sont si fauorables, que vne petite poignee de gẽs seroit capable de deffaire vne grãde armee. Au reste il y a deux seules forteresses aux frõtieres de l'Angleterre, dõt l'vne est *Amb.tr*, grand port en la coste d'Angleterre, & au Golfe d'Edimbourg, qui est opposé à Varuich, l'autre est du costé du Couchant, nommée *Dombritor*, assise sur vne haute montagne, separée des autres, & ce Fort semble opposé en quelque ma-
XII. niere à Larling. Quant aux autres lieux, il y a Edimbourg nommé des Escossois Irlandois *Dum Eaden*, c'est à dire, ville de *Eaden*, & vulgairement *Edemborruu*. Et l'on croit que c'est le lieu que Ptolomée appelle Chasteau-aislé; veu qu'Edemborruu signifie mesme chose que Chasteau-aislé. Ceste ville est capitale d'Escosse, & son siege, est assise en lieu haut, ayant d'estenduë d'Orient en Occident mille pas, & de largeur beaucoup moins. Ceste ville est riche, & assez forte, & entouree de bonnes murailles. Du costé du Couchant il y a vn rocher, & sur ce rocher vne forte place, sous laquelle on voit vne profõde vallee de tous costez, si ce n'est de celuy qui regarde la ville : & pour ceste cause on tient ce Fort imprenable, sinon qu'il ait affaire à ceux qui sont maistres de la ville. Ce Fort s'appelle le Chasteau des filles, pource que les filles des Pictes y estoient anciennement gardées, & nourries iusques à ce qu'elles fussent en aage de se marier. Il y a aussi *Alberdon*, qui est vne bonne forteresse du costé de la mer Germanique. Il y a encore en Marnie vne bonne & forte ville nommée *Fordun*, dont l'assiette peut donner assez de peine à ceux qui l'attaqueront. Quant aux hommes nous auons desia parlé de leur courage, & leur nombre est assez grand : si bien qu'ils sont capables de resister à vne grande puissance estrangere, & mesme à ceste heure qu'vn mesme Roy possede l'Escosse & l'Angleterre, les Escossois seront tousiours assistez des Anglois, & sans doute ils feront tousiours grande deffence ensemble.

GOVVERNEMENT D'ESCOSSE.

L'Escosse est composée de trois ordres, c'est à sçauoir de la Noblesse, du Clergé, & du tiers Estat. Le Roy pour parler selon leur façon, est Seigneur direct de toutes les terres, & a authorité Royale, & iurisdiction tant sur

les layes que sur les Ecclesiastiques. Le fils aisné du Roy d'Escosse est appellé
aussi-tost apres sa naissance, Duc de Rothsaye, & Seneschal d'Escosse. Les au-
tres enfans du Roy sont nommez simplement Princes. Les plus honorez d'en-
tre les Nobles c'estoient autresfois les *Thanes*, qui estoient les officiers du
Roy, dont les plus hauts esleuez se nommoyent *Abthanes*, & ceux qui estoient XIII.
moindres *Vnder-Thanes*. Mais ces noms se sont tout à fait perdus, depuis le
temps que Malcome troisiesme de ce nom Roy d'Escosse donna les tiltres de
Comte & de Baron receus des Normands, aux Gentilshommes qui estoient
accompagnez de plus de merite. Et depuis ce temps-là il s'est glissé en Es-
cosse aussi bien qu'en Angleterre, des Ducs, des Marquis, des Comtes, & Vi-
comtes, & Barons. Le premier qui introduisit le tiltre de Duc, fut Robert III.
enuiron l'an 1400. de mesme que le Roy d'Angleterre qui regne à present, y
a introduit les tiltres honoraires de Marquis & de Vicomtes. Ceux-cy sont
tenus de la Noblesse plus releuée, & ont place & voix aux Estats, & sont
appellez *Lords*, de mesme que les Euesques.

Entre les autres Nobles on met au premier rang les Cheualiers dorez, qui XIV.
prestent serment auec vne grande solemnité. Au second rang sont ceux qu'on
nomme *Lairds*, & Barons simplement, entre lesquels on ne mettoit personne
qui n'eust ses terres qui releuent immediatement du Roy, & qui n'aye iustice
haute, moyenne, & basse. On met au troisiesme lieu ceux qui sont sortis des
familles plus illustres, mais sans tiltres, & ceux-cy sont particulierement nom-
mez Gentils-hommes, ou *Gentlemen*. Tous les autres, comme citoyens, mar-
chands, artisans, & autres, sont mis au rang du peuple : toutesfois le peuple
appelle presque *Gentlemen*, tous ceux qui sont riches, ou qui tiennent maison
ouuerte. Au surplus tous les enfans puisnez des Comtes, Seigneurs, & Che-
ualiers, ne succedent en aucune partie à leur pere, veu que toute la succession
vient à l'aisné par le droict d'Escosse, afin de conseruer les familles. Quant au
peuple afin qu'on n'ordonne rien d'insupportable contre luy aux Estats, il
luy est permis d'y enuoyer trois ou quatre citoyens de chaque ville, afin qu'ils
dient leur aduis librement des choses proposées, auec les autres deux ordres.
Pour le regard de la puissance, il n'y a personne qui en ait tant que le Viceroy,
ou Gouuerneur d'Escosse, qui gouuerne tout le Royaume, ou en l'absence du
Roy, ou à son deceds, ou bien si le Roy le trouue en bas aage. Les Estats du
Royaume ont vne authorité fort absoluë, & ceste assemblée est composée de XV.
trois sortes de personnes, c'est à sçauoir de Seigneurs spirituels, comme Euesques,
ques, Abbez, & Prieurs; de Seigneurs temporels, comme Ducs, Marquis,
Comtes, Vicomtes, & Barons; & en troisiesme lieu les deputez des bourgs
& des villes. Et il n'y a gueres de temps qu'on adjoustoit à ce nombre deux
deputez pour chaque Comté. Le Roy prescrit le temps auquel ils seront as-
semblez, & le faict publier: & les causes de l'assemblée estans declarées par le
Chancelier, les Seigneurs spirituels eslisent separément huict des Seigneurs
temporels, & les Seigneurs temporels autant de spirituels. Et tous ceux-cy
estans ensemble, nomment huict des deputez des Comtez, & autant de ceux XVI.
des Bourgs, qui font le nombre de 32. & auec le Chancelier, Thresorier, Gar-
de du petit seel, Secretaire du Roy, & autres; admettent, ou rejettent ce qui
doit estre rapporté aux Estats, en l'ayant premierement communiqué au
Roy. Les choses qui sont admises, sont soigneusement espluchées par tous
les Estats, & ce qui est approuué par la pluralité des voix, est presẽté au Roy,

qui declare aussi-tost que la chose luy plaist ou déplaist : & si quelque chose ne luy aggree, elle est effacée.

XVI. Ce qui tient le premier rang apres les Estats, c'est le College de Iustice, qu'on nomme *Thesession*, que le Roy Iacques V. institua l'an 1332. y mettant vn President, & quatorze Conseillers, sept Ecclesiastiques, & sept laycs (ausquels on a depuis adjousté le Chancelier, qui tient le premier lieu, & cinq autres Conseillers) trois Greffiers principaux, & autant d'Aduocats qu'il semblera bon à Messieurs du Parlement. La Cour se tient tous les iours, excepté le Dimanche, & le Lundy, depuis le premier de Nouembre, iusques au 15. de Mars, & depuis le iour de la Trinité, iusques au premier d'Aoust. Le reste du temps s'escoule en vacations. Ils iugent selon les ordonnances des Estats du Royaume, & lors qu'ils manquent on a recours au droict ciuil.

Il y a aussi des Cours subalternes en chaque Comté, où le Vicomte ou son Lieutenant rend la Iustice à ceux du pays, & quelquesfois on appelle de ses Sentences au College de Iustice. La pluspart de ces Vicomtes sont tels par succession, & leurs tiltres sont hereditaires : car les Roys d'Escosse pour obliger plus estroittement la Noblesse, instituerent jadis des Vicomtes perpetuels & hereditaires. Il y a aussi des Cours ciuiles aux fiefs Royaux, où il y a des Baillifs, de mesme qu'il y a des Magistrats aux Bourgs & Villes libres. Il y a d'autres Cours qui s'appellent *The Commissariat*, dont la souueraine est à Edimbourg, où l'on plaide deuant quatre Iuges, touchant les testamens, le droict des benefices Ecclesiastiques, les decimes, les diuorces, & semblables choses, dont la cognoissance appartient de droict à l'Eglise.

Quant aux choses criminelles, le principal Iuge Royal a son siege à Edimbourg (cét office a esté jadis en la maison des Comtes d'Argathelie) & ces Iuges commettent deux ou trois Iurisconsultes, pour cognoistre des choses capitales, ou qui concernent le retranchement de quelque membre, ou la confiscation de tous les biens de quelqu'vn. Et il est permis en ceste Cour au criminel, mesme accusé de crime de leze Majesté, de prendre vn Aduocat pour deffendre sa cause. Bien souuent aussi il y a des Iuges que le Roy commet pour cognoistre de quelque cause criminelle particuliere. Les Vicomtes pareillement en leurs iurisdictions, & les Magistrats dans les Bourgs, cognoissent d'vn homicide (pourueu que le meurtrier soit pris dans vingt-quatre heures) & faire mourir le meurtrier : mais apres ce temps, la cognoissance en appartient au Iuge Royal, ou à ceux qui sont commis en ceste partie. Quelques Nobles ont le mesme priuilege contre les voleurs qui sont pris dans leurs Iurisdictions. C'est tout ce qui se peut dire touchant le gouuernement politique. Maintenant il faut venir à l'Ecclesiastique.

RELIGION D'ESCOSSE.

XVII. L'Escosse receut la foy Chrestienne du temps de Victor premier Pape, en l'année 203. & l'idolatrie y cessa entierement sous le Roy Crakinte, qui mourut l'an 313. Celestin I. y enuoya Palladius, pour en chasser l'heresie Pelagiéne, qui cõmenca à s'y prouigner sous Eugene deuxiéme, qui mourut l'an 460. Depuis ce temps ce Royaume s'estoit tousiours maintenu en la pureté de la Religion Catholique jusques à nostre temps, qu'elle y est presque entierement esteinte, si l'on doit croire à l'apparence. Le sujet de la perte de la

Religion, fut le voisinage de l'Angleterre; veu que Henry VIII. & depuis la Royne Elizabeth, s'essayerent de retirer par tous moyens le Roy & le peuple d'Escosse, de l'vnion de l'Eglise. Et veritablement la Religion Catholique s'en seroit bien long-temps auparauant esloignée, si Iacques V. Roy d'Escosse, & Marie sa femme ne l'eussent retenuë. Et pour cét effect il fit brusler Hamilton, bien que son parent, pource qu'il estoit conuaincu d'heresie, & traitta de mesme plusieurs autres nobles & qualifiez, & l'an 1533. aux Estats du Royaume il exhorta tous ses subjects à l'entretien de la foy Catholique, & à l'obeyssance de l'Eglise Romaine. Le Roy Iacques mourut l'an 1541. & laissa la conduite du Royaume à Marie sa femme, qui luy auoit fait cinq iours auparauant vne fille, qui eust nom Marie. Apres la mort du Roy, le Comte d'Aran fut fait Gouuerneur d'Escosse, & declaré tuteur de la Royne. Le Comte d'Aran est gagné par l'Anglois pour faire le mariage de l'Infante Marie auec son fils Edoüard, & pource qu'il craignoit que le Cardinal de sainct André s'opposast à ce mariage, il le mit en prison, & le seruice diuin selon l'vsage de l'Eglise Catholique cessa presque entierement partout le Royaume, où le Gouuerneur faisoit prescher l'heresie, & lors il commença à y auoir deux factions, l'vne pour le Roy d'Angleterre, l'autre pour la Royne vefue, qui passa cependant en France auec sa fille, qui fut apres mariée à François Dauphin de France, & ayant visité le Roy Henry II. & ses parens (car elle estoit fille de Claude Duc de Guise) elle s'en retourna bien-tost auec le tiltre & l'authorité de Regente en Escosse. Et pource qu'elle preferoit les François aux autres aux charges du Royaume, & se fioit plus en eux, elle donna pretexte d'esmouuoir des troubles aux seditieux, qui manderent querir incontinent des Ministres en Allemagne, qui rendirent mesprisable toute la Religion Catholique. Cependant Iacques bastard du Roy deffunct, Prieur de sainct André, se desplaisant de viure en homme d'Eglise, pria la Royne de luy donner la Comté de Moray; & ne la pouuant auoir, esleua vn grād trouble, qui aduança beaucoup l'heresie. En fin la Royne vefue vint à mourir, & depuis la Royne Marie mere du Roy d'Angleterre, qui est aujourd'huy bonne Catholique, & qui desiroit exterminer l'heresie de son pays, fut detenuë longuement prisonniere, & apres executée, comme chacun sçait. Cependant toute l'Escosse est donnée en proye aux heretiques, qui taschent d'esteindre de tous costez la vraye lumiere : & pour comble de ce malheur, le jeune Roy est instruit par des personnes heretiques, qui luy donnerent à l'abord de mauuaises impressions, & luy font conceuoir vne telle horreur de la Religion Catholique, que depuis il ne l'a iamais embrassée. Et de fait il a estably en Escosse l'obseruation des ordonnances Ecclesiastiques, dont nous auons parlé en l'autre discours, aussi bien qu'en Angleterre, & s'est essayé par tous moyens d'en bannir la foy de ses peres. Mais à parler vniuersellement de ce Royaume, la partie Meridionale, à cause du commerce de France, des Pays-bas, & de l'Allemagne, est plus infectée que la Septentrionale, & les villes sont plus corrompuës que les villages : & la Cour, & les lieux qui en sont proches, que ceux qui en sont esloignez. Mais ce qui est plus considerable, c'est que la Noblesse s'est maintenuë presque toute en ceste heresie. Il y a deux Archeuesques en Escosse, c'est à sçauoir celuy de S. André, Primat de toute l'Escosse, & celuy de Glasco. Il y a sous l'Archeuesché de S. André, huict Eueschez, c'est à sçauoir de Dunkelden, d'Aberdon, Moray, Dumblan, Brechin, Rossen, Cathane, & des Orcades. Et

XVIII. XIX. XX. XXI.

l'Archeuesque de Glaco en a trois, c'est à sçauoir de la Case blanche, de l'Ismour, ou d'Argade, & de Sodore, ou des Isles de Sure, Mule, Yle, & autres. Les Ecclesiastiques y estoient autresfois contenus par l'authorité des Decrets & des Conciles : mais maintenant ils sont gouuernez par les loix que les Roys ont ordonnées, ou confirmées de leur propre bouche. Et tout le Clergé y vit à la façon d'Angleterre, suyuant de nouuelles ordonnances, & fuyant les anciennes dont l'Escosse a vsé durant vn grand nombre d'années.

ROYS D'ESCOSSE.

XXII. Ferguz fut le premier qui porta le nom de Roy d'Escosse, 320. ans auant la venuë de Iesus Christ : il regna 25. ans.

A cestui-cy succederent ceux qui s'ensuyuent :

Ferritare regne 15. ans.

Maine 29. ans.

Darnadille regne 28. ans.

Reuthere regne 26. ans.

Reuthe regne 14. ans.

Therée regne 12. ans.

Iosine regne 34. ans.

Fimam regne 30. ans.

Durst regne 9. ans.

Euene I. regne 19. ans.

Gilles regne 2. ans par vsurpation.

Euene II. regne 17. ans.

Edere regne 48. ans, & de son temps la grande Bretagne fut faite tributaire des Romains.

Euene III. regne 7. ans.

Metellan regnoit du temps que nostre Sauueur vint au monde. Son regne fut de 36. ans, il mourut l'an de grace 34.

Caratace regne 20. ans, meurt l'an de grace 54.

Corbrede regne 18. ans, meurt l'an 71.

Dardan regne presque 4. ans, meurt l'an 74.

Cothrede Galde regne 35. ans meurt l'an 109.

Luchtach regne 2. ans, meurt l'an 112.

Mogalle regne 36. ans, meurt l'an 148.

Conare regne 14. ans, meurt l'an 162.

A cestui-cy succeda Ethodie I. du nom.

Et à Ethodie Satrahel.

A Satrahel Donalde I. qui regna 21. ans, & meurt l'an de grace 216.

A cestuy-cy succeda Ethodie II.

Et à Ethodie Athirce. De ces deux vn fut tué, l'autre se tua luy-mesme.

Nathaloce succeda, & fut tué l'an 263.

Findoce regne dix ans, meurt l'an 273.

Donad II. regne vn an, est tué.

Donad III. est aussi tué, & a pour successeur Cratinthe.

A Cratinthe succede Fincormach.

Et à ce dernier Romache.

A Romache, Anguian.

A cestui-cy succeda Fetelmache.

Eugene I. regne 3. ans, meurt l'an 379. Et lors Maxime enuoyé par les Empereurs, & depuis se faisant tyran, s'inuestit de toute l'Isle de la grãde Bretagne, & l'Escosse demeura sans Roy 44. ans, & iusques en l'an de grace 423.

Ferguz II. neueu d'Eugene est fait Roy, regne 7. ans, meurt l'an 430.

Eugene II. regne 31. an, meurt l'an 461.

Dongard luy succede.

Et à Dongard, Constantin.

Et à ce dernier, Congal, qui mourut l'an 501.

Congal eut pour successeur Conran, qui regne 35. ans.

Eugene III. luy succede.

Conual vient à regner, & meurt l'an 578. Rimaille luy succede, & à cestuy-cy Aidan, qui regne 27. ans, meurt l'an 606. Ce dernier eut pour successeur Kenneth Keir.

Eugene IV. regne 13. ans, meurt l'an 632.

Ferguhard est mis en prison.

Ioheuard IV. regne 14. ans, meurt l'an 646. Ferquhard luy succede.

Malduin meurt l'an 684. Eugene V. Eugene VI. Ambrikelet. Eugene VII. Prince Religieux, meurt l'an 716.

Mordac.

Ethfin.

Eugene VIII.

Ferguz III.

Soluathie.

Acheue meurt l'an 820.

Congal. Dongal. Alpin.

Remeth.

Donad V. meurt l'an 860.

Constantin II.

Ethe.

Gregoire regne 22. ans meurt l'an 893. Donad VI. Constantin III. qui l'an 40. de son regne se fit Moyne.

Malcolme I.

Guffe. Culen.

Kemet, meurt l'an 1000.

Constantin IV. regne 3. ans.

Grinne.

Malcolme. II. regne 31. an, meurt l'an 1040. Duncan.

Macahée.

Melcome Camnoir regne 30. ans meurt l'an 1097. Donald VII.

Ethgar, qui fut le premier qui se fit sacrer en Escosse auec onction.

Dauid. Malcolme V.

Guillaume le Lyon regne 49. ans, meurt l'an 1204.

Alexandre III. qui n'ayant aucun hoir de son corps, laissa en grand trouble l'Escosse, qui fut gouuernée par six hommes, attendant que les debats de la succession entre Iean Baillot fils de la fille aisnée du Roy Dauid, & Robert Bruys pere d'Alexandre III.

Iean paruint à la Couronne par le moyen du Roy d'Angleterre, à qui il fit hommage contre la volonté des Escossois. A la fin l'Anglois le mena comme prisonnier en Angleterre.

Et le pays fut gouuerné par des Regents, à la deuotion de l'Anglois.

Robert est appellé Roy par les Escossois, deffaict Edoüard III. & se rend paisible maistre de l'Escosse.

Dauid fils de Robert luy succeda, mais il fut chassé par Edoüard fils de Iean Baillot, & s'enfuyt en France. Toutesfois cét Edoüard n'est point mis au nombre des Roys legitimes. Aussi l'Escosse estoit gouuernée par Robert Stuart, au nom du Roy Dauid II. qui fit vaillamment iusques à ce que son Roy reuint de France.

Apres la mort de Dauid les Estats d'Escosse esleurent Robert Stuart, neueu du dernier Roy Dauid, & fils de sa sœur, & de Robert Gouuerneur d'Escosse durant l'absence du Roy Dauid.

Iean fils naturel de Robert, qui prit aussi le nom de Robert.

Iacques I.

Iacques II.

Iacques III. vient à la Couronne aagé de 7. ans, année 1463.

Iacques IV.

Iacques V. qui en premieres nopces espousa Magdeleine de France, fille du Roy François I. du nom, & depuis la fille du Duc de Guise, & de cestui-cy sortit Marie, qui fut mariée à François II. Roy de France, & apres la mort du Roy François II. au fils du Comte de Lenoz, de qui elle eust le Roy d'Angleterre & d'Escosse, qui regne à present.



DISCOVRS DE L'IRLANDE.

SOMMAIRE.

1. IRlande quels noms a porté anciennement, sa description & situation selon Ptolomee le Geographe; sa longueur & largeur. 2. Diuision de ceste Isle en cinq principales contrées; & combien de Comtez y a en chaque contree ou Prouinces. 3. Son air doux & temperé, & à quelles maladies sont sujects les Irlandois. 4. Singularitez de ceste Isle en la production des animaux terrestres, poissons, oyseaux. 5. Martinets oyseaux d'admirable proprieté, qui morts ne pourrissent point. 6. Irlandois anciennement viuoient de chair humaine, comme les Antropophages, & mangeoient les corps morts de leurs parens. 7. Agilité & grand courage des Irlandois, de quels noms ils baptisent ordinairement leurs enfans, & de leur Institution & education. 8. Larcin n'est pas chose infame entre les Irlandois, ains loüable. 9. Mariage des Irlandois se fait par paroles de futur, & non par paroles de present. 10. Leur priere ordinaire se fait à la nouuelle Lune. 11. Nourriture des Irlandois. 12. Villes celebres en trafic Galuez, & Waterford. 13. Gendarmerie Irlandoise diuisee en trois rangs, vsant de cornemuses au lieu de trompettes. 14. Forteresses basties en Irlande par la Royne Elizabeth & le Roy Iacques V. 15. Irlande quand reduitte sous la puissance de l'Anglois. 16. Irlandois sauuages comment gouuernez par leurs Seigneurs, & Iuges. 17. Sieges & Officiers d'Irlande. 18. Religion Chrestienne quand receuë en Irlande. 19. Reuolte du Comte de Tiroen Catholique, expulsé d'Irlande. 20. Archeueschez & Eueschez qui sont en Irlande.

1. L'Irlande, que les anciens ont nommée Hibernie, les autres Iuernie, les autres Iuuerne, & Ierne, & Iris, & Ogygie, & par les Irlandois mesmes *Frin*, est assise entre le cercle Arctique, & le Tropique de l'Escreuisse, approchant toutesfois dauantage du pole Arctique, comprend en latitude quatre degrez & demy du Meridien, & est enfermee selon le compte des modernes, entre le 20. & le 21. paralelle, & sa contree Meridionale a son plus grand iour de seize heures & enuiron trois quarts: & vers l'extremité du costé du Nord, de prés de dix heures. Or pour le regard du globe terrestre, ceste Isle nommee par Ptolomée petite Bretagne, est mise entre la grande Bretagne & l'Espagne, & a du Leuant l'Angleterre, separee par vne mer orageuse d'enuiron vn iour de nauigation, du Couchant la grande mer Oceane, du Nord l'Island, qui n'en est esloignee que d'vne iournée de mer, & du Midy l'Espagne, distante de trois iournées de mer. Ceste Isle s'estend en forme ouale, ou l'enticulaire du Sud au Nord, & est plus petite de la moitié que la grande Bretagne. Quelques-vns font sa longueur du Midy au Septentrion de 70. lieuës d'Allemagne, & sa

largeur d'Occident en Orient de 23. lieuës d'Allemagne; & les autres la mesurent d'autre sorte. Mais Camdene qui est digne de foy, nous apprend qu'elle est longue de 400. mille pas, & large de 200. Or l'Irlande est diuisee en II. cinq principales contrees, c'est à sçauoir en la Momonie du costé du Midy, en la Lagenie du Leuant, la Connactie du Couchant, l'Vltonie du Nord, & la Medie presque au milieu. En Momonie il y a les Comtez de Kerry, Desmond, Cork, Waterford, Limirich, Tiperary. En Lagenie celles de Kilkenny, Caterlough, Queenés Couunty, Kings County, Kildare Weisford, Dublin. En Connactie celles de Zvuomund, Galoway, Majo, Selego, *Letrin & Roscoman*. En Vltanie celles de Louth, Cauon, Fermanagh, Monagan, Armagh, Doun Antrin, Colram, Zir-Oen, Zir-Conell, ou Donegall. En Medie celles d'East, Meat, West Meath, & Longford.

QVALITE DV PAYS.

CEste Isle iouyt d'vn air doux & temperé, combien qu'il ne soit pas trop bō III. pour faire meurir ce qu'on met en terre. La chaleur extréme de l'Esté n'y fait pas chercher l'ōbre, ny la rigueur de l'hyuer le feu. Ce pays ne produit riē de venimeux, & ne le peut souffrir, s'il y est porté d'ailleurs. Mais l'humidité de l'air, & de la terre, y est trop grande, qui faict que les habitans, & les estrangers sont molestez de catharres, & de flux de ventre; à quoy ils resistent par le moyē de l'eau de vie. Le pays est montueux, marescageux, & plein de forests; exposé aux vents, & à beaucoup d'estangs, mesme au sommet des plus hautes montagnes. Il y a beaucoup de bons ports, & quelques belles plaines, qui tiennent toutesfois bien peu de lieu au regard des forests, qui sont agreables auec leur verdure. Mais toute l'Irlāde vniuersellemēt est sterile, horsmis en Vltoine, qui est bonne en quelques lieux, & maigre en quelques autres : & Connacie qui est moins cultiuée que les autres contrées, & toute pleine de forests, de marescages, & de montagnes. Par tout ailleurs les montagnes sont couuertes de bestail, & pour ceste cause sont abondant en beurre, laict & formage. Elle a toutesfois ce mal qu'elle produit du bled court & menu, & les vignes y sont plus pour ornement, que pour fruict qu'elles portent. Car lors que le Soleil entre au signe de la Vierge, il y a des vents froids qui soufflent en ceste contree, & la chaleur d'apres midy eu Automne n'a pas assez de force pour faire meurir ses raisins. Ceste Isle a de bons cheuaux, propres à porter des charges, qui vont le hobin. IV. Elle ne produit aucune beste malseante, que le loup & le renard, tous les autres animaux priuez y sont plus petits qu'ailleurs, excepté les chiens de chasse. Au reste il y a dās les forests force bestes, & les cerfs y sont si gras, qu'ils ne trauaillent gueres les chiens auec leur course. Il y a aussi beaucoup de sangliers, & des lievres, mais le pays manque de cheureux, de dains, & d'herissons, de mesme qu'il y a fort peu de taupes: mais en recompense il s'y trouue vne grande quātité de rats. D'auātage ceste Isle a force faulcons, espreuiers, aigles, & gruës, & assez grand nombre de cygnes du costé du Nord : mais en toute l'Isle il y a fort peu de cygognes, qui y sont notoires, de mesme qu'il n'y a point de perdrix, de faisants, de pies & de rossignols. Il y aussi grande quantité de poissons, tant de mer, que d'eau douce, que l'on prend dans les riuieres, & dans les lacs du pays, qui sont remplis de poisson, & il y a certains poissons en ceste Isle, que l'on ne sçauroit trouuer ailleurs. Ceste Isle a pareillement des mousches à miel (cōme l'opinion de quelques-vns) en si grande quantité, qu'on n'en trouue pas seulement aux ruches, mais encores aux troncs des arbres, & dans les cauernes. Elle

produit aussi certaine masse de terre noire, meslée de soulphre, dont les habitans vsent principalement pour allumer le feu, d'autant que le pays produit fort peu de bois taillis. La mer d'Irlande porte aussi de petites perles qui tirent sur le noir & nagent en gros en rond, attendant leur chef, comme les abeilles. Girald escrit que de certain bois nageant sur la mer, il coule certaine gomme, qui s'endurcit apres, & qu'il naist au dedans des animaux qui ont premierement vie, puis prennent des aisles, vn bec, & volent finalement en l'air, ou nagent sur l'eau: & le mesme Autheur dit qu'il a veu plusieurs de ces oyseaux demy formez, qui eussent volé comme les autres, s'ils eussent eu leur perfection. Il y a encores d'autres oyseaux nommez Martinets, moindres qu'vn merle, courts comme les cailles, & ayans le ventre blanc, & le dos noir, qui ont ceste proprieté, que si estans morts on les garde en vn lieu sec, ils ne pourrissent point, & estans mis entre les habits, ils les preseruent de la teigne, & mesme si on les pend en vn lieu sec lors qu'ils sont morts, ils renouuellent leurs plumes toutes les années. Sur tout le lac Eaugh abonde en saulmons, qui sont aussi bons qu'en tout autre lieu de la terre.

V.

MOEVRS DES ANCIENS IRLANDOIS.

VI. STrabon dit que les anciens Irlandois estoient plus sauuages que les habitans de la grande Bretagne, qu'ils se repaissoient de chair humaine, & estoient grands mangeurs. Ils tenoient que c'estoit chose honneste de manger les corps de leurs peres & meres apres leur mort, & de coucher non seulement auec les autres femmes, mais encores auec leurs sœurs, & leurs meres. Mele dit qu'ils estoient du tout rustiques, ignorans de toute vertu, & despourueus entierement de pieté. Solin adjouste encor, que lors qu'ils estoient victorieux, ils auoient accoustumé de se frotter le visage du sang de ceux qui estoient morts au combat apres en auoir toutesfois humé. Et selon le mesme, le droict, & l'injustice leur estoient choses indifferentes. Lors qu'vne femme auoit fait vn enfant masle, elle mettoit les premieres viandes sur l'espée de son mary, & poussoit doucement dans la bouche de l'enfant auec la poincte le commencement de sa nourriture, & selon le desir ordinaire de toute la nation, luy souhaittoit qu'il ne mourust qu'en la bataille, & au milieu des armes. Ceux qui se vouloient parer parmy eux mettoient aux gardes de leurs espées des dents de quelques grands poissons qu'on trouue pareillement le long de ceste coste, pource que ces dents ont la blancheur de l'yuoire, & la principale gloire des Irlandois consistoit aux armes. C'est tout ce qu'on peut recueillir des anciens escriuains touchant leurs mœurs, qui estoient pour la pluspart incogneuës; à cause de la rudesse & barbarie de ce peuple, prés duquel on ne pouuoit auoir libre accez; & aussi pource que ce pays a si peu de chose qu'on puisse desirer, qu'il falloit vne grande curiosité pour desirer d'en auoir la veuë, & vne grande prudence & dexterité pour pouuoir viure parmy ces sauuages, & prendre cognoissance de leurs façons de faire. Ie dy cecy pour le regard des anciennes mœurs; mais si tu desires voir celles du temps moyen, tu les trouueras au long dans Girald, de qui plusieurs autres ont puisé ce que l'on en peut dire.

MOEVRS DES IRLANDOIS DE CE TEMPS.

Les Irlandois ſont generalement forts,agiles,& de grand courage,s'expoſent librement à tous hazards, ſupportent aiſément toute ſorte de trauail, & endurent auſſi le froid & la faim, & toute ſorte d'incommoditez. Ils ſont fort enclins à l'amour, courtois à l'endroit des eſtrangers, conſtans en leur amitié, & irreconciliables en leur haine, de legere creance, deſireux, de gloire, & qui ne peuuent ſouffrir qu'on les outrage, ny de fait ny de parole; & finalement extrémes en toutes leurs paſſions, de ſorte que ceux qui ſont mauuais ne ſçauroient eſtre pires, ny les bons meilleurs. Lors qu'on baptiſe leurs enfans, ils leur donnent des noms prophanes, adjouſtant touſiours au nom quelque choſe priſe de l'euenement, ou de la couleur, comme roux, blanc, noir, ou de quelque maladie, ou de quelque autre choſe ſemblable, & meſme des noms injurieux, comme de galeux, ou de ſuperbe, & autres pareils; & combien qu'ils ſouffrent mal-aiſément les outrages, toutesfois les principaux qui ont la lettre O, deuant leurs noms, ne deſdaignent ces tiltres, qui ſemblent les offencer. Il n'eſt pas permis de donner le nom du pere, ou de quelqu'vn de la famille, s'il eſt lors en vie, pource qu'ils eſtiment que telle choſe aduanceroit leur mort. Mais lors que le pere decede, le fils prend ſon nom, afin qu'il ne ſe perde, & ſi quelqu'vn des anceſtres qui ait eu le meſme nom, on attend quelque choſe de grãd de celuy qui le porte. Ceſte opinion eſt augmentée par les Poëtes, qui ont mis par eſcrit les faits, de ces anciens, & y adjouſtent beaucoup de fables, acquerans beaucoup de moyens par ceſte voye. Car les nouuelles mariées, & celles qui accouchent, s'eſtiment infames ſi elles ne donnent leurs meilleurs habits à ces donneurs de loüanges. Les femmes ſe remettent auec leurs maris ſix iours apres leur enfantement. Auſſi-toſt qu'vne Damoiſelle a fait vn enfant, beaucoup de femmes la viennent trouuer, pour gagner ce poinct de nourrir cét enfant, qu'elles preferent aux leurs meſmes. Et combien qu'ils ſoient en tout ce pays fort adonnez à l'amour, & qu'ils tiennent à honte de donner la mammelle à leurs propres enfans, toutesfois le mary & la femme s'abſtiennent volontiers de coucher enſemble, pour l'amour de l'enfant dont elle a entrepris la nourriture. Si le contraire arriue, elles mettent vne autre nourrice en leur place à leurs deſpens. Si l'enfant ſe porte mal, la nourrice le frotte de vieille vrine, & contre les deſaſtres qui luy pourroient arriuer, ils luy pendent au col non ſeulement le commencement de l'Euangile Sainct Iean, mais encores vn cloud tortu pris du pied d'vn cheual. Et pour ce meſme effect, les nourrices, & les enfans portent des ceintures faites de cheueux de femmes. Les femmes donnent auſſi à leurs amants des bracelets faits de leurs cheueux. Tous ceux qui ont ſuccé le laict de meſme nourrice, s'entr'ayment extrémement les vns les autres, & meſmes bien ſouuent ils ayment plus leurs freres de laict, que ceux qui ſont ſortis de meſme ventre. Lors que leurs peres & meres tancent leurs enfans, ils ont recours à leurs peres nourriciers, qui les animent bien ſouuent contre leurs propres peres. Et ſi quelqu'vn de ces enfans deuient malade, ſi toſt que la nourrice en apprend la nouuelle, elle y court à grande haſte, encores que elle s'en trouue fort eſloignée. Ils aiment l'oyſiueté, & tiennent pour grande richeſſe de demeurer ſans rien faire. Ils affectionnent la muſique, & ſe plaiſent

extrémement à joüer du cistre. Si quelques-vns se rendent Religieux, ils viuẽt auec vne grande austerité, veillant, priant, & mattant leur chair par beaucoup de jeusnes : de sorte qu'il ne se faut pas estonner de ce que l'on escrit de leurs Moynes anciens: Les femmes mesmes & les filles Catholiques jeusnent tous les Mercredys & Samedys de l'année. Mais celles qui se sont adõnées à mal faire sont plus meschantes qu'on ne sçauroit croire. Ils teignẽt leurs habits noirs des escorces des arbres, que les Anglois nomment *Alders*. Ils font aussi de la brãche, de l'escorce & des feuilles du Peuplier, les chemises jaunes, qui ne sont presque plus en vsage : & lors qu'ils les teignent, ils ne les font pas cuire longuement mais les plongent dans l'vrine froide des hommes durant quelques iours, afin que la couleur soit plus jaune.

VIII. Le larcin ne rend pas les personnes infames, quoy qu'il soit exercé parmy eux auec vne grande cruauté: Au reste, ils disent qu'en cela ils suiuent la façon de faire de leurs ancestres; & que ce leur seroit vne grande honte de viure du trauail de leurs mains. Lors qu'ils marchent pour voller, ils remarquent le premier qu'ils rencontrent au matin, & si leur voyage reüssit selon leur desir, ils taschent de faire que le mesme homme vienne tous les iours à leur rencontre; & au contraire. Ils disent que c'est vne marque d'vn lasche courage, de dormir la nuict, & de n'aller bien loing voller quelque chose, en s'exposant à toutes sortes de dangers : mesmes ils ne pardonnent point aux Temples, & lieux sacrez, ains le spillent entierement, tuent les hommes qui s'y trouuent & mesmes y mettent le feu. Ils ne se marient guere que dans les villes, & ce

IX. non par paroles de present, mais de futur; & pource ils se separent legerement, & le mary va trouuer vne autre femme, & la femme vn autre homme, de sorte qu'on ne peut sçauoir la verité du mariage, iusques à ce qu'ils meurent. De là viennent les debats touchant les possessions, les rauages, les meurtres & les haines mortelles. Les femmes chassées consultent des sorciers, qu'on estime capable de rendre sterille la nouuelle femme, ou de luy donner des maladies dangereuses. Les femmes de mesme que les hommes, font grand estat de leurs cheueux s'ils sont blonds, & longs, & les rendent an-

X. nellez, & les laissent pendre en ceste sorte. Les Irlandois sauuages (car ils sont diuisez de mesme que les Escossois) se mettent à genoux en voyant la Lune nouuelle, & disent en parlant à la Lune, *Laisse nous aussi sains que tu nous as trouuez*. Ils prient Dieu pour les loups, & estiment que par ce moyen ils n'en seront pas offencez. Ils tiennent pour sorciere la femme qui demande du feu le premier iour de May, & n'en donnent qu'aux malades, & mesme auec des maudissons, & croyent que l'Esté suiuant elle desrobera tout le fromage. Ils tiennent aussi qu'vn arbre mis deuant les portes le premier de May, faict que leurs troupeaux ont du laict en abondance. Il n'est pas permis de loüer vn cheual, ou quelque autre animal, sans dire aussi-tost, *Dieu le gard*, ou sans luy cracher cõtre. Que si dans trois iours il arriue quelque mal au cheual, ils cherchent celuy qui l'a loüé, afin qu'il luy die la Patenostre à l'oreille. Les femmes y sçauent des enchantemens pour tous les maux, & mettent tousiours deuant leurs enchantemens la Patenostre, & l'*Aue Maria*, & l'adjoustent aussi à la fin de tous. Si quelqu'vn est malade, on ne luy parle ny de testament, ny du salut de son ame, mais seulement de s'efforcer de guerir: que si quelqu'vn demande l'Eucharistie, ils le tiennent pour perdu. Et lors que quelqu'vn meurt, on fait des plaintes, & des lamentations si hautes, qu'on diroit que tout le monde se

va perdre. Quant à leur nourriture, ils viuent volontiers, d'herbes, de racines & de potirons, & de beurre meslé auec de la farine d'auoine; de mesme aussi que de laict, de bouillon de beufle, & de chair bien souuent sans pain : veu qu'ils gardent le plus souuent leurs bleds pour leurs cheuaux dont ils ont vn soing extréme. Lors que la faim les presse, ils deuorent la chair toute creuë, & pour la digerer, ils vsent de grands traicts d'eau de vie. Ils tirent aussi du sang des vaches, & lors qu'il est caillé, ils le mettẽt sur le beurre & le mangent. Ils vont tousiours teste nuë, sinon quand ils la couurent de fer pour aller à la guerre, & portent de long cheueux crespez, & ne peuuent endurer la moindre raillerie qu'on leur die. Ce sont-là les façons de faire des Irlandois sauuages. Il y en a encore beaucoup d'autres : mais ie craindrois en les rapportant, ou d'ennuyer le Lecteur, ou d'estre contraire à mon dessein mesme.

RICHESSES D'IRLANDE.

CE qui peut rendre les Irlandois riches c'est l'abord des marchands qui viennent de tous costez, & le trafic des habitans de l'Isle : qui n'a guere autre chose que la laine, pour vendre & distribuer aux pays estrangers. Entre les autres villes il y a Galuez, où les marchands estrangers frequentent, qui est plein de riches habitans, qui font grand trafic de tous costez. Et Water- XII.
ford ne luy cede aussi aucunement en nombre de gens de trafic, qui font aussi bien leurs affaires en ce lieu qu'en aucun pays de l'Europe. La plus grande partie de l'Irlande est assez capable d'entretenir ses habitans, & de leur fournir ce qui leur est necessaire, mais non que les richesses y soient si grandes qu'en vn grand nombre de lieux de l'Europe, qui en ont mesme au delà de ce qui peut suffire aux delices. Leurs plus agreables richesses, & presque seules, sont les vaches, qui ne rendent point de laict en Irlande, comme on tient, sinon qu'elles ayent leur veau viuant à leur costé, ou le cuir du mort remply de paille, afin qu'il rapporte sa semblance, veu qu'elles cognoissent comme l'odeur de leur ventre en ce cuir. Et si la vache est sans laict, ils font venir vne sorciere qui luy fait aimer vn autre veau, afin qu'elle prenne du laict. Quant aux commoditez que le Roy d'Angleterre en tire, elles sont petites, ou nulles, à cause des grandes garnisons qu'il y entretient, & seroient encores moindres s'il ne tiroit tribut de ceux qui veulent viure, & estre recogneus Catholiques, sans toutesfois qu'il leur soit permis d'en faire aucun exercice.

FORCES D'IRLANDE.

LEur milice est composée de gens de pied & de cheual. Les hommes de cheual ont des cheuaux tellement faits à leur volonté, qu'ils sautent aisément dessus, encores qu'ils soient armez, & cela vient autant de la souplesse, & dexterité du cheual qui s'accõmode à eux, que de la dispositiõ des Irlandois, dõt
nous auons parlé n'agueres. Ils ont des dards pesans qu'ils lacẽt aux ennemis XIII.
en les prenãt par le milieu. Quant aux gens de pied, il y en a quelques-vns que on nomme Galoglasses, qui portẽt des haches plus trẽchantes que des rasoirs, au bout de leurs longs bois, & ceux-cy sõt toute la force des armées Irlandoises. Les autres qui tiennent le second rang, sont ceux qui s'appellent Karni, qui vient de dards, & de coutelas, & n'estiment pas auoir tué vne personne s'ils ne

luy ont trenché la teste. Ils mettent au troisiesme lieu les Coureurs, qu'ils nomment Daltins, qui vont desarmez, & sont prests à seruir les gens de cheual. Et l'infanterie, & la caualerie crient esgallement *Pharo, Pharo*, lors qu'il faut venir aux mains, & mesme quand ils sortent de la ville on a accoustumé de crier à chacun à la porte particulierement, & celuy à qui l'on ne crie rien est tenu pour malheureux, & ce silence est estimé de mauuais presage. Et tous les hommes de guerre vsent de cornemuses au lieu de trompettes. Les Irlandois sont en fort grand nombre, & courageux; si bien qu'on les pourroit tenir inuincibles s'ils n'estoient contraires les vns aux autres. Mais ils ont esté presque tousiours diuisez, & pour ceste cause ils ont donné entrée aux Roys d'Angleterre. Celuy qui regne à present y maintient dix forteresses garnies de gens de pied, & de cheual, iusques au nombre d'enuiron douze mille; ce qui fut commencé par la Royne Elizabeth, depuis les dernieres entreprises du Pape Gregoire. Il y a la ville Archiepiscopale que l'on nomme *Armach*,
XIV. qui est forte, & là prés de la coste qui regarde le Leuant, on void la ville de Tridat, qui est la plus grande forteresse apres celle que nous venons de nommer. Il y a apres Dublin, siege des Roys, assez bonne forteresse, & port où s'embarquent ceux qui veulent aller en Angleterre, qui arriuent à Coster, presque vis à vis de Dublin; & du costé de la Tramontane il y a vne seule forteresse qui a nom Wocrergues: mais au costé qui regarde l'Angleterre, il y a sept forteresses auec leurs ports, c'est à sçauoir apres Dublin, Aglan, & Poscie, le Limbrac, Waterford, Ros, Lorch, & Chrusal, qui est du costé du Midy.

Or le passage de ce canal est fort dangereux, à cause des riuieres qui y tombent de plusieurs endroits contraires; tellement qu'elles engẽdrent vn bouillon d'eaux confus, & courant de diuers costez, qui le rendent malaisé à ceux qui voyagent. Pour conclusion le Roy d'Angleterre n'a pas grand sujet de craindre que les Princes estrangers se rendent maistres de l'Irlande, tant à cause de la commodité de l'assiette, que des forts qu'il y a, & des gens qu'il y entretient, & mesme de plusieurs habitans du pays qui luy sont affectionnez. De sorte qu'il ne pourroit courre fortune que par vn changement de volontez, & par vne reuolte generale de l'Isle, qui est extrémement difficile, à cause des garnisons qui la brident.

GOVVERNEMENT D'IRLANDE.

L'Irlande a eu autresfois beaucoup de petits Roys, mais elle est main-
XV. tenant sous la puissance des Anglois, entre les mains de quels elle tomba l'an 1175. lors que Roderic Roy de Connacie se nomma Roy de toute l'Irlande, & que voulant se rendre Roy de l'Isle entiere, il combatit contre les autres Roys, qui se donnerent à Henry II. Roy d'Angleterre de leur franche volonté, & sans aucune effusion de sang; & depuis tous les Roys d'Angleterre ont esté nommez Seigneurs d'Irlande, iusques à Henry VIII. qui fut nommé Roy par les Estats d'Irlande, pource que ce nom de Seigneur estoit odieux à quelques seditieux. Au reste le Roy d'Angleterre y enuoya vn Vice-roy pour la gouuerner, & ces Vice-roys furent nommez au commencement Conseruateurs d'Irlande, puis Iusticiers, Lieutenans, & Deputez, par les patentes qui leur donnoient ceste iurisdiction & puissance, qui est vrayement Royale. Car ils peuuent faire la guerre, & la paix, ordonner, & disposer de tous les

Magistrats, excepté de quelques-vns, remettent tous crimes, hosmis ceux de leze Majesté, faire des Cheualiers & choses semblables. Ces lettres patentes sont leuës lors que quelqu'vn est publiquement receu pour tel, & lors prestãt le serment ordinaire deuant le Chancelier, on luy met en la main vne espee, puis on le met en vn siege, en presence du Chancelier du Royaume, & des principaux d'iceluy qui sont du Conseil, auec le Roy d'armes, & le Sergeant d'armes, & autres Officiers honoraires. Il y a au Conseil pour Assesseurs le Chancelier, le Thresorier du Royaume, les Comtes, les Euesques, & les Iuges qui sont du priué Conseil. Et l'Irlande a les mesmes ordres que l'Angleterre. Or l'Irlande est diuisée, comme nous auons jà touché, selon les mœurs de ses habitans, en deux parties. Car ceux qui ne veulent obeyr aux loix, & viuent plus barbarement, sont nommez vulgairement *Wild Irish*, ou Irlandois sauuages; mais ceux qui obeyssent aux loix, sont appellez Anglois Irlandois, & leur contree a le nom *The English Pale*. Ceux-cy parlent bon Anglois naturellement, & toutesfois ils entendent l'Irlandois, à cause du commerce journalier. Les sauuages ont des Seigneurs, ou plustost Tyrans, qui ne viuent sous la puissance des Anglois que par contrainte. Ces Seigneurs ont vn XVI.
O, deuant leurs noms, ou bien le mot de Marc, comme *O-Neall*, *Marc-Donell*, & ceux cy ont vn droict particulier, par le moyẽ duquel ils viuent auec vne authorité insupportable, & disposent des biens de leurs sujects à leur volonté, par le moyen des soldats Gallogasse, ou Karnes, & des gens de cheual qu'ils nourrissent. Ces Seigneurs ont leurs Iuges qu'ils nomment *Breahans*, ainsi que les Gots auoient leurs Bellagines. Ces Breahans sont du tout ignorans, & toutesfois ils rendent la Iustice aux voisins à certains iours sur quelque mõtagne fort haute. Ceux qui sont accusez & peuuent nier, eschappent facilement: & s'ils sont surpris en manifeste larcin, on les condãne à la restitutiõ, & quelque fois à l'amende. Quant au droict de succession, ces grands ne l'obseruent pas, mais celuy qui estant de bonne maison, se trouue plus fort, & plus hardy, se rend Seigneur par le moyen de la faction & sedition des gens de la contree, & chasse tous les enfans & parens proches du deffunct, & par vne barbare ceremonie est mis en vn siege de pierre, au descouuert sur quelque haute montagne. Et quelquesfois en ce temps mesme par vne loy nommee Tanistry, on designe vn successeur, qui est nommé Tanist, peut estre du mot *Thain* de Danemarc, qui signifie noble. Quant aux autres Irlandois, ils suiuent plus la raison, & le gouuerneur à l'Angloise. Les Estats d'Irlande ont plus de puissance XVII.
que tout le reste, & ceux-cy sont assemblez à la volonté du Viceroy, combien que du temps d'Edoüard II. il estoit ordonné qu'on tiendroit les Estats en Irlande toutes les années. Il y a aussi quatre assemblées juridiques, comme en Angleterre, & cinq Cours, c'est à sçauoir la Chambre estoillée, la Chancellerie, le Banc Royal, le Banc des communs decrets, & le Fisc Royal, ou la Chãbre du Thresor. Il y a aussi les Iusticiers des assises, *Sinon auparauant, pour ouyr, & determiner*, & les Iuges en chaque Comté, pour conseruer la paix. Le Roy a aussi son Sergeãt à la Loy, sõ Procureur, ou *attourné* general, & son Solliciteur. Il y a aussi aux Prouinces plus esloignées des Gouuerneurs pour rẽdre Iustice, cõme en Connacie *le principal Cõmißionnaire*, & le Presidẽt & Momonie, qui ont leurs assesseurs choisis d'entre les nobles, & les Iurisconsultes. L'Irlande a mesmes loix municipales que l'Angleterre, & les loix des Parlemens, ou estats d'Angleterre y estoient en vsage iusques à Henry VII. Car l'an 10.

de son regne elles estoient confirmées en Irlande par l'authorité des Estats ; Mais depuis ils ont eu leurs statuts particuliers des Parlemens. Outre ces Magistrats ciuils; l'Irlande en a aussi vn militaire ; à sçauoir le Mareschal, qui est là pour brider l'insolence des soldats, & des rebelles. Ceste charge a esté long temps par succession entre les mains des Barons de Morlay d'Angleterre, qui la receurent du Roy Iean. Le Mareschal a son Lieutenāt qu'on nomme *Preuost Mareschal*, & quelquesfois il y en a plus d'vn selon l'occurrence, & le temps, & tous exercent ceste charge, & font valoir l'authorité qui leur a esté donnée sous le grand seel d'Irlande. Voila en gros tous les sieges & Officiers d'Irlande, où l'on void presque mesme gouuernement qu'en Angleterre, en toute chose. Mais auant que finir ce discours, ie ne veux laisser passer vne particularité du gouuernement d'Irlande, qui est, qu'on n'y souffre aucun banquier, qui despuise l'argent du pays auec ses vsures, & ses charges insupportables. Les autres Prouinces seroient bien plus à leur ayse, si ces langsuës leur estoiēt ostées, veu que ces gens sont comme la rate qui ne grossit, & ne s'enfle, que par la diminution & le dommage des autres. La France seignera long-temps de la playe que ceste sorte de gens luy a faite, & quand elle seroit deliurée de telles personnes, elle en seroit beaucoup plus heureuse.

RELIGION D'IRLANDE.

XVIII. CEste Isle receut la foy de IesusChrist l'an de nostre salut 335. du tēps que Fincomarc regnoit en Escosse, & cela aduint par le moyen d'vne femme d'entre les Pictes, qui ayāt pris cognoissance auec la Royne l'an 322. luy preschа la foy Chrestienne, & la conuertit. La Royne gagna le Roy, luy remonstrant ce qu'on luy auoit presché, & le Roy disposa le peuple à receuoir le Baptesme enuiron l'an 335. Or les Irlandois ont vescu depuis en ceste mesme Religion, iusques au temps de Henry VIII. Roy d'Angleterre, qui commença d'y
XIX. semer l'heresie, qui y fut depuis aduancée par la Royne Elizabeth, qui mesme en mit dehors le Comte de Tiroen Catholique, qui outre les autres sujects de sa reuolte, dont il n'est pas temps de discourir, auoit la cause de la Religion qu'il ne pouuoit voir esteinte: mais ses affaires reüssirent si mal, qu'estant contraint d'abandōner l'Isle, il n'eut autre recours qu'au Pape, & se retira à Rome, où il est encor. Tellemēt que les Catholiques n'y osēt faire aujourd'huy exercice de leur Religion, & s'ils sont trouuez faisans dire la Messe en leurs logis outre le tribut qu'ils payent au Roy toutes les années, pour viure Catholiquement, & ne se trouuer pas aux assemblées de la nouuelle Religion; ils sont encores condānez à vne grosse amende, qui emporte presque tous leurs moyēs & les Prestres sont cōfinez en prisō perpetuelle. De sorte que l'Irlande n'a publiquement autre Religiō que celle que nous auons descrite discourant de l'Angleterre. En Irlāde il y a quatre Archeuesques, c'est à sçauoir celuy de *Dublin*,
XX. *d'Armath*, de *Cassel*, & de *Toame*: & ces quatre ont 29. Suffragās. Leur authorité estoit anciennement grande, mais aujourd'huy le Roy d'Angleterre l'a entierement tirée à luy, & a toute puissance tant aux choses spirituelles que temporelles. Et pource qu'on a retranché toute liberté aux Catholiques, & qu'ils y viuent auec mille peines, principalement ceux qui sont d'Eglise, ils se sont retirez de tous les costez de l'Europe, pour tesmoignage du mauuais traictement qu'ils y reçoiuent, & de la perte de la vraye Religion en ceste Isle.

DISCOVRS

DISCOVRS DE LA FRANCE.

SOMMAIRE.

1. *Gaule quel pays comprenoit anciennement selon Cesar & Ptolomée.* 2. *Description de la France selon l'Estat present, sa longitude, largeur, & limites.* 3. *Nombre de Parlements de France, & quels Archeueschez, & Eueschez sont sous chacun d'iceux.* 4. *Ample description des Prouinces de la France, & premierement de la Picardie.* 5. *De la Preuosté, & Comté de Paris, situation, & superbes edifices de ceste ville. Ensemble de l'Isle de France : consecutiuement de toutes les autres Prouinces & pays du Royaume.* 6. *Nombre des Isles, Caps, Forests, & Riuieres principales de France.* 7. *Fertilité des Prouinces de France, & en quelle chose chaque pays abonde.* 8. *Coustume des anciens Gaulois, porter long cheueux, studieux de l'Eloquence, adoroient Mercure, & Hercule Ognien. Immoloient des hommes aux sacrifices.* 9. *Druides instructeurs de la ieunesse Gauloise, & administrateurs de la Iustice.* 10. *Gaulois redoutables en guerre à toute nation, & de quelles armes ils vsoient, & leur façon de proceder aux batailles.* 11. *Habillemens des anciens Gaulois, leur viure, & la forme de leurs funerailles.* 12. *Naturel, & mœurs des Parisiens, Chartrains, & de toutes les autres Prouinces de France.* 13. *Mœurs, & naturel en general du peuple François.* 14. *Ciuilité de la Noblesse Françoise, & quels sont ses exercices en temps de paix.* 15. *Richesses du Royaume de France d'où procedent.* 16. *Reuenu des Roys de France à quoy se montoit du regne de François I. & Henry II.* 17. *Taille ordinaire d'vne année à quoy se monte en France : & quels deniers ont esté leuez, tant ordinaires, qu'extraordinaires, depuis l'an 1542. iusques à l'an 1580.* 18. *Force de France sur mer quelles.* 19. *Nombre des Compagnies de gens de cheual entretenus à present en France.* 20. *Infanterie Françoise quelle ; & le nombre des Compagnies de gens de pied entretenus à present.* 21. *Artillerie Françoise reduite toute à vne forme commune ; & quelle longueur a le Canon de France.* 22. *Denombrement des forteresses & meilleures places de France.* 23. *Royaume de France succeßif, & non electif, & les masles admis à la Couronne, non les femelles.* 24. *Priuileges, & authoritez des Roynes de France.* 25. *Forme ancienne, & moderne du Couronnement, & sacre des Roys de France.* 26. *Origine, & institution des Pairs de France, & autres Officiers de la Couronne.* 27. *Denombremens des Presidiaux, Bailliages, & Sieges estans sous chaque Parlement.* 28. *Denombrement des Dioceses de France, & combien chaque Diocese comprend de Parroisses.* 29. *Catalogue des Roys de France, le temps de leur regne & trespas.*



I. LE nom de la Gaule est de fort grand'estenduë, si l'on y comprend tout ce qui s'appelloit autresfois ainsi : veu que par ce moyen elle contiendra non seulement le Royaume de France, mais encor vne bonne partie d'Allemagne, & d'Italie. Car les anciens diuisoient la Gaule en Cisalpine, & Transalpine, nommant Cisalpine, ou Gaule par deçà les Alpes (selon leur demeure) ce qu'on nomme aujourd'huy Lombardie : & donnant le nom de Transalpine, ou de Gaule par delà les Alpes, au pays qui est enfermé entre la riuiere du Rhin, la mer Oceane, les Monts Pyrenées, la mer Mediterranée, & les Alpes. Mais Cesar diuise la Gaule en Belgique, Celtique, & Aquitaine; & Ptolomée nous propose la Gaule diuisée en quatre parties, c'est à sçauoir, en l'Aquitanique, en la Lyonnoise (qui est mesme chose que la Celtique de Cesar) en la Belgique; & la Narbonnoise. Et de ces parties la Belgique est maintenant pour la plus grande part de l'Allemagne.

II. Mais à prendre la France en l'estat auquel elle se trouue à present, du costé du Nord, duquel elle regarde la basse Allemagne, on luy donne pour limite vne ligne tirée depuis Calais iusques à Strasbourg, qui laisse à main gauche le pays d'Artois, de Haynaut, & de Luxembourg ; & à la main droicte la Picardie, & la Lorraine, & du costé qu'elle regarde l'Angleterre, la mer Oceane, nommée des anciens Britanique. Du Couchant la mesme mer Oceane la borne, faisant vn grand golphe en Aquitaine. Du Midy, du costé qu'elle se ioinct à l'Espagne, elle est bornée des Monts Pyrenées, & où elle est moins restrainte, & plus large, elle a pour ses limites la mer Mediterranée. Finalement du Leuant elle a les Alpes qui la separent de l'Italie, de mesme que le Mont Iura la diuise des Suisses, & le Rhin des Allemands. Et tout le Royaume, si on prend de droit fil de l'Orient en Occident, depuis l'Isle d'Heissant, opposée au dernier riuage de la Bretagne, iusqu'au bord du Rhin, a de longueur quelque peu plus de 300. lieuës de France, ou bien si on veut mesurer sa longueur, selon les autres, en tirāt de l'Oüest Nord Oüest à l'Est Suest, de l'Isle d'Aldernay de Normandie iusques à Nice, on y trouuera 330. lieuës, qui est presque autant de chemin qu'il y en a de Paris à Rome. Sa largeur, à prendre depuis les parties plus Meridionales, qui sont vers la mer Mediterranee, iusques à la ville de Calais, est enuiron de 220. lieuës : & le tour de toute la France est de plus de 1020. lieuës. Ce Royaume est enclos entre le 13. & le 19. paralelle, c'est à dire qu'il tient en largeur depuis le milieu du cinquiesme climat où le plus lōg iour est de 15. heures, iusques au milieu du huictiesme, où il est de 16. heures & demye. Et quant à la longueur, il comprend tous les Meridiens qui sont compris entre le 15. Meridien, & le 19.

III. Au reste pour diuiser la France en toutes ses parties, il me semble qu'il est à propos de la prendre selon les Parlemens, à la Iurisdiction desquels elle est sousmise. Elle a dōc huict principaux Parlemens, qui sont Paris, Tholose, Roüen, Bordeaux, Rennes, Dijon, Grenoble, & Aix, & en a encore deux moins principaux, c'est à sçauoir celuy de la basse Nauarre, qui se tient à sainct Palaiz, & celuy de Mets.

Le Parlement de Paris contient les Diocеses qui s'ensuiuent :

L'Archeuesché de Reims.	L'Archeuesché de Bourges.
L'Archeuesché de Sens.	L'Archeuesché de Tours.

L'Archeuesché de Lyon.
L'Euesché de Laon.
Celle de Chalon en Champagne.
Celle de Soissons.
Celle de Boloigne.
Celle d'Amyens.
Celle de Noyon.
Celle de Senlis.
Celle de Beauuais.
Celle de Paris.
Celle de Chartres.
Celle d'Orleans.
Celle de Neuers.
Celle d'Auxerre.
Celle de Troye en Champagne.
Celle de Meaux.
Celle de Poictiers.
Celle de Maillezay.
Celle de Lusson.
Celle d'Angoulesme.
Celle d'Angers.
Celle du Mans.
Celle de Clermont.
Celle de sainct Flour.
Celle de Langres.
Celle de Mascon.

Et les principales Prouinces où sont les susnommées Archeueschez, & Eueschez, sont l'Isle de France, la Beausse haute & basse, la Soloigne, Berry, Auuergne, Lyonnois, Forest, Beaujolois, Poictou, Anjou, Angoumois, le Maine, Brie, Picardie, Champagne, Touraine, Niuernois, Bourbonnois, Masconnois, de toutes lesquelles Prouinces nous ferons apres vn discours particulier.

Le Parlement de Tholose a sous luy.

L'Archeuesché de Narbonne.
L'Archeuesché d'Auch.
L'Archeuesché de Tholose.

Ses Eueschez sont.

Nismes.
Vsez.
Lodeue.
Saint Pons de Tomieres.
Alet.
Montpelier.
Besiers.
Agde.
Carcassonne.
Mende.
Castres.
Alby.
Le Puy.
Rodez.
Vabres.
Cahors.
Pamies.
Mirepoix.
Sainct Papoul.
Montauban.
La Vaur.
Rieux.
Lombez.
Cominges.
Coüserans.
Tarbe.
Laictoure.
Viuiers.

Ses principales Prouinces sont ce que l'on nomme, haut & bas Languedoc, qui est de fort grande estenduë, le haut & bas Viuarez, le Velay, le Geuaudan, l'Albigeois, le Rouergue, le Laurageois, le Quercy, le pays de Foix, & vne partie de la Gascogne.

Le Parlement de Roüen a sous luy.

L'Archeuesché de Roüen.

Ses Eueſchez ſont,

Auranche.
Eureux.
Bayeux.
Séez.
Conſtance.
Liſieux.

C'eſt le Parlement de Normandie.

Le Parlement de Bordeaux a ſous luy.

L'Archeueſché de Bordeaux.

Les Eueſchez ſont,

Bayonne.
Aqs.
Baſaz.
Aire.
Xaintes.
Perigueux.
Sarlat.
Agen.
Limoges.
Condon.
Tulle.

Ses principales Prouinces ſont vne partie de la Gaſcongne haute & baſſe, Biſcaye, Xaintonge, Perigort, & Limoſin.

Le Parlement de Rennes a ſous luy les Eueſchez qui s'enſuiuent:

Sainct Brieu.
Sainct Malo.
Sainct Paul de Leon.
Nantes.
Vannes.
Triquier.
Cornoüaille.
Dol.
Rennes.

C'eſt le Parlement de Bretagne.

Le Parlement de Dijon a ſous luy.

L'Eueſché d'Autun.
L'Eueſché de Chalon ſur Sône.

C'eſt le Parlement de la Bourgongne.

Le Parlement de Grenoble a ſous luy,

L'Archeueſché d'Ambrun.
L'Archeueſché de Vienne.

Ses Eueſchez ſont,

Valence.
Die : ces deux ſont gouuernées par vn meſme Eueſque, ſans que l'vne vſurpe les droicts de l'autre.
Grenoble.
S. Paul trois Chaſteaux.
Gap.

C'eſt là le Parlement de Dauphiné.

Le Parlement d'Aix a ſous luy,

L'Archeueſché d'Aix.
L'Archeueſché d'Arles.

Ses Euefchez sont,

Digne.	Riez.
Grasse.	Frejuz.
Glandeue.	Cisteron.
Senas.	Marseille.
S. Paul de Vences.	Tolon.
Apt.	

C'est là le Parlement de Prouence.

Le Parlement de Bearn a sous luy :

L'Euefché de l'Escar, & | Celle d'Oleron.

Le Parlement de S. Palais a sous luy :

La Biscaye Nauarroise, ou la basse Nauarre.

Le Parlement de Mets a sous luy les Euefchez de

Mets, Toul, Verdun.

Or pour parler à ceste heure particulierement des Prouinces de France, ie commenceray par la Picardie, qui a aujourd'huy pour sa borne du costé d'Occident auec vne partie de la Normandie, la mer Angloise : du Nord l'Artois, & le pays de Haynaut, contrées de l'ancienne Gaule Belgique : du Leuant le pays de Luxembourg, & de Lorraine : & du Midy la Champagne, & l'Isle de France. Ses principales villes sont Amiens, Soissons, Abbeuille, Corbie, Peronne, Dorlen, S. Quentin, Noyon, Laon, Boulogne, la Fere, Beauuais. Ceste Prouince est diuisée en vraye, haute, & basse Picardie, dont la haute est presque aujourd'huy toute dans les Pays-bas : la vraye, qui commence à Creuc-cœur, comprend les Vidamies d'Amiens, de Corbie, & de Piquigny, la Comté de Vermandois, & la Duché de Tirache, & de Rethelois. La Comté de Vermandois comprend Soissons, Laon, & la Fere, trois des meilleures villes de Picardie, & S. Quentin, qui est vne forte place. Rethel est la principale ville du Rethelois, qui est assis entre le pays de Haynaut, de Lorraine, & de Barrois. La principale ville de la Duché de Tirache c'est Guise, où il y a vn assez bon chasteau. La basse Picardie comprend Santerre, où est Montdidier, Peronne, Roye, & Nesle, assez fortes places : la Comté de Ponthieu, dont la principale ville est Abbeuille, les autres places sont le Crotoy, Rue, Treport, Cressy : & on tient aussi que ceste Comté compréd celles de S. Paul & de Monstreul. La basse Picardie embrasse aussi la Comté de Bologne, la Comté de Guynes, qui est diuisée de la Comté d'Oye par vn grand canal qui passe au milieu de la ville de Guynes, & ceste Comté comprend sous soy deux Baronnies, sçauoir celle d'Ardres, & celle des Courtembrone. A deux lieuës d'Ardres en tirant vers la mer, on trouue la ville de Calais, qui est de la Comté d'Oye, qui s'estend iusqu'à Dunkerque ville des Païs-bas. Les principales riuieres de Picardie sont celle de Somme, sur laquelle on trouue Amiens, & Abbeuille : la riuiere d'Oyse, prés de laquelle est la Fere, Marne, Ayne, l'Esceau, & Scarpe. De ces villes de Picardie Soissons a esté iadis demeure des Rois, mais depuis le tiltre de Royaume de Soissons a esté transformé en celuy de Comté. Les dernieres terres que les Anglois ont tenuës en France, sont la Comté d'Oye, où est Calais, qui fut pris sur le Roy Philippe de Valois, apres la bataille de Cressy en Ponthieu, l'an 1347. & repris du temps du Roy Henry II. par François de Lorraine Duc de Guise, l'an 1557.

Voila ce qui nous reste aujourd'huy de la Gaule Belgique. Maintenant il est à propos de parler de la France prise plus particulierement, qui est de la Gaule Celtique, & qui est voisine de la Picardie du costé d'Occident. Ceste contrée que l'on nomme plus particulierement France, a esté iadis habitée par les Beauuoisins & Parisiens; & maintenant Paris en est la principale ville, & ce pays contient maintenant la Preuosté & Comté de Paris, la Duché de Valois, & le Hurepois, & Gastinois. La Preuosté & Comté de Paris est diuisée en quatre parties, à sçauoir en celle qui est appellée Parisis, qui comprend d'vn costé tout ce qui est iusques à Pontoise, & delà iusqu'à Clys vers la Brie. Ce nom de Parisis est presque esteint, & n'est demeuré qu'à quelques villages, comme à Louure, Cormeille, Escoüan, & autres qu'on nomme en Parisis, & aux taxes du Parlement, où l'on fait mention de sols, & deniers Parisis. La ville de Paris a esté seulement autrefois de la grandeur de l'Isle que la Seine enuironne: Mais elle fut depuis beaucoup augmentée, & debat aujourd'huy d'estenduë auec les plus grandes de l'Europe. Elle est diuisée en trois parties, dont la plus grande qui regarde vers le Leuant & le Septentrion, & est plus basse que les autres, est nommee la ville; la plus petite qui est en lieu plus esleué, & regarde le Midy & l'Occident, s'appelle l'Vniuersité; & la partie du milieu qui est enuironnée de tous costez de la riuiere, a le nom de Cité. La ville a sept portes, c'est à sçauoir celle de sainct Antoine, du Temple, de sainct Martin, sainct Denis, Montmartre, sainct Honoré, & la porte neufue, qui est prés du Louure. Elle a cinq faux-bourgs, c'est à sçauoir de S. Martin, du Temple, de sainct Denis, de Montmartre, & de sainct Honoré. Et ce qui rẽd ceste partie remarquable par dessus les autres, c'est qu'elle contient le Louure, demeure ordinaire de nos Roys. La Cité a pour son ornemẽt le Palais, ou siege de la Iustice, & d'ailleurs le Pont-neuf, ouurage veritablement Royal, commencé par le Roy Henry III. mais acheué & accomply par Henry le Grand, qui a surmonté le desseing de son predecesseur, & a rendu ce pont agreable, & commode en toute sorte. Ce quartier comprend aussi le Pont nostre Dame (fait de pierre de mesme que le Pont-neuf) où l'on ne void que boutiques pleines de toutes sortes de marchandises, & si bien garnies, qu'on ne peut rien voir de mieux assorty. Et si l'on passe delà au Pont au Change, on y trouue tant de richesses chez les Orféures, & tant d'esclat de pierreries, qu'il est impossible que les plus curieux de telles choses n'y contentent leur veuë. Mais apres tout si l'on vient au Pont marchand (qui estoit autresfois le Pont aux Meusniers) on adouuëra tout aussi-tost que c'est vn des embellissemens de Paris, & que la ruë qui est sur ce Pont, surpasse en beauté toutes les autres. Quãt à l'Vniuersité, elle a les portes de sainct Victor, S. Marceau, S. Iacques, S. Michel, & sainct Germain, & celle de Bussi, & de Nesle; & les faux-bourgs de sainct Germain, sainct Michel, sainct Iacques, sainct Marceau, & sainct Victor. Quant aux Eglises ou chappelles, dont le nombre est fort grand, celle de nostre Dame surpasse les autres: elle est soustenuë de 120. colomnes, a de longueur 174. pas, de largeur 60. & de hauteur 100. Elle a à l'entour 43. chappelles garnies de barreaux, ou grilles de fer. Il y a en tout vnze portes, dont les trois qui sont au fond ont au dessus 28. statuës de nos Roys. A costé l'on void les Tours de nostre Dame de la hauteur de 34. coudées. Ces Tours seruent de clochers, où l'on void la grosse cloche, qui est si pesante, qu'il faut 20. hommes pour la sonner, & le son est ouy de sept

lieuës à l'entour. Pour les autres lieux deuots il ne s'offre rien de plus admirable que la saincte Chappelle qui est jointe au Palais, & qui a esté bastie par S. Louys, n'ayant aucune colomne au milieu pour soustenir sa grande & haute voûte, mais seulement aux costez. On garde en ceste chappelle vne partie de la couronne d'espines, la robbe de pourpre, le roseau, & l'espõge de la passion. Il y a plusieurs monasteres, dont celuy du Temple osté aux Templiers en l'an 1309. & donné aux Cheualiers de Rhodes, est de fort grande estenduë: l'Abbaye sainct Geneuiefue est aussi fort spacieuse, de mesme que celle de sainct Germain desprez, qui est hors de la ville aux faux-bourgs de sainct Germain, qui porte à son maistre 30. mille liures de rente. Quant aux Colleges, il y en a en tout 50. dont celuy de Nauarre, fondé par la Royne Ieanne de Nauarre, femme de Philippes le Bel, est le plus signalé. Le College de Sorbonne fut institué par Robert de Sorbonne Theologien, du temps du Roy sainct Louys. Quãt aux boutiques mechaniques & ouuriers, certains lieux particuliers leur sont presque assignez à Paris, c'est à sçauoir aux parcheminiers prés du põt S. Michel, aux Foulons prés S. Iean en Grefue, & ainsi des autres. Il y a grand nombre de places, & d'extremement beaux logis, dont les plus remarquables sont l'Hostel de Soissons, l'Hostel de Longueuille, l'Hostel de Montmorẽcy, l'Hostel de Guise, l'Hostel d'Ost, l'Hostel de Lãgres, qui est maintenãt l'Hostel de Mayenne, l'Hostel de Sens, l'Hostel de la Mark, appartenant à present à monsieur le Chancelier, l'Hostel de Nemours, l'Hostel d'Espernon, l'Hostel de Sau, l'Hostel de Lussan, & vn grãd nombre d'autres encores fort beaux qui sont dans la ville; & au dehors vous auez au faux-bourg sainct Honoré, l'Hostel de Mercœur, & au faux-bourg S. Germain, le superbe Hostel de Gõdy & l'Hostel de Luxembourg. Il y en a beaucoup d'autres, mais ce ne seroit iamais fait d'en vouloir faire le denombrement: il suffit de dire que les maisõs d'vn quart, voire mesme d'vn tiers de Paris, semblent des Palais. Ie diray encores cecy, que si on iette les yeux sur l'Arcenal, on trouuera la demeure du tout belle & spacieuse: & le bastiment fort agreable, & outre ce qu'il n'y manque aucune chose de toutes celles qui doiuent estre en vne maison où les foudres, & munitions du Prince se gardent. Mais si on desire voir vn bastiment admirable, & vrayement Royal, il faut considerer la place Royale, où on verra outre les belles galeries, qui rauissent tous les regardans, autant qu'elles les contentent, vn grand nombre de logis, tellement accomplis, & assortis de tout ce qui peut seruir aux necessitez, ou aux delices, que les plus curieux n'y sçauroient desirer aucune chose. La maison de ville n'est pas aussi vn des moindres ornemens de cét abbregé du monde. Pour le grand & le petit Chastelet, & la Bastille, ce sont des bastimens que leur antiquité rend plus recommandables, que leur beauté. Celuy qui voudra sçauoir plus de particularitez de Paris, lise le liure qui en a esté fait expressément, où l'on trouuera tout ce qui s'en peut dire. Vous trouuerez assez prés de la ville le pont Charenton, où il y a vn Echo, qui rend treize fois la voix humaine, & si vous dites aupres vn mot de quatre syllabes, il le redit tout entier par quatre ou cinq fois.

La seconde partie est celle qu'on nomme vulgairement la Geolle, qui est peu cogneuë, & dont le nom est resté seulement à quelques villages. En ce pays est contenuë la Comté de Dammartin, qui est vn bourg assis sur vne petite colline.

L'Isle de France (qui est en troisiesme lieu) comprend tout ce qui est depuis S. Denis iusques à Poissy, & Montmorency, & generalement tout ce qui est entre les tours & serpentemens de la Seine, en tirant vers la Picardie & la Normandie. Quelques-vns luy donnent d'autres bornes : mais mon dessein n'est pas d'en debattre. Sainct Denys est superbe des sepultures de nos Roys, & de plusieurs sainctes & precieuses reliques, & d'vn grand nombre de riches ornemens. A Poissy vous y voyez vn beau Conuent de religieuses des meilleures maisons de France. A S. Germain en Laye, qui est entre Poissy & Paris, vous y voyez la maison Royale, qui a esté renduë digne demeure des Roys sous le regne de Henry quatriesme.

S'ensuit Vexin le François, ou Vulxin, qui s'estend iusques à Clermont en Beauuoisis: mais la memoire en est presque entierement perduë, & ne se conserue en quelques vieux registres. Voila quant à la Preuosté & Comté de Paris, & à ses quatre parties. L'autre partie de la France prise plus specialement, c'est le pays de Valois, qui s'estend iusques en Picardie, dont la premiere ville outre Crespy, c'est Senlis, Eueſché: les autres sont Angy, le pont S. Maixant, Pongoing, Brenonuille, &c.

Le pays de Hurepois commence à la Seine sous le petit pont de Paris, & va du long de la riuiere iusques à Corbeil, Melun, & Moret, où il est separé du Gastinois par la Verine, qui se descharge dans le Loing. Et en ce pays on void Fontaine-bleau la plus belle, plus agreable, & plus superbe demeure que nos Roys puissent iamais auoir, & qui a esté mise en cét estat par le Roy qui regne à present.

On met en quatriesme lieu le Gastinois, qui comprend les Duchez d'Estampes & de Nemours, la Comté de Rochefort, de Moret & autres, & les villes de Milly, & de Montargis.

S'ensuit maintenant la Beausse, que quelques-vns diuisent en trois parties: la haute s'estend depuis le bourg d'Albys iusques au pays Chartrain, & au delà contenant les Comtez de Dreux & de Monfort: la basse Beausse compréd le pays d'Orleans, de Soloigne, & Lorris: & quant à la moyenne, ils y logent la Comté de Blois, sous laquelle ils mettent celle de Dunois, puis la Duché de Vendosme, & celle de Touraine. La ville d'Orleans est celebre & renommée pour les faits d'armes de Ieanne la pucelle. La Soloigne comprend les villes de Gergeau, la Ferté, Clery, & S. Laurens. La Touraine est entre Blois & Saumur. Amboise est de la Touraine, où il y a vn chasteau qui peut estre mis entre les meilleurs de France. Il y a aussi l'Isle Bouchard assis sur la riuiere de Vienne, dont ceste ville est entouree; Chastillon sur l'Indre, Loche forte place, Asay le Brusse sur l'Indre, & Asay le Ferron sur la riuiere du Chair, & Montrichard à quoy quelques-vns adioustent Loudun, mais les autres le mettent en Poictou.

L'Anjou commence au bort de Chouzay, & finit entre Montcontour & Herraut, où est le commencement du Poictou, qu'il regarde au Midy, du Leuant il a pour ses bornes la Touraine & le Vendosmois, du Nord le Mayne & Laual, & du Couchant il touche la Bretagne. Il y a en ceste Prouince beaucoup de riuieres, comme Loyre, & le Meine, Vienne, la Diue, le Loir, le Sarre, & plusieurs autres. La principale ville est Angers : les autres sont Saumur, Montreneau, Baugé, Beaufort, Brissac, Monstreul Belay, Maulevrier, Chantorceau, Duretail, la Flesche, Chasteau-Gontier, &c. L'Anjou

vint à la Couronne de France sous Louys XI. par la mort de Charles dernier Duc, nepueu de René.

Le Maine qui joint à l'Anjou & à la Touraine vient apres, & ceste Prouince a trois principales riuieres : c'est à sçauoir le Meine, le Loir & le Sarte : la ville capitale est le Mans. Ceste Prouince comprinse sous l'Aquitaine, a autresfois obey à ses Ducs, iusques à ce qu'il fut accordé entre Louys IX. Roy de France & Henry III. Roy d'Angleterre, que l'Anglois se contenteroit de la Guyenne, qui seroit bornée du costé du Nord de la riuiere de Charante, & du Midy des monts Pyrenées, & quitteroit toutes ses pretentions de la Normandie & des pays du Mayne & d'Anjou, & en consideration de ce on luy donneroit quinze cens mille escus.

Quant au païs du Perche, il est diuisé en deux parties, dont l'vne est nommée le Perche Gouet, dont la principale ville est Nogent le Rotrou, l'autre est proprement la Comté, & la principale ville c'est Mortaigne, où est le siege du Bailly: Il a pour ses bornes Verneüil du costé de la Normandie, & Meniers du costé du Mayne. La Champagne est bornée des pays de Brie, Bourgongne, Charrolois & Lorraine. Elle est diuisée en haute & basse : la basse comprend Troyes, Iuigny, Bassigny, Vallage. Iuigny est vne Comté qui separe la Champagne de la Bourgongne & est proche de Sens. Sa principale ville est Iuigny. Bassigny a pour ses riuieres, Marne & Meuse, & vne petite partie de la Moselle. Sa principalle ville est Chaumont qu'on nomme Bassigny, où il y a vn fort chasteau sur vn rocher. On nomme la tour le Donjon, & la haute fueille. On donne au païs de Bassigny, outre Langres, Montigni, Goessi, Nogent le Roy, Monteclar, Andelot, Bisnay, Choiseul, Vilnorry, Clesmont, où il y a presque partout des chasteaux. Vallage confine auec le Partois & le Barrois. Les principales villes sont Vassy, sainct Didier, Ianuille, Montirandé, Dontlerant, le Chasteau aux forges, Esclaron & Arsy sur la riuiere d'Aube. La haute Champagne comprend le Partois, qui prend son nom d'vn petit bourg qui est sur Marne, nommé Perte. Sa ville principale c'est Vitry, puis il y a Argilliere, Sasaincourt, Louuement & autres villes.

On adjouste à ces deux parties ce qui leur est joignant, c'est à sçauoir les Duchez de Reins & de Langres, & les Comtez de Chaalons, Ligni & la Motte. La Comté de Champagne a esté vnie à la Couronne de France en ceste sorte. Thibaud II. Comte de Champagne eust vn fils nommé Thibaud III. de ce nom, qui deceda sans enfans, & eust pour successeur Henry le Large, fils d'Estienne Roy d'Angleterre, qui estoit frere de Thibaud II. Henri eust vn fils de mesme nom, qui estant mort sans enfans, son frere Thibaut qui se nommoit Comte Palatin de Champagne, s'en empara, & estant deuenu Roi de Nauarre par la mort de son ayeul maternel, il eust pour successeur tant au Royaume de Nauarre, qu'en la Comté de Champagne, Henri, de qui la fille Ieanne mariee à Philippes le Bel, vnit la Champagne & les autres Prouinces à la Couronne.

On met ordinairement auec la Champagne la Brie, qui joint le Hurepois. Ce païs commence prés du Pont Charenton, où la riuiere de Marne se mesle à celle de Seine, & la riuiere de Marne separe presque la Brie de la Champagne, de mesme que la Seine du Gastinois. Et presque tout ce qui est entre ces deux riuieres iusques à la Duché de Bourgongne, est coustumierement appellé Brie. Il y a encores en ce païs la ville de Brie Comte Robert, ainsi nommee

du Comte Robert, iadis Seigneur de Brie, qui faisoit là sa demeure. Les autres villes plus cogneuës en Brie, sont Chasteau-Tierry, Meaux, Nogent & mesme quelques-vns donnent à ce pays la ville de Sens.

La derniere partie des pays de la Gaule qu'on nommoit Celtique & Belgique, & qui se trouuent sous le Parlement de Paris, c'est le pays de Lyonnois qui a pour ses limites du Nord la Bresse, du Leuant la Sauoye, du Midy le Dauphiné & le Viuarez, & du Couchant le Forests & l'Auuergne. La ville capitale de ce pays c'est Lyon, assis sur les riuieres de Saone, & du Rhosne, dõt celle de la Saone passe par le milieu de la ville. La cognoissance que l'on a de la grandeur & beauté de ceste ville, & sa reputation, m'empescheront d'en dire dauantage.

Il faut maintenant que ie vienne aux Prouinces d'Aquitaine qui recognoissent la Iurisdiction du Parlement de Paris; comme le pays de Berry, le Bourbonnois, le Poictou, l'Angoumois, le pays d'Aulnis & l'Auuergne.

Le Berry a pour ses bornes du Nord la Sologne, delaquelle est diuisé par le Chair: du Leuant le Hurepois. Niuernois & Bourbonnois & en cét endroit il est borné par le ruisseau de la Faye; du Midy il a le Limosin, où est la riuiere de Croure; & du Couchant le Poictou & la Touraine, dont elle est separee par vne petite riuiere nommee Clery. La principale ville de ce pays c'est Bourges. Ceste ville auoit sept portes, mais depuis l'on en condamna trois à cause des guerres. Ces portes se nomment l'vne Bourbonne, l'autre de sainct Priuat, l'autre de sainct Sulpice, l'autre d'Arogne. Il y a 17. Eglises Collegiales, & 17. Parroisses, les quatre ordres des Mendians, deux Abbayes d'hommes, l'vne hors de la ville nommee sainct Sulpice, l'autre dans la ville nommée de sainct Ambroise, toutes deux fort riches. Il y en a trois de femmes, la premiere de l'Annonciade, l'autre de sainct Laurens, l'autre des Sœurs mendiantes de saincte Claire. On y trauaille sur tout en drapperie. Elle a les foires de sainct Laurens, sainct Lazare, sainct Martin & sainct Oursin, où il y a grand abord de marchands. Les autres villes de la Duché de Berry sont, Yssoudun, Dun le Roy, Viseron, Mehun, Concressaut. On met aussi en ce pays les Comtez de Sancerre & de sainct Aignan, & la Baronnie de Montfaucon. Il y a aussi en ce pays 40. Chastellenies. Sancerre a sous soy Sancergues, Beaufeu, Chappelle d'Anguillon, Boucard, Ialonges, Tareny, Verdigny, Menesme, Charentonay & autres places. La Baronnie de Montfaucon comprend les Seigneuries de Baugy & Gron, & aussi la Fane, Lyuron, Cony, Villabon, Seury, Marcilly, Marnay, Farges, Auot, Saligny, Percigny, Cru, Lassay, Bisboson, Nuyzement, Villers, Compoy. Les Chastellenies sont Aix d'Angillõ, Sury en Vaux, sainct Soulange, sainct Palais, la Salle du Roy, Beuil, Quintilly, Femorigny, Francheuille, la Chappelle, Nançay, Daye, Leureux, Beaulieu, Brecy, Bengy, sainct Fleurant, Neufuy sur Baranjon, Morthounier, Marmaignes, Maubranches, sainct Vrsin, Tillay, Brillers, Varan, sainct Satur, Lury, Estrecies, Maupas, Villeneufue, sainct Crapaix, Ascilly, Iussy le Chaudrier, la Corne, les Chaizes, Vauuilles, les Cloyes, Bouge. Ce ne seroit iamais fait si ie voulois faire le denombrement des autres lieux du pays de Berry. Si bien que j'en finiray le discours apres auoir fait voir de quelle sorte ceste Duché fut reünie à la Couronne de France, du temps que Hue Capet Godefroy estoit Gouuerneur de Berry pour le Roy. De ce Godefroy descendit Harpin, qui achepta du Roy Henry I. la Comté de Berry.

Cestui-cy s'en allāt à la guerre saincte, vendit la mesme Cōté pour estre vnie à la Couronne à Philippes I. Quelques années apres Iean de Valois obtint de son pere Iean de Valois pour droict d'appennage ceste Comté erigée en Duché. Iean estant mort sans hoirs masles la Duché reuient en la Couronne, on la bailla apres à Iean fils de Charles VI. qui estant mort sans enfans, laissa pour successeur son frere Charles, qui estant deuenu Roy de France, & estant presque chassé de tous les autres endroits de la France par les Anglois, fut appellé par mocquerie Roy de Bourges. Ainsi par le moyen de Charles VII. elle vint à la Couronne.

Le pays de Bourbonnois a pour ses bornes d'Occident le Berry, & le Limosin, du Nord le Niuernois, du Leuant il a presque pour borne la Bourgongne, & du Midy le pays de Lyonnois. Ce pays a esté autresfois sous les Ducs, dont le dernier fut Archimbaud, qui n'eut qu'vne fille nommée Agnes pour heritiere, qui fut mariée à Iean Duc de Bourgongne, & en ayant eu vne fille nommée Beatrix, la maria à Robert fils de Louys IX. Roy de France, & luy donna la Duché de Bourbonnois, à condition qu'il porteroit le nom de Bourbon. Ce qui fut faict. Robert fils de Sainct Louys engendra Louys surnommé le Grand, qui fut faict premier Duc de Bourbon par Philippes de Valois, enuirō l'an 1329. Cestuy-cy a eu pour successeurs en droicte ligne Pierre I. (qui eut vn frere nommé Iacques, de qui vindrent les Comtes de la Marche, & de Vendosme) puis Louys II. Bon, Iean I. Charles, & Iean II. A cestuy-cy mourant sans enfans succeda Pierre II. de qui la fille, & heritiere Susanne estant mariée à Charles de Bourbon Comte de Montpensier (fils de Gilbert de Bourbon) rendit son mary Duc de Bourbon. C'est ce Charles qui estant Cōnestable de France, & estant rangé du party de l'Empereur Charles V. contre le Roy François premier, fut tué deuant Rome l'an 1527. Apres la mort de Susanne le Roy s'empara de la Duché de Bourbonnois, & lors les Ducs de Vendosme en perdirent par droict de parentage le seul tiltre, & les armes. Le pays de Bourbonnois est diuisé en haut & bas: le bas comprend les villes, & deux Comtez, la principale ville c'est Moulins, qui est assis sur la riuiere d'Allier, abondante en poissons, & principalement en Saumons. Il y a vn beau Chasteau à Moulins, & vn Iardin aussi agreable que l'on en puisse presque voir ailleurs, où il y a force arbres portant des citrons, & des oranges. Les autres villes sont Bourbon l'Archambaud, & Bourbon Ancy, Montmeraut, Montlusson, sainct Porcin (que quelques-vns mettent entre les villes d'Auuergne) Cusset, Chancelle, Charroux, Vernueil, Varennes, Ganat limitrophe d'Auuergne, le mont aux Moynes, Souuigny, la Palisse, sainct Geran, sainct Pierre le Monstier, Ainay le Chasteau, Sainct Amand, & autres. On y comprenoit aussi les deux Comtez de Forest, & de Beaujolois. Le Beaujolois embrasse tout ce qui est entre la riuiere de Loire, & la Saone, & est assis vers le Leuant entre le Forest, & la Bourgōgne; la principale ville s'appelle Beaujeu. Le pays de Forest a pour sa principale ville Montbrison: les autres sont sainct Estienne, sainct Guermier, sainct Germain Laual, sainct Bonet le Chasteau, sainct Rambert, & quelques autres moins fameuses. Le haut Bourbonnois comprend le seul pays de Gambraille, où est la ville de Montaigu, & ce pays est plus montueux que le bas Bourbonnois.

Le Poictou est vne grande Prouince comprenant 1200. parroisses sous les trois Euesches de Poictiers, Maillesay, & Lusson. Ce pays a pour ses bornes

du Midy l'Angoumois, & la Xaintonge, du Couchant la mer Oceane, du Nord l'Anjou & la Bretagne, & le reste est borné du Berry, de la Touraine, & du Limosin. Ce pays a receu autresfois le tiltre du Royaume des Gots, qui en furent chassez par Clouis de mesme que de toute l'Aquitaine. L'Empereur Louys le Debonnaire donna à son fils Pepin le Royaume d'Aquitaine. Et Charles le Chauue ayant chassé d'Aquitaine Charles, & Pepin fils de Pepin, & les ayant mis dans des Monasteres, se saisit de ceste Principauté, & la donna à Arnoult son parent, mais ce fut à condition que tous ces pays ne porteroient desormais que ce tiltre de Duché. Arnoult eut pour ses successeurs Guillaume le Bon, Eblon I. & Guillaume II. & III. Guy, Guillaume IV. & V. & la fille de ce V. nommée Eleonor, estant seule heritiere, fut mariée à Louys VII. Roy de France, qui se doutant de quelque trahison, & la soupçonnant d'adultere, la repudia, & soudain elle espousa Henry Duc de Normandie, qui succeda à Estienne Roy d'Angleterre. Henry eut pour successeurs, tant au Royaume d'Angleterre, qu'aux Prouinces qu'il tenoit en France, ses fils Richard & Iean. Mais estans arriué qu'Artus fils de Godefroy (qui auoit esté fils aisné du Roy Iean) disoit qu'il deuoit estre preferé à Iean; ce Prince estant persuadé, & sollicité par le Roy Philippes Auguste, d'oster le Poictou à Iean, entreprist de s'en rendre maistre par force: mais il fut defaict par Iean, & pris, & emmené à Roüen, & mis à mort. Pour ceste cause Iean estant accusé de parricide deuant le Roy Philippes par Constance mere d'Artus, fut condamné, & ses biens furent soudain adjugez au Roy Philippes comme Seigneur direct, & entre autres choses le Poictou luy fut acquis. Mais Louys VIII. son successeur le donna à Alphonce son fils, qui estant mort sans enfans, causa qu'il vint au pouuoir du Roy Philippes, & demeura entre les mains de nos Roys, iusques à ce que sous Philippes de Valois Edoüard III. Roy des Anglois le recouura, & le retint plus pleinement auec toute l'Aquitaine, par le traicté qui fut faict entre luy & le Roy Iean. Et le Roy Edoüard donna à son fils la Principauté d'Aquitaine: mais le fils ayant imposé des charges insupportables en ses pays, en perdit vne grãde partie qui se rendit à Charles VI. Roy de France; & depuis Charles VII. chassa les Anglois de toute la Guyenne l'an 1453. & la laissa à son fils. Cestui-cy la donna à son frere Charles, apres la mort duquel le Roy Louys la laissa à Charles VIII. & depuis ce temps la Guyenne, dont le Poictou est vne partie fort remarquable, est demeurée entre les mains des Roys de France. La principale ville de toute ceste Prouince c'est Poictiers, d'où le reste du pays a tiré son nom: les autres villes sont Niort, Fontenay le Comte, où passe la petite riuiere de Vendee, Lusignan, Montmorillon, la basse Marche, Dorat, sainct Maixant, Siuray. Il y a aussi en Poictou la Principauté de Talmont, & celle de la Roche Suryon. Il y a la Duché de Chastelleraux assis sur la riuiere de Vienne, la Vicomté de Touars, Brosse, Bridiere, la Roche-choüart; & les Barõnies de Mainiers, Partenal, Mille, Chizay, Chauuigny, Lussac, Bressuyre, Charrou, Chasteneraye, sainct Meimin, S. Gilles, Chasteaumur, les Sables d'Aulonne, S. Hermite, Mõtaigu, Mirebeau, la Motte, S. Beraye, Vouuãt, sainct Hylaire, Mortemer, Luzay, sainct Sauin, l'Isle Iourdain, S. Benoist du Saut, Bourg-neuf, Meroil, Meruaut, Brige, Vouuert, Ville-faignac, & autres.

L'Angoumois a pour ses bornes du costé du Nord le Poictou, du Leuant le Xaintonge, du Midy le Bourdelois, & le Perigort, & du Couchant le Limosin,

Sa longueur d'Orient en Occident est de 24. milles, sa largeur du Midy au Nord de 16. La principale ville de ce pays c'est Angoulesme: les autres moindres villes sont Marton, Chasteau-neuf, Blaissac, Chabannes, Confallant, Ruffec, Aigres, Gouruille, la Rochefoucault, qui est vne Comté, Mareuil, Lansac, Villebois, qui sont de la maison de Mareuil, Momberon, & Bouteuille, qui sont de la maison de Montmorency.

Charles Roy de France surnommé le Sage, donna la Comté d'Angoulesme rauie aux Anglois, à son fils Louys, qui estant deuenu Roy de France, la laissa à son fils Iean, à qui Charles succeda. Charles eut pour successeur François I. qui de Comte d'Angoulesme estant paruenu à la Couronne de France, erigea ce pays en Duché, & le donna à sa mere, apres la mort de laquelle son fils Charles porta le tiltre de Duc d'Angoulesme, & Charles estant mort sans enfans, la Duché fut vnie à la Couronne.

Le pays d'Aulnis comprend le territoire de la Rochelle, & est de fort petite estenduë.

Le pays d'Auuergne a pour ses limites du costé d'Orient le Forest, & le Lyonnois, du Midy les derniers Dioceses de Languedoc, d'Occident le Quercy, le Perigort, & le Limosin, & du Nord le Berry, & le Bourbonnois. Ceste Prouince est diuisée en haute, & basse. Le haut pays d'Auuergne a pour sa principale ville S. Flour, les autres villes sont Orillac, Carlat, Murat, Billon. La basse Auuergne comprend l'Alimagne, peut estre nommée de ceste sorte de la riuiere de Lamone, & Lymone, qui se va rendre dans celle d'Alier. Sa longueur depuis le vieil pont de riuat iusques à Ganat (les autres l'estendent plus outre) est d'enuiron 20. lieuës. Sa largeur depuis la montagne qu'on appelle communément Poy de Dome, iusqu'à la ville de Thiers, est d'enuiron 8. lieuës. Sa principale ville c'est Clermont, belle, & agreable pour son assiette, & ses fontaines. Les autres sont Rion, Montferrant, Yssoire, Brioude, Aigueperse, & plusieurs autres: Montpensier est en ceste contrée.

Voila donc tous les pays qui sont du ressort du Parlement de Paris, venons maintenant à ceux qui recognoissent le Parlement de Tholose.

Le Quercy a pour ses bornes le pays de Perigord, celuy de Thodes, l'Auuergne, & le Limosin: on y compte deux Dioceses, c'est à sçauoir Cahors, & Montauban, sur le Tarn. Les moindres villes sont Burelle, Nazaret, Soüillac, Gourdon, Martel, & autres.

Le pays de Rouergue touche le Quercy du Leuant, le reste est borné du Languedoc, & de l'Auuergne. Sa principale ville c'est Rhodes: les autres sont Ville-franche de Rouergue, Estauges, Espeyron.

Le Languedoc a pour ses bornes du Couchant la Gascogne, de laquelle il est diuisé par la riuiere de Garonne, du Sud le Quercy, du Nord l'Auuergne, & le Forest, de l'Est la Prouence, & le Dauphiné: tellement que tout le Rhosne est tenu du Languedoc, & sous le Parlement de Tholose. Il a la mer Mediterranée du costé du Midy, & en partie aussi les monts Pyrenées. Ceste Prouince est de fort grãde estenduë cõprenant 22. Dioceses, dont le seul Viuarets qui a de longueur du long du Rhosne plus de vingt lieuës, est pris pour vne. Ces Dioceses sont Tholose, Narbonne, Alby, Carcassonne, Besiers, Agde, Montpellier, Nismes, Vsez, sainct Pons de Tomieres, Alet, Castres, Pamies, Mirepoix, sainct Papoul, Lodesue, Eaule, Lauaur, Montauban, Viuarez, Velay, Geuodan. Sa ville capitale c'est Tholose, assise sur la riuiere de Garonne, en

lieu plain, & en fort bon pays. Les autres sont Narbonne, Alby, Carcassonne, Beziers, Pesenaz, Montpelier, Nismes, Vsez, Baignolet, Alaiz, Sommieres, le Pont S. Esprit, le Bourg, Viuiers, la Voute, Tournon, Aubenas, Annonay, Mende, Maruege, & le Puy, & grand nombre d'autres, dont le denombrement seroit ennuyeux. A Nismes on void les Arenes, où l'ancien Amphiteatre, qui est aussi merueilleux qu'ouurage qu'on voye; mais le Pont du Gard sur la riuiere du Gardon, où il y a trois ponts l'vn dessus l'autre, est beaucoup plus admirable: les pierres des Arenes, & du Pont, sont de grandeur extraordinaire. On a attribué au Languedoc depuis quelques années la Comté de Foix, combien qu'auparauant elle fust de la Guyenne. Ce pays a le Languedoc du Leuant, du Couchant le Comingeois, du Nord le territoire de la Riuiere, du Midy les monts Pyrenées. Ce pays de Foix a la seule Eueſché de Pamies, qui est vne ville assise en l'endroit où les deux riuieres de Lers, & Lagiere s'assemblent. Ses autres villes Sauerdun, & Maseres, demeures anciennes des Comtes de Foix.

Pource que la Gascongne a quelques-vnes de ses parties du ressort du Parlement de Tholose, il est à propos maintenant d'en discourir, afin de n'aller pas en desordre.

La Gascogne de nostre temps comprend tout ce qui est entre la Garonne, les monts Pyrenées, la mer Oceane, & la Guyenne, de Louys XI. Quelques parties de la Gascogne sont bornées de la riuiere de Garonne, comme Armagnac, & Bigorre: les autres tiennent tant deçà, que delà la riuiere, comme l'Agenois, la Duché d'Albret, & le pays de Cominges. La Comté d'Armagnac contient deux Dioceses, c'est à sçauoir celle d'Auch, & celle de Laictoure, qui sont ses deux principalles villes, outre lesquelles il y a l'Isle Iourdain, & quelques autres peu considerables.

La Comté de Bigorre est entre le pays de Bearn, & de Cominges, prés des monts Pyrenées, dont vne grande partie est sous ce Comté, depuis les montagnes d'Aure, iusqu'à celle du Saut, & d'Aspe, qui sont de Bearn. Sa principale ville c'est Tarbe, où est le Chasteau de Bigorre. Sur les frontieres de la Bigorre il y a les Comtez de Gaure, & d'Estrac.

L'Agenois a pour ses bornes du Leuant le Quercy, du Nort le Perigort (& de ce costé l'Agenois va iusques à Biron de Perigort) du Couchant la Gascogne, & la Garonne, qu'il a aussi du costé du Midy. Ce pays comprend deux Eueschez, c'est à sçauoir celuy d'Agen, & celuy de Condon. Ses moindres villes sont Villeneufue d'Agenois, Clairac, Marmande, Foy la grande, & quelques autres assises sur la riuiere de Garonne, & aussi Valence sur la Baise, Lairac, la Romiou, Monteral.

Le pays de Cominges est diuisé en haut, & bas, le haut est aux montagnes, & ses villes sont S. Bertrand, & Couserans, S. Beat, S. Fregou, Montegeau, Saliers, & autres. Au bas est l'Eueſché moderne de Lombez, & les villes de Samathan, l'Isle en Dodon, Muret, Riumes, auec vne infinité de grosses bourgades, & riches villages. Voila tout ce qui est du ressort du Parlement de Tholose.

Le Parlement de Roüen comprend toute la Normandie, qui apres auoir esté ostée aux Anglois par le Roy Charles VII. estát depuis tombée entre les mains de Charles, luy fut ostée par Louys XI. son frere, au lieu dequoy on luy donna la Guyenne, & depuis ce temps la Normandie est tousiours demeurée,

entre les mains de nos Roys, & n'a esté donnée à aucun des enfans de France. Ceste Prouince a maintenant pour ses bornes du Leuant le fleuue d'Epte, vers le lieu appellé S.Cler sur Epte, du Couchant elle s'estéd iusques à la riuiere de Cenon, qui separe la Normandie d'auec la Bretagne, entant que ceste riuiere sortant de Fougeres; & arrousant la place de Pontorson, est receuë des flots de la mer au pied du mont S. Michel, dit Tombelaine, au Cap de Genest: & du Nord au Midy elle a en sa longueur le pays qui est depuis la mer iusques à la riuiere de Sarte, qui separe les Normands d'auec les Manceaux du costé d'Alençon, & du Perche. Et par ce moyen la Normandie a les Picards de Beauuoisis au Leuant, les Manceaux au Midy, l'Ocean au Septentrion, & la Bretagne au Ponant, ayant son eleuation de quarante six à quarante sept degrez, & par ce moyen estant la plus froide region qui soit guere sous la iurisdiction du Roy de France, excepté la Comté d'Oye en Picardie. La principale ville de ceste Prouince c'est Roüen, Siege du Parlement: ses autres villes sont Auranches qui est fort proche de la mer, Eureux qui a en son destroict les Villes de Vernon, Aigle, Passey, Tulieres, Ingles, Conches, Rugles, Brun, Hermenuille. Il y a apres la ville de Bayeux qui est assez bonne; puis celle de Says, du ressort de laquelle sont plusieurs villes, & entre les autres pays presque tout celuy d'Alençon, & vne partie du Perche: puis Constance, & apres Lysieux. Il y a les Duchez d'Alençon, d'Aumale, & de Longueuille. Les Cemtez sont Eu, Harcourt, Eureux, Trancaruille, Maleurier, Mortain, Montgommery, Thorigny, Gisors. Il y a aussi le Royaume d'Yuetot de petite estenduë, qui fut erigé du temps de Clothaire I. qui tua Gautier Seigneur d'Yuetot, le iour du Vendredy sainct. Ce Royaume est au pays de Caux contenant 17. Parroisses. Au surplus la Normãdie est diuisee en haute, & basse, la haute cõtient, outre les Duchez & Comtez susnommées le pays qui se nomme Vexin le Normand, dont la principale ville est Gisors, où ressortent Estrepagny, Escoüy la grande, Forest de Lybonis, S.Clair sur Astre, les deux Andelys, & Chasteau Gaillard. La basse est diuisee au pays de Caux, Bessin, & Constantin. La principale ville du pays de Caux, c'est Dieppe; les autres de moindre reputation sont Harfleu, Honfleu, le Haure de Grace, Caudebec, & Fescamp. Le pays de Bessin a outre la ville de Bayeux, dont nous auons parlé, celle de Caen, Falaise, Hiesme, Vite, Mortain. Le pays de Constantin comprend, outre la ville de Constance, & les villes de Valoigne, Cherbourg, S. Lo, Querentan, Montebourg, S. Sauueur.

Le Parlement de Bordeaux a sous soy les pays de Perigort, Limosin, Xaintonge, le Bordelois, les Landes, Albret, Basadis, la haute Gascogne, & partie de Biscaye, & Medoc par delà la riuiere de Garonne. Le Limousin a pour ses bornes du costé du Nord le Berry, de l'Est le Bourbonnois; du Sud l'Auuergne, de l'Oüest le Perigort, & de l'Oüest Nord Oüest le Poictou. Il y a vn grãd Orme entre la Maison neufue, & Argenton, qui sert de limite au Berry, au Bourbonnois, à l'Auuergne, & au Lymosin. Il y a haut & bas Limosin. Le haut a pour sa principale ville Limoges: les autres villes sont la Sousterraine, le Boisson, Barat, Dorat, Consoulat: le bas Limosin est proprement appellé le Marche, & est limitrophe de l'Auuergne, & du Perigort. Sa principale ville c'est Tulle, assise en vn terroir aspre & montueux. Il y aussi les villes d'Viarche, Briue la gaillarde, Treignac, Donzenac, Allassac, Bellos, Meyssac, Vsset, Belmont.

Perigort a quarante degrez d'elauation du Pole, & au Leuant le pays de Limosin, au Ponant l'Angoulmois, & partie de la Xaintonge, au Nort l'Angoulmois, dans lequel il s'aduance, & est engagé, & au Midy la Gascogne, selon la riuiere de Dordonne, qui fait separation de l'Agenois, & des pays d'entre deux mers, d'auec le pays de Perigort. La principale ville de ce pays c'est Perigueux: les autres sont Sarlat, Bergerac, Riberac, Nontron, Lunel, Biron, Brathomme, la Roche, & Miraumont. Le Parlement de Bordeaux a encore sous luy en Guyenne le Bordelois, le Besadois, les Landes & la Xaintonge. La principale ville du Bordelois c'est Bordeaux, belle, & ancienne ville, où prit naissance le fameux Poëte Ausone l'vn des ornemens de la France. Les autres villes sont Blaye, Bourg sur mer, Libourne, Condat. Il y a aussi dans la Seneschaussée de Bordeaux ce qu'on nomme le pays d'entre deux mers, c'est à sçauoir Medoc, Buch, & Fronsac. Le pays de Medoc comprend tout ce qui est entre Bordeaux, la mer Oceane, & la Garonne qui s'y desgorge. Ce pays est presque tout de sable, les flots de la mer le couurent peu à peu. Il y a en ce pays le bourg de Pauliac, & celuy de Donissay. Le pays de Buch dont le Seigneur s'appelloit Captal, joinct au Medoc, & est subject aux Comtes de Candales. Le Fransadois a pour sa ville Fronsac, de qui il a prins ce nom.

Le Besadois a pour sa principale ville Basas, à vne journée de Bordeaux. Les autres sont S. Bazeille, & la Reule, assises sur Garonne, Monsegur posé sur la riuiere de Drot, S. Ferme, Castel-Morou, Geronde, & Sameterre, & iusques à la Drodonne il y a plusieurs villes.

S'ensuit les pays de Lapord, ou Lourde, qui a deux Dioceses, c'est à sçauoir Bayonne, & Aqs. Bayonne est la ville capitale du pays, dont la Iurisdiction s'estend iusqu'au fleuue d'Iron, qui est au delà de S. Iean du Luz.

Le pays de Xaintonge a du Nord le Poictou, du Leuant l'Angoumois, & le Perigort, du Midy la riuiere de Garonne, & du Ponant la mer Oceane. Sa principale ville c'est Xainctes: les autres sont S. Iean d'Angely, Lorgaire, Atchaud, Pont Loubleze, Taillebourg, Iarnac, Barbesieux, Iosac, & Broüage, renommé pour le sel que l'on y prend.

Le Parlement de Rennes comprend la haute, & basse Bretagne, & a pour ses bornes du Leuant la Normandie, le Mayne, & l'Anjou, du Midy le Poictou, & des deux autres costez la mer Oceane. Sa longueur est de six iournées de chemin, & sa largeur de trois. On y parle deux langues, dont l'vne qui est celle de la haute Bretagne, est la Françoise, l'autre est le Breton bretonnant, ou bas Breton, qui n'a rien de commun auec toutes les autres langues; & c'est la langue qu'on parle en basse Bretagne. La haute Bretagne est plus Orientale, & est separée de la basse par vne ligne tirée du bourg de Chasteau Andron, & continuée entre Quentin, & Corlay vers l'extremité du goulphe de Vannes iusques à la riuiere de Vilaine, en telle sorte que Sainct Iean demeure dans la basse Bretagne. La ville Metropolitaine de ce pays c'est Nantes. La ville du Parlement Rennes: ses autres villes sont Dol, sainct Brieu, sainct Malo, Dinan, Rieux, Chasteau-briant, Lamballe, Vitray, Iugon, sainct Aubin du Cormier, Plerel, Iocelin, Malestroit, Pontigny, sainct Iulien, Anceniz. La basse Bretagne a pour sa principale ville Vannes, & les autres sont sainct Paul de Leon, Landtriguier, Blauet, Brest, Morlaye, Guincamp, Quimpelray, Conquerneaux, Quinpercorantin, sainct Regnauld des bois. Pour cõclurre, la Bretagne

la Bretagne de Comté qu'elle estoit, fut erigée en Duché du temps de Henry II. Roy d'Angleterre, & fut vnie à la France apres la mort d'Anne de Bretagne, qui estant mariée premierement à Richard Prince de Galles, fils d'Edoüard IV. Roy d'Angleterre, puis à Maximilian I. Empereur, espousa en fin Charles VIII. Roy de France, & apres luy Louys XII. & par ce moyen ceste Duché vint à la Couronne.

Le Parlement de Dijon comprend maintenant ce qu'on nomme Duché de Bourgongne, qu'on dict auoir pris ce nom d'vn lieu nommé Bourg-ogne au pays de Langres: Ses limites sont au Septentrion, les pays de Champaigne, & d'Auxerrois, dont vne partie est de ceste Prouince, au Ponent le Niuernois, & Bourbonnois, au Midy le Beaujolois, & Lyonnois, & au Leuant la riuiere du Rhosne, qui la separe de la Sauoye, & de la Bresse, & de la Franche-Comté. La principale ville de ceste Duché c'est Dijon, assise presque sur la frontiere de France, sur la riuiere d'Ousche. Or quoy que la ville de Dijon ait esté brûlée en l'an 1227. si est-elle plus belle & magnifique que iamais. Il y a apres Autun, autresfois grande & renommée ville, qui a de belles marques d'antiquité, & qui debattoit la primauté à toutes les autres de France. C'estoit là Capitale des Hudois, qui estoit vne des deux factions qui remuoient toute la France. Puis on compte Beaune, puis Chaalon sur Saone, & apres Semur en Laussois, Tournus, Nuyz, Aualon, Saulieu, Flauigny, Aussonne, Noyers, Rauieres, Leigne, Mombard, Chastillõ, S. Seigne, Seloigne, Creuant, Viteau, Verdun, Arnay, Seurre, Tonnerre, & Senescey. On met en la Bourgongne trois autres villes Episcopales qui sont du ressort de Paris, C'est à sçauoir Neuers ville capitale de la Duché de Niuernois, Ausserre, & Mascon. On a adjousté encor au Parlement de Dijon la Bresse, dont Bourg est la ville principale; & encor l'Euesché de Bellay, le Bugey, Veromey, & les nouuelles terres qui ioignent la Sauoye. La Duché de Bourgongne est demeuree entre les mains des Roys de France, depuis la mort de Charles dernier Duc de Bourgongne, qui mourut deuant Nancy: veu qu'aussi-tost apres sa mort Louys II. Roy de France s'en empara. Quant à la Comté de Mascon le Roy S. Louys l'achepta de Iean Comte du pays, & d'Elie sa femme.

Le Parlement de Grenoble comprend tout le Dauphiné, qui a pour ses bornes du costé du Midy la Prouence, & la ville d'Ambrun est la metropolitaine de ceste contree, qu'on nomme le haut Dauphiné: du Nord il a le pays du Lyonnois & la Bresse, & de ce costé est le bas pays de Dauphiné, duquel la ville Archiepiscopale de Vienne est metropolitaine: il a du costé d'Occident le Rhosne, qui le separe du Lyonnois, & Viuarez, & du Leuant la Sauoye. Sa principale ville c'est Grenoble, siege du Parlemẽt, assise presque au milieu de la Prouince. Les villes du long du Rhosne, ou bien prés, sont Ternay, Vienne, Rossillon, S. Vallier, Theim, la Roche, Valence, Montelimar; dans le pays, & en la plaine, Quitieu, Cremieu, Bourgoin, la Tour du Pin, la Coste S. André, S. Marcelin, Voyron, S. Anthoine de Viennois, Moretel, Beau-repaire, Moras, Romans sur l'Isere, Loriot, Cabeul, Crest, Die. Aux montagnes Ambrum ville Archiepiscopale, Gap, Talart, Briançon, Choges, Serre, Monbrun, la Mure, Essilles. Il y a aux montagnes les pays de Triefues, les Baronnies, le Gapençois, & le Briançonnois. Les principaux pays de la plaine sont le Graisiuodan, qui est pres de Grenoble, le Viennois, qui a de longueur enuiron dix lieuës, la Valoire où sõt les villes de Moras, Beau-repaire, & la Coste

S. André, l'vn des meilleurs endroits du Dauphiné, & le Valentinois, qui est aussi de grande estenduë. Le Roy Philippes de Valois acquit d'Humbert Dauphin de Viennois ceste Prouince l'an 1340. à condition que le fils aisné de France porteroit le nom de Dauphin.

Le Parlement d'Aix comprend la Prouẽce, qui a pour ses bornes du Septentrion le Dauphiné, & la riuiere de Durance, du leuant les Alpes, & la riuiere de Vare, au bord de laquelle à main gauche on voit Nice; du Midy la mer mediteranee, d'Occident en partie la principauté d'Orange, en partie la Comté d'Auignon. La principale ville de Prouence c'est Aix, siege du Parlement. Les autres sont Marseille, Arles pres de laquelle est la Camarque, qui est vne langue de terre pleine, & enfermee entre deux bras, & canaux de la riuiere du Rhosne, contenant sept grandes lieuës Prouençales, qui en valent plus de douze Françoises, & en ceste Camarque il vient grande quantité de bleds, & outre ce il y a de grãds pastis, tant pour les bestes à corne, que pour les cheuaux, dont les habitans y nourrissent vn grand nombre. Il y a outre cela la plaine de S. Chamar, de Miramas, Senas, Malemort iusqu'à Ourgon, & Ardage vers la Durance, qui peut estre parangonnée à la Beausse, & en toute ceste estenduë de pays on voit vn grand nombre d'Orangiers, Citronniers, Grenadiers, Oliuiers, & Figuiers, & le plus beau vignoble qui se puisse voir: & l'on voit aussi en ceste contree des Palmiers qui portent d'aussi bons fruicts que ceux d'Afrique. Les autres villes sont Riez, Frejus, Grasse, Senez, Glandesue, Vance, Digne, Cisteron, Brignoles, Ourgon, Sainct Tropez, Hiere, Frejuz, Antibe, Tolon, Salon de Craux, Sainct Maximin, Tarascon, Draguignan, Farqualquier, Vallansole, Pertuis, Berre, Puy ou lou Peucho.

Entre Aix & Marseille est la saincte Baume, où la Magdeleine s'estoit retiree. Quant à la façon de laquelle ceste Comté a esté vnie à la Couronne, vous deuez sçauoir que Ieanne Reyne de Naples, & Comtesse de Prouence, laissa pour son successeur en ses autres principautez, & en ceste Comté Louys d'Anjou fils de Iean Roy de France, apres l'auoir adopté pour se venger de ses ennemis. Louys eut pour successeur son fils Louys II. & cestui-cy Louys III. adopté aussi par Ieanne II. Reyne de Naples, pour estre Roy de Sicile, & Duc de Calabre. Louys III. mourant sans enfans, laissa, du consentement de Ieanne II. ses Estats à René d'Anjou son frere, qui ne voulant pas resigner ses droicts du Royaume de Naples, & de la Comté de Prouence à René de Lorraine son petit fils, sorty de sa fille Yolant, les transporta à Charles son frere Comte du Mayne, qui ayant perdu son fils Charles, institua son heritier vniuersel Louys II. Les autres disent que cela se fit par testament de René, non sans vne griefue plainte, & fascherie de René de Lorraine.

Le Parlement de Bearn comprend deux Dioceses, c'est à sçauoir celle de l'Escar, & d'Oleron. Ce pays est tout posé au pied des monts Pyrenées, ayant sa longueur du Midy au Septentrion, & pour ses bornes au Midy la Comté de Bigorre, au Nort la Biscaye Royale, de laquelle Bearn est separée par le Gaue. Sa largeur est du Leuant au Ponent, & il a pour ses bornes du Leuant le pays des Landes, & Chalosse selon l'Adur, & du Couchant la Biscaye Nauarroise.

Le pays de Bearn est diuisé en deux, il a du costé les Monts, où est Oleron, de l'autre les Vallons où est l'Escar. Sa principale ville c'est Pau siege du Par-

lement. Les autres villes sont Orthez, ancien sejour des Comtes de Foix, & Seigneurs de Bearn, Morlas, lieu où l'on battoit la monnoye. Nay ville fort marchande, qui fut toute bruslée du feu du Ciel enuiron l'an 1545. Pontac, Coderch, & Nauarreins, assis au pied des montagnes. Il y a encor la basse Nauarre où est S. Palez.

Le Parlement de Mets comprend Toul, & Verdun, qui sont sous la protection des Roys de France, qui y tient garnison par tout. La ville de Mets fut mise sous l'obeyssance des Roys de France, par Henry II. Ceste ville est arrosee des eaux de Moselle, & de la Seille. Elle fut autresfois la capitale du Royaume d'Austrasie, & maintenant toute la contree d'alentour s'appelle de son nom le pays Messin.

Il y a encor quelques Isles qui appartiennent à la France, qui sont en la Mer Oceane du costé d'Occident, comme l'Isle de nostre Dame de Bouyn.

L'Isle Dieu, où il y a deux ou trois assez bons villages.

L'Isle de Marmotier, où est l'Abbaye qui est communément appellée Blanche.

L'Isle de Raiz viz à viz de la Rochelle, abondante en vin, où est la Ville de S. Martin. Elle porte aujourd'huy le tiltre de Duché.

L'Isle d'Oleron, où se fait grande quantité de sel.

Les Caps ou Promontoires de France sont celuy de S. Mathieu, ou du Four, qui s'estend par delà toute la France vers Occident.

Il y a apres celuy de Blankenest vis à vis du cap de Kent qui est en Angleterre.

Le Cap de Talmond.

Le Cap de Buch.

En la mer Mediterrannée on voit le Cap de Gercel, nommé par quelques-vns Cabo de S. Sigo; & par d'autres Cabo baxo.

Le Cap de Sete, qui est en Languedoc.

Le Cap de la Haque.

Les forests de France sont en grand nombre. Au pays du Mayne on trouue les forests de Versay, Longoulnay, Persil, Sille, Charnay, Audain, Mayne, Concise; en la basse Bretagne les forests de Bostblanc, de Toriant, de Guierche, en Poictou; les forests de Mouliere, Dine, Brosse, Digne: en Berry, la forest de Robert, & autres; en Anjou celles de Loursaye, & Marson; en Boulonois, le bois de Surene, Celles, Hardelot, Dales, Beursin. En Vermandois Recoigne, & Bouhan. En Picardie, le bois de Baine, de la Fere, de Beaulieu, de Coussy. Mais sur tout il faut faire estat de la forest d'Orleans qui est de plus grande estenduë qu'aucune de France, & la forest de Fontaine belleau passe-temps de nos Roys, de mesme qu'est bien souuent celle de Montargis. Il y en a beaucoup d'autres, mais le denombrement en seroit trop ennuyeux.

Les principales riuieres de France sont la Seine qui a sa source en la montagne de Voge en Bourgoigne, & de là elle vient à Paris, puis à Roüen, & de là se va descharger dans la mer.

La Seine reçoit dans ses eaux la riuiere de Marne, qui sort du Mont de Faucille vn peu au dessus de Langres, & passant par Ianuille, sainct Didier, Chalon, Dormant, & Meaux, & receuant quelques fleuues moins renommez, cōme le Saut, Bloise, Ourq, & Tresme, se mesle parmy les eaux de Seine

au pont Charenton prés Paris. Oyse sort d'vn lieu au dessus de Guyse vers le Leuant, assez prés du village d'Orgny. Elle passe par la Picardie, & arrosant Guyse, la Fere, Compiegne, S. Maixant, & quelques autres villes, elle se descharge dans la riuiere de Seine prés de Poissy, vn peu au dessous de Pontoise. La riuiere d'Aisne est, à ce que dit Cesar, vn fleuue de la Gaule Beglique, aux extremitez du Diocese de Reims. Sa source est en Barrois au dessus de Clermont prés du village de Souilly.

La riuiere de Loyre a sa source en Auuergne en vn lieu nommé la Font de Loire. Ceste riuiere ayant couru beaucoup de pays, & passant par Roane, Marcigny, Desise, Neuers, Seuilly, Gyen, Gergeau, Orleans, Blois, Amboise, Tours, & Saumur, le Pont de Cé, se va rendre dans la Mer prés de Nantes. Elle reçoit beaucoup de riuieres nauigeables, comme l'Allier, le Chair, Vienne, & le Maine, l'Allier a sa source au dessus de Clermont, & porte plus de poissons que Loire, combien qu'il ne soit pas si grand. Il passe par Molinet, & se descharge dans Loire en vn lieu qu'on nomme le Bec d'Allier.

Le Rhosne sort du mont de la Fourche au haut Valais, & passe par le Lac de Geneue, & puis à Lyon, où la Saone entre dedans: De là ceste riuiere descend de Vienne, Tournon, Valence, Auignon, & autres lieux, iusques à ce qu'elle se va ietter par deux branches dans la mer Mediterranée auprés d'Arles en Prouence. Ceste riuiere reçoit la Saone à Lyon, l'Isere entre la Roche, & Valence, & outre cela la Droume, & la Durance.

La Saone prend source assez prés des sources de la Meuse, & de la Moselle. Elle passe par la Bourgongne, & se va rendre dans le Rhosne au dessous de Lyon pres l'Abbaye d'Esnay.

L'Isere passe par Grenoble, & Romans en Dauphiné, venant de Sauoye, & se va rendre dans le Rhosne prés de Valence en Dauphiné.

La Droume descend des Alpes, & se mesle auec les eaux du Rhosne au dessous de Valence.

La Durance vient aussi des Alpes, & est la plus fascheuse riuiere de France, n'ayant point de gué asseuré.

La Garonne diuise, selon Cesar, les Gaulois des Aquitans. Elle vient des monts Pyrenées prés d'vn lieu nommé Cadalup, & venant des montagnes de Foix passe à Tolose, & Moissac, & de là à Bordeaux, prés duquel elle se mesle dãs la mer d'Aquitaine. Ce fleuue reçoit les riuieres de Tary, de Gers, d'Oold, ou du Loth, & la Dordoigne, grande riuiere nauigeable, & qui cede bien peu à la Garonne.

Ce seroit vn long discours de coucher sur ce papier toutes les riuieres nauigeables de France; C'est pourquoy ie m'en deporte, me contentant d'auoir mis icy les principales.

QVALITE' DES PAYS DE FRANCE.

VII. DE mesme que la France a diuerses Prouinces, aussi ses Prouinces ont diuerses qualitez, que ie m'essayeray de comprendre en aussi peu de paroles qu'il me sera possible. Premierement le terroir d'autour de Paris est extremement plaisant & fertil, & ne manque ny de bled, ny de vins, ny de laictages, foins, fruicts, & herbages, ny d'eaux qu'on y voit de tous costez, & c'est ce qui rend Paris si accommodé, mesme iusqu'à la merueille. On y voit entre au-

tres le ruiſſeau de Gentilly, qui eſt auſſi nommé la riuiere des Gobelins, plus propre que toutes les autres riuieres de Frãce à teindre l'Eſcarlate. Vous auez auſſi à Montmartre prés de Paris, & autres lieux voiſins grande quantité de Plaſtre, duquel on ſe ſert à Paris pour toutes ſortes de baſtimens; & c'eſt ce qui facilite le moyen de baſtir en ceſte grande ville. Le terroir d'autour de Chartres abonde en toute ſorte de bleds, en vins, & en fruicts, eſt arroſé d'vne petite riuiere nommee Dœuure, qui paſſe dans la ville.

La Beauſſe eſt vne de plus fertilles contrees de l'Europe en froments, de ſorte que la Sicile, ny l'Angleterre n'eſgalent aucunement la fertilité de ce pays, qui eſt vn des principaux greniers & nourriciers de Paris. Il n'y a en toute ceſte contree vn ſeul fleuue qui y puiſſe auoir ſon cours en bas, eſtant tout vny, ſans que vous y voyez vn lieu gueres plus haut que l'autre: & toute la Beauſſe eſtãt ſans eaux, il faut que les habitans du pays tirent leur eau des lacs, ou mares, ou des puis, qui ſeichent en Eſté.

La Soloigne eſt vn pays ſablonneux: & où il croiſt force ſeigle.

Le terroir d'autour de Blois abonde en bleds, vins, fruicts & autres commoditez qui ſeruẽt à la vie humaine, & a force bois taillis & de haute fuſtaye, force riuieres, ruiſſeaux, eſtangs, & fontaines d'eau viue, en quoy il ſurpaſſe la Beauſſe. Il ſe trouue entre Orcheze & Blois de la terre ſigillée.

Le pays d'alentour d'Orleans eſt auſſi fertil qu'aucuns des autres, en tout ce qu'ils ont de plus ſingulier & plus rare. Il y a du plaiſir, ſoit qu'on s'amuſe à peſcher, à voler, ou à la chaſſe, veu que le poiſſon, les oyſeaux, & le gibier y foiſonnent. Mais ſur tout le terroir d'Orleans eſt renommé pour les excellens vins, tant blancs que clairets, qui y croiſſent, & qu'on vient querir non ſeulement de Paris, mais bien ſouuent meſme d'Angleterre.

Le pays de Gaſtinois eſt peu fertil, ſablonneux en beaucoup d'endroicts, & de peu de rapport, neantmoins aſſez agreable pour ſes foreſts & ſes riuieres.

Le terroir de Sens eſt ſi plantureux, qu'il n'y a choſe qui puiſſe ſeruir à la vie humaine, dont il n'abonde. Il y a grande quantité de bleds & vins, qui ſont delicats au poſſible. La chair y eſt à vil prix. Les laictages, laines, & autres cõmoditez à ſouhait. Il y a du poiſſon en abondance, & d'huyle de noix autant ou plus qu'en aucun autre pays de France, veu que tout le pays eſt couuert de noyers, principalement la campagne qui eſt entre les riuieres Yonne, & de Seine, depuis Montereau où faut Yonne iuſques à Sẽs: & deçà la riuiere d'Yonne vers le Gatinois on y voit de beaux coſtaux tous couuerts de vignes.

Le pays d'alentour d'Auxerre n'eſt pas moins reuenant pour ſon vignoble, où il vient du vin en telle abondance, qu'il en fournit à Paris la plus grande partie de l'année.

La Champagne eſt vn pays plat, fertil, & propre au labourage, toutesfois en quelques endroicts la terre y eſt fort legere, & rapporte peu à ſes maiſtres. Quant à la Brie, quoy qu'elle ſoit pleine de bois, c'eſt vn aſſez bon pays, ayãt le Ciel ſerain, l'air doux & temperé, & de bonnes & grandes riuieres; bref il n'y manque aucune choſe de celles qui ſont neceſſaires à la vie humaine; veu qu'il y a du vin, du bled, du beſtail, des fruicts, des bois, du gibier, de la chaſſe, & du poiſſon en abondance.

Le pays d'autour de Prouins eſt renommé pour la conſerue de roſes qui s'y fait, & qui eſt enuoyee par toute la France. Il va querir du vin chez ſes voi-

fins, mais il abonde en bleds, en pasturages, & en eaux.

La Picardie qui est arrousee des riuieres de Some, Oyse, Aynau, Lescau, Scarpe, & autres, est vn des principaux greniers de Paris, & est telle qu'il n'y a rien qui luy manque que le vin : ce qui vient plustost de ce que les habitans ne se soucient de remplir le pays de vignes & le cultiuer, que du deffaut de la terre, qui pourroit bien porter des raisins, de mesme que les raisins y pourroient bien meurir, aussi bien qu'en beaucoup d'autres endroits, qui ne sont pas plus propres pour ceste plante.

Le Niuernois a trois fleuues nauigeables, c'est à sçauoir Loire, Allier & Yonne, & d'autres qui ne sont nauigeables, comme la Nyeure, recommandee pour les belles prairies qu'elle arrouse, & l'on y compte aussi Lixentes, Laubois, Aron, Alene, Acolin, Bresbre, Arron, & Quiévre. Le plat pays est plein de bois, & de pasturages, ce qui fait que le peuple ne se soucie de la nourriture du bestail, & n'a soing du labourage, ny du vignoble, si ce n'est en quelques endroits entre Neuers & la Charité, & en quelques autres Chastellenies. Ce qui est rare en ce pays, c'est qu'il abonde en mines d'argent, & de fer. On tiroit autresfois de l'argent prés de sainct Leonard, mais les mines de fer y sont maintenant plus practiquees, & ce pays a ceste commodité propre pour les rechercheurs de mines, que le bois y est à commandement, & l'on s'y sert du charbon de pierre qu'on trouue pres de Dezize. On y trouue aussi à deux lieuës de Neuers de la pierre à bastir, la plus belle de France, qu'on porte à Orleans, Blois, Amboise, & autres lieux, dont les bastiments sont faits de ceste pierre, à cause qu'on la peut commodément transporter par la riuiere de Loire.

Le pays de Berry est fertil pour la plus grande partie, & abonde en tout ce qui est requis pour la vie humaine, ayant bois, vignes, terres labourables, chairs fruicts, & laines, & vne infinité de riuieres, comme le Cher, l'Indre, Creuse, Azin, Choester, Colin, la Tripande, Moulon, & Auron, dont la plus grande part s'vnissant & se rendant dans Loire fait qu'on peut porter les denrees du Berry ailleurs.

La Touraine est vne des plus fertiles contrees de France, & est la seule qu'on nomme les delices & le iardin de France, d'autant que l'air y est si bon, que les fruicts y viennent comme à souhait, & des meilleurs de l'Europe, tellement qu'on en porte iusques à Paris, où ils sont prisez sur tous autres. Les bleds & les vins y viennent en abondance, & le bois n'y manque aucunement tant pour la chasse, que pour se chauffer & bastir. On y trouue aussi de belle pierre blanche fort aisée à tailler, de laquelle les maisons des paysans sont mesmes basties.

Le pays du Mayne est arrousé de la riuiere du Meyne, du Sarte, du Loir, & de plusieurs autres petits fleuues & ruisseaux qui l'engraissent; est fort propre pour le pasturage & nourriture du bestail, plus que pour le labourage. De sorte que les Manceaux peuuent plus fournir de bestail que de grains, ou de vins, non que le pays en soit despourueu; veu qu'il y a des endroicts qui en portent, tellement que l'Anjou & la Touraine ne le surpassent ny en bonté de vins, ny en abondance de grains, mais cela n'est commun qu'à certaines contrees.

Le pays d'Anjou est inegal en beaucoup d'endroicts, & a des terres & costaux qui sont couuerts de vignobles pour la plus grande part, & quant

au plat-pays il est embelly de forests, & de bois de haute fustaye, & des vallons, où l'on voit grande quantité de bonnes prairies, & des landes où l'on nourrit force bestail. Somme que toutes les choses necessaires à la vie, & mesmes qui peuuent seruir aux delices s'y trouuent, & sur tout on estime les vins blancs qui viennent de ce pays, comme estans des meilleurs du Royaume. Il est aussi arrousé de force riuieres, qu'on met iusqu'au nombre de quarante, sans y comprendre les fontaines, viuiers, estangs en grand nombre, les marais, ruisseaux, & reseruoirs à poisson: & pour le dire en vn mot, c'est vne des plus agreables demeures de France. C'est de là que vient la plus grande partie de l'Ardoise qu'on voit en France. Aussi les maisons en sont basties en partie dans Angers & ailleurs, & presque toutes en sont couuertes, d'autant que l'Ardoise y est à meilleur marché que la tuile. On voit mesme tout aupres d'Angers les clostures des iardins & des vergiers faites de grandes pierres d'Ardoise quelquesfois plus hautes qu'vn homme, qui sont fichees dans la terre. Il y a aussi en Anjou grande quantité de lin & de chanvre.

Quant à la Normandie, il y a premieremēt autour de Roüen plusieurs belles & fertiles campagnes, comme celle de Rhoumois, qui est des meilleures de Frāce. Mais ce pays s'adōne plustost au traffic qu'au labourage, de mesme que fait presque tout le reste de la Normandie, à cause de la commodité de la mer.

Le terroir de Caen a ceste particularité, qu'encor que la Normandie ne porte gueres de vins, toutesfois il en croist d'assez passables, non à Caē, mais à Argences, qui est à trois lieuës prés, les vins y sont tres bons, & les habitans de la ville de Caen s'y fournissent ordinairement, & pour n'amuser trop le Lecteur, si vous prenez toute la Normandie en gros, vous trouuerez qu'elle ne manque de chose qui puisse seruir à l'homme. Car pour le bled il y en a assez bonne prouision: il y a des chairs & de laictages en abondance, & grande quantité de fruicts. Et si l'on dit que ceste Prouince manque de vin, & qu'il luy en faut aller chercher ailleurs, ie responds qu'elle a du cidre & du poiré, dont le goust est quelquesfois merueilleusement agreable, tellement que cela repare le deffaut du vin: Il y a seulement, de mesme qu'en Picardie, quelques terres proches de la mer qui sont toutes couuertes de sable, & ne rapportent que bien peu à leurs possesseurs.

Pour le regard de la Bretagne, c'est vne bonne Prouince, qui a des terres labourables à souhait, des prez en abondance, des Landes pour le pasturage, & des forests pour s'en seruir à beaucoup d'vsages. Elle a la mer pour le trafic, de laquelle les Bretons retirent aussi le sel cuit par la force & chaleur du Soleil, lequel ils departent aux Prouinces voisines. Le fer, le plomb, & en quelques endroits les mines d'argent n'y manquent point. Il y croist aussi du vin, mais non en telle quantité, ny si friand, que les habitans du pays n'en recherchent d'autre, & n'aillent iusques en Anjou, voire mesme iusqu'à Bordeaux pour recouurer des vins de Gascongne. Si nous venons au Poictou, nous trouuerōs que le pays est bon, gras, & riche, n'ayāt faute de chose necessaire: veu qu'il y a force bleds, vins, chairs, bois, poissons, laines, lins, fruicts, & les forests n'y manquent non plus où les veneurs peuuent trouuer assez de sujet de s'exercer.

La Xaintonge abonde en bleds & en vins, & est vn des meilleurs pays de la France, tellement qu'elle fournit mesme de ses denrees à l'Espagne, à l'Angleterre, & à d'autres Prouinces. Et le pays d'Angoulesme n'est pas

moins fertils en bleds & en vins, dont la bonté est assez cogneuë. Il y a aussi des vallons si propres aux iardinages, qu'on ne voit rien de plus plain, ny de plus gentil en Italie, & ces mesmes vallons produisent des Chanures en grande abondance. Il y a aussi force bois qu'on prend en la forest de Braconne, qui est la plus grande de ceste contree, contenant 14500. iournaux de terre.

Le pays de Perigord est montueux, pierreux & aspre, & pour la plus part chargé de boccages, dont il y en a quelques vns de bois de chesne, qu'ils nomment Iarrye en leur langue; mais pour l'ordinaire on n'y voit que chastaigniers qui sont de grand profit au peuple, tant pour sa nourriture, que pour engraisser les pourceaux. Mais encor vne des plus grandes commoditez de ce bois, c'est qu'il reuient en peu de temps estant coupé, & porte le fruict plus beau & meilleur. Et si cela n'estoit il seroit impossible d'entretenir tant de forges à fer & acier qui sont en ceste Prouince. Tellement qu'il semble que ce pays soit sterile, & ne porte aucun grain pour la nourriture des hommes: Mais il porte assez de bled, & mesme de froment pour nourrir ses habitans, & souuent pour en faire part à ses voisins. Quant aux vins ils sont bõs ou mauuais selon les endroicts, car ceux qui se cueillent vers Montron prés du Limosin sont vn peu verds, & n'ont pas grande force, bien qu'il y ait des endroicts le long du Bandiat où le vin est meilleur: mais tirant pres la ville de Perigueux, & plus outre vers l'Agenois les vins sont delicats, bons & nourrissans, non fumeux, & sains à l'estomach, & l'air y est si bon & si subtil qu'on n'y voit gueres de peste ny autres maladies contagieuses. Il y aussi des eaux sulphurees & alumineuses, qui sont fort medecinales. Prés d'vn bourg appellé Marsac il y aussi vne fontaine qui a son flux & reflux de mesme que le bras de mer qui passe deuant Bordeaux quoy qu'elle en soit esloignee de deux grandes iournees. Et prés de la Linde, qui est vne petite ville assise sur la riuiere de Dordõne, il y aussi vne fontaine sortant d'vne tour carree, haute de dix pieds ou enuiron, & ayant demy toise de largeur, dont la source iette sans cesse tant d'eau que deux moulins à bled en meulent en toute saison. Le pays de Perigord abonde aussi en simples, qui sont si fort bons pour diuerses maladies. Et à quatre lieuës ou enuiron loin du Perigueux, en vn lieu nommé la Roche il y a vn creux large & spacieux dans vn rocher, duquel on tire grande quantité de terre rougeastre, qui a mesme couleur & vertu que celle que nos Apothicaires appellent *Bollus Armenius*: De sorte qu'on en vient querir de plusieurs endroits.

Le Limosin ne porte gueres de froment, estant en pays assez froid & maigre: mais il y viẽt forces, seigles, orges, & panicles. Il produit aussi des chastaignes, & des raues en abondance. Il y a aussi quantité de vin aux enuirõs de Limoges, mais verd & peu agreable; toutesfois on y en boit d'assez bon, qui vient du bas Limosin. Le pain, la chair, les fruicts, le gibier, la venaison, & choses semblables y sont à bon prix, tellement qu'il fait du tout bon viure à Limoges. Le bas Limosin a force vignes, & son meilleur terroir est prés de Briue la gaillarde, où il y a force vignes, prairies & terres labourables.

L'Auuergne qui est diuisee en haute & basse, est de diuerse qualité selon ceste diuision. Car la haute Auuergne abonde principalement en pasturages, & a force seigles; mais elle est sans vin: au lieu que la basse, où est la Limagne, abonde en bleds, vins, bois, prez, fontaines, fleuues, lacs où il y a force poisson, & pareillement en Saffran, & mines d'argent. Bref la Limagne est vn des meilleurs pays de France, & qui rapporte plus à ses maistres. Et mesme

prés de la source d'Allier on trouue vne belle mine d'or & d'azur. Prés de Clermont il passe vne petite riuiere nommée Tiretaine, sur le cours de laquelle on voit vn merueilleux pont de pierre, fait de l'eau d'vne fontaine qui s'endurcit, & se transforme en pierre. Ceste fontaine est enuiron à trois cens pas de la riuiere, & le pont que son eau fait coulant dans la riuiere a plus de trente six brasses de longueur, six d'espesseur, & huict de large. Et c'est vne chose bien remarquable que ceste eau par le moyen de la transformation laisse les prez par où elle passe tout pleins de pierres. Il y a aussi prés de Clermont au milieu de la plaine vne petite colline, ou plustost motte de terre, d'où le bitume coule, tout ainsi que feroit l'eau d'vne fontaine; & ce bitume est noir au possible, gluant, & tenant, & duquel ceux du pays se seruent pour marquer leurs brebis, & pour autres choses. Il y a aussi force bains d'eau chaude en Auuergne, comme ceux de Vichy, & ceux de Chaudes-aigues. Quant au Bourbonnois & Forests on n'y cueille du froment qu'en bien peu d'endroits, estant presque tout le pays de sable. Il s'y trouue en beaucoup de lieux d'assez bons vins, & du seigle en grande quantité. Les deux pays sont pleins de bois, & raboteux en plusieurs endroits; mais le Forest est beaucoup plus aspre que le Bourbonnois.

Le pays Messin est gras & fertil, & abonde en bleds, vins, chairs, poissons, foins, sel, bois & mineraux, de sorte qu'il n'a guere affaire du secours de ses voisins.

Quant à la Bourgongne, le terroir d'aupres de Dijon ne produit que ce qui peut suffire à ses habitans, encor assez chichement: celuy de Beaune est assez fertil, sur tout il porte quantité de bons vins renommez par toute la France. L'air y est fort temperé, il y a de l'eau à foison, qui arrouse tout le pays: celuy d'Authun est maigre, en beaucoup d'endroicts, ceux de Chaalons, Mascon & Tournus sont assez bons, il y a des vins delicats, & en abondance, & principalement à Tournus.

Le Lyonnois est maigre en quelques endroits, & sa terre est fort legere; mais il fait extrémement bon voir ceste partie qu'on nomme franc-Lyonnois, du long de la Saonne, où il y a force bonnes terres, & quantité de vignes, & mesme des prairies, & vn grand nombre d'arbres fruictiers, qui rendent ceste contree du tout agreable.

Le Dauphiné produit en ses montagnes beaucoup de bled, principalement du seigle. Il y a force bons pasturages, ou l'on nourrit vn nombre incroyable de bestail, & par consequent il y a beaucoup de laictage. Quant aux vins tout ce pays des montagnes n'en porte que bien peu. Pour le regard du plat pays, il est presque tout bon & fertil du long de la riuiere du Rhosne, & porte de tres-bons vins, dont les plus renommez sont ceux de Vienne, Teim, Valence, & Montelimar; Bien auant dans le pays, & prés de Grenoble il y a le Graisiuodan, qui abonde en bleds, & porte d'excellens vins, principalement prés de Grenoble, où l'on faict grand estat de ceux qu'on nomme de Sainct Martin. A trois ou quatre lieuës de là vous auez de fort bonnes terres & de belles prairies prés de Moyrans. Vous trouuez apres la Valoire, qui ne cede à pays de France en abõdance de froment, & beauté de grain, ny semblablement en quãtité de foins, veu que de tous costez on void en vne grande plaine les plus belles prairies du monde meslées parmy quelques terres, & les vnes & les autres sont arrousées de l'eau d'vne petite riuiere nommée Veuse, qui engraisse met-

ueilleusement les terres, & la riuiere d'Oron, au moins depuis la ville de Beaurepaire en tirant vers le Rhosne. La máne vient aussi au pays de Briançonnois.

La Prouence porte tout ce qu'on trouue ordinairemẽt aux plus fertiles contrees de France, & le surpasse en beaucoup de choses: car il y a des pays si abõdans en bleds, que l'Isle de Frãce n'en est pas mieux pourueuë, & nommémẽt la Camarque d'Arles, & la plaine de S. Chamar, de Miramas, Senas, & Malemort, depuis Orgon iusques à Aix & Marseille, & depuis Marseille iusques à Yeres, Freius, & Antibe, & iusques à la riuiere du Var. Toute ceste estẽduë de pays porte force oranges, cittrons, oliues, grenades, & figues, & grãde quãtité de vins des meilleurs de Frãce. Les Landes & terres vagues sont couuertes de rosmarins, myrthes, geneures, sauges & palmiers. Le saffran & le riz abondent en plusieurs lieux, & les huyles d'olyues y sont extrémement bonnes. La Normandie vous est aussi representee au haut pays de Prouence, & selon les ports de mer, comme l'Escalle, Seine, Colmars, Castellaume, & autres lieux où le vin ne croist aucunement, mais tout le pays est couuert de vignes de haute brãche à la Normãde, à sçauoir de poiriers, pommiers, chastaigniers, & autres arbres qui croissẽt en pays froid. Car ceste partie de Prouẽce est froide à cause des montagnes qui sont couuertes de neige tout le long de l'année, & toutesfois les habitans ne laissent d'y estre riches, à cause du bestail qui y abonde, & des fromages qui s'y font, qui sont seulement de laict de brebis, & de chevres. Ceste Prouince a toutesfois ce mal qu'il y a fort peu de bois, & qu'il y est cher au possible. Mais aux montagnes de l'Estrel entre Frejus & Antibe, il y a de grands arbres qui portent le liege. La Prouence est aussi fournie de belles salines qui sont à Berre, Yeres, l'Estang, & Valench.

Le Languedoc est, comme ie croy vne des Prouinces de France plus considerable. Car si vous regardez le terroir qui est autour de Tolose, vous verrés que c'est vn des meilleurs de France foisonnant en bleds & en vins, & vn pays tellemẽt gras, qu'il est presque impossible d'en sortir lors que la pluye a esté grãde. On peut presque faire 7. ou 8. lieuës en ce pays-là sans trouuer vn caillou. La Comté de Lauraguez a tout ce qui peut estre necessaire aux hommes, & ne manque pas des choses que la nature donne plus pour les delices que pour la necessité. L'Albigeois est vn pays assorty de mesme de toutes choses, & si vous tirez du costé de Carcassonne vous y rencontrez aussi vn des gras terroirs de l'Europe. Prés de Beziers vous trouuez les terres assez bonnes, force bois d'oliuiers, & des vignes qui portent de bons vins. Depuis Pesenas iusqu'à Montbasin on trouue des Landes & des rochers, & faut aduoüer que ces trois ou quatre lieuës de pays ne valent gueres, non plus que les quatre qu'on faict en allant de Nismes à Vsez. Mais entre Nismes & Montpellier le terroir est fort bon, & porte toute sorte de fruicts, quantité de bleds, des vins excellens, & force oliues, & depuis Nismes iusqu'au S. Esprit (exceptant beaucoup de lieux) le pays produit tout ce qui est necessaire. Le plat pays de Viuarez qui est du long de la riuiere du Rhosne produit tout ce qui peut seruir ordinairement à la vie. Il y a des bleds à suffisance, des vins excellens, principalement à Cornaz, & à Tournon toute sorte de legumes, force chanvres, & des fruicts de toute sorte voire mesme des oliues, dont il y a quantité prés du bourg S. Andeol. Les mõtagnes de Viuarez ne portent que du seigle; mais en la plus grande partie on y cueille de bons vins, & les habitans y sont si penibles & industrieux, qu'ils font comme par force porter aux rochers des vignes. Mais ces montagnes ont

cela de particulier qu'à cause que les pasturages y sont bons, on y faict grande nourriture de bestail. Le Velay, & la Geuaudan sont deux pays presque de mesme nature, qui portent des seigles & des legumes en abondance, & n'ont gueres autre chose, si ce n'est force laict, dont ils font des fromages que les habitans du pays vont vendre ailleurs, de mesme que leurs seigles pour auoir du vin. Bref le Languedoc est vne des meilleures Prouinces de France, veu que non seulement elle a tout ce qui luy faict besoin, mais encores dequoy fournir à beaucoup d'autres contrees. Le pays de Rouergue est aspre, & montueux, & n'est gueres fertil: mais le Quercy porte des bleds en abondance, & des vins qui ne cedent aucunement aux meilleurs d'Aquitaine, si ce n'est à ceux du Bordelois. Le bestail s'y void à foison, les bois ne manquent nullement: le charbon naturel y vient: les riuieres sont pleines de poisson. Sur toutes la riuiere du Tarn porte force bons poissons, comme des estourgeons, que ceux du pays appellent creacs, des lamproyes, aloses, qu'ils nomment Colacs, des brochets, barbeaux & vandoises.

Les montagnes de Foix, sont pleines de bons pasturages, & d'vne infinité de mineraux; dont les eaux qui sentent le souffre, donnent cognoissance. Et veritablemēt il n'y a pays où la mine de fer soit meilleure qu'en Foix. Il y a aussi force raisine, tourmentine, poix, encens, liege, laictages, marbres, iaspes, & autres pierres, comme Ardoises, Lauasses, Tuffes, Grez, & vn nombre infiny de sauuagine, des lacs merueilleux, des precipices effroyables, des valons fertils, vers Pamies, & des herbages qu'on y voit sur le plus haut des montagnes, auec de belles & claires fontaines. On trouue aussi aux montagnes de Lauedam les meilleurs cheuaux de France, & tels qu'ils surpassent les Espagnols en force & dexterité, mais il n'y en a pas si grand nombre qu'en Espagne, à cause que la montagne n'est gueres grande. On y voit aussi force Sangliers, Dains, Cerfs, Cheureux, Chamois, appellez Isars par les habitans du pays, & autres bestes sauuages, & des plantes aussi souësues, qu'en sçauroient souhaitter les plus curieux rechercheurs de simples.

Quant au pays de Cominges il est de mesme qualité que celuy de Foix en beaucoup d'endroits, & en d'autres il le surpasse; veu qu'il y a force bleds, vins, fruicts, foins, huyles de noix, & autres choses necessaires à la vie humaine.

Pour le regard du pays d'Armagnac, tout ce qui est vers Lectours, Auch, & Vie est tres-fertil; mais depuis qu'il approche des Landes des Bordeaux, il ne porte que des chastaigniers & autres arbres, & le tout n'est rien que pasturages & vne pure solitude, non pas toutesfois qu'il n'y ait des lieux à l'escart, & loin du chemin public qui rapportent beaucoup à leurs maistres.

La Bigorre est de diuerse qualité: car le vallon qui est depuis Bagneres iusques en Armagnac, selon la riuiere d'Aulbe, est des plus fertils de Guyenne, & celuy qui est le long de l'Adour ne luy cede en rien, estant d'vn costé reuestu de boscages, & de l'autre de bon vignoble, & au bas on void les prairies & terres labourables propres au froment: mais ce qui est au plus haut est vn peu sec & maigre; si bien qu'il n'y croist guere autre chose que du mil.

Le pays d'autour de Bordeaux porte des vins excellens; de sorte que le vin de Graue est cogneu par toute l'Europe Occidentale & Septētrionale, & outre les vins de Graue il y a ceux de Larmōt, la Bastide, & lieux voisins, & encor les blancs qui viennēt à Melion, qui ne doiuent rien aux Grecs. On fait aussi grād estat du pain de Potensac, places voisines de Bordeaux. Il y a aussi quantité

de chair & de poisson, & pour le dire en vn mot, Bordeaux seroit vne des meilleures demeures de France, si l'air marin, & la vapeur des eaux ne rendoient ceste ville si sujette à diuerses maladies, & mesme bien souuent à la peste. Le pays du Buch abonde en pins qui portent la resine, de laquelle les pauures gés se seruent en ce pays, en Armagnac, Bearn, & Bigorre au lieu de chandelle: tellemét que leurs maisons en sont toutes noires, pour la fumee que rend la resine. Les Landes sont pleins de sablon & bruyeres, & le pays est si sec qu'on n'y trouue vne seule goutte d'eau. Prés de ceste contrée est la Chalosse, qui est recommandée pour les bons vins blancs qui y croissent. Au terroir de Dax il y a vne fontaine d'eau salee, d'où l'on tire du sel en quantité, mais ce sel (quoy que tres-beau) est corrosif, pour estre de son naturel quelque peu allumineux. Il est aussi fort fertil, & a des bains, & des mines tant de fer que d'autres metaux, & porte aussi du bitume. Le pays d'autour de Bayonne est vn peu maigre, toutesfois il porte assez de commoditez à ses maistres. Il y a sur tout force arbres fruictiers pour faire du cidre, dont ils ont abondance.

Le pays de Bearn a la contree de Iurançon, où viennent des vins qui sont esgaux en bonté aux meilleurs de France. Il y a outre cecy des bains singulierement bons, qu'on nomme d'Aigues-caudes, ou Caudes-aigues, & de Cauderets, des meilleurs simples qu'on voye, & quantité de mines. Ce pays abonde en mil pour la plus part; & toutesfois les bleds n'y manquent aucunement en plusieurs endroits, non plus que les vins. Sur tout il y a de bons pasturages, & par ce moyen force bestail, beurre, laict, & fromage. Il y a aussi force chanures & laines, & ceste Prouince a ceste particularité qu'elle est mieux fournie de chévres que pays de France, pource qu'on a le moyen de les nourrir, sans prejudice des fruicts, ny des arbres tendres, par les rochers & bruyeres dont ce pays abonde.

MOEVRS DES ANCIENS HABITANS DE FRANCE.

VIII. Clement Alexandrin escrit de mesme que Strabon, que les Gaulois auoient accoustumé de nourrir de longs cheueux, & Agathie dit que c'estoit la coustume des Roys de France de ne se faire iamais tondre, & de diuiser leurs cheueux en deux sus le haut du front. Et Diodore dit qu'ils se lauoient la teste fort souuent auec de la chaux, pour rendre leurs cheueux blonds. Strabon dit aussi que les nobles rasoient le poil des iouës, & laissoient croistre celuy du menton, & qu'ils taschoient par tous moyens de ne deuenir pas gras, & de n'auoir pas gros ventre, & que si quelque ieune homme estoit plus gros qu'vne ceinture de certaine mesure, il estoit repris. Symmaque les louë de la peine qu'ils prenoient à apprendre les bonnes lettres, & Canon en ses Origines dit que les Gaulois estoient affectionnez à deux choses, c'est à sçauoir à la guerre, & à parler gentiment. Aussi les Gaulois ont emporté bien souuent le prix d'eloquence sur toutes les autres nations. Toutesfois Diodore les reprend de parler bref, & vn peu obscur. Il dit aussi qu'ils estoient bien-aises de prescher tout le iour leurs loüanges, & de mespriser les autres; qu'ils estoient pleins de menaces, mesdisans, & auoient bonne opinion d'eux-mesmes. Ainsi Vercinge Torix se vante dans les Commentaires de Cesar, qu'il fera vne assemblée de toute la France, à l'accord de laquelle toute la terre ne seroit pas capable de resister.

Quant à la religion des anciens Gaulois, & leurs couſtumes touchant les choſes ſacrees, Ceſar dit qu'ils eſtoient fort adonnez à la religion, & au ſeruice des Dieux, qu'ils adoroient principalement Mercure, lequel ils tenoient pour inuenteur de tous arts, & guide de tous les voyageurs : & ils eſtimoient encor que ce Dieu auoit grande puiſſance ſur la marchandiſe, & preſidoit au gain, & le conduiſoit en toutes choſes. Ils adoroient apres Mercure, Apollon, Mars, Iupiter, & Minerue, ayant preſque meſme opinion de ces Dieux que les autres nations; eſtimant qu'Appollon chaſſoit les maladies, que Minerue donnoit cognoiſſance du commencement de tous ouurages & artifices: que Iupiter gouuernoit le Ciel, & Mars preſidoit à la guerre, & auoit toute puiſſance ſur les armes. Pline dit que Xenodore fit vne ſtatuë de Mercure plus grande qu'aucune de ſon temps en vne ville d'Auuergne. Strabon eſcrit que Diane d'Epheſe auoit vn temple à Marſeille. Mais vn marbre trouué mõſtre que les Gaulois adoroient encor vn autre Diane ſurnommee d'Ardenne. Lactance, Lucain, & Minuce rapportent que les Gaulois adoroient les Dieux Heſe, Teutate, & Zarane : mais pluſieurs hommes doctes tiennent que ce ſont les meſmes que Mars, Mercure, & Iupiter. Auſone nomme Belene pour Dieu des Gaulois. Lucian dit auſſi qu'ils adoroient Hercule ſurnommé Ogmien. Les Gaulois adoroient leurs Dieux en ſe tournant vers la main droicte, ainſi que dit Athenee. Ils ſacrifioient des hommes aux Dieux, & nommément à Mars, comme Ceſar teſmoigne en ces paroles : Lors qu'ils ont deliberé de combatre; ils luy deſtinent ce qu'ils prendront à la guerre. Ils immolent les beſtes qu'ils ont priſes, & rapportent tout le reſte en vn lieu. On peut voir en pluſieurs villes les monceaux dreſſez de telles choſes ; & il n'arriue gueres ſouuent, que quelqu'vn au meſpris de la religion cache les choſes priſes, ou prenne ce qui a eſté mis en tels lieux: & meſme il y a vn grief ſupplice ordonné contre ceux qui contreuiendront à ceſte couſtume. Ceux qui ſont attaints de quelque griefue maladie, & qui ſe trouuent en danger aux combats, ou en quelques autres lieux, immolent des hommes, ou bien ont vœu de les immoler, & ſe ſeruent des Druydes pour tels ſacrifices, & eſtiment que les Dieux ne peuuent eſtre appaiſez, ſi ce n'eſt en donnant la vie d'vn homme pour celle d'vn autre. Ils tiennent que les ſacrifices de ceux qui ſont ſurpris en quelque larcin ou autre crime, ſont plus agreables aux Dieux ; mais quand les coulpables leur manquent ils ſe ſeruent des innocens. Strabon dit auſſi qu'ils auoiẽt accouſtumé de frapper auec l'eſpee le dos de l'homme qui eſtoit dedié pour eſtre immolé, & qu'ils preſageoient les choſes qui leur deuoient arriuer par ſon treſſaillement. Tertullien eſcrit qu'ils paſſoient les nuicts prés des tombeaux des vaillans hommes pour receuoir des oracles. Or les Gaulois ne faiſoiẽt aucun ſacrifice ſans auoir appellé quelque Druyde. Les Bardes eſtoiẽt les Poëtes des Gaulois, qui compoſoient les louanges des hommes illuſtres, & blaſmoient les laſches. Ammian Marcellin faict mention des Eubages qui faiſoient profeſſion parmy les Gaulois de rechercher les plus hauts ſecrets de la nature. Laerce, & Suide font mention de Semnothees, qui ne differoient ix. en rien des Druydes, non plus que les Saronides de Diodore Sicilien, & Pline nomme bien ſouuent les Druydes Magiciens. Car les Druydes en Gaule eſtoient meſme choſe que les Magiciens en Perſe, les Chaldeens en Aſſyrie, & les Gymnoſophiſtes aux Indes. Ces Druydes auoient beaucoup de ieunes gens à inſtruire, & eſtoient extrémement honorez parmy les Gaulois. Car on

se rapportoit à eux de tous debats tant publics, que particuliers, si quelque crime auoit esté commis, ils en iugeoient, & ordonnoient la peine que bon leur sembloit contre les coulpables. Si quelque personne publique, ou priuée ne s'arrestoit à leur ordonnance, ils luy interdisoient de se trouuer aux sacrifices; qui estoit parmy eux vne grande peine. Et ceux qui estoient interdits en ceste sorte, estoient tenus pour impies, & fuys de tout le monde, & mesme lors qu'ils demandoient iustice, on ne la leur rendoit pas.

Entre tous les Druydes il y en auoit vn qui estoit sur tous les autres, auoit souueraine authorité sur eux. Apres sa mort on mettoit en sa place le plus meritant d'entr'eux, & s'il y en auoit plusieurs en mesme rang, & qui fussent esgaux en merite, les Druydes s'assembloient pour l'eslection, & la pluralité de voix l'emportoit. Quelquesfois ils s'opiniastroient tellement à la recherche de ceste dignité: que des paroles ils venoient aux mains. Ces Druydes s'assembloient toutes les années sur la frontiere du pays Chartrain, où abordoient tous ceux qui auoient quelques procez, ou debat, & obeyssoient à leur sentence. Et il semble que Cesar nous marque que ce lieu n'estoit autre que la ville de Dreux qui est à ceste heure, qui retient encor en quelque sorte le nom des Druydes. Ils n'estoient pas coustumiers d'aller à la guerre, & ne contribuoient à aucune chose de celles qui estoient imposées sur le pays. Tellement que ces priuileges conuioyent plusieurs personnes de s'aller rendre leurs disciples, & plusieurs peres d'y enuoyer leurs enfans pour receuoir instruction d'eux, & se rendre capables de paruenir à ce rang. Ceux qui se rangeoient sous leur discipline apprenoient vn grand nombre de vers, & n'estimoient pas qu'il fust loisible de les escrire. Vn seul de leurs opinions fut publiee (dit Mele) c'est à sçauoir que les ames estoient immortelles, & selon Diodore, qu'elles passoient d'vn corps en autre, comme tenoit Pythagore. Strabon dit aussi qu'ils disputoient des mœurs; & s'addonnoient à ceste partie de la Philosophie, outre la naturelle. Il y auoit ainsi parmy les Druydes des femmes qui faisoient mesme profession, Il y en a qui tiennent que ces mots. *A guy l'an neuf*, viennent de ce que les Druydes auoient accoustumé d'enuoyer par leurs disciples du guy à tous, au commencement de l'année, comme la leur desirant heureuse. C'estoient là les mœurs des anciens Gaulois touchant les choses sacrées.

Quant aux prophanes, ils auoient accoustumé d'aller armez aux assemblees. Plutarque escrit que les femmes deliberoient de la paix, & la guerre, & que leur resolution estoit suiuie. Strabon escrit que si quelqu'vn interrompoit celuy qui haranguoit en quelque assemblée, il y auoit vn Officier, qui le venoit menasser auec l'espee en la main, & luy commandoit le silence; & s'il ne se taisoit pour ceste fois, il faisoit le mesme pour la seconde, & ainsi iusques à la troisiesme, & s'il trouuoit celuy à qui il auoit affaire, opiniastre, il luy coupoit telle partie de son saye que le reste luy estoit inutile. Leur coustume estoit aussi de demander des nouuelles aux passants, & le peuple s'enqueroit des marchands de quel pays ils venoient, & les contraignoient de dire les choses qu'ils y auoient veuës, & les Gaulois s'arrestant bien souuent sur ces rapports, qui estoient quelquesfois faux, tenoient là dessus leurs assemblées, & resoudoient plusieurs choses qui leur portoient apres beaucoup de dommage, d'autant que ces deliberations auoient pour leur fondement vn faux bruit,

& vne legere creance. Ils auoient accoustumé de punir plus griefuemẽt celuy qui auoit mis à mort vn estranger, que celuy qui auoit priué de vie quelqu'vn du pays ; veu que celuy-cy estoit seulement banny, mais l'autre estoit soudain condamné à la mort. Quand quelque chose remarquable estoit arriué, on l'alloit incontinent publier tout haut par les villages, & cela passoit ainsi de main en main auec grande promptitude.

Quant aux choses qui concernent la guerre, le reste des Gaulois apprit des habitans de Marseille à clorre de murailles les lieux de leur habitation. Elian dict que c'estoient les hommes les plus prompts de la terre à s'exposer à toute sorte de dangers. Vopisce dict que c'estoient des hommes pleins d'inquietude, & qui ne pouuoient iamais demeurer en repos. Tite-Liue les tient pour des personnes qui ne se pouuoient commander lors qu'ils estoient en cholere. La liberté leur estoit en si grande recommandation, que Flore rapporte que quelques Gaulois ayant esté pris en la guerre, tascherent de rompre leurs chaines à belles dents, & en fin presenterent la gorge l'vn à l'autre afin de se faire estrangler. Cesar tient qu'ils estoient prompts à entreprendre la guerre, mais peu capable de souffrir ses inconuenients, & incommoditez ; & Tite-Liue dit, que les Gaulois sont au commencement du combat plus qu'hommes, & à la fin moins que femmes. Mais Leon est bien d'autre opinion, lors qu'il dit que les Gaulois ne perdent iamais courage, & qu'ils tiennent la moindre retraicte pour vne honteuse fuitte. Et de faict Saluste dit que de son temps les Gaulois estoient si redoutables, qu'ils auoient faict trembler toute l'Italie, & qu'au lieu qu'on combattoit auec les autres nations pour la gloire, il falloit prendre les armes en main contre ceste-cy, pour deffendre sa vie. Et Iustin dit que les Roys d'Asie, & tous les autres estimoient en telle sorte le courage des Gaulois, qu'ils croyoient que sans eux ils ne pouuoient conseruer ce qui leur estoit acquis, ny recouurer ce qu'ils auoient perdu. Aristote dit que les Gaulois ne craignoient point le tremblement de terre. Nous lisons dans Strabon, qu'ainsi qu'Alexandre eut demandé vne fois à quelques Gaulois ce qu'ils redoutoient le plus, ils luy respondirent, qu'ils craignoient seulement que le Ciel tombast sur eux. Et Elian nous apprend qu'ils tenoient tellement toute fuitte pour ignominieuse, que souuent ils ne se retiroient pas d'vne maison qui tomboit par terre, ny de celle qui se brusloit, en telle sorte qu'ils estoient souuent enueloppez dans ces flammes. Mais pour venir à leur façon de proceder en temps de guerre, Cesar dit, qu'auant le commencement de la guerre ils faisoient publier vne assemblee, où tous ceux qui auoient atteint l'aage de quatorze ans se deuoient trouuer armez, & celuy qui venoit le dernier estoit auec d'estranges tourmens mis à mort deuant tout le monde. Les hommes de tous aages alloient à la guerre, & personne ne s'exemptoit d'y aller pour estre chargé de trop d'années. Ils auoient le soing de pouruoir si bien à leurs viures qu'ils ne leurs manquassent iamais, & de faire qu'au contraire les ennemis en eussent incontinent faute, bruslant pour cét effect mesme les bourgs & les villes.

Les armes des Gaulois estoient l'espee assez pesante, selon Polybe, & longue selon Tite-Liue, mais sans poincte, n'estant propre, comme dit Strabon, que pour donner des estramaçons, & non pas des estocades, & ces espees leur pendoient au costé gauche selon Diodore à vne chaine.

Ils portoient aussi des escuz longs & de leur hauteur; & pareillement deux dards. Ils vsoient aussi de lances, dont le fer estoit long d'vne coudée. Ils auoient aussi la teste armée d'vn morion, sur lequel il y auoit des cornes grauees, ou des representations d'oyseaux, ou de bestes à quatre pieds. Et ce fut pour ce subject que la neufiesme Legion de Cesar, composée de Gaulois, fut nommee Alloüette, pource qu'aux habillemens de teste des soldats de ceste Legion il y auoit des alloüettes grauees, ou bien des crestes. Ou bien, elle eut ce nom, selon quelques-vns, pource que les soldats vsoient de morions faicts comme la creste ou hupe que l'aloüette a sur la teste. Les Gaulois se seruoient aussi de l'arc & de la fronde. Ils paroient les gardes de leurs espees de corail, de mesme que leurs escus, & quelques-vns mettoient de l'or sur leurs cuirasses. Beaucoup de Gaulois combattoient nuds au dessus du nombril, ainsi que Tite-Liue escrit au discours de la bataille de Cannes. Ils faisoient beaucoup plus d'estat de la Caualerie que des gens de pied, & mesme Cesar se ressentit de la valeur de la Caualerie Françoise, qu'il employa cōtre Ptereius, & Afranius, & apres en Afrique contre les restes de la guerre ciuile. Ils vsoient au combat de gros escadrons, mesme iusqu'au nombre de six mille hommes, comme on peut voir en Vegece. Lors qu'ils alloient entrer au combat ils crioient espouuentablement, sautoient, & frappoient leurs escus, & faisoient vn si grand bruit auec leurs armes, qu'il sembloit que tous les lieux d'alentour qui en retentissoient, s'escriassent auec eux. Ils se seruoient aussi de trompettes. Et quant à leur valeur au milieu des cōbats, l'Autheur de la guerre d'Afrique dit, que c'estoient des hommes francs, qui auoient accoustumé de combatre, non pas auec embusches, & ruses, mais à guerre ouuerte. Quant à l'ordonnance de leur armée, pource qu'elle estoit composee de gens de diuerses villes, les soldats estoient diuisez en villes, & villages, & les trouppes de chaque ville estoient ordonnees separément, afin d'euiter tout desordre, & de rendre les hommes de chaque troupe plus ardans à se deffendre l'vn l'autre. Ainsi qu'ils auoient obtenu victoire de leurs ennemis ils immoloient les prisonniers aux Dieux, comme on lit dans Athenee, & selon Strabon ils laissoient pendre les testes de leurs ennemis du col de leurs cheuaux, & les attachoient aux portes de leurs villes, afin qu'elles seruissent de spectacle.

Il y auoit au reste deux sortes d'hommes qui estoient en reputation parmy les Gaulois, c'est à sçauoir les Druydes, & les Cheualiers, dont les vns assistoient au seruice des Dieux, & annonçoient & presageoient leurs volontez; les autres alloient à la guerre quand l'occasion s'en presentoit, & menoient auec eux selon leurs moyens le plus de gens qu'il estoit possible. Ceux qui estoient de l'ordre du peuple estoient tenus comme serfs, tellement que ces Cheualiers auoient mesme puissance sur eux que les maistres sur leurs esclaues. Ils ne permettoient pas que les enfans vinssent deuant eux, sinon lors qu'ils estoient en aage de porter les armes. Les marys mettoient en commun auec leurs femmes autant de leur bien eualué, qu'elle leur auoient porté de mariage, & tenoient par ensemble compte de tout, & les fruicts estoient gardez. Que si l'vn deux venoit à mourir, la part de tous les deux venoient à l'autre auec les fruicts des annees precedentes; & les marys auoient puissance de vie & de mort sur leurs femmes, de mesme que sur leurs enfans. Ils auoient aussi ceste coustume, que lors que quelqu'vn estoit chargé de debtes, ou de trop de tailles, ou accablé par la puissance des plus grands, il se rendoit serf de quelque

quelque Gentil-homme; qui dés lors auoit mesme pouuoir sur luy que sur vn esclaue. Leurs maisons, suiuant le tesmoignage de Cesar, estoient pour la plus grande partie dãs les forests, ou bien pres des riuieres, pour euiter l'ardeur de l'Esté. Ils ne fermoient iamais les portes, si l'on veut croire Stobee, & vsoient de poiles comme on fait en Allemagne, ainsi qu'on peut voir au Misopogon de l'Empereur Iulien. Quant à leurs habits, ils portoient des sayes de laine; qui estoient faits comme à fuseaux, ou losanges, de diuerses couleurs. Ils portoient aussi des chausses qu'ils appelloient brayes, & des bagues, mais seulement au doigt du milieu, comme dit Pline. Ils vsoiẽt de vaisselles de terre espaisse, & sursemée de diuerses fleurs qui y estoiẽt representees. Ils mangeoiẽt non pas assis sur des sieges, mais estendus par terre sur des peaux de loups, ou de chiens, & selon Strabon, sur des licts, & estoiẽt seruis par des ieunes enfans. On faisoit le feu prés d'eux, où l'on voyoit les pots & les broches couuertes de chair, principalement de celles de pourceau, tant fraische que salee. Mais le plus souuent ils n'auoient que du laict pour toute viande. Les plus riches beuuoient du vin qu'ils faisoient venir d'Italie, ou des enuirons de Marseille, pource qu'ailleurs on ne voyoit aucune vigne, & quelquesfois ils mettoient vn peu d'eau dedans leurs vins. Ils conuioient aussi les estrangers à soupper, & leur demandoient qui ils estoient, & quel suject les auoit tirez hors de leurs maisons. Athenee raconte qu'anciennent ils auoient accoustumé de mettre les membres des moutons ou autres bestes sur la table, dont le plus vaillant prenoit la cuisse. Que si quelqu'vn estimoit que ce tiltre luy fust deu mieux qu'à celuy qui s'estoit attribué le premier ceste qualité, ils combattoient sur ce suject iusques à la mort. Il dit encor qu'il y en auoit qui prenoient de l'or & de l'argent au theatre, ou certain nombre de tonneaux de vin, & apres auoir iuré qu'il endureroient ce pourquoy ils auoient receu ces presents, & apres les auoir aussi distribuez à leurs amis, ils s'estendoient à la renuerse sur leurs escus, en presence de celuy qui leur deuoit coupper la gorge. Ammian Marcellin dit qu'ils estoient fort coustumiers de nager & d'aller à la chasse, où ils portoient des fléches empoisonnees. Pour le regard des funerailles, elles estoient magnifiques parmy les Gaulois; veu que Cesar dit, qu'on iettoit dans le feu tout ce que le deffunct auoit plus aimé durant sa vie. Et Mele dit, qu'il y auoit des personnes qui se iettoient dans le feu où le trespassé brusloit, comme croyans d'aller viure auec luy. Ils iettoient aussi, selon Diodore, des lettres dans le bucher, comme si les trespassez les deuoient lire. Et Valere le grand rapporte, que les Gaulois prestoient de l'argent durant leur vie, à condition qu'on leur rendroit quelque iour aux Enfers. XI.

MOEVRS DES FRANCOIS DE CE TEMPS.

PVis que nous auons entrepris de discourir des mœurs de toute la France, il sera fort à propos de parler de sa ville Capitale qui est Paris, demeure ordinaire de nos Roys, & abregé de tout le Royaume, de mesme que l'homme est celuy du monde. Les Parisiens sont donc d'vn assez doux naturel, & ne se monstrent pas si reuesches que les habitans de plusieurs autres villes de France. Ils sont toutesfois fort aisez à esmouuoir, & vn homme accort est capable d'en faire mutiner vn millier. Ils sont extrémement desireux d'argent, de sorte qu'il n'y a chose du monde qu'vn Parisien n'entreprenne pour en auoir. Ce- XII.

cy soit dit, aussi bien que l'autre chef, pour le regard des personnes de basse condition. On a veu les Parisiens autresfois assez niaiz, tellement qu'on leur donnoit le nom de Badauts par toute la France, mais ils sont aujourd'huy tellement desniaisez, qu'ils sont capables de pipper mesme les autres. Ce n'est pas qu'il n'y aye beaucoup de personnes accoustumees à ne rien voir, & à ne rien faire, qui ne soiét encor dignes de ce tiltre. Mais ils n'ont pas si tost mis le pied dans le monde, qu'ils sont beaucoup plus mal-aisez à leurrer que beaucoup d'autres. Il est vray que i'estime que la defiance de toutes choses qu'on leur recommande à tous propos, à cause d'vne infinité d'affrôteurs qu'ô void à Paris, est la plus grande finesse qu'ils ayent. Les femmes de toute sorte desirent d'y paroistre, & estre beaucoup mieux vestuës que leur condition ne porte, à quelque prix que ce puisse estre. Et leurs marys qui s'essayent pour la plus grande partie de leur cõplaire (d'autant que les femmes y gouuernét presque tout) employent le verd & le sec pour satisfaire à leur desir. Mais les femmes sont loüables en ce que les plus belles mesmes, & plus delicates & riches ne se desdaignent pas de visiter les hospitaux, manier les malades tous vlcerez & fiévreux, & les nourrir & medicamenter. Ce peuple est fort desireux d'apprendre ce qui se passe de nouueau de tous costez, ainsi que Cesar dit de nos ancestres. Il aime fort toute sorte de passe-temps, & se plaist à viure en delices, y estant conuié par l'object ordinaire de ceux qui frequentent la Cour, qui n'ont pour la plusspart aucun meilleur exercice, que de joüer, rire, & faire bonne chere. S'il se fait quelques nopces entre gens de mestier, ou des artisans, vous y voyez faire beaucoup plus de despence qu'à celle des personnes qualifiees de la ville, où tout se passe aujourd'huy sans bruict. Mais il faut remarquer qu'en ces nopces de gens de mestier on fait bien souuent des presents qui surpassent les frais qu'on y a faits, & mesme on y obserue ceste coustume entre gens de basse estoffe, que quand ils se marient chacun des conuiez y porte son escot, ainsi qu'en beaucoup de lieux de Touraine. Au reste les Parisiens qui faisoient jadis vne merueille de toutes les choses qui arriuoient de nouueau, ne s'estonnent gueres plus d'aucune, tant ils sont accoustumez à en voir d'estranges. Ce peuple soupçonne ordinairement les estrangers qui y abordent, & pource chacun est sur ses gardes à ce que ses hostes ne luy emportent ce qu'ils luy doiuent. Il est vray qu'il y a beaucoup d'exemples de ceux qui ont esté deceus en vsant de trop de courtoisie, sans cognoistre les personnes à qui ils auoient affaire. Mais s'ils vous ont cogneu homme d'honneur, & que vous ayez esté longuement en leurs logis, vous en receurez plus de plaisirs que de personnes du monde. Ils ont ceste particularité, que ils ne bougent point de leur logis la nuict, quelque bruict qu'ils puissent entendre parmy la ruë, & quoy que quelqu'vn crie qu'on le vole, ou qu'on l'assassine. De sorte qu'vne personne qui se trouue parmy des tireurs de manteaux, ne doit esperer, apres Dieu, qu'en ses mains, ou bien en ses pieds. Et ce qui les retient au logis en ceste sorte, c'est qu'ils ont souuent de fausses alarmes que quelques yurongnes leur donnent; ou bien des cris de quelques vagabonds qui se plaisent de mettre le monde en action, afin de s'en rire apres, ou de quelques meschans qui font ce bruict à dessein, afin d'essayer de faire sortir, & d'assassiner ceux qu'ils hayssent. Pour conclusion, le peuple de Paris est d'vne assez douce humeur, & fort maniable, & ie croy qu'il passe en ciuilité tout l'autre peuple qui se void au reste de

la France. Tout ce qui eſt autour de Paris eſt peu different. Mais il faut que ie die encore cela, que les payſans ſont auſſi fiers qu'en lieu qui ſoit au monde, à cauſe du voiſinage du Parlement, & qu'on ne leur ſçauroit dire vn mot qui leur deſplaiſe, qu'ils ne repartent auſſi toſt, iuſques à vous conuier de leur mettre les mains deſſus; ce que faiſant vous les faites aſſembler pour s'eſſayer de vous mettre en peine. Ils ont encor ceſte couſtume en tous les enuirons de Paris, qu'ils eſpuiſent les paſſans tant qu'ils peuuent & tireroient d'eux iuſqu'au dernier denier s'il leur eſtoit poſſible. De ſorte que de quelque coſté qu'on aborde prés de Paris, on trouue par tout vne cherté incroyable.

Les Chartrains ſont amiables, courtois, communicatifs, & doux à chacun, & viuent ordinairement enſemble en bonne paix, ayment auſſi les eſtrangers qui ont quelque bonne partie en eux, ſont addonnez à la pieté, & fort affectionnez à la foy de leurs anceſtres, ſont charitables, aumoſniers & addonnez au traffic.

Les Beaulſerons ſont preſque de meſme naturel que les Chartrains, & ſont d'aſſez bonne paſte, adonnez au labourage & au traffic des bleds. En beaucoup de lieux ils ſont aſſez ruſez, à cauſe des paſſans qui viennent de tous coſtez en grand nombre. Les habitans de Chaſteaudun ſont de bon eſprit, aigus & ſubtils, & entendent à demy mot ce qu'on leur dit, & ont auſſi fort peu de langage. Toutesfois ils parlent ſi bref qu'ils viennent quelquesfois iuſques à ne s'entr'eſcouter pas, ou ne ſouffrir que ceux qui parlent à eux acheuent leur diſcours, qui eſt vn vice naturel du pays.

Les citoyens de Blois tiennent de la bōté du terroir & de la douceur de l'air du pays, & ſont courtois, doux, affables, accorts, ſubtils & ſpirituels au poſſible, meſnagers, & en action perpetuelle, ſont adonnez au ſeruice de Dieu, ayment les eſtrangers, & viuent de bon accord entr'eux: En fin tout ce pays a des habitans qui ne doiuent rien en gentilleſſe à tout le reſte de la France.

Les Vendoſmois ont l'eſprit doux, gentil, & adonné à tout ce qu'on void de plus poly, & meſme né pour ſe rendre excellent en quelque choſe, comme a fait Pierre de Ronſard, Gentil-homme de ce pays, cogneu par toute l'Europe par ſes œuures, qui l'ont rendu non ſeulement l'honneur de ſa patrie, mais encor l'ornement de toute la France.

Ceux d'Orleans & des enuirons ſont aſſez polis & ciuiliſez, & ont vn langage fort agreable, mais ils ſont d'vn naturel aigre & picquant, qui leur a fait donner ce nom de Gueſpins tant rebattu. Ils ſont pleins de courage, & s'entre-ſouſtiennent fort les vns les autres, & ſont adonnez au traffic qu'ils exercent en beaucoup d'endroits.

Ceux d'autour de Sens ont bien teſmoigné iadis combien ils eſtoient remplis de courage, puis que ce furēt les premiers qui ſe reſolurēt de paſſer auec Brenne en Italie. Le peuple y eſt aſſez bon, & moins ruſé qu'en beaucoup d'autres lieux, & en ce pays on void preſque chacun aſſez affectionné à la religion. Et l'Auxerrois eſt de meſme, ayant des gens d'aſſez bonne trempe, mais courageux, mutins, & d'ailleurs affectionnez au traffic de leurs denrees.

Quant aux Champenois, & Briois, bien que leurs voiſins les blaſmēt d'eſtre trop arreſtez à leur opiniō, & qu'on les appelle teſtus, toutesfois ceſte imperfectiō eſt couuerte par vn nōbre infiny de vertus qui les rēdent loüables, pource que la raiſō leur fait dōpter ceſte chaleur naturelle, d'où procede ce vice qu'ō

leur impose: Ils sont accostables, prompts à faire plaisir, craignans Dieu, & ne sont subjects à se coiffer de nouuelles opinions.

Les Picards sont d'aussi bon naturel que gens de France, francs au possible, courtois, affectionnez à faire plaisir, vaillans & courageux tout ce qui se peut, mais ils sont extrémement prompts, à raison dequoy on leur a donné le nom de teste caude, aiment à faire bonne chere, mesmes iusqu'à l'excez, & n'estiment & n'aiment presque que ceux qui leur font teste à bien boire, de telle sorte que si quelqu'vn veut emporter quelque chose d'eux, il faut qu'il face carrous à toute reste. Ils sont bien vnis, & de bon accord ensemble, de sorte que si vous touchiez vn habitant de quelque ville, vous auriez aussi-tost sur vous tous les autres. Bref c'est vne nation qui n'est point double, & de qui l'on se peut asseurer en toute sorte.

Les Tourangeaux sont pleins de gentillesse & de douceur, affectionnez au traffic, mais sur toute chose fideles à leurs Roys, comme la retraicte du Roy Charles VII. à Tours, & celles du feu Roy le tesmoignent. Le pays est si bon qu'il les conuie à se plaire au jeu & à toute sorte de passe-temps: si bien qu'on leur a donné le nom de Rieurs de Tours.

Les Manceaux sont adonnez au trauail, industrieux, de subtil esprit, malaisez à deceuoir, bons mesnagers, & quelque peu plus rusez que leurs voisins: au reste propres à tout ce qu'ils entreprennent, & ce pays nourrit d'aussi braues & courageux Gentils-hommes qu'il y ait en ce Royaume.

Les Angeuins & Poicteuins sont d'vn gentil esprit, mais les Poicteuins l'ont principalement fort subtil. Ils gaussent de bonne grace, & rencontrent fort à propos. Le paysan y est rusé, & s'il le faut ainsi dire, meschant, & la Noblesse y est galante & courageuse, de mesme qu'au pays d'Anjou.

Les Normands sont fins & rusez, ne sont subjects au loix ny aux coustumes d'aucuns estrangers, & viuent selon leur ancienne police, qu'ils deffendent opiniastrement. Ils sont sçauans au possible en matiere de procez, & sçauent tous les destours, & toutes les ruses & surprises que la chiquanerie peut inuenter: tellement que les estrangers ne s'osent associer auec ce peuple, au reste les hommes y sont de fort bon esprit, (comme quelques personnages de ce siecle nous font voir, & la commune practique & cognoissance de quelques-vns nous tesmoigne.) Ils embrassent aussi fort la pieté, & sont remplis de courage, dequoy les conquestes de Guillaume Duc de Normandie qui se fit Roy d'Angleterre, & celles des enfans de Valonges, & de Hauteville Guischard, qui se rendirent Seigneurs de la Poüille, Calabre, Naples, & Sicile nous peuuent seruir de garands asseurez.

Quant aux Bretons ils sont plus ou moins polis & ciuilisez selon les contrees qu'ils habitent: veu que ceux qui sont plus voisins de la mer ne sont pas naturellement si courtois que les autres: mais en general tous les Bretons sont assez sociables, & de douce conseruation: au reste fins & subtils, quoy qu'ils paroissent grossiers. Ils ayment leur profit, & sont adonnez au vin plus qu'il ne seroit necessaire: & pour cét effect ils frequentent les cabarets, où la plus grande partie de leurs affaires se traictent, & pour conclusion ils sont pleins de pieté & bons Catholiques. Ils ont ceste particularité qu'ils veulent mal de mort aux Normands, de mesme que les Normands couuent contre eux vne haine extréme.

Pour le regard des Angoumoisins, ceux qui se tiennent dans Angoulesme sōt

gens de bon esprit. Ils se veulent maintenir en reputation, se vantent volontiers, se plaisent peu au traffic, viuent la pluspart de leurs reuenus, & font les Gentils-hommes, aiment les lettres, sont magnifiques & courtois, prennent plaisir (comme la plus-part des François) à choses nouuelles. Quant à ceux du plat pays, ils sont grossiers & rudes, adonnez au trauail, opiniastres, au reste propres aux armes.

Les Perigordins sont dispos & gaillards, & sobres, se contentent de peu, & font de grands exercices, & quoy qu'on les taxe d'estre rudes & grossiers, toutesfois ceux qui les practiquent les recognoissent prou accorts, & propres à toute honneste action & exercice, soit des lettres, ou des armes. Sur tout les maisons des Gentils-hommes de Perigord sont de vrayes escholes de vertu & de courtoisie, & les Bourgeois des villes imitent les façons de la Noblesse qui est en fort grand nombre. Et quant aux femmes elles y sont chastes, bonnes mesnageres, & n'ont autre soin que de leur famille, & ne sont aucunement coureuses, quoy que leurs marys n'vsent d'aucune rigueur en leur endroict.

Les Limosins sont volontiers sobres, & ne boiuent gueres de vin qu'aux villes: Ils sons bons mesnagers. Les parens demeurent tousiours bien vnis, tellemēt que vous verrez aux villages des maisons où vn vieillard verra ses enfans iusqu'à la troisiesme generation, & mesme quelquesfois il y a des familles où l'on voit plus de cent personnes de mesme sang, qui viuent en commun ainsi qu'en vn colloge. Ils sont pour la plus grande part laborieux & subtils; mais ils ont ce mal qu'ils fondent vn procez sur vn rien, & qui pis est on les blasme du mestier de tesmoins à gages. On estime principalement de ce naturel les habitans de Tulle. Mais quant à ceux d'Vzerche ils ne se soucient gueres de la marchandise, & s'adonnent plus volontiers aux armes. Quant aux Gentils-hommes ils sont presque ordinairement en querelle les vns auec les autres; mais au reste ils sont magnifiques & genereux; & pour le regard des citoyens des villes ils les imitent en ceste derniere partie.

Les Auuergnats sont extrémement accorts & rusez, fort laborieux, ardants & aspres au gain, s'adonnent grandement au traffic, sont doubles pour la plus-part, querelleux, & pleins de violence, & gens auec qui il fait mauuais auoir affaire. La Noblesse y est fort courtoise & courageuse; mais le peuple ayme les procez, & conteste malicieusement pour peu de chose.

Les habitans de Bourbonnois qui aboutissent à l'Auuergne sont presque de mesme naturel, car quant à ceux qui en sont plus esloignez ils sont doux & gracieux ordinairement, & ont l'esprit subtil & accort, sont bons mesnagers, & adonnez à leur profit, mais au reste courtois aux estrangers.

Ceux du pays Messin se sentent vn peu de la rudesse des Alemāds, mais aussi ils participent à leur franchise. Ils sont vaillants, forts, laborieux, religieux, & simples, mais roides à se maintenir tant qu'ils peuuent en liberté: au reste ils aiment fort peu les lettres.

Quant aux Bourguignons, ceux de Dijon sont le plus souuent fort arrestez en l'opinion qu'ils ont prise. Ils s'entr'ayment & frequentent, sont ialoux de leur honneur, conuoitent les grandeurs & estats, au reste sont fort accostables. Les femmes y vont parees & braues, & toutesfois elles y sont chastes, & loyalles à leurs maris. Le menu peuple est adonné au trauail, & sur tout à cultiuer les vignes. Ils sont deuots & fermes Chrestiens, ennemis de reuolte & de

nouuelles opinions, vaillans & hardis, & tels pour conclusion, qu'on ne les peut manier que de bonne sorte. Quant à ceux de Beaune, les principaux citoyens sont de iustice, & le reste s'adonnent à cultiuer les vignes, ou à faire des draps, tant de laine que de lin & de chanure, dont tout ce pays abonde. Ceux de Semur sont paisibles, debonnaires, & charitables, s'entr'ayment, viuent en bon accord, & se plaisent fort en l'accointance & cognoissance des estrangers. Ceux de Chaalon sont spirituels, & s'adonnent à bien parler, & tiennent des sus-nommez presque en tout le reste. On peut dire le mesme de tous les autres habitans du pays de Bourgongne, qui sont la pluspart pleins de franchise, & de bon naturel : mais en quelques endroicts on abuse du vin aussi bien qu'en Allemagne. Le peuple de Lyonnois est doux & gracieux, à la façon niaise: mais l'effect n'en est pas si grossier que l'apparence. Car le paysan y est rusé, & pour ceux qui sont vn peu plus releuez de condition, ils font habilement leurs affaires. Ce sont gens de grand traffic, qui font argent de toute chose. Et quant à ceux qui demeurent dans Lyon, il y a plus grand nombre d'estrangers entr'eux, qu'en lieu de France, & tous tiennent presque de l'humeur Italienne, & les hommes & les femmes ayment également de paroistre magnifiques.

Le peuple de Forest est subtil, accort & de bon esprit, sçait sagement pouruoir à ses affaires, aime le gain, & pour cét effect trafique par tout le monde. Mais il est charitable à l'endroit de ceux de son pays, lors qu'ils sont reduits à quelque necessité en pays estrange. Il est besoin de prendre soigneusement garde à soy lors que l'on doit demesler auec vn Foresien quelque affaire.

Les Dauphinois, à en parler generalement, sont fort affectionnez à leur Prince, mais fort ialoux & soigneux de leur liberté, constans à la poursuitte de leurs affaires, soigneux à conseruer le leur. Les habitans des villes y sont courtois, affables, & de bon & gentil esprit, capables des sciences, & sur tout des Mathematiques, curieux rechercheurs des secrets naturels, libres en parole, & sociables, mais vn peu dissimulez & hauts à la main, ayans bonne opinion d'eux-mesmes, & se vantans volontiers. Que si nous voulons voir ce peuple plus particulierement, il le faudra diuiser en celuy des montagnes, & celuy du plat pays. Celuy des montagnes est rude & grossier, peu né aux lettres, & propre aux armes, & sur tout adonné au traffic, & au trauail. Ces montagnars ont vne coustume, qu'ainsi que l'Hyuer approche, ils enuoyent au loin ceux qui sont capables de trauailler, tellement qu'il ne demeure au logis que les vieilles gens, & les enfans qui ne peuuent marcher ou gagner leur vie. On appelle Bics, ou Bilouards, tous ceux qui vont dehors, & qui reuiennent à Pasques : & quelquesfois ces Bics, qui sont penibles, & pour la plus part accorts, deuiennent riches marchands auec leur espargne. Quant à la Noblesse des montagnes, elle se sentoit autresfois de la rudesse de sa demeure: mais maintenant qu'elle practique Grenoble, elle ne doit guere en gentillesse à celle du plat pays, qui est aussi accomplie en toute chose, qu'aucune qu'on puisse voir en tout le reste de la France. Celle des montagnes est aussi fort espargnante, & tasche d'auoir du bien en plusieurs sortes, principalement par le moyen du bestail qu'elle nourrit, au lieu que celle du plat-pays, qui est gentille & genereuse, despence son reuenu honnestement, & se frequente plus qu'aucune qui soit en France; & pour conclurre, toute la Noblesse se soustient

au poſſible, de ſorte qu'encores qu'au fort de la guerre vn Gentil-homme ſoit logé dans vne maiſon, au milieu d'vn bois, il arriuera peu ſouuent qu'on luy aille faire de l'ennuy, pourueu qu'il ait bien ſceu viure auparauant auec ſes voiſins:elle eſt auſſi toute vaillante & courageuſe. Pour le regard du peuple du plat-pays,il eſt plus ciuiliſé que celuy des montagnes:mais il aime fort peu le trauail, principalement aux lieux fertiles, & ſe plaiſt extrémement à la faineantiſe. Il eſt courtois, & reſpecte fort les Gentils-hommes, qui y ont autant de pouuoir qu'en pays de France. On peut tirer des montagnes de bons ſoldats, mais il ne s'en tirera pas de moindres du plat pays, où les perſonnes ſemblent preſque auſſi peu nees aux lettres, qu'aux montagnes. Les hommes n'y ſont pas ſi aſpres au gain qu'ailleurs,& ſe contentent pourueu qu'ils puiſſent couler leurs iours ſans incommodité : non pas qu'il n'y en ait quelques vns qui bruſlent d'auarice, auſſi bien qu'aux autres contrees; mais ce que ie dis,c'eſt ce que l'on y practique d'ordinaire. A Grenoble & aux autres bonnes villes, comme à Vienne, Valence,Romans,les femmes ſe plaiſent fort d'eſtre parees;& depuis quelque temps ceſte vanité s'eſt gliſſee par toute la Prouince. Ie diray ce mot à la loüange des Damoiſelles de Dauphiné, que l'on en voit fort peu en France qui les égalent en eſprit, & gentilleſſe, & que parmy leur franchiſe & familiarité,qui eſt fort grande, elles ont l'honneur en recommandation ſur toutes les femmes du monde : tellement que c'eſt preſque vne merueille d'ouyr parler d'vne femme qui face l'amour au deſauantage & au prejudice de ſa reputation.

Les Prouençaux ont vne merueilleuſe diſpoſition, & ſont extrémement ſobres lors qu'ils viuent à leurs deſpens, & aſſez vaillants, mais inconſtans, auares, doubles, & de foy mal-aſſeuree. Ils ſont tous grands parleurs, ſe plaiſent à faire des comptes d'eux-meſmes,& s'eſtiment au poſſible. Ils ſont arrogans,ſuperbes & fiers tout ce qui ſe peut en leur pays,& ne portent nul reſpect à leurs Seigneurs, ou à ceux qui ſont eſleuez en dignité ſur eux : veu meſmement qu'il y en a beaucoup qui ont malheureuſement meurtry ceux qui leur commandoient. Les femmes y ſont fort pompeuſes à l'Italienne. Le payſan y eſt plus ſpirituel qu'en aucun pays de France, & y dit ſi bien ſa raiſon, que l'on diroit que quelque habille homme nourry parmy les affaires, l'a inſtruict en ceſte ſorte. Ceux qui ſont aux lieux maritimes s'addonnent fort au traffic, & manient dextrement leurs affaires. Ils ſont grands faiſeurs de chanſons, auec leſquelles ils paſſent bien ſouuent leur fougue,quand il leur arriue quelque trouble : au reſte ils ſont fort affectionnez à leur Religion, & bons Catholiques.

Que ſi nous nous amuſons à conſiderer le Languedoc, nous verrons premierement les Tholoſains nez aux lettres & de bon eſprit, mais ſujects à s'eſmouuoir au moindre bruit, peu courtois à l'endroit des eſtrangers, au reſte deuots & bons Catholiques, fort ciuiliſez, mais qui viuent aſſez mal chez eux. Ceux des enuirons de Carcaſſonne, Beziers, Montpelier, & Niſmes ſont du tout ſoudains, grands parleurs, & grands vanteurs d'eux-meſmes, peu ſecrets & peu conſiderez : mais aſſez pleins de franchiſe & de naifueté, & pareillement auſſi de courage. Et tout le pays qui eſt depuis Tholoſe iuſques au ſainct Eſprit, & au ſainct Eſprit meſme les femmes y ſont inſupportablement braues, & ſe plaiſent meſme à vſer de diuers fards, combien que ce ne ſoit

pas tant auec dessein de mal faire, que d'estre estimées belles; veu que le pays porte auec soy ceste vanité. Et les hommes mesmes aiment d'y aller parez, & bien vestus, au delà de ce que leur condition & leur reuenu leur peut permettre. Les femmes y trauaillent ordinairement toute la sepmaine en diuers ouurages de soye, & se nourrissent fort mal, afin de pouuoir auoir de leur gain quelque chose de gentil pour les Dimanches & festes, & principalement depuis Besiers iusques au Pont sainct Esprit. Cela ne se practique gueres à Carcassonne, ny à Narbonne.

Que si nous venons au Viuarez nous y trouuerons au plat-pays, qui est fort estroict, vn peuple qui n'est nullement affectionné au delices, ny à l'oisiueté, qui aime le trauail, & qui fait valoir le mieux qu'il peut le peu de terres qu'il possede. Le paysant y est principalement adonné à cultiuer les vignes, qui luy sont ordinairement de grand rapport. Il fait bonne chere, va mal vestu, au contraire de tout le reste du Languedoc. Les femmes mesmes & les enfans y trauaillent, & aux terres & aux vignes. On voit au reste en ce pays de fort bons esprits, & en assez grand nombre, & ces esprits s'exercent volontiers à quelque chose de gentil, & font paroistre en leurs discours & en leurs actions qu'ils ne doiuent porter enuie à ceux des autres Prouinces de France. La Noblesse y est si ciuile, & reçoit si courtoisement les estrangers, principalement ceux qui se rendent recommãdables par quelque belle partie, qu'on diroit que la vertu mesme a choisi ce pays pour sa demeure. Quant à sa valeur, elle est tellement recogneuë d'vn chacun, que ce seroit douter de la verité mesme d'en vouloir debattre, tant ceste Noblesse a rendu de preuues de son courage. Mais ce n'est pas seulement la Noblesse qui monstre la valeur dont elle est remplie; veu que parmy le peuple on trouuera selon la grandeur du pays plus de soldats qu'en pays du monde, & si hardis, que les plus grands & plus manifestes dangers seruent à faire roidir & paroistre leur courage, & non pas l'esbranler. Ils sont grands petardiers & industrieux, & hardis pour faire le coup qu'ils entreprennent. Tout y fourmille de personnes nees à la guerre, & dans peu d'espace on trouuera tant de soldats desia faits, & mesme tant de gens qui ont eu commandement dans les troupes, qu'on iugera que ce pays est le vray lieu où il faut dresser des armees, au moins pour ce qui est de l'Infanterie. Tout le mal qu'on y trouue, c'est qu'ordinairement le pays des montagnes est plein de querelles & de meurtres, & qu'il s'y fait bien souuent des assemblees, comme si l'on vouloit donner quelque bataille, & ces assemblees, qui sont quelquesfois dissipees par ceux qui ont quelque pouuoir dans les pays, sont aussi par fois, & trop souuent rompuës auec effusion de sang. Et quant aux singuliers combats ils y estoient auant l'Edict du Roy si frequents, qu'on n'oyoit parler d'autre chose. Pour dire encore quelque chose des montagnes, la Noblesse y est fort courtoise, & se plaist à faire bonne chere à ceux qui suruiennent; mais elle n'est pas du tout si polie que celle du plat-pays, excepté quelques-vns qui ont veu la Cour, & y ont appris la gentillesse. Mais quant au paysan il y est rude en ses actions; mais nullement grossier d'esprit, veu qu'il fait dextrement les affaires, & parle auec iugement des choses qui sont de sa cognoissance. Il est extrémement laborieux; tellement qu'il grattera trois iours vn rocher, afin d'y pouuoit planter vn cep de vigne. Et ce trauail est cause de sa richesse.

Ceux de Velay, & Geuaudan doiuent estre mis en mesme rang que les habitans des montagnes de Viuerоys. Car la noblesse, & le peuple y vit tout de mesme; excepté qu'en Velay les querelles y sont plus ordinaires, & le peuple de moins bon naturel qu'en Viuarez. Et mesme il s'y trouue des Bandoliers par trouppes, ainsi qu'aux montagnes de Foix, & plusieurs lieux où tout le droit consiste en la force. Au reste ils sont fort adonnez au traffic de leurs denrees & autres choses.

Les habitans du pays de Foix sont adonnez au trauail, supportent toute sorte d'incommodité, soit de marcher par des mauuais pays, à quoy ils sont accoustumez, soit de demeurer long-temps sans manger. Ils sont aussi réplis de courage. Mais il y a vn mal en ce pays, qui est, que plusieurs ne pouuans viure au plus mauuais pays, s'adonnent à demander la gracieuseté aux passans, auec vn poictrinal en Bãdolier. Toutesfois ils ont ce bon naturel pour la plus part, que si vous le contentez volontairement ils ne vous font nul mal, & mesme quelquesfois les premiers que vous rencontrez que vous rendez contens, vous mettent ou font mettre hors de tous dangers, & de tous les mauuais passages. Quelquesfois aussi ces Bandoliers vous laissent en blanc, ainsi que vous passez d'Espagne en France, ou de France en Espagne.

Le pays de Cominge abonde en hommes vaillans; mais peu adonnez aux lettres, quoy qu'ils ayent l'esprit aussi gentil, & prompt à toute chose que nation de la terre. Ils supportent aisément toutes sortes d'incommoditez, sont sobres & discretes en paroles, hayssent la superfluité des habits & des delices, & tout ce qui peut rendre l'homme effeminé. Quant aux femmes, elles y sont chastes, grandes mesnageres, & obeyssantes à leurs marys, & n'ayment pas à demeurer oysiues.

En Armagnac le peuple est grossier, simple, bon mesnager, & qui faict profit de tout, adonné au traffic, & sur tout du bestail. Il ne manque pas de courage.

Pour le regard de la Bigorre, le peuple y est haut à la main, né aux armes, soudain en ses entreprises, & toutesfois dissimulé au possible, peu courtois, farouche & mal-plaisant, si ce n'est aux villes. Au reste il n'endure pas aisément vne injure, & commet des meurtres pour legere occasion. Il est toutesfois bon, & loyal, & naturellement simple. La noblesse y est gaillarde, sociable, courtoise, bonne, & renommée pour sa vaillance.

Les Gascons sont de gentil esprit, prompts & soudains au possible, tous boüillans & pleins de courage, propres à tout ce qu'ils entreprennent. Mais au reste ils sont altiers, & veulent tousiours auoir le dessus, si bien qu'ils se rendent le plus souuent odieux & insupportables. Toutesfois quand ils se voyent parmy les autres nations où ils sont plus foibles, ils cachent leur naturel, & se rendent souples. Mais cela n'empesche pas qu'on ne voye à trauers ceste apparence leur fierté, qui ne peut estre dissimulee. Ils se plaisent à prescher leurs loüanges, & les ouyr. A leur dire personne n'est pauure parmy eux, & quand ils sont hors du lieu de leur cognoissance, le plus miserable & necessiteux faict le Prince. Ils sont pour la plus grande partie auares, & ardans à en auoir de quelque costé qu'il vienne, sont assez aduisez, & sçauent bien faire leurs parties. Au reste ils sont enuieux du bien d'autruy plus que nations de la terre, & si pleins de mespris lors qu'ils n'ont pas affaire des personnes, qu'ils desobligent beaucoup de gẽs de leur cognoissãce par leur mine. Mais quãd ils ont be-

ſoin de quelqu'vn on n'a iamais veu gens qui s'humilient d'auantage. Quant à la nobleſſe elle eſt auſſi braue, galante, courtoiſe, & courageuſe qu'on en puiſſe voir ailleurs. Elle ſe viſite tellement, qu'on pourroit nommer auec raiſon les maiſons des Gentils-hommes hoſtelleries, & lors qu'ile reçoiuent quelqu'vn chez eux ils luy font meilleure chere qu'ils peuuent. Mais leur naturel ſoudain & colere, cauſe qu'il y naiſt à toute heure des querelles.

Pour le regard du Bearn, le peuple y eſt fort gaillard, accoſtable, & courtois, mais fin & ſubtil, bien-diſant en ſa langue, vaillant, & amy de la liberté. Il eſt au reſte haut à la main, s'eſtime infiniemét, & meſpriſe les autres au poſſible; & c'eſt ce qu'on trouue d'odieux entre ſes façons de faire, qui d'ailleurs ſont aſſez loüables. Les Bearnois ſont propres aux lettres, & ſe plaiſent à apprendre quelque choſe, & à eſcouter les eſtrangers. La nobleſſe y eſt braue & courageuſe, & n'ayme guere la parade des habits, eſtimant que le plus grand ornement des hommes conſiſte en la vertu, dont elle eſt fort bien aſſortie.

Nous auons diſcouru particulierement des peuples de France l'vn apres l'autre, il eſt à propos de conſiderer en general ce qu'on en peut dire.

Le peuple de France eſt bon & franc, non toutesfois que les guerres ne luy ayent rauy quelque partie de ceſte premiere rondeur, qui le rẽdoit loüable par tout le reſte de la terre. Mais au moins il a encor ceſte particularité qu'il ſe laiſſera moins gliſſer à mauuais deſſein que les nations voiſines; veu que la plus grande partie a en horreur la perfidie & meſchanceté. Il eſt aſſez aduiſé, mais toutesfois bien ſoudain le plus ſouuent, ſans percer ſi auant que l'Italien, ou l'Eſpagnol, auant que d'entreprendre quelque choſe. C'eſt vn peuple né à la guerre, & qui eſtime plus ceux qui font profeſſion des armes, & leur portét plus de reſpect, qu'à ceux qui ſuiuent les lettres, veu que le ſeul beſoing qu'il a des gens de lettres faict qu'il les honore. Il redoute fort la nobleſſe, qui à beaucoup de pouuoir en tous les lieux où elle demeure, qu'elle ſe monſtre touſiours digne de ce tiltre. Il ayme ſes Roys plus qu'aucun autre peuple de la terre, & l'on peut dire qu'il eſt pluſtoſt plein d'vne affection franche en leur endroict, que d'vne crainte ſeruile de leur puiſſance. Il eſt propre à toute choſe, & peut reüſſir en tout ce qu'il entreprend, tant il a l'eſprit ſubtil & prompt. Vous y voyez peu de gens ſubjects à s'eſgarer de leur entendement, mais beaucoup de legers, & peu graues; ce qui leur vient de la franche humeur qu'ils ont, & de leur rondeur naturelle, pluſtoſt que de deffaut de iugement, & de conduite. Ce peuple s'addonne à toute ſorte de meſtiers, & d'arts liberaux, & mechaniques, eſt hazardeux, & plein de courage, va par tout le monde, ou pour le traffic, ou pour la guerre, ayme aſſez les noueautez, eſt curieux, & quelquesfois peu ſecret, deſpencier, & deſireux de paroiſtre. Quelquesfois il a trop de langage, mais bien ſouuent auſſi on voit pluſtoſt partir le coup de ſa main que la parole de la bouche. Chacun y affectiõne l'honneur, & meſme on en eſtoit venu iuſques-là, auant l'Edict des Duels, que le moindre homme offencé de parole par quelque autre de meſme eſtoffe, ne manquoit de l'appeller au combat, pour tirer auſſi-toſt raiſon de l'offence auec les armes, à l'imitation des Gentils-hommes, & des gens de guerre. Depuis la Paix on s'adonne fort en France à ſuiure ſes lettres, pource qu'on voit combien les hommes de robbe longue ſont honorez, & ſe font riches durant ce calme. Tellement que beaucoup de gens meſme de baſſe condi-

tion mettent leurs enfans aux estudes, pour essayer d'en faire des piuots de leur maison, & des arcs-boutans du Palais. Mais il y en a maintenant si grand nombre que les vns font mourir de faim les autres, & le plus heureux l'emporte sur son compagnon plustost que le plus sçauant; veu qu'il n'est pas besoin aujourd'huy dans les Cours où la Iustice se tient d'estre plein de bonnes lettres, mais seulement d'estre bien instruit aux formalitez de Iustice, entendre la routine du Palais, auoir cognoissance des ordonnances, & pour le dire en vn mot, auoir bien de la practique dans l'esprit, sans se soucier de la speculatiue. De sorte que c'est presque folie aux peres de faire longuement estudier leurs enfans, qui feront plus de profit demeurant vn an chez vn Procureur auec quelque bribe de Latin, qu'ils auront dedans l'esprit, que s'ils en demeuroient dix à voir les bons liures. Toutesfois les Cours de Parlements, & autres Sieges ne laissent d'auoir des hommes pleins de toute sorte de doctrine, comme on void par leurs plaidoyers & leurs autres œuures.

Quant à la Noblesse, i'estime que la terre n'en porte point de plus vaillante, ny de plus gentille, & la courtoisie est tellement nee auec les Gentils-hommes, que c'est vn prodige d'en voir vn mal gracieux, & peu honneste. Et de fait les estrangers viennent apprendre en France toute sorte de gentillesse, & n'estiment pas estre bien ciuilisez s'il n'y ont fait vn voyage. La Noblesse se plaist extrémement à la chasse, & s'adonnent à tirer des armes, à monter à cheual, & à toutes sortes de gentils exercices; comme aussi à l'entretien des Dames, qui sont aussi parfaictes qu'on en sçauroit trouuer en pays du monde. Et ceste liberté qu'elles ont en France de voir, & d'estre veuës au lieu de les pousser au mespris de leur honneur, les porte plustost à sa conuersation, au mespris du desir qui arriue ordinairement à celles qui sont reserrees, en qui la cõtrainte, & la seruitude font naistre vne plus ardante passion de contreuenir à ceste deffence. Elle est bien si courageuse, que ie tiens pour asseuré qu'vne armée toute composee des Gentils-hommes François seroit inuincible, & capable de donner de la terreur à tout le monde, & de se rendre victorieuse en toutes ses entreprises. Elle conserue fort son authorité sur le peuple, & de sorte qu'vn Gentil-homme seul dans vn Bourg, ou dans vn Village, dont il ne sera pas Seigneur, fera fleschir ordinairement tout le reste. Les visites sont frequentes entre les Gentils-hommes, dont, l'vn n'est pas plustost attaqué par vn homme d'autre condition que tous s'assemblent pour faire repentir celuy qui se veut prendre à vn de leur qualité, & si deux Gentils-hommes ont querelle ensemble, tous les autres du voisinage s'essayent de faire que leur debat ne passe pas plus auant, s'ils en sont aduertis d'assez bonne heure. Ils se plaisent volontiers aux lettres, non pour en tirer du gain, comme ceux d'autre condition, mais pour occuper leur gentil esprit, & pource qu'ils tiennent que le sçauoir n'est pas vn des moindres ornemens d'vne personne bien née. Toutesfois ils fuyent bien souuent d'en faire parade, & ne veulent pas desployer ce qu'ils sçauent qu'entre les amis. Mais sur tout ils recherchent le bien dire, & font tout ce qui leur est possible pour acquerir ceste partie, dont ils pensent tirer de la gloire, aussi bien qu'ils la tiennent pour vn vray moyen d'auoir quelque part aux bonnes graces des Dames. Ceux qui demeurent ordinairement à la Cour sont tenus pour plus polis que les autres qui ne

bougent de leur pays. Mais ie puis dire qu'il y en a de si biẽ nez que sans auoir pratiqué la Cour, ils ne doiuent rien en gentillesse à ceux qui la hantent. Et cela vient de ce qu'il y a force bonne compagnie en chaque pays, où ceux qui font leur profit des choses qu'ils voyent se peuuent dresser; veu que parmy ces compagnies il y en a tousiours quelques-vns qui ont veu la Cour, & qui sçauent de quelle façon il faut viure, & ce sont pour la pluspart du temps ceux aux actions desquels les autres s'arrestent. Aujourd'huy la meilleure partie de la Noblesse, au moins, celle qui est plus galante, ou mieux accommodee dans vne Prouince vient trouuer le Roy, pour y demeurer vne partie de l'annee, & mesme il y en a beaucoup qui ne bougent iamais de sa suitte: tellement que la Cour est presque tousiours fort grosse. Les ordinaires occupations des courtisanes sont les exercices de monter à cheual, de dancer, & de tirer des armes, ausquels les plus jeunes s'amusent, sont la course de la bague, ou le plaisant exercice de rompre contre le Faquin, ou de combatre au Carneual à la Barriere. Le jeu n'est pas aussi vn de leurs moindres diuertissemens, & ce qui emporte vne bonne partie de leur temps, c'est l'amour & la veuë des Dames. Mais ils employẽt la meilleure partie à la suitte du Roy en quelque lieu qu'il aille; soit à la chasse, ou ailleurs, de sorte qu'il sera tousiours extremement bien accompagné encor qu'il parte à l'improuiste. Le Roy de France est tousiours plus familier, & se laisse voir plus franchement que Prince qui soit au monde. Car le François est de tel naturel qu'il n'est pas à son ayse quand il n'a la permission de voir son Prince, & si quelqu'vn en reçoit le moindre bon visage il estime plus cela que tous les biens qu'vn autre luy pourroit faire. Que si la France a eu par le passé des Roys gracieux, & affables, elle se peut vanter aujourd'huy d'en auoir vn qui sans aucun rabais de son rang preste plus l'oreille à tout le monde que Monarque qu'on ait iamais veu, & mesnage tellement ses actions qu'en asseurant les plus timides, & plus esperdus auec sa douceur, il imprime la crainte & le respect en l'ame des plus hardis auec vn esclat de Majesté qui reluit ordinairement sur sa face. Il n'y a personne qui l'égale en tout le reste, & c'est chosse asseuree qu'il efface la gloire de tous les Roys qui furent iamais au monde, qu'il doit donner de l'admiration à ceux qui viuent; & que ce sera le plus parfaict modele que les Roys des siecles à venir pourront auoir pour se rendre accomplis en toutes choses, sans qu'ils puissent toutesfois iamais paruenir à la perfection de ce Prince inimitable.

RICHESSES DE LA FRANCE.

XV. CE ne seroit iamais faict de vouloir esplucher par le menu les richesses de la France; pource qu'il n'y a presque petit coing de pays où l'on ne trouue du bled à foison. C'est pourquoy i'en quitteray les moindres particularitez, pour parler seulement du pays où ceste richesse est plus considerable, & d'où l'argent peut arriuer à la France. Ie commenceray donc par Paris, & vous diray que ceste ville attire à soy la meilleure partie de

l'argent de France,& que si l'on veut faire compte des Seigneurs qui s'y tiennent ordinairement, des Officiers du Parlement qui sont pleins de biens, des Aduocats, & Procureurs qui ont pour la pluspart leurs maisons pleines de la substance d'vn million de personnes, & ceux de la Chambre des Comptes, dōt les Maistres sont plus riches que beaucoup de Seigneurs de Frãce qu'on estime bien tentez, de mesme que beaucoup de Presidēts, & Cōseillers, & des Aduocats, des Thresors & Receueurs generaux, Intendants des finances, mesme des bourgeois, & marchands de Paris, on trouuera qu'il y a peu ou point de villes au monde, qui l'esgalent en leur richesse. Car non seulement l'argent de toute la France y vint pour diuers sujets, mais encor beaucoup de celuy d'Italie, d'Espagne, d'Angleterre, Allemagne, & presque de toute l'Europe. Il y a de la vaisselle d'argent en grande quantité, & ie croy plus qu'en tout le reste de la France, force argent monnoyé & beaucoup de marchandise : tellement que Paris seul pris tout entier seroit capable d'entretenir vne bonne armée. Et quant au pays d'autour de Paris, il peut estre fort riche à cause de l'argent qu'il tire des denrees que ses habitans vont vendre. L'escarlate qu'on faict à Paris va par toute l'Europe & mesme en Asie veu qu'on en porte bien souuent iusques en la Chine, & ceste estoffe est admiree d'vn chacun, si bien qu'elle est de grand reuenu à ceux qui la font. C'est presque tout ce qu'on porte de la ville de Paris aux Prouinces estrangeres, horsmis les nippes du Palais, qui sont sur le lieu peu cheres, mais qui augmentent leur valeur, & sont beaucoup estimees, tant plus elles sont esloignees du lieu où elles sont faictes.

Ie n'aurois aussi iamais faict si ie voulois vous faire le dénombrement des richesses qui sont en la seule Abbaye de saint Denys, qui sont presque sans prix, & sans nombre. Les Chartrains font vn grand gain au trafic des bleds tāt froment que seigles, qu'ils vendent de tous costez, de mesme que la Beausse, & la Soloigne. Mais ie ne veux pas faire estat de ce profit puis qu'il ne viēt pas des Prouinces estrangeres. Les vins d'Orleans attirent non seulement les marchands de France, mais encor ceux d'Angleterre, & d'autres pays à s'en aller charger, & ce qui fauorise les Orleannois pour ce trafic, de mesme que beaucoup d'autres Prouinces, c'est la riuiere de Loire, qui faict qu'on transporte aisément beaucoup de choses dedās & dehors le Royaume. Outre ce Orleans doit estre riche pour le grand nombre d'Allemands & de Flamands, qui y viennent faire leur demeure, tant pour y estudier, que pour apprendre la langue Françoise, à cause que ceux d'Orleans ont la reputation d'auoir aussi bon langage que gens de France.

Le terroir de Beauuais a vne petite ville nommee Bule prés de laquelle viēnent les plus fins lins qui se puissent voir; & pour ceste cause les Flamands, & Hennuyers s'y acheminent pour y trafiquer, & achepter ces lins, dont ils font les belles toilles qu'ils portent vendre apres presque par tout le monde, tant par mer que par terre. Il se trouue encor en ce terroir de la terre propre à faire de la vaisselle aussi singuliere que celle qui vient de Venise, on la porte aussi hors du Royaume. Mais ce qui est plus important pour la richesse de ce pays, c'est le grand trafic des sarges, & des estamets, qu'on transporte non seulemēt par la France, mais en Allemagne, en Espagne, & en Italie, voire mesme iusques en Grece & en Turquie.

Le pays de Niuernois a du fer, qu'on porte aux Prouinces estrangeres, de

mesme que mille gentillesses de verre, qui se font dans la ville de Neuers.

Outre les vins que l'Anjou enuoye en Angleterre, & ailleurs, il a encor les toiles de mesme que le Poictou, dont il tire de grandes sommes d'argẽt, principalement des marchands Espagnols; qui en font fort grande emploicte. Il n'y a ville de France qui soit plus frequentee des marchands que Roüen; ny où les citoyens soient plus experimentez au trafic, ny fassent des plus grands voyages, soit en Occident, soit en passant l'Equateur, & allant aux Indes Orientales. C'est pourquoy elle escume beaucoup de commoditez des estrangers, & est vne des plus riches villes de France. Bref toute la Normandie est fort adonnee au commerce, & quant aux choses qu'elle porte dehors, se sont quelques draps, des toiles de Roüen, & d'ailleurs, & pareillement des Cidres.

Quant à la Bretagne elle a ses parchemins du pays de Lambolois qui vont par tout, & pareillement le fer, le plomb, & quelque peu d'argent de ses mines dont elle tire de l'argent, outre le grand commerce qu'il y a dans ce pays, à raison des ports de mer dont il abonde.

La Rochelle est aussi fort riche à cause de la mer dont elle est proche & du commerce principalement des Anglois & des Flamands qui y abordent.

La Xaintonge tire aussi force argent de ses bleds que les Espagnols viennent enleuer presque toutes les annees, ou des marchands qui les leur vont vendre. Les Angoumoisins ont outre leurs bleds des chanures en abondance, qu'on y va ramasser pour les vendre aux estrangers.

Le Perigord a ses pourceaux dont il fait trafic mesme en Espagne, & il a aussi ses mines de fer & d'acier, & force gens qui le mettent en œuure, & qui en tirent argent de tous costez.

Le Limosin a grande quantité de toiles qu'il porte hors du Royaume, & sur tout la ville de Limoges, quoy qu'esloignee de la mer, & de toute riuiere, est vne des plus marchande de France. Car elle a des ouuriers si spirituels qu'ils font des besongnes plus delicates que gens qui soient en France, & ces besongnes sont portees aux pays estrangers, aussi bien que les ouurages d'esmail qu'on y fait, qui sont beaux, & recherchez au possible. Ceux de Tulle tirent vn grand profit des huyles de noix qu'ils ont en abondance.

Quant à l'Auuergne elle enuoye dehors ses fromages en grande quantité, ses draps veluz, camelots, & tapisseries, dont elle tire de grandes sommes de deniers, de mesme que de son saffran, & ses mulets qui vont en Italie, & en Espagne.

La Bourgongne enuoye ses bleds en Espagne, & en Italie, & en tire vn fort grand argent.

Lyon est vne des plus marchandes villes de France; tellement que toute l'Italie, & la partie d'Espagne qui est du destroit de Gibraltar en tirant à la mer Mediterranee y vient respondre. Et mesme il faut par Edict du Roy que les soyes, & semblables marchandises qui y passent, soient veuës à la Doüane: toutesfois le commerce & le gain n'y est pas si grand qu'autresfois, pource que les vaisseaux choisissent plustost le chemin de la mer Oceane. Il y a aussi des banquiers qui ont de la correspondance non seulement en l'Europe, mais encor en l'Asie & en Afrique.

Le Forests enuoye ses ouurages de fer & d'acier presque par tout le monde, principalement la ville de saint Estienne où il y a des ouuriers vn grand nombre, qui trauaillent aussi delicatement qu'aucuns autres qui soient en France. Et il y a beaucoup de marchands de ce pays fort riches & bien logez hors de France.

Le Dauphiné tire force deniers du bled qu'il enuoye en Espagne & en Italie. Ceux des montagnes se rendent aussi riches par le moyen des mulets, des cheuaux & d'autres bestes qu'ils vont vendre en Piedmond & en Italie. Ils ont aussi leurs chamois qui leur portent de l'argent.

Le Languedoc a ses pastels qu'il enuoye au loing, & ces pastels viennent principalement en la Comté de Lauraguez & en la plaine de Monpelier. Ce seul traffic est capable de rendre riche ceste Prouince, tant ceste plante est recherchee de tous les endroits de l'Europe, & d'ailleurs pour la teinture, tant il y en a grande abondance en ce pays. L'Albigeois fait de grands deniers de son saffran : vne bonne partie du Languedoc s'enrichit par le moyen de ses huyles d'oliue. Ceux qui sont autour de Florensac & de Pomerols, & ceux de Lauraguez aussi tirent de grandes sõmes de bleds qu'ils enuoyent en Espagne. Ceux de Montpelier s'enrichissent par le moyen des drogues, compositions, & eaux qu'ils font & enuoyent hors de France, comme estans plus excellentes qu'aucunes autres. Ceux d'autour de Montaignac font vn grand argent de leurs laines. Ceux de Frontaignan, & de Cantaperdris se font riches par le moyen de leurs vins muscats & des raisins confits qu'ils enuoyent par toute l'Europe. Le Viuarez tire assez d'argent de ses aiz & solives de sapin qu'on va vendre hors du Royaume. Le Velay de force ouurages de laine, comme bõnets, bas, chaussons & choses semblables, & encore des Camayeux qui se font au Puy. Pecais a aussi ses sels qu'il enuoye en Suisse & ailleurs hors du Royaume, & en tire vn profit inestimable.

Quant à la Prouence elle enuoye hors du Royaume ses bleds qui viennent en abondance en la Camarque & aux plaines de sainct Chamar, de Miramas, Senas & Malemort iusques à Ourgon & Ardage, & encor ailleurs. Elle a aussi ses citrons, oranges, raisins confits, figues seiches, grenades, huyles & lieges, dont elle tire beaucoup d'argent des estranges. Et ceste Prouince est pleine d'argent à cause de l'ordinaire traffic de ceux qui l'habitent, & de ses ports de mer, où beaucoup de marchands estrangers abordent.

Le Foix fait grand traffic de son fer, & tire aussi grands deniers de son bestail, & de mesme que tout le reste des pays qui sont prés des monts Pyrenees. Il ne fait pas moins de profit de la raisine, tourmentine, poix, encens & liege. L'Armagnac n'en tire pas moins de son miel & de sa cire.

Quant à ceux du Parlement de Bordeaux, ceux d'Albret font hors du Royaume grand traffic de leur liege, poix & raisine. Toute la Gascongne, principalement le Bordelois, tire grand argent de ses vins, qui sont vendus au pays-bas & en Angleterre. Bayonne n'en tire pas moins de la quantité de ses cidres. Et pour conclusion la Gascongne est riche à cause du grand nombre de marchands Espagnols, Anglois & Flamands qui y abordent.

Nous auons espluché le plus particulierement qu'il nous a esté possible les richesses que la France reçoit des Prouinces estrangeres, & auons discouru par le menu des moyens qu'elle a de tirer argent de ce qui est recherché des nations voisines, ou esloignees.

Or encor qu'on aye accoustumé de venir des choses generales aux particulieres, i'ay suiuy toutesfois icy vn ordre cõtraire, afin qu'apres qu'on aura veu les choses dont ce Royaume surabõde, & qu'il peut fournir aux autres, on voye apres plus aisément qu'il a moyen de se passer de tous ses voisins, & que ses voisins sont contraints de le rechercher, & d'y mendier leurs necessitez, & qu'apres auoir remarqué ce dont il se passe, ie puisse plus facilement imprimer la creance de l'heur du pays, au discours general auquel ie m'appreste, auquel ie desire monstrer non seulement en gros la richesse du Royaume, mais encor les deniers qui en viennent à la Couronnne.

Tout le terroir de France, de quelque sorte qu'il soit est vtile à quelque chose, & aux lieux où le vin ne viẽt pas il y a du bled, & où le bled ne croist pas il y a des chastaignes & des pasturages. Somme il n'y a rien qui ne serue; au lieu que si nous considerions l'Italie, l'Apennin tient presque vn quart de l'Italie, & tout ce qu'il occupe est pour la plus part aspre, & de nul rapport, & en Espagne il y a vn grand pays plein de landes inutiles. Les mõtagnes d'Auuergne ont beaucoup de bonnes terres, & beaucoup de lieux riches, pleins de fruicts, abondans en bestail, & d'où l'on tire force chairs, beurres & fromages, de mesme que les montagnes de Viuarez, Velay, Geuaudan, des Seuenes, de Dauphiné, Forests & Prouence. Le reste s'estend presque tout en spacieuses campagnes pleines de bleds, ou bien à des petites collines biẽ fertiles, & chargées, & des vallees couuertes d'herbe propre à la nourriture du bestail. On diroit que l'abondãce va par tout à l'enuy auec la diuersité, & le proffit auec la beauté des contrees. Et ce Royaume a aussi ceste particularité, que toutes ses Prouinces peuuent aisément s'entre-communiquer toutes leurs denrées, & tous leurs fruicts, par le moyen d'vn grãd nombre de riuieres nauigeables qu'on y trouue; veu qu'on compte seulement au pays d'Anjou quarante riuieres grandes ou petites. C'est pourquoy la feu Reyne Mere Catherine de Medicis, disoit, qu'il y auoit plus de riuieres nauigeables en Frãce qu'en tout le reste de l'Europe. En quoy elle ne s'esloignoit gueres de la verité. La fertilité du terroir, & la commodité que leurs riuages donnent à la conduite des denrees, est cause de la multitude & beauté des villes & places de France, qui dõt la plus part sont assises sur leurs riuages. Et quoy que la France ne manque pas de bons ports, & en grand nombre, toutesfois les plus grandes villes ne sont sur le bord de la mer; ce qui monstre que leur grandeur ne vient pas de dehors, mais est comme domestique. Car les villes maritimes sont plus grandes que celle qui sont auant dans le pays, lors qu'elles reçoiuent plus de profit & de soustien de la mer que de la terre, ainsi que nous voyons en la ville de Gennes, Venise, & Ragouse: Mais aux lieux dont la grandeur ne depend assentiellement que de la terre, les villes qui sont dans le pays sont plus grande que les maritimes, comme nous pouuons apperceuoir en la ville de Milan, & aux autres places de Lombardie, comme aussi en Allemagne, & Hongrie. Et pource que tous les pays de France sont riches, & la commodité des riuieres est generale, de là vient, qu'excepté Paris (dont la grandeur procede de la demeure des Roys, du Parlement, & de l'Vniuersité, accompagnee du voisinage des riuieres) toutes les villes & places de France sont pour la plus part de moyenne grandeur, ou petites, mais belles & commodes, & fort peuplees. Bodin escrit qu'en vn desnombrement qui fut fait au temps du Roy Henry II. auquel toutesfois la Bourgongne ne fut pas comprise, on compta 27. mille lieux peuplez qui

plez qui auoient clocher. Or de mesme que les villes de France sont fauorisees de plusieurs riuieres, aussi les chasteaux & maisons des Gentils-hommes particuliers ont force estangs, & lacs qui en sont proches. Et quoy qu'il n'y ait pas en France des lacs esgaux en grandeur à ceux d'Italie, ou de Suisse; toutesfois ceux que l'on y voit sont pleins de fort bon poisson, & suppleent le deffaut de leur grandeur par la multitude. On peut dire le mesme des bois, qui n'estans pas de grande estenduë, y sont en grand nombre. Et c'estoit de là que les Roys tiroient beaucoup de profit iadis, à cause du grand nombre de forests, de leur domaine; & les Gentils-hommes en tirent aujourd'huy force argent, vendant la couppe de leur bois, non seulement pour brusler, mais encores pour bastir. Il y a au reste plusieurs choses qui attirent l'argent estranger en France, mais particulierement le bled qu'on en tire pour l'Espagne & le Portugal, & quelquesfois pour l'Italie; le sel que les nations voisins y prennent, principalement à Berre en Prouence, à Pecays en Languedoc, & à Broüage, où il semble que la vertu que le Soleil a de transformer l'eau de la mer en sel, s'arreste sans passer plus outre vers le Nord. Il se trouue bien d'autre sel ailleurs, comme du sel de fontaine en Lorraine, & de fontaine, & de mine en diuers lieux de Pologne, d'Angleterre, & de l'Allemagne, mais tout ce sel ne vaut gueres, non plus que celuy de mine que l'on trouue en Suede. Il y a encores le chanure, & la toile, dont l'importance est incroyable, & celuy seul en peut iuger qui sçait la grande quantité que l'on en tire pour les flottes de Seuille & de Lisbõne, & pour tãt de voiles & de cordages qu'on fait du chanure de France. Il y a pareillement les vins qu'on y vient querir d'Angleterre, & des Pays-bas, & d'où l'on tire tãt d'argent toutes les annees, que le calcul en seroit long si on le vouloit entreprendre, tant ces estrangers prennent de vin de tous costez en ce Royaume. Il faut adjouster à ce que dessus le pastel & le saffran, & autres choses de moindre importance, qui estans toutes mises ensemble, font vne assez grande somme pour enrichir vn Royaume. Et l'importance du fait est, que les natiõs voisines ne se peuuẽt passer de toutes ces choses. Et quoy qu'il y ait quelquesfois eu de fort estroites deffences de n'enuoyer rien hors du Royaume, toutesfois on n'a laissé en fin de le faire auec permission, pource que le profit qui en vient est pour le moins de quinze & de vingt pour cent. Et mesme du temps que la Frãce auoit guerre auec le Roy d'Espagne, le traffic ne cessoit pas auec les Espagnols, pour la necessité qu'ils auoient de viures, & le gain qu'ils apportent. Tellement qu'il ne se faut pas estonner si durant les guerres passees, non seulement en Italie, mais dans le Royaume, les soldats receuoient tout leur payement en reales, escus, & doublons d'Espagne.

Quant au reuenu des Roys de France, outre le domaine qui estoit presque tout engagé par le passé, & qui se rachepte maintenant peu à peu, & sera dans peu d'annees hors des mains de ceux qui le tiennent, ce qu'on tire de toutes les Prouinces monte à de fort grandes sommes. Au temps que l'argent estoit plus rare qu'il n'est à present, nos Roys en receuoient moins, comme il estoit raisonnable. Louys XII. ne tiroit du Royaume qu'enuiron vn million & demy d'or annuellement. François I. en tira iusques à trois millions. Henry II. vint iusques à six. Charles IX. iusques à sept. Henry III. passa mesme dix millions. Louys XII. laissa le Royaume plein d'or & d'argent, & fut à ceste occasion appellé le Pere du peuple. Le Roy François I. quoy qu'il eust de fort grosses guerres, & de grande despence sur les bras, laissa toutesfois huict cens XVI.

mille escus de son espargne. Mais Henry II. laissa beaucoup de millions d'or de debtes à ses enfans : à raison dequoy Charles IX. & Henry III. ses fils furent contraints de charger non seulement le peuple, mais le Clergé de grosses impositions. Ce qui fait voir que l'on ne doit pas estimer les Roys riches quád ils ont beaucoup de reuenu, mais quand ils le sçauent bien manier, puis que le Roy François I. fit auec moins de reuenu de plus grandes guerres, & laissa de l'argent comptant à ses enfans; & au contraire Henry II. n'eust pas de si grandes guerres, & n'entretint pas ses armees si long-temps, & toutesfois il laissa des debtes à ses fils, & de la misere au Royaume.

Quant à nostre temps, l'on ne sçauroit faire le denombrement de tout ce que le Roy tire de ses tailles, de ses doüanes, de ses parties casuelles, du Clergé, & choses semblables, pource que les tailles ne sont pas tousiours de mesme somme, ains sont imposees selon les occurences : & combien que les ordinaires fussent asseurees, & marchassent tousiours d'vn mesme pas, toutesfois les extraordinaires seroient tousiours incertaines. Puis le nombre des partis est si grand, & en plusieurs choses si secret, que la recherche en seroit non seulement ennuyeuse, mais imparfaicte : Toutesfois pour satisfaire aux curieux, i'ay voulu faire voir à quoy se monte la taille ordinaire d'vne annee, afin qu'on iuge du reste de ce que nos Roys reçoiuent de leur Royaume toutes les annees.

Extraict faict sur le Breuet des Tailles de l'annee 1609. des sommes de deniers qui se sont leuees durant icelle, pour l'ordinaire de la Taille, & Creuës y iointes, & pour le payement des gages des Officiers : le tout particulierement en chacune des generalitez cy-apres nommees.

Premierement.

La Generalité de Paris.

Pour la taille,	769000. liures
Pour le payement des gages des Officiers.	147000. liu.

La Generalité de Soissons.

Pour le principal de la taille,	362465. liures 18. sols 10. den.
Pour les gages d'Officiers.	2634. liu. 1. s. 2. d.

Chaalons.

Pour le principal de la taille,	473000. liu.
Pour les gages d'Officiers.	72000. liu.

Amyens.

Pour toute la taille,	263000. liu.
Pour les gages d'Officiers.	36000. liu.

Roüen.

Pour toute la taille,	vn million 72000. liu.
Pour les gages d'Officiers.	11000. liu.

Caen.

Pour la taille,	638280. liu.
Pour les gages des Officiers.	9720. liu.

Orleans.

Pour la taille,	357500. liu.
Pour les gages des Officiers.	70500. liu.

Tours.

Pour la taille,	919000. liu.
Pour les gages des Officiers.	102000. liu.

Bourges.

Pour la taille,	360740. liu.
Pour les gages des Officiers.	49260. liu.

Moulins.

Pour la taille,	423993. liu. 10. ſ.
Pour les gages des Officiers.	66406. liu. 10. ſ.

Poictiers.

Pour la taille,	670000. liu.
Pour les gages des Officiers.	75000. liu.

Rion,

Pour la taille.	656000. liu.
Pour les gages des Officiers.	9000. liu.

Lyon.

Pour la taille,	365000. liu.
Pour les gages des Officiers.	45000. liu.

Bordeaux.

Pour la taille,	623036. liu. 7. ſols.
Pour les gages des Officiers.	40663. liu. 13. ſ.

Languedoc, Tholoſe & Montpelier.

Pour tout ce qui s'y leue,	651517. liu. 4. ſ. 3. den.

Dauphiné.

Pour l'octroy ordinaire compris le Taillard,	20160. liu.
Et outre pour ſubuenir aux affaires dudit pays,	30000. liu.
Pour le taillon,	27513. liu.
Somme,	77673. liu.

Prouence.

Ce qui ſe leue à la ſomme de,	864663. liu.

Bourgongne, & Breſſe.

Le droict que le Roy y a monté,	168250. liu.
Pour les gages des Officiers.	9445. liu.

Bretagne.

Il y a d'impoſé,	380460. liu.

Limoges.

Pour la taille, & creuës y joinctes, la ſomme de	670000. liu.
Pour les gages des Officiers.	75000. liu.

Mais pour faire voir en quelque ſorte la richeſſe du Royaume, & ce qui en reuient à la Couronne, afin de laiſſer ce temps où l'argent eſt moins rare qu'il ne fut iamais ie veux ſeulement vous faire voir les deniers ordinaires & extraordinaires leuez tant du domaine du Roy, que ſur ſes ſubiects, & gens des trois Eſtats du Royaume, depuis l'aduenement à la Couronne de Henry ſecond, qui fut en l'an 1547. iuſques à l'an 1580. temps, & regne de Henry III.

Premierement.

Des Receueurs particuliers du domaine, la somme de soixante & dix-neuf millions quatre cens mille liures tournois, à quoy montoit le reuenu du domaine, y comprins tout le domaine aliené, & depuis reüny.

Des amendes extraordinaires, la somme de dix-sept millions six cens mille liures tournois, outre celles qui estoient comprises és baux à fermes.

Des confiscations extraordinaires, la somme de douze millions sept cens mille liures, & ce outre les confiscations reseruees aux Fermiers, & Admodiateurs generaux du domaine, par leurs baux à fermes.

Des legitimations, aubeynes, & successions de Bastards, la somme de neuf millions trois cens mille liures, & ce outre le droict, part, & portion acquise aux Fermiers Admodiateurs generaux du domaine.

De l'augmentation, ou diminution de prix des especes d'or & d'argent, droict seigneurial sur les monnoyes, mines & minieres, la somme de neuf millions de liures.

Des dons gratuits, ou foüages la somme de soixante-neuf millions de liures, sans comprendre en cela les deniers que les Estats accordent pour les gages des Preuosts des Mareschaux, & leurs Archers, fortifications, rafraischissemens de grains, vins, & autres viures, pour la munition des places frontieres.

De la vente des bois pris és forests du Roy, la somme de dix-neuf millions de liures, sans comprendre les amendes, dont les Receueurs du domaine comptent à part.

Des Fermes des Aydes des eslections de ce Royaume, tant alienees, que non alienees, & qui furent racheptées à condition de payer aux rachepteurs rente à raison du denier douze, la somme de soixante dix-neuf millions de liures.

De la Doüane de Lyon, vingt-deux millions de liures, sans y comprendre plusieurs rabais faits aux Italiens, & Admodiateurs.

Des equiualens, & imposition de traicte foraine, & haut passage, la somme de quarante-neuf millions de liures, y comprins les sommes de deniers accordees par les gens de trois Estats d'aucunes Prouinces, pour la suppression & extinction de l'imposition foraine.

De la gabelle du sel, la somme de cent quarante-huict millions de liures, y compris les creuës, & diuerses sus-impositions.

Des Prelats, & Beneficiez du Royaume, la somme de cent vingt quatre millions de liures, à quoy se trouuent monter les subuentions des decimes ordinaires, & extraordinaires, sans y comprendre les six deniers, douze deniers, 18. deniers, & autres sommes, pour chacune somme sus-imposee outre les sommes principales qui reuenoient de bon à nos Roys; & sans y comprendre aussi la somme de trente-six mille liures tournois, accordee chaque annee au Receueur general de sa subuention pour ses gages, & les douze deniers pour liure que les Receueurs particuliers prenoient pour leurs gages.

Des Francs-fiefs, & nouueaux acquests, la somme de neuf millions de liures, à quoy les Prelats, & autres Beneficiez composerent auec les Roys Henry II. François II. Charles IX. & Henry III.

De l'argenterie, ioyaux, & reliques leuees sur les Eglises, ou le Clergé, la somme de neuf millions de liures.

De la vente du domaine des biens Ecclesiastiques, la somme de trente-neuf millions de liures.

Les Marguilliers de la fabrique des Eglises du Royaume, la somme de dix millions de liures, à quoy reuiennent les departemens faits chaque fois à raison de vingt liures tournois pour chaque clocher de parroisse.

De la solde de cinquante mille homme de pied, la somme de quarante-neuf millions de liures, leuees sur toutes les villes closes du Royaume.

Des tailles ordinaires la somme de quatre-vingts & quinze millions de liures, y compris deux sols, & quatre sols pour liure, & autres creuës imposees.

De la solde du taillon, creuë & augmentation de la gend'armerie, la somme de cent deux millions de liures.

Des Annates, qui est le reuenu annuel de certains beneficiez, la somme de six millions sept cens mille liures, leuees à mesure que les benefices vaquoient.

De l'imposition de cinq sols tournois pour l'entree de chacun muid de vin, la somme de vingt-huict millions de liures.

Des emprunts generaux & particuliers, la somme de cinquante-huict millions de liures, leuees à diuerses fois sur les riches, & bien-aysez du Royaume.

Des Aydes des eslections de ce Royaume, la somme de six millions cinq cens mille liures.

Des parties Casuelles, la somme de cent trente-neuf millions de liures, à quoy se trouue monter la composition de la finance des offices accoustumez d'estre mis en taxe, soit par mort resignation ou autrement, compris toutesfois la creation nouuelle de plusieurs offices.

Des confirmations des Offices, la somme de dix-huict millions de liures payees à l'aduenement des Roys.

De la subuention du subside des procez, la somme de neuf millions de liures suiuant l'Edict portant l'institution de cent sols qu'on souloit payer auant la contestation en cause.

De la suppresion des offices, la somme de neuf millions de liures.

De la contribution du ban & arriere-ban, fief, ou arriere-fief, la somme de vnze millions de liures.

Du retranchement des gages des Officiers, la somme de neuf millions de liures.

Des traites de bleds & vins és pays estrangers, la somme de dix millions de liures, sans comprendre les bleds & vins du Roy, qu'il a de long temps de la marine, & autres lieux.

Des espaues, & prises de mer, la somme de vingt & vn million de liures, droicts d'Admirauté, officiers d'icelles, maistres des ports, & Sergens preallablement payez tant en mers de Leuant, que de Ponant.

Des affranchissemens des tailles du Royaume, la somme de neuf millions de liures.

De l'augmentation des gages de plusieurs Officiers, la somme de quatorze millions de liures, financees par plusieurs officiers qui vouloient auoir ladite augmentation.

Des vaines, pastures, communautez, & pasturages auec confirmation des priuileges, creation des foires franches, & autres semblables droicts, la somme de sept millions de liures.

Des Procureurs, Notaires, & Sergens à diuerses fois, la somme de quatorze millions de liures.

Des meubles, & fruicts des biens de ceux de la Religion, à la somme de neuf millions de liures.

Des deniers inopinez, la somme de neuf millions de liures, prouenuë de la despoüille de plusieurs personnages qui auoient failly.

De la nouuelle subuention, la somme de trente-cinq millions de liures, à prendre sur toutes les citez, villes, bourgs, & bourgades closes de ce Royaume.

Du fer, cuiure, & autres metaux, la somme de trois millions de liures, pour certain subside qui a esté imposé sur iceux extraordinaires.

Or ie compte seulement cecy qu'on a receu de clair & de net, qui sembleroit deuoir auoir espuisé mesme vn plus grand Royaume que celuy de France. Que si l'on vouloit entrer en consideration des rauages, & pertes de tant de bien que la guerre a apportez, consumant sans profit vne infinité de choses, on aura bien suject de s'estonner, & de croire que la France est vn des plus riches Royaumes du monde, & les Roys de France capables de faire vn grand effort auec leur argent, de mesme qu'ils peuuent entreprendre de grandes choses par le moyen des hommes qui leur obeyssent.

Qu'on se represente aussi maintenant que le Roy de France tire beaucoup plus de plusieurs choses qu'il ne faisoit auparauant, comme du sel, où ayant cogneu le profit excessif qu'y faisoient les fermiers, qui luy bailloient peu de chose, il a augmenté les baux à ferme, de sorte qu'il en retire de fort grands deniers, de mesme que de la Polette, des entrées du vin & du bestail dans les villes, & d'vne infinité de choses qui se passent dans le Royaume.

Que s'il a supporté auec les rauages des continuelles guerres les charges que nous auons deduites cy-dessus, & toutesfois est demeuré tousiours extrémement riche, & est auiourd'huy du tout florissant, qui ne luy donnera le tiltre du meilleur Royaume de l'Europe? Certainement i'estime qu'il n'a pas son semblable en abondance de toutes sortes de biens, encor que quelques-vns le surpassent de beaucoup en estenduë.

LES FORCES DE LA FRANCE.

LE Royaume de France, comme celuy qui est au milieu de la Chrestienté, est plus commode qu'aucun autre pour vnir & diuiser les forces des plus grands Princes de l'Europe; pource qu'il a deuant soy l'Italie, derriere soy l'Angleterre, l'Espagne à main droicte, l'Allemagne à la gauche, les Suisses d'vn costé, & les Flamands de l'autre, & outre cela il est entre deux mers, c'est à sçauoir la Mediterranee & l'Oceane. A raison dequoy il peut aisément fauoriser & troubler par mer, & par terre toutes les entreprises, & tous les desseins des Princes & Potentats de l'Europe, au moins de ceux qui luy sont voisins : & quant à luy il est asseuré de tous costez, & par nature & par art, pource qu'il est deffendu par les Alpes, & les Pyrennées de l'Espagne, & de l'Italie par la mer de l'Angleterre, & des Royaumes plus esloignez, par des fleuues de l'Allemagne & de la Flandre, & en tous les pays plus importans

des frontieres il y a des places fortes, & grande quantité d'armes, de canons, & autres choses propres à la guerre, & par tout de bons chefs, & bons hommes de guerre pour conduire toute chose comme il sera necessaire. Et quant à la propre deffence on ne trouue pas depuis que la France est Royaume, qu'elle aye esté vaincuë par aucune autre nation, si ce n'est par les Anglois, qui par vne longue & continuelle guerre en occuperent vne grande partie: Mais outre ce que leur victoire de la diuision des François, qui assistoient les Roys d'Angleterre, elle ne fut pas de longue duree; veu que non seulement ils furent despoüillez de la partie du Royaume dont ils s'estoient rendus maistres de viue force, mais encor de la Normandie, & de la Guyenne, ancien patrimoine des Roys d'Angleterre, qui vint à nos Roys par forfaicture. Et ce qui rend la France plus forte auiourd'huy que iamais, c'est que iadis tous les Princes voisins pouuoient entreprendre sur ce Royaume, à cause qu'il y auoit tousiours Duc de Bretagne, vn Duc de Guyenne, vn Duc de Normandie, de Bourgongne, ou de Bourbon, qui leur donnoit passage, & les receuoit, comme quand les Anglois auoient quelque dessein le Duc de Bretagne leur donnoit entree, ou ils venoient aborder en Normãdie. Mais maintenant que la Bretagne, la Guyenne, la Normandie & la Bourgongne sont au Roy de France, il y a peu à craindre, sinon qu'on vueille apprehender quelque orage du costé de la Franche-Comté de Bourgongne. Ce qui rend encor la France forte, c'est que les Estats des grandes maisons de France ne se diuisent pas tant par le menu qu'on fait en Allemagne, & en beaucoup de lieux d'Italie, ains la meilleure partie paruient aux aisnez, qui sont les vrais heritiers, & les autres freres demeurent auec vn petit partage; tellement pour paruenir à quelque rang, & à des moyens qui les puissent releuer selõ la maison & la qualité en laquelle ils sont nez, ils se mettent à suyure les armes, & s'essayent de s'y rendre excellents, & les simples Gentils-hommes voyans aussi la porte de l'honneur ouuerte pour eux, taschent de faire le mieux qu'il leur est possible aux occasions, afin d'estre recogneus & recompensez de quelque charge. Et de là vient que la France a tousiours eu de grands hommes de guerre.

La France a deux sortes de gens de guerre, c'est à sçauoir de mer, & de terre. Quant aux gens de guerre de mer, on n'en peut dire grand chose, pource que le deffaut d'vn grand nombre de vaisseaux, & d'hommes de rame, & de commandement, n'a iamais laissé mettre ensemble vne si grande puissance, qu'elle fust capable de quelque entreprinse offensiue signalee, & pour ceste cause le Roy François I. fut d'aduis de se seruir des Turcs sur la mer. Il est vray qu'il n'a iamais esté besoing de secours estranger pour deffendre le Royaume, pource qu'en la mer Oceane on a peu auoir ensemble iusques à deux cens vaisseaux à voile, en la mer de Prouence on a iadis armé iusques à quarante Galleres, qui sont reduite maintenant à plus petit nombre; & ces Galleres ont mesme seruy quelquesfois en la mer Oceane, mais plus pour passer des gens en Escosse, que pour donner de la ialousie à quelque Prince, ou pour autre effect. Mais le nerf principal de la Milice Françoise consiste aux gens de terre, & plus en la Caualerie qu'en l'Infanterie; pource que la commodité qu'on a des Allemands, & des Suisses, & le peu de plaisir qu'on prend à voir les armes en la main du menu peuple du Royaume, a mis en plus grande reputation la Caualerie, qui estoit autresfois toute de Gentils-hommes, & par consequent fort vail- XVIII.

lante, mais il y a maintenant vn meslange de toute sorte de personnes, dont les vnes sont payees, & les autres sont obligees d'aller à la guerre à leurs despens: La gend'armerie qui est d'obligation, est communément appellée l'arriereban, qui n'est autre chose que la Noblesse obligée à seruir le Roy en personne auec tant de cheuaux, selon la qualité des fiefs, comme le Roy le practiqua en la derniere guerre de Sauoye. Et pource qu'il y a beaucoup de Gentilshommes, ceste Caualerie est en grand nombre. Les compagnies de gensd'armes sont les vns de cent, les autres de cinquante. Celles de cent sont conduites & commandees ordinairement par quelques Princes, ou par le Connestable, ou les Mareschaux de France. Auiourd'huy que la paix est, il y a fort peu de compagnies de gens de cheual entretenus. En voicy le nombre.

XIX. La Compagnie des Cheuaux legers du Roy.
La Compagnie des gens d'armes de la Royne.
La Compagnie des gens d'armes de Monseigneur le Dauphin.
La Compagnie de Monseigneur le Duc d'Anjou.
Celle de Monseigneur le Duc d'Orleans.
Celle de Monseigneur le Duc de Vendosme.
Celle de Monseigneur le Cheualier de Vendosme.
Celle de Monseigneur le Marquis de Verneuil.
Celle de Monseigneur le Duc de Mayenne.
Celle de Monseigneur le Connestable.
Celle de Monsieur le Grand Escuyer.

Voila toutes les Compagnies de gens de cheual qu'on entretient à present en France.

Mais si quelque guerre arriuoit, on verroit aussi tost fondre vn si grand nombre de Caualerie sur les ennemis, qu'elle seroit capable de les estonner & de la rompre. Car toute la Noblesse s'exerce maintenant plus que iamais à monter à cheual, & à tous exercices qui rendent vn homme de cheual plus plein de disposition à combattre. Et quant à ceux du tiers Estat, il y en a plusieurs qui ont esté aux guerres passées, qui se plaisent encor à entretenir de bons cheuaux, & vn grand nombre de ieunes hommes riches, & courageux, nez à la guerre, qui monteroient à cheual auec allegresse s'ils oyoient sonner la trompette.

XX. Quant à l'Infanterie, encore que les Gascons, & ceux qui approchent de l'Espagne soient estimez des meilleurs fantassins de tous, comme plus propres à supporter la peine, & les incommoditez de la guerre, & tenant beaucoup de l'Espagnol, & qu'on puisse tirer de ceux-cy iusques au nombre de huict à neuf mille; & combien aussi que ceux du Viuarez, & des montagnes de Dauphiné ne doiuent rien aux Gascons en toutes choses, au iugement de ceux qui les cognoissent, & qu'ils puissent ensemble faire vn plus grand nombre que les Gascons, toutesfois on auroit beaucoup de milliers de gens de pied en tous les autres endroits du Royaume, qui seroient bons hommes, comme ceux qui ont veu longuement la guerre, mesme outre ceux-là, presque tous ceux qui naissent en France ont tant de courage, qu'il est bien-aisé de trouuer grand nombre de soldats aguerris, au moins resolus à toute entreprise.

Les Roys de France ne se seruoient gueres anciennement d'Infanterie, de peur de quelque reuolte, & combien que Charles VIII. cognoissant la neces-

sité des gens de pied ordonna l'entretien de cinq mille hommes de pied François, & le Roy François voulut apres qu'il y en eust iusques à cinquante mille, toutesfois cela s'esuanoüit bien-tost, & fut rompu par la deliberation des estats du Royaume, afin que le peuple desarmé peut estre bridé par les Magistrats, & ne laissast les arts ausquels il s'exerce, & le labourage de la terre, au grand prejudice d'vn chacun, & afin aussi qu'il ne deuint en temps de paix subject à exercer des voleries, & ne mist de la confusion au Royaume. Mais toutes ces deliberations des Estats n'auroient point de lieu, quand le Roy se resoudroit au contraire.

Louys II. fut le premier qui pour pouuoir faire passer tout ce qu'il vouloit tint le peuple desarmé, & leua des Suisses au lieu des François, chose qui a esté suiuie de ses successeurs. Mais celuy s'abuse grandement qui pense que son peuple doit estre lasche & foible, s'il leue des gens de guerre estrangers. Car la hardiesse s'acquiert auec l'experience des armes, & les dãgers de la guerre, & ceste experience sera commune dans le Royaume aux soldats & au peuple, si ceux-là deuiennent bons guerriers pour la profession de soldat qu'ils font, ceux-cy le seront pour la necessité de se deffendre. Et de mesme que la hantise des bons faict les hommes bons, de mesme aussi la frequentation des soldats aguerrit le peuple. Outre ce beaucoup de factions ne peuuent estre commises aux estrangers, pource que la pratique des lieux leur manque, & aussi pource qu'il y a beaucoup d'entreprises qui sont de trop grande importance pour les fier à des personnes qui ne sont pas du Royaume. Tellement qu'il est necessaire que les peuples au pays desquels la guerre se fait deuiennent guerriers, en partie par necessité, pour le besoin qu'en a le Prince, en partie par la veuë & practique des choses qui concernent la guerre, qui leur passent à toutes heures par les mains, comme il est arriué à la France aux dernieres guerres, où elle s'est veuë dans vn rien pleine de soldats.

Auiourd'huy il y a fort peu d'hommes de pied entretenus ordinairement en France, & qui seroient toutesfois vne des plus grandes forces d'vne armée. En voicy le dénombrement.

Les quatre Compagnies des Gardes du corps, qui ont pour leurs Capitaines Messieurs de Vitry, Montespan, la Force, & Pralin.

Le Regiment des Gardes, qui doit estre composé de vingt Compagnies, & a pour son Maistre de Camp Monsieur de Crequy.

Le Regiment de Piedmond, qui doit estre aussi de vingt Compagnies, & a pour son Maistre de Camp Monsieur de Vauselas.

Le Regiment de Picardie, qui doit estre de vingt Compagnies, & a pour Maistre de Camp Monsieur de Biron.

Le Regiment de Nauarre, qui doit estre de vingt Compagnies, & a pour Maistre de Camp Monsieur de Boisse.

Le Regiment de Champagne, qui doit estre de vingt Compagnies, & a pour son Maistre de Camp Monsieur de la Guesle.

Le Regiment de Monsieur de Nerestan, qui est de dix Compagnies.

Le Regiment de Monsieur du Bourg l'Espinasse, qui est de dix Cõpagnies.

Outre ce il y a le Regimẽt des Suisses, & les cent Suisses des gardes du corps.

Mais si le Roy auoit besoin de gens il y a encor plus de quatre mille soldats fort aguerris qui sont entretenus aux Prouinces estrangeres, qui ne manqueroient de le venir trouuer au moindre bruit de guerre. Et quant au nombre de

gens experimentez qu'il pourroit leuer, & qui ne sont pas entretenus, on n'en sçauroit faire le compte, pource que la France ne faict presque que reprendre son halaine, & a encor vne infinité d'hommes qui n'ont pas les bras plus engourdis, ny le cœur plus lasche qu'aux guerres dernieres, où ils se sont trouuez, veu que le François a cela de particulier qu'il s'entretient tousiours au desir de l'honneur, & ne pense pas, comme il est vray qu'il y en ait aucun plus esleué que celuy qu'on acquiert par les armes.

Au reste il y a telle abondance de viures en France, qu'elle peut nourrir quelque armee que ce soit, & les viures peuuent estre conduits d'vn lieu à l'autre fort facilement, à cause de la commodité des riuieres. C'est pourquoy lors que l'Empereur Charles le Quint entra en France par la Prouence, & puis par la Champagne, elle nourrissoit outre les garnisons plus de cent cinquante mille soldats: & de nostre temps sous Charles IX. on y trouua vingt mille cheuaux, & trente mille hommes de pied tous estrangers, & quinze mille cheuaux, & cent mille hommes de pied François, sans toutesfois que la cherté fust par le Royaume. Et les Roys entretenoient anciennement 3500. lances, & 4500. archers, & mesme il y auoit quelquesfois quatre mille lances, & six mille archers payez perpetuellement. Vne lance tiroit vn archer & demy apres elle, & par consequent vne compagnie de lances vne autre compagnie d'archers, qui estoit seulement distinguee par le moyen du drappeau, qu'on nommoit guydon, veu que tous auoient mesme Capitaine. Tellement que cent lances venoient à faire deux cens cinquante archers, outre les lances. Tous ces gens de guerre emportoient treize cens mille escus de despences toutes les annees. Car chaque lance tiroit deux cens cinquante escus, chaque archer quatre-vingts, l'Enseigne trois cens, le Lieutenant 480. le Capitaine. 820. Ces gens de guerre furent reduits à leur perfectiõ par Charles VIII. qui en determine le nombre, & leur establit leur paye, les disciplina, auec les exercices, les distribuant par les places des frontieres sous des Capitaines, Lieutenans, Enseignes, & Guydons, & les diuisa en hommes d'armes, & en archers, leur adioustant encor des fourriers, thresoriers, des payeurs, & des Commissaires, & en donnant la charge au Connestable, aux Mareschaux de France, & aux premiers Seigneurs du Royaume. Auec tous ces gens de guerre dont nous auons parlé, les precedents Roys de France non seulement ont peu acquerir vn si grand estat, & le deffendre de la force de tous les Princes voisins, mais encore se faire sentir en Asie, & en Afrique, combattre l'Allemagne & l'Espagne, aller en Italie, & faire trembler tout le monde, pource que les François sont de leur naturel prompts, & hardis, & courageux à entreprendre, & du tout inuincibles au commencement. Et cét heureux succez à l'entrée est de si grande consequence, que bien souuent on emporte tout apres cela, & toute perte qui se fait au commencement, tire tousiours vne grande & mauuaise queuë pour celuy qui perd.

A raison dequoy les François sont estimez si forts, & si terribles, que c'est chose dangereuse de les assaillir. C'est aussi chose fort difficile d'arrester le cours de ceste premiere fureur, dont la bonne issuë leur donne encor plus de courage.

Quant à l'Artillerie, il y a en France vne chose digne de consideration, qui est, qu'on a regardé de reduire toutes les pieces à vne forme commu-

ne, ny trop grandes, afin qu'elles n'empeschassent, ny trop petites, afin qu'elles ne fissent trop peu d'effect mais moyennes, & toutes d'vne mesure, afin de seruir en toutes d'vne mesme forme de balle, & d'vne mesme quantité de poudre, & de mesmes instrumens à les remuer, & conduire, & en vser. Ce qui se trouue extrémement vtile tant aux places, qu'aux armées, pource que quand toutes balles sont bonnes pour toutes pieces, on oste la confusion qui naist à les apprester, & fournir, & quand vne piece est gastee on ne laisse pas de se seruir de la balle ny du reste; pource que les pieces sont de poids esgal, ou peu different, & là où vne de ces pieces ne peut aller, on y peut conduire les autres. Le canon de France a de longueur enuiron dix pieds, & son fust enuiron quatorze, & estant monté sur son fust enuiron dix-neuf pieds, & sa largeur, qui est considerée en l'essieu est de sept pieds. Il y a encor vne autre chose à considerer au faict de l'Artillerie, qui a esté inuentee par l'industrie des François, qui est, qu'au lieu où l'on met le feu à la piece, ils mettent vne piece de fer, pource qu'il ne craint pas le feu comme la bronze, qui se consume en peu de temps, & lors que le trou est large le coup n'a que bien peu de force; de sorte que la piece demeure inutile, & n'est pas tenuë pour bonne si elle ne sert pour cent, ou du moins pour 80. coups en vn iour.

Toutes ces choses adjoustées à la situation naturelle de la France, rendent ce Royaume puissant, principalement sous vn si grand Prince, si plein de valeur, de prudence & de preuoyance, & assorty tant d'vn grand nombre d'argent, que de toutes choses necessaires. Car quant à l'offence, ce Royaume a laissé les marques de son pouuoir en beaucoup de Prouinces voisines, & esloignees. Et pour parler des choses plus anciennes, les François ont rauagé jadis l'Italie, renuersé presque la grandeur des Romains, & faict beaucoup d'autres exploicts en d'autres contrees. Et si nous venons à vn temps moins reculé de nous, Charlemagne fut si puissant auec la force de ce Royaume, qu'il subjuga la Saxe, & la Bauiere, combattit en Espagne contre les Sarrazins, destruisit le Royaume des Lombards, conquit la meilleure, & plus grande partie d'Italie, & laissa à sa posterité presque la moitié de l'Europe. On ne peut rien voir aussi de plus signalé que l'entreprise de Ierusalem, & de la Terre Saincte, resoluë en France au Concile de Clermont, & executee par les François à leurs despens particuliers, auec vne si ardante vnion de volontez, & tant de constance, & de vertu qu'elle a surmonté la gloire de toutes les autres entreprises que on a iamais celebré dans les histoires. La Grece & l'Asie esprouuerent aussi les armes des François en la conqueste de l'Empire de Constantinople. La Barbarie & l'Egypte, ont esprouué les armes des François au temps du Roy Sainct Louys, qui nonobstant qu'il fut prins eut cét aduantage, que le Roy de Thunes accorda de payer quarante mille ducats de tribut toutes les annees. Et au mesme temps Charles d'Anjou conquit la Sicile, & le Royaume de Naples, & sa posterité passa en Hongrie, & regna en ceste Prouince plusieurs annees. Et depuis au temps de nos peres Charles huictiesme auec vn estrange & merueilleux succez, & cours de victoires, occupa en Italie en peu de temps vn grand pays, qui fut vn commencement pour conuier de nouueau ses successeurs à la conqueste d'Italie, veu que la mesme volonté passa encor au Roy Louys XII. & aux

Roys François & Henry qui gaignerent de belles victoires, & eussent tout emporté si la fortune eust respondu a leur courage.

Quant à la deffence, outre le grand nombre de gens qui sont en Frãce qui montoit enuiron à vingt millions au temps du Roy Charles IX. suiuant le denombrement qui en fut faict, & les viures & l'artillerie dont elle est fournie à suffisance, & la situation fauorable, il y a tant de places fortes, & de tous costez, qu'il n'y a peut estre pays où il s'en trouue si grand nombre. Il y a beaucoup de choses qui ont esté causes de toutes ses forteresses. L'vne est, que lors que le Royaume estoit diuisé en plusieurs Principautez & Seigneuries, chacun fortifioit sa frontiere. L'autre que les guerres des Anglois qui furent quelque temps maistres d'vne bonne partie de la France firent augmenter le nombre des forteresses. L'assiette des places, & la nature des lieux ayde à ceste fortification, & aussi la diligence, & inclination du peuple; veu qu'il n'y a peut-estre nation qui ait plus d'industrie à fortifier que la Françoise, ny qui se soucie moins pour cét effect de la peine, & de la despence. Mais afin de considerer les choses plus particulierement, courons la France, afin de voir vne bonne partie de ses meilleures places.

Ie ne veux pas parler de Paris qui est vn monde, veu qu'encor qu'il n'eust aucunes murailles, comme aussi veritablement elles sont foibles en beaucoup d'endroits, il y a tant d'habitans que ceste ville ne peut estre prise qu'à faute de viures.

Corbeil il seroit fort au possible, si on ostoit le commandement de deux costaux qui sont de deux costez; mais celuy qui est en tirant au Gastinois vers la Magdeleine ne luy est si nuisible pour estre loing, que celuy qui est du costé de Seine venant à Ville-neufue S. George.

La ville de Chartres est aussi assez forte pour arrester le cours d'vne armee, comme on a peu voir durant ces guerres. Et Chasteaudun qui est assis sur vn roc & costeau fort esleué, où l'on peut auoir accez bien mal-aisément, est vne ville assez importante & cõsiderable. Aussi fust-ce la forteresse, & le chasteau des Dunoys, pour y auoir retraicte en temps de guerre; veu que les ennemis n'y pouuoient auoir accez que par vn lieu, qui est vers la porte de la Beausse.

Orleans est encore plus considerable, que les villes precedentes, comme estant plus fort & de plus grande importance, à cause du passage de la riuiere de Loyre. Et le tesmoignage de la forteresse se peut tirer du siege d'Attile Roy des Huns, qui fut arresté tout court deuant Orleans auec son armee victorieuse, & du siege que les Anglois mirent deuant l'an 1428. au mois d'Octobre qui dura iusques au mois de May, & fut leué par Ieanne la Pucelle. Gergeau à six lieuës d'Orleans bien qu'il soit petit, a esté toutefois assez bien fortifié, & est important à cause du pont & du passage de Loyre, Montargis est aussi vne bonne place, mais non si bien fortifiee qu'Orleans ny de telle consequẽce. Chasteau-landon est vne ville qui a fait assez de mal durãt les guerres passees, & est capable de resister vn peu de temps auec vne moyẽne garnison. La ville de Sens assise sur la riuiere d'Yonne, qui passe au pied du costé du Gastinois, a de fort bons fossez & de bonnes murailles, & est capable de deffence.

Auxerre est sur le bord de la riuiere d'Yõne & est assez forte place, qui cõmence en vn vallon, & se hausse iusqu'au sommet du costau, sur lequel elle est, bastie, & où est l'ancien Chasteau fortifié de grosses & anciennes murailles

qui seruoit jadis de forteresse & deffence à tout le pays en temps de guerre.

La ville de Troye en Champagne est aussi forte, & a de bonnes & fortes murailles, auec de bons habitans prests à bien faire aux occasions, aussi bien que ceux d'Auxerre, Chaumont en Bassigny y est aussi de toute anciẽneté clos de bonnes & fortes murailles, accompagnees de force tours & de bons fossez, & son donjon se nomme Haute-feuille. Mais Vitry le Parthois qui a esté rebasty, & fortifié du temps du Roy François, comme estant sur la frontiere de Champagne, mais non au lieu ancien, ains en vn village appellé Montour sur vn costeau qui est à demie lieuë du lieu où estoit auparauãt Vitry. Le Seigneur Hieronime Marin Boulognois fut employé pour en faire le dessein, & suiuant sõ plan ceste ville fut mise en l'estat où elle est à ceste heure. Il y a encore sur la frontiere de Champagne, la place de S. Disier qui a esté fortifiee à la Reale, depuis qu'elle fut ruynee en l'an mil cinq cẽs quarante quatre. Mõtereau qui est bien auãt dans le pays a vn chasteau fort & d'assez grande estẽduë. Meaux est assise sur vn mont, ayant la marine au pied du costé de l'Occident, & ceste ville est separee en deux corps; dont l'vn se nomme la ville, & l'autre le marché, ou fort de la ville, & ces deux lieux sont diuisez par vn ruisseau, ou torrẽt courant sur le roc, & le fossé est fort profond, & à fonds de cuue; & au dedans de la ville on voit le Chasteau posé sur vn haut, & qui commande au marché. Il y a de bõnes murailles mais ceste ville n'est pas fortifiee à la Reale. Chalon en Champagne n'est pas aussi vne place ny petite, ny de peu d'importance, non plus que Rheins sa ville capitale.

Mais si nous venons à la Picardie nous trouuerons prés de la frontiere des places fortes au possible, comme Laon, la Fere, Sainct Quentin, Peronne, la Capelle, Ardres, Ham, Dorlens, Corbie, Amyens & Abbeuille, & d'autres moins fortifiees comme Boloigne, Monstreüil, Bohan & autres. Soissons est aussi vne place passablemẽt forte & capable de deffence. Beauuais qui est plus auant dans le pays, & plus en tirant vers Paris est bien fortifiee; & soustiendroit vn assez long siege. Mais si nous regardons Calais sur le bord de la mer, selon qu'il est fortifié maintenant par monsieur de Vic son Gouuerneur auec son Richban, nous trouuerons que ceste ville emporte le prix de la fortification entre toutes celles de Picardie, & quand elle sera acheuee selon le dessein dudit Sieur de Vic, i'estime qu'il y aura fort peu à redire, & qu'il y aura aussi fort peu de moyen de l'offencer.

Langres est vne place dont l'assiette est forte ce qui se peut, & ses murailles bonnes. Montesclair fut extrémemẽt bien forrifié auec de bons bouleuerts, & remparts par les Roys François premier, & Henry second, pource que c'est la premiere place forte qui soit au pouuoir du Roy de France, venant deçà du costé de Lorraine.

Neuers est vne ville bien auant dans le pays close de bõnes murailles, & entouree d'assez bons fossez, auec vn pont sur Loire. Ceste place est de bonne deffence, & bien importante pour le passage. La ville de Bourges est aussi accompagnee de fort bons fossez, & bonnes murailles, & est vne des bonnes places de France. Sancerre assise au haut d'vne montagne a dequoy faire teste aux plus opiniastres, & la ville de la Charité assis sur Loyre est capable d'arrester d'assez grãdes forces. Yssoudun en Berry est aussi vne place forte, & bien remparee, ayant vn Chasteau vn peu plus haut esleué, qui est bien fortifié, & flanqué, & a de fort bons fossez. Argenton qui est sur les extremitez de Berry est,

bonne ville ayant vn fort Chasteau où il y a dix tours, six grosses, & quatre petites. Le Chasteau est aussi clos de bonnes murailles, accompagnees de fortes tours, & entourees de profonds fossez.

La ville de Tours est bien fortifiee; & a de bons fossez, & bonnes murailles, auec la riuiere du Loire qui la borde, & qui la rend place d'importance.

Le Chasteau d'Amboise qui est à sept lieuës sur la mesme riuiere, est aussi tenu pour vne des bonnes places de France. Saumur sur la mesme riuiere a esté bien fortifié, & a de bonnes murailles : mais le Chasteau principalement donneroit beaucoup de peine.

Le Chasteau de Loches est aussi fort au possible, estant assis sur vn haut rocher, n'y ayant qu'vne seule entree deffenduë d'vn gros bouleuert, de fortes murailles, & de doubles fossez qui sont fort profonds, & fort larges, il y a fort peu de moyen de batre ceste place si ce n'est en brisant le rocher, qui a en sa circonference en longueur, & largeur de mille à douze cents pas, & de le sapper il est impossible, veu que les contremines y sont desia faites.

Angers est vne bonne & forte ville, dont les fossez sont presque tout à fonds de cuue, & les murailles fortes & bonnes, Mais sur tout le Chasteau est vne des meilleures places de France, ayant ses fossez dans le roc, estant tout fortifié aussi bien qu'il est possible. Et ceste ville est fort importante cõme estant sur la riuiere de Sarte, & prés de la riuiere de Loire, & Pont de Cé qui est vne lieuë loing d'Angers & sur la riuiere de Loire, & est vne assez bonne place.

La Normandie a plusieurs bonnes places dans le pays, comme Roüen qui est capable de soustenir vn long siege, & qui a jadis arresté de grãdes armees. Bayeux est vne ville assez considerable. Falaise est tellement assise qu'encore qu'elle soit posee en vn valon, & enuironnee de montagnes de tous costez, toutesfois toutes les auenuës, & le faux-bourgs sont plus bas qu'elle ; & sur tout elle a vn bon Chasteau, qui est sur vn roc, qui commande à la ville, & a de fort profonds fossez & de bonnes murailles, Caen qu'on tient pour la seconde ville de Normandie, & iusques où le flot de la mer arriue, de mesme qu'il fait à Roüen, d'où il passe encor plus outre, n'est pas vne des moins importantes places de Normandie, estant grande, & moyennement forte, & capable d'assez longue deffence; mais sur tout elle a vn Chasteau basty sur vn roc, & fortifié de son donjon, au milieu duquel il y a vne tour carree d'admirable hauteur, & grosseur qui est flanquee aux quatre coings d'autres quatre grosses tours, & a de bons fossez à fons de cuue, & ce Chasteau a vne si grande court, qu'on y peut mettre cinq, ou six milles hommes en batailles. Avranches est aussi forte estãt assise sur vn rocher assez roide, où la mer viẽt lors qu'elle est en son plain flux, & ceste ville est fortifiee de bõnes murailles, & entouree de profonds fossez. Vous auez apres du long de la coste Hõfleur bõne & forte place, de mesme que Dieppe, où il y a quantité de canons, S. Valery en Normandie, autre que celuy de Picardie, Cherebourg, derniere place que le Roy Charles VII. osta aux Anglois quand il les chassa du Royaume, le mõt sainct Michel, enuironné de tous costez de l'Ocean, & le fort de l'Isle de Zere, faict contre les courses des escumeurs de mer. Mais sur toutes les places de la coste de Normandie il faut estimer le Havre de Grace, forteresse imprenable, dressee par le Roy François I. pour faire teste à l'Anglois, veu que son assiette est bonne au possible, fors que d'vn costé où il y a quelque colline, qui semble luy commander, & toutesfois ne luy sçauroit guere nuire.

En Bretagne vous trouuerez Rennes capitable du pays, bonne & forte ville. Nantes ne luy doit rien en ceste partie. Dol, Vannes Quimpercorentin, & S. Malo. Mais Blauet, & Brest emportẽt le pris sur toutes autres places, qui sont du long de la coste principallement en fort grand nombre, & bien fortes.

En Poictou vous auez la ville de Poictiers, qui a soustenu presque nostre temps vn furieux siege de quatre vingts mille hõmes; Maillezais, la Ganache, S. Michel en l'Her, qui a resisté durant les troubles à de longs & furieux assauts, Niort, Fontenay, Chastelerault & Lusignan, toutes assez importantes.

En Xaintonge il y a Xaintes, où l'on faict vne des bonnes citadelles de Frãce, sainct Iean d'Angely, Blaye, & Ponts, places fortes; & en Angoumois vous auez Angoulesme qui est assez biẽ fortifiee, mais sa citadelle, où son chasteau fera tousiours plus de resistãce que la ville. Mais au pays d'Aunix vous auez la Rochelle port de mer, & vne des clefs de France, capable de donner beaucoup de peine à de fort grandes armees; allant plus auant vous rencontrez Perigueux ville bien fortifiee, & qui n'est commandee que d'vn costé, d'où elle a encor moyen de se deffendre aisément.

Pour le Limosin sa principale ville a dõné jadis beancoup d'affaire à de grãds Princes, & Vzerche est en telle assiette qu'on estime du tout imprenable.

En Auuergne vous auez la ville de Clermont qui est assez forte, & les Chasteaux d'Vson & de Nonnette qui se peuuent dire comme imprenables. Mais sur tout il faut faire estat de S. Flour assis sur vn roc fort esleué, & taillé tout droict, qui rend la place presque hors de moyen d'estre prise.

Vous voyez apres Moulins en Bourbonnois place assez considerable sur la riuiere d'Allier, qui n'a iamais cedé à l'effort des ennemis durant nos guerres dernieres. Montaigu en Combraille est aussi capable d'assez de deffence.

Quãt à la Bourgongne, elle a pour ses principales places fortes Dijon, Chalon, Seurre, Aussonne & Beaune auec vn Chasteau fort au possible, outre vn grãd nombre de petits lieux assez forts. Le Chasteau de Zelan prés de Dijon est aussi vne bonne place. Autun est aussi ville d'importance, & que nos dernieres guerres ont mis en meilleur estat que iamais, & la ville & le Chasteau de Semeur peuuent faire grande resistance.

Prés de Lorraine & de l'Allemagne vous auez la ville de Mets, qui arresta si longuement l'Empereur Charles V. auec vn grand nombre de canons, & vne armee qui deuoit donner de l'effroy à tout le monde. Vous auez aussi sa citadelle, qui est vn des plus forts lieux de France.

Si vous allez plus auant tirant vers le Midy, vous trouuerez la ville de Lyon qui est extrémement forte du costé de sa citadelle abbatuë, où est aussi le bouleuert S. Iean, lieu extrémemẽt fort, Pierre-Ancise qui est vn Chasteau sur le roc de l'autre costé de la riuiere de Saone, deffẽd l'aduenuë; d'vn autre costé Lyon a le Rhosne qui luy sert de deffẽce, & pour le dire en vn mot, quoy qu'il ne soit pas aussi fort du costé de Fourviers, & de S. Iust, toutesfois cette ville soustiendroit vn fort long siege, & peut arrester vne grande armee, & empescher ses desseins, à cause de son assiette.

En Dauphiné du long du Rhosne vous auez Vienne qui est vne bonne place, où il y a les forts de Pippet, & de la Bastie, qui commandent de tous costez. Vo⁹ auez plus bas Valẽce vne des meilleures villes de guerre de Frãce, & qui a vne forte citadelle. Encore plus bas à demie lieuë du Rhosne vous auez la ville & le Chasteau de Montlimar, capables de grande def-

fence. Dans le pays on trouue Romans sur la riuiere de l'Isere, qui est moyennement fort, vous auez les Chasteaux de Moras, & de Quirieu, dont le dernier est beaucoup plus fort que l'autre, apres cela vous auez Grenoble, ville fortifiee à la morderne par Monsieur de Lesdiguieres, Gouuerneur de Dauphiné, qui en a fait vne des bonnes places de France. Vous auez apres cela le fort de Baraut prés de la Sauoye, pour seruir de bride de ce costé là aux ennemis. Vous y auez d'autres places fortes au possible, comme Die, Gap, le Chasteau de Serre, Nyons, Ambrun, Briançon & le Chasteau d'Estilles sur les frontieres. De sorte que l'ennemy n'auroit pas peu affaire quand il entreprendroit d'entrer en Dauphiné, veu toutes ces barrieres.

Pour la Prouence vous auez dans le pays pour fortes places Aix, Arles, Cisteron, Ourgon, Brignoles & Pertus. Mais les maritimes, comme Marseille, Tolon, Castel d'If, Nostre Dame de la Garde, la Tour de Bouc, & Antibe, & quelques autres encores, sont des meilleures qui se voyent.

Quant au Languedoc Tholose se peut vanter d'estre forte, mais Narbonne qui est prés de la frontiere l'est beaucoup plus, & Laucate encore dauantage. L'assiette de la Cité de Carcassonne est forte, mais la ville basse est beaucoup mieux fortifiee, Beziers & Pesenas sont assez forts. Mais on a fait à Montpellier, & à Nismes tout ce qu'on a peu pour les rendre villes de deffence. Le Pont S. Esprit est fort, & accompagné d'vne bonne Citadelle. Au Velay le Puy est vne fort bonne place, & ville qui n'a iamais esté prise.

Vous auez apres le Chasteau de Polignace, qui est estimé pour imprenable, à cause de son assiette, Montauban en Quercy est renommé pour sa forteresse, l'assiette est forte au possible.

En Gascogne la ville de Bordeaux craindra tousiours fort peu qu'õ l'attaque, Castelnau de Barbarés est vne place extrémement forte, & du tout inaccessible; la ville d'Auch est bastie sur vn roc de difficile accez, sinon du costé qu'on va à Vicsasensac, & a souffert autresfois de grãdes attaques. Lectoure est vne place qui peut estre mise entre les plus fortes de ce Royaume. Cominge est aussi vne bõne place, & l'assiette de S. Fregeo est forte au possible. La ville du Dax est tres-forte, & bien assise. Bayonne est aussi ville forte sur la frõtiere, de tout importante, & capable de lõgue deffence. En Bearn vous auez Pau, où il y a vn fort bon Chasteau, & Nauarrins forte place au pied des mõts Pyrenées.

Voila à peu prés ce qui se peut dire touchant les places. Que si nous venons à considerer les hommes qui sont en France, & qui luy seruent de soustien, nous trouuerons qu'il n'y a Royaume en tout le monde, qui se puisse vanter d'auoir vn plus grand nombre de vaillãs hommes, & s'il y en a quelqu'vn aussi peuplé, ou peut estre dauantage, comme la Chine pourroit estre, ie respondray que ce peuple lasche & effeminé nous surpasse en nombre, parce qu'on dit qu'il y a autant d'habitans sur l'eau que sur la terre; mais nous le passons en valeur. Et si nous considerons seulement l'Europe nous trouuerons qu'il n'y a point de contree où l'on voye plus de personnes.

Pour le regard des voisins, la France pourroit craindre les Anglois si la Guyenne, ou la Normandie estoit à eux, & si les François estoient bandez contre eux-mesmes; veu qu'autrement ils sont inuincibles, & mesme il faut croire que Cesar n'eust aduancé que bien peu en France, si les Gaulois ne se fussent entre-hays, & ne l'eussent mis bien auant dans le pays, causans par leur diuision la ruyne de tout cet estat. La France craindroit les Espagnols, si tou-

tes & quantesfois qu'ils veulent assaillir la France du costé d'Espagne ils ne le faisoient mal-aisément, veu que le passage est si mal-aisé, que pour peu que les François resistent & se mettent en deffence en vn si mauuais pays, l'Espagnol perdra iustement le courage de passer plus outre ; & outre ce les fortes places de la frontiere du costé de Languedoc & de Guyenne, l'arresteront tout court auec sa honte.

Quant aux Flamands la France ne les craint aucunement ; en premier lieu, pource qu'ils ne sçauroient faire vn grand effort contre ce Royaume: en secõd lieu pource que les Estats sont bien liez & vnis auec ceste Couronne, & se roidiront tousiours pour elle contre leurs voisins. En troisiesme lieu, pource que les Flamands ne recueillent pas assez dequoy viure , à cause de la froideur & nature du pays, & principalemẽt qu'ils n'ont pas du bled & du vin à suffisance, choses qu'ils sont contraints de tirer de Bourgogne, de Picardie, & autres Prouinces de France; & outre ce les habitans des Pays-bas viuent de leurs mains, dont ils font plusieurs ouurages, qu'ils vendent principalement aux foires de France : & pour ceste occasion lors qu'ils romproient auec les François, non seulement ils manqueroient de viures , mais aussi du moyen de debiter leurs ouurages. On pourra dire le mesme des Allemands, & outre ce que la frontiere de l'Allemagne, de mesme que celle des Pays-bas, a des places fortes, du tout capables d'arrester celuy qui feroit quelque entreprise sur la France. Quãd à la Lorraine elle est si foible qu'elle ne sçauroit dõner de la crainte à ce Royaume, & d'ailleurs il y a de bons forts qui la brident, de mesme qu'il y en a pour empescher les entrées qu'on pourroit faire par la Franche-Comté , qui est vn petit pays où il faudroit faire passer vne armee de bien loin; de sorte que la lõgueur feroit qu'on se tiendroit sur ses gardes, & que toute la frõtiere seroit en armes. On pourroit redouter les Suisses à cause de leur voisinage , & des soudaines courses qu'ils peuuent faire, à quoy l'on ne sçauroit pouruoir à temps. Mais en premier lieu on les a pour alliez, & d'ailleurs les places frontieres de ce costé là sont bien munies de tout ce qui pourroit estre necessaire : si bien que cela les empescheroit d'aduancer beaucoup leurs affaires; outre que le naturel des Suisses est de combattre plustost en raze campagne, que d'aller donner de la teste contre vne place : & qui plus est les Suisses s'esloigneroient peu volontiers de leurs confins pour se mettre en pays plain , & laisser derriere de fortes places, veu qu'ils auroient peur (comme il aduiendroit sans doute) que les viures leur manquassent, & semblablement de ne s'en pouuoir pas retourner si librement depuis qu'ils se seroient mis vne fois en la plaine , à cause de la caualerie Françoise.

Pour les Estats du Duc de Sauoye , on n'en a gueres d'apprehension , pource qu'ils sont bridez de tous costez auec l'Italie , par vn grand nombre de places fortes , & d'ailleurs pour la pluspart les Alpes dõnent vne grãde difficulté au passage, & de plus on trouue au pied force lieux de deffẽce où il faudroit s'arrester, ayant à dos vn pays si sterile: tellemẽt que les Italiens seroiẽt contraints ou d'auoir vne grãde peine, ou de laisser ces places derriere: ce qui seroit grande folie: ou bien de s'essayer de les prendre (chose qui les tiendroit long temps en halaine) & d'ailleurs l'Italie ne peut estre maintenant gueres redoutee, à cause de la diuision de ses Princes.

GOVVERNEMENT.

XXIII. L'Estat de la France, qui a esté autresfois Democratique, est maintenant reduit en Monarchie & principauté d'vn seul. Le Roy n'y est pas esleu comme en beaucoup d'autres endroits, ains le Royaume vient par succession, & les masles sont seulement admis à regner, non pas les femmes, suiuant vne loy fort ancienne & fondamentale. Le Roy a toute puissance de resoudre & ordonner la guerre contre les ennemis, de faire la paix auec eux, & des alliances auec les autres Princes & Republiques; comme aussi d'imposer des tailles, creer des Magistrats, faire des loix, & des ordõnances, donner des priuileges, & des graces, & faire beaucoup d'autres choses à sa volonté: tellement que tout ce qui luy plaist est receu pour loy inuiolable, mais pour monstrer que ses volontez sont iustes & pleines de raisons, il ne permet pas que ses Edicts passent qu'apres que ses Cours de Parlemét les ont verifiez. Le fils aisné du Roy, & plus proche heritier de la Couronne doit porter le nom de Dauphin, de mesme que l'asseuré successeur de l'Empire se nomme le Roy des Romains.

XXIV. Les Roynes de France ont beaucoup d'authorité, tellement qu'elles ont ressort & grands Iours, si elles veulent en leurs terres, tāt de leurs domaines, que doüaires: pour cognoistre des premieres appellatiõs, & l'appel de leurs grāds Iours vient en la Cour des Pairs de France, combien que les terres & parties soient d'autre ressort, suiuant vne declaration du Roy Louys le Gros de l'an 1317. La mere du Roy regnant, si elle n'est Royne de Frāce, est precedee par la Royne regnante. Les dons faits par les Roys aux Roynes leurs femmes durāt leur mariage, valent, combiē qu'entre toutes autres personnes ils soient nuls. Les officiers domestiques des Roynes & meres des Roys ont pareils priuileges que ceux des Roys. Mais elles n'ont communauté aux acquests faicts par les Roys leurs maris durant leur regne, ouy bien en ceux qui sont faits auant leur aduenement à la Couronne apres le mariage. La Royne vefue est appellee communément Royne Blāche, & ceste coustume est demeuree depuis la mere de S. Louys nommee Blanche qui vescut long-temps, & la Royne Blanche vefue du Roy Philippes de Valois, qui vescut iusqu'au regne de Charles VI.

XXV. La façon de Couronner, & declarer les Roys de France tels auant que les François eussent receu la foy de Christ, c'estoit d'esleuer le Roy couronné sur vn grand bouclier, ou pauois, & le porter sur les espaules, en luy faisant faire ainsi trois tours autour du camp, & les assistans crioient qu'il estoit leur Roy, & mesme on tient que ceste coustume a duré depuis le Christianisme en toute la race des Merouingiés. Car la saincte Ampoulle, que ie crois auec beaucoup d'autres auoir esté enuoyee du Ciel, fut seulemét pour seruir au baptesme du Roy Clouis, & depuis au sacre des Roys de la seconde & tierce lignee. On a sacré la pluspart de nos Roys à Rheims en ceste sorte. La Messe commencee le Prestre se tournoit auant l'Epistre deuers le Roy, & luy exposoit la foy Catholique, luy demandant s'il la croyoit, & vouloit deffendre. Le Roy ayant respondu qu'ouy, on luy apportoit le serment qu'il lisoit, & souzsignoit, & ledit sermēt estoit tel: Ie N. par la grace de Dieu prochain d'estre ordonné Roy de France promets au iour de mon sacre deuāt Dieu & ses Saincts, que ie conserueray le priuilege Canonique, loy, & iustice deuë à vn chacun de vous Prelats, & vous deffendray tant que ie pourray (Dieu aydant) comme vn Roy doit par droict deffendre en sõ Royaume chacun Euesque, & Eglise à luy cõmise, & octroyeray au peuple à nous cõmis la deffēce des loix en leur droict,

consistant en nostre authorité. Ce serment estant leu, le Roy le mettoit entre les mains de l'Archeuesque de Rheims en presence de beaucoup de Prelats, qui s'y trouuoient. Ce fait ledit Archeuesque prenant la crosse S. Remy recitoit comme le Pape Victor auoit donné par ceste crosse tant à luy qu'à son Eglise le pouuoir de ce Sacre. Lors il estoit declaré Roy par ledit Archeuesque & autres Prelats, & gens d'Eglise. Puis les grands du Royaume, & apres eux les Cheualiers, & le peuple l'approuuoient tout d'vne voix, crians par trois fois, nous l'approuuons, nous le voulons soit faict. Et soudain on chantoit *Te Deum*, & lors l'Archeuesque sacroit le Roy. Puis estant retourné en son siege, & assis, on apportoit le priuilege donné par le Pape Victor, qui estoit leu deuant les Prelats. Voilà en peu de mots la ceremonie qu'on obseruoit & qu'on doit encore suiure. I'en ay retranché beaucoup de formalitez, pource que i'ay creu qu'elles seroient ennuyeuses.

Quant aux Regéces elles sont ordonnees ou pour la minorité, ou pour l'absence, ou pour l'indisposition des Roys, & ceux qui ont esté Regens ont disposé de toutes choses, comme s'ils en eussent esté vrais maistres.

Les fils de la maison de France partageoient anciennement par esgales portions, sans qu'il y eust droict d'ainesse, & les bastards aduoüez heritoiét auec les legitimes: & chacun tenoit sa part en tiltre de Royaume. La troisiesme lignee a du tout reietté les bastards, non seulement de la Couronne, mais aussi de l'adueu, & surnom de Frãce, qui est permis aux bastardes des Roys: & depuis Huë Capet les puisnez des Roys n'õt eu que des partages priuez, & mesme il fut apres ordonné en l'an 1283. que les puisnez ne pourroient quereller, ou demander certaine legitime part, ou cotte leur estre deuë en la succession du Roy leur pere, ains seulemét prouisiõ pour leur viure, & entretien, à la volõté de leur pere, & s'il ne l'auoit declaree durãt sa vie, à la volõté du Roy leur frere regnãt, sãs qu'il leur fust permis de se plaindre d'vne trop petite portiõ.

Mesdames les filles de France, s'il y a enfans masles, n'heritent qu'és meubles & acquests, selon la loy Salique, & sont aussi perpetuellement excluses de la Couronne par coustume & loy particuliere de la maison de Frãce fondee sur la magnanimité des François, qui ne peuuent souffrir d'estre commãdez par des femmes seules, & sur ce qu'elles eussent aussi peu par mariage trãsporter la Couronne à des estrangers. On a veu que Mesdames de France mariees à moindres que Roy, estoient appellees Roynes auec leur nom propre. Cét honneur leur estoit donné durant leurs vies, pour monstrer qu'elles estoiét filles de France. Le surnom de France appartient aux filles des Roys de France, soit qu'elles soient nees auant, ou durant leur regne. Il est vray que celles qui sont nees auparauant ne le prennent qu'apres l'aduenement à la Couronne: & si elles sont filles du fils aisné du Roy, elles sont appellees Mesdames dés leur naissance, pour l'asseurance que le pere a de regner, s'il ne meurt. Les autres ne doiuent estre appellées que Mesdamoiselles, & apres l'aduenement Mesdames auec le surnom de France.

Quant aux Pairs de Frãce, les fiefs estans deuenus hereditaires en ce Royaume suiuãt l'vsage escrit des fiefs des Lõbards, on establit en chaque fief dominant certain nombre de vassaux, appellez Pairs, ou frãcs hommes de fief, chargez de tenir la Cour du Sieur, & iuger des choses feudales, ayans plusieurs grandes prerogatiues, ainsi qu'il est porté par l'arrest de la cõmune de Ham, donné le dernier Auril 1351. Ceste institution n'aduint pas du tẽps de Charl-

magne,ainsi que les Romans nous veulét faire croire, veu que leur authorité, rang & preéminence ont esté establis par Huë Capet, & par les Roys sortis de sa ligne,qui gaignerent par ce moyen les cœurs des plus mal affectiōnez, tels qu'estoient les Comtes de Flãdres,& l'Archeuesque de Rheims,qui s'opposerent à Capet vsurpateur,& fermerét la bouche aux autres, qui à l'exemple de ceux-cy eussent peu remuer,& les ayant authorisez de ceste dignité,les obligerent par serment à tenir leurs terres de sa Couronne, & leur estre fidelles, & à toute leur posterité, si bien que Huë Capet, pour ratifier mieux la chose,fit Couronner Robert son fils,en y appellant, ceux qu'il pensa luy pouuoir plus nuire. Or il y en eut douze, dont les six temporels estoient les Ducs de Bourgongne,de Normandie,& d'Aquitaine,& les Comtes de Flãdres, de Tholose,& de Champagne:& les Ecclesiastiques,le Duc & l'Archeuesque de Rheims, les Ducs & Eueschés de Laon & de Langres: les Euesques & Comtes de Noyon,de Beauuais & de Chaalons, qui sont appellez Pairs, non pour estre esgaux en dignité au Roy, mais pource qu'entre-eux ils sont Pairs en grandeur. Et ceux-cy ne peuuent estre deposez, ou appellez en iugement que deuant la Cour de Parlement, en laquelle ils ont lieu, & seance,ainsi que les Princes du sang,à cause qu'ils sont du corps de la Cour,& auãt que le Parlement fust institué les Pairs estoient ceux qui iugeoient des causes qui venoiét au conseil,& deuant la personne du Roy, qui ne faisoit rien,fust en temps de paix ou de guerre, sans le conseil de ces Pairs, qui sont obligez d'assister au Sacre des Roys,& les Euesques de Langres,& de Beauuais font semblant de sousleuer le Roy de son throsne Royal, & de s'enquerir du peuple s'il le veut & l'accepter pour son Roy,& lors que les assistãs ont dit qu'ils l'ont agreable, l'Archeuesque de Rheims luy fait faire le serment accoustumé. Les cinq anciennes Pairries layes sont retournees à la Couronne, la sixiesme ne la recognoist plus. Le nombres desdites Pairries layes anciennes estoit limité à six, comme celles d'Eglise:mais le nombre des layes anciennes a esté augmété au commencement, & les Roys n'ont pas les mains tellement liees, qu'ils n'en puissent creer autant qu'il leur plaist.Et de faict on a veu eriger autresfois en Pairrie, Eureux, Alençon,Bourbon,Estampes,Artois, Bretagne, Clermont en Beauuoisis, Beaumont le Roger, Anjou, Berry, Orleans, & autres,& de nostre temps, Espernon, Biron & Suilly. Ordinairement Messeigneurs les fils de Frãce tiennét leurs appénages, & toutes leurs autres terres en Pairrie. Quelques Pairries sont creées à vie seulement, & sont persõnelles; les autres pour les seuls masles descendans,les autres pour tous. Car les femmes sont capables de tenir Pairries, ont seance & opinion aux iugemens, & y doiuent estre appellees & adiournees comme les autres Pairs, pource qu'elles tiennét dignité ayant exercice de Iustice.

Le Grand Maistre, dõt la charge est presque semblable à celle des anciens Maires du Palais,a surintédance sur tous les officiers de la maison du Roy,& c'est à luy à faire toutes les annees l'estat de ceste maisõ,& d'appointer,ou desapointer iusqu'aux moindre officiers, & leur cõmander tellement qu'aucun de ceux qui sont au gages du Roy en sa suitte ordinaire, ne se doit dispenser de l'obeyssance du Grand Maistre, & volontiers cét Estat est entre les mains des Princes, comme on le void auiourd'huy entre celle d'vn Prince du sang. Et ceste charge de Grand Maistre n'empesche pas qu'on n'en puisse auoir vne autre en mesme téps,veu qu'on a veu deux Grand Maistres, dont l'vn c'est à

ſçauoir Anne de Montmorency eſtoit Conneſtable en meſme temps : & l'autre, c'eſt à ſçauoir François de Lorraine Duc de Guyſe eſtoit Lieutenant general ſous le Roy Henry II.

Le nom de grand Chambellan fait aſſez paroiſtre ſa charge, d'autant qu'il eſt comme chef de ce qui concerne la chambre du Roy. C'eſt luy qui peut faire donner, ou refuſer l'accez à ceux qui veulent entrer pour parler au Roy, & qui a commandement ſur tous les Gentils-hommes de la Chambre, qui ſont en tel nombre qu'il plaiſt au Roy, & ont charge de l'habiller & deshabiller. Parmy ces Gentils-hõmes il y en a vn qui ſe nõme Premier, qui eſt par deſſus les autres: & commande aux Pages de la Chambre. Aujourd'huy il y a deux premiers Gentils-hommes qui ſont en charge, chacun ſelon qu'il plaiſt au Roy l'ordonner. Le grand Chambellan a pareillement puiſſance ſur tous les autres (de quelque ſorte qu'ils ſoient) qui ſeruent le Roy dans ſa chambre, comme valets de chambre, maiſtres & valets de la garderobe, & tous autres. Au reſte c'eſt au grand Chambellan à chauſſer, & tirer les bottines au Roy le iour de ſon Sacre.

Quand au grand Eſcuyer, il a la charge des Eſcuyers du Roy, & a commãdement ſur les Gentilshommes commis ſur l'Eſcuyerie, & ſur les Eſcuyers, Pages, Cheuaucheurs & Piqueurs qui y ſont; de ſorte que tous cheuaux, tant de ſeruice, que de chaſſe, & des haraz meſme, ſont ſous ſa puiſſance. Il doit porter l'eſpee Royale ſemee de fleurs de lys en toutes les ceremonies ſolemnelles, comme aux entrees, ſacres, & enterremens des Roys. Auiourd'huy ceſte charge eſt preſque partagee en deux, & le premier Eſcuyer ſemble auoir meſme authorité que le grand, qui doit auoir auſſi commandement ſur les poſtes, & donner commiſſion à celuy qu'on appelle le Contrerolleur des poſtes. Il eſt vray qu'auiourd'huy le Contrerolleur general des poſtes diſpoſe de toute choſe.

Il n'y a choſe qui ſoit plus ſeante au Prince que la chaſſe, pource qu'elle rẽd le corps pl⁹ diſpoſé à ſupporter toute peine, & fait fuyr l'oyſiueté & la pareſſe, qui eſt la peſte des ames, il y a donc pour cét effect vn grand Veneur, & vn grand Fauconnier. Ceux-cy ſçauent en quel temps le Roy veut aller à la chaſſe, & s'il veut voller, ou courre le cerf, & ſelon ſa volonté ils ſe diſpoſent à luy donner du plaiſir. Ils ont commandement ſur les Gentils-hommes de la venerie, & ſur tous ceux qui ont charge des chiens & des oyſeaux du Roy.

Les Maiſtres d'hoſtel ſont comme les bons meſnagers de la maiſon du Roy, de la deſpence de laquelle il faut qu'ils ayent cognoiſſance, & en oyent les comptes. Ils portent vn baſton garny d'argent aux bouts, & deuancent les Gentils-hommes qui ſeruent le Roy, lors qu'on veut ſeruir les viandes. On dit qu'au temps paſſé ils auoient charge de mettre taux aux viures, & de faire pluſieurs autres choſes, qui leur ont eſté oſtees, & ſont à preſent de la charge du Preuoſt de l'hoſtel, veu que beaucoup de choſes ſont changees en l'exercice des charges, ſelon qu'il a pleu aux Roys d'en diſpoſer, & donner authorité aux perſonnes qui y eſtoient commiſes.

Il y a encores pour la table du Roy le grand Panetier, les Gentils-hommes ſeruants, & les Eſcuyers trenchans, de qui les noms monſtrent aſſez leur charge. Or le grand Panetier eut autrefois authorité ſur la police des bleds & du pain, pour voir ſi le poids en eſtoit iuſte & la meſure loyale, & meſme il y mettoit le prix. Auiourd'huy le Panetier eſt celuy qui fait eſſay des plats qu'on

vient à seruir deuant le Roy. L'eschanson fait aussi le mesme essay du vin que l'on verse à boire au Roy, pour euiter l'inconuenient qui pourroit arriuer si l'vn ou l'autre estoient empoisonnez.

Et pource que la maison des Roys est composee d'hommes de diuerses humeurs, & que pour le grand nombre des Princes & grands Seigneurs qui sont ordinairement à la suitte ordinaire de la Cour, il y a grand nombre de gens, ou pour leurs affaires, ou sans aduen, qui font souuent des fautes, comme larcins, meurtres, ou batteries, qui meritent chastiment; on a ordonné pour y pouruoir le Preuost de l'hostel, dont le tiltre emporte la qualité de iuger des choses, tant ciuiles que criminelles, qui sont entre les personnes qui suiuent la Cour. Le Preuost de l'hostel passe & interine les graces donnees par le Roy à ceux de la Cour, & sa iurisdiction ne s'estend pas seulement sur la maison & suitte du Roy, ains encores six lieux à la ronde, & mesme il a sous luy deux Lieutenans, l'vn de robbe longue, & l'autre de robbe courte, des Sergens qui se renomment du Preuost de l'hostel, & cinquante Archers vestus de hocquetons, ou casaques de liuree, de mesme que les Archers de la garde du corps du Roy, qui le suiuent & le seruent, & vont poursuiure les criminels. Outre la charge susdite de la punition des forfaicts, c'est à luy à mettre prix au pain, au vin, à la chair, au foin, & à l'auoine : ce qui fut iadis de la commission des Maistres d'hostel du Roy. C'est encore à luy à cognoistre des causes de tous les Officiers de la maison du Roy, en ce qui est purement personnel; ce qui fut aussi de la iurisdiction ancienne des Maistres d'hostel, qui auoient cognoissance des larcins, & autres crimes commis à la suitte de la Cour, & le Roy des Ribauts estoit estably pour ce saisir des coulpables : là où maintenant le Preuost de l'hostel a toutes les deux charges.

Les cent Gentils-hommes sont la compagnie du Roy, & commis pour sa plus seure & honorable garde, & retiennent encor le nom de cent, bien que depuis le regne de François I. du nom ils ayent esté mis en nombre de deux cens, chaque compagnies ayant vn Capitaine & vn Lieutenant, qui marchent sous la cornette du Roy.

La garde du Roy est partie en trois, veu qu'il y a des François, des Escossois, & des Suisses. Il y en a, tant des Escossois que des François, qui portent le hocqueton, qu'on nomme Archers de la garde, & d'autres qui ne le portent pas, qui s'appellent Exempts, & portent le baston, & sont comme Caps d'escoüades, deuançans les Archers, & les conduisans en l'absence des chefs ordinaires. Outre ce il y a le Regiment des gardes sous son Maistre de camp.

Or entre vne si grande multitude qui suit le Roy, il faut qu'il y aye des personnes establies pour loger toute ceste suitte; & pour cét effect on a ordonné les Mareschaux des logis, & les Fourriers, dont la charge est de marquer les lieux & maisons, tant pour le Roy, que pour les Princes, Seigneurs, Officiers & domestiques de sa Majesté.

Il y a encores à la suitte du Roy certains Officiers d'Estat, des principaux du Royaume, par les mains desquels il faut que les affaires d'importance passent; de sorte que l'on ne peut faire legitimement sans eux depesche quelconque. Ceux-cy ont tous pour leur chef le Chancelier, qui est aussi le chef de la iustice de France. C'est luy qui corrige les octroys mesmes que le Roy fait, & qui peut passer le ganiuet par les patentes signees mesmes du Roy & de quelqu'vn de ses Secretaires, tant l'authorité de cét office est grande: C'est luy qui

depesche les graces, immunitez, estats, dons, offices, & autres semblables choses que les suiects requierent ordinairement; & toutes les depesches qui sont sans son sceau sont de nulle valeur. Que s'il arriue quelque mescontentement aux Roys contre ces Chanceliers, pource que le nom en est sainct & inuiolable, & que sans mort on ne leur peut oster le nom & degré; on leur donne des Substituts, qui portét le nom de Gardes des Seaux, d'autant que le nom de Chancelier ne leur doit estre communiqué du viuant de celuy qui a esté pourueu de cét office.

Il ne fut iamais que les Princes n'eussent des Secretaires, & pour ceste cause il y a iusqu'au nombre de six vingts Secretaires de la maison & Couronne de France, entre lesquels il y en a quatre premiers qui sont appellez Secretaires d'Estat & des commandemens, qui font toutes depesches, & ont le departement de leurs charges selon les Prouinces, tát dedans que dehors le Royaume. Il y a aussi le Secretaire du Cabinet, qui fait les depesches des volontez particulieres du Roy, qu'il ne veut pas estre diuulgees.

On a dressé encor pour l'Estat deux Conseils de la maison du Roy, dót l'vn porte le nom de Priué, & l'autre de Grand, qui furent autresfois mesme chose, tandis que le Parlement estoit ambulatoire: mais les choses estans changees selon la necessité du temps, il a fallu diuiser aussi les offices.

Or le Priué Conseil est composé de diuers grands personnages, où preside celuy que bon semble au Roy, quand il n'y assiste point, & de droict on y void assister les Princes du sang, le Chancelier, & beaucoup d'autres personnages des mieux sensez, ou plus honorables du Royaume. Et c'est en ce Conseil qu'on vuide les affaires, tát de paix que de guerre, & autres choses qui appartiennent à l'Estat, & quelquesfois on y euoque des causes de consequence, qui sont pendantes au grand Conseil, ou bien en la Cour de Parlement. Et quant au grand Conseil, il est cópoſé de toute anciéneté du Chancelier, & de huict Maistres des Requestes, de l'hostel du Roy, & outre ce il y a dix-sept Conseillers, & deux Secretaires, vn Aduocat du Roy, & vn Procureur General. En ce Conseil on iuge diffinitiuement; les Officiers n'y trauaillent qu'vn semestre, à cause que c'est comme vn Parlement ambulatoire. Ces Iuges vuident les appels ciuils qui viennent deuant eux de la Cour du Preuost de l'hostel, & iugét aussi des differents qui sont entre les Cours souueraines, & des benefices qui sont en la collatió des Roys. Les Maistres des Requestes sont les Assesseurs du Chancelier, auec lequel ils cognoissent de tous les officiers du Royaume, & de la capacité ou incapacité de ceux qui les poursuiuent; ont puissance de dóner remissions, & lettres patentes qu'on nomme de la petite Chancellerie, à ceux qui en ont affaire, ont voix és Cours de Parlement, & peuuent presider aux Bailliages & Seneschaussees, tellement que les Lieutenans des Baillifs & des Seneschaux leur quittent la place. Voila quant aux Officiers de la maison du Roy le plus sommairement qu'il est possible: voyons maintenant ceux qui sont hors de sa maison, qui ont charge des affaires de guerre: veu que ç'a esté de ce costé-là que les Roys ont tousiours pris leur accroissement, & puis nous viendrons à parler des autres.

Le Connestable a commandement sur toute la gendarmerie de France, tant de pied que de cheual, veu qu'il est General des armees qui se leuent en France, & des garnisons, en quelque lieu qu'elles soient assises. Pour l'exercice de ceste iurisdiction les Roys ont octroyé aux Connestables seáce de iustice au

Palais, & vn Lieutenant à la Table de Marbre, qui cognoit de tous excez & crimes commis par ceux qui sont profession des armes. Et comme le iuge des fautes de la gendarmerie, il fait le semblable de ceux qui offencēt les soldats, cognoit des butins, rançons & prisonniers, des reuoltes des soldats contre les Capitaines, & de ceux qui sans son congé quittent l'armee. C'est au Connestable à iuger des plaintes des hommes d'armes, & autres gens de guerre qui auront esté cassez, & mis hors de leurs compagnies par les Commissaires des guerres, Capitaines, Lieutenans, ou autres, commis à voir la monstre des gens de guerre. Il cognoit aussi de ceux qui sont surpris en espiāt, des debtes, obligations & contracts qui se font pour raison de la guerre, de ceux qui rēdent les places fortes sans congé, ou sans endurer vne force extréme; des Gētils hommes suiects au ban & arriere-ban qui refusent d'aller faire le seruice qu'ils doiuent au Roy, duquel ils tiennent fief, noblesse, & affranchissement. Somme les payeurs des Compagnies, Thresoriers, & leurs Commis, les Preuosts des Mareschaussees, leurs Lieutenans, & Archers, despendēt de la iustice du Connestable.

Apres luy il faut considerer les Mareschaux de France, qui ne peuuent comme autresfois estre demis de leurs charges qui leur demeurent autant qu'ils viuent. Au commencement il n'y en auoit qu'vn puis on en fit deux, puis trois, & apres quatre, & de nostre temps il y en a eu iusques à six ou sept, & maintenant ils sont au nombre de cinq. L'ordonnance dit qu'il appartient aux Seigneurs Cōnestable & Mareschaux de Frāce, ou leurs Lieutenās à la Table de Marbre, de cognoistre de tous excez & crimes commis par les gēs de guerre tant de pied que de cheual, au camp, en leur garnison, en y allant, ou bien en reuenant, ou tenant les champs, & des efforts aussi qu'on leur peut faire. Ils cognoissent aussi des prisonniers de guerre, des butins, & des debats qui en peuuent arriuer, de ceux qui prennent les gages du Roy, desobeyssent à leurs chefs, & partent du camp sans congé.

L'Admiral, qui est tel toute sa vie, est chef & Lieutenant general sur mer, & par tous les lieux qui sōt sur la marine, & a charge de tout ce qui s'entreprēd sur mer, comme aussi il a cognoissance de toutes les fautes qui s'y commettēt. Il n'y a personne qui puissent sans sa permission mettre aucun nauire en mer, fust-ce à ses propres coust & despens, ny entrer aux ports de France. Il a cognoissance de tous les differents qui aduiennent, tant pour raison des contracts faits & passez pour le fait de la guerre, marchandise, pescherie, que pour autres causes ciuilles & criminelles, procedātes de ce qui se passe sur la mer, & il y met tels Lieutenās que bon luy semble pour en decider. C'est à luy à prendre la dixiesme de toutes les prises, & de tous les gains & profits qui se font sur la mer par quelques persōnes que ce soiēt, & c'est à luy qu'il appartient de donner permission à ceux que bon luy semble, de harengaison, & morte saison pour pescher, veu que sans son octroy nul ne peut aller aux terres neufues pour la pescherie des harancs & des moruës. C'est à l'Admiral à faire dresser l'ordre des guets sur les costes de la mer, lors que la necessité le requiert, & mesme il y en a qui tiennent qu'il peut faire trefues pour quelques iours auec les ennemis, qui est vn grand priuilege.

Les Lieutenans generaux des armees sont mis pour y tenir la place du Roy, la personne duquel il n'est pas bon de hazarder, comme plusieurs accidents nous ont fait cognoistre; & ceux-cy sont mis en leur lieu pour commander

aux armees, & auoir pareille authorité que le Roy auroit s'il y estoit en personne.

Les Gouuerneurs des Prouinces, qui doiuent estre en assez bon nombre en France, à cause de son estenduë, auoient autresfois le pouuoir de donner des graces, octroyer droicts de foires & marchez, annoblir les roturiers, & legitimer les bastards, & auoient droict d'euoquer par deuant eux les causes pendantes par deuant les Iuges ordinaires. Mais Louys XII. reuoqua ces priuileges par vn Edict, & aneantit ceste puissance. Ils ont bien encore grande authorité, mais la Iustice ordinaire ne depend aucunement d'eux, ains seulement celle qui gist en choses appartenantes à la guerre; & bien que le Gouuerneur represente le Roy, si est-ce que s'il est question d'vn citoyen, ou autre, ne faisant profession des armes, ce n'est à luy à le punir, ains à l'ordinaire, & l'appel ne va deuant luy, ains par deuant la Iustice establie és Cours. Le mesme se peut dire des Lieutenans generaux pour le Roy aux Prouinces. Ie ne m'estendray pas sur des charges de Colonels de la Caualerie, & Infanterie, & du grand Maistre de l'artillerie, veu que le nom fait assez voir la puissance qui leur est donnee.

Ainsi que l'ordre de l'Estoille auoit esté institué par le Roy Iean, de mesme celuy de sainct Michel fut institué par le Roy Louys XI. à Amboise. Et le feu Roy Henry III. fut autheur de celuy du sainct Esprit, qui dure encor, & dont les Cheualiers iouyssent d'aussi beaux, & mesmes plus grands priuileges, que ceux des autres ordres.

Il reste maintenant à voir qu'elle est l'estenduë de la Cour de Parlement de Paris, où les Cheualiers de l'Ordre ont seance, mais non pas voix, s'ils ne sont Pair, ou Princes du sang.

Le premier Bailliage qui est sous le Parlement de Paris, c'est la ville de Laon, puis celuy de Rheims, puis Amyens, Abbeuille, Bolongne, Senlis, Sens, Auxerre, Troyes, Vitry en Parthois, Chasteau Tierry, Chaumont en Bassigny, Meaux, & Prouins, dont les deux derniers, de mesme que Chasteau Tierry, sont compris au pays de Brie. Il y a apres Melun, Poictiers, Angers, le Mans, Tours, Blois, Bourges, Orleans, Chartres, Angoulesme, la Rochelle, Montfort, l'Amaury, Lyon, Moulins, Sainct Pierre le Monstier, Rion, & Orillac en Auuergne, puis la ville & Preuosté de Paris, apres le discours de laquelle il faudra voir les autres, mais selon les Prouinces, & non selon l'ordre que i'ay mis icy.

Dans Paris vous auez le siege Presidial du Chastelet, où il y auoit vingt-quatre Conseillers, par l'Edict de l'an 1560. du Roy Henry II. A ce Presidial ressortissent le siege de la Preuosté, & Vicomté, la conseruation des priuileges Royaux de l'Vniuersité de Paris, les anciens ressorts de ladite Preuosté, Brie Comte Robert, & la Ferté Aleps. Il y a dauãtage au Chastelet, le Preuost, ses Lieutenans ciuil, criminel, & particulier, le Conseruateur des priuileges, les Gens du Roy, Procureur, & Aduocat, les Greffiers tant ciuil que criminel, & les Commissaires de la ville. Pour le seruice de ce Chastelet il y a des Sergens tant à cheual, qu'à verge, qui executent les adiournemens, & donnent les assignations ordonnees par les Iuges, comme enuoyez par le Roy, & portans tiltre d'Officiers, & la marque du Roy en vn escusson des armoiries de France. Le Chastelet a charge de ce qui concerne la police de toute antiquité; si bien que si les boulengers ou autres qui vendent marchandise de bouche,

sont faute en leur estat, les Commissaires y ont l'œil dessus, c'est au Preuost de Paris de punir telles fautes.

Quant à la Cour de Parlement de Paris, dont les Princes du sang naissent Conseillers, il falloit selon le nombre ancien qu'il y eust cent hommes, à sçauoir les douze Pairs de France, les terres desquels sont du ressort de ladicte Cour, puis huict Maistres des Requestes de l'Hostel du Roy, puis quatre-vingt Conseillers, y compris les quatre Presidens, à sçauoir quatre Clercs, & quatre laïcs, entre lesquels sont l'Euesque de Paris, & l'Abbé de sainct Denys; puis les deux Aduocats du Roy, & le Procureur General. Mais ce nombre est maintenant augmenté de beaucoup, la grande quantité des affaires estant cause de la pluralité des Iuges. Les moindres offices de la Cour sont les quatre Notaires, & Secretaires, le Greffier Ciuil, le Greffier Criminel, le Greffier des representations, & les Huissiers. Tout ce corps est diuisé en six Chambres, dont la premiere est la grand Chambre que l'on nomme autrement la Chambre dorée, la Tournelle, qui est celle où se plaidét les matieres Criminelles, la grande Chambre des Enquestes, la petite Chambre des Enquestes, la Chambre nouuelle & la Chambre du Domaine. Vous voyez encores dans l'enclos du Palais les Requestes de l'Hostel du Roy, la Chancellerie, les Requestes du Palais, le Bailliage du Palais, la Chambre des Maistres des Eauës & des Forests, à laquelle ressortent trois cens Officiers de trois cens sieges des Eauës & Forests de ce Royaume; la Connestablie, & Mareschaussée de France à la Table de Marbre, la Chambre des Comtes, celle du Thresor, la Chambre des Monnoyes, la Cour des Aydes, des Esleus, le siege de l'Admirauté à la Table de Marbre, & la grande Paneterie de France.

Les sousbailliages du Chastelet de Paris sont: Poissy, sainct Germain en Laye, Tournan en Brie, Corbeil, Montlehery & Gonnesse en France.

Sous le Parlement de Paris sont les sieges de Iustice principaux qui s'ensuiuent.

Premierement en la ville de Laon siege presidial, où par l'Edict du Roy Henry II. il y deuoit auoir dix Conseillers, & vn Greffier d'appeaux. Et doiuent ressortir audit siege presidial au cas de l'Edict, la ville de Laon, les Sieges de sainct Quentin, Ribemont, Noyon, Coussy, Chauny, Soissons, Guyse, Peronne, Mondidier & Roye.

Plus en la ville de Rheins autre siege presidial, où il y doit auoir huict Conseillers & vn Greffier d'appeaux par ledit Edict, que nous suiurons tousiours. Et à ce siege presidial doiuent ressortir le siege dudit Rheims, la conseruation des priuileges de l'Vniuersité dudit lieu; le siege de Chaalon, Espernay, Fismes, la Comté des Vertus & le Bailliage de Saudron.

En la ville d'Amyens il y a vn siege presidial, où sont sept Conseillers, & vn Greffier d'appeaux pour le Bailliage dudit Amyens.

En la ville d'Abbeuille autre siege presidial, où il y a sept Conseillers & vn Greffier pour la Seneschaussee de Ponthieu.

En la ville de Bouloigne siege presidial, sept Conseillers & vn Greffier pour la Seneschaussée de Boulonnois.

En la ville de Senlis siege presidial, sept Conseillers & vn Greffier, auquel siege ressortent ledit siege de Senlis, les sieges, & ressorts de Compiegne, Clermont en Beauuoisis. Creil, Preuosté d'Angy, Chaulmont en Vexin, Pontoise, Beaumont sur Oyse, Crespy, la Ferté Milon & Pierrefons.

En la ville de Sens siege presidial, dix Conseillers & vn Greffier, où ressort le siege de Villeneufue le Roy.

En la ville d'Auxerre siege presidial, sept Conseillers & vn Greffier, pour le Bailliage dudit Auxerre.

En la ville de Troyes siege presidial, huict Conseillers & vn Greffier, auquel siege ressortent le siege dudit Troyes, la conseruation des foires de Brie & Champagne, pour autant qu'elle s'estend dans le Bailliage, les sieges de Bar sur Seine, Mussy l'Euesque, la Ferté sur Aulbe, Nogent & Pont sur Seine, Eury le Chastel & sainct Florentin.

En la ville de Vitry en Parthois siege presidial, sept Conseillers & vn Greffier, auquel siege presidial ressortent le siege dudit Vitry, les sieges de S. Menehoust, sainct Disier, Rouuray & Passeauant.

En la ville de Chasteau-Tierry siege presidial sept Conseillers & vn Greffier, auquel siege ressortent ledit Chasteau-Tierry, & les siege, de Chastillon sur Marne, Treffons, Ouchil chastel & Milly S. Front.

En la ville de Chaumont en Bassigny siege presidial, sept Conseillers & vn Greffier, auquel siege ressortent ledit Chaumont, le Bailliage de Bar sur Aube.

En la ville de Meaux siege presidial, sept Conseillers & vn Greffier auquel siege ressortent ledit Meaux, les sieges de Crecy, Coulommiers en Brie, & la Ferté Gaucher.

En la ville de Prouins siege presidial, sept Conseillers & vn Greffier. Ledit Prouins & les sieges de Sezanne, Montereau, Faut Yonne, Bray sur Seine, Ioy le Chastel & la conseruation des Foires de Brie & de Champagne, pour autant qu'elle s'estend audit siege de Prouins, y ressortent.

A Melun siege presidial, sept Conseillers & vn Greffier. Ledit Melun, & les sieges de Moret, Nemours, Chasteau Landon, la Chapelle la Reyne & Milly en Gastinois y ressortent.

A Poictiers siege Presidial pour la Seneschaussee dudit Poictiers, douze Conseillers vn Greffier. Et à ce siege presidial ressortent le siege dudit Poictiers, la conseruation des priuileges de l'Vniuersité dudit lieu, & les sieges de Lusignen, Chastelerault Montmorillon, la basse Marche, & le Dorat, Fontenay le Comte, Niort, Giuray & sainct Maixent.

A Angers pour la Senechaussee d'Anjou siege presidial, dix Conseillers & vn Greffier. Là ressortent le siege dudit Angers & les sieges, de Saumur, Baugé & Beaufort en la vallee.

A Tours siege presidial, huict Conseillers & vn Greffier. Là ressortent les sieges de Tours, de Chinon, Lodun, Lugest, Amboises, Loches & Chastillon sur Yndre.

Au Mans siege presidial pour la Seneschaussee du Mayne, huict Conseillers, & vn Greffier. Là ressortent les sieges dudit Mans, du Chasteau de Loir, Laual, Beaumont, saincte Susanne, Chasteau Gontier, la Fleshe, & Mayne la Iuhaiz, Sablé & la Ferté Benard.

A Lyon siege presidial, huict Conseillers & vn Greffier. Là ressortent les sieges dudit Lyon, de la conseruation des Foires dudit lieu, les Bailliages de Mascon, Forests, & Beaujolois. A Lyon il y a aussi la Cour de Parlement de Dombes qui s'y tient. Et maintenant le Forests, ressort à Montbrison.

A Moulins siege presidial pour la Seneschaussee de Bourbonois, sept Con-

seillers, & vn Greffier. Là ressortent le siege dudit Moulins, auec les ressorts selon l'erection qui en a esté faicte en Duché, & les sieges de la haute Marche.

A S. Pierre le Monstier siege Presidial, sept Conseillers, & vn Greffier. Là ressortent le siege du Bailliage dudit S. Pierre le Monstier, comprins Donziois, Saucrains, Cusset, & le Bourg S. Estienne de Neuers.

A Rion siege presidial pour la Seneschaussee du bas Auuergne, huict Conseillers, & vn Greffier. Là ressortent les sieges dudit Rion, Montferrand, Combraille, & Montaigu, Aigue-perse, Clermont, & Montpensier.

A Orillac siege presidial pour la Seneschaussee du haut pays d'Auuergne, huict Conseillers, & vn Greffier. Là ressortent les sieges dudit Orillac, de S. Flour, Carlat, & Murat.

A Blois siege presidial pour le Bailliage, sept Conseillers, & vn Greffier Là ressortent les sieges dudit Blois, de Romorantin, Millansay, Chasteaudun, & le pays de Dunois.

A Bourges sieges presidial pour le Bailliage de Berry, huict Conseillers, & vn Greffier. Là ressortent le siege dudit Bourges, la conseruation des priuileges de l'Vniuersité dudit lieu, les sieges d'Yssoudun, Dun le Roy, Meun sur Yeure, & Concressant.

A Orleans siege presidial pour le Bailliage dudit Orleans, 12. Conseillers, & vn Greffier. Là ressortent le siege dudit Orleans, tant en Bailliage, qu'en Preuosté, la conseruation des priuileges de l'Vniuersité dudit lieu, les sieges de Bois commun, Chasteau renard, Yenuille, Yeure le Chastel, le Neufuille aux Loges, Gien, Montargis, Lorriz, Meun sur Loire & Baugency.

A Chartres siege presidial du Bailliage, dix Conseillers, & vn Greffier. Là ressortent le siege dudit Chartres, les sieges de Chasteauneuf, Thimerays, le grand Perche, & le Perchegouet, Estampes, Dourdan, Nogent le Roy, Bonneual, & la iustice temporelle de l'Eglise Cathedrale de Chartres, & l'Abbaye dudit Bonneual.

A Angoulesme siege presidial de la Senechaussee d'Angoumois, sept Conseillers, vn Greffier. Là ressortent le siege dudit Angoulesme, les sieges de Coignac, & Chasteauneuf.

A la Rochelle siege presidial, sept Conseillers, & vn Greffier. Là ressortent le siege de la Rochelle, auec le pays d'Aunis, & les enclaues, & ressorts du gouuernement de sadite ville.

A Montfort l'Amaury siege presidial, sept Conseillers, & vn Greffier. La ressortent le siege dudit Montfort, les sieges de Houdan, Mantes & Meulan.

Il y a encores quelques Presidiaux adioustez depuis le Roy Henry II. de mesme que le nombre des Conseillers est augmenté par le moyen de beaucoup d'Edicts de la creation de nouueaux offices.

La Normandie comprend sept Bailliages, qui sont sous le Parlement de Roüen : c'est à sçauoir Roüen, Caux, Caen, Constantin, Eureux, Gisors, & Alençon. Le Roy Louys XII. erigea le Parlement de Normandie à Roüen, & establit 4. Presidens, 28. Conseilers, 13. Clercs & 15. laics 2. Greffiers, & vn Audiencier, auec les Gens du Roy, 2. Aduocats, & vn Procureur general: mais depuis on a bien augmenté le nombre des Officiers de ceste Cour, de mesme que des autres du Royaume.

Outre la Cour de Parlement il y a à Roüen celle des Aydes, qui comprend

la iurisdiction des Esleus, instituee par le Roy Charles VII. & composee de deux Presidens, vnze Conseillers, vn Greffier, de deux Aduocats, & vn Procureur du Roy, trois Huissiers & vn Receueur & Payeur : & ceux-cy iugent diffinitiuement sur le faict des Aydes, gabelles, tailles, creuës, dons, octro is, emprunts, estappes & choses semblables. De ces Iuges despendent plusieurs Esleus, Grenetiers & Controlleurs, ayant leur iurisdiction à part, & outre les Eslections de la Duché de Normandie sont comprises les Eslections de la Duché du Perche, de la Preuosté de Chaumont & accroissement de Magny, y comprenant aussi Pontoise. Il y a pareillement à Roüen la Cour du Bailliage, & le siege Presidial, & Vicomté & Iurisdiction ordinaire, que ceux du pays nomment la Cohuë.

Pour venir au desnombrement plus particulier des Presidiaux & Bailliages, on met en premier lieu.

Le Bailliage de Caudebec; & apres

Le siege Presidial d'Eureux.

Le Bailliage de Gisors.

Le Bailliage d'Alençon.

Cecy est compris sous la Generalité de Roüen, il y a bien vingt Vicomtez, & douze ou quinze bons sieges Royaux.

Le siege Presidial de Caën.

Le Bailliage de Constance.

Cecy est compris sous la generalité de Caen, qui a sept Vicomtez & quelques sieges Royaux.

Le Parlement de Tholose a sous luy les Presidiaux, Bailliages & sieges qui suiuent.

La Seneschaussee & Presidial de Tholose.

La Seneschaussee de Carcassonne.

La Seneschaussee de Villefranche en Rouergue.

La Seneschaussee de Cahors en Quercy.

La Seneschaussee de Tarbe en Bigorre.

Ces sieges sont compris sous la Generalité de Tholose, où il y a cinq bons sieges dependant du Seneschal de Quercy, & autres.

Le Presidial de Montpelier, la Cour des Aydes & la Chambre des Comptes.

Le Presidial de Beziers.

La Seneschaussee & siege Presidial de Beaucaire & Nismes.

Cecy est sous la Generalité de Montpelier, où il y a quatre bons sieges.

Le Parlement de Bordeaux comprend les sieges suiuans.

Le Presidial de Bordeaux.

Le Presidial de Perigueux.

Le Presidial d'Agen.

Le Presidial de Bazas.

Le Presidial de Lauues.

Le Presidial de Xaintes.

Quinze Iudicatures.

Le Parlement de Bourgongne a sous luy les sieges qui suiuent.

Le Bailliage de Dijon.

Le Bailliage de Nuys.

Le Bailliage de Beaune.
Le Bailliage d'Auxonne.
Le Bailliage de S. Iean de Losne.
Le Bailliage de Chaalon sur Saone.
Le Bailliage de Mascon.
Le Bailliage d'Autun.
Le Bailliage de Semur.
Le Bailliage de Montceniz.
Le Bailliage de Charrolles.
Le Bailliage d'Auxois.
Le Bailliage d'Aualon.
Le Bailliage d'Arnay le Duc.
Le Bailliage de la Montagne.
Le Bailliage de Bar sur Seine.
Le Bailliage de Gex.
Le Bailliage de Bellay.
Le Presidial de Bourg en Bresse.

Le Parlement de Bretagne contient sous luy les sieges qui suiuent.
Le Presidial de Rennes.
Le Presidial & Chambre des Comptes de Nantes.
Le Presidial de Vannes.
Le Presidial de Quimpercorentin.
La Seneschaussee de Ploruiel.
Six Iudicatures Royales.

Le Parlement de Dauphiné seant à Grenoble, a sous luy les sieges qui s'ensuiuent.
Le Bailliage de Grisiuaudan à Grenoble.
Le Bailliage de Vienne.
Le Bailliage de Valence.
La Seneschaussee de Montelimar.
Le Bailliage d'Ambrun.
Le Bailliage de Gap.
Le Bailliage de Nyons.
Le Bailliage de Die.
Le Bailliage de Crest.
Le Bailliage de Chabeuil.
Le Bailliage de S. Marcelin.
Le Bailliage de Briançon.

Au Parlement de Prouence on compte:
La Seneschaussee d'Aix, & pour le moins vingt sieges Royaux, & remarquez que toutes les villes de France ont leur Chambre des Comptes, excepté Tholose & Rennes.

RELIGION DE FRANCE.

SAinct Epiphane nous apprend que Sainct Luc a presché la foy Chrestienne en France. Et S. Clement en sa premiere Epistre contre les Iuifs, escrit qu'il enuoya en Gaule par le mandement de S. Pierre à Iacques frere de

noſtre Seigneur. On tient que Creſcence, Martial, Denis Areopagite, Eleuthere, Aphrodiſee, Ruſtique & autres, prouignerent grandement la foy qu'on y auoit plantee, tellement que Tertullien dit, que de ſon temps beaucoup de nations des Gaules faiſoient profeſſion de la foy Chreſtienne. Finalement tout le Royaume fut Conuerty à la foy enuiron l'an 495. ſous le Roy Clouis, dont l'hiſtoire eſt aſſez cogneuë. Au reſte la France contient 216. Dioceſes, & entre icelles quinze Archeueſchez, & 202. Eueſchez, dont nous auons dit les noms par cy-deuant.

L'Archeueſché de Paris comprend 600. parroiſſes ou clochers, compris les hameaux.

Le Dioceſe de Meaux, comprend 410. parroiſſes, ou clochers, compris les hameaux.

Celuy de Chartres 609. parroiſſes, ou clochers.
Celuy de Soiſſons 380. parroiſſes, ou clochers.
Celuy de Beauuais 592. parroiſſes, ou clochers.
Celuy de Noyon 404. parroiſſes, ou clochers.
Celuy de Bolongne 460. parroiſſes, ou clochers.
Celuy d'Amyens 468. parroiſſes, ou clochers.
Celuy de Rheims 2014. parroiſſes.
Celuy de Chaalons 360. parroiſſes ou clochers.
Celuy de Troyes 509. parroiſſes, ou clochers.
Celuy de Sens 930. parroiſſes, ou clochers.
Celuy d'Orleans 700. parroiſſes, ou clochers.
Celuy d'Angers 668. parroiſſes, ou clochers.
Celuy de Tours 1305. parroiſſes, ou clochers.
Celuy de Poictiers 709. parroiſſes, ou clochers.
Celuy du Mans 451. parroiſſes, ou clochers.
Celuy de Luſſon 213. parroiſſes, ou clochers.
Celuy de Bourges 1260. parroiſſes, ou clochers.
Celuy de Neuers 211. parroiſſes, ou clochers.
Celuy de Limoges 411. parroiſſes, ou clochers.
Celuy d'Angouleſme 411. parroiſſes, ou clochers.
Celuy de Clermont 306. parroiſſes, ou clochers.
Celuy de Lyon 411. parroiſſes, ou clochers.
Celuy de Maſcon 307. parroiſſes, ou clochers.
Celuy de Chaalon 420. parroiſſes, ou clochers.
Celuy d'Autun 1300. parroiſſes, ou clochers.
Celuy d'Auxerre 460. parroiſſes, ou clochers.
Celuy d'Erez 960. parroiſſes, ou clochers.
Celuy de Senlis 211. parroiſſes, ou clochers.
Celuy de Roüen 1338. parroiſſes, ou clochers.
Celuy d'Alençon 390. parroiſſes, ou clochers.
Celuy d'Eureux 355. parroiſſes, ou clochers.
Celuy de Nantes 386. parroiſſes, ou clochers.
Celuy de Rennes 450. parroiſſes, ou clochers.
Celuy de Vannes 450. parroiſſes, ou clochers.
Celuy de Bayeux 804. parroiſſes, ou clochers.
Celuy de Seez 213. parroiſſes, ou clochers.

Celuy de Constance 319. parroisses, ou clochers.
Celuy d'Auranches 326. parroisses, ou clochers.
Celuy de Trignee 307. parroisses, ou clochers.
Celuy de S. Malo 314. parroisses ou clochers.
Celuy de Quimpercorentin 202. parroisses.
Celuy de Xaintes 291. parroisses, ou clochers.
Celuy de Perigueux 302. parroisses ou clochers.
Celuy de Langres 960. parroisses ou clochers.
Celuy de Bordeaux 918. parroisses ou clochers.
Celuy de Montauban 414. parroisses ou clochers.
Celuy de Tarbe 292. parroisses ou clochers.
Celuy d'Ax 259. parroisses.
Celuy de Bazas 504. parroisses, ou clochers.
Celuy d'Auchs 768. parroisses, ou clochers.
Celuy de Bayonne 349. parroisses, ou clochers.
Celuy de Cahors 422. parroisses, ou clochers.
Celuy de Tholose 1152. parroisses, ou clochers.
Celuy de Castres 412. parroisses, ou clochers.
Celuy de Carcassonne 319. parroisses, ou clochers.
Celuy de Narbonne 972. parroisses, ou clochers.
Celuy d'Agen 629. parroisses ou clochers.
Celuy de Beziers 309. parroisses ou clochers.
Celuy de Montpelier 491. parroisses, ou clochers.
Celuy de d'Agde 77. parroisses, ou clochers.
Celuy de Mirepoix 89. parroisses, ou clochers.
Celuy de Nismes 509. parroisses, ou clochers.
Celuy de S. Paul 92. parroisses, ou clochers.
Celuy de Vaur 114. parroisses, ou clochers.
Celuy de Mande, 209. parroisses, ou clochers.
Celuy de Viuiers 155. parroisses.
Celuy d'Alby 309. parroisses.
Celuy de Rhodez 219. parroisses, ou clochers.
Celuy de Vabres 500. parroisses, ou clochers.
Celuy de Pons 482. parroisses, ou clochers.
Celuy de S. Flour 202. parroisses ou clochers.
Celuy de Lodeue 203. parroisses.
Celuy de Rieux 500. parroisses, ou clochers.
Celuy d'Alets 168. parroisses, ou clochers.
Celuy de S. Ligier 125. parroisses, ou clochers.
Celuy du Puy 428. parroisses, ou clochers.
Celuy de Vienne 800. parroisses, ou clochers.
Celuy de Valence 325. parroisses, ou clochers.
Celuy de Gap 204 parroisses.
Celuy d'Ambrun 211. parroisses.
Celuy de Die qui est maintenant joint à Valence 147. parroisses ou clochers.
Celuy de Briançon 170. parroisses, clochers.
Celuy de Digne 185. parroisses, ou clochers.
Celuy d'Aix 800. paroisses, ou clochers.

Celuy de Cisteron 200. parroisses ou clochers.
Celuy d'Arles 311. parroisses, ou clochers.
Celuy de Marseille 280. parroisses ou clochers.

Outre les parroisses il y a en France vn fort grand nombre d'Abbayes, & de Prieurez, dont les vns ont esté ruinez durant les guerres, les autres subsistent encore.

La France est diuisee en deux sortes de Religion. Les vns suyuent l'Eglise Catholique Romaine, les autres s'arrestent à l'opinion de Caluin : Au commencement on a employé le fer, pour exterminer ceux qui s'attachoieut à ceste nouuelle secte. Mais pour vne teste qu'on couppoit il en sortoit sept, ainsi que d'vne hydre.

Et mesme on s'opiniastra iusques-là tant d'vn costé que d'autre qu'on donna des batailles, où toutesfois ceux de la nouuelle opinion se trouuerent tousjours les plus foibles. Et neantmoins ils ne perdirent iamais courage, & tascherent de tenir tousiours bon, nonobstant tous les Edicts qui les chassoient du Royaume, ou qui les rendoient incapables de tenir aucuns offices. Finalement nostre Roy a consideré que tous estoient ses subjects, & a voulu traicter comme Pere tous ceux qui viuoient sous son obeyssance. Et ayant recogneu par les choses passees, que tant plus on trauailloit les noueaux Sectaires, tant plus ils se roidissoient & endurcissoient en leur opinion, il a renouuellé l'Edict de Pacification, faict par ses predecesseurs, par lequel l'exercice de la Religion pretenduë est permis en France, aux lieux où il a esté iadis practiqué, & la Messe a esté remise aux lieux d'où ses ennemis plus forts l'auoient chassee. Et les plus aduisez estiment que c'est le parfait & vray moyen de ramener les esgarez à la Bergerie.

Il seroit maintenant à propos de discourir des priuileges & libertez de l'Eglise Gallicane, mais il y en a des liures entiers, ausquels ie renuoye ceux qui en desireront sçauoir quelque chose.

LES ROYS DE FRANCE.

PHARAMOND.
Clodium le Cheuelu regna 20. ans, mourut l'an de nostre salut 447.
Meroüee regna 12. ans, & mourut l'an 459.
Childeric I. regna 26. ans, & mourut l'an 484.
Clouis premier Roy Chrestien regna 30. ans, & mourut l'an 514.
Childebert fut Roy de Paris, & ses autres freres regnerent ailleurs.
Car Clotaire fut Roy d'Orleans, & Clodomire des Soissons, & Theodoric eut le Royaume de Mets, & d'Austrasie. Ce Childebert regna 45. ans, & mourut sans enfans l'an 559.
Clotaire Roy d'Orleans succeda à Childebert au Royanme de Paris regna 50. ans.
Aribert, ou Cherebert Roy de Paris.
Childeric fils du susdit Clotaire premier regna 23. ans, & mourut l'an 587.
Clotaire II. regna 44. ans, & mourut l'an 631.
Dagobert I. regna 14. ans, & mourut l'an 643.
Clouis appellé par quelques-vns Louys, regna 16. ans, & mourut l'an 661.

Clotaire III. regna 4. ans.
Childeric 12. ans.
Theodoric regna 24. ans, & mourut l'an 693.
Clouis III. regna 4. ans.
Childebert II. regna 18. ans, & mourut l'an 715.
Dagobert II. regna 4. ans.
Clotaire IV. regna 2. ans.
Chilperic II. regna 5. ans.
Theodoric II. regna 15. ans, & mourut l'annee 741.
Childeric III. qui fut deposé par Pepin, & mis en vn monastere.

Seconde lignee depuis Pepin iusques à Huë Capet.

Pepin regna 18. ans, & mourut l'an 768.
Charles le Grand, autrement Charlemagne, mourut l'an 814. apres auoir regné 46. ans.
Louys I. du nom surnommé le Debonnaire regna 26. ans, & mourut l'an de grace 840.
Charles II. regna 38. ans, & mourut l'an 879.
Louys II. dit le Begue, regna 2. ans, & mourut l'an 881.
Louys, & Carloman bastards Roys ensemble, dont Louys mourut à la chasse de la main d'vn de ses gens, & Carloman aussi courant apres vne fille mourut brisé de son propre cheual l'an 885.
Charles III. regna 5. ans, & mourut l'an 891.
Eude regna 6. ans, & mourut l'an 899.
Charles le Simple regna 27. ans, & mourut l'an 926.
Raoul regna seul 2. ans, & mourut à Auxerre l'an 936.
Louys d'Outremer regna 27. ans, & mourut l'an 956.
Lothaire regna 31. an, & mourut l'an 986.
Louys V. regna vne seule annee, & en luy finit la seconde lignee.

Les Roys depuis Huë Capet iusques à Philippes de Valois.

Huë Capet regna 9. ans, & mourut l'an 996.
Robert regna 34. ans, & mourut l'an 1031.
Henry I. regna 30. ans, & mourut l'an 1060.
Philippes I. regna 49. ans, mourut l'an 1109.
Louys le Gros VI. du nom regna 28. ans, & mourut l'an 1137.
Louys VII. regna 43. ans, & mourut l'an 1179.
Philippes Auguste Dieu donné regna 43. ans, & mourut l'an 1223.
Louys VIII. regna 4. ans, & mourut l'an 1227.
S. Louys IX. de ce nom regna 43. ans, & mourut l'an 1270.
Philippes III. regna 15. ans, & mourut l'an 1285.
Philippes IV. dit le Bel regna 28. ans, & mourut l'an 1313.
Louys X. ne regna que dix-huict mois, & mourut l'an 1315.
Philippes le Long regna 5. ans, & mourut l'an 1320.
Charles le Bel IV. du nom regna 7. ans, & mourut l'an 1328.

Les Roys depuis Philippes de Valois iusques à Louys XIII. à present regnant.

Philippes de Valois regna 22. ans, & mourut l'an 1350.
Iean regna 14. ans, & mourut l'an 1363.
Charles V. regna 16. ans, & mourut l'an 1380.
Charles VI. regna 42. ans, & mourut l'an 1422.
Charles VII. regna 38. ans, & mourut l'an 1460.
Louys XI. regna 23. ans, & mourut l'an 1485.
Charles VIII. regna 14. ans, & mourut l'an 1497.
Louys XII. regna 17. ans, & mourut l'an 1514.
François I. regna 32. ans, & mourut l'an 1547.
Henry II. regna 13. ans, & mourut l'an 1559.
François II. mourut l'an 1560. ayant regné 16. mois.
Charles IX. regna 14. ans, & mourut l'an 1574.
Henry III. regna 14. ans, & mourut sans enfans l'an 1589. & la race de la Branche Royale de Valois defaillit en luy.

Henry le Grand IV. de ce nom, Roy de Nauarre, fut fait Roy de Frãce par le decez de Henry III. comme le plus proche de la Couronne, estant sorty en droicte ligne de Louys de France, Comte de Clermont en Beauuoisis, fils de S. Louys. Il a dompté tout ce qui s'opposoit à ses iustes pretẽtions, & s'est apres dompté luy mesme en pardonnant à ceux qui s'estoient bandez contre luy.

La France n'en eut iamais vn semblable, & ceux qui viendront apres nous desireront à bon droict le retour du regne d'vn si puissant, & si bon Monarque, qui a faict viure son peuple en repos, ses voisins en asseurance, & ses ennemis en continuelle crainte. Il a regné 21. an, & mourut l'an 1610. laissant pour successeur, son fils.

Louys XIII. que Dieu nous a donné comme vn Soleil leuant sur nos tenebres : comme vne belle & viue Image de cét incomparable Monarque Henry le Grand: Et faut croire que son regne qui a commencé par l'innocence de son aage, sera vn regne de pieté, de iustice & de paix, que Dieu continuera de combler de ses benedictions comme il a commencé.



DISCOVRS DE LA MONARCHIE D'ESPAGNE.

SOMMAIRE.

1. DEnombrement en general de tous les Estats qui sont sous le Roy d'Espagne. 2. Description & partition tant ancienne que moderne de l'Espagne: & comme elle est aujourd'huy diuisee en trois Gouuernemens. 3. Topographie de la Catalogne; de l'Arragon, de Valence, de Murcio de Grenade, de l'Andaluzie, où est le Destroict de Gibralter, appellé anciennement Destroict d'Hercules; de l'Estremadure, des deux Castilles, de Calice, de la Biscaye, de Guipuscoa, de la Nauarre, (où est traicté de l'iniuste vsurpation de ce Royaume par Ferdinand sur la Princesse Catherine de Nauarre,) de Portugal. 4. L'Espagne abondante en mines d'or & de vif argent, en fontaines medecinales chaudes & froides, en cheuaux d'incroyable vistesse, fruicts de toute sorte, chair, & poissons d'enorme grandeur: Temperature de l'air de chaque pays. 5. Le naturel & mœurs tant des anciens Espagnols que de ceux de ce siecle. La façon de leurs habits, leurs exercices, & leur maniere de viure. 6. Richesses d'Espagne en quoy consistent. Quel est le traffic qui se fait par tous les ports, & principalement à Lisbonne: Auec vne sommaire deduction du reuenu que tire le Roy d'Espagne de tous ses Estats & Royaumes. 8. Quelle sont ses forces qui maintiennet vne si grande Monarchie, tant sur mer que terre ferme; à ceste fin est descrit l'appareil d'vne armee nauale Espagnolle, dressee contre la Royne d'Angleterre, & les Pas-bas reuoltez, en l'an 1588. 8. Forces terrestres Espagnolles quelles. La valeur de l'Infanterie. Le nombre de Caualllerie entretenu ordinairement en tous ses Estats. Les forteresses basties sur les frontieres. 9. Authorité du Roy d'Espagne en ses Royaumes, & le nombre des Conseils, auec lesquels il gouuerne ses Estats. 10. Nauigations ordinaires Espagnolles, & quel ordre y est estably. 11. De la Religion, & choses qui concernent l'Eglise d'Espagne, Combien il y a d'Archeueschez & Euschez, la valeur & reuenu d'vn chacun d'iceux. 12. Genealogie des Roys d'Espagne. Et la succession des Roys Goths en tout le Royaume d'Espagne. 13. List des Roys qui ont regné en Portugal. 14. Description des Isles de Maiorque & Minorque, & autres: Et comme elles sont venuës à la Couronne d'Espagne. Du Royaume de Naples, Sicile, l'Isle Sardaigne, l'Estat de Milan, les Isles Canaries, l'Isle Mozambique, l'Isle Ormus, l'Isle de Dieu, la ville de Daman, l'Isle de Goa, & au-

tres contrees des Indes & nouueau monde. Finalement est proposé vn estat des reuenus que le Roy d'Espagne tire par an de ses Royaumes de Portugal, de Naples de Sicile, d'Arragon, &c. & de tous ses autres Estats.



Fin de n'embrouiller pas le Lecteur, & ne luy faire chercher tous les Estats qui sont sous le Roy d'Espagne en diuers endroits de ce liure, i'ay pensé qu'il seroit plus à propos de mettre icy tout à la fois toutes les terres qu'il possede, & apres en auoir fait le dénombrement en general, considerer distinctement les particuliaritez plus remarquables.

Le Roy d'Espagne possede aujourd'huy en l'Europe tous les Royaumes d'Espagne, le Royaume de Naples, l'Estat de Milan, les Isles de Majorque & Minorque, d'Euse, de Sicile, & de Sardaigne. En Affrique il possede le meilleur port qui y soit sur la mer Mediterranee, c'est à sçauoir Marzalcabil, qui signifie Grand port, & encores les places d'Oran & de Melille, & le Pignon d'Affrique. Il a outre ce, hors le Destroict les Isles de Canaries, au nombre de douze, dont il y en a sept principales. Et à cause de la Couronne de Portugal il tient en la mesme Affrique les importantes places de Sette, & de Tanger, qui sont les clefs du Destroict, voire mesme de nostre mer, & de l'Ocean Atlantique, & hors du Destroict Nazagau. Il a encor eu auec le Royaume de Portugal les Isles Azores, dont les principales sont la Tercere, sainct Michel, saincte Marie, l'Isle du Pic, & S. George. Il tient aussi le sainct Port, & non gueres loing de là l'Isle de Madere, grande, belle, & riche. Dauantage il a les sept Isles du Cap verd, & sous la ligne Equinoctiale l'Isle de sainct Thomas. Il possede encor toute la coste d'Affrique, qui s'estéd depuis le Cap d'Aguere iusques à celuy de Guardafu. En Asie à cause de Portugal il tient presque les meilleures places de sa coste Occidentale, c'est à sçauoir Ormus, Diu, Goa Malaca. Le Royaume d'Ormus comprend sous luy vne bonne partie de l'Arabie heureuse, & l'Isle de Baaren qui est fort grande. Il possede encor là prés Daman, Bazin, & Zanaa, outre Ciaul, & les forteresses qui sont aux Royaumes de Gananor, & de Cochin, & encor à Colan. Il tient aussi presque toute la coste qui s'estend depuis Daman iusques à la ville de Mesipur, veu qu'elle est toute aux Espagnols, ou leurs amis, horsmis Calicut. L'Isle de Manar, & le port de Colomban, en l'Isle de Zeilan appartient encor aux Espagnols, de mesme que quarante Isles des Philippines, dont la principale se nomme Luzō, longue de plus de 200. lieuës, mais estroicte. On compte encor entre ces Isles celle de Vendenao, Tandaia, qui est nommee par excellence la Philippine, à cause que ce fut la premiere qu'on descouurit, & Cebe, où Magellan mourut. L'autre partie des Estats du Roy Catholique consiste au Nouueau Monde. Le tout est diuisé en Isles, & en terre ferme. Les Isles de la mer du Nord sont en si grand nombre qu'on ne le sçait iusques à present, veu que les seules Lucaies surpassent le nombre de quatre cens. Celle de Borichen est fort grande, comme aussi Iaraique, la Cube, & l'Espagnolle.

Quant à la terre ferme l'Espagnol possede actuellement tout ce qui va costoyant la Floride, la nouuelle Espagne & le Iucatan, & encor toute la grāde Presque-isle Meridionale iusques au Cap de Californie, voire mesme ius-

ques à Quiure; veu que les Castillans ont fait iusques là leur descouuerte. Il possede encor ceste partie du Peru qui est entre la riuiere de la Plate, ou de l'argent, & Maragnon, & commence depuis Panama, & cecy s'appelle Bresil. Il tient encor le Peru, & le Royaume de Mexique.

Voyons maintenant en particulier les choses plus considerables qui sont en ceste monarchie, & parlons premierement de l'Espagne, où est la demeure ordinaire des Princes.

II. L'Espagne qui est la premiere partie de terre ferme qu'on trouue prés de l'Affrique, au delà du Destroict de Gibraltar, est bornee du costé du Leuant des monts Pyrenees, qui s'estendent depuis Fontarabie, qui est en la Prouince de Guipuscao iusques au Cap de Creuz, qui est au commencement de Cataloigne entre Roses & Colibre. Elle a pour borne du costé du Midy la mer Mediterranee, qu'on nomme communément la mer du Leuant, qui commence entre l'Espagne & l'Affrique, & se joint apres à l'Ocean depuis le Destroit de Gibraltar iusques au Cap de saint Vincent. Elle a du Couchant la mer Oceane, depuis ce Cap de sainct Vincent iusques à celuy qu'on appelle de Fin de terre, & du costé du Nord la mesme mer l'enferme depuis le Cap de Fin de terre iusques à Fontarabie. Les monts Pyrenees ne sont estendus de droict fil autour d'Espagne, ains vont faisant vne figure tortuë, de sorte que le chemin d'vne extremité de ces monts à l'autre seroit de plusieurs iournees; au lieu que du costé de la France il n'est pas si grand ny si fascheux & difficile de la moitié. Ces montagnes vont par la Nauarre & Ronceuaux, le long du val Salazar & val de Ronal iusqu'à Hisaua, qui est la derniere borne du Royaume de Nauarre, puis elles passent en Arragon par les monts de Iaca, iusques au Destroict de Cataloigne, & iusques à la pointe du Cap de Creuz, où elles prennent fin en la mer Mediterranee, y ayant depuis Fontarabie iusques à ce Cap enuiron quatre-vingts lieuës. La plus grande estenduë d'Espagne est, du Cap de Creuz iusques au Cap S. Vincent; & cét espace est de 275. lieuës, tellement que toute l'Espagne peut contenir en son circuit enuiron six cens & vingt lieuës Espagnolles, dont la chacune comprend quatre milles ou enuiron d'Italie, de sorte que ces lieuës reuiendroient à deux milles quatre cens quatre-vingts mille d'Italie, pourueu qu'on fist ce chemin par terre, d'autant que par mer il s'en faudroit beaucoup qu'il y eust vn si grand espace.

Les Romains ont autrefois diuisé l'Espagne en citerieure, ou celle qui estoit par deçà; c'est à dire qui estoit plus proche des terres de l'Empire Romain, c'estoit celle qui est entre le fleuue Ebre & les monts Pyrenées. Mais l'vlterieure ou celle d'au delà, estoit celle qui se trouuoit esloignee des terres de l'Empire, c'est à dire qui s'estéd depuis la riuiere d'Ebre iusques au Destroict de Gibraltar. Elle fut apres diuisee en trois Prouinces, c'est à sçauoir en Betique, Tarraconoise, & Lusitaine, par les Romains mesmes qui y establirent quatorze Iurisdictions, dont la Tarraconoise en comprend sept, comme la plus grande des trois, la Lusitanie trois, la Betique quatre. Et ceste diuision dura iusques au temps d'Attile. Mais depuis le Royaume de Grenade, l'Andaluzie, & la Betique ont succedé à l'Estremadure, Arragon, Castille, Nauarre, & les autres petits Royaumes à la Tarraconoise: & le Portugal & Royaume d'Algarde à la Lusitaine.

Or on diuise aujourd'huy l'Espagne en trois gouuernemens ou Royaumes; c'est à sçauoir d'Arragon, de Castille & de Portugal. L'Arragon contient

Cataloigne, Valence, Majorque, Minorque, Sardaigne, Sicile, & Naples. Castille comprend Biscaye, Leon, les Asturies, Galice, l'Estremadure, l'Andaluzie, Grenade, Murcie, & les deux Castilles, auec les Canaries, le Royaume de Nauarre, l'Estat de Milan, le Nouueau monde, les Philippines, & autres pays. Le Portugal comprend le Royaume d'Algarbe, le Portugal mesme auec ce que les Espagnols ont en la Guinee en Ethiopie, & ce qu'ils tiennent au Bresil & aux Indes, & plusieurs Isles.

Or en commençant la description, la premiere chose qui s'offre à moy c'est la *Cataloigne*, qui s'estend depuis Salses iusques à la riuiere d'Ebre, & confine auec la France. S'ensuit Perpignan qui est en la Comté de Rossillon, qui fut engagee par Iean Roy d'Arragon pour beaucoup de milliers d'escus aux François, & puis renduë au Roy d'Espagne par Charles huictiesme, par le moyen de la promesse qu'il tira que l'Espagnol ne l'empescheroit pas en son entreprise de Naples. Ceste Comté s'estend entre deux bras des monts Pyrenees, dont l'vn va à Salses, l'autre à Colibre, que les anciens nommoient Illiberis. Sur le riuage de la mer, où prés de là on void diuerses places auec leurs ports, plustost necessaires qu'asseurez, pource qu'ils sont sujects à diuers vents, & ne sont gueres capables. Il y a Elne, Colibre, Rosas, Empurie, Palanos, Blanos. Mais Barcelone est la ville capitalle de Cataloigne. On voit dans le pays Girons, Vich, Cardone, Vrgel, Montherrat, mont d'incroyable deuotion pour vne image miraculeuse de la sacree Vierge mere de Dieu. Mais retournant à la marine on voit au delà de la riuiere Lobregato, Torragone, ville d'où la plus grãde partie de l'Espagne prenoit son nom: & combien qu'elle soit sans port, toutesfois elle est en assiette fort commode. On trouue apres l'emboucheure de la riuiere d'Ebro, renommee pour auoir esté la borne des Romains & des Cartaginois. Il naist prés de la mer de Biscaye, auprès d'vn lieu qui se nomme Fuentibre, & courant quelque peu vers les monts Pyrenees, tourne apres vers le Leuant, & puis vers le Midy, & il n'y a presque riuiere qui face plus de tours, ny qui se pende dauantage. Ceste riuiere se grossie par le moyen des riuieres qui naissent au pied desdicts monts, & s'y rendent: veu que de l'autre costé elle ne reçoit que le Bilbile, si l'on a seulement esgard à ce qui est digne de consideration. Et ceste riuiere fait en son emboucheure l'Isle d'Alfaques retraicte des Corsaires. Mais en suyuant son cours on voit Tortose belle ville, & en bon pays. Au reste les riuieres d'Espagne ont presque toutes par maniere de dire les bords fort hauts, & les licts bas: d'où vient qu'on y nauige mal-aisément, on se sert toutesfois vn peu des eaux de l'Ebre en Arragon, & de quelques petites riuieres aux Royaumes de Valence & de Grenade.

L'Arragon a pour ses bornes du Leuant la riuiere de Cinga, du Ponent les monts de Moncate & de Moline, du Nord la riuiere d'Ebro, & du Midy la montagne de Brabance. On voit en ce Royaume, ou pour mieux dire en ceste Prouince d'Espagne, les villes de Iaca, Huesca, Venasca, & la place de Moson, renommee pour les Cours qui s'y tiennent. La principale ville du pays c'est Sarragosse, la plus belle ville d'Espagne, si on a esgard à la beauté des rues, & à la magnificence des Palais. On y voit aussi Calatajud, qui doit tenir le premier rang apres Sarragosse.

Quãt au Royaume de *Valence* il tire son nõ de sa principale ville, & est borné

du costé d'Orient la mer Mediterrance;du Nord de l'Arragon, de l'Occident de la vieille & nouuelle Castille,& du Midy du Royaume de Murcie.Il a deux bonnes villes,c'est à sçauoir Horiuela & Valence, on compte en ce Royaume enuiron vingt & deux mille familles de Mores.

Quant à ses fleuues,les principaux sont Guadalauiar,qui veut dire eau pure & claire qui passe prés de Valence, & Xucar, que les anciens ont nommé Sucron,d'où prend son nom le Sein,ou Golphe de Sucron,qui s'estend depuis la petite Isle d'Alfaques iusques au Cap Martin. Le port de ce Royaume c'est Alicant, nommé par les anciens Illice,d'où prend son nom le Golphe compris entre le Cap Martin & le Cap de Palos.

Murcie a pour ses bornes les confins d'Alicante & le Cap de Gates, & a peu de lieux peuplez,& ceux qu'on y voit sont de peu d'importance. Murcie est la principale ville. En ce Royaume est le port de Cartagane,qui est le meilleur qui soit en Espagne sur la mer Mediterranee, pource qu'il y a vis à vis vne petite Isle qui l'asseure des vents, & le deffend de l'impetuosité de la mer, qui y rompt sa furie. Aussi André Dorie disoit, qu'il tenoit trois ports fort asseurez en la mer Mediterrance,c'est à sçauoir celuy deCartagene,& Iuillet,& Aoust. La ville est peu de chose, & mal bastie.

Le Royaume de *Grenade* s'estend depuis Vere iusques à Malaga, & l'on voit icy de quelle importance est l'Agriculture, veu qu'au temps que les Mores y dominoient ceste contree estoit extremement habitee, & pleine de toute sorte de biens. Les collines estoient reuestuës de vignes & d'arbres fruictiers, les vallees & les plaines abondoient de grains & de iardins,& les villes de gés & de viures;au lieu que maintenãt il n'y a gueres de gés,& le pays rapporte fort peu,à cause qu'õ y exerce moins qu'auparauãt l'Agriculture.La ville de Grenade ressemble à vne grenade ouuerte, veu qu'elle contient deux collines,que on peut presque nommer deux montagnes,qui sont diuisees par vne vallee par laquelle passe le Bate. Et ceste ville est diuisee en quatre parties differentes d'assiette, qui se nomme Grenade, Sierra del sol, ou montagne du Soleil, Albayzin,& Anterqueruele.Les marchands & les Gentils-hõmes habitent principalemẽt àGrenade,qui est la principale,& il y a vne Eglise d'admirable Architecture. Il y a le lieu qu'on nomme Alcaçar, qui represente vne petite ville ayant dix portes.Il y a l'Alhambre,Palais des Roys Mores,qui pour raisõ de son artifice, & pour la multitude de ses fontaines peut estre mis entre les miracles du monde. Mais sur tout son assiette est merueilleuse, pource qu'elle a au dessous du costé du Leuant la ville;duMidy les montagnes neigeuses,& du Nord vne grãde plaine.Quãt aux autres parties il n'est pas à propos d'en parler, pource qu'il n'y a rien de rareté. Toute la ville a de circuit enuiron sept milles,& est entouree de murailles auec vn grand nombre de tours.Quelques-vns y en mettent iusques à mille.En ce Royaume on voit encor la ville deGuadix à 6. lieuës loing de Grenade. Les autres lieux considerables sont Ronde, Maluelle,Velez,Vere,Mochacar,Guascar,Baze,Colbo,& Loche sur la riuiere du Genil.On voit à sept lieuës deGrenade le chasteau d'Albarne.Les lieux maritimes plus importans de ce Royaume sont Almerie, & Malage, prés duquel lieu il y a vn fort grand nombre de villages. Ferdinand Roy d'Arragon & de Castille acheua de conquerir ce Royaume auec la ville l'an 1490.

L'Andaluzie s'estend presque depuis le commencement du Destroict de Gibraltar,iusques au fleuue de Guadiane. Elle est presque à la porte de la

mer Mediterrance par le moyen du destroit de Gibraltar, de qui nous dirons icy deux mots, quoy qu'il appartient plustost au Royaume de Grenade qu'à ceste Prouince. Ce destroit a donc sept milles de largeur auec le flux & reflux ordinaire de la mer Oceane, qui entrant par ceste porte s'acquiert le nom de mer Mediteranee, & s'estéd de là iusques aux dernieres bornes de la mer Majour par l'espace de 3700. milles, & en enuironne plus de dix mil. Les Grecs l'appelloiét d'estroit d'Hercule, à cause de deux colónes de brõze qui estoiét au Temple d'Hercule, ou comme les autres veulent à cause de deux mõtagnes, dont l'vn nommee Calpe est en Espagne, & l'autre nommee Abile en Affrique, & qui ont esté mises en reputation par les Poëtes, qui ont escrit que c'estoient des colonnes plantees par Hercule pour borne de ses voyages. Les Latins nõment aussi ce destroit Gaditain à cause du voisinage de l'Isle de Caliz, nommee des Latins Gades. Les Mores luy ont donné le nom de Gibraltar, à cause d'vn chasteau qu'ils bastirent au dessous de la montagne de Calpe, qui a peu de tour, mais est si haut qu'il represente de loing vne Isle separee du reste de la terre. Or ayant passé le destroict on trouue l'Isle de Caliz, loing de terre ferme enuiron 700. pieds, à laquelle estoit conjointe vne autre petite Isle, qui n'auoit pas plus de 200. pas de circuit, & toutes les deux estoiét appellees des Latins Gade. En la plus grande qui reste aujourd'huy il y a vne ville qui estoit du temps des Romains des plus nobles & plus riches d'Espagne. Tellemét que Strabon escrit qu'elle ne cedoit à aucune ville de l'Empire ny en grãdeur ni en magnificence, ny en nombre d'habitans de marque; veu qu'on y compta quelquesfois cinq cens Cheualiers Romains, qu'on ne trouua nulle part ailleurs qu'à Padouë. Maintenant il s'en faut de beaucoup qu'elle ne soit si grande, & l'on la peut plustost mettre entre les celebres abords des marchands, qu'entre les villes magnifiques. Les Mores la ruinerent, les Corsaires ne la laisserent pas remettre. Mais il n'y a chose qui luy porte plus de dommage que le voisinage de Seuille qui attire tout le traffic de la mer de Ponent. Entre Caliz & la terre ferme il y a vn fort bon port nommé Porto Real, & plus auant vers le Septentrion il y en a vn autre nommé de Saincte Marie. De là en doublant vn petit cap on trouue le port Sainct Lucar où les nauires s'arrestent, ou pour attendre le vent s'ils veulent aller en haute mer, ou bien pour attendre le reflux de la mer Oceane s'ils veulent aller à Seuille qui est sur le bord du fleuue Guadalquibir à main gauche. Ceste ville a enuiron six milles de circuit, & beaucoup d'Eglises & de Monasteres magnifiques, & de belles ruës & grãdes places. Au temps que le grand Ferdinand prit Seuille on comptoit autour vingt mille villages ou hameaux, mais aujourd'huy le nombre n'en est pas de beaucoup si grand. Toutesfois on y compte encor deux cens places fermees de murailles. La riuiere de Guadalquiuir, qui veut dire en Arabe grande riuiere, fait port à ceste ville: & veritablement elle merite bien ce nom de grande & pour sa grandeur, & pour la bonté de ses eaux fort propres à la teinture des draps, & à rendre belles les personnes. La maree monte encore deux lieuës au dessus de la ville. De l'autre costé de la riuiere on void Triane qui est vn fort plaisãt membre de Seuille. Or cõbien que le Soleil s'y face ressentir excessiuement, en telle sorte que les bleds d'alentour y sont meurs en Auril, de mesme qu'en Egypte, toutesfois il y a tant de rafraischissemens, que le Roy Ferdinand disoit, qu'il falloit demeurer en temps d'Esté à Seuille, & en Hyuer à Burgos, qui est vne ville fort froide, mais où il y a de merueilleuses deffences cõtre

le froid. Outre Seuille il y a encor en Andaluzie plusieurs autres villes, places importantes; mais la principale c'est Cordouë, iusques à laquelle on peut voyager sur Guadalquiuir, ou sur de grãds ou sur de petits bateaux. C'est vne ville d'vn grãd circuit, mais où il y a peu de maisons à cause du grand nombre de jardins. Il y a tout aupres force chasteaux & places, dont Lorene en est vne. Jaën est aussi ville remarquable, & qui a merité que les Roys d'Espagne s'en disët Seigneurs entre les autres tiltres. Elle a en sa diocese Vbede, Boësle, Anduiar, places assez considerables. Il y a encor Almaden & Marchene, dõt la premiere est le lieu de l'ordre d'Alcantare en la Diocese de Cordouë, & Marchene est vn lieu sur les confins de Grenade & d'Andaluze. *L'Estremadure* s'estẽd depuis Ville-reale iusques à Bajados, & depuis Sierra Morena iusques au Tage. On y void sur la riuiere de Guadiane qui la trauerse les villes de Badajos & de Meride. Et l'on void icy vne chose remarquable, qui est que ceste riuiere coule l'espace de quinze lieuës sous terre sans se monstrer, iusqu'à tant qu'elle paroist de nouueau prés de Medelin; lieu renommé pour la naissance de Fernand Cortez qui conquesta Mexique. En ce pays est l'image de nostre Dame de Guadalupe, où l'on void vn grand abord de toutes sortes de personnes.

Les deux Castilles sont presque semblables en assiette, sinon que la nouuelle a plus de plaine que la vieille, & elles sont diuisees l'vne de l'autre par quelques montagnes qui commencent aux confins de la Nauarre, & trauersent presque toute l'Espagne iusques à la mer. La ville capitale de la nouuelle c'est Tolede, & de la vieille Burgos. Tolede est grande ville assise en vn lieu esleué, & l'on y monte ou descend tousiours. Elle peut auoir de tour enuiron quatre milles; mais elle ne semble pas si grãde qu'elle est à cause de l'inegalité de sõ assiette. Elle est enuironnee de tous costez de montagnes sinon d'vne part; a ses ruës estroites, & ses maisons espaisses, & plus belles dedans que dehors. Elle a 23. quartiers & 17. places. Elle est enuironnee de trois costez du Tage qui court au bas, & dõt l'eau est tiree en haut dãs la ville par vn moyen que trouua Jacques Cremonois. Prés de Tolede on descouure vne plaine qui est fort plaisante aux lieux où l'on cõduit l'eau du Tage. On trouue du costé du Nord de Tolede la ville de Madrid demeure des Roys d'Espagne. On void au deçà de la Guadiane cité Royale, & sur la riuiere Calatraue, d'où tirẽt leur nom certains Cheualiers d'Espagne; & au deçà du Tage on void Couque & Ocagne, renommee par ses grands; & sur la riuiere on void encor Alcantare, d'où prend son nom vn autre ordre de Cheualiers; & au dessus de Madrid on void Alcala de Henarez. Mais passant à la vieille Castille on y void Burgos sa ville capitale, comme i'ay dit cy-dessus. Ceste ville est ancienne & bien bastie, mais elle a ses ruës estroites, & est entouree de montagnes qui causent que les iours y sont plus cours que la latitude du lieu ne porte; pource qu'ils luy retardent le matin les rayons du Soleil, & les luy desrobent le soir auant l'heure qu'il s'en deuoit tirer, & pour ceste cause l'air y est extrémement froid. On void là entre autres choses l'Eglise Metropolitaine faite auec grand artifice, parce qu'en mesme temps on y chante l'Office en cinq Chapelles, sans aucun empeschement ou destourbier. Il y a vn Crucifix fort ancien, qu'on tient auoir esté faict par Nicodeme. Il y a vn Conuent de Religieuses qu'on nomme Vuelgues qui sont au nombre de 150. toutes de maisons nobles. Ceste ville debat de la preseance & primauté auec celle de Tolede, & aux Cours ou assemblees d'Espagne, ce debat ne pouuant estre terminé, le Roy Ferdinand s'aduisa de les contenter toutes deux: de sorte qu'il fit parler la ville de Burgos, disant qu'il par-

feroit pour celle de Tolede. On void apres sur la riuiere Tormes, & puis Salamanque où il y a vne fort renommee Vniuersité, & l'on void au delà du costé du Nord Medina del Campo, ville riche & de grãd trafic, & apres cela Zamore, & Valladolid, l'vne des plus agreables villes qu'on puisse voir, qui est assise sur la riuiere de Pisuergue, bien bastie, auec de belles & grandes ruës, & des Palais magnifiques. Il y a plusieurs arts, & entr'autres vn grand nõbre de bõs Orfeures. Ceste ville s'est accreuë & s'embellit par la demeure que les Roys y ont faicte. Au Leuant de Salamanque on void Auile, Segouie, Siguence, & plusieurs autres villes & places, dont le dénombrement seroit ennuyeux. Mais ie ne laisseray pas en arriere Sorie, appellee par les anciens Numance: veu qu'il n'y a eu ville au monde qui ait fait plus de mal & d'ennuy aux armees des Romains plus long temps & auec vn plus petit nombre de personnes. Entre la riuiere de Pisuergue & la riuiere d'Ezla on void Medina del rio place marchãde & assez prés de Palence. Mais en sortant hors des confins de Castille on void au dessous des montagnes des Asturies la ville de Leon capitale d'vn Royaume qui fut ainsi nommé du temps de la conqueste de l'Espagne faite par les Mores. Ce fut là que les Roys d'Espagne firent leur premiere demeure apres ce rauage, & ceste inondation des Mores; & delà ils les contraignirent auec des guerres continuelles de huict cens ans, de s'en retourner finalement en Affrique; & veritablement les Roys & les Gentils-hommes d'Espagne s'employerent auec vne extréme ardeur & resolution en ceste entreprise.

Galice est comprise entre la riuiere Auie, & la mer Oceane. Ce pays est principalement renommé pour le corps de S. Iacques protecteur d'Espagne qui est à Compostelle. Alfonce 9. ayant surmonté miraculeusement Mirammolin, institua l'ordre des Cheualiers de S. Iacques, qui est le plus honorable ordre d'Espagne. Ceste Prouince a vn tresbon port à la Corougne, où Charles V. ordonna que le trafic des espiceries s'y feroit; ce qui ne reüssit pas apres. Vous voyez aussi en ce pays Bayonne, Põteuerde & Ribadeo lieux maritimes.

Asturie s'estẽd depuis la riuiere de Ribadeo iusques à S. André. Sa principale ville est Ouiedo, où se sauuerent au temps des Arabes les Gots qui resterent auec beaucoup de reliques des Saincts. C'est de là que tirent leur origine les *Hidalgos* d'Espagne. Il y a aussi en ce pays la ville de Santigliane. Ceste Prouince s'auance fort vers le Nord auec le Promontoire Scytique, aujourd'huy Cap de Firo. *La Biscaye* est bornee de la Nauarre, de Guipuscoa, de la mer, & des Asturies. Ses principales places sont S. André auec vn port capable de force vaisseaux. Il y a encor Laredo, qui est bonne place, auec vn port capable de mesme que Portugalette. La capitale ville de Biscaye c'est Bilbao en vne assiette fort commode. Dans le pays on ne void que des maisons esparses çà & là, à cause que l'aspreté des lieux ne souffre pas que plus de gens y demeurent. *Guipuscoa* a pour ses bornes la riuiere de Vidosone ou Vidorso, Alduida, Húria, & Beryuia, & separe la France de l'Espagne, les monts Pyrenees, la Nauarre, la Biscaye, & la mer Oceane. Ses places sont Deuia, Oria, S. Sebastien ville Metropolitaine, Fontarabie, & le passage & Tolosette.

La Nauarre est assise entre la riuiere d'Ebro & les monts Pyrenees. Sa ville Metropolitaine c'est Pampelune, les autres sont Stelle qui en est esloignee de vingt milles, & Tudele, & aussi Lugrogne & Calahorre. Ce Royaume a deux passages vers le Bearn. Ce qui reste au Roy de France peut estre estimé presque la sixiesme partie du Royaume, qui a esté iniustement vsurpé sur les Roys de Nauarre, & appartient de droict au Roy de France.

à present regnant, comme à celuy qui descend de Catherine de Nauarre Comtesse de Foix & de Bigorre, & Princesse de Bearn. Le mal proceda de ce que ceste Princesse ayant espousé Iean fils d'Alain Duc d'Albert, qui prit le party de Louys XII. Roy de France, l'assista contre les Venitiens, Espagnols & Allemands, & mesmes contre le Pape Iules II. le Pape irrité, comme si les Royaumes estoient à sa possession, apres auoir excommunié le Roy de Nauarre, mit son Royaume en interdit, & l'abandonna à Ferdinand, qui s'estant rendu maistre de Pampelune & presque de toute la Nauarre, a transporté aux siens ceste iniuste vsurpation, qui ne peut plus estre de longue duree. Ceux qui sont descendus de Iean ont retenu le nom auec vne petite partie du Royaume: & i'ay trouué à propos de mettre icy leur descente.

Iean fils d'Alain Duc d'Albert. Sa femme Catherine de Nauarre

Henry d'Albert Roy de Nauarre. Comte de Bearn, de Foix, de Bigorre, & d'Armagnac. Sa femme Marguerite de Valois sœur de François I. Roy de France.	Charles qui meurt prés de Naples sans enfans.	Quelques filles.

Ieanne d'Albert Roine de Nauarre espouse Anthoine de Bourbon.

Henry de Bourbon Roy de France & de Nauarre.------Louys XIII. Roy de France & de Nauarre.

Maintenant que nous auons couru tout ce qui est riere la Couronne, de Castille & d'Arragon, il est à propos de retourner arriere, & de voir le *Portugal*, Ce Royaume nommé autresfois Lusitanie & Espagne vlterieure, a pour ses bornes du costé du Nord les riuieres de Mingo & d'Auie iusqu'à la ville de Ribadanie qui est sur le bord de l'Auie: de ce costé il regarde la Galice, & de là en tirant vers le Leuant vne ligne iusqu'à la Mirande assise sur le Duero, de là encore vers le Midy: Il faudra pour prendre ses bornes tirer presque tout droit iusqu'à l'emboucheure de la riuiere d'Ante: & de ce costé là il confine auec la Castille, l'Estremadure & l'Andaluzie, & du Midy & de l'Occident il a pour sa borne la mer Atlantique ou de Ponent. Ce Royaume a de tour enuiron huict cens soixante & dix-neuf milles, ou selon quelques-vns huict cens cinquante, & en a de costé de mer 470. Il est long & estroict, assis pour la plus grande partie sur la mer Oceane: il est long de 370. milles, & large de soixante, & est diuisé en deux Royaumes, dont l'vn retient le nom du tout, l'autre s'appelle Algarbe, mot Arabic, qui signifie partie Occidentale. L'vn est diuisé de l'autre par vn ligne qu'on doit tirer imaginairement d'Alcotin à Odechere, qui sont deux Chasteaux, dont l'vn est assis sur la mer de Ponent, l'autre sur la riuiere de Guadiane. L'Aigle est vers le Midy, & Portugal vers le Nord. Il passe par ce Royaume beaucoup de belles & grandes riuieres, comme la Guadiane, le Tage, le Mondeguë, le Duero, le Mingo, qui ont presque toutes de l'or meslé parmy leur sable. Guadiane passe par le Portugal l'espace de sept lieuës, le Tage 18. & le Duero 28. & le diuise de la Castille.

L'Algarbe contient les villes de Tauile, Lagos, Silues & Fare; dont Tauire, & Lagos ont d'assez bons ports, outre lesquels (passé le Cap de Sainct Vincent, dit des Anciens sacré promontoire) il y a encores celuy de Villeneufue & quelques autres qui sont petits. Le Portugal a trois fort bons ports, c'est à sçauoir celuy de Serubal à vingt milles loing de Lisbõne vers le Midy, en vn Golphe long de trente milles, & large de trois: celuy de la Cité de Port, que le Duero fait, & celuy de Lisbonne qui est le plus grand, & qui faict par le Tage, par lequel ont entré quinze, voire vint-milles auant dans terre, auec de fort gros vaisseaux: Lisbonne au iugement de tous, est la ville la plus peuplee de la Chrestiété apres Paris. Elle contient cinq collines, entre lesquelles s'estend la plaine iusques au fleuue. Elle peut faire vingt mille maisons, diuisees en vingt-cinq paroisses. En la plus haute colline on void vn Chasteau du tout ancien, qui n'est fort qu'à raison de son assiette. Il n'y a point de soldats en garnison, & ce lieu sert seulement de prison aux gens de qualité. On trouue à l'ébouchеure du Tage Cascais, où les vaisseaux attendēt la maree pour monter à Lisbonne, ou le vent pour faire voile. Les autres Citez sont Coymbre, où il y a bonne Vniuersité, fondee par le Roy Iean II. (& il y en a vne autre fondee par le Cardinal Henry, qui fut depuis Roy) Lamego, Viseo, Mirande, Porto, Portalegre, Guarda, Leira, Eluas. Et quoy que Bragance n'aye pas vne Eglise Cathedrale, toutesfois elle iouyt du priuilege de Cité, & est sous vn Duc si puissant & si riche, & qu'il semble que c'est chose monstreuse de voir qu'en vn si petit Royaume il y ait, outre le Roy, vn si grand Prince; veu qu'on tient qu'vn tiers du peuple du Royaume luy est subiect, & est dans ses terres. Outre ce Duc il y en a encores deux autres, vn Marquis, dix-huict Comtes, vn Vicomte, vn Baron. Outre les Citez on compte que le Portugal a ou de Chasteaux, ou d'autres places fermees de murailles, iusques au nombre de 470. & d'auantage, qui sont pour la plus grande part entre le Tage & le Migne. La partie du Royaume qui est entre le Tage & la riuiere de Guadiane, est peu peuplee, mais celle qui est entre le Duere & le Migne, contient vn peuple innōbrable, mais pauure, & plus semblable à celuy de Galice, auec lequel il cōfine, qu'aux Portugais, Ce Royaume fut iadis beaucoup plus peuplé qu'à present, & cela vient du grād nombre des loingtaines & grandes entreprises du Bresil, de l'Ethiopie, des Indes, de Malacca, de Molucco, de plusieurs autres Isles, il s'est perdu, & se perd encores to⁹ les ans beaucoup de gēs à l'aller, ou au retour, & outre ce il y en a tāt qui s'arrestent en ces lieux esloignez, que le Portugal en demeure desnué d'hōmes. Le nombre du peuple qui y estoit, a peu estre recogneu en ce que le Roy Iean passa à l'entreprise d'Affrique auec quarante mille hommes: & ceste entreprise fut poursuiuie auec de grandes forces par Alfonce V. qui fut surnōmé Affricain pour ceste raison. Mais depuis que les Indes furēt descouuertes, le Roy Emmanuel enuoya à l'ētreprise d'Amazor vne armee de vingt mille hommes de pied, & trois mille cheuaux.

QVALITE' DV PAYS.

L'Espagne en beaucoup de lieux n'est point cultiuee à cause du fond qui est pierreux, ou pour les solitudes mal plaisantes: toutesfois si on la cōpare auec l'Affrique, elle est beaucoup pl⁹ fertile, pource qu'elle n'a pas de si IV.

grandes chaleurs. L'Espagne en plusieurs lieux rapporte assez de tout ce qui est necessaire à l'homme, comme froment, vin, fruicts, huile, bestail, lin, fer, & metaux, miel & cire, & a des eaux qui nourrissent le poisson, & autres choses semblables. Elle n'est pas tant molestee des vents que la France, & l'air n'est infecté de broüillards, & de marests pestilents. L'or, l'argent, & le bon fer, ne se trouuent point en autre lieu en telle abondance, qu'en Espagne. On ne fouyt pas tant seulement l'or aux mines, mais encores quand les fleuues enflent par les pluyes, ils produisent du sable d'or, & principalemẽt le fleuue du Tage. On a trouué autresfois en Espagne des fragments de pur or de la quantité de demie liure. Il y a en diuers lieux de ce Royaume des fontaines chaudes, & froides, qui ont vne vertu admirable pour guarir diuerses maladies. Il n'y a point faute de bestail en Espagne, & non seulement il y a force bestes priuees, mais aussi grand nombre de sauuages. Sur tout elle est estimee pour les cheuaux qu'elle produit, qui sont de si grande vistesse, que l'on a dit qu'ils estoient engendrez du vent. Elle n'a pas beaucoup de bestes nuisantes, si ce ne sont les conils qui foüillent la terre, & gastent les racines de plantes, & font beaucoup d'autres dommages. Les fleuues qui coulent en Espagne, coulent tout doucement, à raison dequoy ils ne gastent pas les terres par leur impetuosité. Ils ont aussi abondance de poisson, d'autant que la mer leur en enuoye beaucoup. L'air est generalement bon, & est froid vers le Nord, & les Pyrenees, & temperé vers la mer Oceane, & la nostre. Elle porte des fruicts de toute sorte, & en si grande abondance, qu'elle en pouruoit presque toutes les contrees Septentrionales, principalement d'oliues, oranges, citrons, figues, & choses semblables. La chair y est de fort bon goust, principalement celle du mouton, & du pourceau. On ne sçauroit dire combien il y a de bon poisson aux lieux maritimes, principalemẽt d'Andaluzie, de Portugal, de Galice, & de Biscaye. Strabon escrit que vers le destroit de Gibraltar les Tons s'engraissent estrangement du gland qui tombe dãs la mer des chesnes qui en sont proches. Et le Reuerend Pere Louys de Grenade a escrit, que l'annee 1575. la force de la mer ietta en la coste de Penique, lieu de Portugal, vn poisson long de 40. brassees & large de 15. pieds, & si gros que deux hommes assez grands, l'vn estant d'vn costé, & l'autre de l'autre, ne se voyoient presque pas: les bouts de la queuë auoient d'interualle cinq brassees. En l'année 1578. la mer enuoya en la plage de Valence vn veau marin long de cent pieds. Et quelquesfois en la coste de Biscaye on void les Baleines de telle grandeur, que l'on en tire 200. bottes d'huyle. Mais pour retourner encores à ce que la terre porte elle abõde de poix, de l'escarlate, de jonc, lin, chanvre, vif argent, sauon de pierre, de tormentine & d'alun. Pline fait estat de l'airain des Mõts Marians, qui se nõment aujourd'huy *Sierra Morena*. Il y a aussi grande quantité de bonnes & fines laines. Mais pour venir aux particularitez, la Cataloigne est generalement sterile, & plus abondante en fruicts qu'en grains, & a plus d'arbres sauuages, que de bonnes plantes. Prés de Vich le pays est aspre, & à demy desert. Prés de Tortose il y a vn assez bon terroir.

En Arragon prés des monts Pyrenees, on marche des iournees entieres sans trouuer aucuns habitans; toutesfois il y a quelques vallees qui portent assez de fruict & de grain, & l'eau fait de grands effects en tous les lieux par où elle passe. Prés de Calataiud il y a vn bon air, le pays y est de bon rapport, il y a force beaux iardins & lieux peuplez.

Valence a l'air le plus temperé,& plus agreable de toute l'Espagne:son terroir est plein de iardins & lieux extremément plaisans, où il vient grande abondance de ris, de succres, de grains & de fruicts;& ce pays respond grandement aux qualitez de celuy qui est autour de Naples. Quant aux riuieres qui arrousent ce Royaume de Valēce, les principales sont Gualdalauiar, qui veut dire eau pure & claire, qui passe prés de Valēce & Xaucar, qui fut iadis nommé Sucron. Ce pays a des mines d'argent à Buriol, d'or à Loder, de fer, à Finistrat,& à Iabee, d'albastre à Piacent, d'alun, de chaux, & de plastre en plusieurs lieux.

Le Royaume de Murdie est fort peu peuplé, & ce qui s'y trouue est de peu d'importance; pource que les montaignes sont assez aspres, & les plaines sont bien peu arrousees d'eaux, & par consequent steriles, à cause qu'il pleut rarement en toute l'Espagne.

Quant à Grenade c'est vn des plus fertils terrois d'Espagne, principalement là où le Genil & le Darre passent: pource que ces deux riuieres arrousēt partie d'elles-mesmes,& partie aussi auec l'ayde & l'industrie des habitās du pays d'autour de Grenade; & par ce moyen seruent grādemēt à y faire venir des plantes, des fruits, des herbes, & des grains en abondance: mais surtout y causent la grande cantité de bestial, de succres,& des meilleures soyes qu'on voye. Les Mores qui en furēt chassez l'an 1492. disoiēt que le Paradis estoit iustemēt en la partie du Ciel qui respond à Grenade. Du costé du Nord il y a vne grāde plaine si fertile, qu'il n'est pas possible de le croire sās l'auoir veuë. Pres du fleuue Genil il y a vne plaine fort agreable, & de grand profit, & aux montagnes qui en sont proches, on y paist vn grand nombre de troupeaux.

Prés d'Alhame il y a des bains, qui dōnent vn grand plaisir à ceux qui sont sains,& font vn grand bien aux malades, & prés de ces bains d'eau chaude il passe vn ruisseau extrémement froid, qui pour ceste occasion se nomme *Rio frio*, ou riuiere froide. Malacca a tout son terroir partie en plaine, partie en vallee, tout plain de fruicts.

Il n'y a partie en Espagne qui porte plus de fruicts & de grains, que d'Andaluzie, n'y où il y ait plus de troupeaux, principalement de cheuaux: & ce pays est tel, qu'on le peut nommer à bon droit, le grenier, le fruictier, la caue,& l'escurie d'Espagne, & mesme la voliere; veu qu'elle a tant d'oyseaux, & principalement de ceux que nous appellons griues, qui sont tres-excellentes: que c'est chose incroyable presque à celuy qui n'y a pas esté. Autour de Seuille on void vne grāde quātité de fruicts, d'huyles, de vins,& de grains. Il y a entre autres choses vn bois d'oliuiers qui durēt 30. lieuë. Prés de Cordouë le terroir est de grand rapport,& l'on y void vn grand nombre de beaux iardins,& forces eaux, qui le rendēt entierement agreable. Prés d'Almadé il y a vne bonne mine de vif argent, qui est vn metail liquide mais qui surmonte en pesanteur ceux qui sont fermes, il s'attache à l'or toutes & quantesfois qu'il peut, & le separe de tous les autres metaux; & lors qu'il n'y a point d'or, il court à l'argent, & le purge des meslanges de la terre, de l'airain & du plomb auec lesquels il s'engendre. Il ne se soucie nullement des autres metaux, ains les gaste, les ronge,& les perce,& s'enfuit:& il se resoult immediatement en fumee, & de fumee il retourne en son estre. En ces mines d'Almaden il y a de l'argent vif de deux sortes, excellent est celuy qui sort des pierres rompuës,&

est nommé Vierge; celuy qui est de moindre prix se trouue sous terre; mais l'vn & l'autre est venimeux de sa nature. Et c'est ce qui fait que ceux qui le tirent deuiennent en peu de iours passés & descolorez, en telle sorte qu'ils semblent plustost personnes mortes que viuantes, & tremblent presque ordinairement, & viuent peu. Et ce vif argent a ceste particularité qu'il entre insensiblement iusques dans les os; tellement que lors qu'on rompt quelquesfois en Almaden les os des iambes des morts qui ont demeuré en terre quelque temps, il en sort vne bonne quantité de vif argent, ie parle de ceux qui ont trauaillé aux mines. Les doreurs afin de se guarantir du mal qui prouient du maniement du vif argent, ont accoustumé de tenir dans la bouche vn peu d'or tandis qu'ils trauaillent, lors qu'ils en tirent ceste piece d'or, elle est toute couuerte de vif argent. Les rochers d'où on le tire sont rouges, à cause du vermillon, qui est comme vn excrement de ces mines, & qui luy tient ordinairement compagnie. C'est ce qui a fait que Pline a mis prés d'Almaden des veines de vermillon, qui estoient alors fort estimees.

Aux enuirons de Marchene il naist des plus beaux & meilleurs genets de toute l'Espagne.

L'Estremadure est le pays le plus exposé au Soleil de toute l'Espagne, si bien que comme on passe en Italie le bestail de l'Abbruze aux campagnes de la Poüille quand l'hyuer arriue; ainsi on le passe en Espagne des parties Septentrionales à l'Estremadure, où il fait vne chaleur excessiue en Esté, qui est cause qu'il n'y a pas de grandes villes. En tout l'espace du cours sousterrain de la riuiere de Guadiane, il y a de fort bons pasturages; à raison dequoy on dit entre les autres merueilles d'Espagne, qu'il y a vne riuiere sur laquelle les troupeaux paissent. La terre de Guadacanal a eu grande reputation de nostre temps, pour vne fort bonne veine d'argent qui s'y est trouuee.

La nouuelle Castille a plus de plaines que la vi[e]ille, & est p[l]us au Midy, & plus chaude: ceste-cy abonde plus en grains, & celle-là en bestail: ceste-cy est arrousee du Tage, & de plusieurs autres riuieres qui s'y rendent; celle-là du Duero, qui grossit en telle sorte pour la grande quantité des eaux qu'il reçoit, qu'il deuient le plus grand fleuue d'Espagne. Il est vray qu'à cause de son cours rapide, & de son lict estroit, enuironné pour la pluspart de precipices & de rochers extremement droits; il n'est pas si commode pour la nauigation, & n'ayde pas tant à la production des fruicts, que l'Ebro, le Guadalquibir, & le Tage. Prés de Madrid on iouyt d'vn bon air, & de la commodité des bois propres pour la chasse. Prez de Valladolid on void vn terroir fertil en grains, chair, vins, & fruicts de toute sorte.

La Galice est vn pays aspre; & qui n'a gueres d'eaux. Il y a de bons vins prés d'Orens: il s'y trouue assez de chasse, & de poisson aussi. Asturie est de mesme qualité que la Galice, mais elle est encores plus aspre & moins habitee.

Il ne vient que fort peu de vin en Biscaye, & en quelques lieux, principalement à sainct Adrian, on plante au lieu de vignes des pommiers, du fruict desquels les habitans font du cidre, qui est de difficile digestion; mais d'vn goust agreable à celuy qui y est accoustumé. Elle a force bois, dont l'on fait des vaisseaux. En la mer de Biscaye on trouue grande quantité de poisson. Prés Bilbao on fait du pain excellent, & il s'y trouue de la chair de fort bon goust. Tolosette a vne petite riuiere qui abonde en saumons & en truittes. Ce pays

confine

confine auec celuy d'Alaue, qui abonde en orge, & est assez agreable.

Quant au Portugal l'air y est bon, & est rafraischy à bon escient par le flux des eaux, qui est fort grand en toute ceste coste pleine de Golphes de mer. Son assiette est pour la plus grande part montueuse, principalement en Algarbe. Les fruicts de la terre y naissent en plus grande perfection, qu'en aucune partie de l'Europe. Il abonde en vin, miel, & huile; mais il a faute de froment qu'on y apporte du Royaume de France, & de quelques pays Septentrionaux. Il ne manque de mines d'or, d'argent, & d'alun, ny de marbres blancs. Il y a du sel pour fournir le pays & ses voisins: mais la partie du Royaume qui est entre le Tage, & la riuiere de Guadiane, est peu habitee, & le pays presque tout montueux & sterile.

MOEVRS DES ANCIENS ESPAGNOLS.

FIrmique nomme ceste nation pleine d'arrogance & de vanterie; Vopisque dit qu'elle est pleine de ruse, dispose de corps, sans repos, desireuse de choses nouuelles: & Iustin dit qu'elle a des esprits plus approchans de la beste que de l'homme. Les Espagnols vsoient anciennement, selon Diodore, de robbes courtes & noires. Isidoire nomme ces habits Striges, Ptolomee, & Diodore les font propres, & disent qu'ils se plaisoient fort à estre nets: mais vn d'eux les blasme de ce qu'ils estoient si sales qu'ils lauoient tout leur corps, & frottoient leurs dents auec de l'vrine. Strabon dit que les femmes auoient accoustumé de s'exercer à l'agriculture, & autres œuures rustiques; & que les femmes accouchees seruoient leurs marys qui se mettoient dans le lict ainsi qu'elles auoient fait l'enfant. Diodore nous apprend qu'ils mangeoient grande quantité de chair, faisoient leur breuuage de miel, & beuuoient du vin achepté, & non pris chez eux. Flore dit qu'ils vsoient d'vn breuuage fait de froment. Athenee met les Espagnols entre les peuples qui auoient accoustumé de s'enyurer. Iustin les rend pleins d'vne grande espargne & abstinence, & fort sobres; tellement qu'encores qu'ils fussent extrémement riches, comme on peut voir chez Athenee, ils beuuoient de l'eau, & mangeoient seuls. Et Trogé dit aussi qu'aux iours de feste il n'y auoit entre eux nul appareil de festin. Pline escrit que de son temps ils vsoient de gland au second seruice: & Strabon dit qu'ils faisoient du pain de la farine du gland. Pline dit qu'ils mangeoient estans couchez par terre. Ils apprindrent des Romains apres la seconde guerre Punique, à se lauer d'eau chaude. Iustin, & Valere le grand disent, qu'ils auoient les corps disposez à souffrir la faim & le trauail, & les courages tous resolus à la mort. Seruius dit qu'ils estoient entierement adonnez aux larcins & voleries. Ils aymoient plus la guerre que l'oysiueté, selon Troge. En la guerre ils estimoient plus que les autres, non seulement les hommes de cheual, mais ceux de pied qui pouuoient porter plus de peine. Ainsi qu'ils auoient vaincu en combatant à cheual, selon Diodore, ils mettoient pied à terre auec deux espees, & aydoient aux gens de pied. Leurs espees selon Tite-Liue, & Polub, estoient courtes, & propres à venir de prés aux mains, & leur coustume estoit de donner des estocades, & frapper de la pointe, non pas du trenchant. Athenee dit qu'ils vsoient de dards; & Diodore, qu'ils portoient des salades d'airain, & auoient aux iambes des bottes faites de poil. Strabon dit qu'ils auoient accoustumé d'aller legeremẽt armez, & de porter des escus,

des dards, & de frondes. Polybe dit qu'ils entroient au combat couuerts de certain linge bordé de pourpre, & portoient des hocquetons extremement blancs. Les meres racontoient aux ieunes gens qui alloient à la guerre, les beaux faits de leurs peres, & predecesseurs : comme Saluste remarque en ses histoires.

Ils dressoient autant de petites colomnes autour des sepulchres des morts, que chacun auoit tué d'ennemis, ainsi que tesmoigne Aristote. Cesar dit qu'ils passoient volontiers les riuieres à la nage. Iustin dit que plusieurs d'entre eux faisoient plus d'estat de leurs cheuaux de seruice, & de leurs armes, que de leur propre sang. Diodore escrit qu'ils estoient cruels aux ennemis, & doux & courtois aux estrangers. Seruius dit apres Saluste, qu'il y en auoit plusieurs qui ne vouloient pas suruiure à leurs Roys. Ils aymoient tellement leur liberté, qu'en la guerre Cantabrique les meres tuerent leurs enfans, afin qu'ils ne vinssent pas au pouuoir des ennemis, ainsi que Strabon nous apprend; & vn enfant par le commandement de son pere, tua tous ses parens prisonniers, ayant rencontré vne espee pour cét effect; & mesme vne femme couppa la teste à ceux qui estoient liez & captifs auec elle, & encores on y lit que quelques-vns estans estendus sur la croix, se mirent à chanter. Et leur courage est dans Iustin en la personne d'vn esclaue, qui au temps de la guerre Punique, ayant pris vengeance de son maistre, rioit à bon escient au milieu des tourmens, tellement qu'il surmonta par son allegresse la cruauté de ceux qui le tourmentoient. Ce qui marque la fidelité des Espagnols, c'est ce qu'on lit dans Suetone, que Cesar auoit pour sa garde des Espagnols qui le suiuoient auec des espees. Strabon nous apprend encores qu'on mettoit deuant les Espagnols du poison qui faisoit mourir sans douleur, afin que si quelque chose leur arriuoit contre leur gré, ils l'eussent tout prest pour se priuer de vie. Silius dit qu'ils auoient accoustumé de faire manger les morts aux vautours. Toutesfois Ælian escrit cela particulierement des Barceens, & seulement de ceux qui estoient morts en la guerre, disant que ceux qui mouroient de maladie, estoient bruslez.

MOEVRS DES ESPAGNOLS DE CE TEMPS.

V. LEs Espagnols sont chauds & secs de nature, & ont la couleur brune, qui fait que les femmes vsent fort en Espagne de blanc & de rouge. Ils ont les membres durs & peu lasches. Ils surpassent presque tout le reste des hommes en superstition, & seruent comme de guides aux autres peuples en ce qui est des ceremonies, des flatteries, & des tiltres superbes & magnifiques. Ils sont singulierement nez, & duits à se taire, & à dissimuler & cacher leur courage. Ils gardent leur grauité auec vne seuerité affectee, qui les fait haïr à toutes les nations. Les femmes n'y boiuent du vin que bien rarement, & se laissent voir peu souuent, & les Damoiselles ne sortent iamais de leur logis qu'auec vne grande compagnie de valets qui les deuancent, & de chambrieres qui les suyuent. Dans leurs maisons les Espagnols sont sobres, & se contentent de peu : mais en celles d'autruy ils sont gourmands, & delicats, & desireux de faire bonne chere. Ils recueillent les estrangers auec peu de courtoisie. Quand ils sont hors d'Espagne, l'vn deux fait estat de l'autre, l'honore & le louë, iusques-là mesme qu'ils rendront le plus roturier Gentilhomme comme leur Roy

s'ils peuuent. Ils aiment la iustice, & la rendent exactement à toute sorte de personnes. L'industrie des Magistrats fait qu'il n'y a que bien peu de larcins, ou mesme qu'il n'y en a point : & dans le pays il se commet peu de meurtres. Il n'y a personne qui demeure impuny quand il a failly contre les loix, ou offencé quelque autre de quelque qualité qu'on le trouue. Lors que deux ou trois Espagnols sont ensemble, de quelque estoffe & condition qu'ils soient, principalement quand ils sont à la guerre, ils discourent de la Republique, & de choses serieuses, cherchent le chemin d'affoiblir les forces des ennemis, pourpensent des stratagemes, & les proposent à leurs Chefs, lors qu'ils les trouuent considerables.

Quand ils sont campez, il n'y a gens au monde qui endurent plus longuement & auec plus de patience la faim, la soif, les veilles, & toute sorte de trauail. Ils ont plus d'art que de furie lors qu'ils viennent à combattre. Leur disposition, & leurs armes legeres font qu'ils suyuent aisément l'ennemy, & prennent aussi facilement la fuitte lors qu'il en est besoing. Quoy qu'ils ayent l'esprit bien subtil, toutesfois ils ne sont pas heureux à apprendre, & lors qu'ils ont tant soit peu de cognoissance des lettres, ils s'estiment sçauans au possible. Ils ayment les ruses & tromperies des Sophistes sur toutes choses. Aux Vniuersitez ils se plaisent plus à parler Espagnol, que Latin. On ne void gueres de leurs œuures qui passent leurs montagnes, à cause du deffaut qu'ils ont de ne sçauoir pas bien parler Latin : toutesfois la curiosité des François a donné depuis quelque temps l'essor à leurs œuures ; tellement que l'on en trouue maintenant vn grand nombre par toute la France, & principalement à Lyon, & à Paris. Ils sont plus melancholiques qu'autres ; & c'est ce qui les rend du tout lents aux entreprises. Ils ayment le repos, & se fondent extrémement sur les apparences ; à raison dequoy ils employent tout leur argent à paroistre en habits, ou autres choses. Ils vantent au possible tout ce qui les touche. Ils cognoissent aussi-tost leur aduantage, & le recherchent autant qu'ils peuuent. Ils couurent leur foiblesse auec vne grande industrie. Ils se battent beaucoup mieux à pied qu'à cheual, combien qu'ils ayent des cheuaux bons par excellence, & s'aydent mieux de l'arquebuze, que d'aucune autre sorte d'armes. Ils font paroistre qu'ils portent vne grande reuerence à l'Eglise, & aux choses sacrees : & quelques-vns estiment que ceste profession de pieté & de Religion qu'ils font tous, leur a rendu le Ciel fauorable, & a fait que Dieu leur a donné vn nouueau monde, en la conqueste & seigneurie duquel il n'y a nation qui ait part, que la Françoise. Ils sont sujects à deuenir amoureux, & mesme sur le vieil aage : & lors qu'ils ayment, c'est auec tant d'ardeur & de passion, que l'on tiendroit pour incroyable les actions que l'amour leur fait produire, si l'on ne les auoit veuës ; & leur coustume est de n'espargner aucune chose ny pour leurs amis, ny pour leurs maistresses. Mais pour venir aux particularitez, prés de Vich en Cataloigne les habitans sont rudes, & nullement ciuilisez, sauuages & pleins d'ignorance : mais en Aragon les habitans de Saragosse principalement font profession de ciuilité & de gentillesse, & s'addonnent aux choses qui sont bien seantes à vn Caualier. Les habitans de Valence ne sont pas beaucoup estimez des autres peuples, pource qu'estant presque engouffrez dans les delices, dont la ville & le pays abonde, ils sont peu propres, & s'addonnent peu aux armes : tellement que les autres Espagnols les nomment *Penites*, à cause de leur delicatesse. Il n'y a ville en l'Europe, où

les femmes qui font l'amour, soient plus estimées, & la volupté deuance en ce lieu l'honnesteté en toute maniere. Au pays d'Andaluzie les habitans sont polis & ciuilisez,& ont l'esprit bon & gentil,& pour la plus grande partie ils sont pleins de discretion , & de prudence. Les Biscayns sont excellens aux choses maritimes, & reüssissent volontiers bons soldats, & bons mariniers.

RICHESSES D'ESPAGNE.

IV. L'Espagne a peu de riuieres, & il n'y pleut gueres souuent, de sorte que l'abondance n'y est pas generale, & le commerce s'y exerceroit moins qu'en autre lieu, n'estoit l'abord de ce qui vient des Indes. Car puis que le trafic est fondé sur la commodité de la conduite des marchandises, & que la commodité despend des pays plains & aisez,& les riuieres nauigeables: l'Espagne estant pleine de montagnes,& ayant peu de riuieres, deuroit auoir par consequent peu de trafic & de commerce. Il est vray qu'elle ne manque pas de bons ports de mer, où il se fait vn incroyable trafic. Ses richesses sont les vins, les huiles, la cire, le miel, le succre, le saffran,& les fruicts de toute sorte, qui y viennent en si grande abondance, qu'elle en fournit presque tous les pays Septentrionaux, principalement d'oliues, oranges,citrons,figues,& choses semblables. La pesche des Tons y est de si grande importance, que le Duc de Medine Sidonie en tire quatre-vingt mille ducats toutes les annees: & celuy d'Arcos vingt mille. A Murcie on fait grande quantité de fort bons vases de craye, & aussi de tres-fines soyes,dont on tire beaucoup d'argent. En la ville de Cartagene il se fait grand trafic de laines,qui sont conduites de là à Gennes,à Milan,à Florence, & ailleurs, & mesmes en France,où l'on vse fort maintenant de laine d'Espagne pour faire des feutres, & non autre chose. Les vers à soye estans morts au Royaume de Murcie il y a quelques annees, à raison de certain temps qui leur fut contraire, les habitans en ont repeuplé le pays plus que iamais par le moyen de ceux de Grenade. Au Royaume de Grenade, outre la grande quantité des soyes, on trouue aussi force laines dont on tire vn grand profit. Malaque abonde en toute sorte de viures, tellement que les armees s'y pouruoient volontiers. Le port de Seuille rapporte vn grand profit à l'Espagne, pource que c'est de là qu'elle enuoye ses vins, ses huiles, & ses fruicts de toutes sortes en l'Amerique, & par tout le Septentrion, & particulierement tant de vin, que l'on dit ordinairement que quand il n'entre pas chaque iour quatre mille pieces de vin dans Seuille,il faut necessairement que celuy qui a affermé la Dace, face banqueroute. On descharge d'autre part en ce lieu l'or & l'argent de la nouuelle Espagne, & du Peru, les perles de Gubagne,& de Terrarecqui, les esmeraudes de saincte Marthe, la cochenille de Mexique, les succres,& les cuirs de l'Isle Espagnolle, & plusieurs autres richesses du Nouueau monde, & de là on les distribuë à tout le reste de l'Europe : tellement que ceste seule ville pour l'entree & sortie de tant de thresors, dont elle est comme le magazin, & vaut autant au Roy d'Espagne qu'vn bon Royaume. Les Espagnols tirent aussi de grandes sommes du vif argent qu'ils trouuent aupres d'Almaden,au Diocese de Cordouë. D'ailleurs ils reçoiuent vn grand nombre d'argent de leurs genets, dont ceux de Marchene sont les plus beaux, & les meilleurs du Royaume. Ces genets sont si parfaictement beaux, & si bien formez, qu'il semble que la nature se

plaise à les rendre agreables,& les polissent le plus curieusement qu'il leur est possible. Ils sont si vistes, qu'il semble quand on les pousse à toute bride que quelque vent les emporte;& leur viuacité est si grande qu'on ne sçauroit presque croire la hardiesse qu'ils ont aux combats,ny le courage qu'ils monstrent aux blesseures qu'ils reçoiuent ; veu qu'on en a veu beaucoup qui ayant les boyaux qui leur trainoient ont porté leurs maistres en lieu d'asseurance. C'est aussi le subject qui fait qu'on les met à plus haut prix que tous les autres cheuaux. Et si la nature leur auoit donné la force égale au courage , ils auroient toutes les perfections & qualitez qu'on peut desirer en vn cheual. Ie dy cecy pource qu'ils sont plustost courageux que forts,& plus propres à de petites & courtes escarmouches,qu'à de longues batailles. Et veritablemẽt ces cheuaux sont cõformes au naturel des Espagnols qui se plaisent grandemẽt aux apparenses , & sur tout à estre propres & magnifiques, veu qu'on ne sçauroit despeindre vn cheual plus gẽtil,ou plus propre pour paroistre , & faire mõstre de soy-mesme. La plus grande richesse de Galice vient du vin d'Orens , & de la pesche des habitans. La Biscaye enuoye ses laines aux pays Septentrionaux, ses espees qui se font à Bilbao , de mesme que Guipuscoa fait argent de celles qui se font à Tolosette. Le Portugal enuoye dehors les soyes qui se font au pays d'autour de Bragãce,qui sont presque des meilleures. Il enuoye aussi dehors des sels,& les Tons qui s'y peschent, & qui luy portent vn grand argent, & la pluspart de ces Tons viennent du Royaume d'Algarbe. Lisbonne est l'abord de toute la marchandise,& le lieu où se fait tout le trafic des Indes Oriẽtales,de l'Ethiopie,du Brasil,de Madere, & des autres Isles , & de tout le Septentrion. C'est là que les flottes , & que les armees de mer se fournissent , & c'est en fin le lieu où tout le Royaume se vient pouruoir de ce qui luy est necessaire. Mais afin de voir mieux le trafic qui se fait aux ports d'Espagne , & principalement à Lisbonne , faisons en vn desnombrement particulier, specifiant distinctement toutes choses.

De Candie on porte des maluoisies , qui sont enuoyees apres aux Indes Orientales,où par le moyen de la longue nauigation elles viennent bõnes par excellence , & se vendent quatre-vingts & dix , voire cent escus la pippe. De Barbarie par la voye de Ceute & de Fauier,il vient beaucoup de cuirs,de pierres precieuses, tapisseries, & autres choses , mais non en si grande abondance que de coustume. Il y vient de l'Angleterre plusieurs vaisseaux chargez de marchandise , & specialement de draps. Il y vient des Pays bas des toilles, & force menues merceries pour enuoyer aux Indes. Il y arriue de France du froment, de Biscaye des armes , & bien souuent des Indes Occidentales quelques nauires qui portent de tres-bons cuirs fort grands,& en grande quãtité : & de mesme qu'on y void venir de l'Isle Espagnole de la casse & du succre, & quelque peu d'or & d'argent, auec autres choses qui se trouuent en cette contree. Du Bresil il vient plusieurs succres,& la quantité s'en accroist toutes les annees. Il en vient aussi force ambre gris,& force cottons,qui augmentent tous les iours , & la terre est si bonne pour cét effect qu'on en tireroit autant qu'on en pourroit desirer. De Madere il vient six cens mesures de succres tous les ans,& ces succres estans meilleurs que tous les autres qui viennent en ce pays-là, on vend quatre ducats & dauantage la mesure , qui se nomme arobe. On porte encor de ceste Isle du sang de Dragon , & quelqu'autre chose,

mais de peu d'importance; de mesme que de saint Thomas il vient tous les ans plus de deux mille arobes de succres, & deux cens esclaues Negres. Il y a peu d'annees qu'on y a introduit les cottons, dont il vint la premiere annee à Lisbonne soixante mille liures, & ils augmentent tous les iours. Des Paranes il vient force ris, noix, singes sans queuë, & perroquets bleus. De l'Isle du Prince il vient des succres, du ris, & des esclaues noirs. De l'Isle du Cap verd vne moyenne quantité de succres, cottons, cuirs, peaux de chéures, ris, cire, huile, & sur tout plusieurs esclaues noirs. Des Isles Açores grande quantité de Pastels, qui sont distribuez par l'Angleterre, & la Sicile, beaucoup de froments, & orges, qui vont pour la pluspart en l'Isle de Madere, & aux places d'Affrique, & payent dix pour cent au Roy. Dauantage l'on y fait l'allun de roche, qu'on tient estre des meilleurs. De la mine de la Guinee il vient seulement de l'or, & l'on n'en porte pas toutes les annees de la valleur de deux cens mille escus, outre celuy que les particuliers en tirent, & portent secrettement. Des Indes Orientales il vient tous les ans la quantité de deux cens mille quintaux de poiure, qui souloit entierement appartenir auec toute l'autre espicerie au Roy qui payoit le tout à Malaque, à raison de trois ducats pour quintal, dont le chacun vaut cent liures; & aux autres Isles à l'entour cinq ducats, & à Lisbonne en la maison des Indes on les vend quarante ducats le quintal. De gingembre, canelle, mastic, girofle, & noix muscades, il en vient pour la valeur de deux cens mille escus à chaque changement de nauires; de bons eudelles pour cent mille ducats & plus, pource qu'on s'en sert en Espagne depuis quelque temps en çà pour teindre les draps, au lieu de pastel. On vend vn ducat l'arches, qui vaut seize onces. Pour le borax, canfre, scandal, aloës, ebenes, & autres drogues, il en vient tous les ans pour quarante mille ducats. Plusieurs particuliers conduisent des balles de cotton de beaucoup de sortes pour la valeur de soixante mille ducats; surquoy l'on gagne iusques à quatre-vingts pour cent. Pour le regard de l'ambre, & du musc, il a accoustumé d'en venir pour vingt mille ducats. Quant aux perles & pierres precieuses, comme rubis, & diamans, il en vient bonne quantité, mais on ne peut sçauoir iustement combien: à cause que les particuliers en portent beaucoup secrettement, afin de ne payer pas la Dace au Roy, qui est de cinq pour cent. De la Chine, Malaque, Maluie, Bengale, Pegri, Lambaye, & autres lieux de ces parties-là, il en vient des soyes blanches, de tres-belles porcellaines, & plusieurs autres choses belles & delicates, qu'on nomme à Lisbonne Brincos, en grande quantité. Il vient encore de la Chine de menuës perles, auec de beaux & menus ouurages extrémement delicats, qui se vendent à Lisbonne iusques à cent croisez, ou escus de Portugal la piece, & les Portugais les portent sur les habillemens, comme les Magistrats portent des chapperons sur leurs robbes en Italie. On porte de la Chine quelque litieres, tables, chaires, & bancs, d'vn certain bois noircy, & luisant comme l'ebene, ouuré & garny d'or de bonne grace, auec plusieurs autres gentillesses: de sorte qu'on peut cognoistre que les peuples de la Chine ont l'esprit subtil, propre à inuenter quelque chose de delicat. De Perse on apporte de beaux tapis d'or, & de soye, & de fines laines. Les nauires qui viennent des Indes apportent quelques petites coquilles blanches, qu'ils trouuent sur certains riuages de la mer, & les vendent à Lisbonne.

Toutes ces marchandises viennent à Lisbonne de toutes les parties du monde, & sont portees par toute l'Europe auec vn profit signalé des Portugais, & celuy du Roy d'Espagne eust esté beaucoup plus grand, pource qu'il auoit les espiceries à son commandement, s'il n'eust esté trompé par ses propres Officiers. Mais on peut veritablement dire que le Roy d'Espagne s'est plustost appauury depuis quelques annees, encor que les marchandises soient de grãd profit. Et pour ceste cause il a permis à quelques particuliers de les auoir, en se reseruant quelques Daces, dont il a trouué sept cens mille ducats, outre la despence pour le regard des marchandises. Il y a maintenant trois Viceroys aux Indes, l'vn à Malaque, l'autre à Binus ou Ormuz, & le troisiesme à Mozambique, afin de prendre garde que les espiceries ne passent par la mer rouge en Alexandrie, comme elles auoient accoustumé de faire, à cause de la meschanceté des Officiers qui se laissent corrompre.

Les marchandises qui vont ordinairement de Lisbonne aux Indes sont vins de Chandie & d'Espagne, & des draps de soye & de laine, & beaucoup de menuës merceries. On enuoye en la Chine, & à la Mine pays des Negres, quelques gros anneaux de laton, qui viennent de Flandres, où le chacun s'achepte vn real, & puis est vendu à raison du tiers d'vn ducat aux Negres. Pour le regard du Bresil on y enuoye des vins, des draps de laine, plusieurs habillemens faits de toutes sortes, pource qu'il n'y a nul artisan en ce pays-là, & ces choses ne seruent pas pour ceux qui sont natifs du pays, (veu qu'ils ont accoustumé d'aller nuds, demeurer dans les bois, & se nourrir de chair humaine,) mais pour les Portugais mesmes, & autres marchands qui habitent en ceste contree.

On enuoye en Angleterre du vin, de l'huile, du succre, des espiceries de toutes sortes, & de mesme aux Pays-bas, outre vne grande quantité de sel qui se fait aux mines de Portugal, ceux qui en ont cognoissance asseurent qu'il part tous les ans pour les Prouinces estrangeres du moins trois cens Ourques chargees de sel, dont la chacune est ordinairemeut de quatre cens tonneaux.

Les nauires d'Italie chargent à Lisbonne des espiceries, & plusieurs succres, & en la ville de Lagos, & en Algarbe plusieurs tonnines, dont on enuoye aussi quantité par toute l'Espagne.

Quant au reuenu du Roy d'Espagne, c'est chose certaine qu'il tire plus de quatre millions d'or des Estats d'Italie, & de Sicile; plus de deux millions de Portugal; enuiron trois millions d'or des terres neufues vne annee portant l'autre; de Majorque & Minorque cinquante mille escus, de l'Espagne vn million, & enuiron quatre cens mille escus; Mais ce n'est rien de ces tributs, au regard de ce qu'il en tire extraordinairement, & mesme l'on peut dire coustumierement pour la plus grande partie, comme de la Croisade qui luy vaut le reuenu d'vn Royaume, les subsides de l'Eglise, auec lesquels il peut entretenir continuellement cent bonnes galeres, & les caducitez des Estats, qui importent plus qu'on ne pense en Italie & en Espagne; outre les dons gratuits des peuples ordinaires & extraordinaires. Car le Royaume de Naples donne toutes les troisiesmes annees enuiron vn million, & deux cens mille escus, & de mesme la Sicile, & la Sardaigne, la Duché de Milan, Castille, & ses autres Estats du Nouueau Monde sont en leur temps de grands presens, & outre cela les contributions sont grandes & signalees.

Car mesme la Castille accorda n'agueres au Roy d'Espagne vne contribution de quatre millions payables dans quatre annees. Ie laisse le grand nombre des Commanderies des Ordres de Mantegge, de Calatraue, d'Alcantare, & de S. Iacques, auec lesquelles, quand il n'auroit autre chose, il peut comme Grand Maistre recompenser & enrichir ses seruiteurs & officiers, & quiconque il luy plaist, comme font les Roys de Polongne & d'Angleterre : Mais il consume tout cecy en l'entretien de sa Cour, aux pensions de Viceroys, & gages des Presidens & Conseillers, estats des Lieutenans, Gouuerneurs, Capitaines, & Ambassadeurs, pensions des Cardinaux, presens, soldes de galeres, & de l'Infanterie & Caualerie qui garde ses forts & frontieres : comme aussi en entretien des Euesques & Prestres qu'il tient aux Indes, & aux nauires qu'il y enuoye, & qu'il en fait venir; tellement que tout son reuenu ne luy suffit pas quelquesfois. Ce qui se void assez en ce qu'on fait le Roy d'Espagne debiteur sur la place de Gennes d'vn grand nombre de millions d'or, dont les Geneuois tiennent compte, pour n'en estre peut-estre iamais payez, & il est encore dans les liures de plusieurs marchands sur tous les bons ports de mer de l'Europe. Tout son recours n'est qu'à la flotte des Indes, qui n'est pas plustost arriuee qu'elle est enleuee par les creanciers, & si quelque tempeste la fait perir, ou que quelque ennemy l'emporte, comme les Hollandois en ont enleué quelquesfois de bonnes pieces, toute chose est au desespoir. Et ce qui a beaucoup espuisé les coffres du Roy d'Espagne, ça esté la guerre du Pays-bas, où il a consommé vne incroyable quantité d'argent, auec fort peu d'aduancement: & s'il se remet vn peu, & remplit ses coffres, ce sera par le moyen de la cessation d'armes qui y a esté accordee. Toutesfois les autres despences qu'il luy conuient faire en tant d'endroits feront qu'il n'aura iamais gueres de reste, & qu'il viendra tousiours aux emprunts.

LES FORCES DV ROY D'ESPAGNE.

VII. QVelques-vns tiennent que ceste Monarchie ne peut estre de longue duree, à cause que ses terres sont tellement separees & esparses, & qu'il faut des despences incroyables pour enuoyer par tout, & des vaisseaux & des hommes, & mesme que ceux qui sont natifs des pays esloignez peuuent en fin entrer en consideration du petit nombre des Espagnols, prendre courage, & se liguer contre eux, & les chasser, ou bien quelque Gouuerneur Espagnol se voyant esloigné du Roy peut gaigner les cœurs du pays, aspirer à la domination, & se reuolter contre son Prince, sans auoir gueres de crainte d'estre puny de son audace, & de sa rebellion. Les autres repartent qu'vn Espagnol n'oseroit entreprendre ceste reuolte, pource qu'il doit estre entierement asseuré, que s'il s'estoit retiré de l'obeyssance de son Prince, ceux du pays qui ne hayssent rien plus que les Espagnols, se seroient bien-tost deffaicts de luy, quand il manqueroit de l'assistance d'Espagne. Si bien que ceste rebellion ne peut arriuer pour encore, & iusques à ce que les Espagnols s'y soient multipliez dauantage. Quant à la rebelliõ du peuple natif du pays on ne les peut gueres craindre, à cause que l'Es-

pagnol tient en bride sans cesse, & prend garde de prés aux actions de ces barbares, afin d'euiter toute surprise. Et quant à l'esloignement, & la separation des terres, ceste opposition n'est guere considerable, pource qu'entre plusieurs autres raisons, les grandes Seigneuries sont plus propres à se maintenir contre les causes exterieures de leur ruyne, & les mediocres contre les interieures. Or on void en vne Monarchie ainsi diuisee la grãdeur, & la mediocrité vnie ensemble. On voit la grandeur en tout le corps composé de membres des-vnis, & la mediocrité en la plus grande partie de ses membres, pource que quelques-vns d'iceux (comme l'Espagne, le Peru & Mexique) sont fort grands d'eux-mesmes. De là vient que ceste Monarchie a tous les biens que peut apporter la grandeur & la mediocrité, c'est à sçauoir vne grande puissance contre les ennemis de dehors, & vne grande asseurance des corruptions domestiques. Il faut adjouster à cecy, que tous les membres de ceste Monarchie se peuuent vnir auec des forces de mer. Car de mesme qu'Auguste auec vne armee qu'il tenoit à Rauenne, & vne autre qu'il auoit à Missene asseuroit tout l'Empire Romain; aussi le Roy d'Espagne entretenant deux armees, l'vne en la mer Mediterranee, l'autre en l'Oceane, tiendroit tous les membres de sa Monarchie, & tous les Estats qu'il possede en l'Europe, & au nouueau Monde bien vnis ensemble, pource qu'vn bon nombre de galions, & de vaisseaux de guerre qu'il auroit sur ces mers, asseureroient non seulemẽt les costes, & lieux maritimes d'Espagne & de l'Amerique, & les flottes qui vont & viennent, mais encor brideroient l'Angleterre, & empescheroient les nauires des Estats, & autres de courir à leur fantasie. Mais quant à l'armee de la mer Mediterranee, elle vnira tousiours tous ses Estats en telle sorte, que toutes leurs forces, y seront comme nous voyons que les Portugais, maintiennent auec leurs forces maritimes les Estats qu'ils possedent en Perse, en Cambaje, en Decan, & au reste des Indes, & les ont maintenus glorieusement desja plus de quatre-vingts & dix annees. Quelques hõmes de grand iugement, & de grande experience ont opposé, aux deliberations qui ont esté faictes sur ce suject, la concurrence du Turc disant que si le Roy d'Espagne se retirant de la despence excessiue qu'il faict aux fortifications, veut auec cét argent que il espargnera entretenir vn corps d'armee de cent cinquante, ou plus de galeres, comme il pourroit faire bien aisément, il fera que le Turc qui se contente à present d'vn corps de 130. galeres ou enuiron, en vaudra tenir deux cens sur la mer, afin d'auoir tousiours en cela l'aduantage sur le Roy d'Espagne; si bien que ce Roy entrera en despence, sans qu'elle luy soit profitable. Mais c'est vne trop grande subtilité, & aux choses qui consistent en pratique il n'y a rien qui reüssisse moins que la trop grande subtilité des esprits. Car il ne suffit pas que le Turc vueille estre plus fort sur la mer que le Roy d'Espagne; mais il faut voir encor s'il pourra l'estre, & faire vn si grand effort; veu qu'il n'a pas plus de gens propres aux factions maritimes, ny plus de commoditez d'auoir des vaisseaux que le Roy d'Espagne. Car toute la coste d'Affrique, en ostant Alger & Tripoly, n'a pas dequoy faire ou maintenir deux galeres. Ie dy le mesme de la mer Majour, ou Pont Euxin, où il n'y a lieu d'importance que Caffe, & Trebisonde; & l'on peut dire le mesme presque de toute la coste de l'Asie, pource que ce n'est pas assez d'auoir beaucoup de costes de mer; veu qu'il est necessaire d'auoir aussi des gens qui se plaisent à aller sur mer, & qui puissent supporter l'incommodité & la peine qui s'y offre, qui prennent plai-

sit à la nauigation, & à trafiquer sur la mer, qui ayent abondance de bois, & de chanure, qui ne s'estonnent pas des menaces des vents, & de l'horreur des tempestes, & qui ayent le courage de mettre leur vie en hazard au milieu des dangers, & de deffier la mort aux plus mauuais & fascheux passages. Or est-il que la moitié de l'Empire du Turc n'a pas de gens de mer, qui puissent aller du pair, auec les seuls Cathalans, Biscayns, Portugais, & Geneuois, que ie nomme particulierement pour le seruice que le Roy d'Espagne en reçoit en ses armees de mer, ou qui soient capables de leur faire teste. Finalement ce Roy a deux aduantages sur le Turc; dont l'vn est, qu'encor que le Turc ait sous son Empire plus de gens que luy, toutesfois, à cause qu'ils sont Chrestiens pour la plus grand part, il ne s'y peut guere bien fier, quand il a affaire cõtre des personnes de mesme religion qu'eux: l'autre que les costes de la mer du Roy d'Espagne sont plus vnies que celles du Turc, à raison dequoy il peut auec plus de facilité ramasser toutes ses gens & les mettre ensemble. Dauantage on a veu presque tousiours les armees du Ponant victorieuses de celles du Leuant, & les Septentrionales de celles du Midy; les Romaines des Carthaginoises, les Grecques des Asiatiques. Ainsi Auguste mit en route les armees de mer d'Egypte auec celle d'Italie, & de nostre temps les Chrestiennes ont deffait celles des Turcs, qui confessent mesmes que nos galeres sont meilleures que les leurs, & en craignent la rencontre. Et de fait toutes & quantesfois que l'Empereur Charles cinquiesme a voulu armer, il y a mis ensemble de telles forces que le Turc n'a iamais eu le courage de se remuer, & luy aller faire teste. Il mena à l'entreprise d'Alger cinq cens vaisseaux, & plus de six cens à celle de Tunes, & André Dorie mena en Grece tant de forces qu'il prit sans peine Patras, & Corone. Et cela suffise pour ce regard. Ie ne veux rien dire des forces maritimes que ce Roy a tousiours eu sur l'Ocean Germanique, ou la mer d'Allemagne à cause des Pays-bas qu'il vouloit rauoir, & mettre sous sa domination.

Que s'il auoit le pays de Hollande & de Zelande, il se pourroit vanter que tous les autres Princes luy cederoient en forces de mer. Ie laisse à part le grand abord de toute sorte de vaisseaux à Seuille, où toutes les flottes du Peru, & de la nouuelle Espagne se viennent rendre, & où l'on tient en perpetuel exercice vn grand nombre des Soldats & de mariniers: Ie me deporteray aussi de parler de la valeur des Biscayns sur mer, où ils deuiennent esgalement excellens mariniers, & bons soldats, si bien qu'ils vont aussi courageusement contre l'ennemy armé, que contre les furieuses ondes de la mer. Mais pour monstrer encore mieux ce que le Roy d'Espagne peut sur la mer, voyons ie vous prie l'appareil de guerre qu'il dressa l'annee 1588.

Le Roy d'Espagne fit apprester pour faire la guerre à la Reyne d'Angleterre, & au Pays-bas, trois cens cinquante voiles auec neuf mille hommes de marine en ceste sorte: Il y auoit quatre galeaces de Naples, vingt-cinq gros vaisseaux de Seuille, vingt-cinq de Biscaye & Guypuscoa, trente Ourques d'Allemagne, cinquante petits vaisseaux de Catalogne, & Valence & autres villes, cinquante de la coste d'Espagne, c'est à sçauoir chaloupes & barques, cent Zabarres de Portugal, des quatre villages de la coste de la mer, d'Austriche, Biscaye & Guypuscoa, vingt galeres d'Espagne, quatorze de Naples, & douze de Sicile.

Il y pouuoit auoir plus de soixante mille hommes tant Espagnols qu'Ita-

liens & Allemands, c'est à sçauoir vingt-cinq mille Espagnols, en comptant cinq mille qu'il auoit tiré des Regimens d'Italie, & six mille de Canarie, & des Indes, & des garnisons de Portugal, & le reste fut leué en Espagne. Douze mil Italiens auec dix Maistres des Camp, vingt-cinq mille Allemands, douze cens cheuaux legers Espagnols, autres deux cens de la coste, & deux cens de la frontiere, qui sont en tout mille six cens hommes de cheual.

L'Andaluzie contribua douze mille quintaux de biscuit. Malaga, & sa Côte vingt & sept mille cinq cens quintaux. Cartagene, & Murcie, cinq mille quintaux. Sicile cinquante mille quintaux; Burgos & Campos cinquante six mille quintaux : Naples, & les Isles quinze mille quintaux. Somme il y pouuoit auoir en tout enuiron cent soixante sept milles, & cinq cens quintaux.

Seuille, & l'Estremadure contribuerent 4000. quintaux de chair salee, Galice six mille quintaux: Asturie & autres endroicts mille quintaux, qui font en tout vnze mille.

Seuille, & l'Estremadure contribuerent cinq mille quintaux de lard, Ronde 2000. Galice 2000. Biscaye 2000. qui sont en tout 11000.

Albarge fournit huict mille barils de poisson de Dodine. Almandraue du Duc vnze mille barils; & Caliz quatre mille barils, qui sont en tout vingt trois mille barils.

Majorque y fournit deux mille quintaux de fromage, Senegaille & l'Estremadure mille, Portugal vingt-cinq mille quintaux, qui sont en tout vingt-huict mille quintaux.

Genes & Valence fournirent quatorze mille quintaux de riz.

L'Andaluzie & Naples fournirent vingt & trois mille poids d'huyle, & de vinaigre; & chaque poids vaut vingt-cinq liures, & chaque liure seize onces.

Cartagene contribua quinze mille hanegues, ou boisseaux de pois, & de febue, & Naples & Sicile vnze mille.

Malague, Mazoüelle & Cerese, & leurs Iurisdictions contribuerent treize mille poinçons de vin, Naples, six mille, Seuille & sa Iurisdiction sept mille, qui font en tout 26000.

Il y a d'autres prouisions de bleds, fer, toiles, & autres choses necessaires, qui furent fournies par l'Andaluzie, Naples & Biscaye.

Dauantage on leua pour le seruice de l'artillerie quatre mille & deux cens hommes, dont il y en auoit quatre cens Gastadours.

Maintenant que nous auons parlé des forces maritimes, venons à celles de la terre qui consistent en Infanterie & Caualerie. Quãt à celle-là les meilleurs hõmes de pied de tous les Estats appartenans à ce Roy hors de l'Espagne sont les Vallons. Ie dy de ceux qui sont hors d'Espagne, pource que l'Infanterie Espagnole est assez cogneuë pour la meilleure que ce Prince puisse auoir. Car les Espagnols par le moyen de leur Infanterie affranchirent leur pays de la domination des Mores, & ne se virent pas plustost à bout de ceste entreprise, qu'ils assaillirent l'Affrique, & y prindrent des places d'importance, & par apres les Portugais trauaillerent la Mauritanie; & dompterent la coste de la Guynee, & d'Ethiopie, & de Cafrarie, conquesterent les Indes, Malacca, & les Isles Moluques, & les Castillans passant l'Ocean Atlantique se rendirent maistres d'vn nouueau Monde, où il y a tant de Royaumes, & de Prouinces, & tant de peuples differents de langage, d'habits, & de façons de faire. Leur valeur consiste en la conduite, & accortise; pource qu'il n'y a

nation qui cognoisse mieux son aduantage, & desaduantage à la guerre: elle consiste aussi en la diligence, pource qu'ils ne s'espargnent ny oublient guere, & se seruent de toute chose. On la peut aussi loger en l'vnion; veu qu'on n'a iamais veu que les Espagnols soiét venus aux mains entr'eux hors de leurs pays, finalement ils ont vne grande patience, & endurent fort aisément la faim, la soif, le chaud, le froid, le mal-ayse, la peine, & toutes sortes d'incõmoditez, si bien qu'ils sont capables de lasser presque toutes les autres nations. Ils ont obtenu de grandes victoires auec ces parties, & s'ils ont esté vaincus, ils ont aussi bien souuent esté victorieux; toutesfois la fortune les a mal traictez en l'entreprise d'Alger, & en celle d'Angleterre, & l'armee de cinquante mille hommes que Charles V. fit entrer en Prouence y fit si mal ses affaires qu'il n'en resta que quatre ou cinq mille qui furent contraints de se retirer miserablement. Quant à l'Infanterie Italienne des terres du Roy d'Espagne elle est capable de rendre vn bon seruice à son Prince. Pour le regard de la Caualerie, l'Espagnol a les meilleures races de cheuaux qui soient en l'Europe; C'est à sçauoir les Genets d'Espagne, les Coursiers de Regne, les cheuaux de Bourgogne & ceux de Flandres. Il semble que la nature a voulu armer ces gens auec les mines de fer de Biscaye, de Guipuscoa, & de Moline, auec les trẽpes de Bilbao, & de Tolosette, & de Calatajud, & par le moyen des boutiques de Milan, de Naples & de Bosleduc, & qu'elle ait aussi voulu les pouruoir de viures par le moyen des greniers de la Poüille, de Sicille, de Sardaigne, d'Arthois, de Castille & d'Andaluzie, & aussi par les vins de la Calabre, de Sainct Martin, d'Ayamont, & de beaucoup d'autres lieux. D'ailleurs le Roy d'Espagne pour n'espuiser pas trop l'Espagne de son peuple, qui est employé en tant de lieux, & tant de diuerses entreprises, la rendant par ce moyen moins habitee, on peut leuer vn assez bon nombre d'Infanterie & de Caualerie, tant Italienne qu'Allemande. Mais l'argent qu'il espand en tant de lieux l'empesche de pouuoir faire beaucoup de ces leuees & entreprises à l'esgal de son ambition, qui seroit de posseder toute chose.

Le Roy d'Espagne entretient ordinairement en ses Estats vn grand nombre de Caualerie, veu qu'il y a en Espagne trois mille cheuaux, en l'Estat de Milan quatre cens hommes d'armes, & mille cheuaux legers, au Royaume de Naples mille cent hommes d'armes; qui est le plus grand nerf de milice, qui soit en Italie; & en Sicile on luy fournit mille cinq cens cheuaux. Et l'on ne doit pas faire peu d'estat de ce que les Feudataires sont obligez de seruir, & mesme personnellement à leurs despens aux occasions de deffence, eu esgard au grand nombre de Feudataires, & hommes qui portent tiltre en Espagne, où l'on compte vingt & trois Ducs, trente-deux Marquis, quarante-neuf Comtes, deux Vicomtes, sept Archeuesques (veu que ceux-cy y entrent encor pour leur part comme grands Seigneurs) & trente-trois Euesques. Et au Royaume de Naples il y a quatorze Princes, vingt-cinq Ducs, cinquante sept Marquis, cinquante-quatre Comtes, & quatre cens quatre-vingts huict Barons. Cela suffira sans que ie m'amuse à rechercher ceux des autres contrees.

Quant aux forteresses il n'y en a gueres dans l'Espagne, ains seulement sur les frontieres, & sur la coste de la mer. Du costé du Languedoc l'Espagnol a Salses qui a esté faict pour l'opposer à Lauquate qui appartient à la France. Ce lieu de Salses est de grande importance tant pour raison de l'as-

siette (pource qu'il est vn passage estroit où l'air est pestillent en Esté à cause de quelques estangs & marests qui sont proches) qu'à cause des fortifications qu'on y a faictes. Perpignan qui est de ce costé en la Comté des Rossillon est bien nouuelle, & a vn chasteau des meilleurs d'Espagne. Barcellone aussi est assez bien fortifiee. Le Roy Philippes II. cognoissant l'importance du port de Cartagene l'a faict fortifier raisonnablement, afin que les Turcs ne s'y logeassent. Il y a force lieux forts au Royaume de Grenade à cause du sejour qu'y ont faict les Mores. La Citadelle de Pampelune est vne des fortes places d'Europe, & Fontarabie est capable d'vne bien grande deffence. La ville de Lisbonne en Portugal est vne des meilleures qu'on voye en tous ces pays. Il y a en la ville trois sales d'armes qui suffiroient pour armer quinze mille hommes de pied de corselets, & vn assez bon nombre de gens de cheual de cuirasses. Il y a quelques autres magazins auec vingt pieces d'artillerie, entre lesquelles il y en a vne fort longue, qui porte cent liures de charge, & est faite auec vn grand artifice. Elle fut ostee aux Mores par les Portugais en la ville de Diu aux Indes. Au deuant du Monastere de Bellem il y a vne tour enuironnee d'eau auec trente pieces d'artillerie, non pas pour s'en seruir en temps de guerre, pource qu'ayant vne colline qui luy commande elle seroit abbatuë en peu de temps à coups de canon, mais pour s'en seruir en temps de paix contre quelque nauire. On a basty à la bouche du port vne forteresse, qui estant petite peut difficilement estre bonne. Il y a aussi en Portugal prés du Tage la forteresse de sainct Iulien, œuure moderne, faicte auec dessein de garder le passage de la riuiere.

La puissance des Portugais s'est peu à peu diminuee, à cause de leurs diuerses nauigations & entreprises; de sorte que le Roy Iean III. perdit Cap d'Aguero, & abandonna Safin, Azamor, & Arzille, & le Roy Sebastian voulant aller en personne à la conqueste de l'Empire de Marroc, ne peust mettre ensemble que douze mille Portugais, & encor auec beaucoup de peine. Le mesme aduient à l'Espagne, qui s'affoiblit de iour en iour en telle sorte, & se despeuple tellement à cause des nauigations, que les villes & lieux demeurent seulement pleins de femmes; pource que plusieurs milliers de soldats qui sont en la fleur de leur aage en sortent tous les ans, & il n'y en retourne que bien peu, qui sont mesme estropiez & vieux, de sorte que le Royaume demeure priué non seulement de ces hommes, mais aussi des enfans qui en pourroient naistre. Les Espagnols ont suiuy en cela vne raison d'estat toute contraire à celle d'où proceda la grandeur & la puissance des Romains. Car ceux-cy s'aduisant qu'il n'y a chose plus necessaire aux entreprises de grande importance, que la multitude des hommes, mettoient toute peine à multiplier leur nombre par mariages & colonies, & receuoient en leur ville leurs ennemis mesme; si bien que ces peuples se voyoient en vn iour aux mains auec les Romains, & citoyens de mesmes villes, & mesme ils communiquoient le droict de Bourgeoisie, non seulement aux villes, mais encor aux Prouinces entieres. Finalement ils embrasserent presque tout leur Empire auec ces façons de faire, & le nombre des Romains deuint si grand, qu'ils s'opposoient non seulement auec la valeur, mais encor auec la multitude à tout le reste du monde, à raison dequoy Rome ne peut estre ruynee qu'auec ses propres forces. Mais les Portugais & les Castillans en leurs entreprises, où ils auroient besoin d'vn grãd nõbre de gens, à cause de la grãdeur des pays qu'ils tiennent, & de grandes sepa-

rations de leurs conquestes, ne se seruent que de leur nation, qui n'est toutesfois des plus nombreuses de l'Europe, & se va diminuant de iour en iour, & toutesfois les Castillans ont les Milanois, Napolitains, Siciliens & Sardes, que pour le long-temps qu'il y a qu'ils sont sous l'Empire des Espagnols, & pour l'obeyssance & fidelité qu'ils ont fait paroistre tousiours, peuuent estre estimez pour subjets naturels, & non de conqueste : de sorte qu'ils s'en deuroient fier ausdites entreprises.

Les Portugais ne se pouuoient pas seruir de gens de conqueste, pource qu'ils n'ont point eu de tels subjects ; mais ils se pouuoient ayder d'hommes soudoyez de pays non suspect, pour les frontieres, ou quelque pretention, ou autre semblable suject.

Ce deffaut d'hommes a esté cause que les Portugais, & les Espagnols ont laissé beaucoup d'entreprises d'importance, & qu'ils procedent lentement en celles qu'ils ont entre les mains : & de là vient encores que ceux-là deffendent auec grande peine les Isles & costes de mer du nouueau Monde, & ceux-cy celles du Brasil & du Cap verd & les autres, & que les vns & les autres ne peuuent presque resister, ie ne diray pas aux Corsaires Anglois; mais aux Negres, qui se reuoltent tous les iours en l'Isle Espagnole, en l'Isle de S. Thomas & en autres lieux; & mesme les Portugais ont perdu depuis assez peu de temps l'Isle de Ternate, pour le peu de gens qu'ils y auoient.

Quant aux Princes ou Republiques de quelque consideration, pour les forces qui confinent auec le Roy d'Espagne, il n'y a que le Roy de France, le Turc & les Venitiens.

Le Roy de France est maintenant en bonne paix auec celuy d'Espagne, & il n'y sçauroit auoir que la pretention de quelques terres que le Roy de France pourroit demander, qui fust capable de rompre le repos de ces deux Royaumes. Mais pose le cas qu'on fust de mauuais accord, i'estime que si les François qui sont maintenant en grand nombre, & fort aguerris, & qui ne demandent gueres la paix, donnoient du costé du Languedoc, ou de la Gascogne, ils donneroient vn grand eschec à l'abord à l'Espagne qui se trouue mal peuplee. Et il ne faut pas dire qu'on attaqueroit aussi la France du costé de la Picardie, & de la Sauoye, veu que pour le regard de la Picardie, outre les places fortes qui pourroient arrester vne armee, l'Archiduc est bridé par les Estats auec lesquels il n'a que suspension d'armes ; & ses forces ne sont pas si grandes qu'vne assez legere armee ne luy peust faire teste; veu que ses meilleurs hõmes seroient obligez de courir ailleurs où la necessité presseroit dauantage. Pour le regard de la Sauoye, ou vne armee leuee sur l'Estat de Milan, & au Royaume de Naples se pourroit acheminer, au cas que le Duc de Sauoye luy donnast passage, ce ne peut estre si grande chose, que le seul Gouuerneur du Dauphiné ne leur puisse donner assez d'affaires, & les arrester tout court, comme Monsieur de Lesdiguieres a fait assez paroistre durant les guerres passees, au milieu de leur plus grosse furie.

Quant aux Venitiens depuis que l'Estat de Milan est au pouuoir des Espagnols, les choses passent assez doucement entre-eux, & cette Republique est plus sur la deffence, & sur la fortification de ses places, que sur les desseins de faire des conquestes : pource que cette Republique estant toute dressee pour la paix, il ne seroit pas à propos pour elle, qu'elle alterast les affaires en son voisinage. Dauantage on a veu que les Espagnols se sont employez en

faueur des Venitiens en leurs plus grands dangers aux guerres de Bajazet, Soliman, & Solim II. leur ont faictes en la Cefalonie, à la Preuese, à Lepanto, & toutesfois ils auoient, & ont aux flancs Alger, Tunes, l'Affrique, beaucoup plus voisine que Cypre, où les Isles de la mer Ionique, de l'Espagne, de la Sicile, de la Sardaigne, des Baleares & du Royaume de Naples.

Ces autres Republiques ou Princes d'Italie sont ou ses amis,& obligez,ou trop foibles pour entreprendre quelque chose contre l'Espagne. Quant aux Suisses qui sont proches de la Franche-Comté ils n'y peuuent venir en grand nombre, & d'ailleurs ils y trouueroient de bonnes places contre lesquelles ils n'ont pas accoustumé de s'opiniastrer.

Pour le regard du Turc, & des autres qui peuuent porter dommage aux Espagnols nous en auons parlé, & en parlerons encor en leurs lieux.

GOVVERNEMENT D'ESPAGNE.

LE Roy d'Espagne vse de plusieurs tiltres auec lesquels il comprend les Royaumes & Estats appartenans à sa Couronne,se nommant comme s'ensuit : Philippe par la grace de Dieu Roy d'Espagne, de Castille, de Leon, d'Arragon, de Nauarre, Hierusalem, Naples, Sicile, Majorque, Minorque, Sardaigne, & des Isles des Indes, & de la terre ferme, Roy de la mer Oceane, Archiduc d'Austriche, Duc de Bourgongne, de Lothier, de Brabant, de Luxembourg, de Gueldres, de Milan, Comte de Hasbourg, de Flandres, d'Artois, de Hainaut, de Hollande, Zelande, Namur, Zutphen, Marquis de l'Empire, Seigneur de Frise, de Salines, Malines, d'Vtrecht, d'Overissel, de Groeningen, grand Seigneur de l'Asie & de l'Affrique. Dequoy le Roy François I. se mocqua fort à propos, lors qu'ayant receu vne lettre de Charles V. chargee de tous ces tiltres, il se nomma seulement Seigneur de Gentilly, qui est vn petit village prés de Paris. Aussi veritablement c'est vne vanité de prendre ces tiltres, veu que la pluspart de ces Royaumes qu'il en compte en Espagne ne vallent pas quelques Dioceses qui sont en France, & d'ailleurs, plusieurs de ces tiltres sont fondez en l'air sur ses pretentions de neant, & les autres sont pleins de vanité, & tellement hors de toute apparence, qu'il n'y a homme de iugement qui ne s'en rie. Mais laissons cét auant propos pour venir à ce que nous auons entrepris.

Les Roys d'Espagne comme puissans, & nez parmy vn peuple qui leur est extrémement affectionné, sont honorez au possible de leurs sujects, & qui leur portent d'autant plus de reuerence qu'ils jouyssent moins souuent de leur veuë. Les Roys ont donc toute puissance en Espagne, & disposent à leur volonté de toutes les choses, non toutesfois sans auoir des Conseillers, par lesquels ils se conduisent. Le Roy d'Espagne tombe en quenoüille, tellement que les filles des Roys d'Espagne peuuent succeder à la Couronne ; & c'est de ceste sorte que la maison d'Austriche est deuenuë maistresse de l'Espagne, comme nous ferons voir en son lieu. Le Roy a la nomination de toutes les Archeueschez, & Eueschez, des Prieurez, & Commandes, des Ordres de Cheualerie, & c'est à sçauoir de IX.

S. Iacques Alcantare, & Calatraue. Il est maistre absolu de la paix & de la guerre; il cree tous les Presidens, Conseillers, Viceroys, Lieutenans, Gouuerneurs & Capitaines. Mais le Roy ne peut conferer les benefices qu'à ceux qui sont natifs d'Espagne, ou bien qui ont eu de luy leurs lettres de naturalité. Et la plus grande partie des Espagnes s'est maintenuë tellement en ses priuileges, qu'elle ne souffre pas aisément estre capable des charges excessiues.

C'est pourquoy l'Empereur Maximilian disoit qu'il estoit Roy des Roys, & le Roy d'Espagne Roy des hommes, à cause qu'il ne pouuoit auoir des Allemands que ce qu'ils vouloient, & que les Espagnols refusoient de donner à leur Roy plus qu'ils ne luy deuoient par leurs loix, statuts ordonnances & coustumes.

Il y a en Espagne plusieurs Conseils auec lesquels le Roy gouuerne ses Estats, c'est à sçauoir le Conseil priué, celuy de l'Inquisition, celuy des Ordres, celuy du Roy, celuy des Indes, celuy de guerre, & quelques autres encore dont nous parlerons en poursuiuant nostre discours.

Le Roy confere à quelques-vns de ces Conseils les choses qui concernent le bon gouuernement, la conseruation & augmentation de ses Estats, & ayant ouy l'opinion d'vn chacun, commande qu'on mette en execution celle qu'il iuge la meilleure. Les villes sont gouuernees par vn Gentil-homme qui en est natif, à qui le Roy donne le nom & l'authorité de gouuerneur, & en y mettant aussi des Conseillers creez par leurs concitoyens; & lors que le Gouuerneur a accomply le temps de son gouuernement, on forme ordinairemẽt vn procez sur ses actions, lequel estant veu par le Conseil du Roy, il luy en fait rapport, afin qu'il punisse le Gouuerneur s'il recognoist en luy quelque meschanceté, & injustice, ou qu'il ne l'employe pas delà en auant s'il le recognoist peu accort, & trop plein de nonchalance; & qu'au contraire s'il voit qu'il n'a manqué ny de Iustice, ny de diligence, & qu'il a bien fait son deuoir, il l'esleue à des charges plus grandes & plus importantes. Le Roy d'Espagne a plusieurs Conseillers ausquels il remet toutes les affaires dont on luy a parlé, ou qu'on luy a laissees par escrit, & l'on a accoustumé de faire tousiours l'vn & l'autre, pource que si l'homme veut dire briefuement son fait, il le peut, mais il donne encor vn memoire que le Roy lit quand il se retire en sa chambre, & suiuant la qualité de l'affaire il le remet à vn de ses Conseils, dont le principal est celuy d'Estat, auquel on traicte tout ce qui peut appartenir au gouuernement de ses Royaumes, & des noueautez qui arriuent, & de ce qui touche l'authorité & la Couronne Royale; & c'est en cestuy-cy qu'entrent des hommes de marque, & des plus qualifiez d'Espagne, & ces Conseillers sont en petit nombre; & ont de pension ordinaire deux mille ducats l'annee.

Il y a apres le Conseil du Roy où l'on delibere des gabelles, & des viures du Royaume; & tous les procez des autres Cours & Sieges de la Couronne de Castille y viennent par appel; & maintenant il est composé de ces membres.

Il y a vn President qui a accoustumé d'estre Seigneur de tiltre, & quelquesfois Prelat, ou pour le moins Ecclesiastique, & douze Conseillers, hommes notables, principaux qu'on tire des autres Sieges. Pour les choses difficiles, & importantes qui suruiennent on en consulte le Roy le Vendredy, & il y a trois de ces Conseils, à qui le Roy a donné le tiltre de Conseillers de sa Chambre, par deuant lesquels se voyent & s'expedient les causes de grace, mais on

rapporte

rapporter au Roy celles qui sont de plus grande importance.

Il y a vn Secretaire de la Chambre, & deux autres Secretaires, qui assistent les trois susdits Conseillers.

Ce Conseil se tient ordinairement le Samedy. L'an 1560. le Roy d'Espagne fit vne ordonnance par laquelle il estoit porté qu'on adjousteroit quatre Auditeurs au Conseil du Roy, pour cognoistre de toutes les causes qui viennent par appel audit Conseil, des deux Chancelleries de Valladolid, & de Grenade, apres les deux sentences confirmees, auec consignation de mille cinq cens doublons. Pour esclaircissement dequoy il faut premierement sçauoir, qu'à Valladolid, & à Grenade il y a deux Chancelleries qui ne prennent cognoissance en premiere instance d'aucun procez, si ce n'est de pupils, orphelins, vefues, & personnes miserables : mais par appel elles cognoissent de tous les procez des Royaumes de la Couronne de Castille : apres la sentence donnee par le Iuge ordinaire, là où s'il arriue que la sentence de la Chancellerie soit conforme à la premiere, le condamné peut appeller à la mesme Chancellerie, qui commet de nouueau la cause à quelque autre Auditeur (toutesfois de la mesme Chancellerie) qui termine le procez s'il accorde auec les deux autres sentences; & il n'est pas loisible d'en appeller plus, sinon en cas que la cause passe 4000. ducats; veu qu'alors on ne peut appeller qu'à la personne du Roy, & celuy qui appelle est tenu de consignet 1500. doublons, qui valent 14. reales le chacun.

Or le Roy souloit commettre cecy à vn des Conseillers de son Conseil Royal, mais pource qu'ils se trouuent occupez en d'autres affaires, à raison dequoy l'on n'en venoit iamais à bout, & les procez estoient immortels, on a ordonné le susdit nombre de quatre autres adjoincts au Conseil du Roy, qui entendent seulement à ces procez, & s'il arriue que les sentences donnees auparauant soient confirmees par eux, les 1500. doublons sont partagez comme s'ensuit.

Il en va cinq cens à la Chambre Royale. Il y en a cinq cens autres qui sont adjugez à la partie aduerse : & les cinq cens restans appartiennent aux Iuges ausquels on fait tort, appellant de leurs sentences.

Il y a ces membres aux Chancelleries.

Vn President.

Seize Auditeurs.

Quatre Iuges Criminels.

Le Fiscal, le Rapporteur, les Secretaires, & autres Officiers.

Il y a encores deux Iuges nobles.

Au Conseil de guerre on traicte tout ce qui appartient à la guerre, ou pour se deffendre, ou pour attaquer tant par mer que par terre, & pareillement des fortifications, & prouisions necessaires aux frontieres de tous les Estats d'Espagne.

Tous ceux du Conseil d'Estat entrent en ce Conseil, excepté le Secretaire, pource qu'il y en a vn estably au Conseil de guerre.

Au Conseil d'Italie on traitte des choses de grace, & de Iustice des Royaumes de Naples, & de Sicile, & de l'Estat de Milan.

Il y a en ce Conseil vn President, & quatre Regens, dont le chacun a mille escus de pension ordinaire, ou gages toutes les annees.

Il y a encor vn Secretaire, qui a comme les autres Secretaires de trois à qua-

tre cens ducats pour annee.

Pour le regard du Conseil des Ordres, il faut sçauoir qu'en Espagne il y a trois sortes de Cheualiers introduits par les Roys precedents. Les vns sont de l'Ordre de S. Iacques, qui est le principal, les autres de celuy de Calatraue, & les autres de celuy d'Alcantare. Ces trois Ordres ont beaucoup de villes & de chasteaux sous eux; & pource que leur maniement est fort grand, on a ordonné le conseil des Ordres, où l'on a mis vn President auec quatre Conseillers gens de lettres, deux Secretaires, vn Fiscal, & vn Procureur du Roy. Ceux-cy assemblez pouruoyent à toutes les choses qui sont necessaires à ces Ordres, dont le Roy est Grand Maistre; & quand il se fait quelque expedition pour l'Ordre de S. Iacques, le Roy apres ses tiltres ordinaires, met en ses lettres, *Et perpetuel administrateur de S. Iacques, &c.*

Au souuerain Conseil d'Arragon on cognoist des choses de grace & de iustice du Royaume d'Arragon, de Valence, de Cataloigne, & des Isles voisines.

Il y entre vn Vice-Chancelier, quatre Conseillers hommes de lettres, vn Fiscal, & les Secretaires.

Le Conseil des Indes est estably pour regarder à toutes les matieres qui concernent le gouuernement des Indes, dont il doit auoir soin particulier, veu que c'est à ce Conseil à enuoyer des Gouuerneurs, & des Officiers, & les prouisions necessaires aux Prouinces des Indes qui sont sous la Couronne de Castille. Il entre en ce Conseil vn President & six Conseillers.

Le Conseil des Finãces se tient au Palais quelques iours de la sepmaine. On y traitte de tous les reuenus du Roy, on y fait tous les baux à ferme, & les assignations, & l'on y tient compte de tout ce qu'il faut payer, & recouurer en toutes les Prouinces d'Espagne.

Il entre en ce Conseil trois grands Contadours, & trois petits, & les Conseillers de la Chambre, auec vn Secretaire & vn Rapporteur.

Au Conseil des Comptes on traitte les choses de Iustice touchant les Finances: trois grands Contadours & trois petits y entrent, & outre ce quatre Auditeurs & vn Secretaire.

Au Conseil appellé Compteurs de Comptes, il entre deux grand Contadours & deux petits, & quelques autres Officiers auec les Secretaires.

On se mesle en ce Conseil de receuoir le compte de ce qui se despend en la maison du Roy, & de sçauoir tous les reuenus qui sont en toutes les Prouinces qui obeyssent au Roy d'Espagne, & à quoy on les employe.

A Seuille il y a vn Regent & quatre Auditeurs qui cognoissent des choses de Iustice de ceste ville, & de sa iurisdiction.

La Nauarre est gouuernee de mesme sorte.

En Galice il y a vn siege & vn Gouuerneur comme President.

En Arragon il y a vn siege de Regents & de Conseillers.

A Valence on trouue mesme chose, comme aussi en Catalogne.

Et pource qu'aux conquestes des pays que les Mores possedoient iadis en Espagne, il estoit besoing de contenir en leur deuoir les peuples qui auoient esté fraischement baptisez, & pourchasser soigneusement que la Religion ne fust infectee en quelque sorte, on dressa le Conseil de l'Inquisition (où l'on tient toutesfois qu'il y a plusieurs abus, & des cruautez sans nombre.) Le chef de ce Conseil c'est l'Inquisiteur general, qui demeure ordinairement à la Cour. Il y a aussi quatre Conseillers Ecclesiastiques de bonne vie, & qui doiuent

estre sçauants. On cognoist en ce conseil des causes des heretiques, & l'on pouruoit le Royaume d'Inquisiteurs, qui se tiennent ordinairement à Seuille, Cordouë, Leon, Grenade, Murcie, Calaurie, Tollede, Valladolid, Crunque en Arragon, Valence & Catalogne.

Il y a tousiours en la Cour du Roy quatre Iuges qui cognoissent des choses ciuiles & criminelles qui se passent cinq lieuës à l'entour, & de tout le Royaume aussi par commission.

Ils ont fort grande authorité, & specialement aux choses criminelles, ausquelles ils procedent auec beaucoup de rigueur, & il n'est pas permis d'appeller de leur sentence.

Il y a trente & vn Alguazils ou Sergens de la Cour, & plusieurs Greffiers criminels qui tiennent leur siege à part, & aussi la prison.

Le Roy d'Espagne a pris la coustume de recompenser les vieux soldats qui ont bien fait durant les guerres ou qui sont demeurez estropiez, & mesme cette recompense passe à leurs enfans s'ils meurent à son seruice. Ce qui est proprement donner courage & suiet de bien faire à ceux qui le seruent ; comme au contraire c'est faire aller les hommes à la guerre laschement, que de ne leur proposer nulle sorte de recognoissance.

Il y a aussi en Espagne beaucoup de dignitez & de charges qui sont hereditaires, comme celles qui s'ensuiuent.

Il y a encor beaucoup de Seigneurs de marque & de tiltre, comme ils appellent en Espagne, comme sont ceux qui s'ensuiuent.

Le Duc d'Albe.
Le Duc de l'Infantasque.
Le Duc de Medine Sidonie.
Le Duc de Medine Nosco.
Le Duc de Zogotie.
Le Duc de Feisa.
Le Duc de Trois.
Le Duc d'Alcale.
Le Duc d'Ossone.
Le Duc de Gandie.
Le Duc de Najaje.
Le Duc d'Albuquerque.
Le Duc de Stamere.
Le Duc d'Ascalone.
Le Duc d'Arcos.
Le Duc de Marquede.
Le Duc de Franqueville.
Le Marquis d'Astorque.
Le Marquis d'Aquilar.
Le Marquis d'Ayamont.
Le Marquis de Pliego.
Le Marquis de Villefranche.
Le Marquis de Genet.
Le Marquis de Moje.
Le Marquis de Cogollude.
Le Marquis d'Ardales.

Le Marquis de Stepe.
Le Marquis de Sarje.
Le Marquis de Mondajer.
Le Marquis de Tariffe.
Le Marquis de Cagnet.
Le Marquis de Cerabbe.
Le Marquis de Corie.
Le Marquis de Velez.
Le Marquis de Gibraleon.
Le Marquis d'Alcanzies.
Le Marquis de Comares.
Le Marquis de Montmajor.
Le Marquis de Villene.
Le Marquis de Degne.
Le Marquis de Tenet.

Le Comte de Veneuent.
Le Comte de Salines.
Le Comte d'Vruegne.
Le Comte de Castioxen.
Le Comte d'Orgas.
Le Comte d'Osorne.
Le Comte de Pajades.
Le Comte de Forsalide.
Le Comte d'Oliuares.
Le Comte de Nielle.
Le Comte de Monterci.
Le Comte de Boerdie.
Le Comte d'Auadelist.
Le Comte de Saualier.
Le Comte d'Andiade.
Le Comte de Sendille.
Le Pugno, & Rostro.
Le Comte de Duede.
Le Comte de Curne.
Le Comte de Fuentes.

On en compte iusques à cinquante-huict.

Il y a en Portugal trois Ordres de Cheualiers. Le premier est appellé de Christ auec la Croix rouge bordee de cordons d'or, & vn d'argent au milieu. Le second de S. Iacques auec l'espee rouge comme celle de Castille. Le troisiesme de S. Bernard auec la Croix verde, comme est celle de Calatraue.

Le Roy dispose de cinq cens Commandeurs de ces Ordres.

Il y a deux Ducs; le premier de Bragance, riche de cent mille croisez, ou escus de Portugal de rente; le second est celuy d'Auere riche de cinquante mille escus de rente. Il y a trois Marquis & dix Comtes. Les autres Gentils-hommes ont plus de biens meubles, qu'autres. Et à cause qu'ils auoient accoustumé de combattre en desordre auec les Mores, le Roy d'Espagne les fait exercer aux Ordonnances, ayant fait venir des hommes exprés d'Espagne, de France, d'Allemagne, & d'Italie.

Quant à l'ordre qui est estably pour les nauigations, ie le diray en peu de paroles.

Il part ordinairement au mois de Mars quatre ou six grands nauires, qui ne retournent plus de la mesme annee : tellement que tous les vaisseaux demeurent dehors l'espace de dix-huict mois : mais tous les ans il part au mois de Mars vne compagnie, & en Septembre vne autre. Ces nauires se separent pour charger en diuers endroits d'Affrique, & pareillement aux Indes, & en Asie, & pource qu'au retour ils n'ont que les mariniers, & peu de marchands, on leur enuoye au deuant six gaillions bien armez iusques au Cap verd, pour asseurer la flotte des Corsaires Anglois, qui iroient attaquer les nauires, entendant qu'elles viennent des Indes, ainsi qu'ils ont fait autresfois pillant mesme l'Isle de Madere.

Ceste nauigation des Indes s'est renduë tres-facile, & les marchandises s'asseurent à six & sept pour cent. On a entendu d'vn marinier de l'aage de soixante ans, qu'il auoit fait vingt-trois voyages aux Indes, ayant passé quarante six fois le Cap de bonne esperance; qu'ayant passé l'Equinoctal, où l'on ne descouure pas le Nord, on peut nauiger auec la mesme Boussole dont l'on vse à nos mers : veu qu'ayant passé vers le Ponant des Canaries, l'estoille de la Boussole, comme disent les mariniers, tourne vers le Nordest, & du Leuant ayant passé le Meridien de l'Isle de S. Laurens, elle tourne vers le Nordoüest, & la cause en est incogneuë. X.

RELIGION ET CHOSES QVI CONCERNENT L'ESGLISE D'ESPAGNE.

TOute l'Espagne suit la Religion Catholique, Apostolique & Romaine, XI.
& les nouelles opinions y sont tellement hayes, qu'afin qu'elles ne s'y glissent, on y a estably des Inquisitions rigoureuses, qui sont instituees à bonne fin, combien qu'il y ait de l'abus, de mesme qu'en toutes autres choses bien ordonnees. La Primauté d'Espagne estoit anciennement en l'Eglise de Seuille, puis elle fut en celle de Tolede, iusques au grand rauage qui arriua au Royaume: car Tolede estant tombé entre les mains des Barbares, l'Archeuesque de Braca jouyt de ceste dignité, comme les Archiues de l'Eglise de Braca enseignent. Mais apres que les Chrestiens eurent repris Tolede, l'Archeuesque de la ville redemanda ceste dignité, & celuy de Braca la luy debattit, voulant retenir vne chose qu'il auoit acquise; tellement que l'on tient que leur debat n'est pas encores terminé.

Si on desire sçauoir les Euesques qui ont esté en Espagne depuis le temps des Romains, & des Gots, que l'on voye la Chronique de Vasee, où l'on pourra contenter sa curiosité. Apres que les Espagnols eurent recouuert leur pays des mains des Barbares, les Eueschez furent remises auec les villes qui leur estoient anciennement subjettes, & mesme on en a fait de nouueau quelques-vnes. Voicy les Archeueschez, & Eueschez qui y sont.

L'Archeueché de Tarragone, qui vaut 8000. ducats toutes les annees. Les Eueschez mises cy-dessous sont sous cét Archeueché.

Barcelone, qui vaut 5000. ducats de rente.
Gironne, qui en vaut 4000.
Vicq, qui en vaut 25000.

Ilerde, qui en vaut 5000.
Vrgel, qui en vaut 7000.
Dertose, qui en vaut 8000.
L'Archeuesché de Sarragosse vaut 20000. deux ducats de rente; elle a ces Eueschez.
Hiuez, qui vaut 3000. ducats.
Tirasce, qui en vaut 5000.
Pampelune, qui en vaut 6000.
Calathere, qui en vaut 1200.
Segouie, qui en vaut 3000.
Entre les principaux d'Espagne, & qui ont plus d'authorité apres le Roy, on peut mettre à bon droict l'Archeuesque de Tolede, comme Primat d'Espagne, & Chancelier de Castille, ayant plus de 200000. ducats de reuenu. Il a sous luy les Eueschez de
Moruedre, qui vaut 2000. ducats de rente.
Vuiede, qui en vaut 6000.
Burgos, qui en vaut 2000.
Plaisance, qui en vaut 1300.
Luence, qui en vaut 1600.
Curie, qui en vaut 8090.
Cordoüe, qui en vaut 2000.
Cét Archeuesque est Seigneur temporel de dix-sept lieux clos de murailles.
L'Archeuesché de Sainct Iacques de Compostelle, qui vaut 20000. ducats, a sous elle les Eueschez de
Auille, qui vaut 8000. ducats.
Palence, qui en vaut 1500.
Salamanque, qui en vaut 1000.
Ebore, qui en vaut 20000.
Corie, qui en vaut 8000.
L'Archeuesché de Lisbonne, qui en vaut 16000. ducats de rente, a sous sa iurisdiction ces Dioceses.
Leon, qui en vaut 8000. ducats de rente.
Vbede, qui en vaut 6000.
Zamore, qui en vaut 1200.
Diuidat, qui en vaut 4000.
Lerie, qui en vaut 8500.
Badajos, qui en vaut 6000.
L'Archeuesché de Braca, qui vaut de reuenu 12000. ducats, a sous elle les Eueschez qui s'ensuiuent.
Coymbre, qui en vaut 12000. ducats de rente.
Lamece, qui en vaut 6000.
Vise, qui en vaut 8000.
Almore, qui en vaut 3000.
Tide, qui en vaut 2000.
Luge, qui en vaut 15000.
Astorgue, qui en vaut 4000.
Montuedie, qui en vaut 15000.

L'Archeuesché, de Seuille qui vaut 11000. ducats de rente, a ces Eueschez,
Iean, qui vaut 15000. ducats de rente.
Cartagene qui en vaut 5000.
Calix, qui en vaut 8500.
Sylue qui en vaut 6000.

Les Archeuesques de Valence, & de Grenade, n'ont aucune Eueſché ſous eux, & jouyſſent du droict du manteau. Celuy de Valence a 13000. ducats de rente, & celuy de Grenade 1000.

Il y a encores des Eueſchez qui reſſortent ſans aucun moyen en Cour de Rome, telles que ſont les ſuiuantes.

Oſne, qui vaut 1000. ducats de rente.
Malaga, qui en vaut 1000.
Guadix, qui en vaut 2000.
Almerque, qui en vaut 1500.
Orenſe, qui en vaut 3000.
Pace, qui en vaut 4000.
Cunaire, qui en vaut 80000.

Mais ſi quelqu'vn deſire ſçauoir plus exactement combien toutes les Archeueſchez, Eueſchez & Abbayes, & tous les Prieurez ont de reuenu, qu'il liſe ce qu'en a eſcrit Damian de Goez Portugais.

Ie remarqueray ſeulement icy qu'il y a à Burgos vn Conuent de Religieuſes, que l'on nomme les Vuelques, qui ſont iuſques au nombre de cent cinquante toutes nobles : leur Abbeſſe eſt Dame de 24. places, & de 50. villages, & a la collation de pluſieurs Benefices, & de douze Commanderies.

GENEALOGIE DES ROYS D'ESPAGNE.

DV temps d'Attila l'Eſpagne fut diuiſee en douze Royaumes, puis elle fut reduite à cinq, à ſçauoir Caſtille, Arragon, Nauarre, Portugal, & Bretique ou Grenade. Les Mores ont tenu leur ſiege à Grenade iuſques à noſtre temps. Quant aux Roys de Caſtille, il y a beaucoup de centaines d'annees qu'ils ont reçeu la foy Chreſtienne : car quand les Gots furent deiettez en Italie, apres l'auoir fort endommagee ſous Alaric, & Ataulphe, ils s'enfuirent en Eſpagne auec leur Roy qui s'appelloit Sigeric. XII.

LA SVCCESSION DES ROYS GOTS en tout le Royaume d'Eſpagne.

Sigeric, ou Segeric.
Vallias, & ſelon les autres Valia.
Theodoric, & ſelon les autres Roderic, qui fut fait Roy l'an 491.
Thoriſmond, qui eut pour ſes freres Theodoric, & Henry.
Alaric fils de Henry. Ceſtuy-cy fit premierement ſa demeure à Toloſe, mais il fut chaſſé en Eſpagne par Clouis Roy de France.
Tendie fils d'Alaric qui fut tué.
Tendoſil, & ſelon les autres Theodogoſil. Ceſtuy-cy fut tué pource qu'il s'efforçoit de jouyr des honneſtes femmes.

Alga, qui mourut en guerre.

Atanagild, qui fut tué aupres de Tolede.

Lenogild qui auoit Luide son frere pour compagnon. Cestuy fut Arrien aussi bien que tous ses predecesseurs, & assujettit Sicile au Royaume de Castille. Il persecuta aussi son fils Hermogild, & le tua l'an 572. pource qu'il estoit vray Chrestien.

Richard fils de Lenogild fut bon Catholique, & fut conuerty par sainct Leandre.

Luibe, & Viteric.

Gundamir.

Sisebut, dont la domination s'estendoit par toute l'Espagne.

Richard second de ce nom.

Suitille, qui auoit esté grand Capitaine de Sisebut.

Sisenand, deuant lequel quelques-vns mettent Rachimir.

Suitile II.

Tulque.

Vinde, que les autres appellent Videsuind.

Recensuind, bon & sainct Roy.

Bambe, qui deffit vn grand nombre de Mores qui trauersoient l'Espagne.

Hering, qui eut Egic son gendre pour compagnon.

Vitise, qui creua les yeux à Theodebert fils de Recensuind, à qui le Royaume escheoit, ainsi qu'il estoit encores enfant. Cestuy-cy estant aueugle, se maria, & engendra Roderic, qui estant fait Roy, vengea sur Vitise & les enfans l'injure faite à son pere.

Roderic, en qui la lignee des Roys Gots prit fin en ceste sorte. Il y eust vn Comte nommé Iulien, que le Roy Roderic auoit fait Preuost en Tingitane de Mauritanie. Les autres escriuent qu'il y fut enuoyé en Ambassade, ce qui est bien plus vraysemblable. Ce pendant que le Comte estoit absent, Roderic ioüit auec violence de sa fille : le pere entendant ceste force faite à sa fille, pensa promptement à s'en venger, ayant mesme la commodité du lieu qui luy en offroit le moyen : veu qu'il sollicita les Mores de venir en Espagne, où ils entrerent par le destroict de Gibraltar l'an 714. sous la conduite de Muce, enuoyé par le Roy Miramamolin, & se rendirent presque maistres de toute l'Espagne en l'espace de deux ans. On dit que durant ce temps il mourut enuiron 70000. hommes tant d'vn costé que d'autre. Les Chrestiens qui restoient de l'armee desconfite, se retirerent aux Asturies, & en Galice, auec leur Prince Pelagie, ou Pelaye, qui fut oncle paternel de Roderic, & qui prit sur les Affricains la ville de Leon, où il regna l'espace de vingt-ans. Et lors les Roys cesserent de se nommer Gots, ou Ostrogots, & porterent le tiltre de Roys d'Espagne, ou de Castille.

Fascille son fils luy succeda.

Alfonce I. surnommé Catholique, qui viuoit au temps de Childeric, & de Pepin, fut gendre de Fascille, & luy succeda.

Froille son fils luy succeda l'an 761. & est tué par son frere, qui regna apres luy six ans, & mourut sans enfans, & pource il appella à la succession Veremond fils d'Aurelle, qui toutesfois ne luy succeda ; ains ce fut Silon gendre d'Alfonce, qui chassa Veremond son frere.

Muregat fils bastard d'Alfonce premier du nom, qui faisoit tribut aux

Mores d'vn certain nombre de filles vierges.

Veremond fils de Silmar, & petit fils d'Alfonce V. Il quitta le monde, & se fit Moyne, & donna le Royaume à

Alfonce surnommé le Chaste, fils d'Alfonce premier du nom, qui viuoit du temps de Charles le Grand.

Ramire, fils de Veremond, ou Bermond.

Ordoigne, fils de Ramire.

Alfonce le Grand, fils d'Ordoigne III. du nom.

Garsie son fils en l'an 887.

Ordoigne son frere.

Fruil le cruel II. du nom qui priua ses nepueux de la Couronne, & en fin mourut ladre.

Alfonce IV. fils d'Ordoigne, qui remit la Couronne à son frere Ramier qui estoit en Portugal, & ainsi qu'il voulut retourner au Royaume, Ramire luy fit creuer les yeux.

Sanche I. du nom, frere d'Alfonce, & de Ramire, surnommé le Gras.

Ramire son fils en l'an 923. & pource qu'il estoit trop jeune, & que les Mores rompirent la paix faicte auec les Espagnols, ils firent leur Roy Veremond, ou Bermond fils d'Ordoigne; mais pource qu'il regna sous l'adueu de Ramire deuxiesme; On ne compte les deux que pour vn. Du temps que Veremond Almansor prit la ville de Leon, & pilla l'Esglise de Sainct Iacques en Galice. Mais Bermond reprit courage, & r'assembla ses forces auec Garsie Comte de Castille (Car les Castillans n'auoient plus de Roy) & osta au More plusieurs terres.

Alfonce V. du nom, fils de Bermond.

Veremond, ou Bermond son fils III. du nom, meurt sans hoirs, & par ce moyen le Royaume escheut à sa sœur, qui espousa Ferdinand I. du nom, fils de Sanche Comte de Castille, & ainsi les Castillans qui auoient reduit leur pays sous des Gouuerneurs nommez Comtes, virent en premier lieu ces Comtes hereditaires, & en fin leur pays sousmis aux Roys, & les Royaumes de Leon & de Castille vnis ensemble : ce qui aduint en l'an 1025. ou selon d'autres 1017. Ferdinand se fit aussi Prince de Nauarre, vsurpant ce pays apres auoir faict mourir Garsie son frere. Le mesme reconquit sur les Mores la ville de Coymbre en Portugal, & presque tout le Royaume, & mourut l'an 40. de son regne, de grace 1064.

Sanche, & Alfonce VI. frere, fils de Ferdinand, furent Roys tous deux. Toutesfois Sanche empescha son frere de regner tandis qu'il vescut, mais apres sa mort le peuple l'appella pour succeder au Royaume.

Cestuy-cy ne laissa qu'vne fille nommee Vrraque, qui fut mariee à Roymond Comte de Barcelone, qui eut vn fils nommé

Alfonce VII. qui succeda à son grand pere, & eut pour ses enfans Sanche Roy de Castille, Ferdinand Roy de Leon. Alfonce VIII. Alfonce IX. & de Beatrix : cét Alfonce VII. recouura Cordouë. Sanche III. de ce nom Roy de Castille eut pour fils,

Alfonce VIII. qui eut plusieurs enfans, à sçauoir Henry I. Roy de Castille, Blanche mere de Sainct Louys, Berengaire femme d'Alfonce Roy de Leon, Vrraque femme du Roy de Portugal, & Eleonor femme du Roy d'Arragon. Il mourut l'an 1160.

Alfonce 9. fils de Ferdinand Roy de Leon.

Henry fils d'Alfonce 8. ne regna pas deux ans entiers.

Ferdinand. 3. fils d'Alfonce 9. fut Roy de Leon & de Castille, & recouura toute l'Espagne, excepté le Royaume de Grenade.

Alfonce 10. fils de Ferdinant 3. qui fut grand Astrologue.

Sanche 4. fils de Ferdinand 3.

Ferdinand 4. frere de Sanche.

Alfonce 2. fils de Ferdinand 4.

Pierre premier fils d'Alfonce 2.

Henry 2. fils d'Alfonce 2.

Iean premier fils de Henry secōd. Ce Iean Roy de Castille, & sa femme Eleonor fille du Roy d'Arragon, eurent Henry Roy de Castille, & de Leon, & Ferdinand Roy d'Arragon. Henry eut deux enfans, Iean Roy de Castille, & Marie Royne d'Arragō. Iean eut Elizabeth, & Henry Roy de Castille. Ferdinand eut quatre enfans, Alfonce Roy d'Arragon & de Sicile, Iean qui fut Roy apres son frere, Marie Royne de Castille, & Ieanne Royne de Portugal. Iean qui fut Roy apres son frere, eut Ferdinand, qui espousant Elizabeth heritiere de Castille, fut Roy des deux Royaumes.

Ferdinand 6. du nom, fils de Iean Roy d'Arragon, eut trois enfans, Iean qui espousa Marguerite fille de Maximilian, Catherine qui fut Royne d'Angleterre, femme de Henry 8. & Ieanne qui espousa Philippes Archiduc d'Austriche.

Iean mourut sans enfans du viuant de son pere Ferdinand, qui prit aussi tost pour son fils adoptif Philippes d'Austriche son gendre, pere de

Charles V. Empereur, & Roy d'Espagne.

Philippes 2. son fils.

Philippes 3. qui regne à present.

LES ROYS DE PORTVGAL.

LE Royaume de Portugal est de l'illustre maison de Lorraine, d'où sortit le Duc Henry qui s'employa auec tant de valeur contre les Mores pour Alfonce VI. que ce Roy luy donna sa fille Tiresie en mariage, auec le Pays de Portugal qui n'eut que le tiltre de Comté en l'an 1110.

Alfonce I. acquit le tiltre de Roy, recouura Lisbonne possedee par les Mores & deffit en vne bataille cinq Roys infideles: en memoire dequoy il print pour ses armes cinq escussons.

Sanche I.	second Roy.
Alfonce II.	troisiesme Roy.
Sanche II.	quatriesme Roy.
Alfonce III.	cinquiesme Roy.
Denys I.	sixiesme Roy.
Alfonce IV.	septiesme Roy.
Pierre I.	huictiesme Roy.
Ferdinand I.	neufiesme Roy.
Iean Bastard I.	dixiesme Roy.
Edoüard I.	vnziesme Roy.
Alfonce V.	douziesme Roy.

Iean II. treiziesme Roy.
Emanuel I. quatorziesme Roy.
Iean III. quinziesme Roy.

Cestuy-cy fut pere de Dom Louys; pere de Dom Anthoine dernier Roy de Portugal, decedé en France, & enterré aux Cordeliers à Paris.

Sebastian I. petit fils du Roy Iean III. qui mourut en Affrique en vne bataille contre les Mores l'an 1578. sans laisser aucuns enfans, & Dom Anthoine fut pris captif en la mesme bataille.

Les Portugais n'ayans esgard aux fils nais des deux filles du Roy Emanuel, qui procedoient d'aage leurs autres freres nais apres Iean III. l'aisné, & d'autre part soupçonnant que le Prince Dom Antoine auoit esté tué auec le Roy Sebastian, esleurent Henry, bien que Cardinal, qui estoit le seul fils qui restoit de ceux du Roy Emanuel. Tandis que Henry regne, Dom Anthoine eschappe de la prison d'Affrique, & ledit Henry estant mort apres auoir regné six ans, les Portugais ayans debouté par la loy du Royaume, les fils nais des filles du Roy Emanuel, eslisent pour leur Roy Dom Anthoine, qui fut sacré en la ville de Santerein le 19. Iuin 1580. puis confirmé trois iours en la ville de Lisbonne, & tout aussi-tost on enuoya en Affrique aux bourgs & forts, subjects au Royaume de Portugal, qui recogneurent pour Roy Dom Antoine. Mais Philippes II. Roy d'Espagne se sentant la force en la main, luy debat la Couronne, disant qu'il est bastard, combien que l'Infant Louys eust espousé secrettement Violant mere de Dom Antoine, qui estoit par conseqnent legitime, ainsi que Ruy Celema homme de tres-saincte vie le declara à sa mort, disant que l'Infant Louys n'auoit tenu ce mariage secret, qu'afin de ne perdre pas son authorité, publiant qu'il auoit espousé vne femme qui luy estoit beaucoup inesgale. Or est-il que Iean I. Roy de Portugal fit vne cõstitution receuë par tout le Royaume, par laquelle il ordonna que ny la femme, ny celuy qui naistroit d'elle, n'auroient rien par droict d'heritage de ce qui appartient à la Couronne. De sorte que suiuant le droict Philippes II. Roy d'Espagne estant fils d'vne fille du Roy Emanuel, estoit exclus par ceste loy de tout le droict qu'il pouuoit pretendre au Royaume de Portugal. Toutesfois le Royaume luy est demeuré, & la iustice de Dom Antoine, & la volonté des Portugais a ployé sous la force des Espagnols, qui en sont à ceste heure maistres.

LES ISLES DE MAIORQVE, ET MINORQVE, ET AVTRES.

LE Roy d'Espagne possede encores dans la mer Mediterranee quelques Isles, que ie trouue à propos de descrire. XIV.

Les Isles Baleares, ou Gymnesis iadis, & maintenant Majorque, & Minorque, sont aujourd'huy vn Royaume, dont le Roy d'Espagne prend le tiltre.

Majorque, & vulgairement Mallorque est plus proche de l'Espagne que Minorque, & n'est esloignee d'Espagne que de la nauigation de quatre, ou cinq heures; & de Minorque de 14. milles. Quelques-vns disent qu'elle a de tour 240. milles, les autres 300. & quelques-vns 480. Strabon la faict longue de 600. stades, qui font 75. milles, & large de 25. milles; mais les modernes ont trouué beaucoup plus de largeur, c'est à sçauoir enuiron 100. milles. Et par ce moyen sa longueur sera beaucoup plus grande que Strabon n'a escrit.

Il y a vne ville du nom mesme de l'Isle, qui est la capitale de toutes ces Isles. Elle s'appelloit anciennement Palme, & aujourd'huy il y a vne bonne Vniuersité, ou Raymond Lulle est en grande reputation, de sorte que l'on y entretient tousiours à grands gages vn homme sçauant, pour enseigner publiquement la doctrine de ce Lulle. Il y a aussi vne autre ville nommee Bolence, que les habitans appellent Pollence, qui regarde le Midy, de mesme Majorque est du costé du Septentrion.

QVALITE'.

CEste Isle est aspre & sterile, prés la mer, mais ailleurs les costaux, les plaines & les vallees rapportent assez de vin, d'huyle, de froment, & de fruicts. Sur tout il y vient de bonnes huyles, qu'on porte de là à Valence, en Flandres & en Italie. On y fait aussi de fort bons fromages, qui surmontent en bonté tous ceux qu'on vend à Rome & en Espagne. Dauantage les habitans font vn grand traffic de gros draps de laine, & les portent autour de l'Isle de tous costez, voire iusques en Sicile. Il n'y a point de bestes nuisibles, sinon des conils, qui leur ont fait bien souuent beaucoup de dommages. On y trouue vn nombre incroyable de cerfs.

MOEVRS.

LEs habitans de ces Isles escumoient autresfois tout ce qu'ils rencontroient, & estoient cruels & sauuages, habitans dans les rochers, n'ayans autre soin que d'espier ceux qui voyageoient sur mer. Ils auoient de petits vaisseaux mal polis, qui estoient legers. Vne fois ils apperceurent de loing l'armee des Romains, & pensans que ce fust quelque proye, ils oserent bien aller au deuant d'eux, & de premiere abordee couurirent les vaisseaux des Romains de pierres & de cailloux : mais les Romains les contraignirent en fin de fuyr, puis les allerent trouuer où ils s'estoient retirez pour acheuer de les perdre. Ils n'vsoient point anciennement de monnoye d'or, ny d'argent. Ils firent iadis la guerre pour les Carthaginois, & pour leur recompence ils n'en rapportent que des femmes & du vin. Ils vsoient de fondes, & s'en sçauoient extrémement bien aider, à quoy leurs meres les accoustumoient, leur mettant du pain au bout d'vn baston, contre lequel ils iettoient des pierres, ne leur estant permis de manger qu'apres auoir abbatu ce pain.

Ils sont maintenant ciuilisez comme leurs voisins, & sont de complexion amoureuse aussi bien qu'anciennement.

Assez prés de Majorque vous auez les petites Isles de Dragonere, & Cabrere.

L'ISLE MINORQVE.

MInorque est plus Oriental que Majorque, & son tour est de 150. milles, & sa largeur de 60. Elle est esloignee de l'Espagne de 160. milles. Du temps de Ptolomee il y auoit deux villes, à sçauoir *Iana*, qui s'appelle maintenant Citadelle, & *Mago*, qu'on nomme à ceste heure Minorque, du nom de l'Isle, Elle a beaucoup de villages.

Au riuage de la mer elle est enuironnee de hautes montagnes garnies d'arbres espais. Au reste quoy que ceste Isle soit moindre que l'autre, toutesfois elle ne luy cede pas en bonté, ains au contraire on y fait vne plus grande nourriture de bœufs & d'autre bestail, & principalement de grands mulets, qui ont plus haute voix que tous les autres. Ceste Isle a deux ports, c'est à sçauoir Maon & Fernelle.

De nostre temps ces Isles ont vn Royaume à part, qui comprend encores les Pythiuses, dont l'vne nommee iadis par les Grecs Ophiuse, & par les Latins *Colubraria*, a maintenant le nom de Formentere, & a de tour septante milles, & est esloignee de terre ferme de huictante milles.

Ceste Isle est deserte pour la plus grande part, à cause des serpens qui y sont en grand nombre, & font mourir beaucoup d'hommes.

L'autre est Euisse, qui en est esloignee de 10. milles, & de la terre ferme 50. & son tour est plus de cent milles.

Le terroir de ceste Isle chasse les serpens, & ne peut souffrir aucunes bestes nuisibles, sinon les conils qui mangent bien souuent ses bleds. Ceste Isle abonde en bleds & en toute sorte de fruicts.

On leue tous les ans en ceste Isle grande quantité de sel. Car il y a vn certain temps auquel la mer regorge iusques sur les terres, & lors les habitans ferment le passage ou l'eau est entrée, puis on laisse ainsi ceste eau sans la troubler, & lors il se fait de si grands monceaux de sel, que non seulement Majorque, & Minorque en sont pourueuës, mais encor on en porte de grands Nauires chargez en Italie, où l'on en fournit plusieurs villes.

Mais afin de dire comment le Royaume de Majorque a esté joinct à la Couronne d'Espagne, vous deuez sçauoir que les Mores d'Affrique tindrent ces Isles iusques enuiron l'an de nostre Seigneur 1240. que Ferdinand Roy de Castille les chassa premierement de Majorque. Mais les Mores s'y estans rejettez il fallut que Iacques d'Arragon (fils du Roy Pierre, qui fut tué deuant Muret soustenant les Albigeois heretiques) y allast auec ses forces, & lors secouru dudit Ferdinand, il fit si bien que les Mores en furent chassez, & soudain il porta le nom de Roy de Majorque & Minorque, enuiron l'an 1240. Et voilà le droict que les Roys d'Arragon ont en ces Isles, & bien que le Royaume d'Arragon ayant esté joinct à celuy de Castille par le mariage de Ferdinand & d'Isabelle, les Roys d'Espagne qui en sont descendus les possedent à iuste tiltre.

Autour de Pithiuses, c'est à sçauoir de la Formentere & d'Euisse, il y a encor trois petites Isles, à sçauoir Vedran, Conirello, & Dragomago. Et au dessus d'Euisse entre Majorque & la bouche du fleuue Ebro, il y a vne petite Isle deserte qui se nomme Moncolibre, & en la bouche mesme de ce fleuue l'Isle d'Alfaques, que ce fleuue & la mer font ensemble.

Finalement assez prés du port de Cartagene il y a l'Isle vulgairement appellee Scombrire, qui est petite, & n'a rien qui merite qu'on en discoure.



DV ROYAVME DE NAPLES.

SOMMAIRE.

1. Diuerses appellatiõs du Royaume de Naples dans les Histoires: & la description de son estenduë & de ses bornes. 2. Diuisé en six Prouinces premieremẽt: aujourd'huy en douze, dont la premiere est la Terre de Labeur. 3. Isles & ports plus remarquables de ce Royaume. 4. Singularitez qui se trouuent en ce pays de Naples sont les beaux cheuaux de quatre races que le Roy d'Espagne y tiẽt: les sources d'eaux medecinales & Bains de diuerses vertus: vn champ de soulphre enuirõné de rochers bruslans d'où se tire l'Alun: la Montagne d'Astrune, la Tarãtele dõt on chasse le venin auec le chant & son des instrumens. 5. Description du naturel & mœurs des Napolitains tãt anciens que de ce temps, & leur façon de viure. 6. Richesse de ce Royaume venant du cõmerce auec les Venitiẽs, & du traffic d'amandes, saffran, soyes, huyles, vins, cheuaux & coral, auec les estrangers. 7. Forces du Royaume de Naples en quoy consistent: quel nombre de gens de guerre & de vaisseaux de mer entretenus ordinairement, Ses principales forteresses, villes & chasteaux. 8. Police & Gouuernement consistant en sept Viceroys, dont le General demeure à Naples. 9. Archeueschez & Eueschez qui sont au Royaume de Naples. 10. Denombrement des Roys qui y ont regné iusqu'à present.



1. CE Royaume qui comprend presque la moitié de l'Italie prend le nõ de la principale ville qui s'y trouue, & les Historiens l'appellẽt tantost de ceste sorte, tãtost le Royaume de Poüille, tãtost le Royaume de Sicile par deçà le Far pour le distinguer du Royaume de Sicile qui est par delà le Far, qui est l'Isle de Sicile mesme. Car quelques Roys qui ont possedé le Royaume de Naples, & celuy de Sicile tout ensẽble, se nõmoiẽt en leurs tiltres Roys des deux Siciles, c'est à sçauoir de celle qui est par deçà, & de celle qui est par delà le Far, ainsi que l'õt pratiqué Frederic II. Charles I. d'Anjou, & Alfonce d'Arragõ, de Naples, & de Sicile.

Ce Royaume commence à la riuiere de Tranto, dont l'emboucheure tend vers le Septentriõ, & depuis Terracine pres du fleuue Vfense, qui se desgorge dans la mer de Toscane, & s'estẽd iusques au destroit de Sicile; il est enfermé entre la mer Adriatique & celle de Toscane, comme vne presqu'Isle. Il a pour ses bornes du Couchant les deux riuieres d'Vfence, & de Tronte, du Nord la mer Adriatique, du Midy la mer de Toscane, & de Sicile, & du Leuãt la mer Ionique. On collige la mesure en ceste sorte. Depuis Terracine iusqu'à Naples on compte quatre vingt-milles, depuis Naples iusques au Cap du Golfe de Policastre cent quarante sept milles. De là iusques à Rhege de Calabre cent quatre vingt-milles; de Rhege iusque au Cap de Spartiuento cent trente trois milles. De là iusques au Cap des Colonnes cent quatre-vingts quinze milles; du Cap des Colonnes iusques à Tarante deux cens milles. De Tarante iusques au Cap de Saincte Marie trẽte milles. De là iusques au Cap d'Orrente vingt six milles. De ce Cap iusques à celuy de S. Ange deux cens

vingt-deux milles ; & de là iusques au fleuue de Tronte deux cens milles. Et toutes ces sommes reduites en vn font mil trois cens dix-huict milles; & tel est le tour qu'on peut faire en voyageant par eau : à quoy si l'on adjouste cent cinquante milles qu'on compte de largeur iusques à la borne du Couchant, selon le chemin qui se fait par terre le produit sera de mille quatre cens soixante huict milles pour tout le tour du Royaume de Naples. Il joinct à l'Estat de l'Eglise par l'espace de plus de cent cinquante milles.

Alfonce premier Roy d'Arragon, de Naples & de Sicile, le diuisa en six Prouinces c'est à sçauoir en Terre de Labeur, Principauté, Basilicate, Calabre, Poüille, & Abbruzze : mais il fit apres trois parties de la Poüille, la diuisant en terre d'Otrante, terre de Bary, & Capitanat, ou Capitainerie. Ferdinand Roy d'Espagne, & Louys XII. Roy de France le diuiserent en parties esgales en telle sorte que la Poüille & la Calabre demeurent à l'Espagne, & la Terre de Labeur auec la ville de Naples, & l'Abbruze à la France. Aujourd'huy on le diuise communément en douze parties, c'est à sçauoir en Terre de Labeur, Abbruze, tant deçà que delà, Poüille pleine, Capitainerie, Principauté, tant deçà que delà, Basilicate, Calabre haute & basse, terre de Bary, & d'Otrante. Il contient, deux mille & sept cens lieux peuplez, dont il y en a vingt qui sont Archeueschez, cent & vingt-sept Eueschez, & mille quatre cens places où il y a enuiron deux millions d'ames.

On trouue dont en costoyant la mer la Terre de Labeur ou Campagne heureuse, dont Capouë, où Annibal se ramollit auec son armee parmy les delices, estoit anciennement la capitale ville. Et mesme il y a vn ancien qui a escrit que les Romains estimoient trois villes capables de la grandeur de l'Empire, c'est à sçauoir Carthage, Corinthe, & Capouë : les deux premieres comme estant esloignez de Rome furent ruinees par les Romains, qui delibererent mesme longuement s'ils feroient le mesme de Capouë; mais en fin ne voulans paroistre cruels en ruinant vne fort noble ville d'Italie, s'en asseurerent en confisquant son terroir, & la priuãt de toute forme de Republique. Ils laisserent sur pied les bastimens, afin qu'ils seruissent de retraicte à ceux qui laboureroiẽt la terre, mais ils luy osterent le Magistrat & le Conseil public, afin que les habitans ne peussent rien remuer. Maintenant la capitale ville non seulement de ce terroir, mais de tout le Royaume c'est Naples, cité veritablement royale. Elle a enuiron sept milles de circuit, & s'est grandement accreuë de nostre siecle, & eust pris encor plus d'accroissemẽt si le Roy d'Espagne n'eust deffendu de bastir dauantage ; à quoy il fut poussé par les Barons du Royaume, les subjects desquels abandonnoient leur demeure pour aller jouyr des exemptions octroyees aux habitans de Naples, & il le fit aussi en partie pour le danger des reuoltes & mutinieres du peuple, qui peuuent estre mal-aisément arrestees en vne grande & forte ville qui a trois Chasteaux, dõt le principal s'appelle Chasteau-neuf ou Castelnouo, qui fut fondé par Charles d'Anjou. Il n'y a ville où l'on voye vn si grand abord de Seigneurs, où l'on face aussi tant de profession de gentillesse, où les Caualiers paroissent mieux ce qu'ils sont, & s'adonnent plus à toute sorte de vertueux exercices. Les Gentils-hommes se retirent pour passer le temps à des exercices honorables en cinq places qu'ils appellent sieges. Ceste ville a vn port qui n'est ny gueres grand ny fort asseuré, mais on l'a aydé par le moyen d'vn mole. Il y a à Naples vn Arsenal où l'on fait cõtinuellement force vaisseaux de guerre. On compte en ceste ville plus de deux

cent mille personnes. Il y a vn beau golphe auec vne plage, & des Isles, & des caps extrémement agreables. C'est là qu'est Pouzzoli, où l'on recognoist tant de merueilles, qu'il semble que la nature se soit pleuë à se faire admirer en ce lieu, & y ait reduit tout ce qu'elle auoit de plus beau & de plus gentil. C'est là qu'est le lac d'Agnan, Baye, Tridoli, & le lac Auerne. On met en ceste Prouince trois villes Metropolitaines, c'est à sçauoir Naples, Capouë, & Surrente, & vingt-deux citez, entre lesquelles celles qui ont plus de renom sont Gaiette, Sesse, Ceano, Calui, Venafre, Caserte, Nole, & Auerse; & il y a cent soixante six chasteaux & places ceintes de murailles, auec 170. villages.

La Principauté a pour ses bornes du Couchant la terre de Labeur, & du Leuant le pays de Basilicate. Ce pays a 16. mille de largeur, & 33. de longueur & les principales villes sont Nocere, Sanferérin, Surrente, Masse, Vic, Riuel, Amalfe, & Salerne. Nocere est à neuf milles de la mer, & à 4. de Sarne, & tout autour il y a force villages. Riuelle est vne ville bastie depuis n'agueres, qui ne doit riē aux premieres villes du Royaume de Naples pour le regard des bastimens magnifiques. Amalfi est vne belle ville, combien qu'autres-fois elle ait esté plus renommee. C'est en ceste ville qu'on trouua, selon quelques-vns, l'vsage de la Boussole, ce que Pasquier a refuté suffisamment en ses Recherches, monstrant par quelques passages de nos vieux Poëtes François, que ceste inuention est plus ancienne. C'est de ceste ville que prend son nom la coste d'Amalfi qui regarde le Midy, & s'estend en long enuiron vingt-milles, & de hautes montagnes, principalement du costé qu'elle panche sur la mer. Il y a tant de peine à les mōter que le seul regard rend les personnes malades. Salerne est vne ville fort anciēne esloignee de la mer de mille pas, ayāt de tres-beaux jardins dans ses murailles. Il y a vne Vniuersité, & ceste ville porte tiltre de Principauté. Mais il faut que ie vous aduise que la Principauté de deçà s'estend le long de la mer depuis Salerne iusques à Policastre, & depuis S. Seuerin iusques à Palude, & la riuiere de Silaire la trauerse presque par le milieu : elle contient les Archeueschez de Salerne & d'Amalfi, & quinze autres citez, & deux cens treize chasteaux ou places fermees, entre lesquelles est Euoli auec son bois, Fiano auec sa vallee longue de vingt-milles, & large de quatre, enuironnee de collines bien habitees. La Principauté de par delà s'estend depuis Nusco iusques à Consce & à Cedogne, & contient ces deux villes, & huict autres, c'est à sçauoir Anellin, Arrian, Bisache, Montemaran, Mont-verd, S. Agathe, S. Ange, S. Vic, & cinquante trois chasteaux ou places fermees.

Basilicate contient la Lusitanie, & partie de la Poüille. Elle a pour ses bornes du Couchant la riuiere de Silare, qui est la limite de la campagne, du Midy la mer de Toscane, du Leuant la riuiere de Iac, & la basse Calabre, & vne partie de la haute, & du Nord la terre de Bari. Elle contient les villes de Melfe, Venose, Potence, Cerence, Tricaire, Lauel, Montpelose, Marsico, Rapolla, & 39. chasteaux ou places fermees.

La basse Calabre a pour ses Bornes du Septentrion la haute Calabre, anciennement la grande Grece, auec la riuiere de Crathide, & vne partie de l'Apennin, du Couchant la riuiere de Lau auec la Basilicate, du Midy la mer de Toscane & le destroit de Sicile, & du Leuant vne partie de la mer Adriatique.

Sa ville Metropolitaine est Cosence ville ancienne qui comprēd 7. costaux, & a vn fort chasteau au dessus du mont qui commande à la ville, & à tous les lieux des enuirons. La ville est entouree des riuieres de Crathide & Busento,

& est

& est aujourd'huy assez riche, combien qu'autresfois elle l'ait esté dauantage. Outre ladite ville il y a encor celles de Frede, & de Belmont, la ville de sainct Euphemie qui a donné son nom à la mer qui est aupres : Tropie belle ville, riche, & fort peuplee, Rhege ville ancienne, assise au front ou bout de l'Italie, iadis fort puissante, & maintenant presque deserte, principalement depuis l'an 1564. que le Turc y mit le feu. Il y a aussi Chasteauuillare, qui est au sommet d'vne montagne fort haute ; Monsault qui porte le tiltre de Duché, Turran, Rugien, & les villes de S. Marc, Marturan ville anciẽne assise en l'Apennin, Tauerne bonne ville & bien peuplee, Nicastre qui est à trois mille loing de la mer, Mont-leon ville assise en vn costeau de l'Apennin, & qui porte tiltre de Comté, & Terreneufue ville fort peuplee.

La haute Calabre, selon Ptolomee, a pour ses bornes du Leuant la mer Adriatique, du Midy la riuiere d'Alice & la haute Calabre, du Couchant la riuiere de Cratique auec l'Apennin, & la Basilicate, & du Nord le Golphe de Tarante, & la terre de Bary. Il y a de costé deux Caps signalez, dont l'vn est celuy des Colomnes, iadis Lacinie, l'autre est celuy de Sylace, qui est dangereux au possible.

La capitale ville de ce pays c'est Catanzare ; puis vous auez Hierace, qui porte nom de Marquisat, Belicastre ou Beau-chasteau, ville esloignee de huict milles de la mer, Croton ville fort ancienne & renommee, qui porte maintenant le tiltre de Marquisat, n'estant toutesfois si riche ny si peuplee qu'autresfois, Cariathe qui est vne Comté, Bassignan Principauté auec vn fort Chasteau, Tarsie, Corlian, Rosan forte ville à trois milles de la mer, Cassan, Hauteuille qui est Principauté, Matere Archeuesché, ville riche & peuplee, Grauine Duché, Tarante ville fort ancienne, & la fin de la haute Calabre ou grande Grece qui a vn port renommé. Ce fut la patrie du Philosophe Archite. Maintenant c'est vne Principauté.

La terre d'Otrante commence à Tarante qu'elle a pour sa borne du costé du Midy, de mesme que la mer iusques au Cap saincte Marie. Elle a pour ses confins du Leuant le mesme Cap auec la mer Ionique, du Nord depuis Otrante iusques à Brindes, & du Couchant la terre de Bary, auec vne grande partie de la haute Calabre. Sa forme est comme d'vne presqu'Isle, veu qu'elle est enuironnee de la mer Adriatique, & de l'Ionique. Sa largeur entre Brindes, & Tarante est de trente milles selon Pline, & selon Rassan de quarante.

La nauigation d'alentour est de deux cens milles, si bien que le tour de tout le pays sera enuiron de 240. milles.

Ses villes sont Lecci qui est à trente milles du Cap de saincte Marie, & est ville riche & peuplee, & bien bastie : Otrante ville tres-ancienne qui est aujourd'huy assez peuplee, & a vn fort chasteau sur vn rocher qui regarde sur la mer, & vn port assez capable; combien que suject aux vents du Nord. Brindes est vne ancienne ville, mais presque abandonnee aujourd'huy à cause des discordes ciuiles. Son port estoit si bon autresfois qu'il estoit mis entre les premiers, mais il est aujourd'huy si comblé que les galeres mesmes n'y peuuent presques passer. Castro est vne ville maritime, considerable pour les dommages qu'elle a receus des Turcs.

La Poüille est diuisee en deux par les anciens, c'est à sçauoir en la terre de Bary, nommee Peucetie des anciens, & la Poüille pleine que les mesmes appelloient Daunie, & ces deux pays estoient diuisez par le fleuue de Lofante. On

comprend en ceste seconde partie la Capitainerie,qui comprend le mont de S. Ange & les enuirons, & en tout treize villes, & 90. chasteaux ou places fermees. Les citez sont S. Ange,Manfredoine,Siponte,Salpe,Lesine,Vieste,Ascoli, Bouine, Firenzole, Volturare, Tremole, & Troie.

Il semble que toutes les richesses de la Poüille soient assemblees au mont S. Ange qui a presque de tour 120. mil.Diomede le voulut reduire en Isle,pource que son estime n'est large que de deux milles.Les Sarrazins cognoissans la commodité du lieu s'y fortifierent & maintindrent long-temps, pource que veritablement il n'y a lieu plus propre pour dominer, & pour trauailler le Royaume de Naples, & la mer Adriatique.

La terre de Bari contient trente six chasteaux ou places fermees,& 14. citez, dont les plus renommees sont Bari, & Trani, puis Monopoli, Polignan, Grauine, & Bitonte.

La Poüille pleine a pour ses bornes la terre de Bari,& la riuiere de Lofante; du Midy l'Apennin,de l'Ocident l'Abruzzo,& du Septentrion vne partie de la mer Adriatique.

Le pays d'Abruze,iadis des Samnites,a pour ses bornes du Leuant la Poüille pleine auec la riuiere de Saline,du Couchãt la riuiere de Tronte, du Septẽtrion la mer Adriatique, & du Midy l'Apennin. Ce pays est borné d'vn costé du Fortore,& de l'autre du Tronte,& est diuisé en Abruzze au deçà,& Aruzze au delà la riuiere de Pescare.L'vn contiẽt cent cinquante chasteaux ou places closes, & cinq citez, qui sont Beneuent, Lancian, cité de Chieti, cité Bucrelle, Sulmone : l'autre contient deux cens quatre-vingts & quatre chasteaux ou places fermees, & quatre citez, qui sont Aquila, Atri, cité de Pene, & Terame,Beneuent fut donné à l'Eglise par Henry IV.pour eschange d'vn certain tribut osté à Bamberge sa patrie par Leon IX. & ceste ville ayant esté diuersement saisie, & tenuë, fut finalement remise à l'Eglise par les Normands : Aquila fut bastie par l'Empereur Federic II.qui y mena les peuples d'Amiterne,& de Forcoigne pour asseurer de ce costé le Royaume. On monstre à Lancian vne Hostie consacree,transmuee en sang,tandis qu'vn Iuif la frappe auec vn cousteau. On comprend dans l'Abruzze la Comté de Molisi, qui a cent & quatre lieux clos de murailles, & quatre citez qui sont Bojane, Guardialferie, Isernie, & Triuente.

III. Il y a encor en la mer Adriatique vis à vis de la Poüille pleine, les Isles de Diomede, dont les plus grandes se nomment aujourd'huy S. Marie Tremitane,& S.Dominique.Outre ce l'on voit en la mer Ionique vis à vis de la ville de Gallipoli l'Isle d'Achate peu renommee,& au golphe de Tarante quelques petites Isles de peu de nom, dont la plus grande se nomme de S. André, vis à vis du Cap des Colomnes il y a deux Isles de Dioscore, & de Calypse.

Il y a en la mer de Toscane quelques Isles qui appartiennent à ce Royaume, c'est à sçauoir Palmarole, Pontie, & quelques autres petites qui n'ont rien de remarquable.

On voit encor au golphe de Pouzzoli, & de Naples enuiron 18. Isles,dont la plus renommee est Ischie,qui a de tour 18. milles, & est tellement enuironnee de rochers fort hauts qu'on n'y peut entrer que par vn endroict. Il y a vne place qu'on met entre les fortes, mais principalement à cause de son assiette.

Prés d'Ischie vous auez Proside, dont le circuit est de prés de six milles.

La derniere Isle est celle de Capri, où Auguste alloit si souuent : les autres

qu'on y voit n'ont rien de considerable.

Il y a veritablement peu de ports en vn tel circuit de pays, combien que quelques Golphes aux diuers tours de ses riuages puissent en certain temps seruir de ports. Ils sont toutesfois mal asseurez, comme particulierement celuy de Naples qui sert plustost de pompe, que de seurté aux vaisseaux qui s'y trouuẽt encor qu'il soit deffendu du Mole, & l'on a de coustume quand la mer est fort courroucee de mener les galeres à Baye, qui est vn peu loin : & ces merueilleuses restes de Neron, appellees communément Mer morte seruent encore aujourd'huy de port. Le Golphe de Gajette est tenu pareillement pour port, combien qu'il soit descouuert du costé du Leuant. Au pays d'Otrante il y a celuy de Brindes, & pour la terre de Bari, on dit que si celuy de Trani y estoit accommodé il seroit capable de cent galeres, de mesme que celuy de Tarante en Basilicate en pourroit tenir beaucoup plus si l'on y prenoit quelque peine. Ce port est aujourd'huy fermé, afin de ne conuier comme on croit par sa commodité, les Turcs principalement à attenter quelque chose ; veu que iadis Cleonyme Lacedemonien, Alexandre, & Pyrrhe tous deux Roys d'Epire, passans de Grece en Italie se seruirent tousiours de ce port, à cause qu'il estoit capable, asseuré, & proche.

QVALITE' DV PAYS.

CE Royaume produit toutes choses necessaires à l'entretien de l'homme, & en a pour seruir de medicamens, & d'autres pour les delices en si grande quantité qu'il en peut fournir abondamment aux autres pays : & entre autres choses il y naist de fort beaux cheuaux, dont le Roy tient quatre races, de mesme que font encor plusieurs seigneurs, & l'on ne les peut tirer hors du Royaume qu'auec expresse permission du Roy d'Espagne, ou du Viceroy, qui l'accordent bien rarement. Mais sur tout il y a grande abondance de bled, vin, huile, & soye, & de toutes sortes de fruicts. La Comté de Rhege, & plusieurs lieux de Calabre portent des succres. La terre de Labeur a du vin, & du froment en abondance, & est extrémement agreable. On voit autour de Poussoli beaucoup de sources d'eaux medecinales, & des bains de diuerses vertus. On y voit vn champ plein de soulphre, enuironé de haute lochere qui brusl ẽt continuellemẽt, d'où l'on tire, & où l'on cuit l'alun. On voit la mõtagne d'Astrune auec vne grotte qui a trois milles de tour au dessus, & se va peu à peu restrecissant vers le fonds, en façõ d'Amphiteatre, l'on voit couler par le milieu vne petite riuiere. On y trouue les bains à suer, & le trou duquel tu ne te sçaurois aprocher sans te mettre en danger de mourir. L'air de la terre d'Otrãte est fort bõ, & toutesfois la ladrerie regne en ce pays, ce qui procede, cõme on tient, de ce qu'on y mange trop de chair de pourceau, & aussi des figues seiches, qui sont les viandes ordinaires du menu peuple. Le terroir mõstre vne superficie aspre, mais lors qu'on le rompt auec le soc on y descouure vne bonne terre, & combiẽ qu'il y ait peu d'eau, toutesfois il a de beaux pasturages, & produit du froment, de l'orge, de l'auoine, des oliues, des melons excellẽs, & des asnes, & des mulets qui sont fort estimez. Il naist en ce pays vn animal qu'õ nõme la Tarãtele, dõt on chasse le venin auec le chãt & son des instrumens : ce que Gelle escrit, suiuant l'authorité de Theofraste, de quelques autres animaux. Les Chersidres naissent pareillement en ceste contree, qui reçoit aussi plus de dommage de Sauterelles qu'aucune partie de l'Italie, veu qu'elles ne laissent rien par où

elles passent, & consument en vne nuict les moissons qui sont desia meures. Mais il semble que la nature y ait pourueu, par le moyen de certains oyseaux qu'on nomme Gauies, qui persecutent ces animaux. Ce pays est aussi rauagé par la gresle, qui luy porte beaucoup de dommage presque toutes les annees. On y oyt les tonnerres en Hyuer & en Esté comme en la terre de Labeur. Le pays aux enuirons de la ville d'Otrante a son air bien temperé, comme on peut voir aux Lauriers, Myrrhes, Oliuiers & Cedres qui y croissent. Les rochers qui le ceignent du costé de la mer sont si fragiles, que les eauës en ont consumé presque quatre-vingts pas en moins de cent annees. Mais Brindes a vn mauuais air, pource que de mesme qu'il n'y a chose qui rende l'air meilleur que la multitude des habitãs (pource que ce sont eux qui desseichent les lieux marescageux pour les cultiuer, & qui couppẽt les bois trop espais, & purgent le mauuais air auec le feu, & trouuent le bon air auec les hauts bastimens) aussi au contraire il n'y a chose pire que la solitude des grãdes villes, pource que non seulement elles demeurent priuees des choses susdites, mais les maisons mesmes, & les ruines sont les retraittes de la corruption, comme nous tesmoignent Aquilee, Rome, Rauenne, & Alexandrie d'Egypte, & Bagades encor, comme on dit. Quant à la Poüille encor que son terroir soit sablonneux, & leger, & que l'herbe y vienne petite & claire, toutesfois elle est si bonne qu'elle entretiẽt force bestial. L'Abruze est la plus froide partie du Royaume en la Principauté, sainct Seuerin est renommé pour le bon vin qu'il porte. Pres de la coste d'Amalphi, & au deçà de ses rochers il y a de belles vallees, auec force fontaines & sources d'eaux, d'où coulent quelques ruisseaux auec vn agreable murmure. Ce pays a grãde abondance de grenades, cytrõs, oranges, oliues, poires, prunes, cerises, & semblables fruicts. Il abonde encor en vin, & non seulement il contente le goust, mais aussi l'odorat & la veuë par le moyen de ses myrthes, lauriers, boüis, jossemins, lierres, rosmarins, roses, & autres plantes. Le terroir d'autour de Galerne porte force citrons, limons, oranges, grenades, & toute sorte de fruicts. Basilicate est presque toute montueuse, & pour ceste cause fort suiette aux voleries. Les roses viennent deux fois l'annee prés de Peste. La Calabre porte du froment & de l'orge, du vin de plusieurs sortes, des oliues, des figues, du succre, du miel, du sel, de l'or, de l'argent, & a quantité de laine, de coton, & de saffran. Elle abõde tellemẽt en soye, qu'il s'y en fait autant qu'en tout le reste d'Italie. Il y a aussi grande abondance de lin & de chanure, & la manne y tombe aussi du ciel. Prés du riuage de la mer & dãs le pays on voit force beaux iardins plains de citrõniers, orangers, limõniers, & de plusieurs autres arbres. Quant aux Isles, celle d'Ischie a force bons vins, & abondance de fruicts, comme aussi grande quantité de soulphre & d'alun, & de bains. Celle de Prolide iette du feu, & a des bains chauds. Celle de Capri manque de fromẽt, mais elle abõde en chair, poisson, & volaille.

MOEVRS ANCIENNES.

V. IL y a vn ancien qui dit que ceux de la terre de Labeur estoient superbes pour l'abondance des fruicts, la bonté de l'air, & la beauté de la contree. C'est là qu'estoient le mareses Acherusien, qu'on nomme auiourd'huy Calurcia, & l'Auerne, & des lieux sousterrains, & l'autre de la Sybille: ausquels

lieux,comme dit Strabon,on entroit par des sacrifices,apres auoir appaisé les Dieux, selon la folle creance des anciens. Les Prestres de faux Dieux s'y trouuoient pour conduire ceux qui y entroient. Il y auoit là vne fontaine, qu'ils tenoient pour le Phelgeton, à cause de la puanteur de ses eaux. Les Prestres y receuoient les suruenans pour consulter l'oracle, & viuoient de ce qu'ils pouuoient tirer du fouyssement des metaux, où de leurs predictions. C'est à cause de cela qu'Homere dit qu'ils ne voyoient iamais le Soleil. Ces hommes furent apres exterminez par vn certain Roy, qui trouua leurs predictions fausses. Il y auoit à Naples toutes les cinquiesmes annees vn combat de luiteurs, & de chantres par le commandement de l'oracle. C'estoit en ce Royaume, & non loing de Rhege qu'estoit la ville de Locres si bien policee par Zaleuque, & où l'on auoit accoustumé de se mettre vne corde au col, lors qu'on vouloit proposer quelque loy nouuelle, afin de mourir si elle n'estoit pas approuuee. Les Sybarites estoient aussi en ce pays, qu'on taxoit d'estre si mols, & si pleins de delicatesse, que mesme ils auoient apprins à leurs cheuaux à dancer au son des instrumens. Bref tout ce pays auoit des habitans si adonnez aux delices qu'Hānibal se laissant glisser en leurs façons de faire destrempa fort son naturel, & ne fit que perdre ce qu'il auoit acquis, & sa reputation tout ensemble depuis ceste mauuaise accoustumance.

MOEVRS DE CE TEMPS.

LEs Napolitains sont presque tous gentils & de bon esprit, embrassent les delices plus que personne, du monde., & se plaisent à l'entretien des Dames. La noblesse se retire presque toute à Naples, autant pour ioüyr du bon air de ceste ville, que pour y passer le temps, & voir la bonne compagnie qui s'y trouue ordinairement. Et de faict on ne sçauroit voir vn plus grand nombre de gentils Caualiers qu'on en void à Naples en Esté hors de la ville, où ils vont trouuer les Dames qui vont au pourmenoir en carrosse, & les abordent à cheual d'vn si bel air, & auec tant de grace, & vn si gentil discours qu'il est impossible de voir ou d'ouyr rien de plus agreable; & semble que c'est particulierement à ceste Noblesse qu'il appartient de traitter l'amour, & d'estre prés des Dames, plus qu'à nul autre. Et ceste gentillesse est accompagnee ordinairement d'assez de courage; veu que les Gentilshommes du Royaume de Naples vont chercher la guerre où elle est, & s'efforcent de s'y signaler, comme on a veu par le passé aux guerres des Pays-bas, où il s'est tousiours trouué grande quantité de Noblesse de ce Royaume. Et le peuple n'est pas moins affectionné au mestier des armes; veu qu'on sçait assez qu'vne bonne partie de l'infanterie de l'Archiduc & du Roy d'Espagne vient du Royaume de Naples. Car quant aux Espagnols naturels ils sont en fort petit nombre. Le peuple de ce Royaume est aussi fort adonné au traffic, mais ce qui le destourne de suyure ceste inclination & ce desir, c'est la charge des exactions, qui est plus importune en ce pays, & plus grande qu'on ne sçauroit croire.

I'ay dit que les Napolitains estoient tous gentils, mais la reigle n'en est pas si generale qu'il ne se trouue des lieux où la courtoisie & la ciuilité sont fort ignorees. Car aupres de Montfault il y a d'aussi rudes & sauuages gens qu'en

pays d'Italie, & presque tous ceux de Calabre ont l'esprit moins subtil & releué que les autres; ainsi que les anciens mesmes ont publié, & ceux de la terre d'Otrante sont simples & sans art, & mesme ceste simplesse approche plus de la stupidité que de la franchise. Les hommes & les femmes ont l'esprit addonné entierement à l'amour & recherchent autant ce plaisir que personnes de la terre. Aussi il n'y a peut-estre lieu où l'on trouue plus de bonnes rencontres pour ce regard qu'à Naples, où vostre recherche ne sçauroit estre presque inutile si elle est bien conduite, & accompagnee de quelque merite. Au reste on a donné aux hommes & aux femmes de quelques lieux des noms qui feront cognoistre leur humeur. Car on nomme ceux de Basilicate temeraires, ceux de la basse Calabre stupides, & les femmes de Consence obstinees, celles de Beneuant rustiques & grossieres, celles de Capouë superbes, celles de Naples affaitées, & celles de Brindes faineantes. Les Napolitains aussi bien que tous les autres Italiens ne font guere bonne chere en leurs maisons, mais se plaisent à les rendre belles & magnifiques, & à estre bien vestus, logeant toute leur despence en la parade exterieure. Les femmes y sont si superbement habillees que la moindre semble à ce qu'elle porte Princesse, & elles aimeront mieux passer les iours entiers sans manger que de n'estre excessiuement parees lors qu'il faut paroistre deuant le monde, & celles qui n'ont pas le moyen d'estre si braues passent les iours & les nuicts de toute vne sepmaine à trauailler en soye, ou autre chose, afin de se faire voir le Dimanche, & d'entretenir ceste vaine pompe.

RICHESSES.

VI. Les gens de ceste contree se pourroient nommer aussi heureux qu'aucuns de l'Europe, s'ils n'estoient tant molestez & chargez par les Officiers, veu que non seulement ils ont l'infaillible abondance de toutes choses, mais encor vne grande commodité de les debiter par l'Estat de l'Eglise, & autres Prouinces; & ce qui les peut rendre à leur aise, c'est specialement la nauigation & le commerce ancien auec les Venitiens, à l'endroit desquels les peuples de la Poüille & de la Calabre se monstrent affectionnez au possible pour ceste particularité, veu que la plus grande partie de leurs negotiatiõs se fait auec ceste nation, & sans elle ils endureroient beaucoup, ainsi qu'on a veu les annees passees lors que le traffic fut deffendu à cause de la peste; outre que les Venitiens ont possedé diuerses villes en la Poüille, & ont esté tenus pour amis iusqu'au temps des Roys Normands; & tant à cause de ceste souuenance que du susdit interest, les Napolitains ont vne particuliere inclination à aymer ceux qui sont sous ceste Seigneurie. Il n'y a Prouince en Italie qui enuoye dehors tant de choses qui viẽnent chez elle. Car elle vend aux estrãgers force noix & force amandes, & les enuoye iusqu'en Barbarie, & en Alexãdrie: elle depesche son saffran en plusieurs endroits; elle fournit de soyes à Gennes & à la Toscane, des huiles à Venise & à d'autres lieux, des vins à Rome, & des cheuaux, agneaux & moutons à plusieurs cõtrees. La Poüille pouruoit de chair Venise, l'Esclauonie, & la Toscane. Le vin de S. Seuerin est extrémement estimé & de grand prix à Rome. La basse Calabre enuoye du coral aux autres Prouinces, & de la manne qui est estimée plus que celle de tous les autres lieux. Castre est renommée à cause des huiles qu'on y va achepter de tous costez, & les mar-

chands Geneuois principalement y en font grande emploite.

Le Roy d'Espagne tire de ce Royaume deux millions, & cinq cens mille ducats, & comprenant le don gratuit d'vn million, & deux cens mille ducats, qui se fait toutes les annees, & qui est reduit en rente ordinaire, de mesme que les trente & vn grains qu'on paye pour le logement des gens de guerre, & pour l'entretien de quelques Gentils-hommes qui accompagnent le Viceroy, & se nomment continuels, sept grains pour la garde des tours des costes, neuf grains pour la reparation des ruës, & cinq grains pour le Preuost de Champagne, duquel reuenu ostant vn million & trois cens mille ducats de pension, & autres choses qui sont payees à diuers, le demeurant ne suffit pas pour les garnisons, l'Infanterie, la Caualerie, les galeres, & autres despences.

FORCES.

LEs Napolitains ont esté de tout temps extrémement subjets aux reuoltes, de sorte qu'en 454. ans, durant lesquels ce Royaume a esté diuersement possedé par les Normands, François, Alemands, Catalans, & Espagnols, on compte vingt-sept rebellions signalees des Napolitains, qui ont aydé aux pretensions & desseins des vns & des autres, qui ne se seroient pas peut-estre si facilement laissez surmonter aux volontez des Papes qui les conuioient à leur propre ambition, ny à l'aiguillon de la vengeance, si ceste instabilité de courages ne leur eust promis beaucoup plus ce que la commodité de toute autre occasion leur proposoit. VII.

Or quant à ces frequentes rebellions, encor que les subjects en ayent esté diuers, toutesfois on en peut assigner deux principales causes, c'est à sçauoir la grandeur & la puissance des Princes du Royaume, & l'eslection du Roy, qui appartenoit à des Princes estrangers subjects à changer de volonté, tant à cause de la courte vie des Papes, que pour la diuersité d'iceux. Car vne partie du Royaume ayant tousiours esté diuisee entre les Princes naturels, grands à cause de leurs despendances & de leurs reuenus, ils ont tousiours eu les courages de leurs vassaux prompts à toutes leurs volontez ; de sorte qu'ils ont pris bien souuent la hardiesse de menasser, & de combattre leurs propres Roys, & pour leur particulier interest ont mis en desordre le Royaume: si bien qu'ayant descouuert l'inclination du Pape à deposer vn Roy, & pouuant auec ceste nouueauté effectuer quelqu'vne de leurs pẽsees, sans autre esgard que de leur passion particuliere, ils ont tant de fois en s'offrant pour fauteurs du nouueau Roy, & des desseins du Pape, & en agrandissant la desobeyssance & les fautes des personnes qui luy estoient suspectes, sollicité le sainct Siege au changement, & interpretant mesme quelquesfois faussement aux Roys les iustes actions des Papes, il leur ont donné suject de meriter d'estre excommuniez, & demis, afin de faire naistre apres l'alteration des choses qu'ils auoient auparauant projettee & desiree pour contenter leurs passions. En quoy l'on peut cognoistre combien les Espagnols ont accortement cherché pour le conseruer & confirmer cét Estat, non seulement de demeurer vnis auec le sainct Siege, mais encor de s'obliger les Papes, & affoiblir de tout leur pouuoir tous ceux qui pourroient pour quelque respect que ce soit estre creus puissans

dans le Royaume, principalement ayant acquis par confidence, & par obligation la plus prande part des Princes d'Italie, & s'estans asseurez par ce moyen de tout le dommage de dehors.

Et veritablement apres que nous aurons consideré à ce propos celuy qui gouuerne, & celuy qui est dominé, l'vn imperieux, & altier, l'autre superbe & indompté, l'vn hay pour sa soudaine grandeur, & par l'inclination de plusieurs, & l'autre enclin aux reuoltes, & pour ceste cause propre à estre esmeu, & fauorisé des pretendans, l'vn s'estant tellement estably au Royaume que l'autre ne peut facilement regimber, ny secoüer le joug, on doit iustement ou pour le temps, ou pour le prudent soing de celuy qui gouuerne, s'estonner d'vn tel succez, touchant lequel ie veux croire, qu'autant qu'il a esté aydé des occasions, autant il a esté bien conduit, & secondé par les Gouuerneurs. Car ce Royaume estant paruenu au Roy d'Espagne, tous les empeschemés qui pouuoient confondre le pays, ont esté leuez auec ceste resolution de le maintenir, & le Prince s'est asseuré suffisamment la possession de cét Estat, mesme en tout motif de guerre: pource que les pretentions des François s'estans mortifiees auec la paix de l'annee mil cinq cens cinquante neuf, & particulierement à cause des guerres ciuiles qu'ils ont euës, & le Roy d'Espagne ayant en Italie le Pape qui le respecte, & estant alié du Duc de Sauoye (combien qu'il y ait eu ces annees passees quelque mauuaise intelligence entre-eux) estant mesme vny auec le grand Duc de Toscane par le moyen de la nouuelle alliance, d'ailleurs ayant à sa deuotion ceux de Gennes, & les Luquois estans sans force, & les Venitiens peu desireux de remuer contre luy, il ne luy reste que d'estre asseuré des principaux du Royaume de Naples. Ce qui a esté effectué en partie; en donnant quelque entretien, & specialement à la Cour aux Confidens, en laissant rarement l'administration du public aux grands, ou la laissant fort limitee, en chastiant asprement les ennemis, & les personnes suspectes, & en n'admettant pas aisément ny soudainement les plaintes contre les Gouuerneurs, pource que le subject deuient bien-vueillant par le premier, & s'entretient en esperance de plus grande chose, & auec le second on ne luy laisse pas acquerir de l'estime prés du peuple, & auec les deux suiuans on preuient les troubles par la seuerité du chastiment, mais beaucoup plus pource que l'homme ne se peut fier de deuoir iustifier son faict par aucune voye; outre que auec le premier le subject estant alleché par vne telle demonstration tasche par tous moyens de se rendre de iour en iour plus confident, & de meriter d'auantage prés du Prince, & despence tout ce qu'il a pour esleuer à la veuë du monde ce petit tiltre de Seigneur, & Cheualier, de Colonel, ou de semblable chose qu'on luy donne: tellement qu'auec son establissement il deuient fidelle, & s'affoiblit en telle sorte auec la despence, qu'il n'a plus de hardiesse apres, ny pour luy, ny pour les autres, & tant à cause de l'esperance, que de necessité, il ne se peut retirer de l'affection & du seruice. Auec le second on oste l'occasion de faire vne suitte, & auec les autres d'eux d'autant qu'on fait tomber esgalement les ennemis descouuerts, & ceux qui sont soupçonnez, il aduient que chacun procede si nettement, & se gouuerne si sagement, que le Prince se peut asseurer des pensees, & des actions de ses subjects & vassaux qui sont tous nobles, ou roturiers, & le noble ne pouuant mener à fin quelque entre-

prise sans l'ayde du peuple, que les Espagnols portent ouuertement contre les nobles, specialement aux choses de Iustice il arriue qu'il endure apres patiemment plusieurs choses fascheuses, & le peuple ne peut esmouuoir que vainement quelque sedition sans la conduite des Gentils-hommes. En fin la discorde est tellement mise parmy ces deux Ordres, que viuans des-vnis auec vne manifeste mal-veillance, le Royaume demeure encor pour ce chef grandement affoibly, outre qu'entre les nobles mesmes on maintient encores quelque dissention viue, d'autãt qu'ils fauorisẽt plus l'vn que l'autre, & les ennemis des vns & des autres s'esleuent par fois, tellemẽt qu'auec ceste des-vnion les forces du Royaume demeurent desmembrees, & le Roy d'Espagne ne peut craindre ce semble vn remuëment important de ses subjects, & ce d'autãt plus qu'il n'ont personne qui fauorise leurs desseins, à cause de l'estat des affaires de l'Italie, qui desire le repos, mais principalement pour la bonne amitié du sainct Siege, à l'endroict duquel le Roy d'Espagne a acquis tant d'authorité, qu'il a aujourd'huy grande part à l'eslection du Pape, ayant obligé plusieurs Cardinaux ou en leur promotion, ou par les pensions qu'il leur donne, & il a aussi soin particulier, comme i'ay ià dit, de se rendre tousiours le Pape amy, pource qu'il sçait assez l'alteration que Clement VII. & Paul IV. luy ont causees.

La bonne intelligence du Roy d'Espagne auec le S. Siege, & les autres Princes d'Italie, & la mortification qu'il a faicte en grande partie des troubles du Royaume, ont donc esté les contrepoisons auec lesquelles il s'est preserué iusqu'à maintenant du venin de la guerre.

Quant aux gens de guerre il a quatre mille hommes de pied Espagnols, qu'il tient ordinairemẽt en ce Royaume sous plusieurs Capitaines, auec vn Maistre de camp, & vn Auditeur, & ce corps de gens de guerre est appellé le Regiment ou *Terzo* de Naples. Aux chasteaux du Royaume, & aux tours faictes pour la garde des costes on tient mille six cens hommes de pied ordinaires, en y comprenant les officiers qu'on a accoustumé de tenir en ces chasteaux. Il y a mille hommes d'armes diuisez en 17. compagnes, c'est à sçauoir cinq d'Espagnols, & vnze d'Italie, à soixante cheuaux pour compagnie, excepté celle du Viceroy qui est de cent, & celle du Seigneur Marc-Antoine Colõne qui est de cent dix. Il y a encores 450. cheuaux legers diuisez cinq compagnies. Outre ce en toutes les Prouinces du Royaume il y a cinq hommes de pied enrollez pour cent feux, & il y a 4011454. feux, qui a cinq pour cent 240701. hommes de pied ordinaires.

Ceux-cy sont nõmez par les Esleuz de chaque pays : toutesfois s'ils ne plaisent pas aux Capitaines, il en faut trouuer d'autres qui les contentent. Ils sont assez bien armez, & plus propres à souffrir qu'à faire la guerre, & ceste Infanterie appellee du bataillon : & combien que ceux-cy ne soient payez sinon lors qu'ils seruent les Capitaines, toutesfois les autres officiers ont leurs estats & gages ordinaires. Dauantage il y a trente-sept galeres en ce Royaume, c'est à sçauoir trente trois de Naples, & quatre qu'on paye aux Geneuois.

Les galeres de Naples demeurẽt ordinairement au Mole sans soldats, & bien souuent sans la moitié de la chorme, qui est loüee par les Capitaines & Marchands nobles, & autres, pour descharger des vaisseaux, & pour autres seruices domestiques, de sorte qu'vne fois que huict galiotes prindrẽt prés de l'Isle de Capri deux galeres de Sicile, on deploya vn iour entier à depescher cinq galeres apres les Turcs, d'autant qu'on ne trouuoit ny vogueurs, ny soldats,

Et certainement on tient que le Roy d'Espagne tireroit peu de seruice de la despence qu'il faict en ces galeres, qui sont garnies de fort peu d'artillerie, & de gens de commandement qui ont peu d'experience, & de forçaires Turcs, ou condamnez, dont les vns seruent auec desdain & danger, & les autres sont peu experimentez, & peu propres à souffrir l'incommodité de la mer.

Semblablement les gens des chasteaux, tant des trois de Naples que des autres qui sont par le Royaume sont deux tiers moins que le Roy d'Espagne n'en paye, & l'effort de l'artillerie qui est toutesfois de l'ordinaire se trouue au chasteau neuf, & en celuy de S. Erme de Naples, en la forteresse de Gajette, & au chasteau de Capouë, veu qu'aux autres qui sont espars par le Royaume, ce n'est pas chose fort considerable. Toutes les munitions sont en petite quantité, en quoy toutesfois chacun cognoist clairement l'espargne que font les Officiers du Roy, de mesme qu'aux choses qui abondent au Royaume.

Ce Royaume est fort peuplé, & a treize Princes, vingt-quatre Ducs, vingt-cinq Marquis, quatre vingts & dix Comtes, & enuiron huict cens Barons, qui sont obligez de seruir le Roy d'Espagne en personne pour sa deffence du Royaume. Le Duc d'Albe au temps de la guerre que le Pape Paul 4. meut contre luy, y leua vingt mille hommes de pied, sept cens hommes d'armes, & mille cinq cens cheuaux legers. Les principales forteresses sont, Naples auec trois chasteaux, c'est à sçauoir le chasteau neuf, celuy de l'œuf, & celuy de S. Erme, le Mancie, Crotone, Tarãte, Gallipoli, Otrante, Brindes auec le fort S. André. Monopoli, Bari, Trani, Barlette, Manfredoine, Mont S. Ange, & Gajette, & dans le pays Catanzar, Consence, & Aquila.

GOVVERNEMENT.

VIII. LE Roy d'Espagne tient ordinairement en ce Royaume vn Viceroy qui demeure à Naples, aussi bien que les autres officiers, tant pource que c'est l'ancien sejour des Roys, que pour la beauté de sa situation, & l'abord de la noblesse du Royaume, & des marchands & gens du pays, & estrangers, & habitation de plusieurs artisans. On peut tirer de ceste ville comme d'vn abregé vn particulier & distinct discours des choses de ce Royaume, pource qu'on enuoye de là les Gouuerneurs par les douze Prouinces, & ces Gouuerneurs sont en nombre de six, nommez aussi Vicerois, mais sous-ordonnez à celuy de Naples. Il y a pareillement en chaque place du Royaume qui n'est pas terre de Baron vn Capitaine. Et d'autant qu'on ne peut appeller de ces Capitaines & Iuges qu'au Viceroy de la Prouince, à la Vicairie, & aux Conseils de Naples, comme il semble meilleur aux parties, & que les sieges de la principale ville ont vn flux & reflux perpetuel de procez, qui sont prolongez par les Aduocats, par les Notaires, appellez par eux Maistres d'actes, & par les Procureurs, & qu'aussi les prisons de la Vicairie sont ordinairement pleines d'vn nombre incroyable de personnes, on peut cognoistre aisément que la Iustice n'y manque pas de besongne.

Il y a sept Officiers principaux en ce Royaume outre le Viceroy; c'est à sçauoir le Connestable, le grand Iusticier ou Chancelier, le grand Admiral, le grand Thresorier, le grand Protonotaire, & le grand Seneschal. Il y a quatre Cours qu'on nomme sieges, c'est à sçauoir Capouë, Nide, Montane, & S. Gregoire, où tous les Princes, Ducs, Marquis, & tous les Principaux du Royaume, & les autres ordres s'assemblent pour deliberer des affaires publiques.

RELIGION, ET CE QVI CONCERNE L'EGLISE.

TOus les habitans du Royaume de Naples sont tenus pour affectionnez à la Religion Catholique & Romaine. Quant à l'Estat de l'Eglise de ce Royaume il est composé de vingt Archeuesques qui ont sous eux plusieurs Euesques qu'on met en cét ordre.

L'Archeuesque de Naples a sous luy les Euesques de Nole, de Pouzzole, de Cerre, & d'Ischie. L'Euesque d'Auerse n'est subject à aucun.

L'Archeuesque de Capouë a sous luy les Euesques de
Sergnie.
Thiano.
Calui.
Caserte.
Cajazzo.
Carinole.
Sesse.
Venafri.
Aquino.

L'Euesque du Mont Cassin, & l'Abbé du Monastere de ce mesme lieu, ainsi ordonné par le pape Iean XXII. n'est sujet à personne.

L'Archeuesque de Salerne a sous luy les Euesques de
Campagne.
Capaccio.
Paulicastro.
Nusco.
Sarno.
Marsico.
Nocera delli Pagani.
Acierno.

L'Euesque de Rauel n'est sujeꝫt à aucun, non plus que l'Euesque de la Caue.

L'Archeuesque d'Amalfi a sous luy les Euesques de
Lettre.
Scala.
Capri.
Minori.

L'Archeuesque de Surrente a sous luy les Euesques de
Vieo.
Massa.
Castel à Mare.

L'Archeuesque de Conze a sous luy les Euesques de
Muro.
Cagiano.
Monteuerde.
Alcedonia.
S. Angelo de Lombradi.
Bisache est vny auec celuy de S. Ange.

L'Archeuesque de Cirenze a sous luy les Euesques de

Venosa.
Aquilonia.
Potenza.
Grauina.
Tricaria.
Matere, qui est maintenant Archeuesché,& qui estoit iadis sous le Diocese de Cirenze est maintenant vny auec elle.

L'Archeuesque de Tarante a sous luy les Euesques de

Motula.
Castellaneta.

L'Archeuesché de Brindes à celle d'Otri est jointe, a sous elle l'Euesché de

Hostuni.

L'Archeuesque d'Otrante a sous luy les Euesques de

Castro.
Gallipoli.
Vgento.
Leccie.
Capodi Leuco.

L'Euesque de Nardo n'est sujet à aucun.

L'Archeuesque de Bari a sous luy les Euesques de

Bironte.
Malfetta.
Giouenazzo.
Ruuo.
Salpe.
Pulignano.
Moneruino.
Lauello.
Conuersano.
Bitteti.
Andri.
Bisegli.

L'Archeuesque de Trani a sous luy les Euesques de

Montepeloso.
Rappollo.
Alessano.

L'Euesque de Monopoli n'est sujet à aucun, non plus que l'Euesque de Melphi, & celuy de Troye.

L'Archeuesché de Manfredoine, nommee Siponto, à qui celle du Mont S. Ange est jointe, a sous elle l'Euesché de

Vieste.

L'Archeuesque de Beneuent a sous luy les Euesques de

Liceria.
Ascoli.
Firenzola.
Telese.

Sant' Agatta di Gotti.
Alife.
Monteuerde.
Marsico vecchio.
Monte Marano.
Auelin est joinct auec Frequentin.
Vico della Baronia.
Ariano.
Bojano.
Bouino.
Turibulense.
Dragunaria.
Vulturara.
Larino.
Canne.
Termuli.
Lesina.
Triuento.
Guardia Alfana.

L'Archeuesque de *Ciuita di Chietti*, a sous luy les Euesques de
Aquila.
Ciuita di Penna, & ceste Eueſché est jointe auec celle d'Atri.
Sulmona.

L'Archeuesque de Lancian a sous luy les Euesques de
Sora.
Theramo.

L'Archeuesque de Reggio a sous luy les Euesques de
Cassano.
Nicastro.
Catanzaro.
Crotone.
Tropea.
Oppido.
Chastela mare della Bruca.
Geraci.
Squillace.
Nicotera.
Boue.

L'Archeuesque de Coscence a sous luy l'Euesque de
Martoran.

L'Archeuesque de Rossan n'a point d'Euesque sous luy.

L'Euesque de Bissignan n'est sujet à aucun.

L'Archeuesque de S.Seuerin a sous luy les Euesques de
Vmbriato.
S.Marco.
Belcastro.
Isola.
Florentino.

Strongoli.
Mileto.
Cariati.

L'Euesché de l'Isle de Lipari est vnie auec celle de Parenze, & toutes deux sont subiectes à l'Archeuesque de Messine.

Les Archeuesques, & Euesques y ont d'assez bons reuenus, & ie diray ce mot en finissant ce discours, qu'entre les lieux de deuotion qui sont à Naples, il y en a vn qui se nomme *Monte della Pieta*, qui despence soixante mille escus l'annee, ou pour la nourriture de ceux qui y sont, ou en aumosnes, & entretien d'vne partie de cét argēt deux mille enfans en nourrice par le Royaume.

ROYS DE NAPLES.

x. ON ne trouua iamais vn Royaume comme celuy de Naples, qui sans finir iamais aye esté pris tant de fois, & qui deuenu ennemy de soy-mesme aye fait monstrer en vne perpetuelle seruitude, de la liberté, & de la seigneurie, auec la grādeur de ses ennemis. Car il n'a fait que glisser d'vne main en autre, & sa succession a esté pleine de tant d'inconstance, qu'on a veu bien souuent vne race plustost esteinte, que bien receuë & paisible dans le Royaume. I'abregeray le discours, & le denōbrement de ses Roys, autant qu'il me sera possible, afin de n'estre ennuyeux, & en diray en peu de mots toute la suitte.

Roger Comte de Sicile, & par le testament de Guillaume Duc de Poüille, & de Calabre, & descendu de Tancred fils de Richard de Normandie, osta la ville de Naples à l'Empereur de Cōstantinople sur la fin du mois de Septembre de l'an 1130. & soudain fut declaré Roy de Naples, & de Sicile à Beneuēt, par le Pape Anaclet II. qui en retint l'hommage.

Ce Royaume continua aux descendans de Roger, iusques à ce que le Roy Guillaume surnommé le Bon estant mort sans enfans legitimes, & les Barons du Royaume ayans esleu le Roy Tancrede nepueu bastard de ce Guillaume, Clement II. pretendant que le Royaume estoit deuolu à l'Eglise, meut la guerre en Poüille, & apres luy Celestin III. couronnant, & confirmant l'Empereur Hēry VI. à la charge de recouurer ce Royaume, cōme fief de l'Eglise, l'en inuestit publiquement; & ainsi la Seigneurie passa des Normāds aux Allemands, qui le tindrent encor plus heureusemēt, pource que Federic II. Empereur, fils dudit Henry, estant deuenu persecuteur de l'Eglise, fut priué de l'Empire par Innocent IV. & particulierement du Royaume de Naples, qui fut baillé à Colimond fils du Roy d'Angleterre, qui toutesfois ne se mit pas en peine d'en chasser les enfans de Federic, qui s'estoient rendus maistres de la plus grande partie.

Vrbain IV. le transporte à Charles d'Anjou, Comte de Prouence, & frere de Sainct Louys, qui en fut inuesty par Clement quatriesme, à la charge de quarante mille ducats payables toutes les annees au Sainct Siege, auec vne haquenee blanche.

La succession de ce Royaume continua par droite ligne en la maison d'Anjou, iusques à Ianne I. niepce du Roy Robert, auquel temps Vrbain VI. le remit à Charles de Duras, qui descendoit d'vn frere dudit Roy Robert, & en priua tout à fait ceste Reyne, comme excommuniee pour la part qu'elle auoit en la creation de l'Antipape Clement VII. faite à Fondi.

Apres Charles regnerent successiuement les enfans de Ladislas, qui fut aussi Roy de Hongrie, Ieanne aussi, mais non pas sans peine.

Louys d'Anjou second fils du Roy de France, est adopté par Ieanne auec le consentement de Clement Antipape : mais il est tué deuant Bary par les gens de Charles de Duras.

Louys son fils est couronné, & inuesty du Royaume par le mesme Clement, mais il s'essaye en vain de s'en rendre maistre.

Le fils de cestui-cy nommé pareillement Louys estant appellé à la conqueste de ce Royaume par Martin V. qui l'en inuestit, donna sujet à la Royne Ieanne de le mander offrir à Alfonce Roy d'Arragon, qui se trouuoit alors en Sardaigne: mais pource qu'Alfonce estant venu à Naples, ne pouuant souffrir que tout le gouuernement du Royaume fust sous le nom de la Royne: s'essaya de la mettre en prison: mais elle s'enfuit secrettement, & declara son heritier le susdit Louys, annullant la premiere adoption d'Alfonce, qui nonobstant qu'apres la mort de Louys la Royne declarast son successeur René frere de Louys, & qu'apres la mort de la Royne Eugene IV. pretendist que le Royaume fust deuolu à l'Eglise : nonobstant tout cela, dis-je, Alfonce prit Naples par force, en demeura maistre, & en eut aisément l'inuestiture d'Eugene, & de ceste sorte le Royaume passa des François aux Catalans. René laissa pour son successeur au Royaume de Naples Louys XI. Roy de France.

Charles VIII. luy succeda, & se rendit entierement maistre du Royaume de Naples.

En fin Louys XII. Roy de France, & Ferdinand Roy d'Espagne, le diuiserent entr'eux apres la fuite du Roy Federic: mais les François le perdirent par leur mauuaise conduite, si bien qu'il demeura aux Espagnols : & le malheur qui aduint au Roy François à Pauie, & les troubles qui ont esté depuis en France ont osté à nos Roys François le moyen de le r'auoir, mais non le droict qui leur est acquis sur ce Royaume.

LA SICILE.

SOMMAIRE.

1. Assiette de la Sicile, sa forme triangulaire, & ses Caps qui la bornent, anciennement jointe à l'Italie, mais depuis separee par tremblement de terre, ou par l'embrasement du Montgibel. 2. Diuision de ceste Isle en trois regions contenans 173. villes. 3. Abondante en bitum, en bleds, vins muscats, miel, poix, saffran, laine, cannes de succre, sel mineral, pierres precieuses, porphyre, marbre, albastre, & mines d'or, d'argent, & de fer. 4. Montgibel vomissans flammes sans cesses couuert neantmoins de neige en toute saison. Lac & fontaine d'eau chaude. 5. Sicile habitee iadis des Cyclopes, & Estrigons Geans, & autres diuers peuples, par diuers siecles. Et quel est maintenant l'humeur, & naturel de ce peuple Sicilien. 6. Quelles sont les richesses & forces de ceste Isle. 7. Du Parlement de Sicile: du don gratuit que l'on offre tous les trois ans au Viceroy. Des trois souuerains sieges qui administrent la iustice en ceste Isle. Des Capitaines d'armes. Du Conseil du Roy. 8. Inquisiteurs establis pour la Religion. Trois Archeueschez qui ont sous eux plusieurs Eueschez. 9. Roys qui ont possedé, ou pretendu le Royaume.

1. 
Este Isle qui ne cede à aucune de celles qui sont dans la merMediterranee,est assise entre l'Italie,& l'Affrique:elle a pour ses bornes du costé du Nord la mer de Toscane, du Leuant la mer Adriatique,& Ionique, du Midy la mer d'Affrique, & Couchant celle de Sardaine. Les extremitez de ceste Isle forment vn triangle, dont les trois angles produisent autant de Caps, dont l'vn est le Cap de Faro, iadis Pelore,qui est au Nord, & regarde l'Italie, ou Cap de Calabre, nommé communement *Gauda Vulpij*, l'autre est *Capo Passero*, iadis *Pachinum*, vers le Midy & le Leuant, qui regarde le Peloponese: le dernier est *Cap Boco*, iadis Lilybæc,du costé du Midy & du Couchant,qui regarde l'Affrique, dont il est esloigné de cent milles, combien que Strabon, & Ptolomee en mettent 180.

Ce Capo Boco est esloigné du Cap de Calaris de Sardaigne de 190. milles, ou selon les autres de 200. mais au lieux qui sont plus proches de l'Italie il n'en est loing que de mille & cinq cens pas,&aux lieux plus esloignez de 300. milles,qui est l'espace qu'il y a entreDrepane de Sicile,& Naples.C'est pourquoy tous les Autheurs sont presque d'accord, que la Sicile a esté anciennement jointe à l'Italie, comme vne presqu'Isle, & que depuis par vn tremblement de terre, ou bien à cause de l'embrazement du Montgibel, ou du continuel flux, & reflux de la mer Ionique, & de la Toscane, elle fut separee de la terre ferme. Il y a de grands indices de cecy,pource que la mer de ce destroict n'est profonde au plus que 80. pas, & Rhege ville assise au bord de l'Italie, signifie rõpure,& aussi à cause que la terre y est fresle,& si pleine de cauernes, & d'ouuertures, qu'elle est presque toute exposee aux vents: & la mer qui est entre l'Italie,& la Sicile,est si fascheuse, que les anciens ont donné à ces lieux les noms des Scylle, & Carybde, Scylle est vn rocher, Carybde vn gouffre de mer qui va en tournoyant, & tous deux sont dangereux pour les nauires.

Au reste combien que ceste Isle soit en forme triangulaire, toutesfois ses costez sont obliques: car le costé qui regarde le Leuant, est concaue, & celuy qui tend au Nord,est quelque peu courbé.Or le costé du Septentrion duCapo Boco iusques au Cap du Fare,contient 281. milles,ou selon les autres 285. Le costé du Midy depuis Capo Boco iusques à Capo Passero 193.milles,ou selon les autres 240.Le costé d'Orient depuis Capo Passero,iusques àCapo del Faro, contient 150. mille, ou selon les autres 175. C'est pourquoy ceux-cy donnent autour de ceste Isle 700. milles, & ceux-là 624. Mais Possidoine,au rapport de Strabon, n'en met que 550.

Ceste Isle est mise de mesme que la Sardaigne, au quatriesme climat, entre le 11. & 12. paralelle, où le plus grand iour d'Esté est de 14. heures, & deux tiers & en ces deux Isles on void l'estoille de Canobe, qui est la plus claire estoille de toutes celles qui sont au nauire d'Argos,& ceste estoille n'est presque veuë d'aucun endroit d'Italie.

Toute l'Isle est diuisee en trois regions, qui se nomment la Vallee de De-
II. mone,la Vallee de Neeti,& la Vallee de Mazare. Le Val de Demone est entouré des fleuues de Terie,& Imerie,contient l'angle du Cap du Fare,& c'est en ce lieu que les Messeniens, & les Cataneens habitoient au temps de Ptolomee. Le Val de Neeti est enclos des fleuues de Terie, & de Gele, contenant tout l'angle

l'angle du Cap passero, & c'estoit le lieu où demeuroient les Syracusains. Le val de Mazare contient le reste de l'Isle, où est l'angle du Capo Boco, & c'est où demeuroient les Orbites, & les Segestains.

Il y a aujourd'huy au Royaume de Sicile 173. villes, entre lesquelles on compte Palerme, Messine, Mont-royal, & Syracuse, & Catane, qui sont les principales. Palerme est la demeure des Viceroys, & est belle ville, & bien bastie, & a vne Vniuersité: Syracuse a esté plus grande, & plus belle qu'elle n'est aujourd'huy, veu qu'elle est pour la plus grande part ruinee. Catane autresfois belle, & grande ville, est encores renommee, à cause de son Vniuersité, & tout aupres il y a vne forest qui a de tour huict milles.

QVALITE' DV PAYS.

CEste Isle est pleine de feu qu'elle iette en abondáce, & toutesfois elle produit toute sorte de fruicts en grãde quantité: elle est exposee aux vents, & toute cauerneuse, & pleine de souphre, & de bitum matieres propres à engendrer & nourrir le feu: d'où vient que bien souuent elle vomit tantost des flammes, tantost des vapeurs en plusieurs lieux; & de là vient aussi qu'il y a beaucoup de sources d'eaux chaudes. Ceste Isle porte du bled en telle abondance, qu'en quelques terroirs les habitans cueillent cent mesures pour vne: & de là vient qu'on appelle ces lieux Champs de cent charges.

La terre de Sicile porte aussi des vins excellens, qui ne cedent point aux meilleurs d'Italie, & sur tout celuy qu'ils nomment doux Muscatel. Elle abonde aussi en miel, poix, saffran, laine, & choses sẽblables, & produit aussi la Cãne qu'ils nomment *Canna melle*, d'où l'on tire par decoction grande quantité de succre, principalement en la ville de Sehizze.

Elle porte toute sorte de fruicts qui sont extrémement agreables, & aussi des cardes, de mesme que force racines de palmiers sauuages. On y trouue aussi le sel mineral en plusieurs montagnes, outre celuy qu'on fait de l'eau de la mer. Il y a aussi force soyes, principalement aupres de Messine, de mesme que force chasse, & quantité de poisson.

Ceste Isle porte aussi quelques pierres precieuses, veu qu'on y trouue l'Agathe au bord de la riuiere d'Agathe, on tire le Beril prés de la ville de Graterie. Il y a aussi du Porphire de deux sortes, c'est à sçauoir du rouge meslé de blanc, & du verd, & du Diapre rouge plus precieux que le Porphire. Il y a des carrieres de marbre noir, & d'autres de diuerses couleurs. On void de l'Abastre en la vallee de Mazare, de mesme que des mines d'or, d'argent, & de fer, & mesme des diamans: & il s'engendre du coral, comme iadis, entre Drepane, & l'Isle d'Elie.

On raconte encores ces merueilles de la Sicile, qu'encores que le Montgibel brusle sans cesse, toutesfois au sommet où le feu est plus grand: il y a tousiours force neiges. Au terroir de Mency on void le renommé lac de Pacori, aujourd'huy Naptie, qui iette de l'eau extrémement chaude par trois bouches, & tandis qu'elle bout, elle est fort puante, & fait du bruit.

Prés du Mont-gibel il y a vne fontaine d'eau froide aigre, qui bout toutesfois, où les draps passez auparauant en galle, deuiennent soudainement noirs Prés de Drepane il y a vne fontaine, dont l'eau esmeut, à la premiere fois que l'on en prend. Et au terroir qui est prés de Capo Boco, il y a des coqs, & des

poules, qui surpassent en grandeur tous les animaux de mesme espece qui sont en Europe, & en Affrique.

MOEVRS ANCIENNES.

CEste Isle a esté autresfois habitee de Cyclopes, & Lestrigons, c'est à dire de Geants, & gens barbares, & inhumains, comme les fables, & les histoires, & mesmes les ossemens trouuez en diuers temps, nous tesmoignent. On y vid apres habiter les Sicanes, Espagnols de nation, & les Grecs y transporterent des colonies, mesme les Troyens y aborderent apres la ruine de Troye, & les Candiots y furent auec leur Roy Minos. Il y eut aussi des colonies enuoyees par les Romains en Sicile au temps de la premiere guerre Punique, & d'Auguste. Elle fut apres tenuë par les Empereurs de Constantinople, puis occupee par les Gots, qui en furent toutesfois chassez 17. ans apres par Bellissaire. Les Sarrazins s'en rendirent apres maistres, & en furent apres chassez par les Normands, & lors vne grande multitude de Lombards vint en ceste Isle, & on y vit apres eux les Allemands : mais ils en furent chassez par Clement VII. & les François leur succederent, puis les Arragonois en ont esté maistres. De sorte que les mœurs, & les humeurs des habitans de ceste Isle ont esté diuerses selon les peuples qui l'ont occupee, & ce changement a apporté vn estrange meslange de façon de faire. On dit entre autres choses de ceux d'Agrigente, qu'ils bastissoient comme s'ils eussent deu viure tousiours, & banquettoient comme s'ils eussent deu mourir à toute heure.

Ils auoient aussi vn lieu sacré pour iurer, & prester serment, & escriuoient sur vne table de bois ce qu'ils iuroient, & la iettoient dans l'eau qui venoit de la fontaine qu'ils nommoient *Crateres*. S'ils iuroient auec verité, la table nageoit sur l'eau, & si au contraire, elle alloit à fonds. Les humeurs des Siciliens ont esté de tout temps recogneuës pour inconstantes, & subjettes à tous vents, & iamais on n'a veu parmy eux vne resolution parfaite. Ils estoient beaux diseurs, & Diodore, & Aristote asseurent qu'ils ont inuenté l'art de bien dire, & les Eglogue : & Pline, & Plutarque disent qu'ils ont inuenté les horloges, & quelques machines de guerre. Ce fut la patrie du grand Mathematicien Archimede.

MOEVRS DE CE TEMPS.

LEs Siciliens sont pour la plus part d'esprit subtil, & eloquens de leur nature, à raison dequoy Apulee les a nommez hommes à trois langues. Dauantage ils sont facecieux, pleins de sentences, & de bonnes rencontres, mais fort grands parleurs. Outre ce ils sont pleins de soupçon, & enuieux, & fascheux mesme quelquesfois en leur conuersation. Ils offencent les autres legerement, & sont portez aisément à prendre vengeance de quelque injure qu'on leur aura faicte. Ils sont aussi grands flatteurs. Ils ont cela de bon, qu'ils recueillent courtoisement les estrangers. Ils sont propres à inuenter, & reüssissent aux sciences speculatiues, & pratiques. L'on remarque en eux qu'ils sont naturellement plus rusez, que sages, plus subtils, que sinceres, grands amateurs de nouueautez, & de noises. Ils espient curieusement les actions de ceux qui ont quelque charge parmy eux, & tiennent tousiours pour faict tout ce qu'ils feroient s'ils estoient en la mesme charge. Les mesme sont obeyssans

à la Iustice, fideles au Prince, prompts à le seruir, & officieux en la premiere chaleur des amitiez. Leur nature est de deux extremitez, pource qu'ils sont du tout timides, & du tout hardis. Ils sont timides en traictant leurs propres affaires, pource qu'ils regardent fort à leur interest particulier, & pour ne le troubler pas, se transforment en tout comme des Prothees, se sousmettent à celuy qu'ils pensent capables de dõner fin à leurs desseins, & seruẽt tellemẽt, qu'ils semblent nez pour ceste seule chose. Ils ont d'autre part vne incroyable hardiesse, lors qu'il est question de l'interest public, & procedent alors auec des moyens tous differens des autres. Ils estimẽt meriter beaucoup enuers la couronne d'Espagne, à cause qu'ils se sont donnez volontairement, & croyent qu'on leur doit l'entiere obseruation des articles auec lesquels ils furẽt acceptez. Ils sont extrémement ialoux de leurs priuileges, & estiment que tous ressentimens leur sont permis pour les maintenir, s'asseurent qu'ils ne peuuẽt pour quelque sedition populaire qui y arriue, estre tenus pour rebelles.

C'est vne humeur ancienne des Seigneurs & grands de Sicile, de se pourchasser quelque intelligence en la Cour du Roy d'Espagne, tãtost prés de celuy qui est plus en credit, tantost prés des Secretaires & celuy qui est cogneu du Roy, poursuit l'amitié du Roy mesme. Mais tous ont accoustumé de la cõtracter auec les Regents. Ils font cecy pour deux raisons, la premiere, pour les affaires qu'ils leur pourroiẽt arriuer de iour en iour à la Cour; l'autre pour satisfaire à la naturelle inclination qu'ils ont d'estre senseurs perpetuels des actions du Viceroy, de ses confidents, & de ses officiers: & veritablement l'innocence ne suffit pas pour empescher ceste censure, veu qu'en escriuant ils se seruent de chaque bruit qu'il court: ce qu'ils font plus hardiment lors qu'ils sçauent que le Viceroy est paruenu auec quelque difficulté à ceste charge, & qu'il a des enuieux, & de foible aydes à la Cour, où qu'il n'y a pas des Agẽts accorts, & propres à penetrer les meschancetez qui se feront contre son maistre.

RICHESSES.

CEste Isle estoit tenuë anciennemẽt pour grenier de l'Italie, & principalement de Rome, comme elle l'est encores bien souuent: de sorte que les Siciliens tirent vn grand argent de la vente de leurs bleds, de mesme que de leurs huiles, & leurs soyes, dont ils font grande quantité par tout, mais principalement à Messine, où l'on trouue la meilleure. Le Roy d'Espagne tire de ceste Isle d'ordinaire trois cens mille escus toutes les années, à sçauoir cent mille chaque annee l'vne portant l'autre des traittes des froments, cent mille du poids, & de la marchandise, & cent mille des ponts, bastimens, decimes, & donnes, qu'on nomme en Sicile Secretties. Il y a les reuenus extraordinaires, comme les confiscations de la grande Cour, les despouilles des sieges vacants, le retrait de la Croisade, & les dons extraordinaires, qui montent à de grandes sommes. La despence qui est presque tousiours plus grande que la recepte, consiste en payement d'officiers, de la Caualerie ne l'Infanterie, & des galeres, des garnisons, des debtes, & des recompences.

FORCES.

LE Roy d'Espagne y tient ordinairement de bonnes garnisons, principalement aux costes de la mer, que le Viceroy pouruoit quand il est besoin de gens, & de Capitaines. Palerme est bonne & forte ville, & Messine de

meſme. Il y a pluſieurs forts chaſteaux, qui donneroient touſiours beaucoup de peine à celuy qui entreprendroit la conqueſte de ceſte Iſle.

GOVVERNEMENT.

VII. LE Parlement de Sicile a vne grande authorité, tellement que le Gouuerneur ne peut auoir le don gratuit, que l'on offre tous les trois ans, & n'en peut obtenir vn extraordinaire, ny faire aucun renouuellement touchant le public, ſans le conſentement vniuerſel du Royaume, qui eſt donné par le Parlement, compoſé de trois ſortes de perſonnes, appellees par les Siciliens, les trois bras du Royaume, qui ſont tous les Prelats, tant ceux qui ont de grands reuenus, que les autres, & l'aſſemblee de ceux-cy s'appelle le bras Eccleſiaſtique: tous les Barons appellez le bras militaire, & toutes les terres du Roy, dont chacune enuoye vn Procureur, & ils appellent cecy le bras Seigneurial. Le Viceroy appelle ces gens par des lettres, qui les aduertiſſent de ſe trouuer à tel iour où eſt le Viceroy, & lors qu'ils ſont aſſemblez, le Viceroy aſſis en haut, & en vn ſiege Royal, propoſe briefuement les cauſes qui l'ont meu à les aſſembler, & ce qu'il deſire d'eux. Là deſſus le premier Prelat ſe leue, & luy dit qu'on a entendu ſa propoſition, qu'on ſe leuera & luy fera toſt reſponce. Apres cela on choiſit le lieu où les trois bras ſe doiuent aſſembler à part, & en chaque lieu on traicte ordinairement ſept chefs, & les bras ſe donnent aduis l'vn à l'autre de ce qu'vn chacun a conclud, afin qu'on ſçache en quoy ils ſont d'accord, & en quoy ils ne le ſont pas.

Le premier chef dont on traicte preſque ordinairement, & pour lequel ils ſont appellez, c'eſt le don gratuit, pour voir ſi on le doit donner, ou non: ſi bien que ſi l'on reſout que pour le mauuais eſtat des affaires on ne peut rien donner, le Parlement eſt finy, & l'on ne fait autre choſe.

Si l'on conclud qu'il faut faire vn don, on traicte du ſecond chef, qui eſt la quantité, puis du troiſieſme, qui eſt le moyen de la tirer: le quatrieſme eſt en combien d'annees on le payera: le cinquieſme chef eſt des conditions auec leſquelles on le donne: le ſixieſme eſt des graces qu'il faudra demander. Quant au ſeptieſme on traicte des deputez à qui l'on donnera la charge de faire executer tout ce qui eſt accordé au Parlement.

La ville de Meſſine pour la qualité de ſon aſſiette, la commodité du port, & les conditions des habitans a touſiours eſté la clef du Royaume, & a de grands priuileges. Les troubles des Viceroys commencent preſque touſiours par le deffaut de l'obſeruation deſdites franchiſes, à laquelle les Meſſinois ſe roidiſſent plus qu'à choſe du monde.

Il y a trois ſouuerains Sieges, qui embraſſent en Sicile tout le maniement de la Iuſtice, la grande Cour, la Sacree Conſcience, & le Domaine.

Au premier il y a vn Preſident, ſix Iuges, vn Aduocat du Roy, & le Conſeruateur du domaine. Le Preſident, & l'Aduocat du Roy ſont preſque ordinairement à vie, les Iuges ſe changent de deux en deux ans. Il y en a trois ciuils, & trois criminels, qu'on change à la fin de la premiere annee, & les ciuils deuiennent criminels, & les criminels ciuils.

Le 2. Siege appellé la Sacree conſcience, qui ſignifie autant que le ſiege des appellations, eſt compoſé d'vn Regent à vie, & de deux Iuges Bienuaux, & c'eſt à la diſpoſition du Viceroy de donner les Iuges des troiſieſmes cauſes.

Le tiers siege appellé le Domaine, ou Patrimoine, qui est comme la Chambre à Rome, où la Sommaire à Naples, a vn President, vn Conseruateur, vn Protecteur, vn Iuge, quatre Maistres des Comptes, il faut que tous les officiers des trois sieges, excepté le Conseruateur & le Protecteur du Domaine, qui peuuent estre estrangers, soient natifs du Royaume, ou ayant espousé vne femme de Sicile, & y habitent ordinairement.

Les choses de la Iustice sont aussi traictees par des personnes à qui le Viceroy donne grande authorité selon les occasions, & principalement aux choses criminelles, & ceux qui exercent ceste iurisdiction sont appellez Capitaines d'armes.

Ces Capitaines sont de trois sortes. La premiere est de ceux qui sont deputez à la poursuitte des bannis, qui ont accoustumé d'estre quatre auec bons appointemens, & quelques soldats à cheual qui sont aussi payez. La seconde est de ceux que le Viceroy depute pour vn temps pour esclarcir & chastier quelque crime. La troisiesme est quand le Viceroy mesme en enuoye vn du Domaine, & afin qu'il puisse executer luy donne puissance de Capitaine d'armes. La quatriesme quand à cause des occurrences de la guerre il donne en gouuernement les trois vallees.

On enuoye en chacune des vallees vn Seigneur quand il y a soupçon de guerre, auec vn nombre determiné d'Infanterie & de caualerie, & pareillement auec grande authorité tant ciuile que criminelle. Ces Seigneurs s'appellent aussi Capitaines d'armes; mais ils sont grands, comme Ducs ou Princes, le Viceroy les honore du tiltre de Lieutenant.

Il y a outre ces susdits deux autres sieges à Palerme & Messine a son siege estably par le Roy auec ses Iuges, & souueraine authorité tant ciuile que criminelle; & Palerme a son Preteur pour les choses ciuiles, & vn Capitaine pour les criminelles. Les citoyens ny peuuent estre tirez hors du siege, & si vne cause ressort de Palerme se trouue en la grande Cour elle demeure au siege de Palerme si la Cour part de Messine, & le mesme se faict auec ceux de Messine.

Il y en a encor vn membre de Iustice qui consiste en l'audiance tant publique que priuee que le Viceroy donne, en laquelle on expedie les causes sommairement & à plein, comme ils disent.

Il y a le Conseil du Roy où assistent tous les Officiers de la grande Cour, & du Domaine, & quelquesfois le Maistre de Portulane.

Ce Conseil s'assemble pour des choses de grande importance, quand la seule Cour ou le seul Domaine peuuent estre suspects, & quand le Viceroy veut proceder auec plus d'asseurance & de iustification en quelque particularité dangereuse, lors qu'on doit faire quelque bonne prouision pour les occasions de la guerre.

Le siege du Domaine doit tenir compte des reuenus du Roy tant à l'entree, qu'à la sortie du coffre.

En l'affaire de la Traite du froment qu'on traitte au Domaine on doit remarquer quatre choses, à sçauoir la quantité du froment, le prix qu'on luy donne, les requestes de dehors, la quantité de l'ordinaire imposé de nouueau.

La cantité du froment vient à la cognoissance du Viceroy, ou par reuelation, ou par le calcul de la recolte.

La reuelation est quand le Viceroy enuoye des Commissaires, forçant vn

chacun à reueler les froments;en quoy il se commet tousiours de la tromperie.

Le calcul de la recolte se fait en ceste sorte. On fait compte qu'on seme en Sicile mille charges de froment, & lors on n'en peut tirer vn gain, pour ce qu'il fait besoin aux habitans tant pour viure, que pour semer. Ou bien la quantité de froment sera d'vn million de charges, dont l'on en pourra tirer deux cens mille, sinon que le Roy en vueille retenir quelque partie pour de bons respects. Et si la recolte est de la troisiesme sorte le Royaume aura vn million, & deux cens mille charges de froment, dont l'on pourroit tirer alors quatre cens mille charges.

De la quantité naist le prix, qui est mis par des personnes deputees par le Viceroy, qui sont entenduës, & de bonne conscience, & c'est icy la seconde consideration.

La troisiesme consideration est des requestes de dehors, dont il faut que le Roy soit bien aduerty auant qu'il publie le nouueau impost.

La quatriesme consideration est la quantité de l'ordinaire, qui veut dire la charge qui suit tousiours les traittes sans autre imposition : & il faut qu'elle soit sceuë pour pouuoir faire le dessein du nouueau impost.

L'ordinaire est d'enuiron huict tares ; de sorte que si le froment se vend à ceux qui l'emmenent trois escus la charge l'achepteur paye trois escus, & huict tares.

On calcule les tares en ceste sorte. Vne tare c'est vingt grains de Sicile, qui sont comme vingt tournois de Naples, ou quarante quatrins de Rome. Chacun de ces grains rend enuiron quatre-vingts escus pour la traitte ; veu qu'on paye au Maistre Portulan, ou de ce grain, ou de ces tournois, ou de ces quatrins, vn grian, ou bien vn tournois, ou deux quatrins pour chaque charge de froment qu'on tire.

Il y a pour l'affaire du froment vn Commissaire principal appellé le Maistre Portulan, qui a charge particuliere, & a aussi d'autres Portulans sous sa iurisdiction, combien qu'il ne les cree pas, mais le Viceroy.

C'est à cestui-cy que s'addressent toutes les lettres du Viceroy touchant la sortie des froments, & semblables matieres.

Il y a au Royaume huict chargeurs, cinq principaux, & trois qui ont peu de maniement.

Les particuliers menent le froment à ces Chargeurs afin que les nauires les puissent prendre.

Chaque Chargeur a son Magazinier, qui est vn office que le Roy baille, & qui est fort bien payé de celuy qui le vent, & pour le profit qu'apporte l'accroissemeut des grains, qui est du Magazinier ; & pour ce il donne bonne caution, & asseurance.

Ceste masse renduë aux Chargeurs se nomme le Comble, & il n'y a chose si capable de faire remuer ceste Isle, que si le Viceroy touche au Comble.

RELIGION, ET CE QVI CONCERNE L'EGLISE.

LEs habitans de ceste Isle suiuent la Religion Catholique & Romaine. Il y a les Peres Inquisiteurs, qui y sont establis pour regarder au faict de la Religion. On appelle leur Iurisdiction le S. office, & ces Peres ont cogneu en toutes les concurrences que le Roy d'Espagne a tousiours eu pour plus agrea-

ble celuy qui a vsé en son proceder de plus grande modestie. Les Prelats ont fort grande authorité en ceste Isle, monstrent bien la creance qu'ils ont parmy ce peuple, aux Parlemens où ils resiste au Viceroy ouuertement, & luy debattent ses demandes, selon qu'ils considerent que l'estat du peuple le requiert. Il y a trois Archeueschez, c'est à sçauoir Palerme, Messine, & Mont-royal, qui ont des Eueschez sous elles. Car l'Archeuesque de Palerme a sous luy, les Euesques d'Agrigente, Mazare, & Malte. L'Archeuesque de Messine a sous luy les Euesques de Lipsalede, Pace, Lipari, Patte, & S. Marc. L'Archeuesque de Mont-royal a sous luy les Euesques de Syracuse, & de Catane.

LES ROYS.

LEs mesmes qui ont possedé ou disputé le Royaume de Naples, ont aussi tenu ou debatu le Royaume de Sicile.

L'ISLE DE SARDAIGNE.

SOMMAIRE.

1. DEscription de ceste Isle; sa longueur, largeur & sous quel climat. Peu habitee pour son air pestilentiel. Entre ses singularitez elle a ses Muscrions dót les peaux seruent d'armes: & l'herbe Sardonique qui fait mourir en riant. 2. Mœurs tát anciënes que modernes des habitans de Sardaigne; leurs Richesses & Forces mediocres. Son Gouuernement, Religion, & nombre d'Archeueschez pareil à celuy de Sicile. Et comme apres plusieurs possesseurs de diuerses nations elle est venuë à la Couronne d'Espagne.

LA Sardaigne est vne grande Isle & presque semblable à la Sicile, & s'estend du Septentrion au Midy en longueur: Elle est seulement esloignée de huict milles de l'Isle de Corse. Elle a du Leuant la mer de Toscane, & de ce costé elle a la Sicile esloignee de deux cens milles. Au Midy elle a pour sa borne la mer d'Afrique, de laquelle elle est loing enuiron cent soixante milles: du Couchant elle a la mer de Sardaigne. Les modernes luy donnent deux cens quarante milles de longueur, & 90. de largeur, & de tour 500. Elle est sous le quatriesme climat, & comprend le 11. & 12. paralelle; & là le plus grand iour de l'annee est de 14. heures, & prés de trois quars d'heure.

QVALITE' DV PAYS.

CEste Isle est diuisee en deux regions ou parties, c'est à sçauoir au Cap de Calaris où elle est vn peu montueuse, & au Cap de Lugudor qui regarde l'Affrique. Ceste Isle porte des fruicts de toutes sortes, & abonde en bleds de mesme que la Sicile. Elle porte aussi de l'argét. Mais l'air y est si mauuais qu'elle est bien peu habitee à cause que la peste s'y engédre volontiers; ce qui arriue en Esté, & aux lieux plus fertils, c'est à sçauoir au Cap de Lugudor où il y a beaucoup de marais. Car quant au Cap de Calaris qui est mótueux cóme nous

auons dit, & sujette au vent du Nord, l'air y est meilleur. Il y a force bestail en Sardaigne, & entre autres animaux elle a les Muscrions, qui ne se trouuent en nul autre lieu de l'Europe, & ressemblent fort aux cerfs. Leurs peaux seruent au lieu d'armes. Elle n'a point d'animaux nuisibles, excepté le renard, & vn petit animal semblable à l'araignee. Il y croist aussi vne herbe appellee Rianuncule, iadis Sardonique, qui fait retirer les nerfs de ceux qui en mangent, & les faict mourir en telle sorte qu'ils semblent rire iusqu'au dernier souspir. On garde l'eau des pluyes d'Hyuer pour l'Esté, à cause qu'elles y manquent alors. Il y a des estangs fort pleins de poisson, & pareillement des fontaines d'eau chaude qui sont fort bonnes. Il y a aussi des mines de soulphre, d'alun, & de sel. Elle porte aussi des cheuaux qui sont petits, mais forts & courageux.

MOEVRS ANCIENNES.

11. LEs Carthaginois qui se rendirent maistres de la Sardaigne ne vouloient pas que ceux qui en estoient natifs y labourassent la terre. Les Sarrazins l'ont tenuë, & puis les Pisans, puis elle est venuë entre les mains de ceux d'Arragon; de sorte qu'on y a vescu tantost d'vne façon, tantost d'autre, selon le naturel des vainqueurs.

MOEVRS DE CE TEMPS.

LEs habitans de Sardaigne sont robustes de corps, de couleur brune à cause de l'ardeur du Soleil. Ils ne sont gueres ciuilisez, sont fort adonnez au trauail & à la chasse, vsent volontiers de viandes grossieres, mais ils traittent courtoisement les estrangers, & viuent entr'eux paisiblement, combien qu'il y en a qui asseurent qu'ils sont pleins de cruauté. Ils sont fort adonnez à voler, & à escumer sur la mer.

RICHESSES.

ILs font assez d'argent de leur vin qui est porté à Rome, & de leurs cheuaux qu'ils vendent assez bien aux estrangers, tant ils sont courageux, & de grande peine. Ils tirent aussi quelque argent de leurs Muscrions qu'on meine en Italie.

FORCES.

LE Roy d'Espagne tient en ceste Isle quelques garnisons. Mais le petit nombre du peuple fera tousiours qu'elle sera moins forte. Calaris est vne bonne ville & bien fortifiee, & vn beau port & fort capitale. Il y a aussi Oristagne, puis Sassaris, Alghes-Basa, Chia, Orexie, Sore, & autres fortes places.

GOVVERNEMENT.

LE Roy d'Espagne tient en ceste Isle vn Viceroy qui demeure à Calaris, & dispose de toutes choses. La Iustice y est presque exercee de mesme qu'en Sicile.

RELIGION, ET CE QVI CONCERNE L'EGLISE.

LEs Sardes sont Catholiques Romains, & il y a des Inquisiteurs en ceste Isle, de mesme qu'en celle de Sicile. Il y a trois Archeuesque, c'est à sçauoir celuy de Calaris, qui a sous luy les Euesques de Sulo, de Dolie, & de Puelle. Celuy de Sassaris, qui a sous luy les Euesques de Sore, Plonate, Ampurie, Gisace, ou Girarde, Castre, Othae, & Bosane. Celuy d'Albore a sous luy les Euesques de Vielle, de saincte Iuste, & de Terre Albe. Ceux de Ciuita, & des Galtelle sont priuilegiez.

LES PRINCES.

LEs Carthaginois possederent ceste Isle, mais ils en furent chassez par les Romains.

Les Sarrazins l'occuperent apres sur le declin de l'Empire de Rome; puis elle fut prise par les Geneuois, & par les Pisans, & le Pape l'ayant arrachee de leurs mains la donna en fief au Roy d'Arragon, & par ce moyen elle est paruenuë au pouuoir du Roy d'Espagne.

L'ESTAT DE MILAN.

SOMMAIRE.

1. Circuit du Duché de Milan. Ses principales villes entr'autres Milan peuplee de 200000. habitans: jadis possedee par les Gaulois, Romains, Gots, Huns: Lombards & autres, & comme finalement est tombée és mains du Roy d'Espagne. 2. Ris croissant en abondance prés de Milan. Fertilité du terroir de Pauie, appellé pour ce le Iardin de Milan. 3. Milanois propres aux lettres, aux armes & à la marchandise. 4. Combien de ducats le Roy d'Espagne tire toutes les années du Duché de Milan, outre les dons gratuits. 5. Quels hommes de guerre & le nombre de gendarmerie qu'il y entretient ordinairement. 6. Milanois gouuernez pour le present par le Duc de Fuentes, & par le Senat de Milan composé de douze Docteurs, quelques Prelats & Gentils-hommes Milanois. 7. Genealogie des Ducs de Milan.



LA Duché de Milan a de tour 3000. La principale ville c'est Milan dont toute la Duché a pris le nom. Ceste ville est fort peuplee, puissante, & forte, & en belle, & bonne assiette, & est aujourd'huy l'vne des premieres d'Europe. On y compte 200000. habitãs. Ses faux-bourgs sont fort lõgs, & larges, & la rendent beaucoup plus grande, & ces faux-bourgs sont enuironnez d'eau aussi bien que la ville, par de grands canaux, par lesquels les vaisseaux portent à Milan toutes choses en si grande abondance, qu'elles y sont à bon prix. Les bastimens y sont si beaux, & magnifiques, & il y a vn grand nombre de bõnes & riches familles. Il est sorty 1.

de ceste ville quatre Papes, Alexandre deuxiesme, Vrbain troisiesme, Celestin cinquiesme, & de nostre temps Gregoire quatriesme. On admire en ceste ville le Chasteau, le Dome, & l'Hospital pour leur magnificence. En cét Estat on voit Cremone, où il y a de beaux edifices tant publics que particuliers, & la ville de Lode qui est riche. Mais ces villes cedent en grandeur à P uie, bonne, & ancienne ville, jadis demeure des Roys Lombards, où il y a Vniuersité. Il y a outre cela Nouare assise sur vne colline, qui a de nobles familles: & aussi Come ville riche, qui donne son nom à vn grand lac qui contient en longueur 38. milles, & quatre en largeur. Quelques-vns luy donnent 60. milles de tour. Il y a beaucoup d'autres villes en cét Estat, & vn grand nombre de villages, & de peuple.

La ville de Milan a esté premierement long-temps sous la domination des Gaulois, iusqu'à ce que M. Marcellus Consul ayant deffait Virdumatus Roy des Insubres la sousmit aux Romains. La puissance des Empereurs estant affoiblie, ceste ville fut rauagee par beaucoup de nations barbares, c'est à sçauoir par les Gots, & les Huns, & les Lombards. Ces derniers estant chassez d'Italie par Charles le Grand, ceste ville obeyt aux Roys de France, puis aux Empereurs d'Allemagne. En fin elle se rebella sous les deux Federics I. & II. Empereurs, & eut de nouueaux Seigneurs, c'est à sçauoir les Galeaces Vicomtes, qui furent nommez Ducs apres par l'Empereur Vuencesłas l'an 1395. Ceux-cy venans à manquer les Sforces entrerent en leur place, qui finirent en la personne des François. Les Roys de France ont tenu cefte ville assez longuement, mais en fin elle est tombee entre les mains du Roy d'Espagne auec tout l'Estat, auquel neantmoins nos Roys pretendent auoir beaucoup de droict comme il y a apparence, & il en appert par la Genealogie des Ducs de Milan mise cy-apres.

QVALITE' DV PAYS.

II. Il y a en ce pays force lacs, & grand nombre de riuieres, & des campagnes qui portent des bleds en abondance. Il y vient aussi de fort bons vins, & toute sorte de fruicts, & les riuieres, & les lacs nourrissent grande quantité de poisson. Prés de Milan il croit tant de riz qu'il n'est pas possible qu'on en puisse trouuer dauantage en autant de pays. Prés de Cremone on voit force bleds, on y trouue quantité de vins, & de toute sorte de fruicts, du mil, & du lin en abondance. Prés Lode tant de seigle, de mil, de vin, & de lin, & tant de fruicts qu'il n'est possible de plus; & outre ce il y a force prairies, où l'on nourrit vn grand nombre de bestes.

Le terroir de Pauie est si fertil, & si plein de tous fruicts, de toute sorte d'herbages, qu'on le nomme le jardin de Milan, & il y a force gibier, & force volaille, auec grande quantité de poissons. On ne sçauroit rien voir de plus agreable, ny de plus de rapport que le terroir qui est prés de Come.

MOEVRS DES HABITANS.

III. Ce pays engendre des personnes propres aux lettres, aux armes, à la marchãdise. Il y a toutesfois des endroits où ils sont grossiers, & rudes. Ceux de Cremone ont la reputation d'estre fidelles. Le peuple de Milan est mer-

ueilleusement industrieux. Celuy de Lode est propre à la marchandise, aux armes, & à acquerir des moyens; & ceux qui demeurent prés de Come ayment le labourage, & sont pleins d'industrie. On donne aux femmes de Pauie le nom d'auaricieuses, & desireuses de gain; on appelle les Milanoises ciuiles, & courtoises, celles de Lode superstitieuses, & celles de Cremone somptueuses.

RICHESSES.

Milan est si plein de diuers artisans qu'on dit ordinairement que si l'on veut accommoder l'Italie il faut ruiner Milan. Et ses artisans sont si industrieux, & font si bien toute chose que tout ce qui part de ceste ville est en grande estime. Car on sçait assez le prix qu'on donne aux arquebuses de Milan, & à toutes les armes qui en viennent, aux gardes d'espee dont on faict si grand estat, aux fournimens, puis aux passemens & à la broderie. De sorte qu'il faut aduouër que ceste ville tire vn grand argent de tout le reste de l'Europe. Adjoustans à cela ces bas de soyes qu'on prise plus que les autres. Et mettons outre cecy le ris dont il fait part à tant de Prouinces. Apres cela Lode faict tant de fromages qu'elle en enuoye en beaucoup d'endroits d'Italie; & pour le couper court, l'Estat de Milan fournit aux Grisons, & aux Suisses beaucoup de ses fruicts, & est accommodé auec excez de ce qui luy est necessaire. IV.

Le Roy d'Espagne tire de cét Estat huict cens mille ducats toutes les annees ordinairement, outre les dons gratuits, & autres choses extraordinaires.

Et pour monstrer que ce Roy sçait bien tirer autant qu'il peut de cét Estat, ou que ses Officiers le tirent pour luy, le Prouerbe d'Italie dit, que, l'Officier de Sicile ronge, celuy de Naples mange, & celuy de Milan deuore.

FORCES.

Le Roy d'Espagne entretient ordinairement en cét Estat trois mille hommes de pied, Espagnols, mille cheuaux legers, & six cens hommes d'armes, pour la garde de cét Estat. Le grand nombre du peuple seroit fauorable à ceste conseruation s'il aymoit les Espagnols; mais on tient que leurs actions desagreent à ce peuple en telle sorte qu'il n'y a personne qu'ils hayssent dauantage. De sorte que s'il n'estoit bridé il pourroit bien entreprendre quelque nouueauté contre ceux qui le dominent. Il y a de bonnes forteresses en cét Estat, dont le Chasteau de Milan est la premiere. Le Gouuerneur tire force argent du Roy d'Espagne toutes les annees pour augmenter la fortification de ceste place qui est capable d'vne grande resistance. Cremone a vne Tour forte tout ce qui se peut, qu'on met entre les merueilles de l'Europe. Pauie est aussi vne bonne place, & Nouare aussi. Il y a beaucoup d'autres fortes places en cét Estat, mais les Espagnols se fondent principalement sur le Chasteau de Milan, estimant à cause de ce fort qu'ils sont inuincibles. V.

Le Roy d'Espagne ne peut craindre pour le regard de Milan, que les Venitiens, qui ont desia demeuré paisibles long-temps, & ne demandent que le repos ce semble : ou le Duc de Sauoye qui luy peut apporter de grands dommages ou en se ruant sur cét Estat à l'impourueuë, estant assisté de quelque plus grand Prince, ou bien en donnant passage à ceux qui entreprendroient de l'attaquer. Mais l'alliance qui est entr'eux deux luy doit faire secouër toute crainte. Oubien il peut redouter les Suisses qui ont vsurpé bien souuent en toute seureté beaucoup de bons membres de cét Estat. Mais le fort de Fuentes; & le bon ordre que le Gouuerneur de l'Estat y met les destourneront tousiours aussi bien que les Garnisons de toute entreprise.

GOVVERNEMENT.

LE Roy d'Espagne y tient vn Gouuerneur qui est le Duc de Fuentes pour le present, & le mesme est Capitaine General de l'Infanterie & Caualerie qui y est entretenuë, & en porte le tiltre. La cognoissance des causes tant ciuiles que criminelles depend du Senat de Milan, où il y a 16. Docteurs, & quelques Prelats, & Gentils-hommes Milanois.



Genealogie des Ducs de Milan.

- Mathieu Vicomte l'an 1312.
  - Galeace.
    - Actie.
    - Marc.
  - Iean Euesque de Milan.
  - Luchin.
  - Estienne.
    - Matthieu.
    - Galeace.
      - Iean Galeace.
        - Iean Marie
        - Philippes Marie.
          - Blanche mariée à Francisque Sforce.
            - Galeace.
            - Louys, Duc.
            - Ascanie.
            - Philippes.
            - Octauian.
        - Valentine.
      - Yoland.
    - Barnabé.

Genealogie de Sforce.

- *Francisque Sforce.*
  - *Louys Duc*
    - *Maximilian* } *Mort sans hoirs.*
    - *Francisque.* } *Mort sans hoirs.*
  - *Ascanie.*
  - *Philippes.*
  - *Octauian.*
  - *Galeace.*
    - *Iean.*
      - *Bonne fut mariee à Sigismond, Roy de Polongne.*
      - *Francisque Sforce dernier, captif mené en France.*
    - *Blanche Marie.*

PAR QVEL DROICT LE ROY DE FRANCE pretend la Duché de Milan luy appartenir.

- Matthieu Vicomte.
  - Galeace.
    - Aftio Galeace. mort sans hoirs,
  - Eftienne.
  - Galeace.
    - Iean Galeace son fils, premier Duc creé par Venceslas.
      - Iean Marie second Duc, mort sans hoirs.
      - Philippes Marie, tiers Duc, n'eut point de fils legitime.
        - Blanche, fille bastarde mariee à Francisque Sforce qui a vsurpé par force la Duché de Milan.
          - Galeace Gouuerneur de Milan.
            - Iean Galeace succeda à son pere.
              - Bonne, mariee au Roy de Pologne.
              - Francisque Sforce dernier mené captif en France.
            - Blanche Marie.
          - Louys Sforce, qui fut fait Duc par l'Empereur apres son nepueu, fils de son frere, qu'il empoisonna comme disent aucuns.
            - Maximilian.
            - Francisque.
              - Mourut sans hoirs.
      - Valentine, qui fut mariee, à Louys Duc d'Orleans, à ceste condition, que si ces deux freres d'elle mouroient sans enfans masle, que les enfans legitimes, & successeurs de Valentine fussent heritiers de la Duché de Milan. Et dit-on, que le Pape soubs-signa ce traicté. Certes ç'a esté vn affaire odieux pour lequel tant de milles Chrestiens sont morts.
        - Philippes, Comte de Vertu, mort sans hoirs.
        - Charles Duc d'Orleans, lequel apres la mort de son oncle, leua vne armee contre Milan.
          - Louys XII. Duc d'Orleans, lequel fit aussi guerre: pour recouurer la Duché de Milan. Et estant fait Roy, il print Milan par force, & emmena Louys Sforce prisonnier.
            - Claude, fille de Louys mariée à François, Duc de Valois, & depuis Roy de France.
        - Iean Comte d'Angoulesme.
          - Charles, Comte d'Angoulesme, Louyse sa femme sœur de Philbert, Duc de Sauoye.
            - François Roy de France.
              - François Dauphin, Henry Duc d'Orleans, depuis Roy. Charles Duc d'Angoulesme.

LES ISLES CANARIES.

LEs Anciens mettent ces Isles en la mer Atlantique, & les nomment fortunees, mais ils ne s'accordent pas en leurs noms, & les modernes sont fort differens des anciens touchant leur disposition, & assiette. Mais sans m'arrester à ce qu'on en a dit autresfois, ie diray que ceux de ce temps en comptent sept, c'est à sçauoir Lanzarote, Forteuenture, la grande Canarie, Teneriffe, Gomere, l'Isle de Ber, & Palme. La grande Canarie a 60. mille d'estenduë, & a enuiron neuf mille habitans. Teneriffe est vn peu plus petite, & a vne montagne si haute qu'on la void de 90. lieuës, & sa hauteur est de 15. Palme est petite Isle, mais agreable.

QVALITE'.

CEs Isles abõdent d'orge, de miel, de cire, de succre, dẽ fromage, de brebis, de cheures, de chameaux, & l'on y trouue grande quãtité de peaux. Entre autre choses elles portent vne herbe nommee Oricele, dont on teint les draps en couleur rouge, & dont on porte grande quãtité par toute l'Europe. L'Isle de Palme qui est fort petite a neantmoins de grandes commoditez, & sur tout abonde en vins, fromages, bestail, & succres. A raison dequoy ceux qui vont d'Espagne au Brasil se pouruoyent icy des viures qui leur sont necessaires.

L'Isle de Fer manque d'eau, mais Dieu l'a pourueuë d'vne nuë qui humecte la terre, & abreue les hommes, par le moyen d'vn arbre autour duquel ceste nuee est tousiours : de sorte qu'il tombe à tous momens de l'humeur sur ses fueilles, qui distillent continuellement ceste liqueur dans des cuues qu'on a mises là pour receuoir l'eau, qui suffit aux hommes & aux bestes.

MOEVRS.

LEs habitans qu'on nomme Ganche estoient autresfois grossiers, & rudes; mais ils se sont maintenant rendus plus accorts, & sont deuenus plus ciuils, & plus polis depuis que les Espagnols y frequentent.

RICHESSES.

LEs Isles Canaries enuoyent leurs vins excellens par toute l'Europe, de mesme que leurs succres qui y font venir les marchands Espagnols, & Portugais pour s'en charger. Et pour cét effet il y a vn lieu nommé par eux la Stapele.

GOVVERNEMENT.

IL y a en la grande Canarie vn siege de Iustice, où l'on rend droict aux autres Isles. Les Loix d'Espagne y sont pratiquees.

RELIGION, ET CHOSES QVI CONCERNENT L'EGLISE.

LE peuple de ce pays adoroit autrefois le Soleil, la Lune, les Estoilles; mais les Espagnols s'en estans rendus maistres l'an 1404. y establirent la vraye

foy auec leur domination, tellement qu'aujourd'huy elles sont toutes Chrestiennes. L'Euesque de ces Isles demeure en la grande Canerie auec les Inquisiteurs de la Foy.

Isles du Cap Verd.

ON estime que ce sont les Hesperides des anciens. Elles ont pris le nom de Cap verd, du Cap d'Affrique, qui s'estend en la mer vis à vis desdictes Isles. Il y en a neuf, qui ont esté descouuertes l'an 1455. par Louys Cadamuste & ont le nom de S. Anthoine, S. Vincent, S. Luce, S. Nicolas, Sel Bonauista, May S. Iacques, & Fuego, où l'Isle du feu. La principale est l'Isle de S. Iacques, dont la longueur est de septante milles. Les Portugais ont icy vne bonne ville qui se nomme *Riber à grande*, & peut faire enuiron cinq cens feux. Il y a vn port qui est asseuré, & capable.

L'Isle de S. Iacques est presqne toute montueuse, & aspre, mais elle a de plaisantes, & bonnes vallees, qui sont peuplees au possible. Toutes ces Isles ont generalement force cheures, & il s'y trouue beaucoup de Salines. Les Espagnols y cueillent du miel qu'ils nomment Zaburre. Il y a grand nombre de tortuës, dont la couuerture est aussi grande qu'vn bouclier.

L'Isle du Prince.

CEste Isle est à trois degrez de l'equinoctial, & ainsi nommee à cause que le reuenu qu'on en tiroit estoit assigné au Prince de Portugal pour son entretien.

Elle est assez bien cultiuee, & il y croist du succre en grande abondance, tellement qu'elle en enuoye dehors grande quantité. Il y vient aussi vne sorte de palmier, d'où les habitans tirent certain suc, qui leur sert de breuuage, & les desaltere.

MOZAMBIQVE.

MOzambique est distante de terre ferme d'enuiron demy mille. C'est vne ville assise en l'Isle de Prase. L'Isle contient de grandeur enuiron demy mille, & est plaine. Il y a vn bon port où les nauires abordent sans danger, & ont le fort qui les couure.

QVALITÉ.

CEste Isle porte des palmiers, & des noix d'Inde, des citrons & des figues. Quant aux autres fruicts on n'y en trouue guere, & l'on y porte des Indes du froment, du riz, & les autres choses necessaires à la vie. On a icy à fort bon marché les bœufs, les brebis, les chevres, les pourceaux, & les poules, & choses semblables. La vollaille y a la chair noire, mais d'extrémement bon goust. Ceste Isle n'a point d'eau douce, mais on y en porte de la terre ferme, d'vn lieu que les Portugais nomment Cabasere; & pour ceste cause on y a de grandes cisternes, & des pots, où l'eau se garde. L'air de Mozambique est chaud, & mal sain, si bien qu'on voit souuent tomber malades les voyageurs qui s'y arrestent.

MOEVRS.

IL y a en ceste Isle quarante, ou cinquante Portugais qui sont mariez, & habitans ordinaires de ceste Isle. Ceux-cy viuét à la façon de leur pays. Outre

ces quarante ou cinquante Portugais & Meſtiz , qui ont eſté engendrez aux Indes par les Portugais , il y a quatre cens maiſons de Negres qui y habitent, qui ſont couuertes de chaume, & ceux-cy viuent moitié à la façon des Portugais, & moitié comme les autres Negres. Mais ceux qui demeurent depuis Mozambique iuſques au Cap de Bonne Eſperance ſont entierement barbares & ſauuages, ſans Dieu,& ſans loy.Mais tous marchent nuds generalement,& les hommes ont ſeulement vn linge qui couure leurs parties honteuſes , & les femmes depuis le milieu de la poictrine iuſques à my cuiſſes ſe couurent d'vn certain drap de cotton qui eſt groſſier. Mais ceux qui demeurent en terre ferme ne cachent aucune partie de leur corps.A Mozambique ils font leurs delices de la chair de pourceau,& ne la deffendent pas aux malades , comme ils font tous les autres chairs. Il n'eſt permis à aucun de demeurer en ceſte Iſle ſans qu'il ſe marie.Le Tyran de Quiloë en eſtoit autresfois maiſtre,& les Mahometans y habitoient ſous vn Gouuerneur,que les Arabes nomment Zequen.

RICHESSES.

IL y a vne mine d'or prés de Sofale qui eſt à ſoixante lieuës de France loing de Mozambique en tirant vers le Cap de bonne Eſperance. Il y a beaucoup d'or en ceſte mine,& vne autre eſpece d'or qu'ils nõment *Botongo* & *Ouropo*,c'eſt à dire poudre d'or,pource que cét or eſt delié & menu comme du ſable,& toutesfois auſſi bon qu'aucun qui ſoit en Leuant. Vn Lieutenant du Capitaine de Mozambique demeure au fort de Sofale , & enuoye des vaiſſeaux nommez *Pangajos* à Mozambique, qui vont du long de la coſte,& portent l'or au Capitaine. Ces vaiſſeaux ſont faicts d'vn bois leger , & les aix en ſont joincts auec du fil,ſans qu'il y ait vn ſeul clou qui les tienne.Les mines qui ſont prés d'Angole ſont de l'autre coſté d'Affrique eſloignees de celles de Sofale enuirõ 150. lieuës , & les Negres font ſouuent ce chemin par terre pour venir à Sofale , & porter cét or. Le profit que le Capitaine de Mozambique tire en trois annees eſt d'enuiron trente mille ducats , ou dauantage, & ceſte ſomme fait neuf tonnes d'or. Et ce profit vient principalement des mines de Sofale, & d'Angole. On porte de Mozambique aux Indes de l'or,de l'ambre gris, de l'ebene, & de l'yuoire,& pareillement on y mene grand nombre d'eſclaues,qui ſont forts au poſſible,& propres à endurer plus de peine que tous les autres.

FORCES.

LEs Portugais ont en ce lieu vne place qui a eſté parfaicte dans dix ou douze ans.Elle eſt auſſi bien fortifiee qu'aucune qui ſoit en toutes ces parties. Mais il y a fort peu d'artillerie & de munitions de guerre ; & meſme il n'y a gueres de ſoldats. Toutesfois lors qu'il en eſt beſoin tous les Portugais qui ont maiſon en ceſte Iſle ſont obligez à la deffence de ce fort; veu que l'Iſle n'a point d'autre place qui la garde ; au dedans il y a beaucoup de ciſternes pour conſeruer l'eau, & touſiours on y en garde pour vne annee.

GOVVERNEMENT.

LA charge du Capitaine qui eſt enuoyé à Mozambique dure trois annees, au bout deſquelles vn autre luy ſuccede. C'eſt la couſtume des Portugais

de faire que les Officiers ne puissent exercer plus longuement les charges qui leur ont esté commises, & qu'ils facent place aux autres. Ceux-cy sont esleuz parmy ceux dont le Roy d'Espagne s'est seruy en la flotte des Indes, veu qu'ils sont recompensez du seruice qu'ils ont rendu par le moyen des offices, pour raison desquels ont leur donne de bons gages, outre le profit qu'ils peuuent faire par le moyen de ce à quoy ils sont employez, & du lieu où ils demeurent. Et ce profit ne sçauroit estre petit, pource que les Officiers font toute chose à leur volonté. On voyage tous les ans vne fois de Mozambique aux Indes, c'est à sçauoir au moins d'Aoust, & l'on en reuient au mois d'Auril, il n'y a personne qui puisse estre admis à ce commerce que ceux qui sont mariez à Mozambique.

RELIGION.

QVelques vns de ces Negres qui demeurent dans l'Isle de Prase où est Mozambique sont Chrestiens, mais les autres tiennent la loy Mahometane, & s'arrestent à l'opinion receuë des Turcs, qui auoit esté en ces pays auant les Portugais. Mais ceux qu'on nomme Mestiz sont tous fort affectionnez à la Religion Catholique.

LA VILLE D'ORMVS.

IE mets Ormus dans la Monarchie d'Espagne, pource qu'elle est tributaire des Espagnols, qui y ont la meilleure place qui se trouue en l'Isle, & afin de n'vser de tant de redites. Ormus a d'vn costé le Royaume de Perse au Septentrion, & de l'autre l'Arrabie. Ceste Isle a de largeur vingt milles, est à l'emboucheure du Golfe Persique, & a 27. degrez de hauteur.

QVALITE' DV PAYS.

CEste Isle est pleine de rochers, aspre, & presque entierement sterile. Vous n'y voyez point d'herbe verde. Les rochers y sont tous couuerts de sel, & les maisons sont basties de pierres salées. Elle ne porte aucuns fruicts, mais elle reçoit toute sorte de viures d'Arabie, de Perse, & de la ville de Bassore. L'hyuer y est de mesme qu'en Portugal. Mais en Esté au mesme temps que nous l'auōs il y fait si chaud que les hommes sont contraints de reposer dans certains canaux de bois blancs d'eau, dans laquelle ils ont tout le corps plongé, tellement qu'ils n'en mettent dehors que la teste, & tous les bastimens ont le toict plat & percé pour receuoir la fraischeur & le vent ainsi qu'au Cayre. L'eau qu'on y boit y est portee de terre ferme. Il y a certaine maladie qui regne à Ormus, qui est telle qu'il vient des vers aux cuisses de ceux qui en sont attaints, & ces vers ne procedent, selon l'opinion de plusieurs, que de l'eau qu'ils boiuent. Ils sont semblables à des cordes de luth, & de la lōgueur de deux ou trois aulnes; & l'on les tire peu à peu en les faisant tourner auec vne paille lors qu'ils suiuent volontiers; mais quand ils resistent il ne s'en faut pas mettre en peine, mais seulement lier ce qu'on a tiré, & frotter l'enfleure au dessous du trou de beurre frais, & de ceste sorte la cuisse est deliuree de ces vers dans dix ou douze iours. Que si quelqu'vn rompt vn de ces vers on ressent des douleurs fort violentes.

MOEVRS.

Les habitans du Royaume d'Ormus tiennent de l'humeur des Perſans, & des Arrabes, tellement que ie ne feray plus long diſcours de leurs mœurs, & de leurs humeurs, pource que ie m'attends d'en parler particulierement lors que ie ſeray ſur le Royaume de Perſe, & que ie traitteray de l'Arrabie.

RICHESSES.

A Cauſe de l'aſſiette & cõmodité de ceſte Iſle elle abonde en toutes choſes, & eſt frequentee des marchands de Perſe, d'Arrabie, de Turquie, & des Indes, & de toutes les contrees voiſines. Mais le plus grand nombre eſt celuy des Armeniens, des Perſes, de ceux d'Aſie, & des Venitiẽs qui ſont fort curieux d'auoir de la pierrerie qui viẽt à Ormus des Indes, & va d'Ormus à Veniſe par terre. On porte encor en ceſte Iſle des pays de Perſe, de Coraçon, & de Dias de belles tapiſſeries qu'on nomme *Alcatiffes*, & de Turquie des camelots de diuerſes ſortes : de meſmes qu'Arrabie pluſieurs herbes & drogues medecinales, du ſang de Dragon, de la manne, de la myrrhe, de l'encens, de tres-bons cheuaux de Barem, & pluſieurs belles perles Orientales de Maſcatte, qui eſt vn port entre les caps de Roſalgate & de Moncadõ au riuage d'Arrabie. On y porte outre cela des raiſins ſecs, des dattes de pluſieurs ſortes, & de la marmelade, qu'on enuoye apres d'Ormus aux Indes, qui en ſont toutes fournies par ce moyen. On y faict auſſi vn grãd proffit à Ormus ſur les Larins, qui eſt certaine eſpece de monnoye de Perſe, longue, & finiſſant comme en deux branches, en façon de fil d'argent. La cauſe de ce grand abord de gens à Ormus eſt telle. Il y a deux troupes qui s'aſſemblẽt pour aller par terre toutes les annees. Elles ſe nomment Cafiles, ou Carauanes, & partent d'Alep ville de Syrie, pour aller à Tripoli, qui en eſt à trois iournees. La Carauane garde l'ordre qui s'enſuit: Toutes les annees au mois d'Auril, & de Septembre on eſlit vn Capitaine auec cent Ianiſſaires, qui menent la Carauane iuſques à la ville de Baſſore, d'où l'on va par mer iuſques à Ormus ſans peine. Les marchands ſçauent le temps du depart de la Carauane, & lors il y a vne grande multitude de cheuaux, de chameaux, & de dromadaires, & tant d'hommes preſts à faire voyage, qu'on en compte quelquesfois iuſques à cinq ou ſix mille, qui marchent en ordre ainſi qu'vne armee. Chaque chameau en porte deux auec leur bagage qui pend d'vn coſté & d'autre, & les Ianiſſaires prennent continuellement garde à ce que les Arabes ne portent aucun dommage à ceſte troupe, comme ils s'eſſayent de faire ordinairement. On paſſe vn deſert qui dure quarante iournees, & au bout de tous les trois ou quatre iours on foüit des puits pour abreuuer le beſtail & pour appaiſer la ſoif des hommes. Il y a auſſi beaucoup de pouruoyeurs qui ſuiuent la trouppe, & vendent des viures à ceux qui en veulent. Toutes les nuicts ils dorment ſous des pauillons auec de bonnes ſentinelles de tous coſtez. Ils viennent en ceſte ſorte à Baſſore ayant paſſé Babylone, qu'on nomme maintenant Bagadet. Ils repoſent quelques iours à Baſſore, & s'aſſemblent en la meſme ville au temps du retour, & s'en reuont à Alep en ceſte ſorte. Et c'eſt de là que vient le grand abord des marchands & des marchandiſes à Ormuz.

Le Gouuerneur d'Ormuz tire plus de profit qu'aucun autre de toutes les

Indes apres celuy de Mozambique. Car il enuoye ses vaisseaux à Goa, Chaül, Bengala & Mescatta, & y vend ses marchandises, ayant faict vn Edict qui porte, que personne ne vende les marchandises qu'il a, auant que celles du Gouuerneur ayãt esté acheptees. Et cela ne vient pas du Roy d'Espagne, mais de la liberté que prennent les Gouuerneurs, qui estendent le pouuoir qu'ils ont cõme bon leur semble. Au reste par vn priuilege que le Roy a donné aux Gouuerneurs, il n'y a persõne qui puisse enuoyer des cheuaux aux Indes qu'eux, ou ceux ausquels ils en donnent la charge. C'est ce qui porte vn grãd profit au Gouuerneur, à cause que les cheuaux sont extremément chers aux Indes, de sorte que vn cheual qui sera tant soit peu bon se vendra quatre ou cinq cens pardauues, & le pardauue vaut enuiron vn richalet. Le temps propre pour aller de Goa à Ormuz est aux moins de Ianuier, Feurier, Mars, Septembre & Octobre.

FORCES.

LA principale force du Royaume consiste en la place que les Portugais y ont, qui est bien fortifiee, & il y a des cisternes dans ce fort de mesme qu'en celuy de Mozambique pour le grand deffaut d'eau de ce pays. Ce fort est assez garny de soldats & d'artillerie pour tenir les Mahometans bridez. Tous les autres lieux sont de fort peu d'importance.

GOVVERNEMENT.

LEs Portugais se gouuernent à la façon de leur pays, & le Capitaine ou Gouuerneur du fort s'y porte de mesme que font ceux des autres places de ces quartiers qui obeyssent au Roy d'Espagne. Le Roy d'Ormuz demeure en ceste Isle, mais hors de la place des Portugais. Ceux qui sont faits Roys tiennent pour maxime d'Estat de faire aueugler au commencement de leur regne leurs freres & tous ceux de la race Royale, & cela fait ils leur donnent tout le contentement qu'ils peuuent desirer, hors de ce qui peut satisfaire à la veuë. Car la loy porte que les aueugles n'y peuuent gouuerner le Royaume, & par ce moyen ils s'affranchissent de la crainte d'vne guerre ciuile.

RELIGION.

LE Roy d'Ormuz & tous ses subjets sont Mahometans & suiuent la Religion des Persans; mais ceux qui sont Portugais, ou sortis d'eux sont tous ardans Catholiques : & outre ce il y a quelques-vns du pays qui se sont conuertis par les predications du Pere Gaspard Berzé de Zelante, Iesuite.

L'ISLE DE DIV.

CEste Isle de Diu iadis appellee Alambater est esloignee du fleuue Inde de trente-cinq lieuës de France, & est joignant la terre ferme.

QVALITE'.

IL y a fort peu de fruicts en ceste Isle, mais elle est pleine de choses necessaires à la vie. Elle a des bœufs, des vaches, des brebis, de la volaille, du

beurre, du laict, des aulx, des febues, & choses semblables. Toutesfois le laict n'y est pas si net qu'aux pays-bas : elle a aussi des fromages, mais qui sont trop salez. Les habitans ont aussi force poisson salé, & font fumer leur chair, comme nous faisons nos langues de boeuf.

MOEVRS.

LA ville de Diu est habitee par les Portugais, ausquels ceux qui sont natifs de la Prouince, demeurent meslez, de mesme qu'en Ormuz, & aux autres villes des Indes que les Portugais tiennent. Les vns gardent les façons de faire de Portugal, les autres s'arrestent à celles de leurs voisins, dont nous ferons mention : toutesfois la conuersation ordinaire y met tousiours dauantage en credit les façons de nostre Europe.

RICHESSES.

CEste ville a vn port extrémement commode, & où beaucoup de marchãds estrangers abordent, si bien qu'elle ne peut manquer d'estre riche. Elle est entre deux riches pays, c'est à sçauoir Sinde, & Cambaye. De là vient qu'il y a tousiours icy grand nombre de Turcs, Persans, Armeniens, Arabes, & autres. On paye icy de grandes gabelles au Roy d'Espagne, pource que les Banjanes, Gusarates, Rumes, & Perses, qui trafiquent en Cambaye, & s'acheminent vers la mer rouge, chargent, & deschargent icy le plus souuent leurs nauires à cause de la commodité de l'Isle.

FORCES.

LEs Portugais ont si bien fortifié la ville de Diu, qu'ils l'ont renduë comme imprenable : & de faict ils furent assiegez par le Soudan de Cambaye, l'annee 1539. & depuis encores en l'an 1546. Mais ils se deffendirent si bien, & traitterent leurs ennemis en telle sorte, qu'ils leuerent le siege, auec beaucoup de perte, & de honte.

GOVVERNEMENT.

CEste Isle a jadis obey aux Roys de Cambaye, veu qu'elle est assise en son Royaume, & ce Roy auoit permis aux Portugais d'y dresser vn fort. Mais auec le temps toute l'Isle est venuë au pouuoir des Portugais, qui s'y gouuernent comme aux autres pays qu'ils tiennent en ces quartiers.

LA VILLE DE DAMAN,
& autres places.

LA coste des Indes est proprement l'Isle de Vaquas iusques au golphe de Cambaye, les autres lieux ont leurs noms particuliers, comme Mozambique, Melinde, Ormus, Cambaye, Choromandel, Bengala, Pegu, Malaca, & autres. Ceste contree a beaucoup de Ports, & d'Isles, qui sont soubs la dominatiõ des Portugais, auec de fortes places qu'ils y ont basties. Daman est la

premiere de toutes, & à 15. milles de là, à 19. degrez & demy d'eleuation, on void la ville de Basaijn. A dix milles de là, à 19. degrez de hauteur de pole, on trouue la ville de Chaul, auec vn bon fort. A dix milles, ou 5. lieuës de là vous voyez Dabul, qui a 18. degrez de hauteur de pole : & de Dabul iusques à l'Isle de Goa, on compte 15. lieuës, & Goa est au 15. degré. Les habitans de Goa nomment toute la contree qui est depuis Goa iusques à Daman, terre Septentrionale : & celle qui est depuis Goa iusques au Cap de Comorin, terre Australe : mais elle se nomme principalement terre de Malabar.

QVALITE' DV PAYS QVI EST PRES DE Daman, Chaul, & Basaijn.

TOute ceste contree porte en abondance du ris, des pois, & autres legumes, de l'huyle, & des noix d'Inde, & a force beurre. On ne trouue point d'huyle d'oliue en tout l'Orient, hors celuy que l'on y porte de Portugal : mais elle a tout ce qui est necessaire à la vie en abondance. Elle porte aussi grande quantité de gimgembre, mais on n'en fait pas beaucoup d'estat. Ceste contree nommee Septentrionale, iouyt d'vn air temperé, voire du meilleur de toutes les Indes.

RICHESSES.

LEs villes de Daman, de Basaijn, & de Chaul, ont de tres-bons ports, & tres-commodes, où il y a grand abord de marchands : mais Chaul est la plus renommee, pour le grand commerce qu'elle a auec les habitans d'Ormuz, de Cambaye, de Sinde, de Mascatte, de Bengale, d'aupres de la mer rouge. Il y a en ceste ville des marchands grandement riches, & vn grand nombre de nauires. En toute la contree on fait quelques besongnes de coton, mais en petit nombre. Il y a vn lieu prés de Chaul où l'on fait force estoffes, & habits de soye : & ceste soye est portee de la Chine, & puis mise en œuure par les habitans des enuirons de Chaul, qui en font vn grand argent. On fait en la mesme ville des lictieres, & des chaires d'vn merueilleux artifice.

LES PLACES QVE LES PORTVGAIS tiennent en la coste de Malabar.

LA coste de Malabar commence au Cap de Ramos, qui est à dix milles de Goa du costé du Midy, & finit au Cap de Comorin, & en tout cét espace il y peut auoir enuiron 54. lieuës de France. Les Portugais ont icy en premier lieu la place d'Onor, à dix milles du Cap de Ramos.

QVALITE', ET RICHESSES.

IL y a icy grande quantité de poivre, tellement que l'on en emporte dehors iusques à sept, ou huict mille liures toutes les annees : & ce poivre est estimé le meilleur de toutes les Indes. Il y a peu d'annees que l'on y faict trafic de poivre, mais maintenant il est fort en vogue. La Royne de Batycole, à qui ceste contree appartient, vend ce poivre, & le liure au facteur de ceux qui l'emmeinent, qui demeure à Onor. Mais il faut qu'elle touche l'argent six

mois auparauant que l'on puisse auoir de la marchandise. Il vient aussi force ris en ceste contree.

FORCES.

LE fort d'Onor que les Portugais ont icy, n'est guiere frequenté, sinon au temps que les nauires veulent charger leur poivre. Le reste du temps on n'y aborde guere. La forteresse est assez bonne, & bien garnie.

Ils ont aussi du long de ceste coste le fort de Barzelor à vingt-cinq milles d'Onor, où il y a force ris, & cantité de poivre, de mesme qu'à Mangabor, où les Portugais tiennent encores vne bonne place, à neuf milles de Barzelor.

Le Fort de Cananor.

ILs ont encores vn fort en Cananor à dix milles de Mangalor, & ceste place est fort estimee à cause que l'on trouue en ce lieu plus grãde abondance de poiure, qu'aux autres. Les Malabares ont prés de la forteresse vn lieu basty à leur mode, où se tient tous les iours vn marché, où toutes sortes de viures se trouuent en abondance, principalement grande quantité de volaille, d'œufs, de beurre, de miel, d'huyle, de figues des Indes, qui sont particulierement nõmees de Cananor, & surpassent en grosseur toutes les autres que l'on void aux Indes. On y vend aussi des masts de nauire, beaux & grands au possible, qui ne cedent rien à ceux de Noruege, & en si grãd nombre, qu'on en fournit les pays voisins. Ce pays est plein de beaux, & longs arbres, & extremement agreables à la veuë. Il y a beaucoup de Mores blancs Mahometans parmy les Malabares, qui trafiquent du costé de la mer rouge. Mais ny ces Mores, ny les Indiens, n'y peuuent trafiquer sans permission des Portugais, qui courent toutes les annees la mer auec vne bonne armee, pour la deliurer des Escumeurs : & s'ils trouuent quelques vaisseaux dégarnis de priuilege, ils les emmeinent, & les tiennent auec les marchandises de bonne prise. Au reste les Mores sont compagnez des Portugais, pour crainte du Fort, mais ils conspirent contr'eux en secret, & donnent de l'argent aux autres Malabares ennemis des Portugais, pour leur nuire.

Le Fort de Cochin.

LEs Portugais ont aussi en la ville de Cochin vne place extremement bien fortifiee, où le Viceroy, & l'Euesque de Cochin demeurent.

Le Fort de Coulon.

ILs ont encores vn fort en Coulon, qui est à douze milles de Cochin, & l'on y charge vn vaisseau de poivre toutes les annees.

Le Fort Columbo en l'Isle de Zeylon.

ILs ont aussi vne place forte en ceste Isle qui a esté assiegee par vn Roy Zeylon, & luy a tellement resisté, qu'il s'en est retourné auec vne grande perte. Mais les Portugais n'ont aucune sorte de commerce auec ceux de l'Isle.

Le Gouuerneur n'a presque autre profit que celuy qui luy vient de la canelle que les Portugais vont rauir à main armee où ils en peuuent trouuer, pource qu'elle est tenuë la meilleure des Indes.

Vne ville au Royaume de Bisnagar.

Les Portugais ont aussi vne ville en ce Royaume, au lieu mesmes où estoit le sepulchre de sainct Thomas, & y ont fait bastir vne belle Eglise de pierre, au lieu où il y auoit vne Chapelle de bois: & la porte de l'Eglise est faicte du bois de ceste Chapelle, pour memoire de ce qui a esté. On dit qu'il se faict force miracles en ce lieu. Ceste porte est garnie de clouds de tous costez, & couuerte de fer, afin que l'on n'emporte le bois par trop de deuotion.

LA VILLE, ET FORTERESSE de Malaca.

Malaca est assise sur la riuiere de Gaze, & est belle ville, ayant de tour prés de vingt milles. Les originaires du lieu racontent que son commencement est venu de six, ou sept pescheurs qui y vindrent habiter, mais que ce nombre fut augmenté par l'arriuee de quelques autres pescheurs de Siam, de Pegu, & de Bangale, qui y bastirent vne ville, & formerét vn langage particulier, prenant toutes les plus belles façons de parler des autres nations. Ils nommerent leur ville Malaca, qui est deuenuë si riche, & si puissante en peu de temps à cause de son assiette, qu'elle peut debattre la preseance aux plus puissantes villes, voire mesme à quelques Royaumes des enuirons.

QVALITE' DV PAYS.

L'Air y est si fascheux, que non seulement les estrangers, mais encores ceux qui y naissent, se trouuent souuent trauaillez de diuers maux, qui s'attachent principallemét à la peau, & aux cheueux. Si quelqu'vn eschappe sa vie, c'est presque vn miracle: de sorte que cela fait que plusieurs s'abstiennent d'y aller, toutesfois le desir du gain en incite beaucoup d'autres à s'y accheminer aux despens de leur santé. La terre n'y porte aucun fruict, sinon qu'en quelques lieux vn peu de bled. En fin tout le Royaume de Malaque qui dure deux cens soixante dix milles de longueur, n'est presque rien qu'vn desert, si vous en exceptez ce qui se trouue pres de la ville.

MOEVRS.

IL y a icy enuiron cent familles de Portugais, qui viuent à la façon de leur pays. Les habitãs natifs du lieu portét leurs cheueux longs ont l'esprit maling, se plaisent à faire des meurtres la nuict, afin qu'on ne sçache pas qui en est l'autheur. Les hõmes, & les femmes y sont esgalement l'amour, & n'estiment qu'il y ayt nation qui se sçache conduire si gentiment. Ils sont heureux à faire des chãsons, des rithmes, & loüent extremement la puissance d'amour par leurs vers, qui sont assez subtils, bien conceuz, & de bonne grace. Ils ont le plus elegant, & gentil langage de tout l'Orient: aussi beaucoup de gens en

vsent aux Indes, comme on fait aux Angleterre, en Allemagne, & au pays bas de la langue Françoise.

RICHESSES.

IL y a icy vne Stapele, ou vn marché, & traffic de toutes les Indes de la Chine, & des Isles que l'on nomme Molucques, & autres Isles voisines: & l'on y void force vaisseaux venants de la Chine, & des Molucques, de Banda, des Iaues, de Sumatre, Sian, Pegu, Bengala, Choromandel, & autres lieux, qui s'en retournent chargez de marchandise. Ce lieu porte vn grãd profit au Gouuerneur, & plus que nul autre apres ceux de Mazambique, & d'Ormuz. Il part tous les ans vn vaisseau de Portugal pour venir à Malaca, qui deuance d'vn mois tous les autres, & ne va pas autre part aux Indes que par contrainte. Il reçoit seulement sa charge à Malaca, & l'a meilleure que tous les autres qui y abordent. Il y a six cens Portugais qui demeurent ordinairement dans le fort.

GOVVERNEMENT.

IL y auoit iadis vn Roy Mahometan à Malaca, mais il fut depossedé par Alfonce d'Albuquerque, pource qu'il faisoit le pis qu'il pouuoit à Lopes de Secheira Portugais: si bien que la ville, & le Royaume sont maintenant sous la domination du Roy d'Espagne. De sorte que ce Royaume est gouuerné maintenant comme le reste qui obeit à ce Prince. On y bat de la monnoye d'or, & d'argent, dont les habitans n'auoiẽt nul vsage auparauant, veu qu'ils se seruoient de certaine monnoye d'estain, qui pesoit beaucoup, & valoit peu.

RELIGION.

LEs Portugais qui y demeurent, tiennent tous la Religion Catholique, & ceux qui sont natifs du pays, qu'on nomme Malayes, sont pour la plus grande part Chrestiens: mais il y a beaucoup de marchands qui s'y tiennent quelquesfois longuement, qui sont de diuerses Religions, & y viuent en liberté. Il y a dans la ville de Malaca vn Euesque, de mesme qu'à Cochin, mais il est soubs l'Archeuesque de Goa.

BANDA, ET AMBOYNA.

DE Malaca on va par mer à Bande, & Amboyne, où les Portugais ont des forts, & des Capitaines, pour faciliter le commerce. Bande est vne Isle de cinq degrez de hauteur du pole par delà l'Equinoctial. Les Portugais y frequentent à cause qu'il y a de tres-bonnes noix que l'on nomme Maciz, que l'on met en conserue, & l'on en fait aussi de l'huyle qui est fort estimee, & que l'on porte à Malaca, & de là en d'autres lieux. Presque tout le traffic se fait icy par eschange, de mesme qu'à Sunde, & à Iaue.

Il ne faut pas se fier legerement aux habitans de ceste Isle, veu qu'ils sont fort coustumiers de tromper les marchands. De sorte qu'il faut attendre que ceux de l'Isle portent leurs marchandises aux nauires, afin de negotier en toute asseurance.

A vingt milles de l'Isle de Bande en tirant vers l'Ouest Nortouest, on void l'Isle d'Amboyne, où les Portugais ont aussi vn petit fort. Ceste Isle n'a pas grande quãtité d'espices, mais les nauires qui vont de Malaca aux Moluques, se rafraichissent,& font aigade en ceste Isle.

PHILIPPINES.

EN tirant vers l'Orient à 100 milles,ou enuirõ de la contree de Camboye, ou de Champe, on void les Isles nommees Lussones, premierement descouuertes par les Espagnols l'an 1164. Elles sont nommees ou de Manille, ou Philippines, ou à cause de la principale ville, & du port plus signalé, qui se nomme Manille, ou à cause de ce nom de Philippes, qui est celuy que porte le Roy d'Espagne. La ville de Lusson,ou Manille,a 14.degrez de hauteur du pole Arctique: l'Isle a de tour enuiron milles. Autour de ceste Isle il y en a plusieurs autres, dont les principales sont *Tandiar*, & *Mindanao*. L'Isle de Tandiar, qui se nomme proprement Philippine,est plus belle,& plus agreable que les autres,& son circuit est de 160.lieuës.Celle de Mindanao a plusieurs bonnes villes,comme Cailon,Pauados, Subut, Dapito, & Suriaco.

QVALITE'.

TOut ce pays est extrémement fertil en froment,& a beaucoup de cerfs, de cheuaux, de bœufs, de vaches, de cheures, & de pourceaux. Il y a aussi force ciuettes,& toute sorte de fruicts,comme aussi grãde abondance de miel, & de poisson. Les Espagnols disent qu'elles portent de l'espicerie,mais on n'en void guere, ou point qui en viennent. Il y a aussi grande quantité de ris, de succres, de legumes, & des figues longues de demy coudee. On y trouue aussi de l'or,& du fer. L'air y est bon, & temperé, & approchant du chaud principalement sur la coste de la mer: car ce qui est dans le pays est plus froid.

RICHESSES.

LEs habitans tirent beaucoup d'argent de leur or,& de leur fer qui est trãsporté aux lieux voisins,& pareillement en Espagne. Leurs ciuettes ne leur rapportent pas aussi peu de profit: mais ce qui les rend plus riches, c'est le grand commerce qu'ils ont auec les Chinois, qui y profitent force marchandises, comme de la soye, du coton, des porcellaines, du soulphre, du vif argent, du bronze, du cuyure, de la farine des noix, des chastaignes, des dattes, toute sorte de toilles, des escritoires, & force petites gentillesses. Il y a vingt nauires qui viennent toutes les annees de la Chine pour porter ces marchandises, qui sont de là conduites à Mexique, auec vn profit inestimable des habitans.

FORCES.

IL y a de bonnes places en ces Isles, où les Espagnols tiennent de grosses garnisons, resolus de n'en demordre en aucune sorte. La perte qu'ils ont faicte ces annees passees de ce qu'ils tenoient aux Moluques, les a faict opiniastrer à se deffendre icy le mieux qu'il leur sera possible. Et pour cét effect

ils ont force munitions de guerre, grand nombre d'artillerie, & sont pourueus des hommes qui leur sont necessaires pour ceste deffence.

GOVVERNEMENT.

LE Roy d'Espagne tient vn Gouuerneur en la ville de Manille, ou de Lusson, qui a la charge de toutes ces Isles. On l'y enuoye de la nouuelle Espagne. Ces Isles estoient autresfois sous la Monarchie du Roy de la Chine, mais estans abandonnees des Chinois pour certaines occasions, & les habitans n'estans aduoüez, ny soustenus de personne, il fut aisé aux Espagnols de s'en rendre maistres.

RELIGION.

L'Euesque de toutes ces Isles demeure à Manille. Il y a beaucoup de personnes qui se font cathechiser iournellement, & qui reçoiuent la Religion Chrestienne.

L'ISLE GOA.

SOMMAIRE.

1. Description de l'Isle de Goa, son climat & circuit. 2. Sterilité de l'Isle, qui n'abonde qu'en vin fait de palmiers. 3. Commencement de l'hyuer au mois d'Auril, & l'esté en Septembre tout au contraire des autres pays. 4. Maladies ordinaires de Goa. 5. Quel est le naturel, & mœurs des habitans de Goa, & des Portugais de toutes les Indes. 6. Quels tiltres & qualitez ils prennent; & qu'elle distinction il y a entre les personnes. 7. Ceremonies obseruees és celebrations de mariages, & nopces, & aux baptesmes. 8. Façon de viure, & d'habits des femmes de ce pays, & leur lubricité, & practiques d'amour. 9. Des Canarins, & Corumbins des Inds, leur occupation, maniere de viure, & Religion. 10. Richesses de Goa consistans au trafic en diuers lieux d'Esclaues, de cheuaux d'Arabie, d'espiceries, gomme, tapis, au change de monnoye d'argent. 11. Quelles sont les fortifications de ceste Isle, & comme elle est gouuernee par le Viceroy des Indes. 12. Du poivre que l'on tire des Indes, & la façon d'y proceder. 13. Diuersité de Religion en Goa, où l'on vit en liberté de conscience. 14. Du Christianisme introduit premierement aux Indes par l'Apostre S. Thomas. 15. Du Christianisme des Indes, presché par les Religieux de l'ordre de sainct François, puis par le Iesuite Xauier.



LA ville de Goa est la capitale de toutes les contrees des Indes où les Espagnols, & Portugais practiquent. L'Isle auec la ville ont 15. degrez de hauteur du costé du Nord. Elle est enuironnee d'vn golphe, ou fleuue, de la grandeur de trois milles, & esloignee de la terre ferme seulement par le mesme qui se courbe en dedans du costé que la ville regarde le tour, & de là se joint à la mer du costé du Midy, rapportant presque la figure d'vne demie Lune. La bouche du fleuue iusques à la ville, est d'vne iuste largeur, & il y a entre la terre ferme, & l'Isle de Goa, quelques autres petites Isles habitees de gẽs du pays:

mais de l'autre costé de la ville le fleuue deuient si bas en Esté en quelques lieux, qu'on le peut passer aisément à gué, & les hommes n'ont de l'eau que iusques aux genoux. Du costé du Nord il y a aussi la terre de Bardes, dõt l'assiette est plus haute, à raison dequoy les vaisseaux des Portugais y demeurent plus seurement quand ils emportent leur charge. Ceste terre est aussi sous la domination des Portugais, & a plusieurs bourgs, & villages assez bien peuplez. Il y a vn ruisseau qui separe Bardes de la terre ferme d'vn petit espace. Du costé du Midy de l'Isle de Goa où le fleuue entre dãs la mer, on void Salsette, qui obeyt pareillement aux Portugais, & est semblablement separee par vn ruisseau de la terre ferme. La ville de Goa a de belles maisons à la façon de Portugal, mais basses à causes des chaleurs, & chaque maison presque son vergier, & son iardin plein de toute sorte de fruicts des Indes. C'estoit autrefois vne petite ville, ceinte d'vne assez foible muraille, & de fossez sans eau, sinon lors que la pluye les remplissoit. Les murailles sont encor debout, mais les portes n'y sont plus, & l'on void autour des vieilles murailles la nouuelle ville deux fois aussi grande que le tour de l'ancienne, mais elle est ouuerte de tous costez.

QVALITE'.

II. L'Isle de Goa est extrémement sterile, & ne porte rien de ce qui peut seruir à la nourriture de l'homme. Elle a seulement quelques brebis, & quelques cheures, & pigeons, & vn peu de volaille, & le pays est montueux, & aspre, & pour ceste occasion mal propre au labourage, & tout desert, & en friche. Les autres choses necessaires à la vie viennent de Salsette, & Bardes, mais principalement de la terre ferme. Ils ont seulement du vin de palmier qu'ils font en abondance. Il y a peu d'eau à Goa qui soit bonne à boire, & l'on n'y trouue qu'vne fontaine nõmee Baganijn, qui est à vn quart de lieuë de la ville, où les esclaues en portent vendre. Quant à l'eau qui doit seruir aux bains, à se lauer, & à faire cuire la viande, on la tire des puits qui sont faits dans les maisons. La terre y est pierreuse, seiche, & de couleur rouge. C'est ce qui a donné subjet à quelques Alchimistes Italiens d'y vouloir chercher de l'or, & de l'airain, ce que le Viceroy leur a deffendu, afin que la reputation de ceste richesse n'attirast les nations voisines à venir atttaquer la ville.

III. L'hyuer cõmence enuiron la fin du mois d'Auril, depuis Cambaye iusqu'au Cap de Comotin par le moyen du vent d'Ouest, qui vient de la mer en ceste contree. Il commence par des tonnerres, & des foudres, ausquels on void succeder vne cõtinuelle pluye iusqu'en Septembre, & lors l'hyuer prend fin auec les mesmes tonnerres, & foudres. Ces pluyes font nommer aux Indes ceste saison hyuer, & en ce temps, on ne peut voyager sur mer. Quant à l'Esté, on le prend pour le temps le plus clair de l'ãnee, & lors il fait vn vent plus frais, qui vient du Leuant, & rend les nuicts plus agreables : mais il n'y a point d'autres fruits en Esté, que ceux qui paroissent sur les arbres le long de l'annee. Chacun serre son bien de crainte de l'hyuer, ainsi que s'il falloit aller faire vn voyage sur mer en quelques lieux esloignez. Au mesme temps on met les vaisseaux deuant la ville en ostant tout ce qui est dedans, & les couurant de ioncs, afin que la trop grande pluye ne les pourrisse. Mais il y a quelques maisons que les continuelles pluyes font tomber par terre. Il y a certains monceaux de sable, qui bouchent le fleuue au commencement de l'hyuer, ne laissant aucun passage aux vaisseaux, & la mer fait vn si grand bruit, qu'elle essourde presque tout le monde. La riuiere qui enuironne l'Isle de Goa, deuient

douce par le moyen des eaux de couleur rouge qui tombent des montagnes, combien que son eau ordinaire soit sallee & semblable à celle de la mer. Au mois de Septembre ces monceaux s'en vont, & la riuiere est ouuerte en telle sorte qu'elle donne passage, non seulement aux petits vaisseaux, mais aux plus grands de Portugal qui sont de 800. lasts ou charges, & ces nauires entrent dans la riuiere librement sans qu'on la sonde & sans courir fortune. Au reste l'Hyuer est extrémement fascheux en ceste contree de ce qu'on ne peut s'exercer à aucune chose à raison des continuelles pluyes, & que les hommes sont contraints de demeurer enfermez dans leurs maisons, ou de s'entretenir auec leurs voisins le mieux qu'il leur est possible. Toutesfois les femmes & les Mestiz qui sont fort contens quand ils ont eu la pluye, vont aux champs auec leurs valets & seruantes, en prenant les viures qui leur sont necessaires. Ces gens ont des cisternes & des reseruoirs en leurs fonds, & ces reseruoirs sont faicts afin d'y nager, qui est vne de leurs delices. En ce temps presque tous les fruicts des Indes florissent. L'Esté commence au mois de Septembre, & dure, iusques à la fin du mois d'Auril, auec vn temps clair & serain, & peu de pluye & c'est lors qu'on remet les vaisseaux en mer, & que l'armee part de Goa pour deffendre la coste & les marchāds. Les vents d'Est qui viennēt de terre ferme, & qu'ils nomment *Terrenhos*, pour ceste cause soufflent alors sur la mer, & combien qu'ils soient plaisans, toutesfois ils engendrent plusieurs maladies, premierement à cause des grands changemens ausquels la coste des Indes est subjette. Au reste ils soufflēt tousiours en Esté depuis minuict iusques à Midy; mais ils ne vont à plus de dix milles loing de la terre. Aussi-tost apres disner les vents du Ponant se leuent, qui s'appellent *Virasons*. Ces vents apportent quelquesfois vne grande tēperature contre les insupportables chaleurs du pays. Et veritablemēt il faut admirer la qualité de l'air en ces quartiers, veu que depuis Diu iusqu'au Cap de Comorin l'Hyuer est nuisible, & depuis l'autre partie du Cap de Comorin iusques à la coste de Choromādel l'Esté est agreable, cōbien que tous les deux ayant pareille hauteur, & ne soient esloignez que de 70. milles, & en quelques lieux de vingt-milles, ceux qui vont de Cochin vers la ville de sainct Thomas, assise en la mesme coste de Choromendel, & vers les monts de Ballagatte, qu'il faut passer pour aller en l'autre contree, voyant d'vn costé des champs extrémement agreables & bien cultiuez en Esté, & de l'autre vn pays rauagé de pluyes, obscurcy de nuages, & plein de l'horreur des tonnerres & des foudres. Et non seulement cecy se void en ceste contree des Indes, mais encores prés d'Ormuz vers le Cap de Rosalgatte où les nauires ont vn temps serain & propre; mais lors qu'on a passé le Cap, & qu'on est de l'autre costé, l'on n'a que des vents, des pluyes, & des orages, auec la mesme vicissitude de l'Hyuer & de l'Esté qu'on la void aux autres lieux d'Orient.

Beaucoup de maladies viennent de ce changement à ceux qui demeurent à Goa. Car ils ont vn mal soudain nommé *Mordexin*, qui leur vient auec vn si grand vomissement qu'ils sont prests à rendre l'ame. Ce mal est commun, & mortel. La dissenterie aussi y est contagieuse, ainsi que la peste parmy nous. Les fiévres continuës y emportent souuent les hommes dans trois ou quatre iours. Les Portugais n'y trouuent point de meilleur remede que de se faire tirer du sang: les Payens le tirent de certaines herbes, du sandal, & de certaines onctions. Ces maladies emportent beaucoup de Portugais tous les ans, pource qu'ils ne mangent ce qui est de meilleure substance, & qu'ils s'addonnent IV.

trop à assouuir le desir des femmes lasciues. On en peut voir le tesmoignage en l'Hospital Royal, qui est la retraicte des seuls Portugais, dont il sort quatre ou cinq cens morts toutes les annees. La verole est fort en regne, & n'apporte nulle infamie à celuy qui l'a. Ils tirent son remede de la racine de la Chine, & quoy qu'ils en soient bien mal on ne les fuyt pas, mesme encor qu'ils l'ayent euë trois ou quatre fois : au contraire ils s'en glorifient, & tiennent ce mal bien doux au regard des autres.

Les Indiens ne sçauent que c'est de la peste. Plusieurs sont trauaillez de la pierre & de la relaxation du boyau, principalemẽt ceux qui sont mariez, pour ce qu'ils boiuent continuellement de l'eau, & font vne infinité d'excez & de desbauches. Ils ont tousiours le ventre nud en leurs galleries basses qui sont à l'entree du logis, & reçoiuent là le vent, ayant prés d'eux leurs seruiteurs, dont l'vn leur frotte le dedans des doigts des pieds, l'autre la teste, & le troisiesme leur chasse les mouches. Ils continuent ceste façon de faire durant deux heures apres le repas, & reposent alors, puis ayans soif on leur apporte toute sorte de confitures afin que l'eau ne leur fasche, & leur semble de meilleur goust. De là vient que ces hommes ont tous presque gros ventre, & sont appellez *Barriges* pour ceste cause. Les iours d'Hyuer & d'Esté ne different au plus que d'vne heure. Le Soleil se leue à six heures, & se couche à la mesme heure selon le cours du Soleil. A Midy ceux du pays ont le Soleil sur la teste, & peu ou point d'ombre. On peut voir à Goa les deux poles du monde. L'estoille Australe n'est gueres au dessus de l'horison, non plus que celle du Nord.

MOEVRS DES HABITANS DE GOA, ET DES PORTVGAIS DE TOVTES LES INDES.

V. LA terre de Bardes a des habitans rustiques & grossiers, qui sont nommez Canarins, & marchent tous nuds, excepté les parties honteuses. Ceux-cy s'amusent principalement à cultiuer les palmiers d'Inde, qui ayment les lieux sablonneux & bas, & les riuages maigres. Beaucoup de Portugais habitãs aux Indes se sont mariez à des femmes du pays, & leurs enfans sont appellez Mestiz, jaunes pour la plus grand' part, & assez bien formez de mesme que les femmes y sont passablement agreables. Quant aux enfans dont le pere & la mere sont de Portugal on les nomme Castises, c'est à dire de race, à cause que *Casta*, signifie race, & ceux-cy ressemblent aux Portugais, excepté qu'ils sont de couleur entre jaune & bazanee. Or les Portugais, ou Mestiz viuent presque tous sans rien faire, combien qu'il y en a quelques-vns qui font des chapeaux, des souliers, des sieges, & de la vaisselle; toutesfois ils en font faire la plus grande part aux esclaues. Au reste les maistres y tiennẽt tellement leur rang qu'il est impossible de voir rien de plus arrogant; veu qu'ils ont vne desmarche si graue qu'on les tiendroit pour des Princes si l'on ne cognoissoit leur naturel & coustume, qui ne regne pas seulement parmy les nobles, mais encor parmy les gens de basse qualité, que les autres nations trouuent du tout insupportables, à cause de ce tardif arpentement de ruës, & tous estiment esgalement que les autres leur doiuent beaucoup d'honneur, lequel ils taschent de se faire rendre. Les Indiens originaires, & les estrangers tant infidelles, que Chrestiens, trauaillent aux autres arts & mestiers. Tous les habitans sont distinguez en deux sortes de personnes; c'est à sçauoir en celles qui sont mariees, & en celles qui ne le sont pas. Ceux qui ne sont pas mariez sont nommez com-

munément soldats, qui est entr'eux vn nom fort honneste; non pas qu'ils soient enrollez sous quelque Capitaine, ou qu'ils prestent serment à quelqu'vn, veu que ceste faço d'enroller les soldats n'est pas en vsage aux Indes. Ainsi que les Portugais enuoyez d'Espagne sont venus aux Indes, ils ne sont pas attachez à vn lieu determiné où ils doiuent faire leur demeure, ains se peuuent aller tenir où bon leur semble. Toutesfois ils sont escrits en Portugal sur le liure de ceux qu'on enuoye, qui est porté tous les ans aux Indes, & contient les noms & surnoms de ceux qui partent pour ce voyage, & la solde que le Roy leur a ordõnee. Ceux-cy sont tous distinguez par tiltres & prerogatiues de dignité. Les vns se nomment *Fidalgos de casa del Reynosso Senhor*: c'est à dire Gentils-hommes de la maison du Roy : les autres *Mossos Fidalgos*, qui sont des enfans des Gentils-hommes, ou ceux que le Roy a esleuz à ce rang. Les autres sont *Caualleros Fidalos*, c'est à dire Cheualiers qui portent ce tiltre pour quelque fait d'armes, par lequel ils se sont signalez, ou pour les seruices qu'ils ont rendu à leur Prince: ou bien pour mieux dire ils l'obtiennent d'vn General lors qu'on est sur le poinct d'aller faire la guerre, ou mesme auec de l'argent; de sorte qu'aujourd'huy des hommes qui sont venus de bas lieu en Portugal portent ceste qualité, quoy qu'ils ne se soient nullemẽt signalez, & l'on ne la refuse pas au moindre qu'eux deuenu riche qui la recherche. Il y a encore ceux qu'on nomme *Mosos da Camera*, & *do seruiço*. Ceux-cy sont ou Gentils-hommes, ou valets de la Chambre du Roy, & ce nom est en telle estime parmy eux, qu'ils l'aiment mieux que de grandes richesses. Il y a aussi les Escuyers, ou *Escuderos Fidalgos*, qui tiennent rang parmy eux ; tous les autres sont nommez *homes honrodos*, c'est à dire hommes honorables, & ceux qui sont de plus basse condition parmy eux portent le nom de soldats sans autre tiltre. Et l'on s'aduance en qualité à mesure qu'on fait plus de seruices au Roy, & selon les tiltres on a les recompenses. Les Gentils-hommes y traittẽt volontiers les simples soldats lors qu'ils sont retirez dans les villes, & tirent des tesmoignages de ceste liberalité. Les Portugais, les Mestiz, & les Chrestiens sont magnifiques en leurs maisons, & les Portugais entr'autres ont communément dix ou vingt esclaues selon leurs moyens. Ceux qui sont mariez ont leurs logis bien meublez, & pour le regard de leur personne ils sont curieux de changer tous les iours de chemise & d'habits, de mesme que leurs fémes, & leurs seruiteurs mesmes en prennent souuent à cause des grandes chaleurs. Les Officiers honorent esgalement tous les Portugais, tant nobles qu'autres. Quand ils vont par la ruë ils ont vn de leurs seruiteurs qui porte vn parasol, l'autre son monteau, à cause du Soleil, ou de crainte de la pluye, & le troisiesme porte son espee, afin qu'elle n'empesche pas leur gratuité affectee. Auant le disner vn seruiteur portera à son maistre vn oreiller de soye, pour mettre sous ses genoux lors qu'il voudra prier Dieu en l'Eglise. Ils vsent de grandes & longues salutations auec des baisemens de mains qu'ils ne s'espargnent pas l'vn l'autre. Quand ils entrent dans l'Eglise leurs seruiteurs y sont desia, qui leur ont apresté des sieges, & tous les autres qui sont assis se leuent, & le saluënt auec de profondes reuerences. Que si quelqu'vn ne leur rend le mesme honneur qu'ils luy font ils s'en picquent extrémement, & en poursuiuent la vengeance par toutes voyes, faisant assembler de leurs amis de tous costez pour donner la mort à celuy qui ne les a pas saluëz par mesgarde, & pour penser à quelqu'autre chose. Mais lors qu'ils ne veulent pas tuër, mais seulement s'en venger en quelque

maniere, ils le battent cruellement auec vn gros roseau qu'ils nomment *Bam-*
bas, assemblât pour cét effect de grossestroupes; & cecy se practique presque
tous les iours aux Indes, sans que le Magistrat en face punitiõ. Ils battẽt aussi
leurs ennemis auec de longs sacs pleins de sable, & les brisent tous de coups.
Ainsi que quelqu'vn mesme du peuple va visiter vn autre, le maistre du logis
va au deuãt à la porte du logis auec le chapeau en la main, & le mene en sa sa-
le où il luy presente vn siege tel que celuy où il se met, puis luy demãde le su-
ject de sa venuë. Et lors que celuy qui est venu s'ẽ veut aller, le maistre du lo-
gis le conduit iusqu'à la porte auec baisemens de mains, & beaucoup de reue-
rences & offres de seruice. Que s'il n'estoit traitté de ceste sorte il se sentiroit
tellement offencé qu'il en pourchasseroit la vẽgeance iusqu'à la mort: de mes-
me ils recherchẽt tant cét honneur, que si on leur donne vn siege trop bas, ou
VII. qui ne soit pas aussi honorable que celuy qu'õ a, on les irrite au possible. Lors
qu'il se fait quelque nopce chez quelqu'vn de ceux qui sont estimez tant soit
peu riches, tous leurs amis & tous ceux de leur cognoissance y viennẽt ou sur
leurs cheuaux, ou sur des cheuaux d'emprunt ou de loüage, & sont quelques-
fois au nombre de cent richement vestus. Ils võt à l'Eglise en ceste sorte auec
leurs seruiteurs & parasols en bon ordre. Les amis precedẽt, & l'espoux viẽt,
apres entre deux d'iceux qu'ils nomment comperes, puis l'espouse le suit en-
tre deux commeres, qui sont portees en leurs litieres ou pallaquins, & parees
au possible. Les seruiteurs suiuẽt apres sans rang ny ordre. Et lors que la cere-
monie du mariage est acheuee en l'Eglise, les nouuelles espousees sont cõdui-
tes auec le mesme ordre, & les amis, voisins, & parens se vont mettre en des
fenestres tapissees qui sont sur les ruës où les mariez passent, & les arrousent
d'vne eau composee de roses & de succre. Les gens de remarque ont aussi des
fluteurs & ioüeurs d'instrumẽs qui sont leurs seruiteurs, & resioüissent la com-
pagnie auec leur harmonie. Les nouueaux mariez approchant de leur maison
d'habitation, remercient ceux qui les ont accompagnez qui sont à cheual auec
beaucoup d'honneur, & entrent aussi tost auec les commeres auec vne grande
grauité, & se vont mettre aux fenestres. Ceux qui ont accompagné les mariees
dõnent quelque carriere à leur cheual pour leur faire l'honneur, & les compe-
res sont les premiers à ce faire. Les autres font leur hõneur auec vn concert de
flustes qui sont fort en vsage aux Indes. Apres les courses tous passent deuant
la fenestre & quittent la maison de l'espoux auec beaucoup d'hõneur, excepté
les comperes qui montent en haut, & font beaucoup de bõs souhaits aux nou-
ueaux mariez, tandis qu'il y a quelque chose de prest pour leur faire boire de
l'eau, qui est vn signe d'amitié entr'eux. Apres qu'ils ont gousté de ce qui leur
est offert ils s'en vont & ne demeure que trois ou quatre fort proches parens,
qui apres auoir fait bonne chere ne tiennent gueres longue compagnie aux
mariez, pour ne retarder pas leur cõtentement. Les espoux se couchent la plus-
part du temps auant que le Soleil se couche, sans rien attendre & faire la bon-
ne mine cõme on fait icy. Lors qu'on baptise vn enfant on le mene de la mesme
sorte, & le parrain marche au dernier rang tout seul, suiuy de deux seruiteurs
à pied, dõt l'vn tient vn plat d'argent, ou blanc ou doré, plein de rosquilles, au
milieu duquel il y a vne chandelle de cire doree, & gentiment faite, & percee
de quelques pieces d'or & d'argent, qui sont le present de celuy qui baptise
l'enfant. Le reste est couuert de roses. Vn autre porte vne saliere d'argent doré
d'vne main, & de l'autre vn bassin de mesme metal, auec de belles seruiettes qui
pendent

pendent des eſpaules. Cela eſt ſuiuy de deux Pallanquins, en l'vn deſquels eſt la commere, en l'autre la ſage-femme auec l'enfant, couuert d'vn riche drap fait pour cét vſage.

Les ceremonies du bapteſme eſtans paracheuees on s'en retourne en meſme ordre au ſon des fluſtes, & auec les courſes des cheuaux, la commere gardant le tout, comme aux nopces. Voila ce qui s'y pratique pour le regard des mariez, mais les ſoldats qui ne le ſont pas ſe mettent en Eſté ſur la mer, & la deffendent. Ils ſont magnifiques en leur maiſon, & gardent vne grande grauité, ayans vn valet qui leur porte auſſi le paraſol, & ils donnent quelquesfois à vn homme, qu'ils ne loueront que pour cét effect, vingt-cinq Baſarucs l'annee. Bien ſouuent dix ou douze ſoldats demeurent enſemble, & n'ont qu'vn ou deux valets pour nettoyer leurs habits. Ils viuẽt de riz cuit dans l'eau, de poiſſon ſalé, & d'autres viandes de peu de valeur, ſans pain, vſant pour leur breuuage d'eau de fontaine. Ils vſent preſque de deux ou trois habillemens communs, dont ceux qui ſortent s'accommodent, d'autant que ceux qui demeurent au logis n'ont beſoin d'eſtre veſtus à cauſe des grandes chaleurs, qui font qu'ils ſe contente d'eſtre couuerts d'vn linge. Il ſe trouue des Gentils-hommes, & des Capitaines riches, qui donnent de l'argent à ces ſoldats auec toute liberalité, afin qu'ils achepte des habits, & ce qui leur eſt neceſſaire. Par ce moyen ils s'acquierent l'amitié de ces ſoldats pour s'en ſeruir apres plus librement en leurs voyages de mer, ou bien aux courſes qu'ils font pour attraper les ennemis. Il y en a beaucoup qui viuent en ceſte ſorte à leur aiſe. Mais le principal profit de pluſieurs viẽt de l'amour des femmes des Portugais, des Meſtix, & des Chreſtiens des Indes. Ces femmes ſont ſi lubriques, qu'elles donnent tout l'argent qu'elles peuuent attrapper à leurs adulteres, qu'elles enrichiſſent par ceſte voye. Quelques-vns de ces ſoldats par la faueur de leurs amis vont trafiquer deçà, delà, & l'on nomme ceux-cy Chatins, pource qu'ils ont quitté le meſtier des armes, & ne veulent plus ſeruir de ſoldats ſur la mer aux armees qui ſe dreſſent. Car il n'y a aucun de ceux-cy qui ſoit contraint d'aller à la guerre, combien qu'il ſoit eſcrit au liure de Portugal; & quoy qu'ils ſoient exempts d'aller à la guerre, toutesfois à cauſe qu'ils viuent ſans ſe marier, on les appelle ſoldats. Il y a aujourd'huy vn grand nombre de ces Chatins par les Indes, pource qu'y ayant peu ou point de guerre, pluſieurs s'addonnent à la marchandiſe, afin de gaigner quelque choſe. Il y a beaucoup de raiſons de cecy.

Car en premier lieu les Capitaines qui faiſoient eſtat des gens de guerre, ne ſe ſoucient maintenant gueres de l'honneur, & donnent peu à ceux qu'ils ſoudoyent. Les ſoldats auſſi qui ſont moins conſiderables demeurent touſiours miſerables auec ceſte ſolde, & combien qu'ils ayent beaucoup d'atteſtations & certificats, qui leur doiuent faire attendre quelque recompenſe, toutesfois ils ne peuuent porter la grande deſpence qu'il faut faire de là iuſqu'en Portugal, ny eſtans arriuez faire des preſens à ceux qui peuuent quelque choſe en Eſpagne, qui ne font rien ſi l'on ne les gaigne par ceſte voye. Et meſme il y a ce mal, qu'encor qu'ils obtiennent quelque dignité, il faut bien ſouuent qu'ils attendent la mort de quelqu'vn qui les deuance, & quelquesfois toute leur vie paſſe en ceſte attente. On doit adjouſter à cela les incommoditez & dangers de la nauigation, qui cauſent que pluſieurs ne retournent pas en Portugal, ains ſe marient aux Indes, & s'addonnent à quelque negoce.

Outre ce la guerre n'est pas eschauffee contre les Barbares, & l'on ne descouure plus de terres, d'autant que le Viceroy est plus curieux de son profit, que de sa gloire. Car les charges des Indes n'estans que de trois annees, font que ceux qui les exercent ne cherchent qu'à s'enrichir durant ce temps. C'est ce qui fait que la mer est moins seure qu'auparauant, & que les escumeurs y font la pluspart de ce qu'ils veulent, pource que le Viceroy ne tient pas d'ordinaire vne bonne armee sur la mer pour courir de tous costez. Et c'est aussi ce qui diminuë la puissance & les richesses du Roy d'Espagne. Car on ne peut bien voyager par terre à cause de plusieurs Royaumes qui ne sont gueres amis des Portugais, qui n'ont que quelques forts sur les costes.

XI. On ne voit gueres souuent aux Indes les femmes des Portugais, des Mestiz, ny des Chrestiens, sinon que ce soit pour quelque visite, ou pour aller à l'Eglise; & lors qu'elles sortent elles sont soigneusement gardees. Car elles sont en leurs Pallanquins tellement couuertes, qu'il est impossible de les voir. Quand elles vont à l'Eglise, ou en visite, elles sont superbement vestuës auec force perles & pierreries. Leurs habits sont de damas, de velours ou de Brocat. Car la soye est fort commune en ce pays. Presque toutes vont par la maison la teste nuë, ayant vne chemise deliee nommee Baju, qui les couure iusques au nombril, & depuis le nombril en bas elles ont vn linge peint mis en deux ou trois doubles; le reste est descouuert. C'est là l'habit que les femmes de tout aage, & de toute condition portent au logis, & tandis qu'elles y demeurent elles font tout faire au dehors par leurs chambrieres, elles ne mangent point de pain, non plus que les seruiteurs; non pas pour aucune cherté de bled qu'il y aye, veu qu'elles en pourroient auoir en abondance; mais par vne certaine coustume & inclination qu'elles ont à manger du riz, qu'elles cuisent auec de l'eau ayans pour viande du poisson salé, & des fruicts salez pareillement, qu'ils nomment *Mangas*, ou bien auec quelque bouïllon de chair & de poisson, qu'elles versent d'enhaut. Au reste elles mangent leur potage à belle main, se mocquant de l'vsage des cueillers, comme s'il estoit du tout inciuil. On vse pour boire de certains vases deliez de terre noire, qui sont percez au col. Ils les nomment *Gorgolettes*, à cause que celuy qui boit en leuant le vase, & ne le touchant pas auec la bouche reçoit l'eau par ces petits trous, & ceste eau gazoüille en sortant, & fait vn doux bruict. On y tient ceste façon de boire pour ciuile, afin qu'on ne salisse pas le vase auec la bouche, qui est quelquesfois peu nette. Ceux qui viennent fraischement de Portugal, & qui veulent boire en ceste sorte, versent beaucoup d'eau sur leurs habits, pour ne sçauoir pas la façon d'vser de ce vase. On appelle telles gens *Reynols*, par sobriquet, & ce nom s'approprie à tous ceux qui sont ignorans des façons de faire des Indes; & qui n'estans pas accoustumez à la grauité affectée, vont auec toute liberté par les ruës, sans se soucier de ceste contrainte, à laquelle toutesfois ils s'accoustument bien-tost.

Les hommes du Leuant sont extrémement ialoux, & ne meinent voir leurs femmes, ny leurs filles à aucun, tant soit-il leur amy, excepté à leurs Comperes. Si quelqu'vn frappe à la porte qui veut parler au mary, aussi tost les femmes s'enfuyent, & se cachent, laissant le mary seul pour parler à celuy qui vient. Mesmes les proches parens, & qui plus est les enfans masles qui ont passé l'aage de quinze ans, sont bannis des lieux où les fem-

mes demeurent, & ont leur logis à part. Car on a oüy dire bien souuent que le nepueu a esté aymé de la femme de son oncle, le frere de la femme de sō frere, & le frere mesme a quelquesfois eu affaire auec sa sœur. Et veritablement l'impudicité des femmes de ces quartiers est fort grāde, & il y en a peu de mariees qui soient chastes. Plusieurs ont vn soldat pour amy, qui les va voir secrettemēt par le moyen des chambrieres qui seruent au badinage. Elles vsent mesmes de certaines herbes pour cét effect. Elles ont vne herbe nōmee *Dutroe*, de la semence de laquelle elles tirent vn suc qu'elles meslent au breuuage de leurs maris, qui en ayans beu ne font que rire comme des hommes qui ont perdu l'entendement, & demeurent sans apprehension d'aucune chose, ou bien dorment si profondement qu'on les iugeroit sans vie. Lors les femmes estans en asseurance iouyssent de leurs amours en presence de leurs maris, qui sont toutesfois sans cognoissance. Quelquesfois la force de ce breuuage dure 24. heures, & pour faire reuenir en leur bon sens ces pauures cornards on leur laue les pieds auec de l'eau froide; mais ils n'ont nulle souuenance des choses qui sont passees. Les femmes font aussi souuent mourir leurs maris par poison, qu'elles accommodent comme il leur semble, afin qu'il ne face son effect que dans le temps qu'elles determinent; tellement qu'il y en a quelquesfois qui viuent six ans apres en auoir pris. Les maris font aussi mourir leurs fēmes adulteres, ou soupçonnees de leur faire tort, auec le tesmoignage de trois ou quatre personnes, qui asseurent qu'elles ont faussé la foy du mariage. Car par les coustumes de Portugal l'homme qui fait mourir pour ceste occasion sa femme n'est point puny, & soudain il luy est permis d'en espouser vne autre. Il y en a plusieurs qui meurent en ceste sorte, & il n'y a rien de plus commun aux Indes que la mort des femmes adulteres, qui ne peut toutesfois induire les autres à vne meilleure vie. Car elles tiennent pour delices, & pour chose qui leur apporte de la gloire, de mourir en faisant l'amour. Au reste elles sont curieuses de la proprieté en toutes choses, & veulent que leur maison & tout leur fait soit net au possible, & elles se lauent souuent le corps pour se tenir nettes. Elles fuyent le trauail, & se plaisent aux parfums. Elles se frottent la teste & le front de Sandal, afin de se faire sentir bon, & mangent aussi continuellement des fueilles de *Bethel*, auec de la chaux, & de l'herbe *Areque*, qui a quelquesfois telle force qu'elles les rend comme yures, & ceste herbe a le goust, & la seicheresse du bois, ou des racines. Les femmes ruminent ces trois choses tout le iour comme des bestes, & auallent le iust en crachant le reste, & de là vient, qu'elles ont les dents, & les levres noires & rouges, qui estonnent ceux qui n'ont pas accoustumé de les voir. Ces façons de faire sont venuës des Indiens, & ces femmes se persuadent tellement que par ce moyen elles sont preseruees de la puanteur de l'haleine, & du mal des dents, & de l'estomach, qu'on leur osteroit plustost la vie que ces herbes. Lors que le mary est absent la femme tout en mangeant de la Bethele, & estant derriere vne natte regarde les passans sans estre veuë. Mais si quelqu'vn qu'elle ayme passe, elle leue doucement la natte, comme pour tesmoignage de son affection. Ce sont les commencemens que les femmes donnent à leurs amours; qu'elles practiquent apres le moyen de leurs chambrieres, & d'vne infinité de stratagemes. Elle mangent aussi force espicerie, pour se maintenir en chaleur, ou pour l'augmenter, & mangent aussi certains gasteaux

nõmez *Cachondes*, composez de diuerses sortes d'espices pour le mesme effect. Et non seulement les femmes appreftent cela pour elles, mais en font encor manger à leurs maris pour les rendre plus vaillãs au lict & se rendre aussi plus contentes. Elles se baignent aussi fort souuent, & passent les riuieres à la nage, tant elles y sont accoustumees. Elles sortent aussi la nuict pour aller rendre des vœux qu'elles ont faits, & lors elles vont librement à pied, pource que la magnificence des sieges & des chaires est deffenduë en telles occasions. Les femmes desirent bien souuent ces nuicts long-temps auparauant; & lors leurs esclaues, qui leur sont fort affidees les accompagnent, & tandis que leur maistresse prie elles entretiennent leurs amis, & se iettent en quelque boutique ou cabaret faisant vn signal, & se mocquent là de leur maistresse qui est apres la deuotion, en jouyssant de leurs amours. Les femmes de ces quartiers mettent toute leur felicité à estre aymees d'vn homme blanc, ou Portugais, & loüent entr'elles la beauté de leurs amoureux auec vne grande ardeur. Les enfans qui naissent des femmes esclaues sont à leurs maistres, qui se resiouyssent quand ils ont augmenté leur maison d'vn seruiteur. Cela se fait toutesfois lors que ces enfans ne sont pas engendrez d'vn Portugais, ou d'vn homme de libre condition. Car lors le pere peut rachepter son enfant huict iours apres sa naissance auec peu d'argẽt, & le rẽdre libre. Mais si l'on demeure huict ou dix iours sans le rachepter, il est serf, & demeure à son maistre, qui le peut apres vendre à quelque prix qu'il voudra ou nourrir comme son esclaue si bon luy semble. On void peu souuent que la mere, quoy qu'esclaue & miserable, face mourir l'enfant lors qu'elle en accouche. Car c'est vne gloire à ces femmes d'estre enceintes d'vn homme blanc. C'est ce qui fait que la mere garde soigneusement son enfant, & ne le veut donner à son pere à quelque prix que ce soit; de sorte que s'il le veut auoir il faut que ce soit à la desrobee. Les enfans des Portugais, Mestiz, & autres Chrestiens sont nourris tous nuds, excepté qu'ils ont la chemise, que nous auons nommee Baju, laquelle ils portent seulement iusqu'à ce qu'ils soient en aage de porter des chausses. Ils sont presque tous nourris par des femmes esclaues, & Indiennes.

Les Payens qui demeurent à Goa tiennent la rencontre du corbeau de mauuais presage, encor qu'il y ait beaucoup de ces oyseaux aux Indes. Celuy qui en a veu quelqu'vn sortant du logis, s'y remet aussi-tost, & s'enferme auec resolution de ne sortir pour quelque chose que ce soit, tant il redoute quelque desastre. Il y a par tout beaucoup de Magiciens parmy eux, qui charment les serpens, & les tirant hors d'vn panier, & les contraignent de dancer au son de quelque instrument, & les baisent, les embrassent, & mesme parlent à eux comme à des personnes, afin de tirer de l'argent par ces artifices. Ils sçauent trop comme il faut preparer & composer des poisons, & en donnent librement à ceux qu'ils hayssent. Les logis de ces Payens sont volontiers bas, & petits, couuerts de chaume, sans fenestres, & auec des portes si basses, que ils sont contraints de se baisser lors qu'ils entrent, ou sortent: leurs meubles sont de nattes de jonc, sur laquelle ils se couchent, ou pour dormir, ou pour prendre leur repas. Les tables, les nappes, & les seruiettes sont faites de fueilles de figuier, qui seruent aussi à l'vsage des plats & des pots, & pour l'huyle, & pour le beurre. Ils apprestent leur viande en des pots de terre, y cuisent du riz, duquel ils remplissent des puits qu'ils font pour cét effect, & ils pilent aussi leur riz, à cause qu'estans pauures & misera-

bles ils acheptent le riz auec l'escorce. Quelques-vns sement aussi du riz prés de leur demeure pour l'vsage de la famille. Ils vsent lors qu'ils veulent boire d'vn petit vaisseau d'airain, auec lequel ils versent du vin dans la bouche, ne voulant qu'elle fraye contre le vase. Ils frottent presque toutes leurs maisons de fumier de vache, à cause des puces qu'ils craignent. Au reste ils tiennent leur corps le plus net qu'ils peuuent, tellement qu'apres les necessitez de la nature ils les lauent entierement. Ils se lauent tousiours auec la main gauche, à cause qu'ils mangent de la main droicte, & n'vsent iamais de cueillers. Ils gardent estroictement leurs superstitions & ceremonies, ne sortans iamais sans auoir fait leurs prieres. Quand ils font chemin ils adorent les images horribles de leurs Dieux qui sont en des rochers, des montagnes, & des cauernes, & mesmes ils adorent des figures de Diables. Lors qu'ils doiuent voyager par eau, ou par terre, ils ne font que sonner de leurs trompettes l'espace de quatorze iours auant leur partement, & s'ils vont par mer ils mettent force banderolles de tous costez au nauire, & force drappeaux, à l'honneur, comme ils disent, de leurs Pagodes, ou Idoles. Et lors qu'ils sont de retour ils font encor le mesme bruit l'espace d'vne sepmaine, ou de deux. Ils obseruent ceste façon de faire aux autres solemnitez, des nopces, de la natiuité, des saisons de l'annee, & la moisson, & en temps des semences. Il y a vn grand nombre des barbiers entre eux, qui marchent de tous costez pour peu de chose, & n'ont point de boutique, mais vont par leurs maisons, où l'on les employe iusques aux plus vils seruices, & pour abreger ils sont traictez comme gens de peu, & dont l'on ne fait gueres d'estime. Les Payens qui sont sçauans en Medecine tiennent fort leur rang dans la ville de Goa, veu qu'apres les Ambassadeurs, & quelques marchands il n'y a point d'autres infidelles qui se couurent d'vn Parasol allant par la ville.

Les Portugais ne desdaignent lors qu'ils sont malades de se faire voir à ces Medecins Payens, & l'Archeuesque, & tous les hommes d'Eglise se fient plus volontiers à eux qu'aux Portugais mesmes. Et c'est ce qui fait que ces Medecins sont extrémement honorez, & assemblent grandes richesses. Les laboureurs des enuirons de Goa sont presque tous Chrestiens, toutesfois ils ne different gueres des Payens, dont ils gardent encor plusieurs ceremonies; à quoy les Inquisiteurs feignent de ne prendre garde, à cause de la longue coustume qu'ils en ont prise. Il y a en la mesme ville au bout des places des Changeurs Indiens Chrestiens, qu'ils nomment *Xaraffos*. Ceux-cy se cognoissent fort aux metaux, & disent si vne piece est bonne ou fausse aussi-tost qu'ils l'ont regardee. Les Payens ont ceste coustume de s'arrester au mestier où à la profession de leurs peres, & ceux-cy se marient chacun à des femmes de leur art ou profession, & sont tous distinguez par la vacation qu'ils ont, & ne se meslent par mariage auec des femmes qui soient de quelque autre. Les peres ne donnent rien en mariage à leurs filles, excepté quelques colliers & dorures, & toute l'autre despence consiste au banquet des nopces. Les enfans masles emportent tout l'heritage.

Il y a plusieurs Gusarates, & Banjanes du pays de Cambaye, qui habitent à Goa, Diul, Chaul, & Cochin, & autres lieux des Indes pour le trafic du froment, du cotton, du riz, & choses semblables, mais principalement pour celuy des pierreries, ausquels ils s'entendent mieux que gens du monde. Ils sont sçauants en Arithmetique, & ne surpassent pas seulement en ceste partie les autres

Indiens, mais encor les Portugais mesmes. Ils ne mangent nullement auec les autres nations, non pas quand ils deuroient mourir de faim. Lors qu'ils vont par mer à Cochin ils ne prennent qu'autant de viande qu'ils estiment estre necessaire pour ce voyage. Que s'ils demeurent plus longuement qu'ils ne se sont figurez, ils aymeront mieux mourir que de manger auec vn Chrestien, ou quelqu'autre, ou en receuoir de la viande.

Beaucoup de Canares & Decanins, qui sont du pays de Decan font leur demeure en la ville de Goa, & y ont des boutiques. Ils acheptent des Portugais de la soye, du damas, & du velours, du cotton, des porcelaines, & autres marchandises de la Chine, de Cambaye, & de Bengale à la grande mesure, afin de les vendre apres à vne petite aulne. Ils ont pour cét effect des courriers leurs concitoyens, qui pouruoyent à leur emploicte. Ceux-cy portent des viures à Goa de la terre ferme. Ils ont des nauires des Indes, auec lesquels ils traffiquent du costé de Cambaye, de Sunde, & de la mer rouge. Il y a beaucoup d'excellens Orféures entr'eux, beaucoup de graueurs, & autres artisans, grand nombre de Barbiers & Medecins, qui demeurent tous à Goa, & esgalent presque en nombre les Portugais, les Mestiz, & les Chrestiens. Ils afferment les droicts du Roy autour de Salsette, de Bardes, & de l'Isle de Goa, & pour ceste cause ils sont souuent contraints d'assister à tous les iugemens, ausquels ils plaident leur propre cause, alleguant les loix & statuts de Portugal, auec estonnement des Portugais mesme.

IX. Les Canarins & Corumbins des Indes, se meslent du labourage, & de la pesche, & ont soing des Palmiers des Indes, qui portent des *Cocos*. Il y en a quelques-vns entr'eux qui se meslent seulement de lauer & blanchir le linge. Ceux là s'appellent *Meynattes*. Les autres se nomment *Patamares*, c'est à dire messagers par terre. Ceux-cy qui sont les plus vils hommes des Indiens, viuent de peu de chose. Ils s'abstienent de manger de la chair de vache, de bœuf, de beufle, de pourceau, & viuent de mesme que les Canares, & les Decanins. Ils vont presque tous nuds, n'ayans que les parties honteuses couuertes d'vn petit drap. Les femmes se couurent d'vn linge qui leur va iusques aux cuisses, & en retroussent vne partie sur l'espaule, tellement qu'elles font paroistre la moitié de leur tetin. Plusieurs de ces Canarins font profession de la Religion Chrestienne, à cause qu'ils demeurent presque tout aupres de Goa. Car il y a force Palmiers prés des riuages, de mesme que du riz, qui est la viande des Canarins, & qui viuent en vne terre basse. Ceux-cy portent de terre ferme de la volaille, du laict, des fruicts & des œufs à la ville. Leurs maisons sont couuertes de chaume, auec vne petite porte basse, où vn hõme ne sçauroit entrer tout droit. Ils engendrent des enfans en fort grand nombre, qui demeurent entierement nuds iusques à 7. ans, & depuis ce temps ils cachent leurs parties honteuses. Les femmes qui accouchent se deliurent sans sage-femme, lauent aussi-tost leurs enfans, puis les couchẽt sur des fueilles de figuier des Indes, & font soudain le mesnage, aussi bien que si elles n'estoient fraischement accouchees. Les enfãs, comme i'ay desia dit, sont nourris tous nuds, & lors qu'ils sont sales on n'vse d'autre mystere que de les lauer auec de l'eau; tellement qu'ils deuiennent fort dispos; & sont faits à tout, pource qu'on n'vse pas en leur endroict de mignardie. Les hommes de ceste sorte viuent bien souuent iusques à cent ans en pleine santé, sans perdre vne dent, se mocquans de nos delices, auec lesquels nous faisons tort à nostre vie, & à la nature. Ils nourrissent seulement vn bou-

quiet de cheueux au sommet de la teste, & se rasent le reste. Ils sont bons nageurs, & vont sur la riuiere auec des vaisseaux nommez *Almadies*, qui sont si petits qu'ils ne peuuent presque tenir vn homme seul. Cela cause qu'ils sont souuent renuersez; mais ils sont si habiles qu'ils redressent le vaisseau, iettent l'eau dehors, & poursuiuent leur voyage. Mais ils sont miserables d'ailleurs en ce qu'ils viuent petitement, & fort mal, & sont pour ceste occasion ordinairement maigres, & deffaits, foibles & de peu de courage, à raison dequoy les Portugais les mesprisent & baffoüent. Ils obseruẽt en leurs mariages mesmes ceremonies que les Decanins. Lors que les maris sont morts on dresse le buscher pour les brusler, & les femmes couppent leurs cheueux, & deschirent en signe de dueil leurs habits, qui ne valent toutesfois grand'chose.

Il y a beaucoup de Mores & de Iuifs, qui demeurent à Goa, Cochin, & autres lieux, dõt plusieurs sont venus d'autres pays, & plusieurs aussi Indiens de naissance, qui ont succé le Mathometisme, ou le Iudaïsme auec le laict. Quant à leur famille ils suyuent la coustume du pays où ils demeurent. Ils ont entre les Indiens des Tẽples, des Synagogues & des Mesquites, où ils font exercice de leur religion comme bon leur semble. Aux villes des Portugais chacun vit en liberté de conscience. Toutesfois il n'y a personne qui face des sacrifices à sa mode de peur de scãdale, & il y a peine de mort ordonnee à ceux qui feroiẽt le contraire. Les Iuifs ont volontiers de belles femmes. Il y en a plusieurs qui sont venus de Palestine, & qui parlent Espagnol des mieux. Pour les Mores ils viuent selon la loy de Mahomet, que nous descrirõs en l'Empire des Turcs, & trafiquent du costé de la mer rouge, où ils portent des espiceries. Et combien de plusieurs d'eux demeurent auec les Portugais pesle-mesle, toutesfois ils les hayssent au possible, & empeschent l'aduancement de la foy Chrestienne, laquelle ils rendent odieuse aux Indiens le plus qu'ils peuuent.

RICHESSES.

LEs Portugais & Mestiz qui demeurent à Goa traffiquent tous les iours en Bengala, Pegu, Malaca, Cambaye, la Chine, & autres lieux. Les Citoyens de la ville de Goa, & les autres peuples des Indes & des natiõs voisines s'assẽblent tous les iours en vn lieu, qui est cõme la Bourse d'Anuers; mais ils vsent en quelques chose de façons de faire differẽtes. Car à Goa les Gentils-hõmes & autres s'assemblent auec les marchands, & toutes choses sont exposées en vente comme en vn marché, ou foire. Ceste assemblée se fait seulement auant midy toute l'annee, excepté les iours de feste. Elle commence à sept heures du matin, & dure iusques à neuf; à cause de l'excessiue chaleur de l'apresdisnee. Il y a des crieurs publics en la principale place de la ville qui se nomme *Leylon*, & ceux-cy vont par ceste place auec des chaisnes d'or; des bagues, des pierreries & autres ornemens, accompagnez d'vn grand nombre d'esclaues à vendre, de l'vn & l'autre sexe, & lors si quelqu'vn veut achepter vne de ces miserables personnes, on les produit, & les monstre comme on fait icy les bestes. On trouue aussi à Goa des cheuaux d'Arabie, des espiceries de toutes sortes, & autres medicamens secs; de la gomme qui sent bon, de beaux tapis, & plusieurs autres curiositez de Cambaye, de Sinde, de Bengala, x.

de la Chine & d'ailleurs, & c'est presque vne merueille de voir vne si grande multitude de personnes. Quelques Portugais viuent, & assemblent du bien par le moyen de leurs esclaues, qui sont quelquefois iusques au nombre de vingt ou trente, & viuent de peu de chose. Ces serfs se louent par la ville de faire toute sorte de choses, & portent de l'eau pour la vendre. Les femmes esclaues accommodent diuersement les fruicts des Indes, & font diuers ouurages qu'elles portent vendre au marché ; à quoy l'on choisit des plus belles & plus ieunes, afin que les marchands attirez par leur beauté acheptent plus volontiers leur mercerie, non tant pour sa beauté, que pour celle des femmes qui la portét, desquelles ils esperent iouyr, ce que ces femmes accordent assez librement pour gagner quelque piece d'argent. Les Portugais s'enrichissent donc aisément par ceste voye, & entretiennent leur famille. Les autres font vn grand profit sur l'argent en ceste sorte. Lors que les nauires de Portugal viennent ils acheptent force grands reals d'Espagne, & donnent douze de profit sur chaque centaine.

Apres cela ils les gardent iusqu'au mois d'Auril, lors que les marchands s'en vont à la Chine, veu que les reals sont grandement de requeste en tel temps & y gaignent vingt ou trente pour cent. Au mesme temps ils acheptent des Larins de Perse, donnant huict ou dix de profit pour chaque cent, & lors que les nauires de Portugal viennent, ils les changent contre des real, & gaignent vingt ou vingt-cinq pour cent. L'vsage de ces Larins est necessaire aux Indes pour achepter du poivre à Cochin, veu qu'on y fait grand estat de ceste monnoye. Il y a encor d'autre sorte de monnoye, comme les Pagodes, les Venitiens, & les Santonois qui sont d'or. Plusieurs font aussi grand profit en toutes ces monnoyes, principalement si la fortune les fauorise. Plusieurs viuent aussi du reuenu que les Palmiers des Cocos leur apportent, à cause qu'on fait vn grand trafic de ce fruict aux Indes. Tellement qu'il y en aura tel qui outre toute la despence tirera tous les iours de gain d'vn seul Palmier demy *Pardaune*, dont l'entier vaut trois testons de Portugal, il y en a quelques-vns qui ont quatre ou cinq cens de ces arbres en vne metairie, lesquels ils louent aux Canarins.

Beaucoup des Payens habitans de Goa sont riches marchands. Il y a vne rue où l'on ne void que des boutiques de ces gens, pleines de soye, de velours & autres estoffes, & de Porcelaines. Ils acheptent toutes ces choses premierement en gros par le moyen de leurs courtiers, puis les vendent en detail, ayant vn merueilleux esprit pour cet affaire. En la mesme rue il y a d'autres marchands vis à vis qui vendent des toilles de toute sortes, des chemises toutes faites, tant pour les Portugais, que pour leurs esclaues, & plusieurs autres petites besongnes. Il y a vne autre rue où demeurent ceux qui vendent toutes les besongnes des femmes, & mille belles sortes de linge ouuré, de mesme que du chanure pour faire des voiles & des cordages. On void en vne autre rue les Banjanes de Cambaye, qui vendent des perles & de la pierrerie, du coral, & choses semblables. Il y a aussi la rue de ceux qui font des littieres, chaires, & bancs, qu'ils bigarrent de diuerses couleurs auecque la Lacque, à laquelle ils sçauent donner les couleurs qu'ils veulent. Les Orfeures ont aussi leur demeure particuliere, comme aussi les charpentiers, menuisiers, & autres artisans & ouuriers. Les autres vendent en gros le riz, & les autres marchandises des Indes.

Il y a grand nombre d'Apoticaires qui vendent en detail les drogues & espices. Ceux-cy sont la plus grande part Bramins ou Prestres des Idoles qui ont à chaque bout de ruë des boutiques garnies de toutes sortes de marchandises, ce qui est extrémement commode au peuple.

La principale & plus commune sorte de monnoye c'est le *Pardauue xerafin*, qui est d'argent, & se faict à Goa. Il a l'image de saint Sebastien d'vn costé, & de l'autre trois ou quatre fléches liees ensemble. Il vaut trois testons ou trois cens *reyses* de Portugal, & a tantost plus grand, tantost moindre prix selon le cours du change. Ils vsent d'vne autre façon de compter par certains *Tangas* dont on se sert pour faire quelque compte. Cinq de ces Tangas font vn pardauue ou xerafin de la moindre marque. Car il y a deux sortes de monnoye, c'est à sçauoir la bonne & la mauuaise: veu que quatre Tangas de bõne monnoye en font cinq de mauuaise, à raison dequoy aux ventes & aux achapts on desire sçauoir auant qu'aucune chose se face, si le payement sera en bonne ou mauuaise monnoye. Mais on fait encor vn autre par compte des vingtains, nõ pas qu'ils soient en espece, mais seulement en l'esprit de celuy qui compte. Ceux-cy valent quatre Tangas de la bonne, & cinq de la mauuaise monnoye. La menuë monnoye porte le nom de *Basarucs*. On compte pour 15. basarucs de bonne monnoye 18. de la mauuaise. Vn vingtain & trois basarucs font deux reyses de la monnoye de Portugal, & sont faits de mauuais estain. Trois cens soixante & quinze basarucs font vn pardauue ou xerafin. Les Larins de Perse valent chacun cent cinq & cent huict basarucs, selon le cours du change. Il y a des escus d'or nommez pagodes, qui valent tousiours plus de huict tangas. Les Payens qui les font y mettent vne figure de leur Idole. Les escus de Venise ou Turquie valent presque deux pardauues xerafins. Ils ont aussi des escus d'or de S. Thomas, auec l'image de ce Sainct, qui sont estimez sept ou huict tangas. Quant à la monnoye de Portugal, on n'y reçoit que les grands reals qui en valent huict petits. Ainsi que les nauires de Portugal arriuent les reals sont estimez 136. reyses, puis ils montent à plus grand prix lors que le temps d'en porter en la Chine s'approche. Il y a certaine maniere de compter à Goa pour le regard des achapts & des ventes. Il y a des pardaues xerafins d'argent qui sont en espece, mais il y en a d'or qui sont en imagination, & ne seruent qu'aux comptes. Car lors qu'on achepte des perles & de la pierrerie, de l'or, & de l'argent & des cheuaux, on ne parle que de pardauues, qui valent alors le chacun six tangues: mais pour le regard des autres marchandises, quand on ne specifie rien, on entend simplement les pardauues xerafins, dont le chacun vaut cinq tangues. Ils nomment aussi des pardauues de Larins, & lors le pardauue vaut cinq Larins. Voilà la monnoye de ceux qui demeurent à Goa, & la façon du change par le moyen de laquelle beaucoup de personnes font de grãds profits. Au reste la grande fausseté de ces pardauues, qui sont quelquesfois merueilleusement bien contrefaicts, faict qu'on a grand besoin de changeurs qui cognoissent bien la fausse monnoye. Les Indies de terre ferme font ceste monnoye fausse pour tromper les Portugais. A raison dequoy personne n'ose receuoir la moindre piece d'argent sans l'auoir fait voir à vn changeur.

Ces Changeurs apprestent aussi soigneusement de l'argent de diuerses sortes pour ceux qui en demandent, ayant des tables toutes disposées, où l'on void ordinairement des monceaux d'argent distinguez par tangues. La tangue vaut soixante & quinze basarucs; & au change du pardauue sur trois cens

soixante & quinze basarucs, ils en adjoustent quelquesfois huict ou dix.

Les poids de Goa sont semblables à ceux des Portugais, & sont distinguez en Quintaux, arobes, & autres poids. Ils ont encor toutesfois vn autre poids nommé *Mao*, qui signifie la main, & pese douze liures, & l'on en vse pour vendre du beurre, du miel, du succre, & semblables matieres. On mesure le poivre auec le *Bharo*, qui fait trois quintaux & demy du poids de Portugal, & chaque quintal fait cent liures. Ils ont vne mesure qu'ils nomment *Medida*, qui vaut enuiron neuf onces. Vingt-quatre de ces mesures font la main, & vingt mains le *Candil*, & vn candil tient presque quatorze muids. Ils mesurent auec cecy le riz, le froment, & autres choses seiches; & en chargent les nauires, faisant le compte de la charge par candils ou bhares. Ils vendent aussi le riz dans de la paille bien liee auec des fardes. Le farde contient communément trois mains & demie. Le meilleur riz se nomme girasal, & vaut plus que celuy qu'on appelle chambasal. Il y a encor d'autres sortes de riz de moindre valeur, & quand il est dans l'escorce on l'appelle *Batthe*, & ressemble fort à l'orge.

Quant aux Viceroys ils ont coustumé de visiter les places & forteresses qui sont sous le Roy d'Espagne, à cinquante, soixante, & quatre-vingts milles de Goa, tant du costé du Nord, que du Midy. Ceste visite leur apporte vn grand profit, autant que tout autre chose. C'est chose asseuree que les Viceroys ont de grands reuenus, & qu'ils disposent de ceux du Roy d'Espagne comme bon leur semble, deuenant par ce moyen extrémement riches, à cause que le Roy leur donne entiere puissance. Tellement qu'ils amoncellent vne grande quantité d'or, & d'argent, & assemblent force richesses. Outre les reuenus & profits ordinaires ils reçoiuent des presens de tous costez, qui les enrichissent. Car tous ceux qui ont quelque alliance auec l'Espagne enuoyent, suiuant la coustume des Ambassadeurs au Vice-roy nouuellement arriué, auec des presens, qui ne manquent iamais d'estre grands & magnifiques : & tandis qu'il demeure à Goa, il est entretenu aux despens du Roy, de mesme que les Officiers, de ce qu'on tire pour le Roy des terres de Salsette, & de Bardes.

FORCES.

L'Isle a seulement vne muraille du costé du Leuant viz à viz de la terre de Salzette iusques à l'autre costé de la terre de Bardes. Ceste deffence n'est bonne que contre les soudaines attaques des peuples de la terre ferme, qui ne sont sous la domination des Portugais. Il n'y a point d'autre fortification en ceste Isle. Il y a bien en la terre de Bardes vn chasteau qui est sur vn haut à la bouche du fleuue; mais il est presque ruiné, & a seulement trois canons de fer, & vn homme qui le garde.

L'Isle de Goa du costé du riuage de la mer, monstre en quelques lieux des rochers fort hauts : mais la terre de Bardes du costé qu'elle regarde la mer a vn beau riuage de sable l'espace de cinq cens pas. Voicy la garde de ceste Isle: du costé du Leuant, il y a trois ou quatre portes sur le bord de la riuiere à l'extremité de l'Isle, vis à vis de la terre ferme de Salsette & Bardes. Chaque porte

a son Capitaine, & son Secretaire, sans la permission desquels personne ne peut aller en terre ferme. A raison dequoy quand les Indiens Decanins, & les autres Ethiopiens idolatres qui demeurent à Goa vont en terre ferme pour faire quelque traffic, ou emploicte, ou bien pour chercher des viures, il faut qu'ils reçoiuent sur le bras nud vne marque qu'on leur imprime en ces passages. Lors qu'ils retournent ils doiuent monstrer la mesme marque, & l'on donne pour la liberté du passage deux basarucs pour le Capitaine & Secretaire, qui mettent la nuict en sentinelle vn ieune homme, qui a la charge de sonner vne cloche qui pend de la tour. Ce ieune homme attache bien souueut la corde de la cloche auec vne courroye à son pied, afin de faire entendre à tous momens qu'il veille. Il y a cinq passages de ceste sorte. L'vn est du costé de Midy, qui conduit à la terre ferme, & à Salsette. Ce pays s'appelloit *Benesterciim*, & se nomme maintenant le passage de S. Iacques, à cause de la parroisse S. Iacques qui est en ce lieu-là. Le second passage nommé Sec est au Leuant de l'Isle, & c'est le commun passage pour aller en terre ferme, à cause que la riuiere est plus gueable en ce lieu-cy qu'en nul autre. Le troisiesme qui se nomme le passage de *Daugiin*, ou de la mere de Dieu est du costé de Midy, & est presque tout aupres de la ville. La muraille va iusques-là, commençant au pays de S. Iacques : & tout le reste de l'Isle n'a autre deffence. De ce passage on trajette iusques à l'autre Isle qui respond à la terre ferme, & ce quatriesme s'appelle de *Noruua*. Le cinquiesme & dernier passage est de la ville iusqu'à la moitié de la riuiere, & en vne plus basse plage tirant vers Bardes. Cestuicy est le plus fort de tous, & se nomme pas de *Pangtin*. Et c'est en cét endroit qu'on arreste & visite tous les vaisseaux qui entrent dans la riuiere, ou en sortent. Voilà toutes les fortifications de ceste Isle, qui toutesfois ne craint gueres l'effort de ses voisins, estant soigneusement gardee & pleine du peuple. Toutesfois ce qui pourroit nuire aux Portugais, seroit la grande multitude des Idolatres, & Mahometans qui sont en ceste Isle. Mais s'il y a de la crainte de ce costé-là, les Portugais y mettent si bon ordre, & prennent garde si soigneusement à toute chose, qu'ils peuuent viure en asseurance. Outre cela les armees de mer qui courent de tous costez empeschent assez qu'on ne les puisse surprendre, & les soldats qu'on y entretient, qui sont en grand nombre les rendent pleins d'asseurance.

GOVVERNEMENT.

LE Vice-Roy des Indes qui demeure à Goa, y est enuoyé par trois ans auec pleine puissance, & quelquesfois y demeure dauantage, selon que le Roy l'ordonne. Mais c'est chose qui n'arriue gueres souuent, & est du tout extraordinaire. Ce Vice-roy a dans ceste ville son conseil, son siege de Iustice, sa chancellerie, & ses Iuges à la façõ de Portugal, & pour ceste cause il decide tous les procez & debats au nõ du Roy d'Espagne, auquel on peut toutesfois appeller des choses ciuiles qui sont de grande importance, & c'est aussi le seul poinct reserué. Quant aux criminelles, il n'y a personne qui puisse appeller du iugemẽt qui se donne à Goa, s'il n'est noble; & le Vice-Roy est bridé en ce qu'il ne peut faire mourir vn Gentil-homme, ains est obligé de l'enuoyer prisonnier, &

sous bonne garde en Espagne, sinon que le Roy y pouruoye d'autre sorte. Le Palais du Vice-roy est gardé par des soldats qui sont ordonnez pour cét effect. Ceste dignité dure iusques à l'arriuee de l'autre Vice-roy qu'on luy donne pour successeur, qui estant à Bardes, ou en quelqu'autre lieu des Indes, enuoye soudain ses Procureurs pour prendre possession. Lors le Vice-roy quitte le Palais à celuy qui vient, & le desgarnit de tous ses meubles, n'y laissant que les murailles, qui sont bien-tost tapissees, aussi bien que le reste se trouue en peu de iours meublé richement. Le Vice-roy precedent s'en retourne dans le mesme nauire où son successeur est venu. Ce grand pouuoir n'est iamais donné que pour quelque recompense signalee. Les Indiens disent communément qu'ils ne peuuent esperer vne meilleure fortune aux Indes, tandis que ceste maniere d'enuoyer des Vice-roys pour trois ans sera maintenuë. Car la premiere annee le Vice-roy considere & recognoist les façons de faire du pays: la seconde ils taschent d'assembler des moyens, & la troisiesme il met toute chose en bon ordre, afin que son successeur ne le surprenne. Ce qui peut assez faire conjecturer que ceste domination sera de duree, puis qu'il n'y a personne qui se puisse promettre vn plus long-temps pour donner ordre à toute chose, & que par ce moyen on empesche la nonchalance de ceux qui different les affaires d'vn iour à l'autre.

Le liure où l'on escrit les noms de ceux qui vont de Portugal aux Indes, est enuoyé à vn qui en a charge particuliere aux Indes, & cét office est triennal de mesme que les autres des Indes. Lors que l'Esté arriue aux Indes, & que la necessité contraint de mettre vne armee sur la mer, pour rendre plus asseuree la nauigation que ceux de Malabar, ennemis iurez des Portugais, empeschent, & troublent en toute sorte chaque annee, enuiron le mois de Septembre on faict crier à son de tambour, que ceux qui voudront seruir le Roy sur la mer, viennent pour receuoir la solde. Lors le Viceroy faict vn General qui a plusieurs Capitaines sous luy, dont chacun commande à vn vaisseau, & de ces vaisseaux les vns tiennent cent hommes, & les autres trente. Ces hommes selon les tiltres qu'ils ont reçoiuent la solde, dont le payement se fait tous les trois mois. Le soldat a sept pardauues xerafins. Le pardauue vaut trois testons de Portugal. Vn homme honorable prend neuf pardauues, & ainsi de là en auant. Les Capitaines taschent d'attirer les bons soldats auec des presens outre la solde. Les vaisseaux sont fournis de viure à suffisance, les Capitaines mangent auec les soldats, & prennent garde qu'ils soient bien, veu qu'autrement ils leur seroient peu obeyssans. Ceste armee garde & court la mer iusques au mois d'Auril, pour empescher les courses des Malabres. Sur la fin du mois d'Auril, elle s'en retourne à Goa, & lors on tire les vaisseaux en terre. Les soldats estans de retour vont où bon leur semble, sans estre soudoyez de là en auant. Lors le Vice-roy proteste deuant le General de l'armee de mer, que par son commandement, & au nom du Roy d'Espagne, il a tenu sur la mer vne armee tant de temps, & a empesché les escumeurs de faire quelque rauage. S'il s'est fait quelque bel exploit digne de memoire, on en faict vn long discours, où l'on met entr'autres poincts, que le General a faict pour ce regard de grands frais pour le seruice du Roy. Le General ayant ce tesmoignage & certificat tesmoigne le mesme des Capitaines qui ont esté sous sa charge. Il faut aussi auoir des certificats des Secretaires, & de ceux qui ont charge de l'Arcenal des Indes, afin qu'on puisse

monstrer que l'on n'a rien fait qui puisse retarder, ou diminuer la recompēse.

Les Portugais s'en reuont auec ces tesmoignages, ayans desia conceu de leur esprit la charge qu'ils veulent briguer. Tous les officiers s'en reuont aussi au bout des trois ans, & c'est vne extréme faueur quand on leur accorde la cōtinuatiō pour leur gendre, qui prēd l'office pour le mariage de sa femme. Lors les lettres sont enregistrees en la grande Chancellerie, & enuoyees aux Indes, afin que le Viceroy les confirme. On y suit les mesmes loix qu'en Portugal.

Quant au poivre qu'on tire des Indes, voicy comme on y procede. On ne charge nul nauire que les cinq, que ceux qui afferment les vaisseaux du Roy d'Espagne doiuent tenir prests. Que s'il y a tant de marchandise que ces cinq vaisseaux ne la peuuent tenir toute, lors les Fermiers du poivre, & les officiers du Roy requierent que l'on y adjouste encores quelques vaisseaux au nombre ordinaire : ce que leurs fermiers sont contraints de faire, en telle sorte qu'il y ait assez pour emporter toute la charge : que s'ils le refusent, alors le Viceroy, & les Officiers du Roy en peuuent charger à leur volonté, tant du poivre des Fermiers, que d'autres marchandises qui restent au proffit du Roy, sans que les Fermiers des nauires y puissent pretendre aucune chose ; mais cela se peut faire seulement lors que les cinq nauires ont entieremēt leur charge. Les Fermiers du poivre ont en chaque nauire vn Facteur, à qui le Roy dōne place, & entretient durant le voyage. La ferme du poivre dure cinq annees, & s'il arriue quelque fortune sur mer, c'est au dommage de ceux qui la tiennent, & qui chargent les nauires, de mesme que tout le chargement se faict à leurs despens : & si l'argent vient à se perdre aussi, ceste perte est sur leurs coffres. Ils sont obligez de donner le poivre au Roy à raison de douze ducats pour quintal : si la quantité y manque, tout est au dommage des Fermiers, & non du Roy, qui reçoit en la maison des Indes le poivre sec, & net, auec vn gain asseuré, & sans crainte de perte. Au reste ces Fermiers ont leurs droits, & leurs priuileges si bien affermis, qu'on ne peut aller au contraire.

Il n'y a personne autre qui puisse vendre du poivre aux Indes sur peine de la vie, & ceste loy est rigoureusement obseruee. On ne peut diminuer la somme d'argent qui est preparee pour l'achapt du poivre, ny en prendre tant soit peu pour quelque cause qu'on puisse alleguer, tant soit-elle necessaire. Il n'y a personne qui puisse apporter de l'empeschement lors qu'on charge les nauires de poivre. On laisse mesmes les affaires du Roy à part en ce temps, & le Viceroy n'a soing d'autre chose auec les autres Capitaines des Indes, & donne assistance pour cét effect lors qu'on la demande. Le Bhare du poivre se vend aux Indes presque ordinairement 28. Pagodes, & le Bhare vaut trois quintaux & demy de Portugal : tellement qu'vn quintal vaut 12. Xerafins Pardaues, & quatre Tangues, & le quintal pese 128. liures. Ils doiuent certaine quantité d'argent au Roy d'Espagne, si les nauires arriuent à bon port : outre ce ils sont obligez de faire porter, & nourrir les soldats gratuitement. En fin si quelque nauire vient à se perdre, le Roy n'y fait que perte de quelque argent qui est donné pour son droict, & de ce qu'il n'a pas le poivre qu'il deuoit auoir à certain prix. Et de là vient que ceux qui ont charge des choses qui concernent la mer, ne se soucient de mettre dans les nauires guere de gens de deffence, au lieu que les Roys de Portugal en auoient vn soing particulier, pource que tout le poivre leur appartenoit.

RELIGION.

XIII. ON a liberté de conscience dans Goa, où l'on void auec les Portugais des Mores, des Iuifs, Armeniens, Gusarates, Banjanes, Bramins, & autres gẽs des Indes qui y viuent à leur mode, & selon leur Religion, sinon qu'on ne leur permet pas de brusler les hommes morts, ou en vie, ny de celebrer leurs nopces, & faire parade de leurs superstitions diaboliques: à quoy l'Euesque prẽd soigneusemẽt garde de peur du scandale des nouueaux Chrestiens. Mais si quelqu'vn apres auoir esté baptisé se remet au Paganisme, il est mis à l'Inquisition pour estre puny selon la Sentence des Inquisiteurs. Il y a là plusieurs Arabes, Perses, & Abyssins, qui suiuent en partie la Religion Chrestienne, & en partie celle des Mores, qui gardent la pernicieuse loy de Mahomet. Les Mores mangent de tout sans distinction, excepté de chair de pourceau, & sont enterrez à la facon des Iuifs. Quelques-vns d'entre les Decanins, Gusarates, & Conarins s'abstiennent de la chair de vache & de beufle. Plusieurs adorent le Soleil, & la Lune, recognoissãs toutesfois vn seul Dieu, Createur de toutes choses. Au reste il y a forces Eglises, & Monasteres à Goa: mais il n'y en a pas vn de vierges religieuses, pource qu'il n'y a moyen de persuader la chasteté aux femmes des Indes. Il y a icy vn Archeuesque qui a sous luy tous les Euesques des Indes Orientales, & il y a Inquisition de mesme qu'en Espagne.

L'ANCIEN CHRISTIANISME DES INDES.

XIV. SAinct Thomas Apostre, apres que ceste partie luy fut escheuë en la distribution du monde, se transporta premierement en l'Isle de Socotere, où ayãt fait plusieurs Chrestiens, il passa à Cranganor, de là à Colan, & de là à Choromandel. Ayãt donc semé par tous ces lieux la parole de Dieu, meu de la renõmee de la grandeur de la Chine, y alla pour prescher Iesus-Christ. Apres y auoir trauaillé durant quelque temps, il s'en retourna au Royaume de Choromandel pour reuoir les Neophites, & les confirmer en la foy. Ce pays auoit lors pour sa ville capitalle Malipur, que les Portugais nomment aujourd'huy S. Thomas: & s'estant mis à bastir vne Eglise en ce lieu, tandis que les Prestres des idoles, & le Roy Sagam luy faisoient toutes les contrarietez qu'ils pouuoient, il aduint vne chose, qui seruit grandement pour manifester à ces barbares la vertu de Christ, & la verité de l'Euangile. La mer auoit poussé vne piece de bois d'extraordinaire grãdeur, à la plage, qui estoit lors esloignee de la ville d'enuiron dix lieuës. Le Roy eut desir de se seruir de ce bois, pour vn bastiment qu'il faisoit: mais il ne le peut iamais faire bouger d'vne place, ny par le moyen des Elephans, ny par celuy de plusieurs instruments, & de beaucoup d'hommes. On dit que l'Apostre proposa là dessus au Roy vn party; que s'il luy donnoit ce bois pour bastir vn temple au vray Dieu, il le tireroit soudain à la ville sans ayde d'homme, & sans aucune machine: le Roy accepta le party presque en se mocquant, & pour s'en rire. Lors sainct Thomas ayant lié la ceinture qu'il portoit à vne petite branche, qui paroissoit hors du tronc, apres auoir fait le signe de la Croix, le tira sans peine dans les murailles, auec estonnement de tout le peuple. Puis ayant dressé vne croix de

pierre,il predit que quand la mer viendroit là, on verroit venir de pays loingtain des hommes blancs,pour restablir la doctrine qu'il auoit preschee. Ceste Prophetie fut verifiee à l'arriuee des Portugais aux Indes, pource qu'vn peu auparauant la mer c'estoit approchee de ceste marque.La reputation de sainct Thomas croissoit continuellement auec ses miracles. Dequoy les Bramins estans faschez, pource qu'ils voyoient defaillir leur credit, & leur gain, l'vn d'eux pour le ruiner,tua vn sien fils, & accusa l'Apostre de ce meurtre. L'Apostre estant venu deuant le Roy pour se purger de ce qui luy estoit imposé, dit qu'il n'estoit besoin d'autre iustification que du tesmoignagne mesme du mort, & requist qui luy fust permis de l'interroger: son aduersaire n'eut pas la hardiesse de refuser ce party:& lors que tous ainsi estoient estonnez de ceste proposition, & en attente de ce qui reüssiroit, l'enfant mort fut porté en la presence du Roy.Sainct Thomas se tournant alors vers le corps,luy dit,qu'au nom de Christ qu'il preschoit pour Dieu & Sauueur du mõde,il declarast qui estoit l'autheur de sa mort:au Nom de Christ ce corps parla,& tesmoigna que Sainct Thomas estoit messager du vray Dieu,& que son pere l'auoit tué de rage,& pour l'enuie qu'il portoit au Sainct. Le Roy qui auoit desia quelque inclination à la Loy de Christ, l'embrassa soudain voyant ce miracle. Mais les Bramins bien que conuaincus de leur perfidie, ne pouuans souffrir le progrez de l'Apostre,auec la ruine de leurs idoles,se resolurent de le faire mourir.Il y auoit hors de la ville vne colline, où Sainct Thomas à l'exemple de Christ auoit accoustumé de se retirer pour y faire ses prieres, & penser à luy mesme. Ce fut en ce lieu, qu'il receut premierement des coups de pierre,& de dard,& mourut en fin d'vn coup de lance.Son corps fut enleué par ses disciples,& enterré dans vne Eglise, où l'on mit encore vne piece de la lance qui l'auoit percé, & vn baston ferré dont il vsoit en ses voyages pour se soustenir, & vn vase plain de la terre où son sang estoit tombé.Quelques-vns estiment que le miracle du tronc de bois,ne se fit à Malipur,mais à Cranganor,& que le successeur du Roy Sagam le fit mourir à Calamine,& que son corps fut transporté par les Chrestiens en Edesse ville de Mesopotamie. Toutesfois Iean III.Roy de Portugal suiuant la commune opinion,enjoignit à Edoüard de Meneses son Lieutenant aux Indes,de faire ce qui luy seroit possible pour trouuer le corps de S. Thomas au riuage de Choromandel,& de pourchasser que ses saintes reliques (bien que les autres tiennent qu'elles sont toutes en Mesopotamie) fussent mises en quelque lieu pour y estre gardees auec reuerence. Mesmes en donna charge à Emanuel Feria, qui s'en alla à Malipur auec quelques Prestres,& vn Architecte. Là parmy les ruines de la ville ils trouuerent les vestiges d'vn tẽple magnifique, où il n'y auoit plus rien debout qu'vne petite Chappelle auec plusieurs croix peintes dedans & dehors. Ceux du pays disoient que le corps de l'Apostre estoit en ce lieu, & de fait ils trouuerẽt vne pierre où estoit escrit en vieil langage,comme on apprit de gens qui s'y entẽdoient,que ceste Eglise fut bastie par S.Thomas,& que le Roy Sagam auoit donné la disme des marchandises que l'on conduisoit dans les villes, pour l'entretenir. On trouua sous ceste pierre (comme ceux du pays asseuroient) le corps du Roy : mais en creusant plus auant, on trouua vn lieu premierement ceint de muraille de terre,& puis de pierre,haute de neuf pieds,couuerte de diuerses sortes.On disoit que le corps de l'Apostre estoit là dessous.Surquoy deux Portugais,qui se confesserent,& communierẽt auparauant,s'estans mis à ouurir le lieu,trouue-

rent certains os fort blancs, meslez auec de la chaux & du sable, vn tronçon de lance, vn baston à voyager, & vn vase de terre, si bien que l'on cogneut à ces marques que c'estoit là le vray corps de l'Apostre; & ce d'autant plus que le corps du Roy Segam, & d'vn autre disciple de S.Thomas, estoient aupres; mais ces deux estoient iadis, & si espouuentables, que la seule couleur distinguoit les os de l'Apostre de ceux des autres. Le corps du Sainct fut mis apres en vne chasse, & ceux des deux disciples en vne autre, & les clefs du lieu furent portees au Viceroy, & remise entre ses mains. Deux annees apres, les mesmes os furent cachez par deux Portugais sous l'Autel de la Chapelle, & finalemét transportez à Goa par vn Religieux de l'ordre de S. François, au temps que Dom Constantin de Bragance estoit Viceroy des Indes. Il y a aujourd'huy des Chrestiens aux Indes, qui se nomment de sainct Thomas, il est vray qu'ils ont diuerses erreurs, nees en partie de l'heresie d'Arrius, & en partie de Nestorius. Ce mal se glissa parmy eux, pource que ces miserables ayans grande faute de Prestres, & de Prelats qui les instruisissent, & administrassent les Sacremens, apres vne longue deliberation arresterent d'enuoyer quelques-vns d'entr'eux pour en rechercher, & les mener aux Indes, en quelques lieux qu'ils les trouuassent. Ces deputez apres vn long & penible voyage, arriuerent en Assyrie, où ils prierent le Patriarche de Babylone de leur fournir ce qu'ils demandoient. Ce Patriarche leur donna quelques Prestres, & Prelats qui allerent aux Indes, & au lieu de la pure & vraye doctrine, semerent l'yuraye des susdits Heresiarches, & ces erreurs y sont demeurees iusques à nostre téps. Toutesfois ils retiennent beaucoup des traditions Apostoliques, ont en grande veneration le S. Sacrement de l'Autel, & le prennent sous les deux especes. Ils gardent l'Aduent & le Caresme, chantent ordinairement les Psalmes, oyent la Messe, & celebrent les festes de Iesus Christ, & des Saincts, mais sur tout l'Octaue de Pasques. Ceux-cy habitent à Cranganor, & aux enuirons, & l'on estime qu'il y en peut auoir enuiron soixante & dix mille. Il y en a encor vn grand nombre à Negapatan, & à Malipur: & dauantage au pays d'Angamale quinze mille au dessus de Cochin tirant vers le Nord. C'est là que demeure l'Archeuesque dependant du Patriarche de Babylone. Ils recognoissent peu à peu la verité de la Religion Catholique par le moyen des Iesuites, qui ont vn College à Vaypicota: veu qu'ils se confessent à eux, & leur portent leurs enfans à baptiser, & leurs Prestres apprennent à dire la Messe à la Romaine. En l'an 1583. l'Archeuesque tint vn Synode, où deux Iesuites se trouuerent, & firent beaucoup de decrets conformes à la Religion Catholique. L'an 1587. le Roy d'Espagne fonda vn college à Malipur, auec l'aide des Chrestiens de S. Thomas, & vn Seminaire pour l'institution de la ieunesse.

LE NOVVEAV CHRISTIANISME DES INDES.

XV. LEs premiers qui passerent aux Indes pour annoncer l'Euangile, furent les Religieux de l'Ordre de sainct François, dont le premier fut frere Henry depuis Euesque de Sette, qui y alla auec l'armee qu'y mena Pierre Aluare Capral, l'an 1500. auec quelques Prestres, mais on ne trouue pas que luy, ny ses compagnons eussent moyen de faire valoir leur talent, à cause des continuelles guerres. On y vid aller apres Frere Anthoine Petroine, & bientost apres

Frere Antoine Laurere,qui s'arresta en la Socotere,& y fit quelque fruict.Finalement Lopez Sequeyra Viceroy des Indes bastit à Goa vne Eglise sous le nom de sainct François,& vn Conuent pour les Religieux de cét ordre: ce qui fit qu'ils eurent la commodité de s'employer en ces quartiers au seruice de Dieu,& à la conuersion des Indiens. Si bien qu'il ne se fit de là en auant gueres d'entreprises de paix ou de guerre, où ils ne se trouuassent. Car Antoine Petroine fut le premier qui dit la Messe, & prescha à Daman en Cambaye, & F. Antoine Casal fut au secours le Diu auec Dom Iean de Castro, & y fit son deuoir. Le premier Euesque des Indes fut vn certain frere Fernandez de l'Ordre de S. François,qui y alla au temps de Nugnez d'Acugne. Cestuy-cy en administrant les Sacremens de la Confirmation & des saincts Ordres, en preschant aux Portugais, & en attirant les Gentils à la foy, exerça loüablement l'office d'Euesque, & c'est chose vray-semblable qu'en ce temps la foy fut grandement aduãcee. Mais il n'y auoit chose dont les Escriuains de leur temps se souciassent moins, veu qu'outre qu'ils estoient rares, ils ne s'occupoient qu'à escrire les faicts d'armes, & les voyages des flottes. Fernandez eut pour successeur Iean d'Albuquerque de Castille du mesme Ordre de sainct François, qui vint aux Indes auec Dom Garzie de Norogue, & mena auec luy vn Frere Vincent, propre à enseigner la doctrine Chrestienne, & vn Iacques de Borba Portugais, Predicateur assez fameux. Mais iusqu'à ce temps on voyoit plustost aux Portugais vn ardēt desir d'aduancer la Religion Chrestiēne aux Indes, qu'aucun effect d'importance: pource que les Capitaines & Gouuerneurs estoient occupez à bastir des forts & à faire des vaisseaux, & ramasser des soldats pour deffendre la mer, & attaquer le pays des ennemis: & les Religieux de sainct François, quoy qu'ils eussent à Goa vn bon Conuent, estoient toutesfois tellement occupez de nuict & de iour à leurs exercices ordinaires du chœur, & d'enterrer les morts, qu'ils auoient peu de loisir de Catechiser & d'instruire les Gentils pour les conuertir. Au temps qu'Estienne Gama gouuernoit les Indes, qui fut en l'an 1540, quelques gens de bien, dont les principaux furent Michel Vaz Vicaire General des Indes, & Iacques de Borbe, & Cosme Annie, instituerent vn Seminaire de ieunes gens de diuerses nations, afin de semer par leur moyen la foy Chrestienne en beaucoup d'endroits; & on leur assigna les reuenus des temples des idoles ruinez par Michel Vaz, & l'on appella ce Seminaire le College de saincte Foy, & puis de sainct Paul, à cause d'vne petite Eglise ainsi nommee. Ils pensoient d'esleuer en ce College vn bon nombre de ieunes gens de toutes nations, & les instruire en la doctrine Chrestienne, afin qu'ils fussent apres propres à prescher,& reduire à la verité de l'Euangile leurs compatriotes. En ce temps on fit vne belle acquisition à l'Eglise sans y penser. On nomme Paraues les peuples qui habitent prés le Cap de Comorin, qui sont simples & de bon naturel, & s'entretiennent pour la plus grand' part par le moyen de la pesche des perles, d'où vient que le riuage où ils habitent, qui a de longueur depuis ledit Cap iusqu'à l'Isle de Manar, enuiron cinquante lieuës, auquel espace on compte enuiron vingtcinq villes ou villages, se nomme Pescherie. Ceux-cy donc ayans esté ruinez par les Mahometans,& estans reduits,tant pour ceste occasion que pour d'autres à vne extréme misere, apres vne longue consultation, poussez par vn certain Iean de la Croix, qui s'estoit conuerty quelques annees auparauant, & trafiquoit en ces lieux-là, se resolurent de mander à Cochin leurs chefs, pour

demander secours, en promettant d'embrasser la foy Crestienne s'ils estoient secourus. Leurs deputez arriuez à Cochin pour asseurer mieux les Portugais, se firent incontinent baptiser. Il sembla qu'on ne deuoit mespriser ny leur demande, ny leur offre. Si bien que les Portugais ayans mis en ordre vn bon nombre de vaisseaux armez, non seulement chasserent les Mahometans de ce pays-là, mais encores rendirent meilleure la condition des Paraues, & plus grand le profit de la pesche. Il alla sur les mesmes nauires quelques Prestres, qui catechiserent & baptiserent en peu de iours tout ce peuple. Mais ce peu d'Ecclesiastiques ne pouuoit suffire à l'instruction des Cathecumenes, ny à la confirmation des conuertis. Ce qui leur nuisoit encores, c'estoit le commerce & la frequentation qu'ils auoient auec les infideles pleins de liberté & de dissolution. Tellement qu'il estoit plus aisé que les vieux Chrestiens se corrompissent que d'ayder aux nouueaux. Le Roy Iean qui estoit aduerty de tout cecy, ne pardonnoit ny à despence ny à peine pour remedier à tout, & ce qui le poussoit grandement à ce faire, c'estoit qu'il sçauoit qu'il ne pouuoit tirer les decimes du pays ny les tailles, ny faire la guerre aux Gentils, sinon pour maintenir & augmenter la gloire de Dieu & la predication de l'Euangile, si les Gentils s'opposoient à son aduancement. Mais les forces du Roy n'estoient pas correspondantes à sa bonne intention, pource qu'il falloit pour l'effect de ce dessein, vn grand nombre d'hommes de bonne vie, pleins de prudence, de doctrine, de charité, de grandeur de courage, & de force de corps, & le Portugal n'auoit alors gueres de tels hommes : car les Predicateurs estoient pour la pluspart estrangers, & les Portugais qui vouloient s'addonner aux lettres, se transportoient à Alcale, où à Salamanque. L'Vniuersité de Coymbre qu'il auoit fondée, estoit encores nouuelle, & ne produisoit que des fruicts amers, & la necessité des Indes estoit pressante. La compagnie des Iesuites commença de fleurir alors, & le Roy qui en fut aduerty, escriuit à Dom Pierre Mascarogne son Ambassadeur à Rome prés de Paul troisiesme, d'obtenir du Pere Ignace, fondateur de ceste Compagnie, quelques-vns de ces Peres. L'Ambassadeur les demanda, & n'en obtint que deux, c'est à sçauoir le Pere Simon Rodriguez Portugais, & François Xauier Nauarrois, ausquels se joignirent apres Paul de Camerin en Italie, & François Mansille en Portugal. De ceux-cy Rodriguez demeura en Portugal apres, & Xauier passa aux Indes. Ils partirent de Rome l'an 1540. Ainsi qu'ils furẽt en Portugal, le Roy informé de la vertu du Pere Xauier, luy fit beaucoup d'honneur, & luy ayant auec affection recõmandé l'aduancement de la Religion Chrestienne aux Indes, luy donna vn Brief du Pape, par lequel il estoit fait Nonce du saint Siege, auec ample pouuoir aux Indes. Il arriua à Goa le seiziesme du mois de May de l'an 1542. où il fut receu auec grand honneur de l'Euesque, & commença soudain à mettre la main à la besongne, instituant d'abord le Catechisme. Il alloit tous les iours par les ruës, & au son d'vne clochette assembloit beaucoup de gens pour venir à l'Eglise. Là tant luy que ses compagnons enseignoient la doctrine Chrestienne. Il passa l'hyuer de ceste sorte, & Paul de Camerin prit le soin du College de S. Paul, où il y auoit vn bon nombre de ieunes gens. Mais le Pere qui auoit ouy parler de la fraische conuersion des Paraues, s'en alla vers eux au Printemps, menant auec luy Mansille pour les instruire & les confirmer, & pour ce faire il apprit leur langue auec grãde peine. Il luy fallut combattre plus d'vne fois auec les Bramins qui ne pouuoient endurer qu'il

leur ostast leur suitte & leur reputation, & descouurist leurs vanitez & leurs tromperies. Il ne s'arrestoit en vn lieu qu'autant qu'il y estoit necessaire: mais il faisoit choix des Neophites qui auoient plus de vertu & plus d'esprit, & les laissoit en sa place pour auoir soing des autres. Estant arriué au bout de quelque Prouince, il retournoit à l'autre, & demandoit compte des choses qu'il auoit enseignees, principalement à ceux qu'il auoit fait maistre des autres, qui se nomment là *Canacapoles*. Il obtint pour eux certaine somme d'argent, que les Indiens souloient donner pour les brodequins de la Royne de Portugal, à laquelle il escriuit, qu'elle ne pouuoit monter au Ciel auec de meilleurs brodequins, qu'auec les prieres de Neophites. Il employa plus d'vne annee à instruire & confirmer les Paraues: & à la renommee de leur conuersion les Macoes, peuples voisins, qui appartiennent au Royaume de Trauancor, & habitent le costé du Leuant du Cap de Comorin, enuoyerent les messagers au Pere, le priant qu'il les allast baptiser, ce qu'il fit & dans vn mois il reduisit à la foy plus de dix mille personnes. Ce pendant qu'il estoit attentif à la conuersion des Macoes, ceux de Manar, qui est vne Isle entre Coromandel & le dernier Cap de Zeilan, luy enuoyerent des messagers pour demander le baptesme. Il y enuoya quelques-vns qui catechiserent ceux de Manar cependant qu'il trauailloit à ce qu'il auoit commencé. Ce que le Roy de Iafanapatan, duquel ils estoient subjects, ayant entendu, remply d'extréme courroux, il en tua vne partie, & tourmenta cruellement l'autre. Quelques-vns qui eschapperent ses mains, vindrent par terre à Goa (espace de deux cens lieuës) pour demãder le baptesme. Cependant que le Pere Xauier estoit occupé en de si bons exercices, on luy enuoya pour luy ayder Iean Beyra de Ponteuedro, Nicolas Lancelot d'Vrbin, Antoine Criminel de Parme, & l'annee 1548. il eut encores Gaspart Berzé, & Antoine Gome, auec huict autres compagnons: & en mesme temps il arriua à Goa douze Religieux de l'ordre de sainct Dominique, dont Iacques Bermude estoit le chef, & on leur bastit vne belle Eglise & vn Conuent fort commode en peu de temps. Le Pere Xauier ayant laissé la charge de l'Eglise des Paraues au Pere Antoine Criminel, luy donna suject de mourir glorieusement: car les Bramins & les Badagues le tuerent.

Parmy ces accidens le Roy de Tanor se fit baptiser. Tanor est vne ville esloignée de Goa vers le Midy d'enuiron quatre-vingt lieuës. Ce Roy estant informé de nostre foy par frere Vincent de l'Ordre de sainct François, & par Iean Suarez qui l'alloient souuent trouuer, se fit en fin baptiser, en prenant le nom de Iean. La Royne, & deux personnages de son Royaume firent le semblable puis apres, mais secrettement, & le Roy mesme apres le baptesme portoit au col (de peur des seditiõs) les trois filets selon la coustume des Bramins, de la secte desquels il auoit esté. Il luy print enuie apres, afin de noüer vne plus estroicte amitié auec les Portugais, de venir à Goa, où il fut receu fort magnifiquement. L'Archeuesque, le Viceroy, & plusieurs autres luy parlerent de quitter ces marques de Bramins, & de faire profession ouuerte du Christianisme: mais il alleguoit le danger d'vne reuolte du peuple, & de son frere, & les prioit de ne le vouloir faire precipiter, adjoustant qu'il auoit tellement à cœur la Religion & la gloire de Christ, qu'il ne laisseroit passer aucune occasion de l'accroistre, mais qu'il falloit y proceder sagement. Il demeura l'espace de dix iours à Goa, durant lesquels il eut le Sacrement de la Confirmation de l'Archeuesque. Or les Portugais ayans non seulement

augmenté, mais estably leur Empire aux Indes, auec la paix qui s'ensuiuit: le nom de Christ s'estendit aussi grandement. On destruisit beaucoup de Temples d'idoles, au lieu desquels on bastit de magnifiques Eglises. Pour attirer mieux les Gentils on fait de grandes carresses à ceux qui sont baptisez, & on leur pourchasse des charges & des offices, où il y a de l'honneur & du profit, en les exemptant de toutes charges, & leur permettant le port des armes, & choses semblables. On ne sçauoit imaginer combien les nouueaux Chrestiens furent aises de ce que le Roy d'Espagne fit deux d'entr'eux Commandeurs de l'Ordre de Christ ces années passées. On a fondé plusieurs maisons de Cathecumenes, & huict Seminaires pour l'instruction des ieunes gens. Mais la foy ne se multiplia iamais tant aux Indes, qu'au temps que Dom Constantin de Bragance en fut Viceroy, veu qu'il employa pour la conuersion des infideles, non seulement les reuenus du Roy, mais encores son bien propre. Il assistoit luy mesme aux baptesmes, honoroit les baptisez & les carressoit leur donnoit des moyens, & pour conclusion se monstroit en toutes occasions pere des Neophtes. Auec ces façons de faire non seulement il aduança la Religion, mais affermit encore la domination des Portugais aux Indes. Durant son gouuernement l'an 1557. les Iesuites seuls baptiserent dix-huict cens personnes, & l'année apres vn peu plus: mais l'an 1559. ils en baptiserent 3260. & l'an 1560. douze mille sept cens quarante deux. Tellement que ces Peres, ou ceux de l'ordre de S. Dominique & de S. François, conuertirent, par maniere de dire, toute la ville de Goa, qui est enuiron de la grãdeur de Gennes. De là vint que l'on ne baptisa pas les annees d'apres tant de personnes. Toutesfois il n'y a presque annee qu'on n'en baptise mille, voire dauantage, ou dans la ville, ou aux enuirons. L'an 1587. pource que les habitans de la coste de Malabar pressez de faim, & d'extréme necessité, vendoient leurs enfans, & se mettoient à prix eux mesmes; on pourchassa deux fort bonnes choses pour l'augmentation de la foy, dont l'vne fut que ceux qui seroient exposez en vente, ne fussent acheptez que des Chrestiens l'autre que ceux qui auoient esté desia acheptez par les Gentils, fussent mis en liberté en se rendans Chrestiens. La conuersion des Gentils s'aduance de mesme en Basain, où les Iesuites ont permission du Roy de prendre les enfans orphelins & de les catechiser, & le mesme Roy l'année 1581. assigna 250. escus de rente aux Cathecumenes. Le nombre ordinaire de ceux qui se conuertissent tous les ans à Basain, monte enuiron à deux cens, & l'on en compte autant à Colan, & cent à Zane, & quelque peu moins à Daman & à Chaul. Bandore terre voisine de Goa est desia toute Chrestienne, de mesme que la petite Isle de Coran. En l'Isle de Salsette l'an 1583. on tua trois Iesuites, pource qu'ils destruisoient les idoles & l'idolatrie: mais en l'an 1587. vnze cens quarante personnes, & puis quatorze villages entiers se conuertirent. En la coste de la Pescherie il y a enuiron quarante mille Chrestiens, & l'on baptise tous les ans à Manar plus de six ou sept cens personnes. En la coste de Trauancour longue de 75. milles, on ne peut gueres entretenir la predication, pour la pauureté du pays & la cruauté des Princes Payens, & des Mahometans. Toutesfois on y compte enuiron dix mille Chrestiens. A Cochin l'on ne fait pas le fruict qu'on pourroit, à cause du Roy qui a fait vn Edict, par lequel ses subjects qui se font Chrestiens perdent tous leurs biens. Mais ce nonobstant il ne se passe annee que plus de cent personnes ne s'y conuertissent.

Les Iesuites ont là vn College où ils enseignēt la Grammaire, les lettres humaines, l'Arithmetique, & ont vn grand nombre d'escolliers, de mesme qu'à Chiaul, où l'œuure de la conuersion est entre les mains des Religieux de S. François, comme encor en Negapatan. A Chiaul l'an 1581. vn Gentil homme Payen fit vn vœu de faire tout ce qu'il pourroit pour faire baptiser sa fille qui estoit aueugle, si on la faisoit voir. Le vœu estāt fait il obtint ce qu'il desiroit, mais le pere n'accomplissant pas ce qu'il auoit promis, la fille tōba malade à la mort. Lors le pere renouuella le vœu, & sa fille fut guerie, & luy mesme la porta apres à l'Eglise, afin qu'elle fut baptisee. Finalement l'an 1587. & l'annee apres on baptisa aux Indes citerieures, ou de par deçà huict mille personnes; & en l'an 1588. il y eut des Cathecumenes iusqu'au nombre de neuf mille, & de baptisez cinq mille.

Nous auons descrit iusqu'icy les lieux des Indes tenus par les Espagnols: venons maintenant au nouueau monde, & auant qu'y venir voyons en passant quelques places, & Isles sujettes au Roy d'Espagne.

Arzille, Tingis, ou Tanger, & Septe, ou Seute.

CEs trois villes sont au Royaume de Fez au pays d'Elabet. Arzille est assez grande ville, distante du destroit de Gibraltar d'enuiron 70. milles. Tanger est grande & ancienne ville sur le riuage de la mer Oceane, & à 30. milles du destroict de Gibraltar. Seute est vne fort grande ville à la bouche du destroit, & a jadis esté capitale de toute la Mauritanie. Ces trois villes sont sujettes au Roy d'Espagne, qui tient encor en ce Royaume en la Prouince de Garet deux bonnes villes, qui sont Medele, & Chesase.

L'ISLE DE S. HELEINE.

CEste Isle porte ce nom à cause que les Espagnols la trouuerent le 21. May, iour de saincte Helene. Elle contient seize milles, & est à demy degré de l'Equinoctial vers le Pole Anterctique, & à 550. lieuës loing du Cap de bonne Esperance, de mesme à 350. lieuës d'Angole.

QVALITE'.

CEste Isle est moutueuse, & le bois des arbres qui y sont n'est presque propre qu'à mettre au feu, tāt il est bruslé; ce qui mōstre qu'il y a des veines de feu en ceste Isle. La terre a vne qualité seiche, & en quelques lieux elle a la substance de soulphre. Auant l'arriuee des Portugais il n'y auoit point encor vescu de bestes, les arbres n'y auoyēt porté nul fruict: de sorte que tout ce qu'elle pouuoit donner c'estoit de l'eau douce, qui coule des mōtagnes, & descēd en la vallee en abōdance, prés du lieu de la chapelle, & de là coule en la mer par des torrens. Les Espagnols ou Portugais remplissent là leurs vaisseaux, & y lauent leur linge. Ils ont aussi peu à peu porté des bestes de toutes sortes, & ont planté de bons arbres fruictiers aux vallees, tellemēt qu'il y en a auiourd'huy vn nombre incroyable. Il y a vne multitude innombrable de daims, de chevreux, sangliers, perdrix, & pigeons, & chacun y peut chasser tant que bon luy semble. On ne peut tuer aisément auec vn baston, ou vne

pierre, tant il y en a grande quantité. Il y a des figues de Portugal, des grenades, des oranges, & des citrons en telle abondance, que ceste Isle semble vn petit Paradis terrestre, & les arbres y portent presque tousiours, à cause de la pluye qui les arrose tous les iours six ou sept fois, & qui est suiuie d'vn beau Soleil, si bien que la meslange de l'air serain & pluuieux rend ceste Isle extrémement fertile. Il y a aussi grande quantité de poisson; tellement qu'en peu de temps on en peut prendre pour beaucoup de iours. Les mariniers font seicher ce poisson, qui est de meilleur goust que celuy qu'on mange en tous les autres endroits de la terre. Les rochers qui sont au bord de la mer sont couuerts de sel, qui est propre & suffisant pour l'apprest des viandes. Tellement qu'il semble que ceste Isle a esté mise en ce lieu pour seruir de rafraischissement des nauires d'Espagne.

On a accoustumé de laisser en ceste Isle les malades auec du ris, du biscuit, de l'huyle, & quelque peu d'espice. Quant au poisson & à la chair ils en trouuent de reste. Car alors que les nauires s'en vont, les animaux qui s'estoient retirez vers les escueils, & aux montagnes, retournent à la vallee & sont facilement pris. Les malades demeurent là iusques à l'annee suiuante, qu'ils sont receus dans les nauires qui repassent: Et veritablement ils guerissent aussi tost pour la pluspart, à cause de la temperature de l'air, qui dure tousiours en mesme estat en ceste Isle.

Le Roy d'Espagne a fait vn Edict par lequel il est deffendu de bastir & habiter en ceste Isle, afin qu'auec le temps ceste communauté ne se perde, veu qu'il seroit à craindre que les habitans ne fissent leur particulier, & ne s'appropriassent entierement ce qui est maintenant commun à tant de personnes, & si profitable. Il y a quelques années qu'vn Hermite s'y estoit retiré pour auoir soin de la chapelle, & pour y viure auec plus de deuotion. Mais pource qu'on sceut qu'il tuoit les cheureux & faisoit son profit de leurs peaux: on le ramena en Portugal. Dauantage deux Caffres Negres de Mozambique, & vn homme de Iaue auec deux esclaues se cacherent dans les rochers & montagnes, estans par fortune eschappez des nauires. Ceux-cy estans multipliez iusques à vingt rauageoient l'Isle quand les nauires estoient partis, & nuisoient grandement aux fruicts, & tandis que les nauires estoient prés de l'Isle ils se tenoient renfermez en leurs loges qu'ils auoient dans le rocher, & en certains lieux où les Portugais n'auoient iamais esté. Lors que les mariniers les eurent apperceus ils s'essayerent de les prendre; mais tout cét effort fut vain, à cause de leurs demeures qui estoient inaccessibles aux autres. En fin par commandement exprés du Roy ils furent pris & menez en Portugal: & depuis ce temps il n'y a personne qui y demeure, horsmis les malades, qui font leurs petites loges sous des arbres en façon de pauillons. La multitude des arbres est grande, & ces loges font comme vne monstre de quelque ville. Chacun de ces malades chasse pour auoir de la chair: chacun va pescher, cueillir des fruicts, & lauer son linge. Outre ce ils font vne procession generale en chantant des hymnes. On void les noms de plusieurs grauez dans l'escorce des figuiers, & ces noms croissent quelquesfois de la grandeur d'vn pied.

L'Isle de sainct Thomas.

CEste Isle est ainsi nommee, pource que les Portugais la trouuerent le iour de sainct Thomas. Elle est assise sous la ligne Equinoctiale, & est de for-

me ronde. Son diametre est de quarante milles.

Lors que ceste Isle fut descouuerte elle estoit toute pleine de grands arbres, dont les branches s'esleuoient en croissant. Elle est exempte de la peste. L'air y est chaud & sain: toutesfois il y a peu de Chrestiens qui y viuent au delà de 50. ans, & c'est vne merueille d'y voir vne barbe blanche. Mais ceux qui sont natifs du pays y viuent iusques à cent ans communément. Les iours y sont tousiours esgaux aux nuicts. Aux mois de Mars & de Septembre il tōbe des pluyes espaisses qui viennent souuent, & humectent la terre, & les autres mois de l'annee la rosee la rafraischit. Le terroir ne peut souffrir du froment, de la vigne, ou des arbres dont les fruicts ont les noyaux durs. Il porte des melons des concombres, des citroüilles, des figues, du gingembre, & du succre principalement: de sorte qu'on auoit accoustumé de charger du succre de ceste Isle quarante nauires toutes les annees, & donner en eschange du vin, du fromage, du froment, des cuirs, & autres choses necessaires. Mais ceste abondance a cessé depuis que certains vers se sont mis à fouyr les racines des cannes : si bien qu'aujourd'huy on ne charge tous les ans que six nauires de ce succre. Ceste Isle porte aussi du millet, du riz, & de l'orge, des laictuës, des choux, des bettes-raues, du persil, & toutes herbes potageres en abondance. Il croist encor en ceste Isle vne herbe que les habitans nomment Ignaman. Ils la tiennent pour excellente, de grande vertu, & necessaire à leur vie. La peau de dehors est noire, & celle de dedans blanche: elle est longue comme vne grande raue, & a plusieurs rameaux en sa racine. Elle a le goust de la chastaigne, mais il est plus delicat & plus agreable. On la mange communément cuitte sous la cendre, ou sur les charbons, & quelquesfois aussi creuë. Les Espagnols qui y habitent ont transporté des oliuiers, des peschiers, des amandiers, & autres arbres qui ont esté beaux à voir, mais n'ont iamais porté nul fruict. Il y a en ceste Isle certaine sortes d'escreuisses qui demeurent dans terre comme les taupes, renuersent la terre, & rongent toute chose. On trouue aussi en ceste Isle vn grand nombre de perdrix, d'estourneaux, merles & perroquets. La mer d'alentour est toute pleine de poisson, & c'est chose merueilleuse de voir vn nombre infiny de baleines, qui se trouuent en ce riuage. Au milieu de l'Isle il y a vne montagne pleines d'arbres; ordinairement si couuerte de nuees, qu'il sort des forests de l'eau suffisante pour arrouser les cannes de succre : & tant plus le Soleil est haut tant plus est plein de nuages autour de ceste montagne. Les habitans sont partie blancs, & partie noirs : & quant aux noirs l'on dit qu'ils sont tellement tourmentez des puces, poux, & punaises; au lieu que les blancs n'ont ny poux, ny puces, ny punaises en leurs licts.

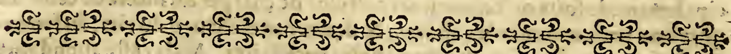
Les Portugais ont basty en ceste Isle vne ville, qu'ils nomment Paucasan, où il y a enuiron 700. familles, outre l'Euesque, & les autres Ecclesiastiques. Il y a en ceste ville vn fort bon port.

L'Isle de Madere.

CEste Isle a en son milieu 32. degrez de la latitude Boreale, & trois degrez & demy de longitude. Sa grandeur est de 140. degrez, ou selon les autres de 160. Elle fut premierement descouuerte, & habitee l'an 1420. & auparauant elle estoit deserte, & pleine de forests, qui furent toutes consumees par le feu qu'on y mit afin de la rendre prop[r]e au labourage. Elle est toutesfois montueuse comme Sicile, & tres-fertile. Car lors qu'on commença d'y se-

mer elle rendoit soixante pour vn; mais elle ne rapporte pas tant aujourd'huy. Elle produit force bleds, & d'excellens vins en assez grande quantité, & semblablement de fort bons fruicts; de mesme on y trouue force miel & force cire, & sur tout grande quantité de succre fort estimé, qu'on porte en plusieurs contrees. Il y a icy force troupeaux de bestail, & les montagnes abondent en sangliers. Ceste Isle manque aussi des paons sauuages, de ramiers, de cailles, & d'autres oyseaux. Il y a icy des fontaines d'eau extrémement claires, & huict riuieres. L'air y est chaud & temperé, il n'y fait guere froid. Les Cedres y deuiennent fort hauts, & l'on en fait des tables, des caisses, & choses semblables.

L'Archeuesque Primat des Indes demeure en ceste Isle en la ville de Funical, qui est capitale des autres.



LES ISLES AÇORES.

SOMMAIRE.

1. ORigine du mot Açores : & pourquoy ces Isles ont esté ainsi nommees. 2. Description de la Tercere, & des autres Isles Açores. Leurs principales villes & bourgs. 3. Singularité des fruicts qu'on appelle Batates & d'vne plante dont la racine sert au lieu de plumes pour emplir les matelats & couuettes. 4. Du pastel: des oyseaux de Canarie. Des fontaines d'eaux chaudes où l'on peut cuire des œufs. Fontaine qui conuertit le bois en pierre. Bois d'vne beauté incroyable nommé Teixo, auquel est deffendu de toucher par Edict du Roy d'Espagne. Maladies particulieres du pays. 5. A quoy s'adonnent les habitans de ces Isles : & la façon de garder leur froment qui se corrompt dans l'annee. 6. Forteresses de l'Isle Tercere au bout des rochers, gouuernees & gardees par des soldats Espagnols de nation. 7. Angre capitale ville des Isles Açores, où reside le Gouuerneur, qui defend par Edict aux estrangers de faire le tour de l'Isle, ny d'en considerer les aduenuës.



I. ON compte sept Isles Açores, ou Flamandes, c'est à sçauoir la Tercere, S. Michel, S. Marie, S. Georges, la Gracieuse, Pico, & Fayal. Les autres deux, c'est à sçauoir Corues & Flores ne sont pas comprises sous le nom Açores, combien qu'aujourd'huy on mette sous vn mesme gouuernement les neuf Isles. On les nomma Açores à cause de la multitude des Autours qu'on y trouuoit au commencement, pource qu'Açor signifie vn Autour en Espagnol. Mais aujourd'huy on n'y trouue point de ces oyseaux. Elles ont eu le nom d'Isles Flamandes, à cause des Flamands qui habiterent les premiers en l'Isle de Fayal, où ils ont encor des familles, dont les hommes ressemblent aux Flamands de cheueux & de façon, & mesme on appelle vn torrent du lieu où ils demeurent *Ribera dos Framengos*, en Portugais, c'est à dire riuiere des Flamands. La capitale de toutes ces Isles c'est la Tercere nommee communémét Isle de Iesus Christ de Tercere. Elle contient quinze ou seize milles. Elle n'a point de port pour deffendre
II. les nauires. Toutesfois la mer se courbát en demie lune deuát la ville d'Angre

fait vne espece de port. Et c'est aussi d'où vient le nõ de la ville, à cause que les Portugais nomment Anger ceste forme de la Lune. D'vn costé où elle s'estẽd comme vn coude elle a deux montagnes nommees Bresil, qui s'aduancent dãs la mer en telle façon qu'elles semblẽt de loing separees de l'Isle. Au reste elles sont si hautes qu'on void de là librement iusques à quinze milles lors que le temps est serain. Il y a là deux colomnes de pierre, d'où celuy qui est en garde faict sçauoir la venuë des nauires. Car il remarque celles qui viennent d'Occident & du Midy, c'est à sçauoir des deux Indes, du Bresil, de la Guynee, & du Cap verd, de la colomne d'Occident par le moyen des drapeaux dressez, & s'il y en a plus de cinq, on les fait cognoistre par le moyen du principal drapeau, & de la trompette qui sonne. De la colomne d'Orient on cognoist les nauires qui viennent de Portugal, & d'autres lieux d'Oriẽt ou du Nord, par le moyen des drapeaux qu'on dresse qui sont veus de toute la ville, à cause de la hauteur de ces colõnes. La ville principale de ceste Isle c'est Angre, qui est aussi capitale des autres Isles Açores. A trois mille de là on void la ville de Praye, c'est à dire ville du riuage, qui est ceinte d'assez bonnes murailles, mais peu peuplee. La Tercere a encor les bourgs de S. Sebastien, S. Barbe, Altares, Gualue, & Ville-neufue & autres. L'Isle de S. Michel a pres de vingt milles de longueur, & beaucoup de bourgs & de hameaux. La principale ville de ceste Isle se nomme *Punta delgada*, il n'y a point de ports en ceste Isle, & la mer y est plus dangereuse qu'autour de la Tercere. Mais les nauires ont ce bien qu'il n'y a point de fort qui les empesche à l'arriuee de quelque orage de se mettre en pleine mer pour éuiter le danger, ce qui n'est permis prés de la Tercere. A raison dequoy les nauires estrangers vont volontiers à S. Michel. L'Isle de saincte Marie a de tour dix ou douze mille. Elle est habitee des Espagnols.

La gracieuse contient enuiron cinq ou six milles. Il y a des Portugais qui y demeurent. L'Isle de S. George est longue de douze milles, & large seulement de deux ou trois. L'Isle de Fayal contient dix-sept ou dix-huict milles, & est la plus renommee apres la Tercere & S. Michel. L'Isle de Flores contient sept milles. A vn mille ou enuiron loing de là on void la petite Isle de Coruo, qui a deux ou trois milles de tour. La Tercere a trente-neuf degrez de hauteur, & est éloignee de Lisbonne vers le Leuant, & le Couchant 250. lieuës d'Espagne.

QVALITE'.

TOute l'Isle de la Tercere porte force froments, & grande quantité de vin. Toutesfois les vins ne peuuent estre emportez loing à raison de leur foiblesse, qui est cause que les riches vsent des vins de Madere, & de Canarie. L'Isle a du poisson, de la chair, & autres choses necessaires à suffisance. On y vse seulement de l'huyle qui vient de Portugal, & elle manque aussi de sel, de pots, de plats, & de vaisselle de terre, & choses semblables : elle porte des pesches de diuerses sortes, & en abondance, mais il y a peu de cerises, de prunes, de noix, & de chastaignes. Les pommes, poires, oranges, limons, & semblables fruicts s'y trouuent en assez bonne quantité, & de mesme elle porte des choux, des raues, & toute sorte d'herbe en leur saison. Le principal fruict de ceste Isle croist sous terre ainsi que les raues. Les arbres de ceste plante sont de la forme des vignes, mais ont les feüilles d'autre sorte. On nõme ces fruicts *Barates* qui sont du poids d'vne liure, & à petit prix. C'est le plus delicat manger du peuple. On les estime beaucoup plus en Portugal, mais l'abondance en

diminue l'estime. On y void vn autre fruict semé comme du froment, qui croist en forme ronde presque comme vn poix. On l'appelle *Iunsse*. Ce fruict a vn goust agreable : mais son escorce est plus dure que celle du poix. On en fait grand estat aux autres pays, mais sur le lieu on le iette aux pourceaux. On trouue en la mesme Isle communément vne plante de la hauteur d'vn homme, qui ne porte aucun fruict, & ne rend autre profit, sinon que la racine tendre & jaune est tiree comme de la soye par les habitans, qui en remplissent leurs matelats, & leurs couuettes au lieu de plume, & de laine. L'Isle n'a gueres d'oiseaux de proye. Ceux qu'on nomme de Canarie y volent de tous costez. A raison dequoy beaucoup de gens s'occupent à les prendre pour les vendre. Elle a beaucoup de cailles, & de coqs & poules d'Afrique en quantité. En Esté on y prend beaucoup de poisson; mais en Hyuer la mer ne permet qu'on y pesche. Car en Ianuier, Feurier, Mars & Auril, & mesme en Septembre elle n'est presque iamais sans orage. La terre y est montueuse, il y a des rochers de plusieurs costez, qui s'aduanceent comme des pointes de Diamant, en telle sorte qu'ils pourroient couper la plante des pieds de celuy qui y passeroit. Mais ces rochers sont pleins de vignes, des fueilles desquelles ils sont tous couuerts en Esté, de sorte que c'est vne merueille de voir que ceste plante y a pris racine. La vigne ne croist pas aux campagnes, ou lieux pleins. Mais le pays plain abōde en froment, & en pastel, principalement prés de la ville de Praye. Mais c'est chose ordinaire, & merueilleuse que le froment, & les autres fruicts de ceste Isle ne durent plus d'vne annee en leur bonté. Ceste Isle est fort sujette aux tremblemens de terre; & a des souspiraux de flamme. Et mesme en ceste Isle & en celle de S. Michel, on trouue des lieux d'où il sort des vapeurs fumeuses continuellement, & mesme la terre y est toute bruslee. On y trouue aussi des fontaines, où l'on peut cuire vn œuf, comme s'il estoit sur le feu. A trois milles loing de la villes d'Angres il y a vne fontaine qui cōuertit en pierre le bois qu'on y iette auec le temps. La Tercere porte vn si grand nombre de Cedres qu'on en vse pour faire des vaisseaux, & mesme pour mettre au feu. Il y a vne autre sorte de bois qu'ils nomment *Sanguin*, qui est de couleur de sang, & beau au possible. Il y a aussi du bois blanc, & jaune, dont les couleurs sont fort viues. L'Isle de Pico porte vn certain bois nommé *Teixo*, qui est de telle grandeur, qu'il est deffendu au peuple par Edict du Roy d'Espagne d'y toucher, n'y ayant que les Officiers du Roy à qui ceste chose soit permise. Il est extrémement dur, rouge au dedans, & ondé, d'vne beauté incroyable, qui s'augmente mesme auec le temps.

IV. L'air est bon par tout icy, & il y a fort peu de maladies particulieres au pays, entre lesquelles est celle que les Portugais nomment *Ar*, qui rend vn homme foible & perclus de tout son corps, ou de quelqu'vn de ses membres. Il y a encor vne maladie que les Portugais appellent le Sang, qui faict sortir certaines aposthemes de sang autour des yeux, ou bien en quelque autre partie du corps. Ce sont les deux maux principaux, qui procedent des orages de l'humidité des lieux, & des grands vents, qui sont tels icy qu'ils abbattent les pierres des maisons à la longue, & mesme consument le fer; veu qu'on a veu des barreaux de fer, de la grosseur du bras en la maison de l'argenterie du Roy, qui en six ans deuindrent aussi menuz qu'vne paille, & les murailles mesmes furent rongees, & reduites à rien dans ce temps mesme. C'est pourquoy ils ont accoustumé de mettre presque tous au frontispice des maisons

des pierres qu'ils tirẽt autour du riuage qui sont cachees sous les eaux. Celles-cy qui durent plus cõtre les vents. L'Isle Gracieuse porte force diuers fruicts, dont elle en fournit beaucoup à la Tercere. L'Isle de S. George a grãd nombre de forests & de montagnes, & quelque peu de pastel. Il y a aussi beaucoup de Cedres. L'Isle de Fayal porte en quantité toutes choses necessaires à la vie, & abonde en poissons, & en bestail qu'elle en fournit mesme la Tercere.

L'Isle de Pico porte force fruicts de toutes sortes, & à aussi grande quantité de bois de Cedre, & de Teixe, qui est tant en prix. Elle a beaucoup de bestail, assez de vins, & de fruicts tres-excellens, entre lesquels il y a des oranges dont le goust est merueilleusement agreable. L'Isle de Flores a force bestail, & de tres-bons lieux pour en faire nourriture.

MOEVRS.

LEs habitans de la Tercere sont ou Portugais qui viuent à la façon de leur pays ou natifs de l'Isle qui suiuent les mœurs des Portugais, & des Espagnols qui les dominent. Ils ont ceste particularité qu'ils ne s'adonnent nullement à la chasse, à cause que le pays ne porte que quelques conils en bien petit nombre. Les premiers habitans de l'Isle de Fayal ont esté Flamands, à raison dequoy ils retiennent encor de l'humeur, & des façons de faire de la nation Flamande, qu'ils affectionnent particulierement sur tout autre. Les habitans de la Tercere sont laborieux, & adonnez à cultiuer la terre, tellement qu'ils font mesme tenir de la vigne sur des rochers qui ne semblent nullement propres pour cét vsage. Ils ont accoustumé pour garder leur grain qui se corrompt dans l'annee de le cacher sous la terre l'espace de quatre ou cinq mois & tous les habitans de la ville de Praye particulierement ont vn grand rond en certaine place, où vn homme peut entrer, & au dessus il y a vn couuert auec la marque de son maistre. Chacun met en sa fosse son froment apres la moisson au mois de Iuillet, & le laissent ainsi couuert iusques à Noël. Lors tous les habitans le tirent entier & non corrompu, combien quelques-vns n'en prennent qu'à mesure qu'ils en ont besoin, & laissent dans le puits tout le reste. Et apres qu'il a esté gardé dans ces puits durant le temps susdit il se conserue le reste de l'annee dãs les coffres, sans qu'il soit besoin de le remuer. Ils ont accoustumé de donner vn nom à chaque bœuf, qui est dressé à cognoistre lors que son maistre l'appelle. Il y a beaucoup d'artisans par tout qui s'addonnent à faire mille gentillesses du bois qui s'y trouue. Mais ils ne trauaillent pas si proprement que ceux de Notemberg en Allemagne. Les laboureurs de la Tercere s'employent principalement à faire venir du pastel. Ceux de saincte Marie s'addonnent sur tout à faire de la vaisselle de terre.

RICHESSES.

LEs Anglois, Escossois, & François font grande emploicte de pastel en l'Isle de Tercere, & l'eschangent volontiers à d'autres marchandises. Les habitans y font aussi quelque argent des oyseaux de Canarie qui s'y trouuent en grand nombre, & qu'on vient chercher curieusement des autres Prouinces.

On y fait aussi grand gain sur les bœufs de ce pays qui sont de requeste pour estre tres-grands & plus beaux que tous les autres de l'Europe. Les habitans tirent aussi des bonnes sommes de leur menuiserie, & ouurages de bois, que les Espagnols venans des Indes Occidentales prennent en passant pour les vendre apres en Espagne.

La Tercere est en vne assiette commode pour receuoir toutes les riches flottes qui viennent des Indes, & qui s'y fournissent de ce qui se trouue leur duire y laissent aussi des choses qu'ils portent, & rendent par ce moyen ceste Isle riche ainsi que les autres, qui y accourent aussi tost pour faire trafic de ce qu'ils ont de meilleur. Mais les Anglois ne font qu'escumer par là aupres, & voler tous les nauires qui tendent vers ceste Isle : tellement que plusieurs euitent ces Isles de crainte qu'ils ont de rencontrer ces Pyrates, au grand dommage des insulaires, & des nauires. L'Isle des Fayals est ordinairement frequentee des marchands Anglois qui y font emploicte de pastel toutes les annees. Les habitans de Flores, & Coruo sont pauures à cause des Pyrates Anglois qui les incommodent, se tenans entre ces deux Isles & les rauagent à toute heure.

FORCES.

VI. L'Isle Tercere est forte d'elle mesme à cause des rochers qui l'enuironnent de tous costez comme de murailles, & au bout de ces rochers il y a vne bonne forteresse. La ville d'Angre est ceinte d'assez bonnes murailles. Au pied de la montagne de Bresil, il y a vn fort qui despend diametralement à vn autre, pour la defense du Golfe, afin qu'aucun nauire n'entre ny sorte sans la permission de ces chasteaux. Le Roy d'Espagne entretient ordinairement en la Tercere quatorze compagnies. Il n'y auoit autresfois que des Portugais à la garde des Isles. Mais depuis les derniers troubles de Portugal on a mis des soldats Espagnols dans la Tercere auec vn Gouuerneur de la mesme nation. Ceste garnison se tient continuellement dans les chasteaux, ou forteresses, & ne fait aucun desplaisir aux Portugais, veu qu'il est deffendu à tous les soldats de sortir hors des lieux où ils sont, & d'aller par la campagne. C'est ce qui fait aussi qu'on peut marcher par toute l'Isle en grande asseurance. Il y a vne compagnie d'Espagnols en garnison à *Punta Dolgada*. En l'Isle saincte Marie il n'y a nulle garnison, pource qu'estant de tous costez enuironnee d'escueils, & de rochers elle peut aisément estre gardee par les habitans mesmes. L'Isle Gracieuse est aussi sans soldats, & pource qu'elle ne sçauroit porter les frais de la garnison qui seroit besoin d'y tenir en la ville de Dorta en l'Isle de Fayal il y a vne forteresse qui n'est guere bonne. Or à cause que les habitans se plaignirent vne fois de la grandeur des frais de la garnison, & de la fascherie qu'elle leur donnoit, & qu'ils promirent de la garder eux-mesme, le Roy d'Espagne en retira les soldats qui s'y tenoient. Mais Comerland Anglois apres vne petite resistance, & vn debat qui suruint entre les habitans, prit l'Isle, ruyna le chasteau, & ietta l'artillerie dans la mer, emmenant quelques Carauelles. Si bien que le Roy fut conuié d'y enuoyer des soldats & les remettre en garnison, apres auoir chastié les principaux autheurs de tout le mal.

GOVVERNEMENT.

LA capitale ville de toutes les Isles, c'est Angre, où le Gouuerneur faict sa residence, il y a vn siege de Iustice, qui a authorité sur tout le reste. Il est deffendu à tous estrangers de faire le tour de l'Isle & d'en considerer les aduenuës. Les Edicts des Portugais en portent expresse deffence, & mesme autresfois on assignoit aux marchands estrangers vne ruë dans la ville d'Angre, pour y vendre leurs marchandises, sans qu'il leur fust permis d'en sortir, sinon lors qu'ils vouloient entierement trousser bagage. Mais aujourd'huy la liberté est plus grande, tellement qu'on se peut pourmener par toute la ville, & mesme aller aux champs, mais il n'est permis de faire le tour de la coste.

RELIGION.

LEs habitans de ces Isles sont Catholiques, & nullement infectez d'heresie, ny de Mahometisme. Il y a vne Eglise Cathedrale en la ville d'Angre, où l'Archeuesque fait sa demeure.

Consideration generale sur les Isles descrites & les places que les Espagnols tiennent en Afrique, en Asie, & aux Indes. De l'vtilité, richesses, importantes & force de ces Estats. Des Isles Philippines, des Princes amis & tributaires du Roy d'Espagne, voisins de ses Pays : & de ses puissants ennemis, qui y pretendent.

PRemierement les Isles Açores sont tellement importantes à la Couronne d'Espagne pour leur assiette, que sans elles la nauigation d'Ethiopie, des Indes, du Brasil & Nouueau Monde, ne pourroit estre continuee ; d'autant que les flottes qui viennent desdites contrees à Seuille, ou à Lisbonne, ne peuuent presque faillir d'y aborder toutes, c'est à sçauoir celles du Ponent pour suiure leur route, & celles du Leuant pour gaigner les vents qui leur sõt fauorables. Apres cela outre Seute & Tanger que le Roy d'Espagne a sur le destroict en Gibraltar, & Mazagan hors du destroict, il a en la coste d'Affrique depuis le Cap d'Aquero iusques à Gardafou deux sortes d'Estat; veu que quelques-vns sont sous luy immediatement, & il y en a d'autres qui sont au pouuoir de sez aliez. Il a sous luy les Isles de Madere, de Sainct Port, du Cap verd, des Canaries, d'Æguin, de sainct Thomas, & autres voisines. Ces Isles se maintiennent de leurs propres viures, & en enuoyent mesmes en Europe, principalement des succres, & des fruicts, dont l'Isle de Madere principalement abonde, de mesme que de vins ; & l'Isle S. Thomas faict aussi part aux autres d'vne grande quantité de succre. Ces Estats ne sont trauaillez que des Corsaires Anglois, qui ne passent pourtant le Cap verd pour la plus grande part. Les Portugais ont aux Isles d'Arquin, & de S. George de la Mine deux facteurs, & deux lieux en façon de forts, d'où ils trafiquent auec les nations

voisines de Guynee, & de Lybie, tirante l'or de Mandinque, & des lieux qui en sont proches. Entre les Princes alliez le plus riche, & plus puissant c'est le Roy de Congo, qui possede vn Royaume des plus frais, & des plus peuplez d'Ethiopie. Les Portugais y ont deux Colonies, l'vne en la ville de sainct Sauueur, l'autre en l'Isle de Loande. Ils tirent de ce Royaume diuerses richesses, mais la principale est celle de cinq mille esclaues qu'ils en ont toutes les annees, & qu'ils enuoyent par les Isles, & le Nouueau Monde, & la loy porte qu'on paye certaine somme d'argent au Roy d'Espagne pour chaque esclaue qu'on sort. On pourroit passer facilement de ce Royaume à celuy du Prestre Iean, d'autant qu'on estime qu'il n'en est pas esloigné, & il est si plein d'Elephants & de toute sorte de viures, & autres choses necessaires qu'il seroit extrémement commode pour ceste entreprise. Congo confine auec Angola, auec le Roy duquel Pauz Diaz a combatu longuement pour raison de certaines mines d'argent.

Que si les Portugais eussent autant estimé les choses qui estoyent prés d'eux que celles qui en estoient esloignees, & tourné leurs forces auec lesquelles ayant passé le Cap de Bonne Esperance ils arriuerent aux Indes, & à Malacca, & à Malucco, s'ils les eussent dis-je tournees à l'entreprise d'Afrique, ils eussent & plus facilement, & auec beaucoup moins de frais trouué de plus grandes richesses, pource qu'il n'y a eu au monde pays plus riche d'or, & d'argent que les Royaumes de Mandinque, d'Ethiopie, de Congo, d'Angole, de Butuë, de Toros, de Maticuo, de Boro, de Quititui, de Monomotapa, de Caphati & de Monoemugi: mais la conuoitise humaine estime plus celuy d'autruy que le sien, & les choses esloignees semblent meilleures que les plus proches. Les Portugais ont entre le Cap de Bonne Esperance, & de Gardafou les forteresses de Cefale, & de Mozambique. Auec l'vne ils se maintiennent maistres du traffic des pays d'alentour, qui abondét tous d'or, & d'yuoire, & auec l'autre ils rendent aisee la nauigatiō des Indes, pource que leurs armees y passent tantost leur hyuer, & tantost si rafraischissent. Ils ont de ce costé le Roy de Meliode pour leur grand amy, & ceux de Quiloa, & des Isles voisines pour leurs tributaries. Somme que les Portugais manquent seulement de gens; veu que outre les autres Isles, qui demeurent presque à l'abandon, ils laissent celle de S. Laurens qui est des plus grandes du monde, ou peut-estre la plus grande (veu qu'elle est longue de plus de douze cens mille, & large de quatre cens & quatre vingts) & si elle n'est guere cultiuee, elle est toutesfois capable de tout porter pour sa bonté, & la nature luy a donné de bonnes riuieres, & de bons ports & des golphes tres-commodes. Ces Estats de la Couronne de Portugal n'ont peur que des armees de mer, qui ne peuuent estre que des Turcs. Mais les continuelles allees, & venuës des flottes les asseurent entierement, & l'an mil cinq cens quatre vingts neuf, ils prirent prés de Monbazze quatre Galeres, & vn Galion de Turcs, qui auoient eu la hardiesse d'aller iusques-là.

Quant aux Estats de l'Asie ils sont diuisez en ceux de Perse, de Cambaye, & des Indes. Les Portugais ont en Perse le Royaume d'Ormu, & en Cambaye l'Isle de Diu, & Daman, & Bazain. Aux Indes ils possedent Chaul, l'Isle de Goa, auec celles qui en sont voisines, les forteresses de Cochin, & de Colan, l'Isle de Manar, & le port de Colomban en l'Isle de Zeilan; mais la principale est Goa, où le Vice-Roy demeure, & où sont

les forces des Indes. Ormus, & Diu sont en grande estime pour la Seigneurie de la mer, & du trafic du Golphe de Perse, & du Golphe de Cambaye, Cochin & Colan sont estimez pour l'abondance du poivre qu'on y charge; Manar pour la pesche des perles qui se faict en ceste mer; Colombo pour l'excellence, & quantité de la canelle qui sort de ceste Isle, Daman, & Bazain pour la bonté des pays voisins; à raison dequoy Iean troisiesme Roy de Portugal assigna ce pays à des vieux soldats. Goa est de tres-grande importance pour la commodité de son assiette, conjoincte auec la fertilité du terroir. Le Roy d'Espagne a encor icy quelques Princes amis, & quelques vns tributaires de ses amis. Le premier est le plus riche, c'est celuy de Cochin. Cestuy-cy estoit premier vassal du Roy de Calicut, & n'auoit grande puissance. Maintenant auec l'amitié, & le trafic des Portugais, il a acquis de si grandes richesses, & de telles forces, que les Roys voisins luy en portent enuie. Le Roy de Colan est encor des amis du Roy d'Espagne, qui tient en tous les deux des forts d'importance. Il a encor le Royaume de Malacca qui s'estend deux cens soixante & dix milles, mais est peu peuplé. Toutesfois la ville qui se nomme ainsi vnit tous les traffics, voire presque tous les voyages qui se font par ceste grande mer, depuis les embouscheures de la mer rouge, iusques au Cap de Liampo; & c'est icy qu'abordent les richesses de la terre ferme, & de beaucoup d'Isles, qui ne cedent toutes ensemble en grandeur à l'Europe. Malacca a deux puissans ennemis, c'est à sçauoir les Roys d'Yor, & d'Achen, dont le premier est puissant par terre, & le second par mer; elle a esté assiegée de tous deux, & reduite à vn grand danger plus d'vne fois: mais auec le secours qui luy vint des Indes, elle fut tousiours sauuee auec grande perte des ennemis. En dernier lieu Paul de Lime deffit le Roy d'Yor, & emporta mesme vn fort qu'il auoit faict prés de Malacca, où l'on trouua entre autres choses neuf cens pieces d'artillerie de bronze. Toutesfois cét Estat est en grand danger, pour la puissance du Roy d'Achen, qui ne pense qu'à le ruyner.

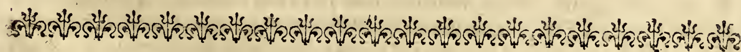
Quant aux Philippines elles appartiennent à la nouuelle Espagne, non qu'elles soient comprises dans ses confins, ou du Nouueau Monde, mais pource qu'elles furent descouuertes l'an mil cinq cens soixante quatre, par Michel Lopez de Legaspe, enuoyé pour les descouurir par Dom Louys de Velasque Vice-roy de la nouuelle Espagne. On estime que dans ceste mer qui s'eslargit entre la nouuelle Espagne & Sumatre, il y a vnze mille Isles grandes ou petites. Et quoy que les Espagnols les comprennent toutes soubs le nom de Philippines, toutesfois ce nom conuient proprement aux plus Septentrionales. De celles-cy ils en ont conquis iusques à maintenant plus de quarante, auec vn million d'habitans. Ces Isles abondent vniuersellement d'or, & de viures, & de canelle, dont on porte grande quantité en la nouuelle Espagne, & en l'Espagne mesme. Le Roy d'Espagne y a fait mener des bœufs, & des vaches, & des cheuaux, & des iuments pour les y faire multiplier. Le nombre des Espagnols qui a conquis, & qui deffend ces contrees monte aujourd'huy à mille six cens, & de ceux-cy les soldats ne passent le nombre de neuf cens. Ces estats sont de plus grande importance qu'on n'estime, pource qu'outre l'abondance de viures, & d'or, qui s'y trouue, l'assiette en est toute propre pour subjuger les Isles voisines, & pour introduire le trafic entre ceux de cét Archipelage, & la nouuelle Espagne, & faciliter le

commerce entre la Chine & Mexique, qui sont toutes choses de grande importance. Mais ce qui importe le plus, c'est qu'on a commencé à brider de ce costé les Mahometans, qui s'alloient rendans peu à peu maistres des Isles de la coste de l'Asie, & l'entreprise est plus aisee aux Espagnols par la nouuelle Espagne, & par le Peru, qu'aux Arabes par leurs contreees, pource que outre que les premiers sont plus forts, il s'est trouué des nauires qui en deux mois sont venus du Peru aux Philippines (il y a moindre distance d'Acapulcho, & de Salisco) là où vn vaisseau n'y pourroit venir d'Arabie en demie annee: non seulement pource que le premier est plus proche que le dernier, mais encor pource que les vents generaux fauorisent beaucoup plus la nauigation des Espagnols que des Mores; d'autant que les vns vont par la ligne droicte, & les autres par la ligne courbe. Dauantage ceux-là font le voyage d'vne traicte, ceux cy en plusieurs; veu qu'au Cap de Comorin ils trouuent que l'Esté se change en Hyuer, & le mesme leur arriue presque à Malacca, où il faut attendre. Outre ce les Espagnols voyagent tousiours auec le vent en poupe, & sur vne mer paisible: mais les Arabes entrent en vne mer, où pour le grand nombre des Isles ils trouuent mille dangereuses courantes. & diuers vents qui les surprennent, & outre ce force escumeurs qui les attaquent. Il faut adiouster à cela que les Portugais & les Espagnols estans vnis aujourd'huy feroient tousiours vn grand effort en ce pays-là; & c'est aussi le suject qui faict que les Chinois prennent garde à eux, & redoutent ce voisinage, & les armees des Chrestiens.

Les forces des Espagnols en ces Estats consistent en deux choses, l'vne est la forte assiette des lieux, l'autre le nombre & la bonté des armees. Car quant aux assiettes, les Portugais cognoissans qu'ils ne pouuoient pour leur petit nombre embrasser des entreprises d'importance dans vn pays, ny resister à la puissance des Perses, des Gusarates, des Princes de Decan, de Narsinge & des autres, furent attentifs à occuper les lieux qui leur semblerent plus propres pour se rendre maistres de la mer & du traffic, pource que peu de gens y pourroient tenir contre de grandes armees. Et d'autant qu'ils sont maistres des ports, & des mers, ils ont commodité de mettre ensemble tant de forces maritimes, qu'il n'y a personne qui puisse s'opposer à eux, & leurs vaisseaux sont tels, & si bien pourueus, qu'vn des leurs n'a peur de trois, ny de quatre d'autre sorte: & tout ce qu'ils peuuent craindre c'est la furie des Hollandois, s'ils rompent encor auec eux. Et pour dire quelque chose qui face recognoistre ce qu'ils peuuent aux Indes, François d'Almeyde auec vingt & vn nauires, ou quelque peu dauantage mit en desroute les Memelus, voisins de Diu, Alfonce d'Albuquerque assaillit Celicut auec vne armee de trente grands vaisseaux, print Goa auec vingt & vn, la recouura auec vingt-quatre, print Malaca auec vingt-trois nauires; entra dans la mer rouge auec vingt, & recouura Ormuz, auec vingt-deux, Nugno d'Acugne alla à l'entreprise de Diu auec trois cens vaisseaux, où il y a auoit trois mille Portugais, & cinq mille Indiens, outre les seruiteurs armez, qu'ils ont accoustumé de mener en grand nombre. Dom Comstantin de Bragance eut en l'entreprise d'Ono cent soixante voiles, & autant en celles de Ionesapatan.

Outre les Princes amis & tributaires, le Roy d'Espagne a prés de ces Estats de tres-puissants ennemis. Le Sophy de Perse pretend sur Ormus, qui estoit

estoit autresfois l'vn de ses vassaux ; le Roy de Cambaye sur Diu, qui luy appartenoit jadis, & sur d'autres terres encores que nous auons dit auoir esté siennes; le Nizzamaluc,& l'Idalcan (les Portugais nomment ainsi deux tres-puissans Princes du Royaume de Decan) & le Roy de Calicut,& de Narsinge. Mais le Roy de Perse, & celuy de Narsinge ne se sont pas iamais auancez contre les Portugais, pource qu'ils ont tousiours eu affaire auec de plus grãds ennemis. Les autres ont fait de fort grands efforts pour recouurer Diu, Chiaul, & Goa,& autres lieux,mais ils n'ont peu mener à fin vne seule entreprise d'importance;pource que les assiettes des lieux sont extrémement commodes pour receuoir du secours par mer ; & combien que ces ennemis ayent fait leurs entreprises en Hyuer pour empescher le secours,leurs ruses ne leur a de rien seruy, pource que les Portugais auoient tel courage, & leurs vaisseaux estoient de telle sorte,qu'ils ne craignoyent nul danger: si bien que les assiegez & leurs compatriotes allans à l'enuy, les vns à s'opiniastrer & vaincre auec la patience,les autres à supporter toute sorte de danger des vents & de la mer pour les secourir, ils ont rendu nul l'effort de leurs ennemis. Mais les Espagnols n'ont point de plus grand ennemy que le Turc, qui a souuent essayé par la mer rouge,auec la commodité que luy donne la ville d'Aden, de les chasser des Indes, estant conuié à cela tantost par le Roy de Cambaye, & tantost par sa propre ambition. La plus grande armee qu'il ait faite a esté de soixante quatre vaisseaux qu'il manda à Diu ; mais elle fut honteusement mise en fuite, de mesme qu'vne autre de vingt-sept grands vaisseaux qu'il enuoya à l'entreprise d'Ormus. Ils n'ont autre chose veritablement en Zeilan qu'vn fort qui est nommé Colombo, pource que le Roy qui y estoit leur tributaire a esté despoüillé de ce Royaume par vn More nommé Singa Pandar, & maintenant il se maintient auec l'ayde que les Portugais luy donnent.



LE NOVVEAV MONDE.

SOMMAIRE.

1. *Deux difficultez notables qui ont empesché aux Anciens le descouurement du Nouueau Monde, & laquelle des deux estoit la plus grande : & les raisons qui ont fait croire aux Anciens qu'il n'y auoit que trois parties au monde, l'Asie, l'Affrique, & l'Europe.* 2. *Esguille marine inuentee par vn Napolitain pour l'vsage de la nauigation l'an* 1300. 3. *Qualitez & description de la Zone Torride.* 4. *Conference du Nouueau Monde (pris en l'estat qu'il fut descouuert) auec le nostre : & la difference de nostre Hemisphere à celuy du Nouueau Monde : & des aduantages qu'il a sur le nostre.* 5. *D'où sont venus les habitans de ce Nouueau Monde : & la folle opinion qu'ils ont de leur origine.* 6. *Diuision de ces terres neufues en deux parties,* Amerique, & Magellanique, *& leur description.* 7. *Dénombrement & description des lieux & pays que le Roy d'Espagne possede au Nouueau Monde : & premierement des forts Saincte Heleine, & trois autres dans la Floride.* 8. *Du Golfe de Mexique.* 9. *Nouuelle Espagne.* 10. *Nouuelle Gallice.* 11. *Les Prouinces de Mechouucan & Mexique.* 12. *Gastecan.* 13. *Iucatan.* 14. *Guatimala.* 15. *Terre ferme.* 16. *Nicaraga.* 17. *La Castille de l'or.* 18. *Le*

Nouueau Royaume de Grenade. 19. Le Brasil. 20. Chile. 21. Le Peru, ses villes principales & Prouinces. 22. La ville de Saincte Croix du mont. 23. Tucuma Royaume où l'Espagnol a cinq Colonies. 24. Paraguays. 25. L'Espagnole. 26. Cuba ou Ferdinand. 27. Iamaique. 28. Les Isles de Canibales ou Caribes. 29. Discours en general sur le Nouueau Monde : de ses forces, & du gouuernement tant ciuil qu'Ecclesiastique. 30. De la cognoissance que ce peuple a de Dieu. 31. De leur idolatrie enuers les Trespassez. 32. De l'idolatrie enuers les statuës. 33. De leur Gaignes ou Temples. 34. Des Prestres, Religieux & Religieuses. 35. Des sacrifices tant d'hommes que d'animaux. 36. Des Sacremens rapportans aucunement aux nostres, introduits parmy ce peuple par la ruse du Diable, vray singe des œuures mysterieuses de Dieu. 37. Des dispositions du Nouueau Monde à receuoir l'Euangile de Iesus Christ. 38. De quelques predictions de la future predication de la foy Chrestienne en ces terres neufues. 39. Des prodiges qui la precederent. 40. Quelle chose facilita la conuersion des Indiens : Et des empeschemens de leur conuersion. 41. De la diuersité des Barbares : & de la façon de prescher l'Euangile. 42. Des difficultez qu'on eut à la conuersion des Americains. 43. Des remedes des susdits deffauts.



L'Autre partie des Estats du Roy d'Espagne consiste au Nouueau Monde, où il y a tout ce qu'il veut, pource qu'il n'y trouue personne qui luy contrarie. Ces Estats sont diuisez en Isles, & en terre ferme. Les Isles de la mer du Nord sont en si grand nombre qu'on ne le sçauroit dire iusques à present (veu que les seules Lucayes passent le nombre de quatre cens) & que quelques-vnes sont si grandes & si riches, que de la chacune on pourroit faire vn grand Royaume. Borichen est longue de trois cens mille, & large de soixante. Iamaique est presque aussi grande. La Cube a trois cens lieuës de longueur, & vingt de largeur : l'Espagnole a de tour seize cens milles. Quant à la terre ferme, le Roy d'Espagne est maistre actuellement de tout ce qui va costoyant la Floride, la nouuelle Espagne, le Iucatan, & encor ceste grande presqu'Isle Meridionale iusques au Cap de Californie, voire mesme iusqu'à Quiuire, veu que les Espagnols ont descouuert iusques-là, & plus outre encore. La coste de la nouuelle Espagne, qui commençant depuis Saincte Heleine, & passant par Panama va iusques à Quiuire, a de longueur enuiron cinq milles, & ceux de cent milles, ausquels adioustant les confins qui sont dans le pays vers le Nord, on y trouuera en tout neuf mille milles. Apres cela le Peru commençant depuis Panama a de coste douze milles & 600000. dont il y a trois mille milles de riuiere entre le Maragnon, & le fleuue d'Argent, ou de la Plata, qui appartiennent sous le nom de Brasil à la Couronne de Portugal. Mais auãt que passer plus outre, il faut que i'aduance quelque propos touchant le descouurement de ce Nouueau Monde.

Deux raisons ont induit Aristote & quelques autres à se persuader qu'il n'y auoit autres gens au monde que les habitans d'Europe, d'Asie, & d'Affrique. La premiere estoit la grande largeur de la mer Atlantique, qui leur fit estimer que les hommes ne sçauroient passer tant d'eauës auec aucune force ou industrie, & ce fut ce qui meut S. Augustin à nier les Antipodes. L'autre raison qui deceut les anciens fut, qu'ils creurent que la Zone Torride estoit inhabitable pour son excessiue ardeur, de mesme que les Polaires pour leur froideur insupportable. Mais la premiere de ces deux raisons eut beaucoup plus de force que

la seconde, pource qu'ils tenoient pour chose impossible ce grand passage de mer. Et veritablement la chose estoit telle comme nous monstrerons cy-apres. Mais d'autre part il faut sçauoir que les anciens eurent quelque cognoissance de la Zone Torride, veu que Hannon Carthaginois costoya, selon Pline, l'Afrique, depuis Gibraltar iusqu'à la mer rouge, & certain Eudoxe au contraire depuis la mer rouge iusqu'à Gibraltar. Si bien qu'ils furent contraints de passer deux fois sous l'Equinoctial, & trauerser toute la Zone Torride. Dauantage les anciens eurẽt cognoissance de l'Ethiopie, des Indes, & de la Chersonese d'or, qui sõt toutes prouinces assises dans les bornes de la Zone Torride. Pline fait mention de Vaprobane qui est sous l'Equinoctial: & mesme l'experience de nostre Zone pouuoit monstrer aux anciens que la Torride estoit habitable. Car encor que le Soleil eschauffe & desseiche vniuersellement auec le voisinage de ses raiz, & ce d'autãt plus qu'ils sõt plus droits, de mesme que par le moyen de la distance & obliquité de ses rayons il donne lieu à la froideur, & à l'humidité, comme le iour & la nuict, l'Esté & l'Hyuer nous font paroistre: toutesfois ceste regle generale est alteree en mille façõs par les diuerses assiettes. Car la vertu des causes vniuerselles en la production des effects est bornee & presque restrainte par la qualité de matiere; & c'est ce qui fait que les predictions des Astrologues se trouuent souuẽt du tout vaines. Ainsi nous voyons que la vehemence des vẽts se rẽforce aux vallees, & diminuë aux plaines, l'ardeur du Soleil se ramasse & multiplie aux miroirs concaues, s'espãd & se perd en ceux qui sont pleins. Et pour venir à nostre propros, le chaud & le froid de l'air, & des pays reçoit mille differences des diuersitez des lieux hauts ou bas, qui sõt en lieu plain ou esleué; tournez du costé du Nord, ou du Sud, de l'Est ou de l'Oüest, proches ou esloignez de la mer, des lacs, des bois & des fleuues, & qui sont subjects aux vents, ou non. On sçait assez que l'Angleterre est plus esloignee de l'Equinoctial que la France, & toutesfois au rapport d'vn chacun, l'Angleterre est plus temperee, & en la mesme proportion la Zelande est moins froide que le mont Atlas. Il n'y a point plus grand effect du voisinage du Soleil qu'en Esté: ny de son esloignement qu'en Hyuer. Mais que dirons nous si en mesme distance de l'Equinoctial, & du cours du Soleil nous trouuons que les saisons se changent en mesme temps? Gare est vne montagne qui partant du grãd Caucase trauerse toute la longueur des Indes iusqu'au Cap de Comorin. Or en mesme temps au deçà de la mõtagne l'hyuer cõmẽce à l'entree d'Auril, & l'Esté au delà de la montagne: deçà l'on voit regner les pluyes & les vents froids & orageux, & delà les iours sereins & agreables. Deçà la mer deuient si fascheuse que les mariniers ne sõt presque asseurez aux ports: & delà on voyage par le golphe de Bengale en asseurãce, & l'on traffique par tout. Finalemẽt le mõt de Gate fait de plus grãds effects que l'Equateur, puis qu'en si peu d'espace ils chãge les saisons de l'annee. Que si nous trouuõs difference d'hyuer & d'Esté en la mesme hauteur, cela mõstre que les degrez du chaud, du froid, du sec, & de l'humide ne despendẽt absolument du voisinage ou esloignement, & de la droiteur ou obliquité des raiz du Soleil: Donc la fraischeur peut subsister auec le voisinage du Soleil, l'humidité auec ses rayõs droits, & les pasturages ne serõt du tout bãnis de la Zone Torride cõme Aristote a creu auec quelques autres. Mais l'autre difficulté sembloit sans remede aux anciens d'autant qu'en leurs nauigations ils n'auoient autres guides que le Soleil, la Lune, les Ourses, & les autres estoilles. Quand le Ciel estoit couuert de nuages qui

leur ostoient toute clarté du Soleil, & des estoilles, alors ils se gouuernoient par la qualité des vents, & par les conjectures du chemin qu'ils auoient faict. En quoy ils estoient fort pratiqs à cause de leurs courtes nauigations, & l'assiduité des voyages. Les Taporbases, pource qu'ils ne voyent le Nord portoient auec eux vn bon nombre d'oyseaux, & selon la necessité ils laschoient tantost l'vn & tantost l'autre, & pource que les oyseaux cherchent volontiers la terre, ils tournoient derriere les proües des nauires. Mais si le Ciel estoit obscur, & la mer troublee de plusieurs vents, les anciens ne pouuoient comprendre où ils estoient, pource que le Ciel & la mer estans en ce cas en pareil estat, il n'y auoit point de raison pour laquelle ils deussent plustost aller d'vn
II. costé que d'autre. O Dieu voulant faciliter la predication de l'Euãgile à ceux qui auoient demeuré si longuemẽt idolatres, descouurit enuiron l'annee 1300. à vn certain Flauie de la coste d'Amalfi au Royaume de Naples, le secret qui est en l'aymant, & la proprieté de faire que le fer qui en est touché reçoiue la vertu de tendre vers le Nord, & le monstrer. Il y a toutesfois quelque differẽce: pource qu'en quelques lieux l'aiguille de fer dont les mariniers vsent, frottee d'aymant regarde le Nord tout droict; & hors de là se destourne quelque peu tantost vers l'Est, tantost vers l'Oüest; de sorte qu'il faut qu'ils remarquent soigneusement ceste varation, s'ils ne veulent faillir en leur voyage. L'estoile du Nord est esloignee de nostre pole enuiron de trois degrez & demy. Or par le moyen de l'aymant, de qui le fer reçoit la vertu de monstrer le pole, les mariniers prennent l'asseurance de trauerser de grandes mers, & de chercher de nouuelles Isles, & de nouueaux pays, pource que lors qu'ils sçauent où est le Nord, ils sçauent aussi qu'en tournant visage vers ceste partie, ils ont l'Orient à la main droicte, l'Occident à la gauche, & le Midy derriere eux. Et l'on peut veritablemẽt cognoistre en cecy cõbien Dieu se plaist à faire des operations merueilleuses par des petits moyens, & fort bas, veu qu'vne aiguille de fer frottee d'aymant n'a rien de precieux, ou d'agreable; & toutesfois la plus grande entreprinse & le plus admirable art que l'homme exerce qui est la nauigation, d'espend d'elle.

III. Maintenant que nous auons monstré les difficultez du descouurement du Noueau Monde, & veu laquelle des deux estoit plus grande, il faut que ie die encor deux mots de la qualité de la Zone Torride. Il faut donc premiemẽt presupposer que l'Equinoctial est vn cercle imaginé au Ciel, qui l'enuironne tout de l'Oriẽt à l'Occident, & est esgalement esloigné des deux poles. Il se nõme Equinoctial pource que quand le Soleil y passe (ce qu'il fait deux fois l'annee, c'est à sçauoir au mois de Mars & de Septembre) le iour est esgal à la nuict, tous deux sont de 12. heures: ce qui s'appelle Equinoxe. On appelle apres Tropiques deux cercles imaginez au Ciel, auec lesquels la course du Soleil est bornee, & l'on les nomme Tropiques, pource que lors que le Soleil est arriué iusques à l'vn deux, il retourne arriere. Celuy qui est par delà l'Equinoctial tirant vers le Sud se nomme Tropique du Capricorne, & celuy qui est de nostre costé Tropique de Canser, ou de l'Escreuisse. Celuy là est à vingt-trois degrez & demy Meridionaux de l'Equateur: & cestuy-cy en est esloigné de vingt-trois degrez & demy Septentrionaux. On nomme Zone Torride l'interuale qui est entre les deux Tripiques, & cét interualle comprend 47. degrez, ausquels on faict respondre mille quatre cens & dix lieuës Françoises sur la terre, à raison de trente lieuës pour degré. Ce fondemẽt estãt mis

il faut premierement dire que la Zone Torride abõde d'eauës de toutes sortes, veu qu'il y pleut & neige, principalement quand le Soleil la frappe droictement auec ses rayons : car il y pleut alors abondamment, & la pluye commence à midy. Dauantage, il n'y a lieu sur la terre où l'on trouue de plus grandes riuieres, veu qu'en la presqu'Isle Australe du Nouueau Monde, laissant plusieurs autres grands fleuues du Brasil & du Peru, l'on y trouue celuy de la Magdelene qui a sept lieuës de largeur en son emboucheure. Il y a outre ce celuy d'Orillane, qui est large de septante, & celuy de l'argent, ou de la Plata, qui a de largeur quarante lieuës. Dauantage il y a les lacs de Tiquiaca (cestui-cy a de tour quatre-vingts lieuës) de Paria, & de Bombon, & il y a peu de montagnes sans lacs, d'où procede la plus-part des riuieres de ces contrees. En la presqu'Isle du costé du Nord, il y a le lac de Guatimala, qui est long de cent cinquante milles, & celuy de Nicataga de trois cens, celuy de Mexique en contient cent, celuy que l'on nomme la mer Caphalique en a cent cinquante de tour : & apres cela le Royaume de Mechouacan est tout plein de lacs, de fleuues, & de fontaines. Et pour sortir hors du Nouueau Monde, où y a-il des lacs & des fleuues plus grands qu'en Ethiopie sous la Zone Torride; Il y en a deux, où le Nil prend sa source, l'autre par lequel il passe, qui ont deux cens milles de diametre chacun. Il y en a vn autre esgal aux susdits, entre le Royaume d'Angole, & de Monomotapa : il y a le lac d'Aquelonde, & celuy de Coluc, qui sont tres-grands, & outre ce on void en la mesme Ethiopie de grandes riuieres, comme Coante & le Niger, qui a pour ses branches les riuieres de Senega, & de Gambee. Il y a le Zaire qui est large de vingt-milles en son emboucheure, & la plus grande partie des susdites riuieres, non contentes de leurs licts qui sont fort amples, innondent les campagnes toutes les annees. Les Isles de S. Thomas & de Sumatre, qui sont sous l'Equinoctial, sont du tout humides : celle de sainct Thomas a au milieu vne haute montagne perpetuellement couuerte d'vne espaisse nuë, qui rend tant d'eau, que les champs en sont abondamment arrousez : celle de Sumarre est generalement pleine de marais & de riuieres, dont la plus grande part naist d'vn fort grand lac, qui est sur vne haute montagne au milieu de l'Isle. Et la nature n'estant contente des eaux de l'air & de la terre, pour humecter la Zone Torride, produit tant en Quinto, qu'aux Moluques, pays qui sont sous l'Equinoctial, certaines grãdes cannes, où elle conserue des eaux. Il ne faut aussi taire que sous la Torride il y a beaucoup plus de mer que de terre, de mesme qu'en nostre Zone il y a plus de terre que de mer. Dauantage, c'est chose certaine qu'en la Torride les eaux croissent, & les pluyes multiplient, selon que le Soleil s'approche de la ligne, & au contraire lors qu'il se retire vers les Tropiques, elles manquent. C'est ce qui fait cognoistre combien l'egalité du iour & de la nuict peut pour l'accroissement de l'eau, veu que de mesme qu'en nostre Zone les pluyes grossissent aux Equinoxes, aussi font elles en la Zone Torride. Apres cecy la Torride est non seulement humide, mais encores temperee quant au chaud, & quelques-vnes de ses parties ont beaucoup plus de froid que de chaud, comme Pasto, Collao, Potosi, & les montagnes sont tousiours couuertes de neiges & de glace. La cause generale de ceste temperature, est la longueur des nuicts prés de la ligne, où elles sont perpetuellement esgales aux iours, mais tant plus tu t'en esloignes, tant plus tu trouue les iours d'Esté longs, & les nuicts courtes: & pour ceste cause les iours d'Esté sont plus longs en Angleterre qu'en Italie.

La briefueté des iours fait que le Soleil ne peut produire tāt de degrez de chaleur sous l'Equinoctial, que loing d'iceluy: & en effect l'Esté est plus ardent en l'Estremadure d'Espagne, & en la Poüille en Italie, qu'en Quito, & en Collao, pource que la continuation de l'operation en la cause efficiente, importe grādement à la perfection de l'effect. Mais que dirons nous des differences que l'on void en la mesme Zone Torride, où vne partie est plus chaude, & l'autre plus fraische? Ce n'est pas vne question du Nouueau Monde, mais commune à toutes les Prouinces, & nous auons desia donné sa solution, disant que la chaleur mesme du Soleil reçoit mille differences de la diuersité des assiettes. Mais pour en dire quelque chose, il faut considerer que le Nouueau Monde est tout plein de hautes montaignes qui rafraischissent l'air, & auec leur hauteur (veu que les lieux hauts participent plus du froid que les bas) & auec les neiges qui ne les abandonnent iamais, & auec des lacs extrémement froids, & auec des riuieres qui en procedent, & auec leur eau, qui pour estre de neiges & de glaces fonduës, est ensemble froide & creuë, & auec la vehemence & rapidité, auec laquelle ils coulent des montagnes & trauersent les plaines, rafraischissent au possible l'air & la terre. Dauantage les susdites montagnes estant fort hautes, il est necessaire qu'elles facent vne grande ombre, tantost deçà, tātost delà; & ceste ombre adioustee à la longueur des nuicts, importe beaucoup pour temperer la Zone Torride. Outre ce il faut considerer que les vents frais ne cessent iamais d'y souffler: car premierement en la mer le vent d'Est y regne tousiours, & apres cela au Peru & au Brasil on a le vent du Sud, qui se leue à midy, & est frais au possible, & de l'autre costé le vent d'Est.

IV. Comparons maintenant le Monde auec l'autre, considerant le Nouueau en l'Estat auquel il estoit quand il fut premierement descouuert. Nous auons quels aduantages pour le regard du Ciel, & quelques autres pour celuy de la terre: pour le regard du Ciel, l'vn est, que nostre hemisphere a plus d'estoilles & de lumieres, que celuy qui est opposé: car le nostre a l'estoille du Nord proche du Pole Arctique de trois degrez & vn tiers, auec vn grād nombre d'autres estoilles qui luy font cōpagnie; au lieu que le Pole Antarctique n'a point d'estoille qui n'en soit du moins esloignee de trente degrez. L'autre aduantage d'aussi grāde importāce, est que le Soleil luyt sept iours de l'annee vers le Tropique de l'Escreuisse, plus que du costé de celuy du Capricorne, comme les Equinoxes & les Solstices nous monstrent. Et c'est de ces deux choses que procede la froidure qui se trouue plus grāde en l'autre costé qu'au nostre, pource que l'autre iouyt moins de temps de la lumiere du Soleil, & a moins d'estoilles. Quant à la terre nous auons aussi deux aduantages: l'vn est que la nostre s'estend plus de l'Occident à l'Orient, & consequemment est plus propre à la vie humaine que l'autre, qui se retraignant du Ponāt au Leuant s'eslargit demesurément d'vn Pole à l'autre: car la terre va du Ponāt au Leuant auec plus d'esgalité, & est tousiours esgalement esloignee de la froidure du Nord, & de la chaleur du Sud; & les iours & les nuicts vont tousiours de mesme sorte. Mais en allant vers le Pole, il est force de trouuer des nuicts qui durent des mois entiers, & en fin vne demie annee. Le second aduantage, est que nostre terre est plus fauorisee de la mer, qui la rend propre au traffic, & à la cōmunication: car outre la mer Oceane, qui est cōmune & à nous, & au Nouueau monde, nous auons la mer Mediterranee, qui moüille l'Europe, l'Asie & l'Affrique, & s'accommode à ces trois parties en beaucoup de sortes,

auec ses golphes. Et que dirons nous de la mer Caspie, & de la Baltique, dont l'vne est grandement commode à l'Asie, & l'autre à l'Europe ? Adioustons à cela que nostre terre est plus esgale, & plus pleine, & par consequent plus propre au trafic par terre, & par eau. Quant aux choses que la terre produit, le Nouueau Monde cedoit à cestui-cy, premierement en la perfection des animaux, veu qu'il n'y auoit ny chiens, ny moutons, ny brebis, ny chévres, ny pourceaux, ny chats, ny asnes, & ce qui est de plus important, il manquoit de bœufs, de cheuaux, de chameaux de mulets & d'Elephants: Quant aux arbres, il n'y auoit ny cedres, ny orangers, ny limoniers, ny grenadiers, ny figuiers, ny poiriers de coing, mais sur tout il manquoit d'oliuiers & de vignes. Il est vray que nous auions plus grand aduantage pour le regard des animaux que des fruicts, pource que pour le regard des derniers, nous les surmontions en la bonté, & en la diuersité; & aux premiers en bonté seulement. Entre les grains ils n'auoient ny fromens ny seigles, ny toutes les sortes de nos bleds, ny du riz, ny pour la gentillesse de leurs iardins des melons. Quant aux arts, & industrie, il n'y auoit nulle comparaison, pource que les habitans de Nouueau Monde n'vsoient de fer, qui est vne matiere necessaire, & vtile à la vie humaine, & se seruoient aussi peu du feu, instrument vniuersel de l'industrie. Ils n'auoient nulle cognoissance de l'artillerie, de l'Imprimerie, des lettres, & de la doctrine: la nauigation ne passoit pas la force de leur veuë, & ie parle encores en cela des peuples plus industrieux, & ciuils, comme estoient ceux de Mexique & du Peru. Nostre monde surmonte encores le Nouueau en la multitude des personnes. Il y a là force grandes montagnes, force marais, & des bois longs au possible, qui rendent de grands pays inhabitables, la partie habitee n'est si pleine de gens que nos terres, pource que celles-cy ont esté plustost peuplees, voire mesme estoient desia peuplées, quand les autres commencerent à se remplir de personnes. Dauantage on a trouué icy les arts pour substanter la vie, comme l'agriculture, & pour la conseruer comme l'architecture, & pour l'accommoder, comme la marchandise: tellement que la multiplication du genre humain estoit aydee icy de la nature, & de l'industrie; & là par maniere de dire, de la seule nature. Mesmes iusques à present la plus grande partie du Brasil suit vne façon de viure sauuage, & en la nouuelle Espagne vn pays de tres grande estenduë, est occupé des Chichimeques, peuples sans loy, sans chef, & sans demeure asseuree, qui viuent de chasse, & des fruicts que produit la terre. Ceux de la Floride, & les Paragays viuent presque de mesme sorte, & quand les Espagnols arriuerēt au Peru, combien qu'ils y trouuassent plusieurs lieux peuplez, il n'y en auoit toutesfois aucun qui eust forme de ville que Cusco. Mais aujourd'huy le Nouueau Monde est moins peuplé que iadis, en partie pour les guerres ciuiles des Espagnols; veu qu'on tient qu'aux guerres qui ont esté entre les partisans de Pisarre, & d'Almagre, & entre les partisās de Pisarre, & les gens du Roy il mourut vn million & demy des habitans naturels; en partie pour le desordre des Espagnols en ces commencemens, non tant pource qu'ils trauailloient les peuples excessiuement, qu'à cause qu'ils les trāsportoient d'vn lieu à l'autre, loin de l'air de leur pays, & causoient par ce moyen leur mort. Ce qui leur a preiudicié aussi, & leur nuit encores, c'est l'vsage des viandes qu'on y a transportees de l'Europe. Ils ne mangeoient tant de chair, ny si grosse, & nourrissante, ils n'auoient nuls vins, au lieu que le Peru en abōde maintenant: & pource que les Princes les occupoient tantost à bastir des

Tambes,tantost à dresser des chemins,& choses semblables,ils n'auoient tant de temps pour gourmander & s'enyurer, qu'ils ont à ceste heure, veu qu'ils abusent tellement de la liberté,qu'ils s'abandõnent à l'oysiueté,à la faineantise,à la paillardise & à l'yurongnerie qui les consume miserablemẽt. Plusieurs maladies generales en ont encore consumé beaucoup, comme la verole, & la cocoliste en la nouuelle Espagne,& la mesme verole fit mourir beaucoup d'ẽfans & de ieunes gens au Peru, l'an 1567. & plus de femmes que de masles, & elle pardonna à ceux qui auoient passé trente ans. On remarqua encore particulierement,que ce mal ne trauailla nul de ceux qui estoient nais en Europe: tellement que pour les susdites raisons la partie maritime de la nouuelle Espagne est aujourd'huy presque deserte. Aux Isles du golphe de Mexique il n'y est presque resté la semence des naturels,&moins encore en la coste de Parie, & en la plaine du Peru il y manque la trentiesme partie. Mais pour dire aussi les aduantages du Noueau Monde sur le nostre, il semble que Ioseph de la Coste, vueille que l'Amerique surpasse nos pays en tẽperature; pource que le froid,ny le chaud n'y est ennuyeux en beaucoup de lieux:mais cela est encores commun aux parties de nostre monde, qui sont au dessous, ou prés de l'Equinoctial,comme est l'Ethiopie,& comme sont aussi les Indes,& la Chersonese d'or. Apres cela il veut que le Noueau Monde surpasse le nostre en abõdãce d'eaux & de pasturages,& veritablemẽt quãt aux eaux,c'est chose claire qu'il a plus de mer;& que la riuiere de la Plata,& celle de Maragnon,sont les deux plus grãdes de l'vniuers: Il luy dõne aussi de l'aduantage sur nous en grãdeur de bois,& en diuersité d'arbres & de racines,dont ces peuples viuent en beaucoup d'endroits (comme de Iuches aux Isles de Barlouent,& au Brasil) ce qui a beaucoup d'apparence de verité, pour la conjonction de l'humidité auec la chaleur qui y regne perpetuellemẽt. Il met apres hors de dispute qu'il y a plus de mines d'or & d'argent, qu'en nos terres : combien que ce soit chose malaisee à decider,au moins & tant pour tant. Car ie ne sçay si le Peru surpasse en mines d'or l'Ethiopie, Monomotapa, & Nandingue, & Sumatre, & Lequij, ou si les mines de Potosi sont plus riches que celles de Cambebes en Angole. Il adjouste que la nouuelle Espagne est vn des meilleurs pays du monde, chose que l'on peut accorder sans prejudice. Mais considerant le Noueau Monde en l'estat present, i'estime qu'il surpasse le nostre, non pas en multitude (veu qu'il n'est si bien cultiué), mais en diuersité d'animaux & de fruicts, pource qu'on a adjousté aux siens particuliers presque tous les nostres : & il a cét aduantage, que nos semences viennent mieux en Amerique, que celles de l'Amerique ne profitent en nos terres.

V. Il est question maintenant de sçauoir d'où sont venus les habitãs de ce Noueau Monde. Premierement doncques il faut sçauoir que ces peuples ont vne folle opinion de leur origine. Les Guanches habitans des vallees de Xauxe, tiennent pour leurs prémiers parens vn homme & vne femme sortis de Guaribilque,fontaine celebre parmy eux. Les Guãches peuples d'Andabayle, vallee subjecte à Cusco,disẽt qu'ils sont sortis du lac Sogdocoque. Ceux de Cusco veulẽt tirer leur origine du grand lac de Tiquiacca. Les autres disent qu'apres le deluge le genre humain fut restauré par six persõnes qui s'estoient sauuees en vne certaine cauerne. Mais laissant toutes ces folies,c'est chose claire qu'il faut dire que tous les hommes sont sortis d'Adam & d'Eue, & puis de ceux qui se sauuerent de l'Arche de Noé, & par consequent que les habitans

du NouueauMonde sont descendus de nous. C'est chose mal-aisee de trouuer de quel endroit on y a passé. Enquoy rien ne nous pourroit plus esclaircir, que le voisinage des lieux: mais cela ne nous peut seruir pour le peu de cognoissance que nous auons de l'extremité de la terre. Vopelius veut que du costé du Nord Groeland se tient auec l'Estotilant, & est terre ferme, auquel cas il est vray-semblable que les Lappons, & ceux de Noruege, continuans leur multiplication, & habitation, se sont peu à peu poussez iusques-là. Dequoy nous fōt foy les habitans, & les façons de faire communes aux Lappons, à ceux de Noruege, d'Estotilant & de Baccalos; pource que tous habitent dans des cauernes ou dans le creux des arbres: tous portent des peaux de veaux marins, ou de bestes sauuages, tous viuent de poisson ou de fruicts que la terre produit d'elle-mesme, & ne sont guere differens de couleur. Vers le Sud, s'il est vray, comme plusieurs tiennent, que la terre opposee au destroict de Magellan, est terre ferme, il faudra dire, que ce fut de ce costé que passa vne partie des premiers habitans de l'Amerique, pource que ce destroict n'est en quelques lieux large de plus d'vne lieuë: à raison dequoy le passage en aura esté bien aisé. Nous n'auons pas cognoissance de l'extremité Orientale, & Occidentale, seulement on void que la couleur des gens du Nouueau Monde, rapporte plus auec celle des nations d'Orient, que de celles d'Occident, pource qu'ils ont vne couleur de bronze, & il y a des degrez de ceste couleur, comme du blanc entre nous: car elle est plus obscure en quelques lieux, comme au Perú, & au Brasil: & en quelques autres plus claire, comme en la Parie, & au nouueau Royaume. On y trouue toutesfois quelques peuples noirs, mais en petit nombre, comme en Careque, pays assis entre saincte Marthe & Carthagene. A raison dequoy l'on peut dire que ceux-cy y vindrent par quelque tempeste, ou de la Guinee, ou de l'Ethiopie. Il semble qu'il n'y a point passé de personnes des endroicts plus ciuilisez d'Europe, auant Christofle Colomb, pource qu'on ne trouue en tous ces pays aucune trace de lettres, ou d'autres choses de l'Europe: outre qu'il n'y a encores deux cens ans que la plus grande partie des Isles, qui sont entre nostre terre ferme, & le Nouueau Monde, estoient inhabitees, comme les Açores, Madere, les Isles du Cap verd, sainct Thomas, & les autres de ceste mer. Concluons donc que le Nouueau Monde a esté premierement habité des peuples, qui continuans l'habitation d'Europe, & d'Asie, (quant à l'Affrique, il semble qu'elle n'y a peu auoir part en ceste sorte) & cherchans continuellement des demeures plus commodes, ou plus asseurees, sont peu à peu arriuez iusques là, & qu'il a aussi esté peuplé par quelques autres qui ont esté poussez par la tempeste.

DIVISION DV NOVVEAV MONDE.

APres que Colomb eut descouuert ces terres neufues à ceux d'Europe, on a tousiours continué d'aller plus auant en diuerses occasions: mais bien que plusieurs personnes pleines de hardiesse & de singuliere valeur, tant d'Italie, d'Espagne, & d'Angleterre, que de Portugal, & de France, se soiēt employees à ceste recherche, toutesfois on n'en a peu auoir entiere cognoissance, principalement des extremitez vers le Septentrion, Occident & Midy. Quāt à moy ie suiuray les plus authorisez de ceux qui en ont parlé, sans m'amuser à des discours pleins d'impertinence. Dōcques ceste partie de la terre qu'on appelle

Nouueau Monde (ie parle de la terre ferme) est diuisee en deux parties, c'est à sçauoir en Amerique, & en Magellanique. L'Amerique est encores diuisee en deux fort grandes presqu'Isles, joinctes par vn Istme, ou vne langue de terre, longues de sept lieuës, entre le Nom de Dieu & Panama : car quant aux vnze lieuës qu'on met communément de plus entre ces deux terres, elles procedent de tours qu'on fait en cherchant vn chemin plus aisé & plus cõmode. Or nous nommerons vne de ces presqu'Isles Septentrionale & l'autre Australe.

Quant à la Septrionale, on luy donne seize mille milles de circonference, & quatre mille milles de lõgueur du Leuant au Ponant. Ses bornes du costé du Nord ne sont encores cogneuës. Iacques Cartier la descouurit l'an 1535. iusqu'au 50. degré: Gaspard Cortereal Portugais iusqu'au 66. Sebastiẽ Gabot Italien iusques au 67. & il ne passa plus auant à cause du froid excessif. Finalement Martin Forficier fit les annees passees par commandement de la Royne Elizabeth d'Angleterre, plusieurs voyages pour aller par ceste voye au Catay, & aux Moluques : mais il semble que la nature se soit opposee à ses desseins, pource qu'outre la grande froidure, & la vehemence des lieux froids au possible, il y tombe vn certain verglaz si penetrant, qu'il semble du vif argent, & consume tout ce qu'il touche : & la mer ne s'eslargit pas vers le Leuant, mais seulement tousiours vers le Pole. Si bien qu'encore que Forficier fist courir le bruict qu'il estoit arriué au destroict Arctique, toutesfois il ne vint iamais à bout du voyage projetté. Il descouurit en ses nauigations vn pays qu'il appella Virginie, & quelques autres contrees desertes, & toutesfois frequentees en certain tẽps de l'annee par les estrangers qui y viennent pescher. Des autres costez ceste presqu'Isle est bornee en partie de la mer du Nord, & en partie de celle du Sud, ou Zur. Or la partie qui est tournee vers le Leuant, contient trois pays de grãde estenduë, c'est à sçauoir Estotilant, la terre de Labrador, ou Laboureur & Norombegue, qui sont presque opposees à la Noruege, Angleterre, France, & Espagne. Estotilãt est la plus Septẽtrionale partie qu'on cognoisse, & elle fut descouuerte long-temps auant Colomb par certains pescheurs de Freslande, depuis recogneuë encores en l'an 1390. par Antoine Zeno Venitien, par commãdement de Zichim Roy de la mesme Freslãde. Ce pays d'Estotilant finit à la riuiere Negeuse, qui a 60. degrez d'éleuation de Pole, & c'est là que commence la terre de Labrador, qui s'estend iusqu'à la riuiere de S. Laurens, que quelques-vns nomment le destroict des trois freres, les autres riuieres de Canada. Laissans le golfe des trois freres on entre en vn golphe qu'on nomme Carré, qui a de longueur pres de 800. milles, & qui est presque bouché de diuerses Isles (le Verazan, & autres y en ont compté iusqu'à 37.) qu'il a du costé du Leuant. Ce pays est nommé terre de Bacalos, d'vn poisson qui y abonde, & multiplie tellement, que c'est chose incroyable. Le voisinage des susdites Isles entr'elles, faict que la mer semble diuisee en plusieurs bras, & golphes : & pour ceste cause il y a beaucoup de ports bons, & asseurez. Quant à la presqu'Isle Australe, on tient qu'elle a seize mille milles de tour, & quatre mille de longueur. La largeur est diuerse, pource qu'entre le Nom de Dieu, & Panama, elle est de sept lieuës, entre le golphe d'Vraba, & celuy de sainct Michel de septante cinq: entre le Cap de sainct Augustin, & le Cap blanc de mille, & au destroict de Magellan de cent trente-quatre. Elle est presque toute trauersee de fort hautes mõtagnes (& par cõsequent d'vne infinité de vallees) d'où procedẽt force riuieres. Mais celles qui se rendent dans la mer du Nord,

sont plus grandes que les autres : ce qui aduient à cause des montagnes qui trauersent le Peru en telle sorte qu'elles ne s'esloignent iamais de la veuë de la mer du Sud : à raison dequoy les riuieres qui en viennēt ne sont pas plustost nees, qu'elles trouuent la mer où elles se perdent. Mais il ne faut estimer que ie vueille descrire tout ce nouueau Monde maintenant, veu que mon dessein n'est que de faire cognoistre la Monarchie d'Espagne ; si bien que ie ne m'arresteray qu'aux lieux où les Espagnols tiennent quelque chose, ayant projetté de parler en leur lieu des autres Prouinces.

Le fort de saincte Heleine, & les trois de la Floride.

POur commencer donc du costé du Nord les Espagnols ont vn fort sur le Cap de S. Heleine, qui est sur l'extremité de la Norombege. Les François ont estably des colonies en ceste Prouince; c'est pourquoy il n'est pas à propos de la descrire en ce lieu. Quant à la Floride, elle a pour ses bornes du Leuant Bahaman, & les Isles Lucayes, vers l'Occident Mexique, vers le Midy Cuba, & Iucatan, & vers le Nord Canada, Virginie, & la nouuelle France. Elle est longue de 400. milles, & s'aduance en mer auec vne pointe, & sa largeur est de 80. milles. Elle a sa coste aspre, & sa mer est pleine d'escueils, principalement contre la susdite pointe, où sont les escueils des martyrs. Elle est sous mesme paralelle que la Muritanie, & son milieu a 35. degrez de hauteur. Les Espagnols pour plusieurs mal-heurs qui leur sont arriuez, ont comme abandonné pour maintenant l'entreprise de ceste conqueste, combien qu'ils cognoissent vne partie de sa richesse. Du riuage de S. Heleine, à la pointe de la Floride, on trouue Rio secco, ou Riuiere seiche, le Cap de la Croix, celuy de S. Augustin, & Canaueral; mais en la Floride le Roy d'Espagne a 3. places où il tient garnison à sçauoir S. Iacques, S. Augustin & S. Philippes, & deçà iusques au Cap de la terre neufue, ou de la France Antarctique, les vaisseaux y sont petits, & à rames, pource que la mer y a peu de fonds. Plusieurs ont esté d'opinion, qu'en ces pays il y a quelque destroit par lequel la mer du Nord se ioinct auec celle du Sud. Vn de ceux qui ont eu ceste opinion, a esté Melandes qui le prouuoit premierement, pource qu'en la mer du Nord il s'estoit trouué des pieces des nauires Chinois, & en second lieu, pource qu'en vne plage qui s'auance dans la terre 300. lieuës, il venoit en certain temps des baleines de l'autre mer, & quelques-vns ont tenu que le Chendi qui prit l'an 1587. au Cap de Californie vn nauire qui venoit des Philippines, passa par là. Estiennes Gomes cherchant ce passage, fit plusieurs milles sur le fleuue de S. Antoine qui est en la Floride, & quelques autres sont allez par celuy de S. Laurens, mais sans fruict. VII.

QVALITE'.

CEste Prouince est abondante en plusieurs & diuers fruicts, & en beaucoup de sortes d'animaux. Il y a aussi grande quantité d'or & d'argent, que les habitans amassent, entrecoupant les riuieres de petits fossez. La terre y porteroit toute sorte de grain s'il y estoit semé, de mesme qu'elle est capable de toute sorte de fruicts. On y a veu des monstres, des perles, turquoyses, & esmeraudes qui y sont. Les vaches de ce pays ont du crin semblable à celuy des cheuaux, & vne bosse comme des chameaux.

MOEVRS.

LEs habitans sont de couleur semblable à l'airain, qui prouient de ce qu'ils s'oignent d'vn certain onguent, & de la chaleur du Soleil, combien toutesfois qu'ils naissent assez blancs. Ils sont dispošts & legers, ce qui leur arriue à cause de l'exercice perpetuel qu'ils font, allant à la chasse, & des viandes qui sont pour la pluspart de bestes sauuages. Ils ont trois sortes de cerfs, de l'vne desquelles ils tirent du laict, de mesme que nous faisons de nos vaches. Ils arment la poincte de leurs fléches d'arestes de poissons, ou de pierres à feu. Ils vsent de coquilles de mer pour monnoye, toutesfois elles sont accommodees proprement à leur mode : & il n'est permis à aucun d'en vser, qu'aux grands Seigneurs, non plus qu'entre nous de battre monnoye. Ils portent des habillemens de marte principalement les nobles: les autres y vont demy nuds. Ils sont fins & cauteleux, & naturellement ayment la vengeance & la guerre. Ils ont grand soing des viures, & sement le riz au mois de Mars, & de Iuin, lequel ils cueillent trois mois apres lors qu'il est mur, & le mettent en des granges communes pour le distribuer à chacun selon son estat & sa necessité. Ils combattẽt ordinairement contre les Cocodriles, & se tiennent à leur occasion en continuelle garde, comme s'ils estoient de toutes parts enuironnez d'ennemis. Quand ils ont faute de viures, ils mangent des serpens, des araignees & autres ordures, de mesme que les Auanares leurs voisins. On trouue en ce pays beaucoup d'Hermaphrodites, dont ils se seruent en lieu de valets, & de iumens.

RICHESSES.

LEs habitans apres auoir amassé de l'or & de l'argent dans l'eau, ainsi que i'ay desia dit, le portent vendre au riuage de la mer, & c'est le principal trafic de ceste contree.

FORCES.

LEs Espagnols y tiennent les trois places susdites de S. Iacques, S. Augustin, & S. Philippes, & mesme on dit que celle de S. Augustin n'a esté fortifiee depuis que le Drak la ruina. Celles qui sont sur pied, sont assez fortes, & ont assez de gens & d'artillerie.

RELIGION.

LEs habitans croyent l'immortalité des ames comme nous, mais au reste ils sont idolatres.

LE GOLPHE DE MEXIQVE.

VIII. CE Golfe qui se nomme aussi mer de Cortés, a comme deux portes, l'vne par laquelle sa maree entre auec vn cours si rapide, & ceste-cy est entre l'extremité de Iucatan, & de l'Isle du Cube : l'autre par laquelle elle sort auec la mesme vehemence, & ceste-cy est entre la pointe de la Florinde, & la Cube

Il baigne presque deux mille milles de coste entre la susdite Floride & Iucatan; & c'est icy la coste de la nouuelle Espagne. Ceste mer est orageuse, & a peu de ports qui sont tous subjects, fors que celuy de l'Hanaue vers le Nord. Le principal est celuy de S. Iean de Lua, qui est extrémement bien fortifié par les Espagnols, pource que c'est là qu'à couuert d'vne Isle qui a vne lieuë de tour, les flottes de Mexique & d'Espagne s'arrestent.

Nouuelle Espagne.

ON faict passer sous ce nom tout le pays qui s'estend depuis la Floride iusqu'à la mer de Californie: du Midy il confine auec Guatimala, & Iucatan. Il fut subjugué par Fernand Cortez l'an 1518. Ceste Espagne contient quelques regions signalées, qui sont la nouuelle Gallice, Mechouacan, Mexique, & Guastecan. IX.

QVALITE' DE LA NOVVELLE ESPAGNE EN GENERAL.

L'Air principalement vers Mexique, qui est mesme dans la Zone Torride, y est temperé. Aux mois d'Aoust & de Septembre il y pleut tous les iours depuis Midy. Le terroir y est tres-fertil, & abonde presque de toutes sortes de fruicts, fors que de vin & d'huyle: combien qu'il y ait assez de vin, & grande quantité d'oliues: mais l'vn & l'autre y vient auec vn grād profit des reuenus du Roy d'Espagne. Il y a aussi presque toute sorte d'animaux tant de ceux du pays que ceux de l'Europe. Les Espagnols ont affectionné plustost ce pays que nul autre de l'Amerique. Il est vray qu'encor que ceux qui sont proprement du pays y viuent assez longuement, les Espagnols (i'appelle ainsi ceux qui naissent de peres Espagnols) passent peu souuent soixante ans, & s'ils les passent ce n'est de gueres: & ceux qui viennent d'Espagne estans desia aduancez en aage y viuent plus long-temps que ceux qui y vont en leur enfance.

La Nouuelle Galice.

LEs habitans de ceste Prouince la nommoient auparauant Xalisque, , où Nugne de Guzman, qui la conquit, fit bastir les places de Compostelle, du S. Esprit, de S. Michel, de Guadalajare. La partie qui est ceinte de la riuiere de Piastle, & de celle de S. Sebastian, est nommee Couliacan. La ville metropolitaine est Culiacan, où les Espagnols ont fondé la Colonie de S. Michel. Or laissant à main droite les pays peu cogneus, pource qu'on n'a point veu de leur or & de leur argent, de Sibole, & de Grenade on vient à la mer rouge, ou de Californie, iusques où les Espagnols pratiquent, & le pays est habité. François Coronado vint à Sibole par le commandement d'Antoine de Mendozza l'an 1579. mais n'ayant trouué gueres de profit il s'en retourna auec ses soldats à Mexique. X.

QVALITE'.

CE pays abōde en mine d'or, & est capable de porter toute sorte de fruicts. On trouue beaucoup de poisson en la mer qui en est proche, & force bestes sauuages dans les forests. Mais la plusPart du pays est raboteux & aspre.

MOEVRS.

CEux qui habitent sur le riuage de la mer ne viuent que de poisson, les autres sont sauuages, & vont continuellement à la chasse. Ce sont gens paures qui vont nuds, & dorment où le sommeil ou la nuict les surprend dans les forests. On dit encor que bien souuent ils ne s'abstiennent de la chair humaine. Ils ne recognoissoient autrefois personne, & viuoient en liberté, mais maintenant les Espagnols les dominent.

MECHOVACAN.

XI. CEste Prouince est esloignee de Mexique moins de 50. lieuës, & en a de tour quatre-vingts. On y void la ville de Sinsonse grande & peuplee, où les Roys de Mechouacan faisoient leur demeure. Il y á la ville de Pascuar, où l'Euesque demeuroit premierement, celle de Valladolid, où il fait à present sa residence. Il passe sur ce pays vn fleuue rapide, qui va tousiours serpentant, qui apres auoir receu autres douze fleuues entre en vn lac nommé la mer Cephalique, qui a 150. milles de tour. En sortant de là il se precipite en peu d'espace dans vne fort profonde vallee; & puis continuant son cours auec mille tours entre auec vne grande abondance d'eauës qui engendrent des Coccodrils en la mer du Sud. Mais retournant vn peu en arriere on descouure prés de la mer Sacatule, & puis dans le pays Colime, & apres cela la Purification, & sur le riuage de la mer les ports de S. Iacques, & de la Natiuité, & de sainct Anthoine.

QVALITE'.

CE pays est des meilleurs de la nouuelle Espagne, veu que les mahis & plusieurs autres fruicts y meurissent deux fois l'annee: & François de Torazas recueillit 600. quartes de grain pour quatre qu'il auoit semées. Il y a aussi grande quantité de simples, entre lesquels celuy qu'on nomme Mechouacan du nom du pays est fort renommé. Le coton, la cochenille, les meuriers, & la soye s'y trouue en abondance il rend vne grande quantité d'or & d'argent, mais il est bas. Il y a aussi force miel, & quantité de cidre, d'ambre noir, de sel & de poisson; à raison dequoy il se nomme Mechouacan, qui signifie lieu de pesche.

MOEVRS.

LEs habitans sont hauts, robustes & dispos. Ils monstrent auoir vn esprit gentil, ce qu'on peut assez cognoistre par le moyen des ouurages qu'ils font de plumes d'oyseaux, ou qui sont taillez dans des cannes, ou bien de semblables choses qui en viennent. Mais cecy se peut encore mieux comprendre par leur langue, qui est abondante & pleine de mots, & si figuree & artificieuse, que ceux qui l'entendent la preferent à la Latine. Ils sont de bonne complexion, & de longue vie, & l'on tint qu'ils sont des descendans des sept races venuës des parties du Nord pour peupler l'Espagne.

MEXIQVE.

LA Prouince de Mexique est la plus agreable & plus fertile de tout le Nouueau Monde, voire mesme selon le iugement de Ioseph de la Coste, des meilleures de toute la terre. Elle est ainsi nommee de sa ville capitale, qui est esloignee des Isles fortunees de cēt degrez. Elle fut prise par Cortez l'an 1521. le 13. d'Aoust. Ce Capitaine Espagnol mena en ceste entreprise 200. mille Indiens, 900. Espagnols, 800. cheuaux 17. pieces d'artillerie, treize brigantins, & six mille canots qui sont comme des gondoles. Ceste ville est en vne grande plaine enuironnee de hautes montagnes, où la neige ne deffaut iamais, & peut auoir de tour enuiron 70. lieuës: mais il y en a 33. occupees par deux lacs, dōt l'vn est d'eau douce, l'autre d'eau salee. L'eau du lac doux entre au salé, & en deuient salee au fonds qu'elle y trouue salnitreux. La ville qui estoit sur le lac salé fut ruinee par Cortez, & puis rebastie, non dans l'eau, mais sur le lac. Elle contiēt enuiron six mille maisons, d'Espagnols, & soixante mille d'Indiēs qui habitent aux faux-bourgs. On dit qu'à Mexique il y a quatre choses extrémement belles; c'est à sçauoir les fēmes, les habits, les cheuaux, & les ruës. Sur les riuages des lacs il y auoit pres de cinquāte bōnes places, entre lesquelles Tezcuo cede biē peu à Mexico. Mexico a l'Imprimerie, l'argēterie, & vne Vniuersité des plus florissantes. Il y a outre cela dans le Royaume la ville des Anges auec vn terroir merueilleusemēt fertil, distingué en vallees, collines, & plaines, où l'on void vne grande quantité de troupeaux de brebis, & de bestes à corne outre vne grande abondance de bleds, & de fruicts. De l'autre costé l'on void Tlascale (qui signifie ville de pain) en vn petit costau auec vn beau terroir plein, qui a de tour enuiron 60. milles. Il y auoit iadis trois cens mille ames, mais à present on n'y en trouuera peut-estre cinquante mille. Ses citoyens sont tous nobles, & ont obtenu ce priuilege pour ses seruices faicts à la Couronne d'Espagne en l'entreprise de Mexique. Les autres places plus remarquables sont Tulle, Tuluca, & vers la mer outre la vraye Croix, Zempoalan, auec vn pays à l'entour abondant en eaux : puis Tauasco grande ville (dont l'Euesque se dit aussi Euesque de Capaz) qui faisoit comme on dit, vingt-cinq mille maisons basties de chaux, & de terre grasse, & en partie de bois couuert de paille, & de certaine pierre. Elle semble encor plus grande, pource que les maisons sont esloignees & esparses de peur du feu. Le fleuue d'Aluarade coule par ces lieux, & entre apres dans la mer par trois bouches. Dans le pays on void Vlatlan grande ville, auec vn pays plein de fruicts, & fort habité, & il y a encor des mines d'allun, & de fin soulphre.

QVALITE'.

TOut le pays est extrémement temperé, porte vne grande quantité de fruicts, & toutes les commoditez necessaires : Il y a force meuriers, des fueilles desquels on nourrit grande quantité de vers à soye. Au lac doux de Mexique il naist vne fort bonne herbe qu'on coupe toutes les Lunes; & quant au salé l'on en tiroit autresfois grande quantité de sel, qui a manqué maintenant : mais on en tire beaucoup de salnitre, & les Indiens cuisent la terre auec le fumier, & en font vn certain sel qui ne vaut guere. Elle nourrit maintenant

force cheuaux, asnes, troupeaux de moutons, & de brebis, & il y a quelques mines. Il y a telle abondance de viures, que vingt-huict liures de bœuf ne valent plus de demy real, vn pourceau deux reals, ou trois pour le plus.

MOEVRS ANCIENNES.

LEs habitans de ce pays estoient autresfois mangeurs d'hõmes & idolatres, & auoient plusieurs femmes. Le Roy de Mexique ne succedoit iadis par droict de sang, mais par le choix des Electeurs, qui estoient au nõbre de six. Ils eslisoient de ieunes homme gaillards, & bien dispofez de leur persõne & propres à la guerre, & mesme les Mexicains firent mourir vn Roy pource qu'il estoit coüard. Il y auoit vn souuerain Conseil cõposé de quatre degrez de nobles, & d'officiers, sans lequel on ne pouuoit executer chose d'importance. Ils n'auoient rien en plus grande recõmandation que la nourriture des enfans, & n'estimoient autre chose que la Religion & la guerre. Il y eut entr'eux vn personnage nommé Tlacaessel qui fut si vaillant qu'il cõquit vne bonne partie de l'Estat de Mexique, & puis fut si magnanime que de refuser le Royaume, disãt qu'il estoit meilleur pour la Republique que quelque autre fust Roy, & qu'il executast ce qui seroit necessaire, que de luy mettre toute la charge sur le dos, & que sans estre Roy il ne laisseroit de trauailler pour le public aussi biẽ que s'il estoit. Le Roy viuoit auec vne grãde majesté & magnificẽce, tant de demeure que de seruice. Ils estendirent leur domination, leur religiõ, & leur lãgue, d'vn costé iusques à Tegnantpec qui est loing de Mexique deux cens lieuës, & de l'autre iusques à Galimele, qui en est esloigné de trois cẽs, & iusques aux mers du Nord & du Sud. Il est vray qu'ils ne peurent iamais subjuguer ceux de Mechouacan, ny de Tlascalla, ny de Terpeate, & les intimez qui estoient entre les Mexicains, & les Tlascalans ouurirent la porte aux Espagnols, & leur facilliterent l'entreprise & la conqueste de cét Empire. Les Mexicains vindrent en ces lieux diuisez en sept tributs ou lignees, d'vn pays Septentrional, où l'on a descouuert n'agueres vne Prouince riche & bien peuplee, que les Espagnols nomment nouuelle Mexique. Le principal honneur consistoit aux armes, par le moyen desquelles on s'anoblissoit. Motezuma qui fut le dernier Roy, institua quelques Ordres de Cheualiers, dont les vns se nommoyent Princes, les autres Lyons, les autres Aigles, & les autres Leopards. Il estoit permis à ceux-cy de porter de l'or & de l'argent, & d'estre vestus de coton, estre chaussez, auoir des vases peintes & dorez: choses qui n'estoient permises aux roturiers, & au peuple.

MOEVRS DE CE TEMPS.

LEs Mexicains sont de gentil esprit, & pleins d'industrie. Ils sont pleins de courage, & estiment que la principale gloire d'vn hõme consiste en la valeur. Ils vsent en leurs combats de fléches, & de frondes auec lesquelles ils iettent des pierres: toutesfois ils se sçauẽt aussi bien seruir des arquebuses depuis que les Espagnols sont parmy eux. Le peuple est extrémement sobre, & adonné au trafic, qui a grande vogue en ce pays-là. Chacun s'adonne à nourrir force vers à soye, & les artisans y font mille gentils ouurages tant de bois, que de plumes. Ils se sont entierement accoustumez à la plus grande partie des façons de faire des Espagnols depuis qu'ils ont reçeu le Baptesme.

RICHESSE.

RICHESSES.

L'Herbe qu'on tire toutes les annees du Lac d'eau douce ne vaut pas aux habitans de Mexique moins de deux cents mille escus l'annee. Au reste si le Peru surmonte ce pays en quantité d'or, & d'argent, qui est des plus fins, ce pays se peut aussi vanter qu'il est plus riche que le Peru en fruicts, & en bestail, & qu'il le surpasse en arts. Quant au bestail il y a tel homme qui a plus de quarante mille bœufs ou vaches à luy; & tel qui a plus de cent cinquante mille moutons, ou brebis. En la flotte de l'an mil cinq cens quatre-vingt-sept, on en porta deçà soixante & quatre milliers de cuirs de vache en Espagne; & outre ceste marchandise qui monte à six vingt mille escus ou dauantage l'annee, on en porte grande quantité d'argent, partie en deniers comptans, partie en laines, succres, soyes & cochenille, qui est vn ver qu'on seme sur les fueilles du figuier des Indes, où il naist couuert d'vn certain coton delicat. Ils les cueillent soigneusement, les seichent au Soleil, & les enuoyent en Espagne, & ceste marchandise ne rapporte pas moins de trois cents mille escus l'an. Le figuier decouuert de ceste semence ne porte de ceste annee-là autre fruict que les vers. La nouuelle Espagne traffique aussi auec la Chine. On porte de là, du lin, de l'airain, de l'estain, de la cire blanche, du taffetas blanc, de l'or pour la marchandise, du papier, & diuerses gentillesses, qu'on conduit au Peru à bon marché, & l'argent est la principale marchandise qu'on porte de ces pays en la Chine, où la terre produit plus d'or que d'argent; mais il ne passe dix-neuf carats, & on l'affine à Mexique iusqu'à vingt & deux.

La Nouuelle Espagne depesche encor par le Peru pour vn million d'escus de draps, soyes, toilles, & tables. On n'y a peu iusques à present affiner l'art de faire le verre, ny de faire le papier, & peut-estre plus par le deffaut des ouuriers (principalement pour le regard du verre) que de la matiere. Le papier y deuient de couleur oliuastre, & est bon pour toute autre chose que pour escrire; & le verre y est obscur & materiel. Les Indiens payent au Roy, & aux feudataires douze reales pour teste, & non autre chose.

GOVVERNEMENT.

POurce que ie remets à la fin à parler en general du Gouuernement de l'Amerique, aussi bien que de ses forces, ie diray seulement, que le Roy donne en ce pays aux conquerants, & aux soldats qui se sont signalez, non pas le Gouuernement des originaires, mais seulement le vassallage, & le droict de la taille qui luy seroit deu. Et cecy ne dure que la vie du conquerant, & de son fils, auec obligation de s'acquiter de ce que le Roy feroit, c'est à sçauoir de maintenir des Predicateurs de la doctrine Chrestienne, & des Prestres pour le seruice de Dieu, & les Eglises fournies. Mais la Iustice, & le Gouuernement despendent du tout des Cours, & des Officiers du Roy. Le Viceroy, & l'Archeuesque demeurent à Mexique, où est la Cour souueraine de la Nouuelle Espagne. Tlascalla se gouuerne en Republique sous la protection du Roy d'Espagne, auec vn Gouuerneur Espagnol, & vn autre du pays.

GASTECAN.

XII. LEs Espagnols ont esté soigneux en conquerant le Nouueau Monde de ne peupler que sur le riuage de la mer, ou sur ceux des fleuues, iusqu'à ce que s'estans rendus forts ils ont estendu leur domination bien auant dans le pays. Doncques ainsi qu'on costoye la Nouuelle Espagne on trouue l'emboucheure de la riuiere des Palmes, à la conqueste de laquelle Aluare de Naruaez mena l'an mil cinq cents vingt-sept, six cens Espagnols, & cent cheuaux, qui se perdirent presque tous sans la trouuer, & quelques-vns pour la grande faim qu'ils auoient se mangerent les vns les autres. Vingt-mille au dessous de ceste riuiere on voit celle de Panuco, où François de Garai fut mal mené par des gens cruels, & barbares, qui tuerent enuiron quatre cents de ses soldats, & en sacrifierent & en mangerent quelques-vns, & en pendirent leurs peaux seiches aux temples de leurs idoles. Ce pays fut apres subjugué par les Capitaines de Cortez. On le nomme Gastecan, ou fleuue de Panuco, & il y a vne place nommee Zimatao, au terroir de laquelle on voit au pied d'vne montagne deux fontaines, dont l'vne est de poix noire, l'autre de rouge. A ce propos il faut que ie die qu'en l'Isle des Loups prés de Lima, il y a vne fontaine de bitum, qui se nomme au Peru Copoy, & vne autre en la pointe de Saincte Heleine, auec lequel on calfeutre fort bien les nauires. Il y a trente neuf ans qu'il y eut vne certaine rebellion, suyuie de guerre, auec laquelle le pays demeura desert. S'ensuit le Cap rouge, le fleuue d'Aulnerie, Ville-riche, ainsi dicte pource que c'est vn port par lequel passe tout le traffic qui se faict entre l'Ancienne Espagne, & la Nouuelle, & Dom Antoine de Mendozze fit faire vn beau chemin de ce lieu à Mexique, pour faciliter le commerce, & la conduite des marchandises. Mais le traffic fut apres transporté pour plus grande commodité à la vraye Croix, quelque peu plus au dessous, contre sainct Iean du Luc. Les Espagnols ont icy deux colonies, c'est à sçauoir Panuco, & sainct Iacques des vallees.

IVCATAN.

XIII. IVcatan, que ceux du pays nomment Maiathan, ou Maiapar, est vne grande presqu'Isle, qui a de tour neuf cents milles, & est au vingt & vniesme degré. Tant plus elle s'aduance en mer, tant plus elle s'estend, & s'eslargit auec deux Caps, dont celuy du Nord se nomme Cap rouge, & celuy du Midy Cotoque.

QVALITÉ.

LE pays a plusieurs lieux deserts, & est pauure d'or, & d'argent, mais riche en beaucoup d'endroits de bleds, & de fruicts, de miel, de cire, d'oyes, de poules, chapons, lieures, & cerfs. Et combien qu'elle n'ayt des riuieres qui l'arrosent, toutesfois la terre s'y maintient fraische & en bon estat, à cause que deux ou trois pieds au dessous on y trouue des pierres, & sous icelles des sources d'eau, ou des ruisseaux qui coulent.

MOEVRS.

LEs habitans naturels de Iucatan ont quelque chose de guerrier, & de genereux, & viuent plus que les autres gens de la Nouuelle Espagne. Ils sacrifioient autresfois leurs ennemis pris à la guerre, mais ils ne les mangeoient pas, ains abhorroient les Mexicains pour ceste cause. Ils vsent d'arcs & de rondelles, s'arment la teste de bois, ont des cuirasses de cotton, & se peignent de noir la face, & le corps. Ils adoroient la Croix pour obtenir de la pluye. Quelques-vns disent qu'on y trouue des Croix de bois, & qu'ils vsoient de la Circoncision.

GVATIMALA.

EN ce pays qui est entre Iucatan, & Nicaraga, on voit outre la ville de Guatimala, ou de sainct Iacques, Chappa, sainct Sauueur, & sainct Michel Colonies des Espagnols.

QVALITE'.

L'Air de ce pays est doux, & benin, & le terroir fertil, ayant tantost de hautes montagnes, & tantost des vallees qui portent quantité de fruicts. XIV.
La ville capitale est en vne agreable vallee, qui est tousiours pleine d'herbes, & de fruicts de toutes sortes. Entre les autres fruicts il abonde en Cacaiz, qui est vn fruict semblable à vne amande, mais rond, & ce fruict sert de monnoye en plusieurs endroits de la Nouuelle Espagne ; & vingt mille Cacaiz qui font vne charge, valent cent vingt reales en Guatimala, & deux cens en Mexique. L'arbre fuit le Soleil, & ayme l'eau ; si bien qu'afin qu'il croisse, & porte des fruicts en quantité on le plante dans l'eau, au dessous de quelque arbre qui luy face ombre, & le garde des rayons du Soleil. La ville estoit premierement au pied d'vn certain lieu plein de matiere de feu. Mais pource que l'an mil cinq cens quarante, le vingt-sixiesme de Decembre, vn lac caché dans les entrailles de ceste montagne, se débordant de diuers costez, inonda auec vne espouuentable impetuosité, & ruyna la plus grande partie de la ville, elle fut transportee en vne meilleure assiette à deux mille loing de là. Mais l'an mil cinq cens quatre-vingts vn, il vint vn si gros torrent de feu d'vn lieu esloigné de deux milles, ou enuiron de la ville, qu'il sembloit deuoir consumer toute chose. Le iour suiuant il en sortit tant de cendre qu'elle remplit la vallee, & enseuelit presque la ville. Mais ce ne fut pas la fin des frayeurs, & des maux de Guatimala, pource que l'annee suiuante il sortit de ce mesme Montgibel tant de feu, que courant l'espace de vingt-quatre heures, comme vn torrent furieux en bas, il enflammoit les pierres, & eschauffa tellement cinq petites riuieres qu'on ne les pouuoit passer. On oyoit cependant des tonnerres espouuentables, & l'on voyoit des esclairs & des flammes ondoyantes par l'air, qui donnoient vne frayeur inestimable. Il y a vn lac long de cent milles, & large de vingt.

GOVVERNEMENT.

LE Gouuerneur de la Prouince fait sa residence en la ville de Guatimala, ou de sainct Iacques auec vne fort grande authorité, veu qu'il pouruoit des Commanderies vacantes ceux que bon luy semble: ce que ne fait le Gouuerneur de Mexique, ny celuy du Peru. Il y a aussi en vn lieu vn President auec le Conseil du Roy qui a toute puissance en ce qui concerne la Iustice. Ceste ville a aussi vn Euesque qui y demeure.

TERRE FERME.

XV. CE nom comprend la partie de la Terre ferme, qui fut descouuerte par Colomb apres les Isles, & contient tout ce qui est entre Parie, & Iucatan, c'est à sçauoir sur la mer du Nord, Fondure, Beragua, partie de la Castille d'Or, Cartagene, Venerzole, à quoy l'on a depuis adjousté Nicaraga, auec le reste de la Castille de l'Or, qui est sur la mer du Sud. Et pour bien entendre la situation desdites Prouinces, il faut sçauoir que le pays qui se retire du Cap Meridional du Iucatan, presque à droict fil entre le Ponent, & le Midy, s'aduance de nouueau vers l'Orient, vis à vis de Iucatan, & laissant vn grand Golphe au milieu faict des deux Caps, dont l'vn est nommé des trois pointes, & l'autre de Camaron: & il y en a vn autre nommé Cap de grace de Dieu, qui respond à cestui-cy. Entre le Iucatan, & les trois pointes on voit eslargir le Golphe des Higueres: entre les trois pointes, & le Camaron, on voit Trugille, & entre Camaron, & Grace de Dieu on voit Cartagon. En la Fondure le lieu principal des Espagnols c'est Trugille, & des originaires Comaiaqua auec son Euesque. On voit en ce pays Algateque place considerable: & vn lac auec plusieurs petites Isles, & la vallée d'Olance qui est merueilleusement agreable. En Bretagne il n'y a rien de plus remarquable que le fleuue d'où ce pays prend son nom, & le Disaguadero.

NICARAGA.

XVI. ON trouue ceste Prouince apres la Nouuelle Espagne vers le Leuant, & le Midy. Il y a en ceste Prouince beaucoup de lieux peuplez, mais petits, entre lesquels on tient pour meilleures villes celles de Leon & de Grenade.

QVALITE'.

CEste Prouince est pleine de sable, & pour ceste cause la chaleur y est fort grande en Esté, tellement qu'on n'y peut presque marcher de iour. Elle n'est pas moins alterée que la Pouille, ny mal aysee que l'Arragon, ny moins priuée d'arbres que l'Estremadure. Il est vray qu'en quelques lieux elle produit certains arbres qui peuuent tenir le lieu de plusieurs: veu que six hõmes ne les peuuent presque embrasser. Il y en a quelques-vns de nature si estrange, & si delicate, qu'on ne touche pas plustost leurs branches qu'elles seichent. Aux lieux où ce pays a quelque riuiere, ou ruisseau, ou autre sorte d'eau, il est aussi fertil qu'on sçauroit desirer, comme est la partie qui s'estend

du port du Secours iusques à Fondure, & à Grenade, qui pour la meilleure abondance de tous biens porte le nom de Coste riche. Mais la richesse de Nicaga consiste en grande partie en vn lac, auquel on donne 300. milles de longueur, qui s'approche iusqu'à douze milles de la mer du Sud, & enuoye nonobstant ses eaux en la mer du Nord, d'où il est fort esloigné. Beaucoup de gẽs estiment qu'en eslargissant le susdit canal, & en faisant vn autre du Lac à la mer du Sud, on ouuriroit vne heureuse nauigation du Ponant au Leuãt. Quelques autres disent qu'il faudroit faire vn canal du Golfe d'Vraba à celuy de sainct Michel, qui est vne espace de 75. milles. Quelques autres le projettent en la riuiere de Cocodrils, qui prend source de Ciagre, & entre dans la mer prés du Nom de Dieu. Les autres veulent que ce soit en vne riuiere qui va de la vraye Croix à Tecoantepec. Mais il semble que Dieu n'approuue pas tels discours, pource que le Roy Nicanor ne peut iamais acheuer le canal projetté de la mer Caspie au Pont Euxin, ny les Roys d'Egypte, entrepreneurs d'œuures admirables, le canal du Nil à la Mer rouge, & de la Mer rouge à la Mediterranée, ny la puissance des Romains n'a iamais peu ouurir cét interualle de cinq milles qui est entre la mer Ionique, & l'Ionique allant en la Moree. Ie laisse les difficultez & les grands frais d'vne telle entreprise. Il faut adjouster à cela qu'en y employant les gens du pays on perdroit ceux qui restent. Les Negres d'Angole, & de la Guinee ne suffisent presques pour les mines de l'or & de l'argent. D'auantage vn tel canal rendroit si aysee la nauigation au Peru, à la Nouuelle Espagne, aux Molucques, aux Philippines, à la Chine : & tout cét archipelague, qu'on laisseroit bien tost la penible nauigation que les Portugais font costoyant l'Affrique, outre le Cap de bonne Esperance, & chacun courant vers le Ponant on abandonneroit le Midy qui demeureroit en proye aux Corsaires Anglois & autres. XVI.

MOEVRS.

LEs habitans de Nicaraga sont de bonne stature, de couleur qui tire plus sur le blanc que sur l'oliuastre. Ils auoient mesme auant qu'ils se conuertissent à la foy Chrestienne quelque forme de Iustice. Le larron estoit adiugé pour esclaue à celuy qu'il auoit volé iusqu'à ce qu'il y eust satisfait. Il n'y auoit aucune peine establie pour ceux qui tueroient le Cacique, ou leurs Princes, pource qu'ils disoient que cela ne pouuoit arriuer en aucune sorte.

CASTILLE DE L'OR.

C'Est par icy que ie commenceray la presqu'Isle Australe. Ce pays s'estend depuis le Nom de Dieu, & depuis Panama iusqu'aux Golfes d'Vraba, & de sainct Michel. Les lieux plus celebres & de plus grand abord sont le Nom de Dieu, & Panama, dont l'vn est sur la mer du Nord, l'autre sur celle du Sud, auec deux ports fameux, pource que tout le traffic qui se fait entre l'Espagne & le Peru y passe necessairement.

QVALITE'.

L'Air n'est bon ny à Panama, ny au Nom de Dieu, mais si l'on fait comparaison de ces deux lieux, on le trouuera pire au Nõ de Dieu, qu'à Panama veu qu'il est entierement infect en ce premier lieu: à raison dequoy on le nom- XVII.

me communément le sepulchre des Espagnols. Le Roy d'Espagne y voulant remedier ordonna l'annee 1584. qu'on transportast la ville du Nom de Dieu en vn lieu vn peu plus bas, où l'air estoit assez bon, & qu'on luy dõnast le nom de S. Philippe. Panama a aussi vn air mal sain, & vne chaleur insupportable. Elle a huict degrez de hauteur de pole du costé de Midy. Et pour dire generalement la verité de tout ce pays il est peu habité, tant pour le mauuais air, qui procede de plusieurs eaux mortes qu'à cause que le mauuais gouuernement de ceux qui le descouurirent premierement en conduisit plusieurs à la mort, de mesme qu'aux autres endroits. Au reste le fromẽt n'y peut meurir, mais le mais y vient en grande abondance, & la mer y porte force poisson, de mesme que les riuieres, qui engendrent aussi des Cocodriles de grandeur monstrueuse, veu qu'il s'y en trouue qui ont 25. pieds de long. La riuiere de Ciagre s'approche de la ville de Panama de cinq lieuës, & c'est par elle que sont portees les marchandises d'Espagne, qui sont menees par terre à Panama. On voyage d'icy pour le Peru en Ianuier, Feurier, & Mars, & encor en Aoust, & en Septembre, mais non si commodément. Les mariniers sortis du port de Panama vont recognoistre les Isles des Perles. Ie ne veux passer sous silence, que nos plantes & semences, qui se rendent meilleurs en plusieurs endroits de la Nouuelle Espagne & du Peru, diminuent de leur bonté & de leur grandeur au Nom de Dieu & à Panama, tellement que les choux & les laictuës la troisiesme fois qu'on les seme ont presque changé d'espece, & sont venus à neant.

RICHESSES.

TOutes les marchandises qu'on porte du Peru en Espagne, ou d'Espagne au Peru abordent en ce pays; veu que les richesses qu'on porte de Peru en Espagne doiuent estre deschargees à Panama, & de là portees par terre au Nom de Dieu, où elles sont derechef mises sur les nauires pour estre portees en Espagne, & au contraire celles qu'on porte d'Espagne doiuent estre premierement deschargees au Nom de Dieu pour estre conduites par terre à Panama, & de là chargees sur les vaisseaux pour estre conduites au Peru.

LE NOVVEAV ROYAVME DE GRENADE.

XVIII. AV Midy de Cumane & des pays voisins, on voit le nouueau Royaume de Grenade, dont les principales villes sont saincte Foy, Siege de l'Archeuesque, & du siege de Iustice, puis Tungie, Velez, la Trinité, Muscolime, la Palme, Toque, Maritique, Bague, Victoire, Nostre Dame des remedes, Pampelone, Meride, & S. Christofle. On void aduancer dans la mer vn cap presque triangulaire auec la Base jointe à la terre fermee. L'Angle Occidental se nomme Pointe d'Aranie, l'Oriental Pointe des Salines, & entre l'vn & l'autre il y a celuy qu'on nomme les Trois poinctes.

QVALITE' ET RICHESSES.

CE Nouueau Royaume de Grenade est presque tout plein d'agreables vallees, qui portent beaucoup de fruicts, & est extrémement fort d'assiette, à cause des aspres mõtagnes qui l'enuironnent, & pource qu'il y a des passages fort estroits. On fait en quelques lieux du sel des plamiers, & d'vrine. Prés de Tungie, il y a des mines d'or, d'esmeraudes, & prés de Cap où sont les trois

pointes susdites on trouue force perles. On fait consumer beaucoup de gens à les pescher, pource que l'eau de la mer où les huistres meres des perles sont attachés aux escueils & aux rochers est extrémement froide : & il faut que les pescheurs demeurent sous l'eau, & retiennent leur haleine quelquesfois vn quart d'heure, & à ceste fin les maistres leur font manger peu, & les tiennent loing des femmes, & les viandes qu'ils mangent sont fort seiches. Les perles naissent en la chair des huistres, & il aduient rarement qu'on en trouue deux semblables, à raison dequoy les Latins les ont nommees *Vniones*. Le prix en est fort rabaissé, à cause de la grande quantité que ceux du Nouueau Monde en ont enuoyé en Europe. Car en la flotte de l'an 1587. Il en vint pour le Roy d'Espagne dix-sept marcs, & autres trois caisses; & pour les particuliers douze cens & soixante-quatre marcs, & autres sept petits sacs de perles à l'once. On en tiroit autresfois beaucoup des Isles de Cubaque; mais on tient que les huistres ayent esté consumees par la perpetuelle pesche, soit qu'espouuantees du bruit de l'artillerie elles ayent changé de pays, ou qu'on aye abandonné l'entreprise pour vn tremblement de terre qui ruina vne bonne partie de la ville, où il y auoit vn grand abord de personnes, il semble qu'il n'y en ait pas si grande abondance qu'il y en souloit auoir. Quant aux esmeraudes, pour la grande quantité qu'on en a tiré icy, & au Peru autour de Mante & de Protuieil, ils sont assez rabaissez de prix.

LE BRASIL.

CEste Prouince fut descouuerte par hazard, par Pierre Aluarez Cabral l'an 1501. Elle commence à la riuiere de Maragnon, & s'estend iusques à celle de la Plate, ou de l'argent, auec des bornes incertaines du costé d'Occident. Selon le compte de quelques-vns ce qui touche à la Couronne de Portugal en ces lieux, s'estéd quinze cens milles du Nord au Sud, plus de cinq cés milles du Leuant au Couchant, & presque trois mille milles de costé. Mais les Portugais n'en tiennent plus de mille & quatre cens. Les principaux lieux du Brasil sont ceux qui s'ensuyuent. On voit au deçà du Cap de sainct Augustin Pariba, qui se nomme aussi Cité des Neiges, & puis Parnabuco, bône ville; l'Isle de S. Alexis inhabitee, mais quelque peu commode à ceux qui voyagent. S'ensuit le Cap sainct Augustin, qui a huict degrez & demy de hauteur de pole Australe. Et ceste partie est plus proche de l'Affrique qu'aucun autre partie du Nouueau Monde; veu qu'on tient qu'il n'y a pas de l'vne à l'autre plus de mille milles. Les flottes qui vont de Portugal aux Indes y abordent pour prendre le vent, & recognoistre leur route, & pource qu'ils ne peuuent quelquesfois passer, ils retournent arriere. On voit apres sainct Christofle, & l'embouscheure du fleuue de sainct François, & puis sainct Sauueur, ou la Baye de tous les Saincts. Ceste ville est assise sur vn Port, ou pour mieux dire sur vn Golphe qui a trois lieuës de bouche, & 30. de tour, où les Baleines entrent, & se jouënt à plaisir. C'est là que demeure l'Euesque & le Gouuerneur de la Prouince. On voit à 80. milles loing Igleos, ou S. Georges; puis au 17. degré & demy Puerto Seguro, ou Port asseuré, renommé, pource qu'Aluare Cabral vint surgir là quand chassé des vents il descouurit le Brasil. Certains escueils qui ont forme de muraille, & contre lesquels les ondes se rompent, le couurét. On descouure apres la riuiere du sainct Esprit, & Baya Hermosa, & le Cap froid, qui

est presque tout en Isle, & a de tour deux cens quatre-vingt milles en vingt-deux degrez & demy. On arriue apres à Santos, & à Piratininga, qui est dans le pays, & ces lieux sont assez bons. Entre sainct Sebastien & sainct Vincent on voit Buenabrigo, sur lequel passe le Tropique du Capricorne, & la ligne d'Alexandre sixiesme. Mais la derniere colonie des Portugais en cét endroict c'est S. Vincent, & pource que ce lieu est en pays fort esloigné on condamne ordinairement à y aller demeurer ceux qui meriteroient pour quelque crime la galere, ou chose semblable. Ce lieu fut ruiné par les Corsaires Anglois l'an 1591. le iour sainct Estienne, mais on l'a rendu depuis meilleur qu'auparauant. On void au 28. degré le Cap de Patos, ainsi nommé d'vn grand nombre de certains oyseaux noirs sans plumes, & auec le bec de corbeau qu'on y trouua.

QVALITE'.

L'Air y est fort bon, à cause des agreables vents qui y courent : toutesfois à cause qu'il est quelque peu humide, il est plus fauorable aux vieillards qu'aux ieunes gens. Du long du riuage il se leue deux heures auant midy certains vents frais du costé du Sud, qui font vn grand bien aux habitans. Sur la mer les vents du Sud regnēt la moitié de l'annee, & ceux du Nord l'autre moitié. A raison dequoy la nauigation est presque également diuisee. On voyage commodément de Lisbonne au Brasil au mois de Septembre, d'Octobre, & iusques à Mars, & fort commodément en Ianuier; mais on retourne par plusieurs voyes en tout temps. Le pays est plein de fōtaines, & riuieres & forests, distingué de pleines & de costaux, tousiours agreable, & plein de verdure, auec plusieurs plantes, & diuers animaux, dont nous n'auons cognoissance en Europe. Il y a entre les plantes la Copibe, qui de son escorce coupee iette du baulme. Ce que les bestes mesmes cognoissent, veu que se sentans morduës des serpens & des autres animaux, elles ont recours à ce remede. C'est ce qui fait que beaucoup de ces plantes sont presque desnuees d'escorce. Le Cedre est là vn arbre ordinaire (de mesme qu'en la Nouuelle Espagne & à Barbouent) & il y a plusieurs autres sortes de bois incorruptibles. On y fait des barques d'vne escorce d'arbre, capable de vingt-cinq personnes, voire mesme de dauantage. Les concombres & melons d'Europe y deuiennent beaux, & bons au possible. Entre les animaux on y void la Talusie, que les Espagnols nommēt Armadillo, qui est de la grandeur d'vn cochon, couuert, & presque tout armé d'escailles, d'où il tire, & où il retire la teste en asseurance, ainsi que fait la Tortuë. Les Cerignons ont sous le ventre deux bourses, où ils recueillent leurs petits, & les portent lors qu'ils sont en quelque danger, & que la necessité les presse de ce faire. On trouue aussi de ces animaux aux Isles Moluques. Les Portugais nomment Paresse vn animal grand comme vn Renard, mais si lent & tardif en son marcher, que ceux qui ne l'ont veu ne le sçauroient presque croire; & il a ceste particularité qu'il ne se haste nullemēt pour les carresses qu'on luy fait, ou pour les coups qu'on luy donne. La Tamandoë est grāde comme vn pourceau, mais ses ongles sont de grandeur extraordinaire. Elle se paist de fourmis, & ayant trouué leur trou auec ses ongles, elle y pousse la langue dedans, & l'en retire chargee. Elle a la queuë si longue, & si couuerte de poil, qu'elle cache dessous tout son corps.

Les Antes ont ie ne sçay quoy de semblable aux mules, mais elles leur cedét en grandeur. Elles ont la levre d'embas semblable à vne trompe, & les oreilles rondes, & la queuë courte. Elles reposent de iour, & paissent de nuict. Haute ou Gay est vne petite beste semblable à vn chat, qu'on n'a veu manger ny boire iusques à ceste heure. La diuersité des oyseaux, & des poissons de mer & d'eau douce est incroyable. Au pays qui est pres de S. Sebastien le froment n'y naist, & n'y meurit pas tout ensemble. Mais quand vn espy graine l'autre florit, & lors que l'vn iaunit, l'autre est verd. Ie diray encor auant que de quitter le discours de la qualité du Brasil, qu'on tua ces annees passees aux enuirons de la Baye de tous les Saincts, vn monstre de grandeur demesuree, & d'vn regard horrible, qui auoit vne face de singe, des pieds de Lyon, & tout le reste d'homme, le col iaune, & les yeux estincelans, & pour le dire en vn mot, estoit si horrible, qu'vn soldat qui le tua à coups d'arquebuse, en tomba mort aussi.

MOEVRS.

Encor que l'air soit delié, & le pays agreable, on ne sçauroit toutesfois dire assez combien les habitans sont brutaux & barbares. La plus grand part vit sans cognoissance des lettres, de religion & de la loy : & ne recognoist nuls Princes. Quand il faut aller à la guerre, les Brasiliens suiuent seulement celuy qu'ils estiment plus remply de valeur. Le peuple y va nud; les plus aisez, ou les nobles, portét des habits faits de plumes d'oyseaux de plusieurs couleurs, qui les couurét depuis le nombril iusqu'au genoüil. Les hommes se rasent les poils du front iusques au milieu de la teste. Ils mãgent toute sorte d'animaux, des singes, des lezarts, des serpéts & des rats. Ils font leur pain d'vne façõ admirable. Ils ont vne herbe de la grãdeur de la porcelaine, dõt la racine est si venimeuse qu'estant mangee creuë, & sans estre preparee, elle fait mourir soudainemét. Ils prennent la susdite racine, & la pilent promptemét, & la pressent, afin qu'il n'y reste la moindre partie du suc mortel. Ils la seichent apres au Soleil, & la pilét de nouueau, & en font de la farine, & apres du pain, qui est plus sain que de bõ goust. Ils cõposét de la mesme farine vn breuuage semblable à la biere, auec laquelle s'enyurãt ils deuiénent plus rusez, & plus malins que de coustume. Ils s'amusent fort aux augures & sorcelleries. Ils n'aymét nullemét le trauail, ains l'oisiueté, le passe-temps, les festins & la dance. Ils entreprennent les guerres non pour estédre leurs limites, mais pour l'hõneur, lors qu'ils estimét que leurs voisins les ont offencez. Ils mãgent ceux qu'ils ont pris en guerre, & en font des festins solénels. Ils ne punissét autre crime que l'homicide. En leur langue ils ne se seruent aucunement des lettres F. L. & R. Ils bastissent leurs maisõs de bois, & les couurét de fueilles d'arbres. Plusieurs familles demeurét ensemble sous vn mesme couuert; & de crainte des animaux nuisibles, ils dorment en l'air dans certains retz. Ils viuét sans soucy de l'aduenir, & presque en commun. Ils nagent si bien, qu'ils demeurent quelquesfois les heures entieres sous l'eau, mesme auec les yeux ouuerts. Ils supportent aisémét la peine, & le ieusne; & d'autre costé passent les nuicts entieres à gourmander, & boire sans mesure. Quand les femmes ont enfanté, les maris se mettét au lict, reçoiuét les presents & les visites, mangent des choses delicates pour se remettre, & finalement font tout ce qu'on void faire ailleurs aux accouchees. Prés d'Igleos il y a vn peuple qui combat auec les Aymures, qui semblét plustost bestes qu'hom-

mes; veu qu'ils ouurent le ventre des femmes enceintes, & en tirent les creatures, qu'ils mettent en presence des meres sur leurs bras, & les aualent à demy creuës, chose coustumiere encores parmy ceux du Popian. Prés du fleuue Sainct Sebastien il y a des hommes hauts de douze pieds, qui mangent le plus souuent la chair cruë.

RICHESSES.

Les richesses qu'on tire aujourd'huy du Brasil consistent en cottons qui sont des plus fins, & en succres excellés, & il n'y a chose en Europe qui y estant transportee porte plus de profit à ses maistres. Il y a eu des annees que le succre qu'on a porté du Brasil en Portugal a passé la quantité de cent cinquante mille arobes. Les Portugais s'adonnent grandement à ce traffic, & ont fait bastir en diuers lieux pour cuire & affiner le succre: & ils entretiennent là vn grand nombre d'esclaues qu'on y a amenez de la Guinee, & de Congo.

CHILE.

XX. Sortant du destroit de Magellan on costoye Chile, qui est ainsi nommee d'vne vallee principale. Elle commence du Sud en tirant vers le Nord à la hauteur de 52. degrez & demy, & s'estend iusques au 27. degré. Mais du Leuant au Ponant elle n'a plus de cent mille d'estenduë: veu que d'vn costé elle a la mer, & de l'autre la grande Cordelerie. On void au 36. degré la fameuse vallee d'Arauco, qui s'est deffenduë durant tant d'annees auec tant de furie, & s'est maintenuë en liberté. Les Espagnols ont icy diuerses colonies, comme S. Iacques sur le fleuue de Perais, en la vallee de Mapoco, la Conception en la petite vallee de Penco auec vn port: les confins en la vallee d'Angole: Valdiuia prés d'vn port de mer, où il y a vn grand lac; l'Imperiale l'vne des meilleures Colonies de ce pays, qui auoit auant la guerre des Arauques 300000. hommes de seruice, de mesme que Valdiuie en auoit cent mille. Elle fut nommee Imperiale, pource que quand les Espagnols entrerent en ceste Prouince ils trouuerent sur les portes, & sur les toicts, des Aigles à deux testes faictes de bois. Il y a encor Villeriche sur le bord d'vn petit lac, pres de deux lieuës qui iettent en certain temps du feu, & des cendres. Il y a Chilo, & Chilan, qui fut bastie l'an 1581. & Cochimbo où est le terroir de la Sereine. L'annee 1562. il y eut vn si grand tremblement de terre en ce pays qu'il transporta les montagnes, boucha le passage aux fleuues, ietta par terre la Conception, fit sortir la mer hors de ses bornes: & l'on dit qu'il occupe 300. lieuës de coste. Il se renouuella apres l'annee 1575. & mit par terre Valdiuie. La metropolitaine c'est Sainct Iacques.

QVALITE'.

Ceste Prouince estimee semblable aux pays d'Europe, à cause qu'elle est hors de la Zone Torride, produit force grains, & de fort bons vins, &

de toute sorte de fruicts qu'on void en Espagne. Il y a ceste difference entre nous & ceux de Chile, que lors que nous auons l'Esté, ils ont l'Hyuer, & au contraire: Il y a grande quantité d'or, de bons pasturages, force troupeaux de bestes à corne, & de brebis, & assez bon nombre de cheuaux; mais auec tout cela elle est mal peuplee à cause de la guerre de ceux de la vallee d'Arauque. Les riuieres de ce pays coulent auec assez de roideur durant le iour, mais la nuict elles vont foiblement au possible, comme si le froid & la glace les auoient arrestees.

MOEVRS.

LEs habitans sont fort hauts, & dispos & pleins de courage. Ils ont pour leurs armes l'arc & les fléches. Ils vont vestus de peaux de bestes sauuages, & de loups marins.

LE PERV.

CEste Prouince s'estend depuis la ville de Plata iusques à Pasto, ou bien depuis les confins de Chile iusqu'aux bornes de Popayan entre la mer du Sud & les Andes. Mais pour entendre sa disposition il faut sçauoir que tout le Peru est diuisé en trois parties, non moins differentes d'assiette, & de forme, que de qualité, & de nature, & celles-cy sont plaines, montagnes & landes: pource que le long de la mer la terre est plaine & basse, mais auec plusieurs vallons. Ceste place a cinq cens lieuës de longueur, & de dix à quinze de large. On void du costé du Leuant deux chaines de montagnes, l'vne à la veuë de l'autre, qui commençant (comme on dit) au destroit de Magellan vont entre Panama, & le Nom de Dieu iusqu'à Terre ferme. Celle qui est du costé d'Occident se nomme Sierra, qui en Espagnol signifie montagne; celle du Leuant s'appelle Ande, ou Cordeliere, & leur largeur n'est de plus de 20. lieuës. Tellement que le Peru en plaine ou montagne n'est large de plus de quarante lieuës. Il y a enuiron 50. vallees au Peru, dont les principales sont Xauxar, longue de 14. lieuës, & large de 5. Chica, Andaguayla & Iucas. XXI.

QVALITE'.

C'Est chose admirable qu'en si peu de distance qui se trouue en la largeur du Peru qui n'est que de 40. lieuës, & veu qu'il n'y a nulle difference de hauteur, il ne pleut, ny neige, ny tonne aux plaines: & cependant en la Sierra les saisons font leur cours comme en Europe, & il y pleut depuis le mois de Septembre iusqu'en Auril, & aux Andes il pleut presque tout l'hyuer: & l'on a remarqué que si les habitans se transportent des plaines aux montagnes, ils y sentẽt les mesmes douleurs d'estomac & de teste qu'on a accoustumé de sentir sur la mer lors qu'on ne l'a pas accoustumee. Ce que les vns attribuent à trop grãde subtilité de l'air, & aux trop grãds vents, les autres à la diuersité, pource qu'aux plaines l'air est chaud, grossier, & humide, aux montagnes froid, sec, & subtil. Là il est tousiours de mesme, pource qu'il n'y souffle iamais autre vent que celuy du Midy, icy il est diuers & de façon differente. Là il ne pleut ny neige, icy il fait l'vn & l'autre. Si bien que ce n'est chose merueilleuse que la complexion de l'homme se sente de ceste diuersité d'air, & en souffre quelque

altera ions. Or les plaines n'estans iamais arrousees de pluye elles demeurent en friche, pleines de sable, & sans porter fruicts : de sorte qu'on en trouue seulement aux vallees par lesquelles passent les fleuues qui descendent des montagnes, & se vont rendre en la mer. Et ces vallees, qui sont enuiron au nombre de 50. sont fort soigneusement cultiuees, & bien habitees par tout, à cause desdits fleuues qui les arrousent. Vne riuiere est esloignee de l'autre ordinairement sept ou huict lieuës, tantost plus & tantost moins. Le labourage des vallees n'est esloigné des riuieres plus d'vne lieuë en çà, & vne autre en là. Mais encor qu'il ne pleuue pas aux plaines, toutesfois aux mois de l'Hyuer, qui commence au mois d'Octobre, & dure iusqu'en Auril, certains broüillards subtils & deliez occupent l'air, & il en sort vne certaine liqueur qui ne baigne pas presque la poussiere, combien toutesfois que cela soit de grande importance pour meurir & mener à perfection ce qui y est semé. Mesme prés de Lima, ce seul broüillas sans autre eau, fait verdir & fleurir quelques contrees qui sont par ce moyen pleines de bons pasturages. Il y a encores quelques parties de plaines, où sans aucune riuiere qui paroisse, on void naistre des grains, & des fruicts de toute sorte en abondance, ou pour l'humidité que les riuieres y poussent, ou par le moyen des riuieres qui se perdent dans le sable, ou par celle qui vient de la mer. La Sierra abonde en pasturages & forests, où il paist vn nombre incroyable de vicunes, qui sont comme des chéureux, & des guanaches, & des paches. Aux Andes il y a grande quantité de singes & de guenons de plusieurs façons, comme aussi des perroquets. Il y a aussi en abondance d'vne herbe nommee Coca, fort estimee au Peru, pource qu'on tient que celle qu'on despesche à Potosi vaut 500000. escus toutes les annees. Le meilleur du Peru consiste aux vallees, qui portent quantité de mais & de froment. La nourriture generale du Peru c'est le maiz, qui toutesfois ne vient pas bien aux pays froids, comme est vne partie du pays de Pasto, & tout le Collao, mais au lieu du maiz ils ont d'autres racines bien nourrissantes.

MOEVRS.

TOus ceux du Peru sont distinguez principalement en trois sortes de personnes, dont la chacune contient encor plusieurs peuples sous soy, qui sont differens en noms. Ces gens-cy sont differens, & leurs langues separees. Ils auoyent accoustumé de faire la guerre les vns aux autres auant qu'ils vinssent en la puissance de Ginacaue. Mais lors que par sa victoire la cause de tous les debats fut ostee, on vid que les principaux d'entr'eux, & le peuple s'adonna à la langue de Cusco pour plaisir, au lieu qu'auparauant on rendoit seulement le droict à chacun en ceste langue, & l'on ne la pratiquoit qu'en Iustice. Tellement que celuy qui sçait la langue de Cusco peut aisément aller par toute la Prouince. Les femmes ont vne robe de laine qui leur va iusqu'aux talons, & les hommes vne chemise qui leur descend iusqu'aux iambes, & vn mãteau par dessus. Or cõbien qu'on porte vne mesme sorte d'habillemens par toute la Prouince, toutesfois celuy de la teste est differẽt, veu que chacun a selõ la coustume du pays des bãdes que quelques-vns portẽt simples, les autres de plusieurs couleurs : il n'y en a presque vn seul qui ne differe de l'autre en ce qu'il met sur sa teste. Au reste les habitans de ce pays sont pleins de simplesse, toutesfois parmy ceste façõ grossiere & rude, ceux qui sõt prés de l'Equateur

font dissimulez, cachent leur pensee, & murmurent entre leurs dents, sans descouurir librement leur pensée. Ils ne sont guere esloignez de la façon de viure des Iuifs. Ils sont sujets à l'amour des masles, & pour ceste cause font assez peu d'estat des femmes, veu que non seulement ils les font seruir d'esclaues, mais encores ils les battent rudement pour la moindre chose. Ceux-cy mesmes qui demeurent prés de l'Equateur, sont seulement couuerts iusques au nombril d'vne chemise fort delice, & laissent les autres endroits nuds, voire mesme les parties honteuses. Ils parent leurs bras de bracelets de pierrerie, & se percent les iouës, & les lévres y mettant des turquoises, & des esmeraudes. Chez ceux-cy les entrées des temples qui estoient du costé d'Orient, estoient seulement fermees d'vn rideau de laine, & dans les temples il y a deux idoles, qui ont la semblance de boucs, & l'on brusle deuant eux certain bois qui rend merueilleusement bonne odeur. Chez les Caraces on a veu sur les portes des statuës d'hommes auec des estoles de Diacre. Les Pazaons cõseruent de pourriture admirablement, & auec vn extréme soin, les corps des enfans, & des hommes morts. On adoroit communément en leurs temples des serpents, & outre cela chacun en particulier auoit ses dieux, selon l'art, ou le mestier qu'il exerçoit. Ils estoient du tout ignorans des lettres, & mesme de la peinture qui tenoit lieu des lettres chez ceux de Mexique. Ils ont vsé de cordes de laine, qu'ils nomment *Quippes*, où faisant des nœuds de diuerse sorte, ils comptoiẽt depuis vn iusques à dix, & de là plus haut, montant par degrez en comptant. Ils donnoient à ces nœuds les couleurs semblables aux choses qu'ils vouloiẽt exprimer. Chaque Prouince auoit ses Notaires, qui faisoient entendre facilement au peuple les choses arriuées, mesmes long temps auparauant par le moyen de ces couleurs. Leurs armes sont l'espee, la picque, vn clou de fer, la hache d'argent, auec le trenchant d'or, & plusieurs especes de dards. Ils sçauent bien s'aduancer, garder leur ordre, secourir leurs gens, & ne craignent nullement la mort, pourueu qu'ils puissent laisser aux leurs vne belle memoire, ou trouuer moyen d'auoir quelque recompense de leurs Capitaines. Le pretexte de leurs guerres auant la venuë des Espagnols, estoit, qu'au deluge le monde s'estoit sauué dans leurs lacs, & qu'ils auoient tous seuls la vraye Religion, & la deuoiẽt enseigner aux autres. Leur principal Dieu estoit le Viracoca, c'est à dire Createur vniuersel, & apres luy le Soleil. L'Inga Pacacuti, qui trouua la plus grande partie de leurs superstitions, ayant assigné des rẽtes aux temples des dieux, n'en assigna point à Tiracoca, disant qu'il n'en auoit besoin, puis qu'il estoit Createur de toutes choses. Entre les autres choses remarquables qu'ils introduisoient aux pays par eux conquis l'vne estoit qu'ils diuisoiẽt tout le terroir en trois parties: l'vne appartenoit à la Religion, & aux dieux; la seconde estoit de l'Inga, ou du Roy, qui entretenoit de cela sa personne, sa Cour, ses parens, ses Barons, ses garnisons, & ceste partie estoit la plus grande. la troisiesme partie estoit pour le peuple. Toutesfois personne n'auoit rien de propre que par grace speciale de l'Inga, & cela n'estoit pas hereditaire. Ces terres du peuple, & des Communautez, estoient distribuees tous les ans, & on assignoit à chacun autant de terre qu'il en auoit besoin pour son entretien, & celuy de sa famille: à raison dequoy ceste portion estoit tantost grande, tantost petite, & de cecy ils ne payoient aucune taille. En lieu de taille, ils estoient obligez de labourer les terres des dieux, & de l'Inga, & de mettre les fruicts en des grands magazins destinez à telle chose, d'où l'on tiroit aussi prouision

le peuple en temps de sterilité. On faisoit le mesme des animaux, veu qu'on les diuisoit, aussi bien que les pasturages en trois parties. En quoy il me semble que ceux-cy surpassoient de beaucoup Lycurgue en la distribution des terres, & les Romains en la loy des champs, ou Agraria. Pource qu'il ne pleut iamais au Peru, les habitans se soucient fort peu des maisons, les Espagnols mesmes ne couurent les lieux de leur demeure, que de quelque natte. Neantmoins le Roy du Peru fit plusieurs grands bastimens, & entr'autres les Tambes, qui estoient comme de tres-grands magazins, où l'on mettoit ces viures, & les armes & autres prouisions pour les armees. Ces bastimens estoient disposez sur les grands chemins en telle sorte, que l'vn estoit seulement esloigné de l'autre trois, ou quatre lieuës. Et les Roys de ce pays auoient fait faire deux chemins long de cinq cens lieuës, dont l'vn passoit par les plaines, l'autre par les montagnes: œuures veritablement qui pour leur grandeur, & profit, doiuent estre preferées à ce que l'Egypte, & Rome, ont eu de plus admirable. Car aux montagnes il fut besoin de hausser en mille endroits, & de remplir les vallees, & les lieux profonds. Il fut necessaire de couper les rochers, appuyer les choses ruineuses, esplaner les lieux mal-aisez, soustenir les precipices, & de vaincre aux plaines tant de difficultez que le sable a accoustumé de porter auec soy en vne entreprise de ceste sorte. Les Tambes estoient sur ces chemins, & en plusieurs endroicts il y auoit de beaux jardins, & des arbres qui donnoient vn grand plaisir, & estoient de grande commodité aux passants.

RICHESSES.

ON tire du Peru de l'or, & de l'argent en abondance outre les autres marchandises. & de toutes les richesses qui viennent de l'Amerique par deçà, le Peru en fournit ordinairement deux tiers, & la nouuelle Espagne vn tiers: mais la nouuelle Espagne est beaucoup plus riche de marchandises, & donne auec ses Isles entr'autres choses grande quantité de cochenille, de cotton, de succre, & de perles; mais entre les thresors du Peru, il y en a deux merueilleux. L'vn est la mine d'argent de Potosi, qui fut découuerte l'an 1545. & d'où l'on a tiré, & tire si grande quantité d'argent, que le quint qui en appartient au Roy est monté en quarante ans à cent & onze millions de poids, & vn poids vaut treize reals, & vn quart d'Espagne, & toutesfois il y en a plus d'vn tiers dont on ne tire pas le quint. On purge ceste quantité d'argent en cinquante deux engins faicts sur vne riuiere qui en est proche, & en vingt deux qui sont en la vallee de Tarapie, outre plusieurs autres que l'on fait tourner auec des cheuaux. On tire aussi de ce pays assez bonne quantité d'or. L'autre thresor consiste aux mines de Guancauelque, où il se trouue force vif argent. Elles furent descouuertes l'an 1567. & le Roy d'Espagne en tire de net enuiron quatre cens mille poids.

Mais i'estime qu'il sera à propos, auant que de laisser le Peru, de discourir de ses villes principales, & de ses Prouinces.

AREQVIPA, LIMA, TRVGILLO, & autres.

ON rencontre premierement Tarapata auec son port au 21. degré, puis Arica, & la bouche du fleuue, & port de Quilca, & dans le pays la plaisante, & delicieuse ville d'Arequipa, qui estant assise au pied d'vne montagne qui iette du feu, iouyt d'vn air temperé, & subtil, & a vn terroir tousiours frais, & fleurissant. L'argent de Plata, & de Potosi arriue à son port, où on le charge pour Panama. Il y arriue diuerses sortes de viure, & de marchandises, qui vont à Cusco. On trouue apres le port de Haccari, assez frequenté, la poincte de S. Nicolas, & Sangalle, & Collao de Lima. Lima qu'on nomme aussi ville des Roys, pource qu'elle eut son commencement le iour des Roys en l'an 1530. est assise sur vne grande riuiere à deux lieuës loing de la mer, où est le port nommé Collao, d'vne Isle qui est vis à vis cent lieuës loing de la ville d'Arequipa. Elle est bastie auec beaucoup d'art, veu que toutes ses ruës principales respondent à la place, & il n'y a presque vne seule maison qui soit sans eau, qui y vient de la riuiere. L'air y est temperé. On y sent quelque fraischeur, ou bien quelque peu de froid plus grand que l'ordinaire, durant les quatre mois de l'Esté d'Europe. Elle est au douziesme degré, & vn tiers. L'Archeuesque, & le Vice-roy y font leur demeure, & il y aussi vne Cour, ou Siege de Iustice, & c'est icy l'abord de tous les traffics du Royaume. On compte dans la ville de Lima douze mille esclaues Negres, & vingt-quatre mille femmes Espagnols; & par là il est aisé de iuger du reste.

Passant plus auant on descouure le port de Gaure, où il y a grande quantité de sel, & celuy de Casma abondant en bois, & en viures: puis Santa, & Quanape, d'où l'on vient à Trugillo, qui est à deux bonnes lieuës loing de la mer. Ceste ville est assise au septiesme degré, & deux tiers, en la vallee de Chimo, sur le bord d'vn beau fleuue. On apperçoit apres la pointe de l'Aiguille au sixiesme degré, & Payta ville de grand trafic au cinquiesme: Tumbes au troisiesme, S. Helene au deuxiesme, le Cap de S. Laurens au premier, & là aupres Port vieil, & S. Iacques, & puis le Cap de Passao sous l'Equinoctial, qui borne de ce costé le Peru. A main droite quinze lieuës dans terre, on void la ville de S. Michel premiere colonie des Espagnols en ces contrees. Auant que sortir des plaines du Peru, i'estime qu'il sera à propos de dire vne, ou deux choses estranges. Mala est vn lieu loing de Lima quinze lieuës: l'on y void vn figuier, dont la partie tournee vers le Sud, produit ses fruicts quand il fait esté aux montagnes; & l'autre qui est tournee vers la mer, les produit quand il fait esté en la plaine. En la vallee de Chilca il pleut aucunement, & il n'y passe nul fleuue, & toutesfois elle abonde en maiz auec telle inuention. Ils peschent au riuage de ceste mer des sardines, ou semblables poissons, dont ils prennent vn nombre infiny, puis ils font certaines petites fosses en terre, où ils sement leurs maiz, mettant chaque grain en vne teste de ces poissons, & l'on ne sçauroit croire combien la multiplie.

COLLAO, & autres.

Mais la richesse, & puissance du Peru consiste aux Prouinces qui sont dans le pays dont la premiere est Collao, assise où les deux chaines des montagnes, ou Cordelieres susnommees s'esloignent l'vne de l'autre, & s'eslargissent. Sa limite Australe c'est vn lieu nommé Caracol, & la Septentrionale Ayauire. La capitale ville de ceste Prouince c'est celle de la Paix: mais la plus peuplee d'originaires du pays c'est Cuiquito, grande ville importante, & subjecte sans moyen au Roy. Elle a soubs sa iurisdiction Iuli, Chilane, Acos, Pomata, Cepita, Quaqui, Tiaguanaco, & autres places. A Tiaguanaco l'on void les restes de quelques grands bastimens. On estime qu'ils sont fort anciens, & faicts par des hommes pleins de puissance: car on ne sçauroit comprendre comme ils ont peu mouuoir des pierres longues de trente, larges de quinze pieds, & espaisses de six, sans engins de fer. En ceste partie du Peru on void le lac Tiquicaca long de trente lieuës, & large de quinze, en ayant huictante de tour, & de profondeur plus de huictante pas. Il reçoit dix, ou douze grosses riuieres, auec plusieurs autres eaux qu'il renuoye toutes dehors, auec vn gros fleuue, qui se va rendre dans vn autre lac nommé Auloga, ou Paria, qui est sans fonds, où il se perd, comme le Iourdain en la mer morte, ou la Volgue en la mer Caspie.

QVALITÉ.

Encore que l'air y soit si froid que le maiz n'y peut bien venir, toutesfois c'est peut-estre le meilleur pays, & le plus peuplé du Peru. Et par là on peut comprendre combien la bonté de l'air importe plus à la multiplication, & à l'entretien des hommes, que l'abondance des viures. Au lieu de maiz il y naist (outré d'autres choses) certaines racines que ceux du pays nomment *Papes*, qui ont mesme goust que les truffes: ils les seichent au Soleil, & les gardēt pour l'hyuer. Il y a encores force bestail, & principalement beaucoup de camelotes, qui sont certaines bestes semblables aux brebis, mais plus grandes, & auec la façon des chameaux, mais sans bosse. Ces bestes seruent à porter les charges, & portent iusques à cent cinquante liures de poids, & aussi à labourer la terre, & leurs laines sont fort bonnes à faire draps, & leur chair saine, & de tres-bon goust. Tiquicaque produit vne sorte de jonc nommé *Torore*, qui est bon à plusieurs choses: il sert à faire des maisons, & des barques, & de grain aux pourceaux; & l'on void au mesme lac vne infinité de canards & d'autres oyseaux.

CHIARQVE.

S'Ensuit la Prouince des Chiarques, riche pour les thresors que l'on a tirez, & que l'on tire des mines de Porc (qui ne sont au terroir de Plata) & de Potosi. La capitale ville de ceste Prouince, c'est la susdite. Assez prés de Potosi il y a vne petite montagne nommee *Guayna Potosi*, c'est à dire, petit Potosi, au pied de laquelle commence la ville de deux lieuës de tour, auec le plus grand abord, & trafic, qui soit au Peru. Les Espagnols qui y habitent, sont iusques au

ques au nombre de quatre mille,& ceux du pays font le nombre de 80.mille. Ie ne comprends en ce denombrement ceux de la conuoitise du gain, ou de curiosité de voir y mene des pays esloignez, ny les miserables qui font leur demeure ordinaire dans les entrailles de ceste montagne, & qui sont en si grand nombre, qu'on en feroit bien vne bonne ville.

QVALITE' ET RICHESSES.

ON peut cõprendre les richesses du pays, puis que le President de la Gasque assigna en son terroir cent mille escus de rente à Pierre de Hiniosa, sans les moindres assignatiõs,& il y en auoit de 50.& de 80 milles. La mõtagne du Porc a des mines d'argẽt qu'on ne peut espuiser,& il y en a beaucoup d'autres, desquelles toutesfois on ne tire tout ce que l'on pourroit, pource que ceux du pays ne s'en souciẽt pas,& le pays est trop froid pour les Negres. Ce qui a diminué aussi le grãd abord du Porc,c'est la grãde richesse de Potosi qui est vne petite montagne au vingt-deuxiesme degré de hauteur, semblable à vn pain de succre,haute d'vne lieuë,& en ayant demie de tour. Elle contiẽt quatre veines d'argent,qui sont larges par tout pour le moins d'vn pied,& au plus de six. De celle cy vne qui se nomme Centeno, a vingt-quatre branches, & celle qu'on appelle Riche, en a septante huict. On y trauaille iusques à la profondeur de deux cens,& plus de brasses à la clarté des chandelles:& ceux qui y trauaillent,passent plusieurs mois sans voir la lumiere du Soleil. Ils descendent,& montent par des eschelles faites de cuir cru, de huict cens degrez, voire d'auantage,auec la charge sur les espaules, & la lumiere en la main. Le trauail de ces miserables ne sçauroit estre exprimé: plusieurs tombent en bas à cause que la teste leur tourne, & plusieurs autres par desespoir vn qui vient à tomber, en tire auec luy toute vne troupe. Ces mines furent descouuertes au Roy d'Espagne l'an 1545.& depuis ce tẽps iusques à l'an 1585. les quints du Roy monterent à trois millions de poids, & le poids vaut treize reals & vn quart. L'argent qu'on tire est apres purgé en 74.engins d'eau, & trente de cheual. En la vallee de Tarapaye il y a vn lac d'eau fort chaude, qui est si rond, qu'il semble auoir esté fait auec le compas: & il a ceste particularité, qu'il ne croist nullement auec la perpetuelle source que l'on void boüillir au milieu, & ne diminuë iamais pour vn gros canal qu'on en a tiré.

CVSCO.

S'Ensuit au dix-septiesme degré du costé du Midy la ville de Cusco, en vn lieu ceint de montagnes. Il y a vn chasteau basty de si grandes pierres,qu'il semble que ce soit plustost vne œuure de geants, que d'hommes ordinaires, principalement à cause que ces peuples n'auoient des bestes pour tirer, ny l'vsage des ferremens. Ceste ville estoit le siege de l'Inga,ou Roy du Peru, & capitale de l'Empire,dãs lequel il n'y en auoit nulle autre qui meritast le nom de ville, ou pour sa grandeur, ou pour sa police. Elle auoit de grandes ruës mais estroictes, & des maisons faictes de pierres jointes entr'elles auec vne merueilleuse industrie: mais les maisons ordinaires estoient basties de bois,& couuertes de paille. On voyoit à Cusco le riche Temple du Soleil,& les Palais du Roy, où il y auoit vne infinité d'or & d'argent. Il y auoit vne grande place,

d'où l'on auoit tiré quatre chemins aux quatre ports de l'Empire. Les Roys du Peru pour peupler & annoblir ceste ville, ordonnerent que chaque Cacique y bastiroit vn Palais, & y enuoyeroit demeurer ses enfans, & pour faire paroistre la grandeur de l'Empire, & les diuerses nations qui leur estoient sujettes, ils voulurent que chacun allast vestu à la façon de son pays, & en portast certaine marque à la teste qui estoit vne belle & magnifique inuention. Ceste ville fut rebastie à la nouuelle façon l'an 1534. par François Pizarre. Elle a enuiron cinquante mille habitans, & à l'entour en douze lieuës deux cens mille.

QVALITE'.

LA ville de Cusco a vn terroir plein d'agreables, & riches vallées, comme sont celles d'Andagayla, de Xaquisane, de Bilcas, & de Sucay. Ceste derniere a l'air si bon, si subtil, & si temperé, & son assiette est si agreable, qu'on ne la sçauroit dignement exprimer, à raison dequoy elle est toute pleine de magniques maisons d'Espagnols, & de gros villages bien peuplez. Nos fruicts y tiennent aussi bien qu'en Espagne. A Cusco on mange des raisins frais toute l'annee. Il y a aussi force bœufs & grande quantité de brebis & de cheuaux qui s'y entretiennent, & y multiplient aussi bien qu'en Europe.

CASSAMALCA, & autres.

CEste place qui est au Leuant de Lima, est capitale d'vne noble Prouince, & est renommee pour la route, & prise d'Atabalipa Roy du Peru, aduenuë l'an 1533. de la rançon duquel les vainqueurs s'enrichirent plus que soldats qui furent iamais au monde, encores qu'ils n'en eurent qu'vne partie: car cent soixante hommes de guerre toucherent deux cens cinquante deux mille liures d'argent, & vn million, & trois cens vingt-six mille escus d'or. La ville de Cassamalque est à present peu de chose, mais sõ terroir est des bõs du Peru. La ville de la Plata & Lima & Cusco, sont les plus grandes, & plus riches, tãt en iurisdiction, qu'en reuenu, de celles que les Espagnols ont basty au Peru: mais Potosi, bien qu'elle ne soit ville, ne cede toutesfois en nombre de peuple à Lima, ny pareillement en richesse. Les autres colonies ne sont pas si grãdes; toutesfois on ne doit passer sous silence Guamanga, Guanuco, la Frontera, Loxa, & sainct Iacques de Guajachel. Guamanga est presque au milieu de Lima, & de Cusco, & entre la vallee de Xaura, & d'Ande. Quayla (celle-là est du territoire de Lima, & celle cy de Cusco) est esloignee 60. lieuës de Cusco, & presque aux confins on void la ville de Bilca à 15. lieuës de Guamanga, qu'on estime auoir esté le milieu de l'Empire de l'Inga, pource que l'on compte autant de Quito à Bilca, que de Bilca à Chile. Guamanga eut son commencemẽt l'année 1539. & est fort bien bastie de pierre & de terre, les maisons sont couuertes de tuiles, & on y void plusieurs belles & hautes tours. S'ensuit Leon de Guanuco fondee au mesme temps en vn lieu sain, & dont le terroir est des meilleurs. Ceste ville a sous elle les pays de Cõchua, Guayla, Tamara, & Bõbon. On entre apres en la Cacapoye, dont la ville capitale est la Frontera, ou Frontiere, qui commande encor à la Prouince de Guanca. Les Cacapoys sont des plus blancs, & des plus beaux du Nouueau Monde. Il y a encore la ville de Loxe fondee par Alfõce de Nercadille l'an 1546. (elle se nomme autremẽt

Zarze) sur le bord de la riuiere de Catamayo. Il y a plusieurs petites riuieres qui courent par son terroir, & le rendent esgalement agreable, & plein de biens. On void par tout des campagnes semees de maiz & de nos grains, des vergers chargez d'oranges, de limons, & d'autres fruicts, & des iardins pleins d'herbes, & des fleurs, & vn nombre infiny de bestail espars par les montagnes voisines.

QVITO.

MAis il est temps que nous entrions en la Prouince de Quito large de cent milles, & longue de deux cens, assise sous l'Equateur, & toutesfois plus froide que chaude. La ville de S. François fondee l'an 1534. & capitale de Quito, est assise en vn lieu bas entre des montagnes. Elle est à sept lieuës de l'Equateur tirant vers le Nord, à 60. lieuës de Port-vieil, à 80. de S. Iacques, de S. Michel autant, de Loxe 130. & de Lima, & de Potosi 300.

QVALITE'.

L'Esté y commence en Auril, & y dure iusques en Nouembre. Les habitans qui sont de moyenne taille sont bons pour le labourage, & sçauent bien conduire le bestail, il n'y a pays au Peru où les fruicts, & les animaux d'Europe profitent mieux, & particulieremẽt pour le regard des fruicts, les succres & les oranges. Les chévres y font de trois iusqu'à cinq cheureaux d'vne portee. Outre les mines ordinaires on en a trouué vne d'argent vif, de couleur jaune, qui sent le souffre ainsi qu'on le met au feu. On y trouue de fort grosses cannes pleines d'eau. Entre les lieux qui iettent du feu sur la cime de ces montagnes, il y en a vn merueilleux, veu qu'il iette tant de cendre, qu'il en couure quelquesfois 200. milles de pays à l'entour, & pousse tãt de feu, qu'on le void de plus de 300. milles loing, & fait tant de bruit que les tonnerres n'en font pas tant. La ville de S. François a du costé du Leuant vn pays nommé de la Canelle, mais ceste canelle est differente de la commune. L'arbre a les branches & fueilles semblables à celles du laurier, mais plus grandes, & le fruict ressẽblãt au glãd, & son escorce, & sa fueille sont de bonne odeur : mais la meilleure chose qui y soit c'est l'endroit où est le fruict de couleur tannee tirant sur le noir & plus gros, & plus concaue que celuy du gland, & chaud, & cordial, de sorte qu'on en vse aux douleurs de costé, de l'estomac, & du ventre, & l'on en porte à Quito comme d'autre marchandise. On le prend en poudre auec quelque liqueur. L'annee 1587. ce pays fut tout rompu d'vn grand tremblement de terre.

DE SAINCTE CROIX DV MONT.

AYant descrit le Peru, il reste que suiuant la trace de quelques Capitaines Espagnols, nous entrions au cœur de ceste grande presqu'Isle, & XXII.
voyons ce qui a esté descouuert iusques à present : & ce qui me fait resoudre à en discourir, c'est la ville de saincte Croix du Mont, que les Espagnols y tiennent. Donc entre la riuiere d'Orillan, & celle de la Plata, on void au 17. degré Austral vne montagne qui est vne branche des Andes, qui va iusqu'au destroit de Magellan, & a tousiours ses cimes chargees de neige & de glace. Ayãt passé les cõfins des Cerigans on descend en vn pays qui a esté descouuert depuis 30.

ans en çà, où il n'y a pas vne pierre sur la terre, où dans l'eau, de la grosseur d'vne noix. Vers le Nord on void vne petite montagne où les Espagnols ont basty Saincte Croix du Mont, à 17. degrez de l'Equinoctial, à 400. milles de la Plate. Il y a 160. maisons d'Espagnols, entre lesquels il y peut auoir 60. Commandeurs.

QVALITE'.

LE pays plain est subjet aux inondations des riuieres. Les formis afin que les eauës ne leur gastent la recolte, font, principalement au Vapay, comme de petits ramparts de la hauteur d'vn bras, peu plus, peu moins, & de tour enuiron douze ou quinze pieds, où ils conseruent leurs grains, & en font plusieurs. C'est là que se retirent les passans lors qu'ils sont surpris des eauës. Le Vapay croist, & descroist comme le Nil, & va lentement comme la Saone. On y void beaucoup d'animaux differens des nostres. Il y a vn animal entieremẽt semblable au pourceau, sinon qu'il se paist d'herbe, & dort en l'eau comme vn poisson. Les Espagnols nomment Sonailles certaines viperes longue d'vne brassee, & grosses comme vne pique. Ils ont certaines enleueures sur la queuë de la grandeur d'vne noix, qui sont creuses, & conjointes l'vne auec l'autre, à la façon des jointures des doigts, & l'on tient qu'il leur en croist vne toutes les annees. Ces bestes sont si venimeuses, que si l'on en est mordu, on meurt aussi-tost : mais elles ne voyent à trois pas loing d'elles, & l'on oyt le bruit de leurs enleueures, ou pour mieux dire sonnettes, de vingt pas : il y en a aussi au Brasil. La Tocca est vn oyseau de la grandeur de la corneille, mais il a la poictrine blanche, le bec doré, & de longueur esgale à tout le reste du corps. Il y a des Austruches en grand nombre, & les soldats qui marchent par ce pays, trouuent souuent des monceaux de cinquante œufs & dauantage, qui leur seruent de prouision, veu qu'vn œuf suffit à cinquante soldats. Le pays produit abondance de cotton, de ris, de maiz, & de diuers fruicts : mais il ne porte n'y froment ny vin, lequel on y mene du Peru, & vn tonneau de vin s'y vend cent escus ordinairement. Toutesfois ceux du pays font vn certain breuuage de maiz & de miel. Il n'y a pas faute de lacs remplis de poisson : mais saincte Croix a vne petite riuiere miraculeuse, qui n'est large que de deux brassees fort peu profonde, & ne court qu'enuiron vne lieuë, pource qu'elle se perd soudain dans le sable, & toutesfois elle pouruoit la ville d'eau, & de trois sortes de bons poissons, auec telle commodité, & abondance, qu'on les prend auec vn seau, ou auec la main, & ceste pesche dure depuis la fin de Feurier iusques à la fin de May. On en void peu le reste de l'annee.

MOEVRS.

IL y a en ces pays diuers peuples barbares, & entre autres les Cerigãs, & les Vicarans, qui s'entre-font continuellement la guerre, ou combattent contre les Espagnols, ausquels ils empeschent le passage autãt qu'il leur est possible. Dom François de Tolede mit ensemble les forces du Peru pour les dompter mais en vain. Ils mangent la chair des hommes comme nous celle des moutons. Les Toues leurs voisins mettent leurs ennemis pris en guerre sur les espaules, & les vont branslant tandis qu'ils marchent. Les Varays se disent tous esgaux entr'eux: mais plus grands que leurs voisins, lesquels ils mesprisent en

telle ſorte qu'ils demanderent à vn Predicateur ſi on les baptiſeroit auec meſme eau que les autres, ſi tant eſtoit qu'ils ſe fiſſent Chreſtiens. Ils n'ont point de demeures arreſtees. Ils exercẽt leurs fils aux armes preſque auſſi-toſt qu'ils ſont nez, & leurs armes ſont l'arc & la maſſe. Ils leur donnent en proye les captifs, & recompenſent celuy qui en tuë quelqu'vn auec vn coup ſignalé. Ils les pouſſent à eſtre furieux, en leur donnant des noms de tygres, de lyons, & de ſemblables animaux. Quelques-vns de ces peuples pour paroiſtre plus terribles ſe teignent le corps, & quand la Lune ſe renouuelle, ou eſt pleine, on dit qu'ils ſe frappent auec certains poignards d'os pour s'accouſtumer aux accidens de la guerre. Ils ne ſçauent que c'eſt que larcin, & l'on n'y vend aucune choſe. Ils accompagnent auec les pleurs les morts au tombeau, & reçoiuent leurs amis venans de loin, en plaignant les maux qu'ils ont ſoufferts: tellemẽt qu'ils ont des larmes à commandement. Les originaires du pays d'aupres de S. Croix du Mont cultiuent les terres, & payent aux Eſpagnols deux liures de cotton filé pour teſte toutes les annees. Car le cotton ſert icy de monnoye, de meſme que le cacao en la nouuelle Eſpagne, & la coque au Peru, voire meſme dauantage. Ces peuples viuent longuement, & pleins de ſanté. Ils ſe plaiſent à la chaſſe & à prendre des oiſeaux. Ils mangent des formis roſties, des queuës de cocodrils, des ſauterelles, & des viperes, apres en auoir oſté la teſte & le foye. Ils vont tous nuds, excepté que les femmes portent par honneſteté quelque fueille ou eſcorce, ou ceinture de cotton aſſez eſtroite, & ce apres les nopces. Mais les Eſpagnols ont introduit dans la ville l'habillement dont on vſe au Peru. Quand il fait froid (encor que le pays ſoit chaud de ſa nature, & qu'il n'y ſouffle nul vent froid) ou ils ne ſortent pas du logis, ou bien ils portent quelque tizon en la main pour s'eſchauffer l'eſtomac. Ils portent tous la teſte razee à main droite, & à main gauche, & au milieu laiſſant vn bouquet de cheueux. Quelques-vns s'en razent la moitié, mais les vns du coſté droit, les autres du gauche, & la pluſpart à l'entour, laiſſant des cheueux au milieu. Ils diſent qu'ils ont receu ceſte couſtume d'vn certain Paicume, à raiſon dequoy ils nommoient Paicume le premier Religieux qui y alla pour preſcher l'Euangile. Quand les femmes enfantent, les hommes ſe mettent au lict, & font ce que nous auons eſcrit de ceux du Braſil. Ils ne ſçauent compter que iuſques à quatre. Pour dire cinq ils diſent toute la main, pour dire dix les deux mains, pour dire vingt ils diſent mes mains & mes pieds. Quand le mary va dehors pour quelque temps il laiſſe en la maiſon autant de boutons qu'il veut demeurer de iours dehors, & en porte tout autant; & chaque iour il en oſte vn, & la femme ou celuy qui demeure au logis vn autre, & de ceſte ſorte ils comptẽt les iours de l'abſence. Au delà de S. Croix vers le Leuãt il y a les peuples Garays, c'eſt à dire guerriers, qui nomment tous les autres Tapuys, c'eſt à dire eſclaues. Toutesfois ils eſtiment les Eſpagnols, & diſent qu'ils ſont deſcendus d'eux. Ils n'oublient iamais vne iniure. Ils mangent la chair humaine de toutes les nations, fors que la leur. Ils baſtiſſent des maiſons hautes & ſpacieuſes, où pluſieurs familles viuent enſemble chacune à part, bien que sãs aucuns entre-deux. Ils ſe percent la lévre de deſſous & y pendẽt quelques choſes qu'ils tiennẽt gentilles. Ils n'ont aucune forme de Iuſtice. Les meurtres ne ſont punis que par les parens du mort. Leurs Caciques ne ſeruent que pour chefs de guerre. Ils ne permettent pas aux Eſpagnols armez d'entrer en leurs places (dont l'vne a pour le moins 500. feux) ou s'ils y entrent auec armes c'eſt

en si petit nombre qu'ils n'en peuuent pas entrer en doute : & ils reprochent leur domination à leurs voisins. A 120. milles loin de là demeurent les Chiquites sujets des Espagnols. C'est chose remarquable que la langue des Varays s'estend par le Brasil, par le Paraguay, & par le pays des Garays, & de leurs voisins, qui est vn grand indice que les susdits peuples ont esté maistres de tous ces pays. Si bien que de mesme qu'auec la langue Latine, Arrabique & Esclauonne on peut aller presque par tout nostre monde : ainsi auec la langue des Varays, de Cusco, & de Mexique on peut aller presque par tout le Nouueau Monde.

TVCVMA.

XXIII. ENtre Chile, le Brasil, Paraguay, & saincte Croix, le Royaume de Tucuma s'estend par l'espace de 200. lieuës. Les Espagnols qui coururent iusques là en l'entreprise du Peru y ont cinq colonies, c'est à sçauoir, Salta, Steco saint Michel, Cordouë, & S. Iacques. Salte est esloigné de Taline derniere terre du Peru de 136. milles, & le voyage en est ennuyeux pour le deffaut de l'eau. Elle est assise en vne vallee longue de 84. milles, & large pour le moins de 30. Il a tout aupres vne autre vallee qu'on nomme de Calchiaqui, qui s'estend du Septentrion au Midy par l'espace de 30. lieuës, & est pleine de riuieres & de gens courageux. Les Espagnols les ont combattus durant plusieurs années en vain. Finalement vn certain Iean Perez reduisit par amitié à l'obeyssance du Roy d'Espagne le Prince de ceste vallee, qui se fit mesme Chrestien. Mais s'estant apres fasché du mauuais traictement de Perez il se reuolta auec toute la vallee, & demeura 27. ans en ceste sorte. En fin Iean Ramirez auec cent hommes de pied Espagnols, 500. cheuaux, & 300. archers du Peru mit fin à ceste entreprise. Steco est capitale de 50. places. A 150. milles de Steco on void S. Iacques, siege de l'Euesque & du Gouuerneur de la Prouince. Cordouë est en mesme assiette que celle d'Espagne, sinon qu'elle a en Hyuer l'air plus froid & l'Esté plus temperé. Elle est à 60. lieuës de Chile, à 240. de sainct Iacques, & autant de S. Foy du Paraguay.

QVALITE'.

LE pays est vniuersellement plain, & l'air plus chaud que froid. Il y pleut beaucoup, & les riuieres inondent facilement les campagnes. Les vents y sont grands qu'ils desracinent les arbres, & forcent les habitans à se retirer en plusieurs lieux sous terre. La vallee de Salte est pleine de force eauës, & d'vne grande quantité de poisson. L'air y est temperé au possible, le terroir y est extremément bon, & l'on y trouue force bestail : si bien qu'elle n'a faute que de personnes. Le terroir de Steco abonde en cotton, bled, fruicts, & bestail. Au Royaume de Tucuma le pays est plain & si commode, qu'on y va l'espace de deux mille milles en carrosse tout à l'aise.

PARAGVAIS.

XXIV. LEs Paraguays habitent aux confins de Tucuma, le long de la riuiere dont ils prennent le nom. Pour passer ceste riuiere qui est fort grãde, & qui s'espand bien loing hors de son lict, il semble que la nature a produit là vne sorte d'arbres qui se nomment zaincs fort à propos. Ils sont plus gros que hauts, & ont la racine & la cime assez petite, mais le ventre large, auec la moüelle ten-

dre, & l'escorce dure; à raison dequoy on les creuse facilement : & l'on en fait des barques d'vne piece, capables de beaucoup de gens. Ce pays fut premierement descouuert par la mer du Nord par Sebastien Gabot, & par diuers Capitaines Espagnols, & puis par la voye du Peru par Diego, Royas, & autres. La ville capitale c'est la vraye Foy, puis il y a des villes de l'Assomption, de saincte Anne, Bonair, sainct Esprit, & sainct Sauueur.

L'ESPAGNOLE.

CEste Isle est nommee par les originaires Hayti, & Quisquaya, & par les Espagnols Espagnole, & de S. Dominique à cause de la ville capitale que ils ont bastie. Son tour est 350. lieuës, ou 1400. mille, sa longueur de 500. milles, & sa largeur est diuerse : mais où elle s'estend le plus elle n'a que 300. milles de large. Le milieu de l'Isle est esloigné de l'Equateur vers le Nord prés de 19. degrez, & sa forme est longue d'Orient en Occident. Sa ville principale est celle de S. Dominique, de qui toute l'Isle prend son nom. C'est là qu'est la Cour ou le siege de la iustice où il y a vn President. C'est là que se tient aussi l'Archeuesque. Il y a en ceste ville cinq Monasteres fort celebres. Les autres villes sont S. Iean de Meguane, port de Plata, port Royal, Cauana, Xaragua, & quelques autres encore qui ont esté basties par les Espagnols. XXV.

QVALITE'.

L'Air y est merueilleusement bien temperé, n'estant là chaleur ny la froidure vehemente, combien que sur le sommet de quelques rochers fort hauts le froid soit plus aspre. Toute l'annee les arbres sõt reuestus de fueilles, car iamais les vns ne tombent que les autres ne se poussent, tous les arbres tous les grains, & toutes les herbes qu'on y porte d'Espagne y viennent, & se multiplient au possible, mais on trouue par experience que le froment croist mieux en lieux montueux. Ce pays a plusieurs havres & riuieres: mais ce qui le rend plus delicieux & cõmode pour les habitans, c'est l'eau de quatre grãds fleuues, qui sortans des coupeaux des hautes montagnes, qui sont enuiron le milieu de l'Isle courent de diuers costez, veu que Iuna tend vers l'Orient, Atribunic vers l'Occident, Iacchie vers le Septentrion, & Naibus vers le Midy: tellement que l'Isle est proportionnément diuisee en quatre. On void en ceste Isle vne cauerne sous vne haute montagne tirant vers l'Orient, éloignee de la mer tout au plus de 500. pas, dont l'entree est semblable au portail d'vn beau Palais. On y oyt le bruit de quelques fleuues impetueux, qui coulent rapidement sous des concauitez sousterraines l'espace de cinq mil traicts d'arc, tellement que celuy qui s'en aproche de plus prés en demeure demy sourd quelque temps. Toutes ces eaux se viennent joindre en vn grand lac plein de bãcs perilleux. Dauantage il y a vn autre grãd lac que les Indiens appellẽt Hagueygabon, & les nostres la mer Caspienne. Ce lac ayant receu vn grãd nõbre de fleuues de toutes parts se perd en vn gouffre; de sorte que ces roches spongieuses reçoiuent les eaux de la mer par quelques conduits & creux sousterrains, d'autãt qu'on y trouue quãtité de poissons de mer, & que l'eau y est salce. Au milieu de ce lac est l'Isle de Guarizanta fort propre pour la pescherie. Les autres lacs de ceste Isle, bien qu'ils soient plus petits, sont tout salez. On void aussi là le lac de Magnano si cogneu à cause de ses bonnes eaux. Il y a icy grande abondance de sel, car on le tire des montagnes comme le crystal. Outre tous ces lacs il y a aussi vn grãd fleuue duquel les eauës sont salees, combien que plusieurs petits ruisseaux,

d'eau douce s'y viennent rendre. Ceste Isle porte aussi de l'or, & l'on dit que les monts Cabaniens ont des mines pleines de tant d'or que c'est chose incroyable. Ceste Isle porte aussi grande abondance de succre, de la casse, du gingembre du mastic, du bois d'aloës, & de la canelle. Auant l'arriuee des Espagnols elle n'auoit que trois sortes d'animaux à quatre pieds : mais maintenant il y a force animaux priuez, si bien qu'on porte de là en Espagne vn nombre incroyable de cuirs & de peaux. Il y a aussi de l'azur.

MOEVRS.

LEs habitans sont naturellement oisifs & paresseux ; vont tous nuds, & viuent seulement de leur pesche. Auant qu'ils eussent receu nostre religion ils croyoient qu'il y auoit vn premier moteur de toutes choses ; mais au reste ils estoient pleins d'vne infinité d'erreurs. Depuis qu'on y a porté des cannes de succres on y a fait des meules propres, & basty des boutiques : si bien que les habitans en font aujourd'huy vn grand traffic, & par ce moyen s'enrichissent.

CVBA, ou FERDINANDE.

XXVI. ON void ceste Isle du Couchant de l'Espagnole, & celle de Iamaique luy est du costé de Midy. Elle s'estend 300. lieuës d'Orient en Occident, & sa plus grande largeur est de 65. lieuës, & il y a beaucoup d'endroits où elle n'est large de plus de vingt. Il y a six villes, dont la capitale est celle de S. Iacques fort cogneuë à cause de son fleuue & de son port. On tient que les autres villes ne sont gueres bien peuplées, horsmis Hauana, qui est le plus grand abord de l'Isle. La ville de sainct Iacques est vn siege Episcopal.

QVALITE'.

AVx enuirons de l'Isle on trouue plusieurs bancs dangereux, veu que vers le Septentrion il y a vn grand tournoyement d'eau, le costé du Midy est aussi plein de plusieurs petits rochers. La region est montueuse & pleine de forests, & de riuieres, & de plusieurs estangs d'eau douce, & pareillement de salee. Dauantage il y a des mines d'or aux montagnes, & le grauier des riuieres est presque tout d'or. Vne certaine vallee à quinze mil pas de S. Iacques est si couuerte de grandes boules de pierre, qu'il semble qu'on les y ait mises pour plaisir, bien qu'elles y soient naturellement. Prés du port du Prince il y a vne source qui iette continuellement la poix. Il y a grande multitude de serpens en ceste Isle.

MOEVRS.

LEs habitans de ceste Isle prenoient plaisir à appriuoiser les serpens auant qu'elle fust descouuerte. Ils alloient aussi tous nuds comme en l'Espagnole. Le peuple se contentoit de ce que la nature produisoit, & tous viuoient en commun.

IAMAIQVE.

XXVII. CEste Isle qu'on nomme aujourd'huy de S. Iacques est assise entre le 17. & le 18. degré de largeur. Elle a du costé d'Orient l'Espagnole, du Nord Cuba, du Midy les Isles de Sainct Bernard, & de Cartagene, & du Couchant

les terres de Iucatan, ou Fondure. Sa longueur est de 55. lieuës, sa largeur de enuiron 25. & son tour de 150. Elle contient deux villes, c'est à sçauoir, Seuille, & Oristane. Seuille est la principale où est l'Eglise de l'Abbaye, dont Pierre Martyr Anglere Milanois fut Prelat. Didaque fils de Colomb subjugua les habitans de l'Isle, & la rendit tributaire à la Couronne d'Espagne l'an 1590.

QVALITE' ET RICHESSES.

ELle jouyt d'vn bon air, est assez fertile, nourrit grande quantité de bestail, à cause des eauës, herbages, & de force belles fontaines qui les arrousent. On dit aussi qu'il y a des mines d'or. On en tire aussi grande quantité de cotton, & de succre. Il y a plusieurs bonnes riuieres, & plusieurs lacs qui y abondent en poisson.

MOEVRS.

LE peuple est tout semblable en façon de viure aux habitans de l'Espagnole, & de Cuba, combien que quelques-vns disent, que ceux de Iamaique estoient autresfois plus cruels.

LES ISLES DES CANIBALES, OV CARIBES.

ON nomme Isles des Canibales toutes celles qui sont estenduës par vn double rang de l'Orient, & du Midy de Espagnole, vis à vis, ou à la veuë de Terre ferme. La plus grande part est sans habitans, mais entre celles qui sont habitees, on tient pour premiere l'Isle de sainct Iean que les originaires nomment Boriquen, & ceste-cy est proche de l'Espagnole du costé d'Orient, & a trois cens mille de longueur, & soixante & dix de largeur. Elle abonde en bleds, & en fruicts, en animaux, & en poissons, comme aussi en or, l'on y trouue du Gayac fort excellent. Sa ville principale c'est sainct Iean où il y a vn fort bon Port. Apres ceste Isle Cubage est renommee pour l'abondance des perles qu'on y trouue. Les habitans de toutes ces Isles sont bruns, & ont peu de cheueux & de barbe, sont cruels, & mangent la chair des hommes. Leurs fléches sont empoisonnees. Ils vsent de petits esquifs d'vne piece qu'ils nomment Canoes pour aller sur la mer. XXVIII.

DISCOVRS EN GENERAL SVR le Nouueau Monde.

FORCES.

LEs Estats que le Roy d'Espagne possede au Nouueau Monde sont si grands & si puissans, qu'ils ne doiuent craindre les ennemis qui les pourroient attaquer. Les Espagnols ont en toutes les Prouinces de bonnes places, XXIX.

& auec cela se sont saisis des bouches des riuieres, des ports de mer, des passages d'importance, & pour le dire en vn mot de tous les lieux propres à domination des pays, ou abondance en viures, ou riches de mines, ou capables de brider les peuples guerriers, ou des villes de consequence. Du costé du Sud, ils n'ont aucun ennemy qui leur puisse donner de l'ennuy. De celuy du Nord ils reçoiuent quelquesfois du desplaisir des Anglois, qui courent de tous costez pour prendre les flottes, & saccager les ports de mer. Le plus grand dommage qu'ils ayent souffert fut en l'an 1586. quand François Drak Anglois saccagea S. Dominique en l'Isle Espagnole, & Cartagene en la Terre ferme. Mais ceste hardiesse des Anglois donna sujet aux Espagnols de penser mieux à la seureté de toutes ces Prouinces, qui sembloient fortifiees du costé du Nord par la nature; premierement auec vn grand nombre d'Isles qui seruẽt de rampart, & de deffence à la nouuelle Espagne, & la fortifient auec le grand nombre de bancs diuerses courantes qu'ils causent, & entr'autres auec vne courante extrémement rapide, qui entrant par le Golphe de Paria, ou l'on l'a nommé bouche de Dragon, puis passant entre Iucatan, & la Cube, retourne apres en arriere entre la Cube & la pointe de la Floride, auec tant de vehemence qu'vn nauire à pleines voiles ne sçauroit aller de ceste sorte. Ceste courante jointe auec la diuersité des vents, & les autres perils de la mer, mettra tousiours en bransle ceux qui n'auront point de ports pour leur retraitte. D'auantage le Roy d'Espagne se seruant de ceste faueur de la nature a fait bastir vn fort d'importance en vne Isle proche de la vraye Croix, ville assise sur le riuage de Mexique, & vn autre en la Cube à l'Auane vis à vis de la Floride. La premiere oste aux ennemis la commodité d'euiter la courante, & la seconde le moyen de s'en seruir. Outre ce il a fait bastir vne forteresse extrémement bonne à S. Dominique, ville qui semble estre faite pour la domination de ceste mer, à cause de la commodité de son assiette. Et pour conclusion, de mesme, que l'assiette de l'Italie semble auoir esté faite par la nature pour dominer la mer Mediterranee; aussi celle d'Espagne semble formee pour commander à la mer Oceane, & l'experience monstre que les Espagnols sont d'vne complexion qui les rend capables de souffrir toute sorte de climats, & de contrees.

GOVVERNEMENT CIVIL DV *Nouueau Monde.*

EN tout le Nouueau Monde il y a deux Viceroys, l'vn de la nouuelle Espagne qui fait sa demeure en la ville de Mexique, & l'autre du Peru, qui se tient en la ville de Lima. De ces deux celuy du Peru est de plus grande authorité: pource qu'outre la grandeur des Prouinces subjettes à son gouuernemẽt, il peut depuis quelques annees disposer des Commanderies vacantes: ce que le Viceroy de la nouuelle Espagne ne peut faire: Mais cestuy-cy est plus à desirer pour le voisinage de l'Espagne, pour la beauté de la ville de Mexique, & la ciuilité de la Prouince.

La Iustice est toute maniee par les Cours Royales, dont la nouuelle Espagne en a cinq, c'est à sçauoir à Mexique, à S. Dominique, à Guatimala, à Guadalajara, & en Panama. Le Peru en a aussi cinq; c'est à sçauoir a Lima, en l'Imperial de Chile, à Plata, Quinto, & à saincte Foy du Nouueau Royaume. Les Espagnols, & les Indiens ont recours esgalement à ces Sieges, & desquels on

ne peut appeller. Les Espagnols (excepté le Marquis de la Valee, & quelque autre) ont des terres, ou peuples en fief, mais cela ne tient que durant la vie de ceux à qui on les donne (& l'on les donne communément aux conquerans) & de leurs fils aisnez, ou de leurs femmes, s'ils n'ont point de fils. Ceux-cy tirent des peuples qui leur sont donnez enuiron deux escus pour feu, & en reuanche sont obligez de pouruoir les peuples de Religieux qui leur enseignent la vie, & la doctrine Chrestienne, & de gens qui seruent l'Eglise. Les Espagnols demeurent communément separez des Indiens, veu qu'ils habitent pour la plus-part aux villes qu'ils ont basties qui sont toutes ceintes de murailles, de forme carree, auec de grandes places, & des ruës droictes: au lieu que les Indiens se tiennent aux faux-bourgs desdites villes, ou en leurs bourgs anciens, où ils sont attentifs à leur bestail, & ont soin du trafic, & des mines. Lors que les heritiers du Commandeur, ou de celuy qui tient des terres en fief est mort, ses sujets retournent au Roy à raison dequoy les terres, & Commanderies plus importantes sont de la Couronne d'Espagne ; c'est chose notable ; que les Commandeurs meurent le plus souuent pauures, & nul d'eux ne paruient à soixante ans, que bien rarement. Ils ont essayé plusieurs fois d'obtenir les Commanderies à perpetuité, & effort pour cét effect de grandes sommes à Charles V. & à Philippes II. Mais pource que ces Roys ont eu crainte que les Conquerans ne rongeassent ces peuples iusqu'aux os, & les trauaillassent excessiuement ; ou mesme que ces Commandeurs, ou Conquerans ne se reuoltassent vn iour, ils n'ont iamais voulu prester l'oreille à ceste demande.

GOVVERNEMENT ECCLESIASTIQVE.

AV Nouueau Monde il y a quatre Archeueschez, l'vn à sainct Dominique, l'autre à Mexique, le troisiesme à Lima, & le quatriesme à S. Foy du Nouueau Royaume. Le premier a trois Euesques sous luy, c'est à sçauoir ceux de Port-riche, de Cuba, & de Iamaica: le second a sous luy dix Eueschez, c'est à sçauoir ceux de Tlascale en la ville des Anges, de Guyata, de Mechouacan, de Salisco, de Iucatan, de Gipe, des Fondures, de Guatimala, de Nicaraga, de la Vraye Paix. Le troisiesme, neuf Eueschez ; c'est à sçauoir du Cuzco, de Plata, de Quito, de Popayan, de Panama, de Tucuma, du Paragay, de l'Imperiale, de la Conception. L'Archeuesque de S. Foy a sous les Euesques de Cartagene, de S. Marte, & de la Marguerite. Il y a au Nouueau Monde cinq Religions, c'est à sçauoir de S. François, de S. Dominique, de S. Augustin, de la Merced, & des Iesuites; & outre ce quelque Carme de ceux qui vont pieds nuds; & il y a en tout enuirõ cinq mille Religieux. Il y a encor diuers Conuẽts de Religieuses. Les Cures sont pour la pluspart entre les mains des quatre premieres Religions, & les Religieux de S. Frãçois en ont plus que les autres. Les Iesuites n'y ont point de Cure comme on tient qu'en la terre de Iuli. Le Curé establit sa demeure au plus commode de sa Iurisdiction qui est le plus souuent fort grande. De là il enuoye ses substituts pour tantost dire la Messe, & tantost enseigner la Doctrine Chrestienne aux autres lieux, & pour le petit nombre des Prestres les Papes leur ont permis de dire deux Messes le iour aux lieux escartez. Et non seulement le Curé doit instruire le peuple en la foy, & aux mœurs Chrestiennes, mais encor monstrer aux enfans à escrire, &

à lire,& à chanter; & enseigner à ses parroissiens à semer le grain, à pláter les arbres fruictiers,bastir leurs maisons,& à viure ensemble. Tellement que ces gens qui reçoiuent tant de biens spirituels, & temporels de ces Religieux, les affectionnent, & reuerent au possible les Commandeurs, & le Roy en ses terres, donnent vn honneste entretien au Curé tant pour luy que pour le seruice de l'Eglise. Le Roy donne à tous les Euesches pour le moins deux mille escus de rente, mais ils s'enrichissent grandement en peu de temps. Car l'Archeuesque de Mexique a vingt-quatre mil escus de rente, celuy de Lima trente-quatre; l'Euesque de Cuso soixante & dix;celuy de Mechouacan vingt; la Peuplade vingt-six. Plaxa dix-sept. Quinto dix-huict. Les Indiens ne sont admis à la communion qu'apres vne longue preuue; & plus difficilement au Peru, qu'en Mexique; & l'on leur donne encore moins les ordres à cause de l'inclination qu'ils ont à l'yurongnerie,& mesme on ne les laisse communément estudier en Philosophie, & moins encor en Theologie. Il y a au Nouueau Monde deux Inquisitions,l'vne à Lima,& l'autre à Mexique. Il y a encor deux Vniuersitez aux mesmes villes. Auec ces diligences on a facilité la conuersion, & edification des Indiens tant au Peru qu'en la Nouuelle Espagne, & l'an 1584. l'Archeuesque de Lima tint vn Synode Prouincial, où il fut ordonné qu'on imprimeroit vne forme d'instruire les Indiens en la doctrine Chrestienne, afin que tous l'obseruassent, & par ce moyen on couppa chemin à plusieurs erreurs.

DE LA COGNOISSANCE QVE LES PEVPLES du Nouueau Monde ont de Dieu.

XXX. CEs nations encor que barbares dressent les yeux au Ciel aux aduersitez, & aux dangers, & tiennent que c'est la demeure de celuy qui gouuerne toutes choses. Mais il n'appartient qu'aux enfans de la lumiere de cognoistre que ce souuerain Seigneur est seul Dieu. Or cét instinct naturel, & ceste cognoissance de Dieu est plus ou moins claire aux Gentils,selon qu'ils participent plus ou moins de l'vsage de la raison, & de la vertu morale. Entre les peuples du Nouueau Monde, les Chichimeques de la Nouuelle Espagne, & certains peuples du Brasil, sont tres-barbares. Car ceux-cy menans vne vie entierement sauuage, & brutale,sans chefs,sans loix,sans aucune forme de ciuilité, ny de police,ne monstrent en leurs actions autre discours de raison que celuy dont il ont besoing pour leur entretien. Le sens obscurcit en eux l'entendement, & les passions aueuglent le iugement. Ils n'esleuent leurs pensees au dessus de la terre, & ne pésent qu'aux choses qui leur sont presentees. Ainsi les voisins du Brasil n'ont aucune cognoissance de Dieu,ny de Religion. Mais pource que l'homme ne peut demeurer sans appuy, il est necessaire que celuy qui ne s'appuye en Dieu s'assujettisse, sinon aux faux Dieux, au moins aux augures,& à semblables vanitez, & de ceste sorte ces Brasiliens encor que ils n'adorent Dieu, ny les Idoles, toutesfois ils sont comme tyrannisez par les augures, & les charlatans, & se gouuernent par les signes des choses futures. Les peuples de saincte Croix du Mont,quoy que n'ayans point d'Idoles,adorent toutesfois le Diable, non pour en obtenir quelque bien, mais pour en euiter quelque mal. Ils parlent, & traictent auec luy, & luy presentent diuerses choses espandent de leur breuuage à son honneur,& en boiuent auec gran-

de ceremonie,& n'osent toucher aux fruicts de la terre sans luy en auoir offert les premices. Mais il n'y a chose en laquelle ils se sousmettent plus à luy, que en la chasse,& en la pesche,qui sont les arts, & les exercices auec lesquels ils se entretiennent. Les Varays leurs voisins sortans hors d'eux-mesmes en certains temps de l'annee courent furieusement aux bois,& aux solitudes,& auec certains sauts,& hurlemens brutaux appellent vn certain Candire,duquel on raconte diuerses folies,marchent auec ce nom en la bouche par des precipices, & par des forests d'où il y a peine de se retirer; marchent sur des charbons ardans, & sur des couleuures sans en receuoir offence. Les mesmes ont cognoissance de sept sortes de Demons, & les reuerent de crainte d'estre battus, ou mesme tuez, & sont encor fort adonnez aux augures. Ils portent leurs flesches aux deuins, & selon leur iugement, ou ils tiennent pour bonnes & heureuses, & les conseruent, ou pour mauuaises, & malheureuses, & les iettent en là. Mais venant aux peuples quelque peu plus ciuils, ceux de Cusco, & les habitans du Peru confessoient vn Createur de l'Vniuers,& vn souuerain Prince qu'ils nômoient Viracoca,& Pacacamac,& Pacayaia, c'est à sçauoir Createur du Ciel & de la Terre, & l'adoroient en leuant les yeux au Ciel. Mais ils n'auoient point de mot correspondant au nom de Dieu,& mesme aujourd'huy ils ne sçauent dire Dieu, si ce n'est en se seruant du mot Espagnol. Les choses susdites font qu'il est aisé de leur persuader qu'il y a vn souuerain Dieu; mais non de leur donner à entendre qu'il n'y en ait aucun autre. Toutesfois ils surpassent en entendement, & en certaine ombre de Religion les Grecs anciens, veu qu'encor qu'ils mettent vn souuerain Duc auec vn grand nombre d'autres toutesfois ils n'attribuêt pas des adulteres,& d'autres vices detestables à leur Viracoca, comme les Grecs faisoient à leur Iupiter; ains au contraire ils ne luy attribuent que des choses hautes, & merueilleuses, à raison dequoy ils le nommêt aussi Vsapu,c'est à dire admirable. Apres le Viracoca ceux du Peru adoroient les Astres, & pource qu'entr'eux il n'y en a point de qui la vertu soit plus manifeste, que le Soleil, ils luy donnoient le second lieu; & le troisiesme au Dieu des pluyes & des autres choses qui s'engendrent en l'air, mais principalement au Dieu du Tonnerre, pour la terreur qu'il donne aux hommes. Ils croyoient qu'il y auoit au Ciel toutes sortes d'animaux d'où dependoit la generation, & l'augmentation des troupeaux, & des autres animaux de leur espece, & pour ce ils croyoient que chaque sorte de bestes auoit vne Estoille qui luy dominoit, laquelle ils adoroient pour ceste cause afin que si l'animal estoit priué elle le conseruast, & le fist prosperer, & s'il estoit venimeux, ou sauuage elle les en gardast & deliurast. Les Varays adorent auec de grands hurlemens, & auec vn mouuement estrange de tout le corps, la Lune nouuelle,& quand le Croissant commence: afin de tirer droit de l'arc (qui est leur principal exercice) ils se decoupent les bras en plusieurs lieux, & les iambes, & les cuisses, afin de courir plus promptement: & apres ils se iettent dessus des cendres des animaux qui sont estimez vistes; & de mesmes les femmes se découpent le visage, les cuisses, & les bras, puis les teignent d'vn bleu qui ne se perd iamais. Les Chianes peuples voisins de saincte Croix du Mont, diuisent l'annee en douze mois, ausquels ils font presider autant d'Estoilles qu'ils adorent, leur faisant certains sacrifices, & à celles qui dominent aux mois des recoltes plus qu'aux autres. Ils les prient,& les inuoquent en criant qu'elles leurs soient propices, & fauorables. Les mesmes remarquent super-

stitieusement le chant des oyseaux, & l'on ne sçauroit dire combien ils abhorrent le chant du Hibou. Lors qu'on l'entend en quelque lieu les vieillards sortent auec les armes en la main, & le conjurent de s'en aller sans faire dommage. Cependant les ieunes gens, & les femmes demeurent au logis, afin que cét oiseau ne leur annonce quelque desastre. Mais ceux du Peru (pour retourner d'où nous sommes partis) attribuoient encor la diuinité à la terre, & à la mer, sous les noms de Pacuma, & Mamacoca, & pareillement à l'Arc-en-ciel, & à tout ce qui a quelque grandeur, & merueille en soy; aux arbres, aux sommets des montagnes, aux riuieres, aux rochers d'excessiue grandeur, aux ours, aux couleuures, & aux tygres, afin de n'en receuoir aucun dommage. En leurs voyages ils iettoient, & offroient leurs vieux souliers, & choses semblables aux montagnes, aux rochers, & aux chemins mesmes, afin qu'ils leur donnassent force, & passage. Ils se tiroient les poils des soucils, & les offroient au Soleil, aux montagnes, aux vents, & aux autres choses dont ils auoient crainte. Les Guacauilques faisoient offrande à leurs Dieux des dents qu'ils se tiroiét. En Cuzco ils portoient grand honneur à vn Renard qu'ils tenoient en leur Guaque, ou Temple. A Manta, qui est en la contree de Port-vieil, ils adoroiét vne Esmeraude de grandeur & beauté extraordinaire, se recommandoient à elle en leurs maladies, & luy faisoient diuerses offrandes. A Cassamalque ils tenoient pour Dieux certaines pierres grosses comme des œufs, & quelques autres plus grandes. Ils estoient superstitieux enuers les fontaines, & les eaux courantes, & s'y lauoient auec diuerses ceremonies pour en receuoir la santé.

En la Prouince de Cinaloa qui est par delà la nouuelle Espagne ils tiennent qu'il y a vn Createur, & Gouuerneur de l'Vniuers; mais il n'estend son gouuernement, & sa prouidence à l'homme, afin de ne prejudicier à son franc arbitre. Ils bruslent les morts sans ceremonie, ou les iettent en vne fosse profonde de six cens pas.

Ceux de Mechouacan auoient cognoissance du commencement du monde, de la formation de l'homme du limon de la terre, & du deluge (ce dernier estoit commun à ceux du Peru, & du Brasil) mais auec mille sottises. Ils croyoient que les Dieux d'enhaut firent les choses celestes, & ceux d'embas les terrestres, & ils mettoient vne mere de tous les Dieux, comme les Grecs faisoient Cybele. Tout art, & tout exercice auoit parmy eux son Dieu; & l'on estime que ces Dieux ont esté des hommes de merite, qui apparurent à ceux du pays apres leur mort, auec diuers artifices du diable.

De l'idolatrie enuers les Trespassez.

XXXI. Ceux du Peru conseruoient soigneusement les corps de leurs Roys decedez, qui estoiét à Cuzco chacun en sa Chapelle, & il y en auoit de plus de deux cens ans. Chacun de ceux-cy laissoit tous les thresors qu'il auoit assemblez pour l'entretien de la Chappelle, où il vouloit estre enterré, & de ceux qui estoient destinez à la seruir. Chacun d'eux faisoit faire durant sa vie sa statuë de pierre, à laquelle on portoit honneur cóme à luy mesme, & durant sa vie, & apres sa mort. On portoit en temps de guerre, & de seicheresse ces statuës pour obtenir la victoire, & la pluye, & l'õ faisoit diuers sacrifices. C'estoit chose generalemẽt pratiquee au Mechouacan, & au Peru, & pays circonuoisins de tuer en la mort des Inques, & des autres, leurs femmes, & leurs seruiteurs, plus ay-

mez, où de les enterrer viuans, afin qu'ils ne manquassent de gens qui les seruissent. Ils les tuoient apres diuerses chansons & dances, & ces miserables s'estimoient heureux d'estre ainsi traittez. Quelques-vns des familliers ou domestiques de l'Inga, & des Seigneurs du Royaume, pource qu'ils ne pouuoient tenir dans la tumbe faisoient quelques fosses aux lieux où le mort auoit accoustumé de passer le temps, ayans opinion que le Roy passant par là les meneroit en l'autre vie à son seruice. Aux obseques de l'Inga ils luy sacrifioient mesme des enfans; & teignoient la face du mort de leur sang tirant vne ligne d'vne oreille à l'autre. Ils vsoient d'autres ceremonies quand quelqu'vn du menu peuple mouroit. Ils mettoient force viandes sur la sepulture, & de l'argent & de l'or, & autres choses de prix dans la bouche, au sein, & en la main du mort, & leur donnoient des habillemens neufs, afin qu'ils fussent garnis pour l'autre vie : veu qu'ils croyoient que les ames des morts alloient errant çà & là, & estoient sujettes à la faim, à la soif, au froid, & au chaud : & pource ils celebroient leurs bouts de l'an, & y portoient diuerses viandes, & mesmes des estoffes pour s'habiller. Iean de la Tour Capitaine de Consalue Bizarre tira d'vne sepulture la valleur de cinquante mille escus en estoffes qui auoient esté mises là pour cét effect. En Mechouacan, pource qu'ils croyoient qu'on viuoit en l'autre monde comme en cestui-cy, ils se pouruoyoient en mourant non seulement de viures & de vestemens, mais encores de choses appartenantes à l'exercice qu'ils y vouloient faire.

De l'Idolatrie enuers les Statuës.

CEux du Peru n'estoient pas moins fols autour des Idoles de pierre, & de bois, & pource qu'ils estoient poussez à reuerer les Diables pour la peur du mal qu'ils leur faisoient ou pouuoient faire, ils les figuroient en formes terribles. Les Diables parloient en plusieurs de ces statuës, & respondoient à leurs Prestres. XXXII.

Les Mexicains outre les statuës adoroient encor des Idoles viuantes. Ils prenoient vn prisonnier (& quelquesfois dauantage) qui leur sembloit plus propre pour le sacrifice. Ils l'habilloient, & l'accommodoient de mesme façon que l'idole à laquelle ils vouloient sacrifier, & luy donnoient le mesme nom. Durant tout le temps de ceste representation, qui duroit par plusieurs iours, & quelquefois les mois entiers, ils l'adoroient, & luy portoient honneur comme à l'idole mesme, & cependant il passoit son temps, & faisoit bonne chere. Quand il passoit par les ruës le monde accouroit pour luy faire honneur, & luy offrir diuerses choses. On luy mettoit deuant les enfans, & les malades, afin qu'il les benist, & les remist en santé. Ils luy laissoient faire toute chose à son plaisir, excepté qu'il auoit de iour dix hommes de garde, ou dauantage autour de luy, & de nuict on l'enfermoit dans vne cage. Et quand le temps de la Comedie estoit expiré; & qu'il estoit bien gras, ils le tuoient pour le sacrifice, & en faisoient entr'eux festin solennel.

De leurs Guaques, ou Temples.

IL y auoit au Peru quelques Guaques communes à tout le Royaume, & d'autres particulieres à chaque Prouince. Il y en auoit trois plus fameuses, l'vne XXXIII.

à quatre lieuës loing de Lima, qui se nommoit Pacanama; dõt les ruines monstrent encor aujourd'huy sa grandeur. Le Diable parloit en ce lieu, & respondoit aux Prestres, qui alloient consulter ordinairement l'oracle de nuict, ayant le dos tourné contre l'Idole, puis baissoient la teste, & se plioient auec vn vilain geste, tant le Diable aime la saleté. Ils luy demandoient conseil, & il respondoit d'ordinaire auec vn sifflement aigu, & penetrant, ou auec vn cry horrible, L'autre Guaque estoit en Gozco, où les Inques auoient mis tous les Dieux, & toutes les Deesses des nations qui leur estoient sujettes, comme pour gages de leur subjection, & fidelité, & chaque Idole estoit entretenu par sa Prouince auec vne despence inestimable. On y voyoit entr'autres la statuë du Soleil d'or massif, tournee auec tel artifice du costé du Leuant que lors que le Soleil la frappoit en son leuer, il en sortoit tant de splendeur, à cause de la reuerberation de ces rays, qu'elle redoubloit la clarté du iour. La troisiesme Guaque estoit en l'Isle de Titicaca dediee au Soleil, pource qu'ils disoient que leur pays ayant esté bien longuement sans lumiere, le Soleil apparut tout à coup en ceste Isle, & luy rendit le iour, & la clarté. A raison dequoy l'Inqua y bastit vne Guaque magnifique. Mais les Mexicains surpassoient de beaucoup ceux du Peru en grandeur des Temples, & de ceremonies. Il y en auoit vn de l'Idole Vitzipuitzli auec vn si grand cloistre à l'entour, que dix-huict mille personnes s'y assembloit durant leurs festes pour y dancer, & ce Temple estoit ceint d'vne muraille faicte de grandes pierres en forme de serpens. Il auoit quatre portes tournees vers les quatre parties du monde, & il y auoit vn chemin paué long de six milles & de dauantage, qui respondoit à chacune. On montoit au Temple par vn escallier de trente degrez, large de trente brassees. Entre les degrez & le Temple il y auoit vne petite place, large de trente pieds auec vne file d'arbres & de bastons entrauersez entre l'vn & l'autre, chargez des testes de ceux qu'ils sacrifioient. Il y auoit dans la ville huict autres Temples de la mesme forme, mais non si grands.

LES PRESTRES ET RELIGIEVX.

LEs Prestres estoient à Mexique diuisez en moindres, plus grands, & tresgrands, & ceux-cy se nommoient Papes. Leur perpetuel exercice estoit d'encenser les Idoles; ce qu'ils faisoient au leuer ou coucher du Soleil, & à Midy, & à Minuict. Ils sacrifioient en leurs Temples chacun selon son degré. Outre les Prestres il y auoit des Monasteres de femmes; il y en auoit au Peru pour le moins vn en chaque Prouince, & là il demeuroit deux sortes des femmes; veu que quelques-vnes estoient filles, les autres femmes d'aage meur, qu'on nommoit Mamacones, & celles-cy commandoient aux autres, & les instruisoient: Il y auoit en chaque Monastere vn Gouuerneur qui y commandoit, auec puissance de faire choix des ieunes filles qui luy sembloient dignes de ce lieu pour leur beauté, & leur grace, & celles-cy estoient prises au dessous de l'aage de huict ans. Celles filles ayans appris les ceremonies de leur superstition, & diuerses choses pour l'vsage de la vie, estoient enuoyees à la Cour, lors qu'elles auoient passé l'aage de quatorze ans, & là il y en auoit vne partie qui demeuroient aux seruices des Guaques en perpetuelle virginité, vne autre estoit reseruee pour les sacrifices ordinai-

res

naires qu'on faisoit des filles, & pour les extraordinaires qu'on faisoit aux occurrences de l'Inga, & vne autre partie estoit donnee en mariage aux parens & Capitaines de l'Inga, ou retenuë pour luy mesme. Si quelqu'vne de celles cy-se trouuoit peu honneste on l'enterroit viue, ou bien on la faisoit mourir auec vn grand tourment.

Les Mexicains auoient encor vne certaine sorte de religieuses, dont la profession ne duroit plus d'vn an, & qui demeuroient au cloistre du temple, ou en certaines maisons, & on les nommoit filles de penitence. Celles cy ne passoient pas l'aage de treize ans, viuoient enfermées auec chasteté, balioient le temple, apprestoient les viandes qu'on mettoit deuant l'Idole, & que ses Ministres mangeoient. Elles se leuoient à minuict pour faire leurs prieres, & par penitence elles se frappoiét au haut des oreilles auec certains petits cousteaux & mettoient le sang qui en sortoit sur leurs iouës. On tenoit pour indice de l'impudicité de ces filles si les rats rõgeoient quelque choses aux Guaques, ou y passoient par dedans; & lors ils recherchoient soigneusement qui estoit celle qui s'estoit oubliee. Vis à vis de ces filles il y auoit vn Conuent de ieunes gens de dix-huict à vingt ans qu'on nõmoit religieux. Ceux-cy portoient certaines couronnes semblables à celles de nos moynes, auec le reste des cheueux sur les espaules. Ils viuoient en pauureté, chasteté, & obeyssance. Ils seruoient à la Guaque, & les Prestres. Il y auoit encor de petits moynes destinez à des seruices plus manuels, & à de vils offices. Ils alloient quatre à quatre, ou six à six par tout, auec tant de modestie qu'ils n'osoient leuer les yeux, principalement où il y auoit des femmes. Ils cherchoient l'aumosne par la ville, & si l'on ne la leur faisoit ils alloient aux champs prendre de ce qu'ils y pouuoient rencontrer, sans que les maistres eussent la hardiesse de les empescher, ou de leur faire outrage; & ceste liberté leur estoit permise, pource qu'ils viuoient en pauureté, sans viure d'autre chose que d'aumosne. A minuict ils se tiroient du sang du bras, & menoient ceste vie durant vne annee. Mais parlons maintenant des Prestres. Apres qu'ils auoient donné de l'encens à l'Idole sur la minuict, ils s'assembloient tous en vne salle, & là assis par ordre se perçoient la iambe, & se frottoient les temples auec le sang qui en sortoit, puis fischoient les instrumens qu'ils auoient employez pour cét effet en certaines balles de pailles à la veuë de chacun, afin qu'on cogneust l'aspre penitence qu'ils faisoient pour le peuple. Ils ieusnoient quatre ou cinq iours auant les festes de leurs Idoles. Ils gardoient la chasteté auec tant de rigueur, que plusieurs d'entr'eux se fendoient les genitoires pour ne la rompre, & faisoient beaucoup d'autres choses pour se rẽdre impuissans. Ils ne beuuoient rien qui les peust cõuier à la luxure.

DES SACRIFICES.

ILs sacrifioient à leurs Dieux ce qu'ils auoient de bon & de beau, de l'or, de l'argent, du grain, de la cire & des animaux. Au Peru l'on faisoit ordinairement des sacrifices de cent moutons le mois, mais de diuerses couleurs, & auec ceremonies differentes. Ils sacrifioient tous les iours au Soleil vn mouton tondu, & les brusloient vestu d'vne chemise rouge. Ils s'arrachoiét les sourcils & les offroient au Soleil. Mais il n'y auoit chose plus horrible que les sacrifices d'hommes qui se faisoient au Peru, mais plus en Mexique. Au Peru ils sacrifioient des enfans depuis quatre iusques à dix ans, & ce principalement: XXXV.

pour la prosperité de l'Inga aux entreprises de guerre, & au iour de son couronnement le nombre des enfans qu'on sacrifioit estoit de 200. Ils sacrifioient encor vn bon nombre de ces filles qu'on tiroit des Monasteres pour le seruice de l'Inga. Quand il estoit griefuement malade quelque personnage de qualité, ou vn deuin, ou vn sorcier (il y en auoit vn grand nombre) luy disoit qu'il estoit hors d'espoir de guerison, ils sacrifioient son fils au Soleil, ou bien à Viracoca, en le suppliant qu'il s'en contentast au lieu du pere.

Mais les Mexicains ne sacrifioient que des hommes pris en guerre, & pour en auoir grand nombre ils ne s'estoient souciez de subjuguer Tlacalla, grande ville proche d'eux. La façon auec laquelle ils traictoiét ces malheureux estoit telle. Premierement ils les faisoient mettre à genoux par ordre deuant la porte du temple. Le Prestre alloit apres à l'entour auec l'Idole entre les mains, & le monstrant à chacun d'eux, luy disoit, voila ton Dieu. Ils estoient menez apres au lieu où on les deuoit sacrifier. Là comparoissoient six de tres-grands Prestres destinez à ce ministere, auec des façons si estranges qu'ils sembloient plustost diables qu'hommes. Deux de ceux-cy saisissoient la malheureuse victime par les pieds, deux autres par les mains, & vn autre le prenoit à la gorge. Ils le renuersoient ainsi sur vne pierre de figure pyramidale, dont la pointe estoit fort aiguë. Là le souuerain Prestre luy ouuroit auec vn cousteau la poictrine, & luy arrachoit le cœur qu'il monstroit premierement au Soleil, luy offrant ceste chaleur & ceste fumee, puis il le iettoit au visage de l'Idole. Ils donnoient puis apres du pied au corps, qui roulant par ces degrez s'en alloit en bas, où ceux qui l'auoient pris à la guerre se le partageoient, & en faisoient festin solennel. Les nations voisines faisoient le mesme à l'imitation des Mexicains. En quelques festes ils vsoyent d'vne autre sorte de sacrifices. Ils prenoyent vn esclaue (& quelquesfois dauantage) & l'escorchoyent: puis quelqu'vn d'eux se couuroit de sa peau, & accommodé de ceste sorte s'en alloit par la ville, où chacun luy deuoit donner quelque chose. Ceste comedie, ou tragedie, à mieux dire, duroit iusqu'à tant que la peau qu'il portoit se corrompoit sur son dos. Quelquesfois ils lioient l'esclaue à vne rouë de pierre, & luy donnoient vne espee & vne targue. Celuy qui le vouloit sacrifier entroit apres dans le champ auec mesmes armes. Si l'esclaue se laissoit vaincre il estoit sacrifié à l'heure mesme, & s'il vainquoit il estoit affranchy, & tenu pour grand Capitaine.

Comme le Diable auoit contrefait quelques Sacremens de l'Eglise.

XXXVI. IVstin Martyr, & Clement Alexandrin nous monstrent que le Diable pour oster la creance & la merueille aux mysteres de l'Incarnation, & aux œuures surnaturelles de Iesus Christ, feignent plusieurs annees auparauant quelques choses semblables par le moyen des Poëtes, comme par exemple, que Bacchus estoit né deux fois, l'vne de Semele, l'autre de Iupiter, afin d'obscurcir la double generation de Christ eternelle & temporelle. Il fit feinte qu'Erichtonius estoit né de Pallas vierge, qu'Hercule estoit descendu aux enfers, & y auoit lié Cerbere, & semblables choses, afin que les hommes ne creussent ou n'admirassent la virginité de nostre Dame, & la descente de Iesus Christ aux enfers, & ses autres diuines actions.

Au Nouueau Monde il ne s'est pas seruy des Poëtes pour cét effect, mais il auoit effrontément contrefait luy mesme les Sacremẽs de l'Eglise, principale-

ment celuy de l'Euchariſtie : Car à Cuſco les Religieuſes du Soleil faiſoient certains gaſteaux auec de la farine de maiz, & du ſang de moutōs blanc qu'on ſacrifioit ce iour là , & en donnoient vn morceau à chacun des eſtrangers qui venoient en ce temps à la Cour, comme vn Sacrement de confederation & d'vnion auec l'Inga , & ceux-cy receuant ce preſent auec grand honneur proteſtoient qu'ils ne penſeroient, ny ne feroient aucune choſe contre le Soleil, ny contre l'Inga : & que ceſte viande demeureroit en leurs entrailles pour teſmoignage de la fidelité & de l'affection qu'ils auoient enuers le Soleil & l'Inga. Ceſte ceremonie ſe faiſoit deux fois l'annee, l'vne au mois de Septembre, & l'autre en Decembre, & l'on enuoyoit de ces morceaux à toutes les Guaques de la Prouince, afin qu'ils fuſſent diſtribuez au peuple.

Mais ce que les Mexicains faiſoient eſtoit bien plus conſiderable. Deux iours auant la feſte de Vitzilpuitzli les Religieux de ce temple faiſoient de maiz roſty, & de ſemence de l'herbe qu'on nomme Blite paiſtrie auec du miel vne idole de la grandeur de celuy de bois qui eſtoit au temple. Ils le mettoient apres ſur vn banc, & le portoient auec tout le peuple derriere en proceſſion à grands pas par la campagne, & de là s'en retournoient au temple. Les filles venoient apres veſtuës de blanc, auec des guirlandes de fleurs , & certaines pieces de paſte, de la forme des grands os , & les donnoient aux ieunes gens qui les mettoient aux pieds de l'Idole. Ils nommoient ces pieces les os & la chair de Vitzilpuitzli.

On voyoit apres paroiſtre les Preſtres & Miniſtres du temple veſtus de leurs ornements, auec des guirlandes ſur leurs teſtes, & apres leurs Dieux, & leurs Deeſſes : & ceux-cy ſe mettant autour de ces pieces de paſte, chantoient ie ne ſçay quoy en dançant; & par ce moyen elles demeuroient cōſacrees, & eſtoiēt dés lors tenuës pour os & chair de l'Idole. Ils faiſoient apres les ſacrifices des captifs, & deſpoüilloient apres l'Idole , & en faiſoient des pieces de meſme que des autres paſtes conſacrees, & les diſtribuoient au peuple, qui les prenoit auec grande reuerence, diſant qu'il mangeoit la chair & les os de ſon Dieu.

Le diable auoit auſſi contrefait le Sacrement de la Confeſſion ; veu qu'au Peru il y auoit des Preſtres deputez à ouyr les confeſſions, en forme de grands & petits penitenciers, & auec des cas en partie communs, & en partie reſeruez aux ſuperieurs. Ils tenoient que c'eſtoit vne grande offence de cacher quelque peché en la confeſſion, & ſi les Confeſſeurs s'en prenoient garde (à l'effect dequoy ils vſoient d'enchantemens) ils battoient griefuement le penitent auec vne pierre ſur les eſpaules, iuſqu'à tant qu'il s'en confeſſoit. Ils ſe confeſſoient en leurs aduerſitez, pource qu'ils tenoiēt que leurs pechez en eſtoient cauſe, & tout le peuple ſe confeſſoit lors que l'Inga eſtoit malade. Les pechez dont ils ſe confeſſoient eſtoient tous actuels, & principalement l'homicide, le larcin, l'adultere, l'irreuerence enuers les temples , & aux iours de feſtes les mauuais propos tenus de l'Inga, & leur obeyſſance en ſon endroit.

L'Inga confeſſoit ſes pechez non aux Preſtres, mais au Soleil, afin qu'il les diſt à Viracoca , qu'il les pardonnaſt, puis ſe mettant en vn ruiſſeau courant il diſoit ces paroles: I'ay dit mes pechez au Soleil, toy ruiſſeau porte les en la mer, où ils demeurent à iamais noyez.

Ils contrefaiſoient encor le myſtere de la ſaincte Trinité , veu qu'ils adoroient trois ſtatuës du Soleil, & nommoient l'vne Soleil le Pere, & l'autre Soleil le Fils, & l'autre Soleil le Frere. Et de meſme ils auoient trois ſtatuës du

Chuchille, qui estoit le Dieu du tonnerre, & luy donnoient les mesmes noms du Pere, de Fils, & de Frere.

Les peuples de saincte Croix du Mont ont des cas qui empeschent le mariage qui se va faire, & deffont celuy qui est contracté, & qui ne separent celuy qui est faict, bien qu'illegitime.

Des dispositions du Noueau Monde à receuoir l'Euangile.

XXXVII. DIeu disposa les peuples de la nouuelle Espagne, du Peru, & des autres pays à vn si estrange changement en plusieurs manieres. Premierement de mesme que pour faciliter la predication de l'Euangile il pacifia le monde sous l'Empire d'Auguste, ainsi il ordonna que l'Euangile passast à cét autre Monde, quand l'Empire de l'Inga au Peru, & des Mexicains en la nouuelle Espagne estoit paruenu au plus haut degré. Et pour monstrer combien la grande estenduë de quelque Empire sert à l'aduancement de l'Euangile, ie dy en premier lieu, que sous vn grand Monarque on void ordinairement fleurir la paix, & le repos, & la paix ouure les portes des Royaumes, & les portes des villes aux commerces, & à la communication des peuples, & par consequent à la dilation de la parole & du nom de Dieu. La paix fait florir la doctrine, la vertu, la ciuilité, la police, les bonnes mœurs, les arts, choses propres à rendre l'homme plus doux, & l'Empire d'vn seul est plus capable à maintenir ceste paix. Au contraire la multitude des Princes apporte auec elle la des-vnion, d'où procede la guerre, l'espanchement du sang, & la ruine des villes, & des peuples, de mesme que de la vertu, de la foy, & de la religion.

La grandeur de l'Empire apporte encor vn grãd bien à la predication de l'Euangile, pource qu'vne lãgue est cõmune à beaucoup de gens, & est bien loing espanduë, pource que la langue des vainqueurs s'estend auec leur dominatiõ.

Or au Noueau Monde la langue de Mexique estoit estenduë par l'espace de mille lieuës, & celle de Cusco n'auoit pas moins d'estenduë. Car les Roys de Mexique de mesme que ceux du Peru n'auoient moins de soin d'estendre leur langue, que leur Empire; & combien qu'on vse en ces deux Prouinces de plusieurs langues particulieres, & fort differentes entr'elles, toutesfois celle de Mexique est belle & riche, & est commune à toute la nouuelle Espagne, & celle de Cusco au Peru, comme entre nous la Latine, & entre les Turcs l'Esclauõne en Europe, & l'Arabique en Asie. Tellement qu'il suffit à ceux qui preschent la parole de Dieu, d'apprendre vne seule langue pour aller par vn pays lõg de trois mille milles, au lieu qu'il leur auroit falu quinze ou vingt langues, voire dauantage. Outre les susdites deux langues il y en a encor quelques autres qui s'entendent par plusieurs pays, comme la Gorgotoque, & la Chanoise: mais il n'y en a point de plus vniuerselle que la Varayque. On parle ceste-cy par tout le Paraguay & par tout le Brasil: Les Icatins l'entendent, & plusieurs autres peuples presque depuis le destroit de Magellan iusques à saincte Marie.

Le troisiesme bien qui naist de là mesme, c'est que la grandeur de l'Empire assẽble en vn lieu les peuples espars en beaucoup d'endroicts. Car il faut sçauoir qu'en la nouuelle Espagne & au Peru, les peuples auãt qu'ils fussent subjuguez par ceux de Mexique & de Cusco, viuoient comme bestes, sans chef, sans loy, sans communauté. Chacun s'accõmodoit où bon luy sembloit, & passoit la vie en ce lieu auec sa famille. Ainsi viuent encor aujourd'huy ceux de la

Floride, partie des Chichimeques, ceux du Brasil, & les Varays. Ils changent facilement de demeure, & se tiennent vn iour en vn lieu, & le lendemain en vn autre. C'est pourquoy s'ils ne sont premierement reduites à viure ensemble, & à arrester leur demeure, on ne les peut instruire en la loy de Dieu. Or les Roys de Mexique, & de Cusco deliurerent de ceste peine les Predicateurs de la doctrine Chrestienne, veu que pour pouuoir plus aisément disposer des peuples conquis, ils voulurent qu'ils vescussent ensemble, & que pour cét effect ils bastissent des bourgs, & des villes.

Finalement la grandeur de l'Estat, & de la domination oste la rudesse aux peuples, & les Cours polissent les esprits, & les esueillent, & meurissent les iugemens, & la diuersité de la conuersation rend l'homme plus accord, & plein de prudence. Les peuples du Peru viuoient au commencement par les montagnes nuds, rudes, & brutaux, mangeoient ce que la terre produisoit, & mesme la chair humaine. Sous l'Empire de l'Inga ils apprirent auec la ciuilité diuers arts. Ils labouroient, & cultiuoient les terres, ils semoient, & recueilloient leurs grains, & leurs racines. Ils auoient soin des mines d'or, d'argent, & d'airain, nourrissoient grande quantité de bestail, ils les tondoient & de la laine faisoient des tapis, & des draps, desquels non seulement ils se couuroiēt, mais encor se paroient, & outre ce bastissoient des places, & des maisons d'importance, & pareillement des Temples. Ils auoient quelque forme de Iustice, & de raison, & quelque sorte de loix, & d'ordonnances. Mais sans cela tout estoit plein de brutalité, de cruauté, de confusion, & de desordre. Or sous vn grand Monarque les peuples se polissent & s'exercent à l'humanité, les Superieurs pour sçauoir gouuerner, les sujets pour sçauoir obeyr, & mettre en execution ce qui leur est commandé. Dont la polissure introduite aux Estats des grands Princes de l'Amerique, seruit beaucoup à introduire l'Euangile; pource qu'elle osta la rudesse aux peuples, & les disposa à la douceur qu'on recherche en la vie d'vn Chrestien. Et certes l'experience nous monstre clairement la verité de cecy, veu que la parole de Dieu fit plus de fruict en vn iour en la nouuelle Espagne, & au Peru, qu'elle n'a fait au Brasil en plusieurs annees, ny en la Floride, ny en la Chichimeque, & aux Andes, & autres pays, où elle n'a pas trouué les mesmes dispositions. Et de faict, encores qu'ils fussent capables de la doctrine Chrestienne, toutesfois il seroit mal aisé de les maintenir longuement en bon estat, à cause de leur roulement perpetuel, & de leur demeure incertaine. C'est chose claire que ceux du Brasil ne se conseruent longuement en la foy, s'ils ne sont prés des Portugais: car estans loin d'eux ils retournent soudain au vomissement ou par l'inclination de la nature, ou par la conuersation des autres. Et pour ceste cause les Religieux qui ont ceste charge, ne les iugent ordinairement propres au Baptesme, si ce n'est en quelque forte maladie, ou en l'extréme vieillesse: pource qu'apres les passions qui combattent sont plus coyes, à cause de la foiblesse de la nature, & leur offusquent moins la lumiere de la raison & de l'entendement, & on leur esloigne les conuersations dangereuses. On peut dire le mesme des Chichimeques, & des nations semblables.

De quelques autres dispositions.

LEs susdites choses faciliterent la predication,& la conuersion de l'Amerique comme exterieurement : parlons maintenant des dispositions plus viues & plus importantes.

La premiere fut le ioug des Roys,& les charges insupportables du peuple: car l'Inga du Peru, & le Roy de Mexique chargeoient tellement leurs sujets, qu'ils ne sembloient pas hommes, mais bestes : & ces Princes ne vouloient pas estre honorez comme hommes, mais comme dieux. On pourra entendre les charges par les choses qui s'ensuiuent. Le nouueau Roy n'heritoit aucune chose des meubles, & du thresor de son predecesseur, mais estoit contraint de faire nouuelle maison, & de se pouruoir d'or,d'argent, de draps,& de tout le reste, sans employer les moyens du deffunct, qui estoient tous destinez à l'entretenement de la Guaque, Chapelle, & maison du Roy mort, qui estoit soudain mis au nombre des dieux. On luy dressoit des statuës, on luy ordonnoit des sacrifices,& sa maison estoit occupee de generation en generation aux ceremonies, & autres choses inuentees à son honneur. Tellement que les subjets estoient continuellement empeschez à ramasser l'or, à creuser les mines, à faire des draps, & à assembler des thresors, sans que ceux qui estoient desia assemblez les allegeassent en aucune sorte.

Outre ce, les peuples du Peru sous les Ingues bastissoient des Tambes maintenant, & tantost esplanoient des montagnes, tantost remplissoient les vallees pour faire des chemins. Les Tambes estoient comme de grands magazins faicts de tous costez par le Royaume, où l'on mettoit les munitions de guerre, & les viures pour la Cour de l'Inga. Entre les chemins y en auoit deux faicts à la main, qui duroient plus de quinze cens milles, & l'vn alloit par la montagne, l'autre par la plaine. On peut estimer le trauail de ces deux chemins en considerant l'aspreté des rochers,& la profondeur du sable aux plaines, & cependant il fallut vaincre ces difficultez,& plusieurs autres,sans vsage d'instrumens de fer, & sans bestes de charge, & sans chariots, auec le trauail des bras seuls. Or il est beaucoup plus aysé de s'imaginer la peine de couper de si gros rochers, & les conduire d'vn lieu à vn autre, les leuer, les loger, & les adiuster sans ayde du fer, que de l'exprimer auec des paroles.

C'estoit encore vne chose plus insupportable à ceux du Peru, de donner leurs enfans pour estre sacrifiez pour la guarison, & pour le bon succez des entreprises de l'Inga,& d'estre contraints de s'enterrer eux mesmes en la mort du Roy, & des Caciques.

Lors que Guaynacapa mourut, il y eut mille personnes de sa maison qui furent tuees,& enseuelies auec luy pour le seruir en l'autre vie. Le mesme Roy pour quelque desplaisir receu de certain peuple qui habite entre Quinto, & Pasto, en fit tuer vingt mille,puis les fit ietter dans vn lac,qui fut nommé pour ceste cause Aiaquaroca, c'est à dire, mer de sang.

La raison qui a meu ceux du Peru à enterrer leurs familles, & leurs richesses auec eux, est, à ce qu'on dit, pource qu'il leur semble quelquesfois qu'ils voyent aller ceux qui sont morts depuis long temps par leurs possessions qu'ils ont plus aymées, estans parez de ce qu'ils ont emporté auec eux, & accompagnez de leurs familles: à raison dequoy se persuadãs qu'en l'autre vie on a be-

soin de seruice, d'or, d'argent, & de viures, ils les en pouruoyent le mieux qu'ils peuuent.

Le ioug des Roys de la nouuelle Espagne n'estoit pas aussi leger. Motezuma, qui fut le dernier, ordonna qu'aucun du menu peuple ne le regardast au visage à peine de la vie. Quand il voyageoit, luy & ses Barons alloient sur vn eschaffaut fait à plaisir, & les autres deçà, delà. Il auoit diuers palais, de plaisir, de dueil, & d'affaires, selon les occurrences. Il y auoit vne grande maison auec diuers appartenemens pleins d'animaux terrestres, de poissons, & d'oyseaux de toutes sortes, & pour les poissons de mer des estangs d'eau salee, & pour les autres de petits lacs d'eau douce, auec vn seruice inestimable : tellement que la plus grande partie de son Estat estoit occuppee apres ces plaisirs. C'est pourquoy ces peuples ont esté si prompts à receuoir la loy de Iesus Christ, pour l'esperance de quelque soulagement, & ceux qui estoient plus oppressez, bien plus que les autres.

Que dirons-nous maintenant du ioug insupportable du diable? Nous en auons parlé cy-dessus au discours de la Religion de Mexique, & des sacrifices qu'on y faisoit d'hommes que l'on tuoit auec tant de cruauté, qu'il semble que le diable ne cherchoit pas tant la mort de ces malheureux, que la douleur, & la peine de la mort : mais ie ne laisseray de dire à ce propos vne chose remarquable. Les Prestres des idoles quand ils voyoient l'occasion propre, alloient trouuer les Roys & les Princes, & leur disoient que les dieux mouroient de faim & qu'ils eussent souuenance d'eux : alors les Princes s'enuoyoient des Ambassadeurs l'vn à l'autre, & s'entre-donnoient aduis de la necessité en laquelle les dieux se trouuoient, les conuiant pour ceste cause à faire leuee des gens pour donner la bataille, & afin d'auoir dequoy donner à manger aux idoles. Ainsi ils marchoient en ordonnance au lieu destiné, & venoient aux mains. Tout leur but estoit de prendre des hommes, & de faire le plus de prisonniers qu'ils pouuoient, afin de les sacrifier. En Mexique le Roy ne pouuoit estre couronné sans auoir premierement fait quelque entreprise, d'où il ramenast vn grand nombre de victimes. Les Mexicains estoient tellement oppressez des diables, par la cruauté & multitude des sacrifices qu'ils desiroient, qu'ils ne les pouuoient plus supporter; & toutesfois ils n'eussent sceu de quel costé ils se deuoient tourner, si la lumiere de la loy de Iesus Christ pleine de douceur ne se fust offerte à eux : aussi la receurent-ils auec vne grande promptitude & allegresse. Ceux de Mechoacan ayans entendu la renommee de l'Euangile, enuoyerent incontinent des Ambassadeurs à Fernand Cortez, qui s'estoit rendu quelques iours auparauant maistre de Mexique, & le prierent qu'il leur enuoyast sa loy, & des maistres qui l'expliquassent, pource qu'ils estoient resolus de quitter la leur comme insupportable & meschante. Ioseph de la Coste raconte que les Espagnols s'estans vne fois arrestez à regarder la tragedie de ces cruels sacrifices, vn ieune homme à qui l'on auoit arraché le cœur, & qu'on auoit apres ietté en bas par les degrez du temple, dit aux Espagnols, Messieurs on m'a tué : ce qui engendra vne grande horreur & compassion en eux.

De quelques dispositions prouenuës de la malice du diable.

LE diable mesme malgré luy disposa en quelque sorte ces infideles à la foy, pource que la sagesse de Dieu est si haute & si profonde, qu'elle se sert mesme du mal pour vn bien, & tourne à sa gloire les moyens auec lesquels le

diable tasche d'obscurcir son sainct nom. Les plus grands mysteres de la foy Chrestienne sont ceux de la Trinité des personnes diuines, de l'Incarnation, & de l'Eucharistie, qui surpassent infiniement toute lumiere de raison, tout discours humain, & mesme l'intelligence des Anges. Or le diable voulant par son orgueil contrecarrer en cecy la majesté de Dieu, disposa le Noueau Monde à la verité de ses tromperies. Les poincts de la discipline Chrestienne plus difficiles au sens, & plus rudes, sont la confession des pechez, & les autres parties de la penitence. Ceux-cy furent encores rendus bien aisez par la mesme voye, veu principalement que le diable rechetchoit de ces miserables de plus grandes austeritez, que Iesus Christ n'en commande aux penitens : & ce n'est pas chose estrange, pource que le diable est le bourreau de l'homme, & Iesus Christ en est le Medecin, ains mesme le pere. Les Roys mesmes de la nouuelle Espagne quand ils prenoient la couronne & la possession du Royaume, sacrifioient aux idoles le sang qu'ils se tiroient auec grande douleur des bras & des oreilles. Car le diable ne vend rien qu'à prix de sang. Il accoustuma encores ces gens à la pauureté, chasteté, obeyssance, & religion, ainsi que nous auons monstré cy-dessus : ce qui fit que les conseils de l'Euangile ne leur semblerent chose entierement nouuelle.

De quelques predictions de la future predication de la Foy.

XXXVIII. DIeu voulant disposer le genre humain à la venuë de Iesus Christ, donna non seulement les Prophetes aux Iuifs, mais encore les Sybilles aux Gentils, & ces personnes prononcerent si clairement la venuë du Verbe eternel au monde, sa vie & sa mort, que leurs œuures ne sembloient pas predictions des choses futures : mais narrations de quelques euenements passez. A raison dequoy il fut deffendu aux Chrestiens durant les persecutions, de lire les vers des Sybilles. Nostre Seigneur ne laissa aussi le Noueau Monde sans pareille ayde. Il y eut en l'Isle Espagnole vn Roy nommé Guarionix, qui demanda à vn des Chemes (ils nomment ainsi les idoles) qu'il luy dist ce qui deuoit arriuer à son peuple apres sa mort; & le Cheme respondit, que dans peu d'annees il viendroit en ceste isle des hommes qui seroient vestus, & porteroient de longues barbes, qui destruiroient les idoles, l'ancienne religion du pays, & toutes ses ceremonies.

Au pays qui confine auec la riuiere de Plata vn peu auant la venuë des Espagnols, il y eut vn Oriquara beaucoup estimé pour sa bonne vie entre ces nations, qui poussé (comme on peut croire) par le S. Esprit, courut toutes ces contrees, annonçant la venuë de certaines gens, qui enseigneroient vne nouuelle Religion, & exhortant chacun à la receuoir, & à laisser la pluralité des femmes : & afin que ceste sienne doctrine demeurast mieux imprimee en leurs esprits, il la mit en certains vers, qui se chantent encores maintenant.

En Acuzamil Isle proche de Iucatan, on trouua vne Croix haute de deux brasses, à laquelle ceux du pays souloient auoir recours, comme à chose celeste & diuine, principalement au temps des grandes seicheresses, afin d'obtenir la pluye pour ce qu'ils auoient semé.

En Mechoacan il y eut vn Prestre de grande authorité & reputation parmy ces peuples, qui leur predit que dans peu de temps la verité leur seroit reuelee & qui menoit vne vie Chrestienne, comme on a entendu dire à plusieurs per-

sonnes qui l'auoient cogneu, & particulierement à vn qui l'auoit seruy : car il celebroit la Natiuité & la resurrection de Iesus Christ ; & pour y apporter plus de deuotion, il se retiroit quelques iours auparauant du bruit & des affaires. Auec ces œuures & autres semblables, il s'estoit acquis vne telle reputation de saincteté & de doctrine, que ses paroles estoient tenuës pour oracles. Tellement que plusieurs de ceux qui l'auoient practiqué, dirent apres auoir ouy ces Predicateurs de l'Euangile, qu'il ne leur sembloit pas qu'ils ouyssent choses nouuelles. Et l'on ne fut plustost aduerty de la venuë, & du progrez de Fernand Cortez en la nouuelle Espagne, que le Roy de Mechouacan l'alla trouuer auec la fleur de son Royaume, & se fit vassal de l'Empereur, voulut estre baptizé, & obtint de Cortez des personnes pour instruire son peuple en la foy Chrestienne.

D'auantage tous les peuples du Peru & de la nouuelle Espagne, auoient vne ferme creance de l'immortalité des ames, des peines, des meschans, & des recompenses des bons. Quelques-vns mesmes, comme ceux de Chicora, tenoient qu'apres la mort les ames se purgeoient en certains lieux froids, & passoient apres en des pays agreables, où elles menoient vne vie bien-heureuse & contente. Ils auoient cognoissance, bien qu'obscure & pleine de mille fables ou songes, du deluge vniuersel, & de la resurrection des morts. A raison dequoy au Peru, lors que les Espagnols cherchans les thresors enterrez auec les Princes, & destruisans les sepulchres, dissipoient les os des morts, ceux du pays en receuoient vn extréme desplaisir, & les prioient de ne faire pas vn grand outrage aux ames de leurs ancestres, pource qu'ils croyoient qu'en escartant ces os, on empescheroit leur resurrection.

De diuers prodiges, & sujects, qui faciliterent l'entree de l'Euangile.

Les Espagnols entrerent au Peru, & en la nouuelle Espagne auec de bonnes occasions d'estendre & leur Estat, & le Royaume de Dieu : car en la nouuelle Espagne le peuple de Tlascalle ; qui estoit lors vne ville puissante & fort peuplee, estoit en guerre auec les Mexicains, & pour se renforcer s'allia auec Fernand Cortez, qui auec l'ayde des Tlascallans vint à bout de l'entreprise commencee, & subjugua le Royaume de Mexique, non moins à Iesus Christ, qu'à l'Empereur, de qui estoit ce Capitaine. Mais on auoit desia veu des prodiges inouys, & des accidens merueilleux, qui ouuroient grandement le passage à l'Euangile, pour l'incroyable estonnement du Roy Motezuma. En la ville de Cholola on adoroit vne idole fameux qu'on nommoit Quez lacoail : cestui-cy dit clairement qu'il venoit des estrangers à la conqueste & possession de ces Royaumes. A Tescusco les dieux predirent que beaucoup de calamitez pendoient sur la teste de Montezuma, & de tout l'Empire de Mexique. Les Magiciens annonçoient les mesmes choses, auec tant de rage de Motezuma, qu'il les faisoit mettre en prison ; & pource qu'ils se sauuoient aisément & s'enfuyoient, il faisoit mourir leurs femmes & leurs enfans, tant il estoit irrité & en furie. Apres cela, tournant son esprit & sa pensee à appaiser l'ire de ses dieux, il commanda qu'on menast dans la ville vne belle & grande pierre, pour y faire dessus des sacrifices : combien que beaucoup de gens fussent assemblez pour cét effect, & y fissent tout leur effort, ils ne la peurent XXXIX.

mouuoir de son lieu; & mesme tandis qu'ils s'opiniastroient à telle chose, ils ouyrent vne voix qui sembloit sortir de la pierre, & qui leur dit en substance qu'ils ne se trauaillassent en vain, & qu'il leur estoit impossible de la remuer. Cela entendu, Motezuma commanda que l'on sacrifiast où la pierre estoit arrestee. On dit qu'alors il sortit encores de là vne voix qui tint ces propos; Ne vous ay-je pas dit que vous ne prissiez plus tant de peine; & afin que vous vous en asseuriez mieux, ie me laisseray tirer quelques pas, puis ie m'arresteray de nouueau sans que l'on me puisse mouuoir: & cela aduint, veu qu'elle tomba en fin dans vn canal d'eau, & fut apres retrouuee en son premier lieu.

Il apparut encores au Ciel vne fort grande flamme en forme de pyramide, que l'on voyoit enuiron la minuict, puis au leuer du Soleil, & sur le Midy, & ce spectacle dura vne annee. On vid en plein iour courir d'Orient en Occident vne Comette semblable à vne fort longue queuë d'vn animal auec trois testes. Le temple se brusla aussi sans qu'il y eust dedans ou dehors aucune lumiere, & sans qu'on ouyst aucun tonnerre, ou qu'on vist aucun esclair en l'air, & combien que beaucoup de gens accourussent pour esteindre ce feu, il n'y eust pourtant nul remede. Il sembloit que le feu sortist des murailles mesmes, & qu'il se renforçast auec l'eau, iusqu'à tant qu'il consumma toute chose. Le lac mesme commença soudain sans aucune occasion apparente à bouillir auec tant de vehemence, que les bastimens proches allerent par terre. On ouyt des voix lamentables, comme vne femme fort trauaillee, & reduite à de grandes angoisses, & ceste voix disoit ces paroles : Helas! mes enfans, l'heure de vostre ruine est arriuee; Où vous pourray-je conduire, afin que vous ne perissiez entierement. On vid diuers monstres à deux testes, qui estans portez deuant le Roy, s'esuanouyrent. Les pescheurs du lac prirent vn oyseau de la grandeur & couleur d'vne gruë, mais d'vne façon non encores veuë, & le presenterent au Roy, qui en demeura tout estonné.

Cét animal auoit au haut de la teste vne certaine chose comme vn miroir; Motezuma tournant la veuë de ce costé-là, vid en plein midy le Ciel, & les estoilles, & en demeura tout estonné : puis se remettant à regarder ce miroir, il vit venir des gens armez du Leuant, qui combattoient furieusement, & faisoient vn estrange carnage de ceux qu'ils rencontroient. Dequoy estant tout troublé, il fit assembler ses deuins, qui demeurerent aussi estonnez que luy, & ne luy sceurent rendre aucune raison de telle chose, & l'oyseau disparut apres. En ce mesme temps Motezuma vid venir à luy vn paysan tenu de tous pour vn homme simple & veritable, qui luy dit, qu'ainsi qu'il semoit aux champs, vn Aigle de grandeur extraordinaire l'enleua à l'impourueu, sans luy faire mal ny desplaisir, le porta en vne cauerne, où il ouyt dire : Tres-puissant Seigneur, ie t'ay porté celuy que tu m'auois commandé : lors sans voir personne il ouyt vne voix qui s'addressoit à luy, auec ces paroles : Cognois-tu cét homme qui est là estendu sur la dure : & lors regardant en terre, il y vid vn homme assoupy d'vn profond sommeil, auec des habillemens Royaux, des fleurs, & du parfum qu'on luy brusloit selon l'vsage du pays. Le paysan ayant repris courage respondit alors; Puissant Seigneur, cestuy-cy me semble estre nostre grand Roy Motezuma. Tu dis vray (luy repliqua-on) regarde comme il est profondement endormy, & toutesfois il y a de grandes miseres, & d'estranges accidents qui pendent sur sa teste : Il est temps qu'il reçoiue la punition de tant d'offences qu'il a commises contre Dieu : Prends ce charbon de parfum qui

luy brusle de la main, & le luy mets au nez, & tu verras qu'il ne sent rien ; & pource que le paysan n'auoit la hardiesse de s'en approcher, la voix se remit à luy dire; Ne crains rien, car ie suis beaucoup plus grand que luy, & te garderay de tout mal. Alors prenant courage, il se saisit du charbon, & le mit au nez de Motezuma, qui ne s'en remua pas. Or sus, dit la voix, puis que tu vois combien il est endormy profondement, va l'esueiller, & racompte luy tout ce qui s'est passé. Et au mesme instant l'Aigle reprit le paysan, & l'esleuant en l'air le porta où il l'auoit pris.

Outre ces choses, il faut sçauoir que les Mexicains auoient opinion qu'autresfois vn certain grand Prince qu'ils nomment Topilchin, les auoit abandonnez, & qu'il deuoit retourner vers eux pour les consoler. Or la nouuelle de la venuë de Cortez en la coste Orientale de la nouuelle Espagne ayant couru iusques à eux, ils creurent tous que leur grand amy & seigneur Topilchin estoit reuenu suiuant sa promesse. Ils enuoyerent doncques où estoit Cortez cinq Ambassadeurs, hommes de qualité, auec beaucoup de riches presens. Ceux-cy estant arriuez où les Espagnols estoient, leur dirent qu'ils sçauoient que leur seigneur Topilchin estoit de retour auec eux, & que son seruiteur Motezuma enuoyoit le visiter, & luy baiser les mains. Cortez se seruant d'vne si bonne occasion feignit d'estre Topilchin, & comme tel accepta les presens, & le compliment. Il ne pouuoit desirer vne occasion plus à propos, pour introduire en ce pays l'Euangile, & le nom de Iesus Christ. Mais il semble que Dieu ne voulut que la verité de l'Euãgile fust introduite par vne feinte, & que les pechez de ces gens, principalemẽt l'Idolatrie, la cruauté des sacrifices, & l'orgueil de Motezuma s'opposassent à vne maniere si paisible du changement de ces Estats. De-là vint qu'il y eut tant de reuoltes, de batailles sanglantes, de ruines de villes, & de pertes d'hommes d'vn costé, & d'autre.

Les Espagnols entrerent semblablement au Peru auec vne occasion aussi fauorable. Guaynacapa Inga du Peru eut deux fils Guachar, & Attahualpa (que les autres nõment Attabalipa) dont Guachar estoit successeur legitime de son pere, & comme tel entra en possession du Royaume : mais son frere luy fit la guerre, & le prit. Dequoy ses sujets estans extrémement faschez, & n'ayans assez de force pour le deliurer, firent (comme ils auoient accoustumé aux necessitez) vn si grãd & solẽnel sacrifice à Viracoca, le suppliant, que puis qu'ils n'auoient pas la puissance de deliurer l'Inga leur Seigneur, il voulust enuoyer des gens du Ciel qui le deliurassent. Ainsi qu'ils estoient en grande esperance d'estre exaucez, ils ouyrent dire que certains estrangers arriuez par mer au Peru, auoient mis en route Attabalipa à Castamalca, & l'auoient pris prisonnier. Si bien qu'estimant que ces hommes (c'estoit François Pizarre, & ses cõpagnons) estoient arriuez là à cause du grand sacrifice qu'ils auoient fait à Viracoca, ils les nommerent Viracoques, nom qui est demeuré iusques à ce iour aux Espagnols, cõme à des hommes descendus du Ciel, & enuoyez de Dieu. Tellement que comme Dieu ouurit la porte de la nouuelle Espagne aux Espagnols par le discord du Roy de Mexique, & de la Republique de Tlascalla & par tant de prodiges aduenus durant le Royaume de Motezuma: ainsi il couurit le Peru par la discorde qui estoit entre les fils de Guaynacapa, & par le succez de leur sacrifices, à cause duquel les Espagnols furent estimez enfans de Dieu & hommes descendus du Ciel.

De l'Ordonnance du Pape Alexandre VI.

ALexandre VI. ayant entendu le descouurement de tant de terres neufues, & sçeu que les Espagnols monstroient d'auoir le courage d'estendre la Religion autant que leur Estat, obligea premierement le Roy d'Espagne, & celuy de Portugal à auoir vn soin particulier de la conuersion de ces peuples, & apres pour les animer dauantage à vne œuure si belle, & si genereuse de la meilleure sorte qu'il pourroit: & pour oster toute occasion de debat entre ces deux Roys, diuisa les entreprises de ces deux nations par la fameuse ligne du partage: & pour oster toute sorte de pretension aux autres Princes qui n'auoient eu part en la despence, ny en la peine, il deffendit generalement à tous d'entrer dans lesdites bornes.

Quelle chose facilita la conuersion des Indiens.

XL. IL n'y eut iamais pays où l'Euangile fist de plus grãds progrez, qu'au Nouueau Monde, veu que les peuples entiers s'y conuertissoient, & vn seul Pere de l'Ordre S. François en baptisa en plusieurs annees enuiron quatorze cens mille en la nouuelle Espagne, & en cinq, ou six ans le nombre des baptisez monta iusques à dix millions, ou à huict selon les autres. Or les soldats ayderent grandement à ce soudain cours de la foy, veu qu'encore qu'il n'y ait gens moins propres pour l'introduction de la pieté, & de la foy que les hommes de guerre, & qu'entre le bruit des armes on n'entend la voix des loix ciuiles, & moins encore de l'Euangile, tout plein de douceur & de saincteté, toutesfois la licence des soldats seruit beaucoup aux Predicateurs pour la destruction des idoles, & des temples de la nouuelle Espagne, & du Peru. Nostre nature est de telle sorte, qu'elle ne peut demeurer sãs Religiõ, ny sans lieu où elle l'exerce; tellement que si elle n'a cognoissance de la vraye Religion, elle s'abandonne aux superstitions, & si elle manque de lieux sacrez faits à la main, elle cherche Dieu aux montagnes, ou aux cauernes. Or les Indiens extrémement adonnez à l'adoration de leurs Dieux, & par nature, & par coustume, estans demeurez sans idoles, & sans Guaques, pource que la furie des soldats, & le torrent de la guerre auoit rompu, & abbatu toute chose, allerent facilement aux Eglises, & s'accommoderent à la Religion à laquelle ils estoient conuiez par les Predicateurs Chrestiens, principalement à cause qu'elle estoit beaucoup plus douce que l'idolatrie passee: car de mesme qu'vn ruisseau trouuant son passage ordinaire bouché, tourne facilement son cours vers le lieu qu'on luy a creusé de nouueau; ainsi l'homme ne pouuant faire son voyage accoustumé, en fait vn semblable, ou qui en approche, & les Indiens n'ayans plus leurs idoles, ny leurs lieux de deuotion de coustume, changerent bien aisément le chemin de leur perte à celuy du salut, l'idolatrie à pieté, & la seruitude du diable au seruice de Dieu. Les Politiques disputẽt si celuy qui fait de nouuelles conquestes doit faire de tels changemens d'vn coup, comme firent les Espagnols au Peru, & en Mexique; ou bien s'il les doit faire peu à peu comme les Empereurs Romains: mais on ne peut resoudre facilement ceste question, pource qu'où l'on entre en la conqueste auec vn grand aduantage de la fortune, par le moyen de laquelle on vainc toute sorte de difficultez, & lors on

peut oster tout empeschement à la fois, oubien on n'a pas d'assez grandes forces, & lors pource que la puissance manque on se doit seruir de l'art, & gagner par le moyen des occasions & du temps, ce qu'on ne peut effectuer alors auec la force. Le Turc pource qu'il execute ses entreprises auec vn grand aduãtage apres auoir obtenu victoire, & s'estre rendu maistre d'vne ville, ou d'vn Royaume, luy donne aussi tost la forme qu'il veut, & extermine aussi tost les Princes, & les maisons illustres, ou par prerogatiue de sang, ou par grandeur d'authorité, oste la liberté & les biens aux peuples, conuertit les villes en villages, les palais en cabanes, les Eglises en Mosquees ou estables, & les proprietez des fonds en timars, & pour abreger se rend entieremẽt maistre des biens & des personnes. Mais les Princes Chrestiens, pource qu'ils n'executent pas leurs entreprises auec de si grandes forces suiuent l'autre voye, qui requiert plus de temps & de dexterité. Or retournant d'où nous sommes partis, les Indiens n'ayans plus d'Idoles, ny de temples où ils recourussent en leurs necessitez selon leur coustume, prindrent aisément le chemin des Eglises Chrestiennes qu'ils auoient deuant leurs yeux, & embrasserent sans beaucoup de difficulté la foy qui leur estoit preschee. Les Guaques du Peru furent ruinees par la seule fureur des soldats & de la guerre, & les plus renommees de ces Guaques estoient celles de Pacacama à quatre lieuës de la ville des Rois, où le diable rendoit responce à ce qu'on luy demandoit. Il y en auoit vn autre à Cusco, où l'on voyoit comme en vn Pantheon, tous les Dieux des Prouinces & nations conquises par les Inques comme ostages de leur fidelité. Il y auoit en la mesme ville plus de 400. autres Guaques. Mais en la Nouuelle Espagne la ruine des Idoles, & de leurs maisons proceda nontant de la coustume de la guerre (le propre de laquelle est de consumer & destruire) que de la prudence, & du zele de Fernand Cortez qui la conquit, qui commanda à ses capitaines & lieutenans de ne laisser debout idole ny temple : tellement que les Indiens ne pouuans aller où ils auoient accoustumé, pour mal faire, furent aisément introduits aux lieux où ils pouuoient bien faire.

Des empeschemens de la conuersion des Indiens.

Maintenant que nous auons monstré les dispositiõs auec lesquelles nostre Seigneur aduança la foy, & le cours de la predication en l'Amerique, il est à propos de parler vn peu de ce qui fut contraire à cét aduancement.

La chose qui empescha plus que toute autre l'edificatiõ spirituelle du Nouueau Monde, fut la mauuaise opinion qu'on eut au commencement de la capacité de ses habitans, veu qu'en partie pour leur pauureté ils estoiẽt mesprisez & en partie pour la rudesse de leurs façons de faire, mis au rang des bestes de charge, principalement par les soldats accoustumez à faire toute chose auec violence, & à se seruir de tous pretextes, bien que vains & foibles, & impertinents, & mesme il y en auoit entr'eux qui ne desiroient pas que les Indiens se conuertissent, afin de n'estre obligez à les traicter plus doucement apres qu'ils auroiẽt receu le baptesme. Il sembloit que ceste façon de proceder à l'endroit de ces mal-heureux estoit iustifiee par les vices & les pechez detestables ausquels ils s'estoient plongez, & principalement par la sodomie, l'idolatrie, & la coustume de manger les hommes. Et la chose passa si auãt que pour les susdits trois vices les Caribes ou Canibales furent donnez pour esclaues, & cét edict

fut estendu par le conseil de frere Thomas d'Ortis, & de quelques autres à tout le reste, du temps de l'Empereur Charles V. en l'annee 1525. A raison dequoy l'insolence des soldats, qui est naturellement demesuree, se voyant fauorisee de l'auarice des superieurs, cõseillez en cela par des personnes religieuses, s'augmenta soudain, & courut comme vn furieux torrent acreu par les pluyes & par les neiges fonduës. L'auarice est de sa nature desraisonnable & cruelle; les loix humaines & diuines ne la peuuent arrester, ny la crainte de la mort, ny de l'enfer mesme. Que fera elle dõc aux soldats, à la discretiõ desquels on a remis des peuples foibles? Et que ferõt ils aux lieux où estans esloignez de leur Prince ils se voyẽt maistres de toute chose? Dõcques beaucoup de ces gẽs perirent aux mines de Cibao, en la pesche des perles de Cubaqua, & de Tiraquei, & à la recherche des esmeraudes de S. Marte, & des autres richesses de ce pays. Or plusieurs trouuerent ces choses indignes, & de grande charge à plusieurs personnes d'entendement & de conscience : tellement qu'il y en eut quelques-vns qui escriuirent sur ce sujet, & d'autres qui estans venu à la Cour de l'Empereur Charles V. en traiterent auec luy, & auec le conseil des Indes.

Or l'Empereur qui estoit de bon entendement, & auoit l'ame assez bonne, ayant entendu ces inconueniens & desordre de ses Estats, & le mauuais traitement qu'on faisoit à ceux du pays, desirant y mettre remede & de descharger sa conscience, mit l'affaire en consultation, où se trouuerent des hommes excellens en pieté & en doctrine; par l'aduis desquels il ordonna finalemẽt l'annee 1543. qu'aucun n'eust la hardiesse d'employer les Indiens aux mines, à pescher des perles, ny à porter les charges, sinon en cas de necessité, & qu'en ce cas ils fussent payez de leurs peines; que les tributs que les Indiens payeroient aux Espagnols fussent taxez, & que tous ceux du pays qui vaqueroient par la mort des Espagnols qui en estoient alors maistres, demeurassent immediatement sujets de la couronne d'Espagne, & que les Euesques, les Conuents & les hospitaux ne peussent auoir des vassaux en Amerique. Auec ces ordonnances & quelques autres, la chose fut reduite à tels termes, que les Espagnols demeureroient tous sans vassaux : ce qui fut cause des guerres qui aduindrent apres, & d'vne rebellion manifeste, qui eut pour chef Pizarre, & les rebelles tuerent Blasco Nugnez de Vale, Vice-roy du Peru. Pour appaiser ces desordres l'Empereur depescha au Peru le Licentié de la Gasca, homme fort accort & sage, qui surmonta la force auec la dexterité, & la furie auec la ruse, deffit en vn combat les rebelles & appaisa toute chose par la prise & mort de Pizarre. Depuis ce temps l'affaire de la religion (comme aussi celuy du gouuernement des peuples) alla beaucoup mieux par le moyen de la paix.

De la diuersité des Barbares, & de la façon de prescher l'Euangile.

XLI. Les escriuains donnent le nom de Barbares aux peuples dont les mœurs s'esloignent de la raison, & de la commune façon de viure. Et si ceste definition estoit vraye, le nom de Barbares (quant à la seconde partie) conuiendroit mieux aux Grecs & aux Latins qu'aux autres nations. Car si l'on doit appeller façon de viure commune celle que mene la pluspart des hommes : & si l'on doit appeller barbare ceux qui s'en éloignent, puis que les Grecs & les Latins ont vescu autrement que tout le reste ils deuroient plustost estre nommez barbares. Disons donc qu'on doit estimer barbares ceux dont les façons & coustumes s'esloignent extraordinairement de la droicte raison : ce qui aduient par fierté de courage, par ignorance, ou par rudesse de mœurs.

La fierté est vne certaine brutalité qui a quatre degrez. Le premier est de ceux qui n'ont cognoissance de diuinité ny de religion : & ceux-cy sont de beaucoup de sortes, veu que quelques-vns viuent sans Dieu, & sont toutesfois addonnez à des enchantemens & sorcelleries. Et c'est chose admirable que ceux qui ne cognoissent point de Dieu au Ciel, ny en terre se sousmettent d'autre part à des sorciers & à des enchanteurs. En quoy ils ressemblent à certains cheuaux qui estans terribles de leur nature, & pleins de mespris du fer & du feu, sont d'autre costé ombrageux & retifs ; & craignent le bruit d'vne charrette & choses semblables. Tels sont les Chichimeques, & ceux du Brasil. La seconde sorte est de ceux qui ont quelque forme de religion, ou pour mieux dire de superstition, mais sans fondement ou probabilité, & plus semblable à des fables, & des songes, qu'à des discours de raison. Tels estoient les peuples de l'Espagnole, & tels sont aujourd'huy les originaires des Isles de Salomon. La troisiesme est de ceux qui adorent diuers dieux & idoles sans paruenir toutesfois à vn souuerain Prince & Createur. La quatriesme est de ceux qui tiennẽt le Createur de l'vniuers pour souuerain, mais non pour seul Dieu, comme ceux de Cusco. Ceux de la premiere & secõde sorte n'ont aucune forme de ceremonie, ou biẽ les ont sans solemnité. Ceux de la troisiesme & quatriesme les ont legitimes, stables, & solemnelles, comme les Mexicains & ceux de Cusco.

Le second degré de brutalité consiste aux viures, & cecy aduient en deux manieres. Quelques-vns sont brutaux, pource qu'ils ne sement, ny se soucient de l'agriculture, mais mangent comme bestes ce que la terre produit d'elle mesme. Et pource que nostre complexion suit la nourriture, il faut que la nourriture sauuage soit suiuie d'vne complexion & nature sauuage. Les autres sõt brutaux, pource qu'ils se repaissent de chair humaine, ou indifferemment, ou bien seulement des ennemis pris en guerre comme ceux de Popayan & de Mexique. Au pays de Popayan ils mettoient deuant leurs maisõs les testes de ceux qu'ils auoient deuorez, sur certaines grosses cannes, pour monstre de leur cruauté & brutalité execrable. En d'autres lieux ils r'emplissoient de cẽdre les peaux des ennemis mangez, & les pendoient aux soliues, ou les disposoient d'autre sorte, ils leurs accommodent le visage auec de la cire, & mettoient aux vns vne lãce, aux autres vne flesche à la main: spectacle veritablemẽt horrible, & c'estoit là leur tapisserie. En quelques endroits de la mesme Prouince se persuadãt qu'ils feroient sortir les Espagnols du pays auec la faim, ils se resolurẽt de ne semer pas leurs grains; mais les viures ayant manqué pour ceste cause, non tant aux Espagnols, qu'à eux mesmes, ils se mangerent les vns les autres : & pour vn tel manquement de viures l'Antropofagie fut introduite il y a quelques annees parmy ceux d'Arauco où elle n'auoit iamais esté. Mais on ne sçauroit ouïr vne chose plus prodigieuse que celle de la vallee de Nor sur les limites de Popayã. Les Caciques de ces lieux alloient dans le pays des ennemis à la chasse des fẽmes, & en emmenoient le plus qu'il leur estoit possible. Ils les tenoient là seulement pour en auoir des enfans qu'ils peussent manger: & de fait ils les mangeoient si tost qu'ils auoient atteint l'aage de douze ou treize ans. En la vallee de Guaca ils marioient leurs prisonniers de guerre auec leurs parentes, afin d'en auoir des enfans qu'ils peussent manger, & apres ils mangeoient les esclaues, mesme quand ils n'auoient plus la puissance d'engendrer.

Le troisiéme degré de brutalité cõsiste en la nudité, qui est de plusieurs manieres. Car quelques-vns n'ayans nul sentiment d'honnesteté (qui fut la

premiere raison qui poussa Adam à se couurir) ne couurent pas mesmes leurs parties honteuses, les autres couurent comment que ce soit ces parties, mais pour le reste ils vont nuds; les autres sont vestus seulement depuis le nombril iusques aux genoux. Quelques-vns, encor qu'ils monstrent leur nudité en tout, ou en partie, pource qu'ils n'vsent d'aucuns habits, se teignent toutesfois le corps de diuerses couleurs pour se rendre beaux, ou terribles, & portent des pierres de petit, ou de nul prix attachees aux leures, au nez, & aux oreilles, comme font ceux du Brasil. Quelques-vns sont entierement couuerts, mais de peaux de bestes sauuages, ou de veaux marins; ce qui toutesfois ne marque pas tant la brutalité que la rudesse d'vn peuple.

La quatriesme sorte consiste en l'habitation, qui est de plusieurs façons. Les plus barbares n'ont autre demeure que les cauernes, ou les concauitez des arbres, & ce qui sans autre industrie les deffend du vent, du froid, ou de la pluye. Ils passent le iour où ils trouuent à manger, & dorment où la nuict les surprend. Ceux-là ont quelque sorte de police, qui n'ayant point de demeure asseuree quant au lieu, l'ont toutesfois establie quant à la forme. C'est ainsi que viuent les Tartares sur leurs chariots couuerts de feurre, & les Arabes aux Adiuares. Ceux là arriuent à la perfection de la police qui non seulemēt ont des demeures asseurees quant à la forme, mais encores quāt au lieu, & ceux-cy viuēt en des villes, bourgs, villages, ou maisōs escartees. Entre ces trois sortes d'habitation il y a ceste difference, que les premiers cherchent leur nourriture où la necessité & l'occasion les conduit: Les seconds menent auec eux des chameaux ou autre sorte d'animaux, dont leur vie despend, & changēt non pas de demeure, mais de lieu selō la cōmodité de la pasture qu'ils cherchent. Les derniers estans arrestez quant à leur demeure en vn lieu, y tirent tous leurs viures, & autres choses necessaires. Entre les Arabes quelques-vns demeurēt en pleine campagne en des Adiuares: & ceux-cy tiennent le nom d'Arabes: les autres aux villes, & ceux-cy sont nommez Mores. Aussi quelques Tartares habitēt en rase campagne, & les autres dans les villes, cōme ceux du Zaqueray & toutesfois les Arabes, & les Tartares qui cāpent ainsi s'estiment plus nobles que les autres. La cinquiéme sorte de brutalité cōsiste au gouuernemēt. Car quelques vns entierement barbares viuent sans aucunes loix & sans aucuns chefs, tant en temps de paix que de guerre: quelques autres n'ont ny loix ny chefs en tēps de paix, mais seulement aux occurrences de guerre: les autres en ont en paix, & en guerre, & ceux-cy se gouuernent par Republique, comme Tlascala, & Chiolólla, ou par Monarchie qui vient par eslection, comme elle faisoit en la nouuelle Espagne, ou par succession comme au Peru. Ceux-là sont Barbares qui se gouuernent selon les deux premieres sortes. Et certainement il faut dire qu'au Nouueau Monde les premiers habitans ont esté au commencement sans forme de gouuernement; mais que peu à peu quelques hommes plus capables ont persuadé à leurs cōpatriotes de demeurer ensemble, & de se bastir quelques logis, premierement de branches d'arbres, puis de gros bois, & finalement de terre, & de pierre. De ceste mutuelle communication nasquirent les loix, & les arts, qui sont les ornemens de la vie humaine. Quant au viure le premier art fut celuy de nourrir du bestail, qui a esté fort pratiqué, & estimé au Peru, où l'on faisoit grand estat de la multiplication des troupeaux. Ils ne sacrifioient point de bestes femelles, ny ne les tuoient, ou prenoient à la chasse: & s'ils trouuoient quelque beste galeuse, ou mal disposée, ils l'enterroient toute viue

te viue afin qu'elle ne gastast le reste. L'art de filler, de tistre la laine, & de faire les draps premieremẽt pour s'habiller, puis pour se parer, fut cõme vn rejetton de l'arc de la conduite des troupeaux. L'agriculture vint apres, & premierement celle qui a soing des grains, puis elle s'amusa aux fruicts & aux arbres. L'Architecture & le bastiment des maisons, premieremẽt de bois, puis de terre, puis de pierre & de marbre, dont ceux de Cusco & de Mexique eurent cognoissance, mais plus ceux-cy que ceux-là, vint en suitte. Mais bien que les vns & les autres fissent des bastimens excellens, & pour leur grandeur & pour leur magnificence, toutesfois ils ne sçauoient pas faire des voûtes, combien qu'ils eussent assez d'esprit & d'art à faire des ponts merueilleux d'vne matiere fort foible. Car ils en font de tres-grands sur des riuieres fort larges & profondes, d'vne certaine sorte de ioncs, qu'ils nomment Totora, & aussi de paille, qui pour estre legers ne vont pas à fonds. Ils iettent sur ces ponts beaucoup de ioncs & semblable matiere, & les attachãt apres bien fermement de l'vn & de l'autre costé du fleuue, les hommes & les bestes y passent asseurément. On voit sur le canal du lac de Cucuyto, qui est sans fonds, vn de ces ponts long de 300. pieds. Le compagnon de l'Agriculture c'est le trafic, par le moyen duquel nous communiquons nostre bien aux autres, & tirons à nous le leur. Le plus grand trafic qu'on ait descouuert au Nouueau Monde a esté celuy du sel, de la queuë, du Cocao, & de la canelle. Les autres arts & industries vont germant apres de main en main. Les dernieres sont les lettres & les sciences, principalement speculatiues, cõme fruicts de la paix, de la seureté, de l'oysiueté & de l'abondãce. C'est pourquoy les lettres humaines florissent aux villes paisibles, & parmy des hommes qui sont à leur ayse, & les speculatiues s'affinent dans les Religions & les cloistres. Car celles-cy requierẽt de l'attention, & n'ont rien de joyeux & de populaire, comme l'éloquence, la poësie, & semblables choses.

Des choses susdites on comprend que la Barbarie porte auec elle l'incapacité des choses Celestes, pour deux raisons, c'est à sçauoir à cause de la brutalité & de la stupidité. Celle-là regne en la Chichimeque, au Brasil, & parmy les Caribes ; ceste-cy aux Isles de Barloüent & de Salomon, aux vallees du Peru, & en autres lieux. C'est pourquoy l'on ne doit manier l'affaire de la Religion d'vne mesme sorte par tout. Parmy les Cannibales deuoreurs, & parmy les autres qui mangent indifferemment la chair humaine, on doit proceder comme auec des ennemis du genre humain, ou comme auec des fols furieux ; l'on les doit rendre premierement capables & de raison & d'humanité, puis les instruire en la vertu & en la foy Chrestienne. Et il n'est pas mal à propos mesme d'vser en leur endroit de la force, & des armes, afin qu'ils se recognoissent pour hommes, & qu'on leur annonce apres l'Euangile. Aristote mesme dit que tels hommes deuoient estre pris comme des bestes, & domptez par force. Les voisins de telles gens sont ceux qui s'abstiennent de chair humaine, mais vont nuds sans aucune honte, veu qu'il n'y a chose qui distingue plus l'homme de la beste que la honte, pour laquelle Adam se couurit de fueilles de figuier, & receut de Dieu des habits de peaux. Il n'est pas toutesfois permis d'vser à l'endroit de ceux-cy de la violence & du fer ; mais bien de houssine & de bride, & l'on ne leur doit enseigner la doctrine Chrestienne s'ils n'apprennent premierement la honte & l'honnesteté. Quelques autres n'ont besoin de force ou violence pour estre retirez de la Barbarie, mais plustost de conduite & d'addresse, pource qu'ils ne sont farouches & brutaux comme des loups,

ou des tygres, mais sots & stupides comme des brebis & des bestes de charge, & ceux-cy ont plus besoin de menaces que de coups, & de crainte que de force, veu que les caresses & les flatteries seruent de bien peu en leur endroit. Mais pource que ny les vns, ny les autres ne perseuerent pas en la Foy receuë vne fois sous leur Prince naturel; & pource que les Princes & les sujects retournent facilement à l'Idolatrie, pour ceste cause il est besoin qu'ils soient sous le gouuernement d'vn Prince Chrestien qui en prenne le soin, & maintienne en leur deuoir & en la foy les peuples & leurs Seigneurs; pource que de mesme que Dieu dōnant la forme aux choses naturelles, leur fournit aussi-tost les choses qui la doiuēt suiure, aussi donnant à ses Vicaires & ministres le precepte d'enseigner la verité à toute creature, il leur donne pareillemēt l'authorité de se seruir des moyens propres pour faciliter la conuersion & la conseruation de ceux qui se sont conuertis: Et ie ne voy en cecy nul suject de doute ou de scrupule, pourueu qu'on vienne à forclorre de tel soin l'ambition & l'auarice. Mesme encor qu'au commencement de l'entreprise du Nouueau Monde on pouuoit douter & mettre en dispute, s'il estoit possible ou non de prēdre le gouuernement & la superiorité, il n'y peut plus auoir aujourd'huy de sujet de dispute, pour le danger des Mahometans, & des Anglois. Car c'est chose certaine que les Mahometans se rendroient maistres des Philippines, & les Anglois de l'Amerique, si les Espagnols ne leur faisoient resistance.

La conuersion du Nouueau Monde a commencé par les victoires & les armes, & a esté poursuiuie auec la Predication, & maintenant on la doit continuer, en adjoustant à la Predication l'authorité des Magistrats & du gouuernement. Les Apostres acquirent de l'authorité à l'Euangile par la grādeur des miracles, auec lesquels ils confondirent l'arrogance des Iuifs & la fierté des Gentils, pource que les Iuifs estoient accoustumez à voir des prodiges, & des choses au dessus du cours du Ciel & des forces de la nature. Au contraire les Grecs estoient enflez de l'opinion de leur doctrine & sagesse. C'est pourquoy à cause qu'il n'estoit pas à propos que les messagers de IesusChrist les combatissēt par l'affeterie des paroles, ou la grace des discours, afin que la cōuersion du monde ne fust attribuee à des raisons humaines, & à des artifices d'icy bas, les Apostres les conuainquirent auec des miracles & des œuures impossibles aux forces naturelles, par le moyen desquelles ils faisoient voir que Dieu presché par eux estoit par dessus la nature, & par consequēt beaucoup au dessus de leur sagesse: & toutesfois ils trouuoiēt de la difficulté à croire que Iesus Christ crucifié & mort, fust celuy par la vertu duquel se faisoiēt tous ces miracles: pource que la Croix seruoit de scādale aux Iuifs, & estoit tenuë des Grecs pour folie: Mais au Nouueau Monde, pource qu'il n'y auoit point de Iuifs qui se souuinssēt de Moyse, & des miracles que Dieu auoit fait par sō moyen, ny de Grecs qui n'estimassent aucune chose de celles qui estoient au dessus de leur sçauoir: & qu'il estoit habité par des peuples, ou brutaux ou stupides, il n'estoit pas besoin de miracles, mais d'aide humaine, auec laquelle ces peuples fussent menez à l'vsage de la raison, pource qu'estās arriuez-là ils embrasserēt promptement la verité qui leur estoit simplement proposee par leurs Predicateurs, ou par les maistres de la doctrine Chrestienne; pource que la lumiere de l'Euangile est si belle & si aimable d'elle mesme, & le joug de Iesus Christ si leger, qu'il n'a besoin de miracles pour se faire desirer aux hommes, & iamais il n'y eut pays où l'Euangile fut plus prōptemēt receuë qu'au Nouueau Mō-

de, il y eut plusieurs sujets d'vne si soudaine conuersion; mais le principal fut le mauuais estat auquel se trouuoient ses habitans, & la bonté des loix diuines. Leur idolatrie n'estoit pas pleine de sensualité comme celle des Gentils, ou de prosperité & delices mondaines comme la loy de Mahomet, qui les attirast & les flattast, & d'autre part ils ne cherchoient pas des miracles comme les Iuifs, ou la subtilité de la Philosophie, comme les Grecs, qui mesprisoient tout le reste du monde : mais ils estoient simples, sans arrogance & sans presomption, & aymoient peu leurs Idoles qui leur donnoient tant de peine, & leurs sacrifices qui leur coustoient la vie & le sang; & pour ceste cause ils se trouuoient tous prests à receuoir vne loy meilleure, & il ne se trouue point de meilleure loy que celle que Iesus Christ nous a donnee. Dauantage tant plus ils estoient de bas entendement, tant plus ils admiroient le Ciel & les choses celestes, & tout ce qu'on leur proposoit de la grandeur, toute-puissance & maiesté de Dieu, & de la misericorde, douceur, & passion de Iesus Christ; pource que tant plus ces choses surpassoient leur entendement & capacité, tant plus elles sembloient conuenables à la grandeur de Dieu, & à la bonté infinie de Iesus Christ.

DES DIFFICVLTEZ QV'ON EVT EN LA conuersion des Americains.

IL ne se faut pas imaginer que la conuersion du Nouueau Monde se soit XLII. passee sans beaucoup de grandes difficultez, & que ces roses n'ayant eu leurs espines. La premiere difficulté fut l'ignorance de la langue, pource que n'y ayant chose qui requiere vne plus grande facilité d'exprimer la conception & la grace du langage, que les mysteres de nostre saincte Foy, la predication fut commencee en l'Amerique par des personnes qui n'entẽdoient pas le langage de leurs Auditeurs, & n'estoient entendus d'eux. C'est pourquoy ils estoient contraints de se seruir de quelques truchemens, qui n'entendans bien ce qu'on leur disoit donnoient à entendre vne chose pour vne autre, & au lieu d'vne doctrine Catholique, semoient des erreurs parmy les assistans, & c'estoit vn grand ennuy & empeschement aux vns & aux autres de dire leurs conceptiõs, & ouyr celles des autres par vn tiers, & l'on perdoit beaucoup de temps en toutes ces choses. Ce desordre s'augmentoit par vn autre qui n'estoit pas moindre, qui estoit, qu'en ce peu qui se faisoit on n'vsoit pas d'vne forme commune & certaine : pource qu'il n'y auoit point de superieur qui eust le soin & l'authorité de donner forme à tant de choses, & par tant de pays differens. L'autre difficulté naissoit du deffaut des ouuriers propres à vne entreprise importante, telle qu'estoit la conuersion de l'Amerique. Il y auoit beaucoup de moisson, & peu de gens qui y trauaillassent, ceux qui s'y employoient n'entendoient, ny n'estoient entendus. De ces deux difficultez procederent diuers deffauts en la conuersion des Indiens. L'vn fut l'ignorãce auec laquelle les Neofites, ou nouueaux Chrestiens demeurerẽt, & le peu d'intelligence des choses necessaires au salut: pource qu'estans baptisez sans instruction, ils n'auoient guere autre chose du Chrestien que le baptesme, & le demandoient plustost pour contenter leurs Caciques, ou les Espagnols, & pour faire ce qu'ils voyoient faire aux autres, que par vne resolution entiere. Et ces premiers Religieux qui s'y employoient prenoient si grand plaisir à multiplier le nombre des fideles, qu'ils

ne pensoient plus auant, & estoient meus à cela en partie par la douceur & consolation que la conuersion des ames porte auec elle, & en partie pour l'impossibilité, qu'il y auoit d'entendre à l'instruction de tant de personnes. Tellement qu'ils estimoient que c'estoit mieux fait de les laisser sans Catechisme que sans baptesme. Ainsi nous lisons que de ces 12. Religieux de l'Ordre saint François, il n'y en eut aucun qui ne baptisast au moins cent mille Indiens en la Nouuelle Espagne, & l'vn d'eux en baptisa quatre cens mille. Comment pouuoient ils donc instruire en la doctrine de Iesus-Christ vne si grande multitude d'hommes rudes & sauuages, principalement puis qu'ils begaoient en la langue de Mexique. Le pire est qu'en vn si petit nombre d'instructeurs, il y en auoit, & y en a encor plusieurs qui s'employent, & sont employez encor à vn si grand ministere, combien qu'ils fussent & soient de mauuaise vie, peu entendus & pleins de nonchalance. En la Prouince de Paraguay il y auoit l'an 1587. vn Prestre qui auoit charge d'vn fort grand pays: Cestuy-cy n'vsoit d'autre diligence enuers ceux qui se venoient baptiser, que de leur demander s'ils vouloient auoir le nom de Pierre ou de Iean. Mesme en la Nouuelle Espagne, aujourd'huy qu'il y a eu des Euesques & des Religieux en grand nombre, vn Curé a sous sa charge 50. voire 70. villages, & 40. milles de pays ou dauantage. Les peuples demeuroient donc autant adonnez à leurs anciennes superstitions, aussi enclins à l'idolatrie qu'auparauant, pource que n'ayant cognoissance des choses diuines, ils n'esleuoient pas leur esprit plus que d'ordinaire, & demeuroient auec plusieurs femmes ou concubines. L'autre defaut qui se rencontra en la conuersion des Indiens fut, qu'à cause que ces premiers Peres baptisoient les Indiens non pas vn à vn, mais à centaines & à milliers, il aduint que de plusieurs qui couroiét au baptesme, on demeura en doute s'ils estoient baptisez ou non. Dauantage chacun d'eux ayant plus d'vne femme quelques-vns demeuroient apres le baptesme au premier estat: mais la plus-part ne sçauoit ce qu'il falloit laisser ou retenir, & les Predicateurs mesmes en estoient en doute.

Des remedes des susdits deffauts.

XLIII. LE premier qui s'employa à amender la condition des nouueaux Chrestiens de l'Amerique, fut le Marquis de la Vallee: veu qu'outre le bõ ordre qu'il dõna en la nouuelle Espagne aux choses ciuiles, il pourchassa encor l'ã 1524. qu'on celebrast vn Synode Prouincial, où il se trouua cinq Prestres, 19. Religieux & six laïcs, entre lesquels fut ledit Marquis, ou Cortez, & Frere Martin de Valence, Vicaire du Pape. On esclaircit là le poinct du mariage des Indiẽs; c'est à sçauoir auec quelle fẽme ils deuoient demeurer, & l'on resout, que parce qu'on ne sçauoit la forme de leur contract de mariage, ny le stile qu'ils suiuoient en ce cas, ils retiendroient pour lors celle qu'ils voudroient, en congediant les autres. Mais il n'y eut personne qui ayda plus à la ferueur & au zele des nouueaux Chrestiens de la Nouuelle Espagne de Vasco de Quiroga, premier Euesque de Mechouacã, qui fit de fort bõnes ordonnances, & mit en vsages des institutions vtiles au progrez spirituel des Indes, & mesme pour le temporel, & la memoire en est encor si viue aujourd'huy, qu'il n'y a chose que ces peuples preschent auec plus d'affection que les vertus de ce Prelat. Il osta la multitude des femmes, aneantit l'idolatrie & les superstitions, pourchassa que ceux qui n'auoient encore receu le baptesme fussent premieremẽt catechi-

sez, & instruits, accreut merueilleusement le seruice de Dieu, la saincteté des Eglises, & la reuerence enuers les choses sacrees. Il obtint cecy en pourchassāt que les Eglises fussent bien basties, eussent de bons reuenus, & fussent pourueuës de tout ce qui estoit requis pour la celebration du diuin Office, & pour l'administration des Sacremens. Mais il se rendit principalemēt remarquable par la charité enuers les pauures & necessiteux: dequoy l'on voit des marques signallees par tout le Royaume de Mechouacan: veu qu'on n'y voit bourg ou village, pour petit & pauure qu'il soit, où il n'y aye logis pour les Pelerins, & Hospital pour les malades. Et pour l'entretenemēt de ces lieux, qui n'ōt point de reuenu certain, il y a des Cōpagnies, dont la charge est de pouruoir & seruir les malades, & de leur donner tout ce qui leur est necessaire. Chacun de ceux-cy qui sont diuisez par contrees, fait sa sepmaine. Le temps de la contree estant venu, tous, tāt hommes, que femmes, sortent auec leurs familles, & portent tout ce qui fait besoin aux malades pour ceste sepmaine. Chaque cōtree a vn hōme, entre les mains duquel elle remet tout ce qu'elle a apresté pour les malades, cōme du vin, de la viāde, des seruiettes, des vases & choses sēblables, & cestui-cy dispense le tout selon la necessité des malades. Celuy qui a la charge de tout aduertir ses gens sept iours auparauant, de la sepmaine qu'ils doiuent faire. En ce temps les hommes de la contree font vne grande prouision de bois gros & menu, & le vont chercher six milles loing, & dauantage; & cependant les femmes font prouision de grain & choses semblables. Le temps estant arriué, chacun porte à l'Hospital ce qu'il a appareillé, qui du bois, qui du pain, qui de la chair, & il y en auoit qui y conduisoient les malades. Car aussi tost qu'on entend que quelqu'vn est tombé malade, on voit accourir soudain ceux de la compagnie, qui le portent à l'Eglise afin qu'il se confesse, & de là à l'Hospital, où il est seruy de iour & de nuict auec vn grand soing, & vne charité digne de loüanges. Ces coustumes introduites par cét Euesque durent encor auiourd'huy, tellement que ce n'est pas merueille s'il y arriue des choses par lesquelles Dieu monstre manifestement combien il prend plaisir aux œuures pieuses & Chrestiennes. Ils n'ont pas moins de soing du seruice de Dieu & de l'ornement des Eglises: veu qu'ils estiment que quand tout iroit en ruine, on ne doit toutesfois iamais abandonner l'Eglise. Ils employent force argent à acheter des images & des paremens d'Autel, & bien qu'ils soient pauures; & meinent vne miserable & penible vie; toutesfois en ce qui regarde l'ornement des lieux sacrez, & la celebrité des festes, ils n'espargnent leurs biens ny leur peine, & se priuent des choses necessaires, afin que le seruice de Dieu se face dignement & auec maiesté. Ils desgarnissent leurs maisons de meubles pour en garnir l'Eglise, s'ostent le pain de la bouche, par maniere de dire, pour entretenir le Curé, & quand l'argent leur manque, ils suppleent à ce deffaut auec le trauail. Ce qui fut important aussi pour le remede de ces deffauts aduenus en la premiere conuersion des Indiens, fut la multitude des Religieux, & la fondation des Conuents des Ordres de S. François, de S. Dominique, de S. Augustin, & de la Merced, ausquels on a depuis adiousté les Iesuites, & quelques Carmes, les Eglises Cathedrales, les Collegiales, les Academies, les Seminaires, les Conciles des Dioceses & Prouinciaux, les Catechismes imprimez, les visites faites par les Euesques.

ESTAT DE CE QVE LE ROY D'ESPAGNE tire de tous ses pays chaque annee.

AVant que passer plus outre i'ay trouué fort à propos d'instruire le Lecteur touchant la monnoye auec laquelle les Espagnols comptent. Il faut donc sçauoir en premier lieu qu'aux comptes qui se font en Espagne on vse fort de Marauedis. S'ils passent le nombre de cent mille, c'est à sçauoir s'ils viennent iusques à dix cens mille ils nomment cela vn Quento, qui est proprement vn million de Marauedis. Ie compteray donc les reuenus du Roy d'Espagne selon ceste façon de pays. Mais ie vous veux aduertir auparauant que vingt-quatre Marauedis font vn Real d'Espagne en espece, ou argent, & vnze reals font vn ducat. Le Quento, ou million de Marauedis vaut deux mille six cens soixante & treize ducats, huict reals, & vingt-six Marauedis.

Les Marauedis selon la coustume d'Espagne, lors qu'ils passent le nombre de cent, ont ceste marque V. au deuant, & l'on compte des milles en haut, afin qu'on comprenne aysément, & tout d'vn coup la somme. Vous pourrez donc recognoistre de ce dénombrement par ceste marque quē i'y ay mise, & par la façon de compter d'Espagne, dont ie vous ay aduertis.

Reuenus que le Roy d'Espagne tire de ses Royaumes d'Espagne, de Naples, de Sicile, d'Arragon, &c. & de tous ses Estats, excepté de ce qui appartient à la Couronne de Portugal, dont nous ferons apres mention à part.

LEs Salins, c'est à dire les lieux d'où on tire le sel, portent tous les ans au Roy d'Espagne 93. Quentos de Marauedis 93. quentos.

Les disrnes de la mer, des marchandises qui viennent de dehors en Biscaye, & des Prouinces de Guipuscoa, & des quatre vallees maritimes des montagnes payent de toutes les marchandises qu'on porte par terre en Castille, les disines aux maisons destinees pour cét effect dans les villes de Victoirie, Hordune, & Valmóscede, & le tout se monte 70. quentos.

Les disines de la mer qui passent par le Royaume de Leon, & par les ports de Sanabre & de Ville franche rendent tous les ans 1. quentos

Les disines de la principauté d'Asturie, passans par la ville d'Ouiedo rendent 375. V000. marauedis.

Le reuenu du gouuernemēt de la ville de Bilbao pour les marchandises qui viennent de dehors rend 490. V500. marauedis.

DECLARATION DES ALCAVALES, & Tiers d'Espagne.

LE Roy d'Espagne exige aussi des Alcauales, & des Tiers. Mais auant que d'en faire le denombrement, ie veux expliquer plus amplement ces mots. De tous les biens, de tous les fons, de toutes les maisons, & marchandises, il

faut paſſer ſans exception le diſme au Roy d'Eſpagne, & toutes & quantesfois qu'on vient à vendre leſdites choſes. Ils nomment ce diſme Alcauale. De meſme les artiſans & ouuriers, & gens qui tiennent boutique, & qui vendent quelque choſe de leur ouurage, ou manufacteure, ou induſtrie, ou bien aux lieux où l'on vend le poiſſon, aux boucheries, & aux cabarets, ſont tenus de payer la diſme partie de toutes les choſes qu'ils vendent. Pour ceſte cauſe pluſieurs villes & leurs membres, aux lieux de leur territoire, conuiennent auec le Roy & amaſſent ces Alcauales, en payant au Roy, ſans qu'il y face aucuns frais, la ſomme accordee. Dauantage les Receueurs du Roy demeurent aux villes Metropolitaines, & aux Prouinces, rendent compte, & pourſuyuent le payement de ces Alcauales. Outre ce ils ont la charge de certaines recompenſes ordonnees à quelques-vns par le Roy d'Eſpagne, & pareillement des autres debtes & aſſignations, dont ils rendent apres compte à leur ſouueraine chambre des Comptes. Mais afin que vous entendiez la qualité des Tiers, il vous faut ſçauoir, que les Papes ont autresfois accordé aux Roys d'Eſpagne le tiers denier des reuenus du Clergé, pour leur ayder à ſouſtenir la guerre contre les Mores, & à deffendre la Religion Catholique. Les meſmes Receueurs reçoiuent ce Tiers auec les Alcauales, & l'on l'afferme ſemblablement aux villes. Le Roy d'Eſpagne a vendu quelques Alcauales, & en a donné pour recompenſe quelques autres, dont nous ferons mention.

La ville de Burgos auec ſa iuriſdiction paye toutes les annees pour les Alcauales, ou le Tiers 17. quentos 129. v. 880. marau.

Le Bailliage de Burgos, qu'on nomme Bureba, & qui eſt prés de Burgos, paye tous les ans 2. quentos 646. marau.

Les montagnes d'Oque payent tous les ans 34. v. marau.

Le Bailliage de la Prouince de Rioxe 3. quentos 757. v. marau.

Le Bailliage d'Hebri 2. quentos 34. v. marau.

La ville de Victoire paye tous les ans au Roy 269. v. marau.

La Prouince du Guipuſcoa paye tous les ans d'Alcauales, ou de Tiers 1. quentos 181. v. marau.

Le Fer de ladicte Prouince rend au Roy tous les ans 150. v. marau.

Les ſept Bailliages des montagnes de la vieille Caſtille payent d'Alcauales, & de Tiers toutes les annees 942. v. marau.

La vallee de Mena aux meſmes montagnes de Caſtilles 225. v. marau.

La Prouince nommee Logronno 7. quentos 746. v. marau.

La ville de Iangus, & ſon territoire 115. v. marau.

La ville de Sainct Dominique 4. quentos 812. v. marau.

Le Bailliage de la ville de Diego 1. quento 545. v. marau.

Le Bailliage de Candemunon 4. quentos 612. v. marau.

Le Bailliage du Chaſteau de Xeres 8. quentos 485. v. marau.

Le Bailliage dit de Serrat 1. quento 965. v. marau.

Le Bailliage de Monſon 2. quentos 276. v. marau.

La ville de Palerice, & la Prouince de Campos payent tous les ans de Tiers & d'Alcauales 16. quentos 940. v. marau.

La ville de Carion 4. quentos 910. v. marau.

Les tourges de Pierre Aluarez de Vega 655. v. marau.

La ville de Sahyſon 2. quentos 125. v. marau.

La ville de Sardaigne 1. quento 13. v. marau.
Le Bailliage de Perine 178. v. marau.
Le Bailliage de Campo aux montagnes 1. quento 730. v. marau.
La vallee de la Mirande aux montagnes 557. v. marau.
Les quatre villes dites de la coste, c'est à sçauoir S. André, Laredo, Castro de Vrdiales, & S. Vincent payent tous les ans 3. quentos 345. v. marau.
La Principauté d'Austurie & la ville d'Ouiedo 12. quentos 345. v. marau.
La ville de Lugo du Royaume de Galice, auec le lieu de son Eueſché paye tous les ans 4. quentos 137. v. marau.
La ville de Mondeñendo du Royaume de Galice 1. quento 132. v. marau.
La ville de S. Iacques ou Compostelle auec le territoire de son Archeueſché paye 18. quentos 212. v. marau.
La ville de Muy, & sa iurisdiction en Galice 5. quentos 828. v. marau.
La ville de Pont Ferare en Galice 1. quento 975. v. marau.
La ville de Leõ, & les lieux de sõ territoire & de sõ Eueſché 6. q. 350. v. m.
L'Eueſché de la ville d'Astorgue au Royaume de Leon 2. qu. 455. v. mara.
Les villages, ou lieux de l'Abbaye de Leon & d'Astorgue 797. v. marau.
Les parroisses de Sale en la Principauté d'Asturie 231. v. marau.
La ville de Zamore, & son territoire 15. quentos. 525. v. marau.
La ville de Toro & sa iurisdiction 11. quentos 112. v. marau.
La ville de Vienne de la Duché d'Ossoune 62. v. marau.
La ville de Gnyrene 2. quentos 335. v. marau.
La ville de Brasil de la Coma 250. v. marau.
La ville de Salamanque, & son territoire 24. quentos 345. v. marau.
La ville de Rodrigo, & sa iurisdiction 14. quentos 345. v. marau.
La iurisdiction de Trigeros 417. v. marau.
La ville d'Olmillo 47. v. marau.
La ville de Tordesillas, & son territoire 2. quentos 600. v. mara.
Valladolid, & son territoire 29. quentos 730. v. marau.
La ville de Tordo humos 827. v. marau.
La ville de Medina del Campo, & sa iurisdiction 31. quentos 149. v. mar.
La ville d'Olmoda, & son territoire 2. quentos 149. v. marau.
La ville de Naua, & les sept Eglises 333. v. marau.
La ville de Madrigal 682. v. marau.
La ville d'Arenalo, & son territoire 5. quentos 310. vn marau.
La ville d'Aile, & son territoire 19. quentos 395. v. marau.
La ville de Segouie auec sa iurisdiction 12. quentos 470. v. mar.
La ville d'Arandale Duero, auec sa iurisdiction 3. quentos 330. v. marau.
La ville de Roa 1. quento 515. v. marau.
La ville de Gumiel de Yzan, qui est au Duc d'Ossoune 154. v. marau.
La ville de Spuluede, & son territoire 3. quentos 540. v. marau.
La ville de Sorie, auec sa iurisdiction 10. quentos 282. v. marau.
La ville & l'Eueſché d'Osme, auec son territoire 4. quentos.
La ville d'Agrede, & Tarasone 2. quentos 83. v. marau.
La ville de Molina, & sa iurisdiction 5. quentos 792. v. marau.
La ville de Siguence, & sa iurisdiction 3. quentos 662. v. marau.
La ville de Cuenca, & sa iurisdiction 24. quentos 645. v. mara.
La ville de Huete, auec son territoire 17. quentos 916. v. marau.

La ville de Villarexo de Fuentes 2. quentos 517. v. marau.

La Prouince qu'on nomme le Marquisat de Villene, c'est à sçauoir les villes de Timihilha, Abasette, la Rode, S. Clement, & la ville de Villene, & sa iurisdiction 13. quentos 503. v. marau.

La ville de Beaumont paye seulement le tiers, pource que les Alcauales appartiennent au Marquis 476. v. marau.

La ville de Murcie, & sa iurisdiction 14. quentos 820. v. marau.

La ville de Lorque, & sa iurisdiction 5. quentos.

Cartagene, & sa iurisdiction 2. quentos.

Alcaras, & sa iurisdiction 16. quentos 984. v. marau.

Segura de la Sierra auec sa Prouince, & le territoire des maistres de Sainct Iacques 11. quentos 91. v. ma.

Villeneufue des Infants, & sa prouince nommee el campo de Moryel appartenant aux Cheualiers de S. Iacques 8. quentos 664. v. marau.

Ocagne, & la prouince nommee Castille, des Cheualiers de S. Iacques. 23. quentos

Guadalajara, & sa iurisdiction 11. quentos 64. v. marau.

Les villes de Pios, & Poso 160. v. marau.

La ville d'Almonasid, & la prouince de Sorite qui est des Cheualiers sainct Iacques 1. quento 188. v. maru.

Les villes d'Vzede, Talamanque, Tordelagane, auec le territoire, qui appartiennent à l'Archeuesché de Tolede 18. quentos 250. v. marau.

Les villes de Yepas 423. v. marau.

Alcala de Henarez, & sa iurisdiction, auec la ville de Briuega, qui sont de l'Archeuesché de Tolede 16. quentos 250. v. marau.

Madrid, & sa iurisdiction 23. quentos 250. v. marau.

La Comté de Puno en Rustro 1. quento 262. v. marau.

Les villes du Cubas, & Grignon, qui ont pour leurs Seigneurs ceux de Mendozze, à qui elles payent les Alcauales, donnent pour le tiers au Roy d'Espagne 117. v. marau.

La ville Galapagar qui est au Duc de l'Infantazgo 160. v. marau.

La ville d'Illescas 2. quentos 297. v. marau.

La ville de Tolede, & ses membres 73. quentos.

Les renenus des montagnes, qui sont payez par les maistres des troupeaux, qui vont en l'Estremadure pour paistre, rendent 19. quentos 503. v. marau.

Les villages du Prieuré de S. Iean 7. quentos 55. v. marau.

La ville d'Almagro, & sa prouince qui se nomme de Campo de Calatraua. 7. quentos 120. v. marau.

Plus les Alcauales des herbes qui sendent là mesme rendent au Roy d'Espagne 3. quentos 438. v. marau.

Ciudad Real 4. quentos 150. v. marau.

Les villages assis en la contree nommee Archidiaconat de Talauere de la Rey 14. quentos 326. v. marau.

Plaisance, & sa iurisdiction, & les villages qu'on nomme de l'Archidiaconat 18. quentos 475. v. marau.

Truxille, & son territoire 13. quentos 224. v. marau.

Caceres, & son territoire 7. quentos 850. v. marau.

Badajos, & sa iurisdiction, & Prouince 9. quentos 972. v. marau.

Alcantare,& son territoire, qui appartient aux Cheualiers d'Alcantare 9. quentos 403.v.marau.

Plus les herbes qui se vendent aux mesmes lieux rendent au Roy toutes les annees 3.quentos 481.v.marau.

La prouince de Serne des Cheualiers d'Alcantare 7.quentos 570.v.marau.

La ville de Meride & son territoire en la prouince de Leon appartenant aux Cheualiers de S. Iacques 21.quentos 234.v.marau.

La ville de Fuente El Maestro en la prouince de Leon des Cheualiers de S. Iacques 6.quentos 973.v.marau.

Guadalcana & son territoire des Cheualiers S.Iacques 3.quent.305.v.mar.

Xerez de Badajos sous les Cheualiers de sainct Iacques auec son territoire 7.quentos 100.marau.

Le reuenu du territoire de ladite ville 2.quentos.

Les villes de Palme & de Guelues sous leurs Comtes 235.v.marau.

Les villes de Teuar,& d'Ardales qui sont du Marquis d'Ardales 235.v.ma.

La ville de Lerena,& son territoire en la prouince de Leon sous les Cheualiers de S.Iacques 3.quentos 125.v.marau.

La ville de Cadis 8.quentos 452.v.marau.

Les reuenus de Cadis qu'on nomme Almadraues, c'est à dire la pesche des Tons 3.quentos 35.v.marau.

La ville de Gibraltar paye seulement le Tiers, & est exempt du reste, & pour ces Tiers elle donne 1.quento 500.v.marau.

Xerez de la Frotera,& sa iurisdiction 21.quentos 50.v.marau.

La ville de Carmone 9.quentos 450.v.marau.

Les villes de Lore, & de Setefille 680.v.marau.

La ville d'Ecye auec les faux-bourgs 15.quentos 500.v.marau.

La ville de Cordouë,& son territoire 48.quentos 995.v.marau.

Les lieux appellez Realengos de Cordouë 17.quentos 316.v.marau.

La ville d'Anduxar, & son territoire 4.quentos 800.v.marau.

La ville de Vviede,& sa iurisdiction 11.quentos 346.v.marau.

La ville de Baça 17.quentos 316.v.marau.

La ville de Quexado 1.quento 415.v.marau.

L'Adelantad de Careola 6.quentos 885.v.marau.

La Comté de sainct Estienne 1.quento 340.v.marau.

La ville de Martes, & son territoire qui est aux Cheualiers de Calatraue des membres d'Andaluzie 11.quentos 436.v.marau.

La ville de Iaen,& son territoire 15.quentos 909.v.marau.

La ville de Grenade & son territoire 42.quentos 910.v.marau.

La soye du Royaume de Grenade valoit autresfois; c'est à sçauoir auant que les Mores en fussent chassez, 42.quentos: maintenant elle rend seulement au Roy 22.quentos.

Les reuenus d'Aguele,& d'Auisses au Royaume de Grenade 2.quentos. 750.v.marau.

Les villes de Loxes, & Alhame du Royaume de Grenade 3.quentos 650.v.marau.

La ville de Baça en Grenade 10.quentos 626.v.marau.

Guadix au Royaume de Grenade 6.quentos 396.v.marau.

Almene ville du Royaume de Grenade 3.quentos 80.v.marau.

Almunecat, Mutril, & Salabrene au Royaume de Grenade 2. quentos 643.v. marau.

Malaga ville de Grenade 16 quentos 269.v.marau.

Velez Malaga ville du Royaume de Grenade 3. quentos 519.v.marau.

La ville de Pluchene 410.v.marau.

La ville de Ronde, & sa iurisdiction 5 quentos 334.v.marau.

L'Isle de Canarie rend tous les ans 4.quentos 850.v.marau.

L'Isle de Teneriffe 3.quentos.

L'Isle de Palme 2 quentos.

La taille qui est deuë annuellemẽt par les Royaumes d'Espagne vaut 104. quentos.305.v.marauedis. Et ceste taille est repartie par toutes les Prouinces, terres, & villes, entre le peuple, à cause que les nobles feudataires, & les Cheualiers en sont exempts. On y est cottisé selon les biens qu'on tient.

Les peages par terre des Royaumes de Valence, Arragon, & Nauarre, qui doiuẽt estre payez de toutes les choses qu'on porte en ces Royaumes tãt pour l'entree que pour la sortie rendẽt au Roy d'Espagne 49.quentos.35.v.marau.

Les ports secs, ou passages du dedans du pays tant à l'entree qu'à la sortie, qui tendent du Royaume de Portugal aux terres d'Espagne nommee de Castille donnent tous les ans des disme des choses qu'on y porte & qu'on en emporte 34.quentos 155.v. marau.

Les laines qu'on emporte tous les ans d'Espagne aux autres lieux, rendent pour chaque sac) qui vaut presque dix arobes, & l'arobe est comptee pour 25. liures (deux ducats pourueu qu'elles soient de ceux du pays : car les estrangers payent 4.ducats, & le tout rend 53. quentos 586.v.marau.

La somme d'Almoxarif de Seuille, que la ville afferme du Roy d'Espagne rend de ferme 154. quentos 309. v. marauedis tous les ans. On nomme ainsi les dismes de toutes les marchandises de Flandres, France, Angleterre, Portugal, Italie, & autres lieux.

L'Almoxarif des Indes Espagnoles, que la ville de Siuille a affermé, où toutes les marchandises receuës dans les nauires de Seuille, & qui doiuent estre portees donnent la vingtiesme, & estans portees aux Indes sont contraintes de donner vn autre vingtiesme, & le tout fait. 67.quentos.

Les reuenus que le Roy d'Espagne tire de la monnoye d'Espagne, c'est à sçauoir de chaque marc d'argent, ou de six ducats d'argent, qu'on fait aux lieux où l'on bat la monnoye, vn real, & cela s'appelle El Señoreaxo de la Moneda, ou le droit de la monnoye, & la monnoye de Seuille portent autant que tous les autres ensemble : & tout rend au Roy d'Espagne toutes les annees. 22.q.

Le Roy d'Espagne a affermé aux Fonces d'Ausbourg les maistrises de S. Iacques, Calatraue, & Alcantare pour le prix de 98.quentos toutes les annees & ce sont seulement les gabelles, & les dismes du froment, du vin, de l'huyle, & des autres choses dont les maistres souloient iouyr, sans comprendre en cecy les Alcauales, & les Tiers, comme il a esté dit.

La puissance de ces maistres souloit estre grande, & s'estendoit par plusieurs Prouinces ; mais maintenant ceste charge est en moins d'estime, depuis que les Roys d'Espagne ont pris la maistrise, & que par ce moyen ils en tirent peu a peu tous les reuenus.

Dauantage le Roy d'Espagne a affermé les herbes, & les pasturages desdicts maistres, & il tirent tous les annees de ceste ferme 37. quentos.

Il a affermé encor le vif argent d'Almale de Sierra Morena au champ de Calatraue, & reçoit de cela. 73.quantos.

Les bulles des Papes tous frais fais rendét au Roy d'Espagnes 200.quétos.

Ce qu'on nomme subside, que le Clergé donne de reuenu taxé des benefices pour faire la guerre aux infidelles, & autres, rend tous les ans. 65. quentos.

Dauantage tous les Eues ques & toutes les Eglises d'Espagne donnent au Roy pour la guerre contre les infidelles 110. quentos. Ce reuenu se nomme El excusado, octroyé au Roy d'Espagne par la bulle du Pape, afin qu'il luy soit loisible de dismer le forment, milet, vin, huille, & autres fruicts du Clergé, & des Eglises, & le Clergé donne ceste somme au Roy tous frais faits.

La mine de Guadalcana en l'Estremadure en Sierra Morena rendoit autresfois 178. quentos d'argent : mais estant auiourd'huy diminuee on ne la sçauroit presques taxer.

Les terres de toute l'Espagne payent tous les ans au Roy certaine imposition qu'on nomme exercice pour les esclaues, & les galeres, & cecy fait la somme de 7.quentos 150.v. marauedis,

Le reuenu nommé de la Moneda Forera, pour lequel chaque feu est contrains toutes les annees de payer 7. Marauedis de quelque condition qu'on soit, rend au Roy d'Espagne. 9. quentos 656.v. marauedis.

Ce qui vient au Roy tous les ans des Indes Espagnoles fait la somme de 300. quentos.

Le Royaume de Nauarre rend au Roy toutes les annees 35. quentos 500. v. marauedis.

Les Royaumes de Valences, Arragon, & Cataloigne donnent au Roy outre d'autres tributs. 75. quentos.

Les Isles de Sardaigne, Majorque & Minorque ne rapportent rien au Roy d'Espagne, pource que les reuenus de ces lieux sont consommez à les garder, & d'ailleurs ils ne sont gueres riches.

Le Royaume de Sicile porte au Roy d'Espagne toutes les annees 375.qué.

Le Royaume de Naples, & les terres de la Poüille & Calabre portent 450. quentos.

La Duché de Milan. 300.quentos.

La Bourgógne & la Flandre souloient porter au Roy d'Espagne 700.quen.

La ferme ou le reuenu des cartes à ioüer qu'on vend par toute l'Espagne rend 20.quentos. Car le Roy d'Espagne tire vn real de chaque jeu.

Les sarges de Florence qu'on porte en Espagne payent au Roy 10. quentos. Car il faut payer pour chaque piece six ducats.

Le reuenu du Roy d'Espagne estoit tel l'ánee 1578. lors que le Roy d'Espagne n'estoit encore Roy de Portugal. A raison dequoy nous mettons à part les reuenus de la Couronne de Portugal. Et tous ces reuenus ensemble reuiennent à 13. millions d'or, & 48. Vooo. ducats, & le ducat vaut vnze reals d'Espagne. Voila les reuenus du Roy d'Espagne, sans compter ceux de Portugal qu'il possede auiourd'huy.

Les Royaumes compris sous le nom d'Espagne, proprement de Castille sót ceux qui s'ensuiuent, Leon, Arragon, Castille, Nauarre, Grenade, Tolede, Valence, Seuille, Cordouë, Murcie, Iaen, Galice, Gibraltar, Cataloigne.

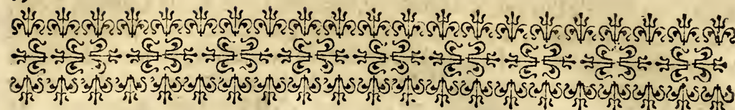
Les Royaumes, Prouinces, & villes qui s'assemblent aux Estats d'Espagne, sont les Royaumes de Leon, Seuille, Tolede, Grenade, Cordouë, Murcie,

Iaen : les villes de Burgos, Salamanque, Segouie, Sorie, Auile, Cuenca, Toro, Zamora, Guadalajara, & ces villes sont toutes Eueschez. De celles qui n'ont point d'Euesque, ou des lieux qui sont ceints de murailles, ou non, il n'y en a que deux que l'on reçoiue en l'assemblee, & qui ayent voix, c'est à sçauoir Madrid & Valladolid. Les autres Royaumes, c'est à sçauoir, d'Arragon, de Nauarre, de Valence, & de Cataloigne, ont leurs Viceroys, & Gouuerneurs à part, qui commandent auec le Conseil du Roy, comme les Viceroys de Sicile, & de Naples, & le Gouuerneur de Milan.

Reuenus de la Couronne de Portugal.

LEs reuenus ordinaires de la Couronne de Portugal passent tous les ans vn million d'or, & cent mille ducats. Les reuenus des Cheualiers de Portugal, dont le Roy est auiourd'huy grand Maistre, & ausquels appartiennent les Isles Açores, de Madere, de Cap verd, de S. Thomas, & du Prinçe, sont tous les ans de 200. V. mille ducats; Le reuenu de la mine qui appartient aux Cheualiers nommez de Christ, porte tous les ans 100. V. mille ducats. Le reuenu des espiceries, & autres choses des Indes Orientales, rendent tous les ans 600. V. mille ducats, c'est à dire 18. tonnes d'or. Il faut entendre que cecy se tire des peages, & impositions des marchandises: car les autres reuenus, & fruicts de la terre sont aisément consumez pour sa garde, & deffence. Doncques les reuenus de la Couronne de Portugal, & des terres qui luy obeyssent font 200. V. mille ducats, c'est à sçauoir, 66. tonnes d'or.





DISCOVRS DE L'ESTAT DV DVC DE LORRAINE.

SOMMAIRE.

1. LOrraine jadis nommée Austrasie : Origine du mot Lorraine, ses limites, & les principales riuieres qui arrousent ce pays. 2. Villes capitales de la Lorraine. 3. Les Comtez. 4. Les Seigneuries. 5. Fertilité & abondance en vin, bains, salines, diuers metaux, pierre d'Azur, poissons & carpes de trois pieds de long. Caßidoines d'admirable grandeur, miroirs & ouurages de verre. 6. Naturel & humeur des Lorrains, tenant du François & de l'Allemand. 7. Richesse des habitans consistans au trafic des pierres d'Azur, des perles, des miroirs & verres, des Caßidoines, des toilles, des mines d'argent & des salines. 8. Reuenu du Duc de Lorraine en quoy consiste, & à combien se mõte tous les ans. 9. Forteresses de Lorraine, ses voisins & alliez. 10. Denombrement & Catalogue des Ducs qui ont cõmãdé en la Lorraine. 11. Genealogie de la maison de Lorraine.



1. LOuys le Debonnaire eut quatre fils, qui ayans meu la guerre contre leur pere, partagerent entr'eux toutes ses principautez; tellement que Lothaire son fils aisné eut pour sa part l'Empire, l'Italie, la Gaule Narbonnoise, & tous les pays qui furent apres compris sous le seul nom de Lorraine : Louys l'Allemagne : Charles la France depuis la Meuse iusques à la mer Oceane : & Pepin l'Aquitaine. Lothaire eut outre Louys qui luy succeda en l'Empire, vn autre Lothaire, qui demeura Roy de Lorraine. Et ce pays que les Allemands nommerent *Lotar-rik*, ou *Lot-reych*, ou *Lotharij regnum*, en Latin, fut transformé en ce mot de *Lotharingia*, par corruption du mot, & ceux du pays le nommerent Lorraine pour le faire plus court. On tient que les bornes de la Lorraine estoient autresfois plus grandes, & qu'elle fut nommee Austrasie, & diuisee en haute & basse, contenuë entre les riuieres du Rhin, de l'Escaud, & de Meuse, & par ce moyen la basse a diuers noms aujourd'huy, & est sujette à beaucoup de Princes, & la haute retient le nom de Lorraine.

Elle a maintenant pour ses limites du costé du Leuant l'Alsace, & ce qui se

nomme d'vn nom particulier Westrasie; du Midy la Bourgongne, du Couchant la Champagne, & du costé du Nord la forest d'Ardenne, & rencontre aussi-tost apres ceux de Luxembourg, de Treues, & des pays voisins, qui ont esté jadis des parties de la Lorraine. Ce pays est arrousé des riuieres de Meuse, Moselle, Sare, Voloy, Mortane, Meurtre, Selle, Hide & quelques autres. La Moselle, & la Sare y coulent pour la plus grande partie, les autres l'arrousent toutes entieres sans s'aller desroger dehors. La Moselle prend sa source en la montagne de Vogese, assez pres de la source de la Saone, vn peu au dessus du bourg qu'on nomme Bussan, & ayant passé par les villes de l'Estraye, Remiremont, Espinal, Charmes, & Bayon, s'en va droit à Toul, puis à Fruard, & par le pays Messin, & de Treues se va rendre dans le Rhin à Confluence. Lucius Verus fit dessein du temps de l'Empereur Neron, de joindre la Moselle & la Saone par le moyen d'vn canal, afin que les armees vinssent d'Italie par mer, puis estans portees par le Rhosne, & par la Saone, s'allassent rendre par ce canal dans la Moselle, puis dans le Rhin, & de là dans la mer Oceane; & les difficultez des chemins estans ostees, on peut aisément voyager du Ponant au Nord, ainsi que dit Corneille Tacite. La Meurtre ayant receu beaucoup de riuieres, s'approche peu à peu de la Moselle en lieu plain parmy des prairies, & luy fait compagnie par vn assez long espace, n'y ayant que bien peu de terre entre les deux canaux, iusques à ce qu'aupres de Cődé, qui est à main droicte, elle se mesle auec la Moselle, qui reçoit aussi la riuiere de Selle pres de Mets.

La ville capitale de Lorraine c'est Nancy, demeure presque ordinaire des Ducs. Elle n'est pas grãde, mais elle est en vne assiette agreable, & commode, & le Palais des Ducs est assez beau. On y void l'Eglise de S. George, où est le tombeau de Charles le Hardy Duc de Bourgongne tué par les Suisses, & Lorrains, en vne bataille l'an mil quatre cens septante-sept. Il y a dans la mesme Eglise de S. George quelques tombeaux des Ducs de Lorraine sans inscription. Il y en a de mesme en quelques autres Eglises; car ils n'ont point de lieu particulieremẽt destiné pour cét effect. La meilleure partie des derniers Ducs est à S. François, qui est de l'autre costé du Palais. On y peut voir le superbe tombeau de René, qui vainquit Charles Duc de Bourgongne, & c'est là mesme que sont enterrez le Duc Anthoine, & son fils François, & Claude de Valois femme de Charles, & fille de Henry second. La Meurtre passe du long des murailles de Nancy, pres duquel on void le lieu où mourut le dernier Duc de Bourgongne, pres d'vn ruisseau lequel il vouloit passer. Pour tesmoignage de cecy il y a vne Croix de pierre auec vne inscription en François sur vne lame d'airain. Vn peu au dessus, au lieu où l'on dit que la bataille fut donnee, il y a vne Chappelle qu'on nomme des Bourguignons, auec le Cimetiere, & vne table d'airain, où il y a des vers François pour memoire de ceste bataille. II.

Apres Nancy on met le lieu de sainct Nicolas, qui s'est peuplé pour la reputation qu'il a d'auoir des reliques de sainct Nicolas, & ce lieu est tellement grand aujourd'huy, qu'il ne semble pas vn bourg, ains pourroit estre nommé l'vne des meilleures villes de Lorraine, s'il estoit clos de murailles, tant les maisons y sont bien basties, & les ruës belles, & tant il y a de peuple: mais on l'estime principalement à cause de la marchandise, & des artisans, & ouuriers de toutes sortes. III.

A vne petite lieuë de Nancy on void Fruart, à trois lieuës loing Ormes, à vn peu d'auantage Bayon, & Luneuille, & à quatre lieuës loing de Pont à Mous-

son celebre pour son Vniuersité, & Gerbeuilier ; puis Charmes, Chastenoy, Moranges, & Vaucouleur, d'où estoit Ieanne la Pucelle, qu'on a nommee d'Orleans, puis Maxen sous Bresse, Dompierre, Deneure, Hodon Chasteau, Rameruille, Raon, Bellemont, Neuf-chasteau, Mugstat, Marchainuille, Espinal, Bruyeres, d'Arnez, Ormant, Walderfing, Beaurains, & à treize lieuës de Nancy Vaigny, & à quatorze l'Estraye.

IV. Les Comtez de Lorraine sont Vaudemont, qui est à cinq petites lieuës de Nancy; Chaligny à demie lieuë de Nancy, Amance à sept lieuës loin de Mets vers le Midy, qui estoit autresfois la Chancellerie de Lorraine; Richecourt assez pres du lac qu'on nõme la Garde lac, d'où coule vne riuiere qui se mesle à la Meurtre entre S. Nicolas, & la ville de Rosieres; Remiremont à main gauche de la Moselle qui fait là vne Isle, aux parties plus Meridionales de Lorraine. La Mothe assis sur vne riuiere qui se rẽd aussi-tost dans la Moselle,

Les Seigneuries de Lorraine sont Marsal assez pres du lac Lindere, où il y a vne Isle auec la ville de Techenful, Remeruille à trois milles loing de Nancy, S. Bellemont, Ramberuille, Hombarg, Mariemont, Sandacourt. Au reste il faut mettre auec la Lorraine le Barrois, qui s'estend iusques à Neuf-chastel. Sa ville principale est Bar le Duc, ainsi nommee pour difference des villes de Bar sur Seine, & Bar sur Aube. Ses autres villes sont la Motte, Liny, & Arq, & il y en a encores quelques autres, mais elles ne meritent pas qu'on s'y amuse. En fin ceste Duché en y comprenant le Barrois, a quatre iournees d'estenduë depuis Asteney iusques à Darné, & trois depuis Bar le Duc iusques à Biche.

QVALITÉ.

V. Combien que la Lorraine soit iointe, & entrelassee à des montagnes, & des forests, toutesfois elle n'a besoin des autres Prouinces, & porte assez de froment & de vin pour sa prouision. Elle produit diuers animaux. Elle a force estangs qui abondent en poisson, & auec cela des bains qui doiuent estre fort estimez, & des Salines dont le sel est assez passable. Elle produit diuers metaux, comme de l'argent, du cuiure, du fer, de l'estain, & du plomb, & elle ne manque pas mesme de perles qu'on pesche au pied du mont Vogese, autrement le mõt des Faucilles. On y trouue aussi des pierres que les habitans nomment d'azur, ou d'azul. Il y vient aussi de la matiere dont on fait les miroirs, & les ouurages de verre, & telle qu'il ne s'en trouue point de semblable aux autres Prouinces de l'Europe. Il y naist aussi des Cassidoines d'admirable grandeur, tellement qu'on en fait des pieces de fort belles coupes. Dauantage il n'aist en Lorraine de fort beaux cheuaux, dont il y en a beaucoup qui valent les cheuaux Turcs, & ceux du Royaume de Naples. La Moselle porte grande quantité de saumõs, de perches, de tanches, d'alauses & d'autres poissons. Il y a entr'autres choses vn lac, qui a quatorze lieuës de tour, où l'on trouue des carpes de trois pieds de long, qui sont d'vn goust extrémement agreable.

MOEVRS.

VI. Combien qu'il puisse sembler que i'ay comprins les mœurs des Lorrains parmy celles des François, toutesfois il ne sera mal à propos d'en dire icy particulierement quelque chose. Les Lorrains sont mestiz, ou meslez en maniere de mœurs, & pour parler plus clairement, tiennent vn peu du François,

& vn

& vn peu de l'Alemand. Ils ont quelque partie de la courtoisie, & ciuilité du François : mais ils n'ont pas son air, ny sa gentillesse, & sont vn peu rudes en conuersation, & d'vne certaine façon qui ne seroit pas receuë en la Cour de France, ny mesme parmy ce qui est de plus galant aux pays qui sont esloignez de la Cour. Et c'est en cecy qu'ils n'ont peu se guarantir entierement de la contagion du voisinage des Alemands, lesquels ils imitent aussi pour la plus grande partie à boire d'autant, & à passer les iournees entieres à faire caroux. Il sort d'assez bons soldats de Lorraine, & i'en ay veu des troupes qui ne faisoient pas mal leur deuoir. Le peuple y est assez franc, & n'est si corrompu qu'en beaucoup d'autres Prouinces, & s'il y en a quelqu'vn qui vueille faire le fin, ses ruses sont recogneuës pour peu subtiles : car les esprits n'y sont pas des plus deliez, combien qu'il s'y trouue quelques habiles gens de mesme qu'aux autres pays que l'on tient encores plus rudes. Les gentilshommes y sont bons, francs, & veritablement nobles, & quelques-vns d'entr'eux viuent presque à l'Alemande, les autres taschent de former leurs actions à la Françoise. Sur tout la Cour du Duc de Lorraine s'efforce d'imiter en toutes choses celle de France. Aussi y a-il pour ce qu'elle contient, de bien galants hommes, & fort polis, & parmy ce nombre beaucoup de François qui se sont mis à la suite, & ont affectionné le seruice du Duc. Quant à ce Prince, ce seroit superfluité de vouloir dire ses perfections, puis que l'on sçait assez les belles qualitez de ceux de la maison de Lorraine, qui naissent tous auec tant de courage, & de gentillesse, qu'ils sont admirez de ceux qui les voyent, & n'estonnent moins ceux qui ne les voyent pas par la reputation qu'ils ont acquise, & qu'ils conseruent entiere par leurs actions, où la courtoisie, & la generosité paroissent ordinairement auec tant d'esclat, que celuy qui ne les estime, & ne les louë, est plein d'enuie, ou de haine, ou manque de paroles pour les exprimer, ou d'esprit pour les recognoistre.

RICHESSES.

LEs habitans font aujourd'huy vn grand profit des pierres d'azur qui se trouuent en Lorraine, & des perles que l'on pesche aussi au pied du mont Vogese. Et ils ne tirent aussi peu d'argent de la matiere qu'ils ont pour les miroirs, & les verres, de mesme que de leurs Cassidoines, qui sont belles au possible, & propres à faire des beaux vases. Les cheuaux de Lorraine portent pareillement vn grand profit à leurs maistres qui en vendent en assez grand nombre. Les Lorrains font aussi beaucoup d'argent de leurs toiles, & de leurs ouurages qu'ils portent vendre par toute la France, par l'Allemagne, & ailleurs. Et les mines d'argent rendent aussi ceste Prouince assez riche. VII.

Le Duc de Lorraine tire de son pays cinq cens mille escus, voire dauantage. Il y a six salins qui luy valent deux cens mille escus toutes les annees. La pesche du lac qui a quatorze lieuës de tour, ainsi que nous auons dit, luy porte enuiron vingt-mille liures, & le reste de son reuenu vient des bois, grains, prairies, mines d'argent, & choses semblables. Le peuple n'y est nullement foulé de tailles : à raison dequoy il vid en repos, & deuient de iour en iour plus riche. VIII.

FORCES.

IX. LA principale forteresse de Lorraine, c'est la ville de Nancy, qu'on commença d'agrandir, & fortifier à la Royale l'an 1587. Pource que le Duc craignant que les Allemands, qui passerent alors en France auec vne grosse armee qui sembloit deuoir faire tout trembler, ne luy ruinassent son pays, & sa ville, ceignit les faux-bourgs de muraille, augmenta le tour de la ville de Nancy, & la mit en estat de deffence auec vne telle promptitude, qu'il pensa qu'elle suffiroit pour éuiter vn si grand orage, & pour fuyr d'estre à la discretion de ceste nation, qui pensoit lors que tout luy estoit de bonne guerre. Le Duc y a faict trauailler depuis à bon escient, tellement que c'est vne bonne place, & bien fortifiee à la moderne. Il y a dans Nancy vn Arsenal aussi plein d'armes, & de munitions, qu'aucun qui se trouue presque en Europe. Bar le Duc a vn bon Chasteau, qui est entre la haute & la basse ville. Il y a quelques autres places assez considerables sur la frontiere, mais qui sont petites. Ce Prince se peut sur tout asseurer de ses gens, qui luy sont extrémement affectionnez, & ne manquent nullement de courage. De sorte que s'il est besoin de manier les mains, son pays estant peuplé comme il est, & fourny de bons hommes, sans doute il donneroit de la peine à celuy qui le viendroit attaquer: mais il est hors de crainte de ce costé-là, veu qu'il est en fort bonne intelligence auec les Princes Allemands, tant ses voisins, qu'autres.

Pour le regard de l'Archiduc, outre qu'il n'a point de fusee à demesler auec luy, & qu'il n'a nulle sorte de suject qui le puisse conuier à entreprendre contre ce Prince, il a encores les Estats du Pays-bas, qui ne sont du tout paisibles, & qui branslent encores au manche: si bien qu'il a plus besoin de conseruer la paix auec ses voisins, que de la rompre. Aussi n'y a-il nulle apparence que cela se face. Et quant au Roy d'Espagne qui luy est voisin à cause de la Franche-Comté, il n'a pretention qui le puisse porter à s'essayer d'offencer ce Prince, & pour le trencher tout court, l'vn ny l'autre, n'y penseroient iamais, sçachant l'estroicte amitié, & alliance qu'il a contracté auec le Roy de France Henry le Grand, de qui il auoit espousé la sœur vnique Madame Catherine de Bourbon, Princesse doüee de beaucoup de vertus, & de merites, qui deceda l'an mil six cens quatre, au grand regret de tous ceux qui cognoissoient combien elle estoit accomplie. Tellement que l'appuy d'vn si grand Roy, & de son alliance, feroit tousiours perdre à ces deux Princes la volonté d'attaquer ce Duc, encores qu'ils l'eussent conceuë. Et quant aux autres petits Princes ses voisins, ils ont plus de besoin de penser à la conseruation de leurs terres, qu'à se ruer sur celles d'autruy, & leur foiblesse, & leurs petits Estats font que ce Duc demeurera tousiours de ce costé-là sans crainte, aussi bien que sans enuie, puis qu'il les surpasse en moyens, en forces, en amis, & en estenduë.

LES DVCS DE LORRAINE.

LA Lorraine a eu autresfois des Roys, qui commandoient à vne estenduë de pays beaucoup plus grande, que n'est celle que l'on void sous la puissance du Duc qui est à present. Quant à la succession de ces Ducs, elle a esté fort souuent interrompuë. Le premier qui fut ordonné Duc se nomma Charles, & le second fut Othon, du temps duquel la Lorraine fut separee de l'Alsace, & l'Alsace erigee en Langraf. Cét Othon mourut enuiron l'an 1020. Il eut pour successeur: X.

Godefroy son fils, qui mourut l'an 1070. Cestuy-cy eut pour successeur:

Godefroy le Bossu, qui fut tué l'an 1076.

Lors l'Empereur Henry IV. bailla ceste Duché à son fils Conrad, mais elle fut depuis renduë à la maison de Godefroy, c'est à sçauoir à son nepueu de par sa sœur, qui fut Godefroy de Billon Roy de Ierusalem.

Baudoüin son frere luy succeda au Royaume, & en la Duché, & apres luy le troisiesme frere nommé Eustache. Toutesfois quelques-vns disent qu'apres Baudoüin Henry de Limpurg occupa par force la Duché, & fut le septiesme Duc, l'an 1106.

Apres cela l'Empereur Henry V. bailla ceste Duché à Guillaume Comte de Louuain, qui eut pour successeurs:

Theodoric son fils.

Thibaud fils de Theodoric, auquel succeda.

Frideric, sous qui le pays de Brabant fut separé de la Lorraine.

Apres Frideric vn certain Matthieu fut Duc, qui laissa apres luy son fils nommé Simon, & vn autre fils nommé Frideric, qui mourut l'an de grace 1239. Cestuy-cy eut pour successeur:

Mathieu son fils, puis

Frideric fils de Mathieu, & apres Frideric

Thibaud son fils, qui mourut l'an 1311.

Frideric fils de Thibaud.

Raoul fils de Frideric, qui mourut l'an 1346.

Iean fils de Raoul, qui espousa Sofie fille d'Ebernard Comte de Vitemberg & mourut l'an 1382. & fut enterré à Nancy, & laissa pour son successeur:

Charles son fils, qui n'eut qu'vne fille mariee à René Roy de Sicile, fils de Louys Duc d'Anjou. Cestuy-cy fut Duc de Lorraine par le moyen de sa femme. Il laissa vn fils nommé Iean, & vne fille nommee Yoland, qui fut femme de Frideric de Vaudemont.

Iean succeda à René son pere, & laissa apres luy

Nicolas son fils, qui mourut sans hoirs l'an 1464.

Alors la Lorraine paruint entre les mains de Frideric fils d'Antoine Comte de Vaudemont, à cause de sa femme Yoland fille de René Roy de Sicile. Cestuy-cy remit la Duché en la puissance de ceux de la maison de Billon, & c'est de luy que sont venus tous ceux qu'on nomme aujourd'huy de la maison de Lorraine, dont ie m'essayeray de representer icy la Genealogie.

Frideric eut pour successeur:

René Duc de Lorraine, & Comte de Vaudemont, qui ayant esté chassé de XI.

son Estat par Charles Duc de Bourgongne, la recouura auec l'ayde des Suisses faisant mourir son ennemy en vne bataille qui se donna prés de Nancy. Cestuy-cy ayant repudié sa premiere femme, fille du Comte de Tancaruille, qui estoit sterile, espousa Phillippe fille d'Adolfe d'Egmond, Duc de Guel-dres. Il mourut l'an 1508.

Antoine Duc de Calabre, Lorraine, & Bar, Marquis de Pont à Mousson, Comte de Vaudemont, & d'Aspremont, qui mourut l'an 1544.

François Duc de Calabre, Lorraine, Bar, & Guel-dres, mourut l'an 1546. ayant espousé Christine de Danemach.

Nicolas de Lorraine, Duc de Mercure, qui eut entr'autres enfãs Louyse, femme du Roy Henry III. Princesse belle, & vertueuse au possible.

Charles, Duc de Calabre, Lorraine, &c. qui espousa Claude de Valois, fille de Henry II. Roy de France.

Henry Duc de Calabre, Lorraine, &c.

Charles Cardinal de Lorraine, Euesque de Mets.

Claude de Lorraine, Duc de Guyse, & d'Aumale, le plus renommé Prince de son temps au faict de la guerre, qui espousa Antoinette de Bourbon, fille de François Duc de Vendosme.

Frãçois Duc de Guyse, qui fut tué deuant Orleans par Poltrot, & mourut l'an 1563. Sa femme fut Anne fille d'Hercule d'Est, Duc de Ferrare.

Marie premierement mariee au Duc de Longueuille, puis à Iacques V. Roy d'Escosse.

Claude Duc d'Aumale.

Henry Duc de Guyse, pere de celuy qui est à present.

Louys Cardinal de Guyse.

Charles Duc de Mayenne.



DISCOVRS DE L'ESTAT DES PAYS-BAS QVE TIENT L'ARCHIDVC ALBERT D'AVSTRICHE.

SOMMAIRE.

1. ORigine du nom des Pays-bas. 2. Sa situation & limites. Son circuit & grandeur. 3. Riuieres les plus celebres des Pays-bas : leur source & cours. 4. Diuision du pays en dix sept Prouinces, & combien il y a de villes & villages en chaque Prouince. 5. Comment elles ont esté vnies sous vn mesme Seigneur, & reduites sous la domination d'Espagne. 6. Donation des Pays-bas faite par le Roy d'Espagne Philippes II. à l'Infante sa fille en faueur de mariage auec l'Archiduc d'Austriche Albert. 7. Comme l'Archiduc prit possession des Pays-bas en faueur d'vne procuration de sa future espouse l'Infante d'Espagne. 8. Les pays qui sont aujourd'huy sous les Archiducs, & description des plus belles villes, commençant par la Flandre. 9. Description du pays d'Artois, & de ses plus celebres villes. 10. Du Cambresis & ses limites. 11. Du Haynault. 12. Du Namur. 13. De Luxembourg. 14. Du Brabant. 15. Pays-bas propres à nourrir bestail. 16. Mer des Pays-bas: ses commoditez & incommoditez. 17. Ses forests, & notamment de la forest d'Ardene. 18. Naturel des habitans des Pays-bas quel : & comme ils sont amateurs de liberté. 19. Peintres excellens és Pays-bas : & qui a esté le premier qui a meslé les couleurs auec l'huyle. 20. Le reuenu du Prince des Pays-bas à quoy se peut monter. 21. Ses forces consistans en forteresses, & vne armee entretenuë dans les garnisons. 22. La forme du gouuernement des Pays-bas: des trois Conseils du Prince & par quelles loix lesdits Conseils se conduisent. Des commissaires enuoyez par les Prouinces : & la façon d'assembler les Estats. 23. Quelle est la Religion des Pays-bas, & des Prouinces vnies. 24. Archeueschez & Eueschez des Pays-bas. 25. Catalogue des Seigneurs & Comtes de Flandres : leur regne & mort. 29. Articles de Tresue faite l'an 1609. entre l'Archiduc Albert & les Estats des Prouinces vnies.



Combien que les choses de cét Estat ayent esté cy-deuant & par plusieurs fois fort confuses & embroüillees, pour les diuers possesseurs qui ont occupé ces Prouinces, tantost separément, tantost toutes ensemble : I'espere neantmoins esclaircir le tout, & en escrire par bon ordre & sans obscurité. Car apres auoir dit en general les limites & l'estenduë de toutes ses contrees, comme il est diuisé en dix-sept Prouinces, comment & par qui ces pays ont esté vnis sous vn mesme Seigneur : quand & comment ils sont venus en la maison d'Espagne.

Ie viendray apres à particulariser qui est à present sous la puissance du Serenissime Archiduc Albert d'Austriche, & de la tres-illustre Princesse Isabelle Claire Eugene sœur de Philippes III. à present Roy d'Espagne.& comme ils sont entrez en possession dudit pays: Et d'autre part ie representeray ce que les Estats des Prouinces vnies de Pays possedent aussi. Que si ie ne contente entierement en cecy les plus curieux, au moins ie pourray leur opposer la difficulté du fait, & la peine que i'ay prise de leur satisfaire, rapportant ce que i'ay veu moy-mesme estant au pays, ou ce que i'ay appris par le discours des autres.

I. Et afin de commencer, la basse Allemagne est ainsi nommee, pource que les mœurs, la langue, & les loix de ses habitans ne different gueres de celle des autres Allemands; le nom de basse luy est donné, pource que ceste contree est plus proche de la mer que le reste de l'Allemagne, & pource aussi qu'au respect de la haute son terroir est moins esleué, & ses cãpagnes plus basses. Ceux du pays l'appellẽt en leur langue Nederiãt. On l'appelle aussi presque par toute l'Europe Flandres, en prenãt vne partie pour le tout, ou pour la puissance & splendeur de ce pays au regard des autres, ou à cause des grãds traffics, & des foires de Bruges tres-anciennes, où les marchands souloiẽt aborder de toutes parts, ou pource que ce pays estant plus proche de France, d'Espagne, d'Italie, d'Angleterre, son nom a esté cogneu & diuulgué plus que ceux des autres.

II. Or laissant ceste curiosité que ie tiens pour superfluë, de mesme que tout ce qui est de pareille estoffe, le Pays-bas a pour ses limites du Nord la mer Oceane, du Sud la Lorraine, la Champagne, de l'Est les riuieres de Meuse, & du Rhein : & de l'Oüest encore la mer, & la partie de l'Artois qui regarde la Picardie. Tout ce pays a de circuit, selon Guicardin, enuiron mille milles d'Italie, ou trois cens quarante lieuës de Flandres, & contient sept degrez & demy de longueur; c'est à sçauoir depuis le vingt-deuxiesme degré & demy iusques au trentiesme. Mais quand à la largeur il comprend cinq degrez, c'est à sçauoir depuis le quarante-huictiesme degré & demy iusques au cinquante-troisiéme & demy. A raison dequoy le Pays-bas est mis entre le milieu du septiesme climat, & le commencement du neufiesme; & en cét espace la diuersité du plus grand iour d'Esté est de trois quarts d'heure. Car au milieu du septiesme climat le plus grand iour est de seize heures, & au commencement du neufiesme il est de seize heures & trois quarts. Et ce pays contient tous les paralelles qui sont enfermez entre le seiziesme & le vingt-vniesme.

III. Les principales riuieres de ces Prouinces sont le Rhein, la Meuse, l'Escaud, & l'Ems: les moindres sont la Moselle, l'Ae, la Sambre, la Dese, Demere, Nethe, Ruer Berckel, Niers, Scarpe, Dentre, Hayne, & autres. La plus grande c'est le Rhein, duquel nous parlerons faisant mention de l'Allemagne. Quant à la Meuse elle vient du mont Vaugez non gueres loing des sources de la Seine, & de Marne, & coulant vers le Septentrion elle rase sainct Thibaud, où elle commence d'estre nauigable. De là elle passe à Verdun, & va à Mouson, & Maiserie. Et de là tournant vers le Nord elle passe à Charlemont, Bouines, Dinant & Namur, & receuant là le Sambre elle va à Stochem, Ruremonde, Ventlo, où se tournant vers l'Oüest elle borde les villes de Cuick, Graue, Rauestein, & Meghen : puis receuant au village de Herwede vne partie du Rhein, & luy donnãt aussi de ses eauës, elle se mesle auec l'Oual, & soudain ces deux riuieres gardant leurs nõs se separent & coulent chacune à part à Lauestein, où elles enferment l'Isle de Bomel, & derechef elles s'assemblent

& perdant leur nom prennent celuy de Merou, & passant en ceste sorte à Workom, & Gorchom, elles paruiennent fort grosses à Dordrecht, où ayant fait l'Isle d'Iselmonde, la Meuse reçoit son propre nom, & le retenant apres auoir passé à Roterdam, & Vlaerdingue elle se va rendre dans la mer prés de la Brile auec tant de violence, que courant encor par vn long espace elle conserue la douceur de son eau.

Quant à l'Escaud il vient du Vermandois prés de l'Abbaye de sainct Martin, puis passant paisiblement entre le Catelet, & Beaureuoir s'en va à Cambray. De là passant par le pays de Haynault il baigne la ville de Valenciennes, & deuenant nauigable, apres auoir receu la Hayne, il passe à Condé, puis grossy de la Scarpe il coule à sainct Amand, & de là tournant vers le Nord, il passe à Tournay, à Audenarde, & à Gand, où il reçoit la Lis, & la Lieue, & quelques autres eauës. De là il va en serpentant à Denremonde, où receuant le Dendre il s'achemine à Rupelmonde, & y reçoit le fleuue Rupel, & vn peu apres le Dele, puis estant ainsi gros enflé il s'en va lauer les murailles d'Anuers, & fait vn bon & asseuré port pour les nauires, puis coulant vn peu plus auant, & se fendant en deux branches, il diuise le Brabant, & la Flandre de la Zelande, veu que tournant à main gauche vers le Midy il suit les riuages de la Flandres, & prenant vn autre nom s'appelle de Hont, & de là il s'achemine à la mer du Ponant par la Zuytbeuerlande, & Walachrie; & à la main gauche ayant laissé les limites du Brabant, continuant son cours, & gardant son vieil canal se va desgorger dans l'Ocean par les riuages de l'Isle de l'Escaud. Au reste ce fleuue porte le flux de la mer iusques à Gand, qui est en contant ses destours & serpentemens, par l'espace de plus de 30. milles. Pour le regard des autres, ie remets le curieux à la lecture des Geographes sur lesquels ie semble mesme auoir desia trop enjambé.

Le Pays-bas contient dix-sept Prouinces, à sçauoir quatre Duchez, Brabant Limbourg, Luxembourg, & Gueldre; huict Comtez, Hollande, Zelande, Flandres, Artois, Haynault, Namur, Zutphen, & le Marquisat, du S. Empire & cinq Seigneuries, à sçauoir Malines, Vtrecht, Frise, Oueryssel, & Grouninge. Elles sont nommees dix-sept Prouinces, pource qu'on en a donné dix-sept tiltres aux Princes, & ne s'en peut dõner autre raison de ceste appellatiõ, bien qu'il y aye dauantage de Prouinces. Aux generales assemblees tous les pays ne sont pas conuoquez, ne donnent pas leurs voix ny ne contribuent pas selon cét ordre aux impositions generales. Car le Marquisat du sainct Empire d'Anuers n'est point compté entre les Prouinces, la Duché de Limbourg auec Valckembourg, & Dalem ressortent sous Brabant. Tournay & Tournesis, auec l'Isle, Doüay & Orchies ordinairement ne sont pas nommez entre les dix-sept Prouinces, toutesfois elles contribuent toutes deux, chacune comme vne Prouince. Comme font aussi Valenciennes, & Drente. Ce Pays-bas enuiron l'an mil cinq cens cinquante, du temps de l'Empereur Charles V. accorda à l'Empereur selon sa demande, la somme de trois cens mille florins par mois, ce qu'on appelloit Nouentale ou Nouenaire. Limbourg, Luxembourg, Gueldre, & Grouningue ne payerent rien de ceste imposition, estans frontieres lesquelles estoient appauuries, & fort en arriere : tellement qu'il n'y eut que ces treize, tant Prouinces que villes, lesquelles contribuerent: A sçauoir Brabant, Flandres, Artois, Haynault, Valenciennes, l'Isle, Doüay, Orchies, Hollandes, Zelande, Namur, Tournay, Tournesis, Malines,

& Vtrecht, toutesfois on estime que les autres ne sont pas forcloses és conuocations & assemblees generales.

On a compté en ces Pays-bas plus de deux cens villes murees, & bien cent cinquante places, lesquelles auoient iurisdiction & priuilege de ville, & plus de six mille villages : mais durant ces longues guerres dernieres ils ont esté bien amoindris & ruinez. Afin neantmoins de contenter le Lecteur curieux, ie luy proposeray icy vn general dénombrement auquel il pourra voir combien il y a de villes & villages en chaque Prouince.

Combien il y a de villes & villages en chaque Prouince des Pays-bas.

ES QVATRE.

Duchez.	*Villes.*	*Villages.*
Brabant.	26.	700.
Luxembourg.	23.	1169.
Limbourg.	5.	123.
Gueldre.	24.	300.

ES HVICT.

Comtez.	*Villes.*	*Villages.*
Hollande.	23.	400.
Zelande.	10.	101.
Flandre.	35.	1178.
Artois.	12.	754.
Haynault.	24.	950.
Namur.	4.	184.
Zutphen.		
Le Marquisat.		

ES CINQ.

Seigneuries.	*Villes.*	*Villages.*
Vtrecht.	5.	70.
Frise.	11.	345.
Oueryssel.	11.	101.
Grouningue.	1.	145.
Malines.	1.	9.

Auant la natiuité de Iesus-Christ les Romains & Iules Cesar comprenoient ce pays sous la Gaule Belgique ou Belge, ainsi appellée à cause des habitans hautains & hardis qui ne pouuoiét souffrir qu'on leur ostast leur liberté, leurs coustumes & priuileges. Tellement que c'estoit au rapport de Iules Cesar, le plus fort & valeureux peuple de toute la Gaule. Ils auoiét lors diuers noms, & les nommoit-on Germains, Bataues, Frisons, Aduatices, Menapiés, Atrebates, Neruins, Morins, &c. Les Germains sont auiourd'huy les Allemãds: les Bataues sont les Hollãdois, & en partie les Gueldrois: les Frisons ceux de Frise: les

Aduatices ceux d'Anuers. Les Menapiens en partie ceux de Gueldre, & de Cleue : Les Atrebates ceux d'Arras & és enuirons : Les Neruins, ceux de Tournay : Les Morins, les Flamands, &c.

Le Pays estant diuisé en Prouinces, ils ont bien receu quelques seigneurs comme souuerains, mais à certaines conditions, prenant tousiours bien garde qu'ils ne deuinssent puissans de peur d'estre subiugez : & partant ils les aymoient principalement à cause de cela lors qu'ils estoiẽt encores ieunes. Ces Prouinces viuans ainsi en paix auec leurs Seigneurs, & se bandans par ensemble en temps de necessité ont souuent fait de grands faits d'armes, tant contre les Romains que contre les autres nations, mesme contre les Turcs & Sarrazins, comme il appert qu'ils ont faict sous la conduite du Godefroy de Boüillon & autres Roys de Ierusalem, comme aussi sous Baudoüin Comte de Flandres, qui gaigna l'Empire de Constantinople, & plusieurs semblables entreprinses, comme on peut voir en leur Chroniques & Histoires, tellement que ils ont tousiours esté fort estimez & redoutez. Bref c'est vn peuple duquel le renommé Historiographe Corneille Tacite a escrit comme s'ensuit : *Les Gaulois combattoient pour leur liberté, les Germains pour le butin, mais les Batanois pour la gloire & honneur.* Voila pourquoy aussi les Empereurs Romains les choisissoient pour leurs gardes, comme les tenant pour les fideles & plus valeureux de tous les peuples du monde. Mesmes quelques-vns d'entreux, notamment les Battauois & Frisons, ont esté declarez compagnons & amis du peuple Romain. Ainsi en parle Tacite.

Or combien que tous ces Pays-bas & Prouinces ayent esté par cy-deuant diuerses souuerainetez & Prouinces, sous differens Princes, si est-ce qu'ils ont en fin esté reduits sous quatre Ducs de Bourgongne, puis apres sous les Archiducs d'Austriche, & finalement sous vn seul Seigneur, à sçauoir sous l'Empereur Charles V. & son fils Philippes Roy d'Espagne. Il sera bon de reciter icy en bref comment, quand, & en quelle maniere ils ont esté reduits sous ces derniers icy, & que cela demeure pour memoire perpetuelle, que les Espagnols sont bien paruenus au Gouuernement de ces Pays-bas, non pour les gouuerner comme leurs propres subiects, c'est à dire comme estants subiects à leurs loix, mais comme vn peuple libre, en suiuant leurs propres loix & priuileges.

Louys de Mal estant du costé de son pere, Comte de Flandres, de Neuers, de Retel, de Salines, & d'Anuers & de Malines, & du costé de sa mere, Comte de Bourgongne & d'Artois, auec vne fille nommee Marguerite, laquelle il auoit euë de sa femme Marguerite fille de Iean troisiesme Duc de Brabant ceste fille espousa en la ville de Gand en l'an mil trois cens soixante & neuf, Philippes de Valois, surnommé le Hardy, qui estoit pour lors Duc de Bourgongne, & le plus ieune fils de Iean Roy de France. De ceux-cy nasquit Iean sans peur, Comte de Flandres, de Bourgongne, d'Artois, &c. Ce Iean de Valois espousa en l'an mil quatre cens quinze, Marguerite fille de Comte de Haynault, Hollande, Zelande & Frise : & fut meurtry à Montereau en France, en l'an mil quatre cens dix-neuf, le dixneufiesme Septembre estant aagé de quarãte huict ans, & apres auoir regy quinze ans: ce qui arriua, cõme on dit, à l'instigation du Dauphin. Son fils vnique Philippes le Bon succeda en sa place, aagé de vingt-trois ans, estant Duc de Bourgongne, Comte de Flandres, d'Artois, de Bourgongne, Palatin, Marquis du sainct Empire, & Sei-

gneur de Salines & Malines. Outre ce en l'an mil quatre cens vingt-neuf, il succeda par la mort du Comte Dideric de Namur, à ladite Comté de Namur, l'ayant premierement achептee, & par la mort de Philippes Duc de Brabant lequel mourut sans enfans, il eut en l'an mil quatre cens trente les Duchez de Lorraine, de Brabant & de Limbourg, & par la mort de Iacoba Comtesse de Hollande, &c. sa niepce, il eut en l'an mil quatre cens trente-six les Comtez de Haynault, de Hollande, Zelande & Frise. En l'an mil quatre cens quarante-trois, sa tante luy donna la Duché de Luxembourg, premierement comme Tuteur, & puis apres comme Seigneur. Il fut le premier de la maison de Bourgongne qui institua l'ordre de la Toison d'or à Bruges en Flãdres, lors qu'il espousa Isabeau de Portugal en l'an mil quatre cens cinquante. Il mourut à Bruges en l'an mil quatre cens soixante-sept, estant aagé de soixante & douze ans, apres auoir regné quarante-huict ans. Il laissa pour heritier en tous ses pays son fils vnique, nommé Charles de Valois, ou le guerrier, lequel succeda au gouuernement des pays de son pere estant aagé de trẽte quatre ans. Il achepta du Comte Arnauld d'Egmond la Duché de Gueldre & la Comté de Zutphen, & ce outre vne pension annuelle pour la somme de 92000. escus d'or, en mourant il confirma ladite vente par testament, faisant le Duc Charles, son heritier, & des-heritant son fils Adolphe, pource qu'il s'estoit rebellé contre luy. Ce Duc print possession du pays de Gueldre en l'an mil quatre cens soixante & treize. Il tascha de faire vn Royaume de tous les Pays-bas, promettant à ceste fin de donner sa fille vnique en mariage au fils de l'Empereur Frederic III. & l'eut appellé le Royaume de Bourgongne, d'autant que la Bourgongne auoit esté vn Royaume auparauant. Mais pource que chaque Prouince estoit souueraine, & auoit ses Priuileges, droicts & reuenus à part, mesmes differentes mesures & poids ; & n'auoient iamais voulu consentir à leurs Princes autre puissance sinon limitee, il ne peut, & cela fut mis en arriere. Ce braue guerrier fut tué deuant Nancy en l'an 1477. le cinquiesme de Ianuier, estant trahy par vn Comte Italien appellé Cãpebasso, qui estoit à son seruice, & ce par l'instigation de Louys XI. Roy de France, des Suisses & Lorrains, apres auoir gaigné trois batailles. Il estoit aagé de 44. ans, & laissa vne fille vnique appellée Marie de Valois aagee de dix-huict ans, laquelle espousa en l'an mil quatre cens soixante & dix-sept, le dix-huictiesme Aoust. Maximilian d'Austriche. Lequel reprint sur le Roy de France tout ce que ledit Roy auoit prins & osté à sa femme, il restablit l'Ordre de la Toison d'or, lequel estoit fort auily, & l'an mil quatre cens soixante & dix-huict, ils eurent deux enfans ensemble, vn fils nommé Philippes, & vne fille nommee Marguerite. Marie de Bourgongne la cinquiesme annee de son mariage, tomba de cheual, & mourut de la cheute. Maximilian gouuerna ces pays pour vn temps, en faueur de son fils Philippes : mais non pas à la bonne foy; car il tascha d'aliener & de separer du Pays-bas les Prouinces de Brabant, Haynaut, Hollande & Frise, pour les donner à son pere Frederic Empereur, & fit plusieurs choses au preiudice de ces pays. Et l'an mil quatre cens nonante-deux, son fils Philippes fut recogneu pour Prince par tous les Pays-bas, & confirmé comme seigneur hereditaire d'iceux : en l'an mil quatre cens quatre-vingts seize, il espousa en la ville de Lier en Brabant Madame Ieanne d'Espagne que les Pays-bas estant auparauant vnis par ensemble par plusieurs mariages, sont finalement venus par ce mariage à

la maison d'Espagne : & combien qu'ils soient paruenus à quelque parfaicte prosperité, si est-ce que par ce moyen ils sont tombez en vne longue guerre, voire en des troubles & guerres ciuiles, au grand dommage & prejudice desdits Pays. Ainsi par ce moyen les dix-sept Prouinces ont esté sous le gouuernement du Roy d'Espagne entre les soixante & soixante & dix ans.

Le Roy d'Espagne Philippes II. se sentant diminuer en force & santé, voulant faire vne fin de la resolution qu'il y auoit prise de donner sa fille aisnee Madame Isabelle en mariage à l'Archiduc Albert son nepueu, ores que pourueu de grandes dignitez Ecclesiastiques, & signamment du riche Archeuesché de Tolede : fit venir en sa presence en la ville de Madril le 6. May le Prince Philippes son fils vnique âgé d'enuiron 20. ans, accompagnez de Dom Gomes d'Auila, Marquis de Vellada, Gouuerneur & grand maistre d'Hostel dudit Sieur Prince Philippes, Dom Christophel de Mora Comte de Castel-Rodrigo grand Commandeur d'Alcantara, Dom Iean Idiaques grand Commandeur de Leon, tous trois Conseillers d'Estat, & Messire Nicolas Damant Cheualier, Conseiller, President, & Chancelier de Brabant, auec le Secretaire des negoces du Pays-bas Laloo, sans plus. Où la resolution de la cession, & transaction des Pays-bas faite par le Roy à sadite fille, fut leuë, sous-signee, passee & seellee en langue Françoise, dont la teneur estoit.

"*Philippes par la grace de Dieu, &c.* A tous presens & aduenir qui ces presentes lettres verront, ou lire orront, Salut. Comme nous ayons trouué conuenable, tant pour le bien general de la Chrestienté que de nos Pays-bas, de ne differer plus long-temps le mariage de nostre tres-chere & bien aimee fille aisnee l'Infante Isabelle Claire Eugene. De tant plus y enclinãt pour la conseruation de nostre maison, comme pour certains autres bons respects : En consideration aussi de la bonne affection que nous portons à nostre tres-cher & bien-aimé Frere, Cousin, & Nepueu l'Archiduc Albert, de nostre part Gouuerneur & Capitaine General de nos Pays-bas, & de Bourgongne, ayans jetté l'œil sur sa personne, & l'eslisant pour futur mary de nostre fille aisnee: tant du consentement de nostre sainct Pere le Pape, qui sur ce a octroyé sa dispense requise: cõme en ayant cõmuniqué auec tres-haut, tres-excellent, & tres-puissant Prince nostre tres-cher & bien-aimé, Frere, Cousin & Nepueu Rodolphe second du nom, Empereur des Romains, & tout par vn de nostre tres-chere & bien-aimee bonne Sœur l'Imperatrice sa Mere. Quoy cõsideré, & afin que nostredite fille puisse (cõme de raison) auoir moyẽ selon ses graces, vertus & merites. Mesmes pour de nostre costé faire paroistre le grand amour & affection qu'auons tousjours porté & portõs à nosdits Pays-bas & de Bourgõgne: Nous auõs resolu de ceder en dõ à nostredite fille, en ayde & faueur dudit mariage, nosdits Pays-bas, & tout ce qui en despend, en la forme & maniere que cy-dessous sera dit & specifié. Et ce par le moyen & interuention, vouloir & consentement de nostre tres-cher & tres-aimé bõ fils le Prince Philippes, nostre fils vnique & heritier: suyuant les aduertances que par nous & nostre dit fils en ont esté faites aux Clefs & Seigneurs Cheualiers de nostre ordre, Consaulx, & Estats de nosdits Pays-bas, estans sous nostre obeyssance, ensemble à ceux de nostre Pays & Comté de Bourgongne. Lesquels ont demonstré & tesmoigné par leur responce la joye & le contentement qu'ils ont eu de ceste nostre debonnaire resolution : qu'ils cognoissent & confessent estre tant necessaire au bien de nosdits

Pays-bas : & c'est le vray moyen de paruenir à vne bonne paix & vnion, pour
» estre deschargez de ceste penible guerre, dont ils ont esté trauaillez par tant
» d'annees, laquelle paix & repos nous leur auons tousiours desiree. Conside-
» rant aussi, ce qui est notoire à tout le monde, que le plus grand heur qui puisse
» aduenir à vn pays, est, de se voir gouuerner par l'œil & presence de son Prince
» & seigneur naturel. Dieu nous est tesmoin du soin & de la peine que souuent
» nous auons eu, que nous n'y auons pas peu faire en personne ce que de vray
» nous eussions bien desiré, si les affaires de grande importance de nos Royau-
» mes d'Espagne ne nous eussent pas obligez à nous y tenir, & continuer nostre
» residence, sans nous en absenter, comme nous y sommes encores obligez pour
» l'heure. Et combien que par l'aage du Prince nostre fils, il semble que cela
» viendroit mieux à propos maintenant qu'à nostre premier voyage. Neant-
» moins la volonté du bon Dieu a esté telle, nous ayant donné tát de Royaumes
» & Prouinces, esquelles ne deffaillent iamais affaires de grande importance, à
» cause desquelles sa presence est icy aussi bien requise. A raison dequoy nous
» auons trouué expedient de prendre ceste bonne resolution, pour ne point lais-
» ser nos Pays-bas aux inconueniens esquels ils ont esté par cy-deuant; joint les
» raisons du partage que deuons faire à nostre fille l'Infante, selon ses merites,
» & grandeur de sa naissance. En particulier les luy transferant, veu qu'apres
» nostredit fils le Prince (que Dieu conserue longues annees, le faisant prospe-
» rer en son seruice) nostredite fille aisnee, & la premiere & la plus prochaine.
» Et que du consentement de nostredit fils, elle peut dés maintenant y estre ad-
» mise : Ayans choisi ce moyen sous espoir que par iceluy nosdits Pays-bas re-
» uiendront en leur premiere fleur & prosperité, dont ils souloient iouÿr.
» *Faisons* partant à sçauoir, que desirans maintenant mettre en effect selon son
» deu, ce que par nous a esté si meurement resolu & arresté; entendans le consen-
» tement volontaire que nostre dit fils le Prince y a liberalement interposé de
» son costé, sçachant les submissions ausquelles nosdits pays auront à se confor-
» mer suiuant nostre intention : Auons resolu de ceder & transporter à nostre-
» dite fille Infante, en aduancement dudit mariage tous nosdits Pays-bas, & de
» Bourgongne, en la forme & maniere, aux pourparlers & conditions cy-apres
» mentionnees.

» 1. La premiere condition est, & non autrement. Que ladite Infante nostre
» fille se joindra par mariage auec l'Archiduc Albert, entendue la dispence
» qu'en a octroyé nostredit sainct Pere le Pape à ces fins. Et que par voye de
» donation, ou comme par don, elle reçoiue nosdits Pays-bas, & Comté de
» Bourgongne. Et au cas que ledit mariage fust empesché pour quelque occa-
» sion que ce puisse estre : ceste presente donation ou cession sera nulle, & ne
» sortira aucun effect : comme en ce cas dés maintenant nous la reuoquons &
» mettons au neant.

» 2. Item à condition, & non autrement. Que les enfans & successeurs de
» ce mesme mariage, soient masles ou femelles legitimement procreez, & non
» illegitimes : encore que ce fust par mariage subsequent, l'aisné precedant le
» puisné, & le masle la femelle : seroit de main en main heritiers en mes-
» me degré de toutes lesdites Prouinces vnanimement, sans rien en pou-
» uoir repartir, ny eclypser. Declarant que le fils ou fille aisné trespassé du vi-
» uant de son pere, sera preferé aux oncles, & à chacun autre de ligne collate-
» rale.

Item à condition & non autrement, Qu'au cas (ce que Dieu ne vueille) qu'il 3
n'y euſt ne fils ne fille de ce mariage : ou qu'ils fuſſent morts apres la mort de "
l'vn deſdits Archiduc Albert, & de noſtre fille Infante, venant de ce preſent "
mariage: ladite donation conceſſion & tranſport ſera nulle & de nulle valeur. "
Auquel cas ſi noſtre-dite fille Infante demeuroit vefue, ſa portion legitime du "
coſté paternel, & la donation du coſté maternel, telle qu'elle luy peut compe- "
ter & appartenir, la ſuiura. Par deſſus ce que nous ou noſtre fils le Prince fe- "
rons pour la bonne amour que nous leur portons. Et ſi ledit Archiduc Albert "
noſtre bon couſin, ſuruiuoit ladite Infanre, il demeura Gouuerneur deſdits "
Pays-bas, pour au nom du Prince proprietaire, auquel ils ſeront deuolus.

Item à condition & non autrement, Qu'aduenant que tous les deſcendans
vinſſent à defaillir maſles, ou femelles, procreez de ce mariage, tellement qu'il 4.
n'y reſtaſt perſonne de tous ceux qui ſont appellez à ces biens icy : En tel cas "
ils auront à retourner tous enſemble au Roy d'Eſpagne, qui ſera deſcendu de "
nous. En ſuiuant ceſte donation & conceſſion en tel cas nous le faiſons dés "
maintenant Donataire; comme luy eſtans donnez.

Item à condition autrement non. Que noſtre dite fille Infante, ny nuls au- 5.
tres appellez à ladite ſucceſſion, ne pourra pour nulle cauſe quelconque par- "
tir ny diuiſer leſdits pays, ny donner ny eſchanger, ſans noſtre conſentement, "
& de ceux qui ſeront nos heritiers & ſucceſſeurs en ces Royaumes.

Item à condition & non autrement. Que la meſme qui ſera Princeſſe ou Da- 6.
me deſdits Pays-bas, ſe deura marier auec le Roy d'Eſpagne, ou auec le Prince "
ſon fils, qui lors ſera en vie, auec preallable diſpence en tant que beſoin ſoit. "
Et ſi lors elles n'auoient pas la volonté, ny la puiſſance de faire tel mariage "
pour elles meſmes. Ne pourra en tel cas vne telle Dame prendre aucun mary, "
ny s'immiſcer en nulle donation, ny en nulle partie, d'icelle, ſans noſtre aduis "
& conſentement, & de nos heritiers & ſucceſſeurs en noſdits Royaumes d'Eſ- "
pagne qui ſeront yſſus de nous. Et en cas de contrauention, tout ce qui aura eſté "
donné & octroyé leur retournera, comme ſi ceſte donation, ceſſion, & tranſ- "
port ne fut iamais eſté faicte.

Item à condition & non autrement : Que tout & chacun Prince & ſeigneur 7.
deſdits pays, ſeront tenus de marier leurs fils & filles, par noſtre aduis & con- "
ſentement, & de ceux qui ſeront nos heritiers & ſucceſſeurs Roys d'Eſpagne.

Item à condition & non autrement: Que noſtredite fille Infante & ſon mary 8.
ny nuls de leurs ſucceſſeurs, auſquels leſdits pays eſcherront, ne pourront en "
façon quelconque negocier, trafiquer, ou contracter aux Indes Orientales, & "
Occidentales, ny enuoyeront nulles ſortes de nauires, ſous quelque tiltre, re- "
grez, ou pretexte que ce ſoit : à peine que leſdits pays au cas de contrauention "
ſeront par eux forfaits. Et que ſi aucuns ſujets deſdits pays, s'aduançaſſent "
contre les deffences d'y aller, les Seigneurs deſdits pays auront à les chaſtier, "
par confiſcation de biens, & autres plus griefues peines, voire de la mort.

Item à condition & non autrement: Que ſi ledit Archiduc Albert noſtre bon 9.
couſin, ſuruiuoit noſtredite fille Infante, laiſſant fils ou fille, qu'il aura le gou- "
uernemẽt de tels ou fils ou fille, heritier, ou heritiere, auec le maniemẽt de leurs "
biens, comme ſi noſtredite fille Infante eſtoit encore en vie. Et par deſſus ce ſe- "
ra noſtredit couſin l'Archiduc en tel cas ioüyſſant & vſufructuaire ſa vie du- "
rant de tous leſdits Pays, entretenant leſdits enfans ſelon leur qualité, en dõ- "
nant aux fils ou filles aiſnez, le Pays, & Duché de Luxẽbourg & la Comté de "

“ Chiny, qui leur appartiendroit, pour le posseder & en iouyr durant la vie du pere : Apres le trespas duquel tel enfant aura tout, comme heritier vniuersel. Estant icy expressément declaré que ceste clause d'vsufruict, se doit seulemẽt entendre en faueur de nostredit bon cousin l'Archiduc Albert : sans pouuoir estre tiree en autre consequence. Afin que nul de ses successeurs n'en puisse alleguer aucun exemple, ny pretendre droict en aucun cas semblable.

10. Item à condition & non autrement, comme estant la principale & plus grande obligation par dessus toutes autres : Que tous les enfans & descendans dudit mariage, suiuent la saincte Religion qui en eux presentement reluit, deuront viure & mourir en nostre saincte foy Catholique, comme la saincte Eglise Romaine l'enseigne & entretient : & que deuant prendre possession desdits Pays-bas, ils feroient le serment, en la forme qu'il se trouue couché par l'article suiuant. Et en cas (ce que Dieu ne vueille) qu'aucuns desdits descendans declinassent de ladite Religion, & tombassent en heresie : Apres que nostre sainct Pere le Pape les aura declaré pour tels, seront priuez de l'administration, possession, & proprieté desdites Prouinces : & que les vassaux & sujets d'icelles, ne luy obeyront plus. Mais qu'ils admettront & receuront le plus proche Catholique de la mesme descente, lequel deuoit succeder à vn tel desuoyé de la foy. Et sera vn tel heretique comme s'il fut vrayement trespassé de mort naturelle.

“ *Ego iuro ad Sancta Dei Euangelia quod semper ad extremum vitæ meæ spiritum Sacrosancta fidem Catholicam, quem tenet, docet, & predicat Sancta Catholica & Apostolica Ecclesia Romana (Communium Ecclesiarum mater & magistra) constanter profitebor, & fideliter fideliterque credam, & veraciter tenebo : atque eam à mei subditis teneri, doceri, & predicari (quantum in me erit) curabo. Sic me Deus adiuuet & hæc. Sancta Dei Euangelia.*

11. Item à condition autrement point que pour plus grande asseurance & cõfirmation de la paix, de l'amour, & correspõdance qu'il y doit auoir entre le Roy & ses Royaumes, nos descendans & successeurs, & les Princes & Seigneurs de par delà, aussi nos successeurs & descẽdãs, chacun de ceux qui en tẽps aduenir paruiendrõt à la possessiõ & seigneurie desdits Pays-bas & de Bourgõgne aurõt à aduoüer, approuuer, & ratifier de surcrois ce qui est cõtenu en cét article.

12. Et pour autant que nostre intention & volonté est, que lesdites conditions sortissent leur plein & entier effet, sous, & par le moyen d'iceux, *nous donnons, cedons, quittons, transportons, renonçons & accordons, en don de fief, & arrierefief*, & par la meilleure forme, voye & maniere que de droict faire se peut & que valable peut estre, sans que l'incompatibilité puisse prejudicier à ce qui est compatible, necessaire, & auantageux, à ladite Infante Isabelle Claire Eugene, nostre tres-chere & bien-aymée fille aisnée, *tous nos Pays-bas & chacune Prouince d'iceux, auec le Pays & Comté de Bourgongne, y compris celuy de Charolois, les Duchez, Principautez Marquisats, & Forteresses*, qui sont en nos Pays-bas & Bourgõgne, ensemble toutes les Regales, Fiefs, hõmages, droicts de patronat, rentes, reuenus, domaines, confiscations & amẽdes, auec toutes sortes de Iurisdictions, droictures & actions, que nous pouuons pretendre à cause de nos Pays-bas, & de Bourgõgne, comme aussi toutes preeminences, prerogatiues, priuileges, exemptions, gardes, aduoëries, districts, hauteurs, ressorts, & toute autre sorte de souueraineté, comme & en telle forme qu'elles sont, & pour quelque raison, & d'où qu'elles puissent estre nostres, & nous appartenir, soit de

patrimoine ou autrement à quel titre,comme que ce soit,ou puisse estre : pour
en auoir la pleine jouyssance & possession,comme nous les auons eu & possedé
sans aucune exception : A la charge neantmoins,qu'on obseruera inuiolable-
ment toutes & chacunes les conditions cy-dessus specifiees,& la Pragmatique
faite par feu d'immortelle memoire l'Empereur mon Seigneur & Pere,qui est
en gloire, au mois de Nouembre l'an 1549. touchant l'Vnion desdits Pays-
bas, sans consentir ny accorder aucune separation ne diuision en iceux, pour
quelque cause, ny en aucune maniere que ce soit.

Et est nostre intention,comme nous le declarons,& expréssement ordonnons 13.
par ceste : Que moyennant ceste donation, concession & transport,nostredite
fille Infante & son futur mary l'Archiduc Albert,seront enchargez, tenus &
obligez, de payer & acquitter, toutes & chacunes debtes, & obligations ou
contracts faits par nous, ou en nostre nom, ou par la defuncte Majesté Impe-
riale sur nos patrimoines & domaines desdits Pays-bas, & de la Comté de
Bourgõgne.Et seront pareillement tenus & obligez de porter toutes & chacu-
nes les rentes, pensions à vie, & toutes autres quelconques donations, merce-
des,& recompenses que sadite Majesté Imperiale,nous,ou nos predecesseurs
ont faits,donnees assignees & accordees,à quelconques personnes que ce soit.

*Et par ainsi nous faisons, creons & donnons par ces presentes nostre-dite fille In-
fante, Princesse & Dame desdits Pays-bas,& Comté de Bourgongne & de Charolois.*

Octroyons aussi à nostredite fille,que par dessus les titres particuliers de cha-
cune desdites Prouinces du Pays-bas & Cõté de Bourgongne,elle se puisse es-
crire, intituler,& nõmer *Duchesse de Bourgongne*, nonobstant que nous ayons re-
serué (pour aussi long-temps qu'ils nous plaira) pour nous & pour ledit Prince
nostre fils,ledit titre de Duc de Bourgongne, auec tous les droicts qui nous y
peuuent competer,conjoinctement à la hautesse & souueraineté de nostre Or-
dre de la Toison d'or,dont nous en tenons la faculté d'en pouuoir disposer en
temps aduenir,comme pour le mieux nous trouuerons conuenir. Si consentõs,
accordõs,& permettõs à nostre dite fille l'Infante,luy donnãs puissance abso-
luë & irreuocable,de par son authorité priuee, sans autre requisition de con-
sentement, par elle,ou par ses deputez vers sondit futur mary, prendre & ap-
prehender, la plaine & entiere possession de tous lesdits Pays-bas, Comté de
Bourgongne & de Charolois. Et à ces fins faire assembler les Estats generaux
desdits Pays, ou les Estats particuliers en chacune Prouince, ou bien obser-
uer telle autre maniere, que par raison se trouuera plus conuenable pour ceste
Donation,Cession,Transport: de le notifier,& de faire prester le serment aux
Estats & sujects desdits Pays : de requerir l'inuestiture & adheritance de cha-
cune piece & seigneurie, où que le cas le requerra. Comme aussi de receuoir
d'eux le serment conuenable,pour s'obliger en tout ce que par les sermens pre-
cedens ils estoient tenus & reciproquement obligez. Et en attendant que no-
stre-dite fille aura prins,ou fait prendre en son nom la possession reelle desdits
Pays-bas & Comté de Bourgongne & de Charolois, en la forme & maniere
qu'il est reprins par ces Patentes : Nous nous mettons & constituons posses-
seurs d'iceux, au nom & de la part de nostre-dite fille.

En tesmoignage dequoy nous ordonnons & voulons que luy soient deliurees
les mesmes lettres Patentes. Consentans & accordans à nostre fille l'Infante,
de retenir, admettre, & establir esdits Pays-bas & Bourgongne, des Gouuer-
neurs,Iuges,& Iusticiers,tant pour la conseruation & deffences d'iceux, que

pour l'administration de la Iustice & police, cōme receptes des Domaines ou autremēt. Et par dessus de faire tout ce qu'vne vraye Princesse & Dame naturelle de la proprieté desdicts pays, de droit & selon les coustumes, peut & doit faire: comme nous auons fait, & eussions encore peu faire: obseruant tousiours neantmoins les conditions cy-dessus inserees. Auquel effet nous auons quitté, absous, & deschargé, quittons, absoudons, & deschargeons par ceste, tous Euesques, Abbez, Prelats & autres gēs d'Eglise, Ducs, Princes, Marquis, Cōtes, Barōs, Gouuerneurs, Chefs & Capitaines des pays, Villes, Cours, Presidēs, gens de nos Consaulx, Chanceliers, ceux de nos Finances & des Comptes, & autres Iusticiers, Capitaines, gens de guerres & soldats de forteresses & chasteaux, leurs Lieutenās, Cheualiers, Escuyers & vassaux, Magistrats, bourgeois, manans & habitans des bōnes villes, bourgades, franchises, & villages, & tous & chacun les sujets de nosdits Pays-bas, & Comté de Bourgongne & de Charolois, chacun d'eux respectiuement du serment de fidelité, foy, & hommage, promesse, & obligation, qu'ils nous ont porté comme à leur Prince legitime & seigneur souuerain. Voulons, donnons, & expressément leur commandons, qu'ils ayent à iurer, & à accepter ladicte Infante nostre fille, pour leur vraye Princesse & Dame. Et de luy faire & donner leur serment requis de feauté, foy & hommage, promesse & obligation en la maniere accoustumee, selon la nature du pays, places, fiefs, & seigneuries. En outre qu'ils ayent à luy monstrer & à son futur mary tout honneur, reuerence, affection, obeyssance, fidelité, & seruice: comme bons & loyaux sujets doiuent & sont tenus vers leur Prince legitime & Seigneur naturel: comme iusques à ce iour ils nous ont fait & demonstré. Et en suppleant à tous & chacuns d'effets & obmissions tant iuridiques que de fait, qui pourroient auoir esté obmises en ceste presente donation, concession & transport, & qui y pourroient bien estre inserees: de nostre propre mouuement, certaine science, de pleine & absoluë puissance Royale, que par ceste voulons vser, & en vsons: auons desrogé & desrogeons, à toute & chacunes loix, constitutions, & coustumes, qui pourroient à ces presentes contrarier & cōtreuenir. Car tel est nostre bon plaisir. Et afin que tout ce que dessus est dit soit à iamais ferme & stable: nous auons la presente soubsigné de nostre nom, & y fait pendre nostre grand Seel. Voulant & ordonnant qu'il soit enregistré pour estre tenu de valeur en tout & chacun Conseil priué, & Chambre des Comptes. Donné en nostre ville de Madril, au Royaume de Castille le 6. iour de May 1598. De nos regnes de Naples & de Ierusalem, le 45. Castille, d'Arragon, Sicile & d'autres le 44. & de Portugal, le 19. Estoit paraphé N.D. V. sousigné *Philippes*. Et plus bas par le Roy signé A. de la Loo.

Ceste resignation des Pays-bas fut ratifiee aussi par lettres Patentes du Prince Philippe à present III. du nom du Roy d'Espagne comme il s'ensuit:

Philippes par la grace de Dieu Prince, fils & vnique heritier des Royaumes Pays & Seigneuries du Roy Philippe second du nom, mon Seigneur & Pere. A tous presents & à aduenir salut. Comme mondit Seigneur & pere ayant pris resolution de marier Madame l'Infante Isabelle Claire Eugene nostre tres-chere & bien aymee bōne Sœur, à l'Archiduc Albert nostre bon Oncle & Cousin: Et que suiuant ce sa Majesté Catholique a determiné, sur nostre communication & de nostre consentemēt, y estant induit, pour certaines grādes raisons & respects du bien commun, mesme pour le repos en general de la Chrestienté, & en particulier de la paix & repos du Pays-bas: Afin que nostre bonne Sœur

soit

ſoit pourueuë ſelon ſa qualité & grands merites : de faire don à noſtre-dite ſœur deſdits Pays-bas, & de la Comté de Bourgongne, en la forme & maniere qui en a eſté faicte & paſſee : comme appert par les lettres patentes que mondit Seigneur & Pere en fait depeſcher, ſignees de ſa main, & ſeellees de ſon grand ſeel, dont la teneur s'enſuit de mot à autre.

Philippes, &c. Le tout cy-deſſus inſeré, qu'il n'eſt beſoin de repeter.

Sçauoir faiſons, Qu'apres auoir bien particulierement entendu ce que deſſus eſt dit, & chacun poinct y mentionné. Conſiderant le bien public qui de là en pourra reuenir à la Chreſtienté : meſmes à cauſe de l'amour ſinguliere que ſommes tenus porter, & que portons à noſtre bonne ſœur l'Infante, pour les graces & grands merites: loüons, approuuons, aggreons, & par ces preſentes tenons pour bon, nonobſtant quelconque preiudice que de ce à nous ou à nos ſucceſſeurs en temps aduenir nous en pourroit ſoudre : Et pour les meſmes raiſons, conſentons, & ſommes contens par ces preſentes, que leſdits Pays-bas & Comté de Bourgongne & de Charolois, ſoient cedez, tranſportez, & donnez à noſtre bonne ſœur l'Infante, comme mondit Seigneur & Pere l'a faict. Et afin que tant mieux il puiſſe ſubſiſter, pour plus grande aſſeurance, corroboration, & fermeté de ce que ſa Majeſté en a diſpoſé & ordonné en faueur & à l'aduantage de noſtre bonne ſœur : nous diſpoſons & ordonnons, ſi auant que beſoin ſoit par ceſte, en faueur d'icelle, en la meſme forme & maniere en tout & ſur tout, de noſtre propre & franche volonté : ſans qu'il nous ſoit ſur ce interuenuë aucune extorſion, contraincte, tromperie, fauſſeté, ny aucun reſpect, ny reuerence paternelle, ny crainte, ny par aucun deſuoyement, ny autre droitte perſuaſion : noſtre volonté & intention eſtant que leſdits pays ſoient & appartiennẽt à noſtre ſœur l'Infante Iſabelle Claire Eugene, & à ſes ſucceſſeurs, en conformité de la diſpoſition du Roy Monſeigneur & Pere: Et afin que cela puiſſe auoir & ſortir ſon plein & entier effect, & demeure à iamais ferme & ſtable : auons renoncé, & renonçons par ces preſentes, en faueur de noſtre bonne ſœur, pour nous & nos ſucceſſeurs, à tous benefices, qui nous ou à eux de droict pourroient preualoir, pour contracter ou contreuenir à ces preſentes, or que ce fuſt par le droict, *De reſtitutione in integrum* : auquel nous auons renoncé, & renonçons encore par ceſte. Car noſtre reſoluë & determinee volonté eſt, que nulles choſes quelconques ne puiſſent auoir aucune force ne vigueur à l'encontre de ceſte donation, ceſſion, & tranſport, qui a eſté faicte deſdits Pays-bas en la forme & maniere que deſſus.

Surquoy nous auons faict & donné noſtre foy & ferment ſur les ſainctes Euangiles que nous auons touché de la main, de tenir, obſeruer, maintenir, & accomplir, ferons tenir, obſeruer, maintenir, & accomplir punctuellement tout ce qui a eſté dit: ſans y apporter nulles excuſes ny exceptions: ny permettre qu'aucun des noſtre les y apporte. Ce que nous affermons & promettons en parole de Prince : & que nous donnerons bonne ayde & aſſiſtance requiſe à l'entier effect & accompliſſement de tout ce que dit eſt : pour eſtre (comme nous auons ja declaré) noſtre ſincere & determinee volonté. En teſmoignage dequoy nous auons faict faire ces preſentes lettres patentes, que nous auons ſignees de noſtre main propre, & fait ſigner par le Secretaire d'Eſtat du Roy Monſeigneur & Pere és affaires du Pays-bas & de Bourgongne, & faict ſeeller du grand ſeel des armoiries de ſa Majeſté y appendant en lacs d'or. A

" ces presentes comme tesmoins Dom Gomes d'Avila, Marquis de Velada,
" nostre Gouuerneur & grand Maistre d'hostel. Dom L. H. T. A. P. de Mora,
" Comte del Castel Rodriguo grand Commandeur d'Alcantara, Gentil-hom-
" me de la Chambre de sa Majesté, & nostre Sommelier de corps. Dom Ioan
" d'Idiaques grand Commandeur de Leon, tous trois du Conseil d'Estat, &
" Messire Nicolas d'Amant Cheualier aussi Conseiller d'Estat, & garde des
" seaux de la Majesté esdits affaires des Pays-bas & de Bourgongne, Chancelier
" de sa Duché de Brabant. Donné en la ville de Madril au Royaume de Castil-
" le le quatriesme iour de May l'an de grace mil cinq cens nonante-huict, para-
" phé M. E. R. T. signé Philippe : & plus bas, Par ordonnance de Monsei-
" gneur le Prince, A. de la Loo. Ces deux lettres patentes de resignation du
" Roy, & agreation du Prince estoient toutes deux seellées d'vn mesme seel en
" cire vermeille, à lacs d'or.

Ces instrumens estans ainsi leus, passez, signez & seellez en forme autentique, le Prince d'Espagne se leua, & alla baiser la main du Roy son pere, le remerciant de la bonne affection qu'il portoit à sa Sœur, puis s'adressant à sadite sœur, la congratula du bien que ce iour elle auoit receu : laquelle se leua, & alla baiser la main du Roy son pere, & luy rendit graces de ses bien-faicts comme aussi elle en remercia le Prince son frere, surquoy l'assemblee s'estant departie, le reste de la iournee & le soir se passa allegrement en Cour, & dauantage en eust esté faict sans l'indisposition du Roy, qui ià commençoit fort à s'extenuer.

Deux iours apres, qui fut le 9. May, l'Imperatrice, sœur du Roy, mere de l'Archiduc Albert vint en Cour, & accompagnee de l'Ambassadeur de l'Empereur son fils, du Marquis de Vellada, de Dom Christofle de Mora, de Dom Ioan Idiaques, & d'autres, où le mariage pourparlé fut cõfirmé, l'Infante s'obligeant par serment és mains de ladite Imperatrice d'espouser l'Archiduc Albert d'Austriche selon le bon plaisir de sa Majesté, surquoy ladite Dame Imperatrice s'obligea reciproquement que ledit sieur Archiduc son fils la prendroit à femme, en vertu de la procuration speciale qu'il en auoit enuoyee. Lors l'Infante s'aduança pour baiser la main à ladite Imperatrice sa tante & future belle mere, mais elle ne le voulut pas souffrir, retirant sa main, & par plus grande amour l'accolant fort estroittement. En fin apres plusieurs courtoisies & carresses de part & d'autre en propos amiables, comme l'Imperatrice se retiroit, l'Infante s'enclinant sur vn genoüil luy voulut derechef baiser la main, qu'elle retira derechef, & la faisant leuer luy donna vn baiser à la iouë, & sur ce se departirent.

Tout cecy s'estant ainsi passé, l'Infante enuoya vne procuration en qualité de Princesse des Pays-bas à l'Archiduc son Sire-de-nopces, & futur espoux, comme il s'ensuit.

" *Isabelle Claire Eugene* par la grace de Dieu Infãte de tous les Royaumes d'Es-
" pagne, Duchesse de Bourgongne, de Lothier, de Brabant, Limbourg, Lu-
" xembourg, Comtesse de Flandre, d'Arthois de Bourgongne, Palatine & de
" Haynault, de Hollande, de Zelande, de Namur, de Zutphen, Marquise du
" Sainct Empire, Dame de Frise, de Salins, & de Malines. Des pays & cité d'V-
" trecht, d'Oueryssel, & de Groninghen, à tous presents & aduenir, qui ces
" presentes lettres verront salut, *Comme* tant pour le bien de la Chrestienté
" en general, qu'en particulier des Pays-bas, & pour autres bonnes considera-

tions il ayt pleu au Roy Monseigneur & Pere à l'aduancement de nostre futur mariage, par dispence de nostre Sainct Pere le Pape, auec nostre tres-cher & bien-aymé Cousin l'Archiduc Albert, du gré, accord, consentement, & à l'assistance de haut & puissant Prince nostre tres-cher & bien aymé bon frere, nous faire don, cession, & transport de tous les Pays-bas, & de Bourgongne, suyuant les lettres Patentes, qui en ont esté despeschees & signees, respectiuement de leurs mains propres le sixiesme du present mois de May : auec autres nos lettres Patentes, touchant l'acceptation de ladicte donation & transport. Afin que lesdicts Pays-bas & de Bourgongne fussent par nous, nos hoirs, & successeurs tenus & possedez en la forme & maniere, & suyuant les conditions particulierement comprises & exprimees esdictes Lettres Patentes. Par lesquelles sadicte Majesté nous a consenty, accordé, & promis, auec puissance absoluë & irreuocable de nostre authorité priuee, sans estre tenuë en requerir autre aggreation, de prendre & receuoir par nous, ou par procuration à nostre futur espoux Archiduc Albert, la pleine & entiere possession de tous les Pays-bas, & Comté de Bourgongne, & de Charolois; & à l'effect que dessus, de faire en particulier selon la teneur desdites lettres Patentes. *Sçauoir* faisons, que nous pour les raisons cy-dessus reprinses, & pour ensuyure de poinct en poinct la bonne volonté & ordonnance de sa Majesté, mesmes pour aduancer tout ce qu'au regard de ce que dit est, pourroit estre requis parauant nostre departement vers lesdits pays.

Auons de certaine nostre science & puissance absoluë, authorisé, & donné pleine puissance & Commission irreuocable, tant generale que speciale à nostre futur espoux l'Archiduc Albert, pour en nostre nom, & de nostre part, pour soy ou autres ses substituez, ou qu'il trouuera requis en vertu de cestes, à vne, ou plusieurs & diuerses fois, de faire toutes & chacunes choses, tant qu'en nostre nom & de nostre part, que de la part des Pays-bas, & Comté de Bourgongne, & Charolois, en general, ou par les Estats en chacune Prouince particuliere, sera requis & necessaire estre faict & passé : pour respectiuement prendre, accepter, ou retenir en nostre nom l'entiere, reelle, & pleniere possession de tous lesdicts pays, & de chaque Prouince d'iceux, & de tout ce qui en despend : pour d'iceux jouyr pleinement, & paisiblement, sans aucun contredict, empeschement, ny moleste.

A ces fins faisant conuoquer, & assembler les Estats desdits pays, soit en general ou en particulier, & de faire en nostre nom les serments à ce requis : & par dessus ce estre faict par nostre futur espoux l'Archiduc Albert tout ce que nous mesmes y estant en propre personne pourrions faire, ores qu'il y eust chose requerant mandement plus special, qu'esdites lettres il n'est reprins & exprimé. Promettans en parole de Princesse, & sur nostre honneur, d'auoir pour aggreable, ferme, & stable à iamais, & d'obseruer, & faire obseruer, & faire accomplir inuiolablement & de bonne foy tout ce que par ledit Archiduc Albert nostre futur mary, ou par ses commis & substituez, en vertu desdites lettres aura esté fait, besongné & passé au regard de ladicte reelle, pleniere & accomplie possession desdicts Pays-bas & Bourgongne en la forme & maniere que par lesdites lettres patentes de donation, cession & transport est mentionné. A quoy nous referons sans iamais

Z 2

faire chose à l'encontre, ny souffrir estre faict au contraire, directement, ny
" indirectement en quelque maniere que ce soit: Car tel est nostre plaisir.
" En tesmoing dequoy nous auons signé les presentes de nostre main propre, &
" faict signé par le Secretaire de Monseigneur & Pere és affaires desdits Pays-
" bas, & de Bourgongne: & seellé du grand seel armoyé des armoiries de sa
" Maiesté appendantes en lacqs d'or. Donné en la ville de Madril au Royau-
" me de Castille le 30. iour de May, l'an de grace 1598. paraphé. N. D. I. V.
" soussigné Madame Isabelle. Et sur le reply par ordonnance de Madame l'In-
" fante, signé A. de la Loo.

XVII. Les actes & depesches de la donation des Pays-bas, faicte par le Roy d'Espagne à l'Infante sa fille en faueur & aduancement de son mariage auec l'Archiduc d'Austriche Albert, lors encore Cardinal, estant arriuez à Bruxelles: ledit sieur Cardinal les fit diuulguer par coppies d'icelles: ensemble de l'aggreation du Prince d'Espagne, Procuration de ladite Infante, & lettres closes du Roy, & dudit Prince son fils, enuoyees aux Gouuerneurs & Consaux de toutes les Prouinces encore ressortantes sous le gouuernemēt & maison d'Espagne, leur mandant d'enuoyer leurs Deputez en la ville de Bruxelles, où les Estats assemblez, ledit Seigneur Cardinal Archiduc au nom de ladite Dame, & en vertu de sa procuration fut accepté, & serment presté à certaines conditions: dont s'ensuit le sommaire.

Le premier article contenoit l'agreation de la Donation & transport des pays, ensemble du mariage de la Princesse d'iceux auec ledit Cardinal. II. Le second, comme elle seroit receuë, & se serment faict. III. Que son Altesse feroit apparoir en dedans trois mois de la consummation de leur mariage. IIII. Que le Roy baillera acte, que le douziesme Article couché audit transport ne sera aucunement preiudiciable aux Pays-bas. V. Qu'on ostera toutes contributions, fourragements des soldats & autres charges: Et que desormais son Altesse se contentera de ses domaines. VI. Que les soldats estrãgers demeureront desormais à la charge, & sous la solde du Roy, ausquels seront employez en campagne sur des frontieres des ennemis. VII. Tous soldats Allemands, & naturels du pays seront entretenus & payez aussi auant que faire se pourra, & que le surplus soit payé par le Roy. VIII. Que tous offices & gouuernemens des Prouinces, villes, & forteresses seront gouuernees & pour le plus tard en dedans vn an remis és mains des Sieurs & naturels du pays. IX. Tous Consaulx extraordinaires serōt remis au pied accoustumé. Qu'aussi le grand conseil de Malines, comme celuy de Brabant, & le Conseil d'Estat seront redressez des gens naturels du pays. X. Que toutes Prouinces, pays & villes seront maintenus en leurs anciens priuileges, droicts, & franchises. XI. Son Altesse s'obligera de retourner en ces Pays-bas en dedans le mois de May prochainement venant. XII. Que sadite Altesse commettra durant son absence vn Gouuerneur esdicts pays qui soit de son sang, lequel soit tenu de iurer par serment tout ce que le Roy a iuré. XIII. Qu'il sera permis aux Estats generaux par interuention de son Altesse d'entrer en communication auec ceux de Hollande & de Zelande sur le faict de la paix. XIV. Et attendu que les pays sont pourueus de Seigneurs naturels du pays, on en deputera trois pour aller auec son Altesse en Espagne, & remercier le Roy. XV. Que S. A. sera tenu d'entretenir tout ce que dessus: & à son retour auec l'Infante, faire le serment accoustumé en toutes les Prouinces. XVI. Que tous

XVI. Que tous Gouuerneurs, Capitaines, & gens de guerre n'attenteront rien de nouueau durant l'absence de son Altesse. XVII. Son Altesse à son retour sera tenu d'assembler les Estats generaux, pour par ensemble trauailler au redressement, & restablissement des affaires du Pays-bas.

Tout ce que dessus estant ainsi passé, & ledit Seigneur Cardinal Archiduc suffisamment recogneu, & accepté pour leur Prince aduenir, suyuant les promesses de mariage entre luy, & l'Infante, se voulant descardinaliser pour entrer à la consomption dudit mariage, & suiuant l'octroy du Pape, ledict Sieur alla à Hault petite ville de Brabant, à trois lieuës de Bruxelles, ordinairement appellee *Nostre Dame de Hault*, où il remit son Chappeau, & habit de Cardinal sur le grand Autel, qu'il offroit à ladite nostre Dame. Ce faict, il commença à mettre ordre pour son voyage, & au gouuernemēt du Pays-bas: auquel durant son absence il denōma son cousin aussi Cardinal, André d'Austriche, fils de l'Archiduc Ferdinād, qui fut frere de l'Empereur Maximilian, & partant Germain d'Albert, joint auec luy le Conseil d'Estat; ordonnant Francisco de Mendosa Admirāt d'Arragon, Capitaine general de son armee, & le Comte Hermanvauden Berghe Mareschal de l'Ost, auec autres Chefs & Officiers, pour durant son absence mettre en execution la resolution qui se prit à Bruxelles, sur le fait des frontieres d'Allemagne.

Pour luy tenir compagnie aux fins que les Articles cy dessus portēt, furent deputez M. Philippe de Nassau, Prince d'Orenge, &c. (auquel sa sœur la Cōtesse de Hohenloo enuoya vne bōne somme de deniers pour faire son voyage du reuenu de ses domaines en Hollande & Zelande) le Comte de Barlaimont, & le Comte de Sores, Seigneurs naturels du pays, & plusieurs Dames, & Damoiselles, entr'elles la Comtesse de Mainsfeld, vefue du Comte & Doüagere des Comtes de Henin, & de Hoochstraten, plusieurs autres Seigneurs, & Gentils-hommes du Pays-bas, desireux de voir l'Espagne, les triomphes, & magnificences du Prince d'Espagne, & desdits Archiducs, & Infante.

Ledit Seigneur Archiduc auoit escrit parauant son partement, aux Estats generaux des Prouinces vnies de Hollande, &c. contenant en substance cōme il s'alloit marier auec l'Infāte, auec laquelle il auroit en dot les Pays-bas: que la plus grande partie des Prouinces l'auoient receu, & recogneu pour leur Sieur & Prince, qu'il ne cherchoit rien plus que de remettre les Pays-bas en vne bonne paix, & partant qu'ils se conformassent auec ceux de Brabant, & de Flandre, entendissent à vne paix generale, & le recognoistre pour leur Prince, & Seigneur, à quoy il auoit authorité des Estats generaux de ses Prouinces. Il y eut aussi lettres du Prince d'Orenge au Prince Maurice son frere, ensemble du Duc d'Arschot, & du Marquis de Haurel, exhortans à la paix. Sur toutes lesquelles lettres ne fut du tout rien respondu, ny par les Estats, ny par le Prince Maurice. Ains ayant esté apportées par deuant les Estats assemblez, certaines lettres interceptées en France, & en Angleterre: par lesquelles le Roy d'Espagne dōnoit vne leçon audit Cardinal Archiduc, toute contraire aux belles offres, & promesses qu'il auoit faites aux Estats des Prouinces vnies. Les Estats, Nobles, & Villes en general, arresterent de n'entendre, ny escouter à nulle paix, ny trefues: mais de supporter le faix de la guerre iusques aux extrémes, & d'en attendre telle issuë qu'il plairoit à Dieu, plustost que d'abandonner le pays, & que de receuoir leurs ennemis au gouuernement d'iceluy. Sur ce ils ordonnerent grād nombre de Deputez des villes en leurs Colleges,

& aux Estats generaux:enuoyãs en Angleterre,suiuant ce que la Royne auoit requis, des notables Ambassadeurs vers sa Maiesté, pour l'induire à continuer la guerre auec eux contre les Espagnols, qui furent Messire Ian Van Duyuenuoorde Cheualier,sieur de Warmont, de Woude, &c. M. Iean Val Ordembarnevelt, Seigneur du Tempel, premier Conseiller, & Aduocat des Estats,Garde-seel de Hollande,& de West-Frise, Ian Venden Werke, Conseiller,& pẽsionnaire de la ville de Middelbourg,Ian Van Hottinga Escuyer, Conseiller, & deputé aux Estats generaux, & André Hessels premier Conseiller du Conseil de Brabant, estably à la Haye pour ce qui depend des Prouinces vnies: lesquels arriuez en Angleterre, ayans eu audience de sa Majesté, furent renuoyez pour traicter auec ceux de son Conseil de toutes choses dont sa Majesté les auoit fait semondre, & pour lesquelles ils auoient esté meuz d'y aller au nom des Estats, tant que finalement ayans donné contentement à sa Majesté,ils s'accorderent sur tout par ensemble le 6. Aoust 1598. Suiuant lequel accord, & resolute deliberation des Estats à se maintenir par les armes contre le Roy d'Espagne, & l'Archiduc Albert:sa Majesté se resolut aussi de son costé la continuation de la guerre,laquelle ne luy pouuoit pas estre tant dommageable, qu'à l'Espagnol, pour plusieurs raisons qu'il seroit trop long de desduire. Au mesme temps la paix ayant esté arrestee entre le Roy de France, & l'Espagnol, le seigneur de Buzenual Ambassadeur du Roy de France vers les Estats generaux des Prouinces vnies, fut renuoyé en Hollande par le Roy son Maistre,y cõtinuer sa charge,lequel proposa aux Estats beaucoup d'excuses, & raisons qui auoient meu le Roy à faire la paix auec l'Espagnol, les asseurant qu'il ne seroit ennemy, ny contraire à leur gouuernement: mais qu'autant qu'en luy seroit (sauf la paix) il les fauoriseroit, & continueroit en leur alliance, auec promesse de remboursement des deniers dont ils auoient assisté sa Majesté durant les guerres.

Ainsi les Estats des Prouinces vnies, & le Prince Maurice asseurez de ces deux puissants alliez,le François,& l'Anglois,s'appresterent à la guerre contre l'Archiduc Albert,qu'ils ont faite continuellement auec diuers succez de part & d'autre, tant que finalement ils en sont venus en l'an 1609.à vne tresue,de laquelle nous proposerons au vray à la fin du discours que nous ferons des Estats generaux des Prouinces vnies des Pays-bas, pour le contentement du Lecteur.

VIII. Maintenant il est question apres auoir traicté de tous le Pays-bas en general, & sommairement, comme toutes ces Prouinces ont esté reduictes soubs vn mesme Seigneur, & finalement comme l'Archiduc les possede à present, de parler particulierement des Prouinces qu'il possede, & qui luy prestent obeyssance, à sçauoir les pays de Brabant, Limbourg, Luxembourg, Flandres,Artois,Haynault, Namur, l'Isle, Doüay, Orchiers, Tournay, & Tournesis, Malines, Valenciennes, Cambray, auec vn quartier du pays de Gueldres,& la seigneurie de Linguen, horsmis quelque partie de Brabant, & de Flandre que les Estats generaux des Prouinces vnies des Pays-bas tiénent encores.

La Flandre a auiourd'huy pour ses limites du costé du Midy l'Artois, auec le Haynaut,& partie de la Picardie,du Leuant le Haynaut, & le Brabant,du Septentrion le Brabant auec le Hont, ou la bouche de l'Escaut, qui separe la Flandre de la Zelande, & du Couchant la mer Germanique. Sa longueur est

de trois iournees de chemin, c'est à sçauoir de l'Escaut contre Anuers, iusques à Fosse-neuf 30. milles, & sa largeur est de vingt milles. Il y a trente villes en Flandres closes de murailles, c'est à sçauoir Gād, Bruges, Ypre, l'Isle, Doüay, Tournay, Courtray, Audenarde, Alost, Hulst, Tenermonde, Birster, Nieuport, l'Escluse, Donquerque, Grauelines, Bourbourg, Damme, Dixmude, Fourne, Ardenbourg, Gerarmont, Orchies, Lanoy, Axelle, & Ostende. Outre ces villes il y a des bourgs ouuerts, qui ne doiuent rien aux bonnes villes, ny touchant les priuileges, ny pour le regard des magnifiques bastimens, ny pour la multitude des habitās. Il y a en tout mil cent cinquante quatre villages, tellement que lors que les Espagnols allerent en ce pays auec le feu Roy d'Espagne Philippe II. ils iugerent que la Flandre n'estoit qu'vne ville.

Mais durant ces guerres depuis quarante ans en çà, la Flandre a le plus d'occasion de se plaindre, comme ayant esté maistrisée par vne seditieuse populace, laquelle s'est mise à abbatre les images, toutes les principales villes, & toutes les autres ont esté assiegées, gaignées, & pillees, hormis Grauelines, & quelqu'autre bicoque. Plusieurs villes, & grands villages ont esté reduits en monceaux de pierres: tellement qu'en ceste Prouince ont esté ruynez plus de villes, villages, chasteaux cloistres, qu'en aucune autre Prouince; de sorte que le pays est despeuplé de plus de la moitié, d'autant que les habitans se sont retirez, & se sont espandus presque par tout le monde. Les Archiducs possedent toute la Flandre, hormis les villes de l'Escluse, d'Axele, de Terneuse, toute l'Isle Katsaui, Bieruliedt Ardembourg, auec quelques autres places, & forteresses munies. En somme si la Flandre estoit en paix, elle reuiendroit aysément à sa premiere fleur & splendeur.

La premiere ville de Flandre c'est Gand, qui est à quatre milles loin de la mer, & est arrosée des riuieres de l'Escaut, de la Lise, de la Liue, & de la Mœre. Dauantage il y a vn canal fait à la main, qui est mesme capable des grands vaisseaux, & l'on ne sçauroit croire les richesses que ceste ville reçoit par ce canal, & ces riuieres. Elle est à dix milles d'Anuers, & a autāt de Bruxelles, de Malines, & de Middelbourg. Elle a de tour au dedās sept milles d'Italie. Elle a vingt-six Isles, nonante-huict grands ponts, quatre grands moulins à eau, cent moulins à vent, & d'autres en nombre infiny. C'est le lieu de la naissance de l'Empereur Charles V. Bruges est assise en lieu plain à trois milles loin de la mer. Son circuit au dedans de ses murailles est de quatre milles, & demy d'Italie. C'est la plus agreable ville de Flandre. Il y a soixante Eglises, dont la principale est celle de S. Donatian, qui estoit autresfois dediee à la vierge, & fut bastie par Lideric premier Comte de Flādres, l'an 1121. Elle a esté si riche, que la Royne Ieanne femme de Philippe le Bel, y estant venuë l'an 1301. & ayant veu la pompe des femmes, s'en estonna premierement, puis se plaignit de ce qu'elle n'estoit pas toute seule Royne. Et parmy ceste abondance de toutes choses, elle n'a n'y port, ny riuiere. Il y a vn canal fait par artifice, qu'ils nomment Reye, qui estant diuisé par toute la ville, va rendre son eau dans la mer aupres de l'Escluse. Et pource qu'il n'estoit pas capable des plus grands vaisseaux, ils en ont fait vn autre plus haut, & l'ont separé de la mer auec des digues. Ypre fut bastie l'an 960. On dit que le fonds de cette ville est de plōb, à cause du grand nōbre de tuyaux de plomb, par lesquels les eaux sont diuersement distribuees par toute la ville. L'Escluse est vne ville maritime, qui a vn beau, & grand port, capable de cinq cens nauires. Vis à vis on void l'Isle de

Cassant. Ostande est assise pres de la mer, & est renommee pour auoir soustenu le siege qui auoit esté mis deuant par l'Archiduc l'espace de trois ans, & quelques mois, auec vne grande perte d'hommes d'vn costé, & d'autre. Nieuport est ville maritime, a trois milles loing d'Ostande. Donquerque a vn petit port, & capable de peu de nauires. Ie laisse les autres villes de la Flandre, pource que ce ne seroit iamais fait : mais auant que passer aux autres parties des Pays-bas, ie diray seulement en passant, que de ces villes cy-dessus nommees, les Estats tiennent celle de l'Escluse, & l'Isle de Cassan, qui est vne bride bien forte à tout le pays.

IX. Le pays d'Artois est proche de la Picardie, auec laquelle il confine. Ses bornes du iourd'huy sont du Nord la Flãdre, de laquelle il est separé par la Lise; du Couchant, & du Midy la Picardie, du Leuant la Flãdre Gauloise, & le Cambresis. Sa principale ville est Arras, outre laquelle on compte douze villes, & huict cens cinquante villages. Les principales sont sainct Omer, Bethune, Bapaume, Hedin, Renty, & Lillers. Mais afin de dire quelque chose d'Arras, c'est vne fort grande ville, diuisee par vne muraille en deux parties, dont l'vne appartient à l'Euesque, & se nomme Cité : l'autre au Prince, & s'appelle ville. Elle est petite, mais belle, & agreable. On y void l'Eglise de nostre Dame, où l'on conserue de la manne qui tomba en forme de laine au temps de S. Hierosme, ainsi qu'il escrit luy-mesme en ses Epistres, & vne chandelle qu'ils disent auoir eu du Ciel anciennement. La ville est plus grande, a de fort belles ruës, & vne place qui est de grandeur extraordinaire. On y void l'Abbaye de sainct Vast, qui iouyt de plus de vingt-mille ducats de rente. Toutes ses maisons ont des caues pauees, afin que les habitans s'y puissent retirer au temps de siege, hors de toute crainte, & des coups de canon. Elle est fort peuplee, & pleine de gens de toute sorte de mestiers. Sainct Omer est assez belle ville : on y void l'Abbaye de sainct Betin auec vne Eglise, & vn Conuent admirable, & vn fort grand reuenu. La plus grande partie des Escriuains tient que le port Iccie, dont les anciens autheurs font mention, estoit à sainct Omer : ce qui semble assez prouué par les digues, & leuees dont la place est enuironnee, veu que la mer venoit iusques-là. Pres de là on void vn lac qui contient quelques petites Isles, pleines d'herbe, d'arbrisseaux, qu'on tire auec vne corde que l'on y attache, & par ce moyen on meine ces Isles où l'on veut auec le bestail qui y paist, chose non moins veritable que merueilleuse. Ce pays n'a pas occasion de se plaindre des guerres, si ce n'est à cause des impositions.

X. Le Cambresis, qui a pour sa ville capitale Cambray, confine auec la susdicte Prouince. L'Euesque qui est Prince de l'Empire, en est Seigneur de droict, mais les Espagnols en sont maistres. Henry V. la donna en protection à Robert de Ierusalem Comte de Flandres, aux successeurs duquel elle fut confirmee par l'Empereur Federic l'an 1164. En fin elle se mit sous la protection de Maximilian d'Austriche Roy des Romains, par laquelle elle fut laissee en sa liberté. Elle se maintint ainsi long-temps neutre durant les guerres qui furent entre les maisons de France, & de Bourgongne, iusques à ce que Charles V. y fit bastir vne citadelle. Depuis le Duc d'Alençon frere du feu Roy Henry III. s'en rendit maistre : mais elle fut apres renduë aux Espagnols par la rendition de la ville que les habitans liurerent, & par faute de viures. La ville est belle, grande, & magnifique, tant pour ses bastimens publics, & priuez, que pour le grand nombre du peuple qui y habite.

Le Haynaut est long de vingt-lieuës, & large de seize. Il est ainsi appellé de la riuiere de Hayne, qui passe au milieu du pays. Ses bornes sont du costé du Nort le Brabant, & la Flandre, du Midy la Champagne, & la Picardie, du Leuant la Comté de Namur, & le pays de Liege, auec ledit pays de Brabant, & d'Occident la Flandre auec l'Artois. On y compte vingt-quatre places fermees de muraille, les plus renommees desquelles sont Mons, & Valencienes. Mons est assis sur vne petite montagne, & a de beaux bastimens, & force eaux viues, & vne petite riuiere nommee Trulle, passe au trauers. Entre les autres choses qui sont remarquables en ceste ville, il y a vn Ordre & Chapitre de Chanoinesses fort considerable. Il fut fondé par Valdrude Duchesse de Lorraine, qui le renta de ses biens. Ces Chanoinesses, qui doiuent toutes estre filles de Seigneurs, ou de Gentils-hōmes de marque, demeurent prés de l'Eglise, au seruice de laquelle elles sont attentiues. Elles vont vestuës le matin en Religieuses, & l'apresdisnee en seculieres, & se peuuent marier à leur volonté. Elles ont vne Abbesse qui les gouuerne. Il y a vn Chapitre semblable à cestuy-cy, mais plus riche à Niuelle, & vn autre à Mabeuil. Valencienne fut, à ce qu'on dit, fondee par l'Empereur Valentinian. Elle est en vne plaisante vallee: l'Escaut, & la petite riuiere de Ronelle entrent dedans, & y font diuerses petites Isles, & vn courant qui passe sous les maisons, & non seulement accommode les particuliers, mais donne encore la commodité de fortifier toute la ville, pource qu'on peut rēplir d'eau vne partie du terroir des enuirons. On y void deux belles Eglises, l'vne de nostre Dame, qui est fort ancienne, & l'autre de sainct Iean. Il y a vn palais qui se nomme la sale du Comte, qui est fort grand, & la maison de Ville ne luy cede nullement en beauté. Il y a aupres vn horloge, qui outre les heures monstre le cours de la lune, & des planettes, des mois, & des saisons. Les autres places plus considerables sont le Quesnoy, Landrecy, Auenes, Marimbourg, Philippeuille, Beaumont, & Bins. XI.

Quant à Namur, c'est la capitale d'vne fort bonne Comté. Elle est assise sur la Meuse entre deux montagnes. La Sambre entre dedans, & se joint auec la Meuse. Elle n'est gueres grande, mais elle est bonne & belle. Ceste ville a sous elle trois places fermees de murailles, dont Bouines est plus grāde, Charlemōt la plus forte, & Valencour la derniere. Outre ce il y a cent huictante-deux villages. Ils ont eu beaucoup à souffrir, mais à present ils sont en assez bon estat. XII.

Quant à la Duché de Luxembourg, elle contient vingt-trois villes, & prés de douze cens villages. Elle est presque entierement dans la Forest d'Ardenne: qu'on a peu à peu esclaircie, & cultiuee. Ceste Duché prend son nom de la principale ville qui est grande, mais peu peuplee, pour les ruines qu'elle a souffertes auec toute la prouince, aux guerres qui ont esté entre les maisons de France, & d'Austriche : car la ville fut prise, & saccagee l'an 1542. puis reprise, & de nouueau saccagee. Presque toutes les autres places d'importance eurent le mesme mal-heur, comme Arlon, Thionuille, Moment, Danuilliers, Yuois, toutes places estimees auparauant imprenables. Ceste contree est demeuree la plus entiere de toutes les prouinces des Pays-bas és troubles derniers : car elle n'a souffert autre mal, sinon que les armees ont pris leur passage par-là. XIII.

Le Brabant a pour ses bornes du costé du Nord la mer Oceane, de l'Est la Meuse, du Sud l'Euesché du Liege, & la Comté de Namur, de l'Oüest sa derniere place de Niuelle. Ce pays contient les lieux où Cesar loge les Aduati- XIV.

ques,& Ambiutaires, & est long de vingt-deux lieuës,& large de vingt, & en a quatre-vingts de circuit. Il comprend vingt-six places fermees de murailles, dix-huict priuilegiees,& sept cens villages. Il a quatre villes principales,c'est à sçauoir Louuain, Bruxelles, Anuers, & Bosleduc. Louuain est en fort belle assiette, & a quatre milles de tour de murailles: mais il contient des prez, des vignes, & de grands iardins, qui reçoiuent beaucoup de grace de l'assiette distinguee en montagnes, & vallees. Il y a vne des meilleures vniuersitez de toute l'Europe,qui a esté fondée l'an 1426.par Iean Duc de Brabant,mais enrichie de gages,de chaires,par Philippe II.Roy d'Espagne.Bruxelles dont le circuit n'est gueres moindre que celuy de Louuain, est assis partie en plaine, & partie en pendant. C'est la demeure ordinaire de l'Archiduc. La ville est pleine de bonnes maisons, & force palais, entre lesquels est le palais Royal, auec vn parc extrémement agreable. Anuers est vne si belle ville, qu'il y en a peu en Europe qui se puissent esgaler à elle, qui est assise sur la riuiere de l'Escaut qui y porte les vaisseaux chargez de toute sorte de marchandises, depuis la mer qui en est esloignee de dix-sept lieuës. Elle contient beaucoup de beaux bastimens, mais les principaux sont l'Eglise de nostre Dame, la Bourse, le Palais des Seigneurs, & celuy des Ostrelins. Auant la reuolte des Pays-bas c'estoit vn lieu de grand trafic, & de telle importance, qu'on y faisoit plus d'affaires en vn mois, qu'à Venise en deux annees. Maintenant elle est presque entierement priuee du commerce de la mer,& a ses ennemis à ses portes,si bien que ce n'est plus ceste ville fleurissante, de laquelle on a autresfois faict tant d'estat. Bosleduc est assis sur la petite riuiere de Deese,à deux lieuës loin de la Meuse. C'est vne belle, grande, & riche ville. Quant à Malines, qui est vne ville souueraine,& vne Seigneurie,a esté par deux fois prinse,& tellemét pillee, qu'il n'y a point de ville là autour qui l'ait esté en telle sorte, & qui passe pour ville de Brabant. Elle est sur la riuiere de Delle,qui est grosse d'elle mesme, & s'enfle encores par le moyen du flux de la mer qui vient iusques là, & va encores vne lieuë plus auant. Elle fait auec plusieurs branches diuerses petites Isles,& est de grande commodité à la ville. Hors de la ville on void vn Monastere fort remarquable, où demeurent plus de mille cinq cens Religieuses, ou plustost filles, qui se peuuent marier. Entre les autres places de quelque importance, on met Niuelle. Il y a encores quelques Estats par delà la Meuse, qui appartiennent au Brabant, c'est à sçauoir la Duché de Limbourg, & Valkembourg, Dalem, Rode, & Carpen, toutes terres auec seigneurie, & iurisdiction. Tous les principaux lieux aujourd'huy l'Archiduc les possede, excepté les villes de Berg sur Zoom,Breda, Streemberg, Wilem-stadt,Graue, & quelques forteresses, lesquelles sont toutes sous le gouuernement des Estats des Prouinces vnies. C'est vn pays qui en ces guerres par l'espace de quarante ans a beaucoup souffert, tant de ses ennemis, que de sa propre gendarmerie, mutinant souuent pour n'estre pas bien payee,& oppressant tellement le pays, que c'est merueille qu'il est encores en si bon estat.

QVALITÉ.

POur parler en general de la qualité du Pays-bas, l'air y est fort humide, & toutesfois il est fort sain aux habitans du pays. L'Esté y est extrémement agreable auec vne chaleur temperée. On n'y brusle pas, comme en beaucoup

d'autres pays, & les mousches, & les cousins n'y tourmẽtent par les personnes par leur bourdonnement, & leur piqueure. Il y a peu de tremblemens de terre. L'hyuer y est long & venteux. Aussi tost que le vent du Nord, ou d'Est souffle il y cause la gelee. Le pays est en beaucoup de lieux plein de sable. Il abonde en froment, orge, seigle, lin, & chanure. Il produit aussi des fruicts de toutes sortes en grande abondance, comme des pommes, des poires, prunes, cerises, meures, pesches, noisettes, mesles, & en quelques lieux des chastaignes. Il n'y a point de mines d'argent considerables. Quant aux arbres ils contentent extrémement la veuë, estans espais, bien ordonnez, & fort chargez de fruicts, & il y en a vn grand nombre qui sert pour les bastimens, & pour brusler. Il y en a de toutes sortes qui sont merueilleusement gros, & hauts. On y void peu de lauriers, & de cyprez. Il y a force tils, qu'on y nomme Linden, qui ont presque la forme, & la feüille des Ormes, mais sont plus hauts, & croissent plustost: car en 16. ou 18. ans ils deuiennent aussi gros qu'vn homme moyen. On s'en sert vn peu aux bastimens, & d'auantage on en fait du charbon. Entre l'escorce, & le bois on trouue ie ne sçay quel poil qui est comme du chanure, dont on a accoustumé de faire des cordes : toutesfois il y a beaucoup d'animaux qui ne veulent point de ses fueilles, combien qu'elles soient tendres. Il y a force Ifs, dont on fait de bons arcs. De leur suc il se fait certain poison, auec lequel Cesar dit que Catiuulque mourut. Il y a encor vne autre sorte d'arbre que les habitans nomment Abeelen, qui semble vne sorte de peuplier blanc. Il s'en trouue grande quantité en Brabant, & l'on en vse principalement à Bruxelle en diuerses choses. Dauantage ceux des Pays-bas peuuent loüer leur terroir, pour estre propre au bestail, veu qu'on ne peut guere trouuer de lieux où les bœufs, les brebis, & les cheuaux viennent en plus grand nombre, & se nourrissent mieux. Premierement il y a de grands cheuaux forts, & propres à la guerre, puis des bœufs qui sont quelquefois si grands, & si gros, qu'ils pesent douze cens liures. Guichardio rapporte qu'on donna à Malines au Comte de Hocstrat vn bœuf qui pesoit quinze cens vingt-huict liures, & que pour ceste cause il fit peindre ce grand animal en son palais. Quant aux vaches, elles ont tousiours le tetin si plein, & il est si grand, & si capable, qu'on ne sçauroit presque croire combien de laict on en tire : car c'est chose certaine qu'en quelques endroits de Hollande on tirera en Esté d'vne vache neuf, & dix pintes de laict, voire dauantage par iour.

On y trouue force dains, cerfs, cheureux, sangliers, conils, & liévres, & d'ailleurs grande quantité de herons, de perdrix, de faizans, de tourterelles, de cailles, de griues, de cigognes, d'oyes, & de canards. Il y a aussi de la volaille en grande abondance. Dauantage beaucoup de saumons, de lamproyes, d'alozes, & de muges, & plusieurs autres bons poissons, viennent de la mer dans la Meuse, attirez par la douceur de son eau: & c'est chose digne de grande admiration, que ces poissons sont peu estimez lors qu'on les prend dans la mer : mais ils sont fort gras, & de bon goust quand ils sont entrez dans l'eau douce.

Ceste mesme riuiere porte aussi des truites, & des lamproyes, dont quelques vnes sont grandes, & excellentes; les autres moindres, & delicates. D'ailleurs la mer donne auec son reflux à la riuiere de l'Escaut des esturjons, des saumons, de grandes lamproyes, des muges, des saules, des langoustes, & beaucoup d'autres poissons fort delicats qui se vont rendre dans l'Escaut, s'y

nourrissent, & y font des œufs, à cause que son eau leur est fort propre pour cét effet. Et en deux ou trois mois, entre le Printemps, & l'Esté, l'on prend outre le grand poisson, vn si grand nombre de petits, que beaucoup de personnes en sont nourries. Dauantage ceste riuiere produit, sans l'ayde de la mer, plusieurs sortes de poissons tout du long de l'annee, & les principaux sont des brochets, barbeaux, tanches, & carpes, qui pesent le plus souuent vingt liures, comme aussi force anguilles. On trouue aussi à la bouche du fleuue quelques huitres, qui toutesfois viennent de la mer. Or les paysans conjoignans à l'ayde de ces riuieres beaucoup d'eaux ensemble, font auec grand' industrie des canaux qui durent quelques lieuës, & sont capables de grands nauires: tellement que l'on ne trouue presques aucun lieu qui ne puisse receuoir des vaisseaux. Toutesfois ce pays manque de fontaines d'eau viue, excepté aux lieux montueux.

XVI. Il reste à parler de la mer de ceste contree. Certainement lors qu'elle est esmeuë, elle est extrémement dangereuse, veu qu'elle noye quelquesfois de grandes campagnes, & des pays entiers, comme l'on peut voir aupres de Zelande: mais les habitans ont maintenant fait tant de leuees, & de defenses, qu'ils sont presque entierement hors de danger. Elle est le plus souuent fort tourmentée à la nouuelle, & pleine Lune, entre les deux Equinoxes, ausquels selon Corneille Tacite mesme, la mer s'enfle extrémement. Il y a deux effets du flux de la mer, veu que les vns sont commodes, les autres fascheux: les vns empeschent que les eaux ne se corrompent, & font aduancer chemin à ceux qui voyagent; les autres sont incommodez à cause de leurs inondations, & violences. Mais apres auoir rapporté les fascheries que la mer apporte à ces pays, il est raisonnable de dire quelque chose des commoditez qu'elle leur donne lors qu'elle est paisible. Sans la mer il seroit impossible qu'ils peussent nourrir la moitié des personnes qui s'y tiennent: car elle fait que ces pays sont comme vn marché public de toute l'Europe, & elle leur apporte vn grand profit par le moyen du haranc, & des poissons de toute sorte que les habitans y prennent, veu que non seulement ils seruent aux delices des plus riches, mais encore à la nourriture des moindres, qui tirent aussi force argent.

Au reste le Pays-bas est plain, & vny, & il s'y trouue peu de montagnes, si ce n'est au pays de Luxembourg, de Namur, & de Haynaut, où il y en a plus grand nombre. Il est semé d'autant de forests, qu'il en faut ou pour l'ornemẽt
XVII. du pays ou pour son seruice, ou pour la chasse. La forest d'Ardenne au temps de Cesar, estoit la plus grande des Gaules, & passant par le milieu du pays de Treues, s'estendoit depuis le Rhin, iusqu'au pays de Tournay, & de Rheims; tellement qu'il auoit enuiron 500. mille pas de long. Mais aujourd'huy elle a beaucoup perdu de la premiere grandeur, de sorte que ce qui reste est souuent interrompu, & cultiué par les habitans, qui donnent d'autres noms à tous ces lieux. Sa plus grande partie, & moins entrerompuë, est depuis Thionuille iusqu'au prés du Liege, par l'espace de 30. milles. La forest de Mormau qui est en Haynaut, commence au Quesnoy, & s'estend du costé du Midy vers le Vermandois. La forest de S. Amant est aussi en Haynaut, & commence prés du lieu de sainct Amant, & y a encor le bois de Foigne, de Soigne, de Marlaigne, & quelques autres, mais ie ne veux pas ennuyer le Lecteur auec leurs descriptions. Ie viendray donc maintenant à esplucher en particulier la qualité de ces pays qui sont sous la puissance de l'Archiduc.

QVALITÉ.

QVant à l'Artois il est riche de forments, dont il enuoye grande quantité en Flandres & en Brabant où il n'en vient point ordinairement : si bien que la plus grãde partie de leurs habitans fait du pain de seigle. Il n'y a point de vin, combien qu'on tienne que le pays est capable d'en porter, & que c'est la nonchalance de ceux qui y demeurent qui est cause de ce defaut, plustost que l'assiette. L'air y est bon, sain, & serain.

Le pays de Haynaut iouït d'vn air doux & temperé, & son terroir est fertile, & porte principalement grande quantité de froment. Il y a force prairies, pasturages, pommiers & autres choses necessaires à la vie. Il y a pareillemẽt des mines de fer & de plomb, & des carrieres de diuers marbres, & aussi d'vn certain caillou que les Liegeois nomment Houlle. Ces cailloux nourrissent la flamme de mesme que les charbons, l'on n'en vse que pour faire du feu auec vn peu de bois.

La Comté de Namur est montueuse, mais agreable, d'vn air sain & temperé. Son terroir porte les choses qui sont necessaires à la vie. Il y a aussi des mines de fer & de plomb, & des carrieres où l'on couppe des pierres de toutes sortes, & principalement des marbres tirans sur le noir qui approchent fort du jaspe. Et il n'y a pas long-temps qu'on a commencé d'y tirer des houlles qu'on brusle. Il y a des riuieres qui abondent en poisson, & de belles fontaines d'eau viue, comme aussi des forests où l'on trouue vne grande quantité de bestes fauues & noires.

Le pays de Luxembourg, combien que montueux, est toutesfois bon & fertile, & iouït d'vn air assez gracieux. Il y a vn endroit qui porte force bled, & quantité de vin, & l'autre recompence ce deffaut par vn grand nombre de ses bestes fauues, & noires qui sont des meilleures. Il y a des mines de fer assez prés de Manderscheid aux Seigneuries de Keyle Crouemberg, & Selide, vers la ville nommee Hellental.

Le Brabant iouït d'vn fort bon air, & a vne plaine fertile qui porte quantité de bleds, combien que ce qu'ils nomment *Die Kempen*, ou la campagne, soit vn peu sterile à cause du sable. Et toutesfois ceste partie rapporte encor quelques fruicts, & n'est pas du toute inutile.

La Flandre a vn air extrémement temperé. Son terroir est fertile, principalement du costé qu'elle est proche de la mer, & de la France. Il y a de beaux pasturages, comme on peut assez cognoistre en ce qu'on a accoustumé d'y mener force poulains des contrees voisines, à cause de la bonté de l'herbage. Dauantage il nourrit beaucoup d'animaux domestiques qui sont d'vn goust exquis, & vn nombre incroyable de bestes fauues, & noires. Elle ne manque aussi de herons, de faisans, perdrix, paons & cigoignes.

MOEVRS ANCIENNES.

CEsar nous dit que les Belges qui sont ceux du Pays-bas entre lesquels il comprenoit aussi les Picards, estoient vaillants & resolus au possible, pource qu'ils estoient fort esloignez de la ciuilité, & courtoisie de la prouince plus polie, & que les marchands ne les frequentoient gueres, & ne leur portoient les choses qui seruent à ramollir, & rendre effeminez les courages : & pource aussi qu'ils estoient voisins des Allemands, qui habitoiemt au delà du

Rhein, auec lesquels ils estoient en guerre continuelle. On peut cognoistre leur valleur, & l'extréme desir qu'ils auoient de deffendre leur liberté en ce qu'ils s'essayerent de se retirer de l'obeyssance & de la domination des Romains mesme du temps de Cesar. Les Neruiens, qui sont ceux de Tournay, ne permirent iamais aux marchands qui leur apportassent du vin ou d'autres choses à vendre. Et pour dire quelque chose de particulier, les habitans de la Comté de Flandres ont esté adonnez aux armes, & si remuans, qu'ils n'ont iamais sçeu viure en paix, & ont iadis couru auec les armes au poing la Syrie, la Terre Saincte, & Ierusalem. Il y a aussi long-temps que ce peuple s'addonne au trafic, & y reüssit heureusement, de mesme qu'il s'est montré penible à deffricher le pays, & le rendre meilleur en toute sorte.

MOEVRS DE CE TEMPS.

XVIII. Les Flamands sont volontiers grands, mais on estime qu'ils l'estoient beaucoup plus anciennement, ce que Cesar attribuë principalement à la liberté de leur vie, & à la coustume de ne faire nulle chose contre leur volonté. Ils sont beaux, paisibles, peu coleres, peu ambitieux, ouuerts, prompts à toute chose, penibles, & industrieux, & fideles, capables de tous arts, & de toutes sciences, & plustost adonnez au vin qu'à l'amour. Ils sont assez ciuils selon le pays, & si facetieux que mesmes ils en sont quelquesfois insupportables. Ils sont de legere creance, à raison dequoy on les void aisément deçeus. Il n'y a gens plus soupçonneux ny plus opiniastres. Ils ont force babil, & oublient aussi-tost les courtoisies & faueurs qu'ils ont receuës, de mesme aussi que les offences qu'on leur a faites. Ils ayment fort peu les autres nations, & s'amusent à inuenter tous les iours quelque chose de nouueau. Quant à la musique ils l'ont renduë parfaicte, veu qu'il n'y a peuple qui aye plus d'inclination à cét art que cestuy-cy. Ils sont assez vaillants sur la terre, mais plus à pied qu'autrement, veu qu'ils sont mauuais hommes de cheual, & ont vne coustume de ne venir iamais aux mains auec les ennemis, & se joindre à eux le moins souuent qu'il leur est possible. Mais il faut aduoüer que sur la mer ils sont inuincibles. Ils entendent fort parfaitement la nauigation, apprennent diuerses langues, trafiquent fort accortement, & font grande quantité de draps de soye, de laine & de lin de diuerses sortes, & sur tout de la tapisserie dont on fait fort grande estime, & qu'on enuoye non seulement par toute l'Europe, mais encor aux Indes, & en Afrique. Ils font le plus souuent du pain de seigle, & boiuent de la biere plus ordinairement que du vin qu'on leur porte de France & d'Espagne. Ils vont bien vestus, & sur tout bien proprement. Leurs maisons sont continuellement nettes plus qu'en lieu de l'Europe, & leurs meubles si luysans, & si bien tenus que la veuë en est agreable. Ils bastissent presque par tout d'vne mesme sorte, & leurs maisons sont tellement faites qu'il semble presque qu'elles soient à vn mesme maistre, tant ils se plaisent aux villes à faire que leurs hauteurs soient égales.

Les femmes sont belles, mais il n'y en a pas en si grand nombre qu'on crie, & mesme ce mal-heur accompagne leur beauté qu'elle passe en la plus grande partie, auant qu'elles ayent atteint l'aage de trente ans, si bien qu'elles sont apres toutes laides & ridees. Elles y sont promptes, & hardies, & conuersent librement auec les hommes. Elles ont ce mal qu'elles ayment le vin,

& mesme vous ne sçauriez conuier vne ieune fille de si bon matin à boire, qu'elle ne soit toute preste à vous faire raison. Celles qui ne boiuent point de vin prennent de la biere si desmesurément qu'elles en demeurent accablées, & le plus souuent si tost que vous serez arriué, la fille du logis, qui sera belle & ieune, viendra auec vn pot plein de biere, & vous conuiera à boire à vos despens & met la premiere le nez dans le pot, & si vous ne faisiez continuer la feste, seroit vne inciuilité, & vilenie. Ie sçay qu'il y en a beaucoup que ceste dissolution porte aux effets de l'amour : mais i'asseureray auec verité qu'il y a en ces pays moins de femmes qui se gouuernent mal qu'en plusieurs autres où l'on ne fait pas profession de l'yurongnerie. Auec toutes ces desbauches, qui ne peuuent estre nommées extraordinaires à cause de l'accoustumance, & de la nourriture que ces femmes ont prise par maniere de dire dés le berceau, elles ne laissent neantmoins de conduire bien sagement leur mesnage, & mesme bien souuent elles se meslent de traffiquer & de contracter pour quelques negoces auec les vns & les autres. Elles affectionnent fort d'aller vestuës à la Françoise, vont toutes seules par la ville, & aux prochains lieux auec peu ou point de compagnie, sans estre nullement soupçonnees. Et pource que leurs marys leur laissent souuent tout le maniement de leurs affaires, elles deuiennent superbes, imperieuses, & du tout insupportables.

Les Princes, Seigneurs, & tous autres de quelque condition qu'ils soient donnent aux aisnez des maisons les noms de leurs peres, combien qu'ils soient viuans, & en la fleur de leur aage : & les Gentils-hommes preferent tousiours leur fille aisnee aux autres, combien que toutes ayent pareil mariage : tellement qu'ils donnent les autres à des hommes ausquels ils refuseroient l'aisnee, laquelle ils reseruent à vne meilleure condition. Et ils ont ceste particularité qu'ils contractent aisément mariage auec les estrangers si l'occasion s'en presente. On trouue du tout messeant, & pour mieux dire, vilain, que les ieunes hommes espousent des vieilles, les vieillards des ieunes filles, les roturiers des Damoiselles, les maistres leurs chambrieres, & les maistresses leurs valets. Il n'y a point de nation qui excelle tant en la peinture. Iean Elkius qui XIX.
estoit de ce pays monstra le premier la façon de mesler les couleurs auec l'huile. Ils ont accoustumé aux iours qui sont dediez au Sainct dont ils portent le nom, & durant le temps du Carneual, de festiner leurs parens & amis, & les traicter magnifiquement, veu qu'ils ayment sur tout les banquets, & la bonne chere.

RICHESSES.

Les Flamands sont riches par le moyen de la mer, & du traffic ordinaire qu'ils exerçent. Les mestiers ausquels ils s'addonnent leur apportent mille commoditez, & la vente des draps de soye & de laine qui s'y font, & de la tapisserie qu'on recherche si curieusement, leur apportent de grandes sommes de deniers.

On ne sçauroit estimer combien leur aportent de profit les marsoüins qu'ils salent, de mesme que les saumons, & quant aux harencs qu'ils enuoyent dehors tous les ans, on ne sçauroit presque croire la quantité de l'argent qu'ils en tirent des Allemans, des Anglois, des François, des Espagnols, & des Italiens.

XX. Le reuenu ordinaire que le Prince tiroit des Pays-bas lors qu'ils estoient tous sous vn Seigneur montoit enuiron à trois millions d'or l'annee, outre les subsides incertains, & les confiscations, dont il a le tiers, sinon que ce soient crimes de leze Majesté. Maintenant l'Archiduc n'en tire pas tant, depuis que beaucoup de ces Estats sont desmembrez, & ce qu'il en tire ne suffit que pour vne bien petite partie de la despence qu'il luy faut faire, tant pour sa maison, que pour l'entretenement de sa gendarmerie.

FORCES.

XXI. L'Archiduc se peut vanter qu'il a de fort bonnes places, non seulement capables d'vne longue deffence, mais par maniere de dire imprenables. Car on ne pourroit gueres trouuer vne plus forte place que la citadelle d'Anuers, qu'on tient pour l'vne des mieux fortifiées de l'Europe, selon les regles de ce temps. Bosleduc qui est en Brabant de mesme qu'Anuers est assez considerable. Puis sur la mer Grauelines, à deux lieuës loin de Calais, fourny d'vne infinité de canons, est fort au possible: & apres Dunquerque, qui outre la forteresse de ses murailles a des habitans fort courageux. On void encor au pouuoir de l'Archiduc sur le mesme riuage la forte place d'Ostande qui luy a donné tant de peine durant trois ans & demy qu'il l'a assiegée.

Quant au pays d'Artois il y a la ville d'Arras qui est assez forte pour faire vne grande resistance. Teroüanne pourroit bien estre deffendu & soustenir vn fort siege. Hedin n'est pas moins important, voire mesme il est mieux fortifié, & est sur la frontiere de la France. En Haynault, Mons est fort, & Valencienne aussi; & en ceste derniere ville il y a vn arcenal garny suffisamment de toutes sortes d'armes & de munitions qui peuuent estre requises en temps de guerre. Philippeuille, & Mariembourg sont deux lieux tres-forts sur la frontiere de France. Namur a vne bonne forteresse, & qui peut faire grande resistāce. Et pour acheuer en vn mot tout le pays de l'Archiduc est garny de fort bōnes places, tellement que celuy qui l'attaquera aura tousiours beaucoup de peine. Quant aux hommes, les villes sont fournies d'habitans courageux, qui ont autrefois donné des tesmoignages de leur valeur. Mais outre cela ce Prince entretient tousiours vne armee composee d'Espagnols, d'Italiens, & d'Anglois, d'Allemans, & de ses sujets, & ceste armee auant la trefue se tenoit en hyuer dans les garnisons, & sur le milieu du Printemps elle se mettoit en campagne, & estoit employee au siege de quelques places. Maintenant plusieurs de ces gens de guerre ont esté cassez, & ne sont plus en si grand nombre. Ce qui reste est entretenu en diuers lieux sur les frontieres.

GOVVERNEMENT.

XXII. Les formes du gouuernement sont l'vniuerselle que le Prince tient par tout, & la particuliere dont chacun de ces Estats vse selon ses priuileges, & coustumes.

Le Prince a trois Conseils, dont le premier est appellé Conseil d'Estat, le second Priué, le troisiesme des Finances. Le Conseil d'Estat a vn President, & vn nombre infiny de Conseillers, pource qu'on en appelle plus & moins selon les occurrences. En ce Conseil on traicte toutes les deliberations appartenantes à

res à l'Estat, comme de paix, de guerre, d'Ambassadeurs, d'intelligences d'aduis du dedans, & du dehors, & c'est à cestuy-cy que les affaires plus importantes des autres Conseils sont rapportees.

Au Conseil Priué il y a douze Docteurs esleus par le Prince. Il y a vn President & si l'on y traicte toutes les Iuridiques, pource qu'il a la preeminence sur tous les autres Conseils, & c'est celuy qui consent aux priuileges, qui donne les graces, pardons, remissions, fait les loix, statuts & Edits : & c'est à luy aussi qu'appartient la cognoissance & le Iugement des debats & questions des limites du pays, & des Principaux de la Seigneurie. Aux choses plus difficiles & plus hautes, il communique auec le Conseil d'Estat, de mesme que ce dernier fait auec luy lors qu'il suruient quelque chose de Iustice.

Au Conseil des finances il y a trois Seigneurs du pays nommez chefs, ou intendans des Finãces, vn Tresorier, vn Receueur, & autres moindres Officiers. Ce Cõseil manie tout le domaine du Prince, & les tailles qu'on luy paye. On y fait les taxes & les payemens, tant aux occurences de la paix que de la guerre.

Il y a vne chambre des Comptes, qui est comme vn membre du Conseil des finances, & sept maistres des Comptes, auec d'autres moindres offices. C'est là que vont rendre compte, & receuoir leurs quittances en temps determiné tous ceux qui manient les deniers du Prince en Brabant, aux pays adherans, & en la Duché de Luxembourg: & combien qu'il y aye au pays quelques autres chambres, outre la susdite, qui reside à Bruxelles auec les trois Conseils dont nous auons fait mention, neantmoins toutes les Chambres ont accoustumé de rendre compte au Conseil des Finances, comme à leur souuerain Magistrat.

Outre les susdits Magistrats il y a en la plus grande partie des susdits Estats vn Gouuerneur particulier, auquel comme à vn Lieutenant on rapporte les affaires principalement de la guerre.

Le Prince a semblablement en la plus grande partie des Estats vn Conseil en son nom, qui est appellé en Brabant la Chancellerie, & à Malines & aux autres lieux le Parlement. En ce Conseil il y a tantost douze, tantost saize & tantost dix-huict Conseillers auec vn President, & l'on y void interuenir l'Aduocat du Prince, le Procureur Fiscal, & quelques autres moindres Officiers qui sont presque tous gagez par le Prince : & l'authorité de ces Magistrats est grande tant aux choses Ciuilles que Criminelles, & là l'on peut appeller non seulement toutes sortes de personnes, mais le Prince mesme, s'il y a quelqu'vn qui pretende contre luy quelque chose en Iustice. C'est en ces sieges que vont les appellations de tous les autres Magistrats de cét Estat particulier, & en trois d'iceux, comme en Brabant, à Malines & en Haynaut on iuge diffinitiuement.

En tous les susdits Conseils on se conduit par les Loix communes, si les Municipales, ou les Priuileges, ou les Commandemens (car ils nomment ainsi les resolutions du Prince) n'y sont contraires.

Outre les susdits Officiers le Prince enuoye tous les ans des Commissaires pour la plus grande partie des terres principales pour reuoir par le menu les comptes des entrees & sorties des lieux, & en Brabant ou le Prince a par octroy particulier du Pape authorité aux lieux sacrez, les Commissaires font la visite des Eglises, des Monasteres & des Hospitaux.

Quãd le Prince doit traicter auec les Estats, ou pour des nouuelles loix qu'il veut faire, ou pour de nouueaux subsides qu'il veut receuoir, ou pour autres

occurrences, il les assemble de la sorte qui s'ensuit. Il commande par ses lettres à tous les Estats de se trouuer en tel temps en vn certain lieu, & ce lieu est ordinairement la ville de Bruxelles.

En toutes les Villes, Comtes, & places principales par ancienne preeminence, on sçait qui sont ceux qui doiuent aller à l'assemblée, & combien ils sont, & en effect il y a vn grand nombre. En ceste assemblée il y a trois ordres de personnes.

Le premier ordre est l'Ecclesiastique, le second la Noblesse, le troisiesme les villes principales de l'Estat. Chacun de ceux-cy a pouuoir d'obliger sa communauté, mais non d'accorder jamais, sinon auec expresse condition que tous les autres Estats viennent à faire le mesme. La proposition se faict en ces assemblées en vne grande salle en la presence du Prince par vn President, ou quelqu'vn des Conseillers des Estats, & c'est là qu'ils s'estudient auec bonnes raisons & douces paroles de persuader ce qu'ils veulent.

La proposition ayant esté ouye, les Estats prennent temps pour respondre, & puis chacun considere meurement en particulier ce qui a esté proposé, & donne par escrit la responce, qui n'estant pas au contentement du Prince, l'affaire ne se termine pas, veu qu'on essaye de persuader la chose: mais si cela ne se peut, finalement il faut que le Prince l'endure, & remette l'affaire à vn meilleur temps.

Encor que le principal gouuerneur, & toutes les preeminences plus substancielles de la Seigneurie soient en personne du Prince, toutesfois toutes les villes & les lieux voisins ont vne administration particuliere, & vne tres-grande liberté auec leurs loix, coustumes, & priuileges.

Ces loix, coustumes, & priuileges ont vne grãde difference; pource que lesdits pays ont esté possedez durant plusieurs siecles par diuers Princes, & ont combatu mesme bien souuent entr'eux auec des haines du tout mortelles, & mesmes ils different en poids, mesures, & mœurs, & qui est de tres-grande importance, ils sont differens de langage, qui est vne chose si incomparable, que l'Empereur Charles V. ayant plusieurs fois mis en deliberation, quel moyen il y auroit de reduire ces Estats en vn seul corps, & leur donner le nom & la forme d'vn Royaume, il ne fut iamais possible d'en trouuer le chemin. Mais auec toute ceste diuersité, ils conuiennent tous aux qualitez des membres qui font vn corps, veu que l'estat de toutes les villes & places a vn gouuernement particulier, qui ne differe en autre chose qu'au nombre de ceux qui se meslent du gouuernement, & cecy naist de ce qui est plus grand que l'autre.

Le gouuernement particulier de chaque ville signalee est composé de quatre membres. Nous nommerons le premier en nostre langue Seigneurie nouuelle, & cecy comprend tous les Magistrats, grands & petits, qui sont en charge. Le second est la vieille Seigneurie, qui comprend tous ceux qui ont esté en quelque Magistrat ou charge d'importance. Le 3. est nommé la Bourgeoisie, qui consiste en autant de Capitaines qu'il y a de ruës en la ville. Anuers en a 26. Le quatriesme membre embrasse tous les chefs des mestiers, appellez Doyens, qui sont aussi diuers en nombre selon les villes. Anuers en a 54. & de tous ces quatre membres est composé le gouuernement particulier. L'exemple de cecy sera le gouuernement de la ville d'Anuers, duquel les autres ne different que fort peu, ou point, si ce n'est touchant le nombre.

La façon de former le gouuernement particulier en la ville d'Anuers est dõc

telle. La Seigneurie presente nommee 9. Gentilshômes, & 9. autres sont nommez par les Capitaines des ruës, qui sont au nôbre de 18. A cecy l'on adjouste la Seigneurie qui est alors en authorité, qui peut aller jusqu'à pareil nôbre de 18. si bien qu'ils sont en tout 36. qui aspire à la future Seigneurie. Tous ces noms sont enuoyez au Prince, qui en eslit 18. & ceux-cy sont appellez Schemats qui veut dire Senateurs, qui ont authorité d'eslire deux Bourg-maistres, qui sont autant que deux Cõsuls, dont l'vn traicte auec le Prince, ou les autres Estats les affaires de son pays, & l'autre qui demeure dãs la ville a le soin du gouuernement, donnant audience aux Bourgeois & aux estrangers. De sorte que le Magistrat de la ville d'Anuers consiste en 18. Schemats, & vn Bourgmaistre, qui a grande authorité, tant aux choses ciuiles que criminelles: mais pour l'execution de la Iustice, il y a deux Lieutenans du Prince, l'vn pour le criminel qu'ils nomment Scultet, l'autre pour le ciuil appellé Amman, qui sont des charges que le Prince donne, & ceux-cy precedent tous les autres. L'office du Scultet est de faire prendre les delinquans, en demander Iustice au souuerain Magistrat, & executer apres les sentences qui en resultent.

L'office de l'Amman est d'ouyr les causes ciuiles, demander aux Seigneurs qu'ils expedient & facent Iustice, & donnent les Sentences aux despens de ceux qui plaident.

Ce mesme Magistrat souuerain eslit sans interuention du Prince, ny de ses Cõmissaires quelques Magistrats inferieurs, & entre les autres deux Thresoriers nobles de la nomination du peuple, & vn Receueur du peuple à la nomination des nobles, & ces Officiers exigent & despensent les deniers du public par ordonnance du susdit souuerain Magistrat, qui crée encore les Conseillers populaires, qui sont à Anuers au nôbre de 12. tous du nombre des Doyẽs des mestiers, comme des mariniers, boulengers, iardiniers, forgerons, & semblables: & en la Seigneurie de Malines le Magistrat est diuisé par esgale portion, pource que des 12. Senateurs ou Schemats, il y en a six nobles, & six autres du nombre des Doyens des mestiers, & les plus honorables sont les prisõniers, les bouchers, les boulẽgers, les iardiniers, & les brasseurs de biere.

Ces Cõseillers populaires vont au Conseil comme les autres Seigneurs, escoutent les requestes des supplians, & en disent leur aduis, non seulemẽt viuemẽt, mais encore sedicieusement lors qu'on traicte de débourcer quelque argent qui doit venir entre les mains des Gentils-hommes; veu que ceste sorte d'hõmes n'est capable de proceder auec grauité & moderation au degré de la superiorité: de maniere que l'insuffisance, l'insolẽce, & l'instabilité du peuple & la perpetuelle jalousie que ces Cõseillers populaires qui se trouuẽt puissãs à cause du grãd nombre d'hommes qui les suit, nourrissent cõtre les Gentils-hommes, ont causé tant de dãgereuses reuoltes en tout temps, & sous tous les Princes, veu que de 36. qui ont dominé depuis Louys de Harlembec premier Comte de Flandres, tous ont essayé quelque rebellion, excepté trois seulemẽt.

De ces bonnes villes, il y en a qui ont vne bonne quantité de reuenus publics & celle d'Anuers entr'autres a 250. mille escus de reuenu par an. Mais celles cy & les autres estoient fort endebtées en l'an 1556. & il faut croire qu'à cause des guerres cõtinuelles elles le sont encor plus aujourd'huy, principallemẽt à raisõ du deffaut de l'industrie des arts & de la marchãdise, fondemẽt principal de tous les Estats de Flãdres, & Anuers seul perd tous les ans chose qui ne se peut estimer, à cause que les troubles ont interrompu tout son commerce.

L'authorité des Seigneurs qui ont des chasteaux, terres, & autres iurisdictions est fort limitee; veu qu'ils ne peuuent oppresser leurs vassaux en aucune chose, ny accepter d'eux des presens volontaires, sans expres consentement du Prince, ains les Seigneurs laissant aux peuples le gouuernement selon leurs loix & coustumes, iouyssent des tiltres & biens Seigneuriaux auec toute modestie. Il est vray qu'il y a des Seigneurs qui ont quelques particulieres iurisdictions tellement absoluës, qu'en ce ils ne recognoissent autre Superieur que Dieu seul.

L'Estat Ecclesiastique est fort puissant & riche par tout le pays, tellement que pour arrester la grandeur de ses richesses, afin qu'elles ne creussent pas d'auantage, Charles V. fit vne loy qui portoit qu'aucun Ecclesiastique ne pourroit achepter des biens immeubles, sans expresse licence du Prince, & aux subsides qui luy sont payez, le Clergé paye sa part separément, & les conuentions que le Prince de ce pays a auec le Pape, sont presque semblables à celles de France, veu que c'est luy qui nomme, & le Pape qui confirme les Prelats, & aucun rescrit ne s'execute sans le bon plaisir du Prince, & outre cela par commission du Pape il ne peut tirer ses subjects hors de l'Estat pour aucune cause, ains il faut qu'il mande des Commissaires deputez par ces lieux, pour quelque cause qui se doiue debattre. Les tiltres extraordinaires que le Prince de ces Estats a, sont Chanoine de S. Seruais, & Abbé de S. Geltrude, qui est vn fameux Monastere de Religieuses. Il se nomme aussi Vicaire perpetuel de l'Empire, en toute la Frise iusques au pays qui se nomme Bethmarie aux confins de Dannemark, qui est vne préeminence obtenuë par Maximilian, de l'Empereur Federic son pere, tant pour soy que pour ses Successeurs.

RELIGION.

Entre les Estats de l'Archiduc on ne void autre exercice que celuy de la Religion Catholique; mais il ne faut pas croire pour cela qu'il n'y ait point de personnes qui suiuent l'opinion de Luther & de Caluin, veu qu'il n'y a gueres de Ville, au moins de celles qui se sont jadis reuoltees, où il ne se trouue beaucoup de telles gens. Mais ils n'osent faire paroistre leur opinion, se voyans bridez, & prests à estre punis si la chose estoit sceuë. Quant à ceux qui embrassent veritablement, & non par apparence seulement la Religion Catholique, ils sont si affectionnez à la foy qu'ils tiennent, qu'il est impossible de les en retirer, & mesme il semble que le voisinage des Lutheriens & Caluinistes leur apporte plus d'ardeur & de zele.

Archeueschez & Eueschez des Pays-bas.

Qvant à l'Estat l'Ecclesiastiqne de tous les Pays-bas en general, il est composé de trois Archeueschez & quinze Eueschez. A sçauoir l'Archeuesque de Cãbray à sous luy les Eueschez d'Arras, Tournay, S. Omer, & Namur.

L'Archeuesque de Malines a sous luy les Eueschez d'Anuers, Gand, Bruges, Bosleduc, Ypre, Ruremonde.

L'Archeuesque d'Vtrecht a sous luy les Eueschez de Harlem en Hollande, de Deuenter en Gueldre, de Middelbourg en Zelande, de Leuuardem & de Groningue en Frise.

L'Archeuesché de Cambray fut erigé par le Pape Paul IV. en l'an 1562. car

auparauant ce n'estoit qu'vn Eueſché, le premier Eueſque fut vn nommé S. Diogene Grec de nation, il fut ſacré Eueſque de Cambray à Arras par l'Archeueſque de Rheims en l'an 390. & ont eſté touſiours depuis deux Eueſchez conjointes ſous vn meſme Eueſque, iuſques en l'an 1094. en laquelle annee ils furent ſeparez, & l'Eueſché de Cambray comprend ſous ſa Iuriſdictiō les villes de Cambray, Mons, Condee, Atthe, Queſnoy, Landrecy, Aueſnes Binche, Beaumont, Brenne, Soigne, Maubege, Chimay, & preſque tout le pays de Haynaut, Cambreſis, & quelque peu de l'Artois, vne partie des villes de Valenciennes & Tournay.

Le Clergé d'Arras apres auoir longuement pourſuiuy la ſeparation, finalement obtint du Pape Vrbain XI. ſon Eueſque particulier, en l'an 1094. l'Eueſque a ſous ſa Iuriſdiction les villes d'Arras, Doüay, Bethune, Bapaulme Lens, Armentieres, Bouchain, la Baſſee, vne partie de Valenciennes, auec pluſieurs bourgs & villages.

L'Eueſché de Tournay fut erigé l'an de grace 480. & quelque tēps apres fut ioinct à l'Eueſché de Noyon, & ont bien eſté joinct enſemble 600. ans, ſous vn meſme Eueſque, tellement qu'en l'an 1123. la ſeparation fut accordee par l'Eueſque de Noyon, & quitta l'Eueſché de Tournay, S. Bernard s'employa fort vers le Pape Eugene, pour obtenir la ſeparation d'iceux.

L'Eueſché de S. Omer a eſté erigée par le moyen que la ville de Teroüenne eſtant démolie par l'Empereur Charles V. l'an 1553. le reuenu de l'Eueſché de Teroüenne fut diuiſé en trois, à ſçauoir vne partie à l'Eueſché de Boulongne pour la Frāce, vne autre partie à l'Eueſché de S. Omer pour l'Artois, l'autre partie à l'Eueſché d'Ipre pour la Flandre. Partant l'Egliſe Collegiale de ſainct Omer fut erigee en Cathedrale l'an 1559. ayant ſous ſa Iuriſdiction dix villes, à ſçauoir S. Omer, Aire, Heſdin, Grauelinge, &c. auec pluſieurs villages tāt en Artois qu'en Flādre, de 42. lieuës de lōgueur, & 39. en largeur.

L'an de grace 1559. l'Egliſe Collegiale de S. Rombaut à Malignes fut erigee en Metropolitaine, outre les Eueſchez qui ſont ſous elle furent aſſignees 17. villes, Malines, Louuain, Bruxelles, Tillemōt, Lande, Diſte, Arſcot, &c. auec pluſieurs villages, comprenant en longueur 60. lieuës, & en largeur 30.

L'Egliſe Collegiale de noſtre Dame d'Anuers fut en l'an 1159. erigee en Cathedrale auec la Iuriſdictiō Epiſcopale ſur ſept villes, à ſçauoir Anuers, Liers Berges, &c. pluſieurs villages iuſqu'à 50. lieuës en longueur, & 30. en largeur.

L'Egliſe Collegiale de S. Iean de la ville de Gand en l'an 1559. a eſté erigee en Cathedrale contenant en ſon Dioceſe quatre villes, Gand, Audenarde, &c. & pluſieurs villages, en longueur 46. lieuës, & 23. en largeur.

L'Egliſe Collegiale de S. Iean l'Euangeliſte à Boſleduc en l'an 1559. fut changee en Cathedrale ayant ſous ſoy dix villes, Boſleduc, Helinont, Bomel, &c. auec pluſieurs villages de 60. lieuës en longueur, & 30. en largeur.

L'Egliſe Collegiale de S. Donat à Bruges en l'an 1559. fut changee en Cathedrale, comprenant ſous ſoy neuf villes, à ſçauoir Bruges, l'Eſcluſe, Adembourg, &c. auec pluſieurs villages de 54. lieuës en longueur, & 15. en largeur.

Le Monaſtere des Chanoines reguliers en l'Egliſe de S. Martin à Ipre en l'an 1559. a eſté erigee en vne Egliſe Cathedrale de Chanoines ſeculiers, contenant ſous ſa Iuriſdiction Eſpicopiale dix villes, Ipre, Dunkerk, Bergue, Burnes, &c. auec pluſieurs bourgs & villages de 54. lieuës en longueur, & 23. en largeur.

L'Eglise Collegiale dressee en l'honneur du S.Esprit à Ruremonde en l'an 1559. fut changee en Cathedrale auec la Iurisdiction Episcopale sur dix villes, Ruremonde, Nimegue, Zutphen, Vennelo, &c. & plusieurs villages de 50. lieuës en longueur, & 3. en largeur.

L'Euesché d'Vtrecht l'an de grace 690. fut erigee par le Pape Sergius, & fut erigee en Metropolitaine l'an 1561. & a sous soy les 5. Eueschez cy-dessus dites, quant aux limites de son Euesché particulier d'Vtrecht, il comprend tout le territoire d'Vtrecht, & vne partie de Hollande & Gueldre, auec les Seigneuries de Burem, Culembourg, Vianen, &c. où sont comprises 30. villes auec plusieurs villages de 90. lieuës en longueur, & 40. en largeur.

L'Eglise Parroissiale de S. Bauon en Harlen fut en l'an 1559. erigee en Cathedrale, ayant sous sa Iurisdiction 12. villes en Hollande, & plusieurs villages de 90. lieuës en longueur & 34. en largeur.

L'Eglise Collegialle de S. Lubin à Deuenter fut en l'an 1559. erigee en Cathedrale, auec sa Iurisdiction de 25. villes & plusieurs villages de 62. lieuës en longueur & 46. en largeur.

L'Eglise Collegiale de S.Pierre à Middelbourg, fut en l'an 1559. changee en Cathedrale, ayant sous sa Iurisdiction dix villes auec plusieurs villages de 56. lieuës en longueur & de 33. en largeur.

L'Eglise Paroissiale de S. Vist à Levvarden, fut en l'an 1559. changee en Cathedrale auec la Iurisdiction de dix villes & plusieurs villages contenant 72. lieuës en longueur & 50. en largeur.

L'Eglise Parroissiale de S. Martin à Grouningue fut en l'an 1559. erigee en Cathedrale, comprenant sous la Iurisdiction tout le territoire de la ville qui est de tres-grande estenduë, auec les Isles de Rolingh, & Borchin.

Auiourd'huy que les Estats des Prouinces vnies occupent l'Euesché d'Vtrecht, & autres Eglises suiuantes, ils ont auec le changement de la Religion, confondu l'ordra Hierarchique que l'Eglise Romaine y auoit estably.

LES SEIGNEVRS ET COMTES DE FLANDRES.

LYderic dit le Buc, fut le premier forestier du pays & contree de Flandres, l'an de l'Incarnation 621. par Dagobert Roy de France, pour luy & ses successeurs & gouuerna le pays 52. ans mourut de son aage l'an 92. & l'an de l'Incarnation 692.

Anthoine second fils Lyderick succeda à son pere l'an 692. au gouuernement de Flandres. En ce temps les Gots, Wandales, Huns, & autres telles gens barbares & estrangers, se mirent à courir & piller le plat pays sans aucune resistance dudit foretier, lequel se retira en France auec les siens.

Bouchart fils 3. de Lyderic dit le Buc, par le trespas d'Anthoine son frere fut priué de l'Estat de forestier de Flandres, par Theodore Roy de France. toutesfois luy octroya la Seigneurie de Halebecke. Le pays de Flandres fut derechef ruiné par les Huns, Gots, Wandales, & autres nations descendus pour la seconde fois, tellement que la pluspart de la Flandres demeura desolee & inhabitee bien enuiron cent ans.

Estorede ou Estoreyt fils de Bouchard, fut par le decedsde son pere & mere Prince de Louuain, Seigneur de Halebecke & forestier de Flandres, il deceda l'an 792.

Lyderic Prince du Buc, fils d'Estorede ayant espousé vne noble Dame

d'Allemagne nõmee Flandrine, de laquelle le pays a pris son nom. Cestuy-cy fut ordonné grand Forestier par Charles le Grand, pour en son nom nettoyer les chemins, & la contree des voleurs & brigands, dequoy il s'acquitta vertueusement, à cause dequoy il fut inuesty premier Comte d'Halebecke. Il gouuerna comme Prince vertueux ce pays 44. ans sous les Roys de France, Charlemagne & Louys debonnaire son fils, & trespassa l'an 836. il estoit fort bon Chrestien, il fit venir plusieurs Euesques, Pasteurs, Prestres & gens sçauans pour conuertir les Payens qui y restoient encore en grand nombre.

Inguleran ou Inguerran fils de Lyderic deuxiesme succeda à son pere au gouuernement de Flandres, & au Comté d'Halebecke l'an 836. vesquit sous le Roy de France Louys Debonnaire & Charles le Chauue, ausquels il fit hommage de ses terres & Seigneuries, il fit bastir & edifier plusieurs villes Chasteaux & edifices ruynez, trespassa l'an 852. ayãt gouuerné vingt-quatre ans.

Odacre ou Audacre fils d'Inguerrant, succeda à son pere au gouuernement de Flandres l'an huict cens cinquante deux, gouuerna vnze ans, fit semblablement reparer plusieurs villes & enuironner la ville de Grand de muraille, deceda l'an 863.

Baudoüin surnommé Bras de fer, fils dudit Odacre, à cause de sa magnanimitié, & de ses faits excellens. Il emmena par force la belle Iudith vefue du Roy Edoüard Roy d'Angleterre, fils de Charles de Chauue Empereur, & Roy de France qui fut cause qu'il fut quelque temps sans pouuoir obtenir graces de l'Empereur, qui s'adoucit finalement, & le fit premier Comte de Flandres, & luy donna pour doüaire tout le pays de Flandres; reseruant toutesfois à soy & à ses successeurs la souueraineté dudit pays, apres auoir gouuerné la Prouince de Flandres 25. ans en qualité de Forestier, & 15. comme Comte, il trespassa en la ville d'Arras l'an 877. ou selon aucuns 879.

Baudoüin le Chauue, fils de Baudoüin Bras de fer, fut second Comte de Flandres, il obtint plusieurs victoires contre les Danois & Normands, il trespassa en l'an 919. gist à S. Pierre lez Gand.

Arnoult le vieil, surnommé le Grand, fils aisné de Baudoüin le Chauue, fut le troisiesme Comte de Flandres l'an 919. il eut grande guerre contre la maison de Normandie, ayant fait tuer le Duc Guillaume, dit longue espee, estant aagé de 92. ans, il mourut l'an 964. & gist à S. Pierre lez Gand.

Baudoüin le Ieune, troisiesme du nom, & quatriesme Comte de Flandres deuint par transport volontaire de son pere, estant fils vnique, Comte de Flandres, apres auoir gouuerné trois ans, trespassa en l'an 967. & gist à saint Bertin.

Arnoult le Ieune II. du nom, fils vnique de Baudoüin le Ieune 5. Comte de Flandres, prit le gouuernement l'an 968. lequel trespassa d'vne fiévre chaude à Gand le 13. Mars, l'an 988. gist à sainct Pierre lez Gand.

Baudoüin à la belle barbe, IV. du nom, sixiesme Comte de Flandres, fils aisné d'Arnoult le Ieune, au commencement de son gouuernement, il eut guerre contre l'Empereur Henry II. il estoit vaillant homme, & pour ce l'Empereur l'aymoit, & luy donna la Vualachrie, & les Isles de Zelande, pour luy & ses hoirs, & de là vint vne longue guerre entre les Flamens & Hollandois apres auoir gouuerné le pays l'espace de 46. ans, & trespassa l'an 1035. Gist à sainct Pierre lez Gand.

Baudoüin V. du nom dit Debonnaire, ou de l'Isle fils, vnique de Baudoüin à la belle barbe, fut le 7. Comte de Flandres, il eut en son temps guerre contre l'Empereur Henry III. & apres auoir gouuerné le pays l'espace de 33. ans trespassa en l'an 1067. & gist à S. Pierre.

Baudoüin VI. du nom dit de Mons, surnommé aussi le paisible, huictiesme Comte de Flandres, fils aisné de Baudoüin V. du nom, il ne porta oncques armes ny espee, son gouuernement fut fort paisible, & trespassa l'an 1070.

Arnould le Simple III. de ce nom, neufiesme Comte de Flandres, fils aisné de Baudoüin de Moua, il fut grandement troublé par son oncle Robert le Frison qui sous couleur d'entendre à la tutelle de ses nepueux, les priua de leur succession, & lequel hazarda deux batailles contre son oncle, dont en la derniere fut occis l'an 1072.

Robert I. de ce nom surnommé le Frison, dixiesme Comte de Flandres, fils puisné du Comte Baudoüin V. du nom, apres la mort d'Arnould le Simple en la bataille, & son frere Baudoüin auec sa mere Rithilde en fuite en Haynaut, prit ledit Comté sans resistance aucune; deceda l'an 1077.

Robert le ieune Frison, surnommé de Ierusalem, vnziesme Comte de Flandres, fils aisné du Comte Robert I. succeda l'an 1077. se croisa contre les infideles, allant en France au couronnement du Roy Louys, passant le pont de Neelle prés Meaux, son cheual tresbuchant il tomba dessous, dont le 3. iour apres il mourut l'an 1111. gist à S. Vast d'Arras.

Baudoüin VII. de ce nom surnommé la Hache, douziesme Comte de Flandres succeda l'an 1111. il fut bon iusticier, & mourut l'an 1119. ayant constitué auant son trespas, & par son testament son heritier Charles Dennemarch son cousin, fils de Canut Roy de Dennemarch, gist à S. Bertin.

Charles I. de ce nom surnommé le Bon, treiziesme Comte de Flandres, fut auant le trespas de son cousin Baudoüin institué son heritier, & prit le gouuernement l'an 1119. merita le nom de Bon, par le moyen de ses vertus & saincte vie. Bannit les Iuifs de la Cour de Flandres. Il deceda sans hoirs l'an 1127. & gist à S. Christofle à Burges.

Guillaume de Normandie quatorziesme Comte de Flandres, seul heritier de Normandie, toutesfois priué de son heritage & Duché de Normandie par son oncle Henry Roy d'Angleterre. Fut institué en ladite Comté l'an 1128. par Louys le Gros Roy de France, à son aduenement il s'estoit porté modestement. Mais si tost qu'il pensa estre asseuré il deuint cruel & tyran, qui fut sa ruine. Car en son lieu les Nobles & Estats de Flandres esleurent Thierry Comte d'Elsace, fils de Thierry d'Elsace & de Madame Getrué de Flandre, fille de Robert. I. dit le Frison, ce qu'il voulut empescher à force d'armes, & fut tué au siege d'Alost l'an 1129. gist à S. Bertin.

Thierry d'Elsace 15. Comte de Flandres fut par les Prelats, Nobles, & peuples de Flandres receu à la Comté. Il estoit Prince merueilleusement subtil, vaillant & discret, il fit quatre voyages en la terre Saincte, & auant que faire le 4. voyage inuestit son fils aisné Philippe du Comté de Flandres, & estant de retour luy en laissa le gouuernement & se retira au Monastere de Watene qu'il auoit fondé, deceda aagé de 69. ans l'an 1168. gist à Watene.

Philippe d'Elsace fils aisné de Thierry, surnommé le Grand, par cession de son pere, fut le 16. Comte de Flandres, il fut Prince fort prudent; fit deux voyages en Syrie au secours du Roy de Ierusalem son cousin, il mourut à son

dernier voyage deuant Aire, & fut par le commandement de sa femme inhumé à Cleruault, & mourut sans hoirs apres auoir gouuerné la Flandre 22. ans ou enuiron.

Baudoüin III. du nom Comte de Haynaut & de Namur 17. Comte de Flandres de par sa femme Marguerite d'Elsace sœur de Philippes d'Elsace, succeda par le trespas de son beau frere en l'annee 1192. il estoit descendu en droicte ligne de Baudoüin 2. fils de Baudoüin dit de Mons, expulsé par Robert le Frison son oncle. Il eut guerre contre Thierry de Bevres Comte d'Alost, contre Henry Comte de Namur, & contre le Comte de Neuers. Il deceda l'an 1194. gist à Mons en Haynaut en l'Eglise S. Vaudru.

Baudoüin dit de Constantinople 9. de ce nom, dix-huictiesme Comte de Flandres succeda au Comté de Flandres l'an 1194. & au Comté de Haynaut: par ainsi ladite Comté de Flandres retourna à son vray & legitime heritier, qui leur auoit esté injustement possedee par Robert le Frison & ses successeurs depuis l'an 1072. que ledit Robert deffit à la iournee de Cassel Arnould qui estoit vray Comte de Flandres, & en chassa Baudoüin depuis Comte de Haynaut frere dudit Arnould iusques à ceste annee 1164. Il fut esleu Empereur de Constantinople, & en l'an 1205. fut pris par le Roy de Bulgarie, & enuoyé en Turquie : gist en Grece.

Ferdinand de Portugal fils du Roy Sanache de Portugal, Comte 19. de Flandres de par sa femme Dame Ieanne Comtesse & heritiere dudit pays, fille aisnee du Comte Baudoüin 9. du nom. Il eut rude guerre contre Philippe Auguste Roy de France, & fust pris à la iournee du Pont à Bouines, & mené prisonnier au Louure à Paris, où il fut 12. ans. Finalement eslargy, peu apres il trespassa l'an 1231. gist à Margiettes.

Thomas fils puisné du Comte Thomas de Sauoye, fut aussi à cause de sa femme Ieanne 20. Comte de Flandres pour vn temps, & mourut sans hoirs.

Ieanne Comtesse de Flandre, & de Haynaut fille aisnee de Baudoüin, dit de Constantinople, succeda au gouuernement desdictes Comtez l'an 1195. lors aagee de 7. ans, sous la tutelle de son oncle Philippes Comte de Namur, iusques à ce qu'elle espousa Ferdinand de Portugal : elle mourut l'an 1243. & gist à Margiettes aupres de son premier mary.

Marguerite seconde fille de Baudoüin 9. du nom Empereur de Constantinople succeda par le trespas de Dame Ieanne sa sœur és Comtez de Flandres & Haynaut : estant vefue de son 2. & dernier mary. Or estant sous la tutelle de Bouchart ou Bochard d'Auesnes fils de Iacques d'Auesnes, yssu d'vne noble & ancienne maison de Haynaut, Preuost & Chanoine de S. Pierre de l'Isle, son parent, lequel estant aueugle de la beauté de sa pupille, fit tant à cause de sa jeunesse qu'il l'a deçeut & suborna, & dont elle engendra de luy deux enfans masles, & depuis elle espousa Guillaume de Bourbon Seigneur Dampierre & de S. Disier, frere d'Archambault Seigneur de Bourbon, duquel elle eut aussi trois fils & vne fille, qu'elle prefera aux deux premiers illegitimes, quãt à la succession de la Comté de Flandres tenãs les deux premiers pour bastards, ce qui luy donna beaucoup de troubles & fascheries, par ainsi elle establit heritiers les enfans de Dampierre, & trespassa l'an 1279. gist à Flines.

Guillaume dit de Dampierre fils aisné de Guillaume Dampierre & de Dame Marguerite Comtesse de Flandres par l'accord & trãsaction passee auec Iean d'Auesnes Comte de Haynaut son frere illegitime, obtint le tiltre de Com-

te de Flandres, & fut le 21. Comte: Il se croisa, & fut outre mer auec le Roy Louys en son dernier voyage il fut pris prisonnier des Turcs ou Sarrazins, donc il passa grosse rançon: estant de retour il deceda peu apres l'an 1251. gist à Flines, ayant gouuerné ces pays trois ans, il mourut sans hoirs.

Guy de Dampierre second fils de Guillaume de Bourbō Seigneur de Dampierre & de Marguerite Comtesse de Flandre, fut le 22. Comte de Flandres, il estoit Prince sage & vertueux, mais il se fioit trop à ses amis, dont il luy en print mal: il mourut prisonnier à Compiegne aagé de plus de 80. ans l'an 1304. gist à Flines, ayant gouuerné 54. ans.

Robert III. de ce nom surnommé de Bethunes, pource qu'auant estre Comte il estoit Seigneur de Bethunes, fut le 23. Comte de Flandres, Prince vertueux & hardy: il remit au Roy de France les villes de l'Isle & de Doüay, il alla en Sicile auec Charles Roy de Sicile, & Duc d'Anjou son beau pere, contre le bastard Manfroy, lequel il tua de sa main propre: il mit à mort Iolente de Bourgongne sa seconde femme, auec la bride de son cheual, pource qu'elle auoit empoisonné Charles son fils du premier mariage il deceda en l'an 1322. en la ville d'Ipre aagé de 82. ans, & gist à S. Martin audit Ipre.

Louys de Neuers dit de Cressi, pource qu'il fut tué à la bataille de Cressi, fils vnique de Louys Comte de Neuers, & de la Comtesse de Rhetel, succeda à son pere & mere és Comtes de Neuers, & Rhetel, & aussi à la Comté de Flandres à Robert de Bethunes son ayeul paternel en l'an 1322. (nonobstant que Robert dit de Cassel son oncle paternel se voulut saisir de la Comté de Flandres) & trespassa en l'an 1346.

Louys dit Malain ou de Male, pource qu'il fut né à Male en la Comté de Flandres, fils vnique de Louys de Neuers dit de Cressi, succeda en l'an 1346. és Comtez de Flandres, Rhetel, & Neuers: & par le decez de sa bysayeule maternelle, aux Comtez d'Arras, & de Bourgongne, Prince vrayement courageux & belliqueux, mais vn peu trop vindicatif: ayant gouuerné 38. ans, fut tué par le Duc de Berry, pour quelque different pris par ensemble sur la Comté de Bologne. Il mourut l'an 1383. gist à S. Picot à l'Isle.

Philippes de France surnommé le Hardy fut 4. fils de Iean de Valois Roy de France, & frere germain de Charles V. par le don desquels il fut Duc de Bourgongne, & apres par l'alliance de mariage de marguerite fille vnique & heritiere vniuerselle du Comte Louys Malain 26. Comte de Flandres, Duc de Brabant Comte d'Arthois, de Bourgongne, & Seigneur de Salins & Maline. Il eut grande authorité en France, pource qu'il estoit Prince tres-sage, & trespassa à Haut l'an 1404. gist à Dijon en Bourgongne.

Iean Duc de Bourgongne fils aisné de Philippes Duc de Bourgongne, & de Marguerite Cōtesse heritiere de Flandres, &c. succeda en la Duché de Bourgōgne, és Cōtez de Flandres, Artois, & Bourgongne, & Seigneuries de Salins & Malines, l'an 1404. Il estoit hōme de petite stature, mais de grād courage, il chastia les liegeois. Il fut tué sur le Pont de Montereau sur Yōne l'an 1419. il gouuerna ses pays 15. ans: il gist aux Chartreux de Dijon en Bourgongne.

Philippes dit le Bon pour ses admirables vertus qui estoient eu luy, fut fils vnique de Iean de Bourgongne, Duc de Bourgongne, Comte 28. de Flandres, d'Artois, de Bourgongne, Palatin, Seigneur de Salins, de Malines: fit alliāce auec les Anglois pour mieux vēger la mort de son pere, ce qui causa de grandes guerres en Frāce. Il chastia les rebelles de Gand, & subiuga les Liegeois,

ruyna Dinant, ioignant à sa maison les Duchez de Brabant, de Luxembourg & Limbourg, & les Comtez de Hollande, Zelande, Haynaut & Namur) estãt pour lors la maison de Bourgongne en supréme grandeur & authorité) institua aussi le noble ordre de la toison d'or l'an 1419. mourut aagé de 72. ans, l'an 1477. en la ville de Bruges, gist à Dijon.

Charles appellé en sa ieunesse Comte de Charolois, fils vnique legitime du bon Duc Philippe succeda à son Pere en la Comté de Flandres: & fut le 29. & fut en general heritier de la maison de Bourgongne Prince tres-hardy, belliqueux, lequel du viuant de son pere mena vne grosse armee deuant Paris, il chastia les Liegeois rebelles à leur Euesque son cousin. Sur la fin de son aage il perdit trois batailles: la premiere à Morat en Suisse: la seconde à Grangy: la troisiesme à Nancy, où il perdit la vie en l'an 1476. gist à Bruges en l'Eglise de Nostre Dame.

Maximilian surnommé cœur d'acier, Archiduc d'Austriche, fils de l'Empereur Federic troisiesme, espousa (au deceu du Roy Louys onziesme) Madame Marie fille vnique & heritiere de la maison de Bourgongne. Il fut pris prisonnier à Bruges par les Flamans, & retenu l'espace de neuf mois, & fut deliuré pour la crainte qu'on eut de son pere qui marchoit à grande puissance pour le secourir: il trespassa l'an 1519. gist à Nieustrat en Allemaigne.

Philippes dit croit Conseil, fils aisné de l'Archiduc Maximilian qui fut Empereur de Rome, succeda en toutes les Duchez, Comtez, & autres Seigneuries delaissez par le trespas de sa mere l'an 1482. estant encore bien ieune sous la tutelle de son pere: & endura la Comté de Flandres beaucoup de maux. Ce Prince combien qu'il fust ieune estoit de bon entendement, & deceda fort ieune en Espagne, non sans grand soupçon d'auoir esté empoisonné l'an 1505. son pere encor viuant: & gist à Grenade.

Charles V. Empereur de Rome, Roy d'Espagne, fils ainé de Philippes Archiduc d'Autriche, Duc de Bourgongne, & Comte de Flandres, &c. succeda à son pere l'an 1505. en tous les biẽs & Seigneuries delaissez par le trespas de sodit pere, Prince vrayemẽt digne de memoire, il fit plusieurs actes memorables trop lõgs à reciter: il trespassa en Espagne l'ã 1558. gist à Grenade.

Philippes fils vnique de l'Empereur Charles le Quint nasquit le vingt-vniesme May mil cinq cens vingt-sept, fut inuesty du viuant de l'Empereur son pere de toutes les Duchez, Comtes, & autres Seigneuries des Pays-bas, estant aagé de vingt-deux ans, à sçauoir l'an mil cinq cens quarante-neuf, & depuis apres la mort de son pere Roy d'Espagne, &c. enuoya diuers Gouuerneurs és Pays-bas, sous lesquels il y a eu de grandes guerres ciuiles, tant pour la religion que pour les priuileges de chacune Prouince: tellement qu'vne partie d'icelles se sont soustraites de son obeyssance, s'estans vnies ensemble sous pretexte de leurs priuileges & de leur religion. Finalement se sentant sur le declin de sa vie en May 1598. donne en mariage sa fille aisnee Isabelle Claire Eugene à l'Archiduc Albert d'Austriche son nepueu, & en faueur de mariage, leur donne tous les Pays-bas en general, la Comté de Bourgongne, & deceda le 13. Septembre mil cinq cens nonante huict, aagé de soixante & douze ans.

Albert Archiduc d'Austriche, & Isabelle Claire Eugene, suiuãt leur donation prennẽt possession des Pays-bas qui restoit sous l'obeyssance de Philippes II. pere de ladite Isabelle, & du cõsentemẽt de Philippes III. Roy d'Espa-

gne, &c. taschent par douceur de reünir tous les Pays-bas en leur obeyssance. L'Archiduc escrit à ceste fin lettres aux Estats des Prouinces vnies, ce que ne pouuant effectuer, vient à la force : & apres leur auoir fait la guerre à tout outrance par l'espace de neuf ans ou enuiron, se resout de tascher à auoir la paix à quelque prix que ce soit, enuoye par deuers les Estats pour cét effect, pareillement les Roys de France & d'Angleterre s'y employent : finalement il faict
XXVI. trefue auec eux en la façon & maniere qu'elle est de poinct en poinct cy apres escrite en la fin du discours suiuant des Estats generaux des Prouinces vnies: & jouyt paisiblement par ce moyen des Prouinces & villes cy-deuant desduites.

DES ESTATS GENERAVX DES PROVINCES VNIES DES PAYS-BAS, ET DE CE QV'ILS TIENNENT.

SOMMAIRE.

1. Denombrement & description des pays & terres qu'occupent & tiennent les Estats des Prouinces vnies des Pays-bas. 2. Sa situation de l'Isle de Zelande & autres voisines, leurs confins & estenduë. 3. Description de la Hollande, & ses principales villes, entr'autres d'Amsterdam. 4. Du Duché de Gueldre, & ses villes. 5. Des pays d'Oueryssel. 6. Vtrecht. 7. La Frise Orientale & Occidentale. 8. Grouningue. 9. Qualité de l'air des Isles Zelande, Hollande, &c. leurs bons pasturages, & des frequens tremblemens de terre en l'Isle de Hollande. De quel naturel & humeur sont les peuples de ces Isles & pays d'Vtrecht, Frise & autres Prouinces : & de la procerité & grandeur de corps des Hollandois. 10. Richesse grande des Estats des Pays-bas, procedant du traffic de mer, des pasturages & pesche de Hollande : de la Medecrappe, Coriande, pasturages & froment de Zelande, & des cheuaux de Frise. 11. Les forteresses & places de deffences que tiennent aujourd'huy ces Prouinces vnies des Pays-bas. 12. Quel est le gouuernement & police de ceste Republique tant sur mer que par terre. La forme de conuoquer leurs Estats & Assemblees : Comment les affaires s'y proposent & resoudent par les sept Prouinces. Du Conseil d'Estat desdites Prouinces, de quelles personnes, & de combien de Seigneurs il estoit composé en l'année mil six cens. 13. Des Estats de la Prouince de Hollande : la forme de les assembler : quelles villes de la Prouince y sont appellees : & les poincts principaux pour lesquels ordinairement ils sont conuoquez : Du grand Conseil & Chambres des Comptes & Monnoye d'icelle Prouince. 14. Des Estats de la Comté de Zelande, & de quelles villes sont composez. 15. De la Principauté & Estat d'Vtrecht : ses membres. 16. De l'Estat & Seigneurie de Frise, partie en trois quartiers. De la forme, & lieu où se tient leur assemblee. 17. De l'Estat d'Oueryssel, composé de trois iurisdictions. 18. De l'Estat, & police de la ville de Groeningen, & des Ommelandes, ou, Iurisdictiõs champestres, distribuees en trois parts. 19.

De la Religion des Prouinces vnies, quand, & comment le Caluinisme, & autres sectes se sont glissees en ces pays. 20. Article de la Trefue accordez, & arrestez l'an 1609. entre l'Archiduc Albert, & les Estats generaux des Prouinces vnies des Pays-bas. 21. Genealogie des Comtes de Hollande, Zelande, & Seigneurs de Frise.



D'Autant que ce que l'on nomme communément aujourd'huy les Estats generaux des Prouinces vnies des Pays-bas, est vne espece de Republique, que le Roy d'Espagne, & l'Archiduc ont traicté auec eux comme des Souuerains, i'ay creu qu'il seroit à propos de mettre icy au mieux qu'il me sera possible, ce que i'ay peu apprendre de ceste Republique. Ie commenceray donc par le denombrement des Pays qu'ils tiennent, puis i'en continueray la description. Ils possedent aujourd'huy toutes les Prouinces de Zelande, Hollande, Frise, Vtrecht, Grouningue, & les terres, ou pays d'alentour, Oueryssel, Drente, la Comté de Zutphen, & trois quartiers de Gueldres, auec encores quelques parties du pays de Brabant, & Flandres, tous lesquels pays contribuoient à la guerre.

L'Isle de Zelande auec les Isles voisines, sont assises entre les bouches des riuieres de Meuse, & de l'Escaut, & ont pour leurs bornes du Nord la Hollande, du Leuant le pays de Brabant, du Midy la Flandre, & d'Occident la mer Germanique. Les Isles de Zelande sont au nombre de sept, dont il y en a trois qui sont au delà des bouches de l'Escaut vers le Brabant, & le Leuant, & pour ceste cause se nomment Orientales, c'est à sçauoir Scalde, Duuelande, & Tolen : & quatre deçà l'Escaut vers l'Occident, c'est à sçauoir Walcheren, Zuytbeuelande, Nortbeulande, & Wolferdijk. Des Isles qui sont au delà de l'Escaut, la plus grande est Scalde, que ceux du pays nomment Tlandtuan Scouuen : son circuit est maintenant de sept milles, mais autresfois ceste Isle a esté plus grande & seulement distinguee de la Nortbeuelande par vn petit destroit. Ses principales villes sont Zirczee, & Brouuershaue. On tient que Zirczee est la plus ancienne ville de toutes celles de Zelande. Elle fut bastie l'an 1349. par vn certain Siringue. Elle a este longuement renommee, & en estime, à cause de son port, & d'vn grand abord de marchands : mais depuis que son port a esté comblé de sable, elle n'est plus riche, ny tant estimee. Brouueraue n'a presque pour ses habitans que des pescheurs, & qui viuent de la mer. Duuelande a quatre mille pas de circuit. Il n'y a que des villages. L'an 1530. Elle fut couuerte de flots de la mer : mais apres qu'on eut fortifié les leuees, & mis hors la mer, ce dommage fut reparé dans peu de temps apres. Tolen est limitrophe de Brabant, & separee par vn petit destroit. On y void la petite ville de Tolen, d'où n'est gueres esloigné l'agreable lieu de S. Martin dijck. Au deçà de l'Escaut vers le Leuant la principale Isle de Walkeren, qui regarde du Leuant le pays de Brabant, du Midy la Flandre, du Nord la Hollande, & du Couchant l'Angleterre, c'est la capitale de toute la Zelande, aussi chacun la nomme presque Zelande, & de mille estrãgers qui vont en ce pays-là, il n'y en a pas peut-estre vn qui s'en aille auec la cognoissance de son vray nom. Elle a dix mille pas de tour : ses villes sont Midelbourg, Flessingue, Armude, ou Armuë, & Vere. Il y a beaucoup de villages. Midelbourg est vne bien belle ville, où l'on void de beaux logis, princi-

palement la maison de ville qu'ils embellissent tous les iours. Ses ruës, & ses places sont fort belles. Le lieu où les marchands, & bourgeois de la ville s'assemblent tous les matins, qui est fait en cloistre est merueilleusement agreable, & son havre est fort asseuré, & fort commode. C'est la principale de toutes les villes de Zelande, & l'vn des grands abords des marchands qui sont en tous les Pays-bas. Flessingue est vne bonne ville, & la premiere qu'on trouue en venant par mer de Calais. Elle fut engagée par les Estats à la feuë Royne Elizabeth d'Angleterre, de mesme que la Briele pour quelque somme d'argent qui luy estoit deuë. Et le Roy d'Angleterre y tient encore aujourd'huy vn Gouuerneur Anglois qui y a vne garnison entretenuë. Armuë a vn bon port, mais la ville est petite & pauure, & il y a enuiron trois ans & demy qu'on y auoit obligé les passagers à s'aller embarquer à Armuë pour aller en Hollande, afin de rendre la ville bonne, & luy rendre le premier lustre par ce passage: car il y en a plusieurs qui tiennent que ç'a esté autresfois vne bonne ville.

Zuydbeuelande a vne assez grande estenduë, qui regarde les riuages de Brabant, & de Flandres, toutesfois elle a reçeu tant de dommages depuis quelques années, qu'elle est plus petite de la moitié. La ville de Roumersualle en semble comme arrachée, & ceste ville est toute enuironnée de la mer, & ne subsiste que par la negociation du sel. C'estoit là que les Comtes de Zelande auoient accoustumé de prester le serment. Du costé d'Occident de ceste Isle on void la ville de Goëse sur vne bouche de l'Escaut qu'on nomme Scenge. C'est vne ville plus agreable que grande, & est toute seule en ceste Isle.

Nortbeuelande auec la ville de Cortehene, & plusieurs villages, fut inondée du deluge qui aduint l'an 1532. toutesfois on la remet peu à peu. Volferdijch est petite Isle, où il n'y a que deux villes. Et pour reprendre toute la Zelande ensemble, elle a dix villes & cent villages, ou quelque peu d'auantage. Ceste Prouince apres auoir beaucoup souffert, toutes ses villes ayant esté ou forcées par famine, ou assiegées, les leuées du pays percées, tellement qu'on passoit à basteau au plat pays; s'est en fin demeslée, sortant de misere, & florissant derechef en trafic, en peuples, & en nauires, suiuant leur deuise, *Luctor & emergo*.

La Hollande a pour ses bornes d'Occident la mer Britannique, du Nort la Cimbrique, du Leuant vn destroict qui descouure la Frise, du Sudest le pays d'Oueryssel, & du Midy celuy d'Vtrecht. Son circuit est de soixante milles: sa largeur est fort petite, veu qu'on tient que du milieu du pays vn voyageur peut aller iusques à ses extremitez en trois heures, & mesme il y a des lieux ou l'on ne compte qu'vn mille, & mesme moins depuis ce milieu iusques à la mer, ou vn golfe de mer.

Ses villes sont Dordrect, autrement Dort, Deelft, Leyden, Harlem, Amstelredam, ou Amsterdam, Goude, Naerdam, Mude, Wesop, Edam, Parmerende, Almer, Enkuyse, Horne, &c. Dordrect est la principale ville de toute la Hollande: elle est plus longue que large, & a deux fort longues ruës, outre force petites, qui sont des plus belles qu'on sçauroit voir. Il y a vne fort belle Eglise conuertie en Temple où preschent ceux de la nouuelle opinion, & l'on y void aussi vn hospital où les soldats blessez au seruice des Estats, ou deuenus bien malades, sont seruis aussi bien & proprement, qu'ils le sçau-

roient desirer. Harlem est grande ville, & bien bastie, où l'on void la plus belle Eglise de Hollande, qui est prés de la place. Leyden est assis sur le lieu que Ptolomée, & Pline nomment le milieu de la bouche du Rhin. Amstelredam, ou Amsterdam est aujourd'huy l'vne des meilleures villes de l'Europe, & bastie sur des pilotis comme Venise. Il y a deux cens quatre-vingts ans, ou enuiron, que Giselbert Amstel la fortifia, & y fit de bons remparts, & des portes & des tours : mais le tout ayant esté bruslé par l'enuie de ses voisins, elle commença d'estre fermée de murailles l'an 1482. Elle est maintenant habitée de toute sorte de natiõs, & a osté tout le trafic, & toute la reputation à Anuers. On y void seulement demeurer des Italiens, Espagnols, Portugais, Anglois, Escossois, François, Polonois, Danois, Suedois, Nouergeois, Liuoniens & Allemands; mais encores des Indiens, Americains, & Orientaux, & des Mores. Goude est assise sur l'Isle, & est belle & riche ville. Outre les villes que nous auons dit cy-dessus, il y a la Haye, où le General de l'armée, & les principaux des Estats se tiennent. Ceste Prouince du commencement des guerres a esté la plus ruinée qu'aucune autre Prouince : Ses villes ont esté assiegées, prises, bruslées, &c. Mais en fin elle est par la guerre venuë à vn repos, croissant en prosperité, & grandes richesses, accroissant vne partie de ses villes, & ce lors qu'elle a eu ses voisins pour frontiere: tellement que le peuple y est si fort accreu, & il y a telle abondance de nauires, qu'il n'y a aujourd'huy pays au monde qui luy soit semblable ; nauiguent par tout le monde, & florissent en trafic de marchandise, comme l'on peut voir quand on considere les villes d'Amsterdam, Roterdam, l'Ecluse, & plusieurs autres.

La Gueldre a pour ses limites du costé du Nord la Frise, & vn golfe de la mer Germanique, nommé vulgairement Zuyderzee, du Leuant la Duché de Cleues, du Midy celle de Iuliers, & d'Occident le Brabant, & la Hollande.

Ceste Duché comprend vingt-deux villes, dont les principales sont Nimegue, Ruremonde, Zutphen, & Arnehem. Nimegue est vne ville anciẽne assise sur le bord de l'Oual, qui est fort profond en ce lieu. Elle est sur vn pẽdant du costé qui regarde la Duché de Cleues, le reste est bas. Ruremonde est sur la bouche de la riuiere de Rure, qui se descharge en la Meuse, & ceste ville est riche, puissante, & agreable. Zutphen est sur le bord de l'Issel. Arnem est assez bonne ville, & assise sur la bouche droicte du Rhin. Les villes de moindre cõsideration sont Hatté, Elbourg, Harderuic, Wageningue, Tiel, Bomel, Bronchorst, Dousbourg, Douctcom, & quelques autres. Ces pays icy ont beaucoup enduré: car toutes les meilleures villes qui y sont, ont esté assiegées, prises, & pillées. Voila pourquoy aussi leur prosperité est bien petite au prix de celles des autres Prouinces. Les Archiducs possedent en ce pays la ville de Grolle.

Le pays d'Oueryssel a du Nort la Frise Occidentale, du Midy la Gueldre, de l'Orient la Westphalie & d'Occident le grand golfe nomme Zuydzée, & la riuiere d'Issel. Les villes de ceste Prouince sont Deuẽter, Campen, Zuuel, Steenvrijck, Wollenhoue, Hassele, Outmarsie, & Oldeseel. Deuenter est la principale ville, belle, & garnie de tout ce qui luy est necessaire, & est assise sur l'Issel. Ce ne seroit iamais fait de vouloir parler des autres.

Quant au pays d'Vtrecht il est petit, mais sa principale ville est fort belle. Ce pays a pour borne du Midy, du Nord la Hollãde, & du Couchant la Gueldre. Il a 8. villes, & 70. villages, ou dauantage. Ses villes sont Vtrecht, capitale du pays, grande & tres agreable, demeure ordinaire d'vn grand nombre

de noblesse. Amerford, Rhéen, Monfort, & Durstad autresfois puissante, & riche ville, mais depuis miserablement ruynee par les Normands. Et en ces dernieres guerres la ville d'Vtrecht a souffert du Duc d'Albe plus d'injure, & de tort, qu'aucune autre Prouince, & mesme a esté depuis en grand danger, à cause du discord : mais estant vnie auec les autres Prouinces, reuient peu à peu en sa premiere grandeur & prosperité, croissant de iour en iour en trafic.

VII. La Frise Occidentale, ou Westfrise, a pour ses limites du Septentrion, & du Couchant la mer Oceane, du Midy l'Oueryssel, du Leuant la riuiere d'Emes, qui la separe de la Westphalie. Ses principales villes sont Leuuarde, & Grouningue, combien que l'on mette la Seigneurie de Grouningue communement à part. La Frise Orientale a pour ses villes Emdem sur la bouche de la riuiere d'Emes & Aurich, qui est de tous costez enuironnee de forests. L'Archiduc tient en ce pays vne petite ville nommee Linguen, & Oldenzeel, où il y a de bonnes forteresses & garnisons.

VIII. Grouningue, & le pays d'alentour, auec leurs voisins, ont beaucoup souffert, la ville a esté forcee, & assiegee plus d'vne fois, & les pays circonuoisins ont esté gastez, mais sont maintenant en vn paisible estat, chargez toutesfois d'impositions, estant pour la pluspart sous contribution laquelle ils payent aux garnisons de Linguen, & Oldenzeel, tellement que les villages ne se peuuent pas encore bien restablir. Bref le pays de Frise a beaucoup enduré, & s'est tousiours porté vaillamment à la guerre, s'estant bien acquité à contribuer à la guerre pour les Estats des Pays-bas.

Neantmoins les Prouinces vnies des Pays-bas sont toutesfois aujourd'huy en meilleur estat que les autres Prouinces, pource qu'elles ont la mer libre, & ouuerte, grand nombre de nauires, la mer Oceane du Nord, & quelques riuieres assez à commandement, les peuples en grande abondance, qui se sont venus là rendre des autres Prouinces, sous espoir de trafic, & gain; & pour auoir la liberté de la Religion sans aucune recherche, mesme pour la nauigation à quoy ledit pays est fort commode, lequel s'est agrandy par la guerre, combien que cela semble estrange, & contre nature & raison, florissant merueilleusement, comme appert par ses forteresses, agrandissemens des villes, remparts & somptueux edifices.

QVALITE'.

IX. L'Air de Zelande n'est guere bon, & est moins sain que celuy des Prouinces voisines, principalement en Esté, à cause des marescages, & des estangs dont l'eau deuient puante, & les vapeurs infectent l'air qui leur est prochain, ou bien à cause que le pays a trop peu d'arbres : toutesfois elle a ce bien qu'elle n'est guere subjecte à la peste, ny aux maladies contagieuses. Son terroir est gras, & de grand rapport, & l'on y recueille du bled plus blanc & plus pesant qu'en tout autre pays. Il porte force lauriers qui deuiennent fort grands, & vne grande quantité d'herbes autant medecinales, que de bon goust, & propres à manger. Il y a aussi de bons pasturages, non seulement au deça des leuees, mais encores sur le bord mesme de la mer, où l'on void paistre quelques milliers de bestial. On y void en abondance toutes sortes de fruicts beaux, & bien meurs, excepté le raisin qui n'y peut bien meurir. Aussi n'y en a-il qu'en

quelques treilles, où il pourrit plustost qu'il ne meurit. Quant à la Hollande, on y voit bien souuent trembler la terre sous des chariots & les cheuaux, & il est aduenu vn cas qui fit voir combien ce pays est creux & vuide, veu qu'vne vache estant tombée dans vn trou, fut trouuee morte en la mer au bout de trois iours. Dauantage vne partie de la Hollande se nomme Ouaterlande, c'est à dire pays d'eau. Elle est diuisee par plusieurs estangs & marais, & beaucoup de canaux tirez artificieusement de ces riuieres, & de la mer, & combien qu'elle fust autresfois pleine de bois & de forests, neantmoins à present il n'y a gueres d'arbres, à cause de la trop grande humidité. Son air est doux & sain, nonobstant ceste humidité, à cause des bons vents qui regnẽt, & du grand nombre des hommes qui y habitent. Son terroir est si bas, que l'eau est plus haute en beaucoup d'endroits, & pour ceste cause il y a des digues & des leuees de tous costez. Il produit peu de fromẽt, & peu de fruicts, de mesme aussi que du lin : mais il y a fort bons pasturages, qui nourrissent vne grande quantité de bestial, principalement des bœufs & des cheuaux.

Le pays d'Oueryssel est plain pour la pluspart, & fertile, & porte entr'autres choses de bon froment. Le pays de Gueldre abonde principalement en bleds, & a de fort bons pasturages, tellement qu'on y enuoye de Dannemarch du bestial qui est fort maigre, afin de s'y engresser.

Quant à Vtrecht en tirant vers Viane, & Arnhem, vous ne trouuerez rien que sables: mais allieurs son terroir rapporte assez, & est plus cultiué & semé que celuy de Hollande, pource qu'il n'est pas si bas, ny si humide.

La Frise est vn pays plain & marescageux : il y a force prairies où l'õ nourrit grande quantité de bestial. On y trouue aussi certaine terre, de laquelle on fait des tourbes, qui bruslent comme le charbon, mais sont grisastres, & entretiennent fort bien le feu auec vn peu de bois. On y seme peu de grain, pource que le pays est si bas, principalement vers la mer, que depuis le cõmencement d'Automne iusqu'au Printemps, il est presque tousiours couuert d'eau: à cause dequoy l'on void les villes & villages en des lieux releuez, & enuironnez de bõnes leuees & deffences; mais par le moyẽ des pasturages, & des tourbes, les habitãs ont des bleds & des vins, & aussi du bois d'allieurs. Mais pour mieux entẽdre que c'est que des tourbes, il faut sçauoir que c'est vne espece de terre qui s'engendre en des lieux gras & marescageux, & qui est tellemẽt cuite par le Soleil, qu'elle est du tout propre à receuoir & entretenir le feu, & il y en a de plusieurs sortes, selon la qualité du pays. On les tire de la hauteur de vingt-cinq & trente pieds. On en fait certaines pieces qu'on laisse long temps au vent & au Soleil pour les seicher & les reduire à perfection : & lors elles reçoiuent le feu si tost qu'on l'approche d'elles, & rendent vne fort grande chaleur, & leur charbon dure plus que celuy du bois. L'an 1567. le feu s'estant mis en vne grande campagne de bourdes, s'estendit auec vne flamme & vne fumee fort espaisse; tellement qu'il sembloit que tout le pays fust en feu. On brusle encore en Frise du fient de vache sec. Il y naist de fort grãds bœufs, voire des meilleurs de l'Europe, & de grands cheuaux, qui sont en assez bon nombre.

La Frise Orientale abonde en cheuaux, bestes priuees de toutes sortes, & en chasse. Il y a aussi force legumes, grande abondance de grains, & assez bonne quantité de sel.

MOEVRS.

LEs habitans de Zelande sont de bon esprit, preuoyans, & accorts : ils sont de moyenne taille, combien que les Annales rapporte que Guillaume le Bon Comte de Hollande, mena aux nopces de Charles le Bel Roy de France, vne Zelandoise extrémement grande, prés de laquelle beaucoup de grands hommes ne sembloient que petits nains; & si forte qu'elle portoit en chaque main vn tonneau de biere, & transportoit où elle vouloit vne soliue que huict hommes n'auoient peu leuer. Ils sont experimentez en la nauigation. Ils sont fort propres en leurs maisons, tellement que leurs meubles de bois semblent des miroirs. Ils sont merueilleusement attentifs à leurs affaires, & fort entendus en fait de marchandise. Quant au boire & au manger ils sont semblables au reste des Pays-bas.

Le peuple de Hollande surpasse en grandeur les autres nations de l'Europe; & quant aux femmes elles sont ordinairement belles, mais leur beauté n'est pas de longue duree, ny si charmante que celles des femmes d'Angleterre. Hors de l'yurongnerie que les Hollandois practiquent, ils sont assez ciuils. Les villes y sont fort bien policees. Ils retiennent encor leur ancien courage, & sont fiers & haut à la main, & comme gens qui possede vn pays riche, & fort au possible, & de grand commerce, ils ne font nul estat de la force & puissance des Princes voisins.

Quant aux peuples de Gueldre, & de Zutphen, ils ont esté les deniers qui sont venus du temps de Cesar sous la puissance des Romains, & les premiers qui se sont affranchis au declin de l'Empire.

Dans Vtrecht vous auez vn grand nombre de noblesse fort ciuilisee. Les Damoiselles y vont entierement vestuës à la Françoise excepté qu'elles portent la Hugue, qui est vn voille noir qui couure leur visage & leurs habits. Les Estats n'ont rien de si poly que les habitans de ceste ville, & de la Haye.

Quant aux Frisons, ils sont en grand nombre, & quelques-vns les tiennent pour fort courageux : mais ie n'ay rien veu en eux qui me doiue imprimer ceste opinion, ils vont aux coups comme les autres, estans commandez; mais on n'apperçoit pas en eux vne trop grande ardeur de courage. Sur tout il ne leur faut pas parler de venir aux mains, & de se ioindre. Il sont si superbes, qu'ils en sont du tout insupportables. Il y en a vne grande partie qui s'addonne à la marchandise. Ils hayssent fort les adulteres, & aiment extrémement la liberté.

RICHESSES.

x. LEs Estats ne peuuent faillir d'estre grandement riches, à cause du grand trafic qu'ils font par mer, & du grãd abord des marchands qui y viènent de tous costez: car outre le profit que plusieurs particuliers desdits Estats fõt auec eux, il n'y a marchandise entrant en Hollande, qui ne paye vne grosse imposition & gabelle, qu'ils ont mise sur toute chose qui entre en leurs havres. Quant à la Hollande, sa richesse consiste en pasturages, qui y nourrissent vn nombre incroyable de cheuaux, de bœufs, & de vaches, qui rendent tant de laict, qu'on tient que le formage, & le beurre de Hollande rend à ses habitãs

plus d'vn million d'or toutes les annees. Et outre celuy que l'on mange sur le lieu, ils en enuoyent fort grande quantité en Angleterre, en Allemagne, en France, & en Espagne. Ils tirent encores vn grand profit de la rubrie, qu'ils nomment Meedecrappe, qui est necessaire pour faire que les draps ne se desteignent. Ils tirent encores vn grand argent de leur pesche, & sur tout de leurs voyages qu'ils font sur la mer, d'où ils emmeinent quelquesfois des vaisseaux pris qui sont de grande valeur: & l'on ne sçauroit croire combien ce seul pays a de grand nauires de guerre, ou marchands. Tellement que la Hollande sans auoir des vignes, du lin, ny du bois, & peu de grain, abonde toutesfois en vin, froment, & toiles, qui rendent aussi à ses habitans vn grand profit, de mesme que les passements de fil, poinctes, & dentelles qu'il font en grande quantité. Ils vendent aussi assez bien leurs cheuaux, dont ils font de bonnes sommes.

La Zelande a aussi sa Meedecrappe qu'elle enuoye par toute l'Europe, & dont elle tire vne grande somme d'argent, de mesme que du coriandre. Ses pasturages aussi luy apportent vn grand profit, veu qu'il s'y nourrit grande quantité de bestial, qui est vendu allieurs, & qui rend ses maistres riches. Ces bestes sont non seulement plus grandes que les autres, mais encores d'vn goust plus delicat, à cause de l'herbage qui a ie ne sçay quelle proprieté de mieux nourrir que les autres. Et ce qui rend encores la Zelande riche, c'est le grand abord des marchands qui traffiquent à Midelbourg, & aussi des gabelles & impositions qu'on leue de toutes les marchandises que l'on y porte. Ils ont vn singulier artifice à cuire du sel noir & sale que l'on aporte des pays Occidentaux, veu qu'ils le mettent dans de grandes chaudieres, & le rendent si blanc & si net, qu'il semble à la neige. Or ils mettent de l'eau de la mer sur le sel grossier d'Espagne, ou de Bretagne, & pour cent liures de sel d'Espagne, ils font cent quarante-cinq liures de sel plus net & plus affiné, qu'ils vendent en Angleterre, en Dennemarch, & par toute l'Europe. Dauantage ils tirent vn grand profit de la negotiation du froment, & de leur bled, qui est des meilleurs que l'on voye.

Quant à la Frise, elle a ses cheuaux, qui se vendent par toute l'Europe, qui sont bons pour porter des hommes armez de toutes pieces, & de pesantes charges. Pour le reste elle tire du profit comme les autres terres que les Estats tiennent qui n'ont rien de si remarquable, qu'il me face iuger qu'il soit à propos de discourir dauantage de leurs richesses. Ie diray seulement qui leurs villes tesmoignent assez que les commoditez ne leur manquent nullement, & que les longues guerres qu'ils ont soustenuës, monstrent bien qu'ils sont puissants & riches, combien qu'ils ayent emprunté quelques parties de la Royne d'Angleterre, & de quelques Princes qui auoit interest en leur conseruation.

FORCES.

ON ne sçauroit presque croire sans le voir, combien tout le pays que les Estats tiennent est fort, veu qu'en premier lieu la Zelande est enuironnee de la mer, & outre ce toutes ses aduenuës sont si bien fortifiees, qu'il est impossible d'y trouuer vn abord aisé pour entrer dans le pays, sans le consentement des habitans. Vous y auez la ville de Flessingue, que la mer bat de trois XI.

costez, & qui est assez bien munie de canons, pour empescher les effects d'vne grosse armee. Aussi ceste seule ville fut cause que toutes les autres des Pays-bas qui sont auiourd'huy libres, prindrent les armes, & s'affranchirent de la domination des Espagnols, tellement que de leurs habitans, qui ont composé ceste Republique, ont traicté en dernier lieu auec le Roy d'Espagne & l'Archiduc comme souuerains, & ont esté recogneus pour tels en ceste derniere trefue. Midelbourg est aussi vne place considerable : mais le fort de Ramekens est vn lieu d'importance, & peut estre l'vn des meilleurs que l'on puisse voir. Venant apres en Hollande, vous auez Dort, ou Dordrecht, qui est enuironné d'eau de tous costez, & bien fort. Roterdam, qui est vne bonne ville de deffence, & Gorkon qui n'est pas peu considerable. Quant à Vtrecht la ville est fort belle.

En Gueldre on void Nimegue ville forte d'œuure de main & d'assiette. Arnhem est vne de ses meilleures places Zutphen est assez considerable, mais non qu'elle soit en telle deffence que l'autre. Pour le pays d'Oueryssel vous y voyez la ville de Deuenter, qui est forte, & bien munie de tout ce qui est necessaire pour vne longue deffence, & en Frise Groningue est vne place qui ne peut guere aisément estre emportee.

Ie n'aurois iamais fait si ie me voulois amuser au denombrement des places fortes qui sont en tous ces pays, comme le Tolus, autrement Cinquescans, ou le fort de Skint, qui est presque imprenable, enfermé de l'Oual, & de l'Issez, & pareillement sainct André, Tiel, la Brile, qui sont capables d'arrester les plus fortes & plus grandes armees. Il suffit de dire que ce pays est si bien fortifié de toutes parts, qu'vne armee qui le voudroit gaigner pied à pied, quoy qu'extrémement forte, & tousiours en campagne, n'y sçauroit gueres aduancer en beaucoup de temps. Il faut aussi considerer que les Estats pourroient inonder tout le pays, s'ils se voyoient reduits au desespoir, en rompant leurs digues, principallement en Hollande. D'allieurs ils ont tousiours vn grand nombre de gens de guerre qu'ils entretiennent sur les frontieres, & dans le pays. Et quant à la mer, ie n'estime pas qu'il y ait nation qui y soit plus puissante, ny si capable de faire de grands effects. Somme que toutes choses leur sont fauorables pour le regard de la force, comme on a peu voir assez en la longue guerre qu'ils ont maintenuë contre le Roy d'Espagne, qui ayant veu qu'il n'y pouuoit gueres aduancer, & que ce luy estoit vne continuelle perte d'argent & d'hommes, à esté contrainct en fin de s'accommoder auec eux, & leur accorder la plus grande partie de leurs demandes.

GOVVERNEMENT.

XII. TOutes les affaires d'Estat des Prouinces vnies des Pays-bas, tant pour la guerre, tant par mer que par terre, & de ce qui en despend, les alliances & confederations qu'elles ont auec les Roys, Princes & Potentaux estrangers, pour la leuee des deniers qui se doiuēt trouuer, tant pour la guerre, que pour les affaires d'Estat, & generalement de tout ce qui concerne pour le bien, & repos des Prouinces vnies, sont dirigees, & gouuernees par les Seigneurs & Estats Generaux d'icelles Prouinces, desquelles l'assemblee est dressee des principaux colleges de la Noblesse, des Magistrats, & superintēdans des villes en chacun quartier & Prouinces, respectiuement. Les Estats particuliers

desquelles les Prouinces choisissent & y commettent annuellement autant de personnes que bon leur semble, ausquels ils donnent plain pouuoir & authorité d'auiser & resoudre auec les deputez de toutes les autres Prouinces sur chacun poinct qui y sont mis en deliberation, & sur toutes autres choses qui s'y pourroient representer, comme pour le biẽ & seruice de l'Estat se trouuera conuenir. En laquelle assemblée desdits Seigneurs Estats Generaux les affaires se proposent, aduisent, resoudent de la part de chacune prouince respectiuement, & non teste pour teste. De maniere qu'à present les resolutions se prennent en ladite Assemblee de la part de sept Prouinces, dont, la premiere est la Duché de Gueldre & Comté de Zutphen (combien que Zutphen soit vne prouince à par-soy outre les 17. Prouinces de tous les Pays-bas :) la seconde est la Prouince de Hollande & Westfrise : la troisiesme Zelande : la quatriesme Vtrecht : la cinquiesme Frise : la sixiesme Ouery ssel : la septiesme Groningen, & les Ommelandes en ladite assemblee desdits Seigneurs Estats Generaux comparoissent (en estans semons) les Gouuerneurs de chacune prouince respectiuement, & le Conseil d'Estat, pour y ayder à aduiser & resoudre de toutes matieres qui y sont proposees & requises.

Au Conseil d'Estat desdites Prouinces vnies les aduis se donnent, & les voix se recueillent teste pour teste, dont les Conseillers sont commis par les Sieurs Estats Generaux (sur l'eslection & presentation qu'en font chacune prouince en son regard) ausquels ils ont serment de fidelité suiuant les instructions qui en sont faictes : lequel Conseil d'Estat estoit composé en l'annee mil six cens, de tous les Gouuerneurs des Prouinces, & du Prince Henry-Federic de Nassau : M. George Gilpin Agent du Roy de la grande Bretagne. Pour la Duché de Gueldre les sieurs d'Oyen & de Bryenem. Le sieur de Matenesse pour la Noblesse, Beuren de Dordrecht, & Boulens d'Amsterdan pour Hollande & Westfrise, Fernande Alleman pour Zelande, Foock pour Vtrecht Kaminga & Frans. Iansen pour Frise : Itterson pour Oueryssel, & Rengers pour Grouningen & Ommelanden auec leurs Secretaires Chrestien Huygens, & Zuylen.

Les Estats de chacune Prouince retiẽnent leurs droits, priuileges, & coustumes que d'ancienneté ils ont eu & possedé, gouuernant & administrant les affaires de la prouince, tãt par eux mesme que par les colleges & officiers qu'ils y ordõnent aussi bien en matiere d'Estat, & en ce qui en dépend, comme de la guerre, finances, iustices, & autres presque sur vn mesme pied & bon ordre.

Cõme pour exemple en Hollande & Westfrise, les estats de la Prouince de XIII.
tout temps ont esté representez par les Barons, Cheualiers, Nobles, & par les bõnes villes d'icelle, sans que les Ecclesiastiques ou Clergé y ayent iamais esté recogneus pour membres d'iceux : lesquels Seigneurs & Nobles signalez sont appellez à ladite assemblee, non seulement pour opiner & aider à resoudre sur les poincts proposez, mais aussi sur toute choses occurẽtes & concernantes le bien, repos, tranquilité & asseurance de la Prouince : lesquels ainsi assemblés communiquent, aduisent, & resoudẽt, sur le tout auec l'Aduocat du pays, comme le premier en ladite assemblee des Estats les recueille & recite ouuertement. A ladite assemblée sont ordinairement appellez les principales villes de la Prouinces, à sçauoir Dordrecht, Haerlẽ, Delff, Leydẽ, Amsterdã, Goude, Rotterdam, Gorcũ, Schiedam, Schoonhouen, Briel, Alcmar, Hoorn, Enshuysen, Edam, Monickendam, Medemblyck, & Purmereynde : & quand

il vient quelques affaires de grande importance, comme à la reception d'vn nouueau Prince, à traiter de la paix, ou à entreprendre nouuelle guerre, on est accoustumé d'y appeller aussi les autres villes de ladite Prouince qui ensuyuent. Woerden, Oudewater, Gheertruydemberg, Heusden, Naerden, Weesp, & Muyden, nulles autres, parce qu'elles appartiennent aux Seigneurs particuliers, ou qu'elles ne sont villes formees comme celles cy dessus. Lesdictes villes pour y enuoyer leurs députez en nombre competant munies de commissions & plein pouuoir en la mesme forme & maniere que nous auons dit des Nobles plus signalez.

La conuocation desdits Seigneurs Nobles & villes de Hollande, & les poincts principaux pour lesquels elle se faict, se conduisent par ledit Aduocat du pays, & par les Conseillers commis ausdits Estats: lequel Aduocat fait les propositions: & estans les opinions & aduis desdits Seigneurs Nobles mis en forme il les declare & recite auec raisons preignantes. Ce faict il demande & recueille par ordre les voix des villes: & en cas de varieté & diuersité d'opinions, il trauaille & tasche de les accorder, concluant selon la pluralité des voix, en conformité desquelles se forment les resolutions.

Les principaux poincts pourquoy ladite Assemblee se tient, est pour le fait de la guerre tant par mer que par terre, pour les contributions des deniers, à la reformation de tous abus qui pourroient suruenir, pour le repos & tranquilité du pays, pour entretenir l'vnion & concorde par toutes les villes de la Prouince, & generallement tout ce qui touche l'Estat du pays, la Religion, Iustice, Police, moyens des contributions foraines, Domaines, biens Ecclesiastiques, & le tout au plus grand profit & soulagement de la Prouince. Et ladite assemblee se tient ordinairement à la Haye, qui est vne place ouuerte assise au milieu du pays cinq ou six fois l'an, ne fut que la necessité & occurrences des affaires la requissent extraordinaire ou en autre lieu: & à l'execution & entretenement des resolutions prises par lesdits Estats en leur assemblee, sont enchargez & specialement commis vn d'entre lesdits Seigneurs & Nobles, l'Aduocat du pays, & vn de chacune ville principale.

Lesdits députez Conseillers n'ont point seulement la charge de l'entretenement des resolutions prinses en l'assemblee des Estats, mais aussi de toutes choses concernans le bien de la Prouince, le repos, & l'vnion des quartiers, membres, & villes, ayans la cognoissance & iuridicature de toutes questions & differents touchant les contributions & moyen du pays, & de ce qui s'ensuit: ensemble de toute matiere de confiscation à cause de la guerre, de tous troubles, tumultes, seditions, perturbation du repos public, trahisons, falsifications de monnoyes, & de toutes autres choses concernans le public, esquelles ils iugent par arrest.

Es matieres de Iustice ordinaire tant entre les manans & habitans du pays, que forains & estrangers, les Presidents & gens du Grand Conseil ont la supréme Iudicature esdits pays, lesquels iugent souuerainement & par Arrest: des Sentences desquels n'escheent que reuision ou proposition d'erreur: A quoy de la part desdits Estats sont ordonnez conjoinctement les Presidents & Gens dudit Conseil des Reuisiteurs, en nombre competent.

Monsieur le Gouuerneur, President, & Gens du Conseil de la Cour

Prouinciale desdits pays ont la cognoissance & l'entremise de beaucoup de choses concernants la Police du pays & Iudicature ordinaire en plusieurs cas ciuils & criminels, comme aussi des causes qui y deuoluent par appel des sieges des villes & ressorts inferieurs des villages & du plat-pays. Lesquels expedient leurs actes & commissions sur le nom dudit Seigneur Gouuerneur, President, & Conseil: mais ils font droict de la part de la Souueraineté de ladite Prouince.

A l'administration des Domaines de ladite Prouince y a vne Chambre de Maistres, Auditeurs, & Greffiers des Comptes.

Et combien que la Haye soit vne place ouuerte distante de deux mille pas de la mer du Nort, si est-elle le plus plaisant lieu qui soit en toutes les dix-sept Prouincee du Pays-bas: les surpassant en richesses, beaux edifices, belles places, plaisans iardins, & en grand nombre de Noblesse: il y a plus de deux mille grandes & belles maisons: & en bastit-on encores tous les iours, voire des ruës entieres. Là est la Cour du Prince ou Gouuerneur de Hollande, Zelande, & de la Frise Occidentale, qui est auiourd'huy le Seigneur Maurice, Prince d'Orange, &c. Comme encore aussi les Estats Generaux des Prouinces y tiennent leurs assemblees & residences: comme aussi les Estats de Hollande, & leurs deputez, Conseillers ordinaires, les Presidents, & gens du grand Conseil: ceux du Conseil Prouincial, & ceux de la Chambre des Comptes.

Outre tous lesquels Conseils y a encores vn Conseil de Brabant pour les villes & villages du ressort de la Duché de Brabant qui sont sous l'obeyssance des Estats Generaux des Prouinces vnies, où les procez émanez de ladite Duché sont ordinairement instruicts & terminez, sous l'authorité, & en vertu de la commission desdits Seigneurs Estats Generaux, en la mesme forme & maniere que de tout temps on a vsé en la Chancellerie, Conseil, & Cour feodale de Brabant; afin que par ce moyen chacun puisse estre maintenu en ses priuileges accoustumez.

Au reste le regime & administration des villes & Prouinces vnies, & notamment en la Prouince de Hollande & West-frise, se gouuerne selon leurs anciens droicts, priuileges, statuts & coustumes, où il y a pour la pluspart vn Baillif ou Escoüette, qui de la part desdits Estats y est estably comme leur officier. Il y a aussi des Bourg-maistres, Escheuins, Thresoriers, Maistres de fabriques, Maistres des orphelins, Conseil & Woeschapen, qui se font de notables de la bourgeoisie.

Les Bourgs-maistres & Escheuins sont annuellement renouuellez suyuant la denomination en nombre redoublé fait par les Woetschapen, esleu par le Gouuerneur de la Prouince, ou en son absence par les Presidents & Gens du Conseil Prouincial, combien qu'en aucunes villes l'eslection des Bourg-maistres soit absolute, & en aucunes les Escheuins ordonnez par officier au nom desdits Seigneurs Estats. Le nombre des Bourg-maistres est selon la coustume des villes: comme à Dordrecht vn, en aucunes quatre, lesquels trauaillent plus en choses politiques, au bon ordre & regime de la ville, sur les biens & reuenus d'icelle, au repos vnique des bourgeois & habitans.

Les Escheuins consistent en la pluspart des villes au nombre de sept, lesquels ont la cognoissance & la iurisdicature de toutes causes tant ciui-

les que criminelles. Les Thresoriers, Maistres des ouurages, & Maistres des orphelins sont en la pluspart des villes annuellement establis par le Bourgmaistre. Les Thresoriers ont la recepte de la ville dont ils rendent compte, les Maistres des ouurages ou fabriques ont l'œil sur les ouurages publiques, les Maistres des orphelins ont par superintendance le regard, & prennent soin que les biens des pupils soient bien regis & gouuernez sous bons pleges. Les Woeschapen qui sont iurez au Conseil sont en la pluspart des villes en seruice continuel leur vie durant. Ceux-cy sont creez des plus notables bourgeois de la ville, eux & les Bourg-maistres representans tout le corps de la ville, aduisent & resoluent sur toutes choses qui leur sont proposées, tant du bien commun du pays que de la ville en particulier.

Pour le regard des monnoyes qui se forgent par toutes lesdites Prouinces vnies des Pays-bas, il y a trois Generaux, lesquels au maniement desdits Seigneurs Estats comparoissent la part où ils sont mandez, pour y aduiser sur le faict desdites monnoyes.

Ladite Comté de Hollande & de Westfrise a deux monnoyes, l'vne ancienne & plus priuilegiee pour la Hollande en la ville de Dordrecht, l'autre pour la Westfrise en la ville de Horne.

XIV. Les Estats de la Comté de Zelande consiste en la Noblesse, & és villes des Isles de Walchren, Schowen, Suytbeneland, Tolen, Noovtbel, nouuellement recogneuës sur la mer, Duyuclandt, Wolphaerts-dyck & Philips-landt. Ils tiennent leurs assemblees generales à Middelbourg, où pour le plus ordinairement reside le College de leurs deputez qui s'y assemblent tous les iours, pour traicter, disposer, & vuider de toutes affaires concernantes l'Estat.

Ladite Comté de Zelande a retiré à soy la Chambre des Comptes pour le fait des Domaines, & generalement de toutes receptes appartenant à tout l'Estat qui se souloit autresfois traiter conjoinctement auec celle de Hollande, Westfrise & la Haye. Mais maintenant ladite Chambre pour ladite Comté de Zelande est establie en ladite Cour à Middelbourg.

Zelande a pareillement sa monnoye en ladite Cour, laquelle est subjecte aux Generaux des monnoyes.

Les appellations des Sentences ciuiles de toutes les villes, Baillifs, & Iurisdicatures de Zelande ressortissent au Conseil Prouincial à la Haye : sauf que ceux de Middelbourg ont par priuilege leur choix d'appeller ou audit Conseil Prouincial, ou pour euiter ceste instance au grand Conseil. Mais les criminels s'executent sans appel, par les hauts Iusticiers, chacun en sa Iurisdiction & ressort.

Quant à la police & religion on s'y gouuerne comme on faict generalement par toutes les autres Prouinces vnies leurs confederez.

XV. La Principauté & Estats d'Vtrecht cõsiste encore pour le iourd'huy en trois membres, à sçauoir l'Ecclesiastic des cinq Colleges Chanoinaux, de la Noblesse & des villes: L'Ecclesiastique pour le premier du siege Cathedral de S. Martin, de Sainct Sauueur, de Sainct Iean, & de Saincte Marie, qui sont indifferemment choisis des deputez qui sont à present au College desdits Estats. Pour le second membre sont la Noblesse: pour le troisiesme mẽbre les Bourgmaistres & deputez des villes de ladite Principauté & Estat, pareillement vn Conseil Prouincial, duquel ne gist aucune appellation, toutesfois en cas de

reuiſion on peut l'auoir par deuers les Eſtats de la Prouince. La Chambre des Comtes eſt retenuë & deſeruie par le College deſdits Eſtats. Ladite principauté a auſſi ſa monnoye particuliere, comme elle a eu de tout temps, & eſt ſujette auſdits Generaux des monnoyes. La police & la religion s'y maintient comme par toutes autres Prouinces vnies leurs confederez. Il y a auſſi pour toute ladite Principauté quatre Mareſchaux, qui ſont pour le jourd'huy chacun en ſon quartier.

L'Eſtat & ſeigneurie de Friſe eſt repartie en trois quartiers (qu'en leur lãgue ils appellent *Goüen*, à ſçauoir d'Ooſtergoë, Weſtergoë, & des ſept foreſts. XVI.
Mais pour le iourd'huy ſuiuant le regime & gouuernement du temps preſent, les villes font le quatrieſme quartier, *Goër* ou membre de l'Eſtat. Oſtergoë conſiſte preſentement en onze Bailliages qu'ils appellẽt *Gritenies*. Weſtergoë en huict Bailliages. Les ſept foreſts conſiſtent en dix Bailliages. Le Goë ou quartier des villes, fait pour le jourd'huy en l'aſſemblee des Eſtats de la Prouince le 4. membre. Icelles villes ſouloiẽt par cy-deuãt eſtre affectees au Goë, dans leſquelles ſont ſituees d'Ooſtergoë, Weſtergoë, ou des foreſts: leſquelles villes fermees ſont en nombre d'onze, dont les huict fermees, ſont villes fortes, à ſçauoir, Leenueedem, Bolſuuaert, Dockum, Frauike, Harlinged, Sneek, Staueren, Sloten, & trois autres anciennement priuilegiees de droict de villes, qui ne ſont pas murees, à ſçauoir Iſt, Worchum, & Hindelopen, eſquels quatre quartiers conſiſte toute la Friſe. Les Eſtats de ceſte Prouince, ont de toute ancienneté eſté repreſentez par les Nobles, & plus ſignalez ou notables proprietaires, tant des villes que du plat pays. Mais maintenant à la ſemonce du Gouuerneur & des deputez aux Eſtats, sõt appellez aux iournees & aſſemblées generales, certains nobles, & notables proprietaires du plat pays, & de chacune ville, pour deputez à ce idoines & capables, ſuiuãt les lettres d'Eſtat, qui leur sõt enuoyées, leſquelles lettres s'addreſſent aux Griutmãs ou Baillifs & au Bourg-maiſtre des villes reſpectiuemẽt. Leſquels en chacun bailliage & ville, chacun en sõ regard conuoquẽt les nobles, les plus ſignalez du plat pays & les Eſcheuins, Conſeil, & Iurez en chaque ville, leſquels ayans ouy & entendu les cauſes du mandement, choiſiſſent alors & deputent chacun de ſon Bailliage & ville deux perſonnages, auſquels eſt donnee commiſſion & pouuoir de comparoir à ladite iournee & aſſemblee generale, pour y reſoudre des poincts & affaires, pour leſquels ils ſont mãdez, & de toutes choſes concurrẽtes ſelon l'exigẽce du cas, ce que requis peut eſtre. Chacun Bailliage y enuoye ordinairement deux Deputez, à ſçauoir l'vn de la nobleſſe, l'autre vn des plus notables proprietaires, chacune ville principalement celles qui ſont fermées y enuoyent vn de leur Conſeil, & vn des Iurez d'entre la commune, ſans aucun reſpect au degré de nobleſſe, comme aucunes places és ſept foreſts, ne recognoiſſent & ne deputent aucuns Gentils-hommes, faute de nobleſſe, mais ordinairement au lieu d'iceux ils y enuoyent des plus vieux Fonſſiers & priuilegiez notables, auec contentement des nobles des autres quartiers. Ladite aſſemblee & conuocation generale ſe tient ordinairemẽt en la ville de Lewaerdem, maintenant capitale du pays, & aſſiſe au centre du pays, vne ou deux fois l'an, ne fuſt que les affaires extraordinaires, & la neceſſité du tẽps le requiſt. Ces deputez ont la cognoiſſance & iudicature de toutes les affaires concernant la contribution de la Prouince, confiſcations, des biens Eccleſiaſtiques, des Dicaiges, d'Eſcluſe, en ſomme de toute l'adminiſtratiõ des affaires politi-

ques, de la guerre, & des finances, les Receueurs sont tenus tous les ans de venir rendre compte par deuant la Chambre des Comptes, à laquelle sont annuellement ordonnez quatre personnes, à sçauoir de chacun quartier vn. Lesdicts Estats ont aussi leurs monnoyes particulieres en la ville. Leewaerden, aussi subiecte aux generaux. Les Baillifs auecques les Assesseurs en leurs Bailliages, sur le plat pays: & les Bourgs-maistres, Escheuins, & Conseil des villes ne iugent seulement qu'en matiere ciuile, donnent leurs Sentences au nom de la Seigneurie souueraine de Frise, desquelles se peut appeller à la Cour Prouinciale, & non au College des desputez des Estats. La Cour Prouinciale est composee du Gouuerneur, Presidens & Conseillers, ausquels seuls appartient seulement la cognoissance & iurisdicature des choses ciuiles & criminelles. Mais il faut que les Baillifs & Magistrats des villes renuoyent les criminels auec leurs informations à ladicte Cour, où leurs procez sont faits par le Procureur General selon la qualité du delict, elle tient sa seance aussi à Leewaerden. Les Estats de ladicte Prouince ont depuis quelques annees erigé vne Vniuersité à Franiker. Pour le fait de la Religion il s'y conduict comme és autres Prouinces.

XVII. L'Estat d'Ouetyssel, (porte ce nom pour estre assise & situee outre, ou pardelà le fleuue d'Yssel) toute la Prouince est repartie en trois belles Iurisdictions, la premiere est *Saland*, la deuxiesme *Vuent*, la troisiesme qui est au milieu des deux *Vollenhouen*. Saland a plusieurs villes comprises en soy, à sçauoir Deuenter, Campen, Zuuol, & autres. La Tuente, la ville de d'Oldenzeel, Otmarsum, & autres. Vollenhouen a ville & chasteau de mesme nom à present ruinee par les guerres dernieres, là où souloit estre iadis la Cour des Euesques d'Vtrecht & la ville Steenwyc, & autres. La Souueraineté de ceste Prouince appartenoit iadis aux Euesques d'Vtrecht: mais depuis estant paruenuë auecques la Seigneurie d'Vtrecht à l'Empereur Charles le quint, & à Philippes son fils, sous condition de les conseruer en leurs priuileges, sous pretexte dequoy, ils se sont auecques les autres Prouinces vnies soubstraict de l'obeyssance dudit Roy Philippe. Ladite Prouince n'a iamais recogneu que deux membres en son gouuernement, à sçauoir la noblesse, de laquelle sont choisis les Gouuerneurs, & les trois villes Imperiales, Deuenter, Campen, & Zuuol, par lesquels deux membres sont vuidez toutes difficultez qui se presentent en cét Estat, & que par eux selon les constitutions du pays aura esté ordonné & decreté, demeure ferme & stable. Et comme la noblesse en preéminence ne cede à nul, aussi ne font les villes, si ce n'est en leur ordre & degré. Donc Deuenter est la premiere, Campen, la seconde, & puis Zuuol apres; chacune desdites villes iuge par Arrest, & ont chacune droict de battre monnoye. L'Assemblee des Estats de ladite Prouince se fait diuersement tant generale que particuliere, selon leurs anciennes coustumes, & preéminences, tantost en vne place, tantost à l'autre, les deputez souuent s'entrechangeans. Au fait de la Religion, il se gouuerne par tout comme és autres Prouinces vnies leur confederez.

XVIII. Quant à l'Estat & regime de la ville de Groeningen & des Ommelandes (qui sont Iurisdictions champestres, consistant en plusieurs villages du territoire de ceste Prouince) il faut entendre que ladicte ville & Ommelandes situez entre les riuieres d'Embe & Lautis, sont & font vne seigneurie & Prouince nombree entre les dix-sept Prouinces du Pays-bas,

qui sont indifferemment representez & regis par commun accord des Estats d'icelle : en sorte que tous droicts ou domaine, que iadis le Prince comme Seigneur de la ville & Prouince souloit auoir, sont regis & gouuernez par le commun aduis desdits Estats, tant pour les finances, reuenus, contributions, biens Ecclesiastiques tant en la ville, que vieux Bailliages Goorecht & Ommelandes, lesquels Estats ensemble leurs deputez tiennent ordinairement leurs iournees assemblees en ladicte ville de Groeningen. Le Regime de la ville appartient au Magistrat d'icelle tant seulement, qui consiste en quatre Bourgsmaistres, & douze Conseillers, & ce aussi bien faict de Iustice (en quoy il iuge par Arrest) qu'en cas de police : sauf que les choses concernantes les priuileges & biens de la ville, doiuent estre communiquees au Magistrat de la porte & aux vingt & quatre Iurez. Les deux vieux Bailliages & le Goorecht ressortissent sous sa Iurisdiction de la ville, où ceux du Conseil ordonnent annuellement des Drossarts, Amptmans, ou Baillifs, (qui n'est qu'vn mesme faict) des iugemens desquels se peut appeller par deuant ledit Conseil, qui en iuge par Arrest. La moitié dudit Conseil & Iurez y sont annuellement desmis, les places desquelles sont remplies : à sçauoir que le Gouuerneur desnomme cinq personnes d'entre les vingt & quatre Iurez, lesquels cinq choisissent de toute la ville huict Conseillers. Les huict noueaux Conseillers auecques les autres huict vieux qui restoient, eslisent quatre Bourgs maistres. En outre ledit Sieur Gouuerneur desnomme hors du nombre desdits vingt & quatre Iurez, encores autres cinq personnes, lesquels en choisissent douze d'entre la commune de la ville, pour remplir la place des douze desmis, de sorte que les douze noueaux Iurez, & les douze vieux restez, choisissent d'entre eux trois Auantparliers ainsi qu'ils appellent, lesquels tout du long de l'annee portent la parole pour tous lesdits Iurez. Ladite ville a beaucoup de priuileges, entre autres elle opine la premiere aux Estats de la Prouince, elle a aussi vne monnoye.

Les Ommelandes sont reparties en trois quartiers, à sçauoir de *Fiuelingo Hunsingo* & le *Vvestquartier*, ayant chacun leurs droicts par escrit en diuerses Seigneuries, comme sieges de iudicature qu'ils appellent Gritenies ou Bailliages.

RELIGION.

EN tous les pays que les Estats tiennent ils ne permettent aucun exercice de la Religion Catholique ; de sorte que toutes les Eglises y sont conuerties en Temples, où les Ministres de la nouuelle opinion preschent & font les prieres, & la Cene à leur mode. Que si l'on trouue en quelque lieu qui facent exercice de la Religion Catholique en particulier, & secrettement, si tost qu'ils sont surpris sur le faict ils sont condamnez à de bien grosses amendes, comme à Vtrecht ou la plus grande partie des habitans est Catholique, il arriue presque tous les iours qu'on dit dans les maisons plus de cinquante, ou soixante Messes. Il n'y a gueres d'autres villes sous les Estats qui ne soient peuplees de plus d'habitans tenans la nouuelle opinion, que d'autres. XIX.

Que si l'on desire sçauoir comment l'heresie s'est glissee en ces pays, ie le feray entendre le plus brefuement qu'il me sera possible. Ceste nouuelle opinion y prit pied durant les guerres, qui furent entre la France & l'Espagne, & ce mal fut descouuert apres la conclusion de la paix, entre Philippes II. Roy d'Espagne, & Henry II. Roy de France. Car l'an 1566. le Roy d'Espagne estant informé du danger qu'il y auoit que l'heresie n'infectast le Pays-bas, & ayant ordõné qu'on y gardast les Decrets du Cõcile de Trente, & des Edicts faits par Charles V. son pere contre les heretiques, beaucoup de gens creurent qu'il y vouloit introduire l'Inquisition d'Espagne, qui est veritablement vne inuention aussi malheureuse, & cruelle qu'aucune qu'on sçauroit pratiquer, puis qu'elle fait mesme pourrir en prison, les plus innocens, & plus Catholiques. Tellement que ceux-cy se persuadant qu'on les vouloit traiter de ceste sorte, firent ligue ensemble, & estans venus à Bruxelles, presenterent à Madame Marguerite d'Austriche Gouuernante du pays, vne requeste, par laquelle ils demandoient qu'on les laissast viure en liberté de conscience, & soudain comme s'ils eussent auec ceste requeste donné le signal à leurs compagnons, il entra dans Anuers force hommes, mal affectionnez à la Religion Catholique, qui y ruïnerent les Eglises, prophanerent les autels, firent mille outrages aux personnes sacrees, & tout ce qui se peut faire au mespris des sacremens. Ils firent le mesme à Bosleduc, à Valẽciennes, à Gand, à Audenarde, à Bruxelles, à Vtrecht, les Religieux de S. François furent chassez de Delft, & les mesmes, & les Chartreux d'Amstredam. Ceux de Bruxelles faisoient instance qu'on leur permist leurs presches des Ministres, & desia l'on preschoit sans autre permission par tout le pays de Bruges, de Gand, de Ypre, d'Audenarde, & Anuers estoit desia vne retraicte de Caluinistes, & de Lutheriens, & d'Anabaptistes. Valenciennes accepta non seulement les Ministres Caluinistes, mais encor pour obtenir, & monstrer vne entiere liberté de conscience, se retira ouuertement de l'obeyssance du Roy d'Espagne, & Tournay fit le mesme, certain Ministre ayant eu la hardiesse de prescher dans la ville de Nimegue, les habitans ayans mis la main aux armes, deposerent premierement cinq Senateurs de leur dignité, comme les soupçonnant d'heresie, & mirent en leur lieu autant de Catholiques, puis ayant chassé le Ministre, bruslerent en pleine place la chaire où il auoit presché.

L'Annee d'apres Marguerite d'Austriche fit vn Edict contre tous ceux qui auroiẽt la hardiesse de faire exercice de la nouuelle opiniõ, & appaisa la Frise, par le moyẽ du Cõte d'Aremberg, & recouura Tournay, & Valenciennes, par le moyẽ du Seigneur de Noircarmes, & le Cõte de Megue reduisit Vtrecht à la deuotiõ du Roy d'Espagne. On chassa d'Anuers les Ministres, & les lieux de leurs assemblees furent fermez. Cependant le Duc d'Albe vint pour estre Gouuerneur des Pays-bas auec vne armee. Cestuy cy mit presque à sõ entree en prison les Comtes d'Egmont, de Horne, outre plusieurs autres, & leur fit trencher la teste, disant qu'ils auoiẽt fauorisé les rebelles. Le Prince d'Orãge craignant pareil traitement s'enfuit en Allemagne, où il assembla vne grosse armee, s'asseurãt de l'affection des Flamans, & de les induire aisemẽt à se reuolter. Mais le Duc d'Albe, bien qu'ayant moins d'hommes, le contraignit de sortir du pays, son frere Louys ayãs desia esté desfait en Frise. Il sembloit que tout estoit reduit en bõ estat par le moyen de ceste victoire, quand le Duc, qui par la mort des Cõtes d'Egmont, & de Horne, & quelques autres Seigneurs

auoir aliené le courage de la noblesse, voulant encor exiger opiniastrement l'an 1570.& 71. le vingtiesme,& centiesme denier, se rendit encor odieux au peuple,& donna suiect aux reuoltes qui arriuerent. Car le Prince d'Orange, & les siens conuiez par les habitans de quelques villes, & s'asseurant du mescontentement des autres, surprindrent en vne nuict Flessingue, la Brille, & presque toute la Zelande, fors que Middelbourg,& quasi toute la Hollande, fors qu'Amsterdam (pource que le Duc n'ayant iamais fait la guerre sur la mer, estimant peut estre peu de lieux maritimes, ne s'estoit soucié que de se rendre fort dans le pays) & outre ce Mons, Ruremonde, Malines, Amesfort, Suelle, Campe, Zutphen,& autres places d'importance. Or ceux de la nouuelle opinion estans de la partie, on ne sçauroit exprimer combien ils traitterent cruellement les Religieux & les Prestres. Le Duc d'Albe ne perdant pas courage assembla des trouppes, fit vne armee,& recouura Mons, Zuphen,& Malines. Mais tādis qu'il assiegeoit Harlem, qui se rendit l'an 1573. ses ennemis mirent le siege deuant Middelbourg, ville capitale de Zelande. L'annee suiuante le Duc eut pour successeur au gouuernement. Louys de Requescens, qui s'essaya de secourir Middelbourg auec quelques nauires armez, afin de ne perdre entierement la mer. Mais l'armee s'estāt perduë par quelque desordre qui s'y trouua, la ville se rēdit à cōpositiō. Toutesfois Mōdragō Colonel des Espagnols, ne perdāt courage pour tout cela, fit passer sō armee à pied par vn bras de mer à Zircee, & assiegea la ville, qui se rēdit finalement l'an 1577. Le Prince d'Orange estoit reduit au petit pied par la perte de ceste place, cōme n'ayant presque plus autre chose que l'Isle de Walcheren, où Flessingue, & Middelbourg sont assis. Mais pource qu'il estoit deu 30. payes, ou plus, aux soldats Espagnols, ils passerent en terre ferme, se mutinerent,& s'estans fortifiez en la ville d'Alost, reduisirēt les affaires de leur Roy en plus mauuais estat que iamais. Car plusieurs bruits diuers de leur reuolte, s'estās espandus, les Estats declarerent,& firent publier la guerre cōtre les Espagnols. On mit en prison le Comte Hernest de Mansfeld, & le Seigneur de Barlemont, & quelques autres du Cōseil, pource qu'ils se monstroiēt cōtraires à ce dessein. Les chasteaux de Gand,& d'Vtrecht furēt assiegez,& pris tous deux. Le Prince d'Orāge fut appellé,& il se fit vne ligue entre les Catholiques,& les Protestans auec vn fort grand aduantage du Prince, & des Protestans, qui estoient desia presque perdus. Ils mirent ensemble 53. mille hommes de pied, & seize mille cheuaux, & en mesme armee, on disoit la Messe à la Catholique, & le Presche à la Huguenote. Par ce moyē ceux de la nouuelle opiniō retournerēt à Anuers,& y gaignerēt quelques Eglises. Mais les Espagnols vindrēt assaillir Anuers & Mastric, prindrent & saccagerent ces 2. places. En mesme temps Dom Iean d'Austria ou d'Austriche vint d'Espagne, s'accommodant à la necessité, fit premierement vne suspensiō d'armes,& apres, pource qu'il n'estoit pourueu ny de gens ny d'argent, & que les ennemis auoiēt toutes ces choses à cōmandement, il conclud la paix auec vn grād aduātage du Prince d'Orāge & des siens, & les Espagnols sortirēt hors du pays. Et cōbien qu'vn des principaux articles de la paix fut, que la Religiō Catholique seroit maintenuë,& l'heresie exterminee, toutesfois lors que les Ambassadeurs parlerēt au Prince d'Orāge de faire obseruer cét article, il leur respondit, qu'il estoit chauue de teste, mais biē plus de cœur. Apres il ne quitta iamais les armes,& aduāça tāt qu'il peut la nouuelle opinion. Et finalement il mit Dom Iean en defiance des

Estats. Tellement que ce Prince craignãt d'estre fait prisõnier, & de receuoir quelque offence, se retira à Namur, & s'asseura du Chasteau. Alors les Estats embrassans prõptemẽt ce pretexte de nouueaux troubles, appellerent le Prince d'Orãge à Bruxelles, & s'vnirẽt de nouueau auec luy. L'annee d'apres vne partie campa deuãt Ruremõde, & l'autre deuant Namur, où Dom Iean auoit assemblé ses troupes. Mais estant forcez de leuer le siege de deuant Ruremõde, & estãs deffaits à Namur, ils perdirẽt Louuain, Dieſt, Arscot, & plusieurs autres places. Mais cependant le Prince d'Orange auoit gaigné par vn long siege Amsterdã, & les Estats auoiẽt fait venir auec vn vain tiltre de Gouuerneur Dom Matthias d'Austriche, frere de l'Empereur, & apres le Duc d'Alençon de France, & le Comte Casimir d'Allemagne, qui y vindrent auec d'assez grandes armees, & auec espoir de quelque grande cõqueste. Or pour faire que chacun eust part à la reuolte, on fit publier, que tous, principalement les Ecclesiastiques seroient obligez à iurer qu'ils tiendroient Dom Iean pour ennemy, & choses semblables. Et ainsi que les Cordeliers, & les Iesuites refuserent de le faire, ils furent chassez d'Anuers, & de quelques autres villes. Ceux de Doüay mesme chasserent les Iesuites, mais ils les rappellerent dans peu de iours. S. Omer, & Grauelines, se maintindrent en l'obeissance du Roy d'Espagne. D'autre costé Casimir introduisit l'exercice de la nouuelle Religion à Bruxelles, & à Gand, & les Gantois payerent les soldats des ornemens des Eglises. Tandis ceux d'Artois & de Haynaut, voyant que les autres pays, contre les capitulations passez admettoient, ou introduisoient par tout l'opinion de Caluin, & les autres sectes, abbatoient les lieux sacrez, despoüilloient les Autels, & persecutoient les Religieux & les Prestres, ils commencerẽt à penser de plus prés à leurs affaires. Le Prince d'Orãge craignãt qu'ils ne l'abandonnassent, enuoya S. Aldegõde à Gand, pour faire qu'on y donnast au moins trois Eglises aux Catholiques, se persuadant que par ce moyen il appaiseroit les mal-contens (ainsi nommoit-il ceux d'Artois & de Haynaut) & les retiendroit en sa ligue. Mais ceux de Gand, qui estoient extrémement affectionnez à ceste nouuelle secte, respondirent qu'ils n'en feroient rien, si les mal contẽs n'embrassoient le Caluinisme. Cela fit resoudre ceux d'Artois, & de Haynaut, & les villes de Doüay, de l'Isle, & d'Orchies, à se recõcilier auec le Roy d'Espagne, par le moyen du Duc de Parme, qui auoit eu par la mort de Dom Iean le gouuernement des Pays-bas. Bosleduc fit encor le mesme. En Frise le Sieur de Renesberg, s'empara de Groningue, & y permit l'heresie. Ceux d'Vtrecht s'estans vnies auec les Hollandois, & Zelandois, aneantirent en la ville, & aux enuirõs l'exercice de la Religion Catholique. Ce pẽdant le Duc de Parme auoit pris de viue force la ville de Maestric, & le sieur de Renesberg changeant d'opiniõ, auoit remis Groningue sous l'obeyssance du Roy d'Espagne.

Mais les Estats generaux des Prouinces vnies de Gueldre, Hollãde, Zelãde, Zutphen, Frise, Oueriſſel, & de Groninghen ayant declaré le Prince Philippe d'Austriche II. du nom Roy d'Espagne, descheu de la seigneurie desdites Prouinces, à cause de sa domination extraordinaire & trop violente contre leurs priuileges & frãchises par luy solemnellemẽt iurees, ont par la voye de droict, & des armes empris tout le gouuernemẽt de l'Estat politie, & de la Religion d'icelles Prouinces, l'an 1581. & par Edict absoluẽt les suiects de leurs sermẽs, & en font prester vn nouueau à la cõfirmation de leur Patrie & obeyssance esdits Estats: & pour leur maintenir appellẽt le Duc d'Alẽçon, qui s'en

eſtoit retourné en France,& le firent publier Duc de Brabãt.Mais ce tiltre luy dura peu,pource que ceux d'Anuers ne pouuans ſouffrir les François, & ſous autre pretexte,maſſacrerent enuiron trois mille des ſiens. En ce meſme temps le Prince d'Orãge, à qui l'on auoit tiré peu de mois auparauant vn coup d'arquebuſe à Anuers, qui eſtoit demeuré fort bleſſé en la bouche, finalement le 10.de Iuillet 1584.il fut tué à Delf,par vn nõmé Baltazar Gerad,natif de ville-frãche en la Frãche-cõté.Le Duc de Parme eſtãt reſté maiſtre de la cãpagne, recouura partie par force,partie par ſiege, ou par traicté, Audenarde,Ypre, Tenremõde,Viluorde,Gãd,Burges,Nimegue,Malines,& Bruxelles, & auec vne long & penible ſiege,força en fin Anuers,de luy preſẽter les clefs, & l'Eſcluſe pareillement. Les peuples de Hollande & de Zelande eſtonnez de ces ſuccez fauorables recoururẽt au ſecours de la Royne d'Angleterre,& ſe mirẽt ſous ſa protection,mettant meſme entre les mains des Anglois Fleſſingue, & quelques autres places d'importãce. Et depuis qu'ils ſe furẽt mis ſous la protection des Anglois,ils prindrent Stennich,Nimegue,Deuenter,Zutphem, & pluſieurs autres places de conſequence:mais la Royne voyant l'armee d'Eſpagne s'approcher d'Angleterre,& les diuiſiõs qu'il y auoit entre les Eſtats & le Cõte de Leyceſter, Lieutenãt general de ladite Royne Protectrice des Eſtats generaux des Prouinces vnies des Pays-bas fait reuenir en Angleterre ledict Cõte de Leyceſter,lequel remet ledit gouuernemẽt general és mains des Eſtats generaux,& deſquels il l'auoit receu auparauãt ſous l'authorité de la Royne d'Angleterre:& ainſi les factiõs,partialitez ſuruenuës entre les villes & ſuiets deſdits pays,à ſon occaſion furẽt aſſopies. Tellement que leſdits Eſtats generaux,ayãs reprins leur premiere authorité ſouueraine, reſtablirent pareillement le Prince Maurice de Naſſau aux gouuernemẽs de Hollãde,Zelande,& Vtrecht & en l'Admirauté & eſtat de Capitaine general de toute leur gẽdarmerie,auſquels Eſtats ils luy ont depuis adiouſté le gouuernemẽt de la Duché de Gueldre,Cõté de Zutphẽ & Pays d'Oueryſſel: & qu'il a iuſques à preſent ſous lequel depuis l'an 1588.ils ont eu diuers ſuccez, tant pour les priſes de villes que de batailles,trop longues icy à reciter, tãt à l'encõtre du Prince de Parme que des Archiducs d'Auſtriche. Pour concluſion apres auoir eſté tous ces pays en trouble & guerre ciuille,depuis l'an 1566.iuſques en 1609.les articles des treſues & ceſſation d'armes furẽt accordez & arreſtez en Anuers,le 9.d'Auril audit an,pour le tẽps de 12.ans,car de reciter tout au long,le commencemẽt & le progrez de ce traicté:à ſçauoir commẽt les Archiducs ont fait rechercher de Paix le Prince de Naſſau par le ſieur Vãder Horſt,& le R.P.F. Iean Ney,General de l'Ordre de S.Frãçois,& autres deputez,de quelles propoſitiõs & raiſõs ils ſe ſont ſeruis, tãt enuers les Eſtats generaux, ſon Excellẽce,& autres perſonnes pour les eſmouuoir de les perſuader à cela,& les reſpõſes que les Eſtats generaux faiſoiẽt là deſſus,& puis apres ce qui s'eſt fait de part & d'autre,les articles qui ont eſté liurez des deux coſtez, les raiſõs & les difficultez qui en ſont enſuiuies de part & d'autre, & tout ce qui en deſpend, cela ſeroit trop long, & trop faſcheux pour le deſcrire & reciter, & mettons ſeulement icy (comme nous auons dit) les articles accordez & arreſtez par les deputez de part & d'autre,ſelon qu'ils les ont fait Imprimer en l'an 1609.

Les Illuſtres Princes,l'Archiduc Albert,& Iſabelle Clara Eugenia, ayant fait treſues & ceſſatiõ d'armes le 24. d'Auril en l'an 1607. pour 8. mois.auec les illuſtres & Seigneurs les Eſtaux generaux des Prouinces vnies du Pays-bas, en qualité comme les tenans cõme Eſtats, Prouinces & Pays-libres, ſur

lesquelles ils n'auoiét rien à pretédre, il failloit que ces trefues fussét ratifiees, auec semblable declaration, par la Majesté du Roy Catholique, entant que cela luy pouuoit toucher, & que ladite ratification & declaration fust liuree és mains des Estats des Prouinces vnies des Pays-bas, trois mois apres lesdites trefues, cóme cela se fit, par les lettres Patentes du 18. de Septembre, en la mesme annee: & en outre fut donnee procuration speciale ausdits Archiducs, le 10. de Ianuier 1608. pour faire tant en son nom, qu'en leur nom ce qu'ils iugeroient estre expediét, pour venir à vne bonne Paix, ou trefues pour longues annees: en suitte de ladite procuration, les Archiducs par leurs lettres de Cõmission, du 27. dudit mois, auoient denommez & deputez des Commissaires pour traicter au nom & en qualité, comme a esté dit, & consenty & accordé, que lesdites trefues seroiét prolõgees & continuees, à diuerses fois, & mesme le 20. de May iusques à la fin de l'an 1608. & estans assemblez à diuerses fois, auec les deputez des Estats des Prouinces vnies, qui auoiét aussi procuration & cõmission d'eux, datee du 5. de Féurier de ladite annee, mais ils ne peurent s'accorder touchant la paix, pour plusieurs grandes difficultez, suruenuës entre eux, pour ceste occasion, les Ambassadeurs des Roys Tres-Chrestiens, de France, & de la grande Bretagne, des Princes & Palatins de Brandebourg, & du Marquis d'Ausbarch, & du Lãdegraue de Hessen, enuoyez en ces lieux, de la part desdits Seigneurs, Roys & Princes, afin d'aider à auancer vne si bõne œuure, voyãs qu'ils estoient prests de partir, & de rõpre tout le traicté, auoiét proposé des trefues pour beaucoup d'annees, à certaines conditions cõprises par escrit, & donnees de leur part à l'vn & à l'autre party, les requerant & admonnestant de si vouloir conformer: & comme sur cét escrit plusieurs autres difficultez s'y presentoient, voila pourquoy les Seigneurs suyuants estoiét assemblez le 9. d'Auril 1609. le Sieur Ambroise Spinola, Marquis de Benaffro, Cheualier de l'Ordre de la Toison d'or, du Cõseil d'Estat, & de la guerre de sa Majesté Catholique, & Maistre de camp, & General de ses armees, &c. Le sieur Iean Richardot, Cheualier, sieur de Batli, du Cõseil d'Estat & premier President du Cõseil priué de leurs Altesses, &c. Iean de Mãcicider, du Cõseil de guerre, & Secretaire de sa Majesté Catholique. Le Reueréd. P. F. Ieã Ney, General de l'Ordre de S. François és Pays-bas, & le sieur Louys Verreyken Cheualier, Audiencier, & premier Secretaire de leurs Altesses, en vertu des lettres de procuratiõ desdits sieurs, les Archiducs d'vne part, à fin de traicter, tant en leur nom, comme au nom dudit Roy Catholique, auec Guillaume Louys, Comte de Nassau, Catzenellenboge, Viaden, Dietz & sieur de Filstin, Gouuerneur & Capitaine general de Frise, de la ville de Grouningue, & des Ommelandes & de Drenthe, &c. Le Sieur de Walrauen, sieur de Breberode, Vianẽ, Castelain, d'Vtrecht, Sieur d'Ameyde, Cloetingue, &c. Le Sieur Corneille de Gent, sieur de Leonen, & Meynersuuy, Chastelain, & Iusticier de l'Empire, & de la ville de Nimmeghe: le Sieur Ieã d'Ordenbarnevelt, Cheualier sieur du Tẽpel, Rõdenrys, &c. Aduocat & garde du grãd Seau, des Chartres & Registres de Hollande, & Est-frise, le Sieur Iacques de Malderé, Cheualier, sieur de Heyes, &c. le premier & representãt les nobles és Estats, & au Cõseil de la Cõté de Zelãde, le Sieur Gerart de Reuesse, sieur de Vãder Aa, de Sterf kercke, Nieuleckerlands, &c. Gellius Hillama, Docteur és Droicts, Cõseiller ordinaire au Conseil de Frise: Iean Sloeth, Sieur de Sallick, Drossart du pays de Vollenhó, & Chastelain de la seigneurie de Cuinder: & Abbel

Coenders de Helpen, sieur en Faen, & Cantes, au nom des Estats des Prouinces vnies des Pays-bas, aussi en vertu de lettres de leur procuration, commission, semblablement d'autre part: lesquels par l'entremise, & par l'aduis du Pierre Ieannin, Cheualier, Baron de Chagny, & Montheu, Conseiller de Roy Tres-Chrestien en son Conseil d'Estat, & son Ambassadeur extraordinaire prés mesdits Seigneurs les Estats, & le sieur Elie de la Place, Cheualier sieur de Russy, Chastelain de Machaut, aussi Conseiller dudit Conseil d'Estat, & Gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy, Bailly & Capitaine de Vitry le François, & son Ambassadeur ordinaire, residant pres les Estats Generaux des Pays-bas: le sieur Richard Spencer, Cheualier, & Gentilhomme ordinaire de la Chambre priuee du Roy de la grande Bretagne, & son Ambassadeur extraordinaire, pres les Estats Generaux des Pays-bas, & le sieur Rodolphe Winwoud, Cheualier, Ambassadeur extraordinaire, & Conseiller dudit Roy, & Conseiller d'Estat desdites Prouinces vnies: tous ceux-cy s'accorderent en la forme & maniere qui s'ensuit.

I.

Premierement lesdits Seigneurs Archiducs declarent, tant en leurs noms, que dudit Seigneur Roy, qu'ils sont contens de traiter auec lesdits Seigneurs Estats generaux des Prouinces vnies, en qualité, & comme les tenants pour pays, prouinces & Estats libres, sur lesquels ils ne pretendent rien: & de faire auec eux és noms & qualitez susdits comme ils font par ces presentes vne trefue, aux conditions cy apres escrites & declarees. xx.

II.

A sçauoir que ladite trefue sera bonne, ferme, loyale, & inuiolable, & pour le temps de douze ans, durant lesquels il y aura cessation de tous actes d'hostilité, de quelque façon qu'ils soient, entre lesdits Seigneurs Roys, Archiducs, & Estats generaux, tant par mer, autres eaux, que par terre, en tous leurs Royaumes, pays, terres, & Seigneuries, & pour tous leurs subjects & habitans, de quelque qualité & condition qu'ils soient, sans exception de lieux, ny de personnes.

III.

Chacun demeurera saisiy, & ioüyra effectuellement des pays, villes, places, terres, & seigneuries qu'il tient & possede à present, sans y estre troublé ny inquieté de quelque façon que ce soit, durant ladite trefue: en quoy on entend comprendre les bourgs, villages, hameaux, & plat-pays qui en dependent.

IIII.

Les subjects & habitans és pays desdits Seigneurs Roy, Archiducs, & Estats, auront toute bonne correspondance & amitié par ensemble, durant ladite trefue, sans se ressentir des offences & dommages qu'ils ont receu par le passé: & pourront aussi frequenter & seiourner és pays l'vn de l'autre, & y exercer leur traffic & commerce en toute seureté, tant par mer, autres eaux, que par terre; ce que toutesfois ledit Seigneur Roy entend estre restraint & limité aux Royaumes, pays, terres, & seigneuries qu'il tient & possede en l'Europe, & autres lieux & mers où les subiects des Roys & Princes, qui sont ses amis & alliez, ont ledit traffic de gré à gré. Et pour le regard des lieux, villes, ports, & havres qu'il tient hors les limites susdits: que lesdits Seigneurs Estats & leurs subiects n'y puissent exercer au-

cun trafic que sans la permission expresse dudit Seigneur Roy. Bien pourront ils faire ledit traffic si bon leur semble, és pays de tous autres Princes, Potentats, & peuples, qui le leur voudront permettre, mesme hors lesdits limites, sans que ledit Seigneur Roy, ses officiers & subiects, qui despendent de luy, donnent aucun empeschement à cette occasion ausdits Princes, Potentats, & peuples qui le leur ont permis ou permettront, ny pareillement à eux, ou aux particuliers, auec lesquels ils ont faict, & feront lesdicts trafficqs.

V.

Et pource qu'il est besoin d'vn assez long tẽps pour aduertir ceux qui sont hors desdits limites auec forces & nauires, de se desister de tous actes d'hostilité, a esté accordé, que la tresue n'y commencera que d'auiourd'huy en vn an: Bien entendu que si l'aduis de ladite tresue y peut estre, plustost que deslors l'hostilité y cessera: Mais si apres ledit temps d'vn an quelque hostilité y estoit commise, le dommage en sera reparé sans aucune remise.

VI.

Les subiects & habitans és pays desdits Seigneurs Roy, d'Archiducs, & Estats, en faisant traffic és pays l'vn de l'autre, ne seront tenus payer plus grands droits & impositions que leurs subiects, & ceux des amis alliez qui seront le moins chargez.

VII.

Et auront aussi les subiects & habitans desdits Seigneurs Estats, la mesme seureté & liberté és pays desdits Seigneurs Roy, & Archiducs, qu'elle a esté accordee aux subiectes du Roy de la grande Bretagne, par le dernier traitté de paix, & articles secrets faicts auec le Connestable de Castille.

VIII.

Ne pourront semblablement les marchands, maistres de nauires, pilotes, matelots, leurs nauires, marchandises, denrees, & autres biens à eux appartenants, estre saisis & arrestez, soit en vertu de quelque mandement general particulier, & pour quelque cause que ce soit de guerre ou autrement, ny mesme sous pretexte de s'en vouloir seruir pour la conseruation ou deffence du pays. On n'entend toutefois en ce comprendre les saisies & arrests de iustice par les voyes ordinaires, à cause des debtes, propres obligations, & contracts vallables de ceux sur lesquels lesdites saisies auront esté faictes, à quoy il sera procedé selon qu'il est accoustumé par droict de raison.

IX.

Et pour le regard du commerce des Pays bas, & des daces & impositions qui se leueront sur les denrees: s'il est trouué cy apres qu'il y ait de l'excez, & qu'il en soit incommodé à la premiere requisition qui en sera faite d'vne part ou d'autre, Commissaires seront deputez pour les reigler & moderer par aduis commun, si faire se peut, sans que pourtant la tresue soit rompuë, au cas qu'ils n'en puissent demeurer d'accord.

X.

Si quelques Sentences & iugements auoient esté donnez entre personnes de diuers partis non deffendus, soit en matiere ciuile ou criminelle, ils ne

pourront estre executez contre les personnes des condamnez, ny sur leurs biens durant ladite trefue.

X I.

Lettres de marques & repressailles ne seront octroyees durant ledit temps, si ce n'est à cognoissance de cause, & és cas esquels il est permis par les loix & constitutions Imperiales, & selon l'ordre estably par icelles.

X I I.

On ne pourra aborder, entrer, n'y s'arrester aux ports, havres, playes, & rades & pays l'vn de l'autre auec nauires & gens de guerre en nombre qui puisse donner soupçon, sans le congé & permission de ceux soubs lesquels sont lesdits ports, havres, playes, & rades, sinon qu'on y fust ietté par tempeste, ou contraint de le faire par necessité, & pour euiter quelques perils de mer.

X I I I.

Ceux sur lesquels les biens ont esté saisis, & confisquez à l'occasion de la guerre, ou leurs heritiers, & ayants cause, iouyront d'iceux biens durant ladite trefue, & en prendront la possession de leur authorité priuee, & en vertu du present traicté, sans qu'il leur soit besoin d'auoir recours à la Iustice, nonobstant toutes incorporations au fiscq, engagements, dons en faicts, traictez, accorts, & transactions, quelques renonciations qui ayent esté mises esdites transactions, pour exclure partie desdits biens, ceux à qui ils doiuent appartenir, à la charge neantmoins qu'ils n'en pourront dispo-ser, ny les charger ou diminuer, pendant le temps de ladite iouyssance, sinon qu'ils en ayent obtenu la permission desdits Seigneurs Archiducs, ou Estats.

X I V.

Ce qui aura lieu, au profit des heritiers du feu Sieur Prince d'Orange, mesmes pour les droicts qu'ils ont és Salines du Comté de Bourgongne, qui qui leur seront remises & delaissees, auec les bois qui en dependent. Et quant au procez du Chastel-belin intenté du viuant dudit feu Seigneur Prince d'Orange en la Cour de Malines contre le Procureur general du Roy Catholique, lesdits Seigneurs Archiducs promettent de bonne foy de leur y faire rendre iustice dans vn an, apres la poursuitte qui en sera faicte par eux, sans aucune remise, & en toute droicture, & sincerité.

X V.

Si le Fiscq a faict vendre d'vne part & d'autre quelques biens confisquez, ceux à qui ils doiuent appartenir en vertu du present traicté, seront tenus se contenter de l'interest du prix, à raison du denier seize, pour en estre payez chacun an, durant la trefue, à la diligence de ceux qui possedent lesdits biens, autrement leur sera loisible de s'en addresser au fond & heritage vendu.

X V I.

Mais si lesdites ventes auoient esté faites par Iustice, pour les debtes bonnes & legitimes de ceux à qui lesdicts biens souloient appartenir auant la confiscation, il leur sera loisible, ou à leurs heritiers & ayant cause, de les retirer, en payant le prix dans vn an, à compter du iour du present traitté

apres lequel temps ils n'y seront plus receus, & ladite retraite & rachapt ayant esté faict par eux; ils en pourront disposer comme bon leur semble, sans qu'il leur soit besoin d'en obtenir autre permission.

XVII.

On n'entend toutesfois donner lieu à ceste retraicte pour les maisons scituees dans les villes, venduës à ceste occasion, pour la grande incommodité & notable dommage qu'en receuroient les acquereurs, à cause des changements & reparations qu'ils pourroient auoir fait esdites maisons, dont la liquidation seroit trop longue & difficile.

XVIII.

Et quant aux reparations & meliorations faictes és autres biens vendus dont le rachapt est permis, si elles sont pretenduës, les Iuges ordinaires y feront droict à cognoissance de cause, demeurant le fond & heritage hypotequé pour la somme à quoy les meliorations seront liquidees: sans neantmoins qu'il soit loisible ausdits achepteurs vser du droict de retention, pour en estre payez & satisfaicts.

XIX.

Si quelques fortifications & ouurages publics ont esté faicts d'vne part ou d'autre, auec permission & authorité des superieurs, en des lieux dont la restitution doit estre faite par le present traicté, les proprietaires d'iceux seront tenus se contenter de l'estimation qui sera faicte par les Iuges ordinaires tant desdits lieux, que de la iurisdiction qu'ils y auoient, sinon que les parties s'en accordent de gré à gré.

XX.

Quant aux biens d'Eglises, Colleges, & autres lieux pieux, assis dans les Prouinces vnies, lesquels estoient membres dependans d'Eglises, Benefices, & Colleges qui sont en l'obeissance des Archiducs, ce qui n'a esté vendu auant le premier de Ianuier 1607. leur sera rendu & restitué: & y rentreront aussi de leur authorité priuee, sans ministre de Iustice, pour en iouyr durant la trefue, & sans en pouuoir disposer selon qu'il a esté dit cy dessus, mais pour ceux qui ont esté vendus auant ledit temps, ou donnez en payement par les Estats d'aucunes des prouinces, la rente du prix leur sera payee par chacun an, à raison du denier seize, par la Prouince qui aura fait ladite vente, ou donné lesdits biens en payement & assignee aussi, en sorte qu'ils en puissent estre asseurez. Le semblable sera faict & obserué du costé desdits Seigneurs Archiducs.

XXI.

Ceux à qui les biens confisquez doiuent estre restituez ne seront tenus payer les arrerages des rentes, charges, & deuoirs specialement effectez, & assignez sur iceux biens, pour le temps qu'il n'en ont iouy, & s'ils en sont poursuiuis & inquietez d'vne part ou d'autre, en seront renuoyez absous.

XXII.

On ne pourra pretendre aussi pour les biens venduz ou accordez, afin d'iquez ou rediquez, sinon les redeuances, ausquelles les possesseurs se sont obligez, par les traictez sur ce faicts, auec les interests des deniers d'entree, si aucuns ont esté donnez aussi à raison du denier seize, comme dessus.

XXIII.

Les iugemens donnez pour biens & droits confisquez, auec parties qui ont

recogneu les Iuges, & ont esté legitimement deffenduës, tiendront, & ne seront les condamnez receus à les contredire, sinon par les voyes ordinaires.

XXIV.

Lesdits Seigneurs Archiducs, & Estats commettront chacun endroit soy les Officiers & Magistrats pour l'administration de la Iustice & police, és villes & places fortes, lesquelles par le present traicté doiuent estre renduës aux proprietaires, pour en iouyr durant la trefue.

XXV.

Les meubles confisquez, & fruicts qui seront escheus auant la conclusion du present traicté, ne seront suiects à restitution.

XXVI.

Les actions mobiliaires qui ont esté remises par lesdits Seigneurs Archiducs, ou Estats, au profit des debteurs particuliers auant le premier de Ianuier 1607. demeurent esteintes d'vne part & d'autre.

XXVII.

Le temps qui a couru durant la guerre, à commencer depuis l'annee 1567. iusques à present ne sera compté pour induire prescription entre ceux qui estoient de diuers partis.

XXVIII.

Ceux qui se sont retirez en pays neutre durant la guerre, iouyront aussi du fruict de ceste trefue, & pourront resider où bon leur semblera, retourner mesmes en leurs anciens domiciles, pour y habiter en toute seureté, obseruant les loix du pays sans qu'à l'occasion de la demeure qu'ils feront en quelque lieu que ce soit, leurs biens puissent estre saisis, ny eux priuez de la iouyssance d'iceux.

XXIX.

Aucuns nouueaux Forts ne seront faicts durant ladite trefue dans les Pays-bas d'vne part ny d'autre.

XXX.

Les Seigneurs de la maison de Nassau ne pourront estre poursuiuis ny inquietez durant ladite trefue, en leurs personnes, ou biens, soit pour debtes contractees par le feu Seigneur d'Orange, depuis l'an 1567. iusqu'à son trespas, soit pour les arrerages escheus pendant le saisissement & annotation des biens qui en estoient chargez.

XXXI.

S'il y a contrauention à la trefue faicte par quelques particuliers sans le commandement desdits Seigneurs Roy, Archiducs, ou Estats, le dommage sera reparé au mesme lieu où la contrauention aura esté faite, s'ils y sont surpris, ou bien en celuy de leur domicile, sans qu'ils puissent estre poursuiuis ailleurs en leurs corps ou biens, en quelque maniere que ce soit; & ne leur sera loisible de venir aux armes, & rompre la trefue à ceste occasion, mais bien permis (en cas de denegation manifeste de iustice) de se pouruoir ainsi qu'il est accoustumé, par lettre de marque, ou represailles.

XXXII.

Toutes exheredations & disposition faites en haines de la guerre, seront declarees nulles, & comme non aduenuës.

XXXIII.

Les subiects & habitans és pays desdits Seigneurs Archiducs, & Estats de

quelque qualité & condition qu'ils soient, sont declarez capables de succeder les vns aux autres, tant par testament, que *ab intestato*, selon les coustumes des lieux, & si quelques successions estoient cy-deuant escheuës à aucuns d'eux, ils y seront maintenus & conseruez.

XXXIV.

Tous prisonniers de guerre seront deliurez d'vne part & d'autre sans payer rançon.

XXXV.

Et afin que le present traicté soit mieux obserué, promettent respectiuement lesdits Seigneurs Roy, Archiducs, & Estats, de tenir la main, & employer leurs forces & moyens, chacun endroit soy, pour rendre les passages libres, & les mers & riuieres nauigeables seures, contre l'incursion des mutins, Pirates, Corsaires & volleurs, & s'ils les peuuent apprehender, de les faire chastier auec rigueur.

XXXVI.

Promettent en outre de ne rien faire contre, & au preiudice du present traicté, ny souffrir estre fait, directement ou indirectement, & si fait estoit de le faire reparer sans aucune difficulté ny remise: & à l'obseruation de tout ce que dessus ils s'obligent respectiuement, mesmes lesdits Seigneurs Roy, Archiducs, & leurs successeurs, & pour la validité d'icelle obligation, renoncent à toutes loix coustumes, & choses quelconques à ce contraires.

XXXVII.

Sera le present traicté ratifié & approuué par lesdits Seigneurs Roy, Archiducs, & Estats, deliuré de l'vn à l'autre en bonne & deuë forme, dans 4. iours. Et quant à ladite ratification dudit Seigneur Roy, lesdits Seigneurs Archiducs, ont promis, & seront tenus de donner dans 3. mois, aussi en bonne & deuë forme, afin que lesdits Seigneurs Estats, leurs subiects & habitans puissent iouyr effectuellement du fruict du present traicté en toute seureté.

XXXVIII.

Sera ledit Traicté publié par tout où il appartiendra, incontinent apres la ratification faite par lesdits Seigneurs Archiducs, & Estats; cessans dés à present tous actes d'hostilité.

„ Ainsi fait & arresté en la ville & cité d'Anuers le 9. d'Auril l'an 1609. &
„ signé par Messieurs les Ambassadeurs des Roys, du Roy Tres-Chrestien, &
„ celuy de la grande Bretagne, comme moyenneurs, & par les députez de
„ Messeigneurs les Archiducs, & Estats; estoit soubs-signé.
„ P. Ieannin, Elie de la Place, Ric. Spencer, Rodolphe Windeuuood, Am-
„ broise Spinola. Fr. Iean Ney, le Pres. Richardot, Iu. de Mancicidot, L. Ver-
„ reycken, Guillaume Louys Comte de Nassau, W. Brederode, Corneille de
„ Gent, Iean de Oldenbarneuelt, I. de Malderee, G. de Renesse, G. Hillama,
„ Iean Sloeth, Ad Coenders.

Et d'autant qu'on trouua puis apres és articles precedens quelque difficulté & obscurité, les Députez des Archiducs & des Estats des Prouinces vnies des Pays-bas, firent depuis la declaration & l'augmentation suiuante, dont la teneur de mot à mot estoit comme s'ensuit.

„ Les Estats generaux des Prouinces vnies du Pays-bas, A tous ceux qui ces
„ presentes verront, Salut. Sçauoir faisons, qu'ayans veu les poincts & articles

qui ont esté accordez le 7. de ce mois de Ianuier icy à la Haye, entre les deputez des tres-illustres Archiduchs d'Austriche Albert, & Isabelle Clara Eugenia, & les nostres, en vertu des procurations donnees respectiuement ausdits deputez, touchant quelques difficultez, & ambiguitez procedez du traicté de tresue, arresté le neufiesme d'Auril 1609. en la ville d'Anuers, entre lesdits Archiducs, & nous d'vne part, & proposez d'autre part par les Officiers, & subiects respectiuement, & prins pour y penser, afin de bien considerer à l'accroissement, & plus ample declaration des poincts & articles, desquels le contenu s'ensuit de mot à mot cy-apres; d'autant que du traicté de tresue faict le 9. d'Auril en l'an 1609. en la ville d'Anuers, entre les commis & deputez de Messeigneurs les Archiducs d'Austriche, &c. & ceux des Estats generaux des Prouinces vnies des Pays-bas, quelques difficultez & ambiguitez ont esté proposees de part & d'autre, par les Officiers & subiects, & prins en consideration, afin de penser de plus à l'accroissement, & plus ample declaration desdits articles, il a en fin esté trouué bon d'auiser par les deputez de part & d'autre à ces difficultez, pour se pouuoir accorder la dessus. Apres que les deputez ont esté plusieurs fois assemblez pour parler par ensemble, suiuant leur procuration & commission de part & d'autre, ils se sont en fin accordez sur les poincts & articles qui s'ensuiuent cy-apres. Et pour ce faire estoient assemblez le septiesme de Ianuier de l'an 1610. en la Haye en Hollande, Balthasar de Robiano, Tresorier general des Domaines & Finances desdits Seigneurs Archiducs: le sieur Louys Verreyken, Cheualier sieur de Hamme, Conseiller du Conseil de Guene, Audiencier, & premier Secretaire de leurs Altesses: & Iean Baptiste Maës, Conseiller & Aduocat fiscal du Conseil de Brabant, de la part des Archiducs. Le sieur Henry de Brienen l'ancien, Seigneur en Sinderen le sieur Iean d'Oldendbarneuelt, Cheualier sieur du Tempel, Rondenrys, &c. Aduocat, & Garde du grand Seau, des Chartres & Registres de Hollãde & Est-Frise: le sieur Iacques de Malderee, Cheualier, sieur de Heyes, &c. le premier, & representant les Nobles és Estats & au Conseil de la Comté de Zelande: le sieur Iustus de Rysembourg, sieur de Rysembourg, premier Bourg-maistre de la ville d'Vtrecht Tinco de Oennama, Iusticier de Scooterlant: le sieur Ernst de Ittersum, Drossart de Twent: & le sieur Abel Coënders de Helpen, Seigneur de Faen & Cantes, de la part des Estats generaux des Prouinces vnies des Pays-bas.

1. Premierement que les habitans des Prouinces vnies du Pays-bas, venant és pays & Prouinces de l'obeyssance des Archiducs, auront & iouyront, en se reiglant suyuant le susdit traicté, la mesme liberté qu'ont les subiects du Roy de la grande Bretagne: & à ceste fin les articles qui en disposent, seront enuoyez à tous Gouuerneurs, Magistrats & Officiers és respectiues Prouinces vnies du Pays-bas se pourront par tout sous l'obeyssance de leurs Altesses, seruir de tels Aduocats, Procureurs, Notaires, Solliciteurs & Executeurs que bon leur semblera, qui aussi (en estans requis) seront ordonnez à cela par les Iuges ordinaires.

2. Que leur Altesses pouruoirront en premier lieu qu'on ordonne des lieux propres & honorables pour y enterrer les corps de ceux qui du costé de Messeigneurs les Estats viendront à mourir és lieux de l'obeyssance de leur Altesses.

3. Lesdits Seigneurs Archiducs, & Estats ne pourront point receuoir hors de

leurs limites de part n'y d'autre, des biens passans par eau ny par terre, entrans ou sortans quelques autres charges.
4. Les subjects desdits Seigneurs Archiducs, & Estats, iouyroient reciproquement és pays les vns des autres, de leurs anciennes franchises & droicts de gabelle, dont ils ont esté iouyssans paisiblement deuant la guerre.
5. La frequentation, conuersation, & le commerce entre les subjects respectiuement, ne pourra pas estre empesché, & tous les empeschemens qui ont esté faits, seront ostez.
6. Tous biens, & droicts qui suiuant le traicté ont esté restituez, ou doiuent estre restituez aux vieux proprietaires, leurs heritiers, ou qui y ont quelque action, pourront estre vendus par les mesmes proprietaires, sans qu'il soit de besoing d'obtenir pour cela quelque particulier consentement, nonobstant l'article 13. du susdict traicté, où il est dit autrement, excepté la proprieté des rentes, lesquelles seront recogneuës par le fisque au lieu des biens vẽdus, comme aussi les actions, & rentes estans à la charge du fisque respectiuement.
7. Tous biens recelez, ou droicts, meubles, immeubles, rentes, actions, debtes, & autres choses lesquelles n'ont pas esté saisies par la fisque auec bonne cognoissance, deuant le 9. d'Auril en l'an 1609. les proprietaires, leurs heritiers, ou ceux qui y pretendent action, en pourront iouyr auec tous les fruits, rentes, reuenus & profits, librement, & à leur disposition: & les receleurs ne pourront, ny eux, ny leurs heritiers estre molestez pour ceste cause par les fisques de part ou d'autre; mais les proprietaires, leurs heritiers, ou qui y pretendent action, auront touchant ce fait droict contre vn chacun, comme si c'estoit leur propre bien.
8. Les arbres qui ont esté couppez apres le dernier de Ianuier de l'an 1609. & qui au iour de l'arrest dudit traicté ont esté encores sur le fond, aussi ceux qui ont esté vendus au mesme iour sans estre couppez, seront octroyez aux proprietaires, nonobstant la vente faite, & sans qu'ils soient tenus de payer quelque chose.
9. Les fruicts, loüages, fermes, & reuenus des Seigneurs, terres, dixmes, pescheries, maisons, rentes, & autres reuenus des biens, qui suiuant le traicté ont esté restituez, ou doiuent estre restituez, escheus apres, le 9. d'Auril l'an 1609. seront octroyez pour toute l'annee aux proprietaires, leurs heritiers, ou qui y pretendent quelque action.
10. On donnera des biens vendus, des rentes deschargees, ou du capital, leué par les fisques de part & d'autre, des lettres aux proprietaires, leurs heritiers, ou qui y pretendent action, lesquelles leur seruiront comme de preuue declaratoire, en conformité du traicté, auec assignation du payement annuel, sur vn Receueur és Prouinces où ils ont esté vendus, ou rachetez, qui y sera denominé apres la premiere vente publiquement, ou autrement selon qu'il appartiendra, & les rentes de la premiere annee qui en escherra, & sera payé le 9. d'Auril l'an 1610.
11. Les loüanges faits des biens confisquez, ou annotez (encore qu'ils ayent esté faits pour plusieurs annees) seront expirez auec l'an 1609. selõ la coustume des lieux où les biens sõt situez, & lesdits loüanges escheus apres le 9. d'Auril (cõme il a esté dit) seront payez aux proprietaires: mais à ceste condition il est accordé, que si le iouyssant desdits biẽs a fait quelques despens pour les frais de l'Aoust à venir, que lesdits despẽs selõ la coustume, ou discretion de

la Iustice du lieu où lesdits biens sont situez, seront payez par le proprietaire à celuy qui en a eu l'vsufruict.
12. Les ventes faites des biens confisquez, ou annotez depuis l'arrest du susdict traicté, seront tenus pour nulles, & semblablement celles qui ont esté faites auparauãt, contre l'accord fait auec quelques villes en particulier.
13. On fera satisfaction au proprietaire pour les biens employez aux fortifications, œuures publiques, ou hospitaux, suyuant l'article dix-neufiesme du traicté.
14. Les maisons des particuliers, lesquelles ont esté restituees, ou doiuent estre restituees, suiuant ledit traicté ne pourront estre reciproquement chargees de garnisons, ou autrement, plus que celles des autres suiets qui sont de mesme condition.
15. Si on fait difficulté en quelque lieu de rendre les biens, & droicts qui doiuent estre restituez, le Iuge dudit lieu fera que ladite restitution puisse incontinent estre effectuee, & se seruira à cela du plus court chemin, sans que soubs pretexte de la capitulation n'a pas esté payee, ou autrement contre le contenu du 13. article du traicté, la restitution puisse estre differee.
16. Es lieux où l'on trouuera que tous les biens de quelqu'vn, de l'vn ou de l'autre costé, ont esté confisquez, ou annotez en telle sorte, qu'il n'ait retenu aucuns moyens pour pouuoir payer les rentes, ou interests de ses debtes, faites durant la confiscation, ou annotation, il ne sera pas seulement libre de toutes charges, & rentes, suiuant ledit traicté, mais aussi de la charge generale & personnelle des rentes & interests escheus audit temps.
17. On entend que sous les exhortations faites en haine de la guerre, sont aussi comprises les exheredations faites à cause de quelque chose procedante de la guerre, & qui en dependent.
18. Nul ne pourra estre empesché d'vn costé, ou d'autre, directement, ou indirectement, en changeant le lieu de sa demeure, en payant les droicts qu'il faut payer, & tous empeschemens depuis le traicté accordé, seront reellement & de faict ostez.
19. On entend aussi comprendre sous la restitution des biens, & droicts accordez par le traicté, les biens & droicts situez és Comtez de Bourgongne, & Charolois, & ce qui suiuant le traicté n'a pas encor esté restitué, sera par tout de part & d'autre restitué fidelement & bientost, par les proprietaires, leurs heritiers, ou qui y pretendent action.
20. Lesdits Seigneurs Archiducs & Estats, promettent d'accomplir, & de faire accomplir, tous, & vn chacun des susdits poincts fidellement, à quoy ils s'obligent selon l'obligation contenuë au principal traicté, & en telle sorte comme si ces poincts icy y estoient aussi mentionnez.
21. Finalement a esté accordé, que tous, & vn chacun des poincts, & articles du traicté susdit du 9. d'Auril passé, desquels on n'a point fait de chãgement exprez, ny de plus ample declaration, demeureront pour vn chacun en leur entier, sans estre preiudiciez, ou interessez, & sans que ce qui a esté en ce traicté, de bouche, ou par escrit, proposé, ou allegué de part, ou d'autre, puisse têdre, ou estre aucunement interpreté à l'aduantage, ou desaduantage de quelqu'vn, & ce directement, ou indirectement: Mais tant lesdits Seigneurs Archiducs, & les Estats generaux, & particuliers, qu'aussi tous Princes, Comtes, Barons, Villes, Colleges, Seigneurs, Gentils-hommes, Bourgeois, & autres

habitans des respectiues Prouinces, de quelque qualité, ou condition qu'ils soient, demeureront en leurs droicts, selon la teneur dudit traicté & mesdits Seigneurs Archiducs, & les Estats, aggreeront en vn mois prochainement venant ce Traicté, & en liureront les vns aux autres leurs lettres d'aggreation en deuë forme.

Ainsi accordé, & arresté en la Haye en Hollande, le iour, mois, & an susdit. En tesmoignage dequoy la presente a esté confirmee par la signature desdits deputez de part & d'autre, estoit signé B. de Robiano. Verreyeken. I. B. Masius. Hen. Van. Brieuen d'Alstre, ou plus ancien. Iean de Oldenbarneuelt. I. de Malderee, Iustus de Rysembourg. T. O. Oennama Ernst de Ittersum.
“ Ab. Coendres. Apres meure deliberation nous auons accepté, approuué,
“ confirmé, & ratifié, acceptons, approuuons, confirmons, & ratifions par ces
“ presentes les mesmes poincts & articles, promettans bonne foy de les obser-
“ uer, & faire obseruer de poinct en poinct, comme si nous-mesmes les auions
“ traictez & promis sans iamais faire quelque chose au contraire, ou permettre
“ estre faite, en quelque maniere que ce soit, directement, ou indirectement,
“ obligeans pour cela tous nos biens, & de nos successeurs. En tesmoignage de-
“ quoy nous auons faict seeller la presente de nostre grand Seau, paragrapher,
“ & fait signer par nostre Greffier, en nostre assemblée, à la Haye, le 29. iour de
“ Ianuier, en l'an 1610. Estoit paragraphé, *I. Masius, Vt.*
“ Et plus bas ordonnance de mesdits Seigneurs les Estats generaux, signé,
“ *C. Aersen.*

Maintenant que les Estats generaux des Prouinces vnies du Pays-bas sont vn corps de Republique, depuis qu'elles ont secoüé le joug de l'Espagne, & se sont distraictes des autres pays auec lesquels elles estoient regis sous vn mesme Prince : Il m'a semblé à propos, comme nous auons mis en fin du discours des Estats de l'Archiduc Albert, les Comtes de Flandres : proposer pareillement, & mettre en ce lieu les Seigneurs, & Comtes des principales Prouinces vnies, sçauoir est Hollande, Zelande, & Frise. Car l'on verra plus appertement par telle succession de Seigneurs, quel a esté le gouuernement des pays qu'elles possedent auant qu'elles eussent prins la forme de Republique: & comme de tout temps & ancienneté elles ont separémẽt eu leurs Seigneurs, & Comtes, tant que finalement sous Philippes I. du nom, elles commencerent d'estre gouuernees, & jointes aux autres Prouinces des Pays-bas.

LES COMTES DE HOLLANDE, ZELANDE, & Seigneur de Frise.

XXI.

LE pays de Hollande fut erigé en Comté l'an de nostre salut 863. Charles le Chauue Roy de France, pour les vertus loüables de Thierry d'Aquitaine luy donna tous les pays de Hollande, auec vne portion de Frise. Et depuis en l'an 863. le 13. Auril, la Zelande luy fut donnee par Louys Roy de la Germanie, à la requeste d'Emme femme du Roy Louys.

Thierry II. par le trespas de son pere le Comte Thierry d'Aquitaine fut second Comte de Hollande, & Zelande, Seigneur de Frise.

Arnoult l'an 988. apres le trespas du Comte Thierry 2. du nom son pere, succeda és pays de Hollande, Zelande, & Frise. Ce Comte Arnoult obtint de l'Empereur Otto III. à tenir les Comtez de Hollande, & de Zelande, &

les Estats de Frise nuëment en fiefs de l'Empire, & non plus de la Couronne de France, comme il auoit fait iusqu'à present. Ledit Comte Arnoult fut tué en vne bataille contre les Frisons, le 18. Octobre 993. apres auoir gouuerné la Hollande & Zelande.

Thierry III. du nom, apres la mort de son pere Arnoult, fut 4. Comte de Hollande, & Zelande, & sieur de Frise.

Tierry IV. du nom, apres le trespas de Tierry son pere, fut 5. Comte de Hollande, & de Zelande, & Seigneur de Frise. Il ne fut point marié, & mourut le 15. May 1048. apres auoir gouuerné ses pays 9. ans.

Floris I. du nom, estoit auparauant Comte d'Ost Frise, qui apres la mort de son frere Thierry IV. cinquiesme Comte, fut fait sixiesme Comte de Hollande, Zelande, &c. lequel apres auoir gouuerné ses pays 14. ans, fut mis en route en vne bataille auec deux mille six cens des siens, prés de Heusden, en laquelle il fut tué.

Geltrude vefue mere, & gouuernante du ieune Comte Thierry fils de Floris, gouuerna vn an le pays.

Robert dit le Frison, espousa Geltrude vefue du Comte Floris, du consentement de toute la noblesse, & des Estats, de Hollande, & de Zelande, & mesme le font curateur du ieune Comte Thierry, fils de Floris.

Godefroy le Bossu Duc de Lorraine, 9. Comte de Hollande, & Zelande, Seigneur de Frise par vsurpation.

Thierry V. du nom, 10. Comte de Hollande, & de la Zelande, Seigneur de Frise, fils du Comte Floris apres le trespas de Godefroy le Bossu, recouure ses biens patrimoniaux, r'entra en Hollande d'où il auoit esté si long-temps dechassé, & y fut par tout receu auec grande ioye & magnificence, & recogneu pour leur Comte & Seigneur naturel, tellement qu'estant deuenu malade, il mourut l'an 1092. le 15. des Cal. de Iuillet, apres que sa mere Geltrude depuis le trespas de son mary eut gouuerné 2. ans, Robert le Frison son beau-pere 8. ans, Godefroy le Bossu 4. ans, Guillaume Euesque d'Vtrecht vn an, & luy 15. ans, faisant en tout 30. ans depuis la mort de son pere.

Floris dit le Gras, second du nom, vnziesme Comte de Hollande, & Zelande, Seigneur de Frise, fils du Comte Thierry V. lequel apres auoir paisiblement gouuerné ses pays l'espace de 31. an, mourut l'an 1133. le sixiesme du mois de Mars.

Thierry VI. du nom, fils de Floris II. 12. Comte de Hollande, & de Zelande, Seigneur de Frise, apres auoir gouuerné ses pays 40. ans, mourut l'an 1163. Il eut beaucoup de guerres contre les Frisons, & autres ses voisins.

Floris III. du nom, apres la mort de Thierry son pere fut 13. Cõte de Hollande & Zelande, Seigneur de Frise. Il eut beaucoup d'affaires en son temps, & mourut au voyage de la Palestine, apres auoir gouuerné ses Prouinces 27. ans.

Thierry VIII. du nom, apres la mort du Comte Floris son pere, fut 14. Comte de Hollande, de Zelande, & le Seigneur de Frise, apres auoir regy ses pays en grandes guerres continuelles 13. ans, il mourut l'an 1203.

Ade fille vnique du Comte Thierry VII. succeda à son pere, & fut Comtesse 15. ans mais elle ne regit qu'vn de ses pays, & mourut sans enfans.

Guillaume premier du nom, seiziesme Comte de Hollande, de Zelande, & de Frise, ayant ià auparauant Comte d'Ost-Frise, Frere de Thierry septiesme du nom, ayant esté appellé par les nobles de Hollande, se rendit

toute la Hollande & Zelande subiecte, lequel mourut apres auoir regy lesdits pays dix-neuf ans l'an 1223.

Floris IV. du nom, par le trespas du Comte Guillaume son pere 17. Comte de Hollande, Zelande & Seigneur de Frise, lequel apres auoir regy ses pays en tout honneur 12. ans, mourut à Clermont, & laissa vn fils nommé Guillaume, aagé de douze ans, tant seulement.

Guillaume II. du nom, apres le trespas de son pere fut 18. Comte de Hollande & de Zelande aagé de six ans, fut gouuerné sous la curatelle de son oncle Otto Euesque d'Vtrechet, & depuis la mort de l'Empereur Federic estant bien asseuré, il fut esleu Roy des Romains, fut par le Pape Innocent proclamé Empereur en la ville de Lyon quatre ans apres son election, lequel mourut en l'an 1255. apres auoir regy ses pays de Hollande, & Zelande, 21. an & l'Empire 7. ans.

Floris V. du nom, apres la mort de Guillaume son pere, estant seulement aagé de demy an, fut 16. Comte de Hollande, & de Zelande, & Seigneur de Frise: lequel mourut apres auoir gouuerné ses pays, tant de soy-mesme, que par ses tuteurs, 42. ans.

Iean I. du nom 20. Comte de Hollande, Zelande, &c. succeda à son pere, lequel mourut sans enfans le 4. des Cal. de Nouemb. l'an 1300. auquel defaillit la race des Comtes yssus en droicte ligne des Ducs d'Aquitaine, qui depuis Thierry I. auoit duré quatre cens trente-sept ans, & par son trespas escheurent ces pays aux Comtes de Haynaut: venus par alliances du costé maternel des Comtes de Hollande.

Iean Comte de Haynaut II. du nom, 21. Comte de Hollande, & Zelande, & Seigneur de Westfrise, fut fils de Iean d'Auesnes, & de Dame Alix sœur du Roy Guillaume, Comte de Hollande, &c. & par ainsi fils de la grande tante de ce dernier Comte Iean premier.

Guillaume III. du nom, auparauant Cõte d'Oosternant, par le trespas de son pere fut 22. Cõte de Hollande, & Zelande, & Seigneur de Frise adiousté à sa Comté de Haynaut. Pour sa bonne vie fut appellé le *Bon*, & mourut le 9. Iuin 1337. apres auoir regy ses Prouinces pacifiquement l'espace de 33. ans.

Guillaume IV. du nom, 23. Comte de Hollande & Zelande Seigneur de Frise Comte de Haynaut, & apres la mort de son pere Guillaume dit le Bon, fut tué en vne rencontre contre les Frisons, & mourut sans enfans le 24. Septembre 1346.

Marguerite Imperatrice, femme de l'Empereur Louys de Bauiere, 24. dominant en Hollande, Zelande, &c. sœur du Comte Guillaume 4. fut au mesme an 1346. honorablement receuë, & recogneuë Dame, & Princesse desdits pays, & ayant receu les hommages & feautez, emplifia grandement leurs priuileges & franchises.

Guillaume de Bauiere V. du nom, fils aisné de l'Empereur Louys de Bauiere, & de ladite Marguetite, fut le 25. Comte de Hollande, de Zelande Seigneur de Frise, & Comte de Haynaut.

Albert de Bauiere, frere de Guillaume de Bauiere V. du nom, fut le 26. Comte de Hollande & de Zelande Seigneur de Frise, & Comte de Haynaut.

Guillaume de Bauiere VI. du nom, apres le trespas de son pere Albert de Bauiere, fut 27. Comte de Hollande, Zelande, Seigneur de Frise, & aussi Comte de Haynaut.

Iacqueline de Bauiere fille vnique & heritiere de Guillaume de Bauiere 6. du nom succeda apres le trespas de son pere en toutes les Seigneuries & Comtez, aagee d'enuiron dix-sept ans: & le mesme an 1417. elle fut receuë, & print possession de ses pays patrimoniaux de Hollande, Zelande, Frise, comme elle auoit fait auparauant en Haynaut. Et neãtmoins au preiudice de ladite Iacqueline, Iean de Bauiere soy disant tuteur de Hollande, obtint aussi de l'Empereur Sigismond oncle de sa femme en feauté & hommage les Comtez de Hollãde & de Zelande, & la Seigneurie de Frise, cõme deuoluë à l'Empire par la mort du Comte Guillaume de Bauiere son frere, pere de Madame Iacqueline decedee sans hoirs masles. Il mourut à la Haye en Hollãde le iour des Roys l'an 1429. apres auoir gouuerné le pays de Hollande, Zelãde & Frise en qualité d'Aduouë enuirõ six ans: & pẽdant lequel temps les pays furent tousiours en guerre, & que finalemẽt il fit paix en l'an 1419. le 19. Iuillet auec Iacqueline de Bauiere, laquelle apres la mort de son oncle Iean iouït de toutes ses Seigneuries: elle fut mariee quatre fois: elle fut contrainte par force pour retirer son quatriesme mary des prisons d'entre les mains de Philippes Duc de Bourgongne, pour lors aduoüé de Hollande &c. de ceder & transporter toutes ses Seigneuries en general audit Duc de Bourgongne, mourant sans enfans: Apres lequel transport peu de pemps apres mourut ayant esté Dame & vraye heritiere des Comtez de Hollande, Zelande, Haynaut & Seigneurie de Frise, en grands troubles & fascheries (causees par l'ambition du Duc de Bourgongne) l'espace de dix-neuf ans. Elle gist à la Haye, n'ayant vescu que trente-six ans.

Philippe premier du nom Comte de Hollande & de Zelande, Seigneur de Frise, fils de Iean Duc de Bourgongne par resignation de Madame Iacqueline derniere Comtesse de Hollande de la maison de Bauiere, laquelle mourut sans hoirs, comme heritiere tant du costé paternel, que maternel succeda esdits pays. Par ainsi il fut Duc de Bourgongne, de Brabant, de Limbourg, Comte de Flandres, d'Artois de Bourgongne, de Haynaut, de Hollande, de Zelande & de Namur, Seigneur de Frise; de Salines, & de Malines, Marquis du S. Empire, Il acquit quelque temps apres par achapt (l'ayant premierement conquise par armes au nom de la vefue du feu Duc) la Duché de Luxembourg il nasquit le iour S. Pierre, S. Paul l'an 1359. sa mere fut Madame Marguerite de Bauiere sœur du Comte Guillaume, pere de Madame la Comtesse Iacqueline, & ladite Dame Marguerite de Bourgongne mere de ladite Comtesse fut sœur du Duc Iean de Bourgongne & partant tante paternelle dudit Duc Philippes; ainsi tant du costé paternel que maternel lesdits pays luy escheurent sans difficulté. Il estoit Prince valeureux & de grand courage redouté de ses ennemis: il estoit de haute statuë, beau de visage & subiet à cholere, toutesfois amateur de la paix, surnommé le bon, mai d'vne ambition extreme de s'agrandir, comme il le fit bien paroistre à tant de faux tours qu'il fit à sa cousine Iacqueline Comtesse de Hollande. Il deceda le cinquiesme iour de Iuin 1467. aagee de 73. ans, apres auoir gouuerné le pays de Hollande, Zellande, Haynaut, Frise, & autres tant en qualité de Comte & Seigneur, que de curateur, enuiron quarante ans.

Charles dit de Belliqueux, fils vnique du bon Duc Philippes né à Dijon en l'an 1434. par le trespas de son pere succeda aux Duchez de Bourgongne, de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg, aux Comtez de Bourgongne, d'Ar-

tois, de Flandres, de Haynaut, de Hollande, de Zelande, & de Namur, les Seigneuries de Frise, de Salines, de Malines, & du Marquisat du sainct Empire. Il achepta de l'Empereur Sigismond la Comté de Ferrette au pays d'Elsatte pres de Basle en Suisse. Il requit l'Empereur Federic d'eriger la Bourgongne en Royaume, ce qui luy fut refusé: il fut tué à la bataille de Nancy en l'an 1476.

Marie fille & vnique heritiere de Charles dit le Belliqueux, fut Duchesse de Bourgongne, &c. succeda en toutes lesdites Prouinces apres le trespas de son pere, elle n'estant âgee que de dix-huict ans sous la garde noble & curatelle du Duc de Cleues & du sieur Rauensteyn son frere.

Maximilian Archiduc d'Austriche fils de l'Empereur Federic estant aagé de vingt ans ou enuiron: il espousa Marie de Bourgongne Duchesse de Bourgongne &c. & fut à cause de sa femme Duc de Bourgongne &c. & Comte de Hollande, Zelande, &c. lequel pays il gouuerna douze ans ou enuiron: il deceda en l'an mil cinq cents-dix neuf: gist à Nieustad en Allemagne.

Philippes second du nom Comte de Hollande, Zelande, Seigneur de Frise, fils vnique de l'Archiduc Maximilian d'Austriche, depuis Empereur, & de Marie Duchesse de Bourgongne &c. fille du Duc Charles le Belliqueux nasquit à Bruges le vingtiéme Iuin mil quatre cens septante huict: il estoit aagé de quatre ans quand sa mere mourut: depuis le trespas de laquelle en qualité de regent ou curateur l'Archiduc Roy des Romains son pere gouuerna ses pays en grands troubles, à cause des partialitez qui regnerent tant en Hollande qu'en Flandres, iusques en l'an mil quatre cents nonante quatre, que l'Archiduc Maximillian Roy des Romains par le trespas de son pere fut couronné Empereur. Le Prince Philippes son fils estant lors aagé de seize ans il fut appellé Archiduc d'Austriche Duc de Bourgongne, de Lothier, de Brabant, de Styer, de Carinthye, de Limbourg, de Luxembourg, & de Gueldre, Comte de Hasbourg, de Flandres, d'Artois, de Bourgongne, de Ferrette, de Kyburch, Palatin, de Haynaut, de Hollande, & Zelande, de Namur, de Zutphen, Marquis du S. Empire, & de Burgau, Landtgraue, d'Elsathen, Seigneur de Windsmark, de Portenau, de Salins & Malines: & deceda en Espagne, estāt ieune son pere encore viuant l'an 1505. gist à Grenade.

Charles second du nom trente-cinquiesme Comte de Hollande, de Zelande, Seigneur de Frise fils aisné de Philippes d'Austriche fut né à Gand le 24. Feurier l'an mil cinq cents: apres le trespas de son pere il herita de toutes les Duchez, Comtez, & Seigneuries de son pere, aprés auoir gouuerné ses pays enuiron 44. ans, remis tout le Pays-bas en l'an mil quarante neuf és mains de son fils Philippe, & mourut en Espagne l'an 1559. gist à Grenade.

Philippe d'Austriche 36. Comte de Hollande, Zelande &c. fils vnique de Charles second du Roy des Romains, lequel de son viuant le fit venir d'Espagne aux Pays-bas pour (s'il eust peu) le faire aussi bien succeder à l'Empire qu'à ses autres Royaumes, tant d'Espagne, de Naples, de Sicile, que des Pays-bas, & autres, dont l'Empereur de son viuant se dessaisit, & en herita son fils: desquels Pays-bas il print possession: & receut les serments de fidelité des Seigneurs & de tous les deputez des Prouinces & villes capitales. Madame Marguerite d'Austriche fille bastarde de l'Empereur Charles cinquiesme femme d'Octauio Farneze Duc de Parme & Plaisance, ayant esté preferee par l'aduis du Cardinal de Granuelle à tous les Princes

d'Auſtriche, & au Prince d'Orange, & Comte d'Egmont, pour en l'abſence du Roy gouuerneur des Pays-bas: eſtant arriuee à Bruxelles, où le Roy fit aſſembler ſes Eſtats des Pays-bas l'ordonna Gouuernante generale de toutes les dix-ſept Prouinces, en l'an mil cinq cens cinquante neuf, afin que luy par conſequent euſt le principal maniment du gouuernement deſdits pays; ce qui cauſa de grandes diuiſions entre les grands du pays, & autres Seigneurs du Conſeil d'Eſtat du Pays-bas, ſous laquelle y eut de grands remuements pour la religion eſdits pays: leſquelles diuiſions & troubles ont eſté cauſe que en l'an mil cinq cents quatre-vingt vn, les prouinces de Hollande, Zelande, Friſe, & autres ſe ſont vnies enſemblement; & toutes enſemble, ont formé vne eſpece de Republique, qu'ils nomment Eſtats, leſquels gouuernent auiourd'huy leſdites Prouinces.



LA REPVBLIQVE DE GENEVE.

SOMMAIRE.

1. ANtiquité de la ville de Geneue, & sa situation. 2. En quoy son terroir abonde: les fruicts qui y croissent, & la bonté de l'air du pays. 3. Geneuois d'vn naturel grossier, peu enclins & courtois aux estrangers. 4. En quoy consiste le peu de richesse qu'a ceste Republique. 5. Geneue ville forte & bien gardee: de son Arcenal: & des forts qui sont en ce pays. 6. Forts de Saincte Catherine & autres desmolis par Henry le Grand Roy de France. 7. Des Comtes de Geneue. Pourquoy les Ducs de Sauoye pretendent que Geneue leur appartient. Quand & comment ils ont occupé la Iurisdiction desdits Comtes. 8. Cour souueraine à Geneue composee de vingt cinq Senateurs: & quels sont les statuts & loix de ceste Republique. 9. Comment le Caluinisme a esté introduit & estably en la ville de Geneue.



1. LA ville de Geueue comprise dans la Sauoye est fort ancienne, veu que Cesar mesme en fait mention au premier liure de la guerre des Gaules, asseurant qu'il y auoit vn pont, passant outre le Rhosne qui de son temps estoit sous la puissance des Suisses. La situation de ceste ville est plaisante, & du costé où le Rhosne sort de ce grand lac, qu'on nommoit anciennement le Lac Leman, elle est basse: mais depuis cela elle est esleuee sur vne petite montagne. Il y a à Geneue encor comme deux villes, au milieu desquelles on void passer le Rhosne, sur lequel il y a vn põt qui les conjoinct. La grande ville est du costé du Midy, & la petite du Septentrion. Les Allemans l'appellent Genf.

QVALITE'.

11. LE terroir d'aupres de Geneue est de bon raport, veu qu'il produit du bled, du vin des raues, des melons, toute sortes de legumes, de l'orge, du foin, & de l'auoyne. Les fruicts ordinaires sont des noix, des pommes, des poires de plusieurs sortes, des guignes, & des cerises, des meures noires & blanches, des chataignes, & des amandes: mais il y vient fort peu de figues. L'air y est bon, & sain: & l'Hyuer n'y est si fascheux qu'en Allemagne, ny l'Esté si importun qu'en plusieurs lieux de Dauphiné. Dans le lac de Geneue on prend de beaux poissons de fort bon goust, principalement des truites saumonnees qu'on porte à Lyon & allieurs, & dont on fait grand estat comme de la plus delicate viande qu'on puisse manger.

MOEVRS.

à Lyon & ailleurs, & dont on fait si grand estat comme de la plus delicate viande qu'on puisse manger.

MOEVRS.

LEs habitans de Geneue sont assez grossiers, en leurs mœurs, & façons de faire, mais ils ont l'esprit bon, & se sçauent assez bien conduire en leurs affaires. Ils n'ayment guere de voir des estrangers dans leur ville, principalement si l'on a le moindre soupçon qu'ils soient Catholiques. Ils les plumēt aussi dans les hostelleries le mieux qu'il leur est possible. Ils se sont vn peu appriuoisez auec les François depuis que le Roy estoit en Sauoye, & que demādant le sien auec les armes en la main, il les garantit de beaucoup de dommages qui leur pouuoient arriuer, principalement du fort saincte Catherine qui fut razé. Les femmes y sont plus les chastes qu'en lieu du monde, & toutesfois quelques vnes ne laissent de faire l'amour en cachette. Tout le monde s'y met sur sa grauité, & la retenuë. Les gens de qualité qui se meslent de parler François le parlent aussi mal qu'il est possible. Le menu peuple parle Sauoyard. Ils vont tous vestus fort modestement, la coustume est qu'il n'y a point d'excez aux habits comme ailleurs. Aussi s'ils se mettoient sur ceste despence, leurs reuenus au bout de l'an seroient fort petits. III.

RICHESSES.

C'Est chose asseuree que les Geneuois ne sont gueres riches, & c'est tout ce qu'ils peuuent faire que de s'entretenir auec beaucoup de peine en vne honneste liberté. Et n'estoit leur grand trauail à Imprimer des liures de toutes sortes, & à inuenter, & faire force draps de soye, ceste Repub. seroit aussi tost pauure, & abbatuë. Puis ils vsent d'vn bon moyen de se maintenir auec quelques moyens, veu que l'espargne y est extrémement pratiquee, & c'est aussi presque leur plus grand reuenu. Ils enuoyent aussi dehors de bons formages, des chapons gras, & du fil d'or bien trauaillé. IV.

FORCES.

LA ville de Geneue est bien fortifiee, & fournie d'artillerie, & de toute sorte de munitions de guerre. On y fait ordinairement bonne garde, & si tost qu'vn estranger y arriue on espie ses actions, & l'on prend garde à tout ce qu'il fait. Que si quelqu'vn estoit si hardy de s'aller promener autour des murailles pour les considerer, outre qu'on ne luy en permettoit longuement la veuë, il seroit tout aussi tost mis en prison, & en danger de perdre la vie. Il y a vn Arcenal prés la Cour qui est garnie de toute sorte d'armes, & pourueu de tout ce qui peut estre necessaire pour soustenir vn long siege. Il y a & y a eu plusieurs forts en ce pays, & entre les autres celuy de S. Catherine où estoit l'artillerie que le Duc de Sauoye auoit la pour battre Geneue : mais il fut pris par nostre grand Roy Henry IV. l'an 1600. & razé. L'autre qui auoit esté aussi dressé vis à vis par ceux de Geneue, fut aussi battu pour pacifier toutes choses. Le 3. nommé Ripaille vint au pouuoir de ceux de Geneue par le moyen des François l'an 1589. & fut ruiné : de mesme que le 4. lors qu'il fut V.

pris par les mesmes Geneuois. Il y a aussi quelques tours, entre lesquelles on en nomme vne Tour Maistresse, qui deffend Geneue du costé du lac, & de la Sauoye, l'autre est nommee la Tour de l'Isle, ou de Cesar, qui est assise en la haute Isle, pour la deffence du pont, qui appartenoit iadis aux Suisses. Et puis que nous auons parlé des preparatifs que le Duc de Sauoye auoit faicts pour l'assieger, i'estime qu'il sera fort à propos de dire pourquoy les Ducs de Sauoye pretendent que Geneue leur appartient. Les Euesques de Geneue estoient ordinairement en different auec les Comtes pour la nomina-
VII. tion de la ville. Or pour abreger, apres qu'vn certain Euesque nommé Humbert fut mort, son successeur s'en alla vers l'Empereur Federic I. & impetra de luy, qu'il fust seul Prince de Geneue, & ne fust subjet aux choses layes à nul autre qu'à l'Empereur, & dauantage qu'il demeurast exempt de tous tributs. Mais apres que l'Euesque fut de retour à Geneue, on luy fit encor les mesmes fascheries, iusqu'à ce qu'vn Comte nommé Guillaume encourut le Ban Imperial, à cause de sa rebellion, & fut priué du fief qu'il tenoit de l'Euesque. Or la guerre ayant duré longuement & les forces de la ville, & de l'Euesque estans diminuees, les Geneuois appellerent vn Comte de Morienne, qui fut depuis Comte de Sauoye. Mais il y eut encor entre ceux-cy diuerses guerres, en sorte que ce Comte occupa plusieurs petites villes, villages, & chasteaux qui estoient à ceux de Geneue, & s'approcha bien prés de la ville. Et ne se contentant de ce qu'il auoit vsurpé sous titre d'hommage non fait, il demandoit qu'on le rembourçast des fraiz qu'il auoit faits en ceste guerre. Mais apres que l'Euesque luy eut respondu qu'il deuoit se contenter des choses qu'il auoit acquises du droit de fief qu'il luy auoit donné, il sortit de là beaucoup de nouuelles querelles, & la plus grande partie du peuple craignant que ce Comte de Sauoye ne s'irritast, il fit paix auec leur ennemy commun, à leur grand dommage; il luy accorda qu'il posséderoit en la ville mesme tout ce que le Comte de Geneue y possedoit auparauant, & ce à titre d'hypotecque. Mais d'autant que y estant entré il traittoit les Geneuois tyranniquement, quelques-vns des Chanoines, & des citoyens conspirant contre luy, rappellerent leur Comte, qui estant venu auec quelque armee fut vaincu par les Sauoyards qui tenoient la ville, & entrerent dans les maisons des coniurateurs, prindrent ceux qu'ils peurent, & les deffirent. Ce discord a duré iusques à ce que les Comtes de Geneue ont failly, & les Princes de Sauoye ont tiré à eux la iurisdiction desdits Comtes. Finalement Amé Prince de Sauoye fasché de se voir ainsi au dessous d'vn Euesque, tascha de se mettre au dessus, & obtint de l'Empereur Charles IV. d'estre Vicaire de l'Empire en tout son pays, voulant que par ce tiltre l'Euesque de Geneue luy fust subiect auec sa Iurisdiction. Mais l'Euesque resista fort, & ferme au Comte, & par ce moyen son authorité luy demeura, & au peuple sa liberté, iusques au temps d'Amé huictiesme, nepueu du premier Amé, qui fut le premier Duc de Sauoye, & depuis Pape nommé Felix. Cestuy là impetra du Pape Martin la Iurisdiction temporelle de Geneue. Mais il ne peut iouyr du don qui luy auoit esté fait, non plus que ses successeurs.

GOVVERNEMENT.

VIII. Il y a à Geneue vne Cour ou s'assemblent tous les iours 25. Senateurs pour les affaires de la Republique. Mais on a remarqué qu'ils ne font guere

bonne iustice à Geneue à vn estranger qui demande quelque chose à vn des habitans du lieu, de sorte que tous s'en retirent mal contens, lors qu'ils y ont quelque affaire de ceste sorte. Si quelqu'vn desire sçauoir les Statuts, & loix de ceste Republique, il y en a vn liure nouuellement imprimé à Geneue, qui pourra contenter les curieux.

RELIGION.

CEux de Geneue font profession de la nouuelle opinion; & n'ont aucun exercice de la Religion Catholique, ains leur ville est la retraicte de ceux qui sentent mal de la foy, & vne vraye pepiniere de Ministres, qui vont de là aux autres contrees. Chacun sçait assez comme ceste ville, iadis siege de tant de bons Euesques receut Caluin l'an 1539. & l'ayant recogneu pour chef, embrassa son opinion, & depuis s'est tellement confirmee qu'il semble impossible qu'on arrache iamais l'heresie de ceste ville par moyens humains, si ce n'est en exterminant tous ses habitans. Mais de mesme que le premier est insupportable, le second est du tout cruel. Il en faut laisser le remede à Dieu qui faict bien des choses plus merueilleuses.



LA REPVBLIQVE OV LES CANTONS ET LIGVES DES SVISSES.

SOMMAIRE.

1. Description de la Suisse. 2. Du pays des Grisons & ses limites. 3. Des Valaisiens. 4. Diuision des Suisses en 13. Cantons. 5. Du Canton d'Vry nommé Torcau du téps de Cesar, d'où il a prins son nom. 6. Vry, village diuisé en dix Cómunautez, & premieremét de Suitz. 7. De Vnderual. 8. De Lucerne, & quels sont les lieux de la Iurisdiction de ce Canton. 9. De Zurich. 10. De Zuache. 11. Du pays de Glaris. 12. de Berne, quand bastie. De ses villes & dependances. 13. Canton de Fribourg. 14. Du pays Deschaffuse: & d'où a pris ce nom. 15. Du pays d'Appenzel, pourquoy ainsi appellé, & diuisé en 12. Cómunautez. 16. Des Valaisiens diuisez en Hauts & Bas, en libres & subiects: Et de leurs Communautez. 17. Du Canton des Grisons diuisez en 3. Ligues. 18. Quelle est la fertilité du pays des Suisses, & en quoy il abonde. Et quel est le rapport & les choses que produisent les pays de Zurich & autres Cátons. 19. Du naturel & mœurs des anciens Suisses, & de leur vaillance en guerre du temps de Cesar. 20. Du naturel des Suisses modernes & de leur inclination aux armes & au vin. 21. Sterilité du pays des Suisses excepté les pasturages. 22. Situatió & asßiette des pays des Suisses naturellemét forte, à raison des Alpes qui leur seruét de rampars & deffences. 23. Republique des Suisses cópose de 3. parties: & cóbien de Cantons chaque partie contient. 24. Quád & cóment les Suisses se sont Cantonnez, & ont formé leur Republique. 25. De la Ligue de 4. Cantós de Lucerne, Vri, &c. & ses articles. 27. Assemblee faite à S. Gal entre les 4. susdits Cantons, ayant force de loy & de ligue. 28. Ligue de Zurich auec les 4. Cantons, & ses articles. 29. Ligue de Zugh auec les 5. Cantons. 30. Ligue de Claris. 31. Ligue de Berne auec les trois Cantons. 32. Ligue hereditaire faite entre l'Empereur Maximilian & Charles Archiduc d'Austriche & les Suisses. 33. Vnion de trois Ligues des Grisons auec les Cantons. 34. Conclusion & articles du droict commun auec les Seigneurs & Pays des Valaisiens. 35. Ligue de S. Gal, & sa forme. 36. La derniere paix faite auec ceux de Zurich, le iour de S. Octauian l'an 1531. 37. Paix de Berne l'an 1537. & ses articles. 38. Les moyens & voyes qu'ont tenu les Republiques plus fameuses, tant anciennes que modernes, pour estendre & agrandir leur Estat. 39. Des deux Conseils publics establies aux villes de Zurich, & de Basle, & de combien de personnes ils sont composez. 40. De la Diette generale & assemblees des Suisses. 41. Du meslange & diuersité de la Religion des Suisses.



IL est maintenant question de parler de plusieurs Estats qui sont comme en vn, par le moyen de leur confederation, & bonne intelligence, qui s'est maintenuë depuis fort long-temps, sans que personne ait entrepris de s'attaquer à ceste nation, ou que son dessein luy ait reüssi lors qu'il l'a voulu effectuer. Et de fait les Suisses sont encor aujourd'huy tellement vnis, qu'vn Prince qui se resoudroit de deffaire leur alliance, & qu'il y apporteroit tous les artifices possibles, n'en verroit iamais vne bonne yssuë. Mais pour venir au poinct, & suiuant nostre ordre considerer les limites de ce pays; Ie dy, que la Suisse est vne Prouince d'Alemagne, qui a pour ses bornes du costé du Leuant les Grisons, Constance, & vne partie de la Suabe: du Ponant le Valais, & la Comté de Bourgongne; du Midy l'Estat de Milan prés de Cosme; & du Nord vne partie de l'Alsace, veu qu'on met Basle au pays des Suisses, pource que c'est vn des treize Cantons, combien qu'elle se trouue en Alsace. Il y a outre cela les trois ligues du pays des Grisons, iadis appellé la haute Silesie, qui se sont alliees auec ce pays des Suisses: puis l'Abbaye, & la ville de S. Gal, Mulhauson, & Rotuuil. I.

Le pays des Grisons a pour ses limites du Leuant la Comté de Tirol, du Ponant les Suisses, du Midy l'Estat de Milan, & le pays de Bergame, & du Nord le pays du Roy des Romains, & a beaucoup de sa iurisdiction entrelassee parmy eux. II.

Outre cecy l'on compte les sept dixaines des Valaisiens, iadis Sedunois, qui habitent sur le Rhosne, & confinent du Leuant auec les Suisses, du Couchant auec la Sauoye, du Midy auec le lac Majour & le Piedmond, & du Nord auec le lac de Geneue,& vne partie des Suisses. Tout ce pays des confederez est diuisé en 3. parties,c'est à sçauoir en Suisses,Grisons,& Valaisiens. III.

Les Suisses sont apres distinguez (afin de laisser les diuisions plus anciennes, comme Ergouie, Turgouie, Vetland, & autres semblables) en 13. Cantons qui sont Vri,Suitz,Orderuald,Lucerne,Zurich,Zugh,Glaronne,ou Glaris, Berne, Basle, Fribourg, Soleurre Schiafrisen, & Apgenzel. IV.

Le premier Canton, qui est celuy d'Vry n'a aucune ville, mais son principal lieu, & qui est le chef des autres; c'est Artolf, lieu ouuert & esloigné de Lucerne enuiron vn mille d'Italie, & ce pays passe auec sa iurisdiction au delà du mont S. Gotard. On veut dire qu'il estoit nommé Taureau du temps de Iules Cesar,& que le nom est venu de là,d'autant que ceux mesme de Sibental appellent aujourd'huy les Taureaux Vry, & ce pays a encor pour armes vne teste de Taureau en champ de sinople. Les habitans disent qu'ils sont descendus d'vne race de Payens nommez Gots, & Vres, qui furent apres faits Chrestiens. Apres plusieurs changemens de Seigneuries,ceste partie sortie en dernier lieu des Allemands retourna à Zurich au temps que l'Empire fut transporté en Allemagne, & que toutes les terres qui auoient jadis esté de l'Empire de Rome retournerent en liberté, commençant à se gouuerner en forme de Republique, ne recognoissant autre Superieur que l'Empire Romain,comme on void par les priuileges qui leur furent octroyez par Rodolfe d'Ausbourg Roy des Romains & par d'autres Empereurs,& ne furent iamais sujets,comme quelques-vns veulent, à la maison d'Austriche, veu que l'Em- V.

pire estant en ceste maison ils obeyssoient à l'Empereur nouuellement esleu, & non aux successeurs de ceste maison.

VI. Or ce village d'Vry est diuisé en dix parties, ou communautez, qu'ils nomment Gnossammen.

Quant à Suitz, c'est vne ville assise sur le bord du lac de Lucerne, à la main droicte venant d'Artof à Lucerne, & ce village communique son nom à tout le pays des Suisses. Ceste ville fut bastie par ceux qui estoient partis du Royaume de Suece, que nous nommons Suede, pour chercher nouuelle demeure. On a donné le nom de ce village à tout le pays, ou pource qu'on combattit premierement pour la liberté dans les terres de Suitz, ou pource que ceux de Suitz furent les premiers exposez aux rauages de ceux d'Austriche, & furent les plus puissans des trois lieux qui se liguerent, de sorte que ce nom coula à tous les autres alliez.

VII. Ondreualdest au dessous au Leuāt, & est diuisé en haut & bas, & la forest de Kernouald passa au milieu, & toutesfois tout le pays se nomme Ondreuald.

VIII. Lucerne receut ce nom du lieu où elle est assise, qui se nommoit anciennement Lucerne, à cause d'vne tour où l'on mettoit de la lumiere la nuict. Le commencement de son habitation fut vn Monastere qui y fut fait par certain Vincard l'an 840. Elle a esté bastie prés du Monastere, & en partie à cause d'iceluy. Il y a dans la ville mesme vne riuiere nommee Russi, qui sort du grand lac de ceste ville comme le Rhin sort à Constance du lac de la ville, & comme la riuiere de Lindmar sort à Zurich du lac de Zurich. De ce lac on va aux trois bourgs d'Vri, Suitz & Ondreuald, au pied d'vne fort haute montagne qu'on nomme Rompuë, ou montagne de Pilate. L'origine de ceste ville. Les lieux de la Iurisdiction de ceux de Lucerne sont Wiken, & Sempach, Villisow, la vallee d'Entlibouch, Rotembourg, ou Rott, Habspurg, Berone, Chelampt, Merischeuanden, Ebicone, Horbe, & Krient.

IX. La ville de Zurich est ancienne, & assise en vn beau & plaisant lieu, à l'issuë du grād lac qui finit là, & dās lequel la riuiere de Lindmar entre prés de Glaris. Ce lac separe la ville en deux parties, dōt l'vne est nōmee la grāde ville, & l'autre la petite, qui toutesfois sont assemblees par trois ponts fort agreables. Ceste ville a sous elle les Gouuernemēs de Kybourg, de Grinou, Audelfingen, Grisensee, Eglisouu, Regensperg, Vadisuillane, Wadischouil, & Louffen, Vinterhur, & Steine, qui sont deux villes obeyssantes aussi à ceux de Zurich.

X. Zuah est vne ville de laquelle vn petit pays prend son nom. Ce pays confine du costé du Nord celuy de Suitz, & la ville est assise sur le bord d'vn petit lac. Ceste ville a sous elle la ville de Champ, le village d'André, Hunelbererg, Onacheuille, Steinhuse, S. Wolfang.

XI. Quant au pays de Glaris, c'est vne vallee prés de la riuiere de Lindmar. Elle n'est guere grande, & n'a de long que trois lieuës d'Allemagne, & prend son nom du principal lieu du pays qui s'appelle Glaris. Elle est ceinte de trois costez de tres-hautes montagnes, & confine du Midy, & du Leuant auec les Grisons, & du Ponant les pays d'Vry & de Suitz. On met en ce pays la Comté de Hambur, & la Baronnie de Humberg, & Ringenberg. Glaris commande à la Comté de Verdemberg, que les Seigneurs ou Magistrats du pays achepterent pour leur Republique l'an 1517.

XII. Quant à Berne elle fut bastie par Bertold 4. Duc de Geringen, & Comte de Verland, qui luy donna le nom d'vn Ours qu'il print en chassant, qui se nōme

en Allemand Beren. Ceste ville est comme vne presqu'Isle qu'y fait la riuiere d'Ar, qui la laue de trois costez, & au bout elle a vn pont de pierre. Du costé que la ville regarde le Midy, ceste riuiere passe en vn lieu bas d'Occident en Orient, puis retourne, & tire vers l'Occident de la porte d'vn canon. Le fond de ceste ville touche à la terre ferme, & si le Destroit ou l'Istme de ceste terre ferme estoit fossoyé, Berne seroit vne Isle. Or du costé du Midy, & du Septentrion y a vne fort grande hauteur iusques à la riuiere qui coule en bas, & du costé d'Orient, il y a vne montee aysee pour venir au plus haut de la ville. Berne a sous sa puissance la ville de Lozanne, qui a vne merueilleuse assiette, veu qu'elle occupe deux collines opposees, la vallee, qui est au milieu. Elle a encor la vallee de Hasli, la ville d'Wnderfeuwen, la haute & la basse vallee de Simme, Frutingen, Sane, Ælen, Thun, Loupen, Signaw, Drachselwald, Brandis, Sicomisouald, Burgdorff, Biereneck, Lādshuot, Arberg, Nidow, Erlac, Wangen, Arouangen, Arburg, Biberstein, Schenkenberg, Lentzburg, puis les villes libres de Zossingen, Arau, & Bruck.

Fribourg est assis sur vne montagne qui est appuyee sur des rochers droicts, XIII.
& d'autre costé elle est en vne vallee closes de montagnes qui ne sont pas trop roides, & autour d'vne montagne au plus bas de la ville il passe vne riuiere de moyenne grandeur. Le lieu où le Siege de la Iustice est assis sur vn roch pendant. Les mōtagnes soustiennent les murailles, combien qu'en celle qui est du costé d'Oriēt il n'y a nuls bastimēs, excepté les tours & forteresses. De quelque costé qu'on vueille aller par la ville il faut monter ou descendre.

Soleurre qui n'estoit anciennement qu'vn chasteau, est en fin paruenu à la puissance qu'elle a auiourd'huy, est bonne ville, qui a sous sa puissance des terres & des hommes. Elle est assise en vne plaine, & c'est le lieu où S. Vrse de la legion des Thebains, souffrit le martyre auec 66. de ses compagnons.

Le pays Deschaffuse est assis du costé de l'Allemagne prés du Rhin, & de XIV.
la Forest Noire. Ce pays prend son nom de la ville capitale, dont les murailles sont lauees du costé du Midy de l'eau de Rhin, & derriere vers le Nord il y a vne petite montagne, & dans la ville il y a plusieurs belles fontaines. Prés de ce lieu on voit la ville de Bade.

Le pays d'Appenzel ainsi appellé d'vn village de ce nom est diuisé en dou- XV.
ze communautez, que les Suisses appellent Roden. Il y a six communautez sous la parroisse d'Appenzel, & les autres six sont sous les autres parroisses hors de ceste cy. Or il contient en tout huict parroisses, à sçauoir d'Appenzel, Gays, Vrneschen, Trogen, Tuffen, Herisgouu, Hunc, Duuyl, & la parroisse de la Fosse. Les communautez de dehors sont Horisouu, Hunduil, Trogen, Vrneschen, Gays & Vuffen, & celles de dedans sont Appenzel, Schuuendy, Brulisouu, Gontes de Winckelbach & Haslem.

Les Valaisiens sont diuisez en hauts & bas. Ceux-cy habitent à Chablais XVI.
prés sainct Maurice, ceux-là en vne vallée qui commence à la montagne de la Fourche, & va vers le Rhosne, du Leuant au Ponant trois bonnes iournees iusques à sainct Maurice, auec diuerses moindres vallees des deux costez. Elle est enfermee de hautes montagnes de tous costez l'espace de cinq milles, voire dauantage, & si estroitte, qu'en quelques lieux elle ne donne pas presque passage au Rhosne, comme on voit à sainct Maurice, où les montagnes s'approchent tellement l'vne de l'autre, qu'on y passe auec vn pont d'vne seule arche. Les Valaisiens sont encores diuisez & distinguez en

libres & sujets. Les libres sont repartis en sept communautez, c'est à sçauoir Sion, Siere, Leuque, Baronnie, Vespach, Brigue, Gomese. Les sujets sont diuisez en deux Bailliages, c'est à sçauoir de sainct Maurice, & de Mont Oion. La riuiere de Morge separe ceux-cy de ceux-là. Sion capitale ville du Valais est assise sur deux montagnes. Le Rhosne qui passe aupres naist au pied du Mont de la Fourche, joignant celuy de sainct Gotard. Il coule par la susdite vallee, iusques à ce qu'il se va rendre au lac Leman, qui s'estend depuis Chablais iusques à Geneue, par l'espace de huict lieuës. Le Chablais confine auec le pays de Fossigny.

XVII. Les Grisons habitent au Midy des Suisses entre le Lagar, & l'Ade, la Comté de Mirol, & le Tesin. Ils sont diuisez en trois Ligues, dont l'vne est nommee Grise, l'autre la maison de Dieu, & la troisiesme des Droictures, c'est à dire communautez. La Grise comprend la vallee de Mesolce, & la Calanquen, & les terres de Rogoret, & de Musoc, auec sept autres vallees au delà des Alpes, par lesquelles passent le Rhin, & le Glener. La maison de Dieu possede la ville de Coire, que ceux du pays appellent Chur. Ceste ville est assez belle, & la riuiere de Lascar passe à costé d'elle. Les pays voisins sont aussi sujets à ceste Ligue, au lieu qu'ils estoient auparauant sujets à l'Euesque, & à l'Eglise de Chur, & outre ce elle possede la vallee Auguedine dessus & dessous, & la Bregaille, qui fait prés de vingt-cinq Communautez. La troisiesme Ligue confine auec le Tirol. On met sous les Grisons la Valteline, qui a force Chasteaux & bonnes places, & enuiron cent mille ames. Les principaux lieux sont Bormie, Sondrie, Tiran, Posclaue, Morbegne: Valteline confine auec la vallee de Chauene, où est Puir. Toutes ces deux furent vsurpees par les Grisons sur les Vicomtes, Ducs de Milan, de mesme que plusieurs autres vallees furent occupees par les Suisses, auec les terres de Brisacq, de Locarne, de Bellinzone, & de Lugnan.

QVALITE'.

XVIII. LE pays des Suisses contient plusieurs montagnes & vallees, dont les dernieres sont aucunement fertiles, & quoy que les premieres soient aspres, toutesfois leurs sommets sont aussi verds & agreables que les plus belles campagnes. C'est pourquoy il s'y nourrit grande quantité de bestail. Il abonde au possible de bestes priuees & sauuages, & de chairs de toutes sortes, & cela fait qu'en tout le pays on trouue force laictages, & grande quantité de beurre & de fromage. Quant à son air, il est bon & sain, & pour la terre les habitans ont tant pris de peine à la cultiuer, qu'aujourd'huy ils ont non seulement les choses necessaires à la vie, mais encores celles qui sont pour les delices. Elle produit du froment en abondance, combien qu'en plusieurs lieux on semeroit en vain, si l'on ne brusloit premierement la terre; mais le trauail & l'industrie des habitans remedie à ceste incommodité. Il y a beaucoup d'endroits qui produisent de si bon vin, qu'il surpasse grandement celuy du Rhin, soit en goust, soit en force. Il faut adjouster à cecy les belles prairies, où l'on voit paistre des troupeaux en grand nombre. Ce pays de Suisses nourrit aussi force Ours, Cerfs, Dains, Cheureux, Onces, Sangliers, & autres bestes, lesquelles ceux du pays chassent, & ils ne manquent non plus aussi de grande quantité de gibier.

Mais afin de particulariſer icy quelques choſes, le pays des enuirons de Zurich eſt de grand rapport, & produit grande quantité de vin, & de froment. Toutesfois le vin eſt le plus ſouuent aſpre, & ne peut meurir parfaitement, à cauſe du voiſinage des Alpes. Mais ce vin, meurit ou pour mieux dire vient moins aſpre eſtant gardé quelques annees. Le lac de Zurich nourrit vn nombre incroyable de poiſſons.

Le terroir des enuirons de Baſle eſt bon, & porte de fort bon vin, & du froment en abondance; tellement que les habitans ſecourent meſme leurs voiſins de leurs denrees lors que quelque cherté & neceſſité leur arriue. Il y a auſſi en ce pays de beaux & bons paſturages.

Le pays de Berne porte aſſez de vin & de froment: & quant à celuy de Fribourg il produit toutes choſes neceſſaires, excepté le vin qu'on y mene d'ailleurs.

Quant au pays qui eſt du long du lac Leman, les habitans ſe plaignent de la grande ardeur de l'Eſté, & de la rigueur de l'Hyuer. Et toutesfois le lac ny le Rhoſne ny gelent preſques iamais, & l'Eſté n'y eſt pas ſi ardent qu'aux pays voiſins qui ſont en France. La terre eſt propre & facile à eſtre cultiuee, & eſt de fort grand rapport. Car on y recueille en abondance du vin, du bled, toute ſorte de legumes, du foin, de l'auoine & de l'orge. Ses fruicts ordinaires ſont des noix, des pommes des poires de pluſieurs ſortes, des guignes, des ceriſes douces & aigres, des meures blanches & noires, des chaſtaignes & amandes. Il y vient fort rarement des figues. Le gibier n'y manque nullement non plus que le poiſſon & la venaiſon.

Ceux de Lucerne ont preſque plus de commodité du lac qui leur eſt proche, que de la terre, combien qu'ils ayent de fort belles prairies & de bons paſtis propres à la nourriture du beſtail. Ce pays eſt moins aſpre que les autres.

Quant au pays d'Vry, Suitz, & Ondreuald leur terroir porte aſſez dequoy nourrir les habitans. Quant à Glaris il y a grande quantité de laictages, & de beſtail. Là parmy les deſtroicts des montagnes on ne ſeme gueres de champs, ny l'on ne plante gueres de vignes. On y void de beaux vergers plein de pommiers, & de fort belles prairies. On y porte d'ailleurs du vin & du froment. Les lacs fourniſſent le pays de poiſſon, & les montagnes de venaiſon, & là meſme on trouue force gibier.

Pour le regard du pays de Valais, les ſommets des montagnes blanchiſſent par tout, mais au bas & aux vallees on void vne agreable verdure. Tellement que ce pays produit meſme heureuſement, pourueu qu'on y vueille prendre quelque peine, des grenades, des figues, des oranges, & abonde en grains, vins, ſaffrans & laictages. Il naiſt aux montagnes diuers animaux, & entre autres le bouc ſauuage qui reſſemble au cerf en grandeur, à la chevre pour le regard des pieds, & au bouc quant aux cornes, qui luy croiſſent d'vn nœud toutes les annees. Il mõte par tout où il peut arreſter le pied en quelque ſorte que ce ſoit. Il ſaute de recipice en recipice auec vne merueilleuſe agilité.

Il demeure aux plus hauts ſommets des montagnes, où la glace eſt extrémement froide & lors que le froid vient à luy faillir, la veuë luy manque. On trouue entre ces montagnes des vallons pleins de forte glace, endurcie depuis fort long-temps de telle ſorte qu'on ne la ſçauoit diſtinguer d'auec le chryſtal, & en quelques endroicts elle eſt ſi profonde, qu'elle faict quelques

fois auec vn fracas inestimable des ouuertures de trois cens pieds, voire dauantage. C'est-là que les chasseurs pendent leur chasse, afin que par le moyen du grand froid elle se garde plus longuement. Il y a entre ces precipices des veines d'argent, & quelques vnes de plomb, d'airain, de chrystal, & d'agaric. Au terroir de Sion on descouurit l'an 1544. vne fontaine de sel. Il y a des fontaines d'eau chaude de plusieurs sortes, & des bains qui sont extrémement salutaires. Il y a aussi en ce terroir certaines pierres qui bruslent estant approchees du feu.

Quant au pays des Grisons, combien qu'il soit montueux pour la plus grande partie, toutesfois il y a plusieurs vallees fort agreables, & qui produisent assez bonne quantité de choses necessaires à la vie.

MOEVRS ANCIENNES.

XIX. LEs Suisses out de tout temps esté fort bons hommes de guerre, comme on voit assez par les affaires qu'ils donnerent à Cesar, qui les redoutant lors qu'ils demanderent passage pour trauerser la Prouince Romaine, & s'en aller en Xaintonge pour y establir leur demeure, fit dresser vn mur pour les empescher d'executer leur dessein, se souuenant que ce peuple auoit vaincu le Gonsul L. Cassie, & deffait l'armee Romaine. Ils ne prenoient pas au reste gueres de peine de cultiuer leurs terres, & ne trouuoient en leur pays assez dequoy s'entretenir, à faute de culture, & non du terroir qu'ils ont rendu maintenant de bon rapport, & vtile en tous lieux. C'est aussi chose asseuree que dés le temps de Cesar ils estoient diuisez par Cantons ainsi qu'à present, mais ils n'en auoient que quatre, dont le principal estoit celuy de Zurich. Ce fut le peuple de Suisse qui deffit premier les Romains, & ce fut aussi le premier qui en porta la penitence. On peut cognoistre leur resolution, & la confiance qu'ils auoient en leurs forces, en ce qu'ils bruslerent leurs maisons & laisserent tout en friche lors qu'ils firent dessein de chercher nouuelle demeure. Mais ce traict a veritablement beaucoup d'inconsideration & de barbarie. Quant à la polisseure de l'esprit elle n'estoit guere grande : toutesfois du temps de Cesar on trouua en leur camp des lettres escrites en Grec, & des tablettes de mesme, où estoit contenu le denombrement de ceux qui estoient sortis de leurs maisons, & de ceux qui estoient propres pour porter les armes, & mesmes ils n'y auoient oublié le nombre des femmes & petits enfans, qui montoit en somme à trois cens soixante-huict mille personnes. Cecy peut faire iuger qu'ils n'estoient si barbares qu'on les a creus, & qu'ils s'addonnoient aux lettres Grecques comme les Gaulois. Et quant à leur langue vulgaire beaucoup de sçauans hommes tiennent qu'elle estoit particuliere au pays, plustost qu'Allemande, & qu'elle a esté corrompuë depuis que les estrangers vindrent de diuers lieux pour vsurper & posseder les Gaulois. Si ie voulois amener icy les raisons des vns qui deffendent mon dire, & des autres qui soustiennent le contraire, ie donnerois autant de peine à mon Lecteur qu'à moy-mesme. Il suffit de renuoyer les curieux à ceux qui en ont fait des discours entiers, qui ayant fort soigneusement debattu le pour & le contre, ont presque autant aduancé en fin que s'ils n'auoient rien escrit, comme il aduient à tous ceux qui cherchent des raisons à perte de veuë pour fortifier leurs coniectures.

Il ne faut douter que ces peuples n'ayent ſuiuy pour la plus grande partie les mœurs des Gaulois, du nombre deſquels ils ont eſté longuement tenus. Mais apres il fut remply d'vne grande multitude de Cimbres, qui forcez d'abandonner leur pays par vne inondation de la mer Oceane, coururent l'Allemagne,& occuperent vne partie de la Gaule Belgique,& ce pays ne ſuffiſant à tant de gens, ils vindrent ſur le Rhoſne, & demanderent aux Romains des terres,qui leur ayant eſté refuſées,vne partie paſſa en Italie, où elle fut deffaite par l'armee Romaine ; & l'autre qui demeura au deçà des monts s'arreſta en Suiſſe au pays de Suitz & Vry.

Quelques autres eſcriuent qu'au temps de Sigiſbert Roy de Suede,ces peuples Septentrionaux abonderent en telle ſorte, qu'vne partie fut contrainte de chercher nouueaux pays. Ceux-cy ayant paſſé deçà le Rhin rompirent les Gaulois: dequoy les autres pays eſtonnez, leur deſpeſcherent des Ambaſſadeurs, auſquels ils ne demanderent autre choſe, ſinon qu'il leur fuſt permis de viure en cultiuant les terres ſans le dommage des autres. A raiſon dequoy les Suiſſes leur permirent d'habiter la partie interieure de leur pays, qui eſt toute pleine de montagnes & de lacs: & ceux-cy cultiuerent le pays,& le rendirent fertile. Depuis les hiſtoires racontent que prés de l'Ocean Germanique il habita trois peuples appellez Saxons, Anglois, & Svietes. Les Anglois auec partie des Vietes allerent en la grande Bretagne, nommee aujourd'huy Angleterre,& eſtablirent là leur ſiege.

L'autre partie des Vietes alla en Suiſſe, & s'arreſta en Suiſſe, & ceux-cy furent appellez Suithes.

En fin ce peuple prit les mœurs de toutes ces nations ; tellement qu'il s'en fit vn meſlange, duquel on ne ſçauroit parler que mal-aiſément, & par des coniectures pleines d'vne vaine ſubtilité,ou d'vn embroüillement incroyable.

MOEVRS DE CE TEMPS.

LEs Suiſſes ſont bons hommes de guerre,& propres à ſupporter toute ſorte d'incommoditez,d'autant qu'ils ſont naiz en vn pays aſpre.Ils pratiquent fort la guerre,& y gardent vn bel ordre. Ils ayment le corſelet, la pique, la grande eſpee, & le poignard,& ſe ſeruent auſſi fort bien de l'arquebuze. Ils ſont de moyenne taille,mais robuſtes. Le pays qui n'eſt pas de trop grãd rapport eſt cauſe qu'ils s'adonnent à viure de leur induſtrie. Ils deſpenſent peu en habits, & ne conſument guere d'argent pour leur nourriture, excepté en pain & vin, veu que pour le reſte ils ſe contentent de ce qu'ils ont, & ne font point d'eſtat de ce qui leur manque,& mangent aſſez de chair & de laictage. xx.

Il leur ſuffit d'auoir vne eſtuue, où ils ſe puiſſent deffendre du froid. Ils tiennent peu de meubles en leurs maiſons,& ſont mal polis, rudes & aſpres en leur conuerſation, & manquent preſque entierement de mœurs,& de façons de faire ciuiles.

Ils ayment extrémement à faire carous,& y paſſant les iournees & les nuicts entieres,& ceſte fureur ou vilenie eſt venuë ſi auant qu'on ne ſçauroit faire aucune affaire,ny contracter amitié qu'en beuuant à toute reſte,veu que ceux qui boiuent dauantage, ou qui s'enyurent ſont eſtimez plus francs & plus hommes de bien que les autres, qui refuſent de faire ces excez dommageables au corps & à l'eſprit. Et meſmes ils ne ſe contentent pas ſeulement

de cela, comme on faict en Flandres, & en tous les Pays-bas, mais encor si quelqu'vn refuse de se noyer de vin, ils luy portent soudain le cousteau à la gorge, & ce qui luy deuroit seruir de gloire, luy sert de sujet de querelle. Il faut toutesfois aduoüer qu'ils sont prudens & bien aduisez, puis qu'ils ont sçeu se maintenir si longuement en liberté, & viure paisiblement entr'eux, combien que leurs Religions soient differentes. Outre ce ils font si bien que les plus grands Princes de l'Europe les recherchent pour auoir leur alliance, & les entretiennent auec force argent toutes les annees.

Pour le regard des lettres, combien qu'ils ayent de bonnes Vniuersitez, toutesfois ils ne s'y addonnent pas tant qu'aux autres contrees, & leur principal mestier est celuy de la guerre. Ce n'est pas qu'il n'y ait eu de sçauans hommes, & qu'il n'y en ait encore: mais ce nombre est fort petit, & ie ne parle que de ce qui se pratique en ces pays ordinairement. Aussi pour dire vray leur esprit n'est pas des plus subtils, & tient vn peu de l'aspreté des montagnes, mais ils ont cela que quand ils se meslent de profonder vne chose ils la conçoiuent fort bien, encor que ce soit auec beaucoup de peine. Il y en a peu de ceux qui se déplaisent qui ne retiennent tousiours quelque chose de l'action du pays, & mesme il semble qu'ils l'affectent en leurs habits, & entr'autre chose. Toutesfois ainsi qu'ils ont pratiqué hors de la Suisse ils deuiennent rusez, & sont plus mal-aisez à leurrer que les autres peuples qu'on tient plus remplis de finesse.

RICHESSES.

XXI. IL ne faut parler du pays des Suisses, comme d'vne contree riche, & abondante de toutes choses, veu que son assiette l'empesche de pouuoir estre tel, & son naturel fait qu'on doit encor l'estimer beaucoup de ce qu'il est capable de nourrir ses habitans. Et s'ils viuoient comme on fait en beaucoup d'autres pays où toutes choses abondent, ils se verront bien-tost reduits à vne extréme misere & pauureté. Mais leur grande espargne leur est vn bon reuenu, & apres cela l'argent qu'ils tirent des Prouinces voisines fait qu'ils ne sont pas incommodez, comme ils seroient si on ne payoit cherement leur alliance. Ie confesse bien qu'on leur doit souuent beaucoup d'arrerages: mais en fin ils sont payez en quelque sorte, & les enfans mesmes qui n'ont pas cognoissance de ce qu'on leur donne, sont entretenus par les Princes estrangers, qui s'essayent d'acquerir ceste nation, puis de la bien conseruer en l'ayant acquise. Mais pour dire quelque chose de ce dont ils peuuent tirer du profit, pource que dans la qualité du pays ie l'ay marqué comme en passant; ie diray seulement qu'ils tirent quelquesfois beaucoup d'argent de la nourriture du bestail, & de leurs pasturages. Il se vend à Zurich vne si grande quantité de froment, que c'est presque chose incroyable. Basle est aussi vn grand abord des marchands, & à la riuiere du Rhin qui luy apporte de grandes commoditez, & luy est merueilleusement profitable. On porte force liures imprimez en ceste ville par toute l'Europe, & les marchands en reçoiuent de grandes sommes. Lucerne est vn entrepost des marchandises qu'on porte de la Franche-Comté, & des pays voisins en Italie, & de celles aussi qu'on porte d'Italie aux autres contrées, d'autant que c'est là le chemin d'Italie pour passer par le mont sainct Gotard, & les marchandises d'I-

talie descendent par le lac & la riuiere du Russ dans le Rhin, & puis dans la mer : mais leur richesse n'est pas telle qu'on en doiue faire quelque estime. Tellement qu'il sera à propos de quitter ce discours, & venir aux forces.

FORCES.

LE pays des Suisses est tellement enfermé de tous costez des Alpes, le peuple est si courageux, & si opiniastre à deffendre sa liberté, que ceux qui ont attaqué ceste nation, y ont si mal fait leurs affaires, qu'il n'y a Prince en Europe qui voulust entreprendre la guerre contre eux, & de se rendre maistre des lieux qu'ils habitent. D'aillieurs on auroit si peu de profit de ce pays lors qu'on s'en seroit emparé, que ceux qui en oseroiēt faire le dessein, le fuyroient tousiours comme indiscret, & qui peut apporter plus de perte, que de contentement. Ils se maintiennent aussi tellēment vnis, qu'il seroit bien mal-aisé de les forcer, & d'en rapporter entiere victoire. Ils ont quelques villes, & places fortes, qui ne manquent de toutes les munitions de guerre qui sont necessaires. Ils sont propres à soustenir de long sieges, & à souffrir toute sorte d'incommoditez : mais ils ne vallent rien pour assaillir quelque ville, & aller à la bresche la teste baissee. Que si quelqu'vn s'essayoit de les forcer en leur pays, c'est sans doute qu'ils leueroient vne armee, & ne manqueroient, s'il leur estoit possible de donner bataille, comme ils ont fait bien souuent à leur aduantage, & chacun doit craindre d'y faire mal ses affaires, veu que si dés le commencement, & au temps qu'ils n'estoient pas tous liguez ensemble, des poignees de gens ont vaincu de iustes armees ; que ne pourra-on attendre, ou craindre d'vne nation entiere qui ignore la fuite, & qui se resoult plustost à mourir, qu'à se monstrer lasche?

GOVVERNEMENT.

NOus sommes venus maintenant à la principale piece de l'Estat des Suisses, qui est leur gouuernement. Considerons le donc particulierement, & espluchons en toutes les parties. Le pays des Suisses est diuisé en quatre parties, qu'ils s'appellent *Govv*, d'vn mot Allemand qui signifie pays. Ces quatre parties sont Zurichgov, Wislispurgergow, Argow, & Turgow. Et ceste Republique est composee de trois parties. En la premiere sont les treize Cãtons, que les Allemans nomment *Ort*. Ceux-cy ont tous seuls ce pouuoir entre tous les alliez, qu'ils deliberent de toutes les choses qu'il appartiennent à la Republique, aux assemblees publiques, & donnent leur voix, & participent à toutes les commoditez, & incommoditez de l'alliance. En la seconde partie on compte l'Abbé, & la ville de S. Gal, les Grisons, les Valaisiens, Rotvueil, Mulhasen, & Biel. En la 3. on met les lieux qui sont venus au pouuoir de ceste Republique, ou de leur bon gré, ou par force d'armes, comme Turgow, qui fut reduit sous la domination des Suisses l'an 1460. Bade (non pas le Marquisat qui est ailleurs) subiugué l'an 1415. & obeissent aux huict premiers Cantons Rhegust conquis l'an 1513. & gouuerné par les treize Cantons. Sarungans vendu l'an 1483. par le Comte George de Werdenberg, aux sept premiers Cantons qui le gouuernent. Les libres Prouinces prises l'an 1415. recognoissent l'authorité des sept premiers Cantons Lugan, Lucerne,

Mendrese : le Val Malia sont paruenuës au pouuoir des Suisses par la liberalité de Maximilian François Sforce Duc de Milan, qui les leur donna l'an 1513. Ces lieux obeyssent à tous les Cantons, excepté à Appenzel, Bilitone, Bellizone, qui obeyssent aux trois premiers Cantons.

XXIV. Mais afin de sçauoir de quelle sorte les Suisses se sont ainsi cantonnez, & ont formé vne Repub. si redoutable : apres plusieurs changemens de seigneurie, les pays d'Vry, Suitz, & Ondreuald, ne vindrent à recognoistre en fin pour superieur, que l'Empire Romain, comme on void par les priuileges qui leur furent octroyez par Rodolphe d'Ausbourg Roy des Romains, qui regna l'an 1291. & par autres Empereurs ses successeurs. Et ces peuples ne furent iamais sujects, comme quelques-vns veulent, à la maison d'Austriche, ains l'Empire estant en ceste maison, ils obeyssent seulement à l'Empereur esleu, & non aux successeurs de la maison d'Austriche.

Ces vallees estans donc en liberté, les Empereurs leur enuoyerent leurs Gouuerneurs Allemands, qui sans se mesler du gouuernement, & de l'administration de la Republique, doiuent rendre iustice aux peuples : & quelques vns de ces Gouuerneurs furent chassez, & les autres tuez par leur insolence; pource qu'ils vsoient bien souuent de diuerses vilenies, & meschancetez à l'endroit des peuples, ainsi que fit vn gouuerneur d'Ondreuald, qui voulant qu'vn d'entre eux fust mis sous le ioug d'vne paire de bœufs, ainsi que celuy qu'il destinoit à telle chose, eust refusé de la souffrir, il commanda qu'il y fust mis par force, & l'autre s'en estant soudain fuy, le Gouuerneur se mit en colere, & fit pour ceste cause arracher les yeux au pere de celuy qui estoit eschappé.

Il aduient vne autresfois en la vallee, que le Gouuerneur pressant vne femme en l'absence de son mary, de luy prester vn bain chaud, & d'y entrer auec luy; ceste femme ayant differé iusqu'au retour de son mary, le Gouuerneur plein de courroux fit qu'elle mourut d'vn coup de hache.

Dauantage, le gouuerneur de Suitz & d'Vry, poussé d'vne grande follie, dressa vn baston sur lequel il mit son chappeau, commandant que tous ceux qui passeroient par là, fissent honneur à son chappeau. Il y eut vn Guillaume de Zen qui ne voulut le faire, à raison dequoy il le fit venir, & luy cõmanda d'oster auec vn traict tiré d'vne albalestre vne pomme qui estoit sur la teste d'vn sien fils : le pere refusa durant plusieurs iours de le faire, mais en fin ne pouuant plus resister, il obeyt, & auec l'aide de Dieu il emporta auec son trait la pomme qui estoit sur la teste de son fils, sans l'offencer. Et parce qu'il en auoit deux, le gouuerneur luy demande pourquoy il auoit porté l'autre : à quoy Zen respõdit, que sçauoit esté à cause que si son fils eust esté offencé par le premier, il auoit resolu de tirer le second contre luy-mesme. Le gouuerneur ayant ouy ces paroles, le fit prendre, & l'ayant mis en vne barque pour le mener en vn sien palais, entre Vry, & Bruch, il eschappa de la barque, se mit à fuyr par les mõtagnes qui sont autour du lac, & s'appareilla à la vengeance.

Les peuples de ces trois vallees esmeus de ces meschancetez, & plusieurs autres, chasserent de toutes parts leur Gouuerneur, & se mirent tellement en liberté, que les Empereurs y enuoyerent seulement apres des Iuges ciuils, qui ne pouuoient estre que de leur Seigneurie.

Or y ayãt diuisiõ en l'Empire l'an 1314. à cause qu'vne partie des Electeurs auoit esleu Empereur Louys Duc de Bauiere, & l'autre Federic Archiduc

d'Auſtriche & que pour ceſte raiſon ils debattoient de l'Empire ; & ces vallees ne vouloient pas recognoiſtre Federic pour Empereur, pource qu'il auoit eu peu de voix, il leur fit la guerre, & enuoya Leopold ſon fils pour aſſaillir le pays de Suitz, tenant pour certain que Louys ne les pourroit pas ſecourir.

Leopold eſtant donc entré auec vne aſſez grande armee au pays de Suitz, qui eſt enuironné de tous coſtez d'eau, & de montagnes, & eſtant arriué à Marguten, fut deffait par les gens de trois vallees, de Suitz, Vry, & Ondreuald : dequoy le pays eſtroit fut cauſe en grande partie, & la ſaiſon auſſi, veu qu'il y auoit de la glace par tous les chemins, tellement que les cheuaux ne ſeruoient de rien en ceſte bataille, & les Suiſſes en iettant ſeulement des cailloux des montagnes les eſtonnoient en telle ſorte, qu'ils ſe precipitoient volontairement dans le lac.

Au meſme temps par le commandement de Federic, ils furent aſſaillis par le Comte de Stambourg qui demeuroit à Veldena du coſté d'Ondreuald, & les Suiſſes eſtans paruenus de ce coſté-là, ne leur laiſſerent paſſer la bouche, & firent toutes ces choſes ſans eſtre aſſiſtez d'aucune force eſtrangeres. XXV.

« Apres auoir ſouſtenu ceſte guerre par l'eſpace de deux ans entiers, ils reſolurent pour leur plus grande ſeureté, & tranquilité, de s'vnir enſemble; & firent vne Ligue, qui fut appellee de trois Cantons. Voicy ce qu'elle contenoit.

« *Au nom de Dieu ſoit, &c.* Pource que la memoire de l'homme eſt debile, & paſſe bien toſt, à raiſon dequoy il oublie aiſément le ſuccez des affaires, d'autant qu'il eſt fort vtile, & neceſſaire que les choſes qui apportent la paix, le repos, le profit, & l'honneur, ſont miſes par eſcrit.

« A ceſte occaſion nous Compatriotes d'Vry, Suitz, & Ondreuald, faiſons ſçauoir à tous ceux qui ſes preſentes liront, ou orront, que pour pouruoir, & remedier aux difficultez, & mauuaiſes qualitez du temps, & pouuoir mieux demeurer en paix, & concorde entre nous, & afin que nous nous puiſſions plus facilement deffendre, & maintenir nos corps, & biens, nous nous ſommes liez auec ſerment perpetuel, & ſtable l'vn auec l'autre, & par ce ſerment nous auons approuué, & permis de nous conſeiller, & ayder l'vn l'autre auec la perſonne, & les biens, à nos deſpens, dedans, & dehors le pays, contre tous ceux qui feront, ou viendront faire tort à quelqu'vn de nous, tant en la perſonne, qu'aux biens, en telle ſorte qu'il en reuint du dommage à quelqu'vn de nous. Et ce ſont ceux à qui nous deuons donner ayde le mieux que nous pourrons, en leur faiſant reparer le tort, & le dommage receu, ou par accord, ou par quelque autre voye que ce ſoit.

« Secondement, nous auons ordonné entre nous en ceſte Ligue, qu'aucun de nos pays, ou Cantons, & moins encores aucun de nous en particulier, ne ſe rendra Seigneur, ny receura quelque Seigneur, ſans la volonté des autres, ou ſans leur conſeil ; ains chacun ſoit maſle, ou femelle, ſera obeyſſant à ſon vray Seigneur aux ſeruices deubs, & honneſtes, ou bien à ſa vraye ſeigneurie ; mais non aux Seigneurs qui voudroient prendre quelqu'vn de nos pays à forces d'armes, & nous voudroient contraindre à quelque choſe iniuſte, veu qu'on ne leur doit faire aucun ſeruice tandis qu'ils ſeront en diſcorde auec les noſtres.

« Nous auons encores accordé, qu'aucun de nos Cantons, ny auſſi des alliez, n'aydera nul eſtranger, ſans l'aduis des autres Cantons, & alliez.

« Aucuns des confederez ne traictera auec leſdits eſtrangers, ſans le cõſente-

ment, & le sceu des autres, tandis que les Cantons ne sont pas subiets. S'il aduenoit que quelqu'vn trahist vn des Cantons, & le mit és mains d'autruy, ou n'obseruast quelqu'vne des choses cy dessus escrites, il sera tenu pour traistre & pour homme sans foy, & sa personne sera mise entre les mains des Cantons, & ses biens seront confisquez.

Outre ce nous auons accordé qu'aucun de nous ne supportera, ou prendra aucun Iuge, qui achepte les offices auec de l'argent, ou d'autres biens, s'il n'est Compatriote.

S'il naissoit quelque different ou guerre entre les confederez, les meilleurs & plus sages esteindront ce discord, & termineront la querelle par accord, & si quelqu'vne des parties y contredisoit, lors les confederez qui restent doiuent assister les autres aux despens des contredisans. Si quelqu'vn des alliez tuë l'autre il perdra la vie, sinon qu'ils peust prouuer (luy estant octroyé de faire) qu'il a fait ce meurtre pour la deffence de sa personne, & si le meurtrier s'enfuit, celuy qui le logera ou le deffendra dans le pays sera banny, & ne pourra retourner au pays iusqu'à ce que les Cantons le permettrons d'vn commun accord.

S'il arriuoit encor que quelqu'vn des alliez mist le feu aux maisõs d'autruy, il ne pourra iamais retourner au pays, & celuy qui le logera, ou assistera sera tenu à la reparation du dommage enuers la partie interessee, & cõplaignante.

Aucun ne pourra faire gaigner l'autre que pour asseurance, & ne le pourra faire sans permission de son Iuge.

Chacun sera obeyssant à son Iuge, & se presentera deuant luy quand il en sera besoing.

Si quelqu'vn s'oppose au Iuge, & est desobeyssant, ou fait du dommage à quelqu'vn des alliez par sa desobeyssance, lors ceux de la Ligue le contraindront de reparer ce dommage.

Partant afin que la presente Ligue, ou Capitulation, & toutes les clauses susdites demeurent à perpetuité stables, & en leur vigeur, nous Compatriotes d'Vry, Suitz, & Ondreuald auons apposé nos seaux à la presente, faite à Baren l'an 1325. le premier Mardy apres la feste S. Nicolas. En la mesme annee tous les priuileges leur furent confirmez par le susdit Empereur Louys.

Les dissentions de l'Empire estant appaisees, quelques autres pays poussez par le rude traittement de leurs Gouuerneurs, & attirez par la douceur de la liberté, entrerent en Ligue auec les trois Cantons susdits. Lucerne y entra premierement en l'annee 1532. puis Zurich en l'an 1351. & l'an 1352. Zugh, Glaris, & autres: Le contract de la Ligue des quatre Cantons (laissant l'auant propos que nous auons mis cy deuant) est tel.

Ligues des quatre Cantons, de Lucerne, Vri, Suitz, & Ondreuald.

XXVI. Nous Senat, Conseillers, & Citoyens de la ville de Lucerne, & nous Compatriotes d'Vrich, Suitz, & Ondreuald, publions, & manifestons à tous ceux qui ces presentes liront, ou orront, qu'afin de deffendre nos personnes auec moins de difficulté, nous nous sommes reciproquement promis de nous ayder l'vn l'autre, & nous conseiller en toutes les choses cy-dessous escrites, & en toutes autres hõnestes & raisonnables. Nous de Lucerne, Vri, Suitz, & Ondreuald auõs reserué l'Empereur nostre Seigneur, & l'Empire Romain, & ce

& ce à quoy nous ſommes obligez en ſon endroict, comme nous auons accou- "
ſtumé de toute ancienneté ; & de plus nous ſuſdits de Lucerne auons reſerué "
noſtre ville, les Conſeillers, & tous leurs Eſtats, les bonnes couſtumes en- "
uers les citoyens & eſtrangers, comme il a eſté fait par nos anceſtres. "

Nous ſuſdits nous reſeruons encores en nous meſmes vne particularité en "
nos bornes & limites, ſelon nos Statuts & bonnes couſtumes, comme nos "
predeceſſeurs ont fait par le paſſé. "

Nous citoyens de Lucerne nous deuons contenter de tels droits, enuers les "
trois Cantons, comme il a eſté dit cy deſſus. "

Nous ſuſdits citoyens d'Vri, de Suits, & Ondreuald, nous deuons conten- "
ter des citoyens de Lucerne comme deſſus: mais s'il aduenoit (ce que Dieu ne "
vueille) qu'aucun de nous dedans ou dehors vouluſt contraindre le deuoir à "
vn autre, & luy faire tort ou dommage ; alors la partie qui ſera offencee doit "
ſur ſa foy conſiderer ce dommage luy eſt fait à tort, & alors ladite partie adui- "
ſera l'autre, & tous deux auec la ville de Lucerne s'entr'ayderont contre les "
ſuſdits, & contre qui que ce ſoit auec leurs perſonnes & leurs biens. "

Nous citoyens deuons à nos deſpens ayder aux ſuſdits Cantons, & au con- "
traire, nous ſuſdits Cantons deuons ayder à nos deſpens aux citoyens de Lu- "
cerne, & le tout auec vne bonne & entiere foy, ſans contradiction. "

Si par malheur il naiſſoit quelque different entre nous ſuſdits, en cas on "
eſlira des meilleurs & des plus ſages, qui accommoderont à l'amiable tous "
nos debats, & au cas qu'vne partie vouluſt contredire à tel accord, les autres "
alliez aſſiſteront l'autre aux deſpens du deſobeyſſant. "

S'il arriuoit des deſordres entre les trois Cantons, & que les deux fuſſent "
d'accord, en ce cas auſſi nouſdits citoyens de Lucerne nous deuons accorder, "
& ayder à ſolliciter le tiers à ce qu'ils s'accommode auec les deux, ſi nous "
ſuſdits citoyens de Lucerne cognoiſſons, & trouuons quelque choſe qui nous "
ſemble meilleure pour les deux Cantons. "

Nous auons encor accordé que nous ſuſdits citoyens, & pour les ſuſdicts "
compatriotes d'Vry, de Suitz, & Ondreuald, & pareillement les ſuſdits "
pour les citoyens de Lucerne nous pouuons prendre en gage l'vn pour l'autre, "
& que aucun de nous ne pourra plus entrer en aucune ſorte de Ligue, ou ca- "
pitulation auec aucun dedans ny dehors, ſans le conſentement ou ſçeu vni- "
uerſel des autres alliez. "

Aucun allié ne gagera l'autre, ſinon pour affermement, ou loüange, & "
cecy ne ſe pourra faire que moyennant la deuë Sentence. "

Celuy d'entre les ſuſdits alliez qui conteſtera contre le iugement, ou ſera "
deſobeyſſant, ſi ceſte deſobeiſſance porte du dommage à quelqu'vn des alliez "
doit eſtre contraint à la reparation du dommage. "

S'il aduenoit que quelqu'vn des alliez commiſt quelque faute, pour la- "
quelle il fuſt banny de ſa iuriſdiction (pourueu que ce ban fuſt ſignifié aux "
autres iuriſdictions, auec lettres patentes & le ſeau de tel pays, ou de Lu- "
cerne) alors celuy qui eſt de ceſte iuriſdiction ſera banny de la meſme ſorte "
qui l'aura eſté en l'autre & ſi quelqu'vn l'aſſiſte & luy donne à manger ou à "
boire, qu'on le ſçache, il encourra la peine de l'autre, ſauf qu'il ne pourra "
encourir en aucune ſorte la peine de mort. "

Et de plus nous auons vnanimement reſolu que celuy des alliez qui n'ob- "
ſeruera toutes les choſes ſuſdites, voire chaque particularité cy dedans com- "

„ prise sera tenu pour personne qui manque de foy & de parole. Et afin que ces
„ choses soiēt obseruees inuiolablemēt par nous tous, & par chacun en particu-
„ lier comme on a conclud auec toutes les paroles expresses: nous susdits Senat,
„ Conseil & citoyens de Lucerne, auons auec nostre seel commun, & de chaque
„ Canton particulier, fait seeller la presente en foy de toutes les choses cy-
„ dessus écrites, faites & passées le premier Samedy auāt la S. Martin l'an 1332.

Assemblee faite à sainct Gal entre les quatre Cantons, qui a vigueur de Loy & de Ligue.

XXVII. NOus Senat & Conseil de cent, qu'on nomme le grand Conseil de la ville
„ de Lucerne, & nous Amans, Conseil, compatriotes, & toutes les Commu-
„ nautez des 3. Cantons d'Vri, Suitzs, & Ondreuald, au dessus & au dessous de
„ Silue, sommes entrez en different entre nous trois Cantons, & l'autre partie,
„ pource que suiuant la teneur de l'article de nostre Ligue qui parle de volonté
„ & accord, soit auec droict, procez ou Sentence que telles choses fussent fai-
„ ctes ou traictees, on entend qu'autant que nous susdits de Lucerne mettrons
„ de personnes en vne garnison ou affaire, nous susdits trois Cantons serons
„ obligez d'en mettre autant de chaque Canton particulier.
„ Ce qui nous a semblé (à nous dis-ie de Lucerne) peu conuenable, deshon-
„ neste & iniuste, & ces paroles n'ayant esté mieux declarees en la Ligue per-
„ petuelle à raison qu'on ne se souuient pas de ces aydes, à ceste cause en la pre-
„ sente Diette d'vn commun consentement & meur conseil, nous nous sommes
„ volontairement accordez, que pour le regard de cét article, nous de Lucerne
„ y deuons mettre autant de personnes que nous susdits Cantons d'Vri, Suitz,
„ & Ondreuald, & tous trois ensemble terminer tout different & affaire qui ar-
„ riuera, & qu'aucune des parties ne sera plus ou moins que l'autre. Pareille-
„ ment s'il aduenoit iamais qu'il nasquist des differens entre nous trois Cantons
„ & qu'il fust besoin de proposer ou esclaircir la teneur de ceste Ligue perpe-
„ tuelle pour raison de ces paroles, volonté, accord, droict, il faudra que tout ce
„ different se termine auec esgal ayde, comme il a esté dit.
„ Et si tels desordres ou differens naissoient entre nous de Lucerne, auec
„ quelqu'vn des Cantons, pareillement toutes & quantesfois qu'il procedera
„ du deuoir pour le regard des deux parties, ils seront terminez auec ayde esga-
„ le, comme dessus. Et afin que les susdites choses durent perpetuellement, nous
„ les auons confirmees auec serment, & auons obligé tant nous que nos succes-
„ seurs à les obseruer inuiolablement, & pour ce nous les auons seellees, tant du
„ seel de Lucerne, que des trois Cantons, & de nos pays, & en auons fait expe-
„ dier quatre auec les mesmes paroles, & le mesme seel, dont nous auons eu vne
„ expedition, Vry vne autre, Suitz vne autre, & Ondreuald vne autre, toutes
„ mesme forme. Fait le premier Mercredy auant le Dimanche des Rameaux,
„ l'an 1481.
„ Ceux de Zurich se liguerent auec les autres quatre Cantons, en l'an 1351.

Ligue de Zurich auec les quatre Cantons.

XXVIII. NOus Bourgmaistres, Conseillers, & communs citoyens de la ville d'Vry,
Suitz, & Ondreuald, Sçauoir faisons à tous, &c. qu'auec bon conseil,

& meure consideration pour raison d'vne bonne paix, & deffence de nos biens "
& personnes, & de toutes nos villes & tous nos pays, & au profit & bien "
commun, nous nous sommes assemblez, & auons approuué & iuré hautement "
deuant Dieu & ses Saincts, tant pour nous que pour nos successeurs, lesquels "
nous voulons estre perpetuellement compris en nostre Ligue, principalement "
pour auoir & obseruer vne perpetuelle cõfederation, qui estoit autres- "
fois, & sera à l'aduenir sans tache, auec bonne foy, ferme, stable, & perpetuelle. "

Et pource que les choses instables sont subiettes à l'oubly, & le cours de ce "
monde tourne & passe, & toutes choses se changent, à ceste cause nous susdites "
villes & communautez nous donnons l'vn à l'autre ceste foy perpetuelle, "
& ce clair tesmoignage, auec lettres & escritures; de sorte que nous deuons "
estre prests à nous secourir l'vn l'autre sans contradiction aucune, autant que "
nos biens & nos personnes s'estendrõt, cõtre quicõque nous voudra offencer "
en la personne, ou en nos biẽs & en nostre hõneur, voudroit auec force & sans "
raison nous attaquer, & molester quelqu'vn des priuileges qui sont compris "
en ceste Ligue, à present & à l'aduenir, dans les limites cy dessous escrites. "

Premierement où l'Are naist, qui s'appelle au Grialel, & de là en bas, "
& celles de Berne, où l'Are entre dans le Rhin, & de la iusqu'au costé "
où il naist, & de ce pont par les Grisons iusqu'à la forteresse nommee Reingembourg, "
iusques au delà de S. Gatard, iusques sur le mont de Platier, & de "
là iusqu'à Torsel, & vne autresfois iusqu'à Crinesel, où l'Are prẽd sa source. "

Mais si dans ces bornes il y auoit quelqu'vn compris en ceste Ligue qui "
fust endommagé en quelque sorte, tant aux biens qu'en la personne, alors le "
Conseil & la communauté de la ville ou pays qui se trouuera auoir receu le "
dommage, doit sur sa foy recognoistre le dommage, & lors que ce Conseil & "
ceste communauté, ou la plus grande partie de la ville ou du pays qui aura "
receu le dommage, aura iugé de quel secours elle a besoin pour ceste affaire, "
elle en peut & doit aduertir les autres villes & pays compris en ceste Ligue. "

Et quand cét aduertissement sera fait, il faut aduertir par vn courrier, ou "
par des lettres du Conseil, ou de la communauté de ceste ville, ou de ce pays, "
les Conseillers des 3. Cantons sans aucune intermission, afin qu'ils donnent "
aduis aux villes de ce dont l'autre a aduerty sur sa foy: & elles doiuent de "
nouueau sur leur foy estre preparees soudainement auec tout ce qui fait besoin "
pour ayder à ceux qui ont receu le dommage. "

Et aucun de nous des susdits Cantons ne traittera en nulle sorte auec aucun "
la presente Ligue, & ne cherchera ny deffect ny de parole aucune chose, "
par laquelle ce secours puisse estre empesché, retardé, ou esloigné. "

Pareillement chaque ville ou pays doit prester ce secours à ses despens, "
sans aucune doute. "

S'il arriuoit quelque dommage à quelqu'vn qui fust compris en ceste Ligue, "
en telle sorte qu'il fust aussi tost besoin de secours, alors nous deuons de "
tous costez secourir promptement, en telle sorte que tel dommage soit reparé, "
ou vengé sans aucun delay. "

Mais si la chose estoit de telle importance qu'il fust besoin d'assembler "
quelque Diette, & qu'il aduint cependant qu'vne des villes conprises en "
ceste Ligue deust estre secouruë, il faudra soudain aller à la Diette, à la "
maison de Dieu de l'Abbaye S. Marie, & aduiser à ce qui sera plus vtile; de "
sorte que ceux qui ont aduerty, soient promptement secourus. "

„ S'il y auoit encore quelqu'vn qui fust assiegé, on doit payer à ceste ville „ ceux qui l'aydent, ou qu'ils ont receu en ayde, & ces despences se feront pour „ le regard de leuer le siege.

„ S'il y auoit quelqu'vn qui sans raison fist dommage à vn autre compris en „ ceste Ligue, quoy que telle personne habitast hors des bornes susdites, lors „ que l'on se plaindra de celuy qui fera tel dommage, ou quelque represaille, & „ qu'il viendra entre les mains de nos confederez, on gagera, & sequestrera tel- „ le personne, & ceux qui luy ayderont, & leurs biens & leurs personnes, & l'on „ fera reparer vn tel dommage le plus promptement qu'on pourra.

„ S'il aduenoit encore que nous susdits de Zurich eussions quelque differen „ auec nos susdits alliez de Lucerne, Vri, Suitz, & Ondreuald, ou bien auec „ quelqu'vn des particuliers (ce que Dieu ne vueille) il faudra que nous venions „ pour ceste cause à la Diette à la maison de Dieu, & la ville de Lucerne, les 3. „ Cantons tous semble, ou bien vn particulier qui aura different auec nous de „ Zurich, eslira deux preud'hõmes, & nous en eslirons deux autres, & ces quatre „ iureront deuant Dieu & ses saincts, d'expedier soudainement ceste affaire, ou „ par accord ou par Iustice, & ce qui sera conuenu par ces quatre, ou par la „ plus grande partie, sera obserué par les deux parties sans aucune intermission.

„ Mais s'il arriuoit que ces quatre qui seront esleuz pour telle chose, se diui- „ sassent esgalement, ou que quelque different se mist parmy eux, alors ils doi- „ uent sur la foy qu'ils ont iuree, eslire & prendre vn homme dans nostre Ligue „ qui soit alors estimé comme en telle chose, & qui ne panche pas plus d'vn „ costé que d'autre. Et quant à celuy qu'ils auront esleu volontairement, ceux „ de ceste ville, ou de ce pays luy doiuent commander qu'il vacque à ceste af- „ faire auec eux quatre, & s'efforce sur sa foy de depescher promptement telle „ chose. Et pour le regard de l'argent qui est deu, chacun doit estre à droict en „ la ville & au pays où le deffendeur habite, & là encor sur leur foy il faut qu'on „ iuge & expedie incontinent telle affaire.

„ Aucun de ceux qui sont compris en ceste Ligue ne doit rien saisir, ou se- „ questrer l'vn de l'autre, excepté si la seureté que le creancier a acceptee n'est „ pas approuuee, ayant aussi accordé que nul confederé compris en ceste Ligue „ ne doit estre engagé pour l'autre pour aucune chose.

„ S'il y auoit encores quelque personne comprise en ceste Ligue qui commist „ vn delict pour lequel il fust banny de sa iurisdiction, & qu'on fist sçauoir ce „ ban auec des seaux pendans de tel pays à l'autre iurisdiction; il sera banny de „ mesme sorte qu'il l'aura esté en l'autre iurisdiction : & celuy qui le logera „ lors, ou luy donnera à manger ou à boire, s'il est recogneu, encourra la mesme „ peine sinon qu'il ne courra nullement fortune de la vie.

„ Nous auons encor reserué pour nous mesme ensemble, ou pour quelqu'vne „ de nos villes, ou de nos pays particuliers, qui se voudroient à l'aduenir allier „ auec quelque Seigneur, ou quelques citoyens, qu'ils ne le pourroient pas bien „ faire, ains ceste Ligue de l'vn auec l'autre sera perpetuelle, stable & ferme, & „ nous deuons conseruer toutes les choses declarees en la presente escriture.

„ On a aussi clairement conclud & declaré que si quelqu'vn vouloit molester „ le Seigneur Rodolfe Bruiren Cheualier qui est à present Bourgmaistre, & les „ Conseillers de ceste ville en leurs iugemens & loix qu'ils ont faictes, estans „ compris en ceste Ligue, quand nous susdits de Lucerne, Vri, Suits, & Ondre- „ uald, seront aduertis seulement par vn Bourgmaistre, ou par vn Conseiller de

Zurich, alors sur nostre foy nous serons tous prests à leur ayder, en telle sorte que le Bourgmaistre, les Conseillers & les Tribuns demeurent auec leur puissance, leurs loix, & leur iugement.

Nous susdits de Zurich, Lucerne, Vri, Suitz, & Ondreuald nous sommes reseruez en ceste Ligue nostre Seigneur le Roy & le S. Empire & ce à quoy nous sommes obligez de toute ancienneté & bonne coustume.

Et de plus nous de Zurich nous sommes reseruez nos confederations, Ligues & approbations que nous auons faites auant ceste Ligue.

Nous susdits de Lucerne Vri, Suitz, & Ondreuald auons reserué les Ligues & vnions que nous auons ensemble, & que celles la procedent encore iusqu'à celle-cy.

Apres cecy l'on doit singulierement sçauoir que nous auons clairement cõclud pour le regard de ceux qui sont en ceste Ligue, qu'ils demeurent entierement en leur liberté, en leurs droicts & bonnes coustumes, comme ils ont fait iusqu'à presét, en telle sorte toutesfois qu'aucun ne moleste ny retarde l'autre

On a encore conclud particulierement, afin que telle Ligue soit tousiours plus asseuree, que d'icy à dix ans enuiron le mois de May, deuant & apres, sans faute comme les trois susdites villes ont ordonné: ou bien si l'vn recherchoit telle choses de l'autre, nous deuons faire que ceste Ligue & vnion soit esclarcie auec les paroles, escritures & sermens & que toutes choses necessaires soient faites, & tous ceux qui passeront dix ans iurent d'obseruer parfaitement telle Ligue auec tous les poincts qui sont escrits en la presente, sans aucune contradiction.

Mais s'il aduenoit que toutes choses ne se fissent pas dans tel terme precisément, & qu'on prolongeast pour raison quelque affaire, cela n'apportera nul preiudice à ceste Ligue puis qu'on a conclud clairement qu'elle doit demeurer perpetuellemeut stable & ferme auec tous les poincts & articles presens.

Pareillement auec vne bonne & meure consideration nous auons reserué que si pour nostre bien comme il faut nous faisions de commun accord, ou maintenant, ou à l'aduenir, & aduisassions de faire ou dire autremét que nous n'auons dit ou escrit en ceste Ligue, nous pouuons faire tout cecy l'vn auec l'autre, veu que nous qui sommes compris en ceste Ligue nous conseillerons tousiours vnanimement, & accorderons sans doute ce qui semblera plus vtile.

Et afin que tout ce qui est escrit par nous à present, & le sera à l'aduenir, tant par nous que par tous nos successeurs, demeure vray & stable à perpetuité, nous susdites villes & pays de Zurich, Lucerne, Vri, Suits, & Ondreuald auons fait attacher nos seaux aux presentes: A Zurich le iour de Sainct Valborg, le premier iour de May l'an 1351.

Zugh entra en Ligue auec les susdits Cantons l'an 1352. comme on void par ce qui ensuit.

Ligue de Zuch auec les cinq Cantons.

NOus Bourgmaistres, Conseillers, Citoyens, & Communauté de la ville XXIX.
de Zurich, Conseillers, Citoyens & Communauté de Lucerne, les Amans, Conseil, & les communs Citoyens de Zugh, & tous ceux qui y ont office: les Amans, Conseillers, Compatriotes des trois pays d'Vri, Suitz, & Ondreuald, sçauoir faisons à tous, &c.

" L'auant propos suit l'ordre des precedens de Zurich auec les quatre Can-
" tons, donnant les mesmes confins, comme on y voit depuis le commencement
" du second chapitre.
" Or s'il y auoit quelqu'vn, *&c.* Qu'on lise l'article suiuant qui commence,
" Mais si dans ces bornes, *&c.* au commencement du second chapitre qui est
" semblable entierement à cestuy-cy.
" Et si aucun des susdites villes, *&c.* Le 2. ch. est de mesme forme que cestui-cy.
" Nous aussi ville & pays, *&c.* Bref ceste Ligue est de mesme que l'autre, &
" il n'y a que Zugh de plus. Donné à Lucerne l'an 1352. le premier Mercredy
" apres la sainct Iean.
" Glaris s'allia auec les autres confederez l'an 1357. comme on peut voir en
sa Ligue.

Ligue de Glaris.

XXX. NOus Bourg-maistres; Conseillers, & communs Citoyens de Zurich, les
" Amans, & communs Compatriotes des pays d'Vri, Suitz, Ondreuald &
" Glaris, faisons sçauoir, *&c.* comme aux precedentes.
" Et nous susdits de Zurich, Vranie, Suits & Ondreuald, pour raison d'vne
" bonne & particuliere amitié, permettons ausdits de Glaris de se pouuoir allier
" à leur plaisir auec nos confederez de Berne, Lucerne & Zugh, ou bien auec
" quelques vns de ceux-cy en particulier auec pache toutesfois que ceste Ligue
" precedera l'autre, & sera perpetuelle: & nous susdits de Glaris ne nous al-
" lierons auec aucun, soit Seigneur ou autre, sans la licence & volonté de nos
" susdits confederez de Zurich, Vri, Suitz & Ondreuald.
" En foy dequoy, *&c.* comme aux autres lettres en mettant Glaris. Donné le
" Lundy qui finit la sepmaine de Pentecoste l'an 1357.

Ligue de Berne auec les trois Cantons.

XXXI. NOus Senat, Conseillers & les deux cens Citoyens communs de la ville
" de Berne en Heuchelande, & nous Amans & communs Compatriotes
" d'Vri, Suitz & Ondreuald, sçauoir faisons, &c.
" Elle contient toute la teneur & toutes les paroles de la ligue de Zurich auec
" les quatre Cantons: mais le lieu de la Diette c'est Riembolte.
" Nous susdits de Berne pouuons aduertir les trois susdits Cantons contre
" ceux qui voudroient endommager nous & nos Citoyens, & ceux que nous
" auons en gage, & qui sont proprement nostres, & non pour aucuns autres,
" & contre tels ils seront tenus de nous ayder, & sur toutes les choses susdites
" nous trois Cantons deuons enuoyer lesdits secours par le Brunigh iusques
" à Vnsersuuen, & ceux de Berne donneront argent à chacun des nostres que
" nous leur aurons enuoyé armé, tous les iours durant tout le temps qu'ils les
" tiendront à leur seruice, & à leurs despens, & nous nous contenterons de
" cecy, & que les nostres retournent de leur seruice à Vndersuuen, & non
" plus outre. Et si nous susdicts de Berne enuoyons nos gens pour secours
" aux susdicts trois Cantons, ou à quelqu'vn en particulier, on obseruera le
" susdict chapitre iusques à Vndersuuen. Et s'il aduenoit qu'ils fussent assie-
" gez communément, alors nous de Berne y deuons aller à nos propres des-
" pens.

Et s'il arriuoit quelque guerre qui touchast à tous,& qu'alors nous susdits de Berne, ou nous trois Cantons allassions contre les ennemis, & les endommageassions en quelque lieu que ce fust, pour tout cecy aucun qui sera compris en ceste Ligue, ne comptera nuls despens à l'autre.

Si nous de Berne prenons & assaillons les pays d'enhaut nos voisins, alors les trois pays seront obligez d'assaillir les ennemis, & les endommager tant qu'ils pourront, & pour telle faction nous ne compterons point de despens l'vn à l'autre: & au contraire si nous susdits trois Cantons assaillons, on obseruera le mesme article.

Nous susdits de Berne nous sommes obligez que si ceux de Zurich & de Lucerne auoient besoin d'ayde; & s'ils la demandent ausdits trois Cantons leurs alliez, quand nous serons aduertis par lesdits trois Cantons, nous sommes obligez d'enuoyer promptement nostre secours à nos despens,& de l'enuoyer où les autres iront.

Et si lesdits de Lucerne & Zurich ne donnoient lesdits secours ensemble auec ceux des susdits trois Cantons pour assister nous de Berne, nous ne payerons nulle chose à ceux de Zurich & de Lucerne. Et s'il aduenoit qu'en quelque temps il fallust que communément nous de Berne & nousdits trois Cantons enuoyassions nos gens au secours l'vn de l'autre,nous auons conclud,que s'il arriuoit qu'vne partie allast endommager les ennemis, &c. comme le second chapitre.

Si quelqu'vn compris en ceste Ligue auoit quelque plainte ou demande contre vn autre, il ira à la Diette comme dessus.

Et l'Eslecteur choisira vn homme hors de son pays ou de sa ville, qui sera neutre,& ceux de son party le prieront qu'il prenne ceste affaire sur sa foy, & apres lesdites parties, tant le demandeur que le deffendeur en prendront deux autres chacun pour sa part, & ces cinq sur leur foy expedieront promptement l'affaire, ou par accord ou par iustice, sans aucune contradiction. Le reste est comme aux autres.

Si quelqu'vn compris en ceste Ligue estoit en possession de quelque chose, personne ne l'en ostera sans raison, ains chacun l'aydera & deffendra au pays auec raison.

Ligue hereditaire faite entre l'Empereur Maximilian, & Charles, Archiduc d'Austriche, & les Suisses.

NOus Maximiliã par la grace de Dieu Empereur des Romains, tousiours XXXII.
Auguste, Roy d'Allemagne, Hongrie, Dalmacie, & Croacie, Archiduc d'Austriche, de Bourgongne, Brabant, Comte Palatin, &c. pour nous mesmes, c'est à sçauoir en nostre propre nom, & aussi comme protecteur, & au nom de l'Illustrissime Charles Archiduc d'Austriche,& Duc de Bourgogne, & de Brabant Prince d'Espagne, Cõte de Flandres & de Tirol,&c. d'vne part & nous,&c. de la Ligue des Suisses, c'est à sçauoir de Zurich, Berne, Lucerne, Vren, Suits, Ondreuald dessus & dessous Silue, Zugh auec l'office de dehors, Glaris, Basle, Fribourg, auec l'Abbaye & ville de sainct Gal, & le pays d'Apentzel d'autre part: confessons, publions, & manifestons à chacun par la teneur des presentes, comme nous Maximilian esleu Empereur des Romains, par nostre bonté & benignité speciale, & par le deuoir sommes

,, pres, selon qu'il conuient de gouuerner en bonne paix, tranquillité & con-
,, corde de tous les nostres, & ceux qui sont du sainct Empire, specialement
,, nos hereditaires & fidelles, de quelque degré, sorte & condition qu'ils soient,
,, pour augmenter & accroistre leurs biens, & garder qu'à l'aduenir ils ne re-
,, çoiuent aucun dommage ayant humainement ordonné & consideré sur ce la
,, commodité de nos Illustrissimes maisons d'Austriche & de Bourgongne,
,, comme elles sont voisines de ladite Ligue des Suisses, & leur peuuent bien
,, seruir, encor que cela ait esté fait humainement par nostre oncle Sigismond
,, d'Austriche, comme ayant eu perpetuelle vnion auec nostre cher frere Louys,
,, Roy de France, pour luy & pour lesdits Suisses, lesdites lettres donnees à
,, Malines le 10. de Iuin mil quatre cens septante quatre, & en la teneur suiuan-
,, te d'vnion hereditale.

,, De celle qui fut faite à Zurich le Lundy auant S. Gal l'annee 1477. auec
,, accord que les Suissent soient suiects, & se monstreroient fideles executeurs
,, & pleins de bonne volonté, & bons voisins du susdit Empereur des Romains
,, selon qu'il nous conuient, & ausdites maisons d'Austriche & de Bourgongne,
,, & ce à l'honneur du tout puissant Dieu.

,, Nous Empereur Maximilian, comme Archiduc d'Austriche auons pour
,, cause de nos pays qui nous sont venus par la mort de nostre susdit oncle Si-
,, gismond, & pour les appartenances d'iceux aussi, comme protecteur de no-
,, stre cher & bien-aymé Charles Prince d'Espagne, à raison de sa Comté de
,, Bourgongne, auec bon & meur conseil vraye cognoissance, & pleine consi-
,, deration, auons ordonné l'vnion perpetuelle du Roy Louys, & les suyuantes
,, vnions hereditaires l'vn auec l'autre comme s'ensuit.

,, Premierement nousdites parties, & pareillement tous nos successeurs &
,, heritiers, subiects & Compatriotes, & tous ceux qui naissent de nous, pou-
,, uons & deuons auoir part à l'aduenir perpetuellement à ladicte vnion, auec
,, vrayes deffences & promesses, & toute autre maniere, qu'ils soient aydez par
,, chacune de nos principautez, Comtez, Seigneuries, villes, pays & limites, &
,, auront tout droict d'achepter, & de se fier l'vn de l'autre, sans peril & pre-
,, iudice des entreprises, & seront asseurez de la personne & des biens, & pour-
,, ront aussi traicter & practiquer par tout sans empeschement, charge & in-
,, nouation d'aucunes de nos Ordonnances, en toutes sortes, sans aucune
,, fraude ou dommage.

,, Pareillement nous Empereur, & Charles susdits voulons qu'aucun de
,, nos subiects & successeurs ne facent contre la Ligue generale, ny en general,
,, ny en particulier y face mal à aucun des confederez, d'où ils puisse naistre
,, quelque guerre.

,, Semblablement nous de la commune Ligue des Suisses voulons que nos suc-
,, cesseurs, tous les nostres, & ceux qui sont à present, où serōt à l'aduenir à nous
,, auec charges de deffence & promesses: ou qui en autre sorte serōt possedez par
,, nous, tant hommes que villes & chasteaux, auec tous nos peuples, ne facent
,, mal ou scandale dont quelque guerre puisse naistre au gracieux Empereur, &
,, à Charles Archiduc, leurs heritiers successeurs & subjets compris en ceste Li-
,, gue, ou autres qui deuiendront leurs adherans en general & en particulier.

,, Et afin que ceste loüable conclusion & vnion entre nousdites parties, & en-
,, tre nos successeurs, subiects, & appartenans puisse perseuerer auec plus grāde
,, intelligence, nous auons declaré, que s'il aduenoit en peu de temps, que nous

Empereur en nos pays compris en ceste vnion,& comme dessus,& nous Char- "
les Archiduc en nostre Comté de Bourgongne, fussions attaquez, ou nos he- "
ritiers, & successeurs, que nous susdits Suisses auons fidele esgal à l'Empe- "
reur & aux siens, afin qu'ils ne soient pas offencez contre toute raison. "

Et pour meilleure paix, & tranquilité nousdites parties auons speciale- "
ment consenty que nous Empereur Maximilian, & Charles Archiduc, pays, "
& gens compris en ceste perpetuelle vnion, auec ceux qui à l'aduenir y se- "
ront adjoincts, & appartenans, ne feront aucune chose qui puisse esmouuoir "
guerre, & nousdits Suisses en vserons de mesme. "

Ceux qui en particulier, ou en general à present, où à l'aduenir, auront "
besoin de protection,& deffence,& qui sont,ou seront adioincts, & apparte- "
nãs à nous Archiduc d'Austriche,& à nos principautez,villes,& iurisdictiõs "
comprises en ceste Ligue, ou ceux qui en la mesme forme,à present,ou à l'ad- "
uenir,en general,ou en particulier sont, ou seront adioincts,& appartenans "
à nous Suisses, & qui auront quelque plainte,procez,action,& pretention,si "
les parties peuuent auec raison estre accordees, le demandeur peut requerir "
sa partie aduerse de venir à la raison, & en fin deuant les Euesques de "
Constance, & de Basle, presens,& futurs, la partie requise se presentera sans "
autre delay, sinon que la forme des loix le portast autrement, & tel affaire "
sera terminé dans trois mois, depuis il sera commencé, & si vne partie ne "
comparoit, & n'obeyt, ce qui sera iugé s'executera sans aucune appellation, "
ny requeste, sinon que quelqu'vn fist paroistre qu'il eust esté destourné, & "
empesché par quelque grande necessité, ou autre chose. "

Les differens des fiefs hereditaires, biens immeubles, de violence, & pe- "
tites debtes d'argent, & semblables causes se plaideront en la forme suiuan- "
tes, Ces fiefs seront plaidez deuant le Seigneur du fief, & selon le droict des "
heritages, & causes, au iugement des lieux où sont les biens, & où les violen- "
ces sont faites, sinon que si celuy qui a fait violence s'estoit retiré hors de la- "
dite Iurisdiction, & s'en voulut fuir, alors chacun pourra rechercher plus "
outre iustice contre le fuyant, & les autres procez, & differens seront plai- "
dez deuant les Iuges ordinaires des lieux, où les deffendeurs habitent, & ce "
qui sera iugé raisonnable ausdites causes sera obserué par toutes les parties, "
sans aucun delay, appel, ou requeste. "

Afin aussi qu'à l'aduenir on soit preserué de telle violence il a esté con- "
clud, auant qu'ils entrent en droict selon l'Ordonnance du iugement, que "
l'vne, & l'autre partie donnera asseurance qu'en perdant chacun sera satis- "
faict en son dommage. "

Les parties qui plaideront s'obligeront tousiours par escrit à l'endroit des "
Iuges esleus pour terminer le procez, & n'en prendre aucune mauuaise opi- "
nion,& comme il a esté conclud par le Tres-Chrestien Roy de France Louys "
en la perpetuelle intelligence. "

Pareillement en l'vnion hereditaire faite par nostre oncle Sigismond Ar- "
chiduc de bonne memoire, ou les huict Cantons, c'est à sçauoir Zurich, Ber- "
ne, Lucerne Vri, Suitz, Ondreuald, Zugh, & Glaris ne sont compris. "

Mais nousdites villes Basle, Frabourg, Schiaffuse, cependant auec lesdicts "
8. Cantõs de ladite ligue,& aussi nous Abbé auec l'Abbaye,& ville de S. Gal, "
& le pays d'Apentzel, auec nostre ville, nos chasteaux & pays, & lieux, som- "
mes depuis peu en ça venus auec lesdits douze Cantons en perpetuel droict "

,, ciuil des pays adjoincts, &c. comme dessus.
,, Et nous Empereur Maximilian, & Charles Archiduc,&c. acceptons en la
,, perpetuelle vnion,comme dessus, lesdits de Basle,Fribourg,Soleurre,Schiaf-
,, fuse, l'Abbaye,& ville de S.Gal, comme les autres susdits Cantons, ainsi que
,, dessus.
,, Et afin qu'ausdits endroits toutes discordes soient ostees,on a conclud que
,, de tous costez tous actes, & propos deshonnestes cesseront, & quiconque y
,, contreuiendra sera condamné selon la forme des paroles sans aucune faueur.
,, Pareillement tous les dix ans chacune des parties se fera lire la presente
,, vnion pour mieux sçauoir ce qui doit estre obserué.
,, Semblablement nousdites parties auons reserué en ceste vnion le S.Siege,
,, le S. Empire, & tous ceux à qui nous sommes obligez.
,, Nous auons aussi reserué que la Ligue, vnion & intelligence, droict Ciuil,
,, & droict des parties, & ceste nostre hereditaire vnion, declaration, renouuel-
,, lement auec les meliorations sera en general, & en particulier par nousdites
,, parties,& par nos heritiers, successeurs, subjets, &c. à l'aduenir inuiolable-
,, ment, & sans fraude obserué, & executé.
,, Et sur ce par grace speciale nous auons consenty,nous Empereur pour nous,
,, & comme Protecteur de Charles Archiduc pour augmentation de bonne vo-
,, lonté, de donner toutes les annees ausdits Suisses en la ville de Zurich, le iour
,, de la saincte Croix de May,& à chacun desdits Cantons par honneur, deux
,, cens florins de Rhin, & à l'Abbé de S. Gal, & au pays d'Appentzel cent flo-
,, rins chaque annee à chacun, iusques à tant que ledit Charles d'Austriche se-
,, ra entré en possession de ses Estats hereditaires.
,, Et nous Empereur voulons aussi que ledit Charles paruenu en aage de ma-
,, turité, confirme la presente vnion auec serment, &c.
,, Et en foy de la presente seellee du seel de nous Empereur, & Charles Ar-
,, chiduc, & heritiers,& successeurs de tous deux, nous nous obligeons d'obser-
,, uer, & executer inuiolablement tous les articles, & poincts de la Ligue, &
,, pour ce nous auons icy attaché nos seaux, & iuré d'obseruer, &c.
,, Donné à Bude en Hongrie le 7. Feurier 1517. de nostre Empire le 15.& de
,, nostre regne de Hongrie le 21.

Vnion des trois Ligues des Grisons auec les Cantons.

XXXIII. NOus Bourg-maistre Senat, Amans, Conseillers, Compatriotes & commu-
,, nautez de Zurich, Lucerne, Suitz,& Ondreuald dessus & dessous Silue,
,, & Zugh,& ses Officiers, Glaris & les sept Cantons d'vne part,& nous Amãs,
,, & Communautez de Rifestris, Fioghs,& Communauté de Lugres, Amans,&
,, Communauté de Iordi,& en la Ioppe, Amans, & Cõmunauté, d'Vrbersauih,
,, Amans,& Communauté d'Ilris, Amans,& Communauté de Scornis, Amans,
,, & Communauté de Rhegemburg, ensemble auec la Toscane,& Retz, Amans,
,, & Communauté de Chiriuald, Amans,& Communauté de Musocoo, & Ro-
,, geret,& toute la vallee d'Atrisoye, Amans,& Communauté de Teuint, Amãs,
,, & Communauté de Scoppouiuen, Amãs,& Communauté de Fiuz, tous com-
,, munément de la Ligue Grise en l'Alme Rhetie d'autre part, nous sommes en-
,, sẽble vnis en vne perpetuelle,& fidele Ligue,&c. Que l'vn honore l'autre, que

on ne moleste personne, qu'on se secoure, & deffende l'vn l'autre, &c. "

Et s'il naissoit quelque different parmy nous, &c. il faudra aller à Valestant, & la le terminer. "

Et s'il y auoit quelque different entre des personnes particulieres, on agitera la cause au lieu où le deffendeur habite, si l'on manque à luy faire droict, il le peut rechercher ailleurs. "

Et qu'à l'aduenir en s'alliant auec d'autres, on ne preiudicie à la presente, & qu'elle persiste parmy toutes les autres qui se feront. "

Si toutes les deux parties venoient à auoir guerre auec quelqu'vn, qu'alors aucune partie n'accepte la paix que l'autre n'y soit aussi comprise. "

En foy dequoy, &c. Donné le Mercredy auant la S. Iean 1393.

Pour venir aux Valaisiens en l'an 1417. on vit allier auec Lucerne, Suitz, Ondreuald & Vri, ces cinq dixaines, Sion, Siders, Visp, Brig, & Gembs.

Depuis en l'annee 1528. l'alliance fut renouuellee par l'Euesque, son Chapitre, & les sept dixaines de tout le Valais, auec Vri, Suitz, Ondreuald, Lucerne, Zurich, Fribourg, & Soleurre, & en l'an 1475. ils s'estoient alliez auec les Bernois.

Conclusion, & articles du droict commun auec les Seigneurs, & pays des Valaisiens.

PRemierement Nous N.N. sommes alliez ensemble en droict commun, & ainsi que nos predecesseurs ont esté, &c. " xxxiv.

Que nous nous deuons amiablement ayder l'vn l'autre, &c. "

Et d'autant que pour beaucoup de raisons plusieurs villes se sont departies de l'ancienne foy Chrestienne, quand elles nous en voudroyent retirer, nous nous deuons ayder & secourir l'vn l'autre à nos despens. "

On iugera les homicides, où ils auront esté commis, & aucun ne gagera, &c. comme cy dessus. "

Aucun n'ordonnera des charges, daces, ou autres choses aux subjects de l'autre ; mais l'on viura librement comme par le passé, &c. "

S'il aduenoit, &c. que l'vn se puisse s'entremettre auec l'autre. "

Nous nous reseruons tous deux l'ancienne liberté, & la vie que nous auons maintenuë par le passé. "

Nous nous reseruons aussi les plus vieilles Ligues, venant à forclorre seulement le Chapitre qui concerne la foy Chrestienne, pour la deffence de laquelle on doit empescher quelque vieille Ligue que ce soit. "

A ceste Ligue se sont encor ioincts l'Euesque, & le Chapitre de Surs, & deux dixaines, Sus & Reueu qui se reseruent les plus anciennes Ligues.

En foy, &c. Donné le iour saincte Catherine 1528.

L'Abbé, & ceux de S. Gal firent perpetuelle alliance auec les Cantons de Zurich, Lucerne, Suitz & Glaris en l'an 1454. encores qu'ils fussent feudataires de l'Empire.

Ligue de S. Gal.

NOus Bourg-maistre, &c. de Zurich, Berne, Lucerne, Suitz, Zugh, & Glaris : nous Bourg-maistre, Conseillers & Citoyens de la ville de sainct Gal, nous sommes perpetuellement alliez. xxxv.

S'ensuit la forme de la Ligue.

" SEcondement nous nous deuons deffendre l'vn l'autre,&c. & aucune partie
" ne doit commencer guerre, ny faire paix, ou Ligue sans le consentement
" de l'autre, ou de plus grande partie.
" En nos differens nous deuons obeyr au fidele conseil des parties non inte-
" ressees,& nous accommoder ensemble, ou par accord,ou par raison.
" Si entre nousdits confederez,&c. comme cy dessus.
" Si quelqu'vn faisoit vn meurtre, ou quelque autre mal & dommage,il sera
" iugé,& chastié selon la Loy de la iurisdiction où il aura faict quelque mal.
" Nous auons reserué l'vn à l'autre,&c. comme cy dessus.
" S'il arriuoit quelques differens qu'on les depesche,&c.
" En foy dequoy,&c. Donné le Ieudy apres la Pentecoste l'an 1458.
Mulrhanson s'allia auec les autres l'an 1515. & la ligue contient mesme chose que les autres, comme aussi celle de Rotuuil confirmee l'an 1519.

La derniere paix faite auec ceux de Zurich, le iour de sainct Octauian l'an 1581.

XXXVI. NOus Capitaines Bannerals, Conseillers de guerre & de paix, & Com-
" nautez des cinq Cantons, c'est à sçauoir Lucerne, Vren, Suitz, Ondre-
" uald& Zugh d'vne part, & nous, &c. De Zurich, Berne, Basle, Schiaffuse
" d'autre, toute chose laissee sommes venus à vraye & fraternelle paix ensem-
" ble,&c. Ceste paix contient quelques articles de religion, & quelques autres
" particulieres,&c.
" Premierement que les cinq Cantons demeurent en l'ancienne Religion
" Chrestienne auec leurs adherans.
" Ceux de Zurich, &c. demeurent en la nouuelle religion.
" Qu'ils ne se mesprisent l'vn l'autre pour raison de la foy.
" Qu'elle demeure en la teneur des autres Ligues.
" Qu'on laisse aller les prisonniers de tous costez auec payemẽt raisonnable.
" Que tous differens paiz entre nous en la presente guerre & auparauant soient annullez.
En foy dequoy, &c. Donné le iour de S. Octauian l'an 1531.

Paix de Berne l'an 1537.

XXXVII. CEste paix fut concluë par l'entremise du Roy de France, & la guerre
" estoit entre lesdits cinq Cantons & les autres, pour raison de la Re-
" ligion à cause qu'ils suiuent l'Eglise Romaine, & ils conclurent que cha-
" cun croiroit à sa mode, premierement que de la nouuelle foy on pour-
" roit venir à l'ancienne, & celuy qui voudra demeurer en la foy en laquel-

le il se trouue le pourra faire. "
Brengard, Maligier & Frimon, & chacun se reserue ses amis, & adherans. "
Pour raison de la Foy ils ne se mespriseront pas l'vn l'autre. "
Toutes les deux parties retourneront sous la forme des Ligues iurees. "
Ceux de Berne payeront aux cinq Cantons cinq mille escus au Soleil, pour "
les dommages faits à plusieurs Eglises. "
Les prisonniers payeront premierement la despence. "
Pour la presente paix tous les differends naiz auparauant seront abolis, & "
iamais on ne les pourra ramenteuoir. "
En foy dequoy, &c. Donné la vigile de saincte Catherine l'an 1537. "

Voilà les traictez faits entre ces peuples, qui peuuent presque entierement apprendre au Lecteur de quelle sorte ils se gouuernent.

Or ces peuples sont diuisez en dix-neuf membres, dont est composé vn corps seul & bien vny, & ces membres là sont treize Cantons, les Grisons, les Valaisiens, Sainct Gal, Multanson, & Rotuuil. Surquoy il faut remarquer que les Republiques dont on a quelque memoire, ont tenu trois voyes pour s'estendre.

La premiere fut celle qu'obseruerent les Spartains, & les Atheniens, qui apres auoir conquis les Citez, se les rendoient aussi tost sujettes, & n'ayans pas le pied assez fort pour soustenir vn si grand fardeau se ruinerent. Car c'est chose mal-aisee de tenir par force les places qui ont accoustumé d'estre libres, & ce moyen est plus inutile que nul autre. XXXVIII.

L'autre chemin fut tenu auant que l'Empire Romain s'esleuast par les Toscans, qui auoient douze villes, entre lesquelles estoient Fiezoly, Arezze, & Volterre, & il y auoit vne Ligue de plusieurs Republiques, entre lesquelles il n'y auoit nulle difference, d'authorité : & ils rendoient compagnes de leur puissance les terres qu'ils venoient de conquester.

La troisiesme voye a esté tenuë par les Romains, qui s'associerent plusieurs Republiques, qui viuoient toutes sous mesme loy, & les Romains reseruoient la seule authorité de commander, & d'entreprendre.

Ceste façon fut iugee meilleure que tous les autres, ainsi qu'on en vit les effects. Apres ceste-cy on peut mettre celle des Toscans auec laquelle ils tindrent l'Empire de la Toscane, & d'vne grande partie de Lombardie, & demeurerent longuement libres & paisibles, iusqu'à tant qu'il vint en vne vertu qui accabla la leur.

Leur façon est obseruee aujourd'huy par les Suisses, & leurs confederez, qui sont tous vne Republique diuisee en plusieurs, entre lesquels il n'y a nulle distinction de degrez, veu qu'ils ont chassé tous les Seigneurs qui auoient Iurisdiction en leur Estat, il n'y a parmy eux point d'autres Superieurs que ceux qui sont Magistrats.

Tous les autres sont esgaux, combien qu'il y en ait quelques-vns qui sont beaucoup estimez des autres pour leur prudence, & bon conseil, & entre-eux l'on estime fort la noblesse, comme on fait aussi à Argentine, où nul ne peut estre admis aux Magistrats, & dignité de la ville, s'il ne prouue qu'il est Gentilhommes de quatre races.

Mais afin de dire encor quelque chose particuliere de leur gouuernement vous deuez sçauoir qu'on eslit de chaque Compagnie vn nombre esgal de personnes, lors qu'il est question d'aller en quelque Conseil public.

XXXIX. Or il y a deux Conseils publics aux villes de Zurich, & de Basle qui sont de plus grande authorité, c'est à sçauoir le grand Conseil, lors que plusieurs s'assemblent au nom de tout le peuple, & cestuy-cy n'est assemblé qu'aux plus importantes & pressantes affaires du public, & le petit qui gouuerne tous les iours est de deux cens hommes, à Basle de deux cens quarante-quatre. Le petit Conseil de Zurich est cinquante hommes, & celuy de Basle de soixante & quatre. Car on met douze de chaque compagnie au grand Conseil: mais à Zurich on en choisit dix-huict d'entre les nobles. Ceux de Zurich donnent trois hommes pour bande, ou tribu pour le petit Conseil, & ceux de Basle quatre. Ils adioustent à cela deux Consuls qui sont chefs du Conseil public en chaque ville. Et à Basle il y a outre cela deux Tribuns, qu'on nomme Chefs auec les Consuls. Dauantage à Zurich la compagnie des nobles enuoye six hommes au petit Conseil, au lieu que les autres Compagnies n'en enuoyent que trois, & encor les autres six sont esleus de quelque compagnie, ou tribu qui plaist au Magistrat. Le petit Conseil est diuisé en vieil & nouueau.

On nomme vieil Senat ceux qui ont vacqué à leur office l'espace de demie annee. Or encor que ceux-cy s'assemblent lors qu'on tient le Conseil, toutesfois ils ne sont pas tousiours appellez, & il y a des choses qui se font seulement par le nouuean Senat. A Basle le grand Conseil est diuisé de mesme, & le petit Conseil s'assemble ordinairement trois ou quatre fois toutes les semaines. Chaque Senat a pour Chef vn Consul, qu'ils appellent Bourg-maistre, c'est à dire maistre des Citoyens, qui est esleu par le grand Conseil. Ceux qui ont plus de pouuoir apres les Consuls sont les Tribuns, que ceux de Zurich nomment Oberistemeister, & ceux de Basle Zunffrmeister. Il y en a trois à Zurich, & deux à Basle. Si quelqu'vn en desire sçauoir dauantage pour ce regard, qu'il lise Iosias Simlerus qui en a escrit tout au long.

Venons maintenant au poinct qui est plus considerable. Tous ces Cantons viuent en façon de Republique, veu qu'ils font tous vn corps ensemble, & estant separez ils sont membres, combien que chaque Canton ait son chef pris de sa principale ville, ou bourgade. Car chacun faict son assemblee particuliere: mais quand il se traicte quelque chose de grande importance, on tient la Diette generale en vne des villes ordonnees entr'eux, à laquelle quatre ou cinq hommes des plus principaux de chaque ville, ou bourgade se vont rendre. Et aux deliberations qui s'y font, elles sont toutes de bon accord, combien, qu'vne ville n'ait nulle authorité sur l'autre. Et s'il aduient que la guerre se face pour tous les Cantons, chacun met pour sa rate part ce qui est necessaire pour ceste guerre, & ce qui est conquis est commun à tous. Il est vray que si par fois deux ou trois Cantons acquierent ensemble quelque chose auec les armes, la conqueste n'est pas aux autres, mais à ceux-là seuls qui l'ont faicte. Et combien qu'il semblast aux autres qu'ils y doiuent participer, ainsi qu'il est arriué, ils ne peuuent pource que le Roy de France a iugé estant requis par eux comme Iuge en ceste difficulté, que la conqueste particuliere appartiendroit aux particuliers. Et pour ceste cause quand vn Canton veut faire particulierement la guerre, on faict leuee de gens sur ses terres. Mais s'il failloit faire vne armee (par exemple pour le Roy de France) de vingt-cinq mille hommes de pied, on bat le tambour, & tous les Cantons donnent les hommes qu'ils veulent, & lors les Capitaines en eslisant vingt-cinq mille entre trente-cinq, ou quarante, renuoyerẽt les autres en leurs

maisons, & chaque Canton a son principal estendart.

Les Valaisiens ont pour Prince & Seigneur, tant temporel que spirituel l'Euesque de Sion, par octroy, de Charlemaigne, confirmé apres par d'autres Empereurs, & cét Euesque est esleu par les Chanoines de Sion, & par quelques Deputez de toutes les sept dizaines. On donne apres à ce Prince vn Iuge pour les causes prophanes qui est appellé Capitaine, & toutes les deux annees à Noël les deputez de l'Euesque, & les dizaines eslisent vn nouueau Capitaine. Chaque dixaine a ses Iuges & Officiers, de mesme que les six Communautez nommees Bannieres ont leurs Gouuerneurs & leurs Iuges.

Quant aux Grisons ils se gouuernent populairement, & tiennent de deux en deux annees leurs Diettes à Chur, où ils creent les Officiers, & plublient les Loix.

RELIGION.

Des treize Cantons il y en a quelques-vns qui sont ordinairement Catholiques, d'autres qui sont meslez, & d'autres qui sont Heretiques tout à faict. Les Catholiques sont Suitz, Vren, Ondreuald, Lucerne, Zugh, qui sont contenus l'vn à l'autre. Fribourg & Soleurre sont diuisez des cinq, & entr'eux-mesmes, & Soleurre est pour la plus part Catholique, & Fribourg, Heretique, de mesme le Zurich, Berne, Basle, & Schiaffuse. Les meslez sont Glaris, & Appentzel. Ces deux estans entre les Cantons Catholiques, & les Heretiques, participẽt des qualitez des vns & des autres. Il est vray que les principaux d'Appentzel, & la plus grande partie du peuple sont Catholiques. Le premier Canton où l'heresie mit le pied, fut celuy de Zurich, pour raison de certain mescõtentement, né du manquement de la paye que les habitans pretendoyent leur estre deuë par le Pape Iule II. à quoy ils furent incitez par Zuingle, & l'annee 1526. abolirent la Messe en tout le pays, & luy substituerent la Cene, & la mesme secte s'estendit aux Cantons de Fribourg & de Basle, & le vingt-sixiesme de Ianuier l'an mil cinq cens vingt-huict à Berne, apres vne longue dispute faite deuant le Senat on jetta par terre les Images des Saincts, & on y abolit la Messe. XLI.

Quant aux Grisons ceux de la Ligue Grise, sont pour la plus grande part Catholiques, & les autres presque tous heretiques, qui suiuent la doctrine de Zuingle, qui renouuela l'erreur jadis condamné du Sacramentaire Beranger. Toutesfois on faict l'office à la Catholique à Chur, & à Furstemberg, où l'Euesque est obligé à demeurer la moitié de lannee, & à Roussun, fief des Archiducs d'Austriche. En la vallee Agnadine, & en la Pregalie, qui appartiennent à la Ligue de la maison de Dieu & en plusieurs lieux des huict contrees, il y a des villages où l'on n'a dit la Messe depuis beaucoup d'annees en ça. Posclaue lieu de la Ligue de la maison de Dieu est diuisé en Heretiques, & Catholiques; mais ceux là ont continuellement vn Ministre, au lieu que les autres ont esté quelques annees

ſans Preſtres: Il eſt permis à chacun entre les Griſons de viure comme bon luy ſemble, & de ſuiure la Religion qu'il veut, & toutesfois ceux de la nouuelle opinion tyranniſent bien ſouuent en cela les Catholiques, veu qu'encor qu'ils ſe ſeruent de Miniſtres de toute nation, ils ne veulent pas que les Catholiques ayant des Preſtres eſtrangers, & ceux du pays qui font leur deuoir ſont ſubiects à mille outrages.

LES



LES ESTATS DV DVC DE SAVOYE.

SOMMAIRE.

1. Confins & limites des pays du Duc de Sauoye, diuisez en deux Estats, Piedmont, & Sauoye. 2. Descriptions particuliere du Duché de Sauoye : ses Comtez & Baronnies. 3. Description de Piedmont & ses principales villes. 4. De Turin ville capitale du Piedmont celebre par le siege & demeure des Ducs de Sauoye, l'Vniuersité en toute sortes de sciences, & le Parc magnifique nouuellement dressé. 5. Du Marquisat de Salusses, & ses places plus importantes. 6. Des principales places de Piedmont fermees de murailles, outre les villes Episcopales. 7. Du Marquisat de Cheue. 8. De la Comté de Nizze, diuisee en quatre Vicairies : & ses villes & places. 9. Fertilité du pays de Sauoye & Piedmõt, leurs lacs & principales riuieres. 10. Carrieres de marbres nouuellement descouuertes. 11. Quel est l'humeur & naturel des Sauoyarts & Piedmontois. 12. Richesses de Piedmont en mines d'or & d'argent, en trafic de fer, bestail & draps de Pignerolle. 13. Calcul du reuenu du Duc de Sauoye, ses forts & places de defenses, ses alliances & confederations. 15. Les pretensions du Duc de Sauoye sur les autres Estats. 16. Quel est le gouuernement du Duché de Sauoye : Du Senat de Sauoye, & de celuy de Piedmont. 17. Catalogue & denombrement des Ducs de Sauoye qui ont seigneurié iusqu'à present.



TOus les pays qui sont sous la domination du Duc de Sauoye estans pris ensemble confinent du costé du Leuant auec l'Estat de Milan & de Montferrat, du Couchant auec la Bresse & la Franche-Comté, du costé du Midy auec la Prouence, le Dauphiné, & plus bas auec le Geneuois, & la Comté de Nizze est baignee de la mer Mediterranee : & finalement ils confinent du costé du Nort auec les Cantons des Suisses, de Berne & de Fribourg.

Mais afin qu'on m'entende plus clairement ie diuiseray le tout en deux seules parties, suiuant en cela la nature, veu que les montagnes ont diuisé cét Estat en Sauoye & en Piedmont.

La Duché de Sauoye a pour bornes du costé du Ponant les deux riuieres du Rhin & du Rhosne, & vers le Septentrion depuis les terres de la iurisdiction des Suisses, & le Montjura ou Montjou iusqu'à la riuiere de Génes & au fleuue de Var qui separe la Gaule d'auec l'Italie. D'vn autre costé le pays de Sauoye confine auec les nouuelles terres qui ont esté baillées au Roy de France pour eschange du Marquisat de Salusses, & s'en va iusqu'à Lozanne, & autres places qui sont le long du lac Leman, qui furent autresfois à la iurisdi-

ction des Ducs de Sauoye. On compte la Comté de Maurienne, la Maurienne & le Marquisat de Suse pour parties de la Sauoye, combien que ce ne soit en Piedmont. La Comté de Maurienne s'estend iusqu'à la riuiere d'Arche où est la ville de S. Iean de Maurienne où est enterré Humbert 1. qui receut la Comté de Maurienne & la Duché de Sauoye de l'Empereur Henry III. La Tarantaise est presque enfermee entre les montagnes des Alpes, & les riuieres d'Arch & d'Are qui se mesle auec l'Arch prés de Chamois. Ce pays a pour sa ville principale Moustier en Tarantaise où est enterré Humbert 2. Comte de Maurienne, qui adiousta à ses terres la Tarantaise. Outre ce il y a la Seigneurie de Fossigny où est Ripaille, lieu fort agreable, & principalement renommé à cause qu'Amedee VIII. premier Duc de Sauoye s'estant despoüillé de tous ses Estats, y fit profession de vie Monastique, & estant là fut creé Pape par le Clergé assemblé au Concile de Basle l'an 1440. Il y a encor la Duché de Chablais & les Baronnies de Raud & de Gaz. Sa Capitale ville de Sauoye c'est Chambery qui est entre les montagnes, & assez bien bastie: les autres sont Nicy, S. Iean de Morienne, Monstier, Tonon, Mōtmelian, & quelques autres.

II. Le Piedmont sans y cōprendre la Comté de Nizze s'estend depuis la riuiere de Cesie iusqu'au Dauphiné, entre les Alpes le Montferrat & les Estats de Milā & de Gennes. Il a pour ses bornes du Leuāt le Po, du Midy les mōtagnes de Gēnes, du couchāt les Alpes Gauloises, & du Septētrion la riuiere de Dorie. Quelques-vns luy donnent pour bornes du Leuant la riuiere de Cesie, du couchant le mont de Teude & Corre, du Midy, le Marquisat de Mōtferrat, & du Septētrion les Alpes Gauloises. La ville Capitale de Piedmōt c'est Turin, les autres villes sont Vercel, Ast, Iuree, Oste, Mōdeui, Fossā, Suluzze, Carmagnole, dōt Ast & Iuree furent colonies des Romains aussi bien que Turin. Ast & Vercel ont grand circuit, & sont assez bien basties, principalement Ast, qui peut estre cōparee aux plus magnifiques villes de Lōbardie pour la grādeur de ses Palais. Versel ville tres-anciēne est capitale des peuples Lybiques, qui sont entre les riuieres de Cesie & de Dorie. Ce fut où Leon 9. celebra vn Cōcile general cōtre Berengaire. Iuree que les escriuains d'auiourd'huy nōment Lamporeggio, & que les anciens ont nommee Eporedia, est capitale des peuples Salassiens auiourd'huy Canauois. Elle est à l'entrée du Val d'Oste sur la riuiere de Dorie en vne assiette si cōmode, que Berēgaire & puis Ardouin qui en furent Marquis eurent bien le courage d'aspirer à se rendre Roys d'Italie. Oste bastie par Auguste est à la bouche des Alpes Grecques & Penines, qu'on nomme auiourd'huy le grand & le petit mont S. Bernard. On passe par le grād dans le pays de Valais, & par le petit dans la Tarantaise. Ceste ville est capitale d'vne vallee qui prend son nom d'elle. On y voit encor aujourd'huy force belles antiquitez, & entr'autres vn arc qui est fort beau. Turin est aujourd'huy fort renommee pour la demeure des Ducs de Sauoye, & pour l'Vniuersité qui y est. Elle fut autresfois plus grāde qu'elle n'est, mais les Frāçois qui l'ont possedee ne se soucierent d'en retrancher afin de la rēdre plus forte. Elle est assise prés du Po en vn lieu fort important à l'Italie: à raison dequoy les Romains y menerent vne colonie, & Auguste l'honora de la porte qu'on nomme auiourd'huy du Palais, & les Lombards y establirent le siege de l'vn de leurs quatre

IV. Ducs. Le Duc de Sauoye y fait faire vn parc qui a de tour cinq ou six mil en vne des plus agreables assiettes d'Europe. Ce parc est enuirōné du Po, de la Dore & de la Sture, & est plein de boscages, de petits lacs, de fōtaines, & de toute

sorte de richesse que ce Duc y a assemblees,&tout autour de Turin il y a tãt de villages & de maisons de plaisir, quelles font cõme vn autre Turin. Mõdeui (que quelques vns estimẽt auoir esté basti sous l'Empereur Cõtal) est assis sur vne colline auec ses faux bourgs espars ça&là: mais les plus grãds sõt au pied de ladite colline sur la riuiere d'Elle qui se va rẽdre à 2. mille de là dãs le Tanare. Elle a plus de peuple qu'aucune autre ville de Piedmõt. Entre les autres fauxbourgs il y a celuy de Viq, d'où tire son nom vne nouuelle deuotiõ qu'on a à nostre Dame, à laquelle le Duc de Sauoye a basty vne Eglise, & en icelle vne chapelle où il veut que les Ducs de Sauoye soient enterrez. Fassan est assis en vne colline sur la riuiere de Stoure au milieu d'vne cãpagne. Entre les autres bastimẽs y a vn assez agreable chasteau. La ville de Salusse est assise pres des Alpes, & est capitale du Marquisat qu'õ nõme de mesme sorte où le Po prẽd sa source. Ceste ville est assez grãde, & a vn grãd chasteau où il y a des lieux pour loger en Hyuer, & d'autres pour demeurer en Esté. Les places plus importantes de ce Marquisat sont Dronere, & Carmagnole. Il y a aussi Rauel, Doglian, par lequel passe vne grãde partie du traffic qui se fait entre le Piedmõt & la riuiere de Gênes, puis Verzol, Mante, & Pagny, & la riche Abbaye de Staffarde. Ce Marquisat auec quelques terres de Prouẽce qui sont au delà des Alpes a esté vny de nostre temps au Piedmõt, & le Duc de Sauoye a dõné en contre eschange au Roy de France, à qui le tout appartenoit, la Bresse, & les autres terres des enuirons, qui sont de plus grande estenduë que le Marquisat de Salusses. Mais en Piedmont outre les citez où villes Episcopalles il y a anuiron 250. places fermees de murailles, entre lesquelles il y en a plusieurs qui ne cedent rien à beaucoup de villes qu'on estime bonnes, comme, Biele, Quiers, Cune, Suse, Auigliane, Riuole, Pinerol, Moncalier, Carignan, Raconis, Queiras, Bené, Villefranche, Vignon, Pancalier, Busque, Bargé, Iauenne, Sauillan, Cheue, Bielle & Pinerol sont presque en mesme façon sous les Alpes diuisees en place, costau, & plaine. Mais la ville de Biele a vn grand tour, & de beaux bastimẽs, entre lesquels on compte par excellence les Cõuents de S. Ierosme, de S. Dominique, & de S. Sebastian. Il y a à Pinerol vn Chasteau. Quiers fut honoré par Federic Barberousse du tiltre de grãde ville: & vrayement elle est telle pour ses belles Eglises, ses beaux Cõuents, & ses maisons, & pour beaucoup de nobles familles, & de riches marchãds qui y demeurent. Cuni est assise entre la Stoure & de Gesse. Suse a iadis esté grosse ville & de grande importãce; mais depuis qu'elle fut saccagee, & bruslee par l'Empereur Federic Barberousse, elle n'a iamais peu recouurer sa premiere grandeur. Elle est toutesfois en vne assiette importãte, pource qu'il y a 2. chemins qui en partẽt, & võt par les Alpes, & l'vn tend par Essielles à Briãçon, l'autre par les Monsanois à Lyon. Auillane est bonne ville, riche marchandise, & a vn chasteau qui est assis au haut d'vne petite montagne, auec vne source d'eau viue. Riuolese se vante de la naissãce du Duc de Sauoye d'à present, qui y fait bastir auiourd'huy magnifiquement. Moncalier est assez grande ville, & Carignan est renommé pour son chasteau, & pour vn long siege qu'il a soustenu autresfois. Il y a force nobles familles qui ont fondé entr'autres choses vn Monastere de religieuses qui doiuent estre toutes Damoiselles. Queyras est agreable pour ses rues qui sont fort droites & fort larges: Et Bené est fort d'assiette. On estime Raconis pour son palais & ses reseruoirs, & Busque pour le tiltre d'vn des sept Marquisats des descendans d'Aleran.

Sauillan est renommé pour la beauté de sa place & du Monastere S. Benoist mais son assiette est telle que l'Empereur Charles V. passãt par là en son voyage de Prouẽce dit, qu'il n'auoit iamais veu pays plus propre à entretenir vne armee; & le Duc Philebert Emanuel trouua ce lieu tant à son gré qu'il eut enuie d'y establir sa demeure, & de rendre Sauillan capitale de la prouince. Briqueras n'a riẽ de recõmandable que son assiette. Cheue est capitale d'vn beau
VII. Marquisat qui cõprend 26. places. Il embrasse entr'autres choses la vallee de Tanaré, sur laquelle est ladite ville de Cheue, & Bagnasuue, Caresse & Ormee, à 15. milles de laquelle ledit fleuue naist d'vne grosse fontaine. On passe de l'Estat de Cheue à celuy du Mare & d'Oneille. On trouue apres Mulasã, lieu de passage, & ayãt passé le Pex on voit la Quiuse pays propre à habiter en Esté, puis la Trinité & la Mõtee, puis Grane cher d'vne vallee & apres Chental autresfois fortifié par le Mareschal de Bellegarde, Polenze où fut l'anciẽne Polence, Genole, Caria, & entre la Maire & la Veraisé, Caualemor, Casalgrasso, Cauailliõ, Castagnol, Ruffie, puis entre le Gilbe & le Po, Morette, fief d'importãce, Scarnafis, Seinasque, Irasque, Villar. Entre le Po & le Pele, Cardey, Staffarde, Cauot, Garsillane, Villar de Bobbi. Vn peu au delà on voit Lucerne capitale d'vne Cõté & d'vne grãde vallee qui fait plus de 20. mil ames outre laquelle il y a la Peruse auec sa vallee. On void apres entre le Pele & la Quisole, Scalengue Carcenasc, Virlé, Piobes, Vinouo auec vn fort magnifique Palais des seigneurs de la Rouere, Lõbriasc, Cumiane, Piozasc, Orbazã, & entre le Langon & la Dore Arpignan, Colegne, Monesterol. On trouue apres le Val de Stoure, & puis Lanz auec sa petite vallee, & pl⁹ par l'agreable terre de Chirié. On entre apres en la vallee de Põt où sont Cornie & Valpergue. On apperçoit plus bas la riche Abbaye de S. Benigne. Entre l'Orque & la Quiusele on descouure plusieurs chasteaux, & sur la fin la forte place de Chiuas, & apres qu'on a passé la Dore on trouue Baucie, Masin, Cõté, Cilian, Creschentin chasteau du tout agreable, Stropian, S. Germain, Sãcie renõmé pour le siege mal-heureux du Duc d'Albe, & plus au dessus Cãdel, lieu d'enuiron 700. feux. Andorne de plus de 1300. de mesme que Dioglie, Mos de 700. feux, & Gatrinate ville bastie par les Seigneurs de la maison d'Arbore qui en prindrẽt apres le surnom, & qui en ont esté maistres desia durãt quelques siecles. Durãt les guerres qui furent entre l'Empereur Federic & les Papes, ces Seigneurs se retirerẽt de la subiection de l'Empire, & vescurẽt en ceste sorte, iusqu'à ce que craignant l'ãbition & la puissance des Ducs de Milan ils se ietterẽt entre les bras d'Amé I. Duc de Sauoye. Delà le Po on descouure Bra, qui est de 700. feux & dauãtage, Caramagne, Someriue, Cerisoles renõmee par la deffaite du Marquis de Gast sous la cõduite du Duc d'Anguien. Puis on void Villastellõ, Poerin, Villenenfue forte place, Canuelle Cortemil le diuisee en deux parties par la Bormie. On void apres vn nõbre infiny de chasteaux appartenans à la Cõté d'Ast, & plus au dessus Coconas Cõté qui est la domination de la maison de Sauoye depuis quelques annees par le moyẽ du Duc Charles.

VIII. La Comté de Nizze a 22. lieux de long, & onze de large, entre le Var, au delà duquel toutesfois il y a quelques lieux qui en sont, & le Dauphiné, le Piedmont & la riuiere de Gennes. Ceste Comté est diuisee en quatre Vicairies dont les villes capitales sont Nizze, le Poget, Barcelonnette & Sospelle, à quoy l'on peut adiouster Sainct Estienne auec sa vallee, veu encor qu'elle ne porte pas le nom de Vicairie, toutesfois elle est gouuernee à part: & en ces

Vicaire on compte plus de trente places fermees de murailles, outre plusieurs autres qui ne le sont pas. La plus renommee de ces places, c'est Ville-franche, pour la commodité de son port, nommé par les anciens, Port d'Hercule Monæce. On void apres Ese, & plus auant Zobie, où nasquit l'Empereur Pertinaux, & où l'on void encores auiourd'huy les trophees de l'Empereur Auguste. Les autres places plus remarquables de ceste Comté sont Comtes, Peillie, Saourge, qui a vn fort chasteau, la Brique qui a enuiron quatre ou cinq cens feux, Lantusque assez bonne place, & capitale d'vne vallee, de mesme que S. Dalmace de la plaine: Boglie capitale d'vne riche Comté, Poget confine auec la Prouence, Barcelonette partie du Cardinal Hugues, capitale d'vne vallee, & lieu de bon trafic: Sospelle est vn beau lieu, bien basty, & entr'autres choses il y a vne fontaine d'eau delicate, que l'on y a conduite des montagnes voisines. Mais pour dire particulierement quelque chose de Nizze elle est belle, forte & bien peuplee; elle a ses maisons de cinq, & de six estages, ses ruës fort droites, principalement celle qui va du pied de la montagne à la porte de S. Aloy. La Comté de Tende est conioint e à celle de Nizze, & ceste Comté s'estend iusques aux confins de Cune. On peut passer par quatre lieux du Piedmont en la Comté de Nizze, par la montagne de Corre, qui meine à Tende, par celle de Fenestre qui conduit à S. Martin, par celle d'Arnouue sur Vaudere, & par l'argenterie qui va à Barcelonette.

QVALITE'.

LA Sauoye a grande quantité de bleds en ses vallees, & force pasturages aux montagnes, & en quelques lieux de fort bons vins, comme à Montmelian, & à Mortene. Il y a aussi quelques lacs qui abondent en poisson: mais les plus renommez de ceux de Nicy, du Bourget, & de Geneue. Elle contient beaucoup de grandes montagnes, tellement que celuy qui marche par ce pays descouure tousiours de nouuelles choses, pource que tantost il se void que les passages s'eslargissent, & tantost que les montagnes se restreissent, & que maintenant elles se haussent, puis elles se baissent, maintenant elles s'aduancent, maintenant elles se retirent, tantost elles se conduisent en vne plaine, tantost elles s'enferment dans vn vallon. Elle n'a rien de particulier, n'y de remarquable. L'air y est assez sain: mais il y a quelques eaux qui font enfler la gorge à ceux qui en boiuent & l'on appelle ceste enfleurence pays le Goytre, qui veut dire le gosier, ou gros gosier. 1x.

Quand au Piedmont il est arrousé du Po, du Tanare, de la Stoure, de la Dore, & d'enuiron 28. autres riuieres grandes ou petites, & de diuers canaux dont il y en a 8. au seul territoire de Cune. On tient communément qu'il n'y a endroit d'Italie plus agreable, plus abōdante en grains, vins, fruicts, chairs sauuages, & autres; fromages, chastaignes, chanvres, lin, & mineraux. Le pays d'autour d'Ast est arrousé de riuieres, ombrages de bois, releué d'agreables collines, a de belles campagnes, & produit force fruicts qui sont bons en perfection, & particulierement des melons qui sont de plus excellens qu'on mange. On mange à Versel le pain le plus blanc, & les plus gras chapons que l'on puisse voir. Pline fait mention de quelques mines d'or du pays d'autour de Versel, dont on void encores quelques marques vers Ponderan. Prés de Lamporeggio il y a grande quantité de chanvre. Le val d'Oste dure plus de

deux iournees, & est toute chargee de bled à main gauche, & à main droicte de vignes qui portent des vins excellents, dont les meilleurs sont ceux de Calogne. On void esleuer à vn quart de mille de Turin sur la riuiere du Po vne montagne qui se hausse & s'abbaisse, s'aduance, & se retire de telle sorte en diuers endroits si à propos, qu'elle a par tout des eaux qui l'arrosent: elle porte des foins, des fruicts de toutes sortes, & sur tout de fort bons vins. Le terroir d'autour de Mondeui est de grande estenduë. Il y a des vins excellens sur le costau, quantité de grain sur la plaine, & vne infinité de chastaignes sur la montagne. On y a descouuert de belles carrieres de marbre, & entr'autres d'vn certain marbre blanc auec de petites vaines qui semblent de metail. Le pays d'autour de Fossan abonde en froment, dont la recolte monte à enuiron 50. mille charges l'annee: & pource qu'il est arrosé de gros canaux d'eau, il abonde encore en bons pasturages, & par consequent en chair. Le Marquisat de Sallusses a vn air fort temperé, à raison dequoy l'on y garde dãs les vergers presque tous les fruicts de la riuiere de Gennes. Doglian porte de fort bons vins, de mesme que Pagny & autour de Pignerol il y a vn si beau vignoble, que quiconque le void, peut estimer que ce pays a dequoy fournir du vin aux autres. Pres de Cune il y a tãt de canaux d'eau, que tout son terroir en est rendu fertile au possible, cõbien qu'il soit leger, & pierreux de sa nature. Il abonde en chastaigners, parmy lesquels on seme le froment si bien que les habitans recueillent d'vn mesme lieu deux soustiens de la vie: & ce pays ne manque aussi de vignobles, & de prairies. Le pays d'autour de Suse produit grande quantité de vins. Auillan a son terroir distingué de collines, de vallees, de plaines, & de deux petits lacs. Riuoli se peut vanter d'auoir vn bon air, & vn terroir agreable, Montcalier est renommé pour l'excellence de ses vins, comme aussi Reuillasq qui est aupres, & les lieux de Gas, de sainct Mor, & sainct Raphaël, Bené iouyt d'vn air extrémement sain & temperé. Les terroirs de Vignon, Pancalier & Ville-franche, sont gras au possible. Le Marquisat de Cheue abonde en chastaignes, & en bestail, & l'on y fait en quelques lieux recolte de grande quantité de vins, principalement a Prier où ils sont tres-bons. Les valles du Marte, & d'Oueille sont si bien cultiuees, qu'elles semblent par tout des jardins, & il y a tant de fruicts, & particulierement il y a de si bonnes huyles, que l'on n'en sçauroit bien exprimer la bonté, & la quantité en est si grande que le Piedmont se passe par le moyen de ce pays des huyles estrangeres. On trouue des vins excellens à Gatinare.

Pour le regard de la Comté de Nizze, combien que le pais soit pour la plus grande partie aspre & montueux, toutesfois il est si bien cultiué, qu'aucune de ses parties n'a besoin de ses voisins, fors que Nizze, qui manque de fromẽt. Il court par les mõtagnes de ce pays enuiron 12. riuieres qui sont abondãtes en truites. Le pays d'autour de Cõtes rapporte force huyles & grande quantité de chastaignes. Celuy d'aupres de Peille abõde en vin, en grain, & huyle, qui est fort renommee par sa bonté. Saourge a les mesmes qualitez. La Brique porte grande quantité de vin blancs, de grains, & de miel excellent. On y trouue aussi vn grand nombre de perdrix, & de faisans. On y recueille aussi force manne, du terebinte, de l'agaric, & des simples fort exquis. Il court par sa vallee vne riuiere nommee Leuence, qui sort d'vne fontaine, qui en peu de tẽps grossit, diminuë, puis deffaut entierement. Le terroir d'autour de Boglie porte force grains, & legumes, mais il manque de vin & d'huyle: mais au-

cour de Solpelle il y a des vins, des grains, des oliues, du bestail, & des chastagnes. Mais Nizze qui abonde en autres choses, n'a du grain ny des chairs pour la moitié le l'annee, à raison dequoy elle se pouruoit du froment de Prouence, & des chairs du Piedmont.

MOEVRS.

Combien qu'il semble que les Sauoyarts se doiuent sentir des mœurs des Dauphinois ou de ceux du Piedmōt leurs voisins, & que celles des habitans de Piedmont doiuent estre reseruees lors que nous descrirons en general les mœurs d'Italie, toutesfois il ne sera mal à propos de dire quelque chose des vns & des autres. Les Sauoyarts ont la niaiserie si naturelle, qu'encore qu'ils la perdēt par la frequentatiō des autres natiōs toutesfois ils la retiennent en leur langage, & en l'apparēce, il y a telle difference entre les Dauphinois & les Sauoyarts, qu'on les peut distinguer aisement du 1. abord. La plus grande part du menu peuple croit que le Duc de Sauoye est le 1. Prince du monde, & il n'y a rien de plus lourd, ou plus mal aduenant en toute chose, & leur niaiserie estoit extréme auāt les dernieres guerres: mais certainemēt les gētils-hommes y sont d'agreable conuersation, ciuilisez presque à l'esgal de leurs voisins, & affectionnez à toute sorte de vertu & de gentillesse. Tellemēt qu'on void ordinairement dans Chābery vne aussi bonne compagnie, & aussi polie, qu'on en sçauroit trouuer en plusieurs villes de Frāce qu'on estime bōnes. Le peuple n'y est guere guerrier, & peu de gens d'autre nation sont capables d'en faire fuyr vn grand nōbre. Et quand aux gentils-hōmes, ils ne manquent de courage, mais ils ont faute d'adresse pour le combat de cheual. XX.

Les Piedmontois sont bōs pour la guerre, & pour les lettres, ouuerts, ronds & francs, assez ciuils, & courtois à l'endroit des estrangers. Ceux de Versel font profession de Noblesse, & de grandeur, & desirent se faire estimer à leurs voisins. Les habitans de Turin ont peu de paroles, sont altiers, & promps à la main, & font profession de la Noblesse. On void encore regner parmy eux les factions des Guelfes, & des Gibellins, qui sont esteintes en tout le reste de la Prouince. Ceux de la Biele sont despit subtil, practiquans, & ardans, & attentifs à leurs affaires, & ne se laissent tromper aysément aux contracts qu'ils passent. Quiers a des habitans fort industrieux, & ceux de Cune le sont aussi, & de plus fort courageux, comme ils ont fait paroistre en trois grands sieges. Bené a des habitans fort propres aux lettres, & aux armes. Bargé est renommee pour le grand nombre des moulins, & des boutiques, où il se fait grande quantité d'armes, dont les habitans se sçauent seruir des mieux aux occasions. Le peuple de Nize est fin, & rusé, ciuil, & poly, & esgalement propre au trafic, & au maniement des armes. Au reste pour le general, il y a beaucoup de bons soldats parmy le peuple, & peu qui s'addonnent aux arts mecaniques, qu'ils estiment peu, se contentans de la vie, & du vestement, & imitans en cela les Nobles, sans exercer la marchandise, nonobstant la cōmodité que le Po leur offre pour trafiquer auec ceux de l'Estat de Milā, & mesme auec les Venitiens, mais ils ne s'en soucient guere, & permettent que les estrangers acquierent de grandes richesses auec leurs toiles, chanvres, laines, & soyes. Si bien qu'on peut dire que tout ce que les marchands gagnent, ils le reçoiuent en don des Piedmontois, qui pourroient gagner cela s'ils vouloient Mais ils n'ont autre chose en recommandation que de bien viure, & faire bonne chere,

& les artisans mechaniques mesme ont accoustumé mesme de se traiter bien: de sorte qu'ils consument en bonne chere tout ce qu'ils gaignent. Le Duc est assez fasché de ce qu'ils sont si nonchalans, & leur offre le moyen d'exercer la marchandise, & de faire quelque gain, faisant faire des canaux & vsant de toute sortes d'artifices pour les esueiller. Les Piedmontois ont faute d'industrie, mais ils recompensent ce deffaut par leur obeyssance enuers leur Prince, & leur façon de viure est assez simple, & sans reproche : car ils sont si doux & si debonnaires, en partie par vn instinct naturel, & partie aussi de crainte de la iustice, qu'ils viuent en bonne amitié, & l'on void parmy eux fort peu de meurtres.

RICHESSES.

XII. LA Sauoye ne tire guere, ou point d'argent des contrees estrangeres : mais le Piedmont a force commoditez qui fournit aux autres, tellement qu'il luy en peut venir beaucoup d'argent toutes les annees. On a veu combien ce pays estoit abondant en toutes choses aux guerres qui ont esté entre la France, & l'Espagne, veu que les armees s'y arresterent l'espace de 23. ans, auec de grosses garnisons d'vne part & d'autre, sans qu'il y eust iamais necessité de viures, & l'on a cogneu sa richesse en ce que le Piedmont a contribué au Duc de Sauoye durant ces dernieres guerres de France, au gros desquelles Monsieur de Lesdiguieres alla porter la guerre dans le Piedmont, il contribua, dis-ie, en peu d'annees vnze millions d'escus d'extraordinaire, outre le logement des gens de guerre. Il enuoye dehors des grains, du bestail, force chanvre, grande quantité de ris, des fromages, des vins, du papier, des futaines, & des soyes creuës. Il contient enuiron 50. Comtez, & enuiron quinze Marquisats, & vn grand nombre d'autres Seigneuries, qui ne cedent rien aux premieres, outre vingt riches Abbayes, & force autre bons benefices. Il n'y a pas des personnes excessiuement riches, pource que les biens sont distribuez en telle sorte que chacun presque y a quelque part, toutesfois il ne manque de Seigneurs de quatre, de six, de huict, douze, & quinze mille escus de rente. Ce qui monstre encore sa richesse, c'est que le pays est tellement habité par tout, que ce fut assez à propos qu'vn Cheualier Piedmontois, aussi qu'vn Gentil-homme Venerien luy demandoit que c'estoit que le Piedmont, respondit que c'estoit vne ville qui auoit 3. cens milles de tour. Il y a en la vallee d'Oste des mines d'or & d'argent. Ceux de Salusses font traffic de fer, & de bestail auec ceux de Prouence, & il se trouue en ce Marquisat de fort riches marchands. On porte aussi dehors les draps de Pignerol, qui sont assez bons. Ceux de Parge, & de Iauenne font grand trafic des armes qu'ils font, & ceux de Iauanne tirent encor assez d'argent de leurs cuirs, & toiles. On fait aussi à Moz force draps, que l'on porte vendre aux contrees estrangeres. La Comté de Nizze enuoye dehors des huyles, des vins, des fruicts de toutes sortes, des legumes, des toiles, quantité de filets que l'on vend aux Catalans, du papier, de gros draps de plusieurs sortes, du poisson salé, vn peu de miel excellent, du bois de sapin pour les antenes, & les arbres des galeres, & des nauires, qu'on conduit par le val iusques à la mer, & on les vend aux Geneuois quelquesfois cent escus la piece. Et pour abreger, ce pays se sert tellement du traffic, qu'entre Gennes & Marseille il n'y a ville plus marchande, ny qui ait plus d'argent ; & elle est comme le magazin, & l'entrepost des draps de laine qui viennent du Languedoc, & de

ceux de soye qu'on apporte de Gennes. Mais à vray dire le pays est naturellement pauure, & quelquesfois on n'y trouue pas toutes ses commoditez pour de l'argent : si bien que quand la Cour du Duc de Sauoye s'y tient seulement deux mois, cela seul suffit pour la mettre en necessité : mais pource que les hommes de ce pays ont vne grande vauicité d'esprit, ils acquerent par le trafic de grandes richesses. On a voulu iadis calculer le reuenu du Duc de Sauoye, lequel on comptoit en ceste sorte: XIII.

La Gabelle du sel, 50000. escus.

La Dace de Suse, 24000. escus.

La Traite Foraine, 18000. escus.

Les autres Gabelles y cõprenant la Dace de Ville-franche, 25000. escus.

L'ordinaire ancien auec le Bailliage, 70000. escus.

Les taxes ordinaires en Piedmont auec le changement des sels de là les monts, reduit à Dace ordinaire perpetuelle 263. mille escus.

Considerons des biens, condamnations, augmentations de Daces, compositions des mains mortes, qui sont hommes qui ne peuuent disposer de leurs biens si ce n'est en accordant de donner tant au Prince à sa volonté; le tribut des Iuifs, & autres choses semblables, cinquante mille escus.

Somme quils ne donnoient au Duc de Sauoye que cinq cens mille escus toutes les annees. Mais l'on void assez par les vnze milliõs d'extraordinaire, qu'il à tiré du seul pays de Piedmont en bien peu d'annees, & par les sommes qu'il tire de la Sauoye, que son reuenu est de plus d'vn million d'or par an, & que c'est vn Prince qui ne manquera d'argent lors qu'il en voudra auoir vne bonne somme de ses sujects, mesme sans qu'ils s'en sentent guere foulez.

FORCES.

IL y a en Sauoye quelques places fortes, dont la principale est Montmelian, dont le Chasteau a tousiours esté tenu pour imprenable, iusques à ce que les dernieres annees Henry le Grand Roy de France le prit. Il estoit commandé d'vn petit haut d'où l'on voyoit à plein ceux qui estoient dans la place. Si bien que le Gouuerneur fut tout estonné lors qu'il se vid salué le mation à coups de canon de ce lieu où l'on voyoit conduit l'artillerie en grande diligence. On dit que le Duc de Sauoye a fait escarper ce commandement, & que ce Chasteau n'est commandé d'aucun endroict. Il est extrémement fort & important, pour estre prés de la frontiere. Il y a encores les places de Constans, de Charbonnieres, & de l'Annonciade prés de Romilly : mais tous ces forts sont bien peu de chose. Celuy de saincte Catherine estoit bon, mais il fut abbatu l'année 1600. XIV.

Quant au Piedmont, il y a à Thurin vne citadelle Pentagone, ou à cinq angles, ou bastions, qui est si belle, & si grande que l'on n'en pourroit, peut-estre trouuer vne esgale. Et laissant à part le grand nombre des instrumens de guerre qui y sont, il me sẽble à propos de dire vne chose notable qui s'y trouue; c'est vn puits qui est au milieu, où il peut aller boire cinq cens, voire mille cheuaux, & dauantage, sans empescher l'vn l'autre en montant, ny en descendant. Le Duc tient ordinairement pour la garde de ceste citadelle, trois cens soldats, voire plus, bien payez. Outre ceste garnison il tient à Canas, cinquante soldats, à Cune cent, à Ville-neufue quarante, & en plusieurs autres lieux, qui ne sont immediatement frontieres, comme à Quiets, Fossan, Ben-

tis, Ville-franche de Piedmont, & Suerne en la vallee d'Angrogne. Il tient aussi quelques soldats à Cahors, & à Suse, d'autant que la puissance de ses voisins le requiert ainsi. Iures, ou Lamporreggio a vn chasteau flanqué de quatre bonnes tours, & en l'vne des meilleures assiettes que l'on puisse desirer. La vallee d'Oste est si forte, à cause de ses entrees qui sont estroites, & des passages qui sont mal-aisez, & pour le peuple qui s'y trouue, que quelques estrangers s'estant rendus maistres de tout le pays voisin, n'eurent iamais le courage de l'attaquer. Salusse a vn assez bon Chasteau, mais Carmagnole est vne place presque imprenable, & où il y a force canons, & grande quantité de munitions de guerre, & de viures. Pignerol a vn Chasteau d'importance, qui domine toute les vallees voisines. Auillane a vn chasteau, qui a iadis sous le Duc Charles soustenu vne assez longue batterie. Briqueras est en vne des fortes assiettes que l'on puisse desirer, mais il n'est fortifié comme il seroit necessaire. Cental est assez bien fortifié: & Ciuas est vne place que l'on met entre les meilleures. Il y a aussi des garnisons à Baid, & à Monquit, deux places moyennement bonnes.

Pour le regard de la Côté de Nisse, son aspreté est cause qu'il y a beaucoup de lieux extrémement forts, & plusieurs passages si estroits, que dix hommes peuuent faire teste à dix-mille, comme est celuy qu'on nomme le pas de la Pucelle. On a adiousté là à forteresse naturelle celle de quelque chasteaux qu'ō peut tenir pour imprenables à cause des lieux où ils sōt, entre lesquels est celuy de Saourge. Le Poget qui est sur la frontiere de Prouence, est vne assez bonne place, où le Duc de Sauoye tient vne garnison. Ville-franche est assise en bas, & n'est guere grande, mais sa forteresse peut estre bien nommee imprenable, à cause qu'elle est toute en vn roc escarpé, & que tout ce qui est requis en vne fortification, y est soigneusement obserué, il y a ordinairement du moins cent soldats estrangers. Pour la ville de Nisse l'on peut dire que ce n'est pas vn fort, mais vn assemblage de forteresse. Premierement la ville est close d'vne bonne & forte muraille, flanquee de bons bastions. Il y a en Caualier vne mōtagne qui peut auoir de tour enuiron vn tiers de mille, auec des bords droits, & qui vont en precipice: & c'estoit là qu'estoit anciennement la plus noble partie de la ville, auec l'Eglise Cathedrale, la demeure de l'Euesque, vn Monastere de Vierges, & vn peu de forteresse, que l'on nomme auiourd'huy le Donjon. Or on dit que Charles de Bourbon passant d'Italie en Espagne, ayant consideré quelque temps ce lieu, tint ce langage à ceux qui estoient prés de luy: Voila vne assiette, dont l'on ne cognoist pas l'importance. Le patrō de la Galere sur laquelle il estoit, qui estoit habitāt de Nisse, remarqua ces mots, & les fit entendre au Duc Charles, qui apres auoir consideré le fait, & regardé l'assiette plus soigneusement, ordonna qu'on la fortifiast, & la mit dans peu d'annees en tel estat, qu'elle soustint 1543. les assauts de Barberousse qui se presenta deuant auec presque deux cens voiles, & la battit furieusement. Que si ce fort ne pût estre pris alors qu'il n'estoit pas acheué, que sera-ce à present qu'on l'a tellement fortifié, qu'apres qu'on aura bien balancé sa forteresse naturelle, & celle de la main qui a esté adioustee, & outre ce la contree où elle est assise, entre l'Italie & la France, à six vingts milles de Geneues, & à cent trente de Marseille, on iugera à bon droict que c'est plustost la premiere, que la seconde place d'Italie, & comme son bouleuerd. Entre autres choses il y a vn puits, que Muce de Iustinopoli, qui

demeura quelque temps à Nizze, auoit accoustumé de nommer le miracle du monde. On le fit par le moyen que ie deduiray. Ainsi qu'on iugeoit qu'il ne manquoit autre chose à vne forteresse de si grande importance, qu'vne eau qui ne deffaillist iamais; vn Ingenieur Allemand promit au Duc Charles qu'il la trouueroit. Cestui-cy ayant veu au pied de la montagne il sortit de l'eau de plusieurs costez, & particulierement vne fontaine qui se va rendre là dessous dans la mer, estima qu'en creusant profondement le rocher on pourroit arriuer à ses sources. Et se mettant en besogne auec ceste opinion, il y trauailla durant quelques mois: estant descendu assez bas, & ne trouuant l'eau, il s'enfuit à Venise, desesperé de son entreprise. Ce que le Duc Charles ayant sceu, le rappella à Nizze, & le poussa à continuer son dessein, qui fut accompagné d'vn heureux succez.

Au plus haut endroit de la forteresse, on void le Donjon, separé du reste par vne muraille; & par toute la place il y a deux lieux releuez, qui peuuent estre fortifiez en telle sorte, que tout le lieu peut estre deffendu de pas en pas. A la fortification du Duc Charles, le Duc Philibert Emmanuel adiousta celle qu'on nomme Citadelle, auec laquelle il embrassa le lieu, où les Turcs campez dresserent leur batterie. Le Duc de Sauoye tient en ceste place vne garnison ordinaire de quatre cens soldats, & vn nombre suffisant de canonnieres de grande experience.

Entre Nizze & Ville-franche on voit la forteresse de sainct Alban, qui est presque également distante de l'vne, & de l'autre de ces deux villes. Et pource que les places ne seruent de rien dans vn pays, s'il n'est garny de bons hommes, le Duc de Sauoye entretient ordinairement vn assez bon nombre de soldats en Sauoye & en Piedmond, mais principalement il a les habitans de Piedmont qui sont pour la plus grande partie nez à la guerre.

Quant à ce qu'il peut redouter, ou dequoy il se peut asseurer, il me semble qu'il est à propos d'en dire quelque chose. Premierement il ne peut craindre selon l'apparence du costé de Milan, à cause de l'alliance estroite qui est entre luy & le Roy d'Espagne. Et combien que le Roy voye assez que son Altesse ne l'affectionne pas tant que de coustume, pour quelques raisons, qu'il vaut mieux taire qu'exprimer, & que ce refroidissemẽt est cause qu'il a mis les garnisons Espagnoles hors de ces places, & mesme qu'il ne veut, comme on tient receuoir plus de pẽsiõ d'Espagne, toutesfois on ne se doit pas persuader que son beau frere voulust du tout rompre auec luy, principalement pource qu'vne des raisons apparẽtes de ce changemẽt, est qu'on ne luy tient pas la parole qu'on luy dõna en le mariant auec l'Infante d'Espagne, qui estoit qu'õ luy remettroit l'Estat de Milan. Et ce qui arrestera tousiours le Roy d'Espage, ce sera la consideratiõ du passage de ses gens de guerre, au cas qu'il y eust encore guerre au Pays-bas, veu que s'il estoit mal auec le Duc, il luy seroit du tout impossible de leur trouuer passage. Il est lié d'amitié auec les Princes d'Allemagne, pour le iugemẽt qu'il fait qu'elle luy peut estre vtile, & principalemẽt il est bien auec les Princes de Saxe, à cause qu'il est descendu de leur maison. Il a aussi bonne intelligence auec les Suisses, & principalement auec les Cantons Catholiques, à cause de la traitte des grains qu'il leur permet & qui leur est necessaire. Ceste bonne intelligence auec les Suisses sera tousiours vn grand appuy au Duc, comme nous pouuons iuger par les choses passees. pource que tandis que Charles son grand pere eut alliance auec les Suisses, il

demeura paisible en son Estat. Mais lors qu'il leur rompuë en ne leur payant pensions promises, & par consequent en se souciant fort peu de leur amitié, à l'arriuee du Roy François il perdit soudainement l'Estat de Sauoye, qui non seulement ne fut deffenduë par eux, mais encore fut prise pour la plus grande partie par les mesmes, qui disoiẽt qu'ils se vouloiẽt payer des vieilles debtes.

Ils pourront craindre du costé des alliez des Geneuois, dont il est ennemy ouuert & declaré : mais ils ne se veulent mettre si legerement en campagne contre ce Duc, comme on a peu voir aux efforts qu'il a faits contre Geneue. Et quant à ceste ville, elle est trop foible pour assaillir, & ce sera bien assez si elle peut se deffendre, & se garantir d'estre prise.

Quant au Duc de Mantouë, le mariage des enfans de ces deux Ducs, les tiendra desormais, comme on peut iuger, en bonne intelligence, nonobstant l'ancien debat du Marquisat de Montferrat, qui a cessé par ce mariage.

Pour le regard du Roy de France, depuis l'eschange du Marquisat de Saluces à la Bresse & autres terres voisines, il ne se parle que d'amitié entre le Roy & son Altesse, principalement depuis que le Duc s'est desgousté des Espagnols, & mesme on entend de iour en iour vn suiect de plus estroicte amitié entre ces deux Princes.

Les pretentions du Duc de Sauoye.

XV. POurce qu'il pourroit estre quelquesfois vtile de sçauoir les droicts que le Duc de Sauoye a sur les autres Estats, i'ay troué fort à propos de les declarer en peu de paroles.

Premierement, il a des pretentions sur Geneue pour plusieurs bonnes raisons depuis que les Geneuois se retirerent de l'obeyssance de ce Duc l'an 1535. comme chacun sçait assez.

La premiere de ces raisons est, qu'il se trouue des declarations des Empereurs ausquelles il est specifié, qu'encores que les Euesques de Geneue fussent Seigneurs temporels, & spirituels, & se nommassent Prince de l'Empire, ils deuoient toutesfois recognoistre pour superieur le Duc de Sauoye & ses successeurs, & leur iurer fidelité, comme on trouue aux actes faicts par lesdicts Euesques, iusques à l'an 1530. auquel temps on battoit encore à Geneue la monnoye auec les noms & figures des Ducs de Sauoye.

D'auantage on obserua tousiours iusqu'à ce temps, que les Ducs de Sauoye pouuoient donner grace de tous crimes, tant fust-il enorme, comme bon leur sembloit ; & les Euesques, ny les communautez ne pouuoient sur les cas qui venoient à leur cognoissance, prononcer ny faire executer la sentence, sans l'auoir auparauant monstree aux Magistrats commis par le Duc, afin qu'ils vissent si elle estoit iuste, & s'il la failloit publier, ou faire grace à celuy qui estoit accusé de quelque crime.

Ceux de Geneue auoient fait Ligue en l'an 1519. auec ceux de Fribourg, & le Duc contredisant à celà, ils eurent des Iuges arbitraires, qui dõnerent sentence à sa faueur, par laquelle il estoit porté que la Ligue estoit nulle sans son consentemẽt, & tous les autres Cantons firent aussi leur declaration contre Fribourg, qui vouloit soustenir ceste Ligue, qui fut deffaite par ce moyen.

Mais pour n'apporter plusieurs autres choses qui seruẽt à l'esclaircissemẽt de ce droict, il suffiroit de dire que le Duc Charles grãd-pere de cestuy-cy alla souuẽt à Geneue auec Madame Beatrix sa femme, & toutes les fois qu'il y al-

loit, on luy presentoit les clefs de la ville, & l'on luy faisoit plusieurs autres demonstrations qu'on a accoustumé de faire aux Princes souuerains.

Il pretend le Marquisat de Montferrat pour 3. raisons la premiere pource qu'il fut promis en dot en vn Duc de Sauoye, au cas que la ligne masculine des Paleologues, dont la maison est perduë, manquast : la seconde pource qu'on luy promit pour ce dot cent mille escus qui n'ont iamais esté payez, & la condition estoit au cas qu'on ne les payast en tel temps on luy donneroit le Montferrat : la troisiesme pource que le Marquis de Montferrat estant en guerre auec le Duc de Milan, qui luy prit son Marquisat : le Duc de Sauoye de ce temps là auec vne armee qu'il leua & entretint à ses despens, le remit en son Estat, à raison dequoy le Marquis pour recognoissance d'vne faueur si signalee se fit son perpetuel feudataire, prenant la possession dudit Duc de Sauoye, & luy iurant obeyssance.

Mais ainsi qu'on traittoit ce procez deuant l'Empereur Charles V. il rompit la condition qu'il portoit que les masles venant à manquer en la maison des Paleologues, le Marquisat deuoit venir à la maison de Sauoye, & n'eut aucun esgard aux autres deux causes de pretension, d'autant que la Duchesse de Mantouë estoit fille du dernier Marquis, disant que puis qu'elle estoit fille, elle deuoit aussi estre heritiere.

Il a encor pretention sur l'Achaïe, pource que Philippe de Sauoye fils de Thomas 3. espousa vne fille du Prince d'Achaïe nommé Iambe, & par le moyen de ce mariage fit la guerre au Despote de la Grece & à ses subiects, qui estans vaincus le laisserent apres maistre absolu en son pays, & il eut vn fils nommé Iambe qui fut Prince d'Achaïe, & cestui-cy eut Amedee pour son fils, qui succeda en troisiesme lieu, & mourut sans enfans masles eut pour successeur Louys son frere qui n'eut point d'enfans : & vne Royne de Sicile voulant succeder, pretendant que le fief qui estoit escheu ceda ses droits au grand Maistre de Rhodes, & le Turc vint apres qui s'en empara.

GOVVERNEMENT.

IL y a vn Gouuerneur en Sauoye qui fait ordinairement sa demeure à Chambery. Le Senat de Sauoye s'y tient aussi, qui sert à tout le pays deçà les monts, auec administration des choses ciuiles & criminelles, & des affaires d'Estat qui concernent la Sauoye. Toutesfois ils ne s'empeschent guere du dernier poinct, pource que le Duc le veut manier le plus souuent luy mesme : à raison dequoy les Senateurs ne cognoissent & ne deliberent que les choses que le Duc desire qu'ils sçachent. XVI.

Il y a encor en Piemont vn autre Senat semblable à celuy de Sauoye, qui iuge toutes les causes ciuiles & criminelles, & est continuellement fort occupé, pource que chaque place ou chasteau de cét Estat a vn Iuge qui est estably par le Duc ou par le Feudataire du lieu.

Il suffit de dire que la premiere cognoissance va à ce Iuge : la seconde au Senat, la troisiesme au Duc, qui la remet apres au Conseil d'Estat.

Le chef de ce Senat & celuy de Sauoye c'est le grand Chancelier qui sert deçà & delà les monts, & c'est sur luy que la plus grande partie du gouuernement est apuyee. Mesme s'il estoit plus actif on le pourroit nommer second Duc. Mais pource qu'il ne peut faire tant de choses, & le Duc se sert de plusieurs autres, c'est assauoir de Conseillers, de Maistres des Requestes, & d'hommes de robbe courte.

LES DVCS DE SAVOYE.

ILs sont descendus de la maison de Saxe, & principalement de l'estoc de l'Empereur Otton II. & ceste race a duré sous le tiltre de Comtes pres de 400. ans, iusqu'à ce qu'Amé fut creé Duc par l'Empereur Sigismond au Concile de Constance. Mais afin de prendre ceste maison en sa source, il faut sçauoir, que du temps que Raoul & Boson regnoient en Bourgongne & qu'Otton III. tenoit l'Empire, Berolde ou Berauld sortit de la maison de Saxe, & par consequent fort proche parent de l'Empereur, se trouua sans terre, au moins sans en auoir tant qu'il desiroit, il fut inuesty par l'Empereur des terres de Sauoye, & des vallees & parties du Piedmont: & les Roys de Bourgongne Boson & Raoul s'accorderent à ceste donation Imperiale, si bien que ce ne fut auec le trenchant de l'espee que Berold se fit Comte de Sauoye, comme quelques vns ont voulu dire.

Ce Berold eut pour successeur Humbert surnommé aux blanches mains, qui tint le pays de Sauoye l'an 1000. de nostre salut, & fut premier Comte de Maurienne. Cestui-cy espousa Adheleide fille vnique du Marquis de Suse, par le moyen de laquelle ce Marquisat vint à la maison de Sauoye.

De cét Humbert sortit Amé premier du nom Comte de Morienne, qui fut aussi le premier Comte de Sauoye, combien que d'autres attribuent cecy à Amé second. Cestui-cy espousa Ieanne de Bourgongne, de laquelle il eut deux enfans, c'est à sçauoir Humbert & Amé: & ce fut de son temps que Berangier Archidiacre d'Angers sema son heresie.

Humbert II. fut le successeur d'Amé premier, qui espousa Laurence fille du Comte de Venisse, & cestuy conquist le pays de la Tarantaise, puis alla faire le voyage de Terre saincte auec les autres Princes Chrestiens, qui se croiserent pour ceste conqueste. Adheleide fille de ce Comte fut mariee à Louys le Gros Roy de France, duquel mariage sortit Louys le Ieune: & de ce temps commença l'ordre des chartreux.

Amé II. succeda à Humbert second, & ayant assisté l'Empereur Henry 4. lors qu'il alloit prendre la couronne à Rome, fut pour recompense inuesty de la Comté de Sauoye, & son pays infeodé à l'Empire. Amé eut guerre contre le Cõte de Geneue, à cause qu'ayant promis d'espouser sa fille il n'en tint conte ains print à femme Guigõne fille du Cõte d'Albou. Amé voyagea encor en la Terre saincte, & mourut au Royaume de cypre l'an 1154. du tẽps de l'Empereur Federic Barberousse, & de Louys le Ieune Roy de France.

Humbert III. du nom son fils, & second Comte de Sauoye luy succeda & espousa Mahaut fille du Comte Tierry de Flandres, & depuis Anne fille du Comte Alemand & en 3. nopces Pernelle fille du Comte de Bourgongne, vefue du Duc d'Austriche, de laquelle il eut vn fils nommé Thomas: puis il fit le voyage de Ierusalem auec Philippe Auguste Roy de France l'an 1188.

Thomas demeura en fort bas aage, & fut nourry par le Cõte de Bourgongne son oncle maternel. Il espousa Beatrix fille de Guy Cõte de Geneue en despit de son pere, & le contraignit en fin de luy prester serment de fidelité, & de tenir en hõmage de la maisõ de Sauoye la cõté de Geneue. Ce Cõte Thomas fit le voyage cõtre les Albigeois qui s'estoiẽt soustraits de l'obeyssãce de l'Eglise.

De ce Comte Humbert sortirent plusieurs enfans, dont ie veux deduire les noms, afin de donner cognoissance des genealogies.

Premierement il eut de la susdite Amé Beatrix troisiesme du nom qui en premieres nopces espousa la fille du Dauphin de Viennois mais elle estãt morte sans enfans, il prit à femme Cecille fille du Comte Raymond de S. Gilles, Le 2. fils dudit Thomas fut Humbert, qui mourut en la guerre que le Grand Maistre de Prusse eut contre les infideles l'an 1235. Thomas fut le 3. des enfans du Comte Thomas lequel espousa Ieanne Comtesse de Flandres fille de Baudouin Empereur de Constantinople, comme dit l'Annaliste, de Sauoye. Mais les Chroniques Flamans ne parlent guere, non plus que ceux de France, de ce Thomas, ny de son mariage auec la fille de Flãdres, qu'apres la mort de Ferrant de Portugal, & de ce Thomas de sa premiere femme il ne sortit aucune lignee. Mais en 2. nopces estant marié à vne Dame de la maison de Fresco Geneuois il en eut Amé qui depuis fut Comte de Sauoye. Guillaume de Sauoye fut le 4. des enfans de Thomas Comte de Sauoye & suiuit l'Estat de l'Eglise à la suitte du Pape Innocent 4. & fut Euesque de Valence. Le 5. se nomma Amé qui estant ladre se retira en solitude. Pierre de Sauoye fut le 6. qui depuis commanda sur le pays de Sauoye, Boniface fut le 7. & suiuant l'Eglise, le Pape luy donna l'Archeuesché de Cantorbery en Angleterre. Le 8. fut Philippes, homme vaillant, qui fut aussi Comte de Sauoye. Ses filles furent Beatrix femme du Comte Riamond de Prouence: l'vne des filles de laquelle fut femme de Charles frere de Sainct Louys qui depuis fut Roy de Naples & de Sicile: & l'autre fut Marguerite mariee en Allemagne.

A Amé III. succeda Boniface qui estant plus hardy que sage, & donnant bataille au Marquis de Montferrat y fut vaincu & pris mourant prisonnier de regret & sans enfans, comme n'ayant point esté marié. Pierre frere du deffunct Boniface succeda en l'Estat, quoy qu'il y eut vne fille d'Amé 3. nommee Constance: mais en Sauoye les filles sont forcloses de l'heritage, cestuicy conquit le pays de Val, d'Oste & de Chablais.

Pierre estat mort sans enfans, Philippes de Sauoye son frere vint à la succession. Il estoit auparauant d'Eglise, & auoit de grands benefices: mais quittant tout cela il espousa Alix Comtesse Palatine de Bourgongne: & depuis fut possesseur des Estats de son frere, mais il n'en iouyt longuement, car il mourut hydropique, sans aucun hoirs de son corps.

Il eut pour successeur Amé 4. sõ nepueu & fils de Thomas qui s'estoit marié à la niepce du Pape Innocent 4. cestui-cy fut surnõmé le Grand, à cause de sa vaillãce & de sa belle taille. Il espousa Dame Sibille Cõtesse de Basgé, & Dame de Bresse, & par ce mariage ces deux pieces furent vnies à la maison de Sauoye. Il eut guerre contre le Dauphin de Viennois, & le Cõte de Geneue son ancien ennemy, & fut esleu Prince de l'Empire par l'Empereur Hẽry de Luxẽbourg, puis mourut l'an de grace 323. estant allé à Auignon visiter le Pape.

Edoüard fils aisné du Cõte Amé succeda à son pere, fut plus liberal que de raison, & par consequent foula excessiuement son peuple. Il espousa la fille du Duc de Bourgõgne, de laquelle il eut vne fille nõmee Marguerite qu'il maria à Ieañ de Bretagne fils d'Artus, Cõte de Richemõt & mourut sans hoirs masle.

Amé son frere cinquiesme du nom luy succeda, priuant sa niepce de l'heritage, suiuant l'ancienne loy & coustume de Sauoye. Il espousa Yolant fille du Marquis de Montferrat sorty de la race des Paleogues, & en eut vn fils nommé Amé comme luy, & vne fille mariee à Galeas Comte des Vertus & depuis Duc de Milan. Il eut aussi vn autre fils, mais il deceda bien ieune.

Aimé 6. son fils luy succeda, à cause de son enfance fut mis en tutelle sous la charge de Messire Guillaume de la Baume. Ce Comte pour auoir espousé l'honneur d'vn tournoy fait vn premier iour de May fut surnommé le Cheualier verd. Amé espousa Madame Bonne sœur de Louys Duc de Bourbon. Ce mesme Comte institua le premier ordre de l'Annonciade, qui a pour marque vne image nostre Dame auec vn Ange qui la saluë. Il fit apres le voyage de Grece pour secourir son cousin l'Empereur Alexis. Auant sa mort il fit que son fils Amé espousa la fille du Duc de Berry, puis il fit le voyage de Naples auec le Duc d'Anjou, & y mourut chargé d'ans, & renommé pour ses vertus & son courage l'an 1383.

Amé 7. succeda à son pere & cestuy-cy.

Amé 8. qui fut creé Duc de Sauoye par l'Empereur Sigismond au Concile de Constance, puis remit tous ses Estats à son fils, & depuis fut Pape. Outre son fils Louys il eut aussi vne fille nommee Marie, qui fut mariee au Prince de Milan de la race des Vicomtes : mais pource qu'elle auoit vne Apostume gangreneuse en la cuisse, iamais son mary ne s'accointa d'elle, & par ce moyen n'en eut aucun hoirs, & dés qu'il fut mort elle se rendit religieuse en vn Monastere qu'elle auoit fait baltir, imitant en cela la deuotion du Duc Amé son pere.

Louys fils d'Amé premier Duc luy succeda, & espousa Anne fille de Iean Roy de Cypre, de laquelle il eut 7. fils & quelques filles. L'aisné de ses fils se nommé Amé IX. de ce nom qui fut affligé du mal caduc lequel il endura auec vne grande patience. Le frere de ce Duc nommé Louys espousa Charlote fille vnique de Iean Roy de Cypre, mais il ne peut iouyr du Royaume à cause de l'empeschement que luy donna Iacques bastard supporté du Soudan d'Egypte. Au reste Amé espousa Yolant fille de Charles 7. Roy de France, & en eut quatre fils, & autant de filles.

Philibert fils d'Ame 9. luy succeda, mais il mourut aussi tost sans hoirs.

Charles son frere vint à succeder à ses Estats, & espousa blanche Marquise de Montferrat, de laquelle il eut Iean Charles qui fut aussi nommé Amé, & mourut ieune, laissant pour successeur.

Philebert son oncle, qui espousa Marguerite fille du Duc de Bourbon.

A cestui-cy succeda Philibert II. gendre de l'Empereur Maximilian, qui ne vescut guere long temps, & eut pour successeur.

Charles son frere de mere qui espousa sa fille d'Emanuel Roy de Portugal, sœur de sa femme de l'Empereur Charles V. & de ce mariage sortit Charles qui mourut bien ieune en Espagne, & Philibert qui du viuant de son pere fut reçeu pour Prince de Piedmont.

Philibert Emanuel succeda à Charles III. fut chassé de ses Estats par le Roy François, puis remis par le moyen du mariage qui fut fait entre luy & Marguerite fille du Roy François premier.

Il a eu pour successeur Charles Emanuez Duc de Sauoye, qui vit à present & qui a eu plusieurs enfans de Catherine filles de Philippes II. Roy d'Espagne.

DE

DE L'ESTAT DE L'EGLISE.

SOMMAIRE.

1. GRandeur & estenduë de l'Estat du Pape : ses pays & principales villes. Et de la seigneurie directe qu'il a ou pretend sur plusieurs Royaumes. 2. Description de la ville de Rome, siege ordinaire des Papes ; & de ses Antiquitez. En premier lieu, du Pont sainct Ange 3. De l'Isle Tiberine. Des Pyramides, Colonnes d'enorme hauteur, Thermes & Estuues Antoniennes & autres, Sepulture des Empereurs, Theatres, Arcs, Temples, Portiques. 4. Enceinte de l'ancienne Rome de cinquante milles : à present de seize milles. 5. Des portes de Rome diuisées iadis en quatorze regions, auiourd'huy en treize, & quels sont les noms d'icelles Regions, tant anciennes que modernes. 6. Ses Voyes & les Montagnes qu'elle comprend dans son enceinte. 7. Prise & pillee sept fois par quelles Nations. 8. Description particuliere des Pays & Estat du Pape, & premierement du Latium ou Campagne de Rome. 9. Du Patrimoine de sainct Pierre. 10. De l'Ombrie, de la Sabine, & leurs principales villes. 11. De la marque d'Ancone 12. De la Romagne & sa capitale ville, Rauenne siege des Exarques des Empereurs de Constantinople. De l'origine de l'Exarcat, & quand il print fin. 13. De l'Estat de Ferrare, sa longueur, largeur & confins. 14. De la Comté de Venise : ses villes & places murees, entre lesquelles Auignon. 15. Fertilité de l'Italie & bonté du Terroir de la Campagne, Vmbrie, Ferrare, & notamment des champs & prez de Terny fauchez quatre fois l'annee. Du territoire de Rietty dont l'herbe couppee le iour recroist la nuict suiuante presqu'en mesme hauteur. 16. Bains de toutes sortes à Timoly & autres pays. Mines d'Alun à Stolf, Salins d'Ostie, &c. Lins de Fayance, Pastel de Bologne, &c. Manne de Sainct Laurens en la Campagne, vins de Cesene, Fayence, &c. 17. Des autres choses dont cet Estat de l'Eglise Romaine abonde. 18. Des defauts d'iceluy & premierement de l'air mal sain de la Campagne de Rome. 19. Romains anciens enclins aux armes & aux lettres, leur frugalité admirable Vin defendu aux filles & aux femmes. Des ceremonies de leurs mariages, des libelles de Repu-

diation. 20. De leurs Obseques & funerailles. 21. Des Couronnes, Triumphes & Ouations. 22. Des festes Solemnelles des anciens Romains, Agonales, Ieux Floraux, &c. 23. Mœurs meslees des Romains de ce temps, à cause de la grande frequentation des Estrangers. 24. Richesses & reuenus du Pape en quoy consiste. 25. Estat & calcul exact des reuenus & des despences des Papes. 26. Ce que le Pape donne aux Cardinaux Et ce qui despence en autre chose. 27. Ce que sa Saincteté donne à ses Nonces. 28. Ce qu'elle donne par an à ses Gardes, Capitaines & gend'armes. 29. Des forces de l'Estat de l'Eglise Romaine. En quoy elles consistent. 30. De la fortification de Rome faite en diuers temps. 31. Des forces maritimes de l'Eglise. 32. Des causes du manquement de peuple en plusieurs endroits d'Italie. 33. Du gouuernement ancien des Romains. Du Senat institué par Romulus, quel il estoit auant & apres la Mornachie: Des Tribuns, Questeurs, Dictateurs, Preteurs & autres Magistrats. 34. Du gouuernement & police des Papes, & premierement du College des Cardinaux & de leur Consistoire. 35. Du grand Penitencier & sa Iurisdiction. 36. De la Cour de Rome, & des deux Audiences erigees pour les signatures & expeditions des supplians. 37. De la Chancellerie & ses Officiers. 38. De la Chambre Apostolique, à quelle fin establie, & ses Officiers. 39. Du Preteur ou Senateur du Campidolio: ses trois Lieutenans ou Substituts 40. Du Vicaire du Pape sur les Prestres, & des douze Chappelains ou Auditeurs du sacré Palais. 41, De la creation des Papes. Et de l'assemblee des Cardinaux pour l'eslection d'iceux 42. De la Religion superstitieuse des anciens Romains. Des Augures & quel estoit leur art & façon de deuiner. De l'institution des Luperces. Poticiens & Pinariens, Flamines, Dials, Vestales, Saliens, Pontifes, Feciales & autres Prestres des faux Dieux. 43. Catalogue chronologique & succeßion des Papes iusqu'à present. 44. De l'institution des trois Ordres des Cardinaux & leurs tiltres.



1. CEt Estat (sans y comprendre Beneuent & Auignon) est auiourd'huy plus grand qu'il ne fut iamais, depuis que Ferrare, Comacchie, & Romagnole y ont esté adioustees. Car il y a plus de trois cens milles de longeur, & prés de cent milles de large. Il comprend le Ferrarois, le Bolognois, la Romagne, la Marque d'Ancone, l'Ombrie, la Sabine, le Perusin, auec vne partie de la Toscane, le Patrimoine, Rome, & le Latium, ou la Campagne de Rome. Et en cét espace on compte plus de cinquante Euefchez, & pres d'vn million & demy de personnes. Il y a vne ville du premier rang d'Italie, qui est Rome; vne du second, qui est Bologne, & plusieurs du troisiesme & du quatriesme, c'est à sçauoir Ferrare, Peruse, Ascoli, Ancone, Forli, Rauenne, Ferme, Viterbe. Il y a en cét Estat vne des quatre Duchez instituees par les Lombars, qui est celle de Spolette. Il y a la plus grande partie de l'Exarcat de Rauenne; puis, l'vne des marques d'Italie, qui est celle d'Ancone. Cét Estat s'estend d'vne mer à l'autre, & a sur la mer Tyrrenne, ou de Toscane, le port de Ciuita vecchia, sur l'Adriatique celuy d'Ancone, & de Commachio, & les bouches du Po, & auec peu de frais on pourroit faire vn port à Tettacine, & à Neptun. Le pays qui tire de Rome au Royaume de Naples, se nomme la Cãpagne de Rome, de mesme que tout

celuy qui est de l'autre costé vers Florence est appellé Patrimoine: la Marque
d'Ancone, & la Romagne sont l'vne vers le Royaume de Naples, l'autre
vers l'Estat de Ferrare, auec lesquels Bologne confine pareillement, & l'Om-
brie tient le milieu. Outre les villes que nous auons desia nommees, cét Estat
comprend celles de Remini, Cesene, Fayence, Imole, Macerate, Camerin,
Spolette, Norcie, Terni, Narni, Oruiero, Assisi, Foligno, Todi, auec en-
uiron trente autres. Outre cela il comprend la Comté de Venisse, ou d'A-
uignon, & la ville de Beneuent au Royaume de Naples. Quãt à la Seigneurie
directe, les Papes sont souuerains des Royaumes de Naples & de Sicile, de
la Duché d'Vrbin, de Parme, & de Messeran, & mesme les Roys d'Angle-
terre leur faisoient hommage pour l'Angleterre & l'Irlande, auant qu'ils se
retirassent de l'obeyssance de l'Eglise. Mais auant que ie passe plus outre, il
me semble qu'il sera fort à propos de descrire pour le contentement des cu- II.
rieux la ville de Rome, capitale de cét Estat, & demeure presque ordinaire
des Papes, & de faire mention de ses Antiquitez qu'on pourroit desirer icy,
pource qu'il y en a plusieurs qui sont bien ayses d'estre entierement informez
de ceste maistresse ville du monde.

Pour satisfaire à ce desir, ie commenceray par le pont S. Ange, que les an-
ciens nomment pont Elie. Ainsi que vous estes sur ce pont, regardez en bas
& vous verrez dans le Tybre quelques restes du pont Triomfal, par lequel
tous les triomphes passoient iadis en s'acheminant au Capitole. En retour-
nant à main droite, on voit le Chasteau, qui estoit proprement la sepulture
de l'Empereur Adrian, & au sommet il y auoit vn vase de bronze doré d'ad-
mirable grandeur qu'on voit auiourd'huy au milieu de la court descouuerte
de S. Pierre. Mais auant que partir de S. Pierre on peut aller à Beluder, pour
voir plusieurs belles statuës ou iardin secret, & specialement le Laoccoon re-
nommé, sur lequel celuy qui est en vn des iardins de Fontaine-bleau a esté
fait. Et en la place de S. Pierre on voit l'Aiguille qui estoit autresfois der-
riere l'Eglise, & qui fut mise en ce lieu auec grands frais par Sixte V.

Apres cecy il faut venir derriere iusques à la porte de S. Esprit, & comme
on est dehors on voit en haut à la main droite vne certaine petite Eglise nom-
mee sainct Onofrie, & commençant de là iusques à S. Pierre Montorio on
voit tout le costau que les anciens nommoient *Ianiculum*, l'vne des sept mon-
tagnes de Rome, & costeau qui est deuant S. Pierre nommé Vatican, est
aussi vne de ces sept montagnes.

En regardant de S. Onofrie iusques à S. Pierre Montorio en bas on ap-
perçoit le lieu où estoit le Cirque de Iules Cesar, fort long & large, comme
on peut voir allant sur la montagne deuant la porte de S. Pierre Montorio.

Ainsi allãt droit par la ruë qui va vers Ripa, on vient iusques à S. Marie en
Traueftere, ou de là le Tybre, où l'on voit maintenant l'Eglise qu'on nõmoit
auparauant *Taberna miritoria* des anciens Romains, pource que quand les sol-
dats venoiẽt estropiez de la guerre, on les entretenoit là tout le reste de leur vie.
Et deuãt le grand Autel on voit le lieu où sortit vne fontaine d'huyle à la nais-
sance de nostre Seigneur, qui coula tout le long du iour en grande quantité.

En marchãt tousiours vers Ripa, où l'on vent le vin, on fait force beaux iar-
dins, maisõs, & Eglises au lieu où estoit iadis l'Arsenal des Romains, de la grã-
deur duquel on peut iuger au bord de Ripa, pource qu'õ en void les vestiges.

Puis allãt ainsi vers Ripa, on trouue à main gauche vne Isle, que les anciens III.

nommoient Tyberine, où est maintenant l'Eglise de S. Barthelemy, & de S. Iean où demeurent les *Fatte benefratelli*. Il y eut en ceste Isle deux Temples, l'vn de Iupiter Lycaonien, l'autre d'Esculape, & si l'on considere bien ceste Isle, elle est faite comme vn nauire. Il y a encor en ceste Isle deux ponts pour y entrer, l'vn appellé des anciens Pont Fabrice, & l'autre Sextie, qui n'ont auiourd'huy autre nom que de Pont à quatre cherf, ou *Ponte quatrò Capi*.

Apres cecy en passant de l'autre costé de ladite Isle, on va tousiours vers le Tralteuere par vne ruë qu'on trouue au pied du pont de l'Isle susdite, & en marchant tousiours droict on vient à vn pont neuf, qu'õ nomme auiourd'huy de S. Marie, & que les anciens appelloient *Pons Senatorius*. Au pied de ce põt on trouue vn Palais tout ruiné, qui estoit selon le bruit commun, le Palais de Pilate: mais les iudicieux disent que ce fut vn Palais de Nicolas Renze, ou des Oursins, comme on voit encor auiourd'huy sur vne de ses portes en 2. vers. Vis à vis on voit vn ancien Temple de la Lune, & de l'autre costé celuy qui estoit dedié au Soleil. Apres qu'on les a passez on apperçoit vn grãd marbre blanc, rond, & au dedans semblable à vn visage, qu'on nomme vulgairement la Bouche de la Verité, appuyé à l'Eglise de S. Marie en Cosmedin, appellee l'Escole Grecque, où S. Augustin lisoit. Apres l'on vient au pied du mont Auentin, prés duquel on voit quelques ruines dãs le fleuue, où estoit anciennement le Pont Sublicie, où Horace Cocles cõbattit contre toute la Toscane.

Et allant sous ladite montagne prés de Tybre vers S. Paul, on trouue des vignes à main droicte du costé du Tybre, dans lesquelles les Romains eurent 140. greniers, qui furent fort grands, comme monstrent les ruines de ceux qui sont en la vigne du seigneur Iules Cesarin.

Cela passé on va tousiours vers S. Paul, & l'on trouue vn fort beau pré, où les Romains faisoient leurs ieux Olympiques, & en ce pré vous voyez le Mont Testacee tout fait de pots cassez; pource qu'on dit que les potiers demeuroient là aupres, & y iettoient leurs pots, & vaisseaux cassez.

On void en regardant vers la porte S. Paul, vne fort ancienne Pyramide enfermee en vne muraille, qu'on dit estre la sepulture de Sextius.

Puis en prenant le chemin à main gauche de la porte S. Paul il conduit à S. Gregoire, où passant le Mont Auentin, on voit de grandes ruines de bastimens, & en ce chemin on voit vn ruisseau, où les femmes lauent ordinairement au dessous de S. Gregoire, & il faut bien regarder de là, veu qu'on est au plus grand Cirque, où l'on couroit auec les coches, & où l'on faisoit les batailles nauales pour plaisir.

On voit aussi trois rangs de colomnes hautes, l'vne sur l'autre qu'on nommoit *Septizonium Seueri*, ou les sept enceintes de Seuere.

Vn peu au dessus on voit les Thermes, ou Estuues Antoniennes merueilleuses à voir, & de l'autre costé l'on voit prés S. Balbine le Cimetiere de Praxede, & de Basile, mais tout est ruiné.

Marchant apres iusques à l'Eglise de S. Sixte, par le droit chemin qui va à S. Sebastien, on entre à main gauche dans vne ruette qui meine à S. Estienne le Rond, ou *Rotundo*, qui estoit anciennement le Temple de Faune, & apres on voit certaines murailles hautes, qu'õ dit auoir esté des Aqueducts qui alloiẽt au Capitole, & c'est en ce lieu qu'est le mont Celie, que l'on passe iusques à S. Ieã de Lattan, où l'on voit le bastiment ancien embelly par le neuf, fait par Sixte V. Puis on prend le chemin de saincte Croix en Ierusalem, & deuant la

porte de l'Eglise, on trouue vn lieu où estoit le temple de Venus, où les courtisanes de ce temps-là souloient tous les ans celebrer leur feste le 20. d'Aoust.

Et quelques vns disent que le theatre qui est en l'Eglise de S. Croix, estoit celuy de Statilius Taurus, beau & grand, comme on peut iuger aisément.

Apres cecy, il faut retourner vers la ville de Rome, & prendre le chemin de Porte Maggiour, qui va à S. Marie Maiour, & marchant tousiours droict, on trouue les trophees de Marius, chose belle au possible.

Et venant apres vers Rome, vous passerez l'arc de Galien, maintenant nõmé l'ac de S. Vite, qui est encore entier, où estoiẽt attachees les clefs de Tiuoli, au dessous prés de l'hostellerie. Ainsi l'on aura veu vn des quartiers de la ville.

Pour considerer d'autre part la ville de Rome, il faut commencer où l'on voit derriere l'Eglise vne grande partie de la sepulture d'Auguste, qui occupoit auec son bois iusqu'à l'Eglise de S. Marie del Popolo, & l'aiguille qui estoit par terre en ceste ruë a esté cõduite à S. Marie Maiour pour l'y dresser.

La porte qu'on nomme maintenant del Popolo ou du Peuple, & qui fut nommee par les anciens Flamine, ou Flumentane est attachee à l'Eglise del Popolo. Ceste-cy a esté agrandie & embellie par le Pape Pie IV. qui a pareillement dressé la voye Flamine, mais on la pourra mieux considerer quand on ira à la grande vigne de Iule III. Maintenant il faut retourner en arriere vers la Trinité, sous laquelle a esté le grand Cirque d'Auguste. Et le lieu où l'on voit l'Eglise de la Trinité, allant iusqu'à *Monte cauallo*, estoit à ce qu'on dit celuy des beaux iardins de Saluste. Allant vert le mont Quirinal, qu'on nomme auiourd'huy *Monte cauallo*, au dessous de la vigne du Cardinal de Ferrare, on voit certaines grottes anciennes, ausquels les Romains faisoient en vne place leurs ieux Floraux, & plusieurs femmes d'amour demeuroient en ces grottes, & sur le lieu qu'on peut voir en la vigne dudit Cardinal de Ferrare il y auoit vn Autel dedié à Apollon.

Il faut apres prẽdre vne ruette qui va haut à Monte cauallo, & y estãt paruenu l'on voit deux cheuaux de marbre, enuoyez d'Egypte à Neron, dont le Palais est aupres, & de l'autre costé on voit l'Eglise qu'on dit auoir autresfois esté le temple du Soleil, mais ce n'est pas chose vraye, pource qu'on voit auiourd'huy qu'il y auoit vn chemin secret sur de fort belles colomnes, qui venoit de son Palais iusques au lieu nõmé *Oratorium Neronis*: & l'on voit encore droicte vne grande partie de l'Eglise. Apres il faut prendre le chemin droict qui va aux Thermes, ou Bains de Diocletian, & à main gauche proprement aux vignes du Cardinal de Ferrare, cõmençoient les Estuues de Cõstantin Empereur, qui s'estẽdoient iusques à S. Susãne, & de l'autre costé des estuues estoit le Senat de Matrosnes & pauures vefues & orfelines, & auãt que les Romains y entrassent, ils visitoient l'Autel d'Apollon, qui estoit vis à vis de ce lieu.

Puis on vient aux Estuues de Diocletian, qui sont telles, qu'il semble qu'on ne puisse rien bastir de semblable, & quelques-vns disent qu'il y a au dessous des grottes, dont l'vne va au Capitole, l'autre à S. Sebastien, & la troisiesme sous le Tybre au Vatican.

On voit apres la ruë Pie, qui a esté renduë ainsi droite, longue & large par le Pape Pie IV. dont elle porte le nom.

Là on peut voir la merueilleuse & agreable vigne du Cardinal de Ferrare, comme aussi la vigne du Pape Sixte V. auec de beaux bastimens.

On voit encor aupres celle du Cardinal de Carpy, pleine de choses antiques,

& modernes, qui sont toutes excellentes.

En ce mesme chemin on en voit vne infinité d'autres toutes belles, mais non pour estre comparees aux trois susdites.

Au bout de ceste belle ruë il y a vne porte qui luy est propre, & qui a esté faite par Pie IIII. dont elle porte aussi le nom.

On se peut de la transporter iusques à saincte Agnes, par la voye Nomentane, où l'on voit vn petit Temple ancien tres-beau, qu'on dit auoir esté dedié à Bacchus, & pareillement on y voit vne sepulture de porphire aussi grande & aussi belle qu'autre qu'on puisse voir. Mais en retournant aux Estuues de Diocletian qui ont esté dediees par le Pape Pie IIII. à l'honneur de la Vierge Marie : Il faut prendre le chemin qui va à saincte Marie Majour, & l'on trouuera sous ceste Eglise, en la vallee, vne Eglise qu'on nomme saincte Potentienne, où estoit anciennement l'Estuue Nouatienne.

Et au dessus sur la montagne, où est maintenāt le Monastere de S. Laurés en Valisperne, estoiēt les Estuues Olympiques, qui venoient d'vn costé à l'autre.

Et où est l'Eglise de saincte Marie Majour, là mesme estoit anciennement le Temple d'Isis, que les Romains auoient en grande veneration.

Et où estoit la Chappelle de S. Luc prés l'Eglise de saincte Marie iusques en bas, on voyoit le bois sacré à Iunon, grande Deesse des Romains.

Auiourd'huy il est incorporé auec la vigne du Pape Sixte.

Au dessus en la vigne de S. Anthoine, estoit le riche & merueilleux Tēple de Diane, où les Romains faisoient leurs sacrifices auec beaucoup de despence.

De l'autre costé où est maintenant l'Eglise de S. Martin, on voyoit anciennement le Temple de Mars, qu'on tenoit pour Dieu de la guerre.

Ayant passé ladite Eglise on trouue vne ruë qui mene droict à S. Pierre in Vincola, ou aux liens; mais laissant ceste ruë, & prenant la premiere petite ruë qu'on trouue, on voit dedans vne maison merueilleuse que l'Empereur Tite fit pour son Pontife.

Ayant veu cecy il faut passer en bas par la premiere ruë, entre les vignes, qui conduit à S. Clement Couuent de religieux; puis venant à l'admirable theatre de Vespasien, nommé le Colisee, on voit vne merueilleuse structure & masse de pierre, pource que quatre-vingts dix mille personnes pouuoient voir de là à leur ayse tous les spectacles.

Ainsi qu'on aura passé par apres de l'autre costé on verra l'arc de Constantin, qu'il fait encor fort bon voir. Et aupres au iardin des Religieux de saincte Marie la Neuue on voit quelques restes du Temple du Dieu Serapis. Et allant plus outre on passe l'arc de Vespasien, qu'on luy dressa quand il retourna triomphant de Ierusalem.

Plus auant on voit le Temple de la Paix presque ruyné, & viz à viz d'iceluy le mont Palatin, qu'on nomme maintenant le grand Palais : où est vne belle vigne de Farnases.

Prés de ce lieu estoit le Temple de Romulus, qui est conuerty en l'Eglise de S. Cosme & S. Damien, & tout aupres le temple de Marc Aure & de Faustine sa femme, fille d'Anthonin Pie, le Palais duquel est derriere ledit Tēple.

Viz à viz il y auoit vn for beau Temple dedié à la Deesse Venus, qui est auiourd'huy conuerty en vne Eglise nommee de saincte Marie qui deliure des peines d'Enfer, *Liberatrice della pene d'Inferno.*

Et les trois colonnes qu'on voit au milieu de la place du Champ des Vaches

estoient à ce qu'on dit vn pont, qui passoit du long du Capitole au grand Palais & l'on dit que le lac de Curse estoit en ce lieu.

Puis en l'Eglise qu'on voit auec vne porte de bronze prés l'arc de Septimius estoit à ce qu'on dit le Temple de Saturne, le thresor du peuple Romain, qui se nomme auiourd'huy sainct Adrian.

L'arc que i'ay dit estoit de Lucius Septimus Seuere, & est fort beau, & l'on voit en vn coing de la ruë vne statuë appuyee qu'on nomme Marforio. De l'autre costé de l'arc, où l'on voit trois colonnes estoit le Temple de la Concorde: là on est au Capitole, au pied duquel estoit le Temple de Iupiter, qui ne fut iamais refait depuis que le Capitole fut bruslé.

Il y auoit encor aupres de ce temple celuy de Ceres, & sur ce lieu l'on voit auiourd'huy vn homme de bronze à cheual, qui est l'Empereur Marc Aurele. Et de ce lieu l'on voit presque la plus grande partie de Rome en fort belle perspectiue. Mais delà il faut faire en arriere vn peu de chemin au pied du dos du Capitole, où l'on trouue certaines cisternes profondes faites par les Romains peut estre peut y tenir le sel, ou le grain, & ces lieux estoient anciennement nommez *Horrea*, ou Greniers.

De là l'on passe prés de S. Marie de la Consolation, & non loing de là on voit l'arc Boaire, ou des Bœufs: & l'on y peut aussi voir le Theatre de Marcellus, qui est maintenant la demeure des Sauels, & dans ce Theatre estoit le Temple de la Pieté.

Assez prés de là pour aller vers la Pescherie estoient les portiques d'Octauie sœur d'Auguste, mais on en voit à present peu de vestiges.

Plus en là à l'entree de sainct Ange de la Pescherie, on voit les portiques de Septimie Seuere.

Marchant apres iusques à *Campo di Fior*, ou Champ de Fleur, on trouue le Palais des Oursins, qui estoit anciennement le Theatre de Pompee, & son portique estoit derriere.

Là aupres on voit le beau Palais des *Capi di ferro*, ou Testes de fer, & plus auant on trouue celuy des Farneses fait auec admirable architecture, & plein de belles antiquitez.

Mais pour acheuer de voir Rome, il faut commencer la troisiesme fois au Champ de Mars, ou pour mieux dire à la place Colomne, où l'on voit la Colonne d'Antonin Pie de la hauteur de 177. pieds, auec vn escalier fait en limasson au dedans, où il y a 140. degrez, & 56. fenestres. Ayant veu cecy il faut aller à la place de Charre, & tourner à main droicte, ainsi qu'on est à l'espicerie qui va en bas iusques aux Vierges Vestales, Temple autresfois fort estimé des Romains, & maintenant plein d'Orphelins. Ayant veu cecy, il faut retourner à la mesme ruë par laquelle on est venu, & aller tousiours droict vers sainct Marc iusqu'à ce qu'on est paruenu à vn lieu nommé *Macello di Corui*, & là l'on verra la Colonne de Trajan, qui est de la hauteur de cent vingt & trois pieds, & l'escalier qui est au dedans a 155. degrez, & les fenestres sont au nombre de quarante-cinq.

Puis retournant en arriere on voit l'Eglise de Minerue, qui portoit autresfois le mesme nom: mais fut apres ruynee auec vn autre beau bastiment. Mais i'auois oublié que si l'on desiroit voir des choses rares, tant en sculpture qu'en peinture, il faut demander au mont Citorien la maison de Ierosme Garimbert, veu qu'on y verra beaucoup de choses toutes rares.

Non guere loing de là de l'autre costé l'on voit le Pantheon, auiourd'huy nommé la Rotonde, lieu tres-ancien & tres beau, basty par Marc Agrippe.

Là aupres du costé de derriere où l'on vend maintenant des tables de bois, on voyoit autresfois les Estuues d'Agrippa.

Et derriere S. Eustache on voyoit les estuues de Neron qui sont en partie au Palais de Madame : vous en verrez autour de belles restes. Il y a maintenant vn Palais basty par l'Abbé Vento.

Ayant passé la place de Madame vous entrez en celle de Nauone, où tous les Mercredis on tient le marché, mais les Romains la firent pour leurs ieux & spectacles.

Au pied de ceste place sous le grand Palais des Oursins, on voit la statuë de Pasquin, & ce sont là toutes les antiquitez qu'on peut voir à Rome, que ie vous ay descrites le mieux qu'il m'a esté possible. Toutesfois auant que la quitter i'en diray encor quelque chose.

IV. Rome contenoit au temps de Romule le Mont Capitolin, & le Palatin, auec les vallees qui sont au milieu, & auoit trois portes ; la premiere se nommoit Trigonie, pour le triangle qu'elle faisoit prés du pied du mont Palatin: la seconde Pendane, pource qu'elle demeuroit continuellement ouuerte, & elle fut aussi nommee Libre, pour la commodité de l'entree : la troisiesme Carmentale, de Carmente mere d'Euandre qui y habita, & fut nommee *Scelerata*, ou meschante & coulpable, à cause de la mort des 300. Fabiens qui sortirent par là, & moururent tous prés de la riuiere d'Aron en vn iour. Mais par la ruyne de la ville d'Albe, & la paix des Sabins auec les Romains ils commencerent à accroistre le tour de la ville, & l'aggrandir tellement y enfermant les sept montagnes qu'on y voit à ceste heure, qu'au temps de l'Empereur Claude on y trouuoit 630. tours, & 22. milles portiques. Et quant au tour de ses murailles quelques autheurs disent qu'il estoit de 50. milles, les autres de 32. & les autres de 28. mais de nostre temps auec le Trasteuere, & le faux-bourg sainct Pierre, Rome n'a de tour que saize milles.

Quant aux portes on trouue difference chez les autheurs, tant pour le regard de leur nombre que de leurs noms ; veu que les vns en mettent trente, & les autres vingt-quatre, mais à present il y en a seulement dix-huict ouuertes, qui enferment les sept Monts, & toute la ville se trouue diuisee en 14. regions.

V. La principale est celle du Peuple, ou del Popole, nommee anciennement Flamina, & Flumentana.

La Pinciane, nommee Collarine.

La Salaire, dite autresfois Quirinale, & Agonale, & ce fut par elle qu'entrerent les Gaulois, Senonois quand ils saccagerent Rome.

Celle de saincte Agnes iadis Nomentane, Figulense, & Viminale.

Celle de S. Laurens, iadis Tiburtine & Taurine.

La Maiour, iadis Labicane, Prenestine & Neuie.

Celle de S. Iean, iadis Celimontane, Septimie, & Asinaire.

La Latine iadis Florentine.

Celle de S. Sebastien, iadis Appie, Fontinale, & Capene. Ce fut l'entree de celuy des trois Horaces qui vainquit les Curiaces, & aussi de la plus part des triomphes.

Celle de S. Paul, iadis Ostiense & Trigemine, & ce fut par celle-cy que les trois Horaces sortirent.

Celle de Rippa, jadis Portuense.

Celle de S. Pancrace, iadis Aurelie.

La Septimiane; iadis Fontinale.

La Torrione, iadis Posterule.

La Pertuse. Celle de S. Esprit, celle de Beluedèr, & celle de Cenello, iadis Annee.

Quant aux chemins principaux, autrement Voyez, il y en auoit 29. combien que chaque porte eust la sienne. Mais les plus celebres furent premierement la Voye Appie, qu'Appius Claudius estant Censeur fit pauer depuis la porte de S. Sebastien iusques à Capouë. Trajan le restaura iusques à Brindes, & elle fut nommee Royne des Voyes, pource que c'estoit par elle que passoient presque toutes les triomphes.

La Voye Flaminie que C. Flaminus estant Consul fit pauer depuis la porte du Peuple iusqu'à Rimini, & l'on la nommoit aussi la voye large, pource qu'elle s'estendoit iusqu'au Capitole.

L'Emilie fut pauee par Lepidie & Flaminius Consuls iusques à Bologne.

La Suburre commençoit au dessus du Collisee, & alloit iusqu'à l'Eglise de S. Luce en Orfee.

La Sacree commençoit prés de l'arc de Constantin, alloit iusqu'à l'arc de Tite, & par la place de Rome, autrement *Forum*, iusqu'au Capitole.

La Neuue passoit par le grand Palais, & au Septizone, & alloit iusqu'aux estuues Antoniennes. VI.

La triomphale alloit au Vatican iusqu'au Capitole. Vespasian la repara, comme on void en vne inscription en marbre qui est au Capitole deuant le Palais des Conseruateurs.

La voye Vitellie alloit du mont Ianicule iusques à la mer.

La voye droite fut au Camp de Mars.

Quant aux monts sur lesquels Rome fut bastie, le plus celebre fut le Capitolin, ou Tarpejen, & Saturnien, auiourd'huy nommé Campidoglio ou Capitolo, sur lequel il y auoit soixante temples, chappelles ou maisons sacrees aux dieux, & le plus celebre de ces temples estoit celuy de Iupiter, auquel ceux qui triomphoient entroient apres le triomphe, pour y rendre graces de la victoire qu'ils auoient acquise.

Le mont Palatin auiourd'huy nommé Palais Majour, ou grand Palais est deshabité & plein de vignes, & a vne mille de tour. Romule y cõmença ville, pource qu'il fut nourry en ce lieu : & Heliogabale le fit pauer de porphire.

L'Auentin, ou Querquetulan qui a plus de deux milles de tour, est celuy où est l'Eglise de S. Sabine.

Le Celien est celuy où est l'Eglise de S. Iean, & de S. Paul, iusques à S. Iean de Latran.

L'Esquilin ou Cespien où est l'Eglise de S. Marie Majour, & Sainct Pierre aux Liens.

Le Viminal où est l'Eglise de S. Laurens & S. Potentienne.

Le Quirinal, ou Agonie, aujourd'huy Montecauallo.

Le Ianicule est celuy où est S. Pierre de Montorio en Trasteuere.

Le Pincie où est l'Eglise de la Trinité.

Il y a encor d'autres petits monts, comme le Vatican où est l'Eglise S. Pierre & le Palais du Pape, le Citoire jadis Citatoire, pource qu'õ y citoit les tri-

bns quand on s'assembloit pour faire des Magistrats. Celuy des Hattules ou petits iardins, ou le Pincie commence à la porte Salaire, & va iusques à celle du Peuple, & c'estoit de ce mont que ceux qui briguoient les Magistrats descendoient au champ de Mars, pour les demander au peuple.

Quant aux regions, Rome en eut autresfois quatorze, mais il n'y en a plus auiourd'huy que treize. Celle des Monts qui a pour enseigne trois montagnes. Celle de Colonne qui a vne colonne. Celle de Trejo qui a trois espees. Sainct Eustache qui a vn Sauueur au milieu de deux cornes. Celle du Pont a vn pont pour enseigne. Celle de Regola ou de la Regle a vn cerf : celle de Ripa vne rouë. Trasteuere vne teste de Lyon ; Campidaglio vne teste de Dragon ; Parion vn Griffon ; Pigna vn vase ; Campo Marzo ou la religion du camp de Mars a pour enseigne la Lune : & S. Ange vn Ange.

VII. Ceste ville a esté prise sept fois par diuerses nations. La premiere 364. ans apres qu'elle fut bastie, elle fut prise par les Gaulois Senonois sous leur capitaine Brennus. La seconde huict cens ans apres elle fut prise par les Visigots. Quarante quatre ans apres les Vandales y entrerent, & dix-huict ans apres les Erules, puis quatorze ans apres les Ostrogots. Douze ans apres Totile s'en rendit maistre ; & en dernier lieu l'an 1527. le 6. May elle fut prise par l'armee de l'Empereur Charles V. conduite par le Duc de Bourbon. Mais encor qu'on l'ait tant de fois destruite, & qu'on ait mis en pieces les plus precieuses choses qui y fussent, & tous ses superbes bastimens, toutesfois si l'on regarde la magnificence des Palais, des Eglises, & des autres bastimens, la beauté des ruës, & la grandeur de la ville, elle se fait encor bien aisément recognoistre pour Rome.

Voyons maintenant le reste de l'Estat de l'Eglise, puis que nous en auons consideré la ville capitale.

VIII. Le Latium ou Campagne de Rome est diuisé en ancien & nouueau. L'ancië s'estend depuis la bouche du Tybre iusqu'au mont de Circel par l'espace de 50. milles. Le nouueau depuis le mont Circel iusqu'à la riuiere de Garillã. Ce fut autresfois vn pays extrémement habité & plein de grãdes & illustres villes, qui receurent leur grandeur du voisinage de Rome, & puis furent ruinees par les courses & rauages des Barbares. Rome est dans le Latium. Les autres lieux sont Ostie, Ardee, Neptun qui est sorty des ruines d'Anze, Terracine, & dans le pays Prenestine, Triuoli, Anagni, Fresolone, Veruli, Alarri, Bauco, Segna. Auiourd'huy ce pays est diuisé en 3. parties, c'est à sçauoir en Latium, Cãpagne de Rome, & Marëme, c'est à dire lieux maritimes. L'Estat de l'Eglise finit à Terracine, contre laquelle est Gayette clef du Royaume de Naples.

IX. Le patrimoine de S. Pierre laissé à l'Eglise de Rome par la Comtesse Mahilde au temps du Pape Pascal en l'an 1100. s'estend depuis la Pesche, qui se va rendre dans la mer au deçà du mont Argentaire, & depuis S. Quirice iusques à Ceperan. On voit entre la Quiane & le Tybre le lac de Trasymede, & plus outre Peruse, ville fameuse : & entre la riuiere de Fiore, & le Tybre Pitiglian, Acquapendente, Orniere, renommé pour son assiette, son puits, & son dome pour la longue demeure que les Papes y ont faite tandis qu'ils estoient trauaillez par les Senateurs de Rome, Orte, Gallese, Ciuita castellana, & vers la marine Cornette, Toscanelle, Ciuita Vecchia, Porto, Braccian sur le lac Sabatin, Roncillon, Sutri, Martinian où estoit la ville des Vejens.

Ayant passé le Tybre on entre en l'Ombrie qui passe auiourd'huy sous le nom de Duché de Spolete, & est en grande partie ombragee de l'Apennin, à raison dequoy elle a eu le nom d'Ombrie. Ses villes sont Borgo à S. Sepulcro, Cité de Castello, Augubio, Tody, toutes sur le Tybre, Terny, Spoleti, Norcie, Forligno Assisi, Nocere, Camerin, & Amelia. X.

La Sabine est vn pays enfermé deçà & delà l'Apennin. Il est estroit, mais long depuis le Tybre iusqu'à Lamente. Les autres les bornent entre la Negre, & l'Apennin, & entre le Tybre & le Teueron, qui separe les Sabins Equicoles. Ses principales places sont Riete, Narny, Ottricoli, Magliane, Farse, Palumbare.

La Marque d'Ancone s'estend entre l'Appennin & la mer, depuis le Tronee iusques à la Feuille, ou Foglia, comprend plusieurs bonnes places: entre lesquelles Fabrian est fort renommé, & vnze Archeueschez ou Eueschez. Entre ces villes celle qui est de plus grand traffic c'est Ancone, la plus puissante c'est Ferme, la plus forte la Rocca, la plus belle Ascoli, la plus grasse Iesi, la plus ancienne Olme la plus fauorie Macerate, pource que c'est-là que demeure le Gouuerneur de la Prouince, & la Rote, la plus S. c'est Lorrette. XI.

La Romagne s'estend depuis la Foglia, iusqu'à Panare, & depuis l'Apennin iusques au Po. Ses villes sont Rimini, Cesene, Fayence, Rauenne, Forli, Imola, & encor Sarsine, Ceruie, Bertinore. A six milles loing de Fayēce est Bersiguelle Capitale de la vallee de Lamon, qui a de long dix milles, & six de large, auec seize mille habitans. La plus noble de toutes ces villes c'est Rauenne, où quelques Empereurs firent leur sejour, & puis les Exarques Empereurs de Constantinople. Et pource que les Histoires parlent assez souuent de l'Exarcat, ie trouue à propos d'en dire icy l'origine, le progrez & la fin. L'Exarcat commença apres que Narses Capitaine de Iustinian, & puis de Iustin Empereurs, eut chassé les Gots d'Italie, & le 1. Exarque (qui veut dire vn souuerain Magistrat) fut Longon, qui faisant sa demeure à Rauenne, comme auoient faits les Roys des Gots osta la façon accoustumee du gouuernement des Prouinces, & remit en toutes les places qui estoient d'importance vn Capitaine, & fit le mesme à Rome en ostant le Senat & les Consuls. L'Exarcat estoit donc de grande puissance, mais l'Empire estant apres abbatu par les Lombards il fut esteint. Quand Pepin en ayant chassé Astolfe, en inuestit l'Eglise, l'Exarcat contenoit Rauenne, Sarcine, Classe, Forli, Forlimpopoli, lesquelles villes faisoient vn Estat qu'on nommoit Pentapoli: & hors de cét Estat il contenoit Bologne, Regge, Modene, Parme, Plaisance, auec les autres places assises entre l'Apennin, & le Po. Il prit fin l'an de grace 751. auquel Astolfe Roy des Lōbards prit Rauenne, tellement qu'il dura 183. annees, & c'est chose digne de consideration que les Empereurs Romains, principalement Honorius, puis le Roy des Gots, & apres cela les Exarques, estimerent Rauenne digne de leur demeure entre toutes les villes d'Italie. XII.

L'insolence des Exarques à l'endroit du Pape fut cause que l'Archeuesque de Rauenne se reuolta aussi contre le Pape au tēps d'Esmerald, & ceste rebellion dura iusqu'au tēps du Pape Donne, ou, comme les autres veulent d'Agaton, lors que Theodore Archeuesque voyāt son Clergé le traittoit mal, sousmit son Eglise au Pape. Ceste Prouince dont nous parlons fut premierement nōmee Flaminie, mais Charles le Grand pour anneantir le nom de l'Exarçat, & rendre les peuples affectionnez, à la ville de Rome la nomma Romagne.

XIII. L'Estat de Ferrare est grand & commode, veu qu'on y comprend Modene, qui en a esté desmembree, il a de longueur depuis la mer Adriatique iusqu'à Tyrrene enuirõ 160. milles: sa largeur deuers la coste est d'enuirõ 60. milles. De Primare à Maynauaque il y a 9. milles, de Magnauaque à Yolane 18. milles, d'Yolane à Gorre 18. de Gorre aux cõfins des Venitiẽs six milles. De l'autre costé en Lõbardie, il y a depuis S. Ambroise place du Boulonnois voisine de Castel-francs 5. milles, de Modene à Regge 15. milles, de Regge à Bersel quinze milles. Il est plus large en quelque lieux, & aux autres plus estroict. Le Ferrarois cõfine auec le Rauenois & le Boulonnois: Cét Estat confine pareillement auec les Venitiens par le lieu de Poliselle. Le Cõte de la Mariande confine auec Bondene chasteau de Ferrarois. Le Duc de Mantouë confine auec la Stellate. Il y a outre Ferrare & Regge villes puissantes, Comacquio aux marais de la mer Adriatique, & plusieurs autres chasteaux en la Romagne la Grafignane en la Toscane, & finalement Carpi place importante assise au cœur de cét Estat. Ceste place fut donnee par l'Empereur Charles V. au Duc Alfonce pour la partie qui estoit deuoluë à l'Empire par la rebelliõ du Seig. Marc Pij, & ce Duc l'obtint du susdit Marc, luy donnant en eschange la Seigneurie de Saxole: & le Seigneur Leonel de Pij ne voulant ceder sa portion auec vne eschange ou prix raisonnable, fut chassé de ce qu'il possedoit auec la permission de l'Empereur par ce Duc, qui mit lors pour prix cent mille escus en la Banque de Venise que Leonel ne voulut iamais receuoir. La ville de Ferrare a de circuit six ou sept milles, a de fort belles ruës, d'honorables Palais, & assez bon nombre d'Eglises & de Monasteres, auec vn Chasteau qui estoit la demeure des Ducs. Il y a apres pour la commodité des sujets des estudes en tous arts & toutes sciences.

XIV. La Comté de Venise appartient au Pape, & l'on y compte 4. Citez, c'est à sçauoir Auignon, Carpentras, Cauaillon, & Veson, qui sont bagnees du Rosne, de la Durance, & de la Sorgue. Il y a outre cecy 80. places fermees de murailles. Auignon fut acheté par Clement VI. de la Reyne Ieanne fille de Robert de Naples l'an 1352. mais la Comté de Venise fut confisquee (cõme quelques vns veulent) par l'herefie du Comte Raymond de Tolose.

La susdite ville d'Auignon, de l'Origine de laquelle on ne sçait rien de certain a presque toutes choses au nombre de sept, comme 7. parroisses, 7. hospitaux, 7. Conuents de Religieux, & sept de Religieuses, 7. Colleges & sept portes. Ceste ville acquit vne grande reputation par la demeure que les Papes y firent l'espace de 70. ans, depuis Clement V. iusques à Gregoire XI.

QVALITE'.

XV. LA Campagne de Rome a vn fort bon terroir qui rapporte beaucoup, & est arrousee de force eaux, cõbien qu'il y ait quelques lieux aspres & pierreux, qui toutesfois ne sont pas vuides & inutiles, mais propres aux pasturages & chargees de bois. L'Ombrie est vn pays fort habité, & de grand rapport, veu qu'il y en a qui escriuẽt qu'vne partie de la Prouince est si fertile, que pour ne dire autre chose du reste, les animaux y font des petits d'vne ventree. Le reste de l'Estat est pour la plus grãde partie distingué de plaines & collines de bõ rapport. Tout le terroir de Ferrare se desploye en belles cãpagnes, de mesme qu'vne bõne partie de celuy de Bologne, de Forli, de Rauẽne, & de Romagne.

Corneille Tacite donne la loüange de la fertilité d'Italie aux champs de Rietti, & de Terni. Pline escrit que les prez du teritoire de Terni qu'on peut abbreuer estoient fauchez quatre fois l'année, & ceux qui ne pouuoient estre abbreuuez, trois fois. Mais la bonté de ce pays ne peut estre mieux cogneuë que par la grosseur des raues & des choux.

Pline escrit du territoire de Rieti que l'herbe coupee deuãt le iour croist en telle sorte la nuict, que le matin suiuãt on void les perches qui gisẽt par terre toutes couuertes, & la campagne qui s'estend depuis Spelle iusqu'à Spolette, qui a dix-huict milles de long, & quatre de large, & est pleine de grains & de fruicts, & celle qui s'estend depuis Peruse iusqu'à Assise & Tondi, & les cãpagnes de Viterbe & de Rome ne sont moins bonnes. Apres cela la partie du Bolonois qui approchent doucement de l'Apennin, & toute la Romagne, sont distinguees de collines, de plaines, & de quelques vallees. La Marque, & les autres parties de l'Estat sont toutes si bien assises, que l'on diroit que ce pays debat en quoy il excelle dauantage, ou à estre fertile, ou bien à estre agreable.

Mais les terroirs de Remini, de Fano, d'Ascoli (principalement depuis la bouche de Tronte, iusques à celle de l'Asene) de Ferme, de Peruse, & de Cornet, sont delicats au possible. Ils abondent vniuersellement de grains, d'huylles & de vins; & en enuoyent dehors grande quantité, principalement de vins & d'huilles. Il y a plusieurs lacs, entre lesquels est celuy de Peruse, plus remply de poisson qu'aucun des autres lacs d'Italie: celuy de Bolsene, de Brassian, Vic, de Piedi luco, de Subiago, de Foglian, & les petits lacs de Bassanel, de Monterosen, de Baccan, de saincte Praxede, de Castel-gondolfe, & de Neme. Les deux principaux fleuues d'Italie passent par cét estat en leur plus grande largeur, c'est à sçauoir le Po, & le Tybre: & outre ceux-cy il y en a plusieurs autres, veu que le seul Tybre reçoit 72. ou torrens, ou fleuues. XVI. Il y a des bains de toutes sortes à Triuoli, à Lamentane, à Stinglian, à Vicarel, Anticole, à Viterbo, à la Porette, à la Scarpette.

Il y a vne riche mine d'alun à la Stolfe, des Salins abondans à Ostie, à Ceruie & à Comacquio, où il y a encores la plus grande pesche d'anguille qui soit en Italie. Il croist du lin excellent & en abonde en Fayence, & à Lugo; du chanure à Cento, à Butrio, à la Pieue, & aux enuirons de Peruse, comme aussi du pastel au terroir de Bouloigne, de Castel-bolonois, & de Forli. Il vient aussi de la manne à Sainct Laurens terre de Campagne.

Ie ne veux m'estendre sur les vins, ains il me suffit de dire que toute la Romagne, toute l'Ombrie, tout le Patrimoine, la Sabine, & la Campagne de Rome, en portent des meilleurs qu'on boiue, & ce seroit vne chose affectee de vouloir faire icy mention des vins de Cesene, de Fayence, de Remini, d'Oruiete, de Todi, de Montefiascon, d'Abban, & de plusieurs autres.

Et ie veux m'estendre aussi sur les raisins d'Amelie, de Sainct Gemini, & de Narny.

Que diray-je des autres choses dont tout cét Estat abonde? Il nourrit des XVII. bœufs grands, & forts, principalement la Romagne, & la Campagne, & la chair tant de veau que de bœuf y est vne bonté excellente, de mesme que celle de pourceau, principallement celle de la montagne. La venaison y abonde au possible, principalement en la Campagne de Rome vers Sermonette & Terracina, & Neptun, où l'on trouue plusieurs sangliers de grandeur démesuree.

La Campagne de Rome a des races de cheuaux, qui ne cedent beaucoup à

ceux du Royaume de Naples. Il n'y manque aussi des forests, où l'on trouue force glands, & de fort bon bois pour bastir, & pour faire autres necessitez.

On trouue en plusieurs lieux quantité de pierres bonnes pour les bastimens, entre lesquelles ceux de Triuettin que l'on tire, & taille auec grande facilité, emportent le prix : & non seulement elles resistent au temps, mais en deuiennent meilleures, & plus fermes.

La Marque d'Ancone a des plaines, & des vallees riches d'huilles, de grains, & de vins. La Comté de Venisse est aussi fort agreable, & rapporte beaucoup à ses maistres, principalement des vins, qui ne doiuent rien en force & bonté à nuls autres que l'on boiue en France, assez grande quantité de grains & de fruicts en abondance, & d'aussi bon goust qu'on en puisse trouuer ailleurs : ce qu'on peut aisément voir en Auignon, où les fruicts abordent de tous costez, qui sont beaux & bons au possible.

XVIII. Mais puis que nous auons suffisamment monstré les bonnes qualitez de l'Estat de l'Eglise, il ne sera mal à propos, comme i'estime, d'en remarquer les defauts, afin qu'on y puisse donner remede.

Il faut donc sçauoir que six conditions sont requises à la perfection d'vn Estat, c'est à sçauoir la bonté de l'air, l'abondance des eaux, l'agriculture, la marchandise, la seureté, & sur tout le grand nombre d'habitans, pource que c'est de cecy que despend la plus grande partie du reste.

Or quant à l'air, il faut confesser que l'Estat de l'Eglise en est assez incommodé, veu que toute la partie maritime, tout le pays de Cornet, toute la Campagne de Rome, a vn air fascheux & mal-sain : ce qui procede des forests, qui courent la plus grande partie du pays le long de la marine, & des marescages. A quoy l'on ne peut remedier, qu'en coupant les bois, & les reduisant en labourage & en seichant les marais, & sur tout en faisant de grands bastimens pour loger les hommes ; car le territoire de Rome, & de la Campagne, estant presque entierement priué d'habitation, les paysans y deuiennent malades, non seulement pour le mauuais air, mais encores à cause de la terre où ils dorment, & pareillement de l'ardeur du Soleil, & de la froidure de la Lune ; contre lesquels inconueniens ils n'ont ny deffence, ny remede, & n'en peuuent auoir sinon par le moyen des bastimens qui les puissent deffendre des mauuaises impressions de l'air, & des vents moridionaux.

Et cõbien que ce soit chose difficile, toutesfois elle est plus aisee qu'on ne pense, si les Princes estoient aussi difficilement induits à faire des entreprises pour le bien de la posterité, qu'à celles dont ils esperent cueillir le fruict eux-mesmes. Car pourquoy est-ce qu'Anze, Ardee Citta-launia, & Asturie ne pourront estre saines à present, puis que leur air n'estoit autresfois mal sain?

Le marais Pontin, où il y eut jadis 24. places, fut seiché pour la plus grãde partie, & reduit au labourage par Cethege, & puis par Theodoric Roy des Gots, lors que les chãps furent couuerts d'eaux, & inondez de nouueau. Sixte V. fit encor le mesme dessein peu de temps auant sa mort, y employant non la despẽce, mais l'authorité, & par son moyen les territoires de Sezze, & de Piperne en sõt demeurez beaucoup plus larges: & l'air de Terracine en est resté beaucoup meilleur, & on a fait en plusieurs lieux beaucoup de bõs reseruoirs.

Il ne faut autre chose pour cét effect qu'vne certaine cõtinution de peine, & de despẽce, auec laquelle on tienne net ce canal de la riuiere d'Aufente, & les canaux où l'eau ramassee coule vers la mer. Et pource que ceste continuation

de despéce c'est choses que les particuliers puissent supporter, & que les seuls
grãds riches en sont capables; de là vient que la chose ayãt esté iusqu'à main-
tenant entre les mains des personnes priuees, à qui la vie, ou le moyen a man-
qué, elle n'a reussi parfaitement. L'yssuë en feroit bonne, si on en chargeoit le
peuple Romain, ou quelqu'autre communauté voisine qui fust riche, ou quel-
que Religion qui eust beaucoup de moyens; comme celle de saint Benoist.
Les Ferrarois a besoin d'vn pareil remede: car de mesme qu'icy il faut don-
ner vne facile issuë aux eaux de l'Aufente, afin qu'elles ne noyent le terri-
toire de Terracine, & ceux qui en sont proches: aussi là il est necessaire d'a-
baisser le lict du Po qui passe au dessous de Ferrare, & le mettre en son pre-
mier estat, afin que ledit Po n'inonde le Ferrarois.

Et il ne faut que la despence destourne ce dessein, pource qu'outre qu'on
ne peut faire sans despence aucune chose honorable, il n'y a point de raison
qui porte qu'vn marchand face de grands frais pour acquerir quelque chose,
& qu'vn Prince laisse de rendre meilleur son Estat, pour ne faire aucune des-
pense, veu principalement que sans que le Prince desbource rien du sien, il
peut mener à fin ceste entreprise auec sa seule authorité, aux despens des
personnes priuees, ou bien des communautez.

Ie dis le mesme des champs spacieux du territoire de Rauenne, de Bagna-
cauallo, de Lugo, & de Boloigne, qui sont inondez de la Paduse. Hercule
premier Duc de Ferrare seicha la Samartine, Hippolite Piatois, la Rauode,
& les Lamberts le Pogge.

Le Duc Alfonce II. de Ferrare laissant l'vtilité pour le delectable, em-
ploya à la Mesole, le temps & le trauail que les communautez estoient obli-
gees de donner pour contenir le Po dans son lict, & pour asseurer les champs
des inondations de ce fleuue. Il faisoit là trauailler à faire des leuees, à
creuser des fossez & planter des bois, & à choses semblables, les hommes de-
stinez pour faire la leuee du Po, sous pretexte que ce n'estoit pas chose ne-
cessaire. Cependant le Po rongeoit le riuage, & emportoit les leuees; & les
villageois mouroient en grand nombre à cause du mauuais air. C'est pour-
quoy le pays priué du trauail, & des villageois mesme, n'a peu resister à la ve-
hemence du Po, qui ayant fait en beaucoup de lieux des ouuertures irrepa-
rables, a empirer plus que on ne sçauroit estimer, le territoire de Ferrare, &
celuy de Comacquio. Ce qui n'auoit pas esté, si Alfonce eust employé autour
du Po la diligence dont il vsa à la Mesole. Et peut-estre qu'Alfonce n'espe-
rant pas que la Duché de Ferrare deust demeurer en la maison d'Est, ne se
soucia de la laisser mal accommodee, & empiree en tant d'endroits.

Ie m'estonne bien que preuoyant cecy, il n'entreprist plustost d'embellir
ou Modene, ou Regge, que de faire tant de frais à la Mosele.

Mais quãt aux eaux courãtes desquelles l'agriculture, & la fertilité des ter-
res despend en partie, cõbien que l'Estat Ecclesiastique n'ait faute de riuieres,
& de lacs, toutesfois on pourroit meliorer de beaucoup de territoire de Ro-
me en cõduisãt le Teuerõ à la ville, chose que Sixte 5. auoit proiettee. Et il est
dit de Claude Empereur qu'il mena le ruisseau d'Aniẽ à Rome, auec vn nou-
ueau canal de pierre, & le diuisa en plusieurs lacs. Et de fait par ce moyen ou-
tre le bien que ceste eau feroit à la terre, outre les cõmoditez qu'il apporte-
roit aux habitãs, outre la facilité qu'il adiousteroit à la cõduite des viures, &
autres choses, outre le profit qu'il porteroit aux iardins, & au traffic, il rẽdroit

encor l'air meilleur & plus sain, tant pour la fraischeur que l'eau courante engendre, que pour le changement de l'air que la mesme cause.

Car entr'autres raisons du mauuais air qui rend le pays proche de Rome inhabitable, on dit que ce terroir estant fait comme à ondes, l'air enfermé entre l'vne à l'autre par faute d'agitation & d'yssuë, vient à se corrompre, de mesme qu'vne eau mourante, & l'eau courante de Teueron empescheroit ce dõmage.

Apres cecy la commodité des eaux & des lieux conuieroit les personnes à bastir des Palais, des moulins, des magazins, & choses semblables, & à plãter des vergers, & des bois sur les deux bords de la riuiere. Et tout cecy seruiroit pour rendre l'air plus sain, ou moins nuisible, & pour mettre les laboureurs à leur aise, & remplir le terroir de fruicts. Cecy seroit accompagné d'vn autre profit important, veu qu'en tirant le Teueron par de là S. Paul l'inondation de Tybre qui a accoustumé d'estre si preiudiciable à la ville de Rome, ne luy feroit la moitié tant de dommage qu'elle luy fait ordinairement, pource qu'il manqueroit de l'eau ordinaire & extraordinaire dudit Teueron, qui n'est pas si petite qu'elle ne hausse celle du Tybre de quelques brassees.

Et l'on ne doit craindre qui tirent le Teueron sous sainct Paul, l'eau du Tybre perde sa bonté, qui procede des eaux sulphurees qui sont portees par le Teueron des campagnes de Tiuoli; veu que de mesme que la medecine ne peut quelquesfois remedier l'indisposition d'vn nombre, sans en endommager vn autre: de mesme aux choses ciuiles on ne peut prendre vn party si seur, ny si aduantageux, que s'il porte du bien en vne partie, il ne soit dommageable à l'autre; & il suffit que de deux maux on euite le plus grand.

Il faut adiouster à cela que les eaux de Tiuoli conduites par le Teueron, ne sont necessaires à la bonté de l'eau du Tybre, pource que celles qu'il y mene, sont suffisantes: & la noire, ou Nere, outre ses eaux, dont la couleur peut faire iuger cõbien elles sont sulphurees, y en mene beaucoup d'autres de plusieurs vertus, quõ void soudre au dessous de Nardy en plusieurs endroits.

Pour conclusion de ce discours, ie diray que, le pays d'autour de Rome iusques à trente milles, est fort fertil, comme celuy qui la pouruoit abondamment de bled & de chair, & le feroit encores de vin, si les habitans, principalement les estrangers, pour leur santé, où plustost par delicatesse ne prenoient plus de plaisir aux vins qui viennent de Corsegue, de la riuiere de Gennes, & de France.

Mais ce pays si fertile est presque entierement sans habitans, & pour ceste cause on y void aller tous les ans de diuers lieux, mesmement de Lombardie, iusques à quarante mille laboureurs, pour le cultiuer, & faire la recolte, & lors que tout est acheué, on voit retourner en leurs maisons auec quelque gain, ceux qui restent en vie; veu qu'il en meurt tousieurs vne grande partie qui meurt à cause de la trop grande ardeur du Soleil, ou des vents marins qui sont d'autant plus pernicieux à present qu'ils portent en plus grand abõdance les vapeurs des marescages par lesquels ils passent, à cause que l'empeschement des bois leur manque à ceste heure pour la plus part, & toutes ces choses offencent, mais beaucoup moins la ville de Rome, que le reste. Si bien que ce pays, qui contenoit vn nombre incroyable de personnes, demeure maintenant vuide & desolé: & la plaine que l'on nomme Romaine, depuis la porte d'Hercule, ou Port'Ercole, iusques au delà de Terracine, ayant enuiron cent cinquante milles de longueur, n'a peut-estre huict mille habitans.

MOEVRS ANCIENNES.

Les Romains estoient nez & affectionnez à la guerre,& faisoient au commencement peu d'estat des lettres : mais à la longue lors qu'ils eurent vn peu estendu leur Empire,& qu'ils se furent mis à leur ayse, les plus grands & plus riches embrasserent les sciences,& s'addonnerent aux lettres au possible. Mesmes ceux qui faisoient estat de conduire les armees estoient fort sçauans, & ce n'estoit chose indigne d'vn homme de guerre & de maison,d'auoir beaucoup de doctrine; au contraire les ieunes hõmes des plus grandes maisons de Rome plaidoient pour les clients deuant le Senat, & s'addonnoient à la cognoissance de leurs loix & à l'eloquence,& pour le dire en vn mot, taschoient d'acquerir toutes sortes de sciences, voyant qu'elles estoient enchainees l'vne auec l'autre. Au commencement ils estoient fort sobres, se contentoient de peu, & mesprisoient les grandes richesses ; tellement qu'on a trouué des premiers de la ville, comme Valere Publicola,qu'il failloit enterrer aux despens du public, d'autres qui mettoiẽt eux mesmes cuire des raues en leur petit mesnage apres auoir cõduit les armees,vn autre qui tenoit le mãche de la charruë ainsi qu'on luy vint annoncer qu'il estoit fait Dictateur,& vn autre qui apres auoir esté chef d'armee demanda permission de s'en retourner pour dõner ordre aux labourages de deux ou trois iournaux de terre, & aux petites affaires de sa maison. Mais depuis qu'ils eurent eu la despoüille d'vn grand nõbre de Prouinces,& qu'ils eurẽt gousté les delices estrangeres,ils y prindrẽt tel goust que le luxe & la dissolution se glissent parmy eux, en telle sorte qu'ils surpasserent en ceste partie toutes les autres nations de la terre. D'ailleurs l'auarice & le desir d'en auoir à quelque prix que ce fust,les posseda tellement,qu'ils ne faisoient point de difficulté de faire mille actions dans les Prouinces, de prester auec vsure excessiue,puis en fin de proscrire, & meurtrir leurs concitoyẽs afin de iouyr de leurs biens. Ceux qui auoient mesme reputation d'estre plus sages,estoient des plus auaricieux,comme on peut voir en Seneque, qui auoit quatre ou cinq cens mille escus seulement en Angleterre, dont il tiroit de grands interests. Au commencement il ne pensoit qu'à la grandeur de leur Republique, mais ils se laisserent apres emporter au desir de la leur particuliere,& depuis toutes choses allerent de mal en pis,& l'ambition des citoyens Romains renuersa l'Estat de la Republique,& le reduisit sous la domination d'vn seul. Ils se plaisoient extrémement à voir espandre le sang humain aux lieux destinez pour cét effect,où les escrimeurs ou gladiateurs,& les Thraces ou Mirmillons, & les Retiaires combattoient à toute outrance pour donner plaisir au peuple. Les Lyons mesmes & autres bestes farouches n'estoient espargnees pour seruir de passe-temps aux Romains, qui estoient tellement accoustumez & affectionnez à ces spectacles, que celuy qui les vouloit gaigner, n'auoit besoin que de faire vn grand appareil de gladiateurs, de bestes, de comediens,de sauteurs,& semblables gens,& quiconque en auoit dauantage estoit plus aux bonnes graces de ce peuple. D'ailleurs les plus grands auoient accoustumé de faire present au peuple de tant de musures de bled, & de tant de vin pour teste, & de faire largesse des pieces d'argent, qu'ils appelloient *Mißils*, comme qui diroit iettees. Les peres venans de la ville, ou sans auoir bougé du logis, baisoient leurs filles, pour cognoistre si elles auoient beu du

vin, qui estoit chose deshonneste entre les Romains. Ils ne laissoient aller mãger leurs enfans hors de leur logis, ne leur permettoient de dire paroles deshonnestes, & les enuoyoient en Toscane, en Athenes, & à Rhodes, pour apprẽdre les arts & sciences. Ces enfans ne comparoissoient iamais en public, iusqu'à ce qu'ils auoient atteint l'aage de dix ans, & lors ils s'alloient faire escrire au liure de leur Tribu. Ils comparoissoient apres vne autrefois à l'aage de 17. ans, & lors ils laissoient la pretexte ou robbe d'enfance, & prenoient la robbe virile, & lors qu'ils l'auoient prise, chaque ieune homme alloit continuellement auec vn vieillard, luy faisant beaucoup d'honneur; & aux iours que le Senat s'assembloit, ces ieunes gens accõpagnoiẽt à la Cour quelqu'vn des Senateurs, & de leurs parẽs ou amis de leur pere, & l'attendoient iusqu'à ce qu'il sortoit, & luy faisoient encor compagnie iusqu'en son logis. Quant à leurs mariages, ils auoient accoustumé de parer la femme quand elle s'alloit marier en ceste sorte: ils luy donnoient premierement vne clef en la main, luy habilloient la teste auec vn dard qui auoit tué vn gladiateur, la ceignoient d'vne ceinture faite de laine de brebis, que le mary luy deffaisoit apres sur le lict: elle portoit en la teste au dessous du voile, qu'ils nommoient *Flammeum*, vne guirlande de verueine meslee d'autres herbes, & la faisoient seoir sur vne peau de brebis: & quand elle alloit trouuer son mary, elle estoit accompagnee de trois enfans, qui deuoient auoir pere & mere: l'vn d'eux portoit deuant elle vn flambeau allumé fait d'Aubespin (veu que ces ceremonies se faisoient de nuict) & les autres alloient à ces deux costez. On luy mettoit encore deuãt vne quenoüille couuerte de lin, auec le fuseau plein de fil, & on luy faisoit toucher apres le feu & l'eau. On allumoit aux nopces plus de 5. torches, que les Ediles auoient accoustumé d'allumer. Ils vsoient de 3. façons à separer les mariages. La 1. s'appelloit *Repudium*, d'où vient nostre mot repudier, & l'on vsoit de ceste maniere quand l'homme quittoit sa femme sans qu'elle y prestast consentement & le 1. qui en vsa fut Cabilius cent ans apres Rome bastie, pource que sa femme ne luy faisoit point d'enfans. C. Sulpice repudia la sienne, parce qu'elle auoit esté hors de la maison en poil, & sans voile sur la teste. Qu'Atistius delaissa la sienne pour l'auoir veuë parler secrettemẽt auec vne femme libertine. P. Semprone fit le mesme, pource que la sienne estoit allee aux spectacles publics sans son sceu, & Cesar repudia sa femme pour le soupçon qu'il eut de Clodius, qui fut habillé en femme en la solemnité que Pompee auoit celebree à l'honneur de la bonne Deesse. La 2. façon se nommoit Diuorce, & ceste sorte de separation se faisoit par le consentement de tous deux. La 3. estoit appellee separation, & se faisoit à la volonté du Prince.

Les anciens Romains ont traicté en 2. façons ceux qui estoient morts, & fait 2. sortes d'obseques. La 1. estoit de couurir les morts de terre, & les enseuelir comme nous faisons: l'autre de brusler les corps; mais ceste façon ne dura guere, & le 1. des Senateurs qu'on brusla apres sa mort, fut Scylla; & Numa Pompilius fut l'inuenteur des obseques, & institua vn Pontife qui en auoit la charge. Le 1. honneur qu'on faisoit aux hommes illustres en leurs offices funebres, estoit de les louër auec vne harangue, comme Cesar estant aagé de 12. ans loüa son ayeul, & Tibere estant aagé de 9. ans loüa son pere. Le 2. estoit de faire escrimer des gladiateurs, & Marc, & Decius fils de Iunius Brutus furent les premiers qui pratiquerent cecy à l'honneur de leur pere. Le 3. estoit de faire vn magnifique festin. Le 4. de distribuer de la chair à tout le peu-

ple. Les premiers qui en distribuerent, furent ceux qui eurent soing des obseques de P. Licinius citoyen Romain, fort estimé & tres-riche. Ils espandoient encor quelquesfois des fleurs & des parfums sur la sepulture, cõme le peuple Romain fit aux funerailles de Scipion. Ils mettoient encores aux Temples & lieux publics certains ornemens, comme des escus, des couronnes, & choses semblables, & ceux qui ne pouuoient estre enterrez auec toute ceste pompe, pource que la despence en estoit fort grande, estoient enterrez sur le soir par certains hommes commis à cét office, nommez *Vespillons*, & l'on enuoyoit le mort à la sepulture vestu de blãc. Son plus proche parẽt luy fermoit les yeux, & peu apres on ouuroit la chãbre pour laisser entrer toute la famille & le voisinage, & 3. ou 4. d'entr'eux l'appelloient 3. fois par son nom à haute voix, & on lauoit apres auec de l'eau chaude. L'heritier balioit toute la maison auec certain balay destiné pour cét vsage, & on mettoit sur la porte des rameaux de cyprez : que si le mort estoit d'authorité, les citoyens alloient inuitez aux obseques par vn homme qui auoit charge de telle chose. Quand vne vefue mouroit n'ayant eu qu'vn seul mary, on la portoit en terre auec la couronne de la pudicité sur la teste. On auoit accoustumé de donner des couronnes aux soldats, pour recompence de leur valeur. La triumphale estoit de laurier qu'on XXI.
donnoit au Capitaine. L'obsidionale estoit d'herbe, qu'on donnoit à celuy qui deliuroit la ville du siege qu'on y auoit mis, le premier qui la reçeut fut Sicinius Denuatus. La ciuique estoit de chesne, ou d'yeuse qu'on donnoit à celuy qui deliuroit vn citoyen de quelque danger. La murale estoit donnee par le Capitaine au soldat qui estoit mõté premier sur la muraille d'vne ville ennemie. On donnoit la castrense à celuy qui entroit premier dans le cãp, & sur les retranchemens des ennemis. La nauale estoit pour celuy qui montoit premier sur le vaisseau des ennemis, & toutes ces 3. couronnes estoient d'or. La muraille estoit faite en façon de crenaux d'vne ville: la Castrense en façon de pallisade, & la Nauale comme vn esperon de galere. L'Ouale estoit de meurtre, & on la donnoit à celuy qui auoit vaincu l'ennemy sans rien perdre. Et la 1. fut faite d'espics, & donnee à Romulus. Les armiles estoient certains petits cercles de lames d'or, & d'argent que les soldats portoient au bras gauche prés l'espaule pour ornement. On accordoit le triomphe aux Dictateurs, Consuls, ou Preteurs qui auoient vaincu plus de 500. ennemis, & qui sousmettoient à l'Empire Romain des villes & Prouinces. L'Ouation estoit vne façon de triompher, qu'on octroyoit au chef d'vne armee qui auoit vaincu les ennemis sans rien perdre, & cestui-cy entroit à pied dans la ville, auec le Senat derrier, sans estre suiuy de son armee, & le premier qui triumpha de ceste sorte fut Posthume Tuberte Consul, qui triumpha des Sabins. Mais le 1. qui triompha fut Romulus, & le dernier Empereur, & on compte trois cens vingt hommes qui sont entrez triomphans dans Rome. Le 1. qui mena des ennemis subiuguez à Rome, fut Cincinnat. Ceux qui triomphoient estoient sur vn chariot à deux roües, tiré par des cheuaux, ou autres bestes, suiuis de leur armee couronnee de laurier, & ainsi qu'ils estoient arriuez au Capitole & descendus, ils entroient au Temple de Iupiter pour luy rendre graces de la victoire obtenuë, & ayãs sacrifié vn Toreau blãc ils alloient en leurs maisons.

Les anciens Romains celebroiẽt en l'honneur de Ianus les Agonales le 9. de Ianuier. Le 3. d'Auril ils faisoiẽt les ieux Floraux en memoire de Flore fẽme d'amour fort aymee de Pompee, qui laissa le peuple Romain heritier de tout

son bien & sa maison estoit au lieu qu'on nomme maintenant *Campo di fior*, ou Champ de Fleur. Ces jeux se faisoient iadis au dessous de la vigne du Cardinal de Ferrare, au pied du mont Quirinal, maintenant appellé *Cauallo*. Le 6. du mesme mois en memoire de la victoire obtenuë sur les Latins, les Cheualiers alloient magnifiquement vestus, portent en la main droicte des rameaux d'oliuier, du Temple de Mars qui estoit en la voye Appie, à quatre milles de Rome, à celuy de Castor & de Pollux. Le 29. May on celebroit les Lustres, ausquels on monstroit les Trompettes, les Aigles, & autres enseignes & instrumens de guerre. Ils auoient encor accoustumé de faire des jeux Trajans, Sceniques, Capitolins, Apollinaires, Seculiers, Romains, Plebeiens, Circenses, & autres.

Ce ne seroit iamais fait si i'entreprenois de discourir entierement de tout ce qu'on peut dire sur le suiect que nous traictons. Il suffit d'en auoir dit ce peu de paroles, & de renuoyer les plus curieux à ceux qui ont fait des liures expres de ceste matiere. Laissons donc toutes ces anciennes façons de faire, afin de venir aux modernes.

MOEVRS DE CE TEMPS.

XXIII. LE Romains de ce temps retiennent encor beaucoup de choses des anciens comme la grauité qui semble estre nee auec eux, la magnificence, & vne certaine grandeur de courage particuliere à ceste nation, qui la sçait mesnager plus discrettement que les Espagnols auec leurs façons de faire affectees. Au reste Rome est presque toute pleine d'estrangers qui y viennent de toute l'Europe : de sorte qu'on peut dire que les mœurs de toutes ces nations y sont pratiquees, & on n'en sçauroit particulariser guere de choses, tant les actions des vns & des autres sont differentes. Il faut dire seulement que c'est vne ville où l'on vit auec beaucoup d'artifices, & où l'on porte beaucoup d'honneur mesmes aux plus pauures qui sont capables de paruenir à quelque grandeur ; pource qu'on a veu dans ce lieu tant de merueilles de la fortune, qu'il n'y en a point de si miserable qui ne puisse deuenir heureux, estant de la condition & capacité requise : tellement qu'on craint d'irriter iusques aux moindres, de peur qu'ayant quelque iour moyen de s'en reuancher, ils ne le facent. Mais pour parler de ceux du pays, ils sont comme tous les autres Italiens, pleins de fard, n'oubliant aisément les iniures receuës, viuent mesquinement en leurs maisons, mais ils sont prodigues lors qu'il faut faire quelque despence qui paroisse. Les gentilshommes y sont courtois, gentils & fort ciuilisez propres aux armes & à la conduite de la guerre : mais le menu peuple de la campagne de Rome est du tout grossier, rude & sauuage ; mais il est plein de courage & robuste, aussi bien qu'anciennement. Ceux de la marque d'Ancone sont d'vn fier courage, & pour ceste cause propres à la guerre. Ils sont rudes en leur conuersation, s'addonnent à l'agriculture, & ne se soucient guere de la marchandise, peut estre pource que leur pays n'a point de riuiere nauigeable, ny de belles plaines, ny d'autre port que celuy d'Ancone, qui n'est pas si bon qu'on le fait, veu qu'il est tout comblé, & n'est guere seur. On donne en Italie à ceux de Ferrare le nom de rusez, on appelle deux de Peruse prompts & hardis, ceux de Spolette fins & cauteleux, ceux de Bolongne farouches, & ceux de Fayence courageux, ceux d'Ostie pressans ceux de Rome cruels & vaillans. Les Romains apportent à la guerre la perseueran-

ce, les Ferrarois l'artillerie, ceux de Viterbe des esperons. On dit aussi que ceux d'Ancone sont mesquins, ceux de Rimini grands mangeurs d'oyes, & ceux de Peruse mangeurs de poisson,& delicats,& d'ailleurs qu'ils dissimulēt leur courroux lors qu'ils ont receu quelque offence: mais les Ferrarois s'opiniastrent à la vengeance,de mesme que les Romains qui la prênent plus cruelle que nuls autres. Quant à la reception des estrangers,les Ferrarois leur sont rudes,& ceux de Spolette grossiers,& en toutes choses,gens couuerts. Pour le regard des femmes,on dit que celles de Peruse sont fort propres,celles de Beneuent rustiques, celles de Bologne vn peu glorieuses,celles de Cesene rauissantes & sujettes à prendre: les Romains graues,les Ferraroises auides,celles de Rauenne courtoises. Pour acheuer ce discours,tous les Italiens en general sont si pleins de jalousies,qu'ils tiennent continuellement leurs femmes enfermées dans leurs logis comme dans des prisons, sans en permettre la veuë à personne, non pas mesmes à leurs amis plus particuliers,si ce n'est par vne faueur extraordinaire,& auec tant de gens qui regardent de tous costez, & qui espient les actions des vns & des autres,qu'encor que les femmes eussent quelque volonté de faire l'amour, il leur seroit impossible d'accomplir leur desir, si ce n'est auec vn incroyable artifice, & vne extréme peine. Ils sont aussi fort dissimulez, & lors que vous leur auez vne fois fait quelque offence, il ne faut penser que vous puissiez vous reconcilier auec eux ainsi qu'aux autres pays, veu qu'ils garderont cela sur le cœur toute leur vie, & penseront continuellement aux moyens de s'en venger, & mesme il y en a beaucoup qui font semblant d'auoir oublié l'iniure afin d'en prendre vengeance plus commodément à leur aise. Mais le meilleur est de ne vous fier iamais à ceux à qui vous auez donné quelque sujet de courroux, veu qu'il faut croire qu'ils vous feront en fin cognoistre leur ressentiment s'il leur est possible.

RICHESSES.

L'Estat de l'Eglise abonde tellement en grains, & en toute sorte de biens, qu'il est mal-aisé que la cherté y vienne par le deffaut de la terre, pource que toutes les Prouinces estás diuisées en plaines & en montagnes: il faut que l'année soit bien malheureuse si tous les endroits viennent à manquer. Et mesme il y a tant de grain, de vin, d'huyle, qu'il en fournit mesme aux autres pays, comme la Toscane, Gennes, Venise & l'Esclauonie en peuuent rendre bon tesmoignage. Il est donc force que la cherté vienne des traites, ausquelles il n'est mal-aisé de remedier, pource qu'elles despendent de la disposition du Prince. Mais il se peut faire que l'abondance soit en vn pays, & qu'on n'en puisse toutesfois iouyr à cause du grand nombre des bannis qui commettent mille meschancetez, & font vne infinité de rauages & de meurtres: auquel inconuenient il semble que l'Estat de l'Eglise est particulierement subiect. Et de vray beaucoup de lieux de cet Estat demeurent desert, beaucoup de campagnes ne sont cultiuées, & plusieurs personnes sont en miserable estat pour les dommages inestimables receus de ces coureurs. A quoy l'on pourra remedier estát en bon accord auec les voisins, en ostant la cōmodité des bois & des retraittes à telles gens, & en dressant & eslargissant les chemins. Car ce fut par ce moyen qu'Auguste s'essaya de remedier aux meurtres & voleries qui se commettoient par toute l'Italie. Que s'ils se mettent aux champs, & viennent à vouloir tenir la XXIV.

campagne, il sera premierement besoin d'empescher qu'ils ne se rallient ensemble, & s'ils se ralient il faut essayer de faire qu'ils ne se puissent fier l'vn à l'autre & pour conclusion suiure le chemin & l'expedient de Sixte V. & de Clement VIII. qui en ont exterminé presque entierement la race.

La Romagne fait du sel qu'on porte aux autres pays. La Marque a donné quelquesfois iusques à cent mille septiers de froment aux Venitiens & grande quantité d'huyles. Le Patrimoine & la Campagne de Rome ont souuent assisté de grain Gennes, & quelquesfois encore le Royaume de Naples.

Quant à la ville de Rome on y trouue quelques Princes & Barons de 5. & cent mille escus, voire d'auantage de rente, mais le general est plustost pauure que riche, cōme il faut par necessité qu'il soit en vn lieu où il n'y a aucun art propre auec lequel les hommes se puissent entretenir, pource que presque toutes les choses dont on y vse, y sont portées des pays estrangers, & principalemẽt les draps de laine & de soye de Venise, Luques, Florence, Genes, Naples.

C'est encor vne chose remarquable que l'argent qui est porté à Rome de tous les endroits de la Chrestienté, en partie pour la despence des Estrangers qui y demeurent, & en partie aussi pour les expeditions qu'on y obtient, & particulierement pour les Bulles des benefices, & en partie encore pour l'inuestiture de certains fons, ou pour le profit, ou par ambition.

Quant au trafic, on ne peut nier que l'Estat de l'Eglise ne manque de cette partie, d'où vient que le Prince n'a de reuenus de ses terres, qui soient proportionnez tant soit peu à la grandeur & estenduë de son Estat.

Mais pour le rendre plus marchand il est besoin de deux choses: l'vne d'introduire les arts & principalement celuy de la soye & de la laine qui sont de si grande importance, que c'est de là que despend en partie la grandeur de Venise, de Milan, de Naples & de Gennes, dont les peuples s'entretiennent & s'enrichissent par ce moyen la plus grande partie.

C'est chose aisée de planter des meuriers aux enuirons de Rome, & des autres villes de l'Eglise, cōme on fait aux Veronois, au Vicenti & au Milanois. Le terroir en est aussi capable qu'ailleurs, & aussi fertile. Que si les Humiliez au commencemẽt de leur Religion furent suffisans pour introduire l'art de la laine à Florence & en d'autres lieux ; pourquoy est-ce que cela sera difficile à l'authorité d'vn Pape, & à vn peuple qui s'y voudra employer, ou pourquoy est-ce que ces arts qui florissent tant aux autres villes ne pourront estre transportez à Rome, à Ancone, à Ascoli & à Rauenne? L'autre chose est la cōmodité du trafic, pour lequel il est necessaire de nettoyer & accommoder les ports de Ciuita vecchia & d'Ancone, pour y attirer à celle-là le trafic du Ponant, & à cette-cy celuy du Leuant; & il faut pareillement y attirer les marchāds auec de beaux priuileges & de bonnes exemptions, & les entretenir en les accommodant, & leur faisant bon traittement. Et l'on ne doit rien espargner en cecy, pource que la grandeur des Estats, & la richesse des Princes despend pour la plus grande part du grand abord & nombre des marchands.

Pour le regard du reuenu du Pape, il consiste en la Doüane de Rome, & autres daces sur le vin & sur les cheuaux, en la gabelle de la farine, en la salure de Rome, en la gabelle de l'huyle, au denier de la chair de tout l'Estat Ecclesiastique, & en la Doüane du bestail du Patrimoine, aux luminaires de la Tolfe, Controolleur general des Postes, crimes de Rome, taxes des cheuaux, en l'ayde triennal payée par l'Estat Ecclesiastique, mise par Paul III. pour vne

fois, & puis deuenuë perpetuelle, en l'ayde triennale payée par les Religieux non mendians d'Italie, aux collections d'Espagne, de Portugal & d'Italie, cens de S. Pierre payé par le Royaume de Naples, la Duché d'Vrbin, de Parme, de Plaisance & autres, en la Daterie, & outre ce aux reuenus ordinaires de la Prouince de Rome, de la Marque, du Patrimoine, de la Campagne, & Ombrie, de Ferrare, Camerin, Peruse, Boulongne, Beneuent, de plusieurs villages, & autres petits reuenus.

Ie ne mets pas en ce compte le profit des Legations & des gouuernemens retenus, comme i'ay dit, par le Pape: pource qu'on luy peut faire tenir la place des pensions qu'il paye à diuers Cardinaux qui sont pauures. Ie ne compte pas aussi les Annates des benefices & pensions pour l'expedition des Bulles: pource qu'elles ne viennent pas à la Chambre, ains sont affectées à diuers Officiers. Or plusieurs de ces reuenus ont esté allienez par diuers Papes: & toutesfois auiourd'huy ils rendent enuiron vn million & demy.

Ces alienations ont esté faites sous deux noms, ou d'Offices, ou de Monts. Les Offices sont presque tous les ordinaires de la Cour, & plusieurs autres ordinaires adjoustez qui ont cette condition, qu'ils vaquent par mort, ou bien lors que celuy qui les tient est fait Cardinal, & la Chambre les reuend, & l'on fait compte que ce profit monte iusques à cinq cens mille escus.

Les Monts sont de deux natures, ou vacans par mort, & ceux-cy rendent douze pour cent l'année, ou bien qui passent aux heritiers, & qui rendent sept & sept & demy, que la Chambre paye toutes les années.

Outre cecy il y a plusieurs charges sur les reuenus, comme le gouuernement de Rome & des Prouinces, & ce qui se donne aux Officiers du peuple Romain. Il y a apres la despence de la famille, de la regarde des Suisses & cheuaux legers, de la garde du Chasteau sainct Ange, d'Ostie, de Ciuita vecchia, de Terracine, d'Oruiete, des chantres, & plusieurs autres despences de la chappelle, des trompettes, pensions de diuers Officiers, Nonces, courriers, aumosnes & dons. Mais nonobstant toutes ces choses, & les grandes despences que le Pape Sixte V. fit en plusieurs bastimens, il espargna tellement, & fit si bien ses affaires, qu'en cinq années de son Pontificat, il mit au Chasteau S. Ange quatre millions d'or. Car les Papes ont moyen de tirer tousiours de l'argent, & particulieremet de deux choses auec grande promptitude, l'vne en creant des Cardinaux, sinon ouuertement pour de l'argent, au moins pour les offices qui viendront à vacquer: l'autre en eslargissant d'auantage la main, permettant les regrets, & donnant d'autres graces, comme on auoit autresfois accoustumé. Mais il faut pour faire telle chose que la conscience du Pape s'accommode à ses affaires. A ce propos Sixte IV. disoit que l'argent ne luy manqueroit iamais tandis qu'il auroit vne main & vne plume. Et veritablement Pie IV. eust seulement des Religions 400000. escus, & en auoit trouué plus d'vn million s'il eust voulu, comme on luy conseilloit, admettre les resignations des benefices auec regrets, & les compositions des Offices. Paul III. entra en ligue auec les Venitiens, & l'Empereur contre les Turcs, pour la sixiéme partie de la despence, & enuoya pour secours à Charles V. 12000. hommes de pied, & 500. cheuaux payez, & mit sa maison en la grandeur où nous la voyons. Pie V. enuoya 4000. hommes de pied, & 1000. cheuaux à Charles IX. Roy de France.

Mais pour faire voir encore mieux les reuenus & les despéces des Papes, i'ay

densé que rapporteroit au Lecteur tout ce que ie dois, si ie luy en mettois icy vn estat. Le voicy donc tel que ie l'ay peu tirer.

XXV. Les Doüanes de Rome ont accoustumé d'estre affermées au plus offrant pour neuf années, c'est à sçauoir pour le prix de trente-cinq mille escus ou enuiron l'année, & en tirant toutes les regales auec l'augmentation, les tromperies qui s'y font, les vins francs des Ambassadeurs & lieux pies, & autres priuileges, il restera à la disposition de la chambre pour ce temps-là 17000. escus.

La Salure de Rome s'afferme ordinairement au plus offrant pour sept ans, & en tirant toutes les reigles & despences, il reste chaque année pour la Chambre 8960. escus.

La Gabelle des deux carlins pour la mouture du grain de Rome fut establie par le Pape Iules III. & depuis ils furent appliquez iusques à la somme de 21333. escus, à raison de sept & demy pour cent, puis ils furent reduits à sept par Pie V. & assignez aux maistres du bastiment, & tout le reuenu, dont le maniement est donné au peuple Romain, auec la Surintendance d'vn des Seigneurs de la Chambre monte 16000. escus.

On afferme la Gabelle du quatrin de la chair de Rome, à raison de sept pour cent. 20000. escus.

L'imposition de quatre Iules pour le tonneau accordé au peuple Romain 3000. escus.

La Gabelle du quatrin de la chair à liure de l'Estat de l'Eglise, excepté à Rome, Bologne, Camerin, & Beneuent, s'afferme ordinairement 60. mille escus l'année: mais à cause des despences & regales il en reste à la Chambre toutes les années enuiron 50000. escus.

La Maistrise des postes de Rome, & de tout l'Estat de l'Eglise s'afferme 5000. escus, & en venant à soustraire toutes les despences & recompenses, il reste pour la Chambre 2000. escus.

Les luminaires de la Tolfe estoient autresfois affermées pour 64500. escus l'année, dont on paye 36500. escus aux faiseurs d'Alion, & le reste à diuers, auec les regales des Seigneurs de la Chambre, si bien qu'il ne reste aucune chose pour la Chambre.

L'imposition des chandelles s'afferme chaque année 3000. escus.

Les cens de S. Pierre montent par an 31000. escus, & l'on les exige le iour de sainct Pierre toutes les années 31000. escus.

Les Clergés composez pour les despoüilles payent toutes les années pour S. Pierre. 2160. escus.

Le quartier des Moines reguliers monte chaque année 30662. escus, dont ils payent 14690. escus au Mont Nauinal des Moines, lesquels ils esteignent, & la somme de 15702. au Mont Pie, des recouuremens vacables, dont il ne reste rien pour la Chambre.

Le subside Triennal de la Marque monte 60000. escus d'or à vnze Iules pour escu: dont on laisse 400. escus pour les bastimens d'Ancone 5000. escus pour les murailles de Fane, & 1160. escus pour les murailles de Ciuita noua, & au Mont Cosere, vendus au Seigneur Iean George Cesarin, & 25. escus pour les gages du Thresorier, & paye tous les ans 4000. escus au depositaire: si bien qu'il reste à la fin de l'année. 4958. escus.

Le subside triennal de Rome monte 40304. escus d'or, dont on exige 2223.

escus d'or priuilegiez Venitiens, & autres 223. escus semblables sont laissez au Thresorier de la Prouince pour la garde de l'Illustrissime Legat, qui en rend compte, & autres 5400. escus au College des Clercs de la Chambre pour les trois adjoustez, & 203. escus de mesme sorte au Thresorier qui exige ce subside Triennal pour ses gages, & le port de l'argent à Rome: si bien qu'il reste à la Chambre de net. 29758. escus.

Le subside Triennal de l'Ombrie, & de Peruse 39701. escus d'vnze Iules pour escu, dont on n'exige pour des terres priuilegiées 741. escu, & l'on paye tous les ans au Thresorier de Peruse 9485. escus, pour le suppleer aux payemens de la Thresorerie: mais à l'aduenir on en aura, & mesme desia on en a la plus grande partie, & 290. escus pour les gages & ports d'argent: & l'on a accoustumé de laisser pour les gages 200. escus par an, si bien qu'il reste pour la Chambre 13076. escus.

Le subside Triennal de la Campagne de Rome, & des lieux maritimes monte par an 1565. escus, les terres taxées 2048. escus d'or. 2048. escus.

Qui furent mis l'an 1551. par le Pape à 1755. escus d'or, & l'an 1571. par le Pape Pie à 15553. escus d'or, & ostant 770. escus qu'on n'exige pour l'impossibilité & les exemptions, & 120. escus pour les Exacteurs, le port de l'argent, il reste 14643. escus d'or, dont il vint en monnoye à la Chambre enuiron 13632. escus.

Les taxes des cheuaux de la Marque montent 77221. escus, & sont assignées au Thresorier de cette Prouince, si bien que le reuenu qui en ladite Thresorerie est de 77221. escus.

La taxe des cheuaux de Patrimoine monte à 978. escus, & fut donnée en assignation pour 967. au mesme fermier des Doüanes, & Thresoreries du Patrimoine, & l'on exige de reste. 978. escus.

La taxe des cheuaux de Romagne monte 5027. escus de monnoye, dont vne partie est payée pour recompence des Moulins de Rauenne, & partie au College du Mont-Pa, non vacable; de sorte qu'il n'en vient par an à la Chambre que 800. escus, qu'on tire de la Thresorie de Romagne 800. escus.

Tiuoli paye de cens par an 200. escus, qui estoient donnez au feu Cardinal de Ferrare autresfois, & sont auiourd'huy au depositaire 200. escus.

L'augmentation du subside Triennal de la Marque, au lieu de la chair de pourceau esteinte, monte 10134. escus douze Iules pour escus. On en distrait 202. escus pour les charges, & 20. pour l'Exacteur, & port de l'argent: de sorte qu'il reste pour la Chambre 9842. escus.

Cette augmentation de la Prouince de Romagne monte 6512. escus d'or. On en distrait 114. escus pour les terres qui payent moins au subsiste Triennal, & septante trois escus pour les gages de l'Exacteur, & le port de l'argent. Reste pour la Chambre 6325. escus.

L'augmentation de la Prouince du Patrimoine est de 2423. escus. On en distrait 305. pour les terres qui ne payent point de subside, & 100. escus pour l'Exacteur, & le port de l'argent 2423. escus.

La Thresorerie de la Marque auec la taxe des cheuaux de cette Prouince est ordinairement affermée 72015. escus.

La Thresorerie de Romagne s'afferme 3597. escus de dix Iules par escus, & pour le gouuernement de cette Prouince, & les Regales des Seigneurs de la Chambre Apostolique, & au depositaire du Pape 1270. escus. Reste pour la

Chambre. 17897. escus.

Le Thresorier de la Romagne reçoit du subside Triennal 2720. escus, & 2000. escus pour l'Estat de Legat, & 3360. escus pour la garde, & 2220. escus pour le bol, qui sont 83000. escus dont on tire 1700. escus pour l'Estat du Vicelegat, & 1068. escus pour la garde. Il reste pour la Chambre. 6032. escus.

La Doüane, & Thresorerie du Patrimonie s'afferme 66377. escus, & pource qu'il y entre plusieurs Regales & despences, il reste peu pour la Chambre.

La Thresorerie de Camerin s'afferme 24500. escus pour neuf années: mais pour plusieurs payemens qu'on fait il reste peu pour la Chambre.

La Thresorerie de Peruse, de l'Ombrie, & les taxes des cheuaux de ladite Prouince s'afferment ordinairement 20300. escus, mais à cause des grandes regales & payemens, il reste peu à la Chambre.

La Thresorerie d'Ascoli s'afferme pour cinq ans 6354. escus, & à cause de beaucoup de payemens & de regales, il reste peu à la Chambre.

La Thresorerie de Campagne rend 10000. escus, & pour diuers payemens, il reste peu à la Chambre.

La Thresorerie de Norcie tenuë par Nicolas Spinelli, pour l'aduance qu'il fit à la Chambre, & pour tenir compte des reuenus de la communauté, ne rend aucun compte à la Chambre.

La Thresorerie de Cascie fut vendüe au mois d'Auril 1572. à Ioseph Ieronime de Foligni, qui en donna à la Chambre 500. escus d'or, & cette-cy ne rend aucun compte à la Chambre.

La Thresorerie de Beneuent paye 454. escus à ceux de la Chambre, & 728. escus pour salaires & diuerses despences, & 768. escus au Gouuerneur, & 50. escus pour celuy qui le tient: partant il reste fort peu à la Chambre.

La Gabelle de Spolette a esté affermée à raison de 4260. escus, toutes les années, dont on en paye 781. au Thresorier de Peruse, & 1260. au Gouuerneur de Spolette, tellement qu'il reste pour la Chambre. 2219. escus.

La Doüane d'Ancone s'afferme au College du Mont-Pie des recouurez, 3500. escus l'année, assignez au College; & outre ce la traicte 100. charges de grain, qui n'estant point leuée, en paye à la Chambre 1000. escus par an, & 179. escus pour les regales des Seigneurs de la Chambre 3500. escus.

La Doüane d'Amarahi de Ciuita noua s'afferme 13000. escus l'année, à la charge de payer aux Secretaires Apostoliques 117. escus: & aux Religieuses de Viterbe 173. escus. Reste pour la Chambre. 1010. escus.

La ferme de Biede est de 1030. escus l'année, qu'on paye au depositaire. 1080. escus.

Le Casal de Magrotte rendoit tous les ans à la Chambre 9240. escus, & fut vendu par Paul IV. à l'Hospital du S. Esprit.

La Gabelle du quatrin pour la liure de la chair de Bologne monte l'année 6038. escus, assignée au mont de l'augmentation de Bologne. 6038. escus.

Le subside Triennal de Bologne pour 9900. escus, fut assigné au mont de l'augmentation. On tient qu'il monte 50. mille escus toutes les années. Tous les Officiers y sont assignez.

Les cens de Riette fut jadis engagé à Iean Baptiste de Serene pour 400. escus & depuis le fils de Pierre Paul Mignanel l'auoit. Il porte toutes les années 816. escus.

Les passages derniers auoient accoustumé de s'affermer 250. escus par an:

mais ils furent apres engagez à François de la Fontaine, puis possedez par Ierosme Ceoli.

Les minutes de la Chancellerie rendent par an 10000. escus & sont presque toutes assignées aux Officiers & domestiques de sa Saincteté. 10600. escus

Les profits du Mont de la Religion portent à la Chambre. 16338. escus.

Autrefois la dace du vin de Bologne s'afferma 600. escus d'or l'année. 600. escus.

La depositaire, ou consignation de Fane pour les crimes assignées au Thresorier de la Marque, il reste les traictes dont on doit tenir compte, & cela monte chaque année. 100. escus.

Les terres de Seiches payoient autrefois par an. 140. escus.

La Ferme de facture de l'Alum monte l'année. 200. escus.

La Ferme des sels d'Esclauonie pour l'année. 750. escus d'or en or.

Des profits du Mont Pie qui se doit esteindre on tire par an. 2350. escus.

Du reste du Mont d'Auignon on tire par an. 616. escus.

Reuenus incertains du sainct Siege.

LEs deux premieres années du Pape Sixte rendirent 130000. escus. On dit que la Collecterie d'Espagne rend vne année portant l'autre. 44000. es.

Celle de Portugal vne année portant l'autre. 220000. escus.

Celle d'Itali e vne portant l'autre. 12000. escus.

Les traictes des grains du Patrimoine de la Marque de Romagne ont porté à raison d'année pour année. 30000. escus.

Les restes du Mont vacable ont rendu vne année portant l'autre. 1000. escus.

Les profits des Monts vacables rendent toutes les années enuiron. 7500. escus.

Les affranchissemens des biens Ecclesiastiques rendent par an. 3500. escus.

Le Depositaire ou consignation de Bologne rend toutes les années enuiron 4000. escus, qui demeurent dans ladite ville. 4000. escus.

La datterie rend chaque année. 68250. escus.

Ce que le Pape donne aux Cardinaux, & ce qu'il despence en autre chose.

ON donne aux Illustrissimes Cardinaux gagez par sa Saincteté toutes les années, & à qui plus à qui moins. 1310. escus.

On donne ordinairement au Maistre d'Hostel de sa Saincteté pour sa despence ordinaire l'année. 6000. escus.

Et encor au mesme pour aide de Cour. 12000. escus.

Et pour le renouuellement du buffet deux fois l'année. 200. escus.

Pour les habits de familles à Noël. 1720. escus.

Pour les habits des Palfreniers deux fois l'année, à la sainct Iean, & à Noël. 1350. escus.

Pour quelques despences de la Secretairerie de sa Saincteté l'ánée. 332. es.

A vn Escriuain de la Secretairerie toutes les années. 180. escus.

Tous les Chantres de la Chappelle de sa Saincteté ont de gage tous les ans 4659. escus.

A l'Apoticaire pour la cire de la Chappelle qu'il fournit pour l'vsage du Pape. 1500. escus.
Pour la cire de la Chandeleur. 1500. escus.
Pour les draps verds. 240. escus.
Pour la despences du Ieudy de la semaine Saincte ou Peneuse. 258. escus.
Pour les Rameaux d'Oliue. 270. escus.
Pour la Rose d'Or qu'on donne. 2400. escus.
Pour l'Espée, Ceinture & Chappeau en broderie de perles. 380. escus.
Pour le Daiz de drap d'or pour le Sauueur & la Vierge, auec sa façon. 3000. escus.
Pour les tentes de la Feste Dieu, & ensemble pour tout son appareil. 250. escus.
Gages des hommes de Chambre & des Escuyers par mois. 20. escus.
Archiuistes par mois. 25. escus.

Ce que sa Saincteté donne à ses Nonces.

XXXVII Au Nonce qui est pres l'Empereur tous les mois. 230. escus.
Au Nonce qui est en France par mois. 145. escus.
Au Nonce qui est à Venise par mois. 230. escus.
Au Nonce de Sauoye par mois. 115. escus.
Au Nonce pres du Duc de Toscane. 57. escus.
Au Nonce d'Allemagne par mois. 115. escus.
Au Nonce de Pologne par mois. 230. escus.
Au Nonce des Princes d'Alemagne. 330. escus.
Au Nonce de Naples.
Au Nonce d'Espagne.

Gardes du Pape.

XXXVIII. Au Capitaine General des gardes de sa Saincteté toutes les années, la somme de 2400. escus.
A son Lieutenant par an. 639. escus.
A la garde des Gensd'armes, & cheuaux legers. 1077. escus.
Aux Suisses par an. 10632. escus.
Aux Suisses encor pour leurs habits. 200. escus.
Aux mesmes pour leurs bonnets & pennaches. 2600. escus.
Pour les petites & grandes Enseignes. 1000. escus.
En cheuaux pour donner à Noël, & autres. 2000. escus.
Pour le payement des cheuaux des Suisses quand la Saincteté se va promener hors de Rome. 250. escus.

FORCES.

XXXIX. Quant aux soldats la commune opinion est, qu'il s'en trouue de meilleurs sur l'Estat de l'Eglise qu'en tout le reste de l'Italie, & l'on fait estat que la Marque, & la Romagne fourniront 25. mille hommes propres à mener les mains, & le Patrimoine, & la Campagne, peut-estre autant. Et veritablement, il ne faut douter qu'vn Pape seul, ou accompagné de quelques autres, ne

puissent auec tant de moyen qu'il tire, & les forces que i'ay dites faire du bien & du mal quand il voudra, specialement en Italie, où il a tant de part, & nous n'auons faute d'exemples qui nous enseignent que les Papes maintenoient, auec moins de forces qu'ils n'ont à ceste heure, leur authorité contre les plus puissans Princes, qu'ils deposoient les Empereurs & les Roys, & changeoient les Estats à leur volonté, & mesme on sçait ce que pust faire au temps de nos Peres le Pape Alexandre, qui poussa le Roy de France a passer les monts & mettre en desordre toute l'Italie.

Leon X. & Clement VII. establirent la grandeur de leur maison auec plusieurs guerres, qu'ils firent seuls & accompagnez, & Clement apres auoir eu quelques malheurs deuint plus grand qu'il n'estoit auant qu'il les eust soufferts. Paul III. du nom maintint la dignité de l'Eglise, & le repos d'Italie entre deux puissants Princes, plus auec l'authorité qu'auec les armes, fit la guerre aux Turcs, & laissa sa posterité en la grandeur où elle se trouue. Iules III. prenant les armes en Italie la mit presque toute en confusion, & Paul IV. despensa beaucoup de million d'or, & laissa vn exemple remarquable des inconueniens qui peuuent naistre des desseins mal reglez d'vn Pape. C'est pourquoy de mesme que les anciens auoient accoustumé de sacrifier à quelques dieux pour auoir du bien, & à quelques autres pour ne receuoir aucun dommage, ainsi l'on a creu que c'estoit sagement fait d'estre tousiours bien auec les Papes, soit qu'ils se trouuent bons, ou autres: pource qu'autant que les faueurs que les Papes, bien affectionnez peuuent faire sont vtiles durant la paix, & la guerre, aussi les maux qu'on peut craindre des Papes ennemis sont fort dangereux, & iamais celuy qui veut mettre en desordre les autres ne manque de gens qui le poussent.

Pour ceste cause tous les Princes de la Chrestienté tant grands que petits, meuz de pieté, ou poussez par d'autres considerations se sont humiliez aux Papes, & tous vniuersellement, encores que grands, ont tasché de se les rendre amis, ou pour le moins de ne les auoir pour contraires. Mais pour reuenir aux peuples qui sont sous la domination des Papes apres auoir dit le nombre de ceux qu'on pourroit tirer de deux ou trois Prouinces pour le mener à la guerre, il faut considerer la qualité de ces gens.

La Marque est pleine d'hommes belliqueux, & pour ceste cause propres à empescher que les ennemis ne mettent pied à terre, & à faire repentir ceux qui l'y auroient mis.

C'est en cét Estat que sont les Latins, & les Romains dompteurs du monde, & ceux de la Romagne, de la valeur desquels il ne faut dire autre chose sinon que par leur moyen l'Italie fut deliuree des Barbares qui la tirannisoient, & recouura sa premiere gloire. Car Alaric Comte de Cuny, ayant ramassé 12. mille combattans, qu'on nomma la compagnie de S. George, poursuiuit de telle sorte ces natiõs estrangeres qui rauageoient l'Italie qu'il les en chassa toutes, & reduisit l'art militaire, auparauant mal entendu des Italiens, en tel estat, qu'on n'estimoit aucun Capitaine s'il n'auoit combattu sous luy.

Ceux de la Marque furent les premiers qui cõmencerent la guerre Sociale estimee par les Romains, l'vne des plus d'angereuses qu'ils ayent cuës. Vous y voyez les Ombres, dont Hannibal, apres auoir vaincu les Romains au lac Trasymene, esprouua la resistance, n'ayant peu se rendre maistre de Spolette, tellemẽt qu'il cogneut combien c'estoit chose mal-aisee de subiuguer Rome,

puis qu'apres vne si grande victoire qu'il auoit en vain attaqué ceste ville.

L'excellence des Capitaines n'est pas moindre que la valeur des soldats de l'estat Ecclesiastique. Car on y voit florir plusieurs familles propres à pouruoir de Capitaines tous les Princes, & toutes les republiques de l'Europe.

Tellement qu'il ne se faut estonner, de ce qu'en la guerre de Ferrare, finie heureusement en bien peu de temps, on à veu mettre en armes pres de vingt mille hommes de pied, & deux mille cheuaux tous de cét Estat, presque dans vn mois, chose que peu d'autres Princes & Seigneurs de l'Europe pourroient faire.

Quant l'assiette cét Estat est entre la mer Hadriatique & la Tyrenne, & est presque au milieu de l'Italie; à raison dequoy de mesme qu'il est des plus asseurez des courses des Barbares, aussi c'est le plus propre à trauailler, & tenir en paix l'Italie.

Il n'a point de port capable d'vne grande armee de mer, & le riuage Romain est fort suject à la tempeste, de mesme que celuy de la marque, & de la Romagne. Tellement qu'il ne peut estre assailly par mer, ny auec les grandes forces, ny sans peril.

Il faut adiouster à cecy que la partie qui regarde la mer de Toscane a vn air mal sain: si bien que cela seul seroit suffisant pour combattre, & deffaire les ennemis.

D'ailleurs la Marque, & la Romagne ont pour rampart & bastion deçà l'Esclauonie, & delà les deux Siciles. Ce qu'on peut assez cognoistre en ce que les Turcs n'ont iamais eu la hardiesse de s'en approcher, combien qu'ils l'ayent assez desiré.

Apres cela il n'a par terre aucuns confins qui luy puisse donner de la crainte; veu qu'il surpasse en force la Toscane, & ne cede au Royaume de Naples. Car encor que ce Royaume soit plus grand, plus riche & plus peuplé que n'est l'Estat de l'Eglise, toutesfois il luy cede en beaucoup de choses.

Premierement à cause qu'il est long & estroit il a beaucoup de difficulté à vnir ses forces, dauantage c'est vn pays de conqueste; à raison dequoy le Prince ne se peut seruir de ces peuples auec la mesme asseurance qu'il feroit s'ils estoient ses sujects naturels, pource il est contraint d'y tenir de grosses garnisons, ausquelles le Roy d'Espagne despend presque tout ce qu'il en tire. Mais le Pape est Seigneur naturel de cét Estat, pour la conseruation duquel il ne faut pas (pour le regard de ses sujects) qu'il despence vn sol: ie laisse l'authorité que la Religion apporte du Pape; & l'interest que les autres Princes ont en la cõseruation de l'Estat de l'Eglise, dont le rabais seroit leur perte; & ie laisse aussi la promptitude auec laquelle les Princes estrangers prendroiẽt la protectiõ de l'Eglise, ou par desir de gloire, ou pour raison d'Estat.

C'est pourquoy nous voyons que Gregoire septiesme, & Alexandre troisiéme ont fait teste à des Princes qui auoient les forces de l'Empire, pour lors plus puissant qu'il n'est à ceste heure, ioinctes à celles des deux Siciles.

Que diray-ie des forteresses d'Oruiette, de Citecastellane, & de Castre, de Pallian, du Chasteau de Spolette, de Peruse, d'Ancone, de Forli, de Bertinor, de la ville & Citadelle de Ferrare, & mesme on peut dire que l'Ombrie à cause de ses passages estroicts, & de l'aspreté de son assiette n'est rien qu'vne forteresse.

Cét importance, & grandeur de l'Estat Ecclesiastique est redoublee par la grande authorité du Pape, veu qu'il n'y a Prince qui ait plus de moyen de recompenser & de punir, qui puisse plus donner auec moins de perte, qui puisse conferer des dignitez esgales à la grādeur des Princes, sans crainte d'amoindrir la grandeur de sa principauté; il n'y a Prince qui soit plus respecté de ses voisins, ny plus reueré de ceux qui en sont esloignez, & pour abbreger on ne peut dire que les Roys & les Empereurs puissent receuoir de l'honneur de leur obeyssante, si ce n'est en la rendant à ce Prince.

C'est le sujet qui a conuié les Roys d'Angleterre à se rendre tributaires, & les Roys de Naples a se rēdre vassaux de l'Eglise, & la Comtesse de Matilde à laisser la mesme Eglise heritiere de son grand Domaine. Ceste authorité est si grande que par son moyen Leon III. desmembra l'Empire d'Occident de celuy d'Orient, & en inuestit Charles le Grand & ses successeurs. Auec la mesme Gregoire V. mit l'Empire entre les mains des Allemans, & en institua sept Electeurs. Ce fut auec la mesme qu'Alexandre VI. diuisa par vne ligne toutes les nauigations de l'Occean, & des terres neufues, entre les Castillans & les Portugais.

Il faut adjouster à cecy que l'Estat de l'Eglise est auiourd'huy plus paisible, & la grandeur temporelle du Prince est plus releuee que iamais, pour deux raisons.

L'vne fut la vente de la liberté que fit l'Empereur Rodolphe aux peuples de Toscane: ce qui fit que l'Empereur manqua d'authorité, & les Empereurs manquerent de sujet de venir en Italie, & de trauailler l'Eglise.

Ceste-cy fut suiuie de l'autre qui fut l'extirpation de tant de petits Seigneurs qui deschiroient l'Estat de l'Eglise. A quoy Alexandre VI. & Iules II. trauaillerent grandement.

Et ce qui ayde encor à ceste grandeur, c'est que le Royaume de Naples & l'Estat de Milan sont sous vn Prince qui ne demeure pas en Italie.

Or on pourroit entierement asseurer cét Estat en le garnissant de forteresses, comme les Venitiens, ou de gendarmerie, comme les Turcs, ou de l'vn, & de l'autre comme font les Roys de France & d'Espagne.

Quant aux forteresses (ie parle des Estats hereditaires, & comme naturels, & non de conqueste, & acquis par la force, & par violence) on peut disputer s'il est meilleur de fortifier les frontieres, ou le cœur de l'Estat ou les frontieres, & le cœur tout ensemble. Surquoy ie dy, que les villes maistresses, quelques vnes sont semblables au cœur, tant pour leur assiette, que pour leur office: pour l'assiette, pource qu'elles sont au milieu des Estats, comme Lisbonne, Prague, Londres, Florence, Paris & Madrid; pour raison de l'office, pource qu'à cause de leur richesse elles fournissent les forces aux autres membres. Quelques-vnes sont semblables au cœur quant à l'office, & à la teste quant à l'assiette, pource qu'elles ne sont pas au milieu des Estats, ains en quelque extremité, comme Naples, ou Palerme, & Messine, comme Gennes qui est assise au milieu de la riuiere quant à la longueur, mais en vne extremité quant à la largeur.

Or les villes maistresses qui sont au milieu des Estats doiuent estre plutost seures que fortes, & la seureté consiste à estre esloignees du danger. Cecy s'obtient pour la fortification des extrémitez, & des passages. Car la fortification d'vne ville maistresse assise au cœur de l'Estat, oste premiere-

ment la hardiesse à tout le reste du pays, puis l'authorité & la reputation au Prince, comme à celuy qui se defiant de pouuoir tenir & de deffendre le reste, pense à se sauuer au cœur de l'Estat, veu que comme quand la chaleur naturelle se retire des pieds, des jambes, & des autres parties esloignees au cœur, il y a peu d'esperance de vie au malade; ainsi quand vn Prince fortifie la ville où il demeure, & le milieu de son Estat, il semble qu'il ait perdu le courage & le moyen de deffendre l'extremité. Puis sauuant les extremitez, on sauuera encor le milieu, mais non au contraire. Tellement qu'il faut que le milieu s'employe pour son bien à fortifier les extrémitez: ce qui ne se pourra faire si tu fortifies le milieu, pource qu'il sera necessaire de mettre en la fortification & munition de ce milieu ce qui seroit bon pour les extrémitez, c'est à sçauoir des viures, de l'artillerie, des munitions, des armes & des soldats. Et pource que les villes capitales sont ordinairement grandes, elles requerent vne si grande despence & prouision, qu'il ne restera nul moyen de fortifier & pouruoir la frontiere. Cecy a esté esprouué par le Duc de Mantouë en la fortification de Casal. Et par ce moyen il me semble que i'ay respondu à ce qu'on pourroit dire qu'on peut fortifier les extrémitez & le milieu tout ensemble.

Somme toute les extrémitez ne doiuent faire autre chose que tenir l'ennemy arriere de l'Estat, & le milieu ne doit s'employer qu'à fournir les extrémitez: ainsi que nous voyons en vn corps animé, que l'office des mains est d'empescher les dangers, & celuy du cœur de fournir la vigueur, & la force aux mains Outre ce vne ville maistresse non seulement aura plus de moyen de secourir les extrémitez n'estant pas fortifiee: mais encore en aura plus de soing, pour le besoing qu'elle aura de loger l'esperance de sauueté en la deffence, & munitions des frontieres. Si bien que ie resous qu'vne telle ville est plus propre à tenir les ennemis loing d'elle, & de garnir la frontiere auec toutes ses forces, n'estant pas bien fortifiee, qu'auec vne partie desdites forces bien mise en deffence; & tout cecy soit dit des Estats qui sont vn peu grands: car quant aux petits, dont les extrémitez sont presque jointes au cœur, la fortification de ce milieu est entierement necessaire.

Mais les principales villes autrement assises, & qui ressemblent plus à la teste qu'au cœur, n'estant pas en seureté, pource qu'elles sont en quelque extremité, ont besoin d'estre fortifiees. C'est pourquoy de mesme que la nature asseure la teste de quelque animaux non seulement auec le crane, mais encor auec les cornes: ainsi la raison d'Estat & de guerre, non seulement ceint semblables villes de murailles, mais les renforce encor auec des citadelles.

Quelqu'vn dira que mesme les villes assises au centre des Estats ressemblent autant à la teste qu'au cœur, pource qu'elles communiquent aux places des enuirons non seulement l'esprit, qui est le propre du cœur: mais encor le sens & la conduite, qui est le propre de la teste. C'est pourquoy en fortifiant les vnes on peut desnier ceste fortification aux autres.

Il n'est pas mal aisé de resoudre ceste difficulté. Car en premier lieu la teste, sert aux animaux de chef, & de mains: de chef, pource qu'elle contient le cerueau; de main pource que l'animal s'en sert pour en offencer. Et il y a quelques animaux qui font cecy auec la bouche, & pour cét effet ils l'ont longue & grande, comme le chien, le Loup, le Lyon, les poissons, & les oyseaux:

oyseaux : quelques-vns le font auec les cornes, comme le Taureau, le Cerf, & la Beufle, les autres offencent auec les dents extraordinairement grosses & longues, comme le Sanglier & l'Elephant, qui a outre cela la trompe, pource que l'office du chef n'est pas de combattre, mais de preuoir auec les sens, dont il est doüé, & c'est la main qui doit repousser les attaques, empescher les coups & esloigner les dangers. C'est pourquoy la teste des animaux n'est armée comme chef, mais comme main : Apres cela le conseil & le gouuernement de l'Estat ne despendent du lieu, mais du Prince & du Magistrat, qui demeure maintenant en vne place, & tantost en l'autre.

C'est ce qui a fait que les Papes ont tantost fait sejour à Viterbe, tantost à Oruiette, à Peruse, à Anagne, à Rieti, en Auignon, & à Ferrare.

Mais pour le regard de donner vigueur aux entreprises, c'est chose qui despend du cœur de l'estat par la richesse des reuenus, l'abondance des munitions & des viures, la multitude des personnes, & la commodité de l'assiette : choses qu'on ne peut trauerser d'vn lieu à l'autre.

Or Rome n'est pas veritablement au milieu de l'Estat de l'Eglise, veu qu'elle est fort esloignée de Bologne & de Ferrare, & assez proche des frontieres de l'Abbruze, & toutesfois elle n'est pas aux extrémitez, & tout aupres des ennemis.

C'est pourquoy il n'est pas à propos qu'elle soit parfaitement fortifiée, ny aussi qu'elle soit du tout foible, mais comme nous la voyons auec le Chasteau & le Bourg fortifiez, & le reste plustost ceint de murailles que bien remparé.

Car si l'on la fortifioit entierement, ce seroit chose qui apporteroit des inconueniens & des desordres que nous auons dit cy-deuant : Et pour asseurer les affaires, consommer les ennemis, & donner du temps au secours & aux occasions, il suffit que le Bourg & le Chasteau soient forts.

Mais pour dire quelque chose de ce qu'on a fait en diuers temps touchant la fortification de Rome : Bellissaire refit les murailles ruinées, mais auec vn circuit beaucoup moindre. Puis ces murailles estans encores par terre Adrian I. les redressa, & Leon IV. pour empescher que les Sarrazins ne vinssent à Rome, en montant contremont la riuiere, bastit autour de la ville quinze tours, & entre les autres en fit deux fort necessaires, c'est à sçauoir vne de chaque costé du Tybre. Il ceignit le Vatican de muraille, qu'il nomma de son nom Leonine. Nicolas III. enuironna de muraille Beluedere. Paul III. commença à fermer le Bourg, auec dessein, que Rome estant fort solitaire du costé du Leuant, & la muraille esloignée des lieux habitez, & pour cette cause ne se pouuant bien fortifier de ce costé, ny deffendre auec peu de gens, le peuple eust là pour le moins vn refuge pour quelque temps. Pie IV. mit en bon estat cette fortification, & agrandit le Chasteau. Il reste doncque les frontieres de l'estat soient fortifiées.

Or l'Eglise confine auec le Royaume de Naples par tout le trauers d'Italie d'vne mer en l'autre, le Perusin & le Patrimoine confinent auec le grand Duc : le Ferrarois & le Bolonois auec le Duc de Mantouë. Apres cela les interests des Princes ne portent pas qu'il y aye ligue & vnion entr'eux contre l'Eglise, pource qu'il est plus expedient à tous qu'elle se maintienne en sa grandeur, que non pas que son rabbais & declin adiouste de la puissance à quelque Prince, qui est desia assez puissant de luy-mesme. Car de mesme que le Pape est Pere vniuersel, aussi il semble que l'Estat de l'Eglise soit

vn estat duquel tous doiuent attendre du secours, ainsi que les Venitiens en ont souuent eu contre le Turc, les Cheualiers de Malte en leurs necessitez, & l'Empereur Charles en la guerre de Saxe, veu que tous ceux-cy ont esté secourus d'argent & d'hõmes par les Papes. Ie ne parleray pas de l'Empereur Ferdinand, ou de Maximilian, ou de Rodolfe qui régne auiourd'huy, ou du Prince de Transsyluanie, qui ont tous esté secourus contre les Turcs de grosses sommes d'argent, & de force Caualerie & Infanterie par le Pape Clement VII. Paul III. Pie III. & Pie V. & Clement VIII. C'est pourquoy il me semble que c'est chose plus importante au Pape de se maintenir en reputation de pere commun, & de ne rompre auec aucun, que de fortifier ses places; pource que par ce moyen de mesme qu'il asseure tous les Princes voisins de son Estat, aussi tous l'asseureront & iront à l'enuy à qui le secourra & seruira mieux. Mais si l'on doit fortifier quelques places, ce doit estre aux frontieres plus esloignées, qui sont celles du Ferrarois, & du Boulognois. Quant à Ferrare, elle est si forte que l'Eglise ne peut receuoir du dommage de ce costé-là. Le Boulognois est veritablement foible, pource que Boulogne n'est ny forte, ny bonne à fortifier, à cause des lieux qui luy commandent. Si bien que pour asseurer l'Estat de ce costé-là on ne peut mieux faire que de fortifier Castelfranc, lieu qui pour estre en plaine, non suject à des lieux plus hauts, est capable de toute fortification: & pour estre en pays abondant, & auoir Boulogne pour voisine, & interessée en sa deffence, pour son bien propre, & de son territoire, peut-estre aisément pourueu & bien muny. Pie V. commença la fortification de Castelfranc; mais il ne la laissa presque qu'esbauchée, à cause du bruit de la guerre de Cypre. Auec ces deux clefs, qui sont Ferrare & Castelfranc, l'Estat de l'Eglise demeure entierement asseuré de tout l'orage qui luy peut venir de delà les monts & de Lombardie. Du costé du Royaume de Naples la longueur de la frontiere demanderoit beaucoup de forteresses. C'est pourquoy l'on pourroit fortifier vers la Marque Transone, Offide, & Ascoli; mais Ascoli, comme bonne ville forte d'assiette & de gens, & située au delà du Tront au pays des ennemis: seroit suffisant & propre à les trauailler en leur estat propre, comme la vraye raison de la guerre le requiert. Vers la Sabine il suffira d'auoir Rieti, ville assez bonne & en bon pays, qu'il ne faut abandonner aux ennemis pour cette cause. Du costé de la Campagne encor que ce seroit chose importante de fortifier Terracine, Frusinon, Firentin, Segne, & Anagni, toutesfois quelques-vns tiennent qu'il suffiroit de mettre en deffence Frusinon & Anagni, en abattant toutes les petites forteresses qui sont plus proches de Rome, afin que les ennemis ne s'y peussent loger, & s'y rendre forts. Du costé de la Toscane l'Eglise a les villes de Castello, de Peruse, d'Oruiette, de Castre, & de Viterbe, qui sont pour la pluspart assez fortes. Mais pour dire la verité, l'Estat de l'Eglise ne pouuant estre assailly plus dangereusement que du costé de la Toscane, non à cause des forces de son Duc, mais du passage qu'elle peut donner aux ennemis, comme elle le donna à Charles VIII. Roy de France, & à Charles Duc de Bourbon, il sera tousiours à propos qu'vn Pape tasche d'auoir le Duc de Toscane pour amy, en sorte qu'il luy serue de deffence contre les estrangers.

XXXI. Il reste maintenant que nous parlions de la mer de Toscane; & veritablement il est à propos que le Pape aye cinq ou six Galleres bien en ordre, tant pour asseurer la mer & la nauigation, que pour vne certaine grandeur

& reputation : pource que ce seroit chose indigne de laisser entierement cette mer, sur laquelle Eglise a tant de places, & il semble que le Prince qui ne joint les forces maritimes à celle de la terre ne peut estre estimé puissant. Mais les Galleres pourroient estre mises entre les mains de quelque ordre de Cheualiers, à qui l'on donneroit l'Isle de Ponze pour demeure. Mais pour sçauoir de quelle sorte cét ordre doit estre institué : l'exemple du grand Duc Cosme l'a monstré, & ce seroit chose trop ennuyeuse que d'en rapporter icy la maniere. Il faudroit que le chef de l'ordre demeurast à Ponze, de mesme que les Galeres, premierement pource que la Chourme, & les autres gens que le mauuais air consume à Ciuita vecchia y seroient plus sains & plus gaillards, & aussi qu'auec leur ayde, Ponze qui a de tout dix-huict milles, & qui a pour voisines Palmaiuole qui en a douze, & Ianuque six, & trois autres moindres Isles toutes fertiles, & qui au temps de Strabon estoient pleines d'habitans, seroient asseurées des Corsaires & cultiuées, & l'on tireroit encor quelque fruict de cette mer qui est abondante en poissons, & principalement en sardines. D'auantages les Galeres seroient en lieu plus propre pour descouurir la mer, & plus commode pour coupper chemin aux Corsaires, qui tireroient vers la terre pour y faire quelque butin, ou qui en retourneroient. Mais il n'y a chose à laquelle il faille estre plus attentif qu'à conseruer & multiplier les habitans de l'Estat, pource que c'est de cecy que la grandeur de toutes les principautez procede.

Surquoy ie trouue qu'il est à propos de discourir d'où vient qu'en plusieurs endroits d'Italie on voit manquer le nombre d'habitans qui leur seroit conuenable, afin qu'on y puisse remedier en l'Estat dont nous parlons. Le peuple manque donc en partie pour des causes naturelles, comme la peste, & en partie aussi pour les causes naturelles & humaines tout ensemble, comme la famine; pource qu'il aduient bien rarement que la nature cause la cherté sans le concours de l'auarice des hommes: en partie pour des causes purement humaines, comme la guerre; les assassinats, & les courses des voleurs & gens de pareille estoffe. Les hommes manquent aussi pource qu'ils reçoiuent solde des Princes Estrangers, & vont à la guerre à leur seruice. Et en cette sorte il n'y a estat qui ressente plus ce mal que celuy de l'Eglise, pource que c'est comme vn champ commun, sur lequel chacun fait ses desseins, & des forces duquel chacun se preuaut. Les hommes manquent encor, pource que les Princes chargent trop le pays d'impositions & de Tailles, à raison desquelles le peuple ne s'y pouuant entretenir ne s'y marie, ou bien s'en va dehors, ou bien si quelques-vns y establissent leur demeure, & s'y marient, ils n'ont pas le moyen de s'entretenir eux-mesmes, tant s'en faut qu'ils puissent seulement nourrir leurs enfans; à raison dequoy l'on voit les chemins pleins de mendians. Les hommes manquent encor d'auantage aux lieux où le Prince non seulement oste toute la substance au peuple : mais encor serre l'argent qu'il en tire; pource que leur ayant osté l'argent auec les impositions, il leur rauit encor la vie, en leur ostant toute commodité de gagner, & de payer ces impositions. Celuy fait encore pis qui non seulement priue ses subjects du moyen de faire quelque gain, mais veut encor le gain pour luy mesme, en exerçant le traffic. Les guerres & les entreprises esloignées consomment assez de gens, pource qu'il en reuient peu : ce que les Espagnols esprouuent en leurs entreprises de l'Amerique, & ont essayé aux guerres de Flandres, & XXXII.

les Portugais aux entreprises des Indes. Les Turcs ont esprouué le mesme en la guerre de Perse,& pareillement en celle de Hongrie. Ce qui rend encor vn peuple miserable, & rend vn pays desert, c'est la gourmandise & la pompe, pource que ces deux choses font que ceux qui seroiët capables de nourrir dix personnes auec leur trauail, n'en peuuent presque entretenir vn seul,& que se trauaillant apres des choses vaines & superfluës ils laissent les vtiles & necessaires. Le peuple vient de mesme à manquer si les biens premierement distribuez à plusieurs, viennent entre les mains de peu de personnes. Ce qui arriua sous les Romains en Italie, à raison dequoy Pline dit qu'elle demeura desnuée d'Habitans, pour la grandeur des biens de peu de personnes.

GOVVERNEMENT ANCIEN.

POurce que la conduite des Romains a esté si bonne que presque toutes leurs entreprises leur ont heureusement reüssi, i'ay creu que ie ferois plaisir au Lecteur si ie luy mettois icy le plus briefuement qu'il sera possible le gouuernement ancien de ceux qui se sont rendus redoutables à tout ce qui estoit de leur cognoissance, autant par leur sage & admirable conduite, que par leur courage. Ie commenceray donc par le Senat duquel despendoit toute l'administration des affaires, & en parleray selon qu'il estoit auant la Monarchie, & apres.

XXXII. L'ordre des Senateurs fut institué par Romulus,qui considerant que sa ville estoit assez bien fortifiée d'vne gaillarde ieunesse, & que ce ne seroit chose moins importante de la fortifier auec le Conseil, esleut cent des premiers citoyens qui se trouuoient alors, qu'il appella Peres par honneur, & Senateurs, à cause de leur aage,& ceux qui n'asquirent apres de ces Peres furét appellez Patrices. Tullus Hostilus rendit cét ordre plus parfait apres qu'il eut destruit Albe, & conduit ses habitans à Rome. Car il receut alors entre les Senateurs les Tulles,les Seruiles, les Quintes, les Gregantes, & les Clodes: Mais alors que les Rois furent chassez, Brute Consul voyant le Senat vuidé de personnes de bien, voulut que les premiers de l'Ordre des Cheualiers fussent faits Senateurs,& les appella Peres Conscripts, c'est à dire joincts auec les Peres. Ces Senateurs prirent vne si grande authorité qu'ils gouuernoient toutes les affaires de la Republique, tellement que ny les Rois, ny les Consuls, ny les Dictateurs, ny aucun autre Magistrat ne faisoient chose que le Senat n'eust premierement resolue, & Tarquin le superbe ayant fait plusieurs choses à sa volõté sans l'authorité du Senat estoit appellé Tyrã,& perdit en fin cét estat. Ie trouue que les Senateurs furent de trois Ordres; veu que les vns furent nommez Patrices,les autres Pedaires,& les autres Conscripts. Nous auons parlé des Patrices & des Conscripts;mais quant aux Pedaires ils estoient ainsi nommez pour plusieurs raisons. Quelques-vns disent qu'ils ne pouuoient dire leur aduis au Senat, ains consentoient à l'opinion des autres, qui est en Latin, *Pedibus ire in sententiam aliorum*: les autres,que plusieurs des Senateurs estans en Magistrat alloient au Senat en lictiere ou coche, & que les autres qui n'auoient aucun Magistrat faisoient ce chemin à pied, & pour cette cause estoient appellez Pedaires, Varron dit que c'estoient quelques Cheualiers qui ayans exercé les plus grands Magistrats; n'estans pas encor compris dans le Senat par les Censeurs, ne pouuoient dire leurs aduis,ou donner sentence

au Senat, ains seulemẽt s'y trouuer, & s'accorder à l'opinion des autres. Mais pour dire l'ordre d'opiner au Senat, ie trouue qu'on auoit accoustumé au cõmencemẽt de laisser opiner premier celuy qui auoit esté ordonné chef du Senat par les Censeurs. Quelquesfois aussi ceux qui estoient esleus Consuls cõmençoient. Ciceron dit en son discours de la vieillesse, qu'on donnoit jadis cette preference au plus vieil : toutesfois on dit que celuy qui estoit prié par le Consul, deuoit dire premier son aduis, suiuant vne coustume qui fut introduite ; mais il ne pouuoit prier aucun qui ne fust Consulaire. Aule Gelle dit que Varron escrit de ceux qui pouuoient assembler le Senat, & nomme le Dictateur, le Consul, le Preteur, le Tribun du peuple, & le Prefect de la ville. Il adjouste hors de la Iurisdiction ordonnée les Tribuns militaires, qui auoient esté Proconsuls, les dix hommes qui auoient alors la puissance Consulaire, & les deux hommes créez pour ordonner la Republique. Il dit qu'il ne se souuient si le Prefect de la Cité des Latins auoit cette authorité, pource qu'il n'estoit pas Senateur, & ne disoit son aduis au Senat. Varron dit que le Prefect de la Cité le peut assembler, & le Tribun du peuple pouuoit faire le mesme auant la loy d'Atinius, encore qu'il ne fust pas Senateur. Mais on tient que pour le regard du lieu où l'on pouuoit assembler le Senat, il ne pouuoit estre autre que celuy qui estoit ordonné par les Augures, qui estoit par eux nommé Temple. Et le Senat s'estant assemblé en la Cour Hostilie, en la Pompée, & apres en la Iulie, qui estoient lieux prophanes ; les Augures ordonnerent que ce fussent des Temples, afin que selon la coustume de leurs predecesseurs les deliberations s'y passassent. Quant au temps de cette assemblée, le mesme Autheur dit qu'elle n'estoit d'aucun fruict si elle se faisoit auant le leuer du Soleil, ou apres qu'il estoit couché, & d'auantage il falloit que le Censeur ordõnast le temps pour deliberer. Quant à l'aage des Senateurs, depuis ce qui aduint à Papyrius Pretextatus, il fut ordonné qu'aucun qui n'eust 25. ans ne pourroit demeurer dans le Senat, ainsi qu'on lit dans Plutarque en la vie de Pompée. Varron dit aussi que celuy qui vouloit entrer au Senat, deuoit premierement immoler, & que les deliberations se faisoient en deux sortes, ou par dispute, ou si la chose estoit douteuse par aduis d'vn chacun, & l'on ordonnoit vne amende contre ceux qui ne se trouuoient au Senat quand il s'assembloit. Les Posthumes estoient neantmoins appellez hõmes du Senat. Mais ceux qui estoient nez & conceus apres que leurs peres auoient esté mis hors du Senat, n'estoient tenus pour enfans de Senateurs : & au contraire s'ils estoient conceus auant cét accident. Mais si les enfans conceus d'vn pere mis hors du Senat qui venoit à mourir, tomboient apres sa mort au pouuoir de leur grand pere Senateur, ils estoient estimez du Senat.

Pour les Tribuns des cheuaux legers, Romulus les institua le premier, quãd il adjousta 3. centaines ou centuries des Cheualiers, qu'il employoit en toutes les necessitez de la Republique, & les nõma Rhãnesiens, Tatiens & Luceres.

La creation de Questeurs est tres-ancienne, veu qu'il furent ordonnez presque auant tous les Magistrats: car il est certain que Tullus Hostilius en crea, & quant à ce qu'on tient que Romulus auoit 2. Questeurs, ce n'est pas chose asseurée. On dit qu'ils furent nommez Questeurs: pource qu'ils estoient commis pour exiger les deniers publics, & auoient le soin du thresor public, & qu'vne partie de ces officiers alloit par les Prouinces pour retirer l'argent des daces, & vne autre partie auoit la charge de lire dans le Senat les lettres en-

uoyées d'vn costé & d'autre. On lit que les Questeurs examinoient quelquesfois les criminels, & Varron veut qu'ils ayent ce nom de Questeurs, pour la question qu'ils ordonnoient qu'on donnast aux mal-faicteurs. C'estoit la coustume de créer les Questeurs, autant de l'ordre du peuple, que des Patrices. Et pource que les Consuls ne pouuoient condãner vn citoyen Romain à la mort sans commission du peuple, on ordonna que les Questeurs seroient commis sur les choses capitales, & ceux-cy se nommoient Questeurs des homicides.

Si nous voulons à cette heure regarder au commencement des deux hommes, il sera besoin de commencer depuis le temps du Roy Tullus Hostilius qui les ordonna, lors qu'Hrace reuenant victorieux des Curiaces eut tué sa sœur. Ce Roy voyant que chacun le condamnoit à la mort, commit pour iuge du fait ces deux hommes qui le condamnerent : mais il appella de la Sentence au peuple, & fut absous. Voila le commencement des deux hommes capitaux, ausquels l'on en adiousta vn troisiéme, & pource qu'ils estoient commis sur les choses capitales, ils auoient aussi charge des prisons des criminels, & Tite-Liue dit que ce Magistrat fut employé à la condamnation de C. Manlius Capitolin, ceux-cy mesmes punirent tous ceux qui se trouuerent de la coniuration de Catiline.

Quant au Prefect, ou Gouuerneur de la ville, la Iurisdiction s'estendoit par toute l'Italie, il prenoit cognoissance de tous les crimes qui y estoiẽt commis. Il donnoit audiance aux esclaues qui auoient recours aux statuës & se plaignoient de leurs maistres en quelque chose. Il auoit aussi pouuoir de bannir, ainsi que ceux qui accusoient quelque femme d'auoir cõmis adultere auec son esclaue. Les Tuteurs & Curateurs comparoissoient aussi deuant luy pour toute sorte de choses qui concernent leur charge, & de mesme il prenoit cognoissance de l'ingratitude des affranchis enuers leurs maistres. Il auoit aussi charge de toutes les choses qui se vendoient, & il deuoit prendre garde que toutes choses fussent laissées à prix raisonnable. Il auoit aussi des hommes de tous costez pour luy rapporter ce qui s'y faisoit. Finalement sa creation ayant duré long-temps, sa Iurisdiction fut donnée au Preteur des Feries Latines, iusques à ce qu'on commença de le créer vne autrefois.

Les plus anciens autheurs asseurent que la puissance des Consuls fut trouuée à l'exemple de celle des Rois, pource que les Rois ayant esté chassez, on trouua deux hommes qui auoient mesme puissance, mais limitée quant au tẽps, pource qu'elle ne duroit qu'vne année. Ils auoient des Licteurs, & toutes les autres marques que les Rois souloient auoir. Et pource qu'ils deuoient conseiller ce qui estoit vtile à la Republique, on les nõma Consuls. Les premiers Consuls apres les Rois chassez furent L. Iunius Brutus, & Tarquin Collatin. Brutus s'accorda auec son compagnon qu'il y en auroit vn seul d'eux à la fois qui marcheroit auec les enseignes Royales, afin que le peuple estonné de les voir tous deux auec ces marques, ne se plaignist qu'au lieu d'vn Roy ils en auoient deux. Il y auoit douze Licteurs, qui portoient des verges auec des haches, & deuançoient les Consuls. Valere Consul fut autheur d'vne loy, par laquelle il estoit porté que l'on pourroit appeller de tous Magistrats, & lors l'authorité Consulaire commença à deuenir moindre que la Royale. Iadis les Consuls estoient choisis d'entre les Senateurs, mais en fin les Romains las des seditions des Tribuns, permirent qu'vn des deux Consuls fust choisi d'entre le peuple. Le premier Consul de cét ordre fut Lucius Sequacius.

Le Dictateur estoit de si grande authorité, que l'on ne pouuoit appeller de sa sentence, & il auoit souueraine Iurisdiction sur le peuple Romain. On n'auoit accoustumé de créer vn Dictateur, sinon quād il naissoit quelque occasiō qui menaçoit la ville de ruine. Au commencement on ne pouuoit eslire vn Dictateur qui ne fust Patrice, toutesfois en la guerre que les Romains eurent contre les Falisques, on choisit parmy le peuple C. Marius Rutilius pour estre Dictateur. Le 1. Dictateur qui fut à Rome, fut Titius Largius. Or ce Magistrat à cause de sa puissance ne pouuoit estre retenu plus de six mois : mais sous le nom de tel Magistrat L. Scylla, & Iules Cesar se rendirent Seigneurs des Romains, tascherent par ce moyen d'éuiter l'odieux nom de Tyran.

Le Maistre des Cheualiers auoit Iurisdiction sur tous les soldats. Le 1. qui le fut se nommoit Spurius Cassius, qui fut creé par T. Largius premier Dictateur. Finalement l'Office de Maistre des Cheualiers fut tel prés des Dictateurs, que celuy du Prefect Pretorien prés de Cesar.

L'occasion de créer les Tribuns fut la diuision du peuple d'auec les Peres. Si bien que lors que le peuple se fut retiré au Mont sacré, on l'appaisa en luy promettant qu'il y auroit des Magistrats du peuple, auquel on dōna lors deux Tribuns, c'est à sçauoir A. Virginus, & T. Vetusius. Puis vne autre separatiō estant arriuée, on en adiousta trois autres, & depuis cinq, si bien que les Romains eurent dix Tribuns, dont l'authorité s'accreut tellement, que tout ce que le Senat ordonnoit estoit asseuré si les Tribuns l'approuuoient. Ils se tenoient à l'entrée du lieu où le Senat s'assembloit, qui commettoit aux Tribuns la charge de voir ce qu'il auoit ordonné, & de l'approuuer & d'en oster, ou d'y adiouster selon qu'ils verroient estre vtile à la Repub. & pour marque de leur confirmation ils adioustoient à l'escrit la lettre T. La plus grande importance de l'institution des Tribuns, fut qu'ils interuenoiēt aux intercessions (c'est à dire qu'ils empeschoient qu'aucune violence fust faite par les autres Magistrats) & la moindre en ce qu'ils presentoiēt au peuple les loix qu'on appelloit Plebiscites, & l'authorité du Senat n'interuenoit pas en cecy. Ils assignoient aussi les Prouinces à ceux qui les alloient gouuerner en la place des Consuls, ainsi qu'on voit en Plutarque en la vie de Caton. On obserua pareillemēt que si tous les Tribuns estoient d'accord en quelque chose horsmis vn, celuy-là seul pouuoit empescher tous les autres qui luy estoient contraires.

En la guerre des Eques les Consuls Albus Posthumius, & Sp. Furius créerēt Proconsul, ou leur Lieutenant T. Quintius, & depuis il y eut des Proconsuls, qui auoient toutes les marques des Consuls, excepté qu'ils ne menoiēt plus de 6. Licteurs, quand ils vsoient de leur Iurisdiction non ordinaire, mais cōmise par le Consul, combien que quelque temps apres ils commencerent d'auoir vne authorité particuliere : car les bornes de l'Empire estans esloignées, il fut ordonné que ceux qui sortoient du Consulat, cōmenceroient d'estre Proconsuls, & ainsi ils gouuernoient les Prouinces de l'Empire, les diuisans entr'eux au sort. Le Proconsul ne pouuoit exercer sa Iurisdiction hors la Prouince qui luy estoit escheuë, encor qu'elle fust volontaire, comme d'affranchir & d'adopter. S'il menoit sa femme auec luy en la Prouince, il la pouuoit chastier si elle commettoit quelque faute. Il ne pouuoit achepter autre chose que des viures dans la Prouince. Il ne deuoit determiner les causes qui auoient besoin d'vne bonne enqueste: mais au cas qu'il n'estoit besoin d'vne si grāde diligence, comme lors qu'il s'agissoit de l'obeyssance des enfans enuers leurs peres,

& choses semblables, il pouuoit iuger sommairement. Il pouuoit pareillement faire foüetter les affranchis qui estoient ingrats à leurs maistres.

Les Proconsuls auoiẽt accoustumé à cause de la multitude des affaires qu'ils auoient entre les mains, d'enuoyer aux Prouinces des Legats, qui y exerçoient Iurisdiction, non cõme de leur propre authorité, ains cõme commis à cela par le Proconsul, qui ne les pouuoit ordonner en son lieu auant qu'ils fussent arriuez aux Prouiuces. Que s'il arriuoit quelque chose importãte aux Legats, & qui requist la diligence du Iuge, les Legats la deuoient remettre au Proconsul pource qu'ils n'auoient authorité ny de battre, ny de faire mourir; toutesfois ils pouuoient donner Iuge à ceux qui plaidoient, & des Tuteurs aux pupils.

Les Ediles du peuple ordonnoient qu'on fist les festes publiques, & il falloit qu'ils despençassent selon leur dignité & leur patrimoines en ces festes. Pedian dit que Pompée ayant esté creé Edile, & ayant à ses despens fait bastir vn merueilleux & riche theatre, voulut qu'il y eust vn chariot auec quelques Enfans, outre les magnifiques jeux qu'il y fit faire. Les Ediles auoient le soin de faire que tous les Romains gardassent en s'assiant au theatre l'ordre de leur dignité. Que si l'achepteur estoit deçeu par le vendeur, en prenant le bestail malade pour sain, il auoit recours à l'Edile, qui auoit aussi le soin de faire que les fossez publics, les aqueducts, & tous les bastimens fussent en bon estat, & bien propre.

Le Prefect du fromẽt auoit la charge de pourchasser du bled de tous costez, & commandoit à celuy qui en auoit plus que sa maison ne requeroit, de le vendre, & il y imposoit vn iuste prix. Le peuple Romain fut secouru souuent par ce Magistrat, lors qu'il estoit en mauuais estat touchant le froment. Et l'affaire des froments vint à estre tellement authorisé, que toutes les personnes qui n'estoient capable d'accuser aux autres cas, estoient admises en cestuy-cy seul, comme les putains & semblables personnes.

Les Tribuns militaires qu'on prenoit aussi bien du peuple que du Senat, furent quelquesfois au nombre de vingt, & quelquesfois plus ou moins: mais au commencement on en crea seulement trois, c'est à sçauoir A. Sempronius, Amacinus, L. Attilius, & T. Cecilius, & l'on vint du Consulat aux Tribuns militaires auec puissance Consulaire, quand M. Genuce, & P. Horace laisserent le Consulat, & ce Magistat auoit mesme authorité que les Consuls, seulement le nom estoit changé, & le peuple s'en mesloit.

Les Censeurs, quoy qu'au commencement de petite authorité, vindrent à l'auoir si grande, que c'estoit d'elle que descendoient les mœurs & la discipline des Romains, la conduite des Cheualiers, la Iurisdiction des particuliers, & les daces des lieux publics du peuple Romain. Ils ostoient du Senat ceux qu'ils en iugeoient indigne, eslisoient le Prince du Senat, y adioustoient ceux que bon leur sembloit, ostoient les cheuaux & les armes aux soldats qui estoient trop gras, & ceux qui se plaisoient d'aller parfumez & parez, receuoient par eux vne marque d'infamie, & estoient mis hors de l'armée. Au commencement lors qu'vn Censeur estoit mort, on tenoit que l'autre suffisoit pour tous deux: mais il fut ordonné depuis qu'vn Censeur estãt mort, l'autre quitteroit son office, & on en créeroit deux autres. La cause de cecy fut qu'au temps que les Gaulois prirent la ville, vn des Censeurs estant mort, on substitua l'autre en sa place: ce qu'on tint depuis pour mauuais augure. Les Censeurs auoient encore la charge de limiter les vsures.

Le Preteur de la ville eut l'authorité de faire de nouuelle loix, & de casser les anciennes, & en fin ce qu'il ordonnoit estoit nommé loy honoraire. On octroya aux Preteurs les marques royales, & presques tous les ornemens Consulaires. Ce Preteur de la ville alloit à cheual habillé de blanc.

En fin y ayant à Rome vn grand abord de toutes nations, on crea le Preteur estranger, ou Peregrin, qui oyoit les causes des estrangers. Et finalement le nombre en fut si grand qu'il y eut quelquesfois dix-huict Preteurs. Mais apres qu'on eut pris la Sardaigne, la Sicile, l'Espagne, & la Prouince Narbonnoise, on crea autant de Preteurs, qu'il y auoit de Prouinces prises, afin qu'vne partie cogneust des affaires de la ville, & l'autre de ceux des Prouinces. Depuis Scylla adiousta le tourment public comme aux faussaires, aux parricides, aux empoisonneurs, & adiousta 4. Preteurs. Cesar ordonna deux Preteurs & 2. Ediles qui eurent charge de froment, & du nom de Cerez furent nommez Cereaux. Auguste ordonna apres saize Preteurs, & Claude en adiousta deux, donc Tybere en osta vn, & Nerua en adiousta vn autre.

Tels qu'estoient les Tribuns des cheuaux legers prés des Rois, ou les Maistres des Cheualiers prés des Dictateurs, tels furent les Prefects pretoriens prés des Empereurs. Car ceux-cy tenans le premier lieu apres eux, & estans commis pour corriger la discipline publique, leur authorité vint à estre si grande, qu'au lieu qu'au commencement on appelloit du Prefect au Pretoire, cette appellation fut apres ostée par le Prince, qui pensa que ceux qui paruenoient à telle dignité par leurs merites deuoient iuger comme luy-mesmes. Ces Prefects auoient vn priuilege que les Mineurs contre lesquels ils auoient donné sentence n'auoient nul recours, au lieu qu'ils l'auoient estans condamnez par les autres Magistrats.

Auguste estimant que la conseruation du public n'appartenoit à autre qu'à luy, ordonna sept troupes de soldats aux lieux de la ville qui en auoient plus besoing, afin qu'ils peussent promptement secourir les lieux où le feu se mettoit, & l'ordre fut tel, qu'vne troupe ou compagnie gardoit deux regions de la ville, & les Tribuns estoient chefs de ces troupes, & le Prefect des gardes estoit chef de tous. Il cognoissoit des causes des embrasemens, des larrons, si par fortune le crime n'estoit si grand, qu'il fust besoin de remettre la personne entre les mains du Prefect de la ville. Outre ce, le Prefect veilloit vne bonne partie de la nuict, & alloit par la ville armé, aduertissant chacun de prendre garde au feu, & de tenir de l'eau dans sa maison.

Il reste que nous parlions du Procureur de Cesar, qui estoit Iuge entre Cesar & le peuple. Ce Magistrat auoit ample authorité, de sorte que tout ce qu'il manioit pour l'Empereur estoit aussi valable que si l'Empereur mesme l'eust faict. Mais si ce Procureur alienoit quelque chose de l'Empereur comme sienne propre, on n'estimoit pour cela que l'Empereur l'eust aliené, veu qu'on l'estimoit seulement celle lors que l'Empereur y prestoit consentement. En fin s'il traictoit de vente, ou de donation il ne se faisoit rien qui valust, pource qu'il auoit la charge, non d'allienar le bien de l'Empereur, mais de faire diligemment ses affaires. Et lors qu'vn serf de Cesar estoit fait heritier en quelque testament il ordonnoit qu'il succedast à cét heritage, qui venoit par droict à l'Empereur, pource que l'Esclaue acquiert tout au Maistre. Mais si Cesar estoit heritier, & que son Procureur se mist en l'heritage, il mettoit l'Empereur en possession. Ce Magistrat n'auoit pas la puissance de bannir.

Le nom de President est general, veu que les Proconsuls, les Legats des Cesars, & tous ceux qui gouuernoient les Prouinces, pourueu qu'ils fussent Senateurs, estoient nommez Presidens.

GOVVERNEMENT DE CE TEMPS.

XXXIV. L'Authorité du Pape comme chef, s'espand de luy en tant de membres que ceux de la Cour vieillissent ordinairement auant qu'ils entendent ce gouuernement; que ie m'essayeray toutesfois de vous faire entendre le plus briefuement qu'il me sera possible. On void premierement le S. College des Cardinaux, dont le Pape est le chef; & de ceux-cy le nõbre n'est point determiné de nostre temps combien qu'on trouue qu'autresfois ils n'estoient que douze à l'exemple des Apostres. Ces Cardinaux auoient jadis de coustume d'aller trouuer le Pape 2. fois la semaine: mais les affaires importantes estans augmẽtées de nostre temps, ils s'assemblent vne seule fois, & leur assemblée se nõme cõmunement Consistoire. On y ordonne ceux qui sont esleus Euesques & Archeuesques, ou cõmis sur les Eglises Patriarchales quand il vaque des sieges, dont l'election n'appartient à vn Chapitre, à vne ville, à vne Prouince, à vn Roy, ou autres personnes; car en ce cas ils sont esleus par le Pape, & par ce Senat auquel appartient cette reserue par priuileges des Papes, & cette reserue a encores accoustumé de s'estendre à certains Monasteres qui se trouuẽt taxez au liure de la Chambre, & qu'on donne en charge à des personnes capables, & pource on appelle tels Monasteres Consistoriaux, pource que l'on ne dispose d'eux que par la voye du Consistoire. C'est en fin icy qu'on traitte toutes les choses qui appartiennent à la foy, à la religion, à la paix des Chrestiens & à la conseruatiõ du temporel de l'Eglise. C'est icy que les Prouinces, les reguliers & les Rois ont leurs protecteurs, dont la charge est de proposer l'eslection, & les autres causes de leurs Prouinces au Senat, & celuy qui propose a de coustume aux eslections d'ouyr ceux qui cõtredisent s'il y en a, & de rechercher plusieurs choses qui sont requises en la personne qu'õ doit eslire pour l'Eglise vacante & qui appartient à ladite Eglise. Cela se fait aussi par voye de tesmoins (laquelle recherche on nomme vulgairemẽt procez) & toutes ces choses sont mises par escrit au Senat, & cestuy-cy fait entendre la responce dudit Senat à ceux qui attendent, signant & seellant auec le seing du S. Siege la responce qui est presentée par ceux qui attendent au Vice-Chancelier, qui fait vn autre certificat en son nõ, par lequel il fait foy à tous les officiers qui doiuent expedier, faisant vn recit du fait. Apres ce rapport, les supplians pourchassent d'auoir vn Bref conforme au rapport, c'est à sçauoir qui soit premierement dicté prés des Abbregeurs, & estant dicté, soit escrit par les Escriuains, puis expedié par les autres par la Chancellerie, ou la Chambre Apostolique, & quelquesfois extraordinairement par la Secretairie, & lors que tout est expedié, il y faut le

XXXV. seel de plomb. Le grand Penitencier en ce qui appartient à son absolution, exerce la Iurisdiction qui luy a esté commise par le Pape, par plusieurs Vicaires & Substituts, qu'on nommé Penitenciers, qui sont diuisez par tout les plus grandes Eglises de Rome, cõme S. Pierre, S. Iean de Latran, & S. Marie Majeur. Mais il n'accorde les dispences de l'obseruation des loix humaines que pour quelque cause, & luy mesme par generale cõmission du Pape, escoute les supplians, puis ayant veu leurs demandes, s'il y a chose pour laquelle le requerant merite d'estre ouy, & que ce qui est requis ayt accoustumé d'estre octroyé par le Pape, il rescrit par authorité de son office, & en vertu de sa cõ-

mission generale, non par la bouche du Pape, & asseure en ses lettres en vertu de cette commission qu'il rescrit par la bouche du Pape, & il escrit tousiours en l'vne de ces façons, *Fiat in forma, fiat de speciali, fiat de expresso*, & par ces diuerses façons de parler il fait cognoistre à ceux qui taxent l'importance de la requeste;& de mesme que le rescrit du Penitencier varie en sa forme, aussi les taxes des payemens sont alterées par les officiers, & la multitude des loix humaines,& du Pape,& les Conciles,& des Monasteres,est si grãde aiourd'huy que les hommes liez en certaine sorte desirans l'ancienne liberté, recourent humblement au Penitencier,qui marque de sa main la demande du suppliant, puis en expedie les Bulles sous son nõ, & son seel. Et pource que bien souuent il ne rescrit precisément,estant esclarcy de quelque attestation du suppliant, il donne des Iuges à son escrit, qui cognoissent du faict, & en cecy il en met d'autres en sa place. Cét office a pour plus grande commodité de ceux qui viennent pour des expeditions, 24. hommes pour deffendre les supplians, & ceux-là sont nõmez Procureurs de la Penitence. Il donne des dispences de se marier dans les degrez deffendus par les loix humaines,comme aussi il admet les legitimations des enfans. Il dispence des defauts des membres ceux qui veulent receuoir les ordres,ou tenir des benefices,comme aussi d'en tenir plusieurs. Il absout des meurtres *in foro conscientiæ*, & pour le regard des Clercs en toutes les deux Cours,auec retention de benefices, & dispence pour d'autres. Il fait le mesme de la Simonie,du faux serment, change les vœux, & dispence les reguliers de quelque chapitre de leurs reigles. D'auantage il donne des Indulgences aux lieux & aux personnes, & plusieurs commissions en forme de droict, cõme seroit la nullité de quelque mariage,& chose semblables.

On demande au Pape tous les iours la signature des choses qui viennent de sa propre liberalité, cõme sont les octroys des benefices & autres choses, qui sont aussi commises generalemẽt au grand Penitencier; & aussi les choses qui concernent mesme la Iustice touchant les choses Ecclesiastiques en tous les endroits du monde,& pareillement de celles du tẽporel de l'Eglise Romaine, & de tous autres lieux;de sorte qu'elles viennent, ou pour raison de la personne qui est d'Eglise,ou par la permission des Princes, ou par le consentement des parties de la Cour de Rome. Le Pape pour plus grande cõmodité des expeditions des supplians a ordonné à toutes ces choses deux audiences,en l'vne desquelles on demande les chosesde grace,& en l'autre celles de Iustice:Si biẽ qu'on les nõme diuersement, c'est à sçauoir signature de grace,& signature de Iustice: Le Pape commet sur ces deux audiences quelque hõme legistes, & à la signature de la grace tous les Cardinaux qui sçauent la loy,& c'est raremẽt qu'on a cõmis des Prelats qui ne fussent Iurisconsultes(qu'on nõme Referendaire) à la grace & à la Iustice. Ceux-cy ont charge de voir ce que portẽt les requestes & les choses qu'elles contiennent ont accoustumé d'estre octroyées, de mettre leur nom à la fin de la requeste, signifiant par là au Pape,ou bien au Cardinal qui doit signer, que la chose qu'on demande peut estre accordée. Mais si le suppliant requiert quelque chose qui puisse preiudicier à vn autre, ils ne l'octroyent sans appeller ce tiers,& si la chose estoit importante, ou fort douteuse le Referendaire la cõfere en l'Audiãce auec les autres,& le suppliãt ne l'obtient que tous ne soiẽt d'accord en la signature.C'est pourquoy le Pape a estably sur les 2.signatures vn Cardinal,qui octroye ordinairement les choses plus legeres, & encor les importantes si on a accoustumé de les octroyer.

Les Referendaires de la signature de la grace ont accoustumé de refuser les requestes qui contiennẽt des choses appartenantes à la Iustice,cõme si le Pape trouuoit mauuais qu'ils fissent ce qui est propremẽt de sa charge.La signature a vn iour de la semaine determiné, auquel les Referendaires s'assemblent. A raison dequoy ceux qui plaident ont accoustumé le iour auparauãt d'aller deuant les Referendaires auec leurs Aduocats & de debattre quelquesfois;mais bien rarement, leur fait deuant eux. Le iour ordonné,c'est la charge du Referendaire de rapporter briefuemẽt les requestes des supplians,& la chose ayãt esté debattuë entre ces Iuges,celuy qui est President iuge selõ la pluralité des voix,& les Referendaires ne proposent iamais plus vne requeste qui a esté refusée, ou pour le moins ils le font bien rarement. Le Pape soubscrit presque tousiours auec ces paroles: *PLACET* P. quand on traitte des choses de iustice: mais lors qu'il s'agit de celles de grace, il met *FIAT VT PETIVR*. P. Et ce P. signifie le nõ du Pape,comme Paul:mais s'il a autre nõ, comme Iules, il escrit I.& ainsi des autres.Et si le Pape soubscrit quelquesfois,non à la priere de quelqu'vn,mais de son seul mouuement, il ne met pas *VT PETIVR*, mais adiouste à la fin *MOTV PROPRIO*. Mais le Cardinal de la signature de la grace escrit tousiours auec mesme forme, c'est à sçauoir, *CONCESSVM IN PRÆSENTIA D.N.PAPÆ*, puis il met son nõ, & toutesfois il ne souscrit pas en la presence du Pape, mais il luy est permis de ce faire par sa cõmission generale. Quant aux formes d'escrire en cas de Iustice, le Cardinal qui est cõmis, met lors qu'on escrit aux Iuges de la Cour de Rome, *PLACET. D. N. PAPÆ*, & adiouste son nõ, & si le fait s'addresse aux Iuges des Prouinces,il met, *CONCESSVM IN PRÆSENTIA D.N.PAPÆ*,puis le Cardinal adiouste son nõ, & quelquesfois il escrit, *Placet prout de iure. Placet arbitrio iudicis. Concessum arbitrio,&c.* Et on doit sçauoir que les rescrits de Iustice qu'on enuoye au Iuges des Prouinces, ne paruiennent autremẽt aux mains du Regent mais sans autre estéduë de signature sont remis au Dataire,de mesme que ceux de grace,où il met le iour de la datte, puis les escrit au registre de mot à mot, & apres on les rend aux supplians, ou à leurs Solliciteurs, en forme de lettres qui doiuent estre expediées, & leur expedition il y a 3. voyes quãd la chose est à la iustice, à sçauoir par la Chancellerie & l'office des contredits sous plõb,
XXXVII. ou par la Secretairie en forme de Bref,*sub annullo piscatoris*: mais si la chose est de grace on l'expedie par la Chancellerie,ou par la Chambre,& quelquesfois extraordinairement par la Secretairie. L'office de la Chancellerie a vn Cardinal estably,qu'on nõme Vice-Chancelier. Sa dignité,selon le cõmun iugement de ceux de la Cour du Pape, luy donne le premier rang de toute ladite Cour. Cestuy-cy pour raison de son office, preside aux expeditions des lettres en matiere de choses Ecclesiastiques qui võt par tout le monde,& pareillemẽt à ceux qui expedient,qui sont en nombre,comme Abbregeurs, on grands Abbreuiateurs de parc (qui ont charge de dicter les lettres de la requeste du suppliant, & ce qu'ils dictent est par eux appellé minute) Escriuains moindres Abbregeurs du Parc, Solliciteurs,Plombeurs & Enregistreurs. Tous ceux-cy entendent à l'expedition des lettres. Il y a d'autres officiers qu'il faut aller trouuer lors qu'il s'agit de quelques expeditions touchant le payemẽt des rentes,& ce sont les Escriuains de la Chancellerie, les Chambrieres & autres.
XXXVIII. L'audiance de la Chambre Apostolique fut establie pour expedier les affaires,& pour cét effect le Pape auoit esleu 6. Prelats domestiques qu'on nomme

Clercs de la Chambre. Ceux-cy estoiét Conseillers domestiques du Pape, qui traittoit auec eux à part de toutes les choses qui le concernoient, comme du gouuernement de la ville de Rome & de tout l'Estat temporel, & des comptes du Thresor. C'estoit-là que le Pape eslisoit les Magistrats, à raison dequoy ils prestent auiourd'huy le serment de fidelité pour leur Office aux Cameriers. C'estoit-là qu'on faisoit les contracts des choses publiques qui concernoient le Pape, & qu'on a accoustumé d'expedier les lettres des benefices presque cõme par les voyes de la Chancellerie, quand les supplians choisissent ce chemin pour abreger, ou bien à cause de la matiere qui se traitte, ou pource que telle chose n'est pas fait de Chancellerie, ains requiert l'expres commandement du Pape. On condánoit en ce lieu les mal-faicteurs à des peines Ecclesiastiques ou temporelles, selõ que le requeroit la qualité de la personne, ou du meffait, & l'on y faisoit beaucoup d'autres choses. Mais les affaires de Rome se sont tellemét multipliées, que le Pape secoüant peu à peu cette charge va peu souuent en cette audience, excepté aux cas qui importent à ses finances, ou qui cõcernent quelque mauuaise expedition de Bulles. Le Pape expedie aussi separement quelquesfois les choses susdites de luy mesmes, sans l'audience de sa Chambre, & en l'execution il appelle ses Secretaires domestiques.

Le Chambellan ou Camerlingue a accoustumé par l'aduis de sept Clercs, & quelquesfois de son mouuement particulier de rescrire de droit aux Iuges, cõme toutes les choses prophanes qui appartiennent aux Magistrats en l'Estat temporel de l'Eglise & dehors d'iceluy, du payement des decimes, des fruicts, des benefices, des despoüilles des Clercs morts, & d'autres choses qui concernent la Chambre Apostolique. Et il rescrit presque tousiours comme s'il en auoit charge de la bouche du Pape, & les formules de ses escrits sont nommez lettres de la Chambre, dont l'expeditiõ se fait en deux sortes, veu qu'elles sont seellées & closes, ou bien ouuertes & desployées sans le seel du Chambellan.

Le Thresorier arriere luy tout l'argent qui entre dãs la Chambre, & sa charge est de le receuoir, de le garder, & de le despendre où il est besoin. Il y a quelque tẽps qu'on met cét argent entre les mains d'vn notable marchand qui le reçoit par commission du Thresorier, & en fait les payemens, & cestuy-cy se nomme depositaire. L'Auditeur de la Chambre qui a charge des choses spirituelles est suiuy du Gouuerneur qui punit les criminels, & est executeur du bras Seculier, decide des trefues, des seuretez, de plaintes des vassaux contre leurs Seigneurs, encor que capitales à 40. milles de Rome. Il a authorité sur tous les officiers de la ville, & a accoustumé de prendre garde à la tranquilité de la ville & de la Cour de Rome. Si tu lis le chapitre de Sixte IV. & la Bulle de Iules II. tu verras au long l'authorité de ce Gouuerneur.

Le President de la Chambre Apostolique reçoit les comptes de tous ceux qui ont manié les deniers de la Chambre en la ville de Rome, ou aux Prouinces, & en fait le denombrement & le discours en l'audiance de la Chambre.

Et pource qu'on traitte quelquesfois en l'audiance de la Chambre des causes qui sont entre le Fisc & les personnes priuées, il a esté ordõné que les particuliers auroient en cette audiance vn Aduocat aux despens du public, pour la deffẽce des causes des particuliers & des pauures cõtre les Aduocats Fiscaux. Il y a vn autre Aduocat qui deffend le Fisc tant en l'audiance que dehors par deuant les autres Iuges de la Cour de Rome, où est besoin de respondre de droict pour le Fisc, & cestuy-cy est de l'ordre Consistorial.

Le Procureur du Fisc ordonne traite, & deffend les causes Fiscales en l'Audience & par deuant les autres Iuges de la Cour de Rome. Et les causes fiscales sont celles où l'ō traite de la liberté publique, ou des deniers publics. Cét office est fort necessaire & de grande authorité en la Cour de Rome, & il importe aux particuliers & aux Princes qu'il soit exercé par vn hōme sçauant & pratic en la Cour de Rome. Ce Procureur hors de l'Audience prend cognoissance des secrets des causes & les entend, & void à sa volonté & dit son aduis, combien qu'il ne soit pas des Iuges. Il interuient encor aux Consistoires publics, & peut requerir qu'il soit fait par quelqu'vn des Pronotaires vn instrument public pour perpetuelle memoire des choses faites publiquement.

Le Commissaire de la Chambre Apostolique fait & execute les affaires de la Chambre où les Iuges n'ont que voir. Il est commis sur les actions, & les Ambassades, les gabelles, les bleds & autres choses qui appartiennent à la Chambre. Le dernier de tous ceux de la Chambre Apostolique qui deffend les droits & les reuenus assignez aux Cardinaux, & toute autre chose qui concerne lesdits Cardinaux. Le nombre des Iuges de la Cour de Rome estant fort grand, & y ayant beaucoup de gens en prison, & chacun ayant à part les siens, il arriue bien souuent que pour l'occupation des Iuges & quelquesfois à dessein, les choses prennent plus long traict que la qualité des causes, & le fascheux sejour des prisons requiert. C'est pourquoy les Cardinaux les visitent tous les mois comme souuerains Iuges. Toutesfois ceux qui ont place en l'Audiance de la Chambre ne s'assemblent pas pour ces visites : mais celuy qui est Lieutenant du Chambellan, & presque tousiours vn des sept Clercs, & auec eux tous les autres officiers de la Chambre, excepté le Thresorier & le President. Tous ceux-cy à vn iour ordonné se vont asseoir pour quelque temps en vn lieu public dans les prisons de la ville, & les prisonniers sont appellez deuāt eux par ordre, & ouys s'ils veulēt. Et lors ils deliurēt les prisonniers qu'ils oyent, ou moderēt leur peine, & quelquesfois quand ils sont du tout insoluables ils les admettēt à vne simple cession de biēs, & les mettent hors de prison.

Pres des deux dernieres prisons, c'est à sçauoir de la Cour de Sauelle, & de la Tour de None, il y a des Iuges moindres qui prennent leur nom de ces deux lieux. L'appellation du Iuge de la Tour de None va à la Cour du Gouuerneur & celuy de la Cour de Sauelle à l'Auditeur de la Chambre, qui decide les causes dont on appelle, encor que le Gouuerneur s'entremette des appellations du Iuge Mareschal, où de Cour Sauelle, mais cela appartient à l'Auditeur. Les femmes d'amour de la ville payent tous les ans à ce Iuge certain tribut, & cela est si ancien, que le contraire n'apparoissent point, il l'exige mesme de celles qui ne le veulent payer.

XXXIX. Outre la Cour ordinaire il y a à Rome vne autre sorte de citoyens Romains ausquels le Pape a donné vn Preteur qu'on nomme Senateur. Cestuy-cy demeura au Gampidoglio ou Capitole, & rend le droit aux citoyens Romains par authorité ordinaire. Il y a trois Lieutenant ou substituts, deux desquels qui president aux iugemens priuez sont nommez collateraux. Ceux-cy sont differens en dignité, veu que l'vn est nommé premier, l'autre secōd, & le tiers est Iuge des crimes. Et si l'on appelle de quelqu'vn d'iceux, il y a vn Iuge à part au Capitole pour toutes les appellations : & si la sentence est conforme à la premiere on ne peut en appeller. Il y a encor quelques sieges où tous les arts qui sont marquez en de petites tables sous vn portique, auquel on lit les

mestiers, eslit ses Consuls artisans, qui rendent droict touchant leur art à leurs compagnons, & ceux qui s'estiment greuez vont proposer leurs griefs aux Conseruateurs de la ville, qui demeurent au Capitole. Cette Iurisdiction fut nommée par les Papes Iules II. Leon X. & Paul III.

Il y a apres vne sorte de personne qui sont les Prestres à qui le Pape a donné vn sien Vicaire. Cestuy-cy tant à Rome qu'en toute sa Diocese a mesme authorité que le Pape duquel il est Vicaire & ordinaire, veu qu'il a des Prestres sous sa Iurisdiction. Il impose aussi aux Penitiens la marque de la penitence, confere les Sacremens de l'Eglise, & par la loy de la Diocese fait assemblée, ou tient Gongregation & visite les Eglises, & les Monasteres reguliers, s'ils n'ont quelque priuilege qui les excepte. Il peut aussi enquerir, corriger, punir, oster, & donner des benefices. En vertu d'vn Indult du Pape la iurisdiction de son Vicaire s'estend à tous les Laigs & estrangers, qui pour quelque confrairie, ou demeure, ou seruices aux Hospitaux, ou Monastere semblent suiure la religion, & encor sur tous les Iuifs de la ville, sur les vefues, & les pupils, & autres miserables personnes Chrestiennes, comme si elles estoient au giron de l'Eglise. Et par le mesme Indult son authorité s'estend sur les causes où l'on ne traitte pas de la proprieté, mais des loüages & pensions, & aussi sur ce qui concerne les metairies, les champs, les vignes & les salaires. Mais aux autres choses où il s'agit de la proprieté il ne peut iuger plus haut que iusques à soixante ducats d'or de la Chambre, & son authorité s'estend aux susdites choses iusqu'à 40. milles loin de Rome. Il a sous luy quatre Notaires ou Greffiers publics, & deux Substituts, l'vn qui prend cognoissance des choses priuées & ciuiles, l'autre des publiques & criminelles.

Il y a douze Chapelains du Pape, ou Auditeurs des causes du sacré Palais, ausquels les Papes donnerent le pouuoir d'ouyr à part ceux qui plaidoient, & à leur rapport les Papes donnoient leurs Sentences.

A Rome chacun est en peu de temps recogneu pour citoyen, & peut participer, voire mesme participe facilement aux premiers honneurs de cette ville, où l'on peut mieux qu'en tout autre lieu esperer la recompense de son industrie, & la recognoissance de son esprit, & aspirer en fin auec la fortune, & sa vertu aux plus grandes dignitez de l'Eglise.

Les Papes ont accoustumé de donner les Legations des Prouinces qui sont de leur domination, & le gouuernement des principales villes à leurs parens, tant Ecclesiastiques que Seculiers, ou à ceux qui y sont leurs creatures. C'est la façon dont ils vsent en Italie & en Auignon ils ont vn Legat, ou Vice-legat, qui est comme Gouuerneur, & à la charge des choses Ecclesiastiques, & de celles qui concernent la Iustice: & outre ce il y a vn General qui est Caualier, & à la charge des soldats qu'on tient en garnison dans la Comté de Venise, & de tout ce qui concernent les armes.

Le Pape a le pouuoir de conferer des benefices aux pays des autres Princes, combien qu'il soit quelque peu restraint, à cause de l'octroy fait par certains Papes à diuers chapitres & Princes. Toutesfois ceux qui ne reçoiuent pas les benefices de luy doiuent auoir sa confirmation, & faire expedier leurs Bulles en Cour de Rome, & outre ce payer Annates.

Ie croy qu'il est à propos en ce lieu de rendre cōpte tant de l'institutiō & maniere de créer le Pape, que des considerations des Cardinaux. Toutesfois la creation des Papes a esté fort diuerse: veu que N. Seigneur sans consentemēt

d'aucun, & par sa souueraine authorité institua S. Pierre, puis l'authorité de créer le Pape fut donnée au Clergé de Rome, auquel se joignit le peuple Romain qui interuenoit auec luy en la creation. Mais apres 351. années l'authorité des Empereurs s'y interposa encore, pource que les Papes esleus prindrét pour vn temps la coustume de receuoir d'eux la confirmation, premierement en payant certaine quantité d'argent, & puis sans payer aucune chose. Ils s'abstindrent encor pour vn temps de se laisser couronner sans la presence & consentement de leurs Ambassadeurs : & en fin du consentement des Papes mesmes, qui pensoient brider par cette voye l'audace & l'insolẽce du peuple Romain, toute l'authorité de créer le Pape fut transportée aux Empereurs, qui la tindrent & en vserent longuement. De sorte que quand les Papes la leur voulurent oster ils ne le peurẽt faire sans vn grand desordre & schisme remarquable, qui trauailla longuement la Chrestienté, & cependant quelques Papes nommerent leurs successeurs, qui estoiét apres confirmez par le Clergé. Mais en fin l'authorité des Papes estant plus forte, l'Empereur & le peuple estans entierement forclos, l'eslection demeura aux Cardinaux, & à quelques-vns des plus grands du Clergé, iusqu'à ce qu'Alexandre III. au Concile de Latrã tenu en l'année 1259. où il y auoit 280. Euesques, ordonna que celuy-là fust legitime Pape qui seroit esleu par les deux tiers des Cardinaux presens, & cette coustume a duré iusqu'à cette heure, sinon qu'en l'année 1417. au Concile de Constance, Martin V. fut esleu pour oster le schisme de ce temps-là ; mais Gregoire X. ordonna premier au Concile de Lyon le Conclaue, qui de temps en temps a esté mieux reglé, & reduit à la forme qu'on void auiourd'huy.

Les Cardinaux s'assemblent pour eslire vn Pape en l'vne de ces trois sortes, ou par cõpromis, ou par adoration, ou par voye de scrutin & de billets, où ils donnent leur voix à celuy qu'ils fauorisent. Il suffit donc qu'on entende que toute l'authorité de créer le Pape consiste aux Cardinaux, & qu'ils sont membres principaux du Pape, qui est cõme chef, lequel ils assistent, estans ses Conseillers & Coadiuteurs. Beaucoup de priuileges leur ont esté donnez par plusieurs Papes, & particulieremẽt par Paul II. & quelques autres leur ont mesme octroyé la moitié des reuenus du S. Siege : mais au lieu de cela ils iouïssent à presẽt de la moitié des Annates des benefices qui s'expedient par Consistoire.

Ils auoient accoustumé d'estre seulement au nombre de 53. mais le nombre s'est accreu & diminué selon la volõté des Papes ; & Pie IV. en vit vne fois 66.

Ceux qui võt discourãt sur le proche successeur au Põtificat ont accoustumé de considerer d'vn costé le tẽps qui court, pource que le tẽps de la paix requiert vne chose, & celuy des troubles vne autre, & lors que toute chose est pleine de debordemẽt, il faut penser à auoir quelqu'vn qui l'arreste, & d'ailleurs il est besoin de prendre vn autre chemin, lors qu'apres vne grande seruitude on desire vn peu de liberté : & d'autre part il faut prendre garde aux volontez des Princes, chacun desquels desire auoir vn Pape pour amy : mais ils cõsiderẽt sur tout les affectiõs particulieres des Cardinaux, pource qu'il sẽble qu'en l'eslectiõ du Pape ils perdẽt la memoire de tous les autres. On void toutesfois que la vieillesse sert beaucoup, tãt pour le regard de ceux qui aspirẽt au Papat, que pource que plusieurs font tousiours quelque acquest au changemẽt des Papes. Apres on cherche la bonté, pource que les hommes sont cõmunément si meschans, qu'ils suppriment du tout le desir naturel des choses bonnes : Mais la principale bõté qu'õ recherche és Cardinaux, c'est celle qui profite aux autres

comme

comme la Iustice, l'affabilité, la courtoisie, & l'inclination à vouloir communiquer sa grãdeur aux autres: & pour ceste cause il semble qu'ils regardẽt de ne faire Pape celuy qui a beaucoup de grãds parẽs & amis qui peuuẽt estre cause d'interrompre, & diminuer la courtoisie, & les autres parties que i'ay remarquees, & chaque Cardinal pourchasse de faire Pape non seulemẽt celuy qu'il ayme; mais aussi celuy qui est obligé de l'aymer. Mais encor qu'on prenne garde à toutes ces choses; toutesfois on peut asseurer qu'il est impossible de pouuoir faire vne ferme, & valable conjecture de celuy qui doit estre Pape, pource que les affaires de Rome branslent à toute heure. Vn mescontentement, vne nouuelle promotion de Cardinaux, le moindre accident qui arriue, met toutes choses s'en dessus dessous, outre ce qu'on a remarqué que la plusspart du temps les humeurs qu'on voit dehors se changent dans le Conclaue; mesmes bien souuent les Cardinaux esmeus tout d'vn coup, ou touchez de crainte, & comme hors d'eux-mesmes se portent à ce qu'ils n'auoient iamais eu dans la pensee. Quand ils peuuent preuoir le danger de quelqu'vn qui peut estre Pape, ils y remedient facilement, s'accordent ensemble, & partant les principaux subjects de la Papauté sont presque tousiours abbatus. Mais pource qu'on ne peut vser de mesme diligence en tous, lors qu'ils sont surpris, & qu'on parle de quelqu'vn auquel ils n'ont iamais pensé, & qu'ils n'ont le temps de prendre resolution, ils courent comme personnes despourueuës de conseil, comme si chacun doutoit d'estre le dernier. Toutesfois on void bien souuent que celuy qu'on croyoit le moins deuoir estre Pape vient à l'estre, c'est pourquoy c'est plustost deuiner que conjecturer de dire que quelqu'vn doit estre Pape.

Au reste le Pape qui est aujourd'huy ayme fort la paix, & le repos de la Chrestienté, tasche de maintenir tous les Roys en bonne amitié, sans fauoriser l'vn plus particulierement que l'autre. Il semble que la prise qu'il a euë auec les Venitiens, a diminué beaucoup l'affection que ceste Republique portoit au S. Siege. Toutesfois les affaires sont aujourd'huy si bien appaisees qu'on tient que les choses se remettront bien-tost, si desia elles ne le sont au premier estat, & que l'aigreur qui a esté d'vn costé, & d'autre, & l'animosité des deux parties, dont le grand Henry Roy de France a empesché les effects, cessera par la bonté du Pape, & par la discretion de la Seigneurie de Venise.

RELIGION DES PREMIERS ROMAINS.

Entre tous les Dieux estimez par les Romains Pan Lycee, nommé de plusieurs Faune & Syluain, tint le premier rang, & ce fut à luy qu'on dedia les Lupercales, & que les Luperces sacrifierent: On dit que ce sacrifice vint d'Euandre Roy fugitif d'Arcadie, qui vint au lieu où fut apres faite la forteresse de Rome. XLIII.

Les Pasteurs qui auoient ce Dieu pour leur chef luy sacrifioient tous nuds, auec le visage couuert, & quelques ceintures en la main. Il y en a qui rapportent l'origine de ce sacrifice à l'accident qui arriua à Faune lors qu'il poursuiuoit d'amour Iole femme d'Hercule. Mais les autres disent que Romule sacrifiant à Pan tout nud pour la chaleur du Soleil, eut aduis que quelques voleurs emmenoient son troupeau, si bien que pour les attraper il les poursuiuit tout nud comme il estoit, & les prit: si bien qu'en memoire de cecy il voulut que

les Prestres qui feroient ce sacrifice fussent nuds. La speciale deuotion qu'on auoit à ce Dieu, & à ces Prestres, estoit, pource que les femmes qui ne pouuoient accoucher, ou deuenir enceintes, auoient recours aux Luperces, & ainsi qu'elles auoient esté vn peu battuës de certains petits foüets teints de sang de bouc, elles accouchoient, ou conceuoient bien-tost. On faisoit la feste de ce Dieu le 18. de Ianuier, ainsi qu'Ouide rapporte.

Il y eut apres les Potitiens & Pinariens, familles ainsi nommees, qui furent ordonnez pour sacrifier à Hercule. Les Potitiens instruits par Euandre presiderent long-temps à ce sacrifice, iusques à ce que ceste charge estant donnee à des serfs publics, la famille des Potitiens vint à manquer; ce qui aduint par le moyen d'Appius Claudius leur ennemy, & les Romains creurent que pour punition il estoit deuenu aueugle.

Les freres Aruaux, ou Aruales donnerent conseil aux Romains, afin que les champs produisissent des bleds, Romule fut l'inuenteur de ceste Religion, & ceux-cy se nommerent Aruaux, pource qu'*Aruum* signifie champ. Ils furent au nombre de douze, l'on leur donna auec la Prestrise vne couronne d'espics auec quelques bandes blanches.

Presque en mesme temps la science, & religion des Augures vint à Rome de la Toscane, dont les habitans sçauoient parfaictement l'art de deuiner en cette sorte. Leur façon de faire estoit telle. Celuy qui deuoit presager par le moyen de l'augure montoit sur la forteresse, ou sur quelque autre lieu descouuert, & s'assioit-là sur vne pierre tournee au Midy, & estant assis à main gauche, tenoit en main vne baguette courbe qu'on nommoit Lituë. De là ayant regardé la ville, & les champs d'alentour en priant les Dieux, il separoit les regions de l'Orient à l'Occident, & logeoit les parties droites au Midy, & les gauches au Septentrion, & remarquant sans mot dire, le lieu iusques auquel sa veuë s'estoit portee, tenant en sa main gauche la baguette, mettoit la droicte sur la teste de celuy à qui il vouloit presager quelque chose, disant : O pere Iupiter, s'il est accordé qu'vn tel iouysse de telle chose, donnez-en des signes manifestes, où i'ay fait mes bornees : & lors il disoit quels signes il vouloit que Iupiter enuoyast, & s'ils arriuoient l'Augure estoit bon. Or auec le temps ceste science fut en prix à Rome, de sorte que le nombre des Augures creust aussi bien que leur authorité, tellement qu'on crea le College des Augures, qui n'estoient que trois au commencement.

Numa Pompilius Roy des Romains fut le premier qui ordonna le Flamen Dial, veu qu'auparauant les Roys exerçoient l'Office de Pontife. Numa cōsiderant donc qu'à l'aduenir les Roys pourroiēt plustost ressembler à Romulus qu'à luy, & estre plus affectionnez aux armes qu'à la Religion, ordōna quatre Prestres qu'il nomma Flamines, qui deuoient estre continuellement attentifs au seruice des Dieux, & ces Prestres furent dediez à plusieurs Dieux, c'est à sçauoir vn à Iupiter, qu'ils nommoient Dial, & deux à Mars, & vn à Quirinus, ou Romulus. Les autres Flamines dediez à d'autres Dieux qu'à Iupiter portoient le tiltre des Dieux ausquels ils estoient voüez : & Numa voulut que celuy de Iupiter portast vne robbe honorable, & eust vn siege d'yuoire, qu'on n'octroyoit en ce tēps-là qu'aux plus grands Magistrats. Cestuy-cy seul auoit vn petit chappeau blanc, & dauantage il alloit à cheual. Il ne luy estoit permis de iurer, ny de porter du feu de son sacrifice en aucun lieu qui ne fust sacré. Si quelqu'vn entroit ceint dans son Temple, il falloit qu'il le desceignist, &

qu'il iettast dehors ce lien par le toict. Il n'auoit aucun nœud dessus luy. Si le criminel qu'on menoit foüetter se mettoit à genoux deuant luy, c'estoit peché de le foüetter ce iour-là. Vn homme qui n'estoit libre de condition ne pouuoit couper les cheueux de ce Prestre. Il ne luy estoit permis de toucher vne chéure, ny du lierre, des febues, ou la chair creuë. Il failloit que les pieds de son lit fussent salis de bouë liquide, & il n'estoit permis à aucun de reposer dans ce lict. Les rongneures des ongles du Dial, & les cheueux qu'on luy auoit couppez, estoient cachez en terre sous vn caillou. Il ne luy estoit permis de prendre l'air sans chappeau, & les Pontifes luy ordonnerent le mesme quand il seroit en lieu couuert. Il ne pouuoit toucher de la farine paistrie auec le leuain, ny quitter sa chemise qu'en des lieux couuerts, afin qu'il ne fust nud sous le Ciel, comme sous les yeux de Iupiter, & personne ne se pouuoit asseoir auec luy, lors qu'il disnoit, que le Roy sacrificule. Il n'entroit iamais aux lieux où il y auoit des corps morts. Varron a dit que les anciens eurent autant de Flamines que de Dieux, comme le Dial, le Martial, le Quirinal, le Vulcanien, le Falagre, & comme nous auons nos Archeuesques, Euesques, & Cardinaux, ils auoient aussi leur Flamen, leur premier Flamen, & celuy qui estoit sur tous les autres.

Quant aux Vestales de la garde de leur feu est si rebattuë que ie n'en diray autre chose sinon que si ce feu s'esteignoit elles estoient battuës auec des verges par le souuerain Pontife. On ne mettoit en ce Temple que des Vierges qui deuoient estre nees de personnes de libre condition, & l'on les prenoit depuis six iusques à dix ans au plus. Les dix premieres annees elles apprenoient la forme des sacrifices, estoient autant de temps occupees à sacrifier, & les dix dernieres annees elles instruisoient les ieunes filles qu'on prenoit de nouueau, & lesdits trente ans passes elles se pouuoient marier. Mais celles qui se marierent furent malheureuses. Le peuple Romain les honoroit extrémement, & outre le feu dont i'ay parlé elles gardoient le Palladium, ou la statuë de Minerue, & autres choses sacrees des Romains : & quand elles estoient trouuez en adultere on les faisoit mourir en ceste sorte. On les degradoit, & les portoit-on sur vne biere, liees & auec le visage couuert en fort grād silence par la ville, qui estoit ce iour-là toute en deüil, iusques à la porte Salaire, prés de laquelle il y auoit vn lieu qu'on nommoit le champ Scelerat, auquel estoit vne sepulture qui auoit vn petit trou pour entrer, & deux petites fenestres. En l'vne on mettoit vne lampe allumee, & en l'autre de l'eau, du laict & du miel, & lors qu'on estoit arriué audit lieu, le grand Prestre disoit quelques prieres ayant tousiours les mains dressees vers le Ciel puis on faisoit entrer la Vestale en ceste tombe par le petit trou, & cependant le peuple tournoit le visage, puis ayant osté l'eschelle, & couuert le lieu d'vne pierre, comme si c'eust esté vn sepulchre, le peuple jettoit dessus de la terre, & estoit tout ce iour en dueil.

Les Saliens furent dediez à Mars au nombre de douze par Numa, puis Hostilius en adiousta douze autres. Ils furent appellez Saliens pour les sauts qu'ils faisoient en sacrifiant. Ils portoient certaines juppes peintes, & sur la poictrine certaines piece enrichie d'or, d'argent, & de pierres precieuses.

Au commencement il y eut quatre Pontifes pris entre les Senateurs, puis le peuple obtint qu'on en esliroit autant de son ordre. Ceux-cy auoient vn-

chef qu'on nõmmoit le tres grand Pontife, qui sçauoit auec quelles hosties, & en quel temps il failloit sacrifier : & auoit le soin de sçauoir d'où l'on tireroit de l'argent pour les despences du seruice des Dieux. On dit que le Pontife auoit vne table où il cognoissoit l'Eclipse de la Lune, & du Soleil.

Le Prestre Fecial presidoit à la foy publique donnee aux peuples, & l'on iugeoit que la guerre qui n'auoit esté premierement denoncee par le Fecial, n'estoit pas iuste. Quand on faisoit la paix auec l'ennemy, & le Chef luy ayant commandé, il disoit, ô tel, ie te demande de l'herbe : A quoy le Chef respondoit, qu'il en print, & l'ayant prise, il demandoit s'il le faisoit messager du peuple, & du Senat Romain. Le Chef respondoit qu'il le faisoit, pourueu que cela se fist sans que luy & le peuple Romain fussent deceuz. Lors on faisoit la paix, auec prieres à Iupiter, que si le peuple Romain contreuenoit aux conditions de l'accord, il le frappast, de mesme qu'il frappoit alors vn pourceau, & ce d'autant plus qu'il estoit beaucoup plus puissant. Mais quand ils denonçoient la guerre ils vsoient de ceste façon de faire. Le Fecial portoit vn dard demy bruslé, & de l'herbe aux confins de ceux à qui il denonçoit la guerre, & en presence de trois hommes d'aage adioustoit que les ennemis auoient failly en ce qu'ils auoient fait contre le peuple Romain, & que pour ceste cause luy & le peuple Romain leur annonçoiet la guerre : & ayant dit ces paroles il iettoit ce dard sur leur terre, afin qu'ils vissent qu'on leur faisoit iustement la guerre.

Les deux hommes des Sacremens auoient la charge de lire les liures sacrez & les vers de la Sybille, & de les interpreter. Ils presidoient encor aux ceremonies qu'on faisoit à Apollon, & qu'il naissoit quelque monstre, ou qu'il arriuoit quelque prodige ils taschoient d'appaiser les Dieux auecques leurs sacrifices.

Les sept hommes des Epulons estoient enclos en vne espece de Prestrise de laquelle il y a peu de gens qui ayent escrit. Pline deuãt reciter vne oraison & craignant ceux qui estoient là pour l'escouter dit, Le Consulaire estoit au milieu, & apres vn des sept hommes des Epulons; & il est dit qu'on accepte les excuses des filles des Augure, des dix hõmes Sacrez, des Flamines, & des sept hommes des Epulons. Ie parlerois des habillemẽs, des vases, des sacrifices, & des instrumens, mais ie m'en deporte, pource que la chose seroit ennuyeuse.

CHRONOLOGIE,

Et briefue description de la succession, vie & mort des Papes depuis Sainct Pierre, iusques à Paul V. à present siegeant. Ensemble leurs Ordonnances, Consiles, & Schismes.

XLIII. POurce qu'en discourant du gouuernement de l'Estat de l'Eglise, i'ay aussi parlé de la Religion, & des choses qui concernent l'Eglise, ie m'en deporteray maintenant, pour venir au denombrement des Papes iusqu'à Paul V. qui tient auiourd'huy le Sainct Siege, & la souueraine dignité de l'Eglise: auec vn sommaire des ordonnances pendant leurs vies & les temps des Conciles generaux, puis ie mettray les Cardinaux qui sont auiourd'huy, afin que les plus curieux se contentent.

Nombre des Papes.		Ans de Christ.
	Sainct Pierre, premier Pasteur ou Euesque de l'Eglise Catholique.	
1.	SImon Pierre de Cephas, natif de Bethsaïda en Galilee, Apostre de Iesus-Christ, premier Euesque des Chrestiens, gouuerna l'Eglise de Ierusalem cinq, celle d'Antioche sept, & finalement celle de Rome 24. ans 5. mois 12. iours.	34.
2.	Line Toscan second Euesque ou Pape de Rome, Cheronesque ou Coadiuteur de S. Pierre, ayant escrit les gestes de S. Pierre, mesme ses combats auec ce detestable Simon l'enchanteur. Il fut decapité par le commandement de Saturnius Consul ; estant par luy estimé sorcier, pour auoir chassé le Diable hors le corps de sa fille (tant il estoit renommé en sainꝺeté, que mesme il ressuscitoit les morts partant de la ville, ou s'absentant d'icelle pour aller annoncer la parole de Dieu en infinis lieux. Tint le siege 11. ans 3. mois. 12. iours.	57.
3.	Clement Romain, ordonna sept Notaires (que l'on nomme à present Protonotaires) par les sept quartiers & regions de Rome : afin d'escrire l'Histoire du Martyre, il escrit plusieurs choses, mesmement huict liures de Constitutions Apostoliques ; & par sa pieté & doctrine, ayant conuerty plusieurs à la foy Chrestienne : il fut martyrisé sous Trajan Empereur, de son Pontificat 9. ans 4. mois 26. iours.	68.
4.	Clete Romain appellé à la charge episcopale contre son gré, ayant creé plusieurs Prestres dans la ville de Rome, ayant augmenté, comme homme de doctrine & saincte vie, l'Estat de l'Eglise de Dieu, fut martyrisé durant l'Empereur Domitian, & enseuely au Vatican, de son Pontificat, 6. ans 5. mois, 2. iours.	77.
5.	Anaclete Grec de nation d'Athenes, ordonne que les Prelats & Clercs feront leurs barbes, & feront faire leurs cheueux, qu'ils s'assembleront deux fois l'an pour les affaires de l'Eglise : que les Euesques seront receus par trois autres : les Clercs admis aux ordres sacrez publiquement, non priuément : & que tous fideles communieroient apres la consecration ; autrement reiettez de la compagnie des fideles, comme infideles. Par ce moyen la Religion Chrestienne s'augmenta grandement. Du temps des Apostres on communioit tous les iours. Il mourut l'an 2. mois, 2. iours 10. de son Pontificat.	84.
	Le siege fut vaquant 7. iours.	
6.	Euariste ordonna sept Diacres estre esleus en chacune Cité, pour assister à l'Euesque en preschant : afin qu'on ne luy imposast d'y auoir mal presché, distribua les Parroisses ou Cures aux Prestres, commanda les mariages estre solemnisez publiquement en l'Eglise, auec la benediction sacerdotale, autrement seroient reputez illicites & incestueux : que l'Euesque ne laisseroit son Eglise durant sa vie, non plus que la femme son mary. Il souffrit mort sous l'Empereur Trajan, de son Pontificat, 13. ans cinq mois.	96.
	Le siege fut vaquant 19. iours.	
7.	Alexandre Romain, homme de tant saincte vie, que plusieurs Senateurs Romains receurent la Religion Chrestienne pour sa grande	107.

Nombre des Papes. piecé. Il fut premier autheur de l'eau benifte, & d'en mesler de la simple auec le vin, au Sacrement du Corps & Sang de Iesus Christ : adjousta au Canon de ce sainct mystere, *Qui pridie quàm pateretur*, iusques à ces mots, *hoc est, &c.* & que le pain seroit sans leuain : prohiba que les Clercs ne seroient accusez par deuant les Iuges seculiers, ains poursuiuis deuant les Ecclesiastiques : il fut martyrisé sous Adrian, & interrogé pourquoy il ne respondoit : pource (dit-il) qu'au temps de l'oraison, l'homme Chrestien parle auec Dieu ; sa mort aduint ayant tenu le siege 7. ans 5. mois 19. iours. Ans de Christ.

Le siege fut vaquant 15. iours.

8. Sixte Romain, prohiba que les ornemens de l'Eglise ne fussent maniez d'autres que des Ecclesiastiques : Ordonna les Corporaux de lin tres-pur & net : qu'en la celebration de la saincte Eucharistie l'on chanteroit *Sanctus, Sanctus, &c.* Ce sacré mystere estant traicté simplement auparauant la deuotion reluisant plus que pompe & appareil. Peu de ceremonies. Car S. Pierre ayant consacré, disoit l'oraison Dominicale. Il fut martyrisé de son Pontificat, l'an 9. mois dixiesme, iours neufiesme.

Le siege fut vaquant 2. iours.

9. Telesphore Hermite Grec, institua le Caresme, selon plusieurs, 127.
mais ils se trompent : car il est de l'institution des Apostres, comme Polidore l'a remarqué de Sainct Hierosme, escriuant contre Montan à Marcelle : trop bien augmenta-il le nombre des iours, ordonna de jeusner cinquante pour quarante, mesmement les Prestres, qui doiuent estre plus saincts que les autres. Il ordonna aussi que le iour de la Natiuité de Iesus Christ l'on celebreroit trois Messes, la premiere à minuict, signifiant l'heure de la Natiuité, la seconde au poinct du iour, lors qu'il fut cogneu des Pasteurs, la troisiesme en plein iour, qui est celuy de nostre Redemption, & que desormais l'on chanteroit cét Hymne. *Gloria in excelsis Deo.* Il fut martyrisé & enseuely au Vatican, de son Pontificat l'an 10. mois 8. iours 25.

Le siege fut vacquant 7. iours.

Hygine Grec, natif d'Athenes, ordonne (pour le moins) qu'vn 138.
10. parrain ou marraine presenteront l'enfant au Baptesme, que les materiaux dediez au bastiment du Temple ne seroient transferez à vsages prophanes. Que le Metropolitain ne condamneroit vn Euesque de sa Prouince, sans le consentement & aduis des autres Euesques de la mesme Prouince. Il meurt l'an 4.

Le siege fut vaquant 3. iours.

11. Pie d'Aquillee ordonna que l'on celebrast la Pasque (Pentecoste 142.
ja ordonnee par les Apostres Act. vingtiesme.) le iour du Dimanche, & plusieurs sainctes ceremonies pour l'ornement & decoration du Baptesme, & de la saincte Eucharistie : Que les Romains ne prendroient le voile auant l'aage de vingt-cinq ans, que le Prestre iurant seroit deposé, & l'homme laïc excommunié. Il imposa aussi penitences aux Prestres negligens, & traictans irreueremment les saincts Sacremens : consacra le premier Temple de Rome, sçauoir les Thermes de Nouat dedié à saincte Prudentiane, les Temples des

Nombre des Papes. | *Ans de Christ.*

Chrestiens estoient auparauant cachettes & grotesques obscures, sa mort aduint de son Pontificat, l'an vnziesme, mois cinquiesme, iours vingt-septiesme.

Le siege fut vaquant 3. iours.

12. Anjecete Syrien de nation renouuella l'ordonnance d'Anaclete, que les Clercs ne porteroient point de barbe : que les Prestres auroient vne couronne : qu'vne Euesque ne pourroit estre consacré auecque plus petit nombre. Il fut martyrisé le neufiesme an 8. mois 24. iours de son Pontificat. 144.

Le siege fut vaquant 17. iours.

13. Concordius Soter de Fundi, renouuella & confirma l'ordonnance d'Euariste touchant la benediction sacerdotale au mariage & consentemens des peres & meres, pour les grands abus qui se commettoient de son temps. Gratian recite qu'il ordonna que l'on ne doit garder le serment, par lequel l'on promet de mal-faire. Il mourut l'an 7. mois 11. iours 18. de son Pontificat. 163.

Le siege fut vaquant 21. iours.

14. Abundius Eleutherus, Grec de nation, enuoya en la grande Bretagne, à la requeste du Roy, Fugatius & Damianus gens de pieté & religion : par lesquels le Roy & le peuple furent baptisez. Il deffendit qu'aucun par superstition ne s'abstint d'aucune sorte de viande, & que nul ne fust condamné de crime absent & non conuaincu. Ayant augmenté la Religion Catholique par son bon exemple, a laissé paix & repos en l'Eglise espanduë quasi par toute la terre. Il mourut l'an 15. iours 13. de son Pontificat. 171.

Le siege fut vaquant 5. iours.

15. Victor Affriquain, ordonna que si aucun estant prest de receuoir la saincte Communion, & sollicité de pardonner à son ennemy, refusoit de se reconcilier qu'il fut priué de ce sainct mystere, declara qu'en cas de necessité, il seroit loisible à qui que ce fust, homme ou femme, de baptiser ceux qui requerroient ceste grace, en quelque eau que ce fust, pourueu qu'elle fust viue : combien que la coustume de baptiser autrement ne fust qu'à Pasques & Pentecoste. Il confirma aussi l'ordonnance de Pie, touchant la celebration de la Pasque, le iour du Dimanche, contre la coustume des Eglises d'Asie, lesquelles il excommunia : dequoy il fut repris par Irenee. Il fut martyrisé l'an douze, mois vn, iours 28. de son Pontificat. 186.

Le siege fut vaquant 12. iours.

16. Abundius Zefirinus Romain, ordonna que chacun ayant atteint l'aage de douze à treize ans, receut à tout le moins au iour solennel & feste de Pasques la saincte Eucharistie : que les calices estans de bois dés le commencement seroient faits de verre, lequel decret fut aboly depuis & ordonné qu'ils seroient d'or, d'argent, ou d'estain qu'vn Euesque ne pourroit estre iuge de son Archeuesque ou Metropolitain, ny de son Primat ou Patriarche, sans l'authorité Apostolique 198.

Nombre des Papes. en quoy il n'oublia d'establir sa primauté. Il mourut l'an 20. iours 15. de son Pontificat. *Ans de Christ.*

Le siege fut vaquant 6. iours.

17. Domitius Calistus Romain, dressa vne Eglise & vn cimetiere à Rome, où reposent les reliques de plusieurs saincts Martyrs : institua le ieusne des Quatre-temps, esquels il faut receuoir le Clerc & ordres sacrez. Quelques-vns luy attribuent l'ordonnance du Celibat des Prestres: mais Polidore au liu. 5. chap. 4. dit que l'on n'a peu oster du tout le mariage aux Prestres Occidentaux (car les Orientaux & Grecs se marient) iusques au Pontificat de Gregoire 7. l'an 1074. Il fut martyrisé l'an 5. mois 1. iours 13. de son Pontificat. 218.

Le siege fut vacquant 6. iours.

18. Vrbain Romain, sous lequel l'Eglise Romaine commença de posseder des terres, prez, & autres heritages, qui doiuent estre communs & distribuez pour alimenter les gens d'Eglise, les Paures, les Protonotaires, qui escriuoient les actes des Martyrs. Damase luy attribuë l'ordonnance des vaisseaux d'argent ou d'estain, dont Boniface Euesque de Majence disoit que iadis les Prestres d'or vsoient de calice de bois maintenant les Prestres de bois vsent de calice d'argent. Pour sa saincte vie il attira à la foy beaucoup de monde; il fut martyrisé l'an 7. mois 7. iours 5. de son Pontificat. 223.

Le siege fut vaquant 23. iours.

19. Calpurnius Poncianus Romain, ayant laissé deux Epistres decretales à tous les fidelles, & enduré beaucoup de tourmens, mourut en exil, en l'Isle de Sardaigne, l'an cinquiesme, mois cinquiesme, iours deux de son Pontificat. Quelques-vns disent que de son temps estoient à Rome quinze Prestres dits Cardinaux, c'est à dire principaux, pour enseuelir les morts, & baptiser les petits enfans, & autres quinze qui eurent la principalle charge du salut des ames: toutesfois Polydore & Damase disent que ce fut Marcel Pape l'an trois cens deux autheur de ces Cardinaux. 231.

Le siege fut vaquant vn iour.

20. Antheros Grec, ordonna que les gestes des Martyrs seroient escrits : permit à tout homme Ecclesiastique de changer son Eglise auec vn autre, moyennant qu'il le face pour le salut des ames, & profit public, & non pas pour sa commodité particuliere : declare qu'il ne sera loisible à aucun d'estre Pape, qu'il ne soit Euesque premierement. Il fut martyrisé l'an cinquiesme, mois vn, iours quatorze de son Pontificat. 236.

Le siege fut vaquant 6. iours.

21. Fabian Romain, esleu miraculeusement, baptise Philippes pere & fils premier Empereur Chrestien, & accepta leurs thresors: dispose les ceremonies du sainct Cresme : ordonne derechef le Martyrologe, deffend de prēdre femme entre le cinquiesme degré de consanguinité, veut que chacun Chrestien communie trois fois és festes de Pasques, Pentecoste, & Natiuité de nostre Seigneur : fut martyrisé principalement en haine des thresors receus de l'Empereur, l'an 13. vnze mois de son Pontificat. 239.

Nombre des Papes. Ans de Christ.

22\. Corneille Romain fut tres-docte, & escriuit plusieurs Epistres, eut deux Antipapes; fit plusieurs ordonnances, comme l'on peut voir dans Gratian, & accusé de leze Majesté, pour auoir escrit à S. Cyprian, fut fustigé & mis à mort sous l'Empereur Dece, l'an deux, mois 2. iours 3. de son Pontificat. 252.

Le siege fut vaquant 2. mois 5. iours.

SCHISME I.

Nouatian Romain Prestre heretique, disant que les apostres, c'est à dire ceux qui estoient descheus de la foy, ne doiuent estre receus en l'Eglise, quoy qu'ils fissent penitence : & premier schismatique, hypocrite & conuoiteux de paruenir au Pontificat, alluma le feu de diuision & de discorde, se faisant Antipape, auec l'ayde de Nouatus Prestre de Carthage, tesmoin S. Cyprian escriuant à Corneille, qui le condamna heretique en deux Conciles tenus à Rome. Nicostratus autre Antipape en Affrique. 252.

23\. Luce Romain ordonna que chacun Euesque soit accompagné de deux Prestres, & trois Archidiacres, pour estre tesmoins de sa bonne conuersation : que les Euesques seroient aagez de trente ans : toutefois Gratian attribuë cét ordre à Zozime, il fut martyrisé l'an 1. mois 3. iours 13. de son Pontificat. 253.

Le siege fut vaquant 1. mois 5. iours.

24\. Luce Estienne Romain fut le premier qui mit en vsage les habits Sacerdotaux, les premiers Prestres se contentans d'estre vestus de pieté, religion, & sainteté, s'estudiant plus à despoüiller le vieil homme, & les vices, que de separer de nouueaux & riches ornemens. Il fut martyrizé l'an 1. mois 3. iours 1. de son Pontificat. 255.

Le siege fut vaquant 1. mois 12. iours.

25\. Sixte II. Athenien, ayant enseigné l'Euangile par toute l'Espagne il fut esleu Pape, il ordonna de bastir des Eglises & Autels vers l'Orient, & estoit en bonne volonté de confuter les Heretiques, des Sabellins, Cerinthiens, Nepotians : il fut martyrisé l'an 1. mois 10. iours 23. de son Pontificat. 257.

Le siege fut vaquant 11. mois 15. iours.

26\. Denys Grec fut le premier Moyne qui fut receu au siege Romain pour estre Pape, & estant esleu, il diuisa le premier, tant à Rome, que ailleurs, les Temples, Cimetieres, Paroisses, & Dioceses aux Prestres, commandant que chacun se tint content de son finage, pour y nourrir le troupeau qui luy seroit commis, il souffrit mort l'an 10. mois 5. iours 5. son Pontificat. 260.

Le siege fut vaquant 5. iours.

27\. Felix Romain, ordonna que l'on celebre tous les iours la memoire des Martyrs, & non ailleurs qu'és lieux sacrez : que tous les ans l'on obserue la Dedicace des Eglises vne fois l'an, il souffrit martyre l'an 3. mois 5. de son Pontificat. 271.

Le siege fut vaquant 5. mois.

28\. Eutichien Toscan de Luna, ayant escrit quelques Epistres & Decrets, enseuely 342. martyrs de ses propres mains, luy mesme fut 275.

Nombre des Papes. martyrisé l'an 8. mois 6. iours 24. de son Pontificat. Ans de Christ.

Le siege fut vaquant 8. iours.

Caius de Salone en Dalmace de la famille de Diocletian, l'on luy 283.
29. attribuë l'institution des quatre degrez en l'Eglise, à sçauoir Huyssier, Lecteur, Exorciste, Acolyte. Mais Genebrard obserue d'Eusebe au liure 6. chap. 43. qu'il en falloit plustost faire autheur Corneille son predecesseur: il souffrit martyre l'an 12. mois 4. iours 6. de son Pontificat.

Le siege fut vaquant 2. mois 8. iours.

30. Marcelin Romain, estant saisi de crainte des tourmens & supplices, 296.
honora les idoles, mais depuis il recogneut sa faute en plein Synode assemblé à Sinuesse, & en fit penitence, & mesme depuis vint à redarguer l'Empereur Diocletian, & de son gré il souffrit martyre l'an 7. mois 9. iours 26. de son Pontificat.

Le siege fut vaquant 20. iours.

31. Marcel Romain, limita les quartiers & tiltres departis par Euariste, & les reduit à 25. ordonna que le Concile general ne pourroit estre 304.
assemblé sans la permission du Siege Apostolique, Martin V. ordonne le contraire, comme nous verrons apres qu'vn Clerc ne pourroit estre conuenu deuant vn Iuge laïc, il fut martyrisé l'an 5. mois 6. iours 21. de son Pontificat.

Le siege fut vaquant 20. iours.

32. Eusebe Grec, Medecin, fit plusieurs ordonnances. Aucuns luy at- 310.
tribuent celle de l'inuention de saincte Croix: il fut martyrisé l'an premier, mois 7. iours 25. de son Pontificat.

Le siege fut vaquant 7. mois.

33. Miltiades Affricain, deffendit le ieusne au Dimanche & au Ieudy: 311.
pour autant que les Payens celebroient les solemnitez de leurs Dieux Saturniens. Il mourut l'an 3. mois 2. de son Pontificat.

Le siege fut vaquant 17. iours.

34. Sylueſtre Romain, ordonne la tunique, & l'aube de lin blanc, def- 315.
fend l'ornement de soye ou de drap teint en la consecration, changeant les noms payens des iours, à sçauoir le nom du Soleil lors ainsi nommé au Dimanche ou Dominique: les autres cinq ensuiuant nommez par eux de la Lune, Mars, Mercure, Iupiter, & Venus, les appellãt feries 2. 3. 4. 5. 6. & au lieu du iour de Saturne, Sabbath, ou Samedy qui signifie repos. Toutesfois auant luy le Dimanche auoit esté consacré à Dieu par les Apostres en memoire de la Resurrection. Or il fit chose beaucoup plus grande, quand il conuertit à la foy Catholique l'Empereur Constantin, qui apres fit cesser les persecutions tyranniques qui se faisoient contre les Chrestiens, donna à Siluestre la ville de Rome, selon aucuns; & plusieurs Prouinces, edifia & dora plusieurs Temples Chrestiens: il mourut l'an 20. mois 2. iours 4. de son Pontificat. *Le siege fut vaquant vn mois 15. iours.*

SYNODE I. GENERAL.

Premier Concile general tenu à Nice par le commandement de Constantin le Grand par 318. Euesques de toutes les parties du 317.
monde pour rendre l'Estat de l'Eglise pacifique, troublé principale-

Nombre des Papes. ment par la deteſtable hereſie d'Arriùs, où il fut condamné & conclud le fils de Dieu eſtre *Homoſion*, c'eſt à dire conſubſtantiel au pere, ce que porte le ſymbole que nous chantons. *Ans de Chriſt.*

35. Marc Romain, ayant ordonné que le ſymbole compoſé au Concile de Nice : *Credo in vnum Deum, &c.* fuſt chanté du Clergé & du peuple apres la predication de l'Euangile, & que l'Eueſque d'Oſtie vſeroit du manteau Epiſcopal, *Pallium*, à cauſe que celuy de Rome eſt par luy conſacré : il mourut le 8. mois 20. iours de ſon Pontificat. 336.

Le ſiege fut vaquant 20. iours.

36. Iules Romain, eſtant retourné d'exil où il auoit eſté enuoyé par Conſtantius Arrien fils de Conſtantin ordonna pluſieurs choſes, entr'autres qu'vn Preſtre ne pourroit eſtre conuenu ſinon deuant vn Iuge Eccleſiaſtique, que les Conciles ne ſeroient conuoquez ſans ſa permiſſion: il mourut l'an 24. mois 5. iours 16. de ſon Pontificat. 336.

Le ſiege fut vaquant 24. iours.

37. Liberius Romain: eſtant banny pour auoir reſiſté aux Arriens, & par belle promeſſe de l'Empereur Conſtantius Arrien (ſelon l'opinion d'aucuns) il conſentit de leur adherer à la grande infamie : toutesfois en fin s'eſtant reuoqué il mourut Catholique l'an 25. mois 4. iours 17. de ſon Pontificat. 351.

Le ſiege fut vaquant 6. iours.

SCHISME II.

Felix II. Romain, fut ſelon quelques-vns 38. Pape, mais d'autres ne le nombrement pas, d'autant qu'il preſida en abſence de Liberius *Onuphirus* le Maire le tiennent pour le 2. Schiſmatique: il fut martyriſé par les Arriens le 10. an, mois 3. iours 11. 355.

38. Damaſe Eſpagnol, il a eſcrit les vies des Papes par le Conſeil de S. Hieroſme, fit dire en l'Egliſe Latine en la fin des Pſeaumes *Gloria Patri, &c.* compoſé par Flamianus Antiochenus, aidé de S. Chriſtophle, le Symbole de Conſtantinople, & le *Confiteor*, & par ſon commandement ſainct Hieroſme colligea les Epiſtres & Euangiles, comme elles ſe liſent en la Meſſe, & les Heures Canoniales, l'ordonnance de chanter les Pſalmes alternatiuement eſt de luy & de S. Ambroiſe. Il mourut l'an 18. mois 2. iours 10. de ſon Pontificat.

Le ſiege fut vaquant 17. iours.

SCHISME III.

Vrſin Romain, il eſtoit competiteur de Damaſus apres la mort de Liberius & Felix, & lors commença le 3. ſchiſme: lors l'ambition des honneurs commença auſſi à ſaiſir le cœur des Prelats de l'Egliſe. 366.

SYNODE II. GENERAL.

Concile vniuerſel aſſemblé à Conſtantinople de 150. Eueſques ſous Gratian & Theodoſe Empereurs, pour l'hereſie de Macedonius Eueſque de Conſtantinople & d'Euroxe, nians le S. Eſprit eſtre Dieu, où ils furent condamnez. 381.

39. Syricius Romain, deffend au Clergé le mariage, ordonne que nul bigame ne pourroit eſtre receu à l'ordre de Preſtriſe, qu'il ſeroit li- 384.

Nombre des Papes. cité aux Moynes de bonne conuersation d'estre Prestres (car ils ne l'estoient pas lors ; & n'en y auoit aucun aux Monasteres) & receus Euesques, les Bourguignons de peur de Huua se font Chrestiens ; il mourut l'an 12. mois vn, iours 25. de son Pontificat. Ans de Christ.

Le siege fut vaquant vn mois 15. iours.

40. Anastase Romain, ordonna que quand on chanteroit à l'Euangile, chacun fust debout, afin de l'ouyr auec plus grande reuerence, que ceux qui seroient deffectueux ou mutilez de membre ne fussent receus au Clergé, Il mourut l'an 4. iours 21. de son Pontificat. 398.

Le siege fut vaquant 10. *iours.*

41. Innocent d'Albanie ou d'Escosse ordonna l'Extresme-onction, & declara que les Euesques qui vendroient Prebendes, Doyenners, Prieurez, ou autres dignitez Ecclesiastiques, ou quelque Sacrement. la saincte Huile, consecration des Autels, fussent punis comme simoniaques: que luy, & tous ceux de son Siege ne pourroient estre iugez d'aucun Roy, ne tout le Clergé: il mourut l'á 15. mois 2. iours 21. 402.

Le siege fut vaquant 22. *iours.*

42. Zozimus Grec, homme fort docte & de saincte vie deffendit que les serfs ne fussent admis en l'ordre de Prestrise : moins, dit Platine, les bastards & meschants : il mourut l'an 2. mois 4. iours 7. 416.

Le siege fut vaquant neuf mois.

43. Boniface Romain, ce fut luy qui changea les veilles des Saincts aux ieusnes: il fut chassé de Rome à cause d'Eulalius par l'Empereur Honorius fils de Theodosius, lequel le r'appella : il mourut l'an quatre mois 9. iours 18. 419.

Le siege fut vaquant 9. iours.

SCHISME IV.

Eulalius Romain, durant le schisme contre Boniface, fut esleu par vne partie du Clergé, & mis hors de Rome auec Boniface : il mourut le 3. mois & 7. iours de son essection. 423.

44. Celestin Romain, ordõna que les Psalmes fussent chantez de tous auant la Messe, ce qu'auparauant il ne faisoit, ains seulemẽt l'Epistre & l'Euangile estoient recitez, de là les Introites ont esté cueillies, graduels, offertoires, & communions. Ordonne aussi que les Prestres sçauront les Canons Ecclesiastiques: il mourut l'an 8. mois 5. iours 3.

Le siege fut vaquant vn mois vnze iours.

SYNODE III. GENERAL.

COncile general sous Theod. 2. de 200. Euesques, celebré en Ephese contre l'heretique *Pelagius & Nestorius*, Euesques de Constantinople, qui nioient la diuinité de Iesus Christ. 430.

45. Sixte III. Romain, accusé d'auoir violé vne Nonain, purgé par son serment en presence de 55. Euesques, ayant distribué tous ses biens aux pauures, mourut l'an 7. mois vnze. 432.

Le siege fut vaquant vn mois vnze iours.

46. Leon le Grand, ainsi surnommé à cause de la grande doctrine, or- 440.

Nombre des Papes. donne, ou renouuelle les Rogations, & processions, qu'on appelle Litanies, Ses Litanies sont les petites, Gregoire le Grand institua les grandes ayant fait plusieurs ordonnances. Il deffendit de chanter *Alleluya*, & *gloria in excelsis Deo* en temps de Caresme. Il mourut l'an 20. mois vnze, iours deux. Le Siege vaquant sept iours. Auant ce Pape l'Eglise Romaine nombroit les ans depuis la Passion de Iesus. *Ans de Christ.*

SYNODE IV. GENERAL.

COncile general de Calcedoine sous l'Empereur Martian de 225. Euesques, contre l'heresie d'Eutiches Prestre de Constantinople, confondant les deux natures en Iesus-Christ. 452.

47. Hilaire de Sardaigne, docte personnage, deffend que nul ne puisse eslire successeur à aucune charge Ecclesiastique: il mourut l'an 6. mois 3. iours dix. 461.

Le siege fut vaquant dix iours.

48. Simplice de Tiuoli ordonna qu'aucun Ecclesiastique ne recognoisse vn laïc en la possessiõ d'vn benefice: il meurt l'an 15. mois 6. iours 23. 467.

Le siege fut vaquant six iours.

49. Felix 4. Romain, ordonne que les Eglises seront consacrees seulement par les Euesques: il meurt l'an 8. mois vnze, iours 17. 483.

Le siege fut vaquant 5. iours.

50. Gelasius Affricain composa les prefaces que l'on chante auant le sainct Canon, ordonna, que les ordres sacrez ne seroient administrez que quatre fois l'année, & le Samedy. Il composa hymnes, collectes, respons, graduels, liures, & fit autres ordonnances, estant docte, & mourut l'an 4. mois 8. iours 19. 492.

Le siege fut vaquant 5. iours.

51. Anastase 2. Romain est reputé heretique, infame par quelques-vns, & fauorisant aux Nestoriens: toutesfois il excommunia l'Empereur Anastase comme Eutychien; il mourut miserablement apres auoir vuidé ses boyaux comme Arrius l'an 2. mois vnze iours 24. 496.

Le siege fut vaquant 2. iours.

52. Celius Symmachus de Sardaigne fut Pape, nonobstant l'eslection d'vn nommé Laurent, & d'vn autre appellé P. Alton, ainsi par eux commença le cinquiesme Schisme: Car Theodoric Roy des Gots, qui lors occupoit l'Italie, ayant entẽdu que le Clergé de Rome seditieux vouloit deposer Symmachus, enuoya cét Alton tenir le Siege, & chasser les deux autres. Toutesfois Symmachus, s'estant purgé des delicts que l'on luy objectoit, fut remis, & mourut l'an 15. mois 7. iours 28. 498.

Le siege fut vaquant 2. iours.

SCHISME V.

LAurens Romain durant le Schisme contre Symmachus, mourut l'an premier. 513.

53. Celius Hormisda de Fresselone cité de la Campanie, voyant plusieurs Moynes à Rome opiniastres en l'heresie d'Eutyches, les fit 514.

Nombre des Papes. bannir de la ville. Il fit de grandes aumosnes, commanda l'heresie des Manicheens qui repulluloient, fit brusler leurs liures, & mourut l'an neuf mois 9. iours 17. *Ans de Christ.*

Le siege fut vaquant 3. iours.

54. Iean de Toscane estant enuoyé en Ambassade par le Roy Theodoric Arrien vers l'Empereur Iustin en Constantinople, pour restituer les Arriens à leur liberté, & l'ayant obtenu, neantmoins estant suspect à Theodoric, il fut par luy emprisonné, où il mourut en grande disette l'an 2. mois 9. iours 6. 523.

Le siege fut vaquant 1. mois 27. iours.

55. Felix 4. Samien separa le peuple du Clergé, bailla à cestuy des liures necessaires, fit le bastiment de S. Cosme à Rome, & quelques reparations aux autres; il mourut l'an 4. mois 2. iours 18. 526.

Le siege fut vaquant 3. iours.

56. Boniface 2. Romain, fut approuué de tous apres la mort de Discore, il confirma l'ordre de S. Benoist: il mourut l'an deux, & 2. iours de son Pontificat. 530.

Le siege fut vaquant 3. mois 5. iours.

SCHISME VI.

Dioscore Romain estant esleu par quelques-vns durant le schisme contre Boniface, mourut l'an & 28. iours apres. 531.

57. Iean 2. surnommé Mercure, ayant receu la confession de foy de l'Empereur Iustinian, signee de sa main, auec vn beau present, mourut l'an 2. mois 4. iours 6.

Le siege fut vaquant 6. iours.

58. Rusticus Agapitus Romain, fit delaisser à Iustinian l'heresie Eutychienne, de laquelle il auoit esté seduit par Anthemius Euesque de Constantinople, puis il mourut l'an & 19. iours de son Pontificat. 534.

Le siege fut vaquant 6. mois 25. iours.

59. Celius Syluerius de Frussolone en Companie, ne voulant remettre Anthemius heretique en son Eueschè de Constantinople par le commandement de l'Imperatrice, est condamné faussement d'auoir voulu liurer Rome aux Gots, fut exilé en l'Isle de Pont, où il mourut de pauureté, ayant institué la feste de la Purification pour appaiser vne grande peste, l'an premier, mois 5. iours 2. 535.

Le siege fut vaquant 4. iours.

60. SCHISME VII.

Vigilius Romain creé pendant le Schisme cõtre Syluerius, homme ambitieux, qui auoit esté cause de l'expulsion de Syluerius, obtint la dignité Papale par force, & par faueur de Theodora femme de l'Empereur Iustinian: laquelle puis apres le fit tirer de Rome, du consentement des Romains, qui le hayssoient à mort, mené à Constantinople, où il fut griefuement affligé, injurié, outragé, conduit par la ville auec vne corde au col, finalement banny pour n'auoir voulu 537.

Nombre des Papes. | Ans de Christ.

remettre Anthemius heretique en son Euesché de Constantinople, suiuant sa promesse mal faite à Theodora, & dont il se repentoit : il mourut l'an 17. mois. 6. iours 29. de son Pontificat.

Le siege fut vacquant vn mois 5. iours.

SYNODE V. GENERAL.

Concile vniuersel celebré à Constantinople pour la seconde fois, de 165. Euesques, contre Antemius Euesque de Constantinople, & Theodore homme eloquent, qui disoit la Vierge Saincte auoit enfanté vn homme seulement, & non homme & Dieu, & fut conclud que elle estoit *Theotocos*, Mere de Dieu. 553.

61. Pelagius Romain ayant ordonné que les Ecclesiastiques chanteroient toutes les heures canoniales, que les heretiques, & schismatiques seroient punis par glaiue, puissance, & iustice temporelle, que nul ne fust admis aux Ordres Ecclesiastiques par ambition, ny dons: meurt l'an 5. mois 10. mois 28. 555.

Le siege fut vaquant 4. mois 5. iours.

62. Iean 3. Romain, ayant acheué de faire reparer quelques Eglises, agrandir les cimetieres des Martyrs : il mourut l'an 12. mois 11. iour 26. de son Pontificat. 561.

Le siege fut vaquant 10. mois 19. iours.

63. Benoist Romain, aima fort les pauures, & voyant l'Italie ruinee par les guerres des Lombars, qui commencerent d'occuper l'Italie à l'instigation de Narses, irrité par l'Imperatrice Sophie, & affligee de famine, & peste; il mourut l'an 4. mois vn, iour 29. 575.

Le siege fut vacquant 4. mois.

64. Pelage 2. Romain, esleu sans le consentement de l'Empereur, à cause que Rome, estoit assiegee par les Lombars, ayant fait de sa maison paternelle vn Hospital pour les pauures, transporté le Patriarchat d'Anquilee à Grandens, la faisant Metropolitaine de Venise : mourut de peste l'an 10. mois 2. iours 10. de son Pontificat. 579.

Le siege fut vaquant 6. mois 25. iours.

65. Gregoire le Grand, Moyne fut esleu par la voix du Clergé & de tout le peuple, & du consentement de l'Empereur Maurice, il augmenta la Messe de plusieurs ceremonies & prieres, de l'Introite ou Antienne, prise de quelques Psalmes : qu'on chantast le neuf fois, *Kyrie eleison*, qui signifie; Seigneur aye mercy de nous, *Alleluya* au commencement des Heures Canoniales; *Deus in adiutorium*, & le *Gloria Patri*, en la fin de chacun Pseaume de S. Hierosme; iaçoit qu'aucuns luy attribuent l'abstinence de chair en Caresme, qui est beaucoup plus ancienne, trop bien y adiousta il les quatre iours du Mercredy iusques au Dimanche pour faire la quarantaine : il institua les grandes Litanies, partie des stations de Rome, & infinies autres choses que l'on peut voir dans Platine : il meurt l'an 13. mois 9. iours dix. 590.

Le siege fut vaquant 5. mois 17. iours.

Nombre des Papes. | Ans de Christ.

66. Sabinian Toscan, duquel on ne sçait l'origine, & à bon droict: car il estoit meschant & indigne de son estat: detracteur des vertus de son predecesseur, disant qu'il auoit dissipé le bien de l'Eglise, ayant esté liberal aux pauures, & en volonté de faire brusler ses liures, ayant ordonné des lampes ardentes en l'Eglise, les cloches, & que les heures fussent sõnees; il mourut l'an premier mois 5. iours 24. de sõ Põtificat. 604.

Le siege fut vaquant vnze mois 26. iours.

67. Boniface 3. Romain, ayant obtenu le Primat sur toutes les Eglises, de l'Empereur Phocas, ordonna en vn Concile de 72. Euesques 30. Prestres & 3. Diacres, que l'Euesque sera esleu par le Clergé & le peuple & que tous ceux qui paruiendront à la dignité Episcopale par dons & faueurs seront excommuniez. Voilà vne saincte ordonnance bien negligee à la ruine de plusieurs: il meurt huict mois 23. iours de son Pontificat. 607.

Le siege fut vacquant 10. mois 3. iours.

68. Boniface 4. de Valeria en Prouence, obtint de l'Empereur, le Pantheon de tous les faux Dieux, & le dedie à l'honneur de la Vierge Marie, & de tous les Martyrs, lors la feste de Toussaincts fut instituee le 12. May, ayant fait vn Monastere en sa maison, & donné congé aux Moynes de prescher, baptiser, & confesser; il meurt l'an 6. mois 8. iours vnze de son Pontificat. 608.

Le siege fut vaquant 4. mois 23. iours.

69. Theodat ou Deusdedit Romain, homme de saincte vie, fit celebrer le Concile d'Auxerre, auquel les estrennes qui se donnent le premier iour de l'an furent deffenduës: afin de n'estre veu suiure les Payens, il meurt l'an 3. mois 10. iours 27. de son Pontificat. 615.

Le siege fut vaquant 1. mois. 26. iours.

70. Boniface 5. Neapolitain, homme fort humain, ordonna le premier entre les Papes, que les Temples seroient la franchise pour tous fugitifs, sinon les sacrileges, & excommuniez: il mourut l'an 3. mois dix, iours. 9. de son Pontificat. 619.

Le siege fut vacquant 13. iours.

71. Honoré fut liberal aux pauures, repara l'Eglise S. Pierre d'or & d'argent, & de beaux tableaux; apres mourut l'an 12. mois 11. iours 7. de son Pontificat. 622.

Le siege fut vacquant vn an 8. mois 18. iours.

72. Seuerin Romain fut liberal aux pauures, s'estudia à reparer les Eglises, & accroistre le reuenu d'icelles. De mesme zele estoit lors nostre Dagobert, qui fit bastir l'Eglise de sainct Denys, l'enrichissant merueilleusement, voire des reliques, & despoüilla des autres Eglises. Le Pape mourut l'an premier, mois second, iours. 4. de son Pontificat. 657.

Le siege fut vaquant 1. mois 22. iours.

73. Iean 4. de Dalmatie racheta plusieurs Dalmates, & Istriens, detenus captifs par les Sarrazins: puis il mourut l'an premier, mois 9. iours 18. 658.

Le siege

Nombre des Papes. | Ans de Christ.

Le siege fut vaquant 1. mois 14. iours.

74. Theodoric Hierosolimitian, fils de Theodore Euesque de Hierusalem, fut liberal aux pauures. L'eslection estoit vallable, faite par le Clergé, & le peuple, confirmée par l'Exarche comme Lieutenant de l'Empereur. Il meurt l'an 6. mois 5. iours 18. 640.

Le siege fut vaquant 4. mois 1. iour.

75. Martin Italien assembla vn Concile à Rome de 150. Euesques, contre Pyrrhus, Sergius, Cyrus absent, & Paul present, Patriarches de Constantinople, heretiques Monothelites, nians deux volontez en Iesus Christ: par le commandement de l'Empereur Constans III heretique, il fut banny en vne cité de Pont, où apres plusieurs miseres finit ses iours l'an 6. mois 1. iours 28. 647.

Le siege fut vaquant 8. mois 28. iours.

76. Eugene Romain, ordonna que les maisons des Prestres & Euesques seroient edifiées prés des Temples, auec prisons pour punir les crimes des Ecclesiastiques; il mourut l'an 2. neuf mois 14. iours de son Pontificat. 654.

Le siege fut vaquant vn an 17. iours.

77. Vitallianus Italien ordonna le chant de l'Eglise Romaine, & l'accorda auec les orgues, par deuant non vsitées au seruice diuin, & s'estant du tout adonné à deffendre la Religion Chrestienne contre les heretiques, mourut l'an 3. mois 5. iours 29. 657.

Le siege fut vaquant 2. mois 14. iours.

78. Deodate Moyne Romain, guarit vn ladre en le baisant, homme religieux, affable, liberal aux pauures & estrangers, il mourut l'an 4. mois 2. iours 15. de son Pontificat. 652.

Le siege fut vaquant 4. mois 6. iours.

79. Donnius Romain fit pauer de marbre le paruis de sainct Pierre, & par son integrité assubiettit l'Eglise de Rauenne à celle de Rome, qui se disoit chef d'elle mesme: il mourut l'an 2. mois 5. iours 10. de son Pontificat. 676.

Le siege fut vaquant 2. mois 28. iours.

80. Agathon Sicilien Moyne, fut de si bon naturel, que iamais homme qui vint à luy ne s'en alloit triste, ny desolé, mais ioyeux & consolé: il mourut l'an 2. sept mois de son Pontificat. 680.

Le siege fut vacquant 7. mois.

SYNODE VI. GENERAL.

Concile vniuersel tenu à Constantinople de 289. Euesques, contre les Monothelites, qui nioyent deux volontez & natures en Iesus Christ. Le Patriarche de Constantinople delaisse son heresie: Machaire d'Antioche ne la voulut laisser, & fut dejetté de son Eueschè: là il fut permis le mariage aux Prestres de Grece, & non à ceux de l'Eglise Occidentale. 680.

81. Leon II. Sicilien, homme fort sçauant en la langue Grecque & Latine; & bon musicien, qui reduit le chant en meilleure melodie, aymant les pauures, exhortant tous de paroles & d'exéples à pieté, 682.

Nombre des Papes. iustice, humanité & autres vertus, ayant ordonné que l'on bailleroit la paix à la Messe; mourut le 10. mois 16. iours. *Ans de Christ.*

Le siege fut vaquant vn an 1. mois 21. iours.

82. Benoist II. Romain, fut de telle saincteté, qu'en sa faueur l'Empereur Constantin IV. approuua l'eslection des Papes estre suffisamment faite par le Clergé & peuple Romain, sans l'authorité & confirmation de l'Empereur: ce qui ne fut apres de long-temps obserué: il mourut le 10. mois 27. iours de son Pontificat. 687.

Le siege fut vaquant 2. mois 9. iours.

83. Iean V. Syrien, homme sçauant & vertueux, fut consacré comme son predecesseur, par les Euesques d'Ostie, Portense, & Velitercie, & ordonna qu'ainsi s'obseruoit apres, comme la coustume est encore: il mourut l'an 1. 9. iours de son Pontificat. 685.

Le siege fut vaquant 2. mois 18. iours.

SCHISME VII.

Pierre Archiprestre Romain esleu par le Clergé, eut le Siege quelques iours. 686.

Theodore Prestre Romain estant esleu par l'exercice Romain, eut le Siege pour quelques iours contre Pierre, & furent tous deux causes & autheurs du schisme 7. & tous deux estans chassez, Canon fut creé.

84. Canon Romain, surnommé Angelique pour sa saincte vie, doctrine & beauté, fut esleu Pape, apres vne grande contention contre Pierre & Theodore, il mourut le 11. mois de son Pontificat.

Le siege fut vaquant 2. mois 25. iours.

SCHISME VIII.

Theodore Prestre Romain, homme riche, qui auoit corrompu la gendarmerie par argent, eut le Siege quelques iours.

Paschal Archidiacre, conuaincu d'art magique durant le schisme de Theodore, eut aussi le Siege quelques iours, & finalement ayans tous deux esté chassez, fut creé Sergius.

85. Segius Syrien homme de saincte vie, ordonna que *l'Agnus Dei,* seroit chanté par trois fois en la Messe: il mourut l'an 13. mois 8. iours 13. de son Pontificat. 687.

Le siege fut vaquant 1. mois 20. iours.

86. Iean VI. Grec, fut fort studieux à reparer les Eglises auec les Autels, & rachepter les captifs du thresor de l'Eglise: il mourut l'an 3. mois 2. iours 14. de son Pontificat. 701.

Le siege fut vaquant vn mois 18. iours.

87. Iean VII. Grec, homme eloquent & de bonne vie, ayant fait reparer plusieurs Eglises, & icelles enrichir de peintures & statuës, mourut l'an 2. mois 7. iours 17. de son Pontificat. 705.

Le siege ne vaqua point.

88. Sisinus, ou Zosimus Syrien, homme de grande saincteté, mourut soudainement, fort vexé des gouttes de pieds, auec bonne volonté 707.

Nombre des Papes. | *Ans de Christ.*

de ne rien obmettre de ce qui appartient à vn vray Pontife, le 30. iour de son Pontificat.

89. Constantin Syrien, fut bien aymé de tous, signamment des pauures : ce Pape estant à Constantinople, Iustinian II. Empereur luy baisa le pied par honneur : ainsi fut introduite la coustume qui dure encores par cét Empereur. Il resista le premier hardiment de tous les Papes, en face à l'Empereur Philippes Bardane, qui vouloit oster les images ; & mourut l'an 8. mois 1. iours 20.

Le siege fut vaquant 1. *mois* 10. *iours.*

90. Gregoire II. Romain, enuoye Boniface Moine docte en Allemagne prescher l'Euangile & en conuertit plusieurs : excõmunie l'Empereur Leo, surnommé Iconomachus, pour auoir entrepris d'oster les Images. Ainsi l'heresie de l'Empereur fut occasion de l'accroissement du Siege Romain, par l'assistance des Cathol. car lors Rome & quasi toute l'Italie, se retira de l'obeyssance de l'Empereur, l'Exarchat cesse, occupé par les Lombards, & de là nos Princes furent appellez au secours des Papes, & par eux comme Tuteurs, deffendus & enrichis, il mourut l'an 14. dix mois 22. iours de son Pontificat. 717.

Le siege fut vaquant 1. *mois* 5. *iours.*

91. Gregoire 3. Syrien, homme docte en Grec & Latin, priua l'Empereur Leon 3. (meschant à la verité) & de l'Empire, & de la Cõmunion des fidelles, estant assiegé par le Roy des Lombards dans Rome, n'ayant support de l'Empereur, se retire à nostre Charles Martel, duquel il obtint ce qu'il desiroit : il mourut l'an 10. huict mois 24. iours de son Pontificat. 731.

Le siege fut vaquant 2. *iours.*

92. Zacharie Grec personnage doüé de plusieurs vertus, pacifia l'Italie, estant lors fort troublée, confirma l'eslection de nostre Pepin pour estre Roy de France au lieu de Childeric, qui fut contraint de se faire Moine & dispensa les François du serment de fidelité à luy fait : & mourut l'an dix 3. mois 15. iours de son Pontificat. 742.

Le siege fut vaquant 8. *mois.*

93. Estienne 2. Romain, que plusieurs obmettent, à cause qu'il ne vescut que 4. iours de son Pontificat. 752.

Le siege fut vaquant vn iour.

94. Estienne 3. dit 2. sage & vertueux, tant aymé de tous, qu'il fut porté sur les espaules d'aucuns iusqu'à l'Eglise de S. Iean de Latran : & delà est qu'encores auiourd'huy les Papes se font porter. Il vint en France, & obtint secours de Pepin contre le Roy des Lombards, auec grands presens : sçauoir la Seigneurie de Rauenne de grande estenduë, qui souloit appartenir aux Exarchats, ou Lieutenans de l'Empereur, ayant sacré Pepin Roy de France, & donné aux François l'Empire Romain : ce qui fut apres executé par Leon 3. mourut l'an 5. & 29. iours de son Pontificat. 752.

Le siege fut vaquant 22. *iours.*

95. Paul Romain, frere d'Estienne, homme fort misericordieux enuers les pauures malades & prisõniers, & lesquels il visitoit de nuict luy seul, fut creé Pape, nonobstant l'eslection faite par aucuns des 757.

Nombre des Papes.		Ans de Christ.
	Theophylactes. Paul meurt grand deffenseur des vefues, orphelins & de tous souffreteux, l'an 10. vn mois de son Pontificat.	
	Le siege fut vaquant 1. an 7. mois 7. iours.	

SCHISME IX.

THeophylacte Romain, Archidiacre, fut esleu par aucuns durant le schisme contre Paul, tint le siege quelques mois. 757.

SCHISME X.

COnstantin de Napese layc, fut creé par force par les laycs, & contre les Canons, occupa le siege vn an, vn mois 10. iours. 786.

Philippes Moyne Romain, durant le schisme fut creé par les laïcs contre Constantin, & occupa le siege 5. iours, & tous deux en estans chassez fut creé Estienne.

96. Estienne IV. dit III. Sicilien Moyne fut esleu Pape contre l'eslection de Constãtin & Philippes tous deux Antipapes. Estienne ayãt reuoqué en vn Concile de Latran les ordonnances de ce Constantin Antipape, & annullé le 7. Concile de Constantinople de l'Empereur Constantin V. (aucuns disent Leon III. son pere) en ce qui concernoit les images: meurt l'an 3. 5. mois 27. iours de son Pontificat.

Le siege fut vaquant 9. iours.

97. Adrian Romain, des plus renommez en bonté, doctrine & saincteté de vie de tous ses predecesseurs, appelle Charlemagne Roy de France à son secours, contre Didier Roy des Lombards, qui perdit son Royaume en vn Concile de 135. Euesques, que Segebert appelle General, donna à Charlemagne pouuoir d'eslire les Papes & autres Prelats. Ordõne le premier que ses Bulles seront seellées en plomb: il mourut l'an 7. dix mois 17. iours de son Pontificat. 789.

Le siege ne vaqua point.

SYNODE VII.

COncile vniuersel celebré de 350. Euesques à Nicée, pour la restitution des images, auec forme de les honorer. 789.

98. Leon III. Romain homme sçauant, aymant les pauures, s'adonnant à prescher, recherchant les doctes: ayant esté battu quasi iusqu'à mort & mis en prison par deux Prestres Romains, eschappé d'icelle, il vient en France vers Charlemagne, lequel le remet en sa dignité, s'estant purgé par serment. Apres ayant couronné Charles Empereur il mourut le 20. an 5. mois 18. iours de son Pontificat. 796.

Le siege fut vaquant 20. iours.

99. Estienne V. dit IV. Romain, homme noble, docte, vint en France pour s'excuser touchant son eslection faite sans le consentement de l'Empereur Louys le Debonnaire, lequel il couronna à Rheims, puis retourné à Rome mourut le 6. mois 23. iours de son Pontificat. 816.

Le siege fut vaquant 2. iours. 817.

100. Paschal Romain, Moyne estãt esleu sans l'authorité de l'Empereur Louis le Debõnaire s'excusa par lettres & Ambassades: alors l'Empereur quita cette belle prerogatiue & droict d'eslection, reseruant seulemẽt que le nouueau Pape renouuelleroit l'amitié par Ambassa-

Nombre des Papes.		Ans de Christ.
	des, soudain apres son eslection mourut le 7. mois 3. iours de son Pontificat.	
	Le siege fut vaquant 4. iours.	
101.	Eugene II. Romain, liberal aux pauures, docte, fut esleu Pape, nonobstant l'eslection d'vn Zinzinut: il mourut l'an 3. mois 6. iours 24. de son Pontificat.	824.
	Le siege fut vaquant 2. iours.	
	SCHISME XI.	
	Zinzinus Romain creé durant le schisme contre Eugene, eut le Siege quelques iours.	824.
102.	Valentin Romain, homme eloquent & de bonnes mœurs, il mourut le premier mois 10. iours de son Pontificat.	827.
	Le siege fut vaquant 3. iours.	
103.	Gregoire IV. Romain, donna conseil au Roy Louys Debonnaire, que la Feste de Toussaincts fut celebrée le 1. de Nouembre en France & Germanie: il mourut l'an 6. de son Pontificat.	828.
	Le siege fut vaquant 15. iours.	
104.	Sergius II. Romain, homme de bien, appellé auparauant Groin de porc, changea son nom, & donna le premier, selon la commune opinion, occasion à ses successeurs de changer leur nom à leur eslection: il mourut l'an 3. de son Pontificat.	844.
	Le siege ne vaqua point.	
105.	Leon IV. Romain Moine, fut fort homme de bien: resista aux Sarrazins venans auec grande armée contre les Napolitains & Romains: & ayant premierement inuoqué Dieu, & donné congé d'aller contre les ennemis, les siens retournerent vainqueurs: il mourut l'an 8. mois 3. iours 6. de son Pontificat.	847.
	ADVERTISSEMENT.	
	Quelques Historiens, voire de grande authorité mettent en ce lieu Ieanne 7. ou 8. Allemande ou Angloise, qui sous habit d'homme, estant femme, estudia si bien qu'elle fut esleuë Papesse, presida deux ans & quelques mois, au bout desquels enceinte deliura l'enfant publiquement en vne Procession, & mourut. Mart. Pol. Plat. Volat. Philip. Berg. Nauel, & autres. Mais Onuph. & Genebrard, homme de grande doctrine, maintenant que c'est vne fable, & s'aydent de l'authorité de plusieurs grands personnages, outre beaucoup de raisons tres-doctement deduites par eux.	
106.	Benoist III. Romain, contre son gré fut esleu, pleurant receu la charge, prenant Dieu à tesmoin qu'il n'estoit capable: toutesfois il estoit fort homme de bien, visitoit les malades, nourrissoit les paures, consoloit les desolez, deffendant les vefues & orphelins; il fut deposé: cependant Anastase vsurpe le Siege, puis restitué: & mourut l'an 2. 8. mois 16. iours de son Pontificat.	855.
	Le siege fut vaquant 15. iours.	
107.	SCHISME XII.	
	ANastase II. Romain, creé durant le schisme, contre Benoist, eut le siege pour quelques iours, & suscita le 12. chisme.	855.
	Nicolas le Grand Romain, hôme fort sçauant & digne de tel office,	858.

Nombre des Papes. fit infinis Decrets, & entr'autres que nul Prince seculier, ny homme lay presumast d'assister aux Conciles Ecclesiastiques, sinon qu'il fust question de la foy; que nul n'assiste à la Messe d'vn Prestre concubinaire: que le Baptesme ne seroit reïteré, encore qu'il fust administré d'vn Payen ou Iuif, pourueu qu'il fust au nom du Pere, du Fils & du sainct Esprit: il mourut l'an 9. six mois 20. iours de son Pontificat. Ans de Christ.

Le siege fut vaquant 7. iours.

108. Adrian II. Romain, homme de bien & sçauant, liberal aux pauures, humbles enuers tous iusques à lauer les pieds aux Euesques, fut esleu Pape, sans attendre l'aduis des Ambassadeurs de l'Empereur, & mourut l'an 4. mois 11. iours 12. de son Pontificat. 867.

Le siege fut vaquant 2. iours.

SYNODE VIII. GENERAL.

Concile vniuersel IV. tenu à Constantinople par 300. ou 383. Euesques, contre Photinus Euesque de Constantinople, qui fut rejetté & excommunié. Ignace iniustement priué, restitué. 869.

109. Iean 8. Romain, (car nous laisserons Ieanne) homme docte, vient en France eschappé des prisons des Romains, couronna 3. Empereurs en 4. ans. Charles le Chauue à Rome, Louys le Begue en vn Concile tenu a Troye, Charles le Gros nos Roys, apres son retour à Rome, ce qui n'aduint, iamais à autre Pape. il mourut l'an 10. de son Pontificat. 872.

Le siege fut vaquant 3. iours.

110. Martin 2. fut Pape par mauuais attente au Pontificat, & y mourut l'an 1. vn mois de son Pontificat. 882.

Le siege fut vaquant 2. iours.

111. Adrian 3. Romain, ordonna derechef apres Nicolas, que nul Empereur ne s'ingereroit plus de l'essection du Pape; il mourut l'an 1. mois 3. iours 19. de son Pontificat. 884.

Le siege fut vaquant 3. iours.

112. Estienne 6. dit 5. Romain, se delectoit de la saincteté d'aucuns, mesmement d'vn Berardus Euesque de Poictiers: il tint le Siege 6. ans & 9. iours. 885.

Le siege fut vaquant 5. iours.

113. Formosus Romain, fut esleu Pape, tint le Siege 4. ans 6. mois 18. iours il fut priué de la dignité, puis remis par corruption. 891.

Le siege fut vaquant 5. mois 2. iours.

SCHISME XIII.

Sergius 3. Romain, creé durant le schisme, contre Formosus, eut le Siege quelque temps, lequel schisme fut cruel & scandaleux, qui dura long-temps. 895.

114. Boniface 6. Pape, fut mis à mort le 25. iour de son Pontificat. Il ne fit rien digne de remarque en si peu de temps, comme ne firent ses six successeurs. Le temps ne fut oncques plus malheureux que durant leurs vies, l'vn persecutoit l'autre indignement.

Le siege fut vaquant 5. iours.

115. Estienne 7. dit 6. Romain fit casser les Decrets de Formosus, 869.

Nombre des Papes.		*Ans de Christ.*
	deterrer son corps, couper deux doigts, le mettre en sepulture des laïcs, en fin se repentant de ses vilains actes se fit Moine, ayant tenu le Siege vn an 2. mois.	
	Le siege fut vaquant 2. iours.	
116.	Romain natif de Rome, aprouue les actes de Formosus, abolissant ceux d'Estienne, tint le Siege 4. mois 23.	897.
	Le siege fut vaquant vn iour.	
117.	Theodore II. Romain, homme seditieux, par iuste iugement de Dieu, mourut le 20. iour de son Pontificat. Platine dit que lors les hommes paruenoient aux charges Ecclesiastiques par corruption, & non par vertu comme auparauant.	897.
	Le siege fut vaquant vn iour.	
118.	Iean IX. Romain Moine, fuyant à Rauenne cassa les Actes d'Estienne, ratifia les Decrets de Formosus en la presence de l'Empereur & de nostre Roy Charles 8. le Simple : mourut l'an 1. quinze iours de son Pontificat.	897.
	Le siege fut vaquant vn iour.	
119.	Benoist IV. Romain, ne fit rien digne de memoire, pour les grands troubles suscitez par plusieurs de ses predecesseurs ; & mourut l'an 3. 6. mois 15. iours de son Pontificat.	898.
	Le siege fut vaquant 6. iours.	
120.	Leon V. ayant tenu le siege 40. iours fut emprisonné dans vn Monastere, puis contraint par son successeur de se faire Moine, il mourut de dueil, se voyant ainsi traitté par celuy qu'il auoit nourry.	902.
	Le siege ne vaqua point.	
	SCHISME XIV.	
121.	CHristofle Romain, durant le Schisme contre Leon, ayant si meschamment acquis le Siege, comme nous venons de dire, le perdit 7. mois apres, fut mis en prison, & mourut pauurement.	902.
	Le siege ne vaqua point.	
122.	Sergius III. Romain, fait emprisonner son predecesseur, commande de retirer le corps de Formosus 113. Papes à qui il auoit esté cõpetiteur, hors du sepulchre, luy fait trencher la teste, comme s'il estoit vif ; il mourut l'an 7. 3. mois 26. iours de son Pontificat.	902.
	Le siege fut vaquant 5. iours.	
123.	Anastase III. Romain, s'estant comporté honnestement, sans commettre acte digne de reprehension, mourut l'an 2. vn mois 22. iours de son Pontificat.	910.
	Le siege fut vaquant 2. iours.	
124.	Landus Sabin, homme de peu d'estime, mourut l'an 2. six mois 22. iours de son Pontificat.	912.
	Le siege fut vaquant 26. iours.	
125.	Iean X. Romain, adonné aux armes plus qu'à pieté & religion, chassa les Sarrazins hors de Calabre, aydé d'Albert Marquis de Tuscan ; à raison qu'il s'attribuoit toute la gloire de cette victoire, fut tué par les soldats l'an 15. 2. mois 15. iours de son Pontificat.	913.
	Le siege fut vaquant vn iour.	
126.	Leon VI. Romain, s'estant comporté honnestement selon la cor-	928.

Nombre des Papes. | Ans de Christ.

ruption de son siecle, mourut le sixiéme mois quinze iours de son
Pontificat.

Le siege fut vaquant vn iour.

127. Estienne 8. dit 7. Romain, homme modeste & religieux, mourut 928.
l'an 2. vn mois 15. iours de son Pontificat.

Le siege fut vaquant 2. iours.

128. Iean 11. Romain, n'ayant fait rien digne de memoire, mourut l'an 930.
4. mois 11. iours 15. de son Pontificat.

Le siege fut vaquant vn iour.

129. Leon 7. Romain, ne fit rien digne de memoire, l'heresie des An- 935.
thropomorphites (qui disoient que Dieu auoit forme corporelle)
renouuellée. Otho I. fut le premier Empereur qui donna le serment
de fidelité à ce Pape, qu'il deliura de prison, où il auoit esté mis par
les Romains: & Leon luy confirma la puissance d'eslire les Papes,
il mourut l'an 3. 6. mois 10. iours de son Pontificat.

Le siege fut vaquant vn mois.

130. Estienne 9. dit 8. ne sortit de sa maison, à cause des cicatrices qu'il 939.
auoit au visage, des coups receus à vne sedition, il mourut l'an 3.
mois 4. iours 15. de son Pontificat.

Le siege fut vaquant 10. iours.

131. Martin 3. Romain, homme paisible, repara les Temples, nourrit 942.
les pauures, il mourut l'an 3. mois 6. iours 14. de son Pontificat.

Le siege fut vaquant 3. iours.

132. Agapete 2. Romain, homme de bonne vie & amateur de paix, mou- 946.
rut l'an 9. sept mois 10. iours de son Pontificat.

Le siege fut vaquant 12. iours.

133. Iean 12. Romain, fut le premier qui changea son nom, nommé des 956.
plus meschans, lubrique, cruel, paruenu à la dignité, par la puissance
de son pere, occupa tres-indignement cette saincte place 8. ans 4.
mois vn iour, ayant fait coupper le nez à vn Cardinal, & le poing à
vn autre, qui auoit escrit à l'Empereur Otho I. le scandale que l'E-
glise souffroit de sa detestable vie.

Le siege ne vaqua point.

134. Leon 8. Romain, apres que ce Iean 12. fut desposé pour sa mes- 963.
chante vie, en vn Concile tenu à Rome, quasi de tous les Euesques
d'Italie fut substitué, & tint le siege vn an 3. mois 17. iours. Otho le
grand, deffenseur de l'Eglise & fort religieux. Iean 12. incontinent
apres qu'Otho fut party, fut rappellé des Romains seditieux & in-
constans, & chasserent Leon 8. qui ne le voulut empescher pour éui-
ter le schisme. Iean ainsi restitué tint le siege 3. mois 28. iours, au bout
desquels trouué en adultere, fut tué par le mary de la femme. Cestuy
suiuit bien mal la saincte vie de plusieurs de ses predecesseurs.

Leon 8. fut remis par Otho, & tint le siege 8. mois 22. iours, &
Benoist 5. fut banny & degradé par Otho, apres auoir gagné & as-
siegé la ville. Leon voulant obuier à la malice des Romains qui pro-
cedoient à l'eslection par corruption & menées, ordonna en plein
Synode, que nul ne fust fait Pape, sans le consentement de l'Empe-
reur, & restitua les donations faites à l'Eglise par Iustin.

Nombre des Papes.		Ans de Christ.
	Le siege fut vaquant 6. mois 1. iour.	
	SCHISME XV.	
	Benoist V. Romain, creé durant le schisme contre Leon, eut le siege quelques iours.	964.
135.	Iean XIII. Romain fils d'Euesque, tint le siege 6. ans, vnze mois, 5. iours. Les Romains sedicieux estans accoustumez de rejetter leur Euesque, le firent emprisonner par Pierre leur Preuost, le bannirent, & entendant qu'Otho I. venoit contr'eux à main forte le rappellerent. Ce Preuost baillé au Bourreau, fut deuestu, mis sur vne asne, la face tournée, les mains liées sous la queuë, ainsi mené par la ville, puis enuoyé en exil, ses adherans punis.	965.
	Le siege fut vaquant 13. iours.	
136.	Donnius II. Romain, fut si modeste qu'il ne receut aucune ignominie des Romains, il mourut le 3. mois de son Pontificat.	972.
	Le siege ne vaqua point.	
137.	Benoist V. dit VI. ayant tenu le siege vn an 6. mois, fut emprisonné par Cinthius citoyen Romain, où il fut estranglé, mourant de faim, de laquelle iniure ne fut fait aucune Iustice. *Plat.* s'esbahit de la vicissitude des choses, veu que maintenant les souuerains Euesques de Rome ont bien autre puissance.	972.
	Le siege fut vaquant 1. an 10. iours.	
138.	Boniface VII. Romain, ne fut pas long-temps au Pontificat, ne l'ayant occupé qu'vn mois 12. iours.	974.
	Le siege fut vaquant 20. iours.	
139.	Benoist VI. dit VII. ayant tasché cóme homme de bien & de paix, de persuader aux Germains & Italiens, de s'accorder d'vn bon Empereur, la Republique estant fort affligée, tint le siege 9. ans 1. mois 10. iours.	975.
	Le siege fut vaquant 3. iours.	
	SCHISME XVI.	
140.	Entre Boniface VII. Benoist VI. & Iean XIV. fut le 16. schisme.	975.
	Iean XIV. Romain fut emprisonné, soit pour sa meschante vie, soit par les parens de Boniface VII. ses ennemis, à qui il auoit esté competiteur, & mourut de faim.	984.
	Le siege ne vaqua point.	
	Boniface VII. Romain, entre en son Pontificat par moyens illicites, & par mesme moyen en tomba, ayant desrobé le thresor S. Pierre, s'enfuit à Constantinople, d'où il estoit retourné, ayant attendu que Iean XIV. esleu Pape, auquel il fit tenir prison, & selon quelques-vns il fit creuer les yeux en prison, & mourut de faim, & gouuerna vne autrefois l'Eglise 4. mois 6. iours.	985.
	Le siege fut vaquant 10. iours.	
141.	Iean XV. Pape, hay de tous, pource qu'il distribuoit tout le bien de l'Eglise à ses parens & amis (en quoy il y a auiourd'huy trop d'imitation) mourut de faim estant prisonnier, en ayant lors grand besoin, par permission diuine, le 9. an 6. mois 10. iours.	985.
	Le siege fut vaquant vn iour.	

Nom- Iean XVI. Romain, Pape sage & vaillant, tint le siege 4. mois. *Ans de*
bre des *Le siege fut vaquant 6. iours.* *Christ.*
Papes. Gregoire V. Saxon, Cousin de l'Empereur Otho III. ayant esté 945.
142. contraint de se retirer en Allemagne, par la menée de Crescens
143. Consul, qui auoit fait eslire Iean XVII. Antipape; le premier desquels fut assommé du peuple, & l'Antipape priué du Pontificat & de la vie, ayant eu premierement les yeux creuez. Cela auec autres causes recitées par Platine donnerent lieu à l'institution de sept Electeurs de l'Empire, confirmez par Gregoire en vn Concile de Rome: il tint le Siege 2. ans 8. mois 3. iours.

Le siege fut vaquant 8. mois 10. iours.

SCHISME XVII.

IEan XVII. Grec, creé durant le Schisme, homme meschant & detestable (que plusieurs mettent au nombre des Papes) occupa le Siege 10. mois, que Gregoire fut restitué. On luy fit creuer les yeux, couper le nez, & les aureilles à Crescens & apres pendre, où il fut massacré du peuple selon Platine, comme a esté dit cydeuant. 997.

144. Syluestre II. Moine natif d'Aquitaine, laissant son Abbaye, pour le desir qu'il auoit aux lettres, il s'en alla à Seuille en Espagne, tenuë pour lors des Sarrazins, estudia si bien qu'il fut precepteur de nostre Roy Robert, de l'Empereur Otho III. puis Archeuesque de Rheims, de Rauenne, finalement Pape, il mourut l'an 4. mois 6. iours 12. de son Pontificat. 998.

Le siege fut vaquant 25. iours.

145. Iean XVII. Romain, confirme la feste des morts par le Conseil d'Odile Abbé de Clugny, qui auoit esté estonné du bruit & voix gemissante autour le Mont d'Ethna, causée tant par le fremissement de la mer boüillonnante, que par le vomissement & bruit esclattant qui sort du degorgement du feu sortant de cette montagne en Sicile. Ayant ja esté les ceremonies pour les Chrestiens decedez, instituées long-temps auparauant par Gelase: il meurt le 4. mois 25. iours de son Pontificat. 1003.

Le siege fut vaquant 19. iours.

146. Iean XVIII. Romain, homme adonné à oysiueté, ne fit rien de remarquable, mourut l'an 5. mois 8. iours de son Pontificat. 1003.

Le siege fut vaquant 1. mois.

147. Sergius IX. Romain, homme prudent, liberal aux pauures, gracieux à tous, gouuerna sagement le siege 2. ans 9. mois 19. iours. *Volat. Plat. Geneb.* s'estonnent cõme le Pape estoit si homme de bien: entendu les troubles qui estoient en la legitime succession des souuerains Euesques, comme jadis en la Synagogue, sous les Antioches. 1009.

Le siege fut vaquant 8. iours.

Benoist VII. dit VIII. estant rejetté par les Romains apres la mort de l'Empereur Henry IV. fut remis, ayant accordé auec ses ennemis 1012.

Nombre des Papes.		Ans de Christ.
	& tint le siegé 11. ans 3. mois 21. iours. On raconte qu'il fut veu par vn Euesque apres sa mort sur vn cheual noir, le prie de donner son argent caché au pauures, & que celuy qu'il auoit donné ne profitoit de rien, venu de rapine, estant griefuement tourmenté. *Plat.*	
	Le siege fut vaquant 2. iours.	
149.	Iean XIX. frere de Benoist, selon *Plat.* ayant long-temps fait la guerre contre les Romains, & sans estre promeu aux ordres Ecclesiastiques, supporté de l'Empereur Conrad, fut esleu Pape, mourut l'an 8. mois 9. iours 9.	1024.
	Le siege fut vaquant 2. iours.	
105.	Benoist VIII. dit IX. dit Tusculan, estant de vilaine vie, fut deux fois dejetté par les Romains; autres deux qui s'ensuiuent esleuz, & tint le siege 12. ans 4. mois 10. iours. Il apparut en espece monstrueuse apres sa mort, disant auoir vescu sans loix & raison. *Plat. Berg.*	1032.
	SCHISME XVIII.	
	Syluestre III. Romain, pendant le schisme fut esleu, & Benoist deposé, puis trouué plus indigne que Benoist, chassé n'ayant tenu le Siege qu'vn mois, & Benoist remis. Ambition & corruption (vice trop commun entre nous) font plus que la vie Chrestienne, pour paruenir aux dignitez, chose deplorable. *Plat.*	1043.
	Iean XX. Romain, aussi creé durant & pendant le schisme de Benoist & Syluestre, tint le siege 1. an 21. iour. Ce schisme suscité par ces trois Papes, cause de grands maux. *Plat.*	1045.
151.	Gregoire VI. Romain, ayant eu le Pontificat par resignation de Benoist, ou plustost par vendition, fut contraint par l'Empereur Henry III. de le quitter vn an 7. mois 20. iours apres.	1045.
	Concile de Sutrin prés de Rome, celebré en la presence de l'Empereur Henry, où ces trois Papes sont deposez, l'eslection donnée derechef à l'Empereur & à ses successeurs pour euiter les schismes. *Herm. Gontr. en sa Chron.*	
152.	Clement II. Saxon, fut emprisonné par Damase 2. son successeur, le neufiéme mois selon Platine: mais Onuphrie dit que Damase fut homme de bien.	1047.
	Le siege fut vaquant 9. mois 1. iour.	
153.	Damase II. de Bauiere, sans aucune eslection se fit Pape, mais mourant le 23. iour eschappa d'estre puny de ses fautes. *Plat.*	1048.
	Le siege fut vaquant 6. mois 3. iours.	
154.	Leon IX. Allemand: homme de noble maison, de bonne vie, & de grand sçauoir, aymant les pauures & estranges: de façon que sa maison estoit ouuerte à tous. L'on dit que nostre Seigneur s'apparut à luy en forme d'vn pauure homme, qu'il fit coucher en son lict, puis disparut. Il meurt l'an 5. mois 2. iours 28.	1048.
	Le siege fut vaquant 11. mois 24. iours.	
155.	Victor II. de Bauiere fut esleu, non tant volontairement que pour complaire à l'Empereur, eslisant vn Allemand. Il meurt l'an 2. mois 3. iours 16.	1055.

Nombre des Papes. | Ans de Christ.

Le siege fut vaquant 4. iours.

Estienne X. dit XI. Moine Lorrain, met l'Eglise de Milan sous l'obeyssance de celle de Rome, ayant esté 200. ans chef de soy-mesme: il meurt 7. mois 28. iours apres. 1057.

Le siege fut vaquant 6. iours.

156. Benoist IX. dit X. Romain, n'estant entré par la porte au Pontificat, ains par la force, y demeura seulement 9. mois 20. iours: puis deietté. 1508.

157. Nicolas II. de Sauoye, homme de bonne vie, tint le siege 2. ans 3. mois 25. iours. 1059.

Concile tenu à Rome par le Pape Nicolas de 118. Euesques, où il fut ordonné que l'eslection du Pape appartiendroit aux Cardinaux, Prestres, Euesques, approuuez toutesfois des autres Clercs & du peuple, eslisant vn de leur College ou autre, combien que non orné du tiltre de Cardinal.

Le siege fut vaquant 3. mois.

158. Alexandre II. Milanois, homme docte, esleu en son absence, pour la renommée de ses vertus, & le premier apres cette tant saincte ordonnance des eslections: toutesfois partie des Euesques fauorisant l'Empereur ne l'ayant agreable, esleurent Candole Euesque riche & puissant à merueille, & susciterent le 19. schisme. Bataille dure & aspre, la victoire demeure à Alexandre. Il meurt l'an 11. mois 6. iours 5. 1061.

SCHISME XIX.

Honoré II. esleu durant le schisme contre Alexandre, auparauant nommé Candole Euesque; tint le Siege, & fut Antipape 5. ans: & fut deposé. 1061.

159. Gregoire VII. de Siene, Moyne de Clugny, auparauant appellé Hildebrand, excommunie l'Empereur Henry IV. & le priue de son Empire, voulant entreprendre sur l'eslection, & conferant les Eueschez, fait eslire vn autre Empereur Rodolphe Duc de Sueue, qui fut vaincu par Henry: est emprisonné trois fois, la premiere par Cinthius fils du Preuost de Rome, & puis par l'Empereur, & eschappe à l'ayde des Romains, de la Duchesse de Mantouë, Mathilde, & de Guichard le Normand, Prince de la Pouïlle, qui le mena à Salerne, où il mourut l'an 12. mois 1. iours de son Pontificat. La querelle des inuestitures entre les Empereurs, à causé de grand maux. *Mart. Pol.* 1073.

Le siege fut vaquant vn iour.

SCHISME XX.

Clement III. fut en Concile tenu à Bresse, à la suasion de l'Empereur Henry IV. esleu, & Gregoire deposé, qui tint le Siege en schisme 21. an, contre Gregoire & ses successeurs. 1080.

160. Victor III. Moine de Beneuent, tasche d'executer les Sentences de son predecesseur, contre Henry IV. Empereur, & mourut l'an 1. mois 3. iours 4. de son Pontificat. 1086.

Le siege fut vaquant 5. mois 23. iours.

161. Vrbain II. François Moine, tascha de reformer les mœurs des Ecclesiastiques, estant homme de vertu & d'erudition: & voyant 1058.

Nombre des Papes. qu'il n'estoit seurement en Italie:ne faisant cas de Matilde Comtesse de Mantouë, qui auoit tiré de prisons Gregoire 7. & laissé son bié à l'Eglise maintenant appellé le Patrimoine de S. Pierre, s'en vint en France où il contraignit le Roy Philippes I. de repren... sa femme, laissant celle auec laquelle il paillardoit. Il meurt l'an 11. mois 4. iours 18. *Ans de Christ.*

Le siege fut vaquant 14. *mois.*

162. Paschal II. Toscan Moyne, fut esleu contre son gré estant vestu d'vn manteau d'escarlate, ayant vne couronne sur sa teste, ceint d'vne ceinture en laquelle pendoit sept clefs & autant de seaux, signifiant la puissance de fermer & ouurir, & monté sur vn cheual blanc, fut mené au lieu de Latran : vient en France pour reformer le Clergé, en vn Concile tenu à Troye, où il chastia plusieurs Prelats & Prestres; retourné à Rome reduit par armes plusieurs villes à son obeyssance, confirme l'excommunication contre Henry IV. Empereur, sollicite son fils de prendre le gouuernement de l'Empire, est emprisonné par luy apres luy auoit baisé les pieds, est contraint de luy permettre l'inuestiture des Eueschez & Abbayes vacantes, laquelle puissance depuis il quitta, craignant perdre l'Empire. En fin il mourut l'an 18. mois 5. iours 9. 1099.

Le siege fut vaquant 3. *iours.*

Albert d'Atella creé durant le schisme, apres la mort de Clement III. tint le siege contre Paschal II. 8. ans 4. mois. 1101.

Theodoric Romain tint aussi durant ce schisme le siege 3. mois, quinze iours. 1102.

Syluestre 3. Romain pendant le schisme apres Theodoric tint aussi le siege contre Paschal 2. 1102.

Le siege fut vaquant 2. *iours.*

163. Gelase 2. natif de Cajette, fut battu & emprisonné, combien qu'il fut Moyne de saincte vie, par vn nommé Cinthius riche Romain deliuré par le peuple, apres auoit excommunié l'Empereur Henry V. & Gregoire 8. son Antipape, s'en vint en France, où il mourut l'an 1. iours 25. de son Pontificat. 1118.

Le siege fut vaquant 2. *iours.*

SCHISME XXI.

Gregoire 8. Espagnol fut creé durant le schisme contre Gelase 2. & tint le siege 3. ans. 1118.

164. Caliste 2. Bourguignon fils ou frere du Duc de Bourgongne, estant creé Pape en France, s'achemina à Rome contre l'Antipape, lequel pris est monté sur vn asne à reculon, tenant la queuë au lieu de bride : puis mis en prison où il mourut. Caliste garda le siege dignement, en paix & concorde, l'autre Pape & Henry V. Empereur qui quitta son droict pretendu des inuestitures & collations des benefices, lesquelles auoient causé infinis maux, mesme depuis Gregoire VII. tint le siege 5. ans 10. mois 13. iours. 1119.

Le siege fut vaquant 1. *iour.*

SYNODE VNIVERSEL.

Nombre des Papes.		Ans de Christ.
	Concile vniuersel celebré à S. Iean de Latran à Rome par 917. Euesques, contre les Sarrazins & Turcs.	1123.
165.	Honoré 2. Boulonnois, homme de basse condition, neantmoins docte promeu plus par l'ambition d'aucuns, que par le consentement des bons, presida 5. ans 2. mois 3. iours.	1123.
	Le siege fut vaquant vn mois.	

SCHISME XIII.

	CEleſtin 2. Romain, esleu par quelques Cardinaux, esmeut schisme contre Honoré 2.	1130.
166.	Innocent 2. intenta guerre à Roger le Normand qui se nomma Roy de Naples: vaincu en bataille fut en prison, mais estant eschappé de prison vint en France, où il assemble des Conciles, vn à Reims, l'autre à Clermont, & ayant obtenu secours du Roy Louis le Gros, & de l'Empereur Lothaire, retourne en Italie, & tint le Siege 13. ans, 7. mois 8. iours.	
	Le siege fut vaquant 1. *mois* 1. *iour.*	

SCHISME XXIII.

	ANaclete 2. Romain, fut esleu par les Romains pendant la prison d'Innocent 2. & fut Antipape, lequel desroba les thresors & reliques, pour soudoyer ses bandes, & ayant excité ce schisme contre Innocent 2. il meurt de desplaisir l'an 8.	1130.
	Le siege fut vaquant quelques iours.	
	Victor 4. Romain, fut creé apres la mort d'Anaclete, durant le schisme contre Innocent 2. qu'il tint 5. ans.	1138.

SYNODE VNIVERSEL.

	COncile general tenu à sainct Iean de Latran, par mille Peres pour le droict du Clergé: & contre les Antipapes.	1139.
167.	Celestin 2. Toscan, meurt le 5. mois & 4. iours de son eslection de deüil & fascherie, pour le discord qui fut entre luy & le peuple, qui vouloit vn Patrice. Aussi auoit-il esté esleu sans le consentement du peuple, ja exclus de ce droict par Innocent 2. & la puissance reduite aux seuls Cardinaux. *Onuph.*	1143.
	Le siege fut vaquant 12. *iours.*	
168.	Lucius 2. Boulonnois, ayant esté blessé de coups de pierres, par le peuple de Rome, leur voulant oster certains Officiers par force, meurt le 11. mois 4. iours.	1144.
	Le siege fut vaquant vn iour.	
169.	Eugene 3. natif de Pise, Moine de saincte vie, disciple de S. Bernard chassé de Rome pour ne vouloir cõfirmer quelques Consuls, ou plustost Senateurs, s'enfuit en France, où il persuada au Roy Louys le Ieune, & à Richard Roy d'Angleterre, pour le 3. voyage de la guerre saincte, retourne à Rome, où il mourut l'an 8. mois 4. iours. 12.	1145.
	Le siege fut vaquant vn iour.	
170.	Anastase 4. Romain, liberal aux pauures, mourut l'an premier, mois 4. iours 14. famine par tout l'Europe.	1153.

Nombre des Papes. *Le siege fut vaquant 1. iour.* Ans de Christ.

171. Adrian 4. Anglois Moine ayant conuerty les Noruegiens à la foy, il fut Pape, il excommunia Federic I. Empereur, pour luy auoir resisté, voulant adjoindre la Lombardie au Siege de Rome, & mourut l'an 4. mois 8. iours 28. 1154.

Le siege fut vaquant 3. iours.

172. Alexandre III. de Siene, fort docte. Il chasse 3. Antipapes, il eut grande guerre contre l'Empereur Federic I. d'où plus grand depuis Charlemagne qu'il excommunia, lequel voulant prendre absolution estant à genoux deuant luy, Alexandre le foule aux pieds, & commande chanter *Super aspidem & basilicum, &c.* à quoy l'Empereur dit, ie fais la reuerence à S. Pierre, non à vous, Alexandre respond, c'est à moy & à sainct Pierre. *Volat.* Ce Pape a vescu au Pontificat plus qu'aucun, excepté sainct Pierre : il mourut l'an 21. mois 11. iours 23. 1156.

Le siege fut vaquant vn iour.

SCHISME XXIV.

Victor 4. creé durant le schisme, contre Alexandre 3. fut Antipape 4. ans 7. mois. 1156.

Paschal 3. de Cresme, durant le schisme fut creé Antipape 5. ans. 1164.

Calistus 3. d'Hongrie, fut creé pendant le schisme, & fut Antipape 7. ans 5. mois. 1164.

SYNODE GENERAL.

Concile general celebré à Latran (selon Genebrard) de 300. Euesques, tant Orientaux qu'Occidentaux, pour la reformation des mœurs: & auquel l'heresie des Vaudois fut condamnée: ensemble ordonné qu'en l'eslection du Pape, les deux tiers conuenans en suffrages & aduis suffiroit pour euiter schisme à l'aduenir. 1180.

173. Lucius 3. sçachant que les Chrestiens de la Terre-Saincte estoient en peine pour leurs pechez, sollicita l'Empereur Federic, nostre Roy Philippes Auguste & le Roy d'Angleterre, à faire le 4. voyage de la Terre-Saincte : Il mourut l'an 5. mois 2. iours 28. 1181.

Le siege ne vaqua point.

174. Vrbain 3. Milanois, aduerty de la prise de Ierusalem par Saladin Souldan d'Egypte, possedée par 9. Roys Chrestiens l'espace de 88. années mourut de deplaisir l'an premier, mois 10. iours 25. 1276.

Le siege fut vaquant vn iour.

175. Gregoire 7. de Beneuento, ayant fait diligence de haster les gens de guerre, pour le recouurement de la Terre-Saincte, mourut le premier mois 27. iours. 1187.

Le siege fut vaquant 10. iours.

176. Clement 3. Romain, homme docte & de saincte vie, sollicita les Princes Chrestiens d'auancer leur entreprise pour le recouurement de la Terre-Saincte : & il mourut l'an 3. mois 2. iours 16. 1188.

Nombre des Papes. | Ans de Christ.

Le siege fut vaquant 3. iours.

177. Celestin 3. Romain interdit secrettement le Royaume de France, à cause que Philippes Auguste auoit repudié sa premiere femme (qu'il reprint laissant la seconde) dispensa vne Nonain sœur du Roy de Sicile, de se marier à l'Empereur Henry VI. & mourut l'an 6. mois 9. iours 11. 1191.

Le siege ne vaqua point.

178. Innocent III. homme docte, comme il se void par ses Epistres decretales, tint le siege 18. ans 6. mois 9. iours. 1198.

SYNODE GENERAL A LATRAN.

Concile vniuersel à S. Iean de Latran le plus celebre de tous ceux de l'Europe 1285. Prelats & Ambassadeurs des Empereurs, Rois : contre les erreurs de l'Abbé Ioachim & autres, Plat. Tom. des Conciles. 1215.

179. Honoré 3. Romain, ayant couronné l'Empereur Federic II. l'excommunia pour estre rebelle au S. Siege, confirme les 4. ordres de Mendians : oste aux Carmes l'habit bigarré de blanc & jaune : ordonna la saincte Hostie estre leuée & portée aux malades auec reuerence : & mourut l'an 10. mois 8. de son Pontificat. 1216.

Le siege fut vaquant vn iour.

180. Gregoire 9. natif d'Agnanie, parent d'Innocent III. fait amasser les Decretales par Raymond Barch. son Chapelain, deffend de lire le Droict Ciuil à Paris, excommunie l'Empereur Federic II. differant le voyage de la Terre-Saincte, qu'il accomplit apres prenant Ierusalem. Il mourut 14. mois 5. 1227.

Le siege fut vaquant 1. mois 1. iour.

181. Celestin IV. natif d'Agnanie, homme de bien & docte, mourut le 17. iour de son Pontificat. 1241.

Le siege fut vaquant vn an huict mois 15. iours, à cause des Cardinaux detenus prisonniers par l'Empereur Federic II.

812. Innocent 4. Geneuois, docte ayant priué l'Empereur Federic II. de l'Empire pour estre rebelle au S. Siege : il ordonne que les Cardinaux iroient à cheual & porteroient bonnets, ou chapeaux rouges, pour signifier qu'ils estoient prests à espandre leur sang pour la deffence de l'Eglise. Ainsi le Cardinal fut le supréme ordre & dignité entre le Clergé : & cét accroissement d'honneur ne fut que decadence de l'Eglise. Il mourut ayant escrit sur les Decretales & authentiques, & vn liure de la Iurisdiction Imperiale & Pontificale, contre P. de Viues, qui attribua le tout à l'Empereur, l'an 11. mois 5. iours 14. 1243.

Le siege fut vaquant 12. iours.

SYNODE GENERAL A LYON.

Concile vniuersel celebré à Lyon en France, contre Federic Empereur, où plusieurs festes furent instituées, cõme celles de S. Estienne, des Innocens, S. Iean Baptiste, des 12. Apostres, S. Paul, de la V. Marie, S. Michel, & autres ; Nostre S. Louys declaré chef de la 1245.

Nombre des Papes. | de la cinquiéme expedition de la terre Saincte. | Ans de Christ.

183. Alexandre IV. d'Agnanie, docte & liberal aux pauures, retira les Hermites de S. Augustin des bois, & les introduit és villes, leur commandant de prescher & confesser : condamne le liure de G. de S. Amour Docteur de Paris, qui estoit contre la pauureté & les Mendians : & mourut l'an 6. mois 5. iours 5. 1254.

Le siege fut vaquant 3. iours.

184. Vrbain IV. natif de Troyes en Champagne, fils d'vn cordonnier, Patriarche de Ierusalem, fut esleu Pape, les Cardinaux n'estans d'accord d'eslire vn de leur College : ayant institué la feste du S. Sacrement, couronné Charles Duc d'Anjou, frere de S. Louys Roy de Sicile mourut l'an 3. mois 2. iours 4. 1261.

Le siege fut vaquant 4. mois 2. iours.

185. Clement IV. François, Docte personnage, de grande pieté & saincteté, & fort discret en la distribution des biens de l'Eglise, sans respect d'aduancer ses propres enfans (car il auoit esté marié) ny ses nepueux, à l'vn desquels il osta deux benefices en ayant trois ; il tascha d'accorder les Princes Chrestiens : & mourut le 3. an 9. mois 25. iours. 1265.

Le siege fut vaquant 2. ans 9. mois 2. iours.

186. Gregoire X. natif de Plaisance en Lombardie, estant Archidiacre en la Terre Saincte, fut esleu Pape. Les Cardinaux ayans esté en discord deux ans & plus, donnerent occasion à l'vn d'eux estant au Conclaue de dire : descouurons la maison, car le sainct Esprit ne pourra descendre & passer tant de couuerture : paroles à mon iugement non Chrestiennes. Ayant fait de belles ordonnances touchant l'eslection en vn Concile general tenu à Lyon : entr'autres que les Cardinaux ne sortiroient du Conclaue auant l'eslection parfaite. Il mourut l'an 4. mois 4. iours 10. 1271.

Le siege fut vaquant 10. iours.

SYNODE VNIVERSEL II. TENV A LYON.

Concile general 2. de Lyon, où l'Eglise Grecque conuient auec la Latine pour la 14. fois : mais cét accord ne dura long-temps non plus que les autres, *Niceph. Greg.* qui dit que l'Empereur de Grece Michel Paleologus s'y trouua. 1274.

187. Innocent V. Bourguignon Iacobin, sçauant Theologien, reuoqua l'ordonnance de son predecesseur touchant l'eslection auant que sortir du Conclaue : il mourut le 5. mois 2. iours. 1275.

Le siege fut vaquant 9. iours.

188. Adrian V. Geneuois, reuoqua l'ordonnance de Gregoire X. touchant l'eslection auant que sortir du Conclaue, & mourut le premier mois & sept iours. 1276.

Le siege fut vaquant 25. iours.

189. Iean XX. dit XXI. de Portugal, docte Medecin, mais non propre à telle dignité : il mourut le 8. mois 8. iours de son Pontificat. 1279.

Le siege fut vaquant 6. mois 4. iours.

190. Nicolas III. de la maison des Vrsins, homme d'entendement & de grand cœur, osta à Charles Roy de Sicile l'office de Senateur; incita 1277.

Nombre des Papes. | Ans de Christ.

contre luy le Roy d'Arragon, dont vindrent aux François les Vespres Siciliennes : chassa les Notaires & chiquaneurs de Rome, disant qu'ils viuoyent du sang des pauures, & voulant faire vn sien nepueu Roy de Lombardie, & l'autre de Toscane : il mourut l'an 2. 8. mois 29. iours.

Le siege fut vaquant 6. mois.

191. Martin II. dit IV. de Tours, restitua Charles en l'office de Senateur, excommunia l'Empereur de Grece & le Roy d'Arragon, le priuant de son Royaume, & le donnant à Charles frere de Philippe le Bel. En fin il mourut l'an 4. mois 1. iours 7. ayant esté de si saincte vie, que les malades receuoient santé venans à son Sepulchre. 1181.

Le siege fut vaquant 4. iours.

192. Honoré IV. Romain, homme de bonne vie, confirma l'excommunication faite par son predecesseur contre Pierre d'Arragon, & mourut l'an 2. & 2. iours. 1285.

Le siege fut vaquant 10. mois 18. iours.

193. Nicolas IV. de Lombardie de l'ordre des freres Mineurs, homme de lettres, & fort discret en la distribution des benefices & biens de l'Eglise, mourut ayant tenu le siege 4. ans 1. mois 14. iours. 1288.

Le siege fut vaquant 2. ans 3. mois 2. iours.

194. Celestin V. Hermite, & autheur de l'ordre des Celestins, fut esleu Pape apres par sa simplicité, se laissant deceuoir par son successeur, luy ayant dit cauteleusement de nuict qu'il laissast la dignité Papale, pour auoir ordonné que les Cardinaux iroyent sur des asnes à l'imitation de nostre Seigneur, (ordonnance tres-saincte, & prodigieusement renuersée, comme dit Genebrard) il quitta la Papauté, & se retirant aux deserts fut pris par Boniface son successeur, & mis en prison où il mourut de necessité le 5. mois & 7. iours. 1294.

Le siege fut vaquant 10. iours.

195. Boniface VIII. homme caut & fin, ingrat, cruel, arrogant, duquel il est dit qu'il entra au Pontificat comme vn renard, trompant ce sainct homme Celestin, parlant à luy par vn tuyau de roseau comme si c'estoit vn Ange, & par vn pertuis fait en sa chambre : regna comme vn lyon, disant auoir puissance de donner & oster les Royaumes, & de fait ayant excommunié nostre Roy, donna le Royaume à l'Empereur Albert : mourut comme vn chien, ayant indignement occupé cette saincte dignité 8. ans neuf mois dix-huict iours, il ordonna l'an du Iubilé vne fois en cent ans : & fut le premier qui donna des Indulgences. En ce malheureux temps l'Empire des Turcs prit son origine en Othoman. 1294.

Le siege fut vaquant 10. iours.

196. Benoist IX. dit X. Iacobin, de pauure lieu, homme de saincte vie, & pacifique, ayant absous Philippe le Bel nostre Roy de l'excommunication de son predecesseur, & deux Cardinaux de la maison des Colomnes : mourut le 8. mois 6. iours. 1303.

Le siege fut vaquant 10. mois 27. iours.

197. Clement V. de Bordeaux, & Archeuesque du lieu, esleu en son absence, & confirmé à Lyon par les Cardinaux, transporta le siege 1305.

Nombre des Papes. Romain en Auignon, pour éuiter les seditions Italiques : on luy fit publier les Constitutions dites de son nom Clementines, obtint Auignon (où le siege a demeuré 72. ans) & le Comté de Nice de Louys Roy de Naples, en recompence du tribut deu à l'Eglise Romaine : excommunia les Venitiens vsurpans la ville de Ferrare, estãt du patrimoine de l'Eglise : en fin mourut l'an 8. mois 10. iours 16. Ans de Christ.

Le siege fut vaquant 1. an 3. mois 17. iours.

SYNODE VNIVERSEL, *à Vienne.*

Concile general celebré à Vienne en Dauphiné de trois cens Euesques, où les Fratricels, Beguins, qui vouloient eslire vn 3. ordre de S. François : desquels le chef estoit vn Dulcinus, furent condamnez heretiques, comme furent aussi les Templiers. Là fut ordonné que les langues Hebraïque, Chaldaïque, Arrabique, & Grecque seroient enseignées és principales Academies. 1311.

198. Iean XXI. dit XXII. de Cahors, homme sçauant, fut esleu apres longues contentions des Cardinaux. Il excommunia l'Empereur Louys IV. à cause dequoy il luy donna vn Antipape. Ce Pape tomba en quelques erreurs, qu'il retracta estant admonesté par les Theologiens de Paris. Il mourut l'an dix-huictiéme, trois mois, vingt-huict iours. 1316.

Le siege fut vaquant 16. iours.

SCHISME XXV.

Nicolas V. Cordelier fut Antipape contre Iean XXI. à la solicitation de Louys IV. Empereur, & mourut prisonnier en Auignon, ayant crié mercy à Iean, qu'il auoit fait brusler en effigie comme heretique de son Antipape 3. ans 3. mois 14. iours. 1327.

199. Benoist X. dit XI. Moine Tholosain, de l'ordre de Cisteaux, homme fort docte & seuere, distribuant esgalement les biens de l'Eglise, sans respect & parenté, disant que le Pape n'auoit aucun parent : il reforma l'ordre de Cisteaux & Bernardins, leur fondant vn College à Paris ; meurt ayant tenu le siege sept ans, quatre mois six iours. 1334.

Le siege fut vaquant 11. iours.

200. Clement VI. Limosin, Moine homme docte & liberal à tous, toutesfois il ratifia l'excommunication de Benoist & Iean XXII. contre l'Empereur, abregea le Iubilé à 50. ans, tascha d'accorder nostre Roy Philippes de Valois auec Edoüard Roy d'Angleterre, & mourut l'an 10. mois 7. de son Pontificat. I. du Tillet dit qu'en ce temps les Benefices estoient à vendre, tout obeyssoit à l'argent. 1342.

Clement VI. celebra le second Iubilé l'an 1350.

Le siege fut vaquant 11. iours. 1350.

201. Innocent VI. Limosin, fort sçauant, donne les Benefices à gens capables, & les contraint à y resider, retrãcha la despense de sa maison 1352.

Nombre des Papes. pour ayder aux pauures, faisant faire le semblable à ses Cardinaux, *Ans de Christ.*
ses actions demonstrent l'exemple d'vn vray Pasteur, que tous doiuent imiter : il mourut l'an 9. 8. mois 26. iours de son Pontificat.

Le siege fut vaquant vn mois 15. iours.

202. Vrbain V. Moine de Limoge, Abbé de sainct Victor de Marseille, homme docte, fort affectionné à resister aux Turcs, contre lesquels il fit prescher la Croisade : alla à Rome, & de retour mourut l'an 8. mois 2. iours 23. 1362.

Le siege fut vaquant 10. iours.

203. Gregoire XI. Limosin, fils du Comte de Beaufort, homme paisible, voyant tant de dissentions en Italie, & quelques villes se retiroient de son obeïssance, se retira à Rome, ainsi transporta le siege sans le sceu des François : ce qu'il fit par l'aduis de son precepteur Balde, il tint le siege 7. ans 2. mois 27. iours. 1370.

Le siege fut vaquant 12. iours.

204. Vrbain VI. Napolitain, à la poursuite des Romains est creé Pape, n'estant Cardinal, homme vindicatif, ne procurant la paix entre les Chrestiens, comme son deuoir requeroit, ains s'efforçant de se venger des iniures à luy faites par les Cardinaux & Ieanne Reyne de Sicile : ce qui causa le 26. Schisme, & ayant fait noyer 5. Cardinaux, mourut ayant tenu le siege vnze ans 6. mois 5. iours. 1378.

Vrbain VI. celebra le troisiéme Iubilé.

Le siege fut vaquant 19. iours.

SCHISME XXVI.

Clement VII. fut esleu Pape par les Cardinaux, qui tint son siege à Auignon, & fut recogneu Pape legitime par les François, Espagnols & Anglois, qui fut le schisme le plus cruel de tous, & scandaleux, & qui dura enuiron 50. ans : il tint le siege 15. ans vnze mois 18. iours, contre Vrbain & ses successeurs. 1378.

Le siege fut vaquant 15. iours.

205. Boniface IX. Napolitain, doüé de grandes vertus pour son aage, n'estant aagé que de trente ans seulement : mais complaisant à ses parens, il abusa des Indulgences, du temps duquel on en faisoit bon marché : on luy attribuë l'inuention des Annates, c'est à dire, qu'il voulut auoir le reuenu d'vn chacun an de tous benefices : il eut pour Antipape Pierre de la Lune Espagnol, dit Benoist XIII. il tint le siege 14. ans 11. mois. 1389.

Boniface celebra le quatriéme Iubilé, l'an 1390. 1390.

Le siege fut vaquant 15. iours.

Benoist XIII. Espagnol, auparauant dit Pierre de la Lune, apres Clement VII. tint le siege à Auignon durant le schisme contre Boniface IX. & ses successeurs, fut homme docte, & mourut l'an 30. 1394.

206. Innocent VII. natif de Sulmo, ayant fait mourir plusieurs Romains (qui le prioyent d'oster les schismes & guerres) fut contraint de s'enfuyr, puis ayant accordé auec eux, retourna & mourut l'an 2. iours 25. 1406.

Nombre des Papes.		Ans de Christ.

Le siege fut vaquant 23. iours.

207. Gregoire XII. Venitien, Pape docte, ayant promis à son eslection de ceder au Pontificat, si Benoist seant à Auignon cedoit, colluda auec luy, ce qu'estant descouuert, tous deux furent deposez par le Concile de Pise, & ne voulurent obeyr, & tint le siege 8. ans 7. mois 5. iours. 1406.

SYNODE TENV A PISE.

Concile tenu à Pise de plusieurs Prelats, auquel furent deposez Gregoire XII. & Benoist XIII. & Alexandre V. esleu en leur place: mais tous les deux ne voulurent obeyr au Concile, ainsi ont eu trois Papes pour vn. 1409.

208. Alexandre V. natif de Crete, Moine esleu par le Concile, personnage d'erudition & de vertu: toutesfois plus martial que sa qualité ne requeroit, ayant esté Cordelier: il priua Ladislaus Roy de Naples de son Royaume, pour auoir entrepris sur Ostie & autres places de l'Eglise Romaine, & le donna à Louys Duc d'Anjou, frere de Charles V. Sa liberalité fut si grande, qu'il souloit dire qu'il auoit esté riche Euesque, pauure Cardinal, & Pape mendiant: il mourut le 10. mois 8. iours. 1409.

Le siege fut vaquant 13. iours.

209. Iean XXII. dit XXIII. Neapolitain, paruint au Pontificat par force, & non par eslection libre & canonique, homme fort expert aux affaires: mais si depraué, & si mal sentant de la foy, qu'il fut cité au Concile de Constance, emprisonné & deposé, ayant deshonoré le siege 5. ans 15. iours. 1410.

Le siege fut vaquant 2. ans 5. mois 10. iours.

SYNODE VNIVERSEL DE CONSTANCE.

Concile general de Constance assemblé par la diligence de Sigismond Empereur, où il assista auec les 4. Patriarches, 29. Cardinaux, 47. Archeuesques, 605. Euesques, 64. Abbez & Docteurs, où 3. Papes furent deposez. Iean XXIII. seant à Bologne, Gregoire XII. à Rome, Benoist XIII. en Espagne, & Martin dit V. esleu en leur place du consentement de tous: ainsi finit le 26. schisme, là fut ordonné que le Concile estoit par dessus le Pape. 1415.

210. Martin III. dit V. Romain, homme singulier en prudence & iustice, ayant confirmé l'Ordonnance du Concile, que le Pape y seroit subject, & seroit celebré de dix en dix ans; & mourut l'an 13. trois mois dix iours. 1417.

Le siege fut vaquant 11. iours.

Clement 8. Espagnol, durant le schisme apres Benoist 13. fut esleu par quelques Cardinaux, ou Anticardinaux Espagnols, & tint le siege comme Antipape 4. ans. 1424.

211. Eugene 4. Venitien, de l'ordre des Chanoines reguliers, homme de bonne vie au commencement: mais par mauuais conseil il troubla tout, incitant les Romains aux armes, & fut contraint de s'enfuyr, prenant vn froc de Moine, chassé à coups de pierres & de traits, il tint le siege 15. ans vnze mois 21. iour. 1431.

Le siege fut vaquant 11. iours.

Nombre des Papes. | Ans de Christ.

SYNODE VNIVERSEL DE BASLE.

Concile general à Basle, pour la reformation de l'Eglise, contre les heresies des Hussites, & Annates, la substance duquel est contenuë en la Pragmatique Sanction, publiée en vn Concile de l'Eglise Galicane tenu à Bourges. Là Eugene IV. fut deposé, & Amedeus Hermite, auparauant Duc de Sauoye, esleu & nommé Felix IV. soustenu par l'Empereur Frederic III. Charles VII. Roy de France & celuy d'Arragon. Lors fut le 27. Schisme, partie des Chrestiens suiuant l'vn des Papes, parties l'autre plusieurs neutres.

SYNODE NVIVERSEL A FLORENCE.

Concile general (les Grecs l'appellent huictiéme Synode) celebré à Florẽce, où assista l'Empereur d'Orient auec plusieurs Prelats Grecs & Latins, où tous conuindrent en vnité de foy pour la derniere fois, mesmes les Armeniens, & Indiens. 1436.

SCHISME XXVIII.

Felix IV. esleu par le Concile de Basle, tint le siege neuf ans 5. mois. 1439.

212. Nicolas V. Geneuois de bas lieu, mais homme docte, amateur des doctes, tant modeste, qu'il s'estimoit indigne d'vne si excellente dignité, employa beaucoup à dresser vne bibliotheque: auquel Aymé de Sauoye, ou Felix IV. ceda le Siege pour oster le Schisme, demeurant Cardinal & Legat Apostolique en ces pays de Sauoye; il tint le siege 8. ans 19. iours. 1477.

Le siege fut vaquant 14. iours.

Nicolas V. celebra le 5. Iubilé l'an 1450. 1450.

213. Caliste III. Espagnol, tost apres qu'il fut Pape, il publia la guerre contre les Turcs, comme il auoit voüé auant que d'y paruenir, chose que l'on trouua admirable: ayant institué la feste de la Transfiguration, il mourut l'an 3. mois 4. de son Pontificat. 1455.

Le siege fut vaquant 12. iours.

214. Pie II. de Siene, dit auparauant *Æneas Syluius*, homme fort docte, ayant esté Chancelier de l'Empereur Frederic III. enuoyé en Ambassade vers plusieurs Princes, Secretaire du Concile de Basle, finalement fut Pape, deffendant son authorité contre tous Princes: il fut contraire à Louys XI. pource qu'il ne luy voulut obeyr par l'aduis de la Cour, à l'abolition de la Pragmatique Sanction: Sommaire du Concile de Basle, que luy mesme auoit approuué par 2. doctes liures escrits auant son Pontificat: possible changea-il de mœurs auec le nom: tint le siege 4. ans 11. mois 27. iours. 1558.

Le siege fut vaquant 16. iours.

Concile de l'Eglise Gallicane tenu à Orleans, à cause de la Pragmatique Sanction que le Pape Pie II. vouloit abolir comme heresie: à quoy s'opposa la Cour de Parlement de Paris, & les Vniuersitez: cette assemblée fut aussi contre les Annates, par laquelle la Cour

Nombre des Papes. de Rome tire incredible somme d'argent de la France. *Duar. l. c. 11.* recite tout au long les autres Papes oppugnateurs de cette Pragm. Sanction. Ans de Christ.

215. Paul II. Venitien, ennemy des lettres, homme de belle representation, mais superbe, accroissant sa Majesté par armes & auaricieux, distribuant les benefices Ecclesiastiques pour faire son profit, & du temps duquel tout se vendoit à Rome: il surpassa tous ses predecesseurs en apparat, enrichissant sa mitre des diamans, saphirs, esmeraudes, jaspes, perles, & autres pierres de grand prix, & voulut estre veu en telle sorte, augmentant aussi la pompe des Cardinaux de la robbe rouge, auec le capuchon; il reuoqua le Iubilé à 25. ans, cassa les Abbreuiateurs instituées par son predecesseur, en quoy il fit bien; ayant tenu le siege 6. ans 10. mois 26. iours. 1464.

Le siege fut vaquant 4. iours.

216. Sixte IV. Ministre general des Cordeliers, homme docte, pour oster l'enuie des quatre Mendians, il les fit tous esgaux en priuileges, il eut plusieurs bonnes parties: mais il ayma par trop les siens, comme ont fait plusieurs, abusant grandement des biens de l'Eglise; ayant tenu le siege 13. ans 4. iours. 1471.

Le siege fut vaquant 16. iours.

Sixte IV. l'an 1475. celebra le 6. Iubilé. 1475.

217. Innocent VIII. Geneuois de petite maison, il fut taxé d'auarice augmenta le nombre des Secretaires & Promoteurs, comme Pie II. & Sixte IV. est blasmé de ce que premier de tous les Papes, il aduança aux honneurs & richesses ses bastards d'vne façon non accoustumée, il tint le siege 7. ans 10. mois 27. iours. 1484.

Le siege fut vaquant vn mois 6. iours.

218. Alexandre VI. Espagnol, nommé auparauant Roderic Borgia, doüé de grandes vertus; mais accompagné de si grands vices que l'on ne pourroit reciter sans horreur: il fut esleu par corruption de plusieurs Cardinaux qu'il opprima apres, tascha par tous moyens d'amasser de l'argent pour satisfaire à ses desirs, specialement pour aduancer quatre siens bastards, l'vn desquels fut Valentin Cesar, qui fut Duc d'Vrbain, & pour lequel il troubla toute l'Italie par les autres, il fit de Rome vne retraicte de volleurs, bref il n'y auoit rien pour sainct qu'il fust, qu'il ne vendit, comme l'on peut lire és Autheurs de son temps; & *Sannazarius* à laissé ces vers en Latin, tournez en François. 1495.

Alexandre vend tout, il vend les clefs sacrées,
Les Mitres, les Autels, & les Croix dorées,
Il a tout achepté. Qui voudroit l'empescher,
De les reuendre apres en destail aussi cher.

Il tint le siege 11. ans 8. iours.

Le siege fut vaquant 1. mois 3. iours.

Alexandre VI. celebra le 7. Iubilé l'an 1500. 1500.

219. Pie III. de Sienne, ennemy des François, estant en volonté de reformer l'Eglise, celebrer vn Concile, & dresser vne armée contre le Turc, meurt le 26. iour d'apres son election. 1503.

Le siege fut vaquant 24. iours.

Nombre des Papes. Iules 2. Geneuois, homme plus adroit aux armes qu'aux lettres, *Ans de Christ.*
recouura Bologne & plusieurs villes sur les Venitiens sçauoir Imole, Seruie, Rauenne & autres, auec l'aide des François : apres il 1503.
220. sollicita l'Empereur Maximilian, & Henry 8. Roy d'Angleterre, de leur faire la guerre pour les chasser d'Italie, ayant gagné la bataille à Rauenne contre luy, les Espagnols & Venitiens. Il excommunia les François, & donna le Royaume au premier conquerant, comme il auoit fait le Royaume de Nauarre enuahy iniustement par Iean Gippon, pour Frederic Roy d'Espagne sur I. d'Albret, & tint le siege 9. ans 5. mois 21. iour.

Le siege fut vaquant 18. iours.

SYNODE TENV A TOVRS.

Concile de l'Eglise Gallicane tenu à Tours par tous les Euesques, & la pluspart des Docteurs de France, contre le Pape Iules 2. vn autre à Pise, Milan & Lyon, par l'authorité de Maximilian Empereur & du Roy Louys 12. contre le mesme Pape, deffendant son droict par autres.

SYNODE VNIVERSEL DE LATRAN.

Concile general de Latran commencé par le commandement de Iules, & par luy empesché, mais continué par Leon X. & 1512.
finy l'an 1517. pour la reformation de l'Eglise & guerre contre le Turc.

221. Leon X. Florentin de la maison de Medicis, fut Pape à trente ans, estant docte, eloquent & liberal, il ayma les doctes & vertueux, vray est qu'il aymoit trop ses plaisirs, il priua le Duc Vrbain de sa Duché, & la donna à Laurens de Medicis son nepueu, pere de Catherine de Medicis Reyne de France : ayant publié la remission des pechez à ceux qui donnoient argent pour faire la guerre au Turc, & abrogea la Pragm. Sanction, non sans tumulte & murmure de tout le Clergé de France. Concordats introduits, ensemble les decimes. Il meurt de joye, en entendant que les François estoient chassez de Milan, l'an 8. mois 8. iours 20.

Le siege fut vaquant 1. mois 7. iours.

222. Adrian 6. Alleman, sçauant personnage viuant prudemment 1522.
sans grande despence, ne conferant les benefices à la volée, ne fut agreable aux Romains, combien qu'il fust des plus accomplis en toutes bonnes parties, ayant esté precepteur de l'Empereur Charles V. & tint le siege vn an 8. mois 9. iours.

Le siege fut vaquant 2. mois 4. iours.

223. Clement 7. Florentin, de la maison de Medicis, Cousin germain 1523.
de Leon 2. fut de grand esprit, fin, subtil & politique, tint le party du Roy François contre l'Empereur Charles V. traitte le mariage de sa Niepce Catherine auec Henry lors Duc d'Orleans : assiege Florence, ville de sa natiuité, pour les outrages que les Florentins faisoient à ceux de sa maison, & la print au bout de l'an (en quoy il n'est loüé d'estre tant rigoureux contre sa patrie) y consti-

Nombre des Papes. tuant Alexandre son nepueu premier Duc lequel s'adonnant à violer Dames pudiques, il receut son salaire & fut tué par vn sien parent : il tint le siege dix ans dix mois 7. iours. *Ans de Christ.*

Le siege fut vaquant 17. iours.

Clement 7. celebra le 8. Iubilé, l'an 1525.

224. Paul 3. Romain de la maison de Farnese, doüé de plusieurs grandes vertus, amateur de paix, qui tascha tousiours d'accorder le Roy & l'Empereur : mais il vexa trop ses subiects de tribut quelque temps, & ayma les siens plus qu'il ne deuoit, faisant son fils Pierre Louys Duc de Parme & de Plaisance, ce qui fut cause qu'il fut dechiqueté & mis en pieces miserablement par la noblesse & le peuple, lequel il voulut contraindre de venir demeurer à Plaisance, laissant les champs ; il tint le siege 15. ans 28. iours. 1525. 1534.

Le siege fut vaquant 2. mois 29. iours.

SYNODE VNIVERSEL DE TRENTE.

COncile vniuersel tenu à Trente commencé l'an 1542. puis transferé à Bologne 1546. continué à Trente 1551. par l'espace de 8. mois, & acheué en ce lieu mesme 1563. 1564. contre les heresies, abus & corruption des mœurs de tout le peuple Chrestien. 1542.

225. Iules 3. auparauant nommé I. Maria de Monté, changea de mœurs comme de nom, ayant fait de beaux actes estant Legat Apostolique au Concile, s'adonna à la guerre, gourmandise & volupté se mocquant mesmes de sa dignité : il tint le siege 5. ans 1. mois 16. iours. 1550.

Le siege fut vaquant 17. iours.

226. Iules 3. celebra le 9. Iubilé l'an 1550.

Marcel 2. de basse condition homme docte & de vertu, laquelle possible le fit mourir par poison le iour de son Pontificat 21. 1550.

Le siege fut vaquant 22. iours.

227. Paul 4. Neapolitain de la noble famille de Caraf, homme austere, bien zelé à la reformation des abus des Ecclesiastiques, detestant l'auarice, rejettant les resignations des benefices en faueur d'autruy, & les dispences : bref estant né pour restituer l'Eglise à sa pristine splendeur : il tint le siege seulement 4. ans 2. mois 27. iours. 1555.

Le siege fut vaquant 4. mois 7. iours.

228. Pie 4. Milanois, fort grand ennemy des Symoniaques, de ceux qui auoient plusieurs benefices, ensemble de ceux qui les gardoient pour autruy lesquels il excommunie & declare subiects à restitution tant eux que ceux ausquels ils sont gardez, ce qu'a confirmé son successeur : il tint le siege 5. ans 11. mois 15. iours. 1560.

Le siege fut vaquant 29. iours.

229. Pie 5. Alexandrin, Moine Iacobin personnage de saincte vie, seuere, sobre, docte, n'ayant rien en recommandation que le seruice de Dieu, la correction des mœurs Ecclesiastiques, l'extirpation des heresies, fut esleu miraculeusement, les Cardinaux ne pensant à rien moins qu'en son eslection. Il persuade vne saincte ligue à plusieurs Princes Chrestiens contre le Turc, sur lesquels ils gaigne- 1566.

Nombre des Papes. | Ans de Christ.

Lepanto, l'an 1571. laquelle furent deliurez 2000. Chrestiens des cadenes, 25000. Turcs occis : plusieurs pris prisonniers, 180. vaisseaux prins, submergez ou bruslez. Estant tourmenté du calcul, il s'escrie *Seigneur augmente la douleur, mais donne moy patience*, sentence vrayement Chrestienne, finalement il meurt trop tost pour le bien & repos de l'Eglise, l'an 6. mois 3. iours 16.

Le siege fut vaquant 11. *iours.*

230. Gregoire XIII. Gentil-homme Bolonnois, grand Iurisconsulte tasche de suiure les vestiges de son predecesseur, aduançant la vraye administration du seruice de Dieu, reformant les abus des Ecclesiastiques, bastissant & reparant les lieux sacrez, Colleges & Hospitaux pour les pauures, instituant en plusieurs lieux seminaires, secourant les affligez pour la religion, & infinies autres choses dignes d'vn vray pasteur. Estant docte, il corrige les gloses du decret & reforme tout le corps Canonique, il met fin à la reformation du Calendrier, chose souuentesfois essayée par ses predecesseurs, ayant assemblé les plus sçauans en cette matiere, des principales nations de la Chrestienté, apres auoir aduerty les Princes Chrestiens, & les Vniuersitez plus fameuses, en fin il meurt l'an 12. iours 27. mois. 1572.

Gregoire XIII. celebra le 10. Iubilé l'an 1575. 1575.

Le siege fut vaquant 13. *iours.*

231. Sixte V. auparauant nommé Felix Perret Cardinal de Montalto Toscan, lequel tint le siege 5. ans 4. mois 3. iours. 1585.

Le siege fut vaquant 18. *mois.*

232. Vrbain VII. Romain ne tint le siege l'espace que de 13. iours. 1590.

Le siege fut vaquant 2. *mois* 9. *iours.*

233. Gregoire IV. Milannois auparauant Euesque de Cremone qui ne tint aussi le siege que 10. mois 10. iours. 1590.

Le siege fut vaquant 13. *iours.*

234. Innocent IX. Bolonnois, auparauant Cardinal du tiltre S. Quarré, tint le siege 2. mois 1. iour, il fut empoisonné comme l'on dit pource qu'il n'estoit si fauorable aux desseins des Espagnols, contre les François, comme ils esperoient de son eslection. 1591.

Le siege fut vaquant 1. *mois.*

235. Clement VIII. Florentin, auparauant nommé Hypolite Aldobrandin Cardinal de S. Pancrace, grand Penitencier, personnage de grande reputation, il donna l'absolution à nostre Roy Henry 4. consacré par ses predecesseurs, apres estre tombé malade d'vn catarre mourut le 3. Mars 1601. de son Pontificat le 13. an 1. mois 4. iours. 1592.

Clement 8. celebra le 11. Iubilé, l'an 1600. 1600.

Le siege fut vaquant 28. *iours.*

236. Leon II. Florentin fils du tres-excellent Octauie, de la tres-illustre famille de Medicis, fut esleu d'vn merueilleux applaudissement de tout le College des Cardinaux, le peuple Romain en cas pareil fit aussi vne grande demonstration d'allegresse par cette eslection: mais elle ne fut pas de longue durée, car à peine auoit-il acheué le 27. de son Pontificat que surpris d'vne grosse fiéure, il deceda, au grand regret d'vn chacun. 1605.

Le siege fut vaquant 20. iours.

237. Paul V. Romain, auparauant nommé Bourgesius, fils d'vne ancienne famille de Sienne, & né à Rome d'vne Romaine, son pere y estant venu habiter, & lequel tient encore à present le siege, Dieu vueille benir ses bons desseins, afin de bien heureusement conduire son Eglise militante.

APres auoir mis la Chronique des souuerains Pontifes, il semble fort à propos de specifier aussi l'ordre, les noms, les tiltres des Cardinaux qui sont pour le jourd'huy viuans, puis qu'ils sont ceux qui ont la principale charge en l'Eglise de Dieu, en quoy le Lecteur sera aduerty que tous les Cardinaux sont diuisez en trois Ordres à sçauoir d'Euesques, de Prestres, & de Diacres, non que les Cardinaux Prestres ne soient Euesques, ou que les Diacres ne soient Prestres & Euesques, mais d'autant que telle a esté leur premiere Institutiõ de porter les vns tiltres d'Euesques, les autres de Prestres & les autres de Diacres, de sorte que les Cardinaux de Sourdis, & de la Rochefoucaut ne laissent pas d'estre l'vn Archeuesque de Bordeaux, & l'autre de Clermont; & neantmoins n'ont que le tiltre de Prestres, comme aussi les Cardinaux de saincte Flore & Perriti ne laissent pas d'estre Prestres, encores qu'ils ne soient que Diacres, ce qui a esté cause de les mettre icy selon leurs rangs & leurs tiltres, & non selon le temps de leur creation, & afin que le changement d'vne langue en vne autre n'apportast de la peine à les recognoistre, tant par leurs noms que par leurs tiltres, on les a laissez ainsi qu'ils s'appellent vulgairement, & aussi seroit-il mal-aisé d'en faire vne version qui eust quelque grace en nostre langue, puis que leur appellation est estrangere, chaque langue ayant vne particuliere emphase & proprieté de nomination des choses qui ne peut estre conuertie proprement en vne estrangere.

CARDINAVX EVESQVES.

1. FRançois du tiltre d'Euesque d'Ostie, Doyen du sacré College Cardinal de Ioyeuse, protecteur de Frãce, & Archeuesque de Roüen, François, creé par le Pape Gregoire 13. le 9. Decembre 1583.
2. Anthoine Marie du tiltre d'Euesque de Porte, Cardinal Gallo Euesque Dosme de la Marque, creé le dixseptiesme Decembre 1586. par Sixte 5.
3. Anthoine du tiltre d'Euesque de Sabine Cardinal Saulius Geneuois, creé le 18. Decembre 1587. par Sixte 5.
4. Euangeliste Palot, du tiltre d'Eque de Tusculum, Cardinal Coseuein, Archipestre de S. Pierre de Cardarola de la Marque, creé le dix-huictiesme Decembre 1587. par Sixte 5.
5. Frere Gregoire Petrochin de l'Ordre des Hermites de saint Augustin du tiltre d'Euesque de Preneste, Cardinal de Montelparo de la Marque, creé le vingtiesme Decembre mil cinq cens octante neuf, par Sixte cinquiesme.
6. Paul Sfondrat du tiltre d'Euesque d'Albe, Cardinal de sainte Cecile,

President des signatures de grace, Milannois, creé le 18. Decembre, 1590. par Gregoire 14.

CARDINAUX PRESTRES.

7. Pierre du tiltre de la Tressaincte Trinité, Montepinci Cardinal de Gondi, Prieur des Cardinaux Prestres Florentin, creé le 18. Decembre mil cinq cens octante sept, par Sixte 5.

8. Benoist du tiltre de sainct Laurens In Lucina Cardinal Iustinian Geneuois, creé le dix-septiéme Decembre mil cinq cens octante six, par Sixte 5.

9. François Marie des Marques du mont saincte Marie, du tiltre de S. Marie en Transteure, Cardinal de Monte, creé le 14. Decembre 1588. par Sixte 5.

10. Federic du tiltre de saincte Marie des Anges In Thermis Cardinal Borromée Archeuesque de Milan, creé le 18. Decembre 1587. par Sixte 5.

11. Octaue du tiltre de saincte Praxede, Cardinal Aquauiua Archeuesque de Naples, Neapolitain, creé le sixiéme Mars 1591. par Gregoire 14.

12. Flaminius du tiltre de saincte Marie de la Paix, Cardinal Platto Milannois, creé le 6. Mars 1591. par Gregoire 14.

13. Pierre du tiltre des saincts Iean & Paul Cardinal Aldobrandin, Chambrier de la saincte Eglise Romaine, Archeuesque de Rauenne, President des breues signatures, & Protecteur de Sauoye, creé le 12. Septembre 1593. par Clement 8.

14. Octaue du tiltre de saincte Sabine, Cardinal Bandini Florentin, creé le quinziéme Iuin 1596. par Clement 8.

15 Frere Anne de Scars, du tiltre de saincte Susanne de l'Ordre de S. Benoist, Cardinal de Giury François, creé par Clement 8. le 5. Iuin 1596.

16. Laurent du tiltre de sainct Laurent. In pane & perna, Cardinal Blanchet Boulonnois, creé le cinquiéme de Iuin 1596. par Clement 8.

17. Barthelemy du tiltre de sainct Pierre aux liens, Cardinal Cœsio, Archeuesque de Compse, creé le 5. Iuin 1596. par Clement 8.

18. François du tiltre de saincte Marie de populo, Cardinal Manticau Vtinens de Frioul, creé le 5. Iuin 1596. par Clement 8.

19. Pompée du tiltre de saincte Balbine Cardinal Arigon Romain, Archeuesque de Beneuent, creé le 5. de Iuin 1596. par Clement 8.

20. Boniface du tiltre de saincte Price, Cardinal Beui lacqua Euesque de Ceruian Ferrarois, creé le 3. Mars mil cinq cens nonante neuf, par Clement 8.

21. Bernard du tiltre de saincte Anastase Cardinal Royas Archeuesque de Tolette de Sandeual Espagnol, creé le 3. Mars 1599. par Clement 8.

22. Dominique du tiltre de sainct Pierre In Monte aureo, Cardinal Toscan de Reggio, creé le 3. Mars 1599. par Clement 8.

23. François du tiltre de sainct Siluestre Cardinal Diétrichstein Euesque d'Vlme, Prince du sacré Empire, & Protecteur des Royaumes & Estats de la Majesté Imperiale Alleman, creé l'an 1599. par Clement 8.

24. Robert du tiltre de saincte Marie In via Cardinal Bellarmin Politian, creé le 3. Mars l'an 1599. par Clement 8.

25. François du tiltre du sainct Mar-

cel Cardinal de Sourdis Archeuesque de Bordeaux François, creé le troisiéme de Mars l'an 1599. par Clement 8.

26. Dominique du tiltre des Saincts 12. Apostres, Cardinal Gymnasius de Castre Boulenois, creé le 9. Iuin 1604. par Clement 8.

27. Philippe du tiltre de saincte Marie, *Super Mineruam* Cardinal Spinelli Euesque d'Auerze Napolitain, creé le 9. de Iuin 1604. par Clement 8.

28. Anthoine du tiltre de saincte Croix en Ierusalem Cardinal Zapata Espagnol, creé le 9. de Iuin 1604. par Clement 8.

29. Charles du tiltre de sainct Clement, Cardinal des Comtes Euesque d'Ancone Romain, creé le 9. Iuin 1604. par Clement 8.

30. Charles du tiltre de S. Thomas In Parione Cardinal Madriati Euesque de Trente Alleman, creé le 9. de Iuin 1604. par Clement 8.

31. Iacques David du tiltre de saincte Agnes in Agone Cardinal du Perron François, creé le 9. de Iuin 1604. par Clement 8.

32. Iean Dauphin du tiltre de sainct Marc Euesque de Vicenze, & nommé le Cardinal de Vicenze Venitien, creé le 9. de Iuin 1604. par Clement 8.

33. Iacques du tiltre de sainct Estienne in monte Cœlio Cardinal Synesius Euesque de Ciuita Vecchia de la Marque, creé le 9. Iuin 1604. par Clement 8.

34. Erminius du tiltre de saincte Marie Transpontine Cardinal de Valentibus de Triuion, creé le 9. de Iuin 1604. par Clement 8.

35. Ferdinand Taberna du tiltre de sainct Eusebe Cardinal de sainct Eusebe Milanois, creé le 9. de Iuin 1604. par Clement 8.

36. Scipion du tiltre de sainct Grisogone Cardinal Borgese Archiprestre de l'Eglise de Latran, Legat d'Auignon Romain, creé le 18. de Iuillet 1605. par Paul 5.

37. Horace Cardinal Spinosa, Legat de Ferrare Archeuesque de Gennes, creé le 11. Septembre 1606. par Paul 5.

38. Maffée du tiltre de sainct Onuphre Cardinal Barbarin, Euesque de Spolette, Legat de Boulogne, Florentin, creé le 11. Septembre 1606. par Paul 5.

39. Iean Garzias des saincts Quatre-couronnez Cardinal Millin Vicaire de N. S. Pere Romain, creé le 11. Septembre 1606. par Paul 5.

40. Boniface du tiltre de saincte Pudentiane Cardinal Cajetan, Legat de la Romagne Euesque de Cassan Romain, creé le 11. Septembre 1606. par Paul 5.

41. Marcel du tiltre des saincts Quirice & Iulite Cardinal Lantes Euesque de Todi Romain, creé le 11. de Septembre 1607. par Paul 5.

42. François Forgaz Cardinal Archeuesque de Strigonie, Conseiller & Lieutenant du Royaume de Hongrie, creé le 10. Decembre 1607. par Paul 5.

43. François du tiltre de saincte Caliste Cardinal de la Roche-Foucault Euesque de Clermont François, creé le 10. Decembre 1607. par Paul 5.

44. Michel Ange Tonti du tiltre de S. Barthelemy In insula, Cardinal Nazarus Archiprestre de saincte Marie Majeur d'Armini, creé le 24. Nouembre 1608. par Paul 5.

45. Fabrice du tiltre de sainct Augustin Cardinal Veral Romain, creé le vingt-quatriéme Nouembre mil six cens huict par Paul 5.

46. Iean Baptiste du tiltre de sainct Sixte, Cardinal Lennius Euesque de Ferrare Romain, creé le vingt-

quatriéme de Nouembre 1608. par Paul 5.

47. Decius Archeuesque de Damas, & Nonce du Siege Apostolique en Espagne Cardinal Cerrafe, creé le 27. Aoust mil six cens vnze, par Paul 5.

48. Dominique du tiltre de sainct Martin In Montibus Archeuesque de Nazareth Cardinal Riuarola Geneuois, creé le 17. d'Aoust 1611. par Paul 5.

49. Metellus Bigus du tiltre de sainct Alexis Euesque & Cardinal de Suane Senonois, creé le 17. d'Aoust 1611. par Paul 5.

50. Iean Euesque de Beziers Conseiller du Roy Tres-Chrestien en ses Conseils d'Estat & Priué, & grand Aumosnier de la Reyne Regente, Cardinal Bonsi Florentin, creé le 17. d'Aoust mil six cens vnze, par Paul 5.

51. Philippes Euesque Dacquin Vice-Legat d'Auignon, Cardinal Filonard Romain, creé le 17. d'Aoust 1611. par Paul 5.

52. Pierre Paul du tiltre des saincts Nerée & Achilée Auditeur general de la Chambre Apostolique Cardinal Crescence Romain, creé le 17. Aoust 1611. par Paul 5.

53. Iacques du tiltre de sainct George Thresorier general du siege Apostolique, Cardinal Serra Geneuois, creé le 17. d'Aoust 1611. par Paul 5.

54 Frere Augustin general de l'ordre des Freres prescheurs du tiltre de saincte Marie de Ara Cœli Cardinal Galamin de Brisequelle, creé le 17. d'Aoust 1611. par Paul 5.

55. Horace du tiltre de S. Sauueur In Lauro Auditeur de la sacrée Rote Cardinal Lancelot Romain, creé le 17. d'Aoust 1611. par Paul 5.

56 Gaspard Chanoine de l'Eglise de Tolede, Cardinal Borsa Espagnol, creé le 17. Aoust 1611. par Paul 5.

57. Frere Felix Centin Procureur general de l'ordre des freres Mineurs Conuentuels du tiltre de saincts Hierosme de Sclauonie Cardinal Asculan, creé le 17. Aoust 1611. par Paul 5.

CARDINAVX DIACRES.

58. François de saincte Flore du tiltre de saincte Marie In via Lata Cardinal Sforcia premier Diacre Romain, creé le 12. Decembre 1583. par Gregoire 13.

59. Alexandre Peretti du tiltre de S. Laurens In Damasco Cardinal Montalto Vice-Chancelier de la saincte Eglise Romaine, Protecteur du Royaume de Pologne Romain, creé le 13. Mars 1585. par Sixte 5.

60. Odorat de sainct Eustache Cardinal Farnese Legat du patrimoine, Protecteur des Royaumes d'Arragon, Angleterre & Suede Romain, creé le 6. Mars 1591. par Gregoire 14.

61. André de S. Ange in foro piscium Cardinal Pepretti de Mõtalto, creé le 5. Iuin 1596. par Clement 8.

62. Alexandre de saincte Marie la neufue, Cardinal d'Est Ferrarois, creé le troisiéme de Mars 1599. par Clement 8.

63. Iean Baptiste de saincte Marie In Cosmedia Cardinal de Ti Florentin creé le 3. Mars 1599. par Clement 8.

64. Iean de S. Adriã Cardinal d'Aurie Geneuois, creé le 9. de Iuin 1604. par Clement 8.

65. Charles Emanuel de S. Nicolas In carcere Iuliano, Cardinal Pie Ferrarois, creé le 9. Iuin 1605. par Clement 8.

66. Maurice Emmanuel Cardinal de Sauoye, fils du Serenissime Duc de

Sauoye, creé le 10. Decembre mil ſix cens ſept par Paul 5.

67. Ferdinand du tiltre de ſaincte Marie In Dominica Cardinal Gonzague, Prieur de Barlette, fils du Sereniſſime Duc de Mantouë, creé le 10. Decembre 1607.

68. Louys du tiltre de ſaincte Agathe Cardinal Caponi Florentin, creé le 24. Nouemb. 1608. par Paul 5.

De ſorte qu'ils ſont en tout ſoixante-huict, deſquels il y a ſix Eueſques, cinquante & vn Preſtres & vnze Diacres.

Par Gregoire XIII.

Eueſques	1.
Diacres	1.

Par Sixte V.

Eueſques	4.
Preſtres	4.
Diacres	1.

Par Gregoire XIV.

Eueſques	1.
Preſtres	2.
Diacres	1.

Par Clement VIII.

Preſtres	23.
Diacres	5.

Par Paul VI.

Preſtres	22.
Diacres	3.

Apres lequel dénombrement, on a aduiſé de les mettre ſelon leurs rangs & l'office auquel chacun eſt deſtiné, repetition qui ne ſera pas ſuperfluë, puis que par le moyen d'icelle le Lecteur ſera entierement eſclarcy de tout ce qui depend de ce ſacré College.

Les ſept Cardinaux Eueſques.

L'Eueſque Cardinal d'Oſtie qui ſacre le Pape, & pour cette cauſe eſt le premier qui marche apres ſa Sainctеté.
L'Eueſque Cardinal Porticeſe.
L'Eueſque Cardinal d'Albe.
L'Eueſque de Pilaſtre, ou Cardinal Preneſtin.
L'Eueſque Cardinal Tuſculan.
L'Eueſque Cardinal de Sabin.
L'Eueſque Cardinal de ſaincte Ruffine.

Ceux-cy aſſiſtent aux Papes les Dimanches & iours des Feſtes en l'Egliſe ſainct Iean de Latran, lors qu'ils celebrent le diuin ſeruice.

Les Cardinaux Preſtres.

Ceux-cy ſeruent à ſainct Pierre.
Le Cardinal du tiltre de ſaincte Marie entre le Tybre.
Celuy du tiltre de ſainct Cryſogon.
Celuy de ſaincte Cecile.
Celuy de ſainct Anaſtaſe.

Celuy de S. Laurens en Damas.
Celuy de S. Maurice.
Celuy du tiltre S. Martin des Monts.
Ceux-cy seruent à l'Eglise S. Paul.
Le Cardinal du tiltre de saincte Sabine.
Celuy du tiltre de S. Prisque.
Celuy du tiltre de saincte Balbine.
Celuy du tiltre de S. Nerée & Achilée.
Celuy de S. Sixte.
Celuy de S. Marcel.
Celuy de saincte Susanne.
Les Prestres Cardinaux qui s'ensuiuent seruent en l'Eglise saincte Marie Majour.
Le Cardinal du tiltre des douze Apostres.
Celuy du tiltre de sainct Eusebe.
Celuy du tiltre de saincte Potentiane.
Celuy de sainct Pierre & de S. Marcelin.
Celuy de sainct Clement.
Celuy de sainct Vital.
Les Prestres Cardinaux qui s'ensuiuent sont en la Basilique S. Laurens.
Le Cardinal sainct Praxede.
Celuy de S. Pierre, ad vincula, ou aux liens
Celuy de sainct Laurens en Lucine.
Celuy de saincte Croix en Ierusalem.
Celuy de sainct Estienne au Mont Celie.
Celuy de sainct Iean & de sainct Paul.
Celuy des sainctes quatre Couronnes.
Il y a apres cela les Cardinaux Diacres en nombre de saize, c'est à sçauoir:
Le Cardinal de saincte Marie in Dominica Archidiacre.
Celuy de saincte Luce aux sept Sieges.
Celuy de saincte Marie la Noue, ou neuue.
Celuy de sainct Cosme, & sainct Damien.
Celuy de sainct Adrian.
Celuy de sainct Gregoire.
Celuy de Ste. Marie en l'Escole Grecque.
Celuy de saincte Marie in porticu.
Celuy de S. Nicolas en la prison Tusculane
Celuy de sainct Ange.
Celuy de sainct Eustache.
Celuy de saincte Marie Egyptienne.
Celuy de saincte Marie en la voye large.
Celuy de sainct Agathe.
Celuy de saincte Luce entre les images.
Celuy de sainct Quirice.
Les Cardinaux Euesques s'asseent prés du Pape, lors qu'il celebre les iours de Feste, les Cardinaux Prestres l'assistent lors qu'il dit la Messe, & les Diacres le vestent, & seruent à l'Autel.

L'ESTAT.

DE L'ESTAT DE FLORENCE.

SOMMAIRE.

1. Situation de l'Estat de Florence composé de trois corps de Republique reduits en vn. 2. Description des villes de cét Estat, & premierement de la ville de Florence, son grand circuit & agreable assiette : ses Palais & superbes edifices : du Pratolin, du Pogge, & autres maisons de plaisir. 3. De la ville de Pize, son antiquité & autres singulieres remarques. 4. De Pistoye ville iadis trauaillée par les factions des Donats & Cerebis appellez Noirs & Blancs. 5. De l'Estat de Seine & ses villes. 6. Estat de Florence loué pour les vins Trebians, les melons du terroir de Pize & pasturages de Pistoye. Mine d'albastre, azur, vitriol, & autres mettaux : fontaine d'eau salée, dont on fait le sel. 7. Subtilité d'esprit & frugalité grande des Florentis : fort amoureux de liberté. Sienois liberaux, magnifiques & courtois, ceux de Prat sacrileges, ceux de Pistoye sanguinaires & meurtriers. 8. Fertilité du pays Sienois & richesses des Florentins au trafic des soyes & laines, sarges, & draps d'or. 9. Clergé de l'Estat de Florence possedant cinq cens milles escus de rente. 10. Reuenus du grand Duc à quelle somme se montent. 11. Forces de l'Estat du grand Duc consistans en l'assiette des montagnes sur les frontieres : Forteresses en Siene, Flerence & Pize. 12. Quel nombre de Cheualerie y est entretenu. 13. Ses forces maritimes. 14. Ordre des Cheualiers de sainct Estienne institué par le Duc Cosme. 15. Des Alliances & intelligences du grand Duc auec les Princes voisins. 16. De l'administration de la Iustice & eslection des Magistrats de cét Estat. 17. Des Archeueschez & Eueschez qui sont en Toscane. 18. Genealogie des Ducs de Florence.



Es Ducs de Florence ayans vny les Estats de trois Republiques ensemble, c'est à sçauoir de Florence, de Pise, & de Siene, possedent auiourd'huy la Prouince de Toscane, c'est à dire la plus grande, la plus noble, & la plus belle partie. Ie ne veux pas me trauailler à raconter toutes les guerres ciuiles, & les frequens changemens des dominations, tant pource que ce discours seroit trop long & ennuyeux, qu'aussi pource que c'est chose superfluë de mettre icy ce qui est compris dans les histoires. Mais me reduisant seulement à l'Estat des choses presentes, ie diray que de mesme que la nature a doüé cette Prouince de tous les priuileges qu'elle a accoustumé d'octroyer par grace separément aux autres, aussi elle n'a pas voulu qu'elle cedast en situation 1.

à aucune, la mettant comme au milieu, ou pour mieux dire au nombril de l'Italie, l'enuironnant de trois costez de fort hautes montagnes, & au quatriéme qui est vers la mer, & campagne de Rome, où la nature a manqué, l'art a suppleé, veu que tout l'Estat de Siene est plein de forteresses, comme nous dirons en son lieu.

II. Ce Prince a en son Estat 15. villes, c'est à sçauoir huict dans l'Estat de Florence, qui sont Florence, Pise, Pistoye, Volterre, Arezzo, Bourg du S. Sepulcre, Cortone & Montpulcian. En celuy de Siene il y en a sept, qui sont Siene, Montalcin, Quinsi, Grosset, Saone, Pienze & Masse.

La ville de Florence a de circuit six milles, & contient plus de 60. milles habitans. Elle est en lieu plain & vny sur la riuiere d'Arne, qui passe au milieu de la ville, qui est jointe par quatre beaux ponts. Elle est aussi pauée d'vne pierre carrée, & a de fort belles places. Somme que c'est vne des plus aggreables villes qu'on puisse voir, de sorte que les Italiens la nomme Florence la belle. D'auantage le Palais du grand Duc est vn des supetbes & beaux bastimens de l'Europe. Il tient la place de plus de 50. logis qui y souloient estre, & il peut loger au corps de logis où est la salle pour representer les Comedies vn grand nombre d'Estrangers, comme Seigneurs, Ambassadeurs & autres ausquels il est destiné, de sorte que ce Palais est vn des Pitti, qui ne cede à aucun d'Italie, & en surpasse plusieurs des Rois de l'Europe, tant pour la grandeur du bastiment, pour l'architecture, & pour l'ornement, que pour la beauté des jardins, fontaines, statuës & autres choses. Ce fut autresfois vn dessein inesgal aux forces d'vn gentil-homme nommé Luc de la maison de Pietti, qui fit toute la partie de deuant, mais estant deuenu pauure en bastissant, il fut contraint de le vẽdre au Duc Cosme. On le fit mourir depuis pour des choses d'Estat. En fin Charles Archiduc d'Autriche dit que passant par Florence, que c'estoit vne ville qu'on ne deuoit monstrer qu'aux bonnes festes. Outre ce Palais le grand Duc en a vn autre en lieu escarté appellé Pratolin, auec plusieurs chambres & salles, qui jettent de l'eau comme celuy de Tiuoly, & veritablement il sent fort sa grandeur. Il a encor d'autres maisons de plaisir, dont l'vne est appellée Pogge esloignée de dix mille, & l'autre Castro, & toutes deux sont de grande beauté, tant pour l'assiette que pour le bastiment, & les ornemens des fontaines & autres choses, de sorte qu'il ne peut guere desirer de plus beaux logis.

Volterre est sur le sommet d'vne montage. Elle a ses murailles faictes de pierre de taille, de la longueur presque de six pieds, & jointes ensemble bien proprement sans bitum. Elle a cinq belles portes, & à chaque porte vne tres-belle fontaine. Ses murailles monstrent assez son antiquité, de mesme que les Sepulchres, ses Epitaphes en lettres Etrusques, ses tres-anciennes statuës de marbre & plusieurs autres choses.

III. Pise est mise par les anciens entre les lieux maritimes de la Toscane: & si ancienne qu'il y a fort peu d'autheurs d'entre les plus vieux qui ne l'ayent cõprise dans les histoires. Elle est assise entre deux fleuues, c'est à sçauoir entre l'arne & Lesare, qu'à present on nomme Serchie, & ces riuieres se joignoient ensemble du temps de Strabon à Pise, & s'estendoient de telle sorte, & alloiẽt de si grãde roideur, qu'il estoit impossible qu'on peut rien discerner d'vn bord à l'autre. Mais à present la Serchie passe à Luques, & est fort esloigné de l'Arne. C'est vne ville fort grande diuisée par vn fleuue, & conjointe auec 2. ponts

Les murailles en sont fort hautes & de marbre. Il y a vn temple qui a ses portes d'airain, & apres vne Tour bastie par vn artifice exquis. Car par dehors elle pend tellemēt qu'il semble qu'elle doit tomber à l'heure mesme, & au dedans elle est droicte & faite au neueau. Les fons où l'on baptise sont aussi des plus rares ; mais le cimetiere encore plus ; veu qu'il est enclos de murailles & de portiques, & contient vn fort grand espace , & sa terre consume les corps dans 24. heures. Ces quatres choses sont basties dehors & dedans de pierres exquises, & sont en vne mesme ruë , non toutes ensemble , ny aussi fort loin l'vne de l'autre. Elle fut autresfois si puissante qu'elle contesta contre les Venitiés & les Geneuois. Elle s'accreut des maux que les Sarrazins firent à ceux de Gennes l'an 933. Car il y en eut beaucoup qui se retirerent-là , comme en vn lieu d'asseurance. En fin elle fut accablée par la route que les Geneuois donnerent à son armée prés l'Isle de Giglio , ou du liz, veu qu'elle demeura si foible depuis qu'elle ne peut plus faire teste à personne, ains fut contrainte de ployer le col sous le ioug des Florentins, desquels s'estant reuoltée à l'arriuée de Charles VIII. Roy de France, & estant de nouueau subiuguée dans quinze ans, la ville demeura presque premierement deserte. Car ses citoyens impatiens de la domination des Florentins , passerent en Sardaigne , en Sicile , & en autres lieux pour y demeurer.

Mais le grand Duc Cosme tascha de la peupler , en y mettant vne Vniuersité, & y bastissant vn beau Palais pour la demeure des Cheualiers de S. Estienne, & en donnant plusieurs exemptions aux habitans; toutesfois elle n'est encore auiourd'huy guere bien garnie d'hommes.

Pistoye est assise au pied du mont Appennin. Elle se ruina par ses discordes, auec lesquelles elle entraina Florence, & presque toute la Toscane. Car deux ieunes hommes de la famille des Cancelliers , ou Chancelliers estans venus aux grosses paroles, & l'vn d'eux ayant esté blessé fort legerement , le pere de l'autre pour appaiser la querelle qui en pouuoit naistre, enuoya son fils pour demander pardon au ieune homme qui auoit esté blessé. Mais il s'en ensuiuit vn effect contraire; veu que le pere du blessé ayant fait prendre ce ieune homme par ses seruiteurs , luy fit coupper la main sur vne mangeoire de cheuaux, & le renuoyant luy dit , va & dy à ton pere que les blessures ne se guerissent pas auec les paroles , mais auec le fer. Pour cette cause vne cruelle guerre s'estant esleuée entre ces deux familles , dont l'vne s'appella Blanche , & l'autre Noire, elles attirerent à leurs deux partis le reste de la ville, qui se vit plusieurs fois arrousée du sang de ses citoyens.

Les Florentins au lieu de faire mourir les chefs des deux factions les tirerent comme en exil dans leur ville ; où les Donats ayans pris la protection des Noirs , & les Cerchis des Blancs , Florence fut toute diuisée en Blancs & Noirs qui la trauaillerent assez longuement. Arezzo s'estant par ses longues dissensions presque ruiné de luy-mesme , fut vendu par Louys premier d'Anjou , pour quarante mille Florins d'or au Florentins , de mesme que Cortone fut venduë dans peu de temps apres eux-mesmes par le Roy Ladislas. Il y a encore d'autres bonnes places en l'Estat de Florence , comme Prato , Presche, sainct Miniat, Empoli, sainct Geminian, Fiquene, Pietra santa, ou Pierre saincte, Barga, & sur le bord de la mer Liuorne , & plus auant Plombin, à trois milles loing.

L'estat de Florence confine auec celuy de Siene ville ancienne, & qui ayant esté colonie des Romains s'assuiettit en fin beaucoup de pays. Il suruint vne guerre mortelle entre cette ville & Florence, depuis que les Guelphes & Gibelins furent suscitez en Italie. C'est vne belle ville & forte d'assiette; mais qui a perdu auec la liberté beaucoup de son peuple & de sa splendeur. Elle a cinq mille de tour, & fait 20. mille ames, n'est esloignée de Florence de plus de trente-trois mille. Les villes de l'Estat de Siene sont Pienze, Montalcin, Quinsi, Saone, Masse & Grosset, auec vingt-six autres places fermées de murailles, mais auec peu de peuple.

QVALITE'.

VI. FLorence est en vne assiette plaine, ceinte de montagnes, & distinguée de collines, & il n'y a pays qui soit cultiué auec plus de diligence, ny de delicatesse & de soin. On y fait vn peu d'espace de terre recolte de vins, huiles, grains, legumes & fruits en abondãce, & l'on y voit les villages espais au possible. Il y a des vins fort excellens, entre lesquels celuy qu'ils appellent Trebiã tiẽt le premier lieu, veu qu'il peut estre preferé en douceur à la maluoisie.

Le pays de Pise est fort propre aux bleds, & si fertile qu'il peut nourrir toute la Toscane. Toutesfois depuis la perte de la liberté, les laboureurs ont manqué aux champs, de mesme que les habitans à la ville. Les vins de ce territoire ne sont gueres estimez. Quant aux autres fruicts, il les produit moyennement bons, mais ses melons sont bons par excellence. La mer est proche de là, & pourtant c'est vn lieu propre à exercer la marchandise. L'air y est assez mal sain, & dangereux, & principalement aux estrangers. On croit que l'impureté de cét air vient de ce que le pays n'est pas habité.

Le pays des enuirons de Pistoye est montueux, mais il y a d'extrémement bons pasturages. Volterre a son terroir plus riche de mines que de fruicts. Car on y trouue des veines d'albastre, d'azur, de vitriol, & d'autres mineraux, & il y a des fontaines d'eau salée, de laquelle on fait de fort bon sel, & en abondãce.

La riuiere de Chienne coule par le terroir d'Arezzo. Elle est bourbeuse, & grandement dommageable à ceux qui en sont proches. Il est vray qu'on tasche tous les iours de seicher ses marescages, & de destourner les eaux. Au pied de l'Apennin vous auez le pays de Mugelle trauersé par la Siene qui est agreable & porte quantité de fruicts, & entre l'Arne, & le pays d'Arezzo, vous auez le Casentin, qui est riche de grain, de vin, & de bestial: mais le Valdarne abonde fort en grains, Chianti en vins, & Mugelle en fruicts.

Les champs d'autour de Siene, sont fort couuerts d'herbe, & nourrissent beaucoup de bœufs, de beufles, & de brebis. Ils apportent aussi force froment vin & huile, & abondent en toute sorte de fruicts.

MOEVRS.

VII. LEs qualitez des Toscans paroissent par excellẽce aux Florẽtins, veu qu'ils ont l'esprit subtil, de grãde espargne, extrémemẽt accorts & aduisez, diligens, industrieux, propres à toute sorte d'arts, tant de paix que de guerre. Ils sçauent prendre leur fait biẽ à poinct, demeurer sur leur aduãtage, & ne laisser

perdre ny esgarer aucune chose. Ils ont deffendu leur liberté iusques à l'extrémité : mais par la trop grande subtilité de leurs esprits ils ont vescu en perpetuelles discordes, qui les ont en fin ruynez : de sorte que le dire de Thucidide est fort veritable, que les hommes qui ont l'esprit vn peu emoussé gouuernent mieux vne Republique que ceux qui l'ont trop subtil. Ils sont excellens au faict de la marchandise, & n'ont leurs semblables à dresser des bastimens. Ils vsent d'vn vestement modeste, & graue, & passent tous les Toscans en ciuilité, & à bien parler.

Ceux de Siene sont fort differens de l'humeur de ceux de Florence. Car les Florentins sont chiches & retirez, & les Sienois liberaux, & courtois aux estrangers, les vns pouruoyent fort à l'aduenir, & sont de fort dure desserre, les autres faciles, & viuans comme au iour la iournée, ceux-là songent attentiuement à leurs affaires, & sont dissimulez ; ceux-cy sont simples, & portent le cœur sur le front : ceux-là ne sont attentifs qu'à leurs marchandises, & au gain, & ceux-cy sont contents de leurs reuenus, & des fruicts que leur apportent leur metayries.

Au reste les Italiens attribuent des qualitez aux citoyens des villes de cét Estat que ie ne veux passer sous silence. Ils nomment les Florentins lents, splendides, & sur tout lors qu'il vient des estrangers, comme il n'y a rien de plus prodigue qu'vn homme chiche. Ils les appellent aussi rusez en la marchandise. Ceux de Siene sont nommez tardifs aux Conseils, & deliberations, heureux en guerre : mais ils doiuent bien maintenant auoir perdu ce nom, puis qu'ils ont esté si malheureux que de perdre leur liberté, & les Italiens leur doiuent oster ce tiltre & cét epithete, magnifiques à l'endroit de leurs hostes, & leurs ennemis, magnanimes à poursuiure la vengeance des offences qu'on leur a faictes. Ceux de Prat exercent des sacrileges au temps de la guerre. Ceux de Pistoye ayment à respandre le sang, portent à la guerre des poignards, & sont excellens à parer aux coups qu'on leur jette. Ceux d'Arezzo traittent simplement & presque de leur ordinaire leurs hostes, & font volontiers des espées qui ont bonne pointe, & ceux de Pise sont inconstans en leurs Conseils & deliberations.

On dit que les femmes de Siene sont belles, celles de Florence delicates, celles de Pistoye faciles, celles d'Arrezzo tenantes & auaricieuses.

RICHESSES.

SI l'Estat de Florence manque de froment estant d'ailleurs tres-abondant en vin, chair, & autres choses necessaires, celuy de Siene en a d'autant plus grande abondance, à raison de la fertilité de ses champs, qui ne cedent en rien à ceux de la Pouille, de sorte que non seulement il supplée à la necessité de Florence, mais en distribuë encor aux Geneuois, Luquois & autres circonuoisins, si bien que la fertilité du pays, & l'industrie des habitans, pour cette Prouince depart plusieurs choses aux estrangers, ayant peu de besoin de celles des autres. Pour cette cause les richesses des particuliers sont dignes de consideration. Elles viennent de leur industrie ou de leur reuenu, comme les richesses des reuenus, & rentes sont ordinairement grandes en pays gras & fertil, où l'on reçoit vn grand profit auec peu de peine, & où le pays est moins abondant on voit florir les arts & la marchandise ; & de là vient qu'en l'Estat de Siene ceux qui y habitent sont riches de rentes & peu de marchands, & en VIII.

Florence, les habitans sont beaucoup plus riches par le moyen de leur industrie. Cette ville est pleine d'artisans de toutes sortes, qui font auec grande diligence, & fort promptement quantité de draps de toutes façons, de laine, & de soye, & aussi des draps d'or qui ne doiuent rien à ceux de Flandres. Elle abonde principalement de ceux qui exercent l'art de la soye, & de la laine, qui sont mis en vsage par les plus nobles & riches de cette ville auec leur profit, & de tout le peuple, & ces ouurages sont distribuez non seulement à cét Estat, mais à toute l'Italie, & à vne partie du reste de l'Europe, & mesme il y en va iusques aux nouuelles Indes, & ceux qui y menent les sarges gaignent cinquante pour cent, & il y a telle année qu'on fait à Florence pour deux millions de sarges, qui est vne chose fort considerable. Ces richesses des citoyens de Florence ont esté cogneuës beaucoup plus grandes au temps de la liberté en plusieurs guerres & despences publiques, en vne grande quantité de Palais somptueux bastis auec vne royale despence par des particuliers dans la ville, mais beaucoup plus dehors, comme on void en la plaine, & aux costaux qui sont à l'entour.

IX. Le Clergé est assez riche à cause de plusieurs Eueschez, Abbayes, Preuostez, Hospitaux tres-riches, & grand nombre de Monasteres, & tout cecy monte en tout, à ce qu'on tient, à la somme de cinq cens mille escus de rente. Cette richesse des particuliers grossit le thresor du Prince, veu que les richesses priuées ne sont autre chose que le thresor de celuy qui domine, diuisé en plusieurs bources, principalement lors qu'il s'en peut seruir, comme cestuy-cy fait facilement par le moyen des charges & impositions qui se pratiquent en cette ville. Les contracts de mariage payent huict pour cent, les contracts d'achapt & de vente des terres & des maisons payent semblablement la mesme somme. Les loüages des maisons payent la dixiéme partie. Ceux qui plaident payent vne certaine imposition appellée Sportola auant que de commencer le procez. Il y a la dace du bestail qui est mené à Florence.

Lors que la chair est pesée, elle paye vn quatrain pour liure. Les charges payent tant pour cent, & en fin il n'y a chose portée hors de Florence, ou faites dedans, qui n'aye sa charge. Or le Prince se seruoit encor de l'argent des particuliers en ses necessitez auec vne fort grande facilité, & c'estoit en cette sorte. Quand il falloit qu'il pourueut à auoir cent ou deux cens mille escus, on faisoit vne liste de tous ceux qui auoient de l'argent comptant, qui estoient comme ils sont encore, bien cogneus du Prince. Entre ceux-cy l'on faisoit vn repartiment, assignant à chacun la portion qu'il deuoit desbourser, plus grande ou moindre selon la quantité de ses moyens: toutesfois elle ne passoit iamais cinq mille ducats. Ce repartiment estant fait on signifioit à chacun qu'il eust à payer la part dans le terme de tant de iours; & ce terme n'estoit passé d'aucun, tant pour crainte de la peine, qui pour ne perdre la grace du Prince. Et alors que chacun auoit donné ce à quoy il auoit esté cottisé, on assignoit autant de credit sur la taxe de tout l'Estat, qu'il y auoit d'argent payé, & dans le terme de vingt-huict mois (veu que cette taxe s'exige en autant de temps) ils estoient remboursez de leur argent, & de cette sorte le Prince se seruoit des biens de ses citoyens fort promptement aux necessitez, & mesme en ne les incommodant que fort peu. Mais le grand Duc qui est à cette heure, n'vsent pas (qu'on sçache) de ces façons de faire.

X. Les reuenus publics montent iusques à la somme d'vn million & demy, veu

qu'on tire de la seule ville de Florence, de toutes les Daces, Gabelles, & autres sortes d'impositions la somme de six cens mille ducats toutes les années; De Siene la somme de cent cinquante mille ducats: De la Doüane de Liuorne la somme de cent trente mille; De la Dace des meules de moulin pour tout l'Estat excepté à Siene, la somme de cent soixante mille ducats du sel, des mines de fer, & d'argent presque pareille somme. Apres cela il gagne aux changes, sur lesquels il a vne grande quantité d'argent. Il tire aussi vn grand profit de ses Galions qui portent des marchandises, & de ses Galeres conduites par le Cheualier de Beauregard Gentil-homme François, qui a fait de belles & grandes prises ces années passées, lors qu'il a esté en course. On tient que le feu grand Duc trouua vn thresor de son predecesseur enuiron dix millions d'or, & pour deux millions de joyaux; & l'on doit croire qu'il a bien augmenté cette somme.

FORCES.

ON peut dire que l'Estat de ce Prince est de fer, veu qu'outre la naturelle forteresse des montagnes qui le ceignent de trois costez en forme de muraille, il y a du 4. vn bon nombre de forteresses, qui sont en l'Estat de Siene, assis de ce costé-là. On compte entre celles-cy cinq villes fortifiées qui sont Siene, forte au possible, tant par nature que par art: Montalcin pareillement du tout fort, tant par assiette que par trauail: mais Quinsi, Grosset & Soane, ont beaucoup de deffauts qu'on leur peut opposer. Outre les villes on trouue aussi en cét Estat quelques forteresses assez considerables, comme Radicofani, Montfalcon, Lucignon, Monterison & autres, qui outre quelque deffaut en la forme, en ont encor en la quantité, estant petites places, & par consequent capables de peu de gens de deffence & de peu de retraitte. En l'Estat de Florence toutes les villes de Montpulcian en sus sont bien fortifiées, & particulierement Florence, veu que combien qu'elle ne soit toute ceinte de murailles nouuelles, & à la moderne toutesfois elle a deux bones forteresses, l'vne qui est S. Miniat assise sur vn costau qui commande à la ville, l'autre appellée le Chasteau en la plaine, faict au temps de la liberté. Ces forteresses basties principalement pour brider les peuples, peuuent seruir en vn besoin de quelque deffence contre les estrangers. Mais pour offencer elles ont quelque deffaut en la forme, & l'on leur peut opposer leur petitesse. Le grand Duc tient à S. Miniat pour garde 40. soldats, & au Chasteau cent. En cét Estat de Florence & de Pise, il y a d'autres forteresses, comme Empoli, Prato, Liuorne, Castrocaro en Romagne & Sasso. Tous ces forts, de mesme que les premiers ont beaucoup de deffauts en la qualité, mais beaucoup plus en la quantité; estans tous fort peu capables. Ie ne m'arresteray pas à les descrire plus particulierement, pource que le temps ne le permet, & mon dessein m'en retire. Quant aux hommes de guerre, & principalement ceux que le XI.

grand Duc tient sur la terre, il a vne bonne & grande Infanterie, enroollée par tout son Estat, iusques au nombre de 36. ou 38. mille. Tous ces hommes reüssissent fort bien, estans par nature bien disciplinez, comme c'est le propre de cette Prouince, qui a produit anciennement, & porte encore de fort bons soldats. Le Prince les fait donc exercer auec toute diligence, & plusieurs bons Capitaines sont employez à cét effect, outre qu'en particulier chacun tasche de bien tirer de l'arquebuse, tant pour son plaisir, qu'à cause du prix proposé par le Prince. On tire toute cette Gendarmerie non seulement du plat-pays, mais encore des villes, excepté toutesfois de Florence; d'autant peut-estre que le Prince n'estime pas que ce soit sagement faict mettre les armes en la main de ce peuple: & nul n'est exempt de cét enroollement, sinon les Prestres & les Escholiers. Il n'est permis de porter les armes tant dedans que dehors la ville, à celuy qui n'est pas enroollé, ny à homme qui puisse faire profession de soldat, ny dans l'estat, ny dehors, sous grandes peines, s'il n'est de ce nombre. Ces gens de guerre ont outre cela plusieurs priuileges, & exẽptions, tant de ne pouuoir estre mis en prison pour debtes, que d'autres choses, & ces priuileges estans inuiolablement obseruez, causent que plusieurs bons vieux soldats des guerres de Flandres, de France, & de Leuant, s'y sont volontairement faits enrooller, de sorte que tant pour la quantité que la qualité on pourroit dire que cette trouppe seroit la meilleure d'Italie. Chacun est obligé de payer ses armes, qui luy sont baillées pour son vsage, & les doit tenir nettes & en ordre pour toutes necessitez sans aucune despence du Prince. Le grand Duc peut en toute occurrence faire venir à Florence dans six ou huict iours au plus toute cette Gendarmerie, tant pource que Florence est presque au milieu de la Toscane, comme le centre, & esgalement voisine de toutes ses parties, comme aussi pour le bon ordre qu'il y a donné, disposant toute chose auec beaucoup de facilité.

Outre cela il a fait enrooller vn nombre de Gastadours, dont il se sert encor en temps de paix, les faisant trauailler aux forteresses, leur faisant destourner les riuieres, & meilleurer les terres.

XII. Quant à la Caualerie, ce Prince entretient ordinairement cent hommes d'armes, ausquels il donne en temps de paix sept escus par mois, & en temps de guerre l'ordinaire de la banque. Outre ce il entretient 400. cheuaux legers à trois escus par mois en temps de paix, & en temps de guerre comme les autres ordinaires de la banque. Toute cette Caualerie est de son Estat, & outre la paye elle a plusieurs exemptions reelles & personnelles; de sorte qu'on en fait des compagnies raisonnables. Et au cas qu'il sorte d'Alger quelque bonne trouppe de Corsaires, on ne se fie entierement à la garde des Tours, que le Duc a pour cét effect en diuers lieux, qui se respondent par signals l'vne à l'autre, ains asseure la Caualerie auec les Tours, & les Tours par le moyen de la Caualerie. Outre les susdites compagnies, il entretient vne bonne trouppe de cheuaux. Voila les forces ordinaires, mais quant aux extraordinaires, il y en pourroit auoir beaucoup plus, d'autant que l'Estat est peuplé, & remply du nombre de personnes que i'ay dit, & autant d'estrangers qu'il en pourroit entretenir à la solde, comme c'est la coustume des autres Prouinces.

Quant aux forces de la mer, le Duc Cosme en eut jadis fort grand soin, cognoissant combien elles estoient necessaires & importantes, & qu'vn Prince ne se peut appeller Grand, s'il n'est puissant sur la mer. Estant donc meu par ces raisons, & sollicité par ses propres pensées, qui aspiroiét tousiours à choses plus grandes, il pourchassa, & obtint auec l'authorité de Charles V. la resignation de l'Isle d'Elbe du Seigneur de Plombin, qui en estoit maistre, tant pource qu'il ne la pouuoit deffendre des Corsaires qui l'auoient ruinée, qu'à cause qu'elle pouuoit pour son peu de deffence paruenir aux mains des Turcs, & qu'à raison de son assiette elle auroit beaucoup preiudicié & porté de dommage à toute l'Italie. Toutesfois il laissa tous les reuenus au Seigneur de Plõbin, & sous son gouuernement tous les villages & lieux ouuerts. Cette Isle a vn port qui s'appelle Portoferrario capable de quelque grande & puissante armée qui y puisse venir, & comme vn lieu commode on y void arriuer toute sorte de vaisseaux qui vont au Ponant ou qui en viennent, & qui passent apres à Liuorne, déchargent leurs marchandises auec vn grand profit de ce Prince. De sorte que si cette Isle estoit entre les mains de quelqu'vn qui eust vn bon nombre de Galleres auec le courage & la volonté d'attaquer; il pourroit facilement écumant les costes au dessus de Barbarie & dessous de Prouence, de Gennes, & de Toscane se rendre tellement maistre de ces mers, qu'aucun n'y pourroit aller que ceux ausquels il l'auroit permis. Le grand Duc a en cette Isle vne petite place nommée Cosmopoli, du Duc Cosme. Il a pour garder sur la bouche du port deux Chasteaux assis sur les sommets de deux montagnes, qui sont estimez forts au possible & comme imprenables, tant à raison de l'art que de l'assiette. Il a dedans beaucoup de canons & toute sorte de munitions. Le grand Duc à son Arcenal à Pise, d'autant que ce pays abonde en bois, chãvres & autres matieres pour faire & equiper grande quantité de Galleres, à raison dequoy ses habitans estendirent tant autrefois leur reputation & leur Estat. Or on trauaille bié peu en cét Arcenal, & plustost à racoustrer qu'à faire de nouueau. Outre cecy il y a vn autre en l'Isle d'Elbe où il tient ses galeasses, & les hõmes qui y trauaillent sont pour la plus grand' partie nourris à cela ou bannis, ou allechez par le salaire. Il y a 12. Galleres armées, 5. galleasses & 2. Galions, l'vn grand & capable de beaucoup de gens, l'autre petit & fort cogneu. Et depuis le temps qu'il a enuoyé au loin en course, comme le Cheualier de Beauregard y est allé ces années passées, & doit continuer d'y aller, il augmente tant qu'il peut ce nombre, & tient celles qui sont desia en bon estat. Il arme les galeasses, quant aux hõmes de rame, d'esclaues & de condamnez, ne se voulant seruir de gens libres, pour ne porter du dommage à son Estat; & de ces gens le Prince en enuoya 800. en Affrique auec l'armée de l'Empereur à l'entremise du Pignon de Velez, & la plus grande partie mourut, comme c'est l'ordinaire des hommes neufs, dont il pourroit fournir vn bon nombre de Galleres quand il s'en voudroit seruir. Pour les hommes de commãdement il se sert de François, de Siciliens, de Corses, de Grecs, & parmy ceux-cy de plusieurs subiets de la Republique de Venise. Il tient aux Galeres mesme quantité d'esquifs, ou vn peu plus que la Seigneurie de Venise, mais moins de canons. Il fait faire ses biscuits à Liuorne où il a des fours pour en faire 40. mille par iour. Il tient encor en ce lieu vne bonne quantité de cordages & d'ancres, & toute sorte de choses propres pour accommoder les Nauires, afin qu'ils viennent plus librement en ce port.

XIV. Le Duc Cosme voulant entretenir cette milice de mer,& donner plus de reputation à ses affaires,institua vn ordre de Cheualiers appellé de S. Estienne, & obtint du Pape Pie IV.& V.plusieurs priuileges,& entr'autres qu'ils pourroient auoir iusqu'à 200. escus de pension sur les biens d'Eglise, auec liberté de se marier ; mais ils sont obligez à seruir aux armées de mer, & mesme ils ne sont capables d'aucune Commanderie s'ils ne seruent premierement sur les Galeres trois années de suitte. Et ce Duc voulant donner reputation à cét Ordre s'institua grand Maistre luy-mesme. Quant aux instrumens de guerre, le grand Duc est assez pourueu, veu qu'il y a enuiron 150. pieces de campagnes dans le Chasteau de Florence, & ses autres places en sont aussi bien garnies, principalement en l'Isle d'Elbe. Il a en la mesme forteresse de Florence bonne munition de poudres,de balles & de viures, comme de froment, mil, chair salée, vinaigre,fromage, & choses semblables. Le grand Duc a pour la garde de sa personne cent hommes, & en ses escuries enuiron 150. cheuaux sortis de ses haras, entre lesquels il y a plusieurs coursiers de regne ; mais d'auantage des genets, & bref il y a des cheuaux de toute sorte.

XV. Il tasche fort de s'entretenir du Pape, veu que son Estat ne peut estre plus facilement, ny plus mortellement offencé que du costé de celuy du Pape, à cause que les montagnes qui ceignent la Toscane de tous les autres costez, fors que celuy du S. Siege, ainsi que nous auons dit, rendent l'entrée fort difficile aux armées, & principalement à l'artillerie, lors que l'ennemy y seroit entré il ne pourroit viure sans l'ayde de l'Estat de l'Eglise, à cause que tout le reste du pays, excepté celuy-là, est non moins sterile que difficile. A raison dequoy si l'ennemy venoit auec peu de gens il ne pourroit offencer le grand Duc, s'il venoit auec vne grosse armée il ne s'y pourroit entretenir, veu qu'on obserue fort en Toscane l'ordre de faire mener en temps de paix, (afin que la chose soit moins difficile en temps de guerre) la plus grande quantité de viure qu'il est possible dans les villes & places fortes, en laissant presque la campagne vuide, à laquelle on en donne pour son entretien iournalier. Mais du costé du Pape, outre qu'à cause de la pleine & largeur des confins des terres de l'Eglise, l'ennemy auroit beaucoup plus facile accez, il sentiroit encor beaucoup plus la cõmodité des viures qui luy viendroient, par cét Estat, tant d'iceluy que de Lombardie par la voye de Bologne, & l'experience de cecy est toute certaine, veu que la ville de Florence n'a iamais esté en grãd danger que par la voye des terres de l'Eglise, & particulierement par le moyen de 2. Papes de la maison de Medicis, c'est à sçauoir premierement de Leon,& puis du Clement qui sousmit entierement Florence à cette famille. Au contraire le grand Duc reçoit vn grand bien de cette amitié, tant pour la reputation de son Estat, & de ses affaires, qu'il augmente auec cette vnion, qu'à cause des aides, & commoditez qu'il en reçoit faisant du bien à plusieurs de ses seruiteurs auec les richesses de l'Eglise. Estant donc poussé par ces considerations, & aduerty par ces succez il taschera tousiours de faire qu'on n'eslise pas vn Pape qui ne soit son obligé, & pour cette cause il s'essaye ordinairemẽt de gagner l'amitié de plusieurs Cardinaux en diuerses sortes, & principalemẽt de ceux qui sont en quelque estime. Mais cette amitié n'est de moindre profit au S. Siege, à cause de la seureté & reputation qu'il reçoit de l'vnion d'vn Prince si voisin & si puissant, d'autant que les deux Estats ne sont presque qu'vne mesme chose. De sorte que les interests estans communs, & recipro-

ques, on doit croire que cette vnion doit estre soigneusement conseruée.

Quant au Roy d'Espagne, le grand Duc ayant maintenant espousé sa belle sœur, il faut croire qu'il est auec luy en fort bonne intelligence, & mesme on tient qu'il supporte entierement les Espagnols, & a noüé vne estroitte amitié auec son beau frere. Ce n'est toutesfois selon l'aduis de plusieurs personnes de iugement, pour rompre entierement auec la France, pource que la Reyne luy est trop proche parente, & ne luy a iamais rendu que toute sorte de tesmoignage d'amitié. Mais il pourroit estre que la sollicitation de sa femme & encores plus de quelques autres qui pourroient estre pour quelques considerations, mal affectionnez aux François, le retireroit de l'amitié que son pere portoit au Roy & à la Royne de France. Puis il void que les François sont assez esloignez de son Estat, & que le Roy d'Espagne en est proche par le moyen de Milan, & du Royaume de Naples; de sorte que l'alliance, & la commodité le pourroient attirer à embrasser du tout ce party. Dequoy les Roys de France se souscieront tousiours bien peu puis que c'est vn Prince qui ne leur peut nuire en aucune sorte.

Pour le regard des Geneuois ils estoient en assez peu bonne intelligence auec le feu Duc, pour raison des Espagnols : mais puis que cestuy-cy s'est allié auec le Roy d'Espagne, il ne faut douter que cette Republique ne soit desormais bien auec luy, & ne luy fasse voir tous les tesmoignages d'affection qu'elle pourra luy rendre : Toutesfois la pretention de la Corsegue, comme estant en l'Estat de Pise pourroit empescher cette amitié.

Quant au Duc de Sauoye, bien qu'exterieurement on ne voye que des offices d'amitié & d'estime de l'vn à l'endroit de l'autre, toutesfois l'vne enuiant la richesse, la force, & le bon-heur de l'autre, & l'autre la noblesse, la reputation, la richesse du premier, on sçait assez qu'aux lieux où vne grande jalousie regne, il n'y peut auoir aucun desir de la grandeur, & de l'aduancement du concurrant.

Ce Prince a bonne intelligence auec le Duc de Mantouë, à cause du parentage, & l'on croit asseurement qu'ils ont mesme but pour leur conseruation. On ne sçait toutesfois si l'alliance prise nouuellement en Sauoye refroidira auec le temps l'amitié du Duc de Mantouë pour quelques considerations qu'il vaut mieux taire qu'exprimer. Quant au Duc d'Vrbin à cause qu'il le tient moindre que luy en grandeur & en force, il arriue bien souuent des fascheries qu'apportent les limites des Iurisdictions.

Apres cela les Luquois sont au milieu de l'Estat du grand Duc, enfermez de tous costez dans iceluy, defaillans de viures & de toutes choses necessaires: & d'autant qu'ils ne les peuuent auoir que du grand Duc, ou par le moyen du passage de ces choses par son Estat, ce Prince les peut faire tomber entre ses mains sans coup ferir. Mais il ne le faict non plus que ses predecesseurs, & ne le fera peut-estre, tant pource que cette Republique est recõmandée à l'Empereur & à la Chambre de l'Empire, il ne le pourroit faire sans l'offencer grandement, qu'à raison du profit qu'il reçoit peut-estre plus grand de leur liberté, que si cette Republique luy estoit entierement sousmise, pource qu'il est asseuré de s'en pouuoir seruir en cette sorte à sa volonté & necessité, & qu'il sera secouru de ses moyens auec emprunts & autres voyes, & encor de ses gens, selon sa puissance. Au contraire quand il s'en voudroit rendre maistre, il seroit asseuré que ces hommes accoustumez à la liberté qu'ils ayment

extrémement & pleins de gloire, & plus riches d'argent comptant, & de meubles que de possessions, abandonnant leur patrie, laisseroient les murailles & non pas la ville, & par ce moyen ce grand Duc perdroit la commodité qu'il en reçoit à cette heure.

GOVVERNEMENT.

XVI. IL faut maintenant que ie fasse vn discours de l'administration de la Iustice, de la distribution des Magistrats, & de toute la forme de la façon de viure vertueuse & bien reglée de la ville. Quant à la premiere partie du gouuernement qui est le maniement des affaires d'Estat, combien qu'elle consiste toute en la volonté du Prince, toutesfois cestuy-cy prend conseil de quelques-vns qui sont prés de luy, & principalement de Dom Iean de Medicis, comme estant ieune, & n'ayant guere grande experience des affaires. Il n'y a point de Conseillers d'Estat: ce qui fait qu'on ne peut dire que le Conseil a opiné quelque chose, ains que c'est le vouloir du Prince: & mesme les deliberations qui se font sont plus secrettes & plus asseurées.

Pour le regard de la seconde partie qui est celle des Iugemens, elle est maniée par les mesmes Magistrats, deuant lesquels on la traittoit au temps de la liberté tant ciuil qu'au criminel, veu que les procez ciuils sont iugez par vn nombre de Docteurs de Rote, de mesme qu'à Rome & à Bologne, & les causes criminelles comme auparauant; la place de Gonfalonnier estant donnée à vn qui ayant changé de nom est appellé Lieutenant. On y void les Conseillers ordinaires, le Magistrat de huict, & tous les autres Magistrats des villes, & des Podestaries, excepté toutesfois les Gouuerneurs des villes principales qui sont enuoyez par le Prince, de mesme aussi que les Capitaines des forteresses, en la mesme sorte qu'on faisoit au temps de la Republique, sont tirez premierement hors des boittes, où distinguant le tout en trois rangs selon la condition des hommes, tous les nobles y sont mis.

De la premiere boitte on tire les Magistrats de plus grande importance, de la seconde les moyens, & de la 3. les inferieurs: & lors qu'on a tiré cinq Gentils-hommes pour chaque Magistrat, celuy qui a plus de voix au Conseil est esleu. Les boittes sont renouuellées tous les cinq ans, & celuy qui veut passer de l'vn à l'autre le peut faire en cette occasion. Ces eslections sont authorisées par le Prince, qui les veut reconfirmer toutes.

Il est vray qu'il ne s'empesche presque iamais du fait des Magistrats, mais il a vn Secretaire appellé du criminel qui void presque tous les procez plus importans, & luy en rapporte le contenu auec la Sentence. Ce qu'il fait afin que les Magistrats sçachans que leurs actes sont sceus, & bien souuent examinez par le Prince, administrant la Iustice comme il fait, pour la crainte de l'infamie & la peine: & il le fait aussi pour auoir la Seigneurie directe en toute chose. Il maintient cette sorte de gouuernement, pource que se deuant seruir de personnes qui administrent la Iustice, il veut auec cette petite ombre de la liberté ancienne satisfaire en partie au desir des citoyens, d'autant qu'ils ont en quelque façon la commodité de contenter leur ambition par le moyen du profit qu'ils tirent des honneurs & charges publiques.

Cecy mesme est obserué à Siene, & pour le mesme respect, veu qu'on y void les anciens Magistrats & Conseils, l'authorité du Palais où la Seigneurie demeure, & en fin les restes & l'ombre de la Republique qui fut autresfois, & le

Grand Duc y tient vn Gouuerneur general, qui represente immediatement le Prince, auec souueraine authorité, qui a l'œil sur toutes choses, & rien ne se fait sans son sceu, ains mesme sans le sceu du Prince, aux affaires d'importance. On void donc auec cette face tout le gouuernement de ces villes, autant fameuses maintenant par leur noblesse, qu'elles furent jadis heureuses par leur liberté. Or pource que la splendeur auec laquelle les Princes ont accoustumé de viure, est vne chose qui represente plus leur Majesté: le grand Duc maintient vne Cour, ou maison assez considerable, qui passe à dire la verité, les bornes du Duc, & n'arriue toutesfois à la magnificence des Rois. Il y a vn bon nombre de Gentilshommes diuisez sous deux ordres, c'est à sçauoir de la bouche, & de sa maison, auec grand nombre d'officiers & de seruiteurs. D'auantage, à son seruice enuiron 60. enfans de Gentilshommes & de Seigneurs, qu'il fait nourrir auec grand soin, & dresser à toute sorte d'exercices.

RELIGION.

TOus ceux de cét Estat sont Catholiques, mais ceux de Siene sont les plus deuots & plus affectionnez à la Religion. Au reste il y a en Toscane 3. Archeueschez, c'est à sçauoir celle de Florence, celle de Siene, & celle de Pise. Celle de Pise a sous elle les Eueschez de Massane, & de Ciuita, outre les autres Eueschez qui sont en Corsegue. L'Archeuesché de Siene a sous elle les Eueschez de Saone, de Quinosi, & de Grosset. Les Euesques qui sont sous l'Archeuesque de Florence sont celuy de Nepe, & de Castello, de Montfalcon, de Vitebe, de Volterre, de Fiesole, de Narane, de Sutri, d'Ortane, de Cornes, d'Arezze, de Pienze, de Pistoye, de Bins, de Cortone, de Castro, de Peruse, de Luques & de Lune.

GENEALOGIE DES DVCS DE FLORENCE.

COsme de Medicis a jetté premier les fondemens de la splendeur de cette grande famille, & fut nommé par ordonnance publique Pere de la Patrie. Il gouuerna les Florentins fort heureusement, & fut le recours des plus galands hommes de son siecle, tant aux lettres, qu'aux armes. Il mourut l'an 1464. apres auoir vescu septante cinq ans, deux mois & vingt iours. La fortune luy fut tellement fauorable, qu'il fut estimé le plus heureux, & le plus riche de son oncle. XVIII.

Pierre de Medicis imitateur de son pere, se porta au gouuernement de la Republique plustost en citoyen priué qu'en Prince. Il mourut l'an 1472.

Laurens de Medicis, surnommé le grand Prince de Florence, gouuerna la Republique auec son frere Iulien appellé Prince de la jeunesse; & se porta en la principauté comme son pere & son ayeul. Il mourut l'an 1492. & son frere Laurens fut tué par les Paccians l'an 1478.

Pierre de Medicis Prince de Florence, degenerant de son pere fut chassé, & mourut l'an 1503. Iulien de Medicis, surnommé le magnifique, son frere fut aussi chassé & mourut l'an 1516.

Cosme de Medicis fils de Pierre, fut tué pour faire l'amour aux femmes mariées.

Laurens de Medicis frere de Cosme, chassé auec son pere, fut faict Duc

d'Vrbin par Leon X. son oncle paternel, & mourut l'an 1519.

De Laurens de Medicis sortit Catherine de Medicis femme de Henry II. Roy de France, qui mourut l'an 1589. Voilà où va cette branche qui finit au Bastard Alexandre de Medicis qui fut tué en adultere, apres auoir receu de Charles V. son Beau-pere le tiltre de Prince, & la Seigneurie.

Mais pour venir à celuy qui est auiourd'huy grand Duc, il le faut prendre d'vn autre costé.

Cosme de Medicis pere de la Patrie, eut pour frere Laurens citoyen Florentin, qui eut pour fils Pierre, qui n'eut point de tiltre.

Pierre eut deux fils, c'est à sçauoir Laurens de Medicis qui fut enuoyé en exil auec son frere Iean, par Pierre fils de Cosme Duc de Florence.

Laurens eut Iules de Medicis posthume d'vne concubine, qui fut Pape, & porta le nom de Clement VII.

Iean frere de ce Laurens eut pour fils Iean de Medicis, nommé Louys au Baptesme vaillant & excellent Capitaine, mourut l'an 1526.

Cosme de Medicis son fils, aagé de 18. ans, subrogé à son cousin Alexandre en la principauté de Florence gouuerna sagement la Republique. Cestuy-cy de Duc de Florence fut fait premier grand Duc de la Toscane par le Pape Pie V. l'an 1569. & ces mots furent escrits en sa couronne par le commandement du Pape : PIVS V. PONT. MAX. OB EXIMIAN DILECTIONEM ET CATHOLICÆ RELIGIONIS ZELVM, PRÆCIPVVMQVE IVSTITIÆ STVDIVM DONAVIT. Il mourut l'an 1574. Ses enfans furent.

François de Medicis II. grand Duc de Toscane, qui mourut l'an 1587. Il espousa premierement Ieanne d'Austriche fille de Charles V. puis Blance Venitienne, qui ne vescut qu'enuiron cinq heures apres son mary. Ce Prince eut entre autres enfans la tres-illustre Princesse Marie de Medicis, qui est aujourd'huy Royne de France.

Ferdinand frere de François, ayant quitté le chappeau de Cardinal, fut III. grand Duc de Toscane. Il espousa Catherine fille de Charles Duc de Lorraine. Il est mort ces années passées, & a eu pour successeur son fils.

Cosme de Medicis, qui a espousé Marie d'Austriche.

L'ESTAT DV DVC D'VRBIN.

SOMMAIRE.

1. QVelle est l'estenduë & les confins de l'Estat du Duc d'Vrbin, & les villes qu'il possede. 2. Son terroir fertil en bled, vin, huiles, figues, &c. mais son air mal sain és enuirons de Pezare, & de Fossombrone. 3. Ses richesses consistans au traffic des vins de Pisaure & figues seiches, & quel est le reuenu de ce Prince. 4. Ses forces en gendarmerie & forteresses. 5. Catalogue des Ducs d'Vrbin qui ont seigneurié iusqu'à present.

CE Duc possede partie en Ombrie, & partie en la Marque, sept villes & plus de 300. Chasteaux. Les villes sont Vrbin, Eugube, Cagli, & Fossombrone, & celles-cy sont de la Duché d'Vrbin : puis S. Leon qui est capitale de la Comté de Montfeltre, Senegaille & Pisaure. La longueur dudit Estat est d'enuiron 60. milles, & sa largeur d'enuiron 25. Il confine, voire est entrelassé auec l'Estat de l'Eglise, de laquelle ledit Duc est feudataire, & auec celuy du Duc de Florence, & il paye tous les ans de cens & de recognoissance pour tout l'Estat qu'il possede, la somme de 2240. escus.

Vrbin est vne des plus anciennes villes d'Italie, de laquelle Pline & Tacite font mention. Au temps de Conradin dernier Duc de Suobe, elle fut subjuguée par les Comtes de Ferette, duquel les successeurs accroissans leur domaine par succession de temps, eurent aussi Eugubie. Cette ville est belle, & bien bastie, & le Duc y fait ordinairement sa demeure. Pesaure a aussi de belles maisons, autant que ville qui soit en Italie, & Fossombrone nommée par les anciens *Forum Sempronij*, est aussi fort peuplée.

QVALITE'.

LE terroir d'autour de la ville d'Vrbin est bon au possible, & du tout fertil, & porte d'aussi bons fruicts qu'on en sçauroit desirer. Le pays des enuirons de Pesaure a vn assez mauuais air, mais le terroir en est bon, & produit beaucoup de fruicts, principalement des figues & des vins excellens, & Fossombrone aussi combien qu'elle aye vn air fort mal sain, toutesfois son terroir abonde en forment, & en toute sorte de bled, & de plus en vin, en huile & en diuers fruicts, qui sont d'vn goust fort agreable, & pour le dire en vn mot, cét Estat est fertile & abonde en toutes choses necessaires.

RICHESSES.

VNe bonne partie de cét Estat est assise au riuage de la mer Adriatique & est fort commode, & de fort grand profit, pour plusieurs choses

qui y peuuent estre portées de toutes parts. On porte les vns de Pisaure à Venise, dequoy les habitans tirent vn grand argent, de mesme que les figues qu'ils font seicher, lesquelles ils vendent aussi aux Venitiens, aux Bolonois, & à plusieurs autres.

Le reuenu de ce Prince en possessions, gabelles, & autant de rentes, est d'enuiron cent mille escus, & quand il voudroit charger son peuple, il ne faut douter qu'il n'en tirast vne plus grande somme; mais suiuant la coustume de ses predecesseurs, qui a esté d'entendre principalement à la conseruation de l'amitié de son peuple, il se contente de le laisser en ces termes, & de viure auec moins d'argent. Ce Duc ne tire point de plus grand profit d'aucune chose, que des grains de toutes les villes qu'il possede; veu qu'on void non seulement arriuer en la ville de Senegaille les bleds de l'Estat de son Excellence: mais encores de ceux de l'Estat de l'Eglise conduits en cette ville-là par personnes qui ont la hardiesse de les tirer hors de l'Estat du Pape, sans son sceu, & l'on y en mene fort grande quantité.

FORCES.

CE Duc doit estre grandement estimé, premierement pource qu'on pourroit tirer de son Estat plus de 1200. soldats aguerris, & qui suiuront volontiers & promptement leur Prince, & si quelque occasion se presentoit de ce faire: & en second lieu, pource qu'encores qu'il ne possede pas vn grand reuenu, il est toutesfois maistre des cœurs de ses subjets, qui employeront franchement, & auec affection leurs vies & leurs biens pour son seruice. Quant aux lieux forts, la ville d'Vrbin est assez en deffence: mais Pisaure est estimée bien forte, & a vn fort beau Chasteau, & outre ce il y a quelques bonnes places pour leur contenu en l'Estat de ce Prince.

LES DVCS D'VRBIN.

FEderic de Montfeltre fut aux premieres années de sa ieunesse adopté pour fils par Guy Balde Anthoine Seigneur d'Vrbin, qui ayant vescu plusieurs années sans enfans, faisoit dessein que Federic deuoit demeurer heritier de son Estat. A raison dequoy Federic, comme luy deuant succeder en cette Seigneurie, eut beaucoup moyen en vsant de courtoisie, & faisant obtenir plusieurs choses, & paroistre beaucoup de telles qualitez qui estoient en luy, d'acquerir l'amour & la bien-veillance de tout son peuple. Or Guy Balde Anthoine eut en ses vieux iours vn fils nommé Ode Anthoine, tellement que Federic demeura exclus de cette Seigneurie, & toutesfois l'affection de ce peuple en son endroit ne diminua nullement, veu que ses vertus la luy auoient trop acquise. Ode Anthoine apres la mort de son pere se donnant trop de licence en sa domination, fut tué par quelques conspirateurs, estant fort ieune sans laisser apres luy nuls heritiers; tellement que Federic fut appellé du commun consentement de tout ce peuple, & eut non seulement du Pape cét Estat en fief, mais encore fut creé premier Duc d'Vrbin.

Ce Federic laissa apres sa mort heritier de son Estat Guy Balde son fils, qui nonobstant qu'il print femme, s'estant adonné en ses ieunes ans à l'exercice de la guerre, demeura toutesfois goutteux, & sans esperance d'auoir des enfans.

Ce fut

Ce fut vn Prince qui ne pouuant entendre à autre chose, à cause de son indisposition, fit dessein d'auoir vne belle Cour, & pleine d'hommes rares en toutes professions, si bien qu'vsant de courtoisie enuers tous les galands hommes, aussi bien qu'Elizabeth de Gonzague, voire allant l'vn l'autre à l'enuy pour entretenir des hommes vertueux, il mit ensemble le plus grand nombre de telles gens qui fust lors, ou qui ait encor esté en la Cour d'aucun Prince, & mesme donna la forme & le modelle d'vne Cour bien ordonnée aux autres Princes.

Ce Guy Balde adopta pour fils auec le consentement du Pape, François Marie de la Rouere, fils d'vne sienne sœur & du Capitaine de Rome, qui estoit Seigneur de Senegaille qui fut nepueu du Pape Sixte, & frere charnel du Pape Iules II.

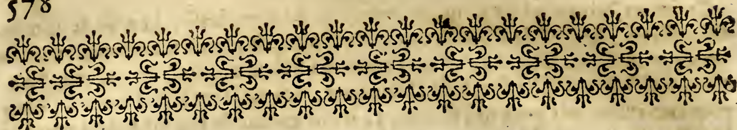
François Marie s'adonna à l'exercice des armes, auquel il reüssit si heureusement, il merita d'estre appellé la lumiere & splendeur d'Italie. Il eut plusieurs honorables charges en la milice : il fut Capitaine general de la Republique de Venise, & peu auant sa mort il fut fait aussi General par terre de la Ligue qui estoit entre le Pape Paul 3. l'Empereur Charles V. & la Seigneurie de Venise.

François Marie possedoit outre la Duché d'Vrbin, & la Comté de Montfeltre, la ville de Senegaille, qui estoit possedée par son pere, & outre ce il eut encore du Pape pour recompenser de beaucoup d'argent qu'il deuoit auoir de l'Eglise, & pour plusieurs seruices faits au S. Siege, la ville de Pesare, qui souloit estre possedée par les Sforces. Tandis que le Pape Iules II. vescut François Marie, demeura fort paisible en son Estat, ne chargeant nullement son peuple, & regardant sur tout à s'en acquerir l'affection, comme vne chose que les Princes doiuent estimer beaucoup plus qu'vn grand thresor. Mais Leon ayant succedé à Iules, il eut de grandes fascheries, veu que le Pape le priua en peu de temps de tout l'Estat, & le donna à Laurens de Medicis, qui fut pere de Catherine de Medicis Royne de France.

François Marie n'ayant perdu auec son Estat la grandeur de son courage, sa valeur, ny sa prudence militaire, ny l'affection de son peuple, osa auec 4. mille Espagnols, qui incitez par sa valeur, le suiuirent volontiers, pauures d'argent, & manquans de toutes choses, aller contre vne si grande puissance que celle du Pape, pour le recouurement de son Estat; & ayant fait vn grand carnage des ennemis, recouura tout le sien dans peu de iours, fors que la ville de Pesare. Il eut de Leonor Gonzague sa femme deux enfans masles, c'est à sçauoir Guy Balde, & le Cardinal, & trois filles, dont l'vne femme du Duc de........ Prince des premiers du Royaume de Naples : la seconde fut mariée au Seigneur Alfonce d'Est, & la troisiéme fut femme du Marquis de Masse.

De sorte que Guy Balde a esté le 4. Duc; veu qu'encor que Laurens de Medicis se nommast pour vn temps Duc d'Vrbin, toutesfois pource qu'il n'est pas de cette lignée, il n'est pas mis par eux au nombre des Ducs. Il eut de sa seconde femme Victoire Farnese.

François Marie Prince de vif esprit, & fort adonné aux exercices du corps qui espousa Dame Lucresse d'Est, sœur du Duc de Ferrare.



L'ESTAT DV DVC DE MANTOVE.

SOMMAIRE.

I. Ce que possede auiourd'huy le Duc de Mantouë. 2. Antiquité de la ville de Mantouë, & comme elle fut bastie auant Troye. 3. Possédée par diuers Seigneurs, & finalement reduite sous la domination des Gonzagues. 4. Situation de la ville de Mantouë : ses superbes edifices & Palais de Marmirol. 5. Du Marquisat de Montferrat, jadis possédé par les Paleologues : quand & par qui fut erigé en Duché. 6. Pays de Montferrat de grand rapport : Fontaine d'eau chaude & medecinale d'Aique. 7. Mantoüans amateurs de la langue Hebrayque, plus que nulle nation simple en habillemens, & l'humeur hardie & reuesche de leurs femmes. 8. Quel est le reuenu du Duc de Mantouë, & ce qu'il tire par an de son Estat. 9. Ses forteresses & Cauallerie. 10. Du Senat de Mantouë, & du Gouuerneur de Montferrat. 11. Liste des Ducs de Mantouë.

I. LE Duc de Mantouë ne tient pas vn petit Estat en Italie, & peut estre mis le premier apres le grand Duc de Toscane. Il possede tout ce qui estoit anciennement de la Iurisdiction de Mantouë, & tient outre cela le Marquisat de Montferrat, qui est encores plus grand que ledit Estat de Mantouë.

II. Quant à la ville de Mantouë qui est en la Lombardie, delà le Po, elle est plus ancienne que Rome de 670. ans, & fut bastie 60. ans auant la guerre de Troye. Cette cité fut jadis chef des douze colonies des Hetruriens, mais selon les autres qui sont plus authorisez, Mante la deuineresse fille de Tiresie en fut fondatrice. Elle fut subiugée par les Gaulois lors qu'ils passerent en Italie, & mirent bas l'ancienne authorité des Toscans.

III. Depuis ayant obey aux Romains & à l'Empire tandis qu'il fut en grandeur, elle vint sous la puissance des Gots, & puis des Lombards, & ceux-cy estans chassez d'Italie par Charles le Grand, elle fut encor remise sous la subiection des Empereurs. Mais leur puissance venant à manquer par le moyen des diuorces & querelles des successeurs dudit Charles le Grand, ainsi que les villes d'Italie se mirent en liberté, Mantouë fit le semblable, iusqu'à ce que l'Empereur Othon II. en inuestit Theobald, ou Tedal Comte de Canosse, luy donnant cette ville & sa iurisdiction, pour les seruices qui luy auoit faits: mais la race de ce Tedal estant defaillie, il aduint qu'en l'an de grace 1220. le Seigneur Sordet Vicomte de Goite s'en rendit maistre, resistant aux tyrannies d'Ezzelin de Padouë. Cestuy-cy fut suiuy des tyrans de la maison de Bo-

malcozi, qui en furent chassez l'an de grace 1319. par les Gonzagues, & l'an 1328. Louys Gonzague fils de Guy Gonzague, sorty de race noble & ancienne, comme celle qui estoit dés le temps que les Lombards commandoient en Italie, commença d'y commander.

La ville est grande, belle & agreable, pleine de belles maisons, habitée de force personnes de qualité. Elle est assise prés du lac Benac, duquel vient la riuiere du Mince, qui s'escoule iusques à Mantouë, & là faisant vn lac, enuironne la ville : & passant plus outre, va tomber dedans le Po. A cinq mille, ou enuiron de Mantouë, en allant par vn grand chemin large & garny d'arbres de tous costez, on trouue Marmirol, qui est vn Palais veritablement Royal, basty à fort grand frais, & capable de loger quelque Prince que ce soit, qui ne pourra qu'admirer la magnificence de ce bastiment. On void en cette maison force belles fontaines faites auec vn merueilleux artifice, des lacs pleins de toute sorte de poisson, & des jardins agreables au possible, & finalement de toute sorte d'arbres. Il y a quelques places en cét Estat, mais osté Mantouë, le reste est peu de chose. IV.

Quant au Marquisat de Montferrat, il est enfermé entre le Tanare & le Po, c'est vn des sept Marquisats establis par l'Empereur Othon II. qui en donna vn à chacun des fils d'Alaran de Saxe. V.

Ce Marquisat a esté possedé par la maison des Paleologues, iusques à l'an 1534. que Iean Georges dernier des Paleologues estant mort, Charles V. declara le Duc de Mantouë legitime heritier de Montferrat, qui fut erigé en Duché l'an 1577. par l'Empereur Maximilian, & Guillaume III. Duc de Mantouë fut nommé premier Duc de Montferrat.

Or le Duc de Mantouë en ce pays trois bonnes villes, c'est à sçauoir Cazal, sainct Vast, bastie par Sixte IV. l'an 1474. qui est maintenant assez peuplée, & bien bastie, Albe, que Pline surnomme Pompeïe, qui est plus grande que Cazal ; & Aique, qui est assez bonne ville. Il y a outre cela les villes de Villeneufue, Balzole, Teine, Palais, Biance & Libourne, qui appartiennent au Duc de Mantouë, & pour abbreger, on tient qu'il possede icy enuiron 65. villes, outre vne infinité de villages.

QVALITE'.

Le pays d'autour de Mantouë est assez bon, & rapporte à ses maistres toute sorte de fruicts estant bien cultiué. Sur tout il fait bon bon voir tout ce chemin par lequel on passe allant de Mantouë à Marmirol. Pour le regard du Marquisat de Montferrat, le pays est inégal, mais il est de grand rapport, & produit toute sorte de choses necessaires à la vie. Il commence enuiron à vne iournée loin des Alpes, & est separé par vne plaine qui est entre les collines dont il abonde, & les Alpes. Il n'y a rien qui n'y soit cultiué, à cause de la bonté du terroir. Le Tanare arrouse le costé gauche, & le Po le droict. Il y a des fontaines d'eau chaude, & quelques-vns disent que l'herbe naist & vient à croistre icy au milieu des eaux boüillātes. Le terroir d'aupres Cazal est partie en plaine, & partie en costeau, & par tout il y vient grande quantité de froment, de vin, & d'autres fruits de la terre. L'air de la ville d'Albe est mal sain, & toutesfois son terroir est bon & fertil, estant arrousé de la riuiere de Tanare. La ville d'Aique est renommée à cause de ses fontaines d'eau medecinale. VI.

MOEVRS.

VII. LEs Italiens estiment que ceux de Mantouë ayment entre les autres langues l'Hebraïque plus particulierement que nulle autre, de mesme qu'ils disent que les Calabrois s'adonnent fort à la Grecque. Ils tiennent aussi que ceux de Mantouë sont vils en matiere de receuoir les amis, & portent des habillemens qui sentent l'enfance, & non la grauité virile, qu'ils escorchent les Estrangers, & taschent d'en tirer iusques à la derniere maille. Quant aux femmes, on dit qu'elles sont hardies, & reuesches tout ensemble. Les Montferrandois tiennent de l'humeur des Piedmontois: si bien que l'ayant descrite dans l'Estat du Duc de Sauoye, ce seroit chose superfluë de la ramenteuoir en ce lieu.

RICHESSES.

VIII. LE pays du Duc de Mantouë est bon pour entretenir ses maistres, mais non pour tirer de l'argent des autres Princes, si bien que les habitans peuuent bien viure de ce que la terre leur apporte, mais non faire trafic, & se rendre riches par le moyen de ce qu'ils en tirent. On tient que le Duc de Mantouë en tire plus de 500000. escus toutes les années, & en auroit encore plus s'il ne traictoit ses subiects auec toute la douceur qu'on peut desirer.

FORCES.

IX. LA ville de Mantouë est forte au possible, tant par le moyen de son assiette, qu'à cause des fortifications qu'on y a faites, outre lesquelles elle a cette particularité, qu'on n'y sçauroit entrer que par des ponts, qui rendent l'accez bien difficile à ceux qui voudroient entreprendre de s'en rendre maistres. Quant à Cazal, ses murailles sont tres-fortes, comme ayant esté basties par les anciens Marquis de Montferrat, qui y faisoient leur demeure, & qui y bastirent vn tres-fort Chasteau. Mais en l'an 1590. Vincent Gonzague, Duc de Mantouë, & de Montferrat, y bastit vn autre Fort tenu pour imprenable, que l'on nomme communément Citadelle. Outre cela, ce Duc a vne bonne forteresse à S. Sauueur, & vne des meilleures places que l'on voye à Ponstoure. Il en a encore plusieurs autres, mais le dénombrement en seroit trop importun. On tient la Caualerie de Mantouë pour la meilleure d'Italie, au moins les Italiens mesmes luy donnent cette reputation.

GOVVERNEMENT.

X. LE Duc de Mantouë a dans sa principale ville son Senat, qui cognoist de toutes les choses qui appartiennent à la Iustice en dernier ressort, & au Montferrat: il y a vn Gouuerneur qui se tient dans la ville de Cazal, auec vn siege de Iustice, pour toute la Duché de Montferrat.

LES DVCS DE MANTOVE.

XI. IEan François de Gonzague succeda à son pere Iean François seigneur de Mantoüe, & en fut fait premier Marquis l'an 1433. par l'Empereur Sigismond qui luy donna aussi les armes de l'Aigle de sable en champ d'argent, auec la Croix rouge. Il mourut plein de gloire, ayant partagé sa Principauté entre ses enfans l'an 1444.

Iean François mourât, laissa à son fils Louis Mantoüe, & tout ce qui est assis

tirant à Verone. Louys combatit longuement contre son frere Charles, & en fin demeura victorieux : il mourut l'an 1478.

Federic II. Marquis de Mantouë estoit si bon à ses subiects qu'il leur prestoit mesme de l'argent, & fut extrémement liberal. Il mourut l'an 1484.

François son fils fut son successeur, & fut le premier de tous les Princes d'Italie qui nourrit tousiours vne longue barbe. Il fut estimé l'vn des meilleurs Capitaines de son temps, & fut esleu General de l'armée des Venitiens qui eurent deux victoires sous sa conduite. Il mourut l'an 1519.

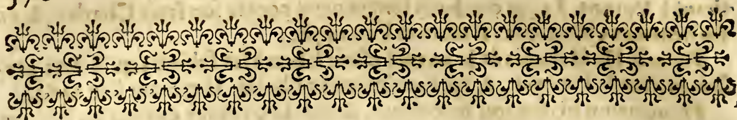
Federic V. Marquis de Mantouë luy succeda, & fut esleu General de l'armée du Pape & des Florentins estans encor ieune. Il fut nommé Duc de Mantouë par Charles V. Empereur, ainsi qu'il venoit d'estre couronné par le Pape Clement VII. à Bolongne. Il espousa l'an 1531. Marguerite fille de Guillaume Paleologue Marquis de Montferrat, & eut ledit Marquisat en dot. Il mourut l'an 1540.

François II. Duc de Mantouë, & Marquis de Montferrat succeda en la Principauté, n'ayant encor que sept ans, & fut sous la tutelle de son oncle le Cardinal Hercule. Quelque temps apres son mariage auec Catherine fille de l'Empereur Ferdinand, estant tombé dans le Minel, & en ayant esté retiré il prit vne fiévre qui l'emmena bien tost. Il mourut l'an 1550.

Guillaume succeda à son frere François aux Estats de Mantouë, & de Montferrat, qui fut erigé en Duché par l'Empereur Maximilian II. l'an 1573. & ledit Guillaume mourut l'an 1587.

Vincent succeda à son pere Guillaume aux Estats de Mantouë, & de Montferrat.





L'ESTAT DV DVC DE MODENE.

SOMMAIRE.

1. RAison pour lesquelles les Papes pretendent la Duché de Ferrare appartenir au S. Siege. 2. Ferrare renduë au Pape par Dom Cesar d'Est: & quel fut le traité & accord entre sa saincteté & ledit Dom Cesar, auant qu'en sortir. 3. Modene ville iadis seigneuriée par les Romains, puis ruinée par les Gots, Huns, & Lombards: quand & comment rebastie. 4. Seigneuriée par diuers possesseurs. 5. De Rhegge, & ses diuers Seigneurs auant que venir en la possession de Dom Cesar d'Est. 6. Terroirs de Modene, & Rhegge situez en bon air, abondans en bleds, febues & vins. 7. Citoyens de Modene & Rhegge subtils d'esprit, & aymans la liberté.

1. Es années passées le Pape sceut si bien debattre son fait contre Dom Cesar d'Est, qu'il le mit hors de Ferrare, pour plusieurs raisons, par lesquelles il pretendoit que la Duché de Ferrare appartenoit au S. Siege.

Il disoit premierement que la confession & declaration du peuple de Ferrare qui l'aduoüoit pour son vray Seigneur, luy deuoit suffire pour toute preuue. En 2. lieu, qu'il y auoit des recognoissances de tous les Ducs de la maison d'Est: Et en 3. lieu vne infinité de Bulles, octrois & inuestitures des Papes, commençant à Innocent III. D'auantage il alleguoit que les Papes auoient bien souuent recouuré Ferrare par voye de droict & par armes, de la main de diuers qui la vouloient occuper. Outre ce que plusieurs Empereurs auoient declaré que la ville de Ferrare estoit du S. Siege: comme l'Empereur Charles fils de Charles le Grãd, qui fut au temps du Pape Pascal I. qui confirma la donation que Pepin auoit faite, & nõma Ferrare du S. Siege: puis Othon I. en la donation qu'il fit au Pape Iean II. confirma ladite donation, qui fut aussi confirmée au Concile de Lyon auec tous les priuileges.

Quant au peuple il disoit qu'au temps de Gregoire 9. il fit au son de la cloche en pleine assemblée vn Procureur nommé Bonin pour prester obeyssance au Pape, & le Pape luy octroya certains reuenus: qu'au temps d'Vrbain 4. d'Honorius 4. & de Boniface 8. ledit peuple recognoissoit le S. Siege en luy payant certain cens; qu'au temps de Clement 5. qui fut l'an 1301. la 5. année ledit peuple recogneut le S. Siege, & le Pape y enuoya vn Lieutenant & Gouuerneur, y fit des statuts, & ordõna la façon de son gouuernement, & fit vn nõbre d'officiers, & le peuple fit vne infinité d'actes en recõnoissance du S. Siege.

Et pource qu'au temps de Gregoire 9. ceux de la maison d'Est commencerent à gouuerner pour le Pape, partant il disoit que lesdits Seigneurs d'Est

non seulement auoient tousiours gouuerné pour le S. Siege, mais encore l'auoient recogneu pour Seigneur de cette ville, & que le premier qui fut Azon d'Est, y auoit esté estably gouuerneur par le Pape Gregoire 9.

Qu'apres cela au temps de Gregoire 9. l'an de grace 1472. la premiere année qu'il donna inuestiture ausdits Seigneurs d'Est tenant à Ferrare le Cardinal Pierre Legat, il luy enuoya vne inuestiture en la personne de Nicolas & Albert enfans dudit Azon, leur vie durant, auec vn cens de 4. mille ducats, commandant audit Legat de ne leur donner ladite inuestiture s'ils ne promettoient auparauant auec serment de rendre ladite ville apres le temps de l'inuestiture expiré, sans retenir les meliorations ou autres despences, & sans qu'ils recogneussent & declarassent premierement que ladite ville appartenoit au S. Siege, comme ils firent en l'an 1372. le 15. May.

Que lesdits d'Est auoient tousiours obtenu nouuelle inuestiture en prolongeant le premier octroy, depuis Boniface 9. qui leur confirma ladite inuestiture, & pour abreger qu'Alexandre 4. ayant fait alliance auec lesdits d'Est l'an 1501. confirmant toutes les inuestitures, commençant depuis Sixte 4. leur octroya vne nouuelle inuestiture iusqu'à la troisiéme generation, reduisant les cens à mille escus, à cause de tant de despences faites à la melioration de la ville. Que Leon X. au commencement de son Pontificat, remit le Duc en son Estat qu'il tenoit auant la priuation de Iules, & qu'apres ledit Leon à cause de Modene & de Rhegge, priua & excommunia ledit Duc, qui fut remis par Adrian 6. auec certaines conditions, qui ont tousiours esté obseruées que le Duc ne pourroit faire du sel à Comaquie, mais seulement le S. Siege. Que Clement 7. à cause que le Duc estoit entré à Rhegge durant le siege vacquant l'excommunia, appellant les Princes Chrestiens à son ayde pour le recouurement de Ferrare, mais pource que le Duc fit plusieurs belles offres au Pape il en aduint autrement.

Paul 3. inuestit ledit Duc, tant pour luy que pour les descendans d'Alfonce, luy octroyans la Duché de Ferrare auec ses appartenances, & les gabelles que ses predecesseurs exigeoient iustement, & l'inuestit encor de tous les droicts que le S. Siege pretendoient en toutes les autres terres venuës par le Duc, à sçauoir Modene & Rhegge, & ils s'accorderent qu'en cas de deuolution par ligne finie on citeroit les successeurs du Duc par contradiction, au cas qu'il n'y eust point de Procureur à Rome : ce qui estoit lors arriué. Et pource qu'on asseuroit que l'inuestiture de Paul 3. estoit pour la ligne descendante d'Alfonce grand pere du Duc deffunct, de qui on disoit que Dom Cesar estoit fils, le Pape respondit que ladite inuestiture estoit de la ligne des descendans masles, naturels & legitimes, & que ledit Dom Cesar estant seulement naturel n'y pouuoit estre compris.

Et pour monstrer qu'il estoit naturel ils faisoient voir l'arbre de la maison d'Est fait & imprimé par Ierosme Folet, & addressé au deffunct Duc Alfonce où il mettoit que le pere de Dom Cesar qui se nommoit Alfonce n'estoit né de Laure Eustoique, & du Duc Alfonce, mettant la femme qu'il eut, & ne mettant cette-cy pour sa femme ; & qu'il n'apparoissoit pas qu'il eust esté legitimé par mariage subsequent, & quand on le voudroit prouuer, les paroles de Paul 3. ne deuoient estre entenduës que des enfans legitimes, non legitimez.

Quant à ce qu'on pouuoit dire qu'il y auoit eu vn Duc naturel, & qu'à cette cause la nature du fief passoit aux autres, le Pape respondit qu'en tant

d'années on ne trouuoit cela qu'vne fois, & que par vn seul acte il ne falloit pas inferer vne coustume, & de plus il disoit que ledit acte ne prouuoit pas vne coustume : mais tout le contraire, d'autant que ce naturel qui fut admis à ladite Duché fut en cela expressément habilité par le Pape, si bien qu'on voyoit que sans cette habilitation telles personnes estoient d'elles-mesmes incapables, outre qu'il y auoit la Bulle du Pape Pie V. qui rendoit les naturels inhabiles à tels fiefs de l'Eglise.

Il disoit aussi qu'on ne deuoit auoir nul esgard à la pretention des meliorations qu'il disoit auoir esté faites en ladite Duché, & monter à tant de millions, pource qu'outre que par la Bulle du Pape Pie V. il estoit dit qu'elle ne seroit pas retenuë pour les meliorations, on deuoit tenir pour plusieurs raisons que ce n'estoient pas des debtes, premierement pource que c'estoit vne speciale conuention & renonciation faite par lesdits Ducs au temps du Pape Gregoire XI. veu qu'ils promirent de rendre ledit fief la ligne estant finie, sans pouuoir rien demander : & apres que lesdites despences & meliorations auoient esté faites par taxes sur les vassaux, & sur les benefices de la Duché, & par consequent qu'on ne pouuoit rien pretendre de ce costé-là, puis que ces meliorations estoient faites auec l'argent octroyé par le S. Siege, & recueilly de ses vassaux: & d'ailleurs qu'y ayant vne pache par laquelle il estoit dit qu'ils ne pouuoient bastir sans la permission du S. Siege, ils ne pouuoient rien pretendre pour ce regard.

Et quant à ce que Dom Cesar pretendoit que la nomination de la Duché appartint au peuple, par lequel il pretendoit estre nommé, le Pape respondoit que le peuple n'y auoit nul droict, suiuant vne declaration qu'il auoit faite au temps de Clement V. & qu'elle cessoit, au cas qu'il y en eust, par tant d'inuestitures faites par les Papes. Que s'il y auoit vne inuestiture de Gregoire IX. qui portoit en inuestissant le Duc qui le faisoit tel, pource qu'il estoit agreable au peuple, il n'y auoit toutesfois nulle nominatiõ du peuple, ains le peuple disoit qu'il le faisoit, pource qu'il estoit compris en l'inuestiture de Iean 22.

II. En fin le Pape auec ces raisons, & vne armée qu'il leua fit que Dom Cesar sortit de Ferrare ; & demeura Duc de Modene & de Rhegge, & le sommaire de l'accord fait entre sa Saincteté, & luy fut tel.

Que Dom Cesar vuideroit de Ferrare tout ce qu'il y auroit dans le mois de Ianuier.

Qu'il renonceroit & quitteroit le tiltre du Duc de Ferrare, & de Comte de Rouique.

Qu'apres que Dom Cesar seroit sorty de Ferrare & de sa Iurisdiction, il ne pourroit plus retourner à Ferrare, ny dans ses limites.

Que l'artillerie seroit diuisée entre le Pape & Dom Cesar, & que le Pape prendroit le premier.

Que dans l'espace de trois ans Dom Cesar vendroit tout ce qu'il auoit à Ferrare ou au Ferrarois, autrement que tout seroit tenu pour confisqué.

Et quant à toutes les dignitez que luy ou quelqu'vn des siens obtiendroit à l'aduenir, ils le recognoistroient du S. Siege.

III. La ville de Modene esprouua beaucoup de miseres depuis qu'elle fut entre les mains des Romains, principalement lors que M. Anthoine y assiegea Dace Brute, & apres elle fut remise sus, mais non fortifiée cõme auparauant, afin de ne seruir de retraite aux seditieux. Puis ayant esté ruinée par les Gots, Huns,

& Lombards elle fut rebastie en cette sorte. Charles le grand ayant dompté les Lombards, & fait Pepin Roy d'Italie, ainsi que les Italiens se virent asseurez en leurs biens, & qu'ils ioüissoient de la liberté par le moyen des Gaulois, ceux qui estoient yssus des anciens citoyens de Modene, & qui se tenoient encor par quelques bourgades voisines complotterent ensemble de rebastir leur ville, & en firent le dessein, le long du riuage du fleuue Panare, où elle est à present assise, & pour faciliter ce dessein, il fut aduisé que chacun des principaux Seigneurs du pays sorty de parens Modenois feroit à ses despens vne des portes de la ville. La premiere porte nommée Salcee fut faite par les Bosquets, la porte de S. Pierre par les Freddi, ou Froids, la porte Sarragosse par les Gazzons, & celle de Rodecocque par les Gorzans. Les Sazzoles bastirent celle que l'on nomme Bazzouarie, les Sauignans dresserent la porte de la cité neufue, les Manfredi, Pedocchi, & Pandeltes, celle de Ganacette, les Pics, Pies & Papazzons celle d'Albaret, & ceux de la famille Rodée auec leurs amis firent bastir celle de S. Iean. Ainsi cette ville fut rebastie, mais vn peu loin de l'ancienne. Mais ce fut long-temps apres le regne de Charles le Grand que cecy aduint, au moins si l'on veut croire Volaterran, veu qu'il dit que cecy aduint seulement l'an de grace 1100. Mais cette ville apres s'estre maintenuë assez longuement en liberté sous la protection des Empereurs, deuint en fin subiette du Marquis de Ferrare nõmé Opizze fils de Renault d'Est auquel elle fut liurée par le Legat du Pape Benedict II. le Pape y consentant moyennant dix mille escus de tribut, que le nouueau Seigneur en deuoit faire au S. Siege, & cecy fut accordé l'an de grace 1304. Toutesfois l'Empereur Henry VII. comme ne trouuant rien de bon de ce que les Papes faisoient, & vsurpant sur l'Eglise le droict des terres qui estoient du Patrimoine d'icelle, fit François Pic de la Mirande son Lieutenant à Modene, delaquelle toutesfois il se reserua la Seigneurie. Ce Pic en fut chassé par les Guelphes, & Passarin, Butrion & Bonacolsi la tindrent paisiblement iusqu'en l'an 1327. que leur tyrannie trop violente, les en chassa plustost que la conjuration des citoyens. Derechef les Pies, Manfroy & Guy entrerent au gouuernement par le moyen du Roy Iean de Boheme, qui ne fut si tost hors d'Italie que ces Seigneurs Pies liurerent Modene à son vray Seigneur le Marquis de Ferrare Obizze, qui fut apres inuesty par le Legat du Pape Benedict XII. du Vicariat perpetuel de cette ville dont la maison de Ferrare a ioüy iusques à l'an 1510. que le Pape Iules II. la luy rauit, & la donna à l'Empereur Maximilian qui l'engagea au Pape Leon X. pour 4000. escus. Mais depuis le Pape Clement VII. estant assiegé au Chasteau S. Ange par les gens de l'Empereur Charles V. Alfonce d'Est III. Duc de Ferrare s'aydant de cette occasion recouura le sien & rentra en la possession de Modene.

Rhegge, que quelques-vns ont tenu pour colonie de Lepide, & l'on tient qu'il fut ruiné lors que les Gots irritez contre Stilicon rauagerent l'Italie, & s'esleuerent en l'an 1314. les enfans de ceux qui estoient restez de sa ruine, ceignirent cette ville de murailles. Les Comtes de Canosse en vsurperent la Seigneurie l'an 1286. mais ils furent chassez la troisiéme année apres leur vsurpation par les Boulonnois, qui firent present de cette ville à Obizze d'Est I. du nom Marquis de Ferrare l'an 1292. mais l'an 1326. les citoyens se rendirent à l'Eglise, & les Gouuerneurs que le Pape y mit furent tuez par le peuple, pour s'estre portez indiscrettement. A la fin Martin de l'Escale Seigneur

de Verone achepta cette ville des Foglians, qui l'auoient vsurpée, mais auant que l'Escale y entrast pour en prendre possession, Louys Gonzague y entrant occupa la Seigneurie, & fit bastir vne Citadelle prés la porte S. Nazaire. Apres cecy Feltrin Gonzague ne la pouuant tenir contre les forces de son frere Seigneur de Mantouë, qui luy faisoit la guerre, la remit pour 60000. ducats à Barnabé Vicomte Seigneur de Milan, l'an 1370. & elle demeura à ses successeurs iusqu'en l'an 1402. que plusieurs tyrans se firent Seigneurs de diuerses citez d'Italie. Ce fut lors qu'Ottobon se fit Prince de Rhegge, mais il fut tué par Sforce Cotignole incité par Nicole II. de la maison d'Est, & Marquis de Ferrare, qui s'en rendant maistre la laissa pour heritage à sa maison iusqu'à ce qu'en l'ánée 1512. le Pape Iule II. l'osta aux Ferrarois, & la sousmit à l'Eglise, sous l'obeyssance de laquelle elle demeura iusqu'à ce que le Duc Alfonce l'osta au Pape, & la laissa pour patrimoine à ses successeurs. Ces deux villes sont demeurées à Dom Cesar d'Est, qui en iouyt à present.

QVALITE'.

VI. LE terroir des enuirons de Modene abonde en bleds, & en febues, & autres choses necessaires à la vie des hommes, & sur tout il porte des vins excellens. Et quant à Rhegge son terroir est aussi fertil au possible, & porte aussi quantité de froment, de febues, d'orge, & de toutes sortes de grains & de vins blancs qui ne doiuent rien à nuls autres qui soient en Italie. Les enuirons de cette ville sont d'vn air qui est bon & sain, & l'on y voit regner peu de maladies.

MOEVRS.

VII. LEs citoyens de Modene se sont tousiours monstrés fort desireux de la liberté, & ont souuent exposé leurs vies pour la maintenir, & ceux de Rhegge ont esté de mesme. On a veu sortir de Modene d'excellens personnages aux armes, & aux lettres. Les Italiens disent que ceux de Modene sont subtils, aigus en leurs conseils, & aisez à appaiser lors qu'on les a offencez, & longs à traicter leurs hostes. On dit aussi que leurs femmes sont de douce humeur, & nullement reuesche. Pour ceux de Rhegge ils sont affables, subtils, de bon esprit, & adroicts en tout ce qu'on les veut employer, & finalement ils ont autant aymé la liberté que gens qui soient en Italie, & l'ont conseruée le mieux qu'ils ont peu, ainsi qu'on voit par la peine qu'ont euë ceux qui l'ont assubiettie.

RICHESSES, FORCES, ET GOVVERNEMENT.

CEs deux villes, & tous leurs enuirons sont assez riches : mais on ne peut encore bien parler de ce qu'en peut tirer le Prince. Quant à la forteresse, ces deux villes sont assez bonnes, & Rhegge plus que Modene, à raison d'vne bonne Citadelle qu'elle a, & ce nouueau Duc tient en toutes deux des gens de guerre, pour se conseruer. Quant au gouuernement, il est encor si nouueau qu'on n'en peut parler auec asseurance, si bien qu'il vaut mieux le passer sous silence, attendant que le temps y ait meury toutes choses.

LA REPVBLIQVE DE LVQVES.

SOMMAIRE.

1. ORigine du nom de la ville de Luques. 2. Sa situation, enceinte & confins. 3. Croix d'or de grand prix en l'Eglise S. Croix, engagée par les Pisans aux Luquois. 4. Ville de Luques dominée par les Gots, par les Empereurs de Constantinople & plusieurs autres Seigneurs. 5. Son terroir de grand rapport & situé en bon air. 6. Luquois de subtil esprit: d'vn naturel courtois, aymant la liberté, & d'vn langage doux & pur. 7. Leur richesse consistant en argent, & au trafic de soye. 8. Republique de Luques foible & de petite resistance. 9. Du Conseil de Luques composé d. trois sortes de personnes: Du Gonfalonier chef de la Republique & de son eslection par les Assorteurs. Du Commandeur de la Seigneurie & son authorité. 10. Des trois Secretaires, & quel est leur pouuoir & iurisdiction. 11. Du Conseil du Colloque, composé de dix-huict citoyens. 12. Des six hommes establis sur les finances. 13. De la Rote composée de trois Docteurs estrangers. 14. De la Cour des Marchands, composée de neuf hommes. Et de l'office nommé de l'Abondance. 15. Des Commissaires establis sur les gens de guerre. 16. Du Conseil des Discoles, & quel est sa charge. 17. De l'office du Logement composé de huict personnes, qui prennent garde aux estrangers. 18. De la garde du Palais.



LVQVES est vne fort bonne ville assise en la Toscane I.
ainsi nommée de Luccumon Roy des Toscans. Strabon dit
que Luques est vne ville proche des montagnes de la Lune.
Mais pour parler de ce qui est de nostre temps, ie diray
que Luques se trouue aujourd'huy auoir trois mille de
tour. Elle est en vne plaine non guere loin de quelques co- II.
staux sur la riuiere de seruie. Elle est ceinte de bonnes murailles, ornee d'assez belles maisons. Du costé du Septentrion, elle confine auec la Carsagnane bõne vallée, & pleine d'vn peuple guerrier & prompt à la main. Et tout le reste elle est enuironnée de toutes parts du grãd Duc. L'Eglise principale est nommée de Ste. Croix. Il y a dãs cette Eglise vne Croix d'or III.
que les Pisans engagerent aux Luquois à condition de rachapt, mais elle n'a
iamais esté racheptée. On tient qu'elle vaut 15. mille escus. Cette ville a eu IV.
diuers maistres, veu qu'elle a esté dominée par les Gots, par les Empereurs de Constãtinople par les Phaseols, Castruces, Spinoles, par ceux de l'Escale, par

les Florentins & les Pisans. Et en fin elle fut sous la domination de Charles Roy de Boheme qui en vsurpa la Seigneurie & establit en son lieu pour gouuerneur vn Cardinal : qui mit cette ville en franchise pour 35. mille escus. Ce fut la premiere ville de Toscane, qui receut la foy Chrestienne.

QVALITE'.

V. LE terroir de Luques est de petite estenduë, mais ce qui s'y trouue est bon, & de grand rapport à ses maistres. L'air y est assez bon, & les malades n'y sont guere en regne.

MOEVRS.

VI. LEs hommes y sont naturellement courtois & fort modestes, & de grande bonté, procedent auec beaucoup de franchise en leurs affaires, ont l'esprit subtil; & reüssissent aux arts ausquels ils s'employent. Ils ayment leur liberté tout ce qui se peut: à raison dequoy on tient qu'ils employeroient iusqu'à la derniere piece pour la conseruer. Presque tous les citoyens s'adonnent à la marchandise. Les Italiens disent que les Luquois en matiere de science ayment fort l'estude des Sainctes lettres, qu'ils sont gentils à la reception de leurs hostes & fidelles enuers eux ; de mesme que debonnaires aux offences receuës, & fort prompts à pardonner, & qu'en leur traffic ils ont leur foy en singuliere recommandation, & que leurs femmes sont volontiers chastes. La langue de Luques est estimée en Toscane fort douce & pure, & d'autant qu'elle n'a pas les accens ennuyeux qui sont presque communs à toutes les villes de cette Prouince.

RICHESSES.

VII. IL y a des riches familles, pource que les hommes de cette ville font de grands trafics, & ont des correspondances par tous les Estats de la Chrestienté, & encor ailleurs. Mais leur principal trafic est en soye, pour laquelle ils ont grande reputation entre les Chrestiens, & au temps de Castruccio Castracani qui s'en fit Seigneur, plusieurs familles en estans parties pour ne vouloir pas obeyr au tyran, ceux qui s'en estoient retirez porterent l'art de la soye auec plusieurs richesses en diuers endroits d'Italie, & encor ils porterent à Florence l'art de faire le drap d'or, auquel ils excellent. La Republique n'est pas riche comme ayant vne bien petite Iurisdiction, mais il y a beaucoup de particuliers aisez, & accommodez au possible, & toute leur richesse consiste en argent.

FORCES.

VIII. LA ville de Luques est forte d'assiette, ceinte de bonnes murailles, & bien pourueuë de munitions & d'artillerie, & comprend vingt-quatre milles personnes dans son pourpris : mais nonobstant tout cela, & quoy que les Gots qui estoient dedans ayent autresfois soustenu six mois le siege qui auoit esté mis deuant par Narses Capitaine de l'Empereur Iustinian, toutesfois on tient qu'elle ne seroit capable de resister guere long temps au grand Duc, s'il

entreprenoit de s'en rendre maistre, sinon qu'elle fust assistée de quelque autre. Mais on croit qu'il en tire plus de profit, & de commodité la laissant ainsi libre que s'il s'en estoit emparé.

GOVVERNEMENT.

LE Conseil est le fondement de cette Republique, de mesme que de toutes les autres, pource que c'est de luy que despend, & naissent tous les autres Magistrats qui sont membres de ce corps ordinaire. II.

Ce Conseil manie toutes les affaires d'Estat, & pour abbreger, il est maistre de cette Republique. Il est composé de trois sortes de personnes, veu qu'il y en a quelques-vns ordinaires du Conseil qui y demeurent vne année, quelques autres sont limitez à volonté, & ne sont pas ordinaires, & quelques autres sont subrogez en la place de ceux qui meurent, & durent vne année en cette charge. Somme que ce Conseil est de 160. citoyens, & d'ordinaire ils sont tousiours 120.

La ville de Luques est diuisée en trois parties qu'on nomme Tierciers; l'vne est de S. Sauueur, l'autre de S. Paulin, & la troisiéme de S. Martin. Le Conseil eslit donc la Seigneurie de trois susdits Tierciers, c'est à dire elle crée pour chaque Tiercier trois hommes, qui font en tout neuf hommes.

Outre les susdits ils eslirent vn Gonfalonier qui est chef de la Republique & cestuy-cy est esleu vne fois du Tiercier de S. Sauueur, l'autre de celuy de S. Paulin, & la 3. de S. Martin, les Tierciers estans finis on se remet à creer le Gonfalonier de S. Sauueur, & ainsi successiuement selon ledit ordre. Ces dix sont esleus en tout, en toutes les trois années, & tous excepté le Gonfalonier sont nommez anciens. L'essection se fait en cette maniere. On creé 3. hommes nommez Assorteurs, en prenant vn de chaque Tiercier. Ceux-cy ont charge de compter les balottes de ceux qui sont esleus, & apres que le Conseil a esleu quelque nombre d'hommes, ceux-cy eslisent le Gonfalonier, & prennent tousiours pour cette charge celuy qui leur semble plus propre, & plus capable. Or lors que la susdite eslection se fait lesdits Assorteurs demeurent en vn lieu separé, & comptent les balottes iusqu'à ce qu'elles arriuent au nombre, & lors qu'elles n'y sont pas, ils font balotter de nouueau iusqu'à ce qu'il y en ait à cent quatre vingts, & de plus on ne publie les subbrogez, ny les balottes au Conseil, ains cela est seulement sceu des Assorteurs. Et afin qu'il n'y puisse auoir de la tromperie du costé des Assorteurs, ils ont pour Assesseurs deux Religieux principaux; l'vn de l'ordre de S. Dominique, & l'autre de S. François. Ces Assorteurs ont authorité de mettre les hommes qui sont esleus pour Magistrats pour le temps que bon leur semble: comme d'en restablir l'vne pour tel mois, & l'autre pour tel, & cecy estant faict par les Assorteurs qui sont les premiers hommes de Luques ils le tiennent secret, & ont par serment de ne reueler point.

Apres que les Assorteurs sont creez on crée la Seigneurie, la charge de laquelle est d'ouyr les choses de Iustice, & de voir les graces qu'on demande, & les requestes. Ceux qui sont de ce corps demeurēt tousiours au Palais, & n'en peuuent sortir sous peine de la vie. La Republique les effraye. Du susdict

corps de dix on en eslit vn auec tiltre de Commandeur, & ces neuf sont alternatiuement, & sa puissance est de trois iours, durant lesquels il a l'authorité de commander les autres, & mesmes au Gonfalonier. Il est bien vray que les Requestes qui s'addressent à la Seigneurie sont presentées au Commandeur & s'il ne les veut proposer aux Seigneurs, il peut le faire, toutesfois il ne peut disposer les affaires sans l'authorité de la Seigneurie. Que si le Commandeur propose sa requeste à la Seigneurie, & qu'elle passe deux tiers, le Gonfalonier la propose apres au Conseil. L'authorité de la Seigneurie s'estend sur les estrangers, mais non sur les citoyens, & elle propose toute chose, mais n'en peut conclurre aucune.

X. L'Office des Secretaires qui sont au nombre de trois est fort important. Ceux-cy ont seulement authorité aux choses qui concernent l'offence de la Majesté de la Republique, & pour ce regard ils sont absolus, & par dessus le Gonfalonier. Mais auant qu'ils fassent aucune chose ils en doiuent faire entendre la raison au grand Conseil. Et quelquesfois il aduient que le cas le requerant, ainsi ils executent & rendent raison au Conseil apres la chose faite, ou pour n'auoir peu assembler le Conseil tout d'vn coup, ou pource que le fait requeroit vne prompte expedition.

XI. Le Conseil du Colloque est composé de dix-huict citoyens, qui sont esleus par le Conseil. Ceux-cy au cas que les Seigneurs ayent quelque doute en quelque matiere, & ne vueillent si facilement deliberer, ils s'assemblent & consultent la chose qui doit estre proposée au Conseil, & apres les discours faits par eux ils deliberent ensemble auec la Seigneurie, si l'on la doit proposer ou non, au Conseil.

XII. Les six hommes ont charge de la despence & du reuenu du public, & pouruoyent, commandent à toutes les choses qui concernent les finances, & sont comme Gouuerneurs des reuenus. Ils ont vn Chambellan qui est executeur de leurs deliberations, & tous ceux-cy sont esleus par le grand Conseil.

XIII. La Rote qui est ordinaire en plusieurs villes d'Italie, est de trois Docteurs estrangers qui doiuent estre de cinquante mille de loin de Luques. On change ceux-cy alternatiuement, & au bout de tous les six mois vn d'iceux est faict Potestat, l'autre est Iuge Criminel, & l'autre Ciuil, & celuy qui est Potestat a premierement esté Iuge Criminel, & le Potestat precedent entre en la place de ce Iuge Criminel; de sorte que chacun de ceux-cy est Potestat, Iuge Criminel, & Iuge Ciuil à son tour. Si le Potestat a par fortune entre ses mains vn citoyen, il forme seulement le procez, & met par escrit son opinion touchant ce que le criminel a merité, & lors il est besoin qu'on aille au Conseil, qui approuue, ou des-approuue, ou modere l'aduis & la Sentence du Potestat, qui en ce cas entre au Conseil. Quant aux estrangers le Potestat peut executer absoluëment sa sentence sans autre formalité. Et en somme ces trois traittent aussi toutes les choses ciuiles.

XIV. La Cour des Marchands est composée en tout de neuf hommes, dont on eslit trois pour Tiercer. Ils ont vn Iuge Docteur estranger qui est leur Assesseur. Ils iugent les choses qui concernent la marchandise, & ont authorité mesme iusqu'au sang aux susdites choses.

Il y a encor vn autre office qu'on nomme de l'Abondance. Il est composé de neuf hommes qui sont esleus des Tierciers, de chacun desquels on en prend trois. Ceux-cy ont charge de tenir la ville pourueuë de froment, &

oyent toutes les choses qui concernent cette matiere.

Ceux qui sont de l'Office de la munition ont charge de faire que la munition des bleds ne manque de trois années continuelles. Ils reuoyent souuent les lieux où l'on tient les munitions, & y en remettent excessiuement à mesure qu'ils se consument.

Et pource que dans la Iurisdiction de Luques, on a ordonné quelques assemblées de personnes propres à manier les armes en vne necessité de guerre, il y a six Commissaires qui ont authorité sur les susdictes trouppes, & toutes les choses qui arriuent pour ce regard, passent par leurs mains, & ils en donnent Sentence. XV.

Il y a pareillement trois Seigneurs qui ont charge de la santé du pays. Ceux-cy prennent garde que les viures soient bons, qu'on jette dehors les immondices de la ville, que les habitans vsent de toute diligence pour la preseruer de peste & de tout autre semblables accidens qui pourroient arriuer à la ville.

Et pource que presque en toutes les villes on trouue assez de personnes qui ne voulant s'addonner à nul bien, pourchassent leur vie & leur entretien auec mille meschancetez, & ne pratiquent ordinairement que les choses contraires aux bonnes regles de la vie ciuille & politique : à cette occasion les Luquois ont vn Conseil qui se nomme des Discoles, c'est à dire des Hommes de mauuaise vie, vagabonds, de mauuais exemple, & meschans en leurs actions. Ce Conseil s'assemble vn des iours de la sepmaine Saincte, & il est permis à tous ceux qui entrent au susdit Conseil de mettre dans vne boitte appareillée pour cét effect, des billets ausquels ils escriuent le nom du perdu, ou desbauché qu'il cognoit, ou veritablement ils n'escriuent rien dans ces billets, & si par fortune on trouue le nom de quelqu'vn en plusieurs de ces billets, on le ballotte au grand Conseil pour Discole, & lors que les deux tiers des balottes luy sont contraires, il est banny comme tel. XVI.

La Sentence porte qu'il demeurera trois ans pour le moins à cinquante mille loing de la ville & de sa Iurisdiction. Que s'il n'obeyt durant ces trois ans, & vient à contrarier à son ban, il y va de sa vie. Or aussi tost apres que les deux tiers des balottes se sont trouuez contre ce vagabond auant que le Conseil descende, on le publie pour Discole à tous les quatre coings de la place, & il faut que celuy qui est banny parte ce soir mesme de la ville. Les trois ans estans finis, & le banny estant de retour en la ville, s'il ne s'amende, son ban est renouuellé auec le mesme ordre. Et vrayement cecy a quelque ressemblance auec l'Ostracisme dont vsoient les Atheniens, mais il y a cette difference qu'on bannissoit d'Athenes pour dix années, ceux dont la grandeur & puissance estoit suspecte au peuple.

Il y a encor l'office du Logement composé de 8. personnes, qui ont charge de prendre garde aux déportemens des estrangers qui viennent à Luques, & de recognoistre ce qu'ils y vont faire, & les hostes sont obligez de donner par escrit à cét Office les noms de ceux qui viennent à Luques, lors qu'ils ne sont pas de la ville. Et si par fortune quelqu'vn mentoit donnant à entendre vne chose pour vne autre, ils luy donnent l'estrapade pour tirer la verité. Que si l'on cognoit quelqu'vn de la ville, & l'on le nomme à ces Seigneurs, ils s'enquierent soigneusement de celuy qu'ils ont pour suspect, & le trouuant homme de bien ils le laissent aller. XVII.

XVIII. La Seigneurie eslit cent soldats estrangers, qui doiuent estre pour le moins de cinquante milles loing de Luques, pour la garde de son Palais. De ces cent on tire les Capitaines & les Colonels. Il est deffendu à ceux-cy sur peine de la vie de s'approcher des murailles de nuict, ny seuls, ny accompagnez, ains ils demeurent seulement à garder la Seigneurie. Car quant à la garde des murailles elle est faite par les artisans de la ville, qui ont femme & enfans, & ceux-cy ont trois escus de paye à chacun par mois. Aux portes il y a des hommes de la ville, & chaque porte a deux citoyens pour Commissaires, l'vn desquels y demeure depuis le matin quand la porte s'ouure, iusques à l'heure du disner, puis s'en va: & l'autre depuis le disner iusqu'à ce que la porte se ferme.

LA REPVB



LA REPVBLIQVE DE GENNES.

SOMMAIRE.

1. Description & diuision de la Ligurie & contrée de Gennes : & ses principales villes. 2. Aßiette de la ville de Gennes, son circuit : & de son ancienne puissance sur mer. 3. A changé souuent de Seigneurs, gouuernée par des Comtes, puis des Ducs. 4. De la ville de Sauone. 5. De l'Isle Corsegue, sa largeur, circuit & confins : ses parties, & ses villes ou chasteaux. 6. Ligurie & pays de Gennes montueux & plein de precipices, abondante en oliuiers, citronniers, orangers. 7. Corsegue Isle abondante en miel, cire, rezine, huyle, figues, buys, alun, cristal, coral. 8. Des bains de Pietra Pola, *dont les eaux sont chaudes, ensoulfrées & medecinales. 9. Des poules sauuages de l'Isle Gallinaire. 10. Liguriens anciennement grands Pyrates, & la façon brutale des Corses, Geneuois & Liguriens modernes de vif & subtil esprit, altiers, factieux, adonnez au traffic. 11. Corses d'vn naturel sauuage & vindicatif. 12. Quel est le reuenu de la ville de Gennes, & en quoy consiste celuy de la Republique. 13. Quelles sont les fortes places de la Seigneurie de Gennes : & les Galeres qu'ils entretiennent sur mer. 14. Quelle est la forme de son gouuernement: du Conseil des quatre cens, & du petit Conseil des cent de Nobles. 15. De l'eslection du Duc, chef de la Republique : ses vestemens & son authorité. 16. Des huict Gouuerneurs, & quel est leur office. 17. Du Potestat estranger, & sa Iurisdiction. 18. Des Syndics souuerains & leur pouuoir. 19. De la Rote où se traictent des matieres & affaires ciuiles. 20. De l'authorité & office des Consuls. 21. De l'origine de l'office S. George, & ses grands priuileges. 22. Des Protecteurs de l'office S. George : & la façon de les eslire. 23. De l'office des Quarante quatre, & la cause de leur creation. 24. De l'Archeuesché de Gennes, & ses suffragantes Euueschez.*

LA Ligurie est assise entre la riuiere de Var & celle de Macre, ou Maigre, & a du Couchant pour sa borne les Alpes qui diuisent la Prouence de l'Italie : du Leuant la Toscane, du Midy la mer Ligustique, qui s'estend enuiron 160. milles, & du Nord l'Apennin, & vne partie de la Lombardie deçà le Po. Elle est proprement nommée Ligurie par delà le Po, pour la distinguer de la Ligurie de deçà le Po, qui est le Montferrat, & auiourd'huy l'on l'appelle riuiere de Gennes, ou coste du nom de la premiere ville de Ligurie. Or la riuiere, coste, ou contrée de Gennes est diuisée en Orientale & Occidentale, ayant au milieu Gennes pour sa ville metropolitaine. La partie Orientale est 1.

celle qui est depuis le port de Lune iusqu'à Gennes, & l'Occidentale celle qui s'estend depuis Gennes iusqu'à Monaco. Les places d'importance de cette contrée, & dont on peut faire estat, outre Nizze & Ville-franche qui sont au Duc de Sauoye & Monaco que le Roy d'Espagne a achepté depuis quelques années du Seigneur qui le possedoit, auquel on croit qu'il a donné cent mille escus, il y a Vintimille bonne ville, Arbenque, Cure, Final illustre Marquisat, ainsi nommé de la subtilité de l'air, Noble auec vn port raisonnable, & Sauone: & prés de Sauone l'Apennin commence à se hausser, & s'estendant du long de la mer iusqu'à la ville de Bobbio commence à se retirer là vers le Nord, & va fendant l'Italie par le milieu iusques à la ville d'Ascoli de Poüille. Là il se diuise en deux cornes, l'vn finit auec le mont S. Ange, autresfois Gargane, & l'autre estant arriué fait deux branches assez prés de Venose, & en estend vne iusqu'à Terre de Bari, & l'autre iusques en Calabre. Mais retournant à la marine on trouue Gennes ville capitale de la Ligurie, qui commande à la pluspart de cette contrée, pareillement à l'Isle Gallinaire qui est aupres, & encor à l'Isle de Corses.

II. Gennes est assise au riuage de la mer Ligustique, auec vn port beau & magnifique, qui s'ouurant du costé d'Affrique a son regard au Midy, & la ville là aussi vers la partie Australe tournant le dos au Nord. Elle est partie en pendant, & partie en plaine & entre 2. vallées, ayant six mille de tour, vn grand nombre d'habitans & de Palais magnifiques, principalement le long du riuage, de sorte qu'on ne peut riẽ voir de plus beau, ny de plus agreable, & ce n'est pas sans raison qu'on le nõme Gennes la superbe. Cette ville a tousiours esté en reputation, & tenuë pour l'vne des clefs d'Italie à cause de son assiete. Elle fut, autresfois merueilleusemẽt puissante sur la mer. De sorte que ses citoyens ont obtenu des victoires signalées, & ont estendu les bornes de leur domination iusques à la riuiere de Dom, ou Tanais. Car ils acquierent la ville de Theodosie, qu'on nõme maintenant Caffe en la Cheronese Taurrique, & outre ce mirent sous leur puissance les Isles de Cypre, Lesbos, & Chie, & encor la ville de Pere en Thrace. Ils furent au commencement subjects aux Romains, iusques à l'an de grace 600. Car alors Rotares Roy des Lombards la prit & la pilla. Mais apres qu'elle eut esté recouuerte Charlemagne & Pepin son fils Roy d'Italie, & leurs successeurs Rois de France l'ont gouuernée par l'espace de cent ans ou enuiron, y establissant des Gouuerneurs qu'ils appelloient Cõ-

III. tes. Et quand les Sarrazins se jetterent dans l'Isle de Corsegue, & en prindrẽt possession, le Comte Ademar equipant des galleres s'en alla auec les siens en cette Isle, la retira des mains des infidelles, & la retint sous la puissance des Geneuois. En fin cette ville a esté fort excellente en guerre sur la mer: de sorte qu'elle y cõmanda long-temps, & empescha que les Pyrates n'exerçassent leurs vols à leur aise. Apres Charlemagne & ses enfans elle a soustenu beaucoup de tyrannies de ses citoyens, & pour cette cause a esté quelquesfois contrainte de receuoir des Seigneurs estrangers, & qui plus est elle perdit par ses dissentions ciuiles toute la domination qu'elle auoit sur la mer. L'an 1258. il suruint vn grand discord entre les Geneuois & les Venitiens à cause de Tyr & de Ptolemaide, où les habitans de ces deux villes traffiquoient. Car les Geneuois ayans receu vn grand eschet des Venitiens appellerent à leur secours l'Empereur de Constantinople nõmé Michel Paleologue, & pillerent la ville de Gaze qui apartenoit aux Venitiens, prirent prisonnier leur Duc, & s'en al-

lerent iusqu'à la riuiere de Dom, mettant en leur subjection plusieurs Isles & citez. L'année 1337. ils instituerent vn Duc à la façon des Venitiens, lequel ils enuoyerent en Cypre, qui fut reduite sous leur puissance, prirent le Roy & la Reyne, & les menerēt prisonniers à Gennes: mais vn peu apres ils les deliurerent, leur imposant vn tribut annuel, & retindrent audit Royaume la ville de Famagoste. Au reste le premier Duc de Gennes leua vne armée contre les Venitiens & fut deffaite; à raison dequoy il fut priué de sa charge & mis en prison, puis on mit vn autre en son lieu; qui assaillit villainemēt les Venitiens, & leur fit beaucoup de dōmages, mais à la fin il mourut en guerre. Lors les Geneuois créerent vn autre Duc qui alla trouuer l'Empereur de Constātinople, & fit si bien son deuoir aux guerres où il fut employé, qu'il eut de l'Empereur l'Isle de Mitylene, ou Metelin, que les Geneuois ont tenuë iusques à l'an 1354. Apres ce Duc les Geneuois en créerent encor vn autre l'an 1381. qui fut le dernier, & apres luy ils prindrent Charles 7. Roy de France pour Protecteur, qui y mit vn Lieutenant pour luy. Mais ces inconstans faschez des François se joignirent au Duc de Milan qu'ils eurent pour leur deffenseur iusques à l'an 1435. Lors abandonnant le Duc Philippes ils créerent vn Duc: ce qui ne fut toutesfois agreable à plusieurs, pource que les vns tenoient le party des François, les autres du Duc de Milan. En fin ils vindrent sous la puissance des Frāçois & y demeurerent iusqu'à ce qu'André Dorie faisant cesser les seditions & debats des Adornes & des Fregoses, dont les vns tenoient pour la noblesse, & les autres pour le peuple, mit cette ville en l'estat auquel elle est l'an 1528. Autour de la ville il y a des maisons plus superbement basties que dans Gennes mesme, comme à Alban, Bisagus, Misagno, Marrasi, & autres lieux.

Sauone est aussi en Ligurie, & est ville ancienne, qui selon quelques-vns se nommoit iadis Sabatie ou Sabate. Son circuit est de mil cinq cens pas, & il y a des bastimens magnifiques. Elle a esté sous la puissance de diuers, comme des Geneuois, des Vicomtes, & des Sforces Ducs de Milan, & pareillement des François, & quelquesfois aussi à elle mesme. Mais maintenant elle obeyt aux Geneuois. Il est sorty de cette ville trois Papes, c'est à sçauoir Gregoire VII. Iules II. & Sixte IV. IV.

Or passant à la riuiere qu'on nomme de Leuant, on trouue derriere Capo dy Monte, Porto-fino, & Ripalle auec son golfe, & plus outre Chiauari & Sestri, & Leuanto assez bons lieux, & les cinq places. On voit apres vn petit golfe qui est tout port auec les places de Portouenere, & de la Spetie, & plus outre Lerice. Ils possedent encor Heresane, qui est vne place forte, frontiere des Florentins, & de ce lieu despendent la cité de Vintimille, & beaucoup de villages, de chasteaux & de bourgs, & Piene.

La Corsegue est la moindre des 3. Isles qui sont joignant l'Italie, dont les 2. autres sont Sicile & Sardaigne. Les Grecs l'ont nōmée Cyrnos, ou Cyrne d'vn fils d'Hercule, & quelqu'vn a tenu que c'est celle qu'Ouide nōme Teraphne. Elle a pour ses bornes du costé d'Occident & Septentrion la mer Ligustique: du Leuant la mer Tyrrene, & l'Ionique, & du Midy le destroit de mer qui est entre elle & la Sardaigne. Car elle a du Nord le cap de Corse, & regarde du mesme costé Portouenere, ou le Port de Venus de la riuiere de Gēnes duquel il est esloigné de 60. milles, & non de 120. cōme aucuns ont dit. Elle est esloignée de Sardaigne, selon Strabon, de 60. stades, qui font 7. milles & demy. Les autres mettent vne lieuë d'Allemagne qu'on peut faire en vne heure. V.

Leandre met dix milles d'Italie, & les autres 19. ce qui ne peut estre en nulle sorte. Mais Mercator qui a calculé plus exactement que nul autre, ne met que six milles. Strabon fait cette Isle longue de 160. milles; mais veritablement elle ne l'est de plus de 120. Pline la fait large de 60. milles, & Strabon de 70. ce qui est veritable. Son circuit selon Pline est de 322. milles, & selon les autres de 305. & selon d'autres encore de 390. mais la verité est qu'il est iustement de 325. milles. Elle est au cinquiéme climat, & occupé le douziéme & traiziéme paralelle, & son plus grand iour d'Esté, est de quatorze heures trois quarts, & quinze heures.

Cette Isle fut premierement occupée par les Tyrrhenes ou Toscans, puis par les Carthaginois ausquels elle fust ostée par les Romains, qui en ioüirent iusqu'à ce que les Sarrazins les en mirent hors, & ceux-cy furent chassez par les Geneuois, & ceux-là par les Pisans, & finalement elle fut sous la puissance des Papes. Mais en dernier lieu elle reuint entre les mains des Geneuois ausquels elle obeyt.

On diuise auiourd'huy cette Isle en quatre parties, c'est à sçauoir au costé exterieur, & en celuy de dedans, & au pays qui est deçà les monts, & en celuy qui est delà. Car la partie qui regarde le Soleil leuant se nomme costé interieur, & celle qui luy est opposée le costé exterieur. La partie qui est plus proche de l'Italie se nomme deçà les monts, & celle qui regarde la Sardaigne delà les monts. Toutesfois les habitans s'appellent les vns les autres deçà & delà les monts selon leur demeure.

Pline dit qu'il y auoit en cette Isle 33. villes, ce qui a esté aussi remarqué par Martian Capella. Et Strabon dit que ce n'estoient villes, mais chasteaux, & ne compte que quatre villes de son temps, entre lesquelles il y auoit deux colonies; l'vne nommée Mariane de Marius: & l'autre Alerie enuoyée par Sylla. Mais auiourd'huy elle n'a presque qu'vne seule ville appellée la Bastie, prés de la mer; encor est elle bien petite, en l'extremité de Corsegue qui regarde la Sardaigne il y a vn Chasteau nommé Boniface, jadis nommé port de Syracuse, où il y a vn bon port. Il y a quelques années que les Geneuois y enuoyerent vne colonie de gens de leur nation pour y habiter, qui bastirent vne petite ville aupres de Boniface, au port de la mer qu'ils nomment Portouecchio, c'est à dire Viel-port, enuiron demy iournée loin de Boniface. Quant à la ville d'Alerie elle est à trois lieuës d'Allemagne, ou enuiron loin de la Bastie: mais elle est auiourd'huy ruinée, & n'y a que des Pasteurs qui y habitent. Son Eueſché a esté transporté à la Bastie. Quant à Ajazze, quoy que les Corses en fassent assez de cas, toutesfois ce n'est pas grande chose. Cette Isle ayant esté possedée par les François quelques années fut renduë aux Geneuois par la paix faite l'an 1559. entre les Roys de France & d'Espagne.

QVALITE'.

VI. LE pays de Ligurie est pour la plus grande part aspre & montueux, & de tous costez on ne voit que les rochers & des precipices, qui laissent prés de la mer des passages fort estroits, & selon Strabon, il a esté jadis entierement sterile & n'auoit rien digne de recit, sinon qu'au dedans (où il est presque tout montueux & plein de forest & de precipices) il y auoit de fort grands arbres, comme il y en a encor, dont ils vsoient à faire des vaisseaux, auec lesquels ils

iusques au destroit de Gibraltar. Mais maintenant la terre est mieux cultiuée, & principalement il y a grande quantité de fort bon vin, veu qu'au terroir qui est prés de la ville de Tabie, on en fait qui ne cede nullement à la maluoisie de Candie, & c'est celuy qu'on nomme Apian. Il y a aussi en Ligurie fort grande quantité d'huile, tellement qu'il en rend quelquesfois iusqu'à 20. mille barils. Prés de la ville de S. Reme il y a force citrons, oranges, palmiers, limoniers, & autres arbres fruictiers. Tout ce qui est aupres d'Andorie est plein de vignoble. En fin toute la contrée de Ligurie est fort agreable, à cause des citronniers, orangers, oliuiers, & autres arbres dont elle est remplie. Mais toute la grace & toute la beauté de la riuiere de Gennes est ramassée en vn petit lieu proche de la ville, qui se nomme Nerui : car ce lieu a le meilleur air, & le plus temperé qu'on puisse desirer, tant de diuerses fleurs, qu'il est impossible de voir rien qui contente plus la veuë, tant de fruict, que ce lieu semble vn Paradis terrestre, & ce mesme lieu ne cognoit point d'autres saisons que le Printemps & l'Automne, qui ne l'abandonnent iamais. Le deffaut de ce pays est qu'il n'a guere de bled, ny de chair, mais ce peu qui s'y trouue, est bon au possible.

Quant à la Corsegue, elle est encore auiourd'huy pleine de forests, & mesme au dedans du pays : à raison dequoy elle est peu propre à estre cultiuée, & ne porte gueres de froment, ny de legumes, qu'en quelque lieux où le pays est descouuert & arrousé, & engraissé par quelques eaux & riuieres. Toutesfois elle produit de bons fruicts, & des vins excellens & delicats. Cette isle abonde en miel, en cire, & en resine, & pareillement en huile & en figues. Il y naist force buys, selon Pline & Diodore, & aussi l'on y voit vn grand nombre d'arbres venimeux, dont les mouches à miel ayant succé quelque chose, font vn miel qui est fort amer. Elle produit des cheuaux forts & fougueux au possible, & des chiens courans des plus grands qu'on voye, comme aussi vne espece de bellier, que Pline nomme *Musmo*, & les habitans *Muffolt*, qui a du poil comme vne chiéure au lieu de laine. On y trouue aussi de l'alun & des mines de fer en la Comté de Nibie. Il y a pareillement des Salines qu'on y nomme communément de la *Reya*, assez prés du port sainct Florent. Et prés de Niobe il y a des profondes vallées qui sont perpetuellement couuertes de neige, sous lesquelles on dit qu'il y a force crystal. On trouue du coral dans la mer, entre la Corsegue & la Sardaigne du costé de S. Boniface. VII.

Il y a aussi des eaux chaudes ensouffrées, que l'on nomme communément Bains de *Pietra Pola*, qui sont bonnes pour la gale & pour les nerfs retirez, & ailleurs encore il y a plusieurs eaux tant chaudes que froides, qui sont bonnes à diuerses maladies. Les trois principales riuieres sont Galum, Liamon, & Tauignan qui se vont rendre dans la mer. VIII.

En l'Isle Gallinaire il y a force poules, qui ne sont gueres dissemblables des nostres, toutesfois elles ont ie ne sçay quoy de sauuage, veu qu'elles ne font leurs œufs, ny leurs petits dans les maisons, mais seulement dans les bois. IX.

MOEVRS ANCIENNES.

LEs habitans de Ligurie auoient anciennement la reputation d'estre grãds escumeurs de mer, & d'aller cercher par ce moyen ce qui leur faisoit besoin, & outre ce ils souloient changer le bois de leurs grãds arbres à de l'huile X.

du vin, & d'autres choses qui leur estoient necessaires: car la plus grande partie du temps ils ne viuoient que de laict, & de la chair de brebis, ou de mouton auec vn breuuage qu'ils composoient d'eau & d'orge. Quelques autheurs ont estimé que cette nation estoit descenduë de quelques Grecs, au moins c'est l'opinion de Strabon: mais Thucydide estime qu'elle est venuë des Silliciens. Flore fait mention des Ligures qui se cachoient aux montagnes dans des grottes & cauernes, comme les Ossubes, Deciat, & Buriat. Il en est sorty autresfois de grands Capitaines.

Quant aux Corses, Strabon dit que quand les Capitaines Romains faisoient quelques courses en cette Isle, & qu'ils emmenoient vn grand nombre d'esclaues à Rome, on regardoit auec admiration que ces barbares estoient tous sauuages, & tenoient plus de la beste que de l'homme: car où ils se pourchassoient la mort en toutes les façons qui estoient possibles, ou bien ils ennuyoient si fort leurs maistres auec leur impatience & leur peu d'esprit qu'ils se faschoient d'y auoir mis leur argent, encore qu'ils ne leur eussent cousté que fort peu.

MOEVRS DE CE TEMPS.

AVjourd'huy que les Geneuois & Liguriens ont despoüillé cette brutalité dont ils estoient pleins, on ne voit en eux qu'vne fort grande industrie, & vn esprit vif & subtil, lequel ils font paroistre en leurs affaires, & au grand trafic qu'ils font, où ils mesnagent si bien leur fait, que la plus grande partie en est riche. Ils s'exposent volontairement à de grands dangers pour le profit, & font de plus grands nauires qu'aucuns autres qui voyagent sur mer. Ils se sçauent extrémement bien conduire en ce qui est de leur Republique, combien qu'ils soient encore altiers & factieux au possible, ne desirans que choses nouuelles. De sorte qu'ainsi qu'on vint dire au Roy François que les Geneuois se vouloient donner à luy, il respondit promptement, qu'il n'en vouloit point, & qu'il les donnoit à tous les diables, tant leurs resolutions on peu d'asseurance. Ils sont pour la plus grande partie assez hauts & agreables de visage. Ils viuent chez eux fort mesquinement; mais lors qu'il est question de faire quelque despence qui paroisse, ils sont du tout splendides, & pour mieux dire excessifs. Il y a encor entr'eux force bons hommes de guerre, & de bons Capitaines, comme on peut remarquer en la maison des Dories, & au Marquis de Spinola l'vn des plus asseurez, plus vigilans, & plus aduisez chefs qu'on cognoisse. Ils sont encore vaillans sur la mer, entendent sur tout fort bien le commerce.

XI. Quant aux Corses, ils ne sont pour la pluspart guere ciuilisez, & on ne trouue pas en eux cette politezze qu'on voit aux Italiens. Ils sont extrémement cruels, & retiennent encores ce que Cesar a dit d'eux pour ce regard: mais il y a de bien bons soldats, & des hommes fort courageux; & quand cette nation n'auroit point d'autre grand Capitaine que M. le Mareschal d'Ornane, (comme en effect c'est tout l'honneur de cette nation) encores peut-elle estre à iamais glorieuse pour cette consideration. Au reste, ils sont tellement vindicatifs, que les Italiens ont vn prouerbe commun qui dit, qu'il ne se faut fier en vn Corse, ny vif, ny mort, pource qu'aussi tost que quelqu'vn a esté tué soudain tous ses parens s'assemblent pour faire mourir le meurtrier, s'il leur est possible: combien qu'il se fasse quelque accord entr'eux, toutesfois c'est vne paix en laquelle il ne se faut gueres fier; veu qu'on seroit surpris lors

qu'on y penseroit le moins, de sorte que le meilleur est de prendre garde de prés à soy, & de ne faire guerre estroitte amitié auec ses ennemis reconciliez. Quand les Corses sont en vn pays estranger, ils sont soigneux d'ayder les vns aux autres, & de se dire de maison & de qualité, combien que la pluspart de ceux qu'on voit venir de leur Isle soient rudes, & mal vestus tout ce qui se peut : aussi taschent ils de les parer le mieux qu'ils peuuent, auant que de les laisser paroistre. Il y en a qui reüssissent en practiquant les autres nations, comme en effect i'en ay veu de bien ciuilisez; mais le nombre de ceux cy est fort petit. Il ne se trouuent entr'eux gueres de personnes qui affectionnent les lettres, ou qui y ayent esté nourris, toutesfois ils les admirent aux autres. Mais auant que mettre fin à ceste partie, ie trouue à propos de mettre icy ce qu'on dit communément en Italie des Geneuois; on les nomme ignorans en matiere de conseil. On dit qu'ils traictent leurs hostes assez modestement, & mesme qu'ils ne prennent pas plaisir à les receuoir, qu'ils ne viuent que de laictuës; qu'ils sont fort propres en leurs habits: & quant à la marchandise, on dit qu'ils sont extrémement patiens, & qu'ils sont tousiours escumeurs, vilains, mesquins, enuieux, & affamez; & quant aux femmes de Gennes, on dit qu'elles sont fort lasciues.

RICHESSES.

On porte beaucoup de citrons, limons, oranges, & huyles, de la riuiere de Gennes par l'Italie, & encores en d'autres Prouinces, auec vn remarquable profit des Geneuois. La Corsegue porte des vins qu'on estime grandement à Rome où on les porte, dequoy les Corses tirēt de notables sommes d'argent. Au reste les Geneuois se sont tous mis sur les changes, sur certaine sorte de grain, qui est vtile aux particuliers, mais qui ne porte nul profit à la Republique. Car le reuenu ordinaire de la ville n'est que de trente mil escus, qu'on tire en prenant tant pour feu, comme vne espece de cens. Quant au reuenu de la Republique, il consiste en doüanes, gabelles, & autres droicts, & est employé en la despence du Palais, pource que les autres terres de la Seigneurie fournissent les gages de leurs officiers & de leurs gardes. Et ce reuenu qui peut reuenir à 4000000. escus, est hypotequé & assigné au mont S. George, qui le gouuerne sagement, & le depart à ceux qui participent au mont, & fait fonds pour les necessitez de la Republique. Ils tirent d'Espagne tant de richesses, qu'il n'y a ville en Italie dont les particuliers soient si riches. Plusieurs ont eu pour payement, ou pour asseurance du credit qu'ils auoient fait, des Estats d'importance, & en Espagne, & au Royaume de Naples. On peut assez cognoistre la richesse des Geneuois aux aduances que le Marquis de Spinola a faites de ses deniers, dont il a payé l'armee des Pays-bas; veu qu'on sçait assez que sa mere est allee souuent sur le change demander à qui c'estoit que son fils deuoit, afin de l'acquitter, combien que le tout se montast à de grosses sommes, ainsi qu'on peut assez iuger. Or le Roy d'Espagne est tellement obligé aux Geneuois, qu'on tient que l'annee 1600. ils comptoient sur la place que ce Roy leur deuoit dix-huict millions. On peut assez estimer à quoy ceste somme est maintenant venuë, si tant est qu'ils ayent continué de compter selon le cours de la place.

Quant à la Republique, l'on ne sçauroit dire ce qu'elle tire de net des pays

qu'elle possede ; & plusieurs tiennent qu'elle n'est pas riche, & que s'il luy suruenoit quelque affaire, les seuls particuliers desireux de se maintenir, fourniroient à ce qu'il faudroit, veu qu'il n'y a point, ou pour le moins il y a bien peu d'argent public à Gennes, qui n'a pas vn thresor plein d'or & d'argent, comme celuy de Venise. Ce qui les rend peu soigneux de telle chose, c'est l'asseurance qu'ils ont de la protection du Roy d'Espagne, qui est en effect comme leur maistre. Aussi comme tel il leur sçait bien tirer en ses necessitez de bonnes plumes de l'aisle, à rendre quand la volonté l'en prendra; veu qu'ils n'en sçauroient tirer nulle chose d'autre sorte. Pour l'Isle de Corsegue, la Seigneurie despend bien en garnisons & autres choses ce qu'elle en peut tirer.

FORCES.

XIII. LA Seigneurie de Gennes ne se peut gueres dire forte en Italie, pour le regard des places : car quant à la principale ville, elle a bien de bonnes murailles & forces canons mais non pour faire longue resistance. Mais elle se tient assez forte, comme j'ay ja dit, de ce qu'elle est sous la protection du Roy d'Espagne. Quant à la Corsegue, on fait estat de la Bastie comme d'vne forte place, & aussi de l'Ajasse, & du Chasteau S. Boniface. Ceste Seigneurie tient ordinairement dans Gennes quelques Compagnies de Corses pour la garde de la ville, & en Corsegues des Geneuois qui sont en garnison dans les bonnes places ; & outre cela il y a quelques compagnies de cheuaux legers, qui courent du lõg de la coste, pour empescher les surprises & riuages des Turcs, qui toutesfois emmeinent bien souuent beaucoup de personnes en Alger, ou en quelques autres lieux d'Affrique. De sorte qu'il ne faut faire grand estat des forces des Geneuois sinon sur la mer, où ils sont encores assez puissans, & aussi pour l'appuy qu'ils ont, qui leur pourroit bien manquer s'il auoit luy mesme de la besogne taillee. Elle entretient aussi ordinairement quatre galeres, pour garder la riuiere de Gennes ; outre que par les anciennes ordonnances il y doit tousiours auoir vingt-cinq galeres en l'Arsenal, prestes à armer au besoin.

GOVVERNEMENT.

XIV. GEnnes print en l'annee 1528. auec sa nouuelle reformation la forme du gouuernement qu'elle tient à ceste heure, qui est telle. On fit vne description de toutes les familles riches, tant nobles que populaires, qui auoient six maisons ouuertes dans la ville de Gennes, & le compte estant fait, on en trouua 28. de ceste sorte.

Tous les autres qui resterent, & qui estoient assez considerables, mais n'auoient pas six maisons ouuertes, furent jointes au nombre desdites 28. familles; de sorte que le gouuernement demeura entre les mains des 28. familles, auec tiltres de nobles, en excluant le reste du peuple, laissant toutesfois ceste ouuerture qu'ils peuuent adiouster au nombre des nobles dix personnes, qui s'annoblissent ou par richesse, ou par vertu, toutes les annees, & qui deuiennent de leur corps.

Or de tout le corps de ces familles on fait vn Conseil de quatre cens personnes tous les ans, qui a auec le Duc & les Gouuerneurs, la conduite de la Republique.

Ce Conseil eslit le Duc, & les huict Gouuerneurs; & ces Gouuerneurs ont charge de l'Estat durant deux annees.

Ce Conseil traicte les affaires d'importance, & les choses qui concernent le bien de la Seigneurie, & les Gouuerneurs auec le Duc sont nommez particulierement, la Seigneurie.

Mais si par fortune il faut manier quelque autre chose moins grande, & toutesfois de quelque consideration, la Seigneurie se sert d'vn petit Conseil, qui est de cent nobles, esleus par la Seigneurie auec les balottes, & ceux cy sont pris du corps des quatre cens.

Le Duc est chef de la Republique & a le tiltre, & les honneurs qui luy conuiennent. C'est vne ancienne dignité en ceste ville, & celuy qui y est estably, demeure en cét Estat deux annees, & habite au Palais public durant le temps de sa Principauté, & tient pour sa garde cinq cens Allemands, representant presque en cecy la forme d'vne Principauté absoluë. XV.

Lors qu'il est esleu Duc, il est vestu deux iours à la Ducale, & apres il porte tout le reste du temps de son Magistrat l'autre habit, mais pourtant de velours, & de satin rouge cramoisi, & quelquesfois violet. Son authorité est fort grande, veu qu'il peut tout seul proposer au Conseil & au Senat quelque chose que ce soit, ce que tout autre Senateur n'oseroit faire. A raison dequoy quiconque veut proposer quelque loy, & quelque party à la Republique est contraint d'en informer le Duc, & de passer par ses mains.

La façon d'eslire le Duc est telle. Le 3. de Ianuier le Senat assemble auec le petit Conseil, sans la personne du Duc precedent, pource qu'ayant acheué le terme de deux ans, s'en retourne le premier de Ianuier en sa maison, & demeure comme personne priuee Procureur à vie de la Republique.

Le petit Conseil auec le Senat eslit vingt-huict nobles, vn de chaque famille, & qui sont appellez du Palais aussi tost qu'ils sont esleuz, & sont enfermez en vn lieu separé, & auec les Senateurs, qui pour raison de leur aage, ou pour la contumace de la famille, sont inhabiles à estre Ducs, ils eslisent dix-huict hommes entr'eux, vn pour famille, qui font eslection auec les mesmes vingt-huict, lesquels estant appellez, & enfermez auec lesdicts Senateurs, balottent ceux qui doiuent estre proposez au grand Conseil, pour estre Ducs.

Mais il faut remarquer que l'on ne peut proposer au grand Conseil, plus de quatre personnes, & il est necessaire qu'en l'eslection de ceux-cy les deux tiers des vingt huict s'accordent entr'eux auec la partie desdits Senateurs; & ceste action estant finie, ils eslisent auant que de sortir de là autres vingt-huict, vn pour famille, qui retournent balotter auec les quatre susdicts, & leur peuuent oster de leur eslection des deux tiers, & en mettre au lieu de ceux qui ne seroient approuuez, vn, ou dauantage, mais du nombre du Senat. Ce que estant fait, le Conseil s'assemble, & l'on y propose les quatre hommes choisis, & proposez par les Electeurs, & celuy des quatre qui a plus de balottes demeure Duc. XVI.

Il y a huict Gouuerneurs qui sont assis sur le banc auec le Duc, comme ses Conseillers. L'office de ceux-cy dure deux ans, & ils ont auec le Duc le nom de Seigneurie.

Ils gouuernent la Republique, & toutesfois ils ne peuuent resoudre seuls aucune chose, où il s'agit de l'interest du public, ou qui soit de grande im-

portance, ains appellent pour cét effect le grand Conseil. Ces Gouuerneurs sont esleus à deux, parfois de six en six mois. Leur election se fait en ceste sorte.

On assemble le petit Conseil auec le Senat,& auec le Duc.Ceux cy en eslisent 28. vn pour famille, lesquels esleus auec le Senat,& auec le Duc, proposent tantost 12. tantost 14. hommes au grand Conseil, qui auec les balottes fait election de l'vn d'entr'eux à la fois.

Le iour suiuant ils obseruent la mesme chose à faire election du second, c'est à sçauoir le petit Conseil en eslit autres vingt-huict, & les vingt-huict, font le reste, comme il a esté dit.

Chacun desdits huict Gouuerneurs apres le temps de son office finy, demeure Procureur de sainct George pour deux ans: de sorte qu'au College des Procureurs on void tousiours les huict qui ont esté au Gouuernement de la Republique, & tous ceux-cy interuiennent au Senat auec le Duc, & les huict Gouuerneurs, deliberans des choses d'importance, & ces Gouuerneurs ont charge de tout l'Estat, & deux d'entr'eux demeurent au Palais auec le Duc, & les autres six en leurs maisons, & se changent alternatiuement à deux par fois de trois en trois mois.

De ces Procureurs il y en a quelques-vns à vie, & ce sont ceux qui ont esté Ducs; & quelques-vns le sont seulement deux ans, c'est à sçauoir, ceux qui ont esté Gouuerneurs. Ceux-cy ont la charge de faire les affaires du public touchant les reuenus & choses semblables. Ce sont personnages de grande reputation,& qui sont en grande estime.

Tous lesdits Magistrats entendent seulement au gouuernement de la Re-
XVII. publique. Or quant aux iugemens, parlant premierement des criminels, on a communément vn Potestat estranger qui est Docteur, auquel on donne d'honnestes gages. Cestuy-cy demeure en vn Palais proche de celuy du Duc. Il cognoist & donne iugement de tous crimes: mais il ne peut executer sa Sentence, si elle porte peine de mort, sans le consentement du Senat.

Il y a auec luy deux autres Docteurs estrangers, dont l'vn est appellé Iuge de malefice, & l'autre Fiscal, & auecques l'aide de ces deux Iuges le Potestat forme le procez aux criminels,& fait choses semblables. Outre les susdicts Potestat a son Lieutenant, qui a soin des choses ciuiles, qui concernent seulement l'execution.

Il y a vn office de sept hommes appellez extraordinaire, qui represente presque la personne du Prince, à cause qu'il est occupé en la conduite de la Republique.

Ils ont la charge de prolonger,& d'acourcir le procez, & de donner des tuteurs aux pupils,& s'il aduient que les parens ayent procez entr'eux, ou qu'il y en ait entre le pauure & le riche, ceux-cy donnent ordinairement en tel cas le Magistrat que bon leur semble, pour ouyr les parens, ou le pauure,& le riche qui plaident. L'office de ceux-cy dure six mois, & est de grande dignité.

Il y a pareillement vn Magistrat de cinq hommes, appellez Syndics sou-
XVIII. uerains qui ont l'authorité de syndiquer tant le Duc que les Gouuerneurs, quand ils sont à la fin de leur terme. Ils font encore mesme chose que les autres Magistrats de la Republique & ont l'authorité de punir le Duc, & les Gouuerneurs, s'ils trouuent qu'ils ayent failly.

Et quád le Iuge est hors de charge,& que le temps de celle des Gouuerneurs

eſt expiré, on fait crier par ordonnance des Souuerains, que ſi quelqu'vn a à dire quelque choſe contre le Duc, & contre les Gouuerneurs, il vienne en leur preſence, & pour cette cauſe le Duc & les Gouuerneurs demeurent huict iours au Syndicat, leſquels eſtans paſſez, on les punit ſi on les trouue en faute, & au contraire on leur donne vne atteſtation de leur innocence, auec laquelle ils les font apres procureurs, ſi bien qu'ils ne peuuent eſtre s'ils n'ont cette patente ou certificat. D'auantage on appelle par deuant ceux-cy de pluſieurs Magiſtrats de la Republique, & finalement la grandeur de cét office eſt telle, que la Republique eſleut pour vn des premiers Syndics le Prince André Dorie, & ils ſont aſſis auec le Senat, & au Palais du Duc.

Et pource que nous auons parlé cy deſſus des choſes criminelles, afin de dire deſormais quelque choſe des ciuiles, il faut ſçauoir que la Republique donne gage à cinq Docteurs eſtrangers, toutes les deux années, & ce corps de cinq ſe nomme la Rote. XIX.

Ces Docteurs prennent cognoiſſance des choſes ciuiles, & demeurent au Palais du Duc, & les choſes qui ſont traictées deuant eux ſe iugent par la voye ordinaire des loix Imperiales, & les procez ſe font ſelon l'ordre iudiciaire ordonné par la Cité, qui vit à la façon ancienne.

Quant aux choſes qui concernent les arts, il y a des Cenſeurs qui donnent ordre que les vendeurs, & tous les autres qui trafiquent de leur meſtier, ayent des meſures & autres choſes ſemblables iuſtes, & ſelon les loix: ils pouruoyent auſſi à leurs chefs qui ſont nommez Conſuls, & eſleus entre les artiſans. XX.

Ces Conſuls ont authorité aux choſes de leur art & meſtier, & entre les autres Conſuls ceux de la ſoye peuuent beaucoup ſur les hommes: de ſorte que ils ont authorité de faire donner la corde, de bannir, d'enuoyer en galere, & d'ordonner autres peines à ceux qui font quelque faute.

On trouue en la ville de Gennes 40. Capitaines du nombre, & du corps des nobles, qui ſont changez tous les ans. Chacun de ceux-cy a ſous luy cent hõmes du peuple, de ſorte qu'ils font en tout 4000. perſonnes, & la Republique ſe ſert de ceux-cy en toute occurrence, veu qu'ils font la garde quand on a quelque doute, & quand la Seigneurie ſort dehors ces 40. Capitaines l'accompagnent tous veſtus de velours, qui eſt l'ornement de ces Seigneurs.

D'auantage les hommes de toute la ville, & des faux-bourgs qui ſont propres aux armes, ſont enrollez depuis l'aage de 20. ans iuſques à 60. rangez ſous des Capitaines, qui ſont obligez de ſe trouuer au beſoin auec les armes en la main, ſelon qu'il leur ſera ordonné.

La Republique a continuellement vn General, qui eſt intendant ſur les armes, pour s'en ſeruir aux occurrences, & en temps de guerre. XXI.

L'office & Magiſtrat de S. Georges, noble entre tous les autres en cette ville, fut ordonné l'an 1407. Il a conſerué durant long-temps cette Republique, qui n'ayant point de richeſſes naturelles, à cauſe que la qualité du pays ne le porte pas, a toutesfois eu des hommes d'eſprit ſubtil, & de grand iugement, à trouuer de la forme, & le moyen d'auoir de l'argent, pour les entrepriſes, & neceſſitez de cette Republique.

C'eſt pourquoy au temps paſſé, ceux qui gouuernoient les affaires publiques, prenoient de l'argent des perſonnes particulieres, tantoſt volontairement, tantoſt par contrainte. Il eſt bien vray qu'à raiſon de l'argent que les particuliers deſbourſoient, le public leur donnoit de profit, 7. 8. neuf & dix,

pour cent, selon la diuersité des temps, afin que telles gens ne receussent du dommage de ce seruice faict au public. Et afin que ces personnes prestassent plus volontiers, on leur donne asseurance de leur argent sur les reuenus publics, vendant par exemple à quelques-vns les droicts & iurisdiction du peage des grains, à quelques-vns la gabelle du vin, & à d'autres la gabelle du bled, & ce contract entre le public & le particulier, fut nommé parmy eux COMPERA, ou achept, comme si les particuliers auoient achepté (car COMPERA ou COMPRAR veut dire achepter) les droicts du public: & il fut ordonné que quiconque presteroit cent liures, fut dit auoir vn lieu sur la Compera, & qui en presteroient deux cens, deux, & ainsi des autres: de sorte que tels achepts multiplierent grandement, & il y en auoit qui estoient nommez achepts du Chapitre, quelques autres de S. Paul, & d'autres du Soleil, & chacun estoit particulierement gouuerné par plusieurs citoyens qui auoyent charge de payer iustement, & selon le deuoir, le profit deu aux Presteurs, & de compter entr'eux & la Republique. Et à cause du grand nombre des achepts faits mesmes par les nations estrangeres, & pour le grand nombre des Gouuerneurs il s'en ensuiuoit beaucoup de confusion : si bien que la Seigneurie resout que tous les achapts seroient reduits à vn seul, nommé l'achapt de S. George, & qu'il seroit gouuerné année par année par les citoyens qui deuoient pouruoir, & donner ordre qu'on fit raison aux Presteurs, & delà nasquit le commencement de l'office S. George.

Et pource qu'on cogneut que ledit office gouuernoit les choses susdites auec prudence & Iustice, & qu'il y eut beaucoup d'affaires en cette Republique, le nombre des lieux s'accreut grandement. Si bien que le commun alienant ses rentes, la charge de cét office deuint tousiours plus grande, submettant à son gouuernement diuerses places & communautez. A raison dequoy il aduint que cét office obtint plusieurs priuileges, premierement de la Seigneurie, puis de plusieurs Papes & des Empereurs, & des Seigneurs qui ont commandé à la ville de Gennes. De sorte que l'office sainct Georges, encore qu'il dépende du public & de la Seigneurie de Gennes, & de ceux qui gouuernent le Palais, n'est toutesfois soubmis à la Seigneurie, ains tous ceux qui sont admis à la Seigneurie, ou au gouuernement de la ville, iurent de conseruer les priuileges du Magistrat de sainct George, & de la maintenir. Et pource que naturellement les choses ont de foibles commencemens, puis auec temps deuiennent parfaites ; ce Magistrat est mieux reglé maintenant qu'il n'estoit quand il commença. Or il ne respond aux Presteurs pour le regard du profit vne somme determinée, mais selon la proportion de ses reuenus, plus & moins selon les occasions qu'il a de despencer pour la conseruation des choses qui concernent sa charge, & selon que les gabelles, & les autres reuenus que la Republique a assignez aux Presteurs, profitent.

D'auantage il a acquis Seigneurie auec plusieurs bons reuenus, ce qu'il n'auoit pas au commencement. Apres cecy l'on a faict de nouuelles regles, & ordonnances : de sorte qu'il est beaucoup plus puissant, touchant les expeditions des causes, la punition de delinquans, & la façon de gouuerner les peuples qui sont soubmis.

Et celuy qui considerera bien toute chose, verra que pour raison de ce Magistrat le corps de la ville contient presque deux communautez, l'vne grande, & l'autre petite.

La grande est gouuernée par le Palais, & comprend toute la ville: la petite est gouuernee par sainct George seulement quant aux choses susdites, & comprend tous les Presteurs.

La premiere ou la grande est sujette à changemens, & a esté souuent sous vn gouuernement plustost violent qu'autre ; mais la petite a tousiours esté libre, ferme, & sous ses citoyens.

Il y a sur cét office de S. George huict Gouuerneurs qu'ils nomment Protecteurs. Ils durent vn an, & sont esleus tous les six mois quatre à la fois de tout le nombre des Presteurs, creanciers du pays ou estrangers, toutesfois iusques à certaine somme, & ils sont faicts en ceste sorte. XXII.

On tire au sort de tout le nombre des creanciers 80. hommes, qui estant assemblez aussi tost qu'ils ont esté tirez, on remet de nouueau dans la boite lesdits 80. dont on tire au sort 34. qui estans enfermez ensemble ne peuuent partir du lieu où ils sont sans auoir esleu en balottant les huict Protecteurs, & il faut que celuy qui est esleu aye 16. balottes, afin de passer.

Or l'annee 144. on crea vne autre office de huict hommes qui se nomme l'office des Quarante quatre, à cause de l'annee laquelle il fut creé. XXIII.

La cause de la creation de ces huict hommes fut, que l'office estant beaucoup augmenté en l'espace de 37. ans : de sorte que les 8. Protecteurs ne pouuoient terminer, ny retraindre en vn an les affaires qui suruenoient, à raison dequoy ils auoient de reste des emolumens, & des rentes en diuerses façons, afin de mettre ordre à ces restes, qui sont en effect la substance, & la richesse de l'office, il sembla necessaire à ceux qui auoient part à l'achept de creer quelques-vns qui eussent charge desdites choses faisant que tout fust au profit du Magistrat de S. George, & donnant ordre que tout fust conduit secrettement, pour oster tout suiet de mal faire aux Seigneurs tirant : & de ceste sorte on fit 8. Citoyens, dont on en change deux tous les ans, & leur charge est de ramasser & gouuerner ce qui reste tous les ans des choses que les huict Protecteurs ont maniees.

Cét office a sous luy le gouuernement de l'Isle de Corsegue, & de plusieurs villes & places d'importance, & c'est du mesme que sortent les despenses qui se font pour la conseruation de la Republique.

Ceste Seigneurie enuoye toutes les annees en Corsegue vn Gouuerneur general qui se tient dans la Bastie, de mesme que la Iustice, que les Geneuois y ont establie, qui est veritablement rigoureuse aux Corses, & presque du tout insupportable.

RELIGION, ET CHOSES DE L'EGLISE.

LEs Geneuois & les Corses sont tous Catholiques. Gennes est vne Archeuesché qui a sous elle les Eueschez de Lune, maintenant Sarzane, de Bobie, de Aprum, ou Brunac, de Metene, ou Maran, d'Accie, ou d'Amprun, de Noli, & d'Albengue, & en Corsegue l'Euesché de Nebie. XXIV.

En Corsegue il y a les Eueschez de Mariane, de Nebie, d'Ajasse, d'Alerie, & de Ciuita, dont quelques-vns sont sous l'Archeueſché de Pise.

LA REPVBLIQVE DE VENISE.

SOMMAIRE.

1. *DEnombrement des chasteaux, villes & Estats sousmis à la Seigneurie de Venise. 2. Description de la ville de Venise. 3. Bresse. 4. Verone. 5. Bergame, Vincence, Creme, &c. 6. Le Friuli & son estenduë, ses villes, entres autres Aquilee bastie par les Romains. 7. L'Istrie, & les principales villes de ceste presqu'Isle. 8. Corcyre à present nommee Corfou. Aßiette de ceste Isle & confins: sa longueur: & quand rangee sous la domination des Venitiens. 9. Cephalonie, son circuit, ses villes & ports. 10. Zanthe, sa situation & circuit. 11. L'Isle de Crete, sa longueur, largeur, circuit & aßiette, ses ports, riuieres, mõtagnes: Contenant iadis cent villes dans son enceinte, dont elle fut appellee* Hecatonpolis *des anciens. 12. Bonté de l'air de la Marque Treuisane; & ses principales riuieres. Verone abondante en huile, vins fruicts & fine laine. Oliuiers de Bergame, Vins excellẽs de Friuli. Herbes medecinales de l'Istrie. 13. Corfou abondãte en mil, cire, huile, salines, oranges, citrons, & de la Fontaine Cordachie. 14. Candie abondante en maluoisie, laict, miel, cyprez, infectee des Phalanges araignees venimeuses. 15. Description du* Bouc-estain *de Candie, semblable au cerf en agilité: & comment est pris des chasseurs. 16. Pescheurs premiers habitans & fondateurs de Venise & Riualto. 17. Venitiens d'vn naturel graue & amateur de liberté. 18. Cretois anciennement estimez les meilleurs archers du monde. Inuenteurs de la dance Pyrrique continuee iusques à ce temps entre les paysans. Leurs loix pratiquees par toute la Grece. 19. De l'humeur graue des Venitiens de ce siecle, leur grand iugement és affaires, leur industrie és arts magnifiques, rases & rauissants: les Veronois studieux & fideles: les Padoüans irresolus: les Vicentins vindicatifs, les Candiots menteurs. 20. Quels sont les reuenus de la Republique de Venise, & à quelle somme se montent par an. 21. Voyes extraordinaires d'exactions pour foudroyer les armees, & subuenir aux affaires de l'Estat. 22. Du Depost de Conseil, & autres manieres de tirer argent pour la Seigneurie. 23. Des forteresses qui sont entour l'Estat des Venitiens. 24. Des* Cernides, *gendarmerie destinee pour la deffence des forteresses. 25. Quelle est l'infanterie & caualerie de ceste Republique. 26. Des forces maritimes & armees nauales: de l'admirable Arsenal de Venise, & du grand nombre de ses galeres, canons, ouuriers continuellement trauaillans. 27. Police de ceste Seigneurie, & premierement du Doge ou Duc, & son pouuoir. 28. du Conseil de dix & Senat, qu'on appelle* Li Pregadi, *& quelles affaires s'y traittent. 29. Republique de Venise mise en paralelle auec la Romaine. 30. Des deffauts & imperfections de ceste Seigneurie. 31. Religion des Grecs Schismatiques tolerce és Isles de Corfou & Candie. 32. Denombrement & l'Iste des Ducs de Venise, leur vie & actiõs plus remarquables.*


Les Venitiens possedent en Lombardie, & en la Marque sept villes riches, grandes & fort peuplees, outre plusieurs belles places, & diuers chasteaux. I.

Les villes sont Bergame, Creme, Bresse, Verone, Vicence, & Padouë.

Les autres places sont Bassan, Castelfranc en la Marque, & autres que ie laisse pour fuyr la longueur.

Vers le Nord elle possede presque tout le Friuli auec l'Istrie, qui est la derniere Prouince d'Italie.

Elle maistrise presque tous les riuages, & toutes les Isles de la Dalmacie, & Sclauonie, où il y a quelques bonnes villes, comme Zara, & Catarro.

Elle possede encor à l'emboucheure, de la mer Adriatique l'Isle de Corfou, & outre ce l'Isle de Cefalonie, de Zante, de Cerigo, & de Lucerigo, & en l'Archipelague l'Isle de Zaree.

Ces Prouinces passees elle est maistresse de l'Isle de Candie, & voylà tous les Estats qui sont soubsmis à ceste Seigneurie.

Quant à Venise si on considere sa beauté, non seulement on l'estimera belle entre toutes les villes d'Italie, mais encor admirable, tant à cause du grand nombre de ses palais, qui semblent plustost bastis pour des Roys, que pour des personnes qui semblent rechercher vne mediocrité honneste en toute chose, qu'à raison de la multitude de ses temples. Venise est encor admirable à cause de ses beaux ponts, de ses grandes places, de ses boutiques pleines de toutes sortes de marchandises. II.

Bresse est la seconde ville de Lombardie, non pour le tour de ses murailles, ou pour la multitude de ses habitans (veu qu'il n'y a pas plus de 50. mille personnes) mais pour la grandeur de sa iurisdiction, pource qu'elle embrasse beaucoup de bonnes & belles places & des vallees importantes, & peuplées. Entre les places qui luy sont subjettes on donne le prix à Asola, & Salo sur le lac de la Garde; & entre les valles à Valmonica, qui a de longueur cinquante milles, & pleine d'habitans. Elle comprend aussi les lacs d'Isee, & d'Idre. III.

Verone est grande ville, & fort agreable, contenant enuiron quatre-vingts mille personnes. Entre Verone & Padouë il n'y a pas grande difference quant au tour des murailles, mais Verone a du peuple deux fois autant que Padouë, & c'est le sujeɛt pour lequel les Venitiens entretiennent tant qu'ils peuuent les estudes dans la derniere, afin de la rendre plus habitée. V.

Bergame; Vicence, Creme, & Treuis sont peu differentes quant au nombre des habitans, & vallent bien autant que Modene qui a son Duc particulier. Mais Vicence a vn grand territoire; celuy de Creme est petit, & celuy de Bergame assez grand. VI.

Le Friuli s'estend entre la Liuence, l'Istre, les Alpes, & le Golfe de Venise. Il commence auec les Alpes, qui diminuans peu à peu finissent en belles campagnes. On void en ce pays la riuiere de Liuence, qui pour estre trop proche de la mer, ainsi qu'elle tombe des Alpes n'a pas assez de temps pour arrester son cours rapide. Sur ceste riuiere on void les chasteaux de Contean, de Sacile, & de la Motte. Pareillement sur la riuiere de Lemon qui passe aussi par ce pays on void la ville de Concorde, Port-Gruare. Sur celle de Tagliamento les places de Latisare,

& Spilinbergue, & non guere loing sainct Daniel & Osoppe. Sur le Narison on void la ville de Ciuidal d'Austria bonne & riche : puis sur le Lisone celles de Gradisque, & Goritie, places subjettes aux Princes d'Austriche. On void apres l'embouchеure du Timaue, & plus outre Treste, ville qui donna son nom au prochain golfe. La Capitale de Friuli fut Aquilée grande ville, comme ce qui en reste encore le monstre. Elle fut bastie en ce lieu par les Romains pour garder le passage des Alpes (qui ne sont pas icy si aspres qu'ailleurs) contre les Barbares ennemis du repos de l'Italie. Elle fut razée par Attila, si bien que cét empeschement estant osté, les Hurles, Huns, & Lombards passerent à leur aise, & vn peu auant nostre aage les Turcs mesmes. Aujourd'huy Aquilée semble plustost vn village qu'autre chose. Toutesfois elle garde encore son Eglise Patriarchale, illustre pour la memoire de sainct Marc, pour la puissance des anciens Patriarches qui y faisoient leur demeure. Ce siege fut transporté à Grado à cause des frequentes courses des Barbares, le Pape Pelage. Mais les Venitiens ayans plusieurs années apres obtenu vn Euesque, la dignité de Patriarche fut finalement transportée de l'Eglise de Grabo à Venise sous Nicolas V. & Aquilée demeura auec son tiltre : mais pource que l'air de la ville est mal sain, le gouuernement de Friuli, & tout ce qui importe a esté reduit à Vdene, ville qui a de tour cinq milles, & fait saize mille ames.

VII. L'Istrie commence à la riuiere de Risan, ou Formion, & s'estend iusques à sainct Vite, ou comme les autres veulent iusques à l'Arsie, qui est vne espace de deux cens milles. Les meilleures villes de cette presqu'Isle sont assises sur des petites Isles, comme à Iustinopoli, Rauigno : les autres sont Piran, Vmague, Citanoua, Parenze, Pole, qui du temps des Strabon estoit la limite de l'Italie. Les Venitiens qui desirent la peupler, donnent à ceux qui y veulent aller tenir maison, certaine quantité de terre, auec diuerses exemptions & franchises. Aux lieux qui sont au milieu du pays il n'y a point de places d'importance.

VIII. Corcyre Isle renommée par les escrits des anciens est celle qu'à present on nomme Corfou, assise en la mer Ionique, ou golfe de Venise, regardant l'Italie du costé de la Calabre & auoisinant l'Empire, ou l'Albine vers le Septentrion, n'en estant guere plus loing que d'vne mille d'Italie, du costé qu'elle regarde de la ville de Butrine ; au lieu que cette Isle est à 60. mille d'Italie, ayant la ville d'Otrante opposée. Cette Isle a esté le joüet de tous ceux qui ont commandé sur mer, iusqu'à ce qu'en l'an de nostre Seigneur 1382. les Corfois se voyans exposez aux iniures de tout le monde, se donnerent aux Venitiens, qui les ont deffendus plusieurs fois de la furie des Turcs, & ont tellement fortifié cette Isle qu'il semble impossible qu'on s'en rende maistre. Elle est beaucoup plus longue que large ; est faite en demy-Lune, ou demy cercle ayant deux pointes, dont l'vne qui regarde l'Orient se nomme Cap de Leuchim, prés laquelle & en la mesme assiette dans le golfe on voit vne autre pointe nommée le Cap Blancs : l'autre regarde le Nord, & s'appelle de saincte Catherine, où l'on void le port de Cassope, & la troisiéme qui est au milieu de l'Isle est la pointe sainct Sidere, où est assise la Ville de Corfou, non loin de laquelle on void la pointe sainct Nicolas, ayant vis à vis l'Isle de S. Vite, & celle de Candilonissi. Et de la pointe de Leuchim iusques à celle du port Cassope est la longueur de l'Isle, qui a cinquāte quatre milles d'Italie, mais

mais sa largeur est considerée depuis le Chasteau S. Ange, elle est d'enuiron 24. milles d'Italie. Son circuit est d'enuiron 80. milles, quoy que quelques-vns luy en ayent donné autresfois trois cens. Elle est diuisée en quatre quartiers, que les Venitiens appellent Balies, ou Gouuernemens, dont le premier qui regarde le Leuant se nomme Leuchim, celuy du Ponant Laguire, le 3. est la Balie du milieu, & le 4. porte le nom & tiltre de Loros. La ville de Corfou est la capitale de cette Isle, & des autres adiacentes sur lesquelles les Venitiens ont commandement. Il y a encor à Corfou vne autre ville qu'on nomme maintenant Pagiopoli, ou Palopoli. Le port de la ville de Corfou est fort grande, & capable d'vne grande quantité de vaisseaux. Il y a encor les ports de Casope, de S. Sidere, de Timon, de Guni, de Spile, & d'Euripe, mais ceux de Sidere & de Timon sont generaux à l'abord. C'estoit en cette Isle que se tenoit jadis Alcinous Roy des Pheaciens, & Nausicas sa fille, qui possedoient les beaux jardins dont Homere parle.

La Cephalonie a cent milles d'Italie de circuit, & n'est guere esloignée du continent d'Albanie, du costé d'Acarnanie, regardant à l'Orient l'Isle d'Itaque, à present Val de Compare, & au Midy celle de Zante, au Ponant elle voit la Sicile, & au Septentrion le pays d'Epire. Cette Isle auoit autresfois quatre villes, dont il ne reste vne seule marque. On y voit auiourd'huy le port Guiscard, & en iceluy la ville de Petilie, ou Polaqui. Il y a aussi les villes de Sidre & Vardan, & le port de Sidre regarde le Midy. IX.

Zanthe jadis Zacynthe est assise vis à vis du Golphe de Corinthe, maintenant nommé de Lepante, ayant quelque 60. milles de circuit. X.

L'Isle de Crete ou de Candie a de longueur de l'Orient à l'Occident enuiron 60. lieuës de France, & sa largeur ne contient plus haut de 16. lieuës. Son circuit est d'enuiron six vingts lieuës à en faire le tour par mer. Elle a au Ponant la mer Hadriatique, au Nord celle qui porte le nom de Cretique, au Midy la Libique, au Leuant la Carpathienne : car c'est comme la descrit Ptolomée. Elle fut jadis renommée pour auoir cent villes, & pource le Poëte Grec l'a nommée Hecatonpolis. Son assiette est plus Orientale que celle du pays de la Morée, estant posée entre le pays d'Attique, & celuy de Cyrene d'Afrique, & n'ayant que deux iournées de mer, pour aller à l'vne ou à l'autre Prouince. Il n'y a auiourd'huy en cette Isle selon Belon, que trois villes renommées, c'est à sçauoir Candie, jadis Matium capitale de cette Isle, qui en prend son nom, puis Canée, autresfois Cidon, & apres Rhetynno, que les Anciens nommoient Rhetynne. Elle a vn port qui n'est guere commode : mais ceux de Canée, & Candie sont extrémement asseurez & propres. On y voit les riuieres de Melipotame, Scasin, Cladile, Epicidome, Giffo, & Diuotro vers le Nord, Populiar, vers l'Occident, & Limens au Midy. Ses montagnes plus renommées sont Ida, nommée par les habitans Philoriti, Leuci, que Pline nomme Cadussi qu'on nomme auiourd'huy de Madure & Dicte, qui est nommé Sethie. Cette Isle semble faite pour dominer toute la Grece, d'autant qu'elle est peu esloignée du Peloponese, & pour commander à toute la mer qui regarde la Grece. Elle fut venduë aux Venitiens par le Marquis de Montferrat, l'an mil cens nonante quatre. XI.

QVALITE'.

XII. LA Marque Treuisane a vn assez bon air & bien temperé, ses champs sont agreables, & rapportent assez de froment & d'autres grains, & de toute sorte de fruicts ; mais elle est principalement abondante en vin. On y trouue quelques metaux, & elle ne manque aussi de force troupeaux de bestail. Les riuieres principales de cette contrée sont la Piae, la Brente, le Bacgilio, le Tesin, l'Adde, l'Oglio & l'Adige. La vallée de Valcamonique est pleine de mines de fer. Quant à Verone l'air y est fort sain, son terroir est en plusieurs lieux sterile, & le froment ny vient iamais en abondance. Mais il rapporte force huiles & force vins excellens, mais fort espais & des fruicts de toute sorte, & l'on y trouue de la laine fine en grande quantité. Elle a aupres le lac de Benac qui est plein de poissons de toutes sortes. Il y a vne montagne fort haute au dessus de la ville qui est renommée pour les herbes qui y viennent. Prés la ville de Bergame le pays est raboteux & aspre, sterile du costé du Nord à cause des montagnes mais aux autres endroits il n'y manque riẽ de ce qui est necessaire à la nourriture de l'homme, toutesfois le vin n'y croist point à cause de la froidure. Mais aux vallons voisins, & sujects à cette ville on recueille force oliues, & en aucuns endroits d'assez bõs vins, mais non en grande quantité. Autour de Creme, il y a force bleds, vins & fruicts, de belles & bonnes eaux, & du poisson en abondance. Le territoire de Treuis est agreable, gras & fertil.

Quant au Friuli il porte de tresbons vins & en abondance, mais il ne produit guere de froment, n'y d'autres choses. Il est exposé aux changemens de l'air & des vents. L'Istrie est montueuse, mais non aspre, & abonde en vins, huiles, fromens & pasturages. Entre les autres montagnes il y en a vne qu'on nomme plus Grande, auec vne belle fontaine au sommet, où l'on trouue des meilleurs simples que la medecine puisse demander, & pour cette cause les Medecins des pays lointains y vont pour les cueillir, ou les remarquer. Pole a vn mauuais air, de mesme que la plus grande partie de l'Istrie, en la coste de la mer on fait force sel, & l'on trouue beaucoup de poisson en cette mer, à cause de la grande multitude des Isles & des Golfes.

Pour le regard de l'Isle de Corfou, elle est montueuse, & le pays raboteux vers le Midy: mais aussi il y a plus de fleuues & de ruisseaux qu'aux autres endroits, cõme le fleuue Pinize, Mesongi, Euripe & Potami. Du costé du Nord elle est pleine, sauf qu'il y a vne montagne qui entre en la mer, au sommet de laquelle est assis Castel Noue. Il y a prés de Palopoli vne fontaine nommée Cardachie qui est si abondante en sa source, que non seulement ceux de Corfou en sont substantez, à cause que la ville est pourueuë d'vn eau grossiere & mal saine, & pource que les citoyens s'en vont fournir auec des barques, mais encore les galeres & grands vaisseaux y vont faire aigade. Prés du mesme lieu on voit les plus belles Salines de tous les pays d'alentour, dont ceux du pays tirent le sel, pour en payer gabelle à la Seigneurie de Venise. Mais sur le destroit du Golfe de ce promontoire de Pagiopoli, prés le lieu dit Necrotalassi on voit vn petit Golfe, dans lequel il y a comme vn grand reseruoir du meilleur poisson qui soit en la mer Mediterranée, & outre ce durant l'Hyuer, le gibier, & les oyseaux de riuiere y foisonnent. Cette Isle iouït d'vn tresbon air,

& est fort saine. Elle porte quantité d'orangers, de citronniers, & autres semblables arbres. Corfou abonde encor en miel & en cire. Le vin y croist bon & en abondance, mais sur tout on louë l'huyle de Corfou à cause de sa singuliere bonté. Au reste cette Isle produit suffisamment des bleds & des fruicts. Il ne s'y trouue ny Loup, ny Ours pour nuire aux troupeaux : mais il s'y trouue quantité d'autres animaux bons à manger, & que les hommes ont accoustumé de poursuiure en chassant.

En l'Isle de Cephalonie il n'y a fleuue, ny ruisseau, ny fontaine d'eau douce, tellement que les bestes qui ne sont domestiques voulans boire ouurent la bouche le soir, & le matin pour receuoir la rosée.

Il y en a qui disent, & entre autres Herodote, qu'en l'Isle de Zante il y auoit des fontaines qui vomissoient auec l'eau de la poix en grande abondance. On n'y trouue guere autre chose qui soit digne d'estre remarquée.

L'Isle de Candie quoy que montueuse a force vallons de grand rapport & extrémement fertiles, à cause qu'elle est arrosée d'vne infinité de fontaines, ruisseaux & riuieres. D'auantage la vigne y vient à souhait, & produit en abondance de bon vin que ceux du pays nomment Maluoisie. Le laict & le miel y abondent pareillement, & l'on y a de la chair à suffisance, si bien que les anciens l'ont nommée à bon droit l'Isle bien-heureuse. Il y naist de plus beaux cyprez qu'on sçauroit voir, & des arbres de toutes sortes propres à faire nauires, ce qui est de grand profit à la Seigneurie de Venise. On n'y voit aucune espece d'animal nuisible, farouche, ny venimeux, horsmis des Phalanges qui sont comme araignées ; mais en Candie elles ne sont dangereuses. XIV.

Elle abonde encor en Cheureux, Dains & Ysards, ou Chamois: mais on n'y voit guere de Sangliers si ce n'est du costé de Canée. Il y a des Boucs estains, qui ne sont plus grands qu'vne chéure, & ont autant de chair que pourroit auoir vn grand Cerf ; aussi il a le poil fauue, & court, & porte outre ce vne grande barbe noirastre. On le prend quelquesfois, lors qu'il est encore fort petit, afin de le nourrir parmy les troupeaux des chéures, & en tirer de la race, tant pour sa beauté, que pour le goust de sa chair. Ses cornes sont fort grandes, eu esgard au corps, qui est comme celuy de la chévre : mais il est si agile, qu'il surpasse les Cerfs à courir, & les chiens à flairer : veu qu'il sent les chasseurs qui le poursuiuent de plus de cent pas : si bien que pour le prendre on lie des chévres domestiques aux aduenuës & passages de la montagne, & le Boucestain les sentant va vers elles, & ainsi qu'il s'y arreste les chasseurs ont beau loisir de le blesser. Mais si le coup n'est mortel, quoy que le fer soit enuenimé, & luy demeure dans le corps, il se guerit en prenant de l'herbe que les Simplistes appellent Dictame, qui est bonne entre les venins, ainsi que dit Dioscoride : veu que la seule odeur fait mourir les Serpens, & autres bestes venimeuses. XV.

MOEVRS ANCIENNES.

Les premiers qui demeurérent aux enuirons de Venise furent pescheurs qui ne viuoient que du poisson qu'ils pouuoient prendre. Apres ils commencerét à dresser quelques bastimens, principalemét à Riualto, & cette ville cómença à florir par la destructió des villes d'Aquilée, de Cócorde, d'Alcine, XVI.

de Padouë, du mont Oppiterge, d'Heraclée, d'Aquilin, de Grade, de Caprole, & de Laureote à la venuë d'Attile, l'an 456. & les habitans retindrent les diuerses humeurs, & mœurs de tous ces lieux. Au reste ces citoyens ont esté de tout temps fort graues & desireux de conseruer leur liberté de toute leur puissance.

XVII. Quant aux autres lieux de la Marque Treuisane, & de Friuli ils ont embrassé les mœurs de ceux qui s'en sont rendus maistres, mais sur tout les factions y regne comme au reste de l'Italie.

XVIII. Quant à l'Isle de Candie elle a fleury tellement jadis que ses Rois tenoient en bride presque toute la Grece. Les Cretois estoient estimez des meilleurs archers de la terre. Ils inuenterent la dance Pyrrique, du temps de leur Roy Cydon. Ils estoient tous armez lors qu'il la dançoient, & elle a esté tellement continuée en cette Isle, que les paysans la dançent encores les festes au plus chaud du iour en plein Esté, sans se soucier de l'ombre, & auec leurs armes, à sçauoir l'arc, la trousse & l'espée, comme si sans cela ils ne pouuoient auoir bonne grace en dançant. Les peuples plus excellens d'entre les Grecs ont pris leurs loix des Candiots, ainsi que Platon mesme tesmoigne, & Platon apres luy, & sur tous les Lacedemoniens en prindrent la pratique. Vne de leurs loix portoit que les enfans fussent nourris en public, afin que les pauures ayans mesme nourriture que les riches, n'eussent aucun sujet de les enuier, & il estoit aussi porté par les loix que pour accoustumer les enfans à ne craindre rien, ains plustost à supporter toute chose auec patience on les accoustumast aux armes, & à leur faire mespriser le chaud, le froid, la faim, & la soif, & qu'ils vsassent de l'arc, & de la flesche en dançant, & eussent des habillemens propres à la guerre. Tous Candiots estoient contraints de se marier estans d'aage, & deslors qu'ils sortoient de la troupe de ceux qui estoient en adolescence. Ils ne conduisoient pas leurs espouses tout soudain en leurs maisons, mais attendoient qu'elles fussent capables de manier les affaires du mesnage, & les parens se marioient indifferemment les vns auec les autres. La loy portoit que si la sœur estoit mariée à son frere, il falloit qu'il la dotast de la moitié de son patrimoine. Le rauissement des filles y estoit plus estimé que si l'on eust obtenu de leur franche volonté ce qu'on desiroit. Et en fin les Candiots laissant leur ancienne discipline, deuindrent Pyrates, comme ceux qui de tout temps auoient tenu le premier lieu sur la mer, & qui s'estoient portez vaillamment que d'auoir vaincu ceux de l'Attique, & conduit des armées heureusement iusques en Sicile.

MOEVRS DE CE TEMPS.

XIX. Les Venitiens ont vne grande grauité & contenance en leurs actions, mais sont fort seueres où ils ont de la puissance, mesmes iusques à l'excez. Ils ne parlent pas volontiers lors qu'ils sont à table, & ne sont bons hommes de cheual, pource qu'ils se trouuent dans vne ville où l'on ne vaque guere à cét exercice, à cause que les principaux voyages & combats des Gentils-hommes Venitiens se font sur mer. Leurs esprits ne sont ordinairement si vifs que ceux de quelques-autres nations d'Italie : mais ils ont tres-grand iugement, & reüssisent lors qu'ils s'adonnent à quelque science. Dans cette ville il y a force excellens, & rares hommes en tous arts, & toutes sciences.

On y laisse viure les Iuifs, & les Grecs en leur Religion, sans les troubler en aucune sorte. Pour le reste, on dit communément que ceux de Venise sont magnifiques, rusez & rauissans, que les Veronois sont studieux & fidelles, & ceux de Padouë, branslans au manche & ceux de Vicence, desireux de vengeance. D'auantage on dit que les Venitiens apportent à la guerre de l'argent, ceux de Treuis des espées, que les Bressans sont propres à faire des retranchemens, les Venitiens à faire vn appareil d'armée de mer, ceux de Padouë à manier les cheuaux, & ceux de Bergame à dresser des embuscades. On dit aussi quant aux femmes que celles de Creme sont trompeuses, celles de Vicence constantes, celles de Venise sont insolentes, & font les Princesses, celles de Verone sont gratieuses, celles de Bresse diligentes, celles de Treuis jalouses, & celles de Bergame ruzées: comme aussi qu'elle a beaucoup d'hommes qui parlent mal, Padouë de bons soldats, Vicence beaucoup de Comtes, & Bresse des habitans peu charitables enuers les pauures. Ceux de Friuli sont ardans, prompts, tousiours au guet, & merueilleusement industrieux, ayant l'esprit vif & subtil au possible. Les habitans d'Istrie ne sont ny de grande vie, ny de grand courage.

Les habitans de Candie sont de leur naturel prompts à mal faire. Les Anciens mesmes leur ont donné le nom de menteurs. Ils sont rusez, auaricieux, portent assez mal-aisément le trauail, & n'apprennent aucun art ny aucune science parfaitement. Il est vray qu'auiourd'huy à ce que dit Bellon, ils s'accoustument dés leur enfance, suiuant leur ancienne coustume, à tirer de l'arc en quoy ils excellent, surpassant mesme en cela les Turcs: & mesme ils sont adroits, disposts & vaillans sur la mer, autant qu'ils l'ont autresfois esté.

RICHESSES.

LA Seigneurie de Venise tire des Estats qui luy obeyssent deux millions d'or toutes les années en temps de paix en la façon qui s'ensuit. Elle reçoit huict cens mille escus des villes d'Italie, & de cét argent Bresse & Bergame toutes seules en donnent plus de trois cens mille. Elle tire de Venise sept cens mille escus de diuerses daces & gabelles, veu qu'on afferme celle du vin toute seule cent trente mille escus l'année. On tire encor de l'argent de diuerses decimes & taxes imposées aux Gentishommes & au peuple de la ville mesme, & les autres cinq cens sont tirez du sel, qui se fait sur les lieux qui sont du long de la mer, & des daces & gabelles, & aydes que les villes maritimes donnent à la Seigneurie. Et quelques-vns disent qu'elle en tiroit plus de cinq cens mille du Royaume de Cypre, lesquels toutesfois on tient qu'elle tire de ses subjets par vne autre voye.

Voilà les reuenus de cette Republique, qui est sujette à l'accident des autres Principautez de la Chrestienté: c'est à sçauoir qu'elle consume presque tout cét argent en despences ordinaires qui se font en l'entretien de la Gendarmerie, aux armées de mer, en la fortification des villes & des chasteaux dont elle a besoin, & aux gages des Magistrats & des Officiers de la ville. A raison dequoy l'on ne croit pas qu'elle en espargne aucune chose, & quand elle en auroit de reste, cela s'en iroit à payer les anciennes debtes qu'elles a

faites. Si bien qu'on conclud que les reuenus ordinaires viennent à estre tous consumez ou la plus grande partie aux despences ordinaires qui se font en temps de paix. Mais il ne faut croire pour cela que cette Republique ne soit fort puissante, pource que les Princes, & les communautez qui ont plus de manieres de tirer extraordinairement de l'argent, ont plus de puissance: & elle a de ses moyens à suffisance, & mesme elle en peut tirer auec moins de crainte, & de danger que les autres Princes Chrestiens ne font de leurs peuples. Car lors que quelque guerre arriue à cette Seigneurie, ou bien qu'il faut armer outre l'ordinaire, encore qu'il n'y ait point de guerre, comme il aduient quand le Turc leue quelque grosse armée, elle recourt aux voyes extraordinaires, qui sont en grand nombre, & de diuerses sortes, qui se peuuent toutesfois reduire à trois.

XXI. La premiere est d'accroistre les Decimes qui sont desia imposées aux Gentils-hommes, & aux Bourgeois qui ont quelques reuenus des biens immeubles, & cecy se fait en augmentant le nombre, c'est à sçauoir en faisant, qu'au lieu qu'on ne payoit qu'vne fois l'année auparauant, on paye deux ou trois fois selon la volonté du Senat: & semblablement quand on redouble les taxes que la Seigneurie fait payer aux marchands selon la valeur de leurs marchandises, qui est presque la dixiéme partie de leur gain, & ces choses sont aussi payées par les nobles, & citoyens plus aisez que les autres. On peut enclorre encor en cette maniere premiere vne taille que le peuple paye quand on arme extraordinairement veu que pour toutes les armées, il est tenu de payer tant d'hommes à la Republique.

Lors donc qu'elle recourt à cette premiere maniere, elle le fait aisément, pource que tous payent volontiers, & donnent franchement aide à leur patrie. Mais si cette-cy ne suffit elle recourt à la seconde, qui est que les Gentils-hommes seruent pour quelque temps en leurs Magistrats sans payement, & d'auantage elle ordonne que les premiers honneurs qui ont accoustumé d'estre donnez aux Gentils-hommes plus meritans soient vendus, mais non à perpetuité, ny à qui donne d'auantage, veu que plustost que de les donner à vne personne indigne, ils les donnent souuent à celuy qui offre le moins, à cause que le moins offrant est de plus grande valeur & plus remply de merite. Or par vn semblable moyen la guerre que tous les Princes Chrestiens firent en la Ligue de Cambray aux Venitiens, ils tirerent plus de cinq cens mille escus.

XXII. Vne autre façon de trouuer de l'argent se practique aussi par cette Republique, laquelle ils appellent Depost de Conseil, qui est telle que par argent, ils declarent les ieunes hommes mineurs capables d'entrer au Conseil, & de pouuoir obtenir des Offices.

La 3. façon de tirer de l'argent est quand la Republique par vne grande necessité est contraincte de prendre de l'argent à emprunt des particuliers, desquels n'en pouuant auoir amiablement, elle en a par force en vendant les meubles ou les immeubles des citoyens, si la necessité le requiert: ce qui estant effectué n'engendre pas comme en d'autres sujets vn tumulte, & vne esmotion generale, ny considerable, comme par exemple. Si le Senat auoit resolu que le tiers des biens de tous particuliers citoyens fust vendu, & que selon le prix des biens de l'vn & de l'autre, il se fist vne masse, la Republique se diroit debitrice de ces particuliers, ausquels selon que le Senat ordonne elle s'oblige

de la rendre apres tant d'années la guerre estant finie, à tant pour an, c'est à sçauoir à deux pour cent, qu'elle vient à payer en trente ans, & la Republique paye les vieilles debtes en cette sorte, qui se nomment Profit du vieil Mont, ou bien elle paye à cinq pour cent l'année, & cecy se nomme Mont nouueau,& encore Mont de subside. Et ces interests sont payez par la Republique pour debtes moins vieilles que les premieres, ou bien elle paye d'auantage, & s'oblige à rendre en bref le principal, & cecy se nomme Mont tres-nouueau, lors qu'il a esté payé, & toutes debtes qui se payent dans 25. ou 30. ans qui se passent sans guerre, qui est vne chose qu'elle fuyt le plus qu'elle peut, s'esteignent facilement.

Elle a pareillement accoustumé de prendre l'argent à change,& d'en donner huict pour cent à qui en a voulu donner, toutesfois pour dix-huict ans seulement. Outre ce ils ont fait de plusieurs biens publics immeubles vn Lot qui est vne espece de blanque tirée par billets publiquement en presence des principaux Senateurs.

Ce sont les manieres de trouuer de l'argent dont la Seigneurie s'est seruie aux guerres passées, & dont elle pourra seruir desormais à sa volonté. Elle peut encore accroistre les daces & les gabelles des marchandises, selon que le Senat determine.

Et pour abreger elle a infinis moyens de tirer de l'argent sans bruit, & en toute asseurance des nobles, des citoyens & du peuple, mesmes aux grandes necessitez à l'exemple du Prince, & plusieurs Gentilshommes, & Bourgeois ont donné de leur franche volonté à la Republique quantité d'argent, & il y en a eu quelques-vns qui ont donné les joyaux & ornemens de leurs femmes, considerant que la Republique affligée en auoit plus de besoin en ses destresses que leurs femmes pour s'en parer. Et non seulement les particuliers de la ville de Venise ont donné de l'argent au public, mais aussi les villes qui luy sont subjettes ont selon leur puissance donné à la Republique tout secours, outre les tailles qui leur estoient imposées d'vne grande quantité d'argent. Ce qui aduient à cause que tous ayment la douce façon de gouuerner de cette Republique, & pareillement la droicte Iustice qu'elle obserue inuiolablement, tant enuers les pauures que les riches. On a donc accoustumé de dire à bon droict dans Venise, qu'il n'importe que le public n'ait pas grande quantité d'argent, pourueu que les particuliers soient riches, comme ils sont, pource que comme nous auons desia dit, la Republique se peut facilement seruir de leurs biens.

Il faut donc croire que ce n'est chose aisée de sçauoir au vray la quantité qui se trouue au thresor de Venise. Maintenant voyons vn peu quelles sont les forces de cette Republique, puis que nous auons assez amplement discouru de ses richesses.

FORCES.

CEtte Seigneurie a pour son but principal de n'estre pas offencée, & de faire en telle sorte qu'elle n'ait aucun sujeҁt d'auoir quelque crainte. Pour cette cause elle a fait, & fera tousiours plusieurs Forts pour la seureté de cét Estat. Et quant à ces Forts, (parlant en general) il n'y a Prince qui en ait de si importans ny si accomplis, veu qu'ils ont de gros & bons remparts, & des fossez profonds & spacieux, & il y a plusieurs villes fortes au possible, comme Teuise, Lignago & Creme, quelques autres ont vn si grand XXIII.

circuit qu'elles ne peuuent eſtre aſſiegées que par vne armée inombrable comme Padouë & Verone. Les autres ont leurs Citadelles & fortereſſes qui les maiſtriſent en telle ſorte qu'elles peuuent aiſément eſtre ſecouruës, comme on voit à Breſſe, Bergame & Verone, qui a deux Chaſteaux l'vn ſur l'autre au milieu. Les Chaſteaux. de la Marque reduits en fortereſſe ſont les Occinoues, Aſſola de Breſſan, Peſquiera, & Lignago:& ſur tout il faut admirer Palme la Neufue en figure Endecagone, ou à vnze baſtions, qui a ſes principales portes & ruës droictes au poſſible, qui reſpondent toutes à vne place qui eſt au milieu de la ville, qu'on tient comme imprenable. Elle a auſſi en Lombardie les Poleſines de Rouigue, où il y a pluſieurs places, qui doiuent eſtre beaucoup eſtimées, & qui ſont bien miſes en deffence. Au Friuli, il n'y a point de fort Chaſteau que celuy de Marran, aſſis entre des eſtangs & mareſcages, proche de la mer, mais fort au poſſible, pource qu'il eſt preſque ſeparé de terre ferme, horſmis d'vn coſté qui ſe peut auec peu de gens deffendre ayſément. Il y a encor le Chaſteau d'Oſoppe ſur vne montagne tres-forte, qui empeſche l'entrée à celuy qui voudroit paſſer en Italie auec vne armée par le principal chemin, & par les autres on n'y peut mener du canon. Quant à la ville d'Vdine elle n'eſt guere forte, à cauſe de la terre mal propre à la fortification. En Iſtrie elle n'a point de bonne place que le Cap d'Iſtrie. Aux riuages & Iſles de Dalmacie, & l'Eſclauonie, elle a quelques villes auec quelques forts comme Zata, & Catarro: mais les villes de la Dalmacie n'ont beſoin d'eſtre fortifiées, pource qu'on n'y peut aller par terre auec vne armée, ſinon pour y faire des courſes de peu d'importance, & l'occaſion de cecy procede des aſpres montagnes, & des chemins forr eſtroits qui y ſont.

En l'Iſle de Corfou, il y a vne excellente fortereſſe, qui eſt comme la clef, ou la porte pour entrer au Golfe, ſi bien qu'auec vne moyenne armée on peut empeſcher l'entrée à la plus puiſſante qui pourroit venir.

En l'Iſle de Candie la ville dont cette Iſle prend nom, & Canée auſſi ſont tres-fortes tant par art, qu'à cauſe de leur aſſiette, mais Rethymo, & Scitie ne peuuent eſtre renommées fortes qu'à raiſon du lieu où elles ſont aſſiſes: & en la ville de Candie il y a vn aſſez beau Arſenal de Galeres.

XXXIV. Or pour la deffence de ces villes, & fortereſſes, cette Seigneurie ſe ſert des hommes du pays qui ſont tres-fidelles, & en Lombardie elle en fait exercer enuiron 25000. qu'on nomme Cernides, pource que de toutes les Iuriſdictions du pays de cette Seigneurie ceux-là ſont eſleus qui ſe trouuent plus propres à l'exercice des armes & de ceux-cy, on fait pluſieurs monſtres particulieres. Mais pour la pluſpart ce ſont payſans, qui ne ſont parfaictement propres pour combattre en campagne, ny pour demeurer fermes en ordonnance. Et lors que la Seigneurie veut compoſer vne parfaicte armée pour combattre, elle ſoudoye de ceux qui habitent aux villes qui luy ſont ſujettes, & encores des eſtrangers, qui ne ſont de moindre valeur que les autres. L'Infanterie Italienne eſt courageuſe, diſpoſe & forte pour donner la charge aux eſcarmouches, & aſſaillir les villes: & toutesfois elle n'a pas vne ordonnance ferme comme l'Allemande, qui eſt eſtimée fort bonne, à raiſon dequoy cette Seigneurie a eu autresfois tant de ſes ſubiects que d'eſtrangers enuiron quinze à vingt mille hommes, & pour les raiſons ſuſdites elle donne ſolde à quelques Cantons des Suiſſes, & des Griſons, en telle ſorte que l'Infanterie bonne ou moyenne de ſes armées pourroit monter iuſqu'au nombre d'en-

uiron 35000. hommes & plus, & moins selon que le cas le requiert. Le reste est distribué pour la garde des villes, & pour les Galeres. Les gens de pied ont trois escus de solde chacun tous les 45. iours, quand ils sont employez, & aux grandes necessitez ils ont iusqu'à cinq escus le mois.

Quant à la Caualerie, la Seigneurie a pour garde, & pour reputation six cens hommes d'armes bien choisis, qui souloient jadis auoir chacun trois cheuaux ; mais auiourd'huy ils n'en tiennent plus que deux : toutesfois il faut qu'ils soient beaux, & ceux-cy ont de solde chacun six vingts ducats l'année, & sont pour la plus grande part Gentils-hommes des villes de Lombardie sujects à cette Seigneurie ; & combien qu'elle n'ait point de race de cheuaux, toutesfois cette quantité pourroit bien s'accroistre iusques à mille, ou quinze cens.

Elle auoit semblablement accoustumé de tenir en Lombardie enuiron mille cheuaux legers, mais elle cesse de faire cette despence superfluë, à cause que ce luy estoit chose fort aisée d'en pouuoir tousiours auoir vn bon nombre outre qu'on se pourroit encor seruir des stradiots & capellets, qui sont en la Dalmacie & autres lieux, & qui sont tres-propres pour empescher les viures aux ennemis, & pour donner à la queuë des armées. Ces hommes sont experimentez & prompts au possible, & s'ils sont rompus ils se mettent en ordonnance, & se reünissent fort facilement. Elle pourroit tirer de la Dalmacie, & autres Isles enuiron trois cens de ces soldats, & des villes d'Italie vn peu moins de cheuaux legers.

Aux armées de terre ferme cette Seigneurie se sert de Capitaines estrangers, ie dy le plus souuent, & specialement en la creation d'vn Capitaine general, ou d'vn Gouuerneur, & pour cette cause elle a eu souuent à son seruice des Seigneurs absolus, comme des Marquis & des Ducs, lesquels elle payoit, & recompensoit laschement de leurs peines.

Elle donne à ses Capitaines en temps de guerre, comme pour compagnons deux Gentils-hommes de la Republique, hommes signalez en merite, auec le tiltre de Pouruoyeurs generaux, sans le consentement desquels le susdit chef ne peut entreprendre aucun combat, ny aucune faction d'importance.

Or pour traitter maintenant de la milice de la mer, comme peut-estre de XXXVI. la chose principale & de plus grande importance, ie parleray premierement de son origine, afin que le fait soit mieux entendu. Ie dy donc que ce n'est autre chose que l'admirable Arcenal de Venise, qui non seulement est fort grand mais encore le plus beau, & le mieux fourny de toute chose necessaire à semblable mestier qu'Arcenal qui soit auiourd'huy au monde. Il est en vn bout de la ville, & si proche de la mer qu'il ne semble pas estre diuisé, ains que s'en soit vne partie : chose qui luy donne plus de grandeur, en iugement de ceux qui le considerent.

Il est enuironné de fort bonne murailles, mais sans ramparts; pource qu'il ne peut estre battu, & l'on peut dire qu'il est assis en vne Isle, à cause qu'il est enuironné d'vn canal, & si nous le voulons nommer autrement il luy faut donner le nom de Fort, ou de Serrail de Venise.

On y compte bien souuent deux cens galleres, outre beaucoup d'autres qui sont sur la mer qui ont accoustumé de monter iusqu'au nombre de 40. & il y en auoit 20. grosses, qui au regard des menuës se peuuent nommer gens d'armes, pource qu'elles ne sont si legeres, ny à rames si propres que les autres: mais

aussi elles donnent vn plus grand hurt, & quand celles-là seules auroient bon vent en vn fait d'armes, elles seroient capables d'en attaquer cent menuës, & rendroient leur armée inuincible, pource qu'elles seruent beaucoup plus que les nauires de guerre, à cause qu'outre les voiles elles se peuuent seruir des auirons. Or il y a tant & de si diuerses façons d'armer vne infinité de gens, que c'est vne chose merueilleuse de le voir, & il y a tant de canons, non seulement suffisans pour tant de vaisseaux, auec les armes offensiues & deffensiues pour les soldats & mariniers, mais encor vne si grande quantité de toute autre chose, que cét Arcenal pourroit fournir les nauires particuliers, les forteresses, & les armées de terre mesme, quand il seroit necessaire.

Quant au bois pour faire des vaisseaux neufs il y en a grande abondance, non tant pour la quantité & grandeur des bois que la Seigneurie a prés de la mer, que pour le soin qu'on a par tout cét Estat de conseruer les chesnes qui sont aisément portez à Venise par la mer, & par les riuieres qui se vont rendre dans la mer assez prés de cette ville.

Mais pour dire en vne seule parole ce qu'on peut asseurer de l'Arcenal, ie dy qu'en tout le monde on n'en peut trouuer vn semblable, ny mieux fourny de bons ouuriers, qui sont enuiron au nombre de 300. à trauailler sans cesse, & auec telle diligence que c'est vne merueille : tellement qu'on a veu souuent en moins de dix iours armer 30. Galeres de tout poinct, & toutes prestes à combattre, & l'on doit croire qu'en fort peu de temps on les pourroit armer toutes.

Ils dépensent donc beaucoup d'argent en cét Arcenal, auquel on ne fait autre chose que les galeres grosses & menuës, & des Fustes, pource que les particuliers ayans d'assez grands Nauires, la Republique n'en fait point comme se pouuant seruir de ces vaisseaux en toutes ses necessitez.

Ils n'ont faute de vogueurs, pource que toutes les villes maritimes, & encor de terre ferme, auec la ville de Venise mesme en fournissent autant qu'il faut, & pour les soldats des Galeres ils se seruent des hommes des Cernides.

Les Capitaines & Surcomites des Galeres sont pour la pluspart Gentils-hommes Venitiens, dont le nombre est fort grand, de sorte que chaque Galere outre le Surcomite a deux autres Gentilshommes de Venise pour les exercer en la discipline de la mer. Tellement qu'ils n'ont faute de rien que de biscuit, principalement quand il est cher : toutesfois ils y mettent bon ordre, ayans beaucoup de grands greniers, dans lesquels ils conseruent vne grande quantité de froment, & d'autre sorte de bled, & du biscuit encore.

Pour la grande seureté du Golfe de Venise, & des Isles de la mer Ionique ils tiennent continuellement sur mer des armées de 35. à 40. Galeres, auec vn Proueditor, ou Pouruoyeur, & vn Capitaine du Golfe : & cecy couste toutes les années à la Seigneurie 5000. ducats, comptant le biscuit.

Ces Galeres rendent non seulement la mer asseurée des Corsaires, mais sont encore cause que plusieurs Gentils-hommes s'exercent aux armées de mer, encor qu'on n'y fasse point de guerre de grande importance, & d'ailleurs cela donne vne grande reputation à la Seigneurie.

Toutes les fois que le Turc arme, on grossit ce nombre de Galeres d'vn semblable, & en tel cas on fait vn General de l'armée, dont le nom est tant estimé des Turcs, qu'ils n'osent s'approcher beaucoup du Golfe, tant s'en faut qu'ils viennent prés de la ville de Venise. Mais encor que ladite garde

soit fort puissante, toutesfois elle n'est capable d'asseurer tous les vaisseaux qui vont par ce Golfe, pource que les moindres qui ne s'esloignent guere de terre en Dalmatie sont pillez par certaine sorte de Corsaires, appellez Vlcoques, qui se retirent à Segne & au Fleuue, terre de la maison d'Austriche: veu que ceux-cy venans auec quelques barques armées molestent en telle sorte les petits nauires qu'il faut que la Seigneurie tienne continuellement sur la mer vn Capitaine auec cinq Fustes armées, qui n'a autre charge que d'exterminer cette engeance, & combien que ce soit chose de grande despence, toutesfois ce n'est pas peu de profit de chastier vne infinité de voleurs.

Or ce n'est chose mal-aisée de s'imaginer combien la Seigneurie peut enuoyer dehors les Galeres, & des nauires, pource que le bois, ny les rames, ny les hommes, ny l'argent ne luy manquent point, elle peut armer la quantité qu'il luy plaist: & combien que depuis long-temps on n'ait veu dehors plus de cent Galeres & peu de nauires, toutesfois celuy qui voudra considerer la chose plus auant trouuera qu'il y a deux & trois cens ans que la Seigneurie n'auoit tant de forces, & toutesfois elle arma pour la conqueste de la Terre Saincte deux cens nauires ou galeres, & autant en la conqueste de Constantinople, lors que les Venitiens y allerent auec les François.

Doncques si la necessité pressoit les Venitiens, il faut croire qu'auiourd'huy qu'ils sont plus abondans en argent & fort puissans en sujects, & qu'ils ont vn Arcenal mieux fourny qu'il n'a iamais esté, ils pourroient non seulement arriuer à cette quantité de voiles, mais encores la surpasser: & s'ils ne le font c'est pour ne mettre pas au hazard tant de vaisseaux en vne seule fois: & combien qu'ils ne cedent aux Turcs en nombre, ils ne sont pas moindres en puissance: & c'est chose toute certaine que s'ils estoient assaillis par les galeres Turquesques ils ne craindroient de les combattre, & pour cette cause les Turcs n'ont iamais osé entreprendre de les attaquer.

GOVVERNEMENT.

Venons maintenant à discourir de l'ordre auec lequel vne si belle Seigneurie s'est si long-temps gouuernée, & comme elle a duré plus longuement qu'aucune autre qui soit paruenuë à nostre cognoissance, & de quelle sorte elle se conserue entiere parmy tant de guerres & de troubles, si bien qu'il semble que ses subjects au respect des autres ioüissent du siecle d'or, viuant en tranquilité & paix asseurée, & croissans tous les iours en prosperité & en richesse. Ce que i'estime proceder principalement de la volonté de Dieu qui a soin particulier de cette Republique, & d'ailleurs on ne peut nier que cela ne prouienne d'vn gouuernement bien reglé, institué par des hommes fort prudens, qui eussent esté tenus pour Philosophes moraux, ou actifs, s'ils eussent vescu durant les premiers siecles. Encor que cette Republique soit gouuernée par les nobles & non par le peuple, toutesfois on ne peut dire que ce soit vn gouuernement de beaucoup ny de peu de gens, & qu'encor qu'elle ait son Prince, ou son Duc, que ce soit le gouuernement d'vn seul: mais elle est de telle qualité, qu'elle est composée de toutes les trois especes de gouuernement, d'où l'on en voit proceder vn seul tres-parfaict. XXVII.

Elle a donc vn seul chef qui represente la Majesté de l'Empire en l'habillement, & en la grauité ou reputation, & cestuy-cy est appellé Dogue, c'est à

dire Duc ou Capitaine, qui eſt vn homme par lequel il ſemble que les autres ſoient conduits, à voir ſon habillement, & toute la façon exterieure d'vn Prince abſolu; & ceſtuy-cy eſt creé par les nobles, meſme par eſlection: mais pour l'authorité il n'eſt rien plus que l'vn des principaux nobles, veu qu'aux conſeils il n'a qu'vne ſeule voix comme les autres, & a en apparence la charge de reſpondre au nom de la Republique aux Ambaſſadeurs, & aux lettres des Princes; mais il ne reſpond, ny eſcrit, ſinon ce que le Senat determine. Il a l'authorité d'entrer en tous les Conſeils, & de dire ſon aduis ainſi que les autres, toutesfois chacun luy peut contredire comme bon ſemble.

XXVIII. On voit apres le gouuernement de peu de gens, non des plus riches, ou des plus puiſſans, mais des plus ſages & plus remplis de merite: ce gouuernement eſt de pluſieurs, ou de dix tous ſeuls, & cecy ſe nomme le Conſeil de 10. qui auec 15. autres Senateurs, & la perſonne du Prince, & de 6. Conſeillers, a puiſſance de faire toutes deliberations, ſans que ſa reſolution puiſſe eſtre reuoquée. Il y a beaucoup d'eſpeces de gouuernement qui peuuent eſtre appellées de beaucoup de gens. Si ie voulois parler de chacun en particulier ie me rendrois ennuyeux, au lieu que i'ay propoſé de me rendre tel le moins qu'il me ſera poſſible. Mais ie diray ſeulement que toutes les ſortes des ſuſdits gouuernemens compoſent vn ſeul Conſeil qui ne peut-eſtre appellé de pluſieurs, pource qu'il n'arriue pas au nombre de 225. & ceſtuy-cy eſt vrayement Senat qui ſe nomme *Li Pregadi*, les Priez: pource qu'au commencement de la Republique on prioit les ſages citoyens de venir donner leurs voix, & dire leurs opinions, afin de deliberer & de pouruoir aux neceſſitez de la Republique. Ces Senateurs ſont donc choiſis d'vn autre Conſeil beaucoup plus grand, duquel l'on prend les plus aduiſez, pource que c'eſt à eux de determiner les matieres de plus grande importance. Comme par exemple celles de guerre & de paix, ou quand il s'agit de fortification de places, de faire venir des Capitaines, d'enuoyer des Ambaſſadeurs aux Princes. C'eſt en ce Conſeil qu'on lit toutes les lettres qui viennent à la Republique, & pour concluſion, c'eſt celuy qui reſout toutes les affaires de conſequence. En dernier lieu ce Conſeil la fait ſembler Republique, combien qu'en effect elle ne le ſoit pas, & pour cette cauſe il n'y entre que des nobles, dont on tient regiſtre & compte particulier, & le noble ne peut entrer en ce Conſeil pour donner ſa voix auant qu'il ait prouué qu'il a paſſé l'aage de 25. ans, & combien qu'il y en ait quelques-vns qui par faueur peuuent entrer à 20. ans ou peu plus, toutesfois l'ordinaire eſt qu'on n'y entre qu'à 25. ans. Or les Gentilshommes qui peuuent entrer en ce Conſeil, ſont au nombre de 2500. Mais pource que pluſieurs ſont touſiours dehors aux exercices des Magiſtrats, & d'autres ſont empeſchez en d'autres affaires il ne s'y en aſſemble iamais preſque plus de 1600.

Ceux-cy s'aſſemblent tous les 8. iours vne fois, c'eſt à ſçauoir le Dimanche matin, & auſſi la matinée des autres feſtes: & c'eſt là qu'on crée les Magiſtrats & qu'on diſtribuë les gouuernemens de la Repub. auec vn merueilleux ordre.

On eſlit donc par plus grand nombre de voix qui doiuent entrer au Pregadi ou Conſeil de 10. de meſme qu'aux autres Conſeils, & ceux-cy ſont touſiours les plus ſages & plus entendus de toute la nobleſſe, & combien qu'il ſemble que la bonne fortune ayde à obtenir les Magiſtrats, toutesfois ils ne ſont dōnez à perſonne qui ne le merite, pource que ſi celuy qu'ō propoſe n'eſt

Ie pourrois m'estendre icy sur le merueilleux ordre que ces Seigneurs tiennent à creer ces Magistrats, & à dire comme toute chose s'y passe paisiblement & auec beaucoup de douceur ; mais ie serois trop long, & peut-estre ennuyeux. C'est pourquoy ie m'en deporteray, pour venir aux autres particularitez de la conduite des Seigneurs de cette Republique. Ils admettent quelques-vns d'entre les ieunes gens à dire leur aduis aux deliberations de la ville, chose qui semble ayder beaucoup à conuier plus fort la ieunesse à s'addonner aux choses graues & profitables à la Republique, outre qu'auec leur ardeur ils viennent à reschauffer la froideur des vieillards. En fin l'on ne void entr'eux qu'vne esgalité digne d'vne merueilleuse loüange. On n'y a esgard ny à pauures, ny à riches, ny à gentilshommes, ny à roturiers, & ceux-cy ont encore quelque part en cette Republique, ioüissans de plusieurs offices, qui sont esleuez, & de grand profit, comme de ceux de Capitaines de quelques chasteaux, Secretaires & semblables. Et de là vient que le peuple est tres-affectionné à l'endroit des nobles, & se monstre pareillement fort humble, & les nobles sont ses protecteurs, le fauorisent en toutes ses necessitez, & l'aduancent aux honneurs, ausquels il peuuent paruenir. Cette Seigneurie a grand égard à la paūureté, à laquelle elle pouruoit par plusieurs voyes, par lesquelles elle se rend les miserables, ie ne diray pas subjets, mais esclaues: veu que la Republique despence vne grande quantité d'argent pour maintenir à bon marché le pain, & les autres choses necessaires à la vie de l'homme. C'est pourquoy il ne se faut estonner si le peuple supporte sans bruit toute charge aux necessitez de la Republique.

Les peuples des autres villes subjectes luy sont pareillement fort fidelles parce que celuy qui va pour les gouuerner, n'a point d'autre but que de faire iustice à vn chacun, & d'aider aux villes qui sont sous sa charge, veu qu'en ce faisant, il vient à obtenir à son retour de plus grands honneurs : mais s'y gouuernant d'autre sorte, il est puny & non employé.

L'autre raison pour laquelle les peuples ayment le gouuernement des Venitiens est, parce qu'ils ne sont pas chargez de gabelles excessiues, comme quelques miserables villes sont par des tyrans.

Il me semble que i'ay fait voir en peu de paroles la forme de cette Republique, que l'on verra si on veut, plus amplement dans le liure que Contaren en a faict.

Or si nous la comparons aux autres qui ont esté deuant elle, sans parler toutesfois de leur grandeur & de leurs forces, mais seulement de la maniere, & de la composition interieure du gouuernement & des bonnes loix, nous cognoistrons comme elle deuance en cette particularité toutes les autres: pource que l'on peut dire que celles-là ont esté gouuernées par des hõmes auides de proye & de sang humain: & cette-cy l'a esté par le Createur de toutes choses, & trouuée & fondée par des Philosophes, auec vne parfaite composition. Et ie ne sçay qui nous pourroit seruir de plus grand exemple, ou argument en cecy, que la Republique Romaine : qui ayant presque assujetty tout le monde, ne se peut toutesfois maintenir libre plus de 700. ans: au lieu que cette-cy enuironnée de tãt de puissans ennemis, qui ont tousiours cherché de la ruiner, sans auoir iamais eu aucun Prince bien amy entre ses voisins, a peu par l'espace de douze cens ans & plus, se conseruer libre & entiere, voire mesme a toute seule peu resister à la puissance desmesurée du grand Turc, & autresfois à celle de XXIX.

tous les Princes Chreſtiens. Et ie ne ſçay veritablement quelle force peut eſtre auiourd'huy capable de la vaincre ou ruiner, pourueu que la diſcorde ſeul inſtrument capable de l'abbattre, n'entre dans cette Republique.

Mais il y a la plus grande partie de ces ſages & bons Senateurs qui veillent continuellement afin que cela n'arriue, & combien qu'il ſemble à quelques-vns que pour les grandes meſchancetez qui ſe commettent tous les iours dans la ville de Veniſe, elle ne peut euiter guere long-temps ſa ruine entiere, toutesfois les autres ſçauent qu'outre que le Magiſtrat fait tout ſon effort pour remedier à tant de maux, il y a encore pluſieurs deuotes perſonnes qui empeſcheront que ce mal n'aduienne.

Or puis que nous auons raconté les perfections de cette Republique, il ne ſera mal à propos de particulariſer ſes deffauts, encores qu'ils ſoyent aſſez peu conſiderables.

XXX. Le 1. & peut-eſtre plus grand eſt, qu'elle poſſede tant de pays ſi peuplé, pour la nourriture duquel elle a beſoin des viures des autres, veu que ſi elle n'auoit la mer par laquelle on conduit à Veniſe grande quantité de grains, ſon pays endureroit preſque vne continuelle neceſſité de pain, qui eſt vne choſe faſcheuſe aux peuples. C'eſt auſſi la ſeule occaſion pour laquelle elle eſtime tant la paix auec le Turc, pource qu'il vient des pays de ſa domination aſſez bonne quantité de grains aux Venitiens. Et pour cette meſme cauſe elle fait auſſi grand eſtat du Roy d'Eſpagne, qui luy octroye bien ſouuent la traitte des grains de Sicile, & de la Poüille.

Le 2. eſt, qu'elle ne ſe ſert que d'Infanterie Italienne, combien qu'il ſoit certain qu'elle a beaucoup perdu de ſon ancienne reputation; ce qui eſt venu de la diuerſité de combattre: ſi bien qu'aux ordonnances fermées elle n'a rien de ſemblable à la Suiſſe, & Allemande. Tellement que cette Republique deuroit auoir en ſes armées vn bon nombre de Suiſſes & Allemands, & par ce moyen ſon infanterie en ſeroit bien plus eſtimée.

Le 3. eſt qu'elle ne fait General d'armée vn de ſes ſujets, mais vn eſtranger. Ce qui eſt ſe mettre à la diſcretion d'autruy, outre qu'il luy faut beaucoup deſpencer aux fortereſſes, pource que les hommes trouuans tous les iours de nouuelles façons d'attaquer, il eſt neceſſaire de les changer de temps en temps. Enquoy elle a fait de grandes deſpences bien ſouuent, qui eſt vne choſe qui diminuë grandement l'heur de cette Republique.

Mais ces defauts ne ſont pas tous ſans remede, & pour cette cauſe ces ſages Senateurs ne regardent ſans ceſſe qu'à remedier à tous les inconueniens de leur Republique, & n'ont autre but que de conſeruer l'Eſtat en paix, & en liberté. Et vrayement ils ne ſeront pas troublez d'eux-meſmes, pource qu'ils ne laiſſent iamais aduancer les querelles particulieres qui naiſſent parmy eux; & les appaiſent à la meſme heure, ou par amour, ou par la force du ſouuerain Conſeil de dix. D'auantage les citoyens, ou les nobles ne montent iamais à telle reputation, & ne paruiennent iamais à tel degré, ou à ſi grande richeſſe, qu'ils puiſſent penſer à ſe rendre tyrans, ains ils viuent entr'eux en grande paix & concorde.

RELIGION.

XXXI. Les Venitiens ſont bons & fermes Catholiques, de meſme que tous leurs ſujets qui demeurent en Italie: mais ceux de l'Iſle de Corfou ſuiuent la

religion des Grecs Schismatiques, & cette Republique ne les trouble point en cela, afin de faire que ce peuple ne s'esmeuue, ne se fasche de la domination des Latins, & ne conuie les ennemis de ce nom à attenter quelque chose, combien toutesfois que la Seigneurie l'ayt bridé par vn fort & par la garnison qu'elle y tient, qui empescheront tousiours que ceux qui voudront broüiller, n'y feront guere aisément leurs affaires. Il en est presque de mesme en Candie, dont le peuple est extrémement ennemy du nom, & de la religion des Latins. Il est vray qu'il y en a quelques-vns qui sont affectionnez à l'Eglise Romaine, & sont desueloppez du schisme, auquel le reste persiste.

LES DVCS ET PRINCES DE LA REPVBLIQVE *de Venise, & ce qui s'est passé de plus remarquable pendant le Gouuernement de chacun d'iceux.*

PAulutius Anafeste fut le premier Prince du peuple, choisi en Heraclée, en l'an 697. homme de singuliere iustice : Il iura entre les mains de Christofle Patriarche de Grade, de gouuerner selon les loix, & n'auoir esgard qu'au bien public. Il pacifia les differens auec Luitprand Roy des Lombards, & fit amitié auec le Roy Aripert. Autant par son authorité que par ses armes, il r'amena à l'obeyssance les Equilins rebelles, accreut le domaine, & gouuerna 20. ans 6. mois 8. iours. XXXII.

2. Marcel Tegalian, du mesme lieu d'Heraclée fut esleu successeur par la commune voix du peuple. Il estoit deuot, affable & modeste, & beaucoup moins diligent au gouuernement que son deuancier. Le Patriarchat de Grade fut transferé en Aquilée de son temps par Luitprand, & y ayant eu de grandes guerres pour le debat des Eueschez, il ne s'en entremit point, & mourut ayant esté Duc 9. ans 21. iours.

3. Hortée Hippate, surnommé Vrse, noble d'Heraclée, s'acquist vne grande reputation par ses faits illustres. Paul Exarche eut recours à luy, l'armée Grecque estant rompuë & le siege mis deuant Rauenne par Luitprand. Il reprit Rauenne, fit le neueu du Roy son prisonnier, tua le Duc de Vicence, & remit l'Exarche en ses droicts. Il refrena ceux d'Aquilée qui troubloient le repos public, & mit le courage en l'ame de la ieunesse, fut tué à l'occasion des dissentions des Iesulains le 11. an & 5. mois de la Principauté.

Apres la mort du 3. Duc, l'an 737. il fut fait vne assemblée, en laquelle il fut arresté, & conclud, que l'on n'esliroit aucun Duc de six ans, que l'on establiroit vn Maistre de la gendarmerie qui seroit annuel : ce qui ne dura cinq ans, car l'an 742. on proceda à l'eslection d'vn Duc, & depuis ce temps-là la Republique de Venise a eu tousiours des Ducs iusqu'à present. Le 1. qui fut esleu en cét Estat fut Dominique Leon: Le 2. Felix Cornicula: Le 3. Thodat fils d'Vrse, r'appellé depuis n'agueres de son exil, & fut continué l'année d'apres: mais il mourut auant que son temps fust expiré. Le 4. Iulien Cepare fut subrogé en son lieu. Le 5. fut Ciane Fabritiatie, qui eut les yeux creuez, & fut puis apres demis.

4. Theodat Hepate, fils de Vrse, fut declaré Duc, cinq ans apres la mort de son pere : durant lesquels le peuple s'estoit gouuerné par vn maistre des soldats, & quittant Heraclée, se reduisit à Malamoc. Là il fut le premier creé, & limita les confins auec Aistulfe Roy des Lombards. Il fut tué par Galla citadin de Malamoc, l'an 13. de sa Principauté.

5. Galia de Malamoc, homme meschant & seditieux, s'estant monstré comme protecteur de la liberté publique, fut estably en la place de Theodat: mais sa meschanceté ayant esté recogneuë, & qu'il vouloit se rendre seigneur absolu, qui fut le sujeɛt qu'il auoit pris pour faire tuer Theodat, le peuple luy creua les yeux, & dans l'an luy osta la dignité qu'il auoit vsurpée.
6. Domeniquo Monegarie de Malmocco, fut mis au lieu de Galla. Le peuple luy donna pour refrener l'authorité de Duc, deux Tribuns annuels: mais luy estant homme audacieux & arrogant, voulut tyranniser le peuple, lequel irrité, luy creua les yeux le 5. an de sa Principauté.
7. Maurice Galbrie noble Heraclean pour sa sagesse, iustice & richesses, fut choisi à cette dignité. Il fit son fils Duc auec luy, & gouuernerent ensemble. De son temps l'Eglise de Grade estant molestée, il enuoya vn Ambassadeur vers le Pape Estienne pour accorder le different. L'Euesché de sainct Pierre de Castel Oliuolo fut erigé, & mourut ayant gouuerné vingt-trois ans.
8. Iean Galbaie ayant esté Duc neuf ans auec son pere, gouuerna encore seul la Republique neuf ans. Il fit apres ledit temps Maurice son fils compagnon de sa Principauté: mais tous deux estans de mauuaise vie, & insupportables, pour auoir tué Iean Patriarche de Grade, le precipitant d'vne fort haute tour. Fortunat successeur au Patriarchat, fit vne coniuration contr'eux & vn autre fut esleu Duc, dont estans estonnez, le pere se retira en France, & le fils à Mantouë le 16. an.
6. Obelerie estant esleu Prince par ceux de l'intelligence de Fortunat, prit son frere Beat pour compagnon, & encores Valentin leur 3. frere fut associé par eux à cette dignité. Est à remarquer que de ces trois Beat est mis au rang des Ducs en la Salle du Conseil de Venise, à cause que Obelerie incita Pepin Roy d'Italie à faire la guerre aux Venitiens, & que Beat soustint la Republique, ayant regné 5. ans.
10. Ange Partitiatie apres s'estre bien comporté en la guerre contre Pepin, fut esleu Duc, le peuple s'estant retiré à Realte. Il fonda le Palais Ducal au lieu où est encores celuy qui a esté basty depuis. La diuision de l'Empire s'estant faite de son temps, les Venitiens furent laissez en leur liberté. La Cité fut diuisée en sestiers, le Pregadi, & la Quarantaine criminelle instituez. Il gouuerna 18. ans.
11. Iustinian Partitiatie ayant esté associé à la dignité par son pere, fut apres la mort d'iceluy confirmé par le peuple. Il rappella Iean son frere qui estoit à Constantinople, & le prit pour compagnon. Il agrandit l'authorité du peuple, & secourut Michel l'Empereur de Constantinople contre les Sarrazins. Le corps de sainct Marc fut de son temps apporté d'Alexandrie, pris pour protecteur, & l'Eglise qui est auiourd'huy, fut consacrée à son honneur. Il mourut la 2. année.
12. Iean Partitiatie frere de Iustinian, demeura en la dignité, & accreut l'Eglise sainct Marc, qu'il fit deseruir par bon nombre de Prestres, establissant le Primicerio. Il fit trencher la teste à Obelerius qu'il assiegea en l'Isle de Curtia: destrusit Malamoc qui s'estoit rebellé, & le peuple tourné du party d'Obelerie. Il fit la guerre aux Narantains, qu'il surmonta. En fin se fit vne coniuration contre luy, & estant surpris par ses ennemis prés l'Eglise S. Pierre, où il alloit à la Messe, & despoüillé par eux des enseignes de la dignité, ils le

ils le confinerent à Grade, la barbe raze le 8. an de sa Principauté, il se fit moyne, & y mourut.
13. Pierre Tradonic de Pola s'estant comporté au contentement du peuple en la guerre de Pepin, fut esleu Duc. Il s'associa Iean son fils, & donnerent secours à l'Empereur de Constantinople, qui les en fit requerir par Theodose Patrice. Il fut fait Protospataire de l'Empire, au secours duquel il enuoya soixante galeres, Louys II. luy accorda beaucoup de priuileges, & en fin fut tué par vne sedition l'an 27.
14. Vrse Partitiatie ayant appaisé la sedition, fut fait Duc. Les Turcs ayant rauagé la Dalmatie iusques à Grade, furent deffaits par luy auec Iean son fils qu'il auoit associé. Basile Empereur l'honora fort pour ceste occasion, & le fit Protospataire de l'Empire. Il gouuerna 17. ans.
15. Iean Partitiatie fils de Vrse, ayant esté cōfirmé en sa dignité, prit & brusla Comachie, rauagea la Comté de Rauenne pour se venger du Comte de Comachie, qui auoit fait prisonnier & blessé à mort Badoarie son frere. Estant deuenu valetudinaire, il fit bastir l'Eglise des saincts Cornelie, & Cyprian à Malamot, & ayant gouuerné 5. ans 9. mois, renonça à la dignité.
16. Pierre Candan fut esleu apres la permission volōtaire de son predecesseur. Il estoit vaillant & expert aux armes, & neantmoins homme deuot. Il alla en personne auec dix galeres contre les Narantains, lesquels comme larrons rauageoient & couroient sus aux Venitiēs. Cōbattant valeureusemēt contre iceux, il mourut à la seconde fois les armes en main. Il ne gouuerna que 5. mois.
Dominique Tribun est mis au rang des Ducs par quelques-vns: Les autres qui ont moins curieusement recherché l'histoire, l'ont obmis, n'ayant esté que trois mois Duc & treize iours. Il ne se remarque rien de son temps qu'vn certain priuilege accordé à Chioggia.
17. Pierre surnommé Tribun, fils de Dominique esleu Duc, obtint de Guyon Empereur & Roy d'Italie, la confirmation des anciens priuileges. Les Barbares Huns vindrent en Italie, bruslerent Heraclée, Capo d'Arger, & Chioggia. Ce Prince les deffit auec beaucoup d'honneur, & ce fut la troisiesme fois que les estrangers voulurent vsurper cét Estat. Il gouuerna 24. ans.
18. Vrse Badoaire s'appelloit Partitiatie, & fut le premier qui chāgea ce nom. Il enuoya Pierre son fils à Constantinople, lequel fut fait Protospataire. L'an 920. Il obtint de Rodolfe Empereur & Roy d'Italie la confirmation de l'ancienne authorité des Venitiēs de battre monnoye. S'adonna du tout à la pieté, & l'an 20. il renōça à la dignité pour se faire Moyne, & vescut fort sainctemēt.
19. Pierre Candian II. estoit homme vaillant, & fit la guerre à Lanterio Marquis d'Istria, qui empeschoit le traffic des Venitiens, le surmonta, & reconquist les peuples de Capo d'Istria. Il vainquit Albert fils de Berengarius Empereur, qui s'estant impatronisé de Rauenne, empeschoit le passage aux vaisseaux Venitiens. De son temps furent rauies les filles à marier par les Triestains, & recouurées. Il gouuerna 7. ans.
20. Pierre Badoaire fils de Vrse fut racheté par luy des Esclauons. Il ne gouuerna que 2. ans 7. mois, tousiours en bonne paix, dont il se monstra fort amateur. Berengarius Empereur luy fit plusieurs faueurs pour ses merites.
21. Pierre Candian III. fils du II. Candian, associa à la dignité son fils Pierre, & par deux fois arma 33. vaisseaux contre les Narantains. A la seconde fois il fit paix auec eux. Son fils estant blasmé par luy de ses mauuais comportemēs,

se reuolta contre luy,& contre la Republique. Le peuple le voulut tuer,& fut enuoyé en exil, où s'accostant de Guyon fils de Berengarius,il endommagea la Republique, dont son pere estant trauaillé, mourut l'an 15.
22. Pierre Candian IV. estant r'appellé d'exil (encores que le peuple eust fait serment de ne le receuoir) fut fait Prince auec tres grand applaudissement. Il fit en sorte enuers le Pape Iean douziesme, que l'Eglise de Grade fut faite Patriarchale,& Metropolitaine de tout l'Estat des Venitiens,& de l'Istrie. Othon Empereur luy accorda plusieurs honorables priuileges. Il ruina Vderze, & fut tué par vne sedition du peuple auec son fils,ayant gouuerné vingt ans.
23. Pierre Vrseole estoit homme tout deuotieux,& fut esleu par le peuple contre sa volonté. Il alloit souuent en habit incogneu visiter les pauures,& hospitaux; & appaisa les dissentions des Venitiēs auec ceux de Capo d'Istria,qui se rendirēt tributaires. Il s'en alla auec Beato Romualdo de Rauēne,pour viure religieusement. Il gouuerna 2. ans 4. mois 20. iours, & fit plusieurs miracles.
24. Vital Candian fils de Pierre 3. fit la confederation auec l'Empereur Othon. Il deuint malade tout au commencement qu'il voulut exercer sa charge; de maniere qu'ayant fait vn vœu de se rendre Moyne, s'il recouuroit sa santé, il l'accomplit,ayant gouuerné vn an, ou enuiron.
25. Tribun Meme estoit fort riche, & non homme d'Estat. Il y eut de son temps grandes dissentions entre les familles Morosins & Caloprins, à l'occasion dequoy se firent de grands meurtres. Il tint le party des Morosins : ce qui donna suiect aux autres de se retirer à Verone vers l'Empereur Othon. Il donna l'Isle de S. George à l'Abbé Morosin: renonça à la Principauté le 12. an pour se faire Religieux.
26. Pierre Vrseole II. estoit homme accort, lequel fit en sorte auec les Empereurs Basile,& Alexius, que les Venitiens furent exempts de gabelles. Othon Empereur estant à Verone le fauorisa entre autres choses, de tenir au Baptesme vn sien fils. Il fut le premier qui estendit les confins sur mer,acquerant plusieurs places en Istrie,& Dalmatie. Ayant fait acheuer l'Eglise & Palais, il mourut l'an 18. de sa Principauté.
27. Othon Vrseole ayant gouuerné quelque temps auec Pierre son pere, fut confirmé en la dignité à l'aage de 18. ans. Il s'acquit vne telle reputation, que Geisca Roy de Hongrie luy donna vne sienne sœur pour femme. Il vainquit ceux d'Istrie qui s'estoient rebellez,& alla en personne en Dalmatie à l'entreprise contre Cresmur. En fin les enuieux de sa gloire luy dresserēt vne conspiration, qui apres luy auoir fait raser la barbe,il fut confiné en Grece l'an 27.
28. Pierre Centrainc,ou Barbolan succeda à Othon: mais n'ayāt peu appaiser les dissentions, tant pour le remuëment des citoyens, que circonuoisins, fut contraint de quitter la dignité,& se faire moyne. Orso frere d'Othon retiré à Constantinople, qui estoit Patriarche de Grade,& fut constitué en attendant son retour. Il demeura enuiron vn an au Palais,& quitta la Principauté, entendant la nouuelle de la mort d'Othon. Dominique Vrseole voulut vsurper la dignité, & fut chassé par le peuple dés le lendemain, & mourut à Rauenne.
29. Dominique Flabenic fut esleu pendant son exil par la faction de ceux qui auoient chassé Dominique Vrseole. De son temps l'an 1040. fut fait vn Concile national pour le reglement des Ecclesiastiques. Il rendit la famille Vrseole soupçonnee à l'Estat pour ses moyens, & s'efforça de la supplanter entierement. Il gouuerna 10. ans 4. mois 12. iours.

30. Dominique Contaren fut fort agreable au peuple. Il remit en paix la Dalmatie fort trauaillée pour la rebellion de Zara ; fauorisa les Normands contre Robert de la Poüille. La discorde qui estoit entre la Republique & Pepo Patriarche d'Aquilée fut appaisée par luy. Il fit bastir le Monastere de S. Nicolas sur le Lido, & mourut l'an 28.
31. Dominique Siluie estant au conuoy de son predecesseur, fut au milieu du conuoy par viue acclamation du peuple salué Duc, & s'acquit vne telle reputation, que Nicephore Empereur de Constantinople luy donna sa sœur en mariage. A la persuasion d'icelle il fit guerre contre le susdit Robert Roy, & à la premiere fois il remporta vne honorable victoire sur luy, s'emparant de Duras. A la seconde fois il combattit auec beaucoup de desauantage, dont suiuit la diminution de son credit. Il encrousta de marbre l'Eglise S. Marc le premier, & y fit trauailler de Mosaïque, mourut le 13. an.
32. Vital Faliere estant fait Duc, obtint incontinent d'Alexis Empereur la souueraineté de Dalmatie & Croatie. Henry successeur à l'Empire luy fit de grandes faueurs, & estant venu par deuotion à Venise, tint au Baptesme vne sienne fille. L'office de Proprio fut constitué de son temps, & l'ouurage de l'Eglise S. Marc continué. Il gouuerna 12. ans.
33. Vital Michel par sa valeur sur mer estendit au long les limites de la Republique. Il fit la guerre en Leuant à la persuasion du Pape Vrbain II. pour conquerir la Terre Saincte auec les Princes Chrestiens. L'Isle de Smirne, la Syrie, & Hierusalem furent ostees aux infideles. Il mourut le 6. an.
34. Ordelasius Falierius fils de Vital, assista Baldoin Roy contre les infideles à la conqueste de la Terre saincte, & firent tels progrez qu'ils diuiserent l'Empire entr'eux par tout le Royaume de Iudee. Au 8. an de sa Principauté Malamoc fut presque du tout bruslé & submergé, ce qui occasionna de transferer le siege Episcopal à Chioggia. Il alla en personne à la guerre contre Zara, qui s'estoit rebellee, & ayant gagné la victoire, y estant retourné vne seconde fois, mourut les armes en main l'an 15. de sa Principauté.
35. Dominique Michel estant fait Duc par sa grande reputation & merites, alla par l'entremise du Pape Calixte donner secours aux Chrestiens en la Terre saincte. Il fit auec 200. vaisseaux leuer le siege aux infideles de deuant Ioppe. Il prit Tyro qu'il donna à Vaumond Patriarche de Hierusalem. Emanuel Empereur luy fit guerre, contre lequel il prit Chio, Rhodes, Samos, Metellin & Istre. Il renonça à la Principauté l'an 13.
36. Pierre Polan gendre de Michel estoit fort sage, de maniere qu'il fut Arbitre du different entre Conrad, & Emanuël Empereur. Il fit guerre à ceux de Pise & Padouë, qu'il vainquit. Il arma contre le Duc de la Poüille en faueur du susdict Emanuël, auquel il recouura plusieurs possessions prises sur l'Empire. Aucuns disent que ce fut son fils qui gaigna les batailles, & que luy estant tombé malade, s'en retourna, & mourut le 18. an.
37. Dominique Morosin nettoya le golfe de certains Corsaires d'Ancone, dont le chef Guiscard fut pris & pendu. Il fit assieger Pola, qu'il prit auec Parenzo-lesquelles villes s'estoient rebellées en Istrie. Eut confederation auec Guillaume Roy de Sicile, duquel il obtint plusieurs exemptions pour le traffic des marchands. Zara fut faite Metropolitaine à son instance, & fit que Dominique son fils en fut esleu Comte. Il orna d'edifice la cité de Venise, & fit commencer la tour de Saint Marc. Mourut 7. mois apres la 8. annee de son Eslection.

38. Vital Michel II. ſubiugua les Tarantains qui s'eſtoient rebellez pour la troiſieſme fois. Il fit priſonnier Vlric Patriarche d'Aquilée, & douze Chanoines. En cent iours il mit cent Galeres & 20. Nauires en mer contre l'Empereur Emanuël. La famille de Iuſtiniani ſe trouua de ſon temps reduitte en vn ſeul, qui eſtoit Religieux, lequel il retira du Monaſtere par conſentement du Pape, & luy donna vne ſienne fille en mariage. Il vint vne grande peſte de ſon temps, de laquelle le peuple luy attribuant la faute il fut bleſſé & mourut, ayant gouuerné 17. ans & 27. iours.
39. Sebaſtian Ziani fut le premier eſleu par dix Electeurs. De ſon temps y eut vn grand ſchiſme en l'Egliſe pour l'occaſion de l'Empereur Federic Barberouſſe qui occaſionna qu'Alexandre III. abandonna le ſainct Siege, Octauian ayant eſté fait Antipape. Alexandre ſe retira à Veniſe, où ayant long temps ſeruy au monaſtere de la Charité il fut en fin recogneu & leué par le Prince, & la Seigneurie, Barberouſſe fit la guerre contre les Venitiens à ceſte occaſion. Octauian ſon fils fut pris, qui moyenna la reconciliation, & que ſon pere vint à Veniſe baiſer les pieds du Pape. Il obtint pluſieurs priuileges en recognoiſſance & mourut l'an 5.
40. Aurie Maripiere fut le premier Duc eſleu par les xl. créez cét effect apres la mort de Ziaſti. On luy donna ſix Conſeillers pour authoriſer ſes deliberations. Il reconquiſt Zara, qui s'eſtoit rebellée pour la quatrieſme fois. Il enuoya au ſecours des Chreſtiens contre les Mores qui vſurpoient la Terre Saincte 88. ans. apres que Baldoin l'auoit deliuree. Ptolemaide fut repriſe, & Androcinius ſucceſſeur d'Emanuël Empereur, deliura pluſieurs marchands Venitiens. Il renonça à la Principauté le 14. an, pour ſe faire Religieux.
41. Henry Dandule fut encores eſleu par les xl. Ceux de Zara furent encores vne fois vaincus, & Pola conqueſte. De ſon temps ſe fit la priſe de Conſtantinople, & l'acquiſition de l'Empire du Leuãt, à quoy il aſſiſta les Princes & Barõs François. Il mourut le 13. an, eſtant General de toute l'armee Chreſtienne.
42. Pierre Zaine fils de Sebaſtien fut fait Duc vn certain temps apres la mort de Dandolo, les Correcteurs eſtans lors inſtituez. De ſon temps vindrent des Ambaſſadeurs d'Athenes & d'Achaïe, pour ſe ſoubmetre à l'obeyſſance de la Republique. Candie fut peuplee d'vne colonie de Nobles Venitiens. Il eſpouſa Conſtance fille de Tancrede Roy de Sicilie. En fin il renonça à la Principauté ayant gouuerné 24. ans.
43. Iacques Tepulus fut fait Duc par ſort en concurrence de Renieri Candolo qui eut autant de voix comme luy. Candie ſe rebella, & furent les ſeditieux chaſtiez. Zara qui auoit ſecoüé le ioug fut remiſe à l'obeyſſance. Il y eut guerre contre les Ferrarois, & contre Ezzelin qui s'eſtoit impatroniſé de Padouë. En fin il quitta la Principauté le 20. an, & mourut peu apres.
44. Marin Moroſin fut fait Duc par les xl. à cauſe de la concurrence precedente. De ſon temps fut encores enuoyee vne colonie de Nobles en Candie, qui y baſtirent Canea. Il fit guerre contre Ezzelin qui aſſiegeoit Mantouë, lequel de rage fit mettre en piece 12. mille Pandoüans qu'il auoit en ſon armee. Il mourut l'an 4. de ſa Principauté.
45. Rayuier Zene eſtant Podeſta à Fermo fut eſleu Duc, & enuoyé leuer auec quatre Galeres. Sous luy la Republique obtint vne ſignalee victoire contre ceux de Gennes: mais le contentement en fut bref, d'autant que Michel Paleologue chaſſa les François & Venitiens de Conſtantinople, aydé par les armes

des Geneuois l'an 58. apres la prise d'icelle ville. Vne autrefois ceux de Gennes furent encores vaincus, & ayant gouuerné 16. ans il mourut.
46. Laurent Tepulus fut fait Duc pour la ressouuenance de la victoire qu'il remporta sur ceux de Gennes à Tiro. Il allia fort noblement deux de ses fils auec des Dames estrangers, à l'occasion dequoy se fit vne loy pour l'aduenir que cela ne peust estre. Ceruia se mit en l'obeyssance de la Repub. & les Bolognois furent vaincus. Il gouuerna 7. ans 25. iours.
47. Iacques Contrain à l'aage de 80. ans fut de Procureur de S. Marc fait Duc. La loy contre les illegitimes fut publiée & eux exclus de toutes charges publiques. Il s'esmeut quelques rebellions en Istrie, & par ceux de Gennes, qui furent appaisees. En fin pour son aage trop grand, il renonça à la dignité par l'aduis du Senat, ayant gouuerné 4. ans 6. mois.
48. Dandule fut esleu estant absent. La cité fut de son temps affligée par eau & tremblement de terre. Il fit guerre en Istrie contre le Patriarche d'Aquilée & le Comte de Goritia. A l'instance du Pape Nicolas il secourut auec vingt-cinq Galeres l'Archeuesque de Tripoli. Mourut sept mois apres l'an huict.
49. Pierre Gradonic homme courageux, deliura la Republ. de deux grands dangers, l'vn pour vne grande disgrace aduenuë en vne bataille contre ceux de Gennes: L'autre pour la coniuration de Baiamonte, qui fut reprimée les armes en main sur la place S. Marc. Il fut ordonné que la Noblesse seulement auroit le gouuernement, & le Conseil des 10. institué. Ayant gouuerné 22. ans 9. mois il mourut.
50. Martin George estoit si bon que l'on le surnomma le Saint. Venise fut tousiours excommuniee de son temps, à cause de la prise de Ferrare. Zara se rebella pour la sixiesme fois, & y eut beaucoup de peine à la ranger à son deuoir. Il fit bastir le monastere de S. Dominique, & mourut aagé de 81. an la premiere année, ayant gouuerné 10. mois 10. iours.
51. Iean Sourance eut l'honneur du recouurement de Zara, & autres lieux alienez du viuant de son deuancier. Negrepont fut recouuré, & se fit guerre contre ceux de Gennes. L'excommunication fut leuée à Venise par l'entremise de François Dandule, qui se ietta aux pieds du S. Pere, vne chaisne de fer au col. Le nombre des Procureurs S. Marc fut accreu iusques à six. Il gouuerna 16. ans 6. mois.
52. François Dandule qui s'estoit tant humilié pour sa partie fut esleué à la plus haute dignité qu'elle ayt. Ceux de Pola & Valese se sousmirent à la Republique. Ce qui occasionna la guerre contre le Patriarche d'Aquilée. Padouë fut reprise sur Albert Scaliger, & Treuise, & la Comté demeurerent à la Republique. Il fut de la ligue des Princes Chrestiens contre le Turc, & de son temps se trouuerent soixante Ambassadeurs à Venise. Il gouuerna dix ans dix mois.
53. Barthelemy Grandonic Procureur de S. Marc fut fait Duc à 76. ans par la cession de André Dandule. De son temps aduint le renommé miracle de sainct Marc, S. Georges, S. Nicolas qui deliurerent Venise d'vne horrible inondation imminente. Candie se rebella, & les rebelles furent seuerement punis. Il y eut vne grande cherté en la cité, qui occasionna vn mescontentement du peuple, & mourut l'an 4.

54. André Dandule qui auoit quitté au Gradonic fit cesser la cherté ayant enuoyé charger des bleds en Sicile. Il obtint du Roy de Babylone la nauigation libre en Egypte. Zara se rebella la septiesme fois, & fut reprise. La guerre se fit à ceux de Gennes, & la cité fut trauaillée de deux grands accidens, vn de tremblement de terre, l'autre de peste. Il gouuerna douze ans, moins quelques mois.
55. Marin Phalere fut esleu estant Ambassadeur à Rome. Ayant receu vne iniure de quelque particuliers qui ne fut pas vangée selon son desir, il delibera en l'aage de 80. ans se faire Seigneur absolut. La conjuration descouuerte par Nicolo Lion, il eust sa teste tranchée dans le Palais, & fut ordonné qu'au lieu de son portrait seroit escrit, *Icy est la place de Marin Phalere, qui pour sa griefue faute a eu la teste tranchée.* Il fut Duc dix mois.
56. Iean Gradonic surnommé Nason fut beau d'esprit, & laid de visage. La guerre se renouuella contre Gennes qui se termina en vne paix. Il eut encore guerre contre le Roy de Hongrie pour la Dalmatie. Treuise fut assiegée de son temps, & y alla en personne. Il gouuerna vn an trois mois quatorze iours.
57. Iean Dauphin fut esleu Duc lors qu'il estoit dans Treuise pour la deffendre contre le Roy de Hongrie. Le Senat enuoya demander passage libre pour luy, lequel refusé il sortit auec deux cens cheuaux à la barbe de l'ennemy, & se rendit à Margliera où le Senat l'alla leuer. En peu de temps il termina ceste guerre là, & recouura Conilian, Seraual, & Asolo. Il fit la paix pour la souueraineté de la Dalmatie, & mourut l'an 45. ayant gouuerné 4. ans 2. mois onze iours.
58. Laurent Celse sur le faux bruict d'vne victoire contre ceux de Gennes fut fait Duc en concurrence de Pierre Gradonic, Leonard Dandule, & Marc Cornare. Candie se rebella, & eut de grandes difficultez à la rauoir. A ceste occasion se fit vne iouste & feste publique en la place S. Marc. Il mourut deux iours apres, le 4. an de sa Principauté.
59. Marc Cornare homme fort docte & sage enuoya en Candie qui s'estoit rebellée, & s'y fit vne fort cruelle guerre, le Pape ayant mesmement donné indulgence pleniere à ceux qui y iroient. Les rebelles ayans esté seuerement punis, la Republ. fit present au Pape Vrbain V. de certain nombre de galeres. Il gouuerna 2. ans 5. mois 24. iours.
60. André Contarin s'enfuit sur le Padoüan de crainte d'estre esleu Duc, comme presageant la ruine qui de son temps deuoit arriuer à la Republique. Premierement se fit la guerre par ceux de Trieste, puis apres par le Carrara pour les confins de Padoüe, qui fut telle que Chioggia estant pris, la cité de Venise se trouua en extréme danger. Mais en fin il alla en personne s'opposer aux ennemis, les vainquit, & reprit Chioggie. Il mourut ayant gouuerné 15. ans 4. mois 15. iours.
61. Michel Moresin estoit homme remply de doctrine & sagesse. Aucuns disent que de son temps l'Isle de Thenedos fut prise, & non du temps de Contarin son predecesseur. Il fut fait diuerses loix, & entre autres celle qui ordonne que les homicides qui estoient pendus eussent à l'aduenir la teste tranchée. Il ne vescut que quatre mois cinq iours, & mourut au soixante & quatorziesme an de son aage.

62. Anthoine Venier rigoureux obseruateur de la Iustice fit confiner vn sien fils en exil pour auoir trop legerement offencé la famille d'vn noble Venitien. Il fit ligue auec Galeazzo Vicomte contre le Carrara, sur lequel se prit Padouë. Il secourut l'Empereur Emanuël contre le Turc, & ayda à Sigismond Roy de Hongrie, qui depuis vint à l'Empire. La place de S. Marc,& celle de Realte furent grandement embellies de son temps. Il mourut vn mois 3. iours apres l'an 18.

63. Michel Stene eut la dignité de Procureur de S.Marc auec elle de Duc. Se gagna vne bataille importante contre le Geneuois. Le Carrara fut vaincu pour la derniere fois,& Padouë & Verone pris. Ceux de Vicence pour se deliurer de sa tyrannie se rendirent à la Repub. Ladislas Roy de Hongrie quitta semblablement Zara. Il mourut ayant gouuerné 13. ans 3. iours.

64. Thomas Mocenige fut premierement general du Golfe. Il embrassa la paix pour faire que les citoyens trafiquassent. Vdine vient à l'obeyssance de la Republique,auec la partie du Friuli, par la faueur des Seigneurs Sauorgnani qui furent faicts nobles de Venise. Les Florentins furent secourus contre le Duc de Milan. Il mourut le 10. ans 3. mois.

65. François Foscare reprima fort le Duc de Milan qui empietoit sur la liberté d'Italie,Brescia,Bergamo & autres villes de la Lombardie furent acquises, entre lesquelles Lode & Parme, & Rauenne en la Romanie. Il fut aussi faict de grands progrez en mer,& en la Morée. Le Senat secourut Paleologue Empereur contre les Turcs qui vsurperent Constantinople l'an 1453. Il fut esleu arbitre par le Duc de Milan en certains differens de voisinage. Le Roy de Datie fut fait noble Venitien, puis le Duc pour sa grande caducité fut desmis, ayant gouuerné 34. ans 6. mois.

66. Paschal Malipiere fut mis en la place de Foscare estant Procureur de S. Marc, qui mourut deux iours apres sa demission. Il se fit vne loy, que pour l'aduenir le Duc ne peust estre deposé. De son temps l'Imprimerie est introduite à Venise. L'Arsenal fut grandement accreu & entretint le peuple en paix,pendant 4.ans 6. mois 5.iours qu'il gouuerna.

67. Christofle More encores faict de Procureur de S.Marc Duc, s'entretint quelque temps en paix,tant que le deuxiesme an de son gouuernement le Turc enorgueilly pour la prise de Constantinople declara la guerre aux Venitiens. Ils firent ligue auec le Pape Pie II. & le Duc de Bourgongne, mais le Pape venant à mourir ils demeurent seuls & soustindrent 20. ans la guerre. Il mourut ayant regné 9. ans 6. mois.

86. Nicolas Tron eut le bon-heur que de son temps les affaires de la Repub. allerent assez bien contre le Turc, Pierre Mocenige General en l'Archipelago vny auec le Pape, le Roy de Naples & ceux de Rhodes mit 85. galeres ensemble,& prit Satalie cité de la Panfilie. Il se fit encore ligue auec le Roy de Perse contre le Turc. Iacques Roy de Cypre estant venu à Venise espousa Catherine Cornata fille adoptiue de S.Marc. Il gouuerna vn an 8.mois 5.iours.

69. Nicolas Marcel Procureur de S. Marc,apres quelques loix faictes par les Correcteurs fut esleu Duc. De son temps se fit vne coniuration en Cypre pour faire tomber le Royaume entre les mains de Ferdinand Roy de Naples. Piero Mocenigo y alla auec vne grosse armée,appaisa tout & fit seuerement punir les rebelles, Scutari fut assiegé du Turc & vaillamment deffendu par Antonio Loredaco. Ce Duc gouuerna vn an 4. mois 17. iours.

70. Pierre Monsenigue fut esleu Duc pour la ressouuenance de ses braues faits. Lepante fut assiegé de son temps par les Turcs, & vaillamment deffenduë par Anthoine Loredan. Ils porterent leurs armes contre l'Isle de Stalimene, & le mesme Loredan sa valeur à la deffendre. La fille du Roy Ferdinand vint à Venise auec le Cardinal son frere, où ils furent regalez. Ce Prince fit battre vne monnoye qu'il surnomma de son nom, & ne gouuerna qu'vn an, deux mois & neuf iours.
71. André Vendramine eut de malheur en son gouuernement, que l'armée Venitienne fut deux fois mise en route par les Turcs, l'vne pres Croya en Albanie l'autre dans la partie du Friuli. En sa personne il eust l'heur qu'estant fort beau il eut vne femme tres-belle, & de beaux enfans, qu'il allia par mariage aux premieres familles. Il gouuerna vn an 8. mois.
72. Iean Mosenigue frere de Pierre Mosenigue, ayant continué la guerre contre le Turc, fit en fin la paix auec luy, moyennant qu'il laissast à Scutari & Stipula liberté du commerce, & pouuoir tenir vn Baile à Constantinople. Il se fit guerre contre Ferdinand Roy de Naples à l'instance du Pape Sixte IX. qui occasionna la longue guerre Sociale. En fin se fit la paix, la Republique ayant acquis Rouige & le Polesan. La cité fut difformée de feu & de peste, & ce Prince mourut le 7. an 6. mois.
73. Mais Barbadie la peste estant cessée fit rebastir ce que le feu auoit bruslé au Palais. Il auoit vne maxime differente de tous autres Princes, de sçauoir pardonner, oublier les iniures particulieres qui luy estoient faites, & venger seuerement celles qui se faisoient contre l'Estat. Le grand Seigneur luy enuoya vn Ambassadeur particulier pour congratuler son élection. Il ne gouuerna que 9. mois.
74. Augustin Barbadie resista aux progrez de Charles 8. Roy de France, lors qu'il fit la guerre contre ceux d'Arragon pour le Royaume de Naples qu'il conquit. Le Turc vsurpa sur la Republique Lepante, Modone, Coronne. Le Royaume de Cypere fut mis sous la tutelle du Senat, & la Reyne Catherine amenée à Venise. L'office de la santé fut crée par l'occasion de la peste. Le Duc gouuerna 15. ans 21. iour.
75. Leonard Loredan soustint vne tres rigoureuse guerre contre les premiers Princes du monde, s'estant fait à Cambray vne ligue entre l'Empereur Maximilian, le Roy de France, celuy de Naples, les Ducs de Sauoye, Ferrare & Mantouë, incitez par le Pape Iules II. Tout l'estat de la terre ferme fut pris fors Treuise, mais en fin il fut recouuré. Il vescut en Principauté. 19. ans 8. mois, 20. iours.
76. Anthoine Grimanie estant General en vne desroute signalée, pour occasion de laquelle il fut démis de la charge de Procureur S. Marc & confiné à Chersos. Il rompit son ban & se retira à Rome prés le Cardinal son fils, où il rendit de si bons offices, que non seulement il fut restably en sa dignité de Procureur, mais encores faict Duc en l'aage de 82. ans, & ne gouuerna qu'vn an 10. mois 2. iours.
77. André Gritti ayant remporté la meilleure part la gloire pour la reprise de Padouë, fut en grande estime. Il fit tant enuers le Roy de France, où il estoit prisonnier, que sa Majesté s'allia auec la Republique, & que Verone & Brescia furent reconquis. Il sceut si bien se comporter au gré du Senat pendant les guerres entre l'Empereur Charles cinquiesme & François premier,

& encores Soliman. Il gouuerna 15. ans 7. mois & 8. iours.
78. Pierre Laude continua la deffence de la Republique contre le Turc, auec lequel il fit en fin vne paix, dont il ſçeut iouyr, & ſe maintenir pendant les guerres des ſuſdits Charles & François. Il gouuerna 26. ans 8. iours.
79. François Donat vſant de benefice de la paix, orna la cité de diuers beaux edifices, entr'autres celuy du Palais. Il enuoya du ſecours à l'Empereur, contre certains rebelles en Allemagne. Les Princes de Guiſe eſtans venus de ſon temps à Veniſe y furent regalez ſelon leur dignité. Il gouuerna 7. ans 6. mois.
80. Marc Anthoine Treuiſan homme du tout deuotieux, rechercha que la Republique fuſt abondante en biens & en bonnes mœurs, empeſchant par ſon bon exemple, que les vices ne ſe gliſſaſſent comme ils font en vne trop longue paix. Il gouuerna 1. an moins 3. iours.
81. François le Viuier ſçeut tellement gouuerner la Republique, qu'encores que de ſon temps le Turc fiſt guerre en la Boüille, & le Roy de France en la Toſcane, la Reyne de Pologne fut regalée à Veniſe. Il gouuerna 2. ans. 1. mois 20. iours.
82. Laurens Prioli fut ſollicité par le Pape, de faire la guerre à l'Empereur, mais eſtāt amy de la Republique il ne vouloit l'offencer, & moyenna la pacification des affaires. De ſon temps ſe fit la paix entre France & Eſpagne. Charles V. mourut. Ce Prince gouuerna 3. ans 11. mois 8. iours.
83. Hieroſme Prioli frere du precedent iouyt des grands honneurs que le Pape Pie IV. fit à la Repub. laquelle il fauoriſa ſingulierement d'ouyr les Ambaſſadeurs d'icelle en la Salle des Roys. De ſon temps fut conclud le Concile de Trente, où il auoit enuoyé pour Ambaſſadeur Nicole de Ponte & Matteo Dandolo. La Republique tint au bapteſme le fils du Duc de Sauoye, né de Marguerite de France. Il mourut ayant gouuerné 8. ans 2. mois 4. iours.
84. Pierre Loredan pour la concurrence de deux autres, fut eſleu contre l'eſperance de tous & de ſoy meſme. L'Arſenal bruſla de ſon temps, & y eut vne grande cherté de toutes choſes. Selim ſucceſſeur de Soliman prit de là occaſion de rompre auec la Republique, à laquelle il demanda le Royaume de Cipre. Et ſe meut guerre à ce ſuiet. Il gouuerna 4. ans 5. mois 8. iours.
85. Louys Monſenigue, la guerre s'eſtant enflammée contre le Turc, perdit le Royaume de Cipre, Nicoſia ayant eſté priſe & Famagouſte renduë. La Republique fit ligue auec le Pape Pie V. & le Roy Philippe d'Eſpagne, de ſorte que les armes iointes enſemble elle obtint l'an 1571. vne ſignalée victoire contre les Turcs. Peu apres Henry III. Roy de France paſſa à Veniſe, où il fut magnifiquement regalé. Ce Prince mourut le 7. an.
86. Sebaſtien le Venier fut eſleu d'vne commune voix, auec tel aplaudiſſement que certains Turcs luy allerent meſmement baiſer les pieds. Il ſe crea cinq Correcteurs ſur les loix, pour le reglement des affaires du Palais. La Cité fut deliurée d'vne cruelle peſte, apres le vœu fait d'edifier l'Egliſe du Redempteur. Le feu ſe mit au Palais, qui l'endommagea fort. Ce Prince ne gouuerna pas vn an entier.
87. Nicolas du Pont fut crée Duc, homme tres-docte en toutes ſciences, dont il auoit fait profeſſion publique à Veniſe. Il paſſa par tous les honneurs dont la Repub. peut gratifier ſes citoyens. Le Seminaire de S. Marc fut inſtitué par luy. Certains Princes du Iappon eſtans arriuez à Veniſe y furent tres-fauorablement careſſez. Il fit baſtir le pont de Cana reggio, & gouuerna 7. ans 9. mois

traize iours.

88. Pascal Cicogne Procureur de Sainct Marc, fut esleu ainsi qu'il oyoit Messe en vne Eglise. De son temps y eut de grandes guerres en France & Espagne pour le Piedmont: Et entre l'Empereur & le Turc pour la Hongrie. Il fit bastir la ville de Palma és confins de la partie de Friuli, & vne fortresse nouuelle en l'Isle de Cefalonie. Il eut l'honneur de l'esmerueillable pont de Realte qu'il fit bastir: Et gouuerna dix ans ou enuiron.

89. Martin Grymani Procureur de sainct Marc, fut tant au contentement du peuple que le iour de son eslection se firent des signes extraordinaires de ioye continuez plusieurs iours suiuans. Le second an de sa principauté, il fit couronner en triomphe la Duchesse sa femme, à laquelle le Pape Clement VIII. enuoya la rose d'or. De son temps se firent de grandes allegresses pour la paix concluë entre les Roys de France & d'Espagne. Sur l'occasion de la venuë du Pape à Ferrare, acquis à l'Estat Ecclesiastique, le Cardinal Aldobrandin passant à Venise y fut tres-honorablement caressé auec d'autres Cardinaux. Il y eut vn si grand desbordement d'eaux le 5. an de sa Principauté, que les gondoles & barques estoient sur la place S. Marc, comme en pleine lagune. Il mourut auec tres-grand regret du peuple, ayant gouuerné 10. ans 8. mois.

90. Leonard Donat, ayant pour ses merites, prudence singuliere & dexterité au maniement des affaires, passé par tous les honneurs que la Republique peut faire à ceux qu'elle recognoist fidelles, fut mis en la place de Grimani le 10. Ianuier 1606. Il auoit esté enuoyé Ambassadeur à Constantinople vers Mahomet nouuellement venu à l'Empire d'Orient, pour luy faire au nom de la Repub. les complimens accoustumez. Il a vne telle pratique des affaires & memoire si heureuse, dans vne ame recogneuë si sainctement zelée au bien commun que le Senat luy defere plus qu'à aucun de tous ses predecesseurs. La cité a esté excommuniée de son temps par N. S. P. Paul V. pour des pretentions du S. Siege, & se peut dire que contre ces foudres il s'est monstré comme vn rocher immobile à la deffence de l'Estat. Ainsi deux principaux pilliers de la Chrestienté, menaçoient vne grande ruyne, n'eust esté que le Tres-Chrestien Henry IV. Roy de France, embrassa ces deux colomnes, les soustint l'vne & l'autre pour les redresser, par l'entremise de ses Ambassadeurs, qui en ont erigé vn arc triomphant à l'immortalité de sa gloire. Ce Prince qui iouyt du bon-heur de la paix, en faict iournellement recognoissance à la France par l'affection particuliere qu'il tesmoigne luy auoir.

LA REPVBLIQVE DE RAGOVSE.

SOMMAIRE.

1. Ragouse anciennement appellee Epidaure, & de l'aßiette des Epidaures où l'on adoroit Esculape. 2. Origine du mot Esclauonie, son estenduë, sa longueur, largeur, son climat, & ses principales villes. 3. Ragouse ville d'Esclauonie, tributaire au Turc: sa situation & ses Isles. 4. Son terroir portant huyle, vins, fruicts, poissons gras, & des arbres chargez d'huytres qu'on cueille de trois en trois ans. 5. La Grauose Isle pleine de Iardins d'Oranges, Citronniers, & Grenardiers. Langoste autre Isle abondantes en Oliues & Raisins, renommee pour la pesche des Sardines. 6. Le naturel barbare & cruel des anciens habitans de Ragouse, & tenans de l'humeur des Scythes dont ils sont descendus. 7. Coustume des Ragousois d'aller teste rase à moitié & sans cheueux, au contraire des Hongrois. Amateurs de l'esgalité. La façon de leurs vestemens, & les couleurs plus en prix. 8. De leurs mariages & alliances, limitez par la loy à mille ducats d'or. 9. De leur langage, & instruction aux lettres diuines & humaines. 10. Richesses des Ragousois consistans au trafic. 11. Leurs petites forces. 12. Du gouuernement de Ragouse conforme à celuy de Venise: & premierement du Grand Conseil. 13. Des Pregads, Magistrats annuels, & leur Iurisdiction. 14. Du Petit Conseil, la charge & duree de ce Magistrat. 15. De l'eslection du Recteur Chef de tous les Conseils. 16. Des Pouruoyeurs. 17. Des six Consuls instituez pour les causes ciuiles en premiere instance. 18. Des cinq Iuges criminels. 19. Des Officiers sur l'arc de la laine. 20. Du College des Trente: commis sur les causes d'appel. 21. Des cinq hommes appellez Pouruoyeurs de la santé; & leur authorité. 22. Des Commis sur la Doüane. 23. Des Carmelinques. 24. Des trois Thresoriers commis à la garde du Thresor public, deniers pupilaires & deposts. 25. Des Officiers de l'armurerie. 26. Autres Officiers establis sur la vente des forments, vins, & reparations des chemins. 27. Des six Capitaines de nuict. 28. Du Notaire Secretaire. 29. Des Chanceliers. 30. Des Capitaines & Comtes enuoyez aux Gouuernemens de dehors Ragouse. 31. Des trois Procureurs de l'Eglise Cathedrale de Ragouse.

I. Vant que de m'engager d'auantage en ce discours, ie desire oster à ceux qui liront ceste œuure la confusion de l'equiuoque des noms qui les pourroit faire chopper dés l'entrée. Car puis que nous auons entrepris de parler de Ragouse, qui se nommoit ancienement Epidaure, & qu'il y a eu d'autres villes de mesme nom, il est à propos de monstrer qui est celle-cy, & de ne la confondre pas indiscrettement auec les autres. Il faut donc sçauoir qu'il y a le long de la mer depuis Venise iusques à Corinthe trois Epidaures, dont le premier est assis au Golphe de Venise iusques à Corinthe trois Epidaures, dont le premier est assis au Golphe de Venise, & est celuy que nous appellons maintenant Ragouse.

L'autre est au pays de Laconie, ou Golphe de Napoli, ceste ville est nommee à present Maluaisie, & la troisiesme ville d'Epidaure, est celle du Golphe d'Engie ou sein Saronique, qu'on nomme Cherronese, ou Piguiade. Et afin d'esclaircir encor mieux la chose, c'est en la derniere qu'on adoroit Esculape.

Or pour venir à celle dont nous voulons faire mention, elle est assises en
II. Esclauonie, qui est l'ancienne Dalmace, & qui prit son dernier nom des Slaues qui au temps de l'Empereur Iustinian premier, estant venus de Sarmatie, passerent le Danube, & lors vne partie se rua sur la Macedoine, & l'autre sur la Thrace, puis au temps de l'Empereur Maurice, qui mourut l'an six cens deux, & apres de Phocas son successeur ils se rendirent maistres de la Dalmacie. Il est vray qu'auiourd'huy le nom d'Esclauonie s'estend depuis la riuiere d'Arse iusques à celle de Drin; & sa longueur depuis vne riuere iusques à l'autre, est d'enuiron quatre cens quatre-vingts milles, & sa largeur depuis les monts de Croatie iusques à la mer, est d'enuiron cent vingt-milles. Elle est entre le milieu du cinquiesme Climat, prés du troisiesme paralelle, & le milieu du sixiesme, où le plus grand iour d'Esté n'est de plus de quinze heures & demie. Son Meridien plus Oriental passe par le quarante-sixiesme degré, & le plus Occidental par le trente-sixiesme. Au reste la mer qui est entre l'Italie, & la fin de l'Esclauonie; se nomme Adriatique, & s'estend par l'espace de six cens milles, & la plus grande largeur est de deux cens, la moindre de cent cinquante, & celle de son emboucheure de soixante, mais le reste qui va lescher l'Albanie, & la Macedoine, se nomme mer Ionique. Vne partie de ce pays obeyt à la Seigneurie de Venise, l'autre aux Archiducs d'Austriche, & le reste au Turc. Ses villes plus renommees sont Flamone, Segne, Hone, Zare, pour laquelle les Venitiens, & les Hongrois ont guerre continuelle Sebenic & Spalate. Mais la meilleure ville de toute l'Esclauonie c'est Ragouse, qui se maintient en liberté payant au Turc quatorze mille Zequins, & en despençant encor autant en presens, & en logement des Turcs. Ceste Republique a peu de pays en terre ferme, mais elle a sous sa puissance quelques petites Isles assez bonnes, qui sont assises entre Curzole, & le Golphe de Cattaro.

III. L'ancienne ville d'Epidaure estoit au mesme lieu qu'on nomme auiourd'huy la vieille Ragouse. Mais les Gots s'estans emparez de l'Italie, & par mesme moyen de la plus grande partie de l'Esclauonie, & entr'autres d'Epidaure, la raserent entierement. A raison dequoy les habitans qui ne sçauoient où ils se pourroient retirer, commencerent de bastir la nouuelle

Ragouse, qu'on voit maintenant, des ruines de la ville. La ville est fort bien habitée & en fort bonne assiette sur la mer. Elle est toute pleine de fontaine de eau douce, qui a esté conduite des montagnes voisines, au grand profit de ceux du pays. Elle a vn petit port fait à la main, qui est assez commandé d'vn costé, il y a vne montagne fort haute, & droicte, au pied de laquelle la ville est bastie. Ils possedent autour de leur ville vn pays fort estroit, & outre ce ils ont plusieurs belles petites Isles sous leur obeyssance, entre autres celle de Langoste, dont la forme est pareille à celle d'vn Amphiteatre.

QVALITE.

Le terroir est de sa nature sterile ; mais les Ragousois employent tant de peine & d'industrie à le rendre bon qu'ils en tirent de l'huyle, du vin, & des fruicts excellens. Il y a vne certaine vallee où il s'assemble en Hyuer tant d'eau qu'il fait vn lac, où il se nourrit du poisson qui deuient tellement gras, qu'on le fricasse sans huile auec sa graisse toute seule. Apres cela l'eau venant à seicher au Printemps, on seme au mesme lieu du grain, qui y vient heureusement, si bien qu'vn mesme lieu rend du poisson, & du bled dans vne annee. Ils vsent apres cela de diuerses industries en la mer, & entr'autres choses ils font que les arbres leur apportent des huistres. Car ils font baiser les branches des arbres, & les arrestent sous l'eau auec des cailloux ; & dans deux ans il s'attache tant d'huystres à ces brãches que c'est vne chose merueilleuse, puis la troisiesme annee elles sont presque bonnes à manger. IV.

Il y a sur la mer la Grauouse, qui est vn lieu fort agreable, & plein de iardins d'Orengers, de Citronniers & de Grenadiers. Ses principales riuieres sont le Saue, & le Drau. L'Isle de l'Angoste est enuironnee de tous costez de fort hautes montagnes, où sont les metairies des Ragousois, & au milieu on voit vne belle plaine qui produit grande quantité d'Oliues & de Raisins. On y pesche force Sardines. V.

MOEVRS ANCIENNES.

Les habitans de ce pays estoient autresfois cruels & barbares & ne s'adonnoient qu'à escumer continuellement. Flote dit d'eux qu'en la premiere guerre contre les Cartaginois du temps de la Reyne Teure, ils ne se contentoient pas de piller: mais exerçoient toute sorte de meschãcetez. Ce furent les Esclauons qui firent trencher la teste aux Ambassadeurs des Romains, & qui bruslerent ceux qui gouuernoient leurs vaisseaux, & ce qui augmenta la honte des Romains ce fut que ces peuples estoient alors gouuernez par vne femme. Procope dit aussi que les Esclauons (peuple Scythique) entrerent par force dãs ce pays du temps de Iustinian, & en fin s'y arresterent; de sorte que les anciens habitans embrasserent en partie les mœurs de ces estrangers nouuellement venus. Tite-Liue appelle ceste nation farouche, & adonnée à faire des courses VI.

ſur la mer pour y eſcumer quelque choſe. Auſſi les Romains auoient touſiours des legions en ces pays, tant pour d'autres occaſions, que pour brider le naturel & l'humeur barbare de ces peuples.

MOEVRS DE CE TEMPS.

VII. Ceux de Ragouſe laiſſent croiſtre leurs cheueux depuis le milieu de la teſte en ſus, & portent raz tout le reſte. Au contraire les Hongrois ont cét endroict raz, & des cheueux par tout ailleurs. Les femmes n'y portent les cheueux guere longs, & les rendent noirs auec artifice. Tous viuent eſgalement ſans beaucoup de ceremonies, veu qu'ils n'vſent point de reuerence comme nous, & n'oſtent ny chappeau, ny bonnet, mais ſaluënt ſimplement l'vn l'autre, ou de parole ou par quelque action qui deſcouure naturellement leur intention. Ils ayment fort l'egalité entr'eux ; de ſorte qu'il y a vne loy qui porte qu'aucun citoyen ne peut eſtre Eueſque de Ragouſe, afin qu'il n'y ait aucun d'entr'eux qui aye plus grande preéminence en leur Republique, que celle qui leur eſt permiſe par les loix.

Ils ſont habillez diuerſement; veu que les plus ieunes vont veſtus à la Florentine, les autres portent des manteaux, & les plus vieux des manches comme les Seigneurs de Veniſe, & il eſt deffendu de porter des habits de ſoye, excepté à celuy qui eſt Recteur de la Republique, aux Docteurs & aux Cheualiers.

En Eſté lors qu'il fait bien chaud ils portent des iuppes de ſimple taffetas armoiſin. On peut voir le meſme retranchemēt aux habits des femmes, veu que elles ne portent toute leur vie que du drap, excepté que quand vne fille ſe marie, il luy eſt permis de porter de la ſoye durant vn mois. Il y a encor quelque choſe entre les fēmes, qui monſtre la difference des qualitez; veu que les iours de feſtes les Damoiſelles ont acouſtumé de porter vne chappe de drap, doublee d'vn ſandail rouge, qu'elles ſont obligées de porter apres qu'elles ſont mariees.

Au reſte elles portent du drap tanné, rouge & bleu, & il leur eſt ſeulement permis de porter des manches de ſoye, comme bon leur ſemble.

VIII. Quant aux mariages ils ont couſtume de s'allier ſeulement auec des perſonnes de leur condition, c'eſt à ſcauoir le noble auec le noble, & vn Gentilhōme ne peut prendre vne bourgeoiſe ou vne eſtrangere, afin de n'introduire pas en ſa race vn ſang moins genereux, corrompant ſon ancienne nobleſſe; & de là viēt que les familles ſont tellemēt diminuees, qu'il n'y en a plus que vingt trois ou vingt quatre qui gouuernent: pource que les maiſons venans à manquer, comme toutes les choſes du monde font auſſi, & les nobles ne s'alliant point auec bourgeoiſes: ou des eſtrangeres, & n'en meſlant aucune parmy eux, ces maiſons ſont venuës auec le temps à ce petit nombre.

Il eſt vray que ſi quelque noble vouloit ou pour quelque deſſein, ou pour quelque commodité prendre vne femme qui ne fuſt pas du pays, il le peut faire pourueu qu'il prenne vne Damoiſelle dans le pays qui eſt depuis Zare, iuſques à Cattaro, & non autrement, mais quicōque prend pour femme vne eſtrāgere telle que nous auons dit, il doit auoir vaillant pour le moins mille ducats

d'or pour l'asseurance de ceste femme, combien que cecy s'obserue fort peu. Et quant aux mariages ils sont limitez par la loy à mille ducats d'or, mais auiourd'huy l'on passe par dessus ceste ordonnance, tellement qu'vn pere donnera trois, quatre cinq & six mille ducats, voire plus, selon ses moyens, & la qualité de la fille.

On donne le mariage en argent auant que le mary futur voye la femme qu'il doit prendre, & lors que le contract est escrit, toutes les autres ceremonies sont acheuees, il s'en va la voir en sa maison. Car c'est leur coustume de ne muguetter point vne femme qu'apres l'auoir espousee, selon l'ordre prescrit par l'Eglise Romaine.

Quand à leur langage, tous les ieunes hommes sçauent ordinairement la langue Italienne qu'ils appellent Franque : mais ils vsent seulement entr'eux de leur langue Sclauonne. Plusieurs d'entr'eux s'adonnent aux lettres, & pour cét effect la Republique tient ordinairement dans Ragouse auec gros gages, vn Lecteur qui enseigne les bonnes lettres aux ieunes hommes, auec trois ou quatre Repetiteurs. Ils font venir aussi toutes les annees vn bon Predicateur, qui presche seulement aux hommes, à cause qu'il parle Italien, & les femmes ne le peuuent entendre ne sçachans la langue.

Outre ce la Republique tient outre les Medecins de l'ame, des hommes pour remedier au corps, c'est à sçauoir deux Medecins & deux Chirurgiens auec de fort bons gages. Ceux-cy sont obligez de visiter tous les malades sans tirer aucune recognoissance, specialement des pauures, & de faire tout ce qui est necessaire selon leur profession, pour la santé des citoyens.

RICHESSES.

CE n'est pas le pays des Ragousois qui les rend riches, veu que c'est bien assez s'il les entretient, combien qu'ils viuent auec autant d'espargne qu'on sçauroit faire. Leurs grandes commoditez viennent du tres-grand trafic qu'ils exercent ; veu qu'ils ont beaucoup de bons vaisseaux auec lesquels ils vont en diuers lieux, & gagnent gros auec le commerce. Ce qui leur fait grand bien, c'est que moyennant les quatorze mille Zequins, ou Secquins qu'ils donnent au Turc toutes les annees ils sont francs, & exempts de toutes sortes d'impositions, & de gabelles par tout l'Empire du Turc. x.

Mais il ne faut conclurre pour cela que ce soit vne Republique fort riche, veu que sans le support, & l'appuy du Turc, elle auroit esté bien souuent en proye à plusieurs, & principalement aux Venitiens, & elle seroit bien empeschee, s'il falloit faire quelque grosse despence à entretenir des gens durant quelques annees.

FORCES.

LE deffaut des grandes commoditez fait aussi que les Ragousois ne peuuent auoir de grandes forces, & s'ils subsistent c'est à cause du support dont i'ay parlé. Leur ville est assez bien fortifiée ; mais outre que celle est au pied d'vne montagne qui luy commande, elle ne sçauroit soustenir vn grand effort. Quant aux gens de guerre ils n'en tiennent que fort peu, veu qu'ils ont seulement leur garde de cent Hõgrois auec vn Capitaine: mais la Republique se sert de ceux cy plustost aux executions qu'en autre chose qui leur soit necessaire; Pource que ces hommes là ne respectent personne,& pour ceste cause font tout ce qui leur est enioinct, & sont fort fideles, de mesme que les Suisses dont les Princes se seruent pour la garde de leurs personnes. Ils ont aussi le chasteau S. Laurens hors la ville, qui est assez bon, & la nouuelle forteresse vers la porte qui est du costé du Leuant. Mais toutes ces choses sont assés peu considerables, & seulement bonnes pour resister à des gens qui ne se veulent pas opiniastrer à vne entreprise.

GOVVERNEMENT.

RAgouse n'a pas tousiours esté Republique, veu qu'elle a obey en diuers temps à diuers Seigneurs, tantost Grecs, tantost Albanois. Mais depuis qu'elle a embrassé la façon de viure auec laquelle elle se gouuerne maintenant elle s'est maintenuë auec quelque reputation. Or les Ragousois, lors qu'ils voulurent reduire leur ville en Republique, suiuirent, pour la plus grande part l'ordre de la Republique de Venise. Ainsi donc qu'ils se furent resolus de l'ordonner ils instituerent vn grand Conseil, sçachant que c'estoit le fondement d'vne Republique, & comme vne base asseurée de leur ville. Tous les gentils hommes de la ville entrent en ce Conseil, si tost qu'ils ont atteint l'aage de vingt ans,& sont receus en prouuant qu'ils sont nobles, & sortis de nobles. On crée en ce Conseil tous les Magistrats de la ville, qui sont tels que ie vous les vay desduire.

Il y a premierement les Pregads, qui doiuent estre d'ordinaire soixante, tous Gentils-hommes : mais il arriue bien peu souuent que ce Magistrat face nombre. Plusieurs Gentils-hommes de mesme famille en peuuent estre; pource que (comme i'ay dit cy-dessus) les familles ont esté reduites auec le temps à vn petit nombre. Ceux-cy ont charge des affaires de la Republique, & iugent encore les causes ciuiles par appel de trois cens ducats en bas. Ils iugent aussi toutes les causes criminelles qui sont importantes pour la qualité des personnes, comme si quelque Gentilhomme est accusé, ou s'il a commis quelque crime.

Ils demeurent vne année en ceste charge, & l'on les change selon qu'ils y vaquent, d'autant qu'ils ne sont pas tous créez à la fois, mais peu à peu,& les vns apres les autres selon qu'ils finissent, & mesme ils peuuent estre reconfirmez.

Le petit Conseil ainsi nommé au regard du Grãd, est le Conseil du Recteur qui est composé d'onze personnes, toutes de diuerses familles, qui assistent le

Recteur, ou chef de ceste Republique. Ils reçoiuent & oyent les requestes, & les demandes des estrangers,& des hommes priuez,les lettres,les Ambassades,& choses semblables,& sont presque comme vne autre main, qui presente aux autres Magistrats les choses qui viennent deuant eux,& qui vont apres selon leur qualité aux offices destinez à telles matieres.Et ceux cy pour le regard des choses qui s'offrent à eux,en decident quelques vnes,& rapportent les autres aux Pregads. Ils ne demeurent en ceste charge qu'vne annee seulement, & sortent tous ensemble, & les autres vnze qui sont créez par le grand Conseil entrent aussi tous ensemble au nouueau Magistrat, le premier de Ianuier, auec le nouueau Recteur.

Ce Recteur,qui est chef de tous les Conseils,est esleu au grand Conseil par trois sortes d'eslections, ainsi qu'on fait encor de tous les autres offices. Et de ces eslections en tous offices,l'vne se fait par la voye de Scrutin(que ie vous ay expliquee en parlant de l'eslection des Papes) par trois Conseillers du Recteur & les deux autres sont faites au sort. Le Recteur ne demeure qu'vn mois en charge, & il est obligé durant ce mois de se tenir au Palais. Il porte l'accoustrement du Duc, c'est à sçauoir vne robbe à manches ouuertes, & differente des autres, à cause de son authorité. On luy donne d'estat sept ducats,& non dauantage pour tout ce mois. Il est vray que quand il est Pregad pour le regard des appellations il a vn ducat le iour qu'il y assiste. XV.

Ce Recteur s'assemble auec les Conseillers les iours ouuriers apres le disner, & les festes aussi, mais pour quelque suiet. Il donne ordinairement le matin aux Pregads, ou au grand Conseil, selon l'occurrence, & le besoing. Et si le Recteur n'y est par fortune, le plus ancien Conseiller entre à sa place, & l'on n'expedie aucune chose sans sa presence. On donne à ce Recteur vn Lieutenant qui a seulement iurisdiction iusques à trois ducats d'or: & cestuy-cy est son Lieutenant seulement aux [illegible]es ciuiles, & non aux autres : & les Conseillers ne peuuent estre esleus [illegible]eurs l'annee qu'ils sont en leur Magistrat.

Il y a apres les 5. Pouruoyeurs, qui sont hommes de cinquante ans en sus,& XVI. doiuent estre de diuerses familles. Ils ont l'authorité de faire receuoir toutes expeditions faites par quelque Magistrat que ce soit,& doiuent estre presents lors que les Conseils s'assemblent. Ceux cy peuuent estre faicts Recteurs durant leur Magistrat, & le sont mesme ordinairement. Ce sont des principaux de la ville qui ont grande authorité, & sont presque tousiours du nombre des Conseillers.

Il y a apres les six Consuls, qui escoutent les causes ciuiles en premiere in- XVII. stance pour quelque somme que ce soit. Ce sont ordinairement des hommes de grande authorité, & qui entrent au Conseil des Pregads, l'on forme souuent des procez aux choses qu'ils iugent. Or les parties n'ont pas de coustume de faire des allegations,comme on fait en plusieurs lieux;ains ceux-cy voyans les procez,deliberent ce que la Iustice requiert,& tirent de chaque cause deux ducats pour cent. Ils ne peuuent estre Recteurs de deux ans,afin de ne destourner point les causes ciuiles, afin que le peuple ait la commodité de pouuoir estre tost expedié au procez qu'il a, d'autant que ceux-cy vaquent continuellement à les iuger.

On y void aussi cinq Iuges criminels, & les expeditions partent deux se- XVIII.

lon le iugement qu'ils font. Il est vray que les nobles en sont exceptez, veu qu'aux choses criminelles ils vont par deuant les Pregads, ceux qui sont gagez par la Republiqne respondent par deuant le petit Conseil. Et il y a encore quelquesfois d'autres causes que les cinq ne iugent pas, pource qu'il semble bon aux Pregads d'en prendre cognoissance. Ces Iuges pour n'estre ordinairement beaucoup occupez sont faits Recteurs, de mesme que les Pouruoyeurs.

XIX. Il y a encore trois Officiers sur l'art de la laine. Ceux-cy oyent ordinairement les differents qui naissent entre les personnes qui exercent tel art. Ils entrent dans le nombre des Pregads, & peuuent mesme estre Recteurs.

XX. Ceste Republique a encor vn College de trente, dans lequel il peut entrer plusieurs personnes d'vne mesme famille. Ils cognoissent des causes d'appel iusques à la somme de 300. ducats, & ont de gages chacun trois ducats l'annee, ce qui se fait à cause que tous les Officiers de la ville sont suiects à quelque peine s'ils ne vacquent à leurs charges: car autrement ils ne les accepteroient pas, puis qu'elles sont si peu vtiles. Lors que quelque office vient à vacquer on supplee à ce manquement par le moyen de l'vn de ceux qui sont en quelque autre office.

Quant à ce College il n'a charge d'autre chose que de cognoistre des appellations, comme nous auons ià dit. Et quand aux Pregads on supplee aussi au deffaut de leur nombre lors que quelqu'vn vient à manquer, en prenant vn des Pouruoyeurs, ou de ce College.

XXI. Elle a pareillement cinq hommes qui pouruoyent à la santé, & de qui la charge est de prendre garde que la ville se maintienne saine, & pour ceste cause ils sont appellez Pouruoyeurs de la santé. Leur authorité est grande, pource qu'ils punissent ceux qui sont trouuez en faute, & qui vont contre les ordonnances de cét office, & sont fort semblables aux Pouruoyeurs de la santé de Venise, & ils peuuent durant le temps de leur charge estre Recteurs.

XXII. Il y a quatre hommes establis sur la Doüane, qui ont soing des choses appartenantes à cét office, & exigent l'argent qu'on doit aux Doüanes, & font toute autre chose en ceste matiere.

XXIII. Il y encor deux Carmelingues, ou Chambellans qui recouurent l'argent qui est appliqué à leurs caisses, mais ils n'ont pas pour cela le maniement du thresor public, & leur argent est employé en quelques occurrences de la Republique, & selon la volonté de ceux qui ont charge de gouuerner.

XXIV. On y void encor trois Thresoriers, qui sont volontiers hommes de grande authorité, tant pour leur richesse, que pour leur bonne vie. Ceux-cy ont le thresor public entre leurs mains, & outre ce l'argent des pupils qu'on leur donne en depost & en garde. Ils demeurent en leur office cinq ans, & peuuent estre faits Recteurs, & ordinairement les Recteurs ont auparauant esté Thresoriers.

Il y a semblablement des Iusticiers qui pourchassent que les choses qui concernent les viures aillent comme il faut, & prennent garde à ce que les poids, & les mesures, & autres instruments des Marchands & des artisans

aillent ſelon les ordonnances : & en leur office les arts qui leur ſont ſouſmis ſont marquez.

Et pource qu'en leur ville ils ont vn petit Arſenal ſelon leurs forces, ils ont vn Magiſtrat, nommé les Officiers de l'Armurerie. Ceux-cy ont ſoin de cét Arſenal, & pouruoyent aux munitions par mer & par terre. Ce ſont de ieunes hommes qui ont encores des ſuruoyeurs, ou Surueillans de plus grande experience qu'eux, & on les fait de temps en temps ſelon les occaſions qui ſe preſentent.

Dauantage on mene à Ragouſe le froment d'ailleurs, & cecy ſe fait aux deſpens du public. Il y a donc deux Officiers qui ont charge de telle choſe, & de vendre ce froment pour la Republique.

Les reuenus des Ragouſois conſiſte pour la plus grande partie en vin, & pour ceſte cauſe ils ont eſtably trois officiers ſur les contrebandes, & ceux-cy ont la charge de les expedier quand on les fait de vin, & il y a vne grande peine ordonnee contre les contreuenans, pource que la loy commande qu'on ne face entrer nuls vins deffendus.

Il y en a encore qui ont ſoing des ruës de la ville, & des lieux publics, faiſans reparer les chemins & les places, & ſemblables choſes, ſelon le beſoin: & ceux-cy ſont ieunes hommes, pource que ce ne ſont pas offices de grande importance.

Il y a encore ſix Capitaines de nuict, qui font l'vn apres l'autre la garde par la ville durant la nuict, auec les Hongrois, qui ſont enuiron cent auec leur Capitaine, & obeyſſent à ceux-cy, qui ouurent & ferment les portes de la ville. Ils demeurent deux mois en ceſte charge, & l'on y garde cét ordre que ceux qui ferment la nuict les portes de la ville, ne les ouurent pas, pource qu'on les change à minuict.

Ils ont vn Secretaire, qu'ils nomment Notaire, qui ſe trouue en toutes les choſes ſecrettes.

Il y en a apres vn autre qui a le meſme tiltre, mais n'entre en cognoiſſance des ſecrets importans de la Republique. Et ces deux Secretaires ſeruent aux occurrences à eſcrire des lettres, & font encore l'office des Notaires ordinaires.

Outre les ſuſdits il y a trois Chanceliers, qui ſeruent aux Conſuls & aux choſes ciuiles, & font encore des inſtrumens, & l'vn eſt au criminel auec le meſme office.

Tous les ſoirs ils enuoyent vn Capitaine au Chaſteau de S. Laurens, qui eſt hors de la ville : & ceſtuy-cy n'a aucun appointement, mais eſt contraint de ce faire. Ils en enuoyent encor vn autre au nouueau fort, & ceux-cy y vont par ordre de roolle, & ſont ordinairement ieunes gens : mais lors que quelqu'vn a paſſé quarante ans il eſt hors de ceſte ſujection.

Les Capitaines & les Comtes qui vont aux Gouuernemens de dehors par l'Eſtat de ceſte republique ſont tous creez par le grand Conſeil, & quelques-vns d'entr'eux demeurent en charge ſept mois, & les autres douze.

RELIGION.

XXXI. CE peuple est tout Chrestien, & veritablement Catholique. La ville de Ragouse a son Euesque qui y fait sa demeure ordinaire. Il y a trois Procureurs de l'Eglise Cathedrale, qui ont soing de la principale Eglise, & ont en gouuernement les reliques qui y sont, pource qu'il y en a fort grande quantité, & qui sont enrichies d'or, d'argent, & de pierres precieuses. Ces Procureurs demeurent en charge toute leur vie, & peuuent estre Recteurs & entrer aux autres Magistrats, comme de Conseillers, de Tresoriers, & autres offices.



DISCOVRS DES ESTATS DE L'EMPEREVR.

SOMMAIRE.

1. *Estenduë & grandeur de l'ancien Empire des Romains: son declin & l'affoiblissement notable par les guerres ciuiles, par le transport du siege de Rome à Constantinople: en troisiesme lieu par le partage qu'en fit l'Empereur Constantin à ses enfans, le diuisant en trois parties.* 2. *Diuision de l'Empire d'Orient & d'Occident: & quel en fut le partage au siecle de Charlemagne.* 3. *Description generale de l'*Allemagne, *son estenduë, ses bornes, & ses Prouinces, & premierement d'*Alsace, *& ses principales villes.* 4. *De Vvittemberg, ses villes & chasteaux.* 5. Franconie, *vulgairement* Frankendal, *subiecte à cinq Princes: ses limites & bonnes villes.* 6. *De* Sueue: *Et du Royaume de Boheme, vulgairement* Behaim, *la longueur, & confins de ces deux Estats, les riuieres & villes capitales.* 7. Morauie, *ses riuieres, ses Comtez, Seigneuries, & sa ville capitale Olmus.* 8. Bauiere, *ou* Bayern, *haute & basse: ses principales villes.* 9. L'austriche, *ou* Oesterreich, *ses confins & riuieres.* 10. *la Comté de* Tirol. 11. *La* Stire, *ou* Steirmark, *ses Comtez & villes principales.* 12. *La* Carinthie, *ou* Kaerdten, *& ses meilleures villes.* 13. *Les deux* Carnoiles: *& principales villes.* 14. Vvestphalie, *ses limites & villes.* 15. *Duché de Cleues: ses meilleures villes.* 16. *Pays de* Iuliers. 17. Landgrauiat *de Hessen.* 18. Turinge. 19. *L'ancienne* Saxe, *haute & basse: ses Comtez & villes.* 20. *Marquisat de* Brandenbourg, *diuisé en deux Marches.* 21. *La Comté de* Mansfeld. 22. *La* Lusace. 23. Silesie. 24. Misne, *ou* Meyssen. 25. Liege. L'*Archeuesché de* Treues. 27. *La* Holsace. 28. Besançon. 29. *Sous quel climat est l'Allemagne, son air fascheux, & dur Hyuer: abondante en toute sorte de bleds & legumes: mines d'argent, cuiure, fer, plomb, or: fontaines, & mines de sel: vignes, saffran, sapins.* 30. *Particuliere remarque des choses que chaque Prouince d'Allemagne porte & produict, & premierement de l'Alsace, abondante en froment, vins & pasturages.* 31. *Allemands pourquoy appellez anciennement* Germains: *n'ayans l'vsage d'or, d'argent, n'y d'espee. Quelles estoyent leurs armes & façons de combattre. Eslection de leurs Roys & chef d'armee: Leurs femmes Martiales & courageuses: leurs*

sacrifices d'hommes à Mercure. Obseruation de la nouuelle Lune en leurs entreprises: leurs assemblees en armes: leur exercice hors la guerre & en temps de paix. Leurs habillemens. Chasteté de leurs femmes. Peines d'adulteres & homicides. Leurs banquets & festins, où se traitoyent les affaires de paix & de guerre. Exercice de leur ieunesse aux armes. Leur annee partie en trois saisons. 32. *Remarque particuliere des mœurs de quelques peuples de la Germanie.* 33. *Des Saxes diuisez en quatre Estats. Adonnez à la superstition des Idoles, au culte & adoration des arbres, fontaines forests & bois de haute fustaye.* 34. *De l'art de deuiner dont ils se seruoient.* 35. *Façons de viure & loix de Suabe, ou Suaue.* 36. *De ceux de Bauiere.* 37. *Allemands d'à present diuisez en quatre Estats, & quelles sont leurs mœurs en general, leurs façons de viure, d'habits & exercices.* 38. *Particularitez de chaque Prouince en leurs loix, & pour la maniere de viure, vestemens, & naturel de corps & d'esprit.* 39. *Richesses de l'Allemagne en mines d'argent & autres metaux: fontaines & puits d'eau sallee: trafics & ouurages de diuers arts: foires de Francfort: Reuenus des villes & Princes seculiers.* 40. *Du reuenu de l'Empereur.* 41. *Quelles forces les Empereurs Charles V. & Maximilian II. ont tiré d'Allemagne lors qu'ils ont armé contre le Turc.* 42. *Nombre de soldats que l'Empire peut mettre en campagne. Et de l'Infanterie Allemande, & Caualerie.* 43. *Ses forces maritimes, & Alliez.* 44. *De deux choses qui manquent à l'Empire.* 45. *Quand & par qui l'Empire d'hereditaire a esté fait electif.* 46. *De trois membres de l'Empire, dont les* Sept Electeurs, *font le premier.* 47. *Du second membre des grands & des nobles.* 48. *Du troisiesme membre de l'Empire, composé de villes franches.* 49. *Des Conseils des Cercles, & à quelle fin instituez.* 50. *Institution & erection de la* Chambre Imperiale *à Spire.* 51. *Des charges & dignitez de l'Empire, reduits au nombre de quatre.* 52. *Quelles sont les* Seances *aux* Diettes, *& de l'ordre gardé aux Processions publiques.* 53. *De trois* Conseils, *qui se trouuent aux Diettes, & de quelles personnes chaque Conseil est composé.* 54. *De la Religion des Allemands, du commencement & progrez de l'heresie Lutherienne, Zunglienne & autres en ce pays: & de l'estat auquel elle est maintenant.* 55. *En quel estat est à present la Religion Catholique és Allemagnes, & quelle Religion tiennent les sept Metropolitaines.* 56. *Liste & Catalogue des Empereurs d'Occident, leur vie, regne & mort.*



L'Empire Romain : qui s'estendoit sous Traian depuis la mer d'Espagne iusques par delà de Tybre, & de l'Ocean Atlantique iusques au Golfe de Perse, & depuis le mont d'Altas iusques à la forest Calcedoine, & touchoit la riuiere d'Albis, & passoit le Danois, commença à decliner premierement par le moyen des guerres ciuiles Galbe, d'Hothon & de Vitellius, au temps desquels l'armee qui estoit en la grande Bretagne, passa en terre ferme, & la Hollande, & les pays voisins se reuolterent, & en peu de temps les frontieres estant despourueuës de gens de guerre, les Sarmates passerent la Donouë, & les Alains les portes Caspies: les Persans acquirent de la puissance, & de la reputation, les Gots coururent la Mesie, & la Macedoine, & les Francons entrerent en Gaule.

Constantin remit apres l'Empire en son ancienne splendeur, pource qu'il esteignit les guerres domestiques & les tyrans, brida les barbares, & fit arrester & demeurer en repos les nations ennemies du nom Romain. Toutesfois il fit deux choses qui affoiblirent en partie ceste Monarchie. L'vne fut qu'il transporta le siege de l'Empire de Rome à Constantinople, au moyen dequoy il desnua la ville de Rome, & affoiblit l'Empire : & pource que c'est chose toute claire, que de mesme que les plantes transportees en des terres fort differentes de climat & de qualité, retiennent bien peu de leur vertu naturelle, aussi les choses humaines, & particulierement les Seigneuries perdent beaucoup de leurs forces auec les grands changemens. Ce fut le suiet qui conuia le Senat Romain à ne consentir iamais que le peuple laissast la ville de Rome pour celle de Veies, qui estoit beaucoup plus belle & plus commode, principalement apres que Rome eut esté ruinee par les Gaulois. L'autre chose fut, qu'il diuisa l'Empire en trois parties pour le distribuer à ses enfans : ce qui aduint l'an de grace trois cens quarante & vn. Tellement que d'vn grand & puissant Estat, il en fit presque trois, auec vne remarquable diminution de l'authorité & des forces : & ses fils estans venus à s'entrefaire la guerre, se consommerent tellement l'vn l'autre, que l'Empire en demeura presque comme vn corps priué de sang : & combien qu'il se reünist quelquesfois sous vn Prince, toutesfois il fut dés lors si facile à se laisser emporter aux diuisions, qu'on vit bien souuent partagé en deux : si bien que l'Orient eut vn Empereur, & l'Occident vn autre, iusqu'à tant qu'Odacre Roy des Herule, estant venu en Italie auec vne grande armee, contraignit Augustule de quitter par desespoir l'Empire d'Occident, ce qui aduint en l'an de grace 466. pource que les Huns auoient desia passé le Danube, Alaric Roy des Vandales auoit pris Rome, & les Alians le Portugal, les Gots la plus grande partie de l'Espagne, & les Anglois la grande Bretagne, les Bourguignons la Prouence, les Francons la Gaule, & les Huns la Pannonie, auiourd'huy Hongrie.

L'Empereur Iustinian soustint vn peu cét Estat, veu que par le moyen de ses Capitaines, il chassa les Vandales d'Affrique, & les Gots d'Italie l'an cinq cens cinquante six, mais cela dura bien peu : pource qu'en l'annee 613. les armes & la secte de Mahomet commencerent à trauailler tous les deux Empires, qui demeurerent en peu de temps oppressez par les Sarrazins, lors qu'ils se rendirent presque entierement maistres d'vn costé de la Surie, de l'Egypte, & de

l'Archipelage, & de lautre de l'Affrique, de la Sicile, & de l'Espagne, & qu'en l'an 735. ils se saisirent encor de Narbonne, d'Auignon, de Tolose, & des pays voisins. De sorte que peu à peu l'Empire d'Occident fut ruiné tout à fait, & celuy du Leuant demeura si foible, que la ville, de Constantinople peust à grande peine se deffendre contre les Mahometans, tant s'en falloit qu'elle peust donner secours à ceux du Ponant. Ce que Leon III. ayant bien consideré (outre que les Empereurs Grecs fomentoient l'impieté, & les heresies) resolut de donner l'Empire d'Occident au grand Charles Roy de France, ce qui aduint l'an de salut 800.

11. L'Empire d'Occident fut donc diuisé de celuy d'Orient en telle sorte, que les Grecs eurent pour leur part depuis Naples & depuis Sponte en tirant vers le Leuant, auec la Sicile, Beneuent resta aux Lombards; les Venitiens comme neutres demeurerent libres, & le reste fut à Charles le Grand, ou Charlemagne. Blonde dit que ceste diuision fut premierement approuuée par l'Imperatrice Irené, puis confirmée par l'Empereur Nicephore. On dit que par ce moyen le Pape Leon transporta l'Empire aux Allemands, pource que Charles estoit Alleman de sang & d'origine, de mesme que tous les Francs qui vindrent en Gaule estoient de Franconie Prouince d'Allemagne.

L'Empire demeura donc par ce moyen diuisé en telle sorte qu'il n'a iamais peu estre vny depuis, combien qu'Emanuël Comnene ayant sçeu la priuation de Federic I. fit de grandes offres au Pape Alexandre III. Tellement que ceste des-vnion commença par le transport du siege Imperial de Rome à Constantinople, & arriua à son comble en la creation de Charlemagne, qui demeura possesseur de ce qui luy auoit esté assigné par le Pape. Depuis l'Empire fut reduit à l'estroit, tellement qu'il n'auoit que l'Allemagne & vne partie d'Italie; pource que le Pape iouyssoit paisiblement en Italie de beaucoup de pays, & les Venitiens qui estoient presque entre les deux Empires, viuoient auec vne liberté absoluë, auec tout leur Estat, sans despendre d'aucun, & les Royaumes de Naples. & de Sicile, que les Normands auoient osté aux Grecs, estoient deuenus fiefs de l'Eglise, premierement sous l'Antipape Clement, puis sous Nicolas II. & ses successeurs, qui approuuerent en cela pour le bien public ce que l'Antipape auoit fait, & la Lombardie, & la Toscane, en partie par la felonnie de Henry 4. & 5. & de Federic 1. & 2. Empereurs, à l'endroit des Papes, en partie à cause de la mutine humeur des peuples, donnerent tousiours plus de peine, & de despence aux Empereurs, qu'elle ne leur apporterent d'ayde ou de profit. C'est pourquoy Rodolfe non seulement ne se soucia d'aller en Italie (à cause que les aduersitez & les desastres de ses predecesseurs l'estonnoient) mais encor vendit la liberté aux peuples qui la voulurent achepter, à fort bon marché. Car elle ne cousta pas plus de dix mille escus aux Luquois, ny plus de six mille aux Florentins. Ainsi la force manquant en Italie à l'Empire, auec la reputation, il ne luy resta presque autre chose que le nom, & les Viscomtes à Milan, & quelques autres ailleurs s'emparerent de tout ce qu'ils peurent, sans porter autre honneur à l'Empereur que de luy demander l'inuestiture. Mesme François Sforce ayant conquis l'Estat de Milan auec les armes, ne se soucia d'en obtenir l'inuestiture, estimant qu'il se pouuoit maintenir en possession de cét Estat par les mesmes moyens qu'il l'auoit acquis. Pour conclusion l'Empire est auiourd'huy entierement reduit à l'Allemagne, & mesme en beaucoup de lieux l'authorité de l'Empereur est comme aneantie.

Mais pour venir à sa description il faut parler en premier lieu generalement de ce pays, dont les confins sont en dispute. Les plus anciens ont borné l'Allemagne de la riuiere du Rhin, du Danube, de la mer, du Don, ou Tanis, & du Pont Euxin, ou de la mer Majour. Ceux qui sont venus apres, comme Strabon, Ptolomee, Pompone, Dele, Pline, & plusieurs autres, tant Grecs, que Latins, l'enferment entre le Rhim, & la Vistule. Tacite dit que les Allemans sont plustost separez des Sarmates, & des Daces, par vne mutuelle crainte, & par des montagnes, que par la Vistule. III.

Or aujourd'huy on donne à l'Allemagne toutes les Prouinces, dont les habitans vsent de la langue Allemande: si bien qu'elle contient au delà des limites de Ptolemee, & du Danube, la Rethie, ou le pays des Grisons, la haute Pannonie, & vne partie de l'Esclauonie, iusques au pays de Trente.

Les Allemans ont aussi occupé au delà du Rhim, les villes de Constance, Ausbourg, Strasbourg, Wormes Mayence, Confluence, Bonne, Bologne, & beaucoup d'autres lieux iusques à la mer. On range aussi les Suisses aujourd'huy entre les Allemans, de mesme que les Prussiens qui demeurent au delà de la Vestule. Tellement que l'Allemagne s'estendroit au delà du Rhin iusques en Picardie, & en Bourgongne du costé d'Occident, & iusques aux Alpes du costé du Midy; contiendroit du costé du Leuant la Prusse au delà de la Vistile, & seroit bornee de la mer du costé au Nord.

Mais laissant à part ce que i'ay dit ailleurs de la basse Allemagne, en parlant des Pays-bas, & aussi de la Suisse, en parlant de la Republique des Suisses, & passant aussi sous silence les Estats qui ne cognoissent pas l'Empereur, ie commenceray par l'Alsace: ou le pays d'Elsas, qui est aux frontieres de la Suisse. Ceste Prouince est diuisee en haute, & basse: la haute est vn Lãdgrauiat, & contient la Suntgoye, & la Prisgoye. Toute ceste contree contient grand nombre des villes, de bourgs, & de villages, & est habitee de tous costez. Ses principales villes sont Rubeaquum, qui fut bastie par les Romains, maintenant Rufach, & Schlestat, ou Selestad en la haute Alsace, Fribourg en Brisgoye, & Argentinne, ou Strasbourg en la haute Alsace. Ce dernier lieu est fort au possible, & l'on y void vne tour admirable, veu qu'elle est haute de 574. pas Geometriques.

Le pays de Wirtemberg, ou Wirtemberg confine du Leuant, & du Midy IV. auec partie de la Suabe, du Nord auec la Franconie, du Couchant auec le Palatinat du Rhin. Le Neccar passe par le beau milieu de ce pays. Il y a en ceste contree force villes, & chasteaux, outre vne infinité de villages. Sa capitale ville est Stutgarde: les autres villes principales sont Tubinge, où il y a Vniuersité, & Wirtemberg, qui communique son nom à toute la Prouince.

La Franconie, autrement France Orientale, & vulgairement Frankenland, a pour ses limites du Midi la Suabe, & la Bauiere:; du Couchant le V. Rhin, du Leuant la Boheme, & le pays de Turinge: & du Nord le pays de Hesse, & la Turinge sus-mentionnee. Ses principales villes sont Herbipolis, communément Wirtzbourg, dont l'Euesque se nomme Duc de Franconie, non toutesfois de tout le pays, mais de la plus grande partie. On y void apres Bamberg, belle & bonne ville. Toute ceste Prouince obeyt à cinq Princes, à sçauoir aux Euesques de Witzbourg, de Bamberg & de Mayence, au Burgraue de Noremberg, & au Comte Palatin du Rhin.

Allez prés de Franconie, prés de la riuiere du Rhin, on voit la ville de Spire,

où est la Chambre Imperiale, puis Wormes, qui est renommee à cause des Diettes, & Assemblees : apres cela Mayence, vulgairement Mentz, dont l'Archeuesque est Electeur de l'Empire. Ceste ville est forte, tant à cause de son assiette, que de ses murailles, & de son peuple. Elle est assise sur le Rhin & sur le Mein. Francfort sur le Mein est renommé à cause des foires qui s'y tiennent deux fois toutes les annees, & à raison aussi que c'est le lieu où l'Empereur est esleu.

VI. La Sueue, ou Suabe est la plus haute partie de toute l'Allemagne : elle est bornee du Leuant de la Boheme, du Nord de la Franconie, du Couchant de l'Alsace, & de la riuiere du Rhin : & du Midy de la Bauiere, & des Alpes. La source du Danube est en ce pays, qui fut autresfois vn Royaume, puis deuint Duché, & est maintenant sous diuers Princes, dont chacun ne porte le tiltre de Duc de ce pays. Toutesfois le Duc de Wittemberg en tient la meilleure partie. Ses principales villes sont Aspurg, ou Ausbourg, assise sur la riuiere de Lech, & aussi riche qu'aucune autre qui soit en Allemagne. Vlme sur le Danube, qui n'est pas du tout si grande, & est toutesfois fort riche, & marchande : & Norlinge assise en vne belle plaine, ayant trois milles de tour. Il y a encores beaucoup d'autres villes Imperiales, qui se nomment Franches.

L'Empereur qui regne auiourd'huy possede aussi le Royaume de Boheme, communément Behaim, qui est dans les limites de l'Allemagne. Ce Royaume a pour ses confins du Leuant la Morauie, & vne partie de la Slesie : & du Midy l'Austriche & Bauiere, du Couchant le pays de Noremberg, & du Nord la Saxe, & la Misne. La forest Hercynie l'enuironne de tous costez : il est de forme ronde, & l'on passe son diamettre en trois iours de chemin. Les autres disent qu'il a de longueur trente-six lieuës de Boheme. Les riuieres qui passent par ce Royaume sont l'Albis : que les Bohemes nomment Labe. Multauie, communément Vltauue, & en Allemand Wolda ; & outre ce l'Egre, Sassaue, Gisere, Mise, & Vatto, qui se desgorgent dans le Labe. Prague, autresfois Bubien, & Morabuda est sa capitale ville, & contient trois, c'est à sçauoir la vieille Prague, la nouuelle, & la petite, qui est separee des deux autres par la riuiere d'Vltaue.

VII. La Morauie, iadis Marcomauie, vulgairement Merheren, tire son nom de la riuiere de Morauie ; elle est separee de la Hongrie, & de la Pologne du Leuant, de la Boheme du Couchant, & de la Slesie du Nord par des montagnes, & des forests, ou des riuieres : mais elle est plaine du costé de l'Austriche, qui la confine du Midy. Ses riuieres sont la Moraue, la Noire, la Suitte, Tayze, Igle, Haue, & Suarte. Il y a en Morauie deux Comtez, auec quelques autres seigneuries. Sa principale ville est Olmuz, que les Bohemes nomment Holomatz : celle qui la suit se nomme Prunne, en Allemand Brien, & en Bohemois Brino.

VIII. Bauiere, communément Bayern, contient la contree que tenoient iadis les Narisses, que l'on nomme auiourd'huy Nordaouu, & est separee des autres par le Danube : & pareillement elle embrasse le pays des Noriciens, & les Vindeliques, communément Licatiens, ou Lechrains. Ce pays est borné du Nord de la Franconie, du Couchant la Suabe, du Midy les Alpes, & du Leuant l'Austriche, & la Boheme. Il y a deux Bauieres, à sçauoir la haute, & la basse ; la haute est au deçà du Danube, du costé des Alpes, & du Midy. Ses principa-

les villes sont Monachie, vulgairement Munchen, sur le bord de l'Iser (c'est la demeure du Duc) Ingolstad, où il y a vne fameuse Vniuersité. Fressin ville Episcopale, & generalement en tout le pays il y a trente-quatre villes assez bonnes.

La basse Bauiere au delà du Danube, contient 34. villes, 46. bourgs, & plusieurs chasteaux & villages. Ceste partie s'appelle Nortgoye: sa ville capitale est Noremberg, qui a huict milles de circuit, contient beaucoup de beaux & superbes bastimens, & est ceinte de deux murailles. Les autres villes principales sont Ratisbonne, vulgairement Regenspurg, iadis Augusta Tyberia, & auparauant Artobria, assise sur le Danube. Passau sur l'emboucheure de la riuiere d'Inn, qui se descharge dans le Danube: Lanshut sur l'Iser, & Saltzbourg ville Archiepiscopale, sur la riuiere de Saltz. IX.

L'Austriche, communément Oesterreich, ou Austorlich, ou bien Osterland, c'est à dire terre Orientale, s'appelloit iadis la haute Pannonie. Elle a pour ses confins du Leuant la Hongrie, du Sud les monts de Stirie, qui s'estendent depuis les Alpes, iusques en Hongrie, & au delà: du Ponant la Bauiere, & du Nord la riuiere de Teye, & la Morauie. Les riuieres d'Austriche sont le Danube, qui passe par le milieu du pays, l'Onase, le Traune, l'Erlaf, la Traisie, l'Ipsie, la Melice, la Marchie, la Teye, & la Leyte. L'Austriche est vne Archiduché, dont la capitale ville est Vienne, iadis Flauiana, ou Iulio bona, qui est belle, riche, & fort peuplee, & a vne belle Vniuersité.

La Comté de Tirol est assise entre le Thesin & l'Oen, ou l'Inn, & les Alpes, & a tiré son nom de la petite ville de Tirol. Ce pays fut iadis vne partie de la Rhetie: ses confins sont du Nord la Bauiere, du Midy la Lombardie, du Leuant la Marche Treuisane, & le Friuli, & du Couchant le pays de Suisse. Ses principales villes sont Insprug, demeure du Seigneur de la Prouince, & lieu où est la Chambre & le Parlement des pays d'Austriche: puis Bixen sur l'Ise, & apres Trente, ville renommée à cause du Concile qui s'y tint l'an 1546. sous Paul III. Il y a vn fort beau chasteau. On y void aussi la ville de Maran sur le Thesin, & celle de Bolzan, & encore la Hale. X.

La Stirie, iadis Valteria, & communément Steïrmack, est vn petit pays qui confine du Nord auec l'Austriche, du Couchant auec la Carinthie, du Midy auec la Croace, & l'Esclauonie, & du Leuant auec la Hongrie. Elle fut erigée en Duché par l'Empereur Federic Baberousse. Il y a plusieurs Comtez en ce pays, & entre autres celuy de Warasdin sur le Drauu, & celuy de Lebnan sur la Mure. Ses principales villes sont Celie, ou Cilce, Fruch, & Grœczie, auecques vn tres-fort chasteau, qui regarde l'Austriche, & pareillement la ville de Sepian. XI.

La Carinthie, communément Kaerndten, confine du Couchant, & du Midy auec le Friuli, & la Carniole; du Leuant & du Nord auec la Stirie. Ses meilleures villes sont Woltkmarch, & Villac, toutes deux sur le Drauu, Marchburg, Clagensfurt, iadis Claudia, ville bien fortifiee: mais S. Veit est la ville capitale de la Prouince. XII.

Il y a deux Carnioles, l'vne qu'on nomme seiche, & vulgairement Vnderkrain. Les Princes d'Austriche y possedent plusieurs villes, & entr'autres Gorice, assise sur le bord de la riuiere du Sonte. L'autre Carniole se nomme Oderkrain, & est assise entre les montagnes Noriques, & pierreuses. Sa principale ville est Lubiane, que les Allemands appellent Laubach. XIII.

XIV. Le pays de Vvestphalie est pris par quelques-vns pour la vraye & ancienne Saxe: ses limites sont du Leuant la riuiere de Viser, du Nord la Frise, & le pays d'Vtrect, du Couchant le Rhin, & du Midy les montagnes de Hessen, nommees Obnobies par Ptolemee. Ses principales villes sont Munster, Dusseldrop, Vvesal, Oldembourg, Osnabourg, Minde, & Heruorde. Vne bonne partie de ce pays obeyt à l'Euesque de Cologne, qui est assise sur le Rhin, & a double fossé, double muraille, 84. tours, & 19. parroisses.

XV. La Duché de Cleues est assise deçà & delà le Rhin, entre Cologne & le bas pays d'Vtrect. La Seigneurie de Ranistein est jointe à la Duché de Cleues; ses meilleures villes sont Cleues, Vvesel, Reez, sur le Rhin, Ringelbourg, Kernendonck, Duysbourg, & quelques autres.

XVI. Le pays de Iuliers, ou de Guelich, a pris son nom de sa capitale ville, qui est forte, & qui a esté prise les annees passees par le Marquis de Brandenbourg, & Duc de Neuf bourg. Ce pays, & celuy de Cleues sont maintenant disputez par plusieurs qui pretendent y auoir droict.

XVII. Le pays, ou Langrauiat de Hessen, confine du Leuant auec la Turinge, du Midy auec la Franconie, du Couchant auec la Vvestphalie, & du Septentrion auec le Duc de Brunsvic, l'Euesque de Minde, & quelques autres Seigneurs: ses principales villes sont Marpourg, où il y a vne bonne Vniuersité, Cassel, où le Landgraue se tient, & apres Bubac, & Asfled. Il y a quelques Comtez sous ce Landgraue, dont la principale est celle de Valdeek.

XVIII. Le pays de Turinge a du Leuant la riuiere de Sal, du Nord la forest Hercinie, du Couchant la riuiere d'Vver, & du Midi la forest Turinge, que l'on nomme Thuringetvvald. Ce pays est vn Landgrauiat, qui n'a de longueur & de largeur, que douze lieuës d'Allemagne: & toutesfois il contient douze Comtez, auec autant d'Abbayes, cent quarante quatre Citez, & autant de bourgs, ou petites villes outre 200. villages, & 250. chasteaux. Sa capitale ville est Erfourt assise sur la riuiere de Gere, & l'vne des plus grandes d'Allemagne: les autres meilleures villes sont Vveymar sur l'Ilm, & Isenac sur le Nesse, où il y a bonne Vniuersité.

XIX. L'ancienne Saxe ou Sachsen, comprenoit autresfois la Vvestphalie, l'ancienne Marche, Misne, Lusace, Mansfeld, & quelques autres pays: veu qu'elle embrassoit tout ce qui estoit entre le Rhin, & l'Elb, & la mer Germanique, & la riuiere de Leydore iusques en Hessen, & aux frontieres de Turinge. Tellement que Brunsvic estoit comme au milieu de ce pays. Mais maintenant on diuise la Saxe en haute & basse: la capitale ville de la haute c'est Vvittemberg sur la riuiere d'Elb. Quelques-vnes mettent aussi Torge en ceste haute Saxe: mais il est plus à propos de la loger au pays de Misne.

La capitale ville du bas pays de Saxe, c'est Albe, assez prés de laquelle est la ville de Mansfeld, capitale d'vne Comté. Les Comtez de Lauuemburg, Mekelemburg, Lunembourg sont aussi sous le mesme bas pays de Saxe, selon quelques-vns: de mesme que les pays de Holsace, Stormar, & Dithmarsie. Au dessus de Saxe, du costé du Nord on void Magdebourg assis sur l'Elb, & fort d'assiette & de muraille dont l'Archeuesque porte le nom de Primat d'Allemagne: combien que les Archeuesques de Mayence, de Treues & de Cologne, qui sont Electeurs, ne luy cedent nullement, non plus que l'Archeuesque de Saltzbourg.

XX. Le Marquisat de Brandebourg est au Leuant de la nouuelle Saxe, & est di-

nise en deux parties, c'est à sçauoir en la vieille Marche, arrousee par la riuiere de Spree. La capitale ville de ceste vieille Marche c'est Brandebourg, sur la riuiere de Hauel. Mais la principale ville de la nouuelle Marche c'est Francfort sur l'Odere. On y void aussi Berlin, demeure du Marquis, qui est vn des Electeurs de l'Empire, & doit estre mis entre les puissans Princes d'Allemagne, veu qu'outre ces deux Marches il possede quelque villes, & Comtez au pays de Lusace, & de Slese : & l'on tient que son Estat a de longueur 60 lieuës d'Allemagne, où l'on compte 55. villes, & 64. bourgs.

La Comté de Mansfeld est vne partie de la vieille Saxe, & a pour ses confins du Leuant la riuiere de Sal, auec l'Acheuesché de Magdebourg, & le Diosedre de Mersebourg: du Midy la Turinge, du Couchant les Comtez de Shuuattzembourg, de Stolberge, quelques autres petites Seigneuries voisines. Il y a sous ceste Comté quatre autres Comtez à sçauoir Arnstet, Vutpre, Wethin, & Quernfurt outre le Palatinat de Saxe, & quelques autres Principautez. Ses principales villes sont Mansfeld, assez prés de laquelle est Leimbach, puis Eiszloben, & Wypre. XXI.

La Lusace assise entre l'Elb, l'Odere, & les montagnes de Boheme, est diuisee en haute & basse, & toutes deux appartiennent à la Saxe. Elle est arrousee de la riuiere de Nesse. Sa principale ville c'est Gorlitz, apres laquelle est Zitaw sur la Nesse. XXII.

La Silesie, vulgairement Die Schelefte, est bornee du Sud de la Morauie, & de la forest Hercynie; de l'Oüest de la Lusace, & d'vne partie de Boheme, du Nord, & de l'Est de la Pologne. Sa longueur est de 200. mille pas, & sa largeur de 80. mille. Il y a en ce pays plusieurs Vniuersitez. Sa ville capitale est Vratislanie, communément Breslaw, où il y a Euesché & Vniuersité. Vne autre de ses meilleures villes c'est Nisse, ou Neysse qui est aussi Euesché. Il y a quinze Duchez en ceste Prouince, dont six ont esté partagees à trois anciennes familles, & les autres sont escheuës au Roy de Boheme. XXIII.

Le pays de Misne communément Meyssen a du Leuant la Lusace, du Midy la Boheme, du Nord la Marche, ou le Marquisat, & la Saxe du Ponant la Turinge. Il y a en ceste Prouince beaucoup de citez & de chasteaux. Sa capitale ville c'est Misne, qui a vn chasteau fort au possible. Les autres principales sont Dresden, demeure du Prince, & ces deux premieres sont sur l'Elb; & Lipse, où il y a bonne Vniuersité. On y met aussi Torge, mais quelques-vns mettent les deux dernieres en Saxe, confondant la Misne auec le pays de Saxe. XXIV.

La Duché & Euesché du Liege a du Nord & de l'Oüest le Brabant, du Leuant la Meuse auec la Duché de Lembourg, & du Sud la Comté de Namur. Ceste Euesché embrasse la Duché de Boüillon, le Marquisat de Franchemont, la Comté de Borchlon, ou de Loot, & la Comté d'Hesbanie, dont la principale ville est Borkworm, outre plusieurs Barronnies, & Abbayes. Il y a au reste vingt-quatre villes, outre celles qui sont de la Diocese d'Vtrect, dont la principale est celle du Liege assise en vne plaisante vallee, & proche de la Meuse. XXV.

L'Archeuesché de Treues, vulgairement de Trier, est bornee du Nord de la Comté de Nassau, de la Duché de Monts, & de l'Euesché de Cologne. Du Leuant de la Ringouie, & du pays de Hessen, du Sud du pays Westrich, & de la Duché des deux Ponts; & du Couchant de la Duché de Luxembourg. Il y a en ceste Diocese de Treues 4. Comtez, auec quelques Baronnies, & autres Sei- XXVI.

gneuries. Au reste la ville capitale du pays c'est Treues, qui est vne des plus anciennes du monde. On y void aussi l'ancienne ville de Confluence.

XXVII. La Holsace, vulgairement Holstein, a pour ses bornes du Leuant la riuiere de Bilene: du Couchant la Dithmasie, du Midy l'Elb, & du Nord la riuiere d'Eldore, qui est de ce costé la limite de Dannemarc. Mais ie ne veux parler plus amplement de la Holsace, pource qu'elle appartient au Roy de Dannemarc, à qui nous reseruons vn discours particulier.

XXVIII. Il y a aussi en la Comté de Bourgongne Besançon, qui est ville Imperiale, & qui fut iadis nommee Chrysopolis. Le Doux passe par le milieu presque par tout, & en toute la meilleure partie: mais ce fleuue n'arrouse pas le costé de la porte par laquelle on va à Dole.

QVALITE'.

XXIX. L'Allemagne est sous le 6.7.& 8.climat, entre le 47.& 55.degré de hauteur, & le 24.& 46.de longueur. Le plus grãd iour d'Esté au paralelle du costé du Sud est de 15. heures & demie: & du costé plus proche du Nord de 17.& vn quart: Or combien que Corneille Tacite escriue que l'air y est fascheux, & Senecque que l'Hyuer y dure tousiours, toutesfois elle iouyt d'vn air assez doux & temperé, qui est vn peu froid, mais qui ayde à la santé & à la force. La terre y porte du froment, de l'orge, du seigle, du millet de l'auoine & toute sorte de bleds & de legumes en abondance. Les champs y sont fertils, & les prairies y produisent grande quantité d'herbe. Il y a aussi en Allemagne plusieurs mines d'argent, de cuyure de fer, de plomb & d'autres metaux: & mesme il y a de l'or en quelques endroits. Il y a aussi de fort bonnes fontaines & mines de sel. Pline a dit qu'en l'ancienne Germanie on trouuoit du crystal, des onyces, des topazes, & autres pierreries. Il y a aussi de fort beaux iardins & vergers dont la veuë est merueilleusement agreable en Esté, & en Automne.

On a tellement cultiué ce pays qu'il y a mesme bien peu de restes de la forest Hercynie, combien qu'elle contint 60. iournees de chemin, & il n'y a que la forest Noire, celle d'Othon & celle de Boheme, dont on ne se sert que bien peu Toutesfois elles ne sont pas si espouuentables qu'au temps passé, ains sont pleines de villages & de Monasteres. Il y a aussi grãde quantité de vignes principalement vis à vis de la forest Noire; du long de Rhein; de mesme que du long du riuage du Neccar & du Mein. Mais du costé qu'elle confine auec la haute Pannonie, non seulement elle porte d'excellent vin, mais encore du saffran qui est bon au possible. On y void aussi grande quantité d'arbres qui portent fruict: mais elle est moins fertile du costé qu'elle s'estend vers la mer & la Vistule; & toutesfois elle porte en ces lieux-là du froment en abondonce. Au reste la haute Allemagne a peu de marescages, & de montagnes facheuses; veu que celles qui y sont se trouuent fort fertiles, & mesmes les Alpes dont le sommet est tousiours couuert de neige, ont à leur pied de tres-bons pasturages. Les montagnes de la forest Noire portent force sapins, dont l'on tire grande quantité de poix; & mesme les bornes de ces montagnes produisent de fort bons vins. Ceste Prouince ne nourrit point de vers à soye, & ne produit nuls oliuiers.

Mais venons aux particularitez de chaque Prouince, apres auoir consideré generalement toute l'Allemagne.

L'Alsace produit du froment en abondance, & principalement en la plaine, où il y a aussi de tres-bons fruicts. Les montagnes & les collines portent de bon vin, & les pasturages sont aussi extrémement bons aux montagnes & aux vallees.

Le terroir de Witemberg est en partie aspre, & ne peut produire du vin, mais a d'excellens pasturages, & en partie est pierreux & plein de sable, mais propre à porter des fruicts: & il est aussi partie champestre, & plus propre à l'agriculture. Il y a aussi des riuieres peuplees de poisson, de mesme que des lacs & des estangs.

La Franconie est en partie plaine, & en partie est bossée de quelques collines. Et quoy que son terroir ne soit pas gras en quelques endroicts, ains plein de sable, toutesfois il porte assez de froment & de legumes, comme aussi des oignons & des raues plus grandes qu'en aucune autre prouince, de mesme que des choux pommez. Le pays est aussi couuert d'arbres fruictiers, & il y a pareillement force prairies, qui nourrissent grande quantité de bestail de toutes sortes; & en plusieurs lieux on void de fort bonnes vignes, principalement prés de Wirtzbourg. Il y a plusieurs forests, où l'on trouue force chasse. Prés Bamberg on trouue grande quantité de reglisse.

La Suabe est partie plaine & en partie montueuse. Mais elle est fertille, & bien cultiuee par tout, sinon aux lieux où il y a des lacs, des forests, ou des montagnes. Il y a grande quantité de chasse, & force gibier, du froment en abondance, & grand nombre de bestail. On y voit aussi force riuieres qui viennent de tous costez se ietter dedans le Rhin. Tout le pays est au reste bien sain, & l'on trouue aux montagnes à l'entour, du fer, de l'argent & d'autres metaux.

La Boheme abonde en orge & en froment: mais elle manque d'oliuiers, & a fort peu de vignes, qui ne produisent mesme guere, à cause du vent du Nord, auquel elle est entierement exposee, qui laisse fort rarement meurir le raisin. Elle produit force saffran, dont la couleur, le suc & l'odeur, est fort agreable. Elle abonde tellement en argent qu'on ne void presque rien que de l'argent aux veines qu'on y trouue. Ses mines sont au terroir de Cromlauu, & pareillement en ceux de Budvueesz, & Kuttemberg. On tire aussi de tres-bon or de quelques pays, & l'on y trouue aussi de l'estain, du plomb, du cuyure, & du fer, dont ce pays abonde. Mais il y a principalement de fort bonnes mines de fer prés de la ville de Berain. On y trouue ausi des escarboucles & des athemistes.

La Morauie a la pluspart de son terroir gras, & par consequent propre à porter des bleds, & les collines y sont pareillement propres pour la vigne, dont ceste terre n'est pas ennemie, comme celle de Boheme. Tout y est cultiué, & si remply de gens qui s'adonnent à trauailler en la terre, qu'on n'y a presque laissé aucun lieu pour faire paistre le bestail. Iean Dubraue a escrit qu'on y trouue de l'Encens & de la Myrrhe, non qui tombe de quelque arbre, mais qui est tirée de la terre, & l'on en trouue seulement en vn lieu qu'on nomme Gradisque.

Le haut pays de Bauiere est tout presque plein de montagnes & de forests, & arrousé de lacs & de riuieres rapides, & pour ceste cause bon au pasturage, &

à porter des arbres fruictiers, qui produisent du fruict en abondance. Mais aux lieux de campagne elle porte assez de froment.

La basse abonde en froment, bestial, poissons, oyseaux, bestes sauuages, & autres choses necessaires à la vie humaine. Ce pays nourrit aussi grand nombre de pourceaux par le moyen de ses glands, & de ses pommes sauuages. Il y a aussi en ce pays force fontaines de sel: mais il a pour la pluspart faute de vin. On y trouue aussi grande quantité de cuyure & de fer.

Le pays d'Austriche est plain & exposé au vents du Nord. Il produit assez de froment, de vin, & d'autres fruicts. L'air y est sain. On y trouue de l'argent en abondance.

Quant à la Comté de Tirol elle abonde en mines d'argent, d'airain, & delaton. Les montagnes de ceste contrée sont fort hautes, tousiours couuertes de neige, & abondent en bestes sauuages.

Pour le regard de la Stirie c'est vn pays tout montueux, excepté du costé du Leuant, où l'on void de belles plaines. Il y a de belles mines de fer & d'argent.

La Carinthie a des vallees & des collines qui produisent force bled. Il y a aussi vn grand nombre de lacs & riuieres.

La Westphalie est plus propre à nourrir le bestail qu'à porter du bled. Il y a des forests en quelques endroits. Le terroir est mal propre pour la vigne: mais il y vient diuers fruicts, comme des pommes, des noix, & des glands, dont ils nourrissent grande quantité de pourceaux. Il y a aussi force metaux au terroir de Cologne.

La Duché de Cleues iouyt d'vn air doux & temperé, & son terroir produit du froment en assez grande quantité. Il y a de bons pasturages, & assez bon nombre de riuieres qui l'arrousent.

Quant au pays de Iuliers il produit du froment en abondance, & vne herbe de laquelle les teinturiers vsent. Il y a plusieurs animaux domestiques, principalement de fort bons cheuaux.

Le pays de Hessen porte en abondance toutes choses necessaires à la vie de l'homme, fors du vin, dont toutesfois il n'est entierement dépourueu, veu que aupres du Rhin il en produit. Il y a du bestail en fort grand nombre. Le terroir de Waldee particulierement porte beaucoup de bled & de vin, est arrousé de plusieurs riuieres, & riche d'vne grande quantité de mines, d'où l'on tire de l'or, de l'argent, du cuyure, du vif argent, du fer, du plomb, du sel & de l'alun.

La Turinge produit du bled en assez grande quantité, & vne herbe que les Latins nomment Isatide, & nous de la guesde, qui sert aux teintures.

En Saxe on trouue grande quantité de metaux, & l'on y void plusieurs belles riuieres qui portent du poisson à foison, & outre ce de grandes commoditez aux habitans.

En la Comté de Munsfeld on trouue force metaux, & des cailloux aisez à briser, qui estans escauffez rendent du cuyure auec vne assez grande quantité d'argent. Il y a aussi en ce pays vn lac salé, dans lequel si les pescheurs iettent leurs filets trop auant ils se bruslent de mesme que s'ils estoient mis au feu.

La Lusace porte du froment, & d'autre sorte de bleds en abondance: de mesme que la Silesie, qui a aussi grand nombre de reseruoirs à poisson.

La Misne produit aussi quantité de froment, du vin, du miel, & nourrit force

tit force bestail. On trouue aussi en ce pays des mines d'or.

Le pays de Liege est beau & fertil au possible, & a plusieurs belles riuieres pleines de poisson, & pareillement de belles forests où l'on trouue force bestes sauuages, comme aussi des montagnes & des vallées qui portent quantité de vins & de fruicts. Il y a aussi des mines de fer & de charbons qu'ils nomment Lilanthraces. On y trouue semblablement beaucoup de salpestre, & de fort bonnes eaux propres à guerir diuerses maladies, entre lesquelles est celle de Tongres, dont Pline & quelques autres font mention.

Quant au pays de Treues il est inégal, veu qu'en quelques endroits il a des montagnes aspres & steriles, & ne porte que de l'auoine, & en quelques autres il a des montagnes verdoyantes & fertiles, & qui produisent principalement du vin. Il porte encore beaucoup plus du costé du Rhin & de la Moselle. Au reste elle est arrousée presque par tout de riuieres, de torrens, & de petits ruisseaux qui viennent à se mesler auec la Moselle, & de là se deschargent dans le Rhin. Cette grande quantité d'eaux fait que les habitans sont pourueus abondamment de poisson. Les forests de cette contrée sont pleines de sauuagine: il y a en ce pays deux lacs d'vne profondeur admirable, à sçauoir celuy de Vlme & celuy de Laiche, au dernier desquels on trouue des pierres verdes, jaunes & rouges, qui ne sont guere moins belles que les esmeraudes, les hyacinthes & les rubis. Il y a aussi par tout ce pays force mines d'airain, de plomb, d'argent & de fer, pareillement des eaux propres & salutaires aux malades.

MOEVRS ANCIENNES.

Les Allemans, nommez autresfois Germains, à cause de leur force, selon quelques-vns, pource que ce mot Germain signifie tout masle & tout robuste, & selon Strabon, pource qu'ils imitoient les façons de faire, & estoient comme semblables à eux en naturel & en grandeur de corps, & couleur de visage: si bien que les Romains leur donnerent ce nom de Germains, comme s'ils les eussent recogneus pour freres des Gaulois, à cause que le Latin appelle Germains ceux qui sont freres & sortis d'vn mesme ventre: les Allemands (dis-ie) ont de tout temps esté tenus pour vaillans & courageux au possible. Auant qu'entrer en bataille ils chantoient vn Hymne en l'honneur d'Hercule, lequel ils disoient auoir esté quelquesfois en leur pays, & vsoient de nombres & mesures, quoy que sans aucune proportion en leur chant, qui estoit inuenté pour estonner les ennemis. Ils estoient soudain, & marchoient auec vne grande precipitation en leurs affaires. Ils estoient mal propres au trauail, & ne pouuoient endurer long temps les incommoditez qu'apporte la guerre, principalement la soif & la chaleur. XXXI.

Ils n'auoient jadis aucun vsage d'or n'y d'argent, & faisoient aussi peu d'estat de la vaisselle d'argent qu'on donnoit à leurs Capitaines, ou dont on faisoit present à leurs Princes, que si c'eust esté de la terre. L'or & l'argent a esté cogneu & estimé par eux, seulement à cause des traffics & des commerces. Il y en auoit peu jadis entr'eux qui vsassent d'espée, ains plustost ils auoient de longs bastons & espieux, ou piques auec vn peu de fer au bout, armes propres pour combattre l'ennemy, soit qu'il fallust l'attaquer de loin, soit qu'il fut besoin de venir aux mains. Les hommes de cheual portoient des lances & des

escus, ceux de pied lançoient plusieurs traicts entrant au combat : ou bien ils combattoient nuds, ou bien ils vsoient qu'vn hoqueton court, & n'y auoit nulle diuersité d'habits qui distinguast les compagnies : & seulement ils peignoient leurs escus diuersement, afin de s'entrecognoistre. Il y en auoit peu qui vsassent de corselet ny corps de cuirasse, & peu qui armassent leur teste de morion, bourguignote, ou salade. Ils n'auoient grand soin de la beauté & vitesse de leurs cheuaux, ny de les faire volter en rond, & se contenoient de leur apprendre à passer vne carriere bien droicte.

Celuy qui perdoit son escu au combat estoit tellement hay & detesté, qu'il n'estoit receu ny aux sacrifices, ny aux conseils & assemblées publiques ; ce qui causoit que plusieurs ne voulans suruiure à cette honte aduançoient leur mort auec vne corde.

Leur Roy estoit choisi du corps des nobles, & n'auoit puissance de faire tout à sa fantasie, ny vser de toute chose à son plaisir absolument.

Ils eslisoient pour leurs chefs d'armées ceux qui surpassoient les autres en vertu, & qui sçauoient mieux effectuer que commander. Il n'estoit permis à aucun de battre ou faire mourir les autres, fors au seul Prestre, afin qu'on creust que c'estoit Dieu seul qui chastioit les forfaits.

Ils portoient ordinairement en guerre quelques tableaux qui represen-toient leurs Dieux, & pour cét effect les tiroient des Temples bastis aux forests. Lors qu'ils alloient à la guerre, ils vouloient que leurs plus proches, & les choses qui leur estoient plus cheres ne s'esloignassent guere d'eux, afin qu'en presence de leurs amis, ou ils vainquissent glorieusement, ou ils mourussent auec honneur & loüange. Quand ils estoient blessez ils se retiroient vers leurs meres & leurs femmes, qui n'estoient pas si delicates qu'elles ne comptassent les playes, ne les visitassent & n'apprestassent à manger aux soldats, en les incitant à bien combattre. Aussi l'on trouue par escrit, que les Germains estans presque deffaits, ont rembarré bien souuent leurs ennemis à l'inclination de leurs femmes, à l'esprit desquelles ils donnoient quelque preuoyance & saincteté, à raison dequoy ils ne rejettoient point leurs conseils, & ne mesprisoient leurs aduis en leurs assemblées.

Ils auoient certains iours ausquels ils immoloient des hommes à Mercure, mais ils n'offroient que des bestes à Mars & à Hercule. Ils vsoient aussi de sort & d'augures. Aux choses de peu d'importance la resolution des affaires despendoit des chefs des Citez : mais aux faits de consequence il falloit que tout le corps de la ville fust assemblé pour en determiner.

Ils ne commençoient aucune entreprise que durant la nouuelle Lune, ou lors qu'elle estoit pleine, & ne comptoient pas les iours, mais faisoient le denombrement par les nuicts. Lors qu'ils venoient aux assemblées ils estoient armez, & s'ils vouloient monstrer qu'ils s'accordoient à l'aduis de quelques-vns ils ne faisoient que bransler leurs piques, qui estoit le plus honorable signe de leur approbation : mais si la chose leur desplaisoit ils le signifioient par vn grand murmure.

Ceux qui s'enfuyoient de la guerre, ou qui trahissoient leurs amis estoient pendus au premier arbre qu'on trouuoit, & les lasches, & ceux qui n'auoient aucune force estoient jettez dans les bourbiers, & couuerts de fange, ou bien precipitez dans les marais, & l'on y mettoit vne claye de bois afin qu'ils n'en peussent sortir, comme s'ils eussent esté d'aduis qu'il falloit punir publique-

ment vn forfait, & toutesfois cacher & couurir la honte de la faute.

Il n'estoit permis au Magistrat de faire chose quelconque, fust en priué, fust en public, sans auoir ses armes. Ils estoient fort curieux d'estre bien suiuis: d'autant que ceux qui auoient la plus gentille, & plus belle troupe de ieunesse à leur suitte estoient renommez sur tous autres. C'estoit infamie au soldat de suruiure à son chef mort en la guerre, sinon qu'il fut decedé apres auoir emporté la victoire. Aussi le Prince combattoit pour vaincre, & ceux qui le suiuoient batailloient pour sa conseruation & deffence. Ils embrassoient la guerre de gayeté de cœur, & sans aucune necessité, comme ceux qui ne pouuoient viure sans combattre: de sorte qu'ils tenoient à lascheté de se pouruoir en trauaillant de quelque chose necessaire, si on la pouuoit acquerir par la force, & en combattant.

Lors qu'ils n'estoient plus à la guerre, les plus vaillans & illustres n'auoient autre soucy que de dormir, & manger & de boire, laissant à leurs femmes la charge de leurs maisons & labourages: à quoy les vieillards estoient pareillement employez. Leur demeure ordinaire estoit en des villages & hameaux, dont les maisons estoient separées.

Leur habillement estoit vn hoqueton fermé & attaché d'vne boucle, ou d'vn lasset, au deffaut de ce d'espines. Les plus riches differoient en habit des pauures, non pour le porter plus large, mais pource qu'il estoit plus estroit, & si bien approprié au corps, qu'il sembloit estre collé contre les membres qu'il couuroit, & l'habillement des hommes & des femmes estoit semblable.

Les Germains entre toutes les nations tant Orientales que Septentrionales, se sont dés le commencement contentez d'vne seule femme, combien qu'il y en eust qui en espousoient plusieurs. Ce n'estoit pas la femme qui portoit le doüaire à son mary, ains l'homme le donnoit à son espouse. Ils ne se soucioient de parer leurs femmes, ou d'employer leurs biens en bagues, & en meubles, ains ils donnoient vne paire de bœufs attelez, vn cheual tout bridé, vn escu, la pique & l'espée. C'estoit vne chose merueilleuse de voir la pudicité & la continence de leurs femmes, veu qu'on ne les voyoit presque iamais aux jeux publics, ny aux festins. Aussi l'on oyoit dire peu souuent parmy vne nation si peuplée qu'il y eust vn adultere.

Que s'ils s'aduenoit qu'vne femme fust conuaincuë de ce crime, on luy coupoit premierement les cheueux, puis son mary la conduisoit toute nuë en pleine place deuant ses parens, la priuant du droict de sa maison, & apres elle estoit foüettée par tout le village. Il n'y auoit nul moyen, ny espoir de reconciliation depuis qu'vne femme s'estoit oubliée.

Il n'estoit permis entr'eux de se mocquer des vices d'autruy, disant qu'ils estimoient que cette coustume estoit plus propres à corrompre les bonnes mœurs, que bonne pour remedier aux mauuaises.

Les ieunes hommes commençoient tard à sçauoir que c'est de l'accointance des femmes, & par ce moyen leur ieunesse estoit plus gaillarde: & l'on ne precipitoit aussi guere les mariages des filles, afin que les deux parties fussent plus puissantes pour la generation.

L'homicide cõmis estoit recompencé par certain prix & nõbre de bestail, & le meurtrier accordant auec partie satisfaisoit à la maison de celuy qui auoit

esté meurtry. Ils prenoient grand plaisir à receuoir & loger les estrangers, & c'estoit vne grande faute entr'eux de refuser sa maison & sa table aux suruenans. Ils prenoient plaisir à s'entrefaire des presens, sans se reprocher toutesfois aucune chose, pource qu'ils ne s'estimoient nullement redeuables les vns aux autres pour chose qu'ils eussent receuë.

Ils passoient les iours & les nuicts à faire grande chere, de sorte qu'ils ne tenoient nullement pour vice l'yurongnerie. Aussi apres boire l'on ne voyoit que querelles, & toutesfois on y voyoit plustost faire vn meurtre, qu'on n'y oyoit dire vne parole iniurieuse. Ils traittoient des affaires de paix & de guerre en banquetant. Ils n'estoient iadis anciennement rusez, ains disoient simplement & naïfuement leur pensée.

Le iour d'apres qu'ils auoient consulté ils retractoient les choses resoluës, afin d'y deliberer encore, comme ceux qui ne sçauoient que c'estoit de feindre ny dissimuler, & s'arrestoient à cette seconde deliberation, comme ne pouuant errer apres auoir consulté si bien vne affaire. Leur boisson estoit composée d'orge, & faite à la semblance de vin : mais ceux qui se tenoient prés des riuieres auoient du vin qu'on leur apportoit des pays estrangers. Pour leur viande ils auoient des pommes sauuages, de la farine fraischement moulues, & du laict caillé.

Ils apprenoient à leur ieunesse à passer dextrement par des rangs de piques, & d'espées nuës, afin de rendre les hommes adroits aux combats. Ils estoient tellement adonnez au jeu, qu'apres auoir perdu tout leur bien, ils engageoient encor, & vendoient la liberté de leurs personnes : de sorte que celuy qui perdoit demeuroit esclaue de l'autre : & quoy que le perdant fust ieune & robuste, si se laissoit-il lier & vendre comme vne beste au marché.

Ils partissoient l'année en trois saisons, à sçauoir en Hyuer, Printemps, & Esté, comme ceux qui ne cognoissoient l'Automne, à cause qu'ils n'auoient ny vin, ny fruicts, à recueillir en ce temps.

Leurs larmes estoient bien-tost passées au trespas de quelqu'vn, mais la douleur demeuroit longuement emprainte dans leur ame. C'estoit l'office des femmes de pleurer & lamenter, & celuy des hommes estoit d'auoir seulement memoire du mort.

XXXII. Mais pour parler en particulier des mœurs de quelques peuples de Germanie, les Saxons estoient grands escumeurs de mer, cõme nous apprenons d'Apollinaire. Auant que de quitter le pays qu'ils auoient rauagé, ils auoient de coustume de prendre chaque dixiéme de leurs prisonniers qu'ils massacroient auec vne execrable ceremonie. Ils croyoient que par ce moyen ils s'acquittoient enuers leurs Dieux, en sacrifiant ceux qu'ils prenoient en guerre.

Ils ne laissoient gueres leurs voisins en paix, mais ils viuoient paisiblement entr'eux, & les Seigneurs pouruoyoient auec grande courtoisie aux choses qui estoient necessaires à leurs citoyens. Ils estoient extrémement curieux de la conseruation des familles & races de leur ancienne noblesse, & ne vouloient guere s'accointer des estrangers, ny s'allier de moindres qu'eux.

XXXIII. Ce peuple estoit diuisé generalement en quatre Estats, c'est à sçauoir de nobles, de francs, d'affranchis & d'esclaues, & il estoit deffendu par leur loy de quitter son rang en contractant mariage. Tellement qu'il falloit que le noble espousast vne femme de sa condition, & ainsi des autres, & si quelqu'vn contreuenoit à cette ordonnance il y alloit de sa vie. Ils auoient de bonnes

loix, pour la punition des forfaits : comme si quelque meurtre auoit esté commis on auoit esgard à la condition de celuy qui auoit esté tué, & n'y auoit presque iamais peine de mort, sinon pour celuy qui faisoit homicide en quelque Temple ; veu qu'il n'y auoit lors aucune remission, mesme quiconque se mettoit en embusche, & qui espioit l'occasion de ce faire, encor qu'il n'executast pas son mauuais dessein, il estoit banny, & condamné à grosses amendes.

Les larcins y estoient punis auec plus grande seuerité, veu que trois sols anciens estans desrobez, il n'y alloit que de la teste de celuy qui les auoit pris. Les boute feux, & ceux qui vsoient de violence passoient sous la rigueur de mesme sentence. Quant aux heritages nul ne pouuoit priuer son legitime heritier, ou ayant droict de succession pour la donner à vn autre, sinon qu'il la donnast à l'Eglise, ou qu'il fist le Roy son heritier.

Au reste les Saxons estoient jadis adonnez à la superstition des idoles, & adoroient les arbres fort verds, fueillus & chargez de branches, & pareillement les belles fontaines. Ils auoient encor vn gros tronc d'arbre fiché en terre en lieu descouuert qu'ils appelloient Irminsual, qui signifie colomne vniuerselle, cõme s'il eust soustenu toutes choses. Ce tronc fut abbatu par Charles le Grand, lors qu'il eut subiugé les Saxons, & qu'il les transporta en Flandres & en Brabant, afin qu'ils ne remuassent plus mesnage en leur pays. Ils adoroient aussi Mercure, auquel ils sacrifioient (comme les autres Allemans) à iours certains ceux qu'ils prenoient en la guerre. Ils ne trouuoient nullement conuenable à la Majesté de leurs Dieux qu'on les enfermast dans les Temples, ou qu'on fist aucune statuë pour les representer, iugeant qu'il estoit impossible à l'homme de comprendre ce qui est de la diuine Majesté. Ils dedioient les bois de haute fustaye, & les forests plus sombres & plus espaisses à leurs Dieux, & y disputoient des plus grands secrets de la nature auec beaucoup d'honneur & de reuerence. Ce peuple fut encor adonné à la contemplation du vol, du manger, & des entrailles des oyseaux, afin de deuiner par ce moyen les choses à venir.

Ce peuple deuinoit iadis en cette maniere. Ceux qui vouloient sçauoir quelque chose prenoient des verges de quelque arbre fruictier, & les mettoient en plusieurs pieces, lesquelles ils marquoient de diuerses sortes & couleurs, & les estendoient sur quelque habillement blanc & net, sans vser d'aucun ordre en ce faisant. Si la consultation touchoit le public, le Prestre presidoit à cette façon de sort ; & si c'estoit pour quelque cas particulier, le pere de famille, & maistre de la maison où cela se practiquoit, ayant fait sa priere aux Dieux, auec les yeux esleuez en haut, leuoit trois fois ces verges ainsi espanduës, & selon que la marque tournoit, il predisoit l'heureuse ou malheureuse yssuë de l'affaire : & si les marques deffendoient l'entreprise, on la differoit à vne autrefois. Si les verges du sort marquoient qu'on l'entreprist, il falloit encor que le sort en signifiast l'issuë.

Ils nourrissoient aussi des cheuaux blancs dans les bois & forests, aux despens du public, & prenoient garde qu'ils n'eussent iamais seruy. Ils les atteloient à vn chariot dedié pour ce seul effect, qui estoit accompagné du Prestre & du Roy, ou chef de la Cité ou de la Prouince, qui prenoient garde au hennissement & au bruit de ces cheuaux : tellement qu'il n'y auoit sorte de deuination à laquelle ils adioustassent plus de foy qu'à cette-cy, d'autant

qu'ils estimoient ces animaux comme ministres des Dieux, & qui sçauoient leurs secrets. Ils auoient encore vne autre maniere de sort, par laquelle ils prenoient coniecture de l'euenement des guerres de plus grande importance. Car ils contraignoient chacun de leurs captifs pris en guerre, & qui se trouuoit de la nation à qui ils auoient à faire, de combattre contre celuy des leurs qu'ils choisissoient, & quiconque emportoit le dessus seruoit de preiugé pour la victoire future.

XXXV. Quand à ceux de Suaue ou Sueue, Cesar dit en ses Commentaires, que c'estoit vn grand peuple fort adonné aux armes, voire plus que tout le reste des Germains: qu'ils auoient cent bourgades & cantons, dont chacun fournissoit tous les ans mille soldats aguerris, qui sortoient de leur pays pour attaquer leurs voisins: & que cependant ceux qui demeuroient trauailloient, tant pour nourrir, que pour fournir aux frais de ceux qui alloient à la guerre, & que ceux-cy qui estoient demeurez y alloient au bout de l'an, quand les autres se venoient rafreschir. Il dit aussi qu'ils n'auoient ny champ, ny terroir qui fust à quelqu'vn en particulier: & qu'il ne leur estoit permis d'arrester plus d'vn an en vn lieu pour y habiter: qu'ils ne viuoient guere de pain, mais de laict & de chair, & s'adonoient du tout à la chasse, & aussi qu'ils n'estoient accoustumez dés leur enfance à aucun deuoir, ny assujettis sous la rigueur d'aucune discipline. Ils estoient tellement endurcis au trauail, qu'encor qu'ils habitassent en vn pays bien froid, toutesfois ils n'auoient autre habit que de peaux, qui estoiét mesmes si courtes & si estroites que la plus grande partie de leur corps demeuroit descouuerte, & ils se baignent aussi souuent és riuieres. Ils permettoient aux marchands l'entrée en leurs pays, plus pour vendre le pillage qu'ils faisoient durant la guerre, que de desir d'auoir quelque chose des pays estrangers. Ils ne prenoient plaisir d'estre bien montez comme les Gaulois: veu qu'ils se contentoient des cheuaux qui naissoient en leur pays, & les accoustumoient si bien au trauail, qu'ils les rendoient bons pour leur seruice. Ils descendoient souuent de cheual pour combattre à pied, & ayant appris à leurs cheuaux à ne bouger cependant d'vne place. Ils n'estimoient rien plus vilain que d'vser de selles, tellement qu'encor qu'ils vissent vn grand nombre de gens, qui auoient leurs cheuaux sellez, ils ne craignoient point de donner dedans & les assaillir. Ils ne souffroient qu'on portast du vin en leur pays, disant que cela ramollissoit les hommes, & ne seruoit qu'à les effeminer. Ils estimoient que ce leur estoit beaucoup d'honneur s'il y auoit beaucoup du pays voisin du leur en friche, d'autant que c'estoit signe qu'il y auoit grand nombre de peuples qui n'auoient peu soustenir leurs efforts. Tellement que d'vn costé des Sueuiens il y auoit plus de 600000. pas de terre non cultiuée.

Tacite dit qu'ils s'accourcissoient les cheueux en les noüant & entortillant sur la teste, & que les Princes le portoient mieux peignez & ageancez que les autres. En certaine saison de l'année on enuoyoit en vne forest sacrée certains deputez de chaque quartier de la Germanie, & là ils massacroient & sacrifioient vn homme en vn lieu touffu & fort couuert d'arbres. Il n'estoit permis de mettre le pied en ce lieu sans auoir les mains liées, afin d'auoüer qu'on estoit moindre que les Dieux; & si par hazard quelqu'vn tomboit en terre, il ne luy estoit loisible de se leuer, ains il se trainoit. Cette folle superstition tendoit à recognoistre d'où ils auoient pris origine, & le lieu où Dieu re-

gnoit. Vne partie des Sueuiens sacrifioit aussi à la Deesse Isis. Au reste les Romains ayans attiré les Sueuiens à leur obeyssance & amitié, ils leur firent tousiours cét honneur de les mettre des premiers aux armées, & de leur donner la pointe aux combats plustost qu'à toute autre nation.

Ceux de Bauiere descendus des Boiens, selon Polybe, habitoient en des hameaux bastis sans aucune muraille ny closture, & la terre estoit leur lict auec vn peu de paille. Ils viuoient de chair, & s'adonnoient seulement à la guerre & au labourage, viuant fort escharsement, & ne faisant aucun estat des arts & sciences. Leur richesse consistoit en or & bestail, à cause qu'ils pouuoient facilement transporter ces choses s'ils estoient contraints de changer de demeure. Chacun d'eux taschoit d'acquerir autant d'amis qu'il luy estoit possible, & ainsi tant plus vn homme auoit de gens à sa deuotion, tant plus il estoit estimé & redouté.

MOEVRS DE CE TEMPS.

AVjourd'huy les Allemands sont diuisez en 4. Estats & manieres de gens. Le 1. est du Clergé qui comprend les gens d'Eglise seculiers, & reguliers ou religieux. Ceux-cy ont de grands reuenus, & sont fort honorez de tous autres lors qu'ils se trouuent sçauans & de bonne vie. Car ce peuple mesprise aisément les Prelats & ministres de l'Eglise qui sont ignorans & desbordez. Les Religieux portent des habits seans à leur condition. Les Prestres non Moines ont des robbes larges & longues de couleur noire. Leurs bonnets sont de laine & fort creux, & non pointus, qui leur entrent en la teste iusques aux oreilles. Lors qu'ils vont par la ruë ils portent des chapperons sur les espaules qui sont ou de soye ou de laine. Ils ont aussi des mules auec des souliers dedans, ou bien des mules seules sans escarpins, lesquels ils laissent estans au logis. La plus grande partie de ceux-cy s'adonnent à oysiueté, & n'a grand soucy des lettres, ains seulement de boire, & ioüer & faire bonne chere.

Le 2. Estat est de la Noblesse, qui comprend les Princes, Comtes, Barons, Cheualiers & simples Gentilshommes. Les Princes sont plus prisez que les autres, non tant pour leur grandeur, ou pour l'ancienneté de leur maison, qu'à cause qu'ils sont plus puissans que les autres, comme ayans force terres seigneuries & reuenus. Mais c'est vne merueille de voir que les Princes, les Comtes & les Barons, & leurs semblables obeyssent aussi tost qu'ils ont mandement de l'Empereur, comme ses subjets & hommes liges: & cependant les plus petits Gentilshommes se disent exempts de telle subiection, & ne vont à la guerre s'ils ne sont payez, & toutesfois ils appellent l'Empereur leur Prince, & le recognoissent pour tel. Tous les nobles penseroient se faire grand tort s'ils s'adonnoient au traffic & à la marchandise, & exerçoient quelque art mecanique, & croyent qu'il leur tourneroit à deshonneur s'ils prenoient vne femme roturiere, & qui ne fust de leur qualité. Ils mesprisent la compagnie & frequentation des bourgeois des villes, & pour cette cause bastissent des Chasteaux & forteresses aux champs, où ils viuent en liberté auec leurs familles. Quelques-vns d'entr'eux frequentent les Cours des Princes, & les suiuent à la guerre, d'autres se tiennent cazaniers en leurs maisons, viuans de leurs rentes.

Tous les Gentilshõmes vont à la chasse, & disent que cét exercice n'appartient qu'à eux, & qu'ils ont l'octroy & priuilege des Princes. Que si vn passant

ou quelqu'vn du tiers Estat est conuaincu d'auoir chassé, principalement aux Liévres, Biches, Daims, Cheureux & Cerfs, il y a plusieurs endroits où l'on luy creue les yeux pour punition du fait, & en quelques autres, il en perd la vie. Il est toutesfois permis à chacun de chasser aux bestes qui portent dommage. Au reste les nobles font grand chere, & s'habillent magnifiquement. Les hommes & femmes portent force chaines d'or & belles bagues, & les vns & les autres portent des habits de soye de toutes couleurs.

Lors qu'ils vont dehors ils sont suiuis d'vne grande troupe de leurs domestiques, & marchent auec telle grauité, qu'on les distingue aisément du peuple. S'ils vont vn peu loing c'est à cheual, d'autant qu'ils tiennent que ce leur seroit deshonneur d'aller à pied, & disent que c'est signe d'vne estrange misere & pauureté, & toutesfois lors qu'ils ont faute de quelques choses necessaires ils ne trouuent pas messéant de le piller & le rauir. S'ils ont receu quelque offence, ils ne s'addressent que fort rarement & bien tard à la Iustice, & font assemblée de force gens de cheual, s'essayant de prendre vengeance par la voye des armes, tellement que pillant, bruslant, & rauageant les terres de leurs ennemis, ils contraignent ceux qui les ont offencez de leur faire reparation suffisante. Ils sont superbes, pleins d'inquietude, auares, & tiennent les pauures paysans en estrange seruitude.

Le 3. Estat comprend les citoyens & bourgeois des villes, dont les vns sont immediatement sujets à l'Empire, sans recognoistre autre Seigneur, les autres outre l'Empereur ont des Princes, ou sont sujets aux Ecclesiastiques. Les citoyens des villes viuent en grãde amitié & concorde, se portent fort honnestement ensemble, trafiquent ensemble en public & en particulier, & biẽn souuent se festinent les vns les autres. Ils s'entre-deçoiuent bien peu souuent, & ont fort peu de noises ensemble. En quelque tẽps, heure, ou lieu qu'ils se rencontrent, ils se saluent courtoisement & auec beaucoup d'honneur. Tous vont vestus assez simplement, & viuent mesnagerement les iours ouuriers, mais aux iours de feste ils sont vn peu plus liberaux. Ceux qui trauaillent font 4. repas le iour, & les hommes qui demeurent en repos n'en prennent que deux.

Le vestement ordinaire des hommes est de laine, & celuy des femmes de toile ou de treilles, quelquefois aussi de laine, mais fort bigarré. Ils ayment sur tout d'estre habillez à la Françoise. Ils s'habillent de noir aux funerailles de leurs parens, & en portent le dueil trente iours, & pendant ce terme ils font prier trois fois pour le deffunct, c'est à sçauoir le iour de l'enterrement le septiéme & le trentiéme. C'est vn peuple affectionné au seruice de Dieu, tellement qu'il n'y a artisan quelconque qui ne se mette en priere auant que de faire sa besongne.

On y entretient les ieunes gens qui pour estudier se sont volontairement bannis de leur pays, & errent par le monde, & l'on en voit quelquesfois si grand nombre en vne ville, qu'on pourroit s'estonner à bon droict comme il est possible qu'on en entretienne tant. Les citoyens les logent pour l'honneur de Dieu, puis ils vont mendiant leur pain, en chantant de porte en porte, & ils en sont fournis en abondance. Ioignant chaque Eglise de parroisse il y a vne maison qui est au public, où on lit les arts liberaux, & ces pauures, & les enfans de la ville & autres y sont enseignez par gens gagez pour cét effect, qui sont remplis de sçauoir.

Les bastimens des riches sont de pierre, & à chaux & sable : les pauures ont

leurs loges basses & faites de bois & de terre. Les vns & les autres couurent leurs maisons de thuile ou d'ardoise. Au pays de Saxe & en plusieurs autres endroits ils les couurent de lattes.

Le dernier rang & Estat est des paysans & gens de village, qui cultiuent les terres, & dont la condition est miserable. Ils demeurent loing les vns des autres, chacun auec sa famille, viuant pauurement & mesquinement. Leur pain est bis, & la pluspart d'auoine. Pour les viandes ils ont des féves & des poix, pour breuuage de l'eau toute pure ou de la biere. Leurs habits sont vn hoqueton de toile, des guestres, & quelque meschant chappeau de feutre. Ces gens sont tousiours sans repos & mal propres, & sales en leur mesnage. Ils portent vendre ce qu'ils ont aux villes voisines, soit fruict, bestail, ou autre chose, & de l'argent qu'ils en font ils en acheptent ce qui leur est necessaire, d'autant qu'ils ont peu ou point d'artisans qui se tiennent parmy eux en leurs villages. Les iours de feste ils s'assemblent apres midy sous quelque arbre, & en lieu public, où ils communiquent de leurs affaires. Apres cela les ieunes paysans se mettent à dancer au son de la flute, & les plus anciens vont à la tauerne où ils boiuent d'autant. Les hommes ne marchent iamais en public sans quelques armes, pour s'en seruir si besoin y escheoit. Ils font souuent des coruées pour le seruice de leurs Seigneurs labourant leurs terres, ensemençant & recueillant les fruicts, portant les grains aux greniers, fendant & abbatant les bois, & seruant d'aide aux Maçons qui bastissent. Bref il n'y a seruitude à laquelle les Seigneurs ne disent que cette sorte de gens est obligée.

Mais apres auoir parlé en general des mœurs des Allemands, voyons vn peu les particularitez qu'on remarque en beaucoup de Prouinces. XXXVIII.

Ceux de Saxe boiuent si demesurément que ceux qui versent ne sçauroient presque fournir aux beuueurs. Tellement qu'on met vn grand pot sur la table où chacun en prend autant qu'il veut, & par ce moyen ils font carroux à outrance. Ils sont tellement adonnez à l'yurongnerie qu'ils conuient, voire mesme contraignent à boire chacun. Le pis est qu'ils ne se contentent pas d'auoir beu iusques à s'enyurer, & rendre leur gorge, veu qu'ils continuent iour & nuict cette vie. Celuy de la troupe qui boit le mieux, non seulement rapporte loüange & honneur de sa vilenie, mais encor est couronné d'vn chappeau de roses ou d'autres fleurs, & herbes, ou gagne quelque gentillesse pour le prix de sa victoire. Leur façon de faire s'est espanduë par toute l'Allemagne. Tandis qu'ils banquettent, si quelqu'vn passe prés d'eux, soit le maistre du logis, ou autre, tous ceux qui ont quelque verre plein se leuent & boiuent à sa bonne grace, & cela veut dire qu'il faut aussi qu'il boiue à eux. Ils tiennent pour leur ennemy celuy qui estant souuent conuié à boire, ne leur fait raison : tellement que ce mespris est plusieurs fois vengé par quelque meurtre.

Les viandes des Saxons sont dures, mal-apprestées & de grosse digestion, cōme du lard, des saucisses & andoüilles sechées à la fumée, des oignons crus & du beurre salé, & en quelques endroits ils font cuire le Dimanche la viande qu'ils mangent aprés tout le long de la sepmaine. Quant aux enfans ils ne les nourrissent pas auec de la boüillie, ains leur donnent la viande solide, mais fort maschée par la mere ou nourrice ; à raison dequoy les Saxons accoustumez à cette nourriture sont plus robustes que les autres, & souffrent les incommoditez de la vie auec plus de patience. Ils ont vn langage particulier mais quant à l'habillement ils ne differe guere du reste des Allemands.

Les Vvestphaliens sont ingenieux, & bons guerriers, mais vicieux & rusez.

Les Francons ne different ny en proportion de corps, ny en façon d'habits du reste des Allemands. Ils endurent fort le trauail, & sont adonnez, tant hommes que femmes, à cultiuer les vignes, tellement qu'aucun n'y demeure sans rien faire.

Ce peuple pressé de pauureté vend son vin, & boit de l'eau, d'autant qu'il mesprise la biere. Ils sont insolens, fiers de leur naturel, ayans bonne opinon d'eux-mesmes, & mesprisent toutes les autres nations, voire mesme médisent si fort des autres, que les estrangers qui frequentes auec eux n'ont garde de leur dire le pays de leur naissance, s'ils ne sont trop legers à parler. Ceux qui souffrent patiemment leur arrogance sont les bien venus, & lors qu'ils les ont essayez auec cette fascheuse façon, ils les reçoiuent souuent pour leurs alliez, & leur donnent leurs filles & parentes en mariage. Ils sont au reste forts deuots & toutesfois adonnez au blasme & au larcin, dont l'vn leur semble beau, & l'autre loisible.

Cinq semaines deuant Noël on void tous les Ieudis les enfans, tant filles que garçons, qui vont heurtant de porte en porte, & chantent des chansons qui contiennent la prochaine Natiuité de nostre Seigneur, & par lesquelles ils souhaittent le bon an à toute la compagnie, & pour cét office plusieurs leur donnent des pommes, des poires, des noix, & d'autres les estrenent de quelque petite piece d'argent.

Le iour de Noël ils posent la representation d'vn enfant nouuellement né sur l'Autel, autour duquel les garçons & les filles vont sautant & dançant, & les vieilles gens chantent.

Le premier iour de l'année les parens & amis s'entre-saluënt, & se touchant la main se souhaittent l'an nouueau heureux, passent ce iour à faire grande chere ensemble, & suiuant l'ancienne coustume de leurs ayeulx ils s'enuoyent des presens les vns aux autres.

Le iour des Rois chaque maison fait vn gasteau composé de farine blanche, de miel, de poyure & de gingembre, puis vn Roy est creé comme s'ensuit.

La Dame du logis est celle qui fait le gasteau, auquel en le paistrissant elle met vne petite piece d'argent, puis le faisant cuire en l'astre bien net, le coupe en autant de pieces qu'il y a de personnes en la maison, & donne à chacun la sienne. Toutesfois il y a des pieces assignées, premieremẽt à nostre Seigneur, puis à la Vierge, & aux 3. Sages qui le vindrent adorer, & toutes ces parts sont données aux pauures. Celuy qui se trouue auoir la part où est la piece d'argent est salüé comme Roy, assis en chaire & esleué 3. fois auec cris & resiouyssance de toute la cõpagnie. Le Roy ainsi leué en haut a de la craye en la main droicte, & toutes les fois qu'on le hausse il fait autant de croix au plancher de la chambre où l'assemblée se faict. Durant les 12. iours qui sont entre Noël & la feste des Roys il n'y a maison en Franconie qu'on ne parfume auec encens ou autre chose odoriferante, pour empescher les sorcelleries.

Par Caresme prenant les Franconiens vestus en Diables ou Satyres vont courant par les ruës, & frappent sans discretion les passans auec de petits sacs pleins de cendres. Le iour des Cendres en plusieurs lieux les garçons de toute vne parroisse s'assemblent, prennent toutes les filles qui durant toute l'année ont plus frequenté les dances que les autres, & les attellent comme cheuaux,

ou jumens à vn chariot, ſur lequel eſt aſſis vn meneſtrier qui iouë de quelque instrument, puis les conduiſent en cét équipage iuſques à la premiere eau qu'ils rencontrent.

Durant les Rogations pluſieurs parroiſſes s'aſſemblent, & les filles & petits garçons marchent aux proceſſions auec des chappeaux de fleurs ſur leurs teſtes, & des baſtons de ſaule verd en leurs mains. Les Preſtres de chaque Egliſe eſcoutent attentiuement le chant de leurs parroiſſiens, & ceux qui ont mieux chanté, ont ſuiuant leur ſentence & l'ancienne couſtume, certaines meſures de vin pour ſe deſalterer.

Durant les iours de Pentecoſte on obſerue, tant en ce pays que preſque en toute l'Allemagne, que tous ceux qui ont des cheuaux, ou qui en trouuant d'emprunt s'aſſemblent, & menent auſſi à cheual vn Preſtre qui porte le ſainct Sacrement, & en cét equipage ils font le tour par tout le territoire, chantant des hymnes & oraiſons, & priant Dieu qu'il vueille garder les fruits de la terre.

Le iour de S. Vrbain, les vignerons aux lieux où le vin croiſt, mettent vne table en quelque lieu public, & la couurent d'vne belle nape, de fueilles, herbes & fleurs odoriferantes, & poſent deſſus l'image de S. Vrbin. Que ſi le iour eſt clair & ſerain, ils boiuent à grands traicts, & ſe reſiouyſſent en l'honneur du S. mais s'il pleut, ou ſi le temps eſt couuert ils iettent de la bouë contre ſon image, & saliſſent d'eau vilaine & puante la nape, & ce qui eſt deſſus; pource qu'ils croyent que la vigne qui eſt encor en fleur portera du vin, ou ne produira que bien peu, ſelon que cette iournée eſt belle ou laide.

Le iour de S. Iean Baptiſte les hommes & femmes vont dançant autour du feu de ioye, & ſe font des chapeaux d'armoiſe, & de verueine, & portent des bouquets de fleurs qu'ils appellent Eſperons, & regardent ſeulement le feu par les entr'ouuertures de ces fleurs, eſtimant que ce regard empeſche que de toute l'année ils n'auront mal aux yeux. Ceux qui s'en veulent aller auant que le feu ſoit eſteint, y jettent premierement les herbes dont ils ſont ceints, puis diſent telles ou ſemblables paroles: *Auec cecy s'en aillent, & ſoient mis à neant, & deuorez du feu tous mes malheurs.* En meſme ſaiſon ils ont des pots de terre tous percez, que les filles couurent de roſes & autres fleurs, puis y mettent dedans vne chandelle allumée, & les poſent au haut des maiſons pour y ſeruir de falots.

Au villages les ieunes gens à marier portent des pins tous entiers, & en coupent toutes les branches d'embas, & embelliſſent le haut de l'arbre de miroirs, pieces de verre, eſcuſſons, & autres choſes luyſantes, & plantent cét arbre qui demeure ainſi paré tant que l'Eſté dure.

En Automne lors que les raiſins ſont meurs, il n'eſt permis à perſonne de vendanger ſans le congé du Seigneur à qui l'on doit la dixme, & faut que tous ceux qui ont des vignes en vn quartier vendangent enſemble, & aux vallons on met au pied du Vignoble qui eſt aux coſtaux, ce qui appartient au Seigneur. Il faut que ceux qui veulent vendanger plus tard que les autres, non ſeulement ayent permiſſion de ce faire, mais encor qu'à leurs propres deſpens ils faſſent porter les dixmes au preſſoüer du Seigneur. Les vandanges finies, à cauſe qu'à Vvirtzbourg il y a des ieunes hommes commis à controoller ceux qui payent, ces ieunes gens font des torches de paille & les allument, & entrent auec clarté le ſoir en chantant dans la ville, eſtimant qu'auec cette ceremonie ils purgent & bruſlent l'Automne.

Les Franconiens celebrent auec grande ioye les festes de S. Martin, & de S. Nicolas, l'vne à table, & en beuuant d'autant: l'autre à l'Eglise, & en priant. Aussi lors chacun taste ses vins, & mesme à Vitzbourg, & en plusieurs autres lieux on en donne aux pauures. On y fait combattre en vn parc & clos deux Sangliers échauffez, afin qu'ils s'entre-deschirent l'vn l'autre à belles dents, & lors qu'ils sont tous deux à bas & fort blessez, le peuple en a vne partie, & l'autre est distribuée aux Magistrats. Le iour de S. Nicolas les enfans qui võt à l'escole en eslisent 3. d'entr'eux, & l'vn desquels est l'Euesque, & les autres sont ses Diacres. Cét Euesque fait à plaisir, est ce iour-là conduit à l'Eglise par toute la troupe des Escoliers, reuestu d'habits Pontificaux, auec lesquels il assiste au seruice diuin, à la fin duquel luy & ses Diacres s'en vont chanter de porte en porte pour ramasser quelque argent, & nient que ce soit aumosne, ains seulement secours charitable deu à l'Eglise. On apprend aux enfans à ieusner la veille de ce S. & à cét effect on leur met la nuict lors qu'ils dormẽt quelque piece d'argent dans leurs souliers, leur faisant entendre que c'est de la liberalité du Sainct, tellement qu'il y en a qui ieusnent auec tant d'ardeur qu'on est contraint pour leur santé de les forcer de manger.

Quant à ceux de Sueue, les plus riches & plus puissans d'entr'eux s'adonnent presque tous à la marchandise, & font vne bource commune pour cét effect, où chacun sçait quelle somme il doit mettre, & de cét argent ils acheptent ensemble non seulement des soyes & des espiceries, mais encor des quinquailleries & menuës nippes, comme cueillers, esguilles, miroirs, poupées & acheptent aussi les vins, & les bleds pour garder, & les reuendre apres au double de ce qu'ils leur coustent. Et mesme ceux-cy ont lettres des Princes, par lesquelles il est deffendu de prendre ailleurs des vins, ou des bleds qu'aux lieux où se font leurs marchez, comme à Stugarol & autres villes où sont leurs magasins. Il est vray que ce ne sont pas eux qui font le trafic, mais ils ont des facteurs qui leur rendent compte.

Quant à ceux de basse qualité, le mestier auquel ils s'employent le plus, c'est à faire les toiles, à quoy ils sont tellement adonnez, que durant l'hyuer on void en plusieurs endroits non seulement prendre la quenoüille aux femmes & filles; mais encor aux hommes & aux garçons, qui filent auec elles. Ils font certain drap de lin entretissu de cotton, qu'ils nomment Pargath, & du treillis qui est tout de toile, lequel ils appellent Golsch en leur langue.

Les Sueuiens sont fort enclins à la paillardise, & les femmes y sont d'aussi bonne composition que les hommes sçauroient souhaitter, & l'vn & l'autre sexe commence de bonne heure à se mesler de cette besongne, & s'en retire bien tard. Aussi il court vn commun prouerbe, que le seul pays de Sueue suffit pour fournir toute l'Allemagne de femmes qui s'abandonnent, ainsi que la Franconie de brigands & de gueux, la Boheme d'heretiques, la Bauiere des larrons, la Vvestphalie de faux tesmoings & de pariures, & la Marche du Rhin de gourmands.

Pour le regard de ceux de Bauiere, ils sont si sales, si rudes, & si brutaux, que si l'on vient à les comparer au reste des Allemans, on les pourra iustement nommer barbares. Mais les vices dont ils sont plus entachez, sont la discourtoisie & le larcin. Ils s'habillent volontiers de bleu, & portent plus volontiers des botines, ou brodequins qu'autre chaussure. Les plus deuots d'entr'eux vont souuent en pelerinage à grandes troupes, sur tout à Aix la Chappelle,

L'Austriche a des Princes qui portent le tiltre d'Archiduc, & lors que quelqu'vn paruient à cette dignité, ils vsent de ceremonies estranges : car non gueres loing de la ville de S. Vite, en vne grande & profonde vallée, l'on voit des ruines d'vne ville, dont l'on ignore le nom, & prés de ces ruines en vne belle prairie est dressée vne grande pierre de marbre ; ils y font monter dessus vn paysan, à qui ce droict escheoit par succession, & qui a vne vache noire, & pleine prés de luy à sa main droicte, & à la gauche vne iument maigre & deffaicte, & tout autour vne infinité de paysans, & d'autre peuple.

Le Duc arriue apres cela, accompagné d'vne grande troupe de noblesse, & l'on porte deuant luy les habits & ornemens ducaux, & tous ceux de sa suitte sont superbement équippez ; mais le Prince est vestu assez simplement, comme celuy qui porte l'habillement d'vn paysan, le bonnet, les souliers & la houlette d'vn Berger, si bien qu'on le prendroit plustost pour vn homme de cette condition, que pour vn Prince. Celuy qui est assis sur la pierre, voyant venir l'Archiduc, s'escrie en langue Esclauonne ; Qui est cettuy-cy qui marche si superbement ? Et la multitude qui l'assiste respond, que c'est le Seigneur de tout le pays. Lors le paysan demande s'il sera iuste en ses iugemens, s'il desire le bien du pays, s'il est de libre condition, & de sang illustre, s'il merite cette dignité, s'il gardera les commandemens de Dieu, comme bon Catholique & deffenseur de l'Eglise. Lors tous crient qu'oüy : celuy qui est sur la pierre dit apres : Par quel moyen me pourra-il oster de cette place ? Lors le Maistre d'hostel du nouueau Prince respond : ce lieu sera rachepté de vous par le prix de soixante pieces d'argent, ces bestes seront vostres, & ces habits que le Duc a sur luy, & outre ce vous & vostre maison serez exempts de toutes tailles, imposts & subsides. Apres cela le paysan frappe doucement de sa main la ioüe du Duc, l'aduisant d'estre Iuge équitable, & ce faict, descend de son siege, prend ses despoüilles & se retire ; le Duc monte sur la pierre, & desgainant son espée, se tourne de tous costez, & promet au peuple tout deuoir de bon Prince, & de Iuge équitable. Quelques-vns tiennent qu'on luy porte encor de l'eau dans vn chappeau de villageois, & qu'il en boit pour asseurance de sa future sobrieté. Delà ils vont à l'Eglise voisine du lieu, dediée à la Vierge Marie, & le Duc y assiste au sainct seruice auec toute sa troupe. Les ceremonies estans finies, le Prince despoüillant son habit rustique, prend celuy de Duc, & festine auec la noblesse. Apres disner on reuient au pré, où le Duc oyt les complaintes d'vn chacun, & fait droict à tous receuant la foy, & l'hommage de tous ses vassaux & subjects. Les paysans ont ce priuilege d'inuestir le Duc de sa dignité, pource que ce furent les premiers qui receurent l'Euangile en cette contrée.

Ils ont vne estrange façon de proceder contre les larrons, & ce vers le quartier où est assise la ville de Klagen. Si vn homme est soupçonné de larcin, il est soudain pendu & estranglé, puis on luy faict son procez, & s'il est trouué innocent, il est despendu & enterré, & ses funerailles sont faites aux despens de la communauté de la ville : mais s'il est iugé coulpable on le laisse au gibet, iusques à tant qu'il tombe par pieces à terre.

L'habillement des Corinthiens est de laine sans aucune teinture, & ceux-cy portent ordinairement les chappeaux, & parlent tous Esclauon. Mais les Stiriens sont grossiers & rudes, & ont tous de si grosses loupes autour du gosier, qu'elles les empeschent de parler. Ceux-cy toutesfois imitent les Allemands

en façons de faire & en habillemens, & mesme en parole, exceptez ceux qui se tiennent le long de la riuiere du Drauu, qui vsent de la langue Esclauonne. Quant à ceux de Boheme, ils ne parlent Allemand, mais Esclauon: toutesfois on en trouue plusieurs qui vsent encores auiourd'huy de la langue Allemande, principalement en preschant. Ce peuple ne fut iamais lié en general d'aucune loy qui les achemine à la vertu, ains la volonté a seruy de loy à chacun d'eux. Ils sont au reste grands, ont l'estomach large, & les cheueux blonds, sont ambitieux, glorieux, arrogants, mesprisent les autres, & ne sont gueres differens des Allemands en tout le reste.

Pour conclusion, les peuples d'Allemagne font profession d'estre fort loyaux, & pour dire vray, ils sont plustost nez à la simplesse, qu'à la ruse, laquelle ils ne sçauent pas imaginer d'eux-mesmes: mais en vn pays estranger ils sont d'autant plus propres à tromper les autres, que l'on se deffie moins d'eux; & l'on peut dire que la chasteté est plus loüée, que gardée en cette Prouince. Ce n'est pas parmy eux vn vice de s'enyurer, & mesme ils disent que les fins & trompeurs ont introduit l'abstinence du vin, afin de ne descouurir leurs mauuaises pensées apres auoir beu.

RICHESSES.

XXXIX. L'Allemagne ne peut faillir d'estre riche, puis qu'elle a tant de belles mines d'argent, & de tous mettaux, voire mesme d'or, plus que tout autre Prouince de l'Europe, & qu'outre ce qu'elle est fertile en beaucoup d'endroits elle est fort marchande, pource que les Allemands sont plus soigneux de trafiquer, que toute autre nation, & s'addonnent à diuers arts & mestiers: si bien qu'ils font des ouurages merueilleux & rares. D'auantage, elle est naturellement pourueuë de plusieurs grosses riuieres nauigables, tellement que les viures & les marchandises se transportent aisément d'vn lieu en vn autre. Outre cela nature luy a encore fait ce bien de luy donner en des lieux fort esloignez de la mer, des fontaines & des puits d'eau salée, laquelle ils font cuire, & en tirent du sel parfaictement bon.

Ils tirent de l'argent de leur poix, & de leurs vins qui sont portez loin de leur pays. Leurs foires sont aussi considerables, principalement celles de Francfort, où arriue des marchands de toute l'Europe, & mesme quelquesfois d'Afrique & Asie.

L'Alsace fait beaucoup de deniers de son argent, de son cuyure, & de son plomb: la Franconie de ses vins & de sa reglisse, dont l'on charge de grands chariots qu'on mene aux pays estrangers: la Morauie de son encens, & de sa myrrhe: la Bauiere de ses pourceaux gras qu'elle enuoye en diuers endroits de l'Europe, de mesme que de son autre bestail, & du froment, & du sel, dont elle a forces fontaines; & semblablement d'vne grande quantité de fer, & de cuyure qu'on enuoye au Danube toutes les semaines, & qu'on distribuë apres à diuerses parties de l'Europe. Quant à l'Austriche, elle tire aussi de grandes sommes de l'argent de ses mines, de mesme que la Comté de Tirol, qui abonde aussi en cuyure.

Le pays de Iuliers tire beaucoup d'argent de sa guesde qui est propre aux teinturiers: celuy de Hessen enuoye dehors force laines, & pareillement de l'or, de l'argent, du cuyure, du vif argent, du fer, du plomb, du sel, & de l'alun

en grande quantité. La Turinge reçoit aussi de grandes commoditez de sa guesde, & la Misne de l'or de ses mines. Bref à parler generalement de l'Allemagne, elle ne cede en richesses à aucune autre Prouince de l'Europe.

Mais pour venir au particulier, il faut sçauoir que les reuenus des villes, & des Princes seculiers, sont grandement acreus par le moyen de l'vsurpation des biens d'Eglise, & des charges imposées sur le peuple.

Mais pour le regard des reuenus de l'Empereur, premierement les villes franches, qui sont en nombre de 60. & estoient autresfois 69. sont obligées de contribuer les deux quints ou cinquiémes, de ce qu'on resout aux Diettes: mais entre celles-cy il y en a quelques-vnes qu'on appelle Imperiales, pource qu'elles payent à l'Empereur certains cens, qui se monte en tout 15. mille florins ou francs. Ces villes ont toutes d'assez bons reuenus, qui surpassent de beaucoup la despence, & l'on estime que l'Empire a plus de 7. millions de rente en tout; dequoy l'on ne doit faire peu d'estat, pource que les peuples n'estans pas chargez comme en Italie, donnent outre l'ordinaire, de fort gros subsides quand la necessité le requiert, à leurs Princes. XL.

L'Empire est obligé au moins par coustume, de payer à l'Empereur, quand il va à Rome pour receuoir la couronne, 20. mille hommes de pied & 4. mille cheuaux pour 8. mois, & cecy s'appelle l'ayde de Rome, dont l'Empereur peut embourser vne bonne partie. Quelquefois aussi on octroye à l'Empereur des expeditions contre les heretiques, tantost contre les Turcs, en vertu desquelles il a leué vne fois 400. mille florins ou francs. En fin l'Empereur a mieux dequoy que beaucoup de gens ne se persuadent; veu qu'il tire seulement de l'Alsace, de la Souabe, & du pays des Grisons, où la maison d'Austriche a 14. Communautez qui sont sous sa Iurisdiction, enuiron 2. millions & demy de rente ordinaire, & autant d'extraordinaire.

FORCES.

AVant qu'entrer plus auant, il sera bon de considerer quelles forces les Empereurs precedents ont tiré de l'Allemagne, puis que c'est d'elle presque toute seule qui les peuuent auoir. Charles V. eut enuiron 90. mil hommes de pied, & 30. mille cheuaux, lors qu'il alla à Vienne contre les Turcs, & mesme il y en auoit beaucoup de ceux-cy qui estoient d'Espagne ou d'Italie. Maximilian II. auoit pres de cent mille hommes de pied, & de 35. mille cheuaux à Iauarin contre les mesmes Turcs, sans que l'on vit iamais deffaut, ou cherté de viures. Lors que l'Empereur Charles V. faisoit la guerre aux Protestans, les deux armées qui tindrent quelques mois la campagne, estoient composées d'enuiron 150. mille hommes. XLI.

Et pour en parler à fonds, les forces d'Allemagne sont veritablement fort grandes, à cause qu'ils ont les viures en grande abondance, & que le moyen d'vnir ces forces est aisé à cause des riuieres qui s'y trouuent. Quant aux gens, l'on croit que l'Empire peut mettre en campagne 200. mille hommes en tout, dont l'on a veu l'experience en ce que nous auons desia dit, & encores en d'autres occasions. Car depuis l'an 1560. l'on n'a presque iamais cessé de faire la guerre en France & aux Pays-bas, auec vn bon nombre d'Allemands; dont on fait souuent de grosses leuées, tant d'Infanterie, que de Caualerie. En mesme temps on vid mener en France au Duc des deux Ponts, XLII.

douze mille hommes de pied, & huict mille Reistres pour ceux de la Religion, & d'autre costé il y auoit 5. mille cheuaux Allemans sous le Duc d'Aumale, & deux mille sous le Comte de Mansfeld pour les Catholiques : & Guillaume de Nassau auoit aux frontieres de Flandres, & de France huict mille cheuaux & dix mille Fantassins de cette mesme nation, & le Duc d'Albe trois mille. Ie laisse à part le nombre des Allemands qui entrerent au Pays-bas sous la conduite de Casimir, & en France sous le mesme, l'an 1587. & depuis bien souuent. Finalement en quelque endroit de l'Europe qu'on fasse la guerre, il y a tousiours force Allemands, au nombre desquels ie ne mets pas les Flamans, qui ont fait quelquesfois des armées de huictante mille hommes ny les Suisses, qu'on estime pouuoir faire six vingts mille hommes de pied pour leur deffence, & qui en ont quelquesfois enuoyé dehors trente mille; comme ils firent lors qu'il fut question de deffendre l'Estat de Milan contre le grand Roy François.

Mais retournant à nostre discours, la meilleure Infanterie Allemande vient des pays de Tirol, de Sueue & de Vvestphalie, & la meilleure Cauallerie est celle de Brunsvic, mais beaucoup plus celle de Cleues & de Franconie. Ils manient beaucoup mieux l'espadon, la pique & l'espieu, que l'arquebuse. Ils reüssissent grandement aux batailles, & en plaine campagne, tant pour rompre, que pour soustenir l'ennemy. En quoy ils sont aidez de l'ordonnance qui leur est presque naturelle, & de leur façon de marcher graue & lente, & des armes de deffence dont ils vsent.

Mais il faut qu'ils ayent vn chef de quelqu'autre nation, qui se sçache seruir accortement de ce qu'ils ont de bon, pource qu'on a veu rarement qu'ils ayent fait quelque chose digne de leur gloire ancienne sous la conduite d'vn chef Allemand. Ils ne sont pas propres aux assauts, à cause qu'ils sont ordinairement pesants, & chargez de cuisine, comme on dit. Ils sont plustost constans, que hardis & furieux, que vaillans : veu qu'ils n'entreprennent choses où ils fassent paroistre vn grand courage, & lors qu'ils sont victorieux, ils tuent sans esgard d'aage, n'y de sexe, tous ceux qu'ils rencontrent, & si la guerre dure, & qu'ils soient assiegez, ils se rendent bien-tost : & s'ils campent, ils ne peuuent auoir la patience de chercher la victoire en temporisant. Si le premier effort ne leur reüssit, ils demeurent comme stupides, & n'entreprennent plus outre : s'ils sont vne fois rompus & mis en fuite, ils ne se remettẽt iamais plus.

Leurs armées sont de grande despence, & de grand empeschement, pource qu'ils menent leurs femmes à la guerre & consument tant de viures, que c'est chose mal-aisée de les conduire & impossible de les maintenir, & l'on sçait assez qu'on ne peut rien esperer de bon sans les viures. Leurs cheuaux sont aussi plustost forts que courageux, & pource que de dix cheuaux qu'ils menent à la guerre, il y en a 8. qui partent de la charrue & du labourage, ils ne font pas bon seruice à leurs maistres, & deuiennent lasches voyant le sang, au contraire de Genets, qui prennent alors plus de courage; & pour conclusion l'infanterie Allemande vaut plus en son genre, que la Cauallerie.

XLIII. Or les forces de la mer ne sont pas moindres que celles de la terre, combien qu'elles ne soient pas tant employées, veu qu'il y a des villes qui ont les vnes cent, les autres cent cinquante vaisseaux, par le moyen desquels ils peuuent faire teste aux forces des Roy de Danemarck & de Suede. L'Allemagne est si puissante auec toutes ses forces, qu'estant bien vnie, elle ne peut craindre au-

cun ennemy. Il faut adiouster à ces forces en ſes neceſſitez les ſecours des Princes d'Italie, de Sauoye, & de Lorraine. Car ces Princes n'ont iamais manqué aux Empereurs au beſoin, & en la guerre de Segeth, Emanuël Duc de Sauoye enuoya à l'Empereur ſix cens arquebuſiers à cheual, Coſme Duc de Florence trois mille hommes de pied ſoudoyez, Alfonce ſecond Duc de Ferrare y alla en perſonne auec 1500. cheuaux ſi bien en ordre qu'il n'y auoit point de meilleure caualerie en ceſte armée. Le Duc Guillaume de Mantouë y alla auſſi auec beaucoup de gens fort aleſtis : de meſme que Henry de Lorraine Duc de Guiſe auec trois cens Gentils-hommes. De ſorte qu'auec ces troupes, & celles que le Pape Pie V. y adiouſta : Maximilian ſecond (à qui l'Empire en vne Diette tenuë l'an mil cinq cens ſoixante-ſix à Ausbourg, auoit accordé quarante mil hommes de pied, & huict mille chauaux pour huict mois, & vingt mille Fantaſſins, & quatre mille cheuaux pour trois années d'apres) euſt ſous ſes enſeignes outre les garniſons, cent mille hommes de pied, & trente-cinq mille cheuaux.

Mais y a deux choſes qui manquent à l'Empire, dont l'vne eſt l'vnion des courages, l'autre la promptitude des forces. Les courages ſon deſ-vnis, tant pour le ſoupçon que les villes franches ont des Princes, qu'à cauſe des differentes Religions qui donnent de la deffiance aux vnes & aux autres, veu qu'outre le debet ordinaire des Catholiques auec les heretiques : ces derniers ſont encores tellement contraires entr'eux, qu'ils ſe hayſſent furieuſement les vns les autres; de ſorte que les Lutheriens veulent vn mal mortel aux Caluiniſtes, aux Anabaptiſtes, & autres ; & ceux-cy leur rendent le change. A raiſon dequoy tous viennent fort froidement aux Diettes, & y eſtans employent plus de temps aux choſes qui concernent la Religion, qu'en celles d'Eſtat. XLIV.

La promptitude leur manque pareillement, pource qu'il eſt aſſez mal-aiſé de faire aſſembler les Diettes, ſans leſquelles on ne peut rien faire, & il faut laiſſer paſſer trois mois depuis le iour de la ſignification de la tenuë de ces Eſtats, ou Diettes, iuſques aux Diettes meſmes ; & lors que tous ſont aſſemblez, l'on perd beaucoup de temps à cauſe de la diuerſité & contrarieté des opinions & les reſolutions priſes ſont executees fort lentement, combien que la guerre requiere la diligẽce, & que les occaſions eſchappent en vn moment.

Il y a encores vn autre inconuenient, c'eſt à ſçauoir, que lors que l'on a deliberé de donner tant de gens à l'Empereur pour tant de temps, ils ne ſont iamais tous enſemble; pource que quand les vns s'acheminent à l'entrepriſe, les autres eſtans deſia au bout de leur terme s'en retournent chez eux, & les autres ne ſe ſont encores mis en campagne. Tellement que l'Empereur ne peut iamais faire eſtat aſſeuré du ſecours qui luy a eſté promis. Maximilian ſecond penſoit de remedier à cét inconuenient qu'il auoit eſprouué en l'entrepriſe de Segeth, en ſe faiſant donner ce ſecours non pas en hommes, mais en argent; pource qu'il croyoit qu'il feroit marcher auec l'argent tous les gens dont il auroit beſoin, ou du moins vne bonne partie. Mais c'eſt folie de penſer que l'on puiſſe vnir l'Allemagne, ou que l'on puiſſe effectuer aucune choſe d'importance, tandis que ces opinions la tiendront ainſi diuiſée.

Pour concluſion, il ne faut eſtimer pour toutes les choſes dites cy deſſus, que l'Empereur ſoit foible, comme quelques ignorans aux affaires du monde voudroient faire croire : car il a beaucoup de pays & beaucoup de gens, grande quantité de viures : & aſſez d'argent pour fournir à quelque entrepriſe.

Mais tout son mal vient du voisinage du Turc, qui le confine depuis les mōts Carpathiens, iusques à la mer Hadriatique, & qui est capable non seulement d'affoiblir, mais encore de consumer de plus grandes forces que les siennes. Et de fait on voit assez que tous les Princes voisins des Ottomans par terre, demeurent espuisez d'argent tandis qu'ils ont la paix auec eux, à cause des grands frais qu'il leur faut faire aux fortifications, & à l'entretien des garnisons; & entrent encores en plus grande despence durant la guerre: car le Turc, a de si grandes forces, & si promptes en toute saison, qu'il est mieux armé en temps de paix, que la plus grande partie des autres Prouinces n'est en temps de guerre. Tellement que ceux qui le confinent doiuent estre tousiours en alarme, & auoir crainte d'vn ennemy si puissant. Or auant que l'Empereur remist le Royaume de Hongrie à l'Archiduc Matthias, qui est maintenant Roy, il entretenoit aux frontieres pres de vingt mille soldats, & outre ce faisoit de grand frais à fortifier, & à d'autres choses. Maintenant il y a vn peu retranché de ceste despence, tant à cause qu'il la laisse faire au Roy Matthias, qu'à raison qu'il a trefue auec le Turc. Toutes-fois il faut qu'il fournisse tousiours beaucoup de choses à ce nouueau Roy, qui n'est encores bien installé, & qui a trouué des dissentions en son Royaume.

GOVVERNEMENT.

CE fut le Pape Gregoire cinquiesme, qui institua les sept Electeurs. Et combien que Charles le Grād par l'ordonnance du Pape mist l'Empire à
XLV. l'election des Princes d'Allemagne; toutesfois cela n'eust lieu qu'apres que la race de Charles fut faillie, veu que tandis qu'elle dura, le fils succeda en l'Empire au pere: mais le Statut de Gregoire cinquiesme, qui vint à forclorre tout droict de succession, mit l'Empire à la libre eslection de sept Princes, l'an de grace 1002. Le suiect qui conuia le Pape à rendre electif l'Empire, qui estoit demeuré hereditaire en la maison de Charles le Grand, fut pource que Otton troisiesme n'eust aucuns enfans: mais les causes en furent diuerses; car en premier lieu l'Empire estant grandement affoibly, le Pape & l'Empereur penserent qu'il le remettroient, & fortifieroient par le moyen du personnage qui seroit esleu, sans esgard de succession: & apres cela on voulut assoupir les dissentions qui procedoient du trop grand nombre des Electeurs.

L'Empereur est doncques chef de l'Empire, & a sous luy trois membres aux assemblées desquels l'on consulte, & prend resolution de toutes les affaires de l'Empire.

Le premier est celuy des sept Electeurs, qui sont:

L'Archeuesque de Mayence, grand Chancelier de l'Empire en Allemagne, qui a en sa Chancellerie toutes les escritures des Diettes.

L'Archeuesque de Treues grand Chancelier de l'Empire en France.

L'Archeuesque de Cologne grand Chancelier de l'Empire en Italie.

Le Roy de Boheme grand Eschanson de l'Empire.

Le Comte Palatin du Rhin, grand Escuyer trenchant, ou plustost grand Maistre d'hostel de l'Empire.

Le Duc de Saxe grand Mareschal, & Iuge de la Cour, qui porte l'espee deuant l'Empereur.

Le Marquis de Brandenbourg, grand Chambellan de l'Empire.

Ceux-cy ont pleine puissance d'Eslire l'Empire, afin que nul ne s'attribuë la dignité Imperiale comme hereditaire.

Le second membre est des grands, & des nobles, qui sont :

Les Archeuesques de Magdebourg, de Saltzbourg, de Bezançon & de Breme.

Les Euesques de

Bamberg.
Wtzpurg.
Worms.
Spire.
Strasburg.
Eichstat.
Pr. Auspurg.
Costnitz. (.·.)
Hildesheim.
Paderborn.
Chur.
Halberstat.
Ferden.
Munster.
Osemburg.
Passaw.
Frisingen.
Kempse.
Gurck, ou Goritz.
Seckew. (.·.)
Hauandt.
Basse, ou Basel.
Sitten, ou Wallis.
Regensburg.
Maissen.
Naumburg.
Minden.
Lubeck.
Vtrich.
Camin.
Swetin.
Geneue.
Canuerick, ou Cambray.
Verdun.
Losanne.
Metz.
Toul.
Luick.
Trente.
Brixen.
Merspurg.
Labach.
Vienne.
Brandenbourg.
Ratzenbourg.
Schleswic.
Hauelburg.

Les Princes & Seigneurs seculiers.

Le Duc de Bauiere.
L'Archiduc d'Austriche.
Le Duc de Saxe.
Le Palatin de Bauiere.
Le Duc de Iuliers, de Cleues, & de Berg.
Le Marquis de Brandeubourg.
Le Duc de Brunsvic.
Le Duc de Lunenbourg.
Le Duc de Pomeren.
Le Duc de Makelbourg.
Le Duc de Lauvembourg.
Le Duc de Holsten.
Le Duc de Lorraine.
Le Landgraue de Hessen.
Le Duc de Wittemberg.
Le Duc de Zweybrug.
Le Duc, & Comte de Spanheim.
Le Marquis Bade.
Le Landgraue de Luchtemberg.
Le Prince d'Anhalt.
Le Comte de Hennenberg.
Le Burgraue de Meissen.

Les Ecclesiastiques.

Le Prince & Abbé de Fuld.
Le Pr. & Ab. de Hiersfedt.
Le Pr. & Ab. de Kempten.
L'Ab. de Recheuaw.

Le Pr. Preuost de Wissemburg.
Le Pr. A. de sainct Gal.
Le Pr. A. de Salifeldt.
Le Pr. Preuost d'Elwangen.
Le Maistre de l'Ordre des Fr. Teutoniens.
Le Maistre de l'Ordre des Cheualiers de S. Iean.

Les Abbez de

Waingarten.
Salmansweiler.
Kreutzlingen.
Murpach.
Walkenriedt.
Shuttern.
Weissenow, ou Minderaw.
Sainct Blaise.
Maulprun.
Le Pr. & Ab. de Corbey.

Les Abbez de

Schussenriedt.
Rittershaussen.
Stein am Rein.
Schafhaussen.
Kempesech.
Waldaschsen.
Finsidelin.
Rockembourg.
Ochsenhausen.
Le Preuost de Selts.

Les Abbez de

Sainct Gilgen de Noremberg.
Nouembourg.
S. Maximin prés de Treues.
Heueldshansen.
S. Iean de Cuttel.
Gengenbach.
Konihsbrun.
Rodt, ou Roden.
Maikthal.
Rockenhausen.
S. Pierre in Schwartzwald.
Le Preuost d'Odenheim.
Le Prince & Abbé de Stable.

Les Abbez de

Sainct Didier.
Berkenhausen.
Elchingen.
Hentzlingen.
Vtssenis.
Plankembourg.
Yssui.
Pfessers.
S. Iean de Turtal.
Petershausen de Constance.
Pruim.
Reishaim.
S. Heimeram de Ratisbonne.
S. Gregoire de Munster.
Muncherode.
S. Corneille de Munster.
Werden.
Ausperg.
Yrse.
Brun.
Echternaken.
Heruorden.

Les Prouosts de

Camberg.
Berchtosgasden.

Les Abbés de

Queldenbourg.
Essen.
Alt Munster to Regensburg.
Pr. Ober Munster to Regensburg.
Kauffingen.
Lindovv.
Pr. Gernrode.
Buchavv.
Rotemmunster.
Hippach.
Gutzel.
Beundt.

Baley. { Coblentz. / Elsas. / Osterich. / Inder Etsch.

Les Comtes de

Helfenstein.
Kirchberg.

Vvisenstaig.
Lauffen.
Montfort.
Furstemberg.
Zimmeren.
Ottingen.
Sultz.
Hohen Zollern
Castel.
Vertheim.
Reinec.
Hohenloe.
Erpohc.
Leningen.
Falcstein.
Hanaw.
Luchtemberg.
Nassaw, Breda, & Dillembourg.
Vvisbaben, & Iltztain.
Salbruken.
Vvaldtpurg.
Nassau en Vveilpurg.
Beilsteiu.
Konigstein, & Epstein.
Eisemberg le haut.
Eisemberg le bas.
Mersen.
Budinghen.
Vvirnemberg.
Solms.
Arsnberg.

LES COMTES DV RHIN.

Les Comtes de

Horn.
Seyn.
Vvintzlingen.
Reyen.
Bistch.
Salm.
Vveldentz.
Dengen.
Rappin.
Hardech.
Hohenstein.
Vvolkenstein.
Schaumburg, & Giengen.
Dieremburg, & en Someraw.
Mansfeld.
Stolberg.
Buchlingen.
Barbey, & Mullingen.
Gleichem.
Scwartzemburg.
Suemberg.
Iude, Seigneur de Ruech.
Ples.
Plawen.
Vveda, & Ringelberg.
Olnbrug.
Lochenstain.
Regenstain.
Vdestfreislandt.
Ostfreislandt.
Vauder Lippe, ou de la Lippe.
Oldemburg.
Hose.
Delmenhorst.
Vvstemburg.
Munxemburg.
Lemgow.
Vvaldec.
Diepholt.
Steinfort.
Benthem.
Brunchorst.
Vvisgenstein.
Spigelberg.
Biuersdorff.
Texelnborg.
Dortmund.
Vvindorff.
Ripperthoden.
Hagen, ou de la Haye.
Hoonfels.
Leisenec.
Bergen.
Mandercheid.
Reiferscheidt.
Egmont, & Isselstein.
Tubinge.
Blankemberg, ou Blammont.
Kirchingen, Krehanges.

Les Barons de

Guendelfingen.

Geroltzeck.
Ober Hewen.
Rapolestain.
Stauffen.
Sonnenberg.
Winenberg, ou Wanneberg peut-estre.
Degenberg.
Obersulzberg.
Tautenberg.

Les Seigneurs de

Tussen.
Sturgart.
Instingen.
Schenslingen.
Rapoltkirchen.
Hohen Rechperg.
Bertlezik.
Hohen Konisperg.
Hohenfeldt, & Tipoltzkirch.
Braides.
Reichelsperg.
Limburg.
Kuncsech.
Kunseckerberg.
Geraw.
Reichenstein.
Muntzenburg.
Lostenstein.
Ridberg.
Linge.
Semiriff.
Bergen, & Waelhem.
Wildenfels, ou peut estre Widerfels.
Haber, ou Hauer.
Senster.
Roggendorff.
Alendorff.
Kuniefuckerberg.
Morspurg, & Befort.
Brandestein, & Ranss.
Wolfstein.
Permont.
Fronsbec.
Flackenstein.
Witten.

Le troisiesme membre de l'Empire est celuy des villes franches, qui sont

XLVIII. Aix la Chapelle au pays de Iuilers.
Anuers au Duché de Brabant.
Ausbourg au pays de Suabe.
Basle en Suisse } *à present Cantons non contribuables.*
Berne en Suisse }
Byberach en Suabe.
Boppert sur le Rhin.
Boichorn.
Campen en Oueryssel.
Cologne sur le Rhin.
Colmar en Elsaten.
Constance en Suabe.
Deuenter en Oueryssel.
Dormondt en Westphalen.
Dunquelspoel en Suabe.
Duyren en Iuliers.
Euer en Bermewout.
Erfort en Turinge.
Eslingen en Suabe.
Francfort sur le Mein.
Francfort sur l'Oder.
Fridberch en Wedereware.
Friburch en Brisgawave.
Ghelhuysen en Vbedewave.
Ghinhen en Suabe.
Gottinghen en Saxe.
Groeninghen en Frise.
Gemunde en Suabe.
Hagenau en Elsaten.
Halle en Suabe.
Halle en Turinge.
Helpron en Suabe sur le Nechar.
Hamburch en Ooostlande.
Heydesselt.
Isnen.
Ingelsheim au dessus de Rhineau.
Kaufftouren.
Keysersberch.

Keyſers-lutern en Weyſtrych.
Kempen en Suabe,
Kuyr en Svvits.
Landan prés de Spyere.
Landaw en Suabe.
Lubec en Saxe.
Lucerne en Suiſſe.
Luneburch en Saxe.
Meydenburch en Saxe.
Memminghen en Suabe.
Mets en Lorraine, à preſent France.
Mayence ſur le Rhin.
Mulhuyſen en Turingen.
Mulhuyſen en Sonchaure.
Noorthuyſen en Turingen.
Neurenbergh.
Nymegen en Gueldre.
Noorlingen en Suabe.
Odernheym ſur le Rhin.
Oppenhen ſur le Rhin.
Pollendorp.
Poppinghen en Suaben.
Raveſburg.
Regenſburg en Bauiere.
Rottenburg ſur le Tuber.
Roſem ou Rosheym.
Rootwyl en Suaben.
Ruylingen en Suaben.
Sainct Gal en Suiſſe.
Sleyſtadt en Elſate.
Spyers ſur le Rhin.
Swynfort en Franconie.
Treues ſur la Moſelle.
Werlinghen en Suaben.
Weerde ſur le Danube.
Vlm en Suabe.
Wanghen en Suabe.
Weſel ſur le Rhin.
Weſel en Cleves.
Wetzelaer en Heſſen.
Wyle en Suabe.
Wimpſen ſur le Nechar.
Weynsheym en Franconie.
Wyſſenburch.
Wormis ſur le Rhin.
Zurich en Suiſſe.
Zwol en Overyſſel.

Outre cét ordre des trois membres, afin d'empeſcher les diuiſions de l'Empire, & pour conſeruer vne paix commune en Allemagne, les Prouinces de l'Empire ont eſté diuiſées en quelques Seigneuries qu'ils appellent cercles, où ſont les Conſeils particuliers de l'Empire. On inſtitua premierement ſix cercles à Ausbourg l'an 1500. puis dix l'année 1522. à Norimberg. Or chaque cercle eſlit de ſon corps vn Gouuerneur ſeculier, ou pluſtoſt intendant du Conſeil, qui eſt Prince, Comte, ou Baron, ou Gentil-homme fort releué, à qui l'on donne du meſme corps ſix Conſeillers, hommes ſeculiers, honorables, & fort aduiſez. XLIX.

Le premier cercle eſt celuy de Franconie.
Le 2. de Bauiere.
Le 3. d'Auſtriche.
Le 4. de Suabe.
Le 5. du Rhin.
Le 6. les Electeurs du Rhin.
Le 7. de la baſſe Allemagne, ou de Weſtphalie.
Le 8. de la haute Saxe.
Le 9. de la baſſe Saxe.
Le 10. de Bourgongne.

Outre ces Conſeils des cercles, afin de iuger comme il faut les cauſes de plus grande importance, on a inſtitué la chambre Imperiale de Spire, dont le chef ou ſouuerain Iuge eſt Prince, ou du moins Comte, ou Baron ſeculier, ſi l'on en trouue quelqu'vn qui ſoit capable de ceſte charge. On a donné à ceſtuy-cy ſix Aſſeſſeurs, à ſçauoir deux Comtes ou Barons, deux Iuriſconſultes, & deux Cheualiers, que l'Empereur y met à raiſon de terre qu'il poſſede hereditairement en l'Empire. Chaque Electeur y en a encor mis vn, & chaque cercle deux & tous ces Aſſeſſeurs, ou Conſeillers ſont moitié Iuriſconſultes, moitié choiſis entre les Cheualiers.

Or quant à ce que nous auons dit des membres de l'Empire, & des Officiers, Munster dit qu'apres les sept Electeurs on ordonna 4. Ducs. 4. Marquis, 4. Landgraues, 4. Bourgraues, 4. Comtes, 4. Barons, 4. Cheualliers, 4. Villes, 4. Villages, & 4. Paysans. Et encores les Empereurs non contens creérent à plusieurs fois d'autres Ducs, & de nouueaux Comtes, & qui plus est ont erigé plusieurs Comtez en Duchez, combien que par succession de temps plusieurs Duchez ayant esté abolies, comme celles de Souabe, de Limbourg, de Zeringen, de Woitland, & quelques autres.

Les charges & dignitez reduites au nombre de quatre.

Les quatre Ducs.

Brunsvic.
LI. Bauieres.
Souabe.
Lorraine.

Les quatre grands Mareschaux.

Bappenheim.
Iuliers.
Misne.
Vinstinge.

Les quatre Landgraues.

Turinge.
Hessen.
Luchtemberg.
Alsace.

Les quatre Bourgraues.

Meidenbourg.
Nurnberg.
Reneck.
Stronbourg.

Les quatre Comtes Chefs de guerre.

Flandre.
Tirol.
Aldenbourg.
Ferrare.

Les quatre Abbez principaux.

Fuld.
Kempten.
Wissembourg.
Murbach.

Les quatre bourgs de l'Empire.

Aldenbourg.
Meidenbourg.
Rotembourg.
Meckelbourg.

Les 4. Cheualiers.

Andlauu.
Meldingen.
Strondec.
Frongerg.

Les 4. villes Metropolitaines.

Ausbourg.
Aix la chapelle.
Metz.
Lubec.

Les 4. villages.

Bamberg.
Vlme.
Haguenau.
Selestad.

Les 4. Rustiques.

Cologne.
Ratisbonne.
Constance.
Saltzbourg.

Les 4. Marquis.

Misnie.
Brandenbourg.
Morauie.
La basse Bade.

Les quatre Comtes.	*Des quatre possessions de l'Empire.*
Cleue.	Ingelheim.
Schvvartzembourg en Saxe.	Altdorff.
Cilie, ou Gretz.	Liechtenauu.
Sauoye.	Denckrendorff.

Les quatre Seigneurs.	*Les quatres veneurs.*
Milan.	Hurn.
Scale.	Vrach.
Padouë.	Schombourg.
Mirandole.	Mesth prés de Coures.

Les quatres montagnes de l'Empire.	*Les quatres offices heredit. de Souabe.*
Munnerberg.	Le Trenchant de Walpourg.
Friberg.	L'Eschanson de Radach.
Heidelberg.	Le Mareschal de Maaredorf.
Nurnberg.	Le Chambellan de Kemuat.

Les quatre Barons.	*Les quatres seruiteurs.*
Limbourg en Franconie.	Waldech.
Thusis & Raconie Seign. de Tockenbourg.	Hirten de Fulchen.
Westerbourg.	Arnsperg.
Aldenuuaden.	Rabnauu.

Toutesfois plusieurs de ces dignitez sont changees, ou du tout abolies par la mort de ceux qui les possedoient. LII.

Les seances aux Diettes doiuent estre telles.

Quand l'Empereur est assis, l'Archeuesque de Treues doit estre assis vis à vis de luy, l'Archeuesque de Mayence à son costé droict, & l'Archeuesque de Cologne au gauche. Le Roy de Boheme lors que ce Royaume n'appartenoit pas à l'Empereur, estoit à la main droicte de l'Archeuesque. Le Comte de Palatin du Rhin doit estre assis prés de luy; puis le Duc de Saxe à la main gauche de l'Archeuesque, & prés de luy le Marquis de Brandenbourg.

Quand on faict des Processions publiques il doit garder cét ordre.

L'Archeuesque de Treues doit aller deuant l'Empereur, & les deux autres le costoyent l'vn deçà, l'autre delà, & le Roy de Boheme suit incontinent apres.

Or l'Archiduc d'Austriche, comme Prince de l'Empire, n'a point de place entre les Princes seculiers, à cause du differend de la preseance, mais entre les Ecclesiastiques qui precedent. En la Diette d'Ausbourg tenuë l'an 1548. toutes les Prouinces de Bourgongne furent mises sous la protection de l'Empire, & la place du Prince de ces pays fut assignée particulierement entre les Ecclesiastiques, combien qu'en la Diette de Ratisbonne qui se fit depuis, le Roy d'Espagne n'enuoya pas vn homme en sa place.

Le Duc de Lorraine souloit estre tenu pour Prince de l'Empire; mais maintenant ceste maison est passée en France.

Les Citez franches de l'Empire qui ne recognoissent point d'autre Seigneur que l'Empereur viuant auec leurs loix, & presque toutes vont vn estant populaire, & meslé, cõbien qu'en quelques vnes, entre lesquelles est Noremberg,

les Principaux gouuernent. Leur forme du gouuernement n'estoit pas au commencement en grande estime, lors qu'auec argent, ou faueur elles acquirent leur liberté des Empereurs, ou Princes qui les dominoient.

Il n'y a personne qui puisse estre nommé Empereur si le Pape ne l'a couronné: mais il peut bien estre appellé Cesar, ou Roy des Romains, ou Roy de Germanie, s'il a esté esleu par les Electeurs.

LIII. L'Empereur ne commande pas absolument en Allemagne, ains la gouuerne par la voye des Diettes; à raison dequoy il est plus, ou moins puissant, selon que pour obtenir quelque chose aux Diettes, il empesche, ou n'empesche pas qu'on luy contredie, se faisant aymer & craindre tout ensemble.

Les trois Estats viennent aux Diettes, & de ceux-cy on fait trois Conseils.

Les Electeurs entrent au premier, quand le Roy de Boheme se trouue autre qu'Empereur il ne vient pas aux Diettes, & est absent des consultations, & plustost arbitre qu'Electeur, d'autant que si les voix des autres sont esgalement diuisees, c'est à sçauoir qu'il y en ait trois d'vn aduis, & trois d'vne autre, celuy à qui il donne sa voix est esleu.

Le second Conseil est composé de tous les autres Princes, tant seculiers que Ecclesiastiques, auquel entrent aussi deux pour tous les autres, & deux autres pour tous les Comtes & Barons de l'Empire. Le troisiesme Conseil est des villes.

L'Empereur, ou le Roy des Romains propose à tous ceux-cy ce que bon luy semble, & chaque Conseil se retire pour voir ce qu'on doit resoudre sur les choses proposees. Mais quant aux villes, encor qu'elles puissent dire leur opinion par maniere de Conseil, elles n'ont toutes-fois aucune voix aux deliberations. Le Conseil des Electeurs est le dernier à dire son aduis & le plus estimé.

L'Estat de l'Allemagne est maintenant fort peruerty, de sorte que si l'Empereur publie vne Diette, les Princes n'y veulent pas venir, & y mandent leurs Agens, auquels ils ne donnent authorité de resoudre aucune chose, s'ils ne sont premierement aduertis de ce dont on veut traicter, & pour ceste cause on expedie fort peu d'affaires.

RELIGION.

LIV. L'Allemagne fut infestée d'heresie en ceste maniere. Luther commença de s'esleuer contre l'Eglise l'an mil cinq cens dix-sept, à quoy il fut poussé par l'enuie conceuë contre les Iacobins, que le Pape Leon dixiesme auoit preferez en la publication des Indulgences aux Augustins, du nombre desquels il estoit. Cecy dépite tellement Iean Stuaupice Vicarie general de l'ordre de S. Augustin en Allemagne, & ledit Martin Luther Lecteur ordinaire à Witemberg, qu'ils renuerserent toute chose. Il commença donc à mesdire du Clergé par escrit & viue voix, ayant beaucoup de suiect de faire des inuectiues contre la dissolution & le desbordement qui regnoit entre les Ecclesiastiques. Il commença de crier contre les reuenus de l'Eglise qui estoient employez en pompes, en vanitez & en choses pires. Il fut aydé en cecy des Poëtes, & des Orateurs de son temps, qui commencerent à se ruer sur les mœurs des Prestres & des Moynes: & les Peintres encor luy presterent la main, peignant les Prestres & les Euesques en forme de loups, de renards, de diables, & choses semblables, & en remplissant les boutiques, & les lieux publics & pri-

uez. De sorte que l'Allemagne fut seduite en peu d'annees, oyant tant de maux des gens d'Eglise, & en voyant les figures qui exprimoient vne certaine ruze & meschanceté. Ce qui fit encore mieux croire ce qu'on disoit du Pape, & de la vie du Clergé de Rome, ce fut la mauuaise opinion que les Allemans, ont des Italiens, d'autant qu'ils les tiennent pour trompeurs & malicieux, & de peu de conscience ; tellement qu'on se persuadoit toute chose à leur desauantage, & principalement sur le suiect des Indulgences publiees par Leon dixiesme, & de l'argent qu'on amassoit. Mais ce qui ayda grandement à l'heresie, ce fut que Luther esleua la puissance seculiere au dessus de l'Ecclesiastique, au moyen dequoy il attira de son costé plusieurs Princes, & entre les autres Iean Federic Electeur de Saxe, & vn certain Sichingi Capitaine renommé parmy les Allemands. Mais il n'y eut rien qui luy acquit plus d'applaudissement & de faueur que la sensualité de sa doctrine : Car Luther cognoissant le naturel des Allemands adonnez à faire grande chere, & à boire auec excez, ne leur proposa pas des heresies speculatiues, qui eussent besoin d'vne grande subtilité d'esprit, mais proportionnee à leur capacité, & à leur sens, c'est à sçauoir materielles & charnelles. Il osta l'abstinence & les ieusnes, le vœu de chasteté & la discipline de la Religion, & permit aux Moynes, & aux Religieuses de se marier : puis il osta l'authorité premierement au Pape, & aux Euesques, puis aux Princes, aux Magistrats seculiers. De sorte que ce ne fut pas vne merueille de voir que les peuples à qui l'on proposoit vne doctrine si agreable aux sens, & si fauorable à la chair, l'acceptassent si promptement. Dauantage pour s'authoriser de plus en plus il permit aux layes d'vsurper les richesses & les reuenus de l'Eglise, de prendre les calices & les reliquaires d'or & d'argent, & de rendre les Abbayes & mesme les Eueschez hereditaires.

Mais encor que l'heresie de Luther fust pour les susdites raisons, & pour plusieurs autres, receuë auec tant de facilité des Allemands, elle ne manqua d'estre contrariee mesme par d'autres heretiques. Car l'an mil cinq cens vingt cinq, on vit esleuer contre Luther Vlric Zuingle qui renouuella l'heresie de Berengaire, & eut pour compagnons Ecolampade & Carlastade mortels ennemis de Luther : puis Bucer tascha de se mesler parmy eux, & apres Caluin inuenteur d'vne nouuelle Cene.

Or les Lutheriens & les Zuingliens ont souuent essayé de s'accorder mais ils sont tousiours demeurez en plus grand debat. Ils firent pour cét effect vne assemblee à Maspourg, à l'instance de Philippe Landgraue de Hessen, & laquelle toutesfois on ne peut obtenir, qu'encor qu'ils ne fussent d'accord touchant la Cene, ils fussent amis & en bonne intelligence quant au reste. Mesme Luther deffendit aux habitans de Francfort de communiquer auec les Zuingliens: & Zuingle en vn sien liure nommé Luther faux Prophete, bouffon, effronté, heretique incorrigible, seducteur, & finalement Antechrist. Caluin d'autre costé s'attaqua à Luther & aux siens, les nommant gens sans esprit, race de Geans, & leur donnant semblables Epithetes. Ils s'assemblerent en fin les vns auec les autres à Constance l'an 1534. & à Wittemberg l'an 1536. afin de trouuer quelque forme de concorde : mais ce fut en vain.

Or les premiers qui receurent l'heresie de Luther en Allemagne, furent ceux de Mansfeld, patrie de Luther, & ceux de Saxe, dont le Duc Iean Federic prit

la protection de sa personne, & de la doctrine de cét Apostat. Et pource que les premiers qui en furent attains furent les escoliers, & les Docteurs de Wittemberg, cette heresie vint s'épandre delà par toute l'Allemagne.

Cependant le Duc George de Saxe deffendoit son Estat de ceste peste: mais il ne peut faire longue resistance, pource que Henry son frere estoit ja peruerty, & luy ayant succedé en son Estat l'an 1530. incontinent il fit transporter Luther de Wittemberg à Lipse, & en mesme temps tous les pays de Misne, de Turinge, & de Saxe qui estoient sous sa domination receurent cette malheureuse doctrine: pource que les terres qui estoient de l'Electorat estoient desia corrompuës, & des l'an 1525. Henry de Zuphen auoit infecté Breme, & Ioachim Wesfale Hambourg. L'heresie estoit entree dans Lubec par permission de Henry de Bastal qui en estoit Euesque, & dont les successeurs ne se souciant beaucoup du reste se contenterent des reuenus temporels. Finalement George d'Aol Euesque de ce lieu fut si effrontement meschant, & impie, qu'entre autres choses il fit enterrer le Messel Romain, auec pompe solemnelle. La Religion Catholique fut vn peu soustenuë par le moyen de la victoire que l'Empereur Charles cinquiesme obtint contre les Protestans l'an 1547. Mais elle fut apres beaucoup abbatuë par la rebellion, & par la guerre que luy firent Maurice Electeur de Saxe, & Albert Marquis de Brandenbourg.

Finalement l'Empereur en vne Diette tenuë à Spire, fut induit sous pretexte de garder la paix publique, à signer le decret de laisser l'exercice de la confession d'Ausbourg libre en Allemagne, iusques à ce que par vn Concile general, ou par quelque autre voye, on eust mis ordre aux affaires de la religion, & l'an 1552. en la Diette de Posse, il fut deffendu aux Protestans d'interdire aux Catholiques, & en particulier aux Ecclesiastiques l'exercice de l'ancienne religion en leurs Estats, & l'an 1555. en la Diette d'Ausbourg on donna liberté à tous les Princes, & Estats de l'Empire, de suiure la Religion Catholique, ou la secte de Luther, & de passer de l'vn à l'autre, auec condition que le Prince seculier ne perdroit par ce changement non seulement son Estat, mais mesme ne feroit aucune perte de sa reputation, mais que l'Ecclesiastique perdroit son Estat & que ceux à qui il appartiendroit en esliroient soudain vn autre qui seroit Catholique.

Les heretiques demanderent encor apres qu'on permist aux subiects de viure à leur volonté, & que les Princes fussent obligez de leur octroyer cette liberté de conscience: mais les Princes d'Austriche, & de Bauiere s'y opposerent.

Depuis ce decret l'heresie se respandit sans empeschement par toute l'Allemagne, veu que l'an 1556. Othon Henry Palatin du Rhin, & Charles Marquis de Bade exterminerent la Messe, & la foy Catholique de leurs Estats & apres Nicolas Galle sema l'heresie de Luther à Ratisbonne, & Martin Kemnice à Brusuic, & la mesme secte s'espandit par les pays d'aupres de Strasbourg.

Cependant il naquit d'autres heresies: veu que les Anabatistes entrerent en Westphalie l'an 1532. & se saisirent de la ville de Munster l'an 1534. & apres auoir creé vn Roy furent en fin ruinez par l'Archeuesque de Cologne. Et l'an mil cinq cens cinquante & vn, André Osiandre se rendit autheur d'vne nouuelle heresie; & mesme de la secte des Lutheriens on vit naistre celle des

Vbiquitaires. Mais pource qu'Auguste Electeur de Saxe deffendoit l'erreur de Luther pour se maintenir grand & puissant par le moyen des Lutheriens, & le Comte Palatin pour mesme effect aduançoit de tout son pouuoir le Caluinisme, pource que la discorde est fille naturelle de l'heresie, ils ne se peurent iamais accorder quelque assemblee qu'ils fissent.

Ayant ainsi monstré le commencement & le progrez des heresies en Allemagne, voyons maintenant l'estat auquel elle se trouue pour ce regard. Veritablement de nostre temps il semble que d'vn costé l'heresie s'estende & s'auance & de l'autre que la foy Catholique prenne accroissement. L'heresie croist pource que les Princes Caluinistes & Lutheriens se mettent en possession des Abbayes & des Eueschez, & les laissent comme vne partie de leur heritage à leurs successeurs. Or les Princes heretiques s'essayent d'introduire leur secte par tout où ils mettent le pied. Toutesfois il reste en la plus grande partie des villes quelques Eglises & marques de la Religion Catholique, comme à Minde, quoy que presque toute heretique, on voit encor des Chanoines Catholiques, & en la grande Eglise on celebre le seruice diuin à la Catholique. A Vlm, à Strasbourg, à Neubourg, aux Estats de Brandebourg, de Saxe, de Brunsvic, il y a encor force Conuents de Religieuses, toutesfois il est deffendu en quelques lieux d'y en mettre d'autres & de les voiler, & mesme on ne le sçauroit quelquesfois faire à faute d'vn Euesque Catholique, ou de quelqu'vn qui ait ceste charge.

Pour reuenir à nostre propos, ceux du Palatinat du Rhin ont esté forcez de passer quatre ou cinq fois de la secte de Caluin à celle de Luther, selon qu'il a pleu à leur Comte-Auguste Duc de Saxe, qui fut chef de la secte de Luther, & Christierne son fils apres la mort de son pere introduisit en Saxe le Caluinisme, & cestuy-cy estant mort le Duc Federic son tuteur a chassé le Caluinisme, & introduit la secte de Luther.

Tous les Princes d'Allemagne suiuent la secte de Caluin, ou celle de Luther.

Les sectateurs de Luther sont les Marquis de Brandenbourg, les Ducs de Saxe, de Brunsvic, & de Witemberg; les Comtes de Mansfeld, & les villes franches heretiques qui confinent auec la mer & la France. Caluin est suiuy des Comtes Palatins du Rhin, de ceux de Strasbourg, & de la plusspart des villes maritimes.

A parler generalement, les nobles sont plus infectez d'heresie que les autres, & les riches que pauures, & les villes que les villages, & les villes franches plus que les Princes; chose digne de consideration, veu que de tant de terres franches qui sont en Allemagne, il ne s'en presenta en vne Diette qui fut tenuë il y a quelques annees pour les Catoliques, que trois petites terres de Souabe, d'Austriche, les Ducs de Bauieres & de Cleues (qui sont maintenant finis) & Philippe de Bade, & de Landgraue de Leutimberg se sont constamment maintenus en la foy Catholique, & l'on a veu retourner à la foy le Comte Vlric d'Elprestein, & Iacques Marquis de Bade: & quelques autres. Pour reuenir à nostre propos, les Citez franches sont toutes soüillees d'heresies, excepté les trois que nous auons nommees. Toutesfois il y a quelque nombre de Catholiques à Norimberg, à Vlme, à Francfort, à Aix la Chappelle, & en quelques autres lieux.

Mais pour monstrer l'estat auquel la Religion Catholique est en ceste Pro-

uince il faut que nous considerions les Eglises Cathedrales, dautant que l'authorité des Euesques, & des Chapitres a entretenu en grande partie la religion qui y reste. L'Allemagne a donc sept Metropolitains, qui sont ceux de Magdebourg, de Treues, de Mayence, de Cologne, de Saltbourg, de Besançon, & de Prague. L'Archeuesque de Magdebourg auec les Eglises de Masbourg, Masberg, Nambourg, Nauelbourg, Brandelbourg, Lubec, Seuerine, Seburge, Celuth, Racenbourg, (ausquelles celles de Misnie qui en estoit exempte a esté adioustée) est non seulement heretique, mais encor sous la puissance des Princes Lutheriens, qui en disposent comme de leur heritage.

L'Archeuesché de Treues est la plus nette de toute l'Allemagne, veu que non seulement dans la ville, mais encor par tout le Diocese on ne souffre autre Religion que celle qui merite veritablement ce nom. Ce qui est procedé en grande partie de ce que cette ville n'a iamais eu Euesque qui ne fust Catholique, & d'ordinaire fort zelé.

L'Archeuesque de Cologne s'est auec beaucoup de peine maintenuë constamment en la Religion Catholique, n'ayant iamais voulu permettre aux heretiques l'exercice de leur Religion, & l'an 1543. quelques-vns ayant descouuert que l'Archeuesque Herman auoit intention d'introduire l'heresie dans la ville, & dans tout le Diocese, ayant fait venir de Lipse pour cét effect, Philippe Melancton, & de Stransbourg, Martin Bucer, le Senat & le Chapitre s'opposerent à son mauuais dessein, & firent tant que l'an 1549. Herman fut deposé par ordonnance du Pape, & Adolfe mis en sa place. Toutesfois il ne s'est peu faire que quelques lieux (ceste Archeuesché à dix-sept bonnes places, & terres) n'ayent esté infectez. On met sous ceste Archeuesché les Eglises de Liege, de Munster, d'Osnaburg, & de Minde. Quant au Liege la foy Catholique s'y est maintenuë iusques à present, de mesme qu'en toute la Diocese qui est fort grande.

Munster a esté trauaillé des Anabaptistes, comme nous auons dit cy-dessus, mais ceux cy ayant esté esteints la ville retourna en son premier estat. L'Eglise d'Osnaburg a esté grandement trauaillee par cy-deuant & de nostre temps. Car l'erreur de Luther y prit pied dés l'an 1521. & bien que dix ans apres les Ministres Lutheriens en fussent chassez, toutesfois ils furent apres admis & supportez par les Chanoines & l'Euesque. Depuis l'an 1574. iusques à l'an 1586. Henry de Saxe vsurpa ceste Eglise de mesme que celle de Breme. Quant à Minde il n'y a rien plus qui sente sa Religion Catholique qu'vne partie du Chapitre, & la celebration du seruice Diuin.

Pour le regard de l'Archeuesché de Mayence l'heresie y est en diuers endroicts, mesme en la grande ville d'Erford; & les Gentils-hommes, & l'Archeuesque taschent de se deffendre des Conseillers Lutheriens. Les Iesuites qui ont soin de l'Vniuersité aydent fort à cela. Ils ont en la mesme Diocese deux autres Colleges, l'vn à Confluence, l'autre à Helingenstad aux frontieres d'Italie. Prés d'Helingenstad on void le lieu de Molins, où depuis quelque temps les Lutheriens ont publié vne forme de priere contre le Turc, le pape & les Iesuites. Or quoy qu'Erford soit presque tout Lutherien, toutesfois le Clergé s'y est assez bien maintenu auec quelques autres, & le Senat bien qu'heretique a fait crier qu'aucun ne soit si hardy de dőner de l'ennuy aux Catholiques tandis qu'ils preschent, ou font leur exercice en leurs Eglises, & par le cõmandement de l'Empereur les Lutheriens ont esté cõtraints de rẽdre vne

Eglise qu'ils auoient ostée aux Catholiques. L'Eglise de Strasbourg est en fort grande reputation en Allemagne, à cause de la noblesse qui est requise aux Chanoines qui y sont. Mais presque tous y sont Heretiques. Bamberg est diuisé en deux parties de mesme que sa Diocese, où il y a vne bonne partie de Catholiques.

Pour le regard de Spire le nõbre des heretiques surpasse de beaucoup celuy des Catholiques. Les Chanoines de l'Eglise Cathedrale desireux de conseruer ce peu qui reste, ont institué vn petit Seminaire de 12. ieunes hommes, par le moyen duquel, & du College de Iesuites on espere d'augmenter la foy.

Quant aux habitans de Wormes ils se sont premierement soustraits de la Iurisdiction temporelle, puis de la spirituelle de leur Euesque, & l'exercice de l'heresie est fort libre entr'eux, bien que le Clergé y soit pour la pluspart Catholique.

Ceux d'Herbipoli sont presque tous Catholiques, à cause du grãd soin que leurs Euesques ont eu d'en chasser l'heresie. Ceux de la Diocese d'Ausbourg sont presque tous Lutheriens, à cause qu'il y a ordinairemẽt dans la ville seule quinze Ministres qui preschent. Mais il y a deux choses qui aydent à la verité de la Religion Catholique; l'vne la constance du Senat en la foy; l'autre vn College de Iesuites que les Foucres y ont basty. Il y a d'ailleurs plus de Catholiques que d'autres à Ginsbourg, & Vertinge, & Allemangauie, & diuers Conuents de Religieuses. Quand à Hyestad il n'y a point d'exercice public de l'heresie. En la Diocese d'Hildesie, il y a vn grand nombre de Lutheriens: mais le Clergé de l'Eglise Cathedrale s'est tousiours maintenu en son entier.

Venant maintenant à l'Archeuesché de Saltzbourg, c'est chose asseurée que ceste ville est presque exempte d'heresie. Mais à Ratisbonne qui en despend on fait profession publique de l'erreur de Luther, & il y a peu de Catholiques, en ostant le Clergé, qui s'y maintient assez bien par l'assistance du Duc de Bauieres.

La Boheme a receu l'heresie des Hussites, dont l'autheur fut bruslé à Constance auec Ierosme de Prague l'an mil quatre cens dix-sept. Leur principale heresie estoit que la communion sous les deux especes estoit necessaire, tant aux laïcs, qu'aux Prestres. Ceste heresie ouurit encor la porte aux Anabaptistes, qui sont detestez des Lutheriens, des Caluinistes, & des Picards. Ces derniers tirent leur origine d'vn certain Picard, qui porta de Flandres en Boheme l'heresie des Adamites qui ont aussi embrassé des heresies de Luther, de Caluin, & de quelques autres ce qu'il leur a pleu. Le Picard apprit à ceste nation de se mesler publiquement, & sans aucun respect de sang, ny de parentage auec les femmes: à quoy l'on adiousta de grands crimes, lesquels on execute auiourd'huy le plus secrettement qu'il est possible. Car il y en a quelques-vns en Boheme, qui vont sacrifier en des lieux sousterrains, & pour ceste cause on les appelle Grueberhaimer en leur langue, & durant leur seruice, si tost que le Ministre dit ces paroles de l'Escriture *Croissez & multipliez, & remplissez la terre*, on estaint toutes les chandelles, & chacun empoigne la premiere femme qui luy vient en main. Apres ceste meslange chacun se remet en sa place, & les chandelles estans rallumees on parachaue l'office.

Les Bohemiens Hussites se mocquent des obseques anniuersaires, & prieres faites pour les morts, disant que c'est vne inuention pour rassasier l'aua-

rice des Prestres. Ils font aussi risée des benedictions faites sur l'eau, sur les cierges, & les Rameaux, & tiennent que les Diables sont inuenteurs des Religions des quatre Mendians. Ils disent qu'il est permis à chacun de prescher l'Euangile. Les Hussites ne reçoiuent point la Confirmation & l'Extréme-Onction pour Sacremens de l'Eglise ; & tiennent beaucoup de poincts touchant la Confession, le Baptesme, & choses semblables auec les Caluinistes. Mais il y a auiourd'huy peu d'Hussites en Boheme, il y a grand nombre d'Anabaptistes, & de Picards.

La Morauie est pleine de toute sorte d'heresies, mais particulierement de celles des Anabaptistes,& des Picards. On tient qu'il y a bien cent mille Anabaptistes,mais que les Picards surpassent de beaucoup ce nombre. Toutesfois la ville d'Olmus capitale de la Prouince est presque entierement Catholique. On peut dire le mesme de quelques autres bonnes villes de la Iurisdiction de l'Euesque. Il y a à Olmus vn College de Iesuites, & vn Seminaire fondé par le Pape Gregoire treiziesme. Nichelbourg qui est vne bonne ville de Morauie, se fit entierement Catholique l'an 1581. auec les bourgades voisines, & l'Euesque donna l'année d'apres le Sacrement de la Confirmation à 400. personnes.

La Slesie est plus infectée que la Morauie. Il y a plus de soixante ans que l'erreur de Luther y regne, & il y a des Zuingliens, outre les Anabaptistes, & les Picards. Vratislauie capitale ville de la Prouince est priuée de Catholiques, horsmis du Chapitre de l'Eglise Cathedrale, qui a faict venir de bons Predicateurs depuis quelques annees, qui ont conuerty beaucoup de personnes.

Quant à l'Austriche, il y a la ville de Vienne, qui est pour la plus grande partie Catholique : pour le moins les Ministres n'y preschent nullement. Les heretiques n'ont aucune Eglise à Neostat,& l'on n'y faict publiquement profession d'autre Religion que la Catholique. Il y a long temps que les villes de Crens, & de Stetin furent infectees de l'erreur de Luther, & quoy que l'an 1583. l'Empereur Rodolfe en chassast ceux qui semoient ceste secte, toutesfois on y auoit fort peu aduancé. L'Euesque de Posse y enuoya apres vn Predicateur Catholique, qui y fit tel fruict que la ville sembla soudain estre presque toute changée. Guillaume de Sconchirochena reduit par mesme voye sa ville d'Anteche, où tous se sont conuertis, fors que trois ou quatre, qui demeurent comme tesmoins de la conuersion des autres.

En Sirie où est la ville de Segouie sur la riuiere de Cailo, & en Carinthie où sont les villes de Gourque & de Lauante. Les nobles qui s'y tiennent, & en tout le pays ont presque tous quitté la foy, sinon à Strasbourg, où la residence de l'Euesque les maintient vn peu en deuoir. Mais les gens de village sont presque tous Catholiques, & s'ils errent c'est plustost par faute de quelqu'vn qui les enseigne, que par malice, ou par obstination. Toutesfois les nobles & les bourgeois s'aydent vn peu à releuer la bonne religion. Car en la ville de Grats capitale de la Sirie & le Senat qui estoit tout heretique l'an 1586. & qui auoit deffendu au peuple d'aller aux predications de ceux qu'ils nommoient Romains, est maintenant pour la pluspart Catholique, & le Pere Michel Cardan reduisit à la foy les places de Fuustenfeld, & d'Aritperg l'an 1586. & n'aduança pas peu en la ville de Pœtonie.

Entre les Estats que la maison d'Austriche possede, celuy de Tirol est le plus exempt d'heresies, à cause du soin qu'en ont eu ses Seigneurs. Tellement qu'il se maintient presque entierement net, & si quelqu'vn y erre c'est secrettement, & mesme les bons exemples & les sainctes instructions que donnent de tous costez beaucoup de Religieux & gens d'Eglise, maintiennent les vns & remettent les autres. L'Empereur Ferdinand fonda en cét Estat deux Colleges pour l'instruction de la ieunesse, l'vn à Ale, l'autre à Ispurch, & par ce moyen l'Euesque de Brissine ville assise au milieu de la Prouince, maintient sa Diocese nette d'heresies. Cette Eglise confine auec celle de Trente qui est aussi fort Catholique. Cét Eueschê a sous sa Iurisdiction temporelle enuiron 60. mille ames, & sous la spirituelle pres de deux cens mille. Quant au pays de Bauiere il est tout Catholique.

BRIEFVE DESCRIPTION DES EMPEREVRS D'OCCIDENT, commençant à IVLES CÆSAR fondateur de cét Empire, & continuant iusques à MATHIAS II. à present regnant.

1. IVles Cæsar fut fondateur de la Monarchie Romaine, & toutesfois il prit le nom de Dictateur perpetuel, au lieu de celuy d'Empereur. Il vescut 56. ans, regna trois ans & sept mois apres ses guerres finies, & fut tué par Brutus, Cassius, & autres conspirateurs l'an du monde 3886. qui fut 708. ans apres Rome bastie, & en l'Olympiade 184. & auant la naissance de nostre Sauueur Iesus Christ 47. LVI.

2. Octaue Auguste nommé pareillement Cæsar nepueu de Iules luy succede, & prend le nom d'Empereur, qui signifioit chef d'armée, & en fait le tiltre d'vne domination absoluë sur tout ce qui obeyssoit aux Romains. Il vescut 75. ans moins 25. iours, regna 56. ans, c'est à sçauoir 12. ans auec Anthoine, & Lepide Triumuiris, & mourut l'an du monde 3943. de Rome bastie 765. & en l'Olympiade 198. l'an de grace 14.

3. Tybere beau-fils d'Auguste de par Liuie, adopté par luy, l'an du monde 3979. apres la fondation de Rome 760. ans, & le 17. an de grace fut esleu Empereur. Il tint l'Empire 23. ans, de sa nature il estoit fascheux, moqueur, vilain, cruel & malicieux. L'an 15. de son Empire nostre Seigneur Iesus Christ aagé de 30. ans fut baptisé par S. Iean. Le 18. an de l'Empire de Tybere il fut Crucifié. Le 19. an sainct Paul alla en Damas & fut conuerty à la foy. Vescut 78. ans, regna 23.

4. Caius Canicule petit nepueu de Tybere né de Germauicus fils de Druse, qui estoit frere de Tybere, l'an du monde 4001. de la fondation de Rome 789. & de l'an de grace 39. ce fut vn monstre horrible, cruel & espouuantable, qui se soüilla en toutes sortes de meschancetez : il eut la compagne de ses trois sœurs. Vescut 28. ans, & regna 3. ans 10. mois 8. iours.

5. Claude nepueu de Tybere fils de Druse, succeda l'an du monde 4005. de la fondation de Rome 793. & de l'an de grace 43. estant aagé de 50. ans, il paruint à l'Empire à beaux deniers comptans : promettant à chaque soldat 550. escus. Il auoit profité és bonnes lettres, ayant eu Tite-Liue pour precepteur. Il fut empoisonné par sa femme estant aagé de soixante quatre ans, & regna quatorze ans.

6. Neron beau-fils de Claude & de son gendre adopté par la ruse d'Agrip-

pine, l'an du monde 4019. de la fondation de Rome 807. & de l'an de grace 57. aagé de 17. ans fut creé Empereur par les Gensdarmes, ausquels il promit autant d'argent que Claude leur auoit donné. Il fit tuer sa mere Octauia, Popea, & ses deux femmes, Seneque son Precepteur, & plusieurs autres, les Chrestiens furent sous luy horriblement massacrez. Il se tua luy mesme se perçant de son espée de part en autres. Vescut 33. ans, & regna vn peu moins de 14. La famille des Cæsars defaillit en luy.

7. Sergius Galbe de la maison des Sulpices fut esleu par les legions d'Espagne, & puis confirmé par le Senat, c'estoit vn Prince. Mais par les menées d'Othon il fut tué dans le marché de Rome, sa teste portée à Othon. Vescut 73. ans, & ne regna que 7. mois 7. iours.

8. Siluius Othon, de qui les soldats auoient tué Galbe, paruint à l'Empire par la mort d'iceluy; c'estoit vn monstre vilain, compagnon des paillardises de Neron, eshonté, impudent, ambitieux. Mais estant vaincu par Vitellius se tuë auec vn poignard, apres auoir regné seulement quatre mois : & vescut cinquante huict ans.

9. Aulius Vitellius grand gourmand, & fort cruel & paillard, il estoit sanguinaire & cruel, ayant fait massacrer plusieurs Gentilshommes Romains, tellement que les soldats le tuerent, & ietterent sa charongne dans le Tybre. Et ne vescut que 57. ans & regna 8. mois.

10. Fl. Vespasian de la race des Flauiens apres les grands desordres & cruautez, exerça sous les Caligula, Claude, Neron, Othon, & Vitellius fut salüé Empereur du viuant des autres, il restablit vn bon ordre aux Prouinces, legions, armées, loix, & en la Iustice : il enuoya son fils Tite assieger Hierusalem le 14. Auril, l'an 2. de son Empire, l'an de grace 72. ans : il mourut d'vn flux de ventre ayant 69. ans 3. mois & 6. iours, il regna 10. ans.

11. Tite Vespasian succeda à son pere l'an du monde 4034. de la fondation de Rome 831. & de l'an de grace 81. surnommé *les delices du genre humain*, à cause de sa iustice & liberalité : il pardonna à son frere Domitian qui auoit machiné sa mort : saisi d'vne fiévre mourut à l'aage de 39. ans 5. moins & 15. iours ayant regné 2. ans 2. mois 20. iours.

12. Domitian succeda à son frere l'an du monde 4045. de la fondation de Rome 833. & de l'an de grace 83. il ne ressembloit à son pere, ny à son frere, estant cruel, couuert, deffiant, soupçonneux, traistre, vilain, rapineux, & persecuteur des Chrestiens: c'est la 2. persecution comptant celle de Neron pour la premiere ; il se limita tous les iours vne heure pour s'esbatre à prendre des mouches & fut appellé chasseur de mouches. Il fut incestueux, paillard, & pour laquelle il perdit la vie aagé de 45. ans, & le 15. de son Empire.

13. Nerus estant ià fort aagé fut Empereur l'an du monde 4061. de la fondation de Rome huict cens quarante neuf, & l'an de grace nonante neuf: c'estoit vn bon Prince & iuste, & remit les biens & estats à ceux que Domitian les auoit à tort ostez. Il fit cesser les persecutions contre les Chrestiens: il abolit les jeux publics. il adopta pour fils Marc Vlpe Trajan né en Espagne, & rendit son Empire florissant sur tous les autres : & mourut aagé de 71. an, ayant regné vn an 4. mois.

14. Vlpe Trajan entra à l'Empire quand Netua luy enuoya à Cologne le decret de son adoption l'an 42. de son aage, l'an du monde 4062. de la fondation de Rome 850. & de l'an de grace 100. Il estoit sage, grand Iusticier, bien ad-

uisé en guerre, hardy & heureux à l'execution, par le decret du Senat il fut appellé *le tres-bon Prince* : il fit dresser des Bibliotheques, il escoutoit souuent Plutarque, & comme il alloit pour reprimer les Iuifs il mourut aagé de 64. ans, & regna 19. ans 6. mois 15. iours.
15. Adrian l'an du monde 4080. de fondation de Rome 868. & de l'an de grace 118. tint l'Empire : il fut adopté par Trajan, mais il escriuit au Senat, qu'il n'acceptoit l'Empire si le Senat ne luy commandoit: il estoit sage & bien versé aux affaires, sçauant & bien disant, tantost doux, tantost cruel, qui parcourut les Prouinces de l'Empire Romain plus que tous les autres Empereurs, sa vie fut tellement odieuse sur la fin de ses iours qu'il demandoit qu'on le fit mourir : il vescut 72. ans & 5. mois, & regna 21. an 11. mois, ses os furent enterrez au chasteau S. Ange à Rome.
16. Antonin Pie l'an du monde 4102. de la fondation de Rome 889. & de l'an de grace 139. gendre d'Adrian & son fils adoptif, fut Empereur, homme beau & plein d'esprit, d'eloquence & tres-debonnaire, c'est le seul Prince pur du sang de ses sujets : il reuera grandement l'authorité du Senat, il ordonna gage aux Professeurs de Philosophie & autres sciences, il fit oster les daces des limites de l'Empire : il auoit souuent à la bouche, *qu'il aymoit mieux sauuer la vie à vn de ses sujets de l'Empire, que tuer mille des ennemis.* Parquoy le Senat l'appella le pere de la patrie: il mourut aagé de 70. ans, ayant regné 23. ans : son corps fut enterré au sepulche d'Adrian.
17. Antonin Verus, ou veritable, gendre de l'autre Antonin luy succeda à l'Empire, au commencement ils s'adjoignit de son frere Lucius Verus, & lors l'Empire fut gouuerné par deux Empereurs, ayans puissance esgale. Mais cét Antonin fut bon, sage, iuste, modeste, liberal aux hommes doctes, & assez heureux en guerre. Il y eut sous luy persecution esmeuë contre les Chrestiens laquelle cessa, ayant obtenu vne bataille par le moyen d'vne legion de Chrestiens, apres laquelle il abolit les Edicts faits contre les Chrestiens : il suruescut Lucius Verus de 8. ans, & il mourut aagé de 61. an, & fut Empereur 18. ans.
18. Lucius Verus ayant esté associé à l'Empire par Marc Antonin son frere pour le peu de temps de son regne, n'est pas nommé entre les bons ny les mauuais Princes : il regna auec Antonin 11. ans : il mourut aagé de 42. ans, puis porté au sepulchre d'Adrian.
19. Commodus l'an du monde 4143. de la fondation de Rome 931. & de l'an de grace 182. succeda à son pere Marc Antonin Verus : la Monarchie Romaine a esté en la fleur depuis Iules Cæsar iusques à Marc Antonin ; mais depuis elle fut agitée de continuelles seditions & guerre ciuiles. Commodus dés l'aage de 12. ans estant aux estuues par vn soudain despit il fit jetter le maistre dans la fournaise ardante d'icelle, presage de sa cruauté : il beuuoit d'ordinaire toute la nuict iusques au iour, se veautroit en toute sorte de vices execrables auec 300. concubines & autãt de ieunes garçons, il forma sa vie à celle de Caligula, il occit miserablemẽt l'Infante Lucila sa sœur, & viola les autres: il fut tué par Martia sa concubine & par Letus grãd Preuost de l'Empire, son corps fut par le cõmandemẽt du Senat ietté dans le Tibre. Il regna 13. ans.
20. Pertinax succeda à Commodus l'an du monde 4156. de la fondation de Rome 940. & de l'an de grace 194. son pere estoit vn serf affranchy, & il auoit esté maistre d'escole, puis soldat, & finalement fut aduancé de telle

sorte qu'il gouuerna les Prouinces de Rhetie, Notique, Misie & d'Asie. Et d'autant qu'il estoit Romain les meurtriers de Commodus l'esleurent Empereur, mais voulant reformer les soldats Pretoriens il fut hay d'eux, & pour cét effect tous le meurtrirent : puis porterent sa teste au bout d'vne lance au camp de Iulian son successeur: il estoit aagé de 60. ans, & ne regna que 6. mois.

21. Iulian pource qu'en vn siecle si corrompu les grands n'auoient point d'authorité, les gens de guerre estoient insolens & audacieux iusques au bout. Sulpitian Preuost de Rome, & Didius Iulian furent si effrontez de marchander à quel prix ils auroient l'Empire : Sulpitian promit à chaque soldat Pretorien, 500. escus, Iulian promit 625. escus à chacun : & par ainsi il fut esleu Empereur, c'estoit vn gourmand, ioüeur de dez, & lequel ne tenoit pas promesse aux soldats : de là on commença à le hayr, & deuint si lasche, auare & vilain, que pour cét effect il fut tué par vn soldat incogneu, & ne fut Empereur que 7. mois 14. iours.

22. Pescenius Niger gouuerneur de Syrie fut salüé Empereur par les Gensdarmes de Syrie, mais Seuerus qui auoit esté esleu par le Senat alla au deuant de Niger lequel il combattit par trois fois : & Pescenius Niger & sa femme furent tuez en la troisiéme bataille, & Seuerus demeura seul Empereur : les biens de Pescenius furent tous confisquez, & sa race esteinte.

23. Seuerus l'an 4157. du monde, de la fondation de Rome 945. & de l'an de grace 195. succeda à Iulian : & fut honorablement receu du Senat & des gens de guerre, & proclamé Empereur : estant arriué au Capitole il degrada les soldats qui auoient tué Pertinax, & les bannir de l'Empire : il fit mourir Letus aussi qui auoit esté autheur du meurtre de Commodus & Pertinax, il subiugua Pesceuius Niger en Syrie: il fit vn voyage en Angleteree où il mourut à Yorc : il estoit homme fort vaillant, qui laissa en mourant autant de bled au peuple de Rome qu'il en falloit pour 7. années : il vescut 65. ans 9. mois 25. iours : il regna 18. ans.

24. Claudius Albinus se fit Empereur en France, Seuerus ayant deffait Pescenius reuint à Rome pour faire la guerre à Albinus qu'il auoit associé à l'Empire auec luy, mais Albinus deuint traistre & perfide, machinant la mort de Seuerus, ce qui causa Seuerus de mener vne grosse armée contre Claudius Albinus, lequel commandoit en France comme vn Empereur des Romains, & luy donna bataille prés la ville de Lyon, où Albinus fut deffait & pris, & mené à demy vif à Seuerus, lequel le fit decapiter & püis jetter à la riuiere, & fit exterminer toute la famille & les amis d'Albinus ; cela fait, Seuerus fut seul Empereur.

25. Antonin Bassian Caracale fils de Seuerus fut Emperenr l'an du monde 4175. l'an de Rome 963. l'an de grace deux cens trois, c'estoit vn incestueux & monstre cruel : il tua de sa main son frere Geta pendu au col de sa mere Iulia, criant à l'ayde, ma mere on me tuë, elle fut toute couuerte du sang de son fils, & fut blessée à la main : neantmoins depuis elle se maria à son beau fils Bassian. Il fit mourir à Rome grand nombre de Senateurs, entr'autres Papinian Preuost de la ville. En fin il fut tué à l'instigation de Macrain, grand Preuost de l'Empire, par vn soldat nommé Martial, duquel il auoit fait mourir le frere. Le corps fut enuoyé à Iulia sa marastre & femme : elle le voyant se ietta dessus & s'y fit mourir. Voila la fin des incestueux. Il vescut quarante trois ans, & regna six ans.

26. Antonin Getta du viuant de l'Empereur Seuerus ſon pere , fut aſſocié auec luy & eſtoit ſon puiſné, ieune Prince qui monſtroit qu'il ſeroit heritier des vertus de ſon pere : mais l'Empereur Baſſian conſpira ſa mort , & pour y paruenir, il eſpia de le trouuer ſeul, & vn iour eſtant en la chambre de ſa mere Iulia, ſeconde femme de l'Empereur Seuerus,il le tua. Ce meurtre tant execrable acquit beaucoup d'ennemis à Baſſian.
29. Macrin l'an du monde 4182. l'an de Rome 970. l'an de grace 220. grand Preuoſt de l'Empire, fut creé Empereur par l'armée qui eſtoit en Aſſyrie.C'eſtoit vn ſerf affranchy qui auoit eſté Tabellion du temps de Commodus. Il fit ſon fils Diadumenus Empereur au commencement de ſon Empire. Il s'addonna à ioüer & commença à eſtre hay des ſoldats, à cauſe de ſon naturel chiche & reueſche: il fut cruel & inuenteur de ſupplice: il fit coudre deux ſoldats (pour auoir violé leur hoſteſſe) en des peaux de bœuf, leur laiſſant la teſte dehors afin qu'ils peuſſent parler l'vn à l'autre,iuſques à tant que la vermine & puanteur, & autres ſortes de tourmens les fiſſent mourir. Il fut tué en Antioche, apres auoir regné 14. mois.
28. Varius Heliogabale fils de Baſſian, comme on eſtimoit, fut Empereur par les artifices de ſon ayeule Maeſa l'an du monde 4184. l'an de Rome 972. l'an de grace 222. Il aſſocia à l'Empire ſon couſin Alexandre : il amena ſa mere au Senat, & la fit opiner comme Senateur. Là elle publia maintes loix appellez Matrimoniales : il ſe licentia à toutes diſſolutions abominables,& ſurpaſſa en vilanie Neron, & Caligula ſe monſtra plus monſtre qu'humain , il viola les vierges Veſtales, il ſe fit couper les parties honteuſes pour penſer eſtre comme les femmes,& ſe maria comme femme, & habita auec luy comme femme: finalement paruenu au comble de ſa meſchanceté fut tué auec ſa mere dans vn retraict où il s'eſtoit caché, ſon corps ietté à la voirie par la conſpiration des ſoldats, aagé de 17. ans & regna 2. ans 8. mois.
29. Alexandre Seuere fut du conſentement des ſoldats Pretoriens & du Senat fait Empereur l'an du monde 4187. l'an de Rome 975. l'an de grace 225. eſtant encore fort ieune & gouuerna l'Empire par le conſeil d'Vlpian. L'Acte le plus ſeuere qu'il fit eſt la mort de Thurinus Vereonius, lequel il fit enfumer d'autant qu'il ne faiſoit iuſtice & prenoit argent des parties. Il fit vn Edict lequel il voulut eſtre obſerué inuiolablement, & entr'autres choſes il y auoit, *Ne fais à autruy choſe que tu ne voudrois qu'on te fiſt*. Il commença à eſtre hay à cauſe de ſa ſeuerité & fut tué en Gaule par les ſoldats à la ſolicitation de Maximin : il ne veſcut que trente-neuf ans, trois mois, ſept iours, & regna quinze ans.
30. Maximin né de bas lieu en Thrace, & de pere & mere barbares, nommé Empereur par les ſoldats ſans le conſentement du Senat, l'an du mõde 4200. l'an de Rome 988. l'an de grace 238. fit auſſi ſon fils Maximin Empereur. De ſon premier meſtier il eſtoit berger en Thrace : il vint à Rome du temps de Seuerus,& il eſtoit fort & robuſte à merueille, couroit auſſi viſte à pied que le cheual de Seuerus ; il fut receu Archer ſous Baſſian , il eut charge de mille hommes de pied. Eſtant deuenu Empereur fort cruel & ſuperbe, le Senat le declara ennemy de l'Empire, à cauſe de ſes meſchancetez : il fit mourir cruellement tous les ſeruiteurs d'Alexandre ſon predeceſſeur,tellement que les ſoldats ayans ſceu la volonté du Senat, couperent la gorge à Maximin & à ſon fils dans ſa tente, comme ils dormoient en plein midy, le pere aagé de ſoixante

ans, & le fils de 19. ans, ayant regné trois ans.

31. Gordian l'aisné fut malgré luy auec son fils poussé au siege Imperial, estant aagé de 60. ans, pour deliurer le peuple de la tyrannie de Maximin. Le Prince Gordian son fils fut occis à la sollicitation de Capellus, & le bon Empereur redoutant par trop la fureur de ses ennemis se pendit, afin de ne tomber vif entre leurs mains : il ne regna que cinq mois, il fut regretté de tous les gens de bien : il estoit bon peintre, sculteur & sçauant.

32. Pupienus Maximns fils d'vn serrurier s'estant par ses hauts faicts d'armes obtenu toutes les dignitez que l'on pourroit desirer, il deuint si fier & si superbe, tellement qu'il exerça de grandes cruautez sur les Romains, qui occasionna les soldats à le hayr & conspirerent contre luy & contre Albinus, & esmeurent grand tumulte contr'eux au Palais, duquel déchassez, ils les trainerent à leurs tentes & là les tuerent ayant regné deux ans.

33. Cælius Balbinus fut esleu Empereur auec Pupienus, pour reprimer la meschanceté de Maximin : il estoit Espagnol, sçauant appaisoit les seditions qui iournellement naissoient à Rome, par sa belle éloquence & sçauoir : mais la fortune tallonna tellement ce Prince, qu'estans les deux Gordians tuez en Affrique, le peuple de Rome aspiroit à vn autre Gordian & eussent desiré que Balbinus & Maximus eussent cedé leur dignité à iceluy Gordian, lesquels par la haine des soldats & du peuple Romain furent tuez & ne tindrent l'Empire que deux ans.

34. Gordian II. aagé de seize ans, commença à gouuerner l'Empire l'an du monde 4203. l'an de Rome 991. & de nostre salut 241. apres que Maximin, & son fils furent massacrez au siege d'Aquilee, & que Pupienus & Balbinus aussi furent tuez à Rome. Il fut Prince amy de Iustice, honneste, paisible, fort aymé & reueré des siens plus que nul autre Prince. Bref rien ne manquoit en luy sinon l'aage, qui seruit de sujet à vn Arabe nommé Philippe, de le rendre odieux aux gens d'armes, leur remonstrant le bas aage de cét Empereur & gagna neuf soldats Pretoriens qui tuerent ce bon Prince en l'aage de 22. ans, & de son Empire le 6.

35. C. Valens Hostilianus fut creé Empereur par le Senat à Rome pour empescher que l'ordre de la Republique ne fust peruerty, apres les nouuelles receuës de la mort de l'Empereur Gordian qui les troubla fort. L'Empereur Hostilianus estoit vn braue Prince, mais il estoit ià oppressé de maladie, qui luy fit finir bien tost ses iours.

36. Philippe Arrabe, apres auoir fait tuer Gordian, paruint à l'Empire l'an du monde 4209. l'an de Rome 997. & l'an de salut 248. il vint à Rome l'an 2. de son Empire : il fit celebrer les ieux Seculaires qui ne se faisoient qu'au commencement d'vn siecle, le premier iour de May au 1000. an de la fondation de Rome. En ces ieux vne grande partie de Rome fut bruslee, pour le grand nombre de flambeaux allumez de nuict. On lit qui fut le premier Empereur Chrestien, & en haine de ce, Decius son Lieutenant en Illyrie se reuolta, & fut nommé Empereur; il se resolut d'aller à l'encontre de Decius, laissa son fils à Rome : mais les soldats Pretoriens luy couperent la gorge, cela entendu à l'armee de Philippes, les soldats le tuerent aussi estant à Veronne. Il regna cinq ans.

37. Decius fut esleu Empereur l'an du monde 4214. de Rome 1002. & de grace 252. il estoit d'Hongrie, de noble famille : il le fut du consentement du

Senat, son fils Decius fut aussi nommé Empereur: il persecuta fort cruellemét les Chrestiens, il fit mourir à Rome Fabian Pape, Alexandre en Hierusalem, Babias en Antioche auec ses trois fils furent martyrisez: En diuers lieux l'on n'oyoit que gemissemens de pauures Chrestiens, qui estoient contraints de faire leurs demeures aux deserts, parmy les bestes sauuages: il combattit les Gots par deux fois, dont à la derniere luy & son fils furent tuez, le pere aagé de 50. ans, n'ayans regné tous deux que deux ans six mois.
38. Q. Herennius Hetruscus n'est pas mis par quelques historiens entre les Empereurs, toutesfois son portraict se trouue au liure de Hubert Goltius, & qu'il estoit fils de Decius.
39. Vibius Gallus Hostilianus succeda à l'Empire apres la mort de Decius, ayant esté esleu par la legion qui demeura entiere en la guerre des Scites, & de là trouua accez au Senat, lequel consentit à l'appeller Auguste, & de fait le salüa pour tel; ainsi il le fut plus par fraude que par vertu, & plus propre à porter vne quenoüille, qu'vne espee, qni fut cause que l'Empire fut grandement troublé.
40. Volusian apres que l'obscurité de ses troubles fut cessée par la deffence du preux Æmilian; & que la splendeur de la paix parut, l'Empereur Gallus retourna à Rome, establit Volusian son fils compagnon à l'Empire, & commanda qu'il fust salué Cæsar comme luy, & leur regne eust esté plus court (pour estre cogneus vicieux tout outre) si la peste si horrible ne fut suruenuë par l'espace de dix ans sur la terre, & il n'y eust aucun endroict exempt. Cependant Æmilian fut esleu par les soldats Empereur, dont les Gallus & Volusian pere & fils, preparent vne forte armée pour aller combattre Æmilian, & il y eut vne sanglante bataille, en laquelle le pere & le fils furent deffaits, & iceux tuez sur le champ: ainsi Æmilian se saisit de l'Empire, & fit guerre ouuerte aux amis de Gallus, les faisant mourir par tout où il les pouuoit attraper. Gallus ne regna que 2. ans 8. mois, & Volusian 2. ans.
41. Æmilian apres la deffaite du pere & du fils en Mauritanie, de pauure race; mais à cause de ses victoires obtenuës en plusieurs lieux, il deuint si presomptueux, & se promettoit tant de faueur, qu'il osa bié escrire au Senat que en peu de iours il deliureroit la Thrace, Mesopotamie, & l'Armenie, de l'oppression de ses ennemis: mais il fut bien trompé, car il receut nouuelles comme les soldats d'Appius auoient institué vn autre Prince pour le mettre hors de l'Empire: mais les chefs de guerre considerans la grandeur du nouueau Empereur, & la race d'Æmilian les deux armées consentirent à sa mort, & fut tué par les soldats, de son aage 40. ans, & auoir regné 3. mois.
42. Licinius Valerian l'an du monde 4218. de Rome 1600. & de grace 256. desia vieil, fut esleu par l'armée qui estoit en Bauiere: il estoit de la race des Corneliens à Rome, & aymé du Senat à cause de sa vertu & vaillance, & fut du consentement du Senat & de toutes les autres armées receu Empereur. Du commencement il se monstra benin enuers les Chrestiens, mais apres vn Magicien d'Egypte l'incita à les persecuter, & de sacrifier des hommes aux idoles; ce qui ne dura long temps, car estant allé faire la guerre aux Perses, fut deffait & pris prisonnier: le Roy de Perse nommé Saporez, se seruoit du dos, & de la teste de Valerian en lieu d'escabeau toutes les fois qu'il vouloit monter à cheual: & finalement le fit escorcher tout vif. Il ne tint l'Empire que deux ans,

43. Gallien apres la prise de son pere, fut nommé Empereur l'an du monde 4223. de Rome 1011. & de grace 261. monstre semblable à Neron, la peste du genre humain, & le plus vilain, & cruel qui fust oncques, addonné à ses plaisirs, sans se soucier de retirer son pere, se faisant hayr des gens de guerre. De son temps il y eut trente de ses Lieutenans qui furent saluez Empereurs chacun à son armee tous tyrans, dont ils s'entretuerent la plus part; ce qui affoiblit beaucoup l'Empire, & luy apres auoir perdu plusieurs batailles contre Postumus, fut tué par vn Esclauon. Il regna quinze ans. C'est en l'histoire de ce Gallien qu'il est premierement parlé des François, qui ont secouru les Romains en leurs guerres.

44. Salonin Valerian regna deuant la captiuité de Valerian son pere auec son frere Gallien: mais il estoit au contraire de son frere vn Prince bon, sçauant, sage & modeste, sobre, liberal, & fort docte: le Senat le tenoit en grande reputation; mais la haine que le peuple portoit au vicieux Gallien son frere, empescha l'amitié du peuple: tellement qu'estant auec son frere à la bataille contre Postumus, il fut poursuiuy iusques à Milan, là où les François les mirent au fil de l'espee, & leurs corps furent enterrez audit lieu.

45. Labienus Postumus, estant la Republique Romaine presque ruinée, fut esleu Empereur par les Gaulois: Gallien & Vallerian freres ne voulans point de compagnon, vindrent vers la France pour combattre Postumus, lequel les ayant deffaits, se rendit maistres de toutes les Gaules, & en auoit desia fait vn Royaume à part: mais vn nommé Lollianus, l'vn des Capitaines occit ledit Postumus ensemble son fils, que le pere auoit associé auec luy à l'Empire, & fait proclamer Auguste par les François.

46. Flaue Claude fut esleu Empereur par l'armée qui estoit prés de Milan, & le Senat l'approuua, en l'an du monde 4203. de Rome 1201. & de salut 271. Les mots qui sont recitez au Senat sont tels: *Claude Empereur, tu és nostre frere, tu és nostre pere, tu és nostre amy, tu és bon Senateur, tu és vn vray Prince.* Par là on peut voir combien ce personnage estoit excellent: il chassa les Gots, & les tailla en pieces: il chassa le Tyran Aureole de la Republique, & mourut apres auoir regné deux ans.

47. Aurelle Quintille, frere de l'Empereur Claude, fut esleu par le Senat pour le merite des vertus de son frere: mais il estoit merueilleusement craintif, & peureux, lequel aymoit la vie priuée: c'est pourquoy les gens de guerre cognoissans son humeur, esleurent Aurelian en l'armée; cela entendu par Quintille, deuint triste, & fasché, & vn desespoir le prit, il se fit seigner le pied en l'eau, afin de ne sentir point la mort si rigoureuse, mourant le 27. iour apres son election.

48. Aurelian esleu Empereur par les gens de guerre, l'an du monde 4235. de Rome 1023. & de grace 273. homme vaillant, & bien exercé à la guerre: il deffit Marcomanée, & Sueues: l'Italie pacifiée, il entra dans Rome, appaisa les seditions qui y estoient, fit mourir les seditieux, mena son armée contre Zenobia, Reyne de grand courage: la print, & la mena en triomphe à Rome: il mena son armée en Suabe, dont il chassa les Bohemiens, & s'en voulant aller en Orient, les gens de guerre le tuerent prés de Bisance, & regna cinq ans, six mois.

49. Tacite l'an du monde 4241. de Rome 1021. & de nostre salut 279. pour sa vertu fut esleu Empereur par le decret du Senat, auquel les armées de l'Em-

pire en auoient laissé la charge. Il fut pris,& esleu du corps du Senat,& esleué au throsne Imperial: alors la Republique Romaine vsa de son iugement à l'eslection des Empereurs : il mourut d'vne fiéure en la ville de Tarse, le 6. mois, 20. iours de son Empire.

50. Annius Florian aprés la mort de son frere Tacite, se saisit de l'Empire : mais d'autant que c'estoit vn Prince mal à droict, & de mauuaise façon, tant d'esprit que de corps, les gens-d'armes esleurent Probus : ce que voyant Florian, il se fit seigner le pied en l'eau, dont il mourut le second mois apres son election.

51. Valerius Probus l'an du monde 4242. de Rome 1030. & de grace 280. fut par les voix de l'armée qui estoit en Tarse, du consentement du Senat, & de toutes les armées de l'Empire, esleu Empereur: si tost qu'il fut Empereur, il ramena toutes les forces & armées d'Orient en Gaule, il vainquit les François & Allemands; il reprima les Gots en Asie, il nettoya la Cilicie de tous brigands; prés de Sirmium il pressa les soldats de trauailler à desseicher certains lieux aquatiques : mais les soldats se mutinerent contre luy, & le tuerent là, & regna six ans.

52. Carnus natif de Narbonne, grand Preuost de l'Empire, fut creé l'an du monde quatre mille deux cens quarante huict de Rome 1036. & de grace 286. Il associa ses deux fils auec luy, Numerian, & Carin; il fit guerre aux Perses qui s'estoient reuoltez, & les rangea à l'Empire: il donna bataille aux Sarmates, à laquelle il tua mil six cens hommes, & prit vingt mille prisonniers, & de grand butin : il entreprit la conqueste de Cresiphont : mais estant paruenu au fleuue de Tigris, suruint vn si grand & si effroyable orage, foudres, & tonnerres impetueux, que ce bon Empereur en fut accablé, apres auoir regné deux ans.

53. Numerian succeda à l'Empire par la mort de son pere, Prince des plus parfaicts, & accomply de son temps, docte & sçauant, bon orateur, vaillant Cheualier qui auoit esté auec son pere en la guerre Persique : ce Prince estant seul au gouuernement de l'armee, tout malade, desolé de la mort de son pere : Aper son beau Pere grand Preuost de l'Empire, espia l'heure, & le temps de tuer ce Prince, lequel estant ainsi malade, se faisoit porter en lictiere, à laquelle Aper arriuant, feignant le vouloir consoler, le tua miserablement, & puis ferma la lictiere sans que personne s'en apperceut, & ne regna que deux ans.

54. Carin durant ces choses sejournoit en Gaule, viuant en liesse, & bon temps qui print fin par la mort deplorable de son pere & de son frere, il s'empara de l'Empire Occidental des Gaules: ce qui causa de grandes, & sanglantes guerres, lequel on peut appeller la peste, & la poison du genre humain, le plus abominable que le Ciel ait fait naistre : ce monstre espousa neuf femmes, desquelles il faisoit auorter les enfans quand elles deuenoient grosses. Diocletian esleu à Rome, regnoit paisiblement; Carin marche auec vne puissante armee contre luy, & se donnerent plusieurs batailles rangées l'vn l'autre, finalement à la derniere, celle de Carin fut deffaicte, & demeura mort sur le champ, ayant regné deux ans.

55. Diocletian magnime, & prudent, fut esleu Empereur l'an du monde 4250. de Rome 1038. & de nostre salut 288. fit Maximilian son compagnon d'Empire, & pource qu'il estoit besoing d'auoir plusieurs chefs, ils en

nomment encores des autres : Diocletian nomma Galere Maximin, & Maximian nomina Flauius Constantius pere du grand Constantin. Les Empereurs Diocletian, & Maximilian s'assemblerent à Nicomedie, afin d'exterminer les Chrestiens ; il firent vn Edict que tous, & en quelque lieu que ce fust, sacrifiassent aux Dieux, à peine de la vie. Ceste persecution dura dix ans, & fut remarqué qu'en vn mois ils firent mourir dix-sept mille personnes. Diocletian, & Maximian en vn mesme iour de leur volonté quitterent l'Empire, & peu de temps apres Diocletian se fit mourir soy mesme, & beut du poison, ayant regné 25. ans.

56. Valere Maximian associé à l'Empire, homme cruel, furieux, & rude d'entendement, appaisa vn grand tumulte des paysans qui s'estoient reuoltez : il alla en Affrique, où il mit fin à de grandes entreprises : il deffit les Gentians, & erigea sur eux vn trophee immortel de sa victoire insigne; il quitta le sceptre Imperial apres auoir regné vingt ans, pour retourner à l'estat priué de sa premiere condition.

57. Constans Prince fort doux & humain, ayant esté appellé à l'administration de l'Empire, il la partagea auec Galere Maximin, & eust pour sa part la Gaule, l'Espagne, l'Italie, & le Dauphiné, lesquels il gouuerna paisiblement il passa en Asie, & dompta les Perses, & mourut en Angleterre, ayant esté Empereur 4. ans.

58. Gallere Maximin ayant partagé l'Empire auec Constans, il eust pour appennage Illyrie de Grece, & d'Orient; il estoit fils d'vn berger, mais cruel, sanguinaire, barbare, vaillant & hardy, qui luy causa de grandes victoires, & conquestes, il esleut auec luy pour Empereurs Maximian, & Seuerus, & se reserua pour luy le pays Illyriques, où il se retira auec sa femme ; il fut saisi d'vne griefue maladie, & voyant qu'on ne le pouuoit guarir, il se tua luy mesme.

59. Maximin II. fut faict Empereur, & eut pour appennage la Prouince Orientale : il associa auec luy Licinius, homme vaillant, dont il se repentit, mais trop tard : il estoit vaillant, & droict, gaigna plusieurs batailles contre les Perses, & autres nations barbares d'Orient : il persecuta les pauures Chrestiens, desquels il faisoit vne cruelle boucherie. Dieu luy enuoya vne cruelle maladie qui luy print aux parties honteuses d'vne puanteur si horrible que nul ne pouuoit approcher de luy : & voyant que son mal continuoit, il se tua luy mesme, ayant regné seize ans auec ses compagnons, & deux ans luy tout seul.

60. Seuere associé à l'Empire par Gallere Maximin c'estoit vn bon Prince, & vaillant : il eut de cruelles, & sanglantes guerres contre Maxence, lequel practiqua si bien ses soldats Pretoriens que sans contradiction du Senat, il fut esleu Empereur : Seuere apres auoir perdu la bataille, s'enfuyt honteusement, fut pris à Rauenne, où il fut meurtry cruellement.

61. Maxence paruint à l'Empire par ruse, cautelle, & finesse, se faisant eslire par les soldats Pretoriens, & confirmer par le Senat : il estoit grandement turbulent, cauteleux, & malicieux, fort cruel, & meschant; de sorte que Seuere qui auoit esté esleu Empereur par toute l'Italie, & Affrique, fut deffait & meurtry par luy : ce qu'ayant entendu Constantin qui estoit pour lors en Gaule, voulut en auoir la raison, & passa en Italie, & donna bataille à Maxence, en laquelle il fut deffaict prés le pont Miluius par Cōstantin, ayant regné l'espace de sept

ans en tiran, cruel & vicieux.
62. Licinius ſucceſſeur de Maximin, lequel l'auoit aſſocié à l'Empire, eſtoit de bas lieu, & fort ignorant, brutal & hayſſoit les lettres, il perſecuta fort les Chreſtiens, à l'occaſion dequoy Conſtantin le Grand luy fit rude guerre l'ayant vaincu il fut occis par ſes gens meſmes, eſtant aagé de 70. ans, ayant regné 14. ans: il auoit eſpouſé Conſtantia ſœur de Conſtantin le Grand, de laquelle il euſt vn fils nommé Licinius le ieune, lequel Conſtantin crea Empereur.
63. Martinian fut eſleu Empereur par Licinius, lors que Conſtantin luy faiſoit la guerre: il eſtoit inconſtant, mais hardy: il dreſſa vne armee pour ſecourir Licinius contre Conſtantin, mais il fut deffait & mis en route: il hayſſoit fort les Chreſtiens: il finit miſerablement ſes iours, ayant veſcu 40. ans & regné deux ans.
64. Conſtantin le Grand eſtant en France, fut mandé par le Senat pour chaſſer Maxence, mais il doutoit s'il deuoit mener ſes forces, ou non: mais Dieu luy fit voir au Ciel vne croix de couleur de feu, auecques vn eſcriteau contenant: *Sois victorieux en cecy*. Ce qui le fit reſoudre & marcha vers Rome, & vainquit Maxence, & le noya puis apres dans le Tybre. Tellement qu'apres la deffaicte de Maxence, Conſtantin & Licinius furent Empereurs enſemble, l'an du monde quatre mille deux cens ſeptante deux, de Rome 1060. & de ſalut 310. à ſçauoir Conſtantin en Occident, & Licinius en Orient: ils veſcurent en paix enuiron cinq ans, mais Licinius deſcouurant ſa hayne contre les Chreſtiens & les perſecutans à outrance, ils ſe retirerent vers Conſtantin, lequel dreſſa vne armee & auec ſon fils Criſpus attaqua prés de la ville d'Andrinopole en bataille rangee Licinius, lequel y fut tué, ainſi Conſtantin demeura ſeul Empereur & remit toutes choſes en bon eſtat, comme l'Egliſe, la Iuſtice & les loix. Le vingt-ſixieſme an de ſon Empire on commença de baſtir les murailles de Biſance, & par luy nommee Conſtantinople, & y fit tranſporter le ſiege de l'Empire: il veſcut ſoixante-ſix ans, & regna trente ans, dix mois onze iours: il auoit deliberé auant ſa mort de ſe faire baptiſer au fleuue de Iourdain.
65. Criſpus fils aiſné de Conſtantin le Grand, apres la mort de Licinius, fut joint à l'Empire par ſon pere: il eſtoit docte & ſçauant & fut inſtitué és bonnes lettres par Lactance Firmian. Il fut à la guerre contre Licinius, mais il ne veſcut pas long temps. Aucuns diſent que ſa belle mere ſeconde femme de Conſtantin nommée Fauſta, le requiſt d'auoir ſa compagnie; voyant l'enormité du peché, il ſe retira, & elle ſe voyant refuſee, alla trouuer l'Empereur ſon mary, luy declarant que Criſpus ſon fils l'auoit ſollicitee de ſon honneur, auec vne voix plaintiue & entremeſlee de larmes hypocrites: cela entendu par Conſtantin, adjouſtant foy aux paroles de ſa femme, commanda ſoudainement qu'on le tuaſt: ce qui fut fait incontinent. Aucuns diſent que l'Empereur fit tuer Fauſta ſa femme, apres auoir deſcouuert toute la verité du faict.
66. Conſtantin II. l'an du monde 4303. de Rome 1090. & de noſtre ſalut 341. auec ſes deux freres, tous trois fils de Conſtantin le Grand, ſuccederent à leur pere, qui par ſon teſtament leur auoit partagé l'Empire: c'eſt à ſçauoir Conſtantin qui eſtoit l'aiſné, euſt la France, l'Eſpagne, les Alpes, & l'Angleterre. Conſtans euſt l'Italie, Affrique, Grece & Illyrie. Le puiſné

Constantius, ou Constance eust l'Orient & fut seul Empereur : car l'aisné estoit plus superbe & fretillant que les deux autres, non content de son partage fit la guerre à son frere Constans pour luy oster l'Italie, là où estant auec son armée, il fut desfaict prés d'Aquilee, & foulé aux pieds des cheuaux, dont il mourut aagé de vingt-cinq ans, ayant regné par l'espace de trois ans.

67. Constans au moyen de la mort de Constantin, sa part fut augmentee de tous les pays de son frere : il estoit aagé de 10. ans quand il deffit son frere. Au commencement il fut iuste & fort vaillant, fut Arrien & persecuta grandement les Catholiques & commit beaucoup de cruautez. Qui fut cause qu'en Ausbourg l'on fit Empereur Magnentius, lequel tua Constance dormant au lict. Sa mort est noble en ce que luy mesme auoit sauué en Esclauonie ce Magnentius que les Soldats vouloient tuer & l'auoit couuert de sa robbe : il regna 13. ans.

68. Constance le dernier des trois fils de Constantin le Grand, mena vne armee de soixante mille hommes contre ce meurtrier Magnentius, qui vint au deuant en Esclauonie auec le nombre de trente mille hommes tant François qu'Allemands: Constance gaigna la bataille, Magnentius s'enfuit à Lyon où apres auoir tué ses amis desquels il se deffioit, il se tua luy mesme. Constance demeura seul Empereur : il eust plusieurs guerres contre les François & aussi contre les Allemands ; il fit Iulian son cousin Empereur pour les contrequarrer, pendant qu'il faisoit la guerre contre les Sarmates & les Perses : il mourut d'vne fiéure en Cilicie, aagé de quarante & vn an & regna vingt quatre-ans.

69. Magnentius ayant tué son maistre Constance, se saisit de l'Empire, qu'il ne garda guere, ayans esté mis en fuite & son armee deffaicte : il regna trois ans six mois.

70. Iulian l'Apostat, qui auparauant auoit esté compagnon de Constans en l'an de grace trois cens soixante-cinq, l'espace de six ans & demeura seul Empereur vn an & sept mois. Estant encore ieune l'Euesque de Nicomedie l'instruisit à la Religion Chrestienne, de laquelle il fit profession & lisoit en l'Eglise. En secret il alloit ouyr la Sophiste Libanius, lequel luy fit prendre les liures & opinions de Iamblique Maximus Philosophe payen & dés lors desdaigna la doctrine Chrestienne, & suiuit les opinions payennes. Il deuint ennemy iuré des Chrestiens : se voyant seul Empereur, il sacrifia des hommes, il publia des Edicts contre les Chrestiens, fit ouurir les Temples des Idoles, deffend de bailler aucuns Estats aux Chrestiens, ne permet que leurs enfans fussent receus aux escoles de Rhetorique, escrit contre les Chrestiens, & en despit d'eux exhorte des Iuifs à restablir leur Estat, finalement il mourut miserablement aagé de 30. ans.

71. Iouian, ou Iouinian, l'an du monde 4329. de Rome 1117. & de nostre salut 367. bon Prince & Catholique : il pacifia auec les Perses, il reuint en Asie, remit plusieurs peuples & les Eglises en bonne paix, rappella les bannis pour la Religion, commanda qu'on restituast aux Eglises les reuenus que Iulian leur auoit ostez, fit fermer les Temples des Idoles, & mourut ayant regné seulement 8. mois.

72. Valentinian l'an du monde 4330. de Rome 1118. de nostre salut 368. il estoit de Hongrie ; du temps de Iulian il auoit esté priué de ses Estats,

d'autant qu'il estoit Chrestien, il fut bon Prince & prudent ; il fit venir son frere Valens d'Hongrie, & le fit Empereur auec luy, puis quelque temps apres son fils Gratian aussi. Valentinian laissa à son frere l'Orient, & luy s'achemina és Gaules ; il deffit les Allemands, il deffit les Saxons, il fit punir rigoureusement ceux qui vendoient à faux poids & fausse mesure, leur faisant couper les mains ; il mourut de fiévre en Hongrie aagé de 55. ans, & regna 11. ans 8. mois 20. iours.

73. Valens qui auoit esté Empereur auec son frere, il le suruescut de 3. ans; c'estoit vn ignorant, cruel, qui nonobstant les remonstrances de son frere, fut Arrien : il traita fort cruellement les Chrestiens, il fit la guerre à Procopius qui se vouloit faire Empereur, duquel ses Gensdarmes le liurerent à Valens, lequel le fit mourir : il alla contre les Gots pres d'Andrinopole là où il fut blessé, on le porta dans vne cabane, en laquelle les ennemis mirent le feu où il fut bruslé tout vif, & regna 13. ans 5. mois.

74. Gratian & Valentian II. fils de Valentinian I. furét Empereurs ensemble l'an du monde 4344. de Rome 1132. de grace 382. Gratian fit part de l'Empire à Theodose, auec lequel il regna 4. ans, ayant regné auparauant 8. ans auec son pere, & 3. ans auec son Oncle Valens : il estoit docte, Poëte & vn des premiers Orateurs de son temps : apres la mort de Valens il rappella les Euesques Chrestiens, & chassa les heretiques, & commanda à toutes les Eglises de tenir d'vn commun accord le Symbole de Nicée : il reuint en France là où il tenoit plus de compte des soldats Allemands que des Romains ; tellement que le Gouuerneur de Lyon luy couppa la gorge aagé de 32. ans.

75. Maximus homme cruel & meschant, apres auoir fait mourir l'Empereur Gratian son maistre qui se laissoit gouuerner par luy, se saisit de l'Empire, & deffit l'Empereur Valentinian II. frere de Gratian en bataille, lequel fut contraint de se retirer en Orient vers Theodose, lequel assembla vne puissante armée, & deffit Maximus qui fut pris & mis à mort, & ne regna qu'vn an.

76. Valentinian II. par le secours de Theodose retourna en France, laquelle il gouuerna 7. ans comme Empereur : mais Eugene Secretaire & Arbogastus Got de nation Colonel, corrompirent par argent les valets de chambre de Valentinian, tellement qu'estant à Vienne en Dauphiné ils l'estranglerent auec vne corde. Eugene se fit nommer Empereur, fut pris & amené à Theodose, aux pieds duquel il se jetta, mais les soldats le mirent en pieces, & Arbogastus se tua luy-mesme.

77. Theodose l'an du monde 4545. de Rome 1133. de nostre salut 383. Espagnol & de race noble, fut le dernier Empereur d'Orient & d'Occident ensemble apres auoir vaincu Maximus & fait mourir, il retourna à Rome où il fit fermer les Temples des Idoles, & abolit du tout les sacrifices des Payens, & leurs Bachanales qui auoit duré iusques au temps de Valens. Il redressa la Religion Chrestienne, les bonnes Loix, la Iustice : mais les nouuelles luy vindrent que Valentinian auoit esté estranglé, & que Eugene & Arbogastus auoient vne grosse armée vers les Alpes, qu'ils auoient declaré qu'ils restabliroient les sacrifices des Payens. Par ainsi Theodose se resoult de les aller attaquer, fait peindre à ses estendarts le nom de CHRIST, d'autant qu'vne nuict estant en priere & sommeillant luy apparut quelqu'vn qui l'exhorta à aller attaquer ses ennemis qu'il deffit en pieces, & mourut à Milan l'an 65. de son aage le 17. de Septembre, apres auoir regné 17. ans.

78. Arcadius apres la mort de son pere Theodose, succeda auec son frere Honorius à l'Empire, à sçauoir Arcadius en Orient, l'an du monde 4362. de Rome 1150. & de grace 400. il fut Prince debonnaire & bon Catholique, son pere luy auoit laissé pour tuteur Rufin, estimant qu'il luy seroit fidelle, mais Rufin François de nation se proposa de se faire Empereur : car il attira Alaric Roy des Gots pour effrayer Arcadius, mais la trahison estant descouuerte, il fut tué par les soldats Italiens. Il vescut traize ans apres la mort de son pere.

79. Honorius fils de Theodose & frere d'Arcadius fut Empereur d'Occident, & eut pour Tuteur Stilicon. En l'an vnziéme de son Empire, & de l'an de grace quatre cens neuf, Redegisé mena vne armée de 200000. Gots en Italie, laquelle fut deffaite & exterminée par Stilicon, & Redegisé pris, & il fut estranglé. Apres cette victoire Honorius eut opinion que Stilicon se vouloit faire Empereur, à cause dequoy il le fit tuer auec son fils Eucherius. Alaric Roy des Gots vint à Rome, apres auoir esté deuant deux ans, la prit le premier iour d'Auril l'an saize de l'Empire d'Honorius, & de l'an de grace quatre cens quatorze, & du monde quatre mil trois cens septante six, il regna saize ans.

80. Theodose II. fils d'Arcadius, aagé de six ans, succeda à son pere l'an du monde quatre mil trois cens septante quatre, de Rome mil cent soixante six, de grace quatre cens douze, & de l'an quinziéme de l'Empire d'Honorius, son Tuteur s'appelloit Anthenius, par la sagesse duquel il fut bien instruit en la crainte de Dieu, & les affaires publiques bien gouuernées. Il pacifia auec les Gots, & s'en seruit contre les Huns & Perses : & finalement fit aussi paix auec eux. Il remit les Eglises d'accord, & assembla vn Concile en la ville d'Ephese contre Nestorius, puis mourut à Constantinople ayant regné 42. ans, & ayant vescu 51. an.

81. Valentinian III. fut associé à l'Empire par Theodose II. apres la mort d'Honorius, l'an du monde 4392. de Rome 1180. de nostre salut 430. & de l'an 9. de l'Empire Theodose II. & fut le dernier Empereur d'Occident iusques à Charlemagne : il estoit adultere, magicien, meurtrier de grands Capitaines qui luy auoient fait seruice. Boniface son Lieutenant en Affrique fut deffait par les Vandales, tellement qu'ils s'emparerent de Carthage l'an 34. de l'Empire de Theodose II. le 17. de Valentinian III. de l'an de nostre salut 445. il regna 30. ans.

82. Martian, Lieutenant de Theodose II. succeda à son maistre, fut Empereur d'Orient l'an du monde 4416. de Rome 1214. & de grace 454. homme sage, vaillant & craignant Dieu, pour appaiser les troubles de l'Eglise, il fit paix auec les Perses & auec les Vandales en Affrique, ayant regné six ans, il mourut à Constantinople.

Il faut remarquer qu'apres la mort de Valentinian l'Empire Romain fut dissipé & mis en pieces : car les Francois tenoient vne grande partie de la Germanie & des Gaules, les Ostgots, la Hongrie, les Vuestgots, les Espagnes, les Vandales, l'Affrique, & plusieurs se nommerent Cæsars en Italie, tellement qu'il y eut en l'espace de vingt ans neuf Empereurs qui regnerent & succederent l'vn à l'autre, & se tuerent l'vn l'autre, le dernier fut appellé Auguste, ce nom diminutif d'Auguste donna subiect de dire que l'Empire des Augustes deuoit perir en Italie ; car vn nommé Odacre de Rugie durant ces horribles confusions se ietta en

Italie, & le fourragea par l'espace de quatorze ans, en l'an de Christ quatre cens soixante-cinq, Leon le Grand viuant à Constantinople, & print Rome, se fit appeller Roy de Rome & d'Italie, & monta en triomphe au Capitole, & se fit couronner, exposa Rome au sang, carnage & pillage, & plusieurs autres villes circonuoisines: il donna la tierce partie des terres aux siens, & commit vne infinité de meschancetez, & dominairent en Italie iusques au regne de Iustinian.

83. Leon le Grand de Thrace l'an du monde 4423. de Rome 1221. & de nostre salut 461. fut esleu Empereur à Constantinople, par les suffrages du Senat & gens de guerre, puis couronné par le Patriarche Anatolius; c'estoit vn bon Prince craignant Dieu: il regna dixsept ans.

84. Zenon estoit Gendre & Lieutenant de l'armée de Leon, fut l'an du monde 4441. de Rome 1239. de grace 479. fait Empereur par son fils, d'autant que par le testament de Leon le Grand il auoit nommé Leon II. fils de Zenon mais Leon II. venant à mourir fit son pere Empereur, lequel enuoya Theodoric Roy des Gots en Italie comme son Lieutenant contre Odacre, lequel fut vaincu & tué par Theodoric. De son viuant Constantinople fut presque toute bruslée par le feu violent qui y print, & a ce feu bruslé plus de six vingts mil volumes de bons liures manuscrits, qui fut vn grand dommage. Zenon fut fort cruel, miserable, grand yurongne, & se souïlliant en son yurongnerie estant plein de vin, tellement que l'Imperatrice sa femme le fit enterrer tout viuant, ayant regné dixsept ans.

85. Anastase surnommé double prunelle, fut en l'an du monde 4456. de Rome 1244. de nostre salut 494. Empereur par la faueur de la femme de Zenon, il gagna la faueur du peuple en obolissant quelque tribut annuel, il reprima quelques seditions, fit trefue auec les Perses, il maintint ouuertement l'heresie d'Eutiches, chassa de Constantinople Euphemius qui l'auoit couronné, puis fit tuer Macedonius son successeur, & fit beaucoup de maux à l'Eglise, son regne fut fort pernicieux aux Chrestiens, estant ja vieil de 87. ans, la foudre & le tonnerre tomba sur luy & fut reduit en cendre, ayant regné vingt-sept ans.

86. Iustin fils d'vn Berger de Thrace l'an du monde 4483. de Rome 1271. de grace 521. estant deuenu par sa vaillance Capitaine des gardes d'Anastase, & respecté des soldats, receut quelques deniers d'Amantius pour gagner les soldats & achepter les voix pour Theocretian son amy: mais Iustin les pratiqua pour luy, & du consentement du Senat & des gens de guerre receu Empereur. Amantius & Theocretian taschent de leur en venger, ce qu'ayant descouuert Iustin, il les fit mourir. Il fut bon Catholique, chassa les Arriens, & fit beaucoup pour les Eglises d'Orient. Or estant vieil il crea Empereur de son viuant Iustinian son nepueu en la presence d'Epiphanius Patriarche de Constantinople & du Senat, lequel Epiphanius couronna Iustinian & sa femme, & Iustin mourut l'vnziéme de son Empire, ayant laissé Iustin qu'il auoit adopté pour fils.

87. Iustinian qui en l'an du monde 4490. de Rome 1278. & de grace cinq cens vingt-huict auoit esté colloqué de Iustin l'espace de quatre mois, & demeura apres seul Empereur, il estoit nepueu de Iustin, il enuoya Bellissaire son Lieutenant contre les Perses, lesquels il reprima & pacifia. Il fut aussi enuoyé en Affrique où Carthage se rendit, & fut Gilimer Roy des

Vandales pris, & l'Affrique remise sous l'Empire, & fut le dernier Roy des Vandales. Bellissaire fut enuoyé encore en Italie, en laquelle en cinq ans reprint toutes les villes occupées par les Gots, specialement Rome en l'vnziéme an du regne de Iustinian, & en l'an de grace 537. & retourna à Constantinople; mais derechef Totilas releua la puissance des Gots en Italie, & Narses y fut enuoyé qui les chassa heureusement hors d'Italie, mais il y attira les Lombards. Du temps de Iustinian le recueil des loix fut fait, & depuis appellé le *Droict Ciuil*. Le Concile fut tenu à Constantinople : les fortifications pour brider les courses des Barbares, il regna 38. ans.

88. Iustin II. l'an du monde 4528. de Rome 1317. & de grace 566. petit fils de Iustinian fut creé Empereur, modera les imposts & vsures : mais à cause de sa maladie ne peut manier les affaires. Martin son Lieutenant fit la guerre durant quatre ans aux Perses, & sous son regne fut le commencement des Exarques à Rauennes, & du regne des Lombards en Italie. Et ne regna qu'vnze ans.

89. Tybere II. l'an du monde 4539. de Rome 1327. de grace 576. fut seul Empereur, & furent couronnez luy & sa femme par le Patriarche Eutiche, il perseuera en l'Eglise Catholique, & fit beaucoup d'aumosnes pour l'entretenement des pauures familles, fit exercer bonne Iustice, comme il faisoit oster de terre vne croix d'or enchassée dans du marbre, il ne vouloit qu'on marchast dessus, il enuoya à Maurice de Capadoce contre les Perses, lequel les deffit, & recouura Mesopotamie; à son retour Tybere luy donna pour femme sa fille Constantine, & le designa Empereur en presence de l'armée, & mourut ayant regné 7. ans.

90. Maurice de Capadoce succeda à son beau-pere l'an de Rome 1333. & de grace 584. & fut couronné par le Patriarche nommé le Ieusneur. Caignan Roy d'Hongrie prit Syrme ville de l'Empire, & gagna vne bataille contre Maurice, & print 12000. prisonniers Romains, & suruint vne peste en l'armée qui fit mourir 7. fils de Caignan en vn mesme iour, cela le fit retirer, & manda à Maurice, qu'il luy payast vn escu pour chacun prisonnier, & les luy renuoyeroit, ce que Maurice ne voulut faire, irrité de ce, il fit couper la teste aux 12000. prisonniers, à cette occasion & pour autres laschetez, les soldats se mutinerent, & pensa estre tué à coups de pierres vn iour de Noël comme il entroit en l'Eglise. Finalement les troupes qui estoient du long du Danube esleurent Phocas & le saluërent Empereur, lequel fit tuer Maurice & toute sa famille aagé de 63. ans, & regna 20. ans.

91. Phocas l'an du monde 4566. de Rome 1355. & de salut 604. Thracien de nation & de bas lieu, ayant esté couronné aux faux-bourgs de Constãtinople par le Patriarche Cyriaque apres le meurtre de Maurice il fit mourir ses amis, il fut cruel, meschant, dissolu, rauisseur des femmes d'autruy, massacreur des innocens, exacteur & pilleur des Prouinces, yurongne & paillard: & pendant qu'il s'amusoit à exercer ce que dessus, Caignan Roy de Hongrie & les Perses fourrageoient l'Empire. Car Cosroës Roy de Perse osta aux Romains la ville de Ierusalem, & print la Syrie, tua 90. mille Chrestiens, & emporta la vraye Croix où N. S. auoit esté Crucifié, à cause de ce Phocas fut hay du peuple. Priscus Gendre de Phocas se joignit auec Heraclius Gouuerneur d'Afrique, & vn nommé Photius à qui Phocas auoit rauy sa femme, se liguerent & arriuerent en mesme temps à Constantinople auec leurs armées, se saisirent

de Phocas.

de Phocas, auquel les soldats luy coupperent les bras & les iambes & les parties honteuses, puis ils luy trancherent la teste, ayant regné 8. ans.

92. Heraclius fils d'Heraclius Gouuerneur d'Afrique, apres l'execution de Phocas, fut du consentement du Senat & des armées esleu Empereur, l'an du monde 4373. de Rome 1363. & de nostre salut 612. Il fut couronné par le Pape Sergius, le mesme iour espousa Fabia Eudoxia qui fut aussi couronnée. Il pacifia auec Caignan Roy des Huns, il enuoya aussi pour pacifier auec Cosroës Roy des Perses il fit responce qu'il ne poseroit point les armes, que le Dieu des Perses ne fut adoré par tout, & qu'il vouloit abolir le seruice de Dieu, & des Chrestiens. Heraclius ne s'estonne, se fie en Dieu, mene son armée en Syrie prés d'Arot. Cosroës s'estoit retiré chez soy & fut puny de son orgueil par vn moyen notable choisi de Dieu, qui est que Cosroës nomma pour successeur son fils puisné nommé Mardassez, Siroës qui estoit l'aisné, print son pere Cosroës, auquel il couppa la gorge, apres auoir tué son frere Mardassez & se fit Roy par ce moyen, & pour estre plus asseuré, il fit paix auec Heraclius & mit en liberté les prisonniers, entre lesquels estoit Zacharie Patriarche de Ierusalem & rendit aussi la vraye Croix. Sous cét Empereur, commença la detestable secte & religion de Mahomet, & regna 31. an.

93. Constantin III. fils de Heraclius fut fait Empereur par le Senat l'an du monde 4605. de Rome 1396. & de nostre salut 644. Il fut fort mal-heureux en guerre contre les Sarrazins, il tua son frere Theodose & fit mourir des gens de bien qui le reprenoient de ce qu'il adheroit aux erreurs des Monothelites, Par son mandement Theodore Calioppa, exarque de Rauenne, prit par trahison le Pape Martin & l'enuoya prisonnier à Constantinople, d'où Constantin le relegua en la Chersonnese Taurique, où il mourut de faim tost apres. Constantin fut en Italie contre les Lombards, là où il fut deffait & auec lesquels il fait trefues & apres auoir pillé Rome vint en Sicile, où il fut estranglé, comme il se lauoit en vn baing, & regna 27. ans.

94. Constantin IV. le Barbu son pere l'associa à l'Empire l'an du monde 4632. de Rome 1323. & de nostre salut 670. lors que l'armée de mer des Sarrazins approcha de Constantinople, d'où elle fut repoussée, & finalement furent contraints de faire paix auec les Gots pour trente ans. L'Empereur assembla à Constantinople le sixiesme Concile contre les Monothelites, & apres auoir pacifié l'Empire d'Orient à l'Eglise, mourut paisiblement ayant regné dix-sept ans.

95. Iustinian II. fils de Cōstantin le Barbu fut fait Empereur par son pere l'an du monde 4649. de Rome mil quatre cens quarante, de grace 687. homme cruel, sanguinaire, il y eut deux flatteurs qui furent cause de sa ruine, à sçauoir Theodose Moyne, qui fut en tel credit que Iustinian l'appelloit general ou Grand Maistre, l'autre Estienne, Chappelain de l'Empereur. Ces deux mignons traicterent rudement les Capitaines de l'Empire, entr'autres Lontius qu'ils tindrent prisonnier deux ans: mais estant eschappé il se fit Empereur à l'ayde du Patriarche & couppa le nez à Iustinian & l'enuoya en exil en vne Isle où il fit attacher des cordes aux pieds de ces deux mignons, lesquels furent traisnez par la ville, & furent bruslez par apres. Tybere III. d'Apsimare retournant d'Afrique, d'où il auoit esté chassé par les Sarrazins auec son armée n'osant se trouuer prés Leontius, fut salué Empereur par ceste armée, & s'estāt saisi de Leontius, il luy coupa le nez & le tint prisonnier. Et Iustinian trou-

uant le moyen de recouurir son Estat par le moyen du Roy de Bulgarie, lors il fit lier Leontius & Tybere d'Apsimare & les fit trainer par les ruës, puis leur ayant mis le pied sur le col, leur fit arracher les yeux & trancher les testes, & fit prendre Heraclius frere de Tybere d'Apsimare. Cela fait les gens de guerre d'autre costé esleurent Empereur Philippicus Bardanes, lequel prit son chemin vers Constantinople : fit arracher d'vn Autel Iustinian & son fils Tybere, lesquels furent tuez par son commandement. Il regna dix ans auant son exil, & 6. ans apres son retour, voilà en peu de temps trois Empereurs mis à mort.

96. Leonce ou Leon estoit Prestre & Patrice de Constantinople, il conspira auec certains seditieux de chasser l'Empereur Iustinian, ce qu'il fit & executa & entra auec sa troupe seditieuse au Palais & le fait confiner en exil, comme il a esté dit, & se fait saluer Empereur Auguste & ne fut Empereur que 3. ans.

97. Tybere III. Apsimare vsurpa l'Empire sur Leonce & fit prendre Leonce luy ayant fait coupper le nez, le tint prisonnier. Et pendant ces choses Iustinian banny alla vers son oncle le Roy de Bulgarie, auiourd'huy dite Hongrie par son moyen vint & entra dans Constantinople, fit prendre Tybere Apsimare vsurpateur & Leonce qui estoit prisonnier, les fit traisner à la queuë des cheuaux par les ruës, à la presence du peuple & estoient presque tous demembrez & puis on leur coupa les testes, ayant Tybere regné sept ans.

98. Philippicus Badenes conduisoit l'armée de mer de Iustinian, & fut esleu Empereur par ladite armée. Cela fait il vint à Constantinople: là où il fit tuer Iustinian & son fils Tybere. Philippicus estāt paisible possesseur de l'Empire, casse & annulle les decrets du sixiesme Concile & à la persuasion d'vn Moyne & pour le fauoriser, d'autant qu'auparauant il luy auoit predit qu'il seroit Empereur par l'augure qu'il en vid d'vn Aigle, ombrageant le chef dudit Philippicus dormant. Par son commandement les images furent abbatuës & iettees hors des Temples, ce qui fascha extrémement Anastase II. lequel par son impatience & temerité grande, auec ses consors luy creua les yeux, & le chassa hors de l'Empire, apres auoir regné deux ans, il fut Protecteur des Monothelites, & autres heresies.

99. Anastase II. homme fort docte, fut l'an du monde 4666. de Rome 1468. & de grace 715. esleu Empereur: & d'autant qu'il aymoit la paix de l'Eglise, il reprima tous les ennemis du 6. Concile, il amassa vne forte armée, & l'enuoya contre les Barbares & Arrabes, mais les Capitaines n'eurent pas de fidelité: car rebroussant le chemin coururent sus à l'Empereur, & l'assaillent de mesmes armes qu'il auoit preparé pour autruy, en ceste furieuse rencontre Constantinople fut prise & saccagée, & Anastase desmis, puis enclos & relegué en vn Monastere, apres auoir regné vn an trois mois.

100. Theodose III. ayant esté autheur de la sedition & saccagement fait par les soldats de Constantinople, & du despoüillement d'Anastase de l'Empire, se fit nommer Empereur, il estoit de Constantinople, & de bas lieu : mais de grand esprit, toutesfois aucuns escriuent qu'il fut contraint d'accepter le gouuernement de l'Empire. Au commencement il fit remettre les Images aux Temples, sa domination acquit par sa vertu obeyssance & amour de son peuple, neantmoins Leon Isaure son mortel ennemy, luy faisoit cruellement la guerre, dont le peuple estoit affligé: mais Theodose estant las de tant de guerres ciuiles, se resolut de quitter l'Empire de son bon gré, ayant gouuerné deux ans il se rendit moyne dans vn Monastere.

101. Leon III. auparauant nōmé Isaure Conon, estāt en l'armée contre les Sar-

razins,& ayant entendu que Theodose estoit esleu Empereur, il reuint de Nicomedie ayant pris le fils de Theodose, composa tellement auec le pere, qu'il quitta l'Empire. Ainsi se fit prester le serment par les Capitaines & soldats, l'an du monde 4670.& de Rome 1471.& de grace 718.& le 2.an de son Empire, les Sarrazins assiegerent Constantinople : mais ils furent chassez, & leurs nauires bruslez, & les ayant chassez, il fit la guerre aux Images, & commanda par Edict qu'elles fussent ostees des Temples, à ceste occasion il fut nommé *Iconomache*, c'est à dire ennemy des Images, & regna 24. ans.

102. Constantin V. surnommé Capronyme, parce que quand il fut baptisé, il lascha son ventre sur les fonds : il fut couronné du viuant de son pere Leon Isaure, par le Patriarche Germain, l'an du monde 4704.de Rome 1495. & de grace 742. Il fut bien plus vehement à chasser les Images hors des Temples que son pere : ce qui occasionna qu'vn nommé Artabardus fut esleu Empereur, du consentement du Patriarche & de la noblesse : mais Capronyme au bout de 2.ans deffit Artabardus en vne bataille, & l'ayant pris, luy fit creuer les yeux,& à ses deux fils,& au Patriarche, il fit foüetter, monter sur vne asne, la face vers la queuë qu'il tenoit d'vne main, & fut ainsi pourmené par les ruës, il estoit Magicien, homme adonné à tous vices, il regna 35. ans.

103. Constantin VI.l'an du mõde 4744. l'an de Rome 1535.& de Christ 782. fils de Leon & d'Irene, estant aagé de 20.ans voulut manier luy mesme les affaires de l'Empire, & pour cét effet cassa quelques seruiteurs de sa mere, elles auecques ses complices, sollicita l'armée de iurer qu'elle ne recognoistroit point Constantin pour Empereur : mais l'armee d'Armenie detestant cela fit le serment au fils, puis apres les autres armees ensuiuirent ceste exemple, & pour cela la trahison ne cessoit. Car Constantin ayant regné sept ans, sa mere prenant occasion sur ce qu'il auoit laissé sa femme & mise en vn Monastere pour en prendre vne autre, enuoya certains soldats prendre prisonnier son fils, estant en leurs mains, luy creuerent les yeux, dont il mourut de tristesse peu de iours apres & Irene regna trois ans apres son fils, & son fils 15. ans.

En ce temps l'Empire fut diuisé en deux, qui fut l'an de grace 801. *Mais nous lairrons les Empereurs d'Orient, & commencerons aux Empereurs d'Occident.*

104. CHarlemagne apres la mort de Constantin VI. fut appellé en Italie contre les Lombards, lesquels il chassa d'Italie, conquit à force d'armes les villes de Rome, Rauenne, Milan,& toutes les forteresses de la Poüille,& Campanie, donna la paix à l'Eglise qui auoit esté optimee l'espace de 200. ans par les Lombards, tellemẽt qu'il fut declaré Empereur des Romains, par le Pape Leon, à la grande ioye de tout le peuple. Voyant que sa mort approchoit il declara son fils Louys Empereur & Roy des Romains,& il fit son nepueu Benard Roy d'Italie en l'an 813.& peu apres il mourut aagé de 72.ans l'an de grace 814.ayant regné Empereur 14. ans.

105. Louys surnommé le Debonnaire seul fils de Charlemagne, apres la mort de son pere, fut couronné à Aix. Il fut hay des Princes de l'Empire, à cause de sa cruauté contre Bernard,& les parens & alliez d'iceluy. Il fit Lothaire son fils aisné Roy de Bauiere, Pepin Roy d'Aquitaine, & retint le puisné prés de soy, luy dõna le tiltre de Roy d'Italie, ce qui esmeut Bernard fils de Pepin Roy d'Italie, de leuer les armes cõtre l'Empereur: mais sa venuë en Italie effroya & mit

en fuitte Bernard & ses alliez lequel se liura luy mesme à l'Empereur & l'emmena prisonnier à Aix, luy fit creuer les yeux, puis il le mit à vn Monastere l'an huict cens dix-huict, au lieu de Bernard il fit son fils Lothaire Roy d'Italie & Empereur, ses enfans conspirent contre luy & contraignerent leur pere de se rendre à eux, & se rendit Moyne à Soissons, mais les autres fils de Louys quelque temps apres eurent compassion de leur pere, le mirent en sa dignité Imperiale. Ainsi Louys fut remis vn an apres, & pardonna à ses enfans qui luy crierent mercy, au retour de ce voyage Louys mourut aagé de 64. ans, ayant regné 27. ans : il fut enterré à Mets.

106. Lothaire succeda apres la mort du pere : il s'alluma vne sanglante guerre entre les freres, laquelle affoiblit tellement les François qu'ils en furent presque entierement ruinez. Les Historiens disent qu'en la premiere bataille il y en eut plus de 100000. hommes de tuez ; mais les Seigneurs de l'Empire les accorderent tellement que des Royaumes de Louys Debonnaire fut fait quatre parts, Louys eut la Germanie, Charles fut Roy de France, Lothaire eut l'Empire, l'Italie, & les pays qui sont entre le Rhin & la Moselle, Mets & Treues : Pepin fils de Pepin eut l'Aquitaine : ceste transaction fut publiee l'an de grace 843. Quelque temps apres Lothaire quitta volontairement l'Empire, & se rendit Moyne au Monastere de Brume l'an de grace 855. où il mourut l'an suiuant, ayant regné 15. ans.

107. Louys fils aisné de Lothaire, descendit en Italie pour chasser les Sarrazins : mais la peste se mit en son armee & fut contraint de laisser le pays de Beneuant en garde à Agadise Lombard Prince de Salerne, lequel en l'absence de l'Empereur print le party des Grecs, & fit reuolter presque toute l'Italie, apres que Louys eust receu ces nouuelles, il retourna en Italie pour chastier ses traistres ayant repris les villes qui s'estoient reuoltees, & contraignit d'Agadise de s'enfuir, il fit executer ses compagnons, & l'Italie estant pacifiee, mourut à Milan l'an de grace 874. ant regné 19. ans, il estoit docte, prudent, religieux, & prompt à donner conseil.

108. Charles le Chauue, fils de Louys Debonnaire, ayant entendu la mort de Louys sans enfans, dresse vne armee, passe en Italie, pour oster l'Empire aux Allemans, & arriua à Rome, où il fut declaré Empereur le 25. iour de Decembre l'an de grace 875. mourut à Mantouë, & estimoit on qu'vn Medecin Iuif son familier nommé Sedechias l'auoit empoisonné, il deceda l'an du monde 4840. & de grace 878. ayant esté Roy de France 36. ans, & Empereur 2.

109. Charles le Gros fils de Louys surnommé Germanique, heritier du Royaume d'Italie de par Carloman, & d'Allemagne à cause de Louys, apres que le Pape Iean l'eut declaré Empereur, chassa heureusement les Sarrazins hors d'Italie, puis apres il retourna en Allemagne, & gouuerna la France en qualité de tuteur de Charles le Simple. Finalement il fut hay & mesprisé de ses sujets, à cause de ses maladies, & que son esprit se portoit aussi mal que son corps, on le fit renoncer à l'Empire, & Arnoul fut mis en son lieu, il mourut tost apres en vn petit village de Suabe, le 31. Ianuier l'an du monde 4850. & de grace 888.

110. Arnoul fils bastard de Carloman estant Empereur, l'Italie se remplit de tumultes & seditions. Berengere & vn Duc de Spolette s'entrebattoient à qui seroit Roy d'Italie. Arnoul empesché en vne guerre contre les Esclauons de Morauie ne peut aller en Italie qu'il n'eust dompté ces peuples, ce qu'ayant fait il passe en Italie, où il appaisa les troubles qui estoient à Rome, & fut par

le Pape Formose, qu'il y auoit fait venir, declaré Empereur, l'an dixiesme apres auoir pris le gouuernement de l'Empire, & finalement ayant prins Spolete par force, il vint assieger le chasteau de Cauarin, dans lequel estoit la femme de Guy, laquelle cauteleuse, voyant qu'il n'y auoit moyen de resister, corrompt à force d'argent, vn des domestiques de l'Empereur, lequel donna vn breuuage empoisonné à son maistre, duquel Arnoul mourut le 29. Nouẽbre l'an du monde 4802. & de l'an de grace 900. & de son Empire 12. ans.

111. Louys III. ayant esté creé Empereur apres la mort de son pere Arnoult, gouuerna quelque temps l'Empire, par l'aide d'Othon Duc de Saxe & de Othon Archeuesque de Mayence, ses tuteurs, les discordes ciuiles qui auoient commencé du viuant de son pere prindrent accroissement par tout. L'Italie & l'Allemagne sont remplies de diuisions & de guerres ciuiles. Les Hongrois amassez gettent & pillent les limites de Bauiere, l'Empereur Louys alla au deuant auec le plus de force qu'il peut & leur donna bataille qui dura depuis le 9. d'Aoust iusques au 12. mais en fin il fut deffait & mis en route, & il perdit la plus braue noblesse d'Allemagne, les Hongrois victorieux gaignerent pays, iusques à ce que Louys accepta la paix à grand prix, ce qui fut cause de sa mort, car de regret, il tomba malade le 12. Ianuier l'an du monde 4873. de grace 911. & de son Empire 12. ans.

112. Henry l'Oiseleur fut esleu à l'Empire l'an de grace 919. & procura tant qu'il peut d'appaiser les guerres ciuilles & remettre l'Allemagne en paix, ce que il fit. Il fit la guerre aux Sclauons lesquels il surmonta en bataille, puis fit la guerre aux Danois, lesquels il surmonta aussi en plusieurs batailles : ce fait il alla en Boheme, & print Prague, ville capitale du pays, il rendit Boheme tributaire de l'Empire, & tandis les Hongrois reuindrent en Allemagne, Henry alla au deuant, leur donna bataille, où ils perdirent plus de 40. mil hommes, & chassa le reste hors d'Allemagne. Apres ceste grande victoire. il s'apprestoit pour aller en Italie, il fut surpris d'vne apoplexie qui se tourna en paralysie, tellemẽt que apres auoir designé son fils Othõ Empereur, il mourut aagé de 60. ans, regna 18. ans, à 937. ans apres la natiuité de Iesus Christ.

113. Othon II. succeda à son pere Henry l'Oyseleur. Il fut surnommé le grãd à cause de ses beaux exploits, ayant pacifié la Germanie, & les Royaumes estrangers & affermy l'Empire. Il fut sacré à Aix par Hildeberg, Euesque de Mayence, l'an de grace 939. & apres il passa en Italie, où il restablit le Pape Iean III. & fit declarer son fils Othõ Empereur, estãt de retour en Allemagne, fut surpris d'vne apoplexie dont il mourut l'an de grace 974. & le 37. de son regne 114. Othon III. succeda à son pere l'an de grace 975. le commencement de son Empire fut heureux, la fin ne le fut pas, ayant donné ordre à l'estat d'Allemagne, il dressa vne grande armee pour aller contre les Grecs & Sarrazins : estant arriué donna bataille aux Grecs & Sarrazins, où il fut deffait & mis en route : l'Empereur iettant ses armes, print la fuitte vers le Golfre de Tarente & Rosame se ietta en la mer en nage pour se sauuer : mais il fut pris des nauires des ennemis, & n'estant point recogneu, paya rençon aux Mariniers, Othon ayant perdu son armee & presque tout l'Empire recueillit tout ce peu de reste de son armee, puis recommença la guerre, en laquelle il tailla en pieces toutes les garnisons des Sarrazins, & fut surnommé le passe port des Sarrazins, & mourut d'vn flux de ventre le 8. Decembre, de l'an de grace 983. & du monde 4945. & au 10. an de son Empire, il fut enterré à Rome.

115.Othon IV.fut declaré Empereur,à son aduenemẽt remet l'Allemagne en paix,l'Italie estoit affligee de seditiõs, il s'estudia cõme il pourroit la mettre en repos.Crescens auoit vsurpé à Rome vne puissance de Consul, & chassa le Pape de son Siege. L'Empereur y alla auec son armee,& s'arreste à Rauenne, reçoit nouuelles de la mort du Pape, incontinent ordonne pour successeur son cousin Bruno fils d'Othon,lequel fut appellé Gregoire V.Il l'enuoye à Rome deuãt & va apres,où ayãt esté receu,il pardõna à Crescẽs,se fait declarer Empereur par le Pape,resout de s'en retourner en Allemagne:à peine est-il dehors que Crescens de son authorité priuee chasse le Pape Gregoire,fait Pape vn nõmé Iean de Plaisance,l'Empereur oyãt ces nouuelles,reuint à Rome, entra dãs la ville & print Crescens, l'ayãt fait mettre sur vn Asne, la teste tournee vers la queuë le fit pourmener par les ruës,& apres auoir souffert mille maux, il le fit pendre à la porte auec 12.de ses cõpagnõs. L'Empereur ayãt restably Gregoire,fit vne ordõnance du consentement du Pape,qui la confirma & publia, à sçauoir qu'à l'aduenir les Allemãs seulement,auroient tout droit & pouuoir d'eslire l'Empereur Romain,& ne seroit loisible au Pape de proclamer Empereur Prince quelconque,sinon celuy que les Seigneurs d'Allemagne auroient esleu, les Romains se mutinerẽt d'autãt qu'on leur ostoit toute puissãce de dõner leurs voix en l'eslectiõ des Empereurs. Othon va à Rome pour la derniere fois amouraché de la vefue de Crescens,elle voyant que l'Empereur se preparoit pour retourner en Allemagne, & ne l'espouseroit point, de despit l'empoisonna & mourut le 20. Octobre l'an de grace 1001. ayant regné 19. ans.
116. Henry II. surnommé le Sainct, parut à l'Empire vn an apres la mort d'Othon, il surmonta ceux qui s'estoient opposez à son eslection, il surmonta les Henetiens qui auoient reietté la religion Chrestienne, & apres auoir mis ordre aux affaires d'Allemagne, dressa vne armee, passa en Italie, pour trois raisons, la premiere afin de confirmer la possession de l'Empire aux Allemans. La 2. afin de dompter le Marquis d'Androuin que les Euesques & la noblesse d'Italie auoient fait Empereur à Milan, le 3. pour faire teste aux Sarrazins & Grecs, estant entré en Italie, il gaigna deux batailles contre Androuain, lequel fut vaincu & tué en ceste guerre, Henry fut prins, & ayant trompé ses gardes, il se precipita d'vne muraille en bas, mais il se dénoüa la cuisse, & depuis il fut nommé le Boiteux. Finalement il mourut le 12. Iuillet, l'an de grace 1024. & du monde 4986. & au 24. an de son Empire.
117. Conrad le Salique fut esleu Empereur. Il y passa en Italie, afin de tenir en bride tous ceux qui voudroient tendre à reuolte, il confirma la possession de l'Empire baillee aux Allemans, & pour ce faire declarer Empereur, auant que partir d'Allemagne, il designa son fils Henry pour Empereur, estant de retour en Allemagne, il mourut de mort soudaine, le 5. de Iuin, l'an de grace 1039. & du monde 5001. ayant esté Empereur 15. ans, il est enterré à Spire.
118. Henry surnommé le noir, succeda à son pere, au commencement, il se trouua enueloppé de 2. grosses guerres, l'vne cõtre les Bohemiẽs qui refuserẽt de payer tous les ans le tribut qu'ils deuoient, Henry les surmonta qui les cõtraignit de payer, & retourner sous le ioug de l'Empire. L'autre pour restablir Pierre Roy de Hongrie, qui auoit esté chassé par Othon chef des Bohemiens. Henry marcha en Hõgrie, où il defit Othõ prés Iauarin, & lequel fut print & mené au Roy, qui luy fit trancher la teste, qui fut le 4. Iuillet 1044. Pẽdant ces guerres, l'Italie & la ville de Rome sont troublez par Benoist 9. Siluestre 3. &

Gregoire 6.à qui feroit Pape,l'Empereur va en Italie,& par l'aduis d'vn Concile afsēblé par sō authorité Imperiale,ces 3.Papes sōt deboutez,& au lieu fut estably Clement 2. & ayant esté declaré Empereur par le Pape, il ramena son armee en Allemagne,il n'estoit pas encore enGermanie que le Pape mourut de poison,& apres luy vn autrePape nommé Damase,qui ne vescut que 23. iours. l'Empereur establit vn autre Pape nommé Leon 9.lequel suyuit l'Empereur en Allemagne,& quelque tēps apres l'Empereur renuoya Leon en Italie, laquelle estoit pleine de seditions,l'Empereur y retourne derechef, & auant que partir il fit couronner son fils aagé de 4.ans à Aix, Empereur,il demeura en Italie vn an,où il remit toutes choses en paix,à son retour il dressa vne armee contre les Sclauons, laquelle fut toute desfaite. L'Empereur fasché demeure malade & mourut,pour auoir voulu aualler vn trop gros morceau de pain, le 5.Octobre l'ā de grace 1056.il auoit regné 17.ans,& vescu 40. ans, & fut enterré à Spire.

119.Henry IV. aagé de 7. ans commença à estre Empereur durant sa ieunesse, il y eut des sanglantes guerres ciuiles,& fut contraint de mettre la main aux affaires à l'âge de 13. ans. L'Allemagne fut embrasee de guerres ciuiles, il surmonta Othon Duc de Bauiere,le Pape Gregoire 7.l'excommunia à la poursuite des Saxons, enuoye vne bulle par laquelle Henry estoit prescrit de l'Eglise, & le Pape enuoya à Raoul Duc de Suabe,vne couronne d'or,& commanda aux Euesques d'Allemagne,de quitter le party de Henry,& se ranger auec Raoul, lequel accepta le nom d'Empereur,& fut couronné à Mayence.Il y eut neuf batailles entre Henry & les Saxons,Raoul est defait & blessé à mort:car la main droicte luy fut couppee, auant que mourir, on luy rapporta sa main, lors addressant sa parole aux Euesques qui estoient prés de luy;Voila (dit il) la main qui a presté le serment & la foy que i'ay faussée par vostre perfidie à l'Empereur, de laquelle vous rendrez compte deuant Dieu.

L'Empereur ayant donné & soustenu 62.batailles contre ses ennemis,se vid despoüiller de la dignité Imperiale par son propre fils. Or comme il vouloit vanger vn tel outrage, dressant vne armee, il mourut au Liege aagé de 56. ans, le 7. Aoust 1106. ayant regné 50. ans.

120. Henry V.succeda:à son aduenement,il surmonta Henry Duc de Lorraine, & Robert Comte de Flandres,& les contraignit de luy iurer fidelité,il mena son armee à Rome, il fut en l'an 1111. proclamé Empereur par le Pape Pascal,&par vne publique declaration furent confirmez les anciens priuileges de l'Empire.A peine l'Empereur estoit-il hors de Rome,que le Pape ne rescindast toutes les ordonnances d'iceluy, & retracta sa promesse, & à sa suscitation les Saxons leuerent vne grosse armee, & donnerent bataille à l'Empereur, l'an 1115. le 11. Ianuier,en laquelle il fut defait, derechef l'Empereur retourne en Italie,mais se voyant ainsi agité par les armes du Pape,& par infinies seditions de ses subjets,transporté de rage& fureur,ne se souciant plus de sa patrie,joinct la priere des Euesques, qui le prioient de quitter quelque chose de son droict, il accorda au Pape ce qu'il demandoit, ce qui fut publié à Wormes, l'an 1122. le 23.Septemb. Ayant appaisé la haute Allemagne, il alla à Vtrech, pour y mettre le pays en paix,où il tomba malade & mourut,le 23.Iuillet,l'an de grace 1125. & du monde 5807.ayant regné 2. ans.

121. Lothaire de Saxe enuahit l'Empire malgré les Princes Allemans, il entra en cōcurrēce auec Conard,qui estoit fils de la sœur de Henry 5.mais S.Bernard appointa ces 2.Princes.Et l'Empire demeura à Lothaire.L'Empereur alla

par deux fois en Italie & pacifia les affaires, dressa l'Estude des loix, & l'ordre de la Iustice pour l'ornement du pays. Comme il retournoit en Allemagne fut surprins d'vne maladie, dont il mourut en chemin le 6. Decembre 1138. & de l'an du monde 5100. ayant regné 11. ans.

122. Conrad II. apres la mort de Lothaire fut esleu Empeureur par les Estats tenus à Mayence. Il surmonta Henry le superbe Duc de Saxe & de Bauiere, qui vouloit estre Empereur. Guelphe son frere s'enferme en la ville de *Vvinsberg*, & apres vn long siege, accablé de famine, est contraint de se rendre, la ville est donnee en proye aux soldats, les femmes supplierẽt l'Empereur qu'il leur permit de sortir auec tout ce qu'ils pourroient emporter, l'Empereur leur accorde ceste requeste, & pensoit qu'ils d'eussent emporter ce qu'ils pourroient de leurs richesses, mais elles les laisserent & chargerent leurs maris sur leurs espaules & prindrent leurs enfans à leur bras, & sortirent en tels equipages. L'Empereur voyant l'amitié de ces femmes leur fit vn banquet & leur pardõna, depuis il fut en Asie auec le Roy Louys, il combattit le Turc en bataille rangee prés la riuiere de Meandre où il en fit vne telle boucherie que ceste riuiere deuint rouge comme sang, & couuerte de corps morts, ayant par telle victoire chassé ses ennemis, le chemin fut libre pour aller en Ierusalem. L'Empereur reuint en Allemagne, ayant demeuré 4. ans audit voyage, il mourut à Bamberg, le 15. Feurier 1150. ayant regné 15. ans.

123. Frideric sur nommé Barberousse fut esleu par le testament de Conrad, il accepte l'Empire, vient à Rome où le Pape Adrian IV. le couronna le 28. Iuin, il retourne en Allemagne, l'Italie se reuolte contre l'Empereur, il s'y achemine, leur donne bataille en laquelle il y eut 12000. Romains tuez sur le champ: puis assiegea & print Rome. Le Pape Alexandre excommunia l'Empereur, vint à Venise où il s'est prosterné aux pieds du Pape, lequel mit le pied sur le col de l'Empereur & fit crier à haute voix, *Tu marcheras sur l'Aspic & le Basilic*, l'Empereur respondit au Pape, *l'obeyray, Non à toy, mais à S. Pierre*, le Pape respõdit, *& à moy & à S. Pierre*, apres que l'Empereur eut l'absolution, & ayant pacifié l'Italie, reuient en Allemagne, se prepare à la guerre d'Asie & gagna trois batailles sur les Turcs prés d'Icone, les mit en route. Saladin s'enfuit hors d'Asie, Frideric poursuiuit les victoires, conquist la Cilicie, taille en piece l'armee des Sarrasins: chasse les troupes de Saladin hors de la petite Armenie. L'Empereur battu de chaleur se voulant baigner en vne riuiere, s'y noya le 10. de Iuin 1189. & regna 27. ans.

124. Henry VI. succeda à son pere Frideric, l'an de grace 1190. du consentement des Princes de l'Empire. Il espousa Constance fille de Roger Roy de Sicile, laquelle apporta à son mary, pour doüaire le Royaume de Sicile. Henry passa en Italie où il fut couronné par le Pape Celestin. Estant poussé par le Pape il enuoya vne belle armee en Asie accõpagnee des plus grands Seigneurs & Princes de l'Empire, mais la mort inopinee de Henry rompit le cours de leurs entreprises. Henry estoit allé en Sicille pour faire armer & esquipper sa gallere, à fin de suyure l'armee: mais estant à Messine fut empoisonné par sa femme, pour la hayne qu'elle luy portoit à cause de ses adulteres, il mourut l'an du monde 5160. & de grace, 1198. & regna 7. ans, & laissa son fils Frideric aagé de 5. ans sous la tutelle de son frere Philippe.

125. Philippe II. fils de Barberousse fut esleu Empereur, il y eut de grandes guerres, la plusspart des Princes estoient du costé de Philipe, mais le Pape &

autres Princes empeschoient Philippe qu'il ne fust Empereur, & le Pape auoit promis la couronne à Othon fils de Henry V. & excommunia Philippe. Ce qui occasionna de grandes guerres entre Othon & Philippe: & en fin l'Empire demeura à Philippe. Alors le Pape enuoya deux Cardinaux pour donner l'absolution à Philippe, lequel il reconcilia auec Othon par le moyen du mariage de sa fille. Toutes choses ainsi accordees l'Empereur estãt à Bamberg pour se faire medeciner, fit sortir de sa chambre tous ceux qui y estoient, & demeura seul auec Henry Truchefs, auec lequel il passoit le temps: sur ce Othon de Vuitelsbach surnommé le Ieune sans monstrer mauuais visage entre dans la chambre, & donna vn coup de poignard dans la gorge de l'Empereur, dont il mourut le 22. Iuin l'an de grace 1208. & du monde 5170. ayant regné dix ans, l'Imperatrice voyant son mary ainsi tué mourut de tristesse.

126. Othon V. eut l'Empire apres la mort de Philippe, mais il n'en iouyt pas long-temps: car il en fut debouté par la sentence du Pape qui l'y auoit esleué, il fut couronné à Rome par le Pape Innocent 3. mais l'Empereur s'estant rendu maistre de la Romagne, Ancone & la Poüille, le Pape l'excommunia, l'Euesque de Mayence publia l'excommunication en Allemagne, dont sortirent plusieurs guerres ciuiles: Othon se voyant assailly de tous costez, & que les Princes auoient esleu Empereur Federic II. se retira en Brabant, où apres auoir perdu vne bataille contre Federic, & se voyant abandonné des siens, renonça de son gré à l'Empire le 3. an de son gouuernement.

127. Federic II. fut couronné à Aix l'an de grace 1213. il fit alliance auec Philippe Roy de France, Othon quite l'Empire, Federic pacifie l'Allemagne, on luy propose de faire la guerre en Asie, ce qu'il promit: part de Brunsuic auec son armee pour y aller le 11. Aoust 1228. ioint l'armee des Chrestiens à Ptolemaide, fit vne trefue de deux ans auec le Sultan fort auantageuse: il rentra en la possession du Royaume de Hierusalem, les prisonniers Chrestiens relaschez, sans payer rançon, & apres auoir donné bon ordre en la Palestine, reuint en Italie, le Pape excommunia l'Empereur, dont sortirent de grands troubles, ayant recognu que les amis & le bon-heur luy deffailloient, se retire en Sicile, en chemin il fut empoisonné, & mourut au chasteau de Poüille le 3. Decembre 1250. aagé de 54. ans, ayant regné 32. ans.

Apres le deceds de Federic il y eut des Schismes en l'Empire iusques à Rodolphe, dont la plus part des Historiens qui escriuent les vies des Empereurs, mettent pour interregne & vacance de l'Empire tout ce temps-là: ne voulant pas tenir pour Empereurs les suiuant iusqu'à Rodolphe, qui furent esleus par diuers partis durant les guerres ciuiles, & d'autant aussi qu'ils ne furent pas couronnez à Rome, c'est pourquoy aussi nous ne les compterons point pour Empereurs, & les mettrons seulement selon ordre.

Conrad fils de Federic 2. fut creé Roy des Romains du viuant de son pere, & empoisonné par Manfred son frere bastard l'an de grace 1254.

Henry Landgraue de Turinge fut esleu Roy des Romains en haine de Federic 2. & de Conrad son fils, mourut d'vn coup de fleche deuant Vlme au mesme an qu'il fut esleu Roy des Romains.

Guillaume Comte de Hollande fut esleu Roy des Romains, & approué par le Pape Alexandre, & comme il esperoit aller à Rome se faire couronner il mourut de son regne le 9. & de salut 1255.

Richard frere du Roy d'Angleterre fut aussi esleu Roy des Romains par Conard Archeuesque de Cologne, & Louys Comte du Palatin du Rhin, & mourut le 6. an de son regne en Ianuier 1257.

Alphonse Roy d'Espagne qui auoit aussi esté esleu par l'Archeuesque de Treues, & le Marquis de Brandebourg l'an 1257. en Ianuier, les Electeurs ne se pouuans accorder.

128. Rodolphe de Haspourg aagé de 54. ans fut esleu en la ville de Francfort solennellement par les Electeurs de l'Empire le 1. Octobre 1273. & fut couronné auec grande solennité, il se resolut d'estaindre en Alemagne toutes seditiõs, tumultes, brigandages, & guerres : & pour cét effect il fit marcher les troupes contre les Marquis de Bade & les confederez de Suabe, & les contraignit de demander paix. Puis marche en Austriche contre Ottacrus Roy de Boheme, & le surmonta en deux batailles, lequel fut tué en la seconde le 26. Aoust 1278. il fit raser plus de 70. chasteaux & places fortes, qui seruoient de retraite aux brigands, fit mourir par Iustice 29. des principaux chefs, il n'entra point en Italie, mais il se tint en deuoir auec le Pape. Tellemẽt que par sa sagesse, prudẽce, vertu & felicité esteignit les guerres ciuiles, & fut cause que l'Alemagne fut restaurée apres auoir esté si longuement troublee, estant ià vieil il mourut le 15. Iuillet l'an de grace 1291. & du monde 5253. ayãt regné 19. ans, est enterré à Spire.

129. Adolphe de Nassau fut le 1. de May 1292. à Francfort par vne iournee Imperiale esleu Empereur. A son aduenement il se presta au Roy d'Angleterre qui auoit guerre contre le Roy de France, moyennant cent mille escus, qui fut cause que les Princes de l'Empire ne tindrent plus compte de luy, & se mocquerent ouuertement. Finalement Albert d'Austriche estant inuesti de l'Empire se mit en campagne, Adolphe vint au deuant de luy, ils se rencontrent prés de Spire où la bataille fut donnee le 2. Iuillet 1298. en laquelle Adolphe fut tué de la main d'Albert comme il se releuoit ayant esté renuersé par terre, & apres auoir regné 8. ans.

130. Albert fils de Raoul Duc d'Austriche fut receu au gouuernement de l'Empire par les 7. Electeurs, qui tous d'vne voix le proclamerent Empereur le 25 Iuillet, où se trouua si grãde foule de gens que le Duc de Saxe y fut estoufé. Albert n'ẽtra point en Italie, toutesfois il y establit des gouuerneurs, & pria le Pape Boniface 8. de le vouloir proclamer Empereur, ce qu'il fit, & auec cela le Pape donna à l'Empereur le Royaume de France, d'autant qu'il auoit excõmunié Philippe le Bel. Albert ne fit point la guerre hors l'Alemagne, mais dans le pays à diuers Seigneurs & Princes pour plusieurs & diuerses occurrences: il fut tué prés du Rhin par son propre neueu, auquel il auoit osté la Duché de Suabe, comme à vn prodigue, estant accompagné de quelques Barons, le premier de May l'an de grace 1308. & du monde 5270. ayant regné dix ans.

131. Henry VII. Comte de Luxembourg fut le 1. de Nouembre esleu par les Electeurs à Francfort, & confirmé par le Pape, à la charge qu'il rendroit l'Italie paisible dãs 2. ans. L'Italie qui n'auoit veu Empereur depuis 60. ans nageoit en son propre sang, espuisee de richesses par des tyrans qui la tenoient esclaue d'vne estrange sorte, à cause dequoy elle imploroit le secours de l'Empereur. Il mene son armee en Italie, toutes les villes se metent en sa sauue garde, il se faict couronner à Milan. Les Guelphes & Gibelins sont en trouble, l'Empereur fauorise les Gibelins, & surmonta les Guelphes, & fit faire de terribles executiõs. Cela fait il va à Rome où il fut declaré Empereur le 1. d'Aoust 1312. Il assiege

les Florentins,lesquels n'en pouuans plus aposterẽt vn Moyne Iacobin, lequel empoisonna l'Empereur à Beneuent, en luy baillant le S. Sacrement par vne Hostie : ainsi mourut ce grand Prince le iour S. Barthelemy 24. Aoust 1313. ayant regné 6. ans. Gist à Pise.

132. Federic III. d'Austriche fut esleu Empereur, & ensemble Louys de Bauiere fut esleu aussi, Louys fut courõné à Aix,& Federic auec moindre suite fut aussi couronné à Bonne par l'Archeuesque de Cologne, incontinent l'Alemagne fut partie en deux factiõs,&cela alluma vne cruelle guerre ciuile,laquelle dura 8.ans: il y eut des trefues,& essaya-on de pacifier ces differens, tellement que le iour S.Michel l'an 1323.Federic fut defait & pris prisonnier,& mis en vn chasteau sur le Nabe, fut deliuré à cõdition qu'il pourroit tenir le titre d'Empereur auec Louys sa vie durant,& non point les droicts & la puissance d'Empire.Il fut empoisonné d'vn breuuage amatoire l'an 1330.le 13.de Ianuier.

133. Louys IV. demeura apres la mort de Federic seul Empereur, il passa en Italie où il se fit courõner luy& sa femme:il eut de grandes contentions contre le Pape Iean 22.qui residoit lors à Auignon,tellement que le Pape l'excommunia,& fit eslire Charles fils du Roy de Boheme. Louys fit publer vn Edit d'abolition touchant ceux qui auoiẽt suiuy le party de Federic, par ce moyen il remit à soy les Princes Allemans,il fit tenir vne chambre Imperiale à Strasbourg,où il declara la cause pourquoy le Pape l'auoit excõmunié,& qu'il se sousmettroit à vn Concile,le Pape commanda à tous les Princes Alemans & Italiens de quitter le party de Louys,tellement qu'il ne peut auoir l'absolution,ce qui causa de grands troubles:il mourut vn an apres l'election de Charles le 11.Octobre l'an de grece 1347.l'an du monde 5039.& gouuerna l'Empire 33. ans.

134. Charles IV.du viuant de Louys fut esleu Empereur, mais apres la mort de Louys,les Electeurs le reietterent, & esleurent en son lieu Gontier Cõte de Schvartzembourg,en Turinge l'an 1349.le 2.Feurier,mais il ne vescut gueres, car Charles corrompit son Medecin par argent, tellement qu'vn iour Gontier estãt indisposé au lieu d'vn breuuage fut empoisonné par ce medecin:il se douta d'estre empoisõné,il contraint le Medecin d'aualer le reste, il le vit tomber mort deuant luy, & Gontier ne vescut gueres apres. Gist à S. Barthelemy à Francfort. Charles estant demeuré seul Empereur passe en Italie l'an 1354.receut la courõne de fer à Milan,il alla à Rome où il fut declaré Empereur,estãt de retour à Metz il tint vne grande iournee Imperiale où fut fait ce tant celebre Edit de Charles,sous le nom de la Bulle d'Or. Il solicita les Electeurs que sõ fils fust designé Empereur,ce qui fut fait en l'an 1376.car Vẽceslas fut couronné Empereur,&espousa Ieanne fille du Duc de Bauiere Cõtesse de Hollande & Zelande. L'Empereur ioyeux d'auoir esleué son fils en la plus excellente dominatiõ de la Chrestiẽté,mourut à Prague le 17 May 1375.ayãt regné 30.ans.

135. Venceslas aagé de 15.ans 6.iours, apres son affection fut couronné Empereur:ce Prince auoit la face tres-difforme& contrefaite,il ressembloit mieux à vn Magot qu'à vn Prince,il estoit hebeté,vilain,lascif,cruel & sanguinaire:il auoit mauuaise grace,son corps n'estoit propre que pour gourmander, paillarder,yurongner:il estoit soupçonneux & cruel,tuant des hommes à sa table,à sa chambre de sa propre main. Finalement ses subiets le prindrent prisonnier, le mirent en vn cachot l'espace de 4.mois,dont il eschappa: tous les Electeurs le desmirent de sa dignité Imperiale, 22.ans apres la mort de son pere il mourut à Prague aagé de 57.ans,de son regne fut inuenté l'artillerie par vn Moyne.

136. Robert Comte Palatin du Rhim (apres que Vvenceslas fut deietté de l'Empire) fut esleu Empereur Prince de vif esprit, sage & vaillant en guerre, fut couronné à Cologne par l'Euesque dudit lieu, estant couronné passa en Italie pour empescher que Galias Duc de Milan ne vint au bout de ses desseins, mais l'Empereur ayant perdu la bataille se retira en Allemagne, & laissa les Italiens s'entretuer, ayant pacifié l'Allemagne mourut en paix chez soy le 18. May 1410. & l'an du monde 5372. ayant regné dix ans.
137. Sigismond Roy d'Hongrie & de Boheme fut esleu Empereur, & si tost qu'il le fut il tascha d'appaiser les troubles de la Chrestienté, & d'vnir tous les Princes pour recommencer la guerre contre le Turc. Lors il y auoit trois Papes, à sçauoir Benoist 3. à Auignon, Iean 23. à Bologne, Gregoire 12. à Riminy. Sigismond poursuit vn Concile pour remedier à ces maux, il fit vn voyage par l'Italie, la France, l'Espagne, & l'Angleterre en grande diligence, il fit tant que les Roys & Princes accorderent que l'on tiendroit vn Concile à Constance, l'à où se trouuerent les Roys & Princes Chrestiens, & les Empereurs de Grece & Trebisonde aussi en personne : l'Empereur retourne en Italie le 27. Decembre 1431. fit son entree à Milan & ayant receu la couronne de fer, il prit son chemin à Rome, où il fut couronné le iour de la Pentecoste 22. May, de là il se retire en Hongrie, mais il y eut vne horrible guerre ciuile en Boheme à cause de la mort de Iean Hus qui fut bruslé au Concile de Constance. Finalement il deuint malade & mourut à Zuonne l'an du monde 5376. & de grace 1437. ayant esté Empereur vingt-sept ans, Roy de Hongrie 51. Roy de Boheme 17. aage de 71. an : c'estoit vn excellent Prince, mais malheureux en femme & en guerre.
138. Albert d'Austriche gendre de Sigismond luy succeda à l'Empire & aux deux Royaumes d'Hongrie & de Boheme l'an 1438. il eut quelques guerres en Boheme, mais elles furent tost assoupies, & l'annee suiuante il fut surpris d'vne d'issenterie pour auoir trop mãgé de melõs, il mourut en Hongrie le 27. Octobre 1439. ceste mort precipitee fut la semence de nouueaux troubles.
139. Federic IV. d'Austriche fut esleu Empereur le 30. Mars 144. il osta le schisme suruenu en l'Eglise touchant le Concile de Basle : il alla à Rome, il espousa Eleonor fille d'Edoüard Roy de Portugal, fut declaré Roy de Lombardie, & 2. iours apres il fut auec sa femme declaré Empereur des Romains l'an 1442. ayant entendu que l'Allemagne estoit en grand trouble, se hasta d'y retourner, mais si tost qu'il y fut arriué il appaisa tout. Finalement mourut d'vn flux de ventre fort aagé, ayant regné 53. En ce temps l'Art de l'IMPRIMERIE fut inuentée en Allemagne, & les premiers liures Imprimez à Mayence, & l'an 1440. la ville de Constantinople fut prise par le Turc.
140. Maximilian fils de Federic paruint à l'Empire le 6. Feurier 1486. il fut fort amateur de gens doctes, & fit reuiure en Allemagne les bõnes sciẽces qui estoient presque enseuelies, il eut plusieurs guerres dedans & dehors l'Empire, il fut aux guerres sanglantes d'Italie, esquelles il fut peu heureux : mais il eut forte guerre pour la Silice contre Charles 8. Roy de France. Il eut aussi guerre contre les Suisses. Finalement il tint la derniere iournee Imperiale en grande compagnie des Princes de l'Empire, en la ville d'Ausbourg, où il fut parlé de guerre contre le Turc. Car Semil auoit extermine les Mamelus, & fait pendre le dernier Sultan d'Egypte: & il mourut d'vn flux de ventre le 12. Iãuier 1519. aagé de 59. ans 1. mois & 20. iours, & auoit regné 32. ans 11. mois.

141. Charles V. Roy d'Espagne fut esleu Empereur par les Electeurs, le 18. Iuin 1520. prist les armes contre le grand Roy François son competiteur en l'Empire, fist ligue auec le Pape, & le Roy d'Angleterre; il enuoya le Duc de Bourbon en Italie, pour secourir Antoine de Leue, qui estoit assiegé dans Pauie : ces deux chefs donnent bataille aux François, le Roy François & les principaux chefs furent pris prisonniers, donna pour femme Eleonor sa sœur au Roy de France, apres luy auoir fait payer deux millions d'or de rançon : il retourna en Allemagne, & se delibera d'aller au deuant du Turc à Vienne, & luy presenter bataille : mais le Turc s'enfuyt auec beaucoup de perte : les Princes Protestans d'Allemagne luy firent la guerre, lesquels il mit en route; il pacifia l'Allemagne, fit vne ligue auec Iules III. pour chasser les François d'Italie: leua vne puissante armee en Allemagne, vint assieger Mets, là où il trouua que sa bonne fortune commençoit à le laisser apres que son fils eust espousé Marie Royne d'Angleterre, il luy donna le Royaume de Naples, & se trouuant fort tourmenté de gouttes renonça à tous ses Estats, & quitta l'Empire à Ferdinand son frere, l'an 1555. & puis fut à Bruxelles, où il fit faire le serment à tous les Seigneurs d'obeyr à son fils Philippes, & puis se retira en Espagne, & mourut le 21. Septembre 1558. aagé de 57. ans 8. mois & 21. iours ayant regné 38. ans Empereur, & 44. Roy d'Espagne.
142. Ferdinand d'Austriche, frere de Charles le V. fut le 5. de Ianuier 1531. proclamé Roy des Romains en la ville de Cologne, & couronné à Aix le 11. du mesme mois, nonobstant la protestation de nullité faite par l'Eslecteur de Saxe des Protestans. Ce different dura quelques annees, mais il fut assoupy. Maintenant il faut venir à l'eslection de Ferdinand pour estre Empereur, l'an 1558. les Eslecteurs assemblez à la maniere accoustumée, ils esleurent Ferdinand Empereur, lequel enuoya Cuzman son Ambassadeur à Rome pour faire entendre au Pape son eslection. Il tint l'an 1559. vne iournee Imperiale à Francfort, en laquelle on traicta de la paix, & de la Religion. L'an 1561. les Princes Protestans d'Alemagne s'assemblerent à Noremberg : comme ils estoient là, suruindrent deux Legats du Pape Pie, pour les exhorter, & prier de se trouuer au Concile de Trente, & qu'ils auroient audience; presenterent lettres du Pape aux Princes. Au mois de Nouembre 1562. l'Empereur, les Electeurs & autres Princes assemblez pour eslire vn nouueau Roy des Romains. Maximilian fils de l'Empereur Ferdinand, peu auparauant couronné Roy de Boheme, fut esleu Empereur, & couronné Roy auec grandes pompes & ceremonies le 25. Iuillet 1564. Ferdinand mourut à Vienne en Austriche, aagé de 60. ans 6. mois & quelques iours, ayant esté seul Empereur sept ans. Gist à Pragues, il eut quinze enfans de Anne Royne d'Hongrie.
143. Maximilian II. fils de Ferdinand d'Austriche, fut esleu Empereur peu apres la mort de son pere: il tient sa premiere Diette à Ausbourg, où specialement fut traicté de la guerre contre le Turc, & les Vaiuode de Transiluanie, & quelles forces il falloit employer à la deffence du Royaume de Hongrie contre le Turc, ennemy hereditaire des Chrestiens: l'Empereur demanda aux Estats d'Allemagne 40000. hommes de pied, & huict mille cheuaux pour faire teste au Turc, qui desia estoit entré en la Hongrie. En ceste annee 1566. Soliman Empereur des Turcs passa en la Hongrie : auec vne armee de 60000. hommes de pied, & grand nombre de gens de cheual : & auec ceste armee il passa le Danube, puis la Draue, sur laquelle il auoit fait bastir vn pont pour

passer son armée: ce pont fut dressé en 14. iours, il estoit long de &
large de 42. toises : il fut fait en extréme diligence, auec basteaux liez, & enchaisnez ensemble par vn artifice admirable : assiege Segeth petite ville de Hongrie ; deuant laquelle il mourut d'vn flux de sang. Cependant Mahomet celant la mort de Soliman, print la ville d'assaut ; qui fut vne grande perte, tant de la mort du Comte Setim, que des autres braues soldats mort en ceste place, & bien cent pieces d'artillerie prinses en ceste place. Derechef, à l'instance de l'Empereur l'Archeuesque de Mayence assigna vne iournee Imperiale à Fulden, pour aduiser aux moyens de maintenir l'Allemagne en bonne paix. Au reste il tascha à joindre le Royaume de Pologne à sa maison, pour rendre l'Empire plus ferme, & pour repousser l'impetuosité du Turc ; il fut marié 29. ans, & eut de sa femme seize enfans ; il mourut le 12. Octobre 1576. ayant regné 12. ans.

144. Rodolphe II. fils aisné de Maximilian, par le decez de son pere paruint à l'Empire, & succeda au Royaume de Boheme, & Hongrie, aagé de 25. ans : il a eu à diuerses fois de grandes guerres en Hongrie contre le Turc, auec diuers succez de part & d'autre. Finalement trefues furent accordees le 12. de Nouembre 1605. entre l'Empereur, & le grand Seigneur : lesquelles durent encores à present : depuis il est arriué de terribles changemens en Transiluanie & Hongrie tant en l'Estat qu'en la Religion : tellement qu'en l'annee 1608. il fut contraint de ceder, & quitter à l'Archiduc Matthias son frere le Royaume de Hongrie, & tout l'Archiduché d'Austriche, sans en rien reseruer, & mourut sans enfans le 10. Feurier 1612. ayant regné 35. ans quatre mois aagé de 60. ans.

145. Matthias frere de Rodolphe luy succeda à l'Empire, & fut esleu Roy des Romains en Francfort le 13. du mois de Iuin l'an 1612. Ie raporteray icy briefuement la forme, & ceremonies de son Election, & Couronnement, & ce qui s'y passa de plus remarquable.

Arriuee de Messieurs les Electeurs du sainct Empire en la ville de Francfort au Main, deputee à ceste Eslection.

Le Dimanche 20. 10. de May 1612. arriuerent le tres-Reuerend en Dieu, & tres-Illustre Prince & Seigneur, Sieur Iean Schweikhard Archeuesque de Mayence, & le tres-Reuerend en Dieu, & tres-Illustre Prince & Seigneur, S. Ferdinand Archeuesque de Cologne, & respectiuement Archichancelliers de l'Empire par l'Allemagne & Italie, & Electeurs. Semblablement aussi les tres-Illustres Princes, & Seigneurs, Sieur Iean Comte Palatin du Rhin, Duc de Bauiere, Administrateur, & Tuteur de l'Electorat Palatin, & le tres-Illustre Prince & Seigneur, Sieur Ieã George Duc de Saxe, Iulliers Cleues, & de Berg, Archimareschal du S. Empire, & Electeur pour lors susp Electeurs, & Vicaire du S. Empire chacun és places dénommées par la bulle d'or.

Le Lundy suiuant le 21. 11. de May sont arriuez en la ville de Francfort le tres-Reuerend en Dieu, & tres-Illustre Prince, & Seigneur, Sieur Lothaire Archeuesque de Trier, Archichancelier du S. Empire en France, & au Royaume d'Arles, & Electeur; comme aussi le soir du mesme iour Ambassadeur du tres-Illustre Prince & Seigneur, Sieur Iean Sigismond, Marquis de Brandenbourg, Archicambellan du sainct Empire, Electeur, Duc de Pruesse, Iuliers,

Cleue, Berg, Stetin &c.

Finalement le Mercredy ensuiuant le 23. 13. de May, arriua aussi le tres-Illustre, tres-puissant Prince & Seigneur, Sieur Matthias II. Roy de Hongrie & de Boheme, &c. Archiduc d'Austriche. Duc de Bourgongne, Styr, Kernten, Crain & Vvrtenberg, Marquis de Marauie, Comte de Habspurg, Tirol, &c. auec braue & grand train & bel appareil, auquel il y auoit iusques à cent Arquebusiers à cheual, lesquels Seigneurs & Electeurs & Ambassades susdits furent tous receus & introduits splendidement en la ville de Francfort, par la cheualerie qui auoit esté leuée par la ville, & dont la plus grande part estoient bourgeois.

Ordre & Seance des Electeurs, Seigneurs, & Ambassadeurs au Conseil tenu au Rommer, ou maison de ville.

Or apres que les Electeurs du Sainct Empire, de Mayence, Trier, Cologne, l'Administrateur de l'Electorat Palatin, le Duc de Saxe, & les Ambassades de l'Electeur de Brandenbourg, comme a esté dit cy dessus, furent arriuez dés le Mardy ensuiuant le 22. 12. de May, comme aussi en apres par diuerses fois, ils tindrent conseil par ensemble au Rommer, ou la maison de ville, en vne sale specialement à ce dediee. Il y eut en ceste sale sept sieges couuerts de velours noir & coussins de mesme, disposez par ordre, l'vn apres l'autre prés la fenestre, dans lesquels s'assirent lesdits Electeurs, l'Administrateur & l'Ambassadeur, à sçauoir pour commencer à la main droicte, premierement le Palatin, apres luy le Roy de Boheme, en qualité d'Electeur: & apres sadite Majesté, l'Electeur de Mayence, puis celuy de Trier, celuy de Cologne, celuy de Saxe, & en fin celuy de Brandenbourg. Au deuant d'eux estoit dressée vne table longue, couuerte de velours noir, à laquelle estoient assis les Chanceliers & Secretaires desdits Seigneurs, & sur les blancs d'alentour & autres, estoient assis leurs principaux Conseillers.

Mais entr'autres choses, desquelles (qui furent tout aussi tost tirees en consultation) le poinct du iurement en fut vne: lequel selon la teneure de la bulle d'or, les bourgeois de la ville sont tenus de iurer. Parquoy & apres que Messieurs les Electeurs l'eurent requis, tant du Senat, que de la bourgeoisie & des soldats gagez de la ville, & pour cét effect eurent designé le Samedy 26. 16. de May, auec exprés commandement de faire sortir de la ville tous ceux qui n'appartenoient à la suitte des Electeurs. Dequoy l'honorable Magistrat en aduisa ses bourgeois & habitans, dés le Vendredy au deuant, par le son du tambourin, & cry public.

Forme du Serment que le Magistrat, le Senat & soldats de Francfort, prestent aux Electeurs du sainct Empire.

Et le Samedy ensuiuant, qui estoit le 26. 16. de May, auant le disner, Messieurs les Electeurs & l'Ambassade de l'Electeur de Brandenbourg, le Sieur Adam Gans, noble, Seigneur de Putlitz, estans assis sur les chaires de velours noir, en l'ordre que dessus, en la sale haute de la Maison de ville, en vn lieu releué de planches d'enuiron d'vn pied de hauteur; l'honorable Magistrat de Franc-fort leur presta le premier ledit serment, en la forme qui leur

fut proposé par le Chancelier de l'Electeur de Mayence, le sieur François Philippe Eaust & à peu prés de ceste teneur. A sçauoir qu'auant toutes choses le Magistrat de Francfort deuoit en toute fidelité promettre & iurer au tres-Reuerend Prince, & Sr. Sr. Iean Schvveikard Archeuesque de Mayence & Electeur, &c. se representant en son nom, & au nom des autres Seigneurs Electeurs joint à l'Administrateur de l'Electorat Palatin, & à l'Ambassadeur de l'Electeur de Brandenbourg, de vouloir maintenir en toute fidelle diligence & serieuse preuoyance tous & vn chacun des Electeurs, soit de la surprinse l'vn de l'autre, en cas qu'il suruint de la mesentente entr'eux, soit contre toute iniure qui pourroit estre faite à eux, ou à aucun de ceux-qu'ils ont en leur suitte à Francfort au nombre de 200. cheuaux, à peine des punitions inthimées par la bulle d'or. Et pendant le temps de l'Election, de ne laisser, ny permettre en aucune personne, de quelque estat & qualité qu'il puisse estre en aucune façon entrer en la ville de Francfort, horsmis à leurs messagers & gens de commandement : Aussi ceux qui durant, ou apres l'entrée des Princes s'y pourroyent estre fourrez, de faire sortir de la ville sans delay par voye de fait, sous peine mentionnée en la bulle d'or.

Aussi tost apres cela, le Senat le leur promit en main & iura publiquement & en presence de beaucoup d'assistans, selon la forme du serment proposé par le Chancelier de l'Electeur de Mayence. Cela faict, l'Administrateur de l'Electeur Palatin, & l'Ambassadeur de l'Electeur de Brandenbourg, se leuerent pour s'en aller vers la fenestre de la sale qui regarde sur la place, & de là virent la bourgeoisie, qui selon l'aduis qu'elle en auoit receu le iour de deuant, s'y estoit rassemblée pour faire le mesme serment. Et en mesme temps les soldats qu'on auoit rassemblez de tous les quartiers de la ville en vne place qu'on nomme le Ramhoff, & depuis conduit en bel ordre sur la place deuant le Rommer, ayans fait vn cercle, presterent de mesme le serment qui leur fut proposé, & ce à le veuë de Messieurs les Electeurs. Les iours ensuiuans Messieurs les Electeurs à diuerses fois & presque tous les iours retournerent à leurs sessions, & consulations, comme auparauant & au mesme lieu, & finalement destinerent le 13.3. de Iuin pour le iour de l'Election qui s'est aussi tenu & obserué comme s'ensuit.

Le Mardy 2. de Iuin le iour precedent l'Election, deuant midy l'honorable Magistrat de la ville de Francfort fit de nouueau sonner le tambour & proclamer, que tous & vn chacun des estrangers & de ceux qui n'estoient compris en la suitte des Electeurs, ou qui ne fust obligé par serment au Senat, eust quant & quant à vuider la ville. Et apres midy toutes les portes de la ville furent closes & fermees.

Ceremonies obseruées en l'Election Royale qui se faict au Temple de S. Barthelemy, les habits & vestemens Electoraux, l'ordre & rang que tiennent les Electeurs, allans audit Temple & le serment qu'ils prestent à l'Autel auant qu'entrer au Conclaue d'Election.

Mercredy le 13.3. Iuin 1612. se fit l'Election Royale : & premierement la bourgeoise fut en armes, rassemblée en diuers endroicts de la ville, singulierement ceux qui auoyent esté mis à deux rangs depuis le Rommer, iusques à l'Eglise de S. Barthelemy, parurent en tres-bel equipage.

En apres

En aprés le Magiſtrat fit ſonner vne demie heure durant vne groſſe cloche, qu'on nomme la cloche de l'alarme. Apres 7. heures les Electeurs ſe raſſemblerent au Rommer, ou Maiſon de ville, y eſtans venus tres-pompeuſement à cheual, & y ayans tardé enuiron vne heure à s'habiller de leur habits Electoraux, en diuerſes chambres; eſtans habillez, vindrent à s'entr'attendre en la grande ſalle du Cõſeil. Sur les 8. heures ils deſcendirent du Rommer, monterẽt à cheual, & cheuaucherent ſelon l'ordre qui s'enſuit, vers le Temple de S. Barthelemy. Premieremrnt vn grand nombre de Conſeillers, Nobles, & d'autres eſtats, au ſeruice des Electeurs marchoit deuant, les Mareſchaux des Electeurs de Mayence, & de Trier, Iean Philippe de Hoheneck, & Melchior Sr. d'Eltz, chacun d'eux portant en main vne eſpee en vn fourreau doré, ſuiuoient à cheual: apres eux le Tres-Reuer. en Dieu Prince & Sr. Sr. Iean Schvveickard Electeur de Mayence, & le Tres-Reuer. en Dieu Prince & Sr. Sr. Lothaire Archeueſque de Trier, ſuiuirẽt veſtus de leurs habits Electoraux, à ſçauoir de robbes eſcarlattes fourrees, & parée par dehors d'hermine blanche, & d'vne mittre de meſme couleur & fourrure: en apres cheuaucherent les Mareſchaux de l'Archeueſque de Cologne, & du Royaume de Boheme, l'vn deſquels, à ſçauoir celuy de Cologne, pourroit en ſa main vne eſpee en vn fourreau doré, & le Mareſchal de Boheme vn autre en vn fourreau de velours rouge. Et immediatemẽt apres eux ſuiuoit le Tres-Reuerend, Tres-Illuſtre & Tres-genereux Prince & Sr, Sr. Ferdinãd Archeueſque de Cologne, &c. à droicte, & ſa Majeſté Royale, comme Roy de Boheme, & en qualité d'Electeur, à gauche, veſtus & parez de meſmes habits & bonnets, que les deux premiers Electeurs Eccleſ. mais ſa Majeſté Royale eſtoit encor ornée par deſſus ſon bonnet, de la Couronne de Boheme. Apres luy marchoient Pleickhard de Helmeſtet Mareſchal du Palatinat, & le Sr. Maximilian de Pappenheim Mareſchal du S. Empire, chacun deſquels portoit ſemblablement en main vne eſpee dans vn fourreau doré, & apres ſuiuoient à cheual les Tres-Illuſt. Prince & Sr, Sr. Iean Palatin du Rhin, adminiſtrateur de l'Electorat Palatin à droicte: Sr. Iean Georges Duc de Saxe, Iuliers, Cleue & Berg, &c. Electeur, au milieu: & le Sr. Adam Gans Sr. de Putlits, &c. comme Ambaſſadeur de l'Electeur de Brandenbourg. à gauche: entre leſquels les deux Electeurs du Palatinat, & Saxe, auoient auſſi chacun vne robbe de velours rouge, fourree, & paree, par dehors d'ermine, & vn bonnet ſemblable aux autres Electeurs Eccleſ. mais l'Ambaſſadeur de Brandenbourg eſtoit habillé de noir ainſi qu'à l'ordinaire, on ne portoit auſſi deuant luy aucune eſpee, d'autant que l'Electeur de Brandenbourg n'eſtoit luy-meſme preſent en perſonne. En cét ordre eſtans paſſez entre les deux rangs des bourgeois bien eſquipez, & arriuez à ſainct Barthelemy, qui eſt vne grande Egliſe baſtie en Croix, & ornée d'vne belle & haute tour deuers Septentrion, ils deſcendirent, & entrerent au Temple, là où dés leur arriuée les trompettes des Electeurs, dont il y auoit bon nombre, & qui eſtoient colloquez ſur vn eſchaffaut fait à propros, commencerent tous enſemble à ſonner, & au deſſous les tambours de camp à battre; ce qui rendit de ſoy vn ſingulier eſclat lequel ils continuerẽt iuſques à ce que les Electeurs fuſſent tous entrez au cœur qui eſtoit fort bien orné de toutes ſortes de belles & riches tapiſſeries tiſſuës d'or & de ſoye, comme auſſi les ſieges des Electeurs eſtoient couuerts de velours noir, & les couſſins de meſme, horſmis ceux du Roy de Boheme qui eſtoit tres-richement paré d'vne piece de drap d'or. Or chacun des Electeurs ayant

pris le siege qui luy auoit esté preparé, à sçauoir les Electeurs de Mayence,& Boheme,& du Palatinat,à droicte du chœur: au millieu là où le Chantre a accoustumé de se seoir, celuy de Trier; & à gauche celuy de Cologne, & de Saxe, ensemble l'Ambassadeur de l'Electeur de Brandenbourg, & quelques vns de leurs principaux Conseillers, & du Clergé ayans eu entrée, le Sieur & Mareschal de Pappenheim ferma les huys. Et tost apres on commença à sonner les Orgues & à chanter *Veni sancte Spiritus*, que les Musiciens acheuerent du haut de la gallerie qui respond dans le chœur.

Sur ce le Suffragan de Mayence se mit à faire l'office de la Messe: mais le Palatin,aussi Saxe & Brandenbourg,qui n'ont pas accoustumé d'assister à ces sacres se retirent auec leurs gens au conclaue de l'eslection,qui est tout ioignant le chœur,au droict costé, & s'y arresterent iusqu'apres la Messe dicte, qui fut entre meslée de tres-bonne musique,puis retournerent à leurs places; & apres que on eust chanté & acheué l'hymne *Veni sancte Spiritus*, les Electeurs auec l'Ambassadeur de Brandenbourg, se rendirent deuant l'Autel, où ils furent conduits chacun par son Mareschal, portans vn glaiue au fourreau, horsmis le susdit Ambassadeur de Brandenbourg: & là en vertu de la bulle d'or, ils presterent le serment en ceste sorte,à sçauoir qu'vn chacun d'eux monta sur le plus haut degré de l'Autel, se retourna deuers les assistans; & l'Electeur de Mayẽce entre deux leur ramenteust les causes de leur assemblée,& que c'estoit pour faire le serment porté par la bulle, & qui se doit faire auparauant l'Election. Et là dessus luy mesme le premier le rendit és mains de l'Electeur de Trier; puis l'ayant requis,& leu aux autres Electeurs,en mesme sorte,il iurerent aussi tous les Ecclesiastiques mettans la main sur l'estomach, & les seculiers sur les Euangiles.

L'Electeur de Mayence requist aussi que deux Notaires en prinssent acte, & la missent par note, & qu'il en fissent vn ou plusieurs instrumens: il y en eust qui se presenterent, & toute la Noblesse & autres assistans furent requis, & prins à tesmoings.

Le serment fait,les Electeurs s'en retournerent vers leurs sieges,& apres que l'on eust acheué de chanter l'Antiphone *Veni sancte Spiritus*, auec les autres collectes qui y dependent, ils entrerent en la Chapelle Imperiale,ou Conclaue d'Election,qui est vne place estroicte,& en long,ioignant au chœur deuers Midy,& ayant vn Autel bien paré, comme elle estoit outre ceste en ce temps de belles & riches tapisseries tissuës de fil d'or & de soye: & là se mirent à proceder à l'Election d'vn Roy des Romains, & Empereur pour l'aduenir.

Or auoit-on aussi apresté au jeune Prince Palatin vne place ornée & tapissée de drap d'or: semblablement à la Reyne, & aux Damoiselles de sa suitte,en haut sur la voûte du Temple, vis à vis du chœur à la fenestre du milieu, d'où il se pouuoit voir bien commodément tout ce qui se traictoit dedans, & hors le chœur.

Mais apres que les Electeurs eurent esté ensemble en la Chapelle ou Conclaue d'Election,& que pendant ce temps ils eurent par deux diuerses fois fait entrer & ressortir leurs Conseillers principaux & Notaires,en fin estans tombez d'accord de l'Election, & la proclamation faicte en la Chapelle d'Election, ils en sortirent, le tout ayant duré viron vne heure. Et en premier lieu sortit l'Electeur de Mayence, puis celuy de Cologne,& de Trier, qui conduisoient au milieu sa Majesté Royale d'Hongrie & de Boheme,& comme esleu

Roy des Romains. A la fin sortirent le Palatin, Saxe, & Brandenbourg ; les trompettes, & clairons recommencerent à sonner, & les tambours à fraper: ce qui donna vn grand retentissement en l'Eglise, comme encore toutes les grosses cloches qui furent sonnees sur les tours en signe d'applaudissement, & les gros canons qu'on lascha de ioye sur les ramparts de la ville. Cependant sa Majesté fut menee vers le haut Autel du chœur, & elle s'agenoüilla sur le plus haut degré d'iceluy; mais les Electeurs demeurerent debout à costé d'icelle, puis on commença à chanter *Adiutorium nostrum in nomine Domini* : Item le Pseaume, *In virtute tua lætabitur Rex, &c.* & autres prieres conuenables à l'action, & en faueur du Roy nouuellement esleu : icelles acheuees, les Electeurs mirent le Roy sur l'Autel, & on chanta le *Te Deum laudamus*, depuis vn bout iusques à l'autre, & ce à trois chœurs, à sçauoir sur les orgues, en musique, & tiercement sur les trompettes & clairons du Roy, & des Electeurs.

Theatre erigé au deuant du chœur pour le Roy des Romains nouuellement esleu, & pour les sept Electeurs.

Cela fait, on r'ouurit vne porte à la main droicte du chœur, & on releua sa Majesté Royale de dessus l'Autel, & les Electeurs, & l'Ambassadeur de Brandenbourg la reconduisirent par le chœur vers vn theatre erigé par dehors au deuant du chœur, suspendu, & couuert de tous les costez de toutes sortes de belles tapisseries: il y auoit sur ce theatre sept chaires couuertes de velours noir pour les Electeurs.

Et outre ces sept, il y en auoit encore vne autre releuee d'vn degré plus haut que les autres, & couuerte de drap d'or, sur laquelle s'assist le Roy nouuellement esleu : mais les Electeurs s'assirent chacun en son rang, à sçauoir l'Electeur de Mayence, & l'Administrateur Palatin à sa droicte ; l'Electeur de Cologne, celuy de Saxe, & l'Ambassadeur de Brandenbourg, à sa gauche de Trier au mileu : l'Administrateur tenoit en main la pomme de l'Empire, Saxe l'espee, & l'Ambassadeur de Brandenbourg le sceptre. Cependant que chacun des Electeurs prenoit sa place, les trompettes sonnoient, & les tambours battoient, & eux ayans cessé, la proclamation se faisoit par le Reuerend Sieur *Georc Foicderich Greiffencloe de Bolraht*, grand Preuost de Mayence & Vvormes, presque en ce sens.

Proclamation & publication de l'Election.

Que veu par la mort de feu tres-Illustre, & tres-puissant Prince & Sr.Sr. Rodolphe II. Empereur Romain de tres-heureuse memoire, le sainct Empire estoit demeuré vaquant, les tres Reuerends, tres-Illustres, tres-genereux Princes & Srs.Srs. Electeurs & Ambassadeurs icy presens, s'estoient ainsi qu'il conuient, & selon la teneur des loix Imperiales dressez sur ce fait, mutuellement accordez de l'election & choix d'vn autre Chef, à l'honneur & gloire du Tout-puissant, à l'vtilité & salut de l'Empire Romain, & l'augmentation de la Chrestienté : & que pour lors il denommoient & declaroient le tres-Illustre & tres puissans Prince & Sr.Sr. Matth. II. Roy de Hongrie, & de Boheme, &c. Archiduc d'Austriche, nostre tres-clement Sr. & l'eslisoient au nom du Tout-puissant, pour Roy des Romains, & Empereur à venir. Ceste mutuelle Esle-

ction se publioit de la part des Electeurs & leurs deputez, afin qu'vn chacun d'oresnauant sçache rendre l'honneur & le deuoir comme il conuient, à sa Majesté Royale esleuë.

Apres ceste publication, les trompettes & tambours recommencerent leurs sons de resiouyssance, & cependant les Electeurs auec sa Majesté Royale se leuerent de leurs chaires, & descendirent du theatre : & premierement celuy de Trier, puis les trois Electeurs seculiers, ensemble l'Ambassadeur de Brandenbourg, l'vn à costé de l'autre, à sçauoir le Palatin auec la pomme de l'Empire à la droite, le Saxe auec l'espee nuë au milieu, Brandenbourg auec le sceptre à la gauche, sa Majesté Royale suiuoit, & peu apres Mayence à dextre, Cologne à senestre.

Ainsi ils sortirent du Temple, & monterent à cheual deuant la grande porte d'iceluy, conduisirent sa Majesté en l'ordre que dessus, iusques à son palais, en la maison appelle au grand Braunfels : mais au deuant d'eux marchoient en premier lieu les Officiers de sa Majesté, puis ceux de Saxe, & apres eux tous les autres officiers des autres Electeurs, comme aussi les Trompettes de sa Majesté, lesquels les vns apres les autres remplissoient les ruës du retentissement de leurs trompettes & tambours. En fin apres les principaux Conseillers des Electeurs suiuoient les Electeurs eux-mesmes auec sa Majesté en l'ordre que dit est. Ainsi par la grace de Dieu s'est heureusement acheuee l'élection Royale; & sa Majesté Royale d'Hongrie, & Boheme, Mathias II. est d'vn vnanime consentement des Electeurs, & à la ioye, & applaudissement d'vn chacun, esleu pour Roy des Romains, & chef du S. Empire.

Or combien que l'essection fust faite selon le recit qui en a esté deduit, si est-ce que les Electeurs continuerent à se rassembler les auant-midy au Rommer, en la Maison de ville, pour y deliberer & resoudre des affaires importans & concernans l'Empire.

Le reste du temps se passoit en mutuelles caresses, festes & banquets qui se sont faits à diuerses fois, & tres-somptueux, auec grand appareil, tant de la part des Princes Electeurs, que des autres Princes, Comtes & Seigneurs, qui dés aussi tost apres l'essection aborderent en grand nombre en la ville. Apres les banquets il se voyoit toutes sortes de beaux & nobles exercices, courses, comme à courir la bague & manier cheuaux, iusques à ce que le couronnement Imperial, pour lequel on faisoit toutes sortes d'appareils se parfist heureusement le Dimanche 24. 14. de Iuin, comme il sera dit cy-apres.

Pendant ce temps, & le Ieudy 22. 11. de Iuin deuant le Couronnement, la feste du Corps de Christ escheut; on fit lors vne procession depuis le temple de S. Barthelemy, iusques au Conuent des Predicateurs, à laquelle sa Majesté auec les Electeurs Ecclesiastiques, & plusieurs autres de haut & bas estat assisterent en grand nombre.

DV ROYAVME DE HONGRIE.

SOMMAIRE.

1. *QVelles Prouinces & pays sont compris sous la Hongrie, & d'où elle a pris son nom.* 2. *Quels sont les bornes de ce Royaume, & son climat.* 3. *Diuision du pays de Hongrie en deux parties, & d'où vient le nom de* Bude, *ville capitale du Royaume, sa belle & forte aßiette.* 4. *Description des autres principales villes, entre lesquelles est* Stridon, *patrie & lieu de naissance de S.* Hierosme : *&* Iauarin, *vulgairement* Rab, *ville imprenable en apparence, & neantmoins prise sur le Turc par vn Gentilhomme François le sieur de Vaubecourt.* 5. *Des fromens de Hongrie se changeans en autre meilleure espece la troisiesme annee. Des vins sulphurez de forte odeur, & enyurans soudainement.* 6. *Description des riuieres, lacs, fontaines d'eaux chaudes medecinales, & montagnes plus renommees du pays.* 7. *Du sel mineral de Maromarusie, & eaux miraculeuses conuertissans le bois en pierre. Autres eaux boüillantes transformans leur element en pierre. Autres nitreuses qui coulant en Hyuer se glacent & gelent en Esté. Autres qui amolissent, le fer comme bouë. Autres qui font la chrysocolle ou soudure d'or.* 8. *Des mines d'airain de Mensole : & de l'abysme du Comté de Zolie de si mortelle odeur qu'elle tuë les oyseaux volans par dessus.* 6. *Hongrie habitee en diuers temps par diuerses nations barbares de Pannoniens, Gots, Huns, Scythes.* 10. *De la disposition des neuf Cercles qui enuironnoient anciennement tout le pays, & du mot du guet qui se donnoit d'vn Cercle à autre.* 11. *Hongrois anciennement farouches, seditieux, vindicatif : auiourd'huy ciuilisez & adonnez à l'exercice des armes. Leur maniere de viure & d'habillemens, de leurs mariages & funerailles. Leur langage & façon d'escrire particuliere.* 12. *Coustume des Hongrois porter moustaches longues & barbe raze.* 13. *Leur richesse en bestail & abondance de viure : & les petites forces de ce Royaume.* 14. *Des deux Magistrats principaux de la Hongrie, dont le Palatin est le premier, & des autres officiers du Roy.* 15. *Du duel & combat d'armes ordonné és causes difficiles à iuger.* 16. *Des succeßions dont les seuls masles sont capables.* 17. *Diuersité de sectes de Religion qui regnent en Hongrie, & de la grande conformité du Caluinisme auec le Mahometisme.* 18. *Du nombre des Archeueschez & Eueschez de cét Estat.* 19. *Liste des Roys de Hongrie, leur regne & mort.* 20. *Relation des differens & troubles suruenus l'an 1605. en ce Royaume pour le fait de la Religion, & pour les charges & dignitez aux armees.* 21. *Articles de la paix faite pour la Hongrie auec Botscay en Septembre 1606.* 22. *Conferance de Debrita entre les Ambassadeurs & Deputez de l'Empereur & de l'Archiduc Matthias : & de ce qui y fut conclu pour la decision de leurs differens.* 23. *Ceremonies obseruees en Hongrie en la reception, Sacre & Couronnement du Roy Matthias.*

I. 
VIS que cét Estat a tousiours esté separé de l'Empire, il est à propos d'en faire vn discours particulier afin qu'on recognoisse le pays que le Roy Matthias auoit sous sa puissance n'estant que Roy de Hongrie.

La Hongrie comprend aujourd'huy toute la basse Pannonie, nommee la seconde Proconsulaire, tout le pays des Iazygiens Metanates, que Ptolomee enferme entre le Danube & le Tibisce, & les monts de Sarmace : & embrasse encor la partie de la Dace, qu'on nomme Transyluanie, qui a toutesfois ses Vayuodes, & n'obeyt pas à ce nouueau Prince. Elle a tiré ce nom des Huns ou Hongres, peuples de Scythie qui s'y sont habituez, & qui sont sortis de Iuhre ou Iugre pays de Scythie assis du costé du Nordoüest, qui est maintenant tributaire du Duc de Moscouie.

II. Ce Royaume a pour ses bornes du Midy la riuiere du Saue, qui le separe de la Croace, & de la Seruie, qui sont en la partie de l'Esclauonie qui regarde la mer Hadriatique ; du Nord la Pologne & la Russie, diuisees par le mont de Carpathe : du Ponant l'Austriche iadis Prouince capitale de la haute Pannonie, auec la Morauie & la Stirie ; & du Leuant la riuiere de Tibisce, aujourd'huy Tisse ou Patisse. Mais si nous voulons enclorre en ce Royaume la Transyluanie, il aura pour limite du Leuant les deux Valachies, c'est à sçauoir la sousalpine, & la Moldauie, separees par la riuiere d'Aulte, nommee pour le present Oli par les Hongrois, & Ali par les Allemans.

III. On loge ce Royaume entre le milieu du sixiesme & du septiesme climat, tellement qu'il comprend le seiziesme & dix-septiesme paralelles, & son plus grand iour d'Esté est au dessus de quinze heures & demie iusques à seize.

La Hongrie est diuisee en deux parties, dont on nomme l'vne au deçà du Danube, & l'autre au delà, & le milieu de la derniere est arrousé de la riuiere de Tisse. La ville capitale du Royaume est Bude, qui porte, comme on dit, le nom du frere d'Atile, ou bien l'a tiré des Budins peuples de Scythie, dont Herodote fait mention. Appian, Irenique, & Althamere la prennent pour la Curte de Ptolomee. Les autres pour l'Aquincum de mesme Autheur, & d'Antonin. Elle est vulgairement appellee Offen. Si l'on considere l'assiette de ceste ville, qui est en partie montueuse & bien fortifiee, on iugera qu'il est impossible de voir rien de plus agreable, ou de plus fort en toute la Hongrie. Elle fut prise par Solyman Empereur des Turcs le vingtiesme d'Aoust l'an mil cinq
IV. cens vingt-six. Les autres sont Bosonie, communément Preszborgh, bonne ville, où la riuiere de Lext diuisant la haute Pannonie d'auec la basse, se mesle dans le Danube. Ceste ville est ancienne, iouyt d'vne agreable assiette, & d'vn bon air, & surpasse en beauté plusieurs villes de Hongrie. Il y a au faux-bourg au sommet d'vne haute montagne vn chasteau fort au possible. On void pareillement en Hongrie Belgrade, nommee par les anciens Taurunum, vulgairement Albegreque, & en Allemand Griechs Weissenburg, qui fut prise par Solyman l'an de salut 1520. Apres cela du long de Danube on trouue Singidun, que le Turc prit l'an 1439. A my chemin de ces deux villes on voit le champ de Maxons, où Iean Huniade emporta vne victoire signalee sur Mahomet Empereur des Turcs l'an mil quatre cens cinquante-six. Contremont le fleuue on trouue plusieurs lieux emportez par les Turcs sur les Chrestiens, comme la Ville de Valpe prise l'an 1543. celle de Cinq-Eglises sur le Draue, prise en

la mesme année 1543. celle de Zigeth prise l'an 1566. On void encor en ce Royaume Strigogne sur le Danube, communément Gran, iadis Archeuesché, maintenant la proye des Turcs. Albe Regale, ou Royale, autrement Stulvveissenburg, place destinée à la sepulture & au couronnement des Roys de Hongrie, & prise par le Turc l'an 1543. Presque en la mesme contrée on void Stridon, patrie de S. Hierosme, & pareillement la forte ville de Komore, que les Turcs ont tant de fois attaquée en vain, & qui est en vne Isle de mesme nom. Il y a aussi Iauarin, vulgairement Rab, place assise sur le Danube, qui semble imprenable, & toutesfois a esté premierement prise par le Turc, puis reprise par l'industrie du sieur de Vaubecourt, Gentilhomme François. Ie passe sous silence les autres villes comme peu considerables.

QVALITÉ.

LE Royaume de Hongrie est naturellement pourueu de toutes choses, veu qu'il y vient des grains de toutes sortes, & diuers fruicts en grande abondance. Car la terre y est si fertile que le froment se change la troisiesme année en vne meilleure espece, & il y a en ce pays des sortes de fromēt qui different des nostres & le terroir produit du bled sans estre presque cultiué. Elle porte aussi diuerses sortes de vins qui sont fort sains, & si excellens qu'il y en a quelques-vns qui ne cedent nullement à ceux de Candie. Celuy qui croist prés de la ville de Sirmie est des meilleurs, mais celuy qui vient en la Comté de Pissil est d'vne fascheuse odeur, & enyure aussi tost à cause des eaux chaudes & souffrees. Elle abonde tellement en bœufs & en moutons, que c'est chose merueilleuse. Il y a aussi force liéures, dains, cheureux, cerfs, sangliers, loups, ours, & semblables bestes : de mesme que diuerses sortes d'oiseaux, principalement des vautours, des perdrix & des faisans. Dauantage on y trouue force veine d'or, d'argent, de cuiure, d'acier & de fer : & non seulement on y rencontre de l'or aux mines, mais encor dans le sablon des riuieres. Il y a toutesfois peu d'estain & de plomb. V.

Au reste il n'y a presque pays qui aye plus grand nombre de grosses riuieres que la Hongrie, ny qui soient plus nauigeables, ou plus abondantes en poisson Vous y voyez le Danube, le Saue, le Draue, & le Tisse, dont les trois premiers sont communs à quelques autres Prouinces, mais le Tisse n'appartient qu'à la Hongrie. Cestuy-cy naist en Maromarusie sous les hauts sommets du mont de Carpathe, & est plus abondant en poisson que tous les autres fleuues de Hongrie, Car on y prend grande quantité d'esturgeons, de brochets, dont la foye a quelquesfois demie aulne de longueur, de carpes & d'autres poissons. Il y a encor d'autres riuieres, outre les susnommees, qui nourrissent grande quantité de truites, saumons, perches, lamproyes, barbeaux & autres poissons, & l'on void aussi rouler de l'or parmy leur sable. VI.

Il y a aussi de grandes montagnes, dont la plus renommée est celle de Zarchzal, iadis nommée par les Grecs Carpathe, à cause du fruict & rapport de ses mines. La seconde est celle de Matran qui est couuerte de vignoble prés d'Agrie. La troisiesme & plus grande de toutes est Erdel.

On void semblablement en Hongrie plusieurs lacs, dont le principal est celuy de Balatō, en Allemād Plathe, qui a de longueur 40. mille d'Italie, & huict

VII. lieuës de Hōgrie. Ce pays abonde aussi en sel mineral, qu'on couppe ainsi que de la pierre à Maromarusie, & ailleurs; & il y aussi vne fontaine, dont l'eau tombant en terre s'endurcit, & transforme en pierre. Il y a force bains & eauës medecinales, principalement aux enuirons de Bude. On y void aussi des eauës chaudes, d'où les poissons estans tirez viennent à mourir s'ils sont mis dans de l'eau froide. Les eauës de la Comté de Liptouë prés du village de S. Iean, sont bonnes contre la gale. Au terroir de Zepus il y a des eauës où le bois se transforme comme en pierre, & pres de l'Eglise de S. Martin au mesme lieu il sort vne eau qui semble boüillir, qui se conuertit en pierre tant dessus que dessous la terre, & ceste pierre est presque semblable à celle de Ponce. On trouue aussi prés de là des eauës nitreuses qui coulent en Hyuer, & se gelent tellement en Esté, qu'on a accoustumé d'y aller lors chercher de la glace.

VIII. Il y a en la Comté de Zolie vn abysme, ou vne ouuerture de terre qui iette vne si grande & mortelle puanteur, qu'elle faict mourir les oyseaux qui volent dessus.

Prés de la ville de Smolnice dans les montagnes il y a certaine eau qui tombe dans des fosses où le fer deuient en peu de temps aussi mol que de la bouë, & si l'on vient à le fondre on en fait de tres-bon cuiure.

Prés de la ville Bistric, en Allemand Nensole, il y a de fort riches mines d'airain, qu'on appelle maintenant Royales, d'où il sort vne eau verde, qui faict la chrysocolle, ou soudure de l'or.

MOEVRS ANCIENNES.

IX. LA Hongrie a esté long temps la traicte de plusieurs estranges nations. Car elle a esté premierement habitée des Pannoniens, & Peoniens, puis sur la decadence de l'Empire Romain, des Gots, qui en furent chassez par les Huns. Les Lombards les en sortirent apres, & s'y tindrent 42. ans: puis les Huns leur succederent sous leur Roy Attile, qui enrichit ces pays des despoüilles des autres nations. Mais Charles le Grand les vainquit, & leur osta vn grand thresor qu'ils auoient principalement assemblé à Bude. En fin l'an de grace 900. du temps de l'Empereur Arnould on vid fondre en ce pays les Hongrois venus de Scythie, qui s'estans joincts aux restes des Huns, rauagerent toute l'Allemagne, & furent en fin vn peu mattez par la perte qu'ils receurent sous l'Empereur Othon prés d'Ausbourg, l'an 954.

X. Iadis les habitans de ce pays l'auoient tout enuironné de neuf cercles, que les Allemands nomment Hagues, dont chacun estoit tellement dressé, & fait de pieces de bois de hestre, ou de chesne, ou de sapin, qu'il contenoit vingt pieds de large d'vn bord à l'autre, & auoit autant de hauteur.

Or tous les lieux ainsi entourez estoient remplis de craye fort gluante, & ferme ou de pierres fort dures, & le dessus des ramparts estoit couuert de grosses mottes de terre encores toutes herbuës, & aux coings de ces ramparts ils auoient planté des arbrisseaux, qui estans espars çà & là representoient des arbres, & des herbes tout le lōg de la forteresse. D'vn cercle à l'autre il y auoit l'espace de vint-lieuës d'Allemagne, & là dedans les bourgs, villages & hameaux estoient tellement disposez, qu'on pouuoit entendre de l'vn à l'autre la voix d'vn homme. Les portes estoiēt basses & estroittes, & en lieu escarté, afin qu'ils peussent plus facilement, & mieux à couuert sortir pour aller faire leurs

courses, & pilleries : & chaque cercle donnoit le mot du guet à l'autre de tout ce qui arriuoit, ou se proiettoit par le son des trompettes.

Procopie distingue les Huns, appellant les vns blancs, & les autres Nomades. Il parle des blancs en ceste sorte. Les Huns Euthalites ne meinent pas vne vie pastorale, comme le reste des Huns, ains se tiennent fort propres, & sont les plus beaux & blancs d'entre les Huns. Ceux-cy ne vindrent iamais faire des courses aux terres des Romains, & ne sont d'vn farouche regard comme les autres. Ils ont vn Roy qui leur commande, & les plus heureux d'entr'eux ont vingt amis, qui sont ordinairement à leur table, & ont part à leur puissance, & bource & fortune.

Les Peoniens n'auoient aucunes villes, selon Appian Alexandrin, ains se tenoient en des hameaux selon leurs familles, & n'vsoient d'aucun iugement commun, n'ayant aucun Prince qui leur commandast, ou qui presidast sur les autres.

Les habitans de Hõgrie ont esté iadis estimez farouches, remuans, seditieux, inconstans, auaricieux, desireux de vengeance, & peu amis des estrangers. XI.

MOEVRS DE CE TEMPS.

Les Hongrois sont auiourd'huy d'vn assez doux naturel, & assez polis & ciuilisez. Ils aiment l'oisiueté, & à demeurer sans rien faire, ou s'amusent à l'exercice des armes. Mais ils s'adonnent bien peu aux arts & mestiers, non plus qu'au traffic & commerce, ils sont robustes au possible. Leurs mœurs sont toutes-fois naturellement rudes, & leurs courages plus propres & disposez à la guerre qu'à la paix. Ils mesprisent leurs aises & commoditez, & ne se tiennent aux villes que comme estrangers, & auec dessein d'en sortir bien tost. Les grands logent leurs delices en leurs jardins, & en leurs bains, & ne se soucient en leurs bastimens que d'estre au large. Le reste se tient en des cabanes & loges petites & mal faites. Ils ne dorment dans le lict jusques à ce qu'ils soient mariez, mais se couchent sur de tapis, ou sur le foing : chose commune à la plus grande partie des nations voisines.

Leurs habillemens sont longs & magnifiques. Ils ne donnent aux femmes pour toute chose en les mariant qu'vn accoustrement neuf. L'habit des femmes est estroit, & les couure jusques au col. Elles portent par dessus leurs robbes de longs manteaux, & couurent leurs testes de coiffes, ou d'autres attours de soye, ou de lin, & cachent tout excepté les yeux, & la pluspart portent des perles & des pierreries. Dauantage les hommes & les femmes portent des prodequins qui vont iusques à my-greue. Ils portent le dueil de leurs parens & amis trespassez vn an entier, & quelquesfois l'espace de deux ans. Ils razent toute leur barbe, & ne laissent venir quelques moustaches, qui sont quelquesfois fort grandes.

Ils ont vn langage particulier qui approche toutesfois fort du Bohemois. XII.
Ils ont aussi vne particuliere forme de lettres: toutesfois ils vsent le plus souuent de celle des lettres Romaines. Ils sont fort superbes & hautains, puissans en guerre, & plus adroicts à cheual qu'à pied. Ils sont fort obeyssans à leur Prince & à ses Lieutenans.

RICHESSES, ET FORCES.

XIII. Combien que la Hongrie enuoye en Italie & en Allemagne grande quantité de bœufs & de moutõs, dont le nombre est comme incroyable; & que quelques-vnes rapportent qu'il y a tel paysan qui aura cent bœufs aux pastis, & ne les verra qu'ils n'ayent triplé, tellement qu'on tient que des chairs de ceste Prouince on pourroit nourrir toute l'Europe; & combien qu'il y ait force argent, cuiure, fer, & acier, mesme de l'or, & qu'elle enuoye en diuers endroits du monde beaucoup de calcanthe qui est verd, & qui se vend assez bien, toutes-fois on peut assez iuger que ce Royaume n'est guere riche, & qu'il faict assez de s'entretenir par le moyen des fruicts qui y prouiennent, & qui sont ses principales richesses. Aussi il n'y a rien eu qui l'ait plus fait subsister, ny qui ait maintenu ses armees que l'abondance des viures qui s'y trouuent. Il est vray qu'auiourd'huy depuis que les Turcs se sont rendus maistres d'vne grande partie du pays, les terres y sont moins cultiuees, & ne rapportent plus tant quelles souloyent faire. Toutes-fois ce que les Chrestiens tiennent est bien entretenu, & capable de nourrir assez de gens, combien que les guerres qui ont longuement duré l'ayent rendu moins peuplé. Mais le nouueau Roy Matthias estant paruenu à l'Empire, il peut conseruer ce qui reste aux Hongrois, si durant ce calme il se pouruoit pour les occurences de la guerre. Et ie croy que si le Turc venoit fondre sur ce pays, difficilement le pourroit-il soustenir sans les forces de l'Empire. La puissance de ce Royaume n'est bastante à celle des Ottomans, ses richesses sont trop petites pour pouuoir faire de grandes leuees, pour ce que les pays n'est guere riche de soy, pour le deffaut des ports de mer, & du trafic, d'où l'argent vient aux Royaumes, & outre ce le Turc en occupe la meilleure partie. Ie confesse que les Hongrois sont bons guerriers, mais on ne doit aussi mespriser les Turcs, qui les surpassent en nombre, & ne leur cedent pas en valeur.

GOVVERNEMENT.

XIV. Le Roy de Hongrie gouuerne son Royaume par le moyen de deux Magistrats, dont le plus haut est diuisé en trois Magistrats. Le premier gouuerna le Royaume au nom du Roy. On compte en ce rang le Palatin du Royaume, qui est le premier apres le Roy, & Iuge du Roy mesme, s'il est accusé, & cestuy-cy est esleu par ceux du Royaume, & son office n'est pas hereditaire. Il y a encor le Iuge de la Cour, qui est vn des Iuges ordinaires du Royaume, puis le Chancelier perpetuel, qui est Archeuesque de Strigogne, & Primat du Royaume, & est nommé premier Secretaire, & a la charge d'oindre le Roy quand il est esleu, & de seeller les Patentes & les priuileges. Il y a encor le Maistre de la Cour, qui est contraint de suiure le Roy, & est son Conseiller intime. Dauantage le Maistre de Tauerniers Royaux, a la charge des mines & des Salines, & cognoist, & iuge des causes des villes, bourgades & chasteaux, en ce qui concerne le fisc du Roy.

Le second Magistrat est commis aux iugemens, & ce Magistrat comprend trois Officiers de fort grãde authorité, c'est à sçauoir le vice-Palatin du Royaume, le Iuge personnel de la presence, qui tient la place du Roy aux Iugemẽs, & est sur les Iuges; & le vice-Iuge de la Cour. Les moindres sont ceux qui sont

plustost executeurs des Iugemens que Magistrats, c'est à sçauoir deux Protonotaires du Iuge personel, le Protonotaire du Vice-Palatin, & le Protonotaire Vice-iuge de la Cour. Tous ceux-cy sont appellez Maistres, & ont pour adjoints ceux qui s'ensuiuent. Le Secretaire de l'Archeuesque de Strigogne, qui est appellé Fiscal, douze Assesseurs, & quelques Notaires iurez.

Il y a outre cela des Officiers du Roy, comme le Tresorier du Roy, le grand Chambellan, & les autres Chambellans, le grand Maistre de l'Hostel du Roy, & les autres Maistres d'Hostel, le grand Eschanson, les Gentil-hommes seruans, les Huissiers & plusieurs autres moindres Officiers.

Ils iugent selon le droit escrit. Mais ils ont encor vne autre maniere de vuider les differens qui suruiennent entr'eux. Car si la chose est difficile à iuger, ils ordonnent qu'elle se decidera par le combat des deux parties: qui se fait en presence du Roy, ou de son Lieutenant. La victoire est adjugee au plus fort, & celuy est tenu pour victorieux qui estonne tellement d'abord son ennemy qu'il recule en entrant dedans le camp, où estant entré est si viuement poursuiuy qu'il est contraint de sortir hors du lieu qui leur est limité. Ceux qui combattent à cheual courent premierement auec leurs lances l'vn contre l'autre, puis mettent la main aux espees; & quant à ceux qui combattent à pied ils ont leurs parties honteuses cachees, & le reste du corps tout nud. XV.

Les seuls masles heritent en Hongrie, & s'ils decedent sans enfans masles les femmes ne leur succedent pas, ains le Roy, à qui les biens du deffunct demeurent acquis. XVI.

RELIGION.

OVtre la secte de Mahomet qui est fort espanduë en ce Royaume à cause des places que les Turcs y tiennent, c'est chose asseuree qu'il y a plusieurs sortes d'heresies. Car non seulement on y voit regner celles d'Allemagne, mais encor l'Artianisme y a pris pied, l'Atheïsme s'y est estably. Et c'est chose digne de consideration que les villes sujettes au Turc sont fort peu infectee d'heresie, & qu'au contraire les autres qui sont demeurees aux Chrestiens en sont toutes pleines. Ce qui vient de ce que le Turc n'endure pas aisément qu'on altere quelque chose en ses Estats pour petite qu'elle soit, & les heretiques ne sont pas si insolens parmy ces barbares qu'entre les Chrestiens, de crainte d'estre empalez. Anthoine Posseuin raconte qu'vn Ministre Caluiniste voulant vne fois persuader au Bassa de Bude de luy permettre d'enseigner sa secte aux Chrestiens, alleguoit entr'autres raisons qu'il n'y auoit grande difference entre la loy de Mahomet & le Caluinisme. Car, disoit-il, nous nions comme vous la priere des Saincts; nous tenons le Purgatoire pour vne chose fabuleuse, & les images & statuës pour idoles. Vous prenez plusieurs femmes, ou concubines, & nous ne faisons pas grand scrupule qu'vne femme laisse son mary, & se ioigne auec vn autre bien que marié. Dauantage c'est chose commune à vous & à nous de faire des Eglises des estables, & de conuertir les Autels en mangeoires. Vous ne faites conte de la virginité, & nous auons mis par terre les anciens conuents des Vierges. A quoy le Bassa respondit: à ce que ie voy nous serons aisément d'accord en toute chose, sinon que vous nous laisserez l'eau, & vous enyureriez volontiers de vin. XVII.

XVIII. Mais pource que i'ay dit que les villes ſujettes au Turc,ſont communément nettes d'hereſie, & que le contraire ſe trouue en celle des Chreſtiens, il faut ſçauoir que la Hongrie a deux Archeueſchez & 17. Eueſchez. Les Archeueſchez ſont Strigogne, & Colaſſe. Celle-là a ſous elle ſix Eueſchez, & ceſte-cy huict. Le reſte recognoiſt l'Archeueſque de Spalatre. Les Eueſchez ſujettes à Strigogne ſont celle d'Agrie, où il n'y a nuls Turcs, mais la ville & la Dioceſe eſt pleine d'hereſie : celle de Iauarin (vn tiers de la Dioceſe eſt du Turc) celle de Nitre, où l'Eueſque ſe tient, & le Chapitre, mais auec vn peu de la Dioceſe libre ; celle de Cinq Egliſes, & celle de Vaccie (toutes deux entierement du Turc ;) celle de Veſprin, qui s'eſt entierement perduë auec la priſe de la ville ; car quant à la Dioceſe elle eſtoit deſia toute aux Turcs. La Metropolitaine,qui eſt Strigogne, fut priſe auec la plus grande partie de la Dioceſe l'an 1542. & le Chapitre ſe retira, & ſe maintient à Tirnauie, & l'Egliſe eſt gouuernee par vn adminiſtrateur que l'Empereur y a mis. L'Archeueſché de Colaſſe eſt toute du Turc, & toutes les Eueſchez luy ſont auſſi ſujettes, excepté celle de Tranſyluanie (qui eſt vne choſe hors de noſtre diſcours) & celle de Zagabrie, dont l'Eueſque qui demeure dans la ville, a mille florins, ou liures de rente ; mais la Dioceſe eſt du Turc.

L'Archeueſque de Spalatre a ſous luy trois Eueſchez ; c'eſt à ſçauoir celle de Segene, habitee des Vſocques, auec huict ou dix Preſtres au plus, celle de Moſdruch, partie ſous le Turc, & partie ſous le Comte de Sdrin, & celle de Ticin, toute ſous le Turc. Le Cardinal George Draſcauit, pour aider à ſa nation,obtint de l'Empereur Rodolphe vne partie des reuenus de la Preuoſté de Turrochie pour l'inſtitution d'vn Seminaire de la ieuneſſe Hongroiſe en la ville de Vienne ; & deſia les Hongrois reprennent auec allegreſſe la doctrine Chreſtienne, & les ceremonies de l'Egliſe.

ROYS DE HONGRIE.

XIX. LE premier Roy Chreſtien de Hongrie fut Geiza, qui s'eſtant fait baptiſer, voulut eſtendre la foy Chreſtienne par ſon Royaume, & fut en cela aſſiſté des Allemands.

Eſtienne ſon fils, qui eſt mis au nombre des Saincts, fut Roy de Hongrie l'an de grace 997. Il eſpouſa la ſœur de l'Empereur ſainct Henry,nommee Gizele, & en eut entr'autres enfans ſainct Emery, qui mourut ieune auant ſon pere.

Pierre nepueu d'Eſtienne de par ſa ſœur luy ſucceda,& ſe rendit inſupportable par ſa paillardiſe. Il fut chaſſé hors du Royaume par les Hongrois, qui mirent en ſon lieu le beau frere de S. Eſtienne.

Aba, qui gouuerna le Royaume plus debordément que Pierre,& ſe rendit odieux par ſon orgueil. Il fut tué en guerre le 3. an de ſon regne, & depuis Pierre fut rappellé, qui ſe gouuerna plus en tyran qu'en vray Roy, & exerça grande cruauté contre les Preſtres, & prophana les Egliſes, & les pilla. Il fut finalement pris, & les yeux luy furent creuez la deuxieſme annee apres qu'il fut Remis en ſon Royaume, & mourut le meſme an.

André couſin de S. Eſtienne fut fait Roy l'an 1007. reſtablit la religion Chreſtienne en Hongrie,& fit redreſſer les Temples qui auoient eſté abbatus: puis ſe voyant vieil ordonna Roy ſon fils Salomon.

Bela frere d'André le poursuit par guerre, & obtint victoire sur luy, & apres sa mort, il s'en alla à Albe-royal, où il se fit couronner. Ce Bela cheut si lourdement la 3. annee de son regne qu'il se brisa tout le corps, & mourut bien tost apres, laissant le Royaume à Salomon son nepueu.

Salomon apres la mort de Bela fut remis au Royaume, l'an 1063. par le moyen de Henry IV. qui luy auoit donné sa sœur en mariage.

Geysa chassa Salomon du Royaume, & fut proclamé Roy à Albe-royal: puis ainsi qu'il vouloit de son bon gré rendre le Royaume à Salomon, il mourut apres auoir regné trois ans, & lors les Hongrois ne voulurent pas r'appeller Salomon qui mourut en vn hermitage, où il se retira en fin apres auoir beaucoup tracassé, & tasché de rauoir son Royaume.

Ladislas homme de bien, sainct, & iuste, & qui se contint en perpetuelle chasteté fut esleu Roy du consentement de tous, combien qu'il le refusast, & apres plusieurs victoires, il mourut l'an de grace 1095. & de son regne le 10. apres auoir ordonné, que son fils Alme luy succederoit au Royaume, combien qu'il fut le plus ieune.

Alme quitta le Royaume à Coloman son aisné; mais apres cela les freres entrerent en debat, & les Hongrois qui ne vouloient endurer vne guerre intestins entre les freres, ordonnerent qu'ils combattoient l'vn contre l'autre, & que le victorieux seroit Roy. Goloman refusa le combat, pource qu'il estoit bossu, boiteux, & louche, En fin il fit creuer les yeux à Alme, & à son nepueu, & voulut faire arracher les deux bources à Bela son nepueu afin qu'il ne peust, auoir lignee. Mais le bourreau craignant l'ire de Dieu, & que le Royaume demeurast sans hoirs arracha celle d'vn petit chien, & les luy portant le contenta par cette feinte tromperie. Coloman mourut d'vne fascheuse maladie, l'an de salut 1114. & de son regne le 21.

Estienne son fils fut Roy n'ayant pas encore huict ans, & cependant vn autre gouuerna le Royaume en son nom. Il regna 18. ans, & pource qu'il n'auoit nuls enfans, il adopta son cousin germain Bela fils d'Alme, & le declara Roy par son testament.

Bela quoy qu'aueugle il gouuerna le Royaume en paix, & mourut d'hydropisie, l'an de grace 1141. & de son regne le 9.

Geysa son fils regna apres luy, mourut l'an de grace 1161.

Estiēne fils aisné de Geysa fut son successeur au Royaume, & mourut l'an 1173.

Bela frere d'Estienne.

Emeric frere aisné regna 8. ans, & mourut l'an de salut 1200.

Ladislas son fils ne regna que 6. mois.

André frere d'Emeric, succeda à son nepueu Ladislas, & mourut l'an de grace 1235. de son regne le 34.

Bela fils aisné d'André regna six ans, & mourut l'an 1275.

Estienne son fils luy succeda, & mourut le 3. an de son regne.

Ladislas fils d'Estienne surnommé Chune, fut tué l'an 1299. apres auoir regné enuiron 14. ans.

André fils d'Estienne regna 11. ans, & mourut l'an 1301.

Apres la mort d'André les vns esleurent Venceslas Roy de Boheme, les autres Otton Duc de Bauiere, qui fut honteusement chassé de Hongrie, apres estre entré auec grandes magnificences.

Charles, fils de Charles Martel Roy de Sicile, que quelques-vns appellent

Carolobert fut esleu Roy de Hongrie l'an mille trois cens dix.

Louys son fils aisné encore ieune fut fait Roy, fit grosse guerre aux Napolitains, & obtint plusieurs victoires sur les Italiens. Il mourut aagé de 56. ans l'an de salut 1382. apres auoir laissé son Royaume entre les mains de sa fille Marie, à laquelle il bailla en Mariage à Sigismond fils de l'Empereur Charles. Marie gouuerna quelque temps le Royaume sous la conduite, & par le Conseil de Nicolas de Gare, à cause qu'elle estoit encor fort ieune. Mais en fin les Hongrois enuoyerent l'Euesque de Sagabrie en Poüille vers Charles fils d'André pour l'inciter à venir en Hongrie pour estre Roy. Il y vint, & le Roy Sigismond ayant vn peu auparauant espousé solennellement Marie qui estoit paruenuë en aage, s'enfuyt vers son frere Venceslas. Mais Charles fut tué l'an 1385. par les menées de Marie, & de sa Mere, & de Nicolas de Gare. En fin la Reyne mere Elisabet fut noyee par Hornarch amy de Charles, & la ieune Reyne menee prisonniere en Croace, & mise en seure garde. Sigismond leua vne grande armee, prit Hornach, le fit attacher à la queuë d'vn cheual, & trainer par diuers lieux, puis tenailler, & finalement mettre en 4. quartiers. Ce fut ce Sigismond qui ayant dressé vne grande armée l'an 1396. & mesme eu des François à son secours, fut deffait auec vne perte de gens signalee, par Baiazet Empereur des Turcs, prés de Nicopolis. On tient qu'il y eut en cette bataille 20. mille Chrestiens, & 60. mille Turcs tuez. Ce Roy & Empereur tout ensemble mourut l'an de grace 1437. de son aage le 70. de son regne de Hongrie le 15, de son regne des Romains, le 27. de son regne de Boheme, le 17. & de son Empire le 5.

Albert Duc d'Austriche gendre de Sigismond fut en mesme temps creé Roy de Hongrie, & Empereur des Romains. Il mourut d'vn flux de sang, pour auoir mangé trop de melons, l'an 1439.

Vladislas frere de Casimire Roy de Pologne est appellé pour estre Roy. Il vient en Hongrie, & est receu comme tel. La vefue du Roy Albert fait vn fils apres la mort de son mary, & fait tant auec quelques Princes qu'on oingt, & couronne solemnellement à Alberoyale, vn iour de Pentecoste Ladislas, qui n'auoit pas alors encore 4. mois. En fin ceux qui suiuoient le party Vladislas furent miserablement deffaits par Amurat Empereur des Turcs.

Ladislas fut creé Roy apres la mort de Vladislas. Mais à cause que l'Empereur Frideric refusa de leur donner Huniade fut esleu gouuerneur de Hongrie, & entra par force en Austriche, & y fit beaucoup de dommages. Apres plusieurs debats. Ladislas fut mené à Vienne, & receu en grand hõneur par les Bohemois, & Hongrois. L'an de salut 1458. Ladislas fut fiancé à Magdaleine fille de Charles Roy de France, & ainsi qu'on pressoit l'appareil des nopces, il mourut presque soudainement aagé de 16. ans, & ne languit que 36. heures.

Matthias Coruin, fils d'Huniade fut esleu Roy de Hongrie en l'âge de 18. ans. Et combien que l'Empereur Frideric eust esté esleu en mesme temps il s'accorda auec Matthias, qui fut couronné par les mains de Frideric la 6. année de son regne, & de salut 1464. il mourut sans aucuns enfans apres auoir regné 37. ans.

Vladislas fils de Casimire Roy de Pologne, que les Bohemiẽs auoient receu pour leur Roy, fut aussi esleu Roy de Hongrie apres la mort de Matthias.

Louys succeda à son pere Vladislas au Royaume de Hongrie, & mourut en bataille contre les Turcs l'an 1526.

Ferdinand d'Austriche Empereur luy succeda & fit la guerre aux Turcs en Hongrie l'espace de 38. ans.

Maximilian d'Austriche Empereur.

Rodolphe II. Empereur apres auoir tenu long-temps le Royaume de Hongrie tel qu'il est, l'a remis entre les mains de Matthias d'Austriche, qui à present est Empereur & les gouuerne.

Sommaire recit des differens suruenus audit Royaume, depuis la paix faite auec le Turc en l'année 1605. *iusques à present, pour l'intelligence tant du Gouuernement que de la Religion de cét Estat.*

LEs differens qui arriuerent en Hongrie, tant pour les religions que pour les charges & dignitez aux armées furent cause de grands maux : car Botscay Isthan, Duc de Kismarie se reuolta contre l'Empereur en la haute Hongrie & Transiluanie, ayāt attiré plusieurs grāds Seigneurs de son party, sur l'asseurāce que luy donna le Turc, cē Botscay se met aux champs auec nōbre de Heiduques qui sont gēs de cheual, & se fait nōmer Prince de Trāsiluanie, & heritier de Battory, fait vne declaration contre les Lieutenans de l'Empereur, lesquels estoient 4. lesquels ioignēt leurs trouppes ensemble, & vont au deuant de Botscay, viennent aux mains, les Hongriens tant de pied que de cheual se rendēt à Botscay, & se battēt 6. heures durant, où Bellioeuse prēd la fuitte: les Allemās & Silesiens taillez en pieces. Pets, & Pallas Lippay demeurent prisonniers de Botscay, lequel enuoya Pets à Herdar Bāscha, & quelques drappeaux pour luy mōstrer son affection enuers le Turc, & Pallas Lippay fut Lieutenant de Botscay, & publierent qu'ils ne prenoiēt les armes que pour la liberté de leurs cōsciēces, & pour empescher les persecutiōs Euangeliques cōtre le Clergé, & les Iesuistes, lesquels furent contraints de se sauuer à Vienne, ceux de Cassouuie se reuolterēt & mirent les Prestres & le Clergé hors leurs villes, & se font Protestans, selon la confession d'Ausbourg. Baste Lieutenant de l'Empereur fait publier vn pardō general de l'Empereur, qui ne seruit de rien, assiege Cassouuie, en vain, ayāt vne garnisō dedās de 6000. hōmes, leue le siege, à son retour prēd Epper & autres places aux cōditions de les laisser viure en leur religion suiuāt la cōfessiō d'Ausbourg: mais poursuyui par Botscay il perdit 30. chariots d'argēt & draps qui venoiēt de Viēne, ceste armée de Botscay espouuēta les places voisines, les Allemās & soldats estrangers furēt taillés en pieces. Baste exhorte Botscay par ses lettres d'entendre à la paix, & ramener tous les suiets de l'Empereur à leur deuoir, Botscay fait responce qu'il est content, à la charge que la principauté de Transiluanie luy demeureroit, & seroit Lieutenant en Hōgrie, que les François & Valons sortiroient, que les gens de guerre seroient payez, que la religion Protestante ne seroit empeschee, que Bellioeuse qui auoit occasionné les troubles seroit mis entre ses mains pour en faire iustice, que l'Empereur viendroit en personne aux Estats à Ponson, & que les Allemans ne sortiroiēt de leurs garnisons pour picorer. Baste voyant ces demandes ne fait responce, toute la Transiluanie obeyt à Botscay, reçoit quelques deniers du Turc, dont il en paya sa gendarmerie, & conuoqua les Estats de Hongrie en vne assemblée generale au dernier Auril, les Comtes de Herin, Nadaste & Bude, lesquels auoient combattu le Turc, se rendent du party de Botscay, lequel auoit vne armée de 25000. hommes ; tellement que la Transiluanie, la Moldauie, & la Valachie obeyssoient à Boscay : ce qui donna occasion à l'Archiduc

Matthias au nom de l'Empereur,de le rechercher de paix auec conditions aduantageuses,Botscay, pour cét effect députe Helie Hali,lequel cōfere auec le Commissaire de l'Empereur,& luy donne à cognoistre que son maistre ne s'éloigneroit iamais de la paix,en luy accordant,ce qu'il auoit premierement demandé,& que dauantage qu'au Senat de Hongrie, il n'y auroit autre Euesque que celuy qui seroit Chancelier ; que personne ne seroit contraint en sa Religiō,que les Euesques seroiēt nobles & enfans du pays,& que tout le passé fust aboly de part & d'autre. Pēdāt ces choses la guerre se cōtinua de part & d'autre,mais le Turc ayant aduis des allees & venuës pour vn accord entre l'Empereur & Botscay,enuoya son grand Vezir en Hōgrie,pour traicter de paix aussi auec l'Empereur,Botscay enuoya vers le grand Vezir qui estoit arriué à Bude,& demād des Ambassadeurs,pour s'informer des propositions faites pour la paix de Hongrie,ne voulant contreuenir aux promesses faites au grād Turc, de ne faire paix auec l'Empereur sans luy donner aduis,& qu'il fit maintenir les Turcs en leur camp. Le Vezir ne demandant pas mieux que la paix s'y resout, tellement qu'il fut arresté que Botscay deputeroit des Ambassadeurs de sa part à Vienne, pour faire la paix d'Hongrie entre l'Empereur & luy,& que l'Empereur & le Vezir deputeroient personnages de qualité pour accorder quelques tresues & vuider leurs differens , & s'assembleroient aux enuirons de Komorre, ce qui fut executé apres vne guerre de quinze années. Le traicté de la paix pour la Hongrie faite auec Botscay au mois de Septembre 1606. Vienne,contenoit 6. articles, desquels voicy le sommaire.

Premierement que l'on viuroit en liberté de conscience par toute la Hongrie,comme les Catholiques, Lutheriens & Caluinistes, & n'y auroit que ces trois religions. 2. Que l'Archiduc Matthias demeureroit Lieutenant General de l'Empereur par toute la Hongrie & que tout demeureroit en l'estat qu'il est. 3. Que Botscay demeureroit Prince de Transiluanie , Comte des Sicules, & Palatin de la haute Hongrie,& que ses enfans masles luy succederoient, & à faute le tout retourneroit à l'Empereur, les filles seroient mariees selon leur qualité, aux despens de l'Empereur.

XXI. 4. Que pour l'aduenir le Palatin, les Thresoriers generaux seroient esleuz par les Estats du pays. 5. Que nul ne tiendroit benefices, s'il n'est du pays. 6. Qu'vne abolition generale seroit publiée afin que tout fut mis en oubly de part & d'autre. Pour vne si heureuse paix , les feux de ioye en furent faits à Vienne , & par tout. Mais la ioye ne dura beaucoup pour Botscay : car apres tant de trauaux au lieu de iouyr de ceste paix , son Chancelier l'empoisonna pour iouyr de ses Estats,ce qu'ayant apperçeu,le fit prendre,& ayant confessé, il luy fit trancher la teste. Apres tous les remedes faits à sa maladie, Botscay ne laissa de mourir à Cassouuiue le 13. Decembre : mais premier que mourir fait assembler ses Estats , auquel il recommanda d'obeyr à l'Empereur , & luy faire bon & loyal seruice , & de viure en paix les vns auec les autres.

Ceste paix de Hongrie faite & signée à Vienne, l'Archiduc Matthias enuoya deux des députez bien accompagnez trouuer les députez du Vezir , où il fut aduisé entr'eux des lieux qui seroient comprins en la tresue , & afin d'estre plus en seureté sur le lieu prés de Komorre, les Ambassadeurs de Botscay s'esloignerent de ladite assemblée enuiron 7. lieuës Françoises, afin d'estre arbitres des differents qui pourront suruenir. En fin le 6. Octobre partirent de Vienne les députez sous la conduitte de Colonia Budian & de ses troupes

allant quant & eux les deux Bachats de Bude prisonniers à Vienne, l'vn nommé Soliman, l'autre Aly, & menoient aussi six chariots, sur lesquels auoit 20000. florins, & vne horloge tres-belle, & quelque vases d'argent, l'on deuoit faire present de ces choses au grand Turc. Le Bascha de Bude auec vingt quatre Nauires montant le Danube y arriua aussi, comme font aussi les Deputez de Botscay pour donner leur conclusion à ceste paix tant desirée. Les Deputez doc de l'Empereur, du Turc, & de Botscay, apres plusieurs assemblées, en fin ils accorderent 15. articles, & les signerent, desquels voicy le sommaire.

Chacun rentrera en ses biens, rebastira maisons & chasteaux, & remettra en l'estat qu'ils estoient auant la guerre. Que l'Empereur s'appellera pere, & le Turc fils, & seront les tiltres qui se donneront l'vn à l'autre par leurs Ambassadeurs, & s'escriuant respectiuement ils vseront du mot d'Empereur, & non de Roy: les Tartares seront compris en cette paix, auec deffence à eux faite de faire aucun dommage sur les terres de l'Empereur ny en Hongrie.

Les Royaumes, terres, & Seigneuries de la maison d'Autriche seront compris en ceste paix, que tous actes d'hostilité seront deffenduës, & les transgresseurs punis par iustice exemplaire. Ne sera permis de costé ny d'autre de surprendre quelque forteresse, ville, maison, ny autre prisonnier, & n'enuoyer aucun espion à la Hongrie. Que le traicté de paix fait à Botscay sera gardé de bõne foy. Les marchands pourront librement trafiquer & voyager sur les limites du pays, & se tiendra quatre ou cinq foires par an aux lieux qui seront nommez pour cét effect: les partialitez & diuisions qui pourront arriuer selon les occurrences du faict. Le Bascha de Bude, le Gouuerneur de Iauarin, & celuy d'Esclauonie auront authorité de les appaiser, & si elle est d'importance, l'Empereur & le Turc en seront mediateurs. Les prisonniers seront mis en liberté selon leur qualité, sera enuoyé par l'Archiduc Matthias vn Ambassadeur auec present, comme pareillement fera le Vezir Amurathes à l'Archiduc Matthias, l'Empereur en fera autant au grand Turc, auec vn present de deux cens mille florins. Le Turc en fera autant à l'Empereur de pareille valeur. Ceste paix sera ferme & stable pour vingt ans entre leurs Majestez, enfans, où leurs Successeurs, & s'entr'enuoyeront Ambassadeurs de trois ans en trois ans, auec presens exquis. Sera permis de part & d'autre de se faire payer de leurs debtes, que chacun iouyra de tous ses Priuileges & franchises comme auant la guerre & Vaccia demeurera à l'Empereur, & Gran au Turc. Le Bascha de Bude traicta magnifiquement les Chrestiens, donna à vn chacun d'eux de beaux presens: il y eut grande resiouyssance à Constantinople & au pays de l'Empereur pour la paix.

La mort de Botscay suruenant apres, apporta diuers changemens à ses Prouinces, & la paix estant mal obseruée en Hongrie par les courses que faisoient les Imperiaux, & autres. Or pour remedier à ses desordres, se fit vne assemblée des Seigneurs de la Hongrie & Transyluanie, lesquels desiroient que leur Roy demeurast dãs le pays, afin que sa presence dissipast tous ces nouueaux remuëmens, & font vne protestation dans l'Eglise Cathedrale de Presbourg, qu'apres auoir attendu en vain sept semaines, l'Archiduc Matthias depuis le iour assigné de l'attente, & des Estats, qu'ils s'en retourneroient vers ceux qui les auoient enuoyez. Les Seigneurs de la haute Hongrie font vne autre assemblée à Cassouuie le quatorziesme Octobre, où ils resolurent de ne separer la Hongrie d'auec la Transyluanie. Les Helducques mal-contents ne se laissent pour

toutes ses assemblées de continuer leurs rauages, prennent quelques Chasteaux, se declarent amis des Turcs, & ennemis des Allemands, & des VVallons. L'Archiduc Matthias s'achemine à Presbourg où se tenoient les Estats de Hongrie, le 13. Ianuier auec cent chariots & deux cens cheuaux : l'Euesque de Iauarin & tous les Seigneurs le furẽt receuoir, le Cardinal Archeuesque de Gran y arriua aussi, & Helie Haski s'y rendit auec douze chariots où estoient plusieurs Deputez de la haute Hongrie, l'ouuerture des Estats se fit le 23. Ianuier 1608. le Cardinal & les Ecclesiastiques veulent moderer les articles de la paix de Vienne auec Botscay, mais Helie Hasky y resiste auec les Deputez de la haute Hongrie, & remonstre que ceste assemblée n'estoit que pour reprimer les Heiducques. Les Deputez de l'Archiduc proposent à l'Assemblée vne ligue offensiue & deffensiue: il y eut quelques dissentiõs entre les Ecclesiastiques & Politiques, ainsi appelloit-on les Seigneurs de la haute Hõgrie, le tout appaisé ils s'assemblerent tous chez Helie Haski, où il fut conclu qu'il ne se chãgeroit rien aux articles de paix de Viẽne, & que ladite ligue seroit faite entre les Estats & le pays. Quand pour les Heiducques mal contens, Helie Haski & Turso prindrent la charge d'aller vers eux pour les rẽger à leur deuoir, ou leur declarer la guerre. L'Archiduc Matthias retourna à Vienne, où il fit derechef assẽbler les Estats, où tout ce qui s'estoit passé à Presbourg, leur fut communiqué, & la peine qu'il auoit euë enuers les Seigneurs de la Hõgrie, à ce qu'ils ne fussent distraits de l'Empire, & les prioit de tenir prests quelques deniers, si les Heiducques rebelles ne mettoiẽt les armes bas. L'Archiduc Matthias qui aspiroit à estre Roy de Hongrie pour paruenir à ses desseins, se resolut de mettre toute la Hõgrie en repos & en paix, tant auec les Heiducques mutinez qu'auec le Turc; & pour cét effect Helie Haski & Turso qui auoient la charge de traiter auec eux, firent si bien qu'ils attirerent à la solde cinq compagnies de cheual, tellement tout à l'instant ne fut qu'vne dissention entr'eux, & leur armée dissipée. L'Archiduc Matthias assemble vne armée sur les confins de la Morauie, l'Empereur estant aduerty de ce sousleuemẽt, enuoye le Cardinal Districhstein vers l'Archiduc à Vienne, lequel luy porte la ratificatiõ de ce qui s'estoit passé, tant auec le Turc qu'auec les Seigneurs de Hongrie, & vouloit sa Majesté que la Ligue offensiue & deffensiue faite à Presbourg fust rompuë, ce que l'Archiduc voulut accorder. Le Cardinal ayant recogneu la volonté de l'Archiduc en donne aduis à l'Empereur, lequel entre en crainte & defy de son frere, & luy donne occasion de preuoir à sa seureté, faict assembler ses Estats de Boheme à Prague, commande à toutes les Villes de se mettre en armes, leue gens de guerre, lesquels il faict tenir prés de sa personne, & rescrit aux Electeurs, Princes, & Estats de l'Empire de le secourir.

Pendant que l'Empereur est en allarme, l'Archiduc part de Vienne, arriue sur la Morauie à la ville de Canaym, où estoit le rendez-vous, son armée estant composee de 20000. viels soldats, tant de pied que de cheual, 18. pieces de canon, & grand nombre de Seigneurs qui l'estoient venu trouuer, escrit lettres, lesquelles il fit publier, les adresse aux Estats de Boheme, dont il enjoint d'enuoyer deux Deputez de chaque ville à Crasla, pour entẽdre de sa bouche la prise des armes. Le Cardinal fut renuoyé derechef par l'Empereur à l'Archiduc pour entendre ses plaintes, le Nonce du Pape, & plusieurs Ambassadeurs de diuers Princes vont vers luy: mais luy estant ja entré dans le pays de Boheme, les Ambassadeurs de Saxe & de Brandebourg le viennent trouuer, le prient d'ac-

corder vne trefue de 8. iours, & de ne passer outre, ce qu'ils ne purent obtenir, luy se campe deuant Prague, prend 80000. des siens, & cõmanda à Colonita de le suiure auec le gros de l'armée, qui y arriua le 17. May, l'Empereur ayãt deux ennemis à combatre son frere hors les murailles de la ville, & les Estats dans la ville, se trouua bien empesché car les deputez estans de diuerses Religions, chacun demandoit à son aduantage, lequel fut contraint de leur accorder tout ce qu'ils demandoient, excepté ce qui touchoit la religion. Pour ratifier les articles l'Empereur alla en personne à l'assemblée, apres sa harangue faite, les Estats iurerent d'employer leurs vies & leurs moyens pour sadicte Majesté.

Apres plusieurs allées & venuës, sur le passe-port de l'Empereur & des Estats, & les Ambassadeurs de l'Archiduc entrent dans Prague le 26. de May: le Comte Theratin chef de l'Ambassade fut mis en l'assemblée, laquelle il salüa au nom de l'Archiduc, & bailla ses demandes, lesquelles estant communiquées à l'Emereur, il eut pour responce, qu'il feroit bon de deputer personnes de qualité pour en conferer ensemble, & que la conference se fit à Debrita, ce qui fut accordé & arresté en la façon qui ensuit.

Qu'il feroit deliurer la Couronne d'Hongrie à l'Archiduc Mathias, luy cederoit le Royaume, & remettroit le serment aux Hongres, qu'ils esliroient pour Roy. Que l'Empereur fera tenir vne Diette pour leuer vne contribution pour payer les gens de guerre des frontieres. Sera mis entre les mains de l'Archiduc tous tiltres, enseignemens, priuileges du Royaume d'Hongrie, dans 2. mois, & que l'Eempereur cedera à l'Archiduc, sans y reseruer aucun droit, & à ses enfans masles toute l'Archiduché. Que la paix seroit ratifiée entre les Seigneurs d'Hongrie & le Turc, du consentement de sa Majesté: & qu'aduenant la mort de l'Empereur sans enfans masles, l'Archiduc succedera au Royaume de Boheme, & s'il y a des masles il sera leur tuteur pẽdant la minorité auec les Estats dudit Royaume. L'Archiduc promettra aux Estats (en cas que le Royaume de Boheme luy aduienne par succession) de prester le serment de tous leur priuileges: où en cas qu'il fut esleu Roy, cõme les Roys ont accoustumé de faire; & que l'Archiduc mettra en ses tiltres, designé Roy de Boheme, & qu'il aura aussi l'administration de la Morauie. Que l'Archiduc sera recogneu en la temporalité de l'Eueſché d'Esmuts, lequel est sujet au Royaume de Boheme. Que la Silesie auroit ses priuileges par l'intercession de l'Empereur, que l'Empereur leur auoit accordé, qu'il ne sera contribué par les Estats de Boheme pour la guerre que ce qu'ils auoient accoustumé pour les frontieres de la Hõgrie contre le Turc, & que l'Empereur portera en ses tiltres toutes les qualitez des Prouinces qu'il a cedées à l'Archiduc, & par mesme moyen l'Archiduc renõce à la Comté de Tirol, & la cedera à l'Empereur: & l'Archiduc fera faire contribution annuelle à l'Empereur à l'assemblée des Estats, & que tout ce qui s'est passé de part & d'autre ne sera nullement recherché.

Ce sommaire des dix-sept articles, apres auois esté leuz, accordez & signez de part & d'autre, la Couronne d'Hongrie & toutes les marques Royalles furent deliurées à l'Archiduc, sçauoir l'espée du Roy Estienne, la pomme d'or, les brodequins, vn vestement antique, & le Sceptre Royal: lesquelles choses furent enuoyées iusques au camp par l'Empereur, ou l'Archiduc pour les reçeuoir auoit faict mettre son armée en bataille, & les fist receuoir auec nombre des Seigneurs, l'artillerie fut tirée par trois fois, & les Soldats tirerent trois coups chacun, & apres toutes ces choses l'Archiduc

leua le siege de deuant Prague, ayant separé son armée en trois pour se retirer à Vienne.

Le Roy Matthias arriuant à Vienne, les habitans le vont receuoir le 14. Iuillet, & luy firent entrée comme à leur souuerain Seigneur. Au mesme temps arriua à Vienne l'Ambassadeur du Turc, enuoyé par le Bascha de Bude pour la confirmation de la paix auec le Roy, auec presens : & ayant eu audience, s'en retourna auec ratification de ce qu'il demandoit, puis en fut enuoyé de par le Roy vn Ambassadeur à Constantinople auec riches presens.

Le Roy Matthias part de Vienne, & arriua à Presbourg le 22. Octobre, il fut receu en grande magnificence par les Seigneurs d'Hongrie, il y auoit plus de 10000. hommes en armes: Il luy fut presenté le 6. Nouembre les articles conformes en l'Edict 1606. de pacification, dont en voicy vn sommaire du tout.

Premierement. Que l'exercice des religions protestantes demeureroit libre par toutes les villes du Royaume, & mesmes en celle ou il est pour le present, & esliroit son siege. Que nul Gouuerneur Allemand ne seroit installé en aucune place de l'Hongrie, & qu'à toutes les villes frontieres du costé du Turc il y sera posé des Gouuerneurs nés dudit Royaume, la Couronne de Hongrie sera gardée par les seculiers, sera esleu vn Palatin auant toutes choses, que le Roy fera sa residence dans le pays, & à son absence le Palatin aura toute puissance auec les Senateurs, & ce qu'ils feront le Roy l'aura pour agreable. Que les Estats du Royaume ne seront venaux, & ne seront donnez qu'à ceux qui seront nez du pays. Que les Iesuistes restablis dans le Royaume, & les Ecclesiastiques, n'auront la vogue comme par le passé.

Que la reddition des deniers royaux ne se fera qu'en la Chãbre des Comptes à Presbourg, & que les monnoyes estrangeres seront mises au billon, & aduenant la mort du Palatin pendant l'eslection d'vn autre, le President de la Cour de chaque Prouince gouuernera.

Les articles cydessus furent presentées au Roy, & apres quelques modificatiõs que le Roy y voulut apporter, Helie Harki fut esleu Palatin, & Matthias proclamé Roy de Hongrie le 14. dudit mois, & fut sacré & couronné dans l'Eglise S. Martin le 19. dudit mois, dont en voicy les ceremonies.

La Courõne est apportée sur vn chariot Royal depuis le Chasteau iusques à l'Eglise, auec dix enseignes, & le coffret couuert d'vn drap d'or, le tout fut mis dans la Sacristie, quatre des premiers Senateurs estoient aux quatre coings du Chariot, & les autres Senateurs & grands Seigneurs le suiuoi&t: le Roy vestu à l'Hongrienne monté sur vn cheual richement enharnaché, accompagné de son frere l'Archiduc & de plusieurs Seigneurs de diuerses nations, arriua à ladite Eglise: & ayant esté quelque peu dans la Sacristie, deux Euesques le viennent querir pour le mener deuant l'Autel : mais premier que luy marchoient des Seigneurs qui portoient les dix enseignes, & cinq autres qui portoient ce qui ensuit : Le premier portoit la Croix, le 2. la Paix, le 3. l'espée Royale, le 4. le Sceptre, le 5. qui estoit le Palatin Helie Harki la Couronne, le Cardinal Fortgasi faisoit l'office assisté de plusieurs Euesques & Prelats, lequel oignit & sacra le Roy dés le commencement de la Messe, & luy mit la Couronne sur la teste durant l'Euangile, le Peuple criant tous d'vne voix, Viue le Roy de Hongrie : sur la fin de la Messe, le Roy print l'espée Royale, que tenoit Colitina Mareschal d'Hongrie, laquelle il ietta par trois fois sur les Esclesiastiques en forme de Croix, puis receut la Communion de la main dudit

Cardinal. La messe dite, on fit largesse de pieces d'or & d'argent : ce faict le Roy, entra par vne galerie de l'Eglise S. Martin, dans celle des Deschaussez, où apres luy auoir leu l'Euangile, il fist vingt-deux Cheualiers: de là estant vestu d'ornemens Royaux, la Couronne en la teste, monta à cheual, sortit par la porte sainct Michel, & y arriua à vne colomne couuerte d'vn drap, & presta là le serment aux Hongriens, & eux à luy, puis monta sur vn cheual induit à sauter vne butte de terre, laquelle il sauta par trois fois, puis ietta l'espee en l'air par trois fois en forme de Croix: Cela faict, il remonta au Chasteau, où le festin estoit preparé. Apres ce Couronnement, il fut contraint d'oster aux Alemans leurs Dignitez, Charges, Estats, & Offices, qu'ils tenoient en Hongrie, ayant pacifié la Hongrie, & remis sous sa Couronne ce que les Chrestiens y tenoient : Il s'en retourna à Vienne pour y pacifier aussi les troubles esmeuz pour la Religion. En fin Matthias en sept mois s'est fait couronner Roy de Hongrie, recogneu Archiduc d'Austriche, & Marquis de la Morauie, dont il a iouy iusqu'à present.





DISCOVRS DE L'ESTAT DV ROY DE POLOGNE.

SOMMAIRE.

1. ORIGINE, *& etymologie du nom de* Pologne, *l'estenduë, & les Prouinces de ce Royaume.* 2. *Diuision de la* Pologne, *en haute, & basse, & leurs principalles villes.* 3. *Description* de Cracouie, *ville capitale de la basse Pologne: ses places voisines, & Duchez.* 4. *De* Liuonie, *sa capitale, & autres principales villes.* 5. Lithuanie, *ses bornes, sa capitale ville, ses Duchez, & Palatinats.* 6. Samogitie, *sa longueur, & confins.* 7. *La* Masouie, *etymologie, & origine du nom de ceste Prouince: sa capitale, & autres principales villes.* 8. Volhinie, *son assiette, & Prouinces.* 9. Podolie, *ses limites, & capitale ville.* 10. Russie, *etymologie de son nom, ses bornes, pays, & ville capitale.* 11. Podlassie, *quand, & par qui vnie à la Pologne: ses villes principales,* 12. Pomeranie, *ses confins, son estenduë, ses villes principales, & Isles.* 13. *La* Prusse, *ses bornes, & longueur, ses principales riuieres: quand reduite en Principauté seculiere, diuisée jadis en douze Duchez, maintenant en deux pays: sa capitale ville Mariembourg.* 14. *En quelles choses abonde la Pologne: & l'incroyable nombre d'abeilles dont les forests sont pleines. Des mines dazur, de plomb, fer, cuiure & de sel.* 15. *Polonois originaires & descendus des* Slaues, *leurs ceremonies à l'imposition des noms de leurs enfans: quels dieux ils adoroient en general.* 16. *Le feu, le bois, & les serpens adorez iadis des Lithuaniens, & consultez par leurs Prestres en leurs maladies: leur sacrifice du Coq leurs festes & leurs ceremonies és obseques & sepultures,* 17. *Maniere de viure des Polonois de ce temps, la forme de leurs caracteres à escrire, & de l'vsage de la langue Latine commun aux villes & villages: le naturel hautain & magnanime des Nobles, leurs façons d'habits, & armes.* 18. *Leurs richesses en grains, & bleds de toute sorte, miel, cire, lin, chanvres bestail, & nottamment des salins d'Olcen, & Vilisques: azur, mines de fer, ambre, fourrures, & peaux de Martes, & autres bestes.* 19. *Des reuenus du Roy de Pologne, à quoy se monte toutes les années: & des biens de la Noblesse.* 20. *Les forces Polonoises en quoy consistent: du nombre grand de leur caualerie: de la conduitte de leur artillerie, & autres munitions de guerre des fortes places de ce Royaume, de leurs nauires, Galeres, & autre forces maritimes.* 21. *Leurs confins, tant ennemis qu'amis, & leurs puissans Alliez.* 22. *Leur forme de gouuernement & police moderne plus semblable à vne Republique, qu'à vn Royaume: Des* Nonces terrestres, *leur authorité és assemblées, & deliberations publiques de cét Estat. De l'authorité de leur Roy, de la Noblesse.* 23. *De la discorde des Ordres des Senateurs*

& Cheualiers: des familles Nobles, & des Prouinces. 24. Des deux membres qui composent tout l'estat de Pologne: & quel est le nombre des Archeueschez & Eueschez, des Palatins, Mareschaux, & autres dignitez de ce Royaume. 25. De l'heresie Lutherienne, & autres sectes introduites en Prusse, & en tout l'Estat de Pologne par des Marchands, & par l'Apostasie d'Albert de Brandebourg, & quelles sont les Prouinces qui ont retenu la foy de l'Eglise Romaine. 26. Genealogie des Ducs & Roys de Pologne.



LA Pologne, ou Polanie, est ainsi nommee à cause de ses plaines, qui sont au langage du pays appellees Poles, & apareillement le nom de Royaume des Lechites, de Lecus premier Roy habitant en Pologne, qui establit son siege à Gnesne enuiron l'an de salut 550. Ce Royaume est plus grand aujourd'huy qu'il ne fut iamais, à cause de la Lituanie, & de la Liuonie, qui ont esté adioustés à cét Estat. Il s'estend depuis les riuieres de Note & d'Orbe, qui la diuisent de la Marque, & de l'Odere, qui la separe presque de la Silesie, iusques à la Beresine, & au Nieper, qui la diuisent de la Moscouie, & de la mer Balthique, iusques à la riuiere de Mester, qui la diuisent de la Moldauie, & s'estend encores iusques aux monts de Carpathie, qui la separent de la Hongrie. Tellement que depuis les confins de Silesie, iusques aux frontiers de Moscouie, entre le Ponant, & le Leuant, il occupe presque six vingt lieuës d'Allemagne, & autant depuis les extremitez de la Liuonie, iusques aux frontieres de la Hongrie. Et pource qu'il est d'vne forme qui approche de la rondeur, il est beaucoup plus grand qu'on ne croyroit. Il contient vn bon nombre de grandes Prouinces: c'est à sçauoir la haute, & la basse Pologne, la Mosouie, la Prussie, la Podolie, la Russie, la Volhinie, la Liuonie, & la Lithuanie. La Pologne fust trouuée comme deserte: la Prusse, & partie de la Pomeranie, Podolie, Volhinie, Masouie, & Liuonie, ont esté conquises par force d'armes: & la Lithuanie, à laquelle la Sarmogithie & partie de la Russie appartenoit premierement auoit esté du patrimoine de la maison des Iagellons: car l'an 1386. Iagellon iadis Duc de Lithuanie, espousa la Princesse Ediege, qui estoit restée seule de la maison Royale de Pologne, & fut fait Roy auec trois conditions, c'est à sçauoir qu'il se feroit Chrestien, qu'il induiroit aussi les siens à embrasser la foy Chrestienne, & qu'il vniroit son Estat à la Couronne de Pologne. Les deux premieres conditions furent accomplies, mais non la troisiéme, qui ne l'a esté que de nostre temps, lors que la maison des Iagellōs est venuë à deffaillir: car les Roys ne se voulans priuer d'vn Estat patrimonial, & duquel ils estoient Seigneurs absolus, ny le sousmettre à l'eslection des Polonois, differerent tousiours l'accomplissement de cecy, sous pretexte qu'ils craignoient que les Lithuaniens se reuoltassent, & que par ce moyen ne vinssent à leur faire perdre ce qui leur appartenoit. Mais voyant d'vn costé que les Princes de leur sang venoient à manquer (veu que la race a pris fin, quant aux masles, en Sigismond Auguste Roy de Pologne) & d'autre part redoutans la puissance des Moscouites, ils ont esté contraints de l'vnir à ceste Couronne. 1.

Quant à la Liuonie, elle estoit anciennement des Cheualiers Tentoniques qui y auoient vn grand maistre: Mais ayans esté priuez d'vne grande partie de leur Estat, par le grand Duc de Moscouie, l'an 1558. pour punition de l'heresie

qu'il auoient embrassée : ils se recommanderent à Sigismond Roy de Pologne, qui les prit en protection : il est vray que la Prouince ne fut deliurée de la domination du Moscouite, que par le Roy Estienne, l'an 1582.

II. Or venant maintenant à dire quelque chose en particulier des Prouinces, apres en auoir parlé en general: la Pologne est diuisée en haute & basse; la haute, qu'on nomme aussi Septentrionnale, est couppée presque en deux parties par la riuiere de Varte & la basse qu'on appelle Meridionale, est arrosée de la riuiere de Vistule.

La haute Pologne, qui a pour voisins les Saxons, & les Pruthéniens, a receu ce nom de haute, ou de grande, pource que, comme nous auons dit, Lechus premier fondateur des Polonois, y mist son siege en y bastissant la ville de Gnesne. Ceste Prouince contient ces villes principales, qui en ont d'autres moindres en leur distrait, & iurisdiction, c'est à sçauoir Posnanie ville capitale & Metropolitaine, qui a soubs elle les villes de Koskiem, Medzyrzeczu, Ostresow, Wschaw, Stemk, Prenecz, Rogozno: Caliz qui a sous elle Gnesne, Pizadry, Warte, Naklo, Land, Konin, Slupezo, Kolo, Siradie, que l'on prenoit pour vne grande Duché, qui appartenoit aux seconds fils des Roys de Pologne, à ces villes soubs elle. Orluuie, Piatchk, Bresinie, Karnazew, Inoulodz, Biachow, & autres; Cujauie, ou Vladislauie, qui a soubs elle Bidbgost, Breste, qui a soubs elle Radzaieow, Crusphicie, & Kowalow: Rauam, qui a soubs elle Sochaczouie Gostinin, & Gambin: Ploczko, qui a soubs elle les villes de Bielsko, Raczyayas, Siegrez, Srenko, Mlauue, Ployczko, & Radzanew: Dobrinie, qui a soubs elle les villes de Slonck, Ripin, & Gorzno.

Quand à la basse Pologne, depuis que le siege Royal a esté transporté à Cracouie: on l'a preferée à la haute: & ceste-cy a trois villes principales, à sçauoir Cracouie, ou Cracou, Sandomire, & Iublin, dont la chacune à soubs elle plusieurs autres villes.

III. Cracouie, ou Krahow, est la ville capitale de la basse Pologne: & c'est celle que Pierre Appian dit estre mesme chose que Carrodumun de Ptolomée : mais sans m'arrester à luy debattre ceste opinion, & voulant seulement poursuiure mon discours, ie dis qu'en ceste ville on void le chasteau ou Palais des Roys de Pologne, & que c'est le lieu où on les couronne, & enterre: à raison dequoy c'est la plus renommée place de tout le Royaume. Il y aussi vne belle & grande Vniuersité au mesme lieu, Le plus grand iour d'Esté y est de saize heurs, & de la huictiesme partie d'vne heure. Il y a trois autres villes qui sont contiguës à Cracouie, à sçauoir Clepardie, Stradomie, & Casimire: & ceste ville a sous elles celle de Biecz, Woynicz, Lelouian, Kzyaz, & Proszouice. Il y à aussi au distraict de Crecouie deux Duchez, à sçauoir celuy de Zaron, d'Osuuiecine, Sandomire a sous elle les villes de Checiny, Korczin. Wislicie, Pilzne, Opozno, Polouiec, Zawi host, Zarnow, & Malegost. Iubin a soubs elle les villes d'Vrzenduw, Lulow, & Casimire.

IV. La Liuonie est vne fort grand Prouince, qui a de longueur pres de la mer Balthique enuiron six vingt & cinq lieuës d'Allemagne, & sa largeur est pour le moins de quarante. Elle a pour sa borne du Leuant la Russie, sujecte au Moscouite, separée toutesfois par la riuiere de Netue, Et le lac de Beibas; du Midy la Samogithie, du Couchant la mer Balthique, & du Septentrional la Finlande, separée par le golphe Fintuque ou de Finland.

La capitale ville de Liuonie se nomme Rige, ou Rig, assise assez prés de l'em-

boucheure de la Duine: & les principales apres celle-cy sont Riualie vulgairement Reuel, ou selon les Russiens, Roliuue, qui a vn grand & beau Port au golphe de la mer Balthique, Derpt, ou Derbten, & selon les Russiens, Iurygowgrod, assise prés du bord de la riuiere de Bec, entre deux lacs, au milieu de la Prouince. Les autres grandes villes accompagnées de beaux chasteaux, outre les susnommez, sont Vende, ou Wendem au milieu du pays, Velin, Peruonie, Volmarie, ou Walmer, Wesembourg, Vitesten, & Narua. Ce pays obeyt pour la plufpart au Roy de Pologne: mais il y a quelques lieux en petit nombre, qui recognoissoient le Moscouite, & le Roy de Dannemarc: & quelques autres obeyssent au Roy de Suede, comme Reuuel, & Narue, & d'autres petites places.

La Lithuanie, qui a grande estenduë, est proche de la Moscouie, & a pour ses bornes du Leuant la partie de la Russie, qui recognoist le grand Knez: du Couchant la Podlassie, Masouie, & Pologne, & se destournant vn peu vers le Nord, la Prusse: du Nord la Liuonie, & la Samogithie: & du Midy la Podolie & Volhinie. V.

Ceste Prouince contient plusieurs Duchez & pays, & est diuisée en certains Palatinats, de mesme que la Pologne: comme aux Palatinats de Vilne, de Troc, de Minsce, de Nouogrod, de Brest, de Kioxie, & autres qui peuuent estre prins pour des pays; toutesfois il y a peu de villes, mais beaucoup de villages. La capitale ville de Lithuanie c'est Vilne, qui est aussi grande que Cracouie auec tous ses faux-bourgs. On y conte aussi Nouogord, qui a de circuit sept lieuës d'Alemagne: mais elle est sous le grand Duc de Moscouie, & fust prise par les Moscouites l'an 1477. La principalle riuiere de Lithuanie c'est celle de Neper, ou Nyeper (nommée Borysthene par Ptolomée) qui venant de Moscouie, & coulant au dessous de Chiouie, se descharge dedans la mer Pontique.

Samogithie est proche de la Lithuanie, & a cinquante milles de long. Elle a pour ses confins du Nord la Liuonie: du Couchant la mer Balthique, ou Germanique qui est appellée proprement le golphe Balthique, & ceste mer la borde tournant vn peu vers le Septentrion, & la Prusse en est aussi proche. Il n'y a point de belles villes qui la rendent remarquable: bien y a il plusieurs villettes & villages qui appartiennent tant au Roy, qu'aux Gentils-hommes, mais les maisons y sont du tout mal basties. VI.

La Masouie est vne Prouince de grande estenduë, joincte à la Pologne, & porte le nom d'vn Massaé qui en estoit Duc, & qui estant entierement deffaict par Casimir Duc des Polonois en l'an 1045. s'enfuit en Prusse, où apres auoir esté diuersement tourmenté, il finit sa vie auec vn licol. Elle confine du Leuant auec la Lithuanie du Couchant auec la Pologne du Septentrion auec la Prusse, & du Midy auec la Russie & la Pologne. Ceste Prouince auoit autresfois son Prince particulier, & estoit destinée aux seconds fils des Roys de Pologne: mais Iean, & Stanislas vniques heritiers de cét Estat, estans morts ieunes en l'an 1526. ceste Duché reuint à la Couronne de Pologne. VII.

Marschouie est la ville capitale de ceste Prouince, & a soubs elle les villes de Czitko, Egrod, Zekrozin, Cziechanow, Czerniensk, Poltowosk, Rosan, Vatka, Blonic, Zarsin, Gadziek, Prasni, & Loraza. Ceste Prouince fut estrangement ruinée & rauagée par Mendog Duc de Lithuanie, principalement en l'an 1246. & 1260. VIII.

La Volhinie est assise entre la Lithuanie, la Podolie, & Russie: elle appartenoit au grand Duc de Lithuanie: mais maintenant elle est vnie au Royaume de Pologne. On la diuise en trois Prouinces, à sçauoir de Leuczho, de Wolodomire, & de Ryzemenec, qui sont aussi les noms des trois villes capitales, qui en ont beaucoup d'autres sous elles.

IX. La Podolie a pour ses limites du costé du Midy la Moldauie pres de la riuiere de Tyre, maintenant appellee Niister, du Leuant de grandes compagnes desertes, & inhabitees iusques au marest Meotide, ou mer des Zabaques. On ne void presque en tout ce pays que de petits villages fort espars, à cause des continuelles courses des Tartares. Sa capitale ville est Camyenic, presque diuinement bastie entre des precipices, & si forte que les Tartares en ont esté souuent repoussez auec grande perte, de mesme que les Valaques, & les Turcs. On y trouue aussi la ville de Lempurg, renommée à cause des chairs salees qu'elle enuoye en beaucoup d'endroits.

X. La Russie, qu'on nomme aussi Roxolanie, ou Ruthenie, a esté jadis selon quelques vns, appellee Rosseye, qui veut autãt dire que peuples espars, à cause que ces peuples occuperent toute la Sarmatie d'Europe, & vne partie de celle d'Asie, & estendirent leurs colonies depuis la mer Majeur iusqu'à la Mediterranee, & au golfe Adriatique, & depuis la mer Majeur iusqu'à la mer Baltique: de sorte que tous les peuples qui vsent de la langue Esclauonne, & suiuent la Religion, & ceremonies des Chrestiens Grecs sont communement appellez Russiens ou Rutheniens. Or ie ne veux pas parler en ce lieu de toute la Russie, dont la plus grande partie obeyt au grand Knez, mais seulement de celle que l'on nomme Noire, & selon les autres Rouge, ou Meridionnale.

Dont la Russie noire est bornee du costé du Midy des monts de Sarmatie, qui sont aussi nommez Carpathiens, & Tartes du Leuant de la Volbinie, Podolie, & Moldauie, du Nord de la Lithuanie, & du Couchant de la Pologne.

Ceste Russie contient les pays & villes de Lempurg, d'Halicie, de Belze, de Chelmo & de Premistic, qui en ont beaucoup d'autres sous elles. La capitale ville de toute la Prouince c'est Lempurg, où est le siege de l'Archeuesque.

XI. La Podlassie grande Prouince du Couchant la Masouie, & du Leuant touche la Lithuanie: elle fut autresfois sous la domination des Lithuaniens: mais l'an 1569. elle fut vnie au Royaume de Pologne par Sigismõd Roy de Pologne & grand Duc de Lithuanie. On y void les villes de Byelsko, Bransko, Suras & Vykolzin, ou l'on garde le tresor du Roy: on y void aussi Knyssin, où est vne maison Royale, auec vn grand parc remply de diuerses sortes d'animaux, & de beaux cauaux, & reseruois tous pleins de poissons. Vous y trouuerez aussi les villes de Narevu, & de Vasilkovu, & semblablement celle d'Augustovu, ville fort grande, fondée par le Roy Sigismond Auguste.

La Pomeranie confine auec la mer Baltique, & s'estend par vn long espace de
XII. terre depuis les extremitez de l'Holsace iusqu'aux frõtieres de Liuonie. Elle est nommee Pomeranie, ou la Prouince de Pomeran: comme qui diroit maritime, & ce en langue Esclauonne. Ses premiers habitans l'appelloient le pays de Pamorcy, & les habitans mesmes estoient nommez Sidines. Il y a 40. villes entourees de mer & de fossez, outre plusieurs autres, & beaucoup de chasteaux & monasteres. Ses principales villes sont assises prés du riuage de la mer, & il y a bien peu auant dans le pays: & le riuage est si bien fortifié par la nature, & accommodé en telle sorte qu'il ne craint aucun desbordement de la mer, & donne vn grand accez aux Nauires.

Ses villes qui sont dans le pays, sont Stetin, capitale de tout le pays, qui donne son nom à vne Duché, Neugarde, Lemburg, Stargard, Bergard, Camenez, Publin, Grisemburg, & plusieurs autres: celles du riuage sont de Colberg, Camin, Coslin, Gribswald, où il y a accademie fondee l'an 1546. Sund, Puck Rewcol, Louemburg, Hechel, Strasunde, ville agreable, & de tres grād trafic, & plusieurs autres. On y voyoit autresfois la belle ville de Iulinum, maintenant Voltin, qui est pour le iourd'huy ruinee: mais sur tout on y void la ville de Gdan, Dantz, ou Dantzic, qui est enuiron à cinq mille loing de la mer. Il y en a qui mettent ceste ville en Prusse.

Il y a tout aupres du pays de Pomeran trois Isles à sçauoir Rugen, où l'on compte cinq villes, Vsedam, ou Vsedom, où l'on en compte trois, & Voline, où l'on n'en met qu'vne.

La Prusse, que quelques autres nomment Borusse, Prutenie, Vlmigauie, & Hulmigerie, a pour ses bornes la mer Balthique du Septentrion, la Lithuanie & Samogithie du Leuant, le pays de Pomeran du Couchant, & la Pologne & la Masouie du Midy. Sa longueur qui s'estend du Nord au Sud, contient 58. lieuës de Pologne, à sçauoir depuis la ville de Torunie, qui est sur la frontiere de la Masouie iusqu'au chasteau de Memule: & sa largeur est de 50 lieuës Ses principales riuieres sont la Vistule, Nemen, ou Cronon, Nogat, Elbing, Wsere, Passarie, Alle, Pregel, Osse, Drebnicz, Lique & Lauie.

Ceste Prouince a esté quelques temps sous les Cheualiers Teutoniques mais vn peu apres l'an 1419. les pays & villes de Prusse voulurent recognoistre Casimir Roy de Pologne, & se reuolterent contre les Cheualiers, & depuis encor apres l'an 1450. le Prusse ne voulut pas obeyr à ces Cheualiers, & se sousmit au Roy de Pologne, & les soldats de l'ordre qui estoient en garnison, vendirent Mariembourg, auec plusieurs autres villes & chasteaux, l'an 1557. 47000. florins. Toutesfois les Cheualiers ne voulans prester serment au Roy de Pologne l'an 1498. ils s'entrefirent la guerre auec diuers éuenemens, iusques à ce que la Prusse fust reduite en Principauté seculiere, sous Albert Marquis de Brandebourg trente-quatriesme, & au dernier grand Maistre de ces Croisez, qui fut Cheualier de l'Ordre, & Prince seculier, à Cracouie, par Sigismond Roy de Pologne, apres qu'il eust presté serment solemnel: & le susdit Roy luy donna toutes les terres de Prusse, pour les tenir de luy, comme son homme lige.

Or la Prusse fut jadis diuisee en douze Duchez, ou Prouinces, l'an 573. par Venedus son Prince, selon le nombre de ses enfans, chacun desquels il assigna vne Prouince, qui portoit le nom de son Seigneur. Ces Prouinces ou Duchez sont Sudanie, qui fut entierement rauagee par les Croissez; Sambie, aujourd'huy Szamland, Narangie, Nadrauie, Bartonie, Galinde, Varmie, ou Wermelande, Hogkerlande, Culme, Pœmsanie & Michlouie. Chacune de ces Prouinces contient beaucoup de villes basties en diuers temps par les Cheualiers Teutoniques: veu qu'apres que la Religion Chrestienne fut establie en ce pays les Croisez y bastirent 72. Chasteaux, & 62. villes principales, dont le nombre est maintenant augmenté, tellement qu'il n'y a pour le present Prouince en Pologne où l'on trouue tant de villes, & de si beaux Chasteaux.

Maintenant la Prusse est diuisee en deux pays, à sçauoir en celuy du Duc, & du Roy: le Duc a son siege à Montroyal, que les habitans nomment Cunisberg, ville maritine, où l'on void vne Vniuersité fondee par Albert premier Duc,

qui a commencé par le moyen du Roy de Pologne, de jouyr entierement de toutes ces terres comme vassal du Royaume de Pologne. Mariembourg est la capitale ville de la Prusse, c'est à dire de celles que le Roy possede particulierement, outre ce qu'il a accordé au Duc. Il y a aussi vne belle Vniuersité à Konigsperg.

QVALITE'.

XIV. LA Pologne est vn Pays plain, couuert de beaucoup de forests, & remparé au dedans de peu de montagnes : ce Pays est froid, à raison dequoy il est priué d'oliuiers & vignes, mais il abonde en toutes autres choses que la terre a accoustumé de produire : car il vient grande quantité de froment, d'orge, & de toutes sortes de legumes, tellement que les autres Pays qui sont au delà de la mer, se sentent de sa fertilité. Elle abonde aussi en bestail de toutes sortes, & en poissons. Il est vray que selon sa grandeur elle est trop peu cultiuée, veu qu'il y a beaucoup de grandes forests, où l'on trouue vn grand nombre de bestes sauuages. Il y a aussi force oyseaux, & grande quantité de fruits, de beurre & de cire. Et quant au miel, il s'y en trouue en telle abondance, qu'il n'y a presque assez de place pour le loger : car tous les arbres & tous les bois noircissent de ruches d'abeilles.

On n'y trouue point de mines d'or ny d'argent, excepté au terroir de Cracouie, où l'on dit qu'il y en a vne d'argent, de mesme qu'à Sandomire ; où l'on en trouue aussi vne d'azur : mais ce Pays produit du plomb, du fer, du cuiure bon en perfection ; & il y a grande quantité de sel, principalement de celuy de mine, qui est excellent. En Pologne le plus grand iour d'Esté n'est pas moindre de 16. heures, & ne passe pas aussi lesdits 16. heures & 40. minutes.

La Liuonie est vn pays plein de marescages, plein pour la plus grande partie & n'ayant aucunes montagnes. Il y a beaucoup de riuieres qui l'arrosent, & toutesfois beaucoup de lieux demeurent sans estre cultiuez, combien qu'ils soient capables de produire beaucoup : car il porte du froment, & toute sortes de fruits en si grande abondáce, qu'il en enuoye vne bonne partie aux Prouinces estrangeres. Ce pays abonde semblablement en poissons & en bestes domestiques & sauuages, principalement en cheuaux qui sont asseurez au possible. Il s'y trouue aussi grande quantité de cire, de miel & de poix seche. Il ne porte point d'oliuiers ny de vignes. Il y a beaucoup de lacs, dont le principal nommé Beybas, qui a 45. mille de long, abonde en diuerses sortes de poissons.

La Lithuanie est aussi pour la plus grande partie marescageuse, & pleine de forests, & pour ceste cause peu accessible. Il y a de fort grands lacs, qui semblent des mers en quelques endroicts. Il y a aussi beaucoup de riuieres nauigables, qui sont plus frequentes en hyuer qu'en autre temps, a cause que les estangs & les marais estans glacez, le chemin est plus aysé. L'air n'y est pas temperé, ains fascheux & froid au possible. Il n'y naist aucuns animaux qui ne soient petits : & il y a outre les bestes qu'on trouue en Allemagne des beuffes, des Eslans, & des cheuaux sauuages. Ce pays produit aussi du froment en abondance, mais il y meurit fort peu souuent. Il n'y croist aucune vigne, & il manque aussi de sel, qui y vient d'Angleterre. Il s'y trouue force Martes, Zibelines, & grands nombre d'Hermines, comme aussi beaucoup de poix, de miel, & de cire. A Vilne le plus grand iour d'Esté est de 17. heures, & la huictiesme partie d'vne heure, & n'est pas moindre en toute la Prouince de 16. heures

& vne sixiesme: toutesfois aux extremitez qui tirent vers le Nort le plus grand iour d'Esté est presque de dix-huict heures.

Quand à la Samogitie elle est du tout froide, & presque tousiours gelée. Elle abonde en forests, aux arbres desquelles on trouue grande quantité de miel, qui est meilleur, plus delicat, & plus blanc, & a moins de cire meslée en ce lieu qu'en aucun autre.

La Masouie est pour la plus grande partie pleine de bois, où l'on trouue grande quantité de beuffles, & des Vres, où Taureaux sauuages.

La Volhinie produit en abondance toutes sortes de grains, & de fruicts, & a force forests, où l'on trouue grand nombre de bestes sauuages, & des estangs qui foissonnent en poissons. Il y a quantité de bons pasturages, & de miel.

Pour le regard de la Podolie elle est aussi fertile le tout ce qui se peut, tellement que pour vn on a accoustumé de recueillir cent, & en remuant vn peu les terres, & y semant du froment elles portent trois années de suitte : & mesme il n'est pas besoin de semer les champs toutes les années, ains seulement il faut secoüer vn peu la moisson, & les grains qui y demeurent seruent de semence pour l'année suiuante. Les prez y portent aussi du foin en abondance, & tellement grand qu'on ne voit point presque paroistre les cornes des bœufs au dessus de l'herbe, & mesme elle couure vne perche dans trois iours. Toutesfois la terre y est dure & pleine de pierres, tellement qu'il y faut du moins six paires de bœufs pour labourer: ce qui trauaille grandement les bœufs & ceux qui les menent. On trouue pareillement en ce pays force trouppeaux de bœufs & de brebis, grand nombre de bestes sauuages, & du miel à foison. Il abonde aussi en sel & en cheuaux.

La Russie meridionnale est fertile au possible, & abōde en cheuaux, en bœufs en brebis, en martes & en renards. Il y a telle quantité d'abeilles, que non seulement elles cachent & logēt leur miel dans leurs ruches & dans les creux des arbres, mais encore aux rochers & dans les cauernes de la terre. Il n'y croist point de vigne. Il y a force riuieres qui l'arrousent & beaucoup d'estangs qui foisonnent en poisson. On dit qu'au terroir de Chelme, les branches du pin couppées & laissées sur la terre deux ou trois années s'endurcissent, & transforment en cailloux. On y trouue aussi force craye blanche.

Le pays Pomeran est plain, & n'a que fort peu de montagnes. Il est fertil à parler generalement, & arrosé de beaucoup d'eaux. Il a ses champs bien cultiuez & force riuieres nauigables. Il abonde tellement en animaux priuez, en froment, beurre, miel & cire, & choses semblables, qu'il fournit de toutes ces choses aux autres pays.

Les habitans de ce pays recueillent de l'ambre que le flux de la mer iette au riuage, mais ils en trouuent bien moins que ceux de Prusse.

La Prusse produit toutes choses en abondance, & est beaucoup plus heureuse que toutes les contrées qui luy sont voisines. Car elle est de tous costez agreable & commode au possible, à cause du grand nombre de ports qu'elle a sur la mer Balthique, & des diuers golphes de mer, & costes. L'air y est doux & temperé, tellement qu'on y void grande quantité de bestail de toutes sortes. La terre y porte aussi à foison du froment, qui surpasse de beaucoup en bonté celuy de Pologne & de Lithuanie. Ce pays abonde en abeilles & en miel, de mesme que toutes les contrées Septentrionales, & ces mouches font leur miel

dans les creux des arbres. Il y a de fort grādes forests, & du tout espaisses, remplies de grandes & puissantes bestes sauuages, entre lesquelles on compte les beuffles, & les élans, & les cheuaux sauuages. D'auantage il y a force riuieres, estangs & lacs qui abondent en poissons : & mesme il y a quelques lacs de ceste nature qui ont de tour sept lieuës de Pologne. Les habitans trouuent aussi au dessus de la mer Balthique de l'ambre, nommé Burstin par les habitans, qui est ietté par le flux de la mer, & par les tempestes au riuage.

MOEVRS ANCIENNES.

XV. COMME ainsi soit que les Polonois sont descendus des Slaues, aussi ont ils retenus leurs mœurs assez longuement, si bien qu'en sçachāt celles des vns, on vient aussi tost à auoir cognoissance des autres. Pour en dire quelque chose, lors qu'ils vouloient imposer le nom à quelqu'vn de leurs enfans, ce qui ne se faisoit qu'ils ne fussent desia grands, ils le conduisoient au temple de leurs Dieux, & luy coupoient ses premiers cheueux qu'il leur offroient comme pour arres du seruice qu'il leur deuoit rendre. A cét effect on appelloit les parens & les amis pour se resiouyr, & l'on y sacrifioit vn pourceau, & de l'eau mixtionnée & faite comme nous faisons l'hydromel. Les Dieux qu'ils adoroient estoient Iessan, c'est à dire Iupiter, Ladon, qui estoit Pluton, Niam, Diane, Marzan, Mars, Zizilia, Ceres, & Zieuane qui, estoit Venus, ayant pareille opinion de ces Dieux que les autres nations, leur sacrifiant en la mesme façon que les Grecs & les Romains solemnisant leurs festes & banquets, danses, chansons & toutes sortes de resiouyssances. Et mesme Dlugosse historien, dit que cette façon de se resiouyr auoit duré iusques à son temps, qui fut quelques années apres que les Polonois eurent receu la religion Chrestienne: voire mesme à present, lors que les Lithuaniēs se resiouyssent & dancent, ils repetent plusieurs fois ce mot de Ladon, en chantant auec vn grand battement de mains. Ils auoient encor, comme dit Dlugosse, pour Dieu Zinie, qui signifie cette force vitale de l'air qui donne vigueur aux choses animées. Ils adoroient encor le Dieu ou la Deesse Pogode, qui estoit la serenité & temerie de l'air.

XVI. Quant aux Lithuaniens ils auoieut anciennement pour leurs Dieux, le feu, les bois, & les Serpens, qu'ils nourrissoient mesme en leurs maisons, comme leurs dieux domestiques, & leurs offroient sacrifices. Ils adoroient le feu sacré, & l'entretenoiēt en telle sorte qu'il ne s'esteignoit iamais: & les Sacrificateurs & Ministres de leurs Temples luy fournissoient tousiours force matiere, afin qu'il ne defaillist point. Quand quelqu'vn estoit malade, ses amis se retiroient vers ces Sacrificateurs, & leurs demandoient s'il couroit fortune de mourir, ou s'il deuoit demeurer en vie. Ces Sacrificateurs venoient au feu de nuict, & le l'endemain donnoient responce à ceux qui leur auoient fait la demāde, disant qu'ils auoient veu pres le feu l'ombre du Malade. Il y en auoit d'autres plus auant dans le pays qui adoroiēt le Soleil & les bois, & selon qu'vn arbre estoit plus haut ils luy rēdoient plus d'honneur, ils estoiēt jadis si pauures & si petite reputation enuers les Russiens que les Seigneurs & Princes de Kinie ne pouuoient tirer d'eux en signe de sujectiō que des haillons, des drappeaux, du liege, & autres choses viles, tant ils estoient pauures. I'ay oublié de dire qu'ils immoloient des coqs à leurs serpens, & les nourrissoient de laict. Ils auoient des festes solemnelles tous les ans apres la moisson vers le mois de Septembre,

& lors qu'ils reuenoient de la guerre, ils brusloient pour sacrifice les despoüilles prises sur leurs aduersaires, & mesme vn des ennemis prisonniers seruoit de victime. Quand quelqu'vn d'entr'eux mouroit, ils brusloient auec son corps ses plus riches meubles, & ses plus beaux cheuaux, offrant du laict & du miel sur le tombeau. Auant qu'ils eussent receu la foy Chrestienne, il n'y auoit que les nobles qui eussent l'vsage du drap & des souliers, veu que le peuple s'abilloit de lin, & se couuroit de peaux de bestez sauuages.

Pour le regard des Samogites, ou Samogetes, il n'y a pas long-temps qu'ils ne sçauoient que c'estoit d'or ny d'argent, ny de cuiure, ny de fer, ny de vin. Il estoit permis entr'eux à vn homme d'auoir plusieurs femmes, & au fils d'espouser sa belle mere apres la mort de son pere, & au frere sa belle sœur. Ce peuple auoit pour son plus grand Dieu le feu qu'il estimoit sacré, & qui ne s'esteignoit iamais, estant entretenu en vne haute montagne par le Sacrificateur. Ils auoient des forests qu'ils adoroient comme sainctes, & comme demeures de leurs Dieux, & estoient tombez en telle folie, qu'ils pensoient que ces forests, & les bestes qui y demeuroient, estoient sainctes, & que tout ce qui y entroit, deuoit estre reputé pour sainct. Ils auoient en ce bois des foyers separez les vns des autres pour leurs maisons & familles, dans lesquels ils brusloient les corps de leurs grands amis auec leurs cheuaux, selles, & harnois, & leurs meilleurs accoustremens. Ils mettoient prés de ses foyers des escabeaux ou quelques sieges faits de lieges, sur lesquels ils aprestoient des viandes faictes de farine en forme de fromage, & versoient de la biere sur le feu, estans abusez iusques-là qu'ils croyoient que les ames de leurs morts, dont ils auoient bruslé les corps, venoyent là de nuict, & y prenoient leur refection. Si quelqu'vn d'eux venoit à faire la moindre violence à ces forests, ou aux oyseaux, ou aux autres bestes qui y estoient, les mains ou les pieds luy deuenoient courbez par art diabolique.

Ceux de Liuonie ont esté longuement barbares & inciuilles, & adonnez à l'adoration des dieux, presque semblable à celle que nous auons à descrire en parlant des autres, La simplesse de ce peuple estoit si grande, qu'apres auoir pressé le miel, ils portoient hors la cire comme vne ordure & superfluité. Ils auoient ordinairement ce mot de Iehu en la bouche, dont ceux de ce temps en sçauent l'explication.

Ceux de Prusse furent anciennement forts cruels & barbares & grands beuueurs, ayans pour leurs plus grands delices le laict des Iumens auant qu'ils sceussent l'vsage de l'hydromel. Ils prenoient autant de femmes que bon leur sembloit en mariage, & les tenoient aussi sujetes que si elles eussent esté leurs seruãtes. Lors qu'ils estoient las ou de trauail, ou de trop boire, les bains & les estuues leur aidoient à se remettre, & mesmes au plus fort de l'hyuer ils auoiẽt accoustumé de se baigner dans l'eau froide. Ils enterroient leurs morts auec leurs plus riches meubles, armes, & cheuaux, & sacrifioient à ceux qui mouroient en la bataille quelqu'vn des ennemis qu'ils auoient pris. Ils adoroient le feu, le Soleil, la Lune, les bestes, les serpens, & plusieurs autres choses. Ils estoient fort charitables enuers les necessiteux, & mesmes alloient au deuãt de ceux qui estoient en danger de la mer, & les secouroient, ou bien aydoient à ceux qui estoient trauaillez par les Corsaires. Ils ne faisoient nul estat de l'or, ny de l'argent. Ils auoient quantité de belles fourrures qu'ils donnoient pour d'autres vestemens de laine.

MOEVRS DE CE TEMPS.

XVII. Les Polonois sont à present entierement esloignez de la cruauté des Sarmates anciens,& de leur rudesse.Ils sont sages & discrets en leurs actions, & fort courtois à l'endroict des estrangers,excepté le menu peuple qui tire d'eux iusques au dernier denier lors qu'il le peut faire. Ils boiuent volontiers, ainsi que tous les peuples Septentrionaux,mais l'vsage du vin y est fort rare, & les habitans ne sçauent que c'est de cultiuer les vignes. Ils font certaine boisson auec du bled & autres choses,qu'ils nomment ceruoise,& qui est cõme la biere. Les characteres dont ils vsent en escriuãt sont composez en partie du Grec, & en partie du naturel de leur pays,& les hommes & les femmes s'y habillent presque a la façon des Grecs. Les Polonois abhorrent le larcin & la vollerie,& le pays est tellement asseuré de ce costé-là,qu'en hyuer on verra faire vn grãd chemin à vn homme tout seul, auec vn petit chariot tiré par vn ou deux cheuaux. Ce sont des hommes remplis de grande industrie,& qui ont la cognoissance de plusieurs langues,principalement de la Latine,dont chacun vse comme de sa langue vulgaire aux villes & aux villages,& elle est cõmune tant aux riches qu'aux pauures.Les Gentils-hommes Polonois aiment à estre superbement vestus & armez. Ils sont vaillans de leur naturel,& quoy que leurs ennemis ayent de l'aduantage sur eux pour le regard du nombre,ils ne laissent de les attendre,voire mesme de les attaquer. Les Nobles qui ne sont pas de conditiõ releuée n'endurent pas aisément les outrages qu'ils ont receus des grãds Seigneurs,mais l'offencé s'essaye d'en tirer raison en assemblant autant de ses parens & amis qu'il luy est possible. Enfin pour parler generalemẽt des Polonois ils sont plustost prodigues que liberaux,pource qu'ils ne font que festiner, & se plaisent à traicter force personnes,& à nourrir grand nombre de seruiteurs.

Quant aux Lithuaniens,ils se conduisent allãt par leur pays en hyuer par l'estoille du Nord,ainsi qu'on fait sur mer. Ils n'ont aucun vsage de monnoye. Les femmes de ce pays ont des amis par la permissiõ de leurs maris,& s'en seruent au ieu d'amour quand bon leur semble,& toutesfois si vn homme marié auoit quelque maistresse il en seroit blasmé.Les mariages sont entr'eux si peu asseurez,qu'ils les rompent aisément, & se quittent d'vn commun accord, se mariant & remariant autant de fois qu'ils en prennent fantasie.Le vin n'y est gueres en vsage,le pain y est fort bis à cause que le bled n'est gueres criblé,ny la farine sassee.Les troupeaux les pouruoyent de breuuage,pource qu'ils ont du laict en abondance dont ils se seruent en lieu de vin. Ils parlent Esclauon de mesme que les Polonois.Lors que les Lithuaniẽs ont guerre contre quelqu'vn ils y vont plutost auec grand appareil,que bien en point pour combattre.Aussi leurs forces s'escoulent incontinent: & s'ils sont contraincts de poursuiure ils renuoyent soudain ce qu'ils ont de plus precieux & de plus cher, soit cheuaux ou bagage en leurs maisons,& suiuent leur General plus par force que de desir,qu'ils ayent de le seruir & de combattre.Cecy se voit en ce que les grãds qui sont obligez de seruir le Roy auec quelque nombre de gens,rachetent ceste seruitude & subiection auec grande somme d'argent,& cecy est tellement ordinaire entr'eux & leur tourne à si peu de honte,que les Chefs & Colonels font crier à son de trompe parmy les armées,que s'il y en a quelques-vns qui se veulent

vueillent retirer, ils le pourront faire en apportant de l'argent, & qu'on leur donnera le congé. Ils sont si licencieusement dispensez de tout faire, que ceste liberté si desbordee les faict abuser de la condition en laquelle ils viuent.

Ils portent les habillemens longs à la façon de Tartares, mais ils ont la lance & l'escu comme les hongres. Ils ont de bons cheuaux, mais ils sont tous chastrez, & iamais ils ne les ferrent. Ils les conduisent à leur fantasie auec vn simple canon, sans vser d'aucun mords qui soit fascheux ou rude.

Le peuple y est miserable, & tenu en grande captiuité, d'autãt que les grands qui vont par le pays accompagnez d'vn bon nombre d'estafiers, entrent dans les maisons des Paysans, & y rauissent ce que bon leur semble, & mesme les battent bien souuent à outrance. Il n'y est loisible à vn fermier de venir auec les mains vuides deuant son maistre; & quand aux autres, outre le sens & la rente ils sont obligez de donner toutes les semaines trois ou quatre coruees: que si la femme de leur Curé est morte, ou s'il se marie, ou que quelque enfant luy soit né, ils sont contraincts de luy bailler certaine somme d'argent, sur ceste consideration seulement qu'il les oyt de confession durant toute l'annee. Si quelqu'vn a commis vn crime digne de mort, il faut qu'il se pende luy-mesme si tost que le commandement luy en est faict de par le Prince; autrement il est battu, tourmenté, & deschiré cruellement auant qu'on la fasse mourir.

Les Liuoniens sont fort addonnez à la gourmandise & à l'iurongnerie, & ceste dissolution & desbauche se pratique plus aux maisons des grands Seigneurs qu'en tout autre lieu. Celuy qui peut porter plus de vin, & tenir plus longuement coup à manger, & à boire, est le bien venu: mais finalement il est payé de gale, goute, flux de sang, hydropysie, ou quelque autre semblable mal.

Quelques Gentils-hommes vsent de liberalité enuers ces goulus, & yurongnes? & cependant pour entretenir ceste liberalité, rançonnent les paysans, tellement que tout ce que leurs deniers peuuent acquerir auec beaucoup de sueur & de peine. Les premiers les despensent en excez & desbornement. Les paysans sont presque tous serfs, & quand quelqu'vn ne pouuant porter la faim ny le foüet, ou la grande tyrannie des Seigneurs, s'en va, si les Gentils-hommes le peuuent attrapper apres, ils luy couppent le pied, afin qu'il ne s'en puisse plus fuyr. Ces pauures serfs sont nourris de viandes si aspres, que les pourceaux ne daigneroient presque taster ce qu'ils mangent. Ils portent des souliers faicts d'escorce, & la paire ne leur couste que trois deniers. Au lieu de chanter, ils hurlent comme les loups, & ont sans cesse, comme au temps passé le mot Iehu en la bouche. Quand on leur demande ce qu'ils entendent par ce mot de Iehu, ils respondent qu'ils ne sçauent; mais qu'ils suiuent en cela la coustume de leurs predecesseurs. Bref ces pauures gens viuent comme des bestes, & sont traictez presque de mesme. Quand ils veulent mettre en terre quelque homme mort, ils tournent au tour de luy, en beuuant d'autant, & le conuient à boire espandant sa part sur luy. Et quand ils le iettent dans la fosse ils mettent prés de luy vne cognée du vin & des viãdes, & vn peu d'argẽt pour faire son voyage, & tandis qu'ils estoient tenus sujects par les Cheualiers Teutoniens, ils disoient à leur mot: Va t'en en l'autre monde, où tu auras domination sur les Teutoniens comme ils t'ont euë sur toy en ce monde. Quand aux mariages, si quelqu'vn veut espouser quelque femme, il faut bien souuent qu'il la rauisse. Les habitans de Liuonie sont de diuerses nations, veu qu'il y a des Liuoniens, des Curons, & des Letiens, qui ont de diuers langages. Toutesfois au cha-

steaux, & dans les villes on parle pour la plus part Allemand.

On tient que les femmes de la ville de Rig en Liuonie sont braues & pompeuses & mesprisent les autres qui viennent de quelque autre pays. Elles seroient bien marries, si on les appelloit Dames. Elles ne s'adonnent presque à faire chose que ce soit, ains viuent continuellemene en oysiueté & en delices. Au lieu de filer leurs quenoüilles, ou de faire quelque autre besogne de femme, elles ont des Coches ou Chariots branslans, dans lesquels elles se vont promener l'Hiuer, & des nasselles en Esté pour s'aller esbattre sur l'eau.

Les Samogitiens sont de belle & grande taille, mais peu ciuils, rudes & barbares. Ils sont audacieux, & prompts à la guerre, & ont des corselets, & s'aidét d'espieux semblables à ceux dont nous vsons, mais ils sont plus courts. Leurs cheuaux sont fort petits, & toutesfois ils leurs donnent tant de peine que c'est chose estrange. Ils rompent la terre pour forte qu'elle soit non auec le fer, ains auec des socs de bois, de mesme que les Moscouites. Vn de leurs Gouuerneurs qui les vouloit soulager, leur fit porter des socs de fer: mais estant aduenu que durãt deux ou trois ans la terre ne rapporta que bien peu, à cause que l'air estoit mal tempéré, ce peuple lourd commença à se mutiner, & à dire que ce malheur procedoit de ce qu'on faisoit cultiuer cõtre la coustume auec le fer, qui rendoit leurs terres infertiles, tellement que le Gouuerneur fut contraint, afin d'euiter sedition, de les laisser labourer à leur fantasie. Et à cause que le peuple y est si grossier, le diable les estonne bien souuent auec des visions fort estranges.

Ils espousent plusieurs femmes, & sans aucune consideration de sang, ny de parentage: veu que le fils apres la mort de son pere espouse sa belle-mere, & le frere ne fait conscience de prendre sa belle-sœur à femme. Ils n'vsent d'aucune monnoye, & bastissent leurs maisons fort basses, couurant ces logettes de boüe, & de chaume, & faisant le toict ainsi que les barques ou galeres, & au sommet ils font vne fenestre si grande, quelle donne clarté à toute la maison. Le feu brusle tousiours là dedans, tant pour apprester leur viande, qu'à cause du froid qui est si vehement, que presque tout le long de l'annee les riuieres demeurent glacees. Ils font l'astre ou le foyer au milieu de la maison, afin que le pere de famille estant assis, puisse en ce chauffant prendre garde à son mesnage, & à ses troupeaux, pource que les hommes & les bestes couchent sous vn mesme couuert, sans aucune separation.

Les plus riches & puissans au lieu de vases & coupes d'or, en ont qui sont faictes de cornes de beufles. Ils n'vsent point d'estuues, n'y de poisles comme leurs voisins; mais ils sont naturellement enclins à la diuination, aux charmes & sorcelleries, & l'obseruation des augures. Ils mangent presque tous du pain fort bis, & qui ne vaut gueres. Ils ne boiuent le plus souuent que de l'eau, & vsent raremenr de biere, & de medon. Quant à l'habillement & langage, ils ne differe gueres des Lithuaniens.

Les Masouiens ne sont differens de Polonois, quant aux mœurs & aux habits, & vsent de mesme langage, excepté qu'ils y adioustent encor quelques sifflemens, qui les rend vn peu differens. Au reste, ils sont courageux & vaillans au possible. Les Volhiniens sont aussi pleins de valeur & de courage, mais ils ont mesmes mœurs & mesme langage que les Russiens.

Les Russiens Meridionaux sont forts & vaillans, & vsent en guerre de l'arc, & d'vne picque de douze pieds de long. Ils hayssent estrangement le nom de Roy. Les Polonois ont des colonies presque en toute ceste Russie, & presque

tous les Cheualiers, & les principaux du pays sont Polonois.

Les habitans du pays de Pomeran ont gardé la langue & les mœurs des Vandales, iusques au temps qu'ils ont receu la foy Chrestienne, veu qu'ils ont appris dessors le Saxon, lequel ils parlent encor auiourd'huy.

Les Prussiens, principalement les Nobles, descendent des Alemans, & retiennent beaucoup de leur naturel. Ils bastissent plus haut que les Polonois, & leurs coustumes sont de plus lõgue duree que celle des autres. Ils ont aussi plus d'art & d'industrie, & vne beaucoup plus grande police que les autres: pource qu'à parler à la verité, les Alemãs deuancent beaucoup tous les autres peuples du Nord soit en artifices, soit en administration & reglement des villes.

RICHESSES.

LEs richesses des Polonois consistent en la grande quantité de grains, & de bleds de toutes sortes, dont le pays abonde en telle façon, qu'il secourut l'an 1590. non seulement les pays voisins, mais encor la riuiere de Gennes, Rome, & le pays de Toscane, combien que leur voisinage fut en grande necessité de semblable viures. Ils font aussi force argent de leur miel & de leurs cires, de mesme que de leurs lins, chanures, & de leurs bœufs & moutõs, de leurs cheuaux, & de leurs beufles. Mais la principale richesse vient des Salins d'Ocen, qui furent trouuez en l'an 1252. & pareillement de ceux de Velisque. Ce sel vient en partie de quelques mines, & en partie de quelques fontaines: de maniere qu'on en tire d'vne sorte en grande quantité de la terre, & l'on y faict aussi du sel par decoction. XVIII.

Ils ne tirent pas aussi peu de profit de leur azur; & de leurs mines de fer & de cuyure, lequel ils treuuent en abondance. Quand à l'ambre qu'ils trouuent sur le riuage de la mer ils en font de grands deniers toutes les annees; & encor ils en peuuent tirer quelque peu de leurs mines de souffre.

Au reste si l'on oste le port de Dantzic, on n'y trouuera guere autre place marchande qui soit de grande importance. Car quãd à ce qu'on tire des autres Ports de Prusse & de Liuonie, il n'enrichit pas le Royaume d'argent, & mesme ne peut presque payer les draps de soye, & de laine qu'on y porte de Flandres, & d'Angleterre, ou biẽ les vins & succres, fruict & espices qu'on y porte d'Espagne, & de Portugal, ou bien la maluoisie de Candie qu'on y vend 60. escus le tonneau, voire dauantage. Mais pour dire quelque chose de Dantzic, on tient pour chose asseuree, qu'il s'y vend, ou change tous les iours plus de mille charges de froment, & seigle, outre le bois, la poix seiche & liquide, le lin, le chanure, la biere, & vne infinité d'autres marchandises.

Pour reuenir à nostre discours, les Polonois vendent aussi grande quantité de fourrures, & de peaux de diuerses bestes, comme des martres & Renards, qui sont fort cheres. Mais pour conclusion de pays n'estant pour tout cela trop marchand, horsmis le lieu de Dantzic que nous auons dict, & n'y ayant gueres de trafic aux villes, ny trop d'industrie aux habitans du pays, & d'ailleurs, les Polonois estans de tel naturel qu'ils ayment à faire bonne chere, principalement les nobles, & despencent excessiuement en festins & en habits, si bien qu'ils consument plus que leur reuenu ne porte: veu qu'ils mãgent plus d'espices qu'aucune autre nation, & que les vins & les draps de soye, & mesme la plus grande partie de ceux de laine, leur viennent de dehors, il est force que le pays soit pauure d'or, & d'argent: parce qu'vn

Royaume ne peut estre riche, s'il n'est tel qu'il en sorte beaucoup de marchandises, & qu'il y en entre fort peu, afin que la sortie luy apporte de l'argent, & l'entree ne luy en fasse pas desbourcer. Et de fait c'est d'où vient la richesse du Royaume de Naples, & de l'estat de Milan, dont l'vn enuoye dehors grande quãtité de grains, de vins, d'huyles, de soyes, de saffran, de fruits, de cheuaux, & d'autres choses, par le moyen desquelles il tire de grandes sommes de deniers des estrangers: l'autre pouruoit beaucoup de pays de grains, de ris, de draps, & de ferremens, & de toute sorte de marchandises, & en reçoit bien peu des autres. Que si le Royaume de Naple (on peut dire le mesme de la Sicile) auoit autant d'ouuriers & de gens d'industrie qu'il a de fruicts & de biens naturels, il ne trouueroit guere de pays qui luy peussent estre comparez.

XIX. Mais pour reuenir à la Pologne, ses reuenus ne sont si petits que quelques vns estiment. Car premierement les reuenus du Roy, qu'on tire principalemẽt des mines de sel & d'argent, montent à six cens mille escus toutes les années. Il est vray que le Roy Sigismond Auguste en engagea vne partie, & le Roy Henry vne année auparauant qu'il en partist, voulant obliger vne partie de la Noblesse, en aliena pour plus de 300000. tolars de rente. Mais les Rois peuuent augmenter grandement le reuenu par la mort des possesseurs, appliquant à la Couronne les biens qu'ils ont accoustumé d'octroyer aux particuliers. Or le Roy peut espargner la plus grande partie de ce reuenu, d'autant qu'il est deffrayé auec sa Cour par la Lithuanie, & encore au moins en partie de la Pologne tandis qu'il demeure en ces Prouinces. Et veritablement on estimera cecy peu de chose, si l'on considere que les Royaumes d'Escosse, de Nauarre, & de Sardaigne ne passent pas cent mille escus de rente, ny le Royaume d'Arragon six cens mille en trois ans. Les reuenus du Roy de Pologne seroient plus grands s'il n'estoit si liberal à l'endroit de ses Palatins & Chastelains, ausquels il donne ordinairement les deux tiers, & quelquesfois plus de tous les droicts de leurs gouuernemens. Mais aux necessitez de la guerre, & des entreprises d'importance, apres la deliberation des Diettes, on charge le peuple de grosses tailles, qui se payẽt sur les terres ou sur les daces de la biere, qu'il arriue à telle somme, que par le moyen de cét argent le Roy Estienne soustint vne fort grand guerre contre le Duc de Moscouie l'espace de trois annees.

Quant à la Noblesse les biens sont ordinairement assez bien partagez entre les Seigneurs & les Gentils hommes. Car il n'y en a aucun qui soit de beaucoup plus riche que les autres, & les plus grãds reuenus ne sont de plus de 25. mille escus. Il faut excepter de ce nombre les Ducs de Curlande, & de Cunisberg. Mais quand à ceux-cy, quoy qu'ils recognoissent pour Superieur le Roy de Pologne, duquel ils sont feudataires, toutesfois ne sont pas membres vifs du Royaume; pource qu'ils ne s'assemblent & ne se trouuent pas aux Diettes, & n'ont aucune part en l'eslection du Roy, ou bien au gouuernement du Royaume: & ne passent comme Seigneurs du pays, ains comme estrangers, comme ils sont veritablement: pource que l'vn est de la maison de Dãnemarc, à sçauoir le Duc de Curlande: & celuy de Cunisberg est de la maison de Brandebourg. Car toute la Prusse fut jadis des Cheualiers Teutoniens, qui y auoient vn grand Maistre particulier: mais ne pouuãs resister aux forces des Polonois, ils se sousmirent comme feudataires au Roy Casimir. Finalement la grande Maistrise estant tombée entre les mains d'Albert de Brandebourg, il deuint Lutherien, & de grand Maistre Duc de Prusse.

FORCES.

LEs forces de ce Royaume consistent en viures, argent, gens de pied & de cheual, armes & munitions de guerre. Nous auons assez parlé cy-deuant des viures, & de l'argent, venons maintenant au reste. Les nobles sont obligez de seruir le Roy à leurs despens pour la deffence de cét Estat. Ceux cy seruent à cheual armez, partie à la façon de nos hommes d'armes, partie vn peu plus legerement, & partie aussi à la maniere des Tartares. Ces derniers sont nommez Cosaques, le mestier desquels est de piller, saccager, & ruiner toute chose, & tous vont à la guerre magnifiquement vestus, auec des casaques bordees d'or, & d'argent, bigarrees d'vne infinité de couleurs, auec force plumes, aisles d'aigle, peaux de leopard, & d'ours, & auec beaucoup d'enseignes de diuerses façons & couleurs & plusieurs autres ornemens propres pour les faire regarder aux leurs, ou pour les faire paroistre terribles aux ennemis. Ils ont des cheuaux de moyenne traque, mais beaucoup plus prompts, plus adroicts, & plus courageux que ne sont ceux d'Alemagne. On tient que la Pologne feroit en vn besoin cent mille cheuaux, & la Lithuanie soixante & dix mille, qui reuiendroient enuiron à cent mille, qui pourroient seruir. Il est vray que les cheuaux de Pologne sont beaucoup meilleurs que ceux de Lithuanie.

Ils font tel estat d'vn grand nombre de Caualerie, que mesprisant toutes les forces des autres, ils ne se soucient gueres de faire des forteresses. Ils croyent que les armées conduittes par des lieux couuerts contre les ennemis, doiuent cōbattre de meilleur courage pour la patrie, pour les femmes, pour les enfans, pour la liberté, & pour tout leur bien. Ils font profession de ne tourner iamais les dos aux ennemis, quelque accident qu'il leur arriue.

Sigismond Auguste Roy de Pologne, essaya bien souuent de faire resoudre les Diettes à la fortification de Cracouie à cause du voisinage de l'Empereur, mais il ne les peut iamais induire à faire ce qu'il desiroit, tāt pource qu'ils ne veulent pas donner aux Roys occasion de se rendre maistres absoluts par le moyen des garnisons, qu'aussi pource qu'ils disent qu'ils ont assez de courage & de force pour deffendre le Royaume.

Ils n'ont point de gens de pied, pource que tout le peuple du Royaume est diuisé en marchands & artisans qui habitent dans les villes, & en laboureurs qu'ils se tiennent aux champs & aux villages, auec la subiection que nous auons dite : tellement que les armes restent entre les mains des seuls Gentils-hommes, qui n'ont accoustumé d'aller à pied à la guerre. Mais lors qu'ils ont eu besoin de quelque Infanterie, ils se sont seruis de celle d'Allemagne, & de Hongrie. De sorte que le Roy Estienne eust en son entreprise de Liuonie enuiron saize mille hommes de pied de ces deux nations, & plus de quarante mille cheuaux du Royaume en son armee.

Quant à la conduitte de l'artillerie, & aux gastadours, ils se seruent pour cét effect des Tartares, & des paysans du Royaume. Ce Royaume est assez bien pourueu de canons & de munitions de guerre: tant pource que la Noblesse en a beaucoup en ses chasteaux, & maisons particulieres, qu'à cause que la Pologne estant si proche de l'Alemagne qui produit beaucoup de metaux, & qui a force maistres pour fondre, & manier l'artillerie, & tout ce qui appartient au mestier des armes, elle n'en peut manquer en aucune sorte, & elle en abonde

d'autant plus qu'elle a moins de forteresses.

Il n'est par qu'il n'y ait des places d'importance, & qui sont de quelque consideration : comme les forteresses de Lembug, & de Camenez en la Russie Meridionale : le Chasteau de Cracouie en la basse Pologne, Polosque aux frontieres de Moscouie, & Mariembourg, auec quelques autres places qui sont en Prusse, & en Liuonie, & qui ont esté fortifiees, non par les Polonois, mais par les Cheualiers Teutoniens qui en estoient maistres.

Ces forces de Pologne dons nous auons fait mention, sont telles & en nombre, & en qualité, qu'il y a peu de Royaumes en Europe, ie ne diray pas qui les surmonte, mais qui les esgalent. Il ne manque à ses forces que la promptitude: Car il y a quatre conditions qui sont requises aux forces de quelque Estat que ce soit, à sçauoir qu'elles soient propres de cét Estat, & non empruntees ny mendiees d'ailleurs, nombreuses, vaillantes, & agiles, propres, pource qu'on ne se doit fier en autruy, que mal-aysément : nombreuses, afin que quelque inconuenient estant arriué, on en aye tousiours de reste, qui puisse reparer la perte, ou empescher vne plus grãde: vaillãte, pource que le nõbre ne vaut rien sans la valeur, & mesme il nuit bien souuent beaucoup plus qu'il n'ayde : agile afin qu'on les puisse aisément , & promptement mettre ensemble , & les pousser où le besoin le requerra. Or les Polonois manquent de la derniere de ces quatre conditions. Car l'agilité d'vne milice despend principalement de deux choses à sçauoir de l'authorité du Prince, & de la promptitude de l'argent. en Pologne le Roy ne peut resoudre, ny entreprendre vne guerre, ny imposer des tailles pour faire de l'argent sans le consentement des Diettes. Les Diettes, où il faut assembler beaucoup de gens, sont comme des machines de beaucoup de pieces, qui n'aduancent gueres qu'en vn fort long temps : & au maniement des armes on doit tenir pour prompt, & tost prests les Princes qui se peuuent resoudre d'eux-mesmes, & qui ont l'argent à commandement : autrement lors qu'il faut s'assembler ou disposer les Diettes, ou les Estats à la resolution de ce qu'on propose, & qu'il faut apres cela exiger , & ramasser de l'argent, on met tant de temps à ces choses , qu'il en reste peu pour l'entreprise, & l'occasion eschappe cependant. D'ailleurs en Pologne les Seigneurs , & Gentils-hommes font de si grandes despenses allans aux Diettes , & y demeurans, qu'ils n'ont que bien peu d'argent pour se pouuoir entretenir apres en vne armee.

Il se pourroit bien faire toutesfois qu'on se resoudroit promptement s'il estoit question de la deffence & conseruation de l'Estat, pource que la crainte du mal, & la consideration du danger rendroient chacun diligent. Mais ie croy qu'il y auroit beaucoup de longueur s'il falloit penser à l'ẽtreprise de quelque conqueste: pource que l'esperance du bien ne nous esmeut pas auec tant de force que la crainte & l'apprehension du mal. Toutesfois on a veu que le Moscouite osta à Sigismond I. l'Estat de Pologne , & de Smolenque , sans qu'il en monstrast quelque ressentiment digne d'vn Roy , & d'vn si grand Royaume. Et le mesme Moscouite assaillit la Liuonie, qui s'estoit mise sous la protection de Sigismond, sans qu'il y trouuast aucune resistance. Mais il faut dire que les forces de Pologne nombreuses, vaillantes, qui ne despendent de personne, auront tousiours autant d'agilité & de promptitude, que le Roy aura d'authorité & s'y acquerra de puissance.

Nous en auons vn exemple en la personne d'Estienne Battori, au temps du-

quel la Pologne non seulement s'est maintenuë en reputation d'estre capable de se deffendre des forces estrangeres, mais encore de faire des conquestes d'importance sur de puissans ennemis. Mais pource que nous auons parlé de l'agilité, qui est vne chose extrémement importante aux forces d'vn Estat, il ne sera hors de propos d'ajouster icy les causes de cette agilité. Les principales sont donc, comme nous auons ja dit, l'authorité du Prince, qui donne le mouuement & l'asseurance de l'argent prest qui le maintient: pource que nous auons veu de puissantes armées qui consommoient le temps inutilement, à cause que le chef estoit lent, nous auons encor veu des victoires importantes au possible qui n'ont profité d'aucune chose à faute d'argent, sans lequel on ne peut faire marcher les soldats. La qualité des soldats est aussi grandement considerable. Car on peut nier que l'infanterie Alemande & Bohemienne, ne manque d'agilité, qui est le propre du François, de l'Italien & de l'Espagnol; non seulement pource qu'ils sont plus dispos de leur personne: mais encor pource qu'ils se contentent de moins en la guerre. S'ils manquent de vin ils ne defaillent pour cela, & ne perdent pas courage s'ils viennent à estre sans chair, & tousiours ils supportent mieux les mes-aises, & les incommoditez de la guerre.

Dauantage la qualité des cheuaux importe de beaucoup en cecy, veu que les Flamans surpassent de beaucoup les Frisons, & les cheuaux d'Allemagne, aussi bien que les Polonois & les Hongres: les genets d'Espagne surpassent les cheuaux Turcs, & les Barbes sont plus vistes que les autres. Quant aux coursiers de Naples ils ne sont pas si vistes que les genets, mais ils durent beaucoup plus au trauail, & ont auec cela assez de vitesse.

Or l'experience a monstré que la caualerie Alemande n'est pas propre pour donner la chasse aux ennemis ou pour les fuyr, à cause qu'elle est trop pesante, au contraire si les Valaques, les Hongres, les Polonois, les Turcs, & les Mores de Barbarie on mis quelqu'vn en route, il ne le leur peut eschapper, & si quelqu'vn les a mis en desordre il ne les peut suiure: pource que maintenant ils sont au dos de leur ennemis, & soudain ils en sont beaucoup eslognez.

Quant aux entreprises maritimes, les nauires ont fort peu d'agilité, pource qu'elles ne se peuuent remuer, ny tourner sans vent: les grosses Galeres se remuent vn peu mieux, mais non gueres, si bien qu'il n'y a que les Galeres communes qui soient bonnes a cet effect. C'est pourquoy nous auons veu que les armes Chrestiennes, qui mettent vne bonne partie de leurs forces aux nauires, ont perdu bien souuent vne bonne partie de l'Esté qui est le temps auquel il falloit faire quelque effect; & que les armes Turquesques s'en despeschoient promptement. Mais il n'y a rien qui rende les Turcs plus agiles que nous que leur coustume de viure, & se contenter de peu, pource que le vin & semblables delicatesses empeschent plus nos armées, que tous les viures des Turcs ensemble ne font les leurs. De sorte qu'il ne se faut estonner si lors qu'ils vont à quelque entreprise, ils sont si bien pourueus de canons, de bales, de poudre, & de toute sorte de munition: pource qu'ils chargent de ces choses les chariots par terre, & les Galeres par mer, & non de vins, ou choses semblables, & pour conclusion ils vont à la guerre pour combattre, non pour yurongner.

Mais pour reuenir à nostre propos, les Polonois confinent auec les Suedois qui ont quelques places en Liuonie, & auec le Marquis de Brandebourg, & l'Empereur, en tant que le Roy de Boheme, & il y a enuiron cent ans que les Roys de Pologne n'ont eu guerre auec ces Princes : mesme le legitime Roy de Suede estant Roy de Pologne, il ne se peut faire la guerre à luy mesme, & est seulement apres à demander vne partie de son Royaume, detenuë par son oncle Charles. D'ailleurs ce Prince ayant espousé vne fille de la maison d'Austriche, il peut viure en paix du costé de l'Empereur. Et quant aux Princes d'Alemagne, les forces sont tellement contre-pesées, que ses Allemans ne craignent pas que les Polonois forcent leurs villes qui sont bien fortifiées, & munies de tout ce qui leur est necessaire sçachant aussi que l'Infanterie leur manque, & les Polonois n'ont aussi peur des Allemans en campagne.

De l'autre costé les Polonois confinent auec les Moscouites, le Precop, & le Turc. Quant au Moscouite, i'en ay dit ce qu'il faut au discours de la Moscouie. Pour le regard du Precop des Tartares de la Chersonese Taurique, il peut mettre en campagne enuiron cinquante mille cheuaux, & beaucoup plus auec l'ayde des autres Tartares ses amis, comme il fit l'an 1569. lors qu'à la solicitation du Turc, il en mena quatre vingts mille contre le Moscouite, & quand il brusla la ville de Mosque l'an 1561. Mais cestuy-cy ne peut continuer longuemẽt vne entreprise d'importance: & c'est plustost son faict de piller, de picorer, & d'assasiner, que de faire la guerre comme il faut, & de combattre, tellement qu'il est plus dommageable que dangereux. Ses gens trauaillent grandement la Podolie, & la Voline. On a quelquefois consulté en quelle façon on pourroit remedier à leurs courses: & l'on a proposé de fortifier quelques Isles de Borystene, que les Tartares passent pour entrer dans les Estats des Polonois, & d'y tenir quelques vaisseaux armez, & toutesfois la chose n'a pas esté executee.

Le grand Turc s'est fort approché de la Pologne, en se rendant maistre de la Valaquie, qui estoit jadis feudataire de la Couronne de Pologne, suiuant quelques conuentions qui s'estoient passées entre Alexandre Palatin de Valaquie, & Ladislas Roy de Pologne l'année 1403. & encor l'an 1432. entre Elie Palatin & Ladislas 3. Ceste Prouince faisoit iusques à cinquante mille cheuaux, & abondoit en toute sorte de biens: mais les guerres l'ont presque renduë deserte, si bien qu'elle feroit à grande peine vingt-cinq mille cheuaux. Mais i'ay assez fait voir au discours de l'Empire du Turc, & les aduantages, ou desaduantages qu'on peut trouuer en ces deux Princes: si bien que ie remets les Lecteurs à ce que i'en ay dit en ce lieu.

GOVVERNEMENT.

AVoir le gouuernement de Pologne, & le considerer soigneusement, & de pres il semble que ce soit plustost celuy d'vne Republique que d'vn Royaume. Car les nobles, qui ont grãde authorité aux Diettes, & aux Cõseils eslisent le Roy, luy donnent telle authorité que bon leur semble: la puissance de ces nobles s'agrandit & s'augmente tous les iours : veu que pour le regard de l'eslection du Roy, ils n'ont aucune loy, regle, ou forme de la faire, ny par escrit ny par tradition. On sçait seulemẽt que l'Archeuesque de Gnesne a souueraine

authorité aux interregnes.) C'est luy qui denonce les Diettes, preside au Senat, & proclame le nouueau Roy) & que le mesme auec l'Archeuesque de Leunpurg & leur Suffragans qui estoient au nombre de traize, & les Palatins au nombre de vingt-huict & les grands Chastelains qui estoient trente en nombre, auant que le Roy Estienne eust institué de nouueaux Euesques Palatins & Chastelains en Liuonie lors qu'il a conduit, & quelque petit nombre d'autres personnes entrent en ceste eslection. Les Nonces terrestres y ont encor vne certaine authorité. Ils appellent ainsi certains, qui sont comme Agens des tours, ou cercles de la noblesse, qui se tiennent & se font par les Prouinces, comme on void en France les tours des Barons, principalement aux Prouinces qui se conduisent par Estats, & non par Esleus. Ceux-cy au temps des Diettes s'assemblét en vn lieu proche du Senat. Ils eslisent là deux Mareschaux, par le moyen desquels ils signifient leur desir au Senat: & ils ont depuis quelque temps en ça acquis tant de reputation & d'authorité, qu'ils semblent les autheurs & les chefs des publiques deliberations du Royaume, & il y en a eu quelques-vns qui ont mieux aymé estre Nonces que Senateurs. Tous ceux cy ensemble restreigent de plus en plus la puissance de leurs Princes, toutes & quantesfois qu'ils procedent à quelque nouuelle eslection. Mais encore que la couronne de Pologne dépende de la libre eslection de la noblesse, on ne lit pas toutesfois qu'ils ayent iamais priué le sang Royal de la successió, pour transporter le Royaume en quelque autre famille, sinon vne fois, lors qu'ayant d'émis Ladislas (qui fut toutesfois remis apres) ils esleurent Venceslas de Boheme: mesme ils ont tousiours porté honneur & respect aux enfans de leurs Roys, comme anciennement à Edige, qu'ils marierent au Roy Iagellon, & de nostre temps à Anne mariee au Roy Estienne. Et l'on sçait assez aussi que Sigismond 3. a obtenu la courronne de Pologne, principalement pource qu'il estoit fils de Catherine sœur de Sigismond Auguste & de la susdicte Anne. Mais jaçoit que l'authorité du Roy comme nous auons ja dit, dépende d'autruy en ce qui est de l'eslection: toutesfois elle est absoluë en beaucoup de choses depuis qu'il a esté esleu. C'est luy qui faict publier le Diettes, & qui prescrit le temps & le lieu que bon luy semble. C'est luy qui eslit les Conseillers seculiers, & qui nomme les Euesques qui demeurent apres Conseillers sans qu'on y obserue autre formalité. Il est Maistre absolu des reuenus de la Couronne ou du domaine, & Seigneur absolu immediatement de ses sujets (il n'a nul droit sur ceux des nobles) & execute absolument les deliberations faictes aux Diettes. Il est souuerain Iuge des nobles aux causes criminelles, a entre les mains tout le moyen de bien faire à qui bon luy semble. Finalement il a autant de pouuoir qu'il a d'accortise & de prudence.

Or à raison des choses que nous auons dites les nobles viuét en Pologne auec vne fort grande liberté. Ils font ce qui leur plaist, & les Ordonnances du Roy (comme ils disent eux mesmes) ne durent que trois iours, & il se portent en son endroit comme s'ils estoient freres. Et de mesme que le Roy gouuerne ses sujects, qui sont tels immediatement, auec vn authorité absoluë: aussi ils disposent immediatement de leurs vassaux, sur lesquels chacun d'eux a vn pouuoir plus que Royal, tellement qu'ils les traictent comme des esclaues.

Les Roys de Pologne pour affermir leur Empire ont faict vne chose remarquable, veu que de mesme que les Romains augmenterent leurs forces, en communiquant la Bourgeoisie de Rome & le droict du pays Latin, aux habitans des villes & des Prouinces conquises: aussi ils ont grandement estendu,

vny & affermy leur estat, en faisant part des priuileges de la noblesse Polonoise aux Prouinces cõquises ou par force d'armes, ou par autre voye, & en égalãt leur Noblesse à celle de Pologne. Ce fut en ceste sorte que le Roy Ladislas vnit la Russie, & la Podolie à la Pologne : Sigismond premier la Prusse, Sigismond Auguste la Lithuanie, & Estienne la Liuonie : en quoy ils se monstrerent fort iudicieux & aduisez, pource que les honneurs estans pareils, & les commoditez égales, les hommes en deuiennent plus vnis aux necessitez & aux dangers.

Les choses dignes de consideration touchant le gouuernement sont, que la diuersité des sectes qui se trouuent au Royaume de Pologne produit de perpetuelles noises & inimitiez entre ces peuples, & fait qu'elles ne penettrent pas seulement aux Prouinces, aux villes & aux maisons, mais s'engendrent encor entre le pere & le fils, & entre le mary & la femme.

XXIII. Dauantage la discorde des dependances est grande en ce Royaume, pource que ceste Couronne estant sujette à eslectiõ pousse les cœurs de plusieurs à l'esperer, & à pourchasser d'obliger les Polonois par diuerses voyes, & principalement à l'occasion de leurs voyages, pource que la ieunesse de ce Royaume desireuse de voir les autres pays arriue en d'autres Estats, où elle est caressee par les Princes, & ces ieunes gens estant de retour en Pologne sont commis par les courtoisies receuës à se rendre partisans des Princes qui les ont obligez : & ils ne peuuent monstrer ceste partialité qu'en l'élection du nouueau Roy, où l'vn peut autant que l'autre: & par ce moyen on void naistre vne diuision de courage, qui n'apporte point de desordre durant la vie du Roy, veu que ceste nation est extremement fidelle à son Prince, mais il se pourroit faire que ses differens & professions ouuertes de faueur & d'affection les feroient secrettement entrer en d'éfiance l'vn de l'autre.

Il y a vn autre differẽt qui est celuy des ordres du Royaume, à sçauoir de l'ordre des Senateurs, & de celuy des Cheualiers. Pour l'intelligẽce dequoy il faut sçauoir qu'encor que leur principale intention soit tousiours de maintenir leur cõmune liberté, qui est égale en tout chef de noblesse, neantmoins la necessité du gouuernement a introduit que ceux qui se trouuẽt dignes de quelque conduite sont plus estimez & de plus grande puissance que les autres : & pourtant ceste dignité superieure est reduite à deux degrez, à sçauoir au Palatinat, & à la Chastellenie, pource que les Roys du temps passé introduisirẽt peu à peu d'appeller ces hõmes de grande dignité aux consultatiõs publiques, combien qu'ils eussent pouuoir de faire toute chose sans eux, de cõmander, de disposer, de recompenser, & de punir de leur propre mouuement. Depuis en ordonna que ces dignitez feroiẽt vn corps de Senat, sans lequel le Roy ne pourroit consulter ny deliberer des choses publiques. Le reste de la noblesse est presque en nombre infiny à cause de la grãdeur de ce Royaume, & afin que chacun des nobles, lors que l'occasion requiert qu'on fasse des ordonnances publiques, y puisse interposer son authorité & son consentement, ou au contraire, chaque Palatin à la requisition du Roy doit appeller toute la noblesse de son Palatinat en vne ville particuliere, & ayant exposé les choses qui se doiuent traicter, & leur volonté estant arrestee suiuant le desir des plus signalez, ils eslisent quatre ou six de leurs corps, qui se nomment Nonces ou Messagers terrestres, qui se trouuent auec les autres deputez des autres Prouinces au lieu ordonné par le Roy, où les Estats generaux se doiuent tenir, & ces deputez vnis font vn corps qu'on appelle l'ordre des Cheualiers, moindre en dignité que le premier mais égal en

authorité, & partant cestuy-cy est coustumier de contredire à l'approbation de l'ordre des Senateurs.

La cause de ceste discorde naist de ce que l'Ordre des Senateurs a pour but de complaire à la volonté du Roy, à laquelle ils s'accordent tousiours, comme ceux qui sont recompensez du Roy mesme, & l'ordre des Cheualiers a pour but le bien public, & ceux-cy croyent que s'ils ne resistent, ils ne peuuent maintenir leur liberté, & empescher le soupçon de la tyrannie: si bien qu'ils s'opposent tant qu'il leur est possible à l'autre.

L'autre discorde est celle des familles nobles, entre lesquelles il reste peu d'intelligence, & au cas qu'on vint à l'eslection de quelqu'vn de ces maisons, lors que l'interregne arriue, il pourroit naistre de grandes fautes, selon qu'ils auroient plus ou moins de puissance.

La derniere discorde est celle des Prouinces, comme de la Lithuanie, Russie & Liuonie, d'autant que les Gentils-hõmes de ces Prouinces endurent peu volontiers, leurs pays estans plus grãds, d'estre gouuernez & sujets des Polonois.

Mais il y auroit bon moyen de remedier à toutes ces choses, suiuant l'exemple du Roy Estienne, qui essayoit aux Estats generaux d'accorder les poincts de la Religion, & d'establir vne forme aux futures eslections, afin que les partis des nobles demeurassent vains, & qu'on empeschast par ce moyen plusieurs desordres qui pourroient naistre de ces discordes & affections diuerses. Quant aux differends des ordres des Senateurs & des Cheualiers il taschoit de les esteindre le mieux qu'il luy estoit possible. Il appaisoit les dissentions des nobles, se monstrant semblable à tous, & les appellant esgalement aux dignitez du Senat, en distribuant pour recompence les reuenus publics, estãt seuere aux remuans & seditieux, & finalement en se rendant protecteur des bons & paisibles de quelque condition qu'ils fussent.

Pour le regard des differens des Prouinces il faudroit faire cõme luy, qui les esteignoit auec beaucoup d'art, principalement ayant esleu pour sa demeure la ville de Grodme assise aux frontieres de la Lithuanie & de la Pologne, à cause dequoy il sembloit qu'il fist esgalement part de sa faueur & de sa disgrace aux vns & aux autres, & pour conclusion il taschoit de contenter toutes les parties.

Maintenant pour particulariser & specifier mieux les choses qui concernent le gouuernement de ce Royaume, il faut sçauoir qu'il y a deux membres qui composent son Estat Politique.

Le premier est celuy des Princes Ecclesiastiques, c'est à sçauoir de deux Archeuesques, dont le premier est celuy de Gnesne, Primat du Royaume, & Legat né du Pape en toute la Sarmace, qui a authorité de couronner les Roys: l'autre est celuy de Leunpurg en la Russie Meridionale. Ce nombre est encor composé de plusieurs Euesques, qui sont presque tous grands Princes, comme celuy de Krackow en la basse Pologne, celuy de Posnan en la haute: celuy de Ploco en Masouie, celuy de Chalme en Volhinie, celuy de Presmil en Russie, celuy de Camenes en Podolie, celuy de Kiouie, & plusieurs autres.

L'autre membre est des nobles lays qui sont les Palatins, Chastelains, grands Mareschaux, Chanceliers, Vice-chanceliers, Colonels, Capitaines, & autres. Mais apres les Princes Ecclesiastiques, le Chastelain de Cracouie tient le premier lieu pres du Roy, & est suiuy des Palatins de Cracouie & de Vilne. Parmy les Palatins il y a quelques principaux Chastelains meslez, & apres les autres Chastelains grands & petits occupent les places.

Les Palatins de tout le Royaume de Pologne sont ceux de Cracouie, de San-

domir, de Lublin en la basse Pologne, de Posnon, de Calis, de Sirad, de Lanccicie, d'Vladislauie, de Brest, de Rau, de Ploc en la haute Pologne: le Palatin general de Masouie: celuy de Drohic general de Russie, celuy de Belz en Palatin general de Podolie: celuy de Volhine, en Lithuanie, celuy de Vilne, celuy de Troc, celuy de Minsce, celuy de Kiouie, celuy de Misczislaue, celuy de Vitebscie, & celuy de Polonie. Dauantage ceux de Culme, de Mariembourg, & de Pomeranie. Il y a enuiron en tout le Royaume 60. Chastelains, & deux Archimareschaux en Pologne, & autant en Lithuanie. Il y a pareil nombre de Mareschaux en l'vne & en l'autre de ces deux Prouinces, & les vns & les autres ont diuers noms: car on appelle les vns terrestres, les autres de court. Il y a pareillement deux Chanceliers, & autant de Vichanceliers, qui ont deux sceaux, & vont apres les Mareschaux. Il y a deux Generaux d'armee, dont l'vn est en Pologne, & l'autre en Lithuanie. Il y a pareillemẽt 40. Capitaines generaux en la basse Pologne, 30. en la haute, & 12. en Masouie, qui sont aux choix du Roy.

RELIGION.

XXV. AV commencement de l'heresie des Hussites, ceste peste commença à s'espandre par les pays subjects à la couronne de Pologne: mais le Roy Ladislas assisté des Seigneurs & des Euesques du Royaume, s'y opposa de toute sa puissance. Car ce Roy refusa la couronne, que ceux de Boheme luy offroient, & par ce moyen empescha que ceste heresie ne passa de Boheme en Pologne, & l'on ordonna vne Diette generale du Royaume, que quiconque receuroit, ou fauoriseroit l'heresie en quelque sorte que ce fust, fust puny sans exception. Mais pource qu'au cõmencement que Luther sema son heresie les ieunes gens alloient estudier à Lipse & à Wittemberg, en partie pour apprendre la langue Alemãde auec les lettres, en partie par curiosité, ils retournoient en leurs maisons ou heretiques tout à faict, ou moins affectionnez Catholiques. Si bien que Sigismond qui regnoit lors, deffendit aux ieunes gens d'aller estudier en ces lieux. Ceste deffence arresta quelque peu le cours de ce mal, mais non pas du tout, pource qu'en partie à cause de la liberté des Gentils-hommes Polonois, en partie à cause du voisinage des pays infectez d'heresie, & pareillement par le moyen du commerce de la mer Balthique, l'heresie prit pied en ce Royaume, & mesme quelques-vns y renouuellerent les opinions d'Arrius & d'Elbion.

Les premiers qui receurent la doctrine de Luther & de quelques autres heretiques furent ceux de Prusse, pource que les marchands y porterent auec leurs marchandises ce venin d'Allemagne, & l'espandirẽt en partie auec les liures, & apres cela les Ministres & Maistres d'escole l'aduancerent encore mieux. Tellement que l'an 1525. le peuple de Dantzic desireux de nouueauté, cõme poussé par la fureur de la secte de Luther, deposa le vieil Senat, & en crea vn nouueau de gens indignes, fit Consul vn Notaire, prophana les Eglises & en emporta les meubles, & fit mille indignitez aux Prestres & Religieux. Et biẽ que le Roy s'y estant trãsporté appaisast la ville en quelque sorte, toutesfois la religiõ Catholique y demeura tellement en desordre, que les Catholiques perdirent les Eglises, & le seruice de Dieu en fut presque du tout banny. De sorte qu'il ne reste pour le present à Dantzic qu'vn conuent de Religieux de l'ordre de S. Dominique, qui y officient encor auiourd'huy liberement, & vn Monastere de religieuses dans la ville, & vn autre dehors. Depuis quelques annees en çà on y a permis l'entree à quelques Iesuites qui n'y ont aucun college & y preschent seulemẽt, & font leurs autres exercices, & ceux-cy en ont conuerty vn assez bon nombre.

Mais pour retourner à l'histoire du progrez de l'erreur de Luther, & des autres sectes en Prusse, les desordres dont iay parlé furent suiuis de l'apostasie d'Albert de Brandebourg, qui à la persuation de Henry, & de George ses freres deuint Lutherien : & de grãd Maistre des Cheualiers Teutoniens de Prusse, se fist Duc d'vne bonne partie de ceste Prouince. Les peuples de son pays embrasserent aussi tost ceste sexte à l'exemple de leur Duc, & apres cela elle entra dans la Prusse du Roy de Pologne, où elle se fust beaucoup plus estenduë, si le soin des Euesques, ne s'y fut opposé. En la Prusse du Duc, outre l'heresie de Luther & d'autres, celle des Anabaptistes y a mis le pied, principalement à Cunisbergue: il y a aussi des gens qui suiuent l'opinion d'Osiandre.

Quand à la Liuonie, il y passa au temps de Federic I. Empereur, quelques Predicateurs qui y firent vn grand fruict, & entr'autres vn Meinard de Lubec, qui fut pour ceste cause consacré Euesque de Liuonie par l'Archeuesque de Breme. Il eust pour successeur Bertold Abbé de Cisteaux, qui estant entré au combat contre les ennemis de la Foy, y fut tué. Pour ceste cause on introduisit en Liuonie l'ordre des Cheualiers de l'espee, pour deffendre auec les armes les Predicateurs, & la foy Chrestienne. Cét ordre se voyãt foible à la longue, s'vnit par l'authorité du Pape auec les Cheualiers Teutoniens, & au lieu de Cheualiers de l'Espée, ils furent appellez Porte-Croix, & depuis ce temps les grands Maistres de Liuonie commencerent à recognoistre le grand Maistre de Prusse pour Superieur ; Ce qui dura iusqu'au temps d'Albert de Brandebourg, qui les affranchit moyennant quelque somme d'argent en l'an 1513. Il y auoit lors cinq Euefchez en Liuonie, à sçauoir Derpt, Asilie, Oesilie, Curland & Riuaille, l'Archeuesché de Rig. En l'an 1528. le grand Maistre, & les Cheualiers embrasserent ouuertement l'opinion de Luther qui estoit entrée de main en main en Liuonie, de la mesme façon que nous auons dit qu'elle auoit esté introduite en Prusse. Toutesfois les Euesques demeurerent fermes quelque temps. L'an 1557. les Cheualiers meurent guerre à l'Archeuesque de Rig, de la maison de Brandebourg, pource qu'il ne vouloit pas suiure leur opinion, & le firent prisonnier: mais craignans Sigismond Roy de Pologne, qui s'estoit mis en armes en sa faueur, ils le deliurerent, & remirent au premier estat: & apres sa mort Rig vint au pouuoir des Polonois. Assez tost apres, l'ordre des Porte-Croix finit par la mort de Guillaume de Furstẽberg: mais auant que cét Ordre fut esteint, ces Cheualiers assaillis par le Duc de Moscouie, & despoüillez de la plus grande partie de leurs Estats, se mirent sous la protection de Sigismond Roy de Pologne, qui leur donna toutesfois fort peu de secours. Cependant le Moscouite gaigna la ville de Dept, & la plus grande partie des autres: & transportant les Liuoniens ailleurs, y mist des Colonies des Moscouites. D'autre part Iean Roy de Suede s'estans mis en armes contre le Moscouite se saisit de Riuaille, & de Nerue, & de quelques autres places de la Prouince, & Magne, ou le grand, frere du Roy de Dannemark, se fit maistre d'Oesilie & de Curland, où est l'Euesché de Vinde. Finalement le Roy Estiẽne de Pologne fit la guerre à Iean grand Duc de Moscouie, & le cõtraignit à luy ceder la Liuonie, pour éuiter vn plus grand dommage.

Il y a en ceste Prouince six sortes de gens, à sçauoir Estons, Allemans, Suedois, Danois, Moscouites, & Polonois. Les Estons sont les orginaires du pays, & ceux-cy vsent d'vne langue particuliere, & parmy tant de changemens (veu qu'ils ont esté tantost sous les Cheualiers, tantost sous les Suedois,

dont les vns & les autres estoient heretiques, tantost sous le Moscouite, qui est Schismatique) ont sans aucune ayde spirituelle conserué quelque semence de l'ancienne Religion. On ne sçauroit croire combien ils honorent les Prestres : ils leur portent le sel, les chandelles, & les fruicts nouueaux, afin qu'ils les benissent. Ils ont par le pays des Eglises fondées depuis long-temps, & les frequentent auec grande deuotion, & font grand estat de l'eau beniste. Chacun d'eux, à de coustume de prendre vn Apostre pour son protecteur: ils vsent de la Confession;mais cét vsage est presque esteint,à cause du long-temps qu'il y a qu'ils sont sans Prestres. Il faut dire le mesme de l'Extréme-onction,& par consequent de la saincte Eucharistie, & beaucoup plus de la Confirmation. En fin ils ignorent tellement les ceremonies de la Religion Chrestienne, que quelquesfois on trouuera à grande peine en vn village vne seule personne qui sçache faire le signe de la Croix,ou dire la Patenostre; & il y a de la difficulté à leur ayder en cela, à cause de la difference de leur langue.

Les Allemands habitent aux Citez qu'ils ont basties pour la pluspart. Rig est la Metropolitaine de Liuonie, où l'on ne voyoit autre reste de Chrestienté qu'vn Conuent de Religieuses,où il n'y en auoit que deux,l'an 1587. (& l'vne de celle-cy auoit cent ans, l'autre n'en auoit gueres moins) iusques à tant que le Roy Estienne y fonda vn College de Iesuistes, qui furent chassez à l'incitation des Ministres, l'an 1587. Et ainsi qu'on parloit de les r'appeller,la mort du Roy Estienne rompit ce dessein : mais ils y furent remis l'an 1591. par l'authorité du Roy Sigismond, & des Estats du Royaume.

Les lieux qui sont possedez par les Roys de Suede, & de Dannemarck,ont seulement retenu quelque foible estincelle de la foy, & demeurent priuez de tout secours spirituel.

Quand aux lieux où les Polonois se sont habituez, l'on à tasché de reduire leurs habitans à la voye de salut, & l'on y trauaille tousiours. Il y a pour cét effect vn colege des Iesuites à Derpt,ville presque esgale au Rig, & aux frontieres de la Moscouie.Et pour conclurre le discours de ce pays,le Roy Sigismond fist vn Edict l'an 1589.par lequel il deffendit aux Ministres Lutheriens de prescher en Liuonie.

Mais pour le regard de la Pologne, l'heresie de Luther y estant desia espanduë,quelques Ministres Caluinistes,ou Zuingliens, y allerent l'an 1560. & furent receus par vn certain François Lismanin Apostat, & apres auoir presché contre le Pape,les Saincts,les Religieux,& la Messe, ils s'attaquerent mesme au mystere de la S. Trinité, & semerent en peu de iours de si meschantes doctrines,que la moins mauuaise estoit l'Arrianisme. De là nasquirent en toutes les deux Polognes,haute,& basse, les secrets & blasphemes des Druites,Triteites, Trinitaires, Arriens, sectateurs de Paul de Samosate. Le Roy Sigismond Auguste qui n'auoit nuls successeurs, leur permist presque toute liberté,estant bien aise de contenter en cela les Nobles, & de leur laisser suiure la secte qui leur plairoit. Et pource que les Gentilshommes furent abbreuuez les premiers de ces doctrines, ils corrompirent aysément beaucoup de gens, partie en desobligeant les Catholiques, partie en donnant les chaires des Colleges aux heretiques, & partie en publiant de nouueaux Cathechismes.Et ceux-cy eussent faict encore pis, si Sigismond ne fust mort en bref: mais ayant eu pour successeur Henry, puis Estienne Battori,le cours de ces mauuaises doctrines fust vn peu arresté. Ce dernier pourchassa pour cét effect que les Eueschez fussent

mises entre les mains de personnes de bonne vie. Il vsa de mesme soin en l'eslection des Senateurs & Officiers de la Couronne. Il institua des Seminaires, dressa des Colleges, & reforma l'Eglise de Cracouie.

L'an 1589. le Ministre Caluiniste de Cracouie se conuertit, & abjura publiquement son heresie, & le temple de ceux de ceste secte fut bruslé par les enfans l'an 1587. & depuis encore en l'an 1592. Or encore qu'en toutes les deux Polognes il y ait beaucoup d'heritiques, toutefois il y en a plus en la basse qu'en la haute. Il y a plusieurs Caluinistes, Ebionites & Anabaptistes, principalement aux enuirons de Lublin. A quatre lieuës ou enuiron de ceste ville, est celle de Leuatonie, où les heretiques enuoyent leurs enfans aux estudes.

Quand aux Lithuaniens, ils estoient jadis sujets aux Moscouites : mais Batri grand Cam de Tartarie, ayant presque atterré les Russiens, ceux de Lithuanie, dont Erdiznil estoit alors Prince, vindrent à se soustraire de leur domination. Depuis Mindoch grand Duc de Lithuanie se fist Chrestien, & fut honoré du titre de Roy par le Pape Innocent 3. mais il retourna bien tost à l'idolatrie. Finalement l'an 1386. & le 4. iour de Feurier, Iagellon grand Duc de Lithuanie receut la Foy Chrestienne, & fut baptisé, & ayant espousé l'Infante de Pologne fist baptiser aussi ses sujets de Lithuanie.

Mais à cause du peu de soin qu'on a eu de les instruire, depuis, de la grandeur du pays, de la meslange des Russiens (qui outre l'heresie, & le schisme, ont encore mille estranges superstitions) & à raison aussi du destourbier de l'heresie de Luther, & d'autres sectes de ce temps, les habitans n'ont pas esté bien confirmez en la vraye foy : car en Lithuanie & en Samogithie qui est vne de ses despendances, l'on descouure en beaucoup de lieux plusieurs restes d'idolatrie. En quelques lieux ils adorent vn Dieu domestique, qu'ils nomment Dinstipan, c'est à dire, Seigneur de la fumée, ou de la cheminée, & luy offrent vne paire de poulets, & font de grands festins à son honneur. A quatre mille loin de Vilne en vn village du Roy nommé Louanaschy, on adore encore aujourd'huy les serpens.

Les Samogithiens nourrissent encore en beaucoup d'endroits certains serpens noirs qui ont quatre pieds, les regardent sortir de chez eux, & y retourner auec grande superstition : s'il leur aduient quelque inconuenient, ils estiment que le peu d'honneur qu'ils portent à ses serpens en est cause. Les mesmes portent grand honneur au feu, au foudre, au bois, au Soleil, à la Lune, & aux arbres qui sont fort hauts, ou qui sont remarquables pour leur vieillesse. En plusieurs endroits de la Lithuanie ils sacrifient des truyes grasses à la deesse Tellus ou Terre, & diuers animaux au dieu Ziemienni. Il y a aussi quelques Mahometans, depuis que Vitolde Prince de Lithuanie emmena l'an 1396. vne horde de Tartares, & la logea sur la riuiere de Vache, à deux mille loin de Vilne, & leur permit de viure à la Mahometane : & il y en a encore en quelques autres lieux. Les Zuingliens dresserent il y a beaucoup d'années vn College à Vilne auec grands frais, & y corrompirent presque toute la ieunesse de la Lithuanie: mais il est aujourd'huy presque desert par le moyen des Iesuites, aux escoles desquels, à cause de la reputation de la doctrine, les heretiques mesmes, & les Schismatiques mandent leurs enfans, & tous les iours il s'y couertit beaucoup de personnes signalées. L'authorité & le zele incroyable de la maison de Radiuil, ayde grandement en Lithuanie à la conuersion des heretiques, & à l'edification des Catholiques.

Pour le regard des Russiens Meridionaux, les nobles suiuent la pluspart l'Eglise Romaine (combien qu'il y en a quelques-vns d'entr'eux qui sont heretiques) & le peuple recognoist l'authorité du Patriarche de Constantinople, & suit les erreurs des Grecs. A present en toute la Russie, y comprenant aussi la Lithuanie, on ne compte que cinq Eueschez Romains, ou Latins, à sçauoir Vilne, Samogithie, Kiouie, Ianovu, & Luceorie, auec l'Archeuesché de Leunpurg. Mais les Russiens ont deux Archeueschez, à sçauoir celuy de Vilne, & celuy de Leunpurg (cette-cy porte encor le titre de Metropolitaine) & six Eueschez, à sçauoir de Polosque, de Volodemire, de Luceorie, de Pisce, de Kiouie, & de Presmil. Il y a encore à Leunpurg vn Archeuesque, ou Patriarche des Armeniens, à cause que ce peuple trafique en grand nombre en la susdite ville, & à Camenis, & aux enuirons. Volhinie qui est comprise sous la Russie (de mesme que la Podolie) est la demeure du Duc d'Ostrogoye, qui a sous luy plus de quatre mille feudataires. Cestuy-cy est chef de ceux qui viuent à la Grecque.

Somme des Prouinces sujettes à la couronne de Pologne, qui sont proches de la mer Balthique, participent grandement aux heresies d'Alemagne; & celles-cy sont la Prusse, & la Liuonie. Celles qui confinent auec la Silesie, la Morauie & la Hongrie sont tachées des heresies de leur voisins: mais celle qui s'aduancent vers le Midy & le Leuant, suiuent pour la plusparț les erreurs des Grecs, & ne sont pas exemptes des heresies de ce temps.

Mais afin qu'on recognoisse & puisse iuger le nombre des Schismatiques, i'en donneray icy deux exemples. Luceorie ville de Volhinie, contient enuiron mille feux: il y en a cent & sept de Catholiques, & les autres sont de Russiens Grecs, & quelques-vns d'Armeniens. En la ville de Paloce, que le Roy Estienne gagna sur les Moscouites; les Grecs ont sept Eglises, & les Latins vne, qui est mesme demeurée sans Prestres l'espace de plusieurs années. Il y en à plusieurs en la basse Pologne qui suiuent les heresies modernes, neantmoins le nombre des Catholiques y est beaucoup plus grand que celuy des heretiques. Quand à la haute Pologne, elle est beaucoup moins infectée d'heresie; ce qui est entr'autres choses prouenu du soin des Archeuesques de Gnesne, à la iurisdiction desquels elle appartient presque toute. On trouue encore peu d'heretiques à la Plosque, de mesme qu'à Vladislaue: mais il n'y a pays qui en soit plus exempt que la Masouie, où l'on ne sçauroit presque trouuer vn heretique public.

Genealogie des Ducs & Roys de Pologne.

XXVI. LECH fut le premier qui eut commandement sur les Polonois: mais les Histoires de Pologne ne disent pas en quel temps il obtint cette principauté.

Apres sa mort, ses enfans & les enfans de ses enfans dominerent selon l'aisnesse: leurs faits & les temps de leur domination ne sont point marquez dans les histoires.

Apres que la race de Lech fut toute esteinte, les Princes & grands Seigneurs delibererent au commencement de choisir, & d'establir sur eux quelque Prince: mais enfin tous furent de viure en liberté, si bien qu'ils esleurent

douze Woyewodes, ou Palatins, seulement pour administrer iustice à vn chacun, & pour gouuerner les charges publiques.

Long-temps apres les Polonois s'ennuyans du gouuernement des Palatins, d'autant qu'ils cerchoient plustost leur profit particulier, que le bien commun, voulurent auoir vn Prince pour les gouuerner, & esleuerent Gracchus, qui demeuroit au pied des montagnes Sarmatiques, prés de la riuiere de Vistule. Ce fut luy qui fit bastir Gracchouie.

Il laissa pour son successeur Gracchus son fils aisné. On tient que cecy estoit 400. ans auant la Natiuité de nostre Seigneur. Ce Gracchus fils aisné du premier, ayant prins possession de la Pologne, fut tué par son frere, qui se rendit par cét homicide odieux & detestable à tous: & apres se voyant ainsi hay, mourut de tristesse. Lors les habitans de Gracchouie receurent Vande leur sœur pour leur Princesse. On dit qu'elle s'immola aux Dieux pour vne grande victoire qu'elle obtint contre les Teutons, & se ietta du haut du pont de la riuiere de Vistule.

Apres que la posterité de Gracchus fut faillie, le peuple choisit encore douze hommes pour gouuerner le pays: mais ils entrerent en dissention, & cependant les ennemis entrerent par force dans la Pologne, saccagerent & rauagerẽt tout sans que les Gouuerneurs leur resistassent. Le peuple voyant cecy, esleut pour Prince souuerain vn homme vaillant, bien experimenté à la guerre & fort aduisé, nommé Premislaus, à qui ils baillerent le nom de Lesko, à cause de sa grande finesse. Il fut le 5. Gouuerneur apres Lech premier du nom.

Apres sa mort on fit Duc vn ieune homme, qui fut appellé Lesko II.

Il laissa pour successeur vn sien fils nommé Lesko 3. qui regna fort sagement, & eust vn fils legitime nommé Popyel, & vingt bastards. Il laissa la Principauté à Popyel, & bailla à chacun des autres vne Prouince.

Le enfans de Lesko troisiéme.	Popyel legitime.	Semouite.
	Boleslaus.	Semonislaus.
	Casimire.	Bogdale.
	Vladislaus.	Spirzigure.
	Vratislaus.	Spirzmere.
	Oddo.	Sbignee.
	Bernin.	Sobeslaus.
	Pribislaus.	Vissimire.
	Premislaus.	Czessimire.
	Iaxa.	Vislaus.
	Semian.	

Popyel estant installé, se fascha des montagnes de Gracchouie, & transporta son siege à Gnesne qui est en plat pays: puis ce lieu luy despleust: si bien qu'il choisit vne nouuelle demeure entre des lacs & y bastit la ville de Cruicnize: où il y establit le siege de sa principauté. En fin il fut mangé des rats.

Apres la mort de Popyel, les Polonois esleurent pour leur Duc vn homme de village, nommé Pyast, qui faisoit du miel: il estoit homme d'assez petite stature, mais fort robuste.

Semouite fils de Pyast luy succeda & poussa bien loin les limites du Royaume: il laissa vn fils en bas aage, nommé

Lesko, qui fut du temps de l'Empereur Arnoul, & de Michel Empereur de Grece.

Lemomislamus son fils luy succeda, & laissa apres la principauté à son fils.

Miesko, qui regna l'an de salut 963. Quelques-vns le nomment Mietzlaus: il se fist Chrestien à l'instance de Boleslaus Roy de Boheme, de qui il espousa la fille nommee Dambrowke.

Boleslaus son fils luy succeda, & espousa en l'an de salut 984. Iudith fille de Geysa de Hongrie. Cestuy cy fut creé Roy par l'Empereur Othon, & couronné l'an 1001. Car auparauant tout cét Estat n'estoit qu'vne Duché, & ses Princes estoient nommez Ducs, ou Gouuerneurs. Il mourut l'an de grace 1014.

Mietzko, ou Mietzlaus son fils luy succeda: il ne faisoit rien que par le conseil de sa femme, & estoit du tout adonné à toute sorte de plaisirs. Pour ceste cause les peuples que son pere auoit subiuguez, se retirent de son obeyssance, comme les Bohemiens & les Morauiens, toutesfois il retint en sa subjection les Russiens qui se vouloient aussi reuolter.

Casimir son fils apres s'estre rendu Moyne à Clugny, fut faict Roy, & quitta le cloistre par la permissiō du Pape, à la charge que chasque chef de maison du Royaume de Pologne (excepte les Gentils-hommes) payeroit vn denier de rente toutes les années aux Successeurs de sainct Pierre. Il fut couronné à Gnesne, l'an de grace 1041. & mourut l'an 1058.

Boleslaus son aisné fut couronné Roy la mesme annee 1058. Cestuy-cy s'adonna à toutes dissolutions, & en estant repris par Stanislaus Euesque de Gracchouie, qui l'excommunia, le voyant endurcy en son peché, il le tua d'vn coup d'espée. Le Pape l'ayant sceu, osta la couronne au Royaume de Pologne, & rendit tous les subjects absous de l'obeyssance du Roy, qui deuint bien tost apres enragé en Hongrie, où il s'estoit retiré, & mourut.

Vladislaus son frere luy succeda l'an de grace 1082. mais il ne fut point couronné, combien qu'il se fit appeller Roy, pource que les Euesques craignoient de desobeyr au Pape. Finalement se sentant accablé de vieillesse, il diuisa le Royaume à ses deux fils: il donna la meilleure part au legitime, nommé Boleslaus, & à Sbignee son bastard la Massouie, la haute Pologne, Pomeran & Prusse: il mourut l'an de salut 1102.

Le Royaume de Pologne estant ainsi diuisé, à Sbignée meut la guerre à son frere Boleslaus, qui n'eust pas grand' peine à le vaincre, & rangea sous son obeyssance tout ce que Sbignee possedoit: de sorte que ce miserable fut contraint de se ietter aux pieds de son frere, & obtint de luy qu'il demeuroit Duc de Massouie. Finalement pource que son frere l'importunoit tousiours, & luy estoit rebelle, il le fit tuer. Apres plusieurs beaux faicts, ayant perdu vne bataille, il mourut, à ce qu'on dit, de tristesse l'an 1139.

Vladislaus son fils aisné, qui auoit eu pour sa part les terres de Gracchouie, Stradie, Lancicie, Slese, Pomeran, & la souueraineté du Royaume, fut esleu Prince souuerain selon son testament: mais n'estant pas content de sa portion, qui estoit la huictiesme partie du Royaume, il manda à tous de se retirer de l'obeyssance de ses freres, & leua gens contre eux: mais ils entrerent en Gracchouie, & gagnerent le chasteau, & le contraignirent de sortir hors de Pologne, & de s'enfuyr en Allemagne vers Conrad Roy des Romains.

Boleslaus le Crespe son frere par le consentement de ses freres, & des grands Seigneurs du pays, fut fait souuerain Seigneur du pays, apres la fuitte de Vladislaus, l'an de grace 1146. Il mourut l'an 1173. & fit testament au profit de son fils vnique Lesko.

Mietzlaus oncle de Lesko & frere de Casimire, fust esleu pour souuerain Duc de la haute Pologne, & Duc de Pomeran, & on luy adiousta encore Gracchouie, auec toute la Prouince: Mais d'autant qu'il deuint tyran, on mit en son lieu Casimire son plus ieune frere, qui mourut soudainement l'an 1192. apres auoir pris certain breuuage.

Lesko fils aisné de Casimire, surnommé le Blond, luy succeda. Mietzlaus marry de cela, fist tant enuers Helene mere de Lesko, qu'estans desia fort ancien, il r'entra en possession de la Monarchie, & de Gracchouie: mais depuis ce Mietzlaus s'en estant allé en la haute Pologne, Lesko fut derechef mis dans le chasteau de Cracouie: toutesfois Mietzlaus fut remis en la souueraine principauté de Cracouie l'an 1202. Mais il mourut tost apres, & laissa la Seigneurie à Lesko, qui mourut l'an 1227.

Boleslaus le Chaste succeda à son pere Lesko, & mourut l'an 1274. apres auoir regné 37. ans. Surquoy il faut remarquer que Conard qui s'estoit porté comme tuteur des enfans de Lesko, gouuerna depuis l'an 1227. iusques à 1243.

Henry le Barbu fut successeur de Beleslaus le Chaste.

Lesko le Noir vint apres, & mourut l'an 1289.

Boleslaus Duc de Moscouie fut esleu apres luy, mais bien tost apres démis.

Henry surnommé Preud'homme, luy succeda, & mourut l'an 1290.

Henry fils de Boleslaus Duc de Legnits fut son successeur, & apres sa mort ses deux Duchez furent diuisées en deux Ducs. Celle de Gracchouie escheut à Premislaus, & Vladislaus Locehteck eust la Duché de Sandomirie.

Les Polonois ayant consideré apres cela, que le meilleur estoit de n'auoir qu'vn Prince qui fut recognu de tous; esleurent l'an 1295. au mois de Iuin, Premislaus 2. pour leur Roy, il fut oingt & sacré en l'Eglise de Gnesne. Il fut enfin tué par l'enuie des grands du Royaume, en l'aage de 38. ans, apres auoir regné 7. mois & 11. iours.

Vladislaus Locheteck fils de Casimire, fust apres esleu Roy: mais depuis à cause de sa dissolution il fut démis l'an 1300. & on esleut.

Vanceslaus Roy de Boheme qui fut sacré à Gnesne, & mourut l'an 1305.

Vladislaus Locheteck trouua apres moyen de se faire Duc de Gracchouie: mais quelques Polonois esleurent cependant pour leur Prince, Henry Duc de Glagouie, & ce furent ceux de la haute Pologne, de Posnan, & de Calisie: toutefois Locheteck eut tousiours victoire contre son competiteur Henry, & fut accepté pour souuerain, pour tous les autres Polonois. Ce Locheteck obtint du Pape la Couronne Royale qu'il prist au temple de Gracchouie, l'an 1320. Il mourut l'an 1333.

Casimire son fils luy succeda, & regna 40. ans.

Louys Roy de Hongrie, fils de la sœur de Casimire, fust esleu Roy de Pologne, & couronné l'an 1370. & gouuerna le Royaume 12. ans.

Huduigne la plus ieune des deux filles de Louys fust sacrée Royne de Pologne, les Polonois luy baillerent pouuoir de gouuerner le Royaume iusques à ce qu'elle eust espousé quelque Prince. Enfin Iagello grand Duc de Lithuanie, encor idolatre l'espousa, à la charge de se rendre Chrestien, & d'vnir la Duché de Lithuanie à la Couronne de Pologne.

Iagello grand Duc de Lithuanie fut Roy de Pologne, par le moyen de son mariage auec Huduigne, l'an mil trois cens octante six, & à son Baptesme il

fut nommé Vladislaus : il mourut l'an de grace 1434.

Vladislaus son fils luy succeda, & regna dix ans, & mourut l'an vingt & vn de son âge.

Casimire son frere grand Duc de Lithuanie, fut appellé à la Couronne de Pologne l'an 1445. & mourut l'an de grace 1492.

Iean Albert fils aisné de Casimire luy succeda, & mourut l'an 1501.

Apres la mort de Iean Albert les Polonois esleurent Alexandre son frere, qui mourut à Vilne, au voyage contre les Tartares, ayant quarante-cinq ans desia passez.

Sigismond le plus ieune de tous les enfans de Casimire, fut esleu Roy de Pologne l'an 1506. il mourut l'an 1549.

Sigismond Auguste son fils succeda à son pere la mesme année, & mourut l'an 1573.

Henry de Valois fut appellé à la Couronne de Pologne la mesme année 1573. & partit enuiron la my-Octobre pour y aller : mais Charles 9. Roy de France son frere estant mort, il laissa la Pologne pour venir regner au pays de sa naissance, l'an 1574.

Estienne Battori de la maison des Princes de Transyluanie luy succeda, & fit longuement la guerre aux Moscouites & autres, auec de grands auantages, il mourut l'an 1587.

Sigismond fils aisné du Roy de Suede, & de la fille de l'Empereur Sigismond & d'Anne Royne de Pologne luy a succedé. Il debat l'heritage paternel contre son oncle le Duc Charles depuis fort long-temps, tantost auec perte, tantost auec auantage. Cette guerre destourne les Polonois de faire valoir leurs armes, & leur courage contre le Turc ou Moscouite.





DISCOVRS DE L'ESTAT DV ROY DE DANNEMARC.

SOMMAIRE.

1. QVELLES *Isles & pays comprend le Royaume de* DANNEMARC, *ses bornes & parties principales desquelles la premiere est appellée* Iulie *ou* Iutland, *ancienne habitation des Cimbres: sa limite, longueur & largeur.* 2. *Des quatre grands Euefchez compris dans la Iulie, & quels Gouuernemens, Isles, Citez & Chasteaux sont contenus sous chaque Eueſché.* 3. *Du rocher* Skarringklint *d'enorme grandeur, & du redoutable angle de Iulie, & description des Duchez de* Schleſzwich *&* d'Holſace, *aßises dans la Iulie Meridionale: Origine de ses deux noms, leurs villes, & Chasteaux.* 4. *De la* Scanie, *Prouince jadis diuisée en deux Duchez: ses Gouuernemens, villes & Chasteaux, & de l'admirable* Horloge *de Londe, representant tous les mouuemens des Astres & Spheres du Ciel.* 5. *De l'Isle* Selande, *sa longueur, largeur, ses villes & Chasteaux.* 6. *De l'Isle* Fionie *ou* Fuynen, *diuisee en vingt quatre Gouuernemens: son aßiette & limites, ses principales villes, chasteaux & Isles contenuës dans son enceinte.* 7. *De la* Noruege *& ses bornes, ses chasteaux, gouuernemens, & villes.* 8. *De l'aßiete de* l'Islande *diuisée en quatre parties: ses Euefchez & Monasteres.* 9. *De la bonté de l'air, & fertilité des Prouinces de* Dannemarc: *de leurs bons pasturages, & puissans cheuaux, des champs rapportans alternatiuement les troisiesmes années, poissons & grains. Mines d'or, argent, plomb & airain. Des pesches des Merlus.* 10. *Fontaine dont la fumée transforme en pierre ce qu'elle touche* 11. *Des poissons veneneux & exceßiue longueur.* 12. *Des montagnes d'Islande couuertes de neiges, & vomissantes flammes & feux par le pied.* 13. *De l'origine des Cimbres & descente de ceste nation en Italie.* 14. *De la bonne complexion & disposition de corps & d'esprit des peuples de Dannemarc, leur naturel & maniere de viure & vestemens.* 15. *Leurs richesses au trafic de bestail, grains, poissons, cheuaux, draps de* Watman, *soulphre, beurre salé.* 16. *Des richesses du Roy de Dannemarc, & enquoy elles consistent.* 17. *Quel nombre de vaisseaux il peut armer.* 18. *Combien il y a de Gouuernemens (appellez Harets) en Dannemarc. De la forme & ceremonies obseruées au couronnement & sacre des Roys.* 19 *Des cinq Ordres qui sont en tout le Dannemarc, & des principales dignitez & offices de ce Royaume.* 20. *Du gouuernement & police particuliere de chaque Prouince.* 21. *Heresie de Luther, quand & par qui introduite en ce Royaume.* 22. *Liste des Roys qui ont regné en Dannemarc.*


E Royaume de Dannemarc comprend vn grand espace de terre, & de mer auec plusieurs Isles, c'est à sçauoir la Chersonese Cimbrique, maintenant Iutie, la Dithmasie, Scauie, Hallande, & toutes les Isles, qui sont encloses dans le Golfe

I. Codan entre la Iutie & la Scanie, & ce Royaume a sous sa puissance toutes les nauigations de la Noruege, qui est maintenant vnie à ceste Couronne. On y met aussi Duché d'Holsace & l'Isle d'Islande.

Le Dannemarc est seulement joint en deux endroits à la terre ferme. Il est borné du Ponent de la mer Germanique, du Leuant de la Balthique, du Septentrion de la Nouerge & Suede, & du midy de l'Holsace & du Pomeran. Or tout le pays des Danois est composé de plusieurs parties, dont les principales sont la Iutie. Fionie, Selande, & Scanie, outre les Isles proches de chacune des ses parties.

La Iutie communément Iutland, quelques-vns veulent nommer Gothie, demeure ancienne des Cimbres, est nommee Chersonese Cimbrique par les Historiens & Geographes, & diuisée en Meridionale & Septentrionale. Sa borne du costé du Midy est la riuiere d'Eyder, & sa longueur est d'enuiron 80. milles en tirant du fleuue d'Elb vers le Nord. Sa plus grande largeur est de 20. milles. La Septentrionale s'estandant vers la Nouerge finit prés de Scage, ville renommée entre les mariniers, à cause des bancs qui se rencontrent aupres. Ce pays a sa plus grande largeur aupres d'Alebourg, d'autant que le Golfe de Limford coulant par là, & perçant toute la Iutie du costé du Ponant, & excepté vn petit espace separant la Iurisdiction de Wensusle du reste fait presque vne Isle de toute ceste contrée, & s'estandant en fin par vn large canal, & faisant beaucoup d'Isles auec ses branches, distingue & limite beaucoup de Prouinces auec son cours. Ceste Iutie est diuisée en quatre grands Eueschez, c'est à sçauoir de Rip, d'Arthus d'Alebourg, & de Wibourg.

L'Euesché de Rip comprend 30. gouuernemens, sept citez, & dix chasteaux
II. Royaux la Royne Dorothée vefue de Christienne. 3. fonda vne Accademie à ses despens à Koldinge. Le Diocese d'Arthus contient trente & vn gouuernement, sept citez & cinq chasteaux. La ville d'Arthus est renommée à cause du Port que fait le grand Cap de Hellenis qui s'estend enuiron l'espace de deux milles, depuis le chasteau de Kahoe, par le pays de mols iusqu'à la haute montagne d'Ellemsbanergh. Ceste Diocese a sous elles les Isles de Somsot, Hielm, Zuen, Hiarnœ, Gerno, peut estre Hilgenes & plusieurs autres. L'Euesché de Vandalie, d'Aalbourg ou de Burglauie comprend trente gouuernemens & six citez. Ses parties plus signalees sont Wendsyssel, Hhandheret, Thyland, & Morsoe. Wendisselon Vendisilie, c'est à dire terre & siege des Vandales, comprend six gouuernemens, trois villes & vn chasteau.

On voit en ce pays le mōt Alberg, où l'on trouue quelques marques & restes des anciens Geans. Ses Isles proches sont Grysholm, Herizholm, Tydsholm &
III. autres. On void en Hanheret vn rocher d'estrange grandeur nōme Skarringtklint. Ce pays à sous luy les Isles d'Olāde & d'Oxcholm, quatre gouuernemens vne ville nommée Thystad, où Christierne. 3. fonda vne accademie, & le chasteau Orunme. Il a sous luy les isles d'Hnsholm, Ostholm, Iegen, Cifland, Egholm, Bodum, & Morsee, trois gouuernemens, vne cité nommée Nicapie, & le chasteau de Lundflod, qui a aupres vne Isle nommée Ageroe. Le Diocese

de Wibourg embrasse seize gouuernemens, trois citez, & autant de chasteaux. Prés de là presqu'isle de Wenslie, où elle finit en pointe, on void l'Angle de la Iutie qui est si redoutable à ceux qui voyagēt sur la mer. Tout le riuage Occidental de la Iutie est tel, que ceux qui veulent aller par mer en Noruege ou en Leuant, sont contraints d'éuiter & de fuyr cette coste par vn long destour.

La Iutie Meridionale dite Nordalbinge cōprend les deux Duchez de Schleswick, & d'Holsace. La Duché de Schleswick tire son nom de sa ville capitale. Ce pays se nommoit jadis la Duché de Iutie, que Waldemar petit neueu d'Abel Roy de Dannemarc receut le premier en fief du Roy Henry, enuiron l'an de grace 1280. Or le general gouuernement de ses deux Duchez appartient au Roy de Dannemarc & à Adolphe Duc d'Holsace, alternatiuemēt, & l'vn apres l'autre. Crantzius nomme la ville de Schleswick Heidebui ou Hiedeba, disant qu'vne Royne de Dannemarc, nommee Hethe luy donna ce nom. Cette ville est fort commode pour le trafic à cause d'vn bon Port qu'elle a. On void assez pres de ce lieu le Fort ou Chasteau de Gotorpe, où il y a vne doane qui est si bōne qu'on a veu telle année 50000 0. bœufs de Dannemarc qu'on menoit en Almagne qui ont payé le peage. On void encor en cette Duché la ville de Flensbourg assise entre de fort hautes montagnes, & sur le bord de la mer Orientale, sur laquelle son Port s'estend qui est si commode, si profond, & si asseuré que presque tous les habitans peuuent de leurs maisons charger & descharger les vaisseaux de marchandise. On trouue encor ce pays les places d'Hussene & de Haderslebie. Les Princes Seigneurs & Gentils-hommes y ont force maisons & chasteaux.

L'Horsace qui tire ce nom de l'abondance du bois qui y est, qui s'appelle Holt en Alemand, a pour ses bornes du Leuant la riuiere de Bilen, du Couchant la Store, du Midy d'Elb, & du Nord l'Eidere. Elle est diuisée en quatre parties, cest à sçauoir en Dithmasie, Holsace, Stormarie & Wagrie. Les principales villes d'Holsace sont Segeberg qui est en Wagrie à quatre milles de Lubec: Ilzohora belle d'assietre: Store qui est entourée d'vne belle riuiere nauigable. Chilonie, vulgairemēt Kile, qui a vn bon Port où les marchāds viennent se rendre d'Allemagne, de Liuonie, de Dannemarc, & de Suede. On voit encor les places de Crempe & de Reinholdsbourg, & encor en Dithmarsie Meldarps, Heininkste & Tellinckste, & en Stormarie Hambourg sur l'Elb.

La Scanie est vne grande Prouince du Royaume de Dānemarc jointe à la Suede. Quelques-vns la nomment Scandinauie, au lieu de Scondanie, c'est à dire IV.
plaisante Danie, ou plaisant pays de Dannemarc: les autres l'appellent Scanie, les autres Sconingie, & vulgairemēt Sconen. Cette Scanie est entourée de mer de toutes parts, excepté d'vn costé où il y a vn bras de terre qui s'estend vers le Nord, & de là se recourbe vers le Leuāt où il se ioint à la Suede, mais il y a entre deux de grandes forests & d'aspres rochers, par lesquels on va si malaisémēt de Scanie en Gothie, partie de Suede, qu'on a beaucoup moins de peine à y aller par mer. Cette Prouince a esté jadis diuisée en deux Duchez, c'est à sçauoir en celles d'Hallande, & de Blekinge, & maintenant elle contient 23. gouuernemēs & 15. citez. Sa ville capitale est Londe, demeure de l'Archeuesque du Royaume Il y a aussi la cité de Malmoge ou d'Ellebogen principale ville de tout le pays, à cause de ses Foires, & du trafic qui s'y fait. On void en Hollande le chasteau de Warbourg basty sur le sommet d'vne fort haute montagne. Les Isles proches de la Scanie sont celles de Landoe, Hannoe, Bornholm, Isle fameuse,

diuisée en quatre Gouuernemens, & contenant trois citez & vn chasteau: Gotlande, où est l'ancienne ville marchande de Wisby, maintenant moins peuplée & moins riche. Pres du destroit de Sunde il y a vn chasteau Royal nommé Cronebourg, où est la granison de l'extremité de la coste de l'Isle de Selande. Federic 2. Roy de Dannemarc fit ietter ses fondemés dans la mer auec de fort grãds frais, & maintenant ce bastiment est si asseuré, qu'il n'y a rien qui le puisse esbranler. Il y a en la ville de Londe vn Horloge merueilleux, & fait auec vn grand artifice où l'on void les mouuemens du Soleil & de la Lune, & choses semblables, & toutesfois & quantes que l'heure veut sonner, on void venir deux Cheualiers l'vn contre l'autre qui se donnent autant de coups que la grosse cloche penduë en la tour sonne d'heures. Il y a encor beaucoup d'autres singularitez en cét Horloge, comme les trois Roys ou Mages qui vont adorer Iesus Christ entre les bras de la Vierge lors que l'heure sonne. Mais si l'on ne vouloit faire la description entiere elle pourroit estre ennuyeuse.

L'Isle de Selande ou Sialand est la plus grande de toutes celles de Dannemarc Sa longueur est d'enuiron deux iournées, & sa largeur est presque d'autãt. Elle comprend quinze citez & douze chasteaux Royaux. On compte entre ses villes Haffnie, ou Copenhagen ville capitale de tout le Dannemarc grande & riche, & pourueuë d'vn port fort cõmode & asseuré à cause du voisinage de l'Isle d'Amager. Au dessus d'Haffnie on void Helsingore, & apres le chasteau de Cronebourg dont i'ay parlé, & de l'autre costé au de là de la mer, le chasteau de Helsinbourg, auec vne ville de mesme nom. C'est là que la Selande & la Scanie s'approchent tellement l'vne de l'autre auec leurs Caps, qu'elles ne laissent entr'elles qu'vn petit espace de mer appellé Diesund. C'est là que tous les vaisseaux qui tendent vers le Leuãt sont contraints de passer, & de payer le peage au Roy de Dannemarc. Et d'autant qu'il y a vn chasteau de chasque costé, lors que la necessité le requiert, le Roy peut tellement boucher ce passage auec ses nauires, qu'il empeschera quelque armée que ce soit de passer outre: Il aduient bien souuẽt qu'on y void arriuer en vn iour 200. voire 300. vaisseaux de diuers endroits d'Europe. On void encor en ce pays Roeschildie, jadis Euesché, où l'on void encor de belles tombes de plusieurs Roys & Ducs, mais elle est maintenant pauure & dépeuplée. Or la Selande a sous elle les isles d'Amagrie, Huen, ou Wen, Mœneslaud où est la cité de Siegoe, & plusieurs autres.

La Fionie, vulgairement Fuynen tient le premier rang entre les isles du Golphe Codan apres la Selande. Elle tire son nom de sa beauté, veu qu'elle est extremement agreable, tant a cause de son assiette que de ce qu'on y aperçoit: & elle est separée de Dannemarc par vn si petit destroit nommé Middelfar Sunt, qu'elle semble y estre jointe. Elle regarde la Iulie du costé du Couchant, & la Selande du Leuant, & l'on croit qu'elle est au milieu de tout le Royaume de Dannemarc. Elle est longue de douze mille pas, & large de quatre. Sa ville capitale est d'Otensche, assise presque au milieu de l'isle. La Fionie est diuisé en vingts-quatre Gouuernemens, saize citez, & six chasteaux Royaux. Les autres citez autour d'Otensche, qui est comme leur centre, sont presque égallement esloignees & tellement basties au bord de la mer, qu'elles trafiquent commodément non seulement en la mer Balthique, mais encor par la Suede, Noruege, Russie, Flandre, & Alemagne. Entre ses villes ou compte Nibourch, Siengbourch, Faboch, Assens, Bogens, Middelfar, Kettemynde. Les principaux chasteaux sont Neubourg, Hagenschow, Hinsgagel, Elcheborg, & la Cour

du Rugard. Il y a en ceste Isle beaucoup de villages, & de maisons de Gentils-hommes. On voit en la ville d'Otensche deux belles Eglises, l'vne dediée à S. Canut, l'autre à sainct François.

Les Isles comprises sous la Fionie sont au nombre de 90. assises du costé du Midy, & pour la pluspart habitales. Les principales sont Langeland. Lawlande, Falstrie, Arre, Alse, Toginge, Aroe. Celle de Langeland a de longueur sept lieuës d'Alemagne. On y void la ville de Rudkepinge, & le chasteau Royal de Tranekere, & plusieurs villages, parroisses, & maisons de Gentils-hommes. Falstrie a de longueur enuiron 4. lieuës d'Alemagne, & contient les villes de Stubecopen, & Nicopen. Arie esloignée d'Elysie de demy lieuë a trois parroisses & quelques maisons de Gentils-hommes, auec la ville, & le chasteau de Koping. Elle appartient auec l'Elysie à la Duché de Slesuic. Elisie, ou Alse, ou Alsen ayant deux lieuës, & quatre de longueur, n'estant guere esloignée de la Duché de Slesuic, regardant le Golphe de Flenbourg, est separée des premieres terres des Anglois par le mesme golphe. Il y a en l'Isle d'Alsen la ville de Sundebourg, auec vn chasteau de mesme nom, puis Norborch, Ostetholm, Die Holle, & Gammelgard. Elle a treize parroisses fort peuplées qui peuuent fournir promptement vn bon nombre de gens de guerre.

Tassinge ou Tossinge Isle principalement entre plusieurs autres pres de Swinebourg ville de Fionie, a vne lieuë de longueur. De ceste Isle de la ville d'Ascens il y a deux lieuës iusques en Iutie: & de Nibourg en Selande quatre lieuës par la mer Balthique, qui est bien souuent fort dangereuse.

Aroe assise à l'entrée de la Duché de Sleuisc, où l'on passe en Fionie par le Colphe d'Arse à la ville d'Ascens contient quatre villages peuplez. On compte encor prés de là les Isles de Romso, Endelo, Ebelo, Boko, Brando, Zoroe, Aggernis, Hellenis, Iordo, Birkolm, & autres. On voit encor l'Isle d'Huene où l'on voit le Chasteau d'Vranibourg, plein d'instrumens de Mathematique fort admirables, & fort asseurez. Il y a aussi l'Isle de Malmogie petite, mais bonne, où l'on voyoit autresfois les chasteaux de Syndebourg, de Nordbourg, Karhecidie & Hamere, mais on n'en voit auiourd'huy que les fondemens, & les ruines.

La Noruege, qui obeyt au Roy de Dannemarc a pour ses bornes du costé du Midy de Dannemarc, du Ponent de la mer Oceane, du Leuãt la Suede, & du costé du Nord les Lapponiens, desquels elle est separée par de fort hautes mõtagnes tousiours couuertes de neige. La Noruege fut jadis vn Royaume florissant, dont la puissance s'estendoit bien loin: Mais il est aujourd'huy sous la domination des Danois. On y compte cinq chasteaux Royaux, & sept principaux Gouuernemens, dont le premier du costé du Midy est Bahus. Les villes qui luy sont sujectes sont Marstrand assise en vne presqu'isle, puis Koengeef, Congel, & Oddewold, ou Odwad. Le second chasteau est Aggethuse, qui a sous luy les villes d'Ansloye, siege Episcopal, puis Tonsberg, ou Konigbert, Fridrichstad, Saltzbourg, & Schin, ou Schon, & la grande, & petite Hammarie.

Le troisiesme chasteau est Bergerhuse, sous lequel sont les Citez de Berg, & de Staffanger, Berg ou Bergue est la ville la plus marchande, & le grenier de toute la Noruege, & demeure du Gouuerneur, & de l'Euesque. Il y a aussi vn port du tout commode & asseuré.

Le 4. chasteau est celuy de Nidrosie, vulgairemẽt Trundtheim & jadis Tron-

don, jadis place Metropolitaine de toute la Noruege maintenant reduit en forme de bourg.

Le cinquiesme chasteau est Wardus, qui n'est nullement fortifié, & est seulement ordonné pour la demeure du Gouuerneur de ce pays en esté.

VIII. L'Islande que quelques-vns prennent pour Thule, & qui sont combattus en cela par Saxon Grammairien, Crantzius, Milius, Ioue & Peucer, est assise, non sous le premier Meridien cõme quelqu'vn la marquée, mais à huict degrez au de là. Sa longueur est de cent lieuës d'Alemagne, & mesme il y en a qui y en adjoustent encor 44. Sa largeur est de 65. lieuës d'Alemagne. Elle est sujette aux Roys de Dannemarc, depuis l'an de grace 1260. & est diuisées en quatre parties. On nomme la partie Orientale Aust Lendingafiordung, l'Occidentalle Westfiordung, la Septentrionale Nortlendingafiordung, & la Meridionale Suydlendingafiordung. Ils n'ont point de villes, & ont en leur lieu des montagnes. Ceste Isle a deux Eueschez, c'est à sçauoir Holam, qui a sous soy les Monasteres de Pingore Remested, Modur, & Munkeniere, & celle de Scalholt, qui a sous soy les Monasteres de Videy, Pirnebar, Circkebar, & Sckirdes.

QVALITE'

IX. LA Iutie Septentrionale produit grande quantité de froment, de seigle, & d'orge, & choses semblables. Elle abonde aussi en pasturages en quelques endroits, & nourrit tant de bœufs & de vaches, qu'on en meine vn nombre incroyable aux Prouinces estrangeres, principalement en Alemagne, où il en passe tous les ans pres de cent cinquante mille. Il y naist aussi de beaux & puissans cheuaux, qu'on transporte ailleurs en grand nombre. On prend force poissons en ceste mer, & principalement des harens. Les habitans de ce pays sont fort sujets aux rhumes & catharres, à l'esquinance & aux pleuresies.

Quant à la Meridionale, la Duché de Slesuic abonde aussi en bestail, & quant à celle d'Holsace elle est pleine de bois & de forests. Mais on n'y trouue guere de grands & forts chesnes, ains seulement presque par tout des saux, du fruict desquels les pourceaux, qui y sont en grand nombre s'engraissent. Les champs rapportent alternatiuement toutes les troisiémes annees force poisson, & force grain. Car durãt trois ans on laboure, on peine & l'on moissonne vn champ, puis durant trois ans on lasche dessus les estangs, afin que le poisson se nourrisse de l'herbe, & que les champs s'engraissent de la bourbe que l'eau emmeine. Il n'y a en ce pays, ny vignes, ny oliuiers: mais on y trouue grand nombre de bestes sauuages, & pareillement beaucoup de cheuaux. Il y a beaucoup de riuieres qui arrosent ce pays, dont la principale est Eidere. Il y en a encor quelques autres, mais on en doit nommer plusieurs plustost ruisseaux que riuieres. Au reste du costé par la mer Baltique arrose l'Holsace & la Duché Slesuic, elle fait de beaux Golphes, qui sont fort commodes pour les marchands: & en quelques endroits on pesche grande quantité de poissons, & principalement de saumons: Le pays est plein, & a bien peu de montagnes.

La Scanie ne cede à aucun pays en bon air, en bonne terre, en commodité de Ports, en richesses maritimes, en pescherie de lacs & de riuieres, en bestes sauuages, en mines d'or, d'argent, d'airain & de plomb.

L'Isle de Gotlande abonde en froment, en beurre, fromage, & en diuerses sortes d'animaux. Il y aussi de fort grands sapins, & de belles pierres propres à bastir: La Selande porte toute sorte de grains en abondance.

La Fionie a vn bon terroir, & de grand rapport. Car elle produit du bled en

abondance, & principalement du ſeigle & de l'orge,& cecy arriue ſans qu'on le meilliore auec le fumier. De ſorte que Munſter a eſcrit qu'il put fort à l'entree des villes à cauſe du fiēt du fumier qu'on y jette,ſans s'en ſeruir à engraiſſer les champs. Elle nourrit auſſi vn nombre preſque infiny de bœufs, de vaches & de cheuaux. Il y a auſſi dans ceſte Iſle beaucoup de foreſts, où l'on trouue force chévres, cerfs, liévres, & renards. La mer voiſine fournit vne grande quantité de poiſſons.

L'Isle de Lawlande porte tant de froment & de noiſettes que c'eſt choſe preſque incroyable :& celle de Falſtrie,rapporte auſſi beaucoup de froment, & en pouruoit ſes voiſins. Celle d'Alſen eſt pleine de foreſts, & l'on y trouue force cerfs & pluſieurs autres beſtes tant fauues que noires. Il y vient auſſi du ſeigle à foiſon, l'on y trouue pareillement quantité de poiſſon de mer & d'eau douce. Les paſturages y ſont beaux,& pour ceſte cauſe il s'y nourrit du beſtail en grād nombre. La Malmogie n'eſt ſterile ny vtile en aucun endroict, & porte force grains,& abondance de fruicts, de meſme qu'elle nourrit beaucoup de cheuaux,de daims,de liévres,conils,& perdrix. Elle eſt fort commode, & propre pour la peſcherie. Il y a vne petite foreſts de coudriers, dont les noiſettes ne ſont iamais tarees de vers,& ceſte terre ne ſouffre point de teſſons.Et combien que l'Iſle ſoit petite,il y a force ruiſſeaux & fontaines d'eau douce: & entr'autre il y a vne fontaine qui ny gelle iamais,ce qui eſt fort rare en ces contrees.

L'air eſt fort doux en Nouerge, & de ſorte que la mer n'y gelle point, & la neige y dure fort peu de temps. Mais la terre n'y eſt pas des plus fertiles, & ne ſuffit preſque pour nourrir ſes habitans.Elle abonde en menu beſtail,& en pluſieurs beſtes ſauuages. On y voit entre les autres des Ours blancs d'vne grandeur extraordinaire, & pareillemēt des caſtots. Au reſte le riuage de Nouerge, qui eſt du coſté d'Oüeſt eſt plein de forces Baleines,contre la fureur deſquelles les mariniers vſent de Caſtoreum deſtrempé, qui eſt vn remede fort preſent: pource que tout auſſi toſt qu'on l'a jetté dans la mer, ſes monſtres ſe cachent au fond de l'eau. On prend en ceſte mer grande quantité de merlus qu'ils appellent Stockaiſch. Ils le prennent principalement au mois de Ianuier, pource qu'il ſe ſeche pluſtoſt à cauſe du froid.

Quand à l'Illande elle eſt tres froide, & pour la pluſpart n'eſt nullement cultiuée,principalement du coſté du Nord, à cauſe de la bize qui y ſoufle auec tāt de vehemence,qu'elle n'y laiſſe croiſtre aucune choſe. La terre n'eſt auſſi propre pour receuoir la ſemence, & ne porte aucun froment: mais on tien qu'elle produit tant d'herbe que ſi l'on empeſche quelquefois le beſtail de paiſtre il eſt en danger de mourir pour trop manger. Ionas confeſſe qu'il n'y a en ce pays autres beſtes de trauail que des cheuaux & des bœufs,& les bœufs & les vaches y ſont ſans cornes:mais les montōs ne ſont pas de meſme. Ils ont de petits chiēs en grand nombre, de meſme que des faucons blancs, & des corbeaux blācs qui ſont ennemis des aigneaux & des pourceaux,& les trauaillent au poſſible. Il y a auſſi des Ours & des liévres blācs,& des aigles qui ont la queuë blanche, qui ſont appellez par Pline Pygarges. Il y a peu de bois par toute l'Iſle, où l'on ne trouue preſque que des geneuriers.On y trouue vne fontaine dont l'exhalaiſon & la fumee transforme en pierre tout ce quelle atteint.Il y en a vne autre,dont l'eau tuë de meſme que ſi l'on beuuoit du poiſſon. Quād à la mer proche de ceſte Iſle elle fournit vn nōbre infiny de poiſſons à ſes habitans.Ie me rendrois ennuyeux ſi ie voulois faire le dénōbrement de tous ceux qu'on y trouue:ie parleray

de quelques-vns. Il y a vn poisson nommé Nahual, dont la chair faict mourir aussi tost ceux qui en mangét. Il y a vne dent en la partie de deuant la teste, qui s'auance dehors de la longueur de sept coudées. Quelques vns l'ont venduë pour vne corne de Licorne. On croit qu'elle est contraire au venin. Ce monstre entier est de la longueur de quarante aulnes. Le Roider a de longueur cent trente aulnes, & n'a point de dents. Sa chair est bonne & agreable à manger, & sa graisse guerit plusieurs maux. La baleine de Bretagne est de la longueur de trente aunes, n'a nulles dents, & à la langue longue de sept aulnes. Il y a encor vne espece de Baleine qu'on y void rarement, qui semble plustost vne Isle qu'vn poisson. Il y a encor le Statúsualur semblable en quelque sorte à la raye: mais par maniere de dire, infiniment plus grand, qui semble vne Isle & renuerse les Nauires auec ses aisles. On y trouue encor des Seeuans, & bœufs marins de couleur grise, & plusieurs autres.

Il y a en Islande trois montagnes fort hautes, dont les sommets sont tousiours couuerts de neige, & le pied est tousiours tout en feu. La premiere s'appelle Hecle, la seconde de la Croix, la troisiesme Helge, c'est à dire Saincte. Il y a assez prés de celle d'Hecle des mines de souffre. Quelquesfois ceste montagne tonne à bon escient, & iette des cailloux d'estrange grandeur, vomit du soulfre, remplit tous les enuirons de cendres, tellement qu'à vingt milles de là l'on ne peut cultiuer la terre. Ceux qui veulent rechercher la cause de cét embrazement tombent bien souuent tous vifs dans des ouuertures & goulfres, qui sont tellement couuerts de cendre, qu'on ne s'en peut prendre garde. A cause de quoy l'on nomme ce lieu là prison des ames soüillées. Il faut adjouster à cela que la glace qui se fond au bout de huict mois venant à donner, & faire grand bruit contre le riuage, les habitans disent que c'est la plainte & le cry des ames damnées. Le mont Helge est de mesme nature. Il y a toutesfois de plus vn goulfre, ou bien vne ouuerture, où l'on voit plusieurs illusions, & fantosmes.

MOEVRS ANCIENNES.

POurce que ce pays a jadis esté la demeure des Cimbres, il sera bon de dire quelque chose de ce que les Anciens nous ont appris de ceste nation. Les Cimbres vindrent fondre en Italie cent cinquannées auant la natiuité de Iesus Christ. Silanus ne peut soustenir leur premier effort, ny Manile le second, ny Cepion le troisiesme. Tous ceux-cy furent deffaits & mis en fuitte, & l'Italie estoit perduë si Marius ne se fut trouué de ce temps-là. Ces Cimbres sont venus des Cimmeriens, qui estant entrez fort auant dans dans l'Asie, estans chassez par les Scythes, & tendans tousiours vers l'Occident, passerent en Scandie, puis en la Chersonese Cimbrique. Plutarque en la vie de Marius rapporte qu'on disoit que toutes & quantesfois que les Cimbres se remuoient) ce qui n'estoit pas tousiours, mais lors que la commodité de la saison le permettoit (ils attaquoient les pays voisins, & appelloient d'vn nom commun Celtoscythes tous les peuples qui estoient en leur armée. Les autres disent que les Cimmeriens, qui ont esté cogneus des Grecs presque de toute ancienneté, n'estoient pas vn grand nombre, ains estoient certains seditieux chassez par les Scythes, qui passerent du marest Meotide en Asie sous la conduite de Lygdame, & que les plus vaillans s'arresterent sur le bord de la mer, & se mirent à habiter vn pays

couuert, & plain de bois s'estendoient iusques à la forest Hercynie. Festus dit que ce mot de Cimbres signifie en langage Gaulois des larrons ou voleurs.

MOEVRS DE CE TEMPS.

LEs habitans de ces pays Septentrionnaux de Iutie sont froids & secs, assez grands, beaux de visage, de bonne couleur, plaisans, soupçonneux, rusez, & pleins de pouruoyance en leurs affaires. Ils sont volontiers sains, mais superbes, & ayment les leurs, & estiment ce qu'ils font, mangent & boiuent beaucoup, digerent bien, & pour ceste cause sont de longue vie. Ils ont vne grande seuerité en leurs mœurs, & à cause de la grande chaleur qu'ils ont au cœur ils sont volontiers querelleux, se precipitent aux dangers, ayment à voyager & à chasser, deffendent obstinément leurs opinions, & toutesfois sont enclins à la Iustice. Ils apprennent aysément toutes langues, ayment les lettres, obseruent religieusement les paches qu'ils ont faites. Ils ont beaucoup d'enfans, & leurs femmes enfantent mal-aysément, sont belles, bien aduisees, & auaricieuses, & sçauent bien conduire leur mesnage. Archille Gassarus dict que s'est en ce pays qu'vn Moyne a inuenté l'artillerie. Les habitans de Nouergue sont simples, ayment les estrangers, & les recueillent, & il n'y a chez eux ny voleurs, ny larrons, ny escumeurs de mer : du moins telles gens sont en petit nombre. XIV.

Les Islandois couchent sous vn mesme toict, auec les bœufs & les cheuaux. Ils viuent fort simplement, & ne recherchent autre chose que ce que la nature octroye aux hommes. Leurs montagnes leur seruent de villes, & les fontaines de delices. Il est vray que les marchands Anglois ne laissent pas viure ces gens en repos, ny auec leur ancien contentement, pource que frequentant ceste Isle pour en rapporter du poisson, ils y ont porté beaucoup de vices auec les marchandises estrangeres, Ils mettent en vers les faicts memorables de leurs ancestres, ou les grauent dans le rocher. Ils viuent pour la pluspart de poisson, lequel ils seichent, puis reduisent comme en farine, & en vsent en lieu de pain: & les plus magnifiques, & plus delicats d'entr'eux vsent de biscuit. Leau leur seruoit jadis de breuuages, & les plus riches beuuoient du laict, mais aujourd'huy ils y sçauant mesler du bled qu'on y porte d'ailleurs, & hayssent l'eau toute seule. Ceux de Lubec, d'Hambourg, & Rostoch, qui frequentent ceste Isle y portent de la farine, du pain, de la biere, du vin, des draps d'Angleterre, de la toille, du fer, de l'acier, de l'or, de l'argent, des rubens pour les femmes, & du bois pour les bastimens, & pour les vaisseaux.

RICHESSES.

LA Iutie Septentrionnale enuoye en Allemagne vn fort grand nombre de bœufs, comme i'ay ja dict, & outre ce force beurre, & fromage, & grande quantité de suif & cuirs, comme aussi beaucoup de cheuaux, qu'on meine encor en beaucoup d'autres contrées, qui sont fort estimées pour leur bonté. Elle fait aussi beaucoup d'argent de son poisson, & principalement du haran que ces habitans prennent. L'Holsace enuoye grand nombre de ces cheuaux aux autres Prouinces. Ceux de Fionie tirent de grandes sommes du poisson qu'ils prennent, & de mesme que de leur froment qu'ils enuoyent dehors, mais prin- XV.

cipalement de leur seigle& orge. Elle enuoye aussi en Allemagne & ailleurs vn grand nombre de cheuaux & de bœufs. La Scanie debite grande quantité de poisson, d'argent, de cuiure & de plomb, & la Goliande vend force froment, fromage, beurre, peaux, sapins pour faire des masts de Nauire, & encore force chaux.

La Nouergue reçoit beaucoup d'argent de ce poisson qu'on nomme poisson de Berg, qui est delicat au possible, & est porté bien loin par les marchands qui y abordent. Elle ne tire pas moins du profit de merlus qui s'y prend & pareillement de beaucoup de belles peaux qu'on y va querir, d'vne grande quantité de beurre, de suif, des cuirs, de graisse de baleine, de pois liquide, de cheurons de chesne, de mastz, & d'aiz.

Les marchands enrichissent aussi grãdement les Islandois d'autant qu'ils emportent de ceste Isle du drap nommé vulgairement Warman, de grands monceaux de souffre, du poisson endurcy, & seché, du beurre, du suif, de la laine, force peaux, des faucons blancs, des cheuaux, & choses semblables. Ils y ont telle abondance de poisson qu'ils en dressent des mouceaux fort hauts au descouuert, & les vendent en ceste sorte. Il y a aussi tant de beurre salé qu'ils en remplissent des caisses longues de 40. pieds, hautes de 5. outre les tonneaux ordinaires.

Quand aux richesses du Roy de Dannemarc, elles consistent au grand nombre du bestail, & du poisson de la Chersonese, & des Isles voisines, où l'on trouue tant de poisson, que les harans seuls montent à vne somme presque incroyable, & il y en a si grãde foison d'autre sorte qu'on ne sçauroit presque nauiger par ce destroit, qui est tout plein de retraites propres & agreables à ces animaux. Il tire encor vn grand profit du merlus qui est enuoyé en diuers lieux. Mais ce qui luy rapporte d'auantage, c'est le destroit qui est entre Elsinore, & Elsinbourg qui se nomme le Destroit du Zont: pource que c'est vn passage si estroit qu'aucun vaisseau ny peut passer sans permission des gardes que le Roy y tient. Or il est force que tous les vaisseaux qui passent par là, payét vne bonne gabelle au Roy de Dannemarc. On peut comprendre à quelle somme peut arriuer ceste gabelle par la multitude des Nauires de Hollande, Zelande, France, Angleterre, Escosse, Noruegue, & de la mer Balthique, qui passe continuellement par cette mer, dõt les peuples ont besoin des vins du Rhein, & de France, & d'Espagne des sucres, & espices de Portugal, & des lieux voisins, des fruits d'Andalousie, de mesme que ces pays ont besoin du miel, de la cire, des peaux, & des grains de Prusse, Liuonie, Moscouie, & pays voisins. Toutesfois il y en a plusieurs qui tiennent que le Roy Dannemarc ne peut auoir grand argent, tant pource qu'en ces Royaumes il n'y a nulle chose d'importance fors que le poisson, ny aucune villes de grand trafic, qui puisse attirer l'argent, & entretenir le commerce. Il ne reste dont que les gabelles des passages, & le profit de quelques mines de Scanie, & les cheuaux & le bestail de Iutie, & le bois & le poisson de Noruegue & des Isles. La place de Vardus rapporte encor quelque profit à ce Roy: pource que depuis quelques années en ça, les Anglois ont commencé de voyager entre la Noruegue, & la Groenlande, & quelques autres passent à Colmigraf, les autres a Chilchene proche de sainct Nicolas, Ils trafiquent là auec les Russiens, & en rapportent du suif de la cire, du miel, & du lin. Les Escossois & François pratiquent le mesme. Presque au milieu de ce Golfe on y voit l'Isle, & la place de Vardus bien fortifiée par Frideric,

deuxiesme. Les susdicts Marchands payent en ce lieu la gabelle de leurs marchandises.

FORCES.

Les guerres que les Danois ont eu contre ceux de Suede, monstrent assez quel nombre de gens le Roy de Dannemarc peut faire ordinairement, & de quelle façon ils se portent aux guerres qu'ils entreprennent. Mais pour discourir particulierement de ce que ce Prince peut faire par terre, on ne l'a guere peu voir iusques à present, pource qu'il n'a fait aucune entreprise d'importãce sinon contre les Ditmarsiens, qui ayans esté subiuguez par le Roy de Valdemar, puis s'estans reuoltez, furent apres diuers accidens qui arriuerent depuis l'an 1500. iusques à l'an 1559. subjuguez finalement par Federic II. Roy de Dannemarc: mais ils auoient deffait auparauant en vn combat Iean fils de Christierne I. Pour le regard de ce qu'il peut par mer, on le peut iuger par les armées qu'il a dressées quelque-fois, veu que Christierne II. à l'instance de Henry II. Roy de France, enuoya en Escosse contre les Anglois vne armee de cent vaisseaux, sur lesquels il y auoit dix mille soldats. Ie croy bien qu'ayant vne si grande estenduë de coste de mer, & tant de ports en Dannemarc, Scanie & Noruegue, & vn si grand nombre d'Isles dedans & dehors la mer Balthique, il peut mettre ensemble vne grande flotte, pourueu qu'il y ait de l'argent, mais nous auons desia monstré, comme il n'en sçauroit auoir grande quantité. Quant aux forteresses, ses pays en sont assez bien pourueus de tous costez, & c'est aussi la chose qui l'asseure d'auantage. XVII.

GOVVERNEMENT.

Tout le Dannemarc est diuisé en 164. gouuernemens qu'ils nomment Hærets, & est diuisé par autant de Gouuerneurs sçauants & entendus aux loix du Royaume. Le Roy est plustost esleu par les principaux qu'il ne paruient au Royaume par succession. On couronne les Roys à Hafnie en l'Eglise nostre Dame deuant l'Autel les Senateurs du Royaume les y meinent, & l'on porte deuant eux vne espee, vne boule & vne couronne. XVIII.

Le port de ces choses n'est particulier à aucune famille, mais selon que quelqu'vn a du merite, il est employé à tel office. Apres cela le Roy est contraint de iurer de garder les articles qu'on luy propose, qui ont esté en vsage depuis quelque temps, & de deffendre la Religion Chrestienne, & les droicts & coustumes du Royaume. L'Euesque de Roechil l'oingt apres, & la Couronne luy est mise sur la teste par les Senateurs, qui luy prestent alors le serment, s'ils ne l'ont fait auant son couronnement. Cela fait, le Roy fait quelques Gentils-hommes Cheualiers en les frappant doucement auec l'espée. Les Senateurs & Principaux du Royaume ont tousiours eu libre authorité d'eslire les Roys, & l'ont encore: mais ils ont presque tousiours mis au Trosne Royal le fils aisné du Roy, sinon qu'il y ait eu cause suffisante pour les en destourner. Ils n'ont permis que le Royaume fut diuisé, sinon qu'ils ayent esté contraincts par quelque guerre ciuile. Il y a cinq Ordres en tout le Dannemarc.

Le premier est de la maison du Roy.

XXI. Le second de la Noblesse. Mais il faut sçauoir qu'entre ces Nobles il n'y a nuls Comtes, ny Barons, ains que tous peuuent monstrer leur Noblesse par vne longue suitte d'Ancestres. Ils portent des boucliers simples & pensent que ce seroit déroger à Noblesse de les changer & agrandir.

Il y a encore quelques-vns qui restent des familles de ceux qui assisterent au traicté faict entre Charlemagne & Hemming Roy de Dannemarc, comme les Vrens, & quelques autres. Ceux-cy possedent leurs biens auec Iurisdiction haute & basse, & ont pouuoir de chasser sur leurs biens, comme les Comtes, en Allemagne.

Tous les biens, tant meubles qu'immeubles, laissez par les peres & meres, sont esgalement partagez entre les freres, & les sœurs sont aussi par special priuilege admises en ce partage, en telle sorte toutesfois que le frere prend deux parts & la sœur vne, & si les masles ont par preciput les Chasteaux. Ainsi les aisnez n'emportent pas la plus grande partie.

On eslit de cét ordre des Nobles les Senateurs du Royaume, qui ne passent guere souuent le nombre de 28. Le Royaume les nourrit, & chacun d'eux a vn chasteau, tandis qu'il est en office, & ne paye rien au Roy de ce qu'il tient, excepté qu'en temps de paix & de guerre chacun d'eux est obligé de nourrir certain nombre de gens de cheual, & de les auoir prests toutes & quantesfois que le Roy les mande, à leurs despens. Si l'on enuoye des Ambassadeurs hors du Royaume le Roy les entretient, & leur donne dequoy se maintenir honorablement Le Roy donne aussi quelque entretient aux autres Gentilshommes, soit qu'ils demeurent à la Cour, soit qu'ils ne s'y tiennent pas. Car le Roy a certaines terres nommées en Danois Verlehninge, c'est à dire bien faicts, dont il pouruoit ceux qui le meritent, ou pour toute leur vie, ou pour quelques annees. Ceux-cy sont obligez d'entretenir quelques hommes de cheual, & de payer certaine somme au Roy : toutesfois en telle sorte que pour leur trauail, & pour leurs seruices, ils prennent aussi quelque partie du profit.

Il y a aussi vne ordonnance en Dannemarc, par laquelle il est deffendu au Roy d'achepter des biens immeubles des nobles, afin qu'il n'arriue quelque sedition entre le Roy & les principaux du Royaume. Toutesfois il est permis au Roy d'eschanger des biens auec les Nobles : mais les Nobles ne peuuent achepter nuls bien des paysans royaux. Car quelques paysans ont des biens hereditaires qui sont presque francs.

Il y a en Dannemarc vn grand Maistre pareil à celuy de la France. Cestuy-cy se tient le plus souuent à Hafnie, comme Lieutenant du Roy.

Apres cela le Mareschal à soin en temps de paix & de guerre de ce qui appartient à la guerre, L'Admiral fait faire & refaire les vaisseaux, ordonne toutes les annees ce qui est necessaire pour la marine. Cestuy-cy a sous luy vn autre Admiral, & en chaque nauire vn Capitaine qui est de race de Cheualiers.

Il y a aussi le Chancelier du Royaume, pardeuant qui l'on appelle de toutes les Prouinces, & Isles, & de luy au Roy.

Toutes les Prouinces sont diuisees en Hærets, ou Dioceses, qui comprennent beaucoup de paroisses. Ceux qui plaident debattent premierement la leur droict : puis il est permis d'appeller au Iuge de la terre où l'on est, & de luy au Chancellier, & en dernier lieu au Roy, & aux Senateurs qui donnent l'arrest diffinitif.

Les Danois ont vn droict escrit dressé par Valdemar I. & par les Euesques Senateurs de Dannemarc. Si les premiers Iuges donnent vne Sentence iniuste ils sont condamnez à l'amende de la moitié de leurs biens, dont le Roy prend vne moitié, & la partie interessée l'autre.

Le Chancelier qui suit volontiers la Cour a pour Adjoints sept ou huict nobles Secretaires, & le Roy mesme traicte toutes affaires. Que s'il arriue quelque cas d'importance, le Roy fait assembler le Conseil. Il n'est permis au Roy d'imposer aucune taille sur le Royaume & sur les Paysans des Nobles sans le consentement des Senateurs & des principaux du Royaume.

Il y a vn Intendant general des Finances qui reçoit tous les reuenus du Royaume & de tous les peages, tant de mer que de terre, entend les comptes, le controolle, & donne quittance à ceux qui apportent l'argent. Cestuy-cy a deux Commis nobles & plusieurs du peuple, & a pour cecy de bons gages.

Le 3. ordre est celuy du Clergé auquel il a eu sept Euesques comme l'Archeuesque de Londe & les Euesques de Roschilde, d'Ottensche, de Rip, de Wibourg, d'Arrhus & de Slesuic, & cét ordre comprend aussi les Chanoines. Ceux-cy ont les Decimes du Royaumes, qui sont toutesfois diuersement partagées en diuerses Prouinces. Les Euesques reçoiuent la moitié des Decimes, le Roy en a l'autre moitié : toutesfois les Chanoines & Pasteurs tirent de la part de l'vn & de l'autre quelque portion. Les Nominations des Euesques & autres Prelats appartienent de tout temps aux Roys de Dannemarc, ainsi qu'on void par la responce de Valdemar I. Roy de Dannemarc, qui rescriuit au Pape qui luy demandoit choses semblables : Nous auons receu le Royaume de nos sujets, la vie de nos parents, & la Religion de l'Eglise Romaine, laquelle si tu redemande ie te la renuoye par les presentes.

Christierne 3. ordonna que les Ecclesiastiques ne vendroient aucune chose sans exprés commandement du Roy.

Les 4. Ordre des bourgeois & des marchands qui se tiennent aux villes & bourgades. Ceux-cy ont leur particuliers priuileges dont ils iouyssent & ont aussi leur champs propres & leurs forests limitées. De ceux-cy de mesme que des enfans des paysans ont eslit Euesques, Chanoines, Pasteurs & Senateurs des villes, des Secretaires pour les chasteaux & forteresses, des Gouuerneurs & Capitaines des nauires, & l'on en establit aussi quelques-vns sur les peages. Ceux-cy iugent les petites causes, & ont le plus souuent pour President vn du corps de la Noblesse.

Le 5. Ordre est des paysans qui sont de deux sortes. Les premiers sont nōmez Freibunden, qui signifie francs laboureurs. Ceux-cy possedent des fonds hereditaires, & en payent quelque tribut toutes les années. Ils s'adonnent aussi à la marchandise & à la pescherie. Ils ne sont sujets à nulles coruees, & ne payent aucunes tailles que du consentement des Senateurs & Conseillers du Roy. Les autres ne possedent aucuns biens hereditaires, ains les afferment du Roy, des Nobles ou du Clergé, & se sont obligez enuers leurs Seigneurs à plusieurs coruées selon qu'ils ont conuenu auec le maistre des fonds qu'ils tiennent.

Or d'autant que tous les Nobles sont égaux en ce Royaume, & qu'ils n'y a aucun titre de Duc, de Comte, ny de Baron, il n'y a personne qui soit riche qu'il s'ose opposer à la famille des Roys, pource que l'heritage paternel se partage tousiours entre les fils & les filles. Les Cheualiers tiennent le premier rang en Dannemarc, & le Roy ne donne cét ordre qu'à des personnes pleines de merite.

Il y a à Vibourg vn Conseil où se vuident les causes ciuiles presque tout le long de l'année, & c'est là qu'on iuge les differens des terres & des heritages, & choses semblables & pareillement de tous crimes.

Les villes de la Duché de Sleuic iouyssent des mesmes priuileges que celles de Dannemarc & leurs habitans vsent de mesme droict Les sujets peuuent appeller de quelque Magistrat que ce soit aux Senateurs & non plus outre.

L'Ordre des Senateurs est composé le plus souuent de vingt quatre hommes qui sont de l'ordre des Cheualiers, & l'on leur adjouste vn Chancelier general, & deux Docteurs au nom de chaque Prince.

Ceux d'Holsace auoient autresfois quarante-huict hommes qui presidoient à tout le pays, & les appellations de toutes les Paroisses alloient pardeuant eux. Mais depuis qu'ils ont esté subiuguez & diuisez en deux parties, on choisit en la chacune 12. hommes auec vn Gouuerneur, qui est le plus souuent Docteur ou Licentié en droict. Tous ceux-cy ont assez bons gages des Princes, & l'on leur adjouste vn Secretaire & vn President du corps de la Noblesse de Holsace. Celuy qui y est de la part du Roy est le plus souuent le Gouuerneur de Steinbourg & celuy qui y met Duc est Gouuerneur de Gottorpe. Mais il est permis aux sujects d'appeller pardeuant les Senateurs des deux Duchez de Sleuic & de Holsace & non plus outre. Ils ont eu jadis vn droict escrit qui est vn peu changé & ressormé selon le droict commun.

L'Holsace a quatre Ordres, c'est à sçauoir de la Noblesse, du Clergé, des bourgeois & des laboureurs qui sont de deux sortes, de mesme qu'en Dannemarc.

Les nobles ont leurs terres auec iustice haute, moyenne & basse, & droict de chasser.

Ces terres sont la plusspart alliodalles & hereditaires. Il y en a aussi quelques-vnes qui sont feodales. Il n'y a pas plus de vingt quatre tiges de familles nobles, mais il y a plusieurs maisons, qui sont sorties & descenduës de la chacune, comme les Ranzouiens tiennent plus de cent cinquante chasteaux, & beaucoup de terres. On en trouue presque autant des familles, des Alefeldes & des Powisches. Les causes des nobles sont iugées par le Senat des Duchez. Il est permis en dōnant suffisante caution d'appeller des Arrests du Senat à la Chambre Imperiale. Les Bourgeois ont des priuileges particuliers & vsent du droict Romain, ou de celuy de Lubec. Les sujets peuuent appeller des Sentences du Senat des villes, aux citez destinées pour cét effect, & il est permis encor d'appeller de celles-cy aux Senateurs d'Holsace, & encor de là à la Chambre Imperialle, moyennant caution. Les causes des paysans se plaident en pleine campagne par leurs Aduocats. Elles se plaident en presence de quelques Nobles du lieu auec les Gouuerneurs & deux Accesseurs qui sont comme tesmoins: & apres qu'on à ouy les demandes, & deffenses des vns & des autres on faict retirer toute l'assemblée des paysans, puis apres auoir meurement deliberé sur le tout, on rappelle les plaidans & lors l'on prononce leur Sentence.

Quand à l'Islande il y a deux Euesques qui sont comme Gouuerneurs, l'vn de la partie Septentrionale, l'autre de la Meridionale, & chacun d'eux a vne escole publique jointe à sa maison, où il est tenu d'entretenir à ses despens vingt quatre enfans, & les faire instruire.

RELIGION.

CHristierne 2. Roy de Dannemarc ayant donné entrée en Suede à l'Heresie de Luther, fut aussi cause qu'elle s'espandit par le Dannemarc. Car y estant retourné de son voyage de Suede, il descouurit dans peu de temps qu'il estoit Lutherien. Mais il fut bien tost puny de son impieté, veu qu'estant pris par les siens, fut chassé du Royaume auec sa femme & trois enfans, l'an mil cinq cens vingt-trois, il demeura long-temps en la basse Allemagne, sous l'ombre & la protection de Charles V. son beau frere. Depuis ayant dressé en l'an 1532. vne armée de mer, il print la route de Dannemarc. Mais ayant premierement esté combattu d'vne furieuse tempeste, qui mit à fonds beaucoup de ses vaisseaux & de ses gens, estant apres cela desfait par ses ennemis il vint entre les mains de Christierne son successeur, & mourut en prison. Christierne qui luy succeda, s'estant allié de Gostaue Roy de Suede (tous deux prindrent deux sœurs de Iean Duc de Saxe, fauteurs de Luther) tourna son esprit à l'etiere destruction de la foy en ses Royaumes. Ce qu'il obtint facilement, mettant tous les Euesques de ses Estats en prison où ils [illegible]rêt. Et c'est chose digne d'estre ramentuë, que de tant d'Euesques de Dan[illegible]c, Noruege, Islande, Suede, & Gothie, il n'y en eust pas vn qui abandonnait la foy Catholique, ny pour les grandes promesses qu'on leur fist, ny pour la longueur de la prison, ny pour aucun rude traictement qui leur fut fait. Les peuples de Dannemarc, de Noruege, & des autres pays sujets à ceste Couronne, estans donc demeurez sans Pasteurs sous vn Roy Lutherien, ne fust pas chose mal-aysée de les seduire & peruertir par le moyen de Ioachim Pomeran Ministre Lutherien. Christierne eut pour successeur Federic, qui fut Lutherien, adonné à la gourmãdise & yurongnerie. Aussi mourut-il en faisant grand chere le Vendredy Sainct. Sous luy les Danois sont non seulement deuenus plus obstinez en l'erreur de Luther, mais encor se sont adonnez à l'art magique plus qu'aux bonnes lettres. Celuy qui regne aujourd'huy est aussi Lutherien, & maintient passionnément ceste heresie en ses Royaumes.

ROYS DE DANNEMARC.

LOng-temps auant Iesus-Christ, Dan qui a donné son nom à tout le pays, estoit Seigneur de Dannemarc.

Il engendra Humble & Lother.

Humble succeda premierement, puis fut chassé par Lother.

Son fils Schiold succeda apres.

Gran fut son successeur, & mourut en la guerre qu'il eut contre Suibdager Roy de Noruege, qui espousa par force la fille du Roy de Dannemarc, & conquesta ce Royaume.

Froton son fils.

Haldan fils de Froton, meurtrier de Roen, & Scatz ses freres.

Helgon par la mort de Roen son frere, est absolu Seigneur de Dannemarc.

Rolfo son fils luy succeda & est tué, & le Royaume fut mis sous l'obeyssance d'Atisle Roy de Suede, Hotier frere d'Atisle fut Roy des deux Royaumes.

Roric fils d'Atisle.

Wiclet.

Wermond son fils.

Vfo fils de Wermond qui rēdit le pays de Saxe tributaire, & de lourd, niais & lasche, deuint sage, bien aduisé, magnanime, & de begue bien parlant.

Dan son fils.

Huclet.

Froton second.

Dan troisiesme.

Fridleue.

Froton troisiesme son fils, lequel on tient auoir esté du temps que Iesus-Christ nostre Seigneur vint au monde.

Hiarne.

Fridleue.

Froton quatriesme.

Ingel.

Olaue.

Harald premier.

Froton cinquiesme.

Haldan deuxiesme.

Harald 2. qui fut vaincu par Eric ou Henry Roy de Suede, qui rengea le Dannemarc sous son obeyssance: mais Haldan en redeuint maistre, & pareillement de Suede. Vnguin estoit lors Roy de Gothie, & Haldan l'ordonna pour gouuerner le Royaume de Dannemarc apres luy.

Vnguin eut pour succcesseurs.

Siuald premier.

Sigar.

Siuald deuxiesme.

Haldan troisiesme.

Harald 3. qui fit la guerre 7. ans en Suede & y mourut.

Olo fils de Siuard Roy de Noruege, & neueu de Haralde par sa sœur.

Emond.

Siuard, ou Siuard 3.

Buthlus son frere.

Iameric, fils de Siuard.

Broder son fils.

Siuard quatriesme incogneu, & de qui l'on ignoroit la race.

Bior, fils de Snio succeda à son pere.

Harald quatriesme.

Germo son fils.

Gotric, ou Godefroy, qui fut du temps de l'Empereur Charlemagne. Il fut homme vertueux, & adonné à la guerre, & fort liberal.

Olaue son fils.

Huming fils d'Olaue.

Siuard fils de la fille de Gotric, & du Roy de Noruege.

Regnier fils de Siuard, qui estoit prōpt à fraper, & adonné à la paillardise.

Siuard.

Eric, ou Henry, qui fut baptisé auec son frere Harald à Mayence.

Eric fils de Siuard, neueu de Regnier, qui estoit demeuré presque seul du

sang Royal qui ayant persecuté les Chrestiens en sa ieunesse, mourut toutesfois Chrestiennement, s'estant conuerty par les remonstrances d'Anschar Archeuesque de Hambourg.

Canute son fils regna apres luy, & mourut sans monstrer aucun signe de Chrestien.

Froton.

Gormo.

Harald : ces trois furent bons Chrestiens.

Gormo 3. succeda apres & fut persecuteur de la Religion Chrestienne.

Harald fils de Gormo Chrestien.

Sueuo Otton son fils qui vsurpa le Royaume du viuant de son pere, puis quitta la Foy Chrestienne, & apres se conuertit, estant chassé de son Royaume où il retourna apres la mort de d'Eric Roy de Suede, qui s'en estoit rendu maistre.

Canute fils de Sueuo Otton surnommé le Grand, à cause qu'il rangea sous son obeyssance cinq Royaumes, c'est à sçauoir Suede, Noruege, Angleterre, Dannemarc & Normandie. L'Empereur Henry troisiesme espousa sa fille Gunilde.

Canute 3. qui mourut ayant regné deux ans sans laisser aucuns enfans.

Magnus fils d'Olaue Roy de Noruege.

Sueuo neueu de Canute le Grand, de par sa sœur.

Harald son fils, qui mourut ayant regné deux ans.

Canute frere de Harald, qui fut tué par ces propres subjects en Iutie, dans vne Eglise, à cause qui les contraignoit de payer la dixiesme partie de leurs biens.

Olaüe son frere, qui mourut en Cypre.

Harald son fils, qui fut chassé pour son orgueil.

Nicolas fils de Sueuo fut mis en son lieu, & fut tué par les siens.

Eric luy succeda, & fut tué pareillement.

Eric fils d'Aquin, neueu d'Eric le Grand, qui fut rendu Moine, & pourtant le Royaume escheut à Sueuo, neueu d'Eric le Grand.

Waldemar, enuiron l'an 1161.

Canute son fils.

Waldemar son frere, qui mourut l'an 1242. apres auoir regné 40. ans, souuent victorieux, & souuent vaincu.

Eric son fils aisné luy succeda, & fut tué par son frere Abel.

Abel succeda au Royaume : mais il fut accablé par les villageois en Frise.

Christophle son frere.

Eric son fils, qui mourut l'an 1286. & fut tué par ses domestiques.

Eric son fils aisné luy succeda, & mourut l'an de grace 1321. apres auoir regné 35. ans.

Christophle frere d'Eric, mourut l'an 1333.

Valdemar son fils luy succeda, & fut chassé du Royaume, puis remis, & derechef chassé, apres restably, finalement il mourut l'an 1375.

Marguerite fille vnique de Valdemar, ayant espousé Aquin Roy de Noruege, fut Royne des deux Royaumes de Dannemarc & de Noruege, puis vainquit Albert Duc de Mekelbourg, qui auoit esté appellé par les Suedois, pour regner sur eux, & par ce moyen elle fut aussi maistresse de Suede.

Eric Duc de Pomeran adopté par Marguerite, fut esleu Roy l'an de grace 1411. mais il se retira apres en Pomeran l'an 1438.

Christofle Duc de Bauiere est esleu apres luy Roy de Dannemarc, l'an 1439. & mourut l'an 1448.

Chrestien, ou bien en Danois Christierne, Comte d'Aldenbourg, fut esleu Roy de Dannemarc & de Noruege, apres la mort de Christofle. Il mourut au Royal Chasteau de Coppenhagen l'an 1481. apres auoir regné 34. ans.

Iean son fils succeda au Royaume.

Christierne 2. fils de Iean, fit longuement la guerre aux Suedois, & finalement fut chassé mesme du Royaume de Dannemarc, à cause de sa tyrannie:& voulant recouurer son Royaume, il fut pris par Christierne son oncle, & mis en prison à Sundebourg en Holsace, où il mourut.

Federic Duc d'Holsace, oncle de Christierne, fut apres sa mort Roy de Dannemarc.

Christierne 3. fils aisné de Frideric.

Christierne 4. qui regne en la presente année.





DISCOVRS DE L'ESTAT DV ROY DE SVEDE.

SOMMAIRE.

1. GRande estenduë du Royaume de Suede, ses principales Prouinces, & ses bornes. 2. Description de la Gothie, ses limites & meilleures places. 3. De la Finlande, & ses villes. 4. De la Boddie, ou Bothnie. 5. De la Lapponie, son estenduë & limites 6. Auec diuision de la Suede en vnze Prouinces, contenant vnze Duchez, & douze Comtez. 7. Autre partition de ce Royaume en sept Eueschez, & combien chaque Eueschê contient de Parroisses. 8. Fertilité de la Suede en miel, argent, airain, plomb, acier poissons de toute sorte: aspre & montueuse en plusieurs endroits, d'vn air temperé, pur & sain. 9. Particuliere description des choses dont chaque Prouince abonde. 10. Naturel valeureux des anciens habitans de Suede leurs coustumes & loix, leurs Dieux & diuerses sortes de sacrifices, leurs armes & façon de combattre. 11. Constitution robuste de corps, & bonté d'esprit des modernes Suedois: la simplicité de leurs mœurs, les diuerses sortes de pain & viandes dont ils vsent: la façon de leurs vestemens, habitations & edifices. 12. Leurs richesses consistans en abondance de viures, mines de plomb, d'airain & d'argent. 13. Des reuenus ordinaires & extraordinaires du Roy, & combien de tonnes d'or entrent tous les ans dans ses coffres d'espargne. 14. De la gendarmerie Suedoise, & qu'elles compagnies d'infanterie & caualerie sont ordinairement entretenuës en chaque Prouince. 15. Des forces nauales de cét Estat, & quel nombre de vaisseaux peut armer le Roy en temps de guerre. 16. Denombrement des principales forteresses de ce Royaume, ses Alliez, & confins aduersaires. 17. Des Vicomtes, Lamens, Lansmans & autres Iuges & Officiers commis à l'administration des Iustices de chaque Prouince. 18. Des loix establies contre les vsuriers, adulteres, & homicides. 19. Des Officiers commis sur les reuenus & finances du Roy 20. Sectes de Luther & Caluin, comment & quand introduittes en Suede. 21. Catalogue & dénombrement des Roys qui y ont regné iusques à present.



Es affaires de Suede sont en tel estat, que l'oncle vsurpe & detient à son neueu le Royaume qui luy appartenoit legitimement, de sorte que le Duc Charles s'est rendu comme Roy d'vne partie de cette Monarchie: & le Roy Sigismond de Pologne, vray heritier de Suede, en a conquis l'autre auec les armes, & dispute le reste tous les iours. Or encores que cela soit, ie ne laisseray de representer ce Royaume comme s'il estoit entre les mains de son Seigneur legitime, afin de contenter le Lecteur curieux qui desirera estre aussi bien informé, de cét Estat que des autres.

I. Pour venir au poinct, le Royaume de Suede comprend la Duché de Finlande, & la Gothie, le Boddie, ou Bothnique vne partie du pays des Lappons, la Scrifinie, & vne partie de la Corelie, les Isles Alandes, & quelques autres, bien que de petite estime. Or on peut aisément recueillir de la quantité des degrez sous lesquels diuerses Prouinces du Royaume de Suede sont assises, que le pays est de grande estenduë, veu que de Stokolme qui est au soixantiesme degré, & est la demeure des Roys de Suede, iusques aux Lappons seulement, où l'on conte plus de mille milles d'Italie, & depuis les limites de Dannemarc iusques à Stokolme, qui est quant à la longueur comme au milieu du Royaume, il faut vingt grandes iournées de cheual si l'on y veut arriuer: & ceux qui ont voyagé de long & de large par la Suede, la tiennent plus grande de beaucoup que toute l'Italie & la France ensemble, & encores beaucoup plus en y adioustant les Lappons, & la Duché de Finlande.

Le pays de Suede a pour ses bornes du Couchant la Noruege, du Nord la Lappie & la Bothnie, du Leuant la Finlande separée par le Golephe Bothnique & la Liuonie, diuisée aussi par la mer, & du Sud la Gothie. Il y a en cette Prouince beaucoup de Duchez & de Seigneuries, comme la Duché d'Angermannie aux frontieres des Lappons, puis celles de Midelphar, ou Midelpad, de Ientie, Dalecarlie, Vermelande, Dalie, Helsinge, Gestricie, Fieringe, Caperdalie, c'est à dire Vallée de Latone, & Ouplande, ou Vplande. La ville Royalle & capitale est Holme, que les habitans apellent Stokolme & les Russiens Stecolne, qui est forte par art & par nature: car elle est assise dans des marescages ainsi que Venise. On y void encore la ville d'Vpsale, où il y a Vniuersité, & celle de Nicopie qui est maritime.

II. La Gothie, qui signifie en Alemand bonne terre, est limitée du Leuant de la mer Oceane, du Couchant des montagnes de Noruege, & vne partie du Royaume de Dannemarc, qu'on nomme Scanie, du Septentrion la Suede, & du Midy la mer Oceane. Les meilleures places de Gothie sont Lodusie, où il y a vn bon Port, Waldburg, ville accompagnée de son chasteau, Calmur grande ville ayant vn bon Port, & plusieurs autres, dont quelques-vnes portent tiltre de Duché.

III. La Finlande est bornée du Leuant, du Midy & du Ponent de la mer, & separée de l'Estat de Moscouie par le Golphe Finnique, ou de Finlande, & par la riuiere de Polme: mais il a pour borne du Nord la Boddie, ou Bothnie Occidentale, & la Corelie. Les Russiens nomment ce pays Chainskasemla. Ses meilleures villes sont Abo assise au pays d'Vplande, & Wibourg aux extrémitez du pays

La Bothie ou Bothnie est diuisée en Orientale, & Occidentale, selon Magin : mais selon les autres en Septentrionnalle, & Meridionale. IV.

La Lapponie s'estend depuis la frontieres de Suede iusqu'à la mer du Nord. V.
La est le marais de Lule, long de trois cens mille. Il faut remarquer que ceux qui sont plus Orientaux, payent du tribut au Moscouite, & sont nõmez Dikiloppes, c'est à dire Loppes, ou Lappons sauuages: mais les Occidentaux obeyssent au Roy Suede, & tiennent le pays que l'on nomme Serifinie.

Colerie, ou Calerie selon Iean le grand, est au delà du Golfe de Finland, & s'estend iusques à la mer glacée: son plus grand iour d'Esté est de vingt heures, & demie, Hexholin, ou Kexholin est sa ville capitale.

Le Roy de Suede tient encore en Liuonie Riuaille, Narue, Pernouie, & quelques autres. Outre ce il a les Isles Aslandes, où sont les villes de Vames, Vibourg & Castrolme.

Il en a qui font vne autre diuision de la Suede, c'est à sçauoir en vnze Prouinces, qui contiennent vnze Duchez, & douze Comtez. Les Duchez sont VI.
Vplande, Gothie Occidentale, appellée Westrogothie, Gothie Orientale, appellée Ostrogotie, Smoladie Vesmanie, Dalakarlie, la grande Duché de Finlande, en laquelle sont comprises celles de Saragonde, de Calerie, & de Tanastie. Les Comtez sont Heslinge, Angermanie, Gesttice, Midelpadie, Bothnie, Orientale, & Occidentale : Vlande, Verinlande, Nuice, Dalie, & celle de l'Isle d'Vlande, qui appartient toutesfois à la Finlande.

L'autre diuision est en Eueschez, qui estoient anciennement au nombre de sept, en y comptant l'Archeuesché d'Vpsale. A celles-cy l'Euesché de Vibourg en Finlande fut adjoutée: les autres sont celles de Liçopie, de Vetros, appellée Aroscroise, celle de Scare, l'Imperiale, appellée de Stregonie, celle de Vexime, & celle d'Abe, nommée Aboen en Finlande. VII.

En la diocesse d'Vspale il y a cent septante & vne paroisse, & ceste Diocese s'estend iusques aux Lappons, & comprend la Fimmachie, & en celle-cy il y a huict paroisses fort grandes. La Diocese de Lincopie a deux cens vingts six parroisses: celles de Vexime deux cens dix: celle de Scare autant que celle de Lincopie: celle de Stregnie a cent paroisses: celle d'Abe, a cinq cens parroisses, qui sont pour la plus grande partie fort peuplées. De sorte qu'en Finlande il y en a quelques-vnes qui contiennent mille familles, d'autres huict cens, d'autres cinq cens, quelques autres moins. Le nombre de ces Paroisses est tel que i'ay dit, sans y compter celles de plusieurs villes ou places, qui peuuent monter à vn bon nombre.

QVALITE'

LA Suede est la plus fertile Prouince de toutes celles du Nord, & porte grande quantité de grains. Il y a aussi beaucoup de miel, d'argent, d'airain, VIII.
de plomb, d'acier, & de fer, & principalement pres de Salbourg on trouue de l'argent pur, qui n'est meslé auec aucun autre metail. Il abonde merueilleusement en poissons de toutes sortes, soit de lac, de mer, ou de riuiere : toutesfois elle est en beaucoup d'endroits aspre, monteuse, humide, & marescageuse: ces endroits rapportent moins de bleds & de fruicts que les autres. Tout le riuage vers la Liuonie est plein de rochers fort pointus, qui rendent ceste coste inaccessible, & où les loups passent lors que la mer est gelée, & y deuiennent

aueugles de trop grand froid, ainsi qu'on dit. Il y a forces grandes plaines, où l'on void toutesfois beaucoup de pins, de sapins, & de chesnes: toutesfois l'on seme communément entre ces arbres. Le pays ne manque pas de fleuues, mais ils ne portent point de vaisseaux pour la plus grande partie, à cause qu'ils sont empeschez par les arbres qui tombent dedans, ou par de grands rochers, ou bien leurs canaux ne sont pas bien dressez pour les ayder à couler, & aussi pource qu'ils sont gelez plusieurs mois de l'année.

L'air y est communément bien pur, & par consequent toute la Suede est fort saine, & il ny a pas vn air si aspre ny de si insupportable, ny de si grandes froidures qu'on se persuade: toutesfois aux lieux où il y a des marescages, & des eaux qui croupissent, l'on sent vn air pesant, & l'on void de grands brouillards. On y vit beaucoup ordinairement & principalement aux montagnes, & autres lieux plus exposez au vent du Nord, & mesme on y void des hommes qui paruiennent à l'aage de cent trente, ou cent quarante ans, & encore beaucoup de gens y viuroient autant, s'ils n'abregeoient leur vie par trop manger & trop boire, outre que mesme en la Cour du Roy l'on ne trouue pas presque deux Medecins ou Apotiquaires. On prend en ces pays force beufles, qui sont d'vne grandeur extraordinaire.

XI. La Gothie abonde en grains, en bestail, & cheuaux, en poisson de mer & d'eau douce, en plomb, en fer & en argent: elle à plus de pasturages que les autres pays Septentrionnaux, sur tout on y trouue force letton & prés de la ville de Tragaulle de fort bon fer.

La Finlande est encor plus agreable que la Prouince qu'on nomme particulierement Suede, la surpasse en bonté, & rapporte plus de bled qu'elle, parce qu'elle est pour la plus grande part pleine, & n'est si montueuse, ny si marescageuse. La Bothnie n'est pas de grand rapport mais en l'vne & l'autre on trouue force animaux qui ont des belles peaux, & pareillement du poisson en abondance.

La Lapponie ne produit nuls bleds: il y a force Ours blancs, & quantité d'hermines. En lieu de cheuaux ils ont des Rangers qui sont de la grãdeur d'vn mulet, & de poil d'asne, & ont des cornes presque semblable au bois d'vn cerf, horsmis qu'elles sont plus courtes, & ont moins de branches. Ces animaux ne portent pas la charge sur le dos, mais tirent les charettes si legerement, & si viste, qu'ils feront en vn iour & vne nuict cent cinquante milles. Au Soltice d'Hyuer, c'est à dire quand le Soleil est paruenu au siege du Capricorne, & qu'il est en l'Hypogée, ou au lieu opposé à l'Ange: la nuict y est de trois mois auec vn peu de lumiere qui dure bien peu d'heures.

MOEVRS ANCIENNES.

XII. Les Gots sont anciennement sortis de Suede, & de pays voisins, & ont assez monstré quelle estoit l'humeur de toutes les nations de la Presqu'isle de Scandie, ou Scandinauie, où est la Suede. Les Gots ont donc assez tesmoigné que ceux de ce pays estoient vaillans & ne pouuoiét croupir sans rien faire, veu qu'ils sont sortis en grand nombre de ces pays, & ont dominé en beaucoup d'endroits de l'Europe assez longuement, mesme ont tenu l'Italie par beaucoup d'années. Ils estoient cruels, mais non toutesfois si barbares qu'on les veut faire comme nous pouuons voir par leur conduite lors qu'ils ont occupé quelque

pays, & par leurs actions de faire ordinaires, particulierement par vne Epistre de Sidonius Apollinaire, qui descrit les façons de faire de Theodoric. Leurs loix nous rapportent pareillement assez, que ceste nation estoit assez ciuilisee & policee, mais que les autres peuples se flattoient, & hayssans ces nouueaux conquerrans, ne trouuoient agreables aucune de leurs actions, & les blasmoiẽt en tout ce qu'ils pouuoient. Quelques-vns ont tenu qu'il y auoit vne loy parmi eux, par laquelle il estoit porté qu'on ne pourroit eslire aucun pour leur Roy, qui ne fut gras, & de grosse corpulence. Ces Gots ont tousiours hay mortellement les Danois, ou habitans de la Chersonese Cimbrique. On tient que leurs caracteres, qu'on nomme Gotthiques, sont fort anciens, & pour ceste cause que ceste nation auoit joint les armes aux lettres. Leurs femmes alloient à la guerre, & se mesloient parmy les coups, de mesme que les hommes, ils mettoient en vers les faicts de leurs ancestres, & les chantoient.

Ils adoroient le Dieu Thore, comme le plus puissant de tous les Dieux, qui auoit vne couronne en la teste, vn Sceptre en la main, & douze couronnes autour de luy. On tient que c'estoit le mesme que Iupiter, pource que ces peuples Septentrionaux chomoient fort religieusement le Ieudy, qui estoit le Ieudy de Iupiter. Ce qui persuade encore cela mesme, c'est qu'aujourdhuy on appelle encore en Suede les esclairs, les tonnerres, les foudres, & choses semblables, le bruit de Thoron. Ce Dieu en auoit à ses costez deux autres, sçauoir Othin, & Frigge: Othin representoit Mars, estant tout armé, & les Gots croyoient qu'il les assistoit en toutes leurs guerres: & toutesfois ils luy dedierent le Mercredy, qui est le iour de Mercure. Ils luy sacrifioient ceux qu'ils prenoient en guerre. Frigge estoit la Deesse de la beauté, de la grace, des amours, & presidoit selon leur opinion aux nopces, & à toutes sortes de plaisirs. On luy auoit dedié le Vendredy, ou le iour de Venus, & mesme aujourd'huy on nomme encore en Suede quelques estoilles la quenoüille & le fuseau de Frigge, par vne tradition ancienne. On donnoit à ceste Deesse vn arc & vne espee, à cause qu'en ces pays les femmes estoient nees à la guerre, & combattoient, comme i'ay dit, ainsi que les hommes. Outre ces trois diuinitez ils en auoient plusieurs autres. Ils adoroient vn Meothim qui auoit esté grand Magicien, qui auoit ordonné plusieurs ceremonies particulieres pour le seruice des Dieux. Fro Satrape des Dieux fut aussi logé parmy eux, & adoré prés d'Vpsale: on luy sacrifioit des victimes noires, & l'on faisoit des ieux de nuict en son hõneur toutes les annees. Ils adoroient encore Hollere, qui fut grand guerrier, & si grand Magicien qu'il vsoit d'vn os couuert de carracteres au lieu de vaisseau pour passer la mer. Ils adioustoient à ceux-cy Vagnost, & Hadinge, & Rostiolph de Finlande, à cause qu'il predisoit beaucoup de choses.

On met auec ceux-cy Rostare, qui ce pleust tant au sang humain, qu'on luy voüoit les ames de ceux contre qui l'on faisoit la guerre. Il y en auoit encores beaucoup d'autres qu'on estimoit enfans du grand Thoron, ou d'Othin.

Les Gots obseruoient en leurs sacrifices le nombre de neuf, considerant peut estre à la Pythagorique, que ce nõbre impair qui viẽt de troisfois trois, deuoit estre preferé aux autres. Et de fait Zamolxis, & quelques autres Philosophes leur pouuoient bien auoir apris cela. Et cõbien qu'ils rendissent tous les iours quelque honneur aux Dieux, toutefois ils les honoroient encores plus solemnellement chaque mois, leur sacrifiant durant neuf iours, chaque iour neuf sortes d'animaux, adioustans encores à cela des victimes humaines, Et quant à

l'hōme qui deuoit estre sacrifié, il estoit plongé tout vif dans vne fontaine qui estoit là pres, & s'il mouroit, on tenoit cela pour bon signe, & les Prestres le tirant de là, l'alloiēt pendre en vne forest qu'ils tenoient pour sacrée, croyant qu'il auoit esté transporté entre les Dieux. Ils croyoient l'immortalité des ames & qu'elles alloient en vn lieu plus agreable, où presidoit certain Dieu nommé Bleixe, à qui ils enuoyoient sur vn vaisseau à cinq rames vn messager, auquel ils commandoient de demander à ce Dieu, ce dont ils auoient besoin. Ils estoient tellement affectionnez au seruice de leurs Dieux, que lors qu'ils oyoient quelque bruit en l'air, ils descochoient leurs flesches, monstrant qu'ils vouloient secourir leurs Dieux, lesquels ils croyoient estre lors assaillis par quelques autres. Dauantage ils auoient des marteaux d'airain, auec lesquels ils faisoient grand bruit, & imitoient le tonnerre.

Ils auoient aussi de coustume lors qu'ils alloient au combat, d'immoler des cheuaux, & d'emporter les testes au deuant de leurs armées, apres les victoires ils sacrifioient aussi à leurs Dieux, & faisoient des jeux en leur honneur. Leurs armes estoient l'arc, & la fronde. Voila à peu pres ce qu'on peut dire des anciennes façons de faire des Gots, & de ceux du Royaume de Suede. On pourroit rapporter icy les mœurs des Herules, Vandales & Lombards qui sont sortis de Scandie. Mais c'est assez d'auoir rapporté icy celles que les Gots & Suedois ont suiuies, selon le recit de Iean le Grand Archeuesque d'Vpsale.

MOEVRS DE CE TEMPS.

Les Suedois sont naturellement forts & robustes, & vaillans tant à pied qu'à cheual, & sur la mer. Ils receuoient les estrangers auec beaucoup de courtoisie, & eschangeoient auec eux leurs poissons, belles peaux, cuirs de bestes sauuages & autres, leur beurre, leur suif, & leurs metaux. Leurs parroisses sont esparses par les forests, & autres lieux plus couuerts, où la commodité de bastir des maisons, d'auoir grande commodité de bois, & d'estre deffendus du vent du Nord, les retient plus volontiers, & ils ont en leurs maisons leurs troupeaux, & les artifices pour accommoder tout ce qui est necessaire pour le viure ou le vestement. Cela cause qu'on ne trouue pas en ce Royaume de si grandes villes, ny si peuplees qu'aux autres.

On vse en tous les pays subjects à la Couronne de Suede, de leurs langues diuerses, à sçauoir de la Suedoise, dōt on se sert en toutes les Prouinces de Suede & en Gothie, Noruege, & Dannemarc. Surquoy l'on peut remarquer que le langage Saxon approche fort du Suedois en plusieurs mots, comme le Flamand, & l'Anglois. Apres il y a la langue Finlandoise, dont on vse non seulement en la grande Duché de Finlande (excepté en vne Prouince, où la Suedoise se conserue, & se pratique) mais encore en vne bonne partie des enuirōs de Riuaille, ville de Liuonie. Et les gens de qualité y parlent & entendent la langue Allemande.

Les esprits de Suede sont assez propres à apprendre non seulement les arts manuels, & les mestiers, mais encor les disciplines, & sciences speculatiues, & les langues, entre lesquelles ceux qui tiennent quelque rang dans le pays, & qui sont qualifiez, apprennent communément la langue Allemande, ou la Latine, ou bien toutes les deux ensemble; & quand ils apprennent les autres, ils n'ont pas mesme difficulté en la prononciation, que les Allemands ont en Italienne ou en la Latine.

Leurs mœurs sont communément simples, & telles que les peuuent auoir des personnes qui n'ayant pas veu les grandeurs du monde, ny des choses qui leur aiguisent l'esprit ou picquent leur volonté; viuent sans beaucoup de desir d'honneur ou d'autre chose, estans contens de la nourriture naturelle, & pour ceste cause ils ne se soucient pas de cultiuer plus grande quantité de terres, que celle qui leur est necessaire, veu que s'ils vouloient couper plusieurs grandes forests inutilles, ils recueilliroient grande quantité de grain, qui estant semé au mois de May vient à estre moissonné en Aoust, à cause de la grande chaleur & force du Soleil qui est presque tousiours sur la terre. Mais quoy que ceste ancienne simplicité regne encor à plusieurs, toutesfois depuis la venuë des soldats estrangers, c'est à sçauoir des Alemands, Anglois, Escossois & autres, ils ont perdu beaucoup de ceste naïfueté, ayans augmenté leur défiance naturelle, & leurs Hostelleries ne sont pas ouuertes sans bource deslier, comme elles ont esté quelquefois. Il est vray que les voyageurs dépensent fort peu, d'autant que les Suedois n'ont accoustumé de demander aucune chose pour le logis, où les viures, & le plus souuent ceux qui voyagent logent aux anciennes Cures, qui est vn signe d'hospitalité qu'on y pratiquoit au temps que la Religion Catholique y regnoit: & il n'y souloit auoir nuls voleurs, & s'il y en a c'est depuis que vn grand nombre de vagabonds s'est allé rendre en ce p ays à cause de la guerre.

Ils vsent de force bains, principalement aux villes où les personnes d'vn & d'autre sexe vont assez communément.

Les femmes y sont assez modestes & sages, comme celles qui s'abstiennent de l'yurongnerie. Leurs viandes sont communément du grain de deux sortes. Ils sement l'vn au mois de May, & l'autre au mois de Nouembre. Ils cueillent en Aoust du seigle qui est fort commun, & font diuerses sortes de pain, à sçauoir de grain pur, & de grain meslé. L'orge qui y vient est assez bon, & pour cette cause ils employent vne bonne partie de leur froment à faire la biere, qui est communément leur breuuage, combien qu'ils en ayent d'autres dont les riches vsent comme les vins du Rhin, d'Espagne, & de France, & le medon appellé hydromel, & l'eau de vie.

Quelques pauures gens en temps de cherté mangent du pain de farine faict d'escorce de pin, & quelques autres de celle de sapin qui estant de qualité plus chaude, ayde, comme on dit à l'estomach, & non seulement ils en viuent, mais en deuiennent robustes.

Ils ont de la chair en abondance, dont ils salent la plus grande partie, comme des bœufs, des pourceaux, des oyes, & semblables animaux. Ils ne mangent iamais presque du veau. Ils vsent de poisson frais, salé & fumé, & d'autre non salé durant le grand froid, & pareillement de faisans & de perdrix, dont la chair est plus dure que celle des pays plus temperez. Ils auroient des legumes en abondance, & de toutes sortes s'ils y mettoient soin: mais ils n'vsent guere que de poix communs, ou d'autres qui sont comme des poix chiches, ronds & blancs, & de quelque peu de febues, Le beurre & le fromage leur seruent pour l'entrée & issuë du repas. Ils ne se soucient guerre communément du fruict, combien qu'ils ayent grande quantité de poires prunes, cerises, & fraizes. Combien que les herbes y nayssent trois ou quatre mois de l'année, toutesfois ils s'en soucient fort peu, sinon des choux qu'ils salent & gardent pour l'hyuer.

L'habillement du menu peuple est simple & presque pareil à celuy du peuple de Lombardie, quand à la forme. Toutesfois ils vsent des bonnets & autres ha-

billements de peu, mais c'est fort simplement.

Les femmes des villes & principalement à Stokolme portent sur leur robes vn long manteau de drap noir auec force plis.

Les Gentils-hommes sont vestus à l'Alemande, & quelques-vns de la Cour à l'Italienne, mais le plus souuent à la Françoise.

Quand ils voyagent, les paysans portent pour leurs armes des cognées en lieu d'espées. Les Gentils-hommes & leurs seruiteurs portent auec leurs espées de petites arquebuses.

Leurs maisons (excepté les Eglises qui sont de pierre) sont de bois, mais beaucoup mieux faites que celles qui sont aux campagnes de Pologne. Toutesfois il y a des villes qui ont leurs maisons de pierre. On n'y vse pas promptement d'estuues, mais des cheminées qui se peuuent aprés que le bois est reduict en charbons ardans, fermer auec vne lame de fer qu'on peut pousser par dedans, & retirer quand on veut, excepté en quelque lieu où il y a des marescages.

Les Lappons sont petits mais fort adroicts. Ils manient l'arc des mieux. Ils vsent d'habillements estroits. En Hyuer ils portent des peaux de veaux marins, ou d'ours toutes entieres, les noüent sur leurs teste, & n'y laissent de l'ouuerture que pour la veuë, ce qui a donné sujet à quelques-vns d'escrire qu'ils sont tous velus. Ils demeurent en des logis fort bas qui sont couuerts d'escorces d'arbres, ou de gazons & mottes de terre. Quelques autres disent qu'ils viuent sous des tentes à la façon des Tartares. Ils sont grandement adonnez à la chasse & à la pesche, & par ce moyen ils s'entretiennent & font part de leur poisson à leurs voisins. Ils accommodent les vaisseaux non auec des cloux, mais auec des nerfs & des crochets. Ils ont vne langue particuliere qui est fort mal aisée aux estrangers. Ils sont grands sorciers, & font venir les vents, les nuées & les tempestes, & font beaucoup de choses estranges. Ils n'ont ny du pain ny du sel, & ne viuent que de poissons & bestes sauuages. Ils sont d'vn naturel amoureux & lascif, & ne se tiennent presque iamais en vn lieu. Ils sont fort sauuages & soupçonneux, & fuyent l'abord des estrangers, se cachans si tost qu'ils les apperçoiuent. Ils eschangent leurs peaux à d'autres marchandises. Ils commencent vn peu maintenant à s'appriuoiser à cause de la frequentation des Estrangers.

RICHESSES.

Les richesses de ce Royaume consistent en l'abondance des viures qui y est fort grande. Car ils ont force grains, chair, poisson frais, sale & fumé, tellement qu'on y trouue presque vn seul mandiant, & les passans estoient jadis & sont mesme encore en plusieurs endroicts logez presque pour neant. Mais ses principaux tresors viennent des mines de plomb, d'airain & d'argent, & de quelque peu d'or: & les premiers mettaux s'y trouuent en si grande quantité, qu'on tient qu'il n'y a contrée en Europe qui deuance en cecy le Royaume de Suede. On descouure ces mines par tout, bien que les paysans les cachent autant qu'il leur est possible, afin de ny porter pas le bois necessaire, & de ny trauailler pas ainsi qu'ils sont obligez. On tire de l'argent extremément fin du pays de Vestrots, & si ceux de la Prouince n'estoient tant ennemis de l'industrie des estrangers, leurs richesses seroient encore plus grandes, pource que les Suedois ne sçauent ny espargner le bois, ny recueillir la fumée des mineraux pour les couleurs, & ne trouuent pas bon qu'on descouure les veines des mines, & ce qu'ils fuyent les estrangers procede non de haine qu'ils leurs portent, mais de

crainte d'estre deceus par eux, pource qu'ils sont fort simples en leurs mœurs, actions & manieres de faire, & peu trauaillez d'ambition & d'auarice.

Quand aux reuenus du Roy, il y a quatre sortes de choses qui font le corps de ses reuenus ordinaires, depuis que ce Royaume a laissé la Religion Catholique. Ses reuenus viennent donc des fruicts des biens Ecclesiastiques des mines, des tailles, des dismes, des grains & autres viures, comme aussi des peaux, & finalement des gabelles ou doüanes.

I'ay dit depuis que les Suedois se sont distraicts de la Religion Catholique, veu qu'auparauant l'Archeuesché d'Vpsale, & les autres six Eueschez & beaucoup de Monasteres possedoient de fort grands fonds, dont ils receuoient de bons reuenus. Mais les Ministres ont si bien ioüé de la langue qu'ils ont persuadé aux Roys de s'emparer des biens meubles & immeubles, assignant de beaucoup moindre reuenus aux Euesques. Ce qui fit au commencement qu'on assembla vn grand tresor, qui tombant entre les mains du Roy Henry fut dissipé en fort peu de temps par le moyen des guerres.

Les mines produisent de l'argent dont on fait les talers de Suede, qui sont fort estimez pour leur bonté. Et pource qui si trouue de l'or en petite quantité on y bat fort peu d'escus. Outre les talers il y a des quarts & demy quarts de talers & vne sorte de monnoye appellée rosques, & vne moindre de demie rosques, ce qui signifie monnoye ronde, & vn taler en faict trente deux. Or combien qu'ils abondent en cuiure, toutesfois on n'y bat point de monnoye de ce metal, excepté qu'on en met quelques peu dans les rosques.

On trouua pareillement il y a quelques années certaines mines de sel, mais elles disparurent apres, comme quelques-vns pensent, par la non-chalance de ceux qui s'en deuoient prendre garde.

Le Roy a la dixiesme de toutes les mines où l'on ne trauaille pas à ses despens & pour ceste cause il paye les siens auec du cuiure & autres mettaux, & si les paysans ne cachoient les veines de diuerses mines qu'on descouure tous les iours, & s'il y auoit vn nombre de bons & diligens maistres, on iuge que le profit qu'on en tireroit, monteroit à vne grande somme.

Outre cecy le Roy a par tout son Royaume la taille & les dismes de grains de seigle & d'orge, du beurre, des poissons, des bœufs, des peaux & choses semblables, & l'on n'a peu sçauoir la somme de tout cecy, combien qu'on en tienne certain compte en la Chambre Royale & tresoriere. Tant y a qu'il en entretint non seulement l'armée & les officiers de mer, mais aussi les autres de terre ferme, & les officiers du Royaume & sa Cour.

Quand le Roy doit faire la guerre pour la deffence de son Royaume, ou bien enuoyer des gens dehors, il le faict signifier aux Prouinces qui fournissent la quantité de viures qui est necessaire.

Il y a toutesfois ceste difference en la contribution, que les nobles ny leurs sujects ne contribuent ordinairement: mais quand on fait contributions generales pour la guerre, du consentement des Nobles, leurs subiects ont accoustumé de payer la moitié de ce que ceux qui sont immediatement subiects au Roy doiuent donner.

Le peuple est pareillement obligé de contribuer pour le dot de chaque fille du Roy quand elle se marie, & la somme de ceste contribution a esté depuis long-temps de cent mille talers, outre la vaisselle d'argent, & les ameublemens de sa maison.

Le reuenu des peaux est tantost plus grand, tantost plus petit, selon que les neiges sont grandes ou petites, veu que tant plus il y en a, tant plus on a accoustumé de prendre des bestes.

Du pays des Lappons plus Septentrionnaux, le Roy tire la plus grande partie des peaux, & sa Majesté pour en sçauoir la verité enuoye tous les ans vn Commis qui vse de telle diligence, à sçauoir combien on a pris de bestes, que le Roy ne peut estre trompé. Les peaux qui sont separées & choisies pour le Roy, sont distribuées en sa Cour à ses parens & amis, & pour recompense aux Marchands qui ont donné ou doiuent donner des marchandises pour l'vsage de sa Cour.

Le Roy n'a autre tribut de ces Lappons, d'autant qu'ils ne s'occupent qu'à chasser aux bestes, lesquelles ils changent apres en autres choses necessaires, combien qu'il y en a quelques-vns qui trauaillent de l'aiguille, & font de leur main plusieurs beaux ouurages, qui monstrent qu'ils sont ingenieux.

Il n'y a presque aucunes daces, gabelles, ou impositions que celles des ports de mer. Il est vray que le Roy a accoustumé d'auoir de ceux du pays qui ne luy donnent pas des viures, a proportion de leurs biens, de qui cinq tallers, de qui six, de qui huict, & dauantage par année, & quand le Roy fait du bien à quelques-vns, il a de coustume de luy octroyer certain nombre de paysans, comme sujets & tributaires, à qui plus, & à qui moins, selon leurs merites.

On comptoit en l'année 1578. qu'on mettoit d'ordinaire au tresor du Roy toutes les annees, en deduisant les charges extraordinaires, & les despences enuiron six ou sept tonnes d'or, dont chacune est prise pour cent mille talers d'Alemagne.

Toutesfois les seules forteresses de Riuialle & de Vibourg, qui sont sur les frontieres de l'Estat de Moscouie, coustent par an cent mille talers de despense. Beaucoup de personnes de iugement tiennent que le Roy auroit beaucoup plus de reuenu, si la disposition du temps, & la multitude des artisans & autres, eust esté telle qu'on la desiroit, veu que sa Majesté ayant beaucoup de vaisseaux qui pourroit pour la plus grande partie voyager bien loin, on tient qu'il pourroit enuoyer aux autres pays grande quantité de beaux arbres, & de matiere de nauires & beaucoup de grains, & en rapporter pour l'vsage du pays du sel & d'autres choses necessaires que les marchands estrangers vendent au double de ce qu'elles valent, au lieu que d'autre sorte on les auroit à beaucoup meilleur compte.

Semblablement on tireroit dauantage des mines, si l'on y employoit les estrangers, tant pour épargner le bois, comme i'ay ja dit, que pour d'autres choses. Toutesfois du seul airain qu'on tire en deux ou trois mines seulement, la dixiesme du Roy montoit l'an 78, à 500. squipons & dauantage, & la valeur de ces squipons est de trente mille talers. Il est vray qu'on tire neuf fois plus de cuiure, mais cela s'en va au profit de ceux qui trouuent les mines en leurs fonds ou bien au payement de ceux qui les tirent. Mais si le Roy veut satisfaire à ceux cy par vne autre voye, il peut retenir pour luy tout le cuiure, & l'airain qu'on tire des mines: & pour ceste cause il y a vn Surintendant du Roy qu'ils appellent Faue, qui est comme Facteur ou commis general.

FORCES.

CHaque Prouince a ces gens de pied, & de cheual ordinaires. Aux Royaumes de Suede & de Gothie on compte enuiron trente-deux Enseignes de gens de pied, & chaque Enseigne a enuiron sept cens hommes. Ceux cy sont prests en toutes occasions à marcher où il faut, & sont presque tous Arquebusiers. On y trouue bien peu de Picquiers, à cause de la multitude & de l'espaisseur des bois, qui les empescheroient de manier, ou porter leurs picque & la caualerie pour la mesme raison n'vsent aussi de lances, mais d'escopettes, ou de pistolets à la façon des Reistres.

Ses soldats estans nez dans le Pays, & accoustumez aux viandes qui se conseruent, supportent aisément le froid, & ne se soucient nullement de la delicatesse, ou diuersité des viandes: outre que chacun de ceux-cy faict ses souliers & ses habits, le bois des arquebuses & autres choses necessaires. Et l'on à veu bien souuent au Chasteau de Stokolme des soldats en sentinelle, qui veilloient auec vne grande patience durant les plus grandes froidures, sans estre releuez presque de toute la nuict, encore qu'en Hyuer elle dure dix-huict heures.

Chaque Compagnie a son Capitaine, son Lieutenant & son Enseigne. Le Capitaine, mesme en temps de guerre, quand on combattoit dans le pays contre le Roy de Dannemarc, ou le Moscouite n'auoit pas plus d'vn habillement l'année auec quarante talers de solde, & l'exemption tant pour luy que pour vn petit nombre d'autres, du tribut qu'on paye ordinairement au Roy. Le soldat ne jouyt d'aucune exemption, si ce n'est tandis que la guerre dure, ou qu'on est en quelque deffiance, & qu'à ceste cause on se tient en armes, & jadis il n'auoit autre paye par mois que cinq parties d'vn taler, Ainsi qu'ils marchent les Fourriers les departent, & logent en diuerses maisons: mais lors que tout est ensemble, & qu'ils marchent en bataille, ou qu'ils campent, le Roy leur donne des viures sans le faire compter sur le paye & si l'ennemy les prend, le Roy est coustumier de les racheter du sien, & de payer leur rançon, & si quelqu'vn a perdu vn cheual au combat, le Roy est obligé de luy en donner vn autre.

La Caualerie semblablement en chaque Compagnie, qui est moindre en nombre que celle de l'Infanterie, a vn Capitaine, vn Lieutenant & vn Enseigne & l'on n'auoit accoustumé de donner aux hommes de cheual que vingt talers par an, & vn habillement, auec les exemptions, & conditions, dont i'ay parlé cy-deuant. Toutesfois les Chefs des Compagnies & ainsi à proportion les autres plus considerables, receuoient autant de payes, qu'ils auoient de seruiteurs apres eux, s'ils les suiuoient à cheual.

Il y a vnze Compagnies ordinaires de Caualerie en Suede & Gothie, & deux en Finlande: toutesfois si le Roy en desire auoir vn plus grand nombre, il le peut bien aysément, pourueu qu'ils y ait de l'argent.

En Finlande: il y a deux compagnies l'vne de simples soldats, l'autre de gentils hommes: & le subject pour lequel il y a peu de gens en vn si grand pays, c'est a cause qu'il est contraint de fournir la plus grande partie des mariniers, & gens pour seruir aux armées de mer: de mesme que font encor quelques

Prouinces plus Septentrionnales, qui, ou pource qu'elles sont montueuses & steriles, comme l'Angermanie, ou pource qu'elles manquent de cheuaux, comme la Dalecarlie, sont subiectes à fournir l'armée de mer d'vn bon nombre de mariniers.

En Smolande & en Westrogothie & Ostrogothie, il y a quelques compagnies de gentils-hommes à cheual, & la Westrogothie abonde en noblesse plus que les autres; & nul ne peut estre Capitaine de gens de pied ou de cheual s'il n'est noble.

Leurs cheuaux sont vn peu moindre que les Frisons, mais puissans & accoustumez à la peine, & à manger peu de chose.

L'ordre du Royaume est de faire toutes les années, la reueuë de toutes ses Compagnies, & d'aduertir les Seneschaux du lieu, & du iour, auquel elle se doit faire. Dauantage en la Cour du Roy, les Gentils-hommes seruoient en telle sorte, qu'il y en auoit tousiours trois cens cinq, tous prests à monter à cheual auec leurs armes, toutesfois les Conseillers, & quelques autres Nobles en estoient exempts. Il est vray qu'on donnoit aux Gentils-hommes qui seruoient, pour raison de leurs seruiteurs, quelque estat par mois, & pour chaque seruiteur à cheual, on donnoit tous les mois au moins cinq talers.

Le Roy estant paisible, auoit ordinairement cinquante nauires de guerre sour la charge d'vn Admiral. En l'an 1587. sept de ses nauires estoient comme de bons Gallions, les autres portoient enuiron cinquante pieces de canon de fonte l'vn portant l'autre.

Le Roy sçait ordinairement où il peut prendre six mille mariniers, en comptant auec ceux-cy non seulement la chorme, mais encor les Officiers des nauires, & il en pourroit auoir beaucoup d'auantage, d'autant que toute la coste de Finlande, qui est longue de plus de 400. mille, celles de la mer Bothnique, qui l'est presque au double, le riuage du Royaume de Suede, & quelques Isles, donnent continuel subiect aux gens de ses pays d'aller sur la mer, & par consequent de se rendre hardis & experimentez.

En la guerre que Iean 3. Roy de Suede eut auec le Roy de Dannemarc auãt que leur accord fust fait à Stetrin, le Suedois mena 70. nauires, outre plusieurs autres bons vaisseaux, & outre la Caualerie qu'il auoit en terre ferme, il auoit sur les nauires dix-huict mille hommes, qui lors qu'il en estoit temps, prenoient terre pour combattre : pource qu'en ses contrées on a de coustume de combattre en hyuer sur la glace, tant pour la facilité de passer les lacs & les fleuues glacez, qu'a cause qu'on porte alors les viures plus aisément, & l'esté l'on combat sur la mer.

La façon d'entretenir ce nombre de mariniers couste vne grande somme d'argent au Roy : mais du tribut que les Prouinces luy payent, il leur distribuë de la chair, du poisson, du beurre, du seigle & de l'orge sur la plus grande partie des payes.

De là vient que le Roy peut mettre en mer à peu de frais quelques vaisseaux de guerres toutes les années, d'autant qu'il ne donne aux mariniers que des viures au lieu d'argent, & toutesfois ils en sont beaucoup plus contens que du reste, comme gens à que il suffit d'auoir leurs necessitez, outre que le Roy a plusieurs beaux bois & des mines abondantes en fer & en airain, dont quelques Eglises sont mesme couuertes : tellement que le Roy Iean troisiesme disoit

qu'vne guerre qui coustoit vn million au Roy d'Espagne ne luy reuenoit pas à cent mille tallers.

La quantité des mines faict encores qu'en ces pays-là il a grand nombre de canons, tant aux forteresses que pour armer les nauires. On a conté au seul chasteau de Stokolme quatre cens pieces, partie double canons, parties couleurines, & autres moindres, & l'on peut iuger par là quel nombre il y en peut auoir en tout le Royaume.

Les plus grands vaisseaux sont au port Stokolme, & y demeurent asseurez sans anchre, pource que depuis la haute mer iusques à Stokolme, on nauige entre des escueils enuiron quarante milles d'Italie. On compte ordinairement en ce port lors que la glace est desia fonduë, & que les vaisseaux estrãgers arriuent, de deux à trois cens nauires.

Les autres nauires sont en quelques Ports de Suede, mais beaucoup plus en ceux de Finlande pour faire teste au Moscouite, & pour empescher qu'on ne luy porte d'Alemagne, ou d'autres endroicts, des choses qui luy donnent plus de moyen de nuire à la Suede.

Il y souloit auoir en ses pays beaucoup de forteresses: mais par diuers accidents de guerres par diuerses deffiances & autres occasions, il y en a eu beaucoup qui ont esté ruynées: combien toutesfois que depuis la guerre que Sigismond Roy de Pologne & legitime heritier de Suede, faict à son oncle Charles iniuste vsurpateur de ce qu'il luy appartient, on en a dressé vn grand nombre.

Les principales qui sont aujourd'huy en estre, sont celles qui s'ensuiuent XV. Vers la mer d'Ouest à Elsbourg place proche du lac de Venus, il y a la forteresse d'Elfesbourg, & non loin de là encores deux autres, dont l'vne est nommée Goltbourg, comme qui diroit Chasteau d'or, & l'autre Croneberg.

On void apres vers la mer Balthique, & six lieuës loin de Scanie, Prouince du Royaume de Dannemarc, le Chasteau & la place de Calmas est en Ostrogothie le Chasteau de Vassene. Il y a la forteresse de Borlzolomie en l'Isle d'Vlande, puis celles de Scechorgne, Nicopie, Vicerbin, Gripselmie, & le Chasteau d'Vpsale. On void encor les forts Chasteaux de Stokolme, & d'Ourbou, qui en est esloigné d'vnze lieuës. Ce sont les forteresses qu'on compte au Royaume de Suede.

Quand à celles de Finlande il y en a vne la ville d'Albe: vne autre plus auant appellée Elsingofors: vne autre à Tauastie appelle Iassausthaaus, qui signifie mesme chose que maison de Tauast. Elle est encor appellee Hister c'est à dire Chasteau neuf. Il y en a aussi vne à Vibourg ville proche de Moscouie.

Il y a encore en Liuonie le fort de Riuaille, & outre ce celuy d'Ennuespel.

Le Roy de Suede confine du Ponant auec le Roy de Dannemarc, & du Leuãt auec le Moscouite. Les Suedois ont receu beaucoup de dommages des Danois, veu qu'entre les autres Christierne 2. assiegea Stokolme, la força de se rẽdre, & vsant d'vne extréme cruauté à l'endroit de ses habitans, la rẽplit de sang & de corps morts. Leur hayne procede des pretentions que le Roy de Dannemarc a sur la Suede: mais le moyen de la molester ainsi vient de la commodité des lieux, & des Ports, principalement de l'Isle de Gotlande,

qui est membre de la Golthie. A raison dequoy les Suedois pretendent qu'elle est de leur domination, & qu'ils y ont droict. Mais depuis que Gustaue eut recouuré le Royaume, & que Henry, & Iean ses fils l'ont gouuerné l'vn apres l'autre, combien qu'il y ait eu de grandes guerres entre les Danois, & Gustaue, toutesfois ce Royaume s'est bien maintenu, & la ville de Lubec, qui est fort puissante en ses mers-là, se mettant tantost d'vn party, tantost de l'autre, contrebalance tellement les forces de ses deux Roys qu'elle ne permet que l'vn ny l'autre s'agrandisse excessiuement, à cause du danger auquel elle seroit aussi tost reduire.

Le Guedois fait la guerre au Moscouite auec plus d'auantage, pource que Finlande, qui confine auec la Russie, par le moyen des lacs, & marescages dont elle est pleine, a ses entrees mal-aysees & dangereuses, & il est arriué plus d'vne fois que les armees des ennemis se sont perduës en ses eaux glacees.

Dauantage le Suedois est coustumier de tenir en ses mers-là, la pluspart de ses vaisseaux. Il y a la forteresse de Vibourg qui est extremément bien munie. Il a encor aux confins du grand Duc de Moscouie, Narue, & Riuaille, dont nous auons parlé cy-dessus, & quelques autres places, par le moyen desquelles il le bride, & en verité l'on doit estimer bonnes les forteresses qui se maintiennent dans les terres d'autruy, d'autant qu'elles deffendent leur pays, & trauaillent celuy de l'ennemy: & deffendent tant mieux de leur qu'elles s'en trouuent plus esloignées; pource que tandis que l'ennemy prend beaucoup de peine apres elles, le pays amy demeure paisible, & par ce moyen l'on cõserue les gẽs, & l'argent, & l'on fait les prouisions qui sont requises pour les secourir, & maintenir. Dauantage elles trauaillent tant plus l'ennemy qu'elles en sont plus voisines. Mais les forteresses qui sont en ton pays ne font que deffendre le tien: & le deffendent auec vn fort grand desaduantage pource que toutes les fois qu'elles sont attaquees, il est force que les pays voisins endurent le fort grands dommages, & que ton estat soit plein de troubles, & de bruit, & exposé en proye aux ennemis. Mais pour reuenir au Roy de Suede, il a autant d'aduantage sur le Moscouite pour la deffense de ses Estats, que les forces maritimes jointes à celles de terre ferme en peuuent apporter contre vn Prince qui n'a point de forces sur la mer.

GOVVERNEMENT.

POur discourir du Gouuernement de Suede, il faut sçauoir que les affaires de ce Royaume estant paisibles, il est gouuerné par vn Roy qui ayant esté cy-deuant electif, fut fait hereditaire au temps de Gustaue.

Le Roy a ordinairement douze Conseillers, & outre ceux-cy plusieurs autres, en Prouinces, Duchez, & Comtez: mais encor chaque Prouince est diuisee en Territoires, ou Distraits, & Iurisdictions, qui comprennent quelques paroisses, qui plus, qui moins, & chacune d'elles à son Lansman, ou Consul. Apres cela chaque Territoire à son Vicmote, qui est comme vn Podesta d'Italie.

Il y a par dessus les Vicomtes, d'autres Officiers, qui sont comme les Seneschaux de France, appellez par les Suedois Lamens, comme souuerains Iuges de sorte qu'on appelle des Vicomtes à ses Lamens, & des Lamens au Conseil

du Roy, & de ce Conseil au Roy mesme. Ces Lamans visitent vne partie de leur Iurisdiction chasque année, iusqu'à ce qu'ayant acheué de faire leur visite entiere, ils la recommencent, & de mesme que cecy ayde à cognoistre plus clairement l'estat des affaires, & à y mettre vn plus present remede : aussi apporte-il du soulagement au peuple : veu qu'ils exigent le tribut des parroisses qu'ils visitent vne année, sans en charger les autres.

Or les territoires estoient autresfois departis en telle sorte, qu'à chasque centaine de familles qui habitoient hors des villes on assignoit comme vn centenier, ou moindre Iuge, qui en certain temps de l'année, encor qu'il ne face pas sa demeure parmy eux, leur va pourtant administrer la iustice: & le Roy selon la valeur & le merite des personnes, donne quelquesfois à vn de ses Iuges deux cens familles. Toutes ses charges sont données à des hommes partie nobles, & partie qui meritent tels offices par leur esprit, & preud'homie.

Le Lansman, ou Consul de chasque parroisse est ordinairement pris du corps des paysans mesmes, & aux occurrences il a recours au Viconte, & entr'autre choses ce Lansman à charge de se trouuer au lieu où le Roy fait sa demeure, lors qu'il demande les deputez de quelques Prouinces, afin d'ouyr ce qu'il faut faire, & cecy arriue coustumierement presque vne fois toutes les années.

Le Lansmau à encor la charge de faire que les voyageurs soient adressez aux logis, & qu'on les pouruoye de cheuaux, ou de Sletes en temps de glace, ou de neige, ces Sletes sont de petits chariots sans rouës.

Les Vicontes ont peu d'estat, veu qu'ils reçoiuent des exacteurs Royaux qui sont disposez par tout le Royaume vn habillemẽt toutes les années, outre quarante talers, pour hommes : toutesfois ils ont des exemptions, des presens, & choses semblables.

La Smolande seule qui confine auec le Royaume de Dannemarc, & est vne Prouince assez ample, a enuiron cinquante deux Vicõtes, où sont les plus vaillans hommes de Suede, & quelquesfois elle s'est mutinée auec tente mille hommes propres à porter les armes.

Quand à Stokolme, il faut sçauoir que la ville mesme fait quatre Consuls pour son Gouuernement politic & ordinaire. Ceux-cy demeurent en cét estat toute leur vie. Deux d'entr'eux precedent successiuement les autres toutes les années, & tous quatre (combien qu'assistez de quelques-vns qu'ils nomment Senateurs & qui sont Bourgeois (s'assemblent & deliberent des choses de la police Neantmoins ils distribuent entr'eux quelques charges particulieres, comme des bastimens, de iuger & de publier les nouuelles ordonnances, ce qui ne se fait toutesfois sans que le Lieutenant du Chasteau du Stokolme y interuienne, & ce Lieutenant est par dessus les Consuls, & aux faicts de consequence, les Conseillers du Roy qui se trouuent à la Cour, renuoyent les matieres.

Le nombre des Senateurs qui assistent les quatre Consuls est de douze, l'office desquels dure toute leur vie, sinon qu'ils fussent démis pour quelque faute ou qu'ils recherchent d'en estre deschargez pour d'autres causes.

Les loix dont ils vsent generalement sont anciennes, & depuis le temps de

sainct Henry Roy de Suede. Elles ont duré iusques à present en ce Royaume, excepté les loix Ecclesiastiques, qui demeurent toutesfois incorporées auec les autres, & quand le Cardinal Raymond alla en ses pays du Nord, on y adiousta vn article qui est appellé Ecclesiastiques, auquel on a declaré que les enfans des Prestres ou Moynes seront tenus en pareil degré que ceux qui sont nais d'adultere.

Les loix de Suede ne font particuliere mention d'aucune vsure, sinon au cas qu'vn debiteur fust pressé par plusieurs creanciers de payer ce qu'il deuoit, & si quelqu'vn des creanciers auoit presté au debiteur auec quelque pache d'interest, le creancier perd le droict de luy demander la debte: & mesme on a de coustume de punir non seulement l'vsurier, mais encor celuy qui s'embroüille auec des gens de cette sorte.

Et toutesfois d'autant qu'en ses Royaumes on ne souloit prester que gratuitemẽt, ce vice n'est pas frequent, sinon à Stokolme, où plusieurs ont porté cette meschanceté d'Allemagne auec beaucoup d'autres.

L'adultere y est puny de mort, & beaucoup plus irremissiblement si vn homme marié commet auec vne femme mariée: pource qu'on le met alors au pouuoir du mary, afin qu'il soit chastié: & s'il n'est pas marié on le condamne pour la premiere fois à vne grande amende pecuniaire, mais il arriue peu souuent qu'estant surpris la seconde fois il n'ait la teste tranchée.

Celuy qui bat vn autre paye cinq talers d'amende, & s'il luy couppe quelque partie, comme vn doigt, ou autre chose, il paye le double, & s'il demeure estropié de quelque membre on donne entiere recompense.

S'il blesse en la teste, ou en la poictrine, & que le blessé meure auant la fin de l'année, celuy qui a blessé est condamné à mort comme homicide. Les corps de ceux qui ont esté tuez, si le criminel n'est present, ne sont enterrez iusques à tant qu'on aye fait mourir le meurtrier, combien que plusieurs semaines se passent quelquesfois sans qu'on en puisse faire l'execution.

On impose peine au Iuge, qui estant requis pour la seconde fois de donner Sentence diffinitiue la differe, & par ce moyen les procez n'y sont nullement menez en longueur. Cecy procede presque d'vne ancienne ordonnance par laquelle il est deffendu d'auoir ny Procureur, ny Aduocat, tellement que chacun propose son fait deuant le Iuge.

Mais si c'estoit vne vefue, ou vn pupil, ou vne personne incensée, ou du tout lourde & grossiere, le plus proche parent en poursuit le procez, & s'il n'y a point, le Senat crée vn tuteur, & l'affaire s'expedie en peu de temps. Il est vray que le Iuge est excusé pour quelques circonstances quand il estime auec raison qu'il ne peut prononcer si tost la Sentence.

Quant aux Officiers establis sur les reuenus du Roy, il y a premierement vn Commissaire qui signe les Mandats de tout ce qui est assigné pour pension, ou gages chaque Officier, & combien que le Commissaire general ne manie pas l'argent à raison dequoy ses heritiers ne sont en danger d'en rendre compte, toutesfois on ne paye aucuns gages, ny aucune pension sans signature.

Ce Commissaire general a sous luy vn Tresorier qui reçoit l'argent du Roy, le garde, & le met au Tresor du Roy, & en tient compte. Auec ce Tresortier il y a dix Chambriers ou Maistres des Comptes qui ont, & tiennent en la Secretairie les registres de tous les reuenus du Roy: & ceux-cy s'assemblent auec le Tresorier selon les occurences, & rendent compte toutes les années deuant le Commissaire general, & en presence aussi de quelques Conseillers du Roy: & le Tresorier a en chasque Prouince diuers Exacteurs qui luy portent des tailles, & tout ce qui appartient au Roy, qui est apres mis au thresor.

RELIGION.

Le Roy Gustaue solicitté par vn certain Olaus, Pierre Nenicius Lutherien, & par vn Laurens André Archidiacre de Strenge, mais desia peruerty, & infecté d'Heresie, introduit la secte de Luther en Suede, pour le desir qu'il eut de s'appoprier les biens de l'Eglise à son nouueau aduenement à la Couronne. Tellement qu'il s'empara de tout ce qu'il voulut, & fit vne ordonnance par laquelle il fut dit que les Euesques ne posséderoiét que ce qu'il plairoit au Roy. Il mit les Vniuersitez de son Royaume entre les mains des Lutheriens, deffendit à tous d'aller estudier hors du Royaume, excepté à Witemberg, & en quelques autres Academies heretiques, & faisant brusler les anciennes Librairies, & porter en son Royaume force liures heretiques, & traduire en lãgue vulgaire la Bible auec postiles, & des interpretations fausses & faictes à plaisir: tellement qu'il abolit en ses Estats la foy Catholique, & auança l'erreur de Luther autant qu'il luy fut possible. Toutesfois le Caluinisme s'espandit aux pays sujets à Charles troisiesme fils du Roy de Gustaue, Duc de Vermelande, de Sudermanie, & de Nericie. Henry fils de Gustaue, & son successeur plus proche n'y mit nul remede. Iean son frere qui luy succeda, ayant bon entendement recognoissoit assez cét erreur & lisoit des liures des anciens Peres, mais de crainte de quelque reuolte, & de son frere Charles il ne s'osa pas descouurir entierement. Toutesfois la conuersation de sa femme Catherine, fille de Sigismond Roy de Pologne, luy fit garder beaucoup de coustumes Catholiques veu qu'il obseruoit le Caresme s'abstenoit le Vendredy de manger de la chair, conserua le Monastere de Vassene, porta beaucoup d'honneur à saincte Brigide, & luy donna vne Chasse d'argent, de mesme qu'aux os de sainct Henry Roy de Suede, lesquels il fit porter aux Prestres Catholiques en l'Eglise d'Vpsale, reprocha bien souuét aux Ministres Lutheriés, & Caluinistes leur ignorance, & leur erreur & effronterie, redressa les Eglises qu'ils auoient abbatues, & mesme il fit refaire l'Autel d'où il se souuenoit auoir veu distribuer au peuple la saincte Eucharistie. Il enuoya premierement vn Ambassadeur à Pie quatriesme, puis à Gregoire treiziesme, laissa l'excercice de la foy Catholique libre à la Royne, & luy permit de nourrir aussi Catholiquement Sigismond leur fils, qui est auiourd'huy Roy de Pologne, & legitime heritier de Suede. Mesme la Royne obtint quelques Iesuistes pour sa consolation, & pour l'assistance des peuples. Ces Iesuistes firent quelque profit iusques xx.

à la mort de la Royne qui aduint l'an 1583. Et bien tost apres ils furent chassez du Royaume: de sorte qu'il y a bien peu de restes de la Religion Catholique. Et auiourd'huy que Charles oncle de Sigismond vsurpe sur son nepueu le Royaume de Suede, il a du tout aduancé l'erreur de Caluin, du quel il suit l'opinion: de sorte que les habitans des Prouinces qui le recognoissent sont deuenus presque tous Caluinistes, toutesfois il y reste beaucoup de Lutheriens.

DES ROYS DE SVEDE.

XXI. IEan Olaus le grand fait vn long dénombrement des Roys de Suede, dont les noms seroient ennuyeux. Il me suffira donc de commencer comme quelques autres, par Sicttug, qui fut Roy de Suede long-temps auant la Natiuité de Iesus-Christ, & fut tué par Gran Roy de Dannemarc, qui mit ce Royaume sous son obeyssance. Mais Suibdager Roy de Noruege vainquit Gran, & fust Roy de Noruege Suede & Dannemarc.

Hasmond son fils succeda aux Royaumes de Suede de Noruege.

Vffo fut succedeur de Hasmond.

Hundin regna apres luy, puis.

Hunding.

Regnier fils de Hunding.

Horbrod fils de Regnier, sous qui le Royaume de Suede fut soubmis aux Danois.

Atisle & Hothier ses fils recouurerent le Royaume de leur pere moyennant certain tribut qu'ils deuoient payer. Mais Rolfo Roy de Dannemarc vainquit Atisle, & mit la Suede sous son obeyssance. Lors Hiartuar natif de Suede, gaigna tellement les bonnes graces de ce Roy qu'il luy octroya le pays de suede en tiltre de Duché, à condition de certain tribut, & pour se rendre plus fidelle luy bailla sa sœur en mariage. En fin Hiartuat trencha la teste à Rolfo, & les Danois tuerent Hiartuar. Lors Oothier frere d'Atisle se mit en possession du Royaume & rengea le Dannemarc sous son obeyssance: mais il en fut chassé par Baldeer.

Or laissant icy quelque temps auquel les Suedois n'ont rien faict de memorable, ie vendray au temps d'Auguste, auquel Abric estoit Roy de Suede.

Eric son meurtier luy succeda du temps de nostre Seigneur Iesus-Christ.

Haldan fils d'Eric regna apres luy, & fut tué.

Siuald son fils luy succeda.

Apres luy Eric fils de sa fille, & de Froton Roy de Dannemarc regna en Suede.

Eric fut tué en guerre, & eut pour successeur.

Haldan qui ne se souciant d'auoir des enfans declara son successeur.

Vnguin qui ne laissa à son fils Siuald ces deux Royaumes de Dannemarc, & de Suede.

Regnaut fut Roy apres Siuald, puis

Aluier qui estoit l'vn des plus grands Seigneurs de Suede.

Iugo fils aisné d'Aluier.

Ingel frere d'Aluier.
Riugo fils d'Ingel ſucceda eſtant encor enfant. Il eſleut pour ſucceſſeur.
Gotar qui fut tué en guerre par les Danois.
Iameric fut apres luy Roy de Dannemarc & de ſuede, enuiron l'an de grace 380.
Il faut icy faire vn grand ſaut par fautes de bonnes & veritables hiſtoires, veu que ie paſſe de Iameric iuſques à Frotton qui tenoit le Royaume de Suede, lors que Louys fils de Charlemagne eſtoit Empereur. Ceſtuy-cy fut tué par des femmes de Noruege.
Herot, ou Gerot.
Sort qui fut vaicu par Regnier Roy de Dannemarc, & laiſſa le Royaume à Biorn fils de ce Regnier, qui eut pour ſucceſſeur.
Wichſert ſon frere.
Eric troiſieſme fils de Regnier.
Oſtene le tua, & ſucceda au Royaume. Mais les freres d'Eric vengerent ſa mort & chaſſerẽt Oſtene, & le Royaume écheut à Sttubiorn fils du Roy Biorn.
Eric fils d'Olaue, nepueu de Regnier chaſſa Eric, & deuint Roy de Suede.
Eric ſon fils ſucceda, & fut le premier des Roys de Suede qui receut publiquement la Religion Chreſtienne, & en ſon Bapteſme fut nommé Iacques. Cela aduint l'an de ſalut 1000. au temps de l'Empereur Henry.
Eſmond frere baſtard de Iacques ſeulement Creſtien de nom; luy ſucceda.
Stinkel bon Roy & bon Chreſtien regna apres luy. Il abolit l'Idole que le peuple adoroit en la ville d'Vpſale, & mourut enuiron l'an 1100.
Depuis il eut deux Henrics ou Erics, qui debatirent le Royaume longuement, & enfin s'entretuerent l'vn l'autre.
Halſtene fils de Stinkel premier regna apres leur mort: mais il fut bien toſt chaſſé par la mutinerie du peuple.
Anaximandre fut lors eſleu Roy: mais pource qu'il ne vouloit rien quitter de la rigueur de la Religion il fut chaſſé, & Aquin mis en ſa place.
Magnus fils de Nicolas Roy de Dannemarc luy ſucceda.
Suerco.
Charles ſon fils.
Eric regna apres Charles, & veſcut iuſques à l'an de ſalut 1240.
Birgier.
Valdemar ſucceda à Birgier, & ainſi qu'il eſtoit au voyage de la terre Saincte, ſon frere Magnus s'empara du Royaume, & ne le rendit iamais tãt qu'il veſquit.
Birgier fut ſon ſucceſſeur, & aſſocia ſon fils Magnus au Royaume, & pource que ſes freres luy auoient donné beaucoup d'ennuys, il les fit tuer apres les auoir feſtinez. Ce fait eſmeut contre luy les Princes & Seigneurs du pays qui le chaſſerent auec ſa femme, & firent trencher la teſte à ſon fils Magnus.
Lors ils firent Roy.
Magnus fils d'Eric, à qui Birgier auoit fait trancher la teſte. Ceſtuy-cy adiouſta la Nouerge au Royaume de Suede, & mourut l'an 1326.
Magnus ſon fils lui ſucceda en ces deux Royaumes. Il fut enfin démis.
Albert fils du Duc de Meckelbourg eſt mis en la place de Magnus 7. Ceſtuy-cy fut pris auec ſon fils Eric par Marguerite femme d'Aquin fils de Magnus, & detenu ſept ans priſonnier, & lors Marguerite deuint Royne de Suede, Noruege, & Dannemarc.

Eric Duc de Pomeran fils adoptif de Marguerite luy succeda en ces trois Royaumes, mais en fin il fut contrainct de quiter tout, & se retirer en Prusse.

Christofle Prince Palatin & Duc de Bauiere, neueu de cét Eric de par sa sœur, fut esleu Roy des trois Royaumes d'vn commun accord de tous les grands Seigneurs des trois pays.

Apres la mort de Christofle, les Suedois voulurent auoir vn Roy à part, qui fust de leur nation, & esleurent Charles Canut, qui n'estoit pas de fort noble race. Cestuy-cy ayant regné presque sept ans, commença à cognoistre qu'il s'estoit rendu odieux à chacun, & pource ayant mis le tresor du Royaume en lieu seur, & estant monté sur vn nauire il se retira à Dantzic. Lors les Seigneur du Royaume appellerẽt Christierne pour estre leur Roy. Ce Christierne auoit esté esleu Roy de Dannemarc & de Noruege, & par ce moyen ces trois Royaumes furent derechef sujets à vn Prince. Les Suedois luy firent longuement la guerre à cause qu'il n'auoit gardé les conuentions faites en sa reception, qui fut l'an de grace 1469. de sorte qu'il fut enfin chasśé de Suede où il resta seulement deux forteresses. Sur ces entrefaites Charles qui auoit esté autrefois Roy vint à mourir.

Iean fils de Christierne apres auoir longuement fait la guerre à la Suede rengea ce Royaume sous son obeyssance. Mais il en fut apres chassé, & en partit secrettement.

Christierne fils de Iean continua d'vn grand courage les guerres que son pere auoit commencées, & sur tout tascha de se faire Roy de Suede, Mais quand il vit que les Suedois le repoussoient & deffendoient vaillamment, il y voulut proceder par ruze, tascha de les desvnir, & solicita principalement vn certain Gustaue ou Gostaue, qui se disoit Archeuesque d'Vpsale. Cestuy-cy l'an 1517. en gagna plusieurs, & les fit resoudre de liurer le Royaume entre les mains de Christierne. Apres quelques guerres Gostaue est despoüillé de son Archeuesché, & lors Christierne vint auec vne grande armée, & en fin apres auoir eu du pire, fit treue auec ceux de Suede pour sortir de leur Royaume. Il reuint apres mettre le siege deuant Stokolme, & y estant entré par composition, fit meurtrir cruellement les Senateurs, & les Citoyens.

Gostaue fils d'Eric, autre que le meschant Archeuesque d'Vpsale s'estant sauué de Dannemarc, où il auoit esté emmené entre les autres ostages que le Roy Christierne auoit receus par finesse de ceux de Stokolme, commença à se declarer Protecteur du pays, & le 4. an apres la guerre commencée il s'habilla en pauure homme, & s'en alla par tout le pays remonstrer sa misere au peuple. En fin il chassa les Danois, & fut couronné Roy de Suede.

Eric, ou Henry son fils luy succeda, & pour ses mauuais deportemens fut mis en prison par ses sujets, & y mourut.

Iean son frere, & fils de Gostaue Prince lettré & de bon entendement regna apres luy.

Sigismond fils de Iean luy à succedé, sans iouyr toutesfois paisiblement du Royaume de Suede, dont il possede seulement vne partie, debatant le reste contre son oncle le Duc Charles qui le luy vsurpe, aigrissant principalement les Suedois contre luy qui est Catholique, par le moyen des sectes de Caluin & de Luther, qu'ils ont embrassées.



DISCOVRS DE L'ESTAT DV GRAND DVC, OV EMPEREVR DE MOSCOVIE.

SOMMAIRE.

1. CIRCVIT & *limites du pays de* Moscouie. 2. *En quel paralelle & climat est assis cét Empire.* 3. *Description de ses Prouinces, & de* Moskwa *ou* Moske *ville capitale de l'Empire.* 4. *De la Duché de* Volodimer. 5. *De la Duché de la basse* Nouogrod. 6. *De la Prouince de* Rhezan, *& ses villes.* 7. *De la Prouince & ville de* Smolenske. 8. *Du pays de* Mosaiski : *sa longueur & largeur, & par qui conquis sur la Pologne.* 9. *De la Duché de* Roschoue. 10. *Du pays de* Twer, *& de la renommée ville de* Twerde. 11. *De la Prouince de* Pleskonie, *son estenduë & ville capitale de Pleskauu.* 12. *De Menograde la grande.* 13. *Du pays de Volske & sa situation* 14. *De la Prouince de* Biolysero, Volokde, Iarosflaue. 15. *De la Prouince de* Dwine. 16. *De* Susdali Vuiatka *Prouince prise sur le Tartare.* 17. *De* Permie, Petzore, Iugarie, Obdore, *& autres pays sujets aux Moscouite.* 18. *Sterilité du terroir compensée du grand nombre d'animaux, élans, beufles, ours, cerfs, loups, liévres, mouches à miel, abondance de lins & chanures, & bonté de l'air.* 19. *Description des plus celebres riuieres & lacs de Moscouie, & de l'origine & source du* Boristhene *recogneuë de nostre temps & ignorée des anciens.* 20. *Particuliere remarque de la fertilité ou infertilité de chaque* Prouince, *& des rochers Riphées ou Hyperborée d'admirable hauteur.* 21. *Coustume estrange des anciens Moscouites en l'estection de leur Princes, & au traictement de leurs femmes.* 22. *Leur robuste complexion de corps, leurs sayes & autres façons d'habillemens, leurs armes & maniere de combatre en fuyant : leurs viandes & breuuages ordinaires, leur naturel barbares, perfide, rusé, paillard, & leur iustice venale.* 23. *Description plus particuliere des mœurs & coustumes de chaque pays.* 24. *Leurs richesses en peaux d'élens, de cerfs, ours, loups, matres, en lins, chanures, miel & cire.* 25. *Richesses du Roy, & quels sont ses reuenus.* 26. *Relation notable du magnifique traictement fait à Permisten Ambassadeur de l'Empereur par le Moscouite.* 27. *Forteresse du pays Moscouite en marescages & riuieres : en l'espaisseur des bois seruans de remparts, & le rendans de difficile accez, & en la grande caualerie.* 28. *Du grand nombre de caualerie de ce Royaume, & sçauoir s'il peut mettre en campagne trois cens mille cheuaux.* 29. *Des puissans ennemis voisins, & qui confinent auec cét estat, & premierement du Precop Prince des Tartares.* 30. *De deux autres voisins ennemis, les Roys de Suede & Pologne.* 31. *De la souueraine authorité du Grand Duc en son Estat, & les moyen qu'il tient pour la maintenir.* 32. *En quel temps la Religion Chrestienne y fut introduite : & quelles sont leurs ceremonies en la celebration de la Messe.* 33. *De la Circoncision & Religion des Mordnois, viuans selon la loy de nature.*



ORS que nous faisons en nos communs discours mention de quelque Duc, il semble que ses Estats soyent de fort petite estenduë, pource que nous voyons ordinairement que ceux qui possedent auiourd'huy ce tiltre, soit parmy nous, soit parmy nos voisins ne iouyssent que de petites Prouinces, & trouuent aussi tost de tous costez les bornes de leur domination & Seigneurie. Mais celuy de qui nous voulons parler maintenant est bien Duc à meilleures enseignes que tous les autres que nous cognoissons en nostre Europe. Car non seulement ses pays sont égaux en grandeur à ceux de plusieurs grands Roys, mais les surpassent encore en telle sorte que celuy qui voudra conferer leur principautez auec celle-cy, trouuera qu'ils ne font la loy qu'en vn bien petit espace de terre, au regard de celuy qui recognoist le grand Duc ou Knez de Moscouie. Aussi les siens suffisamment informez de la grandeur des pays qui luy rendent obeyssance le nomment Cesar ou Empereur, & luy portent autant d'honneur que iamais on en ait veu rendre à Prince du monde. Et veritablement si l'on prend la peine de considerer ce que son Empire embrasse, on remarquera qu'il merite vne plus haute qualité que celle qu'on luy donne ordinairement, à faute du nom de Roy qu'on a sçeu estre extremement odieux aux Moscouites.

I. Voyons maintenant à fonds iusques où s'estendent ses limites, & s'il est si puissant que nous auons dit à l'entrée de ce discours. Ie dy donc que tout l'Empire de Moscouite occupe à present toute la Russie, en exceptant toutesfois la Pologne & la Lithuanie, qui sont aussi comprises sous ce mesme nom de Russie.

Or ces estats sont partie en Europe, partie en Asie, & ceste separation est faite par la riuiere de Tanais, autrement de Don, qui est la commune borne de l'Asie & de l'Europe. Ils sont encore confinez du costé du Nord de la mer glacée, comme ils sont aussi du Leuant en reflechissant vers le Midy, des Tartares & du costé du Midy de la Lithuanie, de mesme qu'ils ont pour leurs plus proches voisins du costé d'Ouest ou d'Occident ceux de Liffland ou Liuonie, & pareillemét la Finlande, pays diuisé par la riuiere de Polne, & appartenant au Roy de Suede. Tous ces Estats tirent leur nom general d'vn pays assis au milieu de la Russie blanche, qui s'estend verds les Septentrion & l'Orient, & qui s'appelle particulierement Moscouie.

Or il est à considerer que la partie de la Russie qui obeyt au grand Knez se nomme Blanche Russie, & celle qui recognoist le Roy de Pologne Noire Russie, combien que le Roy de Pologne posse de aussi vn peu de la blanche.

II. Cét Empire est assis entre le dix-neufiesme parallele à cinquante deux degrez de latitude ou d'éleuation de pole, & le quarante-troisiesme parallele, qui est à soixante-six degrez de l'Equareur, ou bien en l'expliquant d'autre sorte il est entre le milieu du huictiesme climat & le milieu du vingtiesme, & est comprins entre le Tropique de l'Escreuisse, & le Cercle Arctique. Tellement qu'on y remarque vn tres-grand changement en la quantité du plus long iour d'Esté. Car au parellele plus Meridionaux de Moscouie le plus long iour n'est que de seize heures & demie, au lieu

qu'au paralle le plus Septentional de ce mesme Empire, le plus grand iour est de vingt-deux heures & demie : ce qui monstre assez de grande distance qu'il y a de l'vne à l'autre frontiere: car à prendre chaque degré pour trente lieuës de France comme on faict ordinairement, on trouuera qu'il contient de largeur seulement en tirant de la partie qui approche plus du Midy, à celle qui est plus voisine du Nord, 420. lieuës, & en longueur la moitié autant, voire dauantage, ou pour parler selon quelque Italiens, ces Estats ont de longueur 3000. lieuës & de largeur 1500.

La seule Prouince particuliere de Moscouie contient de l'Est à l'Ouest, ou du Leuant au Ponent, enuiron 500. lieuës, & c'est en ceste Prouince qu'est III. la ville capitale de l'Empire qu'on nomme Moskuua, ou Moske, du nom d'vne riuiere qui coule aupres. Le chasteau du grand Knez est au milieu de la ville entre les riuieres de Moske & d'Heglime, qui se vient à se joindre auec le Moske au dessous de ce chasteau, qui est si grand qu'on le prendroit pour vne grãde ville, il est garny de dix-sept tours & trois bastions, & c'est là que le grand Duc se tient d'ordinaire, accompagné d'enuiron vingt-cinq mille hommes. La ville n'a ny bon fossé, ny muraille, ny rampart qui la puisse deffendre: & les maisons y sont presque toutes de bois: elle est grande, & fort boüeuse. Il y peut auoir enuiron 41500. maisons, & l'on y void beaucoup de places, mais dispersees & fort escartees, & au milieu de grandes campagnes. Le plus long iour d'Esté en la ville de Moske est de pres de 18. heures.

Les autres Prouinces sont la Duché de Volodimer, où l'on void vne gran- IV. de ville de mesme nom, auec vn chasteau basty de bois : Elle est esloignee de la ville de Moske du costé du Leuant, d'enuiron 36. lieuës de Pologne.

Il y a de plus la Duché de la basse Nougrad, où l'on void pareillement vne V. ville portant mesme nom, bastie de bois & esloignee de Moske d'enuiron cent lieuës de Pologne.

Dauantage, la Prouince de Rezan est assise entre les riuieres d'Ocque & de Don, de laquelle le grand Duc porte le tiltre : & outre ce, on void la Duché VI. de Vorotine, comme aussi la Prouince de Seuere, qui est fort grande : elle contient plusieurs villes, en lesquelles on compte pour les plus fameuses, celles de Statodub, Potiwle, & Czernigow.

La Prouince de Smolenke est assise sur la riuiere de Neper, ou Deneper, VII. nommé Borystene par Ptolomée. Ce pays fut pris par Basile Duc des Moscouites sur le Roy de Pologne qui en estoit protecteur. Sa principale ville se nomme aussi Smolenke, qui est assez grande, & esloignée de Moske enuiron 80. lieuës de Pologne.

Le pays de Mosaiski a de longueur enuiron trois cens cinquante milles d'Italie, & autant de largeur. Il fut emporté par Iean Duc de Moscouie predeces- VIII. seur de Basile, sur Alexandre Roy de Pologne. Biele, ou Bielski est semblablement vne Principauté, ou Prouince de Russie, ayant vne ville & vn chasteau de mesme nom sur la riuiere d'Opske, ce lieu est 60. lieuës d'Alemagne loin de Mosque, & 36. de Smolenke.

La Duché de Roscoue a vne ville de mesme nom, auec vn chasteau de bois, IX. & loin de Moske tirant vers le Ponant d'enuiron 23. lieuës. La ville est assise sur la renommée riuiere de Volgue.

Le pays de Tuuer, ou Otuuer, l'vn des plus grands de Russie, a vne ville nommée Tuuerde, qui est plus grande & plus magnifique, que celle de Mos- X.

ke, de laquelle est esloignée de la distance de trente six lieuës.

XI. La Prouince de Pleskouie, ou Pleskonie, a d'estenduë trois cens trente mille s d'Italie, & est d'vn tiers plus longue que large: sa ville capitale est Pleskow grande & puissante, & ceinte de murailles, qui manque à toutes les autres villes de Moscouie.

XII. Nouograde la grande est la plus grande Duché de toute la Russie, & prend son nom de la grande & riche ville de Nouogrod, qui surpasse toutes celles qui sont assises du costé du Nord, combien qu'elle ayt la plus grande partie de ses maisons faictes de bois: ceste ville est à deux cens milles, ou enuiron de la mer Balthique, à cent vingt de Moske, en tirant vers le Sudouest, & trente-six de Pleskow, & à quarante de Iuuanowgrod.

XIII. Le pays de Volske, ou Votzke, est assis entre l'Occident, & le Septentrion; & a à main gauche le chasteau de Iuuanowgrod: & la Prouince de Corelle est esloignee de Nouogrod de soixante lieuës de Pologne du costé du Nord, elle s'estend iusques à la mer glacee, & son plus long iour d'Esté est de 20. heures & demie, durant lesquelles le Soleil y luit: tellement que l'on n'y void point alors de nuict bien obscure.

XIV. La Prouince de Breleiezioro, ou Biolysero, ayant vne ville appellée de mesme, tire son nom du lac blanc, prés duquel elle est assise, & dans lequel on voit vne forteresse que l'on tient imprenable, où le grand Duc met ordinairement son tresor, & où il se retire en temps de necessité, quand les ennemis le pressent. Ce pays est esloigné de cent lieuës tant de Moske, que de Nouogrod la grande. Volokde est aussi vne Prouince en laquelle on trouue vne place extremément forte, où le grand Knez retire aussi quelquesfois vne partie de ses tresors. La Duché de Iaroslaue auec vne ville & vn chasteau de mesme nom, sur la riuiere de Volgue, est à quarante-six lieuës loing de Moske. On met aussi la principauté de Roctow pres Nouogrod la grande.

XV. La Prouince de Dwine tirant le nom de la riuiere qui l'arrose, estoit autresfois du ressort de Nouogrod, & la riuiere a receu son nom du concours des riuieres de Iuch, & de Suchane, veu que Dwine en langue Ruthenique signifie deux. Or encore que ce pays ayt 100. lieuës de largeur, toutesfois il n'a autres places que le chasteau de Colmogor, celuy de Piregue, & la ville de Dwine assise au milieu de la Prouince. Il y a toutefois assez grand nombre de villages, mais fort eslognez l'vn de l'autre à cause de la sterilité du pays. Le Soleil y luyt au Solstice d'Esté lors qu'il est paruenu au tropique de l'Escreuice, vingt & vne heure & demie, tellement que la nuict y ressemble lors à l'aube: mais lors que le Soleil est au solstice d'Hyuer, il ne demeure sur ce pays que deux heures & demie.

XVI. On loge en la Prouince de Susdali, auec vne ville & vn chasteau de mesme nom, entre Rostow & Volodimer. La ville de Susdalia a vn siege Episcopal, & estoit autrefois belle & peuplee, c'est à sçauoir lors que les Ducs de Moscouie se tenoient à Volodimer, mais à ceste heure elle est presque deserte, à cause des continuelles courses des Tartares. La Prouince de Wiathka au delà de la riuiere de Kamme, est eslognée d'enuiron cinquante lieuës de Moske: elle obeyssoit iadis aux Tartares, mais elle fut prise sur eux par Basile grand Duc de Moscouie.

XVII. Permie est vne fort grande Prouince, eslognée de deux cens cinquante lieuës de Moske, & a vne ville de mesme nom sur la riuiere de Vischore, ou Visto-

soie. Le plus grand iour d'Esté y est de dix-huict heures. Le pays de Iugre, ou Iuhre, ou Iugarie est assis du costé de la mer du Nord, & c'est de là que les Hongrois estans autresfois sortis, se saisirent de la Pannonie qu'ils appellerent de leur nom Iugarie, Hongrie.

La Prouince de Petzore a son estenduë qui est fort longue en tirant vers le Leuant & le Nord, iusques à la mer glacée. Les habitans de ceste Prouince ont leur plus grand iour de vingt-deux heures.

Le Moscouite à encore sous son Empire les Czeremisses qui sont au dessous de Nouogrod, de mesme que les mordues prés de la Volgue au dessous de la basse Nouograde. Il y a encore d'autre pays assis du costé du Nord, qui recognoissent le grand Knez, comme celuy d'Obdore, Condore, Culomorie, & Lappie, & pareillement quelques Hordes de Tartares, comme la Horde de Casan, la ville d'Astracham, ou Citracham, les Hordes des Nohaicois & quelques autres.

QVALITE'

POur discourir en general de tout ce pays, il est plein de marescages, boüeux humide & peu fertil à cause que l'air y est rude, & peu temperé, & que les champs y sont pleins de sable, & la terre n'y est guerre bonne, de sorte que ses grains n'y meurissent guere souuent, à raison de la violence du froid d'vn long Hyuer, c'est pourquoy ils font scicher les gerbes dans leurs poilles. Ils ont toutesfois assez grande quantité de froment & d'herbes. La terre ny porte ny vigne, n'y oliuier, non plus que des cerises & des noix: elle produict des noisettes & quelque autres sortes de fruicts, mais ils ne sont gueres d'vn goust agreable. Le haut pays est plein de bois & de grandes forests, où les arbres sont hauts & espais, & ces bois sont quelques parties de la forest Hercinie. Au reste on y trouue grand nombre d'élans, de beufles, d'ours, de cerfs, de loups, & principalement de liévres. Les brebis y sont beaucoup plus petites que les nostres. Il y a grande quantité de mousches à miel, qui non seulement se tiennent dans les rusches qu'on leur a expressément dressées, mais encore remplissent de miel les creux de quelques arbres qui sont dans les forests: voire en telle sorte, qu'vn Moscouite nommé Demetrius, enuoyé à Rome en Ambassade, rencontra vn iour qu'vn villageois de sa cognoissance, & son voisin s'estoit laissé couler du haut d'vn fort grand arbre creux, pour chercher du miel, & qu'estans en bas il se trouua dans le miel iusques à la poictrine, & demeura deux iours en cét estat, ne viuant d'autre chose que de miel, iusquà ce qu'ayant apperceu vne Ourse qui estoit là venuë pour manger de ce miel, & s'estoit baissée à la façon des hommes: il l'empoigna de ses bras, & l'effraya à grands cris, tellement qu'il l'esmeut à sortir de là, & s'estant attaché à elle, se retira par son moyen de ceste fondriere. Les bestes à cornes y sont pour la plus grande parties escornées. La terre y produict grande abondance de lin, & aussi du chanure que l'on porte en beaucoup de lieux de l'Europe pour faire des cordes. On ne trouue en ces pays aucune veine d'or d'argent, ou autre metail excepté de fer. Il y a force pasturages, & par consequent grande abondance de bestail & de chair.

Au reste la Moscouie iouyt d'vn si bon air, que ce seroit vne merueille d'y voir la peste: toutesfois ils ont vn mal chaud qui les tourmente si fort, s'atta-

quand principalement à la teste & aux intestins qu'ils meurent en peu de iours. La terre s'y ouure, & deuient beante pour le grand froid, comme elle faict en nos contrées pour l'excez d'vne trop longue chaleur. Ce n'est pas qu'il ny fasse quelquesfois bien chaud, veu que l'an 1527. l'ardeur de l'esté s'y trouua si violente, que les froments & les forests mesmes bruslerent, ainsi qu'escrit Sigismond.

Il y a grand nombre de belles riuieres, entre lesquelles il y en a plusieurs fort renommées, tant à cause de la nauigation, que pour la grandeur, & pour l'abondance des poissons qu'on y trouue. Les principales qui naissent, & ont leur source dans le pays mesme, ou bien qu'ils arrosent, sont le Boristene, vulgairement Dnieper, Denepter, ou Neper, & Nester, ou Dnester, dont la source a esté ignorée d'Herodote, mais recognuë de nostre temps pres de Dnieperke, village de Moscouie, en la forest de Vuolkonzki. Ceste riuiere coulant vers le Midy, & moüillant premierement la ville de Smolenske, puis Kiouie & quelques autres villes, estant grossies de plusieurs autres eaux, se va desgorger dans le Pont Euxin, ou la mer majour. Le Turunte, manitenant la Duine, & selon Herbestein Rubo, part du lac de Duine, assez pres de la source du Neper, en la mesme forest. Le Rha, maintenant la Volgue & d'Edil, est encore vne autre riuiere de Moscouie, qui tire son nom d'vn lac appellé de mesme, qui est esloigné de vingt cinq lieuës de Mosque, en tirant vers la Lithuanie. La riuiere de Tanais, ou de Don ne vient pas des monts Riphées, comme quelques vns ont creu, mais d'vn fort grand lac, qui est dans vn forest assez pres de la riuiere de Tulle.

Doncques la riuiere de Don venant de Moscouie, apres auoir faict vn long chemin, rebrosse vers le Midy, & fait les maraiz qu'on nommoit Meotides, & qui sont aujourd'huy appellez de Temerinde. Ce fleuue porte force poissons & a de beaux riuages couuerts d'herbes, & d'arbres fruictiers, & c'est aussi là, qu'on trouue des racines d'vn goust agreable. Herbestein dit que ce fleuue croist tellement en l'Automne, qu'il est capable de porter de grands nauires marchands bien chargez.

La riuiere d'Ocque prend sa source en la Prouince de Miscenek, & rend fertilles toutes les terres qu'elle arrose: elle abonde en poissons, qu'on estime plus que tous les autres de Moscouie. Il y a dauantage beaucoup de lacs, dont quelques-vns sont grands au possible : car outre le lac de Volgue, de Duine, & autres, d'où les riuieres de Moscouie prennent leur source, on y void le lac d'Ilmen, que les Rutheniens nomment Ilmer au dessus de Nouograde, ou Nouogrod la grande, qui a douze lieuës d'Allemagne de long, & huict de large.

Mais afin de particulariser encore mieux la qualité de ses pays, c'est chose asseurée qu'en la Prouince de Volodimer, la terre est si bonne & si fertile, que vne mesure de bled semée, y rapporte bien souuent vingt, voire mesme quelquesfois vingt-cinq mesures.

Il est vray que celle de Rhezan est beaucoup plus fertile, & de plus grand rapport, que toutes les autres qui sont sous le Moscouite, veu qu'on dit que bien souuent vn grain de bled produit deux espics, voire d'auantage, & les tuyaux y croissent si espais, que les cheuaux n'y peuuent aysément passer, ny les cailles s'en voller & s'en retirer, qu'auec beaucoup de difficulté. Il y a en ceste Prouince grande abondance de miel, de poissons, & d'oyseaux, & semblablement grande quantité d'hermines & de castors, & les fruicts des arbres y

sont meilleurs qu'en vn autre pays de Moscouie : c'est en ce pays qu'on trouue la source de la riuiere de Don.

Quant au pays de Seuere, il abonde en toute chose, combien qu'il y ait force grandes campagnes desertes, & prés de Branki vn bois de fort longue estenduë. Les Forests y sõt pleines d'hermines & de martes zibelines. Pour le regard de la Duché de Smolenke, il y a grãd nombre de Forests fort espaisses d'où l'on emporte vne grande quantité de diuerses peaux. Mais si nous considerons la Prouince de Vosque, nous y trouuerons vne chose merueilleuse, veu qu'on tient pour chose certaine que les animaux qu'on y porte, de quelque poil ou couleur qu'ils soient, y deuiennent tous blancs apres qu'ils y ont fait quelque demeure. Quant à la Prouince de Bieleieziore, elle est presque toute pleine de bois & de marescages. Pour le regard de celle d'Vstyug, il n'y a gueres de bled, mais force chair & poisson. Il y a grand nombre d'animaux de toutes sortes, & par consequent force belles peaux, excepté les martes qui n'y sont ny belles, ny en grande quantité. Le pays de Rostow a ses terres assez fertiles, & abonde en sel & en poisson.

La Prouince de Dwine est assez sterile: mais elle est pourueuë de force poissons, & d'vn grand nombre d'animaux terrestres. Aux lieux maritimes de ce pays, il y a grande quantité d'Ours blancs qui se tiennent le plus souuent dans la mer, à ce que ceux du pays rapportent. Celle de Viuatke est sterile & marescageuse mais il y a grande quantité de miel, de poissons & de bestes sauuages. En la Prouince de Permie il n'y a nul grain, mais en recompense ils ont grand nombre de cerfs, & d'autres animaux.

Au pays de Petzore on void de grandes montagnes, & des rochers merueilleusemẽt esleuez, ausquels les anciens ont donné le nom de Riphées, ou d'Hyperborées, où l'on void tousiours force neige. Ils sont de telle hauteur, qu'il y en a qui ont mis 17. iours à y monter, & n'ont peu paruenir iusques au sommet. Il n'y aucun bled en ce pays là: mais on y void force bestes sauuages.

MOEVRS ANCIENNES.

Ceux qui se tenoient jadis dans la ville de Mosque, auoient vne coustume, que la succession des grands Ducs a du tout abolie. Il y auoit vne pierre carée au milieu du marché, & si quelqu'vn pouuoit monter dessus sans estre abbatu, il obtenoit la principauté de la ville. Les habitans combattoient auec grande ardeur l'vn contre l'autre pour monter sur ceste pierre, & pour empescher d'y monter ceux qui s'essayoient de le faire. Plusieurs ont rapporté que les femmes de Moscouites pleuroient autresfois, & se plaignoient à bon escient de leurs maris s'ils ne les battoient souuent, croyans qu'ils manquoient d'amour en leur endroit, pource qu'elles ne leur voyoient produire nuls effects de jalousie : tellement que ceux-là mesmes qui estoient plus passionnez de leurs femmes estoient contraints de les battre vne ou deux fois la semaine, pour les rendre contentes, & leur donner quelque asseurance de l'affection qu'ils leur portoient, & par ce moyen toutes noises estoient assoupies. XXI.

MOEVRS DE CE TEMPS.

XXII. LEs Moscouites sont pour la plus grande partie robustes, & vistes. Ils sont de moyenne taille, mais quarrez d'espaules & renforcez : ils portent volontiers la barbe longue, & des sayes forts longs & sans plis, qui leur battent iusques aux talons, auec les manches fort estroictes, à la façon des Hongrois, & leurs habits sont volontiers ou blancs, ou de couleur d'azur : ils portent des bottines qui sont pour la pluspart rouges, & qui ne vont pas iusques aux genoux : mais la semelle est vn peu releuée sur le bout, & garnie de petits cloux de fer. Ils ont cela de bon maintenant, que chacun porte des habits selon sa condition, & suiuent les ordonnances du grand Duc, qui a limité à chacun ce dequoy il peut aller vestu. Ils ont pour leurs armes la trousse pleine de fléches, l'arc, la hache, l'espieu, de longs cousteaux, & des gands de plusieurs doubles garnis de plomb, dont l'on vsoit autresfois en Grèce. Les gens de pied mesme portent des lances. Ils sont armez de longues cuirasses, & portent aussi des salades & morions. Ils vsent de cheuaux hongres & chastrez qui sont petits, & harnachez fort legerement. Ils cheuauchent à la Genette, & tirent leurs coups de traict mesme en fuyant, auec vne merueilleuse addresse. Si tost qu'ils commencent de fuyr, ils n'ont plus aucun espoir qu'en leur fuitte, & lors que leurs ennemis les ont attaints, ils ne se deffendent nullement, & estans pris, on ne les void iamais demander la vie, ou quelque bon traictement, ny vser d'aucune sorte de priere. Dauantage ils viuent assez miserablement, n'ayant pour breuuage que de l'eau, de la biere, ou du medon, & ne leur estant permis de boire de quelque liqueur qui enyure, excepté deux ou trois fois de l'année. Ils sont outre cela accablez d'vne rude & insupportable tyrannie, veu que les nobles & les plus grands sont asseruis au grãd Duc qui en dispose cõme de serfs, & le peuple est tyrannisé par les grands & les nobles. Ils ont ie ne sçay quelle naturelle inclination qui les pousse à se dire des outrages, & s'entrepoüiller les vns les autres sans s'espargner en aucune sorte, & pareillemẽt de s'accuser, soit auec raison, soit à tort, & sans cause. Ils ont mesme ceste ruse, ou meschanceté de transporter aux maisons d'autruy à la desrobée & en cachette, ce qui leur appartient, afin qu'en faisant la recherche, on condamne ceux au logis desquels les choses perduës se retrouuent. Ils sont tellement barbares & perfides, qu'on ne trouue parmy eux aucune franchise, ou sincerité, leur naturel est si mauuais, qu'on ne void iamais qu'ils s'entreportent vne amitié bien ferme, & bien asseurée, & mesme on ne void point qu'ils gardẽt la foy à ceux à qui ils la promettent, ou qu'ils ayent quelque esgard au parentage & à l'alliance. Ils sont aussi rusez & trompeurs tout ce qui se peut, & mesme en toutes leurs paches ils ont quelque arriere boutique, & quelque double entente, auec laquelle ils taschent de s'abuser les vns les autres, & de trouuer moyen de rompre leurs contracts, ou de les interpreter à leur fantasie : & c'est chose tellement commune parmy eux, & si bien publiée & recogneuë, qu'eux-mesmes se sentans attaints de ce vice, feignent de n'estre pas Moscouites lors qu'ils ont affaire auec quelques estrangers, & qu'ils veulent pactiser & trafiquer auec eux. La Iustice par maniere de dire, s'y vend à l'encan au premier offrant, & dernier encherisseur, & ceste meschanceté se partique presque publiquement, & les pauures n'ont aucunement accez pres du Prince, mais seulement prés de ses

Conſeillers,meſmes auec vne extréme difficulté, & qui eſt encore plus eſtrange, les pauures & les hommes incogneus ne peuuent que mal-aisément aborder les Gentils-hommes communs, & qui ne ſont des plus releuez dans vne Prouince : & les Gentils-hommes paroiſſent fort peu ſouuent, afin d'acquerir plus d'authorité, & d'eſtre plus reſpectez, en ſe laiſſant voir rarement au peuple.

Les femmes y portent ordinairement quantité de perles, & de pierres precieuſes,& ne manquent ſur tout d'en pendre à leurs oreilles. Celle qui eſt mariée pour la ſeconde fois,ſera reputée pour aſſez chaſte, mais celle qui viendra iuſques aux troiſieſmes nopces, eſt tenuë pour impudique: ils ont meſme opinion des hommes. Le peuple y eſt pour la plus grande partie extremement addonné à la paillardiſe, & à l'yurongnerie : ils ſont fort ſoigneux des malades: ils labourent auec cheuaux : au lieu qu'autrefois ils n'auoient aucune ſorte de monnoye marquée, ils en vſent maintenant : le langage qu'ils ont eſt Sclauon,mais tellement meſlé d'autres langues, & ſi corrompu que les Sclauons & les Moſcouites ne ſe peuuent entendre les vns les autres.

Ce grand Duc ne permet à ſes ſujets de ſortir de ſes Eſtats, & c'eſt ce qui fait que les Moſcouites ne cognoiſſans autre monde que leur pays, & croyans qu'il y aye aucun autre Prince qui ſoit ſi puiſſant que le leur, ils ſont extremement fiers,& pleins d'vn orgueil inſupportable : ils n'ont parmy eux ny Medecins,ny Apoticaires.

Mais pour dire quelque choſe en particulier de certaines Prouinces de Moſcouie, ceux du pays de Rhezan ſont eſtimez courageux, & nais à la guerre, & XXIII. ceux de Seuer combattent auſſi auec vn grand courage, à cauſe des continuelles gueres qu'ils ont auec les Tartares. Ceux de la grande Nouograde eſtoient autrefois courtois, & gracieux au poſſible : mais ils ſont maintenant fort corrompus, & ont perdu leur bon naturel par la frequentation qu'ils ont euë auec les Moſcouites. Ceux de Volſque ont vn langage particulier, qui n'eſt gueres different de celuy des Pruſſiens.Les habitans du pays de Permie n'vſent nullement de pain, mais viuent de chair de cerf & d'autres animaux. Ils ont vn langage particulier,& des caracteres pareillement,qui different de ceux de Ruſſie. Ils vſent de chiens, & de cerfs grands & forts,au lieu de cheuaux pour charier,& pour porter quelque choſe.Ceux de Iugre,ou Iugarie parlent Hongrois,& ceux qui demeurent en la Prouince de Petzore, ſont hommes du tout ſimples, qui ont vn langage particulier, & ne mangent iamais de pain. Les Czeremiſſois ſe tiennent dans des grandes foreſts,& n'y ont aucunes maiſons baſties. Ils vſent d'vn langage different des autres,ſont grands coureurs,& archers fort aſſeurez.Ils portent continuellement leurs arcs en main,& l'ayment en telle ſorte, qu'ils ne donnent iamais à manger à leur enfans qui ſont vn peu grãds iuſques à ce qu'ils ayent frappé vn blanc qu'ils leur propoſent. Ils viuent pour la pluſpart de miel,& de chair de beſtes ſauuages, mangent rarement du pain, & ſont habillez de peau. Les Morduois ſont ſemblables en toute choſe aux Czeremiſſois,excepté qu'ils ſe tiennent preſque tous dans des maiſons, & ont vn langage particulier.

RICHESSES.

XXIV. Les Moscouites ont grande quantité de peaux d'eslans, de cerfs, d'ours, de loups, & de martes, qu'ils vendent cherement aux marchands d'Europe, de mesme que du lin, & du chanvre, qu'on estime bon au possible. Ils vendent aussi aux estrangers vne grande quantité de miel, & de cire. Ils ont vn port appellé de sainct Nicolas, qui est d'assez grand trafic. Les Anglois y viennent trafiquer, & il y a quelques années que ceux de Londres y firent vne grosse compagnie pour tascher d'y faire quelque grand profit : mais apres qu'ils y eurent fait vn, ou deux voyages, le grãd Duc rõpit le traicté qu'ils auoit fait auec eux, & ne voulant tenir ce qu'il leur auoit promis, leur fit ie ne sçay quel tort: tellement qu'ils abandonnerent l'entreprise d'y entretenir le commerce. Mais pour tout ce que dessus, il ne faut pas estimer que ce pays soit beaucoup marchand, tant pource que les habitans ne sont gueres industrieux, & que le pays où les arts, les mestiers, & les ouurages ne florissent, ne sçauroit estre gueres marchand ny recherché des estrangers, qu'aussi pource qu'il n'est nullement permis aux Moscouites de sortir des Estats de leur Prince : à raison dequoy ils ne sçauent que c'est des choses maritimes. Ils changẽt seulement ce que le pays produict, à sçauoir de la poix, du miel, de la cire & des peaux : à des draps, & choses semblables, que les Armeniens conduisent à Astracan sur la mer Caspie, de Bachu, & les Anglois à sainct Nicolas sur le Golfe de Gramic.

XXV. Quand aux richesses du Roy, l'on peut assez iuger combien elles deuoient estre grandes, puis qu'estant Seigneur, & Maistre absolu de toutes choses, il se sert du trauail de ses subjects, & de telle partie de leurs biens que bon luy semble : il prend pour luy les plus cheres, & plus precieuses peaux qui se trouuent en ses pays, & en fait sa portion à sa volonté: il en vse de mesme des poissons de toutes sortes. Il vend les peaux, on les donne: & quant aux poissons, on les met seicher au vent, on les garde pour la prouision des forteresses. Il n'y a personne qui puisse rien vendre aux places auant que l'on ayt achepté ce que le Prince enuoye. Les lieux plus marchands d'où il tire la plus grande partie de ses reuenus, sont Astracan, qui est sur la mer Caspie, ou l'on void arriuer les marchandises de Perse, & d'Armenie : sainct Nicolas sur le golfe de Gramic, ou l'on void les nauires d'Angleterre & de Hollande chargez de cuiure, & d'autres marchandises, que l'on meine de là à Vologde.

Lors que les Ambassadeurs du grand Knez retournent en Moscouie il leur oste les presens qu'ils ont receu des Princes, leur donnant quelque chose de peu de valeur en contr'eschange, & quelquefois rien du tout. Pour conclusion il tire à luy tout ce qu'il trouue de bon, & de beau de ses Estats. A raison dequoy l'on tient qu'il a quelque tresor aux forteresses de Mosque, de Iaroslaue, & du Lac blanc, & c'est chose qui a quelque apparence de verité: car le grand Duc Iean emporta presque tous les calices, & les Reliquaires, toutes les croix, & tout l'argent de la Liuonie : & il n'est permis de sortir aucun argent de ses Estats, si ce n'est pour rachepter les esclaues, & aussi pour payer la rançon de ceux qui sont pris des ennemis en quelque guerre. Il est vray que par la perte de la Liuonie cedée par le grand Duc à Estienne Roy de Pologne l'an 1582. il a esté priué de la plus riche partie du trafic de la mer

Baltique & du meilleur pays qu'il euſt. Les grands Ducs ne laiſſent toutesfois d'eſtre fort riches,tãt pource que i'ay dit cy-deſſus,qu'àraiſon de quelques autres profits qui leur arriuent.Car ils ont quelques magaſins à ſel en tirant vers la Liuonie, qui leur portent vn million d'or toutes les années,& vn grand preiudice à la France,qui a debité longuement ſes ſels en ce pays là. Ils enuoyent auſſi grande quantité debleds en Suede,Dannemarc,& pays circonuoiſins, & pareillement vers la mer Caſpie & la mer Major. Il enuoye encor auſdits pays du fer,du ſuif,du bois,des cendres,des chanvres,& toute ſorte de peaux,& tire de tout ce que deſſus de grandes ſommes d'argent.

Mais afin de vous repreſenter en quelque ſorte de grandeur & richeſſe de ce Prince,ie croy qu'il ſera fort à propos de mettre icy en peu de mots ce que Philippes Perniſten Ambaſſadeur de l'Empereur pres du grand Duc de Moſcouie, rapporte du traictement qu'il receut de luy & de ſa magnificence. Il dit que le grand Duc portoit vne Couronne qui ſurpaſſoit en valeur celle du Pape, du Roy de France, du Roy d'Eſpagne, & celle de l'Empereur, & qu'elle eſtoit d'vne valeur ineſtimable. Sa robbe eſtoit toute ſemée de Diamant, Rubis, Eſmeraudes, & autres pierres grandes comme des noiſettes: de ſorte que Perniſten s'eſtonnoit cõme il pouuoit porter vn ſi grand fardeau.Son fils aiſné eſtoit veſtu de meſme que luy.Ils furent ſeruis à leur repas par cent Gentils-hommes ou enuiron, qui portoient touſiours autant de plats d'or ſur la table, metans ceux qu'ils leuoient ſur vn certain buffet fort grand l'vn ſur l'autre,ſans ſe ſoucier des viandes qui eſtoient dedans. Il enuoya à Perniſten lors qu'il partit de ſa Cour huict quarantaines de Zoboles,& de Martes zibelines dont la chacune fut eſtimée à Vienne en Auſtriche, deux cens liures, & l'entretint durant tout le temps qu'il demeura dans ſes Eſtats, ſans qu'il desbourſaſt vn dernier.Il dit auſſi que lors que le grand Knez le traicta, il y auoit dans l'antipoile vne grãde quantité de plats ronds,taſſes & ſemblables vaiſſeaux d'or&d'argent,ſi grands que trente chariots n'euſſent peu porter toute ceſte vaiſſelle, & toutesfois ce n'eſtoit pas la ſienne principale,ains ſeulement celle du chaſteau où il diſna.Il doit auoir vne grande quantité d'argent,veu qu'vn de ſesDucs apres la priſe& le ſac de Horcograde emmena trois cens chariots chargez d'argent monnoyé, auec vne quantité infinie d'autre or & argent. Il a infinis moyens de tirer de l'argent, veu qu'il manie ſeul toutes ſortes de marchandiſes de tout le Royaume, comme nous auons ja dit, ſans deſpencer vn ſeul denier en aucune occaſion,& tous ceux qu'il mande aux enuirons de ſes Eſtats,ſe deffrayent eux meſmes.Il ne donne ſemblablement aucune choſe aux Soldats, ains en allant a la guerre, & en retournant ils luy payent chaque fois enuiron ſix blancs pour homme. Voilà ce qu'on peut dire briefuement des richeſſes de ce grand Prince,venons maintenant à ſes forces. XXVI.

FORCES.

C'Eſt choſe aſſeurée que les courſes des Tartares Precopites, & des Nogayers qui ne demeurent iamais en repos, & n'y peuuent laiſſer leurs voiſins, ains emmeinent les peuples entiers, qu'ils vendent apres aux Turcs, & à quelques autres, ſont cauſe que la Moſcouie eſt fort dépeuplée. D'ailleurs les XXVII.

entreprises faites par les grands Ducs aux pays lointains ont grandemét diminué le nombre du peuple en Moscouie. Il n'y a rien qui fasse mieux remarquer la prudence d'vn Prince, que la discretion qu'il a de cognoistre qu'elle entreprise est vtile à ses Estats, & quel dessein leur est dommageable, & son iugement à ne se laisser pas esbranler à ie ne sçay qu'elles apparences de grandeur, qui le mettent hors des bornes de sa seureté, & le reduisent à des extremitez dangereuses. Car celuy qui affoiblit ses Estat de gens, ou de moyens sous espoir de s'agrandir, est semblable à celuy qui ruineroit le fondement de sa maison pour leuer les murailles, ou pour faire le couuert : & l'on sçait assez que le premier chef de l'Estat est de conseruer, & les conquester qu'on fait auec diminution de ses forces sont contraires à ceste maxime qui doit estre soigneusement obseruée.

Les conquestes sont comme des entes qui doiuent meilleurer la condition de quelque Seigneurie, & non l'empirer. Car de mesme qu'on fait les entes, ou pour rendre plus beau quelque arbre sauuage, ou pour faire porter du fruict à quelque plante qui n'en produit aucun : aussi les entreprises doiuent estre de telle sorte, qu'elles apportent de la commmodité, ou de la richesse : autrement elles ne seruent que de charge & d'ennuy, & sont plus propres pour consumer & perdre, que pour agrandir & pour asseurer vn Estat.

Telles sont ordinairement les guerres qui se font pour conquester des pays, qui n'on nulle sorte de communication auec les nostres, qui sont esloignez, ou qui ont besoin de plus grandes forces que les nostres pour estre conseruez. Car c'est chose trop certaine que toutes les entreprises doiuent estres fondées sur trois chefs, dont l'vn est le droict qu'on a sur ce qu'on pretend de conquerir : l'autre la facilité de vaincre, & le tiers le fruict de la victoire : tellement que les guerres qu'on entreprend sans esperance de fruict ne sont que pures folies.

Les grands Ducs de Moscouie ont veritablement estendu les bornes de leur domination bien auant, mais pour tout cela ils n'ont nullement augmenté leurs forces. Et l'on peut dire qu'aucun d'eux n'a entrepris plus loin, ny faict plus de despence que le grand Duc Iean, qui prit les Royaumes de Casan sur la Volgue, & d'Astracan sur la mer Caspie, & subiugua vne bonne partie de la Liuonie, mais il fit perir beaucoup de ses gens aux voyages, aux batailles, & aux assauts, ou par les mains des ennemis, ou de maladie, ou de faim, ou de trauail : & depuis la conqueste il y fallut entretenir de grosses garnisons dans des forteresses, ou y mener des colonies. A raison dequoy les hommes estans employez loin de leurs maisons, ou pour acquerir ou pour conseruer ce qui estoit acquis, les femmes demeuroient au logis comme vefues sans esperance de lignée. Ainsi le cœur demeuroit despourueu de sang, qui s'espandoit aux extremitez. De sorte qu'estant par apres assailly par Estienne Roy de Pologne, il n'eust pas assez de forces pour deffendre l'Estat de Liuonie, & tant d'autres places importances qui luy furent ostées : si bien qu'il fut contraint de quitter toute la Liuonie aux Polonois.

La plus grande partie des bastimens des Moscouites estans de soliues iointes ensemble auec de la terre au milieu ils font aussi pour la pluspart des tours de soliues qui sont si fortes qu'elles soustiennent & portent toutes pieces d'artillerie pour grosses & pesantes qu'elles soient. Quelques-vns disputent quelles forteresses sont meilleures, ou celles qui sont basties de pierres & de

chaux, ou celles qui sont seulement de bois & de terre, & les vns alleguent de faueur des deniers, qu'elles se font plus prōptement, & auec moins de despence, & seruent mieux contre les batteries, & que si elles sont aysément deffaictes on les refaict aussi en fort peu de temps, & qu'on les peut accommoder auec plus de facilité à diuerses manieres de deffence. Toutesfois c'est chose asseurée que les fortifications faictes de pierre doiuent estre preferées, pource qu'ayant plusieurs moyens d'offencer vne forteresse, c'est à sçauoir auec le canon, la mine, la sappe, & le feu, possible que la muraille dure moins en cedant au canon, que la terre en luy resistant, mais elle est beaucoup meilleure que la terre contre le reste.

La forteresse du pays consiste partie en la multitude des marescages, & des riuieres, partie en l'espaisseur des bois qu'on y trouue. Et les Moscouites ont accoustumé de laisser entieremēt deserts les pays voisins des ennemis, afin qu'ils y croissent de grāds bois (ce qui arriue infailliblement à cause de l'humidité de la terre) & que cela serue comme d'vn rampart aux villes. Aussi c'est chose qui a donné beaucoup de peine aux Polonois, d'autant que pour se faire voye iusqu'aux terres de leurs ennemis, ils furent contraints de couper force bois, & d'y perdre beaucoup de temps.

Il y a aussi quelques forteresses basties en partie de pierre, en partie de gazons de terre, mais sans aucuns flancs, & sans aucun art de fortification, comme sont celles de Mosque, de Nouogrod, de Plescouie, de Procouie, de Staricie, de Slobode d'Alexandre, & de Smolenque. Mais les murs des places fortes sont ordinairement faits de grosses poultres, lesquelles on range en telle sorte qu'on y laisse au milieu vne espace pour y mettre de la terre qu'on y asseure & affermit le mieux qu'ils est possible, y laissant quelques trous ou canonnieres pour les arquebusiers, & ceste sorte de deffence est assez bonne pour l'artillerie, mais ne resiste pas au feu, comme nous auons jà dit.

Les sujets de grand Knez seruent leur Prince en la guerre en telle sorte qu'ils monstrent plustost d'auoir peur d'estre punis s'ils ne font bien, que d'auoir quelque valeur & courage. Ils obeyssent promptement à leurs Capitaines, voire au moindre clin d'œil, supportent patiemment toutes sortes d'incommoditez, ne se soucient ny de froid, ny de pluye, endurent la faim plus que gens du monde, & se contentent de peu. C'est pourquoy l'on tient qu'ils sont plus propres pour deffendre les forteresses, que pour combattre en campagne, d'autant que la patience est requise au premier : mais il faut du courage, & de la hardiesse pour l'autre. Au contraire les Polonois sont baeucoup plus propres pour combattre l'ennemy en raze campagne que pour deffendre quelque place.

Le grand Duc Iean cognoissant par experience la grande lascheté des siens aux escarmouches & batailles, & au contraire la hardiesse des Polonois, disoit que les siens auoient besoin d'esperon pour aller contre les ennemis, & les Polonois de bride.

Les principales forces de ce Prince consistent en la cauallerie, mais il est mal-aisé de sçauoir au vray, combien il peut faire d'hommes de cheual. Toutesfois ie ne croy pas qu'il en puisse mettre en campagne trois cens mille comme quelques-vns ont dit, pource que son pays est desert & non cultiué en beaucoup d'endroits. Car on ne trouue presque vn seul village de Casan à Astracan, combien qu'il y ait deux iournées de l'vn à l'autre, & en la

guerre que le Roy Estienne de Pologne fit aux Moscouites, encore qu'il n'eust pas d'auantage que le nombre de soixante mille hommes de pied, ou de cheual, le grand Duc ne peut iamais mettre tant de gens ensemble, qu'il eust le pouuoir de s'oppoler à luy en campagne, ny d'empescher la prise de Polosque, de Vilchiluque, & de quelques autres places, ou de le diuertir du siege de Plescouie. Et l'an 1560. le Prince des Tartares passa auec quatre vingt mille cheuaux iusques au cœur de l'Empire du Moscouite, & brusla la ville de Mosque, demeure ordinaire des grands Ducs. Mais ceux qui disent que le grand Duc de Moscouie peut faire trois cens mille cheuaux, & le Roy de Pologne deux cens mille, font plustost compte des cheuaux que des hommes. Que s'il y a grand nombre de cheuaux en Moscouie, on sçait assez que tous ne sont bons, ny propres pour la guerre, que chacun n'a pas moyen de se monter, & de s'armer, & que les vns manquent d'argent, les autres de force, & les autres de courage: & combien qu'il y eut en Moscouie tant de milliers de cheuaux & d'hõmes, il n'est pas possible de les mettre tous ensemble en vn lieu, ou pource que le Prince n'a pas assez d'argẽt pour ce faire, ou pource qu'il ne peut faire si grãde prouision de viures necessaires, d'autant qu'il faut trois cens mille cheuaux de charge, & de bagage à deux cens cheuaux de guerre en Moscouie, & apres ceux-cy tant de viuandiers, de marchands, d'artisans, & des goujats ou graçõs de bagage, que pour les entretenir, il faudroit reduire toute la Moscouie en vn lieu, & si tout cela faisoit vn voyage, on verroit manquer depuis vn bout iusques à l'autre la plus grande partie des bestes & des hommes. Mais encor qu'il fust possible d'vnir & de ioindre tout cela, ce n'est pas chose qui se doiue faire si l'on a égard au bien de cét Estat, pource qu'il faudroit par ce moyen de garnir les frontieres de leurs garnisons, les Prouinces de leur nerf, & de leur soustien, de mesme que les villes de Magistrats, & les champs de laboureurs. Tellement qu'on void assez qu'vn Prince qui ne peut faire en ces Estats cent cinquante mille cheuaux, faict assez d'en mettre sur pied vn tiers lors qu'il luy arriue quelque grande guerre. Quelques-vns plus retenus escriuent que le Moscouite peut mettre ensemble cent cinquante mille cheuaux lors qu'il a besoin de se deffendre contre quelqu'vn qui l'attaque, & que Iean troisiesme grand Duc de Moscouie mena en l'entrepriuse d'Astracan six vingts mille cheuaux, & vingt mille hommes de pied. Le mesme assaillit la Liuonie au temps d'Alexandre Roy de Pologne auec trois grosses armées, & en retint vne autre sur la frontiere.

Le grand Duc Iean adjousta à la caualerie quelque milliers d'arquebusiers entre lesquels il y auoit beaucoup de soldats estrãgers, qui luy firent de signalez seruices en la deffence de ses terres. Ce Prince fait faire de deux en deux ans par toutes ses Prouinces le denombrement de ceux qui sont propres pour la guerre, & l'on y met les fils des Gentils hommes auec le nombre des seruiteurs, & des cheuaux qu'ils peuuent mener. Les gens de cheual, principalement les riches vsent de cuirasses, & des salades faites de lames fines & desliées, qui viennent de Perse, & se seruent aussi de la lance. Les autres portẽt des casaques de cotton, qui sont tellement cousuës & doublées qu'elles resistent aux coups de traict: & quelques vns de ceux-cy portent l'arc, & les autres l'arquebuze, & tous l'espée & le poignard. Ce Prince se sert aussi des Allemans pour la guerre, & des Itallens pour les fortifications.

Il confine auec le Precop Prince des Tartares de la Chersonese Taurique:

auec les Circassiens des cinq montagnes (ceux-cy habitent vn pays qui a huict iournées d'estenduë,& sont gouuernez par sept chefs à la maniere des Suisses) auec les Tartares Nogayers , auec le Roy de Suede, & les Polonois.Il reçoit beaucoup de dommages du Precop, sans aucun espoir d'en pouuoir tirer quelque reuãge: pource que le Precop s'est allié du Turc,qui le pouruoit d'arquebuzes, & d'artillerie, & d'ailleurs il a en son Estat assez bon nombre de places fortes auec bonnes garnisons de Turcs.De sorte que c'est vne forte entreprise que de se resoudre a l'attaquer:&d'ailleurs c'est vne chose aisées au Precop de faire des courses dans les terres du grand Duc,comme il a fait bien souuent, & de mesme qu'il fait en celles du Roy de Pologne,& de rauager tout ce qui se rencontre deuant luy.

Que si le grand Duc a subiugué les Tartares du Casan,& d'Astracan,ç'a esté par le moyen de l'artillerie qui manquoit à tous ces peuples. Il mena entre autres choses, contre ceux de Casan quelques machines faites comme s'ensuit.Il attachoit aux timons de quelqũes chars,vne grosse&large table auec plusieurs trous, par lesquels ses soldats tiroient leurs arquebuzes & mousquets, & de cette sorte blessant les ennemis, qui n'vsoient que de fléches, sans en receuoir aucun dommage,ce fut chose assez aysée au grand Duc de vaincre ces Tartares & les asseruir. Mais le Precop à l'vsage des arquebuzes, & de plus l'amitié & la protection du Turc, qui pour s'ouurir le chemin en Moscouie, ou en la mer Caspie,c'est essayé depuis quelques années de tirer vn Canal depuis la riuiere de Don iusques à la Volgue, chose qui monstroit plus de iugement & de courage, qu'on n'en recognoit ordinairement aux Turcs:mais ses gens furent deffaits par les Moscouites,assistez en cela des Tartares,qui craignoient par ce moyen de tomber entierement sous la domination du Turc, si ceste entreprise reüssissoit,&non seulement ils defirent l'armée qui estoit sur le Don,& prirent vne bonne partie de ceux qui s'y trouuerent:mais encores mirent en route celle de la terre, en laquelle on comptoit quatre vingt mille Tartares, vingt mille Turcs,& entre eux trois mille Ianissaires.Les Circassiens viuent comme nous auons ja dit,à la façon des Suisses : ne se soucient de faire des conquestes: mais seruent moyennant la solde,tantost le Turc , tantost le Sophy, & tantost le Moscouite,& sont tellemẽt esloignez qu'ils n'ont pas suject de craindre ses forces.

Les Tartares Nogayers sont plus redoutables à cause de la promptitude de leurs courses furieuses, que pour aucun moyen qu'ils ayent d'assembler des forces pour faire de grandes entreprises, & il y a quelques années que s'estant aduancez sur le pays des Moscouites , ils furent appaisez, & s'en retournerent par le moyen des presens qui leur furent faicts. Et de faict ces Tartares estans de mesmes que les Arabes addonnez à voler , & assasiner, il est plus aisé de les arrester en leur donnant quelque chose qu'en les combattant.

D'auantage on entreroit en despence sans espoir d'aucun gain si l'on entreprenoit de leur faire la guerre, pource qu'ils n'ont ny ville, ny place forte, par la prise, & possession de laquelle on les puisse tenir en bride.Le grand Duc entretient pour les arrester vn bon nombre de cauallerie à Citracan,à Cassan,& à Viatique, de mesme qu'il fait aussi à Gulugan prés du Don pour faire teste aux Precopites.

Le Moscouite confine auec le Roy de Suede du costé de la Finlãde, le Suedois
XXX. contre lequel les Moscouites ont longuemeut fait la guerre, a perdu les forteresses de Serenesque, & de la grande & petite Parnauie en Liuonie, & quelques autres places, tandis qu'Estienne Roy de Pologne le trauailloit. Le Roy de Suede tient au bout du Golphe de Finlande la forteresse de Vibourg, auec grosse garnison pour faire teste aux Moscouites. Il tient encor en ceste mer & aux ports voisins vne partie de ses nauires de guerre, tant pour trauerser tous les desseins du grand Duc, que pour empescher qu'on ne luy puisse mener ny armes, ny munitions d'Alemagne. L'aduantage de ceste armée de mer a rendu le Roy de Suede plus fort que le Moscouite aux lieux desquels ces forces maritimes peuuent s'approcher. Et par ce moyen il a osté beaucoup de places à son ennemy sur la coste de Liuonie, & aux lieux voisins, mais il semble que le grand Duc a tousiours eu de l'aduantage aux endroits où la caualerie se peut manier à l'aise, & où l'on peut faire combattre vn bon nombre d'hommes, c'est à sçauoir aux grandes campagnes, toutesfois ils se peuuent faire fort peu de dommage l'vn à l'autre, à cause de l'aspreté des montagnes, du froid, de la glace, & de la neige.

Il reste maintenant de parler du Roy de Pologne qui a vn pays mieux habité, & plus ciuilisé que le grand Duc: mais non de si grande estenduë. Il y a aussi ceste difference entre ces deux Princes, que les Moscouites sont plus obeyssans à leur Duc, & les Polonois plus hardys & plus courageux. Les premiers sont plus propres à resister, les seconds à assaillir, ceux-là semblent nais à deffendre les forteresses, & ceux-cy à combattre en pleine campagne: ceux-là sont plus vnis, & ceux-cy plus resolus aux factions & aux entreprises: ceux-là craignent moins la faim & l'incommodité, ceux-cy redoutent moins le fer & la mort: mais les vns & les autres valent autant que le courage, & la conduite de leur Prince les fait valoir: Car nous sçauons assez que le grand Duc Basile prit la Duché de Smolenque, & de Polosque, & conquit vn fort grand pays en Liuonie. Et au contraire Estienne Roy de Pologne prit sur le grand Duc Iean fils de Basile, Polosque, auec plusieurs autres places d'importance.

GOVVERNEMENT.

IL est tres-certain que le grand Duc de Moscouie dispose aussi absolumẽt de
XXXI. ses sujets que Prince du monde, comme on a desia peu voir en quelques endroits de ce discours, veu qu'il a puissance sur leur vie, & sur leurs biens, & est tellement redouté, que lors qu'il a commandé quelque chose, on ne peut aller au contraire, & n'y a personne qui en ose former quelque plainte. C'est pourquoy Mehemet Visir du grand Seigneur, disoit que le Moscouite, & le Turc estoient seuls entre tous les Princes, maistres absolus de leurs biens, à raison dequoy il tenoit pour mal-aisée l'entreprise du Roy Estienne de Pologne. Or le grand Duc vse d'vn soin, & d'vn art incroyable pour se maintenir en ceste authorité. Car en premier lieu, il n'est permis à aucun de ses sujets de sortir de ses Estats sans permissiõ sur peine de la vie. Et pour ceste cause il n'y a persõne des siens qui voyage sur mer, & mesme ils n'osent, & ne peuuent parler à vn Ambassadeur, ny se seruir d'vn Medecin estranger en leurs maladies, sans auoir eu premierement congé de ce faire. Il tasche aussi de se rẽdre plein de Majesté par la pompe & magnificence de ses habits, veu que joignant presque la gra-

uité de Pontife auec la Royale, il porte en teſte vn mitre garnie de fort belles & fines perles & de riches pierreries,& s'il ne la porte,il la tient deuant ſoy en ſon Troſne,& en change bien ſouuent pour monſtrer ſa grãdeur & ſa richeſſe. Il tient en la main gauche vne eſpece de croſſe fort riche:il porte vne robbe lõgue ſemblable à celle du Pape, lors qu'il va à la chapelle Pontificalle, auec les mains pleines de bagues de grand prix. Il tient à ſa main droicte l'image de Ieſus Chriſt,& au haut de ſa chaire celle de la Vierge Marie.On voit à ſa chãbre & en ſon antichambre des hõmes tous veſtus & couuerts d'or, iuſques aux pieds. Afin qu'aucun ne puiſſe ſçauoir plus que luy,il n'y a point d'eſcoles que pour apprendre à lire & à eſcrire, & l'on ny lit que les Euangiles, & la vie de quelque Saint,ou quelque Homelie de S. Iean Chryſoſtome, ou de quelque autre. Que ſi quelqu'vn faiſoit ſemblent de vouloir paſſer plus outre aux ſciences,on le ſoupçonneroit auſſi toſt de quelque mauuais deſſein,& ſon entrepriſe ne demeuroit ſans punition: ce que le grand Duc faict obſeruer, afin qu'aucun des ſiens ne ſoit plus ſçauant, ou meſme ne ſçaſche pas tant que luy. De là vient que les Secretaires, & le grand Chancelier n'eſcriuent & ne reſpondent ordinairement aux Ambaſſadeurs des Princes eſtrangers, que ce que le grand Duc leur dicte. On ne nomme iamais le grand Knez aux affaires qu'on traicte, que tous ne ſe leuent auec grand honneur & reuerence. Le meſme ſe faict à table, lors qu'il conuie quelqu'vn à boire, on luy faict part de ſon plat, & en pluſieurs autres ſemblables occaſions. On leur apprend auſſi dés leur enfance à parler faire eſtat de leur Prince comme d'vn Dieu. Dieu ſeul (diſent-ils) & le grand Seigneur ſçait cecy. Noſtre grand Seigneur ſçait tout: toute la ſanté, & toutes les commoditez que nous auons, procedent du grand Seigneur Ainſi les ſubjects inſtruit à cét honneur, & voyans tant de grandeur & de Majeſté en leur Prince,& n'en cognoiſſant nul autre,le reuerent & luy obeyſſent non comme ſubjects, mais comme eſclaues, en faiſant eſtat, non comme de leur Preſence, mais comme d'vn Dieu. Il n'y a en Moſcouie nuls Seigneurs de tiltre, comme nous voyons parmy nous des Ducs & des Barons, & s'il octroye à quelqu'vn la poſſeſſion de quelque lieu, cela ne paſſe point à ſes ſucceſſeurs s'il ne le confirme: & quoy quil dõne ceſte Seigneurie, les payſans & villageois ne laiſſent de luy payer partie des fruicts, & de luy deuoir des cornées. En fin tout deſpend de la volonté du grand Duc, & tant plus vn homme eſt riche,tant plus il luy eſt obligé. Pour le regard des coniurations, afin d'empeſcher qu'on n'en faſſe aucune en ſes eſtats, il tranſporte les familles entieres d'vn lieu en l'autre,& enuoye les vns,& les autres aux garniſons, loin de leurs maiſons & comme en exil.

RELIGION.

Les Ruſſiens & Moſcouites receurent la Religion Cheſtienne des Grecs, l'an de ſalut 987. ou comme quelques-vns diſent l'an 942. Ils eſtoient auparauant adonnez à l'adoration des faux Dieux, leſquels ils laiſſerent lors auec tant de reſolution, qu'ils ont touſiours perſiſté depuis en la Religion qu'ils auoient receuë, combien toutesfois qu'ils ayent adiouſté beaucoup de ſuperſtitions par ſucceſſion de temps. Ils diſent qu'eux & les Grecs ſont ſeuls vrays Chreſtiens,& que les Romains & les autres Chreſtiens ſont des deſerteurs de la primitiue Egliſe, & ne ſe tiennent pas aux ſept ſacrez Synodes. Ils vſent de la langue Sclauonne, de meſme que les Polonois & Lithuaniens,& celebrent XXXII.

leur Messe & leurs ceremonies au mesme langage, en y meslant quelquesfois des chansons, & l'Euangile, & l'Epistre en Grec. Ils hayssent les Iuifs au possible, & ne leur permettent aucunement de demeurer parmy eux. Ils tiennent pour grand meffait de tuer vn veau & de manger de sa chair. Pernisten rapporte que lors qu'il y fut Ambassadeur pour l'Empereur, tous les Moscouites monstroient vn grand desir de voir Rome, & de visiter les lieux où ils entendoient que tant de saincts auoient esté martirisez & enseuelis : & principalement ils tesmoignoiét d'auoir vn extréme desir de voir nostre Dame de Lorette. Ils portent grand honneur à S. Nicolas, duquel ils gardent le corps fort soigneusement & auec vne extréme reuerence. ils sont beaucoup plus ceremonieux que nous aux choses de la Religion, veu qu'ils ne passent iamais deuant vn Monastere, ou vne Eglise, ou deuant quelque Croix, dont toutes les ruës sont pleines, aussi bien que les carrefours, sans mettre pied à terre, s'ils se trouuent à cheual, puis s'agenoüiller, de mesme que les gens de pied, en faisant le signe de la Croix & disant les paroles qui suiuent. *Miloy Hospodi, Miloy Hospodi, Miloy Hospodi*, c'est à dire, *Kyrie eleison, Kyrie eleison, Kyrie eleison*, Seigneur ayez pitié de nous. Le mesme Pernisten dit, que lors que ceux qu'on luy auoit baillez pour luy tenir compagnie approchoient de quelque Eglise où l'on disoit la Messe, il n'y auoit moyen de les faire passer plus auant, sans l'auoir ouye, & en se iettant à deux genoux, & frappant plusieurs fois la terre, ou le lieu voisin auec le front, principalement lors qu'on leuoit, & portoit l'Eucharistie. Ils n'osent entrer aux Eglises, ains demeurent dehors, lors qu'ils ont esté auec les femmes, iusques à ce qu'ils se soient baignez & lauez. Quant ils celebrent ils sont vestus cõme nos Prestres: Mais vne de leurs Messes durent autant que deux des nostres, ils la disent en langue vulgaire. Il y a tousiours deux ou trois Diacres presens qui chantent continuellement *Miloy Hospodi*, & *Alleluya*, & tous les assistans chantent auec eux, faisant bien souuent le signe de la Croix. ils vsent des chandelles de cire, d'images, & autres choses de mesme que nous, & specialement de l'eau beniste, & du sel benit.

A la fin de la Messe le Prestre diuise certains petits pains benists, & les distribuë aux peuples, & tous les ayans receus & portez auec grande reuerence chez eux, tachent de donner au moins vne petite parcelle à chacun de leur maison.

Aux Monasteres on dit tousiours à l'aube du iour vne Messe, à laquelle assistent les hommes seuls, & plusieurs par grande ferueur de deuotion demeurent toute la nuict dans l'Eglise, auec les Religieux, qui successiuement, sans iamais finir, splamodient & louënt Dieu.

Ils sont semblablement fort deuots en leurs affaires: veu qu'ils ne sortent iamais du logis, & n'y entrent iamais aussi sans s'encliner par trois fois deuãt vne Image de Crucifix ou de la Vierge Marie, qu'ils tiennent auec quelque lumiere en tous leurs poiles, ou en leurs chambres, & font le signe de la Croix, en disant trois fois ces paroles *Miloy Hospodi*.

Ceste ceremonie estant faicte, il commencent de parler à ceux qui se trouuent prés d'eux, ou bien ils prennent congé. Ils font le mesme à la table, lors qu'ils veulent prendre leur repas.

Les processions y sont aussi fort frequentes, & quoy qu'il faisse fort froid, elles ne laissent d'aller bien loin. Le Baptesme est estimé & administré par eux comme par nous, excepté qu'ils disent. *Que l'enfant soit baptisé en ceste fontaine, au nom du Pere, &c.* Le Sacrement de Penitence est pratiqué de mesme par le Con-

fesseur, & le Penitent, qui demeure de bout au milieu de l'Eglise sans s'asseoir iamais. La satisfaction est fort frequente, & rigoureuse entr'eux aussi bien que en la primitiue Eglise.

Ils se communient, & vont tous les ans receuoir le S. Sacrement qui est consacré pour les malades seulemēt le Ieudy Saint, & gardé dans l'Eglise auec fort grande reuerence sous la seule espece du pain, duquel ils rompent vne petite partie auec vne cueillier d'argent, & la mettent apres dans vn peu d'eau tiede & la donnent au malade l'adorant tousiours deuotement: de sorte qu'ils ne s'eloignent gueres de nous en cecy, sinon en ce qu'ils vsent de pain leué selon la coustume des Grecs.

Ils honorent les saincts au possible, & les inuoquent afin qu'ils prient Dieu pour eux, & mesme ils portent vn hōneur particulier à S. Nicolas leur Patron, comme i'ay ja dit. Son image est en la ville de Massouie, & le Prince faict offrir tous les matins au lieu où elle est, grande quantité de pain, de chair, & d'autres choses, qui sont apres distribuées aux Ministres de l'Eglise, qui officient sans cesse, & y psalmodient, priant Dieu pour la prosperité de ce grand Prince, qui nourrit encore vne autre Monastere assez proche de celuy où est l'image de S. Nicolas, appellé Saincte Trinité, où il y a continuellement deux cens Religieux, en l'Eglise desquels est enseuely S. Ignace, qui fait souuent des miracles, Dieu voulant rendre ce sainct glorieux, mesme entre ses ennemis.

Les Religieux sont tous de l'ordre de S. Basile, & viuent fort exemplairement de mesme aussi que les Hermites, & l'on ne sçauroit faire deux ou trois lieuës, sans trouuer vn Monastere.

Il est permis aux Prestres de se marier vne seule fois, lors que leur femme vient à mourir, il faut qu'il demeure en Celibat, sans pouuoir rechercher de secondes nopces. Ils nient le Purgatoire: & toutesfois en leurs Messes, & oraisons ils prient Dieu pour les fidelles trespassez, c'est à sçauoir que sa diuine Majesté leur vueille pardonner les peines qu'ils ont meritées, & les receuoir en la partie celeste.

Leur plus grand erreur à mon iugement, & qu'ils asseurent qu'il n'est permis à aucun de celebrer d'autres Conciles que les sept premiers: & de mesme qu'ils embrassent entierement ceux-cy, aussi ils refusent tous les autres suiuans, & c'est de là que vient leur discord auec le S. Siege de Rome.

Ils ont leur Metropolitain, de qui le Clergé & tous les Euesques dependent. Ils deferent à cestuy-ci autant que nous faisons par deça au Pape.

Ce Metropolitain deuoit despendre selon ceux du Patriache de Constantinople, mais il est tres-vray qu'il y a fort peu d'intelligence entr'eux, à cause que le Patriache est au pays du Turc, & l'autre en celuy des Moscouites qui sont naturellement fort grands ennemis. Ce Metropolitain celebre tous les ans vn Synode, auquel se trouuent tous les Euesques, & autres Prelats, qui font porter deuant eux leur baston pastoral, comme les Legats du Pape ont accoustumé de faire porter la Croix, & chacun est accompagné de quelques Religieux & seruiteurs.

On ne fait aucun Euesque qui ne soit Religieux, tellement que ceux qui sont dans les Monasteres taschent d'y bien viure pour obtenir ceste dignité. Le grand Prince ne resolut, ny determine aucune chose d'importance sans l'aduis du Metropolitain.

Ils ieusnent le Caresme fort estroictement, ne mangeant aucune chose cuitte, sinon qu'ils soient contraints de le faire à cause de leur foiblesse, & leur jeusne dure vne semaine plus que le nostre, Durant tout le temps de l'Aduent ils font le mesme, appellant cela le jeusne de S. Philippes.

Quand au Prince il obserue soigneusement, & estroictement toutes ceremonies appartenantes à la Religion, & tout ce quelle commande: veu qu'estant à table, toutes les fois qu'on luy change de plat, ou qu'il veut boire, il faict plusieurs signes de Croix. Il ne manque à aucun jeusne, & frappe la terre auec le front par deuotion comme les autres.

Les Morduois qui se tiennent sur les frontieres de la Moscouie, vsent de la Circoncision: de mesme que les Turcs & les Iuifs, ils n'adorent pas les Idoles comme les Payens, & ne se font aussi baptiser comme les Chrestiens. Ils viuent selon la Loy naturelle. Ils adorent vn seul Dieu Createur de l'Vniuers. Ils sortent & vont peu souuent en campagne, & lors qu'ils y sont, boiuent & mangent ensemble, & offrent à Dieu les premices de tout ce qu'ils doiuent manger, ou boire, en les iettant contre le Ciel. Ils font le mesme de tout ce qu'il recueillent.





DISCOVRS DE L'EMPIRE DV GRAND CHAM DE TARTARIE.

SOMMAIRE.

1. *QVel est le contenu & estenduë des terres de l'Empire du grand Cham de Tartarie, ses bornes & son climat.* 2. *Situation & circuit de* Cambalu, *sa capitale ville.* 3. *Quelle est la constitution de l'air de ces pays, leur abondance en ris, froment soye, rubarbe, musc, chameaux & cheuaux, en pierres qui bruslent comme bois, enfaisans, & autres oyseaux.* 4 *Des terribles foudres & vents dont ces contrées sont infectes.* 5 *Description du Lac de Caniclu plein de perles & autres riuieres de cét Empire.* 6. *Vaillance & façon de viure des Scythes ancestres des Tartares : leur barbare coustume de boire dans le test, & se reuestir de la peau de leurs ennemis escorchez.* 7. *Quelles estoient leurs principales Deïtez leurs sacrifices, leurs sanguinaires ceremonies en contractant alliance, & aux funerailles & sepultures de leurs Roys, sur lesquels ils esgorgeoint & immoloient les seruiteurs & Officiers de la Couronne.* 8. *Autre ceremonie obseruées aux sepultures des personnes priuées.* 9. *Du fard dont vsent les femmes Scythiennes, du serment des Scythes & leur loix.* 10. *De l'origine de l'Empire des Tartares & comme ils furent deliurez de la domination de leurs voisins par vn Mareschal nommé Canguiste.* 11. *Prosopographie & description du naturel, mœurs coustumes, loix, viandes & breuuages, formes d'habillemens, exercice, & maniere de viure des Tartares, leurs armes & façons de combattre en guerre, leurs ceremonies és funerailles & sepultures de leurs Roys.* 12. *Leurs richesses en trafic de ris, laine, soye, chanvre, rhubarbe, musc, camelots de poil de chameaux, gingembre, canelle, girofle, sable d'or des riuieres corail mines d'or & d'azur.* 13. *Leur monnoye faite de peau d'escorce d'arbres, & de coquilles de mer.* 14. *Leurs forces consistans en la forte asiette & grandeur des Prouinces, & des villes & gens de guerre campans hors des villes.* 15. *Noms des Empereurs de Tartarie grauez en lettre d'or, & mis sur les Temples des principales villes. Leur puissance absoluë de vie & de mort sur leurs sujets.* 16. *Loix & ordre militaire estably par* Canguiste, *leur* 1. *Empereur.* 17. *Ceremonies obseruées au couronnement du nouueau Prince.* 18. *Du Seau dont vse le grand Cham en ses Patentes, & de sa rigoureuse Iustice.* 19. *Des deux* Conseils *de guerre & d'Estat, leur Iurisdiction de la puissance & authorité des Astrologues en ces Pays.* 20. *De la punition & supplice des larrons & criminels.* 21. *Explication du mot* Hordes. 22 *De la Religion des Tartares composée du Mahometisme, du Paganisme & du Christianisme : leurs Dieux, la forme de leurs prieres, & leur creance tou-*

chant l'immortalité des Ames. 23. L'Origine & descente des Tartares Iuifs. 24. De l'Erreur des Chrestiens Tartares suiuant l'heresie de Nestorius. 25. Genealogie des Empereurs Tartares.



Ceux qui ont soigneusement consideré & calculé en bons Geographes le contenu de l'Empire de ce grand Prince qui ne cede à nul autre en estenduë de pays, fors au Roy d'Espagne, lequel il surpasse: d'ailleurs en ce que ses terres sont vnies, & ont toutes quelque lieu qui les joint ensemble, au lieu que celles de l'Espagnol sont esparses, & diuisées au possible: ceux dis-ie qui ont pris la peine de vouloir iuger à peu pres du vray le contenu des pays que ce Monarque possede, ont recogneu qu'il estoit de pres de deux millions deux cens mille milles carrez d'Italie.

Or ce grand Empire nommé des habitans Mongul, qui tire le nom de Tartarie de la riuiere de Tartar, qui en arrouse vne grãde partie, a pour ses bornes du costé du Leuãt, le grand Royaume de la Chine, la mer de Cin, & le destroit d'Anian: du couchant le mont Imaus, qui le rend clos de ce costé là, si l'on en excepte quelques Hordes de Tartares qui sont encor au deça de ce mont, & qui recognoissent le grãd Cham: du Midy, l'Indostan, la riuiere de Gange, & celle d'Oxe, maintenant dicte Abiam, & mesme en sa plus haute partie, le Royaume de la Chine: & du Septentrion, la mer glacée, qui a ses riuages si froids, à cause de la proximité du Pole que tout ce pays est incogneu, & tenu de nous pour desert inhabité. Bref ce Prince commande à tout le pays nommé par les anciens la Scythie par delà le mont Imaus, qu'on appelle maintenant *Altay*, & la region des Seres, qui a pour le iourd'huy le nom de Catay. Ou selon quelques-vns qui semblent plus entendus, son Empire s'estend depuis le desert de Lop d'vn costé, & le lac de Kytay de l'autre, iusques à la muraille tirée entre le quarante trois & quarante-cinquiesme degré, depuis la ville d'Ochioy assise entre deux monts, iusques à vne autre montagne qui aboutit la mer, diuise les Tartares des Chinois, & depuis l'Ocean Scithique, iusques aux frontieres de Tipure, & des pays voisins. Cét espace comprend beaucoup de grands Royaumes, & des Prouinces de longue estenduë, embellies d'vn grand nombre de bonnes villes.

La capitale ville de cét Empire se nomme Cambalu, que quelques-vns veulent auoir esté nommée autrefois, *Issedon Serica* bastie en forme carrée, assise sur la riuiere de Polisangi, & ayant de tout enuirõ vingt-quatre mille d'Italie, auec douze portes, chacune desquelles est accompagné d'vn faux-bourg, où les estrangers & les marchands demeurent. Ceste ville est au milieu de la Prouince de Catay, & comme le centre de tous les pays d'alentour.

31. Outre le grand & riche Royaume de Catay, il y a plusieurs autres beaux & grand Royaumes: comme ceux de Tangur, de Camul, de Tenduc, de Tainfur, de Thebet, & la ville & Prouince de Caindo, de tous lesquels pays on ne peut faire vne guere curieuse description, pource qu'il ne se trouue personne qui en ait eu entiere cognoissance, ou qui l'ait donnée aux autres.

QVALITE'

ON tient que le pays de Catay abonde en ris, en froment, & autres choses semblables, combien que l'air y soit froid. Il y a aussi grãde quantité d'argent & d'or, de soye, de rhubarbe, & de musc, & grand nombre d'animaux, & pour acheuer en vn mot, on y trouue tout ce qui est necessaire, non seulement pour viure, mais encor pour s'entretenir delicieusemẽt. On y voit vn fort grãd nõbre de chameaux, de mesme qu'on y trouue aussi des cheuaux en telle abondance, que quelques-vns ont escrit que le grand Cham nourissoit dix milles cauales blanches, desquelles il beuuoit le laict. On n'escrit point qu'il s'y recueille beaucoup de vin, mesme c'est chose asseurée que la Prouince de Catay n'en produit nullement. On y trouue aussi des pierres qui bruslent, dont on fait feu de mesme que des tourbes aux pays bas, & d'ouilles au Liege. L'air n'y est guere temperé, les tõnerres & les foudres y sont si terribles & estranges en Esté, que les hommes meurẽt presque de peur en les oyant. Il y fait tantost extremement chaud, & bien tost apres il y fait du tout froid, & l'on y void tõber grãde quantité de neige. Les vents y sont quelquesfois si rudes & si vehements, qu'ils arrestent ceux qui vont à cheual, ou bien les jettent par terre, renuersent les arbres, & les arrachẽt mesme iusques aux racines, & en vn mot ils y portent beaucoup de dommage. Il n'y pleut iamais en hyuer, & l'on y void tomber peu souuẽt la pluye en Esté, & l'eau qui tombe est si menuë qu'elle ne moüille point presque la terre. Il y a en ce pays grand nombre d'oiseaux, principalement de faisans, & autres semblables. Il y a beaucoup de lacs, dont le dénombrement seroit ennuyeux, toutesfois ie mettray icy les noms de quelques-vns pour le contentement des Lecteurs. En la Prouince de Caniclu il y a vn lac où l'on trouue tant de perles qu'elles seroient incontinẽt à vil prix s'il estoit permis à chacun d'en emporter autant qu'il voudroit. Mais il est deffendu de pescher des perles en ce lac sans la permission du grand Cham. On trouue en ce mesme lac grãde quantité de poissons. Il y en a vn autre aussi abondant en poissons ayant cent mille de tour en la Prouince de Caraim. Ces pays sont arrosez de plusieurs riuieres, entre lesquelles celle de Polisange est fort renommée. Elle se descharge dans la mer, & c'est par elle qu'on void mõter plusieurs vaisseaux chargez de marchandise. Il y a aussi le fleuue de Coromoran qui se dégorge dans la mer, & est si haut & si large, qu'il n'y a point de pont qui le trauerse. La riuiere de Quianfu large de demy mille est aussi fort profonde & abondante en poisson. On y void aussi celle de Quiam que Paul Venitien estime la plus grande du monde. Car il escrit qu'en quelques endroits elle est large de dix mille, en d'autres de huict, & en quelques autres de six. Sa longueur est de cent iournées de chemin. Mais à fin de specifier quelque chose il faut dire ce qu'on a peu sçauoir des particularitez de quelques Prouinces.

Il vient au Royaume de Tangut force rhubarbe, qui est transportée par tout le monde. En la Prouince de Tenduc on trouue de fort riches mines d'or, & d'azur. Le Royaume de Tainfur est des mieux cultiuez, & abonde en vignes. Le pays de Thebet est marescageux, plein de forests, & de bestes sauuages, & abonde en corail. On y trouue aussi grande quantité de musc, de canelle, & d'autre espicerie.

Voylà ce qu'on peut dire de la qualité de ces pays tant en general qu'en parti-

culier : voyons maintenant les façons de viures anciennes de leurs habitans pour venir apres à celles qui se pratiquent entr'eux, & aux qualitez & humeurs qu'ils ont de nostre aage.

MOEVRS ANCIENNES.

CEvx que nous appellons auiourd'huy Tartares estoient tous compris, sous le nom des Scythes, dont les vns se tenoient au deça, les autres au delà du Mont Imaus. Les Scythes n'auoient au commencement guere grande estenduë de pays, mais par succession de temps, & par leur grande vaillance ils s'accrurent tellement qu'ayant assuietty plusieurs Prouinces, & vaincu diuerses nations, ils firent vn fort grand Empire, & se rendirent illustres & renommez par tout le monde. Iamais ils n'ont esté domptez; & peu souuent on les a veus assaillis pour estre sousmis à l'empire de quelqu'vn. Ils contraignirent Darie de s'enfuyr auec grande perte de ses gens, & deffirent Cyre auec toute son armée estans conduits par vne femme. Alexandre le Grand y perdit le chef, & les soldats qu'il y auoit enuoyez, & n'en eut pas meilleur marché que les autres. Les Scythes ouyrent bien parler du nom des Romains, mais iamais ils n'esprouuerent leur force, ny ne ployerent le col sous le joug de leur domination. Ce peuple viuoit selon la nature, & n'vsoit d'aucune loy. Ils detestoient le larcin comme ceux qui n'enfermoient point leurs trouppeaux dans des clos & pallissades, ou dans des loges bien murées, ains les tenoient en belle campagne. Ils n'auoient aucun vsage d'or ny d'argent : le laict, & le miel leur seruoient de nourriture. Ils s'armoient contre le froid de peaux de bestes sauuages, ne sçachant que c'estoit de faire des accoustremens de laine. Si tost que les Scythes anciens auoient prins vn homme en guerre, ils en humoient le sang & estoient obligez de porter à leur Roy les testes de tous ceux qu'ils auoient mis à mort, s'ils vouloient auoir part au butin : autrement ils n'y pouuoient rien demander. Ils vsoient cette sorte en couppant la teste à leurs ennemis. Ils l'incisoient en rond tout autour des oreilles, & en ayãt tiré le test secoüoient ce qui estoit dedans, en ostoient la peau par mesme moyen, ainsi qu'ils faisoient le reste du cuir de tout le corps, & le tannoient comme celuy d'vn bœuf s'en habilloient, & en faisoient des resnes pour des brides de leurs cheuaux, ou bien en vsoient, comme de seruiettes prenant leur repas, & tant plus vn homme auoit de tel seruice, tant plus il estoit illustre parmy eux. Quelques-vns coupoient encore les mains droictes de leurs ennemis, & les escorchant à belles ongles en paroient la couuerture de leurs mains, & les autres ayans escorché l'homme tout entier, estendoient le cuir sur des ais, & le portoient pour parade sur leurs cheuaux.

Quant aux testes dont i'ay fait mention, apres les auoir escorchées, & couuertes de cuir de bœuf par dehors, ils les doroient au dedans s'ils estoient riches, en faisoient des tasses pour boire, & les donnoient aux hommes de marque estrangers qui les venoient voir, leur faisant recit de leur proüesses.

Chacun de leurs Princes donnoit du vin vne fois l'année à ceux de leurs soldats qui auoient tué quelques-vns des ennemis, & ceux qui n'en auoient mis à mort aucun, & n'auoient rien faict de signalé, estoient mis à part sans aucun honneur; qui estoit vne infamie insupportable parmy eux : au lieu que

celuy qui en auoit fait mourir plusieurs, estoit estrené de deux tasses de vin: car ils portoient autant de gobelts pour parade.

Leurs principales Deïtez estoient la Deesse Veste qui presidoit sur tout, & apres Iupiter, & Tellus, ou la Terre, qu'ils tenoient pour espouse de Iupiter, & c'estoient là les Dieux qu'ils honoroient & taschoient de se rendre propices. Ils adoroient outre ceux-cy Apollon, & Venus celeste, Mars, & Hercule, sans toutesfois qu'ils dressassent nul Temple, ou Autel à chacun d'eux, excepté à Mars à qui ils sacrifioient le centiesme de tous ceux qu'ils prenoient en guerre. Ils sacrifioient aux autres des bestes, & principalement des cheuaux. Pour le regard des pourceaux ils en faisoient si peu de compte, qu'ils ne vouloient que en nourrist vn seul parmy leurs troupeaux. VII.

Quand leur Roy condamnoit quelqu'vn à la mort, ce n'estoit sur luy seul que la peine s'estendoit, veu qu'elle tomboit aussi sur tous ses enfans masles.

Quand les Scythes faisoient alliance auec quelqu'vn, ils prenoient vn grand hanap de terre, & y versant du vin y mesloient aussi du sang de toutes les deux parties, puis ils arrosoient la pointe de leurs espées de ce vin, & faisoient le mesme de leurs haches, fléches, & dards: puis ayant fait vn grand serment auec de longues & terribles imprecations contre ceux qui romproient l'alliance, il falloit que tous beussent du vin de ce hanap, non seulement les parties principales, mais encore tous les plus grands qui assistoient comme compagnons de ceux qui faisoient la ligue.

Quand leur Roy venoit à mourir, ils faisoient vne fosse fort profonde en figure carrée, puis prenant le corps ils en tiroient les entrailles, & au lieu de ce qui auoit esté osté du ventre, ils y mettoient des poudres odoriferantes, de la semence d'ache, & d'anis, & cela faict ils le cousoient, & mettoient sur vn chariot, le renuoyant d'vne nation à l'autre, chacune luy faisant semblable seruice, & cependant les courtisans, & gens de la maison du Roy se fendoient les aureilles, & coupoient les cheueux en signe de tristesse, se decoupoiēt les bras & pinsetoient le nez iusques y effusion de sang, & se perçoient la main gauche d'vne fleche: & apres que le corps auoit passé par tous les pays de la Iurisdictiō du deffunct, ils le laissoiēt en la Prouince la plus eslognée de son Empire. C'estoit là que le sepulchre estant dressé, & le corps estant mis en vn cercueil, & descendu dans la fosse, l'on plantoit des lances & autres longs bastons à l'entour auec des verges par dessus, & pareillement quelques habits, & outre ce, l'on mettoit en l'espace vuide du cercueil vne des concubines du Roy qui auoit esté mieux aimée de luy, tandis qu'il estoit en vie. Il falloit aussi qu'il eust des Officiers qui l'accompagnassent pour l'aller seruir en l'autre monde: & pour cét effect ils estrangloient prés du tombeau vn chambellan, vn cuisinier, vn sommelier, vn courrier ou sergent, & vn muletier, qui n'auoient tous ensemble, pour porter leurs hardes & bagage, qu'vn cheual qui estoit massacré auec eux, & en mesme temps ils estoient enterrez auec leur Prince, & auec sa vaisselle & ses meubles plus precieux.

Ils auoient ceste coustume qu'ils luy faisoient encor au bout de l'an vn pareil seruice, aux despens encor de la vie de ses meilleurs seruiteurs, & officiers, qui estoient tous Scythes naturels, & de franche & noble race, & tels qu'il plaisoit au Roy de les choisir, d'autant que nul esclaue n'estoit receu à son seruice. Ils eslisoient encores cinquante de ses derniers, auec pareil nombre de cheuaux qu'ils estrangloient, leur ostant les entrailles,

& leur cousant apres le ventre, puis ils les couuroient de leurs manteaux & les attachoient autour du tombeau fait & couuert d'vne voûte, eux estans à cheual, & posez de telle sorte qu'on les pouuoit voir de loin en cét équipage, comme si c'eust esté vne trouppe de caualerie ordonnée pour la garde du Roy
VIII. decedé. Telles estoient les ceremonies, & funerailles des Roys, lors qu'on les mettoit en terre. Il y auoit encor vne façon particuliere de sepulture pour les personnes priuées, veu que quelqu'vn estant trespassé, les siens le mettoient sur vn char, & le portoient vers ses parens & amis, chacun desquels dressoit vn banquet au lieu de sa demeure, à tous les parens du mort, & aux autres qui accompagnoient le corps. Ils le pourmenoient ainsi l'espace de quarante iours, au bout desquels ils mettoient trois pieces de bois ensemble qui se baissoient égallement, & posoient dessus des tentes de laine, le plus gentiment qu'il leur estoit possible, puis iettoient dans vn vaisseau fait comme vne barque, & mis sur le tombeau, entre les voiles & les bois, les pierres plus luisantes qu'ils pouuoient choisir. Voila ce qu'on peut dire de la façon qu'ils obseruent à l'enterrement de leurs morts: passons maintenant aux autres qu'ils ont pratiquées.

IX. Les hommes ne se lauoient point, mais leurs femmes frottoient leurs corps nud contre quelque pierre aspre & raboteuse, apres y auoir espandu de l'eau par dessus, & leur chair s'estant enflée par ce moyen, elles se frottoient encor de bois de cyprez, de cedre & d'encens, & employent aussi pour la face certains medicamés composez de semblables drogues, au moyen dequoy elles sentoient bon, puis le iour suiuant ayant osté ces emplastres & drogueries, elles paroissoient plus belles, & auoient le teint plus agreable. Ce peuple ne iuroit que par le trosne Royal, & si quelqu'vn venoit à se pariurer, ou à faire vn faux serment, s'il estoit conuaincu par les anchanteurs qui faisoient la preuue auec des verges de saule, il perdoit aussi-tost la teste, & ses biens estoient confisquez à ceux qui auoient prouué son crime & son parjurement.

Ceux de Catay qu'on nommoit les Seres, viuoient debonnairement, & paisiblement ensemble, & nonobstant ceste douceur ils fuyoient la conuersation & hantise de tous autres hommes: tellement qu'ils ne vouloient traficquer par parole auec aucun estranger. Mais s'ils vouloient faire quelque pache & vendre leurs denrées, ou en achapter d'autres, l'estranger estoit contraint de passer la riuiere, sur le bord de laquelle chacun mettoit sa marchandise, & lors les Seres donnoient prix à toutes choses en les regardant, & l'estranger estoit contraint de les payer à la discretion du Sere, & sans marchander nullement.

La femme paillarde, ny l'adultere, ny le larron n'estoient point appellez entr'eux en iugement, & l'on ne vist iamais anciennement qu'vn seul meurtre y eust esté commis, veu qu'ils auoient plus de crainte d'estre veus desobeyssants à leurs Loix, que de la menace des constellations ny des predictions de ceux qui dressoient leurs natiuitez, & leur annonçoient leur fortune.

Nul d'entr'eux n'accostoit sa femme tandis qu'elle estoit enceinte, ny lors qu'elle auoit le flux de ses mois. Ils n'y auoit personne entr'eux qui mengeast beste qui fust soüillée. Ils ne faisoient non plus aucun sacrifice, & chacun estoit iuge de soy-mesme, ensuiuant naturellement ce qui estoit raisonnable.

Or les peuples de Tartarie, qui recognoissent auiourd'huy le grand Cham, furent anciennement sujects à leurs voisins, & leur payoient tribut, tant ils estoient lasches & abbatus, quoy qu'ils fussent gouuernez par des Seigneurs & Capitaines, qui auoient la souueraineté du maniement des affaires. Mais en fin ils secoüerent le joug par le moyen d'vn vieillard, Mareschal de son Estat, qui dit auoir eu certaine vision d'vn Cheualier armé à blanc, & monté sur vn cheual de pareille couleur, qui l'ayant appellé par son nom, luy dit ses paroles Canguiste, car tel estoit le nom de ce Mareschal, la volonté du Dieu immortel est que tu deliures ce peuple de la subiection de ses voisins, & que tu sois gouuerneur & Roy des Tartares, qui assujettiront les autres, ainsi qu'ils sont à present tributaires de leurs voisins. Cela fut cause que les Tartares desireux de se voir libres & de commander aux autres, esleurent pour Roy Canguiste, qui fut le premier Prince de ce peuple. Cecy aduint l'an de nostre Seigneur 187. Ce Canguiste nommé Chinghie par quelques autres, estoit homme sage accord & de bonne vie, & fut le premier qui tascha d'oster l'idolastrie d'entre les Tartares, deffendant par Edict dés qu'il fut Roy l'adoration des Idoles, enjoignant qu'on adorast vn seul Dieu, par le moyen duquel il estimoit auoir acquis vne si grande dignité. En fin Canguiste se voyant fort, ne manqua de se ruer soudain sur les Scythes ses voisins, tant deçà que delà le mont Imaë, & les fit ses sujets & tributaires, & rendit les Tartares plus hardis & plus redoutables, au lieu qu'ils ne se mesloient auparauant que d'estre pasteurs.

MOEVRS DES TARTARES DE CE TEMPS.

Les Tartares sont de moyenne taille, ont la poictrine, & les espaules fort larges, les yeux gros, & hors de la teste, couuerts de paupieres grosses, & espaisses ils ont la face large, & peu de barbe, sinon qu'ils ont de grandes moustaches sur les lévres : ils font raire communément leurs cheueux derriere la teste, & de l'autre part les laissent, & font venir longs, puis en font deux cordons, & les font tenir derriere l'oreille. Et non seulement les Tartares sont tondus en cette sorte, mais encore tous ceux qui vont en leur pays pour y faire leur demeure. Ils sont adroits à cheual & fort legers & dispos : mais maumais pietons. Nul d'eux ne va à pied, mais tous sont montez sur des cheuaux ou des bœufs, quand ils vont par pays, pour petits qu'ils puissent estre. Ils tiennent pour chose fort honorable quand leurs cheuaux portent des petites clochettes penduës au col, & qui sonnent clair. Ils sont grands criards, voire mesme quand ils parlent familierement entr'eux, & quand ils chantent on diroit que ce sont des loups qui heurlent, & tous en chantant ils secoüent & branlent la teste. Quand ils boiuent, ils ne cessent iamais iusques à tant qu'ils se soient enyurez, & font gloire de cette vilanie. Il y en a beaucoup parmy eux qui n'ont ny villes, ny villages pour leur ordinaire sejour, mais viuent emmy les champs sous des tentes. En Hyuer ils ont accoustumé de demeurer en la plaine, mais en Esté ils habitent aux montagnes, cherchans les bons pasturages. Ils n'ont pour la pluspart aucun pain, ne paistrissent point, & n'ont ny nappes, ny seruiettes. Ce peuple mesprise tout le reste du monde, en sorte qu'il croit qu'il n'y en a pas vn plus digne d'honneur que son Prince, & ne souffre point qu'on inuoque le nom d'vn autre. Ils appellent tous les Chrestiens chiens & idolatres : ils vsent d'arts magiques, & s'amusent à interpreter les

ſonges, & ont des Magiciens qui ſont truchemens de leurs reſueries, & qui s'addreſſent aux Idoles, pour ouyr leurs oracles & explications. Ils ſont tellement conuoiteux de biens, que quand quelqu'vn a veu quelque choſe qu'il deſire auoir, il la rauit par force, s'il n'en peut iouïr du conſentement de celuy à qui elle appartient, pourueu qu'elle ne ſoit pas à vn Tartare, & chacun d'eux croit que cela luy eſt permis par les ordonnances de leurs Roys. Quand les Tartares trouuent par les chemins vn homme qui ne porte point de lettres, ou de ſauf-conduict du Roy, ils s'en ſaiſiſſent & ſe l'approprient, & depuis en vſent comme de leur eſclaue. Ils preſtent de l'argent à ceux qui en ont beſoin, mais c'eſt auec grande vſure. Ils ne donnent iamais l'aumoſne aux mendians: mais ils ont cela de loüable, que ſi quelqu'vn arriue ſur leur diſner, ou ſoupper, il peut manger, & boire auec eux, veu qu'au lieu de le congedier, ils le conuient courtoiſement, & luy donnent de bon cœur de ce qu'ils ont. Ils ſont du tout ſales en leur boire & manger, veu qu'outre qu'ils n'ont nappe, ny ſeruiettes, ils ne lauent iamais leurs mains. Ils n'vſent ny d'herbes ny de poix, ny de febues, mais ont pour toutes viandes les chairs de toute ſorte de beſtes, meſme de chiens, de chats & de gros rats. Quelques-vns d'entr'eux ont de couſtume lors qu'ils ont pris quelqu'vn de leurs ennemis, de le faire roſtir, pour monſtrer le deſir qu'ils ont de ſe vanger: & cela fait, ils s'aſſemblent ordinairement en grand nombre & mangent & deuorent ce corps comme loups affamez: mais auant que de le faire roſtir, ils reçoiuent le ſang & le mettent dans des taſſes, ou gobelets, & le boiuent. Ils vſent pour leur breuuage ordinaire de laict de iument. Ils tiennent pour grand peché de laiſſer perdre quelque choſe de leur viande, ou breuuage: & pour cette cauſe ils ne iettent point les os aux chiens ou aux chats, ſans auoir premierement tiré la moüelle de dedans. Dauantage ils ſont ſi chiches & vilains, qu'ils ne mangeront iamais vne beſte entiere, & ſaine, mais attendront qu'elle ſoit boiteuſe, ou autrement mal atournée ou malade, ou bien ſi vieille qu'elle ne face plus que languir. Ils ſe contentent de bien peu de choſe, ils boiuent le matin deux ou trois gobelets de laict, & apres cela ils ſont quelquesfois tout le iour ſans boire, ny manger. Chacun d'eux, ſoit hommes ou femmes, n'a preſque qu'vn habillement. Les hommes au lieu de bonnets portent des mittres qui ne ſont gueres profondes, plattes par deuant, & ayans par derriere vne longue queuë. Et afin de les faire tenir & d'empeſcher qu'elles ne tombent, & que le vent ne les abbatte, ils les attachent auec des petites bandes couſuës pres des oreilles & liées ſous le menton. Les femmes mariées vſent d'vn habillement de teſte fait en forme d'vn panier rond d'oſier, long d'vn pied & demy enrichy de belle ſoye, & de plumes de paon, & auec cela ils portent des perles des pierreries, & beaucoup de dorures: & quant au reſte du corps, elles ſont accouſtrées ſelon leurs moyens, & les plus riches y ſont veſtuës de ſoye ou d'eſcarlate. Leurs robes ſont faites en cette ſorte: la fente eſt au coſté gauche, & c'eſt par là qu'elles s'habillent & ſe deſpoüillent, & y ont quatre ou cinq boutons qui les ferment. Les habillemens qu'elles portent en Eſté ſont couſtumierement noirs, & ceux qu'elles portent en Hyuer, ou en temps de pluye ſont blancs, & ne paſſent point les genoux. Les Tartares portent des fourrures & veſtemens de peaux, dont ils vſent d'ordinaire, au cõtraire des autres: veu que pour faire parade de la beauté du poil, ils le mettent par dehors, & la peau contre la chair. Ils ſont fort bons archers, bien adroicts à cheual, bien excercez à la guerre, & y ſçauent

bien faire leurs besongnes : ils meinent leurs femmes & leurs enfans auec eux, & mettent quelquefois des Images d'hōmes sur leurs cheuaux, afin qu'il semble aux ennemis que leur armée est plus grāde, & que par ce moyen ils les estōnent d'auantage. Ils n'ont honte de fuyr lors qu'il est necessaire, & qu'il y a apparence d'estre battus en resistant. Ils combattent par troupes, & fuyent aussi par bandes ou troupes : & quand les ennemis les poursuiuent, ils ont encor des fléches toutes prestes pour leur tirer: mais s'ils se voyent suyuis de bien peu de gens, ils se remettent en ordre, recommencent le combat, & se font faire place à grands coups de traicts, blessant leurs ennemis, & leurs cheuaux de toutes parts, & finalement ils obtiennent la victoire, lors qu'on iuge qu'ils sont vaincus. Quand ils veulent attaquer quelque pays, ils diuisent leur armée, & l'assaillent de tous costez, afin qu'on ne puisse venir au deuant d'eux, & que nul des habitans ne puisse eschapper, & par ce moyen ils demeurent ordinairemēt victorieux. Ils vsent de la victoire auec insolence : veu qu'ils n'espargnent aucun de tous ceux qu'ils ont pris, ny femmes, ny enfans, ny vieux, ny ieunes, & les tuent tous indifferemment, excepté les ouuriers, lesquels ils gardent pour faire leurs ouurages. Quand ils les veulent tuer, ils les distribuēt aux Capitaines, qui en assignent dix ou d'auantage, à chaque seruiteur pour les tuer, selon que le nombre est grand, & tous sont soudain tuez comme bestes auec vne hache ou coignée, afin que les autres soient estonnez & intimidez par cét exemple. Ils en prennent de mille vn, & le pendent à vne perche la teste contre bas au milieu des autres qui ont esté mis à mort, en sorte qu'il semble qu'il admoneste, & qu'il escoute parler ses compagnons. Il y en a plusieurs d'entre les Tartares qui s'approchent des corps morts gisans par terre, & hument le sang sortant de playes encor toutes fraiches. Ils ne gardent nullement la foy promise, quelque parole qu'ils ayent passée, & qui pis est, ils excercent par ce moyen beaucoup plus grande cruauté à l'endroit de ceux qui se sont rendus à eux. Ce sont les hommes du monde les plus addonez à la paillardise, veu qu'encores qu'ils ayent autant de femmes qu'ils en peuuent nourrir, & que nul degré d'affinité, & de parentage ne les empesche de se marier ensemble, si ce n'est auec la mere, la fille, ou la sœur, nonobstant ils sont excecrablement addonnez à l'horrible peché de Sodomie. Ils ne tiennent pour leur femme celle qu'ils prennent iusqu'à ce qu'elle leur a fait des enfans, & n'en reçoiuent aussi nul doüaire que cela ne soit : & par ce mesme moyen ils peuuent repudier celle qui se trouue sterile, & en prendre vne autre en sa place. Si quelqu'vn est surpris en adultere, il est puny par la loy, soit homme, ou femme. Chaque femme a son logis, son mesnage, & sa famille à part, & tous viuent chastement au possible. Apres que les hommes sont de retour de la guerre, ils meinent les bestes au champs, les gardent, s'amusent à chasser, & s'excercent à la luitte. Les femmes ont charge de tout le reste, & soin des choses qui consernent le boire, le manger, & les vestemens. Ce peuple est addonné à beaucoup de superstition. Il n'est loisible à persōne de pisser aux lieux publics, & s'il arriuoit que quelqu'vn se voulust opiniatrer au contraire, il seroit tué sans remission: mais si la necessité contraint, il y a là vn pauillon auquel si quelqu'vn a pissé il le purgent, & tout ce qui est dedans en ceste maniere: Ils font deux feux, dās lesquels ils fichent deux piques, & attachēt vne corde qui tient par l'vn des bouts à l'vne, & par l'autre à l'autre, & font passer par le milieu des piques, cōme par vne porte, les choses qu'ils veulent purifier. Il y a là mesme deux femmes, l'vn d'vn costé, & l'autre

de l'autre qui respandent de l'eau dessus, marmottant quelques charmes, & sorcelleries. Nul estranger n'est admis deuant la face du Roy, de quelque dignité qu'il soit, & quelque affaire d'importance qu'il puisse auoir s'il n'est premierement purgé. Celuy qui marche sur l'entrée du pauillon où le Roy, ou quelque Prince, ou grand Seigneur fait sa demeure ordinaire, est mis à mort sur le champ. Il y a plusieurs autres choses qu'ils tiennent pour fautes irremissibles : mais s'il est question de tuer, ou blesser vn homme, d'enuahir les terres des autres, de rauir contre tout droict les biens d'autruy, & mespriser les commandemens de Dieu, ils tiennent pour chose de neant, & le font sans aucun scrupule. Quand quelqu'vn est deuenu malade, & approche de la mort, ils fichent vne pique, ou halebarde auec vn penonceau noir, pres du lieu où il gist malade, afin que ceux qui passent par là, n'y entrent point. Apres qu'il est trespassé, toute sa famille s'assemble, & l'on porte son corps hors du pauillon en vn lieu qu'il auoit choisi auparauant, puis apres luy auoir fait vne fosse large & profonde, ils dressent vne petite tente, y mettant vne table chargee de viandes, & jettent là le corps trespassé reuestu des plus precieux habits qu'il eust, & tous ensemble le couurent de terre. On enterre aussi auec luy vn iument & vn cheual caparassonné. Les plus riches élissent durant leur vie vn de leurs esclaues, le marquent d'vn fer chaud, & le font enterrer auec eux, afin de s'en seruir en l'autre monde. Apres cela les amis du trespassé prennent vn autre cheual, & le tuent, puis le mangent. Les femmes du deffunct bruslent ses os pour la purgation de son ame. Pour conclusion de leurs manieres de viure, ie diray que leurs meilleurs breuuages sont de ris, & d'espices, qui enyurent encor mieux que le vin. Ils aiment aussi le laict aigre, de mesme que les Arabes, & le laict distillé, & passé par l'alambic, qui a grand'force à enyurer, & mesme ils accommodent en telle sorte le laict de leurs iuments, qu'il semble du vin blanc, & est assez agreable à boire. Ils s'abstiennent entierement de chair de pourceau. Et pource qu'ils sont vagabonds, & n'arrestent guere en vn lieu, ils se conduisent en leurs voyages par l'estoille du Nord, & comme ceux qui tiennent ordinairement la campagne, ils ont grande cognoissance des Astres. Il n'y a que bien peu d'artisans parmy eux, & mesme il n'y a aucun vsage d'argent monnoyé qu'entre les marchands, veu que le reste eschange vne chose à quelque autre. Leurs cheuaux sont volontiers chastrez & petits, mais forts. ils les nomment Bachmat, & les harnachent de selles, auecques des estriers de bois, & de brides fort legeres : ils vsent de foüets au lieu d'esperons : que s'il aduient qu'ils soient portez par terre & desarmez, & mesme griefuement blessez ; ils ont accoustumé de se deffendre des pieds, & des mains, voire à belles dents, iusques au dernier souspir. Ils supportent aisément le trauail, & le defaut de viures, & ne sont que fort peu adonnez à la mollesse, & aux delices. Leurs Roys sont enterrez au mont Altay, nommé par Hayton Armenian, la montagne de Belgian, & lors qu'on porte le corps pour le mettre en terre, ceux qui l'accompagnent, tuent tous ceux qu'ils rencontrent par chemin, disans, Allez, & seruez nostre Roy en l'autre vie. Et pour preuue de cela, Marc Pol rapporte que lors que Mongu Cham fut porté en terre, qui fut du temps que Pol se trouua en Tartarie, les soldats qui accompagnoient le corps, tuerét pour ceste cause plus de dix mille hõmes qui passoient par le mesme chemin. Les habitans de la Prouince de Camul s'addonnent aux jeux, & aux dances, & reçoiuent courtoisement les estrangers, iusqu'à leur prostituer leurs propres femmes.

RICHESSES.

CE seroit estre despourueu de iugement de croire que les Tartares qui ont fait tant de courses en Europe, & en Asie, qui ont rapporté de si grands butins de Moscouie, & d'autres endroits, & principalement de la Chine, qu'ils ont possedée assez longuement, ce seroit dis-ie, vne grãde folie de croire qu'ils ne sont pour le iourd'huy guere riches, puisque l'on sçait assez que ces peuples ayãs emporté de tant de prises de Prouinces les choses plus precieuses qu'ils y ont trouuées, se sont depuis si bien maintenus en leur pays, qu'aucun ne leur à arraché ce dont ils s'estoient rendus maistres : de sorte que toutes choses leur sont demeurées. Voilà ce qui peut persuader facilement à chacun que les Tartares iouyssent de grandes richesses. Et ce qui les conserue encore en cét Estat, c'est l'assiette de leur pays extrémement propre à la communicatiõ, & au commerce, & trafic d'vne ville auec l'autre. Ce qui procede en partie de ce que le pays est plein, en partie de la grandeur des lacs, entre lesquels on void celuy de Cazaye auec son eau salée, celuy de Gujam, celuy de Dangu, & ceux de Xandu & de Catacora, & en partie aussi de la grandeur des riuieres qui trauersent ces Estats, auec vn long cours. Ce qui les rend pareillemẽt riches, c'est la diuersité des marchandises qui y naissent, veu que ce pays abonde vniuersellement en ris, laine, soye, chanvre, rhubarbe, musc & camelots excellents de poil de chameau. Marc Pol escrit que le pays de Caindu produit aussi du gingembre, de la canelle, & du girofle, combien que soit chose assez mal-aisée à croire. Il y a aussi quelques riuieres qui font rouler l'or parmy leur sablon.

Or d'autant que la monnoye dont l'on y vse, n'est pas tout d'vne sorte, d'autant XIII. qu'en Catay on employe certaine sorte de monnoye noire, qui se faict de ceste petite peau desliée qu'on trouue entre l'escorce, & le tronc des arbres, & qui estant apres pilée, & accommodée auec certaine colle, est marquée du sceau du grand Cham, & aux Royaumes de Cajacan, & de Corazan, on vse de certaines coquilles de mer, le Prince tire à luy tout l'or & l'argent du pays, & le faisant fondre, le conserue en des lieux forts & asseurez, sans le tirer iamais hors de là : tellement qu'on croit que cét Empereur possede des tresors inestimables. C'est auec semblable artifice que le Prete-Ian qui faict courir pour monnoye des grains de sel ou de poyure, a de fort grandes richesses. Or d'autant que la ville de Cambalu est au milieu de la grande Prouine de Catay, l'on y porte de toutes les Indes Orientales, de la Chine & d'autres pays, beaucoup de belles marchandises, & entr'autres des pierreries, des perles, de la soye, des espiceries, & choses semblables. Quant au rhubarbe qui est consumé par toute la terre, on le tire du Royaume de Tangur, qui est soubs la domination du grand Cham. Il y a en la Prouince de Tenduc de tres-riches mines d'or & d'azur, dont les habitans tirent de fort grands deniers : de mesme que ceux du pays de Thebet s'enrichissent par le mo yen du corail dont il abonde, comme aussi du musc, de la canelle, & autres espices, qui luy portent vn grand profit. Bref on en sçauroit trouuer guere de principautez qui puissent faire plus grãd amas d'argent, & toute l'incommodité qui est en ce grand Empire, tombe sur ceux qui approchent plus du Nord, qui ont faute d'vne infinité de choses mesmes necessaires à la vie, que leurs voisins subjects d'vn mesme Prince, ont en abondance.

FORCES.

XVI. Ceux qui considereront attentiuement les forces de ce grand Empereur, pourront iuger aisément qu'elles consistent premierement en l'assiette de ses pays que nous auons cy-deuant monstrée estre forte au possible, en grandeur & estenduë de ses Estats, en la grandeur des villes, comme de Sucuir, & de Campion, basties & fortifiées à nostre mode, d'Ergimul de Corazam, de Tebet & de Caindu, toutes capitales d'autant de Royaumes, & pareillement en l'abondance des viures qui s'y trouuent, & en la grandeur de ses reuenus, veu qu'entre autres choses il tire la dixme des laines, des soyes, des chanvres, des grains, & du bestail, & il est Seigneur absolu de tout ce que les Tartares possedent : mais le nerf de ses forces consiste en ses gens de guerre qu'il tient continuellement sur pied & en armes. Ceux-cy demeurent en la campagne à plus de quatre mille loin de toutes les villes, & outre la solde qu'ils tirent du Prince, ils reçoiuent encores en grand profit d'vn gros nombre de bestail qui leur appartient, de leur laict, & de leur laine. Que s'il aduient que le grand Cham ayt besoin de leuer vne grande armée, il prend le nombre qui luy est necessaire de tous ces hommes espars à la façon des legions Romaines, par les Prouinces. Les Tartares ne combattent point ordinairement à pied, excepté les Vachens, qui ne sont pas sous l'Empire du grand Cham. Leurs principales armes sont l'arc & la fléche, dont ils se seruent, ainsi que nous auons desia dit, autant en fuyant qu'en attaquant. Ils ne se chargent de guere de choses, lors qu'ils s'en vont à la guerre: veu que leur principal bagage cõsiste en des tentes de feutre, sous lesquelles ils se retirent quãd la pluye arriue. Ils viuent pour la plus grande part de laict, qu'ils sechent au Soleil, apres en auoir tiré premierement le beurre : & lors que la necessité les presse, ils viuent de sang qu'ils tirent de leurs cheuaux. Ils ne viennent que bien rarement aux mains auec les ennemis, mais les combattent tantost de front, tantost ils les attaquent par les flancs auec vn perpetuel décochement de traicts à la façon des Parthes. Ceux qui se portent vaillamment, ont de fort belles recompenses, & sont esleuez à de plus hautes charges, & honorez de presens exquis, & de fort beaux priuileges.

Cét Empereur tient ordinairement pour la garde de sa personne douze mille hommes de cheual, & l'on estime qu'il peut mettre ensemble vn plus grand nombre de caualerie que tout autre Prince que l'on cognoisse. De sorte que ses forces ont deux qualitez du tout remarquables : l'vn est qu'il a force gens comme on peut comprendre par la grandeur de ses Estats, qui ne peuuent estre que bien habitez, puis qu'en la plus grande part on y trouue toutes choses necessaires en abondance : l'autre est qu'il a tous ces gens de guerre en poinct, & en tel estat que chacun se trouue prest à marcher au premier mandement qu'il reçoit : d'autant que tous sont continuellement bien payez, chose qui est de grande importance. Car de mesme qu'on fait plus d'estat de la disposition, & agilité d'vn soldat, que de sa force, aussi l'on estime beaucoup plus les armeés qui sont promptes & prestes à marcher où l'on veut, & qui n'ont guere de bagage qui les empesche ; que celles qui sont grandes & nombreuses: mais les Princes qui les ont & grosses & prestes à mettre en campagne, doiuent estre tenus pour puissants & forts au possible: car ceux cy sont comme des

Aigles, des Tygres ou des Lyons, que l'on tient pour Princes des autres animaux, seulement pource qu'ils ont la disposition & agilité jointe à la force du corps, si bien qu'auec ces deux parties ils obtiennent victoire sur les autres.

On dit que les Tartares ne se sçauent ayder de bouclier, ny de rondace & qu'ils y en a bien peu qui vsent de lances, ou de longues espées : celles qu'ils portent sont faites en façon de cimeterre Turquesques, pointus & tranchans d'vn costé, & de la longueur du bras afin d'en frapper ceux qui les accostent de trop pres. Celuy d'entr'eux est estimé le plus vaillant, qui sçait mieux obeyr à son Capitaine.

GOVVERNEMENT.

CEt Empereur que les Turcs nomment Vlucam, c'est à dire grand Prince, & les Moscouites Czar Cataiski, c'est à dire Cesar de Catay, le nom duquel ils mettent en vne table rouge en lettre d'or sur les Temples de leurs principales villes, l'appellant fils de Dieu, ombre de Dieu, & ame de Dieu, est tellement obey en toutes les Prouinces qui luy sont sujettes, qu'on reçoit pour rigoureuses & inuiolables loix toutes ses paroles. Cette puissance absoluë est venuë de Canguiste, qui estant esleu Empereur des Tartares & voulant essayer s'ils seroient prompts à executer ses volontez, commanda à sept Princes, qui gouuernoient auparauant tous les peuples, de tuer leurs enfans de leurs propres mains, & combien que les peres trouuassent ce commandement fort rude & fascheux au possible, toutesfois soit qu'ils redoutassent la fureur du peuple, qui tenoit ce Roy comme chose diuine : soit que la Religion les esmeut, pource qu'ils croyent que Dieu auoit donné commencement à cét Empire, & que ce seroit mespriser Dieu de desobeyr au commandement du Roy : ils mirent la main à l'œuure & esgorgerent eux-mesmes leurs propres enfans. De sorte que depuis ce temps, la vie & la mort des Tartares despendent de la volonté & parole du Roy, & ne font chose qui puisse contrarier à son intention, tant ils le reuerent. Ce Canguiste ou Chingis ordonna que ceux à qui l'aage permettoit de porter armes, eussent à se trouuer à certain iour au lieu où il luy plairoit leur commander, & là il distribua l'ordre de sa gendarmerie en ceste sorte, que les Dixiniers obeyroient aux Centeniers, & ceux-cy aux Chefs qui comman- XVI.
doient à mille hommes, & que ces derniers porteroient encor obeyssance aux Colonels de chaque regiment. Le mesme ordonna que quiconque des Tartares, ou de leurs esclaues trouueroit vn homme, vne femme, vn cheual, ou quelque autre chose, sans passe-port du Prince, s'en pourroit saisir, & en joüyroit tousiours comme chose sienne & par luy iustement acquise. Les impositions, exactions & gabelles y sont si grandes, qu'on ne lit point qu'aucune autre nation ayt iamais esté tant trauaillée de semblables charges.

Quand au Couronnement de leurs Roys, soit qu'ils regnent par succession XVII.
hereditaire, comme font les fils aisnez des Empereurs, soit qu'ils paruiennent à ceste dignité par faute d'hoirs capables de gouuerner cét Empire : quelques-vns ont dit que les Princes de leurs sept Tribus, ou generations, vestus de blanc, qui est la couleur dont ils vsent aussi en portant le dueil (comme font aussi les Iaponois) font asseoir le Prince nouueau sur vn feutre noir estendu par terre, luy disant qu'il regarde le Soleil, & recognoisse Dieu immortel, & que s'il le fait, il receura de luy au Ciel vne recompense beaucoup

plus grande que sur la terre: autrement il ne luy restera que ce feutre noir pour se reposer dessus aux champs, encore ce sera auec beaucoup de peine qu'il aura cela de reste, & qu'il passera sa vie auec mille incommoditez & miseres. Ceux-là mesme rapportent qu'apres cecy on le couronne, & que les grands luy viennent baiser les pieds & iurer fidelité, luy faisans vne infinité de riches presens & cela fait, qu'on escrit son nom en lettres d'or, & qu'on le met aux temples des villes capitales de l'Empire. Les autres disent que lors qu'il est question de couronner vn nouueau Empereur, les Princes & Seigneurs Tartares suiuis du peuple, qui accourt de tous les costez de l'Empire, s'assemblent en vne campagne à ce destinée, & où telle ceremonie se fait coustumierement. En ce lieu celuy à qui l'Empire vient à eschoir, est assis sur vn trosne d'or, deuant lequel tous, tant petits que grands, se prosternent, & d'vne voix luy disent tout haut ces paroles: Nous te prions, & le voulons, & le commandons, que tu ayes puissance sur nous. A quoy le nouueau Prince respond: Si vous voulez que ie vous obeisse en cecy, il faut que ie le fasse: cependant appareillez vous à faire tout ce que ie commanderay, de venir quand ie vous appelleray, & d'aller où il me plaira de vous enuoyer & de laisser entre mes mains tout l'Estat de l'Empire pour en disposer à ma fantasie. Les Tartares ayans consenty à ce que dessus, l'Empereur leur dit encore. Doncques la parole de ma bouche vous seruira desormais de glaiue, & fera vengeance des rebelles. Le peuple applaudit des mains à ces propos, signifiant par la qu'il accepte cette condition, & cela fait, les Princes le tirant de son trosne Royal, le mettent à terre sur vn feutre & luy disent, comme nous auons dit cy dessus. Regarde en haut, & recognois Dieu, ensemble vois le lieu où tu és à present assis: Si tu gouuernes bien ton Estat, toutes choses te succederont à souhait: mais si tu ne conduits ton peuple comme il est raisonnable, asseure-toy que tu seras tellement aneanty, abbatu, & desnué de grandeurs & de richesses, que ce feutre qui te sert maintenant de siege, ne te sera peut-estre laissé pour ton seruice. Cela dit, ils luy donnent celle de ses femmes qu'il ayme le mieux, & les haussans tous deux auec le feutre, les proclament Empereur & Imperatrice des Tartares, & sur l'heure les grands de l'Empire, & les Deputez des Prouinces, sur lesquelles il a commandement, luy portent des presens en signe de recognoissance. On porte aussi au mesme lieu les meubles precieux laissez par le Roy defunct, dont le nouueau Prince en distribuë partie aux grands Seigneurs du pays, & fait garder le reste pour s'en seruir, & toutes les ceremonies estans paracheuées, chacun se retire en sa Prouince.

XVIII. Cét Empereur tient tout sous sa main, & n'y a homme de ses sujets qui ose, ou puisse dire qu'il a la proprieté de quelque chose. Il n'est permis à personne d'habiter en autre terre qu'en celle qui luy a esté assignée par l'Empereur, qui choisit aussi les Gouuerneurs, & generaux d'armées, & les Colonels, & ceux-cy eslisent les Capitaines, & les Capitaines font choix de membres de leurs compagnies, & ceux-cy du reste qui est necessaire pour parfaire leurs troupes. Le seau donc le grand Cham vse en ses patentes, porte ces paroles: Dieu au Ciel, Chuichuch Cham en terre, l'Empereur est la force de Dieu, & des hommes. Ce Prince ne parle iamais aux Ambassadeurs estrangers, & ne souffre pas mesme qu'ils luy soient presentez, si eux & leurs presens (car c'est forfaict de venir deuant ce grand Seigneur les mains vuides) ne sont purifiez par des femmes deputées à cét effect. Lors il leur respond par truchement

& tandis que ces personnes tierces & interposées parlent, il faut que les estrangers, de quelque condition qu'ils soyent, demeurent tousiours à genoux, & soyent si attentifs que leur truchemét ne laisse eschapper vne seule des paroles que le Prince profere. Car il n'est permis à personne de changer vne seule des paroles de cét Empereur, ou de manquer à executer quoy qu'il ordonne. Ce Prince maintient la Iustice auec vne extréme rigueur, veu que les criminels ayans esté foüettez la premiere fois qu'ils ont commis quelque faute, sont sciez la seconde fois par le milieu pour quelque crime que ce soit. En quoy il semble qu'ils suiuent les opinions que les Stoïques auoient de l'égalité des pechez: Il a deux conseils, l'vn de guerre de douze hommes sages & experimētez, l'autre d'Estat d'autant de gens de grand iugement, & pleins de cognoissance des affaires. XIX. Ceux-cy manient tout le gouuernement, & ont soin de punir les meschans, & de recompenser les personnes de merite: & ceux-cy n'vsent pas de moindre diligence à recognoistre les faits signalez, & les seruices faits à l'Empereur, tant en temps de paix que de guerre, qu'à chastier ceux qui font mal, ou qui se sont portez laschement en quelque occasion. Et certainement la bonne conduite d'vn Estat consiste tellement en ces deux choses, c'est à sçauoir en la punition & recompense, qu'on peut dire que c'est par leur seul moyen que la plus grande partie des Princes barbares maintient sa grandeur. Et de faict, le Turc, le Serif, le Mogor, & le Sophy se conduisent-ils d'autre sorte. Ils n'vsent de cecy qu'en guerre, pource qu'ils ne fondent leur dominatiō que sur la force des armes, & ne se soucient de la paix, ny du repos, mais seulemēt de la victoire, & de la grandeur: si bien qu'ayant ce seul but ils n'vsent d'aucune moderation, ny en la punition des coüards & des lasches, ny en la recognoissance des vaillans & des courageux. Et iamais il n'y eut Republique où l'on proposast tant de belles recompenses aux hommes hardys, qu'on fait entre ces barbares. Mais on en propose beaucoup plus parmy les Turcs, qu'ailleurs: pource que les Tartares, les Arabes, & les Persans font quelque estat de la noblesse, mais les Turcs abattent & destruisent par tout les familles nobles, & n'estimēt rien que la valeur & la hardiesse, & mettent tout leur Empire entre les mains de gens yssus de bas lieu, pourueu qu'ils se soyēt fait cognoistre capables de quelque grande fortune. Ce qui se pratiquoit aussi parmy les Mamelus. Mais pour retourner au gouuernement des Tartares, il semble qu'on fasse parmy eux grand estat des Astrologues, & qu'ils conduisent en ce pays-là presque toutes choses. Paul escrit qu'il y auoit de son temps en la ville de Cambalu enuiron 5. mille, & que Cubali Cam ayant apris d'eux que ceste ville se deuoit vn iour reuolter, en fit faire vne autre nommée Taidu, qui en est fort proche. Au reste si quelqu'vn a desrobé vne chose de peu de prix, pour laquelle il ne merite pas de XX. perdre la vie, il est battu par sept fois à coup de baston, & reçoit 17. ou 27. ou 47. playes, selon la grandeur du meffait: & en ceste punition l'on peut donner iusques à cent coups, en adioustant tousiours dix. Il y en a quelques vns qui meurent estans battus de ceste sorte. Que si quelqu'vn a desrobé vn cheual ou quelque chose de prix, pour laquelle il semble meriter la mort, on le tuë d'vn coup d'espée, & s'il veut rachepter sa vie, il le peut en payant neuf fois autant que la chose desrobée est estimée: Mais auant que de quitter ce discours du gouuernement, pource que ie vous ay parlé de quelques Hordes qui obeyssent au grand Cam, i'estime qu'il sera fort à propos d'expliquer ce mot qui pourroit arrester les Lecteurs moins entendus, & estant entendu pourra contenter

ceux qui sont plus curieux. Horde est vne assemblée de plusieurs hommes
XXI. rangez en façon de Republique, mais distribuez en telle sorte qu'en cas de guerre il y a des Dizeniers qui obeyssent aux Centeniers, ceux-cy à ceux qui commandent à mille hommes, ces derniers à ceux qui ont commandement sur dix mille, & ainsi de suitte. Entre ces ordres il y en a quelques-vnes qui recognoissent les Ducs particuliers, d'autres qui obeyssent au Moscouite, & qui sont ses tributaires: d'autres qui sont subjectes à l'Empereur, dont nous faisons mention à ceste heure.

RELIGION.

XXII. LEs Tartares qui obeyssent au grand Cham, ne sont pas tous de mesme Religion, ains sont differens en creance, veu que quelques vns suiuent la fausse doctrine de Mahomet, qui fut receuë en ce pays-là enuiron l'an mil deux cens quarante-six. Ils obeyssent au Pentateuque de Moyse, & obseruent les choses commandées par la loy ancienne; & crient tous les iours Iahi Illo Illoloth, il n'y a qu'vn Dieu. Parmy ceux de Catay il y a quelques Mahometans, mais beaucoup plus d'idolatres dont la creance est telle. Ils tiennent qu'il y a deux Dieu, l'vn du Ciel, l'autre de la terre. Ils ne demandent au premier, lequel ils encensent chaque iour, que la santé & bon entendement: & à l'autre qu'abondance de fruicts, grand nombre de bestail, & choses semblables. Ils disent aussi que ce dernier a femme & enfans, & a soin du bestail, des semences & de leurs affaires: & toutes & quantesfois qu'ils mangent, ils frottent auec la plus grasse chair la bouche de l'idole de la femme & des enfans, veu qu'ils en ont force petites effigies en leurs maisons, & jettent apres du boüillon de la chair aux esprits hors de la maison. Ils tiennent leur Dieu du Ciel en lieu fort haut, & celuy de la terre en bas. Ils croyent que nos ames sont immortelles, mais qu'elles passent d'vn corps en autre, & sont logées mieux, ou plus mal; selon leurs actions precedentes: enquoy ils suiuent la Metempsy chose de Pythagore. Ils honorent encor le Soleil, la Lune, & les quatre Elemens, & leur font des sacrifices. Ils appellent le Pape, & tous les Chrestiens Dzinthis, qui signifie Payens, & Chaur, c'est à dire infideles, chiens, & idolatres. Ce qui est arriué depuis, qu'ayans esté cõuiez par le Pape Innocẽt 4. à receuoir la foy Chrestienne, ils furent incitez par les Mahometans à suiure la Religion de l'Alcorã, comme la plus pure, disant qu'elle n'enseignoit que l'adoration d'vn seul Dieu au lieu que celles des Chrestiens farcie d'idoles: & d'ailleurs que la leur estoit gaillarde, & permettoit tout à l'homme libre, luy mettant les armes aux mains, au lieu que celle de Christ n'estoit bonne que pour les effeminez, & pour ceux qui demandent le repos. Ils font leurs idoles de feurre, ou de drap de soye, & leur portent grande reuerence. Ils ne choment ny solemnisent vn iour plus que l'autre, & ne ieusnent ny ne s'abstiennent en vne saison plus qu'en l'autre, comme font les Mahometans, ains les iours & les saisons coulent chez eux d'vne mesme sorte. Quant aux Tartares Iuifs ils sont descendus des
XXIII. dix tributs d'Israël, transportées par le commandement de Salmanazar Roy d'Assirie au pays d'Arsareth, du tẽps du Roy Osée. Les escriuains sont en different touchant ce pays d'Arsareth, & en parlent diuersement. Quelques-vns veulent que ce soit le pays de Colchos, appellé pour le iourd'huy Mingrelie, pource qu'Herodote escrit que les Colchois vsoient de la circõcision. Mais la plus grande partie estime qu'Arsareth est la Prouince de Belgian, d'où les Iuifs sortirent sous le nom de Tartares l'an 1200. sous le grand Chingis fondateur

de l'Empire de Catay, & pource qu'ils auoient retenu la Circoncision, & quelque autre chose de la loy Mosaïque, ils deuindrent aisément Mahometans. Toutesfois ils sont presque tous idolatres encor en Catay, hormis qu'outre les Mahometans, dont nous auons parlé, il y a encor quelques Iuifs & Chrestiens mais en petit nombre. Et quant aux Chrestiens leur Religion est fort alterée & corrompuë comme l'effect le declare, veu que voyans leurs parens ja vieux afin d'en despescher le monde, ils les nourissent de graisse plus que de raison, si bien qu'ils s'en vont languissant depuis cela, & si tost qu'ils sont morts, ils brussent leurs corps, en recueillent fort soigneusement les cendres qu'ils gardent comme chose precieuse, en mettant sur leurs viandes lors qu'ils prennent leurs refection. D'ailleurs ils ont suiuy l'heresie de Nestorius, qui s'est estenduë iusqu'à la ville de Campion, & regne encor en quelques-vns qui demeurent à Tangut à Sucuir, à Cambalu & en d'autres villes de cét Empire. Ces Nestoriens quoy qu'ils parlét plusieurs lágages seló les pays où ils se trouuét, celebrét toutesfois seulement leur office en Chaldaiq. Leurs erreurs sont, qu'ils tiennent que la nature humaine en Iesus Christ est sans personne semblablement humaine defectueuse, & pour ceste cause il mettent en Christ deux personnes. Ils n'appellent pas la Vierge Marie mere de Dieu, pource qu'ils disent, que le nó de Dieu comprenant le Pere, le Fils & le S. Esprit, il s'ensuiuroit qu'elle seroit mere de toutes les trois Personnes diuines : toutesfois ils confessent à present quelle est mere de Dieu le Fils. Ils tiennent pour saint Nestorius, Theodore de Mapsuestie, Diodore de Tarse, & Paul de Samosate, & condamnent S. Cyrille Alexandrin. Ils disent que c'est autre chose d'estre Dieu le Verbe, autre chose d'estre Christ. Ils n'ont pas le premier Concile d'Ephese, ny les suiuans. Leurs Patriarches ne sont pas esleus, mais viennent par succession de pere en fils. Ils le creent premierement grand Archeuesque puis sans autre ceremonie il succede au Patriarche qui vient à mourir. L'an 1119. le Prete-Ian qui commandoit en la Prouince de Hatay ou comme quelques autres disent en celle de Tenduc (les habitans du pays le nommoient Ioane) receut ceste heresie Nestorienne, mais il fut ruiné par le grand Chingis, ou Canguiste Roy des Tartares l'an 1162 & quarante ans apres qu'il eut receu cét erreur. Toutesfois il resta vn Seigneur d'vn petit Estat, qui fut recommandé par certains Religieux de S. Dominique au grand Cham par le commandement d'Innocent IV. Et l'on trouue encor auiourd'huy par les Estats qui sont sujets à cét Empereur beaucoup de Chrestiens qui suiuent toutesfois ceste secte condamnée. Et mesme quelques Anglois qui ont esté en ces pays-là rapportent que l'Archeuesque de Cambalu couronne le grand Cham lors qu'il vient à succeder à l'Empire.

GENEALOGIE DES EMPEREVRS TARTARES.

IL faudroit auoir d'autres relations que celles qui nous sont tombées entre les mains, ou bien, estres plus proches du pays dont nous parlons pour faire le dénombrement des Empereurs qui y ont regné iusques à ce iour, & les specifier tous l'vn apres l'autre. Mais pource que nous n'en pouuons auoir vne si parfaicte & entiere cognoissance, il se faut contenter seulement de ce qu'on a peu apprendre de ceux qui se sont aduancez plus que les autres à discourir de la succession de ces Princes. Paul Venitien tient cét ordre en nommant les Empereurs qui ont dominé en Catay. Il met premier Canguiste, ou

Chingis, ou Cinchis, puis loge au second rang Chuy, au troisiesme Bachim, au quatriesme Allau, puis Mongu, & nomme apres Cublay, en la Cour duquel Paul demeura quelque temps. Mais Hayton Armenien leur a baillé les noms qui s'ensuiuent. Il nomme premier Changy Cam, puis Hoccora Cam, & apres Gino Cam, & met apres ceux-cy Mange Cam, puis Cobila Cam, qui bastit la ville de Lons en Cathay, qu'on tient estre la mesme que Cambalu. Il fait suiure en ceste liste d'Empereurs Tamor Cam, qui regnoit en Cathay du temps de Hayton en l'an 1308. Entre les autres Hoccora Cam eut beaucoup d'enfans, le plus vieil desquels estoit nommé Gino Cam, qui succeda à son pere en l'Empire de Cathay, & Iochy son frere vint aux parties Occidentales, & s'empara du pays de Perse, de Turquestan, & de quelques autres Prouinces, & vn autre frere nommé Baydo conquit les pays Septentrionnaux, & prenant le chemin dEurope vint en Hongrie, & engendra Tamerlan, celuy qui fit tant de maux aux Prouinces Occidentales d'Asie, & à quelques-vnes d'Europe. Or Gino Cam mourut ieune en Orient, & le plus proche apres luy nommé Mango fut fait Empereur. Cestuy cy assaillit certaine Isle Orientale dont les habitans estoient rebelles. Mais les assaillis se plongerent secrettemẽt dans l'eau, & percerent le nauire où estoit Mango, de sorte qu'il perit auec tous ceux qui estoient dedans. Lors son frere Cobila nommé Cublay par Paul, fut crée Empereur, & fit profession de la Religion Chrestienne, que les successeurs n'ont toutesfois maintenuë. Celuy qui a fait l'abregé de l'Atlas de Gerad Mercator, descrit encor ceste genealogie d'autre sorte. Il s'accorde auec les autres touchant le premier, & le nomme Changy Can ou Cam, disant que c'est celuy-là mesme que Paul Venitien nomme Cinchis, qui viuoit enuiron l'an de grace 1202. Les Tartares viuoient auant sa domination brutalement sans loix, & sans ciuilité, n'auoient aucune reputation parmy les Scythes, ny les autres nations, & payoient tribut à leurs voisins du bestail qu'ils auoient. Ce Changy estendit son Empire depuis la Chine iusques à la mer Caspie en bien peu de temps. Il eut pour fils Iochucham, qui engendra Zain Cham troisiesme Empereur nommé Bathi par quelques autres. Ce fut cestuy-cy qui rauagea la Russie, la Pologne, la Silesie, la Morauie, & la Hongrie. Le quatriesme Empereur fils de Bathi fut Temir Cultu, que nos histoires nomment Tamerlan, qui courut toute l'Asie, perça iusques en Egypte, prit Bajazet Empereur des Turcs, & le mena lié de chaines d'or par toute l'Asie. Le cinquiesme Empereur fils de Themir Gurlu fut Temir Gzar, qu'on dit auoir esté tué en combattant vaillamment contre les Cheualiers Porte-croix de Prusse. Le sixiesme sorty de Temir Gzar fut Macmetzar, qui eut pour succcesseur Armetzar, & celuy-cy engendra Sziachmet huictiesme Empereur de Tartares.

DISCOVRS



DISCOVRS DE L'ESTAT DV ROY DE LA CHINE.

SOMMAIRE.

1. DIVERSES *appellations du Royaume de la* CHINE, *tant anciennes que modernes.* 2. *Son circuit, & combien il contient de lieuës.* 3. *Partition de ce Royaume en quinze Prouinces. Le nombre de villes & citez qui sont en chacune Prouince. Leur situation, forme de bastimens & grands chemins pauez, vnis iusques aux montagnes, & taillez à coups de marteaux.* 4. *Description de la muraille qui separe les Chinois d'auec les Tartares, contenant cinq cens lieuës.* 5. *Du Palais & demeure Royale des Monarques de la Chine.* 6. *De la couleur & composition d'humeur des Chinois. Fertilité incomparable des terres du pays qui portent trois & quatre fois l'année fruicts de diuerses sortes, qui produit miel, sucre, melons, prunes, oranges de trois sortes. Abondance de soye, lins, chanvres, cottons, bleds, riuieres, arbres, musc, bestiaux & poissons de toutes sortes, herbes medecinales, mines d'or, d'argent & autres metaux & perles precieuses.* 7. *Chinois industrieux, dispos, laborieux & naturellement enclins à faire bonne chere, & estre bien vestus, la forme de leur visage & hauteur de corps.* 8. *Façon de faire le musc en la Chine.* 9. *Forme & couleur des habits du peuple, des hommes & des femmes, la façon de leurs cheueux & fard.* 10. *Coustumes des Chinoises de porter petits souliers & les pieds ferrez de bandes, & pourquoy.* 11. *Industrie grande des Chinois en l'art de sculpture & peinture, & à faire chariots à vents & à voiles.* 12. *Quelles sont les marchandises que les marchands vendent communément aux estrangers.* 13. *Comment se fait la vaisselle de* Porcelaine *en ce pays.* 14. *Du dot, mariage, festins nuptiaux & Poligamie des peuples de la Chine, & leurs loix touchant les successions & heréditez.* 15. *Leur coustume estrange, par laquelle ils sont contraints dans certains temps se marier ou d'entrer en Religion.* 16. *Du mariage des Roys & de leurs enfans, & les festins solemnels qu'on y celebre.* 17. *Ceremonies pratiquées és funerailles & obseques, festins funeraux & dueil des Chinois.* 18. *Leur breuuage faict de l'herbe* Chia, *au lieu de vin. Et quelles viandes sont apprestez, leurs festins & banquets solemnels.* 19. *De l'inuention de leur artillerie & de leur caracteres ou lettres hyeroglifiques, & façon estrange d'escrire & tirer leurs lignes du haut de la page en bas.* 20. *Quelles sont leurs montures & carrosses en leurs voyages, & quels leurs vaisseaux & equipage de marine.* 21. *De la pesche qui se fait par l'industrie des Corbeaux marins ou Plongeons.* 22. *Des respectueuses requestes presentées au* Loytia, *& des façons de faire estranges en leurs visites, & conuersations des*

compagnies. 23. Richesses de la Chine en mines d'or, d'argent & autres metaux, perles, vases de porcelaine, fourrures precieuses, de lin, de laine, cotton, soye, sucre, miel, rhubarbe, camfre, vermillon, pastel, musc. 24. Reuenus du Roy à quoy se montent, & quel tribut il leue sur chacune sorte de marchandise. 25. Quelles sont ses forces, ses gens de guerre & l'ordre qu'il y tient, & premierement du Conseil de guerre *estably en chaque Prouince. 26. De l'infanterie & caualerie Chinoise, leurs appareils de guerre, leurs armes & façons de combattre. 27. Des forces nauales. 28. Particuliere relation des gens de guerre entretenus & soudoyez en chaque Prouince. 29. Des Academies de la Chine, des Visiteurs establis sur icelles par le Roy, & des Primotions solemnelles qui s'y font de trois en trois ans au grade de* Loytias. *30. Serment que prestent pardeuant les Visiteurs, ceux qui doiuent receuoir le degré de Loytias. 31. Du* Conseil des douze Auditeurs, *erigé en la ville de Taybin. 32. Des Vice Roys & Gouuerneurs des Prouinces appellez* Comon, Insuanto. *33. Des autres Officiers particuliers comme le* Tompo, Quinchay *& autres Iuges, & leur forme de proceder en l'administration de la Iustice. 34. Des supplices dont ils vsent contre les criminels. 35. Leurs loix touchant les voyageurs & mandians. 36. De l'idolatrie des Chinois, & quels Idoles ils adorent, leurs Sacrifices au diable, & leur croyance touchant le Ciel & choses celestes. 37. Description de plusieurs manieres de sort dont ils vsent 38. Leur opinion touchant la creation du monde qu'ils disent auoir esté basty par le* Tain, *Deïté logée au Ciel, 39. Leur croyance touchant l'estat des Ames separées du corps. Et la forme de leurs prieres pour les Trespassez 40. De leurs Monasteres & des quatres ordres de Religion, qui ont chacun leur General appellé* Tricon. *41. Genealogie des Roys de la Chine.*



1. E grand Royaume des Sinois dont Ptolomée à cogneu le nom, & ignoré la puissance, est celuy mesme que Marc Paul nomme la Prouince de Mangi, & que nous appellons ordinairement la Chine sans qu'on puisse sçauoir quel fondement on a eu qui peust conuier les premiers autheurs de ce nom à l'imposer en ceste sorte, si ce n'est que la chose soit arriuée par corruption du mot, & que de la Sine on ait fait la Chine, changeant vne lettre en deux, & que la coustume & la continuation ait eu cét aduantage sur l'antiquité de le faire passer ainsi alteré iusqu'à nostre siecle.

Ceux qui sont voisins de cét Estat luy donnerent ordinairement le nom de Sangley, mais les Chinois selon Magin & Mergator, luy baillent celuy de Tame, ou bien selon l'Autheur de l'Histoire generale de la Chine, celuy de Taybinco, qui ne signifie autre chose que le Royaume, & les habitans se nomment eux-mesmes Tangis. C'est le pays le plus Oriental de toute l'Asie, ayant pour voisin du costé d'Orient la mer Oceane, & vn peu plus auant l'Isle de Corée, puis les Isles du Iapon, du Midy, en partie de la mer Oceane, & en partie le Royaume de Conchinchine, du Couchant les Bramas ou Brachmanes, & vne partie de la Tartarie, & du Nord, la seule Tartarie, de laquelle ce Royaume est separé par des montagnes, & à leur defaut par des murailles. Il s'estend presque depuis le Tropique de l'Escreuice iusques au cinquante-troisiesme degré de latitude, & contient en sa longueur tous les Meridiens compris entre le cent trente & le cent soixan-

tiesme degré. Mais afin de sçauoir plus exactement son estenduë, & sa grandeur, nous rapporterons icy que les Chinois mesme en ont escrit, & qu'on a trouué dans leurs liures.

Ce Royaume contient donc en circuit selon eux soixante neuf mille cinq cens saize Diez, qui est vne mesure dont ils vsent: & ses Diez reduittes à la façon de compter d'Espagne sont presque trois mille lieuës de tour, & mille huict cens lieuës de long.

On a trouué dans le mesme liure d'où ce calcul a esté tiré, que les Chinois ont seulement trois mesures pour arpenter, qu'ils appellent en leur langue Lij, Pu, & Icham, qui est autant presque que si nous disions stade qui estoit de cent vingt-cinq pas, lieuë, iournée. La mesure qu'ils nomment Lij comprend autant d'espace qu'on en peut assigner à la voix qu'vn homme pousse de toute sa force en vn temps coy, & en vne belle plaine. Dix de ses Lijs font vn Pu, qui est vne grande lieuë Espagnole: & dix Pus font vne iournée entiere par eux appellée Icham, qui reuient à douze grandes lieuës. Suiuant ce compte on trouue que ce Royaume contient les lieuës susmentionnées. Il est vray que par le calcul de quelques autres liures, on a trouué plus de lieuës: mais par le P. Martin de Herrade Prouincial des Augustins aux Philippines & tres excellent Geometrien, & Cosmographe a veu & cogneu que ceux que nous auons suiuis estoient veritables, & que ce pays auoit trois mille lieuës de tour, & mille huict cens de long, commençant à la Prouince d'Olam, qui tire plus vers le Midy, & est plus proche de Malaca.

Ce Royaume est diuisé en quinze Prouinces, dont la chacune a plus d'estenduë que le plus grand Royaume dont nous ayons cognoissance en Europe. Quelques-vnes de ses Prouinces portent le nom de la ville capitale où se tiennent les Gouuerneurs, Presidents, & Vice-Roys. Entre ses Prouinces il y en a deux, Paguia, & Tolanchia, qui sont gouuernées par le Roy en personne, & par son Conseil, à cause que ce Prince reside tousiours en l'vne de ses deux, qui sont les plus grandes de tout son Estat, & les mieux peuplées. Ce n'est pas toutesfois que ce seul suject le conuie à s'y tenir ordinairement, veu qu'il le fait plustost à cause du voisinage des Tartares, auec lesquels les Chinois sont continuellement en guerre.

Et afin que le Roy de la Chine peust plus aisément remedier aux troubles & inconueniens qui pourroient suruenir de ce costé-là, & par mesme moyen offenser son ennemy auec plus de commodité, il y a logé sa Cour, & estably sa demeure.

Les quinze Prouinces s'appellent Pasquia, Canton, Foquiem, Olam, Cincay, Susuam, Tolanchia, Cansay, Oquiam, Auchco, Honam, Zanton, Quicheu, Chequeam, & Saxij, ou Sancij. Toutes, mais principalement les dix qui sont maritimes, & assises prés des costes de la mer, sont presque de tous costez separées par de belles riuieres d'eaux douces profondes & nauigeables, & bordées de part & d'autre de grands riuages, & de beaucoup de bonnes villes, qu'on peut non seulement nombrer, mais nommer, à cause que les Chinois sont si curieux qu'ils mettent en leurs liures iusques aux noms des maisons de plaisir que les Seigneurs, & Loytias y possedent. Mais il me suffira de mettre le nombre des villes & Citez qui y

sont en chaque Prouince, & d'estre bref en cecy pour n'ennuyer pas mon Lecteur.

La Prouince de Paquia, où le Roy & son Conseil demeurent ordinairement contient quarante-sept Citez, & cent cinquante Villes. La Prouince de Canton contient trente-six Citez, & cent quatre vingts dix Villes. Celle de Foquiem trente trois Citez, & cent quatre vingts dix Villes. Celle d'Olam 90. Citez, cent trente Villes. Celle de Cinsay trente-huict Citez & 124. Villes. Susnan quarante quatre Citez, & cent cinquante Villes. Tolanchia cinquante & vne Cité, & six vingts trois Villes. Cansay vingt quatre Citez, & cent douze Villes. Oquiam dix-neuf Citez, & soixante & quatorze Villes. Aucheo vingt cinq Citez, & vingt-neuf Villes. Honam vingt Citez, & cent deux Villes. Xanton trente-sept Citez, & soixante & dix-huict Villes. Quicheu quarante cinq Citez, & cent treize Villes. Chequeam trente-neuf Citez, & quatre vingt quinze Villes. Saxij ou Sancij quarante-deux Citez, & cent cinq villes. Or les Chinois ont coustume de terminer le nom des Citez par cette syllable Fu, qui vaut autant à dire que Cité, comme Taybinfu, Cantonfu, & le nom des Villes par cette syllabe Cheu.

Entre ce grand nombre de villes & de Citez, il y en a pres de deux cens de marque, qui sont pour la pluspart basties sur des riuieres qui portent bateaux & ceintes de fossez larges, & profõds, closes de murailles de pierre de taille depuis le bas iusqu'au haut, & sur le haut il y a de la brique faite de mesme matiere que la vaisselle de Porcelaine, & si proprement cimentée qu'en peu de temps elle durcit en telle sorte qu'on ne peut mesme en desioindre les carreaux à coups de pics, & de marteaux. Les murailles sont si espaisses que quatre hommes pour le moins y peuuent marcher de front, voire six en quelques endroits outre les guerites, galeries, & promenoirs cachez, où les Gouuerneurs vont à plaisir: le parapet dedans & dehors estant si spacieux & libre, que six hommes de cheual peuuent marcher ensemble tout de front. Pour la commodité des batteries, & deffenses il y a des tours, & des bouleuars proches les vns des autres, qui ont leurs sentinelles commodément disposées, & leurs casemattes propres. On trouue que quelques vnes de ces murailles sont debout depuis plus de deux mille ans, sans qu'il y paroisse nulle creuasse ou ouuerture, tant les Voyers, & Controolleurs des bastimens publics prennent garde à ce qu'il ne s'y face aucune fente, ou ouuerture. Chaque ville de marque est bastie comme s'ensuit. Il y a deux grandes, & larges ruës droictes, my-parties en Croix, & longues autant que la portée de l'œil le plus vif se peut estendre, qui aboutissent à quatre portes esgallement distantes, toutes garnies de fer, & magnifiquement basties, & dont la veuë est merueilleusement agreable. Ces deux ruës croysées sont entrecoupées d'autres ruës, & ruettes, & enrichies de bastimens publics, & particuliers qui seruent à la remarque des places, & des destours diuers. On void aux deux costez des ruës des portiques qui s'aduancent & seruent à contregarder les allans & les venans, outre ce les boutiques des artisans, les garatissent des pluyes, & autres incommoditez de l'air.

D'auantage on y void de grandes & belles arcades de pierres polies, magnifiquement dressées, que les Gouuerneurs font faire, auec diuerses inscriptions autant que de se retirer des villes, apres y auoir seruy le temps que le Roy leur a prescript. Aux plus commodes, & frequents endroits de chaque ville on void les superbes bastimens, & logis des Gouuerneurs, auec leurs

beaux iardins, vergers, fontaines d'eaux viues, & ruisseaux qui arrosent artificiellement les parterres pour le plaisir de ses Seigneurs qui ont aussi leurs voliers, parcs, garennes & boccages, tellement qu'il n'y a Palais de Gouuerneur qu'on ne puisse comparer à vne ville. Les maisons des particuliers aupres de la mer, sont basses & en terre ferme, elles ont diuers estages, & sont peintes par dehors, ou enduites d'vn blanc clair & net au possible.

On void a l'entrée vn porche spacieux & ouuert, garny d'armoires proprement agencées qu'ils remplissent d'Idoles, & apres on void des viuiers pleins de poissons, des iardins au haut des maisons. Les pierres des bastimens sont soigneusement polies, & tellement enduites, qu'on diroit qu'elles sont dorées. Le couuert est poly de mesme, & cimenté si proprement que les pluyes ne luy peuuent nuire: & ses toicts là durent plus de cent ans, les goutieres estans faites de marbre ingenieusement mis en œuure. On y void au deuant des portes des maisons, des arbres touffus & verds, arrangez par ordre & par compas, si plaisans à voir que les yeux plus las, & plus foibles en sont aussi tost recréez. Or outre que plusieurs de ses villes sont trauersées de grands fleuues, il y en a aussi quelques-vns accommodées de canaux pour donner entrée aux vaisseaux marchands qui y chargent & deschargent force biens, de mesme qu'on void à Vtrec & autres villes du Pays-Bas, & il y a des leuées propres pour aller aussi par terre, outre les ponts de pierre qui sont tant aux villes qu'en plusieurs endroits de la campagne.

Quand aux riuieres qui enflent & haussent, tellement qu'on ne peut y planter des paulx, ou bastir des arches, on dresse dessus les ponts de batteaux. Hors des villes sur tout marines, on void des faux-bourgs superbement bastis, auec de belles grandes ruës, où sont les tauernes & hostelleries pour les marchands estrangers, & l'on trouue en ces lieux-là outre les boissons delicieuses selon la coustume du pays toutes sortes de viandes cuites & cruës.

Pour le regard des petites villes & bourgades, dont quelques-vnes sont composées de trois mille feux, y compris les villages fort proches les vns des autres, il y en a tant qu'on n'en sçait pas le compte. Elles sont pour la pluspart en fort belle assiette, bien fournies d'eaux & de bois, & l'on ne void presque autre chose par les campagnes que des maisons des riches laboureurs qui sont fort hautes.

Toutes les maisons ont ordinairement trois portes, celles du milieu qui est grande, & celles des deux costez plus petites, & faites à proportion selon leur mode de bastir.

Il faut aduoüer qu'il y a d'excellens Architectes en ce Royaume, & si les ouuriers y sont bons, les materiaux pour bastir y sont les meilleurs du monde, pource que, comme i'ay desia dit, il y a vne terre blanche dont l'on faict des carreaux qui sont si forts, qu'il faut auoir de bons marteaux, & vne grande force pour les rompre, En toutes les Citez capitales on void le logis du Roy, demeure du Gouuerneur, qui est tousiours magnifique. Les chemins y sont les meilleurs, & les mieux pauez de toutes les terres descouuertes, & si plains & vnis par tout, que iusques aux montagnes il y a de grands chemins tailles à coups de marteau, & pauez de pierre, & de carreau, de sorte qu'au dire de ceux qui l'ont veu, c'est vne des plus remarquables ouurages, & des plus commodes qu'il y en aye en tout le Royaume. On void

en la ville de Fucheō vne tour deuant le logis du Tresorier General du Roy, qui surpasse selon le tesmoignage de ceux qui l'ont veuë, tous les edifices Romains, estant fondée sur quarante colomnes, dont la chacune est bastie d'vne seule pierre, qui est si grande & si grosse qu'elle estonne ceux qui la considerent.

IV. Mais pource que nous auons cy-deuant parlé de la muraille qui separe les Chinois d'auec les Tartares, il me semble qu'il est à propos d'en discourir icy plus particulierement pour satisfaire au desir de ceux qui desirent en estre informez au long.

Cette muraille ou enceinte qui a cinq cens lieuës de long, & commence depuis la ville d'Ochioy, qui est entre deux montagnes fort hautes, & s'estend du Ponant au Leuant fut faicte par vn Roy nommé Tzintzon, afin de deffendre la Chine des Tartares. Toutesfois il faut entendre que de ces cinq cens lieuës que contient ceste muraille, il y en a quatre qui sont fermées de fort hautes montagnes, pour le regard de ces cent autres qui estoient pour clorre la distance qu'il y auoit entre ces montagnes, ce Roy fit faire des murailles de pierre de taille tres-forte, qui a sept brassées de large par bas, & autant par haut. Elle commence du costé de la mer en la Prouince de Canton, & va par celle de Paquia, & de Cansay, & finit à celle de Susuan.

V. Ce Roy voulant faire cét œuure admirable prit la troisiesme partie des habitans de son Royaume, qui moururent presque tous en ceste besongne, ou à cause du chemin, ou pour le changement d'air, combien que chaque Prouince aboutist à la partie la plus voisine. Aussi cét ouurage si superbe fut cause que tout le Royaume se reuolta, & qu'on tua le Roy, apres qu'il eust regné quarante ans, & vn sien fils nommé Agntzi autant que luy.

Venons maintenant à la demeure du Roy pour acheuer la description de ce qu'on void de plus remarquable en ce Royaume. Il se tient ordinairement en la Prouince de Paquia en la ville de Taybin, au Suntien, ou comme nous auons ja dit à cause des Tartares dont elle est voisine, ou peut estre plustost à cause de l'air du pays qui est plus sain, & plus doux en ceste Prouince qu'aux autres, comme on peut cognoistre par le mot de Suntien, qui vaut autant à dire en leur langue que ville celeste. Ceste ville est si grande que pour la trauerser de porte en porte, il faut qu'vn homme marche toute vne iournée sur vn bon cheual & en diligence: encor n'y comprend-on pas les faux-bourgs, qui ont autant de tour ou peu s'en faut que la ville.

Il y a si grand nombre de peuple dedans, que les Chinois asseurent que s'il estoit besoin de faire leuée de gens pour quelque pressante occasion, on pourroit assembler deux cents mille hommes armez, dont les cent mille seroient gens de cheual.

On void à l'entrée de la ville vers le Leuant, le grand & superbe Palais du Roy où il demeure d'ordinaire, combien qu'il en ayt deux autres, l'vn au milieu de la ville, l'autre au bout deuers l'Occident. Ce premier Palais est si grand & plein de tant de singularitez qu'il faut quatre iours entiers pour le bien voir à loisir, ainsi qu'on rapporte.

Premierement il est entouré de sept murailles rangées, en telle sorte qu'en l'espace qu'il y a d'vne muraille à l'autre, on peut aysément faire tenir dix mille

soldats, qui sont en garde ordinairement au logis du Roy.

Il y a au dedans soixante & dix-neuf sales magnifiques, & d'vn artifice admirable, où l'on void vn grand nombre de femmes qui seruent le Roy en lieu de Pages, & de Gentils-hommes. Mais les principales pieces de ce Palais sont quatre belles sales, où le Roy donne audience aux Ambassadeurs, qui viennent des pays & Royaumes estrangers, & pareillement aux Seigneurs & principaux de ses Estats, lors qu'il tient sa Cour : ce qui n'arriue guere souuent, pource qu'il ne se laisse guere voir au peuple hors de son logis, & presque tousiours il ne paroit qu'à trauers vne verriere.

La premiere de ses sales est faicte de fonte auec grande curiosité, & grand nombre de belles figures. La seconde a le plancher de l'aire fait de massonnerie d'argent de grande valeur. La troisiesme est de fin or parfaictement bien esmaillé. La quatriesme est de si grand prix, & l'on y void tant de richesses, qu'elle surpasse de beaucoup les trois autres, d'autant qu'elle represente la puissance & les moyens de ce grand Roy, & pour cette cause ils l'appellent en leur langue, la sale du Tresor du Roy, asseurant qu'elle est bien digne de ce nom, attendu qu'elle contient le plus grand tresor qu'aucun Roy puisse auoir.

Encor outre le tresor, il y a grande quantité de ioyaux de valeur inestimable, & vne chaire où ce Prince s'assiet en Majesté faite de marbre, dans lequel on void plusieurs pierres precieuses enchassées, & des escarboules si riches, qu'en la plus grande obscurité de la nuict elle rendent la sale aussi claire que s'il y auoit beaucoup de chandelles allumées.

Les parois de cette sale sont de diuerses pierres de grande valeur, mises en œuure auec beaucoup d'industrie, & pour comprendre en vn mot tout ce qui se dit de cette sale, il suffit de sçauoir que c'est la plus belle piece qui se puisse voir en tout le Royaume, & qu'elle contient tout ce qui est de meilleur, & de plus riche.

QVALITE.

NOus auons veu l'estenduë de ce grand Royaume, nous auons fait le denombrement de ses villes, & remarqué la magnificence de ses bastimens, voyons maintenant si le pays merite de telles despenses, & s'il est capable de fournir aux frais excessifs de ces edifices. Pour commencer dont il faut sçauoir que le temperament des Estats sujects à ce puissant Monarque est fort diuers, à cause qu'ils sont presque tous assis en tirant du Midy au Septentrion, & ont vne si grande estenduë de pays, qu'encor que l'Isle de d'Aynan qui est proche de ce Royaume soit à dix-neuf degrez de hauteur, ou latitude on à toutesfois cognoissance de quelques Prouinces esloignées de l'Equateur de plus de cinquante degrez, ainsi que nous auons jà dit en descriuant ce Royaume. VI.

Or l'on peut assez cognoistre la distance qu'il y a d'vne extremité du Royaume à l'autre par la grande difference des couleurs qu'il y a entre ses habitans: Car les Potugais qui ont trafiqué ordinairement a Canton auec les Chinois,

pource que cette ville est assez prés de Macao, où lesdits Portugais se sont habituez dés long-temps, rapportent qu'on void en ceux qui trafiquent des visages de couleurs fort differentes.

Ceux qui naissent en la Prouince de Canton, & en toute ceste coste sont noiraux, comme ceux de Fez en Afrique, pource que ce pays est en mesme parallele que la Barbarie. Mais ceux des autres Prouinces en dedans sont blancs la plus part, les vns toutesfois plus que les autres selon qu'ils sont plus aduancez dans le pays froid, veu qu'il y en a quelques-vns qui retirent aux Espagnols & d'autres qui sont plus blonds, qui ressemblent à peu pres à des Alemands, estant blonds & rouges. Bref on ne peut dire en general de ce grand Royaume qu'il soit chaud ou froid d'autant qu'il est enclos dans la zone, ou ceinture, que les Geographes appellent Temperée, & aussi pource qu'il s'estend vers vn mesme Climat que l'Italie. Et par là l'on peut assez entendre sa fertilité, qui est sans doute la plus grande qui soit au monde, encor qu'on luy vueille comparer le Peru, & la nouuelle Espagne.

Car c'est chose asseurée que la terre y porte trois & quatre fois l'année, & ce qui faict encore cognoistre la bonté de l'air, c'est que le pays y fourmille d'enfans, qui sont beaux à merueilles en leur petitesse. Mais afin de specifier quelque chose, ce pays produit toute sorte de verdure, & grande quantité de diuers fruicts pareils à ceux qui viennent en Espagne, outre beaucoup d'autres qu'on ne cognoit par deça, pource qu'ils sont differens des nostres, & tous ses fruicts sont bons comme on dit, par excellence. Il y a trois sortes d'oranges, les vnes si douces qu'elles surpassent le succre en douceur, les autres vn peu moins, & les autres qui ont vne petite pointe d'aigreur fort plaisante au goust.

Il y a aussi vne sorte de prunes qu'ils appellent Lechias, qui sont d'vn goust extrémement agreable, & ont outre cela telle proprieté qu'elles ne soulent iamais, & ne font point de mal à l'estomach, combien qu'on en mange beaucoup. Il produit des melons en abondance, qui sont fort gros, & excellemment sauoureux, & vne sorte de pommes de couleur brune, qui sont grosses, & de tres-bon goust. Il y a grande quantité de succre par tout ce Royaume, qui est cause qu'il est à bon marché, que cent liures du plus fin, & du plus blanc, mesme lors qu'il est plus cher, ne vaut pas plus de six reales.

Il y a du miel en grande abondance, tellement qu'il y est à fort bon prix de mesme que la cire, dont l'on peut charger des Nauires entiers, & des flottes mesmes. Ils ont beaucoup de soye & parfaictement bonne, il y vient beaucoup de lin, dont le commun peuple s'habille ordinairement & du chanvre aussi, auquel ils se seruent à calfeutrer leur Nauire, & à faire des cordes & des chables Aux terres dures & seiches, encor qu'elles soient pierreuses, ils recueillent beaucoup de coton, & y sement du bled, de l'orge, & du seigle, de l'auoine, & plusieurs autres sortes de grains, qui rapportent tous beaucoup, & autant les vns que les autres. Aux terroirs humides, & aquatiques qui y sont en grand nombre à cause de l'abondance de belles riuieres qui sont en ce Royaume, ils y sement du ris, qui est la commune viande de cette nation, & en recueillent en telle quãtité, qu'au temps qu'il est le plus cher vne haneque mesure d'Espagne assez grande ne vient à valoir qu'vne reale, & la terre porte ordinairement de

ce grain, & de tous les autres trois & quatre fois l'année, comme nous auons jà dit. Aux hauts pays qui ne sont pas propres pour semer, ils ont de belles rangées de pins, qui portent de gros pignons fort sauoureux, & des chastagniers aussi, & outre ces arbres ils y sement du maiz, qui est le manger & pain ordinaire des Indiens de Mexique, & du Peru, auec beaucoup de paniz, pour ne perdre vn espan de terre. Toute la pleine campagne est tres-agreable à voir, l'on y sent beaucoup de diuerses fleurs odorantes de toutes sortes qu'elle produit. Dauantage elle est embellie de belles rangées d'arbres, qui bordent communément les riuieres & les ruisseaux.

Les Loytias ont coustume de planter de grandes forests fort espaisses, où ils nourrissent force sangliers, daims, conils, liévres, & autres bestes diuerses, des peaux desquelles ils font de tres-bonnes fourrures, & specialement de martres zibelines qui y sont en grand nombre. Il y a du musc en grande abondance qui vient d'vne espece de petites bestes, qui ne mangent autre chose qu'vne racine odoriferante nommée Camarue, qui est de la grosseur d'vn doigt. Outre ce il y a grande quantité de bœufs & de vaches, qui valent si peu qu'on en a vne bien bonne pour moins d'vn escu & demy, & aussi des beufles qui valent la moitié moins, & des pieces de venaison qu'on trouue entieres pour dix sols ou enuiron, & beaucoup de pourceaux qui ont la chair aussi bonne & aussi saine que le monton en France ou en Espagne. Il y a grande abondance de chévres, & si grand nombre d'oyseaux qui se nourissent aux lacs & riuieres, qu'il s'en consume chaque iour aux moyennes villes du Royaume beaucoup de milliers, combien que ce soyent canards pour la pluspart, l'on a remarqué particulierement qu'à Canton, qui n'est pas des plus grandes villes, on en mange tous les iours douze mille. Il y a force poules & chappons, de sorte que deux liures de ceste chair sans plume & toute habillée ne vaut ordinairement que deux fois, qui est vne espece de monnoye valent enuiron deux doubles tournois, & ainsi des autres, Il y a aussi beaucoup d'herbes propres pour la medecine & du rhubarbes tres fin, & en fort grande quantité & de la racine nõmée Chine du nom de Royaume, & des muscades en telle abondance qu'on en peut charger de grandes flottes, & toutes à si bon marché que quatre cens ne valent qu'vne reale, & six liures de girofle demie reale. C'est vne merueille de voir le poisson qui y est de toutes sortes, non seulement aux costes de la mer, mais aussi aux dernieres Prouinces du Royaume, & qui en sont plus eslognées, à cause des belles grandes riuieres qui se trouuent par tous ces pays. Outre cela il y a force mines d'or & d'argent, & autres metaux. Il se trouue aussi vne infinité de perles par tout ce Royaume, toutesfois elles ne sont gueres rondes pour la pluspart. Venons maintenant à esplucher les mœurs & les humeurs de ces gens qui iouyssent de toutes ces commoditez & delices, & n'ont pour contre-poix que de grands tremblemens de terre qui ruinent quelquesfois des villes entieres.

MOEVRS DE CE TEMPS.

C'Est chose estrange qu'au lieu de voir en ce grand Royaume force gens oisifs, qui se contentent de ce que la terre y produit, on n'y apperçoit que force bõs mesnagers qui aident à la felicité du pays par leur peine & industrie, veritablement telle, qu'ils ne pardonnent à montagnes, vallées, bords & ri-

uages quelconques tellement qu'ils y sement & plantent tout ce qu'ils croyent que le terroir peut porter. Ils supportent plus facilement ce trauail, pource que chacun jouyt paisiblement de son bien, & qu'on n'y souffre aussi nuls faineans ny vagabons, ains telles personnes sont reputées infames, & rigoureusement punis. Dauantage ils sont conuiez à ce labeur par la deffence qui leur est faite de sortir hors du Royaume, lequel il faut par consequent qu'ils cultiuent s'ils y veulent bien viure, & d'ailleurs les Chinois estans naturellement enclins à faire bonne chere, & à estre tousiours bien vestus, & auoir leurs maisons bien accommodées, cela les pousse à bien mesnager, & trauailler en ce qu'ils possedent. Ils ne mesurent nulle sorte de marchandise, encore que ce soit mesme du linge, mais vendent toutes choses au poids, pource qu'il n'y peut pas auoir tant de tromperie. Ils ne laissent pourtant de tromper quelquefois les estrãgers qui trafiquent auec eux, & principalement au musc, qui se fait en ceste sorte. Ils battent les muscs, qui sont de petites bestes, comme nous auons dit, & les meurtrissent à force de coups, tellement, qu'ils les tuent, puis les mettent en vn lieu où elles se corrompent plus facilement, leur liant premierement bien fort les parties par où le sang peut sortir, & laissant trēper en iceluy les os qui sont cassez bien menu, & apres que tout leur semble estre assez pourry, ils les couppent par pieces auec leur peau, & en font de petits sachets que les Portugais qui les acheptent appellent Papos : & ce musc est le meilleur, & le plus fin qu'on apporte des Indes, mais suject à tromperie, d'autant qu'ils ont accoustumé d'y mettre & cacher dedans de petits morceaux de plomb, & autres choses pour les faire peser dauantage.

VIII. Les habitans de la Chine sont tous de bonne disposition de corps, dispost & gaillards de leur personne, mais vn peu plus grands que petits. Ils ont tous communément le visage large, de petits yeux, le nez plat & camus, & n'ont point de barbe, mais vn peu de poil seulement aux deux costez du menton, Il est vray qu'il y en a quelques-vns qui ont les yeux grands, la barbe bien faicte, & les traicts du visage bien beaux : mais le nombre de ceux-là est petit au regard des autres : & l'on croit mesme qu'ils sont venus d'vne nation estrangere, qui s'est meslée anciennement auec les Chinois lors qu'il estoit permis de sortir du Royaume. Ils laissent tous venir les ongles de la main gauche fort grandes, & portent courtes celles de la droicte. Ils ont aussi les cheueux longs, & en sont tous fort curieux, & ceste mode de porter de longs cheueux, & de grandes ongles n'est sans superstition, veu qu'ils disent qu'ils seront enleuez au Ciel par ces longs cheueux, & ces grandes ongles, Ils les entortillent sur la teste auec vn reseul d'or bien mignonnement accommodé, ou bien auec des espingles qui sont aussi d'or.

IX. Les habits dont les nobles & les principaux vsent, sont de soye de diuerses couleurs, qui est tres-belle en ce pays là, & de haut lustre. Le commun peuple & les pauures gens s'habillent d'autre soye qui est moindre, ou bien de lin, ou de sarge, ou de cotton. Cét habit est leger & propre selon la qualité du pays, qui est temperé pour la plus part, & ils ne peuuent porter des estoffes plus pesantes, veu que quãt au drap, il ne s'en fait point en tout le Royaume. Ils vsent de sayes faits à la mode du temps passé, qui sont à grands cartiers plissez bien menu, où il y a vne pochette qui ferme sur le costé gauche, & leurs manches sont grandes & grosses. Sur ces sayes ils portent de grandes robes qui sont faites à nostre mode, horsmis qu'elles ont les manches plus larges.

Les Princes du sang Royal, ou ceux qui sont establis en dignité sont differens en habits des Cheualiers ordinaires, en ce que les Princes portẽt le saye brodé d'or & d'argent par le milieu de la ceinture, les autres ne l'ont que garny d'or par les bords. Ils vsent de chausses fort bien faites auec l'arriere-poinct, & portent des botines & des souliers de velours fort mignards. Ils portent durant l'hyuer, combien qu'il n'y fasse pas grand froid, leurs sayes & leurs robes fourrées de peaux de bestes, principalemẽt de martres zibelines, & en portent tousjours autour du col. Ceux aussi qui ne sont pas mariez sont differens de ceux qui le sont, en ce qu'ils portẽt les cheueux dessus le front, & vsent de plus hauts bonnets. Les femmes se parent fort curieusement, & s'habillẽt d'vne façon qui retire fort à l'Espagnole. Elles portent beaucoup de bagues, de joyaux d'or & de pierreries, & vsent de demy sayons à manche large qui ne leur viennent que iusqu'au dessous des mammelles. Elles s'habillent de brocats ou toiles simples, ou soyes, les plus pauures portent du veloux ras & de la sarge. Leurs cheueux sont beaux, & elles en sont fort curieuses, & les portent cordonnez & entortillez autour de la teste, auec vn large ruban de soye garny de perles & de pierreries. Elles vsent de fard, & tiennent pour grãde gentillesse d'auoir les pieds petits, & pour ceste cause dés leur enfãce on les leur lie biẽ serré auec des petites bandes qu'elles endurent patiemment, pource que celles qui les ont plus petits sont estimees plus gentiles. Mais ceste coustume n'est seulement venuë de leur curiosité, mais encor de la jalousie des hommes qui l'õt introduite, afin qu'elles ne puissent presque marcher, & ne pouuant aller que pesamment & de mauuaise grace, elles ne sortent guere de la maison. Et ceste coustume est tellement ancienne & receuë en ce pays qu'elle est comme passée en force de loy, de sorte que la femme qui l'enfraindroit auec ses filles, encourroit note d'infamie, & seroit punie. Au surplus elles sont fort hõnestes & resserrées, de sorte qu'on n'en voit iamais vne à la fenestre ny à la porte, & si les maris inuitent quelques-vns à disner, elles ne se monstrẽt point, & ne s'assient iamais à table, si celuy qui est conuié, n'est parent ou grand amy. Quand quelqu'vne va voir son pere, sa mere ou quelqu'vne de ses parentes, elle va tousiours dãs vne chaire à bras portée par quatre hommes, toute entourée de cages, & de jalousies de fil d'or & d'argent ou de soye prés à prés de peur qu'on les voye, nonobstãt qu'elles puissent voir tous ceux qui vont par la ruë, & outre ce elles sont accompagnées d'vn grand nombre de seruiteurs. Ainsi l'on trouue peu souuent par les ruës vne femme de marque, & semble qu'il n'y en ait presque aucune en toutes les villes. X.

Ils sont ingenieux au possible, vsent de sculpture, & sont grands peintres de fueillages, d'oiseaux, & de chasse, comme on peut voir par les licts & tables qu'on apporte de ce Royaume. Ils vsent au plat pays d'vne espece de chariots à vent & à voile. Les Holandois en ont voulu faire vn de mesme pour plaisir, mais il n'a guere duré, & auec cela il ne faisoit pas grand chemin comme les autres. Ils sont fins & bien entendus à vendre & achepter, de sorte qu'en fait de trafic, ils partiroient vn petit cheueu. Les marchãds qui sont en grand nombre en chaque ville, estallent à leur huys vne table, où toutes les marchandises qu'ils ont à vendre sont escrites : & celles qu'ils vendent communément sont brocatels & toiles d'or, & diuerses pieces de soye de tres-belles couleurs. Les autres qui ne sont pas si riches, vendent des sarges, des pieces de cotton, de la toile, & de la fustaine de toutes couleurs. Ceux qui tiennent ces drogues font pareille monstre de tout ce qu'ils ont. Il y a d'autres boutiques de porcelaines

de diuerses sortes, à sçauoir de rouges, de verds, de dorées, & de pasles, qui sont à si bon marché, qu'on en a cinquante pieces pour quatre reales. Elles se font d'vne terre forte qu'ils deffont destrempent, & versent dans des estangs garnis autour, & pauez de pierre de taille: & apres l'auoir bien maniée dans l'eau, ils font les plus fines du plus gras qui nage par dessus: & quant au reste plus il va au fond, & plus il est grossier & espais. Ils leur donnent la forme qu'ils veu-
XIII. lent, & les dorent apres, & leur donnent la couleur que bon leur semble, qui ne se perd iamais, puis les font cuire dans vn four. Quelques-vns tiennent que la vaisselle de porcelaine se faict de coques d'œufs cassées, & gardées en terre l'espace de cent ans, ou bien d'escargots de mer qu'ils destrempent & mettent sous terre, pour s'affiner par mesme espace de temps; ainsi qu'vn certain Edoüard Barbose a escrit. Mais si cela estoit, il n'y auroit pas si grande quantité de porcelaines en la Chine, & l'on n'en porteroit aussi tant en Portugal, au Peru, en la nouuelle Espagne, & en d'autres parties du monde. La plus fine se faict en la Prouince de Saxij, & ne sort iamais du Royaume, pource qu'elle est toute employée au seruice du Roy & des Gouuerneurs; & est si belle à voir qu'il semble que ce soit du cristal.

Les artisans & gens de mestier demeurent en certaines ruës, où l'on ne void habiter aucun qui ne soit de leur estat: de sorte que voyãt de quel estat se mesle le premier de la ruë, on peut cognoistre aussi tost que toute ceste ruë est
XIV. pleine de gens de ce mesme estat.

Ceux de ce Royaume sont soigneux sur toute chose de donner de bonne heure vn estat à leurs enfans, auant qu'ils se desbauchent & se puissent corrompre: & ce soin est cause qu'il y a moins de vices en ce Royaume qu'en beaucoup d'autres. Or ils vsent en ce fait de si grãde diligence qu'il aduient souuent que les enfans estans encore tous petits, & mesme auant qu'ils soyent nez, les peres se sont desia accordez de les marier, & mettant par escrit leurs conuentions & contracts de mariage. La coustume du pays porte que le mary dote la femme qu'il veut espouser. Quand le temps de la consommation du mariage est venu, le pere de la fille fait vn grand festin en sa maison, conuiant les pere & mere & les parens amis du gendre, & le iour d'apres le pere de l'espoux ou le plus proche parent en fait de mesme. Apres le festin le mary donne la dot à sa femme en presence de tous, & elle la donne à son pere ou à sa mere, s'ils sont viuans pour la peine qu'ils ont euë à l'esleuer. De là vient qu'en ce Royaume celuy qui a plus de filles est tenu pour le plus riche. Et quant à ce qui est donné aux filles, les peres s'en peuuent seruir s'ils en ont besoin, & lors qu'ils meurent, tout demeure à la fille, afin de le laisser à ses enfans, ou en disposer autrement à sa volonté. Les hommes peuuent prendre autant de femmes qu'ils en peuuent entretenir, pourueu que ce ne soient leurs sœurs, ou leurs cousines germaines, & si quelqu'vn se marie en ces deux degrez de parentage il est griefuement puny. Ils tiennent la premiere de ces femmes pour leur legitime espouse, & les autres pour amies. Ils viuent & demeurent auec la premiere, & quant aux autres, ou ils les tiennent en diuers logis, ou bien ils les departent çà & la, si ce sont marchands & gens de trafic, & par les lieux où ils font leurs commerces, & telles femmes sont comme seruantes au regard de la premiere. Le pere venant à mourir, le fils aisné succede en la plus grande part du bien de la premiere femme, & les autres freres d'apres succedent entr'eux par esgales portions, soit qu'ils se trouuent fils de la premiere femme, ou des autres

Au defaut du fils de la premiere, le premier qui vient à naistre de quelqu'vne des autres, emporte la plus grande part de la succession, par ce moyen ils meurent bien peu souuent sans laisser des successeurs de leur legitime espouse ou des autres femmes.

On dit qu'aux Prouinces proches de la Tartarie, il y a vne certaine coustume fort estrãge, qui est que les Vice-Roys, ou Gouuerneurs, limitent aux hommes, & aux femmes certain temps, dans lequel ils sont obligez de se mettre en Religion, ou bien de se marier. Ce temps estant venu, tous ceux qui se veulent marier, viennent à certains iours en vne ville destinée pour cét effect en chaque Prouince. Lors qu'ils y sont arriuez, ils se vont presenter deuant douze hommes des plus principaux & anciens que le Roy a nommez pour ce faict, qui prennent par memoire le nom des hommes & des femmes, & leur qualitez, & s'informent en mesme temps du bien que les hommes on pour doter les femmes qu'ils veulent prendre. Apres cela ils regardent la liste des hommes & des femmes qui se presentent, & s'ils trouuent plus d'hommes que de femmes, ou au contraire ils jettent le sort, & laissent ceux qui restent pour estre mariez les premiers l'année apres. Les six de ces douze susmentionnez font trois bandes des hommes, mettant en la premiere les riches, sans auoir esgard à la gentillesse, ny à beauté, en la seconde ceux qui sont moyennement riches, & en la derniere les pauures. Cependant que ces six font le departement des hommes, les autres six font celuy des femmes en trois autres bandes, mettant en l'vne les plus belles, en l'autre celles qui ne le sont pas tant, & en la troisiéme les laides. Cela fait, ils donnẽt les belles aux riches, qui baillent certaine somme à laquelle ils sont taxez par les Iuges, puis on donne à ceux qui ne sont pas si riches celles qui ne sont pas si belles, sans qu'ils baillent aucune chose pour elles : & apres ils donnent aux pauures les laides auec tout ce que les riches ont donné pour les belles, qui est partagé esgalement entr'eux. Les mariages estans acheuez, on fait de grandes festes aux maisons que le Roy a en chaque ville, qui sont garnies pour cét effect de grand nombre de licts, de buffets & autres choses necessaires à vn mesnage, afin que les mariez prennent ce qui leur est necessaire, cependant que la feste dure, apres cinquante iours chacun des nouueaux mariez s'en retourne en sa maison. Ce que dessus doit estre entendu du peuple, & non des Seigneurs & gens de qualité, qui ne sont obligez d'obeyr à ceste ordonnance, ains se marient à leur volonté.

Pour le regard du Roy de la Chine, apres qu'il est marié, il choisit trente concubines les premieres de tout le Royaume, qui demeurent dans son Palais tout le temps qu'il vit, & lors qu'il est mort & qu'on a faict ses obseques, le successeur du Royaume habille ces trente femmes somptueusement, puis les faict mettre sur vn magnifique siege dressé en l'vne des belles sales dont nous auons parlé, & estant là, elles ont le visage couuert, de sorte qu'elles ne sçauroient estres cogneuës. Apres qu'elles sont placées, on void venir trente cheualiers des principaux du Royaume, que le Roy deffunct a nommez en son testament, qui vont selon leur ordre d'ancienneté, ou selon la nommination que le Roy en a faicte, & lors chacun d'eux prend l'vne de ces femmes par la main, & l'emmeine couuerte comme il l'a trouuée, iusques à ce qu'il soit en sa maison, où il la tient de là en auant pour sa femme : au moyen dequoy on luy fait de grands dons tous les ans pour ayder à sa despence.

Anciennement quand les Roys de la Chine marioient leurs enfans, ou leurs

parens, ils faisoient vn festin solemnel en leur Palais, auquel ils conuioient tous les Cheualiers, & les plus grands Seigneurs de la Cour, les mandant qu'ils menassent auec eux tous leurs enfans, ce qu'ils faisoient volontiers, voire tellement, que chacun taschoit de faire que les siens fussent plus richement vestus que les autres. Le festin estant acheué, chacun des Princes alloit au lieu où les Dames estoient assises de rang selon leur aage, & choisissoit pour femme celle qui luy estoit plus agreable: & les Princesses faisoient le mesme des Cheualiers du Royaume: mais telle coustume n'a maintenant plus de lieu, pource que tant les Princes que les Cheualiers, se marient tous à leurs parentes, horsmis au premier, ou second degré, & mesme quelquesfois ils ne font difficulté du second.

XVII. Quant aux funerailles & ceremonies qui concernent les morts, elles se pratiquent en ceste sorte. Lors que quelqu'vn meurt, ils luy lauent à l'instant tout le corps, & l'habillent des meilleurs accoustremens qu'il ait eu durant sa vie, qui sont parfumez, & sentent fort bon. Apres l'auoir ainsi vestu, ils l'assient sur la plus belle chaire qu'il eust, & lors ses enfans, & sa femme, ou bien son pere, sa mere, & ses freres viennent pres du mort, & apres s'estre mis à genoux deuant luy, se retirent chacun à part tous esplorez. Apres on void venir selon leur ordre, tous les parens & amis du trespassé, & finalement ses seruiteurs, si le deffunct en auoir. Ceste ceremonie estant faite, ils le mettent dans vn cerueil faict de quelque bois odoriferant, & aromatique, qui est bien clos, & fermé, de peur de quelque mauuaise odeur, & soudainement ils le posent sur deux bancs, ou sur vne table, dans vne chambre parée des plus beaux draps & tapis qu'ils peuuent auoir, puis le couurent d'vn linceul bien blanc, qui va trainant iusques à terre, sur lequel l'on void l'effigie du mort, tirée au plus pres du naturel qu'il est possible. En la chambre qui est deuant celle où le mort repose, ou bien à l'entrée de la porte, ils dressent vne table auec des chandelles ardantes, qui est toute couuerte de pain, & de plusieurs sortes de fruicts & le tiennent en ceste façon plus de quinze iours, durant lesquels on void arriuer chaque nuict leurs Prestres & Religieux, qui chantent des prieres, offrent des sacrifices, & font d'autres ceremonies payennes: car ils portent beaucoup de papiers peints, & les bruslent en la presence du mort, & en mettent deuant luy beaucoup d'autres pendus à de petites cordes, qui sont mises là pour cét effect, & remuent ces papiers par plusieurs fois, & font de grands cris, par le moyen desquels ils disent qu'ils enuoyent au Ciel l'ame du deffunct. Apres les quinze iours, durant lesquels les tables sont tousiours dressées auec beaucoup de viandes, pour faire boire & manger leurs Prestres, & les parens & amis qui viennent visiter le mort, ils prennent le cercueil où est le corps, & le portent aux champs, & lors tous ses parens & amis vont à son conuoy, auecques vn grand nombre de Prestres, & force chandelles ardantes. Ils l'enterrent ordinairement sur vn petit tertre, & dans des sepultures qui leur appartiennent, & leur sont particulierement dediées pour cét effect, & qui sont toutes faites de pierre de taille. Ils dressent sur le champ pres de la sepulture vn pin, lequel ils ne coupent iamais, & s'il arriue qu'il tombe, ils le laissent là iusqu'à ce qu'il se consume par long traict de temps, & le tiennent pour chose sacrée. Ceux qui suiuent le conuoy, vont par ordre, & en forme de procession, menans auec eux des musiciens, & ioüeurs d'instrumens, qui chantent & ioüent tousiours, iusqu'à à ce qu'ils ayent laissé le corps dans le tombeau, & l'on tient

pour plus honorable, l'enterrement auquel l'on void plus de Prestres & de menestriers. Ils chantent au son de leurs instrumens beaucoup de prieres qu'ils font à leurs Idoles, en dernier lieu bruslent sur la sepulture plusieurs papiers, où l'on void en peinture des esclaues, des cheuaux, de l'or, de l'argent, de la soye, & beaucoup d'autres choses, qu'ils disent que le mort possedera en l'autre vie. Ils se resioysent grandement, & font des festins en le mettant au sepulchre, tenans pour certain que les Anges & les Saincts qui sont au Ciel, font la mesme feste au deffunct. Les parens sont tous en ce temps couuerts de dueil, qui est de sayes de grosse laine poissez contre la chair, & sanglez de cordes. Ils ont encor pour lors sur la teste de grands bonnets de mesme laine, faicts à grands bords comme vn chappeau, qui leur viennent iusques sur les yeux. Ils portent ce dueil pour leur pere, ou leur mere vn an ou deux, & si le fils est Gouuerneur, il se retire le plus souuent auec congé du Roy, laissant la charge qu'il a. Ceux qui ne sont pas si proches parens, s'habillent l'espace de quelques mois de linge creu teint; & pareillement les autres parens & amis: mais c'est seulement jusques à ce que le deffunct soit enterré. Voila se qui se peut dire touchant leurs enterremens.

Encore que les costaux abondent en vignes, l'on n'y faict toutesfois point de vin de raisins comme par deça: mais ils ont accoustumé de confire les grappes & en faire reserue pour l'Hyuer. En eschange ils tirent vn fus de fort bon goust d'vne herbe nommée Chic, qu'ils boiuent chaud comme font les Iaponois. Ce breuuage les purge de phlegme, de pesanteur de teste, de chassie & de mal des yeux: & de ceste sorte ils viuent longuement, sans estre iamais presque malades.

Pour remedier en quelque sorte aux vehementes chaleurs de l'Esté, ils s'aydent du moyen qui s'ensuit, ils creussent assez auant en terre quelques caueaux, d'où ils donnent air en tous les endroits de leurs maisons, fort, ou foible, comme bon leur semble, auec vn merueilleux artifice.

Ils comprend leurs années par douze Lunes, de sorte que de trois en trois ans, ils adioustent vn mois Lunaire à leur année, & commencent l'on à la nouuelle Lune de Mars. Ils font lors vne solennelle resiouyssance, comme aussi le iour de leur natiuité qu'ils celebrent aux maisons, s'enuoyans les vns aux autres des presens magnifiques. Ils font des festins somptueux, & representẽt la nuict des comedies & tragedies, où rien n'est espargné. Ce sont poësies composées à plaisir, ou histoires anciennes. Apres ils font venir des sauteurs, des basteleurs, des joüeurs de farces, & des faiseurs de tours de souplesse. Les murailles des maisons, & les portes sont couuertes de verdures, de rozes & de tapis de prix, les ruës sont parfumées & couuertes de fleurs odoriferantes. On ne void alors que falots & flambeaux, les arbres, les treilles, & les fenestres sont comme en feu: toutes les ruës retentissent au bruit des instrumens de musique, des flustes, & des voix entremeslées. L'ordre de leur festins est tel: chacun des conuiez à sa table, & si l'on met deux personnes à vne table, c'est le plus. Ceste table est de bois luysant, comme ebeine, madré de figures de bestes sauuages auec de certains filets d'or ou d'argent, entrelassez fort dextrement, ouurage particulier aux Chinois. XVIII.

Ceste belle marqueterie sert de nappe, & la table est garnie de paremens de soye pendans iusqu'à terre. Les conuiez sont assis en des chaires à dos, garnies de coussins propres à reposer aysément. Ainsi qu'ils sont en cét estat, l'on

apporte premierement des corbeilles couronées de chappeaux de fleurs & chargées de fruict le longs des bords. Les viandes sont au dedans : Or combien que les Chinois ayent grande abondance de volaille, de venaison & de poissons, de coquille, & d'escaille, voire de toutes viandes exquises : si est-ce que la viande la plus estimée entr'eux, c'est la chair de pourceau. Ce sont gens si delicats, qu'ils nomment lourdise de porter la viande à la bouche auec les doigts. Ils s'aident de poinçons, de fourchetes d'or & d'argent, pour prendre les morceaux couppez menus & les mettre en la bouche sans y toucher des mains. Ils boiuent à diuerses reprises en de petits gobelets, pour appaiser la soif & conuient auec beaucoup de ceremonies ceux qui mangent auec eux à leur faire raison. Cependant les valets seruent & desseruent en grand silence & bon ordre. Les hommes mangent à part, & les femmes, dont les maris sont extremement jaloux, en quelque chambre particuliere & escartée. Quand aux salutations le menu peuple y procede ainsi : ils ferment la main gauche & la couurent de la droicte, puis portent plusieurs fois la main à la poictrine, & accommodant des paroles à la contenance, monstrent qu'ils ayment passionnément l'amy qu'ils saluënt. Les riches & principaux font vne profonde reuerence estendans & courbans les bras en forme d'arc, puis entrauersans les doigts des mains les vns entre les autres & auec beaucoup de paroles de compliment s'efforcent de se surmonter en courtoisie. Ils ont esté si industrieux qu'ils ont faict que les fourneaux de leurs forges n'ont besoin d'hommes qui hausse & baisse les soufflets, veu qu'ils ont inuenté certaine sorte de tuyaux si bien ageancez & receuans l'air de quelque creux par tels contre-poids, que iamais ils n'ont faute de vent.

Ils ont vne inuention en fait d'artillerie, d'en fondre certaines qui se demontent par pieces qui sont ayséement portées par bestes de voictures, ou des porte-faix au lieu que l'on desire. Ils s'aydent de longues fueilles de papier fin au possible tirant les lignes, non de la gauche à la droicte, comme les Grecs Latins & autres peuples de l'Europe : ny de la droicte à la gauche, comme les Hebreux Turcs, Arabes, & autres : mais du haut de la page en bas. Leurs lettres ressemblent aux hieroglyfiques des Egyptiens : chacune signifient vn mot, & par fois des periodes, voire des sentences entieres. De là vient que les Chinois, qui pour estre eslognez les vns des autres, à cause de la grande estenduë de tant de Prouinces : ont diuers langages, entendent bien toutesfois ce qui est contenu dans les liures imprimez. Outre le langage commun au peuple, & particulier en chaque Prouince, les hommes sçauans en ont vn qui leur est propre : ils l'appellent le Mandarin, qui est familier aux courtisans, aux Secretaires, aux Iurisconsultes, aux Iuges & aux Magistrats.

En leurs voyages, outre les montures de diuerses façons, ils se seruent de lictieres & carosses trainées par des cheuaux attelez, ou bien de chariots à vent dont nous auons parlé cy-dessus. Ils nourrissent soigneusement des oyseaux, ausquels ils apprennent à parler & à sauter en diuerses sortes, & les parrent & habillent fantasquement, outre leurs couleurs naturelles. Leurs esquipages de marine sont presque incroyables : ils ont leurs grands vaisseaux appellez Ioncs, qui ne vont qu'à la voile. Aucuns d'iceux sont esquipez pour la guerre ayans en poupe & en prouë de hauts Chastelets, les autres sont plus bas, & leur seruent à porter les marchandises & matieres pesantes. Ils ont encores d'autres vaisseaux nommez Lantes, Bençons, & Longs. Chaque Lante vogue à douze

douze grandes rames, ſix d'vn coſté, & ſix de l'autre, & en chaque banc il y a quatre, ou ſix hommes pour tirer à la rame. Le bancon n'en a que la moité autant. Quant aux Longs, ils ont quelque rapport auec nos galeres, mais ils ne ſont propres que pour aller ſur les riuieres. On voit d'autres vaiſſeaux qui ne ſeruent preſque qu'à l'esbattement des riches au long des riuages, ayans les pouppes, les chambrettes, & les feneſtres treilliſſées, & les portiques tous garnis & couuerts d'or & d'argent, puis des iardins de plaiſance au haut des vaiſſeaux, preſque en deſpit de la mer.

Ils godronnent leurs nauires de certaine matiere fort propre à empeſcher la vermoulure, & à tuer les animaux qui percent le bois. Pour eſpuiſer vn jong, ils y appliquent en dedans prés du tillac vne pompe garnie de pluſieurs petits vaiſſeaux auec tel artifice, que le premier qui ſe trouue la, remuant doucement les pieds l'vn apres l'autre, met en peu d'heure la ſentine à ſec. Il demeure ſur les riuieres, & dans des batteaux pluſieurs familles entieres: les vns y trafiquēt, les autres y cuiſinent & nourriſſent les paſſans, les autres y exercent diuers meſtiers, & pour concluſion rien ne deffaut à la vie humaine en ces maiſons flottantes: tellement qu'on y trouue autant de commoditez qu'aux villes aſſiſes en terre ferme. On trouue dans ces batteaux des gens qui nourriſſent force volailles, ſur tout des canards par troupes: ce qui leur eſt aiſé, d'autant qu'au lieu de bailler les œufs à couuer à la femelle, ils les accommodent ſi proprement en des lieux chauds, qu'ils font eſclorre autant de petits que bon leur ſemble. La nuict venuë, ils ſerrēt toute leur voilaille dans des batteaux, & dés le poinct du iour ils les laſchent pour aller paiſtre aux campagnes pleines de riz: lors pour le grand ſoulagement des payſans, ces beſtes ſe nourriſſent des herbes qui nuiſent au riz ſemé. Sur le ſoir au ſon d'vne cloche, ou d'vn tambour, ils retournent en volant dans leurs batteaux. Les barquettes & naſſelles fourniſſent à ceux qui habitent en terre ferme force poiſſon d'eau douce, & de mer auſſi, en ceſte ſorte: Au Printemps lors que les neiges & les pluyes font enfler les riuieres, & que les poiſſons de mer accourent par trouppes aux embouchcures d'eau douce pour frayer plus à l'aiſe, on voit venir des contrées voiſines force gens allechez du gain qui ſe preſentent à la peſche qu'ils font auec les filets. Les peſcheurs d'eau douce acheptent lors à vil prix force bons poiſſons des mariniers, puis enferment leur emploicte dans des naſſes proprement couuertes & empaquetées de parchemin poiſſé, & changeant ſouuent d'eau, & baillant ſouuent quelque choſe à manger à leurs poiſſons, les tranſportent auant en terre ferme où ils les deſchargēt en des reſeruoirs, viuiers & larges foſſez des villes, où l'on les peſche pour fournir durāt toute l'année les tables des riches. Pour les prendre, ils ont vne addreſſe bien gentille entr'autres: ils nourriſſent des corbeaux marins, ou plongeons priuez, fort grands, & accouſtumez à viure de poiſſon, leſquels ils ſerrent par le col d'vn lac coulant vn peu laſche, tellement qu'ils peuuent engloutir vn poiſſon, mais non l'aualler. Lors qu'on laſche ces corbeaux ainſi eſquippez, on les void plonger auec vne addreſſe merueilleuſe au fond de ces viuiers & foſſez, où ils prennent les poiſſons, puis s'en retournent d'où ils ont eſté laſchez, & lors on leur peut oſter la proye. C'eſt à quoy les Magiſtrats paſſent volontiers vne partie du temps. On a peu voir ces années paſſees à Fontaine-bleau faire le meſme à des Cormorans gouuernez par des Anglois: à quoy toute la Cour prenoit grand plaiſir. XXI.

Il ſe trouue beaucoup de Chinois, qui s'adonnent fort à l'eſtude: mais peu

se rangent à la Medecine, à la Philosphie & à l'Astrologie. Ils se tiennent promesse autant que la necessité du commerce, & l'opinion qu'ils ont de s'enrichir au desaduantage d'autruy, le peut porter. L'estranger leur est suspect, & odieux, & ne le veulent ny loger, ny frequenter : s'ils sont pressez de debtes, ils vendent leurs enfans pour se desgager, ou bien en font vn courtage infame & detestable. Au reste ils ne prisent rien que leurs inuentions, dont ils se vantent auec beaucoup de babil : disans qu'ils ont deux yeux, & que ceux d'Europe en ont vn, & tous les autres sont aueugles.

Quand quelqu'vn de basse condition va parler à vn Loytia, il se met à ge-
XXII. noux dés qu'il entre en la sale où est le Loytia, en baissant la teste, & les yeux contre terre & va tousiours à genoux de ceste sorte iusques au milieu de la sale où il s'arreste, & fait sa requeste auec vne voix fort humble, ou la donne par escrit, puis ayant receu sa responce, il s'en retourne à reculons tousiours à genoux, iusques à tant qu'il soit dehors, sans tourner iamais le dos au Loytia. Et si quelques-vns du peuple trouuent par la ruë quelqu'vn des principaux du pays, ou qui est en dignité, ou noble, ils s'arrestent incontinent de pied ferme, & attendent au mesme lieu en baissant la teste, & auec vn grand silence, iusques à tant qu'il soit passé : & s'ils y manquoient, ils seroient sur le champ fustigez bien aspremement. Quãd l'vn va visiter l'autre, celuy qui est visité, sort iusques à la ruë, accompagnant celuy qui l'est venu voir. Ils vsent aussi d'vne façon de faire fort estrange, qui est, que si par fortune quelqu'vn de dehors, ou bien de la ville les vient voir, & si lors qu'on appelle à leur porte, ou que l'on trouue parmy la ruë ceux que l'on va visiter, n'estant pas bien en ordre, encore que celuy qui les vient voir, parle à eux, & soit leur plus proche parent, ou cogneu de longue main, toutesfois ils ne respondent vn seul mot & ne font semblant de le voir, ny cognoistre, ains luy tournent le dos, & s'en vont de ce pas chez eux, où ils prennent promptement leurs plus beaux habits : puis ils sortent dehors pour receuoir celuy qui les vient voir, auec aussi bonne mine, que s'ils ne l'auoient veu auparauant, ny fait tout ce badinage. Ils font grãde caresse à leurs hostes, en leur donnant aussi tost la collation auec force fruicts & confitures, & leur faisant boire d'vne sorte de breuuage dont ils vsent generalement par tout le Royaume, qui est fait de certaines herbes medecinales propres pour conforter le cœur. Ceste ceremonie se pratique aussi entre les voisins quand ils se visitent. Mais quand il aduient que quelqu'vn d'vn lieu rencontre vn autre de dehors lequel il cognoist, ou vn qui est du mesme lieu, mais qu'il n'aura pas veu depuis quelque temps, incontinent il luy demande s'il a beu & mangé : & s'il luy dit que non, il le mene de ce pas à la plus prochaine tauerne, où il le traicte magnifiquement : car en tout ce pays il y a bon moyen de ce faire a cause qu'aux places, & aux ruës des villes, & aux faux-bourgs mesme, il y a beaucoup de tauernes où l'on fait grande chere, & à peu de frais, à raison des viures qui y abondent, & sont à fort bon marché. Que si celuy de dehors respond à l'autre qu'il a desia beu & mangé, il le mene en certaines boutiques où il y a tout plein de confitures & telles autres friandises, & luy donne en ce lieu la collation fort liberalement. Ils vsent aussi d'vn fort grand respect à l'endroit des femmes tant estrangeres, que du pays, de quelque qualité & condition qu'elles soient, specialement à l'endroit des mariées: tenant pour chose du tout blasmable de leur dire des paroles deshonnestes, & de ne les saluër, ny leur faire place quand elles passent par la ruë.

RICHESSES.

ON peut asseurer que ce pays est vn des plus riches, ou pour mieux dire est le plus riche qui soit au monde, veu que toutes choses y abondent en telle sorte, qu'outre la prouision des Chinois, ils ont encor dequoy fournir les terres voisines & eslognées. La coste de la mer qui est de grande estenduë, a beaucoup de ports, & de haures fort commodes pour y receuoir & en enuoyer hors toutes sortes de marchandises. Les habitans amassent de plusieurs mines grande quantité d'or, d'argent, & d'autres metaux. On tire de la Chine vne grande quantité de perles, de vases, de porcelaine, de fourrures precieuses, de lin, de laine, de coton, de soye, & de toute sorte d'estoffes, comme aussi force sucre, miel, cire, rhubarbe, camphre, vermeillon, & pastel pour les tainctures, comme aussi du musc qu'ils ont en abondance. Quant aux reuenus du Roy de la Chine, on tient qu'ils montent à six vingt millions d'or toutes les années, qui est bien vne grande somme, que ce grand & chiche Empereur Vespasian n'en amassa iamais tant en toute sa vie. Ie sçay bien qu'il y en a beaucoup qui en doutent, mais c'est chose bien auerée que du seul port de Canton, qui n'est pas des plus riches & renommez de la coste maritime, le Roy tire par an cent quatre-vingt mille escus de la gabelle du sel, & en vne autre petite ville proche, plus de cent mille escus des dismes du riz seulemẽt. Ainsi il ne faut douter qu'il n'entre annuellement aux coffres du Roy des mõceaux merueilleux d'or & d'argent, si l'on considere l'estenduë de tant de Prouinces, le grand nombre du peuple, les contributions pour chaque teste, & porter les peages des marchandises, les dismes de toutes sortes de fruicts, le reuenu des mines, & les autres aydes, tailles, imposts & subuentions. Mais afin d'informer le Lecteur, il sera fort à propos de specifier, & de declarer mieux par le menu toutes choses.

Pour venir à nostre but, il faut voir le nombre des tributaires qu'il y a en chaque Prouince & dont les Officiers du Roy tiennent registre par deuers eux, afin de leuer les tailles, & impositions, & auec cela il faut remarquer qu'il y a autant de gens qui ne payent rien, qu'il y en a qui payent, d'autant que nul des Loytias, & des Officiers de Iustice n'y est taxé, non plus que les soldats tant de mer, que de terre, qui en sont tous exempts.

Venant donc à nostre poinct, ie dis auec ceux qui se sont meslez d'en escrire, & l'ont sçeu sur le pays, ou appris de quelques relations asseurées qu'en la Prouince de Paquia le Roy a deux millions sept cens quatre mille hommes qui luy payent tribut, la Prouince de Canton trois millions six cens mille: celle de Foquien deux millions quatre cens sept mille: celle d'Olam deux millions deux cens quarante mille: celle de Cinsay trois millions traize cens quatre-vingt mille, celle de Susuan deux millions cinquante mille, celle de Tolenchia qui est la Prouince où le Roy demeure six millions quatre vingt dix mille: celle de Cansay deux millions traize cens cinq mille: celle d'Oquiam trois millions huict cens mille: celle d'Aucheo deux millions huict cens quatre mille: celle d'Honan vn million deux cens mille: celle de Xanton vn million neuf cens quarante quatre mille: celle de Quicheu deux millions trente quatre mille: celle de Chequeam deux millions deux cens quarante quatre mille: & celle de Sancij, qui est la plus petite des quinze Prouinces, vn million six cens soixante douze mille, & cinq cens.

Or le tribut ordinaire qui est deu par chacun d'eux qui a feu, & lieu, est de deux masses l'année, qui est vne espece de monnoye, valant autant que deux reales d'Espagne. Et quoy que ce tribut soit si petit, & que les Loytias qui sont vne bonne partie du Royaume, ny les Gouuerneurs, & Officiers, ny pareillement les Capitaines & soldats, n'en payent aucune chose: toutesfois la multitude du peuple y est si grande, que seulement ce qu'il donne pour la despence de la personne du Roy & de son palais, auec ce que valent les droits dees doüanes, ports, & autres rentes, en ne contant point ce qui se paye aux mortes payes, gens de garnison, & autres soldats du Royaume, ny aussi ce qui s'employe à la reparation des murailles des villes, ensemble les frais de toutes les armées de mer & de terre, auec les gages des Gouuerneurs, & Officiers de Iustice, qui n'entrent point en ce compte, il demeure au Roy de reuenu ordinaire ce que ie mettray en ce lieu, qui a esté tiré du liure & registre de ses comptes. Encore les Chinois disent que c'est beaucoup moins que ce qu'on luy paye auiourd'huy, & que ce compte est du plus vieil temps.

En fin or de 17. à 22. carrats on luy donne 4. millions deux cens cinquante six mille neuf cens Tahes, dont la chacune vaut dix reales, & vingt quatre marauedis de Castille, le marauedis valant enuiron vn double tournois de France. En argent fin trois millions cent cinquante trois mille deux cens dix-neuf Tahes. Les perles qui sont en grande abondance partout, combien qu'elles ne soient gueres rondes, luy valent ordinairement deux millions six cens trente milles Tahes. En pierreries de toute sorte, & traictes de mines, vn million quatre cens soixante & dix milles Tahes. En musc & ambre, vn million & trente cinq mille Tahes, & en procelaine quatre vingt dix mille Tahes. Outre ce le Roy a par tout son Royaume beaucoup de terres qu'il a données à ses sujets, à la charge de luy bailler vne partie de ce qu'ils y recueillent, ou qui y croist, & pour ceste cause ils luy payent que ce qui s'ensuit.

En riz, qui est la viande & nourriture du Royaume & des circonuoisins. 60. millions cent soixante & onze mille huict cens 32. mesures. En orge 29. millions trois cens nonante & vn mille neuf cens quatre vingt & deux mesures. En froment 33. millions six vingt mille deux cens mesures. En sel 25. millions trois cens quarante mille quatre cens mesures, qu'il recueille en ses salines, & dont il reçoit vn tres grand reuenu tous les ans. En bled appellé maiz, 20. millions deux cens cinquante mille mesures. En millet 24. millions de mesures. En paruiz 14. millions & deux cens mille mesures. Puis en autre grains, & diuers legumes 40. millions & deux cens mille mesures.

En pieces de soye de 14. aulnes de long, deux cens cinq mille cinq cens quatre vingt & dix pieces. En soye en masse cinq cens quarante mil liures. En coton 300. mille liures: Couuertures faites & ouurées de couleurs 800. mille quatre cens. Chimantes de soye cruë du poids de 12. liures & demie, trois cens quatre vingt. Couuertures de cotton de 14 aulnes chacune, six cens soixante dix-huict mille huict cens soixante & dix. Chimantes de cotton trois cens quatre mille six cens quarante huict. Toutes ces choses se leuent par le Roy de la Chine, qui se sert d'vne partie pour ayder à la despense de sa maison, qui est tres-grande, & de l'autre pour garder & reseruer au tresor de son espargne, dans lequel on asseure qu'il a beaucoup de millions: ce qui ne peut estre autrement, en esgard à vn si grand reuenu.

FORCES.

CEluy qui ne iugeroit des forces du Roy de la Chine par le grand nombre d'hommes qui sont en tous ces Estats, seroit despourueu d'entendement, pource qu'on sçait assez que ceste force contient en elle toutes les autres. Mais pour en dire quelque chose en particulier, les forces du Roy de la Chine sont plus propres pour conseruer, que pour accroistre. On peut voir aussi que son dessein est de maintenir & deffendre ce qu'il a, sans chercher de s'estendre plus auant: dequoy la muraille faicte sur les frontieres de la Tartarie est vn suffisant tesmoignage. Veritablement il a raison de se contenter de ce qu'il possede, puisque les plus grands Princes de la terre ont sujet de luy porter enuie. D'ailleurs, s'il entreprenoit quelque conqueste, elle ne luy reüssiroit pas, pource qu'encor qu'il ait vn grand nombre d'hommes, ils sont pour la plus grande part lasches & coüards, tant à cause des delices parmy lesquelles ils viuēt, qu'à cause de la subiection en laquelle ils sont, & de la forme du gouuernement qui les rend timides au possible. Or afin que nous puissions voir par le menu de quelque sorte ce Roy se conserue, il sera bon de considerer ses appareils, ses gens de guerre, & l'ordre qu'il tient en ses Estats pour empescher qu'aucun inconuenient ne luy arriue. Car encor qu'à present & depuis quelque temps en çà le Roy de la Chine se voye en paix & sans guerre, au moins qui soit d'importance, il est toutesfois aussi soigneux de pouruoir à tout, que s'il auoit plusieurs guerres sur les bras, & de grands ennemis qui l'attaquassent. xxv.

Outre ce qu'il a en chaque Prouince vn Conseil de guerre, & pareillement vn Capitaine general & force gens entretenus, tellement qu'il peut leuer incontinent de grandes armées de mer & de terre, selon les occasions qui se peuuent presenter, il tient encor en chaque ville des Capitaines, & soldats pour la deffendre, qui font le guet & la ronde, & posent les sentinelles de nuict, comme s'ils auoient leurs ennemis à la porte. Ils tiennent aux portes des villes leurs cōpagnies de gens de guerre, ils ne laissent entrer ny sortir personne sans permission du Iuge de la ville & les portes s'ouurent & ferment par l'ordonnance de ses Capitaines, qui l'enuoyent tous les iours mise par escrit sur vn aiz blanchy de plastre & paraphée de leur main. Ils tiennent en ses portes toute la force & deffence des villes, & y logent leur artillerie. Quand ils les ferment au soir, ils mettent vn papier collé sur les jointures d'icelles, puis seelent & cachetent ce papier auec le cachet que le Gouuerneur ou le Iuge de la ville porte en son doigt, & pour cét effect il y va en personne, ou bien il y enuoye quelqu'vn qui luy est fort affidé, & l'on ne les peut ouurir le matin iusqu'à ce qu'on ait recogneu le mesme cachet, & qu'on soit bien asseuré qu'il est en mesme estat que l'on l'auoit laissé le soir. De sorte que si quelqu'vn veut aller hors la ville, ou faire quelque voyage en diligence, il sort le soir auant qu'on ferme les portes & va loger aux faux bourgs: autrement il luy est impossible de partir de bon matin, pource qu'elles ne s'ouurent qu'apres le Soleil leué.

Ils posent de nuict les sentinelles, & les changent à leurs heures, il y a tousjours des gens qui vont faire les rondes auec vn bon nombre de soldats. Et afin de tenir les villes plus en repos, il n'est permis à aucun de porter armes offensiues, ou deffensiues, si ce n'est aux gens de guerre que le Roy entretient, & ne leur est permis d'en auoir en leurs maisons, ny d'en porter sur les champs.

Outre tout cela le Roy tient en la ville de Taybin, autrement Suntien, & pareillement aux villes circonuoisines vne grande armée de gens de pied & de cheual, dont il se sert pour suruenir aux necessitez qui pourroient arriuer en ses lieux, & aussi pour la garde, seureté & Majesté de sa personne.

XXVI. Les soldats de ce Royaume sont de deux sortes: les vns sont natifs des villes, à la garde desquelles ils sont establis, ceux-là s'appellent Cum en leur langue. Ils succedent à ses places des soldats de pere en fils; & si quelques-vns viennent à mourir sans heritiers, le Roy en met d'autres en leur lieu. Chacun d'eux à son nom escrit en vn creneau des murailles, où il est obligé d'aller s'il vient des ennemis contre la ville. Les autres soldats sont estrangers, & ordonnez par mois ou par années, & ce sont eux qui font ordinairement les sentinelles, & qui reçoiuent & accompagnent les Capitaines, & outre ce sont subjects d'aller par tout ou l'on leur commande, & ceux-cy s'appellent Pon en leur langue.

Chaque compagnie de mille hommes a vn Capitaine & vn Porte-enseigne, & chaque centaine de soldats semblablement vn Capitaine, & vn Porte-enseigne qui dépendent des autres: & partant pour sçauoir le nombre des gens qui sont en vne grande armée, il ne faut que regarder & compter les enseignes de mille hommes qui sont fort cogneuës. Chaque Capitaine tant de cent que de mille hommes a vne maison bastie sur la muraille, & son nom y est escrit, & c'est en ce lieu qu'il doit demeurer tandis que la guerre dure. Les Capitaines font faire tous les mois l'exercice aux soldats, tant en temps de paix que de guerre, & leur font apprendre à se seruir promptement & auec addresse des armes dont ils vsent, qui sont ordinairement arquebuses, piques, rondelles, coutelas, baguettes ferrées, & d'autres faites en demie-Lune, haches d'armes, dagues & cuirasses.

Les gens de cheual ont quatre espées penduës aux arçons, & combattent de deux à la fois auec grande dexterité. Ils ont de coustume d'entrer en bataille estans entourez de beaucoup de seruiteurs & domestiques à pied bien armez, équippez le mieux qu'il leur est possible. Ces gens de cheual sont rusez & experts au fait de la guerre aussi bien que les gens de pied, & sçauent vser de beaucoup de stratagemes, & se seruent de grands engins à feu, & principalement de certaines boüettes de feu pleines d'aiguillettes de fer & de longues flesches faictes de poudre à canon, auec quoy ils font vn fort grand dommage à leurs ennemis.

Les gens de cheual combattent auec des arcs, des fléches & des lances, & auec deux espées que nous auons dit, & quelques-vns portent encor des arquebuses. Ils ne font pas bien manier leurs cheuaux à cause qu'ils ne leur mettent en la bouche qu'vn fer qui leur sert de mors, & pour les faire arrester, ils les tirent auec vn resne, en vsant de cris & de foüets qu'ils portent. Leurs selles ne sont pas bien faictes, & presque tous sont armez à la legere, & mauuais hommes de cheual.

XXVII. Quant à la mer, le Roy y vse de mesme soin qu'il fait sur la terre, & y tient ordinairement vn grand nombre de flottes auec leurs Generaux & Capitaines qui gardent soigneusement les costes de tout le Royaume. Ils payent fort bien leur gendarmerie tant de mer que de terre, & ceux qui se portent vaillamment sont recompensez selon leur merite. Quand les Chinois prennent quelque prisonnier en guerre, ils n'ont pas accoustumé de le tuer, ains le font seule-

ment seruir des morte-paye aux frontieres qui sont loin de son pays, auquel lieu il est soudoyé du Roy comme les autres. Ses soldats portent tous des bonnets rouges pour estre distinguez des autres: & quand au reste de l'habillement ils ne different point des Chinois : & ceux qui sont aussi condamnez pour quelques crimes à seruir sur les frontieres portent semblables bonnets rouges.

Il reste maintenant de traicter en particulier des gens de guerre que tout le Royaume en general & chaque Prouince entretient riere-soy. Il y a, comme i'ay dit, en la ville capitale de chaque Prouince vn Conseil de guerre composé de quatre Conseillers & vn President qui sont ceux qui doiuent auoir soin de la conseruation & deffense de telle Prouince. Ils sont appellez entr'eux Capitaines, & pouruoyent de tous officiers, & de toutes munitions de guerre qu'ils enuoyent aux lieux qui en ont besoin. Et afin que rien ne manque en ce faict, ceux du Conseil des finances ont charge de leur bailler tout ce qu'ils demãderont sans aucun delay. Le nombre des gens de guerre qu'il y auoit en chaque Prouince l'année 1577. lors que le P. Martin Herrade fut en ce Royaume, qui fut en temps de paix, estoit tel que s'ensuit.

En la Prouinee de Panquia où le Roy se tient ordinairement, il y auoit deux millons cent cinquante mille hommes de pied, & quatre cens mille hommes de cheual. En celle de Canton six vingts mille hommes de pied, & quarante mille de cheual. En celle de Foquien cinquante-huict mille & neuf cens hommes de pied, & deux mille quatre cens de cheual. En celle d'Olam soixante & seize mille hommes de pied, & vingt-cinq mille cinq cens de cheual. En celle de Cinsay quatre vingts mille trois cens homme de pied, & bien peu ou point de gens de cheual, à cause qu'elle est toute pleine de montagnes. En celle d'Oquian six vingt mille six cens hommes de pied, & nul homme de cheual non plus qu'en l'autre pour la mesme raison. En celle de Susuan quatre-vingt six mille hommes de pied, & trente-quatre mille cinq cens de cheual. En celle de Tolanchia qui confine auec les Tartares deux millions huict cens mille hommes de pied, & deux cens quatre vingt dix mille hommes de cheual, qui sont les meilleurs de tout le Royaume, & les plus renommez, pource qu'ils sont nais & nourris parmy les armes, qu'ils ont maintesfois maniées lors qu'ils auoient guerre ordinaire contre les Tartares. En celles de Cansay cinquante mille hõmes de pied, & vingt mille deux cens cinquante de cheual: En celle de Honan quarante quatre mille hommes de pied, & dix-huict mille neuf cens de cheual. En celle de Quicheu quarante-huict mille sept cens hommes de pied, & quinze mille trois cens de cheual. En celle de Chequeam trente quatre mille hommes de pied, & traize mille de cheual. En celle de Sancij quarante mille hommes de pied, & six mille hommes de cheual seulement. Suiuant ce compte on void que ces quinze Prouinces contiennent cinq millons huict cens quarante six mille & cinq cens hommes de pied, & neuf cens quarante-huict mille, & trois cens cinquante de cheual. Leurs cheuaux sont propres pour faire beaucoup de chemin, mais petits pour la plusspart, toutesfois on dit qu'au dedans du Royaume il y en a de grands qui sont fort bons.

Sur les frontieres du Royaume on void grand nombre de petites forteresses, mais du costé des Tartares ils ont leur muraille dont nous auons desia parlé, qui est vn rempart fort asseuré pour tout le Royaume. S'il y a quelque bruit de guerre de ce costé, les gardes n'ont pas plustost donné le signal, que des

chasteaux & bourgs d'alentour on accourt aux forteresses iusques à ce que les Generaux & Capitaines soient arriuez auec leur armée. Bref ce Royaume est bien gardé de tous costez tant par mer que par terre, & quiconque feroit dessein de l'assaillir, entreprendroit vne affaire qui ne sçauroit que reüssir à son mescontentement selon les apparences humaine. Il faut que nous voyons maintenant les voisins du Roy de la Chine, afin de recognoistre mieux ce qui luy peut nuire. Il n'y a par terre aucun Prince dont il doiue craindre la puissance, excepté le grand Cham de Tartarie. Mais par mer il confine auec les Iaponois & les Espagnols. Quant au Iapon il est diuersement distant de la Chine. On cõpte soixante lieuës depuis Gore Isle du Iapon iusques à la ville de Liampo, & deux cens quatre vingts dix-sept iusques à la ville de Canton. Les Iaponois trauaillent ordinairement ceux de la Chine, courant toutes leurs costes, & rauageant mesme quelquesfois la terre où ils descendent, & pour conclusion ils donnent plus de peine aux Chinois par courses, voleries, & assassinats que par vne guerre ouuerte: pource que le Iapon estant diuisé en plusieurs Isles & Principautez qui sont presque toutes de mauuais accord, ils ne peuuent aller cõtre les Chinois qu'en petit nombre, toutesfois ils sont plus courageux & mieux aguerris que ceux de la Chine. D'autre part ce Royaume confine auec les Philippines possedées par les Espagnols, qui sont suspects en ce pays-là, non sans raison, veu que les Philippines sont assises en telle sorte qu'elles sont capables de donner beaucoup de peine aux Chinois. Ils ont aussi en mesme consideration les Portugais qui sont pareillement sujects du Roy d'Espagne. Toutesfois le Roy de la Chine leur a permis de s'arrester pour raison du trafic en la petite Isle de Macao, où ils ont fondé vne colonie, mais fort foible, pource qu'ils sont entierement sujets à la volonté des Chinois, qui se deffians d'eux pour l'amitié & intelligence qu'ils ont auec les Espagnols des Philippines, leur restraignent tous les iours la liberté du trafic, & taschent de faire que de leur bon gré ils se retirent aux Indes.

GOVVERNEMENT.

XXIX. La grande estenduë de toutes ses Prouinces que nous auons descrites cy dessus est sous la domination d'vn seul Roy, & les Chinois ne sçauent que c'est de ses noms de Comte, Marquis, ou Duc, n'y ayant personne autre à qui l'on paye impost ny peage. Le Roy donne tous les offices, & la Noblesse mesme, & il est non seulement reueré comme Roy, mais adoré presque comme Dieu. Cecy se void en ce qu'en chaque Prouine il y a vn portaict du Roy, qui est d'or & tousiours couuert d'vn voile, sinon qu'aux nouuelles Lunes, auquel temps les Magistrats se vont mettre à genoux deuãt luy comme deuant le Roy mesme. Ce qui abbat extrémement le courage des peuples, & les rend plustost esclaues que sujets de leur Prince.

Ils ont des loix escrites depuis plus de deux mille ans qui sont demeurées en mesme estat qu'au commencement ainsi que les Chinois le maintiennent. Et pourceque telle iurisprudence est la porte pour entrer aux honneurs & charges publiques, plusieurs y estudient à bon escient, & ne font que disputer entre eux d'affaires politiques, des moyens de bien gouuerner l'Estat: & quand l'occasion s'en presente ils s'en enquierent soigneusement des estrangers qui arriuent en leurs ports. Le Roy entretient de Professeurs en toutes les villes

On choisit aux petites escoles les enfans, & ieunes hommes bien aduancez, qu'on enuoye aux Academies, où il y a des gens qui prennent soigneusement garde à eux, & s'ils descouurent quelques escoliers desbauchez, ou paresseux, ils se contentent pour la premiere fois d'vser de remonstrance, & reprimandes: les chastient à la seconde, & à la troisiéme les chassent ignominieusement: & d'autre part loüent, & encouragent ceux qui font bien leur deuoir. Dauantage les Visiteurs ordonnez par le Roy font de trois en trois ans, la publique visite des Academies, où ils font des promotions solemnelles.

Lors que quelque Visiteur a acheué la visite de la Prouince, il fait faire vn cry public, par lequel il ordonne que tous les Escoliers qui veulent prendre le degré de Loytia, qui est autant que celuy de Docteur entre nous, combien que le mot de Loytia signifie en leur langue vn Cheualier, ayent à se trouuer en la ville capitale. Tous estans donc assemblez au iour assigné, & se presentans deuant le Visiteur, il faict vne liste de tous, & determine à quel iour se doit faire leur examen. Ce iour estant venu le Visiteur inuite tous les Loytias de lettres qui sont en la ville, & apres le festin, ils font ensemble l'examen à toute rigueur, interrogeant les Escoliers sur toutes choses, & specialement sur les loix, & ordonnances du Royaume, selon lesquelles ils doiuent iuger, & gouuerner. S'il en trouue quelques-vns sçauans, & outre cela s'il sçait qu'ils sont vertueux, il les met par liste, leur assigne le iour auquel il leur doit donner le degré: ce qui a coustume de ce faire auec grandes ceremonies, & deuant plusieurs personnes: en presence desquelles le Visiteur leur donne au nom du Roy les marques & enseignes de ce degré, ensemble le nom & tiltre de Loytias, & ces marques sont vne ceinture garnie d'or, ou d'argent, & vn chapeau qui a deux fanons pendant par derriere. Et combien que les Loytias autant ceux qui le sont par le moyen des lettres, que ceux qui le sont par la voye des armes, ou de grace du Roy ayent tous le mesme nom & tiltre de Loytias, si ne sont-ils en pareille estime & authorité. Car ceux du Conseil Royal, ensemble les Gouuerneurs, Vice-Roys, & Visiteurs sont Loytias par examen, & les Capitaines generaux, & Tresoriers le sont de grace du Roy en recompense de quelques seruices. Ces derniers ne iouyssent pas de plus grande franchise ou noblesse: & n'ont point plus d'honneur que les autres Loytias, & d'iceux il y en a grand nombre en chaque ville.

Il y encore d'autres de grande estime qui sont mis au second degré, & ce sont ceux qui paruiennent à telle dignité par la discipline militaire, estás faits tels par les Generaux, qui en ont le pouuoir du Roy apres qu'ils ont fait preuue de leurs personnes en presence de tesmoins dignes de foy, On donne, à ceux-cy outre le tiltre, des moyens pour s'entretenir honorablement & auec profit, & cela fait que tous les soldats s'efforcent de bien faire pour receuoir ceste recompense. Quant à leur maniere de pourmener le gradué par la ville, elle est telle.

Au iour assigné pour donner le degré, tous les Loytias s'assemblent derechef auec le Visiteur en la maison & sale Royale, où ils ont fait l'examen, estans tous bien en ordre, & vestus de leurs plus beaux accoustremens, & comme ils sont ainsi assemblez, on voit entrer ceux qui doiuent receuoir le degré, qui sont en chausses & en pourpoint, ayant chacun deuant eux vn parrain auec les marques qu'on doit donner au filleul, lesquelles marques chacun d'eux demande au Visiteur auec grande humilité, en se mettant à genoux: Surquoy le

Visiteur leur fait faire le serment en ceste forme: Qu'aux estats & offices qui
XXX. leur seront conferez se porteront en gens de bien, faisant iustice également à toutes personnes, & ne receuant aucun present: qu'ils seront fidelles au Roy sans consentir iamais à aucune trahison contre luy, & plusieurs autres choses ausquelles ils s'arrestent assez long-temps. Le serment estant presté, le Visiteur parlant à eux en la personne du Roy, leur met les marques & enseignes susdites: en mesme temps les embrasse, estant suiuy en cela des autres Loytias qui sont presens. Apres cela ils sortent de la sale en bon ordre, & lors on sonne les cloches de la ville, qui sont bonnes & en grand nombre par tout le Royaume, & en mesme instant on tire beaucoup de pieces d'artillerie: quoy fait, ils menent promener les nouueaux graduez par toute la ville auec bonne compagnie & comme ie diray presentement. En premier lieu l'on voit marcher deuant vn bon nombre de soldats auec des tambours, des trompettes, & autres instrumens de musique: & apres eux force massiers, puis les Loytias à cheual, ou dans des chaires couuertes toutes en rang. Apres on voit marcher les parrains, & derriere eux les nouueaux Graduez en chausse & pourpoint, montez sur de beaux cheuaux blancs tous couuerts de riches housses de toille d'or, chacun d'eux portant vne liurée de taffetas sur l'espaule, & sur la teste vn chapeau, qui a deux fanons pendans par derriere, comme ceux qui sont aux mitres des Euesques. Sur ce chapeau il y a deux bouquets qui sont d'or ou d'argent doré, faits en façon d'vne branche de Palme. Deuant chacun d'eux on porte six enchasseures de bois, chacune portée par quatre hommes, & là dedans est tenduë vne piece de satin, où est escrit en lettres d'or, l'examen fait au Gradué, ensemble le tiltre qu'on luy a donné pour cette cause, & ses armories y sont aussi, auec plusieurs autres choses que ie laisse, pour n'estre aussi long que leur pourmenade qui dure huict heures entieres. Depuis ce iour les nouueaux Loytias deuiennent capables de tenir tout Office, d'auoir quelque gouuernement que ce soit, & pour cette cause il s'en va incontinent en Cour pour y paruenir, & en y allant il est honoré de tous, receu & logé aux maisons du Roy qui sont en chaque lieu pour ceux de sa qualité. Estant arriué à la Cour, il va rendre l'honneur qu'il doit au President, & Auditeur du Conseil du Roy, dont chacun luy promet de le pouruoir quand l'occasion s'en presentera, & deslors il est couché sur le registre du Conseil, & se met de là en auant à faire la Cour aux Auditeurs pour estre pourueu de quelque charge.

XXXI. Le Roy a en la ville de Taybin vn Conseil composé de douze Auditeurs, ou Conseillers, & vn President, hommes choisis & experimentez aux affaires, Pour estre de ce Conseil, outre qu'ils doiuent estre tres-sçauans en la Philosophie morale & naturelle, & bien versez aux loix du Royaume, il est requis encores qu'ils soient Astrologues & Iudiciaires, pource qu'ils disent, que quiconque doit estre de ce Conseil souuerain, par lequel toutes les quinze Prouinces sont gouuernées, il faut qu'il s'entendent à prognostiquer les temps, & les choses futures, afin de pouruoir aux necessitez aduenir du Royaume. Ces douze Auditeurs tiennent le Conseil d'ordinaire au Palais du Roy, où il y a vne sale richement accoustrée auec treize sieges, c'est à sçauoir six d'or, & six d'argent: mais le treiziesme est plus riche que les autres, pource qu'il est enrichy de beaucoup de pierres precieuses de grãde valeur. Ce siege est au milieu des douze sous vn daiz de toile d'or, auquel sont brodées les armoiries du Roy, qui sont serpens tissus auec vn fil d'or. C'est là que le President est assis

si le Roy ne se trouue pas au Conseil, & s'il s'y trouue, ce qui aduient rarement, le President s'assied au premier siege de la main droicte, ou sont les six sieges d'or. Chacun en son rang d'ancienneté suiuant lequel ils succedent en ces sieges les vns aux-autres. Quand vn siege vient à vaquer, les Auditeurs, & le President y vont par eslection, & si celuy qui a plus de voix est absent, & gouuerne quelque Prouince, on l'enuoye querir, & s'il est au lieu mesme, ils le menent deuant le Roy, à ce qu'ils rendent raison de l'eslection qu'il ont faite, & lors il la peut confirmer s'il en a la volonté, ou bien la desaduoüer. S'il est confirmé par le Roy il preste entre ses mains vn serment presque semblable à celuy que nous auons mis cy-dessus. Ce serment estant fait, ils le menent au siege vaquant de sa main gauche, & le mettent en possession auec grande solemnité.

Il n'y a que le President de ce Conseil qui parle au Roy quand il est besoin, ou s'il vient à estre malade, c'est le plus ancien Auditeur des sieges d'or. Ils sçauent en ce Conseil chaque mois tout ce qui ce passe au Royaume digne d'estre sceu, à quoy l'on ne manque iamais: d'autant que les Gouuerneurs des Prouinces ont cõmandement expres de mander par escrit tout ce qui suruient en chaque Prouince, soit affaire de guerre, d'estat, de finance ou autre chose: ce qu'ils effectuent si soigneusement, qu'encor qu'vne Prouince soit distante de cinq cens lieuës de la Cour, toutesfois le Courrier ne manque pas de si rendre au iour limité, pource que ceux qui arriuent les premiers, attendent les derniers iusques au iour assigné pour donner les aduertissemens, & ceux qui sont loin, voulant faire arriuer leurs Courriers aussi à point que ceux qui sont prés, les enuoyant si dru, & leur enjoignent de faire telle diligence qu'ils se rencontrent les vns les autres. Les aduertissemens estans venus par le Conseil, & le discours sommaire de tout estant pris par le President, il en fait apres le rapport au Roy, & s'il y a quelque chose à la quelle il faille remedier, luy & son Conseil y pouruoyent incontinent, & si quelque Iuge doit aller en commission pour ce fait, il y va si secrettement qu'il est sur les lieux à faire l'enqueste, sans que personne sçache aucune chose de l'affaire, ny de la ville ou elle se fait.

Or quoy que ces Officiers ayent grande authorité, & que ce Royaume soit de si grande estenduë, toutesfois il n'y a Vice-Roy, Gouuerneur, ou Iuge quelconque qui puisse faire mourir quelqu'vn par iustice, si le Roy ne confirme la sentence auec son Conseil, excepté lors qu'il y a guerre, auquel temps il est permis au General d'armée, ou à son Lieutenant de faire executer le soldat qui aura commis quelque crime, sans en aduertir le Roy ny son Conseil, en prenant seulement l'aduis du Tresorier du Roy, & du Maistre de Camp qui sont deux hommes, de grande authorité, qui doiuent estre tous deux conformes en opinions, autrement on n'en peut faire aucune iustice.

Les Prouinces de Paquia & de Tolenchia sont gouuernées par le grand Conseil du Roy, par le moyen des Officiers qu'on y enuoye, & les 13. autres Prouinces ont chacune vn Vice-Roy ou Gouuerneur qu'ils appellent Insuanto, qui fait tousiours sa demeure en la ville capitale. Et combien que les Officiers, & gens de Iustice du Royaume s'appellent tous generalement Loytias, si est-ce que chacun d'eux a vn nom particulier selon l'Office qu'il exerce. Le Vice-Roy qui est le souuerain Magistrat en chaque Prouince, & qui represente la personne du Roy se nõme Comon. Le 2. en dignité, est le Gouuerneur de toute la Prouince s'appelle Insuanto. Le Correcteur qui demeure en chaque XXII.

ville où il n'y a ny Vice-Roy, ny Gouuerneur, s'appelle Tutan, & ce Corre-ćteur va traicter des affaires d'importance de chaque ville auec l'Insuanto, & cestui-cy en va conferer auec le Comon; qui a charge d'enuoyer au Roy & à son Conseil, le courtier dont nous auons parlé cy-dessus. Le troisiesme s'appelle Ponchasi & est comme le President du Conseil des Finances, ayant des Auditeurs ou Conseillers & beaucoup d'Officiers sous luy, comme des Sergeans qui seruent à leuer le reuenu du Roy en chaque Prouince, lequel reuenu est porté par le Ponchasi ou Tutan, apres qu'il payé les gages & frais ordinaires & extraordinaires des Officiers Royaux qui sont en la Prouince. Le cinquiesme est l'Anchasi, qui est le President de la Iustice ciuile & criminelle, qui decide auec ses Auditeurs de tous procez, & differens qui viennent à luy par appel des autres Iuges de la Prouince. Le sixiesme est l'Aytao, qui est le pouruoyeur general, & President du Conseil de guerre, qui a charge de leuer des gens quand il est necessaire & d'aprester des vaiseaux, & des munitions pour les armées de mer & de terre, pour les garnisons ordinaires des villes & places frontieres. C'est luy qui a charge d'interroger les estrangers qui viennent en sa Prouince, de sçauoir d'eux d'où ils sont, & pourquoy ils viennent, & choses semblables, pour donner aduis de tout au Vice-Roy. Chacun de ces six a en son Conseil dix Auditeurs tous gens d'eslite, qui l'assistent en l'expedition des affaires.

Quand ils sont en la sale où ils tiennent le Conseil) ce qui se fait au logis du Vice-Roy (dans lequel il y a aussi pour chaque Conseil vne sale particuliere, cinq d'iceux s'assiét au costé droit du President, & les cinq autres au costé gauche. Ceux du costé droit sont plus anciens, & en outre differens des autres en ce qu'ils portent des riches ceintures garnies d'or, & des chappeaux de couleur pasle, au lieu que les autres ont des ceintures d'argent & des chappeaux bleus. Or tant les Auditeurs que les Presidents portent sur la poictrine, & sur les espaules les armoiries du Roy brodées d'or en leurs robes, & ne peuuét sans cela faire aucun acte public, s'ils le vouloient attenter outre ils ne seroient pas obeys, ils seroient encor rigoureusement punis au temps de la visite generale.

Outre ces six Iuges susnommez, il y en a d'autres inferieurs, & subalternes, qui sont le Cautoc, qui est le grand Gonfalonnier & Porte enseigne, le Pochin qui est le second Tresorier, le Pochinsi qui tient le seau du Roy, l'Autzatzi qui est comme le Maire ou Preuost de la ville. Il y en a aussi trois qui sont comme les Alquades, Preuosts ou Iuges de Cour en Espagne, nommez en leur langue Huitay, Tzia & Tonnay qui donnent audience en leurs maisons vne fois la semaine, & quand il est temps d'ouurir les portes, il font lascher quatre petites pieces de canon pour faire sçauoir qu'ils se vont mettre en leurs sieges, où ils escoutent tous ceux qui leur vont demander iustice. Et s'ils trouuent quelqu'vn qui ait failly, ils l'enuoyent auec vn Sergent (car chacun de ces Iuges en a dix ou douze) par deuers les Iuges ordinaires de la ville qui se nõment Zompau, sont departis & ordonnez par chaque quartier, auec vn escrit où est marqué la punition qu'on doit faire de celuy qui a fait faire. Chacun de ces Iuges ordinaires a mille habitans sous sa charge, & leur Iurisdiction ne s'estend hors de leur quartier, & n'y a aucun qui puisse estre Iuge du quartier où sa maison est assise. Chacun d'eux va de nuict faire le tour par son quartier, & met ordre que chacun se tienne coy en sa maison, & qu'on esteigne les lumieres de bonne heure pour éuiter le danger du feu qui s'y est mis souuent, à cause des maisons

qui sont serrées & proches les vnes des autres, ayant toutes le haut fait de bois à la mode de celles de Biscaye. Celuy qu'ils trouuent à heure indeuë auec de la lumiere est puny rigoureusement. Il y a appel de ceux-cy aux Preuosts, ou Iuges de la Cour, mais non des autres, & cét appel va iusques au Visiteur general, qui repare les griefs commis par eux tous, & pour ceste cause, il s'appelle en leur langue Hondin, c'est à dire repareur du mal.

Outre les susdits, il y a encore d'autres Officiers particuliers, comme le Tompo, qui pouruoit aux viures, & y met le taux : le Tibuc qui apprehende & punit les faineans & vagabonds ; le Quinche qui est comme le grand Preuost, & le Chomean qui est l'intendant de la prison, qui est vn Officier dont ils font grand cas, à cause de la prerogatiue qu'il a de parler debout aux Iuges, apres s'estre mis à genoux deuant eux en entrant, car tous les autres parlent à eux à genoux.

Par dessus tous ces Officiers, il y en a vn qui s'appelle Quinchay, c'est à dire en leur langue Seel d'or, qui ne part iamais de la Cour que pour quelque grande affaire d'importance, concernant la paix & tranquilité de tout le Royaume.

Ils regardent principalement que le Viceroy, Gouuerneur ou Auditeur ne soit pas natif du lieu où il va, pourueu de quelqu'vne de ces charges, afin d'éuiter les dangers, inconueniens, qui pourroient atriuer par le moyen de l'amitié des parens, ou mal-veillance des ennemis, qui empescheroient le cours de la Iustice.

Le Roy leur donne à tous des gages suffisans pource qu'il est deffendu sur grandes peines à tous ceux qui plaident de donner aucuns presens à leurs Iuges, & de mesmes aux Iuges de ne prendre aucune chose. Et quand le grand Conseil les enuoye, il leur ordonne de ne permettre à aucun plaideur ou solliciteur de les aller voir en leur logis, & de ne prononcer aucun acte iudiciaire qu'en pleine audience, & leurs Officiers presens & cela ce fait en ceste sorte.

Le Iuge s'estant mis au Siege, les Huissiers s'en vont à l'entrée de la salle, & nomment à haute voix la personne qui vient pour auoir Iustice, & disent aussi ce qu'elle demande. Le suppliant entre & se met incontinent à genoux vn peu loin du Iuge, puis au mesme lieu propose ce qu'il demande à haute voix comme les Huissiers ou bien par escrit. Si la demande est par escrit, vn des Greffiers la prend & la lit deuant le Iuge, qui l'ayant ouye ordonne sur le champ ce qui luy semble estre de Iustice, en marquant la demande de sa propre main auec de l'ancre rouge, & demande ce qu'il veut, & entend estre fait.

Les Iuges sont obligez par expres commandement du Roy d'aller tenir l'audience à ieun, & c'est vne coustume tellement inuiolable entr'eux, que celuy qui y contreuiendroit seroit puny. Au moyen de ces façons de faire qui se gardent ainsi rigoureusement en public, il est impossible à vn Officier de se laisser corrompre sans que quelqu'vn de ses compagnons d'office le sçache.

Si quelqu'vn manque en ce qui est de sa charge, on luy met soudain vne petite banderolle en la main, & l'on le fait tenir à genoux auec ceste marque iusqu'à tant que l'audience se leue, & lors le Iuge commande aux bourreaux qui sont là presens de fustiger celuy qui a failly, & luy fait donner autant de coups que sa faute semble meriter, & cecy n'est pas autrement ignominieux entr'eux, pource que c'est chose ordinaire.

En tous procez tant ciuils que criminels, les Iuges procedent tousiours par escrit, & font leurs actes, & examinent les tesmoins publiquement en presence

des Officiers, de peur qu'ils n'vsent en leur endroit de quelque ruse, ou fausseté en les interrogeant sur ce qu'il n'est pas besoin de leur demander, ou en escriuant ce qu'ils ne deposent pas. Ils examinent particulierement chaque tesmoin, & s'ils sont contraires en leurs depositions, ils les recolent, & confrontent tous, les raisons qu'ils alleguent, la verité soit mieux cogneuë: & quand ils ne la peuuent tirer clairement par ce moyen, ils leur baillent la gesne pour leur faire dire vray, excepté aux personnes de qualité qu'ils tiennent pour veritables, adjoustant foy à leurs propos sans gesne quelconque. Aux affaires de grande importance, & qui touchent des grands personnages, les Iuges ne se fient pas aux Greffiers pour escrire les informations, mais eux-mesmes escriuent de leur propre main tous les actes, & leur diligence est cause qu'il y en a bien peu souuent qui se plaignent d'auoir receu quelque grief de leurs Iuges. Les Iuges comptent par tous les endroits de leur iurisdiction, les maisons qui y sont, & les mettent dix à dix en des tableaux qui sont pendus à chaque maison, qui fait la derniere de sa dizaine: & là sont mis les noms des dix maistres des maisons auec vne ordonnance par laquelle il est dit, & enioint à tous, qu'aussi tost qu'ils entendront que quelqu'vn d'eux aura fait quelque chose au prejudice de la Republique, ou du voisinage, ils l'aillent incontinent dénoncer à la Iustice, afin que la punition de celuy qui a failly luy serue d'amendement & d'exemple aux autres, & quiconque manquera d'aller faire ceste declaration, sera contrainct de subir la peine que l'autre auoit meritée.

Quand l'vn de ces dix veut changer de ruë, ou aller demeurer en vne autre ville, ou faire quelque long voyage, il est obligé de sonner vne clochette, ou bien vn bassin de cuyure par toute sa dizaine, & son quartier, dix iours deuant qu'il s'en aille, & d'aduertir tous les voisins de son dessein, de l'endroit où il va afin que s'il doit de l'argent, ou si on luy a presté quelque chose, on le luy puisse demander auant son depart. Et si quelqu'vn s'en va sans auoir vsé de ceste diligence, les Iuges contraignent les autres de la dizaine nommez au tableau, de payer pour luy ce qu'il doit, à faute d'auoir fait sçauoir son deslogement, & d'auoir aduerty les creantiers, & la Iustice.

Quant à ceux qui doiuent, & ne veulent pas payer, la debte estant verifiée, on les execute en leurs biens, s'ils n'en ont point on les fait mettre en prison leurs donnant vn certain terme, dans lequel ils doiuent payer, & si dans le terme ils n'ont payé, ou contenté leur creancier, ils sont foüettez moderément pour la premiere fois, l'on leur limite vn second terme dans lequel s'ils ne satisfont ils sont fustigez pour la seconde fois plus asprement que la premiere, & par mesme moyen on leur donne vn troisiéme terme dans lequel s'ils ne payent ils sont battus cruellement au possible. Cela cause que chacun d'eux est soigneux de payer ce qu'il doit, ou recerche ses parens pour luy aider à s'aquitter, ou se dõne pour esclaue au creancier, de peur de souffrir tel tourmẽt. Ces mesmes Iuges vsẽt de deux sortes de gesne. Ils en donnent l'vne aux pieds, & l'autre aux mains, l'vne ny l'autre ne se dõne iamais qu'il ny aye tant d'indices que cela serue de preuue suffisante. Les Iuges souuerains assistẽt lors qu'on dõne ces deux sortes de gesne dont on vse peu souuent, pource les criminels confessent la verité deuant que de s'y voir exposez. Quãt aux prisons elles y sont du tout facheuses, & cruelles. Or quoy que chacun de ses Iuges ne soit que trois ans en charge & qu'il doiue rendre compte de tout ce qu'il aura fait durant ce tẽps pardeuant les Iuges à ce deputez, qu'on nomme Chaenes, toutesfois le Prince despeche tous les ans en

chaque Prouince d'autres visiteurs nommez Leuchiz, qui sont gens recogneus pour grands iusticiers & de bōne vie. Ces visiteurs s'enquierent de lieu en lieu sans se donner à cognoistre, & s'informent secrettement des torts & griefs que font les Iuges de la Prouince, & si ceux-cy trouuent les Iuges en faute, ils les peuuent prendre & punir, ou les suspendre pour vn temps, ou les priuer entierement de leurs charges, & en somme faire tout ce que bon leur semblera, pourueu qu'ils ne s'aduancent point à donner sentence de mort, veu que nul Magistrat ne le peut faire sans demander premierement aduis au Roy. Ces visiteurs ont aussi pouuoir quelquefois de recompenser ceux qu'ils trouuent auoir bien exercé leurs charges, voire mesme iusques à leur donner des places & charges plus honorables. De sorte que la recompence & la punition estans si asseurées, chacun s'essaye de bien faire, & la mesme chose fait que ce Royaume est vn des mieux ordonnez qui soit au monde.

Les sortes de supplice dont ils vsent, sont de pendre, de brusler & d'empaler, & la peine du feu est seulement ordonnée à ceux qui ont esté traistres au Roy. Les adulteres y sont tous condamnez à la mort, & ceux qui les souffrent & y consentent, sont aussi chastiez exemplairement, auec des peines inuentées pour cét effect. Il est deffendu qu'aucun sur peine de la vie ne commence ny fasse la guerre en aucun lieu sans exprés congé du Roy & de son Conseil, & pareillement qu'aucun ne voyage par mer sans mesme congé, & il y a aussi vne ordonnance qui porte qu'aucun n'aille trafiquer qu'en baillant caution de reuenir dans le terme qui luy sera limité, sur peine d'estre banny, & desnaturalisé, & pareillement qu'aucun estranger n'entre par terre, ny par mer au Royaume sans expresse permission du Roy, ou des Gouuerneurs des ports, & autres lieux où il arriuera, & que les Gouuerneurs ne le permettent sans grande consideration, & sans en aduertir premierement le Roy. XXXIV. XXXV.

Aujourd'huy les Gouuerneurs des ports dispensent quelquefois de sortir nonobstant ceste loy, & ce par le moyen de quelques presens que leur font les marchands, ausquels ils donnent congé secrettement d'aller trafiquer aux Prouinces & Isles circonuoisines : comme aux Philippines, & ailleurs, mesme il y eut trois marchands Chinois qui allerent iusques à Mexique l'an 1585.

Toutefois ils n'ont iamais ce congé sans auoir auparauant baillé caution de retourner au pays dans vn an.

Les Iuges & Gouuerueurs permettent pareillement aux estrangers moyennant quelques presens d'entrer aux ports & y vendre & acheter quelques marchandises, leur dōnant toutefois ce congé à condition qu'ils n'iront point par les villes, n'y sejourneront pour voir les choses secrettes. On baille ce congé par escrit sur vn aiz plastré que les estrangers esleuent en la prouë de leurs vaisseaux, quand ils vont surgir en quelque port, afin que les gardes du lieu ne leur fassent point d'ennuy, & les laissent vendre & acheter en payant les droits ordinaires du Roy. En chaque port y a vn Greffier commis de la part des Gouuerneurs qui met par memoire l'heure & le iour que chaque nauire est entré, auec reglement à chacun comme il doit charger selon leur entrée au port. Ce qui faict qu'encor qu'on voye souuent en vn port deux mille vaisseaux tant grands que petits, toutesfois on les charge ou despesche auec aussi peu de bruit que s'il n'y en auoit qu'vn seul.

Les pauures n'y vont point demandant par les ruës, ny par les Temples, où ils font priere à leurs Idoles, il y a vne ordonnance par laquelle il leur est deffen-

du d'aller mandiant, & commandé aux autres de ne rien donner à ceux qui demandent, mais de le dénoncer aussi tost au Iuge des pauures qui est tousiours vn des principaux de chaque lieu, & n'a point d'autre soin que de pouruoir aux necessitez des pauures, sans contreuenir à la loy. Ce Iuge fait crier par tout le premier iour qu'il commence à exercer son office, que tout homme ou femme qui aura vn enfant tellemēt gasté qu'il ne puisse pas trauailler, aye à le luy venir declarer, afin qu'il pouruoye à ce qui sera necessaire suiuant l'ordonnance du Roy, qui porte que l'enfant estant apporté, apres auoir veu le deffaut qu'il a s'il est iugé capable de pouuoir exercer quelque art & office, on limite au pere vn terme dans lequel il est obligé de le mettre à mestier, & de luy faire apprendre ce à quoy le Iuge aura cogneu qu'il est propre. Que si l'éfant est si mal qu'il ne puisse exercer aucun estat, le Iuge mande au pere qu'il ayt à le nourrir en sa maison toute sa vie s'il a dequoy, & s'il n'a pas le moyen, ou s'il n'a point de pere, il s'adresse au plus proche & plus riche parent, à faute de ce, enjoint à tous les parens de contribuer à sa nourriture & de bailler quelque chose pour leur part à celuy qui tient l'enfant chez luy. Et s'il n'a point de parens, ou s'ils sont si pauures qu'ils ne puissent pas entretenir cét enfant, le Roy le nourrit entierement à ses despens & le tient en ses hospitaux royaux qui sont en chacune ville de son Royaume, où l'on met pareillement tous les hommes vieux & necessiteux, qui ont vsé leur ieunesse en la guerre au seruice du Roy & du pays. Aucun pauure ne peut sortir hors l'enclos de l'hospital sans la permission du Iuge, ou du maistre administrateur qui est sous luy, & ce cōgé ne leur est iamais octroyé que pour quelque voyage qu'ils veulent faire, qui leur est necessaire. Ces mesmes pauures & vieux hommes nourrissent là dedans des poulles, des cochons, & plusieurs autres bestes dont ils se peuuēt seruir, tāt pour leur recreation que pour leur profit. Le Iuge visite fort souuent l'administrateur & est aussi visité par vn autre qui part de la Cour expressémēt pour visiter les hospitaux de la Prouince. Les aueugles du Royaume ne sont point tenus pour gens que le Roy ou leurs parēs doiuent nourrir, pource qu'ils les font trauailler à moudre aux moulins de froment & de ris, ou à remuer les soufflets aux forges des mareschaux, ou à choses semblables, ou la veuë n'est nullement requise. Et si c'est vne fille aueugle, quand elle est deuenuë grāde, elle fait le mestier des filles de joye, & ces filles ont vne mere entr'elles qui les pare & accommode, & est du nōbre de celles qui ont quitté le mestier pour estre vieilles & inutiles. Or toutes ces femmes d'amour logent aux faux-bourgs & hors des villes, & il leur est enjoint estroitemēt de se tenir en ce lieu sans pouuoir mettre le pied hors de la porte, tandis qu'elles font ce mestier. Les pauures vefues qui sont en necessité, peuuent vendre leurs enfans pour se secourir, & pource il y a tout plein de riches marchands qui font trafic en cecy, achetant de petites filles qu'ils nourrissent fort soigneusement, leur apprenant à chanter, à iouër des instrumens, & choses semblables: puis quand elles sont grandes, ils les menent aux maisons assignées aux fēmes publiques. Le premier iour qu'ils mettēt vne fille à ce mestier, auant que de la prostituer au lieu public, ils la menent deuant vn Iuge que le Roy entretient en chaque ville pour prendre garde à telles femmes. Ce Iuge la reçoit & l'instale de sa main en ce lieu public, & depuis ce iour là le nourricier n'a plus de Iurisdiction sur elle, mais vient seulement chaque mois trouuer le Iuge pour receuoir ce qui luy a desia esté taxé par le mesme Iuge, & outre ce il est payé de tout le temps qu'il l'a nourrie, & remboursé de

l'argent

l'argent qu'il a donné en l'achaptant, & de ce que l'apprentissage de toutes ses gentillesses luy a cousté. Il y en a donc entr'elles d'aueugles & d'autres qui baillent tout ce qui leur reste apres que le nourricier est payé, à leur Iuge, qui le leur garde fidelement, & en rend compte tous les ans aux Visiteurs, puis quand elles sont vieilles, le leur baille & distribuë de sa main, aduisant à le leur mesurer, si bien qu'elles n'en ayent pas necessité, & si cela aduient, on leur donne gages pour se nourrir, afin qu'elles parent les femmes aueugles, ou bien on les met à l'Hospital que le Roy tient pour ceux qui n'ont pas moyen de viure. Quant aux petits garçons que les meres vendent aussi par necessité, on les met à mestier, & quand ils ont appris, ils doiuent seruir leur nourricier iusques à certain temps, apres lequel les nourriciers sont tenus de leur donner liberté, & outre ce de leur chercher femme, les marier, & les mettre en quelque lieu & train où ils puissent gagner leur vie: à quoy faire, ils sont contraints par toutes voyes de iustice, au cas qu'ils ne le vueillent faire de leur bon gré. D'autre costé les ieunes hommes sont obligez en signe de recognoissance du bienfaict receu, d'aller chez leurs nourriciers tous les premiers iours de l'année, & certains autres iours auec quelques presens.

En l'achapt des marchandises ils ne s'aydent de pieces de monnoye marquée, mais pour empescher toute tromperie ils vendent & achaptent à poids d'argent cizaillé, portant pour cét effect en leur sein des cizeaux propres, & vn tresbuchet bien adiusté dans vn estuy de bois. S'il est question d'vn poids pesant, ils ont en leurs maisons des balances & des poids auec la marque Royale, & ne battent monnoye que de pieces de cuiure de la valeur d'vn liard, percées & enfilées ensemble qui seruent au supplément de l'argent pesé ou pour achapter de menuës denrées. Les vsuriers pestes de l'Estat public surpris en leur meschanceté, sont entr'autres punitions condamnez à de grande amendes. Il est seulement permis aux estropiez, impotens & aueugles d'entre le menu peuple, de prester quelque argent à interest pour se secourir.

RELIGION.

Ils sont tous idolatres en la Chine, excepté quelques-vns que les Iesuites y ont conuertis, & ceux-cy sont en bien petit nombre. Or pour descrire les Idoles qu'ils adorent, ils en ont vne d'estrange figure, à laquelle ils portent fort grand honneur. Ils la dépeignent auec vn corps, des espaules duquel sortent trois teste qui regardent l'vne l'autre, qui signifient, disent ils, que toutes trois ont mesme vouloir, ce qui fait croire qu'ils ont eu jadis quelque cognoissance de la Religion Chrestienne. Il y a aussi à ce qu'ils disent, quelques peintures à la façon & auec les marques des douze Apostres. Mais quand on demande à ceux du pays quels hommes ont esté ses douze Apostres, ils respondent, que c'estoient de grands Philosophes, qui ont vescu vertueusement, à raison dequoy ils ont esté faicts Anges des Cieux. Ils ont aussi la peinture d'vne femme belle à merueille, tenant vn enfant entre ses bras, laquelle ils disent auoir enfanté estant Vierge, & auoir esté fille d'vn grand Roy. XXXXI.

Ils croyent que le Ciel est Createur de toutes choses visibles & inuisibles, & le marquent par le premier charactere de leur Alphabet, & disent que ce Ciel a vn Gouuerneur pour les choses de là haut, qui s'appelle Laocõ Tzantey, c'est à dire en leur langue, gouuerneur du grand Dieu, ils adorent cestuy cy cõme le plus grand apres le Soleil. Ils disent que le Gouuerneur n'a point esté créé,

mais a esté de tout temps, & qui n'a point de corps, mais qu'il est esprit. Ils disent encor qu'il y en a vne autre de mesme nature qui s'appelle Cansay, qui est aussi esprit, & qu'il a baillé à ce second la charge des choses de çà bas, & que la vie & la mort des hommes est en sa main. Ce Cansay a trois subjects sous luy, qui sont pareillement esprits, & qui luy aident au gouuernement. Leurs noms sont Tanquam, Teiquam & Tzuiquam, & chacun d'eux a vne puissance distincte. Tanquam a la charge des pluyes & de pouruoir d'eau à la terre. Teiquam est celuy qui par les hommes naissent, & qui à la charge des guerres, des semences & des fruicts ; Tzuiquam a le gouuernement de la mer & de ceux qui y voyagent. Ils leur font des sacrifices, & leur demandent les choses qu'ils ont en leur puissance. Ils leur font aussi plusieurs vœux, & leur promettent des jeux & des farces, qu'ils representent deuant les mesmes Idoles.

Ils tiennent encore pour saincts vn grand nombre d'hommes qui ont surpassé les autres en valeur ou en sçauoir, ou en industrie, ou à mener vne vie austere, & pareillement ceux qui ont vescu sans faire tort à personne, lesquels ils appellent en leur langue Pausaos, qui veut dire bien-heureux. Ils sacrifient aussi au diable, quoy qu'ils sçachent qu'il est meschant & reprouué, afin, disent-ils, qu'il ne leur fasse nul mal en leurs personnes, ou en leurs biens. Ils ont semblablement plusieurs Idoles, qui sont en si grand nombre, que pour n'estre trop long, i'en choisiray seulement trois principales qu'ils honorent au possible.

Le premier saint de ceux cy s'appelloit Sichia qui vint du Royaume de Trantheyco, qui est deuers l'Occident. Cestuy-cy fut l'inuenteur de la forme de viure des Religieux & des Religieuses qui sont au Royaume, qui demeurent en communauté sans se marier, & demeurent perpetuellement reclus. Et pource que Sichia ne portoit nuls cheueux, ceux qui l'ensuiuent, n'en ont point aussi. Ils ont dauantage vne Deesse ou saincte nommée Quanina, qui fut fille du Roy Tzontō, qui eut trois filles dont il en maria deux, & voulāt aussi marier Quanina, elle ne le voulut iamais, luy disant qu'elle auoit fait vœu au Ciel de viure tousiours en chasteté. Le pere en fut fasché & par despit la mit en vn lieu en façon de Monastere, luy faisant porter de l'eau & du bois, & nettoyer vn grand jardin qu'il y auoit. Les Chinois racontent d'elle que les Singes la venoient trouuer, & luy aidoient, que les Saincts du Ciel luy tiroient de l'eau, que les oiseaux luy baillioient le jardin auec le bec, que de grandes bestes descendoient de la montagne pour luy porter du bois, ce que le Roy son pere sçachant & s'imaginant qu'elle le faisoit par enchantement, fit mettre le feu où elle estoit. Elle voyant qu'on brusloit ce lieu à son occasion, se voulut mettre dans la bouche vne grande espingle d'argent qu'elle portoit pour faire tenir ses cheueux, mais à l'instāt suruint vne grāde rauine d'eau qui esteignit tout le feu. Lors elle s'enfuit, & s'alla cacher en vne montagne où elle fit grande penitēce, & vescut fort sainctement, & le pere fut mangé de lepre & des vers, sans que les Medecins y peussent donner remede, à cause du peché qu'il auoit commis. Sa fille ayant sceu sa maladie par esprit de diuination vint à luy pour le guerir, & soudain qu'il l'eut recogneuë, il luy demanda pardon & l'adora. Au mesme instant la fille voyant que son pere la vouloit encor adorer, l'en voulut empescher, & ne le pouuant faire, vn Sainct se mit au deuant, pour donner à entendre que l'adoration se faisoit à luy, & non à elle : & soudain sans s'arrester elle retourna en sa solitude où elle mourut religieusement. Ils la tiennent pour vne grande Saincte, & la prient d'obtenir pardon du Ciel, où ils croyent qu'elle est.

Ils tiennent encore pour Saincte vne appellée Neoma, natiue de Cochi en la Prouince d'Oquiam. Ils disent qu'elle estoit fille d'vn des principaux du pays. & que ne voulant point estre mariée elle s'enfuit en vne petite Isle qui est vis à vis d'Ingoa, où elle mourut menant vne vie fort austere, & faisant beaucoup de faux miracles. Ceux qui voyagent sur mer portent son Idole sur la pouppe de leurs vaisseaux, & l'inuoquent ordinairement, en luy offrant des sacrifices.

Ils vsent d'vne certaine sorte de sort telle que ie la vay descrire lors qu'il entreprennent quelque chose. XXXVII. Ils ont deux petites pieces de bois faites comme deux moitiez de noix rondes d'vn costé & plates de l'autre, & liées ensemble auec vn fil. Ils les iettent deuant leurs Idoles, deuant que les ietter parlẽt à leurs faux Dieux auec grandes ceremonies, & des paroles fort douces, les priant de leur vouloir donner le bon sort, & les promettant que s'il leur vient, ils leur offriront, ou de la viande, ou vn beau paremẽt, ou quelque autre chose de valeur. Cela fait, ils iettent les deux morceaux de bois, & si par cas fortuit ils tombent tous deux, tellement que le plat soit dessus, ou que l'vn soit de plat, & l'autre de rond, ils tiennent cela pour vn mauuais signe, & s'en prenant aux Idoles, leur disant forces paroles iniurieuses, les appellans chiens, vilains, infames, & choses semblables. Apres les auoir ainsi outragez, ils se remettent à les flatter, en leur demandant pardon du passé, & leur promettant plus de presens si le sort leur reüssit bien. Et lors ils procedent de mesme sorte qu'auparauant. Quand la chose qu'ils demandent est importance, & que le bon sort demeure trop à venir, ils vont à leurs Idoles, les iettent par terre, & les foulent aux pieds, ou bien les plongent dans la mer, ou les approchẽt du feu les laissant vn peu brusler, & quelquesfois les battent & foüettent iusqu'à ce que les deux morceaux de bois viennent à tomber comme il desirent, c'est à sçauoir le rond dessus. Ce sort venãt ainsi à leur souhait, ils font grand feste à leurs Idoles auec quelques chansons & loüanges, & leur offrent vne teste de pourceau cuitte, qui est la viande qu'ils estiment la plus esquise de toutes. De tout ce qu'ils leur offrent, ils ostent tousiours la pointe du bec, les serres des oiseaux, & le groin du pourceau, & quelques grains de riz, & en arrosant leur offrande de quelques gouttes de vin, la posent dans vn plat dessus l'Autel, & quant à eux, ils mangent le reste au mesme lieu en presence de leurs Idoles.

Ils vsent aussi d'vne autre sorte de sort en iettant plusieurs buchettes dans vn vase en chacune desquelles y a vne lettre escrite, & apres auoir bien remué ces buchettes, vn enfant met la main dans le vase, & en tire vne, & voyant quelle lettre il y a, ils cherchent en vn liure le fueillet qui commence par cette lettre, & interpretent ce qu'ils trouuent en ce fueillet, pour la chose qui les a conuiez à faire le sort.

Ils ont tous cette coustume de recourir au diable quand quelque affliction leur arriue. L'ordre qu'ils tiennent à l'inuoquer est, qu'vn homme s'estend tout de son long la bouche contre terre, & vn autre commence à lire chantant en vn liure, vne partie des assistans se met à respondre, & les autres font du bruit auec des clochettes & des tambours, vn peu apres cét homme estendu cõmence à faire des grandes grimaces, des gestes horribles, qui signifient que le diable & desia entre dans son corps. Lors ils luy demandent ce qu'ils desirẽt sçauoir, & celuy qui est possedé respond le plus souuent en sens douteux, & quand le diable ne veut respondre de parole, ils tirent de luy responce par lettres en cette maniere. Ils estendent vne mante rouge par terre, & mettent dessus certaine

quantité de riz espars également par la mante,puis à l'instant y posent vn homme qui ne sçait pas escrire,auec vn baston en main, & les assistans commencēt à chanter ou à sonner comme en l'autre inuocation dont nous venons de parler. Vn peu apres le diable entre dans le corps de celuy qui tient le baston, & le demoniaque commence à escrire auec ce baston sur le riz, & les assistans copient les lettres qu'il forme,puis en les assemblant toutes, ils trouuent la responce de ce qu'ils demandent,mais le plus souuent auec menterie.

Ils tiennent que le Ciel, la terre & l'eau estoient joints ensemble de tout temps, & qu'vn certain qui est au Ciel nommé Tayn, par le sçauoir qu'il eut separa la terre d'auec le Ciel, le Ciel demeura en la partie superieure, la terre descendant en bas suiuant son inclination naturelle. Ce Tayn crea de rien vn homme qu'ils nōment Panson,& vne femme qu'ils appellent Pansone.Ce Panson par le pouuoir que luy donna le Tayn crea aussi de rien vn autre hōme qui fut nommé Tanhom, auec 13.autres tous freres. Tanhom fut homme de grand sçauoir tellement qu'il imposast le nom à toutes choses crées, & cognut par la doctrine du Tayn la vertu de toutes, la maniere de les appliquer au corps pour guerir toutes sortes de maladies.CeTanhom & ses freres eurēt beaucoup d'enfans, principalement le plus grand appellé Teyencom en eut douze, & l'aisné de tous nommé Tuhucom en eut neuf, & les autres aussi en eurent grand nōbre. Ils croyent que les lignées de ceux cy ont duré quatre vingt & dix mille ans,& qu'au bout de ce temps, tous les hommes finirent, pource que Tayn se voulut venger de quelque iniure qu'ils luy firēt,& aussi d'enuie qu'il eut de ce qu'outre qu'il leur auoit enseigné : ils sçauoient desia presque autant que luy, & ne le recognoissent point pour superieur, comme ils luy auoient promis lors qu'il leur influa sa science.Apres cela il aduint que le Ciel tomba, & soudain Tayn vint à le releuer,& crea vn autre homme sur terre nommé Lotzitzan auec deux cornes d'où sortoit vne odeur soüefue,de laquelle venoient à naistre plusieurs hommes & femmes.En fin ce Lotzitzan disparut, laissant desia beaucoup d'hommes & de femmes au monde, d'où sont venus tous ceux qu'on y void auiourd'huy.Ils disent que le premier qui nasquit de ce Lotzitzan se nommoit Azalan, qui vescut 900.ans,Aussi tost apres sa mort le Ciel crea vn homme nommé Atzipn, rendant grosse sa mere nommée Lutin, auec vne teste de Lyon qui estoit au Ciel. Il nasquit en la ville de Truchin en la Prouince de Canton, & vescut 800. ans depuis vint à naistre Vsao, & lors il y auoit desia beaucoup de gens au monde, qui ne mangeoient que des choses cruës. Cét Vsao leur donna l'industrie de faire de petites cahuettes auec des arbres, pour se garder & deffendre des bestes farouches qui leur faisoient beaucoup de dommage,& il leur monstra aussi la maniere de faire des habillemens.

Apres cela vint vn nommé Huntzuy,qui fut l'inuenteur du feu,& qui enseigna comme il le failloit faire : & comme il falloit rostir & cuire les viandes,& la maniere de vendre & troquer vne chose auec l'autre. Ils disent qu'apres cela vne certaine femme nommée Hautzibon eut vn enfant qui fut appellé Ocheutez, qui inuenta maintes choses, & ordonna les mariages. Ils asseurent qu'il vint miraculeusement du Ciel pour le bien de la terre, d'autant que sa mere allant par vn chemin rencontra vn trace d'homme, & posant son pied dessus fut enuironnée d'vn esclair qui vint du Ciel, y demeura sur le champ grosse de luy. Cét Ocheutey eut vn fils appellé Ezomlon qui fut inuenteur de la Medecine,de l'Astrologie,& de la Iudicature,& monstra a labourer la terre,

Ils racontent de cestuy-cy qu'il mangeoit de sept sortes d'herbes venimeuses & mortelles, sans qu'elles luy fissent aucun mal, & qu'il vescut 400. ans. Il eut vn fils nommé Vitey, qui reduisit la Chine en Royaume. Voilà ce qu'ils croyent de la creation & du progrez du monde.

Ils croyent tous l'immortalité de l'ame, & pareillement la recompense, ou punition qu'elle doit auoir en l'autre vie, selon les œuures qu'elle aura faicte en la compagnie du corps. Ils tiennent aussi que l'ame à son commencement du Ciel, qui luy a donné vn estre immortel, & que celle qui aura tousiours vescu selon les loix du pays estant dans le corps, n'aura point faict de mal, ny de tort à personne, sera enleuée au Ciel où elle viura eternellement en grand joye, deuenant Ange, & celle qui aura mal vescu, ira en la compagnie des diables dans des prisons obscures, où elle souffrira des tourmens qui ne finiront iamais. XXXIX.

Ils confessent qu'il y a vn lieu où les ames qui doiuent deuenir Anges se purgent de tout le mal qui les a soüillées, tandis qu'elles estoient dans le corps, & que le bien que les parens & les amis font, sert de beaucoup à faire aduancer ceste purgation.

Quand ils veulent prier pour les Trespassez, l'vn d'eux qui est comme le Prestre & Sacrificateur porte vn petit tambour, l'vn des nouices a vne espece de cliquette, l'autre vne clochette, & ils font vn autel où ils posent ceux qu'ils tiennent pour Saincts & Aduocats des deffuncts, & à l'instant les parfument de storax, d'encens, & autres bonnes odeurs. Apres cela ils dressent cinq ou six tables couuertes de beaucoup de viandes pour les morts & pour les Saincts, incontinent au son du tambour, des cliquettes & de la clochette, ils commencent à chanter certains cantiques, & les disent à tour de chœur, & de temps à autre, les petits nouices vont à l'autel offrir certaines oraisons escrites sur du papier. Ils passent presque toute la nuict auec ces ceremonies & plusieurs autres, & apres tout, commencent à manger des viandes qui sont sur les tables que nous auons dites.

Quand au menu peuple, il croit que les ames qui viuent mal, auant que d'aller en enfer (qui est vn lieu qu'ils pensent ne deuoir point estre estably que le monde n'ayt pris fin) sont enuoyées pour leurs meffaits dans des corps de beufles & d'autres bestes, & celles qui ont bien vescu, dans des corps des Roys & Seigneurs où elles sont en grande joye.

Il se trouue entr'eux beaucoup de lieux faicts comme des Monasteres par toutes les villes & bourgades, & mesme parmy les champs, où il y a beaucoup d'hommes & de femmes qui escriuent en communauté & en Cloistre à la mode de nos Religieux.

Il y a seulement quatres sortes de Religions, dont chacune à son General, qui demeure ordinairement en la ville de Suntien: ce General s'appelle Tricon en leur langue, & pouruoit en chaque Prouince d'vn Prouincial, qui visite tous les Conuents, corrigeant ceux qu'il trouue auoir failly en leur regle & maniere de viure. Ce Prouincial pouruoit aussi d'vn homme en chaque Conuent, qui est comme Prieur ou Gardien, auquel tous ceux qui s'y tiennent, doiuent obeyr. Ce General exerce toute sa vie la charge que luy est donnée, sinon que l'on trouue qu'il ayt commis quelques fautes, pour lesquelles il merite d'estre priué. Ce ne sont pas les Religieux qui l'eslisent en leurs Chapitres, mais le Roy, ou son Conseil le nomme. Cestuy-cy va vestu de soye de la couleur de sa XL.

Religion, à sçauoir, de noir, ou de pasle, ou de blanc, ou de brun, qui sont les quatre couleurs de ces Religions, & le mesme ne sort iamais de son logis, que dans vne chaire de marbre, ou d'or qui est portée par quatre ou six hommes vestus de mesme habit. Les Religieux font la queste parmy les ruës, chantans & faisans sonner de petites cliquettes & certains autres instrumens. Ils ont tous la barbe & la teste raze, mangent en commun & leur habit ordinaire est de sarge. En priant ils parlent au Ciel, qu'ils tiennent & reputent pour Dieu, & a vn Sinquian, qu'ils disent auoir inuenté ceste maniere de viure, & qu'ils tiennent pour sainct. Par les loix du Royaume le fils aisné d'vne maison ne se peut mettre en Religion, & la cause de cela, est que tout fils aisné est obligé de nourrir ses pere & mere en vieil aage. Ils offrent au matin & au soir à leurs idoles de l'encens, du benjoin, du bois d'aloës, & du cayolac qui sent fort bon, & quelques sortes de pastes de tres-bonne odeur. Quand on met quelques vaisseaux sur l'eau, ces Religieux s'y en vont pour faire leurs sacrifices en la Poupe, où les Chinois ont leurs oratoires, & là ils presentent du papier peint de diuerses figures, lequel ils mettent en pieces deuant leurs idoles auec des Cantiques, & en sonnans de petites clochettes, & lors ils font la reuerence au diable & le tiennent peint en leurs vaisseaux, afin qu'il ne leur face aucun mal. Cela faict, ils mangent & boiuent au mesme lieu tout leur saoul, & par ce moyen il leur est aduis que le vaisseau demeure sanctifié, & que tous ceux qui iront dessus auront bonne fortune.

GENEALOGIE DES ROYS DE LA CHINE.

POurce que Vitey fut celuy qui comme nous auons dit, reduisit la Chine en Royaume, nous commencerons par luy, & viendrons iusqu'au Roy qui regne à present, en disant quelque chose des faicts, & choses remarquables de ces Princes.

Vitey fut donc le premier Roy de la Chine, l'on raconte de luy entr'autres choses qu'il estoit aussi haut que sept mesures de la Chine, chacune desquelles fait autant que 2. tiers d'Espagne, de sorte qu'il auoit enuiron 4. aulnes & 2. tiers de haut, D'auantage ils disent qu'entre deux espaules il auoit 6. espans de large, & qu'il fut aussi vaillant, que grand de corps. Il eust vn Capitaine nommé Licheon, qui outre la valeur & la force auoit encore vne fort grande prudence, de sorte qu'il assujettit au Roy Vitey toute ceste grande estenduë de pays, & le rendit redoutable à tout le monde. Ils tiennent que ce Roy inuenta la façon des robbes, les teintures & les nauires, & pareillement la scie pour couper le bois. Sur tout ils disent qu'il estoit grand Architecte, qu'il fist vn grand nombre de bastimens magnifiques. Il inuenta encore le touret de soye, dont ils vsent audit Royaume, & fut le premier qui amena en ce pays-là l'vsage de porter de l'or, des perles, des pierreries & des habits de toile d'or, d'argēt & se soye. Il departit tous les habitans de son Royaume en citez, villes & villages, & ordonna tous les mestiers, offices, commandant qu'aucun n'eust à se mesler d'autre estat que de celuy de son pere, sans permission special du Roy, ou des Gouuerneurs du Royaume. Il mit tous ceux d'vn mesme estat en des ruës particulieres, & ordonna aussi qu'aucune femme ne demeurast sans trauailler, ou à l'estat de son mary, ou du moins à filer, ou à ouurer de l'aiguille, & ceste loy fut si generale, qu'elle fut gardée par sa femme mesme.

Ce Roy eut quatre femmes, & vingt-cinq enfans d'elle, & regna cent ans, & y eut depuis luy iusques à celuy qui fit la grande muraille, cent saize Roys, tous de sa lignée de ce Vitey, qui regnerent deux mille deux cens cinquante & sept ans. Ie ne les nommeray point icy, de peur d'estre trop long mais ie me contenteray d'y mettre seulement ceux qui me semblent necessaires pour declarer la succession de la Couronne depuis les cent saize Roys dont nous auons fait mention, iusques à celuy qui regne à present.

Le dernier Roy de la lignée de Vitey s'appelloit Tzintzon & ce fut luy qui fit ceste grande enceinte se voyant assailly des Tartares par beaucoup d'endroicts. En fin pource qu'en la faisant il mourut vn grand nombre d'hommes, il vint à estre hay de tous, tellement qui conspirerent ensemble pour le tuer; comme ils firent apres qu'il eut regné quarante ans, & vn sien fils heritier du Royaume, nommé Agnizi auec luy. Ce Tzintzon estant mort, & son fils aussi, ils prindrent pour leur Roy vn qui se nommoit Anchosau, homme de grand esprit, & plein de valeur, qui regna douze ans.

A cestui-cy succeda vn sien fils appellé Futey, qui regna sept ans, & mourut ieune.

Par le trespas de cestui-cy, sa mere qui estoit de sang Royal, vint à regner, & gouuerna le Royaume au grand contentement de tous l'espace de dix-huict ans: & d'autant quelle ne laissa iamais hoirs masles, vn fils que son mary Anchosau auoit eu d'vne autre femme, luy succeda. Cestui-cy regna 33. ans, & eut pour successeur.

Cuntey son fils, qui regna 16. ans, huict mois.

Huntey fils de Cuntey regna apres luy 54. ans, & laissa pour successeur.

Chantey son fils, qui regna 13. ans.

Ochantey son fils luy succeda, & regna 25. ans 3. mois.

Cantey fils d'Ochentay, regna 26. ans, 4. mois.

Tzentzey son fils regna 26. ans, 4. mois.

Authey fils de Tzentzey regna seulement 6. ans.

Pintatey fils d'Authey regne 5. ans.

Tzintzumy frere de Pintatey succeda à son frere, pource qu'il n'estoit pas encores marié quand il mourut: & cestui-cy regna seulement 3. ans, 7. mois.

Huyhannon encor frere de Tzintzumy & de Pintatey leur succeda & regna six ans.

Cubum fils de Huyhannon regna 32. ans.

Benthey fils de Cubum regna 18. ans.

Vnthey son fils regna 13. ans.

Othey luy succeda, & regna 17. ans, 5. mois.

Yanthey fils d'Othey regna seulement 8. mois.

Antey son fils regna 19. ans.

Tantey son fils mourut aussi tost presque apres son pere, n'ayant regné que trois mois. Chitey son frere regna vn an seulement.

Quantey frere de Tentey & de Chitey, leur succeda & regna 21. an.

Linthey son fils regna 22. ans.

Yantey fils de Linthey regna 31. an. Cestui-cy auoit peu d'entendement: si bien que ceux du Royaume le hayssoient, & en fin vn sien nepueu nommé Lanpy, se reuolta contre luy, estant assisté de deux Cheualiers Freres, qui estoient lors à la Cour, vaillans hommes, dont l'vn estoit appellé Quathey

& l'autre Trunthey, qui pourchasserent de faire Roy Laupy. L'oncle le sceut, & fut si lasche & mal assisté, qu'il n'eust pas la hardiesse, ny le moyen d'y remedier: qui fut cause que plusieurs partis s'esleuerent par le Royaume, & specialement quatre Tyrans, dont les noms estoient Cincoan, Sosoc, Guansian, & Guanser. Laupy leur fit la guerre sous couleur de fauoriser, & d'assister son oncle: & apres auoir fait durer la guerre quelque temps, fit paix auec Cincoan prenant vne sienne fille en mariage, & fist aussi tost la guerre aux trois autres Tyrans auec la faueur de son beau pere.

Lors ce Royaume fut diuisé en trois parties, dont l'vne, & la principale suiuoit Laupy apres la mort de son oncle, l'autre Sosoc, & l'autre Cincoan beau-pere de Laupy.

Le Royaume demeura ainsi quelque temps, iusques à ce que Cuithey fils de Laupy vingt à regner apres son pere. Vn tyran nommé Chimbutey s'esleua contre luy: mais il le tua, & fut si vaillant, qu'il reünit tout le Royaume qui auoit esté diuisé l'espace de quarante & vn an, regnant depuis tout seul vingt cinq ans.

Fontey son fils regna apres luy 17. ans.

Pour abreger, il y eut de ceste lignée quinze Roys, qui regnerent cent septante six ans.

Le dernier de ces Roys fut Quiontey, contre qui s'esleua le tiran Tzobu. Il y eut du sang de cestui-cy huict Roys, qui regnerent soixante deux ans. Contre le dernier nommé Sutey s'esleua vn nommé Cotey, de la lignée duquel il y eut cinq Roys qui regnerent 24. ans.

Le dernier nommé Othey fut tué par vn appellé Dian, & il y eut de sa lignée cinq Roys, qui regnerent 31. an. Contre le dernier de ceste maison s'esleua vn certain Tzuy, & y eut de sa lignée trois Roys, qui regnerent trente & sept ans.

Contre le dernier s'esleua Tonco, qui gouuerna fort bien le Royaume, & eut pour successeurs vingt & vn Roys de sa lignée, qui regnerent deux cens nonante-quatre ans.

Le dernier appellé Troncon, se maria à vne qui auoit esté femme de son pere, & s'appelloit Bausa, belle à merueilles: & pour l'espouser il la tira d'vn Monastere où elle s'estoit mise Religieuse. En fin ceste femme le fit tuer, & gouuerna apres le Royaume toute seule l'espace de quarante ans. Leurs histoires disent que ceste femme fut fort desbordée, & que s'estant abandonnée aux grands Seigneurs du Royaume, elle espousa vn homme de basse estoffe, afin d'auoir moyen de suiure ses volontez, mais auant que de se marier elle fit mourir les enfans masles qu'elle auoit eus de son premier mary, afin qu'vn sien neueu succedast à la Couronne.

Ceux du Royaume ayans sceu son intention, & indignes de sa façon de viure, enuoyerent chercher vn fils de son mary, quoy qu'il fut bastard, & d'vn commun consentement l'esleurent Roy: cestui-cy se nommoit Tautzon, qui fit faire rigoureuse iustice de ceste meschante femme. Il y eut de sa lignée sept Roys, qui regnerent six vingts ans.

Le dernier fut Coucham, contre qui s'esleua vn nomme Diam, qui se saisit du Royaume, & il y eut deux Roys de sa lignée, qui regnerent 18. ans.

Outon s'esleua contre le dernier de ceux-cy, & il y eut de sa lignée trois Roys qui ne regnerent que quinze ans.

Outzin s'esleua contre le dernier de ces trois, & laissa apres luy deux successeurs de sa lignée, qui regnerent seulement 9. ans trois mois.

Toyois s'esleua contre le dernier, & luy & vn sien fils regnerent seulement quatre ans.

Anchieu eut guerre contre le fils de Tozo, & le tua, & luy succeda au Royaume, & deux autres de sa lignée regnerent seulement dix ans.

Zaitzon de la lignée de Vitey premier Roy, s'esleua contre le dernier de la race d'Anchiu & le tua. Il y eut de la lignée de ce Zaitzon 17. Roys. qui regnerent tous en paix l'espace de 320. ans.

Le dernier de ceste lignée s'appelloit Tepim, contre lequel vint le grand Cham de Tartarie nommé Vzon, qui entra dans la Chine, & s'en rendit maistre, tellement que neuf Roys Tartares y regnerent l'espace de quatre-vingts & treize ans.

Tzintzoum le dernier des 9. fut si meschant, qu'il fut cause que ce Royaume se reünit, & que tous esleurent secrettement pour leur Roy, vn nommé Hombu, homme de grande valeur de la lignée des anciens Roys, qui assemblant beaucoup de gens, fit tant qu'il chassa les Tartares hors de tout le Royaume.

Il y a eu douze Roys de la lignée de ce Hombu, en comptant celuy qui regne à present : les vnze precedens ont regné l'espace de deux cens ans. Celuy du jourd'huy se nomme Bonog, & a succedé au Royaume par la mort de son frere aisné, qui mourut d'vne cheute de cheual. On le tient pour gentil, plein d'entendement, & grand iusticier. Il est marié à vne sienne cousine, & en à vn fils.





DISCOVRS DE L'ESTAT DV ROY DV IAPON.

SOMMAIRE.

1. LA longueur, largeur, estenduë & confins du Iapon : diuisé en trois membres, Et combien chacun d'iceux contient de Royaumes & Seigneuries. 2. Description de l'Estat ancien de ce pays gouuerné lors par vn seul Prince appellé Vo ou Dair. 3. De Meaco, principale ville du Iapon, Ossacaye, Bunqo, & autres celebres Citez leur situation & grandeur. 4. Bonté de l'air du Royaume, abondant en ris, metaux, & or, hauts cedres, & d'estrange grosseur : en animaux terrestres & volailles. De deux admirables montagnes, dont l'vne passe les nuées en hauteur : & l'autre brusle tousiours & vomit flammes. 5. De la subtilité d'esprit, & disposition de corps des Iaponois : la façon de leur cheueleure, de leur breuuage, manger, & dormir : la couleur de leur visage, leur langage, & lettres dont ils dressent leur escriture, leurs armes, & leur Academie pour instruire la ieunesse. 6. Leur richesse au trafic du ris, perles, or, pierres precieuses. 7. Du reuenu de leur Roy. 8. Des forces maritimes, & gouuernement de cét Estat, & premierement du frequent changement des Princes, & Gouuerneurs des Prouinces. 9. Des trois principaux Magistrats Zaro, Vco, Cubacana, & des cinq ordres desquels le peuple est diuisé. 10. Des supplices des criminels. 11. De l'impieté des Iaponois, nians la prouidence de Dieu & l'immortalité des ames : de leurs Prestres appellez Bonzes, diuisez en onze sectes differentes & contraires. 12. De leurs Temples & Dieux, Foroques & Cames, de la frequente apparition des démons & diables en diuerses formes : & la ruse & force dont ils vsent pour se faire adorer. 13. Ceremonies és pompes funebres & obseques des Iaponois. 14. Des Iesuites du Iapon, & l'admirable conuersion des peuples au Christianisme, par la predication du Pere Xauier & autres de ceste Compagnie.



E Iapon, ou Iapan, anciennement nommé Chryse, & selon Marc Paul, Zipangry, est vn corps & amas de plusieurs Isles, separées par de petits golfes, destroits, & tournoyemens de mer, & cét amas s'estend depuis le 31. degré de hauteur, iusques au 39. La longueur de toute ceste terre est de pres de 200. lieuës: sa largeur n'est pas esgale, veu qu'en quelques endroits elle n'est que de dix lieuës, & pour le plus de trente. Ces Isles regardent du du Leuant la nouuelle Espagne, du Nord les Tartares & autres peuples incogneus, & sauuages, du Couchant la Chine, & du Sud des terres incogneuës, auec vn grand espace de mer au milieu. Elles contiennent soixante & six petits Royaumes, & sont diuisées en trois membres principaux, dont le premier & principal nommé Iapan, contient cinquante trois Seigneuries, ou Royaumes, dont les plus puissants sont ceux de Meaco, & d'Amagunce. Le Roy de Meaco a soubs luy vingt-quatre ou vingt-six Royaumes, & celuy d'Amagunce douze ou traize. Le 2. membre est appellé Ximo, & comprend 9. Royaumes, dont les principaux sont ceux de Bungo, & de Figen. Le 3. membre est celuy de Xicoum, qui contient quatre Royaumes, ou Seigneuries.

Les plus illustres de toutes ces principautez sont celles de Coquinay, où est la renommée ville de Meaco. Autrefois tout le Iapon a obey à vn seul Prince, qu'on appelloit Vo, ou Dair, iusqu'à ce qu'vn de ces Monarques s'estant trop plongé dans les delices, fut mesprisé des Gouuerneurs de ses Prouinces, & principalement des Cubes qui estoient les deux principaux (dont l'vn ruina apres la puissance de l'autre) tellement que ces deux s'emparerent de tout ce qu'ils peurent, & en despoüillerent le Dair. L'ambition creut de main en main, & tantost l'vn, tantost l'autre se reuoltant, les vns se saisirent d'vne partie, les autres d'vn autre sous le nom de Iacatis, qui veut dire Roys. Toutesfois ils laisserent au Dair le nom du Seigneur vniuersel du Iapon, mais sans aucune Iurisdiction, ou puissance & Seigneurie, & c'est à grande peine que les Princes qui ont leurs Estats voisins de Meaco, luy fournissent des viures & des vestemens: tellement que ce Dair n'est plus que comme l'ombre de l'ancien Monarque du Iapon. Mais au lieu du Dair depuis 500. ans en çà, celuy qui se fait Seigneur du Coquinay, & s'appelle Prince de la Tenze, où sont les 5. Royaumes d'autour de la ville de Meaco: se dit souuerain Monarque du Iapon, tel qu'a esté Nobunâga, & apres luy Faxiba l'vn de ses principaux Capitaines qui subiuga du moins 50. Royaumes, & tel qu'est à present Taïcosama, ou Taïco. II.

La principale ville du Iapon c'est Meaco, qui a eu de tour vingt & vn mille: mais est maintenant moindre d'vn tiers par le moyen des guerres ciuiles des Iaponois. C'est là que ce tient le souuerain Magistrat du Iapon, composé de trois hommes. Il y a apres la ville d'Ossacaye, qui est grande & puissante, & comme on tient, la plus riche du Leuant. Il demeure en ceste ville beaucoup de marchands, dont ceux qui ont moyennement dequoy, sont du moins riches de trente mille escus, & ceux qui sont plus riches, possedent des sommes incroyables. Bungo est la principale ville de sa contrée en vne assiette fort commode. Coye est vne ville dediée à certain Bonze, qu'ils appellent Combodassi. Tous les Princes sont enterrez en ceste ville, ou si on loge leurs corps ailleurs, on y enuoye pour le moins vne de leurs dents. III.

On compte encore en ces Isles la ville de Fiongo, esloignée de Meaco de dix-huict lieuës. Ceste ville fut ruinée pour la plus grande partie du temps de Nobunanga: & vn tremblement de terre l'esbranla tellement l'an 1596. que vne grande partie est allée par terre, & peu apres la plus grande partie, comme on tient a esté bruslée. On y loge aussi à Amangasaqui, ville assez belle, à 5. lieuës loin de la mer, & opposée à Sacaij, & pareillement celle de Vosuquin, Funay, Tosam, & plusieurs autres.

QVALITE'

IV. L'Air de ce pays est fort sain, combien qu'il soit fort subject au froid & aux neges, de mesme que montueux & sterile. Ils recueillent le riz au mois de Septembre, & en quelques lieux le froment au mois de May. Les habitans tirent de la terre diuers metaux : & Marc Paul Venitien dit, qu'en ce pays il se trouue si grande quantité d'or, que de son temps le Palais du Roy estoit couuert de lames d'or, de mesme qu'on void des Eglises en France couuertes de plomb. Il y a force arbres qui sont semblables aux nostres, & l'on void en diuers endroicts des cedres si hauts & si gros, que les charpentiers en font des pilliers de leurs Temples, & des masts de quelque nauire que ce soit. On y void par les prez, & par les champs force troupeaux de bœufs & de cheuaux, & par les forests des loups, lieures, sangliers & cerfs : il y a aussi force faisans, canards de riuiere, tourterelles, cailles & gelinotes: ils n'ont ny beurre, ny huile d'oliue, mais seulement de l'huile tirée des Balaines. Les animaux domestiques que nous auons en ces pays, sont au leur. Entre les montagnes qui sont en toutes ces Isles il y en a deux principales : dont l'vne est si haute qu'elle surpasse de beaucoup les nuées & appellée Figenoiama, l'autre brusle continuellement & iette force flammes.

MOEVRS DE CE TEMPS.

V. LEs Iaponois sont pour la pluspart subtils, aduisez, fins & de bon entendement, dociles & de bonne memoire. On n'y reproche à aucun sa pauureté, & l'on y fuyt & deteste la mesdisance, le larcin, la coustume de iurer, & toutes sortes de jeux de hazard. Ils se tiennent glorieux d'estre de belle taille. Ils sont pour la pluspart vigoureux & robustes, & l'aage de porter les armes s'estend iusques à soixante ans. Ils ont peu de barbe, & pour le regard des cheueux, les vns tirent ceux de deuant, les autres ceux de derriere, & les paysans ont la moitié de la teste pelée, aussi bien que le menu peuple. Les nobles ne se laissent que fort peu de cheueux derriere, & si quelqu'vn touchoit à ce qui reste, ils le prendroient pour vne grande offence. Ils couurent le bas plancher de leurs chambres de nattes, enflées en façon de coette, & fort nettes. Ils n'ont moins de soin de la proprieté que les Chinois. Ils vsent en mangeant de deux petits bastons si proprement, qu'ils ne laissent tomber aucune chose, & s'ils n'ont nul besoin de se torcher les doigts, & les essuyer à quelque seruiette.

Ils prennent leur repas sur ces nattes, dont i'ay parlé, & dorment aussi dessus. Ils se deschaussent, allãt prendre leurs repas, afin de ne salir la natte auec leurs souliers. Les pauures principalemẽt du long de la mer, viuent d'herbes, de riz

& de poiſſon, mais les riches y font grande chere, & s'y traittent magnifiquement & delicatement : & à chaque mets lors qu'ils feſtinent, on change aux conuiez la table ſans nappe qu'ils ont deuant eux, qui eſt de cedre, ou de pin, de la hauteur d'vn pied ou enuiron. Les confitures y ſont faictes en forme de pyramide, & ſont couuertes d'or, & ont de petites branches de cypres qui s'aduancent dehors pour leur donner grace. Bien ſouuent on porte la volaille auec le bec & les pieds dorez. Ils ſont pluſtoſt oliuatres que blancs, ſupportent patiemment la peine, ſont deſireux de gloire, ne peuuent ſouffrir les offences, mais ſçauent bien diſſimuler le deſir de vengeance : c'eſt pourquoy l'on les tient pour traiſtres. Il y en a parmy eux qui eſtouffent leurs enfans à meſure qu'ils naiſſent, afin d'éuiter la peine de les nourrir. Ils n'ont qu'vn langage, mais tellement meſlé de diuers mots, qu'il ſemble que ce ſoient pluſtoſt pluſieurs langues qu'vne ſeule. Leurs caracteres ne ſignifient pas ſimplement des lettres, mais des mots entiers. Leurs armes ſont des arquebuſes, coutelas, poignards, & autres armes aduantageuſes qui ſont fort legeres. Ils vont le plus ſouuent teſte nuë, & quand ils portent le deüil ils s'habillent de blanc. Ils ont pour vn breuuage delicieux de l'eau où ils meſlent certaine poudre precieuſe qu'ils nomment Chie. Quelques-vns boiuent auſſi du vin qu'ils achaptent des eſtrangers. Ils ayment beaucoup plus la venaiſon, que la chair des animaux domeſtiques, & ont vne Eſcole ou Academie en la ville de Banoum, où les Bonzes enſeignent. Il y a auſſi entr'autres vn Seminaire de Ieſuites a Bungo, où les Iaponois apprennent les Portugais, & ceux d'Europe le Iaponois. Ceux du Iapon vſent de l'Imprimerie de meſme que nous.

RICHESSES.

IL y a fort grand trafic de pluſieurs choſes au Iapon, veu qu'outre le riz que on y vend aux eſtrangers, & dont on charge force nauires, on y trouue auſſi des perles en grande quantité, qui ſont rondes & groſſes, mais rouges, & toutesfois autant ou plus eſtimées que les blanches. Il y a auſſi force pierres precieuſes, & force or : tellement que ces deux choſes rendent ce Royaume fort riche. VII.

Quant au Roy, outre l'oblication que les autres Roys ont de luy faire des preſens, & de le ſeruir en temps de paix & de guerre, il y a deux millions d'or de rente du riz qui ſe recueille aux poſſeſſions qu'il s'eſt reſerué & l'on peut iuger par là, à combien ſe monte le reſte de ſes reuenus, dont le calcul n'a eſté fait par aucun que ie ſçache. VIII.

FORCES ET GOVVERNEMENT.

ON peut aſſez cognoiſtre qu'elles ſont les forces de ce prince, puiſque Faxiba qui dominoit auant celuy qui regne à preſent auoit fait deſſein, apres qu'ils ſe fuſt rendu maiſtre de tout le Iapon, où il conquit cinquante Royaumes, où il auoit vne grande armée, & de paſſer à la conqueſte de la Chine, & pour cét effect auoir fait couper du bois pour deux mille vaiſſeaux pour paſſer deſſus ſon armée. D'ailleurs les Iaponois ſont vaillans au poſſible, tellement qu'vn petit nombre de ſes gens en deffera vn bien grand des Chinois. VIIII.

Or le gouuernement du Iapon eſt fort different des façons de gouuerner

que nous cognoissons en Europe, veu que la puissance & la grandeur de ce Prince, ne consiste point en ses reuenus ordinaires, ou en l'amitié des peuples, mais en l'authorité, & en l'Empire, veu qu'aussi tost qu'il a acquis quelques estats il les diuise à ses amis & à ses affidez, à la charge qui le seruiront à leurs despens, tant en temps de paix que de guerre, auec certain nõbre de gens. Ceux cy partagent encor leurs Estats à leurs confidents, pour les auoir plus prompts à leurs seruice. Tellement que tous les biens du Iapon, tant publics que particuliers dépendent de peu de gens, & ce peu d'vn seul, qui est le Seigneur de la Tenze, qui donne & oste en vn moment ce qu'il veut hausse & baisse, enrichit, & appauurit les Princes, & lors qu'il oste quelque estat à l'vn, on change tous les nobles & les soldats de ce pays là, où il ne demeure que les artisans & les laboureurs. Ceste forme de gouuernement engendre de perpetuelles reuolutions, premierement, pource que le Dair (qui combien qu'ils n'ait aucune puissance, ny Seigneurie, est toutes fois en grande estime parmy ces peuples) faict que les Seigneurs de Tenze, & les autres Princes semblent tous tyrans, vsurpateurs du bien d'autruy, destructeurs de la Monarchie, ennemis de la grandeur du Iapon, ce qui leur oste la reputation & la bien veillance des peuples. De là vient qu'ils prennent aysément les armes, & que l'vn espere de l'esleuer facilement en abaissant son compagnon.

D'auantage d'autant que les Princes se changent tous les iours, ils ne peuuent estre aymez des peuples, comme Seigneurs naturels, & ces Princes n'estans asseurez de la continuation de leur authorité, ne l'affectionnent pas plus à vn estat qu'à l'autre: ains esperant qu'auec la mesme facilité qu'ils ont en l'vn, ils en acqueront vn meilleur, ils mettent celuy là au hazard pour cestuy-cy, & maintenant tous seuls, maintenant auec quelques autres, poursuiuent diuerses entreprises, & tiennent par ce moyen toutes ces Isles en guerre perpetuelle.

Or Faxiba, pour demeurer plus absolu, auoit de coustume de transporter souuent les Princes d'vn pays à l'autre, afin que les Seigneurs estans chassez des Seigneuries, & mis parmy des subjects estrangers, demeurassent foibles, & sans moyen de se reuolter contre luy, & afin qu'ils le peussent encore moins, il diuisoit les Royaumes & les Estats. Tellement que chaque Seigneur n'auoit pas vn grand Estat, & à cause que leur pays estoit estroit, ils ne manquoient iamais de suject de discordes & de guerres.

Outre ce il voulut qu'en tous ces changemens, tant ceux qui logeoit mieux, que ceux qu'il partageoit plus mal, luy allassent faire la reuerence, prester hommage, & faire de riches presens toutes les années: au moyen dequoy il tiroit à luy la plus grande partie des richesses du Iapon. D'ailleurs il entretenoit les peuples au bastiment de diuers Palais merueilleux, de Temples magnifiques, de bonnes fortteresses, & de belles villes, & auoit aux despens de ses sujets plus de cent mille ouuriers tous les iours, qui trauailloient à toutes choses. Il entreprit de faire vn Temple, où il fit dessein d'employer tout le fer du Iapon, veu qu'il commanda que tous les marchands & le menu peuple, portassent leurs armes en vn certain lieu, pour ayder au bastiment de ce Temple: si bien qu'en mesme temps il desarmoit le peuple, & faisoit des ouurages qui estoient admirables.

IX. Quittãt ce discours, ie desire faire cognoistre par quelles gens ce Royaume est gouuerné. Premierement il y a à Meaco trois hommes, qui sont les principaux Magistrats de tout cét Estat, qui ont souueraine authorité, & disposent de tou-

les choses. Le premier qui est comme le Pontife, est nommé Zazo, est estably sur les choses sacrées selon eux. Le second appellé Vco sur les dignitez & honneurs. Le troisiesme se nomme Cubacama, dispose de la paix & de la guerre.

Ce peuple est diuisé en cinq ordres, dont le premier est de ceux qui ont quelque authorité & domination, & ceux-cy sont tous appellez Tones d'vn nom commun, combien qu'entr'eux il y ayt d'autres degrez de dignité, comme parmy nous ceux des Roys, Ducs, Marquis & Comtes. L'a· ·re ordre est de ceux qui ont la charge des sacrifices & du seruice diuin, ceux-cy ont la teste & le menton ras, font profession de viure sans femme, & sont diuisez en beaucoup de sectes: mais ils sont appellez d'vn nom commun Bonzes. Le troisiesme est des bourgeois & du reste de la noblesse. Le quatriesme comprend les gens de mestier, de marine & le dernier des laboureurs.

Tous criminels sont punis de mort, ou du moins banis, pour fauorables que soyent les Iuges. On les fait presque tous mourir à coups d'espée, il est vray qu'en quelques lieux on a de coustume de mener les larrons qui sont attrappez sur vn chariot, afin que tout le monde les voye, puis les pendent. X.

RELIGION.

Les Iaponois sont plongez en toute sorte d'impietez, & ont des opinions si estranges, qu'il n'y à homme de iugement qui ne s'en estonne. Ils ont pour Prestres & pour Docteurs de leur loy les Bonzes, qui sont diuisez en vnze Sectes differentes & contraires, toutesfois elles s'accordent toutes à nier la prouidence de Dieu, & l'immortalité des ames. Mais ils ne communiquent ces secrets de leur impieté qu'aux nobles, veu qu'ils traictent auec le peuple des peines d'Enfer, & de l'autre vie. Ils ont des logis magnifiques, & viuent pour la plusspart en commun. Ils ne peuuent se marier non plus que les Bonzes Religieuses, qui vont vestuës diuersement. Ils ont diuerses Academies dont la plus fameuse est celle de Frenoiama à 9000. de la ville de Meaco. Il y a enuiron 800. ans qu'vn Roy du Iapon bastit en ce lieu trois mille huict cens temples, auec leurs conuents de Bonzes espars en diuerses vallées, & afin qu'ils peussent vaquer à l'estude plus aisément, il bastit au pied de la montagne de Frenoiama deux villages, qui les deuoient pouruoir de toutes choses. Ceste Academie monta à telle reputation qu'on n'en donnoit la principauté & conduitte qu'aux fils, ou aux parens fort proches du Roy, d'autant que les Bonzes de ce lieu iouyssoient presque d'vn tiers du reuenu du Royaume de Vome, & gouuernoient auec authorité celuy de Meaco. Apres cela les choses venoient au declin, tous ces temples furent reduits à 800. & les Bonzes laisserent l'estude pour suiure les armes: tellement que l'an 1535. apres plusieurs assassinats & voleries, ils entrerent en la ville de Meaco, & en bruslerent la plus grande partie. Depuis ces Bonzes ayans faict quelque desplaisir à Nobunanga, l'an 1571. il assaillit leur montagne, & en fit mourir plusieurs, & ruina 400. Temples. XI.

Les Dieux plus estimez du Iapon, sont le Fotoques & les Cames, dont les premiers furent mis au nombre des Dieux cause de leur grande doctrine & austerité de vie, les seconds pour leurs beaux faits, & leurs inuentions singulieres. Ceux-là furent pour la plusspart Prestres & Bõzes, ceux-cy Princes & grands personnages, à raison dequoy ils demandent aux Fotoques des biens de l'autre monde, & aux Cames des biens terriens. Mais l'idolatrie des Iaponois ne

s'arreste par là, veu que quelques-vns adorent le Soleil & les estoilles, les autres n'adorent que le Ciel, quelques autres donnent de la diuinité aux cerfs & autres bestes sauuages. Prés de Meaco on void vn Temple dedié à vn qu'ils estiment Dieu des lettres & sciences. Le diable vse d'vn grand artifice, & mesme de force pour ce faire adorer à ces miserables en forme de diuerses bestes. Il entre dans le corps de ses infidelles & les trauaille cruellement, & lors qu'on luy demande qu'il est, il respond par exemple qu'il est Roy des bœufs, & les menace qu'il ne partira de là qu'on ne luy bastisse vn tẽple, & si l'on ne luy tient parole, il retourne & trauaille le patient iusqu'à ce que tout soit accomply. On y void encor le Dieu d'Enfer auec vn regard espouuentable, ayant prés de luy deux démons, l'vn desquels escrit les pechez des hommes, & l'autre les lit. Les murailles du temple sont toutes couuertes de figures des peines que les diables donnent aux damnez. Le diable monstre à ces gens en plusieurs manieres, l'on leur donne à entendre que les bons ou mauuais succez dépendent de luy, selon l'honneur qu'on luy porte. Il auoit de coustume de se presenter en vn lieu en telle sorte. Celuy qui brusloit de desir du bon-heur de l'autre vie, montoit sur vn mont où il attendoit que le diable se laissast voir à luy. On voyoit apres le fantosme qui luy apparoissoit en certains lieux solitaires iusqu'à tant qu'il le precipitoit en quelque lieu où il mouroit. Ceste tromperie fut descouuerte par vn ieune hõme en ceste sorte. Vn ieune homme n'ayant peu retirer son pere de telle superstition, se resolut d'aller en secret apres luy auec l'arc en main pour en voir le succez. Le diable vint en vne certaine semblance lumineuse, tandis que le vieillard prosterné en terre l'adore, le fils tend son arc soudainement, & transperce de la fléche vn renard en lieu du diable. Apres cela suiuãt la trace & le sãg de ce renard il arriua à ce precipice que i'ay dit, où il trouua plusieurs ossemens de morts. Par ce moyen il deliura son pere de mort, & les autres de trõperie. Il faut ajouster à ceste folie celle des obseques des morts, qu'on fait auec

XIII. vne grande pompe & ceremonie. Car les Iaponois qui sont desireux d'hõneur font vne infinité de frais aux funerailles de leurs trespassez, & les Bõzes amassent force argẽt par ceste voye. Ceux dont les heritiers ne peuuẽt porter ceste despence sont enterrez de nuict secrettemẽt, ou bien jettez aux voiries. Ceux qui sont plus deuots à Amide, qui est vn de leurs principaux Dieux, lors qu'ils sont saouls, & faschez de viure, se mettẽt dans vne grotte tellement fermée de tous costez, qu'il ne leur reste autre soupirail, que d'vne petite cãne percée. Ils demeurent là sans manger, inuoquant Amide iusqu'à la mort. Aux lieux maritimes ils vont d'eux-mesmes à la mort en telle sorte. Ils amassent premieremẽt force argent d'aumosne, & l'ayant mis dans leurs besaces, preschent publiquement au peuple, & declarent l'intention qu'ils ont de passer à l'autre vie pour voir Amide : ce qui est loüé de tous, qui s'estonnent d'vne si grande deuotion. Ils se pouruoyent apres de faux pour couper les ronces & buissons qu'ils trouuent par chemin, & montẽt sur vne barque neufue, ayans le col, les bras, le dos, les cuisses & les pieds chargez de cailloux, puis ainsi qu'ils sont en pleine mer, ils se lancent dans l'eau où ils se noyent. Ils adorent outre les Foroques, les Cames, & Amide, le Dieu Xaque, qui est vne des principales deïtez qu'il ayent. On void la secte des Iensuans qui ne croyent que ce qu'ils voyent & touchẽt.

Il y a parmy tous ces idolatres vn assez bon nombre de Chrestiens qui sont plus pleins de zele & d'ardeur que nous, tellement qu'encor que les Roys de la Zenze en ayent fait executer plusieurs, que les Chrestiens y ayent enduré de

fort

fort grands tourmens & ennuis. Il y en a toutesfois encor beaucoup qui n'ont iamais quitté la Religion qu'ils auoient embrassée. Les Peres Xauier & Turian Iesuites y ont longuement trauaillé & conuerty beaucoup d'ames, veu qu'en Amanguce on compta deux mille Chrestiens l'an 1556. & en Funie autant l'an 1559. le nombre des Neofites, ou nouuellement conuertis estoit de 1300. à Firande l'an 1562. deux beaux freres du Roy Cangoxima furent baptisez auec leurs femmes, l'an 1563. Sumitancle Roy d'Omure se fit Chrestien, & fut appellé Barthelemy, puis le Prince Simbara fit de mesme, & au pays d'Imori on baptisa cinq mille personnes, en l'espace de 50. mille autour de Meaco on bastit 50. Eglises, dont les principales estoient Imory, Aye, Tochi, Saue & Cabinoqui terre du Royaume d'Arime, où les Iesuites auoient maison, & 450. Neophites l'an 1563. La foy s'estendoit cependant en la petite Isle d'Amacuse, en Fondo & à Xiqui Chasteau voisin d'Amacuse. L'an 1569. le Roy de Bungo se fit Chrestien, & fut nommé François, & le Roy d'Arime fut baptisé & appellé Prothais : de sorte qu'en ce temps il y auoit en ces pays enuiron 140. mille Chrestiens, & plus de 200. Eglises. Il y auoit 113. Iesuites, dont il y auoit 40. Prestres & 73. Lais, & de ceux-cy 47. estoient du Iapon, & les autres d'Europe. On vist encor conuertir apres 40. mille subjets de Iust de Vacondono. L'an 1587. il s'y conuertit enuiron six mille personnes, & l'année d'apres presque autant. Le Roy de Bugen & le successeur des Royaumes de Cicungo & de Cicuge, & les Seigneurs des Isles d'Ojan, de Gommotte, de Genzure & de Xiqui, qui est vne partie de l'Isle d'Amacuse firent de mesme. Voila l'Estat de la Religion Chrestienne au Iapon, iusques à l'an 1590. Depuis il y a eu de grandes guerres au Iapon, & persecutions contre les Chrestiens, mesme sous Taicosama regnant à present. Toutesfois la foy ne cesse d'y fleurir & de s'estendre en beaucoup d'endroits.



DISCOVRS
DE L'ESTAT DV ROY
DE BRAME, OV DE PEGV.

SOMMAIRE.

1. *Conquestes notables d'vn Lieutenant du* Pegu, *s'estant reuolté contre son Roy.* 2. *D'où vient qu'on leue facilement en ces pays d'Afrique & au Leuant de si grosses & si nombreuses armées, quels sont les moyens de les entretenir.* 3. *Armée de douze cens mille Ethiopiens mise en route par Paul Dias Capitaine Portugais.* 4. *Quels Royaumes possede aujourd'huy le Roy de Pegu. Situation & estenduë de cét Estat & ses ports principaux.* 5. *Description du Royaume de* Siam, *sa situation & circuit, ses Prouinces & villes principales.* 6. *De* Muantay. 7. *De* Cambaye. 8. *De* Campae, Syncapure, Quedoe, Aua, Verme. 9. *Pegu abondant en ris, petits cheuaux, elephans, perroquets, ciuettes, cannes de la grosseur d'vn tonneau, rubis, laque ou gomme, poyure, benjoin, musc, aloës, or, tygres, lions,* 10. *Naturel de ceux de Pegu, adonnez aux femmes, delices à la musique & aux sciences.* 11. *Barbares mœurs des habitans de Cambaye où les femmes se jettent dans le feu & bucher de leurs marys, les Nobles dans celuy de leur Prince.* 12. *Habillemens cottonnez seruants d'armes à ceux de Tarmassery, leurs boucliers d'escorces d'arbres, leur breuuage d'eau sucrée & leurs licts de cotton.* 13. *Funerailles solemnelles des sacrificateurs & leurs ceremonies.* 14. *Leurs richesses au trafic de leurs ris, cheuaux, elephans, or, argent, laque, benjoin, musc, pierreries, beurre, huyle & poyure.* 15. *De la garde du Roy composée de six mille hommes & trente mille elephans. Des Timars & le grands nombre de gens de guerre qui se trouue par tout le Royaume de Pegu.* 16. *Des terres du Royame tenuës toutes en fief du Roy à vie & non à perpetuité. Et des supplices & peines ordonnées contre les homicides & debteurs.* 17. *De la Religion de ce pays, quelle est leur creation de la Diuinité. Des deux esprits qu'ils attribuent à l'homme. De la statuë du Pere des hommes, longue de cinquante pas, entr'autres dressée dans leurs Temples. Leurs Prestres & sacrifices.* 18. *Quelle opinion ils ont de la creation & durée du monde. Quels sont les Dieux qu'ils adorent, de la condition & lieu des ames apres qu'elles sont separées des corps.* 19. *Des Conuents de leurs Prestres portans teste & barbe raze, partie rentez, partie viuans d'aumosne.*


VANT que passer plus outre en ce discours, il faut sçauoir que quelques Royaumes des Brames, ou Bracmanes, obeyssoient jadis au Roy de Pegu, le long de la riuirre, & vers le lac de Chyamay où il tenoit ses Lieutenans. Or il y a enuiron soixante & tant d'années, qu'vn Lieutenant qu'il auoit au Royaume de Tangur, se confiant aux gens qui le suiuoient, & en l'authorité qu'il s'estoit acquise par ses faicts d'armes, se reuolta contre ce Roy, & luy osta ce Royaume en tuant tous le principaux, & prit encores les villes, & Royaumes de Prom, Melintay, Calam, Bacam, Mirandu, & Aua, pays habitez des Brames, qui tendent vers le Septentrion, & ont de longueur plus de cent cinquante lieuës.

Il entreprit encore de se rendre maistre de Siam, & vint iusqu'à la ville d'Odie, capitale du Royaume de Muantay: mais il n'y peut aduancer aucune chose. Il se mit à ceste entreprise auec trois cens mille personnes, employa trois mois à se faire chemin par des montagnes fort aspres, par de grandes forests, & par des lieux inaccessibles, où il perdit six vingt mille hommes, & emmena deux cens mille Samois prisonniers. Estant pres de retour en son premier estat, il assaillit le Royaume mesme Pegu, & le conquit, puis l'an 1567. retourna à l'entreprise de Siam, en vainquit le Roy, qui se fit mourir par poison: mais ses enfans demeurerent prisonniers, de sorte qu'il conquit vne bonne partie de ce Royaume. Cestuy-cy auec ses successeurs est nommé par les Historiens modernes Roy de Brame, ou selon quelques autres de Barme, pource que sa grandeur commença par la conqueste des Royaumes des Brames. Mais les Portugais luy donnant le nom de la plus noble & plus cogneuë partie de ses conquestes l'appelle Roy de Pegu. Il a essayé depuis bien souuent de se rendre maistre de la ville d'Odie, est venu à ceste entreprise auec vn million de personnes. Et afin que cela ne semble chose fabuleuse (pource que nous auons dit ailleurs choses semblable) il ne sera pas hors de propos de monstrer icy d'où vient, qu'en ces quartiers-là, & en quelques autres, on met en campagne de si grandes armées.

Ie dis donc premierement que les guerres se font ou sur les frontieres, ou en pays eslognez, & que celuy qui n'a force reuenus, & grande quantité d'argent en main ne peut faire la guerre longuement, ny auec de grandes armées. Car de mesme que les membres de nostre corps ne se peuuent mouuoir, ny continuer leur mouuement sans nerfs: ainsi les armées ne se peuuẽt dresser, ny pousser où il est besoin, ny se maintenir vnis aux entreprises sans argent comptant, qui les entretienne, les rafraichisse par maniere de dire en son tẽps, & qui fasse venir apres elles des armes, des munitions, des viures, & autres choses necessaires à l'vsage de la vie, & au maniement des armes. Et pource que les reuenus des Princes (de mesme que les moyens des sujects d'où ils se tirent) sont limitez, que s'il tire durant vn ou deux ans force deniers hors de son pays, il s'apauurira soudain, & demeurera bien tost espuisé d'or, & d'argent, de là vient que les guerres esloignées ne se peuuent entreprendre, & se peuuent encore moins continuer, si ce n'est par les Princes qui ont de grands tresors assemblez de longue main, ou pour le moins des mines qui ne peuuẽt faillir, veu qu'il est certain que les tresors pour grands qu'ils soient prendront fin en peu de temps, d'autant que ce qui s'amasse peu à peu, par le menu en temps de paix, se despẽse en gros en tẽps de guerre: de sorte qu'vne année en cõsume beaucoup d'autres. C'est pourquoy vn Capitaine Portugais dit auec raison à Don Sebastien Roy

de Portugal, lors qu'il consultoit l'entreprise de Barbarie qu'on auoit besoin de trois torrens pour cette guerre, l'vn de viures, l'autre d'hommes & l'autre d'argent, & vn autre disoit à bon droict que pour faire la guerre il falloit de l'argent sans fin. Mais si toutes les guerre requierent vne grande despense, celle qui se fait au loin, la demande comme infinie.

Le grand Turc a esprouué cecy en la guerre de Perse, où vn Prince si puissãt a consumé ses tresors, de telle sorte qu'il fut contraint d'abaisser l'alloy de l'or & de l'argent, d'en hausser le prix au double, & de souffrir la fausseté des monnoyes, & mille choses semblables, pour lesquelles les Ianissaires se sont souuent mutinez, & ont couru furieusement la ville de Constantinople, en bruslant, & saccageant vne grande partie. Et certainement l'argent est vne chose si necessaire à vn Prince qui entrepréd quelque guerre, que Iean Iacques Triuulce, Capitaine fort renommé, lors qu'on luy demanda qu'elles choses estoient necessaires à la guerre, dit qu'il en falloit auoir trois tousiours prestes, c'est à sçauoir, de l'argent, puis de l'argent, & encore apres de l'argent. Ce que ie dy se doit entendre lors qu'vn Prince tire de ses Estats la despése de la guerre, pource qu'il aduient quelquesfois qu'vne armée s'entretient d'elle-mesme en faisant chemin & de sa propre conqueste, & que la poursuitte d'vne entreprise donne mesme des forces pour la continuer. Ainsi les Huns, les Vandales, les Gots, les Arabes, Alexandre le Grand, & du temps de nos ayeuls le grand Tamberlan, entretindrent de fort grandes armées hors de leur pays bien longuement, pource que ceux-cy entrant dans des Prouinces sans trouuer presque aucun qui s'opposast à eux, saccageoient les villes & les pays, & s'entretenoient de ce degast. Le mesme est aduenu au Portugais, aux Indes Orientales, & aux Castillans aux Occidentales, plus à ceux-cy qu'à ceux-là : veu qu'il n'y eut iamais peuple, qui sans despenser aucune choses du sien fit de si grandes conquestes que les Espagnols en ont fait de nostre temps en la nouuelle Espagne & au Peru. Mais cecy n'est pas si aisé à present qu'au temps passé, & se peut pratiquer encore moins en Europe qu'en Asie, ou en Afrique, à cause du grand nombre des forteresses, capables d'arrester l'espace de plusieurs mois, voire de plusieurs années de fort puissans ennemis, & de les lasser, ainsi que les Turcs esprouuerent à Ziphet petit Chasteau de Hongrie: veu que Soliman l'estant venu assieger l'an 1566. auec trois cens cinquante mille hommes, il le prit finalement, mais auec vne si grande perte des siens, que d'vne si grande armée il n'en ramena pas vn tiers: & les Portugais qui au commencement de l'entreprise des Indes firent auec peu de gens, & en peu de temps des cõquestes signalées, n'ont pas passé outre depuis que ses peuples ont esté pourueus d'artillerie, & d'ingenieurs, & qu'ils ont basty des forteresses. Le mesme est aduenu aux Espagnols au nouueau monde: veu que depuis leurs premieres victoires, ils ont trouué en la nouuelle Espagne les Chichmeques, & au Peru les Pilcossons, Cirguans, & Cuques, il y a desia beaucoup d'années qu'ils n'ont peu gagner vn poulce de terre en la vallée d'Arauque, & de Tucapel au pays de Chile, où ces gens ayans veu que les Espagnols mouroient à coups de flesches, & d'autres armes, ne les ont estimez comme auparauant immortels, & enfans du Ciel, & auec l'experience, & la pratique ne craignent plus ny les cheuaux, ny les arquebuzes.

Mais si l'on ne fait la guerre loin du pays, ce n'est chose mal aysee de mettre sur pied dans peu de temps de grosses armées : & pour n'amener des

exemples anciens, nous lisons que les Gantois en Flandres se sont quelquefois opposez à la puissance du Roy de France auec quatre vingt mille combattans, d'autant que leur pays estoit bon & bien peuplé, & que la guerre se faisant sur leurs frontieres, ou dans leur Prouince, chacun couroit à la guerre auec de la prouision pour se nourrir quelques iours. Mais ils ne pouuoient cõtinuer longuement en cét estat, pource que la prouision & l'argent leur marquoit, & ils estoient contraints de s'en retourner, les vns au labourage, les autres aux boutiques, d'où ils tiroient leur entretien. Ainsi les Escossois qui par faute d'argent n'ont iamais fait entreprise d'importance hors de l'Isle, aux necessitez de leur patrie, ou bien souuent mis ensemble vn grand nombre d'hõmes en vn instant & ont auec cela assailly leurs ennemis, ont deffendu leurs frontieres, ainsi que faisoient les Romains, qui durant quelques années tandis qu'ils combattoient contre les peuples voisins de Rome, faisoient la guerre à leurs despens. Car ils sortoient pourueus de viures pour vn ou deux iours, & finissoient la guerre par vn combat en peu d'heures, mais la longueur de l'entreprise de Veies, força le Senat de souldoyer les gens de guerre. Mais il est beaucoup plus aisé en Afrique & en Leuant qu'en Europe de leuer des armées pour les entreprises voisines sans grande despence, pour beaucoup de raison. Premierement, pource que les pays sont vniuersellement plus abondans en choses necessaires à la vie humaine. Apres cela les peuples Meridionaux, & ceux du Leuant se contentent pour la pluspart du moins que nous. Ils sont chiches en leur manger & en leur boire & plus simples que nous, veu que ceux d'Europe consument à manger & à boire, non seulement ce qui leur suffiroit pour les nourrir, mais encor pour les armer contre le froid; au lieu que les autres ne recherchent de leurs vaindes que le moyen de se nourrir sans delicatesse. Le vin qui est parmy nous de plus grande despence que le pain n'est pas en vsage par eux, & leurs eaux sont beaucoup meilleures que les nostres. L'art des cuisiniers n'y est pas si subtilisée que parmy nous, & l'on ne s'y amuse à donner vn goust si delicat aux viandes. Les Turcs finissent leurs festins par le riz & le mouton; & les vestemens des Orientaux sont de beaucoup moins de despence que les nostres. Ils vont my-nuds à la guerre, & ne couurent autre chose que les parties honteuses : d'où vient qu'il n'y a parmy eux tant d'artisans & d'ouuriers que parmy nous : Et toute leur despence se resoult pour la plus grande partie, en vne piece de bombasin, qui les couure depuis le nombril, iusques aux genoux.

Doncques pour toutes ces raisons, on entretiendra plustost là dix mille soldats, que quarante mille parmy nous. Ils faut adjouster à cela que l'attirail, & la conduitte de l'artillerie, des munitions, & tout ce qui est requis pour ce regard est d'inestimable despence, de laquelle la pluspart des peuples de Leuant sont exempts, principalement ceux qui n'ont partiqué les Arabes, ny les Portugais, & qui se tiennent loin de mer & auant dans le pays. Ce n'est pas aussi chose peu considerable que ces peuples vont à la guerre sans armes deffensiues, sans cuirasses, sans morion, sans maille, & sans plastron, en quoy nous despensons beaucoup, & outre ce nous ne les charions d'vn lieu à l'autre sans vne autre despence, estant en cela fort differens des Romains qui portoient sur eux les armes offensiues & deffensiues, lors qu'ils alloient à la guerre; & bien souuent encor leurs viures pour dix ou douze iours.

Or ces peuples ayans ces aduantages de la bonté du pays, de la facilité de se

nourrir, se vestir & de s'armer, il leur est aisé de mettre en vn besoin de beaucoup plus grandes armées, qu'à nous, à qui il faut beaucoup de choses, dont ils n'ont pas cognoissance. Ainsi nous lisons de fort grands effects des armées des Assyriens & des Ethiopiens, de Belus, de Nine, de Semiramis, de Cambyse, de Cyre, de Daire, de Sesostris : & aux temps moins anciens, des Arabes, des Tartares & des Mogores : & pour n'alleguer pas des exemples si eslognées, voire mesme pour les acquerir de la creance aux choses passées par les succez presens, celle qui aduint en Angole l'an 1584. est fort signalée.

III. Angole est vne riche Prouince de l'Ethiopie Occidentale, voisine du Royaume de Congo. Paul Diaz, Capitaine Portugais, rencontra en ce pays le second iour de Feurier, vne armée de douze cens mille Ethiopiens, que le Roy d'Angole luy opposa, qui fut toutesfois rompuë & mise en fuitte. Il est vray que les grandes armées durent peu, & sont plus semblables aux torrens qu'aux riuieres : veu qu'on les peut bien mettre ensemble, mais non les entretenir, sinon autant que ce qu'ils portent auec eux dure. De là vient qu'elles sont dissipées en peu de iours, & abandonnent bien tost l'entreprise, d'autant qu'ils ne menent rien qui puissent tirer apres eux les marchands & les viuandiers auec les choses necessaires pour le soustien de la vie, pour l'vsage de la guerre, outre que pour pouruoir vn million de Soldats de ce qui leur est necessaire, il faudroit vn autre million d'hommes, de charettes, de bestes de charge & de goujats, de marchands & de viuandiers qui les suiuissent, & les riuieres ne pourroient presque pouruoir vne telle multitude d'eau ny les campagnes de bleds, à raison dequoy il faudroit qu'elle se ruinast, & s'aneantist d'elle-mesme. Ces Roys de Leuant qui mirent sur pied des armes extraordinaires, & les menerent à la guerre en pays loingtains, & cognoissant bien ce que nous venons de dire, firent premierement grande prouision d'ardent & de viures, de munitions, & de toutes autres choses necessaires. Entre les autres Xerces qui mit en campagne la plus grande armée dont on ait iamais ouy parler, dressa tout son appareil l'espace de sept années.

Mais pour retourner au Roy de Brame, il prit ces années dernieres les ports de Martabane & de Tarnasser, puis retournant ses armes tantost du costé du Nord, tantost du Ponent, il trauailla les Princes de Caor & de Tipure, & se rendit maistre du Royaume de Macin, & Aracan, ayãt mené à ceste entreprise trois cens mille hommes & quarante mille Elephans.

Ce Roy possede aujourd'huy les Royaumes de Pegu & de Tangu, de Prom, Melintay, Calam, Bacam, Mirandu, Aua & Brame, qui sont exposez au Nord, puis le Royaume de Siam, & les ports de Martabane & de Tarnasser, & encor les Royaumes d'Aracan & de Macin.

IV. Le Royaume de Pegu est assis en forme de demie Lune entre les montagnes habitées des Brames & des Iangomes, & s'estend le long de la mer, depuis la ville de Rey posée sur la coste au 14. degré, & vn tiers iusques à Sedoc, qui est au 17. degré pareillement sur la coste, l'espace de 90. lieuës, & comprend bien enuiron autant en largeur dans les pays. Les autres disent que le Royaume de Pegu, occupe de coste de mer le riuage Occidental du Golphe de Bengale 300. mille, prennent cét espace depuis la ville de Tauay iusqu'au cap de Nigraes. Il est trauersé par le milieu de la riuiere de Pegu, qui donne son nom à tout le Royaume. Ses ports principaux sont Pegu, sur la riuiere du mesme nom, Touay, Martabane & Losmin.

Le Royaume de Siam, qu'on nomme aussi de Sorneo est tres-grand, s'estend tant du costé d'Est, que d'Ouest iusques à la mer. Il est assis entre le pays de Chauchinchine & le Royaume de Terme, pour le regard de ce qui est auant en terre, pour le regard de la coste, il s'estend depuis la ville de Campae iusques à celle de Tauay., cét espace fait enuiron 500. lieuës. Il est vray que les Mores & Arabes en ont vsurpé pres de 200. & tiennent les villes de Patane, de Paam, d'Ior & de Pere, les Portugais sont saisis de la ville de Malaque. Or ce Royaume en comprend quelques particulieres, c'est à sçauoir celuy de Siam, ou Chamua premierement, puis celuy de Muantay, où est la ville d'Odie, ceux de Brome, Caipumo, Cheneram, Cambaye & Campae, & outre ce Iangome, Cuccray & Lancaam, lesquels trois Royaumes sont habitez des Layes. Les principales villes de tout ce Royaume sont Siam, Odie, Cambaye, Campae, Sincapure, Malaque & Quedoe.

Siam, est vne fort grande ville propre au commerce: veu qu'elle est assise sur le bord de la large & profonde riuiere de Menam, il y grand nombre d'habitans, veu qu'outre les naturels, on y compte pres de 30. mille familles de Marchands mores. Odie capitale du Royaume de Maantay est plus grande que Siam, qu'on y compte pres de 400. mille maisons. VI.

Ceste ville est bastie à la façon de Venise, tellement qu'on se peut pourmener par tout sur des batteaux on dit qu'on y trouue bien 200. mille.

Cambaye est assise sur le bord de la riuiere de Menon, qui venant de la Chine, auant que se descharger dans la mer des Indes, reçoit beaucoup de riuieres; VII. pres de son emboucheure se forme vn lac qui a de tour enuiron 200. milles.

Ceste ville est la capitale du Royaume de Cambaye.

Campae est vne ville maritime qui communique son nom à tout vn Royaume. Celle de Sincapure est assise en l'extremité Meridionnale de ce pays sur vn Cap, que quelques-vns prennent pour le grand promontoire ou Ptolomée met la ville de Zabe, mais Magin estime que c'est plustost Palure ou Ptolomée, d'où partent ceux qui veulent aller par mer en Chryse ou au Iapon. Quant à la ville de Malaque ie l'ay descrite au discours du Roy d'Espagne. Quedoe est vne ville renommée à cause du poyure qui naist en son terroir. VIII.

Aua estoit vn riche Royaume des Brames ou Bracmanes, auant que le Roy de Brames s'en emparast. Sa ville capitale est Aua, assise sur vne riuiere de mesme nom.

Le petit Royaume de Verme est voisin de celuy de Bengale. & n'a aucun port de mer. Quant à celuy d'Aracham il est assis au Nord du Royaume de Bengale, pres la riuiere de Chabery. La ville capitale qui donne son nom à ce Royaume est assise sur ce fleuue, à 45. milles loin de la mer.

QVALITE'

LE terroir du Royaume de Pegu est extremement fertil, & propre à porter du froment On y recueille ordinairement vne incroyable quantité de ris, à cause de la riuiere de Pegu, qui courant par tout le Royaume s'enfle quelquesfois si fort qu'elle inonde vn grand espace de terre. Ce pays nourrit aussi force animaux entrelesquels il y a vn nombre presque infiny de petits cheuaux, qui sont toutesfois bons propres à porter, & force Elephans qu'on prend en certaines montagnes fort hautes, & qu'on garde pour l'vsage de la guerre. IX.

Il y a pareillement des perroquets qui ont la voix meilleure, & sont plus beaux qu'aucuns autres qu'on voye ailleurs. On y trouue aussi grand nombre de ciuettes : il y croit des cannes de la grosseur d'vn tonneau. On y voit aussi force rubis qui y naissent. Il y vient aussi force laque, que quelques-vns disent estre la gomme de quelques arbres, les autres disent qu'on l'amasse sur les fueilles comme la manne.

Le pays de Siam est plain, mais entouré de montagnes, fort herbu, plaisant, gras & fertil, & abondant en ris, en bled, & autres choses necessaires à la vie. Il porte quantité de poiure, de benjoin, d'or, d'argent, d'estain, d'autres metaux. Il s'y trouue aussi force musc, grand nombre de cheuaux, & d'Elephans.

On voit en ce pays le lac de Chyaneay, duquel sortent les riuieres d'Aua, Caipuno, Menan, Menon, & autres qui arrousent plusieurs Prouinces, & rendent leurs terres grasses, ainsi que le Nil fait en Egypte. Il y a du costé du Leuant sur la frontiere de Chauchinchine de grandes forests, où se nourrissent force tygres, lyons, & autres bestes sauuages.

Le pays de Cambaye est abondant en riz, en chair, & en poisson, de mesme qu'en cheuaux, & en Elephans, & produit aussi quelque peu d'or.

Le Royaume de Campae abonde en or & en toutes choses necessaire à la vie, Il produit du meilleur aloez qu'on puisse voir, & qui naissent au montagnes n'est moins estimé de tous les peuples d'Orient que l'argent.

Le Royaume d'Aua porte force spinelles, & rubis qu'on amasse en ces montagnes. Il nourrit aussi des animaux qui portent le musc, & semblablement grand nombre d'Elephans de cheuaux, & la terre abonde en toutes choses necessaires à la vie.

MOEVRS ANCIENNES.

Afin de n'ennuyer le Lecteur par des redites importunes, ie le remets pour ce chef au discours du Royaume de Narsinge, où il pourra voir premierement en general les mœurs anciennes des Indiens, & en particulier celles de quelques pays qui sont à present suiets au Roy de Barme.

MOEVRS DE CE TEMPS.

x. Ceux du Royaume de Pegu sont de moyenne taille, & plustost gros, que desliez. Ils sont agiles, & robustes, & toutesfois peu propres à la guerre. Ils vont tous nuds, excepté qu'ils couurent leurs parties honteuses. Ils couurent leur teste d'vn drap blanc, qui est accommodé en façon de mitre. Ils sont extremement adonnez à l'amour des femmes, & portent pour l'amour d'elles des clochettes d'or ou d'argent penduës à leur membre, afin qu'elles sonnent lors qu'ils vont par la ville. Quelques Iuifs tiennent, que les mines d'Osir renommées en l'Escriture estoient en Sumatre, & quelques autres en ce Royaume, & que ceux du Pegu ont tiré leur origine de quelques Iuifs qui y furent confinez par Salomon. Mais les sots Peguns disent qu'ils sont sortis d'vn chien & d'vne femme Chinoise, qui resta au pays du bris d'vn nauire. Ils font du tout adonnez à toutes sortes de plaisirs, à mille superstitions estranges & ridicules. Ceux du Royaume de Siam plongez en toutes sortes de delices, ayment passionnément les femmes, & sont sujets à gourmander au possible. Ils affectionnent

la Musique, & s'y plaisent tout ce qui se peut. Ils n'excercent point d'arts mechaniques, mais ont grands nombre d'esclaues dont ils se seruent pour cét effet, toutesfois ils ils vaquent au labourage. Ils ont des escoles publiques où ils enseignent leurs loix & leur Religion en langue vulgaire : quant aux science, ils les enseignent vne autre langue differente de la commune. Ils s'estiment des plus nobles, & font profession de l'honneur. Ils sont magnifiques en leurs habits. Les Roys de Siam estoient obligez à leur aduenement à la couronne de commencer quelque temple lequel ils ornoient de fort hautes pyramides & d'vne infinité d'Idoles.

Les habitans du Royaume de Cambaye sont vaillans au possible, & s'adonnent à la nauigation, & au trafic, toutesfois leurs mœurs sont fort barbares veu qu'ils pensent que les hommes & les bestes sont de mesmes condition. Leurs femmes se iettent dans le feu, où elles bruslent apres la mort de leurs marys : & apres la mort de leurs Roys non seulement leurs femmes, mais encor quelques nobles se precipitoient volontairement dans le feu où brusloient les corps de leurs Princes. XI.

Ceux de Campae vsent fort du bois d'aloës, tant en leurs bains, qu'aux funerailles des princincipaux de la Prouince.

Ceux de Tarnassety s'arment d'habillemens fort cotonnez, d'espées courtes, des boucliers ronds faits d'escorces d'arbres, viuans de toute sorte d'animaux, excepté de vaches. Ils mãgent à terre sans nappe, ny seruiette, & ont pour leurs breuuage, de l'eau succrée. Leurs licts sont haut esleuez, faits de coton, & leurs habits sont aussi de coton ou de soye. Ils cultiuent les terres de mesme sorte que nous, & viuẽt presque de mesme façon. Mais il y ont de coustume de ne depuceler point leurs femmes, ny les toucher que quelque blanc, soit Chrestien ou Mahometan n'y ait donné la premiere attainte, & de là en auant si les maris les trouuent en faute il leur est permis de les tuer. Lors que les Sacrificateurs viennent à mourir, ils bruslent leurs corps, & font vn sacrifice solemnel au diable, & les cendres estans recueillies ils ls mettent dans des vrnes, ou pour mieux s'expliquer, dans de grans vases bien clos & bouchez, qu'ils enfouyssent sous terre, & tandis que le corps brusle ils y iettent force aloës, myrrhe, benjoin, corail, encens, sandal & autres odeurs soüefues aromatiques, & cependant les trompettes & les fluteurs sonnent. XII. XIII.

Durant ceste solemnité il y a 20. ou 30. homme desguisez en diables, ainsi qu'ils les peignent, qui vont autour du bucher, sautelant & trepignant de ioye, & comme asseurant le monde du repos du defunct, de qui la femme est toure seule pres du lieu batãt sa poitrine, pleurant, gemissant, & s'escriant, auec vn grand tesmaignage de tristesse, & tout cela se fait enuiron la minuict. Quinze iours apres cecy la femme du deffunct conuie tous ses parens les plus proches du trespasé, & leur fait vn grand festin au lieu mesme ou son mary a esté bruslé, où elle se trouue parée de ses robes & ioyaux que ses parens y portẽt, & faisant vne fosse profonde ou bien vn puis, ils l'emplissent de bois sec & aromatique, l'entourant de roseaux comme vne haye on closture, & couurent ce lieu d'vn drap de soye, afin que le puys ne soit apperceu. Apres le festin plusieurs menestriers iouënt de leurs instrumens autour de ceste fosse, & cela fait on sacrifie au diable, & soudain que le sacrifice est finy, la femme vient comme toutesforcenée, dançant & sautant en tirant vers ce puys qui est tout en feu, & qui vomit force flammes, se recõmande aux prieres de ceux qui sont deguisez en dia-

bles, afin que Sathan la reçoiue en sa compagnie, & luy rendre le voyage seur & aisé. Ces propos acheuez, elle court vers le puys, s'enueloppant de son drap de soye, & se lance toute viue dans la flamme, & soudain ses parens la chargent de bois & de poix raisine, afin que ces matieres ainsi combustibles la fassent plustost mourir. Que si la femme oublioit ce deuoir à l'endroit de son mary, elle seroit deshonorée à iamais. Il faut toutesfois noter que ceste coustume est seulement obseruée par les grandes Dames, & que les plus grands du pays assistent ordinairement à ceste ceremonie.

Les habitans de Verme sont noirs, & vont tous nuds, excepté qu'ils couurent de toile de coton leurs parties honteuses.

RICHESSES.

LA Richesse de ces Royaumes peut estre comprise par leur fertilité. Car le pays estant plein & arrousé de plusieur belles & grandes riu eres qui engraissent les terres, ainsi que le Nil fait en Egypte, on ne sçauroit dire combien toutes choses y abondent. Ils tirent beaucoup de leurs ris, cheuaux & Elephans, de leur or, argent & estain. Les marchands y abordent de tous costez, emportent du Pegu force riz, comme i'ay ja dit, de la lacque, du benjoin, du musc, des pierreries, de l'argent, du beurre, de l'huyle, du sel, des oignons, & choses semblables propres à manger. On tire de ses ports quarante vaisseaux, voire dauantage chargez de riz pour Sumatre.

Le Royaume de Siam enuoye dehors du poiure, du musc, du benjoin, de l'or, de l'argent, & de l'estian, & vn nombre presque infiny de cheuaux & d'Elephans. Celuy de Cambaye porte quelque peu d'or & pouruoit les Estrangers de force cheuaux & Elephans. Celuy de Campae ne tire peu de profit de son bois d'aloües.

Quedoe est renommée à cause de son poiure qui est fort bon, & pour ceste cause est recerché des marchands estrangers qui abordent les pays de par de là.

Il y a au Royaume d'Aua grand nombre de marchands de pierreries, principalement de rubis & de spinelles. Ils vendent aussi quantité de musc, force cheuaux & Elephans.

Par ce que dessus on peut iuger si le Roy de Prame qui à des pays fournis de tant de choses qui sont recherchées de toutes parts, doit auoir de grandes richesses.

FORCES.

ON ne peut douter que le Roy de Barme ne soit vn puissant Monarque, puis que le seul Roy de Siam, qu'il a despoüillé de son Royaume, qui n'est presque qu'vne quatriesme ou cinquiesme partie de ses Estats auoit ordinairement six mille hommes de garde, & trente mille Elephans, dont il y en auoit trois mille propres pour la guerre : ce qui doit estre beaucoup estimée à cause de la grande despence de ces animaux. Il auoit comme des Timars par son Royaume, & par ce moyen vingt mille cheuaux, & deux cens cinquante mille hommes de pied tous prests à le suiure à la guerre, sans charger autrement le Royaume : & s'il eut voulu mettre sur pied de plus grandes forces, elles se fussent montées à vn million d'hommes, pource que le Royaume est fort grand, les villes & Prouinces y sont du tout pleines & peuplées. Car la seule ville d'Vdie capitale du Royaume de Siam, peut enuoyer dehors cinquante mille hommes. On peut comprendre par ce que dessus combien ce Prince est puissant, puis qu'il abonde non seulement en viures, & en toutes sortes de richesses, mais encor en hommes.

GOVVERNEMENT.

LE Roy de ces pays est Seigneur absolu de toutes les terres de ses Estats, & les baille à tenir à des laboureurs pour certaines sommes, ou bien il les donne aux grands de son Royaume pour leur entretenement & pour quelque temps, ou bien pour leur vie: mais non iamais à perpetuité pour en desposer & les laisser aux leurs comme vn droict hereditaire. Il donne encor aux principaux des villes, des terres auec Iurisdiction, pour quelque temps, ou pour leur vie, à condition qu'ils le viendront seruir aux occasions de la guerre auec tant de gens de pied, de cheuaux, ou d'Elephans. Le Roy de Pegu souloit auoir autresfois entr'autres soldats de garde mille Chrestiens ausquels il se fioit, & qui manioient toutes les affaires de sa Cour. On tient que ce Prince les charge d'estranges imposts. XVI.

Entre ceux de Tarnasser, l'homicide est puny de mort, sans qu'aucune grace luy soit faicte. Les debteurs sont condamnez à satisfaire, si le creancier monstre la cedule, veu qu'ils escriuent en du parchemin presque semblable au nostre, au lieu que ceux de Calicuth escriuent en des escorces & tablettes de bois. Si vn estranger y decede sans hoirs, le Roy succede à son heritage, d'autant qu'aucun n'y peut tester, le Roy se disant Seigneur de tout.

RELIGION.

CEux de Siam qui sont, estimez autheurs de presque toutes les superstitions des contrées de par delà, tiennent Dieu pour Createur du Ciel & de la terre, & pour celuy qui doit recompenser les bons, & punir les meschans. Ils croyent que l'homme a deux esprits autour de luy, dont l'vn le guide au bien, & le garde, & l'autre le tente & le trauaille. Ils bastissent plusieurs Temples somptueux, & y dressent beaucoup de statuës d'hommes qu'ils estiment estre montez au Ciel pour leur bonne vie. Entre les autres statuës on en void vne du pere des hommes, comme ils disent, qui est longue de 50. pas. Ils ont opinion que cestuy-cy fut enuoyé du Ciel, & que de luy nasquirent certains personnages qui endurerent de griefs & fascheux tourmes pour l'amour de Dieu. XVII.

Les Prestres qui sont fort honorez en ce pays, vont vestus de drap iaune (veu que tout ce qui est iaune pour la ressemblance qu'il a auec le Soleil, l'or est là dedié à Dieu) & les femmes n'entrent nullement en leurs maisons, où ces Prestres ne nourrissent point de poules, pource qu'elles sont femelles. C'est vn si grãd forfait parmy eux de boire du vin, qu'on lapide les Prestres qui sont conuaincus d'en auoir beu. Ils ieusnent souuent, mais principalement en vn temps auquel tout le peuple accourt aux temples & aux Predications qu'ils font. Ils dient leurs offices à heures determinées, partie du iour, partie de nuict. Ils tiennent que le monde a eu commencement, & doit durer huict mille ans, & qu'ils en ont desia passé six mille. Ils tiennent aussi que le monde finira par feu, que lors on verra ouurir au Ciel sept yeux du Soleil qui secheront les riuiers & la mer & brusleront la terre, & qu'il restera parmy les cendres deux œufs, d'où sortiront vn homme & vne femme qui renouuelleront le monde, & lors il n'y aura plus de mer qui ait son eau salée, mais de plaisans lacs, estangs, ruisseaux & fleuues, qui arroseront la terre de toutes parts, en telle sorte qu'elle abondera en tous biens sans trauail d'homme. XVIII.

Ils ont vne infinité d'Idoles, & adorent entr'autres choses les quatre Elemens, & chacun eslit en sa mort la façon de ses funerailles, selon l'Element qu'il a adoré. Ceux qui ont adoré la terre sont enterrez, & ceux qui ont porté honneur au feu sont bruslez, ceux qui ont reueré l'air, sont pendus, afin d'estre deuorez des oyseaux, & ceux qui ont eu l'eau en particuliere veneration, sont noyez.

Au Pegu les plus sages mettent des mondes innombrables successiuement l'vn apres l'autre & vne infinité de Dieux, mais non tous ensemble, ains plus & moins à chaque monde. Ils en donnent cinq à celuy auquel nous sommes, & dient qu'il y en a desia passé quatre. Ils croyent que le monde finira par feu, & qu'il se renouuelle continuellement auec ses propres dieux. Ils mettent encor au nombre des Dieux quelques hommes, mais auec condition qu'ils soient auparauant passez en des poissons, des animaux terrestres & des oiseaux de toute sorte. Ils tiennent qu'il y a trois lieux establis apres ceste vie, c'est à sçauoir vn de tourmens, l'autre de delices, & le troisiesme d'aneantissement, qu'ils appellent Miba. Ils disent que les ames demeurent tant aux deux premiers lieux, & en sortent, retournans en ce monde tant de fois, qu'elles sont en fin dignes d'estre admises au Miba. De ses principes naissent tant de vanitez & de superstitions, & tant de folles ceremonies & opinions, que tout homme de iugement les pourra mieux imaginer qu'on ne les sçauroit exprimer. Ils adorent aussi certaines masses de terre de chaux dorées d'or de fueilles faites à
xix. la façon des pyramides d'Egypte, lesquelles ils nomment Varelles, qui sont de telle hauteur, que la moindre est de la hauteur de 40. brassées. La plus grande est en la ville de Degum, de telle hauteur, qu'on en descouure la plus grande partie du Royaume. Il y a au faist quelques masses de fer auec vne pomme & vn chappeau de bronze entouré de clochettes où ils pendent les joyaux & toutes les autres choses qu'ils luy offrent. Ils adorent ces Varelles comme leurs Dieux, & les font hautes, pour signifier leur grandeur, ainsi qu'ils dient. Ils ont aussi des Conuents de Prestres voisins des temples de leurs Idoles, en nombre de plus de trois cens pour chacun lieu. Ceux-cy ont la teste raze & le menton sans barbe, & vsent de robbes longues auec la manche qui va iusqu'aux pieds. Ils ne frequentent nullement les femmes, & pratiquent peu auec les hommes: toutesfois ils reçoiuent fort courtoisement les estrangers. Quelques-vns de ces Conuents viuent de leurs reuenus, les autres d'aumosnes. Il y a pareillement des maisons destinées pour les femmes qui se veulent retirer. Ils ont quelques logis qui ne seruent que comme d'armoires d'Idoles qu'ils y metent & gardent par deuotion, & il y en a vn où on l'on tient qu'il y en a plus de six-vingt mille. Ils ieusnent trente iours de l'année, & ne mangent rien iusques au soir. Ils croyent qu'en l'autre vie le larron sera esclaue de la personne à qui il a desrobé quelque chose, & croyent que c'est peché de tuer quelque chose que ce soit qui ait vie: à raison dequoy le Roy commande souuent par deuotion, qu'on ne peche point, & qu'on ne fasse mourir aucune chose qui viue, mais cela est peu obserué à cause de l'auarice des officiers qui se laissent aisément corrompre auec l'argent.

DISCOVRS
DV GRAND MOGOR.

SOMMAIRE.

1. DE la grande estenduë de l'Empire du Grand Mogor, *qui contient* 47. *Royaumes, de l'establissement de deux nouueaux Princes en cét Estat.* 2. *Description des Royaumes qu'il possede, en premier lieu de celuy de* Cambaye, *sa longueur, ses bornes, ses places plus fameuses & remarquables.* 3. *Du Royaume de* Bangale. 4. *De* Sanque. 5. Dely. 6. *De l'origine & source* d'Inder, *principale riuiere du Royaume de Cambaye, de l'abondance du pays en froment, ris, cire, sucre, encens fruicts, espiceries, cotton, soye, elephans, dromadaires, cheuaux, pierries, grosses cannes.* 7. *Des riches armes des anciens habitans, leur libre conjonction, ehontée accointance des femmes en public, & la cruelle coustume de massacrer leurs parens deuenus vieils & sur l'aage.* 8. *De la barbarie de ceste nation, mangeant les corps de leurs parens trespassez.* 9 *Quels estoient leurs Dieux & sacrifices.* 10. *Du naturel de ce peuple, leur couleur & constitution de corps, leurs vestemens mariages & sorcelleries.* 11. *Leur richesse au trafic du cotton soye, espiceries & pierreries, tresor d'or & d'argent du Roy.* 12. *Leurs forces au grand nombre de caualerie, canons de bronze, elephans de charge, & armes.* 13. *Nombre de caualerie, infanterie, & elephans qui en vn besoin le grand Mogor peut metre en campagne.* 14. *Discours des empeschemens du progrez & accroissement de cét Empire.* 15. *De trois sectes de Religion de ce peuple, Paganisme, Mahometisme & Iudaysme.*



L'Empire de ce Prince embrasse la plus grande partie de ce qui est contenu entre le mont Caucase, aujourd'huy Dalanguer, ou Naugrocor, la mer, entre le Gange & la riuiere d'Inde, ou Inder. Il possede force Royaumes (veu que quelques-vns en mettent iusques à quarante sept,) toutesfois le Nissamaluc, & l'Idelcan, sont deux grands Princes presque nouuellement establis, en ce tiennent en pays vn fort grand, qui se nomme Decan, qui a de longueur de coste de mer seulement deux cens cinquante milles. L'vn de ces Princes, c'est à sçauoir le Nissamaluc, se tient en la ville de Danager, & l'Idelcan en celle de Visapore, combien que la principale ville du Royaume soit Bider, apres laquelle on met celle de Decan, qui a donné son nom à toute la contrée. I'ay dit cecy afin qu'on eut quelque cognoissance de ces deux grands Princes proches du Mogor, puis que nous ne la pouuons auoir entiere, & qu'on ne leur peut donner vn discours particulier. Mais pour reuenir au grand Mogor, les principaux Royaumes qu'il tient sont ceux de Cambaye, Dely, Sangue, Mandro, Bengala, outre plusieurs autres, la ville de sa demeure s'appelle Dely, de laquelle tout vn Royaume prend son nom. 1.

II. Le Royaume de Cambaye, qui se nomme aussi Guzarate, a de longeur de coste de mer cinq cens mille, depuis la riuiere de Bate, qui se descharge dans la mer pres de la ville de Caul, iusqu'au pays de Circam de Perse, & des autres costez il joinct aux Royaumes de Dulcinde, & Demandao. Tellement qu'il a pour ses bornes du Leuant le pays de Dandaco, du Ponent les Nautaces, ou Gedrosiens, du Nort les Royaumes de Sangue, & de Dulcinde, du Midy la mer Oceane, & les frontieres du Royaume de Decan. Ce Royaume donc est de fort grande estenduë, & plein de villes, bourgs, villages & d'habitans: tellement qu'on y compte 60. milles lieux peuplez. Les places plus fameuses & remarquables de ce pays du long de la coste, sont la ville de Daman, Bandore, Curat, Rauel, & Bazuin, dont les deux premieres ont esté quelquesfois ruinées par les Portugais. Mais au milieu du pays on trouue Madabar, ou Amodabar, Cambaye, qui a communiqué son nom à tout le Royaume, & qui contient 130. familles, est la plus belle ville de ces quartiers là, à raison dequoy on la nommé le Caire des Indes, Campanel, qui est l'ancienne demeure des Roys du pays, assise au sommet d'vne montagne, & ayant sept enceintes de muraille, puis la ville de Tanaé, & quelques autres, entre lesquelles est Diu, possedée par les Portugais, de mesme que Daman, dont nous auons desia fait mention.

III. Le Royaume de Bengale est aussi tres-grand, & contient plusieurs villes tant matitimes qu'autres, & a de longueur de coste 120. lieuës & autant dans le pays. Le grand Mogor s'est rendu maistre de ce grand Royaume depuis peu de temps. La ville de Gouro estoit la demeure de Roys du pays, & celle de Bengale, qui donne son nom à toute la Prouince, est mise entre les plus belles, & plus grandes de toutes les Indes.

IV. Le Royaume de Sangue, nommé par quelque autre de Citor, a pour sa ville capitale le Citor, qui (selon Maffee) est assise en lieu aduantageux, à 12. mille de circuit, & force belle maisons, tant plubliques que particulieres, est fortifiée de bastions beaux & bons par excellence, & ceinte de bonnes murailles. Ce pays a esté presque de nostre temps sujeсt à vne femme nommée Crementine. autant courageuse, que belle, qui s'estant reuoltée contre le Roy Badurie, à qui elle payoit auparauant quelque tribut, fut despoüillée de la ville de Citor, où elle s'estoit fortifiée, auec trente mille hommes de pied, & deux mille cheuaux, & depuis le grand Mogor c'est rendu maistre de la plus grande partie.

V. Le Royaume de Delly est assis entre les Royaumes de Decan, de Narsingue, d'Oxire & de Cambaye, mais il est separé de celuy de Cambaye par des montagnes. Il fut jadis habité de vaillantes femmes, ou Amazones, dont il en reste encore quelques-vnes, qui vont à cheual comme des hommes. Il y auoit vn Roy Mahometan qui regnoit n'agueres en ce pays, & de qui la femme marchoit ordinairement accompagnée de deux mille femmes à cheual: mais en fin ce Royaume est tombé entre les mains du grand Mogor, qui en est à present maistre. Ce grand Prince se tient en la ville de Delly capitale du Royaume.

QVALITE'.

VI. LE Royaume de Cambaye est arrosé de plusieurs riuieres, dont la principale est celle d'Inder qui passe au milieu. Ceste riuiere vient du mont Caucase, auiourd'huy Naugrocot, & apres vn long cours d'enuiron 900. milles, se

va rendre dans la mer Oceane, par deux embouchures fort grandes. Le pays abonde en froment, riz, cire, sucre, encens, fruicts de toutes sortes, & espiceries, & il y a si grande quantité de cotton & de soye, qu'on en charge quelquefois 40. voire 50. Nauires pour les porter ailleurs. On y trouue pareillement grand nombre de cheuaux & d'Elephans, d'Abades qui sont deux fois aussi grands que des taureaux, ayans sur le mufle vne petite corne, & ont la peau si dure, qu'il n'y a homme qui la puisse percer d'vn coup d'estoc, & dans les montagnes la pierre d'Onix, vulgairement Cornaline & force diamants, & chalcedoine, ce pays abonde encores grandement en storax liquide.

Le Royaume de Bengale est arrosé de la riuiere de Chaberis, à qui quelques-vns donnent aujourd'huy le nom de Guenge, pensant que ce soit le Gange des anciens, combien qu'ils mettent vn autre fleuue assez prés cestuy-cy, qui partant du mont de Gate se descharge dans le Golphe de Bengale assez prés de l'embouchure du Chaberis. Ce pays produit abondamment toute sorte de choses necessaires à la vie humaine: veu qu'il porte grande quātité de riz, de froment, de succre, de tres-bon gingembre & de poiure long. Dauantage il n'y a pays où l'on trouue plus de cotton & de soye, quand à la chair & au poisson, il est impossible d'en rencontrer d'auantage en aucune autre contrée: & le meilleur est que tout son pays iouyt d'vn air doux & temperé, qui fait que de tous costez beaucoup de gens y abordent. Il y a des arbres nommes Moses, qui portent vn fruict si doux & si delicieux, que les Iuifs & mahometans qui s'y tiennent, croyent que c'est le fruict qui fit pecher Adam. Il y a aussi de si grosses canes, qu'elles seruent de barils & semblables vaisseaux, & à grande peine vn homme en peut embrasser vne seule.

Le pays de Dely, outre les choses que nous auons trouuées aux autres Royaumes abondent en cheuaux, en elephans, & en dromadaires.

MOEVRS ANCIENNES.

POurce que le grand Mogor & ceux qui auec luy se sont emparez de ceste partie des Indes sont venus de Zaghetay, à raison dequoy ce Prince se vante destre yssu de la race de Tamerlan, & que les Massagetes ont esté habitans de ceste contrée, il ne sera mal à propos de dire quelque chose des anciennes mœurs de ce peuple. VII.

Ils enrichissoient d'or leurs baudriers, morions, salades & les espaulieres de leurs harnois, outre ce les poictrails de leurs cheuaux estoient couuerts de fin or, duquel ils faisoient aussi les mors des brides, selon Strabon, les bardes & les chanfrains. Le bout de leur lance estoit d'airain, dont ils garnissoient aussi leurs carquois, n'ayans aucun vsage de fer ny d'argent. Chacun d'eux prenoit vne femme, quoy que tous les accointassent en public, & sans aucune honte. Si quelqu'vn d'entr'eux desiroit d'auoir affaire à sa femme, il ne faisoit que pendre son carquois à son chariot & empoignoit la femme, sans se soucier nullement de tous ceux qui la pouuoient regarder.

Ce peuple auoit ceste coustume, qu'aussi tost que quelqu'vn estoit deuenu vieil, ses parens & alliez s'assembloient & massacroient auec luy quelques brebis pour luy faire compagnie, faisant cuire ensemble indifferemmēt la chair de l'hōme & celle des brebis, en dressoient leur festin, & tenoient ceste mort pour

la plus heureuse qui leur eut sceu arriuer. Ils ne mangeoient point ceux qui
VIII. mouroient en langueur & de maladie, mais les enterroient desplorans leur fortune, pour n'auoir eu ce bon-heur d'estre mangez par leurs parens & amis. Ils ne semoient chose quelconque pour pouruoir à leur vie, d'autant qu'ils se contentoient de leurs troupeaux, & du poisson que leurs riuieres leur fournissent, & vsoient de laict pour breuuage.

IX. Entre les Dieux ils honoroient sur tout le Soleil, à l'honneur duquel ils immoloient le cheual comme s'ils eussent eu esgard de sacrifier au plus bel astre le plus courageux de tous les animaux.

MOEVRS DE CE TEMPS.

X. LEs habitans de Cambaye s'addonnent pour la plus grande partie à la marchandise, & sont inutils à la guerre. Ils sont de couleur oliuatre, & vont tous nuds, excepté qu'ils couurent leurs parties honteuses. Quant à leur teste, ils portent dessus vne mante, comme vn chapeau de couleur de pourpre, & n'ont la plufspart du temps qu'vne chemise. Ils ne mangent point de chair, ains viuent seulement de laict, de riz, d'orge, & d'autres choses inanimées. Ils peignent mignonnement leur barbe, & auallent leurs cheueux à l'imitation des femmes, faisans comme vne chaisne de leur poil entortillé. Les femmes ne se marient iamais qu'à vn seul homme, & les hommes de mesme, & viuent fort chastement estans en viduité. Ils sont grands sorciers, & se meslent de predire les choses à venir. Ils auoient accoustumé lors qu'ils auoient vn Prince particulier, de venir les vns à cheual, des autres sur les elephans, le matin deuant le Palais de leur Roy pour le saluer, donnant plusieurs chamades auec des trompettes, & de cors, & vsoient de mesme ceremonie lors que le Roy se vouloit mettre à la table.

Le Royaume de Bengale est habité de plusieurs sortes de nations, à cause de la bonté & temperature de l'air & de la richesse du pays. Les originaires sont pour la plufspart blancs, de subtil esprit, d'vn doux & courtois naturel, & bien entendus aux choses dont ils se meslent: il est vray qu'ils sont quelque peu trompeurs. Ils sont addonnez au trafic, & sçauent bien le train de la marchandise. Ils ne vont pas nuds, comme font presque tous les autres Indiens, ains se couurent d'vne chemise assez blanche, qui leur va iusqu'aux pieds & ont encores par dessus d'autres habits de soye. Ils portent des turbans à la façon des Turcs. Leur Roy d'auparauant estoit ordinairement esleu d'entre les esclaues Abissins, dont toute la Cour estoit presque remplie. Ils sont delicats & magnifiques, tant en leur viure, qu'en leur vestement. Ils ignorans pour le regard des sciences, de mesme que ceux de Cambaye : il est vray que quelques-vns ont voulu dire qu'il y en a parmy eux qui sont quelque peu sçauans en Philosophie, Astrologie & Medecine. On dit que les habitans du pays portent grand honneur au Gange, & ne se mettent iamais dessus qu'auec grand respect, croyans fermement quand ils se lauent dedans, son eau emporte tous les pechez dont ils se sont soüillez. Mais l'auarice de leurs Princes a esté si grande qu'ils ne peuuent s'aller baigner dans ceste riuiere, sans payer certaine somme à leur Roy.

RICHESSES.

OVtre ce que i'ay dit du cotton & de la soye qui sont en si grande abondance en ce pays, qu'on en charge bien souuent à la fois quarante, voire cinquante vaisseaux pour conduire ceste marchandise en des pays extrémement esloignez, & outre l'espicerie & les pierreries que les habitans vendent aux estrangers & par lesquelles on peut cognoistre la richesse de ce Royaume, ie diray seulement ce mot, que pour estre mieux asseuré du grand thresor qu'il y peut auoir en ces contrées, & principalement de celuy que le Roy possede, il faut considerer sans plus ce que Maffée rapporte de Badurie, qui ne possedoit que le Royaume de Cambaye. Il dit donc entr'autres choses que lors qu'il se mit en campagne l'an 1536. pour combattre contre le grand Mogor, qui estoit venu au secours du Roy de Mandao, il faisoit mener cinq cens tonneaux pleins d'or & d'argent pour payer son armée, & apres auoir esté deffaict par deux fois, & auoir perdu tout ce qui estoit en son Camp, il enuoya à Solyman Empereur des Turcs, vn present qui fut estimé six cens mille escus, en luy demandant secours: puis se repentant de s'estre addressé à vn Prince qui ne le pourroit si tost assister, il s'essaya de gaigner l'amitié des Portugais ses voisins, non seulement en leur laissant dresser vn Fort en l'Isle de Diu, mais encore auec des presens exquis. On peut comprendre par là quelles sont les richesses du grand Mogor, puis qu'il possede non seulement la plusgrande partie du pays que tenoit Badurie, mais encore vn grand nombre d'autres Prouinces, dont la pluspart ne cede nullement à celle de Cambaye.

FORCES.

APres auoir monstré quelle peut estre la richesse de ce Prince, il faut venir à ses forces, & considerer de mesme l'armée de Badurie, qui estoit composée d'vn nombre presque infiny de Soldats: veu qu'on y comptoit cent cinquante mille cheuaux, dont il y en auoit trente cinq mille bardez, & outre ce il y auoit cinq cens mille hommes de pied, d'auantage il y auoit vn si grand esquipage & tant de munitions, que le rapport de Maffée semble vne chose incroyable, si l'on veut conferer ces forces auec celles des Roys d'Europe. Il auoit auec cela deux mille canons de bronze, & entre ces pieces quatre basilics tirez par autant de centaines de bœufs: cinq cens charettes chargées de poudre & de bales & 200. Elephans armez. De sorte que prenant vne semblable conclusion à celle que nous auons faicte pour le regard des richesses, il faut dire que puisque le grand Mogor possede tant d'autres pays outre ceux de Badurie qu'il peut dresser des armées, dont le seul nombre seroit capable de donner de la terreur à tous ses voisins, s'ils ne se trouuoient pourueus de beaucoup d'hommes de mesme que luy, à proportion des terres qu'ils tiennent. Et certainement ce ne leur est pas chose mal-aysée de mettre tant d'hommes sur pied, pour le peu qui leur faict besoin, soit à les nourrir, soit à les armer: & de mesme ils peuuent assembler vne inestimable quantité de munitions, & de machines de guerre, pource qu'ils ne meinent autre chose que ce qui est necessaire à la guerre. L'abondance du vin, la diuersité des viandes & choses semblables, qu'on ne peut mener sans vne fort grande despense & sans vn grand embarrassement

& destourbier, n'ont point de lieu, parmy eux tonte chose y est ordonnée pour la guerre, le cuiure, le fer, l'acier, l'estain pour faire les pieces, & autres machines de guerre, le fer & le plomb pour faire des bales, & le fer & l'acier pour faire des espées, & les bœufs & les élephans pour les tirer. Or tous ces Princes sont tyrans, si bien que pour asseurer & accroistre leur Estat, ils foulent les peuples & mettent tout entre les mains des soldats, afin qu'il leur soient plus fidelles. Mesmes les Princes Mahometans ne fient ny leurs places, ny leurs entreprises d'importance qu'à leur esclaues qui se reuoltent bien souuent & s'emparent des Estats de leurs maistres, & pour se maintenir en possession mettent les peuples en proye : car il faut necessairement que la puissance d'vn Prince s'appuye sur l'amitié de ses sujects, ou de quelques autres, pource que celuy qui est craint de tous ne se peut maintenir long-temps en estat. Or d'autant que les tyrans ne se peuuent promettre la bien-veillance des peuples, qu'ils traictent non comme sujets, mais comme esclaues, il est force qu'ils s'appuyent sur les soldats & qu'ils les gagnent en leur promettant toute chose. Ainsi le Turc s'appuye sur les Ianissaires, qui ne recognoissent non seulement point d'autre maistre, mais point d'autre pere: & pour estre aymé & s'entretenir d'eux il leur donne permission & liberté de tout faire. Ainsi plusieurs Princes de Malabar tiennent leurs peuples comme des bestes, & fondent leur puissance sur les Naires. Les Roys d'Ormus, de Cambaye, de Decan & d'Acen font estat des esclaues. Or pource qu'ils logent le fondement de leur grandeur en leurs soldats libres, ou esclaues, naturels ou estrangers, il est force que la guerre soit entr'eux le but de toute chose, qu'ils n'espargnent rien pour se maintenir pourueus de soldats & de munitions.

Pour reuenir à nostre grand Mogor, on tient qu'il peut mettre en campagne par maniere de dire dans vn moment trois cens mille cheuaux, cinquante mille Elephans, & vn nombre infiny de gens de pied.

Mais dira quelqu'vn, d'où vient que ce Prince estant si puissant, il ne se rend maistre du reste des Indes, & du Leuant ? A quoy ie responds, qu'il y a beaucoup de choses qui ne l'en empeschent: L'vne est, que comme l'esprit & l'art de l'homme ne peut produire vn mouuement perpetuel, effect propre de la nature, & de Dieu: aussi l'on ne peut donner vn cours continuel aux entreprises humaines : car encore que les grands Empires ne soyent trauaillez des forces estrangeres, ils tombent sous leur propre pesanteur, & s'accablent eux mesmes. Dauantage, lors que la puissance croist, l'agilité manque : & quoy que les forces soyent plus grandes, elles sont toutesfois peu propres, ie ne diray pas à faire des courses, mais à se mouuoir. Ces forces donc ne se meuuent que fort lentement, & l'on sçait assez combien la promptitude est importante en la guerre. La grandeur des conquestes porte auec elle le soin de les maintenir & asseurer, & pour ce faire il faut du temps. Cependant les voisins se fortifient & pouruoyent à leur seureté, & la facilité de vaincre s'enfuyt auec l'occasion.

Dauantage celuy qui a vaincu ses ennemis, craint ordinairement ses compagnons & ceux qui ont participé à sa victoire : & pour s'asseurer d'eux, il faut interrompre les entreprises & faire retraicte plustost que l'on ne desiretoit & deuroit. Outre ce les victoires rendent les Capitaines insolens, & les soldats peu obeyssans : & si ceux-là veulent aller plus auant, ceux-cy ne veulent pas suiure, comme il aduint à Alexandre & à Luculle. Il ne faut aussi passer sous

silence que les grandes entreprises qui reüssissent, enrichissent les particuliers, mais le plus souuent laissent le Prince sans argent, qui est la chose qui rend les armées mieux vnis, & plus promptes aux factions. Il faut dire encore, qu'vne grande armée, telle que fust celle de Badurie, par le moyen de la ruyne des pays par lesquels elle passe, & s'arreste, se priue elle mesme du moyen de s'entretenir. C'est pourquoy encores que les ennemis ne la deffacent, elle est consommée par la faim, qui est ordinairement accompagnée de la peste. Et pour ceste cause on ne sçauroit prendre vne meilleure resolution contre ces grosses armées, que de temporiser, & demeurer sur la deffense, pource que c'est chose certaine qu'elles ne peuuent demeurer lõg-temps en cét estat, & qu'ils faut que par faute d'argent ou de viures, ou par le moyen de l'infection de l'air, ou par maladie, elles se dissipent.

Ce qui resiste encore au progrez du Mogor, c'est la nature des lieux: car la Caucase s'espand par ces contrées-là auec mille branches, dont quelques-vnes bornent les autres Royaumes: les autres non contentes de les borner, les ceignent de toutes parts, & leur seruent de muraille: les autres bouchent entierement les passages, les autres les rendent fort mal-aysez: & ces difficultez sont plus grandes au Mogor, qu'elles ne seroient à d'autres, pource que la force de ses gens de guerre consiste en la caualerie: de sorte qu'ainsi qu'il est puissant en raze campagne, il ne peut guere aduancer aux pays montueux: ce qu'on peut assez iuger par les Resbutes, qui s'estans rendus forts aux montagnes de Cambaye, n'ont aucune peur de ce Prince. Ces Resbutes sont les restes de la Noblesse idolatre de ce pays, qui la premiere fois que les Mahometans s'en saisirent, se retirerent aux montagnes qui sont entre la ville de Cambaye & Diu: & maintiennent en ce lieu leur liberté auec les armes en main, faisans bien souuent de grands rauages en la plaine. Il y a apres des pays steriles, voire qui ont faute d'autre, comme est celuy de Dulcinde aux frontieres de Cambaye: tellement qu'il n'est possible d'y conduire des armées.

Il faut adiouster à cela la grande perte de temps que les Princes qui ont de grands Estats, font en leurs voyages: pource que l'Esté passe le plus souuent auant qu'on arriue au lieu destiné: & quand l'on y est auec les cheuaux demy-morts, & les soldats diminuez du nombre & affoiblis, on void suruenir l'Hyuer contraire à celuy qui attaque, & fauorable aux ennemis, pource qu'il faut que l'assaillant tienne la campagne parmy la bouë, ou la glace: & les autres sont cependant à couuert, & auec toute sorte de commoditez. De là vient que tous les Princes qui ont proiecté d'executer de grandes entreprises, à cause des difficultez qui se trouue à mener de grandes armées d'vn pays à l'autre: ont esté contraints de mettre leurs gens, ou sur la mer, ou sur des riuieres, comme fist Germanique en la guerre d'Allemagne.

Or le Mogor n'a nulle sorte de forces Nauales, tant à cause qu'il manque de Ports, qu'à raison qu'il a pour voisins les Portugais, qui ferment tout le Golphe de Cambaye, auec deux forteresses importantes, qui sont celles de Daman, & de Diu.

La derniere chose qui a arresté les Mogores, ça esté la puissance de ceux auec lesquels il confine, qui l'empeschent de s'estendre du costé du Leuant: car il a pour voisin le Roy de Brame, qui ne luy cede nullement en puissance, & en forces: veu qu'il possede tant de Royaumes, & d'Estats, & à sous luy tant de nations guerrieres, & en met vn si grand nombre en campagne, qu'il

ne redoute aucune puissance contraire. Que si le Mogor a estendu son Empire entre le Gange & l'Inde, cestuy-cy ne l'a pas moins accreu entre le Gange, & le Royaume de Siam. Et finalement la fortification est aujourd'huy en tels termes, qu'vne petite place de guerre est capable de lasser & d'affoiblir la puissance d'vn grand Empire: tellement que par cét art peu de gens resistent à plusieurs, & consument les forces, & les tresors de ceux qui les attaquent.

RELIGION.

LA mal-heureuse secte de Mahomet s'est tellement espanduë en Europe, en Afrique, & en Asie, que les plus grands Royaumes de ces deux dernieres parties du monde sont infectez de ceste erreur. Or entre les autres l'Empire du Mogor qui suit la Loy de ce faux Prophete, est pour la plus grande partie Mahometan. Il y a encor force idolatres, dont nous parlerons au discours du Roy de Narsinge, auquel ie remets ce propos, pour n'estre contraint de dire deux fois vne mesme chose. Il y a pareillement assez bon nombre de Iuifs, qui s'addonnent à la marchandise sur toute chose, & pareillement quelques Chrestiens Abyssins, que le trafic, & le desir de gagner a attirez en ceste contrée.





DISCOVRS

DE L'ESTAT DV ROY DE CALICVT.

SOMMAIRE.

1. LONGVEVR & largeur du Royaume de Calicut & description de sa principalle ville & la forme de ses bastimens & maisons. 2. Son terroir abondant en poyure, & quelle sorte d'arbrisseau porte ceste espicerie, le temps & la façon de le cultiuer & cueillir. 3. Du gingembre, aloez & autres fruicts que produit ce pays: auec la maniere de le cueillir. 4. Description des animaux & oyseaux que ceste contrée nourrit, entr'autres le Sarau chantant plus doucement que le Perroquet. 5. Des Singes & Guenons, & d'vn merueilleux Arbre qui porte dattes ou noix, & duquel on tire & fait des cordages, des draps semblables au Satin, du vin, sucre & huyle. 6. De deux sortes de serpens de ce pays, dont l'vn ne porte venin. 7. Dumariage des Roys de Calicut, qui n espousent femme qu'elle n'ait esté depucelée par le plus honorable de leurs Prestres. 8. Des cinq ordres du Royaume: & la maniere de viure de chacun estat: notamment des Nobles & Marchands. 9. Leur façon d'escrire sur fueilles de palmier auec plumes de fer 10. Leur richesse au trafic du poyure, gingembre, canelle, cloux de girofle, noix, muscades, macis, musc, perles, gousses de nard & mirobolans encens, aloé, camphre, casse. 11. Leurs forces en Infanterie & armée de mer. Leurs armes & façon de combattre & faire la guerre 12. Quelles forces le Roy peut mettre tant en campagne que sur mer 13. Succeßion de la Couronne de Calicut deferée aux enfans de la sœur du Roy deffunct, & pourquoy. Et comment le creancier poursuit en ce pays le debteur. 14. De l'idolatrie abominable des Calicutains adorans le Diable mytré en vne Oratoire plein de figures de Diables 15. Des Sacrifices que font au diable les Sacrificateurs Bramins. 16. Pardon general celebré tous les ans par les Bramins, & octroyé à ce peuple en vn certain Temple de la Prouince.

I. E principal des Royaumes de la Prouince de Malabar est celuy de Calicut, combien qu'il aye seulement vingt-cinq lieuës de coste de mer. Le Roy de ce pays est puissant & renommé, surpasse au moins en dignité tous ceux de ces contrées, & est appellé Zamorin, qui veut dire Empereur, suiuãt le commandement de Pereimal Roy de tout le Malabar, qui ayant diuisé son Estat en plusieurs parties, lors qu'il voulut aller à la Meque pour y finir ses iours, voulut laisser le nom de Zamorin à ce Roy de Calicut. Ce Royaume a donc vingt-cinq lieuës de longueur, & sa largeur n'en passe pas dix. La ville capitale qui communique son nom à tout le Royaume, est assise sur le bord de la mer, & a trois mille d'estenduë. Elle n'est point enceinte de murailles, & contient enuiron six mille maisons separées d'vn assez grand espace l'vn de l'autre. Elle a vn mille loin de là son Port qui est nommé Capadoce. Les maisons de cette ville sont basses & de peu de prix, pource que l'on trouue l'eau si tost qu'on a foüy cinq pieds auant en terre : de sorte qu'on ne sçauroit ietter des fondemens guere profonds. Les maisons des marchands y sont estimées enuiron vingt escus : mais celles des autres ne se vendent au plus que deux escus. La hauteur de ces maisons est esgale à celle d'vn homme qui est à cheual.

QVALITE.

II. LE terroir de Calicut produit du poyure, & l'on en cueille aussi quelque peu dans la ville. La tige du poyure est foible, & ne se peut tenir droicte, ains elle a besoin d'eschallas comme la vigne. Il ressemble en cela au lierre, qui s'aduance en croissant, & si tost qu'il se peut joindre à vn arbre voisin, il l'embrasse & se lie auec luy. Cét arbre, ou plustost arbrisseau a plusieurs rameaux longs de deux ou trois espans. Ses fueilles sont comme celles d'vn pommier d'Assyrie, sinon que celles-cy sont vn peu plus espaisses & plus grosses, & ont de petites veines à trauers. En chaque plante on void six grappes pendantes, longues d'vn pied & ces grappes ont la couleur semblable à des raisins qui ne sont pas meurs. On les cueille au mois d'Octobre & de Nouembre lors qu'ils tirent encor sur le verd, & l'on les met seicher au Soleil sur des nattes, ou couuertures de joncs, & en trois iours le grain deuenir noir, ainsi qu'on l'apporte pardeçà. Au reste on ne le taille point, & l'on n'a nul besoin de le cultiuer, d'autant que la terre le produit sans y mettre la main. Pline dit, que les arbrisseaux du poyure sont semblables aux geneuriers que nous auons par deçà, & quelques-vns de son temps ont dit qu'ils ne croissent qu'endroict du mont Caucase qui est droictement exposé au Soleil. Mais nous auons auiourd'huy appris le contraire par les nauigations des Portugais.

III. Le pays de Calicut porte aussi du gingembre, qui est vne racine, qui n'est profonde pour le plus que de trois ou quatre espans en façon de roseaux. Quand on arrache le gingembre, on laisse vn entre-deux de nœufs dedans la fosse dont on l'a arraché, & l'on couure de terre la racine où sa semence & l'année d'apres on en cueille le fruict, c'est à sçauoir du gingembre. On en trouue aux lieux pleins qui est semblable au myrobolen, mais aux terres rouges il s'en cueille

de toutes sortes. On y trouue aussi quelques autres fruicts, & abrisseaux comme des iaceres, l'ambe corocapel, comolangue, & beaucoup d'autres qui nous sont incognus entre lesquels quelques-vns ont le goust de l'auberge, les autres de la prune de Damas, les autres de la figue, & quelques autres du melon.

Il y croist aussi de l'alœz, qui est vne gomme qu'on cueille sur vn abrisseau, qui n'a qu'vne racine, comme vn baston fiché en terre. Il a le tronc tendre & rouge, la senteur forte, & le goust amer.

On trouue en Calicut plusieurs sortes de bestes, comme lyons, sangliers, cerfs, chévreux, loups, bœufs, beufles, élephans, & autres: toutesfois on dit qu'il n'y a pas vne de ces bestes qui y naisse, & qu'on les y meine d'ailleurs. IV.

Quand aux oyseaux il y a des perroquets verds, d'autres qui sont rouges, & d'autres de diuerses couleurs. Il y en a si grande quantité qu'on met expressément des hommes aux champs pour garder le ris, de peur que les perroquets ne le mangent. Ils gazoüillent merueilleusement, & ne coustent pas beaucoup. Il y a aussi vne sorte d'oiseau nommez Sarau, qui sont vn peu plus petits que les perroquets, mais chantent plus doucement. Les fleurs y sont tousiours en vigueur, & les arbres verts tout le long de l'année, à cause que l'air y est doux & temperé, & qu'il semble qu'on y soit tousiours au Printemps.

Ce pays produit aussi des Singes & des Guenons, qui font beaucoup d'ennuys aux laboureurs principalement à ceux qui sont pauures, pource qu'ils montent sur les arbres qui sont comme noyers, & respandant la liqueur dont les Indiens font leur breuuage, & renuersent les vaisseaux dans lesquels on le reçoit. Car ils ont vne sorte d'arbre qui surmonte en bonté tous les autres. V.

Il portent des dattes comme le palmier: on en fait du bois pour se chauffer, on en cueille des noix qui sont de bon goust: on en fait des cordages, on en tire de petits draps déliez, du vin, du succre, & de l'huile, & les premiers fruicts que cét arbre porte sont des noix semblables aux dattes. Ils leur ostent la premiere pelure, & la mettent au feu. Il y a vn autre arbre qui n'est guere different de celuy-là qui porte le cotton & cresp. De ses fueilles on en faict du drap presque semblable au satin ou taffetas, puis on file la coste, & l'on en faict des cordons. Sous la derniere escorce il y a vne noix grosse comme le petit doigt: Au reste il s'engendre de l'eau auec la noix; & selon que la noix croist cette eau croist aussi: voire en telle sorte que quand la noix est venuë à sa perfection, le dedans de la noix est plein d'eau, qui est fort claire, & non guere differente de l'eau roze, & de cette eau ils font de l'huyle fort grasse. Ils font aussi le matin & le soir vne incision au tronc, & en tirent vne liqueur fort excellente, qui leur tient lieu de vin doux.

Les serpens de ce pays sont fort hauts pour la plus grande partie, & presque aussi grands que des porceaux. Ils ont la teste beaucoup plus large & grosse que des sangliers, & quatre pieds longs de quatre coudées, & naissent, & se tiennent en des lieux marescageux. Les habitans disent que ces serpents n'ont point de venim. Il y en a d'autres qui ont vn venim si mortel que s'ils ont vne fois succé tant soit peu du sang d'vn homme, il mourra soudainement. Il y en a d'autres grands comme aspics, & d'autres beaucoup plus grands, qui tuent vn homme d'vne seule morsure, & ceux-cy sont en fort grand nombre. VI.

MOEVRS

VII Qvand le Roy veut prendre femme il n'a point de coustume de coucher auec elle, qu'apres qu'elle a esté depucelée par le plus honorable de tous les Prestres, & le Roy luy donne pour ce beaucoup qu'il fait 500. escus. Quand le Roy veut prendre sa refectiō il se couche par terre sans couuerture ny tapis & a autour de luy des Prestres qui assistent à son disner ou souper, & n'approchent de luy que de quatre pas, escoutant auec reuence les paroles du Roy.
VIII. Apres le Roy, les plus honorables sont les Prestres, & apres eux les Naires, qui sont en mesme estime par de là que les Gentils hommes en ces contrées. Ceux cy peuuent porter l'espée, le bouclier, la pique, ou hallebarde quand ils sortent de hors. Le tiers ordre est des artisans & gens de mestier. Le quatriesme est des pescheurs. Le cinquiesme de ceux qui recueillent le poyure, le vin, & les noix: & le dernier est de ceux qui sement & recueillent le ris, & ceux-cy ne sont pas beaucoup estimez des Gentils hommes & des Prestres. Le Roy & la Royne ne portent des habits guere magnifiques, & les habitans de la ville sont presque tous nuds, n'ayans qu'vn petit tyssu de coton deuant leurs parties honteuses. Quand le Roy va dehors pour chasser, ou pour autre chose, les Prestres gardent la Royne en sa maison. Les Gentils hommes & marchands viuent à la façon qui s'ensuit: S'il y a quelques amis qui soient mariez, il arriue souuent qu'ils changent de femmes pour rendre leur amitié plus ferme: & quant aux enfans ils demeurent à celuy qui en est le pere. Il y en a quelques autres qui ont bien d'autres façons de faire, veu qu'vne femme epouse sept marys qui couchent l'vn apres l'autre auec elle, & s'il aduiēt qu'elle soit grosse elle baille l'enfant à l'vn des sept tel que bon luy semble, & cestuy là ne le peut refuser. Ils se couchent par terre quand ils veulent prendre leur repas, & en lieu de cueillers, ont des fueilles d'arbres. Ceux qui suiuent le Roy portent en leur teste de bandes de soye teintes en escarlattes. Tous y laissent merueilleusement croistre leurs cheueux. Apres le trespas du Roy tous ses sujets se font coupper les cheueux & la
IX. barbe en signe de tristesse, les vns d'vne sorte les autres de l'autre.

Les femmes ne s'adonnent à faire chose que ce soit, fors a separer & rendre le plus qu'ils peuuent agreables: tellement que lors quelles sortent en la ruë, quoy que nuës, elles sont chargées d'or & de pierreries, veu qu'elles en ont aux oreilles, au col, aux bras, & aux jambes, & encor qui leur pendent sur la poictrine. Il escriuent sur des fueilles de palmier auec des plumes de fer, sans aucune ancre.

X. ## RICHESSES.

Le grand trafic qui se fait en Calicut rend le pays extrémement riche, veu que non seulemēt ils vendēt le poiure & leur gingembre aux marchands estrangers, mais ils leur font encore charger de l'espicerie qu'on apporte d'ailleurs en ce pays-là. Car on y conduit de la canelle qui vient d'vne Isle nommée Zeylon à cinquante lieuës d'Allemagne par de là Calicut en tirant du Leuant, de mesme que du poyure de Commucol qui est douze lieuës par de là Calicut: des cloux de girofle de Meluze, qui est distant de Calicut de quelques lieuës: des noix muscades, & du macis des Moluques, du musc du Pegu, des perles

de l'Isle d'Ormus, des gousses de Nard, & des mirobolans de Cambaye, de l'encens d'Arabie, de l'aloës, & de camphre de Lyui, ou China, distant de Calicut 50. lieuës, du poyure long du Sumattre, & du bresil de Darnasser, ou Tarnasser, Calicut enuoye aussi dehors la casse qui croist en son terroir. Toutes ces marchandises qu'on emporte de cette ville, qui est presque le commun abord des marchands Arabes qui trafiquent au Leuant: à cause quelle est vne des plus riches des Indes: & l'on peut aussi cognoistre par là les richesses de son Prince, des reuenus duquel nous n'auons aucun rapport asseuré.

On peut dire seulement que le trafic de l'espicerie qui s'y fait de telle consequence, que non seulement, il rend les Princes riches par le moyen des gabelles, & des daces, mais encor enrichit les marchands en telle sortte que quelques-vns d'entr'eux se peuuent esgaler en moyens à des Ducs d'Europe, & des Roys d'Afrique.

FORCES.

EN la Prouince de Malabar on ne fait pas la guerre continuellement à cheual, non tant pource que le pays n'engendre nuls cheuaux (veu qu'il y en vient vn grand nombre de Perse & d'Arabie) que pource que le pays ne le porte pas. Car de mesme qu'en Suede les gens de pied n'vsent point de piques, ny ceux de cheual de lances à cause des bois qui les empeschent de les manier, ainsi en Malabar on n'vse pas ordinairement de cheuaux, à cause que le pays est estroit & trauersé en vne infinité d'endroits, de riuieres, de bras de mer, & de marescages. Il faut donc que leurs forces consistent en l'Infanterie, & aux armées de mer. L'Infanterie de ce pays est aussi bien ordonnée qu'il est possible.

Premierement les soldats sont tous nobles, & s'appellent Naires. Ceux-cy estans aagez de sept ans sont mis comme à l'escole de la guerre, où l'on leur estend par le moyen de quelques hommes excellents en cela, les nerfs, & les jointures, lesquelles ils s'oignent bien souuent d'huile de Sesame, & par ce moyen ils acquierent vne disposition presque incroyable, veu qu'ils tournent & ployent leurs membres aisement de tous costez comme s'ils n'auoient point d'os. Apres cela ils s'exercent sans cesse au maniement des armes, & estimans que nul ne peut deuenir excellent en plusieurs choses, ne s'adonnent qu'à vne sorte d'armes, selon qu'ils se sentent plus disposez. Leurs armes estoient autresfois la pique, l'arc, l'espée, & le bouclier, mais depuis que les Portugais arriuerent en ces contrées, ils on appris l'art de fondre l'artillerie, & de faire les arquebuses & les manier, & mesme de faire tout ce qui est necessaire pour s'en seruir, tellement que leur poudre est beaucoup meilleure que la nostre. Ils vont à la guerre tous nuds, excepté le nombril, & n'vsent ny de morion, ny de corselet.

De là vient qu'ils sont fort disposts au combat, & en toutes factions militaires. Ils se presentent à l'ennemy à l'impourueu, & s'en esloignent en vn instant comme des faucons. Quand on croit qu'ils sont plus esloignez ils sont au dos de leurs ennemis: tellement qu'il est mal-aisé de les fuyr, & de les suyure, veu qu'ils ne sont moins legers à pied, que les Parthes l'estoient à cheual. S'il est besoin de venir aux mains (ce qu'ils ne font que par necessité, ou par occasion) ils frappent le plus souuent de pointe. Ils portent certaines lames d'airain ou d'argent attachée à la poignée de leur espée, & le son de ces lames leur sert de trompette, ou de tambour, pour les animer au combat.

Il y a parmy les Naires vn rang de soldats qu'on nomme Amoques, qui auec de grandes execrations, ausquelles ils sousmettent auec leur famille, & posterité, font profession de venger les offences faites à leurs compagnons.

Mais si l'on tue le Roy, ils courent auec tant de fureur à la vengeance que les plus grands dangers ne les peuuent arrester. A raison dequoy selon que le nombre des Amoques est grand ou petit, les Roys des Indes sont estimez plus, ou moins puissans. Ce qui augmente la hardiesse des Naires, & le peu d'Estat qu'ils font des dangers, c'est qu'ils n'ont point de femme particuliere. Car il y a beaucoup de siecles qu'vn Prince de ces pays y introduisit la communauté des femmes. Il faut adiouster à cela la grande licence ou plustost arrogance de ces Naires: veu qu'il n'est permis au peuple de s'approcher d'eux autrement ceux qui s'en approchent sont mal-traittez. Ces Naires enuoyent deuant leurs seruiteurs aux destours des ruës pour aduertir le monde de leur venuë, & faire que le menu peuple se retire & s'escarte. Que s'il est vray que les Ianissaires deuiennent courageux à la guerre pour la liberté qu'on leur donne durant la paix: les Naires qui ne laissent seulement regarder aux hommes de basse condition deuroient bien estre plus courageux. C'est ce qui fait qu'ordinairement ils ne se tiennent dans les villes, mais dehors ayant leurs maisons entourées de fossez, & de terre, de hayes fort espaisses, & de bocages, auec les chemins tellement embroüillez l'vn dans l'autre, qu'ils semblent des labyrinthes.

Or si l'on desire sçauoir quelles forces le Roy de Calicut peut mettre en cam-
XII. pagne, on le peut cognoistre par les entreprises qu'il a faites contre le Portugais, veu que l'an 1503. il mit ensemble 60. mille combattans contre Edoüard Pancheque, Capitaine d'Emanuel Roy de Portugal, qui deffendoit alors le Roy & le Royaume de Cochin, & deux cens vaisseaux de guerre, & perseuera en cette entreprise l'espace de cinq mois. L'an 1529. il assiegea la forteresse que les Portugais auoient faites à Calicut, auec cent mille hommes, & continua la guerre durant tout l'Hyuer. Et bien que les Portugais monstrassent vne grande valeur en la deffence de ceste place, toutesfois ils la ruinerent eux-mesmes, considerant la puissance de ce Roy. Le mesme auec 90. mille hommes assiegea l'an 1560. la forteresse de Chiael, qu'il emporta contraignant le Capitaine Portugais qui estoit dedans de se rendre.

Quant aux forces maritimes il a aussi monstré sa puissance plus d'vne fois, veu qu'estant maistre de beaucoup de ports, où il y a grand abort, il arme toutes les fois qu'il luy plaist, vn grand nombre de vaisseaux. Il est vray qu'auiourd'huy toutes les forces maritimes des Indes cedent de beaucoup tant pour le regard des vaisseaux que des soldats, à celles des Portugais, à qui l'vsage des armes deffensiues donne vn grand aduantage tant sur mer que sur terre. Car certainement il est mal aisé qu'vn homme nud ne craigne le fer, & qu'vn homme couuert de bonnes armes ne soit plus hardy qu'vn qui est desarmé. C'est pourquoy nous voyons que les peuples qui n'vsent en guerre d'armes deffensiues, font plustost profession d'agilité que de force, & de combattre en fuyant, que de pied ferme, & se fient au plus grand nombre, qu'en la valeur.

GOVVERNEMENT.

XIII. QVand le Roy est mort ses enfans ne luy succedent pas, ains le fils de la sœur du deffunct demeure Prince de Calicut, à cause comme ils disent,

que c'est le Bramin & non le Roy qui a depucelé la Royne: ioint qu'il y a tousiours quelqu'vn de ces Prestres auec la Royne pour luy tenir compagnie, ils vsent de telle iustice, que si quelqu'vn a tué vn homme il est empalé tout vif & apres pendu: mais s'il ne l'a que blessé, il en est quitte en payant l'amende au Prince.

Quant aux debtes, le creancier voyant que celuy à qui il a presté, luy satisfait seulement de parole, retire le contract & prenant vne escorce verde de quelque arbre s'en va poursuiure le debteur, & l'ayant attaint la lie auec ceste escorce, le coniurant de la part des Bramins & du Roy, de ne bouger de la place iusques à ce qu'il ait satisfaict. Celuy qui est ainsi adiuré ne bouge de ce lieu qu'il n'ait payé: car s'il faisoit semblant de vouloir fuyr, il seroit mis à mort sans remission.

RELIGION.

Ceux de Calicut croyent vn Dieu, Createur du Ciel & de la terre, & la cause premiere de tout ce qui est en l'Vniuers: mais ils le font oysif, & disent que pour se reposer, il a donné le gouuernement du monde au diable, qu'ils disent estre celeste, afin qu'il soit Iuge de la terre, & qu'il punisse ou recompense les hommes selon leurs actions & merites. Ils apellent ce diable Deume, & Dieu Tameran. XIV.

Or le Roy de Calicut a vn Oratoire en son Palais, tout semé de figures de diables, aussi effroyables qu'on nous les peint par deçà, & non guere plus grandes que des medailles: mais au milieu de ceste chappelle, il y a vn throsne d'airain, où l'on voit assis vn diable de mesme matiere, ayant sur la teste vn tyare ou mitre pareille à celle de nos Papes. Il y a trois grandes cornes sur ceste tyare, & le front de l'idole en porte quatre. Il a la gueule beante, auec quatre grosses & longues dents, fort aiguës de chaque costé, le nez difforme, & fait comme le bec d'vn oyseau, les yeux estincelans & hydeux, la face furieuse & espouuentable, des doigts faits en hameçon, & les pieds tout ainsi que les ergots d'vn coq. Ce diable tient encor en sa gueulle l'ame d'vn homme, & l'autre en la main, prest à en faire de mesme.

Les Sacrificateurs qu'ils nomment Bramins sont obligez de lauer tous les matins d'eau roze, & d'autres liqueurs odoreuses, ce monstre espandant deuant luy force odeurs aromatiques. Lors qu'ils l'encensent, ils se prosternent & sacrifient quelquesfois sur la semaine à cét idole. Leur sacrifice se fait en ceste maniere. Ils ont vn comptoir fait comme vn Autel, ayant vn pied & demy de hauteur, deux pieds de largeur & prés de trois de longueur, & espandẽt dessus toute sorte de fleurs & de poudres de senteur. Apres cela ils ont vn vase d'argent plein de sang de coq qu'ils mettent sur des charbons ardans, auec vne infinité de choses aromatiques pour encenser, & prenant l'encensoir, ils enuironnent l'Autel en le parfumant, & tandis que cela se faict, il y a vne clochette d'argent qui ne cesse de sonner. Ils coupent la gorge au coq destiné pour le sacrifice auec vn cousteau d'argent, auec lequel ils s'escriment quelque temps. Cependant que le Prestre faict ce sacrifice, il a les pieds & les bras enrichis de pieces d'argent, qui rendent vn son pareil à celuy des sonnettes, & auec ce il a vne bague qui luy prend au col sur l'estomach, & c'est la marque qui fait recognoistre les Bramins d'entre le reste du peuple. Le sacrifice estant infiny il prend du fromẽt en chacune de ses mains, & sort du Temple à reculõs, tenant tousiours ses yeux XV.

arrestez sur l'idole, iusqu'à ce qu'il est pres d'vn arbre qui est hors du pourpris & lors il respand le grain qu'il auoit entre les mains, lesquelles il met sur sa teste, & rentrant dans l'Oratoire oste l'ornement de l'Autel. Le Roy ne prend iamais son repas qu'vn de ces Bramins n'aille auparauant offrir quelques viandes au Diable, & soudain qu'il a disné, ces Prestres recueillent les restes, & les vont donner aux corneilles.

Le Roy, ny les principaux de la ville n'oseroient manger de la chair, sans la permission des Bramins, au lieu que les autres en vsent indifferemment, excepté que nul ne touche touche aux vaches.

Ie ne veux oublier vn pardon general qu'ils ont tous les ans au mois de Decembre, qui fait que le peuple vient de toutes les contrées & Prouinces voisines, visiter vn Temple de leur idole, qui est basty au milieu d'vn lac, & où l'on voit deux beaux rangs de colonnes, & vne grande lampe faicte comme vn nauire, & plein d'huile pour esclairer tout autour. Ce Temple est grand, & enuironné d'arbres de toutes parts, & nul n'entre dans le Temple sans se lauer dans l'estang, & lors que quelques-vns entrent en ce lieu, les Bramins les arrousent de l'huile de la lampe, puis ils se vont presenter au sacrifice, & ayans adoré & prié le diable, chacun se retire. Cependant les Bramins leur promettent pardō general de leurs fautes, & l'espace de trois iours, ce lieu est comme vn azile & retraicte de franchise à chacun, tellement qu'on n'y oseroit meffaire à personne, ny se vanger de son ennemy, non pas mesme poursuiure vn criminel par Iustice.





DISCOVRS
DE L'ESTAT DV ROY DE NARSINGE.

SOMMAIRE.

1. SITVATION *du pays de* Narsinge, *sa longueur & villes principales* Narsinge & Bisnagar: 2. *De la Prouince de* Canaria *ou* Concan, *& ses principales villes maritimes.* 3. *De la fertilité de ce pays abondant en bleds, sucre, gingembre, & autres espiceries, soye, cotton, figues, & noix.* 4. *Mœurs & façons de faire de ce peuple, & generalement de tous les Indiens diuisez en* Brachmanes *descendus d'Abraham, &* Germains: *selon la partition d'Onesicrite & Strabon.* 5. *Des Hioboles, ou Gymnosaphistes portans habits faits d'escorce d'arbre ou de lin incombustible, leur austerité de vie, & abstinence de vin, & de l'acte venerien: leurs exercices pour conseruer les forces du corps & de l'esprit, leur doctrine, philosophie, & subtils discours auec les Roys, des choses diuines & humaines, du mouuement des Cieux & secrets de Nature.* 6. *Des* Germains *adonnez à la speculation du corps humain, à la cure des maladies, & aux Diuinations &* Necromancie 7. *Des autres Ordres & Estats dont estoit composé ce peuple Indien: sçauoir est,* Laboureurs *exempts d'aller en guerre,* Pasteurs *demeurans aux champs en des tentes hors les villes & villages,* Artisans *faisans les instrumens de guerre & du labourage, le cinquiesme ordre de* Soldats, *le sixiesme de* Magistrats, *le septiesme de* Conseillers. 8. *Vestemens des modernes Indiens: & quels habits le Roy porte allant en guerre.* 9. *Des grands reuenus du* Roy *montans à douze millions d'or par an.* 10. *En quoy consiste ses forces: Quelle est son Infanterie, Cauallerie, ses armes & munitions de guerre.* 11. *De l'idolatrie de ceux de Narsinge adorans le diable, & luy dressans des Temples.* 12. *De deux sortes de sectes gouuernans la* Religion *de ce peuple, appellez* Baneane & Bramins: *leur doctrine & maniere de viure austere, & les Deytez qu'ils adorent.*



I. E Prince est vn des plus puissans Monarques qui soyent entre la riuiere d'Inder& du Gange, veu qu'il est maistre d'vn grand pays assis entre le Cap de Comorin, & celuy de Guadauerin, & entre les mõtagnes de Gate, & la Golphe de Bengale, & sa longueur est de 200. lieuës, ou 600. milles. Quelques-vns disent que ce Royaume tient autant de pays qu'on pourroit faire de chemin en vn voyage de six mois. Il y a deux villes Royales, c'est à sçauoir, Narsinge & Bisnagar, nommee Besenagal par quelques-vns, qui a trois enceintes, & renommée pour le commerce. A cause de ces deux grandes villes, on appelle ce Prince tantost Roy de Narsinge, & tantost de Bisnagar. La ville de Tarnasser appartient à ce Royaume, comme quelques-vns disent, mais elle a esté occupée par le Roy de Barme. Il y a en ce Royaume deux villes maritimes habitées des Chrestiens, c'est à sçauoir Coromandel, ou Colmander, & Malipur, ou les Portugais se tiennent.

II. Le Roy de Narsinge possede aussi la Prouince de Canara autrement Concan, qui est en quelque façon vne partie du Royaume de Decan. Les principalles villes maritimes de ceste Prouince sont Onor, Batticale, Magindre, & Mangalor. Mais les Portugais se sont saisis de la ville d'Onor & celle de Batticale leur est tributaire. Le Roy de Trauancor, qui est en la Prouince de Malabar est pareillement sujet au Roy de Narsinge.

QVALITE'

III. CE Royaume abonde en toutes choses, tellement qu'on y peut trouuer tout ce qui est necessaire à la vie humaine. Car il y a grande quantité de bled, de sucre, de gingembre, & d'autres espiceries, & l'on ne sçauroit trouuer au monde vn pays plus abondant en soye & en cotton. Le terroir de Bisnagar est de grand rapport, & il y a aupres des forests fort agreables. La Prouince de Canara produit du ris, du sucre, des figues, & des noix, mais elle ne porte ny du froment, ny de l'orge, ny des legumes. Le terroir de Trauancor est maigre, & peu propre à porter du bled, ou des fruicts.

MOEVRS ANCIENNES.

IV. POurce que beaucoup de mœurs anciennes de ceux de Narsinge se peuuent rapporter aux autres Indiens, i'ay reserué ce lieu-cy pour en faire le discours entier, qui donne à cognoistre en general leurs façons de faire. Les Indiens donc fuyoient le larcin sur toutes choses, & auoient des Loix non escrites, veu qu'ils n'auoient aucun vsage des lettres, ains apprenoient par cœur les vns des autres. Ils beuuoient du vin seulement lors qu'ils faisoient quelque sacrifice, & leur breuuage ordinaire estoit composé d'orge & de riz, dont ils faisoient aussi potages. Ils ne plaidoient point ensemble, & n'y auoit aucune Loy parmy eux, qui fist mention de la garde de chose qui fust, & n'auroit besoin de tesmoins, ny de cedulles, de sceaux ou escritures, d'autant que chacun croyoit à la simple parole de l'autre. Ils laissoient aussi leurs maisons seules, & sans garde, qui estoient tous signes d'vne grande bonté, & innocence de ce peuple. Dauantage ils viuoient tous seuls, & n'auoient point d'heure determinée pour leur repas, lequel ils prenoient à mesure qu'ils entroient en appetit ou qu'ils en auoient fantasie: Ils se faisoient souuent frotter le corps lequel ils se polissoient aussi auec de l'ebene ils estoient peu magnifiques à dresser les tombeaux, & sepulchres des trespassez, & au contraire ils se monstroient su-

perflus en leurs habillemens, veu qu'ils portoient sur eux beaucoup d'or, & de pierreries. Ils auoient aussi pour ornement vn linge fort delié, duquel ils se couuroient le visage de peur du hasle faisant tout ce qu'ils pouuoient pour se maintenir ou se rendre beaux. La verité estoit tenuë entr'eux pour grande vertu, & les vieillars n'estoient nullement estimez s'ils n'estoient prudens. Ils pouuoient auoir plusieurs femmes & les acheptoient en donnant à leurs parens vne paire de bœufs. Ils choisissoient les vnes pour leur seruice, les autres pour auoir des enfans, & les autres pour leur passe-temps, & ne les contraignoiēt de viure chastement, ains il leur estoit permis de paillarder à leur ayse. Ils ne sacrifioiēt, ny encensoient les Autels ayans chappeaux de fleurs sur la teste ainsi que plusieurs autres nations & ne massacroient, ny esgorgoient les bestes du sacrifice, ains les estouffoient en leur sang. On couppoit aux faux tesmoins le bout des doigts, & celuy qui auoit couppé & estropié quelque membre à vn autre, non seulement enduroit pareille peine, mais perdoit encor la main qui auoit fait la faute. Mais qui creuoit l'œil, ou coupoit la main à vn artisan perdoit la teste sans remission.

C'estoit aux femmes esclaues à garder & seruir le Roy, & l'armée se tenoit hors des villes sous des tentes. Si vne femme tuoit le Roy en le voyant yure elle espousoit son successeur, & les enfans succedoient legitimement au pere. Il n'estoit permis au Roy de dormir sur iour, & durant la nuict il changeoit à toute heure de giste, craignant les surprises. Lors qu'il n'estoit point en guerre il sortoit souuent hors sa maison, mesme afin d'ouyr les parties, & leur faire iustice, & si durant le temps qu'il se faisoit frotter il luy failloit ouyr quelqu'vn il ne laissoit d'entendre les parties & de leur respondre. Il sortoit encor pour sacrifier & pour aller à la chasse, où vne grande trouppe de Soldats couroit apres la beste. Le lieu ou le Roy prenoit ce plaisir estoit enceint de cordages & les gardes de son corps se tenoient hors de l'enceinte, & si quelqu'vn entroit cependant dans les tentes du Roy pour se ioüer auec quelqu'vne des Dames de sa suitte, il perdoit la vie.

Lors que le Roy marchoit par pays il y auoit des clochettes, & des tambours qui alloient deuant luy, & s'il entroit dans quelque part clos pour y chasser il auoit tousiours prés de sa personne trois ou quatre femmes armées, mais s'il couroit en pleine campagne il estoit monté sur vn elephant, & auoit au tour de luy forces femmes, les vnes sur des chariots, d'autres sur des elephans ou des cheuaux, & ces femmes manioient fort dextrement toutes sortes d'armes.

Les Indiens adoroient Iupiter le pleuuieux, & leur riuiere de Gange, & les Genies & ceux qu'ils nommoient Dieux de chaque pays. Lors que les Roys faisoient lauer leurs cheueux, chacun solemnisoit ce iour comme vne grande feste, & les vns faisoient de grands & riches presens aux autres. Ce peuple fut jadis diuisé en sept ordres & estats, dont le premier estoit celuy des Sages, ou Philosophes, Gymnosophistes & Brachmanes, qui estoient honorez plus que tous les autres. Ceux-cy estoient francs de tout labeur, & ne seruoient à personne, non plus qu'ils ne commandoient à aucun & receuoient seulement de chacun en particulier ce qui seruoit pour les sacrifices des Dieux. Ils auoient le soin des trespassez, comme estans tenus pour bien aymez des Dieux & qui sçauoient les choses qui se faisoient aux enfers. Ces sages leur predisoient dés le commēcement de l'année les seicheresses, vents, pluyes, maladies & autres telles choses qui deuoiēt aduenir, & dont la cognoissance leur estoit profitable d'autant que le Roy & le peuple taschoiēt d'euiter le malheur dont ils estoiēt menacez. Mais

si quelqu'vn de ces Philosophes predisoit quelque chose fausse il luy estoit enjoint pour peine de garder perpetuel silence. Les Gimnosophistes alloient tous nuds, ainsi que leur nom le marque & se tenoient en des lieux deserts & escartez, où ils disputoient des causes naturelles & estoienr attentifs dés le matin iusques au soir à regarder le Soleil, sans remuer presque l'œil. Ces hommes estoient si patiens qu'ils souffroient de tenir tout le long du iour les pieds nuds dans le sable ardant. Entre ces Sages estoient encor les Brachmanes, qui ne desiroient que ce que la nature requeroit, & ne viuoient que de ce que la terre produit de son bon gré. On tient que ceux-cy sortirent des enfans des concubines d'Abraham qui les enuoya au Leuant ainsi que nous lisons aux sainctes lettres, où il est dit qu'ils emporterent de luy quelques dons. Or ces dons d'Abraham, outre l'or & les habillemens, sont les arts & les sciences, principalement l'Astrologie & la Magie naturelle, ausquelles non seulement ils ont excellé: mais sont encore parfaictement sçauans, si nous voulons croire les Portuguais, qui en parlent comme l'ayans veu. Strabon, suiuant Onesirite les diuise en Brachmanes & Germains. Les Brachmanes mettoient en vsage la science qu'ils auoient receuë de leurs ancestres & receuoient à l'estude de la Philosophie les Germains qui estoient estrangers, & qui n'estoient de la race des Sages.

v. Les plus honorez de tous estoient le Hyoboles ou Gymnosophistes, qui n'estoient couuerts que d'escorce d'arbre, ou de lin fort deslié qu'on ne lauoit pas auec de l'eau, mais qu'on mettoit dãs le feu pour le nettoyer lors qu'il estoit sale sans qu'il receust aucun dommage. Ils ne beuuoient du vin & ne se marioient, ny auoient cognoissance des femmes qu'apres auoir mené ceste vie l'espace de 37. ans. Ils discouroient subtillemẽt auec les Roys de la Republique des choses diuines & humaines, du cours & mouuement des Cieux, des secrets de nature. Ils fortifioient leurs corps auec vn si grand exercice, & par mesme moyen ils donnoient aussi de la force à leurs esprits, & les rendoient immuables en leurs consultations & iugemens. Toute leur Philosophie tendoit à faire qu'vne bonne mort terminast vne bonne vie. Apolonius de Thiane alla trouuer ceux-cy auec beaucoup de peine, afin d'ouyr discourir Iarque leur Prince de la nature, du mouuement des Cieux, & du changement des iours.

Ils reprindrent Alexandre victorieux de ce que n'estant pas content de son Royaume, il molestoit auec son armée tout le Leuant. Voila ce qu'en dit Strabon qui est suiuy de Pline en son histoire naturelle. Ils ont grandement enrichy la science morale comme on peut voir par ces paroles d'Apulée. I'admire ceux-cy qui sçauent non pas prouigner vne vigne, ou labourer la terre, ou enter ou greffer, ou dompter vn cheual, ou vn taureau, ou tondre, ou paistre vne chévre, ou vne brebis: mais qui s'adonnent à la sapience, & encor ie ne loüe rien tant de ce qu'ils font, que la hayne qu'ils monstrent porter à l'oysiueté. Car lors que la table est mise, auant qu'on porte la viande, tous les ieunes hommes s'assemblent, & arriuent là de diuers lieux & offices. Les maistres demandent ce qu'ils ont faict de bon, depuis la pointe du iour iusques à ceste heure là & lors l'vn deux dict; qu'il a esté esleu arbitre pour mettre deux hommes d'accord, & qu'il les à rendus bons amis: l'autre qu'il a obey à ses parens qui luy ont commandé quelque chose: l'autre qu'il a trouué quelque chose de luy mesme ou qu'il l'a apprise d'autruy & choses semblables. Celuy qui ne s'est employé à chose du monde, & qui ne peut monstrer ce qu'il a faict est renuoyé dehors sans disner.

Or les Germains s'arrestoient à cognoistre le corps humain, se tenoient à couuert, viuoient de riz & de farine, & remediant aux maux loüoient entre les medicaments, principalement les onctions, & les cataplasmes. Quelques-vns d'entr'eux estoient adonnez aux deuinations & enchantemens, exerçoient la Necromance, & alloient vagabondant de ville en ville, & de lieu en autre.

Les Premmes estoient ennemis de tous ceux-cy, & ne se plaisoient qu'à reprendre les autres, & ses Premmes estoient diuisez en Montagnars, Gymnetes & Ciuils.

Le second rang fut des laboureurs, qui surmontant tout le reste du nombre, estoient exempts d'aller à la guerre. L'ennemy ne leur faisoit iamais ennuy, ains chacun les laissoit viure paisiblement, comme les estimans nez pour le bien & profit de tout le monde. Par ce moyen on voyoit abondance de toutes choses en ce pays, & ses hommes viuoient aux champs auec leurs femmes & enfans, payant au Roy son tribut.

Les tiers ordre estoit de toutes sortes de Pasteurs, qui ne demeuroient aux villes ny aux bourgades, mais aux champs en des tentes, où ils viuoient de la chasse, & dressoient des pieges aux bestes, & par ce moyen ils asseuroient les semences des bestes, qui fourmillent en ces pays, & endommagent grandement les fruicts & les semences.

Les artisans tenoient le quatriesme rang, & les vns faisoient les harnois, & instrumens de guerre, & les autres les outils du labourage, & autres instrumens profitables & necessaires, dont on se deuoit seruir. Ceux-cy n'estoient pas seulement exempts de tributs & de subsides, mais encor on leur distribuoit du bled des greniers du Roy.

Le cinquiesme ordre estoit des soldats, qui estoient toutesfois le second en nombre. Ceux-cy se rendoient par vn exercice ordinaire adroits à la guerre & quelque grand nombre qu'il y en eust, leurs cheuaux & elephans propres pour la guerre estoient nourris aux despens du Prince.

Le sixiesme rang estoit celuy des Magistrats, qui prenans garde à tout ce qui se passoit, en aduertissoient le Roy, afin qu'il y remediast.

Le septiesme & dernier ordre contenoit ceux qui presidoient aux Conseils publics, qui estoient en fort petit nombre, mais signalez en prudence & en noblesse. C'estoit de ce nombre qu'on choisissoit les Conseillers des Roys, & ceux qui auoient le maniement des grãdes affaires & qui iugeoient de tous differẽs. On élisoit encores d'étre ceux-cy les Capitaines & Gouuerneurs des Prouinces.

Il y auoit aussi des Seigneurs deputez pour empescher qu'on ne fist aucun tort aux estrangers, & quand quelqu'vn d'eux tomboit malade, on auoit soin de le secourir, & s'il mourroit, ils le faisoient enterrer, rendant son argent & sa marchandise à ceux qui se disoient ses plus proches parens. Les Iuges de chaque lieu auoient puissance de punir ceux qui estoient atteints de quelque crime.

Vers la mer de Sur & de Malaca il y auoit des Pasteurs qui viuoient de chair cruë, qui s'appelloient Pades, dont les façons estoient telles : Quand quelqu'vn des leurs, fust homme ou femme, estoit malade, ceux qui le touchoient de plus prés, ne manquoient à le tuer, disans que s'il languissoit longuement ainsi, il causeroit la corruption de leur chair par sa maladie, & apres qu'ils l'auoient tué, ils le mangeoient, & ils traictoient de mesme les vieilles gens.

En d'autres endroits il y en auoit qui ne faisoient mourir ny homme ny beste, voire mesme ne semoient ny bastissoient, & ne se tenoient en aucune maison,

viuans seulement d'herbes, & d'autant qu'ils auoient certain grain semblable au millet qui naissoit de son bon gré, & sans aucune industrie, ils le cueilloient, & le cuisant s'en aidoient pour leur viure. Des que quelqu'vn d'entr'eux tomboit malade, il se retiroit aux deserts, & soit qu'il y vescust, soit qu'il y mourust, on n'auoit soucy de le penser, ny de sa sepulture.

MOEVRS DE CE TEMPS.

VIII. LEs plus riches de ce pays portent vne saye, ou hoqueton assez court, & portent sur la teste des Turbans de diuerses couleurs à la façon des Turcs. Le menu peuple pour tout habillement couure ses parties honteuses, & le reste du corps est nud. Quand le Roy veut aller en guerre, il prend vne robbe de cotton, & sur cette robbe il porte vn manteau couuert & enrichy de petites fueilles d'or. En lieu de broderie il y a tout autour de riches pierreries de toutes sortes. Son cheual est estimé d'vn prix excessif, à cause du harnois qui est tout couuert de pierreries. Les habitans de ce Royaume ne mangent point de pain, mais viuent de riz, de chair, de poisson, & des noix que ce pays produit.

Quant à ceux de Cotomandel, s'il aduient que quelque année passe sans qu'il y pleuue, ils tombent en telle extremité, qu'ils sont contraints de vendre leurs enfans pour vn real: toutesfois céla arriue presque en toutes les Indes, veu que les peres vendent leurs enfans à fort vil prix, & plusieurs se vendent eux-mesmes. Les Princes font beaucoup d'estat d'auoir des esclaues nobles, qui demeurent souuent marys des filles, & heritiers des biens de leurs maistres.

RICHESSES.

IX. ON tient pour chose certaine que le Roy de Narsinge a douze millions d'or de rente, & qu'il en espargne trois ou deux & demy toutes les années. Il employe le reste à l'entretien de sa maison, ou des gens de guerre. Outre ce il a deux cens Capitaines, ausquels il distribuë des terres de son Estat, à la charge qu'il entretiendront tant de cheuaux, d'elephans, & de gens de pied: & ses reuenus sont si grands, qu'il y a de ses Capitaines qui ont vn million d'or de reuenu toutes les années. Ce qui ne doit pas sembler incroyable, veu qu'en ce pays comme en la plus grande partie du Leuant, toutes les terres, les mines, les forests, & mesme les eaux de quelques riuieres sont des Princes : tellement que aucun ne se peut lauer de l'eau du Gange, qui court par le Royaume de Bengale, ou de celle de la Gangue qui coule par le Royaume d'Oryxe, sans payer certaine somme aux Roys de ces deux pays, & le Roy mesme de Narsingue achete l'eau de ces deux fleuues, & se la fait porter de loing pour se baigner, & s'en purger superstitieusement.

Le Roy estant donc maistre des fontaines de son Estat : il ne reste au peuple que les bras & le trauail, & c'est chose vray semblable, que puis que le Roy partage toutes les terres entre luy & ses Capitaines, il en tire vn tiers pour luy & ses Capitaines ont les autres deux tiers, il faut que quelques-vns d'entr'eux tirent de grosses sommes.

FORCES.

ON tient que le Roy de Narsinge entretient ordinairement quarante mille Naires, qui sont comme Gentils hommes destinez à la guerre, & payez en tout temps, & outre ce vingt mille cheuaux, qu'il reçoit partie de Perse, & partie des Arabes, & 200. Elephans. Mais lors qu'il est besoin d'aller à la guerre, il met en campagne vn beaucoup plus grand nombre d'hommes & d'élephans, veu que quelques-vns ont escrit que son armée occupe quelquesfois l'espace de trente mille. Iean de Barros nous monstre assez quelques forces se peuuent tirer de ce Royaume, lors qu'il descrit l'armée que Chesnarae Roy de Narsinge mena contre l'Idalcan en l'entreprise de Rachiol. Il dit donc que l'armée estoit diuisée en plusieurs membres qui estoient sous leur Capitaines. On voyoit marcher en l'auant garde Camaraique auec mille cheuaux, dix-sept élephans, & trente mille hommes de pied, Tierabitata auec deux mille cheuaux, vingt élephans, & cinquante mille Fantassins: & apres Timanapaique auec trois mille cinqcens cheuaux, trente élephans & soixante mille soldats à pied: Hadapanaique venoit apres, & menoit cinq mille cheuaux, cinquãte élephans, & cent mille hommes de pied: Condomare auoit six mille cheuaux, soixante élephans, & 120. mille hommes de pied: Comore conduisoit deux mille cinq cens cheuaux, quarante élephans, & 80. mille hommes de pied, Gendraye mille cheuaux, dix élephans, & trente mille hommes de pied. Apres cestui-cy marchoient deux Eunuqes de la maison du Roy, auec mille cheuaux, quinze élephans, & quarante mille hommes de pied Le Page de Betel menoit deux cens cheuaux, vingt élephans, & quinze mille soldats. Comarbeque conduisoit 400. cheuaux, 20. élephans, & huict mille hommes de pied. Le Roy venoit apres auec les gens de sa garde, c'est à sçauoir six mille cheuaux, trois cens élephans, & quarante mille hommes de pied, & à ses costez on voyoit marcher le Gouuerneur de la ville de Bengapor auec diuers Capitaines, sous les enseignes desquels il y auoit quatre mille & deux cens cheuaux, vingt-cinq élephans, & 60. mille hommes de pied. Outre ses gens il y auoit deux mille cheuaux, & cent mille hõmes de pied diuisez en petites compagnies, qui en formes de coureurs descouuroient le pays par les costez, par derriere, & par deuant, auec tel ordre qu'on sçauoit en vn instant la moindre chose qui suruenoit. On voyoit aller auec ceux cy douze mille porteurs d'eau, vint mille putains, & des goujars, marchands, artisans, blanchisseurs, qu'ils nommẽt Mainates, bœufs & beufles de charge sans nombre. On cognut la multitude de ses gens au passage d'vne riuiere, pource que l'eau qui venoit iusqu'à my-cuisse aux premiers, ne pouuoit presque suffire pour abbreuuer les derniers. Le Roy auant qu'aller à cette entreprise sacrifia en neuf iours vingt mille sept censtrẽte six animaux, la chair desquels on donnoit aux pauures à l'honneur de l'Idole à qui l'on sacrifioit. Ses gens estoient vestus d'habits de coton si fermes & forts, qu'ils resistoiẽt à quelque coup de lance qu'on eust peu donner, aussi bien que si c'eussent esté des plastrons de fer, & les cheuaux & les élephans estoient couuers de coton façonné de mesme. Chasque élephant auoit son chasteau, auec quatre hommes armez au dedans. Ils portoient auec cela entre les dents certains coutelas, qui couppoient tout ce qui se trouuoit deuant eux.

L'infanterie estoit diuisée en archers, piquiers, & gens qui portoiẽt l'espée, &

la targue : & pource que ses derniers portent de si grandes targues, que toute la personne en est aisément couuerte, ils ne portent autre arme deffensiue. Ie ne veux taire qu'en cette guerre l'Idalcan ayant fait vne grande desroute en l'armée du Roy de Narsinge auec son artillerie, ce Prince s'encourageant luy mesme dist des paroles veritablement dignes d'vn grand Prince : c'est à sçauoir qu'il vouloit plustost que l'Idalcan se vantast de l'auoir tué, que vaincu : & ayant dit ces mots il s'aduança, & donna courage aux siens, & defit son ennemy. Entr'autres choses on prit en cette deffaicte quatre mille cheuaux Arabes, cent élephans, quatre cens gros canons, outre les petites pieces, & vn nombre infiny de bœufs, de beufles, de tentes, & de prisonniers. Il y auoit en cette guerre quarante Portugais auec l'Idalcan, & vingt auec le Roy de Narsinge. De nostre temps il y a eu deux Capitaines qui se sont reuoltez contre ce Roy, dont l'vn qui se nomme Virapanai demeure à Nagapatan, & l'autre qui s'appelle Vencapatir s'est rendu maistre des lieux voisins de Malipur.

Le Roy de Narsinge pour tenir ses Capitaines plus prests à toutes occurences, fait faire tous les ans certaines monstres où tous doiuent comparoistre. Il priue là de leurs charges ceux qui meinent moins de gens qu'ils ne doiuent, ou qui ne sont bien en point.

RELIGION.

XL. Les peuples de Narsinge croyent premierement en vn Dieu, Seigneur de l'vniuers, puis aux diables autheurs de tout mal, lesquels ils honorent plus que le Createur de toutes choses, leur bastissant beaucoup de magnifiques temples, ou Pagodes bien rétez. Il se tient en quelques-vns de ses temples des hommes qui ont charge du seruice de l'Idole, & en quelques autres des femmes d'amour, qui ne gaignent auec le corps quelque chose pour entretenir ce seruice, & nourrissent plusieurs petites filles pour le mesme mestier.

Or il y a, tant en ce pays, que presque en toutes les Indes, deux sortes de gens qui gouuernent les ceremonies de leur detestable religion, & maniét la simple conscience de ce pauure peuple. Ce sont les Baneanes, & les Bramanes, ou Bramions. Quant aux Baneanes, qui sont en grand nombre en ce pays, combien qu'ils different en sectes, s'accordent toutesfois tous à ne faire mourir aucune chose viuante, & à ne manger de celle qui a esté tuée. Ils gardent cecy si estroitement qu'ils racheptent les oiseaux qu'on a pris, & les remettent en liberté. Ils ne mangent ny naueaux ny aulx, & n'vsent ny de vin, ny de vinaigre : ny pareillement de nympe, ny d'ortaque, sorte de breuuage des Indes. Ils se mattent par de grands ieusnes, prenans seulement le soir vn peu de succre auec du laict & les superstitieux d'entre eux demeurent quelquesfois vingt iours sans manger chose que ce soit. Ils donnent à boire de l'eau sucrée aux oyseaux, & aux formis : & mesme en Cambaye ils ont dressé vn Hospital où lon à soing de guerir les oyseaux malades. Il y en a quelques-vns d'entr'eux qui se voyans proches de la mort ont de coustumes de leguer à d'autres certtaine partie de leurs biens afin qu'ils aillent par les deserts & lieux du tout escartez, presenter de l'eau aux passans & voyageurs pour appaiser leur soif. Ils portent au col vn caillou de la grosseur d'vn œuf, auec certaines lignes qui sont tirées par le milieu pour leur Dieu. Ils tiennent les chandelles allumées dans des lanternes, afin que les papillons ne s'y bruslent. Ils apellent bien souuent certains autres de leur secte, mais plus hausteres qu'eux, afin qu'ils leur tirent du dos les poux qui ont, & les prennent pour les nourrir.

Ils se marient seulement vne fois, & quand ils meurent, leurs femmes sont enterrées auec eux. On n'enterre pas les autres hommes, mais on les brusle, de mesme que les femmes. Les veufues qui ne veulent pas se ietter dans le feu, demeurent infames, comme si elles estoient conuaincuës d'adulteres. Les Baneames vsent de mesmes habits que les anciens Brachmanes, & croyent la metempsicose, & que les ames passent d'vn corps à vn autre. Pour le regard des Bramans ou Bramins, ils sont beaucoup plus estimez que les Baneames, & sont diuisez en deux sectes, veu que quelques-vns se marient & demeurent dans les villes, & ceux-cy retiennent le nom de Bramans: les autres ne se marient iamais & s'appellent Ioques. Ceux-cy n'ont aucunes rentes, se maintiennent en fort grande austerité, viuent d'aumosnes, voyagent en façon de pelerins par les Indes, & s'abstiennent de tous plaisirs charnels iusqu'à certain temps, apres lequel ils deuiennent Abdurs, c'est à dire, exempts de toutes loix & comme incapables de peché. Lors ils se plongent en toute saleté, vilanie, & prennent tous les plaisirs dont ils se peuuent aduiser. Ils ont vn chef qui dispose d'vn grād reuenu, & le distribuë, & enuoye en certain temps plusieurs Ioques pour prescher deçà delà leurs folies. Or les Bramins adorent vn certain Parabramme & trois siens fils, en l'honneur desquels ils portent trois cordons attachez au col. Ils rangent entre les Dieux non seulement les hommes qui ont fait quelque grande proüesse, mais encore les bestes, & leur bastissent des temples magnifiques & à tres grands frais. Ils adorēt les singes & les elephās, mais encore plus les bœufs & les vaches. Tellement que quād le Roy crée les Naires qui sont comme Cheualiers, il leur recommande de garder les Bramins & les vaches. Le suject pour lequel ils font tant estat de vaches & de bœufs, c'est pource qu'ils estiment que les ames des morts passent en ces animaux plustost qu'aux autres. Ceux d'entre les Bramins qui se tiennent aux lieux maritimes appellez Cucamme, mangent de toutes sortes d'animaux, excepté de chair de bœuf & du pourceau. Ils ont certains liures & Prophetes, par le moyen desquels ils establissent leur superstition. Ils tiennent que Dieu est noir, estimant cette couleur la plus belle de toutes: à raison dequoy leurs Idoles sont noirs & tous huylez & si vilains, qu'ils font horreur à ceux qui les regardent. Ils persuadent au peuple que leurs Dieux sont fort grands mangeurs, & pour cette cause qu'il leur faut porter force argent & diuerses viandes, & par ce mensonge ils acquierent dequoy faire bonne chere, à cause que le peuple credule fait deux fois le iour des offrandes aux Idoles, & ces Bramins les mangent. Il y en a quelques-vns parmy eux qui sont sçauans en Astrologie, mais presque tous ont plus de malice que de doctrine. Ils tiennent ordinairement plusieurs femmes, & sçauent les dix commandemens de la loy & leur explication. Ils contraignent ceux qu'ils reçoiuent en leur discipline, de iurer qu'ils ne reueleront à personne du monde les mysteres qu'ils entendront. La premiere chose qu'on leur enjoint, c'est de ne publier iamais qu'il faille adorer vn Dieu, Createur du Ciel & de la terre. Ils ont certaine langue estrangere, comme nous auons la Latine, & enseignent en leurs escoles la Magie & les enchantemens. Leurs Docteurs vaquent le Dimanche au seruice diuin, prians Dieu Createur du Ciel & de la terre, redisans souuent ces paroles: Ie t'adore, ô Dieu, auec ta grace & ton secours eternellement. Ils laissent croistre leurs cheueux presque des leur enfance, & iugent que c'est vn sacrilege de prendre leur viande de la main des Chrestiens.



DISCOVRS
DE L'ESTAT DV SOPHI DE PERSE

SOMMAIRE.

1. ORIGINE *du Sophi de Perse, & de l'establissement & progrez de la loy de Mahomet.* 2. *Situation, & limites du Royaume de Perse.* 3. *Description des Prouinces de cét Estat, & premierement de la* Medie, *diuisée en la Haute, & l'Atropatie, & de leurs principales villes.* 4. *de* l'Assyrie. 5. *La* Susiane *& ses bornes.* 6. *La* Mesopotamie. 7. *La* Panchaye, *ses bornes & sa ville Royale* Siras. 8. *La* Pathie *& ses principalles villes.* 9. L'Hircanie, *ses limites.* 10. *La* Bactriane, *ses bornes, & ville capitale* Bactre. 11. Paropamisse, *& ses limites.* 12. L'Arie, *& ses principales riuieres.* 13. *De la Prouince de* Drangiane, *& ses bornes.* 14. *La* Gedrosie. 15. *La* Carmanie, *diuisée en deux dont l'vne s'appelle Deserte: leur estenduë, & villes capitales.* 16. *Relation plus moderne des plus notables Prouinces, & qui ont le plus duré sous la Seigneurie de la Perse.* 17. *De la Prouince appellée maintenant* Parc. 18. *De* Hierack. 19. *De Kachon.* 20. *Aderbaion.* 21. *Gueylon.* 22. *Korason.* 23. *Kermon.* 24. *Maurenabar.* 25. *Vsbek.* 26. *Description de la fertilité d'vne partie des Prouinces de ce Royaume, sterilité & secheresse de l'autre partie.* 27. *Abondance en ce pays de bitun & naphte, amome, cotton, dattes froment figues, arbres distillans miel vins, raisins longs de deux coudées pierres pretieuses, esmeraudes, hyacintes, chrisolites, saphirs noirs & iaunes, nard myrrhe bestes sauuages, tygres, pantheres leopards.* 28. *Coustumes & façon de viure des anciens Persans, & premierement l'habitation des Roys és montagnes, & quels tributs ils leuoient sur leur peuple.* 29. *De la celebration de leurs nopces pluralité de femme permise, & quel estoit l'exercice & nourriture de la ieunesse & la forme de leurs armes & habillemens.* 30. *Ceremonies de leurs obseques, de leurs sacrifices, & les Deytez qu'ils adoroient.* 31. *De l'ancienne valeur des* Partes *& simplicité de mœurs & d'habits : leurs sortes d'armes, & maniere de combattre leurs viandes ordinaires, & coustume barbare touchant la sepulture des morts, d'exposer les corps aux chiens & oyseaux, puis enterrer apres les os.* 32. *Du naturel effeminé des* Medois, *leurs alliances faictes auec effusion de sang : leur pain faict de farine d'amandes, & leur boisson composée de racines.* 33. *Vestemens des anciens Assyriens. & leur coustume de porter anneau & sceptre en main.* 34. *Loy & coustume Assyrienne d'exposer en vente les belles filles, pour du prix en marier les laides.* 35. *Autre coustume d'exposer les ma-*

lades en la place publique, pour receuoir conseil & remede de ceux qui auoient esté trauaillez de semblable maladie. 36. de l'oignement des corps morts auec miel, & de leur sepulture & funerailles pareilles à celles d Egypte. 37. Conionction charnelle des Dames Assyriennes auec les estrangers, en l'honneur de la Deesse Venus. 38. Des Mages Assyriens, appellez Caldeens, en pareil honneur que les Gymnosophistes, & Prestres d'Egypte. Quelle fut leur doctrine touchant la Diuinité, mortalité, & choses naturelles. 39. Coustume des Carmaniens d'aller en guerre, & combattre montez sur des asnes, & de ne se marier iamais qu'ils n'eussent fait festin de quelque teste de leurs ennemis tuez en la bataille. 40. Sexagenaires de la Margiane par la coustume du pays, assommez, & leurs corps mangez par leurs parens. 41. Ciuilité & naturel courtois des Persans modernes, adonnez aux sciences, au trafic, commerce, & arts mecaniques courtisans les Dames, magnifiques & somptueux en habits, & vsans à present de langage Arabique. 42. Leurs richesses consistans en drap d'or & de soye, & pareillement en trafic de perles & pierreries. 43. Quels sont les reuenus & richesses du Prince Persan. 44. Quelles ses forces, infanterie & milice Persane, & quel nombre de caualerie il peut mettre aux champs. 45. Des puissants Estats ennemis auec lesquels il confine. 46. Gouuernement du Royaume de Perse, different de celuy des Turcs. 47. Des quatre sectes principales de la Religion Mahometane, & quelle des quatre est suiuie des Persans de ce siecle. 48. Des Iuifs & Chrestiens Melchites, Nestoriens, Armeniens habituez en Perse. 49. Abregé de la Chronique des Roys de Perse selon l'Historiographe Mir kond.



EMPIRE des Sophis est auiourd'huy mis entre les plus puissantes Monarchies de tout l'Orient, & quoy qu'il aye demeuré quelque temps accablé par le moyen des Sarrazins, puis encores par les Tartares, qui le mirent bas premierement sous Chingis, puis sous Tamerlant, ou Tamberlan : toutesfois il a recouuert sa gloire ancienne presque de nostre aage par la valeur d'Ismaël Sophi, de l'origine duquel il sera bon de discourir en ce lieu, pource que c'est chose qui importe à la cognoissance de l'Estat, & du Royaume de Perse.

Il faut doncques sçauoir que Mahomet, autheur de cette mal'heureuse secte qui regne auiourd'huy en tant d'endroits, ayant acquis grande reputation aupres des Arabes auecques sa nouuelle doctrine : eut pour seconde femme Aisse, fille d'vn certain Bubac, homme de grande authorité, & extrémement riche, & moyennant la faueur de ce Bubac, d'Omar, d'Ottomar, & ses parens, assembla vn grand nombre d'Arabes, & conquit sous couleur de Religion beaucoup de pays voisins.

Cependant il donna en mariage à Ally son cousin Fatime sa fille, née de sa premiere femme, & venant à mourir en l'aage de soixante & trois ans, luy laissa l'Estat & la superiorité de toute sa secte., auecques le nom de Calife, Mais Babar marry & indigné de ce que Mahomet qui s'estoit fait grand auecques sa faueur, luy auoit preferé Ally, qui n'estoit encores qu'vn ieune homme, chassa Ally de cét Estat, estant assisté d'Omar & d'Ottomar, qui vouloient plustost cestuy-cy que l'autre pour Calife, d'autant qu'il estoit de leur sang, & aussi pource que son aage leur donnoit quelque espoir d'vne

prompte succession, comme il aduint. Bubac eut donc pour successeurs ces deux-cy l'vne apres l'autre, & Omar fut tué par vne esclaue, & Ortomar en vne sedition ; tellement que la charge de Calife reuint à Ally, qui n'ent iouyt pas toutesfois paisiblement, pource que Mauie sous pretexte qu'il auoit presté la main à la mort d'Ottomar son maistre, luy fit la guerre, & finalement le fist mourir en la ville de Cufe, assise prés de l'Euphrate au dessous de Bagader, qui s'appelle pour cette cause Massadal, c'est à dire maison d'Ally, pource qu'il y fut enterré. Apres sa mort ceux de Cufa declarerent Calife Ocen fils de Fatime, qui fut encore demis, puis empoisonné par Mauie, qui se rendit Calife absolu, & eut pour successeur Iasil son fils. Ocen laissa douze fils entre lesquels fut Mahomet Mahadin, que les Mahometans tiennent n'estre encores mort; de sorte qu'ils l'attendent, disans qu'il doit venir conuertir tout le monde: & pour cette cause à Massadal, ou selon eux, cette conuersion doit commencer, il y a tousiours vn cheual en poinct, que l'on offre à la Mosquée auec grande feste. Or à cause des differents qu'Ally eut auec Bubac, Omar, Ottomar, & Mauie, il y a eu apres eux de grands debats, pource que les Persans tiennent qu'Ally estoit par le testament de Mahomet declaré vray Calife, & les Arabes fauorisent les trois premiers. Les choses estans ainsi irresoluës, enuiron l'an 1369. les Mahometans, ou Mores (pour suiure la façon de parler plus briefue des Italiens & Espagnols) se trouuans sans Calife (car ceux-cy finirent l'an 1255. en Mustacem Mumoila, qui fut tué par Allacu Roy des Tartares) il se leua en Perse vn nommé Sophi, seigneur de la ville d'Ardeuel, qui se disoit issu du sang d'Ally, du costé de son nepueu Muse Cercin, qui estoit vn des douze fils d'Ocen, en memoire duquel il changea la façon du Turban, y adioustant douze poinctes, & mist en credit & en reputation sa feste. Cettuy-cy eut pour successeur Guinne son fils, & ce dernier eut pour le sien Aidar, qui espousa vne fille d'Assembec, Prince puissant en Syrie, & en Perse, mais nouuellement estably: mais son fils nommé Iacob Bec, le fist tuer, craignant le credit & l'authorité d'Aidar, puis donna deux fils, d'Aidar : c'est à sçauoir, Ismaël, & Soliman, à Amanzar son Capitaine, auec commandement de les mettre à Zalque, lieu fort, assis aux montagnes : Mais Amanzar detestant la cruauté de son maistre, les fit nourrir en sa maison auec ses enfans, & estant deuenu extrémement malades, ayant peur qui leur arriuast quelque mal, leur donna deux cens escus & des cheuaux, leur cõseillant d'aller trouuer leur mere. Ismaël, qui estoit l'aisné, estant arriué en sa maison, fit aussi-tost dessein de vanger la mort de son pere, & apres quelques entreprises heureusement executées, prit le tiltre de Protecteur des faicts d'Ally, duquel il descendoit: fist son Turban plus haut, & manda des Ambassadeurs à tous les Princes Mahometans du Leuant, les exhortant à receuoir son enseigne auec sa secte. Par cette voye, & par le moyen de la bonne fortune qu'il eut en ses entreprises, il se rendit redoutable à tout le Leuant, tua Ocen, qui se nommoit Roy de Perse, auec dix de ses freres, tellement qu'il ne resta que Morabec, qui alla demander secours à Selim premier de ce nom, Empereur des Turcs. Il vainquit en bataille rangée prés du lac de Van, Sabacan Roy des Tartares du Zacatay, & voulant poursuiure la victoire, & pour cét effect passer la riuiere d'Abbian auec son armée, il en fut destourné par vn Astrologue, auquel il adioustoit beaucoup de foy, qui luy dit qu'il voyoit beaucoup d'heureux succez à l'aller, mais qu'il ne voyoit aucune disposition pour le retour. Cestui-cy laissa à ses successeurs vn

tres-grand Estat, qui contient beaucoup de grands pays, qui le recognoissoient tous pour souuerain, combien qu'ils ne fussent pas tous immediatement sous sa Couronne, comme le Royaume de Macram, de Patuni, de Guadel & d'Ormus, qui est maintenant tributaire des Portugais. Les Georgiens luy obeyssoient aussi, ou du moins faisoient la guerre sous luy: mais pour le iourd'huy l'Empire du Sophi n'a pas ses bornes si esloignées, & est limité de ceste sorte.

Il est assis entre l'Empire du Turc, les Tartares du Zacatay, le Royaume de Cambaye, la mer Caspie ou de Bachu, & le Golphe de Perse. Tellement que du Leuant il est separé des Indes, & du Royaume de Cambaye par des deserts, & des montagnes, & confiné du Nord en partie auec les Tartares pres du fleuue d'Oxe, ou d'Abiam, en partie auec la mer de Bachus du Couchant auec les Turcs pres de la riuiere du Tygre, & du lac de Gloco, & du Midy il est borné du Golphe de Perse. II.

Cét espace de terre est fort grand, & comprend enuiron trente huict degrez du Leuant au Couchant, veu que son Meridien plus Oriental est au degré cent vingt, & le plus Occidental par le 82. degré de l'Equateur. Apres cela il occupe du Sud au Nord enuiron vingt-degrez, c'est à sçauoir depuis le ving-troisiéme degré, iusques au quarante-troisiéme.

Or le Royaume de Perse contient les Prouinces de Medie, d'Assyrie, de Suse, de Mesopotamie, de Perse, de Partie, d'Hircanie, & de Margiane, de Bactre, de Paroparmisse, d'Arie, de Dragiane, de Gedrosie, & de Carmonie, & combien que le Turc en ait gagné quelques-vnes, toutesfois le Sophi en a recouuré auiourd'huy la plus grande partie. III.

La Menie se nomme pour auiourd'huy Seruan, & borne du Leuant auecques l'Hircanie, & la Parthie, du Couchant auec la haute Armenie, & l'Assyrie, du Midy auec la Prouince particuliere de Perse, & du Septentrion auec la mer Caspie. Ce fut autrefois le pays le plus puissant de l'Asie, & estoit diuisé en haute Medie, & Atropie.

La haute Medie contient maintenant le pays qui est autour de la ville de Tauris, que quelques-vns croyent estre mesme chose qu'Ecbitane, du moins Ortelius, & Minador sont de ceste opinion: au lieu que Paul Ioue tient que ce doit estre Terua, & Niger Tigranoama: mais faussement selon l'opinion du docte Magin. Cette ville est assise au pied de la montagne d'Oronte, & esloignée de la mer de Bachu d'enuiron huict iournées, son circuit est d'enuiron seize mille: mais elle n'est pas close de muraille. Il y auoit 200. mille habitans auant qu'Amurat la prist l'an 1585. mais depuis elle en a beaucoup perdu, comme l'on tient. Ce fut autrefois le siege Royal des Sophis, auant que Tamas le transportast en la ville de Casbin, qui est la derniere demeure de ces Roys & plus meridionale que Tauris. Il y a aussi la ville de Turquoman entre Tauris & Casbin, & outre ce en la haute Medie on compte les villes de Saru, de Sultanie, & de Nassiuan, qui est selon quelques-vns mesme chose que l'ancienne Nasuane, ou Artaxate. On y voit aussi la ville d'Ardouille, en laquelle ont regné Guinet, Sadertdin, & quelques autres autheurs de la secte des Sophis. On y compte semblablement Marant au bout de la Medie, & Sancazin, lieu proche de Tauris, renommé par la guerre qui a esté entre Amurat Empereur des Turcs & le Sophi de Perse. Et combien que les Turcs ayent tenu assez long-temps vne partie de ce pays, si le peut-on bien attribuer auiourd'huy au Roy de Perse, d'autant qu'il a presque tout reconquis sur le Turc depuis peu d'années.

L'Atropatie est la plus Septentrionale partie de la Medie, pres de la mer de Bachu, & est separée de l'Armenie par la riuiere de Canac: sa ville capitale est Sumaquie, assise entre Derben & Erée: Il y a encore les villes de Sechi, sur les frontieres de Gurgestan, Iauat aux confins de la haute Medie & Eres, qui a esté jadis renommée à cause de la grande quantité de soye qui en venoit.

L'assyrie, que Niger nomme Adrise, Giraua Azemie, Pinet Mosul, Mercator Sarh, & Castalde Atzerum, à qui quelques-vnes donnent aussi le nom de Cussesta, est assise entre la haute Armenie du Septentrion, la Mesopotamie du Couchant, la Susiane du Sud, y ayant des montagnes entre deux, & le pays des Medes du Leuant. Elle a esté jadis en reputation à cause de l'Empire qui estoit estably, & de la ville de Niniue assise pres de la riuiere du Tygre, & plus grande que Babylone. Elle contenoit jadis les Prouinces d'Arapachit, d'Adiaben & de Sittacen, que quelques-vns nomment auiourd'huy Botan, Sarca, & Rabia.

V. La Susiane, ou la Prouince de Suses, à qui Viger donne le nom de Chus, & Mercator de Cusistan, est bornée du Nord de l'Assyrie, du Couchant de Babylone pres de la riuiere du Tigre, du Leuant d'vne partie de la Perse, & du Midy du Golphe Persique. Elle a pris ce nom du Susiane de la renommée ville de Suses, qu'on appelle maintenant Chus selon Niger, & selon quelques autres Sustre, & qui est bastie sur la riuiere d'Enele, maintenant Tirtir, & auoit iadis quinze mille pas de tour, estant plustost longue que d'autre figure.

VI. La Mesopotamie nommée dans l'Escriture Aram, ou Charam, & pour le iourd'huy Diarbech, selon Mercator, mais seulement partie de l'Azemie dont l'Assyrie fait le reste, selon Belon, est assise entre les deux fameuses riuieres d'Euphrare, & du Tygre, & a pour ses bornes du Septentrion, la haute Armenie pres du mont Taurus, du Couchant la Syrie pres du fleuue Euphrate, du Leuant l'Assyrie separée par le Tygre, & du Midy l'Arabie deserte. Ses principales villes sont Orfe qui a sept mille pas de circuit, & est renommée pour la mort de Crassus, Garamic, c'est à dire en Turc ville noire, qui se nommoit jadis Amida, & est au pays qu'on nomme Alech, & capitale de toute la Mesopotamie, qui fut prise par Selin Empereur des Turcs: Merdin, du Patriarche des Chaldeens, & Mosus siege du Patriarche des Nestoriens, dont l'authorité s'estend iusques au Catay & aux Indes.

VII. La particuliere Prouince de Perse, fut jadis nommé Panchaye du nom de son Roy Panchée, puis les Grecs luy donnerent le nom de Cephene, & apres elle receut celuy de Perse, à raison de Persée, qui fut transporté de Grece en Asie: mais maintenant elle s'appelle Frasi, ou Frasistan selon Mercator, combien que quelques-vns estiment que ce soit l'Azemie, & que Cedran nomme à dedans du pays Chorosan, Elle a pour bornes du costé du Nord la Medie, du Couchant la Susiane, du Leuant la Carmanie, & du Sud le Golphe de Perse, qui reçoit sõ nom ceste Prouince, & s'estend du long d'icelle de la longueur d'enuiron 600. mille pas. Sa ville Royale c'est Siras, qui se nommoit jadis Perse polis selon quelques-vns, ou Cyropolis selon les autres, & fut autresfois la demeure des Mages Roys d'Orient. C'est auiourd'huy vne des plus belles & des plus grandes villes du Leuant: veu qu'elle a vingt-mille pas de tour, en y comprenant toutesfois les faux-bourgs, & est assise sur la riuiere de Bindjmir, & contient soixante mille maisons.

VIII. La Partgie, maintenant Charassien, selon Niger, prenant le nom de sa ville

capitale Charas, selon Mercator, nommée Arach, ou selon Alphonse Hadrian Iex, a pour ses confins du Leuant la Prouince d'Arie, du Midy la Carmanie deserte, du Couchant le pays des Medes, & du Septentrion l'Hircanie. Ces principales villes sont Cassan, qui est fort riche, Sembran, Teracan, Amadan, Imanmudulasar, Malam, Massiat, Sasuar, Coram, Culbat, Cur, Ciem, Turbat, Tursis & autres. Mais sa capitale est Hispaham, que quelques-vns disent estre l'Ecatompyle des anciens, & qui est si grande & si belle, que les Perses disent que c'est la motié du monde.

L'Hircanie est nommée par quelques Barbares selon Niger Girgiam, ou Corcam : mais il dit qu'elle est nommee Mesandre du costé des villes de Stranuë, & d'Errit. Minado escrit que toute l'Hircanie s'appelle Mesandre, mais Etythrée la nomme Hyrach. Marie Angiolesse luy donne le nom de Straue, & Mercator de Diargument. Ses limites sont du Couchant la Medie, du Leuant la Margiane, du Midy la Parthie, le mont Coton estant au milieu, & la mer de Bachu du Nord. La capitale ville de ceste Prouince est appellée Hircan, est tres-forte d'assiette. Les Scythes la nomment Charizat selon Pinet. Les autres villes sont Bestan, Mesandran & quelques autres. IX.

La Margiane est nommée Tremigan par Pinet, & Niger tient que c'est vne partie de le Tartarie de Zacatay : mais Castalde & quelques autres l'appellent Ieselbas. Elle a pour ses limites du costé du Leuant la Bactriane, du Couchant l'Hircanie, du Septentrion la riuiere d'Oxe & du Midy vne partie de l'Arie capitale ville de la Margiane est Antioche, à qui quelques-vns donnent aujourd'huy le nom d'Indioy. On met icy le marest d'Oxiane, qu'on nomme maintenant le lac de Barbacamber, ou de Maru. X.

La Bactriane porte aujourd'huy le nom de Batter selon Remusius, mais Castald & d'autres la nomment Charassan, & Niger veut que ce soit vne partie de la Tartarie de Zacatay. Elle a pour ses bornes du Leuant & du Septention la Sogdaine prés de la riuiere d'Oxe, & du Couchant la Margiane prés des montagnes, & du Midy la Prouince d'Arie, le mont de Paropanise estant au milieu. Il y a eu anciennement de belles villes en ce pays, dont quelques-vnes furent basties, & les autres ruinées par Alexandre, Mais sa ville Royale fut Bactre, qui tira son nom d'vne riuiere, qui s'appelle aujourd'huy Bochara selon Niger, & selon le mesme est encor capitale du Pays, & le lieu de la naissance du Medecin Auicennes & de Zoroastre. Quelques autres disent qu'Istigias est la capitale ville de ceste Prouince, qui n'est pas toute soubs la domination des Sophis. XI.

Le pays de Paropamisse, ainsi nommé, pource qu'il est faict en façon d'Isle, veu qu'il est arrosé des riuieres presque de tous costez, a le nom de Dache selon Nige mais Minadoc luy donne celuy de Candahar, & les autres de Sablestan. Ses limites sont du costé du Nord vne partie de la Bactriane, prés du mont de Paropamisse, du Leuant l'Arie, du Sud l'Aracosie, & du Leuant les Indes Candahar est la ville capitale du pays. XII.

L'Arie à qui Niger donne encore aujourd'huy mesme nom, & les autres celuy d'Ery, est nommée par Castalde Corseh, & par Mercator Sernere, est enclose entre la Margiane, & la Bactriane du Septentrion, & a pour sa borne du Couchant la Parthie & la Carmanie deserte, du Midy la Draginat, & du Leuāt le pays de Paropamisse. Il y a en ce pays trois riuieres principales, à sçauoir Arie, Tonelet & Arapen. On y void aussi le Marais Arien, qu'on nomme aujour- XIII.

d'huy le lac de Burgian. Sa ville capitale est Eri, qui a de tour traize mille pas.

XIV. La Prouince de Drangiane se nomme maintenant Sigestan; selon Mercator, & plusieurs autres: mais Niger dit que l'Aracosie auec la Drangiane, s'appellent Segestan. Quelques autres disent qu'on nomme cela le Royaume de Cabul, qui est sur la frontiere du Royaume du Sophi du costé de l'Ouest, & qu'il y a vn Roy particulier qui est Mahometan. Ses bornes sont de Nord, & de l'Ouest l'Arie, au dessous du mont Bagoé, du Midy vne partie de la Gedrosie, & de l'Est l'Aracosie. Ceste Prouince est diuisée en deux par la riuiere de Drãgie, que les nouueaux faiseurs de cartes nomment Ilment, & ce pays est tellement clos de montagnes, que ceste riuiere n'y trouue presque point de passage.

XV. La Gedrosie porte aujourd'huy le nom de Charman, selon Niger, & de Circan, selon Castalde. Mercator la nomme Gest & Giraua, & Molet l'appellent Guzarate: mais c'est chose asseurée que Guzarate est le Royaume de Cambaye. Elle a pour ses limites de Septentrion la Drangiane & l'Aracosie, du Couchant la Carmanie, du Leuant vne partie des Indes, ou le Royaume de Camboye, & du Sud la mer des Indes.

XVI. La Carmanie, aujourd'huy Chermaiu, est diuisée en deux, selon Ptolomée. Vne partie s'appelle deserte, & l'autre est comprise sous le seul nom de Carmanie, & est nommée la haute par quelques autres. Quelques-vns nomment maintenant Dulcinde la Carmanie deserte, où il n'y a nulles villes, mais seulement quelques villages fort espars. Ses limites sont du Septention la Parthie, du Couchant vne partie de la Prouince de Perse, du Midy l'autre Carmanie, & du Leuant l'Arie.

L'autre Carmanie est assise entre la Gedrosie deserte, vne partie de la Perse & la mer Iudique, & est appellée haute, ou grande pour la distinguer de la deserte. Toute ceste Prouince a d'estenduë prés de la mer 200. lieuës: mais il n'y a nul bon port, ny abord pour les Nauires, à cause de ses escueils & des bancs. La ville capitale du pays est Chirman. Quelques vns diuisent aujourd'huy la Carmanie en deux parties, dont l'vne se nomme Dulcinde, & est sa partie plus Orientale aux frontieres de la Camboye, & contient les Royaume de Macran, Eracan, Guadel & Patan, qui estoient jadis tributaires des Roys de Perse, & tout ce pays-là est mal habité. L'autre partie de la Carmanie est plus Occidentale, a des ports plus commodes, & beaucoup de villes.

C'est succinctement ce qu'on en retrouue parmy les autheurs, & les relations de quelques-vns qui ont voyagé en ces contrées-là: mais il semble que Texiere, duquel il sera parlé cy-apres plus particulierement, l'ait aucunement mieux distinguée, nommant toutes choses par leurs noms propres, faisant par ce moyen cognoistre & remarquer plus clairement les lieux où se sont passées les actions plus signalées, qui se verront dans le sommaire de l'histore en suitte de ceste petite relation. Car comme il a esté fort exact à rechercher tout ce qui estoit de rare par tout où il a passé, encore s'est-il dauantage estudié d'auoir vne plus signalée cognoissance des affaires, & de la situation de ce grand Royaume, pour le dessein qu'il auoit d'en escrire quelquesfois l'abregé de l'histoire, comme il a faict. Il intitule donc ainsi ce petit discours, qu'il a escrit sur ce sujet.

BRIEFVE RELATION DES PLVS NOTABLES PROVINces, & qui ont le plus longuement duré sous la Seigneurie de la Perse.



LA Perse (dit-il) que les naturels du pays appellent Parc ou Agen, d'où vient qu'on appelle communément les habitans Pary ou Agemy, estant vne des grandes Monarchie, des plus celebres, & des plus peuplées qui soient au monde, ne se peut pas descouurir ny borner certainement pour la varieté qui se retrouue en sa domination, les Royaumes & Prouinces de laquelle ont esté tantost de fort grande, & toutesfois de bien petite estenduë, desquelles ie rapporteray briefuement celles qui ont le plus longuement persisté sous ce gouuernement, & qui ont le moins changé, & des principaux peuples encore, pour seruir de plus grande lumiere à ce qui en a esté escrit laissant le dire de la situation aux Professeurs de la Cosmographie. XVII.

PARC. Ceste Prouince n'est pas des plus grandes du Royaume, ayant la grande & noble ville de Seyraz pour capitale, elle est abondante en bleds, chairs & fruicts, ayant grande quantité d'eaux roses, & de cordoüans, ou matroquins, desquelles choses elle faict vn grand trafic auec tous les Royaumes sujets à la Perse : on y trauaille aussi en quelques estoffes de soye, de celle qui croist aux enuirons. Celle qui a par apres le plus de reputation, c'est la ville de Lar ou Lara, comme disent les Portugais, de laquelle les Laris ont pris leur nom, vne sorte de monnoye d'argent tres-fin, fort cognuë, & qui a grand cours par tout l'Orient. Ceste-cy est chef d'vn Royaume, on y fait les meilleurs arcs pour tirer, qui soyent en toute la Perse. En ceste ville au mois de Septébre l'an de salut 1593. il s'y fit vn si grand tremblement de terre qu'outre plus de 1200. maisons qui furent réuersées, la plus grande partie des murs fut ruinée, & plusieurs citernes (car ils n'ont point d'autre eau en ces quartiers-là que celle qui vient de la pluye) & fit mourir trois milles personnes. Il y a encor en ceste Prouince de Parc, Taron, Iaharom, Kazron & Lastain, qui porte l'Ingó (qui est Lassafrętida Stahabanon, les habitans de laquelle sont tous chauues.) Nerij, les terres de la quelle sont abondantes en veines de fer & de fin azur: il se faict là aussi de fort bonnes armes, & autres choses fort curieuses. Paç ch & Daraguerd celebres, à cause des fruicts verds & secs, dont ils ont en abondance, auec de l'eau rose. Il y a encore outre ceux cy plusieurs autres lieux qui sont de moindre estime. XVIII.

Hienak, c'est vne autre Prouince de la Perse, grande & importance, qui a pour sa metropolitaine Lusphaon Cité fort peuplée, & qui a esté quelquesfois le siege des Rois de Perse. Il y a vn grand commerce, estant bien fourny de tout ce qui luy est necessaire. Les lieux & villes plus remarquables de ceste Prouince sont Yazd renommée, non par sa grandeur : mais pour estre fort plaisante & delicieuse, & pour les riches tapis Persiens qui se font en icelle, qui sont les meilleurs de tout le monde. Il y a aussi quantité de soye, & d'excellente eau roze. XIX.

Kachon est renommée pour la grande abondance de soyes de toutes sortes qu'ils ont la dedans. Son territoire est fort fertille en toutes sortes de fruicts, entre lesquels on fait fort grand cas des coings de Kachon, comme fort excellens. Il y a encore Kom, Saoah, Kazuin, Cité celebre, la Cour à present des Roys

de Perse, depuis la derniere perte de Tabriz, Amedon: Nuhaoand, Iathazin,
XXI. Damaoand, Taharon, Roy Charear, où on recueille grande quantité de manne: mais non pas de la plus pure, & plusieurs autres lieux de moindre reputatiõ.

Aderbaion, ou *Azarbaion*. Quant à ceste Prouince elle est fort grande, la principale ville de laquelle est la fameuse Tabriz, la Cour des Roys de Perse, auparauant qu'elle fust en la puissance du Turc, on trouue en elle abondance de plusieurs choses rares, estant outre cela fort bien fournie de tout ce qui luy est necessaire: elle a aussi vn grand commerce auec la Russie, Pologne, Moscouie, Cicassie, Gurgestam, & auec toutes les Prouinces de Perse: elle produit de l'argent en quelques endroicts, quantité d'alun, & de garence ou pastel, que les habitans appellent Calanges. En ceste Prouince il y a encor Seyman, Nakthoan, Hordobat Ardauel, ou Hardeuil, Halkan, & plusieurs autres.

Gueylon ou *Guylan*. Ceste autre Prouince est sous la domination de la Perse, & de grande estenduë, aussi contient-elle plusieurs grandes & riches contrées: elle costoye la mer Caspie, qui a pris son nom de ceste Prouince, car les Perses l'appellent *Duryach*, *Gueyluny*, c'est à dire mer de Gueylon, elle est diuisée en cinq gouuernemens, les Citez principales desquels sont Rach, Laion, Gaechkar, Langar, Kanou, Kudam, & quant à Gueylon ils l'appellent communément *Eudsafet*, c'est à dire l'Inde blanche, à cause que c'est vne terre plaisante & fertile, elle confine la Moscouie, que les Perses appellent Mosew.

Ces villes suiuantes sont sur le riuage, & aux enuirons de la mer Caspie.

XXII. Mazandaron, Strabat, Bostam, Sabzabah, Nichabur, d'où sont venus les Turcs & autres, qui toutes souloient estre jadis chefs de Royaumes & Prouinces: mais maintenant elles sont reduittes sous des gouuernemens particuliers de la Perse:
XXIII. toutes ces Citez sont fort peuplées.

Karason. Les Portugais l'appellent communément Corasou, qui est vne autre Prouince sujecte au Royaume de Perse, en laquelle il y a plusieurs peuples, & villes de fort grande reputation, la premiere de toutes lesquelles est Meched ville grãde & peuplee, & en laquelle les Roys de Perse, & depuis encor Schaeh Ismaël Sophi ont leur sepulture. Il y a aussi la ville de Thun tres-abondante en plusieurs fines soyes: Tabas fort peuplee, Kahera fertile en safran, Hrey où se recueille grande quantité de tres-bonne manne: les murs de laquelle sont baignez de la frescheriuiere de Habra, Marwo, Merat, & autres en grand nombre. On tire aussi de ceste Prouince grande quantité de tapis Persiens, de lassa fretida, & autres choses, abondante encore en ce qui est necessaire pour la vie, elle auoit esté tousiours sujette aux Roys de Perse: mais elle est maintenant en partie sous la domination des Vsbeques, qui les voyants occupez à la guerre contre les Turcs, entrerent en leurs terres, & s'emparerent en ceste Prouince de beaucoup de places.

XXIIII. *Kermon*. Ceste Prouince est entre la Perse & Karason: la Cité principalle de laquelle s'appelle du mesme nom, qui est fort peuplée: mais qui n'est pas fort vieille, elle donne quantité d'eau rose, de tapis Persiens, Tutie de l'herbe contre les vers, & du surmach.

Il y a encor en la Perse plusieurs autres Prouinces.

Sagistam, Tubarstam, Kablestam, Nim, Ruz, Pharphar, Sistam, Curdestum, Lorestam, & plusieurs autres qui ne sont pas si celebres, lesquelles ne sont point nommées icy, de crainte d'ennuyer le Lecteur.

Toute la terre de Perse, ou pour le moins la plus grande partie est fort bien

fournie de bled, de chairs, fruicts verds & secs, tant de ceux de nostre Europe, que d'autres, le tout à bon prix: le peuple est blanc, beau, & de gentille disposition, leur habillement est quasi semblable au Turquesque: ils suyuent la secte de Morth Aly, qui est differente de quelques articles de celle de Mahomet. Ils combattent pour la pluspart du temps à cheual auec la lance, & l'escu, les arcs, les fléches, le coutelas, ou cimeterre, chemises de mailles, masses à la genette. Ils sont forts en la guerre, & souffrent beaucoup en icelle. Les Perses sont tous adonnez à la lecture des liures, dont ils font grand cas. Ils sont fort versez à la Poësie, en laquelle ils ont eu des hommes fort excellents, lesquels leur ont laissé des œuures fort polies. Ils sont d'amoureuse complexion, & ont la cognoissance de tous les arts & sciences speculatiues, & les Professeurs d'icelles les traittent auec beaucoup de curiosité & de subtilité. Leur droict commun ne tient point plus de volumes que celuy de la secte, de laquelle ils font profession commettant l'administration de la Iustice à personne de reputation. Les hommes y sont fort jaloux, & les femmes peu chastes. En fin la Perse est vne des plus polies Monarchies du monde, & qui ne doit pas estre mise entre les plus petites.

Il vient ordinairement de toutes les parties de la Perse à Harmus, de grandes carauanes pour trafiquer auec les Portugais, & beaucoup de Chrestiens, Gentils & Mores qui y résident, auec lesquels ils trafiquent de ce qu'ils ont, à sçauoir, or, argent, soyes effilées & mises en œuure, des brocadors, tapis Persiens, cheuaux, pastel, alun, iuthie, rhubarbe, eau rose, & autres diuerses marchandises, comme en contre-eschange, ils en leuent de là des robbes & des tocques tres-fines, du cloud, de la canelle, de l'agnus castus, cardamome, gingembre, du macis, noix, muscades, du succre, de l'estain, du sandal, & sapam, qui est de bois de bresil, de la porcelaine, de la chine, du musc, de l'ambre, bois d'aloës, pierres fines, semences de perles, de l'inde (couleur qu'on employé au lieu de paste) de l'acre, & plusieurs autres sortes de choses. Les Perses n'ont point d'autre nauigation que celle de la mer Caspie, & quelques-vns qui passent en l'Inde, le font par Harmus en nauires Portugaises, ou autres auec leur permission.

Tous les habitans de Perse sont Mores Chyais, qui font la meilleure partie, ou Payens Gaoryazdye qui adorent le feu, lesquels bien qu'ils soyent plusieurs, sont peu toutesfois au regard des autres. Il y a aussi des Iuifs qui viuent en leur liberté par toutes les Prouinces de la Perse, & y ont bien de huict à dix mille maisons. Il n'y a pas peu aussi de Chrestiens, Armeniens, & Nestoriens.

Maurenahar. Ainsi appellent-ils les terres qui sont au de là du fleuue Getum, qui les separe du Karason, là est Koarrazin & Gazuetien, apres suit Turquestam, Vsbek, Tatur, Ketao, Kotan, & autres quasi sans nombre, non moins riches & opulentes que belliqueuses. XXV.

Vsbik. C'est vne tres-grande Prouince, qui auoit esté de tout temps sujette à la Perse, maintenant elle n'en est pas seulement separée, mais luy fait la guerre, & luy a vsurpé quelques terres de sa domination. Ceste Prouince est d'vne fort belle estenduë, & contient plusieurs peuples & Citez de reputation. La metropolitaine est Balk, là est aussi Samarkand, partie de Teymur langh, Damarkand, Bokara, partie de Bealy ou Auicenne, Kachghar, & Achikhar, d'où vient la bonne rhubarbe, & plusieurs autres choses. XXVI.

Les habitans sont belliqueux, ils combattent à cheual auec l'arc & les fléches, la lance, l'espée, l'escu, & la cotte de mille, fuyant tousiours: mais ils n'ont pas laissé de nos iours, d'accroistre beaucoup leur Seigneurie, entr'autres ils ont conquis le Royaume de Kandar, le Roy duquel il y a quinze ans, se voulant fortifier se fit vassal du grand Mogal, lequel encore qu'il soit bien puissant, n'a peu toutesfois le restablir en son Royaume. Les Vsbekes n'ont point de Roy qui viennent à la Couronne par heredité, mais quand le chef qui les gouuerne est mort, ils en eslisent vn autre. Ces peuples sont membrus & forts, & parlent du milieu des narines comme les Chinois, ausquels ils ressemblent fort en gestes, en façon de faire, & en leur prononciation: c'est ce qu'en dit sommairement Texiere, qui sert comme d'vne introduction à son histoire, d'autant qu'il parle de tous ces peuples, & les noms estans changez, & ne se rapportans nullement aux anciens, le Lecteur se trouueroit quelquesfois bien embroüillé aux narrations qui s'y rencontrent, principalement aux temps que les affaires de la Perse ont esté en leur plus grande confusion.

QVALITE'.

XXVII. EN toute ceste longue estenduë de pays, on trouue vne grande difference touchant la qualité de la terre, veu qu'en quelques endroits elle est extremement fertile, comme du costé du Golphe Persique, à cause du grand nombre de riuieres qui l'arrosent, & pareillement du costé de la mer Caspie, tant à cause de la commodité des fleuues, qu'à cause aussi que l'air y est plus temperé, & le vent plus frais. Le reste est du tout sujet à secheresse, & despourueu d'eaux, & il y a beaucoup de deserts, & des montagnes fort aspres. D'auantage il n'y a point de riuiere commune, & mesme tous les fleuues y sont fort peu nauigables, toutesfois le pays abōde en metaux, & en pierreries. Mais il faut esplucher toutes les parties de cét Empire, & considerer la qualité de chaque Prouince. Quant aux pays des Medes, il est pour la plus grande partie montueux, & froid, principalement du costé du Nord, à raison dequoy l'on y void peu de grains, & l'on n'y trouue presque des fruits, des arbres, & des bestes sauuages. Car le bled n'y vient guere bien, & l'on n'y nourrit point d'animaux priuez. Mais la partie qui est du costé du Midy abonde au possible en froment, en vin, & animaux domestiques. La haute Medie iouyt d'vn bon air pres de Tauris, combien que les vents y regnēt, & qu'il y face vn peu de froid. Le terroir de cette ville est fertille en toutes choses. Quant à l'Aitropatie elle est fort fertille à cause des riuieres d'Araxe & de Cire qui l'arrosent: & il y auoit jadis grande quantité de soyes.

L'Assyrie est en pays plein, abondant en fleuues, & fertil au possible. Quant à la Susiane du costé du Golphe Persique, elle est marescageuses. Il y fait extrémement chaud, à cause de quelques montagnes fort hautes, qui y sont du costé du Nord, & qui la deffendent de ce vent de bize. Il produit force forment, & grande quantité d'orge, toutesfois il y a quelques lieux pleins de bitum, où les plantes ne croissent que mal-aisément, & les eaux qui en sortent sentent le bitum, & engendrent du mal au intestins, à raison dequoy les hommes y viuent fort peu. Il y a sur tout force naphte qui sort pres de la ville du Suse. On y trouue aussi grand nombre de serpents dangereux, & qui font beaucoup de maux aux personnes.

La Mesopotamie est merueilleusement fertile en quelques endroits, & propre

à la nourriture du bestail;mais en quelques autres endroicts elle est si subiecte aux grandes ardeurs que beaucoup d'animaux y endurent pour son extréme chaleur. Il y a en ces lieux-là peu de fontaines , & mesme les habitans sont si rusez & si malicieux qu'il les cachent. Il fait fort mauuais en hyuer en ce pays là,à cause de la bouë,d'où ceux qui voyagent,ne peuuent presque retirer leurs pieds. Il y a encor en cette Prouince de grands deserts, & beaucoup de lieux de grande estenduë où l'on ne trouue que sable,sans y pouuoir apperceuoir aucun fruict. Toutesfois il y vient de l'amome qui est vne drogue de bonne odeur.Il y vient aussi force napte,ou bitun liquide. Le terroir de la ville de Caramit est noir,& fertil au possible:& celuy de la ville de Merdin abonde en cotton.

Quant à la Prouince de Perse elle est de diuerse nature,veu que sa partie Septentrionale est montueuse & froide,& peu propre à porter des fruicts. On y trouue des esmeraudes,mais elles ne sont guere claires. Le milieu de ce pays est assez plain & pourueu de beaucoup de riuieres & de lacs,& produit abondamment toutes choses. Mais la partie qui tire vers le Midy,& qui tend au Golphe Persique est chaude,venteuse & marescageuse,& ne porte autre fruict que des dattes de palmier.

Pour le regard de la Parthie,elle est fort pleine de bois,& ceinte de fort hautes montagnes,& combien qu'elle soit sujecte aux grandes chaleurs , elle porte toutesfois toutes choses,& principalement de grands arbres:mais elle ne porte nuls oliuiers. Elle est arrosée d'vne assez grande quantité d'eaux.

L'Hircanie est pleine & fertille,veu qu'elle produit en abondance du fromēt, du vin,& des figues & des fruicts,& porte aussi des arbres qui distillēt du miel, y faict aussi force soye. La partie qui tire vers le Septentrion est pleine de grādes forests où l'on voit force chesnes, pins, sapins; & il y a aussi grand nombre de bestes sauuages, comme tygres, pantheres & leopars: mais la partie qui est proche de la mer de Bachu est tousiours pleines d'herbes & de fleurs, à cause de l'humeur des eaux douces qui sortent des rochers qui sont au dessus.

La Margiane est pour la plus grande partie deserte & pleine de sable,excepté la partie qui est arrosé des riuieres de Marge,d'Arie,veuque cét endroit est fertil au possible. La partie deserte est maintenant appellée le desert de Bigul:mais celle qui est cultiuée,fut jadis nommée le Cham Margien , ayant de tour cent quatre vingt & dix mille pas. Antiochus Sother , selon Niger , l'enuironna de murailles:car c'est vn lieu où il vient de beaux ceps de vigne , qui sont tels que deux hommes n'en peuuent quelquesfois embrasser vn seul. Ces ceps portent bien souuent des raisins de deux coudées de long,& la nature du terroir,& l'air de ce lieu porte qu'il n'y a que cét endroict en toutes ces contrées où l'on voye des vignes:& qui est plus admirable, ce pays est de tous costez entouré de montagnes & presque par tout de sable.

La Bactriane est de diuerse nature,veu qu'elle est cultiuée en partie,& en partie deserte. La partie cultiuée est proche de la riuiere d'Oxe,& produit du froment,& choses semblables. Il y a d'assez bons pasturages , & beaucoup d'eaux, & elle porte presque toutes sortes d'arbres,excepté l'oliuier. Quant à la partie deserte on n'y voit rien que du sable,& les voyageurs y passent comme en vne mer en se conduisant par les estoilles:d'autāt que bien souuent il n'y a point de chemin à cause du mouuemēt du sable , principalem.t lors que le vent d'Ouest vient à souffler, qui remuë quelquefois : tellement le sable que les passans en demeurent couuerts,& y meurent . Dauantage ce pays produit des metaux , &

quelques pierres pretieuses,comme des esmeraudes,hyacinthes, & chrysolites, & est arrousée de plusieurs riu eres,qui se rendent toutes dans l'Oxe.

La Prouince d'Arie est subiette aux grandes chaleurs, & enuironnée de deserts & de forests, & de montagnes. Elle a toutesfois quelque lieux champestres qui portent des fruicts, prés des montagnes qui les deffendent de l'ardeur du Soleil. En ces champs outre les autres fruicts,il y vient de bon vin,qui dure iusques à quatre vingt-dix ans. On y recueille aussi vne drogue semblable à la myrrhe,& il y vient aussi des saphirs noirs, & comme iaunes.

La Georosie,est pour la plus grande partie deserte, & pleine de sable, & a grande faute d'eau,combien qu'elle ait des pluyes en Esté,& est sujette aux ardeurs du Soleil:à raison dequoy elle est infertile,toutesfois elle produit le nard & la myrrhe.

La Caramanie deserte est aussi infertile,& exposées aux grandes chaleurs, & quant à la haute,les endroits maritimes sont deserts & dénuez d'arbres, excepté qu'on y void des palmiers de la branche Vrsine & des bruyeres : mais le milieu du pays est assez bon & porte beaucoup de fruicts,mesme de bon vin.

MOEVRS ANCIENNES.

XXIX. LEs Roys Persans faisoient bastir leur Palais sur des montagnes où ils tenoient leurs thresors,& argent des tailles & tributs leuez sur le peuple, & ce en tesmoignage de leur espargne,& bon mesnage. Or ils exigeoient les gabelles, & les tributs,& les peages diuersement, prenant argent du trafic qui se faisoit sur mer, mais de ce qui passoit en terre ferme, ils se contentoient des choses dont chaque pays abondoit, comme laines, drogues, medicamens, & choses semblables,iusques à y comprendre le bestail. Quelque grandeur que le Roy eust entre les Perses,il n'eust osé faire mourir vn homme s'il n'auoit commis qu'vn simple crime,& nul Persan ne pouuoit vser d'aucune rudesse contre ses domestiques. Chacun espousoit plusieurs femmes, afin d'auoir lignée, & encor il luy estoit permis d'auoir grand nombre de concubines. Aussi les Roys proposoient prix & recompense à ceux qui en vn an engendroient grande multitude d'enfans, lesquels estant nez n'estoient representez à leurs peres qu'ils n'eussent atteint l'aage de cinq ans : car la loy du pays vouloit qu'ils fussent nourris durant ce temps delicatement en la compagnie des femmes. La raison de cecy estoit,afin que si durant ce temps quelque enfant venoit à deceder, le pere ne l'ayant pas veu,n'en receut si grande fascherie.

Ils celebroient leurs nopces sur le Printemps,enuiron l'Equinoxe. La premie-
XXX. re nuict l'espoux ne mangeoit en tout son souper qu'vne pomme, ou quelque peu de moüelle de chameau,& apres cela s'alloit coucher le lõg de son espouse.

La ieunesse de Perse dés le cinquiéme an de son âge,iusques au 24. apprenoit à se tenir à cheual,à voltiger,à tirer le dard,& la flesche,& sur tout à parler veritablement. Aussi les ieunes gens auoient pour maistres & gouuerneurs les plus sages & vertueux,sobres,& contiens qu'on pouuoit choisir, qui leur enseignoient & racontoient des histoires & fables honnestes, les loüanges des Dieux,& des chansons qui contenoiẽt les faits des vaillans & illustres personnages,& ce quelquesfois en chantant,& d'autrefois en leur recitant cõme vne leçon. Les enfans s'assembloient pour ouyr cela au son d'vne clochette au lieu ordonné pour cét effect, & là l'on demandoit compte aux enfans de ce qu'ils auoient ouy dire. Ils se rendoient fort adroits à la course, choisissant quelque

enfant de grande maison pour leur Capitaine, & falloit que le Camp où ils couroient contint au moins trente stades, dont la chacune est de 125. pas. Afin de s'endurcir contre le froid & le chaud, ils s'exerçoient à passer à nage les torrens & les riuieres impetueuses, trauaillant tousiours sans cesser, & estans soigneux de tenir leurs habits bien nets, & leurs armes sans roüilleure. Leurs fruits plus delicieux estoient des raisins du Terebinthe, qui est l'arbre qui porte la poix raisine, & les glands, & les poires sauuages, & aigrettes, & leur viande ordinaire apres auoir couru, sué & trauaillé en leur long exercice, estoit du pain tres dur, d'assez mauuais goust, du cresson-alenois, auec vn grain de sel, de la chair boüillie & rostie, & de l'eau claire pour tout breuuage.

Lors qu'ils alloient à la chasse ils suiuoient leur proye à cheual aue des dards & iauelots acerez, & forces flesches, & vsoient aussi du ject de la pierre auec des frondes. Leur ordinaire exercice auant Midy, estoit de planter & enter les arbres, d'arracher les racines, de s'occuper aux jardinages, & à cultiuer les terres, ou à forger, tremper, & accoustrer leurs armes; & d'autres s'amasoient à tistre du lin, ou à faire des filets pour la chasse & la pesche. Les enfans estoient parez richement, & nourris si delicatement durant leur enfance, qu'il n'estoit permis de les mener à la chasse.

Ils auoient vne certaine pierre nommée Pyrope, de grand prix entr'eux, qu'ils n'eussent point rien laissé toucher à vn corps mort, tant ils l'estimoient, & le feu mesme n'estoit point porté aux funerailles, afin qu'il ne semblast qu'ils tinssent peu de compte de celuy qu'ils auoient en si grande reuerence. Des l'aage de 20. iusques à 50. ans, ils suiuoient les armes, ne sçachant que s'estoit de plaider, ny du trafic de marchandise. Ils vsoient de petits boucliers faicts en forme de lozange, & outre le carquois & l'arc, ils portoient l'espée & la dague allant à la guerre, & vn bonnet fait en pointe, & auoient deuant le corselet fait d'escaille bien forte. Les Princes portoient des haut de chausses, & leur hoqueton à manches venant iusques aux genoux, & doublé de blanc & par le dehors peint ou teint diuersement. En esté ils alloient vestus de pourpre, & en Hyuer diuersement & selon leur fantasie. Le peuple portoit double habit, qui leur alloit iusqu'à my-cuisse, & en teste vne grande entortilleure de linge, presque semblable à leurs Turbans du iourd'huy. Leur licts, & vases à boire estoient enrichis d'or. Ils consultoient de leurs affaires à ieun; mais ils n'en prenoient, ny donnoient resolution qu'apres auoir bien beu, estimant les affaires mieux traittées quand l'estomac & le cerueau estoient vn peu eschauffez de vin, que lors que le ieusne les rendoit languissans & sans force.

Ceux qui s'entrecognoissoient & estoient esgaux en fortune, aage & grandeur, XXXI.
se carressoient en se rencontrant, & se baisoient en la bouche. Ils baisoient ceux qui estoient vn peu moindres qu'eux à la joüe: mais ceux qui estoient de basse condition passant deuãt les grands leur faisoient vne grande reuerence. Ils enterroient les corps des Trespassez oingts de cire, excepté ceux de leurs Mages, qu'ils laissoient sans sepulture, pour estre deuorez des chiens. Ils auoiẽt vne sale & vilaine coustume de toute ancienneté que les fils se mesloient auec leurs propres meres. Ils estimoient vn grand forfaict de cracher deuant leurs Roys, disoient que les Grecs estoient detestables, en ce qu'ils asseuroiẽt que les Dieux estoient sortis des hõmes. Ils tenoient pour chose vilaine d'estre endebté, mais sur tout de dire vn mensonge. Ils permettoient aussi aux peres qui tomboient en necessité de se soulager & secourir en prostituant & abandonnant leurs filles,

Ils estimoient que le Ciel estoit Iupiter, & adoroient le Soleil, qu'il appelloient Mithra, selon quelques-vns Sur toute autre Deité ils adoroient encor la Lune, Venus, le feu, la terre, l'eau & le vent, sans vser toutefois de statuë, ny d'Autel quelconque, voire & sans auoir aucun Temple, sacrifiant en lieu haut, & sur quelque colline, afin que chacun le vist, & que la chose fust plus proche des Cieux. Ils offroient la beste du sacrifice à l'Autel toute couronnee, mais chargée de maledictions, & apres l'auoir mise en pieces (le Prestre faisant cét office) chacun en portoit sa part en sa maison, sans que les Dieux en eussent aucune reserue, d'autant que leur opinion estoit que les Dieux en demandoient que l'ame de la chose sacrifiée: toutesfois quelques-vns d'entr'eux auoient coustume de brusler les entrailles, suiuant la façon des Grecs, & des autres nations en leurs sacrifices.

Lors qu'ils sacrifioient au feu c'estoit du bois sec en ostant l'escorce, & iettant par dessus la graisse plus voisine des os, & puis y espandant de l'huyle. Ils ne souffloient iamais le feu auec la bouche, ains auec vn esuentail; & si quelqu'vn estoit si hardy que d'y souffler, ou ietter dedans quelque chose morte ou sale, on le faisoit mourir sans remission.

Il n'y auoit aucun entr'eux qui se lauast dans les riuieres, & nul n'y pissoit, ny iettoit aucune beste morte; voire mesme il estoit deffendu d'y cracher, & finalement ils honoroient l'eau en cette sorte. Lors qu'ils arriuoient prés de quelque lac, riuiere, ou fontaine, ils faisoient vne fosse, dans laquelle ils couppoient la gorge à l'Hostie, & beste du sacrifice, prenant sur tout garde que le sang ne coulast point iusqu'à l'eau prochaine, à cause qu'il eust pollu & souïllé toute leur ceremonie, & la chair de la beste tuée estoit mise par les Prestres sur du myrth, & du laurier, & bruslée auec des buches fort menuës & deliées, & non sans vser de certaines imprecations & maudissons, durant lesquelles ils messoient à leur sacrifice du laict, du miel & de l'huyle. Ces maudissons n'estoient adressées à l'eau ny au feu, mais plustost à la terre, & ils les continuoient assez long temps, tenant cependant vn faisseau de verges fort menuës de myrth. Celuy qui dessobeyssoit au Roy, apres qu'on luy auoit coupé la teste & les bras estoit ietté aux champs, & priué de sepulture.

Quant aux Parthes, qui ont esté tenus pour extrémement vaillans, auant que la richesse les rendit superbes, ils alloient vestus assez grossierement, & auoient vn habit particulier à leur nation: mais si tost qu'ils furent deuenus puissans, leurs habillemens furent riches & pleins d'or en toute pierre, ou blancs en perfection, en quoy ils imitent les superfluitez des Medois.

XXXII. Quant au fait des armes ils auoient leurs soldats & gend'armes non choisis d'entre les hommes francs & libres de condition, mais pris entre leurs esclaues: ce qui estoit cause qu'il n'estoit permis à aucun du peuple d'affranchir vn serf, si bien que le nombre en croissoit de iour à autre, & leurs forces en deuenoient plus grandes. Ils les tenoient aussi cherement, & les nourrissoient auec pareil soucy que leurs enfans propres, les dressans à bien tirer de l'arc, & a manier vn cheual, afin de s'en seruir en guerre, & de là venoit que le Roy marchant en guerre auoit tousiours vne puissante Caualerie preste à tous euenemens Aussi lors qu'ils s'attaquerent à Marc Antoine, entre cinquante mille hommes de cheual qu'il y auoit, il ne s'en trouua que huict cens qui fussent de libre condition, tous les autres estans esclaues.

Ils ne sçauoient combatre bras à bras, & venir aux mains en bataille ran-

gée,& moins encor aller à l'assaut de quelque ville & la forcer. Leur combat estoit à course de cheual, ou en fuyant & quelquesfois dissimulant leur fuyte, afin de se ruer sur l'ennemy s'il se mettoit en desordre, & n'vsoient point de trompettes, ainsi que fait nostre caualerie, mais de tambours, comme nos gens de pied.

Ce peuple faisoit jadis si peu d'estat de l'or & de l'argent, qu'il ne s'en seruoit que pour l'ornement de leurs armes. Quant à la vie priuée, ils estoient fort subjects à leurs plaisirs: c'est pourquoy la pluralité des femmes y estoit receuë, mais ils estoient si jaloux de leur reputation que la seule mort purgeoit la faute des adulteres. Et afin de ne tomber en tels inconueniens, les marys ne souffroient iamais que leurs femmes se trouuassent, ie ne diray pas aux festins des hommes, mais en leur presence. Quelques-vns ont laissé par escrit que les Parthes qui ne pouuoient auoir lignée, produisoient leurs femmes à ceux qu'ils tenoient pour leurs bon amis, afin qu'ils en eussent des enfans par leur moyen.

Ils ne viuoient que de bestes qu'ils prenoient à la chasse, & trafiquoient, & parlementoient ensemble à cheual. La difference des estats & conditions entre les Parthes fut jadis remarquable en cecy, que les nobles & francs, marchants par pays alloient à cheual, & les cerfs alloient à pied comme estafiers.

Les morts n'y estoient gueres honorez: veu que leurs corps estoient laissez sur terre pour la pasture des chiens & des oyseaux, & lors qu'ils auoient mangé toute la chair, ils enterroient leurs os assez soigneusement.

Ils estoiët assez deuotieux & adonnez aux seruices de leurs Dieux, mais superbes, seditieux, fins, trompeurs & opiniastres, comme ceux qui tenoient que la cruauté & violence estoit chose vertueuse aux hommes, & la douceur & courtoisie aux femmes. Cela faisoit qu'ils n'estoient iamais en repos, ains falloit-on qu'ils s'entrefissent la guerre, ou qu'ils attaquassent leurs voisins.

Ils estoient forts secrets en leurs affaires & de peu de paroles, & s'ils obeyssoient à leurs Roys & Magistrats, c'estoit plustost pour crainte du chastiment, que pour inclination qu'ils eussent à telle chose. Il ont esté loüez d'vne grande sobrieté en leur manger: mais on a tenu qu'ils faisoient peu d'estat de leurs promesses, sinon en tant que la necessité le sembloit requerir.

Les Medois ont tousiours esté tenus pour mols & effeminez: mais ils estoient fort adroits à cheual & à tirer de l'arc, & portoient vn singulier honneur à leurs Princes. Ils portoient vne tyare & bonnet rond en forme de turban, & leurs robbes auec des manches. Les Roys de ce peuple auoient le priuilege d'auoir plusieurs femmes, mais en fin chacun vsurpa pareille licence, sauf que la difference estoit telle, que le Roy en tenoit autant qu'il vouloit, au lieu que les autres n'en pouuoient espouser & tenir que sept. Les femmes mesmes tenoient à grande honte si quelqu'vn se contentoit d'vn mary, & pensoit que cela causast sterilité, si pour le moins chacune n'en auoit plus de quatre pour son passetemps.

Ce peuple faisoit alliance à l'imitation des Grecs, & d'autresfois en se blessant aux bas & aux joinctures de l'espaule, d'où sortoit grande abondance de sang, pour tesmoignage & asseurance de la foy iurée. Et d'autant que du costé que ce pays est plus proche du Nord, il est sterile, ils faisoient seicher des amandes, dont ils faisoient de la farine, & du pain pour leur nourriture, y adioustant des pommes qu'ils paistrissoient en faisant des masses pour leur vsage. Leur boisson estoit faicte de certaines racines, & ils ne mangeoient que chair de

sauuagine,ne tenant conte des animaux qui leur estoient domestiques.

XXXIV. Les assyriens vsoient jadis de deux robbes,dont l'vne estoit longue, leur allant iusques aux talons,& l'autre courte par dessus;toutes deux estoient de lin, & par dessus encor ils portoient vne robbe fort-blanche,ayant des souliers semblables à ceux des Thebains. Ils nourrissoient leurs cheuaux portant de hauts bonnets pointus à la façon des mitres & Caselbas des anciens Persans, & ne sortoient iamais dehors sans estre masquez & parfumez.Chacun d'eux auoit vn anneau qui luy seruoit de cachet,& portoit vn Sceptre en main, sur lequel estoit proprement tiré quelque fleur, ou quelque sorte de fruict ou chose semblable:car c'estoit vne chose messeante entr'eux de sortir de leurs maisons & de paroistre en public sans auoir le Sceptre,& quelque figure qui l'ornast.

XXXV. Quand aux loix dont ce peuple vsoit, elles portoient que les filles vierges qui estoient d'aage d'estre mariées, fussent menées tous les ans au marché, & mises en vente à cry public à quiconque les voudroit prendre en mariage, & l'on mettoit en auant premierement les plus belles, afin qu'on y mist l'enchere. Mais celles qui n'estoient pas si recommandables par leur beauté, qu'elles peussent conuier les hommes à y mettre leur argent pour les auoir, ou bien celles qui se trouuoient si laides, qu'elles n'eussent trouué qui les eust voulust receuoir chez eux,quoy qu'elles ne leur eussent rien cousté,estoient mariées de l'argent auec lequel les belles auoient esté acheptées. Herodote tient que les anciens Venitiens qui se tenoient en la coste d'Illyrie, vsoient de pareille façon de faire.

XXXVI. Il estoit ordonné pareillement que si tost que quelqu'vn seroit malade,il demanderoit conseil à celuy qui auroit esté atteint de semblable mal, & tascheroit de suiure l'ordre que l'autre auoit tenu afin de guerir:& cecy se pratiquoit au commencement,lorsqu'ils n'auoient encore nulle cognoissance de Medecins. Quelques autres escriuent qu'ils portoient leurs malades en la place publique, & que la loy commandoit que tous ceux qui auoient autresfois essayé semblable incommodité, vinssent vers le patient pour luy dire par quels moyens ils auoient recouuré la santé.

XXXVII. Les corps de leurs trespassez estoient oincts de miel,& leurs obseques & funerailles se faisoient de mesme entr'eux qu'entre les Egyptiens. L'homme Assyrien estant couché auec sa femme n'osoit la toucher, ny elle luy,sans se lauer auparauant d'eau fraische.

L'ancienne coustume de quelques Dames d'Assyrie estoit de se mesler charnellement auec quelque estranger en l'honneur de la Deesse Venus. Et lors que elles vouloient le faire, elles alloient au temple de ceste Deesse en grande trouppe,couronnées & fort richement parées pour se presenter & rendre plus agreables aux hommes.Chacun des estrangers qui vouloit iouyr d'elles, regardoit celle qui luy plaisoit le plus,puis mettoit sur ses genoux telle somme d'argent que bon luy sembloit,& elle estoit tenuë de le suiure vn peu loin du temple, où ils entroient en parfaicte cognoissance ensemble,& le prix de ceste impudicité estoit employé pour le seruice du temple.Il y auoient entre les Assyriēs des maisons & des familles qui ne viuoient que de poisson,qu'ils faisoient secher au Soleil,& puis estant sec,ils le piloient dans vn mortier,& de ceste farine conseruée ils faisoient des gasteaux bien paistris, dont ils se seruoient au lieu de pain.

Il y auoit en Assyrie des Mages,surnommez Chaldéens, qui estoient en pa-

reille reputation que les Prestres & Deuins en Egypte, ayans la charge des choses sacrées, & des Temples & Sacrifices, s'adonnans toute leur vie à l'estude & contemplation de la Philosophie, & s'exerçans en la science des astres pour sçauoir par le cours d'iceux les euenemens d'icy bas, taschant de profiter à tous & de les deliurer de danger & d'incommodité, & donnant presque raison asseurée de toutes choses.

Ces sages Chaldeens n'alloient pas hors de leur pays pour apprendre ces sciences, ainsi que les Grecs; ains vn chacun les apprenoit de ses parens, les tenant d'eux comme par succession, & les enfans estoient instruicts aux maisons, afin que par ce soin ordinaire ils peussent mieux profiter. Leur science n'estoit point fondée sur des doutes & opinions, ainsi que celle des Grecs, ains ils persistoient constamment aux choses qu'ils auoient vne fois apprises, au lieu que les autres auoient diuerses opinions touchant les principes & causes de chasque chose. Les Chaldeens tenoient pour chose veritable & asseurée que le monde n'auoit pas esté creé, & soustenoient qu'il estoit sans commencement & qu'il n'auroit iamais fin, que la disposition de l'vniuers estoit conduitte par la prouidence diuine, que les corps celestes ne se mouuoient pas d'eux-mesmes, ny par hazard & par accidét, mais qu'il y auoit quelque vertu diuine qui les mouuoit, & causoit leur influence. Ils attribuoient vne grande force aux planettes, & mesme à celuy que les Astrologues appellent Saturne, estimant le Soleil le plus plaisant & agreable astre de tous, & luy donnant vne force singuliere plus qu'aux autres. Toutesfois en leurs deuinations ils s'arrestoient plus sur les aspects de Mars, de Venus, de Mercure, & de Iupiter, à cause que ceux-là (comme ayans vn cours qui leur est propre) donnoient cognoissance de l'aduenir, comme s'ils eussent esté messagers, & interpretes de la volonté des Dieux. Ces Chaldeens predisoient aussi ce qui deuoit arriuer par le souffler des vents, la force des pluyes, ardeurs de l'Esté par l'apparition des Cometes & defaut du Soleil & de la Lune, & par tremblement de terre, & choses semblables. Il s'imaginoiét outre ce d'autres estoilles sujettes aux premieres, & disoient que les vnes alloient errant, & auoiét leur course par nostre hemisphere, & les autres alloiét visiter le reste du rond au dessous de nous. Ils se feignirent douze Dieux principaux, à chacun desquels ils dõnerent place au Zodiaque, & assignerent son mois à chacun. Ils contoient hors du Zodiaque 24. estoilles, dont il y en auoit douze qui regardoient le Septentrion; & douze autres le Midy. Ils croyoient que celles qui apparoissoient estoient pour le seruice des viuans, & que les autres estoient pour le seruice des trespassez, & leur esclairoient sous terre. Ils faisoiét vn calcul si ridicule des années, qu'ils comptoient 43000. ans depuis leur plus ancienne memoire iusqu'à la venuë d'Alexandre en Babylone : toutesfois quelques-vns les excusent, disent que c'estoient des années lunaires. XL.

Les habitans de Carmenie vsoient jadis d'asnes en la guerre, pource qu'ils auoient faute de cheuaux, & sacrifioient vne asne à Mars. Nul ne prenoit femme entr'eux qu'il n'eust couppé la teste de quelque ennemy, qui estoit porté au Roy, qui la faisoit mettre en son Palais, & couper menu la langue, laquelle il mesloit auec du pain, en goustoit, & la bailloit à manger à celuy qui l'auoit apportée, & à ses familiers. Celuy qui en auoit plus apporté estoit en meilleur estime que les autres.

Quant à ceux de la Margiane Strabõ escrit que de son tẽps lors que quelqu'vn estoit paruenu à l'aage de 70. ans, on le mettoit à mort pour vne bien legere XLI.

sante, & ses proches parens venoient apres manger son corps. Quant aux vieilles femmes ils les suffoquoient, puis leur donnoient sepulture. Arriuant qui mourut enuiron la 70. année n'estoit point mangé, mais enterré.

MOEVRS DE CE TEMPS.

XLII. Les Persans sont auiourd'huy à parler generalement les plus doux, & plus gracieux hommes qu'on puisse voir au reste du monde, & c'est chose fort asseurée qu'ils sont plus liberaux qu'aucuns autres qu'on cognoisse. Leurs mœurs ne sont pas barbares comme celle des Turcs, des Indiens, & des Scythes leurs voisins; ains ils sont gentils au possibles, s'addonnent à tenir en leur pays vne fort belle police, & outre ce ne mesprisent pas les lettres. Il y a beaucoup parmy eux qui sont consommez, & fort sçauans en Medecine, & en Astrologie, & d'autres qui affectionnent la Poësie, & y reüssissent en telle sorte, qu'on trouue leur inuentions & leurs façons de parler du tout, ie ne diray pas gentilles, mais admirables. Vn Poëme Persan paruenu à Rome entre les mains d'vn Cardinal François extrémement entendu en toutes choses, qui se le fit expliquer, en rend suffisant tesmoignage.

Ils s'adonnent pareillement au commerce, & aux arts mechaniques, & font vne grande quantité de draps de soye. Les freres, sœurs, & autres parens gardent vne grande amitié entr'eux, & l'on y fait grand estat de la noblesse, en quoy ils sont contraires aux Turcs qui la mesprisent, & n'estiment que ceux qui se rendent recommandables par leurs actions. Il y a aussi parmy eux beaucoup d'hommes illustres, & qui sont venus d'vne ancienne tige, & sont riches de lõgue-main: & finalement ils doiuent estre de beaucoup preferez aux Turcs, tant pour le regard de la noblesse, que de la felicité, & de la gentillesse de l'esprit. D'auantage ils sont courtois au possible à l'endroit des estrangers, & leur font vn gracieux accueil, & les traictent selon le pays, le mieux qu'ils peuuent: mais ils sont grandement subjects à la jalousie. A raison dequoy les femmes n'ont pas permission de se monstrer aux estrangers, combien qu'en toute autre chose ils leur donnent tout le contentement qu'elles desirent, & qu'ils les adorent par maniere de dire, au contraire des Turcs qui tiennent leurs femmes comme des esclaues. Les femmes y sont merueilleusement belles, & y vont si bien parées pour donner encor quelque plus grand esclat à cette beauté, qu'on ne peut rien voir de plus agreable.

Les Persans se laissent volontiers emporter à leurs passions autant que gens qui soient au monde, & se plongent dans toutes sortes de plaisirs, cherissant le jeu d'amour sur toute chose. Ils vont magnifiquement vestus, sont ordinairement parfumez, & portent mesme des pierreries. Ils ont ce mal-heur, qu'encor qu'ils espousent plusieurs femmes, ils ayment toutesfois les ieunes enfans, & seruent à la poursuitte des masles aussi ardamment, on peut estre plus que des femmes. En quoy ils imitent les Turcs, & d'abondant ils ont des lieux detestables destinez à ces voluptez, où l'on garde de ieunes enfans pour cét effect.

Leur langage est gentil & fort agreable, est pratiqué par vne bonne partie des Cours des Princes du Leuant. Ils auoient autresfois des characteres particuliers, qu'on ne trouue plus presque auiourd'huy parmy les anciens monumens. Mais depuis le temps qu'ils ont receu la secte du mal-heureux Mahomet, ils ont aussi vsé de la langue Arabique.

On les nomme Ayames, ou Azamies, à cause de l'Assyrie, qui porte le nom d'Azamie, comme quelques-vns estiment. Ils ont aussi le nom des Persans, à

raison de la Prouince de Perse, qui est la principale du Royaume, & celuy de Cheselbas, à cause du bonnet rouge qu'ils portent, & encor ils s'appellent Sophiens, pource qu'ils sont sous la domination du Sophi.

RICHESSES.

ON faict vne si grande quantité de draps de soye en Perse que les habitans du Royaume en ont non seulement à suffisance pour eux, mais en vendent encor beaucoup aux nations qui sont mesme assez esloignées de la Perse, veu qu'on en porte par tous les pays du Leuant, mesme iusqu'en Syrie. Il se faict pareillement en Perse grande vente & grand trafic de perles, & de pierreries. Ce qui rend le pays de Perse riche, c'est la commodité de la mer, par le moyen de laquelle on y aborde de beaucoup d'endroits pour aller querir ce qu'on desire. Mais pour particulariser quelque chose on trouue en la Prouince de Perse des esmeraudes que les marchands acheptent à bon prix, pource qu'elles ne sont pas trop claires. C'est aussi ceste Prouince qui fait part de ses soyes à beaucoup d'autres, de mesme que fait l'Hircanie, ou le pays de Diargument. XIII.

La Bactriane produit aussi des metaux, & quelques pierres precieuses, comme des esmeraudes, hyacinthes, & chrysolites, dont ses habitans tirent vn profit remarquable. En la Prouince d'Arie on recuille ie ne sçay quelle drogue semblable à la myrrhe, que les Persans vendent assez bien aux estrangers: de mesme que leurs saphirs noirs & iaunes. La villes de Chirmain en Carmanie est renommée à cause de la grande quantité de draps d'or & d'argent que les habitans y font & debitent.

Venons maintenant aux reuenus que le Roy peut auoir, apres auoir veu en quoy consistent les richesses de son peuple. Veritablement on n'a peu sçauoir iusqu'à present à quelle somme montent les reuenus de ce Prince, veu que ceux mesmes qui y ont esté expressément pour s'enquerir des moyens de ce Monarque n'en parlent pas tous de mesme sorte. Car les vns luy donnent trois millions d'or de rente, & les autres cinq millions. Toutesfois il y a deux choses qui peuuent faire compremdre aisément que ce Prince ne peut estre que fort riche: L'vne est que Tammas Sophi de Perse, qui regnoit n'aguere, ordonna qu'on ne leueroit plus la gabelle de ce qui entroit dans ses Estats, & en sortoit & ceste gabelle montoit à quatre vingt dix mille Tomans, c'est à dire (pource qu'vn Toman vaut vingt escus) à vn million huit cens mille escus: ce qu'il n'auroit fait sans doute s'il n'eut eu de grands reuenus d'ailleurs, qui l'eussent conuié à soulager en ceste sorte les estrangers, & ses sujets qui se mesloient du trafic. L'autre chose est, que tous les Estats de Perse sont diuisez par les Persans en sept Prouinces, ou pour mieux dire generalitez, dont celle d'Ispaan rend sept cens mille escus, & celle de Siras autant, qui ne sont pas toutesfois les plus riches, veu que celles de Corassan, & Diargument les surpassent de beaucoup, dont l'vne abonde en metaux, & en turquoises, & l'autre en soyes. XIV.

Mais si quelqu'vn demande d'où il tire son reuenu, puis qu'il s'est dépoüillé de la gabelle que luy pouuoit apporter l'entrée & sortie des marchandises: ie luy respondray qu'il le tire des terres de sa domination, de la dixme des fruicts, & du profit des mines & des boutiques, veu que celuy qui veut dresser vne boutique ou vn magazin dequoy que ce soit est obligé de payer certaine somme au Roy toutes les années. Il reçoit aussi beaucoup de presens: des particu-

liers, & des dons des communautez, & les confiscations & choses semblables, luy apportent des sommes assez notables, outre les tributs des Princes subjets à sa couronne, comme celuy de Lar, & quelques autres.

FORCES.

xlv. LEs forces de ce Royaume consistent plus en la valeur qu'au nombre des hommes. Il y a trois sortes de soldats, l'vne est de ceux que le Roy entretient continuellement pres de luy, l'autre est des Timatiots, veu qu'il a vn grand nombre de gens de cheual, qui en leur solde ont des terres qui leur sont assignées pour leur entretien à la façon des Turcs. La troisieme sorte est d'estrangers qu'on tire pour de l'argent, ou de Gurgistan, ou de Tartarie. Mais parlant des deux premieres sortes qui sont proprement du Royaume, & qui appartiennent au Roy, les vns & les autres de ses soldats ne combattent qu'à cheual, d'autant que lors que les armes sont entre les mains des nobles, il n'y a volontiers guere d'infanterie : & de là vient aussi que les Persans sont entierement priuez de forces maritimes. De sorte qu'encor qu'ils ayent d'vn costé de la mer de Bachu, & de l'autre Golphe Persique, toutesfois ils ne se sont iamais seruis d'armées de mer ny d'vn costé ny d'autre. Et mesme bien que la mer de Bachu ait huict cens mille de longueur, & six cens de large, toutesfois on n'y voyage point dessus, & l'on ne void en tous ces lieux de par de là autres vaisseaux que ceux des Portugais, qui costoyant le riuage du Golphe Persique se maintiennent maistres, par le moyen des flottes qu'ils tiennent ordinairement en l'Isle d'Ormus.

Et combien que le pays abonde en metaux, & en trempes excellentes, principalement la Prouince de Corassan, toutesfois ils n'ont guere d'vsage de l'artillerie, & encore moins de practique de fortifier, debatre, d'assieger, de garder, & de deffendre vne place, pource que toutes ces choses sont propres de l'infanterie, au lieu qu'il appartient à la caualerie de combattre en campagne, où les Perses sont certainement capables de faire plusieurs grands effects.

Outre ce la milice Persane a vn autre defaut important, qui est le manquement d'vnion, & ceste diuision procede de deux causes, l'vne est la grandeur des Princes, qui est ordinairement accompagnée d'orgueil, & d'opiniastrise: l'autre est la difficulté de la conduitte, & des voyages : & ce defaut vient du manquement des eaux & des riuieres nauigables. Car les riuieres de Perse sont telles qu'on ne va point dessus, ou si l'on y va c'est si peu, que ce n'est pas chose qui puisse grandement seruir. Toutes ces riuieres courent, ou au Golphe Persique, ou à la mer Caspie, laissant le pays du milieu sans eau, à raison dequoy elles seruent peu pour voir les forces des Persans, & les mettre ensemble, veu que le milieu du Royaume demeure sec, & n'y a aucune riuiere qui soit commune presque à tout l'Estat comme pourroit estre la riuiere de Loire à la France, le Po à la Lombardie, la Vistule à la Pologne, la Schelde à la Flandre. Il y a outre ce force deserts, & montagnes qui trauersent & diuisent le pays : à raison dequoy ce Royaume est fort semblable à l'Espagne, où il n'y a point de riuieres de grand trafic, si ce n'est aux extremitez, où il y a force montagnes, & beaucoup de contrées comme desertes à cause de leur secheresse. Toutesfois la nature voulant ayder au commerce, & à la commodité de

la vie humaine, a pourueu la Perse aux lieux qui manquent de riuieres nauigables, de chameaux qui sont du tout propres à porter la charge, veu qu'ils l'endurent beaucoup plus pesante qu'vn cheual, & durent plus lõguement à la peine, car le chameau portera vne charge de mille liures, & continuera son voyage l'espace de quarante iours & dauantage, & pource qu'il doit aller par ces lieux secs, tels que la Lybie, l'Arabie & la Perse, ou l'eau & la pasture manquent, il ne boit ordinairement que de cinq en cinq iours vne fois, & en vn besoin il demeurera sept, voire dix iours entiers sans boire : & pour le regard du manger, apres qu'on l'a deschargé, il luy suffit de manger vn peu d'herbe, ou de branches d arbres, tellement qu'il n'y a point d'animal qui dure dauantage à la peine, ou qui soit de moindre despence. A rayson dequoy il est fort propre pour les pays secs de l'Asie & de l'Afrique, où les hommes ont grande faute d'eau & de viures: de sorte que les chameaux n'en ayans pas grãd besoin pour eux, en peuuent porter grande quantité pour leurs maistres. Il y en a de trois sortes, les vns sont petits, & ne seruent que pour porter les hommes: les mediocres ont deux bosses, & sont encore bons pour porter des charges, les plus grands & plus gros sont ceux qui portent iusques à mille liures.

Pour le regard du nombre de gens de cheual que le Roy de Perse peut mettre en campagne, on l'a veu aux guerres qui se sont passées entre Ismaël, & Selim premier de ce nom Empereur des Turcs : & encor entre le mesme Ismaël, & Soliman, & entre Codabande & Amurat troisiesme, veu qu'aucun des Roys n'a iamais mis ensemble contre les Turcs plus de trente mille cheuaux: mais armez en telle sorte qu'ils n'ont iamais craint la rencontre d'vne beaucoup plus grande armée. Ceux qui sont plus aisez, & plus riches s'arment ainsi que nos hommes d'armes : les autres qui font les deux tiers, se contentent de salades, de mailles & d'escus, & se seruent tantost de l'arc, tantost de la lance.

Le Sophi confine du Leuant auec les Mogores, du Septentrion auec les Tartares du Zacatay, du Ponant il a le pays du Turc qui le borne par vn long espace, & le Midy a le Royaume d'Ormus, autrefois tributaire des Sophis, & pour le present du Roy d'Espagne.

Il n'a guerre affaire auec les Mogores, pource que de mesme que la France & l'Espagne ne se peuuent offencer l'vne l'autre, à cause que les passages sont estroits, & que l'assiette des frontieres est aspre & fascheuse: si bien qu'elle rend difficile la conduitte des viures & l'entretien des armées : ainsi entre les confins des Indes & de Cambaye occupez par les Mangores, & par les Persans, il y a des montagnes & des deserts, qui ne permettent pas que ces Princes se puissent attaquer l'vn l'autre, au moins auec de grandes armées : principalement à cause que la caualerie en laquelle consistent les plus grandes forces des vns & des autres, ne se peut manier aisément en des lieux estroits, & en des passages si mal aisez. Toutesfois ils combattent aux frontieres de Cabul, & de Sablestan, dont quelques Princes Mogores se sont rendus maistres. xlvi.

Le Sophi ne confine pas immediatement auec le grand Cam, d'autant qu'il y a entr'eux d'eux premierement quelques Princes, puis vn grand desert, & il semble que la riuiere d'Oxe, ou d'Abian ait esté de tout temps destinée pour seruir de borne à son Empire. Ceste riuiere naissant au pays de Sablestan, sous la montagne de Dalanguer, apres vn fort long cours, durant lequel elle croist

grandement, à cause d'vn grand nombre de riuieres qu'elle reçoit, se desgorge dans la mer de Bachu, & vient à se separer du costé du Nord le Sophi du Zacatay. Or le Sophi n'a iamais eu la hardiesse de passer ceste riuiere, & Saba Roy de Zacatay l'ayant passée fut deffait par Ismaël en vne grande Bataille. Cyrus Roy de Perse fit faire sur ceste riuiere vn Pont sur lequel il passa auec vne grande armée, voulant aller contre Tomyris Royne des Scythes, qui le mirent en pieces auec tous ses gens.

Le Sophi confine auec le grand Turc par toute la longueur Occidentale de son empire: c'est à sçauoir depuis la mer de Bachu iusques au Colphe de Saure, qui est l'espace presque de quinze degrez, & veritablement il n'a point d'ennemy plus dangereux, ny qui luy doiue donner plus de crainte: veu qu'autant de fois que le Turc est entré dans son pays, il a tousiours fait quelque perte; excepté depuis quelques années que le Sophi a chaussé les esperons au Turc, & en a rapporté des victoires signalées.

Toutesfois on peut dire que ce qui causoit tant de pertes au Sophi, c'estoit sa façon de mener la guerre, d'autant que s'asseurant sur le nombre & la valeur de sa caualarie, & sur son artillerie, & ses munitions de guerre, il ne faisoit nul estat des forteresses, ains ruinoient celles qu'ils prenoient, faisoient peu d'estat de celles qu'ils auoient retenuës, iugeant que celuy qui employe ses forces à la cõseruation des places, ne peut-estre gueres fort en campagne. Mais depuis estãs contraints par la necessité ils se sont fortifiez de tous costez, ont dressé bonnes places aux lieux de passage, & en ceux qui estoient propres pour cét effect, & ont basty des Citadelles aux villes d'importance, les pouruoyant de canons, de soldats, & de tout ce qui leur estoit necessaire.

Quant aux Portugais d'Ormus il n'a rien à demesler auec eux, pource qu'il n'a point de forces maritimes sans lesquelles on ne sçauroit recouurer ce Royaume, & d'ailleurs les portugais n'ont moyen de faire des conquestes auant en terre. Et mesme le Sophi Tammas estant vne fois poussé à l'entreprise du Royaume d'Ormus, demanda quelles choses naissoient en ceste Isle, si c'estoient des grains, des raisins, des fruicts ou quelqu'autre chose, & ayant appris que le terroir de ce pays estoit sterile, & que tout y manquoit, mais que le trafic de la marchandise qui rendoit ce Royaume riche, luy pourroit apporter de grandes commoditez, il s'en moqua, disant qu'il auoit donné à son peuple quatre vingts & dix mille Tomans de pareille nature, qui venoient dans ses coffres toutes les années.

GOVVERNEMENT.

XVII. IL faut aduoüer que les Persans sont gouuernez plus politiquement que tous les autres Mahometans dont on peut auoir cognoissance, & que la puissance Royale est veritablement mieux reglée parmy eux, qu'elle n'est en aucun Royaume de leur secte. Car on sçait assez que presque tous les autres Roys exterminent la noblesse, & se seruent des esclaues, & mesme font mourir leurs freres, ou bien les aueuglent. Mais la noblesse est grandement estimée parmy les Persans. Les Roys traictent gracieusement leurs freres, & ont ordinairement soubs eux des Princes, qui sont riches & puissans, ce qui n'est pas parmy les Turcs, qui ne peuuent nullement souffrir la Noblesse en aucun lieu, & ne permettent qu'aucun demeure Prince, ou Seigneur de

quelques pays, au contraire si tost qu'ils sont les plus forts ils deffront le monde des maistres naturels, & mettent en leur lieu des gens venus de peu, qui n'en deuiennent pas Seigneurs: mais gouuerneurs seulement, qui peuuent estre changez à toute heure. En fin c'est chose asseurée, que ce Royaume est tellement policé, & si bien conduit, que son gouuernement ne cede point à celuy des principautez de nostre Europe, à ce que disent ceux qui y ont esté, & qui ont consideré les façons de viure de ce peuple: Mais le mal-heur a tousiours esté tel, qu'aucun n'a pris la peine de specifier la façon de ce gouuernement, de sorte que ce defaut causera que nous n'en pourrons discourir qu'en general, sans en particulariser aucune chose.

RELIGION.

Apres la mort de Mahomet autheur de la mal-heureuse secte, qui a pour le- XVIII. iourd'huy si grand cours par le monde, Alli, Abubequer, Omar, & Odman ses parens escriuirent chacun pour soy, d'autant qu'il n'y eut aucun d'eux, qui ne se pretendist son vray successeur. Et ce debat fut la source de quatre sectes principales: Alli fut autheur de celle qu'on nomme Imemie, qui fut suiuie des Persans, des Indiens, de plusieurs Arabes, & des Gelbins d Afrique. Quant aux autres sectes, i'en ay remis le discours au recit de la Religion des Turcs, où i'ay resolu d'en parler amplement, & tout au long. Les Persans ont plus du raisonnable, & du naturel que les autres, & se sont mis en reputation, quand à leur secte, presque de nostre aage, comme nous auons ja dit, par la valeur d'Ismael Sophi, qui se disant estre de la race d'Alli mit sa secte en credit, denonça la guerre à ses voisins qui ne la voulurent accepter. Il portoit le turban rouge auec douze pointes, en memoire des douze fils d'Ocen, fils d'Alli, & voulut que tous ceux qui le suiuroiét le portassent de mesme. Beaucoup de gens se rangerent à sa suitte & secte, & principalement tous ceux qui habitent entre l'Euphrate & l'Abian, & la mer Caspie, & le Golphe Persique: De sorte que depuis tous ces peuples se sont arrestez à ceste opinion.

Il y a aussi en l'Empire du Sophy quelques Iuifs, dont les predecesseurs demeurerent en Assyrie, lors qu'Esdre, & Nehemie ramenerent le reste en la terre saincte, & ceux-cy qui s'arrestent en ce pays-là esleurent, comme dit Origene, vn chef de la maison de Dauid, & nommerent chef des bannis, puis ils bastirent vne ville sur le bord de l'Euphrate, & le nommerent Neardée, qui veut dire fleuue de science.

Il y a pareillement en Corasan Prouince de Perse des Melchites, qui retiennent toutes les erreurs jadis condamnées par les Grecs au Concile de Florence, & ceux-cy obeyssent au Patriarche d'Antioche.

Ils y trouue aussi des Nestoriens introduits en Perse, suiuant Paul Diacre, par la malice de Cosroé Roy de Perse, qui voulant faire despit à l'Empereur Heraclie, par qui il auoit esté deffait & mal mené, saccagea toutes les Eglises des Chrestiens qui estoient en ses Estats, en ayant chassé les Catholiques, mit en leur places les Nestoriens, qui se sont meslez parmy les Assyriens, les Mesopotamiens, les Medois & les Parthes.

Il y a aussi beaucoup de Chrestiens Armeniens qui sont passez en Perse de crainte des armes Turquesques, & ceux-cy ont deux Patriarches, dont l'vn qui est recognu en la haute Armenie demeure au monastere d'Ecmeazin pres de

la ville d'Eruan en Perse, l'autre qui est obey en la basse Armenie se tient en la ville de Sis en Caramanie. Mais nous remettons à parler de leur creance au discours des Religions, qui se trouuent dans les pays du grand Turc. Voila tout ce qu'on peut dire des Religions des Persans, qui sont tellement ennemis des Turcs, qu'encor qu'ils recognoissent tous deux Mahomet pour premier autheur de leurs sectes, toutesfois ils ne hayssent pas moins ces barbares, que nous faisons, & l'on estime que si les Princes Chrestiens eussent fait plus d'estat de l'Ambassade, que le Sophi manda en Europe ces années passées, qu'ils ne firent, il y eust eu quelque esperance de reduire peu à peu ce Prince à la foy Chrestienne.



DISCOVRS
DES ROIS DE PERSE
SELON QVE LES AVTHEVRS
Grecs & Latins en ont escrit.

SOMMAIRE.

1. CRONIQVE *abregée des Roys de Perse selon la Ste. Bible, Philon & autres Autheurs.* 2 *Autre Chronique abregée selon Herodote, Xenophon Iustin & autres beaucoup plus ample que la precedente* 3. *Cyrus ruine la Monarchie des Medes, & establit celle des Perses.* 4. *Histoire de Daniel ietté dans la fosse aux lyons, & pourquoy les Iuifs ont permission de bastir leur temple, Cyrus conqueste la Lydie prend Cresus Roy d'icelle fait la guerre aux Scythes, desquels il fut vaincu sa mort.* 5. *Son Eloge fut le premier appellé le Roy des Roys. apporta aux Perses l'vsage de la robbe longue, & de la Thare selon quelques vns* 6. *Cambises conqueste l'Egypte fait tuer son frere Smerdis, ses sacrileges & sa cruauté finalement sa mort.* 7. *Smerdis vn des Mages se faict recognoistre pour Roy & comment il fut descouuert.* 8. *Comment Darius Histaspe vint à la Couronne de Perse. ses reglemens & ses conquestes, restablit la souueraine sacrificature entre les Iuifs, la grande armée qu'il preparoit pour fondre sur la Grece, si la mort ne l'eust preuenu.* 9. *Xerxes declaré successeur de son pere à cause qu'il estoit né, son pere estant Roy, & les autres freres auparauant, il chastie rigoureusement les Egyptiens qui s'estoient reuoltez, sa puissante armée tant par mer que par terre, pour ruiner la Grece, ses deffaites & sa mort.* 10. *Pretentions d'Artaban, sa meschanceté descouuerte, & son chastiment.* 11. *Artaxerxes prend la vengeance de la mort de son pere Xerxes, enuoye vne armée de 30000. hommes contre les Egyptiens, renuoye Esdras en Ierusalem, & luy fit de grandes courtoisies, les Egyptiens secoüent le ioug de la domination des Perses, Cyrus fils de Darius faict prisonnier & pourquoy, en quel temps mourut Darius le Bastard,* 12. *Cyrus se sauue de la prison, les perfections de ce Prince & sa mort, Artaxerxes Mnemon aime la paix, & tasche de mettre les Grecs d'accord entr'eux.* 13. *Les Iuifs ne se pouuans accorder, Darius, Occhus enuoye contr'eux Bagose qui leur impose tribut, Origine des Iuifs Abramins, reuolte d'Artabaze & sa mort cause que le pays d'Egypte, Phenise & Chypre retourne sous la domination des Perses. Darius & ses enfans empoisonnez par Bagoas.* 14. *Darius despoüille de son Empire par Alexandre le grand, & en quel temps.* 15. *Quand & comment le Royaume de Perse retourna en son ancienne splendeur. Origine d'Artaraxe & sa grandeur, perd vne bataille contre l'Empereur Alexandre Mamée, estoit fort versé en la science des Mages.* 16. *Sapore conqueste vne partie de la Mesopotamie, & plusieurs villes sur les Romains, perd vne bataille contre l'Empereur Gordian, en gagne vne autre contre Valerian où il print cét Empereur prisonnier, Odenal Roy des Parmireniens deffaict Sapore en vne grande bataille qui luy empescha le cours de ses conquestes.* 17. *Vardane faict paix auec l'Empereur Probus, Carus re-*

conquist sur les Perses la Mesopotamie. 18. Narsée homme de grandes entreprises vaincu par Maximian en vne & grande & notable bataille, qui ruina les affaires des Perses. 19. Misdulé couronné dés le ventre de sa mere, Sapore grand ennemy des Chrestiens obtint huict fois la victoire contre l'Empereur Constans: mais il fut vaincu en Armenie par Arsace, deffait l'armée de Iulian l'Apostat, & fait la paix auec l'Empereur Iouian. 20. Disputes pour la succession de la couronne de Perse entre les enfans de Sapore, cruautez d'Artaxerxes. 21. Isdigertes tuteur du ieune Empereur Theodose & les bõs offices qu'il fit à son pupille. Il persecuta du commencement les Chrestiens mais enfin il s'appaisa à la persuasion d'Antioque, le Gouuerneur du ieune Empereur Chrestien son fils qui estoit demoniaque guery par les prieres du bon Euesque Mathunte. 21 Verane persecute les Chrestiens vaincu par Theodose le ieune, qui arreste la persecutiõ paix entre l'Empereur & luy. 22. Guerre entre Perose & les Euthulites, origine de ce peuple Perose rend hommage, & iure fidelité au Roy des Euthalites sa perfidie qui luy couste la vie. 23 Valent se rend tributaire des Euthalites, Cauade en secouë le ioug cruauté de ce Prince & son estrange ordonnance pour rendre les femmes communes. 24. Les regens du Royaume de Perse deuoient estre du Royal conseil de Guasanascadé, sur ce qu'on feroit de Cauade, deliurance de ce Prince par le moyen de sa femme, & de Seosé se retire deuers l'Empereur Anastase secouru par le Roy des Euthalites, rentre en possessiõ de son Royaume, dispose d'iceluy deuant sa mort pourquoy il s'adoucit contre les Chrestiens. 25. Cosroé addonné aux lettres honore les gens de sçauoir, fit la guerre à l'Empereur Iustinian, auec lequel il fut contraint de faire la paix, appellée la paix sans fin qu'il rompit incontinent, deffait plusieurs fois par Belisaire meurt de regret, & pourquoy. 26. Guerre de Hormisda contre les Romains grande & notable deffaite d'Hormisda par l'Empereur Tibere: autre deffaite notable d'iceluy par Philipique Capitaine Romain perd Nisibin, & vne partie de la Mesopotamie & la ville d'Arsemene, rend les Turcs ses tributaires, deposé de son Royaume cruauté execrable de Cosroé enuers la femme & les enfans de son pere qu'il fait mourir à coups de bastõ. 27. Conspiration contre Cosroé qui se sauue pour auoir inuoqué le Dieu Chrestien, remis en son Royaume, histoire remarquable des Turcs, marquez d'vne Croix sur le front, prend les Chrestiens pour garde de son corps, Narsé se reuolte contre l'Empereur Phocas secouru par Cosroé. 28. Toute la Mesopotamie & pays Syrien conquis par Cosroé, la Palestine, Armenie, Capadoce, Galatie, & Paphlagonie les villes d'Edesse & Capesse Cessarée de Capadoce, & la ville de Damas auec la Ste. Cité de Ierusalem emporta la Ste. Croix en Perse, deffait finalement par l'Empereur Eraclius son fils le faire mourir en prison au pain & à l'eau, Siroé deliure tous los Chrestiens captifs qui estoient en Perse. 29. Des Roys de Perse, Mahometans chassez par les Tartares, Tamerlan se faict Seigneur de la pluspart de l'Orient, Vsun Chassan descendu de Tamerlan 30 Vsun Chassan espouse la fille de l'Empereur. Trebisonde donne sa fille à Secaidar, saincteté de vie de la femme d'Vsun Chassan les guerres de ce Prince contre l'Empereur Turc Mahomet, deffait par eux & son fils Zogneloccir, reuolte d'Vguely Mehemec contre son pere, qui se retire vers les Turcs, ruse d'Vsun Chassan pour se deffaire de son fils. 31. Histoire tragique de la mort de Iacub Patischa de sa femme & de son fils Secaidar prend les armes contre son Prince. 32 Deffaite & mort de Sicaidar nourriture d'Ismael Sophy sa premiere entreprise, mauuais ordre d'Alumut Roy de Perse bataille contre luy & le Sophy qui obtint la victoire, prend Tauris & sa grande cruauté mesme enuers sa propre mere. 33. Ismael prend le Turban rouge d'où est venu le nom de Kalcebas, victoire d'Ismael contre Marat Can, conqueste le Diarbet ses ruses pour se deffaire des principaux seigneurs du pays, conqueste la meilleure partie de la Sydulie tuë le Roy de sa propre main, autre deffaite de Murat Can, les Tartares font la guerre au Sophy prend Sumachia & la Cité de Derbanc, amour des soldats enuers Ismael quelle deuise il faisoit mettre en sa monnoye. Solim Empereur des Turcs fait la guerre à Ismael qui fut la cause de l'inimitié de ces deux Princes, bataille de Zalderane perdue

par le Sophi, Tauris rauagée par Selin. 34. Reuolte d'Vlama Perse contre Tamas, conqueste de Soliman sur les Perses, qui se rend maistre de l'Assirie & Mesopotamie, prend Bagadet & rauage deux fois Tauris son Armée deffaicte par Deliment Capitaine de Perse. 35. Ruse d'Ismaël cause de luy faire perdre le Royaume & la vie. Conquestes d'Amurat Empereur des Turcs sur Mahomet dit l'aueugle. Deffaicte des Turcs par Abas Roy de Perses, qui enuoye des Ambassadeurs à l'Empereur Rodolphe.

Chroniques des Roys de Perse, selon sa Saincte Bible, Philon. & autres Autheurs.



ENCORE que parlant des autres nations on a iusques icy tenu cét ordre de descrire non seulement la situation des Prouinces, mœurs, & Religions des peuples, leurs forces, leurs richesses & choses plus rares qui se retrouuent entr'elles : mais aussi de traicter sommairement des Princes qui leur ont commandé, de leurs guerres & conquestes, accroissement, changement, ou decadence : il sembloit qu'on feroit tort à la nation des Perses, si ayant autrefois tenu la Monarchie de l'Vniuers, & commandant encor à present à de si fieres & puissantes nations, on passoit soubs silence leurs plus signalées actions & les noms des Princes qui luy ont commandé, comment encore leur seigneurie a esté souuent changée de famille en autre, au moins selon que en vn tel esloignement dans vne si profonde antiquité & la diuersité des opinions que les plus anciens & modernes autheurs ont tenuës sur ce suject, le pourront permettre.

Or entre les Modernes il se trouue vn Espagnol nommé Teixiere, lequel ayant leu vne Histoire Persienne escrite par vn nommé Turik Mikon, Perse de nation, en a fait vn sommaire, par lequel il semble auoir esclarcy & deduy en bon ordre la succession de ces grands Princes, depuis l'origine de ceste Monarchie, iusqu'à present. Mais d'ailleurs c'est auec vne telle dissemblance de tout ce qu'en ont escrit les Autheurs qui l'ont precedé, qu'il est tres-difficile de les accorder, & neantmoins on ne fera peut-estre point vn mauuais iugement de croire qu'il a le plus approché de la verité, & que s'il contredit en quelque chose tant à ce qui en est escrit en la saincte Bible, qu'ailleurs, c'est plus à cause du changement des noms que chacune nation a voulu conuertir en sa langue, que des personnes, ou des actions qui se sont passées durant le temps ou moins contenu aux liures saincts : Car pour les autres elles y sont souuent bien differentes. Toutesfois pour contenter l'esprit de ceux qui adioustent plus de foy à la Chronologie & Genealogie de ces Princes, descrite par l'antiquité : On a pensé qu'il estoit plus à propos d'en faire premierement la description le plus succinctement qu'il sera possible, selon ce qui en a esté tenu iusques icy, puis y adiouster les relations de Teixiere, afin qu'on puisse plus nettement iuger quelle Foy doit estre adioustée aux vns ou aux autres, me reseruant neantmoins d'y adiouster selon les occurrences, non pour contredire l'Autheur de Teixiere: 1.
mais pour quelques actions notables qui pourroient auoir esté obmises, signamment contre les Turcs. Et d'autant que Philon & Metasthenes Autheurs anciens, sont de differente opinion auec les Grecs, & neantmoins s'accordent à ce qui s'en trouue en la saincte Bible : Il sera bien à propos de rapporter icy ce qu'ils en disent, à sçauoir que Cyrus ayant conquis le Royaume des Medes sur Astiages, laissa le Royaume des Medes à son oncle Darius, auec l'aide duquel

il prit Babylone & transporta la Monarchie Assyrienne aux Perses. Deux ans apres ledit Darius retourna en Medée & Cyrus regna seul en Babylone & depuis ayans entrepris de faire guerre contre les Scythes, il laissa son fils Cambises Roy en son absence, selon la coustume des Perses, qui estoit de donner Roy au pays le plus proche du sang de celuy qui estoit Roy, quand ce Roy marchoit pour faire guerre à quelque nation estrangere, qui pourroit estre la cause pourquoy ces autheurs ne mettent point Cambises en l'ordre successif des Monarques & qu'il n'est aussi parlé de deux freres Mages qui vsurperent frauduleusement l'Empire, comme il sera dit en son lieu & ne durerent que peu de mois, Darius fils d'Hystaspes ayant esté esleu Roy. Xerces fils de Darius luy succeda, mais ils ne le mettent point non plus au nombre des Monarques, d'autant que s'en allant incontinent faire la guerre aux Grecs, il laissa le Royaume à Darius Longuemain son fils: mais les historiens Grecs n'ont pas laisé de conter Xerxes & Cambises en ordre successif entre lesdits Monarques; ce qui est cause qu'ils nombrent plus d'années en ladite Monarchie, à sçauoir 226. & ceux-cy. 191. en ceste sorte.

Cyrus auec Darius son oncle regna 2 ans.
Cyrus seul regna 22. ans.
Darius fils d'Hystaspes esleu Roy, surnommé Artaxerxes Assuerus, regna vingt ans.
Darius Artaxerxes Longuemain 37. Darius Notus 19. ans.
Artaxerxes Mnemon 55. ans. Darius Ochus 26. ans.
Arsenes 4. ans.
Darius dernier Monarque, deffaict par Alexandre le Grand, qui transporta la Monarchie aux Grecs 6. ans.

Autre Chronique abregée selon les autres Autheurs Grecs & Latins.

II. POur desduire maintenant ce qu'en disent Herodote, Xenophon, Iustin, Agathie, Procope & plusieurs autres autheurs qui ont parlé de ceste nation les vns cõme en passant, les autres de propos de liberté: il sera à propos d'ouyr parler Iosephe sur leur origine. Sem, dit-il, fils de Née eut 5. fils lesquels posséderent l'Asie depuis l'Euphrate iusqu'à l'Ocean Indien: car Elyme laissa de son sang les Elycaïtes, desquels les Perses sont descendus. Mais quant à l'appellation Persienne, elle n'est pas de si longue main: car ils furent depuis dits Paueliens d'vn Roy portant ce nom, puis Cepheniens & Arteens & à la fin Persans de Perseus fils de Iupiter & d'Andromede, selon que dit Herodote: mais quelle fut la succession de ce Perseus, il ne s'en trouue rien par escrit, & non sans cause: car incontinent le pays Persan fut sousmis à la Monarchie Assyrienne, sous laquelle il demeura iusqu'à ce que Sardanaple fut chassé de son siege, & occis par Arbacé premier Prince Medois & Belochphul Roy de Babylone: la Monarchie des Medes comprenant les Persans, Bactriens, Parthes & Hircaniẽs, à laquelle le dernier qui y cõmanda fust Astagié, lequel perdit sa Seigneurie à la sollicitation de Harpage marry contre la Roy de ce qu'il luy auoit occis son fils, & fait manger la chair cuitte d'iceluy. Car cét Harpage cherchant
III. les moyens de se vanger, manda à Cyrus petit fils d'Astiage qui estoit lors en Perse auec son pere, viuant en homme priué que s'il vouloit venger son iniure & la sienne (son ayeul l'ayant voulu faire mourir) qu'il auoit moyen de luy dõner telle entrée au Royaume des Medes, qu'il se feroit aisément Monarque, & deliureroit les Perses de seruitude. Ce qu'ayant entendu Cyrus, il fit tant en-

vers les siens qu'ils se reuolterent, secoüerent le ioug des medes, leur refusent tribut & obeyssance. Astiagé aduerty de ces nouuelles, manda à Cyrus qu'ils eust à luy venir rendre cõpte de sa rebellion, à qui le Prince respõdit qu'il itoit plustost vers Astiagé qu'il ne voudroit, ce qui fit mettre le Roy en armes & ne se souciant plus du tort qu'il auoit faict à Harpagus, il luy donna la charge de toute l'armée à son grand mal-heur: car venant au combat tous les grands qui auoient intelligence auec Harpagus, se mirent du costé du Cyrus, & les autres qui n'en sçauoient rien, s'enfuyoient se voyans abandonnez de leurs cõpagnons, & de là s'ensuiuit la déroute de l'armée d'Astiagé lequel fut cõtraint de s'enfuir, non sans menacer Cyrus de le faire mourir. Et s'estant apres adressé à ses Mages & Diuins pour sçauoir l'euenement de ses affaires, tous luy conseillerent de ne plus suiure son neueu, ains de luy laisser iouyr du bon-heur que les destinées luy auoient mis en main: mais luy croyant que ceux qui luy donnoiẽt ce conseil, fussent partisans de son ennemy, il les fit tous pẽdre, puis assemblant derechef tout ce qu'il auoit de forces, il vint luy mesme à la bataille comme il auoit esté à l'autre, mais non à si bon marché, car ses troupes deffaites il fut fait prisonnier de Cyrus, qui le despoüilla de sa Monarchie, sans toutesfois le faire mourir, ains voulut qu'il commãdast sur les Hircaniens: car l'Empire d'Astiagé s'estendoit iusques là, & du costé d'Occidẽt il venoit (osté les Assyriens, Syriẽs & Iuifs) iusqu'au fleuue Halys & à la Capadocie, le reste estãt au Roy de Lydie.

Regne de Cyrus, & Ciaxaré, ou Darius. IV.

Cyrus ayant ainsi viancu son ayeul, commença de regner auec son oncle Ciaxaré, autrement Darius, fils d'Astiages, selon quelquesvns, & qui auroit plustost esté son frere, car Zonare la fait fort vieil, & neantmoins Astiages quand il fut deffait par Cyrus qui estoit ceste mesme année, estoit luy mesme à la bataille qu'il perdit. Ce fut ce Ciaxaré qui fit ietter le prophete Daniel dans la fosse aux lyons: car comme il y eust vne grande ialousie entre ces 2. Princes à cause du grand honneur que chacun rendoit à Cyrus pour sa vaillance: les courtisans de Darius prenant vn sujet la dessus pour se venger de Daniel, luy persuaderent de faire vn Edit, par lequel durant 30. iours nul de son Royaume ne presentast aucune requeste à Prince, Seigneur, ny Roy quelconque, non pas mesme à aucun dieu, qu'à luy seul: car par ce moyen, disoient-ils, on retrancheroit le chemin à ses suiets d'auoir tousiours recours à Cyrus, ainsi qu'ils auoient en toutes leurs affaires, luy presentans leurs requestes comme à leur souuerain Roy, qui toutefois n'auroit aucun soupçon ny mescontentement sur cest Edit: veu, dit Zonare, qu'on n'en excepteroit pas mesme les hauts dieux. Or ces 2. Princes n'ayant regné que 2. ans ensemble, Cyrus commença de regner seul par la mort de Ciaxaré lequel auoit auparauant rauagé l'Assyrie, & deffait en champ de bataille le Monarque Assyrien: mais cestuy-cy s'estant allié de plusieurs grands Princes tel que ceux des Arabes, Syriens, & Lydiens, ceux-cy faisoient apres des maux infinis aux Medes, qui fut cause de faire resoudre Cyrus d'abattre ceste gloire Babylonienne, comme de fait apres plusieurs routes & defaites qu'il leur fist souffrir, il vint mettre le siege deuant la superbe & ancienne ville de Babylone, & la prit d'assaut: apres laquelle conqueste il print en grace les Iuifs, leur donna licence d'aller rebastir le Temple, de seruir Dieu selon leur loy, & le premier pour luy & son Royaume. Si qu'ils commencerent lors à bastir le Temple, & clorre la Cité de Hierusalem: ce qui aduint l'an du monde 3427. en l'Olympiade 60. regnant à Rome Seruius Tullius.

V. Les Medecins ainsi subiugez, & les Assyriens accablez, Cyrus pour se venger du Lydien, lors le plus puissant Prince de l'Asie, passa le mont de Taut ou Corthestan, & l'Aman ou montagne noire, & enuoyant son grand amy Harpagus en la petite Asie pour la dompter, il fut quant à luy contre Cresus, le vainquit en bataille, le prit prisonnier, & peu s'en falut qu'il ne le fist brusler sans le souuenir du bon aduis que Solon auoit autrefois donné à ce Roy Lydien, à sçauoir que l'homme ne se deuoir dire heureux iusqu'à sa mort, comme l'histoire en est assez triuiale. En la ruine du Royaume Lydien fut enueloppée toute l'Asie, depuis l'Hellespont iusqu'au Corthestan, laquelle branfloit sous Cresus, bien que les Grecs Ioniens d'Asie vescussent en liberté, alliez seulement du Lydien, lesquels toutesfois furent contrains de faire ioug sous le Persan, & le recognoistre pour souuerain: de sorte que Cyrus cõmandoit alors depuis la mer Egee, & le Propontide, iusqu'aux Indes & terres Orientales: mais comme l'ambition est insatiable, non content de ceste grandeur, se resolut de s'assuiettir les Scythes qui auoient fait de grands rauages en l'Asie, si qu'auec son armée il tira vers ce costé Scythique, qui est outre le fleuue Araxe, & par de là les Bactriens & Hircaniens, en la region des Massagetes & Issedons, qui estoient ceux que l'on appelle Tartares, & la region de Samureund. Or Cyrus n'ayant encor rencontré aucun Prince assez puissant pour luy faire teste, & sçachant qu'il n'y auoit pour lors qu'vne femme qui commandast à ces Scytes & Massagetes, qu'on appelloit Tomiris, l'enuoya demander en mariage, non qu'il se souciast d'elle, mais pour auoir moyen d'empieter son Royaume. Mais elle entendant les desseins du Persan, luy deffendit l'entrée en ses terres, & arma ce qu'elle peust de forces, pour faire teste à Cyrus, faisant vn sié fils vnique General de son armée, lequel n'estant encor pratiqué aux ruses de la guerre, fut surpris en vn stratageme de Cyrus: car cestui-cy feignant de s'en fuyr, laissa son camp remply de vins & de viandes, où entrans ces pauure Massagetes non accoustumez à telle delicatesse banqueterent, & beurent de telle sorte, qu'ils s'endormirent en ceste yuresse: mais se fut leur dernier sommeil: car Cyrus qui estoit aux escoutes suruint là dessus qui en tailla vne partie en pieces, & prit le reste prisonnier. Entre les captifs fut Spagarpisé fils de Tomiris & chef de l'armée. La Royne aduertie du desastre de son fils, despescha vn heraut vers Cyrus pour le r'auoir, l'admonnestant de sortir de sa terre, ou qu'elle le saouleroit de guerre plus qu'il ne voudroit. Cependant Spagarpisé supplia Cyrus de le faire deslier, ce qu'il fit par courtoisie, & alors ce Prince se voyãt à deliure, & ayant encor l'espée au costé, detestant son malheur de se voir ainsi captif, s'occit deuant le Roy de sa propre main. Tomiris ayant responce du refus de Cyrus, vint le combatre auec le reste de ses forces, & bien que les Persans & Medois fissent merueille de bien combatre, si est-ce qu'ils furent à la fin vaincus, & la pluspart taillez en pieces: & entre les morts fut aussi le grand Cyrus, pour s'estre par trop fié en son bon-heur, & n'auoir prins exemple sur le dessastre des Roys plus puissans que luy, lesquels il auoit ruinez, & priuez de leurs Seigneuries. Tomiris sçachant ceste mort, en fit aussi tost chercher le corps, lequel ayant trouué, elle luy fist trencher la teste qu'elle mist dedans vn vase plein de sang, en luy disant par mocquerie, Rassasie toy du sang en ta mort, duquel tu fus si insatiable en ta vie, telle fut la fin du grand Cyrus, les Perses emporterent le corps qu'ils porterent à Pasagarde, où son tombeau fut dresse. Ceste Pasagarde estoit an-

ciennement le siege des Roys de Perse: Aussi Alexandre le Grand y fut-il apres qu'il eut bruslé Persepoli c'estoit là aussi où les Prestres sacroient les Roys.

Quant à Cyrus, c'estoit vn fort courtois, liberal, vertueux & gentil Prince, aimant ce qu'estoit digne d'estre respecté, assez iuste & equitable, vaillant aux combats & des plus grands entrepreneurs de la terre: sa demeure ordinaire, quand il n'estoit point occupé à la guerre, c'estoit és Citez Suze, Echatane, ou Babylone: ce fut luy semble qui fut le premier app llé le Roy des Roys, car on le trouua en l'inscription de son tombeau au rapport de Strabon, lequel tiltre fut continué à ses successeurs, ainsi le peut-on voir chez Esdras, liure 1. chap. 7. & aux Epistres meslangées d'Hypocrates, en celle qu'Artaxerxes escriuit à Poëtus, ce fut aussi Cyrus qui apporta l'vsage de la robbe longue aux Roys de Perse, qui estoit vn vestement, selon Procope, & d'or & de pourpre diuersifié de plusieurs figures d'animaux terrestres & d'oiseaux les Grecs appellent ce vestement *candyy*, outre ce ils auoient la tunique qu'ils appelloient *padiris* quelquesfois vn manteau de pourpre: on dit toutesfois que ce manteau estoit plustost vne sorte de robbe, ayant les manches pendantes iusques sur la main. On ne peut pas asseurer si ce fut luy ou Artaxerxes qui commença à porter la tyare, mais tant y a qu'elle se portoit dés ces plus anciens temps. Cyrus laissa en fin pour successeur son fils aisné qu'il auoit eu de sa femme Cassandane fille de Pharnaspe (qu'il aimoit de telle sorte, qu'il porta non seulement le deuil à sa mort, mais il voulut encore que ses subjects fissent le semblable) apres auoir regné vingt-neuf ans, ce qui aduint l'an du monde enuiron 3435.

CAMBISES II. *Monarque de Perses.*

Cambises plus cruel que vaillant, & autant insolent, superbe & ennemy de vertu que son pere auoit esté doux & affable, & doüé de belles parties dignes d'vn grand Roy, sans pieté encore & qui meprisoit toute Religion, aussi empescha il au Iuifs de bastir leur temple en Ierusalé, & deffendit qu'on leur fournist rien pour se faire, comme on faisoit auparauant par le commandement de Cyrus. La premiere expedition de ce Roy fut contre Amasis Roy d'Egypte, la fille duquel il demanda en mariage, y estant induit par son Medecin, qui estoit Egyptien & ennemy du Roy Amasis, car il sçauoit bien qu'Amasis receuroit vne grande affliction de bailler sa fille, & la refusant qu'il estoit impossible qu'il eschappast de la main des Perses. Amasis qui ne pensoit pas à la trahison que cestui-cy luy iouoit & encore moins qu'elle estoit celle qu'il enuoyoit, fut si mal aduisé qu'au lieu d'enuoyer sa fille à Cyrus il mit en sa place vne belle Princesse nommée Niretis fille du Roy Egyptien Apiré, qu'Amasis, auoit fait mourir laquelle estant en Perse, comme le Roy la saluant l'appella fille d'Amasis: Vous vous trompez, dit-elle, Sire car ie suis fille d'vn plus homme de bien qu'Amasis, à sçauoir du Roy Apiré, qu'Amasis a fait traistreusement mourir & s'est emparé de son Royaume. Cecy aida beaucoup à irriter Cambises se voyant moqué par Amasis: si qu'ayant iuste occasion de venger la mort de son beau pere, & de recouurer l'heritage de sa femme, il passa en Egypte par le moyen du Roy d'Arabe, defit Amasis & son fils Phammenée, & estant arriué à Memphis il fit tirer le Roy Amasis de son tombeau & le fit foüetter tout ainsi que s'il eust eu quelque sentiment, & non content de cela le fist ieter au feu, bien que ce fust contre la religion de Perse, lesquels adoroient pour lors le feu: puis il se resolust d'aller contre le Roy d'Ethiopie, mais il fut contraint de quitter son entreprise, & s'en retourner en Egypte où il ruina alors les Téples d'Apis, & tua le bœuf la-

cré que les Egyptiens adoroient, le blessant à la cuisse: il auoit aussi enuoyé vne grande trouppe de soldats pour ruiner le Temple d'Amon en Lybie, mais il furent repoussez par les pluyes, orages, tempestes & foudres, de sorte qu'l s'en retournerẽt sans rien faire. Mais bien que ceux-cy ne fussent que des faux dieux il en fut toutesfois rigoureusement chastié: car premierement il deuint comme furieux, faisant mourir ses plus proches & ses plus grands amis, entr'autres son frere Smerdis pour vn sõge qu'il auoit fait que Smerdis estoit assis sur le throsne Royal, & que du Ciel il touchoit les estoilles: cela fut cause qu'il enuoya en Perse Prexaspé l'vn des Mages & le plus grãd & fidele amy qu'il eut, pour tuer Smerdis, ce que l'autre executa, puis il establit la loy licentieuse d'espouser sa propre sœur, chose non auparauant pratiquée entre les Perses: surquoy ayant consulté les Iuges, ils luy dirẽt qu'il n'y auoit loy quelcõque qui octroyast telle accointance, trop bien y auoit il vne autre loy qui dispensoit les Roys de faire ce que bon leur sembleroit, garantissant ainsi leurs testes, s'ils eussent dit autrement que selon les volontez de ce tyran, lequel ayant espousé deux de ses sœurs il tua la plus ieune d'autãt qu'elle auoit pleuré sõ frere Smerdis n'aguere occis: Il estoit fort adonné au vin & s'enyuroit presque tous les iours, encor que le vin luy fut contraire, d'autant qu'il estoit suject au haut mal, & comme durãt son yurongnerie il eut demandé à Prexaspé qui auoit occis Smerdis, quelle oppinion auoient de luy les Persans: l'autre luy respondit qu'ils l'auoient tres bonne, excepté qu'ils trouoient estrange qu'il se troublast par trop boire, dequoy Cambises coleré, il se fit amener le fils de Prexaspé, & descochant son arc luy assena droit dans l'estomac, disant que s'il ne luy auoit atteint le cœur qu'on le pouuoit à bon escient appeller yurongne, & de fait l'enfant ayant esté ouuert on trouua la flesce auoir passé par le milieu du cœur: le pere le voyãt & estant contrains de loüer celuy qui l'auoit priué de successeur: & la en auant il faisoit massacrer les plus braues de sa suitte à la moindre fantasie qui luy venoit, lesquels apres il demandoit, ne se souuenant pas de les auoir fair mourir.

Mais Cambises fut payé tout à coup de ces meschancetez, car s'en allant d'Egypte, il oüit nouuelles, que les Mages s'estoient reuoltez & auoient occupé le Royaume de Perse. Et principallement Pazisité auquel il se fioit le plus, & Smerdis frere de Pazisité: cela luy donna beaucoup d'ennuy, tãt pour la trahison de ce Mage que pour le souuenir qu'il auoit d'auoir fait mourir son frere à tort mais comme il se voulust mettre en chemin pour aller contre les rebelles, ainsi qu'il montoit à cheual, son espée se dégaignãt luy donna dans la cuisse, au mesme endroit qu'il auoit frappé Apis, duquel coup, l'os estant offensé, & la gangrene s'y estant engendree il mourut prés d'Ecbatane, selon l'oracle qui luy en auoit esté donné, apres auoir esté Monarque des Perses sept ans & cinq mois, sans laisser aucun enfans qui luy peussent succeder, car les femmes ne venoient point à la succession en Perse. *Regne du Mage de Smerdis.*

..VII Or personne ne croyoit que Cambises eust fait tuer son frere, bien que deuant son trépas il l'eust declaré: car on croyoit qu'il le disoit afin que les Persans le vengeassent de ce qu'il auoit vsurpé la Courõne, joint que Prexaspé qui l'auoit occis n'auoit garde de le confesser. de sorte que tous les Seigneurs receurent d'vn commun accord Smerdis pour Roy, le croyans estre enfant de Cirus. Le Mage aussi paruenu à l'Empire pour si establir & gaigner les cœurs d'vn chacun, enuoya par toutes les Prouinces vn rabais des tailles & impositions qu'on souloit leuer sur les peuples, ce qui luy concilia les volontez d'vn chacun: de

sorte qu'il n'y auoit personne qui ne fust à son commandement, les Perses exceptez: car Smerdis s'asseurant bien s'il se laissoit voir qu'il seroit recogneu, ne le mõstroit en façon du monde en public: si qu'ils commençerent à soupçonner que c'estoit le Mage, & pour s'en esclaircir voicy comme ils y procederent: Otã fils de Pharnaspé vn des plus grands Seigneurs de Perse, s'adressa à vne sienne fille nommée Phedyne, laquelle auoit esté à Cambises, & lors seruoit encore au Mage de concubine: Otan demanda auec qui elle couchoit, mais elle ne luy en peut rendre raison, d'autant qu'elle n'auoit iamais veu Smerdis fils de Cyrus: depuis elle luy manda que pas vne des femmes ne parloit à sa compagne, car le Roy les auoit separées l'vn de l'autre, cela fit croire d'auantage au Persan que c'estoit le Mage, & pour s'en esclarcir du tout, il dit à sa fille que comme elle seroit couchée auec luy, qu'elle tastast s'il auoit des oreilles, à cause qu'il sçauoit que le Mage Smerdis auoit eu les siennes couppées par le commandement de Cyrus: la fille ayant obey & troué que son mary estoit essorillé en aduertit son pere, lequel descouurit toute cette affaire à Aspolatine & Gobria, principaux entre les Persans, ces trois cy en gagnerẽt trois autres, à sçauoir Intapherne, Megabise, & Hidarne. Darius estant arriué de son gouuernement de Suse fut encor associé à cette conspiration, disant estre asseuré que Smerdis frere de Cambises estoit mort; Si bien que ces sept Seigneurs conduisirent si heureusement leur entreprises que les Mages furent taillez en pieces, & Prexaspé meurtrier de Smerdis fils de Cyrus, se precipita luy-mesme du haut du Palais Royal, apres auoir declaré la verité du faict, & irrité tout le monde contre les Mages, qui regnerent enuiron huict mois, de sorte que la race de Cyrus ne fut pas de grande durée entre les Perses, & le troisiéme heritier ne ioüit point de ses conquestes.

DARIVS *fils de Histaspé* 4. *Monarque des Perses.*

Apres donc la mort des Mages il fallut venir à l'eslection, & d'autant que les sept Seigneurs surnommez estoient égaux en grandeur, ils resolurent qu'au leuer du Soleil ils sortiroient tous sept aux champs, & que le cheual qui henniroit le premier seroit celuy qui donneroit la Couronne à son maistre: ce qu'estant aduenu à Darius par la ruse de son Escuyer, il fut aussi iugé digne de commander sur la Monarchie des Perses. Il estoit fils d'Histaspé vn des plus grands de Perse, & lequel Cyrus auoit voulu faire mourir, d'autant qu'il auoit songé qu'il rauissoit à ses enfans la Couronne. Or comme il auoit la reputatiõ d'vn des plus vaillans du Royaume, tous les Asiatiques luy rendirent volontairement obeyssance, excepté les Arabes, lesquels bien qu'ils eussent esté domptez par Cyrus & Cambises, si ne les auoit on iamais peu ranger à se rendre tributaires. Ce Darius espousa les deux filles de Cyrus, tant pour illustrer d'auantage sa famille, que pour se rendre les Perses plus affectionnez: puis ayant pacifié toutes choses en son Empire en l'an quatriéme de son regne: Il donna puissance aux Iuifs de rebastir le Temple & les murs de la Cité de Ierusalem, leur fournissant d'or, d'argent, materiaux & viures pour ce faire: leur commãdant de prier Dieu pour sa santé, & pour l'establissement de sa Couronne. C'est ce Prince cy qui est appellé Assuerus en la S. Escriture, & pour raison duquel a esté faite l'histoire d'Ester ou Hadassa, par le moyen de laquelle les Iuifs furent sauuez de la cõspiration d'Aman, & aduancez en hõneur en la maison du Prince. Le premier reglement que ce Prince fit par tout sõ Empire ce fut de le departir en 19. gouuernemens & Prouinces qu'il appella Satrapie, sur lesquelles il imposa des tailles & imposts pour l'entretien de sa maison, & fournir aux frais de la guerre: VII.

& sur chacune Satrapie il mit vn Gouuerneur, ce qui fut cause que les Persans tenans cela pour auarice, & non pour preuoyance, disoiēt que Cyrus auoit esté le pere du peuple. Cābises seigneur & tyran, mais que Darius estoit marchand. Les choses ainsi mises en bon ordre, il alla faire la guerre aux Babyloniens qui s'estoient reuoltez, s'estans resolus à soustenir tout malheur plustost que de ce rendre: mais Zophire fils de Megabise vn des sept Princes qui occirent les Mages, s'estant fait inciser le nez & les oreilles, & couper ignominieusement les cheueux, il s'alla rendre aux Babyloniens, feignant que Darius l'auoit ainsi outragé, lesquels n'ignorans point la qualité ny la grandeur du personnage, creurent facilement ce qu'il disoit: & l'ayans introduit dans leur ville, ils le firent leur General, ou du commencement il fit merueilles contre les Persans en faueur de ceux de dedans, lesquels par cét artifice admirans sa valeur se fierēt tellement en luy, qu'ils luy mirent les clefs de leur ville entre ses mains. Zopire ayant lors ce qu'il desiroit, fit si bien qu'il introduisit son Prince dans la ville, lequel ayant puny seuerement les Babyloniens de leur reuolte, donna la Cité, appartenances & dependances à Zopire, voulant que pour l'amour de luy elle fut exempte de tous subsides. Cette guerre ainsi acheuée, Darius voulant prendre vengeance tant de la mort de Cyrus, que de la deffaite des Persans par les Scythes, se resolut de faire la guerre à cette nation, mais il ne prit pas le chemin de Cyrus vers le Leuant, ains de l'Hellespont, & passant en la Thrace joignit auec vn pont de Bosphore & destroit de Bizance à present Cōstantinople, & entrant en Europe fut vers les Moscouites & autres Scytes se tenans le long de la mer Majour, du fleuue Boristhen & du Danube, mais voyant que les Scythes ne faisoient que harceler son armée sans vouloir venir à vn combat general, & cependant par diuerses surprinses luy tenoient plusieurs de ses gens, craignant aussi qu'ils ne rompissent les ponts du Danube, & ne luy empeschassent le retour en son pays: il quitta là son entreprise ayāt perdu quatre vingt-dixmil hommes, ce qui sembloit n'estre rien, car on tenoit que cette armée n'estoit pas moindre de sept cens mille combattans: ce fut lors qu'il subiuga la Macedoine, la Thrace, & les Perniens, sous la conduitte de Magabize fils de Zopire, qui estoit chef d'vne partie de ses forces, s'estant principalement rué sur ces Prouinces, à cause qu'Aminte Roy de Macedoine auoit fait mourir des Ambassadeurs, qu'il luy auoit enuoyez, comme aussi en ce mesme temps il enuoya Amasis contre les Africains, à cause qu'ils auoient surpris quelques-vns de ses vaisseaux, & occis Arcesilaus General sur iceux, lequel estoit Roy du pays Cyrenien qui auoisine l'Egypte; mais sa mort fut vangée par cét Amasis en la prise de la ville de Barcé qui est en l'Afrique Occidentale. Bien-tost apres, autant que Darius auoit laissé Gouuerneur de la Thrace, print les villes de Bizance & de Chalcedon auec les Isles de Lesbos, & Andros & Imbros. Et d'autant que les Ioniens s'estoient reuoltez contre Darius persuadez par Aristagore leur Seigneur qui auoit esté incité à ce faire par Histice Milesien. Il fit marcher ses forces contr'eux, & lors les Atheniens se faisans de la partie allerent assieger la Cité de Sardis en Lydie, qu'ils prindrent & brusleren t, ce qui causa entr'eux vne longue & cruelle guerre: car Darius ayant enuoyé contre eux Arrapherne, cestui-cy vint aux mains auec les Grecs, Ioniens, & Milesiens, les vainquit, & print la Cité de Milet, & plusieurs autres de l'Asie, qu'il rendit tributaires, cōme furent aussi la plusspart des Isles domptées par Madonius General de son armée de mer, lequel subiuga derechef les Macedoniens, & encore qu'il eust

perdu vingt mille hommes par vn grand orage & tempeste de mer, ne laissa pas d'entrer en la Thrace, battre les Thraciens, prendre leurs villes, & les assujertir à l'Empire de Perse, tellement que Darius estoit lors le plus puissant Prince de tous ceux qui ayent porté le tiltre de Monarque auparauant luy.

Darius restabit aussi alors la souueraine sacrificature entre les Iuifs, leur faisant toutes les faueurs qu'il luy estoit possible, à cause de son espouse Ester, & comme les Cariens peuple de la petite Asie, voisins de la Cilicie, oras Caramanie, eussent voulu rompre le cours de ses prosperitez, il arma contr'eux, & les vainquit, comme il fit les Eretriens, mais en recompense les Atheniens plus fauorisez du Ciel, qu'aidez & deffendus par leurs propres forces sous la conduite de leur Capitaine Miltiades, deffirent ses armées en bataille rangée en la plaine de Marathon, Mardonius estant general des troupes Persiennes, cela fut cause que Darius delibera de mettre sus vne si puissante armée, qu'elle fut suffisante de foudroyer & ruiner la Grece, & de fait, il fut trois ans à la preparer: mais comme il la vouloit faire marcher, eut aduis de la reuolte d'Egypte, toutesfois ayant plus à cœur le desir de se vanger de l'affront qu'il auoit receu, il ne laissa point de se mettre en chemin contre les Grecs, la mort seule arresta le cours de ses entreprises, vne maladie l'ayant surpris par le chemin qui l'osta de ceste vie, l'an trente-six de son regne, du monde, trois mille quatre ces nonante huict, en la septante & troisiéme Olympiade.

XERXES V. *Monarque des Perses.*

Darius ayant ainsi finy ses iours, il laissa vne grande contention entre ses enfans pour la succession à la Royauté: car Ariamene, ou selon d'autres Artabazane estant l'aisné de tous ses fils disoit, que selon la coustume des Perses qui donne le droict à l'aisné d'estre heritier presomptif, la Couronne luy appartenoit, cestuy-cy estoit fils de la fille de Gabrias. Au contraire Xerxes fils d'Atosse, fille de Cyrus, bien qu'il fust le plus ieune de tous, disoit que les autres n'estoient point fils de Roy, ains d'vn homme priué, le different fut vuidé par ceste sentence des Estats du pays, à sçauoir que les autres estoient enfans de Darius: mais que Xerxes estoit né fils de Roy, ce droict d'aisnesse a tousiours esté conserué aux lignées Royales des Roys de Perse. Il n'y eut que Cosré qui fut preferé à son frere Cabada, lequel estoit l'aisné, à cause que cestui-cy estoit laid.

Aussi tost que Xerxes se vit paisible possesseur du Royaume, il alla contre les Egyptiens lesquels ayant domptez, il assubjettit plus rigoureusement que n'auoit fait Darius, & leur donna pour gouuerneur Achmené son frere depere, lequel fut depuis tué par Inare Afraicain, & Roy de Lybie. L'Egypte pacifié, il continua le dessein qu'auoit feu son pere, de subiuguer la Grece, ayans esté quatre ans à endresser l'appareil, outre ce que Darius auoit fait auparauant, si bien qu'il surmonta les forces assemblées par tous les Roys qui auoient esté auparauant luy, son armée se montant iusques au nombre d'vn millon d'hommes, & s'en fist l'assemblée en la ville de Sardis. Mais comme il se persuadoit non seulement de dompter les hommes, mais encore d'arrester les flots impetueux de la mer faisant donner le foüet à l'Hellespont, pour ne laisser pas vn passage libre à son armée au milieu de ses ondes, Il se vit deffaict par vne poignée de gens, premierement à Salamine par les Atheniens, sous la conduite de Themistocles, depuis à Platées sous celles d'Aristide, si bien que ce qu'il fit de plus remarquable en ceste expedition, ce fut d'auoir rauagé les contrées par où il auoit passé, bruslé la ville d'Athenes, & fait vn Pont sur la mer, depuis ayant

encore rassemblé des forces aussi puissantes qu'auparauant, ayant vne flotte de six cens voiles, ou 350. selon les autres, sous la conduitte de Tithraustes, & vne tres-puissante armée de terre sous celle de Pherandates, l'vne & l'autre armée fut deffaite pres le fleuue Eurymedon, par la valeur & bonne conduite de Cymon Athenien. Ce qui rabaissa tellement l'orgueil & la presomption de Xerxes qu'il fut contraint de se retirer sur soy, & de faire ce notable traité de paix auec les Grecs, par lequel il promit & iura que de là en auãt ses armées n'approcheroient point plus pres de la Grece, que de la carriere d'vn cheual, & ne nauigeroit point plus auant que les Isles Chelidoniennes & Cyanées, auec galeres ny autres vaisseaux de guerre. Bien-tost apres, il fut occis ainsi qu'il dormoit par Artuban, le mesprisant à cause de ses desastres, & se persuadant de se pouuoir faire Roy: mais il tomba luy-mesme dans le piege qu'il s'estoit preparé, ainsi mourut Xerxes, qui auoit fait trembler toutes les nations de l'Vniuers, par les puissantes armées, lesquelles toutesfois ne firent aucun effect digne d'vn si grand appareil apres auoir regné vingt & vn an.

X. Artaban ayant ainsi assassiné traistreusement son Prince, s'adresse au plus ieune des enfans Royaux nõmé Artaxerxes luy disant, que Darius son frere aisné auoit tué le Roy son pere, le priant de se ioindre auec luy auant que Darius occupast le Royame: mais qu'il le deuançast en vengeant sur luy vne si cruelle mort. Ce qu'ayant entendu Artaxerxes meu d'vn iuste desdain s'arme, & se fit suiure surprenant son pauure frere qui ne s'attendoit rien moins qu'à cela, & le fit mourir. Artaban depesché de celuy duquel il se doutoit le plus se fortifia de ses enfans, & entrant au Palais vint se ruer sur Artaxerxes, lequel il blessa: mais non pas mortellement, si que le Prince s'estant à l'heure sauué à la fuite, recueillit toutes ses forces, & en la plus grande diligence qu'il luy fut possible se vint ruer sur le traistre qu'il tailla en pieces, demeurant par ce moyen en vne iouyssance paisible de sa Royauté, Artaban s'estant assis sur le throsne Royal sept mois seulement qui acheuent la derniere année des Perses.

Artaxerxes VI. *Monarque des Perses.*

XI. Dés aussi tost qu'Artaxerxes fut estably en la Royauté, il poursuit cruellement tous ceux qui auoient consenty & donné la main à la conspiration faite contre Xerxes son pere, changeant ou ruinant les gouuerneurs des Satrapies, desquels il ne se fioit point, & polissant si bien son Royaume que tout le monde loüoit la sagesse de ce ieune Prince, vers lequel s'enfuit Themistocles Athenien chassé par l'enuie de ses concitoyens, & fut le bien receu, & carressé par ce grand Monarque, cependant les Egyptiens voyant à leur aduis les affaires des Perses bien esbranslez se reuolterent, & firent vn Roy chassant les Gouuerneurs, Iuges, Thresoriers & Receueurs, & autres Officiers, qui estoient pour le Persan en Egypte, & s'allierent des Atheniens pour donner plus d'effroy au Roy de Perse, lequel enuoyant Acamené fils de Darius auec trois cens mille combatans, eut presque aussi tost la nouuelle, comme les Atheniens auoient deffait toute son armée, tasche d'inciter les Lacedemoniens contre les Atheniens, ce que n'ayant peu faire il enuoya encore trois cens mille hommes contre les Egyptiens, sous la conduite de deux excellens Capitanes Megabize & Artabaze, lesquels apres plusieurs combats, assauts, & sieges de villes, contraignirent les Egyptiens de s'estranger de l'alliance Athenienne, & à la fin accorderent auec les Atheniens, qu'on les laisseroit sortir en seureté de la Prouince, pourueu qu'il ne se meslassent des affaires du Roy

de Perse en Egypte, puis mourut ayant regné 44. ans, il fut bon Prince, & qui embrassa la paix vsant de grande courtoisie aux Iuifs, enuoyant Esdras en Ierusalem pour l'establissement de leur police, auancement du Temple, & reuenus ordonnez pour l'entretien & sacrifices d'iceluy.

XERXES II. *du nom.*

Artaxerxes laissa à sa mort deux fils, l'aisné nommé Xerxes. II. du nom qui ne regna que deux mois.

SOGDIAN.

L'autre nommé Sogdian qui ne regna que huict mois, sans que l'vn ny l'autre ayét fait chose digne de memoire, c'est pourquoy ils ne sont point ordinairemét mis au rang des Roys: mais i'ay suiuy en cecy Eusebe qui les comprit en ce nombre en sa chronique XII.

DARIVS *surnommé le bastard V II. ou selon les autres vnziéme Monarque de Perse.*

Apres la mort des Princes susdits Darius surnommé le bastard paruint à l'Empire, sous lequel les Egyptiens s'emanciperent & se firet libres, & regna sur eux vn nommé Sait, auec ce Darius, s'allierent les Lacedemoniens & les Medes se reuoltans furent par luy subiuguez, & contraints de venir le recognoistre pour Seigneur, ce Roy auoit deux enfans de Perisatide sa femme, l'aisné appellé Artaxerxes, & le plus ieune Cyrus, cestuy-cy estoit vaillant, sage, courtois, & bien aymé de chacun, lequel le Roy fit Satrape de Lidie & Ionie, & luy commanda de donner secours aux Lacedemoniens contre leurs aduersaires. Mais son insolence contre quelques Seigneurs du sang qui ne l'auoient salüé à la Royale, à sçauoir les mains encloses dans les manches de leurs robes qu'il fit mourir pour ceste occasion, fut cause que son pere estant malade, le mande venir pour rendre raison de son forfait, & en estre puny suiuant le iugement des Sages, à quoy obeyssant Cirus laissa son Lieutenant Lisandre Lacedemonien, & duquel & des autres Grecs, il se seruit depuis contre son frere, luy estant sur le chemin, il fut aduerti de la mort de son pere, fut neantmoins códuit vers son frere, qui le detint prisonnier, & mourut Darius le bastard en l'an du monde trois mille cinq cens soixante & deux, l'annee mesme que la Cité d'Athenes fut prise & brulee par les Lacedemoniens, & Denis le Tiran fut chassé de Sicile: & lequel an fut estimé remarquable à cause de ces trois choses, la mort d'vn grand Roy, la deposition d'vn autre, la ruine de la plus illustre Cité de Grece, & regna Darius dix-neuf ans.

ARTAXERXES II. *du nom V III. Monarque de Perse.*

Artaxerxes second du nom, succeda à son pere, & fut surnommé Mnemnon, XIII. cestuy-cy tenant son frere Cyrus en prison, & ne luy brassant rien moins que sa ruine, le ieune Prince qui n'en esperoit pas moins, fit tant par ses menees qu'il força la prison, se sauua & s'enfuit en Grece, où estant, il assembla des forces, & fut suiuy des Grecs & Ioniens, à cause qu'il auoit esté nourry parmy eux, & sans mentir si des le commencement le malheur ne l'eust suiuy, & que trop de cœur & vaillance n'eussent acheminé ses pas à se fourrer trop auant en la bataille, il eust chassé son frere de son siege: car il auoit la grace de sa mere, estoit desiré des Perses, & auoit presque tout le monde. Mais ayant receu en vn combat vne blesseure en la teste, le pauure Prince en mourut en la fleur de son âge, tenant desia son frere en tel estat qu'il ne sçauoit presque de quel bois faire flesches.

Ce Roy aymoit fort le repos & la paix, & ayant appaisé les troubles suscitez par son frere, n'eust autre estude qu'à mettre accord entre les Grecs, comme il fit, tout au contraire de ses predecesseurs qui n'auoient tasché que de les tenir en diuision aussi les Grecs enuoyerent vers luy vne solennelle & grande Ambassade, en laquelle estant Pelopidas Thebain fut, comme recite Plutarque honoré sur tous les autres, & ayant regné ce Prince 36. ans il mourust, laissant pour heritier & successeurs Darius Artaxerxes.

Darivs Artaxerxes *surnommé Occhus IV. Monarque de Perse.*

L'entrée du commencement du regne de ce Monarque fut contre les Iuifs, lesquels faisant des brigues pour le fait de la souueraine Prestise, il y eust entre iceux vn nommé Iean, lequel occit dedans le Temple Iesus son frere, qui estoit souuerain Pontife : mais Dieu ne laissa se forfait impuny : car le peuple perdit sa liberté, & le Temple fut pollu par l'entrée de Bagose, lequel y punit le delinquant, & imposa taille de sept ans aux Iuifs, & quelque temps apres Occhus prenant certaine vile d'iceux, en bannit les Citoyens d'icelle, & les transporta prés de la mer Caspie, qui sont ceux qu'Eusebe appelle Abrami, & lesquels obseruent encore quelque chose du Iudaïsme. Contre ce Darius se reuolta vn des Satrapes & principaux Capitaine appellé Arrabaze, & tint teste longuement contre les Lieutenans du Roy, soustenu des forces des Prouinces voisines : mais en fin il perdit la vie, & le Roy recouura le pays d'Egypte Cypre & Phenisse, & prit par trahison la Cité de Sidon, faisant occir celuy qui la luy auoit trahie. En fin ayant regné 26. ans, il fut emprisonné (auec tous ses enfans vn excepté) par Bagoas Eunuque, & Arsamé eschappé de ce venin, regna en la place de son pere mais son regne ne fut gueres long, car dedans l'an 4. le mesme Baboas l'empoisonna auec tout le sang Royal, & toutesfois ne peut-il empieter le Royaume qui vint à Colomac grand Seigneur Persan, & qui se fit appeller Darius IV. du nom, lequel Bagoas pensant empoisonner comme il auoit fait les autres, il luy fit à luy mesme prendre le poison qu'il luy vouloit donner, & par ainsi fut puny de ses meschansetez.

Darivs IV. *du nom & dernier Monarque de Perse.*

Darius ainsi vengé de Bagoas paruint à l'Empire, où il ne fut pas longuement, car ayant regné six ans Alexandre le Grand luy fit la guerre, le despoüilla de son Empire & de sa vie, & ruina la Monarchie de Perse en l'an du monde trois mille six cens trente cinq, en la cent douziéme Olimpiade, & depuis que Cyrus la rauit aux Medes, 228. ans, qui n'est pas grand chose, qui prendra esgrad à celle des Assyriens qui dura par tant de siecles : mais elle ne fut pas si puissante que celle des Perses.

Le Royaume de Perse retourné en sa premiere splendeur, quand & comment.

La Monarchie des Perses ainsi abbatuë demeura esclaue, & comme enseuelie dans celle des Macedoniens, laquelle dura bien l'espace de 263. ans : mais neantmoins, ils ne commanderent pas long temps en la Perse, car apres la mort d'Alexandre le Grand, les Seigneurs Macedoniens se faisans la guerre les vns aux autres, à qui seroit le souuerain entr'eux, vn Arsace Gentilhomme Parthe, d'autres disent Bractrian, pour l'amour duquel tous les Roys des Parthes le nommerent Arsacides, prenant son temps sur ceste diuision, se rua sur Andiagore Persan, auquel Alexandre auoit donné le gouuernement des Parthes, le despoüilla du pays Parthien, & s'en rendit souuerain, sans vouloir dépendre ny releuer du Prince de Macedoine ce qui aduint en l'an de la creation du monde.

trois mille sept cent dix-sept, Olympiade cent trente trois. Si bien que la puissance Grecques s'aneantissant en Leuant, les Parthes auparauant incognus, & sans force se firent Monarques d'Orient, ce qui dura l'espace de 200. ans iusques au tẽps d'Artaban dernier Roy des Parthes, lequel fut priué de la Monarchie, & de la vie par Attaxaré ou Artaxerxes Persan de nation, mais yssu de bas lieu, l'origine duquel on raconte en ceste sorte. C'est que sa mere fut mariee à vn nommé Pauec, homme de basse & ville condition, comme estant Conroyeurs de son mestier, lequel neantmoins estant grand iudiciaire, & preuoyant comme on dit par sa science, ce qui deuoit aduenir; il aduint vn iour qu'vn certain gẽtil-homme appellé Sanné, passant par le terroir des Cadusiens, vint heberger chez ce Pauec, bien que sa demeure fust fort pauure, lequel voyant par ses arts, que son hoste deuoit estre le chef d'vne famille tres grande, & tres illustre, il se contrista de premier abord de ce qu'il n'auoit ny sœur, ny fille, ou autre femme en sa maison qu'il luy touchast de sang, pour luy faire auoir la compagnie de Sanné, & auoir de luy des enfans, qu'il luy touchassent de consanguinité, en fin voyant qu'il n'auoit point d'autre moyen pour paruenir à ce bon-heur, il benda les yeux à toute consideration, & luy mit la nuict sa propre femme coucher auec luy, esperant de changer d'estat & de fortune. De cét accouplement illicitement fait, sortit cét Attaxaré duquel est question, lequel fut nourry en la maison de son pere putatif: mais l'enfant ayant acquis de grands honneurs par sa vaillance, tous deux vindrent en debat à qui il estoit, Pauec le disant estre sien, & Sanné l'auoir engendré: mais en fin, il fut conlud qu'il seroit appellé fils de Pauec, issu de la semence de Sanné. Telle fut selon Agathie l'origine de ce Roy, lequel se fit presque en vn moment Roy de toute l'Asie, ce qui aduint l'an de nostre Seigneur 228. seant à Rome au S. Siege, Vrbain I. & tenant l'Empire, Alexandre fils de Mamée, contre lequel le Persan eut guerre, qui contraignit le Romain de se retirer, qui estoit passé iusques au pays des Medes, toutesfois il y a grande apparence qu'il deffit seulement quelque camp volant de l'Empereur, & qu'Alexandre auec toutes ses forces, ayant liuré la bataille au Persan, le deffit, d'autant qu'il demeura tousiours en la Syrie & Mesopotamie, attendant la guerison de son armée, le Persan n'ayant l'asseurance de l'attaquer, ce qu'il n'eust fait, s'il fust demeuré vainqueur au premier Combat, & ce qui tesmoigne bien que les Perses n'eurent pas du meilleur, c'est ainsi qu'on peut accorder Lampride auec Herodian.

Or cét Artaxerxes mourut ayant regné quinze ans, il estoit fort versé en la science & ceremonie des Mages & Philosophes entre les Perses, ce qui fut cause que ceste sorte de gens fut plus en credit & insolente que iamais: car ils n'estoient encore preuenus au degré de licence si effrenée, que lors que regnoit cestuy-ci leur compagnon, car sans leur authorité, il n'y auoit rien de bien fait. XVI.

SAPORE I. *du nom.* II. *Roy de Perse.*

Sapore premier du nom & deuxiéme en rãg de cette nouuelle race des Roys de Perse qui vient à la couronne, l'an de grace 243. seant au saint Siege Authere, & tenant l'Empire Gordian, qui eut vne grande guerre contre ce Roy, lequel faisant profit de la discorde qui estoit entre le Senat & les deux Maximins occupa la pluspart de la Mesopotamie & Syrie, de sorte que le ieune Empereur Gordian, fut contraint d'armer contre luy, enquoy il fust si heureux qu'il le vainquit, luy ostant plusieurs villes qu'il auoit occupées sur l'Empire, ce que

declare Gordian mesme en vne sienne Epistre qu'il en escriuit au Senat. Mais Gordian ayant esté occis par l'Arabe Philippe, lequel on dit auoir esté le premier des Empereurs qui fit profession du nom Chrestien, Saporé ne laissa de suiure sa pointe : car Philippe ne fut longuement en l'Empire, comme aussi ne fut le tyran & persecuteur du nom Chrestien, ains serua sur la Syrie & Cilicie, & Capadoce au deuant duquel, comme Valerian fut allé pensant l'effrayer de sa presence, cestuy-cy en obtint vne si glorieuse victoire, qu'ayant deffait les Legions Romaines, il print l'Empereur Valerian, & le conduisit prisonnier en Perse où il mourut en miserable seruitude, chose non iamais encor aduenuë à l'Empire Romain, que de voir captif son souuerain, toutesfois Odenat Roy des Palmireniens, occupant l'Empire du Leuant, s'opposa aux efforts de Saporé, estans venu aux mains, le Persan fust vaincu & poursuiuy iusques en Asyrie, Odenat iouyt du bagage & concubines du Persan, & de fait si ce Palmyrenien ne se fut opposé au Persan, c'estoit faict de l'Empire de Rome.

ORMISDATE III. *Roy de Perses.*

Ormisdate ne regna qu'vn an sans faire rien digne de remarque.

VARDANE' IV. *Roy de Perses.*

Vardané fut successeur d'Ormisdate, mais on ne trouue rien de luy non plus que de l'autre: Car les Perses furent long-temps sans rien remuer, voire comme dit Vopisque: ils enuoyerent des Ambassadeurs & presens à l'Empereur des Romains, Aurelian.

VARDANE' II. *du nom* V. *Roy des Perses.*

A Vardané I. succeda Vardané II. du nom, & V. au rang des Rois de Perse, lequel aucuns appellent Narsée; cestuy-ci eust guerre contre Probus Empereur: mais ils firent la paix, quelques villes demeurãs aux Perses, de celles qu'il auoit conquises: & ceci fit, Probus ne pouuant contenir ses soldats en deuoir, aussi fut-il occis bien tost apres, & eut Vardané beau loisir de se pourmener, & de conquerir en Orient. Sicarus natif de Narbonne, auec ses enfans Carin & Numerien, s'estant fait Empereur, ne luy eut fait empeschement lequel reconquit la Mesopotamie sur Vardané, passa iusques bien auant en l'Assyrie, & eut fait d'auantage, si la mort ne l'eut saisi. Vardané regna saize ans.

VARDANE' III. *du nom* VI. *Roy des Perses.*

Vardané III. du nom, qui ne vesquit que 4. mois pource Narsées vint à la couronne.

NARSEES VII. *Roy des Perses.*

Cestuy-cy fut homme de grandes entreprises & se faschant que les Romains tinssent en l'Asie les terres qui luy sembloient estre de l'ancien apanage des Persans en voulut auoir la raison, pource fut contre l'Armenie & Mesopotamie qu'il esbranlla fort par guerre: mais il fut repousé par Galere Maximiã, la premiere fois qu'il batailla contre luy, & eut la fortune fauorable: mais la seconde fois lors qu'il combattit entre Carra & Callique comme il y fut allé plus temerairement que laschement, à cause qu'à peu de forces, il auoit assailly vne tres-puissante armée, il fut chassé & batu & se retira vers Diocletian, duquel il fut si mal receu, qu'on dit qu'il le suiuit à pied tout vestu de pourpre, vn long espace de chemin sans que iamais l'Empereur voulut qu'on arrestast son chariot pour

luy parler, cela fut cause qu'il fit aussi-tost vne grãde leuée d'hõmes par l'Illyrie & pays Mesien., & prenant la route du Leuant, il rencontra Narsée, Aseub, Dormisde & Sapore en Armenie mineur, le combatit auec tres-heureux succez, & auec non moindre conseil qne force & vaillãce, veu que luy mesme suiuy de deux ou trois hommes à cheual fit l'office d'espion, & fut visiter le champ de l'ennemy lequel ayant vaincu il chassa Narsée, prit son bagage, & butina ses thresors, eut pour prisonnieres ses femmes sœurs & enfans, & emmena vn nombre infiny de la noblesse de Perse, & des richesses desquelles il ne sçauroit dire la valeur, & força le Roy de Narsée de se retirer fuyant és plus cachées solitudes de son Royaume, pour laquelle si grande victoire luy retournãt en Mesopotamie où Diocletian estoit auec forces pour le seconder, il fut receu amiablement, & auec honneur tel qu'on fait à ceux qui triomphent, & emmena les femmes & sœurs de Narsée en Italie, comme encor ses enfans, lesquels furent menez deuant son chariot, lors que triomphant il entra dedans Rome: ainsi Narsée qui aspiroit à l'Empire d'Asie perdit, & ce qu'il auoit conquis, & cinq de ses propres prouinces outre le Tigre, lesquelles tomberent en la main & sous la puissance des Romains, Apres ce malheur si grand, les affaires de Perse furent bien reculez, & Narsée ne vesquit guere plus longuement, ains trespassa celle année mesme de sa deffaite, & de son regne le septiéme.

MISDATE' VIII. *Roy de Perse.*

Misdaté son fils luy succeda, qui fut VIII. Roy de Perse, & viuoit du temps de Cõstantin le Grãd, il fut par le commãdement de son pere couronné au ventre de sa mere, chose non leuë d'autre que vn fruict nõ encore en lumiere aye porté la couronne d'vn Royaume, il mourut ayant regné sept ans neuf mois, l'an de nostre Seigneur 310. seant à Rome, Marcel & tenans l'Empire Maximian Galerius & Constantin le Grand, sans auoir fait aucune chose digne de memoire. XIX.

SAPORE' II. *du nom & IX. Roy de Perse.*

Saporé fils de Misdaré paruenu en âge pour commander, recouura tout ce que ses predecesseurs auoient perdu outre le Migre en l'Assyrie & Mesopotamie & en l'an de nostre Salut trois cents cinquante neuf, au mesme temps que les Chrestiens commmẽcerent à paroistre en ses terres, solicité par les Mages & Sacrificateurs, de la volõté desquels despendoit fort toute ceste famille d'Artaxaré, sorty d'vn homme de mesme vocation, il se mit à persecuter serieusement nostre Saincte Religion, & fit mourir le Sainct Euesque Symeon auec cent autres bons & fideles hommes en seul iour, son gouuerneur mesme & auant proceda par exactions & subsides & à la fin par bannissement & supplices iusqu'à ce que Constantin le Grand, le pria par lettres de cesser d'ainsi traicter les amis de l'Empereur de Rome. Apres la mort de Constantin, Saporé se mit à persecuter les Chrestiens plus que iamais, comme on le peut recueillir de l'histoire Ecclesiastique, de sorte que les pauures solitaires qui se tenoient par les deserts & solitudes d'Assyrie & Mesopotamie, sentirent la fureur de ce tyran, lequel se fit Seigneur des pays l'auoisinans, & pource recommença la guerre entre luy & les enfans de Constantin, en laquelle les Romains ne gagnerent autre cas que des bastonnades, ainsi que le rapporte Europe Historien Romain disant, Constant eut la fortune diuerse, & fort contraire: car il souffrit de grandes afflictions des Persans, qui luy prindrent souuent

des villes en assiegerent d'autres, luy mirent au fil de l'espée plusieurs de ses armées & en somme iamais il n'eust combast contre Sapore, duquel le barbare n'emportast la victoire, sauf que prés la Cité de Syngare où le meilleur estant de son costé, la furieuse temerité des soldats, luy osta ceste felicité, que de dompter à celle fois l'orgueil de son aduersaire.

Puis clairement en parle Pomponius Letus, lors qu'il dit ainsi Constans ne fit onc rien en Leuant, qui luy reüssit heureusement, d'autant que tousiours son ennemy eut le dessus, car l'an vnziesme de son Empire, la palme & victoire estant rauie vne seule fois fut reperduë par la temrité des soldats prés de Singar, aussi Constans ayant huict fois esté vaincu, comme en ceste bataille, la victoire fut pour luy, elle demeura aux ennemis, non sans grande perte, d'autant que Singar fut perduë & Bizabde & Amide. Apres ceste bataille Sapore se rua sur les Armeniens & fut assieger la Cité de Nisibis, mais les Messagers l'aissaillirent, & il alla contr'eux, non que pour celá on laissast le siege: & tandis Constans enuoya vers luy pour auoir la paix, laquelle luy fut octroyée. Sapore apres ce, fut guerroyer les Armeniens: mais il aprit que la fortune ne le suiuoit pas par tout: Car Arsace le vainquit & le força de se retirer en Perse: mais ceste guerre Armeniéne ne fut de grãd coust, & causa des ruines & deffaites insignes à l'Empire de Rome: car Iulian l'Apostat pensant faire mieux ses besongnes contre Sapore, que son predecesseur, y alla auec ses forces, toutesfois il s'y fit massacrer & son armée mise en route, d'autant qu'il combattoit contre celuy qui auoit Dieu pour garand, quoy qu'infidelle: mais il s'en seruoit pour la punition de cét Apostat, le plus desloyal & infidele homme de la terre, lequel fut occis le deuxiesme an de son Empire, & de nostre salut trois cents soixante & sept, & le cinquante huictiesme du regne de Sapore Roy de Perse. La mort de cét Empereur, & la deffaicte des Romains ne haussa le cœur à Sapore, comme celuy qui considera le nombre infiny des siens deffaicts, la multitude des elephans occis, chose non encore veuë, & veid les Romains encore disposts & prests à recõmencer la noise, ayant vn chef si bon & si vaillant qu'estoit Iouinian, & pour cela il n'osa passer outre, ce qui fut cause que la paix fut faicte: quoy que non trop aduantageuse pour les Romains, & qui toutesfois leur estoit necessaire, veu l'eschec que le Persan auoit fait d'eux, & qu'ayant cestuy-cy en teste, & d'autres se reuoltans, il seroit aisé d'esbranler la grandeur de l'Empire & neantmoins Ammian condamne fort ceste paix, comme procedant d'vn cœur mol & effeminé, & accuse Iouinian comme homme coüard & de peu d'effet: mais il luy faut pardonner à cause qu'il se transporte en ses affections, & que presque il ne peut loüer que son Iulian l'Apostat, à la suite duquel il fut à la guerre.

ARTAXERXES X. *Roy de Perse.*

Sapore aagé de septante ans, & ayant regné autant que vescu, mourut
XX. l'an de nostre salut trois cens septante-neuf, laissant son fils Artaxerxes heritier & successeur de la couronne, mais non de son bon-heur : Car Sapore ayant eu plusieurs femmes, auoit eu des plus illustres trois enfans Ormisda, Adarnasse & Natse & de celle qui estoit de plus bas lieu, excellente toutesfois en beauté, il eut Artaxerxes, quant à Ormisda, il tenoit le party des Romains, ce qui donnoit le droit d'aisnesse à Adarnassé qui deuoit succeder à la couronne : mais son pere l'ayant recogneu d'vn naturel trop cruel ne voulut oncques entendre à le faire son successeur. Car comme les Mesopotamiens eussent

eussent fait present d'vne tente de cuit de chameaux,enrichie d'or & autre broderie,il la donna à son fils Ardanasse luy demandãt si ce present là ne luy estoit pas fort agreable:il respondit que s'il estoit Roy il auroit bien plus de plaisir de voir vn pauillon fait de cuir & de peau des hommes : tellement que cette response & plusieurs actions cruelles de ce Prince luy firent perdre la succession: car son pere ayant assemblé le Conseil il fut conclud par le commun consentement que Saporé commanderoit & succederoit apres à son pere, mais il ne rencontrerent pas mieux en Sapore : car son pere estant decedé, il fit aussi tost mourir son frere Ardanasse,creua les yeux à Narse, mit en prison Ormisda & donna commencement à son regne auec vne infinité de cruautez & de tirannies; de sorte qu'il ne se faut pas estonner s'il se porta si rigoureusement contre les Chrestiens, puis qu'il ne pardonnoit pas à son propre sang. Ormisda estant prisonnier; sa mere, sa femme & sa sœur furent le voir auec le congé du Roy,lesquelles luy donnerent vne lime auec laquelle il lima & rompit ses fers & s'enfuit, se retirant à l'Empereur Constantin le Grand, auquel il fit des signalez seruices.

Artaxerxes donc iouyt de la paix que son pere auoit iurée auec les Romains & des Prouinces qu'on luy auoit quittées,sans qu'il eust guerre a personne: & ayant regné vnze ans, il mourut, laissant pour successeur Saporé son fils.

SAPORE' II. *du nom* II. *Roy de Perse.*

Saporé II. du nom fils d'Artaxerxes regna cinq ans sans faire chose digne de memoire.

VARANE XII. *Roy de Perse.*

A Saporé succeda Varane, lequel garda encore fidelement la paix auec les Romains voyant l'heur qui les accompagnoit, depuis que Theodose le Grand estoit venu à l'Empire & sous le regne des enfans duquel, à sçauoir d'Honorius & Arcadius,il tenoit le Royaume de Perse, lequel ayant gouuerné dix ans mourut.

ISDISGERTE' XIII. *Roy de Perse.*

Isdigerté vint à la Couronne l'an de grace 406. seant à Rome Innocent premier du nom, ce fut en cestui-cy qu'Arcadius eut vne telle confiance, qu'il le constitua tuteur du ieune Theodose son fils, tant pour tenir en bride les remuans, que pour empescher que du costé d'Orient son fils ne fust inquieté en sa Seigneurie : & comme on luy eut porté ce testament, il le receut auec grande ioye, maintenant la paix auec les Romains, que son pere & ayeul auoient iurée auec vne grande equité & fidelité, & qui plus est il enuoya vn gouuerneur pour le petit Prince nommé Antioque, homme excellent, vertueux & sage & digne d'vne telle charge, lequel se rendit le Protecteur de l'Empire, & le Conseruateur des droicts de son mineur : ce qu'il manda au Senat en cette maniere, au rapport de Paul Diacre : *Arcadius estant mort & m'ayant esleu tuteur de son fils, ie vous enuoye vn homme capable de tenir ma place qu'il n'y ait donc homme si hardy de dresser embusches à l'enfant, afin qu'vne guerre intolerable ne soit cause de la ruine des Romains.* Et afin qu'on n'eust aucun doute de ses intentions il renouuella les alliances d'entre les Perses & les Grecs, mesme qu'Antioque escriuoit souuent à Isdigerté, pour le bien & support des Chrestiens: de sorte que la foy Chrestienne s'espandit grandement par le pays de Perse, à quoy trauailloit beaucoup le bon Marunthe Euesque de Mesopotamie. Car auparauant tout cecy ce Roy les persecutoit cruellement, plus poussé à

ce faire par les Mages & Sacrificateurs de ses Dieux, que par sa propre malice & instinct naturel: Ce fut en cette persecution que Auda Euesque de saincte vie abbatit assez mal à propos le Temple du feu adoré par les Perses, & le Roy luy commandant de le rebastir, il aima mieux mourir que ce faire: en quoy il estoit plus loüable qu'en le démolissant, ayant en voulant bien faire, esté cause de tant de mal, toutesfois, comme il a esté dit, elle cessa du viuant mesme de ce Roy, qui voulut en cela satisfaire non seulement aux Empereurs, mais encore au bon Euesque Marunthe: lequel selon Paul Diacre, luy auoit guery Varané fils du Roy susdit, lequel estoit demoniacle. Mais Socrates en son Histoire Ecclesiastique rapporte que cela aduint à cause que Isdigerté estoit suject en vn grand mal de teste que les Mages ne luy auoient sceu guerir, Marunthe auec le seul signe de la Croix luy osta, sans que iamais le Roy en fust par apres tourmenté: ce qui fut cause en partie que ce Roy donna licence à ce bon Euesque de bastir tout autant d'Eglises que bon luy sembleroit en ses terres & Seigneuries: de sorte qu'il y a grande apparence qu'il se fust fait Chrestien sans les Mages, qui auoient vn grand pouuoir dans le pays. Il mourut l'an de grace 427. ayant regné vingt & vn an, laissant son fils Varané heritier de la Couronne.

Varané II. du nom XIV. Roy de Perse.

Varané II. du nom paruenu à la Couronne des Perses, se monstra d'autant plus seuere presecuteur des Chrestiens, que son pere les auoit fauorisez. Et dés aussi tost que son pere fut decedé il declara la guerre à l'Empereur Theodose II. du nom & surnommé le Ieune, lequel toutesfois luy estant venu à l'encontre le vainquit & l'eust poursuiuy auec plus de violence n'eust esté que les Chrestiens qui estoient en Perse luy estoient en soucy, craignant que ce Tyran ne les tourmentast encor pis que deuant. Il auoient commencé sa persecution aux Princes & grands Seigneurs qui auoient receu la foy, lesquels il desappointoit & reduisoit en telle extremité, qu'ils estoient contraints d'aller garder les chameaux, ou de faire quelque mestier plus vil: puis les voyant fermes en la foy, il les faisoit mourir du plus cruel genre de mort que les Mages pouuoient excogiter, lesquels estoient ses Conseillers ordinaires: mais cette derniere deffaicte qu'il receut par Theodose fit cesser cette perscution. Car l'Empereur sans auoir esgard à l'aduantage qu'il auoit sur luy; pour le bien & repos des Chrestiens, enuoya Helion Patrice & Anatolius Preteur d'Orient, en Perse pour rechercher de paix Varané, lequel ne refusa point la condition, ains promit de faire la volonté de l'Empereur, & deslors cessa la persecution. Il regna vingt ans, & mourut l'an 447. seant à Rome Leon premier du nom, & lors Theodose faisoit la guerre contre les Vandales.

Varané III. du nom XV. Roy de Prese.

Varané III. du nom estant pressé de la necessité qui auoit fait accepter le repos à son pere, ne remua rien, ains se contint tousiours en ce repos que son pere auoit obtenu & mourut apres auoir regné dix-sept ans quatre mois.

Perosé XVI. Roy de Perse.

XXI. Perosé luy succeda au Royaume, grand guerrier, hardy & d'vn fort haut courage, lequel plus par temerité que par bon conseil petit en l'entreprise contre les Neptalites, non tant par la force de ses ennemis que par son indis-

cretion & folie: car au lieu de marcher en deffiance par le pays de ses ennemis il auoit vne telle presomption, se fiant en ses forces, que les autres eurent le moyen de le surprendre lors qu'il esperoit le moins, perissant ainsi auec toute son armée, sans auoir acquis aucune gloire ny reputation. C'est ce qu'en dit Agathias: mais Procope appelle ces Nepthalites Euthalites, & dit ainsi: Perosé Roy des Perses vint en dispute pour les limites de son pays auec les Huns Euthalites, lesquels on appelle Albes, contre lesquels il alla auec vne puissante armée.

Or ces Euthalites sont de la race des Huns, & toutesfois ne sont point leurs voisins, auec lesquels ils ne marchassent point, ny ne leur sont point limitrophes: ains auoisinent les Perses du costé de Septentrion: la Cité principalle desquels est dite Gonza sur les limites des Persans, lesquels ont souuent combattu pour les confins de leurs terres auec leurs voisins, & ne sont point Nomades (c'est à dire Pasteurs) comme le reste des Huns, aussi n'entrerent-ils iamais dans les terres des Romains pour les guerroyer, si ce n'a esté en la compagnie des Persans. Ils sont, dit-il, blancs en couleur, propres, & n'ont le regard furieux comme les autres, aussi ne les imitent-ils pas en leur bestialité, ayans quelque police entr'eux. Car les Euthalites obeyssent à vn Prince & seul Monarque, & s'occupent à viure ciuilement & politiquement vsans de raison & iustice auec leurs voisins, comme font toutes les nations ciuilisées. Ceux qui entr'eux sont estimez les plus heureux, sont ceux qui ont iusques à vingt amis ou d'auantage, auec lesquels ils mangent d'ordinaire, ayans leurs biens & la Seigneurie commune ensemble, & ont coustume que quelqu'vn de leur mourant, le portent en terre. Puis il adiouste, que Perosé se voyant en lieu d'où il luy estoit impossible d'eschapper, le Roy des Euthalites luy manda, que s'il vouloit se deliurer de ce peril, il n'y auoit point d'autre moyen que de luy venir faire hommage, & iurer, suiuant la coustume de son pays, que iamais les Persans ne feroient guerre aux Euthalites. Perosé en ayant demandé conseil aux Mages, ils luy respondirent que quant au serment il en pouuoit faire à sa discretion, mais quant à l'adoration, reuerence, & hommage que le Roy des Euthalites demandoit, que cela estoit impossible, veu que les Perses n'auoient licence d'adorer autre chose que le Soleil.

Mais ils luy donnerent ce conseil, à sçauoir que le matin sur le poinct du iour il allast vers l'Euthalie, & que se tournant vers le Soleil leuant il luy fist la reuerence, & adorast le Soleil, car par ce moyen il eschapperoit du peril, conserueroit son honneur, & ne violeroit en aucune façon les coustumes de Perse.

Ainsi se sauua-il pour lors, mais il fut aussi desloyal à garder sa promesse, comme il auoit esté inconsideré en sa conduitte: car il ne fut pas si tost de retour en son pays, qu'il assembla vne armée pour marcher contre les Euthalites, ayant laissé son fils Cauadé au pays pour gouuerner en son absence: & ce fut lors qu'il y demeura auec ses autres enfans, toute sa Noblesse, & les plus vaillans hommes d'entre les Perses, apres auoir regné vingt ans, l'an de nostre Seigneur quatre cens octante quatre: seant pour lors à Rome le Pape Simplicius, & Leon tenant l'Empire des Grecs, portant aussi le tiltre d'Empereur de Rome.

VALENT XXII. *Roy de Perse.*

Cestuy-cy estoit frere du Roy deffunct, lequel gouuerna le Royaume apres XXIII.

la mort de son frere, à cause du bas aage de Cauadé, mais il ne fut qu'vn ombre de Roy, sans faire rie ndigne de memoire: & à la verité c'estoient les Euthalites qui gouuernoient plustost que luy, & ausquels il se rendit tributaire, à cause de son humeur paisible, & nullement propre à manier les affaires si embroüillées qu'estoient lors celles des Perses: cela toutesfois ne dura pas long-temps, car il mourut ayant regné quatre ans, & payé deux ans de tribut.

Cavadé. XVIII. Roy de Perse.

Valent estant mort, Cauadé fils de Perosé vint en fin à la Couronne: à son aduenement il trouua les Perses fort tyrannisez par les Euthalites, mais comme il estoit Prince belliqueux, & qui n'eust pas peu demeurer en repos quād bien il eust eu la paix de toutes parts: il print bien-tost les armes contre ses ennemis, commençant par les Euthalites, & les vainquit, secoüant le joug de leur domination: il fit aussi la guerre aux Romains, & autres peuples ses voisins, desquels il emporta souuent la victoire. Il estoit naturellement cruel & si colere qu'il estoit impossible de l'appaiser quand il s'y estoit mis: son esprit remuant ne luy pouuoit permettre aussi de s'arrester qu'il ne broüillast quelque chose, soit auec autruy ou auec les siens, & en son Estat: de sorte qu'il prenoit plaisir à changer les anciennes constitutions & ordonnāces de Perse, & en faire de nouuelles: vne entr'autrres indignes d'vn grand Roy, & qui pensa renuerser son Estat, celle à sçauoir par laquelle il vouloit que toutes les femmes fussent cōmunes: car tous les Estats de ses pays trouuerent la chose si hors de raison & de la bien-seance, que les Seigneurs & le peuple, comme au son d'vn tocsin se reuolterent vnanimement contre luy, le prindrent & le mirent en prison, ayant regné vnze ans.

Blasé ou Lamase XIX. Roy de Perse.

Cauadé ainsi mis prisonnier, & n'ayant aucun hoir masle pour tenir sa place,
XXIV. les Perses s'assemblerent pour eslire vn Roy, & choisirent Blasé frere du feu Roy Perosé, car selon leur coustume il ne leur estoit pas loisible de faire aucun Regēt du Royaume s'il n'estoit du sang Royal, si ce n'estoit que ce sang fust venu de quelque famille de basse condition. Cestui-cy estant esleu Roy mit aussi-tost en deliberation au Conseil que c'est qu'on deuoit faire de Cauadé: le peuple ne vouloit point en sorte aucune qu'on le fist mourir, quoy qu'au Conseil les opinions fussent diuerses: car Gusanascade qui estoit Chanarangé, c'est à dire le Gouuerneur du pays, voyant le peu de resolution du Conseil, tira vn petit cousteau long d'vn doigt, & gros à l'aduenant, que les Perses portoient ordinairemēt pour ronger leurs ongles, & le monstrant aux autres leur dit que ce petit cousteau suffisoit pour lors à faire ce que vingt mille hommes apres ne pourroient executer, declarant par là les maux que feroit Cauadé s'il eschappoit vne fois de leurs mains: mais toutes ces persuasions ne peurent rien gagner sur les Perses de faire mourir leur Roy, bien consent it-on que ce Prince qui estoit cruel & maladuisé fust mis en prison perpetuelle, & Blazé ou Lamasé Zambasé (car on luy donne tous ces noms) commença lors à regner, homme iuste, courtois, & fort debonnaire, & sous lequel les Persans se faisoient fort desormais de viure à leur aise, mais Cauadé leur fit bien changer de pensée, par le moyen d'vn sien amy qui se nommoit Scosé, lequel se tenoit pres de la prison.

Cestuy-cy estant iour & nuict à resuer sur les moyens qu'il pourroit trouuer pour deliurer son Prince, ne tachoit que de rechercher les moyens pour parler à luy, & d'autant qu'il estoit permis à la femme de Cauadé de l'aller voir, & luy donner ce qui luy seroit necessaire : Seosé luy fit entendre par elle que là où il auroit moyen de sortir, Seosé auoit les cheuaux & autres choses prestes pour le cōduire de la part où il voudroit aller, & luy designa le lieu où tout l'apareil seroit dressé. Ce qui fut soudain executé: car la Dame estant en la prison despoüilla ses habits & vestit ceux de son mary, & luy vestu en femme, sortit aisément de la geole & auec Seosé & les troupes qu'il auoit secrettement amassées, il s'enfuit vers le Roy des Euthalites, qui luy donna sa fille en mariage. D'autres disent qu'il s'en alla de là vers l'Empereur Anastase, mais il y a fort peu d'aparence que cét Empereur Chrestien ait voulu donner sa fille à cét infidele qui auoit desia plusieurs femmes: cela estant bien plus vray-semblable ce disent les autres, que ce fut auec la fille du Roy des Euthalites qu'il espousa pour lors, veu mesme que les Perses auoient fait mourir celle qui auoit preferé la liberté de son mary à son contentement, & mis sa vie au hazard pour le tirer de seruitude. En quoy les Perses firent bien cognoistre leur animosité contre ce Prince, puis qu'ils ne pardonnerent pas mesme à la charité coniugale, laquelle ils deuoient plustost reuerer que chastier en cette Princesse.

Auec les forces donc du Roy des Euthalites, Cauadé s'achemina contre les Perses, lesquels luy venans a l'encontre, il mit soudain en fuitte, & de là s'en venant au pays & Satrapie de ce Gusanaseadé, qui auoit donné conseil qu'on le fist mourir, il le desapointa de sa charge de *Chanarāgé*, ou Gouuerneur, & y mit Adergunibade en sa place : puis estant venu au Palais Royal, il s'en saisit sans grande difficulté, faisant mourir Lambasé & Gusanaseadé, puis il fit son grand amy Seosé qui l'auoit deliuré de prison, *Adrastadarum Selané* qui estoit vn Magistrat ayant charge sur toute la gendarmerie, tel à peu prés que le Connestable en France. Et Seosé fut le premier & le dernier auquel iamais vn tel Estat fut conferé en Perse.

CAVADÉ *sorty de prison, derechef Roy des Perses.*

Cauadé ayant ainsi reconquis son Royaume & deuenu sage par ce reuers de fortune, se gouuerna par apres plus modestement qu'il n'auoit fait auparauant. Or deuoit-il de grands deniers au Roy des Euthalites, cela fut cause qu'il en enuoya emprunter à l'Empereur Anastase: mais en ayant esté refusé, cela luy seruit de pretexte de luy faire la guerre, tellement que les Perses se ruerent sur l'Armenie, & y firent des maux infinis, prirent aussi la Cité d'Amide, & voulant passer plus outre, ils en furent destournez par les Euthalites qui leur firent la guerre. Ce qui fut cause qu'Amide fut recouuerte par les Romains, lesquels comme dit Procope, corrompirent à force d'argent le Gouuerneur de la ville que Cauadé y auoit laissé. Cependant Cauadé se voyant vieil & craignāt quelque changement d'Estat en Perse apres sa mort, il resolut d'ordonner de son successeur. Comme donc il eut trois fils, il tascha de donner le Royaume au plus ieune nommé Cosroé, d'autant que l'aisné qui se nommoit Cauadé, ne luy estoit point agreable, & le second appellé Bazé, estant borgne, ne pouuoit venir a la Couronne, pource que la loy de Perse en exclud tous les estropiats, ou qui ont faute de quelque membre. Mais le troisiesme luy estoit plus agreable, à cause mesme qu'il l'auoit eu de sa propre sœur nommée Abenede : & pratiqua tant cecy qu'en fin il l'obtint. Des lors il se mit à persecuter les Chre-

stiens,faisans à quelques-vns coupper vn jarret, qui pour cela ne laisserent de cheminer:mais assiegeant vn certain chasteau des Indiens, appellé Azubdabar, & ne le pouuant forcer,il l'emporta par la priere des Chrestiens, dedans lequel il trouua vn thresor inestimable. Ce qui fut cause que desormais il ne fut plus si cruel,ains qui plus est,il permit à quiconque voudroit de se faire baptizer & en fit sur seoir les recherches & punitions. Il eut guerre contre l'Empereur Iustin qui ne fut de grande durée : car la paix s'ensuiuit tost apres, & Cauadé fit mourir tout tant qu'il trouua de Manicheens en son Royaume, à cause qu'ils auoient tasché de faire son fils Roy luy estant encor sain & plein de vie,& ayãt regné depuis sa deliurance de prison trente ans, & vnze ans auparauant. Il tint en tout le Royaume quarante & vn an,qu'il laissa paisible à Cosroé,à cause que l'aisné de ses enfans fut occis auec les Manicheens, pour auoir conspiré contre son pere : & aduint la mort de Cauadé l'an de grace 532. seant à Rome Boniface II. & Iustinian tenant l'Empire.

COSROE' XX. *Roy de Perse.*

XXV. Cosroé vint apres son pere à la Monarchie des Perses, des loüanges duquel parle Agathie en cette sorte.Non seulement, dit-il, ce Roy est loüé & admiré par les Persans qui le prisent plus que de raison,ains encor plusieurs d'entre les Romains le font hõme studieux & amy des bonnes lettres, qui paruint à la cognoissance parfaicte de noste Philosophie, & tourna plusieurs œuures Grecques en sa langue Persienne,& y en a mesmes qui le font si bon Platonique, que Thimée n'estoit pas pour le surpasser : mais Agathie ayant proposé cecy, dit franchement cela estre impossible en vn homme barbare, né, nourry & esleué entre les courtisans mols, effeminez,ignorans & flatteurs;de sorte que les gens de sçauoir ne pouuoient auoir loisir d'instruire ainsi ce Prince. Et ce qui luy donna ce bruit, fut pour la plus grande multitude d'hommes de sçauoir qui frequẽtoient en sa Cour,chacun s'esbahissant qu'vn Roy grãd, puissant & sur tout barbare,aimast de telle sorte les bonnes sciences, & fit tel conte de ceux qui en faisoiẽt professiõ.Ailleurs toutefois Agathie le louë par dessus Cirus & Xerxes.

Quant aux affaires de la guerre,ayant eu affaire contre l'Empereur Iustinian qui auoit surmonté les Goths,la plus fiere, orgueilleuse & puissante nation de la terre & fait teste aux Wandales & autres sortis de Septentrion,auec lesquels neantmoins il fut contraint de faire paix pour cent & dix ans, laquelle on appella la paix sans fin. Mais Cosroé ne la peut tenir, ains dans trois ans apres il la rompit & courut iusqu'en Cilicie & Syrie, prenant la grande Cité d'Antioche.Mais Belisaire luy allant à l'encontre, le fit retirer & le vainquit, ainsi que desia il auoit fait à la premiere guerre.

Apres cette deffaicte, il se retira en Perse :mais il ne demeura pas long temps qu'il ne reuint sur les terres de l'Empire,comme celuy qui aspiroit à plus grãds chose qu'au Royaume Persan,& se rua sur la Camagene, jadis Eufratisie : mais Belisaire luy empescha encor ses desseins & le vainquit. Cette guerre fut fort longue, car elle continua 34. ans du temps des Empereurs Iustinian & Iustin & iusqu'à tant que Martin cousin de l'Empereur Iustin,vint contre les barbares & leur donna bataille en vn lieu appelle Sagarthe,où il les vainquit.Ce fut cette mesme année que mourut Cosroé ayant regné 42. ans, ayant eu tousiours quelque chose à demesler auec les Romains.Agathie dit qu'il mourut de regret en la cité royale de Seleucie, d'autant que Maurice General de l'armée de l'Empereur Iustin en Orient estoit venu fortuitement faire des courses vers les con-

fins des Arpians voisins d'vn village où Cosroé estoit pour lors de sejour, mettant le feu de toutes parts, & passant le fleuue de Zirma, mettoit tout à feu, & à sang par où il passoit: & luy qui n'auoit point accoustumé d'estre ainsi braué en sa presence, prit cela si à cœur, qu'on fut contraint de l'emporter du lieu où il estoit, à Seleucie où il mourut, ayant regné selon Agatie 48. ans. Cecy aduint l'an de nostre Seigneur 574. seant à Rome Iean 3. tenant l'Empire Iustin le ieune, & regnant en France Clotaire sorty du sang de Clouis.

HORMISDA XXI. *Roy de Perse.*

Hormisda fils de Cosroé, paruenu à la Couronne apres la mort de son pere, esperant bien mieux faire ses affaires contre les Romains, que n'auoit fait son pere, vint courir les terres Imperiales, enuoyant Armiadané son General, lequel ayant fait ses courses, s'en retourna riche des despoüilles en la maison, emmenant quant & soy vn nombre infiny de prisonniers : mais il fut repoussé la seconde fois qu'il se mit en campagne : car Tybere estant venu à l'Empire apres Iustin le ieune, enuoya vers Hormisda ses Ambassadeurs pour luy offrir la paix à son nouuel aduenement. Mais le Persan deuenu plus superbe par son heureux succez, refusa tout appointement, & ne voulut entendre à aucune composition. Ce qui irrita grandement Tybere, & fut cause qu'il assembla vne tres-puissante armée auec plusieurs Camps volans, pour assaillir le Persan de toutes parts. Hormisda cependant estoit allé rauager l'Armenie, & les deux armées s'estans finalement rencontrées, ils se donnerent vne fort sanglante bataille, mais à la fin les Babyloniens tournans le dos, furent cause d'esbranler tout le reste, & de la perte entiere du Persan, si qu'il fut entierement défait, son pauillon & bagage pris, ses élephans & ce qu'il auoit de plus riche. Et pour la confusion qui fut en cette bataille Hormisda fit vne loy, par laquelle il est deffendu que d'oresnauant les Roys de Perse n'eussent à se hazarder d'entrer aux cõbats, de crainte de la perte de leurs personnes. Apres cette deffaicte Hormisda arma derechef, mais Tybere ayant enuoyé contre luy deux vaillans chefs de guerre, Maurice, & Narsetes, les Perses furent à celle fois si bien battus, qu'ils leurs osterent ce qu'ils auoient auparauant sous leur puissance, & qu'ils auoient conquis du temps des Empereurs Iustinian, & Iustin. Neantmoins Horsmida taschant d'effacer sa honte par quelque genereuse actiõ, s'efforça de poursuiure la vengãce des torts qu'il auoit receus, mais le tout en vain: car il ne faisoit qu'accroistre sa perte, d'autant que Philipique Lieutenãt de l'Empereur prit sur luy Nisibin, cité de Mesopotamie, & passa bien auant dans le Royaume de Perse, d'où il emmena vne grande proye qu'il conduisit seurement en la region des Medes. Et deux ans apres Maurice tenant l'Empire, le mesme Philipique entra en Perse, & rauageãt de toutes parts donna vn grãd estonnement à tout le pays; ayant pris la cité d'Arcemene, & vaincu les Persans en vne bataille, de laquelle ils se faisoient forts d'emporter la victoire, à cause que les Mages les en auoiét asseurez: mais l'éuenement démẽtit leurs fausses predictions, car ils y receurent vne lourde secousse. En somme tout le temps que regna Hormisda, il ne cõbatit qu'vne fois heureusement contre les Romains; pour laquelle defaicte l'Empereur Maurice deposa Philipique de la charge de General de son armée, & mit vn nommé Commentiel en sa place qui estoit gouuerneur d'Orient. XV.

En ce mesme temps Hormisda fit les Turcs tributaires, les prenans apres à sa solde pour marcher contre les Romains : mais tout cecy n'empescha point que Bara General de l'armée Persiane, ne fust mis en fuitte,

& la plufpart de fes foldats taillez en pieces. Ce qui fut caufe qu'Hormifda le defapointa de fa charge;ce que ceftuy-cy ne pouuant fupporter,fe reuolta contre fon Roy,faifant vne telle confpiration contre luy, qu'en fin Hormifda fut depofé de fon fiege, emprifonné & iniurié par Brindoé , que ce Roy tenoit en prifon., & que Befta fon frere auoit deliuré par la coniuration du fufdit Bara: de forte que Cofroé fils de Hormifda fut mis en la place de fon pere,quelques proteftations,ou remonftrances que peuft faire ce pauure Roy captif, & qu'il mift en auant les biens qu'il auoit faicts aux Perfes de les auoir deffendus contre la puiffance des Romains,d'auoir tant de fois expofé fa vie pour leur falut, & de leur auoir encores de nouueau rendu les Turcs tributaires:mais tout cela ne peut faire changer de refolution à fes fujects mutinez. Il les pria encores, que puis qu'ils auoient ainfi fi opiniaftrement refolu de le demettre de la Couronne, de ne luy point donner Cofroé pour fucceffeur,qu'il auoit vn autre fils plus propre à regner:homme doux & paifible;au lieu que ceftui-cy eftoit naturellement cruel & ambitieux. Mais ce fut ce qui hafta encore dauantage fa totale ruine:car Cofroé voyant que fon pere luy eftoit contraire,vfant de la fortune qui fe prefentoit, fe fit couronner Roy de Perfe l'an de noftre Seigneur 589. & les factieux prenans le pauure Hormifda,fa femme,& l'autre fils, vferent d'vne tres-grande cruauté,tant fur la mere que fur l'enfant,les faifans fcier comme vne piece de bois,à la veuë de Horfmida, lequel fut contraint de contempler ce piteux fpectacle,& voir mourir fa femme , & fon fils mieux aimé, d'vne façon toute eftrange & cruelle, puis on luy creua les yeux à luy-mefme, & condamné à paffer le refte de fes iours en vne prifon perpetuelle,où Cofroé le traicta pour quelque temps affez doucement:mais le pere ne fe pouuant empefcher d'accufer fon ambition, trahifon & felonnie : à la fin ce fils deteftable fit tant battre fon pere à coups de bafton , que le pauure Prince en perdit la vie.

COSROE' II. *du nom*, 22. R*oy de Perfe.*

Cét execrable parricide s'eftant ainfi eftably fur le Throfne des Roys de Perfe, par le fang & la vie de fon pere , les Perfes trouuerent le fait fi eftrange,
XXVII. qu'il n'y eut pas vn d'entr'eux qui ne fe refoluft d'en prendre la vengeance , & qui ne cogneuft bien que ce Roy eftoit tel que fon pere l'auoit depeint , à fçauoir, ambitieux , cruel, & fans aucune pitié. De forte que ceux qui s'eftoient auparauant reuoltez contre le deffunct , & auoient efté caufe de fa ruine , furent ceux-là mefmes qui confpirerent contre celuy qu'ils auoient eux-mefmes eftably, vengeans ainfi le fang d'Hormifda , de la mort duquel ils auoient efté caufe:car le mefme Bara,ou Varamé,ne pouuant fupporter vne telle mefchanceté,fit vne nouuelle confpiration contre Cofroé , lequel entendant que ceftui cy marchoit contre luy auec les forces du Royaume , luy allant au deuant auec vne autre armée,qui n'eftoit point à mefprifer, & fe vindrent rencontrer en vne campagne pres le fleuue Zabe:mais Cofroé voyant que de iour à autre fes foldats s'en alloient au Camp de l'ennemy,& qu'on luy dreffoit des embufches,pour le faire mourir,il tua premierement plufieurs de fon armée defquels il fe defioit:dequoy le Camp s'eftant tout efmeu , & mis en armes, il fe fauua foudainement à Corcefe auec fes femmes, trois enfans , & quelques-vns de la nobleffe de Perfe qui le voulurent accompagner , & (comme luy-mefme confeffa depuis) il paruint iufques à ce lieu par miracle,ayant prié en fon cœur & inuoqué le Dieu des Chreftiens comme fon Sauueur , & fa meilleure & plus

seure guide. En fin il se vint jetter entre les bras de l'Empereur Maurice, où il trouua en luy ce qu'il en esperoit:car il luy donna de telles & si puissantes forces,qu'il mit son ennemy en route,& outre le nombre infiny des morts, Narsé General du camp Romain,prit six mille Perses naturels qu'il donna à Cosroé: & quant aux Turcs,il les enuoya à l'Empereur à Constantinople.

L'histoire est fort remarquable de ces Turcs, qui furent enuoyez à l'Empereur Chrestien,car comme ils estoient tous marquez au front auec vn fer & de l'ancre bien noire, & qu'en icelle marque il y eust vne croix emprainte, l'Empereur s'enquit d'eux dequoy leur seruoit ceste figure, puis qu'ils ne l'honoroient point,ny celuy encore qui auoit souffert mort en icelle, ils respondirent que quelque temps auparauant ils auoient eu vne peste fort estrange au pays Persien, de sorte que presque personne n'en eschappoit: mais ayant quelques Chrestiens parmy eux,ils leur apprirent de porter ainsi le signe de la Croix, & que sans faillir ils verroient cesser ceste pestilence,ce qu'ils firent,& aussi tost ils sentirent l'effect de ceste deliurance, & que c'estoit la cause pourquoy ils portoient ainsi la marque de leur salut & guerison.

Apres ceste victoire Cosroé estant restitué en son throsne, ne se fia plus aux Persans,ains retient mille Chrestiens pres de sa personne, que Narsé luy donna des plus gentils compagnons de ses troupes, & ainsi la necessité de Cosroé mit fin à la guerre des Romains auec les Perses,laquelle dura 16.ans,& iusques à ce que Phocas ayant occis Maurice, occupa tyranniquement l'Empire des Romains l'an de grace 604. seant à Rome le sainct Pape Gregoire, surnommé le Grand: car alors Narsé qui auoit seruy Maurice,& faict de grands & notables seruices à l'Empire, le voyant maintenant entre les mains de ce tyran, se reuolta & s'empara de la Cité d'Edesse en Mesopotamie. Ce que voyant Phocas, il commanda à Germain Gouuerneur d'Orient de l'assieger: mais Narsé eust recours à Cosroé qu'il auoit remis en son throsne,le priāt de le secourir en ce sien affaire, & d'assembler le plus de forces qu'il pourroit, afin de courir sus les terres des Romains. Cosroé se sentāt redoutable à Narsé,ne faillit aussi-tost d'enuoyer toutes ses forces,qui liurerent le combat à German,lequel perdit la bataille,& luy blessé à l'espaule, mourut à quelques iours de là de sa blessure. Cosroé eust encores vne autre victoire contre les Romains, en laquelle il fist trencher la teste à tout autant de Chrestiens portans les armes, qui luy tomberent en main, ce qu'entendant Phocas, il trouua moyen de faire venir Narsé vers luy,promettant par serment de ne luy faire aucun desplaisir:mais dés qu'il le tint,il le fist brusler tout vif.

Cependant Cosroé se fit maistre de toute la Mesopotamie,& pays Syrien,& emmena vn fort grand nombre de prisonniers, sans que pas vn luy fist resistance,tant les affaires de l'Empire estoient lors en mauuais terme. Et l'année d'apres Cosroé vint derechef sur les terres Romaines,& se saisit de la Palestine,& de la Phenicie,& des terres & Prouinces d'Armenie, Capadoce, Galathie,& Paphlagonie,& vindrent enfin iusques à Chalcedoine gastans, bruslans butinans,& emmenans hommes,femmes,enfans,& bestail en leurs terres. Si grand dommage porta à la Chrestienté la tyrannie de Phocas, & le despit de Narsé, qui ayma mieux voir vn Barbare ruiner tout,que non pas vn sien ennemy iouyr en liberté de l'Empire. XXVIII.

Mais apres la mort de Phocas Heraclius tenant l'Empire, & seant à Rome Boniface 4. Cosroé affriandé aux conquestes des terres des Chrestiens, se mit

derechef en campagne, l'an de nostre Seigneur six cens traize, & vint en Syrie, où il print les Citez d'Edesse & Capesse, & courut iusques à Antioche, où les Romains luy venans faire teste, furent rompus & mis en fuite, & y fut fait vn tel & si grand massacre, que peu de Romains se guarantirent à ceste fois de passer sous l'espée de leurs ennemis: puis Cosroé continuant ses conquestes, print la Cité de Cesarée, de Capadoce, & en ceste mesme saison les Sarrazins commencerent à faire des courses sur le pays de Syrie, en laquelle Prouince Cosroé print la Cité de Damas, & emmena vne infinie multitude de peuple en captiuité. Ce qui causa que l'Empereur Heraclius luy escriuit, le priant de se deporter de l'effusion de tant de sang humain: & prenant tribut des Prouinces qu'il tenoit condescendre à la paix. Mais le Persan qui aspiroit à la Monarchie n'y voulut point entendre: mais vint en la saincte Cité de Hierusalem, l'an six cens quinze, laquelle il print, comme aussi Zacharie le Patriarche fut mené prisonnier en Perse, & les ornemens Ecclesiastiques, ioyaux & richesses des lieux saincts. Sur tout il emporta la saincte Croix, en laquelle Iesus Christ nostre Seigneur souffrit mort pour le rachapt des hommes. Apres cela, Cosroé se rendit si effroyable, que l'Egypte, Alexandrie, & Lybie, & iusques en Ethiope, tout luy obeyssant: il conquit plusieurs villes encores en l'Asie, de sorte que plusieurs commencerent à douter s'il n'emporteroit point la Monarchie du monde.

Cecy esguillonna tellement Heraclius, que faisant la paix auec les Auares, & les Huns, il vint contre les Perses, secouru des Sarrazins, & venans aux mains, il les défit en prenant cinquante mille prisonniers, lesquels il laissa aller depuis sans raçon: mais Sarbora General de l'armée Persienne, vsant de l'infidelité naturelle aux barbares, courut encores sur les Chrestiens. A ceste cause Heraclius s'arma derechef, & reconquit tout le pays vsurpé par les Persans, iusques à la terre des Medes, recouura la saincte Croix, & la rapporta en Hierusalem. En fin Cosroé ayant regné l'espace de 39. ans, mourut miserablement estant occis par son propre fils qui le fist mettre en prison auec vne chaisne de fer au col, le nourrissant de pain, & d'eau, & luy reprochant qu'il auoit fait mourir plusieurs de tel genre de supplice, receuant ainsi par son propre fils le chastiment de la cruauté qu'il auoit exercée enuers son pere.

SIROÉ XXIII. *Roy de Perse.*

Siroé ayant ainsi fait miserablement mourir son pere, vint à la Couronne des Perses, mais son regne ne fut pas long, car il ne dura qu'vn an; durant lequel il deliura tous les Chrestiens qui estoient lors captifs en Perse, & renuoya sain & sauf le Patriarche de Hierusalem, auec les ornemens & ioyaux Ecclesiastiques en son pays de Palestine.

ADHESIR XXIV. *Roy de Perse.*

Apres la mort de Siroé regna Adhesir son fils, lequel ne tint la Principauté que sept mois, à cause que Sarbara luy courut sus, l'occit, & s'empara du Royaume, sur lequel il pretendoit il y auoit long-temps.

SARBARA XXV. *Roy de Perse.*

Saraba ne fut pas long-temps en la iouyssance de ce qu'il auoit tant desiré: car ayant regné six mois, ses subjects l'occirent comme n'estant point du sang Royal.

BORNAN XXVI. *Roy de Perse.*

Les Perses s'estans ainsi desfaits de Sarbara, il esleurent en son lieu Bornan

fils de Cosroé, lequel ne iouyt de la Couronne que sept mois.

HORSMIDA II. *du nom 27. Roy de Perse.*

Hormisda II. du nom, luy succeda & fut le dernier des Roys de Perses, de la race d'Artaxaré, sur lequel les Sarrazins & Mahometans conquirent le pays Persan, l'an de grace 634. & 413. depuis qu'Artaxaté osta la Monarchie aux Parthes, ayant occis Artaban leur souuerain.

Des Roys de Perse Mahometans.

D'Escrire maintenant la Genealogie & la succession des Arabes, qui ont possedé la Perse lors que le Mahometisme s'establit en ces quartiers-là, celà est si confus, & ceux qui en ont escrit en parlent auec si peu d'ordre, qu'à peine le lecteur en pourroit-il tirer quelque instruction, ces siecles-là n'ayans point rencontré des Historiens si diligens qu'vn Agathias qui en ayent voulu obseruer l'ordre particulierement. Laissant doncques les choses en leur obscurité, cét abregé ne permettant pas de s'estendre sur ce suject comme la chose le desiroit, il suffira de dire que les Arabes ayant tenu longuement ceste Prouince, les Turcs vindrent apres qui les en depossederent en leurs premieres courses: lesquels passans outre, vindrent en la petite Asie, où ils dresserent apres ceste Monarchie que nous voyons à present, desquels sortirent alors ces Noradins & Saladins, qui depuis firent tant d'ennuis aux Chrestiens en la terre saincte. Mais ceux cy estans chassez de leur pays Turquestan, & de la Perse par les Tartares. Auec le changement de races aduint aussi celuy de l'Estat, & du nom des Prouinces: car Zacatay frere du grand Cham de Tartarie, ayant pris les terres jadis nommées Margiane, Sogdiane & Bactriane, elles furent aussi dites Royaumes de Zacatay, comme à present elles sont appellées. Apres cecy Ocatacham vsurpant les Royaumes de Mede, Parthie & Perse, il voulut que tout cela fust dit Azamie. De là est venu que les Persans sont appellez Azameniens. XXIX.

Ceste race de Tartares regna en Perse depuis enuiron l'an 1260. iusques à ce que Tamerlan se fist Seigneur de la pluspart de l'Orient, apres auoit vaincu Bajazet Empereur des Turcs. Car des enfans de Tamerlan sont sortis les Roys de Perse qui ont regné iusqu'au Sophi, le regne desquels n'a esté de guere longue durée: car Tamerlan mourut l'an de grace 1403. & le Sophi empieta le pays de Perse enuiron l'an de nostre Seigneur 1478. de sorte que ce grand Vsun Chassan qui eust si long temps affaire contre les Turcs, estoit fils de Tamerlan, ou de l'vn de ses enfans, comme ainsi soit que les terres de Zacatay sont demeurées sans guerre sous la Seigneurie des Roys de Perse, depuis qu'Vsun Chassan en eust chassé vn certain nommé Iausa, que l'on disoit estre encore de l'ancienne race des Sarrazins.

VSVNCHASSAN, ou VSSAMBEY, *Roy de Perse.*

Vsunchassan s'estant ainsi rendu paisible possesseur de son pays s'allia auec l'Empereur de Trebizonde, espousant Despinacaton, que cét Empereur Chrestien luy bailla en mariage, pour auoir du support contre Mahomet II. du nom Empereur des Turcs, qui luy faisoit la guerre. Ceste Dame eust permission d'Vsunchassan de viure en liberté de conscience, & auec exercice de sa Religion, ayant ordinairement auec elle des Caloyers qui celebroient le diuin seruice deuant elle: eust d'Vsunchassan vn fils & trois filles, la premiere desquelles fut dõnée pour espouse à Sechaidar pere du Sophi, & les deux autres se tindrent auec sa mere lors qu'elle se retira auec le congé de son mary, pour viure XXX.

solitairement en vne ville d'Assyrie nommée Iscartibiet; où elle fut vn long-temps auec ses filles nourrie aux despens du Roy; qui luy faisoit richement fournir toutes choses necessaires, iusqu'à la mort: & elle decedée, fut enterrée en la Cité d'Amide, en l'Eglise S. Georges, où encores l'on voit son tombeau. Vsun Chassan eust guerre contre le Turc, & pour le fait de son beau pere l'Empereur de Trebizonde, & pource que le Persan querelloit le pays de Cilicie, à present Caramanie, que le Turc disoit estre sien. Or comme il perdit la Caramanie, le Turc s'en estant fait le maistre, aussi ne peut-il rien faire pour le support du pauure Trapesontin, lequel Mahomet vainquit & se fit Seigneur de ses terres, ainsi qu'il auoit fait de celles de Caraman, non que les Perses ne soyent aussi vaillans que les Turcs: mais pource que l'vsage du canon estant entr'eux incogneu, & le Turc en ayant en abondance, il les estonna & rompit auec ceste tempeste orageuse de l'artillerie. Ce qui fut cause que Assambey requit aux Venitiens de faire guerre au Turc, & que de son costé il ne failliroit de l'assaillir, & qu'au reste les Turcs l'ayant mis en route auec leur artillerie, ils feroient bien de l'en secourir, afin qu'à forces pareilles ils peussent affronter leur aduersaire.

Le Turc cependant fit grande assemblée pour courir sus au Persan, & luy faire la guerre en vengeance de ce qu'il auoit secouru Pirohamat Roy de Caramanie, & ayant passé la Palestine & Syrie, trauersa le fleuue Fraat, & vint iusqu'au lac d'Argis, ou Gelucalat & prit la Cité d'Arsigan, pour n'estre point forte ny tenable. En ces quartiers luy vint au deuant Vsun Chassan auec ses forces, & ayant ses enfans en sa troupe, le premier nommé Calul, le second Vgurlimehemeth, le troisiéme Zaïnel, & son camp assemblé de diuerses nations, telles que sont Perses, Parthes, Albanois, Georgiens & Tartares, & ce neantmoins Vsun Chassan voyant l'ordre que tenoient les Turcs à se camper, il en fut tout estonné, & ayant esté long temps sans mot dire, à la fin il dit ces paroles, *Baycabexem ne deriadir*, qui signifie, Hà fils de putain, quelle mer voicy: car il disoit que l'ost Turquesque ressembloit vne mer, puis voyant comme les Turcs commençoient à passer, il enuoya vne troupe & escadron des siens pour leur empescher le passage, & là s'attacha vne furieuse escarmouche, où mourut grande multitude de peuple tant d'vn costé que d'autre: mais la deffaicte des Turcs estoit plus grande, à cause que les Persans se pouuoient donner secours les vns aux autres, ce qui n'estoit loisible aux Turcs, plusieurs desquels estoyent noyez, ne sçachans suiure le gué du fleuue. Et à la fin mis en route, Vsun Chassan en fit vn piteux massacre, & la nuict venant les fit retirer chacun sonnant la retraicte: mais la victoire demeura à Vsun Chassan, à cause qu'il perdit peu d'hommes des siens, ou par glaiue, ou par la force & impetuosité des eaux, voire vn seul n'en fut faict prisonnier, là où les Turcs perdirent douze mille hommes, entre lesquels il y auoit plusieurs hommes de remarque. Et cecy fut l'occasion que Mahomet n'osa passer plus outre au pays du Roy de Perse, voyant la difficulté si grande de le vaincre, à cause des riuieres deserts, & montagnes qu'il falloit passer. Le Turc se retirant, les Persans prindrent plus grand cœur, & passans le fleuue, furent si fols que de donner dessus les Turcs: mais ceste furie ne leur dura guerre, car Vsun Chassan fuyant sur vn cheual Arabe, donna occasion aux autres de faire le semblable, & en ce desordre fut occis Zaïnel son fils. Il est vray que les Perses combattirent sept à huict heures, & eussent encor tenu teste plus long temps n'eust esté qu'Vsun Chassan

craignant que Mustapha fils de Mahomet Roy Turc ne l'enfermast auec ses troupes, prit la fuite comme dit est, & causa la mort de son fils, & de dix mille hommes de ses soldats, & de la perte de la Cité de Caratsar, qui estoit chef du pays subjet au gouuernement de Iacnel fils d'Vsun Cassan, qui fut occis en la susdite bataille: apres laquelle en l'an mil quatre cens septante quatre, comme le Roy Persan fut sur le propos d'aller à l'herbe, suiuant la coustume de ces pays, que pour le chaud on est contraint de changer de pasture deux ou trois fois l'année, estant pres de la Cité de Soltanie, il luy fut porté nouuelle comme Vgurlimehemet s'estoit reuolté de luy, & auoit pris la cité de Siras, & pource le pere dressant son armée s'en alla aussi-tost pour punir son fils de telle folie. Vgurlimehemet oyant que le Roy venoit contre luy n'eut garde de l'attendre, ains prenant sa femme, enfans, meubles & joyaux, il s'enfuit vers le Turc, enuoyant de ses gens pour auoir sauf-conduit de Bajazeth second du nom, lequel le fit soudain entendre à Mahomet son pere, qui voulut que le sauf-conduit luy fut donné: mais il deffendit à son fils de ne sortir de la Cité d'Amasie pour aller au deuant du Persan, lequel il desiroit bien qu'il fust honoré, mais que cependant on prist garde qu'en son faict ny eust quelque cautelle & tromperie. Vgurlimehemet se douta de ceste défiance, pource enuoya-il sa femme & ses enfans deuant comme pour ostages, puis il arriua auec quelques trois cens cheuaux, & Bajazeth le receut fort courtoisement, le traita & banqueta auec grande magnificence. Apres cecy le fils du Persan fut vers le Turc Mahomet, qui luy fit encor meilleur visage que son fils, & luy promit de le faire Roy de Perse, & destruire Vsun Cassan qui luy estoit mortel ennemy.

Ainsi il luy donna forces, & Vgurlimehemet reprenant la route de son pays auec les troupes Turquesques, ne fut pas si tost à Siras, qu'il se mit à faire des courses sur les terres de son pere, Vsun Cassan enuoya quelques soldats pour luy faire teste: mais non en si grand nombre qu'on ne vist bien qu'il ne se soucioit pas beaucoup de ce que son fils entreprenoit, mais c'estoient ruses pour le plustost attraper, car il fit courir le bruit d'estre fort passionné de la reuolte de ce sien fils, & qu'il l'eust ainsi perdu, & pource on feignoit encor qu'il estoit fort malade, & pour mieux le faire croire il fut quelque temps sans sortir de sa chambre & sans que personne y entrast, que ceux ausquels il auoit plus de fiance: si bien que le bruit courut iusqu'à Constantinople que Vsun Cassan estoit griefuement malade de melancholie, de ce que son fils l'auoit ainsi delaissé. Or ce bruit de sa maladie croissant de iour à autre, quelques-vns de ses plus loyaux donnerent à entendre qu'il estoit mort, enuoyerent lettres à Vgurlimehemet qu'il s'en vint occuper la Seigneurie, auant que pas vn de ses autres freres le deuançast, & afin qu'il ne se doutast de la fraude, on celebra les obseques du Roy par tout le pays, ce qui donna plus d'asseurance à Vgurlimehemet, qui auoit reçeu trois messagers secrets qu'on luy auoit enuoyez pour cét affaire, de s'en aller à Tauris où il fut reçeu & conduit au Palais, auquel il trouua son pere sain, sauf & sans maladie quelconque, qui le fit empoigner & mourir sans aucun esgard que ce fust son fils, & celuy que iustement il deuoit ordonner son successeur à la Couronne.

Apres la mort de ce pauure Prince rebellé, Vssun Cassan dressa vne grosse armée en l'an mil quatre cens septante sept, feignant d'aller contre le Turc: mais ce fut pour courir sus au Roy de la Georgeanie, jadis Iberie, à cause que les Georgeaniens luy auoient refusé secours lors qu'il estoit allé contre le Turc,

Mais le Roy, & encore vn autre sien voisin practiquerent l'accord auec quelque somme de deniers qu'ils luy donnerent, & ainsi retenant vn fort qui est sur les passages appellez Tiffis, il se retira à Tauris, où en l'an de nostre Seigneur mil quatre cens septante huict il mourut, laissant quatre fils, trois d'vne mesme mere, & le quatriesme qui estoit sorty de Despinacaton, Princesse de Trapezonde, lequel estant aagé d'enuiron vingt & vn an, fut estranglé par la conspiration des freres, lesquels ne vouloient pas que le fils d'vne Chrestienne & luy mesme peut estre, se ressentant de la profession de sa mere eust quelque commandement sur la Perse.

IACVB PATISCHA II. *Roy de Perse de la race d'Vsun Cassan.*

XXXI. Le second des enfans d'Vsun Cassan qui s'appelloit Iacub Patischa, fit accord auec son troisiesme frere nommé Mango, qui fut cause que l'aisné fut contraint de s'enfuir, si bien que Iacub se fit Roy l'an mil quatre cens septante & neuf. Cestuy-cy eut guerre auec le Soudan d'Egypte, lequel enuoya ses Mammelus iusques en Assyrie en l'an mil quatre cens octante deux: & apres longue guerre diuers combats, escarmouches, & surprises, les Persans emporterent la victoire, repousserent l'Egyptien, & chasserent de l'Assyrie & Mesopotamie où il estoit entré: ce qui aduint l'an de grace 1487. Ce Iacub Patischa qui vsurpa la Seigneurie de Perse, prit à femme la fille du Seigneur de Sammurra, laquelle fut cause de sa ruine, car elle estant extrémement desbordée, s'amouracha d'vn Gentil-homme de la suitte de son mary, & d'autant que son galand n'estoit pas petit compagnon, elle ne cherchoit aussi que les moyens de faire mourir son mary, afin que ce Seigneur vint à la Couronne, lequel elle voyoit estre des plus proches pour luy succeder. Ainsi ayant intelligence auec son paillard, elle composa & mesla auec luy vn poison fort subtil & dangereux, puis dressant vn bain odoriferant comme les Perses ont de coustume d'en vser. Iacub y vint auec vn sien fils aagé de sept à huict ans, & entrant au bain y fut vn fort long temps, puis s'en venant au serrail des Dames, elle qui sçauoit que son mary souloit boire sortant du bain, luy vint au deuant, luy presenta en vn vase d'or le breuuage de sa mort, auec vne contenance plus gaye que de coustume, sauf que la traistresse n'auoit si bonne couleur, ce qui donna quelque soupçon au miserable Prince: & pour ceste cause il voulut que sa femme fit l'essay, ce qu'elle n'osa refuser, ainsi elle beut, puis le Roy lequel en donna à son pauure enfant & fut ceste mixtion de telle & si violente operation, que dedans la minuict ensuiuant tous trois en moururent, ce qui en donna vn grand estonnement & confusion à toute la Cour, voyant les Princes & Seigneurs vne mort si soudaine, laquelle causa de grands troubles par tout le Royaume de Perse, qui vint comme en conqueste & partage entre les plus forts: car ceux qui estoient du sang d'Vsun Cassan vsurperent des Seigneuries, celles qui leur vindrent le mieux à propos.

IVLAVER III. *Roy de Perse de cette lignée.*

Iulauer parent du deffunct Roy succeda, car l'autre estoit mort sans hoirs, lequel regna trois ans, & ne fit chose digne de memoire.

BAYSINGIR IV. *Roy de Perse de ceste lignée.*

A Iulauer succeda Baysingir, celuy qui auoit conspiré la mort de Iacub auec sa paillarde l'espouse, lequel ne regna que deux ans.

RVSTAN V. *Roy de Perse de ceste lignée.*

Apres luy vint vn nommé Rustan, ieune Seigneur aagé d'enuiron vingt ans:

& lequel en regna sept : ce fut contre luy que le pere du Sophi fit la guerre. Cestuy-cy se nommoit Secaidar, & auoit (comme il a esté dit) espousé l'aisnée des filles d'Vsun Cassan, estant le chef de la secte de ceux qui depuis on appella Sophis c'est à dire, de ceux qui ne reçoiuoient point l'Alcoran qui suiuant l'interpretation de Haly gendre de Mahomet, lequel auoit dressé vne nouuelle secte en la doctrine du Mahometisme.

Or sous ce Secaidar il y en auoit plusieurs espars çà & là qui suiuoient son opinion, & le reueroient comme vn sainct homme, lequel se tenant à Ardueil Cité assise non guere loin du lac de Vasthan, preschoit sa doctrine au peuple & en auoit attiré vn nombre infiny à sa suitte. Il auoit six enfans, trois masles, & autant de femelles, ennemy mortel des Chrestiens. Les Mahometans croyans faire paroistre leur perfection, d'autant plus qu'il portedes haine aux Chrestiens : cestuy-cy alloit fort souuent faire des courses sur les Circassiens, lesquels se voyans ainsi pressez par la grande puissance des Sophians, eurent recours au Roy de Perse, qui lors se nommoit Alamut.

ALAMVT VI. *Roy de Perse de ceste lignée.*

Cét Alamut auoit succedé à Rustan, & estoit lors à Tauris quand on luy apporta les nouuelles que Secaidar s'estoit emparé de la ville de Derbent assise sur la mer Caspie, & seruant de passage & deffense d'aller de pays en autre pour n'y auoir qu'vn destroit. Cela fut cause qu'Alamut enuoya vne armée contre les Sophians, lesquels se preparent à la bataille, & venans aux mains, quelque resistance que les Sophians sceussent faire, & qu'ils eussent fait mourir plus de quatre mille Persiens, si est-ce toutesfois en fin qu'ils perdirent la bataille : Secaidar estant occis, sa teste luy fut tranchée & donnée aux chiens pour la deschirer, le reste des Sophians fut mis en route, & la pluspart taillez en pieces : car la haine qu'on leur portoit estoit si grande, que quelque part qu'on en sceust quelqu'vn il estoit possible de luy sauuer la vie. XXVII.

Les enfans de Secaidar aduertis de ceste nouuelle s'enfuirent, l'vn en la Natolie, l'autre en Alep, & le troisiéme en vne Isle nommée Armining, assise sur le lac de Vasthan ou Gelucalat : cestuy-cy se nommoit Ismaël aagé de treize ou quatorze ans, beau à merueilles, la façon graue & neantmoins courtoise, & qui promettoit en sa face quelque chose de grand à l'aduenir. Le Prestre Armenien qui print cét enfant en garde estoit grand Astrologue, & sçauant en la Iudiciaire, lequel fut de tant plus soigneux de l'esleuer, qu'il recognut par sa science que cét enfant estoit pour paruenir vn iour à vne grande Seigneurie. A ceste cause il le tenoit secret à cause qu'on le cherchoit par tout pour le faire mourir. Ce Prestre taschoit de l'endoctriner en la loy Chrestienne, à quoy peut estre il eust gaigné quelque chose, si l'ambition n'eust d'auantage possedé le cœur de ce ieune Prince que la pieté: mais luy qui auoit d'autres intentions demanda congé à son maistre & gouuerneur qu'il tenoit au lieu de pere, comme il respecta aussi toute sa vie le lieu d'Armining, se monstrant assez fauorable aux Chrestiens. Et partant d'Armining il s'en alla à Chilan, où il se tint chez vn orphente grand amy de la secte Sophiane, & affectionné seruiteur à la maison de Secaidar. De là il escriuoit souuent à ses amis se tenans à Ardueil, auec lesquels pratiquant ainsi par lettres & secrets messages, en fin ayans ce leur sembloit fort bien disposé leurs affaires, il resolurent de venger & la mort de leur Prophete Secaidar, & la deffaicte & massacre des Sophians à Derbent, par les soldats d'Alamut.

La premiere entreprise d'Ismaël fut sur le chasteau de Maumutaga assis sur la mer Caspie, lequel il emporta par surprise, à cause que nul ne pensoit à luy, & que la place estoit sans aucune forces, & sans que les gardes se souciassent beaucoup de se tenir aux portes. Ce chasteau leur seruit de retraicte, apres auoir fait leurs courses, comme estant en vn lieu imprenable, & ayant tout moyen de se fournir de viures sur la mer, à cause que là abordent tous vaisseaux qui voguent le long de la mer Caspie.

Or voulu le bon-heur d'Ismaël qu'au bourg assis au dessous du chasteau, il trouua vn thresor d'vn prix inestimable, auec lequel il commença à gaigner le cœur des hommes, à faire leuée de soldats, enuoyer des presens aux grands, & à se seruir de tous les artifices qu'ont accoustumé d'vser ceux qui aspirent à l'vsurpation des Empires, ne laissant rien en arriere qui peust seruir à l'aduancement de sa cause : si bien que luy qui n'auoit que deux cens hommes lors qu'il print le chasteau susdit, neantmoins en moins de rien il se vit cinq ou six mille Sophians à sa suitte, auec lesquels il commença plus hardiment à courir les terres d'Alamut & à gaigner pays, comme querellant la Couronne à luy deuë, pour estre yssu de la fille d'Assambey, & que celuy qui regnoit n'estoit point, comme il disoit, du sang Royal de Perse.

Alamut d'autre part voyant l'impossibilité de prendre & forcer Maumutaga, ne voulut y enuoyer armée pour l'assieger, joint qu'il pensoit que le Sophi ne passeroit point outre, ains se contenteroit de ceste piece, & que cependant luy tenant le bec en l'eau, & faisant son compte de l'assaillir, il cesseroit de se tenir sur ses gardes, & ainsi il auroit auec le temps le moyen de l'attraper, & le punir de ses fautes tout à vne fois. Mais c'estoit compter sans son hoste, car Ismaël ayant assemblé vne armée assez puissante vint assieger la Cité de Sumachia grāde & riche ville assise entre les Armeniens & les Medes, non loin de la mer Caspie. Sermanglogli Roy d'icelle, ne se voyant pas assez fort pour tenir teste aux Sophians, quitta la ville & s'enfuit au chasteau de Calistan, qui estoit vne place imprenable, & Ismaël print Sumachia ; & y fit vn pieux massacre d'habitans, en laquelle il s'enrichit, & les autres soldats de son armée tellemēt qu'il les attiroit par ses largesses & courtoisies, si que le bruit estoit presque espars par toute l'Asie, que Ismaël estoit le plus sage, vaillant, courtois & liberal Prince de la terre : ce qui estoit cause que plusieurs se faisoient Sophians seulement pour participer aux butins & conquests de ce Prince.

Cependant Alamut voyant l'heureux succez de son ennemy assembla ses forces, comme le Sophi de son costé, ne s'oublia point, & enuoya vers les Roys d'Ibernie ou Georgeanie, qui estoit trois, l'vn appellé Scenderbey, le second Gargarambey, & le troisiéme Mirzambey, pour leurs demander secours auec grandes promesses d'affranchir les Chrestiens par toute la Perse (car les Georgiens font profession de la Religion Chrestienne) proposant encore d'enrichir tous ceux qui le voudroient suiure.

Ces trois Princes luy enuoyerent chacun d'eux 3000. Cheualiers, & iusques à six mille Iberiens tous vaillans & hardis guerriers, & des meilleurs combattans qui se retrouuent en tout l'Orient, lesquels venans trouuer Ismaël à Sumachia furent par luy courtoisement receus, & leur fit de grands presens des richesses qu'il auoit gaignées à Sumachia. Alamut qui n'estoit lors aagé que d'enuiron seize ans, & Ismaël de dix-neuf, oyant le grād appareil de son aduersaire vint à Tauris, & de là print la route de Sumachia, en resolution de l'aller

trouuer & de combattre, comme aussi Ismaël luy alla au deuant accompagné seulement, à ce qu'on dit, de seize à vingt mille hommes: mais tous gens d'elite & tres-bons combattans. Ces deux ieunes & courageux Princes se rencontrerent entre Tauris & Sumachia, ou ayans vn grand fleuue seruant de barriere à l'vn & à l'autre, le Sophy fit tant qu'il en trouua le gué, & de nuict au desceu de son ennemy, vint sur le poinct du iour donner dessus l'armée d'Alamut de telle furie qu'auant presque que ses gens fussent desenyurez & esueillez, Ismaël en auoit mis la pluspart en pieces; de sorte qu'Alamut fit beaucoup de se sauuer à Tauris, auec quelque petite trouppe des siens: car tout le reste fut mis au fil de l'espée par Ismaël, lequel ayant reposé son Camp l'espace de quatre iours, il s'achemina vers Tauris, où il entra sans resistance, pour n'estre la ville telle que elle peust faire resistance à vne armée, à cause qu'elle n'est point ceinte de muraille, ne le peuple d'icelle guere propre pour la guerre. Ismaël exerça là de grandes cruautez sur toute la race de Iacub, de laquelle il ne laissa pas en vie, ains faisoit ouurir les ventres des femmes enceintes, & en tirer le fruict, qu'il fit massacrer, & non content de s'acharner sur les viuans, il faisoit la guerre aux morts: car ayant fait cercher le corps de Iacub & d'autres Seigneurs, & sur tout de ceux qui se trouuerent à la bataille de Derbent où Secaidar son pere fut occis, les ossemens desquels il fit brusler à la place publique, & pour monstrer combien l'effusion de sang luy estoit agreable, il commanda qu'on luy amenast trois cens paillardes publiques, ausquelles il fit trancher les testes, & autant en fit-il de quatre cens hommes de ceux qui estoient de la suitte du Roy Alamut; comme aussi on ne sçait pour quelles raisons il fit tuer tous les chiens qui se trouuerent en la cité de Tauris, & pour comble de toute meschanceté & cruauté, il fit mourir sa propre mere, laquelle comme il a esté dit, estoit de la famille d'Vsunchassan: mais que le Sophy auoit en horreur, à cause qu'elle estant encore ieune apres la mort de Secaidar elle s'estoit remariée à vn grand Seigneur de Perse, l'vn de ceux qui s'estoient trouuez en la bataille de Derbent: car de là il faisoit consequence qu'elle hayssoit son premier mary, & auoit en horreur tout ce qui en estoit sorty, & que partant elle s'estoit remariée à cestuy-cy, afin que le fruict qui en sortiroit, peust paruenir à la Couronne, & en priuer ceux du premier lict: mais en quelque façon, & pour quelque occasion que ce puisse estre qu'il commit ce parricide, il a tousiours fait paroistre qu'il a esté vn des cruels Princes qui iamais porta Couronne, & ainsi faillit la lignée Royale des descendans d'Vsunchassan, apres auoir tenu la Couronne de Perse l'espace de trente-huict ans.

LIGNEE DES SOPHIANS.

Ismael Sophy I. *Roy de Perse de ceux de ceste lignée.*

Ismaël s'estant ainsi estably en la iouyssance du Royaume, continua ses victoires & rigueurs tout ensemble contre ceux qui luy voulurent resister, ce qui XXXIII.
fut cause que plusieurs grands Seigneurs vindrent luy faire hommage, luy baiser la main, & prenoient le Casselbas ou Turban au bout rouge, qui est la propre marque des Sophians, comme faisans profession de sa secte: quoy que deuans leur cœur ils eussent vne opinion tout au contraire, & y eust fort peu de Perses qui refusassent d'accepter le Casselbas, craignant sa force & sa fureur, or

tandis qu'Ismaël se tenoit à Tauris faisant feste & s'esiouyssant auec les Capitaines, voicy Murarchan Sultan de Bagadeth, sorty du sang d'Assambey, qui luy vint faire la guerre, ce qui mit fort en ceruelle Ismaël, lequel toutesfois ne perdant point courage, assembla ses forces, exhortant ses soldats, les animant, de sorte qu'encore que Murarchan fit le semblable & tout le deuoir d'vn bon & vaillant chef de guerre, si bien que le combat dura vn iour tout entier auec vne telle opiniastreté & si grand massacre de part & d'autre, qu'on tient que depuis Darius il ne s'estoit point donné en Perse vne semblable bataille, la victoire & l'honneur en demeura neantmoins à Ismaël, l'autre estant contraint de s'enfuyr en Babylone, ceste victoire aduint enuiron l'an 1499. Ismaël n'ayant pas encore atteint l'an 19. de son aage.

Apres cecy Ismaël se resolut de reduire sous sa puissance la Prouince de Diarbek ou Mesopotamie, qu'il sçauoit auoir esté de tout temps sous la domination des Roys de Perse, & estoit pour lors sous la puissance de plusieurs particuliers, entr'autres Sultan Calib Seigneur d'Azanchise, lequel aduerty des desseins d'Ismaël, vint de son mouuement, & auparauant que d'en estre semond, pour l'obliger d'auantage à le bien traicter, luy baiser la main, print le Casselbas, & s'offrit pour luy estre bon & fidele suject & seruiteur, ce qu'Ismaël eust si agreable, qu'il luy confirma son Estat, & luy donna sa sœur en mariage, il vsa encores de beaucoup de courtoisie à l'endroict de quelques Turcs venus de la Natolie, qui luy presenterent leur seruice, & prindrent le Casselbas, le principal desquels auoit nom Vstagialu Momutbeg, auquel le Sophy donna le gouuernement de Diarbek, sauf les Citez d'Aranchef & Amide, qui demeurerent à son beau frere, Sultan Calib, lequel ayant passé les bornes qui luy auoient esté limitées par le Sophy, comme on en faisoit courir le bruit, on luy fit commandement de quitter ces Citez à Vstagialu, auquel aussi on manda que bien que Calib fust beau frere du Roy, si est-ce que sa Majesté entendoit qu'il eust superintendance de la Prouince, qui fut cause que Calib refusant d'obeyr à ce mandement, pource que les Curdes, de la nation desquels il estoit, obeyssant fort mal volontiers aux Sophians, fut poursuiuy par Vstagialu, que le Sophy auoit aussi honoré du mariage d'vne autre sienne sœur qui luy osta la plus part de sa Seigneurie, & le tout par les menées du Sophy, qui le faisoit exprés pour ruiner tous les Princes naturels du pays qui luy pouuoient faire teste, asseuré que les estrangers par luy aduancez, n'auroient moyen de long temps de luy faire resistance, le pays de Diarbek reduit soubs son obeyssance, il aspira incontinent à celuy des Aliduliens peuples de la petite Armenie, qui auoient vsurpé quelques terres du viuant de Iacub, assembla de grandes forces l'an 1510. Vstagialu qu'il y auoit enuoyé auparauant n'y ayant sceu rien faire. Il y vint doncques en personne, & fit vn plus grand amas de gens de guerre que de coustume, non qu'il en fust de besoin pour ruiner ceux à qui on auoit affaire, ains seulement pource qu'il craignoit que le Turc ou l'Egyptien n'entreprissent la deffence de celuy qu'il vouloit chastier; aussi enuoya il à l'vn & à l'autre les prier de ne se mesler point des affaires de l'Aliduli, & quant à luy il protestoit de ne rien entreprendre sur quelque ce fust ces deux Princes, ayant ceste asseurance, il courut le pays d'Aliduli qu'il conquist pour la plus grande partie, occit quelques vns des enfans Royaux, & fit vn grand massacre de ce peuple: mais à la fin il fallut qu'il se retirast, à cause des grandes & excessiues froidures qu'il fait en ce pays, mais en s'en allãt il print la ville de

Carisie ou Cesaree, deffenduë par le Carbey fils d'Aliduly, quoy que ce Prince fut, bien accompagné, & que la place fust fournie de toutes choses necessaires en laquelle s'estāt saisi de ce ieune Prince, il print plaisir de luy trancher la teste de sa propre main, comme il fit aussi incontinent apres à son predecesseur Alamur: car ayant esté trahy par Amubey, auquel il auoit toute confiance, si tost qu'il fut amené deuant Ismaël, il le tua de sa propre main.

Or estoit-il d'vn naturel du tout impatient de repos, cela fut cause qu'ayant mis fin à la guerre d'Aliduli, & voyant que le Sultan de Babylone, Muratchan, dont nous auons parlé cy dessus, luy pouuoit quereller sa couronne? il resolut de le ruiner du tout, & print son subiect sur ce que cestui cy apres la mort d'Alamut s'estoit mis en possession de la grande Cité de Siras, Chef & Metropolitaine de la Perse, comme se disant le plus proche du sang Royal, des enfans sortis d'Vsunchassan, tous les deux Princes auoient grand nombre de peuple: mais Ismaël auoit les plus vaillans, & Muratchan s'estoit plus fortifié en forçant plus ses sujets à le suiure, que de bonne volonté qu'ils eussent de marcher sous son enseigne, se ressouuenans que l'autre fois que Muratchan auoit bataillé contre le Sophy pres de Tauris, de 30. mille combattans qu'ils estoient, il ne s'en sauua presque vn seul. Cette contrainte de ses gens luy donna vne mauuaise esperance de la victoire, pource enuoya-il vers Ismaël le prier le receuoir pour son vassal, mais Ismaël fit trancher les testes aux Messagers, disans que si Muratchan auoit desir de le recognoistre pour son seigneur, il fust venu luy-mesme luy presenter son seruice, sans luy enuoyer d'autres pour ce faire: cecy entendu par Muratchan, & craignant qu'il ne luy en aduint comme au Roy Alamut, se desroba de son Camp, & prenant trois mille hommes choisis entre ceux qu'il pensoit luy estre plus fideles, s'enfuit en Alep: mais estant arriué au fleuue Euphrates il fit rompre les ponts, dont bien luy en print: car le Sophy le faisant poursuiure auecques vne fois autant de gens de guerre, il n'eut pas si tost passé le fleuue qu'il se vit à dos les Sophians, qui s'en retournerent par ce moyen sans rien faire, & Muratchan se sauua en Alep, où auec Aliduli, il fut traicté & entretenu aux despens du Soudan d'Egypte.

Les affaires du Sophy prosperant ainsi, il commença d'estre redoutable à ses voisins, de sorte que le Camp des Tartares qu'ils appelloient Ieselbas, à cause qu'ils portent le Turban verd, voulant destourner le cours de ses prosperitez vint courir sur le pays de Corasan, & print plusieurs belles villes le long de la mer Caspie, telles que sont Eyé Straui, où se font de fort bonnes soyes, Amixandaran & Saré, ce qui fut cause que le Sophy vint sur les frontieres pour empescher le Tartare de passer outre, comme il fit, encores que le Tartare taschast de le surpendre, feignant d'aller visiter le sepulchre de son Prophete Mahomet, & faire ce pelerinage de la Mecque. Mais le Persan n'y voulut onc entendre. Apres cecy comme Sermodoli Roy de Seruan, qui est le pays des Medes, eut rompu l'accord fait entre luy & Ismaël; le Sophy courut sur luy, ruina le pays & luy osta la seigneurie, & de là passa en Carabac, où il choisit deux Capitaines, l'vn appellé Dalabey, l'autre Bairabey, ausquels il laissa la charge de la conqueste de Sumachia qu'ils prindrent sans aucune resistance, comme aussi fut pris depuis le chasteau de Calastan, & tous les Forts qui sont depuis le mont de Taur iusques au plus haut coin de la mer Caspie, & à la Cité de Derbent, si bien que tous les Seigneurs de ce pays prindrent le Casselbas, & firent hommage au Sophy.

Au demeurant il estoit en telle reputation parmy les siens, que peu s'en falloit que ses soldats ne l'adorassent, ayans telle confiance en luy qu'ils alloient à la guerre pour son seruice sans aucunes armes deffensiues, & combattans, auec la poictrine & l'estomach à descouuert, ils crioyent Schiac, Schiac, qui signifie la langue Persienne Dieu, Dieu : comme l'appellans à tesmoin de leur bonne volonté. Or c'estoit au Sophy que ce nom de Schiac estoit rapporté : car encores en ses tiltres auiourd'huy on appelle Schiach Ismaël, & en sa monnoye, il auoit fait grauer d'vn costé ces mots là, *Illahe Illallaha Muhammeduis sesul allahe*, c'est à dire, il n'y a point de Dieux, qu'vn seul Dieu, & Mahomet est Messager de Dieu, & au reuers, il y auoit ces mots *Ismaël halife hillabé*, c'est à dire, Ismaël est vicaire de Dieu. Que si quelqu'vn vouloit bien prier il n'vsoit point d'autres termes, dit Leonclauius, Schiach accomplisse ton desir, & qu'il soit fauorable à tes entreprises : il changea aussi la forme des prieres que Mahomet auoit instituées, & en fit d'autres toutes differentes, voyla comment pour l'amour de luy, les Perses prindrent en haine les autres sectateurs de Mahomet : de sorte que celuy qui auoit commis tant de cruautez, & fait mourir sa propre mere qui estoit heretique en sa loy, & auoit remply son pays de flammes & de sang, fut neantmois tenu par les siens comme vn Dieu, & luy-mesme souffrir qu'on le nommast ainsi : tant l'esprit de l'homme se laisse aisément transporter par la presomption, & tant nous auons vn grossier & lourd sentiment de Diuinité, de le rapporter à choses si basses & si imparfaictes. Voila doncques sommairement l'origine des Sophians, & comme ils sont paruenus à la grandeur de laquelle ils iouyssent à present.

Mais comme il venoit de sortir de ceste guerre, il rentra bien tost dans vne autre : car la maison Otthomane ayant esté de tout temps ennemie, non seulement des Sophians, mais encores de la famille d'Vsunchassan, & de leurs deuanciers, estans les seuls qui representent auiourd'huy le party du Caraman, les descendans duquel se sont autresfois retirez en Perse, & lesquels ayant tousiours esté les mortels aduersaires des Monarques Turcs, la hayne leur est d'autant augmentée, que ceux-cy se sont emparez de leur Seigneurie à cette vielle querelle deux occasions se representerent pour leur mettre les armes en la main, deux ieunes Princes à sçauoir Selim Empereur des Turcs, & Ismaël nouueau Roy de Perse, tous deux ambitieux, vaillans, entreprenans, cruels, & forts heureux en leurs entreprises. Or ce qui doit entretenir les volontez, & qui concilie le plus les amitiez, ce fut la cause de leur guerre, car Ismaël ayant enuoyé des Ambassadeurs vers Selim, pour se conioüyr auec luy de son ioyeux aduenement, pour tous presens il luy enuoya vn grand Lion. Selim qui comprenoit assez que ce Hieroglyphe le vouloit taxer de cruauté, se mit en fort grande colere contre l'Ambassadeur, si bien que quoy qu'il luy peust dire que ce que le Roy son maistre en faisoit ce n'estoit que pour presenter à vn grand & Royal courage, la beste la plus courageuse, & la plus royale de toutes, cela ne le peut satisfaire, de sorte qu'il renuoya l'Ambassadeur sans aucun honneur, n'y sans en faire aucun cas, & quand il fut en son logis il luy enuoya quelques grands chiens qui auoient la bouche toute ensanglantée pour les emmener quant & luy en Perse, commandant aux siens que sans aucun delay cét Ambassadeur eust à se retirer, & qu'on l'accompagnast iusques à ce qu'il fust hors des terres des Seigneurs Otthomans.

Cestuy-cy retourné vers son maistre, mit en si grande furie Ismaël, qu'il iura de s'en venger, comme il esperoit faire par le moyen d'Amurat Zelebi nepueu de Selim; qui apres la mort de son pere Achmet auoit esté contraint de se retirer à seureté en Perse, ce fut cestuy-cy que le Sophi arma contre le Turc, si bien que cestuy-cy vint le premier courir les terres de son oncle, lequel reduit alors la deffensiue, mena vne tres-puissante armée en Perse, lors qu'Ismaël y pensoit le moins, ne s'attendant pas que son ennemy deust vser d'vne telle diligence, si que mal informé mesme de leurs desseins, il estoit allé faire la guerre aux Coraxéens, peuples qui habitent les riuages de la mer Hircanienne, quand on l'asseura que les Turcs estoient entrez dans son pays, cela le fit retourner plus viste que le pas: car ses ennemis estoient arriuez prés de Tauris, enfin ils se donnerent ceste signalée bataille de Zalderone, la victoire de laquelle demeura aux Turcs, apres auoir esté bien disputée, & Ismaël contraint de se sauuer dans vn marest tout fangeux, perdant la meilleure partie de ses gens & tout son bagage. Ceste bataille fut donnée l'an 1513. en suitte de laquelle Selim print la ville de Tauris, laquelle ayant conseruée quelque temps en son entier, il pilla depuis & emmena vn bon nombre des habitans à Constantinople. Ainsi comme il se retiroit, Ismaël luy donna sur la queuë, & deffit vne partie de ses gens, auec le pillage de tout son bagage, enfin Ismaël apres auoir regné vingt ans, il passa de ceste vie l'an 1525. ayant laissé quatre enfans, auec vne tres-belle & ample Seigneurie, à laquelle il auoit donné vn commencement fort heureux.

SCHAH ou XA THAMS ou TACMAS II. *Roy de Perse, de la famille des Sophians.*

Xa Thamas le fils aisné d'Ismaël, paruint à la Couronne des Perses, apres la mort de son pere, ayant eu presque tout du long de son regne quelque chose à demesler auec les Turcs, vn Seigneur du pays nommé Vlama, ayant esté vne des causes principales de la guerre, s'estant reuolté contre son Roy, & rangé du party des Turcs, si bien que Soliman, qui regnoit pour lors sur eux entra auec vne puissante armée en la Perse, print & pilla la ville de Tauris, & y fit bastir vn Fort, lequel toutesfois les Perses reprindrent apres auec grand massacre des Turcs: mais cela n'empescha pas que Soliman ne se rendit le maistre de toute l'Assirie & Mesopotamie, & particulierement de Bagadet la capitale du pays, où il fut couronné Roy de Perse par le Calife, & depuis y ayant sejourné quelque temps, il retourna encore pour la seconde fois à Tauris, contraignant Tachmas de s'enfuyr: les Turcs y firent à ceste fois vn merueilleux degast, enleuans de là tout ce qu'il y pouuoit auoir de rare & de beau, & mettant le feu en tous les lieux circonuoisins: mais Delyment vn Capitaine Persan eust bien apres la raison, car suiuant l'arriere-garde à la trace, il fit en sorte qu'il la surprint à son aduantage, la tailla en pieces, & mit Vlama en fuitte. Ceste deffaicte aduint le treiziesme iour d'Octobre l'an mil cinq cens trente six. Delyment se retirant ainsi plein de gloire & d'honneur vers son Roy, tant y a qu'encores que les Turcs ayent rauagé pour lors tant de Prouinces, si est-ce que quelques-vns ont laissé par escrit que de prés de cinq cens mille ans (nombre merueilleux) qui passerent l'Euphrate, il n'en retourna pas de sains & XXXIV.

dispos plus de quatre vingts mille. Depuis encore Bajazet le fils de Soliman s'alla ranger vers les Perses, lesquels se seruirent vn temps de ceste occasion auec de l'aduantage, mais enfin Soliman craignant que ceste guerre allast en longueur, & que sur ses vieux ans il luy en aduint du mal-heur, il negocia en sorte auec Tachmas qui luy persuada faire mourir Baiazet, qui s'estoit refugié chez luy, trahissant ainsi son hoste pour quelque argent qu'il en receut. Il regna cinquante trois ans, & mourut l'an 1576. laissant deux fils Schaël, Ismaël, & Mahamed l'Aueugle.

SCHAEL ISMAEL III. *Roy de Perse de la lignée des Sophians.*

Ismaël fils aisné de Tachmas, succeda à son pere à la Couronne de Perse, mais ce fut pour peu de temps: il mourut vn an dix mois apres, sans auoir rien fait digne de remarque, on raconte toutesfois ceste histoire d'vne autre sorte: c'est que le plus ieune des enfans de Tachmas nommé Cardar s'empara du Royaume. Cestuy-cy ayant mis ses freres en prison, comme il se veid en asseurance de sa Royauté, il se monstra d'vn courage si lasche, que les grands du Royaume commencerent à le mespriser, puis à le hayr, si qu'ils le massacrerent & tirerent son frere Ismaël hors de prison, & l'assirent sur le Throsne Royal, auquel ne se trouuant trop asseuré par l'exemple, tout recent qu'il auoit de la mort de son frere, voulant recognoistre en fonds la bonne volonté de ses subjects, il se cacha en ses Palais, & se conduisit si secrettement en son dessein, qu'ayant fait publier sa mort, elle fut facilement cruë, principalement par ses ennemis, lesquels auec ceste creance se dispenserent de descouurir toutes leurs plus secrettes pensées, asseurez, ce leur sembloit, qu'il ne leur en pouuoit arriuer aucun mal, puis qu'il estoit mort: mais les mouchars qui auoient esté mis au guet pour recognoistre les actions & les paroles d'vn chacun, en aduertirent fidelement Ismaël, lequel sortant de son sepulchre, comme vn corps nouuellement ressuscité, parut à ses ennemis, non comme vn fantosme, mais comme vn Prince iustement irrité: mais il s'y comporta si criminellement, qu'il remplit tout de meurtres, ce qui causa de nouueaux troubles & des confusions inopinées entre ses subjects, qui augmenterent encores par la publication de sa nouuelle loy, qu'il vouloit estre embrassée à Casbin, faisans mourir les desobeyssans qui ne la vouloient pas suiure. Toutes ses cruautez furent cause qu'il se fit vne fort grande coniuration des Sultans, c'est à dire, des plus grands du pays, qui vint à tel point, que sa propre sœur nommée Perca, qui s'entendoit auec les Sultans, le tua: ce qui confondit vniuersellement tout cét Empire, de sorte qu'il sembloit que la Perse s'en alloit ruinée, & qu'il n'y auoit chose qui fust capable de resister aux moindres attaques de ses ennemis, ceste foiblesse & confusion d'Estat allant empirant tous les iours, ils esleurent au Throsne Royal Codabante, homme ignorant des affaires du gouuernement & de la guerre, malade des yeux, qui a fait dire à quelques-vns qu'il estoit aueugle, craintif, & inconsideré en ses actions, & ce qui emportoit le plus peu ou point estimé des Sultans. Si bien qu'à raison de toutes ces choses, ce Royaume jadis tãt redouté, commença d'estre mesprisé de ses voisins, & de ceux qui en estoient esloignez.

SCAH MAHAMED *dit l'Aueugle I. Roy de Perse de la race des Sophians.*

Apres donc tous ces remuëmens que vous auez entendus estre arriuez sous Ismaël, Mahamed l'Aueugle vint à la Couronne, lequel estãt tel qu'il a esté dit

ſtruire ſelon les loix du pays, puis arriué en l'aage de diſcretion, auec le conſentement du peuple il le declara ſon ſucceſſeur. Et enfin renonçant au gouuernement il le remit entre les mains de Siamek, lequel à peu de iours de là alla courir les terres de ſes ennemis, & les ayans rencontrez auec leur armée, il leur liura la bataille, en laquelle il demeura victorieux : mais il achepta cherement ceſte victoire, car y ayant receu vne mortelle bleſſeure, il fut emporté diligemment en ſa tente, ou il mourut, laiſſa ſa femme enceinte, laquelle il coniura en mourant, que ſi elle accouchoit d'vn enfant maſle, qu'elle fit en ſorte qu'il priſt vengeance de ſes ennemis, & en diſant ſes paroles il rendit l'eſprit: de ſorte que le Royaume retourna entre les mains de Kayumarras, lequel à l'inſtant alla contre ſes ennemis, qui eſtoient entrez en la Perſe, les vainquit & emmena pluſieurs captifs, entre leſquels il y auoit pluſieurs qui auoient eſté cauſe de la mort des Princes cy deſſus nommez. On attribuë à ce Kayumarras l'inuention de la pluſpart des armes, deſquelles on vſe en ces quartiers là, & particulierement pour les bardes & autres enharnachemens de cheuaux.

OVCHAVGH III. Roy de Perſe.

Apres la mort de Kayumarras, Ouchangh fils de Siamek entra en poſſeſſion du Royaume, lequel il gouuerna auec le contentement d'vn chacun, & comme il euſt aſſemblé vne armée, ſes ennemis eſtans venus l'aſſaillir en vne terre qui eſt proche de Damoand, il leur liura le combat où il fut bleſſé d'vn coup de pierre, duquel coup il mourut, laiſſant vn fils apres luy, qui ſe nommoit Thamures, apres auoir regné cinquante ans.

THAMVRES DIVBAND IV. Roy de Perſe.

Ouchangh eſtant mort, Thamures ſon fils luy ſucceda, lequel fut ſurnommé Diuband, c'eſt à dire, en langue Perſienne dompteur de diable, à cauſe des inſignes victoires qu'il obtint contre les ennemis des Perſes, qu'ils hayſſoient comme le diable. Et d'autant que ſon peuple auoit beaucoup ſouffert durant les guerres paſſées, il le deſchargea pour trois ans de tous impoſts, & comme il eſtoit autant amateur de la paix, qu'enclin aux armes, deſirant laiſſer ſon Royaume mieux policé qu'il ne l'auoit trouué, il fit pluſieurs belles ordonnances pour le repos d'iceluy. Ce fut luy qui crea premierement en Perſe vn premier Vizir ou Wazir, que quelques-vns par corruption de langage appellent Guazir, qui eſt le premeir & plus ſouuerain Magiſtrat apres le Prince. Il eſtablit pareillement des garniſons ſur la frontiere de Ardebaion, comme celle qui eſt l'vne des principales de Perſe, & la plus importante.

Les victoires & ſage conduite de ce Prince furent cauſe que pluſieurs Seigneurs ſes voiſins ſe vindrent ranger ſous ſa domination. Mais apres toutes ces proſperitez il ſuruint vne grande peſte en la Prouince qui fit mourir beaucoup d'hommes & grande quantité de beſtail, de laquelle Tamures ne ſe peut exempter qu'il ne mourut en la Prouince de Vzbek, en la ville de Balk, ayant regné trente ans.

IAMBXED V. Roy de Perſe.

A Tamures Diuband ſucceda au Royaume Iambxed, qui ſelon les vns eſtoit

fils du deffunct, les autres disent son frere, & d'autres son cousin, homme de grande prudence & de grand entendement, & qui outre ce n'auoit pas moins de vaillance, ayant adjousté à sa domination sept grandes Prouinces, qui se gouuernoient toutes par leurs loix & coustumes, faisant plusieurs bonnes & grandes choses pour les maintenir en paix, & deliurer des maladies contagieuses, ausquelles elles estoient subjectes par le conseil de deux forts renommez Medecins, qui florissoient en ce temps, l'vn desquelles s'appelloit Faclasuf Rabon, & l'autre Gaey Chagorres, & se souuenant de la peine qu'on auoit euë du temps de Tamures, à cause de la necessité desirant y pouruoir pour l'aduenir, il fit faire plusieurs grands greniers, dans lesquels il fit mettre toutes sortes de prouisions pour s'en seruir à la necessité. Il inuenta les cottes d'armes, les poignards, & si on luy donne l'inuention d'auoir le premier fait faire des joyaux d'or, & d'auoir fait mettre en œuure les pierres precieuses. Il fit faire aussi des estoffes de soye de couleur, desquelles il portoit des robbes. Il aymoit fort les choses aromatiques & d'agreable odeur, qu'il faisoit venir à grands frais des contrées plus esloignées. On tient encor que ce fut luy qui apporta en Perse l'vsage du vin, duquel toutesfois il vsoit sobrement. A propos dequoy on raconte vne histoire d'vne sienne esclaue qu'il aymoit fort pour sa grande beauté, laquelle estant fort tourmentée d'vne grande douleur de teste, & le Prince luy faisant faire tout ce qui luy estoit possible pour la guarir, sans qu'aucun remede luy peust donner de l'allegeance, elle toute desesperé de recouurer sa santé, se cacha secrettement au lieu où l'on enfermoit le vin, & qui estoit gardé en ce pays-là comme vn thresor: elle en beut en bonne quantité, & apres quelques heures se sentans allegée en sa grande douleur, elle retourna boire plus qu'auparauant, ce qu'ayant faict, & se trouuant entierement guarie, elle descouurit aussi tost au Roy comme le tout s'estoit passé, lequel admirant la force de ceste liqueur, en fit bien plus grande estime ne faisoit auparauant.

Ce Prince residoit la meilleure partie du temps en la Prouince & Cité de Sagistan, & pour pouuoir mieux descouurir ce qui se passoit par ses Prouinces, & y donner l'ordre qu'il verroit y estre necessaire. Il fonda en la Cité de Scyraz, laquelle est chef du Royaume qu'on appelle proprement la Perse. La Cité de Scyraz estant fondée, Iambxed y fit sa demeure ordinaire, où il commença à traicter du gouuernement & des choses qui auoient iusques alors esté en confusion & sans ordre, donnant aux Sages le soin & le gouuerment general de tout, il voulut que les gens de guerre eussent vne Iurisdiction distincte des autres, ne voulant point que les laboureurs & ceux qui cultiuoient la terre s'entremissent de faire autre chose. Il donna aussi quelques reglements aux Arts mecaniques, les accommodant à l'vsage & vtilité de tous: en sorte qu'autant qu'il estoit possible, chacun fust content de son mestier.

Outre ce, il ordonna de bonnes loix, procurant le bien de son peuple: de sorte que la Perse jouyt de son temps de la paix, santé & richesse, toutesfois ceste prosperité se conuertit bien tost en trauail & misere: car Iambxed voyant ces pays si florissans & attribuant le tout à sont sçauoir, & bonne cõduitte fut si priué d'entendement, qu'il se fit adorer comme Dieu, faisant mettre en tous les lieux publics de ses Estats, que tous sur peine de la vie eussent à l'adorer, mais il ne demeura pas long-temps impuny de ceste impieté: car en la contrée de Sagistan s'esleua contre luy vn fort renommé Capitaine nommé Ahad, parent

de Iambxed, lequel assemblant vne grosse armée, en donna la conduite à vn sien cousin nommé Zoahk, qui vint au dessous de Scyras, où il trouua Iambxed qui luy venoit au deuant auec vn autre puissant exercite, & s'estant liurez le combat, la victoire demeura a Zoahk, & Iambxed demeura prisonnier & fut mené à son ennemy lequel le fist massacrer en sa presence. Il laissa vn fils à l'âge de trois ans, nommé Frayhdun, qu'il auoit eu d'vne femme nommée Framak, laquelle se cacha auec son fils, de sorte qu'elle ne fut point trouuée. On ne trouue point combien ce Prince a regné.

ZOAHK *Tyran de Perse.*

Le tyran Zoahk ayant ainsi fait mourir son Roy, s'empara du Royaume. Il estoit cousin de Iambxed, des descendans de Kayumaras, & fils de Heluuan homme illustre, & qui estoit descendu en droite ligne des Roys d'Arabie. Ce Zoahk fut fort adonné à l'estude des choses naturelles, ausquelles il se rendit fort excellent, & neantmoins auoit l'inclination fort maligne, le visage laid, d'vn regard terrible, hay de tous, apres auoir regné quelque temps, il luy vint vn mal, auquel les Medecins ne peuuent iamais donner aucun remede, si que desesperé de recouurer la santé, esmeu par vne illusion diabolique, & suiuant mesme le conseil d'vn sorcier, il se persuade qu'il ny auoit aucun remede qui le peust deliurer du mal qu'il souffroit, sinon en se frottant de sang humain, si qu'il commença vne pitoyable execution de tous aages & sexes, faisant vn grand deluge en la Cité de Scyras. Ce que voyant les plus sages, l'allerent trouuer pour l'en dissuader, & luy oster l'vsage d'vn remede tant inhumain, luy conseillant d'vser de moutons au lieu d'hommes, luy monstrans par plusieurs raisons que cela estoit plus propre pour santé, ausquels il afferma que deux couleuures luy rongeoient continuellement les entrailles, & passa plusieurs années en ce martyre, au milieu desquelles on dit qu'il songea vne nuict que trois hommes le lioient, l'vn desquels le tua d'vn coup de massuë qui luy donna à la teste, les deux autres luy ostant la ceinture de laquelle il estoit ceint, l'attacherent auec icelle par les pieds, & le transporterent en la terre d'Amaond.

Zoahk ayant fait ce songe, comme hors de soy, fist appeller tous les Sages du pays, lesquels luy dirent que cela signifioit qu'il seroit priué du Royaume, & de la vie : car entre les Perses la ceinture est marque d'honneur, & de dignité, laquelle on luy auoit ostee. Or craignoit-il que ce malheur luy arriuast par Frayhdun fils de Iambxede, cela fut cause qu'il le fist chercher de toutes parts mais sa mere Framak l'auoit destourné, dequoy estant grandement irrité Zoahk, il deschargea sa colere sur Aspeon pere de Framak, & le tua. La mere qui craignoit qu'elle ne peust tousiours garder son enfant si secrettement qu'il ne fust descouuert, le bailla à vn vacher pour le garder. Ce qu'oyant Zoahk, il vint luy-mesme trouuer le vacher : mais il auoit preuenu, car il l'auoit caché dans vn petit cuuier qu'il auoit fait expres : de sorte que Zoahk ne l'ayant point trouué, il s'en vengea sur les vaches, dont il fit mourir vne grande quantité.

En la Cité de Hispao n chef de la Prouince Hyerak en la Perse, qui estoit autrefois le siege des Roys, il y auoit vn homme d'importance, & de valeur nommé Kaoh, & surnommé Angar, qui en langage Persien signifie feronnier, ou forgeron : à qui Zoahk auoit fait mourir deux fils qui estoient desia en aage d'homme, & de grande reputation, desireux de se venger, fit vne conspira-

tion de plusieurs qui hayssoient Zoahk, & ayant assemblé bon nombre de gens de guerre, print plusieurs Citez de la Perse, qu'il courut au long & au large, & y fit vn grand rauage, les armees de Zoahk le rencontrant plusieurs fois : mais il en fut tousiours le vainqueur. Si bien qu'encouragé par ce bon succez, il grossit son camp, & print la volte d'Amaond, où Zoahk tenoit sa Cour, & en chemin se saisit de la ville de Hrey, chef anciennement du Royaume, & incontinent apres celle de Karason. Ceste ville de Hrey est encore celebre, tant pour sa grandeur, que pour les choses exellentes qui se retrouuent en elle, entr'autre la manne, pour estre la plus parfaite, & la plus pure qui soit en aucun lieu, laquelle se transporte en grande quantité à Ormuz, ou Harmus, & de là par tout l'Orient, Zaoah Aangar s'estant ainsi emparé de Hrey, il assembla à l'entour de luy tout le peuple, & tous les siens, ausquels il declara que ce qui l'auoit meu à ceste entreprise, n'estoit qu'vn zele de la liberté de sa patrie, pour laquelle luy sembloit deuoir faire tous ses efforts de la deliurer, auparauant que de partir de ceste vie, remettant aux Dieux apres sa victoire de donner le gouuernement du Royaume à qui il leur plairoit. Alors tous d'vne voix s'escrierent qu'ils le recognoissoient pour Roy & Seigneur, & qu'à luy seul appartenoit le Royaume pour sa valeur. Mais luy en s'excusant dit qu'il ne donneroit iamais vne telle tache à sa famille, & à sa renommée, que d'auoir le nom de Tyran: mais qu'il n'auoient Frayhdun le fils de Iambxed, lequel il desiroit qu'ils reconneussent & luy obeyssent comme à leur Roy. Ce qu'estant accordé par toute l'assemblée, on ne parla plus que d'aller combattre Zoahk, lequel leur vint à la rencontre, & se donnerent vne grande & sanglante bataille que Zoahk perdit, & estant pris fut emmené deuant Frayhdun, où estant il fut tué d'vn coup de massuë qu'on luy donna à la teste: puis luy ayant desfait sa ceinture luy lierent les pieds & le trainerent en la terre d'Amaoand, ainsi qu'il auoit songé. Les Perses font grand cas de la science de ce Prince aux choses naturelles, & de sa longue vie, toutesfois on ne dit point combien il a regné, la ressemblance du nom a fait penser à plusieurs que ce Zoahk fust Zoroastres ce grand & celebre Magicien.

FRAYHDVN VII. *Roy de Perse.*

Frayhdun ayant ainsi obtenu la victoire de Zoahk, paruint par sa mort au gouuernement du Royaume, & ayant rangé toutes choses sous son obeyssance, fist Kaoah Capitaine general de ses armées, auecques vn fort bon appointement, & l'enuoya vers les terres de Magareb, qui sont terres deuers le Ponent, & à Garchacef son parent vn autre bon appointement à Macharek, qui est la patrie Orientale. Kaoah fut vingt ans en son entreprise, durant lesquels il reduisit en l'obeyssance de Frayhdun plusieurs Prouinces & Royaumes, à la fin desquels il fut contremandé par Frayhdun, qui le fit Seigneur du Hisfaon, & Aderbajon, où il fut fort bien receu des naturels habitans qu'il gouuerna l'espace de dix ans, auecques beaucoup de satisfaction d'iceux & du Roy, au bout desquels il mourut. Ce qui causa vne grande tristesse à Frayhdun, lequel laissa la iouyssance de ses possessions à ses parents, & pour le regard de ses enfans, il les fit resider à sa Cour, les honorant beaucoup, & leur faisant de grands biens. Quand à luy, il espousa vne des filles de Zoahk, qui auoit fait mourir : il y auoit eu au parauant vn fils nommé Irege, d'vne grande Dame Persienne : il en eust depuis deux autres de ceste derniere femme, l'vn nommé Salm, & l'autre Tuc, qui furent d'vn aussi mauuais naturel que leur

ayeul Zoahk. Quant à Irege, il estoit fort courtois, & à ceste occasion aymé, seruy & respecté de tous, ce qui donnoit vn grand contentement à son pere, qui l'aymoit par dessus les autres. La Perse florissoit alors en vne grande paix, & Frayhdun se voyant chargé d'ans & de maladies, desirant d'ordonner de ses affaires deuant que de mourir, assembla les plus grands de son Royaume pour sentir d'eux leurs volontez sur celuy qu'ils desiroient pour son successeur, tous d'vn commun consentement demanderent Irege. Ce qui ne despleust nullement à Frayhdun, lequel toutesfois pour oster tout subject de mescontentement aux autres, donna à Salm les terres de Magareb, qui sont vers le Ponent, & à Tur celles de Macharek, qui estoient vers l'Orient, à Irege il laissa la Perse, Assyrie & Mesopotamie, auecques le tiltre de Roy, afin qu'il fust recogneu de ses freres: & marquant à chacun les bornes de sa Iurisdiction, il enuoya les deux derniers en leurs terres, auec chacun vne armée pour la deffence d'icelles.

Quant à Tur, il fonda vne ville, qu'il nomma de son nom Turon, de laquelle le Royaume & la region fut depuis nommée Turquestan, comme elle s'appelle encore aujourd'huy. Ceste ville est scituée prés la mer Caspie vers l'Orient & aux terres qu'ils appellent de Maure-nahar. Ce fut icy le commencement & l'origine d'où sont yssus les Turcs, & de là occuperent-ils ce qu'ils possedent aujourd'huy. De sorte que ce n'est point des Teucres, ou Troyens, ny des Thraces qu'ils sont descendus: mais de Tur fils de Frayhdun, qui donna à ces pays là le nom de Turquestan, c'est à dire, Prouince, ou region de Tur. Salm, & Tur ayans ainsi leur partage, furent fort mal contens de se voir reduits sous la subjection de leur frere qu'ils disoient estre bastard, si bien qu'ils commencerent à faire chacun à part soy quelques entreprises, puis ayans communiqué leurs desseins par lettres les vns aux autres, ils assemblerent leurs forces, & s'en vindrent à la Prouince d'Aderbaion, d'où ils escriuirent à Frayhdun leur pere, se plaignans de ce qu'il auoit preferé leur frere bastard, luy ayant donné la souueraine authorité, que s'il vouloit l'en priuer, ils s'en retourneroient en paix, sinon qu'ils seroient contraints de deffendre leur droict.

Frayhdun le fist aussi tost entendre à Irege, luy demandant que sans aucun retardement il eust à se preparer pour marcher à l'encontre d'eux : mais Irege desirant de sortir de ceste affaire par des moyens plus doux que son pere ne desiroit, il luy proposa de les aller trouuer: dequoy le pere le reprint aigrement, sans y vouloir consentir. Mais Irege qui desiroit la paix & le soulagement du Royaume, prenant auecques soy les plus sages, & les plus prudens de sa Cour les alla trouuer pour conferer auecques eux, sans que son pere en sceust rien. Eux qui ne desiroient autre chose, se saisirent aussi tost de sa personne, & luy firent trencher la teste, qu'ils enuoyerent à leur pere, lequel pour vn cas si lamentable deschira ses vestemens, monstrant des signes d'vne extréme douleur, Irege laissa vn fils nommé Manucher, lequel Frayhdum mist à la place du pere. Cestuy-cy fit la guerre à Salam & à Tur, & les vainquit en vne bataille: & eux pour se sauuer, se cacherent entre les morts, où estans cherchez en diligence, & trouuez furent emmenez deuant Manucher, lequel tout à cheual donna vn si grand coup d'espée à Tur, qu'il luy mist la teste à bas, dequoy Salam prit vne telle espouuente, qu'il tomba mort subitement à ses pieds. Ainsi moururent ces deux, auec plus de douze mille hommes de leur armée, que morts, que prisonniers. En ce temps Frayhdun estoit aueugle & fort maladif, vers

lequel s'en alla Manucher victorieux, & comme le bon homme ne le peut voir & qu'il eust demandé, que c'estoit, l'autre luy respondit, ie suis vostre petit fils Manucher, vengeur du sang d'Igeré Massacreun, de Solin & de Tur. Ce qu'entendant Fraydhun, il le receut à bras ouuerts, auec les autres demonstrations d'amour & d'allegresse, & ostant de sa teste la Tyare d'or qu'il portoit, il la mist sur celle de son petit fils, comme en confirmation du Royaume qu'il luy auoit donné, & voulut qu'il eust pour Wazir Som, fils de Narimon, homme sage, & de grande valeur. Ce qu'ayant fait, il mourut bien-tost apres. Frayhdun fut vn bon Roy, sage & amy de ceux qui l'estoient, fort courageux & liberal. On recite de luy plusieurs belles & grandes choses, lesquelles ne peuuent estre deduites en la briefueté de ce sommaire, en la supputation des temps que font les Perses: ils disent que ce Frayhdun estoit du temps d'Abraham.

MANVCHER VIII. *Roy de Perse.*

Par la mort de Frayhdun Manucher fils d'Irege, commença de gouuerner seul ses Royaumes, & comme ils estoient de grande estenduë, il fut contrainct d'enuoyer son Wazir Som, Narimon vers les parties Orientales. Comme cestuy-cy estoit en son gouuernement, il luy nasquit vn fils, lequel dés le ventre de sa mere se trouua tout couuert de poil grand & blanc. Son Narimon triste & espouuanté d'vn cas si estrange, le fit nommer Zal. Cecy paruint iusqu'aux oreilles du Roy, lequel escriuit au pere qu'il luy enuoyast ce ieune enfant pour le voir, ce qu'ayant faict, le Roy consulta tous les Sages sur ceste nouueauté, tous lesquels asseurent que ce petit seroit vn iour fort vaillãt aux armées, & fidele à son Prince. Ce qui fut cause qu'il voulust qu'il fut esleué à la Cour iusques à ce qu'il fut paruenu en âge de pouuoir aider à son pere, en intention de le faire apres Gouuerneur des terres de Nim Ruës, c'est à dire, les terres du Midy, qui fut la retraicte de Zal. Par apres comme cestuy-cy s'exerçoit vn iour qu'il estoit de repos à la maison, il luy print enuie de sortir de ses limites, & d'aller au Gouuernement de Kabuscam, qui toutesfois dépendoit de celuy de son pere, aussi y auoit-il mis pour Gouuerneur vn Capitaine qui estoit faict de sa main, nommé Merabah, lequel sçachant sa venuë, alla au deuant le receuoir auec presens de grand prix, & pour auoir l'honneur de luy baiser la main, & l'emmena sur le champ chez luy ne se pouuant lasser de le loüer deuant sa femme: & de sa fille, qui estoit d'vne grande & extréme beauté, nommée Rudabah, les vertus & la valeur de Zal. Ce qui pleust tant à la fille, que sans l'auoir veu, elle s'estoit affectionnée à ce ieune homme, ne sçachant toutesfois les moyens de luy faire cognoistre sa passion. Mais enfin s'aduisa d'enuoyer ses esclaues se pourmener vers le pauillon de Zal, faisant semblant de cueillir des fleurs: si que passant par là, il eust quelque suject de demander à qui elles estoient, celles-cy ayans dextrement executé ce qui leur estoit commandé, rencontrerent Zal, lequel leur ayant demandé à qui elles estoient, elles respondirent qu'elles estoient à Rudabah, fille de Meraban, les beautez & les perfections de laquelle luy raconterent si particulierement, qu'il ne fust pas moins affectionné de son costé qu'elle l'estoit du sien. Ceste affaire ayant esté negociée depuis si discrettement de part & d'autre, qu'enfin ils trouuerent moyen de se voir secrettemẽt, & ils se donnerent la foy & promesse de mariage. Ce qu'estant fait, Zal se retira de Merabah, & s'en retourna à Nim Ruës, où estant arriué il deuint si triste & plein d'inquietudes, pour l'absence de celle qu'il

qu'il aimoit, que ne pouuant plus supporter, il se resolut d'aller trouuer son pere, & luy descouurir sa passion, le suppliant qu'ils allassent tous deux trouuer le Roy, pour impetrer de sa Majesté permission de se marier: ausquelles prieres le pere n'ayant peu resister, ils furent donc en Cour, ou du commencement le Roy se monstroit difficile à luy permettre ce mariage. Toutesfois vaincu enfin de leurs importunitez, il leur permit, si que s'en retournant apres à Kabulstam, ils celebrent les nopces de Zal & Rudabah, lesquels eurent bien tost apres vn fils nommé Rostam, duquel il sera fait souuent mention cy-apres. Aussi est-ce à son occasion que ceste histoire est racontée.

Manucher auoit desia gouuerné son Royaume en paix l'espace de cinquante ans, quand il se souleua contre luy au pays de Turquestan vn Capitaine nommé Afraciab, fils de Pachangh, Roy de Turquestan, sous pretexte de venger la mort de Tur. Cestuy-cy ayant assemblé gens de toutes parts, mis sus vne puissante armée, auecques laquelle il entra en Perse, Manucher le sceut, mais il en fit si peu d'estat, qu'ayant donné assez mauuais ordre à ses affaires, il fut contraint de receuoir le combat à son grand desaduantage, laissant la victoire à son ennemy, pour se retirer en grand haste en la forteresse de Amal, où le victorieux le poursuiuit, & l'assiegea de toutes parts. Il fit toutesfois ce qu'il peust pour le faire entendre à quelque composition de reditiō: mais ce Prince s'estāt opiniastré à la resistance, l'autre se resolut aussi à le forcer, & se rendre maistre de la place. Mais ce n'estoit pas l'intention des siens, lesquels voyant l'Hyuer s'approcher, deliberoient desia de quitter tout pour s'en retourner en leur pays Dequoy estant aduerty Afraciab, craignant quelque chose de pis, pensa qu'il estoit plus à propos de traicter de la paix, que de faire vne si honteuse retraicte. Quelques vns furent doncques deputez de part & d'autre pour cét effect: en sorte que la paix fut concluë, à condition que le fameux fleuue de Iehun seroit d'oresnauant les bornes de la Perse & du Turquestan.

La paix ainsi accordée entr'eux, & Afraciab auecques son armée retiré au logis, Manucher sortit de la forteresse, prenant le chemin de la Royale cité de Sagistam, où il tenoit pour lors sa Cour. Mais à peine Afraciab estoit-il sorty de la Perse, que Manucher fit tous ses efforts d'assembler vne grande & puissante armée, pour marcher contre luy: dequoy l'autre estant aduerty, & n'ayant point encore licencié ses trouppes, vint se ruer sur la Perse où il fit de grands rauages. Mais à bien assailly, bien deffendu: car Manucher plus prouident qu'il n'auoit esté la premiere fois, ayant son armée toute preste, donna auecques vne telle impetuosité contre ses ennemis, qu'il les deffit, & en emmena vn fort grand nombre de captifs. Ce qui luy acquit la paix le reste de son regne, qui fut fort long: car on tient qu'il ne regna pas moins de six vingt ans, laissant vn fils nommé Naudar, auquel il donna plusieurs bons & sages conseils auparauant que de mourir, touchant le gouuernement de ses Royaumes.

Navdar IX. *Roy de Perse.*

Les nouuelles de la mort de Manucher & du nouuel aduenement à la Couronne de Naudar, estans portées au Turquestan, Pachangh Roy de ceste Prouince appella ses fils pres de sa personne, pour les inciter à ne perdre pas ceste occasion sur ce changement de Prince non encores bien estably: Afra-

ciab fut celuy qui donna le premier son consentement, comme estant plus praтiqué aux affaires de Perse que ses freres: si bien que mettant la main à l'œuure, il assembla vne armée (comme l'on dit) de quatre cens mille hommes, tant à pied qu'à cheual, qu'il fit marcher droict à Sagistan : Naudar en estant aduerty, appella aussi tost Som Narimon, pere de Zal, qui gouuernoit Kabulstam, à ce que sans auoir esgard à son grand aage, il le vint trouuer, comme il fit, auec de fort belles trouppes. Estans ensemble, ils traicterent de ce qui estoit de faire pour le meilleur. Som s'en alla donc au deuant d'Afraciab: mais sa grande vieillesse ne luy pouuant permettre le trauail du chemin, la maladie luy suruenant le fist mourir : ce qui apporta vne grande resiouyssance à Afraciab.

Naudar qui pensoit suiure incontinent Som auec le reste de son armée, s'en allant vers Masandaron, se rêcontra sans y penser dans ses ennemis. Ayant donc fait alte, & les deux Camps estans l'vn deuant l'autre, vn soldat des Turcs se mit en auant, demandanr le combat contre quelqu'vn des Perses: à l'encontre duquel se presenta vn nommé Kobad, petit fils de Kaoah Angar, duquel il a esté parlé en la vie de Frayhdun. Le combat fut à l'aduantage de Kobad, qui tua Basmon, & l'ayant despoüillé, se retira en son logement. Les Turcs ayans souffert vn si bon succez auec vn grand mescontentement, rassemblerent aussi tost leurs troupes, & vindrent inuestir celles de Naudar, luy donnant la bataille, durant laquelle il suruint vne si grande pluye, qu'ils furent contraints de se separer, à cause principalement de l'obscurité. En ceste separat on Naudar recogneust bien qu'il n'estoit pas bastant pour resister aux forces d'Afraciab. Ce qui fut cause qu'il fit encore venir à son secours deux de ses fils, l'vn nommé Thus, & l'autre Gostam, accompagnez de Caren frere de Kobad, qui estoit sorty de Sagistan, d'où il auoit tiré toute sa famille & thresors, & les auoit transportez à Albors Kuh (c'est vne certaine contrée où les Perses Payens souloient adorer le feu.

Afraciab sceut aussi tost la deliberation de Naudar : cela fut cause qu'il enuoya au deuant d'eux vn sien Capitaine nommé Karahon, qui les rencontra, & combattit contr'eux. Car en y demeura sur la place, & les principaux de ceste trouppe se sauuerent comme ils peurent. Durant que ces choses se passoient ainsi, Afraciab combattit pour la seconde fois contre Naudar & le vainquit, auec la perte de plusieurs Perses & grand nombre de captifs, du nombre desquels estoit Naudar, lesquels Afraciab vouloit faire tailler en pieces sans Agarires son frere, lesquels firent mener les Capitaines en vne forteresse. Ceste victoire si signalée obtenuë par Afraciab, luy donna l'asseurance d'enuoyer vne armée de trente mille hommes à Sagistan, lieu de la Cour de Naudar, laquelle ville se rendit bien tost. La nouuelle de ceste victoire s'espandit par toutes les Prouinces de Perse, paruint iusques au lieu où se tenoit Merahb beau pere de Zal, lequel prepara aussi tost vn present de ce qu'il auoit de plus precieux, & l'enuoya à Afaciab, luy faisant dire qu'il descendoit de la famille de Zoahk, duquel il estoit parent : si que pour ne pouuoir faire autrement, il auoit esté contraint de rendre obeyssance au Roy de Perse : mais puis qu'il auoit maintenant l'honneur de luy appartenir, il luy rendoit bien plus volontiers toute sorte de seruice & d'obeyssance, & luy payeroit autant, ou plus qu'il faisoit aux autres. D'autre costé il aduisa secrettement & en diligence son gendre Zal de ce qui se passoit: ce qu'entendant, il fist vne leuée, & au plustost qui luy fut

possible sans qu'on s'en doutast n'y estre apperceu, il se saisit de Sagistan. Ce qu'Afraciab ressentit grandement, de sorte que plein de colere & d'ennuy, il enuoya trancher la teste à Naudar, mourant ainsi, apres auoir regné 7. ans.

Afraciab X. *Roy de Perse.*

Afraciab s'estant ainsi emparé de la Perse, le manda à son pere Pachangh, Roy de Turquestan, & auec quel succez ses affaires auoient heureusement reüssi, depuis il se conduisit si tyranniquement enuers son peuple, que tous les Perses conspirerent contre luy, demandant Agarires, auquel ils escriuirent par le moyen d'vn Perse nommé Kaharan, le priant de les assister. Cestuy-cy leur respondit qu'ils appellassent à leur secours Zal, & qu'ils commençassent la guerre de leur costé, ce qu'ils firent dés le Printemps prochain, & Zal qui estoit lors à Sagistan, donna ordre à tout ce qui estoit necessaire à la guerre, enuoyant Ghechuad Capitaine de grande reputation, vers Tabrastam, pour faire des menées en ces contrées-là. Ces choses ne se peurent negocier si discrettement, qu'elles ne vinssent à la cognoissance d'Afraciab, lequel asseuré de tout ce qui se passoit, & de leurs intelligẽces, mesmes que son frere Agarires tenoit le party des Perses, l'enuoya tuer: & Zal pour vengeance de cette mort qu'il ressentit auec beaucoup d'impatience, incita tout ouuertement les Perses à la guerre contre les Turcs, lesquels s'estans assemblez de toutes parts, ils allerent presenter la bataille à leurs ennemis, laquelle dura tout vn iour auec grand meurtre tant d'vne part que d'autre, la nuict les separant sans qu'on peust remarquer qui auoit l'aduantage. Et de là s'estans retirez chacun chez soy, ils continuerent à s'escarmoucher six mois entiers, où il perdit beaucoup de peuple en toutes ces rencontres. Et là dessus suruint vne grande cherté & famine, suiuie d'vne maladie contagieuse: si que la maladie ayant gaigné tous les deux camps, chacun fut obligé de rechercher la paix, laquelle ne fut point desagreable à Afraciab qui fut content de se retirer à Turon, laissant la Perse apres l'auoir tenuë l'espace de douze ans.

Bazab. XI. *Roy de Perse.*

Afraciab ayant ainsi quitté le Royaume, les Perses en donnerent le gouuernement à Bazab qui estoit de la maison Royale, lequel le receut: mais comme il auoit desia 80. ans, il prit pour compagnon vn sien cousin nommé Garchasef. Et d'ailleurs considerant Bazab la misere & le tourment auquel auoient vescu les Perses durant les guerres passées, il procura à son possible de conseruer la paix, comme il fit tant qu'il vescut, qui fut bien peu, quittant liberalement à son peuple les droicts Royaux, pour se pouuoir r'auoir de leurs pertes passées, & pour la commodité de la Perse il attira deux riuieres, encore que leur lict en fut fort esloigné; l'vne desquelles il appella Habin, & l'autre Razhabin. Iamais il n'eust de thresor, ny n'en voulut auoir, que s'il receuoit quelque somme, il la distribuoit à ses Capitaines & soldats. Mais d'ailleurs il estoit fort gourmand, & adonné à boire & à manger, & inuenta plusieurs sortes de sausses & potage. C'est ce que Mirkond dit de plus remarquable.

Kaykobad. XII. *Roy de Perse.*

Par la mort de Bazab Kaykobad neueu de Nardard paruint au Royaume, & fit son Capitaine General Rostam, fils de Zal, & estant accompagné de Gechuad, Kaharen, & autres Capitaines en grãd nõbre, se mirẽt en embuscade au deuãt d'Afraciab qui leur venoit à l'encontre auec vne grosse armée, de sorte qu'il fut deffait, la victoire demeurant aux autres: Rostam faint tant d'armées, qu'il

contraignit Afraciab à demander trefue pour deux iours, pour la grande crainte en laquelle il estoit pour lors, lesquels luy furent accordez, à condition de traicter de paix, laquelle ses subjects luy approuuerent, & enuoyerent vers Kaykobab pour l'accepter, mais les Perses ny ayans point voulu entendre, ils vindrent à vne seconde bataille, en laquelle Afraciab fut vaincu, où ils combattirent plus opiniastrement qu'auparauant. Et comme l'on estoit en la plus grande, ardeur du combat, Rostam demanda qu'on luy monstrast Afraciab, lequel voyant il se mit à courre à toute bride contre luy, & comme cestui cy estoit d'vne grande force & dexterité, il le jetta par terre, luy lia les pieds auec vne corde, d'autant que c'estoit la coustume en Perse, & laquelle est encores auiourd'huy en vsage, de porter vn cordeau auec soy pour tirer de l'eau aux cisternes, qui sont fort communes en ce pays-là, le mena à course de cheual, & le laissa entre les morts. Or comme Afraciab estoit fort aduisé, il fist en sorte qu'il se destacha, & y mit vn autre mort en sa place, puis sans qu'il fust apperceu il fit en sorte qu'il sortist de là, & eschappa pour cette fois. Rostam tout ioyeux, vint porter ces bonnes nouuelles au Roy pensant qu'il n'y eust qu'à enleuer Afraciab, ce qu'il offrit de faire : mais voyant la tromperie, tout confus & plein de honte, luy demanda pardon, iurant qu'il ne le tromperoit pas vne autrefois. Quant à Afraciab, il s'en alla au Turquestan, d'où il enuoya vn Ambassadeur à Kaycobab luy demander la paix, laquelle luy fut accordée. Cela fait, Kaycobab ayant departy ses thresors à ses gens de guerre, se retira en ses terres, ausquelles il administra iustice, faisant office de bon Prince tout le temps qu'il vescut. Il perdit la veuë long temps apres, & son indisposition augmentant de iour à autre, il mourut en Isfaon chef de Kayrac, où il tenoit sa Cour, laissant en son lieu son fils Kaykaux, apres auoir regne cent ans.

KAYKAVS, *ou* SALOMON IX. *Roy de Perse.*

Loccasion des querelles precedentes auoit donné l'asseurance à vn Capitaine Persien de faire des menées en la ville & Prouince de Masandaron, & l'aduenement de ce nouueau Roy à la Couronne. Ce qui fut cause que Kaykaus leua vne puissante armée contre luy, & l'enuironna de toutes parts. La ville estoit forte & bien pourueuë de gens, & de bastions pour se bien deffendre. Cela fit rechercher quelque stratageme à Kaykaus, puis que sa force n'estoit pas suffisante pour en auoir la raison. Il feignoit donc dauoir faute de prouision, & trouua moyen d'auoir quelques intelligences auec les assiegez, lesquels gaignez par le prix excessif qu'on leur donnoit de leurs denrées, les vendoient sans consideration, & comme ils s'en fussent desia desgarnis d'vne grande quantité, ils esprouuerent bien tost que par faute d'iceux ils viendroient en la puissance de Kaykaus : ce que luy mesme tenoit autrement du tout impossible. Cette ville de Masandaron est des plus fameuses de ces quatiers-là, au dela des terres Gueylon, se joignant du Costé du Nord a la mer Caspie. Les naturels habitans de cette nation sont forts & belliqueux, & sont nombrez entre les sujects des Roys de Perse.

Masandaron ainsi conquis, Kaykaus visitant ses terres entra en celles de l'Arabie, entre laquelle & la Perse, il y a vn destroit de mer, nomé le Sein Persique, au deuant duquel le Roy Arabe nommé Zaulzogar, vint auec toute son armée pour le combattre, où l'Arabe fut vaincu, & s'enfuit (laissant son pays) en vne forteresse, en laquelle il se fioit beaucoup, & où il tenoit pour lors toute sa famille, & vne fille qu'il auoit d'vne race & excellente beauté. Quelques

pour parlers se traicterent, qui se terminerent en vne paix, moyennant que Zaulzogat donneroit sa fille Sodaba pour femme à Kaykaus, vn sien frere l'a luy amena auec mille belles esclaues, & ainsi celebrerent les nopces auec l'vniuersel contentement de tous.

Cependant que ces choses se passoient ainsi en Arabie, Afraciab entra sur les terres des Perses auec son armée, où il fist de grands degasts: il fut toutesfois repoussé & battu, si qu'il fut contraint de se retirer. Quant à Kaykaus ayant ordonné les choses necessaires au Royaume d'Amon, & en la meilleure partie des terres qu'il possedoit en ceste contrée, il s'en retourna en Perse auec sa femme Sodaba, où arriué qu'il fut, il donna à Rostam ses gouuernemens de Sagistam & Kabuluam, auec plusieurs autres honneurs, preéminences & liberalitez. Ce Prince auparauant que d'aller en Arabie auoit vn fils qu'on appelloit Syauex, auquel Rostam auoit voüé beaucoup de seruice & d'affection: cestuy cy estoit vertueux, aimé de tous pour sa douceur & courtoisie: ce qui ne pleut guere à Sodaba, proposant dés l'heure de le mettre mal auec le Roy, feignant donc de l'aimer, luy fit entendre son desir, ce que le ieune Prince ayant en horreur s'en deffendit autant qu'il luy fut possible: mais la malicieuse Sodaba desirant d'executer son dessein, vn iour que le Roy estoit fort mal accompagné, elle entra tout courant dans la salle où il estoit, les cheueux esparpillez, plorant & ce donnant de grands coups à la poictrine, se plaignant que Syauex l'auoit voulu forcer: aussi tost on se saisit de Siauex, & le mit on en vne fort estroite & obscure prison: mais la cause ayant esté examinée à la rigueur, il fut declaré innocent: le Roy la manda venir incontinent apres pour la faire brusler: mais ses prieres & l'affection qu'il luy portoit, l'en empescherent.

Il a esté dit cy deuant qu'Afraciab en s'en retournant le long du riuage de Iehun alla contre la Cité de Balk capitale de Vzbec, Kaykaus enuoya lors contre icelle son fils Syauex auec douze mille cheuaux & autant d'infanterie, luy ordonnant de passer par Sagistan, & se joindre à Rostam auec les plus grandes forces que l'autre pourroit amener quant & soy.

Siauex donc partit de Isfaon, où estoit la Cour de son pere, & s'en alla à Sagistan, où Rostan luy ayant fait vne reception digne de sa grandeur, il commencerent à traicter quel chemin ils prendroient pour marcher contre l'ennemy. S'estans donc mis en chemin ils arriuerent à deux lieux de l'ennemy, & comme ils alloient recognoistre par quel endroict on l'attaqueroit, on asseura qu'Afraciab trois nuicts apres donna la bataille, en laquelle il fut mis en route & mal mené: dequoy il eut vne si grande crainte, qu'il se resolut d'entendre à bon escient à la paix, & de se deliurer de ce soin continuel, employant à ceste negociation vn sien cousin nommé Garceues, qui sceut si bien manier ceste affaire, que Syauex, Rostan, & ceux du Conseil la luy accorderent, en donnant aduis au Roy Kaykaus, lequel trouua fort mauuais, depeschant sur l'heure son oncle Thus fils de Naudar, auec des lettres fort aigres à Siauex, luy commandant qu'il suiuist Afraciab en quelque lieu qu'il fust, & qu'il luy liurast la bataille là où il le trouueroit, & à faute de le trouuer, qu'il fist vn rauage en la terre de Thus, & pour le regard de Rostan, à cause de son vieil aage, il luy permist de se retirer.

Syauex pour accomplir le commandement de son pere, & l'accord fait auec Afraciab, fit marcher son armée à Thus, & luy s'en alla trouuer Afraciab. Cestui-cy auoit en son camp vn Capitaine appellé Pirond Vayssa, auec lequel Sya-

uex auoit quelque cognoiſſance & amitié, & le voyant venir, l'alla dire auec vn grand contentement à Afraciab, lequel ſçachant ſa venuë, alla fort loin au deuant de luy, & le mena en ſa tente, luy donnant vn ſiege eſgal au ſien ; & pour monſtrer combien il l'eſtimoit, il le maria auec vne ſienne fille nommée Franguys. Ce mariage ne pleut point à Garceues frere d'Afraciab, ny aux grands de ſa Cour, qui tenoient cela pour vne honte qu'on leur faiſoit : de maniere qu'ils conſpirerent de tuer Syauex, lequel l'ayant ſceu, le cõmuniqua à ſa femme Franguys qui eſtoit groſſe, la priant qu'au cas que telle choſe luy aduint, & qu'elle accouchaſt d'vn fils, qu'elle le mit entre les mains de quelque perſonne de la Perſe. Peu de iours ſe paſſerent ſans que les coniurez ne miſſent à execution leur deſſein & le maſſacrerent, voulans faire le meſme à ſa femme Franguys, afin de faire perir la creature qu'elle diſoit auoir dans le ventre. Mais Pirond Vayſa la deffendit. Ceſte-cy ayant enfanté en ſon temps vn fils, on l'appella Caycozrrao, lequel le meſme Pirond Vayſa fit cacher au Camp iuſqu'à ce que Guyu fils de Gudarz l'enleua par apres en Perſe, laquelle eut beaucoup de reſſentiment de la mort de ſon fils, donna vne puiſſante armée à Roſtan, auec cõ- ſe venger de la mort de Syauex, & principalement le pere, lequel voulant mandement exprés de liurer la bataille à Afraciab, ce qu'il fit, le deffit & vainquit, faiſant mourir Garceues ſon frere : ſi que Roſtan s'en alloit victorieux, quand il eut aduis que Chaydah fils d'Afraciab venoit au deuãt de luy auec vne autre armée. Roſtan alors (en la compagnie duquel eſtoit Frayborz fils du Roy Caycus & frere du mort Syauex) recommença le combat auec le plus d'animoſité qu'auparauãt, & recognoiſſant Chaydah courut contre luy la lance en l'arreſt, & le reuerſa mort par terre, ce qui fut cauſe de mettre le reſte des Turcs en fuitte. Roſtan pourſuiuant ſa victoire entra dedans Turon, le lieu où eſtoit la Cour d'Afraciab & le chef du Turqueſtan, que les Perſes pillerent & mirent à ſac, oſtant tous les threſors & richeſſes des habitans d'icelle. Franguis femme de Syauex eſtoit pour lors en ceſte ville, laquelle Roſtan enuoya prier de luy monſtrer ſon fils : de quoy elle s'excuſa, diſant qu'elle ne ſçauoit où il eſtoit : ſi bien que Roſtan s'en retourna en la Perſe, auquel le Roy fit pluſieurs honneurs & preſens, & le renuoya ainſi en ſon Gouuernement.

Le Roy Caycaus deſiroit infiniment d'auoir ſon petit fils Caycozrrao fils de Syauex & de Franguis qui eſtoient lors à Turon, cela fut cauſe qu'il enuoya au Turqueſtan Guyu fils de Gudarz noble Perſien & de grande ſuffiſance, pour negocier ceſte affaire, laquelle il fit ſi dextrément reüſſir, qu'il entra à Turon, vid Franguis & le petit Caycozrrao, auſquels il perſuada d'abandonner ce pays-là, & s'en venir en Perſe, ce qu'ils firent accompagnez ſeulement du meſme Guyu & de Pirond Vayſa, leur aydant le long du chemin iuſques à ce qu'ils fuſſent arriuez à la Cour du Roy de Perſe, où ils furent receus comme il leur appartenoit. Au bout de quelque temps le Roy Caycaus voyant reluire pluſieurs vertus & perfections en ſon petit fils Caycozarro, le fit Capitaine general de ſes armées, faiſant auſſi pluſieurs recompenſes à Guyu pour ſes ſeruices. Cecy fut cauſe d'vn grand remuëment à la Cour Royale entre Thus oncle de Caycaus à cauſe de Frayborz autre fils de Caycaus, & Caycozrrao : car ceſtuy-cy ſupportoit fort impatiemment que les deſcendants d'vn ſang ſi cruel & ſi ennemy de la Perſe fut preferé aux naturels du pays, ſi bien que la Cour fut diuiſée en deux partialitez, l'vne de Frayborz, l'autre de Caycozrrao, auquel Guyu c'eſtoit ioinct pour le ſecourir. Tous ces

diuorces estoient fort contraires à l'intention du Roy, lequel pour y remedier fit ce qui ensuit.

A l'heure gouuernoit la ville d'Ardauel vn Bahaman, lequel couroit & infe-ctoit toute la terre de Perse: Caycaus fit donc deux Camps égaux en nombre d'hommes, & en forces, en donnant vn à chacun des pretendans, leur disant que celuy qui auroit le premier le dessus de l'ennemy, ce seroit aussi celuy qui de-uanceroit son compagnon en grandeur & en dignité: dequoy ils furent tous deux contens. Frayborz partit le premier, & ne fit aucune chose digne de me-moire: mais Caycozrrao combattit contre Bahaman, le vainquit, & s'assuietit la Cité d'Ardauel, & retourné à la Cour fut declaré heritier du Royaume, & Guyu son Capitaine general. Et quant Caycaus il se retira en solitude, apres auoit regné, comme on dit, cent cinquante ans.

Cette ville d'Ardauel ou Ardueil est vne Cité en la Perse en la Prouince de Ardebajon distante de peu de iournées de Tabris ou Tauris, non moins grande que renommée, à cause qu'elle a esté la patrie de Cheque Aydar, pere de Che-que ou Cha Ismaël Sophy, les descendans duquel regnent encor aujourd'huy.

CAYCOZRRAO IV. *Roy de Perse.*

Caycozrrao ainsi paruenu à la Royauté, autant par sa valeur & bon-heur, que par la particuliere bien-veillance de son ayeul dés son aduenement à la Couronne, pour donner vne preuue à son peuple qu'il n'auoit point fait mauuais iugement de luy: il reforma la Iustice qui s'estoit toute deprauée & corrompuë pendant les guerres passées, taschant de remedier aux pertes & ruines d'vn chacun par sa liberalité & mansuetude, puis il assembla les Estats ausquels il proposa la guerre qu'il pretendoit de faire aux Turcs, en sa-tisfaction de la mort qu'ils auoient donnée à son pere: ce que tous approuue-rent, & s'offrirent de le suiure, de sorte qu'il enuoya Frayborz frere de son pe-re, & Thus son grand oncle & fils de Naudar, auec trente mille cheuaux pour courir les terres du Turquestan. Caycozrrao auoit vn fils nommé Syauex, lequel prenant de fort mauuaise part que son pere fist la guerre à son ayeul, comme s'il eust receu quelque grande injure se retira à Turon. Pirond Vaysa lequel comme il a esté dit cy-dessus estoit venu en la Perse auec Guyu, quand il y mena Caycozrrao auec sa mere Franguis, & s'y estoit marié, ayant eu vn fils qu'on appelloit Ferud, lequel comme il fut venu en aage s'en alla à Turque-stan. Le Roy aimoit ce ieune homme comme son fils: si bien que lors qu'il enuoya Frayborz au Turquestan, ayant entendu que Ferud auoit la garde d'v-ne forteresse, il cōmanda expressément à ses Capitaines qu'ils se destournassent d'icelle: mais eux estans obliges par le chemin qui les conduisoit d'y passer, ils prirent leur chemin à l'entour d'icelle, ce qu'ayant entendu Ferud, il fit vne sortie sur iceux, & les combattit, mais il y demeura sur la place: ce quayant en-tendu le Roy de Perse il en eut vn extréme desplaisir, & comme on luy dit que Thus en auoit esté la cause, il le fit venir en sa Cour, & mettre en prison. Fray-borz & Gudarz continuerent la guerre contre les Turcs, où ils eurent mauuais succez, d'autant que Pirond Vaysa les vainquit auec vn grand massacre des Per-ses, & entr'autres 7. Caualiers tous de la famille de Gudars, lequel auec Fray-borz se retirerent en la Perse: le Roy toutesfois ne se rebuta point de cette desconuenuë, ains dépescha vne autre fois Gudarz auec vne autre armée, & auec luy Thus qui estoit retourné en grace, ils partirent donc pour aller à Turō

ils n'estoient pas encores sortis de la Perse, qu'ils trouuerent leurs ennemis qui destruisoient tout deuant eux, lesquels ils combattirent: mais les autres leur resisterent auec vne telle impetuosité, que les Perses furent contraints de se retirer dans la terre de Damaon, où ils les enuironnerent de toutes parts, leur ostant tous les passages.

A la renommée du siege, vindrent deux Roys voisins du Turc, l'vn nommé Hhakon, l'autre Changal, auec chacun vne armée pour le secours des Turcs, ce qui mit les Perses en extréme destresse, se tenans pour abandonnez de tout secours: Mais Kaikozrrao estant aduerty de la misere où ils estoient reduits, manda incontinent à Rostan qu'il eust à partir en plus grande diligence qui luy seroit possible: aussi chemina-il sans se donner aucun relasche iusques à ce qu'il eust attaint ses ennemis. Les Perses estans aduertis de sa venuë en receurent vne telle joye, que tous en baiserent la terre en action de grace, & se joignans à luy, allerent combatre leurs ennemis auec tant de courage & de valeur, que la meilleure partie d'iceux demeura sur la place, & entre autre Hhakon l'vn des Roys de leur alliez Kaykorzrrao ne se contenta pas encore de ceste deffaicte, mais enuoya quatre autres armées en differents endroicts pour ruyner le Turquestan, la principale que conduisoit Gudarz allant contre Balk, lequel eust à combattre Pirond Vayssa celuy qui auoit la meilleure armée des quatre que Afraciab auoit enuoyé contre les Perses, lesquels emporterent l'honneur de la victoire par la mort de Pirond Vayssa, la teste duquel fut enuoyeé à Kaykozrrao, laquelle il vit auec vn grand desplaisir pour la nourriture qu'il auoit receuë de luy. On dit qu'en ceste guerre demeurerent que morts que captifs plus de cent mille Turcs, & vnze de leurs principaux Capitaines. Kaykozrrao fist de grandes recompenses à tous ceux qui auoient bien seruy en ces iournées, donnant à Frayborz la terre de Kyché ou Kaché, & Macron, Royaumes qui sont vers Goadel, à l'entrée du Sein Persique.

Afraciab ayant refaict son armée entra derechef auec vn sien fils en la terre de Kaorracin sur les confins de la terre de Turon, où estoit lors l'armée des Perses, lesquels vainquirent les Turcs, firent mourir le fils d'Afraciab, & le contraignirent de se retirer en vne forteresse auec sa famille, où ne se tenant pas fort asseuré, & voulant se retirer ailleurs il tomba entre les mains de Kaykozrrao auec sa femme & ses filles, qui furent prises quelque temps auparauant, & traitées auec beaucoup d'honneur & de respect. Quelque mois apres Afraciab fust pris luy mesme & tué: donnant ainsi par sa mort la fin à ceste longue & fascheuse guerre, laquelle estant terminée de la sorte, Kaykozrrao à l'imitation des Roys ses deuanciers, se voulut retirer de la Cour & des affaires: & n'ayant aucuns fils, il mit en sa place Lorasph neueu d'vn frere de Kaykaus, y contredisans quelques vns des plus grands, puis mourut peu de temps apres, ayant premierement rendu toutes les terres & les facultez que ses predecesseurs auoient ostées à leurs subjects, & payé toutes leurs debtes, il fauorisa les pauures, rendit la Iustice esgale à vn chacun, & contenta les gens de guerre qu'il auoit employez. Iamais n'entreprit affaire d'importance sans bon & meur conseil.

Du temps de Kaykozrrao, il y auoit en la Perse deux celebres Philosophes, l'vn nommé Hhotez, l'autre Lokmon: de ce dernier il se trouue quelques œuures entre les Perses, qui tesmoignent qu'il estoit d'vn grand esprit, entre les autres vn liure de comparaisons & exemples fort semblables à celle d'Esope;

aussi y a-il grande apparence que c'est de luy qu'il veulent parler, d'autant que raconrant sa vie, ils disent qu'estant grand Philosophe, il auoit esté esclaue fort fidelle, gracieux, & qu'il mourut condamné, vne chose seulement met en doubte qu'il asseure qu'il estoit Iuif, ils ont vn Prouerbe entr'eux qui dit, il n'est point de besoin d'enseigner Lokman, pour monstrer le profond sçauoir de ce personnage.

LORASPH XV. *Roy de Perse.*

Kaykozrrao n'ayant laissé aucun enfant masle, la Couronne vint entre les mains de Lorasph, selon l'eslection qu'il en auoit faite auparauant que de mourir, proche à succeder à Kaykozrrao : mais d'autant qu'il estoit recogneu pour vn homme seuere & cruel, son establissement fut empesché par les plus grands du Royaume, & particulierement de Zalz pere de Rostan : toutesfois il l'emporta contre tous, & fut declaré Roy, apres cela il sortit de Isfaon, & visita ses terres iusques à Balk, enuoyant de là Gudars auec vne armée contre la Mesopotamie, Syrie, & Palestine, lequel en peu de temps mit sous sa puissance toutes les terres de Babylone, & de Dimes Kycan, qui sont celles de Damas, puis marcha contre Beyt Almokadas, c'est à dire Ierusalem, car en langue Arabesque, Beyt signifie maison & Almokadas, c'est à dire des saincts, le Roy d'icelle se rendit à condition de payer tribut, pour seureté duquel accord il donna plusieurs personnes notables en ostage, lesquelles Gudars fit massacrer à peu de iours de là, ayant esté asseuré que les Iuifs se vouloient rebeller contre son Roy, & s'estoient assemblez en intention de luy faire la guerre, ce qui fut cause que Gudars ayant rassemblé ses forces, retourna contre Ierusalem, laquelle il battit & força ; à la prise de laquelle, les Perses vserent de terribles cruautez enuers les Iuifs, en emmenant vn grand nombre de captifs en Perses, où Gudars se retira auec plusieurs autres victoires. Le Roy Iorasph auoit deux fils, l'aisné s'appelloit Gustasph, le plus ieune s'appelloit Zaria, Gustasph estoit fort superbe & altier : mais d'ailleurs fort belliqueux, lequel ayant disposé quelque siens amis à des nouueautez qu'il desiroit, il fit en sorte qu'ils se rebellerent auec luy contre son pere, pour le chasser du Royaume, bonne partie d'iceux le suiuit du commencement : mais le pere ayant amassé le plus de gens qui luy fut possible, le poursuiuant sans perdre temps ny occasion, le fit sortir du Royaume, ne sentant pas ses forces bastantes pour resister à celles de son pere, ny pour se conseruer dans le pays, si bien qu'il se sauua seul & en mauuais équipage passa au Turquestan, où estant arriué par certaine aduanture, il se maria sans estre cogneu à la fille du Roy de ce pays là, ce qui aduint en ceste maniere.

C'estoit vne coustume ancienne au Turquestan, que lors que le Roy vouloit marier quelque sienne fille, de s'assembler en vn camp où tout le peuple s'assembloit, qui estoit en ceste saison là en la Cour, chacun le mieux en poinct qui luy estoit possible, lesquels s'estans tous mis en ordre, celle qui deuoit estre mariée estoit prise du Roy son pere par vne main, & en l'autre tenoit vne pomme d'or, de la figure & grandeur d'vn orange, toute enrichie de tres fines pierreries, puis estoit mise en lieu ou elle pouuoit voir particulierement ceste assemblée, regardoit & consideroit l'vn apres l'autre fort long temps, finalement en ayant remarqué quelqu'vn qui luy plaisoit, elle luy alloit donner ceste pomme, & cestuy-là estoit tenu inuiolablement pour son mary. Or il arriua qu'au temps que Gustasph entra en la Cour, le Roy vouloit marier vne de ses filles, laquelle par curiosité, ce nouueau venu voulut aller voir : mais son aduanture voulut qu'il pleut à ceste Princesse, si qu'elle luy donna la pomme, de-

quoy le Roy son pere fut fort mary pour ne cognoistre Gustasph, & les grands qui se trouuerent là firent plusieurs plaintes, comme si tout ordre eut esté renuersé de sorte que pour éuiter qu'à l'aduenir, il n'arriuast semblable chose, on fit la loy par laquelle il ne seroit plus permis d'oresnauant aux filles du Roy d'estre mariées à d'autres qu'à ceux de leur qualité & merite. Ce Roy auoit encore deux autres filles d'vne rare beauté, qui luy furent demandées par deux fils d'vn Roy sien voisin, ausquels il les promit à condition qu'ils reduiroient sous sa puissance deux des plus grands Seigneurs de ses pays, & qui auoient esté cause de beaucoup de mal en son Royaume, le party & l'entreprise leur semblerent fort difficile : mais ayant eu cognoissance de la valeur de Gustasph, ils trouuerent moyen de luy faire entreprendre ceste charge à la persuasion de ses amis : feignant donc qu'il s'en alloit à la chasse auec vne suitte cossaire à son dessein, il donna vn si bon ordre, & se conduisit si dextrément en ceste entreprise, qu'il les prit & les dompta, les mettans en la puissance des deux freres qui estoient auec luy, lesquels les allerent pesenter au Roy, lequel fit grand cas de ce fait d'armes là, & leur donna ses deux filles, peu de iours apres le Roy ayant dressé des joustes, Gustasph s'y comportant auec tant d'adresse & de galanterie que le Roy le loüa fort, à quoy il respondit qu'il ne falloit pas s'estonner s'il auoit vne telle dexterité à se battre à cheual, auec vn baston de Canne, luy qui auoit nettoyé le Royaume des perturbateurs d'iceluy, ce que le Roy ayant entendu & informé comme le tout s'estoit passé, en demeura d'auantage satisfait.

Gustasph cependant sçachant cõbien son pere luy vouloit de mal pour s'estre retiré chez ses ennemis, & qu'il cerchoit moyen de s'en vanger, pensant au grãd different qu'il auoit eu auec son pere, & combien il auoit deu ressentir son apsence ne sçachãt point encore en quel lieu il s'estoit perdu, il résolut de luy faire la guerre, & auec ce desir, il persuada à son beau pere de luy refuser le tribut qu'il luy payoit pour son pays, ce que le Turc fit contre sa volonté, luy enuoyãt vn Ambassadeur de sa part pour luy denõcer la guerre. Cette nouueauté estonna fort le Roy Lorasph, & s'enquerant de la cause principale qui mouuoit le Roy des Turcs à se reuolter trouuãt les raisons de l'Ambassadeur trop foibles pour vne affaire si importante, il descouurit en fin que c'estoit vn estranger hõme de valeur qui par vne inopinée aduãture auoit espousé la fille de ce Roy qui estoit cause de tout ce mal. Cela fut cause qu'il s'informa plus particulierement qui estoit cét estranger, & trouua en fin que c'estoit son fils Gustasph, dequoy estãt biẽ asseuré, il dépescha vn Ambassadeur vers son ieune fils nõmé Zarir frere de Gustasph, afin qu'eux d'eux ensemble l'allassent trouuer, & l'incitassent de venir prendre la possession du Royaume, Gustasph ayant eu aduis de ceste depesche, partit de la Cour, au deuant d'eux auparauant que son beau pere en eut la cognoissance, & parla à son frere Zarir receuant la Tiare que son pere luy enuoyoit, il l'a mist en sa teste, & fut aussi tost proclamé Roy de Perse de toute cette assemblée, ce qu'estãt fait, il fit appeller son beau pere, lequel estant arriué là, & le voyant en cét estat fut troublé & confus, pensant que ce fust quelque menée, & trahison pour le deposseder de son Royaume: mais ayant sceu comme le tout s'estoit passé, il l'embrassa plusieurs fois auec grãd ioye, Gustasph ayãt pris incontinent apres congé de son beau pere, il s'en alla en Perse emmenant quant & soy sa femme Katabun (car ainsi s'appelloit la fille du Roy qui luy auoit dõné la pomme & grande compagnie de gens & de chameaux chargez de grandes richesses, Lorasph son pere le receut auec demonstrations de grand amour, qui creut encor dauantage pour ses seruices qu'il luy rendit par apres, en fin le

pere ayant passé quelques ans auec ses fils, lassé du maniement des affaires, se retira de la Cour pour passer ses iours en vne vie solitaire, où il mourut quelque temps apres, donnant à son fils de tres bons & necessaires conseils, pour le gouuernement de son Estat, on l'auoit susnommé Lorasp, Ba'kah, d'autant que la meilleure partie du temps, il residoit à Balk.

GVSTAPH XVI. *Roy de Perse.*

Quand Lorasph se retira de la Cour, il laissa son fils Gustasph ou Gustasef, commandant au Royaume: cestuy-cy fut vn Prince fort vaillant à la guerre, & prudent à la paix, fort adonné à l'idolatrie & veneration du feu, à laquelle superstition il fut tellement zelé qu'il fit la guerre à ceux qui ne vouloiét pas suiure son opinion, cóme il fit à Ariasph ou Ariaseph Roy de Turon, pour l'auoir repris en vne de ses lettres sur ce qu'il luy mandoit, qu'il suiuist la secte de Zarducht, qui estoit celle du feu, c'estoit la Prouince d'Aderbaion ou Azarbaion, c'est à dire Prouince du feu, que ceste superstition auoit pris son cours & celuy qui fut le premier inuenteur de ceste secte s'appelloit Zarducht c'est à dire amy du feu. Gustasph donc en colere du peu de respect qu'Ariasph auoit rendu à le reprendre en ses lettres, se mit en campagne, accompagné de son frere Zarir, & de Sphandiar son fils, auec le plus grand nombre de gens de guerre qu'il peust, prenant la volte de Turon donna la bataille contre Ariasph, le vainquit, mettãt à mort ses fils & ses freres, & sans perdre temps s'en alla contre Turon, laquelle il prit & saccagea, & de là s'en retourna en Perse, où arriué, il fit mettre en prison son fils Sphãdiar, en vne forteresse nommée Guerdkuh en la contrée du Rudbar, pour quelque soupçon qu'il auoit de luy. Durant que cecy se passoit en Perse, Ariasph ayant assemblé vne nouuelle armée entra dans le pays, print Balk qu'il saccagea, emmenant captiues quelques filles de Gustasph, & ne se contentant pas de cela, il entra plus auant dans la Prouince, auec vne telle promptitude, que Gustasphe n'ayant pas assez d'asseurance pour l'attendre seul, ayant appellé son conseil, delibera de deliurer son fils Sphandiar, & luy donner la charge de ceste guerre, laquelle cestuy-cy ne voulut point receuoir ny sortir de prison, en fin toutesfois aux prieres de son frere Iamasph, & auec la parole que son pere luy donna, de luy laisser la charge du Royaume s'il reuenoit victorieux, il se mit en chemin auec vn bon nombre de gens de guerre, il marcha contre Ariasph luy donna la bataille & emporta la victoire, & s'en retourna auec icelle en Perse, son pere s'en alla tost au deuant, luy demonstrant toute la bienveillance qu'il se pouuoit, il luy dit toutesfois que ceste victoire deuoit estre estimée peu de chose, tant que ses sœurs seroiét captiues entre les mains de l'ennemy: dequoy Sphandiar ayant honte, & pour ne faillir à son obligation, il fit vne eslite de toute son armée de 24. mille hommes, 12. mille de pied, & douze mille de cheual, & accompagné de Buchutan son ieune frere, poursuiuit son ennemy: mais ils aduiserent par le chemin de separer, ce qu'ils firent à vn carfour, dont les trois chemins alloient tous à Turon, donnant le plus grand chemin à Buchutan son frere, où il y auoit de grandes prairies, le chemin estant plus aisé à tenir; auec commandement, qu'estant arriué en vn lieu nommé Paruindez, il se mit en embuscade auec ses troupes, & se tint là coy sans bruit, de crainte qu'ils ne fussent entendus de ceux de Turon, & comme il estoit desia nuict c'estoit la coustume en ceste ville, d'allumer alors de grands feux, se fust alors qu'il donnast dedans auec la plus grande impetuosité qu'ils pouuoient.

Quant à Sphandiar, prenant auec luy quelque compagnie, allerent par vn autre chemin habillez en marchands, à Aphtcon, c'est à dire sept Roys, ou sept

Seigneurs ayans porté auec soy force joyaux & pierreries de grāde valeur : car c'estoit la coustume des Perses, allans à guerre de porter quant & eux toutes leurs richesses, lequel chemin estoit beaucoup plus court que celuy de Puchutan, si bien que Suphandiar arriua à Turon auec ses compagnons en sept ou 8. iours se presentant ainsi en accoustrement de marchand deuant Ariaspn, auec les joyaux qu'il portoit, se conduisant de sorte en son entreprise qu'il fut logé dans le Palais mesme du Roy, & comme il eut eu aduis que son frere estoit arriué au rendez vous, il demanda permission de faire le iour suiuant vn banquet au Roy & à ceux de sa Cour, qu'il auoit intētiō de dresser en la cāpagne voisine de la ville, & sur l'occasion de ce festin, il fit plusieurs feux prés de la muraille d'icelle. Buchutan qui auoit l'œil au guet, les descouurit incontinent, & alors sortant de son embusche vint occuper tous les chemins, & auec vne grande impetuosité entra dans la ville, ou il fit vn grand massacre & la saccagea, ne reseruant pour luy de tout le pillage qu'vn throsne d'or, enrichy de fines pierreries d'vne merueilleuse beauté, auec vn Elephant blanc : cela fait, il deliura ses deux sœurs que Sphandiar liura a son frere Buchutan, pour les remener en Perse, & quant a luy, il prit son chemin vers la mer de l'Inde pour forcer quelques nations a suiure sa superstitieuse opinion du feu, de la il s'en retourna en Perse où il fut fort bien receu de son pere, lequel au lieu du Royaume qu'il luy auoit promis, il luy fit faire plusieurs grandes & perilleuses entreprises, desquelles il sortit à son honneur, finalement son pere voulut qu'il allast cercher Rostan qui s'estoit retiré en Siston, sans le venir trouuer au commencement de son regne. Sphandiar y fut: mais contre sa volonté, & seulement pour obeyr à son pere, auquel il dit que ce n'estoit pas accomplir ce qu'il luy auoit promis, & que c'estoit mal recogneu l'oblibligation qu'il auoit à Rostan : il s'en alla donc à Siston menant auec soy vn sien fils nommé Bahaman, lequel cōme il alloit deuant son pere, il vit de loin descendre d'vne colline Rostan, au deuant duquel il fut, & luy dit qui estoit toute ceste troupe qu'il voyoit venir de loin, dequoy Rostan se trouua tout estonné, toutesfois estant allé au deuant baiser la main à Sphandiar, & comme cestuy-cy luy eut declaré la cause de sa venuë qui n'estoit autre que pour le faire venir à la Cour de son pere, l'autre luy respondit que son aage le deuoit maintenant dispenser de telles obligations, & qu'en cas de necessité on le trouueroit tousiours à propos. Sphandiar insistoit au contraire, si bien qu'en ces disputes ils en vindrent aux paroles plus aigres, & se defierent mettant soudain la main aux armes : quant à Sphandiar, il estoit tenu pour vn des plus rudes & hardis cheualiers de la Perse, aussi reduisit il son aduersaire en tels termes, qu'il ne faisoit plus que parer aux coups, toutesfois comme l'extréme necessité fait renaistre souuēt nouuelles forces, il fit vn si grand effort qu'il blessa mortellement Sphandiar, lequel mourut incontinent de ceste blessure, recōmendant son fils Bahaman à Rostan, auparauant que de rendre l'esprit, & son corps à son frere Buchutan qui le fit emporter en Perse, où on luy donna sepulture condigne à sa grandeur, son pere Gustasphe en eut vn grand ressentimēt de douleur, ne tenant plus conte de rien entreprendre depuis ceste mort, toutesfois le Roy de Turquestan estant venu courir les terres de Perse, il fut contraint de mettre sus vne nouuelle armée, auec laquelle il bastit & vainquit son ennemy se retirant apres chez soy, où il fit venir son petit fils Bahaman, qui estoit lors à Siston, auquel il resigna son Royaume, & se retira en vn lieu nommé Ghozghzar, pour y passer le reste de ses iours en vie solitaire, ce lieu estoit vne maison

deplaisance, laquelle pour sa belle architecture, ceux du pays disoient estre vne œuure de Soliman Bendaud, c'est à dire Salomon fils de Dauid, distante de Sciras de trente mil. Gustasph, fonda la Cité de Asuartah, qu'il surnomma Herbot, & ayant vescu quelques années, apres il mourut ayant regné six vingts ans.

BAHAMAN DARAZ DAST XVII. *Roy de Perse.*

Apres la retraicte de Gustasph Bahaman son petit fils luy succeda, qui surnommé Daradast, c'est à dire, à la longue main : on l'appelle aussi Ardchi, qui est le nom le plus commun qu'on luy donne aux Croniques de Perse, qui luy fut donné par vne telle occasion, comme sa mere estoit grosse de luy, vn Astrologue vint voir son ayeul Gustasph, & son pere Sphandiar, lequel apres les auoit saluez s'adressant à Sphandiar, & luy presentant vn petit panier luy dit, que c'estoit pour mettre le fils qui naistroit de luy, dans lequel ayant descouuert, il n'y auoit autre chose dedans qu'vn vaisseau plein de laict, vn peu de farine, leur disant que son pouuoir ne s'estendoit pas à plus grand present, ses Princes demeurerẽt fort satisfaits au discours de ce Sage, & prindrent si grand plaisir à son present, qu'ils donnerent vn nom à leur fils des choses qu'il auoit offertes: car Ard en langue Persienne, c'est à dire farine & chir, c'est à dire laict, ces deux noms estant joints ensemble font le nom de Ardchir, qui est le mesme que les Grecs & Latins disent Artaxerxes, & luy plusieurs de ses successeurs, ont voulu estre nommez Ardchir.

Ce Prince fut de fort bonne & saine composition, ayant le bras & la main droicte remarquablement plus longue que l'autre, il fut doüé de toutes les parties qui se peuuent desirer en vn Prince, & entr'autres si jaloux du bien public, que lors qu'il enuoyoit de ses Officiers pour visiter son Royaume, il mesloit quelques-vns parmy eux, ausquels il auoit de la confiance, pour seruir de tesmoin à ce qu'ils leur verroient faire, afin qu'il recompensast & accreust les dignitez de ceux qui auroient bien versé en leurs charges, & au cõtraire chastiast ceux qui s'y seroient conduits mal à propos: vn an apres qu'il fut Roy, il tint ses Estats ausquels il declara particulierement ses intentions, les priant de luy dire publiquement & sans crainte, ce qu'il y auoit de defauts en luy, afin de les pouuoir euiter, & que s'il faisoit quelque chose indigne d'vn Roy, qu'ils le deposassent, luy estant bien plus agreable d'obeyr, & qu'en ce faisant il en arriuast du bien au public, que de gouuerner sans ordre au dommage du Royaume, tous loüerent fort son zele, & auec grand cris, prierent les Dieux qu'ils donnassent bonne vie & longue, & apres leur auoir accordé quelque chose necessaire pour leur particulier, il les licentia.

Ardchir fit reedifier plusieurs edifices qui estoient ruinez, & dõna ordre pour l'administration du Royaume, cela estant fait, il pensa comment il prendroit sa raison de la mort de Sphandiar son pere, & cela luy fit assembler vne puissante armée à laquelle il leur fit prendre le chemin de Siston: mais comme il estoit au milieu du chemin, on le vint aduertir que Rostan estoit mort, & que Framarz son fils venoit en sa place à l'encontre de luy auec bon nombre de gens qui luy presenterent la bataille, laquelle fut fort sanglante, la victoire toutesfois fut du costé d'Ardchir qui luy cousta la vie de plusieurs des siens: mais Framars fils de Rostan y fut tué, & Zal son ayeul qui estoit encore pour lors en vie, fut prins prisonnier, apres laquelle bataille Ardchir s'en retourna victorieux en Perse, mettant Siston & Kabul sous son obeyssance, il fit la guerre par ses Capitaines, en toute la Syrie & Palestine, rangeant plusieurs peuples sous son Empire, &

emmenant plusieurs Iuifs en captiuité en Perse, il auoit vn fils qu'on appelloit Sasan, qui estoit grand Philosophe & Astrologue, lequel pour vacquer plus librement à l'estude, quitta la Cour, & toutes les grandeurs où il estoit appelé, mesme ne pretendit point au Royaume apres la mort de son pere, laquelle aduint auec vn regret & vne douleur generalle de tous les sujects, laissant sa femme Homay grosse d'vn fils quelle enfanta apres sa mort. De son temps florissoit Hippocrates, que les Perses appellent Bokorat, & Democrite desquels ils ont les escrits par deuers eux, auec les œuures de Platon qu'ils appellent Aphlatum, de Socrates qu'ils appellent Sokorat, & d'Aristote, qu'ils nomment Arasto, & Arastatalis, ceux aussi de Galien: ils font aussi grand cas de plusieurs autres Autheurs Grecs, & cela est en vsage entre les Perses d'estimer les gens de lettres, desquels ils recerchent la conuersation, se seruant de leurs authoritez conceptions, & sentences, le Roy Ardchir souloit dire que la maison du Prince, ne deuoit iamais tenir sa porte fermée.

Mais d'autant que Rostan à esté vne personne fort signalée en ceste histoire il est bien àpropos aussi de sçauoir la cause de sa mort, laquelle arriua en ceste maniere, Rostan auoit vn frere nommé Chagad, auquel il auoit donné charge de visiter ses Prouinces, & recueillir ses rentes & tributs qui luy estoiét deubs cestui-cy estant allé à Kabel pour cét effect, deuint amoureux de la fille du gouuerneur de ce pays-là, qui estoit fort belle, & la demanda au pere, lequel voyant l'autre en faisoit vne plus grande poursuite, iusques à ce qu'il vint à luy promettre, à condition qu'il le d liureroit de sa subjection de Rostan son frere, le faisant mourir, cecy estant accordé Chagad s'en retourna à Siston, ou discourát auec son frere, il luy fit plusieurs plaintes du gouuerneur de Kabul, qui l'auoit mesprisé & fort mal traicté: Rostan tout en colere, reprint son frere de son peu de courage, & fit assembler gens de guerre de toutes parts pour chastier ce gouuerneur. Chagal l'en empescha tant qu'il peut, luy disant que sa presence estoit suffisante pour en tirer sa raison, ce conseil pleut à Rostá, & partit auec son frere, & vn sien autre sujet nommé Zanada, & quelque peu de ses seruiteurs pour s'en aller à Kabul, dequoy Chagad aduisa secrettement en diligence son beau pere. Celuy de Kabul sortit au deuant comme pour le receuoir, ayant mis plusieurs de ses gens en embusche, ayant abordé Rostan, il luy demanda pardon comme homme qui se repentoit des fautes qu'il auoit commises, & Rostan luy ayant pardonné, celuy de Kabul le pria de se venir reposer en vne sienne maison de plaisir, le guidant, de sorte qu'ils arriuerent à des fosses qu'il auoit faites à ce dessein couuertes de ramée, dans l'vne desquelles tomba Rostan auec son cheual fort empestrez, lequel voyant apertement qu'il estoit trópé par la meschá-ceté de ces conducteurs, & que son mal estoit sans remede ny esperance, apres leur auoir dit mille iniures, il les prie de luy donner vn arc & des flesches, pour se deffendre des bestes farouches, afin qu'ils ne le missent point en pieces de son viuant. Ceux-cy approuuerent son dire: mais aussi-tost que Rostan les eut en main, il encocha deux flesches sur son arc, les tirant auec vne telle force qu'encor que son frere, & son beau pere eussent mis au deuant d'eux le tronc d'vn arbre qui leur estoit voisin, les perça toutesfois d'outre en outre & les tua. Or tirer deux ou trois fléches en vn coup, cela est commun entre les Perses, c'est ce qui rend le coup de Rostan moins estrange, & en ceste façon moururent auec luy ceux qui auoient machiné sa mort: car luy y demeura aussi auec les autres, toutesfois l'histoire se taist cóme cela aduint. Quand à Kabul duquel a esté fait sou-

uent mention, afin d'en informer particulierement le Lecteur, c'est vn Royaume qui fut autrefois subject à la Perse, & qui est sur les confins d'Inde, & falloit anciennement pour aller de Kabul à Lahor, qui est auiourd'huy la Cour du grand Roy de Mogol, & le centre de tout ce s'appelle Inde estre trois mois entiers, au lieu qu'on n'y est auiourd'huy que vingt ou vingt-cinq iours, la cause de cela en partie, c'estoit qu'il falloit faire vn grand circuit à cause de la grande quantité de voleurs.

HOMAY *Royne de Perse, & mise au rang des Roys la* 38.

Pour retourner maintenant à l'histoire, apres la mort de Ardchir, le gouuernement du Royaume demeura à Homay, sa femme qui comme a esté dit, estoit grosse, & au bout de cinq mois, elle enfanta vn fils d'vne rare beauté, aussi tost on appella selon la coustume des Astrologues pour sçauoir son horoscope, & ce qui deuoit arriuer à cét enfant Royal. Ceux-cy respondirent qu'il deuoit estre cause de grands maux aux Royaumes, si bien que plusieurs furent d'aduis de le faire mourir: la tendre affection de la mere ne peut consentir à la mort de son enfant, ains le fit mettre dans vn petit berceau, puis enclorre en vn coffre de bois dans lequel elle mit plusieurs pierreries de grand valeur, afin que si quelque pauure homme le trouuoit, cela luy aydast à le nourrir & esleuer, auec tout cela le fit mettre sur le fleuue de Iehun, le courant duquel l'eut bien tost enleué fort loin delà, & comme il arriuoit au bord, il se rencontra là vn pauure homme qui lauoit du linge, tant à luy qu'à autruy, les Orientaux appellent ces hommes là Maynatos, cestuy-cy voyant voguer sur l'eau ce coffret espouuenté de la nouueauté de la chose, & ouurãt le coffre pour voir ce qui estoit dedans, il y trouua vn petit enfant, de la beauté duquel estant tout esmeu, il le fut encor beaucoup d'auantage, quant il vit les richesses qui estoient dedans, ce qui fit croire au lauandier qu'il venoit de quelque illustre maison, l'enleuant donc de là auec tout ce qu'il auoit quant & soy, il le porta à sa femme, laquelle le nourrit & esleua auec vn fort grand soin & l'appella Darab, formant son nom de la cassette où il auoit esté enclos, & de l'eau sur laquelle il auoit esté exposé: car Dar en langue Persienne signifie quelque table ou bois, & Ab signifie eau, à quelques ans delà Darab estant assez grãd pour apprendre quelque chose, le lauandier qui le vouloit dresser, selon l'estat où il se trouuoit pour lors, luy voulut faire apprendre quelque mestier: mais l'inclination de Darab y estoit toute contraire, l'estat de sa fortune ne luy ayant peu faire perdre le ressentiment de son extraction, il tesmoigna assez à son pere putatif, qu'il occuperoit à ces choses-là auec grand regret, & qu'il estoit plus porté aux armes qu'à toute autre vacatiõ, cela fut cause que le lauãdier cognoissant son humeur luy acheta des armes? & le mit en equipage le mieux qu'il peut, luy donnant vne petite prouision pour sa vie, & l'enuoya cercher quelque place aux compagnies. Alors la Royne Homay estoit en guerre contre la nation de Rumestan, contre laquelle elle vouloit enuoyer vne puissante armée: ce fut là ou Darab s'enroola & fit son premier apprentissage, les Perses de ceste armée eurent iournée auec leurs ennemis, en laquelle Darab fit de si estranges faits d'armes qu'il remplit d'estonnement tous ses compagnons, lesquels ne parloient plus que de ses faits. Les affaires de Rumestan estans pacifiées, le Capitaine general vint rendre compte de ce qui s'estoit passé à Homay, & entr'autres d'vn ieune soldat tout nouueau venu aux armées, lequel il ne se pouuoit lasser de loüer, ce qui fust cause que la Royne voulut qu'il fust emmené deuant elle, où estant elle s'enquit de luy cõme il auoit nom, & de qu'il estoit fils, il luy respondit que son nõ estoit Darab, & que pour pere,

& mere il ne recognoissoit qu'vn lauandier & sa femme, raconta la cause de son nom, & comment il auoit esté trouué, ainsi qu'il l'auoit entendu d'eux : par ce discours la Royne vint à cognoistre que cestuy-cy estoit son fils, & en estant asseurée luy remit entre les mains le Royaume, duquel elle auoit iouy trente-deux ans, elle fonda la ville de Gerbathon, & fit esleuer par la Perse, iusques à mille Piramides d'vne estrange Architecture, lesquelles Alexandre fit toutes abattre par apres.

DARAB KEBAR XIX. *Roy de Perse.*

Darab fils de Homay paruenu ainsi à la Couronne de Perse, entra au gouuernement auec le contentement & resiouyssance de tous ceux du Royaume, pour la grande opinion qu'on auoit de luy, laquelle ne fut point vaine : car en bonté & en sagesse il deuança ses ancestres, mesme ceux qui auoient esté tenus pour bons Princes, si qu'il fust aymé non seulement des siens, mais encore des Roys ses voisins, excepté de Phaylacus Roy de Yunon (c'est celuy que nous nommerons Philippe Roy de Macedoine & pere du grãd Alexandre) lequel enorgueilly pour les victoires qu'il auoit obtenuës en la Grece, refusa de payer le tribut, que ses Predecesseurs souloient payer long temps auparauant aux Roys de Perse, ce qui fut cause qu'il prit les armes contre Darab, lequel luy fit la guerre, premierement par ses Capitaines, & depuis en propre personne, en laquelle Phaylacus fut vaincu & contraint de se retirer en vne forteresse, où Darab l'assiega: La paix toutesfois fut concluë entr'eux, moyennant quarante mille pesans d'or, que Phaylacus & les siens payeroient chacun an à Darab, & là ses successeurs, & afin que ce traicté fut plus inuiolable, Darab demanda à Phaylacus vne sienne fille tenuë pour vne des belles Princesses de son temps, ce qui fut faict : mais elle fut fort peu auec Darab qui la repudia, à cause qu'elle auoit l'haleine mauuaise. Ce fut en ce temps que Karimac femme de Phaylacus deuint grosse (non de son mary, comme disent quelques-vns) & accoucha en son temps d'vn fils nommé Ascandar, ou Alexandre. Darab apres ceste guerre s'en retourna en Perse & mourut bien tost apres, laissant son Royaume à son fils Darab apres auoir regné quatre ans.

DARAB SECVER OU KVCHEC XX. *Roy de Perse.*

Darab surnommé le petit, second du nom, & fils du premier Darab, apres la mort de son pere paruint au Royaume, il auoit vne mauuaise inclination, sans courtoisie, desloyal, d'vn regard farouche : si que pour toutes ses mauuaises conditions, fut autant hay des estrangers & des siens, que son pere en auoit esté aymé, & s'acquit tellement la disgrace de ses sujects, qu'ils conspirerent contre luy, & resolurent de se mettre entre les mains d'Ascandar, ou Alexandre fils de Philippes, auquel tous les Wazirs ou Seigneurs escriuirent d'vn commun consentement qu'il vint en dilligence en Perse auec le plus grand nombre d'hommes qui luy seroit possible, luy promettant toute assistance, & donnant conseil pour commencer la guerre auec quelque apparence de refuser le tribut de quarante mil pesans d'or, auquel son pere l'auoit obligé.

Ascandar qui naturellement estoit belliqueux, voyant vne offre si conforme à ce qu'il desiroit le plus, ne perdit pas l'occasion, ains suiuit le conseil qu'on luy donnoit, & refusa le tribut. Darab qui vid que son suject vouloit secoüer le joug, luy enuoya demander par vn Ambassadeur, auquel Alexandre respondit que ceux qui payoient les tributs estoient morts. Darab luy enuoya apres vne seconde Ambassade, de par laquelle il enuoya vne petite cahuette, vne

houle.

houlette, vn sac plein de bon butin, & vn bufet de deniers. Il y a plusieurs opinions entre les Historiens de Perse, ce que vouloient signifier ces choses : mais la plus commune, c'est que par le premier il vouloit dire qu'il estoit encore vn ieune garçon sans iugement ny consideration : par la seconde il signifioit le grand nombre de peuple qui estoit en ses Royaumes: & par le dernier la grande abondance d'or & d'argent qu'il possedoit, le tout ensemble, voulant dire que c'estoit vne grande remerité à luy si petit compagnon, de s'adresser à vn si riche & puissant Monarque: (car c'est la coustume entre les Orientaux de se faire entendre plustost par figures & comparaisons que par long discours.)

Ascandar receut ceste Ambassade comme il estoit desia en campagne auec vne armée non grande en nombre, mais toute de gens d'eslite & de grande esperience à la guerre: & faisant vne allusion de tout ce que luy enuoyoit Darab, il conuertit le tout à l'aduantage d'vn heureux succez pour ses desseins, & poursuiuant son chemin entra dans l'Asie sans aucune notable resistance. Il fonda en Egypte en vn Port fort commode pour ses affaires vne ville qu'il nomma de son nom Alexandrie. Ceste ville de qui la renommée s'est espanduë par tout le monde; il prit aussi Meceré qui est le grãd Caire, laquelle a tousiours esté la premiere & principale de toute l'Egypte, comme les Autheurs l'ont laissé par tradition, c'est celle que les Latins appellent Memphis , Mesrrahen des Hebreux & depuis les Arabes, Perses, & Turcs par corruption de langage l'appellent Messeré qui n'est distant que d'vn mil de sa premiere situation, ce fut là qu'arriua la fortune du chaste Ioseph: là aussi où nasquit le Prophete Moyse, & là où il fut exposé sur le Nil, lequel baigne les murs de la ville : & quant au nom de Caire qui est celuy que nous luy donnons à present: Mircond en la quatriéme partie de son histoire au rapport de Techiere en la relation qu'il fait des Califes du Caire, apres plusieurs & diuers succez, il dit que Messeré (ainsi s'appelloit-elle alors) vint au pouuoir d'vn Roy nommé Mohez, lequel enuoya de Damas vn sien esclaue grand Capitaine & conquerant nommé Iauuarcaden pour gouuerner ceste Cité qui estoit sous sa puissãce, pour la seureté de laquelle ceftuy-cy fit bastir vne forteresse proche d'icelle, qu'il nomma Kayrch en l'honneur d'vne des femmes de son Seigneur , qui estoit ainsi nommée , & à la suitte du temps ce nouueau bastiment creut de telle sorte qu'on mit quasi en oubly le nom de Meceré, si qu'on ne la recognoist plus en l'Europe que par le nom de Kayrch ou Caire, peu de lettres changées.

Alexandre passa de là en Armenie, où estant il receut vne lettre de Darab, par laquelle il l'exhortoit à ne se pas hazarder à la bataille, tantost luy voulant persuader, comme s'il eust esté curieux de son bien, tantost vsant de menaces. Alexandre luy respondit que les Royaumes & les Empires n'estoient tenus d'autre que de Dieu, lequel les donnoit & ostoit ainsi qu'il luy plaisoit, & comme il estoit seruy, ses Ambassadeurs expediez il continua son chemin en la Prouince de Ardabajon, où il combattit vn Capitaine de Darab qui la gardoit & la vainquit, & de là entra en la Prouince de Gueylon.

Ce Gueylon fut autresfois vn grand Royaume, maintenant reduit en Prouince, & diuisée en cinq Gouuernemens : les Perses l'appellent Gueylon ou Guylon : mais les naturels la nomment Endsafet, c'est à dire , Inde , Blanche, pour estre fort gaye & plaisant à comparaison de la vraye Inde : elle tient les ports & l'entrée de plusieurs Royaumes , & ceste Cité principale des Tar-

tares, & le fleuue de Astracam, peuple de Moscouie qui a plusieurs autres riuieres marchandes qui ont leur confluant en iceluy.

Mais pour retourner maintenant à Alexandrie, laissant les terres de Gueylon, il s'en alla en la contrée de Nacudunya, & s'adressant à la ville principale du lieu, il la fit brusler iusques aux fondemens : de là il entra en la Perse, où Darab luy vint à l'encontre auec vne armeé innumerable, où il se donna vne grande & sanglante bataille, de laquelle Ascandar eut la victoire, & Darab s'enfuit du Camp, laissant en iceluy la meilleure partie des siens sur la place, & tous ses thresors, ses femmes & ses filles captiues, & au pouuoir d'Alexandre. Plusieurs des soldats de Darab le suiuirent en la fuitte, bon nombre desquels se noya au passage d'vne riuiere, à cause qu'estant glacée plusieurs estoient passez deuant pour sonder le gué, & l'ayans trouué à propos, Darab passa, puis apres tout le reste de ses gens, desquels plusieurs se noyerent.

Apres que Darab fut en lieu de seureté, il enuoya des Ambassadeurs à Ascandar, luy promettant que s'il vouloit luy rendre ses femmes & ses filles, & s'en retourner en la Grece, qu'il le deschargeroit du tribut qu'il luy deuoit pour ses terres, & mesmes le tiendroit quitte des années qui luy estoient deuës: Et cependant que ce traicté se negocioit, il enuoya d'autres Ambassadeurs aux Roys de Macharec & de l'Inde ses vassaux & amis, lesquels sçachans l'estat de ses affaires, le secoururent, de sorte qu'il mit sus vne armée plus puissante que la premiere.

Quant à Alexandre il se moqua des conditions de Darab, & luy presenta derechef le combat, duquel il demeura victorieux, contraignant Darab de se retirer en vne forteresse, où quelques-vns de ses sujects luy donnerent plusieurs coups de poignard, & le laissant pour mort se retirerent au Camp d'Alexandre, lequel ayant eu aduis de leur trahison, alla en grand'haste où estoit pour lors Darab, & l'ayant trouué prest de rendre les derniers souspirs, auec vn regret extréme de l'estat où il le voyoit, il respandit beaucoup de larmes, leuant les yeux au Ciel, qu'il prenoit pour tesmoin de son innocence en ceste action là: Darab luy respondit auec paroles de remerciement, qu'il le croyoit, le priant de prendre le chastiement, & le venger de ses traistres, d'espouser sa fille Kuchanch, & de ne permettre point que ses Royaumes vinssent en main estrangere. Alexandre luy promit d'accomplir le tout, puis Darab ayant fait plusieurs plaintes fort lamentables sur la misere de la vie humaine, & l'inconstance des biens temporels (que Mircond escrit fort amplement) il rendit l'esprit, ayant regné quatorze ans.

MONARCHIE DES MACEDONIENS.

ASCANDAR ou ALEXANDRE XXI. *Roy de Perse.*

Ascandar ou Sacandar, ainsi appellé des Perses, Arabes & Turcs, & par autre nom Zul Karneh, qui est le mesme que nous disons. Alexandre paruint non seulement à l'Empire de Perse, mais encore à celuy de la Grece, Inde, Tartarie, & d'vne bonne partie du monde.

Les Arabes parlans de la Perse la diuisent en deux Prouinces, qu'ils appellent toutes deux Hierakhen, l'vne qui a pour Cité metropolitaine Isphaon, & ceste cy s'appelle Hierakagemi, qui est le Hierak de la Perse : l'autre de Baby-

lone ou Bagade, qui fut vne partie de l'Arabie, & contient l'Egypte, & autres Prouince: cette-cy s'appelle Hieracaraby, mais quand ils disent Hierakhen, c'est à dire deux Prouinces ensemble.

Tous les Autheurs Persiens disent qu'Alexandre ne fut point fils de Failakus ou Philippes, mais disent qu'vn sien vassal nommé Kolus deuint amoureux de la Royne sa femme, lequel creut que le moyen de iouïr d'elle auec plus de liberté, estoit de faire mourir le Roy Philippes: ce qu'il mit à executiou quelque temps apres: ce que sçachant Alexandre accompagné d'vn nommé Barakus son principal Capitaine: & allant trouuer le traistre Kolus le tua de sa main, ce qu'ayant fait il s'en alla trouuer Philippes quasi expirant: & apres plusieurs plaintes, Philippes cognoissant sa mort, print Alexandre & le mit au milieu de tous les Grands qui estoient là presens: les requerant qu'ils le receussent pour Roy, & luy rendissent obeyssance: apres cela il le remit entre les mains d'Aristote, pour estre d'oresnauant son maistre, comme il fut auec vn fort grand soin, il luy enseigna aussi ce qu'il deuoit faire pour bien & equitablement regir ses sujets, puis il mourut.

Alexandre donc ayant conquis la Perse, apres la mort de Darab, espousa sa fille Ruchanch, lequel nom signifie lumiere, telle que peut faire vne chandelle allumee. Il mit aussi le Royaume de Perse entre les mains d'vn parent de Darab & diuisa toute cette Monarchie en nonante Gouuernemens, qu'il donna à autant de ses Capitaines.

Il fit traduire de langue Persienne en la Greque trois liures, l'vn nommé Teb qui traictoit de la Medecine, l'autre Noiun de l'Astrologie & Mathematique. (Noiun est le mesme qu'estoilles en langue Persienne: (& l'autre de Philosophie. Il fonda sur le fleuue Iehun vne ville appellée Marwoh ou Koracon, autrement Herat, & celle de Lamarcand en Vsbet. Puis ayant donné ordre aux affaires de la Perse, il s'en alla conquerir l'Orient: & ayant passé plusieurs aspres & dangereux chemins arriua en l'Inde. Mais tout cecy a esté fort particulierement escrit par plusieurs Autheurs, qui empeschera d'en desduire l'Histoire plus particulierement. Et apres toutes ses grandes conquestes il vint en fin mourir en Babylone en l'aage de trente-six ans, en ayant regné dix sept.

Il commanda durant sa vie sur vingt-deux grandes Prouinces aux trois parties du monde, de treize desquelles les Roys l'accompagnerent tousiours.

Les Perses tiennent la vie de ce Prince pour merueilleuse, & ont escrit plusieurs liures de ses beaux-faits, tant en prose qu'en rime, pleins d'excellentes conceptions & sentences, que Mircond deduit fort amplement.

ENTRE-REGNE DE PERSE.

Apres la mort d'Allexandre les affaires vindrent en trouble & en confusion touchant le gouuernement: si bien que la Perse eut vn entre-regne qui dura soixante & douze ans, durant lesquels elle fut gouuernée par Vzazirs & Tatrapes: iusques à ce qu'en fin le Royaume retourna en la puissance des descendans des autres Roys precedents, qui contiennent depuis comme il s'ensuit.

Les Perses sont de rechef commandez par ceux de leur pays.

CHAPVR XXII. *Roy de Perse.*

Les soixante & douze ans de l'entre regne estans passez depuis la mort d'Alexandre les Perses firent vn Roy sur eux nommé Chapur parent de Darab, que Mircond appelle son frere, selon la commune maniere de parler des Perses & Arabes, qui appellent tous leurs parens freres, coustume qui s'obserue encore en l'Escriture Saincte. Durant le temps de Chapur il ne laissa aucune chose notable de laquelle on aye escrit ny fait aucune mention, bien qu'il aye regné comme on dit soixante ans.

ARDCHIR BABAKHON XXIII. *Roy de Perse.*

Au Roy Chapur succeda Ardchir Babakhon, qui est en langage Persien le mesme que Abumalek, c'est à dire pere & Seigneur, ou pere Roy : cestuy-cy fut fort bon Prince, & gouuerna son pays au grand contentement d'vn chacun selon la computation des Perses. Ce Roy regnoit lors que nostre Seigneur Iesus Christ estoit sur la terre : à quoy on pourroit faire quelques obiections qui seroient trop longues pour ce petit sommaire : on ne trouue point que durant le temps de Ardchir il se soit fait aucune guerre, ce Roy passant tousiours en paix les cinquante ans qu'il regna.

CHAPVT ZABEL KETAF XXIIII. *Roy de Perse.*

Ardchit laissa pour successeur au Royaume de Perse deux enfans, à sçauoir Chapur, & vn autre plus ieune que luy, & d'autant qu'ils estoient en trop bas aage furent mis en la garde & tutelle d'vn de leurs oncles nommé Ardchir fils de Hormos, lequel plusieurs des principaux du Royaume voulurent recognoistre pour Roy, & plusieurs des Historiens Persiens la mettent en ce nombre & en ce rang : toutesfois Mircond dit qu'il le refusa, & qu'il gouuerna le pays auec vne fort grande prudence au millieu de plusieurs menées & conspirations puis ayant gouuerné quelques années, lors qu'il iugea à propos il fit venir Chaput Zabel Ketaf, lequel gouuerna le temps qu'il vescut auec vne grande satisfaction de tous pour estre doüé de prudence & vertu, laquelle, comme elle ne manque iamais d'enuieux, comme Chapur dormoit vne nuict en campagne, où il auoit fait tendre ses pauillons : on ne sçauroit dire qui entra dans sa tente, & qui l'estrangla, mais tant y a que ceux cy estans sortis dehors ils couppperent les cordes qui la soustenoient, & la laisserent ainsi tomber : de fortune cette nuict estoit fort pluuieuse & venteuse, que ceux-cy auoient ainsi choisie afin qu'on peust dire qu'vn tourbillon de vent l'auoit emportée, & fait mourir le Roy, lequel mourut en cette sorte, sans qu'on ait peu descouurir la conspiration : toute la Perse pleura la mort de ce Prince à cause de sa bonté, il regna soixante ans.

BAHARON KERMONCHA XXV. *Roy de Perse.*

Il a esté parlé cy deuant d'vn ieune frere qu'auoit Chapur Zabel Ketaf. Cestui-cy s'appelloit Baharon, lequel son frere auoit fait Gouuerneur de Kermon d'où luy vint le surnom de Kermoncha, comme si on disoit Roy de Chermon, qui est vne grande Prouince & des principales en la Perse : en elle est la cõtrée de Karachk celebre en l'Oriẽt pour les choses qui se tirent d'elle. Or parlant de Chiaraz il a esté remarqué qu'il se tiroit de là vne grande quantité d'eau rose, comme on fait encore à Yard, laquelle ils font par infusion & decoction : le mesme se fait en Kermon & Dusgon, l'eau rose s'appelle de deux noms en langage Persien, les vns disent *Gulap* ; & les autres *Arcka Gul*, qui veut dire sueur de rose, nõ tres-propre, pour monstrer qu'elle se fait par distillation,

desquelles il se tire fort grande quantité de Kermon tous les ans, qui se transporte apres par tout l'Orient.

En trois parties de la Perse, il se fait des tapis qu'on appelle du nom du pays Persiens, & en Perse on l'appelle Kalichey, les plus riches desquels, & qui sont les plus estimez, se font en la contrée de Yad, de telle excellence, qu'il y en a qui vaut plus de mille ducats: les seconds en bonté sont ceux du Royaume de Kermon: les troisiesmes ceux de Karason. En Kermon se trouue aussi la Tutie, qui se trouue seulement en ce lieu, laquelle en propre langue Persienne s'appelle Tutyah, en vn canton de ceste Prouince distant de la ville de douze farsanghes, qui sont trente-six mille, & de là se transporte en grande quantité par tout le monde, laquelle ils font en ceste maniere. Ils prennent de la terre de ceste contree, & l'amassent auec de l'eau pure, puis prenant de certains gazons de terre glaise, ils la mettent cuire apres dans des fours comme des pots, & apres estre bien cuite, la polissent & esclaircissent, iusqu'à ce qu'elle vienne en la forme de Tutie, puis ils la mettent dans des quesses, & l'enuoyent vendre à Ormus. C'est en quoy le Docteur Garcia a esté mal informé, lequel en ses Dialogues qu'il a fait des simples de l'Inde, dit que la Tutie se fait de la cendre d'vn certain arbre nommé Guné. Il est bien vray qu'en la Perse il se trouue vn fruict qu'ils appellent Gaon, de la forme & grandeur d'vn noyau de cerise couuert d'vne petite peau verte & iaune, de laquelle les Naturalistes vsent en plusieurs choses semblables à ce que nous faisons du pigeon: car cecy fait bien vn contraire effect à la Tutie qui se fait en Kermon, auquel lieu on trouue encore vne chose non moins profitable que la precedente, à sçauoir de Lauronne, ou Garderobe propre contre les vers, qu'ils appellent en la langue Persienne Dramnah Kermony, & ce nom que nous disons de Kermez, est equiuoque de celuy de Kermon: car Kermez est vn singulier, & Kermon est vn plurier, & de Kermez, c'est à dire de la graine, se font des vers d'vn mesme nom. C'est de ce Kermez que les Medecins font leur confection, qu'ils appellent encores de ce nom.

Mais pour reuenir à Baharon, il estoit d'vne fort saine composition, d'vn grand iugement & d'vne grande prudence, ce qui le fit regner auec vn contentement vniuersel de tous ses subjects, lesquels il gouuerna l'espace de onze ans, au bout desquels vne grande sedition s'esmeut en sa Cour, de telle importance, que Baharon fut contraint d'aller en personne l'appaiser. Et comme toutes choses estoient desia pacifiées, vn sien suject qui ne desiroit que ceste occasion pour luy faire du desplaisir, du milieu de la presse il tira vne flesche seurement qu'il le passa de part en part, & demeura mort sur la place, auec vn regret extréme de tous les subjects de ses Royaumes, qui viuoient en repos sous sa domination.

YARZD GERD VI. *Roy de Perse.*

Les Perses ayans assez regretté la mort de Baharon, esleurent en sa place Yarzd Gerd son fils. Cestuy cy auparauant que de prendre le Gouuernement estoit fort aimé & respecté de tous, prenant plaisir à se rendre affable & courtois enuers vn chacun. Mais si tost qu'il se vid Roy, il changea ses bonnes habitudes en arrogance, cruauté & auarice, se monstrant d'autant plus implacable, qu'il estoit prié de quelqu'vn auec larmes & humilité de luy faire misericorde. Il souloit dire aussi qu'on ne deuoit point esperer de compassion en trois choses, au feu, en la mer, & en vn Roy irrité. Il estoit marié, mais il viuoit en

vn fort grand diuorce auec sa femme, d'autant qu'ayant eu plusieurs enfans elle n'en auoit sçeu esleuer pas vn : mais parmy ses mescontentemens elle deuint grosse & enfanta vn fils qu'on appella Baharon, lequel ayant veu viure plus que les autres qui n'auoient pas duré chacun plus d'vn mois, par le conseil des Medecins, il l'enuoya hors de sa Cour en vne certaine contrée de l'Arabie, & le mit entre les mains d'vn Roy sien vassal, nommé Neamanben Amarahulkeis, personne de fort grande confiance, lequel esleua le petit en ce bon air, luy faisant apprendre la doctrine conuenable à la religion, de laquelle il faisoit profession, & estant arriué à l'aage de discretion, Neaman mourut, laissant en sa place vn fils nommé Manzar, de telle valeur & fidelité que son pere, lequel auoit regné quinze ans. Or cependant que les choses se passoient ainsi, Yarzd Gerd gouuernoit son Royaume auec sa disgrace, & vniuersel mescontentement de tous, pour ses tyrannies & cruautez, esquelles il perseuera iusqu'à la fin qui fut telle que sa vie : car vn iour qu'il regardoit vn cheual de grand prix, & qui luy plaisoit fort, la beste sans aucune apparente occasion luy tira deux grands coups de pied, desquels il mourut sur le champ sans proferer aucune parole, ayant regné 22. ans & cinq mois. Sa mort bien qu'elle ne fust point regretée, causa neantmoins de grandes dissentions entre les grands, les vns voulans eslire vn à leur fantasie, & les autres desirans que la coustume du Royaume fust entretenuë. Mais ils craignoient que Baharon imitast son pere en ses mauuaises mœurs, disans que l'on deuoit donner le Royaume à quelqu'vn qui le meritast pour sa vertu. Si bien que ceux de ce party-là estans les plus forts, preualurent contre ceux qui vouloient eslire le fils du deffunct Roy, & donnerent le Royaume à vn nommé Kezeré Khozrrao son parẽt fort proche, qui outre les bonnes parties qu'il auoit en luy, il s'estoit encor acquis ce Royaume à force de belles promesses.

Baharon qui estoit en Arabie, ayant eu aduis de la mort de son pere, & pareillement des nouueautez qui se passoient au pays, il le communique à Manzar fils de Neaman, le priãt de luy ayder & le fauoriser à recouurer vn Royaume qui de droict luy appartenoit, & lequel Kezeré Khozrrao luy vsurpoient iniustement. Manzar inclina fauorablement à sa priere, & luy donna dix mille hommes de cheual, auecques lesquels il se mist en chemin, les suiuant de loin auecques autres trente mille hommes qui tous ensemble faisoient le nombre de quarante mille, laquelle arriuée donna assez dequoy penser aux Perses. Si que beaucoup des principaux s'allerent joindre à luy : toutesfois Kezeré Khozrrao luy fut deuant auec vne puissante armée. Plusieurs cependant auoient grand regret de ceste guerre ciuile, si bien que deuant que de venir aux mains, il tascherent de composer leurs differens, traictans cela, de sorte que Baharon fut receu & obey pour Roy. Et le premier qui le recogneut & luy obeyt, fut le mesme Kezeré Khozrrao, lequel plusieurs des Historiens Perses mettent au nombre de leurs Roys.

Baharon Gur XXVI. Roy de Perse.

Baharon estant mis ainsi en possession du Royaume, la premiere chose qu'il fist à l'instance de Manzar, fust de pardonner à tous en general ce qui s'estoit passé durant les dissentions ciuiles, & ce que l'on auoit entrepris contre luy. Apes cela, il se mist à reformer la Iustice & la police, embellissant son Royaume d'edifices publiques, reparant les anciens qui estoient allez en decadence durant les guerres & en bastissant de nouueaux. Et quant à Manzar,

qu'il l'auoit esleué, & qui auoit esté cause qu'il auoit recouuert son Royaume, il luy enuoya plusieurs beaux & riches presens, auecques de grands & affectionnez remerciemens, faisant demeurer en sa Cour vn sien fils iusqu'à ce qu'il fust grand.

Ce Prince se comporta auecques les siens auec telle sagesse & prudence, & son humaine conuersation accompagner de liberalité, le rendirent si chery, & estimé de tous, qu'ils benissoient le Ciel de leur auoir fait la grace d'estre venus au monde sous vn si bon Prince, & en vn temps si comblé de felicité: car il auoit donné vn tel ordre à toutes choses, & auoit tellement pourueu ses frontieres de fortes garnisons, & Gouuerneurs sages & aduisez, qu'il iouyt longuement d'vne bien heureuse paix, durant laquelle les Perses ne pensoient qu'à se donner toutes sortes de plaisirs, ausquels ils prirent vne telle habitude, principalemēt le vulgaire, que chacun croyoit que les armes leur deuoient estre d'oresenauant inutiles, pour la continuation de ce profond repos.

Quant au milieu de ce calme, & lors qu'ils pensoient iouyr en plus grande asseurance de leur tranquillité, il leur vint nouuelle que *Hhakhon Chiny*, Roy des Tartares, voyant l'oisiueté en laquelle les Perses auoient desia pris de l'habitude, s'asseurant qu'il les surprendoit au milieu de leurs esbatemens, il leua vne armée de deux cens cinquante mille hommes, & entra dans les Prouinces de la Perse qui luy estoient voisines, où il fist de grands rauages. Cela donna vn estrange espouuante à tous les Barons & principaux Seigneurs du pays, ne se voyans aucunes forces prestes pour s'opposer à la violence d'vn si puissant aduersaire; & s'en vindrent tous trouuer Baharon leur Roy, luy representant la presente necessité, lequel leur respondit fort froidement, comme s'il n'eust pas fait grand compte de ce qu'ils luy disoient. Et sur cela il commanda qu'on apprestast tout l'equipage necessaire pour la chasse. Il auoit d'ordinaire en sa Cour 7. Roys ses vassaux, ausquels il fit sçauoir qu'il vouloit qu'ils l'accompagnassent à la chasse. Ceux-cy se tindrent prests auec vne suitte mediocre, & luy-mesme ne print que trois cens hommes de ses gardes, mais les meilleurs qu'il eust. Et ainsi tous ensemble sortirent en la campagne auec fauçons, leuriers, & toutes sortes d'instrumens de chasse pour faire quelque bonne prise.

Les Roys & principaux Seigneurs entre les Perses, sont de tout temps fort adonnez à la chasse, pour lequel exercice ils font tous de fort grandes despenses, tenans cela pour vne marque de grandeur. Ce fut à cause d'iceluy que Baharon fut surnommé Gur: car ce mot est equiuoque, & veut dire en cét endroit Asne sauuage. Ses sujects l'ayans ainsi surnommé, à cause que ce Prince estoit fort adonné à la chasse de cét animal. Il signifie aussi la fosse où l'on doit enterrer vn corps mort. De sorte qu'apres la mort de Baharon, les Poëtes qui chanterent ses loüanges apres sa mort, disent qu'il aimoit fort cette sorte de chasse. Et quant à ce que Gur signifie fosse, cela conuient fort bien à la maniere que l'on chasse ordinairement en Perse. Ils dressent aussi leurs faucons & autres oyseaux de proye; de sorte qu'ils se rendent maistres de ce grand & furieux animal. Car l'oyseau venant fondre entre les cornes de la beste, il luy piquotte tellement les yeux: & luy donne tant d'inquietudes, qu'il le force de s'arrester, & cependant les chasseurs arriuent, qui le tuent. Ils chassent aussi outre les leuriers, & autres chiens qu'ils ont tres bons & tres-vistes en tout l'Orient, auec des Onces & Leopards domestiques, lesquelles ils font traisner quant & eux dans des charettes, & les particuliers les portent sur la crouppe

de leurs cheuaux qu'ils arment de lames de fer, de crainte que les ongles de ces bestes ne les deschirent. La sorte de chasse qu'ils estiment le plus entr'eux, c'est celle d'vn animal qu'ils appellent Gaxal, qui a le corsage à peu pres comme en nos contrées le cheurel, ayant les cornes aiguës, droictes & retortillées, les yeux grands, & qui est d'vne extréme vitesse. Ils ont aussi vne sorte de beliers sauuages.

En l'Inde ils font bien souuent leurs chasses de bestes sauuages contre d'autres : car ils en ont en leurs maisons vne quantité de domestiques qu'ils ont dressées à cét exercice, lesquelles ils mettent en lesse comme des léuriers, & les meinent en pays de chasse, où ils les laschent contre d'autres de pareille espece dont le pays est fort peuplé. Mais voicy la ruse, c'est que les domestiques alians requester dans les prez, & rencontrans de la venaison, elles touchent de leurs cornes à celles des autres en signe d'amitié: mais en cette corne il y a vne corde accommodée ; de sorte que lors que celles-cy se retirent, les autres demeurent prises dans ces lacs. Mais en la Prouince de Zeïlan ils ont vne estrange inuention pour prendre l'Elephant, voicy ce qu'ils font: Ils enuoyent aux forests vne femme qu'ils appellent entr'eux Aleah, auec vn Cornaca, qui est vn Indien qui sçait parler, & gouuerner l'Elephant, lequel il attache industrieusement au ventre de Aleah, puis se mettant entr'eux, il luy dit en sa langue les caresses & mignardises qu'elle luy doit faire pour le prouoquer, & quand l'Indien sent qu'il est assez esmeu, alors il dit à la femme qu'elle s'en retourne : & alors l'Elephant la suit en la caressant, iusqu'à entrer auec elle, & de là en auant il s'appriuoise du tout.

Quant à la chasse des Tygres, desquels il y a fort grand nombre par tout l'Orient, ceux de l'Isle de Seylan les chassent en cette maniere : Vn homme s'arme le bras gauche iusqu'au coude auec vne gantelet de lames bien fortes & acerées, & tient en la main droicte vn poignard fort poinctu, puis faisant vn sault se lance contre l'animal auquel il donne plusieurs coups dans le ventre, & le tuë. Enquoy il y a des hommes si adroicts, qu'ils en viennent heureusement à bout : mais il y en a d'autres aussi à qui il en a cousté la vie ; car tous les Tygres de l'Orient sont fort grands, & fort cruels. Les Nayres de cette terre qui sont les Payens de Malauar en l'Inde, tiennent à grand honneur de tuer des Tygres, Teixieres qui a fait cette recherche, & voyagé par tout l'Orient, tient que cét animal au respect des autres est fort tardif, bien qu'il le tienne extrémement cruel : mais il dit que l'experience apprend tous les iours que quelque animal que ce soit qui a le sentiment de luy, se sauue tousiours à la fuitte, sans que l'autre le puisse atteindre. De sorte que sa chasse est ordinairement contre les hommes, à cause qu'ils peuuent moins courir que tous les autres animaux, & se sauuer quand ils sont poursuiuis; qui est la vraye raison pourquoy ils s'addressent plustost à eux, & non pour desirer leur sang, ny à cause que leur chair est plus delicate, dit Teixiere, encore que cecy les y pourroit bien rendre plus aspres apres, qu'ils en ont desia deuoré.

Mais à propos de Tygre, le mesme autheur raconte qu'en Malaca sur le fleuue de Parannaque, en l'an 1600. vn Tygre combattit vn Crocodille, & que le mesme estoit aduenu sur le fleuue du Cuama.

Et afin de ne rien laisser passer de ces choses dignes de remarque, qui ont esté curieusement recherchées par cét Autheur, joinct que cela est en quelque façon des despendances de la chasse. Il dit qu'au Royaume de Campa, qui est entre

Comboya, & Cochin China sur la mer de Sur de l'Inde, par toute la coste de Mardel il vient de certain passereaux ressemblans à peu prés aux arondelles, qui en vn certain temps de l'an entrent en chaleur, & cependant que cela leur dure, il sort de leur bec vne certaine baue & humeur gluante, auec laquelle (enseignez qu'ils sont par la prouidente nature) ils vont par les rochers, & precipices faisans leurs nids auec vn merueilleux artifice, en faisant vn sur vn autre, tant qu'ils soyent arriuez en lieu fort sec, faisant vn nid en forme d'vne cueiller, auec les bords vn peu plus esleuez: sortans de chaleur, & acheuans leur nid presque en vn mesme temps, dans lequel ils mettent leurs œufs, & y vont esclore leurs petits. Ces nids fabriquez en ceste sorte, on les assemble en vn, desquels on faict plusieurs quintaux que l'on esleue de là pour vendre & trafiquer, desquels les Chinois acheptent chaque quintal cinquante Taheis, qui sont enuiron cinq cens ducats, lesquels ils mangent, d'autant qu'ils disent qu'ils sont fort profitables pour le cerueau & l'estomac, & quelques Portugais qui en ont mangé, qui disent s'en estre tres-bien trouuez. Mais ceste disgression a esté iusques icy assez longue pour ces petits sommaires, laquelle toutesfois i'ay iugé ne deuoir point passer sous silence, comme choses assez curieuses pour contenter le Lecteur.

Pour retourner maintenant à Baharon, s'estant accompagné comme nous auons dit: il se mist à chasser par les chemins, en tenant vn tour contraire à Karason où estoit son ennemy, ayant laissé pour Gouuerneur en sa place vn sien parent appellé Narsy, que quelques-vns d'entre les Perses mettent au rang des Roys, lequel auec les grands du Royaume s'estant persuadé que Baharon s'en estoit enfuy, ils enuoyerent des Ambassadeurs à Hhakhon Chiny, pour traiter de paix auec luy, pour se liberer en quelque maniere des dangers où ils se retrouuoient pour lors. Hhakhon ne refusa point l'offre, laquelle il accepta, & asseuré qu'il fut de la fuite de Baharon, il relascha sa premiere impetuosité, & se tint moins sur ses gardes, son armée fist aussi le semblable. Cependant Baharon s'esloignant de la Cité, print le chemin le plus approchant de Aderbajon, & de l'Armenie, ayant seulement auec luy ses gardes & deux mille hommes de cheual qu'il auoit remarquez pour gens de valeur, & auec ce peu de forces il s'en alla par chemins destournez, & le plus secrettement qu'il luy fust possible, s'enquerant tousiours de son ennemy; puis comme il sceut qu'il estoit fort proche de luy, il enuoya par trois diuers endroicts trois espions pour remarquer particulierement l'assiette de leur champ, & leur nombre. Et ceux-cy estans retournez & l'ayant asseuré de tout, mesmes que ceux cy viuoient en toute asseurance sans tenir sur leurs gardes. Desirant ne point perdre de temps, il diuisa sa petite trouppe qui n'estoit que de quatre mille hommes (mais tous gens de main) en quatre compagnies, & prenans l'occasion d'vne nuict fort obscure, au son de leurs Trompettes & Aroboles, ils allerent charger par quatre endroits leurs ennemis auec vne telle furie, qu'eux estans tous diuisez sans se pouuoir r'assembler, en vn si grand embarrassement, & parmy l'obscurité se desbanderent & se mirent bien-tost en fuitte. Quant à Bagaron, il s'en alla au pauillon de Hhakhon qui commençoit de s'armer: mais sans luy donner dauantage de temps, il entra en iceluy & luy trancha la teste, puis suiuant la trace de ceux qui fuuoyent, il les courut iusques au fleuue de Iehun, en faisant mourir grand nombre d'iceux. Quelques-vns escriuent cecy diuersement: mais on tient ce que nous venons de dire pour le plus veritable. Voila comment se termi-

na la guerre contre Hhakhon Chiby Roy des Tartares, & comme se pacifierent les affaires de ces quartiers là. Baharon s'en retournant en Perse plein d'honneur & de richesses, auec grande admiration de tous ses sujets qui le receurent auec vn grand & vniuersel contentement de tous, Baharon eust par apres desir de voir le pas de l'Inde: ce qu'il fist accompagné de peu de ses sujets, laissant de nouueau le gouuernement à Narsy (lequel est encore compté par quelques-vns pour Roy de Perse) allant ainsi par pays il se disoit estre vn Vazir du Roy de Perse, lequel pour quelque mescontentement s'en estoit retiré. Estant là il se mit au seruice du plus grand Roy de ces quartiers là, pour lequel il fit plusieurs belles & grandes choses, & par ce moyen ce Roy obtint de grandes victoires contre ses ennemis, de sorte que se sentant fort que son obligé pour recognoistre ses grands seruices, il luy donna vne fille vnique qu'il auoit pour femme. Baharon estant marié, & voyant qu'il n'auoit plus que craindre, se declara à son beau pere, auquel ceste nouuelle ne fut guere agreable craignant en ceste occasion qu'il arriuast quelque nouueauté en son pays: car Baharon ayant desia acquis vne grande reputation pour sa valeur, il craignoit qu'estant recogneu de ses sujets le cherissent encores d'auantage. Mais son dessein estoit tout autre, & pour l'en asseurer d'auantage, il prit sa femme, & luy offrit quelques terres de la Perse confines aux siennes, puis s'en retourna en son Royaume, où s'estant reposé quelques iours, il enuoya vn sien Capitaine auec vne belle armée courir les terres de Rumestam, c'est à dire les terres de l'Empire Romain, desquelles plusieurs se tendirent sans aucune resistance. Le mesme Baharon auec vne autre armée passa en Arabie, & courut sur les terres sujectes au Royaume de Hamon: & y a differences entre Hyaman, & Hamon, qui sont Royaumes en Arabie, voisins du Royaume de Sabah, d'où estoit Dame ceste Royne qui fut trouuer Salomon en Ierusalem qui sont terres voisines & le chemin court & frequenté: car elle n'estoit point du Royaume des Abissins, ou de l'Ethiopie, comme quelques-vns ont estimé qui sont terres voisines esloignées. Baharon ayant obtenu en sa conqueste plusieurs grandes victoires, vne nuict qu'il suiuoit la trace des ennemis qu'il auoit vaincus, il donna sans y penser dans vn certain estang ou paluz où fut suffoqué & disparut. Ce qui fut ignoré de ses sujects, d'autant que c'estoit de nuict: mais le matin en estans aduertis, ils l'allerent chercher en grande diligence: mais il n'estoit plus temps. Telle fut la fin de Baharon Gur, apres auoir regné vingt trois ans la issant pour successeur vn fils nommé Yazd Gerd.

Yazd Gerd XXVII. *Roy de Perse.*

Apres la mort de Baharon Gur Yazd Gerd estant paruenu à la Couronne, laquel fist Narsi son parent Gouuerneur du Royaume, comme son pere auoit fait: si qu'il fut Gouuerneur pour la troisiesme fois du Royaume est encore compté entre les Roys de Perse. Cét Yazd Gerd aymoit fort la iustice, en laquelle y fut si entier, que pour aucun respect il ne laissoit point de l'executer. A cause dequoy il fut fort aymé de ses sujets tant qu'il vescut. Au quatorziesme an de son regne il leua vne armée contre le Roy de Rumestam: mais ils ne se battirent point pour l'accord qui interuint entr'eux incontinent apres auecques certaines conditions.

Yard Gerd eut deux fils, l'aisné appellé Pheruz, & le plus ieune Hormoz; lequel le pere aymoit dauantage que l'autre, & desiroit de luy laisser le Royaume apres sa mort. Cela fut cause qu'il enuoya Pheruz gouuerner la Prouince

de Nimrus, afin que par son abscence la succession ne fust point disputée auec l'autre, & le peuple s'affectionnast à luy, puis ayant regné dix-huict ans, il mourut, laissant Hormoz pour Roy. On le surnomma Yarzd Gerd Sepahduxt, c'est à dire amy des soldats.

HORMOZ XXVIII. *Roy de Perse.*

Hormoz fut receu pour Roy apres la mort de son pere, auec vnanime consentement de tout le peuple. Dequoy il se repentit bien tost apres: car Hormoz estant naturellement meschant, il auoit dissimulé son mauuais naturel, iusqu'à ce qu'il fut paruenu à la Royauté: de sorte que l'amour premier de ses subjects se conuertit en hayne. Ce que sçachant Pheruz son frere aisné, auquel le pere auoit iniustement osté le Royaume, ne mesprisa pas l'occasion: mais se seruit d'icelle, & de la faueur de ses amis, entr'autres du Roy de Abtelah, auquel Pheruz s'obligea à quitter les terres de Termed qui sont à l'entrée de celles de Karason, entre les siennes, & Nimrus, à condition qu'il assisteroit de trente mille hommes de cheual, ce que l'autre fist. Si bien que Pheruz auec d'autres trouppes qu'il amassa d'ailleurs, entra en la Perse, de l'arriuée duquel Hormoz estant aduerty, luy vint à l'encontre, & luy presenta le combat: mais son armée fut deffaicte, luy mis en route & pris prisonnier. Et quelques iours apres Pheruz le fist mourir comme il sera dit cy-apres, n'ayant esté Roy qu'vn an. Il fut surnommé Farzand, c'est à dire fils.

PHERVZ XXIX. *Roy de Perse.*

Pheruz s'estant ainsi emparé du Royaume, comme il s'estudioit à pouruoir à ce qui estoit necessaire pour vn bon gouuernement, il eust quelque ombrage que son frere Hormoz, lequel viuoit encores, fist quelques menées auec ses sujects, principalement auec trois de ses familiers, & s'en estant aucunement esclaircy, il leur fist à tous trencher la teste. Le commencement du regne de ce Prince a esté fort remarquable, à cause d'vne tres-grande seicheresse qui fut par toute la Perse sept annees consecutiues, si estrange, que toutes les fontaines seicherent, & le mesme s'asseure encores des fameux fleuues de Iehun & de Degilah, qui est Tigris: de sorte que grande quantité de peuple, & de bestail moururent de faim & de mesaise, les champs estoient couuerts d'oyseaux qui tomboient de l'air faute d'eau, & la terre estoit entierement sterile, sans rapporter aucune chose. Pheruz eust vn grand ressentiment de ceste vniuerselle calamité, & fist ce qui luy fust possible pour y remedier. Mais le mal estoit si grand, que son trauail, ny sa liberté ne furent pas bastans pour y remedier. Et voyant que toute sa preuoyance luy estoit inutile, il assembla vne grande multitude de peuple de tout sexe & aage, auec lequel il sortit aux champs, faisant penitence, & implorant la misericorde diuine. En quoy ils perseuerent plusieurs iours, iusques à ce qu'il pleut de sorte que la terre commença à fructifier, & les animaux à profiter & multiplier.

Apres cela quelques peuples se vindrent plaindre à Pheruz, que le Roy de Abtelah couroit & rauageoit leurs terres. Ce Roy estoit celuy auquel Pheruz auoit rendu les terres de Termed pour le secours de trente mille hommes, desquels il l'auoit secouru pour le recouurement de la Perse. De ce Roy d'Atelah les historiens Athio, & Tornamire escriuent qu'il s'appelloit Euthalitas, & que celuy dans les fosses duquel mourut Pheruz, qu'ils nomment Peruza: ce qui ne doit point sembler estrange pour la proximité qu'il y a en l'escriture Arabesque & Persienne, entre les lettres P, & F, & mesmes en la pronon-

ciation: & quant à ce mot Euthalitas, c'est le mesme que les Perses s'appellent Abrelah, l'vn & l'autre signifiant *Eau d'or*: vne nation qui est Septentrionnale en la Perse. Pheruz ayant donc eu aduis de ces rauages, se prepara pour luy faire la guerre: ce que sceust aussi tost Gox Nawaz) ainsi s'appelloit ce Roy d'Atelah (c'est à dire bon ioüeur d'instrumens, qui fut fort estonné & confus: car il n'estoit pas ignorant de la puissance du Roy de Perse, ny du grand courage de Pheruz. Mais vn sien Wazir recognoissant en quelle perplexité son Prince estoit reduit pour lors, il s'offrit à le tirer de ceste peine, pourueu qu'il se souuint apres sa mort du seruice qu'il luy rendoit & fauorisast sa femme & ses enfans. Ce que luy ayant esté promis auecques toutes les asseurances que peut donner la parole d'vn Prince reduit en ceste extremité. Le Wazir se separa de luy, & s'estant fait couper les mains, les pieds & le nez, ainsi mutilé il se fit porter en certaine retraicte par où il sçauoit qu'il falloit de necessité que Pheruz & son armée vinssent passer. Aussi fut-il trouué des auant-coureurs de ceste armée lesquels l'enleuerent de là, & le portent au camp de Pheruz, lequel espouuanté de ceste cruauté luy demanda qu'il estoit: & qu'il l'auoit ainsi mal traicté. Et l'autre luy respondit auec paroles dignes de compassion, qu'il estoit le Wazir de Gox Nawax Roy de Abtelah, lequel faisant ses apprests en intention de faire la guerre au Roy de Perse, & voulant selon le deuoir de sa charge en quel danger il se precipitoit, le destourner par ses raisons de son entreprise, qui luy sembloit trop difficile pour en venir heureusement à chef: qu'il auoit pris sa sincere affection & fidelité de si mauuaise part, qu'au lieu de recognoistre qu'il luy disoit la verité, qu'il l'auoit fait tronçonner comme il pouuoit voir, & l'auoit fait apres jetter dans ce bois, afin que n'ayant ny pieds, ny mains il fut hors son pouuoir de se deffendre cõtre les bestes farouches, qui l'acheueroient de mettre en pieces. Pheruz ayant en horreur la cruauté de ce Prince, te-nant ce qne cestuy-cy luy racontoit pour tout veritable, le consola en luy donnant esperance que dans peu de temps il le vengeroit d'vn si meschant acte, & de toutes les autres meschancetez que ce Prince auoit commises. Et comme apres les remerciemens & loüanges que l'autre luy eust renduës, Pheruz voulut poursuiure son chemin, le Wazir feignant d'estre poussé d'vn grand desir de vengeance, il luy dit que s'il vouloit suiure qu'il le conduiroit par vn chemin bien plus court sans pouuoir estre descouuert de l'ennemy. Pheruz commanda aussi tost qu'on le mist à la teste de l'armée & qu'on le suiuist. Et cestuy cy les sceut conduire si dextrement, qu'en fin la meilleure partie d'entre eux perit de soif, sans qu'ils en peussent iamais garantir, & le reste auec Pheruz qui eschapperent de ce mauuais pas, qui estoit fort peu de reste, ils vindrent au pouuoir de Goz Nawaz, lequel vsant enuers tous d'vne grande clemence, les mist en liberté auec de certaines conditions, l'vne desquelles fut que Pheruz s'obligeoit à ne luy faire iamais la guerre par soy, ny par autres: ce que l'autre luy accorda pour demeurer libre.

Mais il ne fust pas plustost retourné en Perse, qu'il ne fist vne grande leuée de gens de toutes parts, pour retourner contre Gox Nawaz, encore que tous ses subjets l'en destournassent autant qu'il leur estoit possible: mais leurs prieres, & leurs raisons furent innutiles: si bien qu'il enuoya querir vn sien parent qui estoit Gouuerneur de Sistom, appellé Sufurah, & que quelques-vns mettent au rang des Roys de Perse par deux fois, l'vne en ce lieu cy, & l'autre auparauant: & luy donna le gouuernement de ce Royaume, & de deux fils qu'il

auoit l'vn appellé Belac, & l'autre Cobad, auec ordre de ce qu'il deuoit faire pour le gouuernement, iceluy emmenant auec soy vne sienne fille d'vne fort rare & excellente beauté, arriué qu'il fut vers Abrelah, Goxnauuaz luy vint au deuant pour luy empescher de passer outre, l'enuoyant neantmoins requerir de garder ce qui auoit esté accordé entr'eux : à quoy Pheruz fit la sourde oreille. Or Goxnauuaz auoit fait faire par les chemins plusieurs grandes fosses pleines d'eaux couuertes auec tel artifice, que personne n'eust iamais iugé qu'il y en eust eu, & voyant que Pheruz s'opiniastroit à la guerre il feignoit de fuir, ce qui donna plus de hardiesse aux soldats de Pheruz de le poursuiure, lesquels comme asseurez de tout danger, sans faire visiter les lieux par où il deuoient passer, s'allerent precipiter dans ces fosses, où ils se noyerent tous auec Pheruz, ayant regné vingt six ans.

Sufarah qui estoit demeuré en la Perse pour Gouuerneur, estant asseuré de ceste perte assembla à grand' haste vne puissante armée, & se mit en chemin auec icelle prenant la volte de Abtelab, contraignant le Roy de demander la paix, à condition encore de rendre les captifs, les despoüilles, & la fille de Pheruz, laquelle Goxnauuaz rendit auec grand regret d'autant qu'il luy estoit fort affectionné, ce qu'estant fait, Sufarah s'en retourna en Perse, de laquelle il fit Roy Belac fils aisné de Pheruz. Quant à Kobad le plus ieune qui y pretendoit se sentant mocqué & iniurié du Sufarah, il s'en alla seruir le Roy du Turquestan.

BELAX XXX. *Roy de Perse.*

Ce fut ainsi que Belax demeura pour lors paisible possesseur de la Couronne de Perse : & quand à Kobad cachant le plus secret de ses intentions, il continua son chemin du Turquestan, accompagné de Bezarmehed fils de Sufarah son grand amy, qui estoit marié, & auoit sa maison & famille en Nichabut. Cestuy-cy pria Kobad de luy vouloir faire tant d'honneur que de prendre son chemin de ce costé-là, afin qu'il le peust receuoir en sa maison, & luy donner quelque contentement parmy ses tristesses, cestuy-cy fit en sorte qu'il luy emmena.

Or ce Bezarmeher auoit vne fille nommée Zarmeher d'vne fort grande beauté, laquelle Kobard ayant veuë il en deuint extrémement passionné, ce que voyant Bezarmeher qui estoit la chose qu'il desiroit le plus, il la luy offrit dequoy le Prince demeura extrémement content, & la print à femme, de laquelle auec le temps ils eut vn fils que les vns nomment Anuchiron, & les autres Nauchiruan.

Kobad ayant ainsi demeuré quelques iours apres ses nopces, il laissa sa femme en la maison de son pere, & luy continua son chemin du Turquestan, où arriué il se mit tout aussi tost au seruice de Hhachon Chini, qui pour lors gouuernoit ce Royaume, auec lequel il demeura quatre ans, au bout desquels il demanda à Hhachon vne bonne armée pour recompense de ses seruices, ce qu'il fit, & auec laquelle Kobad s'en alla en Perse contre son frere Belax Roy d'icelle, qui la gouuernoit auec vn grand contentement d'vn chacun. Kobad fut voir sa femme en Nichabur, & s'estant resiouy quelques iours auec elle, & auec son fils, qu'il n'auoit point encore veu, comme il s'estoit mis en chemin pour continuer son voyage, il eut nouuelle que son frere Belax estoit mort : n'ayant regné que cinq ans.

Quant à Nicabur c'estoit vne Prouince subjecte au Roy de Perse, située entre Karazon, Vsbec & Tartar, terre fort grande, & pleine de deserts & sablons,

lesquels on tient pour chose veritables qu'ils boüillonnent continuellement. Ce fut en ceste Prouince qu'on dit que Tammerlan ou Teymurlangh fit mourir en vn iour (selon que racontent les Histoires de Perse) quatre cens mille personnes. C'est à Nichabur que croissent les pierres qu'on appelle Turquoises, nommées ainsi à cause que ceste Prouince est limitrophe du Turquestan, & ne se trouue en la Perse aucune pierre precieuse qu'en ce lieu, excepté les Bezoars les plus parfaits, lesquels croissent en la Perse: ce nom de pierre se dit en langage Persien Sangh, & en Arabe Ager: mais quant à celle de Bezoar ou Bezar, les Perses l'appellent par excellence Pazahar, c'est à dire, Antidote ou remede contre le poison: car Zahar est vn nom general qui veut dire poison. En vn certain destroit de la Perse nommé Sthabanõ d'vne Cité qui porte le mesme nom, il y a vne ville nommée Lara à trois iournées de ce chemin, aux campagnes de laquelle il y a grande quantité d'vne plante fort semblable à celle du safran, laquelle paissent les moutons de ce quartier-là, dans l'estomac desquels s'engendre vne certaine pierre, qui en bonté & vertu est preferée à toute autre: de sorte que Scach Abas à present Roy de Perse les tient si cheres, que celles qui passent vn certain poids luy appartiennent. La cause naturelle de cét effet vient de la nourriture: car les moutons transportez en vne autre terre ne produisent plus ces pierres-là, les habitans de ceste Prouince n'ont point de poil à la teste: ce qu'ayant remarqué vn seruiteur de Scach Abas, il luy demanda en satisfaction de ses seruices, que chaque chauue de son Royaume eust à luy payer vn Cherafin, qui est vne piece de monnoye de valeur d'vn ducat, laquelle demande ayant tenuë pour ridicule il luy accorda. Cestuy-cy qui sçauoit bien le secret, la mit en pratique, & deuint fort riche en peu de temps. Quant aux Bezoars de l'Amerique ils sont de nul valeur.

COBAD. XXXI. *Roy de Perse.*

La nouuelle de la mort de Belax fut cause que Cobad entra en la iouyssance du Royaume de Perse plus paisiblement qu'il n'esperoit, son frere n'ayant laissé aucun fils pour luy succeder: de sorte que plusieurs furent au deuant de luy pour le receuoir auec toute la demonstration de bien-veillance qu'il eust sceu desirer en ses subjets. Le Royaume estoit cependant gouuerné par Sufetax, lequel pour sa grande bonté & preud'hommie estoit vniuersellement bien voulu de tous excepté de Cobad, lequel le voyoit en ceste authorité auec grand regret, desirant infiniement de l'abaisser, & de s'en deffaire, ce qu'il delibera d'executer par le moyen d'vn hardy & vaillant Capitaine qui estoit en la suite de sa Cour, auquel ayant descouuert son intention, il le fit consentir à la mort de Sufarax, lequel à quelques iours de là cestuy-cy alla visiter, & de propos en autres discourant de diuerses affaires, il entrerent en different l'vn contre l'autre, de sorte qu'ils mirent la main aux armes, & Xamo le tua.

Enuiron le dixiéme du regne de Cobad il s'esleua en Perse vn homme nommé Mezdahk, qui estoit venu de la contrée de Sthahar, lequel s'efforçoit de faire vne nouuelle secte touchant la veneration du feu y trouuant de nouuelles folies & superstition. On l'appelloit Prophete, & feignoit que le feu parloit à luy, & luy reueloit plusieurs hautes & grandes choses, lesquelles il faisoit croire au vulgaire, auec quelques autres inuentions desquelles il vsoit. Il permettoit vne communauté en toutes choses, en biens, femmes & enfans, & en tout le reste il deffendoit de tuer aucune chose viuante, & auoit encores plusieurs autres choses absurdes qu'il donnoit à entendre au peuple, plusieurs qui n'auoient

point encore recognu la faulseté de sa doctrine, le suiuirent pour viure dissolument & en liberté, entre lesquels fut le Roy Cobad, lequel le loüoit beaucoup, & ceux qui estoient de ses sectateurs, & qui le suiuoient, l'honoroient grandement, en faisant conte comme d'vn sainct homme. Les grands & sages du Royaume qui consideroient le danger que cela trainoit apres soy, & combiē le Roy estoit trompé, le prierent de s'en desfaire & de faire mourir, ou de le bannir & l'enuoyer à Mezdahc: dequoy l'ayant prié plusieurs fois, & voyant qu'il ne vouloit point entendre à leur requeste, tous d'vn commun consentement le deposerent du Royaume, & le mirent en prison bien fermée, donnans l'inuestiture du Royaume à Iamasp vn sien proche parent; lequel toutesfois est conté de quelques-vns pour Roy de Perse. Cobad estant pris, les Perses tascherent de se desfaire de Mezdahk & de le faire mourir : mais ils n'en peurent venir à bout pour la grande multitude qui le suiuoit, & qu'il se tenoit fort bien sur ses gardes, toutesfois il y demeura à la fin, comme il sera dit cy-apres. Or Cobad auoit vne sœur d'vne excellente beauté, de laquelle estant deuenu extrémement amoureux, il se maria auec elle, ayant eu dispense de Mezdahk qui n'estoit pas homme fort scrupuleux. Ceste-cy voyāt son frere & son mary prisonnier, obligée par des liens si estroits à l'affectionner plus que l'ordinaire, elle recherchoit les moyens autant qu'il luy estoit possible de le deliurer, en fin elle s'en aduisa d'vn qui luy sembla qu'elle pourroit venir à bout de son entreprise, elle se vestit donc de ses robes & ioyaux plus precieux, pour donner encore plus d'esclat à sa naturelle beauté, puis s'en alla à la prison où estoit Cobad, ou auec presens & promesses qui n'estoient gueres licites, elle eut tant de pouuoir à l'endroit de ceux qui le gardoient, qu'il luy permirent de dormir ceste nuict là auec luy, laquelle estant passee, elle fit tirer son lict & le fit enuelopper en icelui, & en ceste façon emporter en sa maison. Elle cependāt entretenoit les gardes, afin de donner temps à Cobad de se retirer à sauueté, ce qu'il fit si secrettemēt & auec telle vitesse, qu'ils ne s'en apperçeurent qu'alors qu'il estoit en lieu de seureté. Estant ainsi sorty des terres de Perse, il s'en alla au Royaume de Abtelah, auec esperance de tirer quelque secours du Roy, lequel le receut fort humainement, encore qu'il ne le secourust pas sur le champ: il le fit toutesfois quelques années apres, luy donna trente mille hommes de cheual, auec lesquels, & autres qu'il peut recouurer, lesquels se joignirent à luy, entra en la Perse : ce qui apporta vne grande combustion entre tous ceux du pays, à sçauoir s'ils le deuoient receuoir, les vns voulans que ce fut comme ennemy, & les autres pacifiquement. A la fin ils conclurent de le receuoir auec toute submission, & le premier qui le recogneut, & qui se mit sous sa puissance fut Iamasp, auquel on auoit commis le gouuernement: ce qui fut cause que Cobad recompensa ceste obeyssance par vn pardon general de toutes ses offences passées qu'il mit en oubly. Il employa le reste de son regne à reformer son Royaume. Il fut fort curieux de bastir & fonda les Citez de Bardah & Guania, & en peupla plusieurs autres, il mourut en fin de maladie, ayant regné 43. ans.

Kesere' Anvxiron XXXII. *Roy de Perse.*

Keseré Anuxiron ou Nauchiruan, car on le nomme de l'vn & l'autre nom, fils de Cobad & de Zarmeher sa femme luy succeda au Royaume, cestui-cy fut doüé de plusieurs grandes vertus qui le rendirent chery & honoré, tant des siens que des estrangers, apres auoir dōné l'ordre & la reformation necessaire à ses Estats, la premiere chose qu'il fit, fut de cōdāner à mort Mezdak, & tous ses sectateurs:

ce qui fut executé auec tant de rigueur, qu'en peu de temps ils furent du tout esteints, encor que le nombre en fust presque innumerable, deliurant ainsi la Perse de ceste pernicieuse secte, & afin qu'il peust gouuerner d'oresnauant ses Royaumes, sans vn si grand trauail de sa personne, il les diuisa tous en quatre Wazilas ou Wizirs, c'est à dire Gouuerneurs, qu'il mit entre les mains de personnes en qui il auoit confiance & fidelité, & qui estoient alliez à sa Majesté. Le premier des Gouuerneurs auoit les Prouinces de Karazon, Sagistan, Kermon, Maurenahar: Le second Isphaon, Kom, Aderbajon & Armenie: Le troisiesme auoit Farc ou Parc, qui est la Perse, & Ahwa: Le quatriesme Hierac, ce qui est à l'entour de Babylone & des terres de Rumestan, qui est la Grece. Ayant ainsi donné ordre à toutes choses, se leua vne grande armée auec laquelle il conquit Tacharstar, Zabulstam, Cabulstam, Iuhanyan, Abrelah: mais comme il estoit en ceste entreprise, Hhachon Chiny Roy des Tartares, entra dans ses terres, & luy prit Barchach, Ferana, Caich, Nesaf, Samarcand, Bocara. Ceste Sarmacand est vne ville fort puissante en la contrée de Morenagar, de laquelle nasquit Tamorlan ou Tamborlam, Prince si fameux & renommé par l'Vniuers, lequel nasquit de parens nobles, n'estant point descendu ny d'vn Pastre ny d'vn Bandoulier, ou autre semblable origine, comme on luy attribuë, ains du sang de Chinguis Cam Roy des Tartares, duquel il sera parlé cy apres: estant paruenu au Royaume, non pour sa beauté, car il estoit manchot, boiteux & borgne: mais pour sa grande valeur & dexterité aux armes, il se rendit le maistre d'vne grande partie de la terre habitable, se rendant humain & gracieux à ceux qui se rendoient à luy, & tres-cruel à ceux qui luy faisoient resistance. On l'appelloit en son propre nom Teimt, & fut surnommé Langh, c'est à dire boiteux: de là est venu sa corruption du nom que nous luy donnons de Tamberlan: les Perses l'appellent ordinairement Sahaybebaron, c'est à dire dominateur de la fortune. Il y a vn liure particulier de sa vie en langue Persienne d'vn style fort elegant.

Il laissa apres sa mort plusieurs fils qui partagerent ses terres, & encor à present le grand Roy de Mogol, est vn de ceux que les Perses tiennent des plus grands & puissans Monarques du monde nommé Galaladinacbar, est le huictiesme descendu d'iceluy en ligne directe. Les noms de ces grands Monarques que tiennent les Perses, sont ceux-cy, celuy des Turcs, des Perses, des Tartares, de la Chine, & de Mogol, la puissance duquel s'estend depuis le fleuue du Gange jusques au Royaume de Macron, au Sein Persique: entre lequel espace sont contenus plusieurs grands Royaumes & riches Prouinces, il est Payen: mais tout different des autres, parce qu'il ne suit aucune secte, pretendant en auoir vne particuliere: il se fait honorer des siens comme chose diuine, & tient tousiours aupres de soy des Escriuains qui ne font autre chose que remarquer & escrire tout ce qu'il dit & fait, les gardes ordinaires de son corps sont six Roys ses vassaux qui sont continuellement à sa Cour. Il y a plusieurs choses dignes de remarque en ceste Prouince, qui seroient trop longues à raconter.

Quant à Bocara, c'est vne ville en Prouince de Vsbec, de laquelle nasquit Auicenne, que les Perses appellent par nom propre Boaly fort sçauant & experimenté en la Medecine, & de ses escrits duquel ils font vn grãd cas, & le nomment ordinairement Chequereis, Boaly Sina, ou Eben Sina, c'est à dire le Seigneur Boaly fils de Sina, il estoit noble, mais non pas Prince d'Vsbec, ny Cor-

doüan, ny l'Espagnol: il escriuit plusieurs choses qui se voyoient encore à present, & particulierement vn volume contenant vingt liures de musique, & composa toutes ses œuures en langue Arabesque plustost qu'en la Persienne, d'autant que la langue est plus vniuerselle & eloquente, on tient qu'il sentoit mal de la loy Mahometane, & à propos des Medecins, cecy est à remarquer que en Perse tous les Medecins tiennent boutique, donnant des drogues & medecines à ceux qui ont affaire d'eux, ils les appellent Mulhah, c'est à dire Maistres; mais pour retourner à Keseré Anukiron, sçachant l'entrée de Hhakhonchiny en ses terres, il enuoya contre luy son fils Hormoz, auec le plus grand nombre de gens de guerre qu'il peust; cestuy-cy fit telle diligence qu'il approcha bien tost de son ennemy, auquel il donna tant d'assaut & d'escarmouches, & vsa de tant de stratagemes, qu'ayant receu vn tres-grand dommage, remply de crainte & de frayeur, il se retira en son pays, abandonnant tout ce qu'il auoit conquis, si bien que Hormoz s'en retourna en la Perse auec beaucoup de gloire & d'honneur. Ceste guerre du Tartare ayant ainsi pris fin, Kesere eut aussi tost aduis que Kaled, Beniulas, Guasanii Capitaine du Roy de Rumestan estoit entré dans les terres de Manzur Roy d'Arabie son vassal, ausquelles il fit vn estrange rauage, & mit à mort plusieurs de ses subjects, dequoy Keseré enuoya se plaindre par vn sien Ambassadeur au Roy de Rumestan, demandãt que le tout luy fut restitué, & Kaled chastié, de laquelle Ambassade, l'Empereur Grec (qui est le mesme que Rumestan) fit fort peu de cas, ce qu'ayant entendu Kerese, il leua vne grande armée & entra dans les terres de celuy de Rumestã par la Mesopotamie qu'ils appellent Zazirat, & print Dara Medineyraha Zanferin, de là passant en Surie, luy osta Antioche & autres, de sorte qu'il contraignit l'Empereur Grec: à luy demander la paix, ce qu'il luy accorda, en luy payant chacun an vn gros tribut, moyennant lequel, il luy rendit les terres de Chã, Iazirat, Huyaz, Hyamã, Thaef, Bargré, Homan, toutes terres de l'Empire, lesquelles il auoit occupées en ceste guerre. Keseré s'estoit marié quelques ans auparauant à vne femme Chrestienne pour sa grande beauté, laquelle fut fort persecutée par ce Roy qui estoit Payen, la voulant contraindre à renoncer sa Religion, en laquelle elle perseuera constamment: de ceste cy Keseré Anuchiron eut vn fils nommé Nuchzad, lequel ayant succé auec le laict la Religion de sa mere, quelques menaces que luy peut faire son pere, il ne voulut iamais quitter, dequoy le Roy grandement irrité contre luy, le fit mettre en vne estroite & obscure prison, où il le faisoit traicter comme le plus vil de la populace, sans que la constante patience, ny la perseuerance de ce ieune Prince le peut esmouuoir à pitié. En ce temps les peuples de la terre de Chan, qui est la Surie, se reuolterent contre Anuchiron, de sorte qu'il fut contraint d'y aller en personne, il tomba malade d'vne grande maladie, de laquelle on ne croyoit pas en Perse qu'il deust rechapper, ce qu'ayant entendu Nuchzad qui estoit encore prisonnier, trouua moyen de se sauuer de la prison, & ayant ramassé tous les Chrestiens qui estoient au Royaume, lesquels n'estoient pas en petit nombre, ayant encor attiré de son party grand nombre de soldats, mais ce qui estoit de plus important, c'est qu'il s'estoit saisi des thresors de son pere, lesquels il departit fort liberalement aux siens, mettant de nouueaux Capitaines aux frontieres & places fortes du Royaume, & deposant ceux que son pere y auoit laissez lequel ayant aussi tost aduis de toutes ces nouueautez, enuoya à Rambarzin fort renommé Capitaine qu'il auoit laissé à Hierahk à ce qu'en

plus grande diligence qui luy seroit possible, il fist vne leuée de gens de toutes patts, & empeschast les desseins de Nuchzad, luy commandant toutesfois de faire en sorte qu'il ne mourust pas: mais qu'on s'efforçast de le prendre vif, & de le mettre apres en lieu seur, digne toutesfois de sa qualité.

Nuchzad auoit pour Capitaine vn nommé Chamas Rumy, cestuy-cy presenta la bataille à Rambarzin, & sembloit du commencemrnt que la victoire panchast de son costé: mais la valeur de Rambarzin qui se mit au milieu des siens, combattant plus courageusement que pas vn autre, fit en sorte que par son exemple il renouuella le combat plus fort que deuant, & fit tourner la chance du costé de son ennemy, lequel le mist en fuitte, en laquelle Nuchzad fut blessé d'vne fléche en l'estomach, son armeure n'estant pas assez forte pour y resister; si qu'à peu de iours de là il en mourut, sans qu'il peust estre secouru au grand regret de Rambarzin, lequel le fit enterrer auec la pompe & ceremonie qu'on a accoustumé d'vser entre les Chrestiens, cependant Keresé estant retourné en conualescence, & pacifié les remuëmens de Cham, il s'en retourna en Perse, où il assoupit plusieurs menées qui se pratiquoient en son Estat, puis alla faire la guerre en Inde, en Selandyne, ou Scylan, qui est ce que nous disons la Taprobrane, & fit paix auec le Roy de ceste Isle, en luy payant certain tribut, de sorte que ce Roy Anuchiron commandoit sur les Prouinces de Maurenahar, Karazon, Darband, Hhezrram, Hiama, Tarbastan, Gerion, partie de l'Inde, kermon, Parsi qui est la perse, Aderbayon, Hyerakhen, Iazirat, Homan, iusques à Hyaman en Arabie, & plusieurs autres terres, iusques au Mugareb en Rumestan.

Du temps de ce Roy fut apporté de l'Inde en Perse, deux liures de Philosophie, fort celebres, l'vn nommé Kelilah, & l'autre de Wademana, & vn jeu deschets que les Indiens enuoyerent aux Perses, leur voulant representer l'inconstance & mutabilité des choses humaines, & de la vie qui est vne continuelle guerre, qu'ils eussent donc à se gouuerner auec prudence. Mirkond dit que pour responce, les Perses leur enuoyerent vn jeu de Damier, leur mandant que encore que la prudence fust tres-necessaire en la vie, toutesfois qu'il falloit y estre vn peu aidé du hazard, comme ils pourroient voir par ce jeu. Les vns & les autres de ces deux peuples, sont fort addonnez à ces deux jeux, & sont fort excellens en iceux, & principalement au jeu des eschets, mais qui est de plus remarquable, c'est qu'ils ont non seulement les mesmes noms: car ils appellent le Roy Scha, qui est la mesme signification que le Roy, & la Dame Vazir, qui est celuy qui a la supresme dignité, celuy que les Espagnols appellent Delfils, ils l'appellent Fil, c'est à dire, vn Elephant qui sert aux guerres que ce font les Oriētaux, le cheual Asp, ou farats, qui est la mesme chose, le pion peada, qui est à dire soldat à pied, & ce que nous disons donner Eschec, eux disent Scha, qui est à dire aduiser le Roy, & au lieu que nous disons Ouat, eux disent Schamate, qui en la mesme langue signifie le Roy est mott, & quant au nom des Eschets, eux disent Schatrank, comme si on disoit, vn jeu & entretenement de Roy, on tient que ce jeu fut inuenté en Babylone. Quant à Kezeré Anuchiron, il fut fort sage, & fauorisoit en toutes choses ceux qu'il recognoissoit tels en ses pays, il auoit plusieurs fils: mais celuy qui estoit le mieux nay d'entre tous estoit Hormoz, aussi son pere l'affectionnoit il plus que tous les autres, & fit en sorte qu'il le fit declarer son successeur auant sa mott, qui aduint le quarante huictiesme an de son regne, luy recommandant fort, auant que de mourir la

paix, la concorde & l'amour de ses subjects. Mirkond a descrit particulierement les vertus & grandeur d'esprit & de courage de ce Roy, adjoustant que la Perse florit de son temps auec toute sorte de prosperité, il fut surnommé Adel, c'est à dire, le Iusticier, à cause de sa grande integrité en l'administration d'icelle.

Hormoz XXXIII. *Roy de Perse.*

Les choses les plus desirées ne sont pas tousiours les meilleurs ny les plus vtiles. Hormoz, comme vous auez peu voir cy dessus, estoit tenu pour bon Prince, changeant bien tost aussi tost qu'il eut en main les resnes de la domination, cestuy-cy estoit issu d'vne fille du Roy de Tartar ou Tartarie, lequel aussi tost qu'il se vit en possession paisible de son Royaume, il se fist cognoistre pour vn Prince fort cruel, vicieux & tyran, & afin de n'auoir personne qui luy contredist en ses vicieuses manieres de viure, il fit mourir tous les plus grands de ses Royaumes, priuant de leurs charges tous les Officiers de la Iustice, iugeant pour vne chose indecente & mal conuenable, qu'il y eust en son Royaume vn autre Iuge que luy, & se gouuerna si cruellement enuers tous, qu'on ose asseurer qu'il fit mourir les douze premieres années de son regne, par toutes ses terres, iusques à treize mille personnes illustres, sans vn autre grand nombre de ceux dont on ne fait point d'estat, si que plusieurs pour fuyr cette pestilence s'exilerent volontairement de leur pays.

L'Empereur de Constantinople aduerty de tous les deportemens de ce Prince, & comme les choses se passoient en la Perse, ne voulut pas laisser escouler vne si belle occasion, voulant s'efforcer de recouurer les terres que les predecesseurs de Hormoz auoient vsurpées sur l'Empire Romain, & print les armes, surprenant les Perses, de sorte qu'il estoit desia entré dans la contrée de Naciben, sans en estre apperceu. Ce Naciben, selon la tradition des Perses, est Niniue, que eux & les Arabes appellent aujourd'huy Mosul en Diabec ou Caramite, & tiennent cecy pour veritable, disant que ce fut là où prescha le Pehhanber, ainsi appellent ils celuy que les Arabes appellent Naby, & nous autres Prophetes, & disent que c'est celuy qui fut englouty de la Balaine: que s'il est ainsi, Niniue ne fut iamais entierement destruite, puis qu'elle florit encore à present. L'Empereur Chrestien estant donc entré en la contrée de Naciben, enuoya dire à Hormoz, que s'il luy vouloit rendre ce qui appartenoit à l'empire Romain, qu'il se retireroit sans faire aucun dommage: mais le Persien ne luy ayant pas fait responsе à son gré, il passa outre, destruisant toute l'Armenie & Aderbajon, enuoya deux Capitaines pour faire le degast au pays de Babylone, l'vn nommé Abas, Auuel, l'autre Homer Azarec auec vn bon nombre de gens de guerre, lesquels rauagerent de toutes parts cette contrée. Alors estoit Roy de Tartar ou Tartarie vn oncle de Hormoz nommé Chabacha Hhakon Chiny frere de sa mere, lequel voyant la peine en laquelle estoit son neueu, leua vne grande armée qu'on dit auoir esté de quarante mille hommes, non pour secourir son neueu, mais pour s'emparer de ses terres, comme il fit: passant le fleuue de Iehun, il vint en la contrée de Karason, ce fut lors que Hormoz recogneut la faute qu'il auoit faite, de faire mourir les principaux hommes de son pays, n'ayãt presque main-

tenant personne pour opposer à ses ennemis, & en ceste confusion d'esprit ayant appellé ceux de son conseil, il fut resolu qu'on quitteroit à l'Empereur de Rumestan les terres qu'il demandoit, afin qu'ayant quelque asseurance de ce costé-là ils conuertissent toutes leurs forces contre les Tartares, comme ils firent: car le Roy Hosmoz ayant assemblé ses forces de toutes parts, il en donna la charge à vn Capitaine Persien, le plus courageux qui fust pour lors en toutes les contrées de l'Orient nommé Baharon Chuby, qui estoit gouuerneur des frontieres de l'Armenie, lequel arriué à la Cour, & receu le commandement de son Prince, sans perdre temps il fit aduancer son armée contre les Tartares, n'ayant toutesfois auec soy que douze mille soldats, vieux routiers, toutesfois, & fort experimentez, auec lesquels il eut bien l'asseurance d'attaquer vne si puissante armée que celle de Chabacha, auec vn si heureux succez que le Roy Tartare y fut tué auec la meilleure partie de ses gens, & grand nombre de prisonniers. Chabacha estant mort, les Tartares mirent son fils en sa place, lequel continua la guerre auec la mesme disgrace qu'auoit fait son pere: car les Perses demeurerent tousiours vainqueurs, & principalement en vne grande bataille où les Tartares furent entierement desfaicts, faisant vn tel butin, que Baharon Chuby enuoya presenter par vn sien fils au Roy Hormoz, douze cens cinquante chameaux chargez d'or & d'argent, monnoyé & non monnoyé, auec plusieurs autres riches meubles: mais tous les beaux faicts de ce vaillant homme furent fort mal recompensez, car ceux qui estoiẽt en la Cour du Prince enuieux de sa gloire & de sa prosperité, le calomnierent de sorte vers Harmoz, qu'entrant en apprehension que cestuy-cy eut quelque entreprise contre son Estat, à son arriuée on luy donna pour sa bien-venuë vne prison: dequoy Baharon se ressentit tellement de ceste ingratitude, qu'ayant trouué le moyen d'eschapper, il pratiqua Kozrrao Paruez fils aisné de Hormoz, luy donnant les moyens de se rebeller contre son pere, lequel aussi tost fit battre monnoye en son nom, & marquée du coin de ses armes, se faisant appeller Roy de Perse. Or auoit-il deux oncles de sa mere, qui luy seruoient d'appuy, l'vn nommé Banduhié, & l'autre Bostan. Le Roy Hormoz ayant sceu toutes ses conspirations, s'efforça d'y donner ordre & d'en empescher le cours, ce que les autres ayans entendu, & ne se iugeans pas assez forts pour luy resister, ils se mirent en fuitte. Kozrrao se retirant en Armenie, & de là en Aderbajon: quant aux deux beaux freres de Hormoz, ils furent pris prisonniers: mais ayant brisé les prisons, ils amasserent de nouuelles forces, & vindrent surprendre Hormoz, lors qu'il y pensoit le moins, si bien qu'il tomba en leur puissance à son tour: mais ils ne luy firent pas pareil traictement qu'ils auoient receu de luy: car ils luy firent creuer les yeux. Kozrrao, cependant aduerty de tous ces troubles, s'en retourna en Perse, où il fut recogneu pour Roy, & se voyans paisible en son Estat, il alla demander pardon à son pere, ce qu'il luy accorda, pourueu qu'il le vengeast de ces deux oncles qui luy auoient fait perdre la veuë.

La Perse estant ainsi toute en trouble de toutes parts, Baharon Chuby, qui auoit esté le principal moteur de ces diuisions, qu'il sembloit n'auoir entreprins que pour se vanger de l'iniure receuë: conuertit sa vengeance en ambition, aspirant au Royaume de Perse, si bien qu'auec vne puissante armée qu'il auoit, il courut toute la Perse, & y fit vn fort grand dégast, contre lequel Kozrrao Paruez, estant venu au combat, le Roy fut vaincu & contraint de s'en

fuyr à Constantinople auec ses deux oncles qui l'accompagnerent, lesquels luy conseillerent pour oster tout pretexte à ses ennemis de faire mourir son pere, car en ce faisant il n'auoit plus que craindre : mais ceux-cy voyans que l'amour paternel auoit plus de pouuoir sur ce Prince, que le desir de regner, ils feignirent vne occasion pour se retirer, & laissant la Paruez, ils s'en allerent au lieu où estoit Hormoz, lequel ils estranglerent auec la corde d'vn arc, telle fut la fin digne de la vie & de la cruauté de ce Prince. Quant à Kozrrao Paruez, qui comme nous auons dit, s'estoit retiré à sauueté vers les Grecs, il espousa la fille de l'Empereur, lequel luy donna pour luy ayder à recouurer ses terres cent mille hommes enuoyant auec luy vn sien fils nommé Ben Athus, en recompense dequoy Kozrrao Paruez luy donna vn grand morceau de bois de la tres saincte Croix que son pere Hormoz auoit. Kozrrao s'estant donc mis en chemin auec vne si belle armée, rencontra en la Perse son ennemy Baharon, lequel selon plusieurs est mis au nombre des Roys, & comme les armées estoient plantées l'vne deuant l'autre, il sortit de celle de Baharon trois capitaines, lesquels deffierent les plus vaillans du party contraire : Kozrrao voyant la brauade de ceux-cy, se fit armer sur le champ, & sortit de son Camp pour les aller combattre, contre la volonté de son beaufrere qui l'en dissuadoit, auquel combat il se comporta auec tant de valeur, qu'il les vainquit tous trois l'vn apres l'autre, ce qu'admirant les soldats de Baharon, ils abandonnerent leur Capitaine, & se rengerent du party de Kozrrao, si bien que Baharon fut contraint de s'enfuyr au Turquestan & abandonner la Perse, il se mit depuis au seruice de Hhakhon Chiay, où il mourut quelque temps apres.

KOZRRAO PARVEZ XXXIV. *Roy de Perse.*

Kozrrao Paruez ainsi deliuré de tous ses embarrassemens, & rendu Roy pacifique de la Perse, acomplit lors ce qu'il auoit promis à son pere & fit mettre en prison ses oncles Bostan & Banduhye qui l'auoient fait mourir, lesquels il fit fort seuerement chastier. Au 14. an du gouuernement de ce Prince, les Grecs se reuolterent contre leur Empereur, qu'ils tuerent, & son fils Benathus qui auoit accompagné comme il a esté dit, Kozrrao au recouurement de la Perse, & à peine se peut eschapper son plus ieune frere, lequel se retira vers Paruez qui le receut & traicta auec beaucoup d'honneur, luy donnant de belles trouppes conduites par de fort bons Capitaines pour le recouurement de son Estat, lesquels au sortir de la Perse, entrerent en la Surie & Palestine, prenant la volte de Constantinople, faisant de grands degasts, & emmenant quant & eux vn nombre innombrable de captifs. Les Grecs apres la mort de leur Empereur, auoient esleu en sa place vn nommé Arcol, ou Heraclius homme de grande prudence & fort belliqueux, lequel sçachant l'arriuée des Perses, marcha à l'encontre d'eux, les combattit & vainquit, & demeura en ceste deffaicte saize mille Perses sur la place, la meilleure partie d'entr'eux tournant les espaules & fuyant iusques à ce qu'ils fussent en leur pays.

Enuiron la trentiesme année du regne de Kozrrao s'esleua à Medine en Arabie, le faux & pernicieux Prophete Mahomet, lequel escriuit à plusieurs Princes & Seigneurs de ces contrées là, les priant comme de la part de Dieu, de l'ouyr & suiure sa doctrine: entre les autres, il escriuit à Kozrrao, lequel tant s'en faut qu'il le voulust escouter, qu'il luy donna mille maledictions : mais sa mal-heureuse secte ne laissa pas de pululer en Arabie & autres Prouinces cis-

conuoisines. Pour retourner maintenant à Kozrrao la guerre des Grecs appaisée, il viuoit en paix en son pays, & comme il estoit en sa ville de Madahem, il songea vne nuict qu'il estoit en ville enuironnée de fortes murailles auec vnze tours, lesquelles toutes se ruinoient iusques aux fondemens successiuement l'vne apres l'autre, iusques à ce que la Cité demeura sans fortifications, à son resueil tout estonné & confus en soy-mesme de ce songe, il enuoya querir les Deuins & Astrologues, leur demandant la signification d'iceluy: vn entr'autres luy respondit que les onze tours signifioient onze Roys qui deuoient encore gouuerner la Perse, apres lesquels ceste Monarchie prédroit fin. Kozrrao pour empescher, ce luy sembloit, ceste production, & éuiter ceste ruine, il creut que ce qui pourroit estre cause de ce changement, seroit la discorde de ses enfans, c'est pourquoy il les fit prendre tous, deffendant à chacun d'iceux de frequenter ny parler à personne, & mesme de ne communiquer pas auec leurs propres femmes. Entre ses enfans il y en auoit vn nommé Charear, lequel aimoit sur toutes ses femmes, vne appellée Cherin pour sa singuliere beauté, ce mot Cherin en langue Persienne signifie doux, & se trouue vn liure en ceste langue intitulé Kozrrao Cherin, qu'vn Prince du pays (non celuy de qui nous escriuons la vie, mais vn de moindre qualité) a composé en vers fort mignards & elegans, & desquels les Perses font vn fort grand cas, comme estant plein de plusieurs belles conceptions & inuentions, ausquelles ils sont grands Maistres. Charear donc se souuenāt de sa Cherin, & souffrant des inquietudes nompareilles pour se voir priué de sa chere veuë, comme l'amour ne manque iamais d'inuention, il trouua vn moyen pour remedier à sa peine: feignant d'estre malade, & qu'il auoit besoin d'estre saigné, & selon l'aduis qu'il auoit donné à Cherin, elle se desguisa en barbier, & vint le trouuer en la prison, où ayant esté quelque temps auec son mary, elle se retira: mais enceinte d'vn fils, qu'elle nomma Yasdgerd, lequel fut esleué en la maison du Roy Kozrrao son ayeul, iusques à l'aage de cinq ans, sans qu'il en sceust rien: mais en ayant esté aduerty, il commanda que on le mist à mort, en quoy il se monstra fort entier sans vouloir changer d'opinion: ce que la mere ayant sceu, elle le vint trouuer, où elle fit tant par ses prieres & ses larmes, qu'elle gaigna sur luy qu'on ne le mist point à mort: mais qu'il fust porté en quelque bocage ou bruyeres à la mercy des bestes sauuages (ce qui est rapporté en ce lieu, pour l'intelligence de ce qui se dira cy-apres) si bien que la croyance que Kozrrao adiousta à ce Deuin, le rendit soupçonneux, timide, auare & superbe, mal-voulu & hay des siens, desquels il faisoit mourir plusieurs sans autre raison que sa fantasie, entre lesquels fut vn nommé Neaman nepueu de Manzar, qui luy auoit rendu fort grands seruices.

Il y auoit desia trente-huict ans que Kozrrao Paruez regnoit en Perse, quand ses subjects ne pouuant plus supporter sa cruauté & ses tyrannies, d'vn commun consentement ils le deposerent de sa Royauté, le mettant entre les mains d'vn Capitaine, auquel ils auoient fort grande confiance, & establirent au Siege Royal son fils Kobal Chiruyhé qui luy succeda, cecy aduint la 9. année de l'Egire selon le conte des Mahometans, & l'an 731. de nostre salut peu plus, ou peu moins, & ce Kozrrao Paruez est celuy que nous appellons Kosdroez.

Kobad Ghyrvyhé XXXV. *Roy de Perse.*

Les Perses pensans par ce changement auoir aucunement adoucy leur

misere & qu'il receuroient de ce Prince tout bon traictement, eurent bien tost sujet de se repentir, d'autant que cestuy-cy se voyant confirmé en la Royauté, la premiere chose qu'il fit, fut de faire tuer son pere qui estoit prisonnier, ce qui luy acquit tout d'vn coup la haine vniuerselle de ses sujects, car encore que ce Prince fust hay pour ses mauuaises conditions, toutesfois par vn d'entr'eux n'auoit voulu soüiller ses mains du sang Royal: mais bien peu de iours s'estans passez depuis son Election, vn Mereché Hormoz fils d'vn Mordomcha que Paruez auoit commandé de tuer, s'offrit à Cobal de faire ce parricide, entrant donc dans la prison où estoit Kozrrao sans autre respect ny compliment, il luy dit ces paroles: Il est iuste de tuer celuy qui a tué mon pere: & en disant cela il luy trencha la teste, lequel estant retourné vers Cobad, qui estoit fort content du faict, il demande à cestui-cy, comment il auoit procedé en cette action, lequel pensant en auoir vne bonne recompense, luy dit les mesmes paroles qu'il auoit proferées en tranchant la teste à son pere, & lors Cobad sans s'estonner autrement, luy dit tout de mesme, il est raisonnable de tuer celuy qui a tué mon pere, & le fit mourir sur le champ, & non content de s'estre ainsi deffaict de celuy qui luy auoit donné la vie, il fit tant enuers ses Vuazirs & Gouuerneurs, qu'il fit mourir quinze freres qu'il auoit, ce qui s'executa fort promptement. Sur cecy, il suruint en la Perse vne grande pestilence, de laquelle elle fut fort affligée, & sur le subject de ces calamitez, les deux sœurs de Gobad, l'aisnée desquelles s'appelloit Turon Doct, & la plus ieune Azarmidoct, prindrent occasion de luy faire vne grande reprimande, luy disans que ses pechez & meschancetez, & son impieté, d'auoir fait mourir son pere & ses freres estoient causes de tous ces mal heurs, que les Dieux leur enuoyoient, le menassans encores de plus grands, & partant qu'il se repentist des maux qu'il auoit commis & amendast à l'aduenir sa vie, tant pour la crainte qu'il deuoit auoir de Dieu, que pour la honte des hommes. Telles & semblables paroles luy dirent ses sœurs, ce qui luy fit auoir vn tel ressentiment de tant de maux qu'il auoit commis, que la violence de sa tristesse le fit tomber en vne grande maladie, de laquelle il mourut en peu de iours, ayant regné seulement huict mois il laissa vn fils qui luy succeda au Royaume.

ARDCHIR CHYRVYHE XXXIX. *Roy de Perse.*

Apres la mort Cobad les Perses assirent aussi tost sur le Thorsne Royal son fils vnique Ardchir Chyruyhe, bien qu'il fust fort ieune, & qu'il n'eust pas plus de sept ans. Mais vn sien parent nommé Charear, autrement Gher Chan, qui estoit alors Gouuerneur de la Prouince d'Agen, ayant entendu la mort de Cobad, & sçachant le bas aage de son successeur, l'occasion luy semblant tres-propre pour bien faire ses affaires, il assembla le plus grand nombre de gens de guerre qu'il peut, & s'en vint à la Cour, où il tua le petit auec plusieurs de ceux qui le voulurent deffendre, & puis estant fauorisé de la malice, principalement de celle qu'il auoit emmené quant & luy, il se declara Roy de Perse, le jeune Ardchir n'ayant porté le nom du Roy que cinquante iours.

CHAREAR TIRAN XL. *Roy de Perse.*

Charear s'estant donc ainsi emparé de la Perse, par la mort de Ardchir, & de ceux qui l'en vouloient empescher. Il fit ce qu'il peut, pour gaigner les cœurs des grands du Royaume, les tentans par tout les moyens qu'il luy fut possible: mais il ne les peut gaigner. Il y auoit lors en Cour trois freres fort nobles:& de grande valeur, qui voyoient regner cestui-cy auec vn fort grand regret, ne pouuans souffrir qu'vn tyran leur commandast: estant donc tous trois conformes en mesme ressentiment, ils resolurent de le faire mourir, ce qu'ils firent; car vn iour qu'il montoit à cheual, à la porte de son Palais, ils se ruerent sur luy, & le ietterent par terre le faisant mourir à coups de poignard fauorisez qu'ils estoient du peuple qui desiroit fort cette mort, n'ayant regné qu'vn an, d'autres disent seulement quarante iours.

IOON CHIR XLI. *Roy de Perse.*

Les Perses ainsi deliurez de la tyrannie de Charear, donnerent le Royaume à Ioon Chir (ce mot signifie beau Lyon ou ieune Lyon) parent des Roys deffuncts, il estoit cousin de Baharon Chuby qui fit la guerre à Kozrrao Paruez. Il donnoit de grandes esperances d'estre vn genereux Prince, si la mort n'eust preueu ses inuentions, le priuant en mesme temps de la vie & du Royaume, duquel il ne iouyt qu'vn an.

TVRON DOKT XLII. *Royne de Perse.*

A Ioon Chir succeda au Royaume de Perse, Turon Dokt fille de Kozrrao Paruez l'aisnée des deux qui auoient fait vne si grande reprimande à Cobad leur frere, ce nom de Turon est vn nom propre de femme, & Dokt, c'est à dire Damoiselle ou Vierge, cette cy fut vne femme fort prudente & de bon gouuernement, mettant ses Royaumes en repos & tranquilité, chastiant seuerement les seditieux, & qui y apportoit quelque trouble, reforma la Iustice, reedifia plusieurs edifices publics qui auoient esté ruinées par l'iniure du temps: elle fit supréme Vuazir de tous les Royaumes, vn des trois freres qui auoient fait mourir le tyran Charear, & contracta vne estroitte amitié auec le Roy de Rumez, c'est à dire, l'Empereur de Constantinople : mais lors que ses sujects commençoient à tirer vne grande vtilité & contentement de sa conduitte, la mort leur enleua, n'ayant gouuerné que six mois & six iours.

IASANCEDAH XLIII. *Roy de Perse.*

Apres la mort de Turon Dokt, les Perses esleurent Iasancedah, l'essection duquel, il y eut de fort grandes disputes: mais en fin il fut admis, on dit que lors qu'on lu y mit le Tage sur la teste, qui est ce que nous appellons Couronne, il dit que cela le chargeoit trop & qu'il n'en vouloit point: quelques-vns disent que c'estoit pour monstrer la charge & le poids des gouuernemens: autres que c'estoit par pure ignorance, comme c'est la plus probable opinion, de sorte que les Perses estans fort mal satisfaits de sa personne, ils le desposerent aussi ignominieusement qu'ils l'auoient promptement esleu, n'ayant regné que six iours.

AZARMY DOKT XLIIII. *Royne de Perse.*

Isancedah ainsi depossedé du Royaume, les Perses en dõnerent le gouuernemẽt à Azarmy Dokt secõde fille du Roy Kozrrao Paruez & ieune sœur de Turon Dokt doüée d'vne rare beauté, & d'vn grand entendement. Alors estoit gouuerneur de la Prouince de Carason, & des le temps mesme de Paruez vn fa-

meux & renommé Capitaine nommé Ferroc Hormoz, lequel Iuerte par la renommée de la beauté de Azarmydoct, comme s'il eust esté contraint par la disposition des affaires du Royaume de quitter sa Prouince, s'en vint à la Cour, laissant vn sien fils en sa place pour gouuerner, en intention de rechercher la Royne, & de luy faire l'amour, ce qu'il fit auec tant d'importunité & d'inciuilité, qu'elle fut forcée pour son honneur de se deffaire de luy, & le faire mourir: ce qu'ayant sceu son fils nommé Iuego qui estoit en Carason, se mit en vne telle furie, qu'ayant assemblé promptement vne armée entra inopinément à la Cour, où il fit cruellement mourir la Royne, sans auoir aucun esgard aux prieres ny aux plaintes qu'elle luy fit, n'ayant regné que six mois.

KESERE' *fils de Iasancedach*, 45. *Roy de Perse.*

Azarmydoct succeda au Royaume Keseré fils be Iasancedah, lequel nous auons dit cy dessus auoir esté deposé au Royaume pour son incapacité: mais cestuy-cy n'estant ny plus capable ny de meilleure vie & gouuernement que son pere, il donna occasion à ses sujects, pour ses imprudences, de le faire mourir, n'ayant regné qu'vn an.

FERROGZAD 46. *Roy de Perse.*

En parlant du regne de Kobad Kyruyh, il a esté dit qu'il fit tuer quinze freres qu'il auoit, ce qui donna vne telle crainte à tout le reste de ses parens, que chacun desirant d'euiter la furie de ce Prince, chacun se sauuoit où il pouuoit: mais apres sa mort quelques-vns retournerent en Perse, entre lesquels fut Ferrogzad fils de Kozrrao & neueu de Kozarrao Paruez, lequel estant recogneu pour ce qu'il estoit, fut fait Roy, donnant grande esperance d'estre fort bon Prince s'il eust vescu plus longuement qu'vn mois, au bout duquel il mourut empoisonné par vn sien esclaue.

IAZDGERD 47. *& dernier* Roy *des Perses de ceux de leur nation.*

En la vie de Kozrrao Pauez il a esté remarqué que du temps de Charear son fils estoit prisonnier, voulant empescher l'effect de la prediction de son songe, que cestuy-cy eut de sa femme Cherin vn fils nommé Yaedgerd, lequel estant apres recognu par son ayeul, il auoit faict exposer aux bestes farouches dans vne forest, où ayant esté quelque temps, quelques Pastres passans par là l'enleuerent, & par compassion l'esleuerent sans sçauoir qu'il estoit: mais cóme tout se sçait auec le temps, ce ieune enfant venu en aage fit en sorte qu'il descouurit son origne, par laquelle cognoissance estant porté à plus hautes, & grandes choses que ne portoit le lieu où il auoit esté nourri, partit de là, & s'en vint à la Cour du Roy de Perse, se conduisant si dextrement, qu'en fin il fut recognu, pour ce qu'il estoit, de sorte qu'on le fit en fin Roy de Perse, lequel ayant assez bien gouuerné l'espace de 19. ans, vne grande multitude de Turcs vindrent du Turquestan, entrant en la Perse par Nahaoand, faisant vn fort grand rauage par tout où ils passerent: si bien qu'ils obligerent Yardgerd d'aller au deuant d'eux, & de se retirer en fin en la contrée de Karason, où estant il eut vn autre aduis que les Arabes Capitaines de Mahomet estoient entrez en ses terres par vn autre costé, & comme il s'apprestoit à marcher contr'eux, il sceut qu'ils estoient proches de luy, & le venoient trouuer: ce que sçachant ils s'en retourna à Karason où il mourut subitement, ayant regné 30. ans. Il fut le dernier des Perses descendant de Cayumarraz, & auquel finit la Monarchie Pesienne, & passa aux Califes successeurs de Mahomet, qui mirent leur siege premierement en Kufa, & depuis en Bagadet, comme il se dira cy apres.

ROYS DE PERSE DEPVIS QVE LES ARABES ONT *commencé d'y commander iusques à nos iours, selon l'Historiographe Persien Mirkond.*

TOutes choses se trouuent si confuses à ce nouueau changement de Seigneurs en Perse, qu'à peine sçauroit-on donner au commencement à vne bonne & veritable narration: toutesfois l'Historiographe Mirkond en ayant aucunement esclaircy la Chronologie, le Lecteur ne lairra pas de trouuer vne suitte de Roys aussi continuée de ceste famille des Califes, & autres Princes Arabes qui ont gouuerné la Perse, comme il a fait en celle de Kauymarraz. Il dit donc que Mahomet le faux Prophete ayant commandé à plusieurs nations l'espace de dix ans, laissa par sa mort son Estat fort embroüillé pour les diuisions qui nasquirent entre ses principaux Capitaines: mais qu'apres plusieurs grandes disputes la souueraineté tomba entre les mains de Abubacar, lequel fut le premier qui se fit appeller le Calife, tiltre lequel ses successeurs voulurẽt auoir depuis, car comme ces Tyrans vouloient fonder leur Empire sur vne apparence de Religion, ils couurirent leur ambition & auarice par des noms specieux de sainɛteté & de pieté: comme cestuy-cy entr'autres qui signifie Dieu donné par vne rencontre toutesfois toute contraire à leur intentiõ, car ils vouloient dire qu'ils estoient donnez de Dieu pour le salut des peuples, & ils estoient enuoyez de luy comme vn fleau pour punition & chastiment. Cét Abubacar continua les conquestes de son predecesseur, mais ce fut fort peu de temps, car il ne gouuerna que deux ans & demy.

HOMAR 2. *Calife & premier de Perse depuis que les Arabes l'eurent conquis.*

Apres la mort de Abubacar le Sceptre Mahometan vint entre les mains de Homar, lequel l'ayant desia tenu dix ans & demy, voyant ses entreprises luy succeder en toutes choses, aduerty qu'il fut combien la Perse estoit desia tourmentée par les Turcs, il pensa qu'il donneroit vn grand accroissement à la domination s'il se venoit ietter à la trauerse, comme il fit du temps de Iazdgerd, comme il a esté dit cy dessus, ce qui luy reüssit si heureusement par la mort subite du Roy de Perse, qu'il se rendit Seigneur souuerain de ceste Prouince, auec plus de promptitude & facilité qu'il ne se l'eust osé persuader, establissant par luy & ses successeurs Califes son siege Royal à Bagadet, & mourut vn an apres enuiron l'an de nostre salut 655 & de l'Egire, ou des ans de Mahomet 33.

OSMAN *ou* OTMAN 3. *Calife.*

A Homar succeda Otman, duquel nostre Historien ne dit autre chose sinon qu'il regna onze ans & demy, comme aussi les guerres des Mahometans, & la poincte de leurs armes se tournoit plustost contre l'Europe, que contre l'Asie, qui estoit presque toute à leur deuotion.

ALY 4. *Calife.*

Mahomet le faux Prophete, apres sa mort laissa vn sien cousin germain, qui estoit aussi son gendre nommé Aly, & des Perses Morts Aly, lequel vint à la Couronne Mahometane apres Otman, les seɛtateurs duquel content de grandes conquestes qu'il fit, & disent des merueilles de sa valeur plustost dignes de risée que de verité. Ce fut cestuy-cy qui apporta le premier diuorce en la seɛte Mahometane, qui par succession de temps a duré iusques aux Sophians, qui s'en disent descendus; aussi ont-ils esté de tout temps ennemis des Eunis, qui

sont ceux qui tiennent la mesme croyance que font les Turcs. Cestuy-cy ne regna que quatre ans & demy, ayant esté tué en trahison par vn sien seruiteur, estoit en la Cité de Gufa en l'Arabie: ceux de sa secte disent que les siens l'ayant trouué mort, lauerent le corps, & l'embaumerent selon leur coustume, puis le mirent sur vn chameau (car on dit qu'il auoit ainsi ordonné auant que mourir) lequel ils laisserent aller à sa volonté, le suiuant tousiours iusques à ce que apres plusieurs destours il vint s'arrester en vn desert d'Arabie proche de Cufa, où ils luy erigerent vn fort riche sepulture, à laquelle comme auec le temps ont eu apporté plusieurs dons & offrandes par la deuotion de ses sectateurs, qui y venoient comme en pelerinage, on y bastit vn fort somptueuse Mosquée, & d'vne architecture fort curieuse: mais comme auec le temps, la deuotion s'est refroidie, & que les presens & offrandes ont manqué, l'edifice a aussi beaucoup perdu de son lustre, vne bonne partie tombant en ruine.

ACEM 5. *Calife.*

La mort de Aly apporta de grandes dissentions entre les Arabes sur la succession du Califat, d'autant que les vns vouloient que Acem fils du deffunct Aly succedast à son pere: les autres vouloient que ce fut Mawia fils de Safion, fils de Harb de la race de Benhumia, toutesfois apres plusieurs debats ils esleurent pour Calife Acem, duquel il ne jouyt que six mois.

MAWIA 6. *Calife.*

Mawia vint en fin à la jouyssance du Califat apres la mort de son competiteur l'an de nostre salut 962. & de l'Egire 41. duquel il jouyt l'espace de vingt années, sans toutesfois auoir fait aucune chose pour la Perse digne de memoire. Du temps de ses differens contre son predecesseur il auoit esté fort bien seruy & secouru par vn grand & renommé Capitaine Abdalazyad, auquel pour recompense Mawia donna la Cité de Basora, qui est proche des deux fleuues Tigris & Eufrates, enuiron le lieu où ils confluent ensemble, & se viennent engoulpher dans le Sein Persique. Mawia mourut l'an de nostre salut 682. & de l'Egire soixante & vn.

YHEZID 7. *Calife.*

Yhezid fils de Mawia succeda à son pere au Califat & à la Seigneurie de Perse, en la jouyssance de laquelle il ne fut pas plustost entré que Ocem fils de Aly neueu de Mahomet & frere de Acem luy fit la guerre, & se liurerent bataille en la campagne de Kalbelah, où il y a aujourd'huy vne ville appellée Mechet Ocem fondée en ce desert pour la deuotion de sa sepulture. Sur le subject de la mort de Ocem, vn Capitaine Arabe nommé Abdalazuder print les armes contre Yhezid, comme pour venger la mort de Ocem, & luy fit vne cruelle guerre l'espace de trois ans qu'il gouuerna, & apres sa mort il entra dans toutes les Prouinces de son Empire, rauageant l'Arabie, la Perse, Aderbajon, Karason & autres: puis s'estant jetté sus l'Egypte, il prit son chemin par la Meque cité d'Arabie, où il y a vn port des plus remarquables de la mer rouge, & mourut Yhezid en l'an de salut 985. & de l'Egire 94.

MAWIA *second du nom* 8. *Calife.*

Mawia second du nom nepueu du premier Mawia, & fils du deffunct Yhezid fust instalé au throsne de son pere incontinent apres sa mort: mais sa grande lascheté & son incapacité, luy en osterent la jouyssance presque aussi tost qu'il l'eut receuë, ayant esté deposé 41. iour de son regne, laquelle

deposition apporta vn grand remuëment à tout cét Estat, chacun des plus grands Seigneurs aspirant à la principauté : mais en fin le party de Maruan fils de Akam Ebenhumya parent du Calife, qui auoit esté deposé, preualut contre tous les autres, moyennant le support & la faueur que luy fit Abdalaziad, auquel nous auons dit que Mawya premier dn nom auoit donné la Cité de Basora.

MARWAN IX. Calife.

Marwan parent de Mawya & de la mesme race aduint au Califat en l'aage de quatre vingt ans, où il ne fut pas si paisiblement receu qu'il ne fut fort forcé de leuer vne grande armée pour empescher les Arabes de la Mecque (qui ne l'auoient point voulu recognoistre pour Seigneur) de passer outre, lesquels vouloient establir en l'Empire les descendans de Aly : car ils tenoient pour tyrans ceux qui n'estoient point de sa race: pour cét effect ils s'estoient assemblez de toutes parts, ayant esleu sur eux vn Chef nommé Soleyman Ben Monçael, & vindrent attaquer la Cité de Gufa, pour lors fort renommée en l'Arabie, & la principale de l'Empire de Califes, auiourd'huy totalement ruinée, aussi fut elle destruite dés ce temps-là par ceux-cy qui firent vn grand massacre de tout ce qu'ils trouuerent de la lignée de Benhumia, de laquelle estoit Marwan, lequel aduerty du chemin & du dessein de ses ennemis, leur vint au deuant iusques à la ville de Orfa en la Mesopotamie, ainsi appellée à present a par vn autre nom Raha, c'estoit anciennement la ville de Vr où les Caldéens voulurent brusler le Patriarche Abraham, pour l'adoration du vray Dieu, ceux-cy estans idolastres. Ce fut en ce lieu-là où Marwan donna la bataille à ses ennemis, de laquelle il demeura victorieux, auec la mort de Soleymon leur General.

Apres ceste grande victoire, Marwan s'en retourna tout triomphant à la maison : mais elle luy cousta bien cher, car sa femme qui estoit parente de ce Soleymon, desirant de venger sa mort, & celle de ses autres parens & amis, qui estoient demeurez en ceste bataille, l'estrangla la nuict comme il dormoit, mourant ainsi en l'aage de 81. an, en l'an 946, de nostre salut, & de l'Egire 65. & ayant regné vn an.

ABDELMALEK X. Calife.

La victoire obtenuë par Marwan, donna vne facile entrée au throsne Royal à son fils Abdelmalek, où il ne demeura pas long temps en repos : car vn Capitaine des Chiahis, qui sont ceux qui tiennent le party de Aly appellé Moktar Eben Ebiabeb Zakafy accompagné d'vn autre nommé Ebragem Achtar, meirent ensemble fort grand nombre de soldats en campagne & s'en vindrent rauager les Prouinces de Aderbajon, Diarbek, Auuas, & autres Prouinces de la Perse, & Mesopotamie, faisans vne si cruelle guerre par tout où ils passoient, qu'ils ne laissoient pas vn de ceux du party contraire, qu'ils ne taillassent en pieces. Contre ceux-cy Abdelmalek leua vne armée de septante mille hommes de guerre, & s'en alla premierement attaquer Abdalahziad, contre lequel il combattit, & luy fit perdre la bataille & la vie, apres auoit esté Seigneur de Basora quarante & vn an, puis il donna le Gouuernement des terres de Iazirey, qui est la Mesopotamie à Abraham Malek, & mit pour Gouuerneur à Basora Mazaeb Benzober frere de Abdela Zober, il fit apres la guerre à Moktar, & le deffit, & tua en vne rencontre qu'ils eurent ensemble. A quelque temps de là le Calife Abdelmalek leua encore

vne puissante armée contre Masaebzoer, qu'il combatit, & vainquit, recouurant les terres que cestuy-cy possedoit en Perse. Delà il s'en alla à Damas, d'où il depescha Osiasgé, ou Asiagé, contre Abdalazober qui s'estoit reuolté, & se tenoit fort dans la Mecque, lequel fut semblablement vaincu, & mis à mort comme les autres rebelles, apres laquelle mort Abdelmalek iouyt en paix de ses Estats, donnant à Osiasgé pour recompense de ses seruices le Gouuernement de Ayerakhen, & de Karason. Abdelmalek fonda apres vne grande & populeuse Cité nommée Wacet, c'est à dire milieu, d'autant qu'elle est située entre deux fleuues, & au milieu de la Mesopotamie, de laquelle il ne reste plus que les ruines. Puis ayant Abdelmalek regné vingt & vn an, & vn mois, il mourut l'an de nostre salut 706. & de l'Egire 86. laissant quatre fils Oelid, Soliman, Yhezid, & Ochon.

OELID XI. Calife.

Apres la mort de Abdelmalek Oelid succeda à la principauté. Cestuy-cy surpassa ses deuanciers en pouuoir & richesses, dilatant son Empire par le moyen de ses Capitaines, entre lesquels vn nommé Koteybath Eben Moselem courut, & conquit le Karason iusques au Turquestan, conquestant toutes les terres de Maurenahar, & de Kozarrazm. D'autre costé Moseleimaben Abdelmalek entra auec vne puissante armée sur les terres de l'Empereur Grec, vers le costé de Constantinople conquerant plusieurs d'icelles, & obligeant l'Empereur à luy payer certain tribut. Or si Oelid se rend redoutable, & quasi inuinsible pour son grand trauail au fait des armes, il ne print pas moins de contentement à bastir & construire plusieurs edifices publiques en diuers lieux, & sur tous les plus fameux fut la Mosquée de Damas, laquelle il fit edifier auec vne architecture & artifice admirable, outre la richesse & sumptuosité d'icelle.

Enuiron ce temps mourut Osiasgé en Karason, celuy de Oelid auoit enuoyé pour gouuerner ces terres là, aagé seulement de 45. ans, lequel on asseure auoir esté si cruel, qu'il fist mourir en ceste estenduë de pays durant le temps de son gouuernement, plus de cent mille hommes, sans vn nombre infiny de ceux qu'il fist mourir durant les guerres qu'il eust, & les batailles qu'il donna. Il laissa trente mille esclaues captifs de diuerses nations, qui est bien vne marque de son grand pouuoir. A la fin de la mesme année, qui fut celle de nostre salut 715. & de l'Egire 95. mourut Oelid aagé de mesme son Capitaine, de 45. ans, ayant regné 9. ans & huict mois.

SOLEYMAN XII. Calife.

Soleyman fils de Abdel Malec, & frere de Oelid, luy succeda au Califat. Or comme la Perse n'estoit pas encores toute reduite à l'obeyssance des Califes, aussi y auoit-il tousiours quelque nouueauté, & quelque suject de guerre, soit en vne Prouince, soit en vne autre. Entre les autres il y en auoit deux qui ne s'estoient point encore renduës, Gerion, & Tarbastam, contre lesquelles il enuoya Yezid Eben Mahalep, fort bon Capitaine, auec vne bastante armée pour les conquerir, lequel fist si bien qu'il se les assujettit du temps de Soleyman, par le conseil de Iafar Barmaki son Wazir, on fit vn reglement sur la valeur des monnoyes, qui iusques alors auoit eu cours auec vne grande confusion, & grād interest des peuples: & peu apres il mourut à Damas d'vne grande douleur de costé, ayant regné deux ans & demy.

HOMAR XIII. *Calife.*

A Soleyman succeda Harma, ou Homas, fils de Abdala Aziz, fils de Maruuan, & frere aisné du deffunct Calife: les vns disent volontairement, & les autres que ce fut par force, nonobstant les empeschemens que luy voulurent donner ses autres freres. Encores y en a-il qui disent que Soleyman deuant que de mourir l'introduisit à l'Empire. Mais en quelque façon que cela se soit passé, il est bien certain qu'il succeda. Ce More estoit fort jaloux, & superstitieux de sa secte. On estoit lors en l'an 98. de l'Egire, & de salut 718. quand les descendans de Abas oncle de Mahomet, s'esleuerent contre Homar, & luy firent la guerre pretendans que Califas leur appartenoit de droict, principalemét en Aly Eben Abas, lequel enuoya plusieurs Ambassades à diuers Princes, les persuadans & sollicitans de secoüer le joug de Homar, & qu'ils le recogneussent pour Seigneur, ayant esgard à la iustice de son droict qui luy donnoit legitimement l'Empire. Mais durant ces traictez Ochon fils de Abdel Malek, & force de Soleyman, empoisonna Homor, de sorte qu'il mourut en l'aage de 40. ans, ayant regné deux ans, & cinq mois. Ce qui aduint en l'an de nostre salut 720. & de l'Egire 101.

YEZID II. *du nom*, 14. *Calife.*

La mort de Homar donna l'Empire à Yezid troisiéme fils de Abdel Malek. Tout au commmencement de son regne vn Abu Mocelem Carasony se reuolta à la persuasion de Aly Ben Abas, & firent ensemblement la guerre contre Yezid deux ans continuels, à la fin desquels ce Calife mourut, sans auoir fait aucune chose digne de memoire, l'an de salut 724. & de l'Egire 150. ayant regné quatre ans, & huict mois.

OCHON II. *du nom*, 15. *Calife.*

Ochon, celuy qui auoit donné le poison à Homar, & frere du deffunct Yezid, paruint à son tour au Califat, durant le temps duquel il y eust quelques remuëmens en la Perse, ausquels Nacer Sayar, & Yucef Eben Homarel Sacafy, deux Capitanes de fort grande reputation, luy firent de notables seruices. Aussi les recompensa il de bons gouuernemens, donnant à Sayar les terres de Karason, & à Yucef Eben Homar celles de Hyerachen. Le reste du regne de ce Calife, qui fut dix-neuf ans, & huict mois la Perse fut tousiours paisible, iusques à sa mort, qui aduint l'an de salut 743. & de l'Egire. 124.

OELID II. *du nom*, 16. *Calife.*

Apres la mort de Ochon, Oelid fils de Yerid fut esleu Calife. Cestuy-cy eust de grandes guerres contre ceux de la famille de Abas, d'autre lesquels mourut vn Abdalah Ben Abas, vn des principaux pretendans au Califat, par la mort duquel il croyoit qu'il deuoit estre beaucoup fortifié en son Empire. Et pour s'y asseurer d'auantage, il fit aduoüer pour Princes successeurs en ce gouuernement deux fils du deffunct Abdalah, pensant par ce moyen appaiser les courages de ceux de ceste famille, l'vn desquels s'appelloit Ebrahemel Safa: mais toute sa preuoyance luy fut de peu de profit, parce qu'il estoit si terrible, & d'vn si mauuais naturel, qu'il s'acquit vne haine vniuerselle de tous ses sujects, & principalement des gens de guerre, qui le tuerent, n'ayant iouy de sa domination que 14. mois.

YEZID III. *du nom*, 17. *Calife.*

Yezid fils de Oelid, appellé communément Yhezid Noches, comme si l'on disoit l'amoindry, pour auoir retiré ce que ses Ancestres auoient donné, suc-

ceda au Royaume en l'aage de quarante ans, duquel il ne jouit que six mois, au bout desquels il mourut en Damas.

Ebrahem XVIII. *calife.*

A Yezid succeda son frere Ebrahem, lequel n'ayant encores tenu le septre que deux mois, les plus grands de ses subjects voyans son peu d'industrie, se comporterent fort audacieusement en son endroict, & entr'autres vn Mar Wan, qui estoit mesme de sa famille, lequel se reuolta contre luy & le print puis le mit en prison, ou il le tint trois mois, au bout desquels il le fit mourir.

Mar Wan II. *du nom*, XIX. *calife.*

Mar Wan s'estant emparé violentement du Royaume, les affaires furent en fort grand trouble, les Mores ne se pouuans guere bien accorder entr'eux. La Prouince de Karason estoit alors gouuernée par Nacer Sayar, lequel ayant pris les armes contre Malab, qui auoit le gouuernement du Royaume de Kermon. Ceste guerre fut fort sanglante & cruelle. D'ailleurs en Marwo ceux de la famille de Abas se sousleuerent, contre lesquels ceux de Karason & de Kermon s'vnirent entr'eux pour s'opposer à leur fureur, & firent en sorte qu'ils vindrent aux mains, mais ceux de Abas les vainquirent, & y demeu ra de ceux de Kermon plus de cent mille hommes, principalement de ceux de Benhumia Quant à ceux de Karason, ceux qui resterent de ce conflict, s'enfuirent à Saua. Ils auoient pris pour Capitaine vn nommé Abu Mocelem, lequel prenant occasion sur ce diuorce, & non content de la charge qu'il auoit, aspirant à choses plus grandes, il enuoya Carabey, Eben, Echabib auec vne puissante armée, pour s'emparer de la contrée de Hierac, comme il fit, & de là s'en alla à Cufa en Arabie, ou il rencontra Marwan qui estoit party de Wacot pour luy aller au rencontre. Ce qu'il fit, mais ce fut la nuict, tout joignant le fleuue Eufrates, ou sans attendre d'auantage ils combattirent, en laquelle rencontre ceux de Morwan assaillirent leurs aduersaires auec vne telle impetuosité, qu'ils les contraignirent de se retirer vers le fleuue pour se sauuer à nage, dans lequel Catabey s'abisma sans que cela fut recogneu des siens, lesquels reprenans courage, & pensans auoir leur Capitaine au milieu d'eux, retournerent à la charge contre ceux de Marwan auec tant de courage, qu'ils les vainquirent. Cela arriua enuiron le poinct du iour, lequel comme il fut vn peu plus clair, les vainqueurs recognoissans que leur Capitaine leur defailloit, esleurent aussi tost en sa place Acem son fils, lequel sans autre delay poursuiuit ses ennemis, qui fuyoient à Cufa, & trouuant de rencontre en leur chemin Safa, qui estoit de la famille d'Abas, vn des deux que Oelid auoit fait recognoistre pour Prince, comme il a esté dit cy-deuant, ils le declarerẽt Calife contre sa volonté, neantmoins cestuy-cy se voyant le commandement entre les mains, enuoya trois de ses oncles Safa, Abdula, & Abdsamet, auec de grandes forces, contre le fils de Marwan, lequel ayant rassemblé ses trouppes, s'en reuint vne autrefois pres le fleuue d'Eufrates, où de rechef il leur donna la bataille, en laquelle il fut vaincu & contrainct de s'enfuir à Mecere en Egypte, qui est le Caire où il fut pris, & fait mourir l'an de nostre salut 551. & de l'Egire 132. apres auoir regné cinq ans, auecques lequel moururent plus de huictante personnes de la lignée de Ebenhumia: & à ceux qui estoient desia morts, ils rompirent leurs sepultures: & en brusserent les os, sans pardonner à qui que ce fust de ceste lignée, excepté à vn nommé Hamarben Abdala Azis, auquel j out sa grande

bonté tous ses ennemis d'vn commun consentement donnerent la vie & la liberté, tant la vertu a de force, mesmes entre les plus mortels aduersaires. C'est ainsi que l'Empire de ceux de la lignée de Benhumia finit au fils de Maawan, pour passer en celle de Eben. Abas, qui tindrent fort longuement l'Empire comme il se dira cy-apres.

ROYS DE PERSE DE LA LIGNEE DE BEN ABAS.

SAFAH XX. Calife.

Safah fils de Abdala, fils de Aly, fils de Abdala, & fils de Abas, s'estant ainsi defait de son ennemy, s'establit, & confirma du tout en la possession du Royaume, auquel se voyans paisible, & sans competiteur: il enuoya ses deux oncles, l'vn nommé Abdula, pour gouuerner la Surie, Egypte & Afrique, qui estoient en son obeyssance, & l'autre nommé Dauid, c'est à dire Dauid, il l'enuoya à Medine & à la Mecque. Il enuoya Safa à Wacet vers son frere Abuiafar pour pacifier ces contrées qui estoient toutes en combustion: & de là le fist aller à Karason Prouince fort notable, & des plus fameuses de la Perse, pour sa grandeur, richesse & opulence, la capitale de laquelle s'appelle Mechad, ou Ismaël Sophy & ses successeurs sont ensepulturez. Ceste ville est fortifiée de trois cens tours en son enceinte, distante l'vne de l'autre de la portée d'vn mousquet, la contrée de laquelle est fort fertile: le peuple en est blanc & belliqueux, tenant les mesmes coustumes qu'ils font en Perse. Entre ceste Prouince de Karason, & celle de Turquestan & Vsbec court le tres renommé fleuue de Iehun: & ce qui passe ces contrées là, ils l'appelent en Perse Maurenahar, c'est à dire, outre le fleuue qui est deuers Septentrion. Cecy seruira pour entendre plus clairement les choses quand on parle de quelques vnes des Prouinces: car comme il a desia esté dit, ceste contrée de Karason auoit esté vsurpée par Abusalem, lequel voyant venir contre luy Abuiafar frere du Calife, il luy rendit non seulement obeyssance, mais il le mit en ses mains, le seruant, & ayant encores auec beaucoup de fidelité. Ce qui est plus remarquable pour le temps d'alors, & l'humeur de ceste nation naturellement fort infidele & inconstante, Safa auoit pour wazir vn Abuzalemah, homme de grande suffisance, auquel pour ses bons seruices il estoit fort affectionné: toutesfois ayant descouuert qu'il traitoit auec quelques personnes, & conspiroit contre sa vie, il le fit mourir, & donna la charge à Kaleb Barmaqui, lequel s'y comporta fort prudemment. En fin Safa ayant regné quatre ans & neuf mois, mourut l'an de nostre salut 755. & de l'Egire 136.

ABVIAFAR XXI. Calife.

A grande peine Abuiafar frere de deffunct Calife, fut-il paruenu au Califat par la mort de son frere, qu'il eust aduis que Abusalem Gouuerneur de Karason, lequel nous auons dit auoir vsé de tant de respect enuers le mesme Abuiafar, quand durant la vie de son frere il auoit esté visiter la Prouince, se vouloit reuolter: mais ce Prince trouua moyen de le faire venir en sa presence, & aussi tost le fist tuer par la mort duquel, les affaires de Perse furent plus paisibles. Mais cela n'alla pas ainsi en l'Arabie, ou ceux de Mekay Basora s'estoient reuoltez, contre lesquels il enuoya ses Capitaines auec forces bastantes pour les faire r'entrer en la cognoissance de leur deuoir, comme ils firent, non toutesfois

tesfois sans y respandre beaucoup de sang. En l'an de nostre salut 793. & de l'Egire 145. Abuiafar au sortir de ceste guerre voulut visiter son Royaume, & partant de Cufa, trauersa la Mesopotamie, & arriuant sur les bords du fleuue Tigris, la situation luy en fut si agreable, & la bonté de la terre, & commodité du lieu pour visiter de là ses Prouinces; il y fonda vne grande Cité, laquelle à cause de plusieurs delicieux & plaisans jardins qui sont en toute ceste contrée, le peuple le nomma Bagadad de Baga, parole Persienne, qui veut dire Iardin: puis ayant regné 23. ans, il mourut au chemin de la Mecque, au desert de Byr Maymum, c'est à dire le puits de Maymum, le nom de celuy qui le fit creuser en l'annee 777. & de l'Egire.

Mahadi Bila XXII. *Calife.*

Abuiafar laissa apres sa mort vn fils nommé Mahadi Bila, lequel paruint au Califat, & gouuerna paisiblement l'Empire, sans qu'il y eust aucun remuëment notable, l'espace de quatre ans, au bout desquels vn sien Capitaine appellé Akemben Ocem, qui auoit esté Secretaire de Abu Masalem, Gouuerneur de Carazon, que Abuifar auoit fait mourir, se reuolta contre son Prince, rendant ces Prouinces là participantes de sa rebellion.

Cestuy-cy auoit vn œil creué, le geste & la façon terrible, lequel ne se vouloit pas seulement faire recognoistre pour Roy, mais s'efforça encores, tant il estoit abominable de se faire adorer pour Dieu. Et afin qu'on l'eust à pareil respect, il couuroit sa face auec vne voile, disant que les hommes estoient indignes de voir sa face. Et comme ces monstres ne manquent iamais de sectateurs pour les libertez & insolences qui leur sont permises en leur compagnie, plusieurs se rengent sous l'enseigne de ce meschant, soit par crainte ou par ignorance, les peuples estans naturellement portez à sa nouueauté. Si bien que plusieurs Prouinces le receurent pour Roy.

Cela fut cause que le Calife Mahady ayant eu aduis de toutes ces menées, enuoya contre luy vne puissante armée, de laquelle il donna la cõduite à vn nommé Monsaeb lequel faisant la plus grande diligence qui luy fut possible, arriua à Carazon. Ce que sçachant les parens & plus proches partisans de Akem, voyans leurs forces trop debiles pour resister à vne telle puissance, pour sauuer leur vie, ils empoisonnerent Akem croyans par sa mort tirer vne meilleure condition du Capitaine Persien, publians par tout qu'il estoit monté aux Cieux: toutesfois Monsaeb apres auoir subiugué toutes ces terres là, voyant qu'il ne pouuoit auoir son ennemy, ny mort ny vif, il print vne seuere punition de ses parens & ses departisans, en faisant brusler autant qu'il en pouuoit auoir, qui ne furent pas en petit nombre. Tout cecy arriua en l'an de nostre salut 786 & de l'Egire 169. en laquelle année mourut Mahadi Bila en l'aage de 43. ans, ayant vescu Calife dix ans & vn mois.

Elady Bila Musa XXIII. *calife.*

A Mahady succeda son fils Elady Bila Musa, mais ce fut pour peu de temps, au grand regret de tous les siens, pour estre vn Prince fort affable & de bon naturel mais toute sa [illegible] humeur, ny la belle disposition qu'on disoit qu'il auoit, ne le peurent garantir qu'il ne mourut, n'ayant regné qu'vn an & trois mois, l'an 787. & le 150. de l'Egire.

Arachid Bila Harun XXIV. *calife.*

Arachid second fils de Mahrdy, par la mort de son frere succeda l'Empire,

Il eut pour Wazir Hyahya Raled Bermaky, homme de grande prudence en affaires de gouuernement. Ce Prince en l'an de salut 804. & de l'Egire 187. enuoya massacrer les Berameques, qui estoient de fort noble famille & ses Wazirs, pour le soupçon qu'il auoit que ceux-cy voulussent attenter quelque chose contre luy, & trois ans apres les Grecs luy firent la guerre: mais enuoyãt vne armee contr'eux, il en sceut prendre telle raison, qu'il contraignit l'Empereur à le rechercher de paix, & de l'achepter auec grande somme de deniers. Ceste guerre acheuée, il en eut vne autre en Maurenahar, d'où s'estoit fait nõmer Roy vn nommé Rash Eben Nacer de Samarkand, contre lequel Arrachid voulut aller en personne: mais la mort le surprit en chemin, qui luy fit perdre la vie à Thus ville capitale du Royaume, & de la Prouince du mesme nom, ayant tenu l'Empire 23. ans. Cecy aduint l'an de salut 810. & de l'Egire 193. Ce Prince eut quatre fils, à sçauoir Hamed, Hamini, auquel il donna tout ce qu'il possedoit en Alep & aux enuirons, vers le Couchant: Mahamun, auquel il donna la Perse, Karazon & toutes les terres dependantes d'icelles, & au troisiesme Kacem, il donna le gouuernement des Prouinces de Aderbajon & de Diarbek. Quant au quatriesme nommé Matacon, d'autant qu'il ne l'aimoit point, aussi ne luy fit-il part de rien, mais toutesfois la sienne ne fut pas en fin la pire.

Mahamed Amin XXV. *Calife.*

Arrachid Harun auoit nommé pour successeur au Califat Mahamet Amin, son fils, auquel estant installé, il luy faschoit fort de voir son Empire si diuisé & d'en auoir si petite part; si qu'auec ceste pensee la premiere chose notable qu'il fit, fut de penser aux moyens qu'il auroit pour déposseder quelqu'vn des siens, & sur cela il assembla vne puissante armée, commandant aux Chefs d'icelle d'entrer dans la Perse. Mahamun à qui nous auons dit que le pere auoit donné cest contrée, ne se tenant point asseuré du remuëment de son frere Amin, se tenoit sur ses gardes, & voyant que l'orage estoit prest de tomber sur luy, il leua vne puissante armee, de laquelle il donna la charge à vn sien Wazir nommé Taher Ben Ocen, lequel alla aussi tost attaquer ses ennemis, leur liura la bataille, & les vainquit, les poursuiuant iusques à Begader, dans laquelle il entra par force, & print le Calife Mahamet Amin, lequel il emmena quant & soy, & le fit mourir par le chemin, apres auoir tenu l'Empire quatre ans & sept mois, l'an de salut 814. & 198. de l'Egire.

Mahamvn Ben Arvn XXVI. *Calife.*

Mahamun Ben Arun frere du deffunct que se Wazir Taher auoit fait mourir, luy succeda au Califat. Il fit lors son principal Wazir Fazele Ben Saleh, homme prudent & fort entendu au gouuernement: & comme les affaires de son Empire estoient lors paisibles, il fit vne grande despense pour faire traduire de la langue Grecque & Surienne, en Arabesque, tous les liures qu'il peust recouurer de Philosophie, Mathematique, Astrologie & Medecine: mais ceste paix ne dura pas long temps en Perse; vn nommé Babec Coramdin, se reuolta en Aderbajon, contre lequel il enuoya quelques trouppes: Mais la guerre ne laissa pas de durer quelque temps, à la fin toutesfois ils s'accorderent l'an de salut huict cens vingt & vn, & de l'Egire 205. Ce fut en ceste annee que Mahamun enuoya Taher Zulemin pour gouuerner les terres de Karazon: mais Mahamun s'en repentit bien tost; car il sceut que cestuy-cy aspiroit à plus grande chose que le gouuernement, & brassoit quelque nouueauté.

Cela fut cause qu'il fit apprester Hamed Abichaled, pour s'opposer aux entreprises de cestuy-cy : mais cela fut incontinent appaisé par la mort de Taher. Le Calife toutesfois, nonobstant les menées du deffunct, ne laissa pas de donner le gouuernement à vn sien fils nommé Talabel Ben Taher: mais le deffunct Taher auoit vn autre fils nommé Abdula, lequel le pere auoit enuoyé faire la guerre aux Vsbekes, d'autant qu'ils ne vouloient pas receuoir sa secte, & estant retourné victorieux de ceste iournée, il trouua son pere mort, & son frere en possession du gouuernement. Ce qui luy fut vne chose fort fascheuse à souffrir, mais son frere, auec le consentement du Calife, le print pour compagnon au gouuernement, & ainsi toutes choses demeurerent paisibles, en laquelle paix elles continuerent le reste de la vie de Mahomun, qui mourut l'an de salut 826. & de l'Egire 210. ayant regné douze ans & sept mois.

ABV EZACH MAVTCON XXVII. *Calife.*

Apres la mort de ces deux, cestuy-cy paruint en fin à l'Empire, lequel le pere auoit autresfois tant mesprisé que de ne luy point faire de partage en son heritage: car il estoit fils de Haron, & frere des deffuncts. Cestuy-cy à son aduenement à la Couronne fonda vne ville a costé de Bagadet vers le Septentrion, distante de celle-cy d'enuiron trois mille, sur le fleuue Tigris, qu'il nomma Samarrah, laquelle fut quelque temps florissante ; mais elle vint depuis en telle decadence, qu'il n'en reste auiourd'huy que les ruines. A la mort de Mahamum Babek Coram qui auoit le gouuernement de Aderbajon, s'estoit reuolté par deux fois: mais la derniere Matacon y enuoya vne si puissante armée contre luy, qu'il fut deffaict & prins prisonnier, auquel ce Prince fist coupper les pieds & les mains, puis le fist pendre & estrangler. Il y eust toutesfois encores quelques remuëment en la Prouince de Karazon, à cause la Prouince de Siston, qui est au pays Bas de Karazon, & Karmon, vers le costé du sein Persique, & est contiguë d'vn costé à la Perse, au gouuernement de laquelle Siston subjette, & d'vn autre costé au Royaume de Macron, voisin des terres de l'Inde. Car il s'esleua en ce temps vn homme en ceste Prouince de Siston, qui accompagné de tous ceux qui le vouloient suiure, occupa à force d'armes la meilleure partie d'icelle. Et comme cela dequoy il s'estoit emparé ressortist à la Iurisdiction de Karazon, Talahe qui y commandoit pour lors, arma en diligence, & alla au deuant de Amzah, ainsi s'appelloit le rebelle, qui continuoit ses conquestes, le combatit & emporta victoire, de là s'en retourna à Karazon, où il tomba malade incontinent apres, & mourut en l'an de salut 829. & de l'Egire 213. laissant en son lieu Aly Ben Talahe son fils, contre lequel les Princes ses voisins firent vne longue & fascheuse guerre, iusques à ce qu'en fin Aly fut tué en vne rencontre qu'il eut auec eux. Mais la guerre ne cessa pas toutesfois, au contraire il sembla que ceste mort ne l'auroit fait qu'enflammer d'auantage. Durant que tous ces remuëmens se faisoient en Karazon, Maracon faisoit la guerre à l'Empereur Grec, sur lequel il emporta plusieurs victoires, puis mourut en l'aage de 48. ans, l'an de salut 833. & de l'Egire 217. ayant regné 8. ans. Il laissa apres sa mort huict fils & huict filles, huict mille esclaues, print huict citez capitales de huict Royaumes, desquels il fit mourir huict Roys. On trouua aussi huict millions d'or en son thresor, tous lesquels octonaires sont fort remarquables. C'estoit vn fort grand guerrier, affable neantmoins, & liberal, aimé de tous, mais principalement des gens de guerre.

WACEK XXVIII. *Calife.*

Wacek succeda à son pere Matacem, duquel Calife il ne se touue rien de notable. Voicy seulement ce qui aduint en Karazon, c'est que par la mort de Aly Ben Talahe son oncle, Abdula Ben Taher luy succeda au Gouuernement du Royaume de Karazon, du temps duquel encores que les terres de cette contrée soient tres-fertiles & abondantes, il arriua vne terrible & vniuerselle famine, causée d'vne fort grande seicheresse, qui dura quasi trois ans en toute cette contrée: ce qui la rendit presque toute de peuplée. Mais il vint apres de grande pluyes qui la rendirent fertile cõme au parauant: si que les peuples retournerẽt chacun chez soy. Or en cette reünion les Perses & les Mores s'assemblerent pour faire la guerre aux Gentils qui estoient encore pour lors en cette terre, & de la mesme nation qu'ils appellent toutesfois vulgairement Mayusi, qui sont ceux qui reuerent le feu, desquels il y a encores auiourd'huy grand nombre en la Perse: mais ceux cy en firent toutesfois alors vn fort grand massacre, & alors mourut Abdula Taher en Karazon, auquel succeda son fils Taher Ben Abdula, y estant confirmé par le Calife Wacek, lequel mourut aussi à deux ans de là, ayant commandé cinq ans & neuf mois, en l'an de salut 838. & de l'Egire 222. laissant le Califat à son frere Iafat.

ALMOTO WAKEL BILA IAFAR XXIX. *Calife.*

Almoto Wakel Bila Iafar succeda à son frere Waceck, du regne duquel les descendans de Aly s'esleuerent, ausquels il empescha de tout son pouuoir leurs pelerinages à sa sepulture qui est en Mechat Ocem, aux deserts de Kalbelah, comme il a esté dit cy-dessus. Et afin que cela luy peust reüssir plus heureusement il fit rompre les chaussées de l'Euphrates en plusieurs endroits, afin que noyans les champs de toutes parts, il leur empescha ainsi sans grand trauail le passage toutes parts, pour la grande plaine de ce desert.

Du temps de ce Calife, Taher Ben Abdula mourut en Karazon, laissant son Gouuernement à son fils Mahomet, lequel donna à vn sien oncle frere de son pere, les terres de Tabarstan, pour viure & demeurer en icelle, desquelles toutes fois il iouït peu de temps, comme il sera dit en son lieu.

Quant au Calife Wakel, il auoit vn fils nommé Montacer, desireux infiniement de regner, si bien que son ambition le porta à vne si grande meschanceté, qu'il fist tuer son pere par les mains de ces esclaues, ayant regné douze ans, l'an de salut 850. & de l'Egire 234.

MONTACR BILA XXXI. *Calife.*

Cest execrable parricide paruint ainsi à l'Empire: mais celuy fut vne courte ioye, car au bout de six mois vne grande maladie le priua de la vie, & de ce qu'il auoit tant desiré.

ABVL ABAS HAMED XXXI. *Calife.*

Abul Abas Hamed fils de Mahamed, fils de Matacon, comme plus proche parent du deffunct, luy succeda au Califat: mais ayant commandé cinq ans & neuf mois auec fort peu de satisfation des siens, ses soldats le prindrent, & le ietterent en vne forte estroicte prison, où ils le laisserent mourir de faim. A l'heure les affaires de Perse estoient vn peu confuses, parce qu'en la Prouince de Tabarstan, que nous auons dit cy dessus auoit esté baillée par Taher à son oncle Soleymon, se sousleua vn nommé Acem Ben Zeyd Alauuy, c'est à dire Enuoyé de DIEV, lequel s'empara de la contrée de Tarbastan, contraignant Soleymon de s'enfuyr à Bagadet, où il fut fort benignement recueilly par le

Calife qui regnoit lors, qu'on appelloit Mostahhin, lequel luy fit beaucoup d'honneur. Cependant Acembenzeyd ayant mis de bonnes garnisons par toute la Prouince qu'il auoit conquise, il entra dans la Perse, où il fit de grands rauages, prenant Deylon, Gueylon, Habar, Zenon, & Casuin : ce qui aduint en l'an 756. & de l'Egire 240.

MOSTAHHIN. XXXII. *calife.*

Les soldats ayans ainsi fait mourir de faim leur Roy, il y eut de grands differents entre les Mores sur la creation d'vn autre, mais en fin ils s'accorderent tous à l'eslection de Mostahhin parent du deffunct Calife, & l'installerent sur le throsne Royal, duquel il joüit fort peu de temps : car au bout de saize mois estant tombé malade, il mourut l'an de salut 858. & de l'Egire 242.

ALMATEZ BILA XXXIII. *Calife.*

Aussi tost qu'Amaltez Bila fut paruenu à l'Empire, il enuoya vne fort puissante armée contre Acemben Zeid, sous la conduite d'vn Capitaine nommé Muça Ben Buka, lequel entrant en la Perse, combattit contre ses ennemis, eut victoire d'eux, recouurant par ce moyen la Royale cité de Charear, Casuin, Habar, Zenion, & contraignit Dahé Alawy frere de Acemben Zeid à Tabarstan où il mourut : si que Acem fut contraint d'enuoyer vn sien autre frere en sa place nommé Mahamel Eben Zeid. Tandis que ces choses se passoient ainsi en Perse, les soldats du Calife Almatez tous mal contens & ennuyez de luy, le firent mourir en ceste maniere : Ils entrerent dans vne estuue où il estoit au bain, & le forcerent de boire plein vn grand bocal d'eau fort froide, qui le fit mourir fort promptement, ayant regné trois ans & demy, l'an de salut 862. & de l'Egire 246.

MOTADY BILA XXXIV. *Calife.*

Apres la mort de Almatez, on esleut pour Calife Motady Bila, mais il ne joüit de sa Principauté que onze mois, au bout desquels les soldats le firent mourir, l'an 863. & de l'Egire 247.

ALMAT HAMED BILA XXXV. *Calife.*

Almat Hamet Bila Hamed Eben Emoto Wakel par la mort de Motady fut fait Calife; lequel pour s'asseurer de ses parens & amis, desquels il falloit pour lors se tenir plus en garde que des autres: il trouua moyen de leur donner à tous diuerses charges, & de les enuoyer par la contrée de Hyaman & de Medine en l'Arabie. Et d'autant que par toute ceste Histoire on parle souuent du nom de Medine, il sera ce semble bien à propos de donner aduis que ce mot est vn nom commun qui signifie quelque peuple. Voila pourquoy on a accoustumé d'y en adjouster vn autre, ainsi qu'en Espagne on dit Medina Celi. Medina Cidoni, ou Medina del Campo, qui sont mots qui viennent des Mores : aussi par excellence les Perses & Arabes appellent la ville de la sepulture du faux Prophete Mahomet, Medina el Naby : c'est à dire, peuple du Prophete. Et quand ils vont en pelerinage à sa sepulture, bien qu'ils disent qu'ils aillent à la Mecque, toutesfois c'est à Medina el Naby, car ce n'est pas vne mesme chose que ces deux villes, estant bien esloignées l'vne de l'autre : Medina estant Mediterranee & distāte de l'autre de quatre iournées, & la Mecque ou Mokah est vne ville maritime situee sur le riuage de la mer Rouge: & le principal abord des vaisseaux des Mores qui nauigent de ceste mer en l'Orient : mais d'autant que ceux qui viennent des parties Orientales à Medine se desembarquent à la Mecque,

Ils disent qu'ils viennent de la Mecque, & le mesme disent ceux qui viennent des parties Occidentales, d'autant qu'ayans accomply leurs vœux & pelerinages à Medine, ils passent à la Mecque pour faire leur emploicte de diuerses marchandises qui arriuent là de l'Orient: & d'autant que ceste ville est sur le riuage de la mer Rouge comme il a esté dit, & qu'elle est la plus frequentee de toutes celles de ce costé-là, les Portugais l'appellent le destroict de la Mecque, & de ceste façon se peut entendre que c'est que Medine ou Mecque, qui est en cette mer-là, & non sur le Sein Persique, comme quelques-vns ont voulu dire.

Reuenant maintenant aux affaires de la Perse, qui furent en grande confusion toutes ces années, il aduint qu'vn nouueau Capitaine nommé Yacub Leys, se reuolta en la contrée de Siston, lequel du commencement n'eut pas beaucoup de gens de son party, mais le bon-heur luy voulut tant, qu'auec ses petites trouppes il print la ville capitale de la Prouince, & d'vn mesme nom, & de là entra dans les terres de Karazon auec vn fort heureux succez iusques à Harat, terre de Maurenahar, où Mahamed Ben Taher auoit des garnisons, auec lesquelles Yacub Leys combattit & gaigna la ville, ce qui luy donna l'asseurance d'aller attaquer Mahamed Ben Taher, qui estoit Gouuerneur de Karazon, lequel ayant eu aduis de sa venuë, abandonnant ses terres, s'enfuyt à Nichabur. D'autre costé Acem Ben Zeid Alawy continuoit tousiours ses conquestes, & occupoit les terres de Gerion, par lequel Mahamed fut arresté, cestuy-cy leur empeschant le passage: de sorte que se voyant sans esperance d'aucun remede, assemblant autour de luy le plus de forces qu'il peut: il se resolut de se deffendre contre Yacub Leys & de le combattre, comme il fit, mais il fut vaincu, & luy laissant vn fort riche butin auec les terres de Siston & de Karazon, & Acem Ben Yeid Alawy celles de Gerion iusques à Rey Charear, il s'enfuyt estant accompagné de peu de gens à Nichabur, où il fut poursuiuy par Yacub Leys, lequel vint à rencontrer Abdula Salehh Wazir de Taher, & s'estans embouchez ensemble, cestuy-cy luy demanda auec quelle authorité il faisoit ceste guerre, d'autant que si c'estoit de la part du Calife qu'on ne luy feroit aucune resistance: mais Yacub respondit tirant son espée de la gaine, que c'estoit celle-là qui luy donnoit son droict & authorité: & comme Taher eut tasché de le faire venir vers luy auec bonne seureté, & que Yacub n'y eut point voulut entendre: ils combattirent encore vne autrefois, en laquelle Taher demeura au pouuoir de Yacub, qui le fit mourir, estant le dernier de ceux de ce nom qui ayent tenu ce Gouuernement: il estoit d'vne plus royale nature & de plus grande vertu que tous ces ancestres: mais d'autant que les faits de Leys sont dignes d'admiration, & qu'il se void plusieurs rencontres & accidents fort notables en la vie de ce personnage, il sera peut-estre bien à propos de desduire plus au long, veu que la cognoissance d'icelle sert beaucoup à l'histoire.

En la Prouince de Siston viuoit vn Officier du Roy qui est cõme nous dirions entre nous vn chauderonnier appellé Leys, lequel eut trois fils, Yacub, Hamer, & Aly, d'entre lesquels Yacub apprit l'art de son pere, & estant vn ieune compagnõ qui alloit pour gaigner deçà & delà quelque pauure iournée pour nourrir son pere & luy, il reseruoit tousiours quelque chose pour pouuoir despendre auec ses compagnons & amis, soit à faire bonne chere où à passer le temps à diuerses sortes de jeux, dissipant ainsi ce qu'il pouuoit auoir de reserué, & continua ceste vie iusqu'à ce qu'il fut en aage de discretion, auquel ses compagnons qui estoient d'vn mesme aage paruindrent aussi tost que luy, & ce fut lors que

de ieux pueriles & feints ils vindrent aux veritables. De sorte que Yacub ayant obligé ceux-cy par sa liberalité, qui a tousiours accoustumé d'esmouuoir les plus refroidis, il les trouua bien tost disposez à le suiure: lesquels il arma de telles quelles armes qu'il peut recouurer, commença d'espier les chemins, vsant tousiours de sa naturelle liberalité enuers ses compagnons, desquels il fut apellé Capitaine, ayant parmy cela compassion des miserables qui tomboient entre ses mains, leur ostant seulement vne partie de ce qu'ils auoient. Alors gouuernoit à Karazon Taher Ben Abdula, duquel il a esté parlé cy dessus, auquel s'addresserent ceux qui auoient esté ainsi destroussez, luy disans qu'vn certain Salekh Ben Asar auoit attiré en sa compagnie Yacub Leys auec les siens, & qu'il luy auoit donné qualité de Capitaine, & l'auoit pris à sa solde: que cestuy cy estãt entré en la cõtrée de Siston auoit pris la ville & l'auoit pillée. Cela fut cause que Taher Ben Abdula enuoya ses forces contre ceux-cy, qui les firent sortir de Siston. A peu de temps de là mourut Taher Abdula, laissant à sa place son fils Mahamet Ben Taher: & aussi tost que cestuy-cy entra en possession du gouuernement, vn autre Captaine appellé Dram Ben Nacer, attirant aussi Leys de son parti, il fit encor vn autre rauage aux mesmes terres, & s'empara d'icelles, & Dram desirant poursuiure son entreprise laissa le gouuernement de Siston à Leys. Taher ayant sçeu toutes ces intelligences, contraignit Dram Ben Nacer de venir aux mains, où le Calife le fit mettre en vne fort estroitte prison, en laquelle il fut fort long-temps.

Cependant Yacub Leys ne perdant aucune occasion, se voyant deschargé de l'obligation qu'il auoit à Dram, se fit Seigneur de Sistom, se gouuernant cepẽdãt en sorte, que de iour à autre l'amour des siens croissoit tousiours en son endroit, si bien qu'il fortifia la ville, & mit en icelle, & par toute la Prouince les garnisons necessaires pour la deffendre, puis ils commença de courir sur les terres de Karazõ en l'an de nostre salut 863. & de l'Egire 253. auec vn fort puissant exercite, assujettissant tout à son pouuoir par où il passoit. De là il prit Herat & Fuchangh, & descendant à Kermon il le prit, chassant les garnisons de ceste Prouince, qu'auoit mise le Gouuerneur de Sciras, laquelle ville assiegea, & ne pouuant se deffendre contre ses forces, elle se rendit, où ses soldats firent vn tres grand butin, de tout lequel il ne voulut que vingt faucons qui auoient esté au Seigneur de Chiras, dix blancs, & dix de diuerses couleurs, & 200. mains de musc tres pur, qui sont quelques 450. liures, lesquelles choses il enuoya au Calife de Bagager, s'offrant à son seruice auec tout ce qu'il possedoit.

De là ayant ordonné toutes choses comme il iugeoit à propos, il s'en retourna à Sistom. Mais en l'an de salut 872. & de l'Egire 257. ayant entendu qu'il se faisoit quelque remuëment à Sciras, il y retourna pour remettre toutes choses en bon ordre. Or le Calife Yacub Leys goustoit fort mal tous les progrez de cestuy-cy: de sorte que nonobstant toutes les offres qu'il luy auoit fait faire, il luy enuoya dire qu'il sortit promptemẽt de Sciras, & des terres de la Perse, & qu'il n'eust iamais la hardiesse d'entrer en icelles, se contentant de ce qu'il auoit tyranniquemẽt acquis. Leys qui ne se trouuoit pas en estat de resister a vne si grãde puissance que celle du Calife ne respondit autre chose sinon de luy obeyr, & sortir de Perse, s'en allant de là à Balte en Maurenahar, & de là il passa à Cabul vne contrée qui est entre Karazon & l'Inde, laquelle il subiugua, puis il print son chemin par Herat & descendit à Nichabur, où il combatit Mahamed Ben Taher, comme il a esté dit, & puis s'en allans à Karazon il passa par Tarba-

stam, & s'arresta à Sary ou Acem Ben Zeid Alauuy, duquel il a esté desia fait mention, vint rencontrer Leys auec vne tres-belle armee, le combattit, mais il fut vaincu & contraint de s'enfuyr à Delmon, Delimon, ou Delon, car on appelle cette ville là de tous ces noms là, & est située en la Prouince de Gueylon, Leys s'estant osté cette espine du pied, poursuiuit son ennemy iusques a Amal: on estoit alors entré desia bien auant en l'hyuer, & ces contrées sont ordinairement fort froides. Outre cela il suruint tant de neiges & de tempestes si terribles, qu'elles le forcerent pour l'heure de quitter son chemin, auec la perte de quarante mille combattans qui perirent par l'inclemence de l'air.

Le Calife ayant sçeu ceste desconuenuë, & se voulant seruir de l'occasion propre, ce luy sembloit, pour diminuer les forces de Leys, despescha en diligence des Courriers par toutes les terres sujettes à Leys, persuadans à ceux qui gouuernoient pour luy de se reuolter, & de ne luy obeyr: mais il succeda tout au contraire de ce que le Calife pretendoit, par ce que Mahamed Ben Vuacel, Tamimy Capitaine Arabe de ceux qui estoient pour lors en bon nombre en la Perse, fit vne entreprise contre les garnisons que le Calife auoit pour lors par les citez & forteresses, desquelles il tua vne partie, & fit reuolter le reste. Cependant vn nommé Muca Ben Bugau Seigneur de Bacora, de Hauuas & de Hyamama terres de l'Arabie, & voisines de la Perse, ayant aduis de tous ces remuëmens, assembla vne belle armée, & la mit entre les mains de Abberramon Ben Mosseh, lequel marcha incontinent contre Mahamed Ben Vuacel Tamimy, auec lequel il vint aux mains, mais il fut vaincu & pris de l'autre.

Leys cependant ne dormit pas, ains durant toutes ces reuoltes se tenoit en garde tout prest à faire quelque bon effect quand il verroit les choses disposées & prenant son temps entra dans la Perse si à propos qu'il s'en rendit le Souuerain, faisant mourir tous ceux qui y pouuoient pretendre quelque chose, & se recognoissant assez puissant pour pouuoir passer plus outre il tira à Bagadet.

Le Calife eut aussi tost aduis du dessein de Leys, & pour l'en destourner il luy escriuit, le priant de ne passer point plus outre, luy octroyant librement & volontairement tout ce qu'il auoit occupé: il luy fit response, que ce desir de le voir le faisoit venir à Bagadet, & qu'il ne se desisteroit point de son dessein en façon du monde. Le Calife voyant sa resolution assembla à grand haste vne armée, la conduite de laquelle il donna à vn sien frere, lequel marcha contre Leys en intention de le combattre: mais cestuy-cy auoit bien vne autre intention, car il descampa vne nuict, & par chemins destournez & peu frequentez, print celuy de Bagadet, laissant le frere du Calife confus & embarrassé ne sçachant quel costé il deuoit tenir pour le suiure. Mais Yacub Leys sans s'arrester cheminoit tant qu'il pouuoit, renforçant son armée par tout où il passoit: Il estoit desia arriué au milieu du chemin, comme il luy suruint vne collique passion qui luy causa de grandes douleurs: sur quoy les Medecins ayans esté assemblez, ils furent tous d'aduis qu'il deuoit prendre vn clistere: ce qu'il ne voulut iamais faire, disant qu'il luy estoit plus facile de mourir que de le prendre: Et comme au plus fort de ses douleurs luy fut venu vn Ambassade du Calife, le persuadant de ne passer point plus outre, il s'assit le mieux qu'il peut, & prenant en sa main droite vne espée nuë, & en la gauche vne sorte de pain que les Perses appellent Gerda, ou Apa, & de l'ail: il respondit aux Ambassadeurs, Dites au Calife vostre maistre que si ie meurs de cét accident, la mort mettra fin à nos contentions: & si ie vis, que cette espée pacifiera le tout, que si

ie perds le jeu sans auoir plus de pretention aux Royaumes, ie me contenteray d'estre en vn lieu fort esloigné auec ce pain & cét ail, & auec cette response, il les congedia: mais ils ne furent pas plustost arriuez à Bagadet, qu'ils eurent nouuelles qu'il estoit mort de ceste maladie, en l'an de nostre salut 882. & de l'Egire deux cens soixante huict, ayant desia commandé onze ans à la Perse, ce fut vn fort excellent & vaillant Capitaine, prudent, & liberal, & affable, & grand iusticier: on tuoit d'ordinaire chacun iour en sa cuisine vingt moutons, cinq bœufs, & plusieurs oyseaux, toutes lesquelles choses apres son repas qui estoit fort sobre, il faisoit donner tout le reste aux pauures necessiteux. On ne trouua apres sa mort aucune chose de valeur en sa tente que les armes desquelles il se seruoit, vn tapis Persien, & vn oreiller, sur lequel il s'appuyoit, il ne laissa point d'enfans, qui fut cause que son frere luy succeda.

Yacub Leys estant mort son frere Hamer Benleys ayant herité de ses conquestes il creut que c'estoit le plus à propos pour luy d'estre en bon mesnage auec le Calife: C'est pourquoy il enuoya aussi tost par deuers luy, pour luy rendre obeyssance, & le prier de le receuoir en sa grace, ce que Calife estima tant, que non seulement il le confirma en la possession de la Perse, du Karazon, & de toutes les terres que son frere auoit conquises, mais il luy donna encor de nouueau l'inuestiture de Hierak, le chef de laquelle est Hispahon, le faisant encore Cena de Bagadet, qui est le souuerain de la Iustice apres le Calife, laquelle charge toutesfois, il donna auec sa permission à Abduna Ben Taher, & de là il passa auec son armée à Casuin, puis à la Cité de Rey, laissant pour Gouuerneur à Scyras vn Mahamed Ben Leys son parent, lequel voyant l'autre absent se declara Roy: mais Hamer Ben Leys retourna incontinent contre luy, ce que sçachant Mahomet, il s'enfuit laissant vne riche despoüille, laquelle Hamer enuoya depuis comme vn present precieux au Califat, auquel plusieurs peuples se vindrent plaindre des grandes insolences & tyrannies desquelles vsoit Hamer Ben Leys, ce qui fut cause que par vn Edict public il le priua des terres qui luy auoit données, assemblant ses forces de toutes parts, il en donna la charge à Sayd Ben Mochaled qui le combattit, & vainquit. Hamer auoit en sa compagnie vn nommé Dram, lequel auoit esté long-temps prisonnier à Bagadet lequel voyant vn si mauuais succez, s'enfuit du camp: Hamer fit apres le semblable, auec fort peu de gens. Depuis ayant recouuert nouuelles, forces, & rassemblé les restes de son armée desconfite, il tenta vne autrefois de rentrer dans Syras: mais Monfek frere du Calife ayãt esté aduerty de son dessein, s'alla ietter à grand haste dans la ville, ce que sçachant Hamer estant desesperé de la recouurer, il s'en retourna à Kermon visiter les terres de Siston, & de là passa à Karason. Ce fut en ce temps que mourut le Calife Almat. Hamed Bila ayant regné 23. ans, l'an de salut 893. & le 279. de l'Egire.

MATAZED BILA HAMED 36. *Calife.*

Matazed Bila Hamed, succeda au Califat à son pere Almat Hamed, cestuy-cy fut fort prudent & courageux, & neantmoins fort sensuel. Or comme il a esté dit Hamer Leys ayant perdu l'esperance de recouurer Scyras passa à Karason, ou vn des Gouuerneurs de ceste Prouince appellé Rafeahy Ben Arsuma, s'estant rebellé contre le Calife, print le party de Mahamed Ben Zeyd Alamy, contre lequel Hamer Ben Leys, auec la permission du Calife, fit marcher son armée, vainquit & print captif, & l'ayant fait mourir, il en enuoya la teste au Calife, qui estima beaucoup ce seruice, d'autant que Rafeahy auoit fort trou-

blé ces Prouinces, de sorte que pour recompenser Hamer : il luy fit vn nouueau don de Karazon, Maurenahar, Parcy, Kermon & Sistom, voulant que son nom fut escrit aux bannieres publiques, afin que son obeyssance & fidelité fut recogneuë de tous : ce qui se passa l'an de salut 898. & de l'Egire 284. & d'ailleurs Hamer Ben Leys, en recognoissance de tous ces bien-faits, il enuoya pour present au Calife vne grande quantité d'argent monnoyé, plusieurs vases d'or & d'argent, quantité d'ambre, musc, & cyuette, & plusieurs robbes de fort riches brocardors.

Il y auoit long-temps que les terres de Maurenahar estoient paisibles, & qui auoient quasi secoüé le joug de la Seigneurie de la Perse, vn Ismaël Ben Hamed les tenoit pour lors, contre lequel Hamer Ben Leys fit vne leuée de gens de guerre, & marcha contre luy, lequel l'attendoit pres le fleuue de Gehon qui separe les terres de Maurenahar, de celles de Karazon, ou apres plusieurs & diuerses rencontres, Hamer fut vaincu & pris d'Ismaël, on dit que cestuy-cy estoit assisté de l'argent du Calife qui estoit bien aise de se deffaire de Hamer, toutesfois cestuy-cy le traita fort bien, apres qu'il maintiendroit la paix, & l'amitié entr'eux, & qu'il ne feroit iamais la guerre ny par soy, ny par autruy, & l'emmeine quant & soy à Maurenahar, dequoy il aduertit le Calife, & de tout le succez de ceste affaire, lequel luy escriuit qu'il ne luy enuoyast à Bagadet, ce que fit Ismaël : mais quand il y fut, le Calife le fit tuer y ayant vingt trois ans qu'il estoit Roy, il estoit borgne & fort colere, auparauant cela Ismaël en l'an de salut 894. & de l'Egire 280. estoit passé de Maurenahar au Turquestan, ou apres auoir eu plusieurs victoires sur les Turcs, en fin il print en vne bataille le Roy de Turquestan, son pere & sa mere & dix mille hommes, & dit-on que la prise & le butin fut tel de ceste victoire, que chacun des soldats d'Ismaël eut bien pour sa part mil deniers d'or qui sont enuiron 1500. ducats. Ayant obtenu ceste victoire, il s'en vint à Samarcand, & delà il vint combattre contre Hamer Leys auec vne armée de soixante & dix mille combattans, lequel il vainquit comme il a esté dit, & pour ceste cause le Calife Matazed luy donna le tiltre de Roy de Maurenahar, Karazon, Scyras, Siston, & Kermon.

Cela s'estant ainsi passé Ismaël sceut que Mahamed Ben Zeid Alawy, couroit, & rauageoit les terres de Tarbastan, cela luy fit escrire qu'il eust à s'en desister; cependant prepara vne puissante armée qu'il enuoya contre luy sous la conduite de Mahamed Ben Aron Somony, lequel le vainquit si bien qu'il adjousta encore à la domination d'Ismaël, les terres de Gerion & de Tabarstan, desquelles Prouinces il eust le gouuernement sous l'authorité de Ismaël, cecy arriua en l'an de salut 901. & de l'Egyre 287. & le Calife Matazed Bila mourut deux ans apres, à sçauoir en l'an 903. & de l'Egire 289 ayant regné 9. ans, & neuf mois.

MOCTAFY BILA 37. *Calife.*

Moctafi Bila fils de Matazed succeda à son pere, du temps duquel plusieurs compagnies d'Arabes s'esleurent & se mirent à courir par l'Arabie, destroussant les passans, & empeschans le pelerinage de la Mecque, & en la Perse. Taher Ben Hamed, Ben Hamer Leys, qui au lieu de son ayeul auoit esté fait Roy de Siston entra au mesme temps en la Perse, auec vne puissante armée, en intention de s'en rendre le maistre, apres auoir deffaict les garnisons du Calife,

comme il fit, & la reduisit toute sous son obeyssance, passant apres à Awas, le Gouuerneur de laquelle Prouince s'appelloit Abdula, lequel demanda aussi tost secours à Ismaël Roy de Maurenahar qui l'escriuit à Taher Leys, le priant de se desister de son entreprise, ce que cestuy-cy soit par amour ou par crainte fut d'accord de faire, pourueu qu'Ismaël obtint du Calife qu'il possedast les terres que son pere & luy auoient conquises, & que il luy en confirmast la possession, le Calife ne trouua point le party mauuais, & le fit pour l'amour d'Ismaël & Taher ayant ceste nouuelle donation s'en retourna à Scyras, ce qui aduint l'an de salut 907. & de l'Egire 293. & en la mesme année mourut le Calife Moctafi de debilité pour les excez qu'il auoit faits, ayant regné 4. ans.

Moctader Bila 38. *Calife.*

Moctafi n'ayant point laissé d'enfans on donna le Califat à son frere Moctader, sous le regne duquel Mahamed Ben Arun Somoni, qui comme il a esté dit, vainquit & fit mourir Ben Zeid d'Alwy, & ayant recouuert les terres de Gerion & de Tarbastan qu'Ismaël luy en auoit donné le gouuernement, se rebella & ayant leué vne armée par le moyen des intelligences qu'il auoit auec les habitans de la ville de Rey, il s'empara d'icelle, ce qu'ayant sceu Ismaël luy alla à l'encontre ; mais l'autre s'enfuit de bonne heure, toutesfois il le poursuiuit à Casuin, Zenian & Tabarstan, lesquelles Prouinces il reduisit sous son obeyssance : mais il ne peut attraper Ben Arun, si bien qu'ayant mis des garnisons necessaires pour la deffence du pays, il passa pour la seconde fois au Turquestan y conquestant de nouuelles terres & nouueaux Royaumes, où il fit vn butin inestimable, auec lequel il s'en retourna à Maurenahar, en l'an de salut 909. & de l'Egire 295. laissant au Royaume son fils Hamed, auquel le Calife confirma ses Gouuernemens auec plusieurs aduantages : car d'autant que les Califes estoiēt tenus pour souuerains tant au spirituel qu'au temporel, ceux-là estoient tenus ne posseder pas leur Seigneurie à bon tiltre, qu'ils tenoient sans leur confirmation. Cependant Taher iouyssoit de Scyras & des autres terres que le Calife luy auoit accordées, & s'en estant allé à la chasse en la contrée de Siston, Sanghery vn esclaue de Leys fils de Aly son oncle, s'empara à l'impourueu de Scyras & Taher, estant venu pour luy faire lascher sa prise, cestuy-cy, à sçauoir Sanghary eut l'asseurance de luy liurer la bataille, en laquelle Taher fut vaincu, & pris prisonnier auec vn sien frere, & enuoyez à Bagadet apres auoir regné six ans, & pour iouyr de sa conqueste auec plus d'asseurance, il print encore le fils de Leys nommé Aly, & vn autre sien frere appellé Madet, & les enuoya à Bagadet, ce qui aduint en l'an de salut 914. & de l'Egire 300.

Cependant Hamet fils de Yacub, petit neueu de Leys, voyant la contrée de Sistō reuoltée & tout en trouble, entra à main armée en icelle, & la subiugua en 9. mois, faisant mourir plusieurs des sedicieux : mais il mourut à peu de tēps de là, laissant en sa place Kalec Ben Hamed son frere aisné, cestuy-cy voulant aller en pelerinage à la Mecque, laissa pour gouuerner en sa place, vn sien parent nommé Taher Benocen, lequel le voyāt absent, se reuolta aussi tost contre luy, & s'empara de son pays, si bien que l'autre estant retourné de son pelerinage, il trouua les portes closes pour luy, de sorte qu'il fut contraint de s'en aller à Bacara en Maurenahar demander secours à Mansu, lequel luy donna de belles forces, auec lesquelles il reconquit son pays de Siston, Taher s'en estant enfuy, Kalef se voyant ainsi remis en son Royaume, & desia tout paisible, il renuoya

à Mansur les trouppes qu'il luy auoit données, ce que sçachant Taher, vint derechef à Siston qu'il conquist pour la seconde fois, si bien que Kalef fut contrainct d'auoir encore recours à Mansur qui luy donna vne nouuelle armée, & comme il s'en venoit à Siston, il eut nouuelles par le chemin que Taher estoit mort, & que son fils Ocem luy auoit succedé, lequel ayant eu aduis de l'arriuée de Kalef en la Prouince de Siston, il se retira en vne forteresse, en laquelle Kalef l'assiegea si estroictement, que toute esperance de secours luy estant ostée & cestuy-cy se voyant reduit à l'extremité, il mendia la faueur de Mansur pour obtenir quelque grace de Kalef, lequel luy escriuit que pour son respect il donnoit liberté à Ocem & aux siens, auec moyen de se pouuoir retirer iusques à Bokara, & que là il leur donneroit des terres pour viure. Tous ces Royaumes estoient tributaires à Mansur : mais Kalef se voyant paisible du sien, oubliant les miseres passées, & le secours qu'il auoit tiré de Mansur, ne fit pas grand conte de payer le tribut qu'il luy deuoit, bien qu'il en eust esté requis, ce qui fut cause que Mansur leua vne puissante armée, de laquelle il donna la conduite au mesme Ocem pour marcher contre Kalef, lequel ne s'estant point tenu sur ses gardes fut contrainct de se sauuer dans vne forteresse, qui par nature & par art estoit imprenable : de sorte que cestuy-cy la tint assiegée sept ans, & voyant qu'il n'estoit pas bastant pour la forcer, Mansur y enuoya vn autre Capitaine nommé Aboaly Ben Seniur, lequel auec les plus grandes forces qu'il peut assembler, se joignit à Ocem : l'arriuée de cestuy-cy fit sortir Kalef de la forteresse nommée Darek, laquelle il laissa à l'armée de Mansur, qui le remit apres en son Royaume, telle estoit l'inconstance de la fortune de ce Prince, d'estre à tout propos chassé & remis : mais la disgrace qui le toucha de plus prés fut la reuolte d'vn sien fils nommée Taher, qui le chassa de son Royaume, & ne voyant aucun moyen d'y pouuoir rentrer ny satisfaire à cét enfant ingrat, il feignit d'estre malade, faisant publier par tout, qu'il estoit reduit à l'extremité, & qu'il desiroit fort de voir son fils auant que de mourir, & luy descouurir de certains thresors, l'amour paternel l'obligeant de le preferer à tout autre, & de ne se point fier en ses seruices, le mal aduisé & conuoiteux ieune homme estant aduerty de la volonté de son pere, & croyant desia tenir ce grand thresor qu'il esperoit, vint trouuer Kalef, lequel à son arriuée en l'embrassant pour sa bien venuë le tua de ses propres mains, & ainsi entra en la possession de son Royaume, depuis il le perdit & reconquit encore par deux fois : & en fin il mourut, le laissant à vn sien fils appellé Abu Afes.

Hamed fils d'Ismaël, qui par la mort de son pere estoit paruenu en la possession du Royaume, auec le consentement du Calife Mauctader visita son Royaume, & entrant dans Samarkant print le Gouuerneur d'icelle, qui estoit oncle nommé Ezach, pour quelque soupçon qu'on auoit qu'il se voulust rebeller, & le mit en prison : toutesfois à quelque temps de là il luy rendit la liberté, & le Gouuernement de la Prouince. Tabarstan se reuolta par deux fois : mais cestuy cy en eut tousiours la raison, & chastia les rebelles il print aussi Siston l'an de salut neuf cens, & de l'Egire deux cens nonante huict, & l'année suiuante il donna le Gouuernement de Nichabur à Mansur fils aisné du mesme Ezach, l'année neuf cens quatorze, & de l'Egire trois cens vn. Estant à la chasse, il luy vint nouuelles que la Prouince de Tabastan s'estoit reuoltée pour la troisiéme fois, sur laquelle nouuelle s'e-

stant retiré fort mal-content en sa tente, il fut tué par ses esclaues comme il dormoit, son corps fut ensepulturé à Bocara, apres auoir regné six ans & quatre mois : C'estoit vn Prince d'vn grand courage : mais d'ailleurs extrémement colere & subject à son plaisir, il laissa vn fils appellé Nacere Ben Hamet en l'aage de dix ans, lequel vn nommé Hamet Ben Hemet Leys gouuerneur de Bocara print sur ses espaules, & accompagné d'vn fort grand peuple qui le suiuoit, criant par toute la Cité que c'estoit le Roy, le fit ainsi recognoistre pour tel: mais cependant le ieune Prince le voyant emporté en ceste façon, ploroit tendrement, demandant à ceux qui estoient à l'entour de luy , si on le vouloit tuer comme on auoit fait de son pere: mais chacun l'asseura, & luy fit perdre le doute auquel il estoit.

Cependant Ezak oncle du Roy deffunct estoit de sejour à Samarkand, qui entendant la mort de son neueu, & la ieunesse en laquelle estoit son fils, leua vne grande armée pour s'emparer de cét Estat: Nacere, qui autrement s'appelle Amir Seyd, fut conseillé d'enuoyer contre luy vn Capitaine nommé Hamuyhé, lequel deffit Ezach, par deux fois, & à la derniere il fut contraint de s'enfuir de deuant Hamuyhé à Samarkant, de laquelle il auoit laissé pour gouuerneur vn sien fils nommé Alias ou Elias, lequel abandonna la ville & s'enfuit: si bien que Ezach estant poursuiuy de fort pres par Hamuyhé fut contraint de se rendre à sa discretion, lequel l'enuoya à Bokara où Nacere le fit mettre en prison en laquelle il mourut: ceste mort fut cause que Mansur son fils, qui estoit gouuerneur à Nichabur, print les armes contre Nacere, & s'accosta de Ocem Ben Aly Capitaine du mesme Nacere qui se joignit à Mansur, à cause de quelques mescontentemens qu'il auoit receu de luy, Hamuyhé se prepara pour aller contr'eux : mais il sceut par le chemin que Mansur mort. Ocem Ben Aly continua toutesfois la guerre: mais elle ne fut pas de longue durée, d'autant qu'en la premiere bataille il fut deffaict, pris prisonnier, & enuoyé à Bokara. Au mesme temps que cecy se passoit Nacere auoit enuoyé vn gouuerneur à Karazon nommé Hamet Ben Sal, lequel s'estant reuolté auec la Prouince leua des troupes & s'empara de Gerion, & Marruo Hamuyhé fut aussi combattre cestuy-cy, le vainquit & l'enuoy à Bokara, où il mourut en prison : ce qui aduint en l'an de salut 914. & de l'Egire 301. auquel temps mourut le Calife Muaktader apres auoir tenu l'Empire sept ans.

IAFAR BEN MATAZED XXXIX. *Calife.*

Apres la mort de Mauktader on donna le Califat à Iafar Ben Matazed son frere, lequel ne iouyt pas de plus grande paix que ses deuanciers : Car en la Prouince de Tabarstan il s'esleua vn nommé Leylahé Ben Neamen, lequel fit quelque rauage aux Prouinces voisines, auec heureux succez. Nacere fut contraint d'enuoyer vne armée contre luy , & luy liurer vne bataille, en laquelle Leylahé fut vaincu , apres laquelle victoire ses soldats se voyans mal-heureux aux armes se mirent à espier les chemins, & à voler les passans, ce que voyans les sujects de Nacere s'assemblerent de toutes parts, & firent en sorte qu'ils firent perdre à ceux-cy, & la vie, & ce qu'ils auoient desrobé, prenans mesme Leylahé, auquel ils trancherent la teste. En ce mesme temps, il y eut vn autre

rebelle en la ville de Rey, contre lequel fut Nacere qui reprit la ville, & y laissa vn Capitaine nommé Siniur, auec vne puissante garnison, puis s'en alla à Maurenahar: on estoit lors en l'annee neuf cens vingt six, & de l'Egire trois cens traize, quand vn nommé Azfar Ben Scyruihé fit vn nouueau remuëment en la Perse pour telle occasion.

Vn homme de Perse nommé Abusuia fort pauure, mais de grande & illustre maison: comme celuy qui estoit descendu des anciens Roys de Perse, eut trois fils, l'vn nommé Emaududauleh Aly, Acem, & Armet: cestuy-cy songea vne fois, que de sa partie virile, il luy sortoit vn feu qui embrasoit vne grande partie de la terre, puis qu'il se diuisoit en trois, & se conseruoit fort long temps. Alors plein d'estonnement ils alla communiquer son songe à vn Astrologue, lequel luy dit que cela signifioit qu'il commanderoit à de grandes Prouinces, ausquelles luy succederoient apres ses trois fils. Alors estoit Seigneur de Tabarstan vn Macon Ben Kacy au seruice de qui se mit Abusuia auec ses trois fils, sous la conduite de Arfar Ben Scyruyhé, & Mardauuege Benzal, & Vuasmaguir son frere. Or il aduint que Azfar se rebella contre Maron, auquel il fit la guerre vn an entier, au bout duquel mourut Macon: apres sa mort Azphar s'empara de Rostande, Rey, Casuin, Habar, Zenion, Taromin, & Amedon, par toutes lesquelles terres il fit vn estrange dégast: de sorte que Nacere fut contraint de marcher contre luy auec vne grosse armée, & apres plusieurs & diuerses rencontres, ils s'accorderent en fin à condition qu'vne bonne partie de ce que Arfar auoit conquis luy demeureroit: durant l'absence de Nacere il s'estoit fait quelque remuëment en ses terres, mais tout fut appaisé par sa presence, toutesfois il y eut tousiours guerre en quelques-vnes de ces Prouinces durant son regne.

Durant que ces choses se passoient ainsi en la Perse, de grandes troupes d'Arabes s'esleuerent en l'Arabie, lesquels entrerent en la Mecque, Medine, qu'ils pillerent & despoüillerent de plusieurs grandes richesses, que la superstitieuse deuotion des Mores auoit offerte en ce lieu: ostans mesmes vne pierre qui estoit tenuë de tous en grande reuerence, & l'emporterent à Cufa, de laquelle pierre, les Mores content vne infinité de Fables, entr'autres qu'Adam l'auoit emportée du Paradis terrestre quand il fut chassé d'iceluy: & que depuis elle vint au pouuoir de Ismaël premier fils d'Abraham, & qu'auecques le temps on l'apporta à la Mecque, ou Medine, ils disent aussi que de son naturel elle est tres-blanche: mais que si elle est maniee par les pecheurs qu'elle deuient fort noire, de sorte que c'estoit comme vne pierre de touche aux pechez: mais tout cela estant digne de risee, nous retournerons au Calife Iafar, lequel apres auoit regné vingt ans, mourut l'an de salut neuf cens trente-trois, & de l'Egire trois cens vingt, ayant esté durant son regne fort aymé de ses soldats.

KAHERBILA MAHAMET 40. *Calife.*

Iafar estant mort, les soldats donnerent l'Empire à son frere Kaherbila. Mahamet Ben Mathazed: mais ils ne le laisserent pas longuement iouyr de son Califat: car au bout d'vn an & demy ils luy creuerent les yeux, l'an de salut neuf cens trente-cinq, & de l'Egire trois cens vingt-deux, donnans le gouuernement à Razybila.

RAZY BILA MAHAMED 41. *Calife.*

Les soldats ayans ainsi esleu Razy Bila Mahamed fils du Calife Mauctader, fit son Wazir Eben Mocase, auquel peu de mois apres il fit couper la main droicte & pendre à vn gibet, pour auoir escrit en son nom vne lettre de peu d'importance, sans la luy auoir communiquée. C'estoit la coustume en ce temps-là, que les Califes preschassent eux-mesmes la loy au peuple: mais cestuy cy ordonna que ce seroit d'oresnauant les Wazirs. Razibila regna quatre ans, & mourut l'an de salut 939. & de l'Egire 326.

MAVCTAFY BILA EBRAHEM 42. *Calife.*

Mauctafi Bila Ebrahem fils de Mauctader fut creé Calife apres la mort de son frere Razy, du temps duquel il y eut vne fort grande famine en Bahadet, qui fut suiuie d'vne si grande pestilence, qu'elle dépeupla vne grande partie de ceste contrée, & quant à Mauctafi les soldats luy creuerent les yeux l'an de salut 643. & de l'Egire 330. n'ayant regné que quatre ans, il ne laissa pas de viure encore 24. ans apres auoir eu les yeux creuez, sans toutesfois jouyr de l'Empire: car on auoit mis son fils en son lieu.

MOSTACHFY ABDELA 42. *Roy de Perse, & 43. Calife.*

Au lieu de Mauctafi Bila, les soldats esleurent son fils Mostachfi Abdela sous le regne duquel Nacere ayant accordé auec Azfar, il tomba malade de Phtisie que les Perses appellent sel. Ce Prince eut, comme il a esté dit, plusieurs guerres durant le temps de son regne, qui fut de 38. ans, & mourut l'an de salut 994. & de l'Egire 331. Il fut Prince fort affable & liberal durant sa vie, il auoit fait declarer pour Prince, & son heritier presomptif son fils aisné nommé Ismaël: mais cestuy cy estant mort deuant son pere, son plus ieune frere nommé Nuë Ben succeda à sa place.

Quant à Abusuia & ses fils qui combattoient pour Azfar, voicy comme il alla de leur affaire. Azfar apres s'estre accordé auec Nacare, enuoya Emaudu Daulé Aly le plus grand des trois fils d'Abusuia auec ses deux autres freres, & grand nombre de gens de guerre pour aller contre Hasphaon capitale de Hierac, laquelle gouuernoit pour lors pour le Calife, vn nommé Mozafar Ben Yacut, lequel ne se cognoissant point à combattre contre ceux-cy, leur quitta la terre & s'enfuyt à Scyras, vers son pere Yacut qui en estoit gouuerneur & alors eux deux joints ensemble allerent combattre contre leur ennemy, & rencontrant Mardawege combatirent contre luy, & le vainquirent, de sorte qu'il fut cõtraint de s'enfuyr & d'appeller à son secours Emaudu Daulé Aly & ses deux freres, à Lorestam, contre lesquels Yacut marcha auec son armée, faisant marcher deuant son infanterie auec ce stratageme, il leur auoit baillé vne sorte de pots ou bouteille comme grenades à jetter du feu d'attifice, lesquelles il emplit de betume & de Napht, auec des mesches allumées en icelles, pour les jetter contre leurs ennemis, comme ils firent: mais le vent leur estant contraire; non seulement ces feux ne firent aucun mal à leurs ennemis: mais ils en furent eux-mesmes bruslez, & la Caualerie de Yacut suruenant là dessus, cela espouuenta tellement les cheuaux que prenant le mords aux dents, ils se mirent à courir à toute bride. Emaudu Daulé les poursuiuit, & eut de cette route plusieurs riches despoüilles, & quantité d'or & d'argent: ce qui fit croistre le pouuoir & le courage de Aly & des siens, accompagné desquels & entr'autres de ses freres, il entra en la Perse, laquelle il s'assubjettit sans

grande effusion de sang, allant apres mettre son siege deuant Scyras chef d'icelle, le sac de laquelle à cause de la noblesse & reputation de ceste ville, il rachepta des soldats auec ses propres deniers.

Emandu Daulé s'estant quelque temps reposé en la maison de Yacut, il commença d'entrer en soucy pour la paye des soldats, n'ayant point d'argent pour ce faire, & voyant desia l'insolence d'iceux, & qu'ils commençoient à murmurer si on retardoit d'auantage, tout triste donc & ennuyé qu'il estoit, il se coucha en vne chambre sur vn lict, où pensant profondement à ce qu'il auoit à faire, & leuant les yeux en haut il vid en vn trou vne couleuure espouuentable, qui monstroit par fois la teste, puis la resserroit: Aly effrayé de cela, commanda que tout à l'heure on eust à rompre le toict de ceste maison qui estoit en plate forme, comme sont tous ceux de la Perse, & qu'ils tuassent ceste couleuure, à peine l'eut-il dit, que cela fut fait, & la couleuure leuée auec quelques autres qui y estoient auec elle mais en ce faisant, ils descouurirent vn grand thresor que Yacut auoit caché là, lequel fut suffisant pour payer les soldats. A quelque temps de là, il arriua encores à Emaudu Daulé vn accident plaisant & vtile tout ensemble, c'est que voulant vn iour se faire faire quelques habillemens pour sa personne, il se fit amener vn tailleur d'habits, lequel estant deuant luy, au lieu de demander vne mesure, il demande vn baston, le tailleur qui auoit esté celuy de Yacut, pensant que ce fut pour luy donner des bastonnades, le supplie de luy pardonner, & que sans cela il luy confesseroit la verité, qui estoit telle, qu'il auoit en sa maison dix sept coffres que Yacut luy auoit baillez à garder, Aly fist vn fort grand cas de ceste bonne rencontre, & ayant enuoyé querir les coffres, ils furent trouuez pleins de brocadors, & toutes sortes d'estoffes de soye, de fort grande valeur, desquelles le tailleur eust aussi sa part.

Cependant que cecy se passoit ainsi en la Perse, Nuë fils de Nacere par la mort de son pere auoit succedé au gouuernement de Maurenahar, Karazon, Nichabut & autres terres voisines. O Hamuyhé ce fameux Capitaine, duquel il a esté fait mention cy-dessus, auoit eu quelques mescontentemens de Nuë, & le voyant maintenant assis sur le throsne Royal, & voulant tascher de se venger de l'iniure receuë, il s'estoit retiré secrettement de ses terres: mais Nuë luy escriuit de si gracieuses lettres, & luy donna tant d'asseurance que Hamuyhé retourna, auquel Nuë donna le gouuernement de Semar Kand. Nuë fit apres cela la guerre en plusieurs endroicts par ses Capitaines: mais presque tousiours auec vn succez infortuné: mais sa fortune le voulut esprouuer luy mesme: car ayant faict Gouuerneur de la ville de Rey, vn nommé Aboaly, & ayant quelque suject de mescontentement de cestuy-cy, il luy enuoya pour successeur Ebrahen, Ben, Siniur. Dequoy Aboaly estant mal content, il se rebella contre Nuë, lequel vint en personne contre luy: mais il fut vaincu deux fois, & l'autre s'en vint à Bokara, dans laquelle il entra, & la vouloit brusler & razer rets pieds rets terre, sans les prieres qu'on luy fist de pardonner à ceste pauure ville. Mais Nuë ayant depuis recouuert ce qu'il auoit perdu, fist vn cruel & exemplaire chastiment à l'endroit de ceux qui s'estoient reuoltez, qui fut cause que plusieurs le laisserent & se vengerent du party de son ennemy. Emandu Daulé estoit alors en la ville de Scyras, auquel vindrent nouuelles que Maidawege au seruice duquel il estoit, auoit esté tué par ces [illegible] Sur cét aduis il despecha en diligence son frere Rokna Da[illegible]

& Rey desquels il s'empara, & conferant auec Aboly qui estoit auec Nué; cestuy-cy impetra du Calife l'inuestiture de Karazon, ce que le Calife ayant accordé, Aboaly s'en alla pour en prendre possession. A peu de iours de la Nué mourut de grande tristesse, comme on dit, laissant vn fils en son lieu nommé Abul Malek.

Apres que Emandu Daulé eut enuoyé son frere Rokna Daulé Acem, comme il a esté dit, pour la conqueste de Hierach, il enuoya aussi son autre frere Mohayze du Daulé Achmet contre Kermon, qu'il conquit, & y ayant mis de bonnes garnisons, il s'en alla contre Bagadet, laquelle se rendit par force, & dans laquelle il print le Calife Mostachfi Abdala, auquel il fit arracher les yeux ayant regné 4. ans & 4. mois, ce qui aduint l'an de salut 447. & de l'Egire 334.

MOTYAH. BILA FAZELE 44. *Calife.*

Moayze du Daulé Achmet ayant ainsi fait creuer les yeux au Calife Mostachfi, il mit en sa place Motyah Bila Fazele fils de Moktader: en ce temps on retrouua ceste pierre, de laquelle il a esté parly cy-dessus que les Arabes auoient emportée à Cufa, mais elle fut encore vne autre fois apportée à la Mecque, donnant pour icelle autant d'or qu'elle estoit pesante: on estoit lors en l'an de salut 949. & de l'Egire 337.

Quand Emandu Daulé Aly tomba malade, & se sentant proche de la mort, il fit venir Azudu Daulé son neueu fils de son frere Rokna Daulé Acem, lequel il laissa en son lieu, car il mourut incontinent apres.

Au mesme temps moururent aussi plusieurs Princes, comme Wax Maguir allant à la chasse, car vn sanglier s'estant mis entre les iambes de son cheual, & l'ayant fait tomber, se rua sur luy, & le tua. Moeze du Daulé Achmet mourut aussi en Bagadet, Acem Ben Feruzen en Tarbastam, Cafur Hachidy au Caire, & l'Empereur de Constantinople Aboaly Ben Mahamed Aly en Bokara, & en Damas Seyf Daulé l'an neuf cens cinquante-sept, & de l'Egire trois cens quarante-cinq; il y eut par tout le Karazon, Koestam, & plusieurs autres terres de la Perse vne grande & viuerselle pestilence: & outre ce il y auoit la plus grande confusion qui se soit peut-estre iamais veuë iusques alors, parce que tous s'offencerent, & tous craignoient, & personne n'estoit en seureté durant ce trouble vniuersel qui dura quelques années. En l'an neuf cens soixante deux, & de l'Egire trois cens cinquante, Abdul Malek fils de Nué joustant à cheual (car les Perses s'exercent fort souuent à la jouste) il tomba de son cheual & mourut, ayant regné sept ans & six mois, en la place duquel succeda Mansur son frere, lequel auoit de son viuant pour Wazir vn nommé Albataquin, lequel s'opposa à l'election de Mansur autant qu'il luy fust possible, mais le party de Mansur preualut, & Albataquin estant accompagné de trois mille soldats s'enfuit à Gasmin, à la suitte duquel Mansur enuoya quinze mille soldats, qui combattirent contre luy sur les confins de Balk, & furent deffaicts: il y enuoya encore pour la seconde fois; mais ceux-cy ne furent pas mieux fortunez que les autres: de sorte que Mansur voyant le bon succez de cestuy-cy, tourna ses armes contre Aierah & la ville de Rey: Rokna Daulé Acem qui la possedoit se mit aussi tost en campagne, enuoyant cependant son fils auec de belles trouppes faire des courses en la Prouince de Karazon, pour diuertir Mansur le Capitaine General de l'armée. Rokna Daulé Acem s'appelloit Changuir;

lequel estant mort de maladie on donna sa charge à Abul Ocem. Cestuy-cy voyant tant l'vn que l'autre Prince disposez à la paix, on commença d'en traitter, & en fin fut concluë, à condition que Kokan Daulé payeroit de tribut par chacun an cinquante mille deniers d'or, qui sont 220000. ducats : & pour plus grande asseurance de cét accord, Mansur print pour femme vne niepce de Rokna Daulé fille d'vn sien frere : ce qui aduint l'an de salut 975. & de l'Egire 363. auquel mourut Calife Mothiah Bila d'vne grande paralisie, ayant regné 29. ans, & ayant laissé auparauant le gouuernement à vn sien fils nommé Tahaya Abdel Carim. Il mourut à deux mois de là. Et quant à Mansur, il mourut deux ans apres, à sçauoir l'an de salut 977. & de l'Egire 365. ayant regné quinze ans, laissant pour successeur son fils Nué.

TAYAHA ABDEL CARIM. 45. *Calife.*

Tayaha Abdel Carim fils de Motiah paruint ainsi au Califat par la mort de son pere, comme il a esté dit, durant le regard duquel, ou plustost l'ombre de la Royauté d'iceluy, car les Califes commencerent à n'estre plus Seigneurs que de nom, plusieurs choses notables aduindrent en la Perse. Deux ans apres qu'il fut Calife mourut Rokna Daulé, qui declara son fils Azudu Daulé pour Roy de Hierak, lequel acreut grandement son Royaume.

Quant à Mué Ben Mansur qui auoit succedé à son pere à celuy de Maurenahar : il trouua assez dequoy s'exercer, d'autant qu'encor qu'Albataquin, lequel il auoit subjet de craindre, fut mort, Kabus fils de Changuir Capitaine de son pere Mansur se reuolta, & print les Prouinces de Gerion, & de Tabarstam.

Au mesme temps aussi il y eut de grands differens, Azudu Daulé & Facoro Daulé son frere, contre lequel Azudu Daulé leua vne armée, & contraignit Facoro de s'enfuir en la Prouince de Kabus, qui le receut & traicta auec beaucoup de courtoisie & de respect, luy offrant sa personne, & tout ce qu'il auoit pour son seruice. Azudu Daulé marry de ceste accointance, marcha contr'eux les vainquit, & recouura Gerion & Tabarstam : de sorte que Kabus & Facoro Daulé furent contraincts d'auoir recours à Nué Ben Mansur, lequel leur donnant du secours, ils retournerent contre Azudu Daulé, & recouurant Gerion le forcerent de se retirer dans vne forteresse, laquelle ils assiegerent, mais comme ce siege eust desia duré deux mois, les assiegez sentans leurs munitions leur defaillir, prindrent intelligence auec vn des Capitaines de ceux de dehors, auquel ils donnerent bonne somme de deniers, pourueu qu'il voulust estre à leur deuotion, & s'estans accordez entr'eux de ce qu'ils auoient à faire, ils prindrent le temps que les assiegeans y pensoient le moins, & firent vne sortie sur eux du costé où estoit ce Capitaine qu'ils auoient corrompu, lequel commença aussi tost à fuir auec ce qu'il auoit de trouppes sous son commandement, ce qui donna l'espouuante à tout le reste qui se mit en fuite, & la place deliurée par ce moyen du siege : ce que sçachant Nué qui estoit lors en Nichabur, ayant sceu la disgrace de ses alliez, il commanda à Abul Ocem son Wazir de leuer vn bon nombre de gens de guerre pour marcher contre Azudu Daulé : mais cestuy-cy se sentant le plus foible, il esuita le combat, & Facoro Daulé mourant depuis, son frere vint à estre Seigneur de tous ses terres.

En ce temps mourut aussi Abul Ocem Wazir de Nué, la mort duquel est remarquable.

C'est que cestuy-cy voulant auoir la compagnie d'vne sienne esclaue qu'il aimoit extremement, comme il estoit auec elle il mourut subitement : ce qui donna de l'espouuante à tous pour la nouueauté du cas. Il laissa deux fils, l'vn nommé Boali, qui luy succeda en la charge & gouuernement de Karazon & Nichabut, l'autre appellé Faech, à qui Nué donna le Vazirat de Hierac, lesquels par enuie & jalousie des vns des autres, s'armerent tous deux, & se firent la guerre.

Mais Boali ayant esté plus diligent que son frere, marcha aussi le premier contre luy à Bokara, lequel s'enfuit à Marwo, où il assembla ses forces de toutes parts: ce que sçachant Nué il enuoya contre eux Innabac & Basturun deux de ses Capitaines, pour faire venir Boali à la raison, Ceux cy suiuant ce commandement le poursuiuirent & le deffirent, le contraignant de s'eufuir à Balc, & de là à Tremed, d'où il escriuit à Bocracham Roy de Turquestam, l'incitant à la guerre contre Nué.

Durant toutes ces dissentions, Aboali Ben Ocem escriuit à Nué, luy demandant pour recompense des seruices signalez que luy & les siens auoient faicts à luy & à ses ancestres, le gouuernement supréme sur toutes les terres de Karason & Maurenahar: ce que Nué luy accorda sans grand difficulté à, condition de les tenir comme son vassal.

Mais Aboali se voyant en possession de ces terres, se comporta par apres en Tyran : dequoy ayant esté plusieurs fois excité à se desister, & se moderer : il ne fit non seulement aucune response à ce qu'on luy mandoit : mais se preparant secrettement à la rebellion, il escriuit à Bocracam Roy de Turquestam, luy persuadant qu'eux deux ensemble vinssent courir sur les terres de Nué, & qu'ils partageassent apres entr'eux ce qu'ils auroient conquis.

Le Turquestam trouua cette proposition si à propos qu'il mit incontinent vne armée en campagne : aussi fit Aboali, & ainsi commencerent tous deux à faire de grands rauages aux terres de Nué, lequel auoit aussi armé de son costé, donnant la charge de son armée à Innabac, qui auoit vaincu Faech, lequel presenta le combat aux autres, il fut vaincu, & enuoyé prisonnier au Turquestam.

Nué sçachant cette perte, & se voyant reduit à l'extremité, taschant de faire ses amis de ses ennemis, se reconcilia à Faech, & auec toutes les carresses & compliments qu'il peut, l'auoit rangé, ce luy sembloit à sa deuotion ; de sorte qu'il l'enuoya à la deffense de Samarkand, où estant arriué il sçeut que Bocracham venoit contre luy, il ne se voulut point deffendre : ains abandonna la terre, & s'en alla à Bakara en despit de Nué, lequel il publioit l'auoir beaucoup offensé.

Cette trahison fit perdre tout courage à Nué, lequel ne voyant aucun moyen de pouuoir s'opposer à la puissance de son ennemy, luy abandonna son Royaume, & sortit d'iceluy. Bocracham cependant se saisit de Samarkand, & de là passa à Bokara, où Faech se joignit à luy, & Bocracham l'enuoya auec vne armee contre Balc, & terres despendantes d'icelles. Nué cependant le plus secrettement qu'il peut passa le fleuue de Gehun, & se mist aux enuirons de Hamulchet, où plusieurs de ses subjects lesquels le cherchoient arriuerent autour de luy par diuers chemins, si que le nombre

croissant de iour à autre commençoit desia à faire vn corps d'armée : dequoy Nué commença d'auoir quelque esperance d'vn meilleur succez ; & pour esprouuer toutes choses il escrit à Aboali, luy representant les biens & les aduantages qu'il auoit receus de luy, luy en promettant encore de plus grands s'il se vouloit conuertir & retourner à son seruice : Mais Aboali ne luy respondit qu'auec des esperances feintes & dissimulées, cherchant cependant les moyens comme il le pourroit tuer.

Durant ce temps Bocrachan deuint malade, & ayant esté pensé sans qu'on y veist aucun amendement, par le conseil des Medecins il s'en retourna au Turquestan, esperant de pouuoir mieux recouurer sa santé en sa patrie, mais le mal croissant de iour en iour, il mourut par le chemin : ce que ceux de Bocara ayans sceu, ils sortirent sur son armée, laquelle estant sans chef, fut deconfite, & en firent leurs ennemis vn merueilleux carnage, & vn tres-grand & riche butin qu'ils eurent de leurs despoüilles. Alors Nué seruant d'vne si bonne occasion s'en retourna en son Royaume, auquel il fut receu auec vn vniuersel consentement.

Aboali voyant la mort du Roy de Turquestan, delibera de se vanger sous la puissance de Nué: ce qu'ayant entendu Faech son frere, bien qu'il fust son capital ennemy, il tascha de le diuertir de ceste deliberation, comme il fit, s'accordant eux d'eux de faire la guerre ensemble à Nué, lequel auparauant tous ces souſleuemens auoit enuoyé en l'Inde pour faire nouuelle conqueste, vn sien Capitaine nommé Sabutaquin, lequel estoit à l'heure de retour, riche & victorieux, ayant acquis la reputation d'vn homme rare & tres-experimenté aux armes. A cestuy-cy Nué donna la charge de ceste guerre, & ayant fait la plus grande leuée de soldats qui luy fut possible, auec ceux que l'autre auoit desia: il l'enuoya à Gaznehen contrée celebre en Karazon.

Aboali sçachant les preparatifs qu'on faisoit contre luy, & desirant preuenir ses ennemis par quelque heureux succez, rechercha l'amitité de Fakoro Daulé, qu'il gaigna par le moyen des riches & precieux presens qu'il luy fit. Cependant Nué & Sabutaquin sortirent de Nichabur cherchans Aboali, accompagnez encore des Gouuerneurs de Bale, Gerion, & Gergestam.

Quant à Aboali il auoit receu quelques compagnies de vieux soldats que luy auoit enuoyées Fakoro Daulé ; que Darab Kabus auoit joints auec vne puissante armée, & ainsi sortans de Hierak, les deux armées se camperent vis à vis l'vne de l'autre, où ils ne furent pas long-temps qu'ils ne vinssent à la bataille.

Aboali disposa ainsi la sienne, il donna l'aisle droite à Faech, & à vn sien autre frere appellé Abalkacem Ben Samur la gauche : quant à luy il se mit au milieu.

Quant à celle de Nué, les pointes de sa bataille furent donnée à ses meilleurs Capitaines, mais Amir Sabutaquin & Seifa Daulé se mirent au milieu : les deux armées s'estans ainsi affrontées, chacun fit merueille de bien combattre de son costé, mais ceux de Nué firent vn tel deuoir, qu'ils forcerent les aisles de la bataille de Aboali de tourner le dos, ce qui augmenta tellement le courage à leurs annemis, qu'auec tout le gros de leur armée ils donnerent dedans le reste, auec telle impetuosité qu'ils leur firent perdre leurs rangs, & en fin prendre la fuitte.

En ce mesiange Darab Cabus quittant le party de Aboali se rangea de celuy

de Nice: ce qui aida bien encore à acheuer de deffaire ceste armée, laquelle taillée en pieces en partie, le reste fort mal mené se retira comme il peust à Nichabur.

La victoire ainsi acquise & les despoüilles qui furent fort grandes partagées, Nué fit son Capitaine General Mahamud fils de Amir Sabutaquin, à la requeste mesmes de son pere. Et quant à Nué, il s'en alla à Bocara, Sabutaquin à Gaznehen, Mahamed à Nichabur, & quant aux freres de Aboaly & Faech, ils s'en allerent à Gerion de la domination de Facoro Daulé, qui les receut, & traicta auec beaucoup de bien-veillance: toutesfois ils se comporterent si mal en toutes choses, qu'ils ne demeurerent pas long-temps en sa grace; dequoy s'apperceuant Aboaly, ingrat & mescognoissant qu'il estoit des bien faicts qu'il auoit receus de Facoro, il rechercha les moyens de le tuer. A quoy ne voulut point consentir Faech, au contraire il le diuertit tant qu'il peust de ce dessein, luy conseillant de se ruer plustost sur celuy de Nichabur, & le surprendre auparauant que l'autre eust recogneu leur dessein, duquel toutesfois se deffiant, il enuoya demander secours au Roy & à son pere: mais auparauant qu'il fust arriué, ces deux-cy auoient desia combattu contre luy, l'auoient vaincu & chassé de la Prouince. Ce qu'ayant sceu Sabutaquin, leua des trouppes auec la plus grande diligence qu'il luy fut possible, & partit de Siston pour s'en venir à Nichabur, & rencontrant Aboaly à Thus, il le combattit; mais comme ils estoient au plus fort du combat, Mahamud suruint auec vne nouuelle armée qu'il auoit assemblée, & donnant à dos de ses ennemis, en fist vn terrible massacre, prenans captifs presque tous ceux qui resterent en vie. Et quant aux deux freres, ils se mirent auec grande difficulté dans Calat place merueilleusement forte, & de là accompagnez de quelques-vns des restes de leur defaicte, il passerent à Marwo, où estans ils s'efforcerent d'obtenir pardon de Nué, lequel l'accorda à Aboaly, sous condition qu'il ne sortiroit point de Geriania, & sans son expresse permission: à quoy il s'accorda contre la volonté de Faech, lequel se retira vers Ilechen Roy de Turquestam, qui auoit succedé à Bocracham.

Or il y auoit vn Abu Abdula Gouuerneur de Koarrazm, qui estoit ennemy de Aboaly. Cestuy-cy donnant vn assaut à l'improuiste à Geriania, l'emmena prisonnier. Le Gouuerneur de Geriania qui l'auoit en garde par le commandement du Roy Nué, assembla ses forces, & s'en alla à Kat, où estoit celuy de Koarrazin, le print prisonnier, & deliura Aboaly, & retourné qu'il fust en sa Prouince, il mit le Gouuerneur de Koarrazin en prison. Et quant à Abdaly, il le traicta fort humainement, banquetant tous les iours auec luy. Et vn iour entr'autres comme ils auoient desia bien beu, Mahamun qui estoit Gouuerneur de Gariana, fit tirer de prison le Gouuerneur de Koarrazm, & luy fit trancher la teste. Cela estant ainsi passé, il escriuit le tout à Nué, luy demandant pardon pour Aboaly, lequel respondit qu'il y auoit desia long-temps qu'il luy auoit pardonné, luy enchargeant de luy enuoyer, d'autant qu'il auoit quelques affaires d'importance à luy communiquer: Mahamun l'enuoya: mais aussi tost qu'il fut à Bocara, Nué le fit mettre en vne estroicte prison où il mourut. Quant à Faech son frere, qui s'estoit retiré vers Ilechan, il le persuada de faire la guerre à Nué, lequel ayant eu aduis de tous leurs desseins, manda à Sabutaquin qu'auec les compagnies d'Ordonnances qu'il auoit, qu'il les deuançast entre Kehx & Necaf, enjoignant aussi à son fils Mahamun qui estoit à Nichabur,

d'aller trouuer son pere auec le plus de force qu'il pourroit, enuoyant à ces d'eux cy encores de belles trouppes, si que le tout estant assemblé en vn, ils auoient lors vne puissante armée. Ce que sçachant le Roy de Turquestan, voyant qu'il n'y faisoit pas bon pour luy, traicta d'accord, lequel Nué ne refusa point, par le moyen duquel on donna le gouuernement de Samarkand à Faech. Ce fut par le moyen de ceste paix que tous ces troubles furent appaisez en l'an de salut 996. & de l'Egire 385. Nué demeurant paisible iusques à sa mort, qui aduint deux ans apres, à sçauoir l'an de salut 998. & de l'Egire 387. ayant regné vingt-deux ans, & laissant pour successeur son fils Abul Hares Mansur.

Tandis que ces choses se passoient ainsi à Vsbec, Maurenahar & Karazon, le bas pays de la Perse ne demeuroit pas oysif, d'autant que les Daulez, desquels il a parlé cy-dessus (qu'on a laissez de propos deliberé en arriere, pour ne s'embroüiller point dans ceste multiplicité d'affaires, & donner plus d'esclaircissement à ceste narration) continuans leurs remuëmens, la trauaillerent fort parce que Azudu Daulé, auquel estoit arriué ce que nous auons dit, succedant au Royaume, enuoya Abul Fauares son fils à Kermon, pour retenir en son deuoir vn sien Gouuerneur qui s'estoit reuolté, duquel il demeura victorieux. En ceste saison mourut Moezedu Daulé Roy de Bagadet, frere de Azudu, en sa place duquel fut mis Baktear son fils, auquel le pere enchargea deuant que de mourir, qu'il suiuist en toutes choses le conseil de son oncle, & des prudens Wazirs qu'il luy laissoit. Mais cestuy-cy fit tout autrement qu'on ne luy auoit enchargé: car il donna subject à Sabutaquin, & depuis à Albataquin, d'entrer dans ses terres auec grande compagnie de Turcs, lesquels estans arriuez à Wacet, le mirent en grande destresse. Bectar demanda secours à Azudu, lequel y vint en grande diligence, combattirent les Turcs, & les mirent en route les poursuiuans iusques à Bagadet, où ils furent assiegez par Bactear. Et apres auoir fait choses merueilleuses pour leur deffence, forcez de la necessité, ils laisserent la Cité, & s'en allerent auec le Calife à Tecrit peuple des Diarbec sur le riuage du fleuue Tigris, si que la ville vint en la puissance de Bectear qui fit retourner le Calife, & la luy consigna. Azudu Daulé eust beaucoup d'ennuy de tout cecy, de sorte qu'il se saisit en fin de la personne de son nepueu, & le mit en prison, de laquelle il le deliura toutesfois incontinent aprés.

Ces affaires ainsi mises à fin, Azudu Daulé fist marcher son armée contre Hierac d'Arabie & Bactear le voyant absent, entra aussi tost en ses terres, où il fist vn fort grand rauage: ce que son oncle ayant sceu à son retour, Bactear fut contraint de se retirer à Musul grande cité en Diarbec (que plusieurs tiennẽt estre Niniue) elle estoit lors gouuernée par vn nommé Abusaleb, lequel auec vne armée de vingt mille combattans se vint joindre à Bactear, & rencontrerent Azudu Daulé à Tecrit qui les vainquit, Abusaleb s'enfuit & Bactear fut prins, auquel son oncle fit trancher la teste, aagé de 36. ans, & ayant tenu le Royaume onze ans & quelques mois. Apres cela la contrée de Musul semblant fort bonne (comme elle est) à Azudu Daulé, il s'arresta en icelles, ausquelles il en adjousta plusieurs autres l'an de salut 980. & de l'Egire 368. & enuoya reedifier Bagadet qui estoit quasi ruinée des guerres passées, deschargea les peuples de plusieurs tributs qu'ils souloient payer, fist ouurir plusieurs puits par les chemins, se monstra fauorable aux Sages de sa secte, aux Philosophes, Medecins & Poëtes qu'il recogneut exceller les autres, donnant permission aux Chrestiens

qui estoient en ses terres, qu'ils edifiassent des Eglises, leur aidant à vne partie des frais à ses despens. En l'an de salut 982. & de l'Egire 371. il fit bastir vn fort bel Hospital à Bagadet, qu'il dota d'vne grosse rente : & à Sciras vn autre non moindre que cestuy-cy, puis ayant fait plusieurs autres choses dignes de memoire, & d'vn bon Prince, il tõba malade d'vn mal qu'ils appellẽt Sara, qui est vne espece de manie, & mourut l'an de salut 983. & de l'Egire 372. ayant regné 34. ans, laissans 3. fils Scersa Daulé, Scams Daulé & autrement Abulganiar, Marsabane, & le 3. Bahao Daulé. Les deux premiers diuiserent entr'eux les terres, sans demeurer toutesfois contens. Scersa Maulé s'en alla en la Perse, & Scams Daulé à Bagadet, lequel prit Scerfa en vne entreueuë qu'il eurent ensemble : mais il mourut bien tost apres, l'an de salut 980. & de l'gire 379. Cela fut cause qu'on tira de prison son frere Scams Daulé, ou Abul Ganiar Marsabana, & fut mis en la place. Cestuy-cy s'associa au gouuernement de son ieune frere Bahao Daulé, mais ayans eu quelque different ensemble, ils en vindrent en fin aux mains, & Scams Daulé luy fit la guerre auec vn Boali Ben Hostad Hormoz, qui le poursuiuit en toute rigueur: mais lors qu'il auoit le moins d'esperance d'aucun secours, il luy vint nouuelles que les soldats ayans demandé vne paye à Scams Daulé, & luy leur ayãt refusées, se mutinerent, si qu'ayans pris par escalade vne forteresse, où il y auoit dedans quatre fils, & quelques parens de Bactear, ils les tirerent de là, & s'estans joints à eux quelques autres trouppes: ils donnerent vn assaut à Scyras, où estoit Scams Daulé, qui print aussi tost la fuitte : mais ils le suiuirent, & fut pris à Dudmon, à deux farsangues ou lieuës de la cité, en laquelle on le ramena, & le firent mourir auec sa mere apres auoir esté Roy neuf ans & huict mois, l'an de salut 881. & de l'Egire 380. auquel Bahao Daulé succeda sans aucune controuerse. Alors estoit Roy de Gerion, comme il a esté dit, Facoro Daulé qui fist la guerre contre vn nommé Sahayd Hebad, plus riche d'argent que d'hommes, lequel il vainquit, & fut seigneur de son thresor, puis ayant terminé cette guerre, & plusieurs autres, qui ne furent pas de petite durée. S'en estans allé en l'an de salut 989. & de l'Egire 378. en Tabarac vne sienne forteresse : estant vn iour à table il mangea auec tel excez d'vne vache salée qu'on luy auoit seruie, & sur le champ vne si grande quantité de raisins, que cela luy causa vne telle douleur d'estomac, qu'il en mourut dans peu d'heure, estant fort peu regretté à cause des tyrannies qu'il auoit exercées en sa vie.

Aux nouuelles de ceste mort il y eust vne telle confusion & reuolte en la ville, qu'on n'eust pas seulement le temps de l'enseuelir, iusques à ce que l'excessiue puanteur de ce corps mort les forcerent de le mettre en terre. Il eut trois fils, l'aisné desquels & de sa mere Suida, il sera parlé en son lieu. Bahaodaulé ayant donc succedé au Royaume, print pour principal Capitaine, & conducteur de ses armées Boali ce Capitaine qui faisoit la guerre pour son frere, auquel il donna la charge de faire sortir de Perse les fils de Bactear, desquels le plus grand appellé Abu Naceré, s'en alla à Kermon auec quelques trouppes qu'il auoit, surprenant de sorte le Gouuerneur de ceste contrée, qu'il le contraignit de l'abandonner, & s'empara de ces terres là Bahaodaulé enuoya contre luy Mousec, qui le combattit & desconfit : & comme il s'enfuyoit, vn sien seruiteur se mit au deuant de luy, qui luy passa l'espée au trauers du corps, laquelle mort luy auoit esté pronostiquée long-temps auparauant. Mousec mist par tout des Gouuerneurs ausquels on pouuoit auoir de la confidence, & con-

tent de sa victoire, il s'en retourna vers le Roy, qui le receut auec beaucoup d'honneur : mais estant caloñié par ses ennemis, il fut pris le mesme iour, & peu de temps apres on le fist mourir. Bahaodaule le premier an de son regne deposa le Calife Tayha Abdelcarim Ben Mutia, ayant iouy de son Califat dix-sept ans, & deux mois. En telle maniere estoit alors reduit l'estat de ceste Principauté, que luy qui souloit commander aux autres, estoit lors commandé de tous. Boali mourut aussi en Bagadet l'an de salut 1012. & de l'Egire 401. Bahoadaule mourut vn an apres, ayant vescu quarante-deux ans & neuf mois, & regné vingt-quatre.

KADER BILA HAMED 46. *Calife.*

Encores que les affaires du Califat fussent d'oresnauant reduittes à tel estat, que ces Princes n'auoient plus que le nom, & que leur commandement fust plustost à leur maniere pour les choses spirituelles, n'ayans authorité que celle que les Princes qui regnoient alors leur donnoit, ayans mesme perdu cét ombre de puissance temporelle qu'ils s'estoient conseruées iusques à ces Daules, desquels nous auons fait mention cy-dessus : toutesfois d'autant que tout commençoit par eux, & que Mirkond mesme, & Teixiere les mettent tousiours au rang des Princes, ceste succession personnelle seruant tousiours d'vne regle plus asseurée, qui oste toute confusion : nous auons suiuy le mesme ordre, ioint que les grandes confusions & remuëmens qui regnerent en la Perse durant ce siecle, qui font perdre bien souuent la trace de leur Chronologie, & au moins en ces Califes on trouue tousiours le nom. Bahaodaule, ayant donc deposé le Calife Tayha Abdelcatim, il donna sa place à Kader Bila Hamed, fils de Ezah, fils de Moktader. Sous le nom de cestuy-cy voicy comme les choses passerent.

Fakorodaule Roy de Gerion estant mort, comme vous auez peu voir par l'excez qu'il auoit fait, son fils Maiudulaulé luy succeda, lequel bien qu'il n'eust que trois ans, fut proclamé Roy. Sa mere Sayda gouuerna pour luy, qui estoit femme d'vn fort grand entendement, & qui luy seruit beaucoup pour maintenir ce Royaume en paix & en prosperité durant le bas aage de son fils. Mais comme il fut deuenu grand, il voulut disposer du Royaume à sa fantasie, & mettre les Gouuerneurs de sa main, tels qu'il luy plaisoit, sans l'aduis ny le conseil de sa mere : dequoy elle estant mal contente, se retira en la forteresse de Tabarac. Or son fils auoit fait vn Aboali son Vazir, contre la volonté d'elle, Cestuy cy craignant donc qu'elle sortist du Royaume, fut cause de troubler tout, ayant mis des gardes par les chemins pour la retenir. Mais cela ne peust pas empescher cette Princesse de sortir d'iceluy, & de s'en aller à Cusestam, de laquelle estoit Gouueneur Badre Acem Nuyphe, qui la voyant & s'estant informé comme les choses s'estoient passées auec son fils, leua grandes forces qu'ils conduisirent eux deux, & allerent de compagnie trouuer Maiudulaulé, ainsi s'appelloit le fils de Sayda, & son Vazir Aboali, les vainquirent, & les prindrent captifs, Maiudulaulé estant en la ville de Rey, si bien que le Royaume vint vne autre fois au pouuoir de Sayda, qui le gouuerna auec vne grande prudence & conseil.

En ce temps regnoit en Karazon & Maurenahar Mamud Gasney, comme il se dira en son lieu, lequel ayant fait sentir ses armes victorieuses par tout les Royaumes circonuoisins, enuoya des Ambassadeurs à Sayda, luy demandant qu'en son Royaume il ne courust autre monnoye que la sienne, & que celle

qui s'y forgeoit fust faite en son nom, & marquée de ses armes, luy donnant à entendre que faisant autrement il auroit suject de se mescontenter. Elle auec vne asseurance virile luy fit response que si son mary viuoit, qu'elle craindroit grandement ses menaces, à cause qu'estans hommes tous deux, ils se pourroient rencontrer: mais qu'estant maintenant veufue, qu'elle estoit certaine & asseurée qu'il ne voudroit point tant abaisser son genereux courage que de l'offencer. Ce qui eut le pouuoir pour lors de l'appaiser. A quelques iours de là elle pardonna à son fils Maiudu Daulé: mais elle ne luy donna pas l'entier gouuernement du Royaume, donnant au second nommé Scams Daulé, le gouuernement de Amadon, le troisiesme qui auoit nom Abaiafar, elle le mit en Hisphaon, si bien que ceste Royne conserua son Royaume en paix & tranquillité iusques à sa mort, qui aduint en l'an de salut 1030. & en l'Egire quatre cens & vingt, laquelle y apporta bien tost vn grand trouble, parce que le Sultan Mamud Gazney fit marcher son armée contre Hyetac, & estant arriué à Madaudaron, Manucher fils de Cabus, neueu de Wax Maguir, duquel il a esté fait mention ailleurs, tenant son Estat peu esseuré pendant qu'il seroit en ceste compagnie, s'en retourna en ses terres, sortant du camp sans la lience de Mamud: mais craignāt que l'autre en fust offencé, il tascha de l'appaiser auec plusieurs grands & riches presens qu'il luy enuoya, plusieurs vestemens pour les soldats, & quatre cens mille deniers d'or monnoyez, qui fut enuiron six cens mille ducats. Mais d'autant qu'il y a long-temps que nous n'auons rien dit de Karazon, il sera bien à propos de reprendre le fil de celle narration, & voir ce que l'on y faisoit cependant que ces choses se faisoient ailleurs.

Comme donc il a esté dit, par la mort de Nué son fils Abul Hares, Mansur luy succeda au Royaume. Cestuy-cy eust pour Capitaine general Bactuzun, contre lequel Abul Illeckan au Roy de Turquestan luy fit la guerre, comme il auoit fait au pere: & arriué à Samarkand, Faech qui en estoit Gouuerneur se soubmit à luy, lequel auec des forces suffisantes pour l'execution de son dessein s'en alla contre Bocara où estoit Mansur, qui abandonnant la Cité s'enfuit & passa de l'autre costé du fleuue Amuye. Faech entra dans la ville, asseurant les habitans qu'il ne venoit pour offencer le Roy, mais pour luy faire seruice, & le secourir: si qu'il le fit retourner vne autrefois, & estant bien asseuré que telle estoit l'intention de Faech, il luy donna la charge de Bactuzun, & à Bactuzun le gouuernement de Karazon.

En ce temps mourut Sabutaquin, qui fut encores vn subject de nouueaux troubles entre ses enfans, Mamud, & Ismaël, si bien qu'Ismaël fut contraint de s'enfuir. Apres cela Mamud s'empara de Karazon d'où il estoit gouuerneur, l'ayant vsurpé sur Baktuzun à qui le Roy l'auoit donné: dequoy il se plaignit à son Prince par lettres, le suppliant par son authorité de le remettre en son gouuernement, ce qui fut fait. Et on donna pour recompense à Mamud le gouuernement, de Balc, Termed, & Herat: dequoy Mamud n'estant point content, il fit vne leuée de gens qu'il fit marcher contre Nizabur, où le Roy estoit; qui ne se tenant point sur ses gardes fut contraint de s'enfuir, ne se tenant point asseuré dans ceste closture. Toutesfois Mamud craignant le nom de rebelle, ne passa point plus outre sur ce nouueau remuëment. Il estoit venu vn des subjects du Roy Mansur, nommé Mactuzun, si bien que ce Prince se voyant appuyé, s'en retourna de sa fuite. Or cestuy-cy se plaignit à Faech, que le Roy ne l'auoit point traité auec l'honneur qu'il esperoit: Faech prenant oc-

casion de luy ouurir son cœur, luy descouurit de quel pied il marchoit auec Mansur, & sa mauuaise volonté en son endroit: si bien que ces deux cy s'accordans ensemble conspirerent contre leur Roy, & donnerent si bon ordre à leur entreprise qu'en vn banquet il luy creuerent les yeux, mettant pour Roy en sa place vn sien ieune frere nommé Abdel Malec, n'ayant regné qu'vn an, & sept mois. Mamud d'ailleurs sçachant cét accident, leua des forces de toutes parts, pour aller contre les traistres, lesquels estans surpris furent cõtraints de se sauuer Bactuzun à sçauoir à Nichabur, le Roy auec Faech vers Bocara, & Abul Kacem, Simur à Koestam: si qu'en ce faisant Mamud demeura seul Seigneur de Karazon, contre lequel les autres armerent, & s'estans vnis ensemble estoient prests de se donner iournée pour combattre: mais la mort de Faech qui suruient là dessus, en empescha l'euenement. Ilechkan Roy de Turon que Turquestam aduerty de tous ces remuëmens, leua vne puissante armée qu'il fit aduancer à Bocara, d'où il fit entendre au Roy Abdel Malec qu'il desiroit le secourir, & qu'il estoit venu là pour cét effect: ce que le pauure ieune Prince croyant legerement, luy enuoya les meilleurs de ses Capitaines pour le remercier, lesquels Ilech fit prendre aussi tost prisonniers: ce qui estonna tellement Abdel Malec qui ne cherchoit que quelque lieu pour faire vne retraite, & cependant il se cacha le plus secrettement qu'il peut. Mais Ilech estant entré dans la ville, mit des gardes sur tous les chemins, aux portes & aux murs, puis fit faire vne recherche par la ville en laquelle on trouua Abdel Malec, lequel fut enleué de là, & enuoyé à Vscand où il mourut en prison: ses sujects mirent en sa place vn sien ieune frere, lequel regna fort peu de temps. Cecy aduint l'an 1000. de nostre salut, & 389. de l'Egire. Ilec Chan se voyant en possession de Bocara, prit le Roy Abul Hares Mansur, luy fit creuer les yeux, à ses deux freres Adu Ebrahem Montecer, & Abu Yacub, tous deux fils de Nué, à ses deux oncles encores, à sçauoir Abu Zacharie, & Ab Saleck & autres de la maison Royale, les mettans tous en prisons separees des vns des autres, où il y auoit des esclaues du mesme Ilech qui les seruoient, entre lesquelles il y en eut vne qui s'affectionna à Abu Ebrahem Montecer, & desirant le deliurer, elle le couurit vn iour auec son Chaudel (vn certain vestement duquel les femmes vsent pour se couurir, comme ce que nous disons vne mante (& ainsi desguisé qu'il estoit, elle le tira delà, & le fit aller, en la maison d'vne sienne amie, où il fut caché quelque temps, iusques à ce qu'en fin elles le laisserent aller, puis se retirans apres de Bokara, il passa à Koarrazm, où il eut bien tost fait vne leuée de gens qu'il enuoya contre Bokara sous la conduite d'vn Capitaine nommé Arsalon Balu, qui combatant contre Taquin Capitaine de Ilechkan, le vainquit, & print prisonnier auec plusieurs autres cavaliers de sa compagnie.

Et quant à Arsalon Balu, il destruisit toute la contrée iusques au petit Cantarey, à l'encontre duquel vint Taquin Kham, Gouuerneur de Samarkand pour Ilech Cam, qui fut desconfit aussi bien que l'autre. Apres cela Montecer se retira à Bocara, où il fut fort bien receu de tous, & s'estant joint à Arsalon Balu, ils passerent ensemble le fleuue de Gehun, & arriuerent à Nichabur, Amir Nacer fils de Mamud qui en estoit Gouuerneur, abandonnant le pays, s'en alla à Herat où sont pere residoit, lequel sçachant que ceux-cy estoiẽt dans ses terres, mit ses gens en campagne contre Montecer, qui n'ayant pas l'asseurance de l'attendre, se retira à Esferahan, en la contrée de Kabus, lequel luy enuoya au deuant des presens presque inestimables, si l'on doit adjouster foy

à Mirkond, car il dit qu'il enuoya dix cheuaux auec leurs enharnachemens d'or, trente auec leurs enharnachemens d'argent, trente autres qui n'estoient que de soye, trente chameaux chargez de fin tapis Persiens & plusieurs autres pieces de grand prix, plusieurs robbes de riches brocadors, & vne grande somme de deniers, enuoyant encores quelques dons particuliers à tous ses Capitaines. Kabus auoit desiré qu'il luy aidast comme il seroit arriué en la ville de Rey, où il luy enuoyeroit vn bon secours auecques ses deux fils Darab & Manucher pour luy aider à la prendre. Toutesfois ayant depuis changé d'auis, & estant passé de Rey à Damion, Darab & Manucher s'en retournerent vers leur pere Kabus. Cecy aduint l'an de salut 1002. & de l'Egire trois cens nonante & vn.

En ce temps-là mesme Mamud enuoya auec Amir Nacer son fils, vn Capitaine appellé Altuntax, pour recouurer Nichabur, & Montecer enuoya à l'encontre Abul Kacem & Arsalon Babu, qui perdirent la bataille. Nacer fut à Nichabur & Montecer s'enfuit à Iburd où Nacer le suiuit : mais Montecer print la volte de Gerion. Ce qu'ayant entendu Cabus, marry du mauuais proceder dont Montecer auoit vsé en son endroit, mit deux mille hommes au passage pour luy empescher l'entrée de ses terres : si que Montecer fut contraint de prendre vn autre chemin, sur lequel pour vn fol leger subject il fit tuer Arsalon Balu, ce qui luy fut cause d'aquerir la haine de tous les siens. Depuis la guerre continua entre Nacer & luy auecques diuers succez, iusques à ce que Montecer fut entierement desfait en vne bataille, de laquelle Nacer obtint la victoire, & où cestuy là perdit la meilleure partie de ses gens : puis auec vn bien petit nombre qui l'accompagnoit comme il s'enfuyoit, il tomba entre les mains des Turcomans : ce sont pastres qui vont paissans leurs trouppeaux en diuerses campagnes, & font leurs retraictes dans des cabanes, lesquels l'ayant recognu, le traicterent auec beaucoup de courtoisie pour l'amitié qu'ils auoient eue auec son pere. De ceux-cy il s'assembla incontinent autour de luy vn fort grand nombre, auec lesquels il passa à Maurenahar. Ilech Kam luy fut à l'encontre, mais les Turcomans l'ayans surpris vne nuict à l'improuiste, firent mourir grand nombre de ses soldats & le mirent en fuitte, & prindrent la meilleure partie du butin. Ils s'en retournerent en leurs cabannes & Montecer passa le fleuue de Gehun : mais d'autant que c'estoit en l'hyuer, & de nuict qui sont tres-froides en celle contrée, il estoit impossible de le passer sans barque, ny pont. Les Turcomans qui luy auoient aidé, ayans regret aux despouilles qui luy auoient laissées, ils se preparerent pour luy courir sus, & le reprendre : mais estant arriué au fleuue qu'il estoit desia iour, ils le trouuerent desgelé, de sorte qu'ils ne peurent suiure Montecer, & luy trouua moyen de se tirer de là sans estre offencé d'eux. Tout cecy aduint l'an de salut 1004. & de l'Egire 393.

Il y auoit en ce temps vn nommé Abuiafar, homme de basse condition, lequel de guetteur de chemins estoit paruenu à telle puissance, qu'il commandoit à toute ceste contrée. Montecer luy demanda quelque secours, mais cestuy-cy au lieu de le gratifier, s'opposa tant peust au progrez de l'autre, de sorte qu'il furent contraincts de venir aux mains : Montecer le vainquit, & prenant de là la route de Iburd, il trouua vne autre rencontre auec Abu Nacer Gouuerneur de la Prouince qui fut fort sanglante & cruelle, d'autát que ce fust de nuict, & Abu Nacer fut tué deuant le combat. Cependant Montecer n'auoit

aucun lieu de refuge & allant le long du fleuue, pour tascher de le passer, il se rencontra auec le Xena ou Gouuerneur de Bocara, & perdit la meilleure partie de ses gens, si qu'auec ceux qui le peurent suiure, il se retira à Darban, où aidé du Gouuerneur de Samarkand, & des nobles Turcs qui demeurerent en la mesme Cité, & de quelques troupes dont il fit le choix, il alla donner vn assaut à Bocara & la print. Ce qu'ayant sceu Ilechkan, luy alla au deuant & le combattit : mais il fut vaincu, de la despoüille duquel les soldats de Montecer deuindrent riches. Ce qui aduint l'an de salut 100. & de l'Egire 394. Ilechkan ayant refait son armée, vint derechef attaquer Montecer, prenant le temps que les soldats qui l'assisterent, auoient fait retraicte: mais entr'autre contre vn sien Capitaine, lequel auec cinq mille hommes estoit passé du costé d'Ilechkan. Cela fut cause de sa déroute : car n'ayant pas la puissance de resister à son ennemy, il se mit en fuite, & arriua au fleuue Gehun, lequel ne pouuãt gayer, & à faute d'autre commodité il fut contraint de passer là la nuict, & luy & les siens de se contenter de la chair des animaux qui estoient desia morts. Aprés cela il tint plus courts chemins destournez pour éuiter la rencontre de son ennemy ; & s'en alla à Roestan où estant poursuiuy & hay de tous pour les diuers changemens, & reuers de fortune qu'il auoit soufferts : il arriua presque seul à Bocara d'autant que ceux d'entre les siens qui estoient les plus mal-contens, estoient passez du costé de Soleymon & Safy, Capitaines de Ilechkan. Le Gouuerneur de Bocara luy promit de l'assister : mais sçachant que ces deux-cy estoient en embusche, il le fit sortir de la ville. Mamud qui estoit pour lors Seigneur de Karazon auoit donné à cens de certaines terres à vn nommé Ebendayg Capitaine Arabe en la Iurisdiction duquel se retira Motecer, & se cacha en vne pauure maison: mais vn autre nommé Maruyh l'ayant sceu, vne nuict accompagné de quelques Arabes, l'alla chercher & le fit mourir. C'est ainsi que Montecer acheua son ennuyeuse & laborieuse vie l'an de salut 1006. & de l'Egire 365 de la mort duquel Mahamud bien qu'il fut son ennemy, receut beaucoup d'ennuy & fit mourir Maruyh qui l'auoit tué auec de fort cruels tourmens.

Il y auoit dix-huict ans que Kabus Ben Waxmaguir possedoit paisiblement quelques terres à la contrée de Karazon. Cestuy-cy estoit des descendans des anciens Roys de Perse, & le seul qui ne s'estoit point meslé parmy tant de confusions que vous auez entenduës, car estant fort prudent & fort riche, il sçauoit se conduire si dextrément, qu'il obligeoit ceux qui par leur ambition, & par leurs armes ne pardonnerent à personne. Quant à Amir Sabutaquin ayant contenu la victoire de Aboaly en Karazon, vint à Bocara où il eut vne estroite amitié auec Kabus, & desiroit luy faire quelque seruice. Alors estoit Seigneur de Gerion, comme il a esté dit, Facoro Daulé, Sabutaquin taschoit de l'opprimer, afin d'introduire Kabus en ce gouuernement: pour ce faire il demanda dix mille soldats à Ilechkan, lesquels joints auec les troupes qu'il auoit, firent vn puissant exercice, le rendez-vous duquel estoit à Balk, où tandis que Sabutaquin attendoit ses troupes, la mort le surprit. Aussi fit elle Focoro Daulé, en la place duquel succeda Maindu Daulé son fils, sous la tutelle de Sayda sa mere comme nous auons dit. Abul Kacem residoit en Kumes, comme nous auons dit, qui apres la mort de Sabutaquin s'addressa à Kabus, auec lequel il accorda qu'ils occuperoient les terres du deffunct Facoro Daulé, & en iouyroient entr'eux, & ainsi mirent leurs armées en campagne, entrant dans ce pays par diuers endroits : Kabus se mist en Nichabur, d'où il despescha vn Stabed Cha-

rea sien Capitaine, lequel estant rencontré par Marzabah oncle du deffunct, & qui estoit auec vne armée dans la Prouince de Gerion, pour la deffence d'icelle, il le combatit, & le rompit, & ayant eu de ceste victoire vne fort bonne prise il mit vne grande partie de ceste Prouince sous l'obeyssance de Kabus, & en celle de Tabarstam:ils occuperent Amal place d'importance, au secours de laquelle, comme Acen Ferucan fut venu auec vne bonne armée, ceux de dedans allerent à l'encontre auec Siabed Scharear, & luy donnerent bataille, laquelle il perdit; demeurant prisonnier auec plus de 20. Capitaines des siens.

Ces succez donnerent tousiours plus grande esperance à Kabus, qui luy firent aspirer à plus grandes choses, & pour ne point perdre le temps, & sans donner aucun relasche il vint à Gerion, où il fut proclamé Roy en l'année 1011. & de l'Egire 400. Il eut encore depuis quelques rencontres auec ses ennemis, mais le tout luy succeda tousiours fort heureusement, de sorte qu'il commanda en fin par tout le Geylon, qui sont Prouinces de fort grande estenduë, au gouuernement desquelles il mit son fils Manucher, enuoyant de grands presents à Mamud, afin de se fortifier par ceste recognoissance en son nouuel Estat.

Or Kabus faisoit si grand cas de la Iustice, & l'administroit auec tant de rigueur, qu'au lieu qu'il estoit fort aymé des siens auparauant, il fut en horreur à tous, rapportans cela à la cruauté: si que ne le pouuans plus souffrir, comme il estoit vn iour en son camp ils entrerent en sa tente pour le faire mourir, il eschappa toutesfois de leurs mains: mais ce ne fut pas sans vne tres-grande difficulté, & se sauua à Bostam: mais ceux-cy conuertissans leur rage contre sa tente, ils mirent à sac tout ce qui y estoit, qui n'estoit pas peu ny peu de valeur, voulans mettre en son lieu Manucher son fils, qui gouuernoit en Gueylon: à condition qu'il ne se vangeroit point de ce qu'ils luy auoient fait, & ne donneroit point aide à son pere contr'eux. Mais il refusa le Royaume, si son pere n'en estoit consentant, preferant le respect paternel à la Couronne Royale: si que quelques-vns d'entr'eux furent trouuer le pere, lequel estimant beaucoup l'obeyssance de son fils, il ne voulut pas qu'il demeurast à son seruice, comme il desiroit, mais le fit retourner, luy donnant liberalement le Royaume, & tout ce qui appartenoit, dequoy Manucher print la possession auec vn applaudissement vniuersel de tous: & Kabus se retira pour passer le reste de ses iours en la forteresse de Kakek, où ceux de Gerion, craignans que tant qu'il viuroit qu'il leur fist du mal, ils trouuerent moyen de le faire tuer, sans que Manucher sçeust pour lors qui auoient esté les agresseurs: mais quand il les sceust il print d'eux vn seuere chastiement.

Manucher fils de Kabus appellé autrement Malech Almali, se voyant Roy de ces terres que le pere auoit acquises en celles de Gerion & Gueylon (dans lesquelles Maindu Daulé en tenoit vne bonne partie) enuoya ses Ambassadeurs à Sultan Mamud, pour se declarer son vassal, & luy offrit de tribut cinquante mille deniers d'or par an, qui sont enuiron soixante mille ducats, & Mamud luy donna pour femme vne sienne fille, mais quelques iours apres qu'ils furent espousez, Manucher mourut, demeurant en sa place Darab son frere.

Darab fils de Kabus & frere de Manucher se mesla fort, comme il a esté dit, parmy les differens de Nué & le Boali, le party duquel il suiuit, & par apres celuy de Nué, par la mort duquel son pere occupant le Royaume de Gerion, il

le fut seruir, lequel l'ennoya auec troupes à Tabarstam, pour la garde des terres qu'il possedoit en ceste Prouince : mais ayant esté accusé de quelques crimes en son gouuernement, il s'en purgea deuant son pere : ceste accusation luy apportant toutesfois vn tel mescontentement qu'il se resolut de se retirer vers Mamud ; lequel le receut auec honneur, toutesfois par sa mauuaise conduite il tomba en fin en sa disgrace, ce que recognoissant il l'abandonna, & se retira deuers Schachar Roy de Gurgestam, qui sur la priere de Mamud le fit retirer d'aupres de luy : en fin il succeda à son frere où il demeura peu de temps.

Mirkond recite en cét endroit les prouësses de Sabutaquin en l'Inde qui seroient trop longues à reciter, joinct que cela seroit hors des termes de la briefueté qu'on s'est prescrite en ces sommaires. Or comme il a esté dit cy dessus, il y auoit eu plusieurs differents entre Mamud & Ismaël son frere, apres la mort de leur pere, lequels s'estoient terminez par les armes au desaduantage d'Ismaël qui auoit esté contraint de s'enfuir, & Mamud se voyant en repos de ce costé là auoit fait paix, & contracté amitié auec Ilechkan, pour le desir qu'il auoit d'aller, comme auoit fait son pere, à la conqueste de l'Inde, où il obtint de grandes & signalées victoires, & en emporta de tres-riches despoüilles. Parquoy Ilechkan enuieux de son bon-heur, & sans auoir aucun respect à la foy qu'il auoit donnée, voyant cestuy-cy absent entra dans ses terres, & enuoya Iafartaquin son parent contre Balc.

Arsalon Balu tenoit lors le gouuernement de Herat, & de tout le Gaznehen iusques à Basion (qui sont Prouinces fort grandes) pour Mamud : cestuy-cy s'opposa auec les garnisons de la Prouince contre les efforts d'Ilechkan & Iafat Taquin.

Mamud eut aussi tost aduis de la perfidie de son allié, si que laissant là ses conquestes de l'Inde il retourna en diligence pour la deffence de son pays, donnant tel ordre à ses affaires par le moyen d'Arsalon Balu Capitaine fort experimenté, qu'il deffit premierement Abu Abdula Capitaine Arabe, qui conduisoit l'armée de Taquin, laquelle fut finalement mise entierement en route, le mit en fuite, & tailla en pieces la meilleure partie de ses gens, le reste se sauuant à la faueur du fleuue Gehun qu'ils passerent auec leur General, lequel perdit en ceste iournée plusieurs de ses parens, & laissa vn sien frere prisonnier.

Ceste deffaite toucha de bien pres Ilechkan, car il voyoit bien qu'il luy estoit du tout impossible de ressister à la force, & au bon-heur de son ennemy, cela fut cause qu'il fit alliance auec Kaderkhan Roy de Ketao Dotan, que nous disons Catay, afin qu'il le secourust en ceste guerre, & empeschassent le cours des victoires de Mamud, lequel fit vne grande leuée tant au Catay qu'au Turquestam, & Maurenahar & se joignirent aux forces de Ilechkan, ils passerent de compagnie le fleuue de Gehun.

La nouuelle de ce grand appareil fut bien apportée à Mamud, qui estoit lors à Tabarstam, lequel s'en alla en diligence à Balc, où il assembla vne fort belle armée de Tucs, Calanges, Gaznevs, & Aueganis, & allant au deuant des ses ennemis leur liura la bataille, en laquelle ceux de Ilechkan eurent du commencement de l'aduantage, ce que voyant Mamud quasi desesperé de la victoire, il monta sur vn Elephant, qu'il poussa auec grande fureur au milieu de ses ennemis, desquels il fit vn grand abatis, quelque effort que fissent ceux d'Ilech, à cause que l'Elephant s'estoit mis en colere, ce qui redonna nouueau

courage à ceux de Mamud : car voyant ainsi leur Prince en tel danger, firent tous leurs efforts pour l'en tirer, & ainsi obtindrent la victoire, mettans leurs ennemis en fuitte.

On tient que ceste bataille a esté des plus sanglantes qui ayent esté données en ce siecle là. Cecy aduint l'an de salut 1008. & de l'Egire 397.

Ceste victoire rendit tellement paisible Mamud, que nul ne luy peut empescher son dessein, qui estoit de faire tous les ans luy ou ses Capitaines vn voyage aux Indes pour conuertir ces peuples-là à sa secte : ce que voyans les Roys du pays, mais principalement vn nommé Bal, il trouua moyen, tant par ses propres forces, que par celle de ses alliez, de leuer vne tres-grande & puissante armée, & vint au deuant de Mamud, contre lequel il combatit tout vn iour : mais Mamud obtint la victoire des Indiens, où il fit vn tres grand & riche butin, & y gaigna quarante Elephans de guerre, le reste se retira apres en vne forteresse tenuë pour imprenable, pour estre située au milieu d'vn grand estang, en laquelle ils auoient amassé tout leur thresor & richesses de leurs Pagodes ou maisons de leurs Idoles, qui estoient inestimable. Mais le bastiment estant foible, Mamud trouua le moyen d'y entrer.

Il y auoit dans ceste forteresse (selon Mirkond) sept millions de dragmes d'or, & sept cens lingots d'or pesans deux mille huict cens marcs, auec grande quantité de perles & de pierres precieuses, & plusieurs autres riches pieces de grande valeur, mettant le tout en vne maison qui seruoit de depositaire à ce thresor.

Mamud ayant fait vne si belle prise, il s'en retourna à Gaznchen, laissant ce qu'il auoit conquis à personnes de confiance. Cecy aduint l'an mil onze, & de l'Egire quatre cens.

Il eust encore vne autre iournée contre les Gaores qui sont ceux de Guzarate, & comme vn nommé Mahamed Ben Sury Capitaine des Vaneanes, eut voulut prendre leur deffence en main, il fut deffait, & vn sien fils pris prisonnier, lequel mourut en chemin, s'estant luy-mesme empoisonné auec le poison qu'il portoit en vne petite malle.

Il y eust en ce temps vne grande famine en la contrée de Karazon : de sorte que les hommes & les femmes se mangeoient les vns les autres, sans aucun respect de sexe, aage, ny condition.

Apres ceste grande bataille susdite, Ilechkan s'estoit retiré à Maurenahar, & ayant entendu que Togam Kam son frere qui auoit esté des siens en icelle, se vouloit separer de Mamud, il print les armes contre luy : mais Mamud suruenant là dessus ils s'accorderent.

Ces troubles ainsi appaisez, Mamud s'en alla contre Bagadet qu'il assiegea, de sorte que le Calife Kader Bila qui estoit dedans, fut contrainct de se rendre & de le contenter auec cinq millions de dragmes, chaque dragme vallant vne reale d'argent, moyennant laquelle somme il le laissa en paix, & se retira en la Perse.

Du temps de Nué fils de Mansur, Chachar, Abu Nacer fils de Abu Mahamed auoit le gouuernement de son pere, lequel luy auoit donné lors qu'il fut en aage, & s'estoit retiré pour viure d'vne vie priuée, quand Aboaly rebelle de Nué arma contre Chachur, & le depossed a de ses terres, lequel Amir Sabutaquin pere de Mamud receut en son seruice, & ses terres venant par apres en son pouuoir, il les luy rendit.

Abu Nacer se mit par apres au seruice de Mamud, lequel recompensa de la confirmation du Royaume & d'autres grands presens. Mamud toutesfois desirant retourner en l'Inde, & le voulant mener auec soy, il s'excusa de ceste coruée; ce que Mamud dissimula pour lors : mais estant de retour il enuoya contre luy Altuntax, & Abu Mahamed le pere de cestuy-cy, il l'enuoya en Bagadet : mais il priua le fils du Royaume, lequel s'estant sauué en vne forteresse, il fut pris & mis à la question, pour luy faire confesser où il auoit mis vn grand thresor, qu'on disoit qu'il auoit, & depuis estant emmené deuant Mamud, il le fit encore foüetter cruellement, & le mit en vne estroitte prison, puis ayant fait venir le pere de Bagadet, il luy donna le prix de tout ce qu'il possedoit au passé au Gurgestam, & au Gaznehen, & luy fit plusieurs autres aduantages, afin qu'il eust moyen de viure honorablement prés de luy, iusques en l'année 1616. & de l'Egire 406. qu'il mourut.

Ces choses ainsi pacifiées. Mamud retourna derechef en l'Inde, où il gaigna encore plusieurs batailles, & en rapporta de tres-belles & riches despoüilles.

Alors gouuernoit le pays de Koarrazm Mamun, qui mourut bien tost apres & laissa pour successeur son fils Aboali : cestuy-cy espousa vne sœur de Mamud qui luy porta beaucoup d'affection, de sorte qu'il passa en paix le peu de temps qu'il vescut, par la mort duquel vint à la succession du Royaume vn sien frere nommé Mamun Ben Mamun, lequel mourut à peu de iours de là subitement, non sans soupçon de poison, qu'on auoit opinion luy auoir esté donnée par vn nommé Nealataquin vn sien Capitaine. Vn de ses fils fut mis en sa place.

Mais Mamud fort fasché de la mort de Mamun, delibera de s'en venger, pour ce faire il leua vne armée qu'il fit marcher à Koarrazm. Mais Nealataquin l'assaillit vne matinée au despourueu, & apporta vne grande espouuente à toute son armée, si que la victoire fut fort en bransle, elle se tourna toutesfois du costé de Mamud Nealataquin estant contrainct de s'enfuir, & comme il vouloit passer vne riuiere, il print querelle auec vn bastelier, lequel l'ayant recogneu, le dissimula iusques à ce qu'ayant donné le mot du guet à ses compagnons ils luy lierent les mains, & le menerent à Mamud, lequel auoit du commencement intention de luy pardonner : mais il parla à luy auec vne telle hardiesse & si peu de respect, qu'il le fit pendre, donnant le gouuernement de Koarrazm à Altuntax.

Mamud passa encore vne autrefois en l'Inde, où il eut vne fort signalée victoire contre Gulkand Roy Payen, qui se voyant vaincu auec la perte de cinquante mille homme, de crainte qu'vne femme qu'il auoit, & qu'il aymoit infiniement pour son extréme beauté, ne vint en la puissance de ses ennemis, il la tua, s'en faisant à luy-mesme autant sur le champ.

Mamud alla plusieurs fois en l'Inde, où il vainquit les Roys Gipal & Iandebal; d'où il remporta encor de riches despoüilles : puis estant retourné à Gaznehen il y fit faire vne fort superbe Mosquée, en action de graces de ses victoires : & de là il entra en Perse, où il print la ville de Rey, & celle d'Hispaon en Hierak, qui appartenoit à Magidu Daulé : le gouuernement desquels il donna à Masud son fils, puis ayant esté deux ans malade il mourut en l'an 1031. & de l'Egire 421. Deux iours auparauant que de mourir, il fit apporter deuant soy tout le meilleur & plus precieux de ses thresors, & comme il les vid, il respandit beaucoup de larmes sans dire mot, de sorte qu'on ne sçait sur quelle

consideration

consideration : mais d'autant qu'il commanda qu'on les gardast soigneusement, on iugea que sa tristesse procedoit de ce qu'il n'en pouuoit pas jouyr longuement. Quand il voulut mourir, il fit venir le plus ieune de ses fils, qu'il croyoit deuoir estre fort remuant, lequel il pria de luy donner parole qu'apres sa mort il viuroit doucement auec ses freres, & qu'il respecteroit & obeyroit à l'aisné comme la raison le vouloit, l'autre luy respondit qu'il ne se mist point en peine de cela, & qu'il gouuernoit auec eux comme il auoit fait auec le sien.

Tandis que ces choses se passoient ainsi à Karazon, Maurenahar & Vsbek, les affaires de la Perse n'estoient pas moins troublées, ny confuses, car Magidu Daulé, estant Roy de Gerion, se gouuernoit fort nonchalamment, & auec beaucoup d'improuidence. Mamud Prince tres-ambicieux, ne voulant pas perdre vne si belle occasion, enuoya contre luy vne puissante armée conduite par vn de ses plus experimentez Capitaines, auquel Magidu Daulé se rendit sans coup ferir, se fiant sur ce n'ayant point offencé Mamud, il ne le priueroit point de son Royaume, mais il se trompa : car estant prisonnier, & vn sien fils nommé Abuzeyf, à peine le sceut Mamed qui estoit lors en la ville de Rey qu'il se fit apporter le thresor de Magidu, où il y auoit vn million de deniers d'or ou monnoye, qui est quasi vn million & demy de la nostre, quinze mille deniers d'or en joyaux, & grand nombre de vases d'or & d'argent, & autres pieces de grand prix : Puis il fit emmener deuant soy Magidu Daulé, il luy demanda s'il auoit iamais leu Chanoma, qui est la Chronique de leurs Roys, auquel il respondit qu'oüy : puis il luy demanda s'il sçauoit joüer aux Eschets, l'autre dit qu'oüy. Auez-vous iamais leu, dit lors Mamud, que deux Roys possedassent ensemblement vn mesme Royaume : où auez-vous veu ce jeu des eschets que deux Roys fussent en vne mesme place : à quoy Magidu Daulé disant que non, Mamed luy fit lors vne fort aigre reprimande de ses ignorances & nonchalances : puis l'enuoya auec son fils & vn Wazir à Gaznehen, où Mamud auoit vne fort belle Librairie, laquelle il fit apporter à Karazon, où il auoit laissé pour Roy son fils Masud.

Il se fit encor plusieurs remuëmens entre les Daules, tant en Perse comme en Kermon, entre principalement Albufanares & Gelala freres de Sulton Daulé qui auoit succedé à son pere Baodaule, mais enfin ils s'accorderent en l'an mille dix-neuf, & de l'Egire quatre cens neuf. En Diarbek il y auoit Acem Ben Baodaule, autrement nommé Mocharaf Daulé, qui eut intelligence auec vn des principaux Capitaines de Sulton Daulé, laquelle estant descouuerte, il fut mal-aisé d'y remedier sans venir aux armes, & apres plusieurs rencontres ils s'accordent, à la charge que Mocharaf Daulé gouuerneroit la Prouince de Hierak d'Arabie, & Sulton Daulé auroit Aunaz, & la Perse : mais Sulton Daulé estant retourné à la maison, assembla vne plus puissante armée qu'auparauant sous la conduitte de Eben Salak, qu'il enuoya contre Mocharaf : mais cestuy-cy vaincu & assiegé dans vne forteresse où il s'estoit retiré, & enfin contrainct par la necessité de se rendre à son ennemy la vie sauue. Ce qui esleua tellement Mocharaf qu'il s'en fit apres appeller le Roy des Roys. Ce qui aduint l'an mille vingt & vn, & de l'Egire quatre cens onze, & l'année d'apres il fit creuer les yeux à Eben Salak. En ceste mesme année Gelala Daulé fut fait Roy de B[illegible]adet, qui eut pour Wazir Abugaleb, lequel les soldats massacrerent, d'autant qu'il estoit vn donneur de cassades. Il se fit apres vn mau-

uais accord entre Mocharaf Daulé, & Sulton Daulé, par le moyen du fils de Sulton, à condition que Hierak d'Arabie demeuroit à Mocharaf, & la Perse & Kermon à Sulton, lequel mourut deux ans apres, à sçauoir l'an mille vingt-trois, & quatre cens treize de l'Egire. Apres sa mort Abu Mocarram vn de ses premiers Capitaines, enuoya auec forces son fils Abulganiar à Awas: mais les Turcs, ou Turcomans, qui residoient en la Perse appellerent Abulfauares frere de Sultan qui estoit en Kermon, & l'introduisirent en Scyras auparauant qu'il se fust mis en chemin. Ce que sçachant Abulganiar leua vne nouuelle armée qu'il enuoya contre Scyras, ce qui fut cause que son competiteur fut contrainct de se retirer à Kermon: mais cela ne mit pas d'auantage le pays en repos, d'autant que les vns demandoient la paix, les autres voulant qu'on fit la guerre à Abulfauares, & le Roy n'ayant point d'argent fut contraint de s'en aller à Noabandian, sa grande ieunesse ne luy ayant pas encore donné assez d'experience pour remedier à tant de trauerses. Cela fut cause que les partisans d'Abulfauares le firent retourner à Scyras, & le declarerent Roy, comme ceux aussi du party d'Abulganiar luy mirent tellement le cœur au ventre qu'il s'arma contre son oncle, & apres plusieurs bons & mauuais succez en fin il le contraignit derechef d'abandonner Scyras, où l'autre entra, & fut de nouueau declaré Roy.

L'an mille vingt-six, & de l'Egire quatre cens seize, Mocharaf Daulé mourut à Bagadet en l'aage de vingt-trois ans & trois mois, ayant regné cinq ans & vingt-cinq iours. Sa mort fut cause qu'on manda de Basora Gelala Daulé pour luy succeder, lequel n'estant pas venu auec la diligence requise en telles affaires, on donna le gouuernement à vn autre: Dequoy se voulant venger Gelala, il vint contre Bagadet, le Calife Cader tascha de l'appaiser auec raisons & prieres: mais tout cela ne les peut empescher de venir aux mains au desauantage de Galala qui fut deffaict & contrainct de s'enfuir à Basora, ayant perdu la meilleure partie de ses gens, & vn tres-bon butin. L'année suiuante les Turcs vindrent à grandes trouppes à Bagadet qu'ils prindrent, saccagerent & y mirent le feu: Ce qu'ils firent pour s'asseurer contre les Arabes qui demeuroient en ce pays-là, cela fut cause que les habitans appellerent Gelala à leur secours, & le declarerent Roy de Bagadet, dans laquelle entrant il alla en la maison du Calife pour luy baiser le pied, qui le receut benignement. Cela aduint en l'an mille vingt-neuf, & de l'Egire quatre cens dix-neuf. Mais en ces entrefaites les Turcs qu'il auoit emmenez quant & luy demandoient leur paye, & comme Galala n'auoit point d'argent, ils firent de grandes insolences, principalement en la maison de Aboaly Ben Makala Wazir de Gelala qu'ils saccagerent & emporterent tout ce qui estoit dedans, qui n'estoit pas peu, & renfermerent le mesme Gelala dans vne maison d'où ils ne le voulurent point laisser sortir qu'ils n'eussent eu le Calife pour respondant, qu'on les payeroit, comme il fit aussi vendant pour ce faire plusieurs pieces de grand valeur. C'estoit en ce temps que Manud Gaznehy taschoit de s'emparer de la Perse, ce que Abulganiar fit entendre à son oncle Gelala Daulé, afin de s'vnir ensemble, & resister à leur commun ennemy: mais l'autre au lieu de marcher contre Mamud, il alla saccager Awez, qui estoit des terres de son cousin, de laquelle il tira grande somme de deniers.

Les dissentions n'estoient pas moindres en Basora entre les Turcs, & ceux de Dialema, les vns fauorisans Malec Aziz fils de Abu Mansur, & neueu

de Cela la Daulé, duquel ne vouloient point ceux de Dialemã, mais durant leurs discordes Abulganiar prenant son temps les print à son aduantage, & s'empara de Basora, & de là passa à Wacet, si que tous les biens de ses parens vindrent en sa puissance, à quoy Galala vouloit donner tout l'empeschement à luy possible : mais les soldats ne voulurent iamais marcher pour luy qu'ils n'eussent receu vne paye, & à faute d'argent, il en demanda par maniere d'emprunt aux plus riches de Bagadet, ce qui luy acquit l'inimitié de tous. Cependant Abul Fauores qui regnoit en Kermon, voyant ainsi les affaires troublées en Perse, leua vne armée pour tascher d'y faire ses affaires : mais il mourut en chemin, ce qui fut cause que tous les grands de Kermon d'vn commun accord appellerent Abal Ganiar, auquel ils donnerent le gouuernement, & ainsi fut declaré Roy de Perse & de Kermon : puis sans perdre temps, il vint auec vne bonne armée contre Bagadet, mais Galala Daulé estant venu au deuant luy liura la bataille, laquelle Abul Ganiar perdit, & fut contraint de se retirer à Awax, & Galala laissant à Wacet des garnisons suffisantes pour la garder il s'en retourna à Bagadet en l'an mille trente-deux, & de l'Egire 422. en laquelle année Kader Calife mourut ayant tenu le siege 41. an, & 4. mois, en la place duquel on mit Kahem ou Alcahem Beamarila Abuiafar Abdula son fils.

KAKEM OV ALZAHEM BEAHMARYLA ABVIAFAR ABDVLA 47. *Calife.*

Le temps de Kahem ou Alcaham Beamarila Aduiafar Abdula fils de Kader ne fut pas plus paisible que celuy des autres, & commençant par le Karazon, il a esté parlé cy-deuant de la mort de Mamud, en la place duquel on mit Mahamed son fils. Or cestuy-cy auoit vn frere auquel le pere des son viuant auoit donné le gouuernement de Hisphaon: lequel aussi tost qu'il sceut la mort de son Pere arma contre son frere : mais cestuy-cy commandoit à ses subjets auec tant de rigueur, que l'ayant tous en horreur le voyant absent, ils se reuolterent : mais Mamud retourna promptement entourer la ville, qu'il print, & chastia les rebelles, puis continua son entreprise contre Karazon: auparauant que d'y arriuer, il escriuit à son frere Mahamed, l'asseurant que sa venuë n'estoit que pour le seruir, parce que les terres qu'il possedoit, estoient plus que suffisantes pour luy faire passer ioyeusement sa vie. Mahamed qui ne desiroit point cette visite, luy fit dire qu'il le prioit de l'en excuser, & qu'il s'en retournast, ce qui offença fort Masud, de sorte qu'il se declara tout apparemment ennemy de Mahamed, auquel on conseilla fort de se reconcilier : mais il y fit la sourde oreille, & enuoya contre son frere vn Capitaine nommé Issuf Sabutaquin, & luy-mesme le suiuant auec le plus grand nõbre de gens qu'il fut possible; mais il s'arresta vn mois à Tanganabar, où il fit le Ramedon ou Caresme Mahometan. En fin Masud l'enuironna, & par la trahison de Issuf, & la meschanceté d'vn Amir Aly vn des principaux hommes de Mahamed, il fut pris & liuré à Masud, lequel recompensa les traistres comme ils auoient merité: car il fit mettre Issuf chargé des fers en vne basse fosse, & fit prendre Amir Aly, & quant à son frere Mahamed, il luy fit creuer les yeux, demeurant ainsi maistre des Royaumes de Karazon & de Gaznchen, outre

la Prouince de Hierac que son pere luy auoit donnée. Ce qui aduint l'an mil-trente-deux, & de l'Egire quatre cens vingt-deux. Apres cela enuoya Altuntax gouuerneur de Koarrazm contre Ali Taquin qui tenoit Samarkand & Bohara, & y eut bataille entr'eux en laquelle Altuntax eut du pire du commencement à cause d'vn stratageme dont se seruit Taquin, toutesfois la victoire demeura en fin à l'autre, mais elle luy cousta bien cher: car il y perdit beaucoup de ses gens, & laissa la vie, la fin de laquelle se sentant approcher il fit accorder les siens auec l'ennemy, de crainte qu'ils n'encourussent quelque danger quand ils seroient sans chef.

En l'an 1034. & de l'Egire quatre cens vingt-six, la contrée de Cibal & la ville de Rey se reuolterent contre Masud, comme firent encores les garnisons que son pere auoit laissées en l'Inde, mais en recompense il subiugua Gerion & Tabarstan. Et comme durant son absence deux Capitaines Turcs se fussent souleuez contre luy, l'vn nommé Togorel ou Togozelbec, & Iakarbec Sallinquis, il les subiugua à son retour, de là il fit vn voyage en Inde, mais les Turcs ne s'estant qu'escartez sans auoir esté rompus, se rassemblerent, & à la faueur de son absence subiuguerent plusieurs villes en Karason, & contraignirent Alao Daulé Ben Kakuya, & Abusale de sortir hors de leurs gouuernemens, ce qui fut cause que Masud vint aussi tost à Gerion: & comme en poursuiuant son chemin il eust sceu qu'vn guetteur de chemins s'estoit retiré en vne Forteresse auec cent de ses compagnons, il les fit venir sous son sauf conduit & asseurance: mais quand ils furent venus deuant luy il les enuoya pendre, disant que telles manieres de gens deuoient estre chastiez en quelque maniere que ce fust, & continuant son chemin on luy fist plusieurs plaintes des tyrannies de Nur Taquin gouuerneur de Balk; mais il estoit bien mal-aisé de satisfaire à leur demande, à cause que c'estoit l'hyuer, & qu'il faisoit de grandes pluyes: Toutes-fois poursuiuant son chemin, il eut nouuelles que Daud Capitaine Turc amenoit de grandes forces pour le secours de Balk en faueur de Nur Taquin, de sorte que Masud craignant d'estre enclos alla au deuant de Daud, ce que sçachant Nur Taquin il le poursuiuit, & luy donna sur la queuë où il fist mourir grand nombre de ses gens, & emporta vn fort bon butin: Masud ainsi maltraicté ne laissa pas de poursuiure son chemin contre Daud lequel le vainquit, & le contraignit de s'enfuir à Gaznehen, où il fist mourir plusieurs Turcs qui estoient de ses soldats, d'autant qu'ils auoient trop laschement combattu en la bataille qu'il auoit euë auec Daud Salink, puis ayant enuoyé son fils Maudud à Balk, accompagné de Nacer Hamed son Wazir, & de bon nombre de gens de guerre, emmena auec soy son frere qui estoit aueugle, & ses fils, & s'en allant à l'Inde, & arriué qu'il fut à vn passage du fleuue de Send, que les Perses appellent Pang, & qui n'est autre que l'Indus, il passa luy & les siens: de l'autre costé demeurent sur l'autre riue son frere aueugle auec ses thresors, en la garde d'vn Capitaine appellé Nustaquin, lequel se seruant de cette occasion il departit aux soldats les thresors, & saluerent l'aueugle Roy, lequel le refusoit: mais en fin il l'accepta, pour la crainte qu'il auoit de la mort de laquelle ils le menaçoient, s'il n'y consentoit: puis passerent le fleuue auec luy, & se ruerent sur les gens de Maudud, qui ne firent pas grande resistance, ne s'attendans pas à ceste secousse, de sorte que Maudud fut pris, toutesfois ils ne luy demanderent point d'autre satisfaction, sinon qu'il se contenteroit de viure

en paix, en quelque lieu, ce qu'il accepta, & demanda la Forteresse de Kobraquebir, laquelle luy fut accordée auec bonne garde, au departir Masud pria son frere de luy enuoyer quelque argent pour faire son voyage : mais Mahamed qui estoit fort auare, dit qu'on luy donnast cinq cens dragmes qui sont enuiron cinq cens reales, ce que Masud souffrit auec vn grand ressentiment : mais celuy qui luy portoit l'argent luy en donna encore du sien mil cinq cens deniers d'or, qui sont enuiron deux mille ducats, lesquels luy furent apres bien payez.

Quant au Roy aueugle se voyant mal propre au gouuernement, à cause de son aueuglement, il resigna son Royaume à son fils Hamed, lequel par le conseil d'vn fils de Issuf Taquin, & de Amir Aly Kachoand, les peres desquels Masud auoit fait mourir en vengeance, aussi bien qu'il auoit fait au Roy aueugle, ils allerent secrettement à Kobra Kebir, & tuerent Masud, ayant esté Roy dix ans. Il estoit fort courageux & liberal : & comme il a esté dit, il auoit enuoyé son fils Maodud à Balk, où ayant entendu l'aduanture de son pere, & le retour de Mahamed de l'Inde, il les fut attendre au passage à Gaznehen, où il les prit si mal à propos, qu'il les combattit les vainquant, & print prisonniers Mahamed, son fils Hamed, & d'autres encore qui y estoient. Nustaquin & les deux conseillers de la mort de Masud, auec vn bon nombre de ceux de la maison Royale qu'il fit tous mourir excepté vn Abderrhayn fils de l'aueugle auquel il sauua la vie pour vne telle occasion, c'est que Masud estant prisonnier, vn sien frere Abderramon le trouua auec la Tage ou Couronne sur la teste, laquelle Abderramon ayant jetté par grand mespris en terre, Abder Rhain trouuant ce fait fort estrange, & la leuant du lieu où ceste Tage auoit esté jettée, il la mit sur la teste de son oncle auec paroles de grande consolation, & cét acte de pieté estant venu à la cognoissance de Maodud, il suruint en ceste occasion, & la recompensa de la vie.

Moadud ayant obtenu ceste victoire, il fit bastir vn fort somptueux edifice, qu'ils appellent Fal Habad, & selon le langage de Karazon, le lieu de Adogané. La mort de Masud apporta encore plusieurs remuemens en la Perse & en l'Inde, d'où Moadud craignoit fort que son frere Maiudud reuint, & qu'il luy fist quelque trouble : mais cestuy-cy mourut en chemin, si bien que Maurenahar & les terres de l'Inde vindrent en la puissance de Moadud. Toutesfois les Turcs Saliuquis qui estoient lors à Maurenahar, & Karacon, ne le recognoissoient point, contre lesquels il enuoya son armée l'an mille quarante cinq, & de l'Egire quatre cens trente cinq, à laquelle s'opposant Olob Arsalon fils de Iakarbek auec de fort belles trouppes, combatit l'armée de Maodud & remporta la victoire. D'autre costé les Turcs ayans sorty de Turquestan à grande multitude pillant & rauageant les contrées de Garmées, & Candachat : mais les garnisons de Maodud les attendirent au passage, & en firent vn grand carnage. En ce temps les Roys de l'Inde qui estoient vassaux de Moadud se rebellerent contre luy, & ayans fait alliance entr'eux vindrent assieger Lahor, que Maodud enuoya secourir en grande diligence : mais les dissensions que ces Roys eurent entr'eux, fut cause que Maodud pacifia le tout plus facilement, & fit retourner les autres en leur precedente obeyssance, & comme il eust terminé ce different, il fit marcher son armée contre les Turcs. Saliuquis occupoit le Carason, il mourut en chemin d'vne collique, l'an mille

cinquante, & de l'Egire 441. Or encore qu'il eust deux fils, les soldats voulurent toutesfois que Aly Ben Masud son frere luy succedast, mais cestuy-cy ne ioüyt pas long-temps de la Royauté, car vn Wazir de Maodud mit en liberté Abd Rachid & le declara Roy, le portant de sorte, que l'autre fut contraint de luy quitter la place.

Quant à Bagadet, les choses estoient tousiours en confusion: car le peuple se reuolta encore vne autrefois contre Gelala Daulé, en mespris duquel ils proclamerent Roy de Bagadet Abulganiar, & l'enuoyerent querir, mais il s'en excusa, & bien pour luy: car les Turcs s'accorderent bien-tost apres auec Gelala Daulé, toutesfois ceste reconciliation ne fut pas de longue durée: car ils firent vn nouueau rauage dans la ville, où ils mirent le feu, pour auoir plus d'occasion de la piller, & vouloient faire sortir Gelala: si bien que tous ses remuëmens durerent tout l'an mil trente-sept, & de l'Egire quatre cens vingt-sept, & le suiuant encore, auquel il fit vn si grand froid que le fleuue Degile qui est le Tigris, fut gelé douze iours continuels, & tomba tant de neiges aux enuirons de Bagadet que toute la terre en estoit couuerte à la hauteur de trois palmes, ce qui est assez digne d'admiration, veu la scituation de la terre. Gelala fut quelque temps d'accord auec les Turcs: mais l'an mille quarante-quatre, & de l'Egire quatre cens trente-quatre, vn de leurs Capitaines Ebrahen Neali Saliuqui entra en la Perse, en la Prouince de Hierac, & print Amedon, Tokzelbec autre Capitaine print aussi la ville de Rey, & sur ces entrefaictes mourut Gelala Daulé ayant regné dix-sept ans, son fils Abu Mansur estoit à Wacet que l'on manda: mais les troubles estoient si grands de toutes parts qu'il n'osa abandonner le pays, de sorte qu'on donna le gouuernement à Abul Ganiar. Tokzelbec cependant auec vne armée victorieuse rauageoit toute la Perse. Cela fut cause qu'Abul-Ganiar voulut faire alliance auec luy, & maria son fils auec vne fille de Dauid Saliuquis cousine de Toczelbec, & l'an suiuant qui fut l'année mille quarante-neuf, & de l'Egire 440. il mourut en Kermon laissant cinq enfans, Abu Mansurfulad, Sorum Kozrrao, Feruz Abu, Taher Abucaid, Aboalikay Kozrrao. Sorun, comme l'aisné pensoit succeder, mais Cozrrao Feruz s'empara du Royaume, & changeant de nom se nomma Malec Rhaim, si qu'il y eut de grandes guerres entre tous ces freres, auec diuers succez: enfin Rhaim à l'ayde de Toczelbec print Scyras, & la meilleure partie de la Perse, tout y estant en confusion, & puis s'en retourna à Wacet.

Les troubles continuoient aussi à Bagadet qui auoient esté continuez depuis la mort de Gelala, par le moyen du Calife de Damas qui estoit de la famille de ceux d'Ismaël, qui vouloit faire chasser de Bagadet le Calife Cahem, ou Alcahem, Comme de fait il fut contraint de quitter le siege, & s'en aller se refugier à Toczelbec, auec lequel il auoit quelque amitié: cestuy-cy entra en Bagadet, laquelle il mit à feu & à sang, sans pardonner ny aux viuans, ny aux morts, faisant ouurir iusques aux sepulchres, pour voir s'il n'y auoit point quelqu'vn de caché, & le remit ainsi en son Califat. En ces entrefaictes arriua à Bagadet Malec Rhaim, lequel nonobstant toutes ses allegations, & bien qu'il se fust retiré en la maison du Calife, il ne peut empescher qu'il ne vient en la puissance de Toczelbec qui le mit en prison, en laquelle il mourut: mais ceste mort n'apporta plus de concorde entre ses autres frere Mansur, & Abusay: de sorte qu'en fin ce dernier, apres plu-

sieurs diuers euenemens fut pris prisonnier par Mansur qui le fit mourir, i-fit le mesme apres à vn sien Wasir qui auoit esté aussi à feu son pere, & mit en sa place Fazel Ben Acen, lequel se voyant bien estably en sa charge, pour recompense il print son Roy Mansur, & le mit prisonnier en vne Tour où il mourut.

Il y auoit en Kermon vn Capitaine Turc nommé Saliuqui, autrement Malek Kaoerd, qui ayant entendu ce que Fazel auoit fait contre Mansur, leua vne grande armée contre luy : de sorte que l'autre fut contraint de s'enfuir & de se retirer vers Olob Arsalom, auec lequel il acquit de grandes richesses, toutesfois ce ne fut pas auec tant de seureté pour luy qu'il ne fust pris prisonnier auec vn sien fils à Nazom de Molk, & mis prisonniers en la Forteresse de Stahhar, où ils moururent en l'an mille cinquante-sept, & de l'Egire quatre cens quarante huict. Quant à Aboaly Kay Kozrrao fils de Abul Ganiar, auquel auoit esté laissé le gouuernement du pere, il s'en desmit volontairement entre les mains de Olob Arsalom, qui luy donna les terres de Naoband, Ian, & Aktak, où il passa le reste de ses iours; Arsalom le traitant tousiours auec beaucoup de courtoisie : Il vescut encore quarante ans apres ses freres, & mourut en l'an mil nonante cinq, & de l'Egire 487. qui fut la fin du gouuernement des Daules en la Perse.

Quant à Togotel, ou Tazelbec, il poursuiuit Abd Rachid, lequel s'estoit retiré en vne Forteresse si forte, que voyant qu'il ne gaignoit rien deuãt, il fit en sorte par presens qu'il corrompit les Gardes, sans ceux qui estoient dedans. Si que Abd Rachid luy fut liuré auec plusieurs autres de ses parens, lesquels il fit massacrer, & puis se declara Roy, espousant vne sœur du deffunct: mais à peu de iours de là, estant en la place publique pour y receuoir la salutation qu'on a accoustumé de faire en ces quartiers là, dix des principaux hommes du païs bien vnis ensemble vindrent pour la luy donner : & s'estans mis en rond à l'entour de luy mirent tous la main à l'espée, & le massacrerent. Bien peu de temps apres Charkir vn Capitaine qui venoit des Indes, fit sortir de prison Ferrogozad fils de Masud, & frere de Abd Rachid, & le fit Roy, Daud Saliuqui, de qui Ferrogozad auoit eu la victoire, leua vne armée pour aller contre Carazõ, contre lequel Saliuqui Roy de Turquestan enuoya plusieurs de ses Capitaines, lesquels furent vaincus, en fin Olob Arsalom combatit & le vainquit, prenant plusieurs Gazneys prisonniers, lesquels s'en reuengerent apres sur les Turcs qui estoient captifs en Gazneheu. Ferrogozad ayant gouuerné six ans, mourut, laissant pour successeur son frere Ebrahem Ben Masud. En ce temps mesme mourut Kahem ou Alkahem ou Calife l'an mil septante quatre, & de l'Egire 497. ayant tenu le Califat quarante-quatre ans & quatre mois.

Almoltady Bila 48. Calife.

Apres la mort de Kahem Almoktady Bila fut mis en sa place, au temps duquel il se fit plusieurs remuëmens en la Perse, mais de peu d'importance : quant & au Karazon & terres de Maurenahar Ebrahem frere de Ferrogozad qui par sa mort luy auoit succedé, s'accorde auec les Turcs. Et ayant mis son Royaume en paix fit vn voyage en l'Inde, où il fit de grandes conquestes, & gaigna de tres-riches despoüilles : mais Malekcha Roy de T...

questan voyant la Perse iouït d'vne profonde paix, pensa que le temps estoit propre pour y bien faire ses affaires, & leua pour cét effect vne grande armée, dequoy ayant eu aduis Ebrahem luy enuoya des Ambassadeurs, qui firent en sorte qu'ils le destournerent de son dessein; & pour la plus grande asseurance de leur amitié, Ebrahem maria son fils Masud auec le fille de Malekcha, ce qu'estant faict Ebrahem mourut l'an de salut mille octante neuf, & de l'Egire 481. six ans apres, à sçauoir l'année 1095. & de l'Egire 487. mourut le Calife Almoktady Bila, ayant gouuerné 19. ans cinq mois.

ALMOSTAZER BILA 49. *Calife.*

Almostazer fils de Almotkadi, succeda à son pere au Califat. Du temps de cestuy-cy Bagadet ayant esté ruinée par les desbordemens du fleuue Tigris fut changée de situation, & bastie de l'autre partie du fleuue vers l'Orient, où elle est maintenant assise en vne assiette plus commode que la premiere, ayant eu 25. Califes depuis sa premiere fondation faite par Abuiafat, sans que pas vn soit mort en icelle, ce qui est digne d'estre consideré. Quant à Almostazer Bila, il eut quasi la paix tout le temps de son gouuernement, qui fut de 25. ans & six mois, à la fin desquels il mourut l'an de salut 1129. & de l'Egire 512.

ALMOSTARCHED BILA FAZDLE 5. *Calife.*

A ce Calife tout pacifique, succeda son fils Almostarched fort courageux & enclin à la guerre, laquelle il fit à quelques Princes de Perse, & ayant occupé quelques Prouinces de Masud Saliuquis Roy de Karason, ils combattirent ensemble auec diuers succez, mais la victoire demeura en fin à Masud pres de Tabris, où Almostarched fut vaincu, & se sauua à la fuitte: Il fut toutesfois pris incontinent apres, & presenté à Masud qui le fit tuer, l'an de salut 1136. & de l'Egire 529. ayant gouuerné dix sept ans & deux mois.

RACHED BILA 51. *Calife.*

Rached Bila fils de Almostarched paruint au Califat apres la mort de son pere, de laquelle voulant prendre vengeance il arma le plus de gens qu'il peut & s'en alla contre Masud en Perse, de laquelle il conquit vne grand partie: mais s'estant rencontré auec son ennemy qui luy liura la bataille, il fut vaincu, & s'enfuit à Isfao chef de Hierak en la Perse, où Masud le fit tuer en l'an 1139. & de l'Egire 532. apres la mort duquel Masud vint en Bagadet, où il entra sans aucune resistance.

ALMOKTAFI BILA 52. *Calife.*

Masud s'estant rendu le maistre de Bagadet, mit en la place de Rached Almoktafi Bila oncle du deffunct, & bien peu apres Masud mourut en la Perse, chacun de ses Capitaines se contentant de ce qu'il auoit en gouuernement: Ce qui donna asseurance à Almoktafi d'assembler vne belle armée & s'en aller en la Perse, où il recouura sans grande resistance ce que Masud y auoit vsurpé, laquelle ayant possedé l'espace de 24. ans sans aucune notable nouueauté, il mourut en l'an 1161. & de l'Egire 555.

ALMOSTANGET BILA ISSVF. 43. *Calife.*

Au Calife Almoktafi succeda son fils Almostanger Bila Issuf, & comme du viuant de son pere Masud fut mort en la Perse comme il a esté dit, Arsa-

loncha son fils aisné luy auoit succedé en Gaznehen, lequel à peine fut il paruenu à la Couronne qu'il fit prendre tous ses freres, qui estoient en grand nombre, vn seul excepté nommé Baharoncha, qui eschappa. Or ceux-cy auoient deux parens, l'vn Gouurneur de Karazon appellé Saniar, & l'autre de Hierac de Perse, qui s'appelloit Mahamed. Ces deux cy estoient freres, Baharoncha se retira vers Saniar, lequel tascha de l'accorder auec Arsalon, lequel n'y ayant voulu entendre, Saniar luy fit guerre, & entra dans le Gaznehen: Mais Saniar à la persuasion de Baharoncha retourna aux armes, & ayant eu vne secōde victoire de Arsaloncha, il entra derechef au Gaznehen, ou il fist vn tres-riche butin, puis ayant mis Baharon en possession de ceste contrée, il s'en retourna chez soy. Arsalon le voyant absent retourna derechef au Gaznehen, contraignant Baharon de s'enfuir, que Saniar restablit apres, & Arsalon s'enfuyant il fut pris, & emmené à son frere qui le fit tuer, ayant regné trois ans, en l'an 1119. & de l'Egire 512. Baharon demeurant ainsi paisible possesseur, il fut fort bon Prince, gracieux, & liberal, qui aimoit les gens de lettre, & luy-mesme estoit fort sçauant: de sorte qu'il escriuit quelques œuures en Philosophie, l'estude ne luy fit pas perdre toutesfois son courage guerrier, de sorte qu'il fit quelque entreprise en l'Inde & en la Perse, où il mourut, l'an 1153. & de l'Egire 547. ayant regné 35. ans.

Kozrrao son fils, luy succeda: mais estant arriué plusieurs remuëmens à ce nouueau regne, & ne se tenant point asseuré en son païs, il s'en alla en Inde, en la Prouince de Laboa; il retourna depuis à Gaznehen: mais trouuant son Royaume occupé par Saniar Roy de Karason, & qu'il n'estoit pas assez fort pour s'opposer à sa puissance, il s'en retourna à Lahor, où il mourut, l'an 1161. & de l'Egire 555. ayant regné 9. ans. Son fils Kozrrao Malek luy succeda en Lahor, chef du Royaume de Multon en l'Inde: car pour la Perse tous ses Royaumes estoient occupez, & pour les rauoir il falloit vn esprit plus belliqueux & moins vicieux que le sien, qui fut cause de le faire hayr de tous, & principalement des gens de guerre. Vne partie des terres de Gaznehen estoient possedées par vn Sultan Guya Cadin Mahamed Gaury: Cestuy-cy fit quelques courses en l'Inde vers Lahor, laquelle il prit, de sorte que Kozrrao Malek retourna au Gaznehen où il mourut, l'an 1169. & de l'Egire 563. & en luy prindrent fin les Sabutaguis: trois ans apres mourut le Calife Almostanger, à sçauoir l'an 1172. & de l'Egire 566. ayant gouuerné onze ans.

ALMOSTANZY BENVR ELAH ACEN 54. *Calife.*

Almostanzy Benur Elah eut le Califat par la mort de son pere, il fut bon Prince, liberal, & aimé des siens: il gouuerna neuf ans & huict mois, & mourut l'an 1180. & de l'Egire 575. sans que durant ce temps il soit arriué chose digne de remarque.

NACER OU NACERE LADIN 55. *Calife.*

Almostanzy estant mort, son fils Nacer ou Nacere Ladin, vint au Califat, lequel il tint quarante sept ans, sous lequel Bagadet florit grandement. Durant le gouuernement d'iceluy ceux de Koarrazm vindrent contre les Saliuquis les vainquirent, & assujettirent, & les Tartares sous la conduite de Chinguiskham s'emparerent des contrées de Turon, & Agem, les mettant à feu & à sang, auquel temps mourut le Calife Nacer, à sçauoir l'an 1216. & de l'Egire si cens vingt-deux.

ALZAHER OU ALTAHER BILA MAHAMED 56. *Calife.*

Le fils de Nacer nommé Alzaher ou Altaher Bila Mahamed fut fait Calife au lieu de son pere, mais ce ne fut que pour neuf mois, car il mourut en l'an de salut 1227. & de l'Egire 623.

ALMOSTANCER BILA 57. *Calife.*

Almostancer Bila Mansur, succeda à son pere Alzaher : cestuy-cy fit tant de cas de la liberalité, qu'ayant donné en prodigue il deuint pauure. Du temps de cestuy-cy la Perse iouyssoit d'vne grande paix : mais les Mogoles ou Tartares y ayans fait leur premiere entrée se rendirent les maistres de quelques Prouinces d'icelle, ausquels s'opposa le Calife Almostancer, les contraignant de quitter la meilleure partie de ce qu'ils auoient acquis, & les ayant battus par plusieurs & diuerses fois, il mourut le 17. an de son gouuernement, l'an de salut 1244. & de l'Egire 640.

ALMOSTACEM BILA ARDVLA 58. *& dernier Calife de ceux de Bagadet.*

Les Tartares ayans esté vaincus, comme vous auez entendu par Almostancer Bila, ils en eurent leur raison sous le gouuernement de son fils Almostacem: car Olacukan Tartare le vainquit, & le fit mourir : & apres auoir tenu le Califat quinze ans & six mois: ainsi finirent en luy les Califes de Bagadet, que nous disons Babylone ou Baldak, les Tartares s'emparans d'icelle & de toute la Perse, ayant esté 37. de ceste famille, & commandé 523. ans, peu plus, peu moins, desquels on a traicté particulierement, d'autant qu'ils sont comptez en la Chronique de Perse pour Roy, d'icelle, tant par Taua-ich que Mirkond. Almostacem, mourut l'an de salut 1258. & l'an 655 de l'Egire.

DES MOGOLES OV TARTARES QVI ONT COMMANDÉ EN LA PERSE.

CHINGVISKAN *premier Roy de Perse des Tartares.*

Chinguiskan qui fut le premier des Tartares qui fit voir ses armes en la Perse, estoit fils de Sukyh Badur, c'est à dire vaillant, duquel voicy la genealogie: Badur estoit fils de Parté Baduc, fils de Filkã, fils de Thomanahkam, fils de Baysangorkan, fils de Kaydukham, fils de Tominkã, fils de Bukachcan, fils de Buzaniar, qui estoit en ce faisant le huictiéme ayeul de Chinguiskan, lequel nasquit en l'an de salut 1152. & de l'Egire 546. Cestuy-cy perdit son pere n'ayant encor que 13. ans, & comme on le vit si petit, on fit aussi plusieurs entreprises & remuëmens qui s'esmeurent, de sorte qu'ils ne finirent que iusques en l'an 1166. & de l'Egire 599. en laquelle année Chinguiskan vainquit tous ses empeschemens, & ceux qui luy disputoient le Royaume, iouyssant en fin de tout ce que son pere & ses ancestres auoiẽt possedé. On l'appelloit auparauant Tamachin, mais quãd il fut establi au Royaume, qui fut l'an de salut 1207. de l'Egire 902. il se fit nommer Chinguishan, c'est à dire en leur langue Roy des Roys : cestuy-cy fut vn tres-puissant Prince, reduisant sous son Empire & obeïssance toutes les Hordes ou familles des Tartares, auec les Royaumes de Karao Korã Helan, Tangar, & autres, lesquels ayant subiuguez en l'an que l'on comptoit 1219. & de l'Egire 615. il sortit de ses confins auec vne armée presque innumerable, se vint ruer sur les terres de Maurenahar, à laquelle puissance s'estant opposé Mahomet Koarrazmcha, & voyant combien ses efforts estoient de peu d'effet

contre vn si terrible ennemy, il luy abandonna la terre & s'enfuit en Karazon Chinguiscan entra en Maurenahar l'an 1224. & de l'Egire 620. mettant au fil de l'espée tout ce qu'il trouua de viuant en ceste contrée là, & fit le mesme à Balc, d'où il enuoya 30000. hommes à la poursuite de Mahamet Coarrazmcha, qui fuyoit tousiours deuant luy: mais en fin il fut ratteint à Abiscor en Gueilon où ils le massacrerent, mettant toutes ses terres à feu & à sang. Delà il s'en alla contre la ville de Rey, en laquelle & aux enuirons, on tient que les Mogoles ou Tartares firent mourir 600000. personnes, & aux Prouinces de Nichabur, sans les femmes & petits enfans 1500000. hommes, encore y en a-il qui disent 1600000. faisant le mesme rauage vn an durant par toutes les contrées de la Perse. Almostancer Bila Mansur Ben Alzaher Calife pour lors de Bagadet assembla le plus de forces qu'il peut pour s'opposer à cét orage & empescher qu'il ne vint fondre sur ses terres. Et de fait ceux-cy estans tous diuisez & separez en diuerses contrées, il les prit si à propos qu'il les contraignit de sortir quasi de toute la Perse, & se retirer à Maurenahar en l'an 1227. & de l'Egire 623.

Par la mort de Mahamet Roy de Koarrazm son fils se voyant n'estre pas bastant pour resister aux Tartares, s'enfuit en l'Inde: cestuy-cy s'appelloit Sultan Gelaladin, lequel les Mogoles suiuirent à la trace, & l'ayant trouué prés le fleuue Indus luy donnerent bataille en laquelle il fut vaincu, & contraint de se retirer à Multon, vn Royaume situé en la plus interieure partie de l'Inde. Quant à Chinguiscan, apres auoir ainsi frayé le chemin aux siens, & donné le premier l'entrée en la Perse, il s'en retourna à Ketao Kotan, où il mourut en l'an de salut 1228. & de l'Egire 624. de son aage le 78. & depuis qu'il fut paisible possesseur de ses Royaumes le 25. Il eut cinq fils, l'aisné desquels s'appelloit Tuchichon auquel le pere donna les gouuernement des Royaumes de Dast, Rapechab Ross. Albugar qui mourut six mois deuant son pere Chagataycon, qui eut le gouuernement des Royaumes de Maurenahar, Aygor & Koarrazm, ayant possedé ces Royaumes iusques en l'an 1241. & de l'Egire 658. le quatriéme Octaycahon, lequel succeda à son pere: & le cinquiéme fut Tulichan, auquel le pere donna quelques Prouinces auec tous ses thresors. Cestuy-cy mourut aussi en l'an 1232. & de l'Egire 628. de sorte que des cinq fils de Chinguiscan Octaycahon demeura seul en vie pour embrasser ceste grande succession: les autres toutesfois eurent quelques enfans, la succession desquels sera declarée cy apres. Ce que rapporte Mircond ne doit pas estre aussi passé sous silence, c'est que l'on tient pour chose asseurée que lors que Chinguiscan nasquit au monde il auoit les deux mains ouuertes, & en chacune d'icelles vn peu de sang, pronostic certain de sa tres-grande cruauté.

OCTAYCAHON 2. *Roy des Mogoles ou Tartares.*

Octaycahon quatriéme fils de Chinguiscan luy succeda à l'Empire en l'an mil deux cens trente, & de l'Egire six cens vingt six: cestuy-cy fut aussi bon que son pere auoit esté mauuais, & entr'autres belles & grandes parties qu'il auoit en luy, la liberalité luy fut fort recommandable: de sorte que Mircond tient qu'en dons & recompenses extraordinaires durãt sa vie il dépendoit 666. bolses (maniere de parler des Perses) de mille romanis, valant chacun roman saize ducats, qui reuiendroit le tout à la somme de dix millions six cens cinquante six mille ducats. Item pour Wazir vn nommé Gerbahhon Noyn, vn grand guerrier & fort prudent, lequel il enuoya contre Gelaladin qui s'estoit retiré à Multon, lequel ayant assemblé ses forces alla au deuant de cestuy-cy

pour le combattre, mais il fut vaincu & mourut au combat, la famille de ceux de Koarrazm Cha finissant ainsi en luy : apres il conuertit ses armes contre la Perse, & la reduisit toute sous son obeyssance, excepté Bagadet, puis ayant regné treize ans, il mourut tout bruslé au dedans, par l'vsage immoderé du vin qu'il beuuoit, l'an de salut 1232. & de l'Egire 649. Il laissa vn fils nommé Gayuk Chan, lequel à cause de son bas aage fut mis sous la tutelle de la mere, qui gouuerna cét Empire quátre ans.

GAYVKKHAN 3. *Roy de Perse des Tartares.*

Gayukkhan fils de Octay Kahn commença à regner en l'an 1246. & de l'Egire 643. il donna de grandes esperances qu'il seroit bon Prince, estant fort amy de la iustice, liberal, & à qui les Chrestiens n'estoient point desagreables, lesquelles choses le firent aymer de tous, mais il ne regna qu'vn an, à la fin duquel il mourut, de l'Egire 644. & de salut 1247.

MANCHVKAHON 4. *Roy de Perse des Tartares.*

Manchukahon fils aisné de Tuly Chan cinquiéme fils de Chinguys Chan vint à la Couronne, son cousin n'ayant laissé aucuns enfans. Il fut bon Prince, courageux, liberal & benin. Il fauorisoit fort les Mores, & n'estoit pas toutesfois contraire aux Chrestiens, mais il auoit les Iuifs en horreur, & les persecutoit. Il donna à Kablay Kahon son frere les terres de Ketao Cotan, qui les accrut beaucoup. Ce Prince fonda la fameuse ville de Cambulu, aujourd'huy la Cour du grand Tartare, & à son autre frere Vlach Kuchan il donna les terres de la Perse, puis ayant regné 13. ans il mourut l'an 1260. & de l'Egire 657.

VLAH CVKAN 5. *Roy de Perse des Tartares.*

Vlah Cukan ayant eu, comme il a esté dit les Prouinces de la Perse en gouuernement dés le viuant de son frere, & ce dés l'an 1256. & de l'Egire 653. où il mit aussi tost la main à l'œuure, & attaqua Ismaëli place d'importance qu'il emporta, ne donnant la vie à personne de tant d'ames qui se retrouuerent en icelle. Il passa depuis à Aierak, qu'il subiugua, & l'année suiuante mena son armée contre Bagadet, à l'encontre duquel saillit Almostacem Calife qui fut vaincu & massacré auec ses quatre fils, taillant en pieces tout ce qui se trouua tant à Bagadet qu'aux enuirons, si qu'on dit qu'il ne fit pas mourir moins d'vn million six cens mille personnes : puis en l'année 1261. & de l'Egire 658. il alla assieger Alep & Damas, qu'il subiugua, laissant pour Gouuerneur en ces parties de Surie Captucahon, puis s'en retourna en la Perse en la Prouince d'Aderbaion, en vn lieu appellé Meragah aux enuirons de Tabriz, où il mourut l'an 1266. & de l'Egire 663. Deuant que de mourir il departit ses terres à trois fils qu'il auoit, à l'aisné nommé Habkaikahon il donna les Royaumes de Hierak, Mayandaton & Carazon, au second nommé Hyachemet il donna Aron, qui est l'Armenie, & Aderbaion. A Taudon qui estoit le troisiéme il laissa les terres de Diarbek & Rabyah, qui est la Mesopotamie de plus il donna à Asalmok Iawiny vn de ses Wazirs Bagadet, pour le reparer comme il fit, & à vn autre appellé Mahyncdin Paroaney, quelques terres en Rumestam. Il florissoit alors en la Perse vn fort excellent Astrologue appellé Nacyradin Tussi, qui a composé vn liure intitulé Zichel Cony, des iugemens & figures, fort celebres entre les Perses.

Outre ces trois fils cy dessus nommez, Vlah Kukhan en auoit encores deux autres, l'vn nommé Nicudar Oglan, l'autre Targahekhan, auquel le pere n'auoit point fait de part, comme estans les plus ieunes, mais il ne laissa pas de l'auoir, & les enfans de l'autre en eurent aussi leur part.

HAYAKAYKHAN 6. *Roy de Perse des Tartares.*

Haybkaykhan fils de Ylah Kukhan, succeda à son pere en la seigneurie de Perse. Cestui-ci eust guerre auec Borakhan, qui tira vne grande armée du Chagaray, l'an de salut 1271. & de l'Egire 668. contre lequel Haybkaykhan combattit, & le vainquit, le faisant retirer iusques à Maurenahar. Il fut Roy 17. ans, à la fin desquels il mourut en Amadon, l'an de salut 1282. & de l'Egire 980. Et d'autant qu'il n'auoit point d'enfans, on mit en sa place son frere Nicudat Oglan, qui se fit appeller Hamed Khan.

HAMED KHAN, *auparauant Nicudar Oglan, septiesme Roy de Perse des Tartares.*

Hamed Khan, qui s'appelloit auparauant Nicudar Oglan, se fit More, & changea son premier nom, & regna seulement deux ans & deux mois, à la fin desquels il mourut l'an de salut 1283. & de l'Egire 683. de sorte que le Royaume retourna aux enfans de Haybkaykhan.

ARGONKON 8. *Roy de Perse des Tartares.*

Argonkhon fils de Haybkaykhan l'aisné des enfans de Haybkaykhan, paruint au Royaume par la mort de son oncle, duquel il iouyt 17. ans, puis mourut en l'an de salut 1282. & de l'Egire 690. laissant le gouuernement à son frere Ganiatukhon.

GANIATVKHON 9. *Roy de Perse des Tartares.*

Cinq mois apres la mort de Argon Ganiatukhon, son frere fut introduit au Royaume. Ce Prince fut fort liberal, & auoit plusieurs belles parties, lesquelles furent toutes obscurcies par sa sensualité. Estant fort necessiteux il voulut introduire en la Perse l'vsage de la monnoye de carte, ou de papier, comme aux Prouinces de Ketaokotan, mais personne n'y voulut consentir: & celuy qui luy fut le plus contraire, fut vn sien oncle nommé Baidu Kon, qui sur ce sujet luy fist la guerre, & le tua en vne bataille, apres auoir esté Roy trois ans, l'an de salut 1295. & de l'Egire 693.

BADVKHAN 10. *Roy de Perse des Tartares.*

Badukhan fils de Turgahé, fils de Vlagkukhan oncle du dernier Roy, s'estant introduit ainsi au Royaume auec violence, Gazun fils de Arghon Khon, vint contre luy auec vne belle armée toute composée de Mores, & se rencontrerent à Badukhem, & à Nakchoan, où il fut vaincu, & contraint de s'enfuir: mais il fut pris par vn Vazir de Gazun qui l'emmena à Tabriz, où il le fit mourir l'an de salut mil deux cens nonante & six, n'ayant possedé le Royaume qu'vn an.

GAZVN 11. *Roy de Perse des Tartares.*

Gazun fils de Argon, fils de Habkay Khan, fils de Vlahcuchan, se fit Roy de Perse par la mort de Baidu, il fut fort grand iusticier. En l'an 1288. & de l'Egire 696. Ceux de Damas, & de quelques autres terres de Surie, faisant alliance auec Bendpkdar Roy d'Egypte, se reuolterent contre luy: mais ayant mené vne armée contre eux il les vainquit, & les reduisit à son obeyssance, retournant ainsi victorieux en la Perse à Kasnin, qui fut apres la Cour des Roys, où il mourut l'an de salut 1305. & de l'Egire 703. ayant regné seulement huict ou

neuf mois. Il fut enseuely à Tabriz à Zanbgazun, en vne somptueuse mosquée qu'il auoit fait faire durant sa vie : & de tous ceux de ceste lignée, il n'y a que ceste sepulture là qui soit auiourd'huy debout, & qui se soit conseruée de l'iniure du temps.

ALYAPTV 12. *Roy de Perse des Tartares.*

Le gouuernement du Royaume tomba entre les mains de Aliaptu frere du Roy deffunct, lequel s'estant fait More, se fit nommer Sulton Mahamed ben Argon: Il n'auoit que vingt-trois ans quand il commença à gouuerner, & tint sa Cour à Tabriz: il fut fort seuere en l'execution de la iustice, pour le moyen de laquelle il tint ses peuples en repos, & contens. Ce fut le premier qui introduisit la coustume de prendre vn tribut sur les enfans des Chrestiens, & des Iuifs, pour les former à sa mode, & s'en seruir, en l'an de salut 1306. & de l'Egire 705. Il fonda la ville de Sultanie, & en l'an suiuant il s'empara de Gueilon, & Racht. Il s'arma encores contre Cham, ou Damas, qui s'estoit reuolté pour la seconde fois en l'an de salut 1313. & de l'Egire 712. Mais les ayant fait retourner à la raison, il s'en retourna en la Perse, & mourut en la ville de Sultanie, l'an de salut 1317. & de l'Egire 716. ayant esté Roy 12. ans & neuf mois.

ABVZAID BAHEDERKON 13. *Roy de Perse des Tartares.*

Sultan Abusaid Bahederkon, fils de Aliaptu, herita du Royaume de son pere en l'aage de douze ans. Il eust pour Vazir vn nommé Amir Chupon, lequel auoit vne fille d'vne rare beauté qui estoit mariée, de laquelle le Roy deuint passionnément amoureux, de sorte qu'il la demanda à son pere, lequel s'en excusa, & ne la luy voulut point bailler, disant qu'elle estoit mariée, & qu'il n'y auoit que son mary qui eust pouuoir sur elle : mais Abusaid plein de colere & transporté d'affection, l'enleua de force, faisant mourir le pere & le mary, estans ceux qui s'efforçoient de l'en empescher, & luy donna le nom de Kondecar, qui est vn tiltre Royal, laquelle s'acquit vne telle puissance sur luy, qu'en peu de temps delà il luy mit en main tout le gouuernement du Royaume, où elle se comporta prudemment & sagement, & luy cependant menoit vne vie verteuse, s'adonnant à la lecture des liures ausquels il estoit fort affectionné. Il estoit de gentille disposition & de bon entendement. Il passoit ordinairement les Estez en Sultanie, & les Hyuers en Bagadet, & ayant regné 19. ans il mourut l'an de salut 1337. & de l'Egire 736. Par sa mort le pouuoir des Tartares se diuisa en la Perse, chacun se disant Roy de ce qu'il auroit en son Gouuernement, & demeura ainsi iusques à l'arriuée de Teymurlang, qui fut enuiron soixante & trois ans.

TARTARES QVI COMMANDERENT A LA PERSE des descendans de Teimurlang.

TEIMVRLANG *Premier Roy de Perse de ceste lignée.*

TEYMVRLANG qu'on appelle vulgairement Tamberlang, c'est à dire, Teymur le boiteux, fut fils de Baiankan, & le 14. successeur de Chinguis Kan, du sang duquel il descendit : car il n'estoit point comme l'on a voulu dire vn voleur, ny vn muletier, ny vn pastre : mais vn homme de guerre & d'vn tres-grand courage, comme ses actions l'ont fait assez paroistre. Il nasquit en Sa

marchand, & fuiuit les armes contre ses majeurs, & son cinquiéme ayeul nommé Carachat Nuyon, partie de la Tartarie auec Chinguiskan au temps que le mesme Roy enuoya Chagatayhchon son deuxiéme fils pour gouuerner les Royaumes de Maurenaha, Aygor & Koarrazm, où il fut fait premier Wazir, en laquelle dignité luy & les siens continuerent iusques à Teymur, auec d'autres charges conuenables à sa qualité & à son illustre origine. Or, du temps de Teymur regnoit en Chagatay Soyorga Mechchon, au seruice duquel fut Teymur auec qualité de Wazir & grand Capitaine, & estant arriué à la mort de Soyorgat en l'an de salut 1370. & de l'Egire 771. Teymurlang fut proclamé Roy auec l'vnanime consentement de tous, puis se voyant estably au Royaume il sortit d'iceluy auec vne armée innumerable, n'entreprenant rien qu'il ne luy reüssit heureusement: De sorte qu'en l'espace de 36. ans qu'il regna, outre les Royaumes qu'il possedoit, il conquit encor ceux de Maurenahar, Turquestam, Korrazm, Karazon, Sistam, Industam, Hierarchen, Parc, Kermon, Manzandaron, Aderbajon, Kusistam, tous lesquels, & autres encor ses enfans & ses Capitaines diuiserent entr'eux apres sa mort. On contoit 1388. de l'an de salut, & 789. de l'Egire, quand Teymur aduerty de certaine rebellion qui s'estoit faite à Hisphaon chef de ceste Prouince de Hierach en la Perse, s'y en alla en personne pour y remedier, comme de fait il mit au fil de l'espée iusques à 60. mille personnes. Toctamechchon estoit Roy de Capechac par la grace de Teymur qui se voulut rebeller comme les autres, mais il n'y gaigna que des coups: car Tyamur enuoya contre luy vne armée, laquelle le contraignit d'abandonner son Royaume, & de s'enfuyr en Gurgestam. En l'an de salut 1402. & de l'Egire 803. Teymur mena vne puissante armée en Surie, print & destruisit Alep & Damas, rompit en bataille Sultan Farache Roy d'Egypte, de là il retourna contre Bagadet, qu il prit aussi, puis s'en alla à Cabra aux enuirons de Tabriz, où il hyuerna: & l'an suiuant ayant assemblé vne plus puissante armée qu'auparauant, il s'en alla en la plaine d'Angory contre le grand Turc Baiazet, lequel il combattit & vainquit l'emmenant prisonnier, conquestant & destruisant plusieurs de ses terres: Quant à Baiazet, il mourut prisonnier l'année d'apres. Tandis que Teymur estoit ainsi occupé contre les Turcs, vn nommé Kara Issuf donna à l'improuiste vn assaut à Bagadet, en fit sortir Weyshelcony, auquel Teymur l'auoit donnée, mais comme il fut de retour du Rumestan, il enuoya contre Kaza Issuf son neueu nommé Abubacar, qui recouura la Cité, & la rendit à Sulton Weys, comme il se dira cy-apres. Teymur passa apres à Ardiuil, où il demeura quelques iours, & fit grace à Cheque Safi d'vn grand nombre de Captifs, comme il se dira en son lieu: Puis laissant la Perse il s'en retourna en Karazon, d'où il s'achemina puis apres à Samarkand sa Patrie, où il fut quelques mois en festes & en grandes resioüissances, faisant contracter plusieurs mariages entre ses citoyens. Finalement il s'en alla à Anzar vne contrée qui despend du Catay, où il mourut, l'an de salut mil quatre cens cinq, & de l'Egire huict cens sept.

Teymurlang eut quarre fils, l'aisné desquels s'appelloit Ioon Guyr qui mourut vn an deuant son pere laissant deux enfans, Mahamed Sultan, & Pyr Mahamed, lequel Teymur ordõna par son testament qu'il luy succedast en ses Royaumes de Gaznehen, & de l'Inde, mais Pyr Aly le fit mourir. Le 2. fils de Teymur appellé Hamar Cheque, estoit du viuant du pere gouuerneur de la Perse: mais il mourut en la Forteresse de Chormaru, qu'on appelle Cormawat en Lorestan

& le troisiéme nommé Miruncha, succeda au gouuernement des terres que tenoit Vlahcuchen en Hierachen, Aderbajon, & iusques à Damas. Il mourut l'an de salut 1408. & de l'Egire 810. par la main de Kara Issuf Turcoman. Le quatriéme fils de Teymur nommé Mirzahecharoc, qui auoit tousiours accompagné le pere, luy succeda aussi à l'Empire.

MIRZACHAROC 2. *Roy des descendans de Teymurlang.*

Mirzacharoc le plus ieune des quatre fils de Teymurlang, estoit en Karazon quand son pere mourut à Anzar. Luy estant donc paruenu à l'Empire, il ne trouua pas son Royaume paisible comme il esperoit, car ceux de Hyron & Tuton ne le voulurent pas recognoistre pour Roy: puis ayant appaisé tous ces remuëmens, il mena son armée contre Kara Issuf en Aderbajon, lequel estant armé en intention de se bien deffendre, il mourut en chemin, laissant deux fils l'vn nommé Mirsah Scandar, & l'autre Myrzah Ioonchà, qui vindrent combattre Charoc, mais ils furent vaincus. Il receut depuis neantmoins en son seruice Mirzah Ioonchà, & le remit en possession du Royaume de Aderbajon. Charoc fonda apres en Maurenahar vne ville qu'on appella de son nom Charcquia, puis ayant regné quatante & trois ans il mourut, l'an de salut 1447. & de l'Egire 850. Il eust cinq fils, à l'aisné desquels nommé Mirzab Ologhbec, il donna les terres de Turquestam & Maurenahar, le second d'Ebrahem Sultan mourut deuant le pere, ayant gouuerné la Perse vingt ans, l'an de salut 1435. & de l'Egire 838. Ayant fait bastir plusieurs edifices dignes de memoire. Vn an auparauant la mort de cestuy-cy mourut son troisiéme fils nommé Baessangor. Le quatriéme nommé Mirzah Soyogar Mechchon, qui gouuernoit les Prouinces de Gazna, ou Gaznehen, & de l'Inde, mourut du viuant du pere. Et le cinquiéme nommé Mirzah Mahamed Iuguy, mourut aussi du viuant de Charoc.

Lors que Teymurlang mourut, ceux de Sarmacand auoient salüé pour Roy vn sien parent nommé Sultoncalil, contre lequel se reuolta vn sien vassal nommé Kodahdat Hosceny, & le print, puis appella à son secours Chama Ioon, Roy de Magolstam, ou Tartarie, & luy donna entrée en ceste Prouince: mais cestuy cy en estant en possession, il fit mourir Kodahdad Hosceny, le payant ainsi de sa trahison, & donna vn autre Royaume à Kalil au lieu du sien, où il vescut content le reste de ses iours.

MIRZAH OLOCHBEC 3. *Roy des descendans de Teymurlang.*

Ologhbec, qui du viuant de son pere Charoc estoit Gouuerneur du pays Turquestam & Maurenahar, vint à Balk en l'an de salut mille quatre cens quarante huict, & de l'Egire 851. Où il eust aduis qu'en Herat & Karazon Mirzah Alahdaolet son parent se faisoit appeller Roy: s'arma contre luy, & le fut rencontrer à Morgab, où il le combattit & vainquit, l'autre estant contrainct de s'enfuir vers vn sien frere nommé Mirzah Bahor, en la compagnie duquel il s'en retourna contre Ologhbec, qui laissant Herat, alla pour assembler ses forces à Balc: mais il trouua qu'vn sien fils nommé Mirzah Abdelatife s'estoit reuolté contre luy, de sorte qu'il fut contrainct de luy donner vne bataille, laquelle Ologhbec perdit auec la vie, & celle d'vn sien fils qui estoit quant & luy nommé Mirzah Abd Rabis, ayant commandé 41. an en ces contrées-là, & deux ans seulement depuis la mort de son pere, & qu'il auoit embrassé toute sa succession, l'an de salut 1450. & de l'Egire 853.

MIRZAH

Mirzaça Abdelatife 4. *Roy des descendans de Teymurlang.*

Mirzach Abdelatife s'estant ainsi des fait de son pere & de son frere, il demeura paisible possesseur du Royaume: mais ce ne fut pas pour long-temps, car au bout de six mois ses soldats le tuerent à coups de fléches.

Mirzach Abdula 5. *Roy des descendans de Teymurlang.*

Abdelatife ainsi iustement payé de son parricide, son frere Mirzah Abdula eut le Royaume par la mort d'iceluy, duquel ayant iouy vn an, Mirzah Sulton Abusay Roy de Karason vint rauager ses terres, au deuant duquel fut Abdula: mais il perdit la bataille & la vie, l'an de salut 1452. & de l'Egire 855.

Mirzach Sulton Abusayd 6. *Roy des descendans de Teymurlang.*

Mirzah Sulton Abusayd fils de Mahamed, fils de Miromcha, fils de Teymur ayant ainsi mis à mort Abdula, s'empara du Royaume. Or nouuelles guerres s'esmeurent entre Mirzah Ebrahem, & Mirzahcha Mahamed, contre lesquels fut Mirzah Iooncha, duquel ces deux cy s'enfuyrent, & print leurs terres: qui fut cause que les autres armerent contre luy, mais ils n'en vindrent pas iusques aux coups, car ils s'accorderent en faisant des departemens de leurs gouuernemens. A peine cét accord estoit-il fait, quand Mirzah Saniar accompagné de Mirzah Aladaolet & son fils Mirzah Ebrahem Princes particuliers vindrent combattre Abusayd à Saraks: mais il les vainquit, Sanjar y demeurant pour les gages, les deux autres se mirent en fuitte. Abusay possedoit lors les Royaumes de Badachon, Gaznehan, Kabul, Siston & Koatrazm. En l'an de salut 1468. & de l'Egire 872. Mirzah Acembek ben Alybek ben Kara Orman, tua Mirzah Iooncha: à l'occasion de laquelle mort on appella Abusay au gouuernement de Kermon, Hyerac & Aderbajon, Acembec s'estant tenu caché, le fit requerir de paix par vn Ambassadeur, lequel n'y voulut point entendre. Cela fut cause que Acembec se retira à Karabag (ce sont des montagnes aux enuirons de Tabris, & sur le chemin) où il se saisit de tous les passages, mettant Abusayd en telle necessité de viures, que desesperé de tout secours, il se mit en fuitte: mais il fut pris & amené à Mirzahyadigar Mahamed, qui alloit en la compagnie de Acembec, lequel le tua, l'an de salut 1469. & de l'Egire 873.

Mirzach Sulton Hamed 7. *Roy des descendans de Teymurlang.*

Abusayd ayant esté ainsi mis à mort, Mirzah Sulton Hamed son fils, luy succeda au Royaume de Maurenahar, duquel iouït l'espace de 28. ans, à la fin desquels il mourut, l'an de salut 1495. & de l'Egire 899.

Mirzah Babor 8. *Roy des descendans de Teymurlang.*

Mirzah Babor cousin de Hamed, & neueu de Abusayd, succeda au Royaume de Maurenahar par la mort de son oncle, en l'an de salut 1500. & de l'Egire 904. mais Ichaybekan vint d'Vsbec qui le depossеda de son Royaume, auquel il n'y eut plus de Roy du sang de Teymurlang, Mirzah Babor ainsi eschappé de Maurenahar, passe en Gaznehan, & de là en l'Inde, où il fit sa demeure, & ayant regné en l'vn & en l'autre pays 38. ans il mourut l'an de salut 1532. de l'Egire 937. laissant deux fils Homaion Mirzah & Kamoran Mirzah, qui furent Roys apres le pere: Homayon eut les meilleures Prouinces de l'Inde. Il auoit vn Wazir appellé Chirkan, qui se reuolta contre luy, & luy fit la guerre, le contraignant de luy quitter ses Royaumes, & de s'enfuyr en la Perse, ou re-

gnoit lors Chatamas, lequel luy ayda de douze mille hommes choisis sous la conduite d'vn sien Capitaine nommé Beyramkan, lequel emmenant auec soy à Homayon, le remit en ses Royaumes, les reduisans tous à son obeyssance, auec la mort du rebelle Chucham: & de ce Homayon est fils Gelaladin Acbar qui est le grand Mogol, qui viuoit l'an 609.

MIRZACH HYADIGAR. 9. *Roy des descendans de Teymurlang.*

Mirzach Hyadigar fils de Mirzah Sulton Mahamed, fils de Mirzah Baesfangor, ou Baysangor de Mirzah Charroc, fils de Teymurlang. Apres qu'en l'an de l'Egyre, huict cens septante trois, estant accompagné d'Acenbec, il eust tué Abusayd, comme il a esté dit, cestuy-là le secourut d'vne armée auec laquelle il s'achemina contre Strabat. Alors estoit Roy en Karason Ocem Mirzah fils de Mansur, fils de Bahekara, fils de Hamar Cheque, qui estoit fils de Teymur, lequel entendant le dessein de Hyadigar, vint à grande haste au secours de Strabat, & le combatit, & vainquit, l'an de grace mille quatre cens septante, & de l'Egire huict cens septante quatre, lequel ainsi déconfit, s'en retourne à Tabriz vers Acembec, qui le secourut vne autres fois d'vne plus grande armée que la premiere, auec laquelle il alla attaquer Ocem Mirzah duquel il remporta la victoire, & le mit en fuitte, le faisant sortir du Royaume, & prendre la route de Fariab & Mayman du costé de Balc, Hyadigar ainsi introduit au gouuernemẽt du païs, se donna tant de bon tẽps, s'adonnant à toute sorte de vices, que ceste nonchalance & oysiueté donna courage à Ocem de le venir attaquer vne nuict, accompagné seulement de mille bons soldats, auec lesquels il conduisit si dextrement son entreprise, qu'il se saisit de la personne de son ennemy, lequel ayãt entre les mains, il fit mourir, & en ceste façon rentra derechef en la possession du Royaume. Cecy aduint l'an de salut 1471. & de l'Egire 875. En Hyadigar finit la race de Mircharoc, & d'autant que cy-deuant nous auons desia compté l'année 1532. & que neantmoins les choses qui arriuerent sous ce Prince, furent executées en l'an 1471. comme il a esté dit, bien que nous ayons mis Hyadigar apres Mirzahbabor: le Lecteur sera aduerty que les Prouinces de la Perse estoient pour lors diuisées, & commandées par plusieurs Roys en vn mesme temps. Et d'autant qu'ils ont quelquesfois chacun à leur tour commandé au total du Royaume, ils sont aussi tous comptez pour Roys, sinon de toute la Perse, au moins des Prouinces qui en despendent, l'vn apres l'autre, sans que pour cela il y ait de la confusion en la Chronologie, comme l'on pourra assez facillement remarquer.

MIRXACH SVLTAN OCEM 10. *Roy des descendans de Teymurlang.*

Mirzach Sultam Ocem fils de Mansur, fils de Bakekara, fils de Hamer Cheque, fils de Teymur, ayant ainsi recouuert le Royaume que Hyadigar luy auoit osté, gouuerna son peuple long temps en pays, laquelle luy fut autant recommandable, comme il estoit zelateur de la iustce. Il orna son Royaume de plusieurs superbes edifices, entre lesquels & le plus fameux fut vne Madrese, ou Hospital, pour y receuoir les pauures pelerins estrangers: œuure digne d'vn grand Prince.

En son temps les Vsbeks vindrent à Maurenahar, où ils prirent quelques terres & les osterent du pouuoir des descendans de Teymurlang, qui iusques alors les auoient possedées, ausquels se voulant opposer Ocem, il leua vne armée pour marcher contr'eux, & s'estant mis en chemin, il mourut à Wade-

kis, l'an de salut mil cinq cens six, & de l'Egire 911. ayant regné 34. ans, & quatre mois Roy de tout le Karason, il vescut 70. ans, vingt desquels il fut tousiours malade de paralysie, sans qu'il peut monter à cheual. Il eut quatorze fils, deux desquels luy succederent.

Bahady ou Pedy Amason, et Musafar Mirsach 11. *Roy des descendans de Teymurlang.*

Bahady, ou Pedy Amazon, & Musafar Mirchach, freres, & fils du deffunct Oçem, regnerent apres leur pere ensemblement contre lesquels vint Chaybek Vsbec: mais eux ne se sentans pas assez puissants pour luy resister, abandonnerent la terre & sortirent d'icelle: Bahady Amazon s'en alla à Truchis, où ayant assemblé quelque armée, il vint contre Vsbec, duquel il fut vaincu, & contrainct de s'enfuyr en la Perse vers Cha Ismaël qui regnoit pour lors, lequel le recueillit, & traicta humainement, & luy donna les terres de Gambé Gazon en Tabris, desquelles il vescut, & outre ce dix Serafs d'or par chacun iour pour son plat, chacun Seraf d'or de Perse vaut huict larmes, & chaque larin vaut deux reales d'argent, peu plus, peu moins. Bahady fut en Tabris 7. ans, iusques en l'an 1515. & de l'Egire 920. que Selim Empereur Turc print la ville de Tabris, & l'emmena auec luy à Constantinople où il mourut de peste, l'an de salut 1518. & de l'Egire 923.

Mirzach Homar 12. *Roy des descendans de Teymurlang.*

Miromcha troisiesme fils de Teymurlang, eut deux fils, l'vn nommé Mirzah Homar, qui luy succeda au gouuernement de Adeibayon, & Abubakar en Bagadet apres la mort de Teymur Homar se declara Roy, & s'emparant des terres de son frere, il le print en la ville de Sultanie, mais le Prince prisonnier ayant trouué moyen de corrompre quelques-vns de ses gardes, massacra le demeurant qui luy vouloit empescher de sortir de la prison, puis se mit à rauager la Perse d'où il tira bon nombre de gens, auec lesquels il vint attaquer son frere, lequel il vainquit, & cotraignit de s'enfuyr en karason, vers son oncle Mirzah Charrok, qui luy donna Strabat, & Masandaton, desquels il vescut, mais ne pouuant demeurer en repos, il fit la guerre au mesme Charrok. lequel le vainquit; si que l'autre ne sçachant plus ou auoir de retraicte, s'enfuyt à Morgab, & de là se voulant retirer à Samarkand, il mourut par le chemin, l'an 1406. & de l'Egire 805.

Mirzach Abubakar 13. *Roy des descendans de Teymurlang.*

Mirzah Abubakar frere de Homar, fils de Mironcha & petit fils de Teymur, demeura par la mort de son frere Roy pacifique en Tabris. Cestui-cy fut vn fort grand & courageux Capitaine: mais mal fortuné, car karaissuf Tukimon, qui s'en estoit fuy dans Meceré en Egypte, le combatit deux fois pres le fleuue d'Euphrates, en la premiere desquelles son frere y demeura Abubakar ainsi desconfit en l'an de salut 1407. & de l'Egire 810. s'en alla à kermon, & de là à Siston, où l'année suiuant voulant retourner contre son ennemy auec vne puissante armee, il mourut en chemin, & en luy finit la race & les successeurs de Chinguiskhan, & de Thymur Tartares, qui commanderent à la Perse, de laquelle l'on parlera cy apres plus particulierement.

DES DESCENDANS DE KARAKVYONLV, C'EST à dire, Mouton noir, qui commanderent en la Perse.

KARAYSSVF premier Roy de famille.

KArayssuf ben Cara Mahamed Turkimon alla au seruice de Weys Helcony Sultã de Bagadet, lequel pour les bõs seruices qu'il luy auoit faicts, le fit Capitaine des Turkimans de la bande de ceux qu'on appelloit Caraquionla, comme si l'on disoit, les moutons noirs, à la difference des autres qu'on appelloit les moutons blanc, comme il se dira en son lieu. Et cecy est à remarquer, qu'il y auoit en ce mesme temps en Italie les partialitez des blancs & des noirs, lesquels comme ils estoient semblables de nom, firent aussi les mesmes effects que ces autres là en la Perse. Caara Mahamet pere de Carayssuf, auoit esté Capitaine de ce party tant qu'il y auoit vescu: & ceste charge comme vous auez entendu, estoit demeurée à son fils apres sa mort, lequel pour recompense des biens faicts que luy auoit fait Sulton Weys, il donna vn assaut à sa ville de Bassadet, & la luy osta, laquelle auoit esté donnée à Weys par Teimu, lequel comme il a esté dit cy dessus, estoit pour lors en Rumeltan contre Bajazet : mais estant retourné de ceste expedition, voyant la trahison de Carayssuf, enuoya son nepueu Abubacar, qui recõquit ce que cestui-cy auoit pris, & remit dans Bagadet Sulton Weys Helcony. Toutesfois il en iouyt peu de temps, car Mironcha la luy fit quitter par force, y mettant dedans le mesme Abubacar son fils.

Caraissuf ainsi desconfit, & ne sçachant où faire vne retraite asseuree s'enfuit en Egypte où le Roy d'icelle le fit prendre & mettre en prison, où il fut iusques à ce qu'il vint nouuelle de la mort de Teimur, de laquelle Caraissuf ayant eu aduis, chercha les moyens de se sauuer, comme il fit, & prenant le chemin en la Perse, il fit tant par son industrie qu'il assembla vne armee auec laquelle il eut bien l'asseurance de combattre Abubacar. Helconi cependant qui auoit esté depossedé de Bagadet, & qui estoit aux espies pour rencontrer quelque bonne occasion, ne laissa pas perdre ceste-cy car cependant qu'Abubacar alloit contre Caraissuf, il s'empara de Bagadet, au mesme temps que Caraissuf, & Abubacar se rencontrerent à Nacchoan : où cestui-cy fut vaincu: si que Tabriz vint au pouuoir de Carayssuf, laquelle laissant pourueuë de ce qu'il luy estoit necessaire pour sa deffence fut contre Cara Osmon Bayanduri qui possedoit la contree de Diarbec, lequel les luy quitta & s'enfuit. Issuf y mit de bonnes garnisons, & s'en retourna à Tabriz, & leuant vne nouuelle armée marcha contre Herconi, qu'il vainquit en vne bataille, & l'ayant faict mourir, s'empara de la Cité, en l'an 1413. & de l'Egire 815. De là il passa en Scyrnan, ou Seruan, y entrant par la contree de Gurgestam. Il tua en bataille le Roy d'icelle appellé Constantin, prenant Cheque Ebrahem Roy de Scriuan, qu'il emmena à Tabriz prisonnier, lequel se rachepta depuis moyennant grãde somme de deniers. Cara Issuf gaigna encores les villes de Sultanie, Cazuin, & Taron, & en l'an 1420. & de l'Egire 822. il s'en alla contre Anteb cité de la Surie proche d'Allep : mais Mirzach Charroc suruenant de Carason, il se desista de l'entreprise, & alla au deuant de son ennemy, auparauãt qu'ils se fussent

rencontres. Kara Issuf mourut en Oion aux enuirons de Tabriz, & n'ayant auec luy ny fils ny parent, ny aucun vray amy (car iamais les tyrans n'en ont (les soldats ayans saccagé sa tente le laisserent sans sepulture, luy ayans osté sa chemise & couppé les oreilles pour auoir quelques ioyaux qui y estoient pendus, & demeura ainsi en ceste façon quelques iours en la campagne iusques à ce qu'estant trouué par personnes qui le cognoissent ayant pitié de sa misere l'enleuerent de là, & l'enseuelirent à Ergris, ayant regné 14. ans: il mourut l'an de salut 1421. & de l'Erire 823. il eust six fils, l'ainé desquels s'appelloit Pyr Budah Khan qui mourut deuant le pere, le second Amir Scandar, le troisiesme Mirzah Ioocha, le quatriesme Cha Mahamed, qui eut le gouuernement de Parç, & le tint 23. ans, & iusques en l'année 1431. & de l'Egire 833. que Hamed Hamadony le fit mourir: le cinquiesme Amir Apsal qui mourut du viuant du pere: le sixiesme Abusayd qui fit mourir son frere Amir Scandar, comme il se dira incontinent apres.

AMIR SCANDAR *Fils de Kara Issuf.*

Amir Scandar second fils de Kara Issuf, succeda à son pere l'an de salut 1422. & de l'Egire 822. lequel si tost qu'il fut paruenu à la Couronne continua la guerre contre Mirzah Charrok, duquel il fut vaincu en la Mesopotamie, si qu'il fut contraint de se retirer vers le fleuue Euphrates, & Charrok print le chemin de Trabris, où on ne le voulut point receuoir, pour l'amour & la reuerence qu'il portoient à Scandar: de sorte que Charrok iugeant sa demeure inutile en ce lieu s'en retourna à Carasó & Scandar à Tabris en l'an 1426. & de l'Egire 828. où estant il priua de la vie & du Royaume Armir Chamçadin Roy des Kala l'an 1428. & de l'Egire 830. il fit le mesme à Sultan Hamed Curd Gouuerneur de la Prouince de Curdesta. En l'an 1430. & de l'Egire 832. il gaigna Sultanie, chassant les garnisons de Mirzahcharrok, lequel ayant entendu ceste mauuaise nouuelle, vint auec son armée contre Scandar & Iooncha son frere, lesquels le rencontrerent à Salmas assez pres de Tabris, où Scandar perdit la bataille, & se retira au Rumestam, toutesfois tabris ne vint point encore pour ceste fois en la puissance de Charrok, lequel estant retourné à Karason & refait vn peu son rrmée, il la fit marcher contre la ville de Rey, laquelle il print, puis s'estant reconcilié auec Iooncha frere Scandar, il luy donna Tabris. Cestui-cy en vertu de ceste donation (d'vne chose que l'autre ne possedoit point) print les armes contre son frere, le combatit, & en obtint la victoire, contraignant Scãdar de se retirer en Kala Aleniak Iooncha le poursuiuit, & taschoit de l'enuironner: mais vn propre fils de Scandar nommé Cha Cobad qui estoit pour lors en la disgrace de son pere le tua, l'an de salut 1438. & de l'Egire 84 .Scandar quelque temps deuant la mort auoit fait mourir son frere Abusayd, pour quelques soupçons qu'il auoit de luy.

IOONCHA *de ceux de Kara Kiozlu qui ont commandé à la Perse.*

Le frere Iooncha estant mort, comme vous auez entendu, cestui cy s'empara aussi tost du Royaume, auquel se voyãt estably, il leua vne armée pour aller contre celuy de Gurgestam, il luy osta ceste Prouince, puis faisant plusieurs entreprises sur les terres de la Perce, il les reduisit toutes à son obeyssance, chassant d'aucunes les garnisons que Mirzah Mamud fils de Baysangor y auoit mises, qui estoit mort pour lors, ce qui aduint l'an 1453. & de l'Egire 856. & en l'an 1458. & de l'Egire 861. il mena son armée à Karason pour faire la guerre à Mirzah Ebraham fils de Aladaolet, qu'il vainquit, & mourut en ce combat

Amir Zudaha Zagatay. Sultan Abucayd regnoir pour lors Balk, qui alla contre Ioncha, lequel s'accorda bien tost auec cestui-cy, d'autant qu'il eut aduis qu'vn sien fils s'estoit reuolté contre luy à Tbris, où il retourna incontinent & le print, le faisans mettre en vne estroicte prison. A peine ce trouble estoit-il passé qu'on l'aduertit qu'vn autre fils qu'il auoit nommé Pyr Budak, & qui gouuernoit Bagadet se reuolta: de sorte que Ioócha fut contraint de tourner la pointe de ses armes contre cestui-cy qu'il tint assiegé dans Bagadet vn an entier qui fut l'an de grace 1466. & de l'Egire 869. toutesfois par le moyen de plusieurs personnes, qui s'en entremirent, ils s'accorderent entr'eux: & comme ceste affaire estoit desia concluë, vn frere du rebellé nommé Mahamedy le tuë au desceu de son pere, lequel s'en retourna en Tabris, en laquelle il commanda souuerainement: & à tout l'Aderbajon Hieraκhen de Parç, Kermon & grande partie de Surie.

Or en l'an 1468. & de l'Egire 872. il voulut aller contre le Gouuerneur de Diarbec nommé Ozun Acen bec, & de fait auoit desia tiré son armée hors du logis, mais la rigueur de l'hiuer qu'il fit alors le contraignit de s'en retourner, & surseoir ceste expedition iusqu'au Prin-temps, auquel il mit son armée en campagne.

C'estoit la coustume de Iooncha, soit pour le faire dormir ou le diuertir d'autres pensées, ou bien qu'il fust adonné au vin, de s'enyurer toutes les nuicts, & dormir apres iusques au grand iour: & comme on sçauoit la coustume l'armée ne laissoit pas de marcher, & luy la suiuoit apres accompagné de mille hommes de cheual de sa garde. Cecy vint à la cognoissance de Ozun Acembec, lequel prenant auec luy cinq mille soldats d'eslite. Il print si bien son temps qu'il l'assaillit lors qu'il ne pouuoit estre secouru: de sorte que ses gēs taillez en pieces, il demeura luy mesme sur la place, & deux de ses fils pris prisonniers, l'aisné nommé Mahamet Mirzah, lequel Ozun fit massacrer, & à l'autre nommé Issuf Mirzah il fit creuer les yeux. Ainsi mourut Iooncha, ayant regné 33. ans, & vescut 70. Ce fut vn mauuais Prince & le plus voluptueux de tous ceux qui regnerent en ces contrées là de son temps.

ECEN ALY 4. *de ceux de Karakniovlu qui commanderent a la Perse*

Acen Aly fils de Iooncha herita par la mort de son pere de son Royaume, & de ses thresors qui vindrent tous en sa puissance, & comme ils estoient fort grands, & luy fort imprudent, il fit vne leuée de deux cens milles hommes, tant de pied que de cheual, ausquels il aduança vne année de leur paye, laquelle ayant receuë, la meilleure partie s'en alla vers Abusayd Roy de Carason, qui marcha aussi tost contre luy: de sorte qu'il le mit en fuitte, & son mal-heur voulust encore qu'il tombast entre les mains de Ozun Acembec, contre lequel il combatit: mais il fut vaincu & mis à mort finissant ainsi en luy la lignée de ceux de Caracuionlu, qui auoient commandé à la Perse ce qui aduint l'an 1469. & de l'Egire 873.

Famille de Akuyonlu ou Moutons blancs, autrement nommez Bayonduryah, qui ont commandé à la Perse, Ozun Acembec le premier de la lignee des Acuyonlu.

LE party des Caracuionlu ayant ainsi pris fin par la mort de Acen Aly, le party des Acuionlu monta aussi tost à la Royauté par le moyen de Ozun Acembec: cestui-cy estoit fils de Osmonbec fils de Cotoluc Bec, il estoit

Turcoman, & si vaillant & genereux à la guerre qu'il conquit la meilleure partie de la Perse : on l'appelle communément V sun Caçan. Osmon ou Otmonbec ayeul de Acembec possedoit, comme il a esté dit, les terres de Diarbec, lesquelles Carayssuf luy auoit quittées par sa mort, duquel apres la seconde succession vint en Perse du temps de Iooncha, lequel ayant fait mourir, comme il a esté dit, il reconquit ces terres, & s'empara encore de Tabris, & Aderbaion, tua Mirzah Sulton Abusaid, qui estoit party de Karason pour venir le combattre. Or comme nous auons dit, Ioончa ayant laissé deux fils, Acembec en fit mourir l'vn, & creua les yeux à l'autre, lequel se retira à Sciraz, où il fut recogneu de tous pour Roy & souuerain Seigneur: mais Acembec ayant mené son armee contre la ville la prit par force faisant mourir l'aueugle Yssuf, & de là passa en Kermon qu'il conquit comme fit le mesme de Bagadet, & ayant reduit sous son obeyssance Yerakhen, Aderbaion, Parç, Kermon, & autres prouinces de la Perse en l'an 1472. & de l'Egire 876. il fut combattre Sultan Mahamet Roy des Rumes ou des Turcs, par lequel Ozun Acembec fut desconfit en Arzenion auec la mort de Zeinel Bec son fils qui estoit Gouuerneur de Casuin. Acembec vaincu s'enfuit à Tabris, & les Turcs s'en retournerent à Constantinople. Peu de temps apres mourut Ozun Acembec, à sçauoir l'an 1478. & de l'Egire 882. & au mesme temps mourut Ogorlu Mahamed son fils aisné de sept qu'il auoit, lesquels le second fut Sultan Calil: le 3. Yacub Mirzah, le 4. Maçiah Mirzah : le 5. Issuf Mirzach, le 6. MaksudBec, qui tua Sultan Calil son frere, & le 7. Zeinel Bec mourut à la guerre contre les Turcs.

SVLTAN CALIL ou HHALIL 2. *Roy de Perse, de la famille des Akuyonlu.*

Sultan Calil ou Hhalil par la mort d'Acembec son pere demeura possesseur du Royaume, il enuoya son frere Yacub Bec gouuerner les terres Diarbec, & print les armes contre Calil ou Marab Bec, contre lequel il combatit, & le mit en fuite, le contraignant de se retirer en la forteresse de Feruz kuh, dans laquelle il y auoit vn Capitaine d'Ocembec appellé Gelohy, lequel ayant receu Océbec amiablemēt dans sa forteresse l'enuoya apres prisonnier à Calil, qui le fit tuer en Carason où il estoit pour lors. En ce temps se reuolta Yacub Bec frere de Calil, & Gouuerneur de Diarbec, menant vne armée contre Tabris accompagné de Maksud Bec son frere, lesquels prenans Calil au despourueu le desconfirent, & Maksud le mit à mort de ses propres mains n'ayant regné que six mois.

YACVB BEC 2. *Roy de Perse de la famille des Akuyonlu.*

Yacub Bec fils de Azun Acembec ayant depossedé & fait mourir son frere, paruint à la Couronne : mais en l'an 1482. & de l'Egire 806. vn sien Capitaine nommé Bayandur Bec luy fit la guerre, lequel Yacub Bec vainquit, & fit mourir en Sauah aux enuirons de Kam. En ceste mesme année mourut à Constantinople Sultan Mahamet fils de Sultan Murat, & luy succeda en l'Empire Sultan Bayazet son fils. En ce temps aussi Sultan Aklar de Ardauel faisoit la guerre à ceux de Gurgestam, & prenant le chemin Scyruan le preuint, se oc u er ce Royaume, Farroc Yacir Roy du mesme Scyruan le preuint, se fortifiant de Yacub Bec, luy demandant secours, lequel luy ennoya bon nombre de gens sous la conduite de Soleymon Bec Bigen fort bon Capitaine, lequel rencontrant Aklar en Tabasaron le vainquit & fit mourir sur le champ prenant deux de ses fils qui estoient encore fort ieunes, l'aisné desquels s'appelloit Aly Mirzah, & le second Cha Ismael, lesquels furent mis en la forteresse de

Stefac, desquels il se parlera cy apres. Quant à Yacub Bek ayant regné douze ans, il mourut en Carabagé aux enuirons de Tabris, l'an 1492. & de l'Egire *896.*

BAYSANGOR MIRZAH 3. *Roy de Perse de la famille des Akuyonlu.*

Baysangor Mirzah de Yacub Bek paruint au Royaume, par la mort de son pere, mais d'autant qu'il estoit encore en bas aage, on luy donna pour gouuerneur vn sien Capitaine nommé Zufykaly Musulu: à son aduenement au Royaume il suruint de grandes partialitez, d'autant que ceux du party de Bayonduriah pretendoient de faire Roy Maçiah Mirzah oncle du ieune frere de son pere, & se mettant du costé de cestuy-cy firent la guerre à Sufy, Kalil, qui s'estant mis en campagne gaigna vne bataille sur eux, en laquelle demeura Maçiah sur la place, & son neueu Rostanbek fils de Maksud son frere fut pris prisonnier & emmené en forteresse de Aleniac.

En ce temps vint de Diarbec contre Kalil Soleimon Bigen, que nous auons dit auoir vaincu, & fait mourir Cheque ou Sultā Aidar en faueur de Farrokyaçar Roy de Scyruan, duquel Calil eut la victoire, & le fist mourir à Woam.

Tandis que les choses se passoient ainsi, Sulton Saxondur, prenant quelques compagnies auec luy donna vn assaut à Aleniak, où Rostanbec estoit prisonnier, & le mettant en liberté le proclamerent Roy: ceux-cy auec d'autres qui se reuolterent quant & eux prindrent aussi tost le chemin de Tabris pour surprendre Baysongor, lequel fut contrainct d'abandonner le pays auec Calil, & s'en aller à Diarbec, où ils furent poursuiuis par Rostam, lequel enuoya son armée contre Calil, qui fut deffaict & tué. Et quant à Baisangor il eschappa pour lors la possession du Royaume, demeurant à Rostanbec. Cecy aduint l'année 1363. & de l'Egire *697.*

ROSTANBEK 4. *Roy de Perse de la famille des Akuyonlu.*

Baisangor ainsi mis en fuitte Rostanbec fils de Maksud commença de jouyr du Royaume, lequel aussi tost qu'il fut entré en Tabris fit sortir du lieu où estoient prisonniers Aly Mirzah ou Aly Patcha, & Cho Ismaël les fils d'Aidar, & mettant vne armée en campagne print auec luy Aly Mirzah pour poursuiure Bainsangor qui vint au deuant d'eux en Guania & Bardah, où il leur liura la bataille, en laquelle il fust vaincu, & mourut au combat.

Apres ceste victoire, Rostam s'en retourna en Tabris, &, Aly Mirzah auec la permission se retira à Ardauel sa partie, & l'ancienne demeure de son pere. Rostanbec se repentit bien-tost apres de l'auoir laissé aller, craignant que sa presence & la memoire de feu son pere fut cause de quelque grand remuëment au pays: de sorte que sans y penser d'auantage il fit suiure, & comme celuy qui ne se tenoit point sur ses gardes fut aisément attrappé, & massacré, son frere Cha Ismaël eschappa comme il peust, & se sauua en Gueilon, où regnoit pour lors Carka Mirzah Aly, auquel Rostanbec enuoya ses Ambassadeurs pour le prier de luy remettre Ismaël entre les mains: mais l'autre n'en voulut rien faire, nous estions lors en l'an de salut 1498. & de l'Egire 902. quand Hagmer Bek fils d'Ogorlu Mahamet & petit fils d'Ozum Acembec vint auec vne belle armée qu'il leua en Diarbec pour venir combattre Rostam, comme de faict ils se donnerent bataille pres de Tabris, de laquelle Hagmer Bek eut la victoire, contraignant Rostam de s'enfuir en Gurgestam, où il mourut en la mesme année, ayant regné cinq ans & six mois.

HAGMET BEK *Roy de Perse de Perse de la famille des Akuyonlu.*

La mort de Rostan Bec rendit le Royaume paisible à Hagmet Bec petit fils, comme il a esté dit, de Ozun Acembec, il fit gouuerneur du Royaume de Kermon Haibé Sulton & Cacam Bec Bernaque, il donna le gouuernement de la Perse, ces deux-cy conspirerent contre luy, & luy firent la guerre, & apres quelques rencontres, il perdit vne bataille aux enuirons de Hisfaon en Hierac en laquelle il mourut; de sorte qu'il ne restoit plus de la maison de Ozun Acembec que trois ieunes petits fils à sçauoir Sulten Morat: fils de Yacub qui estoit en Sciruam Alwan Bec fils de Ysuf Bec en Adeibajon & vn frere de Mahamed Mirzah en Yazd ces trois cy partagerent toutes les terres que ceux d'Akuyonlu possedoient en la Perse.

ALWAN BEK 6. *Roy de Perse de la famille des Akuyonlu.*

Pernaque ayant ainsi depossedé son bien faicteur fit declarer Roy Alwan Bec fils de Vssuf Bec, & petit fils de Ozun Acem Bec, lequel à l'aide de Gazybec Bayondur, & autres siens Capitaines & parens, vint à Tabris se joindre à Haibé Sulton. Mahameh Mirzab frere de Alwan qui estoit en Yard, s'appelloit Roy d'Isfaon ou Hierac, contre cestui-cy Alwan fit marcher son armée lequel sans l'attendre se retira en la forteresse de Stha, de laquelle estoit Capitaine de Ocem Quiah Geiohy, lequel joint auec Mahamed, furent contre Alwan, qui s'en estoit desia retourné, & se rencontrans, ils se donnerent vne cruelle bataille, laquelle Alwan perdit & se retira à Tabris où Mahamed le suiuit Alwan sortit vne autrefois contre luy: mais il fut derechef mis en route. En ceste bataille mourut Haibé, Sulton, & quant à Alwan il s'enfuit à Diarbek: durant toutes ces reuoltes, deux freres de Haibé Sulton s'esleurent contre le Roy de Hierac Sulton Morat, qui estoit en Sciruan, & y ayant mené de grandes compignies de gens de guerre allerent contre Mabame d'Mirzah, le rencontrerent pres de Isfaon où ils se donnerent vne bataille laquelle Mahamed perdit auec la vie l'an 1500. & de l'Egire 995. n'ayant regné qu'vn an.

SVLTAN MORAD 7. *Roy de Perse de la famille des Akuyonlu.*

Sultan Morat fils de Yacub Bec eut par la mort de Mahamed Mizah les Royaumes de Parc & Hierac & Alwan demeura auec la Seigneurie de Tabris & Aderbajon, mais en l'an mil cinq cens & vn, & de l'Egire, neuf cens six, tous deux firent vne leué de gens de guerre, pour vsurper le bien de son compagnon, de sorte que mettans leurs gens en campagne, ils se rencontrerent à Kazuin, ils ne combattirent point, toutesfois par l'entremise de quelque personnes qui les firent accorder à condition que chacun se tiendroit à ce qu'il auoit: En ce temps, la Perse estoit pleine de vollerie, de violences de faim, de cherté, & de mortalité auec vn trouble vniuersel, on comptoit l'an 1582. & de l'Egire 907. quand Cha Ismaël fils de Cheque Aidar sortant de Nakchoan leua vne armée, & s'en vint contre Tabris où estoit Alwan lequitta bien tost le pays & s'enfuit à Bagadet, & de là il passa à Diarbec où il mourut bientost apres, l'an de salut 1505. & de l'Egire 610. de sorte que Tabris vint au pouuoir de Cha Ismaël lequel en l'année 1503. & de l'Egire 908. print les armes

cõtre Sulton Morad qui sortir de Syras & vint le combattre en Amadon : mais Morad perdit la bataille & se retira à Sciras, & de là à Bagader, de laquelle Barhiek estoit gouuerneur qui le recueillir, & le prit en sa protection: puis l'année suiuante à sçauoir 1504. & de l'Egire 909. Ismaël vint contr'eux lesquels furent contraints de luy quitter le pays, & se retirerent en Caramine, de là Morad s'en retourna à Diarbec, où les Kazelbach, ou Casselbas le tuerent l'an de salut 1515. & de l'Egire 920. de sorte que cestui-cy finit le gouuernement de ceux des Akuyonlu sur la Perse.

DES DESCENDANS DE CHINGVYSKAN QVI commanderent en Vsbek & Maurenahar.

CHAIBEN KHON *Roy de Maurenahar.*

Cependant que les choses passoient en la Perse, comme il a esté dit, les descendans de Tuchikon fils de Chinguiskan commandoient en Vsbec, & tenoient toutes ces terres là qui sont de fort grande estenduë. Or l'an 1496. & de l'Egire 900. Chaibecon fils de Budac Sulton partit de Vsbec auec de grandes forces, & s'en vint courir & rauager les terres de Maurenahar & de Karason, lesquelles en l'espace de 4. ans, il occupa quasi toutes iusques à l'année 1500. & de l'Egire 904. qu'il fut contrainct de les quitter aux descendans de Teymurlangh & en l'an 1508. & de l'Egire 913. Sultan Ocem Mirzah s'estant rencontré auec Chaibekhon vers Herat en Maurenahar où il regnoit, & estant mort sur le champ, il donna sa place à son fils Pady Azamon Mirzah, lequel n'estant pas bastant pour luy resister s'enfuit à Candar où ayãt recouuert quelques gens il vint pour combattre Chaybec lequel eut la victoire forçant Pali de s'enfuir en la Perse, & de se preualoit de la faueur de Cha Ismaël Sufy qui le traita auec honneur, pris en l'année 1511. & de l'Egire 916. Cha Ismaël fut cõtre Chibec & se rencontrerent tous deux à Marwo où ils combattirent : mais Kaybekhon fut vaincu, & mourut au combat ayant tenu sa Seigneurie 12. ans.

CVCHENGI KAON *Roy de Maurenahar des descendans de Chinguyscan.*

Cuchengy Khon demeura à Maurenahar au lieu de Chaibec en l'année 1515. & de l'Egire 918. Cha Ismaël enuoya vne puissante armée à Maurenahar sous la conduite de Nagemy Sony lequel se vint joindre à Babor Roy de l'Inde, lesquels vnis ensemble, vindrent pour combattre Vzbekes en Cagydaon : mais ceux-cy les vainquirent, Nagemi Soni demeurant sur la place : & quant à Babor tout desconfit fut contraint de se retirer en l'Inde : Cuchengy Chon voulant apres auoir sa reuange, l'année 1530. & de l'Egire 935. entra auec son armée dans la Perse, en laquelle estoit pour lors Cha Thamas, fils de Cha Ismaël lequel s'opposa à ses forces, le combatit & obtint la victoire, si que celuy d'Vsbec se retira, à vaincu Maurenahar, d'où il vint encore vne autrefois en Marwo en intention d'entrer en la Perse : mais la paix se conclud entr'eux qui empescha Cuchengy de passer outre, & le fit retourner en Maurenahar, où il mourut le mesme an, ayant regné 20. ans.

ABVZAYD CON *Roy de Maurenahar des descendans de Chinguyscan.*

Abuzaid Con fils de Cuchengy par la mort de son pere, paruint à la Couronne, laquelle il possedа 4. ans, à la fin desquels il mourut sans auoir fait chose digne de memoire l'an de salut 1533. & de l'Egire 939.

OBEYD CON. *Roy de Maurenahar des descendans de Chinguyscan.*

Obeyd Kon frere aisné du deffund Abusayd fils de Mahamud Kon frere de Chaybec aussi tost qu'il fut declaré Roy fit passer vne puissante armée en Carason, en intention de la faire entrer en la Perse : mais il fut empesché par Cha Tamas qui le força de quitter les terres de Carason, & Cha Tamas s'estant retiré il reuint pour la seconde fois, & les rauagea auec son armée desia fort harassee iusques en l'an 1540. & de l'Egire 949. auquel il mourut ayans regné 6. ans

ADVLA KON *Roy de Maurenahar, des descendans de Chinguyscan.*

Albula Kon fils de Cuchengy Kon eut le Royaume de Maurenahar par la mort de Obdey Kon, auquel toutefois, il ne fut que six mois, au bout desquels il mourut l'an 1541. & de l'Egire 947.

ABDELATIFE KON *Roy de Maurenahar, des descendans de Chinguyscan.*

Abdelatife Kon fils de Abdula Kon succeda au Royaume, lequel il tint iusques à la fin de l'année 1542. & de l'Egire 948. en laquelle, il mourut finissant en luy le gouuernement des descendans de Chinguiscan en Maurenahar.

Origine de Schach Ismaël Sophy, & de ceux qui sont descendus de luy, & ont commandé à la Perse iusques en ce temps.

Poursuiuant maintenāt la suitte des Roys de Perse, il sera bien à propos auparauāt que de parler des actiōs d'Ismaël Sophy de traicter de son origine le plus briefuement toutesfois qu'il se pourra, cestui-cy donc fut fils de Cheque Aydar fils de Sultan Iuneyd fils de Cheque Ebrahen, fils de Cheque. Aly fils de Cheque Mucha fils de Cheque Safy: & en fin le 13. petit fils des descendās de morts Aly cousin & gendre de Mahamed. Quand Teymurlang retourna en la Perse apres la deffaicte de Baiazete, il emmena auec luy vne grande multitude d'esclaues, tant de la Caramanie que d'autres nations, lesquels il auoit deliberé de faire tous mourir, & auec ceste resolution il entra en Ardeuel, ou il s'arresta quelques iours : il y auoit en ceste ville vn Cheque Safy qui estoit tenu de tous ceux non seulement de la ville, mais encore des enuirons, pour vn sainct homme, si qu'il estoit honoré & respecté de tous : la renommée de la vertu & de la bonne vie de cestui-cy paruint iusques à Teymurlang qui en voulut auoir la cognoissance, & procurer son amitié, de sorte que luy-mesme l'alla visiter chez luy plusieurs fois & s'en voulant aller d'Ardeuel, il s'offrit à luy accorder ce qu'il luy demanderoit. Cheque Safy qui sçauoit l'intention de Teymur pour regard des prisonniers prenant son temps sur l'offre que ce Prince luy faisoit, le pria de leur pardonner. Teymur qui desiroit luy complaire non seulement leur pardonna, mais les luy remit tous entre les mains pour en disposer à sa volōté. Cheque Sophy les receut & leur pourueut à tous le mieux qu'il peut de robes, & autres choses necessaires, les renuoyant libres chacun en sa maison, dequoy non seulement les captifs, mais ceux encore des nations desquelles ceux-cy estoient, se sentirent tellemēt obligez au Sophy, qu'en signe de recognoissance d'vn si grand bien-faict, il ne se passoit gueres de iours qu'il ne fust visité de plusieurs auec dons & presens, continuans tousiours ceste recognoissance aux descendās mesmes du Sophy & iusques à Sultan Iuneyd son traisiesme neueu, ou fils de ses fils, qui viuoit du temps de Ioonchа fils de Chara Issuf, duquel il a esté parlé cy-deuant: car ce Prince là voyant les visites cōtinuelles qu'on faisoit

Roy en la terre, c'est à quoy aspiroit son intiable ambition : il fut tant estimé & respecté des siens qu'ils le tenoient pour vn homme. Religieux & sainct, quelquefois il y eut quelques-vns de ceux qui le suiuoient qui luy attribuerent l'honneur deu à la Diuinité, ce qu'il faisoit semblant de reietter: mais ce n'estoit qu'en mine : car vnefois entr'autre, apres auoir obtenu vne grande & signalée victoire, & de tres-grande importance, comme les vns l'appelloient Prophete, les autres Ange, & les autres Dieu, tant s'en faut qu'il les dissuadast qu'ayant faict creuser vne grande & profonde fosse, il jetta dedans son soulier disant, que celuy qui l'aymeroit le mieux l'allassent requerir: à peine eut il dit la parole que plusieurs milliers se ietterent dedans, où ils ne furent pas si tost que la terre qui auoit esté tirée de ceste fosse, se bouleuersa sur eux, & les enterra tous vifs: payans ainsi la peine qu'auoit meritée leur impieté. Il eut quatre fils à sçauoir Cha Thamas, Aleas ou Elias Mirzah, le troisiesme Son Mirzah, & le quatriesme Barhon Mirzad.

Cha Thamas. 2. Roy de Perse, de la race des Sophiens.

Cha Thamas succeda à Ismaël Sophy son pere, il eut plusieurs guerres durant son regne qui dura 53. ans, les plus importantes desquelles furent contre les Turcs, il mourut l'an 1576. & de l'Egire 683. laissant deux fils Cha Ismaël, & Mahamed l'aueugle.

Cha Ismael. 3. Roy de Perse, de la lignée des Sophiens.

Cha Ismaël fils aisné de Cha Thamas ne fut qu'vn an & dix mois Roys de Perse, la fin desquels il mourut laissant le Royaume à son frere Mahamet l'aueugle l'an 1578. & de l'Egire 985.

Cha Mahamed 4. Roy de Perse, de la race des Sophiens.

Ismaël n'ayant laissé aucuns enfans, son frere Mahamed second fils de Cha Thamas luy succeda, lequel encor qu'il fut aueugle, il ne laissa pas de gouuerner 7. ans, à la fin desquels il mourut l'an de salut 1585. & de l'Egire 992. laissant Cha Abas son fils pour successeur.

Cha Abas. 5. Roy de Perse, de la race des Sophiens.

Par la mort de l'aueugle Mahamet son fils Cha Abas entra en possession du Royaume de Perse, lequel il possede encore à present, durant son regne il a eu plusieurs guerres, ausquelles ils a donné plusieurs batailles, les plus signalées desquelles furent celles de Gueilon qui s'estoit rebellé, lequel il reduisit à son obeyssance, non sans vn manifeste danger de luy & des siens: il fut assieger Balken Vsbec, & tint le siege quelque mois deuant qu'il fut contraint de leuer: destruisit le Royaume de Laa ou Lara en la Perse, & print le Roy d'icelle qu'il fit mourir à cause des larcins & violences qu'il faisoit au karauanes des marchands qui passoient par là, il quitta Tabris aux Turcs, laquelle ils possedoient dés le temps de Cha Thamas son ayeul. Plusieurs choses memorables se sont passées durant le temps de ce Prince, & principalement contre les Turcs lesquels ont depuis perdu Tauris & la meilleure partie des places qu'ils tenoient sur le Persien : mais la briefueté de cét Abbregé ne permet pas d'en discourir plus amplement & joint que les choses qui se passent en pays si esloigné ne se peuuent descouurir qu'auec le temps qui seul peut faire paroistre la verité.

Roys qui ont commandé en la Perse iusques à ce que les Arabes entrerent en icelle selon Mirkon: La supputation generalle est en la marge, ceux à qui la lettre a adioustée, c'est à dire qu'ils ont esté Gouuerneurs, & que neantmoins quelques-vns les mettent au nombre des Roys: la marque ¿ enferme le Roy sous lequel ceux-cy ont gouuerné ceux qui n'ont point de nombre, c'est d'autant qu'on est en doute du temps de leur regne, on a mis à costé les ans de salut, & ceux de l'Egire, ausquels ils ont gouuerné, quand ils ont esté remarquez par l'Histoire.

	Ans.	Mois.	Iours.
KAyumarras:	40.		
Syamec,		0.	o
Ouchangh,	50.	0.	o
Thamures Diuband	30.	0.	o
Iambched,		0.	o
Zoahk,	0.	0.	o
Fraydhun,	0.	0.	o
Manucher,	120.	0.	o
Naudar,	7.	0.	o
Afraciab,	12.	0.	o
Zaab, ou Bazad,	5.	0.	o
Kay Cobad,	100.	0.	o
Kay Caus,	150.	0.	o
Kay Cozrrao,	60.	0.	o
Lorasp, ou Loraseph,	120.	0.	o
Gustasp, ou Gustaseph,	120.	0.	o
Bahamandaras dast, ou Ardchir,	112.	0.	o
Homay Royne,	30.	0.	o
Darab,	12.	0.	o
Darab,	14.	0.	o
Schander, ou Aschander.	14.	0.	o
		0.	o
ENTREREGNE.	72.	0.	o
		0.	o
Chapur	60.	0.	o
Ardchir Babachon,	50.	0.	o
Chapur Zabel Ketaf, G.	0.	0.	o
Ardchir Farzand Hormoz,	0.	0.	o
Chapur.	60.	0.	o
Baharon kermon Cha,	15.	0.	o
Yazd Gead,	22.	0.	o

Ans de Salut.	*Ans de l'Egire.*		*Ans.*	*Mois.*	*Iours.*
		Keseré Koztrao	0.	0.	0
		Baharon Gur.	0.	0.	0
		Narsy, O. Narsa G.	0.	0.	0
		Baharon Gur.	0.	0.	0.
		Narsy, O Narsa G.	0.	0.	0
		Baharon Gur.	23.	0.	0
		Yard Gerd.	0.	0.	0
		Narsy G.	0.	0.	0
		Yard Gerd.	18.	0.	0
		Yard Gerd.	21.	0.	0
		Hormoz. Farzand.	1.	0.	0
		Feruz.	0.	0.	0
		Sufara G.	0.	0.	0
		Feruz.	0.	0.	0
		Sufara G.	0.	0.	0
		Feruz.	26.	0.	0
		Belax.	5.	0.	0.
		Iamasp. G.	0.	0.	0.
		Kobad.	43.	0.	0
		Keseré Anuchion.		0.	0
		O. Nauchiruan.	48.	0.	0.
		Hormoz.	12.	0.	0.
		Baharon Chuby.		0.	0.
		Kozrrao Paruez.	38.	0.	0.
		Kobad Chyruyhe.	0.	8.	0
		Ardchir Chyruyhe.	0.	2.	0.
		Charear.	1.	0.	0
		Ioon Chir.	1.	0.	0.
		Turon dokt Royne.	1.	4.	0
		Iaçançeda.	0.	0.	0
		Azarmy dokt Royne.	0.	6.	0
		Keseré.	1.	0.	0
		Ferroghzad.	0.	1.	0.
		Yard Gerd.	20.	0.	0.

CALIFES DE BAGADET QVI COMMANDERENT à la Perse, depuis que les Arabes entrerent en icelle.

732.	2.	Abubazar.	2.	0.	0
643.	22.	Homar.	1.	0.	0
944.	23.	Osman ou Otman.	1.	6.	0
656.	35.	Morts Aly.	4.	6.	0
661.	40.	Acen.	0.	6.	0

DE

DE LA FAMILLE DE BEN HVMYA.

Ans de Salut.	Ans de l'Egire.		Ans.	Mois.	Iours.
662.	41.	Mawya.	20.	0.	0.
682.	61.	Yezid.	3.	0.	0
685.	64.	Mawya. 2.		1.	10.
687.	66.	Marwan.	1.	0.	0
688.	67.	Abdel Malck.	21.	1.	0.
706.	86.	Oelid.	9.	8.	0
716.	96.	Soleyman.	2.	6.	0
718.	98.	Hamar, où Homer.	2.	5.	0.
720.	100.	Yezid 2.	4.	8.	0
724.	105.	Ochon.	19.	8.	0
743.	124.	Oleyd 2.	1.	2.	0
744.	125.	Yezid 3.	0.	6.	9.
745.	125.	Ehrahem.	0.	2.	0
748.	125.	Marwan 2.	5.	0.	0.

DE LA FAMILLE DE EBEN ABAS.

751.	132.	Safa.	4.	9.	0
754.	136.	Abu Iafar.	23.	0.	0
777.	159.	Mahady Bila.	10.	0.	0
786.	169.	Elady Bila Musa.	1.	3.	0
787.	170.	Arachid Bila Harun.	23.	0.	0
810.	193.	Mohamed Amin.	4.	7.	0
815.	198.	Mahamun.	12.	7.	0
826.	210.	Abu Ezach Mataçon.	8.	0.	0
833.	217.	Wacek.	5.	9.	0
838.	222.	Almotowakal Bila Iafar.	12.	6.	0
850.	234.	Montecer.	0.	6.	0
851.	235.	Abul Abas Hamed.	5.	9.	0

VACANCE DV CALIFAT.

860.	243.	Mooſtahhin.	1.	4.	0
862.	247.	Almarez Bila.	3.	6.	0
865.	250.	Motady Bila.	0.	11.	0
866.	251.	Almat Hamed Bila Hamed.	23.	0.	0
893.	279.	Marazed Bila Hamed.	9.	6.	0
903.	289.	Mokafi Bila.	4.	0.	0
907.	293.	Mokatader Bila.	7.	0.	0
914.	301.	Iafar.	20.	0.	0
933.	320.	Kahet Bila Mahamed.	1.	6.	0
935.	322.	Razi Bila Mahamed.	4.	0.	0

Ans de Salut.	Ans de l'Egire.		Ans.	Mois.	Iours.
939.	326.	Moktafy Bila Ebrahem 2.	4.	0.	0
943.	330.	Mostachfy Abdala.	4.	4.	0
947.	334.	Mutya Bila Fazele.	29.	6.	0
977.	365.	Tahyra Abel Karim.	17.	2.	0
1013.	403.	Kader Bila Hamed.	21.	4.	0
1032.	422.	Kahem, ou Alkahem beamaryla Abu Iafar Abdula.	44.	4.	0
1074.	467.	Almoktady Bila.	19.	5.	0
1095.	487.	Almostazer Bila.	25.	6.	0
1119.	512.	Almostacherd Bila Fazele.	17.	2.	0
1136.	529.	Rachet Bila.	2.	0.	0
1139.	531.	Almoktafy Bila 3.	24.	0.	0
1161.	555.	Almostanget Bila Issuf.	11.	0.	0
1117.	566.	Almonstanzy benur Elah Acen.	9.	8.	0
1180.	575.	Nacer, ou Nacere ladinla.	47.	0.	0
1226.	622.	Alza he, ou Altaher Bila Mahamed.	0.	9.	0
1227.	623.	Almonstanzer Bila Mansur.	7.	0.	0
1244.	640.	Almostacem Bila Abdula.	15.	17.	0

LES MOGOLES DES TARTARES DES DESCENDANS de Chinguiskan, qui commanderent à la Perse.

1207.	602.	Chinguiskan.	1.	0.	0
1230.	626.	Othay Khaon.	13.	0.	0
1246.	643.	Gayuk Khaon.	1.	0.	0
1247.	644.	Manchu Khaon.	13.	0.	0
1260.	657.	Vlaku Khaon.	6.	0.	0
1266.	663.	Haybkay Khaon.	17.	0.	0
1282.	680.	Hamed Khan ou Nicudar Oglan.	2.	2.	0
1283.	683.	Argon Khon.	7.	0.	0
1292.	690.	Ganiarukhon.		0.	0

Ans de Salut.	Ans de l'Egire.		Ans.	Mois.	Iours.
1265.	693.	Budukhan.	1.	0.	0
1299.	694.	Gazunkhan.	8.	0.	0
1305.	703.	Alyaptukhan, qui apres s'appella Sultan Hamed.	12.	9.	0.
1317.	719.	Sulton Abnzaid Bahader. Khan.	19.	0.	0

MOGOLES OV TARTARES DES DESCENDANS DE Teymurlangh, qui commanderent à la Perse.

1388.	789.	Teymurlangh.	36.	0.	0
1405.	807.	Mirzah Karrok.	43.	0.	0
1447.	850.	Ologhbek.	2.	0.	0
1450.	853.	Mirzah Abdelatife.	0.	6.	0
1451.	854.	Mirzah Abdula.	1.	0.	0
		En Maurehanar.			
1422.	854.	Mirzah Sulton Abusayd.	18.	0.	0
1469.	873.	Mirzah Sulton Hamed.	28.	0.	0
1332.	937.	Mirzah Bahor.	30.	0.	0
		En Karason.			
1469.	873.	Mirzah Hyadigar.	2.	0.	0
1471.	875.	Mirzah Sultou Ocen.	38.	4.	0
1556.	911.	Bahaby ou Pedy Azamon, & Muzafa Mirzah freres ensemblement.	1.	0.	0
		En Aderbaion.			
1406.	809.	Myroncha.			
1407.	810.	Mirzah Abubakar.		0.	0

TVRKOMANS DE LA FAMILLE DES KARAKV YONLV, qui commanderent à la Perse.

1413.	815.	Kara Issuf.	14.	0.	0
1421.	823.	Amir Scandar.	16.	0.	0
1431.	841.	Ioencha.	32.	0.	0
1468.	872.	Acen Aly.	1.	0.	0

TVRKOMANS DE LA FAMILLE DES AKVYONLV, qui commanderent à la Perse.

1472.	876.	Ozun Acembek.	11.	0.	0
1478.	882.	Sulton Kalil.	0.	6.	0
1482.	886.	Yacub Bek Baysangor.	12.	10.	0
1492.	896.	Mirzah.	1.	0.	0
1493.	897.	Rostambek.	5.	6.	0
1498.	902.	Hagmet Bek.	1.	0.	0
1499.	903.	Alwam Bek.	1.	0.	0
1500.	905.	Morad Bek.	1.	0.	0

LIGNES DES SOPHYANS DES DESCENDANS d'Ismaël Sophy, qui commanderent à la Perse.

Ans de Salut.	*Ans de l'Egire.*		*Ans.*	*Mois.*	*Iours.*
1501.	906.	Cha Ismaël Sophy.	20.	0.	0
1525.	930.	Cha Thomas.	53.	0.	0
1576.	983.	Cha Ismaël.	1.	10.	0
1578.	985.	Cha Mahamed l'Aueugle	7.	0.	0
1585.	992.	Cha Abas	33	0.	0





DISCOVRS
DES ESTATS DV TVRC

SOMMAIRE.

1. DESCRIPTION de l'estenduë de l'Empire du Turc, & les pays qu'il occupe à present és parties du monde Europe, Afrique. Asie 2. Particuliere description des Royaumes & Prouinces de l'Europe, sujettes à l'Empire Turquesque En premier lieu de la Thrace, ou Romanie. Pourquoy ainsi appellée, ses bornes, sa situation, & en quel degré d'eleuation du Pole, ses villes principales. 3. Topographie & ample relatiõ de la fondation, etymologie du nom, assiettes, magnificences & singularitez de la ville de Constantinople 4. Fertilité de la Thrace en bleds & vins: ses montagnes ou sont mines d'argent ses riuieres, entr'autres l'Hebre, portant l'or dans son sable. le Bosphore, à trente ports, quel est son cours, & où il se va descharger, 5. Mœurs farouches & rudes des anciens Thraces, ciuilisez & polissez par le Legislateur Zamolxis, reueré comme Dieu, ausquels ils sacrifioient des hommes. 6. Leur coustume de tirer flesches contre le tonnerre, & de mener dueil à la naissance de leurs enfans, de sacrifier les femmes plus fauorites sur le tombeau du mary. Leurs libres amours, & ventes des filles au plus offrant. & larcins permis. 7. des Deytez qu'ils adoroient, l'eslection de leurs Roys. Des obseques & ceremonies funebres des grands Seigneurs du pays, & la façon de leurs armes pour combattre en guerre. 8. Mœurs modernes & façons de viure au boire & manger, habits & mariages: leur arrogance, paillardise, desloyauté, auarice, hayne contre les Chrestiens, & autres vices de ceste nation Turquesque. 9. Des ceremonies pratiquées és iours de feste dictes Beelan, en la ville de Constantinople. 10. De la façon de viure, conseruation & vestemens des Chrestiens & Iuifs, demeurant parmy les Turcs. 11. Description des pays de la Grece, ses bornes, son pararelle degré de hauteur & longitude. Et premierement de la Macedoine, sa situation & limites, ses six contrées, ses montagnes fameuses d'Olympe & Ossa habitées iadis & dediées aux Caloyers, ou Moynes Grecs de l'ordre de S. Basile, Ses quatre principaux Golphes, ses riuieres plus renommées, & ses villes plus celebres. 12. De l'Empire, ses bornes, ses ports, & ses principalles villes. 13. De l'Achaye diuisée en neuf regions. ou contrées ses riuieres & golphes. 14. Du Peloponnese, ou Morée, sa situation, ses bornes, sa longueur: ses principales riuieres. ses Prouinces, ou Regions: ses villes & ses montagnes plus celebres. 15. De la qualité de l'air, fertilité & infertilité des pays de la Grece, & premierement de la Macedoine, abondante en mines d'or, argent asphalte. La Thessalie en cheuaux: le mont Olympe en Buys, & Lauriers L'Athos en arbres fruictiers. Vignes, Oliuiers, & en sel mineral, la vallée de Tempé. 16. Sterilité des pays d'Epire, & Attique. Fertilité du Peloponese & aspreté du pays d'Arcadie. ou se faisoit vn vin rendant les femmes fecondes & les hommes enragez & ou naist l'If, arbre duquel le fruict & l'ombrage mesme sont venneux, & font mourir les personnes qui en vsent. 18. Du naturel des anciens peuples de la Grece, & premierement des Macedoniens guerriers, addonnez aux sciences, & somptueux en festins:

les Thessaliens trompeurs gourmands, paillards belliqueux: ceux de la vallée de Tempé Religieux, aymans les sacrifices & festins, & ainsi consecutiuement de l'inclination & mœurs de chaque peuple. 19. *De l'Oracle admirable de Dodone, & de ses bois, ou forests. Antiquité des peuples Doriens & Pelagiens, vaillance de Ætoliens, Rusticité des Phociens.* 20. *Subtilité d'esprit des Atheniens, & peuple d'Attique leurs deytez, festes, mysteres & sacrifices.* 21. *Du vaillant & genereux courage des Lacedemoniens: Ceremonies de leurs mariages, & autres notables coustumes.* 22. *De la Barbarie qui regne parmy les Grecs modernes: leur langage approchant plus de l'ancien Grec, que de l'Italien, ou Latin, Leur façon de boire & manger, leurs vestemens & autres meubles.* 23. *Quelle estoit l'ancienne police & gouuernement d'Athenes: leur origine les trois Ordres, ou Estats dont estoit composee ceste Republique & les loix que Solon Legislateur leur donna.* 24. *De l'origine des* Tributs, *d'Athenes. De l'eslection des Magistrats qui se faisoit de trois sortes. Du Senat des* Areopagites, *& de la seuerité de leurs iugemens. Des* Nomothetes *& leur differences d'auec les Nemophylaces. De la iurisdiction des 500. hommes pour les causes ciuilles Du Tribunal* Illique, *&* Iliase. *Des Logistes, Demarques, Greostes, Sitofylaces & autres Magistrats & dignitez en fort grand nombre, establis sur diuerses parties de la Republique.* 25. *De l'ancienne police de* Sparte, *& comment gouuernée par les loix de Lycurgue. De leurs mariages, de la naissance de leurs enfans, & la façon austere de les esleuer, nourrir & instruire aux larcins. De la maniere de faire & traicter l'amour auec les filles de Lacedemone. De l'institution des ieunes hommes & d'aage viril, & leurs exercices ordinaires. De l'espece de monnoye dont ils vsoient. De l'ordre & discipline militaire de ceste* Republique. *De leur Infanterie & Caualerie, de leurs armes & façon de camper & de combattre. De l'authorité du* Roy *dans les armées & ailleurs. Finallement de l'institution des festins publics, & qu'elle estoit la portion du* Roy *en ces banquets.* 26. *Quelle* Religion *tiennent les Grecs de ce siecle.* 27. *Des Isles des* l'Archipelague *qui appartiennent au Turc, & ce qu'il possede en* Esclauonie. *Leur situation, circuit & villes principales. La fertilité de ses contrées, & les singularitez qui se trouuent. Leurs mœurs, coustumes & façon de viure tant anciennes que modernes.* 28. *De l'Isle de* Chypre *diuisee en quatres parties, sa situation, longueur & bornes. Naturel & mœurs, police &* Religion *des habitans d'icelle.* 29. *De l'Isle de* Rhodes, *sa situation & circuit: & du celebre Colosse d'airain iadis esleué en la ville de* Rhodes *ayant septante coudées de hauteur.* 30. *Description des pays de la* Bossine, *la* Bulgarie, Seruie, Rascie, *& ce que le Turc possede en* Hongrie. *Quelles sont les villes principales, les mœurs & façons de faire des habitans de ces contrées.* 31. *Des* Royaumes *d'*Alger *de* Tunes, *&* Tremisen, *situez en Afrique. De l'Egypte & la Trogloditique sa voisine. Ensemble vne ample description des terres que le Turc possede en Asie & finalement vn discours des Turcs en general, contenant leurs mœurs forces, gouuernement: auec vne liste, ou catalogue des Empereurs de Constantinople, tant Chrestiens que Turcs, depuis que l'Empire d'Occident fut separé de celuy d'Orient, & donné a Charlemagne.*



CE grand Monarque qui s'est rendu si redoutable à la Chrestienté durant vn si grand nombre d'années, & qui a tousiours empieté sur nous iusques à ceste heure que la guerre de Perse le tient en ceruelle, & les reuoltes des siens luy donnent assez d'occupation; ne donne qu'auec beaucoup de sujet l'alarme aux Estats de la Chrestienté qu'il auoisine, veu qu'il a tant de moyen de faire vne grosse armée, en la leuant sur les pays qu'il possede, que ceux qui feroient sans apprehension d'vn tel deluge de gens, manqueroient du tout de iugement, & se rendroient dignes de souffrir le mal, dont ils n'auroient eu la crainte, & contre lequel ils ne se seroient pourueus de remede. Et afin que l'on voye combien de pays il a sous sa domination, & combien il est puissant de tous costez, ayant par tout son Empire lié & joinct ensemble en quelque maniere: i'en vay faire premierement la description le mieux qu'il me sera possible: puis ayant fait le denombrement de tout ce qui luy obeyt, ie viendray aux descriptions particulieres des Royaumes, ou des Prouinces, & considereray saparément toute chose.

L'Empire du Turc s'estend en Europe du long des riuages du Golphe de Venise, depuis les frontieres des Ragousois, en enuironnant tout l'Archipelague & le Propontide, ou la mer de Marmore, & vne bonne partie du Pont Euxin, ou de la mer Majour, iusques à la ville de Theodosie, maintenant Caffa, assise en la Chersonnese Taurique, autrement Peroposka, Gezara, ou Gazaria, ou bien Prucupli, selon Postel. Mais en ce qui est plus auant dans le pays, il s'estend depuis Bude iusques à Constantinople: & tout cét espace contient la plus grande, & meilleure partie de la haute Hongrie, la Thrace, autrement Romeli, ou Romanie, tout le pays de la Grece, c'est à sçauoir, la Macedoine, l'Epire, ou Albanie, l'Achaye, le Peloponnese, maintenant Morée, auec toutes les Isles de la mer Egée, à present l'Archipelague, hormis quelques vnes qui sont sousmises aux Venitiens, & vne partie de l'Illyrie, ou Esclauonnie: & outre ce le Royaume de Bosne: la Seruie, la Rascie, & la Bulgarie.

Doncques ce que le Turc tient en Europe, est borné du Leuant de la mer de Marmore, du Pont-Euxin, ou mer Majour, & de la mer Egee: du costé du Midy de la mer Cretique, ou de Candie, & encores de la mer Mediterranée: du costé d'Occident de la mer Hadriatique: & du Nord d'vne partie de la Hongrie, de la Transyluanie, & de la Moldauie. Le circuit des riuages de ses Estats en Europe peut estre de dix mille, & enuiron cinq cens milles d'Italie: & en mesurant la superficie, & reduisant le tout aux mille carrez, il peut estre enuiron de trois cens douze milles cent cinquante-neuf milles d'Italie.

En Afrique il possede toute la coste de la mer depuis la ville de Velez de Comera iusques à la mer rouge, exceptez quelques lieux qui recognoissent le Roy d'Espagnes & luy obeyssent, & en cét espace on met les Royaumes d'Algier, de Tunes, & Tripoli de Barbarie, & toute l'Egypte, c'est à sçauoir depuis Alexandrie, iusques à la ville de Siene, maintenant Asne, auecques vne partie de l'Arabie Trogloditique, depuis la ville de Sues, au Golphe Arabique,

iusques en la ville de Suaquen. Tout le riuage que le Turc domine en Afrique est de mille sept cens cinquantes milles, & la superficie de toute l'Egypte peut estre d'enuiron 350160. milles.

Mais pource que ces pays sont inhabitez en plusieurs endroits, & pleins de lieux deserts, & aussi habitez en partie des gens qui n'obeyssent pas au Turc, nous pouuons dire qu'il domine en Afrique, quand à la superficie la moitié de ceste quantité, qui feroit enuiron 178080, mille carrez.

En Asie il possede ce que Ptolomée met en la premiere table de ceste partie de la terre, c'est à sçauoir le Pont, & la Bithinie, que l'on nomme Turquie, & la partie que l'on appelle proprement Asie, aujourd'huy Natolie : la Phrigie, nommée de nostre temps Parie, & Bebrycie, la Licie appellée vulgairement Briquie, la Paphlagonie, la Galacie, la Pamphilie, la Cappadoce, l'Armenie mineur nommée Anadule, & la Cilicie appellée Caramanie, qui sont au iourd'huy toutes comprises en ceste partie qui porte le nom general de Natolie, dont les Prouinces, & parties ont toutes changé de nom, & principalement les villes. Le cirquit de ceste Presqu'isle de la petite Asie, ou de la Natolie, en prenant depuis Alexandrette, iusques à Trebizonde, appellée Trapezus par Ptolomée, est de 2400. milles ou enuiron.

Le Turc possede encor vne bonne partie de ce que Ptolomée met en la troisiesme Table de l'Asie le reste estant occupé par les Tartares & Perses: & ceste partie est la grande Armenie, que les Turcs appellent Turcomanie.

Il domine encores ce que Ptolomée met en la quatriesme table de l'Asie, c'est à sçauoir l'Isle de Cypre, la Syrie appellée Surie, la Palestine, ou Iudée, & le riuage de la Surie, en prenant depuis Firamide iusques en Alexandrie, est de 430. milles, ou enuiron l'Arabie pierreuse, aujourd'huy Baraab, la Mesopotamie ditte Diarbech, l'Arabie deserte, & Babylone, ou Bagadet, ou demeuroient les Chaldées.

Il tient encores partie de ce que Ptolomée met en la cinquiesme table de l'Asie, c'est à sçauoir l'Asznie, appellée Asmie par ses habitans. En partant donc de Trebisonde, il monte vers le Septentrion iusques au destroit que les anciens nommoient Bosfore Cimerien, que les Italiens appellent Bouche de Sainct Iean, ou mer de la Zone qui borne auec le Chersonese que l'on nomme Gazarie du costé du Nord, c'est à sçauoir iusques à Matrique, qui est peut estre que Ptolomée appelle Hermanassa, & il y a de chemin de riuage, ou de coste enuion quatre cens cinquante milles, & partant apres de Sues, que Ptolomée a peut estre mis sous le nom de *Clisma presidium*, & enuironnant l'Arabie heureuse, iusques à l'emboucheure de la riuiere du Tigre, appellée Tigil, il y a de chemin du long du riuage 3750. milles.

Et assemblant tout ce que le Turc possede de maritime en l'Asie, l'on trouue qu'il y a 7030. milles ou enuiron, & la surface de tout le pays qu'il domine en Asie est de 710640. milles carrez.

Mais pource qu'en tout ce pays il y a vne bonne partie de lieux deserts, ou qui n'obeyssent pas au Turc, comme en l'Arabie heureuse? pour ceste cause venant à soustraire de ceste quantité le quart, qui est de 177660. mille carrez, il reste 53280. mille carrez.

Or tout ce que le Turc possede en Asie, est borné du Leuant du Golphe Persique, ou de la mer d'Ecalif, de la riuiere du Tygre appellée Tigil, & d'vne partie du riuage de la mer Caspie, que l'on nomme aujourd'huy la mer de Bac-

cu; de l'Occident du Golphe Arabique, ou de la mer rouge, de l'Archipelague, au destroit de Constantinople, & de la mer Majour; du Nord de la mer Majour, & d'vne partie du marest Meoride, autrement mer des Zabacques, & d'vne partie de la Sarmatie Asiatique, du Midy, de l'Ocean Meridional, ou Indique de la mer Mediterranée, & de la mer Majour.

Or ressemblant tout ce que le Turc possede aux riuages de la mer aux trois susdites parties, nous trouuerons que le tout monte à onze mil deux ceux quatre-vingts milles, & la surface de toute sa Seigneurie aux susdites trois parties est d'vn millon deux cens trois mille deux cens dix-neuf milles.

THRACE, OV ROMANIE.

POurce que la capitale ville de l'Empire du Turc est en Thrace, que l'on nomme aujourd'huy Romely, ou Romanie, i'ay creu qu'il falloit commencer par ceste partie. Et pource ie dy que la Romanie est vne Prouince prés du Pont Euxin, ainsi nommée, à cause que sa principale ville, qui est Constantinople, a esté nommée Nouuelle Rome. Ceste prouince a esté aussi nommée Arie, Perce, Odryse, Emonie, Pistonie, Crestonie, & Scythonie, & Thyrasen Hebreu, selon le tesmoignage de Iosephe. Ses habitans estoient jadis nommez Strimoniens, Bardes, Dolong es, Briges, & Sithines.

Elle a pour ses bornes du Leuant la mer Majour, que les Turcs nomment Maurotalassa, ou Caradeniz, le destroit de Constantinople, la mer de Marmore, & l'Hellespont, ou destroit de Gallipoli. Du Nord elle a pour ses limites le mont Heme, que les Italiens nomment Chaisne du monde, Montagne argentée, & Contegnazze, les Turcs Balkan, & les Esclauons Cumonize: du Couchant la haute Mysie, & vne partie de la Macedoine, du Midy l'Archipelage. Elle commence à la riuiere de Strymon, aujourd'huy Stromone, ou selon Belon, Marmare, & selon les autres Rhendiue, & Rhendin, qui est la borne de la Macedoine de ce costé là, & du costé de la mer Majour. Elle a de long vingt iournées: sa largeur depuis le mont Heme, iusques au destroit de Constantinople.

La Thrace est assise entre le quarante-deuxiesme degré d'eleuation du Pole, iusques au quarante quatriesme, où le plus long iour est de quinze heures, & vn quart. Sa longueur contient depuis le quarante-septiesme degré, iusques au trente-sixiesme.

Les lieux plus renommez de ceste contrée sont Abdere, que les autres veulent nommer Clazomene, partie de Democrite, maintenant Polistylo selon Sophian, & Astrizze selon quelques autres. Nicopoli, assise au mont Heme, & Philippopoli, bastie en vn costau, dont les ruynes sont aussi admirables, que celles d'aucune autre ville. Il y a vn Amphiteatre fort beau, qui est demeuré entier iusques à present, & pourroit durer encores longuement, si les Turcs n'en ostoient les degrez, qui sont de marbre: il est de figure Spherique. Il y a aussi d'autres restes de l'Antiquité, comme quatre colomnes fort hautes, & grosses, qui restent de l'Eglise dediée à S. Claude, & encore plusieurs statues de marbre. Ceste ville est aujourd'huy assez peuplée.

Hadrianople, que les Turcs nomment Endrem, est plus grande ville que Philippopoli, ou la ville de Philippe: mais elle n'est point ceinte de murailles, & ses bastimens ne sont gueres beaux, toutes-fois elle en tient le premier rang

apres constantinople en toute la Thrace, & a jadis esté la demeure des Empereurs des Turcs, comme d'Amuraht premier l'an 1363.

Traianapoli, où la ville de Trajan, est encores aujourd'huy assez peuplée. Selymbrie au riuage du Propontide, à vn port capable de petits vaisseaux, & des seins pour les plus grands, Perinthe, maintenant nommée Heraclée ainsi qu'autrefois, & assise sur le sein Maillac, ou Golphe de Zithon a vn beau port, capable des nauires marchands, & des galeres. Il y auoit autresfois vn Amphiteatre de marbre, qui estoit merueilleusement estimé. Appollonie, au riuage du Pont, maintenant Sisopoli.

Il faut maintenaut considerer vn peu plus particulierement. Constantinople, ville capitale de cét Empire, qui fust premierement bastie par Pausanias Roy de Sparte, l'an du monde trois mille cinq cens trente six, & auant l'Incarnation de nostre Seigneur, six cens soixante & dix ans, & nommée Bizance.

Ce non luy demeura iusques à Constantin, sous qui elle fut nommée Constantinople, & nouuelle Rome. Ce fut premierement le siege des Empereurs Romains, ainsi qu'il abandonnerent Rome; puis des Grecs, apres la diuision de l'Empire; & finalement apres sa prise, qui arriua sous Mahomet second Empereur des Turcs, l'an 1453. Elle fut choisie pour la demeure des Ottomans.

A raison de quoy ceste ville est aujourd'huy fort riche: merueilleusement peuplée, & comme le centre de toutes les nauigations, & de toutes les commerces de l'Empire du Turc. Le tour de la ville est de traize milles, & selon quelques-vns de saize, voire mesme selon les autres de dix huict. On tient qu'il y a sept cens milles personnes. Les Turcs nomment ceste ville Stambul, ou Stambolda. Elle a du Nord la mer Majour, du Midy l'Archipelague partie de la mer Mediterranée: du Leuant l'Asie, de laquelle elle est separée en cét endroit d'vn canal large de deux milles, qui va d'vne mer à l'autre, & sert à la ville de port, qui est si commode, que quelque grand vaisseau que ce soit peut aisément descharger en terre il contient en sa largeur enuiron six milles.

L'assiete de toute la ville est si belle, si agreable, & en lieu si propre, qu'il semble qu'elle soit faicte pour commander, & pour estre la demeure de quelques grands Princes. Elle est bastie sur le pendant d'vne coline, presque en figure triangulaire, le premier costé estant au long du port iusques au Serail: le second depuis ce lieu iusques au chasteau où l'on tient des prisonniers, qui est appellé, les sept tours; & ces deux costez sont enuironnez de la mer, le Serail faisant la poincte. Le troisiesme est en terre-ferme, enuironné de double muraille & de quelques tours, & d'vn fossé au dehors qui ne vaut gueres. Et toute cette ville contente merueilleusement la veuë, tant à cause de cette assiette, que pource qu'il y a sept collines, sur chacune desquelles l'on void vne belle Mosquée, dont nous parlerons cy-apres.

Le plus magnifique lieu qui soit à Constantinople, c'est le Serail, sejour du grand Seigneur, assi à la poincte de la ville, qui s'aduance sur la mer, & quasi comme separé du reste, ayant quatre mille de tour. Du costé de la mer l'on descouure plusieurs petites tourelles, & des galleries soustenuës de pilliers de marbre, ou le grand Seigneur se va esbattre quelquesfois.

Ainsi que l'on est entré dans la premiere court du Serail, à main gauche, l'on void comme vne Mosquée, qui estoit anciennement vne Eglise: mais aujour-

d'huy le grand Seigneur s'en sert comme d'vn petit Arsenal, y reseruant les armes pour la deffense de sa maison. Plus haut il y a vne petite tour percée, de 50. ou 60. fenestres où sont distribuez les commandemens du grand Seigneur, & à main droicte on void les cuisines.

Sortant de ceste court, on entre en vne autre faicte comme vn cloistre, auec vne galerie à l'entour soustenuë de pilliers de marbre, & couuerte de plomb, en laquelle on void vne fontaine à main gauche, où le grand Seigneur faict quelquesfois trancher la teste aux plus grands de sa Cour.

De là on entre au Diuant, qui est vne assez petite chambre. Plus outre est la chambre du tresor.

Voila tout ce que l'on a peu sçauoir du Serail du grand Seigneur. Et sortant de là l'on void vne belle Mosquée qui est aupres. C'estoit anciennement l'Eglise de saincte Sophie, bastie par l'Empereur Iustin. Elle estoit de son temps beaucoup plus grande, auecques vne Abbaye, qui s'estendoit bien auant dedans la place, où est à present le Serail : mais les Turcs deuenus maistres de la ville, la ruynerent, ne laissans rien que le Chœur, qu'ils ont reserué pour leur Mosquée.

L'on y void plusieurs hautes & grosses colomnes, dont il y en a huict de Porphyre, saize de serpentin, & quatre de marbre blanc, & au dessus vne belle gallerie pauée de marbre transparant, auec plusieurs petites colomnes de marbre, & de serpentin.

Entr'autres il y a vne pierre de marbre, sur laquelle les Turcs croyent que nostre Dame laua les linges de nostre Seigneur, & pour ceste cause ils luy portent vn grand honneur d'autant qu'ils tiennent Iesus-Christ pour vn grand Prophete. Le reste de l'Eglise est embelly de Masayque ancienne, faicte du temps des Chrestiens.

Au sorty de là on void plusieurs Cubees, qui sont des lieux faicts en forme de Chappelles couuertes en Dosmes, & toutes de marbres, où sont enterrez les fils des grands Seigneurs.

Les principales Mosquées sont celles qui sont assises sur les sept montagnes, à sçauoir celles de saincte Sophie, dont nous auons desia faict mention cy-dessus, celle d'Alibacha, celle de Sultan baiazet, celle de Sultan Solyman, celle de Sultan Mehemet, celle de Sultam Selim, & celle de Selim fils de Solyman : mais la plus superbe & plus belle, pour vne Mosquée moderne, est celle de Sultan Soliman.

Ceste Mosquée a quatre grandes portes accompaguées d'vn fort beau frontispice, releué de marbre, & aux quatre coins il y a quatre tours assez hautes, mais bien estroictes, & vne galerie en haut qui va tout autour, & le dedans est blanchy auec quelques colomnes de marbre.

Deuant la principale porte de la Mosquée il y a vne grande court pauée de marbre, enuironnée d'vne galerie, & de quelques colomnes de mesme estoffe, & au milieu vne fort belle fontaine, couuerte de plomb, aussi bien que la gallerie, & le Temple.

Apres de Saincte Sophie l'on void le Logis de Lasnadar, duquel il peut aller sous terre, & par eau pource neantmoins, iusques dedans le Serail.

Prés de là l'on void vn ancien Hippodrome nommé des Turcs, Amedan, contenant enuiron cinq cens pas en sa longueur, & cent en largeur, au milieu

duquel il y a vne esguille toute grauée de Hieroglifiques, non du tout si haute que celle du Popullo à Rome.

Plus auant il y a trois Serpens de bronze, plus haut que deux hommes, & entortillez ensemble. Les Turcs disent qu'autresfois, ainsi que trois Serpens persecutoient ceux de la ville, le peuple eust enfin recours aux prieres addressées au Ciel, & estant deliuré par ce moyen de ces animaux, laissa ceux-cy pour memoire.

Il y a aussi en ceste mesme place vne fort belle colomne, d'œuure rustique, dont toutes les pierres, sont liées ensemble sans chaux ny ciment, ayant au dedans vn escalier. C'est en ceste place que les Caualiers s'exercent les Vendredis, & les autres iours de feste, nommez Beelan.

Assez pres de l'Hyppodrome l'on voit Bisistan, qui est comme le Palais de Paris. L'on y vend les pierreries, les orpheureries, & toutes sortes de belles besongnes, des draps de soye, des esclaues, hommes, femmes, filles, & garçons.

Dans vne autre ruë l'on voit vne grosse colomne de Porphyre, semée en plusieurs endroits de cercles de fer. D'vn autre costé il y a vne autre colomne, appellée Histriale, fort haute, toute de marbre, releuée à personnages, comme celle de sainct Pierre & de sainct Paul qui est à Rome. Au dedans il y a vn escalier qui va iusques en haut, qui est tout rompu, & n'estoient quelques liens de fer qui le tiennent, il courroit grande fortune de tomber.

De là l'on va voir vne fort belle place plus grande que celle de l'Hippodrome, particuliere aux Ianissaires, toute enuironnée des logis desdits soldats.

On voit apres cela l'ancien Palais de Constentin, qui n'est autrement beau, mais il a cela de bon qu'il est assis en bel air.

Il y a encore dans la ville deux Eglises de Chrestiens, l'vne dediée à S. Nicolas, & l'autre à nostre Dame surnommée de Constantinople, qui est petite, & assez entiere. Voila ce qui est plus remarquable dans la ville, si bien qu'il faut maintenant venir aux faux-bourgs, & de là aux lieux circonuoisins, pour voir ce qu'il y a de plus beau.

Premierement l'on voit au bout de la ville de l'autre costé du port, prés des eaux douces, la Mosquée d'Ajoug Sultan, en laquelle le grand Seigneur, lors qu'il paruient à l'Empire, va prendre son espée. De l'autre costé l'on voit les Escuries, auecques quelque iardin du grand Seigneur. Plus auant au bort du port de l'Arsenal, où il y a enuiron le nombre de cent cinquante Galeres desarmées hors de l'eau, & enuiron soixante dedans l'eau, toutes prestes, & plus auant il y a vne place appellé Topona, où l'on voit vn grand nombre de canons desmontez, dont quelques-vns sont tournez contre le port.

Il n'est pas raisonnable de laisser derriere vne petite Isle de rocher, qui est au bout du canal, deux milles dans la mer noire, toute deserte, mais remarquable pour vne colomne de marbre blanc mise au sommet d'icelle par le grand Pompée, apres qu'il eut deffaict Mitridate.

Retournant pres de Constantinople, l'on trouue sur le canal de la mesme mer deux tours l'vne deçà, l'autre de là, qui gardent ceste emboucheure. Et c'est en ce lieu icy que l'on met en prison les Cheualiers de Malthe, & d'autres

Chreſtiens de qualité prins en la guerre. Il y a de là à la ville enuiron dix-huict mil, & l'on void d'vn coſté & d'autre vn grand nombre de maiſons de plaiſir, & de beaux jardins, puis vis à vis de la ville & en Aſie eſt Galata, aujourd'huy Pera, ſituée entre l'Arſenal & la place de Topona, & habitée la pluſpart de Chreſtiens, Franques & Grecs, les vns & les autres y ont vn bon nombre d'Egliſes dont la plus belle, & de noſtre creance eſt celle de Sainct François, les autres ſont Saincte Marie, Sainct Iean, Sainct Antoine, Sainct Benoiſt, Sainct Pierre, & Saincte Anne, toutes ſeruies à la Romaine. Autour de ce lieu il y a pluſieurs maiſons & villages, comme Caſanbacha, Beſiſtat & la demeure des Ambaſſadeurs, tant de France, que d'Angleterre, & de Veniſe.

Plus loin & du meſme coſté, l'on voit vn grand village nommé Scutari, qui appartenoit à la Sultane mere de Mahomet, qui y fiſt baſtir vne Moſquée de grand prix, & vne fort grande & belle maiſon, où tous les paſſans de quelque Religion qu'ils ſoient peuuent loger, & ſont nourris durant trois iours. Les Turcs nommment ce lieu Caruaſerat. Voila tout ce qu'on peut dire des enuirons de Conſtantinople.

Or prez de ceſte Prouince on trouue la Cherſoneſe dite de Thrace, & communement le bras de Sainct George, où eſt la ville de Gallipoli, qui eſt à quatre iournées de Conſtantinople. Ce fut la premiere place d'Europe que print Amurath premier, l'an 1363. Elle n'a aucune muraille, & ſon port n'eſt capable de grands vaiſſeaux: toutesfois il y a vn Sein ou Golphe, qui peut aſſez contenir. Ceſte ville eſt habitee par des Grecs, Iuifs, & Turcs, c'eſt vn grand paſſage de l'Europe en Aſie.

Or tout le deſtroit de mer, depuis Gallipoli où finit le Propontide, iuſques à l'Archipelague, eſt nommé Helleſpont, où eſt le deſtroit des chaſteaux, qui a vn quart de lieuë de large. C'eſt où ſont les deux chaſteaux de Seſts, & d'Abyde (renommez pour les amours de Leandre & de Hero) nommez communement, Dardanels, & par les Turcs Bogazaſſer. Seſts eſt en ceſte Cherſoneſe de Thrace au pendant d'vne colline, en forme de trefle. Abide eſt en Natolie.

Quant au Propontide, c'eſt la mer qui eſt enfermée entre les deux deſtroits; à ſçauoir entre celuy de Thrace, ou de Conſtantinople, & celuy de Gallipoli, & maintenant on le nomme comme i'ay jà dit, mer de Marmore.

QVALITE'.

LE pays eſt froid pour la plus grand'part, & abondant en hommes. On y voit force belles plaines, où il ſe faict grande recolte de bleds, & de legumes: & outre ce tirant vers la mer on recueille de bon vin. Pline meſme louë ceſte Prouince de fertilité, & eſtime ſon bled pour ſa peſanteur, & ſon vin pour ſa bonté & ſa force. Mais dans le pays & loin de la mer, la Thrace eſt plus froide, à raiſon dequoy elle eſt moins propre à porter du bled & du vin. Elle manque d'arbres vniuerſellement, & ſes grandes plaines ſont entrecoupées en certains lieux de quelques petites collines. On accommode icy l'alun au village de Chapſylar, qui eſtoit autresfois vne ville nommée Cypſele.

Les montagnes de ceſte contree ſont celle d'Heme, celle de Rhodope, qui eſt fort aſpre, & touſiours blanchiſſante de neige: Orbele, & Pangée, qui a des mines d'argent, de meſme qu'autrefois: puis Meſſape non guere loin de la mer, admirable pour l'aſpreté de ſes Rochers.

Ses riuieres sont Hebre aujourd'huy Marise, selon Mercator, ou Valise, suiuant Nicolas de Nicolai ; Nesse aujourd'huy Charason selon Belon : Melas, maintenant Gensui, & Strymon, qui est la borne de la Macedoine.

L'Hebre porte, comme on dit, de l'or dans son sable, & il est si lent qu'on ne sçauroit iuger de quel costé il coule. Son eau est trouble, mais douce, & en Esté elle est si froide, qu'on diroit que c'est de la glace. Or il vient tant d'eau des montagnes en Hyuer qu'elle deuient plus rapide, & inonde vn grand pré qu'on nommoit autresfois Dorisque, où l'on ne faict nuls bastimens, mais en Esté on y nourrist force cheuaux, & il aussi des vergers qui portent force fruicts d'Esté.

L'Hebre reçoit la riuiere de Theare qui est la meilleure de tout ce pays contre les maladies, & principalement contre la gale des hommes, & des cheuaux. Elle a trente-huict fontaines, parties froides, & partie chaudes, qui coulent d'vn mesme rocher. Darius ayant pris plaisir au bon goust de son eau claire, dressa tout apres vne colomne auec vne inscription à sa loüange en lettres Grecques.

La riuiere de Nesse ou Charason, descendant de la montagne d'Heme est fort lente, & vn peu plus petite que le Strymon, ou Stromone ; toutesfois il traine beaucoup de sable. On voit pareillement icy le lac de Biston, ou Bouron qui est maritime, & qui porte de fort bon poisson.

Le Bosfore Thracien contient trente bons ports, partie en Asie, partie en Europe : mais plus en ceste partie cy qu'en celle-là. Il change son cours qui est fort rapide en sept lieux remarquables, où rencontrant quelques Caps, la mer est grandement agitée, à cause dequoy l'on ne peut voyager en quelques endroits vers la mer Noire, si ce n'est en tirant les vaisseaux auec leurs cordes du long du riuage, ou changeant de route d'vn lieu à l'autre.

Du temps de l'Empereur Coptonyme, tout le Bosfore & vne bonne partie de la mer Majour gela tellement, que la glace estoit haute de vingt cinq coudées, & grande quantité de neige estant tombée là dessus, la glace creut sur la superficie de la mer encor vingt coudées, de sorte qu'on marchoit librement dessus, & les hommes & les bestes, & les charettes mesmes toutes chargées passoient d'Europe en Asie, & de Constantinople iusques aux embouchеures du Danube, comme par terre. La glace s'estant apres rompuë en Feurier, & mise en fort grandes pieces, qui sembloient des petites Isles chargées d'animaux, partie en vie, & partie morts, les glaçons furent poussez du costé de Constantinople, où ils abbatirent quelques bastimens d'importance assis sur le bort de la mer.

Il n'y a partie de la mer Mediteranée qui abonde plus en poissons que le Bosfore. Il en passe delà au commencement de l'Hyuer vne infinité vers le Propontide, puis ils retournerent au Printemps à la mer Noire, pource qu'y ayant des grosses riuieres qui entrent dans la mer Noire, l'eau y deuient plus froide qu'ailleurs en Hyuer, & pource qu'il est mesme fort bas, les tempestes l'agitent & le tourmentent au possible. Cela faict que les poissons fuyant le froid, & la furie des vents changent de lieu, & se retirent en la mer de Marmore en Hyuer : mais au Printemps ils retournent au Bosfore, à cause des eaux de ceste mer, qui n'est pas si salée que les autres, & des riuieres qui s'y desgorgent. Tellement qu'on ne sçauroit dire combien on prend alors de poisson dans le destroit du Bosfore, principalement à Constantinople, où les fem-

mes mesmes, quand elles n'ont autre choses à faire, peschent des fenestres de leurs maisons: mais principalement on y prend de ieunes Tons, que les Grecs appellent Pelomides.

MOEVRS ANCIENNES.

LEs habitans de Thrace estoient estimez farouches & rudes, & leur nombre estoit si grand, que Herodote a dit, que s'ils eussent esté gouuernez par vn seul Prince, & qu'ils fussent demeurez d'accord, il eust esté impossible de les vaincre, pource que c'estoient les plus forts hommes de toute la terre, mais on a adiousté qu'ils estoient foibles à cause de leurs diuisions. Mais combien qu'ils ne fussent pas tous de bon accord, toutesfois ils auoient mesmes mœurs, excepté les Getes, & Thrauses, & ceux qui demeuroient au dessus des Crestones.

Les Getes se persuadoient qu'ils ne mouroient point: mais qu'au partir d'icy il s'en alloient trouuer leur Dieu Zamolxis.

Ce Zamolxis fust vn disciple de Pythagore, qui estant retourné en son pays, & voyant que les Thraces viuoient barbarement, & presque à la brutale, leur donna des Loix & les enseigna à ceux du pays, puis leur persuada que s'ils les gardoient ils iroient au partir de ceste vie en vn lieu ou ils iouyroient de toute sortes de contentemens.

Ayant donc acquis quelque reputation de diuinté parmy les Thraces, il s'esloigna d'eux, & les quitta, sans qu'on sceust la route qu'il auoit prise, leur laissant vn grand desir de le reuoir.

Ils luy enuoyoient ordinairement quelqu'vn sur qui le sort tomboit auec vn vaisseau auec cinq hommes de rame, afin de luy aller remonstrer leurs necessitez au lieu où il le trouueroit.

On donnoit la charge à quelques-vns d'entr'eux de tenir trois dards, & aux autres de prendre cét homme qui auoit les pieds & les poings liez, de le ietter en haut, afin qu'il tombast sur les dards & s'enferrast. Et s'il mouroit en mesme temps ils croyent que leur Dieu leur estoit propice: mais s'il demeuroit en vie, accusoient ce messager d'estre meschant homme. Cestuy-là estant ainsi blasmé ils en enuoyoient aussi tost vn autre, luy faisant entendre leur desir.

Lors qu'il tonnoit & esclairoit, les Thraces décochoient des flesches contre le Ciel, menaçant Dieu, veu qu'ils n'en croyoient point d'autre que le leur.

Les Thrauses faisoient les mesmes choses: mais en la naissance, ou mort de quelqu'vn des leurs ils praticquoient vne façon de faire particuliere. L'enfant estant nay tous les parens assis autour de luy lamentoient son entrée en ce monde, racontant toutes les necessitez & miseres ausquelles il estoit engagé, & deplorant sa condition, comme entierement malheureuse. Mais si quelqu'vn venoit à mourir, ils l'enterroient en riant, & se resiouyssoient de ce qu'il estoit affranchy des miseres de ceste vie.

Mais chacun de ceux qui demeuroient au delà des Crestones auoit plusieurs femmes, & lors que quelqu'vn mouroit, ses femmes entroient en vn grand debat, sur ce que chacune aduançoit qu'elle auoit esté plus aymée de son mary que les autres. Il y auoit grosse assemblée pour escouter leurs

raisons & celle qu'on iugeoit auoir esté plus aymee, estoit menee sur la tombe de son mary, & son plus proche parent luy tranchoit la teste, & soudain on l'enterroit auec son mary, & lors toutes les autres s'estimoient du tout mal-heureuses, & pleuroient pour le iugement donné en faueur de l'autre, pource que elles se tenoient par ce moyen fort deshonorees.

Les autres Traces vendoient leurs enfans, suiuant l'ancienne coustume du pays, & les peres, meres, ou proches parens ne gardoient nullement leurs filles mais leur laissoient faire l'amour auec ceux qui leurs estoient les plus agreables.

Ils auoient toutesfois vn soin fort particulier de la chasteté de leurs femmes lesquelles ils acheptoient cherement. Elles auoient quelques marques qu'on leur auoit imprimees sur le front, & celles qui n'en auoient aucune estoient estimees de basse estoffe.

On les vendoit au plus offrant & dernier encherisseur: les plus belles estoient exposées premierement en vente, & emportoient le prix auquel elles auoient esté taxées. Mais les laides acheptoient les hommes qu'elles vouloient espouser. Les hommes & les femmes faisoient bonne chere ensemble pres du feu, iettant de la graisse & semence de certaines herbes sur la braise; & ceste odeur les ayant vn peu estourdis, ils tenoient pour vne grande resiouyssance de ce monstrer comme yures, ayant les sens hebetez.

Ils tenoient pour chose honorable de ne rien faire & de viure de larcin, comme au contraire ceux d'entr'eux qui cultiuoient la terre estoient mesprisez & tenus pour vilains & vils au possible.

Ils honoroient communémenr Mars, Bachus, Diane & Mercure, & iuroient par le dernier, se croyant descendus de luy.

Tous les Thraces auoient les maisons fort basses, leurs viures estoient tousjours à mesme prix, & qu'ant aux vignes elles ny estoient nulllement en vsage.

Lors qu'il estoit question d'eslire vn Roy, la Noblesse ne l'emportoit pas sur le reste, mais celuy qui auoit plus de voix estoit preferé à tous les autres. Car le peuple eslisoit quelqu'vn dont les mœurs estoient sans reproche & la clemence fort recogneuë & qui outre cela fut desia aduancé en aage. Mais on demandoit ces choses à celuy qui n'auoit nuls enfans: car en ayant, on ne l'eslisoit iamais combien que ses actions le rendissent recommandable, & s'il en engendroit apres son eslection, il estoit priué de la Royauté, tant les Thraces fuyoient de rendre le Royaume hereditaire.

Encore que le Roy se monstroit fort equitable, toutesfois ils ne vouloient pas que toutes choses luy fussent permises. Tellement qu'on luy donnoit quarante hommes, qui estoient comme ses Assesseurs, afin qu'il ne fut pas seul Iuge aux matieres criminelles. Et s'il estoit trouué coulpable, on le condamnoit soudain à la mort: toutesfois on luy portoit cét honneur qu'aucun ne mettoit la main sur luy: mais toutes choses luy estans deffenduës & deniees par vn public consentement, il estoit contraint de mourir de faim.

On faisoit les obseques des grands Seigneurs en ceste sorte. Le corps estoit porté en la place publique, où durant trois iours tuant diuerses bestes pour le Sacrifice, ils faisoient grand'chere, puis ayant fait quelque plainte sur la mort, ils l'enterroient ou brusloient, mettant les cendres sous la terre, & ayans dressé vn tombeau dessus, ils proposoient toutes sortes de combats, dont le plus ordinaire estoit celuy d'homme a homme.

Les armes dont ils vserent en l'expedition de Darius, à ce que dit Herodote, estoient telles. Ils portoient des morions de peau de renard, & des chemises sur lesquelles ils auoient des sayes de beaucoup de façons, & quant aux iambes, ils portoient des chausses de peau de chévreul, & portoient outre cela des dards, des escus, & des petits poignards.

Ils estoient fort adroits à tirer de l'arc, desquels ils se disoient inuenteurs. Ils vsoient de mesme langue que les Sythes. Pline escrit que toute la Thrace estoit diuisée autrefois en 50. bandes. Voila tout ce qu'on peut presque dire des mœurs anciennes des peuples de Thrace, voyons vn peu maintenant comme on y vit en nostre siecle.

MEOVRS DE CE TEMPS.

LEs habitans de ce pays ont les cheueux fort espais au sommet de la teste, sont extrémement forts, farouches, furieux, & pleins de cruauté. Ils aiment à boire autant que nation qui soit sur la terre, de sorte qu'on en voit plusieurs qui s'enyurent à toute heure: & n'estoit la defence que Mahomet a faicte aux Turcs de ne boire point du vin, on verroit bien practiquer d'autres dissolutions en ceste Prouince. Mais pource que la Thrace est composée de plusieurs sortes de personnes, & principalement Constantinople de Turcs, des Iuifs, & de Chrestiens, & qu'on ne sçauroit pour ceste cause discourir generalement de tous les trois, d'autant qu'ils ont des particuliers façons qui les distinguent les vns des autres, ie prendray chacun de ces trois à part, pour considerer ce qui est en eux de plus remarquable.

Les Turcs ne sont pas ciuilisez, comme beaucoup d'autres nations qu'on voit en Europe, & leurs habits ont ie ne sçay quoy de mal propre, & que nous ne pouuons regarder sans desdain. Car le linge ne couure pas les extremitez de leurs accoustremens, & ce qu'ils portent est si mal basty, qu'il semble qu'il ne faut pas vn tailleur entendu pour les habiller: ains seulement vn homme qui sçache tant soit peu bien coudre.

Il n'y a aucun entr'eux qui mange estant assis sur quelque banc, chaire, ou escabeau, ains tous prennent leurs repas assis à terre: comme les tailleurs sont ordinairement par deça dans leurs boutiques, lors qu'ils trauaillent sur quelque grande nappe. Leur nappe & table est le plus souuent de cuir de bœuf, ou de cerf non couroyé, & encore velu, fait & taillé en rond, & ayant deux pieds & demy de large, auec des boucles & anneaux de fer, qui seruent à le fermer auec vne courroye, ainsi qu'on fait vne bourse, & elle s'estend aussi tost, & est bien aisément portée. Ils n'vsent d'aucunes seruiettes pour s'essuyer les mains.

En quelque lieu qu'ils s'assient, soit en leurs maisons, soit aux Mosquées, ils ont des tapis velus, ou des nattes de jonc: & il y a des endroits qu'ils font plancher de bois, pource qu'ils sont trop bas, ou trop sales. Ils n'ont aucun vsage de cloches, & ne souffrent que les Chrestiens qui demeurent parmy eux, & dans leurs terres en ayent.

Tant hommes que femmes portent leur habillement assez long & large, & ouuert par deuant, afin qu'en se baissant ils se puissent plus aisément couurir, & cacher ce qui est de honteux aux hommes faisant leurs affaires.

Ils regardent d'auoir le doz tourné contre le Midy, lors qu'ils vuident leur ventre, à cause que c'est la partie qu'ils regardent en faisant leur priere, & se-

roient bien marris que quelqu'vn les vist en cét estat, tant ils ont peur qu'on prenne garde comme i'ay ja dit, à ce que les hommes sont naturellement soigneux de cacher.

Les Turcs mangent du bouc chastré plus que d'aucune autre viande, & c'est le subject pour lequel il vient par deçà tant de bons marroquins de Turquie. Ils mangent aussi de la brebis & du mouton, & grand nombre de chévreaux, & d'aigneaux ; mais aussi peu de bœuf, & toutes ces viandes sont plustost rosties que d'autre sorte. Au reste ils mettent dans vn grand plat, ou plustost s'il le faut ainsi dire, dans vne grande jatte, toute la chair pesle mesle, sans auoir quantité de plats comme nous, pour ranger à part chaque chose sur la table. Ils n'vsent iamais de chair de pourceau, & leurs sauces plus appetissantes sont composées d'aux & d'oignons, dont le plaisir s'estend mesme iusques aux personnes de noble condition & aux Princes. Leur pain ordinaire est assez bis, & ce qui en est cause, c'est qu'ils mettent dedans plusieurs semences qui font qu'il ne peut estre bien apresté comme il faut.

Mais pour venir à leurs autres conditions & façons de viure, il n'y a nation plus arrogante, ny qui vueille plus auoir le dessus en tout, que la Turque, qui mesprise toutes les autres. Et ceste fierté procede des victoires que ces barbares ont obtenuës de tous costez, & pour la grande estenduë de la domination de leurs Princes. Ils sont extrémement adonnez à la paillardise & à toutes sortes de saleté iusques à la Sodomie qu'ils exercent comme publiquement, mesme dans les galeres, où elle leur est du tout commune, aussi bien que le manger & le boire. Ils sont desloyaux tout ce qui se peut, & ne se soucient nullement de manquer à leurs promesses : tellement que leur infidelité a esté cause de la perte de beaucoup de Chrestiens qui s'asseurans sur leur parole se sont rendus, & ont apres esté miserablement massacrez, ou menez en seruitude. Il ne faut croire que les Turcs portent honneur aux Ambassadeurs, & que le droict des gens soit gardé parmy eux, comme il est entre les Chrestiens : veu que si le grand Seigneur soupçonne quelque Ambassadeur, il le fait soudain mourir sans qu'il ait beaucoup de pretexte de ce faire, & mesme les principaux de sa Cour n'estans pas bien satisfaits de quelque Ambassadeur Chrestien ne manqueront de luy dresser des aguets, & de luy faire des affronts insupportables.

Ceste nation est nullement née aux lettres, ains seulement aux armes, ou leur multitude, obeyssance & asseurance du Paradis de Mahomet, & de la destinée seruent beaucoup plus que leur courage. Toutesfois quant aux lettres ils ont parmy eux quelques liures, & quelques Docteurs, non pour les lettres humaines, ou la Philosophie, mais seulement pour l'intelligéce de la doctrine de Mahomet, sur laquelle on a composé vne infinité de volumes pleins de disputes.

Ils ont les Chrestiens tellement en haine, qu'ils ne les sçauroient nommer que aussi tost ils ne les appellent chiens, comme i'ay veu moy mesme estant auec vn Chiaous du Viceroy d'Alger, auec qui i'estois assez familier, veu qu'encor qu'il me tesmoignast beaucoup d'affection, & me rendit autant d'honneur que le peu de courtoisie de ceste nation en peut permettre : toutesfois il ne se pouuoit tenir en me faisant quelque discours des Chrestiens de les nommer chiens à tous propos, descouurant vne animosité contr'eux par ses paroles.

Ils sont si auaricieux, qu'ils font leur profit de toutes choses, & ce qui les conuie à faire amas d'argent auec tant de soin, c'est que le grand Seigneur ne donne les terres aux Turcs que pour en joüir durant leur vie : tellement qu'eux qui

veulent laiſſer quelque choſe à leurs enfans, aſſemblent tout l'argent qu'ils peuuent, afin qu'ils ayent dequoy s'entretenir, ſans raualler leur condition: combien qu'ordinairement lors que les Peres ont bien ſeruy, & que les enfans font paroiſtre quelque generoſité de courage, on leur laiſſe bien ſouuent la ioüiſſance de ce que les peres ont poſſedé, en attendant qu'auec l'aage ils puiſſent paruenir à leurs charges. Ie diray encor ce mot, que les Turcs n'euſſent iamais enduré la demeure des Chreſtiens, tant Religieux qu'autre dans leurs terres, s'ils ny euſſent eſté conuiez par l'eſperance du profit, qu'ils tirent du tribut qu'on exige ſur eux toutes les années, & le ſainct Sepulchre meſme, qui eſt reſté entier dans la ville de Ieruſalem, ſeroit maintenant en pieces, ſi les Turcs ne euſſent creu que les Chreſtiens attirez par ce ſainct & venerable lieu, y viendroient en pelerinage, & y porteroient force argent. Auſſi monſtrent-ils aſſez ce qui les a pouſſez à le ſouffrir, veu qu'on ne vit iamais gens plus aſpres à la curée, ny qui rançonnent plus inſolemment les deuots: mais miſerables Chreſtiens qui s'engagent à ce voyage, & qui ſont curieux de voir le lieux où noſtre redemption a eſté conſommée.

Les femmes Turques ſont hõneſtes en leurs habits, ſont ſi propremẽt ageancées qu'on ne ſçauroit guere voir rien de plus propre, & de plus modeſte. Leur coiffure eſt pointuë, & au deſſus elles portent vn voile ſi gentiment accouſtré, qu'encor qu'vne partie pende, ſi elles veulent ſortir dehors, ou ſe trouuer en compagnie, où il y ait des hommes, elles s'en couurent ſoudain le viſage: ſauf les yeux, & outre ce elles portẽt ſur leurs habits vn linge blanc deſlié, couurant tout le reſte en telle ſorte que les hommes ne peuuent preſque recognoiſtre leurs femmes parmy les autres, alors qu'elles ſont en trouppe. Elles ne ſe trouuent auſſi iamais en lieu où les hommes ſoient aſſemblez, & c'eſt choſe tellement rare, & contre la couſtume que l'homme parle à vne femme en public, que ſi vous demeuriez vn an en leur compagnie, vous ne les pourriez preſque voir vne ſeule fois durant tout ce temps. Que ſi l'on voyoit vn homme en public diſcourant auec vne femme, ou allant auec elle aux champs, on le trouueroit du tout eſtrange.

Ceux qui ſont mariez ne ſe ioüent iamais tant ſoit peu auec leurs femmes en preſence des autres, & n'ont iamais auſſi parole auec elles à cauſe que l'homme garde touſiours vne meſme ſeuereté enuers ſa femme, qui ne manque d'eſtre continuellement fort reſpectueuſe en ſon endroit.

Les grands Seigneurs qui ne peuuent touſiours eſtre auec leur femmes les laiſſent ſous la charge de certains Eunuques, qui les gardent ſi ſoigneuſement, qu'il eſt impoſſible qu'vn autre que leur mary les entretienne, & qu'elles viennent aux effects qui les peuuent deshonorer. Car encor qu'elles en euſſent la volonté, comme quelquesfois elles n'en manquent nullement, elles ne ſçauroient l'effectuer en aucune ſorte. Toutesfois les eſclaues dont elles diſpoſent à leur fantaſie, & qui ne ſont pas ordinairement ſoupçonnez comme les autres, franchiſſent ceſte difficulté, & font pluſtoſt leurs maiſtres cornards que nuls autres. Mais s'ils ſont trouuez ſur le fait, ou qu'on les conuainque d'auoir fait l'amour à leurs maiſtreſſes, ils ſont punis auec des tourmens qui font meſme horreur à ceux qui les imaginent.

Mais afin de dire quelque choſe de ce que les Turcs pratiquent ordinairemẽt dans Conſtantinople, il faut ſçauoir qu'aux iours de leurs feſtes qu'ils nomment Beelan, les Caualiers viennent ordinairement en l'Hippodrome à cheual,

chacun vn baston en la main,en forme de lance gaye, ou Zagaye, & estant diuisez en plusieurs bandes, lancent ceste espece de dards les vns contre les autres. En quelques autres endroits les Caualiers galopant autour d'vne perche, tirent de l'arc contre vne boule coupée, qui est au bout de ceste perche.

En la place où sont les logis des Ianissaires, ces soldats exercent ordinairement à tirer de l'arc,de l'arquebuse, & autres choses semblables.

Dans toute la ville de Constantinople on n'vse point de charroy, ains l'on se sert d'Armeniens, comme de faquins, & crocheteurs,pour porter tout ce qui est necessaire,ceux-cy sont Chrestiens,de creance semblable à celle des Grecs.

Vous voyez quelquefois allerpar Constantinople des Turcs yures auec tant d'insolence, qu'il ne se pratique rien de semblable en toute l'Europe, qui est Chrestienne. S'ils rencontrent durant la fumée de leur vin quelque Chrestien par la ville,ils se ruent aussi tost dessus,luy font mille outrages, & lepis que i'y voy,c'est qu'il n'y a nul moyen de tirer sa reuãche de ces iniures,autrement on receuroit aussi tost quelque grande punition, tant les Turcs sont curieux de faire respecter les leurs,encor que coulpables,& tant ils desirent que les autres souffrent,combien qu'innocens, ne prenans pas garde que voulant conseruer par ce moyen leur authorité,ils aneantissent la iustice par lamesme voye.

Les Turcs ont cela de bon qu'ils se monstrent fort charitables, & grands ausmoniers:mais c'est sans discretion & iugement, veu qu'ils donneront aussi bien de l'argent pour l'entretien des bestes,que pour celuy des hommes.

Quant aux Chrestiens qui viuent parmy les Turcs,ils vsent presques tous de leurs façons de faire, horsmis ceuxd'estrange contréequi viuent chacun à leur mode, mais ils ont de coustume presque tout d'aller entierement vestus à la Turque,excepté qu'on les recognoit par l'habillement de teste, qui n'est pas semblable à celuy des Turcs,ie dy cecy de ceux qui ne sont pas de ces terres,& qui viennent des pays où ceste façon d'habillemens n'est en vsage.

Les femmes de la Perse vont si proprement vestuës, ou pour mieux dire si pompeusement,qu'elles conuient le plus retenu à quelque pensée amoureuse, à cause des attraits dont elles vsent d'ordinaire pour chatoüiller les cœurs, & volontiers ces Franques font l'amour fort librement, & semblent estre au monde pour seulement plaire aux plus curieux, qui trouuent assez de suject de se contenter en les accostrant,veu que leur conuersation est plus libre, & plus familiere que celle des Turques.

Ses Iuifs sont aspres au gain,& s'adonnent principalement à la marchandise, laquelle ils exerçent auec tant de tromperie & d'vsure, qu'ils semblent auoir entierement mis leur conscience à l'abandon, & n'auoir autre soin que de deuenir riche, & de se mettre à leur aise.Il y en a quelques-vns entr'eux qui s'adonnent à la Medecine, & qui reüssissent tellement, que les Princes & Seigneurs, voire mesme les autres Turcs se seruent volontiers de telle personnes.

RICHESSE, FORCE, GOVVERNEMENT, ET RELIGION.

POurce que nous auons entrepris de discourir à la fin de toutes ces choses, nous y renuoyons le Lecteur qui les verra deduites bien amplement en leur lieu : & pour ceste cause i'en quitte icy le discours, afin de venir aux autres Prouinces.

LA GRECE.

LE nom de Grece est pris en diuerses façons chez les autheurs. Car ils appellent veritablement Grece la Prouince que Ptolomée nomme Attique, en laquelle estoit la fameuse ville d'Athenes, & en second lieu en estendans ce nõ plus outre, on comprend sous luy quatre Prouinces, qui sont la Macedoine, l'Epire, l'Achaye & le Peloponnese, & les autres pays qui sont contenus sous ces quatre, & apres les Isles de la mer Ionique & de l'Egée, & c'est en ceste sorte qu'on prend communément aujourd'huy le nom de la Grece. Finalement on peut aussi estendre ce nom en telle maniere, qu'il comprendra la Thrace, vne assez bonne partie de la petite Asie ou Natolie, outre les susdites Prouinces que les Grecs ont autresfois possedées, où ils ont jadis enuoyé leurs colonies, outre ce l'endroit de l'Italie qui fut autrefois nommée la grande Grece, & qui porte maintenant le nom de haute Calabre. XI.

Mais à la prendre comme on fait communément, elle a trois mers qui la bornẽt, c'est à sçauoir l'Ionique du Couchant, la Lybique du Midy, & de l'Egée du Leuant, & quant au Septentrion elle est bornée par les montagnes, qui separent la Macedoine de la Thrace de la haute Mysie & de la Dalmatie.

Ceste Grece prise comme nous auons dit, y comprenant aussi l'Isle de Candie, de laquelle nous auons discouru parlant de l'Estat de Venise, est enclose entre le paralelle du 34. degré de hauteur qui est le dixiesme, ou le plus long iour est de 14. heures & vn quart, & le paralelle de 43. degrez de latitude, ou eleuation qui est le 14. ou le plus long iour est de 15. heures & vn quart, tellement qu'en tout cét espace, le iour artificiel n'a point de plus grande difference, & diuersité que d'vne heure.

Quand à la longitude elle est enfermée entre le Meridien du degré, & celuy du 55. au moins il ne s'en faut que bien peu. Les Venitiens y tiennent quelques pieces: mais elles sont de si peu de valeur, qu'elles ne meritẽt pas d'estre ramentuës. Tellement qu'il faut donner tout au Turc, de mesme qu'on ne laisse de dõner à l'Empereur de Marroc, toutes les Prouinces que nous auons descrites en leur lieu, encor que les Portugais y tiennent des pieces plus importantes, & y soient plus asseurez que ceux qui y sont pour la Seigneurie de Venise. Mais afin de venir aux particularitez, considerons la Grece selon ses parties, & faisons en vne description suffisante.

La Macedoine se nommoit anciennement Emathie, selon Pline, & Peonie, puis Emonie, selon Tite Liue. Mais aujourd'huy Gerbele & Niger tiennent qu'elle s'appelle Albanie, toutesfois l'opinion de Magin est qu'on nomme seulement ainsi la partie de la Macedoine qui est vers la mer Ionique. Mais la partie Oriẽtale entre le sein Strymonique, maintenãt le Golphe de Contesa, & le sein Thermayque, aujourd'huy Golfe de Salonique, est appellée Iamboli. Et quant à celle qui est au milieu, elle retient encor aujourd'huy le nom de Macedoine.

Ce pays est assis entre deux grandes mers, c'est à sçauoir entre Egée, en l'Archipelague, où il fait deux pointes, du Leuant, & la mer Ionique du Ponant, entre les riuieres de Drilon, maintenant Drino ou Lodrina, & Celidne, que quelques-vns nomment faussement Salnich du Nord, la Macedoine a pour sa borne la Damalcie, la haute Mysie, & vne partie de la Thrace, separée par les riuieres de Drylon & de Strymon, & du costé du Midy l'Epire, proprement Al-

banie & l'Achaye.

Gerbele met six Prouinces en la Macedoine du costé qu'elle touche la Grece c'est à sçauoir l'Emathie, la Pierie, la Pelagie, l'Estiote: la Thessalie & la Phtiotie, entre lesquelles la Thessalie, maintenant Comenolitari, selon Castalde, est la meilleure. Vous y auez les montagnes d'Olympe aujourd'huy Lacha, selon Castalde, qui est haut au possible, veu qu'il y a plus de dix stades selon Pline jusqu' à son sommet, & par ce moyen, si nous prenons huict stades pour vne lieuë, il y aura plus d'vne lieuë à monter: à raison dequoy les habitans du pays nomment son sommet ciel, d'autant que les vents n'y soufflent en aucune sorte. Il y a aussi Pelion, maintenant Petras, selon quelques-vns. Ceste montagne est si haute que Dicearque, selon le tesmoignage de Pline, l'ayant mesurée trouua qu'elle auoit 1250. pas de hauteur. La montagne d'Ossa, que Sophian appelle Colonno & Pinet Ollira, est aussi en ceste contrée: de mesme que celle de Pinde, maintenant Mezzono, du pied duquel sort la riuiere de Penée.

Vous y voyez le mõt Nymphée: mais le plus fameux de tous, c'est celuy d'Athos, qui s'appelle aujour d'huy montagne sainte, ou selon les Grecs qui s'y tiennent *Agios oros*, qui est mesme chose. Il est en forme de Chersonese, y ayant vn destroit de 1504. pas, joint à la plaine. Son circuit est de 75. mille, sa longueur contient trois iourneés de chemin, & sa largeur n'est qu'enuiron demy iournée. Ceux qui voyagent sur la mer voyẽt son sommet de plus de 30. mille loin. Ce fut ceste montagne qu'vn Architecte voulut tailler en figure d'homme au tẽps d'Alexandre qui ne presta guere l'oreille à ce dessein. Ceste montagne estoit jadis dediée aux Caloyers, moines Grecs de l'ordre de S. Basile, & l'on leur auoit donné vn priuilege qu'on leur maintient encor aujourd'huy qui est qu'aucun Grec, ny Turc n'y peut habiter, s'il n'est Calois Grec. Aussi il demeure enuiron six mille de ces Caloyers en diuers lieux de ceste montagne, où il y a enuiron 24. grands Monasteres clos de bonnes murailles. Il y en a entre les autres deux fort renommez, c'est à sçauoir celuy d'Vnropedi & celuy *d'Agiaslaura*.

La Macedoine a 4. principaux Golphes du costé de la mer Egée, c'est à sçauoir le Golphe de Contesse, le Syngitique, autrement Golphe du montsaint, le Toroniaque, maintenant le Golphe d'Aiomama, & celuy de Thessalonique, ou Salonique, outre le sein Pelagique, qu'on nomme maintenant le Golphe d'Armire.

Les riuieres plus renommées de Macedoine sont outre celle de Strymon, ou Stromon, sur la frontiere de la Thrace celle d'Axius, que les vns nomment Bardate, les autres Vardari, & c'est la plus belle de toutes, & a vne eau fort douce, qui coulant du mont Scandie apres vn long cours se vont rendre dans le Golphe de Salonique. Les anciens disoient que les brebis qui beuuoient de ceste eau, deuenoient noires. Il y a encor l'Erigone, qui s'appellent maintenant Vistrize, selon Sophian, & Deuode selon Mercator. Ceste riuiere sortant des monts d'Illyrie ou Esclauonie, & coulant par la Peonie, & du long des villes d'Heraclée & d'Edese, se va rendre dans le Vardare.

L'Aliacmon, maintenant Pelecas selon Sophian, & Platamon, selon Mercator, vient des monts Canaluies de Peonie, & separe la Macedoine de la Thrace. Son riuage est extrémement mal-aisé. On tient que l'on veut auoir des brebis blanches, il leur faut faire boire de ceste eau.

La riuiere de Penée, aujourd'huy Salempire & Lycostome selon Sophian, Pezin selon Theuet, & Azababa, selon Mercator, & quelques autres, estant grossie de quatre fleuues se va rendre dans le Golphe de Thessalonique.

On voit aussi en Thessalie le lieu de plaisir que les anciens Escriuains ont nommé Tempé, qui a cinq mille pas de long, & presque six mille de large, estãt assis entre les deux montagnes d'Osse, & de l'Olympe, & arrosé tout au beau milieu de la belle riuiere de Penée, ou Azababa.

Il y a encor le Chersonese de Patalene, en l'extremité duquel on void le Promontoire Canastrée maintenant Capo Canistro, & ce lieu estoit autresfois separé du reste de la Macedoine par vne muraille.

Les villes renõmées de Macedoine furent autrefois Thessalonique, Pelle, Stagire, Apollonie, Dirrachium, Aulon, qui sont encor à present habitées. Thessalonique fut florissante entre toutes les autres au temps d'Auguste, & fut la capitale de toute la Macedoine ayant vn grand nombre de peuple, & estãt assise en bon lieu: entre les riuieres de Chabris, & d'Echedore. On la nõme auiourd'huy Salonique, & ceste ville est grande, renommée, & tellement riche & marchande, qu'on la peut comparer à Naples en Italie: sur tout il y a force marchands qui tiennent toute sorte de marchandise des Indes. Elle fut quelque temps entre les mains de la Seigneurie de Venise, mais en fin Amurath fils de Mahomet l'osta à ceste Republique. On voit assez prés de là le village de Siderocapse, comme dit Belon, qui semble vne ville. Il s'appelloit autresfois Cherisilles.

Pella, qui se nomme maintenant Ianiza, selon Sophian, & Zuchria selon Niger, renommée par la nourriture que Philippe, & Alexandre le Grand son fils y print, fut autrefois fort illustre. Stagire, ville où ce grand Philosophe Aristote prit naissance est assise pres du mont Athos, au riuage du Golfe de Contese, où l'on voit encor beaucoup de ses ruines. Elle se nomme maintenant Stelar, selon Niger, selon Sophian Libanoua, & au rapport de Nicetas Macra, Apolonie a esté ville fort renommée sur la riuiere d'Echedore. Ce fut où Cesar Auguste apprit les lettres Grecques. Niger la nomme Ceres, & quelques autres Piergo.

Dyrrachium, qu'on nõma pareillemment Epidaume, & qu'on appelle auiourd'huy cõmunement Durazzo, est vne ville assise au riuage de la mer Ionique. Elle est fort peu habitée à cause du mauuais air qui procede des marescages qui sont à l'entour. Bajazet l'osta aux Venitiẽs l'an 1749. Elle est éloignée de Brindes, autres fois Brunduse, ville de Poüille au Royaume de Naples d'enuiron cét milles. La ville d'Aulon, qui a aussi vn port est sur la mer Ionique, & se nõme maintenãt Valone. Il y a vn fort chasteau, mais le reste sans muraille. Cette ville est esloignée de la terre ferme d'Italie d'enuiron soixante milles de chemin de mer c'est à sçauoir de la ville d'Hidron e, ou d'Otrante.

Belon met aussi la ville de Cauale en Macedoine, qu'il croit mal à propos, auoir esté nommée Bucephale. Il dit qu'elle est maintenant fort peuplée (au lieu qu'autrefois elle estoit presque despourueuë d'habitãs) à cause de la commodité d'vne eau de fontaine dõt Abrahin Bassa fit refaire le canal, ceignant en mesme temps la ville de nouuelles murailles, y bastissãt aussi vn logis, appellé Charbaeaca, pour receuoir & nourrir toute sorte de passãs. On met sẽblablemẽt icy Croye, qui est dãs le pays, nõ loin de la riuiere de Lisã, que Sophiã tiẽt pour l'Antigonie des anciẽs: mais on croit qu'il s'abuse, pource qu'Antigonie estoit au pays d'Epire sur le fleuue Celid ne: tellement que ce seroit plustost Epicarie selon la situation que luy donne Ptolomée. Ceste ville a esté rudement assiegée par les Turcs, tant auant Scanderbeg, ou George Castriot, qu'apres sa reuolte, & en fin elle est venuë sous leur puissance, apres auoir enduré mille maux.

L'Epire est vne partie de l'Albanie, & le reste est compris en la partie de la XII.

Macedoine, qui tend vers la mer Ionique. Castalde estime que l'Epire est maintenant le pays de Ianne : mais la situation fait aisément cognoistre que la Prouince de Ianne ainsi nommée de la ville de Ianne est par delà le mõt Pinde de Thessalie Richer, & Ene Syluius ou Pape Pie II. nomment l'Epire Larte: mais ce pays n'est qu'vne partie de l'Epire. Ceste Prouince a pour ses bornes du Leuant la riuiere d'Achelois autrement Aspri, selon Sophian, Catochi, suiuant Niger, Aracheus, selon l'aduis de Mercator, & de Castalde. Et encore selon les autres Aspropotamo: du Midy la mer Hadriatique, du Ponant l'Ionique, iusques à la riuiere de Celydne ou Pepylychne que Castalde nomme Salnich faussement : d'autant que Salnich est plustost le fleuue, Lous, de Ptolomée. Car Celydne est vne petie riuiere qu'on void pres du port de Ragouse, entre la Valone, & les monts Acroceraunie, qu'on nomment maintenant de Chimare. Et ce pays a du Nord la Macedoine.

Il s'estend vers la mer Mediterranée l'espace de deux cens vingt mille pas, entre les riuieres de Celydne, & d'Achelois. On diuisoit autre fois ceste Prouince en Chaonie, qui estoit appellée proprement Epire, & qui tend vers l'Occident, & en Acarnanie, qu'on nomme auiourd'huy Duché, ou Desporat, ou petite Grece, & ceste partie tend vers le Soleil leuant iusques à la riuiere d'Achelois.

Gerbele met outre ces Prouinces Thesprotie Amphilochie, & Ambracie, & Ptolomée Cassiopée, Dolopie, & Almene, qui sont toutes entre la Chaonie & l'Arcananie. Mercator diuise l'Epire en ancienne & nouuelle, nommant vieille Epire, ce que les Latins nommoient ainsi & prenant pour nouuelle la partie de Macedoine qu'on nomme maintenant Albanie.

Les ports de ceste contrée sont Panorme, Oncheme, Cassiope, vulgairement Cassopo, Buthiro, où est la ville de Butrinte : mais le Golfe de Larte, autrefois sein d'Abracie est meilleur que tout le reste.

La ville d'Ambracie a esté jadis capitale de tout le pays, & la demeure des Roy d'Epire Elle se nomme maintenant Larte, prenant ce nom d'vne riuiere qui en est proche. Nicopoli a esté autrefois vne bonne ville, & fort peuplée. Elle s'appelle maintenant Preuese. Auguste la bastit en memoire de la victoire naualle qu'il obtint sur Marc Antoine. Gerbele met aussi Actie colonie d'Auguste entre les villes d'Acarnanie. Les nouuelles tables la nõmẽt Capo Figalo.

L'Achae, que Ptolomée appelle Hellade, a maintenant le nom de Liuadie aux nouuelles tables. Elle a pour ses bornes du Nord la Thessalie, pres de la riuiere de Sperchie, du Sein Maluc, & du mont Oete, du Couchant le fleuue d'Achelois, du Leuant en reflechissant quelque peu vers le Nord la mer Egée, & la Myrtos, iusques au promontoire Surie, qu'on appelle maintenant le Cap des colonnes, à cause qu'on y voit les ruynes des colonnes du temple de Neptune, & du Midy, elle regarde le Peloponnese, ou la Morée, qui luy est conjointe seulement par vn Isthme, ou Destroit large de cinq mille, enuiron sur son milieu. Ie trouue ces neuf regions chez les Autheurs, la Doride, l'Hellade, l'Etolie, les pays des Locrenses, & des Opuntiens, la Phocide, la Beoce, l'Attique, & la Megaride.

La Doride est assise pres du mont de Parnasse, où estoit la lãgue Dorique, qui fut trouuée entre les autres fort douce & gentille, Gerbele dit que l'Hellade est enuironnée des autres Prouinces, qui sont du Nord la Phtiotide du Midy, la Phocide, du Leuant l'Attique, la Beoce, & du Leuant & du Ponant la Doride.

L'Etolie est assise entre le mont Callidrome, & la mer Ionique. Il y a eu autrefois de belles Villes, dont la principale estoit Calydon, qui est aujourd'huy ruinée, ainsi que les autres.

Le pays des Locrois, & Opuntiens auoit pour sa principalle ville Amphisse, qu'on met encor auec le mesme nom aux nouuelles tables, combien que Niger dit qu'elle se nomme Lambino. On met aussi en ce pays la ville de Naupacte, que quelques autres logent en Etolie, au Port de Lepante, qui s'appelle ainsi à cause de la ville qui a auiourd'huy le nom de Lepante. Le Turc osta cette ville par force aux Venitiens au mesme temps que Durazze en Macedoine, & Modon, autresfois Mothone, & Coron furent reduittes sous sa puissance.

La Phocide est pres du mont Parnasse. Sa principalle ville a esté Delfes, à cause de l'oracle d'Apollon, qui conuioit beaucoup de gens à y aller pour ouyr ce qui leur deuoit arriuer, & ce fut aussi le sujet pour lequel tant de personnes y enuoyerent des presens inestimables.

La Beoce auoit pour sa principalle ville Thebes, assise entre les riuieres d'Ismene, & d'Asape, & maintenant l'on nomme ses ruines Stibes, ou Thiua.

L'Attique est toute du long de la mer, vers laquelle elle s'estend auec deux Caps, dont l'vn est nommé Sunie, autrement Cap des colonnes, & l'autre Cinosure. La ville d'Athenes estoit autresfois capitalle de ceste Prouince. Elle porte auiourd'huy le nom de Setines, & n'est plus qu'vn bourg, où il y a vn chasteau qui estoit jadis le temple de Minerue.

La contrée Megaride qui print son nom de la ville de Megare, est assise pres du destroit. Les montagnes plus renommées d'Achaye sont celle de Parnasse, Citheron, Helicon, & Hymette. Parnasse est tout entouré de forests, & a deux sommets. Citheron est vne montagne haute, rude, & mal-aisée, contiguë aux montagnes de Megare, & d'Attique.

Les plus fameuses riuieres de ces pays sont l'Ismene, que Strabon appelle Cnope, & apres l'Asopie, & l'Euene.

Il y a aussi plusieurs seins, ou golphes, dont les plus remarquables sont du costé du Midy vis à vis de la Morée, c'est à sçauoir le Sein Naupacte, ou Golphe de Lepante, & le Sein Corinthiaque. Et vers la mer Egée il y a le Sein Pelasgique, maintenant le Golphe d'Armire, & le Sein Maliac, auiourd'huy le Golphe de Ziton.

Le Peloponnese fut jadis appellé Egiale, Apie, Argios, & Pelasgir, & auiourd'huy on le nomme communément Morée. Il est assis entre la mer Egée, & l'Ionique, & n'est jointe à l'Achaye que par le seul Isthme, qui est si solide, que aucun ne l'a peu encore couper. Car quelques Princes curieux, comme le Roy Demetrius, Iules Cesar, Caligule, Neron, & quelques autres l'ont voulu separer de tout le reste de la Grece, afin que la nauigation de la mer Adriatique à l'Egée fust plus courte, & moins perilleuse, & le Peloponnese fust plus asseuré, à raison dequoy l'on a quelquefois dressé vne muraille sur l'Isthme depuis vne extremité iusques à l'autre du destroit de terre, afin de rendre la Morée plus forte. XIV.

Ceste muraille estoit nommée Hexamite, & auoit de longueur cinq mille. Amurath Empereur des Turcs l'abbatit, & saccagea toute ceste presqu'Isle. Mais l'année mil quatre cens cinquante-trois elle fut rebastie en quinze iours par les Seigneurs Venitiens, qui y enuoyerent expressément trente mille hom-

mer pour y trauailler, toutesfois elle fut en fin ruinée par les Turcs. Cét Isthme se nommoit Corinthiaque, à cause que la ville de Corinthe y estoit bastie. C'est veritablement le plus fameux destroit de terre qui soit en toute l'Europe.

Au reste la Morée a du Leuant la mer Cretique, & du Ponant la mer Ionique ou Adriatique, du Nord le Sein de Corinthe, que Strabon appelle la mer Cryssée, & Alcionique, & Solphiem golphe de Patras, & pareillement le Sein Saronique, nommé par Castalde Golphe d'Engie, & c'est entre ces golphes que le destroit est posé. Et quand au costé du Midy le Peloponnese a la mer Mediterranée.

Sa Longueur depuis l'Isthme iusques à Modon de cent septante-cinq milles, & son circuit d'enuiron six cens. Il est fort capable à cause de la figure qui approche de la rondeur, car il ressemble fort à la fueille d'vn Platan, ou Plane.

Les Arcadiens, Cynuriens, Dryopes, Lemniens, & Corinthiens ont habité ce pays.

Ceste presqu'Isle est comme le bouleuert de toute la Grece, & encor s'en est auiourd'huy la partie mieux peuplée. Elle a esté fort renommée, à cause de la ville de Mycenes, & des Republiques & Principautez des Argiues, Lacedemoniens, Sycioniens, Eliens, Arcadiens, Pyliens, & Messeniens. Mais auiourd'huy tout ce pays est sujet au Turc, de mesme que le reste de la Grece, combien qu'il ait esté opiniastrement deffendu par quelques Despotes, ou Seigneurs de Grece, & par les Seigneurs de Venise.

Les principales riuieres de ce pays sont Asope, maintenant Arbon, selon Theuet, Eneie, auiourd'huy Igliac, Alphée, maintenant Rophea, ou Orpheau, selon Sophian, & Niger, & Carbon, si l'on veut s'arrester aux mariniers Italiens. Il y a cent quarante petites riuieres qui se vont rendre dans ce fleuue.

Panise, que Niger nomme Stromin, & Castalde, & Mercator Pirnaze, Eurotas, auiourd'huy Balisopotame, selon Sophian, Mercator, & quelques autre: mais Iris selon l'opinion de Niger, & Inachus, qui s'appelle auiourd'huy Planizze.

Le pays de Corinthe est du long de l'Isthme. Il auoit pour sa capitale ville Corinthe, de qui le circuit estoit d'vnze mille: & ceste ville estoit forte par le moyen d'vn chasteau qui regardoit la mer Ionique, & l'Egée.

Le pays d'Argie suit celuy de Corinthe du costé du Leuant, où la mer Cretique vient moüiller le bort de la contrée. Ortelius dit qu'on la nomme auiourd'huy Romanie.

La riuiere d'Inaque, ou de Planizze y passe, & se va rendre dans le Sein Argolique, ou le Golphe de Napoli, ainsi appellé à cause d'vne ville maritime qu'on nomme Napoli, ou Naples de Romanie, autresfois *Nauplia nauale*.

La ville d'Argos estoit jadis la plus renommée de ceste Prouince. Elle s'appelle encor auiourd'huy de mesme, & est assise en vn lieu fort agreable, & arrosée de la Planizze.

La ville d'Epidaure estoit pareillement icy, & c'estoit celle qui se rendit renommée par le Temple d'Esculape, où tant de malades receuoient prompte guerison.

Le pays Laconique exposé au Midy est le plus beau de tous, & s'estend

vers les promontoires de Malée, & Tenazie, maintenant Capo Malio, & Capo Matapan, & embrasse plusieurs beaux Seins, ou Golphes, le plus large desquels est celuy qu'on nomme Laconique, aujourd'huy Golphe de Colochine.

La riuiere d'Eurotas, maintenant Vasilopotamo, passe par le milieu de ceste Prouince, & se va rendre dans le Sein Laconique.

La ville de Lacedemone estoit capitale de ceste Prouince. On la nommoit aussi Sparte, & maintenant elle s'appelle Misithre. On void aussi vne autre ville d'Epidaure au Sein Argolique, autre que celle qui est au Varonique. Elle est encor aujourd'huy assez peuplée, & se nomme Maluasie.

Le pays des Messeniens est enfermé entre le Sein Messenien, maintenant le Golphe Coron, & la mer Ionique. Il s'estend en long vers le Midy, & la mer Lybique. Sa principale ville estoit Messenes, que Castalde appelle Martagie, & quelques autres Mosenigue & Nisin.

C'est en ce pays que sont les fameuses villes de Methone aujourd'huy Modō, demeure d'vn Sangiac Turc & Coron, lesquelles deux villes ont esté prises par les Turcs sur les Venitiens: puis on y void Pyle, maintenant Nauarrin: Cyparissi, maintenant Arcadie qui fait nommer le Sein qui luy est voisin, Golphe d'Arcadie. Il y a en ce pays vn Cap difficile & fascheux, autrefois nommé Coryphase, & maintenant Capo Zunhio.

L'Elide regarde le Couchant, & est posée entre la Messenie, l'Achaye, & l'Arcadie.

Ses meilleures villes estoient Elis, que quelques-vns disent mal à propos auoir aujourd'huy le nom de Beluedere: Olympie, maintenant Lareganico, & Pise, que quelques-vns veulent estre mesme chose qu'Olympie.

Le Promontoire Chelonite appartient aussi à ce pays. On l'appelle aujourd'huy Capo Tornese, à cause du nom d'vne ville qui en est fort proche.

Il y a vn autre pays du Peloponnese, qu'on nomme maintenant Achaye, pour le distinguer de celuy qui est dans le contient de la Grece, qu'on nomme autrement Hellas. Il est assis du costé du Septentrion entre la montagne de Stimphale, & le Sein Corinthiaque. Sa principalle ville fut Egire, assise sur vn costau rude & mal-aisé. Elle est maintenant ruinée, & se nomme Xilocastro.

On voyoit pareillement icy la ville d'Egie, appellée par les modernes Vostize ou Bostizan, & ruinée par les Turcs.

La ville de Patras se void aussi en ceste Prouince. Et quant à Dyme, elle est maintenant abbatue, & se nomme Chiarenza, communiquant son nom au plus prochain Cap, qu'on appelloit autresfois le Promontoire d'Araxe.

On void icy le Promontoire Rhie, & vis à vis celuy d'Antirrhie, qui sont deux Caps de la Grece qui enferment le Sein de Corinthe: & ce lieu se nomme aujourd'huy Destroit des chasteaux de Lepante, & les Caps sont appellez chasteaux de Lepante, vulgairement Dardanels.

Le petit pays de Sycione est entre l'Achaye proprement dite, & la riuiere d'Asope. Sa principalle ville estoit Sycion, aujourd'huy Basilique, selon Sophian: mais Mercator met Vasilicon en ses tables, la distinguant de Sicyone; d'autant qu'il les met toutes deux.

L'Arcadie, jadis aussi Pelasgie, est au milieu du Peloponnese. Ses montagnes plus renommées estoient Cyllene, Pholoé, Lycée, Menale & Parthenie. La principale ville de ce pays estoit Megalopis, auiourd'huy Leontari, si nous nous arrestons à Sophian & Londario, si nous croyons quelques autres.

QVALITE.

XV. APres auoir descrit le plus exactement qu'il nous a esté possible, en telle sorte que le Lecteur ne puisse receuoir de l'ennuy, il nous faut considerer la qualité de tous ces pays, dont nous auons fait cy-deuant quelque mention.

Ce pays surpassoit autrefois tous les autres de l'Europe en temperature, & bonté d'air, & son terroir estoit merueilleusement agreable, portoit toutes sortes de fruicts, nourrissoit force troupeaux de bestail les poissons abondoient en ses mers & en ses riuieres, & toutes richesses fondoient en ce lieu par maniere de dire, pource qu'on y peut aller aisément, à cause d'vn grand nombre de Golfes, de ports, d'Isles, & de presqu'Isles, & tant de fleuues nauigables. Mais il faut considerer l'estat present de toutes ces Prouinces, afin de sçauoir s'il respond à celuy du temps passé.

La Macedoine est fertile de tous costez, & enuironnée de grandes montagnes. Ce qui est du costé de la mer Ionique est plein : mais fort couuert de forests.

Toute la partie qu'on nomme Albanie, est assez grande, mais fertile & bien agreable. Dauantage elle porte de l'or & de l'argent, & mesme selon le tesmoignage d'Aristote, on y trouua jadis vne espece d'or qui estoit incogneuë.

On tire encore de l'Asphalte des veines de la terre, assez pres des villes d'Apollonie, & d'Aulon, ou la Vallonne.

La Thessalie, ou Comenolitari est la meilleure contrée de Macedoine, veu que c'est vne fort grande plaine tout entourée de hautes montagnes, de fort grand rapport, & merueilleusement agreable, & où il se nourrit des cheuaux qui sont beaucoup estimez.

Le Mont Olympe porte grande quantité de boüis & de lauriers, & l'on tient qu'il n'y a nuls loups en ceste montagne.

Le Mont Osse, Collono, ou Olire est couuerte de neige, & de grand forests, & il y a principalement tant de pins, que leurs branches lors que le vent souffle, font vn bruit semblable au tonnerre. Le Mont Pinde est aussi subject à estre ordinairement couuert de neige.

Quant au Mont Athos son plus haut sommet est continuellement blanc, & la neige ne s'en retire iamais. Il y a de l'herbe en grande abondance, beaucoup de plantes, & vne infinité d'arbres fruictiers. On y void aussi grande quantité de vignes & d'oliuiers, & beaucoup d'autres arbres, qui sont continuellement verds comme des lauriers, des oliuiers sauuages & des myrtes.

La vallée de Temple est tousiours merueilleusement agreable. La Chersonese de Patalene estoit jadis si fertile qu'il y auoit sept villes ; mais maintenant elle est toute couuerte de bois, & ne rapporte que bien peu de chose. Prés de la Vallonne on tire du sel mineral en abondance, & le terroir y porte d'aussi bon vin qu'on en puisse boire en aucun lieu d'Europe.

Quant, à l'Empire, il est auiourd'huy fort despeuplé, & son pays est sterile, & plein de forests en beaucoup d'endroits: toutesfois en tirant vers le riuage de la mer, il est d'assez bon rapport. Il y naist aussi de grandes bestes à quatre pieds, principalement des bœufs, & des chiens, de mesme que des moutons: mais on n'y void naistre nul asne. Les monts Acroceraunes sont sujects à estre frappez du foudre, & fort redoutez de ceux qui voyagent sur la mer, car toutes & quantesfois que l'on void esleuer de petites nuées, il se leue en mesme temps de grandes tempestes.

Pour le regard de l'Attique, son terroir est maintenant sec & aride: mais du temps que le pays estoit gouuerné par les originaires, ce deffaut naturel estoit reparé par l'industrie & la diligence des habitans, qui tiroient de leur pays fort bonne prouision de ce qui estoit necessaire à la vie: l'air y est extrémement doux, & temperé, & il y fait aussi bon demeurer qu'en lieu que l'on puisse choisir.

Le pays de Beoce a son terroir humide, & marescageux, mais gras & fertil: Pource qu'il est assis au milieu des montagnes, d'où sortent plusieurs riuieres, lacs, & marests, l'air y est grossier au possible.

La Prouince Doride iouït d'vn assez bon air, & son terroir produiroit assez de choses s'il estoit bien cultiué: mais maintenant que les Turcs en sont maistres, tout y va en decadence, & la plus grande part des terres est en friche.

Quand à la region de Megare, le pays est aspre. Le mont de Parnasse est tout couuert de forests, & ses sommets de neige. Le mont de Citheron porte du boüis en abondance, mais la montagne d'Himette a le meilleur terroir que l'on puisse voir, & qui est capable de porter toutes sortes de fruicts. Il y a grande quantité de fleurs ordinairement, & grand nombre d'abeilles qui les vont succer, & qui tirent de là vn miel excellent, qui est tant loüé par Alexandre Aphrodisée.

La Peloponnese abonde en toutes choses qui sont necessaires à la vie, & qui peuuent mesmes seruir aux delices: car il y a de fort belles plaines, & des costaux qui portent toutes sortes de fruicts, Aussi c'est encore auiourd'huy l'endroict le plus peuplé de la Grece. XVII.

Le pays de Laconie est le plus beau de tous ceux de la Morée: il y a de grandes campagnes labourables qui sont fertilles, mais mal-aisées à cultiuer, pource que le terroir se courbe entre les montagnes, & l'on y rencontre de l'aspreté à cause des costaux qui l'enuironnent. Pline asseure que la terre trembloit bien souuent en ce pays, ce qui ce fait paroistre qu'il y a force lieux creux.

Le Promontoire de Mallée est tellement fascheux, & la mer qui est autour est tellement agitée des vents, que ceux qui voyagent le passent faisans vn grand tour: & s'il en vsoient autrement, ils courroient plus souuent grande fortune.

Quant au pays d'Arcadre, il est plus aspre que tout le reste de la Morée: il est semblablement froid, & sujet à de grands broüillards. Pline dit qu'il se faisoit en ce pays certain vin qui rendoit les femmes fecondes, & les hommes enragez: & les fruicts ou graines de l'If qu'on cueilloit en ceste contrée, estoient si venimeuses, que quiconque dormoit sous cét arbre, ou mangeoit de ce mauuais fruict, venoit à mourir.

MOEVRS ANCIENNES.

PVis que nous auons mis la Macedoine premiere en la description de la Grece, il nous faut aussi considerer premierement les anciennes mœurs de ses habitans.

Les Macedoniens ont esté grands guerriers, ainsi que l'on peut iuger aisément par les cõquestes qu'ils firent sous Philippes, & encore plus sous Alexandre le Grand. Que si ce Royaume a produit force hommes guerriers, les lettres y ont esté aussi en grande estime: ce que l'on peut cognoistre aux Epithetes que les sçauans, & nommément les Poëtes, donnent aux Muses; veu que l'on trouuera que les lieux plus signalez où ils ont estably le sejour des Muses, sont en Macedoine. Car elles ont esté nommées Pimpleïdes, de la fontaine de Pimplée, & Libetrides, de la ville de Libetre, assise sur le mont Olimpe. Dauantage, Aristote seul qui print naissance en la ville de Stagire en Macedoine, nous seruira de garant pour ce regard, puis que l'on n'a iamais veu homme plus comblé de toutes sortes de sciences.

Les Macedoniens ont esté fort somptueux en leurs festins, ainsi qu'on peut voir en Athenée, lors qu'il fait mention des nopces de Caran premier Roy de Macedoine ausquelles chaque estranger receut à son partement vn vase d'argent en pur don: cas extraordinaire en ce temps là, auquel vne petite magnificence estoit tenu pour chose rare.

Quant aux Thessaliens qu'on loge en ce Royaume, les anciens autheurs ont remarqué qu'ils estoient trompeurs, & qu'ils ne gardoient presque iamais la foy qu'ils auoient promise. D'auantage ils estoient remarquez pour les plus dissolus des Grecs, non tant en habits, qu'en festins, & le seul desir de viure licentieusement, & sans auoir des voisins qui les blamassent, fut cause qu'ils furent enclins à receuoir en leur pays les Perses, qu'ils imitoient en delices: aussi tascherent-ils par tous moyens de les introduire en Grece.

Ils estoient pareillement accusez de grande gourmandise, & tenus pour hommes qui ne pouuoient iamais estre rassasiez. On les tenoit aussi pour tellement addonnez à la paillardise, que leur desbordement en ce fait a esté blasmé tout ce qui se peut par ceux qui ont escrit de leurs façons de faire. Mais tous ces vices n'empescherent pas qu'ils ne fussent vaillãs hõmes, & tels qu'ils ont fait sentir aux autres Grecs, que leur dissolution ne les rendoit pas si mols & si lasches qu'on les estimoit, & que leur bonne chere ne les rendoit pas incapables de manier les armes, & de battre ceux qui se pẽsoient estre plus braues que les autres. Ils firent cognoistre cecy aux Peloponnesiens combatans contr'eux, en faueur des Atheniens: mais ils eurent ce mal que ne pouuans oublier leur naturelle inconstance, ils trahirent leurs amis, & souffrirent que les Atheniens fussent desfaits par ceux de Lacedemone, non sans vn grand blasme de la caualerie Thessallienne, qui estoit renommée entre toutes celles de la Grece.

Ceux qui demeuroient en la delicieuse vallée de Tempé, & qui se tenoient nommément du long de la riuiere de Penée, s'assembloient souuent, faisoient des Sacrifices aux Dieux, & banquetoient tous de compagnie, ayans mis fin à leurs fols offices. Et d'autant qu'il y en auoit tousiours quelques-vns qui offroient aux Dieux, & sacrifioient en ce lieu: ceux qui voyageoient sur ceste riuiere sentoient tousiours de bonnes odeurs, passans du long de ceste vallée, &

c'estoit aussi pourquoy l'on honoroit ce lieu, & qu'on l'estimoit sacré aux Dieux. En la ville de Dion, selon Polype, il y auoit de belles Escoles, ce qui monstroit assez qu'ils estoient curieux des bonnes lettres. L'Idole à qui l'on portoit plus d'honneur en ceste ville, estoit celuy d'Adonis, & cecy tesmoignoit combien ses citoyens prisoient les delices de l'amour.

A Tricale on honoroit Esculape, & l'on y voyoit vn temple fort magnifique basty à son honneur, & au dedans vn nombre infiny de tableaux où estoient les noms & les portraits de ceux qui auoient esté deliurez de diuerses maladies par ce malin esprit : Dieu permettant que le diable fist des miracles en son regne & parmy ceux qui s'estoient attachez à la creance de son pouuoir.

Quant à l'Epire on tient que les Chaoniens sortirent jadis de Thrace : & ceux cy furent mis entre les plus barbares. On dit aussi que la Prouince de Chaonie fut ainsi nommée à cause que les habitans tenoient ordinairement la bouche beante & entr'ouuerte.

Les Acarnaniens portoient ordinairement vne longue cheuelure, & ne la faisoient couper en aucune sorte. Ils estoient tenus pour bons coureurs, & bons meneurs de chariots sur lesquels on cōbattoit, ou l'on alloit aux courses Olympiques, comme on void en Pausanie, qui fait gaigner le prix à vn Acarnanien, nommé Polycle, non à la seule course d'Olimpie, mais encor en la Pithie, Istmique & Nemée. On attribuoit encor à ce peuple la dexterité de bien tirer de la fonde. On tenoit aussi les Acarnaniens pour sages & bien aduisez, qui auoient bien dressé l'estat de leur police : de sorte qu'il y en a qui disent qu'Aristote fist 150. liures sur le seul subject du gouuernement & des loix de ceste nation : mais les liures se sont perdus auec la police.

En Epire on voyoit aussi l'oracle de Dodone, auquel on accouroit de toutes parts. Herodote dit sur ce sujet que les Prestres de Dodone disoient qu'il sortit anciennement 2. colombes noires du pays d'Egypte, dont l'vne volla vers l'Afrique, & l'autre tira vers l'Epire, & que ceste derniere s'arrestant sur vn Hestre parla en voix humaine, disant qu'il falloit dresser vn oracle en ce lieu là, & que elle leur declaroit la volōté des Dieux, ainsi qu'elle fit depuis : Il adiouste apres que c'estoient des femmes, & que les Dodonéens receurent d'elles les responces de leurs Dieux. Le bois de Dodone donna lieu, à ce qu'on dit que les hommes au commencement viuoient de glands : à cause que les Pelagiens se tenans en ce lieu, & n'ayans encor l'industrie de s'ayder du bled & en faire du pain, s'aydoient des fruicts des arbres & pource que le gland leur estoit plus à commandement en ce lieu, que tout autre fruict, ils en tiroient leur nourriture.

Ceux d'Ambracie auoient vne Lyonne pour leur Deesse, qu'ils honoroient pource que Periandre Corintchien tyrannisant jadis ceste ville, fut mis à mort par vne femme qu'il entretenoit, qui portoit le nom de Lyonne, & par son moyen les Ambraciots furent deliurez des cruautez & fureurs de ce tyran. Ils estoient aussi fort curieux, ainsi que Pline nous apprend en son histoire naturelle, lors qu'il dit, que Fuluie Flacque Capitaine Romain ayant pris Abracie emporta les effigies des neuf Muses qu'il y trouua merueilleusement bien faites de la main de Zeuxis, excellent peintre de son aage.

Venons maintenant à l'Achaye. Les Doriens sont estimez apres les Pelagiens les plus anciens de le Grece : de sorte que Pline ose nommer tout le reste de ce qui porte le nom Grec, Barbare : sauf les Ioniens, Doriens & habitans d'Etolie, Aussi les Ioniens & Doriens sont ceux qui se sont faits renommer plus que tous

les autres peuples de la Grece, & qui ont plus conduit de colonies en pays estrange, comme ayant surmonté vne partie de l'Asie, & s'estans faits cognoistre en Sicile.

Les Doriens ont conduit de leurs citoyens à Chalcedoine, ville bastie sur l'emboucheure de la mer de Majour, ou Pont Euxin : ils ont esté fort adonnez à la guerre, vaillans & hardis entre tous les Grecs : ils portoient sur leurs morions & bourguignottes des crestes d'où pendoient des queuës de cheuaux, qu'ils ageançoient en ceste sorte pour se rendre plus terribles, & donner plus d'estonnement à leurs ennemis aux combats.

Pour le regard des Locrois Opuntins, suiuant Pausanie, les premiers habitans de leurs pays ignorans l'vsage des habits, s'armoient contre le froid de peaux cruës de bestes qu'ils tuoient, ainsi que font encore à present les peuples plus voisins du Nord ; & mettoient le poil contre leur chair, afin de se donner plus de chaleur. Ces Locrois honoroient Minerue Zosterie, entre toutes les autres deïtez, à cause des ceintures ou baudriers qu'ils portoient ainsi que Minerue, les lians à leurs espaules en escharpe, & y pendans leurs espées, ainsi que l'on peut encore voir aux statuës des soldats & Capitaine, tant Grecs, & Barbares, que Romains. Les mesmes estoient anciennement fort recommandez pour leur vaillance, estans tres-bien armez, ainsi que tesmoigne Pausanie, disant que du temps de la guerre Persique, les Locrois furent armez pesamment, & porterent de bien fortes armes. Il adjouste encor, qu'Homere dit que ce peuple se trouua en la guerre contre les Troyens auecques l'arc, & la fonde.

Les Etoliens eurent aussi la reputation d'estre vaillans hommes : tellement que Pausanie dit que lors que les Gaulois passerent en Grece sous la conduite de Brenne, les Etoliens furent des premiers qui leur resterent. Aussi les louë-il comme les plus forts d'entre les Grecs d'alors, tesmoignant que leur ieunesse estoit la plus florissante & gaillarde de toute la Grece. Ils vsoient en guerre de fondes, & s'en aidoient mieux que des arcs, ou des flesches, ainsi que dit Eustathie sur Homere. Allans à la guerre ils auoient le pied droict couuert de quelque chaussure, & le gauche nud.

Pour le regard des Phocences, combien qu'on mette en leur pays le Mont Helicon, où l'on disoit que les Muses faisoient leur sejour, comme si ceste Prouince eust esté la demeure des hommes de sçauoir, toutesfois Strabon suiuant l'opinion d'Ephore, dit que c'estoient gens rustiques, grossiers, & qui abhorroient du tout les lettres. Ce qui fut cause que quelque vaillance qu'il y eust en eux, ils ne peurent iamais conseruer la grandeur & la puissance que leur Capitaine Epaminonde leur auoit acquise : de sorte que la guerre estoit leur seul exercice.

Mais afin de voir encore qu'elle estoit leur naturelle fureur, on dit d'eux ce qui se lit aussi des habitans des Isles Baleares, que sortans de leur pays pour voyager sur mer, ils alloient tous nuds, portant trois fondes, l'vne au col, l'autre ceinte sur les flancs, & la troisiesme en la main : & qu'ils estoient merueilleusement adroicts à tirer des pierres. Ce peuple a esté tenu pour stupide, & d'vn esprit du tout lourd. Si quelque homme d'entre les Beotiens estoit endebté, & ne satisfaisoit à sa debte si tost qu'il eust esté raisonnable, on le menoit en plain marché, & place publique, où le faisant seoir, on le couuroit d'vn panier, en se mocquant de luy, & cecy seruoit d'amende honorable, & de note d'infa-

te d'infamie à ceux qui auoient esté traictez de telle sorte. Mais touchant ce que nous auons dit de leur peu d'esprit, ce n'est pas à dire qu'il n'y ait eu des hommes doüez d'vn gentil esprit, veu qu'Amphion vn des plus anciens Poëtes Lyriques en sortit, puis ce grand deuin Amphitas, & outre ce le renommé Poëte Pindare.

Ceux du pays d'Attique estoient hommes fort entendus en ce qui est de la mer & en marchandise. Ce fut aussi en ce pays qu'on vid fourmiller les gens de sçauoir, qui sortoient tous d'Athenes, & s'espandoient apres par toute la Grece, & ailleurs. C'est pourquoy l'on a escrit que Minerue planta & produisit l'Oliuier en donnant son nom à la ville d'Athenes, d'autant que l'abondance & la douceur du fruict de cét arbre, à vn grand rapport, à la fluidité de l'esloquence, & a la douceur des lettres & science. Ils furent les premiers qui inuenterent la drapperie & l'vsage des laines, & qui enseignerent aux Grecs les commoditez des bleds & de la vigne, leur apprenant à labourer les champs, & à y jetter la semence: au lieu qu'auparauant ils n'vsoient que de fruictages. Cecrops Roy des Atheniés institua le premier entre les siens, l'accouplement de l'homme & de la femme par legitime mariage: & pour ceste cause l'antiquité luy a donné deux faces.

Il y auoit en Athenes dans le temple de Minerue des vierges voilées, & dediées à ceste Deesse, qui gardoient perpetuellement certain feu prés de sa statuë qu'ils tenoient auoir esté enuoyé du Ciel. Ceste statuë auoit la forme d'vne femme belle & grande, ayant vne robbe iusques aux talons, & sur la teste vne espece de bourguignotte, sur le tymbre de laquelle on voyoit le monstre Sphinx & des Griffons grauez de chaque costé de la bourguignotte. Elle auoit apres sur l'estomach la teste de Meduse, vne lance en la main, & à ses pieds son bouclier & vn dragon qui se tenoit prés de sa lance, & quelques-vns tiennent qu'elle auoit vne Choüette sur la creste de son armet, à cause que cét oyseau luy estoit sacré. C'est pourquoy Demosthene allant en exil, dit que Pallas prenoit plaisir à trois bestes desagreables, c'est à sçauoir au Dragon, à la Choüette, & *au peuple*.

On a fait les Atheniens inuenteurs de l'huyle, à cause qu'il n'y auoit point d'Oliuiers en toute la Grece ailleurs qu'en Athenes. On ne peut nier que les Atheniens n'ayent esté fort courageux: veu que les guerres faites, tant par mer que par terre, en rendent fort suffisant tesmoignage.

En la ville d'Athenes & d'Eleusis, l'on honoroit particulierement Ceres qui auoit sa feste nommée Tesmophories. En ceste solemnité les femmes, comme dit Plutarque, s'abstenoient de toute viande, & couchoient sur la terre, à l'imitation des sacrifices des Egyptiens: & nous pouuons voir dans Ouide, qu'elles demeuroient neuf iours sans auoir la compagnie des hommes. Elian tesmoigne que durant ceste feste les femmes mettoient en leurs licts de l'herbe nommee Hagne, tant à cause qu'elle chassoit les Serpens, que pource qu'elle amortit l'ardeur de l'amour, & fait qu'on n'est nullement violenté par ceste passion.

Quant aux mysteres d'Eleusis, differents des Thresmophories, il estoit deffendu de ne les publier, à peine de la vie, & pour ceste cause Alcibiade estant accusé de les auoir descouuerts, fut contraint d'aller en exil, & s'il eust esté dans Athenes, on l'eust mal traicté. Aussi fut-il excommunié (s'il faut ainsi dire) par l'ordonnance de tous les Sacrifices, ce qui fut la cause qu'il se reuolta

contre les Atheniens, & leur fit la guerre. Or de mesme que ces sacrifices, pour estre tenus plus excellents que les autres, estoient appellez mysteres, aussi les ministres auoient le nom de Mystes. Il y auoit deux sortes de mysteres, c'est à sçauoir les grands & les petits: les grands estoient priuilegiez, & l'on n'y receuoit aucun estranger, suiuant l'ordonnance d'Eumolpe. Tellement qu'Hercule desirant y estre receu, ne peut l'obtenir iusqu'à ce qu'il eust esté fait naturel du pays, estant adopté par vn Gentil-homme Athenien, nommé Pilie. Ces sacrifices estoient si pleins d'abomination, que le diable voyant bien que si l'on venoit à les publier, ils seroient abolis, deffendoit par visions à ceux qui en pouuoient escrire, de ne les descouurir en aucune sorte. Pausanie confesse que la Deesse luy commanda en songe de ne prophaner ses mysteres, en les faisant cognoistre à tout le monde.

Mais afin de faire mieux sçauoir ce qui se peut dire touchant ce fait, il ne sera mal à propos de le prendre de plus haut. Voicy comme Clement Alexandrin en parle en l'oraison aux Gentils. Les enfans de la Terre, Baude, Disaule & Triptoleme, & outre ce Eumolpe & Ebulée demeuroient à Eleusis. Triptoleme estoit Bouuier, & Eumolpe Pasteur, de qui sont sortis les Eumolpides, qui auoient charge d'aller annoncer la feste de Ceres. Paube ayant logé en sa maison la Deesse, luy presenta à boire de ie ne sçay quel breuuage composé, qu'elle ne vouloit prendre, pource qu'elle estoit toute esplorée pour la perte de sa fille. Baude se faschant de ce refus, & croyant que ceste femme ne meritast gueres de respect, pource qu'elle estoit en assez mauuais esquipage, descouurit ses parties honteuses, & les monstra à Ceres. Elle prenant plaisir à ce spectacle, prit la tasse, & la mit en son panier. De sorte que toute la ceremonie de ceste feste n'estoit que la repensentation de ce badinage, veu que le mot du guet de ces mysteres estoit, i'ay ieusné, i'ay beu maintenant du breuuage, ie l'ay pris de la corbeille, & l'ay mis en mon panier.

Afin de specifier doncques toutes ces sottises, l'on y portoit des corbeilles, en l'vne desquelles il y auoit des fleurs, & en l'autre des espics (l'vne signifiant le Printemps, & l'autre l'Esté & la moisson, & outre ce on y porte la figure de la nature d'vne femme, à cause que ceste folle Baube auoit monstré son deuant à Ceres.

Et d'autant que ceste femme auoit vsé d'vne grande diligence à la poursuitte de sa fille, aussi l'on allumoit vne infinité de torches & de flambeaux, mettant sur vn chariot les choses que ces Porte-paniers honoroient: & il n'y auoit autre chose dans les paniers que l'on mettoit sur le chariot, que des quenoüilles & des fuseaux, de la laine mise en œuure, de petits gasteaux, vne poignée de sel, & la figure d'vn dragon dedié à Bacchus, de grenades, de cœur du lierre & du pauot. Les grands mysteres d'Eleusie se celebroient au mois de Iuin, & les petits au mois de Nouembre.

Les Opuntins reueroient Hercule, en l'honneur duquel ils celebroient tous les ans vne feste, en laquelle on luy sacrifioit vn bouc, vn belier & six taureaux. Ils auoient encores vne autre sorte de Sacrifice non sanglant, dont Plutarque parle en ceste maniere. Qui est celuy que les Opuntins nomment Critologues? Le mot qui signifie vn qui amasse de l'orge, d'autant que les Grecs aux plus anciens Sacrifices vsoient de ce grain, & chacun de ces citoyens offroit les premiers espics de l'orge: d'où vint que le Prestre qui auoit la charge de leuer ces premiers fruicts, estoit appellé Critologue. Or les Opuntins auoient deux

Sacrificateurs, l'vn qui auoit la charge de sacrifier aux Dieux, & l'autre aux demons & genies. A ce propos ie diray, que les premiers Grecs, & mesme quelques-vns entre les Romains, ont detesté l'effusion de sang en leurs sacrifices ? de sorte que les Opuntins se contentoient de ceste simplicité, d'offrir à leurs dieux des pains d'orge, ou des gasteaux faits de ce mesme grain auec vn peu de sel. Ceux de Megare sacrifians à Terée, vsoient en ce lieu d'orges de petites pierres, comme si leur Dieu eust esté sans cognoissance, puis qu'il se contentoit de si peu de chose. Mais les Prestresses Eleusines qui seruoient deuant Propylée, n'eussent osé offrir à l'Idole que des gasteaux d'orge, qui fut venu du terroir d'Eleusie.

Pres de la ville de Calidon l'on voyoit le temple d'Appollon Lathrée, & dans la ville celuy de Diane, à laquelle on sacrifioit en ceste sorte. On dressoit en premier lieu autour de l'Autel sur lequel on vouloit sacrifier, du bois verd, dont chaque piece auoit saize coudées de long ; & au dedans de l'Autel tout estoit plein de bois menu fort sec, & aisé à brusler. Ainsi que le iour de sa solemnité approchoit, on preparoit des degrez de terre molle, afin de pouuoir monter à l'Autel ? & le iour venu l'on faisoit vne magnifique procession, où la Prestresse, qui deuoit estre vierge, marchoit apres les autres, assise sur vn chariot que deux cerfs deuoient tirer. Le lendemain de la feste on celebroit le sacrifice general, auquel on mettoit sur l'Autel toute sorte d'oyseaux bons à manger, & toute espece de victimes, puis des sangliers, des biches, des cerfs, & des cheureux. Quelques-vns y mettoient des loups, & des petits ours, les autres des bestes plus grandes, & plus farouches : & l'on y offroit aussi des fruicts des arbres domestiques. Le feu estant mis, on brusloit ces bestes, dont quelques-vnes venans à fuir, il falloit quelles fussent ramenées, afin de parfaire le deuoir du sacrifice.

A Lepante, ou Naupacte, l'on honoroit autres-fois Neptune, comme aussi Diane, & semblablement Venus dans des grottes, & lieux sousterrains.

Il y auoit encores vn temple dedié à Esculape.

Les Orchomeniens qui estoient en la Phocide, ont esté grands guerriers, & fort en caualerie : si bien que les Thebains furent vn long-temps leur tributaires, iusques à ce qu'Hercule les deliura de ceste seruitude. Ils auoient vn temple dedié aux Graces.

Les Lebabiens ont esté plus renommez pour la superstition, que pour autre chose, d'autant que les Grecs estoient de telle humeur, qu'ils croyoient que le vray moyen de se rendre immortels, estoit d'inuenter quelque nouuelle ceremonie, ou religion.

C'estoit là que l'on trouuoit l'antre de Trophonie, où l'on ne pouuoit descendre sans s'estre premierement tenu au logis qui estoit sur l'entrée de cét antre (ce logis estoit dedié au Genie, & à la bonne Fortune (& tandis qu'il se tenoit là, il falloit qu'il vescut chastement, & sobrement, & qu'il se lauast en des bains chauds, & encores qu'il sacrifiast à Trophonie & à ses enfans : & outre ce, à Iupiter surnommé le Roy, à Apollon, & Saturne, & à Ceres que l'on appelle Europé, laquelle on disoit auoit esté nourrice de Trophonie. Il falloit que le Prestre assistast au sacrifice qu'on faisoit de chaque beste, afin de considerer ses entrailles, & dire à celuy qui vouloit descendre, s'il trouueroit Trophonie fauorable.

La nuict que quelqu'vn deuoit entrer dãs la grotte, il falloit qu'il sacrifiast vn

belier sur la fosse, inuoquant Agamedes & quelque bon-heur que les precedens sacrifices eussent monstré, si les entrailles de ce belier n'estoient correspondantes aux autres, on n'auoit rien aduancé; mais si elles estoient semblables, on y pouuoit descendre auec asseurance.

Celuy qui deuoit descendre estoit premierement conduit au fleuue Hercinne, où les Prestres l'oignoient d'huyle, & deux enfans âgez de treize ans, & fils de quelques citoyens de Lebadie, qu'ils nommoient Mercure, le lauoient de l'eau de ce fleuue. Apres cela il n'estoit pas soudain conduit vers l'oracle, ains vers la source de ce fleuue, où il falloit qu'il beust de l'eau d'oubly, comme ils disoient, afin qu'il ne se souuint plus de chose qu'il eust auparauant pourpensée. Apres cela il goustoit d'vne autre eau qu'on appelloit, de memoire, pour se souuenir de tout ce qu'il verroit estant au trou de cét oracle. Il regardoit apres la statuë qu'il n'estoit loisible de voir à autre qu'à celuy qui descendoit dans l'antre, qui faisoit ses prieres deuant cét Idole, & l'ayant adoré, s'en alloit vers l'oracle reuestu d'vne robbe de lin, ceinct de petites bandes, & ayant en ces pieds des pantoufles prises en mesme lieu. Celuy qui descendoit auoit deux gasteaux miellez, & ainsi qu'il y auoit vn peu sejourné, il se sentoit attiré comme par l'impetuosité de quelque riuiere rapide, qui l'emmenast, & le couurist auec ses eaux.

Ils sortoient par le mesme lieu qu'ils estoient entrez, & les pieds premiers. Les Prestres le receuoient soudain, & l'asseoient sur vn siege, qu'ils nommoient de la memoire, non gueres loin de l'entrée, où ils s'enqueroient de luy de ce qu'il auoit veu, & ouy dans l'antre.

Cela fait, ils le recommandoient à ceux qui auoient charge de le traicter iusques à ce qu'il fust reuenu à luy. Ceux-cy le menoient au logis de Genie, & de la bonne Fortune, encores tout estonné, & en tel estat, qu'il n'auoit cognoissance ny de soy-mesme, ny des personnes qui le seruoient: & il falloit que ceux qui entroient dedans cét antre, y laissassent vn tableau, où tout ce qu'ils auoient veu & ouy, deuoit estre graué, afin qu'il en demeurast quelque memoire à la posterité.

Les Cheroneens honoroient sur tout Dieu vn Sceptre Royal, disant que Vulcan l'auoit forgé pour Iupiter, & que cestui-cy l'ayant donné à Mercure, ce dernier en fit present à Pelope, apres lequel il paruint à Attée, puis à Thyeste, puis à l'Agamemnon. Il est vray qu'ils ne luy bastirent aucun temple, ains seulement celuy qui estoit esleu Prestre: toutes les années pour les ceremonies de ce Dieu ridicule, tenoit ce Sceptre en sa maison, & luy offroit tous les iours des sacrifices, dressant vne table sur laquelle on mettoit toutes sortes de chairs & de viandes, comme vn festin.

On faisoit aussi à Cheronée (ville celebre pour la naissance de Pluraque) des senteurs de fleurs incorporées ensemble, comme de roses, de lys, & d'Iris, ou flamme: & ceste composition appaisoit les douleurs, de mesme que par le moyen de l'onguent fait de roses, ils gardoient les statuës de bois de vermoulure.

Les Cheroneens auoient encores ceste coustume, que sacrifiant à Leucothée, Deesse marine, & nourrice de Bacchus, le Secretain se tenoit à la porte du temple auec vn foüet en la main, & crioit qu'il n'y eust serf, ny femme esclaue, ny Etolien, ny Etolienne, qui print la hardiesse d'entrer aux lieux saincts tandis que les sacrifices se feroient.

A Platées on ordonna pour perpetuelle memoire de la victoire obtenuë sur les Persans, la feste de la Deliurance, & l'on dressa l'image de Iupiter Eleutherie ou liberateur, au lieu où la bataille s'estoit donnée, où les Grecs s'assembloient toutes les années, & s'exerçoient à la course tous armez, à l'honneur de leur Conseruateur: & il y auoit vn prix assigné pour ceux qui vainquoient les autres à la course.

On adora premierement à Orope cét Amphiaraé Thebain, qui fut englouty tout vif par la terre, & apres que les Oropiens l'eurent deïfié, tous les Grecs rendirent des honneurs diuins à ce Deuin, à qui l'on dedia vn temple & des jeux, & combats qui furent nommez Amphiates.

Ceux de Megare adoroient l'Idole de Iupiter, où ils auoient mis les heures, & les Parques, & auoient aussi basty vn temple à la nuict, qu'ils honoroient comme Deesse. Ils adoroient aussi Iupiter le poudreux, l'oratoire duquel n'auoit nulle couuerture, non plus qu'à Rome celuy qui estoit dedié au Dieu Terme.

Pour le regard de la Morée, on sçait assez combien les citoyens de Corinthe ont esté vaillans, & combien ils ont aimé & deffendu leur liberté. Ils adoroient la Deesse Venus, & Issis y estoit aussi honorée en vn bois où l'on luy faisoit des sacrifices. On y a mesme rendu des honneurs diuins aux Cyclopes, ausquels les Corinthiens bastirent vn temple & dresserent vn autel, sur lequel ils leur sacrifioient. Ils auoient encor vn lieu sousterrain dedié à Palemon, où ils croyoient qu'il s'estoit caché. Ce lieu seruoit pour faire serment des choses douteuses, & quiconque se pariuroit (dit Pausanie) fust il Corinthien ou estranger, ne pouuoit euiter la punition de son pariurement. Mais pour reuenir à Venus, que nous auons dit y auoit esté honorée, on pouuoit paillarder dans son temple sans crainte d'estre puny: & la coustume du lieu estoit telle, qu'on y nourrissoit iusqu'à mille femmes desbauchées, qui s'abandonnoient à tous ceux qui vouloient auoir jouyssance d'elles.

Les Corinthiens, quoy qu'estimez bons guerriers, estoient toutesfois tant adonnez aux delices, que leur mollesse fut cause de la loy publiée à Lacedemone, que nul estranger y fut receu ou communiquast auec les Spartains, pource que par le moyen de l'accointance des estrangers, la ville de Corinthe estoit tombée en ceste corruption de mœurs.

Les Trezeniens auoient vn bois & vn temple dedié à Hippolite, où l'on luy faisoit des sacrifices. Il n'y auoit fille preste à se marier, qui ne fust obligée par la loy des Trezeniens d'aller offrir sa cheuelure en ce temple auant qu'espouser, & Lucian adjouste qu'il falloit que ceux qui estoient en adolescence, offrissent la premiere despoüille de leur barbe.

Les Lacedemoniens estoient braues & vaillans au possible, comme ils monstrerent par la longue authorité qu'ils eurent sur toute la Grece. Aussi n'estoiét nullement adonnez aux choses qui leur pouuoient apporter de la molesse, comme nous ferons voir au discours particulier de leur gouuernement. Ils auoient certaines festes Gymnopedies, ou des enfans nuds, qui estoient les plus solennelles de toutes, & les ieunes hommes y dançoient tous nuds en l'honneur d'Appollon. Ils adoroient les Parques, & leur auoient dedié vn temple au lieu le plus apparent de leur ville. Il y auoit à Sparte vn lieu nommé Ephebée, où les ieunes hommes immoloient à Mars vn petit chien, estimant que ceste victoire luy estoit du tout agreable, & ce sacrifice se faisoit de nuict. Tandis que

ces ieunes gens estoient attentifs à leurs sacrifices, ils faisoient battre ensemble des sangliers qu'ils auoient appriuoisez, & lors qu'ils combattoient au lieu des exercices, il aduenoit le plus souuent que celuy dont le sanglier auoit vaincu les autres, emportoit la victoire sur ces compagnons.

Ce lieu où les ieunes hommes combattoient, estoit enuironné d'eau comme vne Isle, & il y falloit passer par deux ponts, en l'vn desquels l'on voyoit l'effigie d'Hercule, & en l'autre celle de Lycurgue. Ils y venoient par bandes, dont l'vne estoit pour assaillir & l'autre pour soustenir. Ils combattoient là à coups de pied & de poing, sans espargner aucunement le visage, employant les ongles & mesme les dents en ce combat.

Ils auoient vne statuë de Mars qui auoit les fers aux pieds, afin, comme ils disoient, qu'il ne s'enfuist de leur ville & allast fauoiser leurs aduersaires. Ils n'affectionnent guere les lettres, & s'ils auoient vn temple des Muses, c'estoit pource qu'ils aimoient la Musique & marchoient au combat au son des flustes. Ils se marioient plus pour auoir lignée, & afin d'auoir des citoyens qui suiuissent les armes, que pour aucun soin qu'ils eussent de la chasteté, & les femmes estoient tellement honorées parmy eux, que les marys les appelloient dames & maistresses. On faisoit accoustumer & exercer les filles à la course, à l'escrime, au jeu de la balle de fer, au traict, & au jeu des Zagayes, ou lances gayes, afin qu'oubliant la delicatesse ordinaire des Dames, elles se rendissent plus robustes & plus propres à souffrir le trauail de l'enfantement. Elles s'exerçoient toutes nuës comme les garçons, chantant & dançant en certaines solennitez, en la presences des ieunes hommes de leur aage, & quoy qu'elles fussent ainsi descouuertes, si on n'y remarquoit-on rien de lascif. De là venoit ceste gaillardise & promptitude des Dames de Lacedemone, qui estoient plustost meures & propres au trauail qu'aucunes autres de la Grece.

Les filles prestes à marier estoient rauies par ceux qui les deuoient espouser, & le iour des nopces l'espousée ayant esté conduite en la chambre de son espoux, on luy razoit les cheueux, puis à la venuë de l'espoux on luy ostoit sa ceinture, & il luy estoit seulement permis d'estre durant la nuict auec elle.

Les vieillards qui se voyoient inhabiles à faire des enfans, pouuoient donner leurs femmes à quelque ieune homme de bon & vertueux pour en auoir lignée, & quoy qu'elle fust grosse du faict d'autruy, si est-ce que les enfans estoient au mary sans qu'on leur en peust faire reproche. Ils se mocquoient de quelques nations qui supposoient tant auec argent, tantost d'autres sortes de chiennes, & des iumens aux bons animaux de leur espece, & tenoient cependant leurs femmes en seure garde: car quant à eux, fussent-ils puissans ou foibles, ils ne vouloient estre sans lignée. Les femmes ne lauoient pas leurs enfans auec de l'eau, ains le vin en faisoit l'office, à cause que l'eau resout les membres & les affoiblit. Elles n'enueloppoient nullement ces enfans, & ne les tenoient dans des berceaux, ou des langes, & les accoustumoient aux tenebres & à la solitude. Cela faisoit que plusieurs estrangers pourchassoient d'auoir des nourrices de Sparte pour nourrir & esleuer leurs enfans.

Tout le peuple estoit diuisé en trois rangs & ordres. Chaque ordre auoit son mot particulier, veu qu'aux festes solennelles les plus anciens disoient en chantant. Nous fusmes jadis fort robustes & ieunes: & ceux qui estoient en aage parfaict & en leur plus grande force les suiuoient, disans: Nous sommes ieunes & puissans & prests à en faire l'espreuue. Lors les enfans venoient à dire, Nous

serons aussi bons & gaillards que vous, & mesme vous surpasserons tous deux. Plutarque dit qu'encor de son temps les Lacedemoniens vsoient de certaines chansons sur leurs flutes quand ils marchoient en bataille. Et quant à cét vsage des flutes au combat, ils ne l'auoient pas introduit pour donner du courage à ceux qui alloient combattre; mais afin que par le moyen de ceste douce harmonie ils marchassent vn pas esgal, & s'allassent presenter à l'ennemy sans desordre. Ils aimoient au possible la briefueté du langage, tellement que le Prouerbe du parler Laconique est encor à present en vsage.

Si ie voulois rapporter icy tout ce qui se pourroit dire des mœurs & coustumes anciennes des Grecs, ie mescontenterois le Lecteur, en m'essayant de luy satisfaire: si bien que ie trouue meilleur de quitter le reste, puis que i'ay mis en auant le principal, & de venir aux mœurs de ceux qui sont auiourd'huy leur seiour en Grece.

MOEVRS DE CE TEMPS.

LEs Grecs qui sont maintenant se trouuent reduits à vne miserable seruitude, excepté bien peu qui obeyssent encor à la Seigneurie de Venise. Car le Turc tient la plus grande partie de la Grece, tant en terre ferme que dans la mer: & les lieux qui recognoissent les Venitiens ne sont qu'Isles, comme Gorfou, Cephalonie, Zacynthe, Candie, & quelques autres peu considerables.

Ceux qui sont suiects aux Venitiens viuent plus doucement pour le regard de la religion, comme dit Belon, que les autres qui obeyssent au Turc: & en les considerant tous deux, on trouue que ceux qui sont sous les Venitiens viuent à la façon de leurs Seigneurs, comme aussi ceux qui se trouuent engagez sous la domination des Turcs s'accommodent aux façons de faire de leurs maistres, & les imitent presque entierement. Mais il faut aduoüer que la barbarie regne tellement parmy les vns & les autres, qu'on n'y trouue point d'Academie en aucune ville, & il n'y a plus aucun entr'eux qui se soucie de faire instruire ses enfans, & de leurs donner cognoissance des lettres.

Tous vsent indifferemment d'vn langage faict & tiré de l'ancien Grec corrompu: mais les vns parlent plus gentiment & plus correctement que les autres. Toutesfois leurs mots approchent plus du viel langage Grec que l'Italien ne fait du Latin.

Les habitans des villes qui sont sousmises aux Venitiens parlent aussi parfaictement Italien que Grec: mais les paysans & villageois n'vsent d'autre langue que de la Grecque. Il faut faire pareil iugement de ceux qui sont sous la puissance des Turcs. Car ceux qui sont aux bonnes villes parlent esgalement Grec & Turc: mais ceux qui se tiennent aux villages & hameaux ont seulement cognoissance de la langue Grecque. Ils retiennent encor les propres noms des choses, excepté aux lieux où les autres nations ont esté plus souuent, & cela se voit plus aux villes maritimes qu'en celles qui sont auant dedans le pays. Car ils ont practiqué si longuement les Turcs & les Italiens, qu'ils ont meslé parmy leur langue beaucoup de mots de ces nations qui les frequentent. Les Turcs ont aussi emprunté beaucoup de mots des Grecs, pour exprimer des choses qu'ils trouuoient en Grece, dont ils n'auoient auparauant cognoissance.

Or combien que les Grecs n'vsent pas d'vn mesme mot en toutes les Prouinces pour exprimer vne mesme chose toutesfois ils approchent fort des mots anciens, principalement aux choses qui ont des noms propres.

Les nobles, & les plus riches s'habillent à la mode de ceux qu'ils recognoissent pour superieurs: mais le menu peuple, tant de la domination des Venitiens que de celle des Turcs, soit qu'il habite aux Isles, ou en terre ferme, ne retient aucune chose des mœurs anciennes. Tous ceux qui en sont portent ordinairement les cheueux fort longs, & coupent ceux qui sont sur le front, & au deuant de la teste. Ils vsent de bonnets doubles & fort espais. Tous ont le plus souuent peu de meubles, de mesme que les Turcs, & ne couchent pas sur des licts de plume, mais sur des matelats pleins de bourre. Ils sont coustumiers de ne mettre point d'eau dans leur vin, & font encor auiourd'huy des carous à toute reste. Mais les femmes n'assistent pas à leurs dissolutions, ny ne festinent pas auec eux. Ils ayment aussi beaucoup mieux manger du poisson que de la viande.

Les Macedoniens, principalement ceux qui sont de l'Albanie que nous auons mise en Macedoine sont farouches, & semblables aux Scytes. Ils sont vaillans au possible, principalement aux combats qui se font à pied. Il n'y a homme au monde qui prenne plus de peine pour butiner quelque chose qu'eux. Ces Albanois ont vn langage particulier, different du Grec & de l'Esclauon.

Quant à l'Epire, qui est vne partie de l'Albanie, ses habitans sortent en Esté par troupes hors de leurs pays à cause de sa sterilité, & vont en Macedoine, Romanie, & Natolie, où ils trauaillent pour les Turcs, & se loüent pour moissonner les bleds, & les cribler & nettoyer. Ceux-cy s'en retournent apres en Automne chez eux, pour y viure durant l'Hyuer, & le Printemps auec leurs femmes & enfans. Il ont vn langage particulier different de celuy des Grecs, lequel toutesfois ils n'ignorent.

C'est de ce pays que viennent les Aidones, Vscocques, Martelosses, & Morlaques, qui sont des hommes vistes au possible, indomptez, propres à supporter toute peine, & vaillans tout ce qui se peut, qui ne s'amusent qu'à voler aux montagnes d'Albanie, & en tout le Royaume de Bosne & en Dalmacie, où ils se meslent aussi d'escumer auec de petits esquifs.

GOVVERNEMENT ANCIEN D'ATHENES.

XXIII. POurce que nous remettons le discours des richesses, des forces, & du gouuernement de la Grece à la consideration generalle de l'Estat du Turc, que nous destinons pour la fin, & que plusieurs qui sçauent combien la police des Atheniens estoit sagement ordonnée, pourroient desirer ceste piece, aussi bien que celle des Lacedemoniés, ie me suis resolu de mettre le gouuernemét des vns & des autres, afin qu'on ne puisse desirer en cét œuure chose de celles qui sont estimées comme essentielles & necessaires.

La ville d'Athenes fut jadis extrémement estimée & gouuernée par des hommes du tout aduisez qui formerent sa Republique. On attribua le commencement de ceste ville à Mineruе, pour signifier que c'estoit la sagesse & la prudence qui l'auoit bastie. Thesée fut son restaurateur, mais Solon fut celuy qui luy fit plus de bien, veu qu'il donna de telles loix aux Atheniens, que les autres nations n'ont pas desdaigné de suiure les mesmes ordonnances, & les Romains fondans leur Estat, enuoyerent des Ambassadeurs pour auoir les loix de Solon, les aduoüant par ceste action pour les plus excellentes, qui fussent au

monde. Voicy donc l'ordre de cette Republique.

Les Atheniens qui prenoient plaisir à se dire originaires du pays, & non descendus de quelque autre nation, ny venus de quelque autre lieu, furent distinguez par trois nõs; dont le premier estoit celuy d'Eupatrides, c'est à dire nobles, & tels en Athenes, que les Patriciens estoient à Rome: le second estoit celuy de Geomares, c'est à dire rustiques, ainsi nommez, pource qu'ils obtindrent jadis vne partie des champs de l'Attique pour les labourer, les troisiesmes furent les artisans qui exerçoient dans la ville les arts, & les mestiers mecaniques. Mais ce nõ de Dimiourge, qui veut dire artisan, signifioit encor le mesme que Peageur.

Ceux qui surpassoient les autres en honneur, & en aage, se nommoient Demogerontes, comme Senateurs, qui receuoient du peuple vne souueraine authorité. Le premier nom d'Indigene ne fut pas donné au fonds, au lieu du peuple, ny à la cité, mais seulement à ceux, dont les predecesseurs par commun consentement de tous auoient seulement vescu dans Athenes, & qui pouuoiẽt asseurer qu'ils n'auoient eu d'ailleurs leur origine. Ils garderent ces noms iusques à ce qu'on vit naistre ceux des factions, par le moyen desquelles arriua la diuision entre le menu peuple, & la Republique, qui dura iusqu'au temps que Dracon ordonna les Magistrats, & fit que les Atheniens establirent l'Oligarchie, c'est à dire la domination de peu de personnes. Leurs noms estoient les Pediées, Diacris, Parales, & Etimories. Les premiers fauorisoient comme plus forts auec leurs richesses l'Oligarchie. Les Diacres embrassoient le gouuernement populaire, comme estans marris que les plus puissants tinssent le premier rang en la Republique; Les Parales fauorisant tantost vn party, & tantost l'autre, se rangeoient du costé que bon leur sembloit, empeschant leur propre liberté & celle des autres. Cependant toutes les iniures tomboient sur les miserables Etimories: qui estoient les hommes de peu de moyens: pource qu'ils estoient contraint toutes les années de donner la sixiesme partie de leurs biens aux plus puissans. Et par ce moyen il arriuoit que les miserables citoyens desnuez de toute assistance estoient contraints de faire bas, & de se sousmettre à la volonté des plus riches.

Mais afin qu'on puisse mieux cognoistre le peuple d'Athenes, & quel soin & quel esprit les Magistrats eurent de le retenir en son deuoir, il m'a semblé à propos de rapporter icy ce qu'en dit Polybe en son 6. liure.

Le peuple d'Athenes, dit-il, fut semblable au Pilote de quelque nef abandonnée & esgarée. Car de mesme que le Pilote commande à ses vaisseaux, de sorte qu'ils luy obeyssent promptement, lors qu'ils sont reünis apres auoir esté en desordre, ou à cause de quelque furieuse tempeste, ou pour la crainte des ennemis: & de mesme que ces vaisseaux estant en asseurance commencent en quelque sorte à mespriser leur chef, tellement que chacun est de differente opinion, d'autant que ceux-cy veulent passer outre, & ceux-là forcent le Patron de prendre port: de mesme, dy-ie, qu'on peut trouuer estranges ces debats, & de voir que les vns calent les voiles, les autres s'efforcent d'aller plus auant par le moyen des auirons qu'ils manient: d'où vient qu'ils tombent souuent en de grands dangers, il en arriuera tout ainsi à ceux d'Athenes. Car leur Republique ayant surmonté beaucoup de grands dangers tant par la vertu du peuple, que par celle de plusieurs Magistrats & Capitaines, se ruina finalement parmy des choses de peu d'importance, & des escueils qui n'estoient nullement à craindre. Voila ce qu'en dit Polibe.

Mais pour venir aux remuëmens des seditieux ces hommes estant de si mauuais accord & ayant des volontez si diuerses, ils ne pouuoient faire autre chose que rechercher la Monarchie, ou faire vn chef qui gouuernast des esprits si discordan & bigarrez. Doncques par le consentement de tous, & specialement du menu peuple, Solon fut appellé au gouuernement tant pour son integrité, que pource qu'il n'auoit iamais consenti à aucune chose de celles qui se faisoient au preiudice du peuple.

Or encor qu'il refusast cette dignité, toutesfois il ne voulut manquer au secours de la Republique desia desesperée, & pource il s'essaya de la remettre auec sa prudence & son conseil. Mais il pensa premierement qu'il falloit releuer ceux qui estoient accablez par la puissance des grands, si bien qu'il fit vne loy, par laquelle il declara nulles toutes les obligations que les pauures auoient passees aux riches, iusques à sousmettre leur corps à seruitude, & ordonna qu'on n'auroit aucun droict sur la liberté des personnes pour raison de quelque interest qui fust deub. Ceux à qui il communiqua cette loy auant qu'il la publiast, furent appellez Creocopides, c'est à dire, coupeurs des debtes des autres: ce qu'ils firent pour gratifier à ceux qu'ils cognoissoient desireux d'vne telle loy. Quelques autres disent que les hommes de basse condition, & de peu de moyens se pouuoient affranchir de leurs debtes, & que pour cette cause le prix de l'argent fut augmenté, si bien que ce qui valoit auparauant septante drachmes, fut depuis estimé cent mines, & les debtes estoient payées à raison du prix ancien.

Mais toutes ces deux choses ne sont pas supportables l'vne sans l'autre pource que le rettranchement des debtes auroit esté aussi fascheux aux creanciers, que agreable aux pauures; tellement que ce n'auroit pas esté vn moyen d'esteindre le feu de ces factions, mais plustost vne occasion de le renforcer. L'accroissement des mines adioustées n'auroit pas esté suffisante aux pauures pour payer : au lieu qu'ils faut croire, que Solon fit en mesme temps tous les deux, c'est à sçauoir qu'il augmenta aux riches ce qu'ils ne pouuoient auoir recouuré des pauures suyuant la loy. Et pource que tous Legislateurs doiuent commencer de donner exemple par eux mesmes, il remit du sien six talents d'or qui estoient enuiron quaranre, ou quarante cinq mille escus.

Au temps que les affaires estoient sur le poinct de se changer, la loy qu'on auoit faite ne pleust pas, pource que les riches disoient qu'ils auoient esté mal traictez, & les pauures attendoiét les champs Attiques toutesfois auec le temps, & eu esgard à la paix qui estoit née de telle loy, elle fut tellement approuuée d'vn chacun, qu'ils luy donnerent le nom de Sisachtie, & la mirent entre les choses plus sacrées.

Les affaires estant ainsi accommodées peu à peu, il resolut comme bon medecin, de faire qu'on ne tomba plus en ceste misere, & pource il voulut qu'on estimast le bien du peuple, afin que chacun selon ses moyens, estant de bonne vie peust auoir des honneurs & dignitez en la Republique; ne faisant nulle difference entre le peuple & les Gentils-hommes: prenant garde toutesfois à ce que les Nobles qui se trouuoient lors en quelque Magistrat ne fussent contraint de le laisser malgré eux.

Et par ce moyen il ioignit ceux qui estoient de condition releuée auec

les autres qui se trouuoient de plus basse qualité, & ce d'autant plus qu'il n'estoit permis auparauant à aucun du peuple d'estre en charge, & d'exercer quelque office en la Republique.

Il diuisa donc le peuple en quatre parties, par le moyen de ceste inuention du Tribut qu'on deuoit payer, & leurs noms furent Pentacosiomedimnes, Hippes, Zefrite, & Thite.

Le vaillant des premiers hommes en dignité, estoit estimé cinq cens muits, C'estoit le premier cent, & ceux-cy estoient les premiers hommes d'Athenes apres l'ordre des Senateurs. La charge des Pentacosiomedimnes estoit quand il arriuoit quelque besoin de faire ce qui estoit necessaire à la Republique.

Ceux-cy estoient suiuis de ceux qui auoient vaillant trois cens muits, & l'on les nommoit Hippes, pource qu'ils pouuoient nourrir des cheuaux & en temps de guerre ils estoient obligez de payer ce qui suffisoit pour entretenir vn homme, & vn cheual toute vne année. Les Zefrites alloient apres, qui auoient vaillant cent cinquante medimes, c'est à dire, demies mines.

Aristote ne fait mention de ceux-cy aux institutions de Solon dont il a parlé aux Politiques. Les orpheures, teinturiers, & autres artisans de pareille estoffe, estoient les Thites, & ceux-cy ne payoient à la Republique qu'vn escu, qu'ils nommoient Thitique. Ces derniers ne pouuoient iamais obtenir aucun Magistrat, tandis qu'ils estoient pour leur peu de moyens en ce bas degré.

Solon ayant ordonné les choses en ceste sorte rendit saine la Republique, qui estoit auparauant en mauuais estat. Et afin que le pouuoir d'approuuer les loix fust plus grand, en les imposant aux nobles, & au peuple, il les fit approuuer aux premiers en leur promettant la durée des tables, & à ceux-cy en leur faisant esperer la diuision des champs Attiques.

Et ayant cogneu que c'estoit vn fort grand bien, il leur pleut en telle sorte qu'ils consacrerent ceste loy à l'immortalité.

Apres auoir veu comme la paix fut renduë au peuple, il me semble qu'il est raisonnable de voir vn peu la premiere origine des Tribus. Toutes les nations & villes, comme dit Tite-Liue, ont accoustumé de dire qu'elles viennent de quelques hommes Illustres, ou veritablement de ceux que la folle antiquité a mis au nombre des Dieux, & pource plusieurs font leurs protecteurs & fondateurs Iupiter, Mars, Mercure, Pallas, Vulcan, & semblables monstres.

Les Atheniens furent de ceux qui ne se contentans pas d'vne seule noblesse, c'est à sçauoir de celle de Pallas, donnerent beaucoup de noms à diuerses parties de leur peuple, qu'ils appelloient Tribus, & ces noms estoient tirez des Eponomes, ou Heros, dont la memoire duroit parmy les hommes, pource qu'ils auoient des statuës, non tant pour leur vertu, qu'afin que les autres les imitassent, & essayassent deuenir meilleurs.

Il y eut au commencement quatre Tribus. L'vne fut nommé Cecropide de l'ancien Cecrops, l'autre Autochton, c'est à dire Indigene, ou originaire:

la troisiesme Actée, & la quatriesme Paralie. Or Cranaus recherchant ces noms de plus loin en fait quatre differens. Il nomme vne de ces Tribus Cranaide de luy-mesme, l'autre Attide, la tierce Diacrite, & la quatriesme Mezogene. Attide du nom du pays, Diacrite d'vn lieu esleué d'Athenes, & les Mezogenes de la partie du milieu.

La mere d'Erichtonie pour couurir son adultere, fit semblant qu'il estoit fils de Iupiter, & ce fils feignant de rendre graces à son pere, ostant les vieux noms, en mit aux Atheniens quatre tirez de ceux des Dieux: bien qu'il nomma vne Tribu Diade du nom de Iupiter, l'autre Atheneade de celuy de Minerue, la troisiesme Ephestiade de Vulcan, & la quatriesme Possidonie de Neptune, & ayant aduisé chacune de celles-cy en trois parties leur nombre paruint à douze.

Ces douze parties diuisées durerent iusqu'au temps d'Alcmeon enuiron six cens & soixante années. Cestuy cy pour la response de l'Oracle d'Apollon les nomma dix Tribus, en consideration des Princes de grande reputation qui regnerent auant luy.

On leur donna le nom de Cecropie, Erectée, Egée, Pandionie, Acamante, Leonte, Eneyde, Hippotoonte, Antioque, & Eante, ausquelles on adjousta l'Antigonie & Demetrie, pour parfaire le nombre de douze, & chacune de celles-cy fut diuisée en trois parties: tellement que toutes ensemble faisoient le nombre de trente-six. On verra de quelle importance fut cét establissement, en la suitte de nostre discours. Ayant donc cogneu le peuple & fait le dénombrement de ses parties, Il est temps de venir au discours de leurs Magistrats.

On eslisoit donc les Magistrats en trois sortes, c'est à sçauoir par sort, auec le balotement du peuple, & auec l'eslection par dignité. On eslisoit par sort tous les Magistrats qui estoient establis pour les iugemens. Le Senat qui estoit esleu en ceste sorte, se nommoit le conseil des cinq cens hommes. Le balotement du peuple se faisoit lors qu'on vouloit eslire les Capitaines, les Maistres de Camp, & les Generaux des armées.

Ceux qui estoient esleus par dignité, par noblesse, & par richesses estoient appellez Chorages, & seruoient aux jeux & aux sacrifices, ausquelles ils vsoiét de grandes liberalitez & magnificences, & ceux-cy estoient au nombre de dix. On voit donc que la Republique estoit assemblée par ces trois liens. Car les Iuges deffendoient auec la raison, la ville des iniures des citoyens, des voisins, des estrangers: les soldats conseruoient & augmentoient l'estenduë de la denomination, & la Religion maintenoit les ames nettes. Ie traicteray maintenant par ordre de ces dignitez, commançant aux Areopagites.

Le Senat des Areopagites a esté pour sa iustice & seuerité renommé entre tous ceux dont les histoires ont fait quelque mention. Et de mesme qu'il estoit en grand honneur, aussi son nombre n'estoit pas petit, combien que il fut incertain, & ceste incertitude procedoit de neuf Thesmothetes, dont nous parlerons en leur lieu: pource qu'ainsi qu'ils auoient acheué le temps de leurs Magistrats, qui duroit vn an, & rendu compte de leur charge aux Logistes, quelques-vns estoient receus entre les Areopagistes. Ceux qui deuoient aller aux Logistes, dont le Magistrat estoit estably pour raison du public disoient leur nom à vn homme public, qui deuoit crier ces paroles. Qui veut accuser de quelque meschanceté vn tel qui est à la fin de son Magistrat. Parce

cry tous les accusateurs qui pouuoient prouuer estoient admis. Le iugement seuere de ces Logistes faisoit que peu de gens se trouuoient innocens & irreprehensibles, pour augmenter le nombre de cét ordre. Quiconque estoit accusé d'auarice, ou chose semblable, n'estoit iamais receu en ceste compagnie. Et afin qu'aucun ne peust vser de tromperie, on examinoit les personnes, en la presence du peuple & du Senat. Les Thesmotheres en ostant donc plusieurs tous les ans, laissoient le nombre incertain. Ceste institution fut inuentée par Solon auec la seuerité des Effetes, qui estoient au nombre de cinquante & vn auant Solon, & iugeoient des causes capitales, chose qui appartenoit au Roy auant qu'ils fussent establis. Doncques auec le nom de ceux-cy Solon establit vn Senat de grande authorité en la Republique, veu qu'il cognoissoit non seulement des crimes, mais encor des autres choses qui estoient de plus grande importance : Le Magistrat des Areopagites estoit nommé par les Grecs Adiadoyon, c'est à dire perpetuel, & plein de soucy. Et combien qu'il punist publiquement tous les criminels, toutesfois leur propre matiere estoit celle des empoisonnemens ; des meurtres, des blessures, embrasemens, des embusches, & des trahissons brassées contre la patrie, & plusieurs autres choses.

Ils auoient accoustumé de iuger en ceste sorte. Celuy qui estoit accusé estant deuant eux, apres la premiere question accompagnée de coniectures, de tesmoins, & de preuues, ils donnoient soudain leurs iugemens, sans donner de longs delais au preuenu. Il n'estoit loisible aux Areopagites de se laisser mouuoir à compassion. Ils ressembloient en seuerité aux Efetes en ce qu'ils punissoient le crime selon la grandeur du fait.

Il estoit aussi deffendu aux Orateurs de cercher des discours pour esmouuoir les Iuges. Le criminel estant mis en prison (prenons le cas que ce fust pour quelque meurtre) on faisoit appeller aux crieurs publics, les parens, domestiques, amis de mort, l'aduis desquels on imposoit la peine, & la sentence estoit selon le dommage receu.

Mais de mesme que les Areopagites vsoient de grande diligence à donner ces iugemens, aussi il aduenoit peu souuent qu'ils eussent la charge de ce faire. Ils iugeoient seulement trois iours en vn mois, & ne s'assembloient qu'au besoin, & pour des affaires d'importance. Lucian dit que les Areopagites auoient accoustumé de iuger la nuict, & auec silence, afin qu'ils ne fussent surpris par l'artifice de ceux qui parloient en presence de plusieurs, & pareillement afin qu'on ne vint à interrompre les iugemens, & les plaidoyers des autres cependant qu'ils escoutoient. Et veritablement ils practiquerent le silence auec beaucoup de raison, veu qu'ils estoient plus attentifs à ouyr le criminel, & ne descouuroient les secrets des iugemens, & ils escriuoient les sentences afin de ne se departir iamais de l'aduis de ceux qui estoient plus aduancez en sçauoir, & en aage, ou bien afin de respondre à mesme fait.

Valere le Grand dit que ce Senat auoit le soin de sçauoir, ce que chacun des Atheniens faisoit, & de quels moyens il entretenoit, & outre ce de faire que les hommes fussent honnestes & qu'ils se souuinssent qu'ils deuoient rendre raison de leur vie. Le mesme Senat voulut que les bons citoyens fussent ornez d'vne couronne, & mit ceste coustume en auant, comme sçachant que l'honneur est le vray entretien de la vertu.

Venons maintenant aux Nomothetes, dont le nom comprend plusieurs sortes de dignitez que ie declareray auant que dire autre chose. Ie trouue en Suide qu'il y eust trois Nomothetes, ou Legislateurs à Athenes, c'est à sçauoir Dracon, Solon, & Eschile, non le Poëte, mais vn autre natif d'Athenes.

Outre ce les Atheniens entendoient par ce mot de Nemothete vne assemblée de mille citoyens, qui auoient puissance de faire obseruer les loix, & de les voir, les changer, & les accommoder, ainsi qu'ils iugeoient estre necessaires.

Ceux-cy auoient l'authorité de dire au peuple si les loix proposées leur plaisoient, ou non, & les propositions qu'on en faisoit ne pouuoient estre valables, si elles n'estoient signées de tous les Magistrats Nomothetes.

Ceux cy souloient encor assister aux iugemens des causes d'importance, & si le demandeur, ou le deffendeur n'obeyssoit à leur sentence, ils le condamnoient à trois drachmes d'amende en presence de l'Arcon. C'est icy l'opinion de Pollux. Mais Budée raconte plus amplement ce faict, & en quelle sorte l'on auoit accoustumé de proposer ces loix. Voicy ses paroles.

Demosthene rapporte que Solon ordonna entre autres choses, que quand quelque loy seroit proposée au peuple, elle seroit premierement recitée par le Legislateur, puis escrite en quelque lieu de la ville qui fust remarquable, & fort frequenté du peuple: & apres que le Secretaire la donnast à lire à l'assemblee, afin que quelque chose n'estoit pas comme il failloit, on la peust corriger, & qu'en dernier lieu elle fust monstree aux Nomothetes, afin qu'ils l'approuuassent, & que par ce moyen elle vint à estre obseruée.

Ces Nomothetes differoient des Nomophilaces, ou gardiens des loix: pource que les Nomothetes les eussent en vain approuuees, si elles n'eussent esté mises en vsage, & gardees, & qu'on n'eust iugé selon ce qu'elles portoient: qui estoit la particuliere charge de Nomophilaces. Ciceron exprime leur office au troisiesme liure des loix en ces paroles. Les Grecs plus diligens, qui creoyent les Nomophilaces, non seulement remarquoient les lettres, mais encore les faits des hommes, & les reduisoient en loy.

Au second rang de dignité l'on mettoit les Nomophilaces, le chef desquels auoit vn bonnet de lin. Et combien que les Areopagites eussent quelquefois le soin de faire, & de conseruer les loix, toutesfois cela n'oste rien aux Nomophilaces, puis qu'il n'y a chose qui empesche qu'vn office ne se mesle d'autres choses que de celles qui luy sont ordinaires, lors que le temps le requiert.

Il y auoit pres les cinq cens hommes qui souloient cognoistre de choses ciuiles, & des actions iournalieres des hommes. Ceux-cy estoient bien souuent Lieutenant des Areopagites, & leur nombre faisoit que la meschanceté n'y pouuoit trouuer place. Et pource qu'vne telle multitude assemblée en vn lieu pouuoit à grande peine executer ce qui estoit necessaire, on la souloit diuiser en dix parties selon le nombre des tributs, & chaque cinquantaine auoit ses iours, ausquels elle iugeoit; & il y auoit trente cinq iours ausquels ils faisoient le deu de leur charge. Or ce nombre de iours repeté dix fois vient à faire selon

les Atheniens l'an lunaire de 350. iours. Mais le nostre Solaire a plus que le leur 15. iours & vn quart, & à cause du trop grand nombre de ces 50. ils en eslisoient dix, qu'ils appelloient Presidents, dont on en tiroit sept au sort toutes les sepmaines, & tous les iours chacun presidoit aux choses qu'il falloit expedier, & le soir on portoit les clefs des forteresses à celuy qui auoit esté President durãt ce iour. Mais nous parlerons de cecy plus bas. Ce nombre de cinq cens estant au bout de son terme, que l'on nommoit lors Pritanie, l'assemblée de ceux-cy, qui auoient, comme plusieurs tiennent le soin des froments, de recouurer les deniers du thresor public, de faire qu'on ne commençast pas le procez mal à propos, & semblables choses.

Ces Pritanes payoient de l'argent assemblé des consignations de ceux qui plaidoient, les Iuges & ceux qui auoient fait quelque bon seruice à la Republique. Ils estoient ainsi nommez pour le lieu où ils rendoient iustice, & où ceux qui auoient merité quelque chose de la Republique, estoient nourris. Cét ordre prenoit ordinairement garde aux Edicts, aux Decrets & aux Loix, & donnoit Sentence des Loix prises au rebours, & au contraire du sens auquel elles deuoient estre entenduës. Et veritablement le peuple se fut aisément peu reuolter sans ceste pouruoyance : pource qu'il demande & approuue bien souuent des choses qui luy sont dommageables, si la prudence & le conseil des autres n'y remedie. Ceux-cy auoient le soin du temps de la guerre, de la paix, des trefues, des Ambassades & des Edicts.

On souloit escrire en ceste forme au dessus de ces ordonnances: Policle Prince le 16. de Iuillet, les Iuges de la Republique estans de la Tribu de Pandio, Demosthene Peatoné en fit le Decret: & celuy qui estoit là nommé, estoit Arcon, de l'office duquel nous parlerons en son lieu, & la Tribu nommée estoit de ces cinquante hommes qui estans tirez des cinq cens, gouuernoient la Republique.

Pource que le nombre des causes ciuiles croissoit tous les iours, & les cinquante n'estoient suffisans pour les entendre, ils prenoient pour leur ayder quarante-quatre arbitres, en partie par sort, & en partie par essection. Il falloit qu'ils passassent soixante ans, & qu'ils fussent estimez gens de bonne vie. Ils estoient tousiours en des lieux où ceux qui plaidoient, en pouuoient trouuer à tout moment vne bonne partie, & ceux cy se gouuernoient en ceste sorte. Le demandeur & le deffendeur eslisoient de ce nombre ceux que bon leur sembloit, auec pache que s'ils commençoient de contester deuant eux, il falloit acheuer: autrement celuy qui n'obeyssoit à leur Sentence estoit puny. Ceux qui estoient esleus par sort, n'estoient point receus pour examiner la cause, mais pour rapporter au Senat, afin qu'il en iugeast. Les Grecs au lieu des balottes d'or & d'argent, vsoient des febues blanches, & noires.

Les Zitiettes, c'est à dire enquesteurs, differoient fort peu des Diettes, l'office desquels selon Pollux estoit de rechercher les causes dont la nature n'estoit euidente pour en rapporter la verité au Senat. Quant aux arbitres esleus, si quelqu'vn deux commettoit quelque chose indigne de ce rang, ou il estoit griefuement puny, ou bien chassé auec grande infamie de la compagnie des autres.

On traictoit tous les iugemens des choses sainctes deuant eux, comme deuant des saincts hommes. Pollux escrit aussi qu'ils ne pouuoient ouyr aucune cause qui passast la valeur de dix drachmes.

Ils auoient aussi des Capitaines des galeres nommez Trietarques, dont les autheurs n'escriuent pas le nombre, pource que selon la necessité le requeroit, on en augmentoit ou diminuoit le nombre. On sçait seulement qu'il y en auoit douze qui auoient ceste charge, & qui au temps de la paix auoient le gouuernement du lieu où les nefs estoient arrestées. Au temps de la guerre ils obeyssoient aux Capitaines & aux Generaux. Les Trietarques auoient aussi la charge de refaire & gouuerner les galeres à leurs despens pour la Republique.

Ce Magistrat n'estoit pas contraint, ains on donnoit ceste charge au nombre des citoyens. Ceste office desfaict peu à peu fut mis en meilleur estat par Demosthene, qui fit vne loy touchant ceux qui seroient esleuez pour telle charge, comme on en voit en beaucoup de lieux, & particulierement en l'Oraison contre Eschine. Voyez vous, dit-il, Autheurs combien de commoditez ie vous ay apportées gouuernant la Republique? Car voyant le deffaut des choses qui appartiennent à la mer, & les citoyens exempts de tribut, ayant payé peu d'argent, & peu ceux qui auoient moyennement du bien receuoient la charge, & que par ce moyen vostre Republique s'empiroit, ie fis vne loy par laquelle les citoyens estoient contraincts de payer selon la taxe, ce qui se deuoit de droict, & i'ay deffendu les pauures du tort qu'ils receuoient de telle chose. Vn peu plus bas il le dit plus clairement.

Par la premiere constitution des loix, ils souloient bien payer ensemble les frais d'vne galere, en quoy les riches ne mettoient que fort peu, tandis que les pauures citoyens estoient accablez de charges. Mais il fut ordonné par ma loy qu'on feroit l'estime des moyens d'vn chacun, & que celuy qui fournissoit auparauant la dixiesme partie des frais d'vne galere pourroit satisfaire à deux en tout. A raison dequoy ils ne vouloient premierement estre nommez Trietarques, mais Contributeurs.

On trouue dans Pollux qu'il y auoit onze hommes appellez Nomophylaces, & Eparques, c'est à dire Presidents. Le dix hommes, dit-il, estoient esleus de chaque Tribut, & le Chancelier parfaisoit le nombre. L'Office de ceux-cy estoit de conuaincre les larrons, iuger ceux qui estoient retenus en prison, & les punir de mesme que les autres mal faicteurs, qui niant le faict deuant eux estoient enuoyez deuant autres Iuges, & s'ils confessoient le crime deuant ces derniers, les premiers leur imposoient la peine. Ces onze hommes estoient semblables à ceux qu'on nomme en France Preuosts des Mareschaux. Le lieu où ces onze iugeoient, se nommoit Nomophylachion, & ce lieu auoit vne porte nomme Xaronion, par laquelle on souloit mener les criminels aux supplices. Suide remarque que ces Nomophylaces estoient differents des premiers, pource que ceux-là forçoient les Iuges à viure selon les loix, & ceux-cy contraignoient tout le menu peuple.

Quant aux dix hommes qui presidoient, combien qu'ils deuoient estre mis auec les cinq cens hommes, d'entre lesquels ils estoient esleus, toutesfois pource que i'ay suiuy le plus grand nombre aux Magistrats, & que ceux-cy estoient remarquables, i'en ay voulu faire mention particulier.

On tiroit doncques cinquante hommes des cinq cens qui estoient en-

en dix Tribus, & des cinquãte on tiroit dix hommes qui gouuernoient la Republique. Mais quelqu'vn me pourra demander en quelle sorte on peut eslire celuy que la vertu rend illustre & loüable. A quoy ie responds que cela se faict aisément, ainsi qu'on voit entre les Venitiens, qui ordonnent premierement les Electeurs par sort, qui appellent, & finalement les noms des appellez estans mis dans le vase, on tire les forts selon les voix. I'ay desia dit qu'apres qu'on en auoit choisi cinquãte de ceste troupe, on en eslisoit de ce nombre dix par sort, auec des voix muettes, c'est à sçauoir auec la pluralité des feuës. On voit donc que cecy estoit meslé auec le sort, & toutesfois ce n'estoit pas oster la recompence à la vertu, ains iuger selon elle. De ces dix qu'on choisissoit, il n'y en auoit que dix qui peussent obtenir l'office de President. Ainsi le sort tomboit en telle sorte entre ces dix hommes, que les trois qui restoient, ne se tenoient nullement offencez pour telle chose. Et pource que celuy qui estoit en Magistrat, estoit nommé President, tous auoient part à l'honneur de nõ, & ce l'on regardoit soigneusemẽt qu'aucun ne fust deux fois dans vne mesme année en ceste charge, durant laquelle il auoit tousiours derriere luy les clefs du chasteau du Thresor public, & le sceau de la Republique: & toutes les fois que les Pritanes appelloient le Senat, il eslisoit dans les neuf Tribus, neuf Presidens: mais de celle qui estoit nommée Pritanese, de laquelle il estoit chef, on ne souloit point en prendre vn autre. Apres cela il eslisoit par sort de ces neuf vn successeur, auquel ne peut commettre le gouuernement de la Republique.

En son Audience il auoit le soin de faire qu'on ne laissast en arriere aucune chose de celles qui pouuoient instruire & esclaircir le Iuge.

Harpocration dit cecy des Epithetes, parlant de la Sentence d'Isée contre Elpagore; Il y a, dit-il, deux Epithetes en Athenes, l'vn esleu par sort par les Pritanes, & l'autre par les Proedres, l'office desquels est declaré par Aristote.

Hipperide remarque qu'on nomme communément Epithete tout homme qui a l'intendance de quelque affaire. Le Proedre estoit comme le chef de la Police. Leur dignité estoit fort grande, comme on voit en ces propos de Demostene.

L'onziesme iour du premier mois, apres que le Crieur public l'aura fait sçauoir, qu'on aille donner les voix, pour approuuer les loix: premierement celles qui appartiennent au Senat, puis celles qui concernent le peuple: & en troisiesme lieu, celles qui sont introduites par les neuf hommes.

Que la premiere patrie de ceux qui doiuent donner les voix, soit de ceux ausquels il semble que ces loix qui sont pour le Conseil & pour le Senat, doiuent estre approuuées. La seconde de ceux ausquels il semble à propos de contredire.

Ce second balotement des loix sera prescrit: & s'il arriue qu'il faille abreger quelques loix qui ont esté auparauant introduites, les Pritanes qui sont alors en charge seront le dernier iour des ballotemens auec le Senat pour ce faict, & les Proedres iugeront aussi de la mesme chose. Apres qu'on commande de quel lieu on doit tirer l'argent pour donner aux Nomothetes, afin qu'ils puissent gouuerner la Republique. Que ces Nomothetes soient de l'ordre de ceux qui iurerent en Elie. Apres l'Enée, si les Pritanes n'ont le Senat selon les loix prescrites, & si les Proedres ne se gouuernent equitablement, que chacun des Pritanes soit condamné à mille drachmes, qui soient consacrées au

Thresor de Pallas, & de chacun des Proedres en donne quatre cens à la mesme Deesse, & qu'on donne leur accusation à l'office des Tesmothetes. Qu'on voye si estant en Magistrat, ils doiuent quelque chose au public. Que les Tesmothetes les mettent en prison s'ils les conuainquēt, & s'ils refusent de ce faire qu'ils soient sousmis à la notte d'infamie, & chassez de la compagnie de l'Areopage, comme mesprisans le gouuernement des loix. Auant que le Senat s'assemble pour donner les voix, celuy qui voudra proposer quelque loy, l'escrira au lieu des Eponimes, afin que selon leur nombre le peuple peust auoir des Nomothetes le temps de les pouuoir premierement examiner. Et quiconque demandera qu'vne nouuelle loy soit introduite, la mettra non seulement vne fois, mais tous les iours au lieu des Eponimes, iusques à ce que le Senat s'assemble. Que l'Eponime eslise de tout le nombre des Atheniens cinq hommes qui auront la charge de deffendre les loix.

C'est assez parlé des loix, il faut mettre maintenant la forme du serment tirée de mesme Autheur: ils se faisoit donc en ceste sorte.

Les tyrans ny les principaux ne seron iamais assistez par ma faueur, ny par mon secours en la Republique, & ie ne seray iamais du costé de celuy qui aura corrompu le peuple Athenien, ou qui ordonnera, ou voudra le cont. aire. Ie ne permettray iamais qu'on fasse les nouuelles tables, & le partage des debtes actiues des autres, ny celle des champs Attiques, & des maisons. Ie ne rappelleray nul banny. I'endureray qu'on chasse de la ville celuy qui ne suiura point ses loix, ny les ordonnances du Senat & du peuple Athenien, & ie ne permettray qu'on fasse tort à aucun. Ie n'establiray aucun Magistrat, afin que celuy qui n'a rendu conte du Magistrat passé, en puisse auoir vn autre, ou des hommes, ou de ceux qui sont esleus par les Proedres auec des febues: & ie ne permettray qu'aucun exerce deux fois vn Magistrat en vne mesme année, ny deux Magistrats aussi dans le mesme temps. Ie ne receuray aucune recompense. Apres auoir ouy l'accusateur & le deffendeur, ie le condamneray auec le deuoir sans affection, & sans exception de personnes, lors que ie cognoistray qu'il le merite. Ie iure par Iupiter par Neptun & par Ceres, qu'ils me ruinent auec ma famille & mes enfans, si ie n'obserue les choses susdites: Voila les paroles de Demosthene.

Or ayant parlé suffisamment des dix hommes & de leur office, il est temps de discourir des assemblées pour les voix ou suffrages.

Ilaque & Iliase estoit le plus grand Tribunal, auquel les Iugemens publics se traictoient par mille ou quinze cens citoyens des plus signalez de la ville. Il y en auoit cinq cens en vn lieu, mille en deux iugemens, quinze cens en trois. Iliasestay estoit mesme chose que rendre le droict en ce lieu, & l'Iliase estoit s'assembler aux iugemens. Lysias vsa de ces deux mots en mesme signification.

Les balottes dont ils vsoient pour donner leur voix, estoient de deux sortes, l'vne estoit entiere, & l'autre percée & vuide, & auec celle-là ils venoient à absoudre & à condamner, à affermer & à contredire. Ils auoient vn vase par lequel ils mettoient le suffrage en deux vrnes, dont l'vne estoit de bois, & l'autre de bronze. L'interprete de l'Oraison de Demosthene pour Timocrate est fort different, pource qu'il dit qu'au lieu de prieres ils vsoient de febues noires & blanches, afin qu'on les peust distinguer, de mesme qu'vne des pierres estoit pleine, & l'autre creuse: au lieu que Chiamastetai signifie eslire vn Magistrat

auec les febues. Surquoy on dit que Pythagore vouloit qu'on s'abstint des febues, non pource qu'elles sont venteuses, mais pour signifier que celuy qui vouloit viure paisiblement, & sans ambition, & n'estre point sujet aux corps de la fortune, ne deuoit s'empescher d'aucun Magistrat, ny desirer les dignitez qui se donnoient par le moyen des febues.

Il y en auoit dix Apodectes, c'est à sçauoir vn pour chaque Tribu. Ceux-cy estoient semblables à ceux qu'on nomme auiourd'huy communément Collecteurs des tailles. La charge de ces Apodectes estoit telle: Apres qu'il auoit receu les lettres de la Republique (comme les Esleus ont accoustumé de faire en France, quand il faut exiger quelque somme de ceux de la Prouince pour quelque importante affaire du Roy) ils contraignoient ceux qui deuoient à la Republique de payer selon leurs moyens. L'Antigreffier, ou Controolleur assistoit à la reception des deniers, & lors qu'ils estoient receus, il escriuoit la part de chacun: & les distristutions des autres comptes estoient remises aux Logistes.

Si apres le compte fait il restoit quelque chose à payer, aussi tost ils le payoient selon leur puissance. Mais s'il naissoit, comme il arriue bien souuent, quelque chose pour laquelle il fallust plaider, on contestoit deuant les neuf hommes, & ils prometroient de payer ce qui seroit iugé en donnant caution.

Les Apodectes differoient sans plus de ceux-cy, en ce qu'ils pouuoient seulement receuoir, mais non pas pour contraindre. Apres ceux-là on establissoit les Thresoriers, les Capitaines des guerres, ceux qui auoient la charge de la chasse, puis les receueurs des presens, & ceux qui auoient soin des autres œuures necessaires.

Ils y auoit apres les Logistes, ou Maistres des Comptes, au nombre de dix tirez des Tribus. Or tous ceux qui estoient sur la fin de leur Magistrat, dans les trente iours qui precedoient leur terme, estoient obligez de leur rendre compte de tout ce qu'ils auoient manié. Aristote escrit que ceux-cy different des Eutines qui oyoient vn autre sorte de compte.

Les Eutines estoient assis auec les neuf Princes, & voyoient tout ce qu'on auoit pris au public, lors que quelqu'vn estoit à la fin de son Magistrat.

Il y auoit deux Logistes, dit Pollux, en Athenes, les vns qui manioient les affaires du Senat, & les autres ce qui estoit necessaire hors du Senat. Tout ceux cy estoient esleus par le Senat, afin qu'ils peussent voir les comptes de tout le maniement de la Republique.

On peut tirer de l'Oraison d'Eschine contre Demosthene Cresifon l'Office de ces Logistes. Premierement la loy commande, dit-il, que le Senat des Areopagites soit escrit chez les Logistes, & ne soit exempt de leur rendre compte, & là elle veut que les Logistes soient maistres de ce venerable Senat, & apres que les cinq cens hommes rendent compte de leur Magistrat. Car la Republique se deffie tellement de ceux qui n'ont rendu compte des choses qu'ils ont maniées, qu'elle veut soudain que telles gens ne puissent aller hors de la ville, qu'ils n'ayent nulle puissance sur leurs biens & ne puissent consacrer aucune chose aux dieux, ny affranchir leurs esclaues, ains que tous leurs biens soient engagez à la Republique. Quelqu'vn dira qu'il n'est pas raisonnable que celuy qui n'a rien despencé ny exigé pour la Republique rende compte. Mais n'y a aucun qui doiue estre exempt de rendre le compte de la ville. Il adiouste vn peu apres: Il falloit, ô Demosthene, laisser de dire au Crieur public,

selon la coustume du pays, s'il y auoit quelqu'vn qui voulust accuser. Voyla ce que dit Eschine.

Veritablement si ceste loy auoit lieu parmy nous, on osteroit le larcin des Collecteurs & de plusieurs autres, principalement si l'on receceuoit vne fois les plaintes de ceux qui les pourroient accuser & conuaincre.

Il y auoit des Controolleurs, ou Antigraphes, qui escriuoient les comptes.

Eschine dit que l'on élisoit premierement l'Antigraphe par suffrages, & cestui-cy deuoit en tous les aduenemenens des Pritanes reciter au peuple compte des reuenus,

Suide dit qu'il y eut vn Antigraphe au Senat, & l'autre en l'administration publique. Il y auoit encor selon le mesme Autheur, trois Secretaires, qui escriuoient les actes du Senat, & les gardoient.

Les Grecs veulent qu'il y en eust vn en chaque Tribu, ce qui est vray-semblable, pource qu'il eust presque esté impossible qu'vn tel fardeau de la Republique, né de la sedition du peuple, fust soustenu seulement par trois Secretaires, puis qu'il y auoit tant de Iuges, & qu'ils estoient distribuez en tant d'ordres.

Eschine adiouste que les Secretaires gardoient dans leurs liures les noms de ceux qui n'auoient pas encor rendu compte à la Republique de ce qu'ils auoient manié.

Les Atheniens auoient encor des Demarques, ou Tribuns du peuple, non toutesfois entierement tels, comme nous cognoistrons, en considerant leur charge.

Plusieurs escriuent qu'il y eut dix chefs des Tribus. Pollux dit qu'ils succederent au lieu des Nacraires, & qu'il y eut en chaque Tribu douze parties, dont la chacune se nommoit Nacraire, à laquelle vne Demarque commandoit,

Les Nacraires estoient tenus de fournir à la Republique en temps de guerre deux cheuaux, & vn nauire. Il y auoit donc six vingts Nacraires, autant de Demarques, & autant de nauires, & deux cens quarante cheuaux en temps de guerre, sans ceux qui estoient entretenus du Thresor public. Ils auoient premierement soin de ce qui appartenoit aux choses nauales, à raison dequoy ils estoient du tout fascheux aux pauures, d'autant que chacun d'eux payoit à raison des champs, des maisons, & des marchandises qu'il possedoit, & de l'art, ou mestier qu'il exerçoit: & s'ils ne payoient on les pouuoit gager iusqu'à la valeur de la somme deuë.

Or afin que les Demarques peussent recouurer argent du peuple auec moins de foule, ils escriuoient aux Prouinces & aux champs Attiques, ce que chacun y auoit de sterile, ou de bon rapport, & exigeoient selon les moyens, & les mestiers dont ils se mesloient.

Apres que les Demarques auoient receu l'argent, leur second office estoit d'escrire tous les ieunes hommes, ausquels l'aage permettoit de gouuerner les successions & heritages ce qui reuenoit au grand profit de la Republique, pource qu'il n'estoit permis aux mineurs, qui manquoient de l'experience des choses, de manier leurs biens, tandis qu'on les voyoit en estat de dissiper toute chose. D'auantage toutes & quantesfois qu'il n'aissoit quelque debat sur l'aage de quelqu'vn, on auoit recours au liure, ausquels ils escriuoient tous ceux qui naissoient, & par ce moyen on venoit à s'esclaircir de ce doute.

Le troisiéme profit que l'on en tiroit, c'estoit l'eslite des hommes propres à la guerre: chose qui estant imitée par les Turcs, les fait abonder en soldats qui se rendent bons au possible.

Il y auoit dix Ephtines, ou Creostes, pour recouurer les debtes, dresser, & voir les comptes. Ceux cy esleus par les neuf principaux hommes, aux plus grandes necessitez de leur patrie, augmentoient les gabelles, & les tailles, & exigeoient tout ce qui estoit deu. C'estoit à eux que l'on comptoient l'argent, lors que l'on auoit rendu compte aux Logistes. Ils oyoient les comptes des moindres Magistrats, & traictoient de ce qui auoit esté receu par le Magistrat, outre le salaire ordonné par la chambre publique. Ils oyoient outre cela les causes des Ambassades finies. Ils auoient ordinairement auec eux vn Secretaire ou Greffier, qui leur disoit le nom de chacun, afin qu'on les chargeast selon ses moyens. Et quand il arriuoit deuant eux quelque procez des choses du Fisc, ils menoient les deffendeurs deuant de plus grands Iuges, & pareillement ceux qui n'auoient dequoy payer: dequoy Isocrate faict mention sur la fin de son Trapezitique. Ce Greffier tenoit compte du froment que chacun contribuoit, afin qu'il fust mis au grenier public. Ceux qui manioient ce grain, estoient nommez Sityometres: ceux qui le gardoient, Sytofylaces, & le lieu où il estoit s'appelloit Barofylacie. Ceux qui auoient la charge de faire qu'il fust porté par toute la ville, se nommoient Sitones, ou Chefs des viures. Surquoy ie diray que les Romains eurent vn soin si particulier de ce qui concernoit les viures, qu'ils voulurent aux despens du public conduire dans le Nil des riuieres, par lesquelles on peust mener grande quantité de froment en Alexandrie, & finalement à Rome, & ils eurent le soin d'en faire les canaux, auec des frais incroyables, auec vne loy qui condamnoit à la mort ceux qui tromperoient les leuées du Nil, qui estoient les bords des canaux. Mais retournons aux Sitons, qui n'estoient gueres differents des Secretaires qui se nommoient Logographes, ou Escriuains des comptes, pource qu'on les mettoit au lieu des Epigraphes.

Pource que nous auons parlé des ieunes gens qui estoient escrits dans les iournaux, nous en ferons maintenant plus ample mention. Auant qu'ils eussent pouuoir de gouuerner les heritages, ils alloient durant deux ans par les pays circonuoisins, comme cherchans d'apprendre le mestier des armes, & lors depuis la dixhuictiesme année de leur aage, iusques à la vingtiesme, ils estoient nommez Periopoles, c'est à dire faiseurs de tours, où allans à l'entour: & Ephebes, c'est à dire, ieunes, à cause de l'aage: & Ephodes, pour le voyage qu'ils faisoient. On les nommoit encores Episcopes, qui est le nom donné à nos Euesques, c'est à dire Enquesteurs, ou Visiteurs du pays: non qu'ils eussent céste charge, mais pource qu'au besoin ils se trouuoient instruits des lieux & des chemins du pays. Apres ces deux annés, comme pour recompense de leur trauail ils acqueroient le nom de Lisiarchoees, pource qu'on laissoit leur heritage. Et lors qu'on leur donnoit la puissance de le gouuerner, & d'en disposer, ils faisoient ce serment: Iamais ie n'auray honte de porter les armes: Ie n'abandonneray iamais le Capitaine sous lequel i'auray esté mis: Ie combattray pour ma patrie, ou seul, où auec plusieurs: I'iray contre quelque pays que ce soit, auquel on m'enuoyera: Ie consentiray à l'equité des iugemens eternels: Si quelqu'vn n'obeyt à la loy & la veut abolir, ie l'empescheray de le faire: I'adoreray tousiours les Sages de ma patrie.

Au reste il y auoit particulierement six hommes qui estoient nommez Lisiarques. Ceux-cy toutes les fois que les grands Conseils s'assembloient, auoient puissance d'eslire trente Coadiuteurs, qui marquoient auec vn fil rouge tous ceux qui estoient paresseux à ouyr les loix, & venir au Senat, & faisoient si bien qu'ils estoient punis.

Le Tribunal des Eliées estoit remply des Tesmothetes, & le Roy y commandoit. Il estoit cinquante pieds loin du lieu des Iuges, afin que les Officiers qui estoient presens prinssent garde qu'aucun ne passast auant qu'il eust presté serment.

Il y auoit neuf hommes principaux, qui ne pouuoient estre esleus pour cét office, qu'apres auoir iuré qu'ils estoient nez de pere & de mere Atheniens, & que leurs predecesseurs estoient de la ville d'Athenes. On leur demandoit apres s'ils estoient Indigenes & originaires de ce lieu, ou s'ils auoient tiré leur origine de quelque autre peuple: puis si Iupiter tutelaire estoit leur Dieu, & Appolon leur Autheur. On s'enqueroit d'eux touchant leur vie passée, s'ils auoient vsé de bien faicts à l'endroit de leurs parens, s'ils auoient prins les armes pour leur patrie & pour les autels, & s'ils auoient merité les honneurs qu'ils auoient obtenus: & s'il se trouuoit que tout cela fust, ils estoient receus, & non autrement.

Les Areopagites leur demandoient toutes ces choses. Ce premier serment faict, ils adioustoient: Qu'ils obeyssent aux loix à perpetuité, qu'ils ne demandassent iamais la statuë d'or, pour quelque grand bien qu'ils eussent faict à la Republique: qu'ils ne cherchassent pas le gain aux iugemens. Ainsi qu'ils auoient promis tout cecy, ils estoient menez & conduits par le Senat en l'Acropoli, forteresse des Atheniens, où ils refaisoient les mesmes promesses.

Quand ils estoient dans le Fort, combien que tous fussent appellez Arcontes, toutesfois il y en auoit six qui souloient auoir le nom de Tesmothetes, & quant aux autres l'vn se nommoit Arcon Eponime, l'autre Roy, & le troisiesme Polemarque, ou Maistre de la guerre.

L'Eponime gouuernoit les Bacchanales, & les festes d'Appollon, & de Diane Il oyoit les debats entre le mary & la femme, & ceux aussi qui estoient entre les parens. Il condamnoit à quelque peine ceux qui offençoient les autres, ou leur faisoient tort par arrogance. Ils auoient soin des orphelins, ausquels ils souloient donner des tuteurs hommes de bien, qui souloient rendre droict entre les legitimes, & les heritiers instituez. Ceux cy se nommoient en Grec *Chiron Epritropi*, c'est à dire Protecteur de veufues, ou bien *Orfanum Epitropi*, Tuteur des orphelins. Ils conseruoient les vefues qui estoient demeurées enceintes apres la mort de leurs maris. Ils auoient soin des Posthumes & de faire que les vefues fussent exemptes de toutes charges.

Quand au Roy, sa premiere charge estoit qu'il auoit soin de faire faire les sacrifices à Bacchus & à Ceres selon la coustume, auec ceux qui auoient charge des jeux. Les Atheniens auoient en tous leurs jeux des Coadiuteurs, qui non seulement presidoient au jeux, & aux festes qui se faisoient, mais encore despensoient du leur, selon les moyens qu'ils auoient, seulement pour auoir le nom de Chefs de toutes ces solemnitez & magnificences: & ceux-cy mesmes proposoient les rescompenses, en partie de leur, & en partie du public. Ce Roy cognoissoit apres les sacrifices, des dissentions qui naissoient entre les

Genetes, qui estoient ceux qui participoient à mesme famille & generation, pource que le peuple d'Athenes estant diuisé en certaines parties, elles estoient nommées Fyles, c'est à dire, Tribus, qui estans encores particulierement diuisées en trois parties, creoient les Triptes, qui estoient aussi nommez Frairies, donc la chacune diuisée en trente parties, à cause des serments, engendroit la nonantiesme partie des Atheniens, les peres desquels on souloit appeller Genetes, entre lesquels on rendoit raison de l'administration des choses sacrées. Harpocration rapporte aussi qu'Isée parlant pour l'heritage d'Appollodore en son oraison, appelle Genetes ceux-la mesmes, dont ie fay mention.

Outre ce, ils introduisoient les causes criminelles, ausquelles il s'agissoit de la vie deuant les Areopagites, & estoient les premiers à donner sentence selon le crime.

Dauantage, ils souloient cognoistre des debats de choses inanimées, comme de l'endommagement du chemin public, de la ruine des maisons, & choses semblables.

Le troisiesme Prince estoit le Polemarque, qui presidoit aux choses sacrées de Diane, & de Mars Enialien, pource qu'ils croyoient que ces deux auoient intendance sur les guerres. Il auoit encore le soin des combats, qui se faisoient en estocade, & pour la patrie. Ce fut jadis vne belle coustume en Athenes, que tous ceux qui estoient morts combatans pour leur patrie, estans mis au liure Iournel, estoient souuent ramenteuz auecques allegresse publique; tellement qu'on recitoit leurs noms, & leurs beau-faicts d'armes, auec mille loüanges, & lors les ieunes hommes faisoient vn combat, que l'on nommoit Epitaphique, ou de la sepulture, auquel ils s'animoient à preferer le bien de leur Republique à leur vie.

Outre cecy le Polemarque auoit le soin des vers, & des chansons que l'on donnoit aux ieunes hommes, afin qu'ils les chantassent aux ieux publics. Dauantage, il presentoit aux Areopagites ceux qui auoient abandonné leurs rangs en la guerre & qui auoient fuy au milieu des dangers, & requeroit que l'on les condamnast, & pour conclusion, il se mesloit de la conduite des choses militaires.

Plusieurs ont escrit qu'il gardoit la nuict les clefs des portes de la ville, & auoit soin desdites portes, comme les Maires & Escheuins en France. Et pource que ce Polemarque auoit l'intendance des choses de la guerre, ie desire parler maintenant des Capitaines.

Le Polemarque estoit suiuy de deux Hipparques, ou Colonels de la caualerie, ausquels selon Aristote, non seulement les gens de cheual obeyssent, mais mesme toute l'armée, & ceux-cy chastioient les meschans, & ceux qui se mocquoient de leurs commandemens.

Ils auoient aussi soin de faire que nul ne quittast son rang, ou le Capitaine qu'il auoit esleu vne fois, sans cause legitime, & sans leur congé, sous peine de la vie, que nul ne fist outrage au peuple, & semblables choses que l'on deffend coustumierement aux soldats, Ceux-cy mettoient en ordre les Centeniers, les Dixeniers, & les moindres soldats. Il y auoit apres en Athenes dix Philarques, ou Capitaine des Tribus.

Les Tesmotheres souloient eslire les Colonels de la caualerie, & d'ailleurs leur office estoit de faire que les Iuges gardassent les choses escrites, & iugeassent selon les loix. Ils pouuoient faire assembler le Senat à leur volonté

Ils auoient le soin d'annoncer au peuple ce que le Senat auoit resolu. Ils donnoient de la peine aux Magistrats qui publioient des loix ausquels tous n'auoient pas consenty, & s'estoit aussi leur charge d'ordonner des peines aux faux tesmoins, de condamner ceux qui accusoient faussement, & de donner place aux Iuges selon leur rang.

Aux Conseil du Tribunal auquel le Roy dont nous auons parlé cy-deuant, les Conseillers, & amis du Roy estoient assis, & lors qu'ils estoient apres à iuger vn procez criminel, s'ils ne pouuoient trouuer l'autheur de quelque dommage, ils rompoient le procez, & le iettoient dans l'eau, pour marque de peine.

Aux iugemens plus solemnels on voyoit assister six Paredres, qui deuoient tous estre hommes de fort bonne vie, & sans reproche: & pour ceste cause auant qu'ils peussent s'asseoir pres des autres, il falloit qu'ils rendissent conte de leur actions passées, deuant les cinq cens Pritanes la premiere fois, la seconde deuāt les Areopagites, & lors on oyoit tous ceux qui les vouloient accuser de quelque faute.

La cause de ceste seuere enqueste estoit, qu'on leur remettoit entre les mains des choses pleines de danger, & de grande importance, & ausquelles il estoit besoin d'vne grande integrité. Ils prenoient garde aux Secretaires, & à ceux qui escriuoient ce que le Iuge dictoit, afin qu'ils ne changeassent aucune chose.

Ils auoient encores des Capitaines des colonies, qui remarquoient, & enuoyoient ceux qui estoient esleus pour peupler des lieux, ou de l'ancienne possession des Atheniens, ou nouuellement acquis par eux, & ceux-cy partageoient les terres du pays, ou de la ville, selon le sort qui escheoit à chacun.

Il y auoit encores dix hommes, nommez Tamies, qui estoient gardiens du thresor public, & qui en presence des Senateurs ostoient du thresor ce qui estoit necessaire pour l'vsage du public, & principalement pour conseruer en bon estat les nauires & choses appartenantes à la mer, dont l'on a veu souuent despendre la conseruation, non seulement d'Athenes, mais encores de toute la Grece.

Mais ils auoient particulierement soin de leurs vaisseaux de merueilleuse grandeur, l'vn desquels estoit nommé Paralie, & l'autre Ammon: combien qu'il y a des Autheurs qui adioustent au Paralie, Salaminie.

Outre ce que dessus, lors qu'ils venoient au deuant du Senat aux publiques supplications, ils souloient porter l'image d'or de Pallas, les enseignes de la victoire donnée jadis par leurs Capitaines, & les autres ornemens des choses sacrées. Cecy est dit suiuant l'opinion d'Hapocration.

Les Tamies m'ont remis en memoire les Ellinotamies, l'office desquels estoit de conseruer, & manier les deniers qu'on tiroit de la partie de la Grece qui estoit sous la denomination des Atheniens, afin que ceux-là se portassent de mesme aux choses sacrées, que ceux-cy aux Tribus. Pollux dit encor qu'ils auoient accoustumé d'exiger, & d'amasser l'argent des Isles. Les autheurs Grecs rendent la raison de ce nom en telle sorte. Apres que le Roy des Perses eust esté vaincu par les Atheniens par mer, ces victorieux diligens à conseruer leur authorité, commanderent que tous les autres leurs fissent tribut pour payer les frais de la guerre nauale, par le moyen de laquelle le commun ennemy des Grecs auoit esté chassé, pource que la plus grande partie de la des-

pence auoit esté premierement faite par eux,& pour ceste cause ils nommerent ceux qui recouuroient cét argent, Ellinotamies, c'est à dire, Gardiens de la Grece.

Il faut joindre à ceux-cy les Hellanodices,qui auoient charge des choses sacrées de tout le pays suiet aux Atheniens,de mesme que les autres de garder le thresor public. Ils receuoient doncques les deniers que l'on donnoit pour les choses sacrées,& les remettoient apres aux Chorages pour la despense des sacrifices:ce qu'ils auoient accoustumé de faire aux sacrifices, & ieux de la ville, exigeant des Citoyens,& des habitans d'Athenes.

Les Ginaiconomes deliberoient des ornemens des Damoiselles,puis de toutes les autres femmes, afin qu'il n'y en eust aucune qui portast chose indigne de son rang,& que chacune s'habilla selon ses moyens. Ceux-cy ordonnoient vn amende pecuniaire contre celles qui en vsoient autrement, & leur sentence estoit aussi-tost executée.

Il y auoit encore vne loy du marcher, proposée par vn certain fils de Philppe. Elle portoit que si quelqu'vn estoit peu honneste en son alleure, elle deuoit estre condamnée à mille drachmes d'amende. Pollux escrit que ceux-cy estoient au nombre de vingt.

C'estoit aussi la coustume de ces Ginaiconomes, de prendre garde aux festins,& aux conuiez, & à leurs nombre. Ie tiens cecy d'Athenes,qui dit que ces Ginaiconomes,auec les Areopagites,prenoient garde aux compagnies deshommes en chaque maison,tant aux nopces qu'aux sacrifices,pource que l'on y souloit manger excessiuement, & puis s'enyurer. Mais cét Autheur ne s'accorde pas auec Platon touchant le nombre des conuiez: veu qu'il ne veut pas qu'il y ait aux nopces plus de dix personnes,c'est à sçauoir,cinq hommes, & autant de femmes:mais cestui-là escrit vne chose aduenuë,& cestui-cy vne imaginée,ainsi que toute sa Republique.

Ceux que les autres Autheurs ont nommez Oinottes, c'est à dire,qui prennent garde au vin, sont nommez par Platon en sa Republique, Mnamones, à cause(comme ie crois) qu'ils ramentoient les loix:pource que de mesme que les Ginaiconomes empeschoient que les femmes passassent certaines bornes en leurs habits & ornemens,& prenoient garde au nombre des conuiez, & à la façon des viandes:aussi ceux-cy imposoient des loix touchant l'vsage du vin afin que si quelqu'vn estoit condamné pour auoir trop beu,il apprist à ses despens de ne boire pas tant à l'aduenir.

Mais ces Oinottes n'estoient pas gens de grande consideration:il y en auoit trois,qui furent aussi nommez Oftalmes, pource qu'auec leurs aduertissemens ils rendoient les yeux de l'entendement à ceux qui pour auoir trop beu, les auoient perdu, ou esgarez. Les Symposiarques ne differoient de ceux-cy que pour le regard du nom.

Il y eust aussi dix hommes qui auoient soin du Palais, & mettoient le prix aux choses, afin que l'on acheptast, non pas à la volonté des vendeurs, mais selon le iuste prix, & à celle fin aussi que l'on n'achetast quelque chose qui ne valust rien, au lieu de la bonne marchandise. Ils prenoient aussi garde à ce qu'aucun Citoyen ne gardast plus de bled, & de vin, qu'il ne luy en falloit pour son entretien, & celuy de sa famille, & ceux-cy mesmes faisoient que tout le froment qui venoit dans la ville, au dessus de ce qui estoit necessaire, estoit mis en des lieux publics,au nom de la Republique: & c'estoit là

qu'ils le vendoient à iuste prix, combien que la disette des viures fust fort grande.

Les Episcopes, ou Euesques, estoient ceux qui auoient soin des affaires des Prouinces. Ceux cy estant ordonnez comme arbitres par toutes les Prouinces, recherchoient ce qui concernoit les procez, les offences publiques, & la iurisdiction. Si quelqu'vn auoit voulu contester deuant eux, ils donnoient sentence, à laquelle il falloit obeyr, comme si elle eust esté donnée par le principal Magistrat.

Les Iurisconsultes disent que les Euesques sont establis sur toutes les choses qui sont exposez en vente. Et c'est de la diligence dont ils vsoient à prendre garde à toute chose, que les Chrestiens ont donné le nom d'Euesque à chaque chef de Diocese.

GOVVERNEMENT ANCIEN DES LACEDEMONIENS.

LA ville de Spatte, autrement de Lacedemone, fut illustree par les beaux faits de plusieurs grands Capitaines, au temps que la Grece florissoit, & ce d'autant plus que Lycurgue l'ayant reglée auec ses loix, fut cause qu'elle demeura long-temps en vigueur. Mais depuis qu'elle commença de les mespriser, elle vid incontinent sa decadence & sa ruine. Or pource que i'ay trouué l'establissement de ce Legislateur du tout remarquable, ou pour mieux dire merueilleux, i'ay pensé que ie deuois à mon Lecteur le discours de la façon auec laquelle ceste Republique c'est gouuernée.

XXV.

Lycurgue ne suiuit pas en cecy l'opinion des autres, mais estant plustost de contraire aduis à plusieurs, fit en telle sorte que sa patrie surmonta en bonheur toutes les autres. Car quant à la multiplication des enfans, il y en a quelques-vns qui nourrissent auec peu de viandes, mais delicates tout ce qui se peut, les filles qui leur semblent propres à engendrer. Ils leur deffendent entiérement le vin, ou bien le leur font boire fort trempé. Mais peut-on esperer de voir iamais naistre quelque chose de grand de ces femmes esleuées en ceste sorte? Mais Lycurgue iugea qu'il suffisoit que les femmes esclaues fissent les habillemens. Ayant donc veu que c'estoit chose fort importante d'auoir des enfans de femmes de libre condition, il ordonna principalement que les femmes exerceroient leurs corps, de mesme que les hommes. Apres il institua tant entre les hommes, qu'entre les femmes, la course & les combats: pource qu'il iugea que les enfans qui naistroient de telles personnes, seroient fort robustes.

Mais lors que l'homme & la femme estoient mariez ensemble, il estoit enioinct au mary (comme i'ay remarqué en passant dans les mœurs des Grecs) d'aller voir, & de quitter sa femme en telle sorte qu'il ne fust veu de personne. En quoy Lycurgue eust bonne raison: veu qu'il considera que l'on paruenoit par ce moyen auec plus de desir & de douceur aux plaisirs du mariage, & qu'il les empeschoit aussi de tomber malades, combien qu'ils fussent robustes, serrant ainsi le bouton à la premiere ardeur, & ne le laschant que lors que l'vn & l'autre n'estoit plus si affamé de ce plaisir.

Dauantage, il ordonna qu'il ne seroit pas permis à chacun de se marier à sa fantasie, & que l'on ne feroit les nopces sinon quand l'on seroit paruenu à vn aage meur, d'autant qu'il iugea que cela deuoit beaucoup ayder à la fecondité.

& à la force. Et s'il arriuoit que quelque vieillard eust rencontré vne ieune femme, à-cause que c'est la coustume des gens de cét aage, de garder soigneusement leurs femmes, il estoit ordonné que le vieillard choisiroit vn homme dont le courage & le corps luy satisferoit plus, & que le menant en sa maison il luy mettroit sa femme entre les mains, afin d'en auoir des enfans. Et au cas qu'il n'y eust personne qui voulust sa femme, & qu'il desirast d'auoir des enfans libres, il fit pareillement vne loy, qui portoit que s'il en auoit veu vne feconde, auec la permission de son mary, il pouuoit auoir des enfans d'elle.

Il y a beaucoup de choses semblables contenuës aux loix de Lycurgue. Car elles veulent que les hommes puissent tenir deux femmes chez eux, & que les marys puissent acquerir des freres aux enfans nez d'elles, qui ayent esgale part en la famille, mais non aux moyens. Par ceste institution d'engendrer des enfans differente de celle des autres Grecs, chacun se peut assez imaginer de combien il rendoit les Lacedemoniens plus excellens en grandeur, & en force que les autres Grecs.

Maintenant apres auoir discouru de la naissance des enfans, ie veux parler de la façon de les esleuer, tant parmy les Lacedemoniens, que les autres Grecs : car ceux qui demeuroient au reste de la Grece, & pareillement ceux qui desiroient de nourrir noblement leurs enfans, aussi tost qu'ils entendoient ce qu'on leur disoit, les mettoient entre les mains de leurs esclaues lettrez, & les enuoyoient encores incontinent apres des maistres, pour apprendre les lettres, la Musique, & les choses qui appartenoient à la lutte. Outre ce, ils amolissoient auecques les souliers les pieds des enfans, les paroiēt de diuers habits, & leur donnoient de la viande selon la capacité de leur ventre. Mais Lycurgue, au lieu de ces esclaues Pedans, ausquels chacun donnoit particulierement ses enfans à gouuerner, voulut qu'ils fussent sous la charge, & conduitte de l'vn de ceux, du nombre desquels l'on eslisoit les plus grands Magistrats, & pource qu'il instruisoit les enfans, on le nommoit Poidonome. Il donna à cestuy-cy l'authorité d'assembler les enfans, & de pouuoir chastier ceux qu'il trouueroit faisans quelque chose auecques finesse, & meschanceté.

Il luy adiousta encores, du nombre de ceux qui estoient desia cruës, quelques vns qui deuoient porter les verges, quand il estoit besoin, & en frapper les enfans. Il aduint de là que les enfans estoient honteux de ces coups & obeyssoient facilement à ce qui leur estoit commandé.

Au lieu de porter des bas, il ordonnna qu'il iroient pieds nuds pource qu'il preuit qu'auec vn tel exercice ils pourroient plus aisément monter & descendre, & estre plus vistes à la course sans souliers & bas, s'ils auoient exercé leurs pieds que d'autre sorte. Et à cause de la diuersité des habits qui estoit auparauant introduite, il voulut qu'ils s'accoustumassent toute l'année à vn seul accoustrement, iugeant que par ce moyen ils seroient plus capables de resister au chaud & froid.

Dauantage, il voulut que l'on donnast à manger à l'homme en telle sorte qu'il ne fust pas accablé de trop de viande, & qu'il s'accoustumast à souffrir les incommoditez, d'autant qu'il cogneut que ceux qui seroient faicts à ceste façon de viure, seroient beaucoup plus capables au besoin de supporter plus longuement le trauail sans manger, & outre ce qu'ils auroient moins besoin

de pitance, & mangeroient quelque viande qu'on leur presentast, & mesmes il vid bien que pour conseruer la santé, & augmenter la beauté de la taille, il valloit mieux vser d'vn aliment qui rendist le corps sec & deslié, que d'vn qui le rendist gras & plein de chair. Mais afin qu'ils ne fussent aussi trop pressez de faim, il ne voulut que ceux qui enduroient quelque necessité, eussent auec faineantise les choses dont ils auoient besoin : ains il leur permit de les desrober, crainte de mourir de faim : ce qu'il fit, afin que celuy qui ne sçauoit autre moyen d'en auoir, en acquist auec son industrie. Et veritablement c'est chose claire qu'il faut que celuy qui veut desrober quelque chose veille la nuict, & n'espargne durant le iour ses artifices s'il veut obtenir ce qu'il desire. C'est donc chose toute claire, que celuy qui veut rendre les enfans plus accords touchant les choses necessaires à la vie que courageux, il les doit instruire en ceste sorte.

Mais quelqu'vn dira : Pourquoy il vouloit que celuy qui seroit surprins en desrobant, fust battu bien rudement, puis qu'il tenoit le larcin pour vne bonne chose. A quoy ie responds, que ce fut pour la mesme raison pour laquelle aux autres choses que les hommes enseignent, ils punissent celuy qui ne les fait pas comme il faut : & que de mesme il vouloit que l'on chastiast ceux qui se laissoient surprendre, pource qu'ils manquent d'esprit, & d'industrie à desrober.

Il vouloit encores que ceux qu'il auoit fait battre, desrobassent d'vn lieu aspre & mal aisé, grande quantité de fromages, voulant inferer par là, que celuy qui a eu du mal durant peu de temps, a accoustumé de se resiouyr longuement lors qu'il rencontre quelque fortune.

On voit encores qu'en cecy vn homme lent & delicat, n'est nullement propre lors qu'il est besoin d'vser de diligence, & qu'au contraire il tombe en plusieurs inconueniens.

S'il arriuoit que le Paidonorme partist, afin que les enfans ne fussent alors sans maistre, il voulut que le citoyen qui se trouuoit present, eust authorité de commander aux enfans ce qui luy sembloit bon à faire, & qu'il les punist s'ils failloient en quelque chose : & par ce moyen il fist que les enfans se comportoient auec plus de retenuë, & viuoient auec plus de honte : pource que les enfans ny les hommes, n'ont accoustumé de craindre personne plus que leurs maistres. Et afin que quand quelque homme ne se trouuoit present, il y eust quelqu'vn qui prit garde aux enfans, il ordonna que celuy qui seroit plus retenu & plus graue en toute chose que les autres, les gouuernast, & par ce moyen ils n'estoient iamais sans maistre.

Il est à ceste heure temps de parler de l'amour des filles, pource que cecy appartient encores à la discipline. Les autre Grecs, comme les Beotiens, accoustumoient ensemble les garçons, & les filles : mais il y en auoit quelques autres qui ne permettoient pas seulement que les Amants parlassent auec les filles. Lycurgus estoit de contraire opinion : veu que s'il y en auoit quelqu'vn qui fust espris de l'amour de quelque fille, ayant recogneu la beauté de son esprit, il leur permit de demeurer ensemble, & iugea que c'estoit vne tres-honneste disciple. Que si l'on iugeoit que quelqu'vn fust seulement amoureux du corps de la fille, il ordonna qu'il s'abstint autant de ceste fille, que le pere s'abstient de son fils, & le frere du frere, en ce qui estoit des plaisirs de Venus.

Nous auons assez discouru de la discipline des enfans, & chacun pourra considerer bien aisément à part luy auec qu'elle discipline des Grecs, les enfans pouuoient deuenir plus obeyssans & plus honnestes, & finalement où c'estoit que les hommes se rendoient plus continens aux choses necessaires. Car depuis que les autres sortans de l'escole de l'enfance estoient paruenus à la ieunesse, soudain quelques-vns n'auoient plus de maistres, ny de gouuerneurs, ains viuoient en toute liberté.

Mais Lycurgue cognoissant que les ieunes hommes auoient naturellement le courage altier auec vn desbordement estrange, & vne fort grande inclination à toute sorte de plaisirs, il les sousmit lors à de grands trauaux, & s'essaya de faire qu'ils fussent continuellement occupez. Et adioustant encore que si quelqu'vn refusoit de faire ce qu'il enjoignoit, il ne paruiendroit iamais à aucune chose honorable, il ordonna que non seulement les personnes publiques destinées à ce gouuernement, mais encor les parens prissent garde aux leurs afin que demeurant sans aucune crainte dans la ville, ils ne deuinssent vagabonds, & insolens. Dauantage leur voulant donner vne honnesteté naturelle, il commanda qu'en marchant ils tinssent les mains sous le manteau, & ne discourussent nullement, n'y regardassent autour d'eux, mais tinssent la veuë basse. Et veritablement on voit en cecy que le naturel des hommes est plus robuste en ce qui regarde la pudicité, que celuy des femmes. On ne pouuoit donc ouyr leur voix, non plus que s'ils eussent esté de pierre, ny leur voir nullement tourner les yeux, non plus que s'ils eussent esté proprement de bronze.

Quand ils se trouuoient en quelque banquet, il leur suffisoit de respondre à ce qu'on leur demandoit. Il voulut aussi qu'on eust vn grand soin touchant l'institution des ieunes hommes, pource qu'il iugeoit que s'ils deuenoient tels qu'il falloit, il en viendroit sans doute vn tres-grand bien à la Republique.

Voyant donc que de tous ceux qui se souloient exercer naturellement à l'essay, les cœurs estoient escoutez auec grande attention, & les ieux de la lutte regardez auec grande allegresse, il iugea qu'il seroit à propos d'encourager les ieunes gens en ceste sorte au debat de la vertu, & qu'ils pouuroient arriuer par ce moyen à vne grande perfection de bonté. Ie vous monstreray donc en quelle sorte il les enflammoit à telle chose.

Les Ephores eslisoient trois hommes des plus florissans nommez Hippogrites, à cause qu'ils assembloient la caualerie. Chacun de ceux-cy choisissoit cent hommes, declarant pour quel respect il preferoit les vns en honneur, & refusoit les autres.

Ceux qui se trouuoient deshonorez venoient au combat, & contre ceux, par lesquels il n'auoient pas esté commandez, & contre les autres qui leur auoient esté preferez, & l'vn prenoit garde à l'autre, s'il voyoit qu'on fisse quelque chose qui ne fust honneste.

De là venoit qu'on voyoit vn debat fort vtile à la Republique, où l'on moustroit ce qu'vn homme de bien deuoit faire : & les deux partis s'essayoient autant qu'il leur estoit possible de se rendre pleins de vertu ? & si la Republique auoit besoin de quelque chose ils la secouroient aussi tost à l'enuy l'vn de l'autre.

Ils estoient encore contrains d'auoir soin de leur santé, pource qu'ils se

battoient à coups de poing toutes les fois qu'ils se rencontroient, & luttoient aussi ensemble, tant ils auoient d'enuie de se surmonter l'vn l'autre en toute chose.

Tandis qu'ils combattoient en ceste sorte, tout homme qui s'y trouuoit present & qui auoit quelque auctorité, les pouuoit separer, & s'il y en auoit quelqu'vn qui ne voulust pas obeyr, le Paidonome le faisoit appeller en iugement deuant les Ephores qui le punissoient seuerement, comme ceux qui auoient ordonné qu'aucun ne se laissast surmonter à sa colere, en telle sorte qu'il refusast d'obeyr aux loix.

Or quand ils estoient paruenus à vn aage plus meur, & a de grands Magistrats, quelquels Grecs sans se soucier de la force du corps les chargeoient de l'entreprise de la guerre. Mais Lycurgue fit vne loy qui portoit que c'estoit chose loüable aux hommes de cét aage d'aller à la chasse, si ce n'estoit entant qu'elle empeschast quelque office, afin qu'ils supportassent aussi bien que les ienes gens le trauail de la guerre.

Or Lycurgue cognoissant bien que les Lacedemoniens de mesme que les autres Grecs, faisoient des festins en leurs maisons, & considerant combien telles choses tendent au vice, il les attira à manger en public, estimant que par ce moyen ils ne pourroient passer au delà de ce qui leur seroit permis.

Les hommes oysifs ont accoustumé de faire mal à propos plusieurs choses, & les riches ressemblent aussi quelquefois aux oisifs, d'où vient que tandis qu'ils estoient assis à table, elle n'estoit iamais ny vuide ny somptueuse, pource qu'estant tous les breuuages, superflus, qui nuisoient au corps & à l'esprit, il permit à chacun de boire quand il auroit soif, sçachant que c'estoit vne chose du tout saine & aggreable de boire en ceste sorte. Car en s'assemblant ainsi, qui eust esté celuy qui eust peu ruiner en son bien, ou son corps à manger & à boire exceciuement?

Aux autres villes les hommes d'égale condition ont accoustumé de se frequenter, d'où vient qu'ils nont aucune honte entr'eux : mais Lycurgue mesla dans la ville de Sparte la discipline & l'experience des vieux auec la gaillardise des ieunes. Et c'est chose qui touche la patrie de permettre à chacun de dire ce qu'il aura faict honorablement dans la ville, à raison dequoy on ne voyoit là nulle vilanie, ny yurongnerie, ny aucun acte deshonneste, & pour conclusion on n'y oyoit aucune parole honteuse. Et il naissoit encore ce bien de manger publiquement ensemble, que quand ils retournoient au logis ils estoient contraints de se pourmener, & de prendre soigneusement garde de n'estre point accablez de vin, comme ceux qui sçauoient fort bien qu'ils ne deuoient pas demeurer au lieu où ils auoient soupé, & qu'il leur estoit besoin de se seruir de la nuict de mesme que du iour, pource que celuy qui estoit encore sous le gouuernement de quelqu'vn ne pouuoit se faire esclairer la nuict.

Ce grand personnage considera apres que ceux qui se mettoient à trauailler apres le repas auoient bonne couleur, & estoient sains & robustes, au lieu que les autres qui viuoient en oysiueté deuenoient mal sains, il pourueut semblablement à cecy : & pource il ordonna, que le plus aduancé en aage d'vne troupe, prendroit garde que les autres ne mangeassent pas beaucoup. Aussi ie croy qu'on en trouueroit mal-aisément quelques-vns qui surmontassent les Lacedemoniens en santé, & en force de corps, pource qu'ils estoient en

perpetuel exercice de tous leurs membres.

Outre ce que dessus, au lieu qu'aux autres villes chacun est maistre de ses enfans, de ses esclaues & de son argent, Lycurgue voulant faire que les citoyens sans s'offencer nullement entr'eux ; jouyssent d'vn bien reciproque, ordonna que chacun pourroit commander à ses enfans, & à ceux d'autruy des choses raisonnables. Et si quelque enfant battu par vn autre s'en plaignoit à son pere, il estoit blasmé s'il ne le battoit encore, tant on estimoit qu'ils ne commandoient aux enfans rien qui fut mauuais. Il ordonna encor mesme chose touchant les esclaues, tant propres, qu'appartenans à autruy, s'ils estoient contraints de se seruir d'eux en quelque chose.

Il voulut encor que les chiens de chasse fussent mis ensemble. Ils appelloient donc ceux qui estoient incommodez à la chasse, & s'il y en auoit quelqu'vn que s'y pleust moins, il y enuoyoit volontiers ses chiens dehors. Ils se seruoient en mesme sorte des cheuaux, veu qu'vn qui ne pouuoit pas marcher, ou qui n'auoit point de charette, ou qui auoit besoin d'aller promptement en quelque lieu, prenoit librement le premier cheual qu'il trouuoit, & lors qu'il s'en estoit seruy, le rendoit gracieusement. En tous les lieux où ceux qui s'estoient retirez de la chasse, auoient besoin des choses necessaires à la vie, il ordonna que ceux qui auoient souppé, laissassent les choses apprestées, & que ceux qui en auoient besoin, les recogneussent, & apres auoir prins ce qui leur seroit besoin, vinssent à remettre tout le reste. Ainsi les pauures communiquant auec eux, participoient aux choses qui se trouuoient en ce lieu, toutes les fois qu'elles leur estoient necessaires.

Aux autres villes chacun est attentif selon ses forces, à assembler de l'argent veu que l'vn s'adonne à l'agriculture, l'autre à la marchandise, l'autre à la nauigation, & quelques autres viuent d'artifice. Mais Lycurgue deffendit aux hommes libres de toucher à aucune chose qui tendist à amasser de l'argent, & ordonna seulement qu'ils s'occuperoient aux choses qui apportent la liberté aux citoyens. Car quel besoin estoit-il d'assembler des richesses en vn lieu où les choses necessaires estoient esgalement partagées.

Auec ceste institution il fit encore qu'on ne desiroit pas l'argent pour en prendre quelque plaisir. Mais qui est beaucoup plus, il ne falloit pas penser au gain pour s'habiller, puis qu'ils n'vsoient pas d'accoustremens de parade. Ils ne laissoient pas de faire amas d'argent pour le despenser en compagnie, veu qu'il iugea que les hommes pouuoient mieux seruir leurs amis auec les trauaux du corps, qu'auec les despenses, comme celuy qui voyoit que l'vn portoit de l'industrie de l'esprit, l'autre des richesses. Toutesfois il ne voulut pas qu'en ces choses aucun se peust enrichir par le dommage de l'autre. Il ordonna aussi vne espece de monnoye de dix mines, qui estant portée en vne maison ne pouuoit estre cachée aux maistres ny aux seruiteurs, pource qu'en voulant tenir beaucoup secret, il estoit besoin d'vn grand lieu & d'vne charette. Car on faisoit vne curieuse recherche de l'or & de l'argent, & si l'on en trouuoit en quelque lieu, le possesseur estoit puny. Pouuoit-on donc trouuer quelqu'vn qui se voulust trauailler à assembler de l'argent dans vne ville, où ceste acquisition apportoit plus de mal, qu'on ne receuoit de plaisir de son vsage?

On voit par là que les Lacedemoiens n'estoiẽt fort obeyssans aux Magistrats & aux loix, & ie croy que Lycurgue n'entreprit iamais de dresser si bien sa Republique, sans auoir auparauant accordé ensemble les Gentils-hommes

qui se trouuoient à Sparte. Ie fay ceste coniecture, pource qu'aux autres villes les plus puissans ne veulent qu'on estime qu'ils craignent les Magistrats : mais à Sparte les Princes mesmes obeyssoient principalement aux Magistrats, & tenoient à beaucoup de gloire de se monstrer humble, & d'obeyr, croyans que par ce moyen les autres suiuroient leur exemple : ce qui aduint veritablement.

Mais il est encore vray-semblable qu'il ordonna la puissante des Ephores, cognoissant que l'obeyssance estoit vn fort grand bien, tant en la Republique qu'en la guerre, & durant la paix, pource qu'il estima que tant plus le Magistrat auoit de grands hommes, tant plus les citoyens craindroient de desobeyr.

Les Ephores pouuoient donc punir ceux qu'ils vouloient, & pouuoient aussi auant le terme priuer de leur office ceux qui exerçoient quelque Magistrat, les mettre en prison, & mesme les mettre en iugement & en danger de leur vie, s'ils estoient coulpables. Mais ceux qui auoient si grande authorité, ne laissoient dominer tousiours à leur volonté ceux qui estoient establis en quelque Magistrat, ains plustost, comme ceux qui presidoient aux combats Gymniques, ils punissoient promptement ceux qui commettoient quelque chose contre les loix.

Mais ie trouue belle sur toutes les autres l'inuention que Lycurgue practiqua pour rendre les citoyens obeyssans aux loix. Car il ne publia pas des loix au peuple, qu'il n'eust auparauant esté auec les Princes à Delphes pour demander à l'Oracle, si la Cité de Sparte seroit heureuse en obeyssant aux loix qu'il luy auoit données. Et lors que l'Oracle eut respondu que c'estoit chose vtile aux Lacedemoiens, il les publia iugeant que ce seroit vne chose impie de n'obeyr pas aux loix confirmées par l'Oracle d'Apollon.

Il faut encore trouuer Lycurgue admirable en vne chose, qui est, qu'il ordonna aux Lacedemoniens de preferer vne mort honorable à vne vie honteuse. Il fit donc en telle sorte que les bons viuoient heureusement, & les meschant miserablement: pource qu'aux autres villes quand quelqu'vn deuient meschant il en acquiert seulement le nom, & nonobstant le bon, & le meschant practiquent en mesmes places : mais à Sparte chacun eust eu honte d'estre en la compagnie d'vn homme vicieux, ou de s'esprouuer auec luy à la lutte. Et bien souuent encor vn meschant lors que ceux qui ioüoyent ensemble à la balle s'estoient separez, n'estoit pas receu d'vn costé n'y d'autre, & au bal il estoit mis au lieu moins honorable, & par les ruës chacun le fuyoit autant qu'il luy estoit possible, de mesme qu'aux assemblées : & mesme entre les plus ieunes il cedoit à vn chacun.

Il se rendit aussi digne d'admiration lors qu'il voulut qu'on s'adonnast à la vertu iusques à l'extreme vieillesse. Car ayant mis le iugement de cét aage en la borne de la vie, il ordonna que les vieillards seroient obligez d'auoir soin de l'honnesteté & de la bonté. Et ayant ordonné que le combat de la vie fust entre les mains des vieillards, il voulut que la vieillesse fust beaucoup plus estimée que la force de la ieunesse. Et certainement elle se doit exercer en ce combat entre toutes les choses humaines, pource qu'encor que les exercices de la lutte soient beaux, toutesfois ce sont exercices du corps : mais le combat de la vieillesse rend tesmoignage du bon esprit & courage. Or d'autant que l'esprit est plus excellent que le corps, d'autant les exercices de l'esprit surmontent

montent ceux du corps. Pourquoy ne loüerons-nous donc grandement ceste ordonnance de Lycurgus, qui ayant cogneu que ceux qui s'adonnent lentement & laschement à la vertu, ne peuuent mettre en honneur leur patrie, voulut que on exerçast publiquement toutes les vertus à Sparte.

Lycurgue voulut qu'on ne punist moins celuy qui manifestement ne se seroit soucié de deuenir tres bon, pource qu'il iugea que ceux qui volent quelque chose, faisoient seulement tort à ceux à qui ils la prenoient, mais il estimoit que les Republiques estoient trahies par les faineants, & vicieux. Il semble donc qu'il auoit raison d'ordonner de griefues peines contre telle sorte de personnes.

Il adiousta encor à cecy vn necessaire ornement de la vie ciuile. Car il voulut que ceux qui ne manquoient nullement à leur deuoir, eussent esgale part en la Republique, ne faisant aucun compte de la foiblesse du corps, ny du manquement des moyens. Mais si quelqu'vn se monstroit nonchalant & lasche en son office, il ne vouloit pas seulement qu'il fust compté entre les citoyens.

Quant aux choses de la guerre, les Ephores deuoient donner aduis du temps auquel il falloit enuoyer l'armée dehors, tant aux hommes de cheual, qu'à ceux qui estoient armez pesamment, & premierement aux gens de pied, puis aux artisans. Il ordonna pareillement que les instrumens qui sont necessaires à la guerre, y fussent tous menez, ou auec des charettes, ou autrement, & en ceste sorte chacun pouuoit voir aisément ce qui manquoit.

Il vouloit premierement que les soldats eussent vne casaque vermeille, & vn escu de bronze, pource qu'il cogneut que cét habillement estoit tres-propre à la guerre, & nullement cōmun auec celuy des femmes, d'autant qu'il estoit plustost net & plus tard sale. Il permit encor à ceux qui passoient les ans de l'enfance de porter vne longue perruque, iugeant que par ce moyen ils sembleroient plus grands & plus heureux.

Cecy estant ordonné en ceste sorte, il distribua les gens de pied, & de cheual en six Tributs. Chacune de ses Tributs de la ville auoit vn Tribun, quatre porte enseignes, huict cinquanteniers, & saize chefs d'escadre. Mais à cause qu'il y en a beaucoup qui estiment que l'ordre des Lacedemoniens estoit embroüillé, ie desire leur faire voir qu'ils croyent autre chose qu'il ne faut: pource qu'en l'ordre des Lacedemoniens on voit que les chefs sont ordonnez, & chaque rang a les choses qui luy sont necessaires. Et ceste institution est aisée à apprendre, qu'aucun de ceux qui peuuent cognoistre les hommes, ne s'y abusera iamais. Car les vns auoient charge de conduire, & les autres commandement de suiure. La façon de faire mouuoir la troupe estoit recogneuë par vne parole du Chef de l'ordonnance. Les esquadrons estoient tantost plus serrez, & tantost moins, & il n'y a là chose qui sont difficile à apprendre. Et combien qu'il aduienne quelquesfois qu'ils se mettent en grand desordre, on trouue mal aisément quelqu'vn qui puisse entendre l'ordonnance qu'elles ont à la rencontre de l'ennemy, si ce n'est vn qui soit instruit en la doctrine de Lycurgus.

Les Lacedemoniens trouuoient encor bien aisées les choses que les autres tiennent pour fort difficiles en combattant: pource que quand ils marchoient en pointe l'escadron venoit à la fin, & si la bataille des ennemis venoit contre auec cét ordre, on commandoit lors au Chef de l'escadron, de se mettre à main gauche au front en façon d'escu, & de demeurer tousiours en cét estat, tandis que la bataille des ennemis se tiendroit ferme. Que si cependant les ennemis

attaquoient par derriere, tous les rangs se tournoient, afin que les plus forts s'opposassent tousiours aux ennemis.

Mais quand le Prince se mettoit du costé gauche, ils ne iugeoient pas toutesfois qu'on leur eust donné les pires endroits, à cause que si quelques-vns eussent essayé de les enuironner de tous costez, ils auoient cét aduantage, qu'ils ne doiuent pas trouuer les parties nuës, mais les armées. Que si pour quelque consideration il sembloit vtile, que le general de l'armée eust la pointe droite en faisant la pointe de la bataille, ils ordonnoient leurs gens en telle sorte, que le general se trouuoit du costé droict, & les derniers du gauche. Et si la bataille deuoit asseurément estre attaquée par la pointe droicte des ennemis, ils ne se soucioient que de tourner toutes les enseignes en façon de galere, auec la prouë contre les ennemis. Mais si les ennemis les atttaquoient du costé gauche, ils ne leur laissoient pas faire, ains les repoussoient, & ainsi la derniere escadre estoit ordonné en façon d'escu.

Pour le regard de la façon de camper, Lycurgus iugeant inutiles les coings d'vne ordonnance carrée, vouloit que les Lacedemoiens campassent en rond, si ce n'estoit qu'ils fussent plus asseurez à cause de quelque montagne. Il ordonna les corps de garde de iour & de nuict, & pour ceux qui taschoient de sortir la nuict du Camp, il ordonna qu'ils seroient remarquez par les Scirites, qui auoient charge de ne laisser sortir aucun de son rang, & auoient encor soin des estrangers, qui alloient autour.

Et quant à ce qu'ils marchoient tousiours auec des armes d'ast, il faut sçauoir que cela se faisoit, pource qu'ils ne laissoient point les armes aux esclaues. Et il ne faut aussi s'estonner de ce qu'ils ne se tenoient esloignez l'vn de l'autre, ny des armes, sinon autant qu'ils se pouuoient empescher entr'eux, parce qu'ils faisoient cecy pour leur seureté.

Mais il est temps de parler de l'honneur & de l'authorité que Lycurgue donna au Roy dans l'armée.

Premierement la ville nourrissoit le Roy, & ceux qui estoient auec luy. On voyoit en garde les compagnons, ou qui mangeoient ensemble, & auec eux les Tribuns des soldats, afin que se trouuans tousiours presens, ils se peussent mieux conseiller s'il en estoit besoin. Les compagnons sont trois autres hommes ensemble de mesme rang. Ces deux ensemble auoient tel soin de toutes les choses necessaires, qu'ils estoient continuellement attentifs à ce qui appartenoit à la guerre.

Quand le Roy vouloit mener l'armée dehors, il sacrifioit premierement dans la ville à Iupiter le conducteur, & aux autres Dieux: & s'il auoit sacrifié là quelque chose, le Prestre qui estoit nommé Pyrphore à cause du feu qu'il portoit, prenant le feu de l'autel, marchoit deuant iusques aux frontieres du pays, où le Roy sacrifioit de nouueau à Iupiter, & à Minerue. Or aussi tost qu'on auoit sacrifié à ces deux, on passoit lors aux frontieres, & le feu perpetuel, pris de ces sacrifices marchoit deuant, & des victimes de toutes sortes marchoient apres, pour les sacrifier quand il en estoit besoin. Il se faisoit le mesme à la poincte du iour, voulant acquerir premierement la bienveillance de Dieu. On voyoit autour du sacrifice ceux qui auoient charge en l'armée.

On y voyoit encor assier deux Ephores qui ne faisoient rien, si le Roy ne les appelloit: mais estans attentifs à regarder ce que chacun faisoit, chastioient

ceux qui tomboient en faute. Les sacrifices estans paracheuez le Roy faisoit assembler le Conseil, & commandoit ce qui se deuoit faire.

Quand le Roy menoit dehors l'armée, s'il ne paroissoit personne qui se vint opposer à luy, nul ne marchoit deuant luy fors les Scirites, & les gens de cheual qu'on auoit enuoyez pour descouurir. Mais s'ils iugeoient qu'il fallust combattre, le Roy prenant auec luy l'escadron de la premiere Tribu le conduisoit, la faisant tourner iusqu'à ce qu'il venoit à se trouuer au milieu de deux Tribus, & entre deux Tribuns ou maistre de Camp.

Lors qu'on tuoit la chévre à veuë des ennemis, la loy vouloit que toutes les trompettes sonnassent, & que nul Lacedemonien ne se trouuast sans couronne & elle commandoit aussi qu'on eust à tenir ses armes nettes: Mais Licurgue voulust que le Roy ordonnast quand il seroit temps de camper, & qu'il monstrat le lieu où il falloit s'arrester, & faire le logement de l'armée.

L'authorité d'enuoyer des Ambassadeurs, de traicter des alliances & de mouuoir la guerre appartenoit encor au Roy, que tous alloient trouuer lors qu'ils vouloient faire quelque chose. Et s'il naissoit quelque different le Roy le remettoit aux Iuges des debats, si c'estoit pour raisō de quelque argent aux Thresoriers, & si c'estoit pour quelque butin à ceux qui le vendoient.

Licurgue assigna encor au Roy les dons qu'il voudroit prendre des choses qu'on sacrifioit: & apres il luy ordonna des fonds en telle quantité qu'il n'auoit trop. Et afin que les Roys mangeassent en public, il ordonna les festins publics & au souper il les honora d'vne double portion, non point afin qu'ils mangeassent deux fois autant que les autres, mais afin qu'ils en peussent donner à qui bon leur sembleroit. Il leur donna encor deux compagnons, qu'il pouuoit choisir à sa volonté, & ceux-cy se nommoient Pities. Il leur donna encor vn cochon à chaque cochonnement de truye: afin que s'il estoit besoin d'auoir le conseil des Dieux en quelque affaire, on eust des victimes à commandement. Il leur fit encore faire vn estang prés de leur Palais, sçachant combien il estoit necessaire en beaucoup de choses.

Tous les Magistrats faisoient honneur au Roy de leurs sieges, excepté les Ephores. Le Roy & les Ephores prestoient tous les mois serment l'vn deuant l'autre: les Ephores au nom de la ville, & le Roy pour luy-mesme. Le serment du Roy estoit, qn'il commanderoit selon les loix à la ville, & celuy de la ville qu'il maintiendroit le regne tousiours en estat. Quand aux honneurs qu'on faisoit aux Roys de Lacedemone lors qu'ils estoient morts, Ie diray seulement ce mot, que les loix de Licurgue portoient qu'on les honorast non comme hommes, comme demy Dieux.

RELIGION.

POurce que nous auons assez parlé dans les mœurs des Grecs de leur ancienne Religion, lors qu'ils estoient addonnez à l'Idolatrie, nous viendrons à celle qu'ils tiennent maintenant. Les Grecs se sont retirez de l'Eglise Romaine depuis bien long temps, & se sont establis des Patriarches qu'ils recognoissent pour leurs Chefs. Au reste il y a quatre Patriarches

des Eglises Grecques, à sçauoir celuy de Constantinople, celuy d'Alexandrie, celuy de Ierusalem, & celuy d'Antioche desquels nous parlerons en leur lieu: mais ceux qui sont dans le vray pays de Grece, ne recognoissent pour leur chef que le Patriarche de Constantinople. Quant à leur creance nous la mettrons tout au long en parlant des Moscouites, qui ne different d'eux qu'en bien peu de choses.

Au reste il y a force Caloyers, c'est à dire, Prestres, & Moynes Grecs qui sont espandus par la Grece, où chacun iouyt du libre exercice de la Religon en payant tribut, non toutesfois sans receuoir par fois mille desplaisirs de ces Barbares, qui dominent auec vne cruauté du tout insupportable.

Mais afin de dire quelque particularité de cecy, le Mont Athos fut jadis destiné pour la demeure des Caloyers de sainct Basile, ausquels, comme dit Belon, on donna vn priuilege qui leur est demeuré iusqu'à maintenant, à sçauoir qu'il n'y a aucun qui y puisse demeurer s'il n'est Caloyer Grec. Il y a enuiron six mille de ces Caloyers qui demeurent en diuers endroits de ceste montagne, où il y a enuiron vingt-quatre anciens & grands Monasteres, clos de bonnes murailles pour resister aux ennemis, & aux Corsaires qui ne les vont toutesfois trouuer gueres souuent pour leur faire outrage. Il y a deux principaux Monasteres, dont l'vn se nomme *Vntopedi*, l'autre *Agiaslaura*, & là dedans on voit de belles reliques qu'on va voir de toutes parts, & des Temples superbement bastis, & richement ornez Au reste les Grecs estiment ce Mont de mesme que nous faisons Rome: & les ceremonies Grecques y sont soigneusement obseruées, & ces Caloyers ont acquis plus de reputation de saincteté que les autres de toute la Grece.

Les Turcs mesmes ont en si bonne estime qu'ils leur font de grandes aumosnes. Il n'y a personne entr'eux qui viue sans rien faire, & qui n'exerce quelque art mecanique. Car tous sortent le matin des Monasteres, portant leurs instrumens auec lesquels ils trauailent pour entretenir toute la famille. Les vns trauaillent aux vignes, les autres couppent des arbres, les autres font des nauires, bref chacun exerce quelque art. Ils portent des habits de peu de prix, & sont vestus à la façon des Hermites. Ils ne portent point de chemises de chanure, ny de lin, mais de laine qu'ils filent & cousent eux-mesmes. Ils ne s'adonnent nullement à l'Estude des lettres, & mesme il y en a beaucoup parmy eux qui ne sçauent lire, ny escrire. Que s'il y a quelqu'vn qui passe de fortune par ceste Montagne pour quelque affaire que ce soit, les Caloyers luy fournissent des viures sans en tirer nul argent.



LES ISLES

DE L'ARCHIPELAGE QVI APPARTIENNENT AV Turc, & ce qu'il possede en Esclauonie.

SOMMAIRE.

EN ce present discours l'Autheur faisant vne description des Isles de l'Archipelage subiettes au Turc declare leurs noms, tant auciens que modernes ; la situation, estenduë & circuit de chacune, leurs ports & villes. En second lieu il fait vne remarque de ce qui y croist & se voit de singulier & exquis en chaque contrée, commençant par l'Isle de Thasse, *abondante en marbre blanc, en pins & sapins, & iadis en mines qui rendoient au* Roy *Philippe de Macedoine tous les ans quatre vingts talens:* Samothrace *en miel & en Dains:* Lemnos *en lin, chanure bleds, legumes, vins chairs, laines, figues, noix, amandes, oliues huistres appellées Gaiderope des sources d'eau chaude la terre Sigellée medecinale contre la peste & defluxions.* Negrepont *remarquable en son destroit de mer pour son flux & reflux de 5. à six fois le iour, abondante en brebis sans fief en huiles & vins en carrieres de marbre & en Amiante, pierre qui se reduit en lin, dont se fait la toille qui se blanchit dans le feu* Melo *Isle fameuse pour ses sources d'eaux sulfurées, oliuiers, veines, d'argent & carrieres de marbre : & pour vn certain lieu la terre duquel ne se peut espuiser : ains cauée se remplit aussi tost sans main d'homme. L'on trouue aussi des Grenoüilles qui ne croissent iamais en l'Isle* Polyandre: *La Calamite en* Sifano: *le marbre blanc, Lychnite & la pierre sarde en* Paros. *L'Ophite ou pierre Crapaudine, & les guespes de mortelles picqueures en* Naxe. *Le marbre & l'Aloës en l'Isle de* Lero *le vin* Hippocoon, *les Cypres & Terebinthe en* Coos: *Oranges, maluoisie & le mastic en* Chio: *L'Agathe, le vin excellent & le Cyimon & maza en* Ilesbos. *Le miel & les Dains en Samothrace. En troisiesme lieu suit la description des mœurs, & naturel, tant des anciens que des modernes habitans de ces Isles, leurs loix & coustumes de chaque pays les Deytez qu'ils adoroient, leurs sacrifices & superstitions, & quelle est la Religion de ces contrées en ce present siecle.*


A mer Egée est vne partie de la mer Mediterranée, qui separe la Grece & l'Europe de ce costé-là de l'Asie. Les modernes l'appellent Archipelage, & les Turcs la mer blanche. Les Isles de
XXVII. ceste mer sont ordinairement diuisées par les anciens en Cyclades & Sporades. Ils nomment Cyclades celles qui sont proches l'vne de l'autre en façon de cercle, & ce sont toutes celles qu'on voit autour de Dele enuiron au nombre de 50. Selon Isidore, combien que quelques autres n'en mettent que douze. Mais on appelle Sporades celles qui sont esparses en la mer Egée vers la Grece & l'Asie, & qui sont deçà sans ordre. Or de mesme que nous auons commencé par la Thrace au discours de la terre ferme, nous ferons aussi l'entrée de la description de ces Isles, par celles qui sont vis à vis de ceste Prouince.

L'Isle de Thasse, que Ptolomée appelle Thalassie & qui a eu jadis le nom de Aerie & d'Aethrie, selon Eusebe & Pline est proche de la Thrace, entre la bouche du fleuue Nesse & du mont Athos. Elle a de tour quarante mille selon Niger, ou cinquante ainsi que quelques autres disent. Il y a vne ville qui porte le nom de Thasse, & est assise en la plaine, prés du grand Golphe vers le Nord, & son port est esloigné de deux milles de la terre ferme de Macedoine. Du costé du Midy, il y a deux villes assises en pendant : veu qu'en cét endroict elle est toute montueuse.

L'Isle de Samotrace est esloignée d'enuiron dix milles de la terre ferme du Thrace. Pline dit qu'on la nommoit jadis Dardanie : mais auiourd'huy on la nomme Samandrachi. Il y a grand nombre de ports en ceste Isle où l'on voit vne ville assise sur vne fort haute montagne du costé du Septentrion.

L'Isle d'Imbre, maintenant l'Embre selon Sophian, s'estend en longueur du Septentrion au Midy, & est plus longue que large. Son circuit est d'enuiron 30. milles, elle est assise presque au milieu de la Chersonese de Thrace, & de l'Isle de Samotrace, & est esloignée presque également de l'vn & de l'autre d'enuiron dix milles, il y a vne ville assise au pied des montagnes.

L'Isle de Lemnos jadis appellée Ophiuse, à cause de la multitude des serpens qu'on y trouuoit qui moururent tous, comme quelques-vns ont dit, eut apres le nom de Diospolis à cause de deux villes qu'elle auoit: mais à ceste heure elle est nommée communément Stalimene. Elle est plus longue que large, tirant de l'Est à l'ouest, & comprend en tout enuiron cent milles. Il y eut jadis en ceste Isle deux principales villes, à sçauoir Lemnos, autrement Myrine, qui est maintenāt peu celebre, combien qu'elle ne soit pas ruinée : & son mal vient de ce qu'elle est moins peuplée qu'elle n'a iamais esté. Elle est assise sur vne colline, qui pend sur la mer, & a vne place où l'ombre du mont Athos paruient au Solstice, encor qu'il y ait de l'vn à l'autre enuiron 87. milles, & combien mesme que le Soleil ne soit pas prest à se coucher. L'autre ville est Hephestie, maintenant Cochine entierement ruinée. Au reste encor que ladite Isle n'aye pas grand tour, toutesfois il y a 75. bourgs ou villages. Pline dit qu'il y auoit en ceste Isle vn labyrinthe semblable à ceux d'Egypte & de Candie, mais Belon dit qu'on n'y en voit plus aucune marque.

Mais l'Isle d'Eubée, maintenant de Negrepont surpasse veritablement toutes celles de ceste mer en grandeur, & est comme Royne de l'Arpelage. Elle est separée du riuage d'Atique seulement par vn petit Destroit

& esgale presque toute la coste de l'Attique, & de la Beoce en sa longueur. Sa largeur est d'enuiron vingt mille, & tout son circuit est de trois cens soixante cinq. Elle fut jadis nommée Macra, & Macris, Abantias, Chalcis, Chalcodontis, & Assopis à ce que Pline rapporte. Nous la nommons Negrepont, & les Turcs Egribos, comme Melie estime. Les anciens ont tenu que ceste Isle estoit jointe à la terre ferme de Grece, & qu'elle en fut attachee par vn tremblement de terre, ce qu'on ce peut assez persuader tant pour le voisinage, qu'à cause qu'elle est encor sujette à estre esbranlée par ces tremblemens. Sa ville capitale estoit Chalcis, qu'on appelle maintenant Negrepont du nom de l'Isle. Elle est assise en plaine du costé que la mer est restrainte dans vn petit Destroit, & est jointe par vn pont à la terre ferme. Ceste ville fut prise par Mahomet II. l'an mil quatre cens cinquante & vn, auec grand meurtre de Chrestiens, & maintenant les Turcs y habitent auec eux pesle mesle. Il y a encor la ville de Caryste qui se nommoit autrefois Chironie, & Egee. On voit icy le promontoire de Caphare, fameux par les naufrages des Grecs, nommé Eigere par Niger, & Chimi par Sophian.

Melos est releuee assez haut en mer vis à vis du Promontoire Malic, Cap du Pelopónese. Elle fut jadis appellee aussi Mimallide de Siphne, Acytõ, & Zephirie, & est plus ronde qu'aucune qui soit en la mer Mediterrannee, ayant quelques vingt lieuës Françoises de circuit. Il y a vne ville au pied d'vne montagne, deuant laquelle on voit vne belle campagne qui s'estend iusques à la mer.

Pres de Melo on voit vne autre petite Isle nommee autresfois Polygie, & à present Fauconniere, qui est maintenant deserte, comme la pluspart de celles qui luy sont voisines: & vers l'Orient on voit Cynuse, ou Elchinuse, que les Modernes nomment Polino, ayant vne ville qui porte mesme nom.

On voit apres celle qu'on nommoit jadis Phelocandre, & qui porte maintenant le nom de Policandre. On trouue pres de ceste Isle celle de Laguse maintenant Chrestienne, & celle de Sichin, jadis Oenos, & maintenant Sicandre toutes presque de pareille grãdeur, qui ont vers le Midy l'Isle Therasie, à present Tsiere celle de Saturnin, jadis Calista, c'est à dire tres-belle, fameuse par la naissance du Poëte Callimaque.

Pres de Therasie vers le Leuant, on voit Anaphé que les Modernes appellent Namphio, au beau millieu de la mer, ayant vne ville assise sur vn rocher, & au pied d'icelle vn fleuue qui arrouse la plaine.

Assez pres de là on voit la petite Isle d'Iues, maintenant Palme, où quelques-vns asseurent que le Poëte Homere fut jadis enterré. Ceste Isle a vn beau port, mais est mal habitée, à cause des Corsaires qui y abordent à toute heure.

L'Isle de Zie, jadis Cee, est loin du Promontoire Surie, ou Cap des Corbonnes enuiron dix lieuës, & en a 13. de circuit. Elle est creuse du costé du Nord & faite en forme d'vn croissant de l'vne. Elle fut aussi nommée Ceos d'vn Geant fils de Titan, qui y habita le premier. Elle a son port vers la partie occidentale. On l'a aussi nommée autrefois Hydreuse.

Pres de ceste Isle on void celle de Fermenie, que les anciens nommoient Scytie, & Oenos, qui n'est gueres moindre que Zie, puis on trouue Zephene qu'on appelloit Seriphe, ayant vne ville de mesme nom vers le Midy, & vne large campagne, qui s'estend iusques à la mer. Elle a de circuit quelques treize lieuës Françoises.

Au dessous de l'Isle de Zerphene on voit celle de Siphano, qu'on nommoit autresfois Siphe, ou Syphe, Aois, Metopie, fort belles à voir. Elle à dix lieuës Françoises de tour, & vne ville bastie sur le Leuane, qui est assez bonne, on voit du costé d'Occident le Golphe nommé Schinost, & du Midy le Port où estoit jadis la ville capitalle de tout le pays Insulaire.

Les Isles susnommées sont la plus part des Ciclades qui sont autour de l'Isle de Dele. Mais entre elles vers l'Orient on voit encor l'Isle de Paros, qui a retenu son ancien nom: Elle fut autresfois nommée Demetriade, Zacynte, tout ainsi que Zame, Hurie, Hilesse, Cabarnis, & Minoc. Elle a cinquante mille de circuit qui sont pres de vingt lieuës, & s'estend en longueur du Ponant au Leuant, & au milieu on voit vne belle & large campagne, auec plusieurs beaux bastimens, & vn Temple ancien qui est encor en son entier. On y voit aussi le mont de Campiese, qui est fort haut, au pied duquel est assise vne ville bastie auec des pierres d'vne grandeur demesurée. Ce mont se nommoit jadis Marphesie. La ville de Paro est du costé d'Occident, quoy que l'ancienne fut sur le bord de la mer le long du riuage du fleuue Asope. Le port est vers le Septentrion pres d'vn chasteau qu'on nommoit Cephalo, & le port est appellé Bon. Le reste du costé du Nord est tout enuironné de montagnes. Ceste Isle paruint entre les mains des Venitiens du temps de l'Empereur Henry frere de Baudoin Comte de Flandres: mais Mahomet prenant Negrepont se saisit aussi de ceste Isle.

L'Isle de Nixe, autresfois Naxos, a vingt bonnes lieuës Francoise de circuit, & auoit il n'y a pas long-temps vn Duc, comme Candie sous la puissance des Venitiens, mais Selim pere de Soliman l'osta à la Seigneurie de Venise. La ville qui a commandement sur tout le pays, & de laquelle l'Isle prend le nom de Nixie est assise vers le Septentrion sur vne haute montagne, elle a esté nommée autrefois Isle de Venus, Die, & Dionisie, comme aussi petite Sicile, & Calipolis.

Vers le Leuant de Nixie on voyoit l'Isle d'Amurge, jadis Brutore, qui a vingt lieuës de tour, & trois ports, dont l'vn porte le nom de Saincte Anne, l'autre de Calors, & le troisiesme de Catapla.

Tirant vers la coste de la petite Asie pres d'Amurgospoli, ou Brutore, on descouure l'Isle de Claros, à present appellée Calamo, qui a quelques dix lieuës de tour, & de fort hautes montagnes. On y voit les ruines d'vne ancienne Cité qui est du costé du Leuant. Il y a le long de ceste Isle vn Golphe nommé Calamo, & vne ville portant mesme nom.

Plus hauts que Claros on voit l'Isle de Lero maintenant Lerte, qui a quelques dix-huict milles de circuit. On y voit encor vn chasteau du costé du Leuant, & du Midy le port de Lepide, où fut jadis assise la ville capitale de l'Isle au pied d'vne montagne.

Assez pres de ces Isles on voit celle de Pathmos, maintenant Palmose, où Sainct Iean l'Euangeliste fut confiné par Domitian. Et quoy que ceste Isle, & plusieurs autres ses voisines soient Asiatiques, si est-ce que ie les embrasse auec les Grecques, tant pource qu'elles tenoient la langue de Grece, & obeissoient à ses Empereurs, qu'à cause qu'il m'est plus aisé de les descrire en les voyant proche, que si ie voulois suiure trop exactement celles qui appartienent à l'Europe, sans rapporter aucun fruict au Lecteur auec toute ma peine.

Ceste Isle n'a qu'enuiron sept ou huict lieuës Françoises de circuit, & est comptée entre les Isles Sporades, tant par les anciens que par les Modernes.

L'Isle de Coos, maintenant Lango, est des dernieres tirant vers le Leuant le long de la coste d'Asie. Elle a son estenduë du Nort au Midy, & contient de longueur enuiron dix-huict lieuës. Elle fut jadis nommée premierement. Merops. Les Turcs on accoustumé de l'appeller Stancou. Vers le Leuant on voit la ville capitalle nommée Arangée, qui a vn lac au milieu qui tarit en Esté. On y voit de magnifiques bastimens tous de marbre. On voit encor hors de la ville les murailles du Palais du grand Medecin Hippocrate natif de ceste Isle de mesme qu'Apelles. On y voit encor la ville de Cœ, que les Turcs nomment Stancou, de mesme que l'Isle qui n'est gueres esloignée de la petite Asie, & est vis à vis de celle de Cypre.

Autour de Lango on voit plusieurs petites Isles peu renommées, comme Hiali, Nisari, Chiraue, Lesindre, Piscopie, lire, Carchi, Limone, Lenise, Zinare, dont nous laissons la description comme peu vtile.

L'Isle de Samos retient encor son ancien nom, & est plus renommée que grande, s'estendant du Leuant au Ponant, & ayant vingt lieuës de circuit. Elle fut nommee apres que les Cariens l'eurent abandonnee, Dryuse, Antemuse, Delamphile, Cyparysse, & Stephane, c'est à dire couronnée. Il y eut jadis vne bonne ville, les ruines de laquelle paroissent encore le long de la mer, y ayant vn port, & vn Arsenal qui est fort beau & spacieux auec vne fort haute leuee.

Micone l'vne des Ciclades vers l'Occident auiourd'huy Micolé, a quelques huict lieuës de circuit. Elle a vn port auec son mole, & Arsenal, & est toute habitee, ayant au Leuant le port & bourg de Sainte Anne, au Midy Saint Estienne, & entre l'est & le Nort le port de Pendarme.

Pres de là l'on voit l'Isle de Giare, maintenant Stopodie, qui n'est guere grande, & est ceinte de plusieurs rochers. Les Romains y enuoyoient en exil ceux qu'il condamnoient comme dignes de mort, comme aussi les autres Isles desecres d'entre les Ciclades seruoient pour mesme chose.

Dele est la plus renommée des Ciclades à cause de l'Oracle d'Apollon. On la nomme auiourd'huy Dile. Elle fut jadis appellee Ortigie, à cause des cailles qu'on y voit plustost qu'ailleurs Elle a euaussi les noms d'Asterie, Lagie, Cerhe, Midie, Cinethe: & Piropile, & encore de Cinthie, à cause d'vne montagne qui y est. Ceste Isle estoit diuisée par le moyen d'vn petit canal en deux parties en l'vne desquelles on y voyoit le grand Temple d'Apollon, duquel on voit encor quelques restes.

Pres de Dele on voit l'Isle de Rhene, jadis Celaduse, & Arthemite, & l'on la nomme aujourd'huy Dile, aussi bien que Dele.

Andro est aussi vne des Ciclades, & a pour le moins vingt lieuës de France de tour. Elle fut jadis nommée, comme dit Mirsyle Les bien, Cauron, Antandre, Lassie, Nonagrie, & Epage. Sa ville est vers l'Orient, & le Fort est assis sur vn escueil, & pour y aller il faut passer sur vn Pont leuis.

L'Isle de Chios est opposée à la Chersonese d'Ionie, maintenant nommée de Smirne, ny ayant entre deux qu'vn canal d'eau d'enuiron deux lieuës & demie, tout entouré de bancs & d'escueils, Elle est assise entre les Isles de Metolin, & de Samos, & fut premierement nommée Ethalie. Son circuit est d'en-

uiron trente lieuës. Sa longueur s'estend du Septentrion au Midy, & est diuisée en deux parties, l'vne nommée Aponomerée, qui signifie partie d'enhaut, & l'autre Catomerée, c'est à dire quartier d'embas. Elle fut prise par Solyman l'an 1566.

On voit à l'opposite du pays de Phrigie, que les Turcs appellent maintenant Sarcum la belle Isle de Lesbos, auiourd'huy Metelin, du nom de sa ville capitale autrefois Mytilene. Elle fut jadis appellée Antisse, puis Pelasgie, & apres Macarée du nom d'vn fils de Iupiter surnommé Cyrnace. Elle eut encor le nom d'Emerthé, Ethalasie, & Egire, ainsi que Pline nous enseigne. Son circuit est d'enuiron quarante de nos lieuës.

Quant aux lieux qui appartiennent au Turc en Esclauonie, on compte premierement en terre ferme Castelnouo, ou Chasteau neuf assis sur vne basse colline pres du Sein Rizonique, maintenant le Golphe de Cataro. Les Turcs l'ont osté aux Espagnols depuis n'a gueres.

La ville de Scodre qu'on nomme communément Scuttri, a esté quelquesfois sous la puissance des Venitiens, mais maintenant elle obeit aux Turcs. Elle est à 18. mille loin de la mer, & sur vn rocher fort droict, ayant au dessous du costé du Leuant vn lac qui a de circuit enuiron 130. mille, & tout autour des montagnes, fors que du costé du Septentrion.

Le Turc y possede encor les petites & mal peuplées villes de Bodue, Antiuare & Dulcigno, que Ptolomée nomme Vlcinium, & quelques autres Olchinium, qui furent pris sur les Venitiens par Selim II. Empereur des Turcs.

QVALITEZ.

QVant à l'Isle de Thasse elle abonde en marbre blanc, dont les Romains faisoient grand estat, & en ses montagnes on trouue aussi vn fort grand nombre de pins, & de sapins: & l'on peut voir par des monceaux d'escume de metail qu'on y voit encore, qu'il y auoit autresfois de fort bonnes mines: ce qu'on peut aussi cognoistre aisément, pource qu'elles rendoient toutes les années à Philippes Roy de Macedoine quatre-vingts talens.

L'Isle de Samothrace abonde en miel, & en daines: & celle de Lemnos est fertile plus qu'elle ne fut iamais, & porte du lin, du chanure, du bled, des legumes, & du vin en abondance. Il y a aussi grande quantité de chairs, de laine, & de plusieurs autres choses. Elle a toutesfois faute de bois, principalement vers la partie Orientale qui est plus seiche. Mais celle qui regarde l'Occident, & le Midy est plus humide & verdoyant.

Les lieux qui sont humides, & assis entre les costaux, portent des figues, des noix, des amandes, & quelques oliues. Il n'y a point de riuieres en ceste Isle, mais les habitans font vne grande pesche au riuage de la mer, où ils trouuent force poisson, & particulierement des huytres qu'ils nomment Gaideropedes, c'est à dire, pieds d'asne, qui different grandement des nostres. Il a aussi des sources d'eau chaude, qui n'a pas toutesfois tant de chaleur que beaucoup d'autres.

On trouue en ceste Isle, & non ailleurs, la terre qu'on nomme Sigillée, ou Scellée, qui est bonne principalement contre la peste, & les fluxions. On en fait de petites masses, qui sont marquées de characteres Turcs. On vse d'vne grande ceremonie pour la tirer, veu qu'on vient seulement le sixiesme iour

du mois d'Aoust de boucher le trou où elle est, & il n'est permis de le voir tout le reste de l'année : & mesme il est deffendu aux habitans de le transporter ailleurs sur peine de la vie. Les Ambassadeurs des Princes en emportent le plus souuent lors qu'ils viennent de Constantinople, & croyent faire vn bon present lors qu'ils en donnent à des hommes de condition releuée.

Pour le regard du Negrepont, la mer est fort rapide en son destroict, & l'on dit qu'il y a flux & reflux quatre, & selon les autres six fois chaque iour : tellement que les vaisseaux mesmes qui ont bon vent ne peuuent bien souuent rien aduancer. Aristote ne pouuant sçauoir la cause de cecy en mourut de fascherie.

Ceste Isle au reste abonde en bled, legumes, vin & huile, & l'on y voit aussi fort grande quantité d'arbres, principalement de ceux qui sont propres à faire des vaisseaux. On dit que les brebis de ceste Isle n'ont point de fiel, mais ie ne sçay si c'est chose controuuée ou non.

On trouue prés la ville de Cariste de grande carrieres de marbre, & pareillement la pierre Amiante qu'on reduit en fil, comme le lin. On en fait de la toille qui se blanchit estant iettée au feu lors qu'elle est sale.

En l'Isle de Melo on trouue de bonnes sources d'eaux sulphurées ou souffrées propres pour la santé des hommes. Le terroir de ceste Isle est si gras & fertil qu'on y semoit jadis des grains, qui estoient paruenus à leur plus grande hauteur dans quarante iours, au bout desquels on en faisoit la recolte. Elle abonde aussi en oliuiers, & porte encores quelques vignes. Il y a quelques veines d'argent, & du meilleur soulphre qui se trouue. On y a veu autresfois de beau marbre de plusieurs couleurs, que Luculles porta le premier à Rome. On dit d'vn certain lieu de ceste Isle, que si l'on y vient à cauer, la terre surcroist aussi tost, & les creux qu'on y fait se remplisse, sans que personne y mette la main.

L'Isle de Policandre est aspre pierreuse & difficile à cultiuer : & celle de Seriphe, ou Serfene a des grenoüilles qui ne croaisent iamais, & si l'on porte de ces bestes ailleurs, comme dit Pline, elles crient ainsi que les autres.

En l'Isle de Sifano on trouue la calamite, mais on ne sçait où sont les mines d'or & d'argent, qui la rendoient autresfois si renommée, veu qu'il n'y en a nulle marque.

Quant à Parois il y auoit force marbre blanc qu'on nomma Lychnie, à cause qu'on le tailloit au commencement pour en faire des lampes. Solin dit qu'il croist à Paros vne sorte de pierre, qu'il nomme Sarne, qui estoit plus excellente que le marbre, & toutesfois ne pouuoit estre mise au rang des pierres precieuses. Mais Pline (de qui Solin est le singe) n'a faict aucune mention de ceste pierre Sarde en l'Isle de Paros. On dit que mettant dans la mer du costé où est l'Arcenal, quelque chose blanche, elle deuient incontinent noire. L'air de ceste Isle est si bon & serain, que ses habitans viuent longuement, & mesmes ceux qui sont chargez d'ans, y sentent fort peu les incommoditez de la vieillesse.

L'Isle de Nixie ou Naxe a encore grande quantité de vignes, aussi bien qu'au temps passé. On y trouue vne pierre que les Grecs appellent Ophites, Nous la nommons Serpentine, ou Crapaudine, qui ne naist point parmy les carrieres, ains sous terre. Il y a aussi quantité des Guespes, ou plustost des

taons, dont la morsure est mortelle, aussi bien que celle d'vn Scorpion, si l'on n'y remedie de bonne heure. Il y a aussi des veines d'or assez bonnes : mais soit que les habitans n'ayent l'industrie de le tirer, ou que le Turc n'en ait fait expresse deffence, on n'en tient pas compte, non plus qu'aux autres endroicts de la Grece.

En l'Isle de Lero ou Lerte on trouue grande abondance de marbre, & le pays est fertil au possible. On y cueille l'Aloës, qui est tant estimé de nos drogueurs pour le bien qu'il fait aux hommes. Celle de Coos, ou Lango abonde en fruicts & nourrit vne grande quantité d'animaux. On y cueille aussi force bon vin, dont le meilleur s'appelloit anciennement Hippocoon, à cause que le terroir auquel il croissoit auoit nom Hippon. On y voit aussi de beaux cyprez, fresnes & terebinthes, & il s'y engendre aussi selon Pline, force vers à soye. Elle a vn lac vers l'Occident, qui porte grand preiudice au pays, d'autant que ses exhalaisons & vapeurs sont si infectes, qu'il est impossible qu'on les souffre : tellement que l'Isle est toute deserte de ce costé là, & ces vapeurs sont plus nuisibles en Esté qu'en autres temps de l'année.

L'Isle de Samos ne peut porter la vigne, quoy que ses voisines en soient fort peuplées, mais selon Strabon, toutes autres choses y abondent, combien que quelques autres disent que le froment n'y vient gueres bien, mais que les Oliuiers y croissent à souhait. On dit qu'il se trouua vne fois tant de rats en l'Isle de Mycole, qu'ils en chasserent les habitans.

En l'Isle de Chio on trouue si grand nombre d'Orangers qu'on en presse le jus dedans des tonneaux, qu'on enuoye apres à Constantinople, & en autres lieux pour mettre auec les viandes & en vser comme on fait par deçà du verju. Les arbres qui portent le mastic sont du long de la mer fort petits & bas, ayans la fueille comme le Bouys ou Lentisque. On les taille treize fois l'année pres du tronc pour en faire distiller le mastic, qui sort comme des larmes. On taille pareillement d'autres arbres qui produisent la Terebentine, & l'on tient qu'elle ne se trouue en vn autre lieu que là & aux Indes, où croist des deux susdites especes. On y voit encor sur des arbres forthauts certains fruicts en forme de febues en escorce nommez en Italien Caroubis, & en Grec Ondorine & d'autres arbres appellez Visques qui portent la glu, dont le fruict est en forme de grosses capres. L'Isle de Chio est aussi fort recommandée pour la maluoisie qu'elle porte, qui n'est toutesfois si bonne que celle de Candie. On portoit autresfois de Chio à Rome les Isle de Cabas, ainsi qu'on les porte auiourd'huy de Prouence à Paris, & par toute la France.

L'Isle de Lesbos, ou de Metelin est de grand rapport, & les fruicts qui y croissent sont de fort bon goust. L'air y est fort bon, bon & sain. On y void force montagnes, dont on tiroit jadis du marbre, qui n'estoit pas toutesfois si beau que celuy de Paros, & la pierre d'Agate qui est en assez grande estime.

Le vin de ceste Isle est tenu pour le meilleur qui soit auiourd'huy en toute la Grece. Elle nourrit aussi quantité de bons cheuaux qui sont petits, mais forts & bien pris & proportionnez.

On y fait force fromages, & il y a du froment en grande abondance. On en fait deux sortes de drogues dont les Turcs se seruent en leurs potages : l'vne s'appelle en langue Turquesque Thracana, & l'autre Bouhort, que les Romains nommerent anciennement Crimnon & Maza.

Il y a en l'Isle de Samothrace grande abondance de miel,& aussi grand nombre de Dains. Quant aux lieux qui sont en Esclauonie, le discours de Ragouse & de ce que les Venitiens possedent en ce pays, peut assez faire cognoistre sa qualité.

MOEVRS ANCIENNES.

EN l'Isle de Zie, ou Cee, lors que les vieilles gens se faschoient de viure, ils s'empoisonnoient de leur bō gré, pour n'estre plus subjects aux foiblesses & aux ennuys de la vieillesse, & il estoit aussi permis à chacun de ce faire mourir auec permission du Magistrat. Et ceste coustume s'obseruoit principalement en la ville de Iulier, d'autant qu'il y auoit vne loy qui portoit ces mots: Que ceux qui ne pourront bien viure, ne meurent point au moins deshonnestement, & que ceux qui passeront l'aage de soixante ans, meurent de poizon, afin que les viures suffisent pour les autres. Elian le tesmoigne aussi en la diuerse histoire disant que ceux qui estoient desia cassez, faisoiēt vn sacrifice solemnel, durant lequel estans couronnez de fleurs, ils beuuoient du jus de la ciguë, comme se sentans desormais incapables de profiter au pays. Les Poëtes tiennent que ceste Isle fut jadis habitée par les Nymphes Corinthiennes, & que pour ceste cause elle leur estoit consacrée.

L'Isle de Zerphene auoit jadis pour son Dieu tutelaire Appollon, qui y estoit adoré en grande reuerence.

Ceux de l'Isle de Siphane, ou de Siphano, furent autresfois si puissans qu'ils oserent debatre contre ces Lacedemoniens de la souueraineté de la Grece, en quoy l'on peut assez cognoistre que c'estoient gens courageux, & pleins d'vne fort grande resolution.

Ceux de Paros ont esté jadis accusez de desloyauté, & de n'estre point hommes de paroles, à cause que Miltiane General de l'armée des Atheniens, les ayant surmontez, & eux luy ayans promis de luy obeyr, ne luy tindrent point la parole qui luy auoient donnée, & pource l'on disoit en commun Prouerbe: Faire come ceux de Paros, c'est à dire, fausser sa foy.

Ceux de Nixie ou Naxe, n'estoient gueres spirituels. Plusieurs Dames se retiroient jadis en ceste Isle, où en memoire du tort faict à Ariadne, & detestant la desloyauté des hommes, elles viuoient en perpetuelle chasteté.

Il y auoit jadis en l'isle de Cos vn temple dedié à Esculape, à cause qu'Hypocrate se disoit yssu de sa race. On s'adressoit là comme aux autres temples de ce Dieu imaginé, & vray Diable, pour receuoir guerison.

Les Samiens portoient vne particuliere reuerence à la Deesse Iunon, & la seruoient auec plusieurs sortes de festes, & de sacrifices. Il firent sa statuë où elle estoit representée comme vne fille qui espouse, à cause qu'ils tenoient que Iunon estoit née en ceste Isle, & y auoit esté nourrie durant sa virginité, puis mariée à Iupiter. Ils luy dedierent aussi vn bois ausquels ils nourrissoient des paons portez d'outre mer. On faisoit jadis en ceste Isle des plus beaux vases de terre que l'on se sceut voir.

Les Atheniens honorerent tellement l'Isle de Dele (outre les Perses) qu'ils en firent oster tous les tombeaux, & ossemens des hommes, lesquels ils voulurent estre mis en l'Isle de Rhene qui en estoit voisine, & qui deuoit seruir de cimetiere à Dele, ayant esté dediée pour cét effect par Policrate tyran de Samos, lors qu'il commandoit sur la mer. Apres la dicace faicte par les Athe-

niens ils ordonnerent vne feste solemnelle tous les cinq ans, à laquelle l'on voyoit assembler tous ceux qui estoient de la lignée des oniens, & où l'on s'exercoit à la course, à la lutte, & à la musique, & les Citez franches y faisoient des dances publiques en l'honneur d'Appollon. Il n'estoit loisible de nourrir aucun chien en ceste Isle.

Les Chiois ont esté jadis puissans sur la mer, & y ont commandé s'estans affranchis, & ayans estably entr'eux vne belle communauté, & Republique, comme les plus riches. Mais afin ils furent cotraincts de venir sous la puissance des Atheniens, puis aux Macedoniens, & apres aux Romains, & de rechef aux Grecs qui commandoient à Constantinople.

Il nasquit en l'Isle de Metelin plusieurs grands personnages: Et il semble que ce fut vne pepiniere, tant de Philosophes, que de ceux qui cherchoient les lettres agreables, & qui ne requierent pas que l'esprit soit tendu. Theophraste en est sorty, & Pittaque l'vn des sept Sages de Grece, comme aussi le Poët Alcée, & Sapphon la Poëtesse, dont les vers sont encore trouuez si mignards. Elle porta pareillement l'Orateur D'ophante, & Theophane l'Historien, & le grand Poëte & Ioüeur de Harpe, Arion de mesme que Terpandre grand Musicien, & Poëte.

Les biens on jadis adoré Bacchus, à cause comme dit Pausanias, que les pescheurs de Methymne ayans tiré de la mer vne teste faicte de bois d'Oliuier & voyans qu'elle ressentoit ie ne sçay quoy de grand, quoy que la forme fust estrange, & for esloignée de celle des Dieux de la Grece, allerent demander à la Pythie, quel Dieu, ou bien quel Heros estoit representé par ceste teste; & la responce fut, qu'il honorassent Bacchus, surnommé Cephalenien.

L'Isle de Samothrace fut jadis fort renommée, à cause des ceremonies des Dieux que l'on y obseruoit: veu qu'il y auoit vne eschole où l'on apprenoit tous les sacrifices qu'il falloit offrir à chaque Dieu.

MOEVRS DE CE TEMPS.

Combien que l'on viue presque en toutes ces Isles à la Grecque, toutesfois il ne sera point hors de propos de dire quelque particuliaritez des mœurs de ceux qui y habitent aujourd'huy.

Premierement, il faut sçauoir qu'il y a si grand nombre de Corsaires, autour de toutes ces Isles, que leurs habitans sont contraincts d'y prendre garde en ceste sorte. Il n'y a sommet de montagne aux Isles, où l'on ne mette des gardes le long du iour, afin qu'ils regardét s'ils n'apperceuront point en mer quelques Corsaires: car ils iugent aysément de loin si c'est vn vaisseau d'escumeurs, ou d'autres. Or ils n'ont si tost descouuert quelques vaisseau de ceste sorte qu'ils font du feu auec leur fusil, & de iour que le feu ne paroist de gueres loing, ils ont des matieres qui causent beaucoup de fumée: & s'il y a plusieurs vaisseaux, l'on faict aussi des signals en diuers lieux, & lors tous les ports voisins sont aduertis de la veuë de ces pestes communes, & taschent de s'en donner garde.

Quant à la nuict, le feu est aysé à voir, & pource ils se seruent alors de fanaux, faisans autant de feux qu'il auront veu de vaisseaux, & les voyageurs appellent la mer nette, lors qu'ils ne voyent point de signal sur ses monta-

gnes, & au contraire, trouble, lors qu'ils y en apperçoiuent.

L'Isle de Patmos, ou Palmose est habitée de Chrestiens Grecs, viuans en toute liberté, en payant tribut au Turc, & ayant d'ordinaire des Magistrats Turcs. Le terroir y est cultiué par les Chrestiens, & l'on y voit vn grand nombre de Caloyers.

Les Insulaires de Cos ont vne folle superstition, veu qu'ils disent que l'on y a veu vn serpent de grandeur desmesurée, lequel ils tiennent pour vne Fée, disans que c'est la fille d'Hipocrate qui est encore en vie, comme celle qui fut jadis grande Magicienne.

Les Turcs habitent seuls en la ville de Stancou, sans auoir aucun Chrestien qui s'y tienne, non plus qu'en tout autre lieu de l'Isle, excepté en deux villages au plat pays, où l'on souffre que quelques Chrestiens Grecs se tiennent.

En l'Isle de Lesbos il n'y a que des Turcs qui se tiennent dans la ville de Metelin, ou d'autres faisans profession du Mahometisme: mais les Grecs se tiennent aux champs pour les cultiuer & y labourer les vignes.

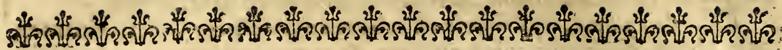
En l'Isle de Stalimene, ou Lemnos, tous les Grecs s'adonnent au labourage, & viuent là sans crainte qu'aucun les tourmente, estans deliurez de ceste peine par les soldats qui gardent les forteresses. Il y a aussi force Caloyers, de mesme qu'en toutes les autres Isles qui sont en la mer Mediterranée.

Quant à l'Isle de Chio, les Turcs ne veulent permettre qu'aucun Chrestien loge dans la ville qui porte mesme nom combien que l'Euesque des Franques n'ait laissé d'aller celebrer la Messe en l'Euesché qui est dans la ville où il y a aussi vn certain lieu, où tous pauures Chrestiens & passagers peuuent loger trois iours & trois nuicts, sans qu'il leur en couste rien.

L'on voit prés du fossé leurs sepultures auec de grandes pierres & banderolles.

A quinze mille, ou enuiron de la ville, il y a des casals, ou grandes maisons, où logent 50. ou 60. paysans, qui ne s'adonnent en certaines saisons, qu'à nourrir des Perdrix, & ont l'industrie de les prendre trois iours apres qu'elles sont escloses.

Ils les accoustument si bien à leurs logis, qu'ils les laissent tout le iour aller par la campagne: & pour les faire retourner le soir, chacun s'en va auec vn grain de froment en la bouche & se couchent par terre. Lors les Perdrix voulans becqueter ce grain, recognoissent chacune son maistre, & ainsi chacun reprend les siennes. Ce qui le rend fort communes & à bon prix en ceste Isle.



L'ISLE DE CYPRE OV CHYPRE

SOMMAIRE.

Ce discours declare qui ont esté les premiers habitans de ceste Isle, & les Seigneurs qui y ont commandé auparauant qu'elle fut prise par Selim, & reduite au pouuoir du Turc. Quelle est sa situation, son circuit, sa largeur, sa longueur, en quel climat, & sous le quantiesme paralelle Quels sont ses Caps ou Promontoires. Et comme elle fut iadis diuisee en quatre parties, aujourd'huy en douze contrées. Ses principales villes, ses bourgs ou villages, & ses montagnes. Son terroir abondant en toutes sortes de fruicts, & principalement de citrons, limons, oranges, de raisins noirs, nommez Zibiles de dattes, sucre tiré de cannes, de safran, coriandre, lentisques, terebinthe, coloquinte, rhubarbe, scamonée, mines d'or, chrysocolle calchante, alumfer, cuiure, pierres precieuses, esmeraudes, diamants, chrystal, coral blanc & rouge, & la pierre diamante, dont on fait de la toile qui ne brusle pas estant mise au feu, ains s'y blanchit: cotton, laine, sel. Quelles furent les loix & coustumes anciennes de ce pays, auquel la paillardise estoit permise, & l'impudicité loüable: adorans Venus pour Deesse tutrice & patrone de l'Isle. Quelles nations occupent maintenant ceste Isle. Quelle forme de police, & gouuernement ils ont tenuë sous la domination des Venitiens, & quelle est celle dont ils vsent sous les Turcs, ausquels ils obeyssent à present.

CESTE Isle qui a esté premierement habitée, comme l'on dit, par Iaphet fils de Noé, puis sous la domination des Tyrans Grecs, apres que la Monarchie des Assyriens fut esteinte, tomba apres sous la puissance des Romains, & par leur moyen obeyr aux Ptolemées Roys d'Egypte, & lors elle retomba entre les mains des Romains. Apres cela les Empereurs de Constantinople la possederent enuiron l'espace de huict cens ans. On la vid apres sous des Roys de la maison de Lusignan de France. Depuis elle vint à estre subjecte aux Venitiens l'an 1473. & demeura en leur pouuoir iusques à l'année 1570. qu'elle fut prise par Solim Empereur des Turcs.

Ceste Isle a esté nommée autresfois Crypte, ou Crypton, à ce que dit Volaterran, c'est à dire, sousterraine, à cause qu'il semble que les flots de la mer la cachent: on l'appelloit aussi Cerastis, à cause du grand nombre de ses montagnes, dont les poinctes semblent des cornes. Elle eut aussi le nom de Cethoine, puis d'Amathusie, selon Strabon, & aussi de Paphie, de mesme que de Salaminie de Macarie, ou bien-heureuse, d'Achamantis, Asperie, Collinie, & Erose.

Elle est assise, selon Ptolomée, au milieu du sein Issyque, communément golphe de Lajazze, & est contiguë à la mer d'Egypte, & est entre les riuages de Cilice & de Syrie. Elle regarde du costé du Midy la mer d'Egypte, & celle de Syrie: & est aussi bornée du Leuant de la mesme mer de Syrie, & du sein Issyque.

que;du Couchant de la mer Pamphylie,& du Nord de celle de Cilice.

La partie qui regarde le Leuant,est esloignée de la Syrie,ou Surie, enuiron cent mille qui est vn chemin que l'on peut faire en vne nuict. La partie qui regarde le Midy est esloignée d'Allexandrie de la nauigation de trois, ou quatre iours,& autant de l'Isle de Rhodes du costé du Couchant. Elle est à 60. mille loin de la Cilice,ou Caramanie.

La longueur de ceste Isle du Ponent au Leuant, & quelquesfois elle fait des Istmes,ou destroits de terre aux costez qui determinent sa largeur.Elle est assise au commencement du quatriesme climat sous la dixiesme paralelle,selon les modernes & son plus grand iour d'Esté est de 14.heures & demie,ou enuiron. Elle comprend trois degrez celestes en sa longueur. Son circuit selon Strabon est de 3420.stades,qui font 427.mille.Pline dit que son tour est de 275.mille Les autres disent que voyageant par mer à l'entour l'on trouue 500. mille pas, & que sa longueur est 200. mille, & sa plus grande largeur de 50. ou de 60. Mais il y a encore quelques vns qui luy donnent 550. mille de cirquit,220. de longueur,& 230.de largeur.

Elle a plusieurs promontoires, ou Caps, comme du Ponent le promontoire Acamas,maintenant Cap de sainct Pisane, ou Epiphane; le promontoire Drepan aujoud'huy Trapan,ou Melechie, & celuy de Zephire, maintenant Punta,ou Punte Malota, ou Melonta, ou Cap de Chelidoine. Du costé du Midy l'on voit le promontoire Phœurie, nommé Cap blanc, celuy de Curie, maintenant Capodellegatte, celuy de Dades, maintenant Cap de Chiti, celuy de Throne, maintenant Cap de Pila. Du Leuant l'on voit le promontoire Pedase, maintenant Capo de Griego, ou Cap de Grec, & au sommet de l'Isle celuy de Clides,maintenant le Cap de sainct André. Du Nord on voit le promontoire Crommyon,maintenant Cap de Cormachiti, ou Cornacchiette. Au reste, entre le Cap de Cormachiti, & celuy de sainct Epiphane, l'on void la mer Pamphilie, maintenant le Golphe de Settalie,qui estoit autrefois fort dangereux, l'espace de 300. mille.

Ptolomée nous apprend que ceste Isle estoit jadis diuisée en quatre parties c'est à sçauoir en l'Orientale que l'on donnoit à Salaminie, en l'Occidentale, que Paphio occupoit,en la Meridionale,qui estoit l'Amathusie & en la Septentrionnale qui estoit la Lapathie.Mais aujourd'huy elle est diuiséeen douze parties que l'on nomme communément contrées, qui sont Nicosie, Famagouste, Paphie,,Audime,Limisse,Masote,Saline,Messarie,ou Siuoric, Crusoc, Pentalie,Cerine,& Carpasse.

Diodore, Pline & Mele asseurent qu'elle contenoit neuf beaux Royaumes, & quinze bonnes villes, dont quelques-vnes ont esté ruinés par grands tremblemens de terres. Ses principales villes estoient la nouuelle Paphos,en la region de Paphie. Elle porte encores aujourd'huy le tiltre de ville & se nomme communément Bapho,selon Niger: l'ancienne Paphos, qui estoit en la mesme Prouince: Cythere qui donna nom à toute l'Isle, & qui n'est plus aujourd'huy: mais en son lieu on void la ville de Conuelie,qui est des meilleures de l'Isle. Il y auoit aussi Curias,au lieu où l'on voit maintenant la ville de Piscobie,qui est aussi des meilleures & principales. On y voyoit Amathus, qui est maintenant destruite.

D'auantage, la ville de Cerannie maintenant Cerines, bastie par Cyrus, ains qu'il eust subiugué les neuf roys de l'Isle. Ceste ville est assise en la partie

Septentrionale de l'Isle. Mais Nicosie, qui fut nommée autrefois Lettre, puis Leuocote, & la demeure des Roys est assise en la plaine de Massare. A trente-six mille de Nicosie l'on voit Famagouste, autresfois Salamis, puis Constancienne ville signalée. Il y en a quelques-vns qui tiennent que Famagouste estoit autresfois Tamasse, & quelques autres estiment que c'estoit vn des quatre villes, qui auoient le nom commun d'Arsinoé,

On compte outre ces villes enuiron 850. villages ou bourgs ouuerts, en mettant toutesfois parmy ce nombre quelques villes ruinées qu'ils appellent communément Casaux, qui comprennent enuiron 160. mille habitans. Il y a beaucoup de ces lieux qui peuuent estre comparez à des villes, tant pour leur grandeur, que pour le nombre de peuple. Les meilleurs sont Lapitho, Siguri, sainct Iean de Carpasse, Lescara, S. Constantin, Limnati, Silicu, Pellendrie, Chillani, Collosse, Piscopie, Salines, Couuelie, Crime, Arzos, Omodos, Crusoc, Solie, Marfou & Lesque. Tous les Casaux ou bourgs estoient diuisez en parties, dont la moitié appartenoit à la chambre du Roy, & le reste en trois parties à l'Estat Ecclesiastique, & en partie aux nobles laiz.

Il y a plusieurs montagnes en ceste Isle, mais celle d'Olympe est la plus haute de toutes: les Grecs l'appellent Trohodos, & elle a de tour diz huict lieuës. On y void par tout forces Monasteres de Caloyers Grecs, de l'ordre sainct Basile.

QVALITE'.

Toute ceste Isle a esté jadis si pleine de bois, qu'on ne la pouuoit cultiuer, & combien que les habitans eussent consommé vne grande partie de ce bois à fondre les metaux & faire des nauires, toutesfois ils ne pouuoient gueres descouurir la terre, tant le bois poussoit tousiours. Enfin ils ordonnerent que ceux qui voudroient couper des arbres, le pourroient faire, & que chacun possederoit comme propre les champs qu'il auroit descouuerts & nettoyez. Strabon dit que l'Isle de Cypre ne cedoit de son temps à aucun autre, veu qu'elle portoit du vin & de l'huyle en abondance, & auoit assez de froment pour la nourriture de ses habitans. Or elle est maintenant fertile au possible, & abonde de tout ce qui est necessaire à la vie humaine: car outre la grande quantité de forment & d'autres grains & fruicts de la terre qu'elle porte, elle produit de fort excellens vins que l'on garde iusques à 80. ans, & dans ce temps de noirs ils deuiennent blancs, & sont de bonne odeur & d'vn goust du tout agreable.

On emporte de Cypre ce beau & grand raisin noir qu'on nomme communément Zibile: & on a accoustumé d'y cueillir toutes sortes de fruicts qu'on a ailleurs, & principalement des limons, citrons & oranges qui surpassent en goust ceux des autres pays. Elle ne porte pas des chataignes, des cormes, ny des cerises: mais elle produit forces dattes, & du succre qu'on tire des cannes, le safran, la coriandre & la lentisque. Et outre les herbes communes, elle a des febues d'Egypte, ou Collocasies & autres herbes qui sont de fort bon goust. Il y a du miel qui est excellent & blanc, & du succre qui est noir, & est nommé vulgairemen Melazzo. Ce pays porte aussi beaucoup de choses medicinales, comme le terebinthe, la coloquinte, la rheubarbe, la scammonée & choses semblables, comme aussi vne herbe des cendres de laquelle on fait du sauon. Elle a

aussi quantité de mines d'or, de chrysocole, de calchante, d'alun, de fer, & de coton: mais elle a plus d'airain que d'autre chose. Elle produit aussi quelques pierres precieuses, comme l'esmeraude, le diamant, le chrystal, le coral blanc, & rouge, & la pierre d'amiante, dont on fait de la toile qui ne brusle pas estant mise au feu, ains s'y blanchit. Les habitans tirent aussi de grandes commoditez de leur coton, de la laine qu'ils ont en grande quantité, & du poil de leurs chévres dont ils font des camelots. Ils retirent aussi force sel d'vn lac qui n'est gueres loing de la mer, qui a douze milles de circuit, & dans lequel il tombe vne petite riuiere qui descent du mont Olympe. Ceux qui demeurent en ceste Isle sentent vne fort grande chaleur, pource qu'elle est assise au 35. degré ou enuiron de hauteur Boreale: à raison dequoy le Soleil n'est gueres esloigné d'eux, lors qu'il est au Tropique d'Esté de l'Escreuisse. Toutesfois le Nord souffle fort au bourg de Cerines, & adoucit ceste incommodité par le rafraischissement qu'il apporte au gros de l'ardeur; & l'air est fort subtil aux montagnes. Son air est le plus souuent mal sain & desagreable, à cause des estangs qui pousse de fort mauuaises vapeurs. Il n'y a point de riuieres, ains seulement s'il le faut ainsi dire des torrents, qui venans à se tarir laissent les habitans auec vn grand deffaut d'eau, qui est peut estre la plus grande incommodité qui puisse arriuer à ceux de Cypre. On rapporte qu'auant le temps du grand Constantin, ceste Isle fut abandonnée par ses habitans l'espace de 36. années, durant lesquelles on n'y vid iamais pleuuoir. Il n'y a qu'vn port propre pour l'abord des Nauires, pres de Famagousse. Il est vray qu'il y en auoit autrefois plusieurs, mais ils sont maintenant remplis, & à cause de l'impetuosité de la mer.

MOEVRS ANCIENNES.

CEste Isle a esté jadis en grande reputatiõ, pource que combien que les Poëtes ayent fait naistre Venus de l'escume de la mer: toutesfois la commune opinion estoit, qu'elle auoit pris naissance en l'Isle de Cypre. Et de faict, l'on croit que ceste belle Deesse d'amour fut jadis dame de ce pays, & que pour courir son impudicité, elle ordonna que les femmes y pourroient paillarder sans aucune crainte. Ce fut aussi de là que vint la coustume, que les filles de Cypre auant que prendre mary, venoient à certains iours sur le bord de la mer pour se presenter au premier estranger qui en voudroit iouyr pour son argent: & auec ceste sorte de gain elles assembloient quelque somme pour payer leur doüaire, & satisfaire à la Deesse Venus pour le rauissement de leur honneur. Dauantage, les Cypriots auoient appris les cruelles façons des Barbares de l'Asie: veu que Teucer leur ayant enseigné d'immoler les hommes, & d'espandre le sang humain, en adorant le diable sous le nom de Iupiter, ils continuerent iusqu'à ce que l'Empereur Adrian en abolit la coustume.

Les Roys de ceste Isle portoient autrefois des habillemens de testes faicts comme les mittres de nos Euesques, & à la façon des Roys de Perse auoient leurs robbes longues, ainsi qu'on les void porter auiourd'huy aux Turcs: & quant au reste ils viuoient à la Grecque. Les habitans ont esté jadis si riches, & puissans, qu'ils ont enuoyé des colonies en diuers lieux, & ont assez longuement commandé sur toute la mer Meditetranée, & basty plusieurs villes en Espagne.

MOEVRS DE CE TEMPS.

Les habitans de ceste Isle sont ciuils, & viuent splendidement & delicieusement. Ils portent de l'affection aux estrangers, & les traictent auec vne grande courtoisie. Ils sont vaillans & nez à la guerre, robustes tout ce qui se peut & merueilleusement dispos, mais du tout sujets à la melancolie.

Ceux qui s'y tiennent sont de diuerses nations, toutesfois l'on y void beaucoup plus de Grecs que d'autres. La plus grande partie de ces habitans vint en ceste Isle au temps du grand Constãtin d'Egypte, de Iudée, de Syrie, de Cilice, de Cappadoce, de Pamphylie, de Thrace, & de plusieurs endroicts de la Grece, apres que l'Isle eust esté abandonnée à cause du deffaut de l'eau. Mais pour le regard des Gentils-hommes de Cypre, il sont pour la plus grande partie sortis de France, car apres la perte de la Terre Saincte, il y eust beaucoup de François, qui se retirerent en ceste Isle auec le Roy Guy de Lusignan, enuiron l'an 1163. Mais depuis que les Venitiens en deuindrent maistres, non seulement les nobles de Venise qui demeuroient en Cypre estoient recogneus pour Gentils-hommes de ceste Isle; mais encores tous les citoyens des terres de la Seigneurie de Venise deuenoient Gentils-hommes Cypriots, lors qu'ils s'estoient tenus cinq ans en la ville de Nicosie.

Il y a dans ceste Isle, comme en toutes les autres, des mœurs meslées; veu que quelques-vns y viuent à la Venitienne, n'ayans oublié leur meurs anciennes, les autres qui sont Turcs viuent à la Turque, & peu à peu tous commencent à s'accoustumer aux façons de faire ceux qui leur commandent.

GOVVERNEMENT.

Tous les Cypriots qui demeurent hors des villes sont diuisez en cinq diuerses conditions, c'est à sçauoir en Parices, Lefsteres, Perpiaires, Albanois, & Venitiens blancs. La condition des Pariciens estoit la plus miserable, d'autant qu'ils estoient traictez comme des esclaues: car il payoient jadis certaine somme à leurs maistres toutes les années, & supportoient d'autres charges fort facheuses, veu qu'ils doiuent deux coruées chacune d'vn iour entier à leurs Seigneurs, toutes les sepmaines, & outre ce leur donnoient la troisiéme partie de tous les fruicts de la terre. Ces Seigneurs auoient tout pouuoir sur eux, tellement qu'ils les pouuoient emprisonner, banir, battre à coups de baston, & les tourmenter, bref ils en pouuoient faire tout ce que bon leur sembloit, excepté qu'il leur estoit deffendu de le mettre à mort, car la Loy seul auoit ceste authorité: mais il leur estoit permis de le vendre, & de les changer: & les Parices pouuoient aussi rachepter par le prix de 60. escus, ou enuiron. Toutefois leurs fonds demeuroient Parices, c'est à dire obligez à leurs Seigneurs, auec la mesme condition. Ceux qui s'estoient affranchis en ceste sorte, se nommoient Lefsteres, c'est à dire libres: & leurs enfans estoient de mesme condition que les peres, exceptez ceux qu'ils auoient engendrez auant leur deliurance: veu que ceux-cy sont tenus pour Parices.

Les Lefsteres payoient la 5. ou 6. partie des fruicts qu'ils auoient recueillis: Au reste il estoit deffendu aux Lefsteres de se joindre par mariage auec les Parices, pource que les enfans qui naissoient de tels mariages, estoient tenus pour Parices.

Les Parpiaires sont quelques-vns d'entre les Parices, qui obtindrent la liberté du temps des Roys de Cypre auec tous leurs enfans & successeurs, à condition toutesfois de payer toutes les années quinze Perpirs, qui sont certaines pieces de monnoye de Constantinople : mais les fonds de ceux-cy demeurent sujects comme auparauant.

Les Albanois sont certains peuples receuans solde, qui furent autresfois mis en ceste Isle pour la garder, & ceux-cy engendrerent en Cypre des enfans, qui receuoient la solde aussi bien que ceux qui portoient les armes, iusques à ce que ceste Isle eust esté prise par les Turcs.

Les blancs Venitiens sont certains habitans de l'Isle qui estoient libres, tant eux que leurs enfans, en payant seulement aux Roys, ou bien à la Republique de Venise quelque somme d'argent.

Ceste Isle vint à estre sujette aux Venitiens l'an 1473. & demeura en cét estat iusques à l'an 1570. qu'elle fut prise par Solim Empereur des Turcs.

Pour le gouuernement donc que le Turc y vse, nous en parlerons au discours general de la police de son Empire.

RELIGION.

IL y a eu autrefois 14. Eueschez en ceste Isle qui estoient toutes Grecques: Mais elles furent reduittes à quatre par le Pape Innocent 3. en faueur de la Reyne Aliz. Il laissa donc l'Archeuesché de Nicosie double, l'vne Grecque, & l'autre Latine; l'Euesche de Famagouste pareillement double ; l'Euesché de Paphée aussi double, de mesme que celle de Limisse.

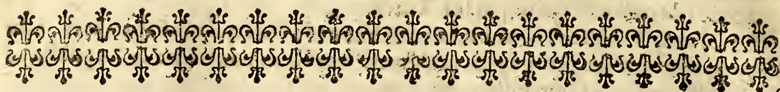
Or ces Eueschez Latines ont leurs bourgs & leurs decimes : mais les Euesques Grecs exigeoient tous les ans certaine somme des Prestres & Diacres qui leur estoient sujects, à la façon des Prelats Grecs des autres Prouinces.

Les Archeuesques & Euesques Grecs recognoissoient les Euesques Latins pour leurs superieurs ; voire en telle sorte qu'apres que les Grecs auoient esté éleus Euesques par le Conseil du Roy, ils estoient confirmez par les Euesques Latins, & quand il y auoit quelque procez pardeuant les Euesques, on appelloit des Grecs aux Latins.

Les Euesques Grecs ne demeuroient pas aux villes cy-dessus mentionnées, ains le Pape Alexandre 4. leur assigna d'autres sieges, comme on lit en sa Somme Alexandrine. Car l'Archeuesque Grec de Nicosie auoit son siege en l'ancienne ville de Solie, & se nommoit Euesque de Solie, & conducteur, ou chef du peuple Grec de Nicosie. l'Euesque de Paphée se tenoit en la ville d'Arzos, celuy de Limisse eut pour sa demeure Amathonte, mais pource que ceste ville n'estoit habitée il se tenoit en la ville de Lescare. Finalement l'Euesque de Famagouste faisoit sa residence à Carpasse, toutesfois auec le temps ils sont retournez aux susdites villes, excepté l'Euesque de Limisse, qui est demeuré tousiours à Lescare. Il ne faut taire aussi que l'Archeuesque Latin de Nicosie qui s'appelloit Archeuesque de Cypre, ne recognoissoit aucun Patriarche, ains dependoit immediatement du Pape, à raison dequoy l'on le nommoit Primat du Royaume, & Legat né du S. Siege. Mais il faut sçauoir qu'apres cela sous le Pape Pie 4. les Seigneurs Venitiens deuindrent patrons de cét Archeuesché, & souloient eslire quatre hommes, l'vn desquels estoit nommé Archeuesque par le Pape.

Outre les Eglises Grecque & Latine, il y a encor d'autre sectes en ceste Isle, comme des Armeniens, Gostes, Maronites, Indiens, Nestoriens, Georgiens, & Iacobites, qui furent toutes chassées par Saladin apres la prise de Ierusalem, & chacunes de ces sectes à son Euesque.

Les Turcs y laissent viure vn chacun en liberté de conscience, de mesme qu'aux autres pays où ils dominent, veu qu'ils ne demandent rien que la Seigneurie, & le payement du tribut qu'ils exigent toutes les années.



L'ISLE DE RHODES

SOMMAIRE.

L'Isle de Rhodes anciennement appellée de diuers noms, & renommée pour son Colosse d'airain d'enorme hauteur. Qu'elle est sa situation, & combien comprend de milles. Sa celebre ville de Rhodes fortifiée & munie de trois ceintures de murailles, ses treize tours & cinq chasteaux : donnée iadis par l'Empereur de Constantinople aux Cheualiers de S. Iean, & à present occupée par les Turcs. Fort sujette aux desbordemens d'eaux. Abondante en pasturage, orangiers, citronniers, oliuiers. L'ancienne valeur & puissance de ces Insulaires esprouuée par les Grecs & Romains. Leurs loix touchant les charges & œuures publics. Adonnez à l'exercice des Sciences, Arts, liberaux à la Magie & Sorcelerie. Immolans à Saturne les hommes. Les habitans de ceste Isle pour le present estans Turcs, Iuifs & Chrestiens Grece viuans chacun selon sa loy.



XXIX. CESTE Isle fut jadis nommée Ophinse, Asterie, Ethrée, Trinachie, Croymbie, Pœesse, Arabyrie puis Macarie, & Colosse, à cause du grand Colosse qu'on y voyoit qui fut mis entre les sept merueilles du monde. Il estoit tout d'airain, & auoit le poulce de la main si gros qu'il n'y auoit personne qui le peust embrasser auec les deux bras. On a laissé par escrit qu'il auoit 70. coudées de hauteur. Les Egyptiens le mirent en pieces, & en chargerent 900. chameaux.

Elle est esloignée de 20. mille de la terre ferme d'Asie, & comprend enuiron 140. ou selon les autres 135. mille.

Il n'y a maintenaut qu'vne bonne ville, qui se nomme Rhodes de mesme que l'Isle, ainsi qu'elle faisoit nciennement. aElle est exposée au Soleil Leuant, & assise partie sur vn costau, partie prés du riuage de la mer. Il y a trois ceintures de muraille, treize tours fort hautes, cinq chasteaux & quelques autres forteresses qui la rendent comme imprenable.

Ceste ville a esté jadis fort renommée, & beaucoup plus anciennement que sous les Cheualiers de S. Iean de Hierusalem & qu'elle n'est auiourd'huy sous les Turcs. Car apres que les Chrestiens eurent esté dépossedez de la terre Saincte, ceste ville auec l'Isle entiere fut donnée par l'Empereur de Constantinople aux Cheualiers de S. Iean l'an 1308.

Mais l'an 1522. Soliman Empereur des Turcs s'en rendit maistre, ayant pris

la ville par composition, qui fut telle que les Cheualiers sortirent de l'Isle en pleine liberté, & les habitans du pays y demeurerent s'ils voulurent.

Toutes les maisons des Cheualiers de Rhodes y sont encor auiourd'huy entieres, auec les armoiries, paintures, sculptures, & inscriptions, que les Turcs ont conseruées.

QVALITE.

PRES de la ville de Rhodes on void vne plaine du costé du Nord (car l'autre est montueux qui est pierreuse, & peu large: mais elle n'a assez de longueur, & l'on void plusieurs valons, collines proches de la ville, auec vn grand nombre de vignes, & d'arbres fruictiers, qui y viennent par l'art, & industrie des hommes, veu que le naturel du lieu ne porte pas telle chose.

Ceste Isle a esté fort sujecte au debordement des eaux: mais on a tasché de faire escouler les eaux, & deseicher les maraiz; tellement que le pays a esté rendu fertile, & non plus si sujet à telles inondations, dont elle a esté affligée principalement par trois fois. La derniere aduint apres que le Roy Antigone eut vaincu Eumene, & ce fut alors que toute l'Isle fut couuerte d'eau, & que tous ses habitans furent noyez. Cecy n'aduint pas par vn desbordement de la mer, mais par des orages, ou pluyes fort estranges, qui commençant par gresle sur le beau commencement du Printemps furent si impetueuses, qu'abbatant plusieurs maisons, & tuant grand nombre de personnes, qu'il s'en falaut de bien peu que la ville qui estoit basse ne fust ruinée entierement par ce rauage.

Mais pour dire encor quelque chose de la bonté de ceste Isle en general, elle abonde en pasturages, & produit grande quantité d'orangiers, de citronniers, d'oliuiers, & autres arbres qui gardent perpetuellement leur verdure.

MOEVRS ANCIENNES.

LEs victoires que les Romains ont euës par le moyen des armées nauales des Rhodiens, & la courageuse deffence de ces mesmes Insulaire contre les Romains auant qu'ils fussent rangez sous leur domination, peut assez faire cognoistre combien ce peuple estoit vaillant, & né aux armes.

Les Rhodiens ont aussi furuieusement combatu contre Cassie. Mais assez long temps auparauant ils vserent diuersement de leurs forces, tantost pour les Lacedemoniens contre les Atheniens, tantost pour les derniers contre les autres, selon le party qu'on leur faisoit. Car c'estoit vn peuple qui estoit libre & dont on mendioit le secours, comme on faict auiourd'huy celuy des Suisses.

Il falloit suiuant vne ancienne loy que les riches soustinssent les charges des plus petits.

Il y auoit aussi des hommes destinez aux œuures du public, qui fournissoient des viures à ceux qui trauailloient, & prenoient garde que rien ne manquast de ce qui y estoit necessaire, & principalement en ce qui concernoit le faict de la marine.

Dauantage il y auoit quelques secrets en leur Arcenal, qu'il n'estoit loisible à aucun de regarder, & si quelqu'vn estoit si hardy que d'y ietter l'œil dessus, ou d'y entrer, il estoit condamné à perdre la vie.

La ville de Rhodes fut loüée pour les sciences & arts liberaux qui y florissoient tellement que les Romains mesmes y enuoyoient leurs enfans pour apprendre les bonnes lettres.

Les Rhodiens n'auoient si grande douceur en leur langage que ceux du pays d'Attique, & ressentoient trop tout ensemble la rudesse des paroles de leur voisins, & le trop de babil des Asiatiques.

Les habitans de ceste Isle, quoy que fort ciuilisez, immoloient, comme dit Eusebe, vn homme à Saturne toutes les années.

Ils estoient au commencement grand sorciers, & si dangereux, qu'auec l'infusion de certaine eau charmée ils gastoient les semences, & faisoient mourir les bestes. Ils estoient grands escrimeurs, subtils artisans, de gentil esprit, & remplis de belles inuentions.

MOEVRS DE CE TEMPS.

LA ville est abitée de Turcs qui viuent a la mode de leur nation, & de Iuifs qui y sont allez d'Espagne. Mais quant aux Chrestiens ils ne peuuent y demeurer la nuict, d'autant que les Turcs les soupçonnent, & ont peur de quelque sedition ou trahison. Durant le iour il leur est permis d'y demeurer tant que bon leur semble, sans qu'on le trouue mauuais.

Ceux qui demeurent aux villages sont pour la plus grande partie Chrestiẽs Grecs, qui cultiuent les vignes & les jardins, & labourent les terres. Ceux-cy viuent presque entierement à la façon des autres Grecs.

LA BOSSINE, LA BVLGAIRE, SERVIE, RASCIE: Et ce que le Turc possede en Hongrie.

LA Bossine ou Bosne est vn pays d'Illyrie nommmé Dardanie par Orose, & par quelques autres la haute Mesie. Elle prend son nom de la riuiere de Bosne qui se descharge dans le Saue. Tout ce pays est diuisé en deux parties, dont l'vne s'appelle le Royaume de Bosne, l'autre la Duché. Il est assis entre le Danou & l'Esclauonie.

Le Royaume de Bosne occupoit le bas pays, & sa capitale place estoit Couadze, ou Iaieze, assise au sommet d'vne montagne entre deux riuieres, auec vn chasteau imprenable. Le Turc se rendit maistre de ce Royaume l'an 1464. & fit escorcher le Roy de Bosne nommé Estienne qui estoit aussi Despote de Rascie, & de Seruie.

La Duché de Bosne occupoit le haut pays voisin des Ragousois, & le Duc s'appelloit aussi Duc de S. Sabe, ou d'Herzegouine, ou de la montagne noire. Ceste Duché paruint aussi entre les mains des Turcs la mesme année 1464. Tellement que toute la Bossine n'est aujourd'huy qu'vn gouuernement. La demeure du Beglierbei est à Bagnialuque. Il y a encor les lieux de Poschegue, Clisso, Herzogouine, Lize, Sazeschne, Isuuornik, Bisrem, & Allatschiachissar.

La Seruie, que beaucoup de gens prennent pour l'ancien pays des Triballes,

& la haute Mesie, est assise entre le Royaume de Bosne, & la Bulgaire. La ville principale de Seruie estoit Senderouie, que quelques-vns nomment Spenderobe; les autres Simandrie, ou Semendrie, les Turcs Semonder, & les Hongrois Zendrem. Ceste place est assez proche de Belgrade sur le riuage du Danou, ou Danube. Elle fut prise par Amurat Empereur des Turcs l'an 1438. Vous auez aussi Prisdens, où l'Empereur prit naissance.

Les autres meilleures villes de ce pays sont Vidine, nommée par les Turcs Kiratouu, assise prés du mont Argentaire : puis Nouograde, qui est aux frontieres de la Seruie, & quelques-vns appellent mal à propos Noudeau Mont & apres le Mont-noir.

La Bulgarie, comme qui diroit Volgarie est ainsi nommée de certains peuples qui estans partis d'aupres de la Volgue enuiron l'an 666. s'emparerēt de ce pays, qu'on pense estre la basse Mesie des anciens. Elle est assise entre la Seruie, la Romaine, & le Danube. Sa principale ville c'est Sofie, que Niger prend pour la ville de Tibisque de Ptolomée. Elle est assise en lieu fort commode, & est grande, & bien peuplée, mais nullement forte. Il y a encor Nicopolo, que les Turcs nomment Nigeboli.

La Rascie est entre la riuiere de Termes, & le Danube. Ses principales places sont Zarnouie, Crusoueccie, Couin, Nouebarde, Seuerin, Calambes, Colombeste, Boden. Ce pays eut autresfois vn Despot particulier, qui fut depossedé par Amurath.

Le Turc possede encor en Bessarabie, qu'on tient pour vne des Prouinces de Moldauie, les villes de Kilim, Bermen, ou Moncastre, où se tient vn Sengiac sujet au Beglierbey de la Grece. Ces villes furent prises par le Turc auec le pays l'an 1485.

Quant à la Hongrie de Turc y possede Bude ville Royale qui fut prise par les Turcs l'an 1541. de mesme qu'vn peu apres Strigoigne, Alberegale, & les cinq Eglises. Belgrade, aussi, ou Albe Grecque fut occupée par les mesmes l'an 1521. Et pour abreger, & à cause que nous parlerons plus particulierement ailleurs du Royaume de Hongrie, le Roy Mathias qui a esté mis en possession du Royaume de Hongrie, ne tient que ce qui est assis vers le Nord du Danube sur les frontieres de Pologne, & de Cassouie.

QVALITE'

LE Royaume de Bosne est plein de montagnes fort aspres, & de peu de rapport. Tout l'aduantage qu'il a en cecy c'est qu'elles rendet le pays plus fort. Il y a aussi des mines d'argent qu'on y trouue en grande abondance. On tire aussi de ce pays des meilleurs faucons qu'on voye.

La Bulgarie est pour la plus grande partie aussi pleine de montagnes, & s'estendant tantost vers le Danou, tantost vers le Danube, tantost la Romanie, à son pays du milieu plus aspre que le reste. Et combien que les lieux plus bas contiennent quelques plaines, & vallées, toutesfois la plus grande partie est couuerte de forests fort espoisses, ou bien ces plaines sont toutes desertes. Aussi ce fut ce qui consuma l'armée de Ladislas Roy de Pologne.

La Seruie, & Rascie sont de mesme nature : mais la Seruie surpasse les

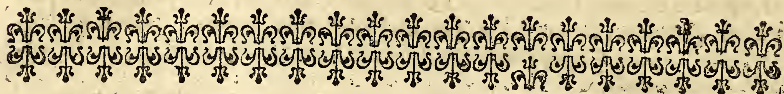
autres en ce qu'elle a des mines d'or: & est semblable à la Bossine, à cause de celles d'argent.

Et quant au pays que le Turc possede en Hongrie, nous parlerons de sa qualité, lors que nous ferons particuliere mention de ce Royaume.

MOEVRS.

Les façons des faire de ceux-cy sont semblables à celles des Esclauons, que nous auons ja descrites, pour la plus grande partie. Ils se sentent aussi quelque peu du voisinage des Polonois. Et ces nations sont presque toutes adonnées au vin, fort rustiques & grossieres. Il ne se faut guere asseurer sur leur parole, pource que sont gens qui faussent leur foy pour peu de chose. Il sont nez à supporter toute sorte de peine & de fatigue, & ne se laissent pas aisément accabler au trauail Mais il n'y a rien de fascheux que leur conuersation.

Ils sont pleins de courage & non de vaillance, pource que leur resolution part d'vne brutalité qui est en eux, plustost que des choses qui font qu'on donne à vn homme la qualité de vaillant.



LES ROYAVMES D'ALGER DE TVNES, ET TREMISEN EN AFRIQVE.

SOMMAIRE.

L'AVTHEVR *ayant discouru des* Pays *que le Turc occupe en Europe, il vient à la description de ceux ausquels il commande en Afrique, & commençant par le Royaume de* Tremisen, *declare ses bornes, son estenduë en longueur & largeur, & les* Prouinces *que iadis il comprenoit. Et ayant descrit la ville* d'Alger *& son Royaume: Il vient à parler du Royaume de* Tunes, *lequel il diuise en cinq* Prouinces*: remarque leur estenduë, situation & principales villes, entr'autres s'arreste à la description de* Carthage, *la plus ancienne du Royaume de Tunes & iadis capitale de toute l'Afrique. Puis descendant à deux autres remarques de la fertilité de ces Prouinces, & mœurs ou naturel de leurs habitans: quand au premier il dit y auoir abondance de grains, huiles, oliues, dattes, & de toutes sortes de fruicts en la plus part, boucs, bœufs & cheuaux. Pour le regard des mœurs & coustumes de ce pays, que les femmes portent la cheuelure longue, & vn cercle d'airain en chasque cuisse, & qu'elles estoient anciennement communes, mais maintenant viuent à la façon des Turcs qui leur commandent. & qu'ils ont esté de tout temps rusez, perfides & desloyals y ayant en ces pays deux* Religions, *le Christianisme & Mahometique, ou loy de Mahomet, de laquelle l'autheur parle plus à plein cy apres, traictant de la* Religion *des Turcs.*


E Royaume de Treminsen, ou Telensin, à la Mauritanie Tingitane, en laquelle sont compris les Royaumes de Fez & Marroc, du costé du Ponant, selon la riuiere de Muluie, du Leuant celle d'Ampsaga, du Midy les Numides Getuliens, & du Septentrion la mer Miditerranée qui regarde l'Isle de Sardaigne. Iean Leon d'Afrique approche fort de Ptolomée en sa description du Royaume de Telensin, lors qu'il dit, lors qu'il prend fin du costé d'Occident au fleuue Zha & en celuy de Muluie, & a pour ses bornes du Leuant le grand fleuue qu'on tient pour celuy que les modernes nomment Magrada qui a esté cogneu par les anciens sous le nom de Bugrade: du Midy les deserts de Numidie, & du Nord la mer Mediterranée.

Ce pays fut appellé Mauritanie Cesatée du temps des Romains. Son estenduë en longueur d'Orient en Occident est de 380. mille, mais la largeur n'est au plus que 25. mille, c'est à sçauoir depuis la mer Mideterranée iusques aux deserts de Numidie, à raison dequoy il est sujeċt aux continuelles courses des Arabes qui habitent parmy ces deserts. C'est ce qui a fait aussi que les Roys de ce pays ont recherché l'amitié des Numides en toutes façons combien qui ne leur ayent iamais peu satisfaire.

Ce Royaume de Tremisen comprenoit jadis 4. Prouinces, qui portoient les noms de leurs villes capitales, c'est à sçauoir de Tremisen, Tenez, Bugie & Alget: mais à present il ne luy reste que Tenez & Tremisen. Ceste derniere ville faisoit autrefois le 16. & 17. mille feux: mais premierement à cause des guerres de Ioseph Roy de Fez qui l'assiegea l'espace de 7. ans, puis de la guerre qui fut entre l'Empereur Charles V. qui l'auoit prise sous sa protection, & les Turcs qui s'en rendirent finalement maistres, & pareillement à cause des guerres d'entre le Serif & le Turc, elle est beaucoup diminuée.

La ville d'Alger estoit jadis sous le Royaume de Tremisen, mais à cause des charges insupportables, elle se reuolta & se donna au Roy de Bugie. Elle fut depuis au Roy d'Espagne à qui Barberousse l'osta l'an 1515. maintenant elle est sous le Turc, & est deuenuë riche & renommée, à cause de butins que font vne infinité de Corsaires qui s'y retirent, & pource que c'est aussi la demeure d'vn Lieutenant du grand Seigneur. Elle est assise sur le pendant de quelques montagnes, à trois mille de circuit & contient enuiron 80. mille personnes. Vne petite Isle luy sert de port, combien que petit & sujet au vent du Nord. Les Turcs ont continuellement fortifié ceste place, & l'ont renduë comme imprenable. Ceste ville est autrement nommée Gezair, & le Royaume d'Alger s'estent iusqu'à Tercot, ville de quatre mille feux, & iusqu'à Guargale, qui est de six mille.

Le Royaume de Tunes comprend tout ce qui est depuis le grand fleuue iusqu'à la riuiere du pays de Mesrat, si bien qu'il contiendra toute la contrée que les anciens nommoient proprement Afrique ou petite Afrique, & pareillement l'ancienne Numidie. Quelques-vns diuisent ce Royaume en cinq parties, qui sont la Prouince de Bugie & de Constantin, le pays de Tunes, celuy de Tripoli, & celuy d'Ezzab.

La Prouince de Bugie commence au grand fleuue, & s'estend iusques aux montagnes de Constantine prés de la mer Mediterranée, & cét espace est d'enuiron cent cinquante mille, & sa largeur est presque de quarante mille.

Il y a quelques villes qui sont petites, mais assez peuplées comme Neeaus sur la frontiere de la Numidie & Chollo pres de la mer Mediterranée. Mais Bugie est la principale ville, qui communique son nom à tout le pays. Elle est fort ancienne & bastie sur vne haute montagne prés de la mer par les Romains Falzal estime que c'est celle que Ptolomée appelle Thabuaque. Sabelliquela prend par Vzaeat, Sanute pour Salde, mais Castalde, à l'oppinion duquel les mieux entendus s'arrestent tient que c'est Igilgili, pource que la scituation est toute semblable. Il y eut jadis en ceste ville de beaux temples & Colleges, & des logis du tout magnifiques, & outre ce des Hospitaux & des Monasteres à leur mode: mais la ville fut prise l'an 1508. par Pierre de Nauarre, & depuis elle est demeurée sans ornement & sans beauté.

Le pays de Constantine est assis entre le mont de Constantine sur la frontiere du pays de Bugis & le territoire de Tunes prés de la riuiere du Guadilbarbar. Sa principale ville est Constantine, que Mamolius prend pour celle que Ptolomée nomme Culcue, la mettant en la nouuelle Numidie. Toutesfois Paule Ioue & Oliuier qui a commenté Mele, & quelques autres encores, tiennent que c'est plustost Cirte, demeure du Roy Massinisse que Ptolomée appelle Iulie. La ville est ceinte de hautes & fortes murailles: qui sont fort anciennes. Elle est presque toute entourée de rochers fort hauts.

On y compte maintenant enuiron huict mille familles. Il y a beaucoup de belles maisons, & l'on void hors de la ville vn grand nombre de beaux, & anciens bastimens, entre lesquels il y a vn arc triomphal à la façon des Romains.

On met aussi en ce pays la ville de bosne, autrement Hippone, bastie par les Romains à cent mille, ou enuiron loin de la mer, & renommée à cause de S. Augustin qui en fut Euesque.

Le pays de Tunes est assis en la riuiere de Guadilbarbar, que les anciens ont nommée l'Estang Hiponite, où est la longueur du pays de Constantine. & la riuiere de Capes, qui fait quelques lacs, & qui estoit autrefois le Paluz ou Maraiz Tritonide. Ce pays est renommé à cause de la ville de Tunes capitale de tout le Royaume.

Il y a en ceste contrée plusieurs belles villes, dont les principales sont celle de Tunes que nous auons desia nommée qui est nommée par Ptolomée, Themise ou Thunise. Ce fut au commencement vne fort petite ville, mais apres la ruine de Carthage elle commença merueilleusement à se peupler & enrichir: tellement qu'auiourd'huy elle est tenuë pour la premiere ville de toute la contrée. Car on y compte enuiron dix mille familles, & son circuit est enuiron de cinq mille. La Goulette estoit assise prés de Tunes sur le destroict d'vn estang long de dix mille, par lequel on va à Tunes.

Carthage la plus ancienne ville de ceste contrée, & autrefois capitalle de toute l'Afrique fut bastie par les Phenitiens, comme on croit septante-deux ans auant la ville de Rome. Quelques-vns disent que son cirquit estoit de vingt deux mille. Elle estoit presque enuironnée de tous costez de la mer.

Il y auoit au milieu vn fort nommé Byrse, qui comprenoit vn peu plus de deux mille pas. Ceste ville fut prise & bruslée par Scipion l'an six cens deux adres Rome bastie, mais ayant esté rebastie par Cesar qui y transporta vne colonie (elle fut encor florissante, & depuis elle receut beau-

coup de maux des Vandales, Gotz, & Sarrazins, & a esté mal-traicté en quelle sorte qu'il n'y a qu'enuiron la vingtiéme partie de ceste ville qui soit habitée. Il n'y reste qu'vne petite partie des murailles, quelques aqueducts, & vn bien petit nombre de ses anciens bastimens. On dit qu'il s'y trouue enuiron 25. boutiques de marchands, & 500. maisons, qui sont toutesfois fort basses & mal basties.

Biserte, ou Bensart, est vne ville fort ancienne assise sur la mer Mediterranée, & pres d'vne riuiere, qui estant fort petite au commencement deuient peu à peu merueilleusement grande. Il y a là vn beau port de mer, & capable de receuoir de grands vaisseaux. Quelques-vns disent que ceste ville est mesme chose qu'Vtique, qui tenoit le premier rang apres Carthage, & qui deuint fort renommée par la mort de Caton. On compte aussi en ce pays la grande ville de Cairoan, assise en vne plaine deserte & sablonneuse, & celebre à cause des estudes de Iurisprudence, selon les loix du pays, & des superstitions des Arabes qui y sont soigneusement obseruées.

Le pays de Tripoly commence au Fleuue & Golphes de Capes, & s'estend iusqu'au pres du pays de Mesrat, au de là de la ville de Tripoli. Quelques-vns disent que ceste Prouince s'estendoit autresfois du costé de Septentrion auant qu'elle fut submergée, à raison dequoy les habitans fuyans ce mal-heur se retirerent du costé du Midy. Il y a en ceste Prouince plusieurs villes dont la principale est la nouuelle Tripoli, qu'on nomme autrement Tripoli de Barbarie. Ceste ville a acquis de la reputation de nostre temps, à cause des Corsaires qui y demeurent, & qui escument toutes les costes d'Italie, au lieu qu'autresfois il y auoit vn grand abord de marchands Geneuois, Venitiens, Siciliens, & autres.

Ezzabe derniere Prouince du Royaume de Tunes est assis au delà de celle de Tripoli vers le Leuant. Elle comprend quelques villes qui ne sont pas de grande importance. Ce principal pays de ceste Prouince se nomme Mesrat, qui est pres de la mer Mediterranée, & à cent milles ou enuiron de Tripoli, & ce pays contient plusieurs Bourgs, & villages bastis tant en la plaine qu'aux montagnes.

QVALITE'.

SI nous voulons considerer en general le Royaume de Tunes, il faut dire qu'il est assez fertil, propre à nourrir force bestail, & a porter vn grand nombre d'arbres, qu'on y voit principalement du costé du Ponant : car de celuy du Leuant il n'est de gueres de bon rapport, & a ce mal qu'il n'y a gueres d'eau.

Mais pour venir à esplucher les choses plus par le menu, le pays de Bugie est en quelques endroits agreable & de bon rapport, veu qu'il produit assez grande quantité de grains, & de fruicts. Mais en quelques autres il est si sterile qu'on ne sçauroit rien voir de plus miserable.

Le terroir de la ville de Bugie n'est propre à porter des bleds, mais produit des fruicts bons par excellence. Il y a en ce pays des montagnes merueilleusement hautes & aspres, où l'on voit forces forests, & grande quantité de fontaines, comme aussi vn grand nombre de boucs, bœufs, & cheuaux,

Au pays de Constantine on trouue force huyles, & bleds, grande quantité de beurre, à cause de troupeaux qui s'y nourrissent. On voit pres de Bone vne fort grande campagne, longue de 40. mille, & large de 25. qui porte des bleds en abondance.

En la Prouince de Tunes on voit pres de sa principale ville, & à quatre ou cinq mille loing tout à l'entour des campagnes pleines d'Oliuiers, mais elle manque de forment, & de toute autre sorte de grains, à cause que les habitans n'osent labourer les champs qui sont autour de la ville, de peur des Arabes qui courent de tous costez à toute heure.

La Prouince de Tripoli porte grande quantité de dattes, & des fruicts de toutes sortes, mais elle n'est nullement propre à porter des bleds, toutesfois elle produit de l'orge assez abondamment.

La Prouince d'Ezzab a force belles campagnes, où le froment ne peut venir non plus que les autres grains : mais en recompence il y a grande abondance d'oliues, de dattes, & de plusieurs autres fruicts.

MOEVRS ANCIENNES.

Les femmes de ce pays auoient anciennement en chacune de leurs cuisses vn cercle d'airain, ce qui s'obserue encore aujourd'huy en plusieurs endroicts d'Afrique parmy les Mores, & portoient la cheuelure fort longue. Ils estoient en quelques endroits si peu ciuils, ou pour mieux dire si sales, qu'ils mordoient & tuoient à belles dents les poux qu'ils prenoient sur eux, & apres les iettoient en terre. Ceux-cy s'appelloient Andrimachides, qui estoient mis entre les Poenes, qui enuoyoient & produisoient leurs filles Vierges prestes à marier à leur Roy, qui dépuceloit celle d'entre elles qui luy estoit plus agreable, & en faisoit l'essay auant qu'elle vint entre les mains de son mary.

Ceux qui se tenoient vers le Maraiz Tritonide se razoient le deuant de la teste, & portoient leurs cheueux longs par derriere. Au contraire les Auses portoient leurs cheueux sur le deuant, de mesme qu'on les donne à l'Occasion. Les filles de ceste nation dressoient toutes les années vn combat le iour de la feste de Minerue à l'honneur de ceste Deesse, & combattoient à coup de pierre & de baston à outrance. Celles qui mouroient en ce combat portoient le nom de fausses Vierges, & de corrompuës, & celle qui s'estoit portée plus vaillamment au combat, estoit tousiours honorée par les autres pucelles, qui l'armoient de toutes pieces, & sur tout d'vne bouiguignote faite à la Corinthienne auec vne creste, semblable à celle de nos morions, & la faisant monter sur vn chariot branlant l'alloient pourmener en triomphe le long du lac Tritonide.

Ce peuple mesme s'accointoit des femmes confusément, & quant aux enfans qui naissoient de tels accouplemens, lors qu'ils estoient paruenus en aage, on les menoit en l'assemblée des hommes, où ils choisissoient celuy auec lequel ils vouloient demeurer, qui estoit tenu pour leur pere, & tous les trois mois ils s'assembloient pour ce sujet.

Ceux de ce quartier estoient estimez pefides & desloyaux, voire en telle sorte que leur vice vint en Prouerbe, de sorte que lors qu'on vouloit signifier que quelqu'vn auoit manqué de parole, & faussé sa foy, c'estoit assez de dire qu'il estoit Poene.

Ils estoient de tout temps rusez, comme leur Capitaine Hannibal fit assez cognoistre aux Romains, & quant au courage ils n'en manquoient nullement: mais les factions & les enuies regnoient parmy eux: & ceste diuision auec la molesse prise à Capoüe, furent cause de l'entiere perte d'Hannibal.

Le Roy de Trebisen auoit accoustumé de ne parler qu'aux plus grand de sa Cour qui estoient apres dépeschez selon sa fantasie. Il auoit pour ses Officiers vn Lieutenant general, qui marchoit en guerre auec pareille authorité que le Roy mesme: vn grand Secretaire qui escriuoit, & respondoit au nom du Roy vn Tresorier, & encor vn autre qui distribuoit les finances, où il estoit requis & selon que le Roy le commandoit, Le cinquiesme estoit le Capitaine de la porte ou plustost le grand Maistre qui commandoit aux gardes du Roy, & quant aux Chambellans, bien qu'il y en eust, si ne seruoient-ils sinon lors que le Roy donnoit audience, veu qu'en sa chambre ils estoit seulement seruy par des esclaues & par ses femmes & ses Eunuques.

MOEVRS DE CE TEMPS.

Les habitans de ces pays viuent presque de mesme sorte que ceux des Royaumes de Fez & de Marroc, dont nous auons fait mention ailleurs. Il est vray qu'ils s'accommodent vn peu à la façon de viure des Turcs qui leur commandent. Les Arabes y viuent aussi comme ceux dont nous auons parlé traictant de l'Empire de Marroc.

Ceux qui sont originaires du pays n'aiment guere les Turcs qui ont authorité sur eux, & s'il arriuoit quelque trouble, ce seroient les premiers qui metoient les mains contre ces vsurpateurs de leurs Prouinces.

Les habitans du Royaume de ce pays sont de bonne complexion, supportent le trauail bien aisément, & paruiennent le plus souuent a vne parfaicte vieillesse si la fin de leurs iours n'est aduancée par vne mort violente. Ils sentent peu de maladies, & ne les craignent guere.

Ceux qui se tiennent en la Prouince de Bugie sont riches, nobles & gentils & aussi ciuilisez qu'on en puisse trouuer au reste de la Barbarie. Ils ont vne ancienne coustume de peine vne croix noire au dessus de leurs machoires.

Les habitans du pays nommé particulierement de Tunes ne sont gueres riches principalement ceux qui sont nobles, qui n'excercent nulle sorte de traffic. Leurs mœurs sont semblables à celles des autres Prouinces: excepté que ceux de celles cy sõt plus versez aux lettres que les autres, ceux d'aupres de Carthage sont superbes au possible, combien qu'ils soyent du tout miserables.

Au reste tout le pays qui est prés de la mer est plein de Corsaires qui escument continuellement & raflent tout ce qu'ils rencontrent. Il y a force Chrestiens qui sont tous esclaues & particulierement en la ville d'Alger, on en compte 25. mille, qui ont les humeurs & les mœurs des pays où ils sont nais, mais viuent à la discretion de ceux qui les ont sous la puissance.

RICHESSES.

Ces pays ne peuuent faillir d'estre riches, puisque les marchands y abordent de tous costez, excepté à Tripoli, où les escumeurs de mer font leur demeure ordinaire, à raison dequoy les Venitiens & Geneuois, qui auoient accoustumé d'y aller trafiquer fuyent ce lieu comme dangereux.

On voit à Constantine vn grand nombre de marchands qui vendent des draps & de la laine, cõme aussi de l'huile, de la soye & de la toille & beaucoup

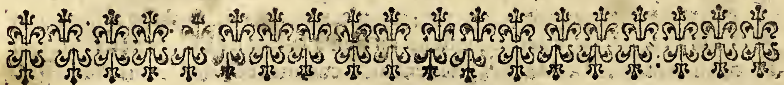
d'autres choses. Les Geneuois, & quelques autres vont à Bonne pour faire emploites de grains, & de beurres, & les mesmes se transportent à Turcs en grand nombre pour le trafic, de mesme que les Venitiens & plusieurs marchands.

La ville d'Alger a deux portes, l'vne de mer, l'autre de terre, dont l'entrée rend prés d'vn million d'or.

La nouurriture du bestail rapporte vn fort grand profit aux habitans de ces pays, & le grand nombre des esclaues qu'ils font trauailler, leur est vn profit inestimable.

RELIGION.

Tous ceux de ce païs font professi on toute ouuerte de la loy de Mahomet, de laquelle nous parlerons à fonds, lors que nous Traicterons en general de la Religion des Turcs. Et quand aux esclaues Chrestiens ils y viuent en leur Religion auec vne infinité de miseres, estans traictez de mesme, ou peut-estre plus rudement que ceux qui se trouuent dans les terres de l'Empereur de Marroc.



L'EGYPTE ET LA TROGLODITIQVE SA VOYSINE.

SOMMAIRE.

AV Royaume de l'Egypte se trouuent plusieurs choses dignes de remarque, s'il y en a au monde: mais auant que de les toucher, l'Autheur expose l'assiette du pays, & la pluralité des noms dont les anciens ont baptisé l'Egypte. D'où les Egyptiens ont tiré leur origine. L'estenduë de ceste Prouince en longueur & largeur. Sa figure ressemblante à vne bande desployée de son long. Sous quel climat & en quel paralelle. Les diuerses partitions que les Anciens ont fait de ces pays, & comme jadis elle estoit diuisée en haute & basse. Le grand nombre de ses villes montant à 26. mille, du regne d'Amasis: Le nom des plus renommées, entre lesquels est Syene *où se monstre vn puits fort profond, auquel on ne voit point d'ombre, le Soleil estant au signe de l'Escreuisse:* Memphis *celebre pour la demeure des Roys d'Egypte, & pour le voisinage des* Pyramides *mises entre les sept miracles du monde. La ville du* Caire *de figure triangulaire qui a dans son enceinte vne Tour, par le moyen de laquelle on cognoist & preuoit la fertilité ou sterilité futures de tout l'Egypte.* Alexandrie, *ville bastie en forme de Croissant, où l'on voit de belles Cisternes, les ruines des anciens Palais de Cleopatra & du* Roy *Coste pere de saincte Catherine. Deux Esguilles hautes de dix toises & autres singularitez.* Damiette *& autres. Le* Nil *fleuue admirable en son nom qui en ses lettres porte le nombre des iours de l'année, & pour ses sept bouches qui inondans les terres d'Egypte, les rend fertiles: la source duquel ignorée des Anciens a esté descouuerte de nostre temps. Entre les superbes edifices de ce Royaume sont les sepultures des Roys, les Sophistiques, les Sphins, les Pyramides. Vient en suitte la consideration de ses richesses causées*

ſées de l'abondance de toutes ſortes de grains, cotton, ſuccre, vins de longue garde, palmiers, cycomores grenades, oranges, le tamaris, l'alcane ſeruant au teint des Egyptiens : Metaux: L'ameſtite & autres pierres precieuſes : pierres detites ou d'aigle doüées de telle vertu qu'elles font ſurprendre & recognoiſtre les larrons. Et prés du Caire croiſt l'arbre portant le baume. Quant au naturel des Egyptiens & grande ſubtilité d'eſprit, il ſuffit dire que l'antiquité leur a donné & attribué l'inuention des ſciences : les femmes s'y trouuans meſme capables d'exercer la marchandiſe & faire tous autres offices de l'homme : ce qui ſe pratiquoit anciennement. Le reſte du diſcours de l'Autheur eſt fort notable touchant l'ancienne forme du dueil des Egyptiens. Leur façon d'eſcrire de la main droicte à la gauche, & les deux ſortes de lettres dont ils vſoient, l'vne ſacrée, & l'autre commune & prophane. Les veſtemens des Preſtres, leurs ſacrifices leurs viandes, les feſtins à la fin deſquels ſe monſtroit vne ſchlette ou corps mort. Les pompes des funerailles & obſeques, tant Royales que des particuliers. Les Deïtez qu'ils adoroient ſous la figure de toute ſorte d'animaux. Leur naturel, façon de viure & Religion de ce temps. Leurs loix & couſtumes anciennes faictes ſur le trafic & larcin: & touchant le mariage de leurs Preſtres. L'authorité des Roys, l'ordre qu'ils tenoient à traicter les affaires & leurs ceremonies au ſacrifice du Taureau qu'ils faiſoient aux Dieux. Finalement & pour le dernier poinct eſt repreſenté quel eſt l'eſtat de la Religion à preſent en Egypte, & qu'elle eſt la maniere de viure des Chreſtiens appellez Cofites *ou Chreſtiens de la Ceinture.*



Velques anciens Autheurs ont voulu que l'Egypte fut vne partie du monde, ſeparée de l'Afrique & de l'Aſie, entre leſquelles ils l'enferment.

Les autres qui prennent le Nil pour le vray borne de l'Aſie & de l'Afrique, mettent vne partie de ce pays en Aſie, & l'autre en Afrique.

Mais Ptolomée & pluſieurs autres qui ont pris le Golphe Arabique, ou la mer rouge pour vne borne plus commode de ces deux parties, ont logé l'Egypte en Afrique.

Elle fut jadis nommée Aerie, Aetie, Potamie, Ogygie, Melambole, Hephetie, Myare, & Ethiopie encore, à cauſe des Ethiopiens qui s'y tenoient, ainſi qu'Eſtienne & Euſtathie nous rapportent. Mais le nom d'Egypte luy vint de l'vn de ſes Roys, frere de Danaus, ou de la riuiere du Nil, qui ſe nommoit autresfois Egypte : ou des peuples de Merſeu deſcendans de la race de Cham, qui ſelon le teſmoignage de Ioſephe, furent appellez Egyptiens.

Ce pays a auſſi receu pluſieurs noms, ou epithetes de diuers autheurs, veu qu'Apollodore la nomme la region des Melampodes, à cauſe de ſa grande fertilité & ſuiuant Plutarque en Oſiris, on luy donnoit le nom de Chemie aux ceremonies ſacrées des Egyptiens. Et peut eſtre qu'on diſoit ce mot au lieu de Chamie, ainſi qu'Ortelius a fort gentiment remarqué, a cauſe de Cham fils de Noé.

Dans les liures ſacrez des Hebreux ceſte contrée s'appelloit Meſraim, comme dit Ioſephe & Chus, ſi nous voulons croire à Arias Montanus, Surquoy ie ne veux pas taire que les Egyptiens ont tiré leur origine de Meſraim fils de Chus, qui ſortit de Cham fils de Noé. Les Arabes appellent ce pays Mezté & ſes habitans Chibit, du nom de celuy qui domina le premier en ces quartiers.

Les Turcs les nomment Elchebits selon Pinet, ou bien Elquibet, à ce que dit Marmolie.

Ceste Prouince s'estend en longueur du Midy au Septentrion par vn long espace. Elle pour ses bornes du costé d'Occident les deserts de Barce, de Lybie & de Numidie, & le Royaume de Nubie: du Midy le pays de Bulgie & le Nil, ainsi que dit Leon d'Afrique, d'autant qu'il fait en cét endroit vn petit serpentement; & se destourne quelque peu du Ponant au Leuant.

Mais Pline, suiuy de plusieurs pour ce regard, met la fin de l'Egypte de ce costé prés de la ville de Siene, qu'on nomme maintenant Asne. Les autres disent, qu'il a du costé du Midy des Cataractes, qui sont des precipices fort estroits, par lesquels le Nil tombant auec vne grande abondance d'eaux, ne semble pas couler: mais se precipiter auec vne grande & extréme violence.

Il a pour sa borne du Leuant les Deserts d'Arabie, qui sont entre l'Egypte, la mer rouge, & toute ceste contrée est deserte, & sans eau à huict iournées de longueur. Il aboutit du Nort à nostre mer, qui est nommée en cét endroit Mer d'Egypte du pays qu'elle borde. Ce qui faict assez cognoistre que les anciens ont nommé seulement Egypte, ce qui est habité & arrosé du Nil, c'est à sçauoir le pays qui est enuironné de grands Deserts, commençant depuis les lieux qui sont proches de Siene iusques à la mer Mediterranée. Et ceste partie qui est assise des deux costez du Nil depuis Asne iusques à Alcair, ou au Caire, ressemble à vne bande desployée de son long, si vous en exceptez les destours de la riuiere, comme dit Strabon, qui sont en tres-grand nombre.

Ceste figure est faicte par quelques montagnes, prés desquelles le fleuue coulant tout droict & restreint entr'elles, n'est continuellement large de plus de cinq cens stades, ou d'enuiron trente-sept milles, & mesme il n'a pas par toute ceste mesme largeur. Mais quelques Modernes disent qu'il n'est large que de sept ou huict milles, & mesme qu'il est quelquesfois tellement contraint entre les montagnes, que sa largeur est seulement de quatre ou cinq milles.

Mais depuis le Caire ou prés d'iceluy ceste riuiere se diuisant en deux principales branches, donne à l'Egypte vne figure triangulaire, dont les deux costez sont deux canaux du Nil descendant de deux costez dans la mer, c'est à sçauoir à main droite iusques à l'embouchcure Pelusiaque, ou de Diamette, & à la main gauche iusques à l'embouchcure de Canope, où est à present la ville de Rosette.

La base de ce triangle est la coste de la mer d'Egypte entre l'embouchcure de Damiette, & celle de Rosette, qui s'estend l'espace d'enuiron trois cens stades, ou cent soixante-deux mille d'Italie, selon Strabon, ou suiuant quelques autres de cent septante mille pas.

Doncques la partie la plus Suptentrionnale d'Egypte, qu'on nomme la basse Egypte, est en forme d'Isle, enfermée de la mer, & de ces deux canaux du Nil, & comprise sous le nom de Delta par les anciens Historiens, Geographes & Poëtes, pource qu'elle est fort semblable à ceste lettre Grecque.

Ceste Isle a de circuit, selon Strabon, enuiron trois mille stades, qui sont trois cens septante cinq milles d'Italie. Toutesfois les Modernes disent, que

ce Delta contient de circuit enuiron trois cens milles, veu que depuis la ville de Rosete iusqu'à Damiette on conte cent quarante mille, & chasque canel est long de septante milles. Ptolomée appelle cecy le grand Delta, lequel il diuise encor en petit, & troisiéme: appellant petit Delta ce qui est contenu entre le fleuue de Bubaste, & de Busire, & troisiéme ce qui est compris entre les riuieres de Bubaste, & d'Atribe.

Tous prennent presque la longueur de l'Egypte, depuis la ville d'Asne iusques à la mer Mediterranée : & ceste estenduë est, selon Pline de cinq cens octante cinq mille pas, mais quelques modernes disent qu'elle contient enuiron 500. milles.

Leon d'Afrique estéd la longueur de ce pays par de là Asne, iusques à la grande & ancienne Asne, qui est esloignée du Nil d'Egypte d'enuiron 80. milles du costé d'Orient: & du Midy sur la frontiere du Royaume de Nubie, & des peuples de Bugie. Le mesme autheur le fait long de quatre cens cinquante milles d'Italie: mais à cause qu'ils les fait plus grands qu'ils ne faut, il est besoin selon l'opinion de Sainct d'y adiouster vn quart, tellement qu'il y aura enuiron cinq cens soixante deux milles ordinaires.

Il est assis assez pres du Tropique de l'Escreuisse, en tirant vers le cercle Artique entre le septiéme & le dixiesme paralelle, principallement sous le second climat. A raison dequoy son plus grand iour d'Esté est d'vn peu plus de 13. heures & demy, & aux parties plus Septentrionnales, il ne passe guere 14. heures. Il est enclos entre le Meridien d'Alexandrie & de Tenesse ou Teneze: dont le premier passe par le 60. degré & demy, l'autre pres du 63. degré & vn quart.

Nous trouuons diuerses diuisions de ce pays dans les autheurs, veu que ceux qui separent l'Asie de l'Afrique par le moyen de la riuiere du Nil, diuisent ceste Prouince en trois parties, c'est à sçauoir en l'Egypte d'Asie autrement Thebaide & maintenant Seid, ou Said, en l'Egypte d'Afrique, qui est la partie qui tire au Ponant: & en la basse Egypte, comprise vers le Nord entre la diuision du Nil sous la forme de Delta.

L'Egypte estoit encor diuisée anciennement en haute & basse. On nommoit haute la partie longue & estroicte, qui commence aux cataractes au dessus de Siene sur la frontiere d'Ethiopie, & finit prés du Caire. La basse comprenoit ce qui estoit enclos entre les deux canaux du Nil depuis le Caire iusques à la mer Mediterranée sous la forme de la lettre Delta, ou d'vn triangle.

Il y en a d'autres qui diuisent ceste Prouince en haute, moyenne & basse. Ils prennent la basse depuis la frontiere d'Ethiopie, & l'estendent seulement iusques à Antinoe, ville assise sur le Nil, que Leon d'Afrique appelle Anthius, & ceste-cy est mesme chose que la Thebayde ou le pays de Sahid.

Ils prennent pour moyenne Egypte la partie qui est entre la ville d'Antibe, & le sommet du grand Delta qui se nomme Heptapolis, & Heptanomie.

La basse Egypte est selon ceux-cy la partie comprise sous la figure de Delta, & ceste-cy fut appellée par les Romains Augustamniques, ou Augustamie. Iustinian la diuisée en ses Nouuelles Constitutions en premiere & seconde.

Finalement Leon d'Afrique apporte la diuision de l'Egypte, qui fut faicte lors que les Mahometans s'en rendirent maistres. Il la diuise donc en trois regions, c'est à sçauoir en celle de Sahid, c'est à dire terrestre,

qui est depuis les frontieres de Bugie iusques au Caire,& c'est icy la haute Egypte:en l'Errifie, qui est la contrée Occidentale du Nil depuis le Caire iusques à Rosette, & en la Bechrie,ou Marennue,qui est du costé d'Orient est proche de la riuiere du Nil.

Il faut aussi sçauoir que l'Egypte fut autrefois diuisée par Alexandre en plusieurs gouuernemens : & que les Romains pratiquerent apres mesme chose. Herodote met dix-huict gouuernemens, ou Nomes : Strabon 9. Ptolomée 46. Pline enuiron 50. Mais Ortelius a recueilly de diuers autheurs plus de 66. Nomes.

Pour le regard de ses villes, quelques-vns ont escrit qu'il y en auoit autresfois enuiron 26. mille lors qu'Amasis regnoit, & Diodore dit qu'on en voyoit encor en son temps trois mille. Mais Ortelius n'en a peu trouuer que trois cens; quelque diligence qu'il ait apporté en ceste recherche. Tellement qu'il faut croire que ces anciens autheurs comprenoient en ce compte les bourgs & les villages. Toutesfois nous ne nions pas que les guerres des Syriens, des Ethiopiens,& des Romains n'ayent ruiné plusieurs ville. Mais laissant ceste dispute, ie dy que les plus renommées d'Egypte estoient Syene, Thebes qu'on nommoit aussi Diospolis,Tentyre,Heliopolis,Memphis,Babylon,Alexandrie, Peluse, & quelques autres.

Syene,maintenant Asne est precisément sous le Tropique de Cancer, ou de l'Escreuisse. Ce fut en ce lieu, selon le tesmoignage de Pline, qu'on fit vn puits fort profond,auquel on ne voit point d'ombre lors que le Soleil est au commencement de l'Escreuisse.

La ville de Memphis assise par delà le Nil du costé d'Occident fut autresfois la demeure des Princes d'Egypte:& les Pyramides, dont les autheurs ont fait tant de mention, en sont bien peu esloignées. Le Caire succeda au lieu de cette ancienne ville,& fut le sejour ordinaire des Soudans d'Egypte.

Il est vray que plusieurs tiennent que le Caire est au mesme lieu,où l'on voyoit iadis Babylon. Car Bellon qui a esté par tous ces pays, semble asseurer que la ville nommée Babylon par les anciens estoit vn peu au dessus du Caire. Et de fait on voit plusieurs ruines,& restes de beaux & magnifiques bastimens en ce lieu, qui est auiourd'huy vn village,où il demeure assez bon nombre de Chrestiens Grecs,& Armeniens, & l'on y voit vne chappelle,où il y a vne voute sous terre: où l'on dit que la bien-heureuse Vierge demeura cachée auec son fils nostre Seigneur,lors qu'elle s'enfuit de Iudée.

La ville du Caire est plus longue que large,& sa forme est triangulaire. Elle est fort grande, & ceinte de murailles, non toutesfois de tous costez, pource que la plus grande partie est bordée du Nil qui luy sert de muraille. Hors du pourpris des murailles on voit beaucoup de bastiments, & vn fort qui est en l'vn des coings sur le rocher, où quelques degrez ont esté taillez, & dont la demeure est saine & agreable: d'autant qu'en regardant des fenestres, & iettant sa veuë tout à l'entour le plus auant qu'il est possible, on voit tout le pays d'Egypte.

La plus grande partie des maisons est couuerte d'vn double paué à cause de la chaleur, & les portes des maisons sont tellement basses, & estroites qu'il se faut baisser par necessité lors qu'on y veut entrer. Toutesfois les maisons des grands ont des portes qui sont hautes comme celles qui sont en Europe.

Il y a en ceste ville comme vne tour solide, par le moyen de laquelle l'on cognoit la fertilité qui doit estre en Egypte toutes les années, en y remarquant combien la riuiere du Nil vient à croistre: car il y a diuerses marques par lesquelles on iuge de la recolte. Car quand le Nil paruient au plus haut trou, l'on vient à recueillir du bled en abondance, & de ceste sorte ils iugent des biens qu'ils doiuent auoir selon la hauteur de ceste eau. Toutesfois le Baron de Beauuau en son voyage, dit que c'est vne Mosquée nommée Elchial, que l'on mesure combien le Nil croist en vne colomne qui s'y trouue. Mais Paletne en ses Peregrinations dit que c'est en vne Isle prés du Caire que l'on va prendre garde à la hauteur de ceste riuiere, de laquelle nous ferons mention en parlant de la qualité de l'Egypte.

Il y a aussi dans le Caire vn lieu ceint de muraille, nommé Basestan où l'on vend force argenterie, draps d'or, d'argent & de soye, & quelques rares espiceries. C'est là que beaucoup de gens accourent & s'assemblent ordinairement, pource que l'on y voit ce qui se peut trouuer de plus rare en toute la ville. Quelques-vns disent que toute ceste ville a plus de huict mille de circuit, & plus de 24. mille ruës qui se ferment la nuict.

Il y a dedans & dehors la ville de fort beaux jardins, qui outre les herbes ordinaires portent des cannes de casse, du tamaris, des palmiers, des sycomores, des oranges, des citrons & des limons fauuages, & encores des cannes de succre, & les hayes qui entourent ces jardins, sont toutes pleines de Chameleons.

Au dessus de Materée, qui est vn beau jardin assez prés du Caire, l'on voit vn Obelisque dressé, plus grand & plus gros que ceux qui sont en Alexandrie, & mesme que celuy qu'on voit en l'Hyppodrome à Constantinople.

Quant aux Pyramides d'Egypte, à ce que dit Bellon, elles sont en vn lieu esleué, & commencent à paroistre de quarante mille pas loing. Les Egyptiens nomment, comme il dit, ces Pyramides Pharaons, & elles semblent plus admirables à ceux qui les regardent de prés, que les Autheurs ne les ont descrites: car les anciens ouurages des Romains sont bien peu de chose au regard de ces merueilleuses masses de pierre. On les voit en vn lieu fort desert, à quatre mille loing du Caire, à trois jets de pierre par delà le Nil. La plus grande surpasse aussi en beauté toutes les autres. Elle a par le pied trois cens pas de carrure, qui sont douze cens de tour, & sa hauteur peut auoir six cens pieds. Les pierres dont elle est faicte, sont presque égales, ayans trois pieds de long, deux de large, & autant d'espaisseur: & quoy que le sommet semble fait en pointe, à cause de sa hauteur, toutesfois il est fait en terrasse de vingt & vn pied de carrure.

Le Baron de Beauuau, de qui i'ay tiré ce que dessus, dit qu'en entrant dedans il descendit enuiron cinquante pas premierement, puis remontant enuiron 40. il tira par vne allée large de quatre pieds, haute de cinq, & longue d'enuiron trente pas, qui auoit au pied vne petite chambre carrée d'enuiron huict pas, mais toute ruinée & pleine d'ordure: & retournant par la mesme allée, il vid à main droicte la bouche d'vne cisterne fort grande & profonde, & montant soixante huict marches, il entra dans vne chambre fort haute, reuestuë de marbre, longue de quarante pieds & demy, & large de vingt & vn, où l'on voit vne grande pierre creuse de marbre Thebayque, espaisse de trois ou quatre doigts, longue de douze pans, large de cinq, & profonde de cinq & demy. La

pierre en est si fine, que frappant dessus auec vne autre, elle sonne clair comme vne cloche.

Voyla ce qu'en dit ce Caualier, au dire duquel ie m'arreste, comme estimant qu'vn homme de sa qualité met les choses ainsi qu'elles sont, sans les desguiser en aucune sorte.

Belon dit qu'elle a des degrez qui s'aduancent par dehors, & 324. pas en chacun de ses costez. D'auantage, qu'il y a depuis la baze iusques au sommet 250. degrez, dont le chacun est de la hauteur de cinq semelles, à raison de neuf poulces pour semelle. Il dit que sa largeur est telle, qu'vn bon & fort archer estant en son faiste, & descochant en l'air vne flesche, ne la pourra pas faire aller si auant qu'elle ne tombe sur ses degrez, au lieu d'aller par de là la baze. Il dit que son sommet est plein & a deux pas de diametre, & que 50. hommes s'y peuuent tenir à leur aise.

Ie ne parleray point des autres, d'autant que ce seroit vne curiosité superfluë: mais ie diray seulement, qu'vn peu au dessous de la Pyramide l'on voit le grand Colosse du Sphinx, proche du canal du Nil. I'en laisse la description, pource que Pline, Herodote, & quelques autres l'ont assez suffisamment faite.

La ville d'Alexandrie fut autresfois vne des premiere villes du monde : veu qu'elle cedoit seulement à Rome pour le regard du nombre des habitans. Elle est assise, selon le Baron de Beauuau, en vn lieu sablonneux, & sur le bord de la mer, bastie en forme de croissant, plus large que longue, & diuisée en vieille & nouuelle. La premiere a bien trois mille de long, ayant au dedans, outre plusieurs choses rares, deux montagnes de sable qui y sont encloses. Ses anciennes murailles sont encores debout, mais le dedans est presque deshabité. Tous les bastimens sont creux au dessous, & remplis de cisternes qui sont soustenuës par tout de pillers de marbre, à cause de la necessité de l'eau, d'autant que l'on n'en a point d'autre que celle que l'on conduit du bras du Nil, appellé Caliz, par certains canaux, pour remplir ces cisternes vne fois l'année, qui est le quinziesme d'Aoust.

Il y a là de fort belles & grandes ruës, ausquelles l'on peut voir plusieurs antiquitez, & ruines, entr'autres l'on y voit les ruines du Palais du Roy Coste, pere de saincte Catherine, & prés de là six colomnes de marbre, de vingt pans de tour, & hautes de trois toises hors de terre. On y voit aussi le long d'vne ruë le lieu où sainct Marc fut decapité, & il y a la vne Eglise où les Coffites gardent la pierre sur laquelle la teste luy fut tranchée, & la chaire où il preschoit.

Il y a encore vne Eglise dediée à saincte Catherine, où l'on voit vne colomne carrée, sur la quelle on trencha la teste à ceste vierge.

Prés des murailles du port l'on voit deux esguilles presque semblables, toutes grauées de lettres hieroglyfiques, dont l'vne est toute couchée & couuerte la pluspart de terre : l'autre est haute de dix toises hors de terre, ayant onze pieds de carrure.

On voit plus haut la place où estoit anciennement le Palais de Cleopatre, où elle auoit vne gallerie qui aduançoit sur la mer, ainsi que l'on peut voir par ses ruines.

Hors de la ville l'on voit vne colomne que Cesar fit dresser en memoire de la deffaicte de Pompée, qui est de marbre, & est assez haute ; la baze & les chapi-

teaux sont de quatre-vingts pieds de Roy, & il y en a vingt huict de tour.

Quant à la ville neufue, elle est vn peu plus plaisante, assisse en vne plaine, ayant à main gauche le vieil port, qui est deffendu d'vn chasteau de la vieille ville : mais à cause de sa difficulté, on ne s'en sert plus que pour mettre quelquesfois des Galeres, & des Galiotes.

A main droite l'on voit le port neuf, qui n'est qu'vne plage combatuë de la Tramontane, ou du vent du Nord : mais il est deffendu d'vn costé, & d'autre de deux chasteaux qu'ils nomment Farilos, dont l'vn est sur vne petite presqu'isle, & n'a point d'autre eau douce que celle que l'on y porte des cisternes de la ville.

L'autre est vis à vis, & il faut que tous les vaisseaux passent à la mercy de l'artillerie de ces deux chasteaux ; & sans ces deux ports, la ville seroit en peu de temps deshabitée, pour le mauuais air qui y est.

L'Isle du Phare, que l'on met vis à vis d'Alexandrie, n'est plus vne Isle, comme du temps de Cesar, & de Ptolemee : car ce lieu est joint à la terre ferme, & a vn chasteau plein d'incommodité, pource qu'il y faut porter tous les iours sur des Chameaux de l'eau, qu'on puise aux cisternes d'Alexandrie.

A demie iournée au dessus d'Alexandie, l'on voit Rosette, belle ville, assise sur le Nil, à 8. milles, ou enuiron de la mer. Les maisons y sont bien basties, & enrichies de dorure, & de peinture, choses rares en ces Prouinces.

La ville de Damiete est aussi fort renommée, & assise pres de la mer Mediterranée ; c'est celle que les anciens nommoient *Pelusium*, & qui fut aussi appellée *Eliopolis*, du nom du Prince Elie, ou Alie qui l'auoit ceinte de trois murailles. Suide la nomme Clef de l'Egypte : mais Ortelius estime que *Pelusium* est ce qu'on appelle auiourd'huy Tenezé.

Outre ces villes, il y en a encores d'autres assez renommées, comme Michacle, qui est presque aussi grande que le Caire: & Fuca, ou Foua, qui est apres le Caire plus grande que toutes les autres, & vis à vis l'Isle d'Edibed, que le Nil fait en ce lieu. Il y a encores vn grand nombre de villes, & villages en Egypte, principalement pres de la riuiere du Nil, qui les rend agreables, & leur est extrémement commode.

Quant aux villages qui sont esloignez du Nil, les habitans les ont fait en des lieux hauts, pour éuiter le desbordement de l'eau : les maisons y sont basties d'vn limon espais, gras & fort tenant, & les couuerts sont pointus : toutesfois il s'en trouue aussi qui sont plains.

Pour le regard des Troglodytes, ils occupent le pays qui est outre le riuage de la mer rouge, qui est à main droite, & l'Egypte. Ptolemée les appelle Arabes Ichtiophages, & Castalde dit que ce pays se nomme maintenant Sirie: mais il semble que les modernes l'appellent à present Arabie Troglodytique.

Les lieux principaux de ce pays sont Grondol, ou Corondol, auec vn assez bon port.

Alcosser, ou Chozair, quelques-vns prennent pour l'ancienne Berenice de Ptolemée. C'est là que les montagnes s'ouurent pour donner passage aux fruicts qu'on porte du pays des Abyssins.

Il y a aussi Suaquen, qui est la Ptolemais de Mele, selon l'opinion d'Ortelius. Pline la nomme Epitheras, & Ptolemée Theron. Pres de ceste ville il y a vn fort bon port. Le Turc y tient ordinairement vn Bassa, qui commande à toute la contrée.

On voit aussi pres de la mer rouge, & comme à la teste du golphe Arabique, la ville de Suez, que Pierre Gilliez, & Belon prennent pour l'Arsinoé de Ptolomée, Zieglere la prend pour la Posidie de Strabon : mais quelques autres tiennent que c'est Hero, ou la cité des Heros, qui estoit florissante au possible du temps des Ptolomées Roys d'Egypte & des Romains, à cause de force marchandises qui y venoient des Indes & d'Arabie, qui estoient portées de là par le Caire, & par Alexandrie en Egypte. Mais aujourd'huy elle n'est guere marchande ny peuplée, à cause de la grande difficulté de toutes choses, combien que le Turc ait fait tout ce qu'il a peu pour la rendre bien habitée.

QVALITE'.

L'Egypte est seulement arrousée de la riuiere du Nil, qui rend son terroir de grand rapport. On a donné beaucoup de noms à ce fleuue, dont on rapporte diuerses raisons : car Diodore la nommé Ætos, c'est à dire, Aigle, à cause de la vitesse de son cours vers les cataractes. Il a aussi esté nommé Egypte, d'vn Roy du païs, qui communiqua son nom au Royaume, & à la riuiere. Festus dit qu'on la nommé Melus : & Eustathre, & Plutarque Mela, Cedren, & Epiphane le nomment Chrysorrhoas, c'est à dire, coulant en or : & Denis luy donne le nom de Syene. Il fut aussi nommé anciennement Siris, Triton, Diris, Astape, & Astaboras. Les sainctes lettres l'appellent Seor, ou Sihor, c'est à dire, trouble, à cause de la bourbe qu'il porte auec luy en Egypte, & les mesmes luy donnent le nom de Gehon & de Phison.

Les Egyptiens l'ont nommé Noym : les Abissins Tacui, selon Barius, ou Abanhi, selon Martian, les Africains Nil, & ceux du pays Taccasij, & Abanhi. Il y a diuerses opinions touchant la source de ce fleuue, & toutes sont presques incertaines. Mais on sçait auiourd'huy fort asseurément qu'il ne vient pas des montagnes de la Lune, ainsi que Ptolomée, asseure, ains d'vn fort grand lac nommé Zaire, qui est en la haute Ethiopie, entre le Royaume de Congo, ou Manicongo, & le pays de Monomotapa, ou Benomotapa, sous l'onziéme degré, ou enuiron de hauteur du pole Antarctique : & c'est aussi chose asseurée que ce fleuue courant par plusieurs & diuers pays auec beaucoup de serpentemens, fait vn grand nombre d'Isles, dont la plus grande est celle de Meroé. Mais lors qu'il est entré dans l'Egypte, il coule entre les montaignes qui l'enferment des deux costez, puis il va faire le Delta, apres s'estre espandu par plusieurs destroits & valées : car autant que les montagnes s'estendent & sont esloignées l'vne de l'autre, autant ce fleuue s'estend, ou se restraicit, & fait le pays habitable de diuerse figure : & derechef il s'espand par les campagnes, reprenant son cours naturel.

Or le Nil, tandis qu'il coule du long de l'Egypte, est fort semblable à la riuiere du Po, à ce que dit Belon, principalement comme elle est depuis Ferrare iusques à son emboucheure : car on peut voyager aisément sur l'vn & sur l'autre à voiles desployées, & aller contremont, ou contrebas de la riuiere.

Les anicens Autheurs ne sont pas d'accord touchant le nombre des bouches du Nil : car quelques-vns en mettent sept, comme Mele, Strabon, Diodore, & Herodote : les autres neuf auec Ptolomée, & Pline vnze. Mais les modernes asseurent qu'ils n'y en a que trois, ou quatre, comme Guillaume de Tyr, & Pierre Belon, qui rapportent ce qu'ils en ont veu, de mesme que quelques an-

tres: car il se diuise en quatre branches à quatre milles loin du Caire, dont les deux sont les deux bouches principales, & nauigables, c'est à sçauoir, celle de Diamette, & celle de Rosette. Toutesfois au temps du desbordement plusieux ruisseaux ausquels la riuiere est diuisée sont nauigables. Mais en autre temps les grands vaisseaux n'y peuuent voyager, à cause des marescages, & du sable mais seulement on les peut passer à gué.

Au reste ce fleuue est extrémement fecond, veu qu'il nourrit beaucoup de poissons fort renommez, & outre cela des animaux, & des monstres espouuentables, comme des cheuaux, & veaux marins, des crocodiles & autres, qui sont fort dommageables aux hommes. On dit qu'il ne vient point de vent de ce fleuue, & que son eau est douce sur toutes les autres du monde: & peut-estre que c'est à cause qu'elle est fort cuite, & par ce moyen moins espaisse, & plus subtilisée, ou bien à cause de son long cours, que l'on tient qu'il n'y a riuiere au monde qui coule par vn si grand espace de terre.

Quelques-vns nous rapportent que le Nil escrit en Grec, exprimant le nombre que vaut chasque lettre, contient le nombre des iours de l'année, en ceste sorte, N, 50. E, 5. I. 10. A. 30. O, 70. Σ, 200.

Le desbordement en Egypte commence enuiron le dix-septiéme du mois de Iuin, auquel temps ceste riuiere croist durant quarante iours de suitte, & decroist vn mesme espace de temps.

Cecy arriue lors que l'Ethiopie qui est au dessus de l'Egypte, a ses longues pluyes, principalement aux dernieres montagnes, & lors que ces pluyes ont passé le desbordement cesse & la riuiere se retire.

Et veritablement c'est chose admirable de voir croistre ce fleuue, quand les autres decroissent, & de le voir amoindrir lors que les autres viennent à grossir.

Or durant le temps de son accroissement iusques à la fin de sa retraite toutes les villes d'Egypte sont comme des isles; pource qu'elles sont assises sur des lieux hauts, afin que le desbordement du Nil ne leur puisse nuire. Tellement que l'on n'y peut aller que sur des bateaux, ou en nageant: & c'est lors que presques toutes les bestes sauuages se noyent, & celles qui peuuent eschapper, s'enfuyent en des lieux plus esleuez; & les animaux domestiques que l'on tient lors dans les estables, y sont nourris par leurs maistres, qui ont auparauant pourueu à leur nourriture.

Au reste d'autant que la quantité de la cruë du Nil a esté moindre autrefois l'on peut coniecturer quelle sera nulle quelque iour, & par le riuage esgalera la hauteur du fleuue.

Il y en a qui tiennent, suiuant le tesmoignage de Strabon, que l'Egypte fut toute couuerte, & submergée anciennement de la mer, iusques aux marescages d'aupres de Peluse, du mont Cassie, & de Serbonide: mais que par le moyen du Nil qui porta continuellement auec son inondation du limon, & de la bourbe, elle deuint telle qu'on la voit. Et ce qui fait foy de cecy, c'est vn grand nombre de coquilles de mer que l'on y trouue sous le sable.

Le pays d'Egypte est plein, bas, & sans montagne, à raison dequoy l'on le peut voir de guerres loin. Son air est chaud, & nuisible, qui faict que pour éuiter la grande, & insupportable ardeur de l'Esté, & pour prendre la frescheur, & receuoir quelque vent, les habitans ont accoustumé, selon le rapport de Leon d'Afrique, de bastir en toutes les villes de fort hautes tours, qui

ont au plus haut, & au bas vne porte, qui est vis à vis des maisons, & le vent vient au bas par le faiste. Toutesfois ceste Prouince n'est pas sujette aux vents du Midy, qui sont ardans, comme le reste de l'Afrique : ains elle est principalement exposée aux vents du Nord, qui sont humides, au lieu qu'aux autres pays ils desseichent.

Le pays n'est aussi sujet aux tremblement de terre, ny aux pluyes, dont il n'a pas besoin, à cause que la terre est tous les ans engraissée par le grossissement du Nil. Et s'il y tombe quelques pluyes, ce qui aduient toutefois fort rarement, elles apportent des catharres, des fiévres, des enflures des coüillons, & autres maladies.

Au reste il est fertile au possible, à cause de ce desbordement du Nil, au deffaut duquel on y void vne cherté extréme. Il y a plusieurs fossez qu'on y a faits, afin que les villes, qui sont loin du Nil au milieu de la Prouince, ne fussent despourueuës d'eau, lors que le Nil viendroit à s'escouler.

Troge asseure que la terre d'Egypte est si feconde, qu'il n'y a pays qui porte en plus grande abondance les choses qui sont necessaires pour la nourriture de l'homme.

Aussi plusieurs d'entre les anciens ont nommé l'Egypte, Grenier de la terre: & Pline asseure que la grandeur de l'Empire Romain n'eust gueres peu durer, sans la richesse & les grains d'Egypte : d'autant que l'abondance, ou la famine du peuple Romain, ne despendoit que de la riuiere du Nil.

Le mesme dit encores, que la terre d'Egypte abonde tellement en herbes bonnes à manger, que ce pays se peut aisément & fort facillement passer de bled.

On doit doncques plustost admirer, que l'on ne peut estimer, les richesses d'Egypte, si l'on considere la magnificence & l'orgueil des sepultures des Roys, le Labyrinthe, les Obelisques, les Pyramides, & le Sphinx, qui furent parfaits auecques vne despence incroyable.

Ceste Prouince abonde de toute fortes de grains, & de legumes. Elle a de tous costez de fort bons pasturages, & des Oliuiers en fort grand nombre. Toutesfois la haute Egypte, ou le pays de Sahid surpasse toutes les autres parties en abondance de legumes, & de lin, & en nombre d'animaux, de poules, & d'oyes.

La partie de la basse Egypte exposée au Leuant, qui s'appelle Errise, produit abondance de fruicts, d'orge, & de ris: & en la partie Occidentale grande quantité de coton & de succre. On moissonne en ce pays au commencement d'Auril, & tout aussi tost on bat le bled, tellement qu'enuiron le 20. du mois de May il ne reste plus vn seul espic à couper.

Les champs qui sont autour du Nil, pour la plus grande partie, à ce que dit Belon, sont pleins de ris, & de cannes de succre. Mais au delà du riuage du Nil on cultiue mal-aisément les iardins, pource qu'il faut par le moyen de certains instrumens que les bœufs portent, pour auoir perpetuellement de l'eau & les arrouser.

Outre les herbes & les grains il y a de fort bon vin, & en grande abondance en diuers lieux : veu que proche du lac Mareotide on recueille de tres-bon vin, qui est de longue garde. Mais il n'y a gueres d'huiles, ny de bois taillis, & mesme l'on n'y void gueres d'autres arbres que des palmiers, qui ne valent rien pour faire des bastimens. Ces palmiers deuiennent merueilleuse-

uient hauts par tout le pays d'Egyte, & l'on a veu selon le recit de Belon, sortir d'vn seul trong vingt grands arbres separez. Outre les palmiers, les jardins portent aussi des sycomores, de la casse, des grenades, des oranges & du tamaris, dont la plus grande partie deuient extrémement haute: mais les tamaris n'y viennent point sans estre semez, & viennent aussi bien aux lieux secs, qu'en ceux qui sont humides. Quant aux sycomores, ils sont si verds qu'ils surpassent en verdeur tous les autres arbres.

On y cultiue aussi soigneusement vn arbrisseau nommé Alcane, duquel on voit des bois taillis. Ils rendent iaunes ces fueilles lors qu'elles sont seiches, & les femmes qui demeurent dans les terres du Turc en teignes leurs mains, leurs pieds, & vne partie de leurs cheueux. Il y a aussi grande quantité de fleurs & de bonnes senteurs; veu que Pline donne aussi des parfums precieux à l'Egypte, combien qu'il asseure que les fleurs ny sentent gueres bon ordinairement, pource que l'air y est plein de broüillards, qui viennent du voisinage du Nil.

Outres les bestes cruelles & nuissibles dont ce pays abonde, il nourrit vn grand nombre d'animaux domestiques, comme des beufles, des bœufs, des Chameaux, des cheuaux, des asnes, des moutons, & des chéures: toutes lesquelles bestes y deuiennent fort grandes, à cause de la temperature de l'air, de l'abondance du pasturage, & de la bonne nourriture de l'herbe, arrosée de l'eau du Nil. Entre les autres animaux, l'on y voit des moutons gros & gras au possible, qui ont des queuës fort espaisses qui pendent à terre, & ces moutons ont la laine noire.

Et pource que ce pays est fort marescageux en hyuer, il nourrit plusieurs oiseaux d'eau, principalement des cygongnes, dont l'on voit vn si grand nombre en quelques lieux herbeux arrousez du Nil, que l'on en voit les champs & les prez tous couerts.

Il s'engendre aussi en ce pays vne si grande quantité de grenoüilles, que si les cygongnes ne les deuoroient, on ne verroit autre chose. Il y a force Chameleons à ce que dit Belon, que l'on trouue parmy les arbrisseaux, & qui ne viuent pas de vent comme plusieurs ont escrit, combien toutesfois qu'ils peussent demeurer sans manger toute vne année.

Or les poules n'ont pas accoustumé de faire esclorre, ny de couuer les poussins en aucun endroit d'Egypte, ains l'on se sert pour cét effect de la chaleur des fournaises. Dauantage ce pays a tousiours abondé en metaux, principalement aux lieux qui sont plus proches de l'Ethiopie, & l'Ametyste, plusieurs autres pierres pretieuses s'y engendrent. On trouue vne si grande quantité de pierres Ætites, ou d'Aigle prés d'Alexandrie, que l'on en peut charger des Nauires: & ces pieront ceste particuliere vertu qu'elles font surprendre & recognoistre vn larron, ainsi que Belon remarque en ses obseruations.

Les femmes d'Egypte sont feconde à merueille, de sorte que le plus souuēt elles font 3. ou 4. enfans à la fois, & mesme on a remarqué que les enfans qui naissent en ce pays dans le huictiesme mois, ne sont pas en danger de mourir, comme ils sont aux autres contrées.

Prés du Caire, & au lieu nommé Materée l'on trouue l'arbre qui pour le baume: & aux enuirons d'Alexandrie l'on voit vn grand nombre de certaines chéyres que l'on nomme Gazelles, & l'on y voit aussi forces grenades, limons,

oranges, citrons, figues & cerises, & d'autres sortes de fruicts que nous n'auons pas en ces contrées. On trouue encore aux enuirons d'Alexandrie grande quantité de legumes, de ris, d'orge, & de peaute.

Il est vray que ce terroir seroit sterile, si les habitans ne mettoient vne grande diligence à le cultiuer: & principalement aux endoits qui sont esloignez du Nil, à cause de l'eau qu'il faut auoir par le moyen des bœufs, & de certains instrumens.

L'Isle d'Edibeb abonde en cannes de succre, en sycomores, & en palmiers, en toute sorte de legumes, & en ris.

Quant à l'Arabie Troglodyrique, c'est vn pays sterile, sablonneux, desert & non cultiué, & mesme on l'habite fort peu, à cause que l'on n'y peut auoir de l'eau que bien rarement.

Pour le regard de la ville de Suez, il n'y a point d'eaux à deux mille tout à l'entour: car ils puisent d'vn certain puits qui est à deux mille loing de la ville de l'eau, qu'ils portent sur des chameaux, mais elle est vn peu amere & salée.

MOEVRS ANCIENNES.

LEs Egyptiens ont esté tousiours merueilleusement ingenieux & spirituels: de sorte que Macrobe nomme l'Egypte, mere des arts: pource que les habitans de ce pays ont inuenté la Geometrie, Arithmetique & Medecine, & plusieurs autres arts. Ils se sont adonnez les premiers de tous aux obseruations des Astres, & à la Magie, & aux sorcelleries.

Ce furent les principaux qui inuenterent les noms de douze dieux, & qui dresserent aussi des Autels, des Idoles & des Temples, & qui mirent des figures d'animaux en leurs statuës: ce qui fait cognoistre assez clairement, qu'ils ont sans doute prins origine des Ethiopiens, qui ont introduit premierement toutes ces choses au monde, ainsi que Diodore Sicilien nous raconte.

Les femmes d'Egypte exerçoient jadis la marchandise, tenoient tauerne, & faisoient tout ce qui est de l'office des hommes: au lieu que leurs maris estoient faineans, enfermez en leurs maisons: & s'il falloit porter quelque fardeau, les hommes le mettoient sur leur teste, & les femmes le portoient sur leurs espaules. Les hommes s'accroupissoient pour pisser, & les femmes au contraire faisoient de l'eau toutes droictes, alloient à leurs affaires dans leurs maisons, & banquetoient en plaine ruë.

Il n'y auoit femme en Egypte qui peust estre Prestresse au temple d'aucun Dieu, ny d'aucune Deesse. Et quant aux Egyptiens, ils n'estoient consacrez à vn Dieu particulier, mais à tous ensemble. Il y auoit vn souuerain Pontife esleu d'entre les Prestres, qui laissoit à son decez son fils successeur de sa dignité, & souueraine Prestrise. Les enfans legitimes, selon l'ordonnance du pays, ne refusoient de nourrir leurs parens, & n'y estoient nullement forcez, au lieu que les femmes y estoient contraintes, si par fortune elles faisoient les retiues & negligentes.

On voyoit plusieurs autres peuples, qui auoient de coustume en portant le dueil & pleurans leurs morts, découurir leur teste de bouë, & de laisser croistre leur barbe & leurs cheueux. Mais les Egyptiens se faisoient tondre, & coupoient leur barbe, & paistrissoient la paste auec les pieds, & auec les

mains, & quelques-vns disent qu'ils ont introduit les premiers la circoncision parmy les hommes. C'est l'opinion des anciens autheurs Grecs qui ignoroient l'histoire sacrée des Iuifs.

Ils escriuoient en tirant de la main droicte à la gauche, comme on le voit encor pratiquer aux Hebrieux, aux Arabes, aux Turcs, & aux Persans. Leurs femmes portoient simplement vne robbe, & les hommes, comme plus mols, & effeminez en auoient deux.

Ils vsoient aussi de deux sortes de lettres, l'vne qui estoit sacrée, & l'autre permise à vn chacun, ou pour le dire en vn mot commune: mais cecy estoit tiré des Ethiopiens. Il falloit que les Prestres razassent de trois en trois iours le poil qui estoit sur tout leur corps, afin qu'ils ne portassent aucune soüilleure au temple & au sacrifice. Ils portoient des vestemens de lin tousiours freschement lauez, blancs, & nets, disans qu'ils se tailloient le prepuce pour estre plus nets, & qu'il estoit plus seant d'estre sans ordure, qu'autrement en quelque sorte que ce fust. Ils auoient des souliers faits du bois d'vn arbre qu'on nomme Papier.

Ils ne semoient en Egypte des febues, & n'estoit permis d'en manger, si par fortune on y en portoit de quelque autre pays: & mesme il fut deffendu aux Prestres de les garder, pource qu'ils croyoient que ceste espece de legume estoit soüillée, & impure. Leur coustume estoit de se lauer tous les iours d'eau froide, trois fois de iour bien souuent, & deux fois la nuict. Les Sacrificateurs Egyptiens ne mangoient iamais les testes des animaux qu'on auoit sacrifiez, ains ils les maudissoient premierement auec des execrations estranges, & de mots cruels & abominables, puis les vendoient au premier estranger qui passoit, ou s'il ne se trouuoit marchand pour les achepter, on les iettoit dans le Nil.

Tous les Egyptiens immoloient les bœufs, les taureaux, & les veaux; mais il estoit deffendu de sacrifier les vaches & les genisses, à cause qu'elles estoient dediées à la Deesse Isis, à laquelle ils portoient vn honneur particulier. Ils viuoient de pain de seigle, & vsoient de biere, à cause qu'il n'y croissoit point de vin. Ils mangeoient aussi des poissons crus en partie, & seichez au Soleil, ou salez & confits en leur saumure. Ils auoient aussi pour leur viande des oyseaux cruz & salez, & les plus riches d'entr'eux mangeoient des cailles & des canards qu'ils tenoient pour leur plus grandes delices.

Lors qu'ils estoient assemblez en quelque festin, & apres que le repas estoit finy, il y en auoit qui portoient vn corps mort fait de bois, ou autrement bien representé, ayant vne ou deux coudées de hauteur, & monstroient ceste figure à chacun de ceux qui assistoient au festin, luy disant, boy & mange, & regarde cestui-cy: car ayant vescu à ton aise, tu luy seras semblable apres ta mort.

Lors que les plus ieunes rencontroient ceux qui les deuançoient en aage, ils se destournoient du chemin pour les laisser passer, & les voyans venir en vne assemblée, se leuoient pour leur faire place, & donner leur siege: & lors qu'ils se rencontroient par les ruës, ils se salüoient sans parler, tendant seulement la main, & l'abaissant iusques aux genoux.

Ils portoient des habillemens de lin frangez aux manches, qu'ils appelloient Casilires, iettans par dessus des manteaux blancs pour les couurir: car les vestemens de laine estoient deffendus quand on entroit dans les temples, & l'on n'eust osé les enterrer auec le corps d'vn trespassé.

Ils estoient fort sobres, veu qu'ils ne mettoient sur la table que du veau, & quelque oye, & il y auoit certaine mesure de vin ordonnée à vn chacun par repas, afin qu'on ne remplist le ventre plus que de raison, & que personne ne beust iusqu'à s'enyurer.

Les Roys vsoient auec telle douceur enuers leurs sujets, qu'ils gaignoient le cœur & l'amitié d'vn chacun : de sorte que non seulement les Prestres, ains tous les autres auoient plus de soucy de la conseruation & prosperité du Roy que d'eux mesmes ou de leurs femmes & enfans.

Lors qu'vn Roy estoit mort, c'estoit pitié de voir le dueil que tous en menoient en general, deschirant leurs habits, & fermant les temples, n'allant n'y à foires, n'y à marchez, ne solemnisant aucune feste, soüillant leurs testes de boüe l'espace de deux mois douze iours, portant vn linge ceint dessus le bras, & s'assemblant deux fois le iour deux ou trois cens, tant hommes que femmes, ainsi racoustrez, pour renouueller le dueil, & la complainte, chantant ce pendant enuers, les vertus & la saincteté de vie du Roy qui estoit mort en dernier lieu.

Durant tout ce temps ils ne mangeoient d'aucune viande cuite, & s'abstenoient de boire du vin, & de toutes viandes delicieuses. Ils ne se lauoient, ny oignoient, ny ne couchoient dans le lict, & n'auoient alors la compagnie de leurs femmes, ains durant tout ce temps s'ils pleuroient & lamentoient la mort du Roy, comme de leur enfant propre.

Ainsi que toutes ces choses se faisoient, on dressoit tout l'appareil des funerailles, & le dernier iour, le corps estoit porté deuant la porte, & sur l'entrée du tombeau & sepulchre, où l'on recitoit vn abregé & sommaire de la vie, & des actions du Roy deffunct, & lors il estoit permis à chacun d'accuser le trespassé.

Les Sacrificateurs assistoient encor en ce lieu, & loüoient la vie passée de celuy dont le corps estoit exposé à la veuë du peuple, qui approuuoit auec battement des mains, & force acclamations ce qui estoit de loüable, reiettant auec vn grand fascheux bruit les choses qui luy desplaisoient au discours de ceste vie. C'est ce qui a bien souuent causé que plusieurs Rois, dont le peuple estoit ennemy, & des actions desquels le peuple s'offençoit, en oyant faire le discours furent priuez de l'honneur de leurs obseques, & de la pompe accoustumée aux funerailles des Roys. Et ce fut veritablement ceste crainte qui en contraignit plusieurs de viure iustement, pource qu'ils estoient asseurez que le peuple ne manqueroit à les deshonorer, & à desnier ces derniers offices à leurs corps.

Au reste les Egyptiens ont esté les plus superstitieux, ou pour mieux dire les plus ridicules d'entre tous les idolatres, veu que non contents des statuës des hommes, ils ont encor adoré les bestes viues & mortes, comme les chats, les chiens, les ichneumons, espreuiers, ibides, loups, crocodiles, & vn grand nombre d'autres animaux. Et tant s'en falloit qu'ils eussent honte de faire puplique profession de ceste folie & bestialité, qu'au contraire ils s'estimoient dignes de loüanges, & d'honneur, lors qu'ils pratiquoient vne si vilaine idolatrie. Ils portoient les figures & representations de ces animaux autour de leurs villes, & par les villages, les monstrant de loing comme Dieux conseruateurs ausquels il falloit porter honneur.

Lors que quelqu'vn de ces Dieux des Egyptiens mouroit, ces fols le-

mettoient dans vn beau linge, le salant auec grands cris & hurlemens & battant estrangement leurs poictrines, puis l'oignant auec liqueur de Cedre, & autres drogues precieuses, & aromatiques, ils les enterroient en certains lieux destinez pour cét effect, afin que leurs charongnes durassent dauantage.

Si quelqu'vn mettoit à mort vne de ces bestes, il n'y auoit nul moyen de luy sauuer la vie, à cause que le peuple y accourant le massacroit fort cruellement & sans attendre ce qui en seroit ordonné par Iustice. La crainte que plusieurs auoiét d'estre mal traictez en ceste sorte faisoit que lors qu'on voyoit quelqu'vn de ces animaux morts, on se mettoit aussi tost loin d'eux, en lamentant ceste perte, pour faire cognoistre que cele n'estoit pas arriué par leur faute.

La charge de nourrir ces deux bestes estoit donnée à des gens de qualité releuée, qui s'y portoient soigneusement & les entretenoient à grand frais, veu que leur nourriture estoit d'vn breuuage delicat fait d'espeaute, ou escorgeon, & de boüillie faicte de fleur de farine, & il y auoit encor pour ces animaux d'autres viandes composées auec du laict, & outre ce on mettoit deuant eux des oyes tant boüillies que rosties pour les rassasier. Ils donnoient à ceux qui viuoient de chair cruë, des oyseaux prins à la chasse auec des filez, ou autrement, & pour le faire court on employoit beaucoup d'argent, & de peine pour leur entretien.

Ils estoient si sots que voyans mourir ces bestes ils les pleuroient, & en menoient vn grand dueil, comme si leurs enfans fussent decedez, & les enterroient auec beaucoup de frais, & de magnificence: tellement que du temps de Ptolomée surnommé Lage Roy d'Egypte, vn bœuf estant mort à Memphis de trop de vieillesse, celuy qui auoit charge de le nourrir employa en ses funerailles vne grande somme qu'il auoit euë pour sa nouriture & emprunta encor du Roy cinquante talents d'argent pour faire la despence de ses obseques ridicules.

Quant aux honneurs qu'on rendoit aux hommes morts, les Egyptiens estoient excessifs encor en ceste dépense. Car aussi tost que quelqu'vn estoit decedé, les amis & parens du deffunct s'assemblans, se couuroient la teste de bouë & alloient autour de la ville, lamentans & plorans sans cesse, iusques à ce que le corps estoit enterré.

Durant ce temps ils ne se lauoient comme de coustume, ne beuuoient du vin n'y ne prenoient nourriture d'aucune chose delicate, & tous les accoustremens dont ils vsoient alors estoient de peu de valeur. Leurs enterremens estoient de trois sorres, les vns somptueux, les seconds moyens, & les autres de peu d'importance. En la premiere ils employoient vn talent d'argent: en la seconde vingt mines: & pour la troisiesme elle se faisoit à si peu de frais, qu'elle ne meritoit pas qu'on n'en tint compte.

Ceux qui auoient la charge des funerailles, comme y estans nais, & nourris dés leur ieune aage, portoient les roolles des despenses pour s'enquerir des parens du mort combien ils vouloient despenser, & lors qu'ils auoient conuenu du prix, on leur liuroit le corps, afin que les preparatifs des obseques fussent selon la despense qu'on y vouloit faire.

En premier lieu le Greffier ou Escriuain, ayant mis le corps sur la terre nuë marquoit sur la hanche combien il falloit fendre & inciser du corps

du costé gauche. Celuy qui auoit charge de faire l'incision prenant vne pierre Ethiopique fendoit le costé du mort, puis s'en fuyoit soudain à toute course, estant suiuy des assistans, qui en le maudissant luy iettoient des pierres, comme s'il eust commis quelque crime, d'autant qu'ils auoient opinion que celuy qui faisoit ceste ouuerture au corps de quelque homme deuoit auoir vne haine secrette contre le trespassé.

Ceux qui saloient ou embaumoient le corps, estoient tenus entr'eux pour hommes signalez & recommandables, veu qu'ils pouuoient frequenter les temples & conuerser auec les Sacrificateurs. Lors que ceux-cy estoient prés du corps, l'vn fendoit par dedans toutes les entrailles, sauf le cœur & les roignons, & soudain vn autre lauoit cét endroit auec du vin Phenicien, parmy lequel ils mettoient de bonnes odeurs: puis ils oignoient tout le corps de liqueur de cedre premierement, & apres de diuerses compositions aromatiques par l'espace de plus d'vn mois: & non contens de l'auoir oingt de ceste sorte ils faisoient encor infusion de myrrhe, de canelle, & d'autres épiceries, tant pour conseruer longuement le corps sans pourriture, que pour le rendre de bonne odeur.

Ce corps estant embaumé de ceste façon, ils le rendoient aux parens, apres auoir premierement si bien adjancé les membres & toutes les parties du corps, iusques aux sourcils & paupieres, qu'on eust iugé que c'estoit vn homme endormy.

Apres cela ils commençoient le discours de sa vie dés son enfance, & racontoient sa pieté vers les Dieux, son sçauoir, l'innocence de ses mœurs, puis venant à l'aage parfaict, sa religion, sa iustice, son integrité, sa continence & sa sagesse. Cela faict, ils inuoquoient les Dieux infernaux, les priant de mettre le mort au rang des bien-heureux. Le peuple respondoit à ces prieres, loüant hautement le mort, comme celuy qui iouyssoit de l'aise des ames fortunées. Lors chacun enterroit son mort en son propre Sepulchre: & quant à ceux qui n'en auoient point de particulier, on les mettoit en leur maison dans la plus forte muraille qui fust, y dressant le cercueil tout droict & maçonnant la closture, afin que les successeurs s'estans enrichis & faisans tout deuoir de payer ce qui estoit deu par le deffunct, eussent moyen de l'enterrer honorablement.

Lors qu'ils empruntoient de l'argent, ils auoient coustume de mettre en gage les corps de leurs parens: & s'ils manquoient à les rachepter, ce leur estoit vne fort grande infamie, & outre ce ils estoient eux-mesmes priuez de sepulture.

Pour finir ce discours, les Egyptiens s'estimoient tous Gentils-hommes, & ont esté quelquesfois paresseux, delicats, muables, vanteurs, grands parleurs, & peu veritables en leurs discours. Ils estoient naturellement superbes, furieux, & plus propres à remuer & innoüer quelque chose qu'à faire quelque affaire. Ils estoient iniurieux & peu vaillans, ignoroient les loix, & sur tout ne pouuoient souffrir la domination des estrangers. Ils estoient si subjects à esmouuoir des seditions & s'y laisser glisser, qu'ils ont esmeu de grands troubles pour de fort legeres causes.

MOEVRS

MOEVRS DE CE TEMPS.

IL reste auiourd'huy peu de vrays Egyptiens, veu qu'ils sont reduits à vne poignée de Chrestiens, & les autres s'arrestant au Mahometisme, se sont meslez parmy les Afriquains & les Arabes. Car la Noblesse ancienne d'Egypte qui s'estoit retirée aux lieux maritimes, apres que l'Empire Romain eust esté transporté en Grece, & s'en alla au chœur du pays, en la presence de Sahid, ou la haute Egypte, lors que les Mahometans se ruerent sur l'Egypte. Toutefois il n'y a nation qui retienne plus quelque chose de l'antiquité que fait ceste-cy, veu qu'on leur voit encor porter dans les villes des habillemens tous semblables à ceux que les anciens autheurs nous ont descrits.

Ceux qui demeurent dans les villes sont d'vne couleur qui tire sur le blanc, mais les villageois sont bruns au possible. Ils sont pour la plufpart bons & pleins de franchises, & plaisans en leur conuersation. Mais les habitans de la basse Egypte surpassent ceux de la haute en ciuilité. Car la partie qui est au chœur de la Prouince n'est guere frequentée des estrangers, si ce n'est d'vn petit nombre d'Ethiopiens : mais en l'autre, qui est du long de la mer, on void aborder force hommes d'Europe, de Barbarie & d'Assyrie. Ils sons gays, sur tous ceux des autres nations, & ont de tout temps vne grande disposition à dancer & faire mille sauts perilleux.

Ils vsent de robbes estroictes cousuës sur le deuant, & qui vont iusques aux talons, auec des manches fort estroites. Toutesfois ils vsent en esté d'vne toile de cotton de diuerses couleurs, & en Hyuer de draps à fonds de cotton. Toutesfois les Marchands & riches Bourgeois font le plus souuent leurs robbes de quelque drap d'Europe. Tous portent sur la teste vn Turban qu'ils nomment vulgairement Dulipan : & c'est par cét habillement de teste qu'on distingue les hommes de diuerses sectes en Egypte, ainsi qu'aux autres pays qui sont sous l'obeyssance du grand Turc. Ils vsent encor de la chaussure ancienne d'Egypte. Les femmes ne paroissent iamais en public, sans auoir la face voilée, de mesme qu'en toute la Turquie.

Leon d'Afrique dit qu'ils vsent bien souuent en leur repas de fromage frais & fort salé, du laict aigre, & endurcy en certaine sorte. Mais combien qu'ils le tiennent pour vne de leurs delices, toutesfois les estrangers n'en peuuent gouster, & le mal pour ceux de quelque autre pays qui arriuent parmy eux, c'est qu'ils meslent de ce laict aigre presque en toutes les viandes.

Ils font leurs maisons si basses, qu'elles semblent plustost faites pour loger des cannes que des hommes, pource que la plufpart du temps ils couchent, & prennent leurs repas sous des arbres, principalement sous des palmiers, afin de se rafraischir par le moyen du vent qu'ils reçoiuent. Car les Egyptiens & les Arabes prennent plaisir sur toutes les nations du monde de coucher la nuict au descouuert sur la terre, n'ayant qu'vne robbe pour se couurir.

Ils sont bons nageurs au possible, & deuiennent tels par contrainte : pource que lors que ce pays est tout couuert de l'eau du Nil, il leur est necessaire pour faire leurs affaires d'aller d'vn village à l'autre : sinon qu'ils vueillent vser de petites barques, comme plusieurs font.

Les Alexandrins & plusieurs autres habitans des villes d'Egypte parlent naturellement l'Arabe d'Afrique : mais les Turcs qui sont meslez parmy eux

vsent d'vn langage fort different.

Quant aux Troglodites ils sont communément rudes, barbares & pauures au possible : mais outre les originaires, il y a beaucoup de Mahometans Turcs & Arabes qui habitent en ceste Prouince.

GOVVERNEMENT ANCIEN.

TOut le pays d'Egypte estoit anciennement diuisé en plusieurs parties & gouuernemens : & chacun auoit vn Gouuerneur qui prenoit garde à tout ce qui estoit requis au maniment des affaires. Or le reuenu, domaine & tribut estoit diuisé en trois lots, dont le premier estoit pour les Sacrificateurs, qui estoient si extrémement honorez du peuple, tant pource qu'ils estoient consacrez aux Dieux & auoient la charge des choses sacrées, que pour leur singuliere doctrine, par laquelle plusieurs estoient aduancez.

On distribuoit donc ce reuenu aux Prestres pour l'mployer aux Sacrifices & ornemens des temples, & à secourir ceux qui estoient en necessité & auoient besoin de quelque assistance. Car les Egyptiens n'auoient garde d'oublier aucune chose qui seruist aux ceremonies de leurs Dieux, & n'estimoient aussi que ce fut bien fait de laisser sans support & nourriture, ceux qui departoient le sçauoir, & seruoient de conseil pour le profit & aduantage de la Republique; veu qu'ils estoient tousiours appellez au Conseil, & à l'effect des choses plus importantes; à cause qu'ils pouruoyoient à l'aduenir & predisoient les futurs succez des affaires, ou par le moyen de l'Astrologie, ou en deuinant à la consideration des victimes qui estoient immolées : outre qu'ayant les Histoires en main ils produisoient les faits des anciens, afin que les Roys prinssent en les voyant aduis & conseil de ce qu'ils auroient à faire.

Les Egyptiens ne suiuoient pas la coustume des Grecs, qui vouloient qu'il n'y eust qu'vn homme, ou qu'vne femme qui presidast aux choses sacrées : veu que plusieurs auoient le mesme honneur & s'adonnoient au seruice des Dieux laissant la mesme charge à leurs enfans pour heritage. Ces personnes estoient franches de tailles & de tous subsides, & honorées sur toutes les autres au Royaume apres le Roy.

L'autre portion du reuenu du Royaume estoit pour le Roy, qui l'employoit aux frais des guerres & à l'entretien de sa maison, & en departoit liberalement aux hommes vaillans & illustres, en donnant à chacun selon son merite.

Cela faisoit que le peuple n'estoit greué, ny chargé d'aucun tribut extraordinaire : pource que les gens de guerre estoient soudoyez ou recompensez de la troisiéme partie du reuenu, ce qui estoit ordonné afin qu'ils fussent plus affectionnez à s'exposer aux perils & hazards pour le bien public.

Leur Republique fut aussi diuisée en trois Estats pour le seruice & soustien de tout ce corps; c'est à sçauoir en laboureurs, en pasteurs & en artisants. Les premiers ayans pris à ferme à vil prix les terres du Roy, des Prestres, ou des soldats s'exerçoient dés leur enfance au labourage, où sans cesse ils employent tout le reste de leur vie : qui estoit cause qu'ils furent les plus excellents laboureurs de la terre, fust qu'ils tinssent cela de nature, & comme pour heritage de leurs ancestres, ou que le long exercice les en fist si bons maistres.

Les Pasteurs ne s'amusoient aussi à autre chose qu'à gouuerner leurs troupeaux, & ainsi qu'ils l'auoient appris de leur predecesseurs, passant toute leur vie en cét exercice.

Pour le regard des artisans, c'est sans doute que les arts mechaniques furent conduits en Egypte à leur perfection, pource que ceux qui s'en mesloient n'exerçoient autre office, que celuy que la loy leur octroyoit, & qu'ils auoient appris & receu de leurs ancestres, & n'estoient admis au manimēt des affaires publics. De sorte que l'enuie de celuy sous qu'ils faisoient tel apprentissage, ny l'ambition des honneurs, ne les empeschoient de paruenir à vne parfaicte cognoissance de ce qu'ils recherchoient.

Leurs iugemens ne se faisoient à la volée, ains auec grande prudence, pource qu'ils croyoient que les bien-faicts estoient de grande consequence pour le bien public. Ils auoient aussi opinion que le vray moyen d'exterminer toute meschanceté, c'estoit de punir les meschans, supporter les affligez, & auoir pitié de ceux qui estoient reduits à quelque necessité & misere, & qu'au contraire tout estoit en cōfusion & en desordre, si l'on laissoit impunies par faueur, ou par presens les fautes qui meritoient la mort.

Pour ceste cause ils choisissoient dans les villes de Memphis, Heliopolis, Ceres, Messer, & Thebes, des hommes de bonne reputation, pour en faire des Iuges, dont les sentences n'estoiēt moins equitables que celles des Areopagites d'Athenes. Ceux-cy estans crées trente en nombre eslisoient pour President & chef du Conseil celuy qu'on cognoissoit pour le plus vertueux & excellent, & sage, & l'assemblée mettoit en son lieu vn autre pour Conseiller & Accesseur, afin que le nombre fust parfaict. Ceux-cy estoient entretenus à grands frais: mais sur tout on donnoit vn bel estat au President, qui portoit vne chaisne d'or auec vne medaille toute enrichie de pierrerie, l'on voyoit en ceste medaille l'image de la verité, par laquelle ils donnoient à entendre que c'estoit elle qui deuoit guider le cœur du Prince en son iugement.

Or l'Arrest de quelque cas estant dressé, & l'image de la verité mise en auant, on portoit les liures des loix, qui estoient huict en nombre, pour ne s'esgarer du droict en la cause proposée, & la coustume portoit que celuy qui accusoit vn autre de quelque crime, donnast son dire par escrit, & fit entendre fort par le menu, comme le cas auoit esté executé, & combien il estimoit ceste faute preiudiciable.

On donnoit à l'accusé certain temps assez suffisant pour pouuoir respondre à chaque article de l'accusateur, & mettre le tout par escrit deuant les Iuges, & lors il nioit, ou alleguoit des raisons pour se iustifier, ou remonstroit que sa faute ne meritoit si grande punition, ou amende que celle que l'accusateur auoit proposée. Les Iuges ayans ouy deux fois chacune des parties, & le faict estant mis au Conseil, toutes choses debatuës & concluës, le President tournant l'image de la Verité vers la partie qui auoit plus de droict, prononçoit la sentence de ce dont il estoit question, & voila l'ancienne façon de plaider, & de donner iugement en Egypte.

Et pource que nous auons parlé des loix & ordonnances en general, il ne sera hors de propos d'esplucher vn peu par le menu les anciens statuts de ce peuple, afin qu'on cognoisse combien ils auoient mieux ordonné leurs affaires que tous autres, & si leur ordre n'estoit le meilleur, & plus vtile.

En premier lieu celuy qui se pariuroit en iurant estoit sans remission mis à mort, comme conuaincu de double crime, entant qu'il ne gardoit plus le respect qu'il deuoit aux Dieux, & aneantissoit la foy, qui sert d'vn grand & tres estroit lien pour conseruer la societé humaine.

Celuy qui voyant voler, & deualiser vn passant ne tenoit compte de l'aider, & n'empeschoit sa mort, ou la perte de ce qu'il portoit, s'il le pouuoit faire, estoit sans remission mis à mort, & lors qu'il ne pouuoit secourir, il estoit obligé de denōcer le faict, & les voleurs qui auoient cōmis le crime s'il les cognoissoit. Que s'il y manquoit, il estoit mis en iugement, & foüetté iusques à certain nombre de coups: & tenu trois iours prisonnier sans manger aucune chose. Celuy qui accusoit faussement vn autre estant cōuaincu de calomnie portoit la mesme peine que celuy qu'on auoit accusé eust soufferte si sa deposition se fust trouuée veritable.

Les Egyptiens estoient contraints par la loy de porter au President leurs noms par escrit, & de luy declarer aussi l'estat dont il se mesloit, & si quelqu'vn estoit trouué menteur, ou si l'on trouuoit qu'il vescust d'vn gain sale, & qui fust contre les loix, on le faisoit mourir par Iustice.

Si quelqu'vn auoit tué vn homme de franche condition, ou bien vn esclaue, de propos de liberé, & sans iuste sujet, il n'y auoit nul respit pour luy, ains il luy falloit perdre la vie selon les loix, qui n'auoit aucun esgard à la condition du meurtrier, ains à l'ordonnance, afin de destourner les hommes de se faire outrage les vns aux autres, & qu'en punissant le meurtre comme en la personne d'vn esclaue, la vie des libres fust en plus grande asseurance.

Les Legislateurs des Egyptiens n'auoient estably nul supplice contre les peres qui feroient mourir leurs enfans, ains il luy estoit seulement enjoint que par l'espace de trois iours continuels, & d'autant de nuicts, ils se tinssent pres du corps mort, & afin qu'ils n'y manquassent, on y mettoit des hommes pour y prendre garde. Ils vsoient de ce iugement gracieux, pource qu'ils estimoient chose iniuste de faire perdre la vie, à celuy qui l'auoit donnée à son fils, & tenoient plustost pour chose raisonnable de les punir par vne douleur & repentance de leur colere precipitée, que par vne autre tourment, qui seroit trop leger, au prix de ce desplaisir, qui rendoit leur vie fascheuse, & pire que la mort.

Mais si quelqu'vn estoit si desnaturé que de tuer son pere, il y auoit vn supplice cruel ordonné pour sa punition; veu qu'apres l'auoir percé & deschiqueté auec des poinçons & des ganiuets, & auec des cannes aiguës: ils le faisoient brusler tout vif, estimant que c'estoit le plus detestable crime du monde de priuer de vie celuy de qui l'on tenoit & l'estre & la conseruation, & nourriture.

Lors que quelque femme condamnée à la mort estoit enceinte, on attendoit qu'elle fut deliurée, d'autant qu'ils tenoient que ce seroit commettre vne grāde iniustice, si l'on punissoit auec cette criminelle l'enfant innocent & si l'on faisoit mourir deux personnes pour la faute d'vne seule.

Quand aux ordonnances de la guerre, elles estoient telle. Celuy qui abandonnoit son rang au combat, ou refusoit d'obeyr à son Capitaine, estoit rendu infame, cassé & priué de tout honneur & de toute esperance de gloire, & il luy estoit deffendu de iamais porter armes, & de retourner à son premier exercice.

Cette loy accoustumoit les hommes à bien faire, & à craindre plus que la mort vne marque si honteuse & pleine d infamie.

Ceux qui descouuroient les secrets à l'ennemy & pratiquoient auec luy, auoient par la loy la langue coupée, & quiconque rongnoit ou falsifioit la monnoye, changeoit, ou gastoit les poids & mesures, falsifioit les signatures, & contrefaisoit les Escritures, & corrompoit les cedules & les instrumens ou actes publics, auoit les deux mains coupées, afin que le membre qui auoit failly se sentist à iamais de sa faute, & que les autres prenans exemple à ce supplice se donnassent bien de garde de tomber en pareille faute.

Les loix procedoient encor fort rigoureusement contre ceux qui s'oublioient à l'endroit des femmes: veu que celuy qui forçoit vne femme de libre condition estoit chastré & perdoit le membre & ses deux adjoints, pource qu'en faisant ce mal, il auoit commis trois grands & estranges forfaits, à sçauoir l'outrage, le rapt & corruption de la femme d'autruy, & auoit causé vne confusion & mélange des enfans bastards auec les legitimes. Celuy qui estoit surpris en quelque adultere sans violence estoit condamné à receuoir mille coups de verges, & l'on couppoit le nez à la femme, afin que par la mutillation de ce membre, elle fut punie en la partie qui est vn des plus beaux ornemens du visage.

Quant aux coustumes & ordonnances faites sur les trafics & commerces, on tient que Bacoride en fut l'Autheur.

Ces loix portoient que si quelqu'vn nioit d'auoir receu l'argent qui luy auoit esté presté sans cedule, le debiteur deuoit estre creu à son simple serment, veu que les Egyptiens estoient hommes qui faisoient grãd estat de la solemnité des sermens, comme de chose saincte & religieuse. Car pource qu'on adiouste mal-aisément foy à ceux qui iurent à tous propos, aussi se donnoient-ils soigneusement garde que les gens de bien ne fussent contraints de iurer que fort tard, afin qu'ils ne perdissent la reputation de leur preud'hommie.

Il estoit semblablement ordonné qu'il ne seroit pas raisonnable de refuser de croire celuy à qui l'on auroit presté sans cedule, lors qu'il iureroit en sa propre cause. Le Legislateur ne voulut que l'vsure promise par escrit égalast le double de ce qui auoit esté presté : & ordonna que le payement seroit pris seulement sur les biens du debiteur, sans qu'on le peust empoigner au corps, ny le mettre en prison, ou le rendre esclaue, veu qu'il creut qu'il suffisoit que les biens fussent sousmis à telle obligation, & que les corps des citoyens estoient obligez à la Republique, qui s'en vouloit seruir en temps de paix & de guerre. Car il iugeoit qu'il eust esté mal à propos que les soldats qui hazardoient leur vie pour le salut de leur patrie, fussent emprisonnez pour les debtes.

Les Egyptiens auoient vne loy touchant les larcins qui estoit telle. Ceux qui auoient resolu de les practiquer, se deuoient faire enrooller au registre du Prince des Sacrificateurs & luy porter la chose desrobée, aussi tost que le larcin auoit esté commis, & d'autre costé il falloit que celuy à qui l'on auoit pris quelque chose vint escrire & denoncer deuant le mesme, le iour & l'heure de sa perte. Par ce moyen les larcins estans facillement descouuerts, celuy qui auoit perdu recouuroit son bien, sauf que la quatrieme partie estoit ordonnée pour le larron, pour punition de celuy qui auoit si peu soigneusement pris garde à ses affaires, d'autant que le Legislateur estima qu'il valoit mieux qu'on perdist vne partie de ce qui auoit esté desrobé, qu'estre entierement priué de la chose volée.

Les Prestres Egyptiens espousoient vne seule Femme : les autres en auoient

autant qu'ils vouloient & qu'ils en pouuoient nourrir. Il n'y auoit pour lors aucun entr'eux qu'il fust estimé bastard, encor qu'il eust esté engendré de quelque esclaue, d'autant qu'ils estimoient le seul pere autheur de la generation, & que la mere ne seruoit que pour receuoir la semence & luy donner nourriture, qui n'estoit de guere grande despense, veu qu'ils entretenoient leurs enfans de racines de jonc, & d'autres choses qu'ils cuisoient sous la braise, ou bien ils leur donnoient des herbes qui croissent dans les marais, les faisant boüillir, ou les mettant sur les charbons, ou quelquesfois ils les leur donnoient toutes cruës. Ils faisoient aller leurs enfans pieds nuds, & le plus souuent sans aucun habillement : enquoy ils estoient fauorisez de la temperature de l'air naturelle à cette Prouince. Somme toute la despense que les parens font pour leurs enfans iusqu'à ce qu'ils soyent en aage, ne leur pouuoit couster vingt drachmes, ou du moins elle ne passoit pas ceste somme.

Les Prestres introduisoient leurs enfans aux lettres tant sacrées, que prophanes & leur apprenoient sur tout la Geometrie & l'Arithmetique: Pour le regard de l'escrime & de la lutte, ils ne vouloient qu'on les y accoustumast, à cause que ces exercices estoient trop violens & dangereux, si l'on y employoit tous les iours des corps qui estoient encore si tendres.

Ceux qui voyageoient, ou estoient en guerre, estoient traictez sans faire aucune despense, ils tomboient malades, à cause que les medecins y estoient nourris & salariez du public, & estoient tenus par la loy de prendre garde aux malades, & de les guerir suiuant les ordonnances, receptes & escrits des anciens de leur art, qui estoient authorisez, & en reputation parmy eux. Si le Medecin ayant suiuy les reigles du liure sacré n'auoit peu guerir le malade, on ne l'accusoit point de sa mort, mais s'il le guerissoit en vsant d'autres remedes on le faisoit mourir sans remission : à cause qu'ils estimoient iustement que l'ordre de penser vn malade qui auoit esté depuis long-temps gardé par les Medecins, & inuenté auec beaucoup de peine par les anciens estoit beaucoup meilleur que les receptes nouuellement faites.

Quant aux Roys d'Egypte, ils n'abusoient pas si licentieusement de leur puissance que les Princes des autres nations, qui n'auoient pour toute loy que leur volonté, veu qu'il falloit que fust à leuer les tributs, fust en leur nourriture, ils se gouuernassent selon les loix & ordonnances communes des pays, ainsi que dit Diodore en son 2. liure.

Ceux qui estoient de la suitte du Roy, & qui le seruoient ordinairement estoient non esclaues fussent-ils estrangers, ou nais & nourris en leurs maisons, ains enfans des Gentils-hommes Prestres, qui passoient l'aage de vingt ans, & qui deuoient estre plus sçauans & mieux moriginez que tous les autres, afin que le Roy fut conuié par la presence de ses seruiteurs si plains de vertu, à ne faire chose qui peust estre blasmée, d'autant que nuict & iour ils l'assistoient, & esclairoient en ses actions & affaires.

Il y auoit des heures ordonnées de iour & de nuict, ausquelles la loy permettoit au Roy de traicter des affaires, veu que le matin il receuoit les lettres, requestes & autres memoires de ce qu'il luy falloit executer, afin que respondant à tous il y pourueust auec le temps & à son rang & selon iustice. Cecy fait, estant accompagné d'vne trouppe d'hommes meurs & sages, il se lauoit le corps, puis estant vestu richement il alloit faire priere aux Dieux, & des sacrifices au Temple, auquel estant arriué, apres qu'on auoit mené

au coin de l'autel les bestes destinées pour le sacrifice, le Prestre en la presence du Roy, & tout le peuple l'oyant, luy souhaitoit longue & heureuse vie, pourueu qu'il se monstrast doux, & iuste enuers ses sujets. Apres la priere il se mettoit à discourir des vertus du Roy, & monstroit combien il honoroit les Dieux, aymoit les hommes, & estoit iuste, sage, chaste, veritable, magnanime & liberal.

Si quelque faute estoit arriuée au gouuernement il en purgeoit, & excusoit le Roy, la rejettant sur ses Officiers qui luy auoient donné faux aduertissemens, & l'auoient mal conseillé contre la loy, & la iustice.

Cela paracheué le Prestre exhortoit le Roy à bien viure, & à se rendre par ce moyen agreable aux Dieux, & luy conseilloit de suiure l'aduis de ceux qui luy proposeroient la vertu, & les exercices qui rendent la vie des hommes glorieuse.

A la fin le Roy ayant sacrifié vn Taureau à ses Dieux, le Prestre lisant les faits, dits memorables des hommes plus illustres, exhortoit le Roy à gouuerner le peuple auec toute douceur & iustice à leur exemple, sans s'amuser à l'auarice, à l'entassement des thresors. Il falloit aussi que ses actions plus particulieres, comme de se pourmener, lauer, coucher auec sa femme, & autres semblables fussent mesurées selon l'ordonnance sans l'outrepasser en aucune chose.

RELIGION.

L'Egypte est peuplée des Mahometans, de Chrestiens, & de Iuifs en bien petit nombre. Quant aux Iuifs, & aux Mahometans nous remettons le discours de leur creance ailleurs. Mais pour entamer celuy des Chrestiens, ceux d'Egypte sont ou estrangers ou natifs du pays. Les estrangers y viennent pour raison du trafic qui s'y fait, principalement en la ville d'Alexandrie, & au Caire.

Car ce Royaume assis entre la mer Rouge, & la Mediterranée, voit le Ponant auec le Leuant par le moyen d'vn fort grand trafic & est comme vne eschelle, par laquelle les richesses des Indes, & du Leuant passe en Natolie, en Afrique, & en Europe.

A raison dequoy l'on y voit venir non seulement les Venitiens, Florentins, & Ragousois en grand nombre, mais encore les François, & les Anglois. Les Religieux de sainct François qui demeurent en Ierusalem s'employent à leur assistance spirituelle, s'en allant administrer les Sacremens, prescher la parole de Dieu aux Chrestiens qui trafiquent en Egypte, & le besoin de leur assistance croist continuellement à cause des Heretiques Anglois qui pratiquent ceste Prouince.

Les Chrestiens natifs d'Egypte, restez de l'inondation des Barbares, & de la cruauté des Sarrazins des Mammelus, & des Turcs, ne passent pas le nombre de cinquante mille personnes qui habitent çà & là, principalement aux villes du Caire, de Messie, de Montfalut, de Buque & d'Elchaise, toutes assises sur le Nil. Il y en a encor beaucoup à Minie, dans le territoire de laquelle on voit diuers Monasteres. Mais les plus fameux de toute l'Egypte sont ceux de S. Anthoine, de S. Paul, & de S. Macaire.

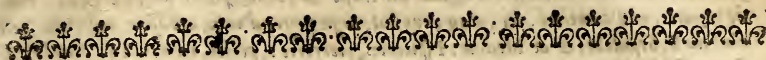
Le premier est en la Trogloditique en vne montagne où sainct Anthoine fut battu par les diables. Le second n'est guere loin de cestuy-cy au millieu des deserts. On voit le troisiéme parmy les deserts de Boulacque du costé d'Occident.

C'est le Monastere nommé Nitrie, dans les histoires des saincts Peres, pour ce, comme i'estime, qu'en cette contrée les eaux du Nil condensées, & reserrées par la force du Soleil aux lieux bas, se conuertissent en sel, & en nitre.

Il y a eu vn magnifique Conuent sur le Nil, à six milles de la ville de Mensie, sous le nom de S. George. On y a veu plus de 200. Moynes auec vne signalée commodité des passans qui y estoient receus & traitez courtoisement: mais tous les Moynes estans morts de peste, il y a enuiron 150. ans, le lieu demeura abandonné.

Mais pour dire quelque chose de la qualité des Chrestiens, ils se nomment Cofites, & Chrestiens de la ceinture; pource qu'encor qu'ils soyent baptisez comme nous, ils sont circoncis cōme les Iuifs, tellement qu'il semble que leur foy ne passe plus bas que la ceinture: Mais qui est pis, ils suiuent depuis mille ans en ça l'heresie d'Eutiches, qui adméttoit seulement vne nature en Iesus Christ, de sorte que par le moyen de cette heresie, ils se separerent de l'vnion de l'Eglise Romaine. L'occasion de ce Schisme fut le mauuais Concile d'Ephese, assemblée par Dioscore pour la deffence d'Eutiches, qui auoit desia esté condamné au Concile de Calcedoine par six cens & trente Peres, assemblez par l'authorité de Leon I. Et les Cofites craignant que ce fust aduoüer deux hypostases, de mettre deux natures en Christ, deuindrent Eutychiens, pour ne se vouloir plonger en l'erreur de Nestorius.

Ils disent la Messe en langue Chaldayque, disant par plusieurs fois *Alleluya*. Ils disent l'Euangile premierement en Chaldeen, & puis en Arabe. Quand le Prestre dit *Paix soit auec vous*, ou *Paix vous soit donnée*, qui est nostre *Pax vobis*, le plus ieune d'entre eux va touchant la main à tout le peuple qui assiste à cett, Messe. Apres la consecration on donne vne petite piece de pain simple à chacun des assistans. Ils obeyssent au Patriarche d'Alexandrie, & disent qu'ils tiennent la foy du Prete-Ian.



LES TERRES QVE LE TVRC POSSEDE EN ASIE.

SOMMAIRE.

1. APRES *auoir descrit toutes les Prouinces & pays que le Turc possede en Europe & Afrique, il conuient maintenant voir les terres qu'il occupe en* ASIE, *auant qu'entrer au discours separé que l'autheur fait cy apres des Turcs en general, monstrant quels sont leurs mœurs, richesses, forces, gouuernement & religion. Il commence donc sa description par l'Asie mineur qu'on appelle auiourd'huy* Natolie *ou* Haute Turquie *qui contient plusieurs Prouinces, & declare ses bornes, sous quel climat, en quel parallele, & quelle est la largeur de tout ce pays.* 2. *Particuliere description des Prouinces de la haute Turquie, & premierement du* Pont & Bithinie *iadis separées, leurs bornes & villes principalles.* 3. L'Asie, *ses bornes & villes principales.* 4. *La* Phrigie *haute & basse, où se voyent encor les ruines de la grande ville de Troye.* 5. *La* Carie, Mysie, Ionie, Doride, Lydie, Lycie: *leurs limites & villes.* 6. *La* Galace *ou* Gaulegrece, *ses bornes & son estenduë.* 7. Pamphilie. 8. Cappadoce. 9. *La* Cilice. 10. *La* Basse Armenie. 11. Turcomanie. 12. *La* Georgie. 13. L'Arabie *diuisée en Deserte & Petrée.* 14. L'Arabie heureuse, *sa figure & ses meilleures villes, entre lesquelles est la* Meque *ville en laquelle Mahomet est né.* 15. Idumée. 16. *La* Syrie *diuisée en cinq Prouinces, desquelle la premiere est la* Palestine. 17. *Mesopotamie ou Diarbec.* 18. *Quelle est la qualité & bonté de l'air & terroir des susdites Prouinces, & en quelles choses elles abondent: & sont en premier lieu remarquables les grandes & belles riuieres de Natolie, les bois de Bithinie propres à faire Nauires: la pierre Synnadique semblable à l'albastre de l'Asie. les eaux chaudes de Hierapolis qui se petrifient: la pierre d'Aimant de la Carie. Le vermillon de Ionie. Le sablon d'or des riuieres de Lydie, & le safran de Timole. Les trois sortes d'animaux du Mont Chiniere en Lycie, le sommet duquel est habité de Lyons, le milieu de Chiévres. le bas de Serpents. Les vins, fruicts, metaux, argent, cuiure, fer, alun, crystal, iaspe, onix albastre, cheuaux, abeilles de deux sortes de la Cappadoce. Les cedres du mont Aman, & les forests de myrtes en Cilice: & les loups nommez Squillaques: Les dattes, la manne, le coral, & la pierre Amethiste de l'Arabie Petrée. Les palmiers, le nard. la casse la canelle, la myrrhe, l'encens de l'Arabie heureuse. Les roses les melons, citrons, oliuiers, figuiers, grenades. vignes portans trois fois l'an raisins de Palestine. Le baume d'Idumée. Les cannes de miel, & le sable de Belo propre à faire le verre en la Phenice.* 19 *Naturel, mœurs, coustumes & loix des anciens Arabes, Sabeans, Nabatheens, Iuifs, Capadociens.* 20. *Description de la façon de viure prescrite par Moyse, aux Iuifs, & leurs plus remarquables loix. De la sortie des enfans d'Israel hors l'Egypte, & leur passage en Iudée mal entenduë des Payens. Des trois sectes de Iuifs, Pharisiens, Saduceens, Esseniens.* 21. *Relation des mœurs, naturel & maniere de viure des Turcs. Arabes, Iuifs, & autres nations habitans les Prouinces de l'Asie: leurs façons d'habits, leurs viandes, leurs armes, leurs logemens sous tentes, sous palmiers, ou en des maisons.*

sous terre. 22. Leurs richesses consistans au trafic du cotton, pierre d'aymant, aux mines de cuyure, aux camelots, fer, alun, crystal, iaspe, pierre d'onix, albastre, tribut des Pelerins du S. Sepulchre & de Medine: Espiceries, pierreries, perles, encens. 23. Nombre des forteresses & places plus importantes de toutes les Prouinces d'Asie suiettes au Turc. 24. Desquelles religions & sectes sont ceux qui habitent ces pays: & premierement des Chrestiens Latins & Grecs diuisez en plusieurs sectes, sçauoir est, Melchites, Nestoriens, Dioscoriens, Armeniens, Iacobites, Maronites, Costes: leur origine, & leurs erreurs en la foy. 25. Discours des Turcs en general, contenant vne ample relation de leurs mœurs, richesses, forces, gouuernement ou police & religion. 26. Denombrement & liste des Empereurs de Constantinople tant Chrestiens que Turcs, depuis que l'Empire d'Occident fut separé de celuy d'Orient, & donné à Charlemagne.

I. LE grand Turc occupe tout le pays qui est entre le Pont Euxin, ou la mer Majour, la mer Egée, ou l'Archipelague, la mer Mediterranée, l'Egypte, le Golphe Arabique, le Perque, la riuiere du Tygre, la mer Caspie; & le destroit de terre, ou Istme, qui est entre la mer Caspie & le Pont Euxin.

Nous commencerons maintenant par l'Asie mineur, laquelle nous prenons icy pour toute la Chersonese, ou presqu'Isle entre la mer Majour, & celle de Cilice, & de Pamphilie, qui s'estend vers l'Archipelague, & se nomme auiourd'huy Natolie, ou haute Turquie. Elle comprend les Prouinces de Pont & Bythinie, la Prouince particulierement appellée Asie, la Licie, la Galace, la Pamphilie, la Cappadoce, la Cilice, & la basse Armenie. Elle a pour ses bornes du costé du Leuant la riuiere d'Euphrate, qu'on nomme à present Aphrerat, ou Frat: du Midy la mer Mediterranée, qui prend tantost le nom de mer de Licie, tantost de Pamphilie, & tantost de Cilice ou Caramanie, selon les pays par lesquelles elle passe: du Couchant l'Archipelague de Grece, & du Nord la mer Majour. Elle comprend vn grand espace de terre, veu qu'elle est enfermée entre le 36. degré & 21. & le 45. degré, c'est à sçauoir entre le millieu du 4. climat, & de l'vnziéme parallele, & le milieu du 6. climat, & le 25. parallelle, où le chāgement du plus grand iour n'est que d'vne heure. Car la partie qui approche plus du Su à son plus grand iour de 14. heures & demie, & la partie qui approche plus du Nord de 15. heures & demie. La largeur de ce pays, selon Pline, est de deux cens mille pas ou enuiron, c'est à sçauoir depuis le Sein Issique, ou le Golphe de Laiazze, iusqu'à Trebisonde, qui est en la contrée du Pont. En quoy il est d'accord auec Herodote, qui dit que l'Isthme de l'Asie mineur contient enuiron cinq iournées d'vn homme qui marcheroit bien.

II. Le Pont & la Bithinie furent jadis deux Prouinces separées par la riuiere de Sangar, qui passoit au milieu, mais elles furent apres reduites en vne Prouince qui se nomme auiourd'huy Bursie, selon Giraue, ou Becsangial, selon Castalde, & quelques autres. Cette Prouince est bornée du Couchant de l'embouchcure du Pont, du Bosphore Thracien, & d'vne partie de la Propontide: du Nord d'vne partie du Pont Euxin, du Midy de la Prouince nommée particulierement Asie, pres de la riuiere de Rhyndace, & du Leuant la Galace, pres de la Paphlagonie. En cette Prouince on voyoit jadis les fameuses villes de Chalcedoine, Nicomedie, Apamie, Pruse, Nicée, & Heraclée du Pont.

Chalcedoine colonie de ceux de Megare a esté renommée à cause du quatriéme Concile qui s'y tint; mais elle est à present ruinée. Toutesfois il y en a qui disent qu'elle est debout vis à vis de Constantinople, & diuisée par vne partie

du Bosphore l'espace de sept stades, & c'est ce qu'on nomme Galata. Les autres disent que c'est ce qu'on nomme auiourd'huy Scutari, qui est vis à vis de Constantinople.

Nicomedie est vne ancienne ville assise sur vn costeau fort agreable, & ayant plusieurs sources d'eaux, qui fait que beaucoup de Turcs & de Grecs y habitent combien qu'elle soit ruinée.

Pruse, auiourd'huy Bursie, ou Burse est vne grande ville assise prés du mont Olympe. Ce fut autrefois la demeure des Ottomans, auant qu'ils eussent pris Constantinople.

Nicce, maintenant Nichie, selon Niger & Isnich selon les autres, fut jadis la capitale ville de la Bithinie. Elle est assise prés du lac d'Isnich.

La Prouince nommée particulierement Asie, maintenant Sabrum, ou Sarcuma pour ses bornes, selon Ptolomée, du Couchant vne partie de la Propontide l'Hellespont & l'Archipelague : du Midy la mer de Rhodes, & partie de la Lycie, & de la Pamphilie : du Leuant la Galace, & du Nord le Pon, & la Bithinie, & vne partie de la Propontide. Elle comprend les pays de Phrygie, Carie, les deux Mysies, l'Eolie, l'Ionie, la Doride & la Lydie. III.

La Phrygie est diuisée en haute & basse. La haute est du costé du Leuant, & la basse du Couchant, & ceste-cy est appellée Hellespontique & Troade semblablement. Castalde dit qu'on la nomme à present Sarcum.

La haute Phrygie a auiourd'huy, aussi bien qu'autresfois, plus de villages que IV.
de villes. On y compte la ville de Midaye, iadis demeure du Roy Midas, prés de la riuiere de Sangar. Apamie nommée aussi autresfois Ciboris, fut la plus grande des villes de Phrygie.

La ville de Phrygie, ou la Troade est vis à vis du Mont Athos. La ville de Troye estoit assise en ce pays où l'on voit aussi le mont d'Ide, maintenant Gargare. On voit aussi les ruines admirables de la grande ville de Troye, c'est à sçauoir les masures de quelques tours, & les fondemens des murailles. Hors du pourpris des murs de la ville on voit sur les grands chemins de grands Sepulchres de marbre d'vne piece. On voit encor les ruines de deux Chasteaux bastis de marbre. Il y a encor de grands Colosses anciens par terre, & autour des murailles des portes presque entieres, suiuant le rapport de Bellon, qui dit aussi que les riuieres de Simois, de Xante & de Scamandre sont de petits ruisseaux, qui tarissent en Esté, & ont bien peu d'eau en Hyuer.

La ville de Pergame estoit aussi en la Troade, & fut la capitale de ceste Prouince, & la patrie du Medecin Galen. Ce fut là qu'on trouua l'vsage du parchemin. Il n'en reste plus auiourd'huy que quelques ruines, & l'on nomme encor ce lieu Pergame.

La Carie assise entre l'Ionie & la Lycie, eut jadis pour sa ville capitale Halicarnasse auiourd'huy Messy. Tabu est vne fort bonne ville du Carie. Prés d'Ha- V.
licarnasse à main droite commence le mont de Taurus. Quelques-vns mettent aussi Milet en ce pays : les autres le donnent à l'Ionie.

La Mysie est diuisée par Ptolomée en haute & basse. Il y auoit iadis en ce pays vne ville nommée Lampsaque assise sur l'Hellespont droit à droit de Callipoli, mais elle a esté ruinée, & le lieu où elle estoit se nomme auiourd'huy selon Niger, Aspico & selon Sophian, Lampsaque. Abyde, maintenant Auec, fut vne colonie des Milesiens. C'est là qu'est le destroit de l'Hellespont de la largeur de sept stades.

Ceste ville dure encor aiourd'huy, & est assise en vn lieu marescageux, & bien fortifiée, & son Chasteau auec celuy de Seste, qui est vis à vis, est vne des clefs de l'Empire des Turcs. Car on tire de ses Chasteaux des coups de Canon contre les vaisseaux qui veulent entrer dans l'Hellespont, ou en sortir sans permission du Turc. On y voyoit autrefois aussi la ville d'Adramitium, colonie des Atheniens, maintenant nommée Landermitti. C'est en ce pays qu'est la riuiere du Granique, maintenant Lassare, selon Niger, où Alexandre vainquit les Satrapes de Darius.

Le pays d'Eolie est au riuage de la mer Egée, & ses villes maritimes sont Myryne, Cume, maintenant Castri & Focée ayant deux ports, auiourd'huy Foglia vecchia, ou Feuille vieille qui auoit jadis deux milles & demy de circuit, selon Tite-liue.

L'Ionie a de longueur en droite ligne 40. milles & 200. du long de la coste, où est la ville d'Ephese, maintenant Figene, ou Fiene selon Castalde, mais retournant son nom ancien selon Sophian. Elle est renommée à cause du Concile qui s'y tint, & du temple de Diane rangé entre les sept merueilles du monde. Quelques-vns logent Milet en cette Prouince.

La Doride s'aduance dans la mer en forme de pointe, & contient la ville de Gnide, renommée à cause de la statuë de Venus. La place où elle estoit se nomme Capo Chio, ou Crio. Quelques-vns mettent aussi en ce pays Halicarnasse, auiourd'huy Mesi comme nous auons dit suiuant Sophian & Chasteau sainct Pierre, selon Niger & Vadian. Ce fut en ceste ville que regna Mausole Roy de Carie, a qui Artemise fit bastir vn si superbe tombeau.

La Lydie fut nommée aussi Meonie. Sa capitale ville fut Sardis, où estoit la demeure de Cresus. Elle fut abbatuë par vn tremblement de terre, & rebastie par Tybere.

La Lycie fut jadis nommée Mylias & Ogygie, selon Estienne. Giraue dit qu'à present on luy a donné le nom de Briquie. Castalde luy baille celuy d'Aldinelli : mais Theuet dit que les Arabes l'appelle Benesaacam. Ceste Prouince tend principalement à la mer qu'on nomme Lycienne à cause de ce pays : & a pour ces bornes du Couchant, & du Nort la Carie, du Leuant la Pamphilie, selon le Mont Masicyte qui va iusqu'à la mer, & du Midy elle est bornée de la mer de Lycie enuiron 100. mille pas de nauigation. Il y auoit autrefois 60. villes dont on en voyoit encor 36. debout du temps de sainct Paul. Les principales estoient Xante, Patare, Pinare, Olympe, Myrrhe & Limire. La capitale estoit Patare. Il y auoit aussi la ville de Telmese prés d'vn Cap, ou promontoire de mesme nom. Les anciens Autheurs mettent icy la montagne Chimere qui brusloit de nuict. Sa capitale ville du iourd'huy c'est Fisco, il y a vn fort bon port.

Galace ou Gaulegrece, ayant pris ce nom des Gaulois, qui se meslerent parmy les peuples d'Asie du temps de Pyrrhe Roy des Epirotes. est auiourd'huy nommée Chiangare, selon Castalde, elle a pour ses bornes du Couchant la Bithinie & la Phrygie: du Leuant la Capadoce, du Midy la Pamphilie, du Septentrion le Pont Euxin, où son riuage s'estend 250. mille pas. Sa plus fameuse ville est Ancyre, communément Angouri, renommée à cause des Camelots ondez & non ondez qui s'y font. On met en cette Prouince le pays de Paphlagonie, où est Sinope assise sur vne colline de la presqu'Isle sur la mer Majour auec vn bon port. Il y a aussi Amise ville maritime, maintenant Simiso.

Pamphilie, nommée par Pline Popsopie, porte auiourd'huy le nom de Serilie, selon Giraue ; & quelques autres. Theuet dit que les Arabes l'appellent Zina: mais Belon asseure que l'on a donné à ceste Prouince, & à la Cilice le nom de Caramanie, ou sept Sangiacs du Turc se tiennent. Elle est limitée du leuant de la Cilice, & d'vne partie de la Cappadoce ; du couchant de la Lycie, & d'vne partie de la Prouince d'Asie, du Nord de la Galace & du Midy, de la mer de Pamphylie, qui est tousiours orageuse. Sa coste est enuiron 150. mille pas. Ses villes sont Perga, qui est au milieu du pays sur la riuiere de Cataracte, puis Side & Ætalie maritime. Ætalie qui est capitale du pays, porte maintenant le nom de Satalie, & est la plus grande & plus forte de toutes les villes de la contrée, & communique son nom au golphe qui en est proche. VII.

La Cappadoce, ou Leucosyrie, selon Strabon & quelques autres, maintenant Almasie, ou Amasie, selon Castalde & Genech, selon Theuet, ou Toccatu Allelujen, selon Pinet, s'estẽd iusques à la mer Majeur, & est bornée du couchant de la Paphlagonie, d'vne partie de la Pãphylie, & de la Galace, du Midy d'vne partie de la Cilicie; du Leuant de l'Antitaurus, grande montagne prés de la basse Armenie, du mont Moschie, & d'vne partie de l'Euphrate, & du Nord du Pont Euxin. Ses riuieres sont Halys, maintenant Ottomagiuch, jadis limitée des Royaumes de Cresus ; puis Iris, maintenant Casalmach, & Thermodon, aujourd'huy Pormon. Ses meilleures villes sont Trebisonde, nommée Machomach par les Barbares, jadis siege d'vn Empire. Quelques-vns font Amasie, capitale de Paphlagonie: mais Ptolemée, & beaucoup d'autres, nous apprennent qu'elle appartient à ceste Prouince. Ceste ville retient encores auiourd'huy ce nom, & le communique aux pays voisins. Elle est assise en vne profonde valée sur la riuiere de Gazalmach. Ce fut la partie de Strabon, & c'est maintenant la demeure d'vn Beglierbei du Turc, qui se nomme Beglierbei d'Amasie, & de Cappadoce. Quelques-vns mettent la ville d'Iconium en Cilice, mais selon Ptolemée elle appartient à ce pays, & est appellé Conia, ou Cogna. Elle est assise assez prés de quelques hautes montagnes, & arrosée de plusieurs ruisseaux qui en descendent. Sa figure est ronde, & ses murailles sont anciennes & ses tours carrées : il y a huict portes, & vn bon nombre de belles mosquées & estuues. VIII.

La Cilice, que Iosephe nomme Tarse, est appellée Chalah des Hebreux. Niger tient qu'on la nomme auiourd'huy Turcomanie & Finichei: mais ceux qui luy donnent le nom de Caramanie, doiuent estre suiuis; Car la Turcomanie n'est autre chose que la haute Armenie. Or la Caramanie, qui comprend aussi quelques parties de quelques autres Prouinces outre la Cilice, & principalemẽt la Pamphylie, a pour ses bornes du Couchant la Pamphylie, du Nord le mont Taurus, du Leuant le mont Aman, vulgairement Mont negro, ou Mont noir: & du Sud la mer de Cilice de la nauigation d'enuiron trois cens mille pas. Sa ville capitale fut Hama ou Hamsa, jadis Tarse, assise en vne belle valée, arrosée de la riuiere de Cydne. On y voit aussi la ville d'Adene, que Ptolomée appelle Adane qui est grande, mais ouuerte, & a vn chasteau auec quatre tours carrées. Belon dit qu'on trouue en Cilice, vne ville nommée Heraclée, qui est fort grande, assise prés du mont Taurus en vne belle plaine, & esloignée de trois iournées d'Adene, du costé du Nord & du Ponent. IX.

La basse Armenie porte encore ce nom auiourd'huy, selon Niger: mais Giraue luy donne celuy d'Anadule, Castalde de Pegian, & quelques autres X.

l'appellent Geneh. Elle est nommée Pirme, au liure des Notices: Ses bornes sont du Leuãt l'Euphrate, par lequel elle est diuisée de la Turcomanie ou haute Armenie, du Couchant la Cappadoce; du Midy la Cilice au dessus du mont Taurus, & vne partie de la Syrie sur le mont Aman, & du Nord le Pont, auquel lieu on dit qu'elle finit en angle, que l'Euphrate & l'Antitorus viennent à faire: mais le Turc n'en est pas entierement maistre.

IX. Pour acheuer la description de ce que le Turc possede en Asie, venons maintenant à vne partie de la haute Armenie, comprise sous le nom de Turcomanie, qui embrasse aussi la Georgie. Cette Prouince confine du Nord auec la Colchide, aujourd'huy Mingrelie: du Couchant auec l'Euphrate, & la basse Armenie: du Leuant auec le reste de la haute Armenie, qui est en la Georgie: & du Midy auec la Mesopotamie, maintenant Diarbec, & auec la nation des Curdes. Ses montagnes sont Periandre, aujourd'huy Chielder: l'Antitaure, maintenant montagne noire, & quelques autres. La ville capitale du pays est Esechie, que quelques-vns tiennent pource qui est resté d'Artaxate.

XII. On trouue pres de la haute Armenie le pays de Curdistan, selon les Perses & les Turcs, de Keldan selon les Arabes. Castalde le nomme Gorden, & le met entre le pays de la haute Armenie.

La Georgie autrement Gurgistan comprend l'ancienne Iberie, auec vne partie de la haute Armenie, & peut-estre de l'Atropatie. Cette Prouince touche du Couchant la Mingrelie ou Colchide, du Nord la Zemrie, jadis Albanie: du Leuant la moyenne Atropatie, maintenant Seruan: & du Midy la partie de la haute Armenie qu'on nomme Seruan. Ce peuple auoit maintenu tousiours sa liberté jusques à nostre temps, se joignant tantost auec les Persans, tantost auec les Turcs, & a eu plusieurs Seigneurs natifs du pays: mais elle est maintenant pour la pluspart sous la puissance des Turcs, qui y ont plusieurs villes & places fortes, comme, Teste, Lori, Clisque, Gori & Teman.

XIII. Toute l'Arabie prise ensemble est vne fort grande Prouince, qui est enfermée entre deux Golphes en forme de Presqu'isle. Ces Golphes sont celuy d'Arabie, autrement la mer rouge d'Occident, & celuy de Perse d'Orient. Du Midy elle a la mer Oceane & du Septentrion, la Syrie & la riuiere d'Euphrate. Or cette Presqu'isle d'Arabie est diuisee en trois parties, c'est à sçauoir, en la deserte, la Petrée & l'Heureuse.

L'Arabie deserte, nommée Aspre par Aristide; basse par Seruius, & creuse ou profonde par Lucian, est appellée des Hebreux Cedar. Ses bornes sont du Leuant les montagnes de Babylone, & vne partie du Golphe Persique: du Nord la Mesopotamie pres de la riuiere d'Euphrate: du Couchant la Syrie, & l'Arabie Petrée: & du Midy les montagnes de l'Heureuse.

La Petrée touche la Syrie du Couchant, & du Septentrion, & confine du Leuant auec la deserte: & du Midy auec l'Heureuse. Pline, Strabon & Ptolomée la nomment Nabathée: Tyrius l'appelle Seconde, & quelques autres luy donnent le nom de basse. Mais elle reçoit celuy de Petrée de la ville de Petra qui est capitale de cette Prouince. Cette Prouince s'appelle aujourd'huy Barra, selon Ziglere Bengaucal selon Castaldé, & Battha Calha. C'est icy que le mont de Sinay tout renommé en la saincte Escriture, à cause que la loy y fut donnée à Moyse. Cette montagne est fort haute & fascheuse à monter, & il y a des degrez taillez de main d'hõmes de pierre viue, & quelquesfois dans le rocher, afin que les chameaux & autres animaux y puissent plus aisément passer. On voit

en ce mont vn Conuent de Moines Chrestiens Maronites qui viuent à la Grecque. Ils sont en nombre de 50. & reçoiuent les pelerins Chrestiens, qui y vont en deuotion. Il y a encore en ce pays vne autre montagne fameuse, nõmée Oreb, & maintenant Orel, qui n'est pas si haute que celle de Sinay. Ces deux montagnes sont celles que Ptolomée appelle Melanes. La capitale ville du pays fut Petra, que l'Escriture nomme Petra du secret, où l'on ne peut guere aller, à cause du mauuais chemin. Il y en a plusieurs qui tiennent que c'est mesme chose que la Mecque lieu de la Natiuité de Mahomet: ce qui n'est pas vray semblable, ains il semble plustost que c'est ce que les Chartes nomment Petra d'Est. Et de fait l'on tient que la Mecque est en l'Arabie heureuse.

L'Arabie heureuse jointe aux autres deux, est en forme de presque isle, entre les Golphes d'Arabie & de Perse: & la nauigation d'autour de ce pays est d'enuiron 3504. milles. Solin & quelques autres l'appellent Heureuse, & Virgile Panchaye: mais à present elle porte le nom d'Ayaman, ou de Giamen. Ses meilleures villes sont Medine, Tanalbi, Meque, Ziden, Zibi & Aden, outre les autres qui ne sont paruenuës à nostre cognoissance.

Medine Tanalbi, c'est à dire, la Cité du Prophete, est assise du costé de l'Arabie Petrée & assez peuplée. C'est là qu'est le cercueil de Mahomet, prés duquel on voit enuiron trois milles lampes allumées.

La Meque en laquelle Mahomet est né, n'est guere loin de l'ancienne Petra: toutesfois n'est pas la mesme, ains ce pourroit plustost estre la ville de Mechare de Ptolomée. C'est vn lieu assez agreable, mais enfermé entre des montagnes & des deserts, & sans aucunes murailles. Il y a prés de six mille maisons. On voit tous les ans trois carauennes, qui partent du Caire, de Damas & des Indes, & s'en vont à la Meque par deuotion en l'honneur de Mahomet qui y est né, puis de la s'acheminent à Medine, où est le cercueil de ce faux Prophete.

Ziden est ville maritime, & est à 40. milles loin de la Meque. Elle n'a point de murailles, mais ses maisons sont assez belles.

Zebeth, ou Zibit est vne belle ville & capitale de ceste Arabie. Elle est assise en vne pleine entre deux montages, & sur vne riuiere de mesme nom, & à demie iournée de la mer rouge. Elle fut prise apres Adem par le Turc, qui y enuoye vn Beglerbey, auec force gens.

Aden est ville Royale, assise sur le bord de la mer rouge, assez prés du destroit de Babel Mandel: c'est la plus belle ville d'Arabie, & non seulement elle est forte d'assiette: mais encore de main d'homme: & il y a deux bastions, vn bon fort, & vn port bien fermé. Elle contient enuiron six mille maisons, & est bien peuplée. Les Turcs prirent ceste ville, & tout le Royaume par ruse & finesse, l'an 1538. & en perdirent le Roy. Ils y tiennent auiourd'huy vn Beblerbey auec force gens de guerre.

En sortant de l'Arabie on entre en l'Idumée, qui commence au lac de Sirbon & s'estend vers le Leuant iusques en Iudée. Ceste Prouince contient Gaze, ville tres-ancienne, entre laquelle & le Caire, on trouue Cattie, puis Ostracine, Rhinocorure, Ascalon & Azor.

La Surie, qui est vne fort grande Prouince entre l'Euphrare, la Cilice, l'Arabie & la mer Mediterranée, commence au 32. degré, & finit au 36. Elle est diuisée en cinq Prouinces, c'est à sçauoir en Palestine, Phenice, Celesyrie, Surie & Comagene.

La Palestine, qui est entre la mer Mediterranée & l'Arabie, est diuisée en deux parties par la riuiere du Iourdain. La tribu de Ruben & la moitié de la tribu de Manassez habitoient au delà ce fleuue, & les autres de l'autre costé. Ceste derniere est diuisée en trois parties, dont l'vne se nomme proprement Iudée, l'autre Samarie, & la troisiéme Galilée. La Iudée est entre la mer morte & la Mediterranée: Ierusalem est sa ville capitale. C'est en ce pays qu'est Ierico en vne plaisante valée, longue d'enuiron trente milles, & large de quinze. La Samarie prenoit son nom de sa ville principale, qui se nomme auiourd'huy Naplos. La Galilée est diuisée en basse & haute: celle-là commence à la mer de Tyberiade, large de cinq milles, & longue de douze, & a presque en son centre Nazareth. Ceste-cy commence au lac de Samaconite, & s'estend iusques au mont de Liban. Il n'y auoit jadis Prouince qui fust à proportion si peuplée que la Palestine: car n'estant longue de plus de cent soixante milles, ny large de plus de soixante (veu que les bornes de sa longueur estoient Dan & Bersabée) au dénombrement que Dauid fit faire, on y trouua vn million & trois cens milles hommes propres à manier les armes, outre la tribu de Benjamin. Maintenant elle est despoüillée de tous ses ornemens, fors de la beauté de son terroir, & de sa bonté.

Ierusalem, au siege de laquelle il mourut plus d'vn million de personnes, & il resta plus de cent milles prisonniers: n'a maintenant plus de cinq mille habitans; & si la sainctetė du lieu n'y attiroit perpetuellement vn grand nombre de Chrestiens, ceste ville seroit peu de chose. Ceste Prouince est trauersée du Iordain, qui naissant au pied du mont Liban de deux fontaines, dont l'vn se nomme Ior, & l'autre Dan, passe par deux lacs, dont le premier est celuy de Galilée, l'autre est celuy de Tybriade, qui est plus grand. Finalement il se rend dans la mer morte, nommée des Grecs Lac Asphaltite.

La Phenice est toute sur la marine, vis à vis de la Iudée. Ses principales villes furent Sidon & Tyr, auiourd'huy Sait & Sur. Tyr estoit vne Isle, mais si proche de la terre ferme, qu'Alexandrie remplit la mer de terre & la combla, lors qu'il y tenoit le siege. Le Prophete Ezechiel parle bien au long de sa grandeur, richesse & magnificence. Sidon estoit presque esgal à Tyr en beauté & en puissance. Toutes deux estoient renommées, à cause de la teinture de la pourpre, que les Poëtes nomment tantost Tyrienne, tantost Sidonienne. On n'en void presque nulles restes à present, non plus que ne Ioppe & d'Acre.

La Surie s'estend depuis Tyr iusques au Golphe de Lajazze, auquel espace sont contenuës les villes de Barut, de Tripoli & de Tortose, dont Barut & Tripoli sont fort marchandes, & au milieu du pays Damas, & Laodicée. Damas est vne belle ville, assise en vne grande valée: ses maisons sont plus belles dedans que dehors: ses ruës sont estroittes & tortuës, mais ce qui la rend plaisante, c'est la grande quantité d'eau qui va par les maisons & arrouse les jardins à plaisir. Il y a vn Chasteau excellent, basty par Florentin Mammelu, qui deuint fort riche, & Gouuerneur de ceste ville, qui est capitale de la Prouince.

La Celesyrie est proprement le pays qui est entre le Liban, & l'Antiliban ou la source de l'Oronte, auiourd'huy Farfare, sur le riuage duquel est la renommée ville d'Antioche, qui est maintenant vn Sepulchre d'elle-mesme, & vn amas de ruines plustost qu'autre chose. On y voit toutefois encore debout les murailles, qui sont fort belles, & tellement basties, que trois personnes

peuuent marcher de front tout autour. Il y a encores vn assez bon nombre de tours & vn chasteau assis sur vn costau. On y void encores la maison où sainct Pierre se tenoit, & vn petit lieu où il baptisa beaucoup de gens. On trouue aussi à l'embouchure de l'Oronte Seleucie Pierie à present Soldin.

La Camohene est la partie de la Syrie qui suit le cours de l'Euphrate iusques aux frontieres d'Armenie. Alep est sa ville capitale, qui tient le troisiéme lieu entre les villes de l'Empire du grand Turc. Elle est assise sur la riuiere de Singa & a vn canal d'eau sous terre d'où sortent plusieurs fontaines publiques, & priuées. Elle embrasse quatre costaux, sur l'vn desquels on voit vn fort grand chasteau: ses faux-bourgs sont grands, mais il n'y a autre bastiment d'importance que les Mosquées & les magazins pour les marchands estrangers. On peut iuger du grand nombre du peuple qui y est, parce que l'an 1555. il mourut en la ville ou aux faux-bourgs, plus de six vingts mille personnes en trois mois.

Le Turc possedoit encores vne partie de la Medie, & sa capitale ville Tamis: mais quelques-vns tiennent que le Sophy en a repris la pluspart depuis quelques années. Il tient encore la plus grande partie de la Mesopotamie, ou du Diarbec. Il est encore maistre d'vne partie de l'Assyrie, où estoit la ville de Babylone, bastie par Semiramis & tient la Chaldée portion de l'Assyrie, où est la ville de Bagdet, ou Bagadet, bastie sur les riuages de Babylone par vn Calife des Mahomettans. Quelques-vns la confondent auec l'ancienne Babylone & soustiennent que c'est mesme chose. Il tient encore la Balzere, où il y a vne grosse garnison, outre quelques galeres tousiours prestes pour faire teste aux Portugais.

Mais pource que nous auons fait description de tous ces pays, discourant des Estats du Roy de Perse, & que le Sophy gaigne tous les iours quelque chose sur le Turc & recouure son Estat peu à peu, tellement qu'on ne peut maintenant parler au vray des Seigneurs de plusieurs de ses contrées qui changent à present de maistre à tous propos & qui appartiendroit peut estre auiourd'huy à l'vn, & seront demain reconquises par l'autre, ie m'en tairay, pour parler de la qualité des Prouinces que nous venons de descrire.

QVALITEZ.

LA Natolie iouït d'vn air doux & temperé, & ses champs produisoient jadis quantité de grains, le bestail y trouuoit des pasturages en abondance, & pour abreger, ses habitans auoient tout ce qui est necessaire à la vie plus qu'à suffisance. Mais pour le iourd'huy ceste contrée n'est plus si fertile, ny si bien cultiuée qu'elle estoit jadis, toutesfois aux lieux qui sont plus proches de la mer elle est plus fertile, & de mesme qu'on y cultiue mieux la terre, aussi elle y produit d'auantage. Les lieux qui sont auant dans le pays, sont la plusprart de grandes campagnes où l'on seme du froment, de l'orge & du coton. Elle est arrosée de plusieurs riuieres, dont les principales sont l'Iris, l'Halys, Parthenius à present Dolan, & le Sangar qui se vont rendre dans la mer Majeur, puis l'Ascagne, maintenant Isnic & le Phyndace, auiourd'huy Sindy, qui deschargent leurs eaux dans la Propontide: D'auantage Scamandores, à present Simores, qui se rend dans l'Hellespont & apres cela le Caïque ou Giruasti, l'Herme, ou Sarabat le Cayste, que Castalde nomme Chaïci & Ortelius Chias, & le Meandre qui a XVIII.

ſix cens destours, & qui eſt nommé Madres. Toutes ſes riuieres ſe vont rendre dans l'Archipelague.

Il y a pareillement le fleuue de Melas, à preſent Genſui, qui ſe deſcharge dans l'Euphrate, outre pluſieurs autres qui vont deſgorger leurs eaux dans la mer Mediterranée.

La Bithynie produit force bleds, & pouruoit la Cour du grand Turc de farines, principalement ce qui eſt prés de Burſe. Ce pays abonde auſſi tellement en bois & en matiere propre pour faire les vaiſſeaux, qu'il ſemble que les galeres y tombent naturellement toutes faites dans ceſte mer, tant elles y ſont promptement deſpeſchées : Prés de Nicée on trouue de l'orpiment en aſſez grande quantité.

La Prouince particuliere d'Aſie eſtoit jadis renommée à cauſe de la pierre Synnadique preſque ſemblable à l'Albaſtre, qu'on tiroit pour faire des colomnes à Rome.

En la Troade l'on trouue le pays d'aupres de Troye fort maigre & ſterile, & auecques cela les eaux y manquent: mais le terroir d'aupres de Pergame eſt fort bon & rapporte beaucoup. Il y a auſſi des carrieres de pierre, où l'on a troué autrefois des hommes qui s'y eſtoient cachez durant les guerres, conuertis en pierre. Strabon met prés de Hierapolis des eaux chaudes, qu'il dit ſe conuertir aiſément en pierre de tuf ou touue. On y met auſſi des eaux ſi propres à teindre les laines, que la teinture faite auecques des herbes & racines cede à celle-là.

Quant à la Carie, l'on a jadis eſtimé le terroir d'aupres de Magneſie, pource qu'il portoit du froment en abondance, & proche de ceſte ville l'on trouue auſſi la pierre d'Aymant, nommée des Latins *Magnes*. Il y a pareillement des montagnes en Carie, où l'on prend de la pierre blanche pour baſtir, qui eſt fort luiſante. Ceſte Prouince a eſté autrefois fort esbranlée des tremblemens de terre.

Pour le regard de la Myſie l'on tient que les vignes qui ſont au terroir d'Aſpic ou de Lampſic, portent des raiſins en abondance. En Ionie on tiroit du vermillon de la terre qu'on y faiſoit cuire, & en quelques endroits on y recueille du vin bon par excellence.

La Lydie auoit autresfois pluſieurs riuieres, qui deſcendent du mont Tmolus, qui portoient de l'or parmy leur ſablon. Ceſte Prouince doncques auoit beaucoup d'or, & portoit auſſi de l'argent, & outre ce le pays eſtoit fort bon, & bien cultiué. La montagne de Tmole a eſté fort eſtimée, pour eſtre fertile au poſſible. Entr'autres choſes il y auoit force vignes & grande quantité de ſaffran.

La Lycie eſt fort aſpre & faſcheuſe, à cauſe du mont Taurus qui y prend ſon commencement : toutesfois ſes campagnes ſont aſſez fertiles. Le ſommet du mont Chimere eſtoit jadis plein de lyons, le milieu de chévres, à cauſe des bons paſturages & le bas de ſerpents. C'eſt ce qui a donné ſujet aux Poëtes de feindre vne beſte nommée Chimere, qui auoit la teſte & la poictrine de lyon, le ventre de chéure & la queuë de dragon. Les tremblemens de terre ont fait beaucoup de dommage en ce pays.

En Pamphylie, de meſme qu'en Cilice, les chévres ont le poil fort doux, & fort delicat, tellement qu'il ne cede pas en molleſſe à la ſoye, & ce poil a encore ceſte proprieté qu'il eſt blanc comme la neige.

Quand à la Capadoce, elle abonde en toutes sorte de grains, en vins, & en fruicts, comme aussi en argent, en cuiure, en fer, alun, chrystal, iaspe, onix, & albastre, qui n'est gueres beau. Ce pays nourrit aussi grande quantité de Cheuaux. Il y en a d'autre part qui disent que ce pays est aspre, & à faute de plusieurs choses necessaires à la vie : Pline dit que prés du fleuue Thermodon il y a deux sortes d'abeilles, dont les vnes font du miel dans les arbres, les autres qui en font à trois rangs sous terre. Les sommets du mont Argée y sont couuerts de neige tant en Esté qu'en Hyuer.

Le terroir d'aupres d'Amasie, ou Gazalmach est desert, & toutefois fort propre à la nourriture du bestail. Pres de Conia l'on voit force vignes, qui portent d'aussi bon vin qu'on en sçauroit trouuer en autre lieu.

La Cilice est diuisée en deux. Il y en a vne partie qui est appellée Aspre, qui est du costé du Couchant, & l'autre Champestre, qui tend au Leuant. Cette cy a de belles riuieres, porte force fruicts, & toute sorte de biens: & nourrit grand nombre de cheuaux. Or la plus grande partie de la Cilice est moyennement cultiuée, à cause de sa commodité des eaux dont elle est arrosée. Toutesfois son terroir est plein d'argille, & desnué de bois, qu'il faut aller querir aux montagnes qui sont esloignées de plus de deux iournées, entre lesquelles est celle d'Aman, où il croist des Cedres fort hauts, & des geneuriers, & diuerses autres plantes. Or il y a beaucoup de lieux en Cilice, qui sont fort agreables, veu qu'il y a plusieurs arbres qui sont tousiours verds: mais il y a d'ailleurs quelques lieux champestres, & steriles, qui sont de grande estenduë & ne sont possedez d'aucun, tellement que chacun y peut faire paistre ses porceaux, & l'on y nourrit force troupeaux de ces animaux, de mesme que de chévres, dont les habitans font grande quantité de beurre, & de fromage.

Les poils des chévres y sont aussi fort mols, & delicats comme de la soye. Il y a là des forests de myrtes, qui portent du fruict blanc, & pareillement des terebinthes, & des pins. Les fleuues de ce pays sont le Pirame, maintenant Malmistra, qui sortant du beau milieu d'vne plaine, bien loin au delà du mont Taurus, fait vn bruit semblable à vn tonnerre, qui s'entend de bien loin: & la riuiere de Cydne, qui sortant de l'Antitaurus, est froide, rapide, & tres-claire. Pline a dit que son eau est propre à la goutte.

On y trouue aussi de petits loups qui vont par troupes, que les Grecs nomment vulgairement Squilaques, qui sont si larrons, qu'ils ne craignent point d'aller trouuer la nuict ceux qui dorment, & de leur desrober tout ce qu'ils trouuent comme des bonnets, des souliers & choses semblables. Bellon dit que pres d'Heraclée il y a vne belle plaine, qui porte toute sorte d'arbres fruictiers, & qu'on y nourrit vn grand nombre de cheuaux.

La haute Armenie est toute pleine de montagnes & de costaux, toutesfois il y a des valées qui produisent force fruicts. On tient que ce pays est fort fertil, & abonde en animaux : mais il est grandement sujet aux neiges, qui y sont quelquesfois fort hautes.

La Georgie a force montagnes & forests: à raison dequoy elle est presque inaccessible aux ennemis. Toutesfois elle est fertile, & à quelques plaines, & quelques plaisantes valées, arrosées de plusieurs riuieres, dont les principales sont le Cyre, & l'Araxe.

L'Arabie deserte a de grandes solitudes, & toutesfois il y a assez bon nombre de bourgs & d'habitans, principalement pres de l'Euphrate, & des mon-

gnes de l'Arabie heureuse: l'autre partie du costé du Couchant, est toute pleine de sable.

La Petrée est tenuë par les anciens pour du tout sterile, toutesfois ce qui est proche de la Syrie rapporte plus que le reste. Elle est fort deserte, & manque de beaucoup de choses necessaires à la vie. Elle a principalement faute de bois & d'eau douce. Il y croist des palmiers qui portent des dattes grosses, rousses & tendres, & qui ne sont gueres humides. La manne y tombe pareillement, & quand aux riuages il y naist du coral qui est assez beau, mais creux par dedans. On trouue aussi en ce pays l'Amethyste.

L'Arabie heureuse est plus cultiuée que les deux autres, & arrousée de plusieurs riuieres, dont quelques-vnes font des lacs. Elle porte de l'orge, & d'autres grains, du miel, de la cire, & diuers fruicts, comme des pommes, des poires, des citrons & choses semblables: & l'on seme icy deux fois de mesme qu'aux Indes. D'auantage, ce pays produit des palmiers, du nard, de la casse, de la canelle, de la myrrhe, & plusieurs herbes odoriferantes: sur tout elle porte de l'encens en abondance. On y trouue aussi quelques metaux, & diuerses pierreries, & pres du riuage on pesche de fort belles perles. Ce pays nourrit aussi de fort bons cheuaux, & des montons dont la queuë pese quelquesfois 20. liures. Mais pour parler particulierement, le terroir qui est pres de Medine est sterile, & ne rapporte que bien peu de chose, de mesme que celuy d'aupres de la Meque, où l'on trouue fort peu d'eau.

La Palestine est fort agreable, diuersifiée de costaux & de belles plaines, & arrosée de grande quantité d'eaux. Il y pleut fort peu souuent, & toutesfois la terre y est de grand rapport: car elle produit du froment, & d'autres grains, & fruicts en abondance. Les roses y sont de fort bonne odeur, & il y vient quantité de ruë, de fenoüil, de sauge, & d'autres bonnes herbes. Il vient aussi force oliuiers, figuiers, & grenadiers. On y voit pareillement vn grand nombre de palmiers, & beaucoup de vignes: car encores qu'on deffende l'vsage du vin aux Turcs, toutefois il y en a icy bonne quantité, & l'on y vendange trois fois l'année. Il est vray que ce pays ne porte pas des pommes semblables aux nostres, ny des poires, ny des cerises, ny des noix, & autres fruicts que nous auons ordinairement par deçà, mais on les y porte de Damas.

Il y a en cette Prouince certains fruicts que l'on garde sur les arbres tout le long de l'année, comme de grands citrons, & des pommes de Paradis. Dauantage, il y a des melons, & des concombres bons par excellence, & autres fruits semblables. Elle produisoit aussi jadis du baume, dont elle manque à cette heure: mais elle a du miel, & quelques cannes sauuages de succre.

On y trouue bon nombre de chevreux, de liéures, de perdrix, de cailles, & semblables animaux: mais quoy que i'aye fait ce pays si fertil, toutesfois il y a des endroits qui sont presque deserts, à cause du grand nombre de rats, & de souris qui s'y trouuent: tellement que si quelques oyseaux ne les mangeoient, les habitans du pays ny pourroient semer aucune chose qui leur peust estre de quelque rapport.

Du long du riuage du Iordain il croist beaucoup de saules, de bruyeres, & plusieurs sortes de cannes.

Le lac Samachonite tarit le plus souuent en temps d'Esté, & il y croist des arbrisseaux, & des herbes, où les lyons, & quelques autres bestes se cachent.

Les plaines prés du lac de Genezareth sont desertes à cause d'vn arbre plein d'espines, qui y vient en telle abondance, qu'il empesche qu'on n'y peut rien semer. Toutesfois les Iuifs demeurent maintenant prés de ce lac à cause de la pesche, & rendent ses lieux cultiuez mieux qu'ils n'estoient auparauant.

La mer morte qui est longue de cinq iournées en tirant du Nord au Su, & large de cinq lieuës, tendant de l'Est à l'Ouest, & selon les autres long de 70. mille, & large de 19. iette vne grande fumée, & pousse dehors de grands broüillards, qui rendent tout ce terroir sterile à demie lieuë à l'entour. Ceste mer ne porte aucun poisson, & l'on ne voit aupres nuls oyseaux, & si l'on y iette quelque beste, elle ne va iamais à fonds, ains se rend au riuage, encore qu'elle ait les pieds liez.

La Galilée est naturellement fertile, & produit toute sorte d'arbres, & est fort bien cultiuée. Toutesfois la basse qui s'estend au delà du Iordain est en quelques lieux aspre & deserte.

La Samarie est partie montueuse, & partie champestre. Elle est plaisante, fertile & abondante en fontaine & eau douce. Il y a force iardinages, & force lieux pleins d'oliuiers, & toutes choses necessaires à la vie. Les costaux proches de Naples sont couuerts d'arbres fruictiers, & les oliuiers y sont gros au possible, comme dit Belon.

Quant à la Iudée le pays qui est proche de Ierusalem est bien cultiué, & porte quantité de pommes, d'amandes, de figues & d'oliues. Les lieux montueux abondent de toute sorte d'arbres & d'herbes sauuages, & aromatiques, & lors qu'il y a des rochers, on y fait des degrez auec grand soin : tellement qu'on y plante force vignes, & autres arbres fruictiers, cóme des oliuiers, des figuiers & des orangiers, qui portent des fruicts en grande quantité.

Prés de la ville de Rama il y a bon terroir, mais fort peu d'habitans, à raison dequoy les champs y sont fort peu cultiuez, & les Grecs qui y demeurent, y sement du froment, de l'orge, & quelques legumes, mais il y a peu de vignes.

Le terroir qui est prés de la ville de Gaza est fertil, & abonde en oliuiers, figuiers, orangiers, & vignes. Il y vient aussi quelques palmiers, mais les dattes y meurissent rarement, à cause que le pays est vn peu froid.

L'Idumée est merueilleusemét fertile aux lieux qui sont proches de la mer, & de la Iudée, mais sterile sur les frontieres de l'Arabie, où il y a aussi force montagnes. Il y croist force palmiers, & l'on y trouuoit autresfois du baume. Ceux qui en ont escrit, disent que les estrangers ne s'en peuuent gueres bien rendre maistres, à cause des lieux deserts qui y sont, & du defaut de l'eau. Toutesfois il y a des fontaines, mais elles sont cachées, & n'y a que les habitans du pays qui les sçachent.

Quant à la Phenice, le terroir d'aupres de Sidon est fertile, & produit assez grande quantité de cannes de miel. Celuy d'aupres d'Acon, ou Ptolemaide est aussi de grand rapport, & l'on y trouue de bons pasturages, force vignoble, & grand nombre de vergers, où l'on recueille diuers fruicts. La riuiere de Belo qui passe pres de ceste ville est renommée à cause de son sable, dont on se sert pour faire le verre.

Le pays d'aupres d'Emisse, ou d'Haman a force eaux, & produit toutes choses necessaire à la vie. On y voit vn grand nombre d'arbres fruictiers.

MOEVRS ANCIENNES.

LEs Arabes ne faisoient anciennement aucun estat des arts & sciences. Ils laissoient tous croistre leurs cheueux: & quant à la barbe quelques-vns la rasoient le plus prés qu'ils pouuoient, & les autre non. Celuy qui estoit le plus ancien d'entr'eux auoit tout pouuoir par dessus les autres. Ils possedoiét toutes choses en commun par lignées, & mesme iouyssoient des femmes en commun, tellement que le premier d'entr'eux qui entroit dans la maison, & auoit laissé son baston à la porte, jouyssoit le premier de la femme commune, & pour le regard de la nuict elle la passoit auec le plus ancien. En ceste sorte ils s'estimoient tous freres les vns des autres, & auoient compagnie de leurs meres & de leurs sœurs, tant ils estoient brutaux.

L'adultere y estoit puny de mort, & celuy qui estoit tenu pour adultere qui auoit iouy de quelque femme qui n'estoit pas sa paréte. Tous ceux qui estoiét nez en la famille estoient tenus pour legitimes maris. Ils n'auoient aucun soin des corps morts: & quant à ceux de leurs Roys trespassez, ils les enterroient en vn fumier. Ils gardoiét leur foy & promesse sur tous autres: & quands ils vouloient promettre quelque chose par leur foy, vn tiers se mettoit entre les deux qui contractoient, & frappoit la paume de sa main, à laquelle il faisoit que les plus grands doigts des contractans approchoient, & apres auoir pris vn petit poil de l'habit d'vn chacun d'eux, il le teignoit du sang de sa paume, & en espandoit sur sept pierres premierement preparées pour cét effect au milieu des deux parties, & ce faisant inuoquoit le Dieu Denis, & Vranie. Cela fait, ce mediateur faisoit promettre à l'vn d'eux, qu'il estoit obligé par l'accord de se rendre deuant certain Iuge qu'il luy nommoit, soit que le contractant qui demeuroit obligé fut du pays, soit qu'il fust estranger. Et ceste façon estoit trouuée honneste, & se gardoit entre ceux qui faisoient quelque nouuelle amitié, ou alliance. La canelle estoit recueillie par les Prestres de leur loy, qui sacrifioiét auparauant quelques bestes, & ne l'amassoient qu'entre les deux Soleils. Celuy d'entr'eux qui auoit plus d'authorité, partageoit les mõceaux de cannelle auec vne hache, & l'on en reseruoit premierement vn faisseau en l'honneur du Soleil: ils estimoient que s'il estoit également diuisé, il prenoit feu par le moyen de l'ardeur des rayons du Soleil, & se brusloit de luy-mesme.

Il y en auoit parmy les Arabes qu'on nommoit Ophiophages, pource qu'ils ne viuoient que de serpéts. Quelques vns aussi se seruoient de chameaux tant pour combattre, que pour porter des charges, & ne viuoient que de laict & de chair. Il y en auoit d'autres appellez Debes, qui s'adonnoient aux pasturages, & à cultiuer les terres. On disoit d'eux qu'ils trouuoient entre les mottes de terre de l'or de la rõdeur & grosseur d'vne noix, & qu'ils y enchassoiét les pierres precieuses, & en faisoient des carquans, dont ils paroient leurs mains, & leurs cols. Ils vendoient l'or aux estrangers, & aux nations voisines, & en bailloient trois liures pour vne de cuiure, & deux d'argent pour vne d'autres metaux.

Entre les Sabeans il appartenoit au seul Roy de iuger de tous differens. Leur Roys estoiét esleus par la faueur du peuple qui distribuoit cét honneur à ceux qui estoient de quelque lignée, où l'on trouuoit que quelques Roys auoient esté auparauant esleus.

Ces Roys croyoient fermement que s'ils fussent sortis hors de leur Palais Royal ils eussent esté lapidez,& pour cette cause ne mettoient iamais le pied hors de leur porte. Ils auoient des licts & de grandes chaires, dont les pieds estoient d'argent massif,&le reste de leurs meubles estoit somptueux au possible.On disoit aussi d'eux qu'ils auoient esté tousiours exempts du desir de posseder par force, ou par rapine les choses d'autruy.

Les Gareens,qui estoient d'autres Arabes, auoient tous leurs meubles d'or & d'argent, & les entrées de leurs maisons, les parois, & les couuertures estoient d'yuoire.

Les Nabatheens estoient moins magnifiques que les autres. Celuy d'entre eux qui laissoit diminuer son bien encouroit note d'infamie, & au contraire.

Les Panchayens vsoient en guerre des chariots,& diuisoient l'estat de leur Royaume en trois.Ils mettoient au premier rang les Prestres de leur loy;au second les Laboureurs, & gens de trauail, & au troisiéme les gens de guerre entre lesquels estoient compris les Pasteurs. Les Prestres decidoient tous les differens qui suruenoiét,tant entre les particuliers qu'aux affaires de la chose publique,sinon quand il estoit question de condamner à la mort.

Les Laboureurs apres auoir cueilly les fruicts de la terre les mettoient en commun, & ceux d'entre-eux qui estoient trouuez les meilleurs laboureurs estoient deputez iusques au nombre de dix à la requeste des autres, & par la deliberation des Prestres pour distribuer les fruicts à vn chacun.

Les Pasteurs estoient obligez de faire diligence d'apporter en public les choses qui concernoient les sacrifices,& autres choses qui se distribuoient en detail a nombre, & poids, & n'auoient rien de particulier entre eux fors leurs maisons,& jardins. Quant aux tributs, & autres choses tout estoit mis entre les mains des Prestres,qui distribuoient égalemen:(à vn chacun selon sa necessité, & quant à eux ils prenoient double part de consentement des deux autres Estats.Ils vsoient de beaux habillemés pource que leurs laines estoient beaucoup plus fines que nulles autres. Ils vsoient indifferemment tant hommes que femmes de dorures,& portoient des chaines au col,des bracelets aux bras,& des anneaux d'or aux oreilles à la mode des Perses,& portoiét des souliers de couleur & d'estrange façon. Il laissoient aux gens de guerre la deffence du pays. Les Prestres y viuoient en grandes delices,& toutesfois chastement.Ils portoient de longues Aubes de lin fort deliées,& quelques vns portoient des robbes de fines laine.Leurs chefs estoiét couuerts de mitres faits d'orfeurerie, & ils vsoient de tous ornemens d'or,comme les femmes,exceptez de ceux des oreilles.Ils vacquoient principalement au seruice de leurs Dieux,dont ils recitoient les faits en Musique en leurs hymnes.Ils se disoient descendus de Iupiter, disant qu'il estoit venu en leur pays,lors que conuersant auec les hommes il gouuernoit l'Empire du monde.

Il n'estoit permis de transporter ailleurs l'or,l'argent,& les autres metaux, non plus qu'aux Prestres de sortir hors de leurs Temple,& lieux sacrez:tellement que celuy d'entr'eux qui eust esté trouué ailleurs eust peu estre mis à mort,sans que le meurtrier en eust esté repris.

Ils gardoient curieusement les dons qu'on auoit anciennement faits aux Temples. Le siege où estoit l'image de leur Dieu auoit six coudées de longueur, & quatre de largeur, & estoit tout d'or d'vn ouurage magnifique.

Toute la terre qui estoit à deux cens stades à l'entour du Temple estoit reputée saincte, & le reuenu qui en prouenoit estoit dedié & appliqué au seruice des Dieux.

Ces Iuifs qui possederent autresfois la Iudée, la Samarie, la Galilée, & quelques autres pays receurét leur façon de viure de Moyse, à qui Dieu limita ce que son peuple deuoit faire. Ie serois trop long si ie voulois dire icy tout ce qui estoit de leur loix, à raison dequoy ie ne porteray icy que les plus remarquables, remettant pour le reste le Lecteur à ce que l'escriture, & Iosephe en dient.

Il ordonna donc premierement, que les enfans fussent dés leur ieune aage instruits en la loy, cõbien en celle qui contenoit toute sorte de bons enseignemens. Que celuy qui blasphemeroit le nom de Dieu fust pendu & demeurast sans sepulture. Que rien de ce qui se trouueroit acquis par fornication ne fust destiné ou offert au Temple. Il establit en chaque ville sept personnage, excellens en iustice & en prudence, ausquels donna authorité de iuger tous differens suruenans, en appellant auec eux deux Leuites, & s'il y auoit quelque difficulté signalée il vouloit qu'elle fut décidée par l'aduis du plus grand Prestre de la loy. Il ne voulust qu'on adioustast foy à vn seul tesmoin ains ordõna qu'il y en eust deux pour le moins, & encore sans reproche. Il ne voulut point qu'vne femme fust receuë en tesmoignage, non plus qu'vn homme de seruile condition. Il estoit deffendu de cueillir du fruict d'vn arbre sinon quatre ans apres qu'il auoit esté planté, & Moyse cõmanda que deslors on commençast à payer la disme. Il voulut qu'on destribuast quelque partie de fruicts cueillis apres la disme payée aux proches parents, & aux hostes estranges, & que le reste fust à celuy qui l'auroit planté ou semé. Il ne voulut qu'on empeschast les passans d'entrer aux terres d'autruy pour cueillir le fruict dont ils auoiét besoin pour leurs necessité presente. Il deffendit de prendre en mariage les filles qui s'estoient publiquement exposées, ou celles que les autres auoient desia espousées. Il ordõna que la fille impudique qui auroit esté prise en mariage cõme estãs pucelle, fust lapidée ou bruslée viue. Si quelqu'vn auoit eu cõpagnie d'vne fille fiancée à quelque autre, & que la faute fust du consentement de tous deux, l'vn & l'autre estoient mis à mort, & si la fille estoit forcée, celuy qui vsoit de cette violence en portoit la peine. Celle qui auoit esté delaissee vefue sans enfãs deuoit estre prise par le frere du mary deffunt, afin que les lignées se perpetuassét, & s'il refusoit de ce faire il falloit qu'il allegast de iustes raisons de son refus deuant les Iuges establis pour cét effect, qui ayant troué ses causes iustes luy permettoient de se marier ailleurs. Le dueil des trespassez ne deuoit durer que trente iours. Le fils qui disoit iniure à son pere ou à sa mere estoit pendu hors la ville. Il estoit ordõné que les ennemis qui seroient par eux mis à mort en guerre seroiét enterrez. Vn creãcier ne deuoit tenir le gage receu d'vn pauure debteur qu'vn iour entier, & si le debiteur ne pouuoit satisfaire, il falloit qu'il se mist au seruice de son creancier, iusqu'à ce qu'en le seruant il eust satisfait à la debte. Si quelqu'vn achetoit vn serf de sa nation, il le deuoit affranchir six ans apres. Celuy qui trouuoit de l'or ou de l'argent le deuoit faire crier publiquement. Celuy qui trouuoit vne beste égarée estoit obligé de la ramener à son troupeau, ou de la garder iusques à ce que le maistre la vint querir. Celuy qui estoit attaint d'auoir presenté du poizon à quelqu'vn, estoit contraint de le prendre luy-mesme. Celuy qui auoit fait perdre vn œil à

quelque autre, deuoit estre puny de la perte du sien. Le Taureau qui auoit causé la mort d'vn homme estoit accablé de pierre, & l'on ne pouuoit legitimement manger de la chair. Le fils ne deuoit souffrir en son corps, ny en ses biens pour la faute du pere, ny au contraire.

Moyse ordonna pareillement que les choses prises par force sur son peuple, par les nations estranges,ou par quelques-vns de sa nation, fussent auant que passer plus outre, redemandées par des Heraux,& qu'au cas que ceux qui les auoient emportées ne les voulussent rendre,on leur denonçast la guerre.S'il aduenoit qu'il fust question d'assieger l'ennemy, il n'estoit permis de toucher aux arbres fruictiers. Tous rebelles deuoient estre mis à mort, & les autres ennemis qui se rendoient volontairement deuoiét estre tributaires.En temps de guerre il n'estoit permis aux femmes de manier les armes dont leshommes se deuoient seruir.

Il estoit deffendu de manger du sang de quelque beste que ce fust.Les ladres &ceux qui perdoient leur semence estoient chassez hors desvilles,de mesmes que les femmes durant leurs mois. Ceux en la maisó desquels quelqu'vnestoit mort se deuoiét absenter de la ville l'espace de 7.iours.Il estoit deffenduà vne femme accouchée d'vn enfant masle d'entrer auTemple sinon20.iours apres l'enfantemét,&celle qui auoit fait vne fille n'y deuoit entrer de 80.iours.Celuy qui se deffioit de la chasteté de sa femme deuoit offrir au Templev n tourteau de farine d'orge,& deuoit apres presenter sa féme aux portes duTemple, ou le Prestre l'enqueroit sur son serment,si elle auoit esté chaste,&apres le serment, fait si elle s'estoit pariurée,il luy arriuoit vn desnouëment du haut de la cuisse, auec vne putrefaction de ventre, & cette miserable femme mouroit en cette sorte.Si elle auoit vescu chastement elle portoit son fruict dansdix mois sans aucune douleur de ventre,&lePrestre effaçoit apres le nom de la femme qu'il auoit auparauant escrit en parchemin,&luy donnoit à boire,Tous adulteres, incestueux, & Sodomites, estoient punis de mort.Il estoit deffendu aux Prestres qui n'auoient leurs membres sains & entiers,d'approcher de l'Autel, & toutesfois ils deuoient estre nourris de ce qu'on offroit au Temple. Toutes les terres possedées par lesIuifs deuoient estre laissées en repos de7.en 7.ans. Toute terre qui portoit fruict d'elle-mesme, deuoit estre cómune vne fois de 50. en 50. ans, tant à ceux du pays qu'aux estrangers, & cét an estoit nommé Iubilé.Les creáciers deuoient lors donner respit à leurs debteurs,ou les tenir quittes pour vne partie.Les serfs deuoiét estre alors mis en liberté,&les terres venduës à vil prix,estoient renduës à ceux qui les auoient alienées

LesIsraëlites sur tous autres peuples ont esté fort religieux, & adonnez aux ceremonies.Ils ont au commencement vsé de deux sortes de sacrifices,dont le premier estoit nómé holocauste faict par les plus riches, auquel il falloit que la beste qu'on vouloit sacrifier n'eust plus d'vn an. Le Prestre arrosoit le bord de l'autel du sãg de la beste sacrifiée,&la mettoit apres en pieces,puis la brusloit sur l'autel.Les gens de plus bas estat sacrifioiét des bestes aagées au dessus d'vn an,& apres en auoir espandu le sang sur l'autel, ils mettoient dans le feu les reins,la gresse,les entrailles,&les cuisses droites demeuroiét auxPrestres, & le reste deuoit estre mangé dans deux iours apres, par ceux qui faisoient le sacrifice.Ceux qui estoiét plus pauures,estoient obligez d'offrir deux colombes ou deux tourterelles; dont l'vne estoit sacrifiée, & l'autre demeuroit auxPrestres. Celuy qui commettoit quelque crime par mégarde deuoit offrir

vne brebis qui n'eust qu'vn an ou bié vn bouc. Celuy qui se sentoit coulpable de quelque crime secret deuoit sacrifier vn mouton. Les Prestres se nourrissoient au Temple des chairs de toutes ces bestes: Il faut remarquer qu'aux sacrifices tant publics que particuliers, on appliquoit certaine mesure de farine au sacrifice d'vn agneau, au sacrifice d'vn belier double mesure, & à celuy d'vn taureau trois mesures. Ils auoiét aussi de coustume d'arroser les sacrifices d'huile. La coustume portoit de sacrifier tous les iours vne fois le matin, & vne fois sur le soir vn agneau. Au iour du Sabbath ils faisoient double sacrifice. Le premier iour de chaque mois ils sacrifioient deux beufs, & sept agneaux, vn belier & vn bouc pour purger les crimes. Outre ce ils adioustoiét deux boucs, dót l'vn estoit mis hors du Temble, & seruoit pour les pechez du peuple, l'autre estoit mené aux fauxbourgs, & bruslé au mois de Mars & au commencement de leur année, lors que la Lune estoit pleine, & que le Soleil passoit par le signe du Belier, ils faisoient le sacrifice de l'agneau Paschal, parce qu'en tel téps ils estoient sortis d'Egypte. Ils obseruoient aussi certains iours de festes des Azymes, ou pain sans leuain, & pendant chacun de ces iours, ils brusloient en leurs sacrifices deux taureaux vn Belier, & sept Agneaux, & l'on y adioustoit encore vn bouc. La seconde sorte de sacrifices des Azimes estoit à l'entrée des nouueaux fruicts, & graine qu'on presentoit au Temple auec certaine mesure d'huile, & vn Agneau pour holocauste. Il y a beaucoup d'autres choses à dire pour ce regard, mais il faudroit vn liure entier pour les mettre toutes: de sorte qu'il me suffira d'en auoir touché les poincts principaux.

Or les Autheurs sacrez, & les Payens ne s'accordent pas touchant les Iuifs: car Corneille Tacite sans rapporter à la volonté de Dieu la sortie des enfans d'Israël hors d'Egypte, & leur passage en Iudée, dit qu'il aduient en ce tépsvne maniere de gale en Egypte, qui estoit fort fascheuse. Tellement que le Roy Bochoris fut contraint de demander remede à Iupiter Hámon, & l'oracle luy respondit qu'il falloit purger son Royaume des Iuifs qui estoiét desagreables aux Dieux, & les enuoyer viure ailleurs: ce qu'il fit, & en fin apres qu'vne infinité de gens malade de cette gale se furent assemblez en vn lieu, l'vn d'entr'eux nómé Moyse les gagna si bien qu'il leur persuada, qu'ils de deuoient croire, ny à Dieu ny à hóme fors qu'à luy, & de cette sorte ils prirent le premier chemin que la fortune leur offrit, & s'en allerent au hazard, & n'eurent durant leur voyage autre trauail que la soif, qu'il leur conuient endurer, & qui les eust fait perir s'ils n'eussét aduisé vn troupeau d'asnes sauuages, qui apres auoir pris leur pasture tirerent deuers vn rocher fort couuert à cause de la forest qui estoit à l'entour, auquel lieu ayant trouué à boire, ils receurent de Moyse des ceremonies toutes contraires à celles des autres hómes. Il dit encor qu'ils mirent aux lieux plus saincts de leur Téple, l'effigie de l'asne par lesquels ils auoient trouué les lieux ou ils s'estoient desalterez, & auoiét esté mis en bon chemin pour paruenir au pays ou ils auoient depuis fait leur seiour, & qu'ils sacrifioient vn Belier pour se mocquer de Iupiter HÁMON, & vn bœuf en mépris des Egyptiés, qui adorét cét animal sous le nó du Dieu APIS. Il dit encor que les Iuifs s'abstenoiét de manger de la chair de pourceau pour éuiter la gale, & la lepre, à laquelle cét animal est suiet, & qu'ils s'abstenoient de toute œuure le 7. iour, pource que ce fut celuy auquel ils furent en repos, & que pour mesme suiet ils passoiét la 7. année sans rien faire, & que quelques-vns disoient que c'estoit en l'honneur de Saturne, à cause de la faim qu'ils auoient endurée. Selon le mesme Autheur

ils ne banquetoient iamais les vns auec les autres, couchoient tous à part, & estoiét fort enclins à paillardise. La premiere chose qu'ils faisoiét, c'estoit de mespriser les Dieux. Ils auoient opinion que les ames de ceux qui mouroient en bataille, ou par punition de quelque crime estoient eternelles, & que tous iroient au Ciel, ou en enfer, selon le bien, ou le mal qu'ils auroient fait.

Or il y auoit trois sectes entre les Iuifs qui auoient vne façon de viure toute differente de la commune. L'vne estoit des Pharisiens, l'autres des Esseniens, & la troisiesme des Saducéens. Les Parisiens menoient vne vie austere en apparence, interpretãt à leur volonté les traditiõs de Moyse. Ils portoient des cartes en leurs fronts, & bras gauches, où les dix cõmandemens de la Loy estoient escrits. Ces cartes ont esté appellées Philacteries. Ils portoient aussi de plus grandes bordures de robbes, & y cousoient des espines, afin que leur piqueure fist souuenir des cõmandemens de la Loy. Ils attribuoient toutes choses à Dieu & à la Predestination. Il est vray qu'ils confessoient que l'inclination & de liberatiõ de l'hõme luy aidoiét à faire, ou à mespriser les choses iustes; toutesfois qu'en toutes choses l'homme estoit cõduit par la destinée, qu'il disoient consister au mouuement des corps celestes. Ils n'estoient iamais contraires à l'opinion de leurs anciens, & maistres. Ils attẽdoient le iugemẽt de Dieu à la fin de ce monde, & tenoient que les ames des hõmes estoient incorruptibles, & que les seules ames des bien-viuãs passeroient d'vn corps en autre iusques au iour de la Resurrection, & que celles des meschans estoient enuoyées en des prisõs perpetuelles. Les Saducéens nioient ceste destinée, disant que Dieu cognoissoit toutes choses, mais qu'il estoit à la disposition de l'hõme de faire bien ou mal. Quãt aux trespassez ils estoient d'opinion qu'apres ceste vie, il n'y auoit joye, ny tourment pour eux. Ils nioient la Resurrectiõ des morts, & croyoient que les ames perissoient auec le corps, & n'estimoient qu'il y eust aucuns Anges. Ils receuoient seulemẽt les cinq liures de Moyse. Ils estoient fort seueres & communiquoient bien peu entr'eux. Les Esseniens viuoient du tout comme Moynes, & s'abstenoient de mariage & de toute compagnie de femmes, non point en horreur du mariage, ou desir de laisser perir le genre humain, mais par crainte de la legereté & incõtinence des femmes, lesquelles ils estimoient garder peu de foy à leurs maris. Ils mettoient tout leur bien en commun, & tenoient à deshonneur d'vser d'onguens, & d'estuues: & au contraire tenoient pour chose honorable de se soucier peu de leurs personnes, & ce leur estoit assez d'auoir leurs vestemens blancs. Ils ne parloient aucunement des choses mondaines auãt le Soleil leué, ains prioiét Dieu que le Soleil se leuast, & apres chacun deux mettoit la main à quelque besogne iusques à cinq heures qu'ils lauoient leurs corps dans l'eau, puis prenoient leur refection en grand silẽce. Il n'estoit permis entr'eux de iurer, & ils croyoient que c'estoit aussi mal-fait que de se pariurer. Ils ne receuoiét aucun en leur secte, sãs qu'il l'eust esprouuée auparauant l'espace d'vn an entier, & par apres l'auoir receu ils estoient deux ãs à l'esprouuer, & à recognoistre ses mœurs. S'ils le trouuoiét en peché ils le chassoiét de leur compagnie, & luy enjoingnoient de ne manger que des herbages, & de faire ainsi penitence iusqu'au dernier moment de sa vie. Quand dix d'entr'eux se trouuoient assis, aucun d'eux n'eust osé parler sans le congé des neuf autres. Ils se gardoient de cracher deuant eux, ou à costé droict, & obseruoient si estroictement le Sabbat, que ce iours-là ils n'osoient mesme faire leurs necessitez, & lors qu'ils les vouloient faire, ils portoient

vn pic de bois, duquels ils creusoient la terre pour les cacher, tāt ils craignoiēt de faire quelque chose qui fust au mespris de la diuine clarté, ils viuoiēt longuement, à cause de la simple vie qu'ils menoient, & mangeoient la plus part du temps du fruict des palmiers. Ils n'vsoient aucunement d'or ou d'argent monnoyé, & tenoient pour plus heureuse mort celle qui arriuoit à l'homme pour le zele de la iustice. Ils disoient encor que les ames estoient crées dés le commencement, & que chacune prenoit en son temps vn corps, & que celles qui sortoient des corps en estat de bonté & d'innocence, alloient viure au delà de la mer Oceane en certain lieu, où elles iouyssoiēt de toutes delices, au lieu que celles qui partoient des corps en mauuais estat, alloiēt en des lieux inhabitables à cause des grandes froidures. Quelques-vns d'entr'eux predisoient les choses à venir : quelques vns se marioient aussi, mais n'auoient compagnie de leurs femmes que bien peu: & ceux-cy disoient qu'ils prenoient des femmes de peur de donner occasion, & exemple aux autres hommes de laisser perir tout le monde s'ils s'en fussent entierement abstenus.

Ceux de Capadoce estoient de tel naturel qu'ils ne pouuoient viure sans Roys, l'on dit qu'ils estoient jadis fort meschans. C'estoit en ce pays qu'on a dit que les Amazones se tenoient prés de la riuiere de Thermodon. Il y a eu en la Doride, en Ionie, & en Eolie de fort excellens hommes qui ont escrit des mieux en Grec. Les Phrygiens furent les premiers qui trouuerent les augures, la flute, & l'instrument à trois cordes. En Lycie la ville de Telmese estoit renommée à cause des augures, & de l'interpretation des songes. Les Cilliciens ont esté tenus pour grands voleurs. Les Pheniciens inuenterent les lettres & la nauigation, & auoient plus de commerce auec les nations que les autres peuples. Les Iduméens estoient jadis barbares, remuans, & sedicieux, & aimoient les choses nouuelles.

MOEVRS DE CE TEMPS.

EN la Natolie on voit le milieu du pays habité de gens de basse condition. Les Turcs naturels qui sont en tout ce pays sont plus simples, & plus naïfs que les autres, & ne sont si cruels que ceux qui ont quitté la religion Chrestienne. Il n'y a point là de noblesse de race, ains tous sont esgaux, & tenus par les Turcs en façon d'esclaues. Les paysans y sont du tout oisifs & paresseux, ne prenāt que bien peu de peine à cultiuer la terre, principalement ceux qui sont plus riches, & si les serfs ne faisoiēt le labourage, les terres y seroient bien tost en friche. La Capadoce est habitée des Grecs, de Turcs, de Iuifs, d'Arabes, & d'Armeniens. Il y a peu de gens qui demeurēt en Cilice, & ceux qui y font leur sejour, à ce que dit Belon ne s'adonnent ny à pescher, ny à voyager sur mer, & laissent la terre mal cultiuée, quoy qu'elle soit bonne, & qu'il y ait plusieurs eaux qui l'arrosent. En Idumée les habitans de Carie se seruent de pigeons pour donner aduis au Caire de ce qui se passe. On leur met des lettres sous les aisles, & ils ne s'arrestent point qu'ils ne soient arriuez au pigeonnier du chasteau, où ils trouuent leurs compagnons. Il y a six iournées d'vn lieu à l'autre, & par des pays deserts.

La Palestine a des habitans presque de toutes nations, comme les Arabes, & des Turcs, des Iuifs, des Grecs, des Syriens, Armeniens, Georgiens, Nubiens, Abyssins, Indiens, Egyptiens, & autres. La Galilée est habitée pour la plus-part des Arabes, qui sont petits, & menus, & portent vn long Doliman qui leur va iusques aux gras de la jambe, & fait de poil de chévre blanc & noir. Ils

portent par dessus vne robbe plus longue que le Doliman auec des manches fort longues & larges, ont des bonnets noirs & pointus. Ils vsent en guerre d'arcs, d'espées, & de poignards.

Quand à la Iudée il y a beaucoup de gens de diuerses nations qui se vont rendre en Ierusalem & qui y habitent, & quiconque veut entrer au S. Sepulchre doit payer neuf escus. Les Pelerins qui y arriuent sont receus chacun selon la religion dont il fait profession. Les Latins sont recueillis par les Religieux de l'ordre S. François qui demeurent hors de la ville au mont de Sion; les Grecs sont receus par les Caloyers qui se tiennent dans la ville pres du S. Sepulchre, & les autres, comme les Abyssins, Georgiens, Armeniens, Nestoriens, Maronites, & autres logent chez ceux de leur secte, dont le chacun à vne Chapelle particuliere. Les Religieux de l'ordre S. François qui sont pour la plusspart Italiés ont accoustumé de creer des Cheualiers du S. Sepulchre, & leur grand Maistre donne des patentes aux Pelerins, qui y ont esté enuoyez par quelque autre, afin de certifier qu'ils y ont esté. Pres de Rama on ne voit que des Grecs, des Turcs, & des Arabes, qui sont fort attentifs à cultiuer, & entretenir leurs vignes. Les Idumeens sont presque semblables en meurs aux Arabes leurs voisins.

Les Arabes sont bruns, spirituels, subtils, superstitieux, adonnez au trafic, desireux de vengeance, & de troubles, aymant fort les nouueautez, & les changemens des affaires. Ils sont presque tous grands voleurs, & donnent beaucoup de peine aux voyageurs. Ils ont plus de ruse & d'industrie que de force, ils combatent sans ordre, & se confiant en leur nombre ils attaquent leur ennemis de plusieurs costez iusques à ce qu'ils les rompent. Et lors que leurs ennemis les assaillent ils sont tost aussi espars deçà delà, & s'enfuyent quelquefois auec vn soudaineté merueilleuse. Ils sont extrémement adonnez aux femmes, & en espousent plusieurs, & n'en laissent sortir aucune en public qui nait la face couuerte. Plusieurs se tiennent sous les palmiers ou rochers, & en des maisons qui sont sous terre. Ils vont à demy nuds, & portent des manteaux, & des chausses larges. Leurs armes sont des arcs, & des fléches, & des dards fort longs. Ceux qui vont par l'Arabie deserte se conduisent à cause des sablons par les estoilles, & il n'y fait pas bon voyager sans estre bien accompagné, à cause des voleurs Arabes, & auec cela il faut auoir des viures pour beaucoup de iours. Ceux de la Petrée viuent pour la plusspart de dattes, qui sont la meilleure, & la plus cõmune viande qu'ils ayent. Sur le bord de la mer rouge, ils salent & seichent au Soleil vne grande quantité de poissons, qui se gardent longuement. En l'Arabie heureuse, il y a beaucoup de gens qui s'amusent apres le bestail, les autres s'adonnent à la marchandise.

Les vrays Arabes logent sous des tentes, & ceux qui se tiennent aux villes sont appellez Mores. Ils viuent ordinairement de gasteaux cuits sous la braise. L'huile est vne de leurs delices. Le thresor de ceux-cy consiste en Chameaux en quelques cheuaux & en leurs armes, qu'ils laissent pour heritage. Ils ne ferrent point leurs cheuaux, & vsent de selles fort legeres. Ils ont grande opinion de leur noblesse.

Les habitans de Turcomanie sont grands voleurs, qui tirent leur origine des Tartares, & passent la vie sous des tentes, gardant leurs troupeaux. Il y en a toutesfois qui sont natifs du pays qui s'adonnant au labourage, & aux arts mechaniques. Il s'y fait de bons tapis, & des camelots ondez & autres.

Les Curdes vsent de mesmes façons de faire. Les Georgiens sont en grand

nombre & vaillans au possible, principalement ceux qui se tiennent aux montagnes. Ils sont aussi fort robustes, & ont gardé leur liberté iusques à nostre temps parmy les Mahometans: mais il a fallu en fin qu'ils ayent cedé aux Turcs.

RICHESSE.

LE principal reuenu de la Natolie vient du coton qui y croist en abondance. La Bythinie à son opiment qu'elle distribuë aux autres nations. La Carie tire assez d'argent de son aymant qu'elle depart & debite. La Galace a des mines de cuiure qui luy portent vn grand profit toutes les années.

Les Pamphiliens tirent de grandes sommes de leurs camelots ondez, & autres qui sont des plus beaux qui se voyent. Les Capadociens font vn grand profit de leur argent, de leur fer, alun, crystal, iaspe, pierre d'onyx, & albastre. Les Ciliciens font aussi grãde quantité de beaux camelots du poil de leurs chévres, & en tirent beaucoup d'argẽt des estrangers. Ceux de Iudée retirent aussi beaucoup de Pelerins qui vont au S. Sepulchre toutes les années. Le Phenice est encor vn pays de grand trafic, & de grand abord. Mais l'Arabie heureuse est sur tout fort marchande, & ne peut qu'estre fort riche, à cause de ses espiceries, pierreries & perles que ses habitans vendent aux marchands estrangers qui les y vont querir. Entre autres choses elle porte de l'encens qui suffit à tout le reste du monde. La Meque est vn lieu de grand trafic, ou viennent beaucoup de marchands d'Ethiopie, & des Indes, & d'autres endroits. Il y vient vn grand argent tous les ans à cause des Pelerinages, de mesme que à Medine. Quant à Aden, c'est le lieu le plus marchand de tous, & riche au possible à cause d'vne infinité de choses qu'on y porte des Indes, d'Ethiopie, & de Perse, qu'on y vient aprés querir, & qu'on ne tire pas d'entre les mains des marchands qui y demeurent sans le bien payer. Car ces gens sont fort entendus à faire bien valoir ce qu'ils ont.

FORCES.

XXIII. PRemierement la ville de Burse en Bithine, où les Empereurs Turcs se sont tenus quelque temps, est assez bien fortifiée. En Caramanie vous voyez la ville de Larande, dont la forteresse est fort estimée, tant pour son assiette, que pour ce qui y a esté fait de main d'homme. En Paphlagonie on voit Amasie, où il y a vn bon & fort Chasteau basty sur la plus haute colline, auec vne bonne garnison de Turcs. La ville de Trebisonde en Capadoce ne doit pas estre mesprisée, veu que c'est vne place assez importante, & assez bien fortifiée depuis que les Turcs la tiennent. Au pays d'Ayaman en Arabie, on voit trois grandes villes, qui sont fortes au possible, c'est à sçauoir Manta, Nazua, & Baila, & grand nombre de bons Chasteaux. Aden est assez fort, a de bons bastions, & vn Chasteau fort tout ce qui se peut. Le port est bien clos, & le Turc y tient vne bien grosse garnison. Le Turc tient aussi vn Bassa à Zibit auec quelques miliers de Soldats.

Quand à la Syrie le Chasteau de Damas est assez bon, & celuy qu'on voit à Antioche n'est pas à mespriser. En Camogene la ville d'Alep est de grande importance, & son Chasteau basty sur vn costau la rend encore plus forte.

Le reste qui se voit en tous ses pays n'est guere considerable, & d'ailleurs ie serois peu discret en m'y arrestant par trop, puis que i'ay dessein de discourir en general des forces du Turc.

RELIGION.

OVtre les Mahometans qui demeurent en tous ses pays dont nous auons parlé cy-dessus, il y a plusieurs autres qui sont de diuerses religions & sectes, dont nous ferons icy quelque discours, laissant toutesfois ce que nous auons mis ailleurs. Car il y a premierement des Iuifs qui sont espandus par toutes ces contrées, & quant aux Chrestiens il y en a quelques-vns qui obeyssent à l'Eglise Romaine, & quelques autres qui en viuent separez. Quant aux premiers outre les marchands Venitiens, Ragousois, François & autres qui trafiquent en grand nombre de Tripoli à Damas & en Alep, & en quelques autres villes d'Asie & de Surie, & sont assistez aux choses spirituelles des Religieux de S. François qui habitent en Ierusalem & à Bethleem, on trouue vn petit peuple qui vit parmy les Armeniens à la Latine. Alangiacane est vn chasteau à deux iournées loin de Tauris qui a 25. villages sous sa iurisdiction, qui recognoissent l'Eglise Romaine, jaçoit qu'on y parle Armenien.

Les habitans de ces lieux furent conuertis par le pere Barthelemy Bolognois de l'ordre de S. Dominique qui fut fait Euesque d'Armenie l'an 1337. sous Iean XII. Il y auoit lors, comme nous auons dit, 25. villages, mais à present il n'y en a que douze qui persistent en l'obeyssance de l'Eglise Romaine, & des autres 13. les vns se sont remis sous le Patriarche de la haute Armenie, les autres ont esté ruinez durant les guerres que les Turcs ont eu contre les Perses: & ces 12. villages Latins sont enuiron mil deux cens maisons. Ils sont assistez aux choses spirituelles des Religieux de S. Dominique sous vn Archeuesque de mesme ordre, cela par leur chapitre & par les principaux des villages, puis confirmé par le Pape.

Il n'y a guere de temps que les Latins auoient des Eglises à Burse mesme, & à Trebisonde: mais par faute de Prestres les Eglises & ceremonies Latines se sont perduës: tellement que la religion des Atheniens, ou celle des Grecs leur a succedé.

Venons maintenant aux autres Chrestiens qui sont diuisez en trois sectes, c'est à sçauoir en Melchites, Nestoriens & Dioscoriens.

Les Meschites ont tiré ce nom de Melech qui veut dire Roy ou Prince, pour ce que ceux-cy ont suiuy tant en la foy, qu'aux Conciles l'exemple des Empereurs de Constantinople, & de ceste secte sont tous ceux qui tiennent en Asie la religion des Grecs sous les Patriarches de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche & de Ierusalem, dont celuy d'Antioche ne se tient pas en Antioche, mais à Damas. Ces quatre Patriarches sont esleus par les Euesques du pays & de nostre temps ne recherchent pas la confirmation du Pape, comme ils faisoiét au temps passé: mais demandent la licence de l'eslection au Bassa du Turc & la confirmation du grand Seigneur, & exercent leur iurisdiction sous ceste authorité qui leur est donnée. Les Patriarches eslisent, consacrent les Archeuesques & Euesques qui leur sont sujets.

Il est vray que quelques-vns d'entr'eux recourent au Pape pour receuoir de luy la confirmation. Tous ses Patriarches Melchites, & leur Archeues-

que & Euesques sont Moynes de S. Basile, de l'Ordre duquel il y a beaucoup de Conuens par tout le Leuant. Mais les plus renommez sont ceux de S. Sabe en Ierusalem, de saincte Catherine au mont Sinay & du mont sainct sur l'Archipelague. Ces Melchites retiēnent tous les erreurs jadis condamnées par les Grecs au Concile de Florence, & l'on tient qu'il y a plus de gens de cette secte en Leuant que des autres. Car toute la Natolie en est pleine, & pareillement la Surie, & mesme elle s'estend iusques en Egypte : & de là iusques en Corazzan Prouince de Perse. On met encor entre les Melchites les Georgiens, qui recognoissent sous vn Metropolitain l'authorité du Patriarche de Constantinople. Ceux-cy inuoquent S. George comme leur Aduocat. Il y en a quelques-vns d'entre-eux qui se sont rendus Mahometans.

Il y a aussi en cette partie que nous auons descrite des Nestoriens, des erreurs desquels nous auons parlé au discours de l'Estat du Sophy. Ces Nestoriens parlent Chaldée Arabe, Turc, & le langage de Curdestan, selon les lieux où ils se trouuent : mais ils celebrent l'office diuin en Chaldeen.

On y trouue encor des Dioscoriens qui sont diuisez en trois sectes, à sçauoir en Armeniens, Iacobites & Costes. Les Armeniens donnent tiltre de Patriarche à plusieurs de leurs Prelats, faits partie auec la faueur du Turc (ceux-cy afferment les impositions & tributs que les maisons des Armeniens payent au Turc,) & partie esleus pour coadiuteurs des susdits Patriarches, du consentement des Euesques, ou du peuple. Mais ils ne donnent tiltre de Patriarches vniuersels qu'à deux seuls, l'vn desquels est estably sur la haute Armenie, l'autre sur la basse. Celuy-là demeure au Monastere d'Ecmeazin, proche de la ville d'Eruan en Perse : & cestuy-cy en la ville de Sis en Caramanie, assez pres de Tarse. Ceste secte d'Armeniens est de bien peu moindre que celle des Melchites. Car les villes & les Prouinces des deux Armeniens, de la Cilice, Bithynie, Surie, Mesopotamie en sont pleines, & mesme on en voit bon nombre en Perse. On trouue encor vne infinité d'Armeniens en toutes les villes de l'Empire des Ottomans, où il y a quelque trafic, comme à Burse, à Angore, Tresbisonde, Alexandrie, au Caire, Constantinople & à Caffe. La raison pour laquelle ils ont tant de liberté par les Estats du Turc, c'est pource qu'outre qu'ils sont de grand esprit & bien entendus au cōmerce, à cause de certains tesmoignages d'affection que leurs predecesseurs rendirēt à Mahomet, il les recommanda passionnément à ses successeurs, tellement qu'ils ont eu de grands priuileges, par le moyen desquels ils trafiquent librement auec les Mahomettans. Les Armeniens habitent à Sis en Ad à Maras & aux enuirons à Tarse, à Laiazze, en Alap & à Carande. Il y a enuiron 20. mille familles. Ils ont 18. Monasteres & 24. Euesques.

On voit à Sis le Palais & les ruines du chasteau du Roy d'Armenie, auec deux Eglises qui en sont proches, l'vne du Sauueur qui estoit au Roy, l'autre de saincte Sophie, qui estoit au Patriarche. Ils n'ont point d'autres images que des croix d'airan & de fer, toutesfois il y a diuerses reliques en des reliquaires d'argent. Le Patriarche souloit jadis tirer vn maidin de chaque maison, mais le Turc luy a osté ce droict, de sorte qu'il vit maintenant d'offrandes & d'aumosnes, & pour se maintenir plus aisément, il visite continuellement la Prouince & entretient sa famille des amendes qu'il impose à ceux qui defaillent. Les Armeniens celebrent l'office en leur langue ; combien qu'ils en parlent beaucoup d'autres, & ils vsent tellement de la Turquesque à Constantinople, quils ne sçauent pas presque la patenostre en Armenien.

Ils ont plusieurs erreurs qui sont communes, tant à eux qu'aux Dioscoriens, mais les leurs particulieres sont qu'ils consacrent en vin tout pur : qu'ils mangent des œufs & du laict le soir du Samedy Sainct, & mangent de la chair tous les Vendredis depuis Pasques iusques à l'Ascension. Ils celebrent l'Annonciation de la Vierge le 6. d'Auril, la Natiuité de nostre Seigneur le 6. de Ianuier, la Purification le 14. de Féurier: la Transfiguration le 14. d'Aoust. Ils asseurent que Iesus Christ estoit exempt des passions & des necessitez de la nature humaine. Ils s'abstiennent durant cinq Samedis de l'année de tuer de la chair & d'en achepter, en memoire du temps auquel les idolatres prenoient leurs enfans, & les sacrifioient aux idoles. Aux Messes des trespassez ils benissent vn Agneau & luy mettant dessus la robbe du Prestre ployée, ils luy donnent à manger du sel benit & le meinent autour de l'Eglise auant que de le tuer, & apres la Messe ils le mangent. A raison desquelles choses quelques-vns les nomment Sabbatins & Iulianistes, comme adonnez aux ceremonies des Iuifs & l'Heresie de Iulian l'Apostat. Toutesfois ils pensent estre conformes auec l'Eglise Romaine, pource qu'ils sont tous seuls des Sectaires Orientaux qui celebrẽt auec du pain sans leuain : & pour le regard de ce qu'ils ne mettent point d'eau au vin, ils disent que l'Eglise Latine en vsoit ainsi anciennement. Ils font aussi le signe de la Croix auec deux doigts & non pas auec vn seul, comme les Iacobites, & le font premierement du costé droict & puis du gauche, & non au contraire comme les Iacobites. Ils se souuiennent de leur premiere vnion auec l'Eglise Romaine au temps du Pape Syluestre, & de l'Empereur Constantin.

Pour venir aux Iacobites : il faut sçauoir que Dioscore & Eutiches ne voulans consentir au Concile de Chalcedoine, eurent des Sectateurs qui se diuiserent, comme dit Leone, en douze sectes, entre lesquelles fut celle des Iacobites, ainsi nommée d'vn certain Iacob Syrien, qui vesquit du temps de Pelage 2. & de l'Empereur Maurice. On fait passer sous ce nom vne partie des Chaldeens qui habitent aux villes & villages de Mesopotamie, Babylone & Surie, en nombre de 160. mille maisons, ou enuiron, & les principales sont en Alep, à Caramit & en Tur montagne de Mosopotamie.

Ils estoient jadis subiects à deux Patriarches, dont l'vn demeuroit en sa susdite montage de Tur, & l'autre au Monastere de Gifran, prés de la ville de Mordin, qui est en vne si haute montagne que les Turcs disent que ceux qui s'y tiennent ne voyent iamais voler les oiseaux sur leurs testes. Mais auiourd'huy les Iacobites n'ont qu'vn Patriarche, qui est celuy de Gifran, qui pour sa plus grande commodité demeure à Caramit. Ce Patriarche a sous luy vn Metropolitain en Ierusalem, & vn autre à Musali, & des Archeuesques à Damas, en Orfe, à Saur, à Caramit & en Chipre & d'autres Archeuesques & Euesques par les susdites Prouinces, auec plusieurs Conuents de Religieux de l'ordre de S. Anthoine.

Les Iacobites celebrent en Chaldeen & parlent Arabe, Turc & Armenien. Outre les erreurs qui leur sont communes auec les Armeniens, ils en ont de particulieres. Quand ils font le signe de la Croix ils se signent auec le doigt, qui est proche du poulce pour signifier vne vnité de nature, de volonté & d'operation en Iesus Christ. Ils mangent contre la reigle & coustume vniuerselle des Chrestiens du Leuant, du laictage & de la chair le Mercredy & le Vendredy au soir apres le Soleil couché, disans que quand le iour est failly le terme de l'abstinence est desia passé, & que le Ieudy & le Samedy sont commencez.

Auec ceste malice ils mangent de la chair toute l'année sinon en Caresme. Quelques Arabes qui demeurent aux mesmes villages & lieux où se tiennent les Iacobites se sont vnis auec eux & se nomment Xemsinir, c'est à dire Solaires, pource qu'entre leurs autres superstitions ils ont celle-là qu'ils adorent le Soleil.

On croit encor que les Maronites sont vn rejetton des Iacobites. Car ces deux nations estoient jadis sujectes au Patriarche d'Antioche, qui est maintenant entre les mains des Melchites, & demeurent à Damas, & toutes deux se seruent de la langue Chaldaïque, & de mesmes characteres Syriacs. Ils auoient les mesmes erreurs touchant l'vnité, de la volonté, & de l'operation de Iesus Christ. Toutes deux pretendent le Patriarche d'Antioche, tellement que les Patriarches des Iacobites laissans leur nom propre prennent celuy d'Ignace, & ceux des Maronites celuy de Pierre, & tous deux se nomment Patriarches d'Antioche. Ils tirent le nom de Maronites, ou de Marone village de mont Liban, ou de l'Abbé Maron, ou comme on tient communément de Maron Heresiarque. C'est la moindre secte qui soit entre les Chrestiens d'Orient, veu qu'il n'en y a qu'au nombre de douze mille maisons la plusspart pauures. Ils demeurent aux villages du Mont Liban, & aux villes de Surie. Toutesfois la secte la plus affectionnée à l'endroit du Siege de Rome, dequoy elle a fait profession depuis 400. ans en çà, & mesme Pierre Patriarche des Maronites enuoya des Ambassadeurs au Concile de Latran l'an 1515. Le Pape Gregoire leur enuoya deux Iesuistes, qui ayans fait celebrer vn Synode, où se trouuerent le Patriarche & ses Euesques, les induisirent à vne entiere profession de la foy Catholique. De sorte qu'ils bruslerent les liures pleins d'erreurs & reduisirent en deux Monasteres les Religieuses esparses deçà, delà, donnant ordre à ce que les enfans fussent instruits en la doctrine Chrestienne.

Le Patriarche des Maronites est de l'ordre de S. Anthoine. Il est esleu par les Euesques & les Religieux, puis confirmé par le Pape. Il se tient à Tripoli de Surie. Il y a quelques Conuents de S. Anthoine, & quelque petit nombre d'Euesques, qui n'ayans point de demeure asseurée sont comme ses coadiuteurs. Ils inuoquent entre les autres Saincts, Maron, combien qu'ils dient que ce n'est pas l'Heresiarche, mais vn Abbé de fort saincte vie.

Entre les Maronites on en trouue quelques-vns qui sont nommez blancs, qui n'estans point baptisez se disent Chrestiens, & se confessent & communient secrettement, & neantmoins viuent exterieurement à la Mahometane.

Les Curdes sont la plusspart Iacobites & Nestoriens, mais auec beaucoup d'autres erreurs & vne extréme ignorance des choses diuines. Il y a aussi parmy eux beaucoup de Mahomettans.

DISCOVRS DES TVRCS EN GENERAL.

MOEVRS DE CE TEMPS.

XV. LEs Turcs sont en partie naturels qui ont tiré leur origine des Scythes ou Tartares, & descendent aussi en partie de Chrestiens Apostats. Ils ont pour la plusspart le visage large, & les membres bien proportionnez, & sont naturel-

lement gros & robustes. Ils ne laissent croistre leurs cheueux, ains seulement leurs moustache. Ils ont l'esprit assez lourd, & sont lents & paresseux, & tardifs en leurs affaires. Ils ne sont nullement propres au labourage. Ils sont auares au possible, & ayment l'argent sur toutes les nations du monde. Aussi la iustice se vend en Turquie par maniere de dire au plus offrant & dernier encherisseur, & les Turcs ne font plaisir à personne s'ils n'en reçoiuent de l'argent. Ils sont humbles entr'eux, & obeyssent estroitement à leurs Superieurs, gardans vn grand silence, & se tenant fort cois deuant eux. Mais ils sont insupportablement superbes à l'endroit des estrangers, insolens, vanteurs, & si arrogans qu'ils n'estiment pas qu'il y ait au monde nation qui se puisse comparer à la leur. Ils monstrent en parlant vn grand orgueil, sont trompeurs, & ne tiennent parole, sinon entant que la chose leur est aduantageuse. Dauantage ils sont oisifs & faineans & adonnez à la gourmandise, & à l'yurongnerie, tellement qu'ils passeront quelquesfois trois iours entiers à faire grand chere, & ils boiuent volonters du vin, mesme auec excez, bien que leur loy le deffende. Ils sont fort enclins à la paillardise, & mesme sont pour la plus grande partie Sodomites : ce qu'on voit sur les vaisseaux où ils ont tousiours quelques-vns destinez pour souffrir ce malheureux effect. Ils croyent de leger, sont extrémement superstitieux, & adioustent foy aux songes, aux presages, & aux diuinations, & tiennent que la destinée d'vn chacun, & l'heure de sa mort est escrite sur son front, & que nul ne peut fuir cette heure : ce qui fait qu'ils se precipitent si temerairement aux dangers.

Les Turcs ont permission d'auoir autant de femmes qu'ils en peuuent entretenir, & les maris se separent facilement, & font diuorce d'auec leurs femmes, qui sortent peu souuent du logis, encor c'est auec le visage couuert. Elles vont pompeusement vestuës, & portent force or & pierreries, & elles ont aussi de coustume de teindre de rouge leurs cheueux, leurs mains, & leurs pieds ; mais principalement leurs ongles. Elles vont aussi aux estuues deux fois la sepmaine, de mesme que les hommes.

Ils ne ioüent ny aux cartes ny aux dez. Ils sont charitables & grands aumosniers, non seulement à l'endroit de ceux de leur secte, mais encor à l'endroit des Chrestiens & des hommes de toutes sectes, voire mesme ils se monstrent charitables enuers les animaux, veu qu'ils acheptent quelquefois des oyseaux qu'ils mettent en liberté par maniere d'aumosne.

Leurs habillemens sont long & ouuerts par le deuant iusques aux pieds, excepté la chemise qu'ils portent hors de leurs chausses, tellement qu'on la voit quelquesfois lors qu'ils marchent. Leurs habillemens sont de fine laine & de soye garnies quelquesfois de perles & de pierreries. Leur turban est blanc, excepté celuy de ceux qui se disent parens de Mahomet qui le portent verd.

Ils n'ostent pas le turban lors qu'ils veulent saluër quelqu'vn, & luy faire honneur : & chez eux le costé gauche est le plus honorable. Ceux qui sont riches, & qui tiennent quelque rang parmy eux vont presque ordinairement à cheual. Ils sont sales en leur manger, & n'ont les delices qui sont parmy nous. Ils mangent trois fois le iour, c'est à sçauoir à l'aube du iour, à midy, & au soir. Ils n'vsent nullement de nappe, ny de seruiette, & ne s'assient pas à table sur des escabeaux, ny sur des chaires, mais à terre ayans les iambes croisées comme nos tailleurs ont quelquefois, & ils sont en cette posture autour d'vne table ronde qui est fort basse.

Ils mangent au reste toute sorte de chair, excepté d e celle de pourceau, qui est deffenduë par leur loy. Ils se nourrissent le plus souuent de riz, & les Turcs Asiatiques ne mangent pas volontiers du poisson, mais ceux d'Europe l'ayment beaucoup plus que la chair. Ceux qui sont bons obseruateurs de leur loy s'abstiennent du vin, & ne boiuent que de l'eau : mais les plus riches y meslent du miel ou du sucre, & en hyuer ils ont de coustume d'esteindre dans l'eau vn charbon ardant, afin qu'elle ne leur nuise. D'auantage les Turcs vsent fort de jus de pauor, & il n'y a aucun d'entr'eux qui n'en prenne afin d'estre plus hardy, & de ne craindre les dangers. Ils s'accroupissent en pissant.

Leurs maisons sont pour la pluspart de bois & de terre, & son estroittes, & mal basties ; & ils tiennent que c'est grand peché de bastir des maisons qui durent plus que la vie d'vn homme. Toutesfois ils bastissent de belles Mosquées, ou Mesquites, & de beaux Hospitaux pour receuoir les passans, de mesme que des bains publics, ausquels ils adioustent de tres-belles fontaines, non seulement pour la commodité des hommes, mais encor des bestes, & aussi afin qu'ils ayent des lieux tous prests & propres pour se lauer auant qu'entrer dans leurs Temples. D'auantage ils sont fort curieux de faire des aqueducs & conduits d'eau, & des ponts publics, & de faire pauer les grands chemins, toutes lesquelles choses sont magnifiques au Turquie.

Ils pour pensent tousiours les moyens d'auoir de l'aduantage sur leurs voisins, & ce qu'ils ne peuuent obtenir par force, ils taschent de l'auoir par ruze, & par perfidie. Que si leur entreprises ne reüssissent heureusement ils n'ont point de honte de prendre la fuitte. Toutesfois ils sont assez bons soldats, & qui est le meilleur ils sont soigneux de garder vne bonne discipline militaire. Ils sont fort obeyssans à leurs chefs, supportent patiemment la peine, & toute sorte d'incommoditez : se contentent de peu de viande, & qui ne vaut guere. Ils ont pour leurs armes des lances, des traits, des masses d'armes des haches, & des especes, qu'on nomme communément scymeterres, où ils n'espargnent le plus souuent l'or, ny l'argent pour les enrichir. Ils gardent vn grand silence, & vne grande modestie, non seulement lors qu'ils campent, où qu'ils s'arrestent en quelque lieu: mais encor lors qu'ils font chemin : veu qu'encor qu'ils soyent en fort grend nombre ils partent bien souuent d'vn lieu deuant le iour si coyement, qu'il y a peu de voisins qui s'en donnent gardent. Ils n'vsent point d'enseignes, de guidons, ou d'estendarts, ains seulement ils ont vne lance, qui a au sommet quelques houpes de diuerses couleurs, par le moyen desquelles chacun se sçait retirer pres de son Capitaine. Ils ont toutesfois des fiffres, & des tambours pour en courager le soldat.

Tandis que l'Empereur des Turcs est en quelque guerre, les Turcs qui sont dans les villes prient pour les soldats qui sont au camp, tant en leurs festins, qu'aux assemblées des Mosquées : & prient encor pour ceux qui sont morts en quelque combat, les estimant bien-heureux de n'auoir pas mis fin à leurs iours parmy les pleurs & gemissemens de leurs femmes. Ils descriuent les victoires de leurs ancestres, & les chantent fort volontiers, croyans que cette façon de faire sert de beaucoup pour animer les soldats, & pour les rendre plus hardis en toutes entreprises.

Ils n'vsent d'aucun seau ou cachet, soit aux patentes du Roy, soit aux autres lettres, & ne les marquent d'aucunes figures. Ils n'ont aucun vsage de cloches, & ne souffrent que les Chrestiens qui demeurent en leurs terres en ayent.

Ils quittent leurs souliers lors qu'ils veulent entrer aux Mosquées & les reprennent lors qu'ils en sortent.

En quelque lieu qu'ils s'assient, soit en leurs maisons, soit aux Mosquées, ils y ont des tapis velus, ou des nattes de jonc, & il y a d'autres endroits qu'ils font plancher de bois, pource qu'ils sont trop bas, ou bien sales & bourbeux. Ils ne sont trop adonnez à la contemplation, ny à l'estude des lettres. Ils ont toutesfois de belles & grands escoles, où l'on lit les loix publiques par leurs Princes, & les enfans y sont instruits, afin de seruir aux Mosquées, & d'estre capables de gouuerner la chose publique.

Les Turques ne se trouuent iamais en lieu où les hommes sont assemblez, & il leur est encore deffendu fort estroictement d'aller au marché, de vendre, & d'achepter en sorte quelconque, & en la grande Mosquée elles ont vne place du tout esloignée de celle des hommes, & tellement close que personne ne peut les voir, & moins y auoir entrée. C'est chose rare de voir vn homme qui parle à vne femme en public, que si vous demeuriez vn an parmy eux, à peine le pourriez vous voir vne seule fois. Ceux qui sont mariez ne se joüent iamais tant soit peu auec leurs femmes en presence des autres, & les maris tiennent tousiours leur reputation prés de leurs femmes, qui leur portent d'autre part beaucoup d'honneur.

Les grands Seigneurs qui ne peuuent estre continuellement auec leurs femmes, les laissent sous la charge de certains Eunuques qui les gardent: tellement qu'il est impossible qu'autre que leurs maris les entretiennent, & qu'elles facent tort à leur honneur.

RICHESSE.

L'Empire du Turc comprend des pays qui sont abondans en toutes choses: car y a-il pays plus riche de froment, & de toute sorte de grains, que l'Egypte, l'Afrique, la Surie, & l'Asie, ny qui rapporte plus de toutes sortes de choses que la Hongrie, la Grece & la Thrace? En tous ces pays il a des villes, dont la richesse est inestimable, c'est à sçauoir, Constantinople, le Caire & Alep & plusieurs autres. Constantinople est vne ville où les marchands abordent de toutes parts, & où presque tout l'argent de l'Empire du Turc vient à fondre. Alep est la plus grande ville de Surie, & comme le centre où tout le trafic de l'Asie se reduit & se vient rendre. Le Caire est comme le magazin non seulement des richesses de l'Egypte, & d'vne bonne partie de l'Afrique, mais encores des Indes, & ses thresors conduits deçà par la mer rouge, & apres sur des chameaux, sont distribuez aux pays bordez de le mer Mediterranée.

Quant aux reuenus du grand Turc, il y en a quelques-vns qui tiennent qu'il n'a que huict millions d'or de reuenu ordinaire, & disent qu'encores qu'il semble qu'il doiue tirer beaucoup plus de tant de terres, toutesfois cela n'arriue pas, pource que les Turcs n'ont soucy que des armes, qui sont de leur nature plus propres à ruiner & à destruire, qu'à conseruer & enrichir le pays: & les Turcs pour entretenir leurs armes & continuer leurs entreprises, consument les peuples en telle sorte qu'ils leur laissent à grand peine ce qui leur est necessaire pour leur entretien. A raison dequoy les sujects desesperez de pouuoir iouyr non seulement des richesses, mais des cõmoditez qu'ils pourroient pourchasser auec leur trauail & leur industrie, ne s'employent au labourage, ny au

trafic, sinon entant que la necessité les presse & les force de s'y ranger : car que sert-il de semer ce qu'vn autre doit recueillir, ou de recueillir ce qu'vn autre doit consumer ? C'est pourquoy dans l'Estat des Ottomans l'on void de grandes forests & de grands pays deserts. Aux pays de par deçà la cherté procede de la multitude du peuple, mais elle prouient en Turquie du deffaut des hommes qui trauaillent, pource que les villageois & paysans meurent pour la plus grande partie, ou aux voyages qu'ils font conduisans les viures, & les autres choses necessaires pour les armes : car de dix mille hommes qu'on tire de leurs maisons pour ramer, il n'en retourne pas ordinairement la quatriéme partie, à cause des incommoditez du changement d'air, & du grand trauail, & ce d'autant plus que les Turcs desarment tous les Hyuers, à raison dequoy ceux qui sont employez pour ramer ne sont iamais bien accoustumez à la mer, & à la peine.

D'autre part, le commerce & le trafic est presque tout entre les mains des Iuifs, ou des Chrestiens d'Europe ; tels que sont les Ragousois, les Venitiens, les François & les Anglois, & en vn si grand pays qu'ils possedent en Europe, ils n'ont point d'autres villes de grand trafic que Constantinople, Caffe & Salonique ou Tessalonique, en Asie, Alep, Damas, Tripoli & Adem, & en Affrique, le Caire, Alexandrie & Alger. Pour conclusion, tout le mal vient de l'abandonnement de l'agriculture qui est le fondement des reuenus. C'est elle qui fournit de la matiere aux arts, & les arts la fournissent à la marchandise : & lors que le labourage faut toute chose manque.

Mais encore que les reuenus ordinaires ne se montent, selon ceux-là que ce que i'ay dit (veu que selon quelques autres ils vont iusqu'à 15. millions) toutesfois il faut aussi faire grand estat des extraordinaires, & principalement des confiscations & des presens : car les Bassas & autres Officiers de ceste Couronne, qui succent le sang des sujects du Turc, assemblent des thresors inestimables qui viennent en fin pour la pluspart entre les mains du grand Seigneur. On tient qu'Abrahim Bassa emporta hors du Caire la valeur de plus de six millions, Mehemet Visir en auoit encore plus grande somme : Occhiali outre ses autres richesses auoit 5000. esclaues. La Sultane sœur de Selim 2. auoit 2500. sequins de rente tous les iours, & estoit si riche qu'elle commença vn Aqueduct qui deuoit aller du Caire à la Meque, pour la commodité des pelerins, qui estoit vne entreprise d'vn grand Prince & vn ouurage infiny, par maniere de dire. D'ailleurs le grand Seigneur peut aisément trouuer des sujects d'oster les biens & la vie à qui bon luy semble. Apres cela les presens se montent à de grandes sommes, veu qu'aucun Ambassadeur ne se peut presenter deuant luy sans present, & il n'y a personne qui puisse esperer vn office, vne dignité, ou quelque charge d'importance, qu'auec de l'argent, & nul ne retourne d'vne Prouince dont il a eu le Gouuernement, ou d'vne entreprise acheuée, qui s'ose presenter deuant le Turc les mains vuides : & l'on sçait assez qu'il ne faut offrir des choses de petit prix à vn si grand Seigneur. Les Vayuodes de Moldauie, de Valaquie & de Transyluanie, se maintiennent en leurs Principautez à force de presens qu'ils luy font, & ceux de Valaquie, & de Moldauie, se changent tous les iours pource qu'on donne ces dignitez, à celuy qui offre d'auantage, & pour pouuoir bailler ce qu'on a promis, on destruit le pays, & l'on consume le peuple. Mais auec tout cela l'on a veu que les guerres de Perse ont espuisé les coffres, & consumé les richesses du Turc : pource que d'vne part tant à

Constantinople, que par tout l'Empire, la valeur de l'or augmenta de beaucoup durant quelque temps, tellement qu'vn escu valoit au double de ce qu'il auoit accoustumé de valoir : & les carats, & l'alloy de l'or & de l'argent, se haussa de telle sorte, que cela donna sujet aux Ianissaires de mettre le feu à Constantinople, & d'espouuanter non seulement les autres, mais encore le grand Seigneur : & en Alep on demanda au nom du Prince vn emprunt de 60000. escus aux marchands. Voila ce que l'on peut dire de ses richesses, veu que pour le regard des Timars i'en reserue le discours à celuy des forces.

FORCES.

Les forces du grand Seigneur consistent en l'argent, en la caualerie, infanterie, flottes & munitions. Pour le regard de l'argent, nous en auons desia parlé cy dessus. Mais quoy, que nous ayons dit que ses reuenus ne sont pas si grands que l'estenduë de ce pays le semble requerir, toutesfois il a de ses Estats vn profit qui est de plus grande importance que ses reuenus. Ce profit n'est autre chose que le grand nombre de ses Timars : car les Empereurs des Turcs se rendent immediatement maistres de tous les fonds qu'ils acquierent auec les armes, & en laissant ceux qui leur plaist à ceux du pays (qui n'en ont iamais que bien peu) diuisent le reste en Timars, qui sont comme des Commanderies, qu'ils donnent aux soldats qui leur ont fait de bons seruices, à condition toutesfois qu'ils entretiendront tant de cheuaux tous prests pour la guerre. Cette façon de faire a esté vn des meilleurs ordres qu'ils ayent tenu pour la conseruation de leur Empire : pource que si les gens de guerre n'estoient interessez aux terres pour le profit qu'ils en retirent, tout seroit desia ruiné : car les Turcs mesmes ont de coustume de dire, qu'il ne croist plus d'herbe au lieu où le cheual du grand Seigneur met le pied. Ces Timars entretiennent enuiron 150. mille cheuaux tous prests & en point pour marcher au premier commandement qui leur en est fait, sans que le Prince debource vn seul denier pour cét effect, & toutefois ce nombre de gens de cheual ne peut estre entretenu pour gueres moins de 14. millions d'or. A raison dequoy ie m'estonne de quelques-vns qui faisans comparaison des reuenus du grand Seigneur auec ceux des Princes Chrestiens, ne font aucune mention d'vn si grande partie de la richesse des Ottomans : Et de fait, en la guerre que le Turc fit aux Persans, il y a 20. ou 30. ans il conquist vn si grand pays, qu'il y fit 4000. Timars. Cét establissement de Timars, & l'eslite des Azamoglians, ou ieunes gens qu'on esleue & prend pour estre Ianissaires, sont les deux fondemens de l'Empire Turquesque, & semblent instituez à l'imitation des Romains : Car les Empereurs Romains se seruoient mesme pour la guerre de leurs sujets, dont l'armée Pretorienne qui ne s'esloignoit iamais de la personne de l'Empereur, estoit composée, & Tacite monstre que l'eslite qu'on faisoit des ieunes gens pour cet effect, occasionna la reuolte des Flamans : Au mesme Empire Romain, il y auoit des Timars donnez par vsufruict aux gens de guerre durant leur vie, & pour recompense des seruices qu'ils auoient rendus. Alexandre Seuere octroya aux heritiers des soldats de pouuoir iouyr de ces prouisions pourueu qu'ils allassent à la guerre, & non autrement. Constantin le Grand donna à ses Capitaines qu'il recognoissoit auoir bien fait, les terres qui iusques alors auoient seulement esté données pour en iouyr durant la vie : & mesme en France les fiefs qui n'estoient que pour certain temps, sont deuenus perpetuels sous quelques vns de nos Roys, qui ont voulu contenter ceux qui leur pouuoient donner des affaires.

Mais pour reuenir à nostre propos, cette Caualerie Turquesque fait deux effects importans, dont l'vn est, qu'elle tient en bride les sujets du Turc en telle sorte, qu'ils ne se peuuent si tost remuer, que ces gens de cheual ne soyent sur eux, & pour cette cause ils sont diuisez par tout en cét Estat : l'autre, qu'vne partie de cette Caualerie est tousiours en poinct pour les entreprises qui suruiēnent. Ainsi elle sert comme de garnison, & de soustien de l'Estat, pour empescher les seditions, & de nerf principal pour la guerre. Outre cette Caualerie, le Turc entretient vn bon nombre d'hommes de cheual payez pres de sa personne, & ceux-cy sont diuisez en Spaques, Vlufages & Caripices, qui sont comme les pepinieres des principaux Officiers de l'Empire, veu que c'est de là qu'on tire ordinairement les Bassas, les Beglerbeis, & les Saniacs. Outre ceux cy l'on conte encores les Alcanzes, & de plus ceux qui viennent seruir le Turc de Tartarie, Valaquie, & Moldauie.

L'autre partie des forces est l'infanterie, qui consiste aux Ianissaires ausquels on considere deux choses, à sçauoir la nation, & la disposition au maniement des armes. Quant à la nation, on ne reçoit point ordinairement au roole des Ianissaires les hommes d'Asie, mais ceux d'Europe, pource que les Turcs tiennent les premiers peuples pour mols & lasches, comme en effect ils ont tousiours esté plus prests à fuir, qu'à mener les mains. Au contraire les peuples d'Europe ont tousiours eu la reputation de guerriers, & de gens de courage. Tellement qu'en Leuant les soldats Asiatiques du Turc portent le nō de Turcs, mais les Europeens sont nommez Rumi, c'est à dire Romains. Quant à la disposition, on prend les enfans ausquels l'on voit de plus grands indices de forces, d'agilité & de courage, qui sont les trois parties requises en vn soldat. On enuoye faire ceste recherche vne fois au bout de trois ans, si ce n'est que la necessité conuie de la faire plus souuent. Ces enfans estans menez à Constantinople, sont visitez par l'Aga, qui fait perdre le nom de l'enfant & la cognoissance de ses pere & mere, & mesme de sa patrie. Apres cela, l'on en mande partie en Natolie, & partie aux autres Prouinces, où apprenant la langue, la loy, les vices, & façons de faire de ceux auec lesquels ils frequentent, ils deuiennent Mahometans, & l'on en distribuë vne partie par les Serrails du grand Seigneur qui sont à Constantinople, & à Pere : & les plus beaux de visage, & plus dispos de leur personne sont pour le Serrail particulier de ce Prince. Or tandis qu'ils portent le nom d'Azamoglians, ils n'ont point de chef certain, & ne s'occupent en des exercices qui leur soyent determinez : mais les vns sont employez aux jardins, les autres aux bastimens, les autres aux seruices domestiques & choses semblables. Au bout de certain temps ils sont appellez au Serrail des Azamoglians (ils se nomment ainsi, iusques à ce qu'ils viennent à estre Ianissaires) sous leurs chefs. Ceux-cy les employent à diuers exercices, manuels & penibles, & auec tout cela ils sont mal nourris & mal vestus, ils dorment en des lieux fort grands, & semblables aux dortoirs des Religieux auec de la lumiere, & des gardes, sans la licence desquels ils ne peuuent bouger de là. Ils apprennent apres à tirer de l'arc & de l'arquebuse, & ayans acquis quelque habitude, & pratique en cela, ils sont faits Ianissaires, ou Spahes, & ceux-là ne tirent moins de cinq, ny plus de huict aspres : & ceux-cy en tirent dix. Apres qu'ils sont Ianissaires ils vont à la guerre, ou en garnison, ou demeurent à la porte ou Cour du grand Turc, & ces derniers ont pour leur habitation trois lieux qui sont grands comme des Monasteres. Ils viuent là sous leurs

chefs. Les ieunes seruent les plus vieux à faire la despence, & à cuisiner, & choses semblables, auec grand respect & grand silence; & ceux d'vne mesme troupe ou esquadre, viuent ensemble à vne table, & dorment en certaines salles fort longues: & si par hazard quelqu'vn demeuroit vne nuict dehors sans congé, le soir d'apres il auroit force coups de baton; & la discipline y est si grande qu'apres que quelqu'vn a esté battu, il va baiser les mains à son chef. Ils ont plusieurs priuileges, sont respectez nonobstant leur insolence, & craintes de chacun. En leur voyages ils saccagent les maisons des Chrestiens, sans qu'on s'en puisse reuancher seulement de parole: en achetant ils font le prix des choses à leur plaisir: ils ne peuuent estre iugez que par l'Aga, & ne sont punis de mort sans vn grand danger d'esmeute, à raison dequoy on les fait mourir peu souuent par iustice; & mesme ils sont executez fort secrettement. Ils ont mille presens des vns & des autres, veu qu'on en donne quelques-vns aux Ambassadeurs pour leur seruir de garde, & d'autres au voyageurs de qualité, & semblables personnes qui veulent marcher en asseurance par l'Estat du Turc. L'election du Prince est entre leurs mains, pource qu'on ne peut dire qu'elle soit faite, s'ils ne l'approuuent, & tous les Empereurs nouuellement receus leur donnent quelque chose, & leur augmentent leur paye. Lors qu'il arriue quelque grosse guerre, vne partie des Ianissaires y va sous la códuite de l'Aga, ou de son Lieutenant. Le nombre des Ianissaires est de 14. mille hommes. Ces gens de guerre se sont abastardis de nostre temps, premieremẽt pource que les Turcs mesme d'Asie, sont faits Ianissares, au lieu qu'auparauant on ne receuoit en ce nombre que des Chrestiens d'Europe, d'auantage pource qu'ils se marient contre l'ancienne coustume, & sans doute la longue demeure qu'ils ont faite à Constantinople, qui est vne des plus delicieuses villes du monde: les a ramollis & rendus insupportables. On tient communément que le nerf des forces du Turc consiste en ces Ianissaires, outre lesquels il y a des Asapes, qui sont gens de pied de peu d'effect, & qui seruent plus auec le pic & la pale, qu'auec l'espée, & sont plus propres pour lasser les ennemis auec le nombre, que pour les vaincre auec la valeur. Ce sont ces derniers qui ont de coustume de remplir les fossez de corps morts & de faire eschelle aux Ianissaires pour monter sur la muraille de leurs ennemis.

Quant aux forces maritimes, premierement il n'y a Prince qui aye plus grande commodité de faire des armées de mer que le Turc: car les forests d'Albanie, & de Caramanie, mais sur tout celles de Nicomedie, & des Trebisonde, sont si grandes, si espaisses, & pleines d'arbres propres pour faire des vaisseaux de toutes sortes, qu'il semble par maniere de dire, que les galeres tombent toutes faites de ces bois dans le Golphe de Nicomedie, & dans la mer noire. Il n'a pas aussi faute de gens entendus pour mettre ce bois en œuure, pource que l'auarice mene mesme en ses Arsenaux des charpentiers Chrestiens, tellement que l'année d'apres la perte qu'il fit à Lepanthe, il mit sur la mer vne armée, qui eust le courage de tenir ferme deuant la Chrestienne. Il a pareillement vn assez grand nombre de gens experimentez en mer, à cause des galeres qu'il tient en garde à Metelin à Rhodes, en Chypre, en Alexandrie, & pour la retraite qu'il donne aux Corsaires à Tunes, à Bone, à Bugie, & en Alger, d'où il tire au besoin des chefs & est le nerf de ses mariniers. On a veu ce qu'il pouuoit faire aux armées qu'il a euës à Malte, aux Cursolaires, ou à Lepanthe, & à la Goulette.

Dauantage, il a force munition de guerre, & vn grand nombre de Canons. Il en tira de Hongrie cinq mille pieces, en gagna plus de 500. en Chipre, & presque autant à la Goulette. Les Turcs ont des pieces d'artillerie si grandes, & grosses, que le seul vent, sans parler du coup, esbranle les murailles. Ils ont fort grande prouision de poudre & de balles, comme ils monstrerent à Malte, où ils tirerent plus de 60. mille balles de fer : à Famagouste où l'on en conta dix huict milles, & à la Goulette, où en trente neuf iours ils esplanerent, & abatirent à coups de canon toutes les fortifications que les nostres auoient fait en 40. ans. Or aux lieux où ils ne font iouër l'artillerie, ils employent le hoyau & où cestuy-cy n'a lieu, ils remplissent les fossez de terre, & si cecy ne suffit, ils les comblent des corps de leurs soldats.

Les Turcs ont trois choses qui espouuentent, c'est à sçauoir, vn nombre infiny d'hommes, vne grande discipline, & force munition. La multitude cause naturellement la confusion, à raison dequoy bien souuent les grandes armées ont esté viancuës par les petites : mais la multitude des armées Turquesques garde vn si bon ordre, que mesme par ce moyen elle vainc le plus petit nombre des ennemis, qu'on peut ordonner plus aisément. De sorte qu'ils surmontent les autres en art, & en nombre, & leur discipline est si bonne, qu'ils ne cedent en cette partie aux Romains mesmes. Elle consiste en beaucoup de choses, à sçauoir, en la distribution des viures, veu qu'ils viuent d'vn peu de pain cuit sous la cendre, & de ris, auec de la poudre de chair seichée au Soleil, & le vin leur est deffendu comme il fut aux Carthaginois. Au camp chaque dixaine de Turcs a son chef, auquel ils obeyssent sans republique. On ne voit point de femmes en leurs armées. Ils gardent vn merueilleux silence, & tant de soldats sont gouuernez par les signes qu'on leur fait de la main, & de l'œil sans parler & mesme ils laissent quelquefois sauuer les prisonniers pour ne faire point de bruit la nuict. Ils punissent sur toutes choses les querelles & les larcins. Quand ils marchent, ils n'oseroient entrer dans les champs semez, ny dans les vignes. Les vaillans sont asseurez de la recompense, & les lasches du chastiment. Ils ne logent iamais dans les villes, & l'on ne leur permet nullement d'y aller coucher. Apres cela les Ottomans ont de coustume de faire tousiours la guerre en quelque lieu pour les tenir en exercice. Mais c'est peu de chose que la discipline despourueuë d'armes, & d'autres choses necessaires à la guerre, pource que vn Geant nud, pour fort & puissant qu'il soit, sera vaincu par vn enfant bien armé par maniere de dire. Mais le Turc marche à la guerre auecques vn si grãd appareil de machines, & d'instrumens necessaires, qu'il semble ne faire estat d'autre chose, comme l'on peut voir aux ruines qu'il laisse en tous les lieux qu'il attaque.

Il confine auec le Persan du Leuant, le long d'vne ligne qu'il faut tirer imaginairement depuis Tauris iusques à la Balzere. Il fait la guerre veritablement au Sophi auec aduantage, à cause de l'infanterie qui manque à ce Roy, & de l'artillerie, & des munitions semblablement. Que si les Persans ont vaincu quelquesfois les Turcs en campagne, ils ont tousiours perdu beaucoup de pays, iusques à ce temps qu'ils ont commencé de se remettre. Soliman leur osta la Diaberque, Amurat la Medie, & non seulement ils ont receu de grandes pertes, mais encores leurs amis: veu que Selim 1. despoüilla de l'Empire d'Egypte & de Surie les Mammelus, & Amurat 3. ruina presque entierement les Georgiens confederez auec le Sophi.

Il fait la guerre auec les Portugais qui le confinent du Midy par la mer rouge auec grand desaduantage, pource que tout ce qu'ils ont à desmesler se doit debattre auecques des forces Nauales : en quoy les Portugais ont autant d'aduantages sur luy, que l'Ocean Indique en a sur le Golphe Persique, ou sur la mer rouge : car ils ont aux Indes des places & des ports, & mesme des Estats, & des Seigneuries, où ils trouuent du bois, des viures & tous appareils, pour la mer en abondance, & mesme ils n'ont pas faute de Prince qui les assistent. Au contraire le Turc n'a autre place d'importance au Golphe Persique, que la Balzere. La coste d'Arabie, dont il se pourroit seruir, n'a que quatre places assez foibles, & auec cela il luy est mal-aisé d'armer tant en ce lieu qu'en la mer rouge : pource que le pays manque presque entierement de bois propre à faire des vaisseaux.

C'est pourquoy lors qu'il a voulu armer sur la mer rouge (veu qu'il le peut encore moins au Golphe Persique) il a esté contraint de faire conduire de la matiere des ports de Bithynie & de Caramanie, par le Nil iusques au Caire, d'où les Chameaux la portent apres à Suez, où il y a vn Arsenal. Mais toutes les fois qu'il a entrepris quelque chose contre les Portugais, il n'en a rapporté que de la honte & du dommage, comme il aduint l'an 1538. à Diu, & l'an 1552. en l'Isle d'Ormus, & l'an 1580. à Mombazze, où les Portugais prirent quatre galeres & vne galiote du Turc, qui pensoient s'arrester en ses mers sous la faueur de ce Roy.

Il confine du Midy par la mer rouge auec le Prete-Ian, ou le grand Negus & sans doute il a de l'aduantage sur luy, tant pour le regard des Capitaines & des soldats, que des armes & des munitions : car c'est chose certaine que ce Prince a ses Estats despourueus de fortes places & de gens de guerre sans armes. A raison dequoy le Prince de Barnagaz qui estoit son Lieutenant du costé de la mer rouge, perdit toute ceste coste de mer, & fut reduit à payer tribut au Turc, pour auoir paix.

Il a bien plus de pays en Afrique que le Serif, pource qu'il occupe tout ce qui est entre la mer rouge & Velez de la Gomere : combien que celuy que le Serif tient soit plus fertil, plus riche, plus vny & plus fort : mais ils ne s'entrefont la guerre à cause du voisinage du Roy d'Espagne.

Il nous reste maintenant de voir les Princes Chrestiens qui confinent auec luy. Le premier est le Roy de Pologne : on a veu ce que ses deux Princes peuuent l'vn contre l'autre, aux entreprises passées. D'vn costé il semble que le Turc estime & redoute presque les Polonois, d'autant qu'ayant eu sujet de leur faire la guerre plusieurs fois, comme sous le Roy Henry de Pologne durant la guerre que Iean Vayuode de Moldauie eut contre les Turcs, où plusieurs Polonois combattoient contr'eux, & sous Sigismond troisiéme, aux courses des Cosaques & au remuëment de Iean Siamoschi General du Royaume il n'a point monstré de ressentiment auec son orgueil ordinaire, & n'a tasché de se venger des outrages qu'on luy a faits.

D'auantage, les Polonis non seulement n'ont rien entrepris contre le Turc, depuis Ladislas, mais mesme n'ont pas secouru les Moldaues & Valaques leurs alliez, & se sont laissé oster ce qu'ils tenoient sur la mer Majeur, ou le Pont Euxin, bien que cela soit plustost venu du deffaut du courage de leurs Roys, que celuy de la Noblesse. Estienne Battori, bien que vaillant & courageux Prince, tenoit pour vne entreprise fort dangereuse de venir aux mains

auec les Turcs, & toutesfois discourant auec ses familiers, il monstroit qu'auec trente mille hommes de pied, joints à la Caualerie de son Royaume, il entreprendroit vne guerre contre luy : & de fait il en auoit quelque dessein.

Les Princes d'Austriche confinent auec le Turc plus que tous les autres du costé du Nord. Ce qui cause qu'ils despensent beaucoup aux garnisons de leurs forteresses, où ils entretiennent plus de 20. mille hommes, partie à cheual, & partie à pied, & auec le secours d'Allemagne joint à leurs forces particulieres, ils ont esté plus attentifs à deffendre & à garder, qu'à reconquester le leur, ou à estendre leur Seigneurie, & Ferdinand tenta l'entreprise de Cude & de Possegue auec plus de valeur que de fortune. Il est vray que cela ne procedoit pas de la foiblesse des hommes, mais du defaut de l'agilité & de l'adresse. Ie veux dire que les armées de ce Prince estoient assez grandes & fournies de toute chose necessaires: mais elles estoient composées d'Allemans & de Bohemois qui sont lents & tardifs & peu propres à debattre quelque chose contre les Turcs, qui sont agiles & adroits aux factions militaires.

Les Venitiens confinent encore auec le Turc par mer & par terre l'espace de plusieurs centaines de milles & se maintiennent contre luy en fortifiant au possible leurs places en se pouruoyant de bled à temps par le moyen du negoce, & en se portant vaillamment aux occasions qui se sont offertes, tant pour le bien de leurs Estats, que de la Chrestienté.

Quant au Roy d'Espagne qui le confine pareillement, il n'y a pas grande difference entre ses forces, & celles des Ottomans: car quant à l'argent, on peut assez voir au discours de ce Monarque qu'il ne cede rien au Turc, quoy que l'on y adiouste la valeur des Timars, en mettant toutesfois d'autre part en compte ceux qui sont obligez de le seruir à leurs despens en ses Royaumes. D'auantage la Caualerie que le Turc entretient par le moyen des Timars, n'est pas si redoutable pour la valeur que pour le nombre, pource que les Timariots sont ramollis & rendus lasches par la commodité des villages & des lieux qui leur ont esté assignez, & le desir de s'enrichir des fruicts de leurs terres, & d'espargner quelque chose, leur fait plustost desirer la paix que la guerre : tellement qu'ils quittent peu volontiers leurs maisons, & vont aux entreprises auec plus de desir de s'en retourner iouyr de leurs delices, que de combattre. Que si vn peu de butin acquis auecques les armes en main rend vn soldat moins desireux de la guerre, ou du combat : que fera vne possession de beaucoup de biens, accompagnée de femmes & d'enfans que l'on laisse au logis.

D'ailleurs, il est certain que ceste Caualerie entretenuë par le moyen des Timars, a plustost esté instituée pour tenir en bride les peuples subiuguez, que pour aller à la guerre contre ses ennemis : car les sujects du Turc luy obeyssent par force, & le hayssent au possible, tant à cause de sa Religion, que de sa façon de dominer. Les Arabes & les Mores luy veulent mal, à cause de la diuersité de leurs sectes, & les Chrestiens qui sont plus de deux tiers de son Empire, le detestent, tant à cause de sa Religion, que de la maniere de sa domination : de sorte que la plus grande partie de ceste Caualerie demeure employée en ses maisons, ne se pouuant bouger sans danger de l'Estat. D'auantage, elle est diuisée par vn si grand espace de pays, & tellement esparse deçà, delà, qu'il n'en peut aller guere grand nombre à vne entreprise, n'y s'entretenir long-temps aux armées sans tomber en necessité, si elle n'a autre aide que celle des Timars.

L'experience des choses passées nous a monstré que leurs forces sont pareilles, pource qu'on oppose la fuitte de l'armée Turquesque deuant Malte, à la perte de l'armée du Roy d'Espagne en l'Isle d'Alzerbe, & la prise du Pignon de Velez à la perte de la Golette. Ces deux Princes ont esté également empeschez, l'vn en Perse, l'autre aux Pays-bas, qui a esté cause qu'ils n'ont peu se faire la guerre l'vn à l'autre auec de grandes forces. Les susdites guerres ont esté d'extréme despence à ces deux Princes, à cause que les pays se sont trouuez esloignez : mais elles ont plus cousté au Roy d'Espagne qu'au Turc, pource qu'encor que la Perse soit esloignée de Constantinople, d'où la pluspart des forces partoit, toutesfois elle confine auec la Diarbeque, & quelques autres de ses Estats, à raison dequoy l'armée estoit aisément pourueuë d'argent & de viures, au lieu que les Pays-bas sont diuisez d'vn grand espace des autres Estats de ce Roy. On peut adiouster à cecy d'autres considerations que le desir de briefueté me fait passer sous silence.

GOVVERNEMENT.

Le gouuernement des Ottomans est absolu, pource que le grand Turc est tellement maistre de tout ce qui se trouue dans ses Estats, que les habitans se nomment ses esclaues : & il n'y a aucun qui se puisse dire maistre, ie ne diray pas de la maison où il se tient, ny des terres qu'il cultiue, mais encor de soy mesme, excepté quelques familles qui furent priuilegiées par Mahomet 2. à Constantinople, il n'y a si grand personnage en Turquie qui se puisse asseurer ie ne diray pas de l'estat auquel il se trouue, mais mesme de sa vie, si ce n'est par grace du grand Seigneur. Il maintient cette Seigneurie absoluë par deux moyens, l'vn est qu'il oste entierement les armes à ses subiects, l'autre qu'il met toute chose entre les mains de ceux qui ont renié la religion Chrestienne, & qui ont esté emmenez par voye de disme de ses Estats en leur enfance. Par ces deux voyes il iouyt des deux biens : l'vn est qu'il priue les Prouinces de la fleur & du nerf de leurs hommes, pource qu'on choisit les ieunes enfans plus robustes, & plus propres aux armes : l'autre que par ceux-là mesmes il s'arme, & s'asseure luy-mesme.

Le premier siege des Empereurs Turcs a esté à Burse, ou Pruse ville de Bithynie, & fut apres transporté à Andrinople, & depuis à Constantinople, où il est encore. Cét Empereur a pour sa garde enuiron quatre milles Ianissaires, dont le Colonnel est nommé Aga, & outre ceux cy il y a quinze mille hommes de cheual qui reçoiuent paye du grand Seigneur, & sont diuisez en Spacheglians, Vlofages, Silistares, & Caripices, outre les gens de cheual qui sont sous les Beglerbeis. Ceux-cy sont tous payez de la Casne, ou de l'espargne du grand Seigneur. Outre ceux-cy le Turc à dix mille autres Ianissaires espars par tout son Empire, qui sont soldoyez semblablement, & les Capitaines de ceux-cy ne recognoissent autres Superieurs que le grãd Seigneur. Il y a encor les Timariots dont nous auons parlé au discours des forces de ce Prince. Tous ceux-cy obeyssent aux Sangiacs, & les Sangiacs aux Beglerbeis.

La Cour du Turc est vulgairement nommée Capy, c'est à dire Porte, où il y a plusieurs offices, dont le denombrement seroit ennuyeux. Il y a des offices dans le grand Serrail pour le seruice du Prince, & ceux cy sont exercez par des Enuques, qui ont sous eux d'autres hommes chastrez. Hors du Serrail il y a

plusieurs offices pour le gouuernement de l'Empire, dont le premier est celuy du Muffry, qui est l'interprete de l'Alcoran. Il y a apres cestuy-cy les Cadilesquers, qui sont souuerains Iuges de toutes causes, & comme Patriarches, deuant lesquels on interjette les appellations. Il n'y en auoit autresfois que deux en tout cét Empire, dont le premier estoit de Rumelie, c'est à dire Romaine, ou d'Europe: & l'autre de Natolie. Mais Selim premier y en adiousta vn troisiéme, qui iuge en Egypte, Syrie, Arabie & Armenie. Ces Cadilesquers ont authorité sur les autres Cadis, qui sont les Iuges particuliers des Prouinces. Apres les Cadilesquers sont les Visirs Bassas, qui sont Conseillers du grand Seigneur, & le nombre de ceux-cy est incertain. Il n'y en auoit jadis que trois ou quatre, mais ils sont à present au nombre de neuf, entre lesquels est le grand Vezir, que les Turcs nomment Vezirazem, qui gouuerne tout seul l'Empire auec vne grande puissance, & l'Empereur prend ordinairement conseil de luy aux affaires d'importance.

Ceux qui ont beaucoup de puissance apres ceux-cy sont les trois Beglerbeis, qui sont comme Generaux d'armée. Le premier est Beglerbey de Romelie, qui a authorité sur tout la Romaine ou Grece. Le 2. est Beglerbey de Natolie, ou de toute l'Asie, & le 3. s'appelle Demzt Beglerbeg, c'est à dire General de la mer: & ceux-cy ont mesme rang & seance que les Visirs Bassas au Diuan, ou en l'Auditoire public où plusieurs autres officiers s'assient.

Les Prouinces sujettes à l'Empire du Turc sont diuerses en plusieurs Sangiacats, qui estoyent jadis au nombre de 720. mais depuis la guerre de Perse ils furent beaucoup augmentez de nombre. Ceux-cy sont gouuerneurs des Prouinces, & ont au dessus d'eux des Beglerbeys ou Bassas, dont il y en a six en Europe, c'est à sçauoir le Bassa de Romelie, ou de Grece, le Demzt, ou Capitaine de la mer, le Bassa de Bude, & ceux de Tesmiuar, de Bosne & de Caffe. Il y en a quatre en Afrique, à sçauoir d'Agler, de Tunes, de Tripoli, & de Missir, qui est estably sur le Caire, & sur toute l'Egypte. Il y en a en Asie vingt-neuf, à sçauoir de Natolie, Caramanie, Siuas, Tocat, Dulgarid, Halep, Scham, Tripoli de Surie, Maras Diarbeque, Bagadet, ou Babylone, Balsere, Caramanie ou Laxei, Gemen ou Aden de l'Arabie heureuse, Chebeiz de Chypre, Sheherezul en Assirie, Wan aux frontieres de Perse, Arzerum en la haute Armenie, Teftis aux frontieres des Gurgistan, Fasse en Mingrelie, Sochum aux confins du Gurgistã, Batin là mesme, Reuan, & Somaquie, comme on peut voir en Leonclauius.

Il y a quatre Arsenaux du Turc. L'vn est à Pere, qui a 133. loges dediées à autant de galeres. Le second est à Gallipoli, de vingt loges, & le Capitaine ou General de la mer la charge de ces deux cy auec quelques-vns de ses Sangiacs. Le troisiéme est à Suez pres de la mer rouge, où il y a vingt cinq loges. Le dernier est à la Balzere sur le Golphe Persique, qui contient quinze galeres, & ces deux sont sous la charge des Beglerbeis de la Balzere, & du Caire.

Les Turcs ont cette coustume apres qu'ils se sont emparez de quelque Prouince d'en exterminer toute la Noblesse, principalement ceux qui sont du sang Royal: & quant aux familles riches, & puissantes ils les transportent en d'autres lieux accoustumez à leur domination. Toutesfois ils permettent à chacun de suiure la religion que bon luy semble, & ne contraignent aucun de la renier: mais ils ne permettent à leurs sujets de combattre, & d'aller à la guerre sous vn autre Prince.

RELIGION.

MAhomet fils d'Abdala idolatre de la race d'Ismaël, & d'Hennine Iuifue tous deux d'assez basse condition, nasquit l'an 562. Ainsi qu'il fut desia grand les Arabes Scenites accoustumez à faire des courses & à piller, le prirent & vindrent à vn marchand de Perse, qui le cognoissant propre au negoce l'affectionna, & en fit tant d'estat, qu'apres la mort de son maistre il espousa sa vefue. Estant ainsi riche il esleua son esprit plus haut, & se seruit du temps qui estoit fort propre pour remuer. Les Arabes estoient lors mal satisfaits de l'Empereur Heraclius. Les heresies d'Arrius & de Nestorius auoient miserablement deschiré l'Eglise, les Iuifs faisoient vn grand nombre, les Sarrazins estoient puissans, & l'Empire Romain estoit plein d'esclaues. Mahomet voyant ceste occasion forma vne loy où tous eurent quelque part. Il fut aidé en cecy de deux Iuifs Apostats & deux heretiques, dont l'vn Iean de la secte de Nestorius, & l'autre Sergius de celle d'Arrius. A raison dequoy le principal bond de ceste loy fut de renuerser la diuinité de Iesus Christ, combattuë mal-heureusement par les Iuifs & par les Arriens. Il la persuada en premier lieu faisant entendre à sa femme & par son moyen à ses voisins que l'Ange Gabriel parloit à luy, tellement qu'il attribuoit le mal caduc dont il estoit atteint à la splendeur de cét Ange qui l'abbatoit à terre: puis il l'estendit en permettant tout ce qui agrée au sens & à la chair, & en offrant liberté aux esclaues qui receuroiēt sa loy. De sorte qu'estant poursuiuy par les maistres des esclaues qui s'estoient joincts à luy, & lesquels il auoit reuoltez, & s'enfuyt à Medine Tanalbi, & y demeura quelque temps. C'est de ceste fuitte que les Mahomettans prennent le commencement de leur Here, ou du dénombrement de leurs années. Mais il n'y ont rien qui aidast d'auantage à estendre la secte de Mahomet que la multitude des victoires de Mahomet, qui deffit les Persans, se rendit maistre de l'Arabie & chassa les Romains de Surie; & ses successeurs estendirent apres leur Empire depuis l'Euphrate iusques à la mer Atlantique, occuperent les Espagnes, la Sicile, & plusieurs autres Prouinces & presque auec vn cours continuel de victoires subiuguerent ou trauaillerent le Leuant & le Ponant, durant 300. ans.

Mais pour retourner à la loy de Mahomet, elle embrasse la circoncision, & la distinction des viandes nettes & immondes, en partie pour attirer les Iuifs: elle nie la diuinité de Iesus Christ pour allecher les Arriens qui estoient alors puissans: elle est pleine de beaucoup de fables pour s'accommoder aux idolatres, & lasche la bride à la chair pour se rēdre agreables à la pluspart des hōmes.

Ils confessent vn Dieu & honorent Iesus Christ, non comme fils de Dieu, mais comme Prophete nay de Marie Vierge: mais ils ne croyent pas qu'il soit mort en Croix. Ils ne portent point d'honneur aux images & n'en veulent point auoir. Le Vendredy est leur iour du repos, comme le Dimanche est le nostre. Ils ont vn Caresme de trente iours, qu'ils appellent Ramadan, ou Romodan, durant lequel ils ne mangent rien le iour: mais quand la nuict est venuë ils mangent tout ce qu'il leur plaist, horsmis de la chair de pourceau, & pareillement ils s'abstiennent du vin & des femmes. Ils ont apres cela leurs Pasques nommées Bayran qui durent trois iours, & pendant ce temps ils se resiouyssent en toutes les façons qu'ils peuuent. Toutesfois ceste feste n'arriue pas tousiours

en mesme temps de l'année : ains tantost elle est en Esté, tantost en Hyuer, tantost au Printemps, tantost en Automne : ce qui arriue à cause qu'ils ne mesurent pas leur année selon le cours du Soleil, mais de la Lune. C'est pourquoy ils prennent soigneusement garde à la nouuelle Lune & la saluënt, & portent la figure de son croissant, de mesme que nous faisons celle de la Croix.

Ils sont circoncis à la façon des Iuifs, non toutesfois apres le huictiéme iour, mais apres la huictiéme année. Ils n'ont point de cloches, mais au lieu de cela leurs Prestres vont sur des hautes tours, d'où ils appellent les Turcs à haute voix, par cinq fois de iour ou de nuict pour venir prier.

Les Mahometans ne veulent estre appellez Turcs, d'autant que ce nom signifie bannis en Hebreu, mais Musulmans, c'est à dire croyans bien.

Il y a quatre sectes qui sont comme quatre ordres de Religieux entre les Turcs qui different en façon de viure, en habits & en ceremonies. Ceux-là sont les Torlaques, Deruis, Kalenders & Huguiemales, qui sont tres meschans & vicieux & deçoiuent le simple peuple. Ils conuersent sans scrupule auec les Chrestiens mangent & negocient auec eux fort librement, & quelquefois mesme prennent en mariage leurs filles, & les laissent viure selon leur loy & Religion. Mais ils hayssent les Iuifs au possible, & les mesprisent comme les plus viles gens du monde & ne daignent manger auec eux, ou espouser leurs filles, & mesme vn Iuif n'est receu au nombre des Mahometans qu'apres auoir esté baptizé à la Chrestienne.

Les Turcs non seulement s'abstiennent de blasphemer le nom de Dieu, & de Mahomet, mais encor celuy de Iesus Christ, & de la Vierge Marie, ou de quelques Saincts, & punissent griefuement les blasphemateurs de quelque secte ou condition qu'ils soyent.

Ils s'asseurent que ceux qui garderont estroictement les loix de leur Mahomet iouyront de la vie eternelle, & d'vn Paradis plein de delices qui sera vn jardin enuironné de deux beaux ruisseaux, posé sous vn Ciel serain & vn air bien temperé, où ils auront tout ce qui leur viendra à souhait, à sçauoir force viandes exquises de toutes sortes, & de belles femmes qui les seruiront en vaisselle d'or & d'argent. Ils tiennent aussi que les Anges leur seront là leurs échansons & leur porteront du laict dans des vases d'or, & du vin en des tasses d'argent. Au contraire ceux qui viendront à enfraindre les loix d'Alcoran, sont menacez de l'enfer & de mort eternelle. Toutesfois pour adoucir ceste crainte ils ont esperance que celuy qui croira fermement à l'Alcoran en mourant, quelque grand pecheur qu'il ait esté, sera sauué sans doute quelconque.

LES EMPEREVRS DE CONSTANTINOPLE, TANT Chrestiens que Turcs, depuis que l'Empire d'Occident fut separé de celuy d'Orient, & donné à Charlemagne.

XXVI. Constantin 6. fils de Leon 4. fut Empereur apres son pere l'an de salut 780. Il regna 9. ans bien ieune auec sa mere Irene, & tous deux estans persuadez par Therasius Patriarche de Constantinople, firent tenir vn Concile de 350. Euesques, par lequel il fut dit, qu'on remettroit aux Eglises les Images que Constantin V. en auoit fait oster. Quelque temps apres Constantin priua sa mere du gouuernement de l'Empire, & fit arracher les yeux & couper la langue à Nicephore, sentant qu'on le vouloit secrettement faire Empereur.

Il resserra

Il resserra aussi dans vn Monastere Marie sa femme fille de Charlemagne, puis print vne concubine par le conseil de sa mere qui desiroit que son fils fust hay du peuple. Peu de temps apres elle le fit prendre, l'aueugla, & le fit mettre en prison où il mourut l'an 798. puis elle regna toute seule 5. ans ou enuiron. De son temps Charlemagne fut couronné Empereur d'Occident l'an 801.

Nicephore qui estoit Patricien vsurpa l'Empire sur Irene l'an 803. Il fut bon au commencement, puis meschant, & fut tué combattant contre les Bulgaires.

Staurarius son fils fut blessé en la mesme bataille, & démis de l'Empire trois mois apres par Michel Curopalate qui auoit espousé Procopie sa sœur, & l'on luy enuoya finir ses iours en vn Monastere.

Michel Curopalate dit Rangabé fut Empereur l'an 811. Il estoit lasche si bien qu'en la premiere bataille qu'il eut contre les Bulgaires, il s'enfuit, & s'alla rendre en vn Monastere, ne voulant plus estre Empereur.

Leon Armenien 5. du nom fut fait Empereur l'an 813. Il estoit auparauant Colonel de la gendarmerie de Michel Curopalate. Il fit coupper les genitoires aux fils de Michel, & les bannit. Il ne voulut point remettre les images qu'il auoit fait abbattre, & fut tué dans l'Eglise durant le seruice diuin la 8. année de son Empire. Sa femme fut resserrée en vn Monastere, & ses enfans furent cachez.

Michel le Begue, ou Thraule meschant, & meurtrier de Leon 5. fut Empereur l'an 820. Il mourut d'vn flux de ventre.

Theophile fils de Michel le Begue paruint à l'Empire l'an 829. Il fut bon Iusticier, mais il detesta les Images des saincts, & punit ceux qu'il leur portoient honneur. Il s'attrista à l'extremité d'estre tousiours deffait aux batailles, qu'il donnoit, & ayant quitté le manger, & ne beuuant que de l'eau froide, il print la dissenterie, & mourut.

Theodore, apres le decez de Theophile son mary, comme tutrice de son fils Michel gouuerna l'Empire assez heureusement l'an de salut 842. & remit les Images des saincts aux Eglises. En fin Michel estant capable de gouuerner, sa mere se rendit Religieuse, & luy quitta l'Empire l'an de salut 856.

Michel fils de Theophile succeda à son pere dés son enfance. Il fit Basile de Macedoine son compagnon d'Empire, & fut aussi tost tué par cét ingrat, ayant regné 11. ans 9. mois & 5. iours, depuis que sa mere fut renduë Religieuse, qui sont en tout 25. ans, 10. mois & 14. iours.

Basile Macedonien fut receu Empereur l'an 867. Il fut tué par vn cerf qui luy donna de ses andoüillers dans le ventre.

Leon 6. surnommé le Philosophe commença de gouuerner l'Empire l'an de salut 886. Il alloit quelquefois tout seul la nuict en habit desguisé pour sçauoir si l'on faisoit bon guet. Mais vne fois les gens qui le faisoient le battirent, & le menerent en prison, puis il leur donna de l'argent pour recompense.

Alexandre, frere de Leon 6. luy succeda l'an 904. Il fut addonné à ses plaisirs & mourut d'vn flux de sang, qui luy tomboit du nez, & du membre viril, apres auoir gourmandé, & ioüé excessiuement à la paume. Car mourant tout eschauffé sur son cheual, & s'estendant il se rompit vne veine dont il mourut.

Constantin 7. fils de Leon 6. fut en l'aage de 7. ans delaissé par son pere sous la charge & tutelle de sa mere Zoé, & commença de tenir l'Empire apres son oncle Alexandre l'an 906. Il fit reuiure les lettres en Grece, & laissa à son fils vn liure traitant des affaires de l'Empire, que les Venitiens gardent cõme vn grand thresor. Il regna 14. ans auec sa mere Zoé 25. auec Romain Lecapen qui le cuida

du tout chasser de l'Empire, & enuirõ 1. an, seul, qui fut en tout pres de 55. ans.

Romain Lecapen troubla si fort Constantin en l'Empire qu'il fut contraint de le receuoir pour compagnon l'an 920. Il bailla sa fille Helene en mariage audit Constantin, & voulut vsurper entierement l'Empire pour luy, & pour son fils Christofle. Mais il fut pris en vne guerre qu'il eut contre Simeon Duc des Bulgaires par ses fils Estienne & Constantin, qui le despoüillerent de l'Empire, & le mirent en vn Monastere: mais en voulant faire de mesme à Constantin ils furent pris, & resserrez eux-mesmes. Ainsi Constantin demeura paisible & seul Empereur.

Romain le ieune fils de Constantin 7. fut Empereur l'an 956. sous la conduite de Nicephore Phocas. Il chassa sa mere, sœurs qui gaignerent leur vie apres au ieu d'amour, & quant à luy estant adonné au ieu, & à la gourmandise il mourut empoisonné.

Nicephore Phocas fut Empereur l'an 963. Il recouura la Cilice, & la plus grande partie de la Matolie des mains des Sarrazins, & incontinent apres prit de nuict Antioche. Mais à cause que pour faire toutes ces guerres il mettoit force impositions sur son peuple, & qu'il fit battre de la monnoye de mauuais alloy, en fit diminuer le poids il fut hay des siens, & tué de nuict dormant dans sa chambre, par Ian Zimisces, & Theophanie femme de Nicephore donna mesme entrée au meurtrier, & à ceux que estoient auec luy.

Ian Zimisces fut Empereur l'an 969. Il fut vaillant, & recouura toute la Bulgarie que les Moxolains tenoient, & apres il fut empoisonné. Il fit compagnon de son Empire Basile & Constantin freres, enfans de Romain, predecesseur de Nicephore Phocas.

Basile 2. & Constantin 8. furent Empereurs, l'an 976. Sous luy toute la Bulgarie fut assuiettie à l'Empire de Constantinople s'estant tousiours aupatauant reuoltée. Constantin fut compagnon de l'Empire auec son frere Basile, mais apres sa mort il fut Empereur prés de 3. ans, & mourut plongé dans les delices.

Romains Argire, ou Argiropile gendre de Constantin 8. luy succeda l'an de salut 1029. Il fut par la trahison de sa femme Zoé, & de son paillard noyé en se baignant aux estuues.

Michel Paphlagon paillard de Zoé, & qui auoit suffoqué au bain son mary Argiropile fut par elle fait Empereur de Constantinople, l'an 1304. Il tomboit du mal caduc, escumant de la bouche. Il estoit vn peu beau, & pource il fut aimé de Zoé, mais il n'auoit guere d'entendement. En fin il mourut hydropique.

Michel Calaphat fils adoptif de Zoé, luy ayant iuré qu'il ne tiendroit l'Empire que d'elle, fut fait Empereur l'an 1402. Peu apres il machina contre Zoé, disant qu'elle le vouloit empoisonner. Ainsi il l'enferma dans vn Monastere, & la fit tondre. Mais le peuple s'estant mutiné contre luy fit Theodore sœur de Zoé, Imperatrice, retira Zoé du Monastere, poursuiuit Calaphat, & luy creua les yeux, & à son frere.

Zoé retirée du Monastere fut remise au gouuernement de l'Empire auec sa sœur Theodore. Ce fut en la mesme année que Michel Calaphat regna 4. mois Zoé aagée de 60. ans, mais encore toute amoureuse rappella d'exil Constantin Monomache, & le prenant pour mary le fit Empereur, lors que ses deux femmes auoient à peine tenu l'Empire trois mois.

Constantin 9. surnommé Monomache, ou Monomaque qui estoit de race Imperiale fut fait Empereur par sa femme Zoé, l'an 1042. Il fut lasche & adon-

né à ses plaisirs, & tint vne belle paillarde au lieu de sa femme, toutesfois il vint à bout de deux grandes guerres ciuiles, & de quelques autres. Zoé mourut aagée de 70. ans, & luy estant tout gouteux, & surpris d'vne pleuresie mourut quelques années apres.

Theodore sœur de Zoé qui auoit tenu l'Empire enuiron 3. mois auec sa sœur le gouuerna toute seule apres la mort de Monomaque l'an 1055. enuiron deux ans. Elle conduisit si bien les affaires que tout fut en repos durant son gouuernement. Mais d'autant que les maladies la pressoient auec l'aage, par les remonstrances de ses seruiteurs, elle fit participant de l'Empire vn homme desia vieil, nommé Michel, & ne vescut gueres apres.

Michel l'ancien fut Empereur de Constantinople auec, & apres Theodore. Il eut a peine regné vn an qu'Isaac Commene le demit de l'Empire, de sorte que viuant en homme priué il mourut aussi tost apres.

Isaac Commene fut Empereur l'an 1058. Il priua de l'Empire Michel l'Ancien & fut vaillant, & de grand courage, mais arrogant. Il estoit de noble lieu, & diligent en ses affaires. Mais vn mal de costé le prit comme il estoit à la chasse, si bien que n'esperant plus de santé il se fit Moyne, & prononça Empereur Constantin Ducas du consentement du Senat, & du peuple. Constantin Ducas X. de ce nom, paruint à l'Empire l'an 1060. Il fut deuot & grand iusticier : mais auare, & pour ce hay des siens & mesprisé des ennemis. Il mourut aagé de 60. ans, laissant sa femme Eudoxie, & trois de ses fils heritiers de l'Empire.

Eudoxie, & ses fils tindrent l'Empire apres Constantin Ducas. Cette femme pouuoit bien gouuerner les affaires, si la guerre ne fut venuë dedehors. Mais pource que les estrangers se ruoient de tous costez sur l'Empire l'opinion de ceux qui tenoient qu'il falloit qu'vn hõme capable en prit la charge, l'emporta. Si bien qu'Eudoxe cõtre la promesse faite à son mary mourãt, apres auoir regné sept mois & quelques iours, se remaria à Romain Diogene, dõt elle se repentit bien tost, estãt faschée de l'arrogance de cét hõme qui vouloit tout gouuerner.

Romain Diogene tint l'Empire de Constantinople, l'an 1068. Il fut pris en guerre par les gens du Turc Sultan Azan, qui luy fit honneur, & le renuoya, auec presens, apres auoir traité paix auec luy. Mais tout fut renuersé tandis à Constantinople, Euxodie fut chassée. Diogene démis & Michel de Constantin fut fait Empereur, & fit arracher les yeux à Diogene, puis l'enuoya en exil, auquel estat il mourut, & fut enterré par sa femme Euxodie. Michel surnommé Parapinace, à cause de la grande famine qui fut de son temps, homme mal propre à telle charge fut Empereur l'an 1071. Comme il s'amusoit à composer des vers sous son maistre Psellus, les Turcs assaillirent l'Empire de tous costez principalement du costé de l'Asie. Lors on fut d'aduis deslire vn autre Empereur, & Michel fut mis en vn Monastere auec sa femme; & son fils.

Nicephore Botaniat de la lignée de Phocas fut mis au lieu de Michel Parapinace l'an 1078. Il fut dejetté par les Commenes, & reserré en vn Monastere, où il vesquit peu de temps apres.

Alexius Commene fils de l'Empereur Isaac, tint l'Empire l'an 1081. Il s'efforça de rompre l'Empire des François pour le recouurement de la terre saincte: mais en fin il fut contraint de promettre qu'il fourniroit des viures, & autres choses aux François. Il mourut d'vne longue maladie en l'aage de 70. ans.

Calojan fils d'Alexius tint l'Empire l'an 1118. il mourut d'vn coup de dard que luy mesme auoit empoisonné, s'en frappant en la main, en le voulant lancer contre vn sanglier.

Manuel, frere, ou comme quelques-vns dient, fils de Calojan tient l'Empire, l'an 1142. Ce fut vn Prince fort perfide, & plein de meschanceté. Il fit guerre contre les Turcs, & apres auoir regné pres de 28. ans, il vescut en Moyne, & mourut de maladie.

Alexius fils de Manuel paruint à l'Empire l'an 1180. & le gouuerna sous Andronic son cousin germain qui fut son tuteur, puis son compagnon d'Empire, & en fin son meurtrier. Car il luy fit secrettement trencher la teste, & ietter son corps dans la mer, lors qu'Alexius n'auoit pas plus de 15. ans.

Andronic Comme ne fils d'Isaac tint l'Empire apres Alexius l'an 1173. Guillaume Roy de Sicile luy fit la guerre pour vanger la mort d'Alexius, & comme il estoit assailly de tous costez, Isaac l'Ange luy vint donner dessus, le vainquit, chassa de l'Empire, le print, luy fit arracher vn œil, le fit monter sur vne asnesse à reculons, le couronna d'aux ou de porreaux, luy bailla en main la queuë de l'asnesse en lieu de sceptre, & luy fit faire monstre en cette sorte par Constantinople. Lors le peuple luy disant mille poüilles luy ietta de la bouë contre le visage, & le poursuit a coups de pierre & de baston. Ainsi tout meurtry & rompu il mourut, & fut pendu, & les femmes encore à beaux crochets le deschirerent & mirent en pieces.

Isaac l'Ange paruint à l'Empire l'an 1185. Son frere puisné Alexius luy arracha les yeux & l'Empire, & le tint en prison, iusques à ce qu'Alexius fils d'Isaac obtint secours des François & Venitiens, & deliura son pere qui mourut bien tost apres, pour auoir pris trop d'air apres auoir esté si longuement en prison.

Alexius l'Ange frere d'Isaac fut Empereur apres luy l'an 1195. Mais il fus en fin chassé, comme nous auons dit par Alexius fils d'Isaac, à l'aide de Baudouin & des Venitiens.

Alexius le ieune fils d'Isaac l'Ange fut remis au siege de l'Empire l'an 1204. Mais ainsi qu'il commençoit de gouuerner, Murziphle, sorty de bas lieu, mais esleué par luy le tua. Ce Murziphle trouuant apres de la resistance s'enfuit de nuict auec sa femme, ses putains, & ses thresors, & peu apres fut ramené de la Morée prisonnier à Constantinople, où il mourut miserable. Tellement que la ville demeura aux François, & Baudouin fut en Leuant premier Empereur de la nation Françoise.

Baudouin Comte de Flandres fut fait Empereur l'an 1205. Il recouura tout ce qui estoit de l'Empire de Constantinople, fors Andrinople, qui fut prise par Theodore gendre d'Alexius le meurtrier, pour le dot de sa femme, & fut le siege de son Empire. Et comme les François l'assiegeoient, & estoient sur le point de la prendre, Baudouin fut pris & mis à mort, ayant à peine regné vn an.

Henry frere de Baudouin fut Empereur apres luy, l'an 1206. Il laissa heritiere sa fille Yoland, qui estoit mariée à Pierre d'Auxerre.

Pierre de Courtenay petit fils de Louys le Gros Roy de France, Comte d'Auxerre, succeda à l'Empire par le moyen de sa femme Yolãd, l'an 1216. la teste luy fut trenchée en vn festin par Theodore. Lascare qui se disoit Empereur d'Andrinople, & des Grecs, qui l'auoit attiré sous ombre de paix, & sous vn faux serment. Quelques autres dient que Lascare auoit mis des embusches aux forests de Thessalie, au lieu appellé Tempé, & qu'il y surprit Pierre, l'emmena & le fit mourir en captiuité. Sa femme Yoland tint l'Empire 2. ans durant sa prison.

Robert fils de Pierre, ayant ouy les nouuelles du desastre de son pere, part de France, & vn à Constãtinople, où il est reçeu Empereur l'an 1220. Il prit à fem-

me vne ieune Dame promise à vn gentil-homme de Bourgongne, qui ne pouuant souffrir ce tort monta au Palais, coupa le nez de la Dame, & ietta sa mere qui auoit dressé ce nouueau mariage dans la mer. L'Empereur qui alloit à Rome pour prendre la couronne n'en osa dire mot, mais apres retournant en intention de se venger, il mourut de maladie en Achaye.

Baudouyn deuxiesme fils de Robert succeda à son pere l'an 1228. en fin Michel Paleologue entra dans la ville par intelligence, ainsi que Baudouyn estoit à l'entrée du destroit de Constantinople auec vne grosse armée. Lors les Grecs recouurerent l'Empire de Constantinople, que les François auoient tenu prés de 60. ans.

Michel Paleologue, à qui Theodore Lascare mourant laissa en garde Iean Lascare son fils, comme la brebis au loup, surprit Constantinople l'an 1259. ayant premierement chassé Guillaume Roy d'Achaye, auec l'aide des Geneuois & vsurpé son Royaume. Il vint au Concile à Lyon, & le Pape Gregoire X. & luy en deuindrent si bons amis, que pour ceste cause il fut tellement hay des Grecs, qui apres sa mort il ne receut aucun honneur de sepulture. Toutesfois l'Empire demeura aux siens prés de 200. ans & iusques à ce que les Turcs le prirent.

Andronic 2. fils aisné de Paleologue succeda à son pere l'an 1283. Il fit son fils Michel, que quelques vns tiennent auoir esté son gendre, participant de l'Empire, mais il mourut en l'an 1319. De sorte qu'il appella lors vn autre Andronic Constantin Cespot pour auoir part à l'Empire au lieu de Michel, dont Andronic fils de Michel irrité s'esleua contre l'Empereur son grand pere, & le vainquit auec l'aide des Geneuois, mais les Venitiens le restablirent. En fin il mourut aagé de plus de 70. ans.

Andronic 3. fils de Michel, fit plus de 6. ans durant la guerre à son grand pere. Ils firent souuent la paix par le moyen de leurs amis: mais elle ne tint point iusques à ce qu'en fin 1332. le ieune Andronic entra finement dans Constantinople, & y estant ne fit autre mal à son ayeul que de le laisser regner auec luy tant qu'il vescut. Apres la mort de son ayeul il rapporta victoire de ses ennemis puis estant aagé de 50. ans il fut surpris d'vne fiévre & d'vn mal de teste dont il mourut dans 4. iours.

Iean Cantacuzen fut tuteur de Iean de Paleologue, & son compagnon d'Empire, l'an de salut 1341.

Iean Paleologue, nommé aussi Caloian succeda à son pere l'an 1341. Son tuteur Ian Cantacuzen fut chassé, mais il fit apres 5. ans la guerre contre Ian Paleologue, & sa mere, & fut le premier qui mena les Turcs armez en Europe. En fin Constantinople se rendit à luy, & lors qu'il la tint, il ne fit tort à personne, & se porta seulement pour compagnon l'Empire de Ian, à qui il donna sa fille en mariage. Apres cela Iean Peleologue ayant esté banny fit la guerre assisté principalement des Turcs, ausquels il donna la premiere habitation en Europe, & il entra dans Constant, l'an 1358. Lors Cantacuzen en laissa l'Empire se retira dans vn Monastere, & Matthieu son fils voulant faire du compagnon auec Paleologue, fut contraint de s'en desister. Iean Paleologue mourut l'an 1384 ayant regné 16. ans auec Cantacuzen, & 27. ans tout seul, qui sont en tout 40. ans & Andronic son fils aisné, qui toutefois n'est mis au nombre des Empereurs, tint l'Empire l'espace de 3. ans.

Manuel fils de Iean Paleologue paruint à l'Empire l'an 1287. & le plus remar-

quable de sa vie est qu'il laissa sept fils, dont l'aisné nommé Ian succeda à l'Empire.

Ian fils aisné de Manuel succeda à l'Empire l'an 1421. Cestuy-cy estant plus adonné à la paix qu'à la guerre, accompagné des Princes ou Prelats de toute la Grece, assista sous l'authorité du Pape Eugene 4. de ce nom au Concile de Ferrare, qui fut depuis transporté à Florence. Lors des deux Eglises Grecques & Latines, n'en fut faite qu'vne. Estant de retour à Constantinople, il ne vescut guere apres & mourut sans laisser des enfans, l'an de grace 1445.

Constantin 11. fils de Manuel, apres la mort de son frere Ian, paruint à l'Empire l'an 1445. Estant auparauant Roy de la Morée, il fut appellé Dragon pour la cruauté qu'il exerçoit contre les Turcs. Mais quand Constantinople fut prise par Mahomet 2. fils d'Amurath 2. lors se retirant à la porte de la ville pour s'enfuir, il fut estouffé en la presse de ceux qui fuyoient, le 29. May 1453. Sa teste fut portée par tout le camp des ennemis au bout d'vne lance. Ainsi Constãtinople esleuée & enrichie par Constantin fils d'Helene, sous ce Constantin fils d'vne autre Helene fut prise & reduite sous la puissance des Turcs.

Quoy qu'il semble à propos de me mettre icy de suitte les Empereurs Turcs depuis celuy qui se rendit maistre de Constantinople, toutefois pource que ie discours icy de l'Empire de ces Princes, i'ay iugé meilleur de les mettre tout en ce lieu, & de commencer depuis le temps que les Turcs commencerent à viure sous vn Monarque de la famille des Ottomans.

Ottoman dont fils d'Orthogule fut Empereur des Turcs l'an 1300. Il fut le premier qui renouuella la gloire de sa natiõ, qui auoit pris Ierusalem l'an 1008. mais auoit esté vaincuë par les Chrestiens sous Godefroy de Boüillon, de sorte que ceux qui resterent, se retirerent à Nicée, & n'eurent depuis aucun Roy de renom iusqu'à cestuy cy qui se fit Monarque, & qui tient le premier rang en l'histoire des Turcs. Il subiuga grande partie de la Bithinie, & prit plusieurs forts prés de la mer Pontique. Mais ce qui l'honora d'auantage, fut la prise de la ville de Sina : autrefois appellée Sebastia. Il mourut vieil, la premiere année du regne de Philippe de Valois.

Orchanes fils d'Otoman fut Empereur des Turcs apres son pere l'an 1228. Il fut plus vaillant que son pere, liberal & de bonne grace. Il conquit les pays de Mysie, Lycaonie, Phrygie & Carie, prit Prusse, auiourd'huy Burse, demeure ancienne des Roys de Bithinie, & y receut vn coup dont il mourut la premiere année de Ian Roy de France. Il regna 22. ans.

Soliman fils d'Orchanes regna 2. ans apres son pere, fit la guerre aux Grecs, passa d'Asie en Europe, où il desfit les Bulgaires, & prit en Thrace les villes d'Andrinople & de Philippopoli. Quelques autres disent qu'il mourut du viuant de son pere, estant tombé de cheual à la chasse, & que peu de temps apres son pere en mourut de dueil. C'est pour quoy quel ques- vns ne le mettent pas au rang des Empereurs Turcs.

Amurath I. fils d'Orchanes fut Empereur des Turcs l'an 1350. Cestuy-cy incité par Ian Paleologue enuoya 2000. Turcs à son secours ; ce qui fut la source de la ruine de Constantinople. Car estant alleché de la richesse de l'Europe, il fit passer vne autrefois dans les galeres Geneuoises 9000. Turcs, sous couleur de dõner secours à l'Empereur de Constantinople, mais en intention d'vsurper la Grece. Ainsi il trauersa le bras de l'Hellesponte en Abide, il prit Callipoli, & autres villes, puis se rua sur l'Empereur mesme qui ne s'en doutoit point, prit

Seruie & Bulgarie, en deffit les Princes. Mais vn des gens de Lazare Despote de Seruie, en vengeãce de son maistre qui estoit mort, tua Amurath l'an 1378.

Baiazeth Empereur des Turcs. 1. du nom, apres la mort de son pere Amurath tua Solimã son frere aisné par trahisõ, & iouyt seul de l'Empire l'an 1387. Pour venger la mort de son pere, il fit la guerre contre Marc Seigneur de Bulgarie, le vainquit & le mit à mort, & subiugua vne grãde partie de son pays. Il fut appellé Baiazeth Hildrin, c'est à dire foudre, tant il estoit prompt en ses affaires. Il subiugua presque toute la Grece, & assiegea Constantinople, mais il fut pris par Tamerlan, qui le mit en vne cage de fer, le mena en cét estat par tout le pays d'Asie & de Syrie, & en fin Baiazeth mourut en ceste misere. Apres son decedz on tient qu'il y eut interregne iusques à Mahomet l'vn de ses fils.

Iosua, ou Cyrisclebes, qu'aucuns nomment mal Calapin, fils aisné de Baiazeth, apres la deffaite de son pere fut despoüillé de l'Asie par Tamerlan, & mené captif à l'Empereur de Constant, qui le traita en Prince, puis le laissa aller en Asie, où il recouura le Royaume de son pere. Il fut tué par son frere Mustapha, autrement Musulman en la fleur de son aage l'an de salut 1407.

Mustapha ou Musulmã fut Empereur des Turcs fort peu de tẽps. Car son frere Moyse s'empara de l'Estat & le chassa. Quelques-vns nommẽt ce Mustapha Orchanes 2. & disẽt qu'il a esté fils & heritier de Iosua, & qu'il fut tué par Moyse son oncle paternel. Mais Moyse en porta bien tost la punition qu'il meritoit. Car il fut aussi tué par son propre frere Mahomet. Il y en a qui escriuent que ce Mahomet regna immediatement apres Baiazet son pere, & ne font aucune mẽtion de Iosua ny de Mustapha, ny de Moyse, ains mettent aussi-tost apres Baiazeth son fils Mahomet. Moyse chassa & mit à mort son frere Mahomet, ou selõ les autres son neueu Orchanes, & apres il fut aussi tué par Mahomet son frere ces deux ne sont mis par quelques-vns au rang des Empereurs Turcs, parce qu'ils n'ont guere regné.

Mahomet 1. frere de Iosua, Mustapha, & Moyse fut Empereur l'an 1407. Il y en a qui luy attribuent ce qu'on dit de Iosua. Il reprit toutes les places que Tamerlan auoit prises sur son pere, chassa hors de Galace, du pays du Pont, & de Capadoce ses propres parens. Estãt de retour en Grece, il se tint à Andrinople, où il mit le siege de son Empire, chassant les Chrestiens qui y estoient. Il mourut le 12. an de son empire, & de nostre salut 1418.

Amurat 2 fils de Mahomet 1. succeda à son pere l'an 1418. Il ordonna le premier pour la garde de son corps les Ianissaires Chrestiens reniez. Il assaillit les pays de Hongrie, Bosne, Albanie, Valaquie, & Grece. Il prit Thessalonique sur les Venitiẽs. Il tint l'Emp. 32. ans, & le laissa à son fils Mahomet 2. l'an 1450.

Mahomet second fist tuer aussi tost son ieune frere. Il fut tres-meschant, & ne croyoit en aucun Dieu, & disoit que Mahomet estoit faux Prophete, & semblable à luy, & se mocquoit des saincts Patriarches, & Prophetes. Il acquit, & laissa le surnom de grãd à la maison des Ottomans. Il ruina l'Empire de Constantinople, prenant ceste ville par assaut le 29. May 1453. & n'en fit moins de l'Empire de Trebisonde. Il prit 12. Royaumes & 200. villes sur les Chrestiens l'an 1479. Il assiegea l'Isle de Rhodes, mais elle fut bien deffenduë par les Cheualiers & leur grand maistre Pierre d'Aubusson, ou d'Amboise François. En fin il mourut de colique, l'an 58. de son aage, & le 31. de son Empire.

Baiazet 2. fils de Mahomet 2. fut Empereur par le moyen des Ianissaires l'an 1481. Il subiugua la Valaquie, puis alla contre le Sultã d'Egypte, qui fut le plus

fort. Il prit sur les Venitiens Lepante, Modon & Duras.

Selim son fils puisné, qu'il auoit par le moyen des Ianissaires preferé son aisné, & declaré Empereur de son viuant, le chassa puis l'empoisonna l'an 1512.

Selim fut Empereur l'an 1512. Il adiousta au meurtre de son pere celuy de ses freres Achmet, & Corcur, & fit estrangler 7. enfans de ses freres. Il vainquit, & chassa le Sophi de Perse, & deffit les deux Souldans Campson, & Tomumbeye, auec les Mammelus, & Arabes. Il adiousta à son Empire l'Egypte, & l'Arabie, & prit le grand Caire, puis estant de retour en Grece, il s'engendra en ses reins vn vlcere, qui croissant tousiours le fit mourir la 8. année de son Empire, & de nostre salut 1516.

Soliman, que quelques vns disent estre 2. de ce nom Empereur des Turcs, recouura la Syrie, de fit Gazel qui s'estoit reuolté, prit Belgrade, & Rhode puis Bude par deux fois. Il prit en l'an 1543. Strigogne, & Alberegale, en Hongrie. Il conquit les Royaumes d'Assirie, & de Mesopotamie, auec la ville de Babylone. Il rauagea les frontieres d'Armenie, & de Mede, & de Perse, & prit Tauris. ville capitale de Perse par deux fois. Il fit estrangler son fils aisné Mustapha, pour complaire à sa concubine Rose, qui desiroit que son fils Selim fut Empereur apres son pere. Il assiegea l'Isle de Malte, & Vienne en Austriche? mais il fut repoussé par le grand maistre François nommé Pierre Parisot, ou la Valette, & par Charles 5. Empereur, & Soliman mourut l'an 1566. en Hongrie, deuant le chasteau de Sighet qu'il assiegeoit, apres auoir regné 47. ans.

Selim 2. par le moyen de Mehemet Bassa entra en possessiō de l'Empire auant que la mort de son pere fust descouuerte. Il prit l'Isle de Chypre l'an 1571. mais il perdit son armée Nauale, la mesme année en la bataille de Lepanthe qu'il eut contre les Chrestiens. Toutesfois il la remit sus bien tost apres, & ayant recouuré en Afrique Tunes, & la Goulette sur le Roy d'Espagne, il mourut l'an 1574. & de son Empire, le 8. Il fit tout ce que dessus par ses Bassas, tandis qu'il prenoit ses plaisirs, estant fort adonné aux femmes & au vin.

Amurath 3. fils de Selim iouyt de l'Empire 8. iours apres que son pere fut mort l'an 1574. Il fit tuer cinq freres qu'il auoit, & deux concubines de son pere qui estoient enceintes. Il commença à gouuerner n'ayant que 28. ans. Il estoit fort affectionné à la religion Mahometane, & grand iusticier. Il s'adonnoit fort aux femmes, & à bien manger. Il fut pere de 102. enfans, & deuint fort gros & gras, & mourut en Ianuier 1595. la 21. année de son Empire, n'ayant encor atteint la 50. de son aage.

Mahomet 3. succeda à son pere Amurath l'an 1595. Il fit mourir 19. de ses freres, & noyer quelques concubines de son pere qui se trouuerent grosses au tēps de sō decez. Il fit mourir son fils aisné, & sa mere pour s'estre enquis des Astrologues combiē de temps il regneroit en l'an 1603. Le Sophi de Perse reprit sur luy Tauris, & Bages, & de tres-grands pays que Selim 1. Soliman 2. auoient vsurpez sur luy. Il mourut de peste en Ianuier 1604. apres auoir regné 9. ans.

Achmet qui regne en ceste année 1612. succeda à l'Empire de son pere en l'an 1604. n'estant aagé que de 16. à 17. ans Il prit l'an 1605. Strigogne, & quelques autres places en Hongrie. On dit qu'aux armées il fait porter le corps de son pere embaumé dans vn cercueil de plomb, ayant opinion que ses desseins auroient meilleure issuë. Il a fait trefues auec l'Empereur Rodolphe, & ceux de la maison d'Austriche pour 15. ans & a tourné ses armes entierement contre le Sophi. C'est vn Prince debonnaire, & qui est de grande esperance.



DISCOVRS

DE L'EMPIRE DV PRETE-IAN.

SOMMAIRE.

1. OPinions diuerses des Geographes touchant l'estenduë en longueur & largeur & limites de l'Empire du Prete-Ian. *2. Tiltres & qualités que ce Prince se donne. 3. Description des Prouinces suiettes au* Prete-Ian, *& premierement de* Barnagas, *l'estenduë, limites de ce pays & situation de sa principale ville appellée Beroee ou Barne: & autres citez, Isles lacs, ports, & caps, celebres. 4. Autre description des pays qu'il possede en terre ferme, & de sa demeure principale, & cité de* Beimalechi *où il tient sa Cour. 5. Fertilité de ce pays abondant en orge, milet, poix chiches febues, & autres legumes incognus: Succre vins, oranges, citrons, limons, huile de Done miel cire, lin coton bestes à quatre pieds, & oyseaux de toutes sortes, chameaux, elephans, lyons tygres (excepté les ours, connils, & chardonnerets) & singes oyes, liévres. Mines d'or, argent fer, airain Ce pays est encor remarquable pour y auoir deux Hyuers & deux Estez l'année. 6. Origine de ces Ethiopiens inuenteurs des ceremonies de sacrifices, & des lettres hieroglifiques: idolatres de leurs Roys faisans peu d'estime de l'or au prix du cuiure: adorans le Soleil leuant, & maudissant le couchant mettans leurs trespassez dans des vases de verre & croyans deux Deitez l'vne immortelle & l'autre mortelle. 7. Description de la Cour du* Prete-Ian, *son logement ordinaire sur des tentes ses vestemens & bagages lors qu'il voyage. 8. Du naturel, couleur, habits forme d'edifices, des modernes habitans de cet Empire leurs viandes ordinaires, & leur coustume de banqueter sur tapis sans nappes en terre. Leur breuuage composé de fruicts des Tamaris. Leur langages characteres, & lettres. Leurs ceremonies au dueil. Leurs nauigations. 9. Leurs richesses procedans des mines d'or argent, cuyure & fer: succre, cottons, &c. Et quel est le reuenu du Prete Ian. 10. Quelles sont les forces de cét Empereur, le nombre d'hommes qu'il peut armer, & auec quels Princes ils confine, ses alliez, & ses ennemis voisins. 11. Rigoureuse & imperieuse façon de commander du Prete Ian, auquel ses suiets portent pareil honneur & respect qu'à Dieu. Son origine & extraction d'vn fils de Salomon, & de la Royne de Saba. De la succession à la Couronne. Des benefices Ecclesiastiques, & administration de Sacremens. Des femmes d'amour & filles de ioye Du grand nombre d'officiers de la Couronne diuisez en trois rangs. De la punition des femmes adulteres. 12. Les deux sortes de religion introduits en l'Empire du Prete Ian: sçauoir est le Christianisme & le Mahometisme, & de quelle sorte la foy Chrestienne s'est glissée en ces contrées. 13. De l'erreur & fausse creance des Abyßins retenans la Circoncision Leurs parroisses faictes en façon de Conuents. Formes de leurs Eglises; dans lesquelles n'est permis*

d'entrer chaussé, ny cracher: De leurs cimetieres: De leurs baptesmes, confeßions sacramentales, & mariages. Des penitences austeres de Religieux de l'ordre sainct Antoine, & d'vn autre ordre appellé Cestifanez*: & leurs ceremonies en la celebration de la semaine Saincte: & de deux notables Propheties portant, que les Francs se doiuent ioindre auec eux 14. Ambassades pour la reconciliation des Abyßins & du Prete-Ian auec l'Eglise Romaine.*



TOVS ceux qui ont fait quelque mention par cy-deuant de ce que ce Monarque possedoit en ont veritablement parlé selon l'ancienne grandeur de ces predecesseurs, mais non selon l'estenduë de l'Estat de celuy qui regne de nostre temps, à l'Empire duquel les vns & les autres assignent diuerses bornes. Quelques vns font aller son Empire de l'vn à l'autre Tropique, luy donnant pres de cinquante degrez ou du moins 47. de latitude, qui reuiendroient à mil quatre cens lieuës de France, qui seroient sa longueur, & d'autre-part ils veulent que sa largeur aille du Leuant au Ponant, à sçauoir de la mer rouge iusqu'à l'Ocean Ethiopique. Et suiuant ceux cy pour donner à entendre plus clairement ses limites ils disent, que cét Empire confine du Nort auec l'Egypte, qui l'auoisine vers la Nubie; du Leuant la mer rouge, & partie de celle des Indes, & du Sein nommé Barbarique iusques au pays de Melinde; du Midy les monts, de la Lune, qui luy font seruir de muraille naturelle: & du Ponant le fleuue Niger, ou Senega, & les Royaumes de Nubie de Maniconge, & la riuiere du Nil qui l'arrouse. Et ce sont les limites que Belle forest & Mercator luy ont establies apres d'autres Geographes. Les autres le confinent presque de mesme, luy donnant pour ses bornes du Nord la Nubie, & la Bugie, qui sont proches de l'Egypte, du Midy les montagnes de la Lune, du Leuant la mer rouge, & le golphe Barbarique, & les pays d'Aiane, & de Dancale, qui appartiennent à l'Ethiopie exterieure: & du Ponant les Royaumes de Manicongo, & de Nubie, & les riuieres du Nil & de Senega. Et voilà ce que Magin en tient auec quelques-autres. Hugues de Linscot en ses nauigations dit que cét Empire s'estend depuis l'entrée de la mer rouge iusques à l'isle de Siene assise sous le Tropique de Cancer ou de l'Escreuisse, excepté la coste de ce golphe que le Turc a occupée depuis enuiron 70. années: tellement qu'à son dire le Prete Ian auroit du Leuant la mer rouge, du Nort l'Egypte, & les deserts de Nubie, & du Su le Royaume de Monoemugi: de sorte que cét Empereur auroit enuiron quatre cens mille d'Italie sous sa puissance.

Mais Iean de Baros suiui par Botere dit qu'auiourd'huy le lac de Barcene est le centre de son Estat, qui s'estend du Leuant du costé de la mer rouge iusques à Suaquem par l'espace de cent vingt & deux lieuës: mais entre la mer, & ses Estats il y a vn rang de montagnes habitées par les Mores, qui domminent aussi la marine, horsmis le port d'Arcoco qui appartient au Prete-Ian. Du costé de l'Ouest il y a vn autre rang de montagnes le long du cours du Nil, habitées par des idolatres qui luy payent tribut. On doit faire la borne de cét Empire du Nort auec vne ligne imaginaire tirée de Suaquem iusques au commencement de l'isle de Meroé, appellée de nostre temps Nobe, qui s'estendra l'es-

pace de cent vingt & cinq lieuës. De là il faut faire vn arc, non guere courbé vers le Midy iusques au Royaume d'Adea (aux montagnes duquel naist la riuiere que Ptolomée appelle Ratto, qui se rend dans la mer au dessous de Melinde) par l'espace de deux cens cinquante neuf lieuës, bornée de certains peuples idolatres noirs, ayans les cheueux crespez. De là il tourne & finit au Royaume d'Adel, dont la ville capitale est Arar, qui a neuf degrez de hauteur. De sorte que tout cét Empire n'auroit de tour qu'enuiron six cens & septante deux lieuës.

Ce Prince qui se dit estre issu de Dauid se donne les tiltres d'Empereur de la haute & basse Ethiopie, Roy de Goe, des Caffœtes, de Fatigar, d'Agolle, de Bain, de Baliguaze, d'Adee, de Vangue, de Goyame, où est la source du Nil, d'Amare, de Baguamodri, d'Ambée, de Vanguci, de Tigremahon, de Sabaim, pays de la Royne de Sabas, de Barnagas, & Seigneur iusques en Nubie, qui s'estend vers l'Egypte.

Mais prenant son Empire, ainsi qu'il est aujourd'huy, nous en descrirons les Prouinces auec le plus de briefueté, & le mieux qu'il nous sera possible.

Or entre les Prouinces sujectes au Prete-Ian, il n'y en a aucune que nous cognoissons d'auantage que celle qu'on nomme Barnagas, à cause du voisinage de la mer rouge, vis à vis de laquelle elle s'estend depuis Suaquem, presque iusques à l'entrée du destroit. Toutesfois elle n'a sur la mer autre port que celuy d'Ercocco.

La ville capitale du pays s'appelle Beroe, ou Barue, & est assise sur vne riuiere fort agreable. Il n'y a guere d'années que les Turcs firent vn grand rauage en ce pays, ruinant beaucoup de places, & emmenant vn grand nombre de personnes, & finalement on s'est accordé auec le Bassa (qu'on nomme d'Abassie, qui fait sa demeure à Suaquem) en luy payant mille onces d'or.

En la partie plus Occidentale de la Prouince de Barnagas on voit vne montagne, qui estant assez spacieuse au commencement se va restrecissant peu à peu, puis s'eslargit de nouueau en forme de champignon, & a enuiron vne petite lieuë de tour.

On void au dessus des bastimens royaux, vne Eglise, & vn Monastere, & deux fort grandes cisternes, & vn espace de terre, qui peut entretenir aisément cinq cens hommes. On n'y peut aller que par vn endroit, & encor iusques à certaine marque seulement, au delà de laquelle on ne peut monter qu'auec des cordes & des paniers: & pour conclusion ce lieu est de telle sorte qu'il ne peut estre prins par force à cause de sa hauteur, ny par famine, à cause que les viures y croissent.

Sortant du Barnagas, on rencontre entre le Leuant & le Midy les montagnes de Mandafo, d'Ofale & de Grare qui separent l'Estat du Prete-Ian du Royaume d'Adel.

En la Prouince de Dafila qui est subiecte au Royaume de Barnagas outre la ville d'Ercocco, dont nous auons fait mention, on compte encore celle de Sautar, Giabel, Laccari, Abarach. Apres cela le Golphe d'Ercocco va en se courbant au lieu qui est appellé par les Anciens Abulite, qui est sans doute la pointe d'Ercocco qui s'estend iusques à Bebul en

vn reflefchiffement que la mer fait vers l'Arabie, & fut le commencement du deftroit par lequel on fort du Golphe Arabique, ou de la mer rouge, qui eft en ce lieu fort eftroit, & fon eau baffe & chargée d'Ifles.

Apres auoir paffé la ville d'Ercoco, qui a pour fon objeɛt, l'Ifle de Mazua, vous venez à Zagnani & Zama qui font de la Prouince de Lacca, puis au port de Velle iadis Antiphile. Ayant paffé la pointe d'Ercoco vous trouuez deux lacs qui nourriffent des cocodriles comme le Nil, & de là vous venez au port & promontoire nommé iadis Mofylon, & maintenant le Cap de Docono, qui eft au Royaume & pays de Dangali. En ce lieu de Dangali & de Docono la mer fait vn petit Golphe, & vient foudain à fe reftrecir tellement, que le canal ne fçauroit auoir plus haut de dix ou douze bonnes lieuës de large, & fur ce canal on void cinq ou fix Ifles qui empefchent le paffage, tellement qu'il faut que les voyageurs foient bien experimentez pour fe garantir des rochers voifins de ces Ifles.

Apres le pays de Dangali on vient au port de Zeiloi, ou Zeila on vient à Daphné port ancien où eft la ville de Bardara, prés du mont Fellez, puis le Cap de Guardafuni, où eft la ville de Matté, autresfois Acanné: c'eft icy où l'on double le Cap, & du Leuant on tourne felon la cofte vers le Midy, & vers l'Ethiopie interieure. En cefte cofte on trouue premierement Carfur, iadis Opené, & le cap de Zingi, & courant ce Golphe on void vn recourbement de la mer tirãt vers Afun & Zazelle, iadis Effina: & Toniea, puis on trouue Magadazo, où les Portugais trafiquent, & apres la derniere Prouince maritime, qui eft Barris comprife dans les tiltres du Prete-Ian, ayant fur mer les deux villes de Paté, & de Braue, les terres defquelles feparent les terres du Roy de la grande Ethiopie, & du Roy de Milinde. Mais ayant ainfi rasé la cofte, & peut eftre confideré plus de lieux qu'il n'eftoit befoin pour la defcription de l'Empire du Prete-Ian, voyons vn peu ce qu'il poffede en terre ferme.

Le Royaume de Tigremahon eft affis entre la riuiere de Marado, le Nil, la mer rouge & le Royaume d'Angote. L'on met ce Royaume entre les pays fubjeɛts au Prete-Ian, pource que le Roy de ce pays eft fon tributaire. Le Royaume de Tigraia la bonne ville de Caxumo, qu'on dit auoir iadis efté la demeure de la Royne de Saba, laquelle on dit auoir eu le nom de Maqueda, qui euft de Salomon, felon les Ethiopiens, vn fils nommé Meilec. Cefte ville feruit de demeure à la Royne Candace.

Le Royaume d'Angote eft mis entre les Royaumes de Tigremeon & d'Amaran. Les Prouinces d'Abugane, de Iannamore & autres font fous ce Royaume. En ce Royaume on void fur la riuiere de Sabaletre les villes d'Angotine, Bachile, Corcore & Betmarie, & fur la riuiere d'Ancõ eft la ville capitale d'Angote, affez prés de laquelle on void vne autre ville qui porte le nom de S. Pierre.

Le Royaume d'Amara, a pour fes bornes du Nort le Royaume d'Angote, du Leuant celuy de Xoa, du Midy celuy de Damur & du Ponant, il s'eftend prefque iufques à la riuiere du Nil.

Le Royaume de Xoa eft entre les Royaumes d'Amara, de Damut & de Fatigar.

Le Royaume de Sagamedre eft plus grand qu'aucun autre de cefte Ethiopie, veu que felon la riuiere du Nil il s'eftend depuis le Royame de Gayame iufques par delà l'Ifle de Gueguete, iadis Meroé, & cét efpace ne contient pas moins d'enuiron fix cens mille.

L'Isle de Meroé, ou de Gueguere, n'est pas sujette au Prete-Ian, comme quelques-vns estiment, ains elle est habitée des Mahometans, qui sont ennemis iurez de l'Empereur des Abyssins.

Le Royaume de Fatigar est assis entre les Royaumes d'Adel, & de Xoa: & celuy de Damur est voisin de celuy de Xoa, & enclos entre le lac de Barcene, & le pays de Zanquabata. Quelques autres mettent le Royaume de Damu au delà des Royaumes de Vangue, & de Goyame vers l'Occident: ce que ie trouue plus à propos.

Voila tout ce que l'on peut dire de cét Empire, en la description duquel la plus grande partie des Cosmographes ne font que begayer, veu que les rapports qui leur ont esté faits par les Abyssins despaysez, sont pleins d'ignorance, ou si mal rangez, que le plus patient n'en peut trouuer la longueur gueres aggreable. Au reste ceux qui ont estably la principale demeure de cét Empereur en la ville de Caxumo, se sont abusez; veu que c'est chose asseurée, selon le recit mesme de ceux du pays, qu'il fait le plus souuent, & plus continuellement son sejour en la ville de Beimalechi, qu'en aucune autre, ainsi que Hugues de Linscot qui a rasé toute la coste d'Ethiopie, & qui n'a peu estre trompé en cecy par les Abyssins, nous rapporte.

Ce ne seroit qu'enfler le liure, & peut estre le mensonge, de descrire plus amplement cét Empire. Il suffit que nous en ayons veu les principales pieces: car il y a fort peu de villes, & le reste ne merite pas que l'on en parle.

QVALITE'.

Tout l'Estat de ce grand Monarque, à parler generalement, est tres-fertile: car encores qu'il produise peu de froment, toutesfois il porte grande quantité d'orge, de millet, de poix chiches, de febues, & d'autres legumes: dont quelques-vns nous sont incogneus. Il produit aussi grande abondance de succre: mais les Abyssins ne sçauent pas la façon de le faire cuire, & de l'affiner. Il y a aussi beaucoup de vignes. Il y croist vn si grand nombre d'oranges, de citrons, & de limons, que c'est chose qui surpasse presque la creance: mais il ne porte ny melons, ny raues, ny oliues, toutesfois l'on y fait de l'huile de certain fruict que les habitans appellent Goue. Au reste on y trouue du miel en grande abondance, veu que les mousches à miel sont entretenuës mesme dans les lieux où les hommes font leur demeure ordinaire: à raison dequoy il y a tant de cire, que ceux du pays en ont assez pour faire des chandelles, sans employer le suif à cét vsage. Ce pays porte aussi du lin: mais les habitans ignorent l'art de faire de la toille, & en font le plus souuent de coton, duquel ils ont grande quantité.

Dauantage, ce pays à presque de toute sorte de bestes à quatre pieds & aussi tous les oyseaux que nous voyons en Europe, & ailleurs comme des bœufs, des brebis, des asnes, des cheuaux, & des chameaux, & outre ce des elephans, des lyons, des tigres, des onces, & des cerfs, mais il manque d'ours, de conils, & de chardonnerets. Ces pays ont ce mal, que les sauterelles y viennent quelquesfois en si grand nombre, qu'elles obscurcissent l'air par leur multitude, & rauagent tantost vne Prouince, tantost l'autre, mangeans toute la moisson, & rongeans les fueilles, & les escorces des arbres.

Les cheuaux du pays sont petits, mais ils ont force races de cheuaux d'Ara-

bie & d'Egypte, dont ils font allaicter les poulains aux vaches, trois ou quatre iours apres leur naiſſance. Il y a de grands ſinges qui ſont furieux, & farouches au poſſible.

Ces pays ne manquent pas auſſi de mines d'or, d'argent, de fer, & d'airain: mais les habitans ne le ſçauent pas tirer. Au Royaume de Zagamedre on trouue des mines de tres-bon argent, lequel ils ne ſçauent tirer qu'auec le feu qui l'allongent en verges. Goyame abonde en or, & au Royaume de Damut on le tire & l'affine quelque peu mieux.

Les campagnes y ſont toutes pleines de perdrix, d'oyes, & de liévres pource que les Abyſſins ne vont iamais à la chaſſe. En fin il n'y a pays plus propre à la generation, & multiplication des animaux, & des plantes, que ceſtuy-cy: mais les habitans ne ſe ſçauent gueres bien ſeruir de ce bon-heur, & de la bonté de leur pays, qui les pourroit rendre auſſi-accommodez que gens de la terre.

Les habitans de ces pays ont deux Eſtez, & deux Hyuers, que l'on ne diſtingue pas par la chaleur ou la froidure, mais par les longues pluyes, & par le beau temps & l'air ſerain.

MOEVRS ANCIENNES.

VI. LEs anciens ont creu que les Ethiopiens n'eſtoient point venus d'ailleurs au pays où ils habitent, & qu'ils furent les premiers qui inſtituerent le ſeruice des Dieux, & les ceremonies des ſacrifices. Ils vſoient de deux ſortes de lettres dont les vnes qu'ils nommoient Sacrées, eſtoient incogneuës à toute ſorte de gens, fors qu'aux Preſtres, & les autres eſtoient communes à tout le peuple. Toutefois les figures de leurs lettres ne furent pas telles, qu'il s'en formaſt des ſyllabes, ains fort ſemblables, & rapportantes aux figures de quelques animaux, des extremitez du corps humain, & de pluſieurs inſtruments des artiſans, & chaque figure auoit ſa ſignification, comme l'eſpreuier ſignifioit la viteſſe, le crocodile du mal, l'œil vne ſoigneuſe garde, & ainſi des autres.

Ils eſtimoient le plus ſainct d'entre leurs Preſtres celuy qui couroit comme s'il euſt eſté moniaque: & lors qu'ils l'auoient creé Roy comme s'il euſt eu quelque diuinité en luy, ou du moins qu'il leur euſt eſté donné par la prouidence diuine, ils l'adoroient, & celuy qui eſtoit eſtably en cette dignité, il deuoit viure ſelon les loix, & faire toutes choſes ſelon la couſtume du pays. Il ne pouuoit recompenſer, ny punir aucun de ceux qui eſtoient ſous ſa puiſſance. Mais lors qu'il deſiroit que quelqu'vn fuſt puny de quelque meffait, il luy enuoyoit vn Sergeant qui portoit vne marque de mort, & ſoudain celuy à qui elle auoit eſté portée, ne manquoit apres l'auoir veuë, de ſe faire mourir.

Ils honoroient tellement leur Roy, que s'il arriuoit par fortune qu'il fut ou borgne, ou boiteux, ou ſemblable choſe, tous ſe priuoient d'vn œil, ou s'eſtropioient d'vne jambe, ou de quelque autre partie du corps, eſtimans qu'ils feroient mal leur deuoir s'ils demeuroient en bon eſtat lors que leur Roy eſtoit incommodé en quelque membre ou partie. On tient auſſi que ceux qui eſtoient aymez du Roy, ſe priuoient de vie lors qu'il venoit à mourir, croyant que ce treſpas leurs apportoit de la gloire, & eſtoit vn aſſeuré teſmoignage d'vne veritable amitié.

Iadis l'Isle de Meroé estoit la demeure des Roys d'Ethiopie, & cette Isle auoit pour ses habitans des Pasteurs qui s'adonnoient à la chasse, & des laboureurs qui vaquoient à l'agriculture. Herodote dit que les Ethiopiens Macrobies estimoient plus l'airain que l'or, qui estoit tenu si vil parmy eux, que les Ambassadeurs de Cambise estans allez en ce pays là, y virent des fontaines toutes enuironnées, & comme liées de chaisnes d'or, les autres disent que c'estoit du Lote. Les femmes s'exerçoient à la guerre, & se perçans les léures passoient dans les trou qu'elles auoient fait, vn cercle d'airain.

Quelques-vns adoroient le Soleil leuant, & maudissoient auecques mille imprecations le couchant. Les vns iettoient les trespassez dans les riuieres, les autres les mettoient dans les vaisseaux de terre, & quelques autres encores les logeoient dans du verre, où ils les gardoient en leurs maisons vne année, & les adoroient auec grande deuotion, leurs offrans mesmes des premices. Il y en a qui tiennent que l'on declaroit Roy principalement celuy qui surpassoit les autres en beauté, & à sçauoir bien nouurrir le bestail, & qui estoit plus fort, & plus riche. On a dit aussi qu'ils croyoient vn Dieu immortel, Createur de toutes choses, & Roy de l'Vniuers, & vn autre mortel & incertain. Celuy qui estoit leur Roy, estoit honoré d'eux comme vn Dieu, de mesme celuy qui apres le Roy estoit cogneu plus plein de merite.

MOEVRS DE CE TEMPS.

L'Empereur des Abyssins, que les Arabes appellēt Aticlabassa ou Aticlabassi, & quelques-vns des siens, Bel, ou Belul Gian, qui veut dire puissant Prince XII.
(& de là par corruption de langage nous luy auons donné le nom de Prete-Ian) & les autres Acegue, qui signifie Empereur, ou Neguz, qui veut dire Roy: suiuant vne ancienne coustume, n'a point de demeure asseurée & ordinaire: ains se tient tantost en vn lieu, tantost en vn autre, & demeure la plus grande partie du temps sous des tentes qu'on porte auec luy iusques au nombre de six mille: à raison dequoy sa Cour occupe presque dix ou douze milles, lors que chacun est logé en pleine campagne.

Il a vne grande quantité de vaisselle d'or & d'argent, & d'autres meubles fort precieux. On dit qu'il n'est pas noir, comme les autres Ethiopiens, ains qu'il tire sur le blanc.

Ses iournées ordinaires lors qu'il voyage, comme a aussi celles de ses sujects sont de douze milles, ou de six lieuës de France.

Quant il va par pays, il est enuironné de certains rideaux rouges, hauts, & longs par derriere, & aux costez. Il porte en la teste vne Couronne moitié d'or, & moitié d'argent, & en la main vne Croix d'argent. Son visage est couuert d'vne piece de tafetas bleu, qu'il hausse & baisse plus & moins, selon qu'il veut fauoriser ceux qui ont affaire à luy.

Les habitans de ces pays sont noirs & du tout ignorants, & despourueus de toute cognoissance de doctrine selon quelques vns: cōbien que ce grand homme de l'Escale qui hors sa Religion nous a laissé beaucoup de sujet de le loüer, nous tesmoigne en son liure de la Correction des temps, qu'ils n'ont pas tant d'ignorance qu'on leur en donne. Ils n'ont nul vsage de la medecine. Leurs habillemens communs sont de peaux de bestes, ou de draps de coton: mais les grands & plus riches portent des peaux de mouton, & les plus releuez de lyon, de tygre, ou d'once.

Leurs maiſons ſont baſſes & de peu de valeur, veu qu'elles ſont baſties de craye & de chaume, & ils ne demeurent qu'au plus bas eſtage. Ils tiennent touſiours leurs portes ouuertes, mais il n'y a aucun qui entre dans la maiſon d'vn autre. Ils n'vſent ny de tables, ny de nappes, & quand ils prennent leur repas ils ſont aſſis en terre ſur des tapis, ou ſur d'autres draps. Il y en a beaucoup parmy eux qui mangent la chair de bœuf freſche toute cruë. Ils n'vſent point de monnoye, mais en ſon lieu on donne de l'or au poids. Ils vſent de trocqs preſque en toutes choſes, & ce dequoy l'on ſe ſert le plus en cela, c'eſt le ſel & le poyure. Ils ne s'adonnent gueres à la chaſſe, ny a peſcher, & il y a fort peu d'artiſans entre eux. Ils appellent Francs tous les peuples d'Europe, à cauſe des François qui ont fait autresfois bruire leur nom parmy le monde, principalement en la conqueſte de la terre Saincte : Mais ils nomment Ghliberes tous les autres peuples qui ſont blancs. Encores qu'ils ayent des vignes, toutesfois il ne ſe fait du vin qu'en la maiſon du Roy, & du Patriarche, qu'ils nomment Abũna. Mais en lieu de vin ils font vn certain breuuage du fruict des Tamarins, qui eſt vn peu aſpre.

Ils ſont pour la pluſpart d'vn eſprit lent & tardif au poſſible, veu qu'ils ont du lin, & n'en ſçauent pas faire de la toile : ils ont des cannes de ſuccre, & ne le ſçauent pas tirer du fer, & n'ont pas l'eſprit de le mettre en œuure, & meſme ils eſtiment les forgerons ſorciers & meſchants hommes.

Les grands y traictent fort rudement le pauure peuple, de ſorte qu'il ne ſeme iuſtement que ce qui luy eſt neceſſaire, pource que les plus puiſſans luy rauiſſent tout. Leur parler eſt ſans reigle, & pour eſcrire vne lettre il leur faut beaucoup de iours. Ils ont toutesfois de beaux characteres, plus agreables de beaucoup, que les Arabiques, ou Turqueſques, ainſi que l'on peut voir au liure de la Correction des temps de Ioſephe de l'Eſcale, & en l'Onomaſtique de Turnere. Les Nobles, les Bourgeois & le Peuple, ont leurs habitations ſeparées, & les derniers peuuent acquerir la Nobleſſe en ſe ſignalant par quelque beau faict.

Il n'y a point de lieu peuplé en tout le pays des Abyſſins, qui ait plus de deux mille feux, & meſme on y en void fort peu de ceſte ſorte. Ils demeurent pour la pluſpart eſparts çà & là par des Hameaux. On y donne le ſel au poids de l'or. Les peuples ne iurent iamais que par la vie du Roy, enquoy les Eſpagnols les imitent. Ils ſe ſeruent de mulets pour porter les charges, & pour voyager, & des cheuaux pour combattre. Ils ne ſont iamais veſtus de noir que lors qu'ils portent le dueil, d'autant qu'ils tiennent ceſte couleur pour vne vraye marque de triſteſſe. Ils pleurent leurs morts par l'eſpace de quarante iours. Lors qu'ils font quelque grand & magnifique feſtin, le ſecond ſeruice eſt de chair cruë, qu'ils mangent fort eſpicée, & trouuent que c'eſt vne de leurs plus delicates viandes.

Ils s'adonnent fort à la nauigation, & de fait preſque tous ceux qui ſont de libre condition aux Indes Orientales, ſe meſlent d'eſtre mariniers, & ſont bien entendus en ce meſtier : ſi bien qu'ils ſont diſtribuez par les nauires marchands de Goa, de la Chine, de Bengale, & d'autres lieux. Ils ſeruent à ce meſtier à bien petit prix, & ſont prompts à toute ſorte de ſeruice, endurant fort patiemment des coups de foüet, & d'autre choſe, & n'eſtans gueres differents des eſclaues. Ils ont preſque toute leur famille en ſes vaiſſeaux, & ſemblent proprement nais pour eſtre ſerfs. Si quelqu'vn laiſſe tomber dans la mer ce qu'il

qu'il porte sur la teste, ou quelque autre chose de moindre prix, mesmes lors que les vaisseaux marchent, il y en a vn d'entr'eux qui se iette dans la mer, & en nageant recouure la chose perduë. Ils chantent presque tousiours en trauaillant, & quand ils n'ont rien à faire, principalement aux vaisseaux des Portugais, ils ne font rien qu'yurongner auec leurs femmes, & leurs enfans, disant mille chansons au milieu de ses desbauches. Leurs femmes portent aussi de longues chausses à la Matelotte aux Indes Orientales, à la façon des Arabes, & Mahometans.

RICHESSES.

L'OR & argent qui se trouue en ce pays, feront tousiours aduolier qu'il y a de grandes richesses, outre l'airain, & le fer, & principalement le succre, dont il y a grandes abondance, & qui luy pourroient apporter beaucoup d'argent, si ses habitans auoient aussi bien l'esprit, & la curiosité de l'affiner, que le bon-heur de le recueillir en si grande quantité.

Ce Prince a trois sortes de reuenus, veu qu'il y en a qui consistent aux fruits de fonds & de son domaine, qu'il fait labourer par des bœufs, & par les esclaues qui multiplient continuellement, pource qu'ils se marient entr'eux, & les enfans demeurent en la condition de leurs peres. Les autres reuenus luy viennent des peuples qui luy payent tant pour feu, & la dixiesme partie de tous des mineraux qui sont tirez par autre que par luy: & les deniers luy viennent des Princes ses sujets, dont les vns luy donnent des cheuaux, les autres des bœufs, les autres du cotton, & les autres d'autres choses: & ceux-cy luy donnent le reuenu d'vne de leurs villes, pourueu que ce ne soit celle où ils font leur demeure ordinaire.

On tient qu'il a de grands thresors, tant de draps & de pierreries, que d'or, & qu'il en a de grands lieux tous pleins. Ce que l'on peut assez conjecturer par vne lettre escrite au Roy de Portugal, par laquelle il offroit de donner pour la guerre contre les infidelles, cent mille drachmes d'or, & vne infinité de gens & de viures. On tient qu'il met ordinairement toutes les années trois millions d'or au chasteau d'Amara. Il est vray qu'auant le Roy Alexandre ils n'y mettoient pas tant d'or, pource qu'ils ne le sçauoiẽt pas t'affiner, ny nettoyer: mais en recompense, ils y mettoient force pierreries & des pieces d'or. Le Vice Roy de Barnagaz donne tous les ans au Prete-Ian cent cinquante bons cheuaux, & grande quantité de draps de soye. Le Roy de Tigremon ny baille aussi toutes les années deux cens cheuaux d'Arabie, beaucoup de, draps de soye, force coton vne grande quantité d'or: & les autres luy enuoyent les choses où qu'ils ont en abondance, ou qu'ils peuuent recouurer bien aisément.

FORCE.

LEs peuples sujets à ce Monarque ne sont gueres vaillants, tant pource qu'il les tient comme des esclaues, à raison de quoy ils manquent de cette generosité de courage, qui rend les hommes prompts aux armes, hardis aux dangers, si bien qu'il leur semble qu'ils ont continuellement les mains liées par le respet qu'ils portent à leur Prince, & par la craint qu'ils ont de luy qu'aussi pource qu'ils n'ont nulles armes deffensiues, excepté quelque mes-

chante salade, quelque morion, & quelque maille, dont les Portugais les ont accommodez. Il faut adiouster à cecy le deffaut des forteresses, veu que ces peuples n'ayans ny des places fortes pour se retirer, ny des armes pour se deffendre, demeurent auec leurs biens en proye à leurs ennemis. Leurs armes offensiues sont des fleches non empennées, & la Zagaye, ou lance gaye. Dauantage, ils font vn Caresme de 50. iours, qui les extenuë, & affoiblit en telle sorte, à cause de la grande abstinence auec laquelle ils passent ses iours-là, qu'ils n'ont pas la force de se mouuoir, ny durant ce temps, ny plusieurs iours apres. Aussi c'est ce qui fait que les Mores attendent cette occasion, & les atttaquent auec vn grand aduantage. Et pource que l'on ne trouue, ainsi que nous auons dit, au pays du Prete-Ian aucune place considerable pour le regard de la forteresse, ny autrement, les Portugais ont quelquefois remonstré aux Abyssins en discourant auec eux, combien il seroit meilleur, pour éuiter les grands rauages que les Mahometans, & les Idolastres font continuellement en ses pays, ammenans & les biens, & les personnes, que leur Prince fit bastir des villes & des chasteaux, & les fortifiast auec des fossez, murailles & autres choses necessaires pour mettre vne place en estat de deffense. A quoy ils ont respondu que la puissance de leur Neguz ne consiste pas en des murailles de pierre, mais au bras de son peuple. François Aluarez escrit que ce Monarque peut mettre ensemble plusieurs centaines de milliers d'hommes : toutesfois l'on a bien veu qu'au besoin il n'en a pas mis sur pied vn si grand nombre. Il a vne Religion militaire sous la protection de S. Antoine, à laquelle chaque pere de famille noble doit destiner de trois de ses fils vn, non pas toutesfois l'aisné, & de ceux-cy on tire 12. mille hommes de cheual pour la garde du Roy. Le but de ceste Religion est de deffendre les frontieres de cét Empire, & de faire teste aux ennemis de la foy. Au reste le Prete-Ian confine auec trois puissans Princes, dont l'vn est le Roy de Bourne, l'autre le Turc, & le 3. le Roy d'Adel. Le Roy de Bourne commande au pays qui s'estent de Guangale vers le Leuant enuiron 500. mille, entre les deserts de Set & de Barca, & ce pays est assez inegal, d'autant qu'il contient en partie des plaines, & en partie des montagnes. Le Roy de Becurno a force gens, qu'il ne charge d'autre imposition que la dixme des fruicts, Leur mestier est de voler, & d'assassiner leurs voisins, & de les rédre esclaues, puis de receuoir en eschãge des cheuaux des marchands de Barbarie, Il a sous luy plusieurs Royaumes, & trauaille grandement les Abyssins, prenant ce qui se trouue en leurs mines, & emmenant les hommes captifs. Ces peuples combattent à cheual à la genette, vsent de lances à deux pointes, de zagayes, & de flesches, & entrent dans le pays tantost d'vn costé, tantost d'autre, à l'impourueuë : mais ceux cy peuuent plustost estre nommez assassins & voleurs, que iustes ennemis.

Le Turc qui confine auec les Abyssins du Leuant, & le Roy d'Adel qui ceint leur pays entre le Leuant & le Midy, trauaillent grandement le Prete-Ian, & ont restraint les limites de son Empire, & reduit son pays en vne grande misere car outre que les Turcs ont saccagé vne partie du Barnagaz, où ils entrerent l'an 1558. & combien qu'ils fussent repoussez, ils ont encores osté au Prete-Ian tout ce qu'il tenoit le long de la coste, & principalement les ports de Suaquen & d'Ercocco, ausquels deux lieux les montagnes qui sont entre le pays des Abyssins & la mer rouge, s'ouurent, pour faire le passage au trafic entre les Abyssins, & les Arabes : & il n'y a pas long temps que le Barnagaz a esté contraint

de s'accomoder auec le Turc, & achepter la paix de luy auec vn tribut de mil onces d'or toutes les années. Mais il ne reçoit pas moins de dommage du Roy d'Adel qui confine auec le Royaume de Farigar, & domine iusqu'à la mer rouge, où il a Assam, Salit, Met, Barbore, Bidar & Zelle. Il arriue à Babore beaucoup de vaisseaux d'Aden & de Cambaye, auec leur marchandise à changer, & ils en reçoiuent force chair & quantité de viures, de miel, & de cire, pour Aden: quantité d'or, d'yuoire & d'autres choses pour Cambaye, & l'on tire encore plus de viure de Zeila, pource qu'il y a du miel, & de la cire en abondance, & force grains & fruicts diuers que l'on charge pour porter à Aden, & en d'autres lieux d'Arabie, puis du bestail, & particulierement certains moutons, dont la queuë pese 25. liures, voir dauantage, auec la teste & le col noir, & tout le reste blanc, & certains autres tous blancs, auec la queuë longue d'vne brassée, & tortuë comme vn cep de vigne, auec l'encoulure pendante comme celle des taureaux. Il y a certaines vaches qui ont des andoüilles comme le cerf. Il y en a qui sont noires, & d'autre rouges auec vne seule corne au front, longue d'vn pied & demy, courbée en arriere. La capitale ville de ce Royaume, c'est Arat, à trente huict lieuës de Zeila contre le Sudest. Le Roy de ce pays, qui est Mahometan, auec vne perpetuelle profession qu'il fait de faire la guerre aux Chrestiens du pays du Prete-Ian, s'est acquis le surnõ de saint entre les Barbares. Il attend que les Abyssins se soient affoiblis, & consumez par ce long & rude jeusne de cinquante iours, lors qu'ils ne se peuuent presque remuër pour faire ce qu'il faut en leurs maisons, & lors il entre au pays, saccage des villages, meine en captiuité forces personnes, & fait mille maux aux Abyssins. Les esclaues Abyssins sont de grand profit hors de leur pays : c'est pourquoy les Princes en font grande estime, & plusieurs d'entre ses esclaues sont deuenus par le moyen de leur industrie a seruir, libres, & riches en Arabie, en Cambaye, en Bengale, & à Sumatre: pource que les Princes Mahometans d'Orient, estans tous tyrans des Royaumes vsurpez sur les idolastres, ne se peuuent fier à leurs sujets, lors qu'ils peuuent asseurer leurs Estats, ains se font forts d'vne multitude d'esclaues estrangers, ausquels ils firẽt leurs personnes, & commettẽt le gouuernemẽt du Royaume. Et entre tous ces esclaues on fait plus d'estat des Abyssins, à cause de leur grande fidelité, & de leur bonne complexiõ. Et pource que le Roy d'Adel auec le grand nombre de prisonniers qu'il fait sur les Prestres du Prete-Ian, remplit l'Egypte & l'Arabie d'esclaues de ceste nation, en eschange desquels il reçoit des armes, des munitions, & des soldats, du Turc & des Princes d'Arabie. Claude Roy des Abyssins se trouuãt pressé l'an 1550. par Gradaamed Roy d'Adel, qui l'auoit desia fort trauaillé durant 14. ans, auec des courses perpetuelles, & se voyant contraint d'abãdonner la frontiere, & se retirer au cœur de ses Estats, demanda secours à Estiéne de Gamma Lieutenant de Iean 3. Roy de Potugal aux Indes, qui se trouuoit lors sur la mer rouge auec vne bonne armée. Gãma luy enuoya Christofle son frere auec 400. Portugais, & vn bon nombre d'arquebuses, & autres armes. Il défit deux fois auec ceux-cy son ennemy, à cause de l'aduantage des arquebuses: mais en la 3. bataille le Roy d'Adel ayant eu mille aquebusiers Turcs du Gouuerneur de Zebit, auec dix pieces d'artillerie, les Abissins furent mis en route, & beaucoup de Portugais demeurerent morts sur le champ. Mais le Roy d'Adel ayant apres renuoyé les Turcs, fut assailly à l'impourueuë prés de la riuiere de Zeila, & au mont Sanal par le Roy Claude auec soixante mille

hommes de pied, cinq cens cheuaux Abissins, & les Portugais qui estoient restez de la derniere deffaite, l'vn desquels blessa griefuement Gradaamed. Mais l'an mil cinq cens cinquante neuf le Roy Claude estant venu au combat auec les Mores, demeura mort sur le champ, & le Roy des ennemis en triompha sur vn asne. Il eust pour successeur Adamas son frere, contre lequel (pource qu'il estoit demy Mahometan (vne bonne partie de la noblesse Abyssine se reuolta, si bien que le Vice-Roy de Barnagez les défit l'an mil six cens soixante deux. Mais les affaires d'Ethiopie ayant ainsi flotté quelque temps, se remirent apres quelque peu sous Alexandre, auec l'ayde des Portugais, qui y porterent des armes offensiues, & deffensiues, & esueillerent les courages, & les esprits des Abyssins par leur exemple en la guerre : car tous ceux qui resterent de la route de Chrystofle de Gamma, & plusieurs autres qui y sont arriuez depuis s'y sont retirez, & mariez : si bien qu'ils ont introduit nostre façon de faire la guerre, l'vsage des armes, & la maniere de fortifier les pays, & les lieux d'importance : Quelques Florentins sont aussi allez en ces pays, en partie par curiosité, en partie pour y trafiquer.

Or l'Empereur des Abyssins a accoustumé de carresser, & donner entretenement aux Francs (ils nomment ainsi les peuples d'Europe) & leur permet bien mal-aisément de sortir hors de son Royaume depuis qu'ils y sont vne fois. Or le Prete-Ian a beaucoup d'ennemis, outre ceux que nous auons dit, comme le Roy de Dancali, à qui appartient la place, & le port de Suela sur la mer rouge. D'ailleurs les Mores qui sont en la Prouince de Dobe diuisée en quatorze Seigneuries, luy donnent beaucoup de peine, veu qu'encores qu'ils demeurent dans les confins de l'Empire du Prete-Ian, ils ne laissent de se reuolter la plus part du temps. Il y a vne loy parmy eux, qu'aucun ne se peut marier s'il n'a premierement fait mourir douze Chrestiens.

De nostre temps ce grand Prince print en vne bataille le Roy de Mozambique, mit en route la Royne de Bergafa au Cap de Bonne esperance, défit Termide Prince des Negres du costé d'Occident, & vainquit le Roy de Manicongo, qui est vis à vis de l'Isle sainct Thomas, sous la ligne Equinoctiale, & apres vn de ses Capitaines mit trois fois en route Azamur Bassa du grand Turc à Suaquen, & la troisiesme il prit son fils, & luy fit couper la teste, luy ostant plusieurs pieces d'artillerie.

Il tient l'Egypte en grande crainte & beaucoup de Seigneurs Arabes, à cause de l'eau qui leur peust oster, pour laquelle ils luy payent tribut. Il peut affamer l'Egypte & l'inonder, comme le Pape Pie II. & plusieurs autres Autheurs escriuent, en luy ostant l'eau du Nil. Ce que les Abyssins sçachans assez mais ils disent qu'ils ne le font pas, auec les Turcs ne destruisent le sainct Sepulchre de nostre Seigneur.

En fin il ne faut nullement douter que si le Prete-Ian auoit des hommes d'Europe, qui sceussent fortifier ses pays en beaucoup d'endroits, le remplit d'armes selon nostre vsage & instruire les Abyssins, & les exercer à nostre façon de combattre, il seroit capable non seulement de chasser le Turc de tous les pays que ses predecesseurs tenoient anciennement, mais encores de faire la loy à tous ses voisins qui l'attaquent, veu la grande quantité d'or, & d'argent qu'il a, & le grand nombre de gens de tous ses Royaumes.

GOVVERNEMENT.

CE Monarque tient ses suiets bas le plus qu'il luy est possible, & non moins les grands que les petits, & les traicte plustost comme esclaues, que cõme suiets, & pour les entretenir encore mieux en cét Estat, il se maintient pres d'eux en telle reputation, qu'il semble que ce soit vne personne comme sacrée & diuine. Tous le baissent en oyant le nom du Prince, & touchẽt la terre auec la main, font reuerence à sa tente, mesme quand il n'y est pas. Les Roys des Abyssins auoient accoustumé de se monstrer au peuple vne seule fois l'annee, puis ils parurent troisfois, c'est à sçauoir aux iours de Noël, de Pasques, & de la Saincte Croix de Septembre; & depuis ils sont deuenus vn peu plus familiers.

Le Roy oste & donne les Seigneuries à qui bon luy semble, & il n'est permis à celuy qui en est priué de monstrer qu'il en est mal content. De la collation des saincts Ordres, & de l'administration des Sacremens en bas, il dispose tant des Religieux que des laiz & de leurs biens. Il n'y a aucun qui ait des vaisseaux que le Roy, auquel les Roys ses suiects viennent tous les ans prester hommage, & promettre obeyssance.

Ce Prince descend, comme i'ay jà dit, d'vn fils de Salomon & de la Reyne de Saba, nommé Meilech, & ces peuples receurent la foy Chrestienne sous la Reyne Candace, au temps de laquelle la maison de Gaspar commença de regner en Ethiopie, & ce fut de luy que descendit apres treize generations: Iean le Sainct, qui enuiron le temps de l'Empereur Constans n'ayant point d'enfans laissa l'Empire au fils aisné de Caie son frere, & inuestir du Royaume de Fatigar, Baltazar, & Melchior, du Royaume de Goyame. A raison dequoy le sang Royal demeura diuisé en trois familles, de Gaspar, de Melchior & de Baltazar. Cestuy cy ordonna que l'Empire fust donné par eslection à vn des susdites trois familles, encor que ce ne fust pas l'aisné, pource que les Royaumes particuliers demeuroient aux aisnez. Et pour euiter tous troubles il ordõna que les freres de l'Empereur & ses plus proches parens seroient enfermez au chasteau du mont Amate, & gardez soigneusement; & ils voulurent encor qu'on y mist les fils de l'Empereur, hormis celuy qui est aisné au lieu duquel, s'il vient à mourir ils tirent tousiours le plus proche.

Ce Monarque dõne & oste les benefices à qui bon luy semble, & ne fait nulle difference entre les Clercs & les laics, mais l'administratiõ des Sacremens appartiennent à l'Abuna, qui est leur Patriarche. Les femmes d'amour, ou filles de ioye demeurent hors des bourgs & des villes & sont payees par les Communautez. Il ne leur est nullement permis d'entrer dans les villes, & faut qu'elles soient par necessité vestuës de iaune.

Les aisnez succedent aux biens de leurs peres, selon les loix du pays. Il est ordonné par vne loy ancienne que le Roy ne se tiẽdra point enfermé plus de deux iours, à cause que si le Roy s'arrestoit longuement en vn lieu, il y souffriroit de grandes incommoditez de viures veu le nombre infini de Seigneurs, d'Officiers & d'autres gens qui sont à la suitte de sa Cour.

Le premier rãg de dignité, & le plus haut est celuy des Euesques & du Clergé: le second est celuy des Sages & sçauans qu'ils nomment Balsamates & Tenquates: & la noblesse tient le troisiesme. Les derniers sont ceux qui reçoiuent solde en quelque estat qu'ils soient appellez.

Encor que les Iuges cognoiſſent des crimes dignes de mort, ſi eſt-ce qu'ils ſont obligez de faire leur rapport aux Gouuerneurs du lieu où ils demeurẽt, qui eſt celuy qui porte le tiltre & l'effect de Lieutenãt de Roy, & qui repreſente ſa perſonne. Ils n'ont aucune loy par eſcrit, ains tout y eſt vuidé ſelon la raiſon naturelle.

Si vne femme eſt accuſée d'adultere, la punition en appartient à ceux à qui le fait touche qui s'en reſſentent comme offenſez en leur honneur.

Le Vice-Roy de Barnagas demeure dans la ville de Barue, & a ſous luy les gouuerneurs de Danfile & de Caufile, qui ſont ſur les frontieres d'Egypte.

RELIGION.

LEs ſujects du Prete-Ian ſont Chreſtiens pour la plus grande partie, qui demeurent obeyſſans & affectionnez à leur Prince tout ce qui ſe peut. Il y a d'ailleurs quelques-vns de ſes tributaires qui ſont Mahometans : mais ceux-là ne cherchent à tout propos que des occaſions de reuolte.

Or pour parler de ceux qui ſuyuent la Religion Chreſtienne & diſcourir de leur creance qui differe aucunement de la noſtre, combien que nous recognoiſſions tous vn meſme Sauueur, il eſt à propos ce me ſemble de prendre le fait de plus haut, & de rapporter icy de quelle ſorte la foy ſe gliſſa en ſes contrees.

Les Abyſſins receurent au commencement le Iudaïſme, qui s'eſtendit aux pays voiſins par le moyen de Meilech fils de Salomon, de la Reyne Magueda ſa mere & des Iuifs, qui l'accompagnerent. Pour le moins les Abyſſins diſent que tout cecy ſe trouue en vne ancienne Chronique qu'on garde auec beaucoup d'autres liures en la ville de Caxume. Ils receurent la foy Chreſtiéne par le moyen de l'Eunuque de la Reyne Candace, qui fut baptisé par S. Pilippe, comme nous liſons aux actes des Apoſtres. Le premier lieu qui ſe conuertit à la foy fut celuy de Tigie, & l'on fait auiourd'huy toutes les Eſcritures publiques en la langue de Tigie. Ils tomberent apres auec les Cofites d'Egypte en l'erreur d'Eutiches, pource qu'ils dependent du Patriarche d'Alexandrie, qu'ils recognoiſſent pour chef, & duquel ils reçoiuent leur Albune, ou Patriarche. Car ce peuple ſuiuant l'authorité de ce Patriarche d'Alexandrie, & ſa doctrine vint à ſe corrompre : veu qu'il falloit bien que le ruiſſeau tint en cecy de ſa ſource : principalement à cauſe que les Abyſſins ne pouuoient pratiquer auec ceux de Rome, ſi ce n'eſtoit par le moyen d'Alexandrie & de l'Egypte.

Mais pource que le mal va touſiours croiſſant, les Abyſſins tiennent auec les erreurs des Cofites pluſieurs autres impertienences. Leur ignorance & leur erreur s'augmettent par le moyen du commerce & de la conuerſation des idolatres & des Mahometans dont ils ſont enuironnez de tous coſtez, & meſme pluſieurs idolatres demeurent au milieu des Abyſſins, comme aux Royaumes de Damur, de Coraguе & d'Agaos.

Or afin de vous faire entendre leur creance, vous deuez ſçauoir que les Abyſſins retiennent opiniaſtrement la circonciſion, & non ſeulement on y circoncit les hommes, mais auſſi les femmes en ie ne ſçay qu'elle ſorte : ce que toutesfois les Iuifs ne faiſoient pas.

Dauantage ſuiuant la loy de Moyſe ils ne mangent aucun animal qui n'ait le pied fendu, & pour cette cauſe ils abhorrent le liévre, l'oye & le canard. Ils portent plus de reuerence au Samedy qu'au Dimanche, ſuiuant en cela

la façon des Iuifs : qui estoient si religieux & si affectionnez à garder le iour du Sabbat.

Les laiz nourrissent de longs cheueux, & se font raire le menton, & le dessus des lévres, & portent vne petite Croix au col. Au contraire les Prestres se font razer la teste, & portent la barbe longue, & la Croix en la main: (ce qui n'est permis entre les laiz qu'aux seuls Seigneurs & vn vase d'eau beniste pour en donner à ceux qui en demandent, auec la benediction, & ils ont accoustumé de ietter de cette eau beniste dans les viandes qu'il mangent, & dans ce qu'ils boiuent.

Le Roy Iean ordonna qu'il n'y eust plus de quatre parroisses en chaque ville. Ces paroisses sont faites à la façon de Conuents, & en chacune il y a traize Prestres pour dire Messe: & ceux cy iugent les causes ciuiles, de mesme que les Iuges les criminelles au nom du Roy : De tout le nõbre des Prestres on eslit douze Chanoines, qui assistent continuellement l'Euesque qui est choisi entre ces douze, de mesme qu'on tire l'Archeuesque du nombre des Euesques, & le plus ancien Euesque est fait Archeuesque.

Les Moynes portent vn habillement long trainant iusques en terre, qui est iaune pour la pluspart auec vne longue cheuelure. Les Religieuses vsent d'vn long habit qui leur va iusques en terre, ont la teste raze, & sont ceintes d'vne courroye. Elles ne sont pas renfermees dans les Monasteres, mais en certains village sous l'obeyssance de plus proche Conuent.

Les Eglises ont deux courtines, l'vne préz de l'Autel, auec certaines petites clochettes : & il n'entre en ce lieu que des Prestres : l'autre au milieu où sont les Clercs, au moins ceux qui ont les moindres Ordres. C'est pourquoy plusieurs pour y auoir accez pourchassent de les receuoir.

Chaque Eglise n'a plus d'vn Autel, & l'on ne dit plus d'vne Messe par iour en chacune. Les murailles de ces Eglises sont couuertes d'Images de nostre Dame, & des Saincts, & particulierement de sainct George à Cheual. Ils n'õt point d'Image releuée en bosse, & l'on estime que ce n'est pour autre sujet que pource qu'ils n'ont point l'esprit d'en faire. Ils ne veulent pas qu'on peigne Iesus Christ crucifié, disans qu'ils ne sont pas digne de le voir en cette Passion, & en ce tourment.

Il font le pain & le vin, que les Prestres consacrent apres la Messe, auec vn soin & vne ceremonie incroyable. Ils n'entrent point aux Eglises, qu'ils n'ayẽt quitté leurs souliers. Ils n'y crachent point, & ny laissent iamais entrer aucun animal : Et si quelqu'vn passe à cheual deuant les Eglises, il descend pour tesmoigner l'honneur qu'il leur porte.

Leurs cimetieres sont ceints de bonnes & hautes murailles, afin que les bestes ny puissent entrer. Ils ont des cloches de pierre, longues & desliées, & les battent auec vn baston. Ils en ont aussi de fer auec le batail de mesme ; & ils ont cette coustume qu'ils en portent quelques vnes aux processions, & les sonnent.

Ils ne Baptisent point les enfans masles que quarante iours apres leur naissance, & les filles qu'apres soixante, & s'ils meurent cependant sans Baptesme, ils disent que la communion de la mere au temps de sa grossesse suffit, & ils ne Baptisent que le Samedy, ou le Dimanche, & donnent soudain l'Eucharistie à ceux qui sont Baptisez. En memoire du Baptesme de nostre Seigneur, ils se font Baptiser tous les ans le iour de l'Epiphanie, ou des

trois Roys,& pour cét effect il y a des estangs,& de petits lacs où ils se transportent.

Ils se confessent estans tous droicts, & l'on ne garde point aux confessions beaucoup de secret. Ils communient sous toutes les deux especes, & consacrent du pain sans leuain. Ils vont à la communion auec les mains ouuertes & leuées deuant les espaules, & la reçoiuent estant de bout. On ne dit iamais Messe sans encens,ny sans qu'il y interuiennẽt trois personnes, qui sont le Prestre, le Diacre,& le Sousdiacre.

Les espousailles se font par le moyen des Prestres, mais les mariages n'y sont pas stables & fermes. Les Prestres peuuent marier, mais non auoir plus d'vne femme,& si elle meurt ils ne se marient plus,ou s'ils le font ils deuiennent laiz (ce que les Moscouites font aussi)de mesme que s'ils couchent auec vne autre femme.

Religieux sont tous de l'Orde de S. Anthoine. Il est vray que de cestuy-cy il en est venu vn autre appellé Cestifanez,qui est plustost tenu pour Iuif,que pour Chrestien.

Il regne en cét Empire vne heresie,qui tient qu'on ne doit adorer autre Croix que celle où Iesus-Christ endura pour nous. Ils ne donnent pas l'extréme-Onction à ceux qui sont proches de la mort,mais ils encensent les morts,les lauent, les enueloppent,disent l'Office pour eux,& les portent en terre auec la Croix, l'encensoir,& l'eau beniste. Ils gardent le Caresme estroittement, & le passent auec vne grande abstinence. Leurs meilleures viandes d'Alors sont des herbes, des raisins confits, & quelque poisson :dequoy toutesfois l'on vse en bien peu de lieux. Mais plusieurs Prestres,Religieux & Religieuses ne mangent que des herbes,ou durant tout le Caresme, ou bien de deux en deux iours. Toutesfois aux Royaumes de Barnagaz,& de Tigremaon ils mangent de la chair le Samedy & le Dimanche.

Les Religieux & Religieuses font diuerses penitences fort rudes, comme de porter la ceinture de fer sur la chair,passer tout le Caresme sans s'asseoir iamais, demeurer au gros du froid dans l'eau iusques au col,ou bien dans les bois, dans des vallées & des cauernes loing de toute conuersation :Tous les Clercs ieusnent depuis la Pentecoste iusques à Noël, horsmis le Samedy & le Dimanche, & les Seculiers depuis la feste de la Trinité iusques à l'Aduent le Mercredy & le Vendredy.

Les Prestres ne se peuuent marier depuis qu'ils ont pris les Ordres: mais ils les peuuent bien receuoir estans mariez, pourueu qu'ils ne soient pas bigames.

La sepmaine Saincte on ne dit Messe que le Ieudy & le Samedy, & durant toute cette sepmaine les Abyssins ne se saluënt pas l'vn l'autre, & s'ils se rencõtrent,ils passent sans leuer les yeux:& les hommes de qualité vont entierement vestus de noir ou de bleu,& l'on n'allume point de chandelle aux Eglises. Le Ieudy absolu ils font la ceremonie de lauer les pieds aux pauures. Le Vendredy Sainct ils font des actes aussi pleins de pieté, & donnent tant de tesmoignages d'vne grande douleur, que c'est chose presque incroyable. Ils se frappent les vns les autres auec les poings & des verges. Ils reçoiuent mesme des Prestres fort volontiers tant de coups que le sang coule à plusieurs en bas par tout le corps.

Tandis qu'on tient le corps de nostre Seigneur au Sepulchre, ils s'abillent

de dueil, & ne mangent aucune chose, ny ne sortent iamais de l'Eglise.

Ils tiennent sept Eglises pour les plus anciennes, pource disent-ils qu'elles furent basties au mesme temps qu'il receurent l'Euangile. Ils veulent que celle de Caxumo sous le nom de saincte Marie de Sion soit la premiere, pource que la premiere pierre de l'Autel y fut enuoyee de cette montagne. Il y a 150. Chanoines, & autant de Religieux.

Les femmes n'entrent point dans les Eglises, si ce n'est à Bazua, où l'on en voit deux, l'vn pour les hommes sous le nom de S. Michel, & l'autre pour les femmes sous le tiltre de S. Pierre, & S. Paul. On ne sçauroit dire le nombre des Monasteres. A douze mille de Chaxune on en voit vn entre les autres, qu'on nomme Alleluya, pource qu'vn Religieux attentif à ses prieres ordinaires, ouyt chanter aux Anges en ce lieu Alleluya.

Les Moynes ne se peuuent marier aux Conuents des hommes, il n'entre nulle femme, ny pareillement aucun animal du mesme sexe.

On en voit beaucoup parmy ce peuple qui espousent deux femmes, voire dauantage tout à la fois, sans toutesfois qu'ils en soyent nullemēt punis. Toutesfois il ne leur est permis d'entrer dās l'Eglise, mais ils peuuent faire diuorce.

Ils craignent extremement l'excommunication. Ils sont si deuots qu'on en voit venir plusieurs au S. Sepulchre toutes les années.

Ils confessent & tiennent l'Eglise Romaine pour la premiere du monde, & le Pape pour le plus grand homme qui soit, & pour Vicaire de Iesus Christ, & successeur de S. Pierre, & leur siege qu'il appellent de Dauid, duquel ils se disent yssus, le second.

Ils ont les Propheties qui portent qui ne doiuent auoir plus de cent Abunes c'est à dire Patriarches de l'Eglise d'Alexandrie, & celuy qu'ils auoient en l'an 1520. estoit le dernier, apres lequel ils attendent vn nouueau Recteur, & chef de l'Eglise Romaine.

Ils ont des Propheties de deux saincts Hermites qui portent que les Francs se doiuent ioindre auec eux, & destruire le Tor, Ziden, & la Meque: & prendre l'Egypte, & qu'alors le chemin pour s'vnir auec les Chrestiens de par deça sera ouuert: & les Mores ont vne Prophetie, qui dit que la Meque où Mahomet a sō sepulchre, sera destruit par les Ethiopiens. Ils n'ont pas l'heresie des Monothelites: ains ils tiennent deux natures en Christ comme nous: ce qui se voit en leur Messe Ethiopique traduite en Latin.

Le Prere-Ian dit à vne lettre enuoyee au Pape, qu'il est escrit en la vie de S. Victor & aux liures des saincts Peres, qu'vn grand Seigneur Chrestien se doit joindre estroictement auec le Roy d'Ethiopie.

Maintenant que nous auons exposé l'Estat des Abyssins touchant les choses spirituelles, il sera fort à propos de dire ce qui s'est fait de nostre temps pour leur reconciliation auec l'Eglise Romaine & nous commencerons par vne fort celebre Ambassade.

Vn peu auant nostre siecle, Dauid Roy des Abyssins, combien que ieune, & encor sous la tutelle d'Helene son ayeule, meu de la renommée des heureux succez des Portugais aux Indes, enuoya vn nommé Matthieu, Armenien de nation auec vn Seigneur Abyssin à Alfonce d'Albuquerque: Vice-Roy des Indes, pour faire amitié auec le Roy Dom Emanuel, auquel ils porterent lettres de leur Prince en vn petit canon ou tuyau d'or, & luy presenterent entre autres choses vne piece de la Croix de Iesus Christ en vne boëte d'or,

Ceux-cy estans apres retournez de Portugal aux Indes furent dix ans apres leur partement conduits à Ercocco par Sequeira general des Portugais: & là par le moyen de l'accueil & les caresses qu'on fit à Matthieu, & de l'allegresse que les Abissins monstrerent à son retour les Portugais asseurerent de ce dont ils auoient douté, à sçauoir qu'il estoit Ambassadeur du grand Neguz.

Auec cette occasion Sequeira fit amitié & paix perpetuelle au nom de son Roy auec ce Monarque, au nom duquel le Vice-Roy de Barnagaz iura l'alliance. Sequeira en mesme temps enuoya à la Cour de ce Prince Roderic de Lima Ambassadeur, auec lequel alla François Aluarez, qui escriuit apres toute cette histoire. Il retourna de son Ambassade six ans apres son departement, c'est à sçauoir l'an 1526. ramenant auec luy Zegazabe, Ambassadeur enuoyé par le Prete-Ian au Roy de Portugal, & François Aluarez auec des presens, & des lettres qu'il enuoyoit au Pape. Les lettres furent presentees à Boloigne à Clement 7. au couronnement de l'Empereur Charles 5. L'Empereur des Abyssins faisoit mention dans ses lettres du Pape Eugene 4. qui auoit enuoyé à ses predecesseurs le Concile de Florence, & ramenteuoit l'vnion de l'Eglise d'Orient auec la Romaine.

L'an 1535. Iean 3. Roy de Portugal fit dessein d'essayer tous les moyens qu'il pourroit penser pour reconcilier entierement le Prete-Ian auec l'Eglise Romaine. Car encor que l'Ambassadeur de Dauid eust presté obeyssance à Clement 7. au nom de son Roy, toutesfois on doutoit (comme il y auoit apparence) que par faute de secours spirituel, cela seroit inutile, puis qu'ils suyuoient tousiours les heresies d'Eutiches, & de Dioscore, & despendoient de l'authorité du Patriarche d'Alexandrie, & receuoient de luy l'Abuna qui estoit arbitre des choses Ecclesiastiques, & administrateur des Sacremens, qui donnoit les ordres par toute l'Ethiopie, & estoit maistre des ceremonies, & Docteur de la foy. A raison dequoy il ne sembloit pas qu'õ peut faire chose plus vtille, ny plus necessaire que de luy enuoyer vn Patriarche legitime de Rome, pour gouuerner ces ames, & auec luy quelques Prestres de bonne vie, & de grande doctrine, qui conuertissent, & maintissent en la vraye foy ces peuples auec disputes, predications, & discours puplics & particuliers.

Il sembloit qu'il y eust vne grande ouuerture pour cét effet, pource que Claude Roy des Abyssins auoit receu quelques années auparauãt des secours d'importance des Portugais contre Gradaamet Roy d'Adel, qui l'auoit reduit à l'extremité, & en vne lettre escrite à Estienne Gama gouuerneur des Indes, il auoit appellé martir Christofle Gama son frere, qui mourut en cette guerre. Ayant dont commnniqué ce dessein premierement au Pape Iules III. & puis au Pape Paul 4. Ils conclurent qu'on enuoyeroit en Ethiopie 13. Prestres de la compagnie de Iesus tous pleins de pieté & de doctrine. Iean Nugnez Barrette fut fait Patriarche, & l'on luy donna deux Euesques coadiuteurs, c'est à sçauoir Melchior Carnée, & André Ouiede, sous le tiltre d'Euesques de Nicee & de Hierapoli. Le Roy Iean assortit cette Ambassade non veritablement de ce qui estoit requis, pour le voyage, mais de tout ce qu'on pouuoit desirer pour ce qui concernoit les choses sacrees, & de riches presens pour le Prete Ian.

Toutesfois pour rendre la chose encor plus aisée on enuoya deuant par la cõmandement du Roy de Portugal de la ville de Goa, Iacques Diaz, & auec luy Consalue Rodoric en Ethiopie, pour recognoistre le courage du grand Negus & la disposition de ces peuples. Ceux-cy ayans eu audience de ce Prince,

luy monstrerent la lettre du Roy Iean, par laquelle il se resiouyssoit auec luy au nom de tous les Chrestiens, de ce que suiuant l'exemple de son ayeul & de son pere, il auoit embrassé la foy & l'vnion Catholique. Dequoy ce Monarque demeura du tout estonné, comme de chose non pensee, & ayant recerché pourquoy le Roy de Portugal luy auoit escrit ces paroles, s'excusa sur le Secretaire, ou l'interprete de la lettre, adioustant qu'encor qu'il fist estat de ce Roy, comme son bon frere, toutesfois il n'auoit iamais eu dessein de s'esloigner tant soit peu de la foy de ses ancestres: Roderic ne perdit pas courage, ains fit premierement tout ce qu'il peut pour reduire Claude à la verité, & la plus grande difficulté qu'il trouua en cela fut l'ignorance des Conciles, & de toutes Histoires Ecclesiastiques, qui se rencontra au Roy, & en toutes les Prouinces d'Ethiopie

Voyant donc que le grand Neguz ne luy donnoit pas volontiers audience, il composa & publia vn liure en langue Chaïque, auquel refutant clairement les erreurs des Abyssins, il monstroit la souueraine authorité de l'Eglise Romaine; & cecy causa vne grande rumeur, tellement qu'il fut besoin que le Roy le fist dextrement supprimer, pour sortir de peine.

Iacques Diaz voyant qu'il perdoit le temps & que le terme de son retour s'aprochoit, print congé du Prete-Ian, & ayant apres declaré à Goa en quel estat il auoit laissé la chose; il fut resolu qu'il n'estoit pas à propos que le Patriarche mist en compromis auec sa personne, la reputation du S. Siege. Mais on aduisa que pour n'abandonner pas entierement vne si belle entreprise, il falloit enuoyer auec plus d'authorité, ce que le Pere Roderic auoit desia traicté auec si peu de fruict.

Cét Euesque ayant embrassé auec beaucoup de contentement ceste entreprise, se mit en chemin auec le Pere Emanuel Fernandez, & quelques autres qui estoyent en petit nõbre. Estant arriué au pays des Abyssins, il eut plus de suiet de souffrir que de disputer, pource que le Roy Claude ayant esté vaincu & tué, il eut pour successeur Adamas son frere, ennemy iuré du sainct Siege. Cestuy cy traina auec luy à la guerre cét Euesque & ses compagnons, & les traicta du tout cruellement, & n'vsa de moindre rudesse à l'endroit des Abyssins qui s'estoyent conuertis. Il fut apres deffait en vne bataille par les Turcs, qui osterent aussi toute chose à l'Euesque & à ses compagnons: de sorte qu'ils tomberent en vne si grande misere & pauureté, que tout secours leur manquant, ils furent contraincts de pourchasser leur vie en labourant la terre, iusques à tant qu'ils y moururent tous horsmis vn qui gouuerna là enuiron cinq cens Catholiques, partie Portugais, partie Abyssins, auec vne merueilleuse patience.



DICOVRS DV ROY DE MONOMOTAPA.

SOMMAIRE.

1. *Description de la situation, figure & circuit du Royaume de* Benomotane, *ou* Monomotapa, *& sa principale ville Benomotaxe.* 2. *Temperature de l'air de ce pays abondant en riuieres portans l'or en leur sable, en forests, en elephans, en pasturages & en mines d'or.* 3. *Complexion & bonne disposition de corps de ce peuple sa moyenne taille & teinct noir, ses habits & draps de coton, leur façon de viure, de chair, de ris, poisson, millet, huyle de Susyman, la maniere de seruir à genoux leur Roy, ses gardes & ses armes. La generosité des femmes qui vont à la guerre comme Amazones.* 4. *En quoy consiste le reuenu du Prince* 5. *Police de ceste nation & la prompte expedition de iustice qui decide sur le champ les causes par tesmoins & sans prisons, & punit seuerement trois crimes, sorcelleries, le larcin & l'adultere.* 7. *Apostasie de ce peuple qui auoit esté conuerty par le Pere Consalue de Sylue Iesuiste, lequel ils firent apres mourir à la persuasion de certains Mahometans. Et comment sa mort fut vangee par les Portugais.*

BIen que nous n'ayons guere de cognoissance de cét Estat, toutefois il en faut dire deux paroles, selon le petit rapport qu'on nous en a fait : par ce moyen on pourra faire iugement de diuers Princes voisins, comme des Roys d'Adel, de Monoemugi, de Matame & d'Angols, qui sont vn peu moindres, & moins puissans que celuy dont nous entreprenons de parler.

Doncques le Royaume de Bonomotane, Bonomotxa, ou Monomotape est de fort grande estéduë, & obeyt à vn Prince qui porte le nom de Monomotapé qui veut dire Empire en la langue de ce pays. Cét Estat est assis en façon d'Isle entre deux branches d'vne grande riuiere, qui coule du lac de Zembre vers le Midy, & c'est de ce lac que le Nil prend sa source vers le Leuant & le Nord, & le Zaire vers le Ponent. La branche de ceste riuiere, qui enferme le costé Septentrional de ceste Isle se nõme Cuama, & l'autre qui borne ceste Isle du Couchant, & du Midy porte le nom du sainct Esprit, puis du costé du Leuant elle est bordee de la mer. On tient que ceste Isle a de circuit sept cens cinquante lieuës ou trois milles.

La principale ville du pays s'appelle Bonomotaxe, où le Roy fait presque ordinairement sa demeure, & il y en a vn autre nommée Simbas. Outre ceste Isle ce Roy commande encor à d'autre lieux : veu que son Empire s'estéd bien loin

tant auant en terre, que le long du riuage jusques aux Caps de Mozambique, & de bonne Esperance, plusieurs Roys voisins sont ses tributaires. Entre les autres Royaumes on compte de luy de Torre, ou de Butuequi s'estend depuis la riuiere du sainct Esprit jusqu'au Cap des Courantes, & encore bien auant en terre. On voit en ce Royaume le fameux edifice de Simbaoe, basty jadis de pierres carrées dures au possible, & d'vne grandeur merueilleuse : & l'on croid qu'on doit loger en ce lieu le pays d'Agyssibe de Ptolomée, tant à cause de l'assiette, que de l'approche des noms.

QVALITÉ.

CE Royaume est arrosé de plusieurs riuieres, comme de Panami, Luanga, Arruya, Mangiono & autres qui portent de l'or auec elles. L'air y est temperé, & le pays du tout bon & agreable, toutesfois plein de forests. Il est abondant en grains, & en diuers animaux, principalement en Elephans, dont il y a fort grand nombre, tellement, qu'à voir les dents d'elephant qu'on tire de ce pays, on iuge qu'il y en meurt enuiron 5000. toutes les années, & ces animaux y sont fort grands & gros. Mais pour en particulariser quelque chose, la partie de ceste Isle qui s'estend de la riuiere de Cuama au Cap des Courantes, a ses lieux qui sont auant en terre frais, & de grand rapport. Des Courantes iusques au sainct Esprit, on voit des campagnes pleines d'animaux gros & menus, mais froides à cause des vents qui viennent de la mer, & ces campagnes ont faute de bois. Le long de la riuiere de Cuama, il y a beaucoup de montagnes couuertes d'arbres, des collines & des vallées arrosées de fleuues, & des lieux fort peuplez & agreables, & c'est en ces lieux qu'on trouue force Elephans. On trouue par tout cét Estat force or, tant aux mines qu'aux pierres & aux riuieres. Quant au Royaume de Butue, il y a de fort riches mines d'or, & outre ce de fort bons pasturages, mais il manque de bois : & il y fait fort froid à cause des vents qui y viennent du costé du Pole Antarctique.

MOEVRS.

CEs Peuples sont de moyenne taille, noire, de bonne complexion & dispostS. Ils sont vestus de drap de coton qu'ils font, ou qu'on leur porte d'ailleurs : mais le Roy en peut porter du drap venant de quelqu'autre pays, de peur de poison ou de chose semblable, & les gens de basse condition sont couuerts de peaux de bestes. Les plus guerriers gens que ce Prince ayt, ainsi qu'on nous veut faire croire, sont des femmes, qui se conduisent à la façon des anciennes Amazones. Elles se seruent de l'arc des mieux, enuoyent les fils à leurs peres hors de la Prouince, & retiennent les filles pour elles, qui demeurent du costé du Ponent, assez prez du Nil.

Le Prince n'est seruy qu'à genoux, & c'est mesme chose de s'asseoit deuant luy que de demeurer debout entre nous, & cecy n'est permis qu'aux grands personnages. On luy fait la creance de ce qu'on luy met deuant apres qu'il à beu & mangé. Il a pour ses armes vn hoyau & deux dards. Il meine pour sa garde deux cens chiens.

Les habitans de ce pays viuent de chair, de ris, de poisson, millet, & de certaine huyle de Susimin. Ils sont assez courageux, & surmontent les cheuaux à la course Ils espousent autant de femmes que bon leur semble. En quelques endroicts de ceste Monarchie, principalement au Royaume de Butue, ils bruslent le fient en lieu de bois.

RICHESSES ET FORCES.

IV. C'EST chose toute claire, que puis qu'ils ont si grande quantité de ce metail qui est tant conuoité d'vn chacun, ils ne peuuent manquer d'estre fort riches.

Le Roy ne tire autre tribut de ses sujets que quelques iours de seruice & de coruée, & force presens, sans lesquels on ne peut comparoistre deuant ce Prince. Pour ce qui est des forces, il y a grand nombre d'hommes en ses pays, qui se passent de peu, & sont courageux, mais le malheur pour eux est qu'ils sont mal armez.

GOVVERNEMENT.

V. CE Monarque tient auec luy les heritiers des Princes, ses vassaux pour s'asseurer d'eux. Il n'a aucunes prisons, pource que les causes s'y decident, en mesme temps que le crime se commet auec des tesmoins, & l'on n'y punit nul crime si seuerement, que la sorcelerie, le larcin, & l'adultere. Combien qu'ils espousent autant de femmes qu'ils veulent, toutesfois la premiere a de l'aduantage sur le reste : tellement que ses enfans sont heritiers du mary, & les autres femmes luy obeyssent & la seruent.

RELIGION.

VI. LEs sujets du Roy Monomotapa ne sont Idolatres, mais adorent vn seul Dieu qu'ils nomment Mozimo. Du temps de Sebastien Roy de Portugal le Roy d'Inanior, vassal du Monomotapa fut conuerty par le Pere Consalue de Silue Iesuiste, qui baptisa quelque temps apres le Prince de Monomotape & sa femme, & le Roy y fut nommé Sebastien, & la Reine Marie, & depuis, trois cens des principaux furent baptisez.

Mais aduint que quatre Mahometans aymez & cheris du Roy, luy donnerent à entendre que Consalue estoit Magicien, & qu'il renuersoit les Royaumes auec ses enchantemens, & qu'il estoit venu là pour espier son Estat, & faire reuolter le peuple, tellement que le Roy qui estoit ieune, persuadé par ces meschans, se resolut de faire mourir le Pere Consalue, qui fut tué par huict seruiteurs du Roy, tandis qu'il reposoit apres vne longue priere, & son corps fut ietté dans la riuiere de Mensigine, & pres de là on tua aussi auec la mesme furie cinquante personnes qui s'estoient fraischement conuertis. Ceste furie estant passée, apres que les principaux du Royaume, & quelques Portugais eurent remonstré au Roy la faute qu'il auoit faicte, il s'excusa le mieux qu'il fut possible, fit tuer de ces Mahometans qui l'auoient seduit, & fit chercher les autres qui s'estoient cachez, afin de les faire mourir. Tellement que il sembloit que la foy se deust aduancer plus que iamais en ce Royaume. Mais les Portugais, au lieu d'enuoyer en ce pays là de nouueaux Predicateurs pour conseruer ce que Iesus-Christ y auoit acquis, & y faire de nouuelles conquestes, resolurent de se vanger auec les armes. Ils partirent don

de Portugal vne armée de mer auec vn bon nombre de Gentils-hommes Portugais, conduits par François Barret.

Le Monomotapa plein d'effroy au bruit de ceste guerre qu'on luy venoit faire, enuoya demander la paix à Barret. Mais ce general aspirant à l'or de ce Royaume, mesprisa toutes les conditions qui luy furent offertes. L'yssuë de de l'entreprise fut que ceste armée redoutable à vn si puissant Monarque fut consommée par la malice de l'air qui est insupportable à ceux d'Europe.

Depuis quelques Chrestiens y sont restez: mais en petit nombre, & le demeurant est encor pour le present en tenebres.



DISCOVRS

DV ROYAVME

DE CONGO.

SOMMAIRE.

1\. L'Estenduë & bornes du Royaume CONGO & sa diuision en six Prouinces descrites chacune en particulier, auec leurs villes capitales. 2. Temperature de l'air de ses contrées astimées inhabitables par les Anciens: l'egalité des iours & nuicts en toute l'année, & pluyes continuelles durant l'hyuer (qui est l'esté de nostre horizon.) 3. Description des principales riuieres de ses pays, desquelles les plus celebres sont la Zaire & la Lelonde, qui engendre des Cocodriles & les Hippotames. 4. Special denombrement des singularitez qui se trouuent en chasque Prouince. Les Elephans & les Tygres en celle des Bamba, la Zebre animal semblable au mulet, Empalanges, Beufles sauuages, Ciuettes, Serpens longs de 25. pieds qui seruent de viande aux habitans de ce pays, Beliers aislez, Chameleons, Perroquets, Pellicans. En la Prouince de Congo, les Elephans, Singes, Christal. Au pays de Pemba, le Luco espece de grain, le millet blanc, Figues d'Inde, ou Barnanes, & vne espece de Palmiers d'où l'on tire de l'huyle, vin, vinaigre, fruicts, & pain, montagnes de iaspe & de Porphyre. En l'Isle de Loande les coquilles grises & fort luisantes: & le merueilleux arbres Ensenda qui porte certaine espece toile qui sert pour faire habillemens au peuple: Balaines noires, & Sardines. 5. Quelle est la couleur, disposition de corps & forme de visage des habitans de ce pays, la forme de leurs maisons & edifices: leur monnoye pour le trafic & leurs batteaux de guerre, sur lesquels ils bataillent. De la pesche de leurs coquilles: Et de leurs coustumes & mœurs semblables à celles des autres Negres: La façon de leurs salutations au matin, de leurs habits de nattes ou escorces d'arbres, de leur boire, manger, & maniere de coucher, & de se medeciner eux-mesmes par la vertu de simples herbes, dont ils cognoissent la vertu: & le respet qu'ils portent à leur Roy. 6. Leurs richesses consistans en trafic de metaux, Elephans, Ciuettes, Pesche de Coquilles, toiles de Songo, que se tirent des Palmiers, & du Christal. 7. Forces de ce Royaume, leurs armes, & combien de milliers d'hommes on peut armer. 8. Quel ordre tient le Roy à policer son Royaume, ses loix, & les Gouuerneurs qu'il commet en chasque Prouince pour y rendre la Iustice. Et quelle est la discipline militaire, en quelle ordre marchent leur armée & les trois instrumens dont le General de l'armée vse, comme de signales pour la faire marcher ou arrester & faire entendre sa volonté par toutes les Escadres. 9. De l'Idolatrie des habitans du Royaume de Congo: En quel temps & par qui la foy Chrestienne y a esté annoncée, comment elle y est aujourd'huy receuë par le moyen des Iesuistes qui y sont establis.

NCOR que nous n'ayons pas vne assez grande cognoissance de cét Estat, & qu'il soit impossible d'en parler comme des autres comme nous auons traicté, toutesfois nous estimerons auoir satisfait en partie à ce qui estoit deu au Lecteur, si nous luy rapportons ce que nous auons peu apprendre de cét Estat, qui est veritablement de grande estenduë.

Il s'estend depuis le Cap de saincte Catherine, qui est à deux degrez & demy loin de l'Equinoctial, en tirant vers le Midy, iusques au Cap de Ledo. Il a pour ses bornes du costé d'Occident la mer Ethiopique: du Midy les montagnes de la Lune, & les Cafres: du Leuant la Montagne, d'où sortes les fleuues qui coulent aux sources du Nil & du Nord le Royaume de Benin. Et ce Royaume qui comprend depuis la moitié du troisiéme degré du costé du Midy, iusques aux treiziéme degré de hauteur, contient par ce moyen six cens soixante mille d'Italie, ou enuiron.

Le Roy de Congo commande encore à l'Isle de Loande, qui est entre vne branche de la riuiere de Dande nommée Bengo, & la riuiere de Coanze. Il y a encor quelques Isles sur la riuiere de Zaire, dont les habitans sont feudataires du Roy de Congo. Or ce Royaume est diuisé en six fameuses Prouinces, qui sont Banga, Sungo, Sunde, Pango, Batta & Bamba.

La Prouince de Bamba est du long du riuage de la mer, depuis le fleuue de Ambrisi iusques à la riuiere de Coanze, & ce pays contient beaucoup de Seigneurie. La plus nommée ville de cette Prouince se nomme Bamba, veu que les villes capitales donnent leur nom à tout le reste du Pays. Elle est entre les riuieres de Lose & d'Ambrisi, & est esloignée de la mer enuiron cent mille d'Italie.

La seconde Prouince du Royaume de Congo se nomme Songo, & est assise autour des riuieres de Zaire & de Loango, & s'estend iusques au fleuue d'Ambrisi du costé du Nord au septiéme degré & demy, & prend fin prés des rochers rouges de la frontiere du Royaume de Loango. La ville capitale de cette Prouince s'appelle Songo, dont tout le pays prend le nom.

La Prouince de Sunde est assise autour de la ville de Congo, à laquelle les Portugais ont donné le nom de sainct Sauueur, & de là s'estend par l'espace de quarante mille d'Italie, ou de huict lieuës d'Alemagne, à prendre cinq mille pour chaque lieuës, iusques à la riuiere de Zaire. Sa principale ville se nomme aussi Sunde.

La Prouince de Pango a esté autresfois vn Royaume à part, & n'estoit subjette au Roy de Congo. Elle confine du Nord auec la Prouince de Sunde, du Midy auec celle de Batte, du Couchant auec celle de Congo, & du Leuant auec les montagnes du Soleil. La ville capitale du pays se nomme aussi Pango, & est assise vers la partie Occidentale de la riuiere de Barbele, qui vient du lac où le Nil prend sa source.

La Prouince de Batte confine du Nord auec celle de Pango, & du Leuant auec la riuiere de Barbele, & s'estendant iusques aux montagnes du Soleil, & au pied des montagnes d'Aphronitre, du costé du Midy de ses montagnes elle se joint à la Barbele, iusques à la montagne bruslée. La principale ville se nomme Batta, & donne son nom à toute la Prouince ainsi que les autres.

En la Prouince de Pemba l'on void la ville de Congo, nommée autrefois Banze, c'est à dire Cour, & maintenant sainct Sauueur. Elle est assise en vne montagne & esloignée de la mer enuiron cent cinquante mille d'Italie. Il y a là vne montagne assez haute, qui comprend enuiron deux lieuës d'Alemagne. Elle est toute couuerte de bourgs, de villages & de maisons, & il s'y tient plus de cent mille personnes.

QVALITE'.

SElon l'opinion des anciens ceste contrée estoit inhabitable, veu qu'ils estimoient que tout ce qui estoit sous la Zone torride, où ils la logeoient estoit tellement bruslé qu'il n'y auoit moyen d'y demeurer en aucune sorte. Mais ils en ont parlé autrement que la verité ne porte, veu que le tesmoignage d'Edoüard Loup Portugais, qui a demeuré en ces quartiers là assez long-temps auec beaucoup d'autres Portugais.

Cét Autheur rapporte que l'air y est tellement temperé que l'Hyuer est semblable à l'Automne de Rome, si bien qu'ils ne changent point d'habillement, & ne cherchent point de feu en cette saison. Les sommets des montagnes mesmes sont exempts d'vne fascheuse froidure, & mesme generalement en Hyuer la chaleur y est plus grande qu'en Esté, à cause de la pluye qui tombe sans cesse, principalement par l'espace de deux heures auant Midy, & autant apres. Et c'est ceste chaleur qui est principalement insupportable aux hommes d'Europe qui s'y trouuent.

La nuict y est presque esgale au iour, & en toute l'année on n'y remarque que bien peu de difference. Ils ont leur Hyuer lors que nous auons le Printemps. Il commence le 15. de Mars, de mesme que l'Esté sur le milieu du mois de Septembre. Les pluyes y continuent l'espace de cinq mois, à sçauoir d'Auril, May, Iuin, Iuillet & Aoust. On ne voit guere en tout ce temps-là de iours clairs & serains, & les pluyes tombent à si grosses gouttes, que c'est presque merueille, toute l'humeur estant consumée & digerée par les pores de la terre seiche & aride. L'Esté y est au contraire extrémement sec, & il arriue bien peu souuent durant ceste saison qu'il y pleuue. Delà vient que les riuieres se remplissent d'vn eau espaisse & bourbeuse, & s'estant sur la terre, luy communiquent ceste humeur grasse.

Il a en Esté les vents que Iules Cesar & Hyppocrate auant luy, nommerent Etesies. Les Portugais nomment ce vent Maestro ou general, comme celuy qui est ordinaire à ce pays. Le mesme vent cause les pluyes par agitation de broüillards vers les sommets des montagnes, veu que venants à estre choquez ils se resoudent en pluye & tombent en terre. Et l'on voit les broüillards ordinairement sur les hautes montagnes quand la pluye approche.

Ces pluyes continuelles causent la cruë des riuieres, c'est à sçauoir du Nil & du Niger, ou de Senega, & autres de ceste contrée, qui se vont rendre dans la Mer Oceane ou Mediterranée, & humectent & engraissent les terres des pays qu'elles arrosent.

Donc pource qu'il tombe de si grandes pluyes durant leur Hyuer, qui est nostre Esté, tant au Royaume de Congo, qu'au pays du Prete-Ian, il ne se faut nullement estonner de la cruë & inondation des riuieres, combien qu'en Egypte, & aux pays plus arides, qui ne sont iamais arrosez d'aucune pluye, excepté

au pays qui eſt aux enuirons d'Alexandrie,ils tiennent pour merueilleuſes les cruës du Nil, qui ne manque toutes les années en certain temps de venir engraiſſer auec ſon eau graſſe & bourbeuſe les terres des Egyptiens, qui ne rapporteroient nulle choſe, ſi elles n'eſtoient abbreuuées en cette ſorte. A raiſon dequoy l'on ſacrifioit autresfois au Nil, en luy donnant le nom de bon Genie, teſmoins Ptolomée, & meſme les Chreſtiens de ce pays-là tiennent encor aujourd'huy pour choſe miraculeuſe l'inondation du Nil, ſans laquelle on mourroit de faim en Egypte. Doncques l'Oüeſt Nortoüeſt qui ſouffle par deça au temps d'Eſté, durant lequel ils ont leur Hyuer, aſſemble les broüillards, & les vapeurs autour des ſommets des montagnes, & appelle les pluyes,qui tempetent à l'Hyuer à cauſe de leurs chaudes vapeurs. Ce ſont doncques ces pluyes qui cauſent ordinairement le desbordement du Nil, & des autres riuieres de ces contrées.

Mais lors que ces peuples ont l'Eſté,leurs vents ſont contraires, veu que c'eſt lors que le Sudeſt,& le Nordeſt,qui ſont vents froids y regnent, & rafraiſchiſſent la terre,ainſi que nos vents ſont en nos pays. Car ils rendent leur air tout ſerain, au lieu qu'ils rendent le noſtre couuert de broüillards, auec menace de pluye,par vne naturelle diſpoſition de l'air,de la terre, & des climats. Et certainement ſi ce vent ne refraichiſſoit les pays de Congo, & d'Ethiopie, ſans doute la chaleur y ſeroit entierement inſupportable.

Les habitans de Grece,de Candie, de Cypre, de Natolie, de Syrie, & d'Egypte, iouyſſent du meſme vent.

Or il faut noter que la neige ne tombe iamais ſur les montagnes d'Ethiopie, de Congo,ou des pays voiſins ſinon qu'on regarde celles qui ſont portées vers le Cap de Bonne Eſperance,ou bien celles qui ſont aux lieux que les Portugais nomment les Montagnes de Neige.

Si le Royaume de Congo auoit de la neige, ou de la glace, ſans doute l'vne de ces deux ſeroit beaucoup plus eſtimée que l'or, pource qu'on pourroit par ce moyen rafraiſchir la boiſſon.Tellement qu'il faut dire pour concluſion,que c'eſt beaucoup eſtre eſloigné de la verité d'aſſeurer que les riuieres croiſſent quand la neige vient à ſe fondre; veu que les grandes pluyes qui durent cinq mois en ſont cauſe.

La principale riuiere de ces pays c'eſt celle de Zaire, qui vient du ſecond lac du Nil, & eſt fort grande entre toutes celles d'Afrique. Son emboucheure a vingt-huict mille de largeur.Elle fait pluſieurs grandes Iſles durant ſon cours, & reçoit entre les autres riuieres la Vambe, & la Barbele, qui viennent du premier lac: & encore pluſieurs autres qui prennent leur ſource au lac d'Aquelonde. Les principales ſont la Coanze,qui borne les Royaumes de Congo, & d'Angola,& la Lelonde, qui engendre des Crocodils, & des Hippopotames, deſquels l'Iſle des Cheuaux a tiré ſon nom. Elle engendre encor le poiſſon qu'on nomme Porceau; qui eſt ſi gras & ſi grand qu'il y en a du poix de cinq cens liures, voire d'auantage. III.

L'Hippopotame ou cheual de riuiere eſt tanné, a peu de poil ſaute en terre pour y paiſtre,& retourne de iour dans l'eau. Les Africains en appriuoiſent quelques-vns qui ſont viſtes au poſſible, mais il ſe faut bien garder de paſſer ſur eaux de riuieres profondes,veu qu'ils s'yplongent auſſi toſt. Il s'engendre encor en ces riuieres quelques bœufs d'eau, qui viuent durant quelques iours en terre. IV.

L'abondance de l'eau jointe auec la chaleur causée par le voisinage du Soleil, rend le pays fertil au possible, & le fait abonder en plantes, herbes, fruicts, & grains, & il en porteroit encore plus si l'industrie des habitans aydoit à la nature.

Mais venons vn peu aux particularitez des Prouinces que nous auons descrite en premier lieu, puis que nous auons assez discouru en general de toutes ces contrées.

En la Prouince de Bamba il y a vne montagne où l'on trouue plusieurs mines d'argent, & d'autres metaux. On trouue aussi en ce pays plusieurs Elephãs, à cause de la grande quantité de forests, & de riuieres dont il est plein. Ces Elephans sont grands au possible, veu qu'ils croissent iusques à la moitié de leur aage, & ils viuent ordinairement cent cinquante ans. Ceux qui ont esté veus en Portugal, & ailleurs en nostre Europe estoient plus petits, pource qu'on les auoit emmenez encor trop ieunes. La grandeur de ces bestes peut estre cogneuë par leurs dents qu'on a ramassées, dont quelques vnes ont esté trouuées du poids de deux cens liures. Au langage de Congo la dent de l'Elephant est appellée Mene Manzao. Les ieunes Elephans sont nommez Moana Manzo. Ils n'ont pas les oreilles moins grandes que les plus grandes targues des Turcs, les plus grandes les ont longues de six pieds en forme d'œuf, & elle vont en s'appointant vers l'espaule. Auec le mouuement de leurs oreilles, & de leur queuë ils chassent les mouches, de mesme qu'ils les tuënt, ainsi qu'elles se reposent sur eux, en ridant, & ramassant leur peau. Ils ont les poids de la queuë fort espais & semblables à de petits joncs noirs & luisans, & ceux des ieunes sont plus beaux & plus forts, & de plus grand prix.

Veritablement les anciens n'ont pas cogneu la nature des Elephans lors qu'ils ont dit qu'ils ne pouuoient plier le jarret, & que pour cette cause ils s'alloient appuyer contre quelques arbres pour dormir, & par ce moyen se rendoient de facile prise. Car les Portugais & les Flamens ont veu que la chose alloit autrement, veu qu'ils montent mesme sur les arbres en leuant les deux cuisses pour prendre des fueïlles, ou des branches, ou bien ils se baissent aisément lors qu'il veulent boire en quelque lieu qui est bas : ce qu'ils ne pourroient faire s'ils estoient priuez de jointures.

Cette Prouince a aussi des Tygres, de la mesme forme que nous les voyons peints en ces quartiers. Ces bestes, selon le tesmoignage d'Edoüard, n'attaquent iamais les hommes blancs, mais elles se tuënt souuent sur les noirs, tellement que quelquesfois trouuant deux hommes, l'vn blanc, & l'autre noir, qui dormoient l'vn pres de l'autre, ces animaux alloient de furie contre le noir sans offencer le blanc en aucune sorte. Lors que la faim les presse ils attaquent les bestes domestiques, quand ils n'en trouuent aucune par la campagne. Ceux de Congo les appellent Enquoy. Ils tiennent que les aisselles de cét animal sont venimeuses, & que si l'on en mange on en meurt tout furieux.

La mesme Prouince produit vn animal nommé Zebre par les habitans, qui est du tout semblable à vn mulet, excepté qu'il engendre. Au reste la disposition de son poil est merueilleuse. Car depuis l'espine du dos iusques au ventre il a des lignes de trois couleurs, c'est à sçauoir blanches, noires & jaunes, le tout estant disposé auec iuste proportion, & chaque bande estant de la largeur des trois doigts. Ces animaux se multiplient à bon escient

pource qu'ils font des faons toutes les années. Ils sont tous sauuages, & vistes tout ce qui se peut, de sorte que les Portugais ont entre leurs Prouerbes celuy de la vistesse de la Zebre. Ceste beste estant appriuoisée pourroit seruir au lieu du cheual aux guerres, portant & tirant les hommes & les charges, afin que l'on voye comme Dieu a pourueu aux choses necessaires.

Mais d'autant que ce pays manque de cheuaux, & que les habitans ignorent l'art d'adomestiquer la Zebre, & ne sçauent se seruir des bœufs, combien qu'il y en ait beaucoup en ses contrées, les hommes font l'office des bestes, veu qu'estans dispofez aux coings des ruës, ou des chemins, ils portent les litieres ou les chaires. A raison dequoy ceux qui ont besoin de faire diligence en quelque voyage, changent souuent de gens qui les portent, & par ce moyen ont despesché le chemin qu'ils ont à faire.

On y trouue encores d'autres bestes, dont les vnes sont de la grandeur d'vn bœuf : les autres plus petites qu'ils nomment Empalanges, puis des bœufles sauuages, des loups qui sentent de fort loin, & qui ayment extrémement certaine huyle que l'on tire des palmiers. On y trouue aussi des renards, des cerfs, des cheureulx, des conils & des liévres en grand nombre, pource qu'on ne les poursuit pas iusqu'à la mort en chassant comme en Europe.

Ils ont aussi vn grand nombre de ciuettes, qu'ils appriuoisent pour amasser la bonne odeur qui sort de ceste beste qui leur est merueilleusement agreable.

Il y a diuerses sortes de Serpens & de Viperes qui ont quelquefois vingt-cinq pieds de longueur, & cinq de largeur, & ont le ventre fort large, de mesme que l'ouuerture de la gueule, qui est telle qu'ils deuorent vn cerf, ou vn autre animal de pareille grandeur. Ils viuent aussi bien sur la terre, que dans l'eau. Lors qu'ils sont bien saouls, ils s'endorment aisément, & lors les habitans les tuent, & se nourrissent de leur chair qu'ils trouuent meilleur que celle de la volaille.

Au reste il y a des Viperes qui ont vn venin si puissant, qu'ainsi qu'elles ont mordu quelqu'vn, il meurt dans vingt-cinq heures.

On y void encor des animaux de la hauteur d'vn belier, qui sont aislez comme des Dragons, ont vne queuë, vn long bec & plusieurs rangs de dents. Ils viuent de chair cruë, n'ont que deux pieds, & ont la peau rousse & bigarrée de verd & de bleu. La mesme Prouince a des Chameleons.

D'auantage ils ont grande quantité de poules, & coqs d'Indes, de Paons, d'oyes, de canards, de perdrix priuées & sauuages, de faizans, pigeons, tourtres, aigles, faucons, espreuiers & pelicans. Ce pays abonde encores en pertroquets verds & gris : & il y a aussi vn grand nombre d'oyseaux rouges, qui sont fort beaux, & qui ne sont gueres differents des Phenicopteres, ou Flambards. On y void aussi force especes de petits oyseaux, qui chantent comme ceux de Canarie.

La Prouince de Congo nourrit beaucoup d'Elephans, & il y a aussi beaucoup de sortes de Singes, dont quelques-vns font mille badineries & batelages, voulans imiter les personnes qu'ils voyent.

Il y a pareillement plusieurs vaches, & beaucoup de ces autres animaux que i'ay nommez cy-dessus. Outre ces choses il y naist grande quantité de christal, & d'autres metaux, entre lesquels les habitans donnent le premier rang au fer.

Au pays de Pemba l'on trouue du fer en ceste grande montagne, dont nous auons desia parlé en la description des Prouinces. La terre de ceste montagne est de grand rapport, à cause de la bonté de l'air. Il y a de fort bonne eau, qui ne fait iamais mal aux hommes qui en boiuent. Il y a force herbe & grande quantité de bestail & d'arbres fruictiers, qui sont continuellement verds. Ce terroir porte toutes sortes de grains qui sont ordinairement en ces contrées, principalement celuy qu'ils appellent Luco, lequel ils estiment autant, que nous nostre meilleur bled. Il ressemble au grain de la moutarde, sinon qu'il est tant soit peu plus grand.

Ils viennent à le moudre dans vne meule qu'ils tournent à belles mains, & il en vient vne fort bonne farine, de bon goust & du tout agreable. Le pain qui en est fait, ne cede guere de bonté au nostre. Il y a grande abondance de ce grain en Congo, où il a esté porté depuis quelques années seulement du pays où le Nil prend sa source, principalement de celuy où le Nil remplit le second lac.

Ceste porte encore du millet blanc en abondance, qui est appellé Mazze, c'est à dire grain de Congo. Elle produit aussi du maiz, ou bled de Turquie, qu'on estime toutesfois fort peu, & que les habitans nomment Mazza Mamprito, c'est à dire bled de Portugal. Il y a aussi force ris, mais on n'en fait nulle estime. La mesme Prouince porte diuers arbres fruictiers, dont le menu peuple se nourrit & substente, comme des citronniers, des limonniers, qui portent des fruicts d'vn goust merueilleusement agreable. Il y vient aussi des Bananes, que quelques-vns tiennent estre ceux-là mesmes que les Egyptiens & Syriens nomment Muse, & qu'on nomme autrement figues d'Inde. Leur goust est fort bon & agreable, ayant la douceur meslée auec l'aigreur, & c'est vn bon aliment qui n'a rien qui nuise.

Les campagnes y portent aussi beaucoup de sortes de palmiers, dont les vns portent des dattes, & les autres des noix d'Inde. Il vient encore vne autre espece de palmiers semblables aux deux autres, d'où l'on tire de l'huyle, du vin, du vinaigre, des fruicts & du pain. Ils tirent de l'huyle du dedans des fruicts, comme des oliues, & ceste huyle à la couleur & la substance de nostre beurre, toutesfois il est vn peu plus verd tendant sur le jaune. Ils vsent de cecy au lieu d'huyle & de beurre, & en mettent dans leurs lampes & s'en frottent le corps afin de courir plus legerement. Pour conclusion elle sert fort en temps de necessité, veu que ceux de ses pays-cy qui ont voyagé par delà, fussent morts de faim sans ceste huyle. Ils tirent le vin des sommets des arbres qu'ils percent, & lors il en coule vne liqueur blanche, claire & fraische. Elle est premierement douce, puis elle s'aigrit, tellement qu'on en peut mettre sur les laictuës au lieu de vinaigre. Ceste liqueur estant prise fraischement, excite l'vrine, qui est cause qu'on voit bien peu de personnes en ces contrées qu'ils soyent subiects à la pierre ou à la grauelle. D'auantage lors qu'on en boit iusqu'à l'excez, elle enyure & nourrit au possible. Ils font du pain des noyaux de ses fruicts, & ses noyaux sont de la forme des amandes, mais vn peu plus durs. Ce qui est dedans est de fort bon goust, & tout ce fruict est verd dehors & dedans, & est bon creu. Il y a d'autres arbres qui produisent des fruicts nommez Cola, grands comme vne pomme de pin, mais ayans d'autres fruicts semblables aux chastagnes, dans lesquels il y a quatre noyaux rouges ou incarnats, qu'ils cassent auec les dents, & les roulent dans la bouche afin de se desalterer. Ces fruicts estans jettez dans

l'eau la font aigrir, & la rendent agreable au palais, fortifient l'estomach & corrigent la corruption du foye. On y trouue encore d'autres sortes de palmiers sauuages, qui portent grãde quantité de fruits bons à manger, & dont les fueilles seruent à couurir les cahuttes, & à faire des paniers, & autres choses propres à la maison & au mesnage. Il y a encores d'autres arbres nommez Ogegues, qui portent des fruicts semblables au prunes jaunes, & qui sont d'vne odeur & d'vn goust fort agreable. Ils ont outre ces fruicts d'autres qui peuuent grandement seruir en medecine, & qui sont aussi de fort bon goust, comme les Tamarindes qui sont aigre-doux & bons contre les fiévres chaudes. Les Mores & les Turcs voyageurs par terre prennent de la poulpe de Tamarinde, & la meslent auec de l'eau, laquelle ils boiuent apres pour rafraichir le foye, les reins & les parties interieures, comme aussi pour lascher le ventre, vsans aussi de la casse pour le mesme effect. La mesme Prouince a des melons, des concombres, & choses semblables en grande abondance.

Il y a aussi grande quantité de pierre, & des montagnes d'aussi beau marbre, qu'on en puisse voir: tellement qu'on en pourroit bastir tout vn Temple. On y void outre celà des montagnes de jaspe, & de porphyre, comme aussi de marbre blanc, & de plusieurs autres couleurs, & c'est ce marbre qu'on appelle à Rome, de Numidie, & d'Afrique.

Au reste il naist en quelques pierres des Hyacintes qu'on pourroit aisément separer du reste. On pourroit faire des mesmes des colonnes entieres, des obelisques, & autres ouurages, qui seroient beaux, ou plustost merueilleux par le moyen de ces Hyacintes qui y sont meslées. Il y a encore d'autres rochers, où l'on trouue des metaux, à sçauoir de l'airain qui est verd & jaune, & l'on en pourroit faire de fort belles statuës, & diuerses autres choses.

Mais ie suis d'aduis de dire encores pour conclusion de cecy, quelque chose de la riuiere de Zaire, qui est la grande riuiere du Royaume de Congo, qui sort en partie du mesme lac duquel le Nil prẽd sa source. Ce fleuue a de l'eau en telle abondance, que c'est presque chose incroyable: veu qu'il a de largeur cinq mille & demy auant qu'il s'aille rendre dans la mer, & lors qu'il y est entré, son eau coule parmy la salée sans perdre sa douceur, l'espace de huict, de dix, voire mesme de seize lieuës. Ce qui a fait que les mariniers considerent aisément en quels lieux ils sont. On peust aller auec de grands batteaux contremont la riuiere l'espace de cinq lieuës en toute asseurance: mais l'on trouue apres des eaux rapides, & impetueuses, à cause que la riuiere tombe en cét endroict d'vn precipice auec vn grand bruit, semblable à celuy que le Nil, & le Danube font en quelques lieux.

Quant à la riuiere de Lelonde, qui coule au pied de la montagne où la ville Royale de Congo est bastie, lors que les pluyes ont cessé, elle est du tout tarie, & gueable.

On trouue sur le riuage de l'Isle de Loande certaines coquilles grises, & fort luisantes: & combien qu'il y en ait aux autres riuages du Royaume de Congo, toutesfois celles de Loande sont plus estimées. Il y croist aussi vn merueilleux arbre nommé Ensanda, qui est tousiours verd, & a force vertus. Ses branches deuiennent fort hautes, & il en descend de certains filets fort deliez, qui venans à toucher la terre, prennent racine, tellement que ces arbres se multiplient au possible. Sur la premiere escorce de cét arbre il vient certaine espece de toile, qui estant nettoyée sert pour faire des habits au menu peuple.

En la partie qui est plus proche de la terre ferme, il croist certains arbres, au pied desquels l'eau de la mer vient. On trouue là des huitres de la grandeur de la main de fort bon goust, & qui sont assez cogneuës des habitans qui les nomment Ambizimitare, comme qui diroit poisson de pierre.

Pres de cette Isle autour de sa partie exterieure, on voit beaucoup de baleines, noires, qui s'entrefont ordinairement la guerre, tellement qu'il en meurt plusieurs que les habitans peschent, & les ayans prises leur ostent la graisse, de laquelle meslée auec de la poix, ils goudronnent leurs vaisseaux.

En cét endroict on trouue aussi force sardines, & grande quantité de soles, d'esturgeons, de mulets, & d'escreuisses de mer qui sont grandes.

MOEVRS.

Les habitans de ces pays sont noirs, combien que quelques femmes tirent sur le jaune. Elles ont pour la pluspart les cheueux noirs ou roux, mais ce roux tend sur le rouge. Les hommes sont de moyenne taille & presque semblable en cela aux Portugais. Tous y ont la prunelle de l'œil de diuerses couleurs noires, & de la couleur de l'eau de la mer. Leurs lévres sont grosses mais non tant que celles des habitans de Nubie, & des autres Negres. Leurs visages aussi sont differents, veu qu'il y en a qui sont maigres, d'autres qui sont gras, & d'autres qui sont entre deux comme ceux des Portugais, & ils different aucunement des autres Negres, qui sont du tout laids & des-agreables.

Ceux de la Prouince de Bamba sont si forts, qu'ils couperont vn esclaue par le milieu, & trencheront la teste toute nette à vn bœuf d'vn seul coup.

Ceux de la Prouince de Songo sont continuellement en guerre auec les Anzicains leurs voisins: & quant à ceux de la Prouince de Sunct, ils estiment plus le fer que tous les autres metaux, ainsi que nous auons ja dit, pource que l'on en faict des espées, des cousteaux & d'autres choses qui sont fort vtiles, au lieu qu'on ne se sert pas des autres à des vsages si necessaires.

En la Prouince de Pemba qui est celle où est la ville de Congo, les habitans découpent les branches des arbres appellez Ggegues, & en font des hayes, & pareillement des allées, & des tonnes pour estre à couuert du Soleil. Ils portent aussi de la Tamarinde en la bouche pour se garder d'alteration.

Les maisons des habitans du Royaume de Congo sont basses, & fort estroictes, non par faute de matiere, ainsi que nous auons desia monstré parlant des pierres & des marbres qui y sont, outre lesquelles ils ont aussi de la chaux, & du bois en grande quantité : mais à cause du peu d'industrie des habitans, qui ne sçauent nullement bastir, ny ayant entr'eux ny charpentiers, ny maçons qui leur sçachent dresser des maisons telles qu'ils en pourroient faire.

Ceux de Congo vsent de coquilles au lieu d'or & de monnoye, & font auec cela tous leurs trafics.

Les Insulaires de la riuiere de Zaire, ont autrefois eu de grosses guerres contr'eux, & combattoient sur des batteaux qu'ils font du tronc d'vn arbre creusé. Cét arbre est nommé Liconde, & est quelquefois si gros, que deux ou trois hommes, voire d'auantage, ne le peuuent embrasser, tellement que bien souuent vn batteau fait des plus grands & gros, sera capable de contenir deux cens hommes.

Ils font aller ces batteaux auec vne grande roideur, chacun, tient l'auiron,

& l'arc, & lors qu'il est question de combattre, ils laissent l'auiron, & se seruent de leurs arcs contre les ennemis.

Quant à ceux de l'Isle de Loande, ils font la pesche de leurs coquilles en telle sorte. Quelques femmes descendent du riuage quelque peu dans la mer, & en tirent certains paniers pleins de sable, & les mettent en terre, & ostent le sable des coquilles qui sont fort menuës, & de diuerses façons : car il y en a de masles, & pareillement il y en a de femelles, qui sont de plus belle couleur, & plus agreable à la veuë. Toutes choses s'achaptent auec des coquilles, mesme l'or, l'argent & les viures. Au reste non seulement on oste l'vsage de la monnoye d'or, ou de quelque autre metail en ce Royaume (car on vse de mesme comme i'ay ja dit, en tous les Estats du Roy de Congo) mais encore en d'autres endroits d'Afrique, & au Royaume de la Chine & en quelques lieux des Indes: car en Ethiopie l'on donne du poyure au lieu de l'or ou de l'argent monnoyé, & au Royaume de Tombut prés de la riuiere de Senega, on donne des coquilles de mer.

Ces Insulaires ont des vaisseaux faicts de palmier ou de noyer d'Inde, qui vont à voiles & à rames. Ils sont tellement expers à bien nager, que le plus souuent ils passent tout le destroit à la nage pour aller en terre ferme.

Mais pour parler à ceste heure generalement des mœurs de tous les Congeois, ils tiennent beaucoup de celle des autres Negres, au moins de ceux qui sont leurs voisins. Ils versent tousiours quelque goutte du pot auant qu'ils se mettent à boire. Ils ne boiuent iamais en disnant, mais apres le repas ils se desalterent à bon escient auec de l'eau, ou du vin de palmier, ou de l'eau meslée de miel.

Lors qu'ils se rencontrent le matin ou sur le iour, ils se saluënt, & quant ils trouuent quelqu'vn qui tient rang entr'eux, ils en font de mesme. Et quand ils veulent honorer quelqu'vn, ils se mettent à genoux, & battant des mains, demeurans en cét estat iusqu'à ce que l'autre rende la salutation auec ces paroles *Fuio Fuio Fuio*, auec lesquelles ils se souhaittent du bon heur.

Ils desrobent volontiers aux estrangers, mais ils n'vsent guere de larcin parmy eux. Les femmes y sont du tout addonnées à faire l'amour, principalement auec les estrangers, sans se soucier nullement de leur reputation, pourueu qu'elles satisfassent à leur desir.

Les hommes & les femmes y vont esgalement à teste nuë, ayans les cheueux gentiment liez, & toutesfois courts. Quelques vns portent des chappeaux d'escorce d'arbre, ou bien faicts de noix d Inde. Quelques-vns portent aussi des gros trousseaux de plumes attachez à leurs cheueux auec des fils de fer. Il y a beaucoup aussi tant d'hommes que des femmes, qui portent des pendans d'oreilles fort pesans.

Leurs habits sont presque tous de natte faite de l'escorce des arbres & rouge. Ils mettent sur ces nattes des peaux de Singes, & d'autres animaux. Plusieurs portent des ceintures de cuir de beufle, & quelques vnes de ces ceintures sont larges de deux ou trois pieds, voire dauantage. Beaucoup de ces femmes ceignent leurs cuisses de grands anneaux de fer, de cuiure, ou d'estain & les bouts sont tellement vnis ensemble, que l'on ne sçauroit presque dire comment elles les ont peu mettre en ceste sorte. Il y a mesme quelques hommes qui se plaisent à aller de mesme elles.

Ils couchent sur des nattes à terre, & mangent diuers fruicts, & pareillement

du poisson & de la chair, sans mettre ces choses separément, veu qu'ils les iettẽt toutes dans vn mesme plat. Les principaux d'entr'eux mangent presque ordinairement seuls estendus sur la natte. Ils ne font iamais leurs affaires contre la terre, estimant que ce seroit pecher, mais pour cét effect ils creusent des trous qui sont fort larges. Ils vsent de tambours estroits par le bas, & larges en haut, & de flustes de dent d'Elephant.

Cecy se practique volontiers pour la plus part entre ceux qui demeurent aux champs, combien qu'il y ait des choses dont on vse dans les villes, où l'on vit toutesfois auec plus de ciuilité, de delicatesse, & de delices.

Les habitans de Congo font honneur à leurs Roys en baleyant soigneusement tous les chemins par lesquels ils doiuent passer. I'ay dit que les hommes alloient vestus de natte. Mais maintenant ils imitent fort les habitans des Portugais. Et quant aux femmes elles ont trois juppes l'vne sur l'autre, dont elles couurent la partie d'enbas de leurs corps. Chaque iuppe a sa ceinture, & la plus basse bat iusques aux talons, la seconde va iusques aux genoux, & la troisiéme iusques au cuisses; & par tout au lieu de bords il y a des houppes de diuerses couleurs. Elles se couurent par deuant iusque à la ceinture d'vn voile, par derriere d'vn petit mãteau, & le tout est fait de fueilles de Palmier. Elles couurent leur teste de quelque bonnet à la façon des hõmes, & ont le visage descouuert. Il est vray que les femmes de basse qualité, & les esclaues n'ont rien de couuert que le bas. Mais il faut sçauoir que les femmes taschent de s'habiller aussi à la Portugaise, portant sur la teste des bõnets de velours auec de la pierrerie & des chaisnes d'or. Il est vray qu'il n'y a que les femmes de condition plus releuées qui soyẽt vestuës de cette sorte, veu que les autres suiuent l'ancienne coustume.

Le Roy mange à la Portugaise, rend la iustice en public sans grande formalité de procez, veu que toutes choses sont debattuës deuant luy en peu de paroles.

Les Courtisans vsent de flustes, au son desquelles ils dancent la Moresque auec grauité & cadence d'vne gentille disposition, & d'vne façon agreable.

Tous sçauent les vertus de plusieurs herbes, tellement que chacun est son Medecin & son Chirurgien. Ils guerissent la fiebure auec du bois de sandal puluerisé & le mal de teste en s'ouurant la veine. Ils se purgent par le moyen de certaine poudre faite de l'escorce de quelques arbres.

RICHESSES.

VI. ON peut assez estimer combien ceux du Royaume de Congo sont riches puis qu'ils ont si grande abondance de metaux qu'ils peuuent communiquer à leurs voisins, en retenant encor pour eux vne quantité incroyables. Et si l'on veut aussi considerer leurs Elephans, on iugera bien aisement qu'ils reçoiuent en eschange de leurs dents dont ils ont grand nombre, des choses qui ne sont de petit prix. Et si l'on jette aussi les yeux sur les Ciuettes dont il abondent, on verra bien tost combien doiuent estre recherchées des marchands estrangers qui trafiquent en ces contrées. Que si passent plus outre, on monte iusqu'à leur Roy, on ne doutera nullement que celuy qui a tous ses pays sous son obeyssance doit estre grandement riche. Il est impossible de dire ce qu'il tire de ses Estats, pource qu'il n'a pas ses reuenus en argent monnoyé comme nos Princes: mais on peut bien asseurer auec raison que ce Roy reçoit de grandes richesses de tous costez, veu que si ses subjets sont fort riches par le moyen

du grand commerce qui s'y fait, on doit estimer leur Roy puissant, fort riche, & aussi fourny de toutes choses que Monarque qui soit en Afrique.

La pesche des coquilles de mer de l'Isle de Loande est de fort grand rapport à ce Prince. Aussi tient-il ordinairement vn Gouuerneur en ceste Isle qui a soin de ceste pesche.

Il tire beaucoup de la Prouince de Pamba, qui est estimée fort riche à cause de ses mines d'argent & d'autres metaux, & à raison aussi des coquilles de mer qu'on y trouue le long du riuage, qui seruent en ces pays au lieu d'argent monnoyé. On y fait aussi grand trafic d'esclaues, donc les Portugais acheptent vn grand nombre, les enuoyant vendre en d'autres Prouinces.

Apres cela les toiles de la Prouince de Songo, qui se font des Palmiers d'Inde sont fort recherchées de tous costez, & l'on en fait vn grand trafic en ses contrées : de mesme qu'on les va chercher aussi en la Prouince de Sundi, & les Portugais s'en chargent aussi fort volontiers.

Le Christal aussi qui vient en ceste Prouince, n'est pas peu estimé : si bien que les habitans en reçoiuent quelques commoditez, mais non comme de tout le reste dont i'ay desia fait mention.

Ce Roy reçoit aussi du Roy Angole de grands presens, qui tiennent lieu de tribut.

FORCE.

CE Monarque a tant de gens au pays de sa domination, & ceux qui s'y trouuent, sont tellement nez & propres aux armes, qu'il donnera tousiours beaucoup de peine à ceux qui voudront entreprendre sur ses Estats. Toutesfois il manque de villes & places fortes, & n'a rien sur sa frontiere qui soit en deffense. Ses gens ne sçauent pas aussi bien armer, qui seroit cause que ceux d'Europe les trauailleroient grandement, s'ils entroient dans ce pays en bon nombre. Mais quant à leurs voisins ils sont assez capables de leur faire la loy, & de les tenir tousiours en bride, ou mesme de les emporter en les attaquant.

Mais afin de particulariser quelque chose, Pamba est le bouleuert de tout le Royaume de Congo. C'est delà qu'on va faire la guerre à tous les rebelles, à cause que les habitans de ceste contrée sont extrémement courageux & accoustumez à la guerre. Tellement que lors qu'vne necessité arriue, le Roy en tire aisément quatre cens mille hommes, armez à la façon du pays.

Ces hommes qui sont forts au possible, ainsi que i'ay dit ailleurs, portent des espées longues & larges, semblables à celles des Suisses, & ce sont les Portugais qui les leur fournissent. Outre ces espées ils se seruent fort bien de leurs arcs & n'vsent pas moins adroitement de leurs escus qui sont faits d'escorce d'arbres.

Le Gouuerneur de Batta a des Arquebusiers, à cause que du costé des montagnes du Soleil & d'Aphronitre vers la contrée Orientale & Occidentale du Nil, il y a certains hommes nommez Giaquas parmy ceux de Congo, & en leur propre langue Agag, qui sont furieux & attentifs à faire ordinairement quelque butin : tellement qu'ils font continuellement des courses dans les Prouinces qui leur sont voisines, & en particulier dans celle de Batte, à raison dequoy ses habitans sont tousiours soigneux de se tenir prests pour se mettre en armes au moindre bruit.

Ceste Prouince peut enuoyer à la guerre 70. ou 80. mille bons hommes de guerre bien armez, & propres à faire quelque bon effect. On peut iuger par ces deux Prouinces, dont nous auons fait mention, ce qui est des autres.

GOVVERNEMENT.

VIII. LE Roy tient en chaque Prouince vn Gouuerneur; qui fait sa demeure ordinaire en la capitale ville du pays qu'il gouuerne. Il y a beaucoup de Seigneurs en ces Estats, mais tous recognoissent le Roy pour Seigneur absolu de tout ce qu'ils possedent. Ces Seigneurs sont nommez Mani, comme Mani Loanda, Mani Coanza, &c. Seigneur de Loande, Seigneur de Coanze. Le Roy est extrémement honoré des siens: aussi tient-il tousiours vn bon ordre en tout son Royaume par le moyen de ses Gouuerneurs. Les loix & ordonnance n'y sont pas escrites, ains seulement l'on y iuge selon les anciennes coustumes, & les apparences de plus de droict en l'vn qu'en l'autre. Il y a vne loy entr'autre qui porte que l'on ne peut vendre la peau de la Zebre, sans vendre par mesme moyen ce qu'elle a sous ses aisselles (qui est venimeux, ainsi que i'ay desia dit) afin que l'on oste tout suject & moyen de mal faire. Et quant au pourceau marin, les pescheurs sont obligez si tost qu'ils l'ont pris, de le porter au Roy sur peine de la vie.

Les façons de ceux de Congo en temps de guerre sont telle. Ils sont tous gens de pied, & s'espandent ou se resserrent selon la commodité du lieu, ou se diuisent en plusieurs parties. L'armée marche & est gouuernée selon les signals & le cry qui vient du General estant au milieu: car soit qu'il vueille que l'on commence de combattre, ou que l'armée tourne à main droicte, ou à main gauche, ou qu'elle aduance ou recule, ou face quelque autre chose, il a ses signals particuliers & certains cris qui declarent sa volonté, & ce qu'il faut faire. Il y a trois principaux insttumens dont on vse pour donner quelque signal que ce soit: car ils vsent en premier lieu de certains instrumens de bois, qui font vn horrible bruit lors qu'on les entonne, ou bien des tambours, ausquels ils mettent vn peu sur l'escorce d'vn arbre creusé, & les battent auec des bastons d'hyuoire. Ils ont encor vn instrument triangulaire fait en forme de pyramide renuersée, qui estant composé de lames de fer bien jointes, est battu auec des bastons de bois. Ils vsent en troisiéme lieu de dents d'Elephant creuses, lesquelles ils percent a costé comme les fiffres, & leur font rendre vn son guerrier qui resueille le courage, & le pousse à mespriser tous dangers.

Le General de l'armée est contraint de porter vne grande quantité de ses trois sortes d'instrumens, tant grands que petits: car lors qu'il faut donner le signal à toute l'armée, il faut vser du grand instrument, s'il ne le faut donner qu'à vne partie, on vse d'vn qui est moindre selon le nombre de ceste partie: tellement que chaque trouppe a son signal particulier qu'elle s'entend. Les soldats mesmes ont leurs signals entr'eux: car les premiers sont ordinairement hommes dispos, qui au milieu du combat donnent courage aux autres auec leurs clochettes, & les aduertissent de quelle sorte il faut éuiter les dangers.

Lors qu'ils entrent au combat, ils s'eslargissent afin de pouuoir plus aisément lancer leurs dards & éuiter les coups des ennemis par leur disposition, & lors que les premiers semblent lassez, on sonne la retraitte: & soudain ceux qui cõbattent, reculent peu à peu pour faire place à ceux qui sont frais, & cecy se fait quelquefois, iusqu'à ce que toutes les deux armées viennent à se joindre.

Il n'y a personne au Royaume de Congo qui ait rien de propre, ny qui puisse disposer d'aucune chose en faueur des siens, d'autant que tout appartient

au Roy, qui oste & donne comme bon luy semble. Les enfans des Roys sont mesme sujets à ceste loy, tellement que s'ils ne donnent au Roy ce qu'ils luy doiuent payer chaque année, ils sont priuez de ce qu'ils possedent.

Le Gouuerneur de la Prouince de Batte, qui est vne race Royale s'assied tousiours le plus pres du Roy, & a telle authorité aux consultations qu'on ne luy ose contredire. Il mange quelquefois à la table du Roy, mais debout, & personne autre ne reçoit cét honneur, non pas les enfans du Roy mesme. Il meine aussi des fluteurs & autres ioüeurs d'instrumens, qu'il meine auec luy de mesme que le Roy : & il a ce priuilege qu'il a des arquebusiers qui sont de son gouuernement, chose qui n'est pas octroyée aux enfans des Roys, ausquels on donne s'il est besoin des arquebusiers estrangers.

On n'y fait guere souuent perdre la vie aux criminels, & si quelque Congeois a procez auec vn Portugais, on le iuge selon les loix des Portugais.

RELIGION.

ENCOR que la Foy & Religion Chrestienne se soit glissée en ce Royaume toutesfois il est plein d'habitans idolatres, dont les vns adorent le Soleil comme mary de la Lune, & le tiennent pour souuerain Dieu : & portent honneur aussi à la Lune comme à sa femme, la tenant au second rang. Quelques autres adorent ces animaux qui ont forme de dragons, dont nous auons faict mention, traictant de la qualité du pays. Les autres adorent la terre, comme nourrissiere & mere de toutes choses. Bref ils sont pleins de tant de folles erreurs qu'on peut dire iustement que parmy toute leur creance ils ne sçauent ce qu'ils croyent.

Mais il sera fort à propos de faire voir icy au Lecteur comme on a fait entendre le nom de Christ en ces contrées, & en quelle estime & quel honneur il y est pour le present.

Le Royaume de Congo se conuertit à la Foy Chrestienne par le moyen de Dom Iean 2. Roy de Portugal en cette sorte, Iacques Cano Capitaine de ce Roy costoyant par son commandement l'Afrique, paruint apres vne longue nauigation au grand fleuue de Zaire, & continuant sa nauigation, descouurit le long de son riuage plusieurs terres, où il trouua les habitans beaucoup plus agreables que ceux des autres pays qui auoient esté descouuerts iusques alors. Et pour en pouuoir rendre raison plus particulierement à son Roy il se resolut d'aller à la Cour de ce Royaume, où estant arriué & receu courtoisement, il se mit à remonstrer la vanité de l'Idolatrie, & la grandeur de la Foy Chrestienne, & trouua ce Prince si bien disposé, que retournant en Portugal, il mena outre vn Ambassadeur, quelques enfans nobles, afin qu'ils apprissent la doctrine Chrestienne, & fussent bien instruits, puis ayans receu le Baptesme, renuoyez en leurs maisons auec quelques Prestres Portugais propres à prescher l'Euangile, & à planter la Foy en ce Royaume.

Ces enfans demeurerent deux ans en Portugal, & y furent du tout bien entretenus, soigneusement instruits en la doctrine Christienne, & baptisez auec grande solemnité. Lors qu'ils furent donc bien confirmez en la Foy, le Roy Iean les renuoya en leur pays auec vne Ambassade fort honorable, enuoyant auec cela trois Peres de l'Ordre de S. Dominique pleins de vertu & d'vne singuliere doctrine, afin d'instruire tout ce peuple.

Ceux-cy estans arriuez à Congo conuertirent premierement l'oncle du Roy, auec vn fils. Le Roy & la Royne furent apres Baptisez, & ce Prince fit bastir en peu de temps vne belle Eglise sous le nom de saincte Croix. On brusla cependant vne infinité d'Idoles.

Le Roy receut au Baptesme le nom de Iean, sa femme celuy d'Eleonor, & leur fils aisné celuy d'Alfonce : Cestuy-cy fut excellent en bonté, & non content de sa conuersion, s'employa encor auec vn zele extréme à la conuersation des sujets. Mais il ne faut pas estimer qu'on puisse semer la parole de Dieu, ou planter sa Croix sans beaucoup de peine.

Ces Peres de S. Dominique, outre la malignité de l'air, & les chaleurs, insupportables qui les consommoit, furent encor mal traictez par les Congeois mesmes. Car encor que lors qu'on parla des ceremonies sacrées, & des diuins mysteres, ils se monstrassent assez dociles & traictables, pource qu'il leur sembloit que les choses qui estoient au dessus de la capacité humaine, estoient plus conuenables à la Majesté de Dieu, toutesfois quand on commença de parler à bon escient de la temperance, continence, restitution du bien d'autruy, du pardon des offences receuës, & des autres articles de la perfection Chrestienne, on descouurit non seulement de la difficulté, mais encor de la contrarieté, & resistance. Le Roy mesme qui du commencement auoit monstré tant d'ardeur, se refroidit entierement, & pour ne quitter les augures, & les sortileges: & sur tout la multitude des femmes (qui est vne difficulté vniuerselle entre les Barbares) ne prestoit aucunement l'aureille aux Predicateurs, & les femmes ne pouuans souffrir d'estre chassez ou confinées en quelque lieu par leurs maris, ou d'estre postposées les vnes aux autres, mirent en trouble toute la Cour, & la ville ou le Roy faisoit sa demeure.

Cette troupe estoit poussée à tout ce bruit encore plus par Panse Aquitime second fils du Roy qui n'auoit voulu receuoir le Baptesme : à cause dequoy il nasquit de grandes inimitiez entre luy & son frere aisné, qui estoit si affectionné à la Religion Chrestienne, & qui soustenoit la cause de Christ autant qu'il luy estoit possible.

Sur ces contrarietez le Roy mourut, & les freres vindrent aux mains. L'issuë fut telle qu'Alfonce auec trente six soldats, inuoquant le nom de Iesus Christ, & celuy de S. Iacques à la Portugaise, deffit son ennemy qui fut mesme pris & mourut prisonnier en son opinion detestable.

Veritablement Dieu fauorisa Alfonce en cette guerre auec des miracles tres euidents. Car on dit qu'ainsi qu'il estoit sur le poinct d'entrer au combat, il vid vne si grande clarté, que ses compagnons & luy l'apperceuant demeurerent esblouys durant quelque temps, & auec vne telle esperance d'obtenir la victoire, & vne si grande allegresse de courage, qu'il seroit mal aisé de l'exprimer.

Mais leuant apres les yeux au Ciel, ils virent cinq espées fort luisantes, que le Roy print lors pour ses armes, & que ses successeurs gardent encor aujourd'huy. Les ennemis mesmes confesserent qu'ils auoient esté vaincus, non par le Roy ou par ses soldats : mais par vne femme merueilleusement blanche, qui leur esbloüissoit les yeux auec vne splendeur insupportable, & par vn Cheualier, qui auec vne Croix de pourpre sur la poctrine, monté sur vn cheual bayard les frappoit & portoit par terre.

Apres la victoire obtenuë il fit assembler tous les Seigneurs de son Royau-

me, & leur commanda de faire porter en certain lieu tous les Idoles, puis les fit brusler sur vne haute montagne. Il regna paisiblement l'espace de cinquante ans, durant lesquels il aduança merueilleusement la foy Chrestienne par son authorité, & par son exemple, & mesme auec la predication.

Le Roy Dom Emanuel n'abandonna pas l'entreprise, veu qu'il enuoya de Portugal en Congo douze Peres de ceux que les Portugais nomment Bleuz, dont le Pere Iean Marien estoit chef, auec des Architectes & des Charpentiers & Maçons pour bastir des Eglises, & auec vn riche appareil sacré, & le Roy Alfonse enuoya son fils Henry, & plusieurs Princes de son Royaume à Rome, où ils furent receus auec beaucoup de courtoisie. Le Roy Alfonse eut pour successeur son fils Pierre, au temps duquel on mit vn Eunuque en l'Isle de sainct Thomas, qui eut aussi soin de Congo, où l'on establit en la ville de sainct Sauueur, vn College de vingt-huict Chanoines en l'Eglise saincte Croix.

Le second Euesque fut de la maison Royale de Congo, qui alla à Rome, & mourut à son retour.

Pierre eut pour successeur au Royaume François qui regna toutesfois fort peu de temps, & François estant mort, Diego qui estoit son parent luy succeda: & ce fut au temps de cestuy-cy que Iean troisiéme Roy de Portugal entendant que le Roy ne se soucioit beaucoup de la Religion, & que les Marchands & les Prestres d'Europe n'aidoient pas beaucoup à l'aduancer, ains scandalisoient auec leur mauuaise vie les nouueaux Chrestiens, y enuoya quatre Iesuites pour remettre & redresser toutes choses. Ses Religieux estant arriuez premierement à sainct Thomas, & puis à Congo, furent receus du Roy assez courtoisement, & s'estans tout aussi tost employez au dessein pour lequel ils auoient fait le voyage, l'vn d'eux se mit à enseigner la doctrine Chrestienne, & les lettres à six cens enfans, & les autres allerent prescher par le pays auec vn fruict inestimables, veu qu'en cinq mois ils conuertirent plus de cinq mille personnes & bastirent trois Eglises. Mais estant depuis tombez l'vn apres l'autre en de longues & fascheuses maladies, ils furent contraincts de s'en retourner en Europe.

On fit en ce temps le troisiéme Euesque Portugais de nation, qui eut beaucoup de peine à cause de la coutumace des Chanoines & du Clergé.

Cependant le Roy Diego mourut, & apres son deceds il nasquit de grands debats sur la succession du Royaume, parmy lesquels presque tous les Portugais qui estoient à sainct Sauueur furent tuez excepté les Prestres. Finalement Henry frere de Diego obtint la Couronne, & apres luy, qui mourut bien tost apres en vne bataille contre les Anziques, Aluare son fils regna. Cestuy-cy pour se reconcilier, le Portugais fit assembler tous ceux qui se trouuerent espars de tous costez par le Royaume, tant de Religieux que laiz, & escriuit pour sa descharge au Roy & à l'Euesque de sainct Thomas.

L'Euesque ayant veu les lettres, passa au Royaume de Congo, & apres auoir donné quelque ordre à la discipline du Clergé, s'en retourna à sainct Thomas, où il finit ses iours.

Il aduint en partie pour l'absence, & en partie pour le deffaut des Euesques, que l'aduancement de la Religion fut beaucoup retardé, & mesme elle fut en grand danger de s'amoindrir en toutes ces contrées, pource qu'vn

nommé François, homme de grande authorité, tant à cause de sa maison, que de ses richesses, commença à dire librement que s'estoit chose vaine de tenir vne seule femme, & enfin abandonna la foy Chrestienne, & fut cause que le Roy perdit beaucoup de sa premiere ardeur.

On dit que ce François estant mort & enterré en l'Eglise saincte Croix, les Diables descouurirent vne partie du couuert de l'Eglise, & auec vn bruit espouuantable le tirerent hors du tombeau & l'emporterent, chose qui donna beaucoup à penser au Roy : mais il fut encor plus esmeu par vn accident qui suruint apres. Car les Giacquas estans partis de leurs pays entrerent en grand nombre dans le Royaume de Congo, & venus au combat auec ce Roy le mirent en fuitte, & l'effroyerent tellement, que ne se sentant pas asseuré dans sa ville capitale, il abandonna le Royaume, & se retira en vne Isle du Zaire appellée du Cheual, auec les Prestres Portugais & les Princes de son Royaume. Se voyant là reduit à l'extremité, pource qu'outre la perte de ses pays, ses gens mouroient de faim, & se vendoient pour viure l'vn à l'autre à fort vil prix, il eut recours à Dom Sebastien Roy de Portungal, & en obtint six cens soldats, auec la valeur desquels il chassa les ennemis du Royaume, & fut remis en son premier estat dans vne année & demie. De son temps l'Eueschè de sainct Thomas fut donné à Anthoine de Clioue Castillan qui apres plusieurs difficultez que le Gouuerneur de ceste Isle luy mit en auant, fut en fin conduit en Congo auec deux Religieux & quatre Prestres, & maintint quelque temps les choses en estat.

Cependant le Roy Aluare mourut, & eut pour successeur son fils portant mesme nom, qui ne manqua de solliciter Dom Sebastien, & Dom Henry Roys de Portugal, & puis le Roy Catholique, afin qu'ils luy enuoyassent des Predicateurs & d'autres gens d'Eglise pour maintenir & augmenter la foy en son Royaume. Et sur ces beaux desseins il vint à mourir laissant pour successeur vn sien fils, portant le mesme nom d'Aluare.

Au milieu de ses troubles quelques Iesuistes passerent en Congo & se mirent à prescher ce peuple. Ces Religieux ont basty en l'Isle de Loande vne maison où il demeure six ou sept Prestres, qui vont çà & là, où le besoin les appelle. Car le nombre des baptisez estant fort grand, il y a si peu de gens pour les entretenir en deuotion, que le mauuais grain surpasse de beaucoup le bon. L'an 1587. le Roy Aluare, qui pour n'estre pas né de legitime mariage estoit peu estimé de la plus grande partie des siens, voulut prés de sa personne de ses Peres pour l'employ & l'authorité duquel il se mit en reputation & vint à estre honoré. Et Dieu fauorisa sa bonne intention, pource qu'ayant contre luy vne sienne sœur du costé du pere, & vn frere de cette sœur, il donna bataille à ses gens auec vne grosse armée, & se porta si vaillamment au combat, que non seulement il deffit l'armée : mais encor en mit à mort le General. Et apres il ordonna qu'au lieu où il estoit mort on bastiroit vne Eglise à l'honneur de nostre Dame : & pour inciter les autres par son exemple, il fut des premiers à mettre la main à l'œuure, & auec les Edicts fort fauorables il aduança la Predication de l'Euangile, & l'entreprise de ses Religieux.

L'ESTAT

L'ESTAT DE L'EMPEREVR DE MARROC.

SOMMAIRE.

1. S'ENSVIT le discours d'vn Estat qui comprend deux fameux Royaumes. En premier lieu se presente la Situation du Royaume de Marroc : & sa diuision en sept Prouinces, desquelles est faite vne particuliere description. Et premierement de la Prouince d'Hée, son estenduë, ses bornes & villes principales. 2. Description de la Prouince de Sus, sa situation, ses limites & ses villes. 3. De Marroc. 4. De Guzale. 5. Ducale. 6. Hascora. 7. Tedlé. 8. Partition du Royaume de Fez en sept Prouinces, ses bornes & son estenduë en general. 9. De Tenesme premiere Prouince du Royaume de Fez & ses principales villes. 10. De la Prouince de Fez, sa longueur & largeur & ses villes, auec vne ample relation de la grande & superbe ville de Fez, ses Mosquées & Temples magnifiques au nombre de 700. Hospitaux, Estuues, Colleges, Hostelleries basties en forme de Palais, & autres infinis edifices somptueux. 11. De la Prouince d'Asgar, ses bornes, ses villes & fortes places. 12. D'Elhabet ou Ellabet & ses villes. 13. d'Errif. 14. Garet. 15. Chauz. 16. De la qualité de l'air de ses Prouinces & de leur terroir abondant en huyles, miel, cire, succre, cotton, laines de Cheure dont on fait camelos, peaux de Chéure dont se fait le marroquin : mines d'or : Et quelles maladies regnent en ses contrées. 17. Diuerses opinions de l'origine & descente de ses Barbares recommandez de toute ancienneté pour la subtilité de leur esprit, & grande doctrine & science de la Medecine, excellens en l'art de cheuaucher à la genette & ieux de Cannes, viuans iadis de chair de Singe & s'habillans de peaux de Cheure : adorans le Soleil & la Lune comme Deytez. Et leur abominable sacrifice nocturne, auquel les lumieres esteintes, ils paillardoient auec la premiere femme qui leur venoit en main. 18. Quel est le naturel des habitans de Fez & Marroc, & comme ils sont ambitieux, infideles, coleres, vanteurs, soupçonneux, dispos, mais non de grand trauail. 19. De la demeure des Arabes aux Deserts de ses contrées viuans sous des tentes & pauillons, adonnez aux labourages, à la chasse, à la Poësie. Des habillemens de leurs femmes & leurs fards & peintures, dont elles ornent leur visage. 20. Mœurs & façons de viure des Prouinces du Royaume de Marroc, & premierement de quelles viandes vsent ceux de Hée leurs vestemens & façons de licts, &c. 21. Mœurs & maniere de viure des habitans du Royaume de Fez, & specialement la ciuilité de ceux de la ville de Fez, leurs belles Estuues, Hostelleries, trafic de Moulins, habitations distinctes des Arts mechaniques & places où se fait le trafic de chaque sorte de marchandise. Les ceremonies du mariage & festins de nopces, la façon de leurs habits, & de leur boire & manger, leurs dances & bals. Leurs festes solemnelles, la façon de leur dueil à la mort de leurs parens. Leurs ieux & exercices ordinaires. La discipline & nourriture de la ieunesse. 22. Des trois sortes de Deuins, Philosophes,

Chimistes, Charmeurs & Enchanteurs de ce Royaume. 23. Ses richesses procedans de la fertilité du pays abondant en bleds & fruicts, citrons, oranges, succre, oliues, camelos, marroquins, toiles de cotton : & le grand reuenu de leur Prouince qui consiste en dixmes & premices des fruicts & du bestail en tailles qu'il exige de chaque arpent de terre, & des personnes qui ont attaint l'aage de puberté, soit masle ou femelle : en Doüane & gabelles de Fez & des autres villes : en succeßions des biens laissez par les Gouuerneurs de ses Prouinces, qu'il prend apres leur mort. 24. Ses forces consistans en gens de guerre & cauallerie, & sa gendarmerie de plusieurs sortes, composée de plusieurs parties, par la consideration desquelles on peut facilement iuger quel nombre de gens ce Monarque peut mettre en campagne. 25. Quelle est la famille qui commande maintenant au Royaumes de Marroc & de Fez : & par quels moyens elle est paruenuë à cét Empire. 26. Conseil du Roy & Chambre de Iustice establie dans Marroc. 27. De la creation & Cour des Roys de Fez, ses Officiers, Capitaines de Caualeries, Gouuerneurs establis en chaque ville, Commissaires ordonnez sur les peuples pour la Iustice, Barons guardiens, Pouruoyeur, Maistre d'Escuries, Trompettes, Maistre de Ceremonies, &c. Et quel ordre ils tiennent, le Roy marchant en campagne. 28. Du Gouuerneur, Iuges, Gabelleurs, Apoticaires & police de la ville de Fez. 29. Du Mahometisme diuisé en plusieurs sectes : Et qui fut celuy qui introduisit la loy de Mahomet en Barbarie. 30. De l'introduction & establissement des Iuifs aux Royaumes de Fez & de Marroc : & le miserable estat des Esclaues Chrestiens de ses Pays.





E viens maintenant à faire le discours d'vn Estat qui ne peut demeurer en vn estre, & qui a souffert & esprouué tant de changemens depuis peu d'années, que la chose sembleroit incroyable à celuy qui n'en seroit asseuré par vne infinité de bons tesmoignages. Ce n'est pas que les estrangers courent tous les iours à sa ruine. Ce sont les Princes d'vne maison paruenuë à la domination par mille actes meschans & indignes, qui combattent l'vn contre l'autre, & se chassent à leur tour. Car Muley Cidá qui est auiourd'huy Empereur de Marroc en auoit esté mis dehors il y a quelques années; & maintenant Muley Cheq, qui s'en estoit emparé auec son fils Abdalla est refugié en Algarbe en Portugal auec quelque nombre de Mores, & son fils Abdalla est maintenant aux montagnes à faire amas d'Arabes, pour venir fondre sur Muled Cidan, & luy faire le mesme tout qu'il a receu. Mais pource que la chose est trop cogneuë, & qu'il s'apreste encor vn remuëment en ces pays-là, où les affaires seront en perpetuelle incertitude, tandis que Muled Cheq, Muley Abdalla, & Muley Boufers seront en vie, ie quitteray ce discours pour venir au dénombrement & à la description des Estats qui sont possedez par ce Prince.

L'Estat du Serif, qui comprend toute la partie de la Mauritanie que les Romains nommoient Tingitane, s'estend depuis le Cap Baiador iusques à Tanger, & depuis la mer Atlantique iusques à la riuiere de Mului e, & encor plus outre, & dans cét espace sont les deux fameux Royaumes de Fez, & de Marroc.

Or pour venir à la description du Royaume de Marroc, il est assis entre le mont Atlas & la mer Atlantique, & tire de sa principale ville qui est ainsi appellée. Ce Royaume est diuisé en sept grandes Prouinces, qui sont Hée, Suz, Guzule, Marroc, Ducale, Hascore & Tedlete.

La Prouince d'Héc a pour ses bornes du Ponent, & de la Tramontane la mer Oceane, du Midy le mont Atlas, & du Leuant la riuiere d'Esfiuale.

L'vne des villes d'Hée, & des plus anciennes est celle qui se nomme Tednest, qui est assise en vne large plaine & belle campagne, & fut jadis appellée Tamusis, & posée sur le fleuue Tensift. Elle est bien peu habitée ou pour mieux dire abandonnée entierement, pource que ses habitans aduertis que les Arabes pratiquoient de vendre la ville aux Portugais voulurent s'enfuyr: mais ne le peurent iamais faire tous, ayans vne bonne partie passé par le fil de l'espée, enuiron l'an 1514. & Teculet receut pareil traictement qui estoit ville belle & riche ayant vn bon port de mer, & meilleur trafic que Tednest. Hadecehis est aussi maintenant presque du tout ruynée. Le fort d'Ifleusugaguen a eschapé cét orage, mais celuy de Tenent ne se peut garantir de tomber entre les mains des Portugais.

Outre ces places vous voyez Teselgdet, Tagtesse, & Dauct, & Culeihat Elmuridin, qui signifie la forteresse des Disciplis, à cause qu'vn certain heretique en la loy de Mahomet, s'y tenoit auec ses Disciples, y preschoit sa doctrine, & tenoit bon contre le Roy de Marroc. On voit aussi en la Prouince d'Hée la ville d'Iguilinguiguil assise sur la croupe d'vne montagne, où les habitás naturels d'Afrique se fortifient contre les Arabes, auec lesquelles ils sont perpetuellement en guerre. En cette mesme Prouince on voit sur la mer la ville de Tefethné, qui est vn bon port de mer, non toutesfois capable des grands vaisseaux,

La principauté de Suz est maintenant erigée en Royaume, au lieu qu'auparauant que le Serif se fist Roy de Marroc, c'estoit vne particuliere seigneurie: Elle est outre le mont Atlas, tirant vers la terre des Negres, c'est à sçauoir sur l'extremité de ce qui est proprement Afrique. Elle commence à l'Ocean du costé du Ponent, & a au Midy les sablons des deserts de Lybie, au Leuant la grande riuiere de Suz, & le mont Atlas luy est au Nord, c'est à sçauoir du costé d'Hée.

La premiere de ses villes c'est Messe, ou Masse, posée sur vn Cap que les modernes appelle Cap de Gillon, & c'est vn amas de trois villes assises sur la pointe de ce Cap entre, lesquelles passe ladite riuiere de Suz. Cette ville est peu de chose, à raison du mauuais pays où elle est assise. Outre Messe vous auez la ville de Teijent assise en vne belle & large campagne, & diuisée en trois parties, comme faicte en triangle, ces parties estant separées l'vne de l'autre. Tarudant est aussi vne ville de Suz, où le Lieutenant du Roy de Fez se tenoit lors que ceux de Fez commandoient à la Mauritanie. On voit encor au Royaume de Suz la ville de Tedsi, assise entre la mer Oceane, & le mont Atlas, & la derniere des places de ce Royaume, c'est Tagauost, qui est la plus grande des villes de Suz, assise en la campagne, & ayant vn peuple fort riche.

III. La Prouince de Marroc a pour ses bornes du Ponent la montagne de Nefise qui s'estend vers l'Orient iusqu'au mont Hadimei, & descend vers le Nord, iusqu'à la riuiere de Tensifit, iusqu'à ce qu'elle se ioinct à celle d'Asifinuad, qui la separe du pays d'Hée, & est faicte en forme triangulaire.

Outre Marroc elle contient la ville de Tenezze, puis Delgumuba, qui est vne forte place bastie sur vne fort haute montagne, & enclose de plusieurs autres monts, & au bas de ce lieu on trouue la source de la riuiere d'Asifinuad. On voit encor la ville d'Imizmisi assise sur vn roc du mont Atlas. Elle est assez grande, & a pres d'elle vn passage estroit du mont Atlas appellé Burris, par lequel celuy qui veut aller en Cuzule est necessairement contraint de passer. Mais cette ville se dépeuple tous les iours & n'est plus si florissante qu'elle a esté.

On trouue en la campagne voisine de cette ville trois Chasteaux nommez Tumeglast. Il y a aussi la ville de Tesrast qui est à sept petites lieuës de Marroc. Quant à la ville de Marroc, elle n'est plus si belle qu'elle a esté jadis. Et ce que on y voit encor de beau c'est le Chasteau & Palais Royal que Mansor, ou Alymansor le puissant Roy de toute la Barbarie, y fit bastir aussi grand qu'vne assez belle ville. Pres de Marroc on trouue Agmet, bastie sur vn costau au mont Atlas, & assise pres du fleuue Tensect. Elle est ruynée excepté le fort, où il se tient bien peu de personnes.

IV. Guzule confine auec la Prouince de Suz, & a pour sa borne du Couchant le mont d'Ilde, du Nord le mont Atlas, du Leuant la Prouince d'Hée, & du Midy la Lybie, & en tout ce pays, il n'y a ville, ny cité, ny chasteau, ains seulement quelques villages & hameaux.

Quant à Ducalia c'est vne Prouince voisine de l'Ocean du costé du Ponent, & au Cap dit Vsagium par les anciens, & par d'autres mont Soleil: mais les modernes Européens l'appellent Cap de Cautin, les Mores Gebelelhudic. Elle a au Midy le fleuue de Habid, au Leuant le pays de Tedle, & au Nord celle de Tesmesne. Il y a peu de villes closes, & celles qui y sont, sont presque toutes tenuës par les Portugais, qui prindrent de nostre siecle la ville d'Azafi, sous pretexte de faire vn magazin pour leur marchandise. Vous auez encor Tit,

qui se rendit presque en mesme temps aux Portugais. Elmedi ne fut abandonnée de ses habitans, de peur qu'ils eurent des Chrestiens, de mesme que les villes de Centpuis, Subeit, Temeracost, Terga & Bulahuan, toutes lesquelles furent saccagées, & ruinées quand les Portugais prindrent la ville d'Azamor, assise sur l'emboucheure du fleuue Ommirabili, ce qui aduint l'an 1513. au mois de Septembre sous le regne de Dom Emanuel de Portugal.

La Prouince de Hascora commence aux montagnes de Ducalé vers le Septentrion, confine auec l'Ocean du Ponent, auec Tedlé du Leuant, & auec Marroc du Midy. Les villes de ceste contrée sont Alemdin, Tagodast, Eluimua, ville moderne, & Bzo ancienne, assise sur vne haute montagne. VI.

Tedlé est la derniere des Prouinces de Marroc, & a pour ses bornes du costé d'Occident la riuiere Quadelhabid, qui signifie riuieres des esclaues, celle d'Ommirabili du Leuant, le mont Atlas du Midy, & le pays de Tenesme du Septentrion. Ceste contrée à la figure comme en Triangle, faisant sa pointe vers le Midy, & s'eslargissant du costé du Nord. La principale ville de ceste Prouince est Tesza ville ancienne, & qui prend son nom de certaines pierres ainsi nommées dont toute la ville est bastie. Elle est bastie sur la riuiere de Deymé. Pres de ceste ville on void celle d'Elfza, bastie sur le fleuue Ommirabili, dans lequel entre celuy de Deymé, & tous deux sortent du mont Atlas. VII.

Ceste ville est sous la Iurisdiction de la precedente. On void apres Chithite, qui a long-temps soustenu la guerre contre le Roy de Fez, & la derniere place est nommée Eithiad, abondante en toute sorte de viures.

Pour le regard du Royaume de Fez, il est diuisé en sept Prouinces, qui sont Tenesme, Fez, Azaghar, Elhabet, Errif, Garet, Elchaus, chacune desquelles fit au temps passé vne Seigneurie particuliere, comme aussi Fez estoit vne simple Iurisdiction iusqu'à tant qu'vn certain Marin l'erigea en Royaume. VIII.

Tout ce Royaume a pour ses bornes du Couchant la mer Atlantique, & de ce costé il s'estend du fleuue Ommirabili, & de la ville d'Azamor iusqu'à la ville de Zanger, du Nord le destroit de Gibraltar, & la Mer mediterranée, & en partie aussi l'Atlantique, du Couchant la riuiere de Muluie, & du Midy le Royaume de Marroc.

La Prouince de Tenesme commence sur l'Ocean Atlantique du costé d'Occident, & ses habitans sont ceux que Ptolomée nomme Cauues. Ses autres bornes sont du costé d'Orient le fleuue Buragrag, & du Nord l'Ocean, de mesme que l'Oüest ou du Ponent, ainsi que nous auons desia dit. Ce pays est plus lõg que large, veu qu'il a quarãte lieuës de long, & de l'Atlas à l'Ocean seulement. Ce fut jadis la fleur de toute la Mauritanie, Tingitaine, veu qu'elle contenoit plus de quarante villes, & plus de trois cens Chasteaux & villages. IX.

La premiere ville de ceste Prouince est Amfa, que les Romains ont jadis bastie sur le bord de la mer Oceane. Elle est à trente lieuës du mont Atlas, & a presque entierement esté ruinée par les Portugais, & assez prés de là on void la ville de Mansor, qui a esté traictée comme la precedente.

On voit aussi assez prés d'vn petit fleuue nommé Guirla, la ville d'Adendum le long des murs de laquelle passe vne grande source d'eau, comme vn Estang. La ville est ruinée comme le reste de celle de Mauritanie, qui essayerent la fureur de la guerre, lors que les Mahometans se battirent sur les differends des Docteurs de leur fausse loy.

On trouue sur ce coste la ville de Tegeyet, habitée seulement d'vn pauure

peuple, & de quelques mareschaux, que les Arabes contraignent de s'y tenir, afin de trauailler pour les laboureurs qui cultiuent la terre. Car les Arabes en sont maistres, ou pour mieux dire les plus forts y commandent, & ce pays est comme terre de conqueste. On voit encor sur le riuage de la mer la grande ville de Rabat, ou Rubut, dont le Roy Mansor, ou Almansor fut fondateur. Elle est assise sur l'emboucheure du fleuue Burugrug, & n'est plus rien au regard du passé, veu qu'il n'y a pas cinq cens maisons peuplées, au lieu que du temps de Mansor estoit des plus peuplées d'Afrique. Il n'y a maintenant en son enclos que des jardins, vignes & prairies.

En tirant tousiours vers le destroit de Gibraltar on trouue Salà qui porte le nom ancien, quoy que les Barbares l'appellent Zalà. Il y a vn Palais qui seruoit pour la sepulture des Roys du pays, & des Princes de leur sang. Apres Zalé, vous voyez les ruines de Fanzara, bastie sur le fleuue Subu, qui retient encor son ancien nom. Assez pres de Fanzare on voit Mahmore, ou Marmorà, enuiron demie lieuë de la mer, durant laquelle fut deffaicte l'armée des Portugais par le Roy de Fez, quoy que les Chrestiens tinssent la place, laquelle ils furent contraints de quitter par le peu d'intelligence qui estoit entre les Generaux des armées des Roys de Portugal & de Castille.

Vous auez le long de ceste riuiere la ville de Macnasé fort peuplée, & assise en belle campagne, loin du mont Atlas enuiron six ou sept lieuës, & de Zalé enuiron vingt-cinq & quinze, ou seize de Fez. Elle est assez grande & forte & a ses ruës larges, & de l'eau en abondance par le moyen d'vn aqueduc, qui monstre assez qu'elle se ressent de l'ancienne diligence des Romains. Il y a encor les villes de Gemiha Elchman, Camis, Metgara, & Bambasil, qui sont ruinées, & la derniere appartient aux Prestres Mahometans. Mais on trouue encor la ville de Tefelfelt bastie sur la campagne sablonneuse entre les riuieres d'Oder, & de Bat, & a cinq petites lieuës de la mer.

La Prouince de Fez s'estend vers le Leuant, depuis la riuiere de Buragraga, iusques à celle d'Inaue, qui est enuiron l'espace de cent mille, du Nord la riuiere de Subu, du Midy de mont Atlas. Là est la grande & superbe ville de Fez nommée Sylde par Ptolomée. Elle fut premieremẽt diuisée en deux, y en ayant vne partie de chaque costé du fleuue, & chacune ayant son Seigneur, & Mofti, de la secte de Mahomet. Mais le Roy de Luntanà saccagea ses deux villes, mettant à mort les Moftiz, & des deux n'en fit qu'vne seule ville.

Or pour en faire la description, Fez est vne forte grande ville, & à present la plus grande de toute la Mauritanie. Elle est assise presque de tous costez sur des montagnes & collines, de sorte qu'il n'y a que le cœur, & le milieu de la ville qui soit plaine. L'eau y entre de deux costez, à cause que la riuiere se diuise en deux canaux, l'vn desquels vers le Midy arrouse les murs de la nouuelle ville de Fez, & l'autre qui est vers le Ponent laue les ruës de la vieille. Puis l'eau estant dans la ville, il y a plusieurs canaux pour la conduire par les maisons du Roy, des Seigneurs, & des citoyens, & pour le seruice des Mosquées & Hospitaux, dont il y a vn fort grand nombre, & prés desquels il y a des lieux qui seruent à retenir l'eau, afin que les ruës estans sales, on desbonde les canaux de ses reseruoirs, & que par l'impetuosité de l'eau les ordures en soient emportées. Toutes les maisons de Fez sont presque basties de brique, & richement peintes d'azur, & d'autres couleurs en fueillages & arbrisseaux.

Il n'y a logis qui n'ait sa court, autour de laquelle ils bastissent, faisant

des galeries pour aller d'vn corps de logis à l'autre, & n'y a maisons qui n'aye vne tour bien haute, & dedans plusieurs petites chambres bien airées, où les femmes se vont promener estans lasses de la besongne.

Il a enuiron sept cens Temples ou Oratoires, entre lesquels on en conte 50. magnifiques & superbement bastis. Il n'y a Mosquée ny Chappelle qui n'aye sa fontaine & vne tour pour crier Alà. La principale Mosquée de Fez se nomme Carruué qui est merueilleusemẽt grãde, veu qu'elle a enuiron vn mille & demy de tour, & trente & vne porte pour y entrer. Il y a 38. arcs en sa voûte en longueur, & quelques vingt en largeur, & tout autour on voit plusieurs portiques, qui seruent comme de magazins pour y garder l'huile, les lampes, & autres choses necessaires à la Mosquée, veu qu'il n'y a arc où l'on ne voye vne lampe allumée, & l'on fait estat que toutes les nuicts il y en a neuf cens qui esclairent. Au cœur de ce Temple il y a de grands vases de bronze, où ils tiennent vn nombre infiny de lãpes allumées. Cette Mosquée a deux cens escus de reuenu tous les iours. Il y a dauantage dans Fez deux fort beaux Colleges outre beaucoup d'autres, qui sont tels, qu'on dit que le Roy Habu Henon despença quatre vingt mille escus a en bastir vn seul. Il y aussi force Hospitaux & estuues qui ne cedent nullement en beauté aux Colleges. Il y aussi plus de deux cens hostelleries à Fez, qui ressemblent à des Palais ou logis de quelques Prince.

On y voit aussi plus de 400. moulins qui appartiennent pour la pluspart aux Colleges & aux Mosquées, & la place des marchands est close de tous costez comme vne ville.

Pour le regard de la nouuelle ville de Fez, elle est toute ceinte de belles, fortes, & hautes murailles, & est bastie en vne assez grande pleine pres de la riuiere, & loing de l'ancienne ville enuiron demie lieuë, entre le Ponent & le Midy. Il passe entre les deux murailles vne partie de la riuiere, à sçauoir du costé du Septentrion où sont les moulins, à l'autre partie se fend encor en deux bras & canaux, l'vn desquels passe entre les deux villes, du costé de la forteresse, & l'autre le long de quelques vallons & jardins qui sont pres de l'ancienne ville. Iacob fils d'Abdulach premier Roy de la famille de Marin, diuise cette ville en trois, mettant en la premiere partie son Palais, & celuy de ses enfans & freres. En la seconde on ne voit guere que les Escuyers du Roy & plusieurs Hostels, & maison pour les Capitaines & autres de sa suitte, & entre ces deux murs fut dressé le corps de garde des soldats destinez pour la suite de la Cour, & deffence de la personne du Roy, comme aussi là mesme il y a vn logis pour le Gouuerneur de la ville. La troisiéme seruoit encor à la garde du corps du Roy, & pres de là est le lieu où l'on bat la monnoye, & où l'on marque tout l'or & l'argent qui est mis en œuure.

Quand aux villes de cette Prouince on y voit Macarmeda assise sur le fleuue Inauen en vne belle campagne: mais elle toute presque ruynée horsmis les murailles. A trois lieuës de Fez est Bauie sur la mesme riuiere: mais les guerres ciuiles l'ont ruynée. Sur le mont Zarbon on voit la ville de Gualili, qui fut ruinée par les Africains, & rebastie par Idris qui y est enterré, & honoré comme quelque sainct homme. On voit assez pres de là vne autre ancienne ville nommée le Palais de Pharaon, combien que les Egyptiens n'ayent iamais eu commandement sur cette Prouince. On trouue apres Maquille ancienne place, puis les villages de Benignariben & Aseis.

La Prouince d'Asgar a pour ses borne du costé du Nord l'Ocean, du Cou- XI.

chant la riuiere de Buragrag, nommée Lix par les anciens, du Leuant les monts de Cumere, & vne partie de Zarbon, & Zalag, qui la separent du pays de Fez: & du Midy la riuiere de Bunazar. Elle a quarante lieuës d'estenduë en longueur, & enuiron trente en largeur.

Les villes & places de cette Prouince son Giumba, qui fut fondée par les anciens Africains, & n'est rien à present, veu qu'il n'en paroist autre chose que les fossez. Sur la mer on voit Larache, ou Laras, bastie sur la riuiere du Luccus, dont le port est bon, bien que son entrée soit fort difficile. On trouue apres la ville bastie par Mansor Roy de Marroc nommée Cæsar Elcabir, qui signifie grand Palais de la fondation.

XII. La Prouince d'Elhabet, ou Ellabat ou Habat, a pour ses bornes du Nord l'Occean, du Midy la riuiere de Guargà, du Leuant les montagnes voisines du Destroit de Gibraltar, & du Couchant les marescages d'Asgar. Ce pays est de plus grande estenduë que celuy d'Asgar. Ses villes sont Exagen assise sur la croupe d'vne montagne voisine du fleuue Guargà ou Zuerga, & loing de Fez trente cinq lieuës. Les Portugais vont faire leurs courses iusques là, & pour cette cause les habitans y tiennent ordinairement quatre cens cheuaux en garnison. Sur la mesme riuiere on voit la ville de Banitendé, qui est peu habitée, & assez pres de la Mergo: puis Tansor, Agla, & Narangia: & apres Basra qui n'est maintenant qu'vn desert: bien que ses murailles ne soyent ruynées. Il y a apres Homar autresfois bien peuplee, mais desshabitee depuis que les Portugais tiennent cette coste.

Le pays d'Errif commence du coing du Destroit de Gibraltar vers le Ponent,
XIII. & va tirant au Leuant iusqu'au fleuue Nochor, nommé Molochat par Ptolomee, qui est l'espace de plus de soixante & dix lieuës. Il y a pour borne du Midy le mont Atlas vers la riuiere de Guargà qui est le terroir du pays proprement appellé Fez: & du Nord il a la mer mediterranée. Il y a peu de villes, mais vn fort grand nombre de villages. La premiere ville est Terga, puis Belis, assise entre deux montagnes, qui a vn bon port. Pres de là on voit les villes de Tegassa, Gebba, & Mezemme assise sur vne montagne.

La Prouince de Garet confine du Leuant auec la riuiere de Muluie, & partie
XIV. du pays de Chauz, du Ponent auec la riuiere de Nocor, & partie de la contrée d'Errif, du Midy auec les monts voisins des deserts de Numidie ou Biledulgerid, & du Nord auec la mer Mediterranée, duquel costé elle regarde l'Isle Formentiere, & l'ancien Royaume de Valence. Elle a enuiron vingt cinq lieuës de long, & vingt de large. Ses villes & places plus considerables sont Tezzotà, assise sur vn costau, vers lequel il n'y a accez que d'vn costé, puis la ville de Miggeo, & encor sur la mer vne autre place nommée Iaffarin, place moderne, & fondée par les Mahometans sortis de la race de Marin. Et toute cette Prouince de Garet est diuisée en trois parties: en l'vne desquelles on voit les villes, en l'autre des montagnes, & en la troisiéme le desert qui s'estend depuis la mer Mediterranées iusques au desert de Chauz.

Chauz derniere Prouince du Royaume de Fez en contient presque la troi-
XV. siéme partie, veu qu'elle a de long 190. milles, c'est à sçauoir depuis la riuiere de Zha du costé du Leuant, iusques à celle Gurguigarà du Couchant, & sa largeur est de 170. milles. Car elle comprend toute la partie du mont Atlas qui regarde la Mauritanie, & vne bonne partie de la plaine, & des montagnes limitrophes de la Libie.

On met entre ses villes Teurer assise sur vne colline qui se trouue en vne large campagne. Elle est toute enuironnée de deserts. On void encor les murailles d'Hadaggia qui est comme vn Isle entre les riuieres de Mululo, & de Muluie. On y void aussi la ville de Dubdu qui porte le nom ancien de sa montagne. On trouue apres la ville de Teza, forte & riche assise en la campagne au bras de la montagne de Durdu, sur la riuiere de Mululo. C'est comme l'vniuersité des pays voisins, & il y a des Colleges comme à Fez. On y void encor entre les montagnes deux villes, dont l'vne est nommée Sofroy à demy ruinée, & l'autre Mezedaga. Pres du mont de Cunaigel Gherben, qui signifie passage des corbeaux, on void la petite ville de Tezergue sujette aux Arabes, qui en ont ruiné vne autre aupres qui se nommoit Vmen Iunaibé.

QVALITE'.

PArlant generalement du Royaume de Marroc, il abonde en bleds, fruicts, huiles, miel, cire, succre, & laine de chiévres, de laquelle on fait des camelots, de mesme que des peaux de chiévres ont fait les marroquins, qui prennent le nom du Royaume où ils se font. Il est arrousé des riuieres de Tensist, & Ommirabili, qui viennent du mont Atlas: mais celle de Tensist sort au territoire de Marroc, & reçoit les riuieres de Sifelmel & Naffi. Et quant à Ommirabili il prend sa source en des montagnes fort hautes, du costé que la Prouince de Tedles confine auec le Royaume de Fez.

Mais afin de dire en particulier la qualité de ce pays, comme n'estant pas tout de mesme sorte, il vous faut sçauoir que la Prouidence d'Hée a vn pays aspre, pierreux, plein de hautes montagnes, & de force bois, & toutesfois qu'il a beaucoup de vallons, & de petites riuieres. Il abonde en orge, millet, & miel, dont les habitans se nourrissent sans faire estat de la cire: mais il n'y faut parler de froment. Il y a d'vne sorte de fruict qu'ils nomment Arga, qui resemble aux oliues, mais son arbre est espineux, & de ce fruict ils font de l'huile de peu de valeur, duquel ils se seruent à apprester leurs viandes, & ils en mettent aussi aux lampes, Il y a force venaison, comme cerfs, chévreux, & ils ne manquent aussi de liévres. En la montagne Demenser à qui est vne partie du mont Atlas, il y a force fer. Les Lentisques & les buis croissent fort grands, & viennent en grand nombre de ces montagnes.

En la conté de Suz, & le long de sa coste on trouue grande quantité d'ambre fin, & le terroir de la ville de Tejeut est gras, fertil, & abondant en orges, formens, & autres grains. Il y croist aussi assez grande quantité de succre, que les habitans ne sçauent pas bien cuire ny affiner, qui est cause qu'il est noir. Il y a aussi de l'or & vn peu d'argent, & c'est là qu'on accoustre les marroquins. Pres de Tarodant les Arabes ont leurs pastis pour la nourriture de leurs bestes. Le terroir de la ville de Tel dfi est fertile en grains, en succre, & en pastel. Il vient aussi de fort belles figues aux pays de Suz, de mesme que de peches & des dattes, veu qu'il y a en beaucoup de lieux vn grand nombre de palmiers, mais les dattes n'en valent guere.

Il y a des mines d'or en la montagne de Halem, à raison, dequoy les habitans sont continuellement en debat & guerre.

La Prouince de Marroc abonde en toute sorte de grains, & bestail, fruicts & bonnes eaux. Mais les montagnes qui sont fort froides y sont aussi steriles, &

il n'y croist guere autre chose que de l'orge. Il est vray qu'il y en a peu, & toute cette Prouince est presque vne plaine continuelle, selon le tesmoignage de Leon d'Afrique.

Guzule produit grande quantité d'orge, & nourrit forte bestail. Il y a pareillement des mines de fer & d'airain.

Quant à Ducale il y a quelque bon pays, mais c'est tout ce qu'il peut faire que d'entretenir ses habitans de ce qu'il produit. Il y a vn lac pres du Montverd qui nourrit de poisson toute la contrée.

Hascore abonde merueilleusement en huile & en chévres, du poil desquelles on fait des camelots, ainsi que des peaux les marroquins.

Les champs y sont de fort grand rapport, & l'on y trouue vn grand nombre de vergers pleins de toute sorte de fruicts. Les Orangers y croissent extrémement, & les vignes y portent des raisins rouges, dont les grains sont aussi gros que des noix. Il y a icy semblablement grande quantité de miel, & force belles & bonnes figues. Il y a aussi en quelques lieux des mines de fer.

Quant au pays de Tedles sa campagne porte toute sorte de biens necessaires à la vie, & ses costaux abondent en orge, & nourrissent grand nombre de chévres.

Quant au Royaume de Fez, l'air y est en quelques lieux bien temperé, & en d'autres vn peu fascheux. Et combien que le pays soit entierement aspre en beaucoup d'endroicts, & qu'il y ait de tres-froides montagnes, & quelques deserts, toutesfois à le considerer generalement il est fort fertile, mais en vn lieu plus, & en l'autre moins. Car il abonde tellement en grains & en fruicts, qu'il cede pour ce regard à bien peu d'autres. Il y a aussi beaucoup de vignes & d'oliuiers, & grande quantité de figues & d'amandes; de mesme que de cotton. Il nourrit aussi force bestail, tant à corne qu'autre. Il y a force cheuaux, & vn grand nombre de chameaux, de chévreux & de liévres. Mais venons à considerer particulierement toutes les Prouinces.

La Prouince de Fez est entierement pleine, & l'air y est fort temperé. Il y a grande quantité de cheuaux, & vn si grand nombre de moutons, brebis, & semblables animaux, que non seulement elle en a pour sa prouision, mais encor en fournit toutes les montagnes de Gumere. Il y a fort peu de forests, & nonobstant cela on y void grand nombre de chévreux, & de liévres. Il y vient aussi grande quantité de cotton.

En la Prouince de Temesne qui est presque toute plaine, & d'assez bon rapport, il y a le long de la riuiere Oder de grandes & espaisses forests pleines de Lyons les plus farouches presque de toute l'Afrique: tellement que ceux de Tefelfelt n'osent sortir qu'à grosses troupes, & les voyageurs estans contraints de demeurer quelquesfois en la campagne la nuict, se retrenchent & font le guet par necessité, s'ils ne veulent seruir de pasture à ces bestes.

La Prouince d'Azgar est grosse & fertile, assise en vne plaine & large campagne. C'est de cette region que ceux de Gumere tirent des viures. Le pays est fort agreable, & l'air des plus sains. Il y croist grande quantité de cotton, & l'on y void mesmes choses qu'en la Prouince de Fez.

Quant au pays d'Elhabat il est merueilleusement fertil, & produit toute sorte de fruicts. Toutesfois le terroir de Tãger n'est guere bon, si ce n'est en certains lieux, où il se trouue quelques fontaines, où l'on a dressé des iardinages, & le reste n'est rien que sable.

Il y a force montagnes, & entre les autres huict, c'est à sçauoir Rabonà, Bemisensecaré, Beniharos, Chebib, Benicheffen, Angera, Quadrez, & Benieguedarfeth, qui sont toutes extrémement fertiles, & entre les montagnes de ce pays il s'en trouue de merueilleusement hautes, & de fort difficile accez.

Le pays d'Errif est entierement aspre & plein de montagnes fort froides, où il y a de grandes solitudes, garnies d'arbres fort espais, qui sont beaux & droits au possible. Il ne produit point de froment, mais il a grande abondance de vignes, figues, oliues, amandes. Il y a fort peu de bœufs & de brebis: mais on y voit vn grand nombre de chévres, d'asnes, & de singes.

Le pays de Garet est sec, sablonneux, & desagreable, & presque semblable au deserts de Numidie, & ses deserts sont entierement sans eau. Il s'y trouue force bestes farouches de diuerses sortes, qui causent que ceux qui doiuent passer par-là, n'oseroient le faire qu'ils ne soient en grosse compagnie. La montagne de Sahid qui y est, abonde en fer, & en orge, & au mont Guardan il y a force cheuaux.

Pour le regard de Chauz, c'est vn pays aspre & raboteux pour la plus grande partie, & il y a aussi force deserts.

La montagne de Dubdu est fertile à merueilles, à cause du grand nombre de fontaines qui en coulent. Mais ceste fertilité n'est que pour le faict des jardinages, veu qu'il faut que ceux de Dubdu aillent querir les autres viures au terroir de Tezze, où l'on trouue de fort bons vins, & abondance de toutes choses necessaires.

Au mont de Magara qui est prés de Tezze, il y a force boccages, & vn bon terroir où l'on trouue assez de grain, & de lin, comme aussi de l'huyle, & des troupeaux, principalement de chévres. Au mont de Gauara on trouue grand nombre de leopards, & de singes dans les bois & ailleurs, des lins, & des orges en abondance. Au mont Baronis il croist des raisins, mais les habitans qui ne boiuent point de vin, ne prennent pas peine à y multiplier la vigne. Le mont de Guertenagé est haut & difficile, mais abondant en grain, lin, huyle, citrons, & coings. On void au mont de Gueblen des neiges tout le long de l'année. Celuy de Iefferen a grand nombre de mines de fer, mais il n'y croist chose aucune pour la nourriture des hommes. Le mont de Selelgo est garny de pins, & de fontaines, & plein de lyons, de leopards & de singes. Au mont Beni Merasen il y a force asnes, & forces cheuaux, & de là vient qu'on y void vn grand nombre de mulets.

Mais afin de conclurre cette partie, & de dire tout ce qui est de la qualité de ses deux Royaumes, apres les auoir considerez l'vn apres l'autre, il sera bon de dire maintenant en gros tout ce qui est necessaire pour auoir vne cognoissance generale des deux tout ensemble.

Ie dy donc que tout le pays qui est entouré du mont Atlas participe plus du froid que du chaud, & qu'il y a assez de fruicts & de grains, excepté du froment: mais on n'y trouue guere de bonnes eaux. Le mont Atlas est froid & tousiours chargé de neige, & les vallons qui en sont voisins sont fort fertiles, mais plus du costé de l'Ocean, que de la mer Mediterranée. Le froid commence en ses pays en Octobre, mais plus auec pluyes que gelées, & l'on n'y a froid que le matin.

Le temps y est inconstant en Février, les vents y sont vehements au mois de Mars: & toutesfois du tout necessaires pour les grains, & aussi pour les

arbres. Mais en Auril tout se va aduançant: de sorte qu'à la my-May on y mange des figues meures, & en Iuin des raisins, & entre Iuin & Iuillet les pommes, poires, prunes, & autres fruicts semblables sont en leur saison & maturité. En Octobres on recueille les coings, grenades, & certaines pommes, & en Nouembre les oliues. Depuis la fin de Féurier iusques en May il y fait le plus beau temps qu'on puisse voir : toutesfois s'il n'y pleut depuis le 15. d'Auril iusques au cinquiéme de May, l'on n'espere point de bonne année, & les habitans appellent ceste pluye Nasan, comme qui diroit eau beniste. L'Esté y est chaud au possible, le temps estant tousiours serain, & s'il y pleut, ceste eau n'est nullement saine, & cause d'horribles fiévres, qui font mourir beaucoup de personnes. Les maladies qui regnent ordinairement en ces contrées, sont des douleurs de teste, mal aux dents, & à l'estomach, la teigne aux enfans, de grandes coliques ordinaires, des sciatiques, & la goutte, & encor tous sont subiets à estre galeux : & le pis est que la grosse verolle y est si ordinaire, & s'attache tellement par tout, qu'il n'y a ville en Barbarie, où la plus grande partie des habitans n'en aye esté atteinte.

MOEVRS ANCIENNES.

XVII. LE pays de Barbarie a esté desnué d'habitans durant plusieurs siecles, de mesme que la Numidie. A raison dequoy quelques-vns disent, que le peuple de ses contrées a tiré son origine de ceux de Palestine, qui y firent leur retraicte estans chassez par les Assyriens. Quelques autres disent que ses Barbares sont descendus des Sabéens, peuples de l'Arabie heureuse, auant qu'ils fussent chassez par les Assyriens, ou par ceux d'Ethiopie. Les autres ont opinion qu'ils sont sortis de quelques habitans d'Asie, qui s'enfuyrent premierement en Grece, estans chassez par leurs ennemis de leur patrie, puis estans encor poursuiuis par les mesmes, au lieu où ils s'estoient retirez, vindrent en Barbarie & s'y arresterent, laissans leurs ennemis en Grece. Il y a eu autrefois de tres-excellens personnages, & fort doctes en ses contrées, & ce peuple estoit extrémement ciuilisé. Car entre les Mahometans on ne sçauroit assez loüer les Roys Almansor, ou Mansor, Marin, & Huceph, hommes excellents en leur superstition, du regne desquels ont flory les plus fameux Medecins & Philosophes d'entre les Arabes, comme Auicenne, Rasis, Albumazar, & Auerroes, & autres en grand nombre, tous nourris par les Roys de Marroc, qui tenoient la Barbarie & vne partie des Espagnes. Les Colleges qui sont encor en quelques villes monstrent assez combien d'estat ils ont fait de la doctrine. Au reste il n'y auoit nation qui fust autrefois plus gentille pour inuenter mille galantises pour les tournois, & choses semblables. Ce furent eux qui les porterent en Espagne, & qui les practiquerent auec tant desprit & de gentillesse, que les Romains sont demeurez tous pleins de semblables choses. Il y porterent la façon de cheuaucher à la genette, & du jeu des cannes, auquel ils exercent encore. Ils se rendirent redoutables à tous leurs voisins, & monstrerent en tous lieux combien ils estoient pleins de courage. Quelques anciens Autheurs ont dit à bon droict qu'ils aymoient les changemens & choses nouuelles. Ils se nourrissoient autrefois des Singes qui se trouuerent en leurs montagnes, & ne portoient autres habits que des peaux de chévres. Ils immoloient au Soleil & à la Lune, & enterroient leurs morts.

A Ham Lisnan qui est au pays de Chauz ils s'assembloient en certain temps de l'année au commencement de la nuict, & ayans faits leurs sacrifices, ils esteignoient les luminaires, & chacun empoignoit la premiere femme, qu'il rencontroit, & en prenoit son plaisir: & il estoit deffendu à celles qui se trouuoient à telle feste de coucher d'vn an auec leurs maris: & ce qui sortoit de cét accouplement estoit nourry par les Prestres du Temple.

MOEVRS DE CE TEMPS.

Avant que considerer particulierement les mœurs de chacun de ces Peuples, il sera bon de parler de tous en general, & de discourir aussi des Arabes qui se tiennent en vne bonne partie de ces Prouinces. XVIII.

Les habitans de Fez & de Marroc sont vn peu basanez, mais les vns plus que les autres. Ces peuples ont presque mesmes mœurs que les Arabes, toutesfois ils sont vn peu plus ciuils. Ils sont conuoiteux d'honneur autant que gens qui soyent au monde. On ne sçauroit voir vn peuple plus inconstant, ny pareillement plus rusé. L'infidelité y est practiquée autant qu'en lieu de la terre. Il n'y a rien de plus colere que les habitans de ce pays, qui sont aussi grands vanteurs, pleins de soupçons, & jaloux tout ce qui se peut. D'auantage, ils sont merueilleusement agiles & dispos, principalement aux combats qui se font à cheual où ils se monstrent aussi prompts que l'on en puisse voir: mais ils ne peuuent supporter guere long temps le trauail, & leur naturel est d'acheuer promptement ou de quitter tost vne besongne.

Voila leurs mœurs generales esbauchées, & auant que de venir aux particulieres ie vay dire quelque chose des Arabes qui viuent & demeurent parmy ces peuples.

Ces gens se tiennent communement aux deserts, nourrissans leurs cheuaux, chameaux, & grand nombre de bestail, duquel ils fournissent les terres voisines. Ils sont fort puissans, tant à cause de leur valeur & addresse que de leur nombre: mais ils sont fort mal armez. XIX.

Ceux qui demeurent pres du mont Atlas, & entre iceluy & la mer Mediterranée, sont les plus aisez & plus riches de tous, s'habillent propremét, sont bien montez, ont de plus beaux & plus grands pauillons que les autres (car ils viuent sous des tentes) & ont des cheuaux plus gras & plus polis, mais non si polis que ceux des deserts de Numidie.

Ces Arabes sont adonnez au labourage, & habitent en vn pays fertil, recueillent abondance de grains, & ont vne infinité de troupeaux, & des bœufs sans nombre, & pour cette cause il faut que de iour à autre ils changent de place, & remuent leurs pauillons pour chercher noueau pasturage, & ceux-cy vsent d'vne assez grande liberalité & courtoisie à l'endroit des estrangers qui passent par leur contrée, au lieu que les autres Arabes leur sont fort cruels. Quelques-vns de ceux-cy payent tribut à l'Empereur de Morroc: les autres ont esté longtemps sans recognoistre aucun Seigneur, & sans payer aucun tribut: mais depuis que les Portugais ont tenu Azamor & Asaphi, ils sont contraints de receuoir Loix d'eux.

Au reste ils sont fort adonnez à la chasse, si bien qu'ils nourrissent force chiens, & bien qu'ils logent courtoisement les passans, si sont-ils si accoustumez au larcin, qu'on ne se peut presque garder de perdre quelque chose: mais

il ne s'y parle aucunement de toucher aux personnes. Ils sont fort adonnez à la Poësie en leur langue, qui n'a plus son ancienne naïfueté, & toutes fois ils ont vne grace singuliere en leurs vers, & ceux qui les sçauent mieux faire, sont veus de bon œil de leurs chefs, recogneus & recompensez de leur gentillesse. Quant aux femmes des Arabes, elles sont assez bien vestuës à la mode du pays, ayans pour habit des chemises noires à grandes & larges manches, sur lesquelles elles portent comme vn drap de mesme couleur, ou de bleu Turquin, & elles s'enueloppent si gentiment de cecy, le mettant en plusieurs plis, qu'elles viennent à le joindre sur les espaules, & à l'attacher auec des agraffes d'argent faites fort proprement. Elles ont aux oreilles des bagues d'argent, de mesme que aux doigts & se ceignent les iambes de petits cercles de mesme estoffe, comme font les autres femmes d'Afrique. Elles portent encores de petits masques de toille, où il n'y a ouuerture que pour les yeux, de peur de tenter les hommes tant elles ayment à viure honnestement: & si tost que ces femmes voyent quelqu'vn qui n'est de leurs parens, elles se couurent le visage, & ne le veulent entretenir en aucune sorte: mais deuant leurs parens ou leurs maris, elles tiennent la face descouuerte. Les Arabes allant d'vn lieu à l'autre meinent leurs femmes sur des Chameaux, & en certaines selles couuertes de quelques tapis, afin que le chaud ne les offencent: & ces selles sont faites en telle sorte, qu'il n'y peut demeurer qu'vne femme seule: & lors mesme qu'ils vont à la guerre, où le propre iour de la bataille ils ont auec eux leurs femmes pour les encourager au combat. Ces femmes auant que d'aller vers leur maris, soit le iour de leurs nopces, soit en autre temps pour coucher auec eux se peignent le visage, le sein, les bras & les mains auec certaine couleur azurée, leur estant auis qu'elles sont fort gentilles en cette sorte, & elles tiennent cette coustume des premiers Arabes qui entrerent jadis en Afrique, & ceux-cy l'apprindrent des Africains, bien qu'à present les villes de Barbarie qui sont naturels du pays, n'imitét cette façon de faire, ains leurs femmes ayment à se maintenir en leur couleur naturelle. Il est vray que quelquefois elles ont certaine teinture noire faite de fumée de noix de gale & de saffran, auec laquelle elles se peignent les iouës en rond, & les sourcils en forme de triangle, & se mettent sur le menton quelque chose qui ressemble à vne fueille d'oliuier, & cecy estant loüé par les Poëtes Arabes en leurs chansons amoureuses, il n'y a grand personnages Africain qui n'en vueille porter par gallantise. Mais il faut sçauoir que ces femmes n'oseroient porter ce fard que deux ou trois iours, ny paroistre deuant leurs parens en cét equipage, à cause que cela sent sa courtisane. Elles en donnent seulemét la veuë & le plaisir à leurs maris pour les inciter à l'amour, d'autant que ces femme en ayment fort le deduict, & il leur semble que leur beauté reçoit vn grand esclat de ce fard. Mais c'est assez parlé des Arabes, venons maintenant aux mœurs des Prouinces du Royaume de Matroc.

Ceux de la Prouince d'Hée mangent du pain d'orge fait sans leuain, comme des gasteaux, & le cuisent en des poësles de terre, pareilles à celles où les Italiens font cuire leurs tourtes sur l'attre échauffé, car il s'en trouue bien peu qui cuisent leur pain au four comme par deça. Ils viuent encores de farine d'orge trempée, & remué dans de l'eau chaude, comme qui feroit de la boüillie, y mettant de l'huyle, sinon en Esté, & au Printemps, qu'ils la font cuire dans du laict, y mettant aussi du beurre en lieu d'huyle. Ils n'ont ny nappe, ny seruiette, & se seruent en leur lieu de quelque natte qu'ils estendent par terre, &

mangent en s'asseant là dessus. Ils sont vestus d'vn certain drap de laine fait comme les couuertures communes que l'on met sur les licts. Ils ageancent ce drap sur leurs corps, & le ceignent contre les fesses, & couurent leurs parties honteuses de ie ne sçay quel drap fait aussi de laine. Ils ont sur la teste des bandes de la mesme laine longues de cinq pieds, & large d'vn pied, lesquelles ils teignent en noir, & les entortillent tellement au tour de la teste que le haut leur demeure tousiours descouuert, & n'y a personne qui porte bonnet que les vieillards, ou les gens de sçauoir, s'il y en a, & ses bonnets sont ronds & doubles, comme les gens d'Eglise les portoient jadis en France. Leurs licts sont de couuertures semblables à celles que nous appellons de Cataloigne, dont l'vne leur sert de matelas, l'autre de drap & de couuerture, & leurs cheuets & oreillers sont des sacs de laine aspres & rudes. Ceux qui sont à marier n'oseroient porter barbe, mais aussi tost qu'ils ont pris femme, ils la laissent croistre. Ils ont force venaison, mais ils ne se soucient nullement d'aller à la chasse. Ils ont force riuieres, & toutesfois ils n'vsent aucunement de moulins, & c'est aux femmes à faire la farine. Il n'y a presque aucun qui sçache lire ou escrire. Il ne s'y trouue Medecin, Chirurgien, ny Apoticaire, leur ordinaire est de s'ayder du feu pour tout remede. Bref la vertu de ce peuple consiste en la guerre, durant laquelle ils ne font iamais tort aux estrangers, ains leur donnent sauf conduict. Le peuple d'Ileusugeghen est le plus farouche & le plus cruel de tout le Royaume.

Les habitans de Tefetné sont plus blancs que leurs voisins, & fort courtois à l'endroit des estrangers, pour lesquels ils ont vn hospital, & encore ils logent en leurs propres maisons, chose qui n'est guere ordinaire en Afrique. Les habitans du mont Ideuacal sont grossiers, mais fort vaillans.

Au pays du Suz, & prés de la ville de Teijeut, l'on n'vse d'autre monnoye que de l'or, ainsi qu'il est tiré de la terre, & pour petite monnoye ils vsent de certaines pieces de fer du poids d'vn once.

Les habitans ont ceste industrie de sçauoir accoustrer les marroquins, desquels ont fait tant d'estime, & pour abreger, le pays de Suz est peuplé d'hommes qui sont courageux au possible.

Le peuple de la Prouince de Marroc est courtois & liberal. On lit la loy de Mahomet dans la principale ville, & il y a des Colleges rentez pour cét effect, & des Hospitaux pour les passans, qui sont de leur secte. Ceux qui se trouuent au plat pays sont si bestiaux que n'ayans homme suffisant entr'eux pour vuider leurs differens, ils ont accoustumé de retenir les estrangers qui passent, afin qu'ils donnent leur Sentence sur le faict duquel il s'agit, & faut que cét arbitre serue de Greffier & de Iuge tout ensemble. La nourriture de ce peuple n'est guere delicate, veu qu'il vid de farine d'orge destrempée en l'eau boüillante, & cuite auec la chair du plus vieil bouc qu'ils ayent.

Quant à ceux de Guzule, ils sont extrémement brutaux, & toutesfois ils font du fer de leurs mines d'assez gentils vases, qu'ils trocquent à des draps, des cheuaux, des espices, & autres choses qui leur sont necessaires aux foires & marchez des pays voisins, où ils vont ordinairement. Presque par tout ce pays ils ne recognoissent aucun pour Superieur : à raison dequoy ils sont en continuelle guerre: tellement que leurs trefues ne durent iamais plus haut de trois iours la semaine, à quoy ils sont contraints à cause du trafic. Mais lors qu'ils se rencontrent, les trefues estans expirées ils se massacrent sans aucun respect d'aage, ny de sexe.

Ils ont pour tout vestement des chemises de laine, sans manches, & assez estroictes par le collet : sur la teste ils portent des chapeaux faits de fueilles de palmiers.

Les iours des foires & des marchez sont si estroictement & solemnellement gardez, qu'il n'y a homme si hardy qui osast offenser vn autre, tant fust-il son ennemy, pource qu'ils ont vn Capitaine esleu par toutes les parties, qui cognoist des crimes commis durant le trafic.

Les larcins y sont punis de mort sans autre forme de procez, & l'on y fait mourir le larron auec certaine espece de pertuisane, puis on laisse le corps mort pour exemple, & pour seruir de pasture aux bestes & aux oyseaux de proye.

Le pays de Ducale a des habitans rudes, nullement ciuilisez, & entierement despourueus de courtoisie. Et quant à celuy de Hascota, il y a force tanneurs de cuirs, qui font les meilleurs marroquins d'Affrique.

Les femmes y sont belles & blanches, & se plaisent fort auec les estrangers, mais les Affricains sont jaloux au possible.

Au pays de Tedlé il y a dans les villes beaucoup de riches marchands, & des citoyens extrémement courtois. Les femmes y filent des mieux la laine & excellent à en faire de beaux ouurages. Elles sont blanches en quelques lieux de ceste Prouince, & porte beaucoup d'argent sur elles.

Mais si nous considerons les habitans du mont Dedez au mesme pays, nous trouuerons qu'ils n'ont ny villes, ny villages, ains se tiennent en des maisons esparses çà & là, & la pluspart demeurerent dans des cauernes, & sont larrons, traistres, & si meschans, que pour peu de chose ils tuent vn homme. Et quant à leurs femmes, ce sont les plus laides, & plus sales presque de toute l'Affrique.

Quant au Royaume de Fez, les habitans de la Prouince d'Azgar, sont presque tous Arabes riches & pompeusement vestus, mais vaillans au possible, & pour ceste cause le Roy Marroc s'en sert ordinairement en ses guerres.

Le peuple du pays d'Elhabat est fort vaillant & hardy, & le Roy de Marroc s'en asseure extrémement, & en tire de grands seruices pour les courses que ses gens font dans les terres des Chrestiens.

Les habitans d'Errif sont fort peu ciuils : mais ils sont courageux & robustes. Ils vont du tout mal vestus, & s'addonnent volontiers à l'yurongnerie. Ceux des montagnes y ont des loupes de chair semblables à celles des Sauoyards voisins des Alpes. Les habitans de Belis de Gomere sont grands Corsaires, & font de grands maux aux Chrestiens le long de la coste d'Espagne.

Au pays de Garet les habitans du mont Sahid ne payent aucun tribut, & sont tour forgerons, qui s'addonnent à polir le fer, qui est porté à Fez en balles & pieces rondes, d'autant qu'ils ne le sçauent accoustrer en barres, ainsi que l'on fait en Europe.

Les montagnes de Teza, & du pays de Chauz, ne craignent nullement leurs Roys, contre lesquels ils ont souuent combattu, d'autant qu'ils sont forts d'assiette, d'hommes, & de viures.

Ceux de la montagne de Gauata sont tous tisserans & de mauuais courage, & n'osent aller au bas de la montage, pource qu'ils ne veulent payer la plufpart du temps aucun tribut à leur Roy ; & l'on ne les peut forcer en leur montagne, qui est fournie de tout ce qui est necessaire à l'homme.

Le peuple du mont Baronis est assez blanc: les femmes y sont belles & en bon poinct, mais les hommes y sont jaloux au possible. Les habitans du mont de Iesseten sont pauures, miserables, & des plus lourdaux qui soient en Affrique. Et les peuples des monts Ziz, Mezettaza, & Beni Merazen, qu'on appelle Zanagas, sont vaillans & farouches, & les plus grands voleurs qui soient en Affrique, & ayans pour armes chacun trois Zagayes, ou lances gayes, qu'ils dardent auec tant d'adresse qu'ils ne faillent guere iamais leur coup, & auec cela ils ont l'espée & le poignard, & ont intelligence auec les Arabes.

Ie viens maintenant aux mœurs de ceux de la ville de Fey, qui ont à mon aduis surpassé en polissure tous les autres habitans de ses Royaumes. Ie dis donc en premier lieu qu'ils ont grande quantité de belles estuues, où l'on garde vn fort bel ordre. Il y a hors des salles certaines loges où les hommes se despoüillent, & laissent leurs habillemens. Or ainsi que l'homme veut aller en vne de ses estuues, apres qu'il a passé la premiere porte, il passe en vne chambre qui est froide, & l'on y tient de l'eau pour rafraischir l'autre quand elle est trop chaude. Delà l'on va par vne autre porte à la seconde chambre, qui est vn peu plus chaude, & là on laue & nettoye la personne qui se veut estuuer. Apres cét homme passe à la troisiéme qui est fort chaude, & là il suë quelque temps. On chauffe l'eau auec du fient, à cause que les maistres des estuues tiennent des gens qui font chercher tout le fient des escuries, & les portant hors la ville, en font comme vne petite montagne, & le laissent seicher ainsi deux ou trois mois. Apres cela, pour eschauffer les estuues & ladite eau, ils le brulent au lieu de bois. Les femmes ont aussi leurs estuues, & il y en a qui sont communes aux hommes & aux femmes: mais les hommes ont leurs heures limitées, selon la qualité des iours, & le reste de la iournée est pour les femmes, & lors qu'elles entrent aux estuues, l'on trauerse vne corde à l'entrée de l'estuue, afin que nul homme n'y aille: & si quelqu'vn vouloit parler à sa femme, il ne luy est point permis, ains il faut qu'il luy fasse dire ce qu'il veut par vne de ses chambriers. Les hommes & les femmes de la ville mangent aussi souuent aux estuues, & le plus souuent les vns & les autres y passent le temps en diuerses sortes, & y chantent à haute voix. Tous les ieunes hommes entrent tous nuds dans les estuues sans auoir honte l'vne de l'autre: mais ceux qui sont de quelque condition releuée par dessus le commun, y entre auec certains linges autour du corps, & ne s'assient pas en des lieux communs, mais s'accommodent en certaines petites chambres qui sont tousiours prestes & separees à leur mode pour les hommes de qualité. Mais il ne faut sçauoir que quand ceux qui seruent aux estuues, lauent quelqu'vn, ils le font coucher, puis le frottent quelquesfois auec des onguents restauratifs, & quelquesfois auec des instrumens qui ostent toute l'ordure qui peut-estre sur le corps. Mais quand ils lauent quelques Dames, ils les font coucher sur des draps de feutre, & leur font appuyer la teste sur des oreillers couuerts de feutres.

Il y a encores pour chaque estuue beaucoup de Barbiers, qui payent certaine somme au maistre des estuues pour y pouuoir tenir leurs instrumens, & y trauailler de leur art. Et la plus grande partie de ses estuues appartient aux Mosquées, & aux Colleges: & les vnes leur rendent cent ducats, & les autres cinquante, qui plus, qui moins, selon la grandeur des lieux.

Les garçons qui seruent à ses estuues, ont accoustumé de faire certaine feste toutes les années en ceste sorte. Ils conuient tous leurs amis, & vont auecques

des trompettes, des fiffres hors la ville. Apres ils prennent vn oignon & le mettent en vn beau vase de laton, puis l'ayans couuert auecques quelque linge blanc, ils retournent à la ville, sonnans iusques à la porte des estuues. Alors ils mettent l'oignon en vne corbeille, & la pendent à la porte de l'estuue, disans que cela sera cause du profit de ceste estuue, & que plusieurs y yront.

Il y a dans la mesme ville des hostelleries belles & grandes, mais sans aucun lict, veu que l'on ne vous y donne pour dormir qu'vne piece de natte, & vne couuerture. Que si quelqu'vn veut manger, il faut qu'il achepte la viande, & apres qu'il la baille à cuire. Les pauures vefues qui n'ont ny maison, ny parent pour les loger, se retirent encores en ses hostelleries, où l'on leur donne vne chambre, & quelquesfois on en mettra deux ensemble : & ces femmes ont soin du lict & de la cuisine.

Quant aux hostes, ils sont d'vne race nommée Elcheua, & portent des habits de femmes, & se parent ainsi qu'elles. Ils portent la barbe raze, & s'essayent d'imiter les femmes au mesme parler. Chacun de ses hommes a quelque garçon qui couche auec luy, & vit auec cestuy-cy comme vn mary auec sa femme. Ils y tiennent aussi des femmes qui gardent les coustumes de celles qui sont aux bordeaux de l'Europe. Ceux cy ont le pouuoir de vendre & d'achepter du vin, sans que les Officiers du Roy leur donnent aucun empeschement, & les hommes de mauuaise vie frequentent ordinairement ces lieux, les vns pour s'enyurer, les autres pour passer leur fougue amoureuse, & choses semblables. Ces hostes ont vn Consul, & payent certain tribut au Gouuernement de la ville. Outre cela ils sont obligez, quand il est besoin de donner à l'armée du Roy, ou des Prouinces vn grand nombre de leurs gens, pour apprester la viande des soldats, pource qu'il y en a peu d'autres qui entendent ce mestier.

Mais il faut remarquer qu'il n'y a homme de lettres, ny marchand, ny artisan, homme de bien, qui vueille seulement parler auec eux : & il leur est aussi deffendu d'entrer dans les Mosquées, non plus qu'aux places des marchands, aux estuues, & en leurs maisons. Ils ne peuuent aussi tenir les hostelleries qui sont proches du Temple, où logent les riches marchands. Le peuple les hait au possible, mais les Seigneurs qui s'en seruent, comme i'ay dit aux armées, leur laissent mener ceste vie deshonneste.

Il y a certains marchands qui tiennent les moulins à loüage, & acheptent le grain & le font moudre. Apres cela ils vendent la farine aux boutiques, & par ce moyen en tirent vn grand profit, pource que les artisans qui n'ont pas tant de moyens qu'ils puissent faire prouision de ce grain, acheptent ceste farine, & font faire le pain chez eux : mais les hommes de qualité acheptent le grain, & le font moudre en certains moulins destinez pour les citoyens. La plus grande partie de ses moulins appartiennent aussi aux Temples & aux Colleges, & on leur paye deux escus pour chaque meule.

Les arts de ceste ville sont separez l'vn de l'autre, & les plus nobles sont autour de la grande Mosquée comme les Notaires, dont il y a enuiron huictante boutiques, vne partie desquelles est joincte auecques les murs du Temple, & l'autre costé est vis à vis, & en chaque boutique il y a deux Notaires. Vn peu plus outre en tirant vers le Ponent, on void trente boutiques de Libraires, & du costé du Sud enuiron cinquante boutiques de marchands de souliers, qui acheptent vn grand nombre de souliers & de brodequins des cordonniers,

puis les vendent en menu. Pres de là l'on void les Cordonniers qui font des souliers pour les enfans, & du costé du Leuant l'on void ceux qui vendent des choses faites de cuiure, & de laton.

Vis à vis de la grande porte l'on void ceux qui vendent des fruicts, & apres ceux qui vendent des ouurages de cire, qui sont des plus beaux que l'on puisse voir. On void apres ceux qui vendent des fleurs, & des citrons: & ceux-cy trouuent assez d'achepteurs, pource que ceux qui sont accoustumez à boire du vin, veulent auoir tousiours des fleurs auecques eux. On trouue apres les vendeurs de laict, qui en acheptét de certains vachers tous les matins, & de ce qui n'a pas esté vendu ils font du beurre, lequel ils vendent au peuple. Outre ce l'on y void force marchands de cotton & de chanure, dont les derniers vendent des cordes, & des licols de cheuaux. Outre ceux-cy, il y a des faiseurs de licols qui sont de cuir ouurez de soye. Il y a apres les vendeurs de mords, & brides de cheuaux, de poictraux, selles, & estriers.

On y void apres les crocheteurs, ou porteurs de charges, qui s'ayment comme freres, veu que quand quelqu'vn d'entr'eux vient à mourir, & laisse quelque petit enfant, ils entretiennent en commun la femme, iusques à ce qu'ils la remarient, & ils ont soin des enfans iusques à ce qu'ils soyent en aage pour leur faire apprendre quelque art.

Quand quelqu'vn se marie, ou a quelque enfant de nouueau, il faict vn festin a toute la compagnie, & chacun en reuanche luy fait vn present, & nul ne peut estre de leur troupe sans auoir premierement festiné les autres & s'il y entre autrem nt, il ne peut auoir en trauaillant que la moitié du gain que font les autres.

Quand ils trauaillent, ils ont certain habilement court, qu'ils portent tous de mesme couleur, mais lors qu'ils ne font rien, ils vont vestus comme ils veulent. Il y a vne place où l'on vend des carrottes, & des naueaux, dont l'on fait tant d'estime, qu'il n'y a personne qui les puisse achepter, que quelques-vnes qui en payent certaine somme à ceux qui tiennent la Doüane, & tous les iours l'on en vend cinquante charges, voire quelquesfois dauantage.

On vend ailleurs de petites boules de chair pilée & frite à l'huile, auecques beaucoup d'espice, & chaque piece est grosse comme vne figue commune. On y vend aussi certains pains frits à l'huile, semblables au pain miellé qui se vend à Rome, & ceux de la ville mangent souuent de ce pain à desieuner, principalement les Festes, & auant les iours du ieusne, & ils mangent auecques de la chair rostie, ou auec du miel, ou auec certaine chair pilée, qu'il pilent pour la seconde fois apres qu'elle est cuite, en faisant apres du broüet, lequel ils teignent auec de la terre rouge. Ils ne rostissent pas la chair auecques la broche, mais ils ont deux fours l'vn sur l'autre, & mettent le feu en celuy de dessous: & lors que celuy d'enhaut est bien chaud, ils y mettent des moutons entiers par vn trou qui est au dessus, afin que le feu ne leur brusle pas les mains La chair se cuit fort bien en cette sorte, & a vn goust delicat, à cause qu'elle ne sent point la fusmée, ny vn trop grand feu, mais est cuite auecques vne chaleur temperée, l'espace de toute la nuict, & le matin ils commencent à la vendre.

On y vend encor certaine chair fricassées, & du poisson de mesme, & vne autre sorte de pain delié qu'ils mangét auec du beurre & du miel. Les bouchers y pesent la chair: & la vendét à la liure, & l'ó ne tuë pas les bestes en la boucherie

mais en vn lieu à part prés de la riuiere, où ils les escorchent. Quant aux draps, si quelqu'vn en veut vendre, il faut qu'ils les donne à des Crieurs, qui les chargent sur leurs espaules, & vont crians le prix, & l'on fait ces cris depuis midy, iusques au soir. Il y en a plusieurs qui font des cages de cannes pour y tenir la volaille, pource que chaque Citoyen en tient vn grand nombre qu'il en graisse, & afin de tenir les maisons nettes, on tient toute la volaille dans ces cages. Il y a aussi des gens qui vendent du grain, & les legumes pour semer, & l'on void en vne place force porteurs de ce grain auec leurs mulets, & leurs cheuaux. En la place où l'on vend les toilles, on trouue quelquefois vn nombre infiny de fẽmes, qui viennent souuent aux paroles, & les paroles aux mains, en se disant les plus grands outrages du monde, & donnans du plaisir à ceux qui les oyent. Il y a des gens qui font des escus, & des targues de cuir, selon la coustume d'Afrique. On y void force blanchisseurs, hommes de basse condition, qui lauent le linge des mieux, & le font seicher en l'estendant sur des cordes, ainsi que l'on fait par deça, & les plient aussi proprement que gens du monde. Il y mettent sur la selle trois fausses housses, l'vne plus belle que l'autre. Il y a des Cordonniers qui font des souliers pour les Gentils-hommes, & ny les artisans, ny les soldats, ny les autres courtisans n'en peuuent porter de cette sorte. Il y a mesme vne ruë de certains artisans qui font des tresses au bout des draps que les habitans de Fez mettent sur leur teste. Les Apoticaires n'y sçauent faire ny julops, ny syrops, ny electuaires, d'autant que les Medecins font toutes ces choses chez eux, puis ils les enuoyent en leurs boutiques, où ils tiennent des garçons qui les distribuent selon les ordonnances des Medecins. Mais la plus grande partie du peuple ne cognoit ny Medecin, ny Medecina. Il y a quelques boutiques de ceux qui vendent des oyseaux, tant pour manger, que pour resioüir auec leur chant. On y touue aussi des gens qui font certaines mules que les Gentils-hommes portent quand il fait crotté, & ces mules sont faites fort gentiment auec quelques ouurages, & sont bien ferrées, auecques certaines couuertures de cuir cousuës auecques de la soye. On y fait des balais de certaines palmes sauuages comme sont celles que l'on porte de Sicile à Rome. Ces gens icy portent leurs balais par la ville, & les trocquent auecques de la cendre, & de vieils souliers. Ils vendent la cendre aux blanchisseurs, & les souliers rompus aux sauetiers.

Il y a aussi des vendeurs de laines, qui acheptent les peaux des bouchers, tenans des garçons qui les lauent. Ils en tirent la laine, & accoustrent les peaux, mais non d'autres bestes que des moutons: car il y en a d'autres qui habillent celles des bœufs. On y trouue aussi des gens qui font certains liens, auecques lesquels on attache les cheuaux par les pieds. Il y a par la ville plusieurs lieux où l'on scie du bois de diuerses sortes. Les Chrestiens esclaues sont employez à cela, & leurs maistres les nourrissent d'vne partie de l'argent qu'ils tirent de leur trauail: & iamais il ne les laissent en repos que le Vendredy depuis midy iusques au soir, & enuiron huict iours en diuers temps de l'année, lors que les Mores ont leurs festes.

Il y a aussi des bordeaux publics, où les filles d'amour donnent du plaisir pour petit prix: & celles-cy sont fauorisées ou du Capitaine du guet, ou du Gouuerneur de la ville.

Il y a certains hommes qui tiennent du vin, & des femmes en leurs maisons, & pour de l'argent on y a ces deux choses.

Ils gardent leurs grains en certaines fosses profondes, qui tiennent quelquesfois plus de deux cens muids de bled : & les habitans du lieu où sont ses fosses, qui sont communément des hommes du menu peuple, viuent du profit qu'ils tirent du loüage desdites fosses, qui est vn muy pour cent toutes les années.

Les habitans de la ville sont veritablement ciuils. Ils portent en Hyuer du drap de laine fait hors du pays. Leur habit est vne juppe sur la chemise, auec certaines manches fort estroittes, & là dessus ils portent quelque robbe large cousuë par deuant, & par dessus encor leurs manteaux à la Moresque, qu'ils nomment Albornoz. Ils portent sur la teste de simples bonnets faits cõme quelques-vns qu'on porte la nuict en Italie : mais sans oreilles. Ils mettent dessus certaines bandes de toile entortillées sur la teste, & autour de la barbe, & ne portent pour chausse que des marones de toile faites à la matelote excepté en Hyuer, auquel temps voulans aller à cheual ils prennent des brodequins. Le peuple porte des sayes & des manteaux sous la robbe, dont nous auons fait mention, & n'ont sur la teste autre chose que des bonnets de peu de valeur.

Les Docteurs & Gentils-hommes portent des robbes auec les manches larges comme les Gentils hommes de Venise, qui ont quelque charge honorable. En fin ceux qui sont du tout de basse condition portent quelques draps blancs grossiers faits de la laine du pays, & leurs manteaux sont de mesme estoffe.

Les femmes y vont assez bien vestuës, mais en Esté elles portent seulement la chemise, & ceignent leur front auec certaines bandes qui ne sont guere aggreables. En Hyuer elles vsent de certaines robbes à larges manches, cousuës deuant comme celles des hommes. Mais quand elles sortent du logis elles portent des chausses à la matelotte qui leur couurent toutes les jambes, & vn voile qui leur couure la teste & tout le corps. Elles couurent pareillement leur visage auec vn drap de lin fort fin & deslié, tellement qu'ils ne laissent rien paroistre que les yeux. Elles portent aussi aux oreilles certaines grandes bagues d'or auec de fort beaux joyaux, & celles qui ne sont pas de qualité en portent d'argent sans pierrerie. Elles portent aussi des bracelets d'or, dont les deux peuuent peser enuiron cent ducats. Les autres en portent d'argent, & beaucoup de ses femmes d'vne & d'autre condition en portent de mesme aux jambes.

Quant à leur manger le peuple a accoustumé de prendre de la chair fraische deux iours de la sepmaine, mais les Gentils-hommes en mangent tous les iours selon leur appetit, & font trois repas le iour. Ils prennent celuy du matin fort legerement, veu qu'ils mangent du pain & du fruict, & certains potages faits de farine & de froment qui sont plus liquides qu'autres, & en Hyuer au lieu de ce broüet ils prennent de la farine liquide auec de la chair salée. A midy ils mangent quelque chose legere, comme de la chair salée & des oliues, mais en Esté ce second repas est fort bon & à plein ventre. La nuict ils en font vn autre qui est plus leger, veu qu'ils mangent du pain auec des melons, des raisins, ou du laict. Mais en Hyuer ils mangent de la chair boüillie, auec du Cuscusu, qui est fait comme nos tartes de paste, qu'ils mettent en vn vase percé à petits trous pour receuoir la fumée des autres pots sur lesquels ils le mettent, & apres ils meslent dedans du beurre & l'arrousent de boüillon : & ils n'ont pas accoustumé de manger du rost. Voylà de quelle sorte viuent les artisans & les pauures. Les hommes de qualité viuent beaucoup mieux, & plus delicatement.

Mais au regard de nostre façon de viure, la leur est du tout mesquine & miserable non pour la petite quantité des viandes, mais à cause de la sale façon dont ils vsent en leur manger, veu qu'ils prennent leurs repas en terre sur certaines tables basses, sans nappe ny seruiettes, & l'on n'y vse d'autre instrument que des mains. Quand ils mangent le Cuscusu, tous se seruent d'vn seul plat, & mangent tous sans cueillier. Ils mettent pesle-mesle en vn plat la chair & le broüet, & chacun prend autant de chair qu'il luy plaist, & la met deuant luy, sans auoir pour cét effect aucune assiette: & lors sans vser de cousteau il la prend à belles dents, & en prend tant qu'il peut, & le reste luy demeure aux mains. Ils mangent fort viste, & nul ne boit que lors qu'il est bien saoul de manger. Lors chacun boit vne grande coupe d'eau, & voila comme ils en vsent communément. Il est vray qu'il y a quelques Docteurs qui viuent mieux, & plus proprement. Mais pour conclure, le plus pauure Gentil-homme de France vit plus magnifiquement que les plus grands Seigneurs d'Afrique.

Pour le regard des mariages, quand quelqu'vn veut prendre femme, si tost que le pere luy a promise sa fille, si tant est qu'elle ait vn pere, il assemble ses amis, & les prie de venir à la Mosquée, & meine auec luy deux Notaires, qui escriuent les paches & conditions du mariage, le mary & la femme y estans presens. Ceux de moyenne qualité ont accoustumé de donner trente ducats en argent comptant, vne esclaue Negre du prix de quinze ducats, vne piece de certain drap fait de soye & de lin de diuerses couleurs, en façon d'eschiquier, & certaines autres petites estoffes de soye que les femmes portent en la teste. On a accoustumé aussi de leur donner vne paire de souliers bien-faits, & deux paires de brodequins gentiment ouurez, plusieurs ouurages d'argent, & beaucoup d'autres petites besongnes, comme de peignes, des parfums, & de fort beaux esuentails. Apres que le Contract est passé, & que les deux parties sont contentes, l'espoux meine disner auec luy tous ceux qui ont assisté à son mariage, & leur donne de ceste chair fricassée dont nous auons parlé, auec du rost & du miel. Le pere de l'espousée fait semblablement son festin, & y conuie ses amis. Que si le pere veut parer sa fille, il le peut faire: mais cela vient de sa liberalité, d'autant qu'il n'est tenu de donner autre chose que de l'argent. Toutesfois celuy est vne honte s'il ne baille rien d'auantage. Et aujourd'huy, outre les trente ducats, le pere ou celuy qui a soin de faire le mariage, a accoustumé de despenser deux ou trois cens ducats à fournir la nouuelle mariée tant de robbes, que de meubles: mais la coustume est de ne donner aucun fonds. L'ordinaire est de donner aux espousées trois robbes de fin drap, & trois de taffetas, satin ou damas, & plusieurs chemises, & beaucoup de draps de lin bien ouurez auec certaines bandes de soye de chaque costé, & outre ce des cheuets & des oreillets ouurez richement. Ils donnent aussi huict matelats, dont elles en tiennent quatre pour parade sur les buffets qui sont aux chambres, en mettent en leur lict deux qui sont de laine grossiere, & elles en ont encore deux autres faits de peau pour parer leurs chambres.

Les peres leur donnent aussi vn tapis velu d'enuiron deux aulnes, & trois couuertures, couuertes d'vn costé de drap & de toile, & l'autre de laine. Elles couurent le lict d'vne de ses couuertures, en mettent vne partie dessus, & l'autre dessous, pource qu'elles sont longues d'enuiron quatre aulnes. Ils leur en donnent encor trois de soye, qui ont de beaux ouurages d'vn costé, & de la toile de l'autre: & ses couuertures sont pleines de coton. Ce sont proprement

les loudiers dont nous vsons en France. Ils donnent encor vn autre loudier fort leger pour l'Esté, puis vn petit drap de laine fine diuisé en petites parties en façon de flammes, & plein d'autres beaux ouurages, bordé de certain cuir doré crenelé, sur lequel on void pendre des houppes de soye de diuerses couleurs, & sur chaque houppe il y a vn bouton de soye, pour attacher ce drap contre la muraille.

Voilà ce que le pere adiouste à la dot, voire quelques fois dauantage: si bien que plusieurs Gentilshommes sont souuent deuenus pauures pour auoir donné trop de ces besongnes à leurs filles.

Quelques-vns estiment qu'en Afrique les hommes donnent certaine dot aux femmes, mais ils s'abusent. Or quand l'espoux doit mener sa femme chez luy, il la faict premierement entrer en vne loge de bois faicte à huict faces, & couuerte de beaux draps de soye, & mesme de toile d'or, & des portes faix la portent sur la teste accompagnée de ces amis, & de son pere, si elle en a, & de son mary, auec des fiffres & plusieurs trompettes, tambours, & flambeaux, & les amis du mary vont deuant elle auec ces flambeaux, & ceux du pere la suiuēt & toute cette troupe tient ordinairement le chemin de la grande place proche de la Mosquée. Lors qu'ils sont arriuez en la place, l'espoux salüe le pere, & les parens de la nouuelle espousée, & sans guere arrester il s'en va en son logis, & l'attend dans la chambre. Le pere, le frere & l'oncle l'accompagnent iusques à la porte de ladite chambre, & tous ensemble la mettent entre les mains de la mere du mary, & si tost qu'elle est entrée dans cette chambre le mary met son pied sur celuy de la femme, & cela fait ils s'enferment tous deux aussi tost dedans. Cependant ceux de la maison apprestent le festin, & il demeure vne femme derriere la porte, iusqu'à ce que le mary a depucelé sa féme: & lors celle cy luy presente vn drap ensanglãté, auec lequel elle va parmy les conuiez criãt à haute voix que l'espousée estoit pucelle. Les parens du mary donnent lors à manger à cette femme, & apres elle va auec quelques autres au logis de la mere de l'espousée, qui luy fait pareillement force caresses, & bonne chere. Que si par fortune la nouuelle mariée ne se trouue vierge, le mary la rend à ses parens, & ce leur est vne fort grande honte, outre que les conuiez s'en vont tous sans y festiner. On fait trois festins, le premier la nuict qu'on meine l'espousée, le second le soir d'apres qu'on la menée, & en cestuy cy on ne conuie que des femmes: & le troisiéme se fait le septiéme iour apres les nopces. Le pere enuoye ordinairement ce iour là de beaux presens au logis de l'espoux qui sont pour la plusspart des confitures & des moutons entiers. Et si tost que le mary sort de son logis, qui est au bout de sept iours il achepte certaine quantité de poisson, & le porte chez luy. Ils tiennent cela pour bon augure, & c'est vne ancienne coustume. On fait encor deux banquets chez le pere, l'vn le iour auant le mariage de la fille, auquel conuiant toutes ses amies, il les traicte le mieux qu'il peut, & les entretient en passe temps, & à dançer vne partie de la nuict. Le iour d'apres les femmes qui ont accoustumé d'habiller les espousées viennent; & luy ageancent les cheueux, luy mettent du vermillon aux ioües, & certaine teinture noire aux mains & aux pieds, mais cette teinture dure peu, & le second festin se fait ce iour là, & l'on met la fille sur vn eschaffaut, afin que chacun la voye. Lors on traicte celles qui l'ont habillée: & quand la femme est arriuée au logis, tous les plus particuliers amis de son mary luy enuoyent certains grands vases, lesquels sont pleins de pain frit à l'huile, & d'autre

qui est miellé, & encor des moutons rostis tous entiers, & l'espoux conuiant plusieurs personnes partage ces presens à la compagnie. En leurs bals qui durent toute la nuict ils ont des ioüeurs dinstrumens & des chantres qui rendent vn assez agreable concert. Il ne dance qu'vne personne à la fois, & ainsi que quelqu'vn a acheué de dancer il tire de sa bourse vne piece de monnoye, & la ietter sur le tapis des chantres & ioüeurs d'instrumens, & si quelque amy veut faire honneur à celuy qui dance, il le fait arrester à genoux, puis il couure tout son visage de monnoye, que les chantres luy ostent soudainement.

Les femmes dancent à part, & ont à leurs bals des ioüeuses d'instrumens, & des chanteresses. On garde cette façon de faire quand la fille se marie auec sa virginité. Mais si quelqu'vne a esté mariée auparauant on fait les nopces auec moins de bruit, & l'on donne à manger de la chair de bœuf, du mouton, & de la volaille boüillie. Mais on y mesle diuerses sausses, & l'on met deuant les conuiez douze grandes escuelles en vne jatte de bois ronde, & l'on fait le festin pour dix ou douze. C'est la façon dont les Gentils-hommes, & les marchands vsent. Mais le menu peuple vse de certain potage fait de pain deslié, qu'on moüille auec du boüillon de chair couppé par grandes tranches sur vn grand vaze auquel est le potage, & ces gens le mangent sans cueillir auec la main, & sont dix autour d'vn seul pot.

On fait aussi festin le iour de la Circoncision d'vn enfant masle, qui est le septiéme iour apres sa naissance, auquel le pere ayant appellé le barbier, & cõuié ses amis leur donne à soupper, apres lequel chacun des conuiez fait vn present à ce barbier, l'vn luy donnant vn ducat, l'autre deux, qui plus, qui moins, selon la qualité de chacun, & chacun l'vn apres l'autre met cét argent sur le visage de l'enfant du barbier, & le mesme enfant nomme celuy qui la mis & le remercie. Apres cecy le barbier circoncit l'enfant & lors on dance, & l'on passe le temps, comme il a esté dit. Mais il n'y a pas si grande resioüissance pour vne fille.

Il est demeuré encor à Fez quelques restes de certaines festes laissées par les Chrestiens. Ils ont accoustumé le propre iour de la Natiuité de nostre Seigneur de manger d'vn certain potage fait de sept diuerses sortes d'herbes, & ils cuisent aussi de toute sorte de legumes entieres, comme des febues, des poix chiches & choses semblables, & les mangent cette nuict-là au lieu de quelque viande delicate. Et le premier iour de l'an les enfans vont masquez aux maisons des Gentils-hommes, chantans certaines chansons enfantines.

Le iour de sainct Iean ils font aussi par toutes les ruës de grands feux de paille.

Lors que les dents commencent à pousser à vn enfant, ses parens font vn festin aux autres enfans. Ils ont beaucoup d'autres coustumes, & des moyens de prendre leurs augures qui s'obseruent encor en quelques lieux d'Italie.

Quand le mary, le pere, la mere, ou le frere de quelque femme vient à mourir, lors les femmes s'assemblent, & quittans leurs habillemens ordinaires se couurent de sacs grossiers & rudes, puis elles prennent la saleté de leurs pots, & s'en frottent le visage, & font venir deuant elles ces meschans hommes qui vont habillez en femmes qui portent certains tambours carrez, & en les faisans sonner chantent soudainement des vers tristes & pitoyables à la loüange du mort, & à la fin de chaque vers les femmes crient à haute voix, & se battent la poictrine & les joües, de sorte qu'il en sort du sang en grande abondance

& elles s'arrachent aussi les cheueux, crians tousiours & pleurant tant qu'elles peuuent. Cecy dure l'espace de sept iours, apres lesquelles demeurent en repos durant quarante iours, lesquels estans finis elles renouuellent leurs pleurs, & leurs plaintes qui durent encor trois iours de suite. Voilà comme le peuple en vse. Mais les Gentils-hommes plaignent bien plus honnestement sans se frapper, ny se battre en aucune sorte. Les vieillards les viennent consoler, & tous leurs plus proches parens leur enuoyent des presens de quelque chose bonne à manger, pource qu'on n'a pas de coustume de cuisiner dans la maison d'vn mort tandis que le corps y est, & les femmes n'accompagnent point les morts combien que soyent leurs pere ou freres.

Il y a beaucoup d'hommes à Fez qui prennent plaisir à nourrir des pigeons, & en ont plusieurs beaux, & de diuerses couleurs. Ils le tiennent sur le couuert des maisons en certaines cages faites comme les armoires dont les Apoticaires vsent, & ils les ouurent deux fois le iour, c'est à sçauoir vne fois le matin, & vne fois le soir, prenant vn grand plaisir à les voir voler, & celuy qui vole d'auantage est de plus grand prix. Et pource que le plus souuent les pigeons de l'vn se meslent auec ceux de l'autre, ils viennent souuent ensemble aux mains. Il y en a tel qui auec certain petit filé en sa main ageancé au bout de quelques cannes longues, estant sur le toict prend autant de pigeons qu'il en passe.

Quant au jeu, les hommes de qualité n'en vsent de nul autre que de celuy des échets. Ils ont bien des jeux d'autre sorte, mais ils sont grossiers, & il n'y a que le menu peuple qui y iouë. En certain temps de l'année les ieusnes hommes s'assemblent, & ceux d'vn quartier combattent auec certains bastons contre ceux d'vn autre, & quelquesfois les deux parties s'eschauffent tellement qu'ils viennent en fin aux armes il en demeure beaucoup sur la place, principalement les festes ausquelles ces ieunes gens s'assemblent hors de la ville, & lors que la meslée est finie ils viennent à ruer des pierres les vns contre les autres: tellement que les Capitaine du guet ne les peut quelquesfois retirer du combat, ains est contraint d'en prendre quelques-vns qui sont mis en prison, puis foüettez par la ville. La nuict plusieurs mauuais garnimens vont ensemble hors de la ville tous armez & courent par les jardins, & par la campagne, & s'ils en rencontrent les mauuais garçons du quartier ennemy, ils commencent ensemble vn cruel combat, mais souuent ils en sont rigoureusement punis.

Il y a aussi grand nombre de Poëtes qui font des vers en leur langue vulgaire sur diuers suiets, mais principalement d'amour, & quelques-vns descriuent l'amour qu'ils portent aux femmes, d'autres celuy qu'ils portent aux enfans, & mesme ils nomment bien souuent sans aucune honte ceux qu'ils ayment. Ces Poëtes font toutes les années des vers à la loüange de Mahomet, au iour de sa naissance, & s'assemblant le matin en vne place montent enchaire, & chacun par ordre l'vn apres l'autre recite, sa chanson en presence de force peuple. Lors celuy qu'on iuge auoir mieux fait, & recité des vers est publié & tenu pour Prince des Poëtes toute l'année. Mais aux temps des Roys de la maison de Marin, le Roy conuioit en son Palais tous les hommes sçauans de la ville, & faisant vn festin solemnel à tous les bons Poëtes; ordonnoit que chacun recitast sa chanson à la loüange de Mahomet en sa presence, & de toute sa Cour, ce qu'ils faisoient sur vn haut eschaffaut, & selon le iugement de quelques hommes entendus en ce fait, le Roy donnoit à celuy qui estoit tenu pour le

meilleur cent ducats, vn cheual & vne femme esclaue, & le manteau qu'il se trouuoit à lors sur luy. Et quant aux autres il faisoit dôner à chacun cinquante ducats, tellement que tous s'en alloient auec quelque recompense.

Mais pource qui est des enfans ils ont des maistres qui leur apprennent à lire & à escrire, non pas en quelque liure, mais en de grandes tables. La leçon qu'ils apprennent c'est tous les iours vn article de l'Alcoran, qui estant acheué dans deux ou trois ans, ils le recommencent encore, voire tant de fois que l'enfant l'apprend tout par cœur: & le plus souuent ils mettent sept ans à cét estude. Apres cela les maistres leur monstrent vn peu d'octographe, qu'on enseigne par ordre auec la Grammaire aux Colleges, de mesme que les autres sciences, & ces maistres ont vn bien petit salaire. Mais lors qu'vn enfant est paruenu à certains endroicts de l'Alcoran le Pere est obligé de luy faire ie ne sçay quel present. Et ainsi qu'il a appris tout l'Alcoran, son Pere fait vn grand festin à tous les Escoliers, & le fils est habillé comme s'il appartenoit à quelque grand Seigneur, & premierement il est monté sur vn beau cheual, de fort grand prix, que le gouuerneur de la ville est obligé de luy prester auec l'accoustrement.

Les autres escoliers l'accompagnent aussi bien montez iusqu'au logis, auquel ils entrent disant plusieurs chansons à la loüange de Mahomet, & apres on festine ces enfans & tous les amis du pere, chacun desquels donne quelque chose au maistre, & l'enfant luy donne vn accoustrement neuf. Ces enfans font aussi vne feste à la naissance de Mahomet, & les Peres sont tenus d'enuoyer vn flambeau au College, si bien que chaque escolier y porte le sien, & il y en a tel qui pese trente liures. Ces flambeaux sont beaux, bien faits & tous entourez de plusieurs fruits faits de cire.

Ils bruslent depuis la pointe du iour iusqu'à ce que le Soleil se leue. Le maistre a accoustumé d'y mener quelques chantres, qui chantent les loüanges de Mahomet, & si tost que le Soleil est leué la feste est finie. C'est le plus grand profit que le maistre ayent, pource qu'ils vendent quelquefois de la cire pour plus de cent ducats, & il n'y a aucun qui ne paye loüage, pource que les Colleges sont faicts des aumosnes laissées par diuerses personnes pour leurs ames.

Les fruicts & les fleurs des flambeaux sont les presens qu'on faict aux chantres & aux enfans. Mais les escoliers des Colleges ont deux iours de vacations la sepmaine.

Il y a trois sortes de Deuins: la premiere est de certains hommes qui deuinent par l'art de geomance, faisant leurs figures. La seconde est de quelques autres qui mettent de l'eau dans vn plat de verre, & y iettant vne goutte d'huile, qui deuient claire, & transparente comme vn miroir, disent qu'ils voyent les diables en grandes troupes, qui semblent à vne grosse armée qui veut camper, & que de ceux cy il y en a quelques-vns qui vont par eau, les autres par terre.

Et lors que le deuin les voit coïs, il leur demande les choses qu'il desire sçauoir, & les diables luy respondent auec des signes de la main ou de l'œil. Quelquefois ils mettent le plat entre les mains de quelque enfant de huict ou neuf ans, & luy demandent s'il a veu tel, & tel diable, & cét enfant qui est niaiz respond qu'ouy, & plusieurs fols adioustent tant de foy à ces abuseurs qu'ils despencent en cecy de grandes sommes. La troisiesme sorte est des femmes qui font croire au peuple qu'elles ont amitié auec certains demons de diuerses sor-

tes, pource que quelques-vns sont nommez diables rouges, quelques autres blancs, & d'autres noirs, & lors qu'elles veulent deuiner à la requeste de qui que ce soit, elles se parfument auec certaines odeurs, & lors ainsi qu'elles disent le diable qu'elles appellent entre dedans elles, à raison dequoy elles changent aussi tost de ton, de voix, feignant que c'est l'esprit qui parle par leur langue. La personne qui est venuë pour quelque chose qu'elle desire sçauoir, demande à l'esprit ce qu'elle veut auec grande reuerence & humilité, & ayant eu responce laisse vn present pour ce diable & s'en va. Mais les hommes qui ont le sçauoir & l'experience des choses nomment ses femmes Sahacut, qui veut dire Frotenses. Et certes ont ceste mal-heureuse coustume de se frotter l'vne auec l'autre comme les Tribades, & lors qu'il se trouue quelque belle femme entre celles qui les vont trouuer, elles en deuiennent amoureuses, comme vn ieune homme deuient amoureux d'vne fille, & leur demandent pour payement de coucher auec elles, en quoy elles sont si rusées que beaucoup de pauures sottes croyant de deuoir complaire à l'esprit, y consentent bien souuent.

Il y en a aussi plusieurs qui prenant plaisir au jeu, se mettent de leur compagnie. Tellement que feignant d'estre malades, elles mandent querir vne de ces femmes, & souuent le sot de mary en fait le message. Elles descouurent soudain leurs desirs à ses deuines, qui disent apres au mary qu'vn demon est entré dans le corps de sa femme, & luy remonstrent que s'il ayme sa santé, il faut qu'il luy permette d'estre du nõbre des deuines, & de pratiquer secrettement auec elles. Le mary croit à ce qu'on luy dit, & faisant vn magnifique festin, fait dancer apres le repas, puis la laisse aller où bon luy semble. Mais il y en a tel qui fait sortir l'esprit du corps de sa femme auec le son des coups de baston. Quelques autres feignent d'estre possedez, abusent les deuineresses de la mesme sorte que elles ont trompé leurs femmes.

Il y a vne autre sorte de deuins qu'on nomme Muhahazzimin, c'est à dire enchanteurs. Ceux-cy sont estimez puissans pour deliurer vn qui est possedé non pour autre sujet, que pource que le fait leur reüssit quelquesfois, & s'il aduient qu'il ne reüssisse pas, ils disent que ce demon est infidele, ou que c'est quelque esprit celeste. Leur façon de coniurer est telle qu'ils escriuent certains characteres, & font des cercles, puis quelques marques sur la main ou sur le front du possedé, & le parfument auec certains parfums. Apres ils font le charme & demandent à l'esprit comme il est entré dans ce corps, & de la part de qui, & comme il a à nom, & enfin ils luy commandent qu'il desloge. Il y en a d'autres qui operent par vne regle nommée Zeragia, c'est à dire cabale. Mais ils ne tirent par leurs operations de l'Escriture, veu que leur science est tenuë pour naturelle.

Et veritablement ceux cy sçauent donner vne responce infaillible des choses qu'on leur demande. Mais ceste regle est extrémement difficile, pource que celuy qui s'en veut seruir, doit estre parfaict Arithmeticien & Astrologue. Ils font plusieurs cercles l'vn dans l'autre. Au premier ils forment vne Croix, aux extrémitez, de laquelle ils ne marquent que les quatre parties du monde. Dans la Croix, c'est à sçauoir où les deux pieces de bois se rencontrent, ils marquent les deux poles, & hors du premier cercle les quatre élemens.

Apres diuisent ce cercle en quatre parties, & le cercle suiuant en autant, & apres ils diuisent chaque partie en sept, & marquent en chacune certains grands characteres Arabiques, au nombre de vingt-sept, ou vingt-huict

pour chaque élement. En l'autre cercle ils marquent les sept planettes, en l'autre les douze signes. En l'autre les douze mois de l'année, en l'autre les vingt-huictiémes maisons, ou demeures de la Lune, en l'autre les trois cens soixante cinq iours de l'année, & hors de celuy-là les quatre vents principaux. Ils prennent apres seulement vne lettre de la chose demandée, & vont multipliant auec toutes les choses cy dessus dictes iusqu'à ce qu'ils sçauent le nombre que le charactere porte. Apres ils la diuisent en certaine façon, puis il la mettent en quelques parties, selon que le charactere est, & selon son élement, iusqu'à ce qu'apres la multiplication & diuision, ils voyent quel charactere conuient à ce nombre qui est resté, ils font du charactere trouué ce qu'ils ont fait du premier & ainsi de suitte, iusques à ce qu'ils font naistre vingt-huict characteres. Lors ils en composent vn mot, & de ce mot vne sentence, qui est la responce de la demande qui a tousiours le nombre de la premiere sorte des vers Arabies, qu'on nomme Ethaula. Ces vers qui naist des susdits characteres porte donc la vraye responce, & premierement il en sort la chose demandée; puis la responce de cette demande. Ceux-cy ne s'abusent iamais, & leur cabale est vne chose merueilleuse.

Il y a encor plusieurs sçauans hommes, qui prennent le surnom de sages, & de Philosophes moraux, & gardent quelques loix outre celles que Mahomet a faites: & ceux-cy sont tenus par quelques-vns pour vrays obseruateurs de la loy & par d'autres au contraire. Mais le peuple les tient pour saints, combien qu'ils vueillent que plusieurs choses deffenduës par la loy de Mahomet soient permises. Il est deffendu par cette loy de chanter aucune chanson d'amour par regle de musique, & ils disent que cela se peut faire. Mais nous parlerons plus amplement de cecy lors que nous ferons mention de la Religion.

Il se trouue à Fez que quelques hommes nommez Elcanesin, qui s'amusent à chercher des thresors qu'ils croyent estre enterrez dans les fondemens des anciennes ruines. Ces sottes gens vont hors de la ville, & entrent en plusieurs grottes & lieux qui sont bien auant dans terre pour trouuer ses thresors ayans ferme opinion, que quand les Romains perdirent la domination de l'Affrique & s'enfuyrent en Espagne en la Prouince Betique, ils enterrerent autour de ce lieu plusieurs choses precieuses qu'ils ne peurent emporter auec eux, & qu'ils firent des enchantemens, à raison dequoy ses enchanteurs taschent d'auoir ses thresors. Il y en a mesme qui dient qu'ils ont veu en tel lieu de l'or ou de l'argent, mais qu'ils ne l'ont peu tirer, à cause qu'ils n'auoient pas les enchantemens, & les parfums propres, si bien que creusant la terre sur ceste vaine creance, ils ruinent bien souuent les maisons & les sepultures, & quelques-fois on les meine à dix & douze iournées bien loin de Fez: & la chose est allée si auant, qu'ayant des liures qui font mention de quelques montagnes, & lieux où il y a des thresors, ils les gardent comme des oracles.

Fez ne manque non plus de Chimistes, qui sont les plus sales hommes de toute la ville, & qui pust le plus du monde, à cause du souffre, & autres meschantes odeurs, parmy lesquelles ils sont ordinairement. Le plus souuent ils s'assemblent le soir en bon nombre dans le grand Temple, disputent de leurs imaginations fantastiques. Ils ont beaucoup de liures de cét art, composez par des hommes eloquens, dont le premier est Geber, que nous auons en Latin, qui fut cent ans apres Mahomet, & l'on dit que ce fut vn Grec renié, ils ont encor vn autre autheur nommé Attrogreh, Secretaire du Souhan de Bagadet, qui

fait vne autre grande œuure : & il y en a encor vne autre composée par cantiques, contenant tous les articles de cét art, & l'autheur se nommoit Mugairiti, natif de Grenade, & son liure fut commencé par vn Mammelu de Damas, homme fort sçauant en cét art : mais le commentaire est plus mal-aisé à entendre que le texte. Il y a deux sortes d'Alchimistes : veu que les vns cherchent l'Elixis, c'est à dire la matiere qui teint tous metaux, & les autres s'adonnent à chercher la multiplication de la quantité des metaux, en les meslant l'vn auec l'autre.

Il y a encore force charmeurs qui chantent par les places, ioüant de certains tambours, violons, harpes, & autres instrumens, & ceux-cy vendent au peuple ignorant certains brefs qui sont bons contre diuers maux, comme ils dient. On y voit encor vne autre sorte d'hommes fort vils qui sont tous d'vne famille, & vont par la ville faisant dançer des singes, & portant autour du col, & aux mains plusieurs serpens. Ils font encor quelques figures de geomance, & predisent la fortune aux femmes. Ils meinent aussi auec eux des estalons, & rendent plaines les cauales de ceux qui les en requierent.

Or les hommes de la ville sont superbes, & n'ayment guere les estrangers. Mais les Seigneurs sont les plus arrogans, & plus insupportables hommes du monde, tellement que peu de gens les hantent, & il en est de mesme des Docteurs, & des Iuges, qui pour garder leur reputation ne veulent pratiquer beaucoup de personnes.

RICHESSES.

CEVX qui demeurent en ces Royaumes ont tellement tout ce qui leur est necessaire, d'autant que ce qui deffaut en vn pays abonde en l'autre, qu'il se peuuent passer des estrangers, & si la paix y estoit aussi bien establie, comme la guerre s'y rencontre à tous propos, c'est chose asseurée que cét Empire seroit heureux & n'enuieroit les commoditez des autres. Presque en toutes ses montagnes, il se fait grande nourriture de bestail, & elles rapportent aussi beaucoup de grain, au moins pour la plus grande partie. Ses pleines produisent tant de bleds & tant de fruicts qu'on porte mesme de ce qui y vient aux Prouinces estrangeres, & nommément des citrons, des oranges, du succre, & des oliues. Outre ce l'on porte de tous costez leurs camelots, dont ils tirent beaucoup d'argent, & leurs marroquins sont recherchez de toutes parts, puis leurs toilles de cotton qui sont du tout propres, & agreables ne leur rendent pas peu de profit : & celuy qu'ils tirent des succres n'est pas moindre que les autres. XXIII.

Mais pour parler des reuenus, & de la richesse de l'Empereur de Marroc, il est maistre de tous les biens de ses sujets, & des sujets mesmes, veu que quelques charges, & impositions qu'il leur mette sus, ils n'oseroient en ouurir la bouche.

Toutefois l'vsurpation de l'Empire, la crainte d'vn accident semblable à celuy de Muley Cheq, & le bransle perpetuel des affaires font que cestuy-cy tasche d'entretenir ses sujets doucement, & de leur faire glisser dans l'ame vn desir de demeurer tousiours sous sa domination.

Il tire de ses sujets taillables la dixme, & les premices des fruicts, & du bestail. Il est vray que quant aux premiers il ne prend pas plus d'vn pour vingt, &

de vingt en sus, quand il y en auroit bien cent & dauantage, il ne prend iamais plus de deux.

Il tire de chaque arpent de terre cinq quarts de ducat, & autres cinq de chaque feu, & autant encor de tous ceux qui ont passé l'aage de quinze ans, soyent masles ou femelles, & au besoin il en tire plus grande somme. Et afin que les peuples payent plus allaigrement ce qui leur est imposé, il demande tousiours la moitié plus qu'on ne doit exiger : pource que par ce moyen il semble à ses sujets qu'on leur face grace de ce qu'on ne leur fait pas payer.

Il est vray qu'aux montagnes il demeure des peuples indomptez : qu'on ne peut forcer au payement d'aucune chose à cause des lieux où ils se tiennent, & de leur forte assiette, & l'on n'en tire pour tout que la disme de la recolte, & mesme ils payent cecy afin d'auoir permission de descendre aux plaines. Outre ces reuenus ce Monarque a toutes les Doüanes & les Gabelles de Fez, & des autres villes, veu que les Citoyens de Fez payent deux pour cent, pour tout ce qui entre, & les estrangers dix.

Dauantage il y a les reuenus des moulins, & de plusieurs autres choses, qui montent à vne grande somme. Car pour le regard des Moulins, il tire bien pres de demy real pour chaque grand boisseau de bled qui se moult à Fez, où il y a quatre cens Moulins, voire d'auantage. La Mosquée du Carruuen auoit quatre-vingt mille escus de reuenu, & les Colleges & les Hospitaux de Fez estoient aussi rentez de beaucoup de milliers d'escus, que le Roy tire tous aujourd'huy, & outre il est heritier de tous les gouuerneurs, & de tous ceux à qui il donne pension, & lors qu'ils meurent il entre en possession de leurs cheuaux, armes, habillemens, & pour le dire en vn mot de tout leurs biens. Il est vray que si l'vn de ceux-cy laisse des fils propres à seruir le Roy à la guerre, il leur donne la mesme pension qu'il donnoit au pere. Mais si les enfans sont petits, il entretient les masles iusqu'à ce qu'ils ont attaint l'aage de porter les armes, & ses filles iusqu'à ce qu'elles trouuent mary, & pour pouuoir auoir le bien des personnes riches, il leur donne quelque gouuernement, ou quelque charge auec pension. A raison dequoy chacun tasche de cacher ses richesses en mourant, afin que le Roy ne s'en saisisse, ou de s'esloigner de la Cour, & des yeux du Roy.

FORCES.

L'Empereur de Marroc n'a point de forteresse de grande importance si ce n'est sur le riuage de la mer, où il a le Cap d'Aquero, Larache, & Tetuan: Car il loge la force de son Estat, de mesme que le Turc & le Persan en ses gens de guerre, & principalement en sa Caualerie. C'est le sujet aussi pour lequel il n'est guere bien pourueu d'artillerie, combien qu'il en aye vne assez bonne quantité que ses predecesseurs ont prise sur les Portugais & autres, à Fez, Marroc, à Tarudant, & aux ports susdits, & chaque Empereur en faict fondre quand il est besoin, & pour cét effect il ne manque pas de bons maistres. Il y a vn Arsenal plein de munitions à Marroc, où l'on faict ordinairement tous les mois quarante-six quintaux de poudre, auec plusieurs arquebuzes.

L'an mil cinq cens soixante-neuf, le feu se mit en cét Arsenal auec tant de

furie, qu'vne partie de ville en demeura ruinée. Mais quant à la gendarmerie de ce Monarque elle eſt de pluſieurs ſortes.

La premiere eſt de deux mille, & ſept cens cheuaux, & deux mille arquebuziers qu'il tient partie à Fez, & partie à Marroc, mais bien plus au dernier lieu, où il fait ſa demeure ordinaire, & ceux-cy ſont preſque pour ſa garde.

La ſeconde eſt d'vn bataillon de ſix mille hommes de cheual, tous Gentils-hommes & gens de marque. Ceux-cy paroiſſent bien montez ſur des cheuaux ſuperbement harnachez auec leurs armes, & il les fait extrémement bon voir, tant pour la diuerſité des couleurs de leurs habits & harnois, que pour leur richeſſe. Car on y voit luire force or & argent, & grande quantité de perles & de pierreries, & tout ce qui peut contenter les yeux, & plaire à la curioſité de ceux qui les regardent. Ceux-cy tirent outre la prouiſion de bled, d'auoine, d'huyle, de beurre & de chair, tant pour eux que pour leurs femmes & enfans de ſeptante à cent onces d'argent.

La troiſiéme ſorte de gendarmerie eſt des Timariots, pource que l'Empereur de Marroc a accouſtumé de donner à tous ſes fils, ſes freres, & autres perſonnes de marque & d'authorité qui ſont parmy les peuples d'Afrique comme auſſi aux Princes des Arabes & aux plus grands d'entr'eux l'vſufruict des terres. Ceux-cy font labourer les champs, & recueillent apres les froments des terres qu'ils tiennent pour l'entretient de la Caualerie, & les Gouuerneurs tirent du ris, de l'auoine, de l'huyle, du beurre, des montons, de la volaille, & de l'argent, & diſtribuent aux ſoldats toutes ces choſes de mois en mois ſelon la qualité des perſonnes. On leur donne encor du drap, de la toile, de la ſoye pour s'abiller, des armes offenſiues & deffenſiues, & des cheuaux, auec leſquels ils ſeruent à la guerre, & s'ils meurent en quelque combat, on leur en donne d'autres. Chacun de ſes Chefs taſche de mener ſes gens bien armez, veſtus & montez, & outre cela ceux-cy tirent de vingt-quatre à trente onces d'argent toutes les années.

La quattriéme ſorte ſont la gendarmerie eſt d'Arabes, qui viuent continuellement en leurs Auares (ils nomment ainſi leurs peuplades, dont la chacun eſt compoſée de cent ou deux cents tentes) diſtribuez ſous diuers Gouuerneurs, afin qu'ils ſoient preſts aux neceſſitez qui s'offrent. Ceux-cy ſeruent à cheual, mais ils tiennent plus du voleur que du ſoldat.

La cinquiéme ſorte de gendarmerie eſt ſemblable aux leuées que font les Princes Chreſtiens, & c'eſt en celle cy que ſont enroollez les habitans de villes, ou villages de l'Empire. Il eſt vray que les Roys font peu d'eſtat de ceux-cy, & ne leur mettent pas volontiers les armes en main, de peur des reuoltes, ſinon aux guerres contre les Chreſtiens, pource qu'alors ils ne les peuuent meſme empeſcher. Car d'autant qu'ils ont en leur loy, que ſi vn Mahometan tuë vn Chreſtien, ou meurt de ſa main, il s'en va droit en Paradis, les hommes & les femmes de tout aage & de toute qualité, courent à la guerre, afin d'y mourir pour le moins, & par ce moyen acquerir le Ciel ſelon leur folle opinion. Et l'on ne voit pas moins d'ardeur à noſtre grand dommage aux Turcs, principalement pour la deffence de leur ſecte. Il ſemble qu'ils vont à nopces & non à la guerre, & ils ne peuuent preſque attendre le iour qu'on leur a preſcrit. Ils tiennent ſaints, & pour bien-heureux ceux qui meurent auec les armes en la main contre les ennemis, & pour malheureux & laſches ceux qui meurent en leurs maiſons entre les pleurs des enfans, & les cris des femmes.

On peut comprendre aisément des choses susdites quel nombre de gens, ce Prince peut mettre en campagne, mais on le iugera encor mieux par l'experience. Car Muley Abdala l'an 1562. assiegea Magazan auec deux cens mille personnes combla le fossé auec vne montagne de terre, & esplana les murailles auec son artillerie : mais auec tout cela, il fut forcé d'abandonner l'entreprise par la valeur des Portugais, & pour le dommage qu'il receut des mines. D'auantage le Prince a ceste incommodité qu'il ne peut continuer plus de deux ou trois mois vne grosse guerre, à cause que ses gens ne viuent que de la prouision de viures qu'ils tient de iour en iour, & ceste prouision ne peut-estre conduite, où il seroit besoin pour bien faire la guerre, tellement qu'ils sont cōtraincts de retourner en leurs maisons pour viure, & c'est chose claire que celuy qui n'est riche d'argent, ne peut faire la guerre long-temps. Le Moluque qui deffit Dom Sebastian Roy de Portugal, auoit quarante mille cheuaux & quarante vingts mille hommes de pied, outre les Arabes & les volontaires: mais on tient qu'il eust peu mettre ensemble soixante & dix mille cheuaux, & plus d'infanterie qu'il n'en mit sur pied pour ceste fois.

GOVVERNEMENT.

COmbien que ce soit chose difficile de discourir du gouuernement d'vn Estat qui est tousiours en trouble & subject à des changemens perpetuels, & qu'auiourd'huy la force l'acquiert à l'vn, demain à l'autre, & que par ce moyen il n'y puisse auoir que du desordre, toutesfois ia m'essayeray d'en dire ce que i'en ay peu apprendre, & pour faire comprendre la façon du gouuernement de tous ses pays, ie viendray à celuy de Fez, lors qu'il estoit en la fleur & comme il est encore pour la plus grande partie, priant le Lecteur de considerer que parmy tant de confusions, il est impossible de remarquer comme il faut vne police.

GOVVERNEMENT.

XXV. POurce qu'il semble que le Lecteur n'est guere satisfait, lors qu'on luy parle d'vn Estat où quelqu'vn domine, si au mesme temps on ne luy faict entendre qui est celuy qui le gouuerne, i'ay creu que ie donnerois du contentement à ceux qui seroient sur ceste attente, si ie leur faisoient entendre qu'elle est la famille qui commande maintenant aux Royaumes de Marroc, & de Fez, & par quels moyens elle est paruenuë à cét Empire. Il y auoit vn Alfaqui ou Pontife de la loy Mahometane natif de Tigumeder, lieu de Dara homme rusé, & non moins ambitieux, que bien instruit aux sciences, ausquelles les Mahometans s'adonnent. Cestuy-cy qu'on nommoit Mahomet & Benamet, & qui se faisoit aussi nommer Xerif, que nous dirions Cherif en nostre langue commença d'estre en quelque reputation enuiron l'an 1508. Il se disoit estre yssu de la race de Mahomet, & proposa dans son esprit, voyant la diuision des Estats d'Afrique (où les Portugais estoient alors fort puissans) de s'emparer & de se rendre maistre de la Mauritanie Tingitane. Pour cét effect il enuoya premierement ses trois fils Abdala, Hamet, & Mahomet en pelerinage à la Meque & à Medine, pour visiter & honorer le sepulchre de Mahomet leur faux Prophete.

Ces ieunes gens firent le voyage auectant de reputation de sainčteté & de religion, qu'à leur retour les gens leur alloientau deuant; baisoient leurs habillemens, & les honoroient comme des Saincts hommes. Ses Abuseurs faignans d'estre esleuez à quelque fort haute contemplation, marchoient par le pays, souspirans & appellans A là ou Dieu, auec des cris interrompus de souspirs & de gemissemens, & ne viuoient que d'ausmones. Le pere les ayant receus en la maison auec vne allegresse nompareille, mais ne voulans pas laisser refroidir l'applaudissement & la creance que ses fils venoient d'acquerir par vn tel pelerinage, en enuoya deux, qui furent Hamet & Mahomet à Fez, où ayans esté receus fort courtoisement du Roy, l'vn d'eux deuint Lecteur de l'Amoredache College fort renommé de ceste ville là, & le plus ieune Precepteur des enfans du Roy. Et alors qu'ils se virent fort aux bonnes graces du Roy, & en bonne opinion parmy le peuple, estans poussez par leur pere, prenant leur subject sur les dommages que les Arabes & les Mores faisoient à ceux de leur loy sous les enseignes des Portugais à la solde desquels ils combattoient, ils demanderent au Roy permission de desployer vn estendard contre les Chrestiens, luy promettant, comme il aduint en effect, qu'ils tireroient aisément à eux les Mores qui suiuoient les Portugais, & par ce moyen asseureroient les Prouinces de Sus, Hée, Ducale, Marroc & autres qui estoient mal menées & trauaillées continuellement par les Portugais.

Muley Nazzer frere du Roy contredisoit à ceste proposition & demande disant que si ses freres sous pretexte de religion & de sainčteté faisoient quelque progrez auec les armes en la main, il seroit impossible de les arrester apres, & de les mettre bas comme auparauant, pource que les armes rendent les hommes hardys, les victoires le font insolens, & la suitte des peuples les rend desireux des choses nouuelles. Mais le Roy qui auoit grande opinion de leur sainčteté, faisant peu d'estat des raisons que son frere luy alleguoit, leur donna vn estandard, vn tambour d'airain, & outre ce vingt cheuaux pour les accompagner, & des lettres de recommandation aux Arabes & aux Seigneurs, & villes de Barbarie.

Auec ces commencemens beaucoup de monde estant accourus au bruit de leur voyage, ils coururent le pays de Ducale, & passerent iusques au Cap d'Aguero, qui estoit alors tenu par les Portugais, & se voyans bien suiuis & en bonne estime, ils demanderent aux peuples (qui viuoient alors en liberté pour la plus grande partie, & se ioignoient à celuy que bon leur sembloit (que puis qu'ils faisoient la guerre pour la loy de Mahomet contre les Chestiens, ils les assistassent, en leur donnant les Decimes deuës à Dieu : ce qui leur fut soudain accordé par les peuples de Dare, & par le moyen ils s'emparent peu à peu de Tatudant : dont leur pere fut fait Gouuerneur) & de Suz, Hée, Ducale, & des lieux voisins.

Ils s'arresterent premierement à Tedneſt, puis à Tesarote, & deffirent en vn combat Lope Barriga, Capitaine fort renommé des Portugais: mais ils y perdirent leur frere aisné, puis estans entrez auec force belles paroles dans la ville de Marroc, ils y empoisonnerent le Roy & Hamet, Xerif se fit appeller Roy de Marroc en son lieu, & s'empara du Royaume.

Cependant les Arabes de Ducale & de Xarquie vindrent aux mains auec ceux de Garbie, chacun de ses partis s'asseurant de la faueur de Xerifs : mais ceux-cy voyans qu'il en tomboit beaucoup d'vn costé & d'autre, tournerent

les armes contre ses deux ennemis, & s'enrichirent de leurs despoüilles. Ils auoient auparauant enuoyé au Roy de Fez la cinquiesme partie de tout leur butin, mais apres ceste victoire n'en faisant plus d'estime, ils luy enuoyerent seulement six cheuaux & six chameaux fort foibles. Dequoy le Roy estant piqué leur enuoya demander la cinquiesme partie du butin & le tribut que le Roy de Marroc luy payoit, les menaçant de leur faire la guerre, au cas qu'ils y contredissent.

Mais ce Roy estant mort en ses entrefaites, Hamet son fils qui auoit esté disciple du ieune xerif, non seulement s'appaisa, mais encore confirma Hamet Xerif au Royaume de Marroc, pourueu qu'il recogneust de quelque chose les Roys de Fez comme Princes souuerains.

Mais d'autre costé les Xerifs, dont la puissance & la reputation croissoit continuellement, lors que le temps de payer le tribut fut arriué, manderent dire au Roy, qu'estans legitimes successeurs de Mahomet, ils n'estoient obligez de donner aucun tribut à qui que ce fust, & qu'ils auoient plus de droict en l'Afrique que luy: que s'il les vouloit pour amis, ils le seroient, mais que s'il les destournoit de la guerre contre les Chrestiens, ils ne manqueroient de courage ny de pouuoir de se deffendre.

Le Roy irrité de ceste response luy declara aussi tost la guerre, & se transporta en personne au siege de Marroc. Mais il fut la premiere fois contraint de desloger & leuer le siege: puis y estant retourné auec dix-huict mille cheuaux, entre lesquels il y auoit deux mille arquebusiers & albalestriers, il fut vaincu par les xerifs, qui n'auoient plus de sept mille cheuaux, & mil deux cens arquebusiers, ainsi qu'il vouloit passer vne riuiere.

Par le moyen de ceste victoire les xerifs exigerent tribut de ce pays, & passans l'Atlas prirent Tafilet, ville importante, & partie par amour, partie par force, rangerent à leur obeyssance diuers peuples de la Numidie, & des montagnes.

L'an 1536. le ieune xerif, qui se nommoit desia Roy de Suz, ayant leué vne puissante armée, & mis en campagne vn grand nombre de Canons, en partie pris au Roy de Fez, & en partie faits par des Chestiens reniez, alla à l'entreprise du Cap d'Aguero, place de grande importance tenuë alors par les Portugais, qui l'auoient beaucoup fortifiée, premierement aux despens de Lopez Sequere, puis lors qu'ils eurent cogneu la commodité de son assiette, à ceux du Roy Emanuel de Portugal, & l'on combattit vaillamment d'vn costé & d'autre. En fin le feu s'estant mis aux munitions de guerre, & les soldats qui deffendoient ceste place estant espouuantez de cét accident, le xerif entra dedans & prit la plus grande partie de ceux qui y estoient en garnison. Auec ceste victoire toute la montagne d'Atlas, le Royaume de Marroc, & les Arabes qui s'estoient rangez auec les Portugais presterent obeyssance aux xerifs; & à raison dequoy le Roy Iean 3. de Portugal voyant que la despense surpassoit de beaucoup le profit, abandonna volontairement les places de Safin, Azamor Arzille & Acacar, qu'il possedoit en la coste de Barbarie.

Ces prosperitez furent cause d'vne fort grande discorde entre les freres, & l'Issuë fut telle, que le plus ieune ayant obtenu la victoire en deux batailles qu'il eut contre son aisné, & l'ayant faict prisonnier, le confina à Tafilet, puis tournant ses armes contre le Roy de Fez, apres l'auoir pris vne fois, & puis deliuré, il l'eut pour la seconde fois entre ses mains (pource qu'il auoit man-

que de parole (& en mesme temps se rendit maistre de son Estat, & le fit enfin mourir auec ses enfans.

Voilà comme cét Empire est paruenu entre les mains de ceux de cette famille, qui y commandent encore, mais auec tant de diuisions & de changemens de fortune, que c'est chose estrange comme tant de remuëmens ne les ont lassez, ou comme tant de changemens ne les ont perdus : Voyons maintenant comme on se gouuerne en ces Royaumes.

Premierement on ne sçait que c'est de faire Iustice aux pays d'Hée, & principalement aux montagnes, & les Gentils-hommes peuuent à peine tenir quelque police aux villes.

Au pays de Suz le peuple de la ville de Tedsy viuoit en liberté autresfois & se gouuernoit comme par forme de Republique : mais maintenant l'Empereur de Marroc y tient sa Chancellerie. Il faut remarquer qu'aux montagnes de la Prouince de Marroc & pays de Guzule, il n'aduient guere souuent que les habitans rendent franchement obeyssance à leur Prince, & de mesme est-il de beaucoup d'autres endroicts. Le Roy à son Conseil dans Morroc, & vne chambre de Iustice, & tient en toutes les Prouinces, & mesme en toutes les bonnes villes des Gouuerneurs qui sont traitez comme i'ay dit par cy-deuant. Et pource que c'est peu de chose que le discours du gouuernement de tout le reste, ie viendray à celuy de Fez, à la suite qu'auoit son Roy & à tout ce qu'on y a remarqué de plus considerable, qui fera assez iuger de l'ordre qu'on tient en tous ces pays, & en la Cour de ce Prince.

Entre tous les Seigneus de l'Afrique on ne trouue pas qu'aucun ait iamais esté crée Roy ou Prince par election du peuple, & en la loy de Mahomet il n'y a Seigneur temporel qui se puisse dire legitime, excepté les Pontifes. Mais depuis que l'authorité des Pontifes fut diminuée, tous les Chefs des peuples qui estoient dans les deserts, commencerent à s'approcher des pays habitez, & par forces d'armes establirent diuers Seigneurs contre la loy de Mahomet, & contre leurs Pontifes, comme il est arriué en Leuant, où les Turcs, les Tartares & autres venans de mesmes contrées, s'emparerent des terres de ceux qui se trouuerent plus foibles.

Ainsi les familles de Lontuna, & de Marin regnerent en Afrique. Il est vray que les gens de Lontuna vindrent au secours des peuples d'Occident. Doncques pour cette cause on n'y fait les Seigneurs par vraye succession n'y par election du peuple, des plus grands, & du General de l'armée : mais chaque Prince auant sa mort fait promettre aux plus grands, & plus puissans de la Cour, qu'ils creeront pour leur chef apres sa mort son fils, ou son frere. Mais cela n'empeschent pas que plusieurs ne faussent souuent leur serment, pource qu'il arriue presque tousiours qu'ils eslisent pour Seigneur celuy qui leur est plus agreable.

C'est en cette sorte que faisoit ordinairement la creation du Roy de Fez, qui n'estoit plustost crée tel, qui faisoit vn des plus nobles de son Royaume son grand Conseil, & luy assignoit aussi vn tiers du reuenu de son Royaume.

Apres il eslisoit vn Secretaire, qui luy seruoit aussi de Thresorier, & de grand maistre de son hostel.

Il creoit apres les Capitaines de la Caualerie, qui estoit destinée à la garde du Royaume, & ceux-cy demeuroient le plus souuent en

campagne. Il establissoit aussi en chaque ville vn Gouuerneur, qui iouïssoit des reuenus de la ville, & estoit obligé de tenir à ses despens vn certain nombre de cheuaux, qui deuoient estre prests au besoin, & toutes & quantesfois qu'il falloit faire vne armée. Il ordonnoit encor certains Commissaires sur les peuples qui demeuroient aux montagnes & encor sur les Arabes qui luy estoient sujets.

Les Commissaires administroient la Iustice selon la diuersité des loix de ces peuples. Ils auoient aussi charge d'exiger les rentes, & de tenir compte des payemens ordinaires & extraordinaires. Apres il ordonnoit certains Barons, qu'on appelle au langage de Fez par vn mot qui signifie autant que Gardiens dont le chacun auoit vn chasteau, ou vn ou deux villages, & dont il tiroit certain reuenu pour viure, & maintenir sa qualité, & pour pouuoir accompagner le Roy en ses armées, il tenoit aussi des cheuaux legers à ses despens, quand le Roy tenoit la campagne, mais en temps de paix il leur donnoit du bled, du beurre, & de la chair à saler pour toute l'année, mais fort peu d'argent. Il est vray qu'il leur donnoit vn habillement toutes les années, & ceux-cy n'auoient nul soin de leurs cheuaux, ny dedans la ville, ny dehors, pource que le Roy leur fournissoit toutes choses, & tous les valets d'estable estoiét esclaues Chrestiens, & portoient de pesans fers aux pieds: mais quand l'armée se mettoit en campagne, on les faisoit monter sur des chameaux de bagage. Il auoit encor vn autre Commissaire sur les chameaux, qui distribuoit les campagnes entre les Pasteurs, & faisoit prouision des chameaux dont le Roy auoit besoin, & chaque Chamelier tenoit deux chameaux tous prests, pour charger aussi tost qu'il en receuoit le commandement.

Il auoit apes vn Pouruoyeur qui auoit charge de fournir, garder, & distribuer les viures, tant pour le Roy, que pour son armée: & cestuy-cy auoit dix ou douze grands pauillons, où il mettoit lesdits viures, changent de chameaux continuellement à en faire porter de nouueaux, afin que l'armée n'en eust faute. Sous ceux-cy estoient les Officiers de cuisine. Il y auoit apres vn Maistre d'Escurie, qui auoit charge de tous les cheuaux, mulets & chameaux du Roy, & le Pouruoyeur luy fournissoit tout ce qui luy estoit besoin. Il auoit aussi vn Commissaire estably sur les bleds, qui auoit charge de faire porter l'orge, & ce qui estoit necessaire pour l'entretien desdites bestes: & ce Commissaire auoit des Notaires pour escrire tout le bled qui se distribuoit, & en rendre compte au grand Maistre. Il auoit encor vn Capitaine de cinquante cheuaux, qui estoient comme coureurs, & faisoient les impositions de la part du Secretaire du Roy, au nom dudit Roy. Il auoit encor vn autre Capitaine, qui estoit comme Chef d'vne garde secrette, & auoit authorité de commander de la part du Roy aux officiers qui faisoient les executions, & les confiscations. Il pouuoit prendre les plus grands, les mettre en prison, & vser en leur endroit de la rigueur de la Iustice, si le Roy le luy commandoit.

Il auoit aussi pres de luy vn Chancelier, qui gardoit ses seaux, & escriuoit les lettres qu'il falloit, & les seelloit par mesme moyen. Il auoit en fort grand nombre d'estafiers, qui auoient vn Capitaine qui les receuoit, les chassoit, & leur donnoit plus ou moins de gages selon leur suffisance. Et quand le Roy donnoit Audience, ce Capitaine estoit tousiours present. Il auoit encor vn Capitaine du bagage, de qui l'office estoit de faire porter les tentes, où logeoient les cheuaux legers du Roy: & il faut sçauoir que les tentes du

Roy estoient portées par des mulets, & celles des soldats par des chameaux. Il auoit vne trouppe de gens qui portoient en marchant les estendards ployez, mais il y en auoit vn qui marchoit tousiours deuant l'armée, & auoit vne enseigne haute & desployée. Tous ceux-cy seruoient de guide, & sçauoient les chemins & les passages des bois & des riuieres. Il auoit aussi vn grand nombre de sonneurs de tambour qui auoient de grands tambours d'airain en façon d'vn grand plat, larges en haut, & estroicts par le bas, couuerts de peaux, & les portoient sur des cheuaux bastez: mais ils auoient vis à vis des tambours, certains contre-poids, pource qu'ils sont fort pesants, & ses cheuaux sont des meilleurs, & des plus vistes que l'on puisse voir, pource que c'est vne grande honte parmy eux de perdre le tambour: & lesdits tambours sonnent si haut, qu'on les oyt de bien loin, & on les bat auec des nerfs de taureau. Le Roy ne tenoit pas à ses despens les trompettes, ains ceux de Fez estoient obligez de luy en deffrayer vn certain nombre, & ceux-cy estoient aussi bien employez au repas des Roys qu'aux armées.

Il auoit vn Maistre de Ceremonies, qui estoit tousiours aux pieds du Roy, lors qu'il assembloit son Conseil, ou donnoit Audience, ordonnant les places & faisant parler les vns apres les autres, selon leurs rangs & dignitez.

La maison du Roy estoit toute pleine d'esclaues noirs, qui seruoient à la champre de la Royne.

Il auoit encores quelques esclaues Chrestiennes, qui estoient pour la plus grande partie Espagnoles ou Portugaises: & toutes ses femmes estoient sous la garde de certains Eunuques qui estoient esclaues noirs.

Quant le Roy vouloit aller en quelque lieu, le Maistre des Ceremonies le faisoit premierement entendre aux coureurs, & ceux-cy le faisoient sçauoir aux parens du Roy, au Capitaines, aux Gardes & aux autres hommes de cheual, qui s'assembloient tous en la place qui est hors du Palais, & par toutes les ruës qui en estoient proches. Et ainsi que le Roy venoit à sortir du Palais, lesdits coureurs ordonnoient la façon que l'on deuoit garder à marcher. Ceux qui portoient les enseignes alloient les premiers, puis les tambours suiuoient, & apres le Maistre d'escurie auecques ses Officiers, & sa maison puis apres le Pouruoyeur auecques les siens, puis les Gardes, le Maistre des Ceremonies, les Secretaires du Roy: le Thresorier, le Iuge & le Capitaine de l'armée. Le Roy marchoit apres auecques le grand Conseiller & quelque Prince, & il y auoit tousiours quelques Officiers du Roy qui marchoient deuant sa personne, & l'vn portoit son espée, l'autre son escu, & vn autre son arc. Ses estaffiers alloient autour de luy, dont l'vn portoit la pertuisane du Roy, l'autre la couuerture de la selle de son cheual auecques le licol, & quand le Roy mettoit pied à terre, on couuroit sa selle auecques ceste housse & le licol sur la bride du cheual afin de le tenir.

Le Roy estoit suiuy du Chef de ses estaffiers, puis des Eunuques, puis de ceux de sa maison, puis des cheuaux legers, & finalement des arbalestriers & arquebusiers.

Quant le Roy se tenoit en campagne, l'on dressoit premierement au milieu de tous vne grande tente pour luy, qui estoit faicte comme les murailles de quelque Chasteau auec ses creneaux (ainsi que i'en ay veu à quelques grands Seigneurs aux armées estrangeres) & quarré de tous costez.

Ceste tente auoit quatres portes, à chacune desquelles on voyoit la Garde

des Eunuques. Autour de sa tente estoient les logemens de ses Officiers & des courtisans plus fauoris : & autour de ceux-cy les tentes des Gardes faictes de peaux de chévres, ainsi que des Arabes.

Presque au milieu l'on voyoit la despense, la cuisine & la sommellerie du Roy, & assez prés de là l'on voyoit les pauillons où logeoient les cheuaux legers, qui mangeoient tous en la sommellerie du Roy.

On voyoit assez prés de là l'Escurie, c'est à dire, quelques lieux couuerts, où sont logez les cheuaux ? & hors de là l'on voyoit les muletiers du bagage du Roy, & là mesme les boutiques des bouchers. Les marchands & les artisans, qui venoient en l'armée, se logeoient à costé de ses muletiers, tellement que le tout venoit à estre comme vne ville, pource que les tentes des Gardes seruoient de murailles d'autant qu'elles estoient tellement dressées l'vne prés de l'autre que l'on ne pouuoit entrer en ses logemens que par des lieux ordonnez : & on faisoit bonne garde toute la nuict autour de la tente du Roy : mais toutes ses Gardes estoient personnes viles, & qui ne portoient iamais armes. Il y en auoit de mesme sorte autour de l'Escurie : mais bien souuent à cause de la faineantise & lascheté de ses gardes, non seulement l'on desroboit des cheuaux, mais encores l'on trouuoit dans la tente du Roy des ennemis qui venoient là pour le mettre à mort.

Le Roy estoit presque toute l'année en campagne, tant pour garder son Royaume, que pour maintenir en paix & en amitié les Arabes ses subjects. Nous auons assez parlé du Roy de Fez & de toute sa Cour, voyons vn peu maintenant comme il conduisoit tout le reste.

En premier lieu dans Fez il y auoit des gabelles establis, pource que les draps se vendoient en façon d'encant, & ceux qui en auoient la charge, les portoient premierement à ses gabelleurs pour les sceler, puis les alloient crians parmy les marchands, & il y auoit enuiron 60. crieurs de ceste sorte.

Les Apoticaires auoient vn quartier qui se fermoit des deux costez auec deux belles portes, & tenoient à leurs despens les Gardes qui alloient la nuict tout à l'entour auec des lanternes, des chiens & des armes. Il y auoit des gens qui faisoient les mesures du bled, que le Consul adjustoit, prenant vn double de chacun pour ce faire. Dans la ville il y a seulement quelques petits offices & magistrats qui ont charge de rendre le droict à vn chacun. Il y auoit le Gouuerneur qui estoit sur les causes Ciuilles & Criminelles ; vn Iuge qui prenoit cognoissance de ce qui concernoit les loix des liures de Mahomet, & vn autre Iuge qui estoit comme Lieutenant du premier, & cognoissoit des choses appartenantes au Mariage ? auoit authorité d'examiner les tesmoins, & mesmes rendoit Iustice vniuersellement. Il y auoit vn Aduocat, lequel on consultoit sur la loy, & par deuant qui l'on appelloit des Sentences des Iuges ; ou quand ils s'estoient abusez, ou quand ils auoient iugé par l'authorité de quelque Docteur moins excellent. Le Gouuerneur tiroit de grandes sommes de condamnations qui se faisoient en diuers temps, & presque toute la punition d'vn criminel n'estoit que d'auoir le foüet en presence du Gouuerneur, & on luy donnoit cent ou deux cens coups. Apres cela le bourreau mettoit vne chaisne au col du criminel : & le menoit en cét estat par toute la ville tout nud, excepté les parties honteuses, criant & publiant le mal qu'il auoit fait : & bien souuent l'on en menoit plusieurs enchaisnez ensemble. Le Gouuerneur auoit de chaque criminel vn ducat & vn quart, comme aussi de tous ceux qui entroient

dans la prison, il auoit certaine chose qui luy estoit donnée par certains marchands, & artisans destinez à telle chose. Les Iuges du Droict Canon, où de la loy de Mahomet, n'auoient nuls gages, pource qu'il est deffendu par la loy de Mahomet, de donner rien du monde a vn Iuge pour telle chose. Mais ils viuent d'autres gages ou recompenses, comme des lectures, ou de la Prestrise de quelque Mosquée. Semblablement les Procureurs & les Aduocats sont pour la plus-part pleins d'ignorance. Les Iuges auoient vn certain lieu où ils font emprisonner les debteurs & autres pour choses legeres, & de peu d'importance. Dans la ville il y auoit quatre Capitaines du guet, qui alloient par la ville depuis la nuict, venuë iusques à deux heures apres, & ceux-cy n'auoient autres gages que certaine choses de ceux qu'ils prenoient, qui estoit prise sur l'amende à laquelle ils estoient condamnez. Mais ils estoit permis à chacun de tenir tauerne, & d'estre maquereau. Le gouuerneur de la ville n'auoit ny Iuge, ny Notaire, mais donnoit sentence à sa volonté & comme bon luy sembloit. Ils n'y auoit aussi qu'vn homme qui affermast la Doüane & la gabelle, qui payoit tous les iours à la chambre du Roy trente ducats, & auoit en chaque porte des gardes & des Notaires, & toutes choses de petit prix payoient leur droict à la porte. Les autres estoient conduites à la Doüane, & accompagnées depuis la porte par vn des gardes, & il y auoit certain argent destiné pour les Notaires, & pour ces gardes, selon la quantité des choses qui entroient, & quelquefois ces gardes alloient hors de la ville pour rencontrer les muletiers, afin qu'ils ne peussent cacher aucune chose, & s'ils en cachoient quelqu'vne, ils payoient apres double gabelle, & l'on payoit ordinairement deux ducats pour cent. Toutesfois l'on ne payoit rien du bled, du bois, des bœufs, & de la volaille qu'on y menoit, & l'on n'auoit pas accoustumé de payer à la porte gabelle de moutons, ains seulement en la boucherie.

Le Gouuerneur chef des Consuls, auoit ordinairement douze Sergens, & alloit souuent à cheual par la ville pour voir le pain, & essayer les poids des bouchers, & considerer ce que l'on y vendoit.

C'estoit luy qui faisoit peser le pain, & s'il n'en trouuoit le poids ordonné, il faisoit mettre en plusieurs pieces, & donnoit à celuy qui le vendoit tant de coups de poing sur le col, qu'il le laissoit tout brisé, & mesme il le faisoit quelquesfois foüetter s'il le trouuoit trop leger.

Le Roy donnoit cét office il y a cent ans, aux Gentils-homme qui le luy demandoient mais auparauant l'on ne le donnoit qu'à des hommes sçauans, & qui auoient vne grande reputation de preud'hommie. Il y auoit plusieurs lieux où le Gouuerneur auoit accoustumé de donner audience, & de rendre iustice. Il y a aussi dans Fez vne prison qui est si longue & large, qu'il y peut demeurer trois mille personnes, & il n'y en a point de separée, pource que ce n'est pas la coustume à Fez de mettre quelqu'vn en vne prison secrette & particuliere. Voilà a peu pres tout ce que i'ay peu apprendre touchant le gouuernement des Royaumes de Fez & de Marroc.

Et quant à ce que i'ay dit de ce qui se practiquoit à Fez, c'est chose asseurée que l'Empereur de Marroc garde presque maintenant les mesmes façons de faire tant en sa Cour qu'ailleurs, & il y a bien peu de choses changées.

RELIGION.

TOVS les habitans de ces Royaumes sont Mahometans excepté les esclaues, dont nous parlerons à la fin de ce discours.

Or est-il qu'il y a en la loy de Mahomet beaucoup de sectes, qui ont leurs Chefs, & leurs Docteurs qui les deffendent : car ils s'en trouue beaucoup qui ont commencé l'Alcoran, & qui ne s'arrestent pas formellement à ce qu'il porte, ains passent par dessus, & contredisent à beaucoup de choses qui s'y trouuent.

Entr'autres il y en a vne qui commença enuiron quatre-vingt ans apres Mahomet, & son premier, & plus fameux Autheur se nommoit Elhesembnu Abilhasen, de la ville de Basra qui donna certaine regles à ses disciples, mais ne laissa rien par escrit.

Cent ans apres il y eust vn autre homme fort habille en cette matiere, nommé Elharit Ibnu Esed, de la ville de Bagadet, qui escriuit vne belle œuure vniuersellement à tous ses disciples. Apres cette secte fut trouuée mauuaise par les Pontifes de la loy, & tous ceux qui obseruoient les regles de ce Docteur, & s'arresteroient à ses maximes, furent declarez herectique en la loy de Mahomet.

La mesme secte fut remise sus de là à quatre-vingt ans, par vn autre fort habille homme, qui fut suiuy de plusieurs disciples, & prescha publiquement sa doctrine, de sorte que tous les Legistes & leurs Pontifes, condamnerent cestuy-cy à la mort auecques tous ses disciples, & conclurent qu'il falloit trencher la teste à tous. Ce que ce Docteur ayant entendu, il escriuit aussi tost vne lettre aux Pontifes, les priant de luy faire tant de faueur que de luy permettre de disputer contre leurs Legistes, s'offrant à mourir au cas qu'ils le surmontassent, & requerant au contraire s'il leur monstroit que sa doctrine estoit meilleure que la leur, que tant de pauures innocens ne perissent pas par vne fausse calomnie. Les Pontifes trouuerent cette requeste fort iuste, & luy accorderent ce qu'il demandoit.

Cét homme docte estant doncques venu à la dispute, vainquit aisément tous les Legistes: de sorte que le grand Motfi pleurant, se rengea à cette secte, & la fauorisa tousiours tandis qu'il vescut, faisant bastir des Colleges, & autres demeures pour ceux qui estoient de la mesme opinion.

Cette secte dura enuiron autres cens ans, iusques à ce que l'on vid venir d'Asie Malicsach Empereur de la race des Turcs, qui persecuta cette secte, si bien que quelques vns s'enfuyrent au Caire, & les autres en Arabie, & demeurerent l'espace de vingt ans en cét estat, iusques au regne de Caselhach nepueu de Malicsach, le Conseiller duquel nommé Nidam Esmule, homme de grand esprit, qui estoit de cette secte, la remit sur le pied, & l'affermit tellement, que par le moyen d'vn fort sçauant homme, nommé Elgazzuli, qui en composa vn gros volume diuisé en sept liures, il accorda les Legistes auecque ces Sectaires, en telle sorte que les Legistes eurent tiltre de Docteurs, & de Conseruateurs de la loy du Prophete : & ceux-cy furent nommez Reformateurs de la mesme loy;

Cette vnion dura iusques à ce que Bagadet fut ruinée par les Tartares : ce qui aduint l'an six cens cinquante six de l'Egire, ou Ære de Mahomet. Mais la di-

uision ne luy nuisit en aucune façon, pource que l'Afrique, & l'Asie estoient desia toutes pleines de gens qui suiuoient ceste doctrine.

On ne receuoit alors en ceste secte que des hommes versez en toutes sciences, & sur tout qui entendoient bien la Loy, pour la pouuoir bien deffendre, & rembarrer le party contraire.

Mais depuis quelques centaines d'années les ignorans y veulent entrer, disant qu'il n'est jà besoin de doctrine, pource que le S. Esprit donne cognoissance de sa verité à ceux qui ont le cœur pur & net, & ameinent en leur faueur quelques foibles raisons.

De là vient que laissans les commandemens tant superflus que necessaires de la regle, ils gardent seulement mesme chose que les Legistes, quant aux offices, mais ils prennent d'ailleurs tous les plaisirs qu'ils croyent estre permis en ceste secte, veu qu'ils font beaucoup de festins, chantent toutes sortes de chansons amoureuses, & dancent le plus souuent.

Quelquesfois il y en a parmy eux qui deschirans leurs habits, selon le suiet des vers qu'ils chantent, & selon la fantasie qui leur vient à la teste, disent qu'ils sont alors eschauffez des flammes de l'amour diuin, au lieu qu'ils le sont veritablemẽt d'vne trop grande quantité de viãdes, veu que chacun d'eux mange plus de viande qu'il n'en seroit besoin à trois hommes, ou bien ils jettent des cris meslez de pleurs pour l'amour qu'ils portent à certains ieunes hommes qui n'ont point de barbes: car il arriue bien souuent que quelque Gentilhomme conuie à ses nopces vn des principaux de ces maistres auec ses disciples, qui disent des prieres & des chansons diuines au commencement du repas, & à la fin d'iceluy, les plus aagez commencent à deschirer leurs habits: & s'il arriue que quelqu'vn de ceux-cy vient à tomber en dançant apres auoir fait bonne chere, il est tout aussi tost releué par vn de ses ieunes disciples, qu'il baise bien souuent lasciuement, ainsi qu'il luy rend cét office.

Pour ceste cause l'on dit à Fez en commun prouerbe de ce vice: Que c'est le festin des Pelerins, voulant signifier par là, qu'apres le banquet chacun de ces enfans deuient espoux de son maistre: & ceux-cy que l'on nomme Pelerins, ne se peuuent marier.

Parmy ces sectes il y a quelques regles que les Docteurs de toutes les deux opinions tiennent pour heretiques, pource que non seulement elles different des autres en la loy, mais encores en la foy.

Il y a certainemement quelques-vns qui tiennent pour chose asseurée, & veritable, que l'homme peut acquerir vne natur e toute diuine & Angelique, par le moyen de ses bonnes œuures, de ses ieusnes & abstinences, pource qu'ils disent que le ieusne espure le cœur & l'entendement de l'homme, de sorte qu'il ne peut pecher encore qu'il en eust quelque volonté: mais qu'il est besoin qu'il passe auparauant par cinquante degrez de discipline: & combien qu'il peche auparauant qu'il ayt passé les cinquante, Dieu toutesfois ne luy impute plus le peché.

Ceux-cy font veritablement de grandes & estranges abstinences au commencement, & apres ils prennent tous les plaisirs du monde.

Ils ont aussi vne regle estroitte faite par vn homme docte & éloquent, nomme Elsehrauard de Sehrauard, qui est vne ville en Corasan.

Il y a vn autre Autheur nommé Ibnul Farid, qui mit toute sa doctrine en fort

beaux vers, qui sont toutesfois pleins d'Allegories, & il semble qu'ils ne traitent d'autres chose que d'amour.

Pour cette cause vn certain nommé Elfargani, commença son œuure, & en tira la reigle, & les degrez que l'on doit passer. Cestuy-cy fut si bon Poëte, que ceux de cette secte ne chantent en leurs festins auec chose que ses vers, pource qu'il n'y a personne qui ait si bien parlé que luy, depuis pres de quatre cens ans en ça.

Ces gens icy tiennent que les planettes & le firmament, les élemens, & toutes les estoilles sont vn Dieu, & qu'aucune foy, ny loy ne peut aucunement errer, pource que tous les hommes pensent en leur ame, & tiennent pour tout asseuré qu'ils adorent celuy qui merite d'estre adoré : & croyent que la science de Dieu est contenuë en vn homme qui se nomme Elcorb, esleu, & participant de Dieu, & semblable à Dieu quant au sçauoir.

Il y a quarante autres hommes parmy eux, qui sont appellez Elauted, c'est à dire, les Troncs, pource qu'ils sont de plus bas degré, & de moindre sçauoir. Quand l'Elcorb vient à mourir, l'on en crée vn autre du nombre de ces quarante, & cestuy-cy est esleu au sort parmy vn nombre de septante. Il y en a encores autres sept cens soixante & cinq, du nombre desquels l'on en prend vn pour le ranger parmy les septãte, lors que quelqu'vn de cette troupe vient à mourir.

Leur loy veut & commande qu'ils aillent incogneus par le monde, ou façon de fols, ou de grands pecheurs, ou des plus vils hommes qui soyent sur la terre.

C'est le seul sujet pour lequel beaucoup de meschans vont par l'Afrique tous nuds, monstrans leurs parties honteuses, & sont si bien desbordez & pleins d'effronterie, que quelquesfois ils se meslent auecques les femmes publiquement, & en pleine place, ainsi que les bestes, & toutesfois sont tenus du vulgaire pour saincts personnages.

Or maintenant il nous faut voir qui fut celuy qui introduisit l'impieté de Mahomet en Barbarie. Cette meschante & mal-heureuse doctrine entra en l'Egypte l'an six cens trente-sept, par le moyen des conquestes d'Omar, & vn Capitaine d'Odman passa premier en Afrique l'an six cens cinquante, auecques quatre vingt mille hommes, & défit Gregoire Patrice. Mais ils chasserent d'Afrique à perpetuité les Romains, & les gens d'Absimaque, & de Leon Empereur, l'an 699. & se rendirent entierement maistres & possesseurs de la Barbarie.

Mais les Arabes augmenterent encores d'auantage ce malheur, premierement à force d'armes, & aux lieux où les armes ne peurent attaindre, ils s'y pousserent auecques la predication & le trafic.

L'heresie d'Arrius, de laquelle les Vandales, les Gots habitans d'Afrique estoient infectez, fauorisa grandement leur entreprise. Ils introduisirent pour faciliter leur dessein, la langue, & les lettres Arabiques : ils fonderent les Vniuersitez, & des Estudes, & joignirent de grands reuenus aux superbes bastimens qu'ils firent pour cét effect à Marroc, & à Fez. Mais il n'y a chose qui ait plus aduancé la secte de Mahomet, que les victoires des Miramamolins d'Afrique, & depuis cette peste y est tousiours demeurée.

Il y a encores en cét Empire des Iuifs, qui s'estans multipliez à bon escient en Espagne, passerent peu à peu en Barbarie, principalement ceux qui estoient

Orfeures: car cét art estant deffendu à ceux de la loy de Mahomet, & exercé de tous costez entr'eux par les Iuifs, de mesme que plusieurs autres, principalement celuy de Mareschal, comme l'on void en la montagne de Sessaue en la Prouince de Marroc. On dit qu'Eideuet lieu du Royaume de Marroc estoit habité par des Iuifs, de la race de Dauid (comme ils asseuroient) qui sont toutesfois deuenus peu à peu Mahometans.

Les Iuifs s'augmenterent apres en Afrique, quand Ferdinand Roy d'Espagne surnommé Catholique, & Emanuel Roy de Portugal, les chasserent de leurs Royaumes : car il en passa beaucoup alors aux Royaumes de Fez & de Marroc, & y introduisirent les arts & les exercices d'Europe qui estoient auparauant incogneus à ses Barbares.

On en void encores pour le present les ruës pleines à Belis, à Teze, à Elmedine, à Tezze, & à Segemesse.

Quant aux Chrestiens qui sont aux Royaumes de Fez & de Marroc, horsmis ceux qui se tiennent dans les places occupées par les Portugais, il n'y en a guere qui ne soient esclaues, & le nombre de ceux-cy est fort grand, voire plus que l'on ne se peut imaginer. L'estat auquel sont ceux-cy est veritablement digne de compassion & de pitié, non seulement pour la misere en laquelle ils passent leur vie, que pour le danger de leur ame, qui court tous les iours fortune de se perdre.

Ils passent les iours en perpetuel trauail & sont sans repos la plus grande partie de la nuict, endurans force coups, & portans des charges insupportables.

Somme ils endurent plus de peine entre ses Barbares, que les bestes mesmes ne font parmy nous: on les charge de grosses chaisnes de fer, on les bat auec des nerfs de bœuf fort endurcis, & auec des cercles de tonneaux, on les sur fond auec de l'huyle ardante & de lard. Mais si la peine du corps est grand, celle de l'esprit n'est pas moindre, pource qu'outre ce que ses miserables n'ont aucun qui leur presche & annonce la parole de Dieu, & qui leur ayde à bien viure & à bien mourir auec les Sacremens, on ne sçauroit s'imaginer, encores moins exprimer combien ils souffrent de tentations pour le regard de la foy ; veu que non seulement le desir de s'affranchir de ceste misere les tente, mais encor l'aise & les delices, où ils voyent ceux qui ont du tout abandonné la foy.

Or il ont deux petites consolations au milieu de tant de miseres, d'ont l'vne est des Prestres, qui ont esté reduits en seruitude auecques eux : d'autant que ceux-cy leur administrent tantost les Sacremens, & tantost leur preschent la parole de Dieu le mieux qu'ils peuuent, a raison dequoy ils sont grandement honorez & respectez des autres. L'autre consolation leur vient des Religieux qui s'employent pour leur deliurance. En quoy l'Espagne merite vne fort grande loüange, pource qu'il y a deux Religions qui ont pour leur excercice le rachapt de ses mal-heureux : vne de ses Religions se nomme vulgairement de la Merced, qui est en Arragon, l'autre qui est beaucoup plus grande s'appelle du Rachapt, ou de la Redemption des captifs. Ces deux Religions assemblent tous les ans de fort grosses sommes d'argent, auec lesquelles elles deliurent vn tres grand nombre d'esclaues. Elles enuoyent des hommes à Fez & à Marroc (de mesme aussi qu'en Alger) qui manient cét affaire auec autant de diligence, que de fidelité, & rachetent premierement tous les Religieux & les Prestres, puis les plus ieunes, commençans par les subjects du Roy d'Espagne, & apres les autres.

Il y a tousiours vn Religieux à Fez, qui s'informe de la qualité & necessité des esclaues, pour faciliter l'année d'apres leur deliurance.

Mais l'Espagne y a interest plus que nul autre pays, d'autant que la plus grande partie de ceux qui sont esclaues en cét Empire, est des subjects du Roy d'Espagne.

Ie diray pour conclusion, que les Mores des Royaumes de Fez, & de Marroc different en plusieurs poincts des Turcs, touchant la fausse loy & Religion de Mahomet, & entr'autres choses s'assujettissent au Calife de Bagadet, laissant celuy du grand Caire, auquel les Turcs rendent obeyssance.





DISCOVRS
DE L'ESTAT DES CHEVALIERS DE MALTE.

SOMMAIRE.

I. DIVERSES demeures des Cheualiers de l'ordre de S. Iean de Ierusalem auant que s'estre establis à Malte, qu'ils ont eu par donation de l'Empereur Charles Quint. 2. Description de l'Isle de Malte, *jadis appellée Melite, combien de lieuës elle a de tour, sa longueur & largeur, situation, climat, parallele, & ses ports. 3. Description de l'Isle de Goze, voisine de Malte. 4 Terroir de Malte pierreux, & neantmoins portant arbres fruictiers, comme figuiers, pommiers, amandiers, vignes, palmiers, cotton, roses de thim, fenoüil: Elle nourrit Brébis, chévres, bœufs, asnes, mulets, conils, perdrix: l'on y fait le sel & le miel. Manquant d'eau douce: Estimée anciennement pour les petits chiens propres aux Damoiselles. Exempte de serpens depuis la venuë de S. Paul en cette Isle; & se tire de la grotte où cét Apostre fut prisonnier, des pierres fort souueraines contre le venin & morsure des serpens & scorpions 5. Quelles ont esté les mœurs des anciens habitans de cette Isle: & leurs Temples dediez à* Hercule *& à la Deesse Iunon. 6. Naturel des modernes Maltois pareil à ceux d'Afrique. Façon d'habits & humeur des femmes de ce pays. Leur passe temps au Carneual leur deuotion, & ceremonie pieuse au temps de Caresme. 7. Quel est le reuenu du grand Maistre de cette Isle: & les richesses de l'Ordre consistans au Thresor, & Commanderies esparses par toute la Chrestienté. 8. Ses forces consistans és places fortes, & valeur des Cheualiers. 9. Distinction & diuision de l'Ordre des Cheualiers en trois rangs. Quelles sont les Ordonnances de la reception en cét Ordre, & les ceremonies que l'on pratique en la reception des Cheualiers. 10. En quelle sorte se fait la priuation de l'Habit, quand quelqu'vn a commis crime ou faute notable: & les ceremonies auec lesquelles on rend l'habit au criminel qui a eu sa grace. 11. Du grand manteau de l'Ordre, & à quels iours les Cheualiers le doiuent porter. 12. De l'Enfermerie & du Commandeur de la petite Enfermerie: Medecins & autres personnes gagées pour traicter & penser les malades: De leurs Sepultures & funerailles. 13. Des Receueurs &* Procureurs *des deniers, Conseruateur du Thresor, Auditeurs des Comptes leur puissance & office 14. Du Chapitre General à qui appartient de l'assembler, quelles en sont les ceremonies & quelles choses se traictent en iceux. 15. Des Chapitres Principaux qui tiennent tous les ans, & comme on y procede. 16. L'ordre de Iustice & iugemens, & des deux sortes de Conseil, & les Iuges qui y president & assistent. Des Ballotes, Audience publique: & de la forme de Iugement nommé* Espard. *17. De l'obeissance que tous ceux*

de l'Ordre prestent au grand Maistre: Sa dignité, grandeur & puissance, ses droicts & priuileges, & quelles sont les Commanderies destinées pour son entretien, & desquelles il peut disposer & conferer à qui bon luy semble. 18. De l'office des Baillifs, Drappiers, Grand Conseruateur, Mareschal, Grand Prieur de l'Eglise de Malte: leurs gages, & à quelle fin instituez. 19. De l'eslection du Grand Maistre, & ceremonies obseruées en tel acte. 20. De la capacité ou incapacité de tenir Commanderies: & à qui appartiennent les acquisitions faites par les Commandeurs. 21. De la visite cinq en cinq ans, qui se faict des Commanderies. 22. Trafic de marchandise, testamens, & donation interdites aux Cheualiers, & de plusieurs autres choses qui leur sont deffenduës. 23. Quels sont les crimes pour lesquels on peut oster l'habit à vn Cheualier. 24. De l'Euesque de Malte subject à l'Archeuesque de Palerme: du seruice diuin. & des ieusnes & abstinences ausquelles les Cheualiers de Malte & freres de l'Ordres sont obligez.



I. Es Cheualiers de l'Ordre de sainct Iean de Ierusalem ayans esté mis hors de Rhodes par le Turc l'an 1533. la propre Vigile de Noël, apres auoir tenu cette Isle l'espace de 212. ans, vindrent premierement en Candie; où ils demeurerent quelque temps, puis se retirerent partie à Venise, & partie en d'autres lieux d'Italie.

Or apres qu'ils eurent fait quelque sejour à Venise aux autres lieux d'Italie, ils obtindrent du Duc de Sauoye permission de se pouuoir retirer à Nisse, & d'y establir le sejour & siege de leur Ordre, & ce d'autant plus facilement que les Turcs, & Mores d'Afrique, & de Barbarie rauageoient toutes les costes de mer des Chrestiens, & attaquoient toutes les villes maritimes. Ils resolurent apres de s'aller tenir à Sarragosse en Sicile, comme en vn lieu plus proche de la Grece, à cause que le bruit courroit que le Turc deuoit venir attaquer l'Italie, & principalement l'Isle de Sicile, & le Royaume de Naples. En fin l'Empereur Charles Quint leur donna l'Isle de Malte, pour y demeurer comme en vn lieu commode, pour empescher que le Turc gagnast pays par deça, & fit reüssir ses entreprises.

Or auant que de m'engager plus outre en ce discours, il faut sçauoir qu'il y a eu jadis trois lieux qui ont eu ce nom de Malte ou Melite, veu qu'il y en auoit vn en Grece pres Marathon, & vn autre en Capadoce, non loin de la riuiere

II. d'Euphrate, & cestuy-cy duquel nous parlerons à cette heure.

L'Isle de Malte est esloignée de le Sicile d'enuiron soixante milles du costé du Cap Passaro, & d'Afrique plus de soixante bonnes lieuës de mer, chose qui a donné sujet à plusieurs de la mettre entre les Isles de l'Europe. Elle a de tour enuiron trente petites lieuës, & sa plus grande longueur de vint milles, & sa largeur de douze.

Elle est assise en la mer d'Afrique, ayant au Nord le Cap Passaro de Sicile, au Midy l'Afrique, & la ville de Tripoli en Barbarie, du costé du Ponent l'Isle de Lampadouse, & du Leuant la mer Mediterranée. Elle prend sa longueur, & estenduë vers la Morée, & est posée au commencement du cinquiesme climat & huictiéme parallele, a enuiron trente trois degrez de la ligne.

Elle a beaucoup de ports, mais entr'autres deux capables de plusieurs vais-

seaux, dont l'vn se nomme Marzamusetto, l'autre Marzasiroco. Ces Ports sont faits par des Golphes qui s'aduancent dans l'Isle, qui sont premieremẽt estroits, puis s'eslargissent ayant passé l'embouchure, & font des presqu'Isles de quelques parties de l'Isle; qui s'estendant en mer sont joinctes à l'Isle par vn petit espace de terre.

Elle a encores les Ports de S. George, de Benarat, de S. Paul, d'Antofegue, de Muggiar, & celuy de Marzascala, qui sont mal asseurez.

Là en vne pointe de terre qui s'estend entre deux petits Golphes (qui en font diuers autres plus petits, principalement le droict) les Cheualiers ont basty depuis n'aguere vne nouuelle ville au lieu où estoit S. Elme, ou Herme, & luy ont donné le nom du Grand Maistre la Valette, qui deffendit ce lieu fort vaillamment contre les Turcs.

On void sur vne autre pointe S. Michel & le Bourg. Au milieu de l'Isle presque: & entre ses petites presqu'Isles est la vieille Cité, que Diodore escrit auoir esté bastie par les Carthaginois, & qui a esté jadis fort renommée pour les fins draps qui s'y faisoient.

L'Isle de Goze est celle-là mesme que quelques anciens ont nommé Glaucos & d'autres, comme Strabon, Gaudos. Son Port est posé entre l'Occident & III. le Midy, & est à vne lieuë ou enuiron de Malte. Elle a de tour enuiron vingt mille, & il y a vn Chasteau appartenant aux Cheualiers de Malte. Les Turcs emmenerent de ceste Isle trois mille armes l'an 1551.

QVALITE'.

Ceste Isle a son terroir presque par tout pierreux, mais la pierre est tendre, & aisée à estre mise en œuure. La terre est deux & quatre pieds par dessus IV. la pierre. Il porte toutesfois des figuiers, des pommiers, des amandiers, vignes, & d'autres arbres, nommément des palmiers, mais il y a fort peu de vignes: & quant aux palmiers ils sont steriles, mais quant au froment, & au bois il y vient de l'Isle de Cicile.

Or les choses quelle produit, y viennent en toute excellence, comme le cotton, les fruicts & les fleurs principalement les roses, le thim, le fenoüil, & certains chardons sauuages, qui sont bons, & encor ils ont ceste proprieté, que les habitans les bruslent en lieu de bois.

Il y naist aussi force brebis, chéures, bœufs, asnes, mulets, conils, & perdrix. On y fait aussi du sel en vn lieu qui se nomme les Salins.

Il s'y fait aussi du meilleur miel qu'on puisse manger, & quant à son cotton il est mol, delié & blanc au possible.

On y fait souuent la recolte deux fois, principalement d'orge & de cotton.

Elle a faute d'eau douce, tant de celle qui vient de l'air, que de la terre, & celle qu'ils ont, vient presque toute des pluyes d'hyuer. Car les eaux sont demy salées, & se seichent auec la grande ardeur de l'Esté, qui rend aussi les habitans halez & noirs, en telle sorte qu'ils sont presque de la couleur des Mores d'Afrique. C'est pourquoy en Hyuer & en Automne tout ce qui y naist, vient auec vne couleur plus gaye, & plus promptement qu'en Esté.

Elle a aussi esté autresfois fort estimée pour les petits chiens qui s'y trouuoient, qui estoient propres pour les Dames. Elle est exposée aux vents au possible, de mesme qu'à la chaleur, ainsi que nous auons dit. Elle a ceste particularité que depuis que S. Paul y fut, on n'y a veu nulle sorte de Serpents, bien que auparauant il y en eust, ainsi qu'on peut recuillir des Actes des Apostres ; & les Scorpions qui sont ailleurs fort nuisibles, & le deuroient estre en ceste Isle autant ou plus qu'en nul autre lieu à cause des chaleurs excessiues, ne font nulle sorte de mal à ceux qui les manient. Et outre ce Dieu a voulu donner force & vertu aux choses insensibles qui ont eu l'heur de loger les Saincts. Car les pierres tirées de la grotte où S. Paul fut prisonnier, sont portées par l'Europe, & ont vne grande vertu contre les Serpents & leur morsure, & principalement contre le venin des Scorpions & des viperes, & ses morceaux de rocher sont appellez la grace de S. Paul.

MOEVRS ANCIENNES.

V. Lors que les Romains conquirent ceste Isle sur les Carthaginois, on estimoit les Maltois du tout heureux, à cause du commerce de diuerses nations, & d'vn grand nombre d'arts qui se practiquoient en ceste Isle, & l'on faisoit beaucoup d'estat du drap de cotton qui se faisoit à Malte, tellement que Ciceron n'objecta iamais à Verres le luxe & la delicatesse de Malte, qu'à cause des habits qu'il portoit: Et c'est bien aussi la verité que les Maltois estoient extrémement delicats & delicieux, & leurs femmes pleines de mollesse & addonnées à la volupté. Ce fut en ceste Isle que le Roy Batte recueillit Didon & Anne sa sœur : & Phalaris tyran d'Agrigente en Cicile estoit grand amy des Maltois, & les alloit voir souuent.

Appian Alexandrin dit que les Maltois s'estans reuoltez, Cesar les vainquit auec vne grande & fascheuse guerre, à cause qu'ils tenoient la mer, & faisoient des courses par tout, tuans les petits enfans, & exposans le reste en vente. Et puis qu'il eut tant de peine à les dompter, il faut croire que les Maltois estoient riches & puissans, & qu'encor qu'ils eussent esté subiuguez lors que les Romains vainquirent les Carthaginois, ils auoient toutesfois repris cœur, & se sentans forts rejettoient la seruitude Romaine.

Ils adoroient la Deesse Iunon, & il y auoit vn Temple fort ancien, où tous les peuples voisins portoient des dons de grand prix. Ils auoient encor vn Temple d'Hercule, dont les ruines paroissent encore. Il est aussi certain que ceux de l'Isle estoient ordinairement amis des Ciciliens.

MOEVRS DE CE TEMPS.

VI. Le peuple y est assez farouche & se sent des façons de faire d'Afrique. Toutesfois il est fort affectionné à la Religion Catholique, & a fait tout deuoir contre les Turcs pour la deffence de son pays. Il vit fort mesquinement à cause du peu de rapport de l'Isle. Tout le monde y a vne particuliere deuotion à S. Paul.

Les femmes y sont belles & gracieuses, & demeurent enfermées dans leurs logis selon l'ancienne coustume du pays, joinct que les hommes y sont jaloux & soupçonneux au possible. Elles ne marchent iamais sans estre voillées, & le plus

plus souuent, il y en a vn grand nombre de fort deuotes, veu qu'elles sont d'vn naturel d'estre extrémes en toutes leurs actions, & de sorte que si elles s'adonnent au mal, il n'y a rien qu'elles n'entreprennent & ne fassent pour satisfaire à leur mauuais dessein.

La langue de Malte est semblable à l'Afriquaine, au moins il y a fort peu de difference, & toutes deux ne sont autre chose qu'vn Arabe corrompu, ou Arabe vulgaire, qui est du tout different de celuy des liures, lequel on parle seulement autour de la Meque.

Il y a force esclaues Mahometans qui sont traictez assez rudement: mais non à l'esgal de ce que ceux de leur secte font souffrir aux Chrestiens qui sont sous leur puissance.

Les Cheualiers qui sont de diuerses nations ont aussi des mœurs diuerses, & il ne suffit de dire qu'ils sont fort absolus, & qu'ils disposent fort librement de tout ce qui est en l'Isle, principalement ceux qui ont quelque authorité, qui se donnent du contentement sans trouuer grande resistance lors qu'ils en desirent. Ie diray ce mot encor qu'au temps du Carneual ils inuentent mille passetemps honnestes. Les vns font des Ballets, les autres font des parties pour courre la Bague, ou pour combattre à la barriere, les autres dressent des forteresses, & y ont des gens qui les deffendent, & d'autres qui les assaillent. Mais le Caresme estant venu on ne peut rien voir de plus deuot que toute ceste compagnie.

Et le Ieudy de la semaine Saincte, le Grand Maistre laue les pieds à plusieurs pauures, & apres les auoir faict mettre à table, & leur auoir faict apporter plusieurs viures en dix-huict seruices tous de diuers mets, & sans compter le dernier qui est de quelque quantité de pieces d'argent, ou d'or qu'il leur donne, tellement qu'ils en ont plus qu'ils n'en sçauroient despenser en toute l'annee: & apres auoir seruy ces pauures de sa propre main, les grands Croix luy ayant apporté le seruice, il va visiter l'Hospital & porter à manger luy-mesme aux malades, qui sont tous seruis en vaisselle d'argent.

RICHESSE.

SI ceste Isle tire quelque chose de son cotton & choses semblables, elle le desbourse aussi en ce qu'on luy porte de dehors. Toutesfois le Grand Maistre qui iouyt du reuenu de ceste Isle, en tire tous les ans dix mille ducats: & encore afin qu'il se puisse monstrer liberal à l'endroit de chacun, on luy donne du thresor de l'Ordre, ie ne sçay combien de milliers d'escus, & outre ce il a en chaque nation vne bonne Commanderie, qui est de grand reuenu.

D'auantage si les Cheualiers gaignent quelque chose sur les ennemis, il a tousiours la dixiéme partie du butin, & l'on sçait assez que leurs prises se trouuent fort grandes à la fin de chaque année.

Quant à l'Ordre il est extrémement riche, veu le grand nombre de bonnes Commanderies qu'il possede par toute la Chrestienté. Et certainement le thresor de l'Ordre grossit fort de tout ce qui luy vient de là, & pareillement des butins que les Cheualiers font en leurs courses. Aussi puis qu'il faut qu'ils soustiennent en tout temps la guerre, il faut aussi qu'ils iouyssent d'vn beau reuenu, qui leur est escheu par la liberalité des Princes.

C'est la cause pour laquelle tous les ans il faut que tous les Baillifs, Prieurs & Commandeurs, donnent le nombrement de leurs biens & reuenus au Chapitre Prouincial, & payent les charges ausquelles ils sont obligez au thresor public de la Religion selon la valeur de la Commanderie, & sur ce, il y a vn Receueur Cheualier deputé par l'Ordre, auquel il faut que ses deuoirs soyent payez tous les ans à la sainct Iean Baptiste.

Il faut encore sçauoir que nul n'est receu à la profession de cét Ordre qu'il ne paye le droict qu'ils appellent de passage au thresor public, qui vient à la valeur & concurrence de cent cinquante escus pour les Cheualiers, & de cent pour les freres seruans, & si apres le passage ils ne les ont baillez, il faut que celuy qui les reçoit pour l'Ordre en fasse la maille bonne, quelque dispense qu'il puisse monstrer, & lors que quelqu'vn a satisfait à ce deuoir on ne luy peut empescher le droict d'ancienneté. Les despoüilles des Cheualiers morts viennent aussi au thresor public, sauf s'ils auoient parmy leurs meubles, ou vases d'or ou d'argent qui fussent propres au seruice de l'Eglise, veu que ses choses sont destinées à l'Eglise, suiuant l'Ordonnance du Grand Maistre Leodat de Gozon : Mais quand les Officiers qui sont à la suitte du Grand Maistre, comme le Seneschal, le Chastelain & autres Cheualiers qui sont à son seruice viennent à mourir, leurs biens & despoüilles ne sont point au thresor, ains viennent seulement au Grand Maistre.

FORCES.

VIII. L'Isle de Malte a toutes ces aduenuës si bien en deffence, & toutes ses places fortifiées en telle sorte, qu'il est non seulement difficile, mais presque impossible mesme d'y faire quelque descente, ou l'y ayant faite d'y pouuoir aduancer, ou gaigner quelque chose. Mais i'estime plus que toutes ses forteresses la valeur des Cheualiers qui s'y tiennent, & leur resolution ordinaire, de mesme que celle des freres seruans, & des soldats qui y demeurent, veu qu'elle est veritablement telle que leur petit nombre est capable de deffaire vne grosse armée, ainsi qu'ils ont tesmoigné jadis, lors qu'ils ont fait mourir vn si grand nombre de Turcs deuant le Chasteau sainct Elme, combien qu'ils ne fussent qu'vne poignée.

Au reste tant s'en faut qu'on les vienne maintenant attaquer en leur Isle, qu'au contraire ils font tous les iours des courses en Grece vers Rhodes, & en Barbarie, & mesme vont souuent iusques bien prés de Constantinople. Ils ont ordinairement beaucoup de Galeres capables de tenir chacune quatre ou cinq cens soldats, & saize bons canons, dont ils les garnissent, tellement qu'il n'y a munition de guerre qui y manque. Bref ils se sont rendus si redoutables qu'on les laisse paisibles en leur Isle depuis vn long-temps.

GOVVERNEMENT.

IX. IL y a trois rangs de ceux qui font profession de ceste regle, veu que les vns sont Cheualiers, qui doiuent estre de noble race : les autres sont Prestres, & les autres sont nommez freres seruans. Apres cela les Prestres Croisez sont diuisez en ceux qu'on nomme Conuentuels, & ceux-là qui sont appellez de l'obedience ; & quant aux freres seruans, il y a les seruants d'armes & les ser-

uans d'Office, dont les deniers ne peuuent venir au degré d'ho nneurdes ar-
m estels que les premiers. Car les freres seruans d'armes prennen t l'habit, &
font profession de mesme que les Cheualiers, prestans vn serment [sembla-
ble au leur, & il n'y a difference de ceux-cy aux Cheualiers que pour le regard
de la Noblesse, pource que n'estans pas Nobles ils ne sont aussi receus aux
Grands Croix, grands Prieurez, Baillifs, ou autres grandes charges de l'ordre.
Quant aux Commanderies ils en ont, & peuuent estre faits Gouuerneurs des
places de la Religion, & appellez au maniment des deniers, & à la visitation
des lieux qui appartiennent à l'Ordre, au lieu que les autres seruans ne peu-
uent estre receus à l'Ordre de Cheualerie, non plus que les Prestres, soit Con-
uentuels, ou d'Obedience. Les Ordonnances de la reception sont celles qui
suyuent.

Selon les Ordonnances d'Hugues Reuel grand Maistre. Nuls bastards ne
doiuent estre receus en cét Ordre sans le consentement du Chapitre general,
ou sans estre sortis de quelque grande maison: & d'auãtage entre les legitimes
& nobles, nul homme sorty d'vn Iuif, d'vn Marran ou d'vn Mahometan, fust
il fils de Prince, ne doit estre admis en cette compagnie, si celuy qui voudroit
entrer en cét Ordre, auoit fait profession d'vn autre, les Ordonnances portent
aussi qu'il n'y soit pas receu.

Toutefois cecy n'a pas esté tousiours obserué, veu qu'on a veu que les Cha-
noines du sainct Sepulchre ont esté joints à cét Ordre par l'authorité du Pape,
combien qu'ils eussent fait profection sous autre que sous le grand Maistre.
Dauantage vn homme trop endebté ne peut y estre receu, non plus qu'vn qui
est marié.

Outre ce l'on n'y peut receuoir vn homme qui a commis quelque meurtre
ou quelque crime infame. Il n'est permis de donner l'habit à chacun qui n'ait
attaint pour le moins l'aage de dix-huict ans, toutesfois le grand Maistre peut
choisir six enfans de quelque nation que ce soit, & les faire Cheualiers, pour-
ueu qu'ils soyent nobles, & s'ils sont autres les faire freres seruans, pour l'e-
xercice des armes, & les dispencer de tout seruice, mais il faut qu'ils ayent au
moins quatorze ans, & l'on ne peut oster à ceux-cy le droict d'ancienneté au
rang des Commanderies. Il faut que celuy qui veut estre receu, soit sain, & bien
composé de ses membres, & propre au trauail, & celuy qui veut entrer prou-
ue auparauant qu'il est Gentil-homme de nom & d'armes & de la langue, & du
Prieuré, dans l'Auberge duquel il veut faire son entrée. Auberge signifie autãt
que maison ou domicile, & c'est vn lieu, où chaque langue s'assemble à Malte
pour y manger & tenir langue, c'est à dire consulter des affaires de la maison.
Apres donc que quelqu'vn a fait ses preuues deuant ceux qui ont esté deputez
par le grand Prieur, & par l'assemblée de la Prouince, en la langue de laquelle
il entre, lors il est solennellement receu, mais quant à l'habit il faut qu'il le re-
çoiue par la seule authorité du grand Maistre. Il faut que l'habit des Cheualiers
soit vn manteau noir, & vne Croix blanche, selon l'ancien statut du grand
Maistre Raymond du Poy, toutesfois il adiouste que selon le temps ou les
lieux, on les dispence touchant la couleur, pourueu que la Croix soit suyuant
l'Ordonnance, mais il faut entendre cecy des Religieux qui portent les armes,
& non des autres. Celuy qui veut estre receu profez en cette Religion doit se
confesser auant toute chose, puis auec sa robbe longue & seculiere sans cein-
ture, se presenter deuant l'Autel à deux genoux, tenant vn cierge ardant en sa

main ouyr la Messe, & receuoir son Createur: puis s'estant presenté deuant le frere qui le doit receuoir auec cette reuerence, luy doit demander humblement qu'il luy plaise l'admettre en la compagnie des freres, & de la saincte Religion de l'Hospital de Ierusalem. On luy fait quelque discours de ce qu'il doit faire estant receu, puis lors qu'on luy a demandé s'il est en volonté d'accomplir toutes ces choses, il respond ouy, puis celuy qui reçoit passe outre, & s'enquiert, s'il a fait quelque vœu, s'il a promis mariage à quelqu'vne, où s'il est en seruitude de quelqu'vn. Car s'il est attaint de l'vne de ces choses, on le rejette. Mais s'il en est franc, celuy qui le reçoit ouure le Messel qu'on luy offre, & prenant les deux mains de celuy qui fait profection, les luy met sur les sainctes lettres, luy faisant prononcer en mesme temps ces paroles. Ie vouë & promets à Dieu, à la bien-heureuse Vierge Marie, & à sainct Iean Baptiste, qu'auec la grace & secours de Dieu, ie seray tousiours obeyssant aux superieurs que Dieu & la Religion me donneront, & que desormais ie viuray chastement & sans posseder rien de propre. Apres ce il est receu, baise le Messel, & le prenant le rapporte sur l'Autel, lequel il baise, puis reprend le liure, & l'apporte encor en signe d'obedience à celuy qui le reçoit, qui prenant le manteau noir, monstre la Croix blanche au Profez, luy disant, s'il ne croit pas que c'est le signe de la Croix, où nostre Seigneur Iesus Christ fut attachée pour nos pechez.

Il le confesse, & baise la Croix, & lors celuy qui le reçoit prend le manteau, & luy met la Croix sur l'estomach au costé gauche, & le baise, luy disant: Reçoit ce signe au nom de la saincte Trinité, de la bien-heureuse Vierge Marie mere de Dieu, & de sainct Iean Baptiste, pour l'augmentation de la foy, deffence du nom Chrestien, & seruice des pauures, aussi nous te mettons la Croix de ce costé, afin que tu l'aime de tout ton cœur, & qu'auec la main droicte tu la deffendes, & l'ayant deffenduë la conseruer entiere. Car si combatant contre les ennemis de Iesus Christ, tu t'enfuis & laisse la Croix, & sa saincte enseigne, tu seras aussi à bon droict priué de ce sacré signe, & comme vn membre pourry chassé de nostre compagnie Apres cela il luy lie le cordon du manteau, disant: Reçoit le joug de nostre Seigneur qui est doux & leger, & tu y trouueras le repos de ton ame. Cela faict il le baise, comme font aussi tous les autres Cheualiers qui y assistent, & l'on dit plusieurs oraisons, selon qu'il est contenu aux liures de leurs ordonnances, par lesquelles il est porté que si quelqu'vn est receu contre la forme ordonnée, s'il est Cheualier, il sera frere seruant, si seruant d'armes il le sera d'office, & s'il est Chapelain, il sera frere d'obedience, sans qu'il puisse iamais tenir Commanderie, ny paruenir à aucune dignité de l'ordre ou au maniment des biens de la Religion. Quant aux Prestres & Chapelains, nul n'y est receu s'il n'a premierement seruy l'espace d'vn an entier, afin qu'on puisse cognoistre sa vie & sa suffisance, & durāt ce temps il est nourry aux despens du thresor de l'Odre. Il n'est permis aux Cheualiers de receuoir de leur propre authorité autre frere que les Chapelains lors qu'il y en a faute en leurs Eglises ou Chapelles, & aussi des seruans d'office pour le seruice de leurs Commanderies, mesme il faut que ceux-cy soyent approuuez, confirmez par le Chapitre Prouincial, auquel ils doiuent estre presentez, & auec l'assignation qu'on leur donne pour leur viure & leur vestement. Il y a encor des Confreres & donnez en l'Ordre qui ne voüent par les mesmes choses que lés freres, ains seulement ils promettent d'aymer l'Ordre, & ce qui en depend, & deffendre

le bien de la Religion de toute leur puissance, & de descouurir aux Superieurs, ceux qui les trahissent & leur nuisent, autant qu'ils en pourront auoir cognoissance. Ceux-cy contribuent à l'Ordre selon leur deuotion, comme les confreres font en vne Confrairie pour participer aux biens qui s'y font. Et toutesfois il n'est permis aux Prieurs, Chastelains & Baillifs, ou autres d'entre les commandeurs & Cheualiers, de receuoir aucun de ses confreres sans le commandement du Grand Maistre: & si quelqu'vn le fait, il doit estre priué de son habit, & les receus ne sont enroollez entre les confreres, ny iouyront d'aucun priuilege dont les Donnez ioüyssent ordinairement. Les Donnez ne portent pas la Croix entiere, ainsi que font tous ceux qui sont receus à profession, ains elle a simplement trois branches, comme on la void aux habits des Religieux de sainct Anthoine, où la partie de dessus la Croix est ostée: & s'ils font autrement ils perdent la iouyssance de leurs Priuileges.

Quant à la priuation de l'habit elle se fait en ceste sorte. Le Grand Maistre, ou son Lieutenant s'enquiert soigneusement du crime, dont on accuse quelqu'vn, & en ayant tiré la preuue, & veu qu'il faut proceder aux extremitez, on forme la plainte deuant l'assemblée qui vient là au son de la cloche, & propose le crime en presence du criminel, qui y est conduit par le grand Escuyer. La plainte proposée le Grand Maistre presidant au Conseil, donne charge aux Baillifs d'auoir esgard (car c'est ainsi qu'on nomme les iugemens donnez en cét Ordre) contre le criminel & d'y proceder selon Dieu & raison, & selon les loüables & anciennes coustumes de la Religion.

Apres cela le Grand Maistre destine vn chef de l'Esgard, & vn homme de bien qui soit son Procureur fiscal qui plaide la cause deuant celuy à qui l'Esgard est donné en main: & le prisonnier a puissance de respondre & de se deffendre, & confesse alors, ou nie le crime. S'il le confesse, il demande aussi qu'on luy fasse grace, & lors l'Esgard, ou le Iuge fait son rapport au Grand Maistre & à l'assemblée, & demande trois fois grace pour le criminel, & si le Grand Maistre ne veut entendre à la rigueur des Ordonnances, on ne passe point outre: mais s'il continuë à demander Iustice, lors l'Esgard s'en va en lieu separé pour consulter encor la matiere & executer ce qui est contenu aux Ordonnances. Mais le criminel nie le faict, on vient aux tesmoings, aux preuues, & aux informations sur ce faites, si bien qu'estant conuaincu ou par sa propre confession ou par les preuues, il est condamné au Conseil de perdre l'habit. Cela fait mande le Procureur Fiscal, auquel on declare ce qui est ordonné, & cestuy-cy exhorte le criminel à suiure l'Esgard qui va comparoistre deuant le Grand Maistre & l'assemblée, ou l'accusé vient tout esploré suppliant qu'on luy fasse grace, comme aussi l'Esgard en prie le Grand Maistre & tous les Cheualiers qui y assistent.

Que s'ils n'y veulent entendre, ains insistent à la prononciation de la Sentence, apres qu'on a reïteré par trois fois le mandement de iuger selon la loy au chef & Baillif de l'Esgard, il prononce la Sentence de ceste dégradation en presence du criminel, & condamne celuy qui a esté conuaincu du crime, duquel on l'auoit accusé.

Le condamné pour tirer quelque grace & esmouuoir à pitié, se jette à genoux deuant le Grand Maistre, prés duquel est l'Escuyer, qui ne fait qu'attendre son commandement, ou celuy du Lieutenant: & l'vn d'eux parle ainsi au criminel: Pource que par tes actions tu t'es rendu indigne du signe de la Croix

& de nostre Ordre, auquel pour tes premieres vertus nous t'auions receu suiuant nos statuts & ordonnances, pour la loüange des bons, l'effroy des meschans, & l'exemple de chacun, te priuons de nostre habit, & te declarons indigne de la compagnie de nos freres, de laquelle nous te chassons, comme vn membre pourry, corrompu & contagieux.

Lors l'Escuyer assistant au Grand Maistre oste l'habit au criminel en ceste sorte : A la premiere iussion il ne fait que mettre la main sur le manteau de l'accusé, à la seconde il desnouë le cordon, & ouure le manteau par deuant, & à la troisiéme il l'oste du tout, disant : Vsant de l'authorité que me donne le Superieur, ie deslie ce nœud, & t'oste le joug agreable du Seigneur, duquel tu t'es rendu indigne. Cela fait selon que le Grand Maistre l'ordonne : il mene le criminel en prison, qui luy est perpetuelle depuis qu'il a esté ainsi degradé.

On vse presque de pareilles ceremonie contre vn absent, qui aura refusé de comparoistre.

Il est vray qu'on n'y procede que fort meurément & auec des preuues tres-euidentes. Mais les punitions n'y sont pas telles que si l'on cognoist que veritablement quelqu'vn est repentant de ses fautes, on ne vienne à luy pardonner. De sorte que le criminel ayant esté long-temps en prison, & estant cogneu plein de desir d'amender sa vie, on luy fait grace, & l'on luy rend son habit auec ceste ceremonie.

Le Grand Maistre, ou le Lieutenant fait sonner la cloche pour l'assemblée, où le Grand Maistre, les Baillifs & autres estans assis, chacun selon son rang, le Grand Maistre, ou le Lieutenant commandent qu'on face venir le prisonnier qui est conduit en habit seculier par l'Escuyer qui luy auoit osté son habit, & quelquefois tout en chemise, la corde au col, selon la grandeur du crime, & ayant les mains liées, il tient vn cierge allumé, & en cét estat s'agenoüiller deuant le Grand Maistre, & le supplie humblement qu'il luy plaise luy rendre l'habit, & le remettre en l'Ordre, & en la compagnie des freres, protestant de viure en homme de bien, & de ne faire iamais chose contraire à la reigle de laquelle il a fait profession.

Lors le Grand Maistre luy respond. Encor que tes fautes nous ayent autresfois contraints à t'oster l'habit, si est-ce que sur l'espoir que nous auons de ton amendement, nous te rendons ton habit, te pardonnons ton crime, & te remettons en la compagnie de nos freres. Pource sois homme de bien, & fay que par cy-apres nous n'ayons sujet d'vser contre toy en toute extremité la rigueur de nostre Iustice. Lors le Maistre Escuyer luy remet le manteau auec pareille ceremonie qu'il le luy auoit osté auparauant, mais estant ainsi remis, il ne iouyt pas du droict de son ancienneté, ny de sa residence, suiuant vne loy fait par le Grand Maistre de la Sangle.

Lors qu'ils vont en course, il faut qu'ils facent declaration de tous leurs biés comme si desia ils s'en despoüilloient, & ils appellent cecy d'vn mot propre. Despropriement, comme qui diroit renoncement de son propre. Ils baillent le tout seellé & signé au Prieur de l'Eglise, sur peine de ieusner quarante iours, d'auoir la discipline au Chapitre & de perdre pour vn an leur reuenu, qui est appliqué au profit du thresor à ceux qui sont Commandeurs.

Les Cheualiers ne portent pas tous les iours le grand manteau de l'Ordre qu'ils prennent, lors qu'ils font profession, ains il suffit qu'aux cappes, &

manteaux communs la Croix soit cousuë au costé gauche comme en leurs ca-
saques & cottes d'armes, lors qu'ils vont à la guerre. Mais il y a des iours aus-
quels ils sont obligez de les porter comme la veille de Noël à Vespres, le iour
de Noël à la Messe & à Vespres, le iour de sainct Iean à la Messe, le iour de la
Circoncision à la Messe, & pour abbreger aux festes principales de nostre
Seigneur, de la sacrée Vierge Marie, de sainct Iean Baptiste, & des bien-heu-
reux Apostres, lors qu'ils doiuent communier, aux Chapitres generaux & as-
semblées, & en l'eslection du grand Maistre, il faut que les Prieurs, Baillifs,
& Electeurs portent le grand manteau à peine de subir le Iugement de la qua-
rantaine.

Il y a vn Commandeur de la petite Enfermerie, & le Greffier auec deux hom- XII.
mes de bien choisis pour la visite des malades & pour les faire pouruoir de
toute chose necessaire, & ceux-cy font serment d'vser fidelement de leur char-
ge, & de ne distribuer rien aux malades que par l'ordonnance du Medecin.
C'est à eux à faire tous les ans inuentaire de ce qui est en l'Enfermerie, soit or,
ou argent, ou autres meubles, & ils signent cét inuentaire, & font iurer à l'En-
fermier qu'il ne souffrira qu'aucun de ces meubles s'esgare, & qu'il ne les em-
ployera à autre vsage qu'au seruice des malades : ioinct qu'il faut que la bouti-
que de l'Apoticaire soit visitée tous les ans, afin que les malades ne soyent of-
fensez par la vieillesse, & corruption des drogues.

Il y a des Medecins, & Chirurgiens gagez de l'Ordre, pour les freres tant
Cheualiers, Clercs, que seruans, & s'ils meurent ils sont enterrez comme il
leur appartient auec leur habit, & Croix blanche, & il y en a quatre vestus de
dueil qui les portent en terre, sans qu'il soit permis à nul autre de porter le
dueil, non pas mesme au trespas du grand Maistre, suyuant l'ordonnance de
Claude de la Sangle.

En quoy il a voulu monstrer que c'est vanité de s'attrister de la mort de ceux
qu'on tient bien-heureux, ou bien que la pompe du dueil n'est bien seante à
ceux qui font profession de pauureté.

L'Enfermerie de cét Ordre sert de franchise, de sorte qu'il n'est loisible d'en
tirer les criminels qui s'y retirent. Il est vray qu'on n'en iouyt pas tout en cas,
tellement qu'on regarde si le faict merite ou non cette franchise. S'il la merite
on enuoye le criminel auec le premier vaisseau qui vient hors de l'Isle sans qu'il
luy soit plus permis de retourner dans les pays qui sont de la Iurisdiction de
l'Ordre : Mais ce priuilege ne sert de rien aux voleurs, ny à ceux qui gastent de
nuict le plat pays, ny aux boute-feux aux Sodomites, larrons, ny conspira-
teurs, ny à ceux qui de propos deliberé font mourir par poison, ou autrement
vn homme, ny aux domestiques des Cheualiers qui commettent quelque cri-
me.

Ceux aussi qui frappent ou blessent quelqu'vn de l'Ordre, ou quel que ce
soit de ses Iuges & Officiers ne iouyssent de ce priuilege, non plus que ceux
qui sont endebtez, ny les faux tesmoins, & faussaires, ny les sacrileges, ou ceux
qui ont commis le crime dans la mesme Enfermerie.

Pour le regard des Receueurs, & Procureurs des deniers il faut qu'ils iu- XIII.
rent entre les mains du grand Maistre, ou du Prieur, ou Baillif Conuentuel,
qu'ils feront leur deuoir en la Recepte, & sont tenus tous les ans de porter leurs
Comptes au Chapitre Prouincial, & les noms de ceux qui ont payé, ou qui
doiuent encore.

Afin d'ouyr les comptes, & prendre garde au thresor, il y en a vn qu'on nomme le grand Commandeur, & deux Procureurs choisis d'entre les plus sages de tous les Cheualiers, qui portent chacun vne clef du thresor, & pareillement tous les magazins, soyent d'armes, soyent de munitions, ou autres choses sont sous leur garde, Mais ce grand Commandeur ne doit bouger du Conuent, tandis qu'il est enchargé, non plus que les Procureurs qui l'assistent & le seruent l'espace de deux ans, ne s'en peuuent aller ou laisser tous ensemble leur Office, ains aux changemens on y laisse tousiours vn des anciens, afin qu'il y en ait tousiours quelqu'vn qui entende le maniement des affaires.

Dauantage ils ont vn Conseruateur du thresor, qui a la charge de distribuer les deniers suiuant la volonté du grand Maistre, & auec la licence du grand Commandeur, & ce Conseruateur n'est qu'vn an en charge, & est changé au Chapitre toutes les années, & choisi de quelque langue que ce soit. Mais on a cette maxime lors que quelqu'vn sort de charge de ny en mettre de dix ans aucun qui soit de cette mesme langue.

Il y a encore huict Cheualiers vn de chaque langue, qui sont comme Auditeurs des Comptes, & ont toutes les sepmaines vn iour destiné pour cét effect. Leur puissance consiste à recognoistre & voir comment les affaires se manient, & lors qu'ils voyent quelque faute où il est besoin d'vser de reformation, il en font le rapport au grand Maistre, & au Conseil ordinaire. Ceux-cy sont en charge deux ans, & l'on ne doit faire aucun payement des deniers du thresor commun sans leur assistance, afin que tant de tesmoings empeschent qu'il arriue de la faute en ce maniement.

On donne au Conseruateur vn adjoint appellé Preud'homme, choisi d'entre les plus expers de l'Ordre, & qui s'entend mieux au faict les comptes, & finances, & cestuy-cy assiste à toutes receptes du Conseruateur general, de mesme qu'à la redition de ses comptes, & de deux liures qu'il y a de la recepte, le Conseruateur en tient vn, & cestuy-cy l'autre, y escriuant ce qui a esté receu, afin qu'on en ait parfaite cognoissance, cestuy-cy en est chargé autant de temps qu'il plaist au grand Maistre & au Conseil ordinaire.

Or pour le regard du Chapitre general de cét Ordre, c'est au grand Maistre à l'ordonner, & à prescrire le temps & le iour qu'il se doit tenir. Le iour estant venu, & tous estans assemblez auant que parler d'aucunes affaires, on va dés le poinct du iour à l'Eglise, où la Messe est chantée par le Prieur Conuentuel, & apres le grand Maistre auec toute l'assemblée des Croisez, & le Clergé va en procession au lieu où le Chapitre se doit tenir, où l'on chante l'Hymne du S. Esprit. Cela fait le grand Maistre, les Baillifs, Prieurs & autres ayans voix au Chapitre, s'assient selon son rang, & puis on fait vn sermon, à la finduquel on fait sortir ceux qui ne doiuent pas assister au Chapitre, tels que sont les Chapelains, & au premier iour on a esgard à ceux qui sont absens, & l'on considere si leurs excuses que leurs Procureurs alleguent deuant l'assemblée sont legitimes ou autres. Apres cela les Baillifs Prieurs, & le Chastelain qu'ils nomment d'Emposte, & autres Commandeurs, portent vne bourse, où il y a cinq pieces d'argent en signe de depriement, & vn rollet autour, qui contient les noms, & la valeur de leurs estats, & offices, & pareillement leurs aduis sur ce qui est à faire pour le profit public, & leur cachet y estant mis chacun d'eux va presenter sa bourse selon son rang au grand Maistre en baisant la main, & luy faisant la reuerence.

Cela fait le grand Mareſchal de l'Ordre vient en ſon rang preſenter l'eſtendard de la Religion au grand Maiſtre & les bilets ou rolets preſentez ſont leus par le Vice-Chancelier à haute voix, puis on procede à l'eſlection des ſaize Capitulans, auſquels on doit donner la charge de vuider ce qui doit eſtre debatu & allegué au Chapitre. Ils ſont eſleus par les langues à part, & chacune en choiſit deux, qui ſçauent bien la langue, & les affaires de leur nation, & lors qu'il ny en a de ſuffiſans en quelque autre langue de ceux qui ſont du corps du Chapitre, ils en prennent d'vn autre. Ceux cy preſtent ferment au Grand Maiſtre, & à toute l'aſſemblée de iuger ſincerement, & ſans le laiſſer emporter à leur paſſion particuliere, tout ce qui ſera à l'honneur, & au profit de l'Ordre, & le grand Maiſtre, & autre promettent de tenir pour bon, & valable tout ce qu'ils ordonneront. Lors ils entrent en vn lieu ſecret, & auec eux le Procureur general du grand Maiſtre, qui a voix de liberatiue : mais il n'y peut définir ny iuger aucune choſe.

Il décident là ce qui touche les impoſts ſur les Commanderies, pour la ſubuention de l'Ordre, du gouuernement du Threſor public, de la reformation des mœurs, & inſtitution des loix, & en ſomme de tous les affaires qui ſuruiennent, & qui concernent le bien public. Cela fait ils ſortent, & en preſence de tous, tant Chapelains, qu'autres, on publie par la bouche du Vice Chancelier les choſes que ceux cy ont aduiſées, & lors les bourſes ſont renduës, de meſme que les ſeaux, & l'eſtendard aux Baillifs, Mareſchal, & Commandeurs qui les auoient mis entre les mains du grand Maiſtre, & le Chapitre prend fin en cette ſorte. Lors ils s'en reuont en proceſſion à l'Egliſe, Mais il faut remarquer que ſi l'vn des ſaize Capitulans void qu'il y ait quelque cas en debat qui le touche particulierement, il ne doit eſtre preſent lors qu'on le décidera, de meſme qu'il n'eſt permis à aucun de proteſter contr'eux, ou d'appeller de leur ſentence.

Pour le regard des Chapitres Prouinciaux : c'eſt aux Baillifs, & aux grands Prieurs à les faire tenir tous les ans en leurs Prouinces, qui ſont, France auec 45. Commanderies : Aquitaine ayant 65. Commandeurs en ſon gouuernement, Champagne vingt quatre: Auuergne 77. S. Gilles 54. Toloſe 35. Rome 19. Piſe 29. Veniſe 27. Lombardie 45. Barlette & Capouë 25 Meſſine 12. Baſſe Allemagne 40. Haute Allemagne 27. Leon & Caſtille 27. Chaſtellain d'Empoſte 29. Cataloigne 28. Nauarre 17. & Portugal trente & vne. Il y en auoit jadis trente-deux, mais les Cheualiers n'en tirent plus aucune choſe depuis que la Religion Catholique y eſt eſteinte.

En ces Chapitres Prouinciaux il eſt deffendu aux Baillifs ou grands Prieurs de ne rien faire ny dire au deſaduantage d'aucun des Cheualiers, & de troubler le repos ou le droict d'aucun de leur Prouince.

On y procede preſque comme au General quant aux prieres, puis on y lit la regle à haute voix, afin d'aduertir chacun de la garder, & l'on y parle de ſes obſeruateurs, ou ſes infracteurs de la Iuriſdiction des Prieurs, des Commanderies, & Commandeurs, des viſites, & autres affaires qui concernent le profit des maiſons de la Prouince.

Mais pource qu'il eſt impoſſible que parmy vne ſi grande trouppe, ſi differente d humeurs, de façons de faire & de langage, il n'arriue des debats, & des noiſes, on y a auſſi ſagement pourueu pour le faict des iugemens, veu que pour ne rendre les procez immortels ils ont ordonné qu'on ne mettroit par

escrit les differents qui arriueroient entre les freres, voire qu'il n'y auroit point d'autres Aduocats ou Procureurs que les parties, qui doiuent deduire leur fait de leurs propre bouche deuant ceux qui sont deputez pour cognoistre de leur cause. Il est vray qu'il y a des matieres, comme celle des debtes, où les escritures sont necessaires, & où il faut des tesmoings propres pour la preuue : & il faut que les cedules, & les depositions soyent couchées par escrit : & que les Iuges se rapportent aux escritures qu'ils voyent. Mais afin d'entendre qui sont ceux qu'on commet pour ces iugemens, ie le deduiray le mieux qu'il me sera possible.

Les Maltois ont deux sortes de Conseil, l'ordinaire, & celuy qu'ils nomment Accomply, ou parfaict. En l'ordinaire assistent le Grand Maistre, son Lieutenant, s'il y en a, l'Euesque de Malte, le Prieur de l'Eglise des Croisez, esgal à l'Euesque en ce qui est du rang, & les huict Baillifs Conuentuels, ou leurs Lieutenants, les grands Prieurs des Prouinces qui sont au Conuent, le grand Thresorier, ou son Commis, & le Seneschal du Grand Maistre : mais ce dernier n'a point de voix au iugement.

Au iugement accomply outre les susnommez il y a deux Cheualiers de chaque langue, & il faut que le Vice Cancelier soit appellé par tout, mais il n'y a nuls autres qui soient necessairement obligez d'y assister, que les Baillifs Conuentuels, sans lesquels on ne peut tenir l'assemblée, & ny ceux cy, ny aucuns autres ne peuuent tenir Cour, sans auoir la permission du Grand Maistre.

Les parties interessées ou qui craignent la faueur de leurs aduerses parties, peuuent refuser quelque Iuge que ce soit, voire le Grand Maistre en donnant iuste cause de recusation, suiuant l'ordonnance de Baptiste des Vrsins.

Il faut que les parties auant qu'aller au Conseil aillent à la Chancellerie donner leur nom par escrit, & le sujet pour lequel elles sont en procez, & enregistrées au roolle, puis chacun est appellé en son rang & ordre par le Vice-Chancelier.

Et d'autant qu'on iuge diffinitiuement en cét Ordre, il n'est aussi permis qu'autres que ceux qui en sont s'entremettent de vuider, & iuger les cause de ces Religieux. Il est vray que les Seculiers qui ont affaire auec les Cheualiers peuuent auoir des Procureurs, & Aduocats, pour les deffendre où il pourra arriuer quelque different, & aux Chapitres Prouinciaux, & aux assemblées.

Ils ont aussi vn bon ordre de baloter lors qu'il y en a deux qui pretendent vn mesme office, où l'on a esgard à l'ancienneté, sinon que ce fust vn de ceux de la grand' Croix, veu qu'on le prefere tousiours, & l'on procede au balotement en cette sorte.

Apres le serment presté par les competiteurs, on balotte pour celuy qui debat plustost que pour celuy contre qui l'on intente procez : & le Vice-Chancelier met deux vases en ses mains ; l'vn blanc, & l'autre noir, & s'addresse premierement au Grand Maistre, puis à chacun des Conseilliers, selon l'ordre de leur seance, leurs offrant ces vases, afin qu'ils mettent leurs balottes en celuy que bon leur semblera. Car s'ils veulent fauoriser celuy qui a meu le procez ils les mettront dans le blanc, & au contraire dans le noir. Cela fait on compte les balottes publiquement, & le Vice-Chancelier met les blan-

ches par escrit & vse de mesme façon de faire s'il y a deux ou trois competiteurs, puis il vient à compter toutes les balottes, & celuy qui en a le plus, est sans aucun contredit, appellé à la dignité qu'il a poursuiuie. Que s'il y a autant de balottes d'vn costé que d'autre, le plus ancien l'emportera, ou le tout sera remis à la discretion du Conseil : qui est iuge aussi en tous les autres debats où les balottes se trouuent esgales.

Les Cheualiers vsent aussi de ce balottement chacun en leur langue, lors qu'il est question des graces, ou des nominations & eslections des Bailliages & dignitez, pource qu'il n'est permis de faire grace : c'est à dire d'octroyer quelque dignité à quelqu'vn des freres auant son rang, sans le consentement de tous les Cheualiers.

Il est vray qu'il n'est point permis aux Cheualiers de deliberer en leurs Auberges, ou conseil des langues, d'autre chose que des possessions, vignes, maisons & autres choses qui appartiennent à leur langue, sans passer plus outre & sans disputer des affaires publics de la Religions.

Ils ont vne Audience publique qui se tient tous les Vendredis à Malte, où assistent ceux qui sont du Conseil ordinaire, & pareillement les Iuges des appeaux, ou appellatious, & l'ordinaire, & le Vice-Chancelier, comme aussi le Capitaine de l'Isle de Malte, & encore le Iuge de la ville.

On fait là raison aux habitans de l'Isle & à tous autres seculiers, qui sont sujets des Seigneurs de ceste Religion, ou qui ont affaires auec eux.

Vn Cheualier ne peut faire conuenir vn autre par deuant autre Iuge que celuy de son Ordre, pour quelque cause que ce soit, & quiconque fait le contraire perd son droict d'ancienneté, est priué l'espace de cinq ans de toute administration en cét Ordre, perd sa cause, & ne peut iouyr de ce qu'il pretendoit, bien qu'il l'eust obtenu par Sentence. Et veritablement ils ont raison, pource que telles appellations dérogent grandement au droict de souueraineté, & s'ils laissoient passer par conniuence ces appellations, ou Sentences deuant d'autres Iuges, on les priueroit à la longue de leur ancienne authorité, comme quelques autres qui n'ont pas bien sceu conseruer ce qui leur estoit acquis.

Ces Cheualiers ont encor vne autre forme de iugement qu'ils nomment Esgard, qui est propre pour vuider bien tost les differents de ceux qui n'ont loisir de s'amuser à démesler des procez.

On choisit vn Cheualier de chaque langue & Auberge, & l'on en adiouste vn neufiéme à ce nombre de quelque langage qu'il puisse estre. Cestuy-cy est faict President de l'Esgard par le Grand Maistre, ou par le Mareschal de l'Ordre, lors que les freres sont de sa Iurisdiction, & les autres huict sont nommez par les huict Baillifs Conuentuels, ausquels l'Escuyer en porte la parole, mais auec telle condition, que les Baillifs des Langues n'en peuuent nommer d'autre que ceux que les parties reçoiuent d'vn accord pour Iuges.

De cét Esgard on a recours au Renfort d'Esgard, où le nombre des Iuges est doublé, & encor au Renfort des Renforts, où l'on prend trois de chaque langue au lieu d'vn : sans auoir toutesfois autre President que celuy qui a esté esleu la premiere fois. Mais lors que l'affaire ne se peut vuider de la façon, le Grand Maistre y adiouste l'Esgard des Baillifs Conuentuels.

ou de leurs Vis-Baillifs: & s'il aduenoit que le President fut Baillif, il est démis, & vn autre des plus anciens d'entre les Cheualiers est mis en sa place, & tous n'ont qu'vne voix, excepté le President qui en a deux. Ce President demande aux parties si elles ont quelqu'vn des Iuges pour suspect. Lors chacun deduisant son faict verbalement on leur fait sommairement iustice, suiuant l'ordre des balottes.

XVI. Quant au Grand Maistre, tous ceux de l'Ordre, tant Clercs que Lays sont tenus de luy prester toute obeyssance, & nul ne peut paruenir à ceste dignité que celuy qui est Cheualier, & par consequent de noble race, & né de legitime mariage.

Mais bien que le Grand Maistre soit chef & souuerain de cét Ordre, toutesfois toutes choses ne luy sont permises, veu qu'estant esleu & faisant son voyage (si par fortune il ne se trouuoit à Malte au temps de son eslection) il ne peut prendre plus d'argent que le Conseil en aura ordonné aux Receueurs qui luy en donnent, & s'il en veut despenser d'auantage, il faut qu'il le prenne en sa bourse. Au reste ses Estats, Dignitez, & Commanderies vaquent dés le iour de son eslection, & la collation en est deuë au Grand Maistre, au Conuent & à l'assemblée: & mesme il ne peut rien resigner, ains il faut que la distribution de toutes ses choses passe par le Conseil, bien qu'il ait sa part de puissance à les conferer, puis qu'il est desia Grand Maistre. Quand à la despoüille de son predecesseur il en peut seulement prendre la quantité de bled & de vin qui luy sera besoin depuis le iour qu'il aura esté esleu iusques à la prochaine feste de Noël, & le reste vient au Thresor de l'Ordre. Pour le regard de la vaisselle d'argent il en aura iusques à la concurrence de six cens marcs, sans passer plus outre, & vne couppe & aiguiere d'or s'il y en a, & le surplus est mis au thresor public.

On a de tout temps destiné à la chambre du Grand Maistre vn bon nombre de Commanderies, tellement incorporées à sa dignité, qu'il est impossible de les en démembrer, & cela se fait, afin qu'il puisse plus honnestement entretenir son train & sa suitte. Mais il a pouuoir de les donner pour vn temps à qui bon luy semble des Cheualiers, ou de leur ordonner là dessus quelque pension. Ces Commanderies sont celles qui suiuent.

Au grand Prieuré de S. Gilles la Commanderie de Pesenas luy est affectée, en celuy de Tholose celle de Poysubran; & celuy d'Auuergne la Commanderie de Salins, en celuy de France celle de Haymaut, en celuy d'Aquitaine la Commanderie du Temple de la Rochelle, au Prieuré de Champagne celle de Mets: au Prieuré de Lombardie celle d'Iuerni, au Prieuré de Rome la Commanderie de Mugnan: en celuy de Venise celle de Treuise: en celuy de Pise celle de Prat: en celuy de Capoüe celle de Sician; en celuy de Barri celle de Brindes: en celuy de Messine en Sicile celuy de Polizi: en celuy de Cateloigne celle de Masdée: en celuy de Nauarre celle de Calzetes, en la Chastelenie d'Emposte la Commanderie d'Aliga: au Prieuré de Castille celle d'Olmos: en celuy de Portugal celle de la Couë: au grand Prieuré d'Allemagne celle de Bucs, & en Boëme la Commanderie d'Wladislauie. Somme qu'il n'y a grand Prieuré en la Chrestienté où le Grand Maistre n'ait quelque piece.

Le Grand Maistre eslit vn Lieutenant tel que bon luy semble, & c'est luy qui donne permission à tous les freres de ce qu'ils demandent, veu que comme nous auons jà dit, ils renoncent à leur volonté en entrant dans l'Ordre.

Mais il faut remarquer qu'auant qu'vn frere accusé soit condamné, le Grand Maistre ne luy sçauroit donner grace de son crime, ny à ceux qui sont priuez de leur habit à perpetuité, sans le consentement du Chapitre general. Toutesfois il peut commuer la peine en vn autre plus legere: mais il faut que les Baillifs l'en ayent prié auparauant. Et cecy se fait lors qu'vn frere a blessé l'autre, veu que l'ancienneté est ostée à celuy qui a le tort, & donné aux nouueaux venus, qu'ils appellent Freres Arnauds, sinon que la mort s'ensuiuist ou quelque mutilation de membre, veu qu'en ce cas il faut suiure la loy selon sa rigueur.

Le grand Maistre ne peut aussi faire aucun don sur les droicts, prerogatiues, & reuenus de la Maistrise, qui puisse prejudicier à son successeur, & s'il le fait, la chose est de nulle valeur, & ne peut demeurer en cette sorte.

Quant aux Baillifs, ils furent jadis instituez pour assister au grand Maistre, comme Conseillers & Senateurs. Ceux-cy s'appellent Prieurs Conuentuels, & ont encores les tiltres du grand Commandeur, duquel nous auons parlé, de Mareschal, duquel nous auons fait mention, d'Hospitalier, ancien tiltre du Chef de l'ordre d'Admiral, qui a la charge des Galeres & autres affaire de la marine. Il est vray que le Mareschal estant en vne armée, y commande comme estant General sur tous les Cheualiers & freres seruans qui portent les armes. Toutesfois il n'a pouuoir sur les Baillifs tant Conuentuels, que Capitulaires, ny sur les Prieurs, & Chastelains, qui sont considerez comme compagnons du grand Maistre.

Il y a encores celuy qu'ils nommoient Drappier, qui est celuy de Baillifs, que l'on nomme à present grand Conseruateur, & aussi celuy qu'ils nommoient Turcopolier, qui signifie Capitaine des cheuaux legers, dés le temps de la guerre saincte, & cét office estoit propre à la nation Angloise.

C'est au Mareschal à faire & commander les assemblées, où le grand Prieur Ecclesiastique est obligé de se trouuer. C'est encores au mesme à faire Gonfalonnier, ou porteur du grand Estendard de l'Ordre, celuy que bon luy semblera, mais non toutesfois sans le Conseil & consentement du grand Maistre, ou de son Lieutenant.

Mais n'y le Mareschal, ny l'Admiral, ny aucuns Baillifs ne peuuent oster de leurs offices ceux qu'ils y auront mis, ains cét honneur est deu au grand Maistre, & au Conseil ordinaire, qui iugeront des crimes pour lesquels on les veut demettre de leurs charges.

Les viures sont sous la charge du grand Commandeur, qui est aussi comme nous auons jà dit, Surintendant des finances. Le grand Baillif d'Alemagne auoit jadis charge du chasteau saint Pierre, qui se trouue assis où la ville d'Halicarnasse estoit autrefois: mais cette charge se perdit lors que les Turcs prindrent Rhodes.

Le Mareschal a charge de la Tour où l'on met les prisonniers, sans qu'il en puisse toutefois deliurer aucun que par le consentement du Conseil: C'est à luy aussi à regarder si l'Escuyer fait son deuoir, & à remedier à ses deffauts.

Quant à l'Hospitalier, il a charge de l'Enfermerie, & d'y mettre vn Enfermier, qui doit estre de la langue de Frãce s'il y en a de suffisant, que si cela n'est, il en choisit des autres à sa volonté: & cét office d'Enfermier dure seulement deux ans.

Le Drappier a soin des habits des Croisez, qui ne peuuent faire faire aucun

habillement sans qu'il le permette. Les Baillifs ont soixante escus de gages seulement toutes les années, lors qu'ils demeurent au Conuent: mais lors qu'ils en sont absens, ils perdent leurs gages. Quant à leurs Lieutenans, ils en ont quarante, pour supporter la charge des Auberges, le Prieur d'Eglise quarante-huict & le Thresorier pareille somme.

Le Thresorier ne peut estre choisi d'autre langue que de celle de France, & il est mis entre les Baillifs Capitulaires, ayant en sa garde la Bulle ferrée de l'Ordre, sous les sceaux du grand Maistre & des Baillifs. Il assiste aux Conseils, & à la rendition des comptes, & est choisi tant des Cheualiers, que des seruans d'armes & Chapelains. Il est vray que ses gages sont plus grands s'il est Cheualier, que s'il se trouue de moindre qualité.

On y void apres le Chancelier qui fait le huictiéme Baillif, qui doit tousiours estre de la langue d'Espagne, & a sous luy vn Vice-Chancelier, qui fait les despesches en son absence, & seelle gratuittement les patentes, sauf le droict que le Seneschal du grand Maistre a sur telles despesches.

Tous les Baillifs sont de la grand' Croix, laquelle toutesfois ne peuuent prendre, iusques à ce qu'ils arriuent en l'assemblée Continuelle de Malte. Et puis que nous auons si souuent parlé des Baillifs, il sera fort à propos d'en faire le dénombrement, qui est tel. Les Baillifs de la langue de Prouence sont le grand Commandeur, le Prieur de sainct Gilles, le Prieur de Tholouse, le Baillif Capitulaire de Monosque. Ceux de la lãgue d'Auuergne sont le Mareschal, le grand Prieur d'Auuergne. Le Baillif de Lyon, qu'on nommoit anciennement de Lureoil. Ceux de la langue de France sont le grand Hospitalier, les grands Prieurs de France, d'Aquitaine, & de Champagne, le Baillif Capitulaire de la Morée, & le Thresorier general, Ceux de la langue d'Italie sont l'Admiral, les grands Prieurs de Rome, Lombardie, Venise, Pise, Barri, Messine, Capouë: le Baillif Capitulaire de saincte Eufemie, de sainct Estienne porche de Monopoli, de la Trinité, de Venouse, & de sainct Iean de Naple. Ceux des langues d'Aragon, Cateloigne, & Nauarre, sont le grand Conseruateur, jadis appellé Drappier, le Chastellain d'Emposte les grands Prieurs de Cateloigne, & de Nauarre, & les Baillifs Capitulaires de Maiorque. Ceux de la langue Angloise estoient jadis le Turcopolier, les grands Prieurs d'Angleterre & d'Irlande, & le Baillif Capitulaire de l'Aigle. Ceux des langues de Castille, Leon, & Portugal sont le Chancelier, les grands Prieurs de Castille, de Leon, & de Portugal, & le Baillif Capitulaire de la Bouede.

Au reste les Baillifs Capitulaires, le grand Prieur de l'Eglise de l'Ordre, & les Commandeurs de Chipre, & de Langon, sont commis à toutes langues, au lieu que celuy de Negrepont n'est commis qu'aux langues d'Aragon, & de Castille, & tous les susdits sont de la grand' Croix, & du Conseil Accomply.

Le grand Prieur de l'Eglise de Malte a puissance sur tous les Chapelains, & autres qui sont du corps du Clergé, sauf sur ceux qui seruent à la Chapelle du grand Maistre: i'entends sur les Chapelains qui font leur demeure à Malte, veu que les autres sont sous l'obeissance des grands Prieurs aux Commanderies desquels ils se tiennent.

Or pource que nous auons assez parlé du grand Maistre, & de sa dignité, grandeur & puissance, il est à propros de dire maintenant quelque chose de son essection, & de ce que faict celuy qui se trouue en charge lors qu'il se voit accablé de la maladie. Ainsi donc que le grand Maistre se sent fort malade, il faict

cacher en vn lieu secret les Bulles d'argent & de fer, & le seel secret, afin que personne n'en puisse abuser, & s'il ne le peut faire, que le Seneschal en prenne la charge, & si tost qu'il est mort, il est obligé de les porter au Conseil ordinaire où le tout est rompu, afin que l'on ne s'en puisse iamais plus seruir. Apres cela l'on fait enterrer le corps le plus honorablement qu'il est possible, & toutesfois sans aucune superfluité. Apres qu'il est enterré, l'on eslit vn Lieutenant du deffunct, la dignité duquel dure iusques à tant que l'on ait nommé le Commandeur qu'ils appellent de l'Election. Cependant l'on prend garde aux biens qui se trouuent en la maison du Grand Maistre decedé, puis on se prepare pour en eslire vn autre, & l'on assigne vn iour pour l'eslection. Le iour venu, l'on s'assemble à l'Eglise, où la Messe ouye, l'on va au lieu public, où les assemblées se tiennent ordinairement. Le Lieutenant propose les causes pour lesquelles l'on est en ce lieu, & commande que les Cheualiers & autres Freres de chaque nation aillent tenir la langue chacun à part, & ceux-cy doiuent iurer qu'ils procederont en toute sincerité à l'eslection d'vn President & de trois Electeurs du Grand Maistre, à sçauoir d'vn Cheualier, d'vn Frere seruant, & d'vn Chapelain.

Huict de ses Freres choisis des langues, vont encores faire le serment pour le choix du Cheualier President de l'eslection, & ce dernier estant esleu, il faut que le Lieutenant se deporte de sa charge. Ce President de l'eslection estant en son siege, les huict susnommez des langues viennent deuant luy, & prestent serment de nommer les trois Electeurs sans faueur aucune: & il faut que ceux-là eslisent ceux ausquels doit toucher l'eslection du Grand Maistre. Cela fait, ils entrent au Conclaue, & nomment là secrettement entr'eux ces trois Electeurs, puis les nomment à l'assemblée, & soudain se demettent de leur charge. Les trois derniers viennent lors prester serment entre les mains du President de l'eslection qu'ils nommeront vn quatriéme qui ne sera point de leur langue, & cestuy-cy estant receu, ils iurent d'eslire de mesme le cinquiéme, & ainsi des autres, iusques à tant qu'ils viennent au nombre de huict, & de ses huict iusques à saize, tellement qu'il y en ait de chaque langue deux Freres, entre lesquels on peut mettre deux Chapelains, & trois seruans d'armes seulement, veu qu'il faut que les autres soyent Cheualiers.

Ceux-cy esleuez & s'estans confessez & communiez, se vont presenter deuant le Iuge de l'eslection, où la teste nuë, & les genoux à terre, ils iurent l'vn apres l'autre à haute voix, qu'ils esliront legitimement, & suiuant les anciens statuts de leur Ordre, vn Chef & Prince homme de bien & profitable à la Religion.

Apres ce serment faict, le Commandeur de l'eslection, & tous les assistans iurent aussi qu'ils tiendront pour ferme & stable, ce que ceux-cy feront pour ce regard, & d'obeyr au Grand Maistre qui sera esleu par eux. Or estans ainsi entrez au Conclaue, ils commencent à dire librement leur aduis sur la vie, & les mœurs de ceux que l'on propose, & pour lesquels quelques-vns parlent. Apres qu'ils ont diligemment espluché la vie de chacun de ses anciens, ils mettent des balottes dans des vases, & ainsi le plus de voix l'emporte, de sorte que le Commandeur de l'eslection n'oseroit en nommer vn autre que celuy qui sera choisi par ces saize Electeurs, à cause du serment qu'ils ont fait. Cette eslection finie, ils viennent deuant le President de l'assemblée, demandans trois fois à tous s'ils trouueront bonne leur ordonnance, & s'ils la ratifieront

& chacun ayant dit ouy, le Cheualier de l'eslection, qui est l'vn des trois premiers nommez, tous les autres estans assis, nomme à haute voix celuy qui a esté esleu Grand Maistre, qui estant present, est conduit au grand Autel, pour y faire serment de garder les droicts de la Religion, & maintenir ses priuileges, & de ne rien faire sans le consentement du Conseil : & s'il est absent, l'on entre encores en Chapitre pour eslire vn Lieutenant iusques à sa venuë, au lieu que s'il est present, il choisit vn Lieutenant à sa volonté.

Durant le temps de l'eslection il n'est permis à aucun Cheualier de porter les armes au lieu où elle se fait, veu qu'il perdoit le droict de son balotage, & si quelqu'vn en formoit plainte, on luy ostetoit l'habit.

Quand aux Baillifs & Prieurs Conuentuels, l'eslection s'en fait deuant le Grand Maistre qui en dispose, ayant auec luy le Conseil ordinaire, qui est aussi obserué en l'eslection du Prieur de l'Eglise de Malte.

Les Croisez de Malte ont ordinairement vn Procureur ou Agent en Cour de Rome, qui est creé aux Chapitres generaux, & bien souuent le Grand Maistre, & le Conseil le peuuent casser & en mettre vn autre en sa place, pour certaines raisons, & selon qu'ils font cognoistre son insuffisance.

C'est luy qui doit deffendre les graces, priuileges & libertez de l'Ordre, & tenir la main aux octroys, donations & prouisions accordées tant par le Grand Maistre, que par le Conuent : & c'est encores luy qui doit s'opposer à ceux d'entre les Freres qui vsent de rebellion & desobeyssance, & les doit tracer & poursuiure auec toute rigueur, & donner aduis au Grand Maistres des affaires qui touchent la Religion, sans qu'il puisse prendre autre chose que les gages ordinaires qu'il a du thresor.

Somme, il n'y a office qui ne soit eslection en cét Ordre, de sorte qu'estant question de la guerre & d'eslire vn General par terre, il le faut prendre de la langue d'Auuergne, s'il y en a quelqu'vn qui soit capable & digne de ceste charge : & s'il faut auoir vn Chef pour la mer, ils le prennent de la langue d'Italie : & lors qu'il n'y en a point de suffisans, on en prend d'ailleurs, sans preiudice toutefois de la langue, ny de son ancienneté.

XIX. Pour le regard des Commanderies, il n'est permis à aucun Cheualier d'en tenir deux à la fois, ny aux grands Prieurs, ou Chastelains d'en auoir ailleurs qu'en leur Prouince. Il est vray que les Prieurs & Baillifs legitimement pourueus, peuuent auoir les chambres magistrales qui leur sont accordées, & les Commanderies qu'ils auront ostées aux seculiers qui les vsurpoient, ou celles dont la iouyssance leur arriue de droict par la priuation de quelque Pere criminel de leur Prouince.

Celuy qui auant que prendre l'habit, ayant esté marié, aura des enfans, ne peut auoir, ny obtenir aucune Commanderie, tandis qu'ils viuent, de mesme que nul ne peut auoir vne Commanderie de grace, ou Cabiment, c'est à dire, venant selon l'ordre de son ancienneté, s'il n'a seruy cinq ans pour le moins, depuis la prise de l'habit, & mesme il ne peut iouyr d'aucune pension, ou d'aucun membre, s'il n'a seruy trois ans.

Pour conclusion on ne peut iouyr d'vne Commanderie, soit de grace, d'ordre, ou de melioration, si l'on n'a esté au Conuent, & si l'on n'a eu son ancienneté, ou expectatiue, & il faut que les lettres de ses expectatiues soyent leuées dans l'année de l'execution par les Commandeurs, & nul ne peut paruenir à la melioration de son benefice, s'il n'a seruy cinq ans, & ne s'est tenu vn an entier

en sa

en sa commanderie. Toutes les acquisitions faictes par les Commandeurs, sont de la Religion : si ce sont immeubles, Ils sont à la Commanderie voisine des terres acquises ? & si ce sont meubles le tout viendra au Thresor public. Aux lieux où il y a nominations de benefices, ou prouisions, ou presentations despendantes des fiefs des Commanderies, le Commandeur en dispose, si la coustume & les priuileges des lieux n'en ordonnent autrement : & lesdits Prieurs, Baillifs, & Commandeurs n'en peuuent aussi disposer si ces benefices vaquans par mort, ou autrement, escheoient tandis que le grand Maistre seroit au lieu où la vacance aduiendroit ? veu qu'elle appartiendroit au grand Maistre, encores qu'on y deust venir par eslection ? sinon que ces benefices fussent assignez pour le droict du Cabiment, ou ordre d'ancienneté de quelqu'vn des Freres. Sur tout il est deffendu en cét Ordre, à tout homme qui en à fait profession, de demander ny Office ny Commanderie, ny benefice secrettement, ny en autre sorte, directement, ou indirectement, à quelque personne que ce soit, sinon au grand Maistre, Couuent, & Religieux de cét Ordre, à qui il appartient d'en disposer : & s'il aduenoit que quelqu'vn en obtint par autre voye, il est ordonné qu'il quittera ce qu'il aura obtenu, entre les mains du grand Maistre, & s'il en fait refus, il sera priué de son habit, & mis en prison perpetuelle.

Les grands Prieurs, Baillifs & chastelains, sont obligez de visiter tous les cinq ans les Commmanderies subjectes à leur Iurisdiction, où ils sont empeschez en d'autres affaires, ou malades, ils y deuoient enuoyer vn Cheualier Commandeur & vn Chappelain, qui ait aussi vne commanderie, pour faire ceste visite, & veoir s'il y a rien qu'il soit mal mesnagé si les maisons vont en ruine, & s'il y a quelque chose qui ait besoin de reparation. Il faut de mesme qu'vn Cheualier, & vn chappelain visitent les chambres, & Commanderies des grands Prieurs & Baillifs pour semblable occasion.

Si les grands Prieurs mesprisent de faire leur deuoir en cecy, ils perdent ainsi par la coustume leur rang, Iurisdiction & préeminence de priorité : & si les Visiteurs deputez par le Chapitre fauorisent ces infracteurs de loix, ils seront priuez pour leur faute du reuenu d'vn an de leurs Commanderies.

Il n'est loisible aux Commandeurs d'exercer aucun trafic de marchandise, & moins de prester, ny receuoir de l'argent à inthereſt ? mesme qu'ils ne peuueut vendre, ny engager rien qui soit des biens de l'Ordre, sans expresse permission du grand Maistre, & sans le consentement du Chapitre general : & mesme il est deffendu de traicter de telles alienations aux Chapitres Prouinciaux. Et combien que les Cheualiers eussent acquis quelque chose, il ne leur est pas permis de l'aliener, sans congé du Maistre & du Chapitre, veu qu'ils n'y ont que l'vsufruict durant leur vie. Il n'est non plus permis aux receueurs de donner à rente, ou à ferme les Commanderies des freres decedez, si ce n'est au Chapitre Prouincial en la presence du grand Prieur, & de quatre Cheualiers des plus anciens.

Il n'est pareillement permis aux freres de cét Ordre de faire testament, ny donner chose quelcouque, non pas mesme à leurs seruiteurs, sinon leurs gages. Et quant aux creanciers, il doiuent declarer leurs debtes. En fin il faut qu'ils se sousmettent en tout à la volonté du Superieur, qui ne leur donnera permission de tester que iusques à la concurrence de la sixiesme partie des meubles, & l'argent monnoyé trouué au deffunct, on payera ses debtes. Le grand Maistre

mesme ne peut disposer de ses biens meubles s'il n'a licence du Chapitre general:& mesme il ne le peut qu'estant desia proche de la mort.

Et pource qu'il aduient souuent que les Cheualiers ont grand nombre d'esclaues,Mores,ou Turcs par le moyen des courses qu'ils font sur la mer, il leur est deffendu ne les affranchir, & mettre en liberté sans la permission du grand Maistre, & du Chapitre general.

Les solicitations des crimes des seculiers, qui ont affaire aux Iurisdictions de cét ordre, sont deffenduës aux Cheualiers, veu qu'il faut plustost que comme personnes Ecclesiastiques ils en laissent faire au bras seculier: & pareillement aux causes ciuiles il leur est deffendu de soliciter ny en public, ny secrettement. Dauantage si quelqu'vn des Cheualiers, ou autre des croisez à commis quelque faute, il n'est permis à aucun de ses amis,& compagnons de prier pour luy,iusqu'à ce que la sentence soit prononcée, veu qu'ils peuuent supplier alors le grand Maistre de moderer sa peine.

Il est encor deffendu à vn chacun de ses freres de iurer foy ne hommage, ou de faire alliance ny confederation auec aucun Prince, sans le congé du grand Maistre ou de son Prieur, semblablement de faire aucune assemblée, sans permission des mesmes. Cecy se fait à cause des ialousies des Princes, des terres desquels ces freres sont, veu que s'ils ensuiuoient plustost l'vn que l'autre, ce seroit retarder le profit de la religion. Il n'est permis aux Croisez d'estre vagabonds, & de sortir hors des limites de leurs Prouinces & Commanderies, sans expres congé de leur superieur. Que s'ils sont trouuez ainsi voulans, & sans auoir permission par escrit, il est enjoint à tous Commandeurs de s'en saisir, & de les mettre en prison;puis d'en aduertir le Grand Prieur, afin qu'il en face iustice.

Or pour oster tout moyen de desrober le public, il est deffendu aux Cheualiers,ou autres ayans charge,estat,ou office en leur religion, d'armer aucune Galere, ou autre vaisseau pour aller en course ouuertement, ou secrettement, & par personnes interposées; ains il faut laisser cela aux particuliers, qui n'oseroient auoir intelligence auec les officiers, sans encourir la peine des pariures: & les Cheualiers ne peuuent aller en course, que du consentement du grãd Maistre, & auec la permission du Conseil ordinaire:& mesme il faut auant ce congé qu'ils ayent fait cinq ans de seruice, & qu'ils iurent de ne faire aucun dommage aux terres & havres des Chrestiens: & tandis qu'ils sont en course, ils iouyssent du droict de leur ancienneté,comme s'ils estoient à Malte.

Il n'est permis qu'au grand Maistre,& au Conseil ordinaire de donner sauf conduit aux Corsaires, & mesme il faut que ce soit pour vne extréme necessité non plus qu'aux fugitifs,& aux marchands qui ont fait banqueroute. Il n'y a aussi que le grand Maistre, & le Conseil accomply qui puissent faire trefue, ou accord auec les Turcs, les mores, & autres infidelles: & il est deffendu à vn chacun de tirer l'artillerie, les poudres, & autres munitions hors de l'Isle, & des maisons de l'Ordre: sauf que le grand maistre, & le Conseil y peuuent pouruoir selon que le requiert.

Il est deffendu aux Cheualiers, & seruans d'armes de se mesler des guerres qui sont entre les Chrestiens, ny d'y prester serment, & receuoir solde si ce n'est que le Prince du pays leur en fist expres commandement, veu qu'ils seront alors dispensez: mais ils yront sans porter les enseignes de l'Ordre, si ce n'est pour la deffence de la religion.

Il y a punition pour ceux qui ne portent la croix cousuë à leurs manteaux. Les querelles leur sont deffenduës aux Auberges, & si quelques-vns y vsent de voye de fait, il y a de peines establies selon le cas, & suiuant les loix de l'Ordre.

Mais pource que nous auons parlé de la peine qu'on donne aux freres en leur ostant leur habit, i'estime que ie dois encor dire au Lecteur les subjects pour lesquels on leur fait ceste honte. Ils reçoiuent donc ceste infamie s'ils sont accusez, attaints & conuaincus d'heresie, sodomie, larcin, volerie, ou de s'estre retirez prés des infidelles, s'ils ont abandonné l'estendart de l'Ordre desployez en la guerre contre les ennemis de la foy? si quelqu'vn s'enfuit de la bataille, & laisse ses compagnons, s'il rend quelque forteresse aux ennemis : mais on procede en cecy auec vne inquisition fort diligente, afin de ne condamner pas vn homme sans ouyr ses iustifications.

Les faux tesmoins, les faussetez qui falsifient les lettres de la Religion, & ceux qui se pariurent, & qui s'amusent à piller estant à la guerre, en doiuent estre priuez pour vn an. Ceux qui accusent les autres de ces crimes, & ne les peuuent prouuer que leur accusation est veritable, sont subjects à receuoir la honte de la perte de l'habit, qu'ils pourchassoient aux autres.

Les concubinages, & toutes sortes de desbordemens ont leurs deffences particulieres dans les regles de cét Ordre, & pour conclurre on ne peut rien voir de mieux policé, & si toutes choses n'y vont comme il faut, ce n'est pas le defaut de l'institution & du reglement qui en est cause; mais celuy des esprits qui ne sont disposez à rien faire.

RELIGION.

ON sçait assez que les Cheualiers de ceste Isle sont les bouleuards de la Religion Catholique contre les Infidelles. Il y a vn Euesque en l'Isle de Malte qui est sous l'Archeuesque de Palerme en Sicile. Au reste les freres de cét Ordre sont obligez par l'ancienne coustume, & par leur profession de dire tous les iours, ou à vne fois, ou à diuerses heures cent cinquante Patenostres, au lieu des heures qu'on nomme Canonicales. Mais les Prestres, Diacres, ou autres du Clergé sont tenus de dire le seruice tous les iours, suiuant l'ordre, & la coustume de l'Eglise de Ierusalem. Tous sont obligez de ieusner le Caresme entier depuis le iour des Cendres iusques à Pasques, aux Rogations, & à la sainct Marc, à la Pentecoste, aux Quatre-Temps, les vigiles des Apostres, & de sainct Iean Baptiste, de S. Laurens, de l'Assomption, Natiuité, Conception, Purification, & Annonciation de nostre Dame, de la feste de tous les Saincts, & de la natiuité de nostre Seigneur. Ils sont pareillement obligez de communier à Noël, à Pasques, & à la Pentecoste. Et lors qu'ils vont en course, il faut aussi qu'ils se confessent, & ils ne se peuuent confesser qu'à leurs Prestres, sinon qu'ils n'en eussent point, veu qu'alors auec la permission du Prieur, ou Sousprieur, en l'absence du chef, ils peuuent en telle necessité se confesser à vn autre. Les Cheualiers sont tenus, estans au Conuent d'assister aux diuins seruices, & processions chacun en son rang, & selon son ancienneté, sans qu'aucun soit si hardy de s'asseoir en la place des Prieurs, ou Baillifs Conuentuels, ny de leurs Lieutenans, afin de garder l'honneur qui est deu aux Ecclesiastiques,

On dit pour chaque frere decedé trente Messes, à la premiere desquelles tous les freres qui y assistent, vont offrir vn cierge, & vn denier, qui doit estre distribué aux pauures. Les Prestres doiuent au deffunct chacun vne Messe, les Diacres, & Sousdiacres vn Psaultier, & les Seruans l'Office des Morts, on cent cinquante Patenostres. Il est ordonné qu'il y aura vn homme docte gagé pour instruire les ieunes Clercs, & leur enseigner les lettres Latines, & vn autre pour leur apprendre à chanter, & que nul ne sera receu Sousdiacre qui n'ait dix-huict ans, ny Diacre sans en auoir vingt & deux, ny Prestre sans estre aagé de vingt & six, & de plus il faut que tous ayent fait profession de leur Ordre.





DISCOVRS DE L'ORIGINE DE *toutes les Religions qui iusques à present ont esté au monde, auquel on deduit succinctement quels ont esté les Autheurs d'icelles; En qu'elle Prouince sous quels Papes & Empereurs, & en quel temps elles ont esté instituées.*

CE ne sera point hors de propos, si apres la suitte des Royaumes & Monarchies de la terre, on comprend aussi en ce recueil l'origine & le progrez des Religions, qui comme vne Monarchie spirituelle, se sont establies par l'Vniuers chacun Ordre & chacune maison particuliere: estant quasi autant d'Estats & de Republiques, qui toutes s'aduancent, multiplient, & combattent sous la conduitte & protection de leur Chef souuerain nostre Seigneur IESVS, leurs Constitutions se rapportans fort bien aux Loix & Coustumes des peuples: lesquelles bien qu'elles semblent differentes entr'elles, tendent neantmoins toutes à la gloire de Dieu, & à l'eternelle felicité; ne plus ne moins que les loix des Royaumes & des Republiques n'aspirent qu'à maintenir leur pays en honneur & reputation, & leurs peuples en paix & en tranquillité. Mais auparauant que d'entrer en ceste recherche, il sera bien à propos de faire voir au Lecteur, que nos Religieux n'ont point tiré leur origine du Paganisme, ains des Hebrieux, le plus ancien de tous les peuples, qui peuuent plus asseurément conter leur genealogie depuis Adam le premier homme, iusques à nostre Seigneur: & que les vœux de Religion ont esté plus anciens que toutes les Sectes des Philosophes, voire mesme que les Chaldéens, Egyptiens, Brachmanes, & Gymnosophistes; puis que les Iuifs & leurs ancestres ont tousiours adoré le vray Dieu, & que neantmoins il s'est tousiours trouué des Religieux parmy eux.

Religions qui ont esté parmy les Hebrieux, tant en la loy de la Nature qu'en la Loy escrite.

ENos le septiesme homme apres Adam, commença dit l'Escriture, d'inuoquer le nom de Dieu. Les Rabins tiennent que c'est à dire, qu'il fut le premier qui assembla vne compagnie de gens deuots & Religieux, pour inuoquer le nom de Dieu à de certaines heures. Et de faict, & il faut necessairement que ce soit l'interpretation de ce passage: d'autant qu'Adam, Abel, & le

reste iusques à luy, auoit inuoqué, & adoré Dieu, comme il est tout clair par le Texte sacré: aussi tiennent les Peres de nostre Eglise, que ce qui est dict au 6. Chapitre du Genese 1. que *les fils de Dieu voyans les filles des hommes, &c.* Les fils de Dieu ne sont autres, que ceux qui s'estoient particulierement deuoüez au seruice de la Diuinité.

Abraham le premier de tous les Patriarches, n'a-il pas esté aussi le premier qui a donné la forme & le commencement à la Religion: Car ne fut-ce pas par le commandement de Dieu qu'ils laissa la terre de sa naissance, & qu'il abandonna sa parenté & maison paternelle pour se retirer au lieu que le Seigneur Dieu luy monstra.

En la loy Mosaïque les Nazaréens tiennent le premier rang, la loy desquels est rapportée tout du long au 6. chapitre des Nombres, lesquels faisoient certains vœux, offroient certains sacrifices, & ne beuuoient point de vin: Tel fut Samson, Elie le Prophete, S. Iean Baptiste, & nostre Seigneur mesme.

Elie le Prophete, l'ordre duquel regne encore aujourd'huy, les Religieux Carmes tirans leur origine de luy, auoit vne autre maniere de vie, & de vestement que le commun: l'vn & l'autre remarqué en l'Escriture par sa solitude, & par sa ceinture de cuir.

Elisée & les enfans des Prophetes viuoient en commun, mais separez du commun. Il se void au 3. & 4. liure des Roys.

Iudith la saincte vefue, & qui a seruy de Patron aux sages vefues qui sont venuës apres elle se fit accommoder vn lieu secret apres la mort de son mary au haut de ses Palais, où elle se retira auec ses seruantes, pour vacquer plus librement à l'oraison, elle portoit la haire, & ieusnoit tous les iours horsmis les Festes de la solemnité de la maison d'Israël. Iudith chap. 8.

L'ordre des Rhecabites au trente-cinquiesme chapitre de Ieremie, sous l'obedience de Ionadab, fils de Rhecad, lesquels ne beuuoient point de vin, ny habitoient point en des maisons, ains seulement sous des tentes tous les iours de leur vie, sans semer du bled ny cultiuer des vignes, dont vindrent.

Les Scribes habituez en Iabez, qui chantoient & faisoient le seruice diuin, 1. Paralip. 2.

Holda Prophetesse, & comme vne Abbesse, qui residoit en la seconde closture de Ierusalem, que le Targum, ou paraphrase Caldaïque tourne pour maison de doctrine, ainsi que pourroit estre quelque Monastere. Il est parlé d'elle au 4. des Roys chap. 22.

Samias reclus, en Nehemie 6.

Si bien qu'en tous ceux-cy vous voyez vn Patron sur lequel les Religieux du Christianisme ont fondé leurs Instituts: car les Nazaréens, & le Prophete Elie leur ont enseigné la pureté & l'austerité de vie, ils ont la communauté auec les enfans des Prophetes, l'obedience auec les Rhecabites, les sacrifices, & les chants auec les Scribes, les escholes comme la maison de Doctrine de Holda, & finalement la solitude auec Samaias. Outre ceux-cy il y eut encore depuis trois manieres de Religions entre les Iuifs.

Les premiers les Pharisiens, ainsi nommez, parce qu'ils estoients differents des autres en habits & façons de viure, taschans de se faire paroistre pour grands obseruateurs de la Loy, de là venoit qu'ils portoient ces filacteries

rapportées par S. Matth.c.12.(comme si on diroit deffences & armes de salut) mais leurs hipocrisies & leurs meschancetez furent descouuertes par nostre Seigneur, ce qui fut cause de la grande enuie qu'ils eurent contre luy, & qu'ils conspirerent auec les Iuifs pour le faire mourir, ils nioyent la resurrection des morts,& rendoient grande obeyssance à leurs Superieurs.

Le second ordre estoit des Saduceens, ceux-cy nioyent la resurrecton des morts, ne croyoient pas qu'il y eut des Anges, estimans que l'ame mouroit auec le corps.

Le troisiesme fut des Esseens, c'est à dire Saincts, lesquels menoient vne vie du tout austere, ennemis de la volupté, mesprisoient les richesses, grands hospitaliers: viuoient en tres-grand silence en leurs maisons, n'osoient rien donner à leurs parens sans permission, ennemis mortels du iurement, faisoient iurer à leurs Profez la foy à Dieu, iustice aux hommes obeyssance aux Princes & Magistrats, gardoient estroitement le Sabbat viuoient en commun, ne demeuroient iamais aux villes: & bien qu'ils fussent plus de quatre mille en diuers lieux, leurs heritages, leur argent, leur prouision & vestement, leur viande, leur table, & toutes autres choses appartenantes à la vie leur estoit commune: Leur principal Temple estoit assis sur vne colline aupres de l'Estang Marie, appellé auiourd'huy le Marais de Marie: ce marais est le grand desert où furent depuis les hermitages tant renommez des Scytes, de Nestrie, & de Thebaide.

On peut bien dire veritablement aussi, que celuy qui est plus que Prophete & le plus grand entre ceux qui sont nez de femme Sainct Iean Baptiste a esté l'autheur de la vie Monastique: car il quitta parens & richesses dés sa plus tendre ieunesse pour viure au desert, il portoit vn vestement fait de peaux de Chameaux, & vne courroye ou ceinture de peau sur ses reins, sa viande estoit de miel sauuage & des locustes, & auoit auec luy plusieurs Disciples, preschant la penitence à tout le peuple qui venoit l'escouter, & baptisant en eau.

On peut dire encore que la Prophetesse Anne, fille de Phanuel, a esté vraye & parfaicte Religieuse: parce que nous lisons d'elle, qu'elle ne bougeoit du Temple à seruir Dieu iour & nuict, en ieusne & en continuelle priere & oraison. Voylà comment, depuis Enoch, iusques à nostre Seigneur Iesus Christ, il y a eu tousiours quelques Religieux entre les Iuifs.

Mais auparauant que de passer du Vieil au nouueau Testament, ne seroit-ce pas vne espece de sacrilege de passer sous silence, la tres-saincte, & tres-glorieuse mere de Dieu, veu qu'elle a vescu auparauant qu'elle eust conceu du Sainct Esprit (à sçauoir du temps de la loy Mosaïque) d'vne vie tres-parfaicte & Religieuse, & depuis la Natiuité de son cher Fils nostre Seigneur, a continué iusques à la fin de ses iours, s'estant tousiours maintenuë en la plus grande pureté & saincteté, à laquelle la creature humaine puisse iamais atteindre. Car elle a non seulement esté le pourtraict & l'exemple de la vie Religieuse, ayant la premiere consacré à Dieu sa virginité tres-pure & immaculée, & gardé parfaictement les vœux de chasteté sans y auoir mãqué, non pas mesme en la moindre pensée mondaine: de sorte qu'il ne s'est iamais trouué hõme, tant desbordé fust il, qui ayt eu autre opinion d'elle que de bonté, pudicité & honnesteté: ses actions & ses regards estans si pleins de modestie & si chastes, qu'encore aujourd'huy ceux qui voyent son pourtraict, bien qu'elle soit là toute belle, n'en sçauroient pas auoir la moindre pensée impudique. Quant à la pauureté, elle

estoit descenduë de tres-illustres Patriarches, & des tres-puissans Roys; & neantmoins son cher Fils n'auoit pas ou pouuoir reposer sa teste; viuant, quant à elle, du labeur de ses mains. Et son obeïssance a esté telle & auec vne si grande simplicité, qu'apres celle de son Fils, il n'y en a point qui ayt iamais approché de la sienne: C'est pour ce qui regarde les Religions votiues. Mais n'est-elle pas aussi le modelle, & la viue image de tous les fidelles qui se sont enrollez sous l'enseigne du Crucifié: soit par son humilité, patience, prudence, constance magnanimité, ayant esté vn rocher de foy, vne ancre d'esperance, vn thresor plein de charité, & tant d'autres vertus iunumerables & inenarrables: que tout ainsi qu'elle est pleine ne Grace par dessus toute plenitude, apres celle de son Fils, aussi faudroit-il vne plenitude de cognoissance & d'eloquence pour les pouuoir exprimer. Heureuses les Congregations qui se conforment à son imitation; & tres-heureuses les ames qui la prendront pour miroir & pour Patronne en leurs plus religieuses actions. O Royne sacree, saincte, & benïste, belle & verdoyante Verge de Iessé, qui ne courba iamais souz le faix du peché, fleur tres-odoriferante: qui fleuris auec autant de gloire que de grace, en toute perfection, & dont la fragrante odeur embausme & remplit delicieusement le Ciel de nostre Eglise, puissions-nous suiure la trace & les vestiges de vos pas, afin d'estre agreables à ce bien-heureux fruict de vostre ventre nostre Seigneur Iesus-Christ.

RELIGIONS DEPVIS LA VENVE DE *nostre Seigneur Iesus-Christ au monde.*

Le premier fondateur de Religion & vie Monastique a esté le mesme Seigneur, & tous ceux qui ont depuis fondé des Monasteres, ont tiré leurs reigles de luy; car ayant assemblé ses douze Apostres, il leur donna la reigle qu'ils deuoient garder; les aduertissant que quiconque voudroit estre son disciple, deuroit estre resolu d'abandonner le monde & tout ce qu'il auoit au monde, & qui estoit le plus important falloit laisser sa propre volonté. Il voulut aussi qu'ils s'entraymassent, disant qu'en cela cognoistroit-on qu'ils seroient ses vrays disciples. Il leur monstra la forme de parfaicte obedience, leur enseignant l'humilité, les exhortans à patience. Que pour estre son disciple il falloit laisser tous les plaisirs du monde, & se preparer à endurer toutes sortes de mesaises & de persecutions. Quelles commandemens de Dieu doiuent estre obseruez d'vn cœur pur & net, leur monstra la maniere comme ils deuoient presenter leur priere à Dieu: il leur loüa grandement les pauures d'esprit, les debonnaires, les misericordieux, les amateurs de iustice & de paix, ceux qui sont de cœur net, & ceux qui endurent pour la iustice & pour le Royaume des Cieux. Il ne laissa rien à les instruire & endoctriner en toutes les vertus qui leur estoient necessaires, pour les rendre parfaicts & immortels: & finalement leur laissa son sainct Euangile à garder, à sçauoir les preceptes comme à ceux qui estoient Chrestiens, & les conseils comme à hommes parfaits de ceste reigle, tous les anciens Peres ont tiré celle dont ils ont commencé leurs Religions, & leurs desseins, sur lesquelles ils ont fondé leurs trois vœux. Car son sainct College estoit vn petit Conuent, d'autant que depuis qu'ils ont receu les Apostres en sa compagnie, ils alloient auec luy, mangeoient

auec luy dormoient aupres de luy, l'appelloient Seigneur & Maistre, & luy obeyssoient en toutes sortes.

Outre, ce il institua le Sacerdoce : Car comme il eust esleu les douze Apostre, à sçauoir douze Euesques, ausquels il donna le pouuoir de deslier & de consacrer & sacrifier son precieux Corps, & son precieux Sang, il les enuoya prescher en doctrine, à sçauoir l'Euangile par tout le monde, depuis il esleut encor soixante & douze disciples, lesquels ayant fait Prestres, il les enuoya aussi prescher : Et ce, comme dit Origene, afin qu'à la semblance des enfans d'Aaron, ils eussent le simple Sacerdoce comme les Prestres que nous appellons aujourd'huy. De ceux-cy dont l'ordre des Prestres a eu son origine, ainsi que de ceux-là est venuë la dignité des Euesques, parce qu'ils ont succedé en leur lieu. Quant aux disciples ils furent instituez pour le secours : La moisson venant à s'augmenter, dit le Pape Anaclet, & nostre Seigneur ayant estably ces deux ordres, il esleut S. Pierre pour estre General & souuerain Pontife de toute l'Eglise.

Au lieu de S. Pierre les Papes ayans succedé, & voulans ensuiure les Hebrieux, ils commencerent d'establir des Huissiers, & Lecteurs, Exorcistes, Acolites, Diacres & Sousdiacres : tous ceux-cy toutesfois estoient ordinairement prés de ceux qu'on appelloit Clercs : Car le Prince des Apostres sainct Pierre estant venu à Rome, apres auoir mis bon ordre pour le Ministere de la parole de Dieu aux Eglises Orietales, il choisit de toute la multitude des fidelles & les meilleurs obseruateurs de nostre religion (à l'exemple des Eglises de Ierusalem & d'Antioche) certains hommes meurs d'aage, bien aimez du peuple, & pleins du S. Esprit, de sapience, de fidelité & de bonté, lesquels selon Panuine Veronnois, furent appellez Clercs, lesquels il sacra auec l'imposition des mains, faisant vne partie d'iceux Prestres, & les autres Diacres, afin que le Pontife, ou Euesque Romain se seruit d'eux pour instruire les Catholiques qui lors croissoient, & estoient en si grand nombre qu'il n'y pouuoit pas satisfaire tout seul. Il donna la principale charge, à sçauoir le soin des ames aux Prestres, afin qu'en administrant les Sacremens au peuple de Dieu, ils peussent aussi auec l'Euesque, vaquer aux prieres & predications. Aux Diacres il commit la charge de subuenir aux vefues, aux orphelins, & autres pauures fidelles & leur distribuer les aumosnes des gens de bien qui leur estoient données à ceste intention : & outre leur ordonna de seruir aux Prestres cependant qu'ils sacrifioient. Les Papes Clete & Euariste, les reduisirent apres à vn nombre prefix, car Cletus arresta le nombre des Prestres Romains à vingt-cinq. Et Euariste, conformément aux Apostres, augmenta les Diacres iusques au nombre de sept ? auquel outre les precedens, il donna la charge de prendre garde quand l'Euesque prescheroit s'il ne varioit point en la verité de la foy. Quelques-vns ont dit que le Pape Gaius premier du nom, yssu de la race de l'Empereur Diocletian, fut aussi le premier qui mit distinction aux ordres, afin que de degré en degré on paruint à l'Estat de Prestrise. D'autres disent que ce fut le Pape Iginius 147. ans deuant Gaye : mais c'est chose certaine que l'institution vient des Apostres qui ont ordonné sept Diacres, & que cela est continu de temps en temps.

Apres auoir parlé du Sacerdoce, il semble bien à propos de dire vn mot des Chanoines reguliers, appellez la Congregation de Latran, qu'on tient pour veritable auoir pris leur origine premierement des Apostres, & depuis

restablis par sainct Marc d'Alexandrie, au rapport de Castrain : & comme le desreiglement s'y estoit glissé auec le temps, ils furent refformez par le Pere S. Augustin, selon Possidonius, il commença à florir en l'Eglise de Beauuais sous Maistre Yues Preuost, qui fut depuis Euesque de Chartres. Depuis en l'an 1396. vn venerable Ecclesiastique nommé Barthelemy, citoyen Romain, excellent Predicateur, s'estant associé d'vn nommé Iacques des Auogards, du pays de Bergame, remirent sus cét ordre, qui s'en alloit en décadence, en vn pauure Monastere qu'on nommoit saincte Marie de la Frisonnaye, qui pour la pauureté du lieu furent secourus par les Peres Iesuites : & quant à l'Eglise sainct Iean de Latran, le Pape Gelase Affriquain de nation & disciple de sainct Augustin, apres la mort de son Maistre vint à Rome & s'arresta en cette Eglise auec ses compagnons, où ils vescurent selon la reigle donnée par ce sainct Docteur, & ceux qui vindrent apres eux l'espace de 800. ans, & iusques en l'an 1298. que le Pape Boniface y mit des Chanoines seculiers, Gregoire XII. y remit apres des reguliers, & voulut que toute la Congregation de Latran se nommast de sainct Sauueur. Caliste III. y remit des seculiers, & le Pape Paul II. du nom y restitua des reguliers : mais en fin sous Sixte IV. les reguliers en perdirent la possession, ne leur restant rien que le tiltre, & les droicts & priuileges de l'Eglise de Latran : la principale charge de ces Chanoines reguliers aux premiers temps, estoit de vacquer tous les iours principalement à l'administration des Sacremens, & aux prieres publiques, sans s'ocuper à chanter, pource que le peuple faisoit alors cét office, chantant & psalmodiant. Ce qui fut apres tranferé aux Moynes de l'ordre S. Benoist, quand la ferueur de deuotion commença de s'atiedir, l'Eglise de Latran n'estans plus frequentée, les Chanoines seculiers toutesfois psalmodierent quelque temps, apres que les Monasteres du Mont eussent esté destruits par les Lombards. La reigle de ces Chanoines, & ceux de la Frisonnaye dont il a esté parlé cy-dessus, consistoit principalement en trois poincts : à sçauoir de n'auoir rien de propre, d'estre chastes, & de garder le Cloistre. Les Chanoines seculiers sont demeurez à Latran iusques aujourd'huy.

Outre les Chanoines reguliers de Latran, il y a encore les Chanoines de sainct Marc de Mantouë, lesquels se disent auoir esté fondez premierement en Alexandrie d'Egypte par sainct Marc l'Euangeliste, c'est pourquoy ils sont appellez Chanoines de sainct Marc ; non seulement du tiltre de leur Eglise, mais encore du nom de leur Autheur. Quant à ce qu'ils ont eu S. Marc pour Patron, l'histoire Ecclesiastique le tesmoigne, & le Pape Innocent III. du nom le confirme, par vne Bulle dattée l'an 1205. Honnorius III. adjousta à leur Congregation quatre Conuents, plusieurs Papes leur ont confirmé leur reigle & leurs priuileges. Ils souloient prendre leur repos sur des paillasses, vsoient de linceuls de laine, ieusnoient depuis l'octaue de la Resurrection, iusques bien auant en Septembre, & l'Aduent : & tous les Vendredys de l'année ils gardoient vn grand silence, & viuoient en commun sans auoir rien de propre : prenoient exercice deux heures le iour, faisoient leur profession au bout de l'an, n'admettoient aucun à l'habit qui n'eut 17. ans : s'adonnoient à l'estude & aux predications. Il y auoit aussi des Monasteres de Religieuses de leur Ordre, ils n'ont à present autre Monastere que celuy de sainct Marc de Mantouë, & vn membre despendant d'iceluy à Neise, prés du Padoüan. En leur maison ils sont habillez comme les Chanoines de Latran, auec le roquet, &

la trauerse, mais quand ils vont par la ville ils iettent vn froc blanc dessus. Ils portent le bonnet quarré blanc quand ils vont au chœur. Ils ne portent pas le froc, mais le roquet, & mettent dessus vne mossete blanche, comme sont les camails des Euesques. Ils portent encore laumusse fourrée sur le bras, comme les Chanoines seculiers. Iean André sur la premiere clementine, dit que de son temps ils se vestoient ainsi.

Encore que le bien-heureux sainct Paul, premier hermite, n'ayt fondé aucune Religion en son temps, neantmoins d'autant qu'il a esté selon S. Hierosme le chef de la vie solitaire, & le pere de tous les Hermites, il est bien raisonnable qu'on die quelque chose de luy. Ce sainct homme florissoit l'an 258. sous l'Empire de Decius, & Valerian, lequel durant la persecution que ces Empereurs faisoient aux Chrestiens, s'estant retiré à vne petite ferme prés de Thebes, car il estoit de ceste ville-là, & sçachant que son beau-frere le vouloit accuser, il s'en alla à vn desert où il trouua vne cauerne, au dedans de laquelle il y auoit vn fort beau palmier, qui estendoit ses rameaux par vne ouuerture d'enhaut: Ce palmier estoit si grand, qu'il couuroit tout ce plaisant lieu, aupres duquel estoit vne claire fontaine: il y auoit encore là plusieurs cachettes, où on souloit battre secrettement de la monnoye du temps de Marc Anthoine, & de Cleopatre. Ce fut la retraitte de ce S. Personnage, où il fut substanté par vn Corbeau l'espace de septante ans, qui luy apportoit tous les iours vn demy pain à neuf heures de matin. Il prenoit du fruict de ce palmier, & se vestoit de ses fueilles, estant la pluspart du iour & de la nuict en contemplation. Il demeura en ce lieu cent & dix ans, & il y entra en l'aage de seize, ayant mené vne vie Angelique en terre.

Quant à sainct Anthoine, qui estoit le Pere des Moynes d'Egypte, il se retira au desert en l'aage de dix-huict ans & demy, & y demeura 83. ans. La coustume de ce temps là estoit, que qui vouloit laisser le monde se retiroit en quelque lieu à l'escart, où estant separé du peuple il faisoit telle penitence que bon luy sembloit, & chacun prenoit l'habit qu'il pensoit estre le plus honneste: mais c'estoit sans forme ou reigle de viure: & n'y auoit pareillement aucun qui s'obligeast par vœu, mais il estoit en la liberté de toutes personnes de s'en aller où il leur plaisoit. Et si quelqu'vn changeant de volonté s'en alloit autre part il n'estoit point noté de legereté, comme il se void auiourd'huy. Ce furent tous ceux-cy que sainct Anthoine se mit à visiter, comme d'office. Tous le recegnoissoient pour Pere: aussi a-il esté d'vne si grande vertu, & tellement signalée par tout le monde, que les Empereurs, les Roys & les Princes, luy escriuoient souuent pour auoir son conseil, & pour se recommander à ses prieres Il mourut l'an de nostre salut 345. sous l'Empire de Constantin II. qui regna auec Constant, & Constance ses freres, auquel temps Iules second sainct personnage tenoit le S. Siege Apostolique, il a esté fort proprement appelé le Pere des Moynes, si on a esgard que ça esté le plus vaillant champion, voire le plus exellent Capitaine qui soit entré en lice contre le diable.

Toutesfois ce n'est pas à dire qu'il ayt esté l'autheur de la vie Monastique: Car le grand S. Denys Areopagite au liure de la Celeste Hierarchie, dict que cét ordre estoit le premier de trois qu'il met en auant, tesmoignant que les Apostres appelloient les Moynes seruiteurs de Dieu. Et Philon Iuif, qui viuoit du temps de l'Empereur Tybere Caligula, en son Traicté qu'il a faict de la vie Contemplatiue, auquel il magnifie grandement les Chrestiens, lesquels il ap-

pelle seruiteurs du grand Dieu (le nom de Chrestiens qui print son commencement en l'Eglise d'Antioche, n'estant pas encore en vsage.) Il dict qu'ils n'auoyent rien de propre entr'eux, nul d'eux n'estoit riche, nul pauure, ils vacquoient ordinairement à prier Dieu, & psamodier, desireux de sçauoir, & viuans en grande continence. Il dit aussi que leurs habitations s'appelloient *Monasteria*, c'est à dire, solitudes, S. Hierosme tient que S. Marc l'Euangeliste a esté chef & fondateur de la vie Monastique, & que ce qu'à escrit Philon en la loüange des Chrestiens, estoit à cause des loüables deportemens qu'il voyoit de S. Marc, & de ses Moynes en Alexandrie: Ce qui est confirme par Pierre Damian, & Cassian; à sçauoir que l'ordre Monastique estoit du temps des Apostres; ce n'est pas toutesfois à dire que S. Anthoine n'ayt esté le Pere des Moynes, car son exemple & la reputation de sa saincteté fut cause de remplir de Moynes les deserts de l'Egypte: mais cela ne faict pas consequence qu'il n'y en eust auparauant, & non seulement en ces deserts là, mais encore en ceux de la Thebaïde, Lybie, Palestine & Arabie.

Le bien-heureux Hilarion fut chef d'vne grande multitude de Moynes en la Syrie.

Sainct Macaire Disciple de S. Anthoine est du mesme temps qu'Hylarion fut le chef de ceux de la Thebaïde.

En la mesme Thebaïde vn S. Abbé nommé Apollonius, qui habitoit és confins de la Cité de Hermepol, en laquelle se retira la Vierge Marie, & le bien-heureux S. Ioseph auec le petit IESVS, fuyant le cruel Herodes: cestui-cy au rapport d'Heraclide commandoit à cinquante Moynes.

Le mesme Autheur dict que l'Abbé Isidore fit bastir aussi en la Thehaïde vn Monastere enuironné de murailles, où habitoient plus de mille Moynes.

En la montagne de Nitrie, selon le mesme Autheur, distincte d'Alexandrie de quarante mille, il y auoit plus de cinq cens Monasteres l'vn aupres de l'autre, & vn seul Pere les gouuernoit tous: ce qui sembloit du tout esmerueillable. Encore adjouste il, qu'il trouua en ces Monasteres voisins d'Alexandrie plus de deux mille Moynes de tres-grande perfection, & plus de cinq mille en la montagne de Nitrie, S. Hierosme asseure aussi, qu'il trouua en vne ville de Thebaïde plus de vingt mille Vierges, & plus de dix mille Moynes, qui demeuroient là.

Le mesme miroir de penitence Sainct Hierosme, escriuant à Eustachius, dict qu'il y auoit en Egypte trois sortes de Moynes, à sçauoir des Cenobites, que les Gentils appelloient Sacrez, la seconde des Anachoretets, lesquels demeuroient par les deserts, les troisiesmes les Remobots, gens de peu d'estime & de valeur qui n'estoient subjets à aucune obedience: ne viuoient point seuls, ains deux à deux, trois à trois, ou dauantage, selon qui leur venoit à leur fantasie. Ils trauailloient de leurs mains, & ce qu'ils gaignoient ils le tenoient en propre, en conferant quelque partie pour viure en commun s'ils auoient leur demeure le plus communément aux villes ou aux Chasteaux, & comme si l'air estoit sainct & non la vie; ce qu'ils vendoient ils l'estimoient dauantage que le bien des autres. Il y auoit tousiours entr'eux quelque murmure ou debat, pource que viuans du leur ils ne vouloient endurer qu'autre leur commandast. Ils auoient toutes choses excessiuement affectées, les manches de leurs vestemens larges, leurs chausses enflées, la robbe espaisse, les souspirs frequents, qui alloient courans par les Monasteres des filles mesdi-

sans du Clergé, & les iours de Festes ils se saouloient iusqu'au vomir, c'est ainsi que parle S. Hierosme. Outre ces trois manieres, il y en auoit encor vne quatriesme que S. Benoist y adjouste, à sçauoir les Tournoyeurs & vagabonds ne demeurans iamais en certain lieu, mais allans de ville en ville & s'arrangeans aux portes des Eglises pour mandier de l'argent: Ils logeoient aux Hospitaux, ou aux hostelleries, estans gourmands & adonnez à leur plaisir & sensualité. Quant aux Cenobites, le premier vœu qu'ils faisoient c'estoit d'obeyr à tout ce qui leur seroit commandé par leurs Superieurs: ils estoient departis par dixaines & centaines, en sorte que la dixiesme auoit la charge des neufs, & le centenier commandoit aux dix dixaines, viuoient de pain, de legumes & quelques herbages, faisoient quelques œuures naturelles, tout le reste du temps s'employoient à l'oraison, ieusnant toute l'année, & le Caresme venu encore plus estroittement: Apres la Pentecoste ils changeoient le soupper au disner pour satisfaire aux traditions Apostoliques. Les Anachorettes auant que d'entrer en solitude, quelques vns entr'eux faisoient leur probation aux Monasteres: cela à quoy ils s'exerçoient le plus c'estoit à quitter leur propre volonté, & s'exerçoienten humilité & patience, puisquand ils se voyoient fortifiez en toute vertu, ils alloient en solitude faire penitence, en des lieux quelquefois si fort esloignez de ceux qui estoient habitez, que leurs plus proches voisins estoient plus de sept iours à les aller trouuer. L'Autheur de ceste vie fut ce Paul de Thebes duquel il a esté parlé ce dessus, si mieux on n'ayme dire que celuy qui l'a le premier mise en pratique à esté Iean Baptiste.

Cariton natif d'Icome, apres auoir beaucoup souffert sous l'Empereur Aurelian pour la foy de Iesus Christ, finalement ayant esté deliuré sous l'Empereur Tacite qui luy succeda. Comme il faisoit le voyage de la terre Saincte, il fut prins par des voleurs qui luy lierent les mains, & luy mirent le Carcan au col, puis le menerét en vn lieu desert prés de la Mer morte, appellé les Marais Asfalde, & le lac de Sodome, & le laisserent là attaché. Mais tandis qu'ils estoient allez chercher autre butin, vne Vipere entra dans cette cauerne qui beut dans le vaisseau où estoit le vin de ses volleurs qu'elle empoisonna, de sorte que venans apres pour en boire ils moururent tous à l'instant, & les fers du sainct hommes Caritons s'estant à l'heure miraculeusement rompus, il demeura maistre de tout ce butin, qu'il distribua, vne portion aux pauures, Chrestiens qui s'estoient retirez aux deserts fuyans la persecution, & du reste il en fit bastir au lieu mesme le Monastere de Laure, lequel fut depuis vn des plus fameux de tout l'Orient: l'Eglise en fut consacrée par S. Macaire qui fut vn des Peres qui se trouueroient au saint Concile de Nice: la multitude toutesfois de monde qui le venoit trouuer en ces lieux là, le contraignit de se retirer plus auant dans le desert, où il fut auec le temps contraint de bastir vn autre Monastere qu'il abandonna encore, car il aimoit grandement la solitude, & s'en alla dans le desert de Tecori, où ayant conuerty plusieurs hommes à la foy Chrestienne, desquels vne bonne partie print l'habit de religion. Il bastit encore vn troisiesme Monastere qui fut depuis appellé des Suriens, Sura, & par les Grecs la vieille Laure: mais en fin il se retira en vne autre cauerne nommé Cotrustris, c'est à dire penible où suppenduë, car ils y fallut môter auec vne eschelle, où ayát esté long temps il deuint malade, & fut rapporté au premier Monastere où il mourut du temps que Iule Romain tenoit le Sainct Siege sous l'Empereur Constantin second, & Constans son frere qui estoit Arrien, qui persecu-

ta grandement les Chrestiens qui ne fauorisoient point son erreur. Le sainct Martyr Iulien, celuy qui estoit de la ville d'Antioche de Surie, car il y en a eu 23. de ce nom, qui tous ont esté canonisez, cestuy-cy ayant fait vœu de virginité, & fut par luy mis encore mal gré luy au feu par vne reuelation qu'il eust luy ayant consenty la premiere nuict de ses nopces: il disposa tellement sa femme Basilisse, qui estoit fort belle & de fort bonne maison, qu'elle fit vœu de viure auec luy en perpetuelle continence, au deceu de tout le monde. Et leurs peres & meres estans morts, quelque temps apres ils donnerent vne partie de leurs biens aux pauures, & du reste ils en bastirent vn Monastere d'vne grandeur si incroyable, qu'il pouuoit tenir dix mille Moynes. Comme aussi y en eut-il autant sous le gouuernement de Iulien, ils bastirent encor vn autre de Basilisse qui fut mere de mille religieuses. Depuis du temps de la dixiesme persecution sous les Empereurs Diocletian & Maximian, apres auoir souffert plusieurs sortes de martyres, par le commandement de Martial le President d'Antioche, finalement il en receut la Couronne auec ses compagnons, ce Tyran les ayant fait massacrer à coups d'espée.

Cela permis, il est besoin de sçauoir pour vne plus facille intelligence, qu'il y a quatre regles qui sont approuuées de l'Eglise, à sçauoir celle de S. Basile, de S. Augustin, de sainct Benoist, & de sainct François, sous lesquelles toutes les autres religions sont comprises. Quant à S. Basile, ce docte & sçauant personnage, qui par oracle diuin fut surnommé le Grand, il florissoit l'an de nostre Seigneur trois cens, & nasquit en la ville d'Alaza, ou Cesarée de Cappadoce, d'où il fut esleu Euesque. Cét homme fut le premier qui obligea les Moynes de faire vœu apres l'an de probation, de demeurer dans le Monastere iusques à la mort promettre de rendre entiere obedience à ses Superieurs, & de ne contreuenir aux ordonnances d'iceux, & outre cela de voüer continence & pauureté: Ce qui fut accepté de tous ceux qui estoient alors, & approuué de ladicte Eglise comme chose bonne & saincte. C'est pourquoy on dit que la reigle de sainct Basile est la premiere reigle du monde, parce qu'il est le premier qui a restraint les Religieuses à faire profession. Il edifia en Armenie vn Monastere si grand & si ample, qu'il y demeuroit plus de trois mille Moynes, & finallement il reduisit tous les Religieux de l'Orient à vne bonne forme de viure.

L'ordre de ce sainct homme florit encore en quelque partie de la Grece, & specialement en ce qui est sous la dominatiõ de l'illustre Seigneurie de Venise. Il y a aussi en Italie en quelques endroits, & principalement à Grottaferrata distante de douze milles de Rome. Ils celebrent leur office à l'vsage de Rome, mais en langue Grecque & carracteres Grecs, aussi sont-ils Grecs de nation, au Credo conformément à l'Eglise Latine, ils disent, *Quiex patre filio que procedit*, ce que ne font pas ceux du Leuant les ordres leur sont conferées par le Vicaire du Pape, ayant esté examinez par quelque docte personnage en la langue Grecque: ils font profession sous leur Archimandre, qui signifie chef de Conuent. Ils ne mangent point de chair ny aucune graisse, & auant que celebrer la Messe, il lauent premierement l'autel, & font de grandes abstinences: ils trauaillent de leurs mains à l'imitation des Moynes parfaicts d'Egypte, & ce qu'ils gaignent à la peine de leurs corps il le rapporrent en commun, sans posseder aucune chose de propre. Tous les autres Monasteres d'Italie, qui sont de cét Ordre, recognoissent l'Abbaye de Grottaferrata pour leur mere: le

fondateur de ce Monastere fut S. Nil natif de Calabre, tous perseuerent en la reigle qui leur fut donné au Concile tenu à Florence par le Pape Eugene IV. de ce nom. Quant à S. Basile il mourut l'an 379. du temps que Damase premier du nom tenoit le sainct Siege, & que l'Empereur Valens Arrien gouuernoit l'Empire.

Apres sainct Basile, l'ordre des temps requiert qu'on parle du bon Abbé Pacome, lequel on tient auoir receu la loy qu'il donna depuis à ses Religieux, escrite sur deux Tables de metal par le ministere d'vn Ange, lequel l'ayant bien instruit en tout ce qui estoit necessaire pour la vie Monastique, il disparut, luy laissant vne telle ferueur d'executer sa commission, qu'en peu de iours il assembla plus de sept mille Moynes, lesquels se logerent en diuers Monasteres qu'ils bastirent les vns aupres des autres, à l'entour du principal lieu où se retiroit Pacome; que Gennadius au liure qu'il a fait des Consonances Ecclesiastiques, appellé homme doüé de grace Apostolique: tant pour sa façon d'enseigner, que pour les miracles qu'il faisoit. Il en eut encore depuis mil cinq cens, outre les sept mille susdits, tous sous la discipline, & les diuisa en vingt-quatre ordres ou classes selon la disposition des lettres Grecques, ainsi qu'il luy auoit esté enchargé par l'Ange: car par ce moyen il n'auoit qu'à enuoyer querir les chefs, pour sçauoir tout l'estat de ses Religieux. Tous ceux-cy trauailloient chacun de leurs mains, ainsi qu'à tous les Monasteres d'Egypte, & ne receuoient personne à leur profession, qu'il ne promist de trauailler de son mestier, quel qu'il fut: & ce qu'ils gaignoient se consignoit en les mains du despencier, lequel par ordonnance de l'Abbé pouruoyoit à toutes leurs necessitez. Ce S. homme mourut l'an 405. de son aage le 110. l'an 9. de l'Empire d'Arcadius & Honorius, & du temps que l'Eglise Romaine estoit gouuernée par Innocent premier du nom.

Enuiron le mesme temps de Pacome, viuoit aussi le bon Abbé S. Simphorian, lequel fit bastir vn Monastere hors la ville de Milan, où il se retira auec plusieurs disciples, ausquels il donna vne regle, laquelle ne se trouue point, ny mesmes comment ils estoient vestus, d'autant qu'incontinent apres l'ordre Monastique a esté tout reduit en vn: combien que depuis S. Benoist il s'estoit diuisé en plusieurs membres. Il viuoit du temps de S. Ambroise, & ce fut à luy que ce sainct Euesque enuoya S. Augustin apres son baptesme, comme à vn homme plus signalé en pieté & doctrine que les autres. Il estoit tres-docte, & conuersa familierement auec Victorin excellent & fameux Orateur, duquel S. Hierosme se dit auoir esté disciple & auditeur.

Reste encores deux autres personnages qui ont fondé des Monasteres: le premier S. Martin natif de Sabarie, chasteau fameux en Hongrie, nourry à Pauie, baptisé à Poitiers par S. Hilaire Euesque de ceste ville là, fit bastir vn Monastere à Milan & vn à Poictiers où il s'arresta luy & ses religieux, viuans d'vne si saincte vie, qu'on s'estimoit heureux qui en pouuoit auoir vn pour Euesque, & luy mesme fut quelque temps apres esleu Euesque de Tours, où il fit bastir ce celebre monastere de Marmontier, a demie lieuë de ceste ville là, Personnage au demeurant de grāde saincteté, tant pour son obeyssance, patience & humilité, que charité & pauureté, faisant plusieurs grands miracles: entr'autres il ressuscita trois morts, il rendit la veuë à diuerses aueugles, & guerit plusieurs malades de plusieurs infirmitez. Il trepassa l'an du temps des Empereurs Arcadins & Honorius, Sirice I. du nom estant au S. Siege.

Mais qui pourroit passer sous silence le grand sainct Hierosme, ce miroir de penitence, qui a seruy de pere à tous les autres Docteurs, & duquel l'Eglise tire iournellemeut vn si grand fruict de ses labeurs. Ce grand personnage eust pour pere vn Gentil homme nommé Eusebe, Seigneur d'vn chasteau nomme Stridonie és confins de la Panome, & de la Dalmatie, lequel paruint à vne doctrine si releuée par dessus le commun, que sainct Augustin dit de luy, que telle a esté sa cognoissance en toutes les sciences liberales, & aux langues, que iusques à son temps il n'a cogneu aucun Autheur qui se peut comparer à luy. Il fut sept ans entiers sans faire autre chose que voyager auec grande peine & difficulté apres lesquels il s'en alla aux plus aspres deserts de l'Egypte, où il fist sa demeure l'espace de quatre ans entiers. Et qui voudra sçauoir ses ieusnes, ses peines & ses austeritez qu'il fit en ce lieu, lise la lettre qu'il escrit luy-mesme à Eustochus, à la fin desquelles années il s'en alla en Bethléem, cité de Iudée: hors les portes de laquelle du costé de l'Occident, non gueres loing du lieu où nasquit nostre Redempteur, par la permission de Cyrille Archeuesque de là, il edifia vn beau Monastere dans lequel en peu de temps il assembla grand nombre de Disciples, entre lesquels furent le sainct personnage Eusebe de Cremone, qui a depuis escrit la vie de son maistre, & Symphronie qui a aussi escrit fort doctement. S. Hierosme vescut en ce lieu auec ses disciples selon l'institution des Apostres, sans que pour le grand trauail auquel il s'exercoit continuellement en la traduction des sainctes Escritures, il relaschast de la penitence: Son ordre s'appelle des Hierosmiens, ou Hierosnimites, qui sont encore aujourd'huy beaucoup, estans en Espagne, il se vestent par-dessus d'vne tunique blanche, & par dessous portent vn manteau de couleur tannée plissé par en haut comme on vse en la Congregation des Iesuites. Le principal Monastere de toute ceste Congregation s'appelle S. Barthelemy de Lupiene, qui est assis à trois lieuës prés de la ville de Gardayes, & sont de cét ordre bien 32. Monasteres en Espagne, on les appelle vulgairement les Moines de S. Hierosme de Gardeloup; ils font la profession de S. Augustin, & obseruent quelque constitutions d'iceluy: il n'y a point de Religieux de ceste profession en Italie, sinon qu'ils entretiennent vn Procureur. Quant à S. Hierosme, il mourut le dernier iour de Septembre l'an 420. le douziesme de l'Empire d'Honorius, & le premier an du Pontificat du Pape Boniface l'an premier.

La premiere reigle approuuée de l'Eglise, apres celle de basile le Grand, a esté celle du Docteur des Docteurs S. Augustin. Cét esprit si digne & si releué, & qui ne sera iamais honoré selon son merite, nasquit enuiron l'an 338. au Chasteau de Tegast, & eust pour pere vn nommé Patrice, & sa mere Monique. En l'aage de dix-huict ans la lecture d'vn liure nommé Hortense, le rendit Manichéen: & comme il fut venu à Rome, il acquit vne telle reputation pour sa doctrine, que les Romains erigerent vne Statuë en son honneur. Et de là s'en estant allé à Milan, les prieres de sa mere saincte Monique, & les doctes Sermons de sainct Ambroise, le tirerent de l'erreur où il auoit esté iusques au trentiesme de son aage. De là il s'en retourna en son pays, & ayant obtenu de l'Euesque d'Hippone vn jardin hors la ville, il fit bastir vn Monastere, auquel il viuoit du labeur de ses mains en toute integrité selon l'institutiō de la primitiue Eglise. Lors qu'il print l'habit de Religion, il auoit douze Compagnons, lesquels voicy les noms, Augustin, Nembride, Enode, Alipe, Pontient, Dieu-donné, Simplician, Faustin Grec, Hordule, Valete, Iustin, & Paul

lesquels se ceignirent tous d'vne ceinture de cuir, au rapport du mesme Sainct Augustin à la difference des Moynes : apes donc auoir esté quelque temps en vn Monastere auec d'autres compagnons, toutesfois que ceux qui ont esté nommez cy dessus voyant l'affluence du peuple qui le venoit visiter, il se retira à deux mille de la ville, & ceux qui le voulurent suiure bastissoient de petites logettes sur les costaux de la montagne, de là vint l'origine des Hermites de Sainct Augustin, lesquels pour lors estoient bien iusques au nombre de six vingts, soubs son obeyssance : Nul d'eux ne beuuoit point de vin, sinon en cas de necessité ; ce nombre par apres multiplia de sorte, qu'en peu de temps on vid en Affrique plusieurs Monasteres de cét ordre. Mais les persecutions des Gotz & Vandales les contraignirent de quitter le païs, & de s'en aller aux autres Prouinces de Mesirestiense, où cét Ordre fut encore tellement persecuté par les Heretiques & Infidelles qu'il fut presque du tout esteint ; & ce iusques au temps de Guillaume Duc de Guyenne, qui se rendit Hermite de cét ordre, la sainctété de vie duquel fut cause qu'ils obtint des Pappes Anastase & Adrian, tous deux quatre de leur nom, de pouuoir laisser les Hermitages, & se retirer luy & les freres de son ordre dans les Villes, & auec ceste permissiõ il fit bastir vn beau & grand Monastere à Paris, qui fut le premier de cét Ordre basty dans les Villes, & ses Religieux à cause de leur restaurateur s'appellerent Guillemins. Cela aduint l'an 1157.

Depuis enuiron l'an 1200. c'est ordre commença de florir en Italie par le moyen de sainct Iean, surnommé le Bon: natif de mantouë, qui se rendit Religieux de cét Ordre: acquerant vne si grande reputation, tant pour sa saincteté, que pour sa droctrine ? qu'à son occasion on fist bastir plusieurs Monasteres de l'ordre de Sainct Augustin, tant en la Romagne & Duché de Spolette, qu'en la marque d'Ancone, & en Lombardie, si qu'on le peust nommer le pere & reformateur de cét ordre en Italie. Il mourut l'an 1222. son corps repose à Mantouë en l'Eglise de Saincte Agnes, illustré de plusieurs miracles. Quelques-vns tiennent qu'il a esté precepteur de S. François d'Assise, & qu'il fit profession entre les mains dudit Iean. Apres sa mort l'ordre se multiplia grandement, mais les Religieux prindrent diuers habits, les vns se nommans de Sainct Augustin, les autres de sainct Guillaume, d'autres sainct Iean le Bon, aucuns de la congregation de Sainct Fabales, autres de celle des Britins. Cela fut cause que l'an 1243. Pe pape Innocent quatriesme du nom, ordonna que tous les Hermites & autres Religieux de l'ordre sainct Augustin, seroient appellez d'vn seul nom à sçauoir Augustins, ou Hermitains de sainct Augustin, & combien qu'ils fissent leur residence dans les villes, qu'ils seroient neantmoins appellez Hermitans : & viuroient selon la profession & reigle de S. Augustin, de maniere que ces diuerses sortes d'habits furent reduits en vn.

Cette Religion de Sainct Augustin est diuisée en deux qu'on appelle Conuentuels, & de l'Obseruance : laquelle Obseruance est derechef diuisée en onze Congregations, lesquelles depuis ce Pape Innocent se sont reformées, à sçauoir l'Obseruance, Miletaine, la Cathonienne, la Perusienne celle de Lomdie, celle du mont Orthon, la 1. Baptistelle, la Poüilloise, Calabroise, Dalmatése, & celle de S. Paul, desquelles il sera parlé cy-apres chacune en leur temps.

Apres auoir parlé des fondateurs, & de l'origine des Religions qui ont flory en Ægypte, Syrie, Armenie, & Affrique ; Il est bien à propos de voir ce qui se passoit en Occident, où de premier abord se presenta le grand Sainct Benoist

le Patriache des Moynes de ceste contrée, il nasquit quarante ans apres Sainct Augustin l'an 482. en la ville de Norsie, region des Sarbins, autrement dicte Ombrie, de la noble famille des Regards lors puissante & illustre non seulement en Norsie, mais entour le pays d'alentour, son pere auoit nom Propre, & sa mere Abondance. Il fut enuoyé à Rome en l'aage de dix ans, pour y apprendre les sciences liberales, mais il quitta estudes & richesses & s'enfuit en vn Chasteau nommé Effide, suiuy seulement de sa nourrice, & de là en vn desert prochain de Subiac, autresfois vne bonne ville des Latins à 40. milles. de Rome, où il fut trois ans faisant vne fort austere penitence, n'estans cogneu que d'vn Moyne appelle Romain: mais ayant esté descouuert par de certains Pasteurs, le peuple accourut le voir de toutes parts, à l'endroict duquel il eut vne telle force de persuader qu'il falloit abandonner le monde, qu'il edifierent en peu de temps douze Monasteres, & leur ayant donné à tous de bons Superieurs il se retira auec vn nombre de ses meilleurs disciples au lieu où est maintenant le Monastere du Mont-Cassin, où estoit anciennement la ville de Cassine prés de celle d'Aquin en la Beausse, ayant auparauant ruiné tous les Temples des Idoles, & brisé leurs Statuës, de sorte qu'il fut le premier qui annonça en ce lieu là le nom de Iesus Christ: là il receuillit tous les Moynes, & autres solitaires qui estoient escartez en diuers endroits, ausquels il donna par escrit la reigle selon laquelle eux, & leurs successeurs auroient à ce conduire & cette Reigle fut la troisiesme, en comptant celle de Sainct Basile acceptée par le sainct Siege, d'vn des plus signalez Disciples de ce Sainct, sous S. Maur, lequel par sa predication & bonne vie reforma la vie Monastique en France: l'autre fut Placide qui fit le mesme en Sicile, c'est arbre à produit depuis plusieurs rameaux ; comme les Ordres de Cluny, de Comalduli, du Val d'Ombre, de Cisteaux, des Humiliez, Celestins, Oliuetains, & de ceux de saincte Iustine.

Comme toutes choses forlignent auec le temps, & se desuoyent quasi insensiblement du droict chemin, l'ordre de S. Benoist ayant flory auec grande reputation, s'esloigna tellemment de l'institution premiere de leur fondateur, que les Conciles tant generaux que particuliers, auoient desia fait plusieurs Ordonnances pour les reformer & les faire retourner à leur premier principe : Mais ce que les Decrets ny l'authorité des saincts Peres n'auoient peu executer, la saincteté d'vn bon Abbé de Cluny nommé Odo le fit heureusement reüssir, faisant ressusciter presque de mort à vie l'ordre Monastique, craignant d'obseruer, & obseruant luy mesme de poinct en poinct tout ce qui se pratiquoit du temps de S. Benoist? de sorte que plusieurs autres Abbez attirez par son bon exemple, reformerent aussi leurs Abbayes: ce qui se fit non seulement en France, mais en Espagne en, Allemagne, & en Italie: & d'autant que cette reformation auoit eu son commencent à Cluny, l'vnion de tant d'Abbayes, qui estoit enuiron bien deux mille, fut appellée la congregation de Cluny : & tous les ans par la permission & sous l'authorité des Papes, tous les Abbez de cette Congregation, s'assembloient en vn certain lieu, & appelloient cela le Chapitre general, où il se traittoit du reiglement & façon de viure des Religieux, ostant & punissant ceux qui auoient failly, ce bon sainct Odo viuoit l'an 953. & mourut sous l'Empire de Henry II. & durant le Pape de Iean 10. natif de Rauenne.

Quant à la Congregation de Camladuly, elle eut pour fondateur sainct

Romoald natif de Rauenne, de la famille des Saxes, lors noble & illustre en ceste cité, lequel estoit naturellement porté à la solitude, encore qu'il fut l'aisné & l'vnique de sa maison, il quitta le monde en l'aage de vingt ans, & se retira au Monastere des Chasses prés de Cauerne, où il acquit par sa bonne vie infinies personnes à nostre Seigneur, de sorte que selon Pierre Damian, non seulement en la marque Treuisane, Romagne & Toscane: mais encore en la France, & en la Syrie si grand nombre se conuertissoient, que s'il n'y eust mis ordre presque la meilleure partie du monde par maniere de parler, se fut mise en Religion, plusieurs Comtes, Marquis, Ducs, & autres personnes illustres estant ordinairement ses disciples: il edifia plusieurs Abbayes en la Toscane, en la marque d'Auerne, en la Romagne, & és parties d'Istere, lesquelles il remplit toutes de Moynes, puis il bastit le fameux & celebre lieu de Camaldoli en la Toscane prés d'Arezzo, appellé ainsi d'vn certain Maldo Gentil-homme Aretin, lequel cognoissant la saincteté de Romoald luy donna vne partie de l'Appennin, où est aujourd'huy basty ce Monastere, lequel Romoald voulut qu'il fust ainsi nommé en recognoissance de son bien-faicteur: ce lieu se maintient encore en sa premiere vigueur, gardant son obseruance iusques aujourd'huy, ce qui le rend honorable & reueré entre tous. Quant à sainct Romoald il florissoit l'an de salut cent, estant l'Empire des Grecs tenu par Basile & Constantin, & celuy des Allemands par Othon III. du nom, il mourut aagé de 120. ans, ayant esté 20. ans au monde, 3. ans Moyne, & 97. Hermite. Ceux de sa congregation se vestent de blanc à la façon Monacale, & gardent le reste de la reigle sainct Benoist. L'ordre de Grandmont, institué à Grandmont en Lymousin sous la reigle de sainct Benoist l'an 1076. par Estienne Gentil-homme d'Auuergne. L'an 1095. fut institué l'Ordre de ceux qui seruent aux malades des Hospitaux de S. Antoine, c'est à dire, ceux qui vont perdant leurs membres peu à peu consommez, comme on dit par le feu sacré, & ce par ce Gentil homme François nommé Gaston auec Gerin son fils estans compagnons, lesquels comme ils estoient laïcs, prindrent pour marque la lettre Tau. Celle du Valdombre a eu son origine de Iean Gualbert, lequel estoit Seigneur de Petriuol, & du Val de Pesche: cestuy-cy ayant rencontré vn sien ennemy le iour du Vendredy Sainct, lequel ayant tué son frere, & l'autre se voyant serré de si prés qu'il n'auoit aucun moyen d'eschapper, le pria de luy sauuer la vie, pour l'amour de celuy qui ce iour là auoit voulu mourir en l'arbre de la Croix pour le salut de tous, desquelles prieres Iean fut tellement esmeu, que non seulement il luy donna la vie, mais encore ayant mis pied à terre l'embrassa tendrement, & luy promit à l'aduenir de le tenir au lieu de son frere qui estoit mort, de là il s'en alla en l'Eglise sainct Miniat prés de Florence pour faire son oraison, où s'estant mis à genoux deuant l'image du Crucifix, qui estoit au milieu du Temple, inclina visiblement la teste deuers luy, auec vn croulement & fracassement du bois, dont elle estoit presque toute, monstrant par là que Dieu auoit eu agreable l'œuure qu'il auoit fait, & s'il faut ainsi parler, le remercioit de ce qu'il auoit pardonné à son ennemy pour l'amour de luy: Ce miracle l'induisit à s'aller rendre Religieux en ce Monastere S. Miniat, auquel ne pouuant demeurer pour de certaines causes raisonnables, il s'en alla sur vn bras de l'Appennin distant de Florence vingt mille, & s'arresta en vn lieu nommé Valombreux, où il edifia vne simple & pauure Abbaye, laquelle deuint riche & fameuse par apres, de ce lieu print le nom &

l'origine, la Congregation du Valdombre: Il mourut l'an 1037. sous l'Empire de Henry III. estant Pape Gregoire VII. lequel le canoniza selon quelques vns, d'autres disent que ce fut Caliste: Les Religieux de ce lieu se vestent d'habit claustral de couleur de fumée ou perse, à la difference des Moynes noirs, & obseruent la Reigle de sainct Benoist.

Vn autre miracle, mais fort espouuentable, quelque temps apres l'establissement de celuy du Valdombre, fut cause de l'origine de celuy des Chartreux à sçauoir l'an 1080. de ce Docteur de Paris, homme sçauant & de reputation, lequel estant trespassé & porté en l'Eglise, aux Vigiles qu'on chantoit sur son corps à ceste leçon qui commence, *Responde mihi*, s'estant leué en son seant dans la biere, respondit le premier iour auec vne voix terrible, *Iusto Dei iudicio accusatus sum*, c'est à dire, par le iuste iugement de Dieu ie suis accusé: au second iour, car on differa pour lors sa sepulture, comme on fut au mesme endroit des Vigiles, il se leua comme le iour de deuant prononçant fort haut ces paroles, *Iusto Dei iudicio iudicatus sum*; & comme on eust remis encore au lendemain de voir la fin de ceste merueille, la nouuelle de laquelle s'estoit espanduë par toute la ville, le peuple estant accouru de toutes parts, & les Vigiles recommencées; comme on fut venu à la mesme leçon, & qu'on eust dit ces mesmes paroles, *Responde mihi*, il se leua comme les iours de deuant en disant: *Iusto Dei iudicio condemnatus sum*, auec vne voix si estrange & espouuentable, qu'elle estonna non seulement ceux qui estoient là presens, mais encore ceux qui en ouyrent parler. Or entre plusieurs Docteurs qui assisterent à ce conuoy estoit vn nommé Bruno Allemand natif de Cologne de riche & noble maison, Chanoine en l'Eglise Cathedrale de Rheims en Champagne, Docteur en Theologie & en Droict Commun, lequel esmeu de ce spectacle, non iamais auparauant veu ny ouy, delibera de quitter le monde, & se retirer en solitude, & ayant communiqué sa deliberation à six de ses compagnons. Louys Docteur Parisien, qui fut le premier Prieur de la Chartreuse apres Bruno, deux qui portoient le nom d'Estienne, & tous deux Chanoines. Hugues Prestre, & André, & Guerin hommes laïcs; lesquels fleschis par les remonstrances du sainct homme, se resolurent de se retirer en quelque desert, & s'en estant allez à Grenoble cité de Dauphiné en France, ils allerent se presenter à Hugues qui pour lors en estoit Euesque, afin d'obtenir de luy quelque lieu solitaire, pour y passer le reste de leurs iours. Or arriué deuant l'Euesque ayant eu vne vision que Dieu estoit descendu ce luy sembloit au lieu où est à present la grande Chartreuse, & qu'il voyoit sept estoilles de couleur d'or qui s'esleuoient de terre, differentes de celles du Firmament, ce fut la nuict de deuant que le sainct homme & sa trouppe arriuerent, lesquels estans venus trouuer l'Euesque Hugues, comme il les vid au nombre de sept, & qu'ils luy eurent declaré leur dessein, il ne douta plus de l'interpretation de sa vision, de sorte qu'il leur donna en don perpetuel, vn lieu desert distant de dix mille de la ville de Grenoble appellé la Chartreuse, lieu froid comme estant entre deux tres-hautes & tres steriles motagnes, au demeurant plein d'arbres touffus: mais sans fruict, & habité seulement de bestes, ceste donation confirmée par Hugues Archeuesque de Lyon, & par apres par Vrbain II. là ils commencerent à bastir des logettes, tellement separées, qu'on ne musoit point à la solitude de son compagnon, edifians vne Eglise au haut de la montagne, vacquans en ce lieu à meditations, oraison, & à la lecture des sainctes lettres, à l'exemple des

des saincts Peres d'Egypte, trauailloient de leurs mains, maceroient leur chair par ieusnes & disciplines, & en fin se proposerent de s'abstenir tellement de manger chair toute leur vie, & de porter la haire sur le dos, ce qu'il obseruent encore auiourd'huy. Ils se vestent tous de blanc fors la cappe qu'ils portent noire: & outre ce qui a esté dit ieusnent souuent, gardent vn grand silence mangent seuls chacun de substance horsmis le Dimanche, & quelques certaines festes, ausquelles ils mangent tous ensemble au Refectoire. Ont certains iours ausquels il leur est permis entre Nonne & Vespres, de pouuoir deuiser ensemble sans scrupule, leur Office est fort long, en fin ils ne s'estudient qu'à la vie solitaire.

Cette congregation s'estend en diuerses parties de la Chrestienté, & est diuisee en dix sept Prouinces, ausquelles il y a nonante & trois Monasteres, ils ont esté nommez Chartreux, du lieu ou se retira premierement leur Predicateur, lequel ayant esté mandé à Rome par le Pape Vrbain qui auoit esté auparauant son disciple, il y fut & luy seruit grandement pour appaiser les troubles qui estoient lors en l'Eglise auec sa benediction. Il partit de Rome, & prenant son chemin par la Calabre, il arriua en vn desert appellé la Tour, au Diocese de Squilacée, ou il s'arresta, faisant auec ses compagnons, qu'il auoit auec soy sa residence en certaines cauernes sous terre, ce que sçachant Roger Prince de ceste contrée, il alla visiter le sainct homme Bruno, & luy donna & à ses Confreres tout ce desert, ou ils edifierent vne Eglise en laquelle Bruno demeuroit seul, puis ils en edifierent encore vne autre non gueres loing d'icelle, auec vn Monastere aupres ou estoient les freres. Ce fut en ce lieu ou il mourut, l'an 1011. Pascal second seant au S. Siege, & Henry IV. en l'Empire. Il fut canonizé l'an 1520.

En suitte de l'ordre des Chartreux, vient celuy de Cisteaux, fondé par Robert Abbé de l'Abbaye de Molesme, ville du Duché de Bourgongne, aux enuirons de Langres, lequel voyant qu'il ne pouuoit reformer les Religieux de son Abbaye, les grandes richesses desquels les auoient rendus superbes & lascifs, print auec luy vingt & vn des plus gens de bien d'entreux, & partãt de Chalõ vne des principales villes de bourgongne, alla faire sa demeure en vn lieu solitaire appellé Cisteaux, ou par la permission de Gautier Euesque dudit lieu, & de Hugo Archeuesque de Lyon auec luy ce que luy fit Odo Duc de Bourgongne, il donna commencement au Monastere de Cisteaux, duquel toute ceste Congregation à pris son nom & son origine, mais les Religieux de l'Abbaye de Molesme firẽt tant enuers l'Euesque qu'il retourna à Molesme, & vn d'entreux nommé Estienne fut esleu en sa place.

Or quinze ans apres ceste fondation Bernard natif du Chasteau de Fontenay en Bourgongne, duquel son pere estoit Seigneur, auec treute de ses compagnons, entre lesquels il y auoit trois de ses Freres se rendit Religieux en ce Monastere, ou il fit vn tel progrez en la vie spirituelle, qu'il deuança de bien dire tous les autres Religieux de son temps, lequel en saincteté de vie ou semence infuse & acquise, ses doctes & diuins escrits tous remplis de la douceur & suauité diuine font foy du dernier: & sa charité, son humilité, sa patience, ses labeurs pour le secours de l'Eglise affligée, pour lors en plusieurs endroits & son austerité le rendront à iamais recommandable. Ce grand Sainct fut enuoyé de son Superieur pour fondre la grande & celebre Abbaye de Claireuaux, assise prés la riuiere Aulbe aux enuirons de Langers, qui s'apelloit au-

parauant le Val d'Absynthe : soit à cause de la quãtité de ceste herbe qui y croissoit ou pour la cruauté des habitans qui faisoient leur retraicte : Ce qui aduint l'an 1098. tenant l'Empire Henry IV. du nom, estant Roy de France Philippes premier, & continuant depuis a bastir grand nombres d'Abbayes és Prouinces de la France, & ailleurs : Il amplifia & enrichit tellement cét Ordre qu'il semble & le pourroit on bien dire auec raison, qu'il est le pere & restaurateur d'iceluy : car on trouue qu'il a de son temps estably & edifié de nouueau cent soixante Abbayes, estant de son viuant mesme tenu de tout le monde pour homme Sainct, docte, prudent, & de conseil admirable : ceux de Cisteaux obseruent la reigle de S. Benoist, portent la tunique blanche, & se ceignent de cordon de laine, la celle, le scapulaire & la cappe sont de noir : Ils n'auoient point accoustumé de manger de la chair, mais l'an 1560. ils obtindrent vn Breuet d'en pouuoir manger certains iours de la semaine on les appelle à Milan religieux de S. Ambroise, à Rome de saincte Croix, & à Hierusalem ils se nomment du tiltre de l'Eglise.

L'ordre du temps veut que nous parlions maintenant de l'ordre des Humiliez, lequel fut estably pour vne telle raison. L'Empereur Federic Barberousse s'estant rendu le maistre de la ville de Milan, apres l'auoir toute destruite en despit des Milannois, afin qu'il ne restast aucune memoire d'eux. Il fist semer du sel, & confina plusieurs nobles & illustres personnages, non seulement de Milan, mais aussi de toutes les Citez voisines, auec leurs femmes & enfans en exil en Allemagne, entre lesquels estoit Gualuagne Vicomte, & desia Duc de Milan, fils du grand André, tous lesquels apres plusieurs années, ennuyez qu'ils estoient d'vn si long exil, ils se vestirent tous de blanc, & s'estans jettez plusieurs fois au pieds de l'Empereur, ils obtindrent en fin de retourner en leur patrie, où auec cét habit mesme ils passerent le reste de leur vie en grande chasteté & saincteté, gaignant leur vie a faire des ouurages de laine & donnant aux pauures le grain qui en prouenoit, se nourrissans du demeurant fort sobrement : mais voyant qu'il ne pouuoient pas viure ainsi longuement sans se mettre sous quelque reigle, par l'aduis d'vn bon Prestre nommé Iean qui estoit Gentil-homme, & natif de la ville de Come au Duché de Milan, autres disent de Mede vne terre de Come : esloignez d'enuiron douze milles, ils se mirent sous celle de S. Benoist, la reigle qui leur donna fut depuis approuuée par le Pape Innocent III. & par les autres Papes les successeurs de maniere qu'en plusieurs endroits de l'Italie, il y a plusieurs Monasteres de ceste congregation. Ils ont à Milan dix Preuostez, ainsi les appellent-ils, & trois conuents de Religieuses les plus renommées, desquelles est celuy qu'on nomme le Cerceau, ils ont esté les premiers qui ont traduit à Florence l'art de besongner en laine lors qu'il s'y allerent habiter. Ceste congregation commença l'an 1180. du temps du Pape Luce III. du nom, & de l'Empereur Federic : Ils sont vestus de blanc, portent vne patience, auec vn petit capuchon cousu derriere, & mettent par dessus vne longue robbe fenduë par les costez pour passer les bras dehors, sans laquelle ils portent encore vn grand capuchon cousu qui leur couure la pluspart des espaules, quasi à la maniere du camail des Cardinaux : Ils ont vn bonnet rond en la teste, & leurs Prelats pour estre remarquez les portent quarrez, comme font les autres Prestres, neantmoins de couleur blanche. Ils souloient viure en commun, mais leur reuenu estant tombé entre les mains de leur Prelats, ils se laisserent aller à viure à leur li-

cence : mais l'an 1598. le S. & Illustrissime Cardinal Charles Borromée s'efforça de les remettre en l'estat premier auquel ils estoient jadis, à sçauoir de viure en commun & en Religieux, mais ce ne fut pas sans faire souffrir beaucoup à ce S. Personnage, & sans qu'il aduint quelques grands scandales, plusieurs d'entreux ne s'y voulans pas reformer.

Combien que l'Ordre des Carmes ayt tiré son commencement & son origine du Prophete Elie, duquel il a esté faict quelque mention cy-deuant, toutesfois l'ordre des temps a faict qu'on a remis à en parler iusques à maintenant. Ce sainct Prophete viuoit au monde 615. ans deuant l'Aduenement de nostre Seigneur, & fut emporté en vn chariot de feu. Son pere eust nom Sabata de la terre d'Arabim, & de la lignée d'Aaron. Sainct Hierosme tient qu'il fut le premier des hommes qui ne se maria iamais : Il donna commencement à son Ordre, non au terroit de Carith, mais au mont de Carmel, où il viuoit solitairement & Religieusement, obseruant les trois poincts principaux de la Religion, à sçauoir pauureté, obedience, & chasteté. Entre plusieurs Disciples qu'il eust, il s'en trouue quatre de fort signalez, & tous Prophetes : le premier le Prophete Elisée, le second Ionas qui prophetisa en Niniue, le troisiesme Michée de Iemla fils de Herelin qui prophetisa en Israël auparauant Helie & depuis la disparation d'iceluy, le quatriesme fut Abdias de la terre de Sichem & natif de Bethacoron:Elisée fut celuy qui demeura au mont de Carmel auec plusieurs enfans des Prophetes qui s'en allerent au jardin coupper des fascines dequoy ils firent des logettes auec du mortier : Ionas s'habitua auec ses Disciples en Sarepte, Abdias en Samarie, quelques autres en Galgala, Iericho, & Ephrain. C'est ce que dit le liure de la Concordance du vieil & du nouueau Testament, disant la vie Prothetique passa d'Elie en Elisée, lequel estant en sa plus grande vigueur, institua l'ordre des Conuents, & non seulement Elie garda chasteté, mais encore Elisee & ses Disciples. Voila le premier estat decét Ordre.

Le second commença à Sainct Iean Baptiste & en ses Disciples qui frequentoient les lieux d'aupres le Iourdain, & qui furent apres la mort de ce Sainct conuertis en la profession Euangelique, deffendans constamment l'Eglise auec les Apostres, lors qu'elle estoit encore naissante, & tenant tousiours l'institution du grand Elie. Ils bastirent vne Eglise au mont de Carmel à l'honneur de la Vierge Marie, laquelle ils auoient ja esleuë pour tutrice, & ceste Eglise fut la premiere dediée par les Chrestiens à la Vierge Marie, perseuerans en ceste maniere de viure l'espace be 400. ans.

Mais en l'an 412. ou enuiron, Iean Docteur Grec & quarante quatre Patriarches de Hierusalem, qui auoit esté auparauant superieur des Freres du Mont de Carmel à l'instance de Caprase son successeur en ceste charge escriuit vne reigle aux freres de cét Ordre, laquelle il tira de l'institution du grand Elie, & de la reigle de sainct Basile, en ce temps les Carmes estoient appellez de diuers noms, les vns les nommans Religieux, les autres Hermites nommez Carmes & freres de la Vierrge Marie. Or ceux qui tenoient Elie pour leur instituteur estoient de deux sortes; les vns voulans suiure la vie Monastique & Prophetique instituee par Elie voulans estre proprement les successeurs du Mont de Carmel sous la protection de la Vierge Marie : Les autres vouloient estre les imitateurs en la vie solitaire, viuans austerement dans des deserts & lieux inhabitez.

Cela dura iusques en l'an 636. que Homar Prince des Sarrasins auec vne grande multitude des siens, ayant demantelé plusieurs places des Chrestiens en Asie, & faict mourir grand nombre de Religieux, parce qu'il trouuoit mauuais que les freres Carmes portassent l'habit blanc, d'autant que les plus grands Satrapes du pays portoient seulement ceste couleur, il contraignit ces pauures gens à laisser cét habit. Depuis en l'an. 1099. les Chrestiens Latins s'estans rendus les maistres de la terre saincte, laquelle ils tindrent quatre vingt quatre ans. Les Carmes commencerent d'estre gouuernez par Prieurs Generaux Latins : de sorte que la reigle qui leur auoit esté donnée auparauant par Iean Patriarche, fut traduit de Grec en Latin par Alimine aussi Patriarche, & quatre-vingts ans apres, Albert Patriarche de Hierusalem homme fort renommé, escriuit vne reigle tirée de la vie d'Helie & du liure du susdit Patriarche Iean, & de la regle de sainct Basile le Grand, la donnant à garder par sa propre authorité à Brocard homme de saincte vie, & Prieur du mont de Carmel & à ses Hermites : & c'est ceste reigle d'Albert qu'ils ont tousiours obseruee depuis, laquelle fut toutesfois confirmée depuis par le Pape Honoré troisiesme du nom, il appaoist par ceste reigle que les Carmes estoient Hermites: car ledit Patriarche Albert ordonne de dire vn nombre de *Paternoster*, à ceux qui ne sçauent pas lire : & d'autant que la saincte Vierge apparut à vn Pere de cét ordre, luy presentant vn scapulaire, & luy disant : Reçoy mon bien aymé ce scapulaire, qui a esté donné par moy à ton Ordre en signe de ma Confraternité : & le Pape Honoré quatriesme du nom, leur permit de viue voix de pouuoir porter les cappes blanches, & l'an 1287. fut ordonné vn Chapitre general à Montpelier que tous ceux de ladite Congregation les porteroient, ce que Nicolas IV. approuua.

Or il ne leur estoit-il pas permis de manger de la chair par la regle du Patriarche Albert: mais les Papes Eugene IV. & Pie II. les en dispencerent, & outre ce leur octroyerent moderation de certains ieusnes fort estroicts, ausquels ils estoient obligez : mais Maistre Iean Soret homme de grand sçauoir, reforma cét ordre, & obtint du Pape Nicolas cinquiéme du nom, que tous ceux qui empescheroiét ladite reformation seroient excommuniez, & que les Freres reformez pourroient eslire vn Prieur & Vicaire general, de là se diuisa ceste Congregation en deux parties sous les noms des Conuentuels & de l'Obseruance. Depuis ce temps encore la bien heureuse Ierese d'Ahumada qui estoit de la ville d'Auila en Espagne, & depuis la reforme qu'elle apporta en cét ordre surnõmée Ierese de Iesus, remit encor l'ordre des Carmes en leur premiere splendeur commençant premierement par les Monasteres des filles dont elle fonda vne grande quantité, & par apres à ceux des hommes, lesquels on appelle encore aujourd'huy les Carmes deschaussez, ausquels elle fit quelques constitutions qu'elle comprint en vne Bulle que pour ce faire elle obtint du Pape Pie IV. en datte du 17. Iuillet 1565. & depuis confirmée par authorité Apostolique en vn Chapitre general tenu à Alcale de Henates l'an 1581. & comme ceste reigle est du tout portée à l'Oraison mentale, il y en a aussi vn article particulier, où elle veut que les Religieux & Religieuses hors & dedans leurs celles, ou aupres d'icelles, meditent iour & nuict en la loy du Seigneur, & veillent en oraison, s'ils ne sont employez à quelques iustes occupations. C'est ce qui se peut dire pour le present touchant l'ordre des Carmes.

Sont apres ceux cy, les Religieux de saincte Croix, non qu'ils n'ayent com-

mencé auparauant, mais ils auoient esté fort trauersez. Quelques-vns leur donnent pour fondateur vn nommé Cyriaque Euesque de Hierusalem, mais les Bulles des Papes Alexandre 3. Alexandre 8. & Pie 5. auec la chronique Martimade & Sabellie tiennent que Clete qui a succedé immediatement à S. Pierre en fut le fondateur, ayant esté admonesté par oracle diuin de pouruoir de logis aux pauures pelerins Chrestiens qui venoient à Rome par deuotion ce qu'il fit, donnant sa propre maison qui estoit en la place des patrices Romains, pour en faire vn Hospital public, qu'il garnist de tous vstencilles qu'il fit marquer d'vn grand signe de la Croix, donnant la charge d'iceluy à quelques-vns des plus signalez & deuots en la Religion Chrestienne, & afin qu'ils fussent mieux recogneus, il leur enjoignit de porter en leur main vne croix, en memoire de la Passion de nostre Seigneur, en l'honneur duquel il faisoit ce sainct œuure: en somme leur charge & Office estoit de loger, accompagner & deffendre les pauures Pelerins Chrestiens qui venoient à Rome.

Apres la mort de Clete les Crestiens ayant esté grandement persecutez, en fin ils commencerent de respirer sous Constantin le Grand, & la Royne Helene sa mere, estant allée en Hierusalem où elle trouua la tressaincte Croix, par le moyen des grandes promesses qu'elle fit à ceux qui la luy pourroient enseigner: comme au contraire elle fit de grandes menaces à ceux qui voudroient dissimuler ce qu'ils en sçauroient. En fin vn Iuif nommé Iudas luy en monstra le lieu, auquel estans arriuez, soudain il se fit vn grand tremblement, & sortit de cét endroit vne odeur si suaue qu'il sembloit qu'on eust là espanché les parfums les plus odorans, ce qui fust cause de conuertir ce Iuif à la foy, & de luy faire crier tout haut, ô Christ, tu es le vray Sauueur du monde! & receuant le S. Baptesme, se fit nommer Cyriaque, de là estant allé prescher les vertus & miracles de la saincte Croix auec plusieurs disciples: il fut en fin Euesque de Hierusalem, dequoy estans aduertis plusieurs des disciples de Clete, qui auoient continué iusques alors, mais secrettement à exercer l'hospitalité, ils se vindrent descouurir à Cyriaque qui remit sus cét Ordre, & luy donna vne nouuelle naissance, l'an 325. lequel continua à se multiplier iusques en l'an 365. sous Iulian l'Apostat, lequel fist mourir Cyriaque en la mesme année, par la mort duquel cet Ordre fut presque du tout esteint, à cause de la grande persecution. Depuis il fut encore ressuscité sous Vrbain II. lors que les Princes Chrestiens s'estans vnis allerent conquerir Aritulle, Hierusalem, & autres Citez de l'Asie. Le Pape Alexandre 3. long-temps apres la persecution de Ieanne Baberousse donna encor à cét Ordre plusieurs grands priuileges. Apres vint l'erreur des Albigeois, qui porta vn si grand trouble en l'Eglise, que tous ceux de ceste Congregation qui estoient propres à porter armes, furent contraincts d'aller en personne combattre contre les heretiques. Et le pape Innocent III. au sainct Concile de Latran le confirma, & luy octroya plusieurs priuileges, à cause du grand dommage que cét Ordre auoit receu. Depuis fut celebré vn autre Concile general en la ville de Mantoue, où il fut ordonné que les Freres de cét Ordre seroient vestus de bleu turquin, ayant esté iusques alors vestus de bureau. Le Concile se tint l'an 1460. Clement VII. du nom de la maison de Medicis, reforma encore ceste Congregation: & l'an 1568. les Peres de ceste Religion tenans leur Chapitre general en la ville de Boulongne, le Pape Pie V. leur enuoya vn Visiteur, & depuis l'approuué cét Ordre, & augmenté d'Indulgences & priuileges, le tout selon la reigle donnée par Alexan-

dre 3. & selon l'institution de Clete.

Quant à la Regle des Freres Prescheurs, elle a prins son origine de S. Dominique Espagnol, comme chacun sçait, & natif d'vne ville appellée Calogora au Diocese d'Osome, ou il fut Chanoine, regulier, & depuis estant venu en Gascogne, ou il demeura l'espace de dix ans, & reduisit au bon chemin l'Euesque de Tholose: depuis il s'en alla à Rome au Concile de Latran sous Innocent troisiesme, comme il a esté dit cy-dessus, duquel il impetra de choisir de se mettre sous telle regle approuuée en l'Eglise qu'il trouueroit bon, & il esleut auec enuiron seize Disciples qu'il auoit de se mettre sous celle de sainct Augustin, & ayant ordonné quelques constitutions, elle fut confirmée par Honorius III. du nom, l'an de nostre salut 1206. l'an premier du Pontificat de ce Pontife, & l'an sixiesme de l'Empire de Federic deuxiesme du nom: depuis estant allé à Tholose, il exhorta ses Freres, & les enuoya prescher deux à deux, les mettant à estre Prescheurs de faict & de nom: car le Pape Innocent leur auoit desia permis de prendre le nom de Prescheurs. Cét ordre ayant faict de grands fruicts par tout le monde & iusques aux extremitez des Indes, il est diuisé en deux, à sçauoir ceux de l'Obseruance & les Conuentuels: en Italie ceux de l'Obseruance sont encore diuisez en deux sortes, les Lombards, & les Toscans: mais les Lombards tiennent le premier lieu, ils demeurent à Rome à saincte Sabine qui estoit anciennement le Palais des Papes, & fut donné par Honorius III. à sainct Dominique, lequel fut canonisé par Gregoire IV. l'an 1221.

Au mesme temps de S. Dominique florissoit ce grand & admirable sainct François natif de la ville d'Assise, au pays d'Ombre ou Duché de Spolette loing de Peruse enuiron huict milles, le quel s'estant meslé de la marchandise iusques en l'aage de vingt-deux ans, mais vne forte maladie ayant esté cause de le faire transformer en vn autre homme, de superbe il deuint tres-humble, d'auare vn ausmonier, de riche, pauure, d'amateur du monde vn contempteur d'iceluy: & comme il passoit vn iour deuant l'Eglise S. Damian estant, entré en icelle pour prier Dieu; on tient que l'image du Crucifix, deuant laquelle il faisoit son Oraison, parla à luy miraculeusement, & luy dit: François, va t'en reparer ma maison, laquelle comme tu vois tombe en ruyne: deslors ayant confirmé sa vie à la passion de nostre Seigneur Iesus, il mit vne haire sur sa chair nuë, & vn sac par dessus, & se ceignit d'vne corde, allant ainsi sans chausses ny souliers pour se rendre plus contemptible: de sorte que sa renommée s'estant espanduë par les contrées circonuoisines, plusieurs personnes attirées par sa Sainteté abandonnerent le monde, & se rendirent de ses Disciples, faisans profession de pauureté & de mandicité. Ce qui fut cause qu'il escriuit vne Regle, tant pour ceux qui lors estoient vnis auec luy, que pour ceux qui viendroient par apres, laquelle il presenta à Innocent III. seant pour lors au sainct Siege, qui la confirma l'an de salut mil deux cens douze. Elle fut pareillement approuuée par Honorius III. du nom successeur d'Innocent. Et depuis la confirmation d'icelle, il ordonna encor que ses Freres s'appellassent Mineurs, pour tesmoigner plus grande humilité. Ce qui est remarquable en ceste regle, c'est que iamais Religion inuentée par homme ne fut plustost augmentée que celle-là: car en vn moment par maniere de dire, elle remplit tout le monde, de sorte que chacun s'en esmerueilloit. Quant au Seraphique S. François, il deceda le 4. Octobre 1226. & fut canonisé par Gregoire IX. l'an 1236. Ou-

tre les freres qu'il appella Mineurs, il establit encore vn second ordre de Religieuses sous la conduite de saincte Claire.

L'ordre du Val des Escoliers commença en Champagne Prouince de France, par vn Docteur Theologien nommé Guillaume, natif d'Angleterre, lequel apres auoir esté long temps escholier à Paris, depuis Professeur en ladicte ville, & en Bourgongne, à la fin il se retira en quelque Hermitage auec ses Disciples & Escoliers, & pourtant fut cét ordre nommé du Val des Escoliers, & fut approuué par le Pape Honoré 3. l'an 1218. Entre les premiers compagnons dudit Guillaume furent Richard, Euerard, & Manasses, ils tiennent la reigle de sainct Augustin, portent vn habit blanc, & puis vne cappe ou manteau noir. Ils ont des Conuents à Mons en Haynaut, à Malines à Leeuwen en Brabant, à Geront-sart au quartier de Namur, au Liege & à Horfalize, à Paris, & à Orleans, où se tient ordinairement le General de l'Ordre.

Le grand S. Louys duquel la pieté ne sçauroit estre assez recommandée à la posterité, estant incité par la Reyne Blanche sa mere en l'an 1261. retira en vne grande maison size deuant le Palais, & de l'autre costé de la riuiere de Seine qui passe par dessous le Pont sainct Michel, les Religieux de la Penitence de Iesus-Christ, vulgairemẽt dits en Latin *saccarij*, c'est à dire sachets, ou freres des sacs, à cause qu'ils estoient vestus de sacs, leur en faisant don pour y demeurer à perpetuité, mais ils ny firent pas longue residence: car l'an 1293. le 14. d'Octobre, ils le cederent, & quitterent par contract és mains de frere Gilles de Rome, pour lors Prieur general de tout l'ordre des hermites Augustins, alleguant que sans scrupule de conscience, ils ne pouuoient plus tenir ledit lieu, à cause de la pauureté, & que leur ordre diminuoit de iour en autre. Il y auoit aussi des Religieuses de cette compagnie qui auoient vn Conuent derriere S. André des Arts à Paris, & lesquels on appelloit Sachette: mais elles n'en furent expulsez du temps du mesme Roy, & ont seulement laissé à la ruë le nom des Sachettes: le mesme ordre parut en Angleterre en la ville de Londres l'an 1257. au rapport de Matthieu Paris lequel appelle *Saccati*.

Incontinent apres le deceds de sainct François commença l'ordre des Freres nommez Seruiteurs de la bien heureuse Vierge Marie, qui print son origine de sept riches marchands de Florence, qui estans d'vne Confrarie nommez les loüanges de la saincte Benoiste Vierge, lesques estans vn iour de l'Assomption en oraison, entendirent vne voix qui leur dit, qu'ils deuoient estre comme sept estoilles, & que dans peu de temps ils donneroient commencement à vne Religion portant le nom de la saincte Mere de Dieu, leur conseillant cependant cette voix de se separer de leurs parens, viure d'vne vie plus estroicte, & vacquer à l'oraison, ce qu'ils executerent, & prindrent la robbe noire en memoire du dueil que la saincte Vierge auoit porté en la mort de son Fils, & se retirerent en vne haute montagne nommée Senaire, où le mont Alenay, à huict milles de Florence, estant situé au milieu de six autres montagnes, ou ils menerent vne vie tres austere, employans tout leur temps en oraison, pour les necessitez de l'Eglise: les noms des sept sont Boufils, d'autres disent des Monaldy, Amedee, Bonaionta, Manetto d'Antelli, Alexis Fauconnier, Sostegno des Sostegni Vgnecione de la famille des Vgnecioni: & comme vn iour des Roys, ils estoient venus à Florence demander l'ausmone, les petits enfans commencerent à crier comme inspirez diuinement, donnez l'aumosne aux seruiteurs de la Vierge Marie, si que dés lors cét Ordre fut appellé de ce

nom, & le Pape Innocent VIII. leur confirma. Quand à la robbe noire & le scapulaire qu'ils prindrent, & qu'ils se mirent sous la reigle de S. Augustin, fut à cause qu'il leur fut reuelé, ainsi comme on dit par la saincte Vierge sept ans apres qu'ils s'estoient retirez en la montagne, si qu'ayans pris cette reigle, le premier chef de leur Ordre fust le Pere Bon fils, puis ils edifierent l'Eglise & le Monastere de l'Annonciade celebre par toute l'Italie, où se void le pourtraict du visage de la mere de Dieu, peint comme on tient, par les Anges vingt ans apres leur fondation: Vn nommé Philippes Binitij estant entré miraculeusement en leur ordre, il reçeut tant de graces de la saincte Vierge qu'il se rendit admirable tant en France qu'en Allemagne, conuertissant vn fort grand nombre de pecheurs, si bien que la renommée de sa saincteté, & celle de plusieurs autres de cét ordre, commença à s'espandre de toutes parts, le Pape Alexandre quatriesme l'an 1255. confirma & approuua cette Religion, leur donnant pouuoir de créer vn general, comme les quatre mendians, s'estant tellement augmentée, qu'elle s'est estenduë par tout le monde l'an 1426. Nicolas Perusien leur General diuisa cét ordre en deux, & de là est venu qu'on appelle les vns Freres seruants Conuentuels, les autres les Peres seruants de l'Obseruance. Cette congregation commença l'an 1233. du temps de Gregoire neufiesme, & que les Guelphes & Gibelains commencerent à faire leurs rauages en Italie qui fut fort trauaillée encor de tremblement de terre, innondations & extrémes froidures.

Celuy qui fut le chef de la congregation des Celestins se nommoit premierement Pierre, & surnommé S. Moron, natif de Heruia, terre des Samnites, aujourd'huy appellée Sergue en la terre de Laben, l'an 1215. son Pere s'appelloit Angelier & sa mere Marie, homme porté du tout à l'austerité & à la solitude dés sa plus tendre enfance, & apres auoir esté l'espace de trois ans sur vne montagne à faire penitence, finalement il fut receu Moyne au Monastere de Iesely de l'ordre de sainct Benoist, ou ayant esté quelque temps il demanda permission à son Abbé de se retirer en vne cauerne deserte sur la montagne de Morron, de laquelle il print son surnom, mais y estant recherché de trop de peuple qui y abordoit de toutes parts, il s'en alla en la montagne de Salmonne appellee la Magelle, où finalement n'ayant peu estouffer l'odeur de sa saincteté plusieurs l'ayant suiuy, il commença à fonder la religion des Celestins, bastissant sur cette montagne vne petite Eglise qu'il nomma du S. Esprit. Il portoit tousiours vne chaisne de fer sur sa chair nuë, & par dessus vne haire fort rude vacquant en continuelle priere, & reformant la reigle de S. Benoist, qui en ce temps-là s'estoit abastardie. La renommée de sa saincteté decorée de plusieurs beaux miracles, s'espandit tellement par toute l'Europe que le nombre des Celestins s'augmenta grandement, & le Concile se tenant pour lors à Lyon en France, sous Gregoire X. de l'illustre maison des Viscomti. Il obtint du sainct Pere la confirmation de sa religion, & de là s'en retournant en Italie, il y celebra le premier Chapitre general de sa congregation, finalement apres le deceds de Nicolas IV. l'Eglise Romaine ayans esté deux ans sans Pasteur, il fut esleu souuerain Pontife, l'an 1294. & de son aage le 79. apres auoir faict ce qu'il auoit peu pour éuiter ceste charge, en laquelle toutesfois il ne fut que six mois: car il s'en démit volontairement. D'autres disent par l'artifice de Boniface III. son successeur, lequel le condamna apres sans aucun subjet à tenir perpetuelle prison dans le chasteau de S. Simon, à present surnommé, où il fut dix mois,

d'autres disent deux ans faisant des miracles, predisant les choses futures, & priant Dieu pour son successeur, en laquelle prison il mourut, disant ces mots du Psalmiste: *Tout esprit loüe le Seigneur*, il fut depuis canonisé par Clement V. Cette Religion est diuisée en traize Prouinces, par la France, Allemagne, & Italie, & tient à present six vingts & quatre Monasteres.

L'an de nostre Seigneur 1319. seant à Rome Iean XXII. & en Allemagne Henry VII. commença la Religion du mont Oliuet par trois Gentils hommes Siennois, le premier nommé Bernard Tolomei, l'autre Ambroise Piccolomini, le troisiesme Patrice de Patricij, lesquels à la persuasion de Bernard se retirerent en vn mont appellé Oliuet, situé au Comté de Montalcin, & s'arresterent là pour faire penitence, & ayant esté accusez enuers le Pape, comme autheurs de nouuelles superstitions, ils le furent trouuer, lequel ayant ouy leurs raisons les renuoya par deuers Guido Pierramala Euesque, & Seigneur d'Arreze, sous le Diocese duquel estoit le susdit mont d'Oliuet, lequel auparauant qu'ils arriuassent, auoit eu vne vision en laquelle il vit la Vierge Marie, enuironnée d'vne grande multitude d'Anges, laquelle luy tendoit vne robbe blanche, & des memoires de la reigle de sainct Benoist, lequel leur donna l'habit blanc, en l'Eglise de la Trinité, auec la reigle de S. Benoist, sous la protection de la Vierge Marie. Apres cela ils edifierent vn beau Monastere sur le mont oliuet, appellé des Clostures, le chef de la congregation, laquelle ne s'estend point plus loing que l'Italie, & a iusques à soixante Monasteres, & plus. Ils portoient anciennement des sabots en leurs pieds, & n'y a pas long-temps qu'ils les faisoient porter à leurs Nouices au mont Oliuet, mais ils se sont depuis eslargis & licentiez.

Quant à l'ordre des Iesuates de sainct Hierosme il a tiré son origine de S. Iean Colombin Gentil-homme Siennois des plus illustres de cette ville, lequel l'an 1355. se conuertist à Dieu par le moyen de la lecture qu'il fit de la vie de saincte Marie Egyptienne: la maniere de laquelle conuersion seroit plus longue à reciter que ne porte l'estenduë des presens sommaires: mais ayant en fin tellemēt disposé sa femme qu'elle luy permist de viure en chasteté. Vn miracle d'vn ladre qu'il apporta chez luy, & lequel il luy laissa en garde, fut cause qu'elle fut contente elle mesme de faire vœu de chasteté & de dōner tous leurs biens aux pauures: Car au lieu du Ladre, elle ne trouua elle mesme dans la chambre ou il auoit esté laissé qu'vne tres-souësue odeur, de sorte qu'ils creurent que c'auoit esté nostre Seigneur Iesus Christ, qui sous la figure d'vn Ladre s'estoit apparu à eux, & s'estant associé auec vn nommé François Vincent, des plus apparents de la mesme ville de Sienne, ils furent deux ans à mener vne vie fort austere & contemptible, si que plusieurs se mirent de leur Congregation, iusques au nombre de soixante & dix, la meilleure partie d'eutr'eux estans lettrez. Ce que voyant Colombin, il s'en alla trouuer le Pape cy-dessus nommé à Vitorbe l'an 1397. encore qu'il l'eust desià veu en Toscannelle: car il fut accusé luy & les siens de tenir l'erreur des Fraticelles; Mais ayant esté examinez par l'Inquisiteur en la presence du Cardinal de Marseille, & trouué que ce n'estoit que calomnie: Le Sainct Pere les receut, & voulut qu'ils fussent tous vestus de drap blanc, & les habilla tous à ses despens, leur donnant apres l'habit de sa propre main. Il voulut qu'ils se retirassent aux villes & bourgades & eurent pour premier protecteur le Cardinal d'Auignon frere du Pape. Cecy aduint l'an 1367. le iour de sainct Iean Baptiste. Quant au nom de Iesuates,

Paul Maurice asseure qu'il ne leur a point esté donné, d'autant qu'ils auoient souuent le nom de Iesus en la bouche : mais par vn esprit prophetique les petits enfans crioient dés qu'ils les voyoient, Voyla les Iesuates: & que mesme S. Iean Colombin en esprit prophetique, dit vn iour à ses Confreres, Nous auons beau faire, Iesus Christ par sa puissance nous a donné son sainct Nom: & d'autant que leur reigle qui est sous celle de S. Augustin, n'est pas commune, il ne sera point peut-estre mal à propos de la rapporter icy particulierement, ainsi que la desduit le mesme Paul Maurice. Il dit donc que par obligation ils ne sont tenus de dire que cent soixante & cinq *Pater noster* & autant *d'Aue Maia* vont trois fois à l'Oratoire, ayant à chacune fois vn certain nombre à dire, sans que pas vn soit exempt de cela. Entre le matin & le soir ils sont en prieres l'espace d'enuiron cinq à six heures: les prieres du matin estant finies, le Prieur leur faict tous les iours quelque leçon, puis vn petit sermon, lequel estant paracheué ou demeuré vn peu de temps à prier Dieu mentalement: Outre cela deux fois le iour sans iamais y faillir, fors aux trois principales Festes de l'Année, chacun se discipline en son Oratoire vne fois au poinct du iour, & l'autre à vne heure de nuict, tous en particulier: en quelque temps que ce soit ne faillent iamais d'aller deux fois à l'Eglise, & allumer vn cierge sur l'Autel, puis font leur oraison à part pour la saincte Eglise, pour leurs bien-faicteurs, & principalement pour les ames de ceux en recommandation desquels leurs sont faictes plus d'aumosnes : Ioinct aussi que tous les Lundis, s'il n'y escheoit quelque feste, tous en commun si tost que la Messe est acheuee chantent au chœur certains Pseaumes, & autres oraisons pour les ames des trespassez. Semblablement tous les Samedis au soir, apres s'estre tous accusez de leurs fautes, ils font prierres pour toutes manieres de gens, tant fidelles que infidelles, ne plus ne moins que la saincte Eglise Romaine a accoustumé de faire le iour du Vendredy sainct. Autant de fois qu'ils entrent en leur Oratoire ils disent tousiours cinq *Pater noster*, & autant *d'Aue Maria*, en reuerence & commemoration de la Passion de nostre Seigneur, ils ne disent point de Messe, à l'imitation des anciens Moynes. Quant à l'office de la Vierge, lequel neantmoins tous dient quasi vniuersellement celuy des morts, les sept Pseaumes penitentiels, & mesme tout l'autre office Diuin n'est point d'obligation à cét Ordre, mais de deuotion seulement. Sainct Iean Colombin institua aussi l'ordre des Religieuses Iesuates, desquelles la principale a esté la bonne saincte Catherine de Sienne, cousine d'iceluy Colombin? il y en a à Lucques vn Monastere, qu'on appelle les Iesuates de Sainct Ioseph. Quant à ce qu'ils sont nommez les Iesuates de sainct Hierosme, cela vient que dés le commencement de leur Congregation ils prindrent ce grand miroir de penitence & lumiere des Religieux pour leur particulier protecteur Ioinct que leur deuotion estant telle enuers ce Sainct, qu'ils edifierent presques toutes leurs Eglises, & secrets Oratoires. En leur nom le Pape Alexandre sixiesme, ordonna par vne bulle qu'ils ne s'appelleroient plus simplement Iesuates, mais les Iesuates de sainct Hierosme.

L'ordre des temps requiert apres les Iesuates, de parler des Chanoines reguliers de S. Sauueur, l'origine desquels est Helie, à deux milles prés de Bourgongne estoit autresfois vn college de Chanoines de l'ordre S. Augustin, qu'on appelloit Ste. Marie du Rhin, lequel ayanr esté destruit par Iean Visconti Duc & Archeuesque de Milan, lors qu'ils print la ville de Boulongne, les Chanoi-

nes furent contraints de se retirer dans la ville au Monastere de sainct Sauueur qui auoit esté basty long-temps auparauant, en memoire du grand miracle qui estoit aduenu en l'image du Crucifix en la cité de Baruc au pays de Syrie, viuant Athanase Euesque d'Alexandrie l'an 785. le 9. iour de Nouembre. Durant ce temps, il y auoit vn nommé Estienne de la ville de Sienne, de l'ordre des Heremitains de Licette, lieu distant de Sienne enuiron trois milles: de la saincte vie duquel le Pape Gregoire 12. estant informé, & sçachant la bonne volonté que cestui-cy & ses compagnons auoient de remettre sus l'ordre canonique, il donna charge à trois Cardinaux de vestir Estienne, & vn nommé frere Iacques de l'habit canonique, ce qui fut executé en la ville de Lucques, le 24. Auril 1408. & le mesme Estienne ayant par apres donné le mesme habit à plusieurs de ceux de Licette. Ils prindrent l'habit de Sainct Sauueur, à cause que le lieu où ils auoient fait profession de l'habit Heremitain s'appelloit de ce nom. Or en ce cloistre sainct Sauueur dont il a esté parlé cy-dessus, estoit demeuré seul vn nommé Guillier, lequel entendant la renommée d'Estienne & de ses Chanoines desirant de voir cét Ordre Canonique remis sus, enuoya querir Estienne, & apres auoir conferé ensemble, ils enuoyerent vn Procureur au Pape Martin V. de la maison des Colomnes qui auoit succedé à Gregoire; lequel ayant ouy leur demande, donna commission à Nicolas Dalbergati lors Euesque de Boulongne (& qui depuis fut fait Cardinal de saincte Croix par le Pape Eugene IV.) de mettre ordre à ce qu'ils demandoient: & lors il vnist ensemble le Conuent de sainct Ambroise de Gobre, & celuy de saincte Marie du Rhin, auec la Chanoinerie de sainct Sauueur de Boulongne, ce qui fut confirmé par authorité Apostolique; comme il est porté par vn breuet donné du 5. Iuin 1518. Et leur baillle permission de celebrer Chapitre general par vne Bulle donnée à Mantouë le 16. Decembre l'an 2. du Pontificat du Pape Martin V. du nom, depuis l'vnion de certains conuents. Cét Ordre commença à prendre le nom de Congregation, & s'appelloient Chanoines de S. Sauueur, ils ont toutesfois esté appellez Scopetins par ceux de Florence, à cause de S. Donat de Scopette qui estoit de ceste congregation, mais c'estoit le quatriesme Conuent: au contraire l'autre fut le premier, aussi furent-ils appellez plus vulgairement Chanoines de S. Sauueur.

Apres les Chanoines de S. Sauueur suit en ordre de la Cōgregation de sainct Pierre de Pise, qui estoit de la famille des Iambes courtes, des plus illustres de ceste ville-là, lequel ayant resolu d'imiter la vie de ce grand Docteur S. Hierosme, il se trouua incontinent suiuy de plusieurs Disciples, auec lesquels il s'en alla au Comtat d'Vrbain en vne belle colline nommée Monte bello, laquelle est enuironnée d'vne fort agreable Forest: il bastist vne petite Eglise qu'il nomma la Trinité, auec quelque peu de logis, faict en façon d'vn Monastere, gaignant leur vie au trauail de leurs mains, & obseruans la communeauté Euangelique, ne celebrans poin de Messe: mais estans assiduellement en priere, & voulant ce bon Pere que ceux de sa Congregation s'appelleroient les Hermites de sainct Hierosme, comme ils s'appellent encor aujourd'huy, y adjoustant seulement de la congregation de sainct Pierre de Pise, laquelle congregation à si bien multiplié qu'elle a encor à present 37. Monasteres en Italie seulement, car hors d'icelle ils n'en ont point. Ils sont vestus d'vne tunique, & se ceignent d'vne ceinture de cuir, portans par dessus vn manteau, sur lequel ils iettent leur scapulaire: mais quand ils vont par la ville, ils iettent

par dessus ledit manteau, & tout leur habit est entierement de couleur de bure, le Pape Pie V. voulust qu'ils fissent profession : car auparauant ils pouuoient sortir & aller où bon leur sembloit. Ceste Congregation commença l'an 1380.

La Congregation de sainct Hierosme de Fesole commença quelque temps apres, à sçauoir l'an 1406. du temps du Pape Innocent 7. par vn nommé Charles Comte de Grauelle Florentin : lequel estant inspiré de Dieu s'en alla aux montagnes, où fut autresfois l'ancienne ville de Fesol, destruicte par les Florentins, où il print l'habit d'Hermite, auec luy Rhedon Grauelle, Gautier Marsi : où ils ne furent pas long-temps que plusieurs s'assemblerent autour d'eux, ausquels ils donnerent vne Regle, laquelle fut approuuée par le Pape Gregoire 12. pour lors seant au S. Siege, qui leur donna vn autre habit de couleur grise, se ceignant par dessus leur froc d'vne ceinture de cuir, & dessous ils portent vn manteau plissé & fendu par deuant, ils portoient lors des sabots, mais depuis ils les ont laissez : & parce qu'ils auoient esté dits auheurs du tiers Ordre de S. François, comme estiment aucuns, vn habit gris qu'ils portent encor pour le iourd'huy leur fust donné. Ils ne s'estendent point plus long que l'Italie, où ils ont trente ou quarante Monasteres, ceux qui demeurent à Milan sont appellez les Freres de saincte Anne.

L'an 1407. seant à Rome le Pape Gregoire XII. & en l'Empire Robert de Bauiere, commença la congregation dite de S. George Dalegue surnommé Azzurine, laquelle eust pour autheur Anthoine Corrare Gentilhomme Venitien, qui estoit de compagnie des Clercs reguliers Iesuates de S. Hierosme, les freres de laquelle portoient des sabots, & mendioient leur vie, cestuy-cy leur donna quelques reigles, confirmées par Gregoire 8. lequel y adiousta d'autres : mais principalement S. Laurens Iustinian premier Patriarche de Venise, lequel fut à ceste Congregation, & qu'a esté autresfois S. Bernard à celle de Cisteaux. Ceux de ceste congregation se vestent par dessous d'vn habillement de drap blanc, faict en maniere de soutane tout boutonné deuant, & portent dessus vne robbe de pers ou de couleur d'azur, vn bonnet à la teste, & vn chappeau sur l'espaule de mesme couleur. Ils viuent en commun, leurs chefs s'appellent Prieurs, & créent vn General. Ils ne souloient pas faire profession, mais si quelqu'vn d'entr'eux apres auoir esté vn temps en la religion changeoit de volonté ils luy donnoient certaine somme d'argent, & le vestoient en Prestre seculier, puis le laissoient aller ou sa fantasie le portoit : mais le Pape Pie V. l'an 1570. ordonna qu'ils eussent tous a faire profession solemnelle, comme ils font, sans déroger neantmoins à leurs priuileges, ny à l'ordre & presceance des lieux aux processions publiques. Toutesfois il y en à encore quatre Monasteres de cét Ordre qui viuent à leur mode, tiennent leurs Chapitres, & créent leurs Prieurs comme bon leur semble : & combien qu'ils ne soyent de ceux-là que quatre Conuents, neantmoins ils ont vn General, & leur chef est le Monastere de Lo Vieil.

La congregation du Mont-cassin, qui print son origine de Louys le Begue Gentil-homme Venitien, commença dans le Monastere de saincte Iustine, & de là fut appellée congregation de saincte Iustine l'an de nostre salut 1410. sous le Pape Iean 23. & Sigismond estant Empereur en Allemagne, ou les Papes Martin V. & Eugene IV. voyant ceste compagnie augmenter de iour en iour en saincteté de vie, ils la gratifierent de plusieurs priuileges, ce qui fust cause de la remplir de plusieurs hômes de lettres. Depuis auec le temps, s'estant

accreuë de l'Abbaye de Mont-cassin, dautant que c'estoit la premiere & la plus honorable de toutes celles de S. Benoist, elle print le nom d'icelle, & fust dicte la Congregation de Mont-cassin : Par ainsi tous ces Moynes noirs qui viuent sous l'Obseruance sont les vrays & premiers Moynes de S. Benoist, lesquels ont esté par plusieurs fois destruits & reformez. Cette Congregation de sainct Benoist estoit venuë en vne telle grandeur non seulement de richesses, qui auoient esté la principale cause de sa ruine, mais encore du nombre d'hommes & de Monasteres, qu'elle se trouue auoir eu iusques à trente trois milles Abbayes, & quatorze milles Preuostez & Prieurez: & lors que se fit la derniere reformation de saincte Iustine, elle estoit tellement mise bas que le nom des Moynes de S. Benoist estoit presque du tout esteint: mais depuis elle s'est tellement augmentée, qu'elle a plus de dix milles Abbayes tant en Italie qu'en Espagne, qui viuent selon ceste reformation, plusieurs desquels outre ce qu'ils viuent selon la reigle de S. Benoist, s'adonnent à l'estude, aux disputes publiques, & à la predication, ne plus ne moins que les mandians qui les fait grandement respecter en ces contrées-là.

Il sembleta de premier abord qu'il eust esté plus a propos de mettre la congregation des Freres de S. Ambroise au bois, auec les plus anciennes Religions que maintenant : mais c'est à cause qu'ils se sont dilatez, & ont paru d'auantage en leur reforme que leur origine, laquelle aduint en ceste maniere aux Faux-bourgs de la porte de Come à Milan, où est maintenant l'Eglise de sainct Ambroise au bois. Il y eust autresfois vn beau bois fort espais au milieu duquel estoit vne petite Chappele, où estoit depeinte l'image de la Vierge Marie, & là aupres couloit vn ruisseau d'eau claire, qui descendoit d'vne belle fontaine, laquelle y est encore aujourd'huy tenuë en telle reuerence, que plusieurs boiuent de ceste eau par deuotion. En ce boccage demeuroient trois Gentils-hommes Milannois, qui viuoient comme Hermites, le premier desquels fut vn nommé Alexandre de l'illustre famille de Criuelle, le second Albert Bozosse, & l'autre Anthoine Pierre saincte, d'où est venu que les pierres sainctes iusqu'aujourd'huy ont certaine Iurisdiction en vn Monastere de cette Religion nommé Casterne. Or en mesme temps que ceux-cy viuoient en leur solitude, l'admirable sainct Ambroise reluisoit en la ville de Milan, lequel estant aduerty de l'admirable façon de ces personnages les alloit visiter souuent, & mesmes par fois demeuroit auec eux vn iour ou deux prians Dieu, ou discourans des choses diuines. Depuis estant mort ils demeurerent plusieurs années en ce lieu, & par succession de temps lequel on ne peut pas bien cotter. Ils adjousterent à l'habit d'Hermite qu'ils portoient, la patience & la cappe, & prirent la reigle & profession de S. Augustin, les Milannois leurs firent apres bastir vn Monastere au mesme lieu, qu'ils fonderent à l'honneur de sainct Ambroise, & le nommerent sainct Ambroise au bois, à cause du sainct qui frequentoit en ce lieu durant sa vie, ils se sont depuis augmentez à diuers lieux, mesmement au Duché de Milan. Ils ont en general des Visiteurs & Prieurs & tous les trois ans celebren leur Chapitre general tousiours en ce lieu là, d'où ils ont eu l'origine. Ils ont plusieurs lieux où ils font le seruice selon la reigle de sainct Ambroise.

Le semblable peut-on dire de la Congregation des Moynes Hermitains de Sainct Hierosme, duquel il a esté dit quelque chose cy-deuant, mais depuis il fut reformé par Loup Solmere Espagnol sçauant homme, lequel estant arriué

à Rome obtint du Pape la permission de reformer cét Ordre, impetrant de luy l'Eglise de Sainct Alexis de Rome, assise sur le mont Auentin, auec les enuirons, & toutes les rentes & reuenus d'icelle, ausquels il donna la forme & reigle de viure selon l'ordonnance des Apostres, laquelle il auoit tirée des œuures de S. Hierosme. Aucuns disent qu'ils commencerent dés le temps d'Eusebe de Cremone, disciple de S. Hierosme, & que les Moynes de Garde-Loup d'Espagne, suiuant leur reigle: pourroit bien estre qu'ils auroient esté reformez par iceluy Loup, & que voyans depuis leur ordre s'en aller en dissolution, ils l'auroient de nouueau reformée, & que Loup auroit diuisé ceux-cy d'auec ceux-là, & en auroit fait vne nouuelle Congregation. Ils se vestent d'vne tunique blanche, auec le scapulaire de couleur tannée. Quand ils vont par la ville ils portent vne cappe fermée deuant à la monachale, de mesme couleur que le scapulaire. Loup d'Oliuete mourut l'an 1433. l'an troisiesme du Pape Eugene IV. Ceste Congregation peut auoir en Italie enuiron vingt Monasteres, desquels le chef & principal est l'hospital de Lodeiane en Lombardie. Ils auoient en Espagne six Monasteres, le chef desquels estoit S. Isidore distant de la ville de Seuille d'vne lieuë. Ils font profession, & obseruent la reigle de S. Augustin.

L'an 1400. qui estoit le Iubilé à Rome, il regna vne grande peste à Sienne, & autres lieux prochains, de laquelle mourut grand nombre de peuple, si bien qu'à Sienne fust pour le peu d'hommes qui restoient ou pour la crainte qu'ils auoient de laisser la vie, il ne se trouuoit personne qui voulust penser les pauures malades de l'Hospital: alors viuoit à Sienne sainct Bernadin, le pere duquel s'appelloit Patrice, & sa mere None, laquelle estoit de noble extraction, natiue de Massede Maranne, ville prochaine & sujette de ladicte ville de Sienne. Ce sainct Personnage poussé d'vne saincte & ardante charité, s'en alla à l'Hospital, ou il se mit à penser les malades tous pestiferez qu'ils estoient, & n'en bougea que la pestilence ne fust cessée, n'estant lors aagé que de vingt ans, & de là se retira solitaire en vn bois, où ayant vescu quelque temps fort austerement, il se fist en fin Religieux de l'ordre des freres Mineurs, où il ne porta rien auec soy qu'vn simple habit, & vne corde pour le ceindre: & comme desia la sainctete commençoit à se refroidir en ceste Religion, il commença de mettre peine que l'ordre de la bonne Obseruance fut maintenu & gardé, ostant tous les abus qui s'estoient introduits en iceluy, de maniere qu'il le reforma, & fit en sorte que les Freres furent reduits à viure en commun, sans auoir rien de propre suiuans simplement l'institution de leur Pere sainct François, en quoy il fut assisté de plusieurs qui suiuirent sa nouuelle reforme: mais d'autres aussi ne voulurent point quitter ce qu'ils auoient acquis auec peine & trauail. De là est venu, au moins y a il grande apparence que la Congregation de S. François est en deux sortes, à sçauoir de Conuentuels, & d'Obseruans, lesquels s'appellent les Sobottiers, qui s'augmenta tellement depuis, qu'elle passe en nombre beaucoup d'autres Religions. Cecy aduint sous le Pape Eugene IV. du nom, & du temps de l'Empereur Federic 3. du nom.

Enuiron l'an 1450. l'ordre des Minimes commença à florir par le moyen de sainct François surnommé de Paule, à cause du chasteau de Paule, où il auoit prins naissance, lequel est situé au Royaume de Naples entre la Brusse & la Lucanie, aujourd'huy appellée la principauté, voisin de la Calabre, & loin de la fameuse Cité de Cossence enuiron 30. milles. Son pere s'appela Matterille, &

sa mere Vienne; porté dés sa plus tendre enfance à l'austerité & aymant sur tout la vie religieuse : Depuis estant paruenu en aage d'homme, il eust en pensee de bastir vne Eglise auec quelques logettes pour habiter ; & de faict sous la permission de Pyrrhus lors Archeuesque de Cossence, auec l'ayde de ses voisins, il mit en effect ce qu'il auoit proposé, & ayant edifié ce Monastere, il n'y fust pas long temps qu'il n'eust incontinent vn grand nombre de disciples tant hommes que femmes. Parquoy il escriuit trois regles, l'vne aux freres, l'autre aux sœurs de son ordre, chacune desquelles il distribua en dix chapitres, & la troisiesme ce fut pour les Profez ou Mantelez : voulant que les siens fussent appellez Minimes, des Mineurs, & qu'entre autres choses il obseruassent sur tout le ieusne. Quadragesimal, à sçauoir de ne manger point de chair, dœufs, beurres, ny lectage tout le temps de leur vie, qu'en cas de necessité. Il voulut qu'ils fussent habillez d'vn drap tanné obscur auec vn capuchon de mesme couleur qui leur pend iusques à la ceinture, & qu'ils fussent ceints d'vn cordon de la mesme couleur : ceux qui sont Prestres le portent noüé à cinq neuds simples, mais les Clercs, Nouices & presentez à la differences des Prestres, ont leur capuchon qui leur pend iusques au cordon, & le cordon noüé seulement à troids nœuds. Le Roy de France Louys XI. du nom, qui regnoit pour lors, enuoya prier le Pape Sixte IV. de luy enuoyer ce sainct personnage, ce qu'il fit, & vint trouuer le Roy à Tours, lequel luy fit bastir l'Eglise & le Monastere, qui est encor auiourd'huy pres de ladite Ville au Plessis. Ceste Congregation s'estend en France & en Espagne, en Lombardie il n'y en a point sinon à Milan.

Du mesme temps de S. François de Paule, viuoit le sainct homme Ami-Dieu, natif de Portugal, lequel vint en habit d'Hermite en la Lombardie, où estant arriué il s'arresta en vn lieu appellé saincte Marie en Bresanois, vers Cremone, des dependances du Duché de Milan, où il donna commencement à sa congregation. De là à quelque temps il s'en alla à Rome, & demeura au Mont d'Or, qu'on appelle auiourd'huy sainct Pierre *in montorio*, lieu où le Prince des Apostres fut crucifié la teste contre bas, où il y a maintenant vn fort beau Monastere de cét ordre. Il estoit fort contemplatif, & a eu plusieurs visions pleines de Propheties, predisans les choses à venir. De luy ceste congregation a pris son nom de Ami-Dieu ou Amedées : ils sont vestus de gris & portent des sabots sans haut de chausses, se ceignans d'vn cordon comme font les sabotiers : ils possedent maintenant vingt-huict Conuents en Italie : car plus outre ils ne s'estendent point. Leur congregation commença en l'an 1460. mais le Pape Pie V. l'vnit auec celle de Cleruaux & des Sabotiers, c'est à dire de l'obseruance S. François.

Quand à la congregation des Apostolins, autrement dits freres des Apostres, elle eu son origine de S. Barnabé Apostre, lesquels estant venu à Milan, il fut le premier qui celebra la Messe en ceste ville là. En ce il assembla vn bon nombre de disciples, qui viuoient selon la coustume de la primitiue Eglise, qu'ils appellerent pendant qu'il vesquit, disciples Chrestiens, & apres sa mort Apostolins; maintenant freres des Apostres ou Barnabites, ils ont esté long-temps espars çà & là, & ne celebroient point la Messe, ains vacquoient seulement à l'oraison, & à viure en commun, comme on faisoit à la primitiue Eglise : Mais l'an 1484. Innocent VIII. du nom, estant prié par eux, il leur permit de dire Messe, & leur donna l'habit, à sçauoir le Scapulaire, & la Patience, cousus

ensemble, & vne ceinture de cuir, leur ordonnant de faire profession, & leur donnant la reigle de S. Augustin à obseruer. Il leur octroya de iouyr des mesmes priuileges que les Augustins : ils se vestent d'vn froc de drap tanné, auec la patience & scapulaire de mesme couleur, & en ceste sorte vont en public sans porter autre cape par dessus, sinon en hyuer qu'ils portent vn manteau de la couleur mesme à la mode des Sabbotiers de S. François; Ils tiennent Chapitre, & leur chef est appellé Vicaire general. Les premiers de cét Ordre qui dirent Messe furent frere Simon de Moraue, frere Iean Scarpe & frere Nicolas Cesteri Geneuois.

Le commencement de la congregation des Capucins vint pour vne telle occasion. En la marque d'Ancone sous la Seigneurie de Ferme, est vn chasteau appellé Montfaucon, dans lequel les freres Zacobins ont vn Monastere : là estoit vn Religieux, nommé Matthieu Basci, homme de bonne vie & grand obseruateur des sainctes institutions. Il aduint qu'vn iour qu'il s'en alloit auec quelques-vns de ses compagnons en vn lieu là auprès pour assister à quelque Office ; comme il fut paracheué, & que tous s'en retournoient en vn Monastere, luy estant demeuré vn peu derriere, ses compagnons trouuerent vn pauure homme qui estoit couché par terre quasi tout nud, & tremblant de froid, pour autant que c'estoit en hyuer, & qu'il estoit force neiges; lequel leur ayant demandé l'ausmone d'vn peu de drap pour se couurir, il n'eust aucune responce des autres, dont suruenant apres le susdit frere Matthieu, & voyant ce pauure homme meu de compassion, & craignant qu'il ne mourust de froid, il print deux bonnes pieces de drap qu'il auoit sous ses habillements selon la coustume de leur Religion, & les donna à ce pauure homme : & puis reprenant son chemin vers le Monastere, il fut esbahy que ce pauure disparut incontinent, & ne le vit plus. Cela fit penser à ce bon Pere qu'il auoit fait profession de pauureté, & que neantmoins il y en auoit de plus pauures que luy : De sorte qu'il n'estoit pas vray imitateur de son pere sainct François, & encor moins obseruateur de ce qu'il auoit promis, entrant en la reigle d'iceluy: si bien qu'il ne cessa depuis de prier Dieu iour & nuict, à ce qu'il pleust accomplir le vœu qu'il auoit fait. Doncques apres s'estre bien lamenté, il eust vne inspiration qui luy dit, qu'il donnast de nouueau commencement à l'ancienne obseruance de ses peres, lesquels suiuirent premierement l'instruction de S. François : de maniere qu'il print vn froc le plus deschiré rompu qu'il peust trouuer, & y attacha vn capuchon à la mode qu'ils en vsent aujourd'huy, puis sans en parler à personne, il s'en alla à Rome trouuer le sainct Pere Clement VII. luy demandant congé de porter l'habit tel que portoit au commencement S. François & ses Religieux, ce qu'il obtint sans difficulté, luy disant par trois fois qu'il vouloit que ceste reigle fut obseruée de poinct en poinct & de mot à mot : Quelque temps apres vn nommé frere Louys? auec vn sien frere tous deux Zacobins de Fossebonne ville de Marque & Duché d'Vrbain poussé du zele de l'obseruation de leur reigle sortirent de leur religion & s'vnirent auec ledit Matthieu : mais afin que la chose fut plus parmanente, & qu'il y eust moins de scrupule, Louys s'en alla au Pape, & obtint vn breuet non seulement de porter l'habit & obseruer la reigle, mais de la donner aussi à quiconque la demandoit, ce qui aduint l'an 1516. le 28. iour de May, & l'an troisiesme du Pontificat de Clement VII. si qu'en peu de temps ils se virent douze freres, leur premier General fut Matthieu, le premier Monastere qu'ils

eurent

eurent, fut en la ville de Cameria en la marque qui leur fut donné par Catherine Cido Duchesse de Cameria. Ceste congregation multipliant tellement qu'en l'espace de 42. ans elle s'accreut, en sorte qu'elle auoit 222. Monasteres diuisez en quinze Prouinces, & auoient 2240. Religieux.

Outre ceux-cy il y en a encore de reformez de l'ordre S. François, comme les Clairains, Clarmeaux & Recolets qui portent les Zoques, mais ils s'en pourra dire quelque chose cy apres.

Or combien qu'on ait cy-deuant discouru de l'origine des religions qui militent sous la regle de S. Augustin, il ne sera point mal à propos de dire quelque chose des Congregations qui viuent selon ceste regle sous le nom & le tiltre d'Obseruance, la premiere est la congregation de Lecette. Ce lieu est loin de Sienne enuiron trois milles, & s'appelloit anciennement Lissiette Foltignan fondée de S. Sauueur, & depuis S. Sauueur de Lecette au bois lac. Ce lac à esté habité par les Hermites de S. Augustin dés l'an 1050. ceste place s'estoit tousjours conseruée en saincteté, & pauureté fort secrette, propre à la contemplation. Barthelemy Venitien y fit depuis de beaux reglemens l'an 1387. & depuis par vn maistre Nicolas Cassin, & maistre Gerard de Rimini, tous deux Prieurs generaux de cét ordre, lequel commença depuis à s'augmenter, de sorte qu'ils ont aujourd'huy onze Conuents, tant au pays de Sienne, que Florentin, & n'y a celuy où il n'y ayt pour la moins cent Religieux.

La seconde Congregation de l'Obseruance des Hermitains, est celle de Charbonniere en la terre de Labeur qu'on appellé aujourd'huy Champagne, laquelle est encor à present nommée la Congregation de S. Iean de Naples, elles eust son commencement d'vn frere Simon Cremonois grand Philosophe & Theologien de son temps, qui estoit l'an 1399.

La Congregation Perusienne, appellée de S. Marie du Peuple en la Prouince Dombrie, qui commença l'an 1424. & enuiron 15. Monasteres.

La Congregation de Lombardie, ainsi nommée par ceux qui en sont: elle fust commencée l'an 1444. par vn bon pere appellé Iean Roque de Pauie, & vn autre nommé frere Gregoire de Cremone, dedans le Chasteau de Crane. Ceste Congregation est la plus grande & la plus celebre de toutes celles de l'Obseruance des Hermitains; tant à cause du grand nombre d'hommes qu'ils ont, qu'à cause que ceux de cét ordre qui sont gens de sçauoir & qui font grande profession de prescher. Il y a en ceste Congregation 66. Monasteres qui sont assez bien rangez.

La Congregation de saincte Marie de Mont Orton, distante de la ville de Pudone enuiron cinq milles, instituée par vn docte personnage nommé Frere Simon natif de Camerny ville de la marque Dauerne. Elle n'a pas plus de trois Conuents, & fut commencé l'an 1460.

La Congregation des Baptistes, ainsi appellée à cause du frere Baptiste qui en a esté l'Autheur, commença l'an 1484. Ils portent des sabots, & sont aussi appellez Geneuois, parce que leur fondateur estoit de Geneue.

La Congregation des Hermites appellé Pouilloise, ou autrement la Doucette, qui print son commencement en la Pouille par vn nommé Felix, de ce pays là, l'an 1492.

La Zumpame, laquelle fut instituée en Calabre l'an 1502. par vn nommé François Zumpama Calabrois, qui estoit en ce temps-là fort honoré pour ses bonnes qualitez.

La mesme année commença la Congregation, dicte de S. Augustin de Dalmatie, pour auoir esté commencée en Esclauonie. Quatorze ans apres s'institua en Allemagne vne nouuelle Congregation d'Hermites, qu'on appelle la congregation d'Andrea Proles de Germanie.

La derniere congregation de cét ordre fut celle de S. Paul premier Hermite de mesme habit que les autres, laquelle commença l'an 1330. Il y a des Monasteres de ceste congregation en Italie & en Espagne, toutesfois il n'y en a pas plus de 4. qui sont és enuirons de Rome; Or de ces Congregations des Hermites de l'Obseruance, il y en a fort peu de cogneuës en Italie, fors celle de Lombardie qui est la plus signalee de toutes. Mais celle des Conuentuels est espanduë non seulement en France, Italie, Espagne, Flandres, & Germanie, mais aussi elle a penetré iusqu'au monde nouueau.

La Congregation de Sainct Paul premier Hermite d'Hongrie, fut commencée au Monastere de Sainct Iacques de Patach en Hongrie, par vn Strigonnois nommé Eusebe, lequel obseruoit auec ses compagnons vne certaine reigle & maniere de viure, qui leur auoit esté baillée par Barthelemy Euesque de cinq Eglises, l'an de nostre Seigneur 1215. Quelque temps apres estant desia ceste congregation en bon nombre, ils requierent au Pape Vrbain quatriesme, qu'il leur voulust donner la reigle de S. Augustin, ce que toutesfois ils ne peurent obtenir de luy. Quoy voyant Paul Euesque de Vesprin, il leur donna la forme de viure qu'ils tiennent l'an 1263. & lors cét Ordre commença de s'appeller la Congregation de S. Paul premier Hermite, & depuis l'an 1300. ils firent leur premier Prieur general vn nommé frere Laurens, Strigonnois. Enuiron 8. ans apres, l'Ordre fut confirmé par vn Cardinal que le Pape Clement 5. auoit enuoyé Legat en Hongrie, qui s'appelloit frere Gentil, de Mont-fleur, & auoit esté premierement frere Mineur, lequel donna à ceux de ladicte Congregation la reigle de sainct Augustin, & leur octroya la permission de pouuoir faire constitutions & tenir Chapitre general: Ce qui aduint le sixiesme de Decembre 1308. au monastere S. Laurens, prés la ville du Bade. Depuis estant esleu au S. Siege Iean XXII. du nom, il leur confirma leur Ordre, & le receut sous la protection du sainct Siege Apostolique, & deslors il commença de croistre merueilleusement, non seulement en nombre, mais en saincteté de vie, si bien qu'en Hongrie ils estoient estimez les meilleurs Religieux qui fussent en tout le Royaume. Au temps de Nicolas V. du nom, l'Eglise de sainct Estienne de la Rotonde à Rome au mont Celie leur fut donné par le Sainct Siege auec tout le reuenu d'icelle, & y ont esté plus de six vingt-ans sans auoir eu en Italie nul Conuent que celuy-là, où ils n'admettent que tous Hongres, & pas vn Italien. Ils se vestent tout de blanc, portant vn scapulaire grand & rod qui leur couure toutes les espaules, & dessus cela vn manteau tel qu'on le porte ordinairement, sinon qu'il est de couleur blanche & vn peu plus court.

L'Ordre de Ste. Brigide commença sous le Pape Gregoire XI. l'an 1376. lequel le confirma à ceste saincte Dame Royne de Suede, qui estoit allée à Rome, elle obtint de luy que les Monasteres dudit Ordre seroient communs, tant aux hommes, qu'aux femmes, & toutesfois qu'il y eust telle separation de murailles, que l'vn ne peust aller vers l'autre sans nececessité. Il voulust aussi qu'il n'y eust qu'vne Eglise pour tous les deux, ains que les Religieux comme Ministres des choses sacrées seroient en bas, & les Religieuses en haut pour dire leur Office & Oraisons, neantmoins que l'Abbesse commanderoit aux vns

& aux autres, combien que les hommes auroient la charge de ce qui appartiendroit au diuin seruice, & ornemens de l'Eglise, & qu'il y en auroit vn d'entr'eux qui seroit appellé Prieur ou Confesseur. Fut aussi ordonné qu'ils auroient des biens & possessions dequoy ils peussent viure, mais que la superintendance de pouruoir à tout ce qui leur seroit besoin aux vns & aux autres tant pour viure que pour le vestement, appartiendroit à l'Abbesse : qu'il leur seroit deffendu à tous & à toutes de sortir de leur Monastere sans euidente necessité, & qu'en ce cas il demanderoient congé à l'Abbesse. Ils tiennent la reigle de Sainct Augustin auec quelques articles adjoustez par cette illustre Reyne. Aucuns sont d'opinion que cette forme de religion auoit esté premierement inuentee en la Grece, mais que les bons Peres auoient ordonné que les hommes demeureroient separément des filles, de peur qu'elles ne donnassent occasion de mal-parler, & que partant sainte Brigide voulant remettre sus ledit ordre, qui estoit presque allé tout en decadence, elle trouua moyen que sans aucun soupçon l'Eglise & la maison seroit commune à tous les deux. Elle ordonna qu'ils porteroient l'habit gris, & dessus vn manteau de mesme auec vn Croix rouge sur l'estomach. On voulut que les Religieuses ne fussent point plus de soixante, ny les Religieux plus de vingt-cinq en chacun Monastere, sçauoir treize Prestres selon le nombre de treize Apostres, y comprenant sainct Paul : Puis quatre Diacres, lesquels pouuoient aussi estre Prestres, & representoient les quatre Docteurs de l'Eglise, & huict Conuents qui se doiuent tenir prests pour trauailler aux affaires de la maison: de maniere que tous ensemble les freres & les sœurs fut le nombre de treize Apostres, & des septante & deux Disciples de nostre Seigneur : & afin qu'on les peust entre recognoistre les vns des autres, les Prestres portent la Croix rouge sur le costé gauche de leur manteau, sous laquelle Croix ils mettent vne piece de drap blanc aussi large qu'vne petite Hostie pour la reuerence du sainct Sacrement. Et les quatre Diacres à la difference des Prestres, portent vn rondeau de drap blanc, qui signifient ainsi qu'ils disent, la sapience des quatre Docteurs, lesquels ils representent, & mettent dessus quatre petites pieces de couleur rouge faictes en forme de langues pour monstrer que le Sainct Esprit enflamme leur langue à reciter les sacrez mysteres de la Diuinité. Mais les freres Conuers portent sur leur manteau vne Croix blanche qui denote l'innocẽce de leur vie, sur laquelle il y a cinq pieces rouges en commemoration des cinq playes de nostre Seigneur. Cette saincte Dame mourut à Rome, & sa fille Catherine Princesse de Nerice, fit apres sa mort confirmer sa reigle par le Pape Vrbain V. Elle commença ses reuelations en l'an 1344. & l'an 1346. elle fut à Rome aagee de quarante deux ans, où elle demeura vingt-huict ans, elle fut canonisée l'an 1391.

L'origine de l'ordre de Premonstré est venuë d'vn nommé Norbert natif de Colongne, & depuis esleu Archeuesque de Memdbourg, auquel la Vierge Marie estant vn iour apparuë luy disant: Norbert, prends la robbe blanche. Il quitta le monde, & auec quelques compagnons qu'il auoit, il se retira en vn lieu fort aspre & solitaire nommé Premonstré, pour faire penitence l'an 1120. ce qu'il fit sous la permission de l'Archeuesque de Lyon, à cause que ce desert estoit en son Diocese. Ainsi de ce lieu appellé Premonstré la congregation a pris le nom qu'elle porte encor auiourd'huy. Depuis il fit confirmer sa reigle par Calixte II. l'an 1122. & derechef encor par Honoré II. son successeur

lequel leur donna la reigle de S. Augustin, & institua Chanoines reguliers, laquelle ordonnance fut de nouueau approuuée par Innocent III. Cette congregation s'est tellement multipliée en France, Espagne, & ailleurs, qu'elle est diuisée en trente Prouinces, esquelles ils ont plus de trois cens Monasteres, & bien enuiron quatre cens Conuents de filles. Leurs Abbez sont perpetuels, & doiuent estre sacrez par Euesques. Ils ont puissance de conferer à leurs Moynes les ordres Mineurs, & benir tous les ornemens de l'Eglise, & faire toutes les ceremonies, sinon qu'en telle benediction il falut faire la consecration, ils peuuent neantmoins celebrer les Messes solemnelles & publiques, auec la mittre, la crosse, le bonnet, & autres ornemens qui appartiennent à la dignité Episcopale : il font vn office different de celuy de Rome, & ont vn Breuiaire conforme à leur Missel, & si obseruent par toute leur religion vn chant qui leur est particulier: Quand à leur accoustrement, ils portent vn froc blanc & vn rochet de fin lin, & par le dessus vne chappe blanche ouuerte deuant, comme celle des Carmes. Cecy fut institué sous Henry IV. du nom, Empereur d'Allemagne. Guillaume de Tir, dit qu'en son temps vn nommé Almeric Chanoine regulier de Premonstré, fut faict Euesque de Sienne, l'an 1. 80. Quant à leur fondateur, ayant fait plusieurs miracles tant durant son viuant qu'apres sa mort il fut canonisé.

Le premier fondateur de la religion de Font-auellane fut sainct Lodolfe, lequel estant persecuté par vn Seigneur temporel se retira entre deux des plus hautes montagnes de l'Apennin, qui sont le mont Latria & le mont Coruo, celebrez tous deux par le Poëte Dante, lesquels sont proches de la ville de Cailles enuiron de cinq milles, & Ducale d'Vrbin cité de vingt milles, & neãtmoins sous le Diocese d'Aggobie. Ce bon homme s'estant retiré en ce lieu ou il viuoit comme vn Hermite, il acquist en peu de temps vne telle reputation de saincteté que plusieurs s'en allerent rendre à luy, pour ensuiure sa maniere de viure, partant il fit bastir vn Monastere portant le tiltre de saincte Croix, de là vient qu'il s'appelle encor auiourd'huy par ceux des enuirons le Mont saincte Croix. Mais apres sa mort, cét ordre ayant commencé à se lascher & n'estre plus ce qu'ils souloient estre, Pierre Damian qui estoit Religieux de l'Abbaye de Clussi à Rauenne, de l'ordre de Camaldoli grand personnage non seulement pour auoir esté Euesque & Cardinal, mais aussi pour sa grande saincteté, pour laquelle il a merité d'estre canonisé, remit derechef cette congregation à sa premiere reigle & obseruance, leur faisant obseruer la reigle de sainct Benoist, & ayant fait bastir vn cloistre y mit des Hermites tels qu'il cognoissoit propres a tel maniement: leur habit estoit vn froc blanc, le scapulaire de laine, le colet & le capuchon blanc, ils faisoient profession en la main d'vn Notaire: Depuis ils se licentierent encor, si bien que l'Abbaye fut tenuë en commande, & depuis tout ordre & discipline Monastique estant renuersé, le Pape Pie V. donna ceste Abbaye en commande perpetuelle au Cardinal de Rouere frere du Duc d'Vrbin lequel l'an 1570. print des Peres de l'ordre de Camaldoli, si que presque tous les Religieux qui estoient dedans, prirent l'habit & firent profession d'iceux : mais les ieunes ietterent bien tost le froc aux orties, les vieux demeurent auec les autres faisans le nõbre de trente Religieux, qui vescurent depuis auec vne religieuse obseruance, que ce Monastere s'est rendu recommandable iusques aux Prouinces plus esloignées: Leur premier Abbé s'appelloit Pierre Balueoli de Bagnacaualli, & leur Prieur Ambroise

Cagnoly Gentil-homme de Lodese. Le Poëte Dante a quelquesfois sejourné en ce lieu, & y a composé vne partie de ses vers : cét Ordre fut commencé enuiron l'an 1050.

La Congregation qu'on appelle des Hermites de Madame de Gonzague, aduint pour vne telle occasion : François de Gonzague quatriesme, Marquis de Mantouë, qui s'est fait renommer entre les plus valeureux & signalez Capitaines de son temps, s'allant vn iour esbatre en vne sienne maison, distante de Mantouë enuiron de douze milles, en passant aupres d'vn pan de muraille où estoit peinte l'image de la Vierge Marie, soudainement son cheual se dressa sur les pieds de derriere, si bien qu'il tomba à la renuerse & luy dessous : estant tellement meurtry, que tous ses Gentils-hommes le tenoient pour mort : alors vn de la compagnie nommé Hierosme Regini, de Chasteau Geoffrey, qui est situé au pays Mantoüan, homme deuot craignant Dieu, extremément fasché de la perte d'vn si grand Prince, porté d'vne grande foy, se ietta à deux genoux en terre deuant ceste image, & fit vœu à Dieu & à sa saincte Mere, que s'il luy plaisoit par sa misericorde restaurer la vie au Marquis il abandonneroit le monde, & se rendoit Hermite en ce lieu mesme, laquelle priere fut exaucée sur le champ, car le Marquis se leua sain & sauf : ce qu'ayant sceu apres le Marquis il fit bastir vn Monastere à Hierosme, auquel il assigna vn bon reuenu où cestuy-cy se retira, & fut cause que plusieurs s'y rendirent comme luy. Quelque temps apres à la faueur de l'Euesque de Rhegge, ils esleurent vne regle & maniere de viure, laquelle ils gardent encor à present, qui fut confirmée par le Pape Alexandre 6. Ils ne font point de profession, & ne s'obligent à aucun article sur peine de peché mortel. Ils ont quelques priuileges qui leur ont esté donnez par le S. Siege. Ils créent vn General, & ont aujourd'huy de 60. à 70. Monasteres, desquels le chef & principal est celuy de Gonzague, où il y a enuiron 12. Hermites. Elle commença sous le Pape Innocent 8. & de l'Empire de Maximilian premier du nom.

Richard Comte de Cornuaille, frere de Henry troisiesme, Roy d'Angleterre, ayant demeuré quelque temps en Allemagne, & s'en retournant en son pays, l'emporta auec soy vne petite portion du sang de Iesus Christ, & edifia vn Monastere vn peu au dessus de Biremistede vn village distant de Londres de 25 milles, où il mit ce precieux sang, introduisant ceste Religion qu'on nomma des bons hommes, lesquels obseruent la Regle de S. Augustin, & s'accoustrent d'vn habillement de gris enfumé, presque semblable à celuy des Hermites. Leur Prieur ou Abbé s'appelle Recteur, le principal & plus celebre Monastere de leur Congregation est nommé Asseris : elle commença, l'an 1257.

La Congregation de la vie commune, commença au temps du Pape Gregoire 11. par vn nommé Girard, homme de grande saincteté au Diocese de Tarante l'an 383. il estoit Allemand de nation, & a composé beaucoup de belles œuures dignes d'estre leuës pour sa doctrine.

En Espagne il y a vne Congregation nommée des Deschauds, ou pieds nuds, qui se vestent de gros drap, comme sont les Capucins, mais ils portent le capuche rond. Ils fond vne grande penitence, & gardent estroictement la regle de S. François : Ils ont plusieurs Monasteres, tous lesquels sont en lieux retirez du monde.

A Venise il y aussi vn fort beau & honorable Monastere, qu'on appelle du

S. Esprit, qui est seul de sa Congregation, sinon vn membre qui en dépend, situé à Padouë, qu'on appelle S. Michel. Ils s'habillent comme les Chanoines reguliers de Latran, viuent en commun, & obseruent la regle de S. Augustin, ils sont tous Venitiens, & possedent vn grand reuenu.

L'an 1264. du temps de Clement 4. du nom, commença la Congregation de la rançon de Captifs, la charge desquels est de rachepter les prisonniers qui sont entre les mains des Turcs, afin de les remettre apres en leur pleine liberté : ils se vestent tous de blanc, & portent vn manteau ouuert deuant comme celuy des Carmes, sinon qu'il est blanc. Ils ont sur leur estomach du costé droict, vn escusson large d'vne pomme, où il y a depuis le milieu vers le haut vne croix blanche en champ rouge, en l'autre partie des armoiries du Royaume d'Arragon. Il n'y à point de freres de ceste Congregation en Italie, excepté huict qui sont en l'Eglise de S. Quitie, prés de la tour du Compte à Rome, lesquels obtindrent cela du Pape, auec quelque reuenu, l'an 1564. Ils obseruent la regle de S. Augustin.

L'ordre de la saincte Trinité fut instituee pour deliurer les pauures prisonniers des mains des Turcs. Paul Morise tient, que leur premier Monastere, fut Saincts Thomas des Monts, au mont Celie, & se fonde sur ce que dedans la petite Eglise (car la grande est toute descouuerte & à demy desmolie) on void à main droicte entrant vn arc, où sepulchre antique tout de marbre, dans lequel ces mots Latins sont grauez, en ces termes : *Anno domini & Incarnationis* 1197. *Pontificatus vero Domini Innocentij Papæ 3. anno primo* 15. *Calendis Ianuarij institutus est nutu Dei ordo sanctißimæ Trinitatis & captiuorum à fratre Ioanne sub propria regula sibi ab Apostolica sede concessa Sepultus est idem fratre Ioannes in hoc loco anno Domini* 1213. *mense Decembris* 21. Elle fut commencée lors que le Pape Innocent troisiesme declara Othon cinquiesme Empereur d'Occident, & le couronna, & au mesme temps que Constantinople fut prise par les François & Venitiens.

L'an de nostre Seigneur 1198. Innocent troisiesme du nom, qui pour lors seoit au sainct Siege, fit edifier à Rome le beau & celebre Hospital du Sainct Esprit en Saxe (lequel lieu est ainsi appellé) d'autant que jadis les Saxons, peuple de la Germanie y habiterent, & le dota de plusieurs belles possessions pour subuenir aux pauures malades, & autres indigens, & à celle fin qu'on y fist le seruice diuin, il ordonna vne regle pour tous les freres & sœurs qui voudroient estre de cét ordre, laquelle a esté depuis confirmée par le sainct Siege Apostolique : Neantmoins l'an 1594. le Pere Bernardin Cyrilli de Aquila, Precepteur & Maistre General dudit Ordre, y mit quelque reformation, ayans faict en sorte, que les malades y sont fort bien pensez, & les aumosnes augmentées, grand nombre de filles mariées, le seruice diuin bien administré, le reuenu amplifié, & le lieu tres-bien entretenu de reparations. Ceste Regle commande que tous les freres & sœurs viuent en obedience, & chasteté, sans auoir rien de propre, & que sur tout ils soyent soigneux des malades. Et quand ils font leur promesse & vœu, ils le font en ceste sorte (toutesfois en termes Latins) Ie tel me donne & presente à Dieu, à la benoiste Vierge Marie, au S. Esprit, & à mes Seigneurs les pauures malades, pour estre tous les iours de ma vie leur seruiteur : ie promets de garder chasteté moyennant la grace de Dieu, & viure sans rien posseder qui me soit propre, & à vous mon maistre & general, & à tous vos successeurs, de vous porter toute obeyssance, & d'auoir fidelle soin du bien des

pauures, ainsi Dieu me soit en ayde, les sainctes Euangiles, ainsi le representera l'Autel auec le liure des Euangiles. Alors le precepteur, ou celuy qui est le plus ancien luy rend telle responce: Pour la promesse que tu as faite à Dieu, & à la Vierge Marie, & à tous nos Seigneurs, les pauures malades nous te receuons, & les ames de tes pere, & mere, pour participer aux Messes, Matines, ieusnes, oraisons, ausmones, & tous autres biens qui se font, & feront en la maison du sainct Esprit, Dieu t'en face telle par comme chacun de nous en attend auoir au demeurant la maison du sainct Esprit te promet pain & eau, & te donner vne robbe humble. Cela dit l'ancien prend vn manteau, où il y a vne croix, laquelle il luy monstre, en luy vestant sur les espaules, & dit ainsi. En vertu de ce signe de la Croix soit chassé de toy tout mauuais esprit, & Iesus Christ te conduise au Royaume Eternel. Ceste congregation a plusieurs Hospitaux en diuers lieux de la Chrestienté, desquels celuy de Rome est le chef. Les chapitres generaux s'y assemblent, & s'y rend compte l'administration de tous les autres. Si vn frere de cét Ordre, fust il Recteur du lieu ou General, est trouué ayant quelque chose de propre à sa mort, on ne l'enterre pas en vn lieu sainct, ains il est tenu comme excommunié. Ils sont vestus d'habit noir sacerdotal, & doiuent porter vne Croix blanche à leur robbe, comme celle des Archeuesques sur le millieu de la poictrine, & vn manteau sur le costé gauche, les enfans sont vestus de bleu.

L'Autheur de la congregation des Prestres qui recueillent les Orphelins, estoit vn Gentil-homme Venitien, appellé Hierosme Miani, lequel ayant desia intention de faire quelque œuure qui fut agreable à Dieu, comme il persistoit en ceste saincte resolution l'an 1528. il aduint vne grande cherté quasi generale à toute l'Italie, mais particulierement à Venise, où elle fut si grande que les pauures y mouroyent de faim par les ruës: Ce que voyant cét homme bien, esmeu de charité & compassion de la calamité publique, alloit par les places publiques, les prenant par les ruës & autres lieux, en menant les vns & portant les autres, iusques à vn certain lieu qu'il auoit preparé à cét effect, où de sa propre substance il les nourrissoit, & pouruoyoit à toutes leurs necessitez: & ne se consentant pas de ce qu'il auoit fait en sa ville, apres auoir mis bon ordre à son Hospital, il s'en alla vers la Lombardie pour en recueillir d'autres, & vint en vne ville appellée Semaque, laquelle est aux confins du pays de Bergame, & du Milanois, où il trouua que des trois parties, les deux estoient mortes de pestilence qui estoit par toute ceste Prouince: & voyant ce bon personnage que ses grains estoient prests à moissonner, il print auec soy quelque nombre des pauures, ne laissant pour cela tous les iours à certaines heures de dire deuotement l'Office de la Vierge Marie, auec ceux qui estoient auec luy, se nourrissans de pain & d'eau seulement, sans se soucier d'auoir d'autres viandes. Ce qu'estant diuulgué par tous les lieux d'alentour, plusieurs de ces peuples accouroient vers luy, & fut donc en ceste ville-là vn logis, où luy, & les siens viuoient en toute saincteté de vie, ce qui incita plusieurs a son exemple d'abandoner leur bien pour le suiure, & viure auec luy en pauureté: s'estant ainsi estably en ce lieu, & desirant de faire encor des fruicts ailleurs, il s'en alla en la ville mesme de Bergame, où il fit en ce lieu trois Hospitaux; vn pour les pauures Orphelins, l'autre pour les conuertis, & le troisiéme pour les petites filles orphelines. Cela fait, il print son chemin vers Milan, où estāt arriué il commença à rechercher & mettre ensemble les pauures orphelins, & en assembla,

bien iusques à cinquante en l'Eglise du Crucifix, où il auoit pris son logis. Il ne fut gueres en ce lieu que le bruit de sa saincteté ne paruint iusques aux oreilles du Duc, qui estoit lors François Sforce II. lequel luy ayda fort à continuer cette saincte entreprise, luy donnant le lieu où ils logent maintenant, & s'obligea de payer le loüage d'iceluy au grand Hospital de Milan, parce qu'ils estoit de ses appartenances, de maniere qu'encore auiourd'huy la chambre Ducale paye ledit loüage à cét Hospital. Or apres que ce bon Gentil-hommes se fut bien trauaillé en ceste saincte œuure, allant par diuerses villes pour edifier les lieux propres à receuoir les pauures orphelins : il se retira à Semasque où il estoit desia assez cogneu où il finit ses iours. Apres sa mort ceste Congregation est tousiours allée en augmentant, si bien quelle s'est estenduë en plusieurs villes d'Italie, & principalement en la Lombardie. Les Prestres de cette compagnie tiennent tous les ans vne fois leur Chapitre, & peuuent confirmer leur general auec deux Conseillers pour trois ans, & demeure en la puissance de ce General d'assembler le Chapitre où bon luy semble, & là sont appellez par nom & par surnom tous ceux de la congregation tant Couuerts, que Prestres, lesquels sont changez de lieu en autre, selon qu'il est de besoin, & mettent grande peine à ce que les pauures Orphelins soyent bien gouuernez, tant pour la consideration de l'ame, que pour celle du corps, & pource le General est tenu de visiter par chacun an, du moins vne fois, tous les lieux qui sont destinez pour leur demeure & entretenement. Ils obseruent diligemment tous les poincts de leur institution, & ne font toutesfois point de profession solemnelle : mais qui veut viure auec eux, faut qu'il promette d'estre obeyssant aux Superieurs. Au demeurant ils viuent en commun. Ceste congregation fut approuuée & confirmée par le Pape Paul Farnese III. du nom, & depuis par Pie IV. lequel leur permist de continuer ainsi comme ils auoient commencé, & accepta sous la protection de l'Eglise, non seulement tous les lieux & Conuents qu'ils se trouuerent auoir pour lors, mais aussi tous ceux qu'ils auroient à l'aduenir: depuis ils ont commencé à faire profession, laquelle leur a esté confirmée par le Pape Pie V. Elle commença l'an 1528. seant au sainct Siege Clement VII. du nom, & en l'Empire Charles V.

Lors que tous les Princes Chrestiens estoient en guerre les vns contre les autres, & que l'Italie se trouuoit extrémement trauaillée, qui fut l'an 1526. François Sforce dernier Duc de cette maison fut assiegé dans Milan, & s'estant retiré dans le chasteau, fut contraint par faute de viures de se rendre à Antoine Leué, & au Marquis de la Pescaire, laissant la ville & le Chasteau à l'Empereur Charles V. Outre cecy, la ville de Milan fut tellement affligée de peste, qu'elle emporta pour le moins le tiers du peuple. En ce temps, dis-je, trois Gentils-hommes, le premier nommé Iacques Antoine, de la maison des Moris, laquelle est tres-ancienne, comme on peut voir par les deux martyrs Naber, & Felix, de ladite maison, lesquels receurent la couronne de martyre sous l'Empire de Maximian & Diocletian, qui fut enuiron 70. ans deuant S. Ambroise, le second estoit cremonois nommé François Marie Yacharie, le troisiesme estoit de Milan, & s'appelloit Barthelemy Ferrere, lesquels instituerent la congregation des Prestres reguliers de S. Paul de celle de Millan, se dedians à vne vie deuote & contemplatiue & s'abtenans des plaisirs du monde, sans cesser d'exhorter les pecheurs à penitence, & lire publiquement les Epistres de Sainct Paul, ouyr vn chacun en confession, & administrer les Sacremens de la saincte

communion: Au demeurant ils viuoient en commun & ne possedoient rien de propre, ils auoient de coustume se discipliner deuant vn chacun par les ruës & places publiques, pour mespriser dauantage le monde : Apres leur mort ils ont esté tenus & reuerez comme saints: ils ont quelque nombre de Monasteres, mais le chef de tous est celuy de Milan fondé de S. Barnabé.

L'ordre des Prestres reguliers Thearins a pris son origine de Iean Pierre Caraphe fils de Iean Antoine Caraphe, Baron illustre de la ville de Naples, lequel ayant esté Euesque de Theate, & renoncé à son Eueſché, pour viure solitairement en vn endroit du mont Piatio, enfin le iour de l'exaltation saincte Croix en l'année 1548. du temps du Papat de Clement cinquiesme, & de l'Empire de Charles V. accompagné du Seigneur Caietan Tiennée de Vicenes, & Prothonotoire Apostolique, le Seigneur Boniface Colly Alexandrin, & le Seigneur Paul Romain tous quatre concurrent en vne mesme deuotion s'en allerent ensemble en l'Eglise de Sainct Pierre, si furent conduits par tout le Clergé en solemnelle procession iusques au grand Autel, où sont les Sainctes Reliques de sainct Pierre & sainct Paul, sur lequel Autel ils iurerent & promirent deuant tout le monde d'obseruer les trois vœux que les autres Religieux ont accoustumé de promettre en leur profession, assauoir pauureté, chasteté & obeyssance. Ces quatre furent les premiers qui firent ainsi ce vœu, & tous les autres qui sont entrez depuis en cette congregation ont fait le semblable, & pource que le chef de tous fut l'Euesque Theatin, de là est venu qu'on les appelle Theatins. Il est vray que cét Euesque apres auoir institué ceste Congregation fut faict Cardinal par le Pape Paul, & depuis apres la mort de Marcel qui ne fut Pape que vingt & vn iour, il fut esleué au S. Siege, & appelle Panl quatriesme, dont plusieurs de cet Ordre sont nommez Paulistes, mais plus communement Theatins.

L'orde des Iesuites est maintenant si cogneu par le monde, que ce seroit quasi chose superfluë d'en escrire plus particulierement : Il suffira seulement de remarquer que leur fondateur fut le bien-heureux Ignace, de la noble famille des Loyoles, qui sont au cõfins de la ville d'Alpheitia, en la Prouince de Guipura en Espagne, lequel accompagné de Pierre le Febure, Alfonce Salueron, François Xauier, Iacques Laynes, Nicolas Bauadille, Simon Rodrigas, Claude Iaye, Iean Cordure & Pasquis Brœt, fit vœu en la chapelle des Martyrs qui est sur le mont de Mont-martre proche de la ville de Paris, où apres auoir demandé l'ayde de la bien-heureuse Vierge, & de sainct Denis Areopagite patron & protecteur de la ville de Paris, ils firent vœu à Dieu de renoncer du tout au monde, & de seruir en perpetuelle pauureté à la gloire de Dieu, & au salut des ames, signamment à iour nommé de passer par mer en Hierusalem, en intention de s'employer de tout leur pouuoir à conuertir les infidelles, & tascher par tous moyens d'acquerir la couronne de Martyre : que s'il aduenoit que leur resolution & dessein fut empesché par quoy que ce fut, que l'an expiré ils s'en iroient à Rome, & offriroient leur trauail & seruice au S. Pere, pour le salut & secours spirituel du prochain, purement & simplement sans en pretendre aucune recompense, & sans exception de tẽps ny de lieux: lequel vœu ils firent l'an 1534. le 15. iour d'Aoust que l'Eglise solemnise la feste de l'Assomption de la mere de Dieu. Et depuis l'an 1540. le 28. Octobre la reigle d'Ignace ayant esté confirmee par le Sainct Siege, le Vendredy plus prochain des Calandes de May ensuiuant Ignace, & ses compagnons, firent a l'Eglise sainct Paul à Rome vne

nouuelle profession. Cette reigle fut confirmée & approuuée au Concile de Trente, comme il se void en la 25. session chap. 17. la vision que ce bien-heureux pere eut de nostre Seigneur qui luy promist de luy estre fauorable à Rome, fut cause qu'il imposa le tres-S. nom de Iesus à sa societé.

Il y a encor des Prestres de l'Oratoire, desquels le bien-heureux Philippes Netio Florentin fut fondateur en l'an 1564. Ses trois premiers nourrissons furent ce celebre & tant renommé personnage Cesar Baronius, le second Iean François Bourdin depuis Archeuesque d'Auignon, & le troisiesme Allexandre Fidelle. Ils commencerent leur congregation à Rome en l'Eglise de S. Hierosme, ou apres que leur nombre fut plus grand, ils esleurent par iour quatre d'entr'eux pour prescher au peuple. Il n'y auoit que le Samedy excepté, son intention principalle estoit de ramener l'ordre de Prestrise en son ancienne splendeur. Ceste année derniere Pierre de Berule François natif de Paris, de bonne & noble famille, & duquel la pieté & sainčteté ne sçauroit estre trop recommandée, ny son zele ardent, encore qu'il a à la gloire de Dieu & au salut des ames, ayant infiniment trauaillé pour la conuersion de ceux qui sont deuoyez de la vraye Religion, a esté institué vn ordre de l'Oratoire, lequel est en plusieurs choses different du premier approuué: Toutesfois par le S. Pere Paul V. du nom, à present seant au S. Siege, desquels on attend de grands fruicts pour les beaux reglemens & reformations qu'on espere qu'ils apporteront en plusieurs choses.

Il y a encore quelques autres congregations pour la doctrine Chrestienne, instituées principalement pour catechiser les petits enfans, ce qui commence maintenant d'auoir grand cours en nostre France, entre lesquelles il y en a de filles nommees Vrseline, tant à Lyon, qu'en Auignon, & autres lieux qui instruisent la ieunesse, lesquelles toutesfois ne font point de vœux; mais l'année derniere, à sçauoir l'an 1612. au mois de Nouembre, le iour S. Martin, d'autres filles aussi nommées Vrselines, qui ont vne maison au Faux-bourg S. Iacques de la ville de Paris, prindrent vn nouuel habit sous la reigle de S. Augustin, & firent les trois vœux solemnels, selon les Bulles qu'elles en auoient obtenuës du S. Pere Paul V. Elles ne sont encor que douze.

Apres auoir traitté des ordres approuuez de l'Eglise, il ne sera peut-estre pas hors de propos de dire vn mot aussi de ceux qui sont condamnez, Entr'autres des blancs qui eurent vne telle origine. Au temps de Boniface IX. il vint d'Allemagne vn certain Prestre, lequel descendant des Alpes auec quelques-vns qui le suiuoient, il s'arresta à Luques, ou il amassa incontinent plus de trois mille personnes à sa deuotion, & se vestit tout de blanc, portant vne aube de lin auec vn capuchon en sa teste, comme ceux que portent les Religieux, comme faisoient aussi ceux qui le suiuoyent, tant hommes que femmes. Il portoit vne Image du Crucifix en sa main, & se lamentoit des miseres humaines, des calamitez de son temps, & des pechez des hommes, si bien qu'auec le grand maintien qu'il auoit, l'alleure modeste, le parler bien composé, & autres belles apparences qu'il monstroit, il estoit tenu & honoré comme vn homme sainct. Adonc toute sa compagnie qui estoit grande le suiuoit deux à deux, en maniere de procession les plus apparents deuant, pour le commun peuple, & les femmes ils alloient les derniers, & allans ainsi de ville en ville, crioyent souuent tous ensemble misericorde, paix, & autres inuocations mesmement. Ceste contemplation de la tres-saincte mere de Dieu composée par S. Gregoire à

sçauoir, *Stabat Mater dolorosa*, & où la nuict les prenoit, il couchoient à mesme terre, & viuoient de ce que les bonnes gens leur apportoient. Ce qui incitoit tellement le peuple à deuotion que plusieurs personnages mesmes de grand' maison, & gens d'Eglise, se mirent à les suiure, & seuestir de blanc comme eux, c'est pourquoy ils ont esté appellez les blancs. Or ayant ceste compagnie couru beaucoup de pays, finalement il fut resolu par leur chef qu'il les meneroit droict à Rome: Comme ils s'y acheminoient, le Pape Boniface 9. estant à Vitorbe distante de Rome d'enuiron quarante mile en fut aduerty, & fit mettre la main sur le chef & le fit mener à Rome, où estant bien examiné, il fut condamné à mort, & executé comme supestitieux, & par ainsi la guide estant osté à ceste compagnie, elle se rompit, & s'en retournerent chacun en leur maison: ce qui aduint l'an 1400. Le crucifix que cét homme portoit pour banniere est à Lucques, & ce sont à ce qu'on dit plusieurs miracles par iceluy: ainsi que fait foy le grand nombre d'images qui sont penduës en l'Eglise où il est, qu'on appelle l'Eglise du crucifix: & mesmes lors qu'il fut apporté par ceux de Luques à leur retour apres la mort de ce chef, il monstra de grands miracles par le chemin, comme on peut voir, par les escritures authentiques faictes par mains des Notaires public qui sont gardées au thresor de la Confrairie des blancs. De maniere que voyant ceux de Lucques la continuation des choses miraculeuses que Dieu faisoit par ceste saincte image, ils bastirent ceste belle Eglise qui en porte le nom, où ils la mirent tres-honorablement sur l'Autel principal. Ce lieu est administré par vne Confrairie en Confraternité, laquelle a retenu iusques aujourd'huy le nom des blancs; on y fait le seruice diuin fort deuotement: il y a encor a Florence en l'Eglise sainct Pierre du Moron vn autre Crucifix, qui est aussi fort reueré pour les grands miracles qu'il fait, & dit-on que c'est celuy que portoient les femmes de la susdite compagnie en procession, lors qu'elles suiuoient cét homme d'Eglise. Il y a aussi en ceste Eglise vne Confrairie des blancs. Ceste congregation commença enuiron l'an 1396. & fut esteinte l'an du Iubilé 1400. en ceste ville de Luques. Il y a vne Eglise de S. Martin que le Pape Alexandre 2. fist bastir lors qu'il estoit Euesque d'icelle & quand il fut paruenu au Papat, il octroya priuilege aux Chanoines qui y sont de pouuoir porter mitres de soye blanche en de certaines solemnitez, ce qu'ils ont tousiours fait depuis, iusques au temps de Paul 3. lequel non seulement leur confirma ce priuilege, mais y adjousta de porter l'habit Episcopal entierement, & quand ils voudroient.

Apres ceux-cy on peut mettre ceux de la Coquinerie, lesquels aymans mieux endurer toutes autres incommoditez que de trauailler, auec ceste lascheté de cœur, neantmoins ils voulurent susciter vne Congregation sous espece de Religion: ainsi se vestans d'vne Squeme de grosse toile, teste nuë & pieds nuds, alloient comme vagabonds çà & là, s'arrestans aux portes des Eglises ou au coing des ruës pour demander l'aumosne. On dit qu'vn faineant de Cremone appelé Iacques en fut l'autheur: ils mangeoient de toutes sortes de viandes, & tans qu'ils vouloient dormoient, & à telle heure que bon leur sembloit: alloient où il leur plaisoit, & manioient de l'argent à leur volonté, & ce qui estoit le pire, ils n'auoient personne à qui ils rendissent obeyssance, & viuoient à discretion, n'estans sujets à Euesque, Prieur, General, ny autre Seigneur temporel.

Il y a eu aussi la Congregation des Freres de l'Opinion, laquelle print son

commencement l'an 1278. d'vn nommé Herman, & fut assez fauorisee de plusieurs Princes; mais finalement quand leurs meschancetez furent descouuertes on les suprima, & fut leur Congregation excommuniées par le Pape Boniface huictiesme.

L'an 130. commença la Congregation des Doulcins, qui fut mise sus par vn certain personnage natif de Nauarre ville du Duché de Milan, nommé Doulcin, lequel en moins d'vn an mit ensemble tant d'hommes que de femmes plus de six mille personnes qui suiuoient presque mesme ordre, ou pour mieux dire mesme desordre que ceux dont nous venons de parler. Ceste Congregation fut excommuniée par le Pape Clement V.

Quant à la Congregation des pauures de Lyon, ils furent chassez par le Pape Iean XXII. Ils se disoient du tiers ordre de Sainct François, & tenoient vne certaine opinion fantastique contre la foy Catholique: parquoy le susdit Pape ne se contenta pas de les chasser, mais ordonna qu'ils fussent tous bruslez l'an 1320. l'Autheur de ceste secte fut vn frere Pierre de l'ordre des freres Mineurs.

Mais auparauant que de mettre fin à ce petit sommaire, il sera bien à propos pour contenter la curiosité du Lecteur, de dire vn mot des Religiõs qui sont en Ethiopie. Le plus grand & principal Monastere qu'ils ayent en ce pay-là est celuy de Bisan, c'est à dire de la vision, lequel est proche de la ville d'Ercoco, qui est au gouuernement du Barnagas, sujet du Prete-Iean. Il y a en ce Monastere plus de trois mille Religieux, estant cestui-cy chef de six autres qui sont situez aux enuirons, dont le plus esloigné en est distant de trente milles. En chacun d'iceux il y a vn Dauitte, c'est à dire Gardien, lequel est sujet, & rend obeyssance à l'Abbé de la Vision: Ce Monastere est assis sur la pointe d'vn rocher fort haut, d'où on voit vne profondeur espouuantable de quel costé qu'on puisse ietter la veuë en bas. Il y a là dedans vne grande cuisine toute garnie d'vstencilles, aupres de laquelle il y a vn grand refectoir ou ils prennent tous leur refection, & mangent trois à trois dans vn plat de bois qui est bien large, & guere, profond. Les viandes dont ils vsent sont fort grossieres, & leur pain mesmement qui est fait de millet, d'orge & d'vne autre espece de petite graine noire, qu'ils appellent Tufe. Ce pain est tout rond de la grosseur d'vne pomme d'Adam, & en distribuent à chacun des Religieux trois pour sa portion, & aux Nouices chacun vn & demy seulement: On leur donne auec cela quelque peu de choux sans sel & sans huile, de laquelle viande ainsi mal assaisonnée, ils enuoyent par honneur aux plus anciens & venerables de la maison, lesquels sont dispẽsez de venir au refectoir. Ils nourrissent grand nombre d'enfans au dessus de huict ans, la pluspart desquels sont manchots, estropiez, ou aueugles, Mais quant aux Religieux ils ne mangent iamais de chair, ny ne boiuent iamais de vin sinon hors du Conuent, quand ils sont seuls: ont vne coustume que si tost qu'ils ont donné l'habit aux Nonices, ils les enuoyent hors du Monastere gaigner leur vie, & trauailler pendant qu'ils sont ieunes, pour autant qu'ils ne se pourroient pas entretenir au Monastere s'ils ne s'aydoient de leur industrie, encor qu'il y ait vn grand reuenu: mais quand ils sont deuenus vieux, alors ils se tiennent tout a faict au Monastere, où ils passent le reste de leurs iours. Ils se donnent bien de garde que femmes, ne mules, ne vaches, ne poules, ne autre beste quelconque de sexe feminin, n'approche du Conuent d'vn grand traict d'arquebuse. En chacun Monastere de cét ordre ils nourrissent vn coq, auquel

ils attachent deux sonnettes aux pieds, & leur sert pour leur signifier l'heure de Matines & de Vespres. Ceux qui demeurent aux champs ne s'adonnent à autre chose sinon à cultiuer les terres pour y semer du millet, & à entretenir des ruches d'abeilles, & quand la nuict approche ils se retirent incontinent à leurs maisons de peur des bestes sauuages. Le reuenu de ce Monastere de la vision est fort grand, car en premier lieu la mõtagne où il est assis contient bien enuiron trente milles de ce pays, où il vient grande quantité de millet, orges, seigles & tuses, dequoy on leur paye les dismes, & mesme les pastis où se nourrit le bestail leur rendent tribut. Au bas de ces montagnes il y a plusieurs bonnes fermes, desquelles la plufpart appartienent à ce Monastere, & de là iusques à vne iournée ou deux, on trouue infinis autres lieux de leurs possessions qu'ils appellent Gultus, c'est à dire les franchises de la vision, il ont outre cent petits villages qui leur payent tous les trois ans chacun vn cheual qui seroient 33. cheuaux par an: mais l'Alicasin, c'est à dire le maistre d'hostel, ou Procureur du Monastere au lieu de cheuaux prend des vaches, à raison de cinquante pour chacun cheual, estant la coustume telle: de maniere que tous ces lieux là qui sont distans du Monastere iusques à cinq iournées, il reçoit bien par an mil six cens cinquante vaches, outre lesquelles elles sont encore chargées de plusieurs redeuances de grain, qu'ils payent à ce Monastere, les dépendãces duquel s'estendent plus de quinze iournées dans le Royaume de Tigremalun: ces terres s'appellent Adetyeste, & payent par an quarante cheuaux appreciez à vaches cõme dessus, & vne infinité d'autres droicts. Il y a encores plusieurs autres lieux qui sont au Roy, lesquels leur payent quantité de cheuaux, & tiennent cela d'ancienne coustume, en fin on tient qu'ils peuuent aller plus de trente iournées sur le leur. Quelques vns d'entr'eux sont fort deuots, les autres vicieux: ils ont beaucoup de superstitions, qu'ils tiennent des Iuifs, ils gardent fort estroittement le Sabbat, faisant cuire leurs choux & leur pain dés la veille, de peur de rien faire de leurs mains ledit iour du Sabbat, non pas allumer du feu, de maniere qu'ils sont les plus desresglez de toute l'Ethiopie. Leurs habits sont faits de peaux de chévres accoustrées comme chamois, qui leur pendent iusques à terre, & sont reteintes de couleur jaune, puis ils on la dessus vne chappe cõme celle des Iacobins, qui est faite de mesme peau. Quant à l'accoustrement de leur teste, non seulement eux? mais aussi tous les Religieux de l'Ethiopie portent cheueux, sinon les Prestres qui sont tondus.

Le reste des Religieux d'Ethiopie sont presque tous d'vn ordre, à sçauoir de celuy de sainct Antoine, combien qu'ils ayent quelque diuersitez en leurs ieusnes & abstinences: car ils y en a qui mangent chair, & boiuent du vin, & d'autres qui n'en veulent pas seulement voir, ny laisser entrer en leurs Conuents. Leurs habillemẽs sont tous de couleur jaune, les vns estant faits de gros cotton, les autres de peaux de chévres accoustres comme chamois. Les femmes de religion sont habillées de mesmes, excepté qu'elles ne portent point de manteaux par dessus leur froc, ny de cheueux comme les hommes, ains vont auec le froc seulement, la teste toute rase, à l'entour de laquelle elles portent vn bandeau de cuir bien serré, sinon quand elles sont vieilles qu'elles y mettent par dessus certaines coifes & voiles: elles ne demeurent point renfermées dans les Monasteres, mais dans les fermes & villages qui en despendent. Et pource comme nous auons dit, que toutes leurs Religious sont de mesme ordre, elles sont suiettes au plus prochain Monastere, où elles reçoiuent l'habit: elles n'en

trent point à l'Esglise,non plus que les autres femmes:Aucunes d'icelles sont de bonne & saincte vie, les autres qui ne sont pas si reformées ont des enfans, Tous les Religieux & Prestres de ce pays-là portent en leur main vne croix de bois noir : & quant aux Prestres ils vont tousiours teste rase, & portent longue barbe: mais les hommes laïcs nourrissent leurs cheueux, & font raser le dessons de leur menton,& leurs moustaches: la plus grand part des Moynes vont nuds pieds,& n'y a gueres d'Eglises de Prestres où il n'y ait aussi des Moines, & s'en trouue aucunes où il y a iusques à deux cens Debeteras, c'est à dire Chanoines, & autant de Moynes, qui sont entretenus bien honorablement. En l'Eglise de Caxumo qui fut la premiere edifiée par la Royne Candace, apres qu'elle eust esté baptisée par l'Eunuque, qui auoit premierement receu le baptesme de S. Philippes,& il y a 300. Chanoines,& autant de freres: Ils ne disent iamais plus d'vne Messe le iour, & ne viennent point la dire qu'ils ne soient trois Prestres, tous preparez à l'Autel, & qu'ils n'ayent de l'encens, & sont tous nuds pieds car nul n'entre en l'Eglise qu'il ne soit premieremẽt deschaussé:ils ne crachent point depuis qu'il y sont entrez : les hommes laycs, ne les femmes ny en rent iamais ains demeurent dehors tout en vn rond, & là reçoiuent les Sacremens par les mains des gens d'Eglise, soyent Prestres ou Moynes. Ils ont des cloches de pierre & de fer, & les Religieux se leuent tousiours deux heures deuant le iour pour dire Matines, lesquelles ils disent par cœur, & n'y a autres clarté, sinon vne lampe qui demeure tousiours ardente au milieu de l'Eglise, & y mettent du beurre au lieu d'huyle,parce qu'ils n'ont point d'oliuiers en ce pays-là: ils chantent Matines à haute voix & de fort mauuaise grace, comme gens qui criẽt sans art ny accord:leur seruice ne se dit pas par vers ny couplets,mais tout ainsi qu'en prose,& consiste tout en Pseaumes,ausquels ils adioustent aux iours de festes vne prose selon la solemnité qu'ils celebrent, & tant qu'ils sont à l'Eglise ils demeurent tousiours de bout: A Matines ils ne disent point plus d'vne leçon, laquelle ils entonnent aussi mal que le reste, & presque de la mesme façon, que l'on a accoustumé de representer la parole des Iuifs en la Passion de nostre Seigneur, & auec ce qu'ils ont la voix fort rude & mal accordante, ils courent tant que la langue peut aller,& se lit cette leçon deuant la feste principalle:laquelle finie,ils font la procession auec quatre ou cinq croix plantées sur des bastons qui ne sont pas plus long que les bourdons que portent les pelerins,& les soustiennent de la main gauche,en la droicte ils tiennent vne encensoir, car il y a tousiours autant d'encensoirs que de croix. Au reste ils se reuestent de certaines chapes de soye fort mal propres,parce qu'elles n'ont pas plus de largeur que celles d'vne piece de damas,ou quelqu'autre piece de soye.

Quant à leurs ieunes,ils commencent leur Carabie dés le Lundy de la Sexagesime, qui sont dix iours auant nostre Careme,prenant leur general abstinence, pendant leur Caresme est de viure au pain & à l'eau:car aussi bien ne trouueroient-ils pas du poisson s'ils en vouloient mãger : n'y en ayans pas beaucoup en ce pays-là,pource qu'il est trop esloigné de la mer.Il est bien vray qu'il y en a de bon & en quantité dedans leurs fleuues:mais ils ne le sçauent pas prendre, & s'ils peschẽt quelquesfois,c'est bien peu souuẽt,& à l'instãce des grands Seigneurs, leur manger ordinaire est du pain, car estant leur Caresme iustement au cœur de leur Esté,à faute de pluye ils ne peuuent auoir de choux ; combien qu'en quelques Monasteres,Ils les cultiuent si bien qu'ils en ont toute l'annnée: en d'autres endroits ils viuẽt de raisins & de pesche,qui commencent à meurir

sur la fin de Feurier, & durent iusques à la fin d'Auril, dont ils vsent, & ceux qui ont de tels fruits sont beaucoup mieux traictez que les autres, outre le pain ils vsent pour viande comme vne sorte de graine qu'ils appellent Causa, & en font vne sauce où ils trempent leur pain qui est aspre & cuit à la bouche, ils font encores vne sauce d'vne certaine graine qu'ils momment Thebba, laquelle ils appareillent en maniere de moustarde, l'appellent Cenafrique, & de toutes ces trois choses ils vsent le long du Caresme, ils ne mangent point de laict, ny de beurre, & ne boiuent point de vin fait de raisin, ny de miel, mais leur boisson ordinaire est d'vne sorte de biere qu'ils appellent Zauna, & la font auec de l'orge, ou du millet, laquelle a vn goust pareil à celuy de la ceruoise : Il se trouue beaucoup de Religieux qui par deuotion ne mangent point de pain tout au long du Caresme, autres tout le long de leur vie, & au lieu de pain ils vsent d'Agriones qui est vne herbe de ce pays-là à laquelle ils donnent vn boüillon sans sel, sans huyle, & autre assaisonnement, & quand ils n'en peuuent trouuer ils mangent du Rhabazus, ou maulne, & des lentilles, qu'ils mettent ramollir dans l'eau claire. Quelques-vns portent vn habit de cuir sans manches, ayans les bras tous nuds, & plusieurs portent sur leur chair vne ceinture de fer large de quatre doigts, dont les pieces sont joinctes ensemble auec de certaine poinctes, lesquelles sont tournées deuers la chair. Autres tout au long du Caresme ne s'asseent iamais, ains demeurent tousiours de bout : d'autres, qui durant le Caresme se mettent dans de petits instrumens de bois qui sont faits iustement à la mesure de leurs corps, & semblent estre des bieres sans couuercle, estans accommodées pas derriere afin de placer, leur fesses, & en haut pour mettre leurs coudes, & par deuant il y a pour appuyer vn liure: Leur habit est vne chaire faicte de poil de bœuf, & par dessous sur la chair ils ont la ceinture de fer. Il y en a d'autres lesquels pendant le Caresme se vont renfermer dedans les cauernes, où ils viuent d'herbes & de lentilles seulement. Il y en a encores tant Religieux, que Religieuses, qui tous les Mercredys & Vendredys du Caresme, passent la nuict en l'eau iusques au col, aupres de la ville de Cassimut bastie pour la Royne Candece, où il y a vn lac dans lequel sont plusieurs logettes de pierre, où plusieurs Moynes Religieux, & autres Prestres se vont mettre à ces iours-là : d'autres, non seulement ne mangent point de pain, mais se retirent aux profondes valées des forests les plus espaisses, ou autre homme du monde ne va, & là font penitence tout le Caresme auec de l'eau : Le ieusne, comme font la plus grande parties des Religieux pendant le Caresme, est de manger seulement de deux iours en deux iours, & tousiours le soir quand il est nuict, mais le Dimanche, ny le Samedy, ils ne ieusnent point, & pour ceste raison il font cinquante iours de Caresme, & pour autant qu'il ne se dit là qu'vne Messe par iour, ils la celebrent de nuict, où tous communient, puis s'en vont soupper, alleguans à cela la Cene de nostre Seigneur, lequel consacra son vray corps, disent-ils, vn iour de ieusne comme il estoit quasi nuict: aux autres iours qu'il n'est point ieusne, ils disent la Messes dés le matin : quant à ceux qui mangent de la chair, ils n'ont point de discretion du Vendredy & Samedy, ains en mangent indifferemment: Outre le Caresme, ils ont encore diuers ieusnes, premierement le Lundy d'apres la Trinité, ils commencent à ieusner tous les iours de là en auant fors le Samedy & le Dimanche, iusques au iour de la Natiuité de nostre Seigneur, depuis lequel iour iusques à la Purification de nostre Dame, qu'ils appellent la feste de

S. Sauere, ils n'ont point de ieusne. Les trois premiers iours d'apres la Purification, ils ieusnent fort estroictement, ne mangent point en tous ces trois iours là plus d'vne fois, & disent que c'est la penitence de Niniue. Or ces trois iours, l'Aduent & le Caresme, tous indifferemment, Prestres seculiers, hommes, femmes, enfans, grands & petits ieusnent inuiolablement.

Apres auoir parlé des Religieux qui marchent sous l'estendart de la Croix; il ne sera pas peut-estre hors de propos de dire vn mot de ceux qui se sont maintenant enrollez pour la meilleure partie sous ceste triomphante enseigne, & qui estoient cy-deuant attachez aux superstitions de l'idolatrie, à sçauoir ceux de l'Isle de Iapon, ou de Zipangu, ainsi que le recite le bien-heureux François Xauier Iesuite, en vne lettre qu'il en escrit aux Peres de sa societé de la ville de Conubre l'an 1549. veu qu'ils auoient beaucoup de conformitez auec nos Religieux: Car il dit qu'outre leurs Bonzes ordinaires qui sont chez eux, comme les Prestres. Ils ont encore de trois sortes qui sont comme nos Moynes, qu'ils appellent *Lequixil*, & des femmes qui sont comme nos Religieuses, qu'ils nomment *Hamacata*, tous lesquels ont des Monasteres tant dedans que dehors les villes: Ceux qui se tiennent és Citez ne se marient iamais, viuent d'aumosnes, ont la teste & la barbe rase, ont de longues robbes à larges manches, l'hyuer ils ont la teste couuerte, & tout le reste de l'an ils l'ont à descouuert, mangent ensemble, & ils ieusnent plusieurs fois l'année: ne mangent point d'animal quel qu'il soit pour faire plus grande penitence, estant commune à tous les autres Moynes du Iapon, se leuent à minuict pour prier, faisans leur oraison en chantant par l'espace de demie heure, puis se vont coucher iusques à l'aube du iour qu'ils se leuent encore à la priere, en font autant à Soleil leuant, à midy, & sur le soir: & lors il font quelque bruit lequel est entendu du peuple, & soudain ils se mettent à genoux, & joignans les mains les leuent au Ciel & prient tous. Ce sont ces *Lequixil*, qui preschent exhortant le peuple, & sont fort suiuis. Ils pleurent en preschant, & induisent l'assistance à pleurer, tant ils ont de persuasion en leurs discours. Il y a encore vne sorte de ces *Lequixil*, & *Hamacata*, qui son vestus de gris, ne se mariant point: Les Monasteres des hommes sont proches de ceux des femmes, ce qui donne assez à parler; ils font grand nombre d'oraisons, & ieusnent souuent, ceux cy sont fort rustiques, & sans lettres. La troisiéme sorte de ces Religieux fait aussi de grandes penitences, viuent en commun, & s'habillent de noir. Ils adorent plusieurs Idoles, comme *Xaca*, (qu'ils disent estre né 8000. ans auant que sa mere l'eut conceu) *Amida* & *Quonon*. Ils adorent le Soleil & la Lune qu'ils appellent *Denix*, ce peuple estant si deuot à ses Superieurs, que le Pere Michel Vilette Iesuite, dict en vne Epistre qu'il en escrit. Qu'en vne montagne proche la Royalle villes de Meac, il y eust jadis 7000. Monasteres dédiez aux Idoles, & entr'autres vn tres riche, où les Roys & tout le reste du peuple vont faire leurs vœux & leurs necessitez, & y offrent de tres grands & tres riches presens, le Diable apparoissant en vision à ceux qui vont offrir leur oblations en ce lieu, leur faisant entendre qu'il est appaisé par leur deuotion, & qui les deliurera de peril & de toute fascherie, & qu'à l'aduenir leurs affaires leur succederont bien ou mal, comme soigneusement, ou negligemment ils luy rendront du seruice.

C'est succinctement ce qui se peut dire des ordres & congregations qui sont en la Chrestienté, excepté les ordres & compagnies militaires, desquelles il sera parlé cy apres.

ORIGINE



ORIGINE DES ORDRES MILITAIRES, *tant Reguliers, qui ont esté approuuez par le Sainct Siege, sous quelque Regle & discipline, que des Seculiers, instituez par les Empereurs, Roys, & Princes Chrestiens, auec leurs blazons & deuises.*



APres auoir faict voir par le Traicté precedent, combien le delectable Iardin de l'Eglise, estoit embelly en tous Siecles, & en tous Aages, par la diuersité des Congregations qui ont espandu vne suaue odeur par l'Vniuers, d'autant plus qu'elles se sont renfermées dans leurs Cloistres ; ne plus ne moins que de belles & odorantes fleurs, lesquelles rendent dauantage d'odeur, que plus elles sont pressées. Il sera bien à propos maintenant, de dire aussi quelque chose de celles qui comme le musc & l'ambre exhallent d'autant plus leur odeur, qu'elles sont exposées au public. Ie veux dire des Ordres de Cheualerie, lesquels à guise d'autres Machabées se sont efforcez de combattre les combats du Seigneur : & qui, par vne vraye vaillance auec la force de leur bras, & leur magnanime courage, ont donné le plus souuent l'espouuante aux ennemis de leur Createur, & de sa saincte Religion, quelques puissans & redoutables qu'ils ayent esté : afin que si les autres combattoient en leur enclos les ennemis inuisibles, ceux-cy deffissent & taillassent en pieces les visibles en plein champ de bataille, tous deux rendans en vne mesme fin, à sçauoir de donner la paix à l'Eglise, & faire que le Sauuer du monde fut recogneu pour Seigneur de l'Vniuers.

Celuy doncques auquel a esté donnee toute puissance au Ciel & en la terre, voulant faire voir les effects de sa victoire triomphante, tant sur les choses spirituelles que corporelles, incontinent apres la naissance de son Eglise, & que le sang des Martyrs en eust cimenté vne bonne partie de l'Edifice : fit, que non seulement les esprits tranquilles & pacifiques se vouërent pour toute leur vie en saincteté : mais qu'encores que les esprits plus belliqueux consacrerent leur valeur & leurs armes, tant à l'acroissement & augmentation de la Religion Catholique, qu'à sa protection & deffence. Si bien que les Monarques & plus puissants Potentats du monde, marcherent sous l'estandart de celuy auquel ils faisoient, & bien peu de temps auparauant, vne si sanglante & cruelle guerre. Tesmoing le grand Constantin, Valentinian, les Theodoses, & autre grands nombre d'Empereurs, qui tous commencerent de porter la Croix en leurs blazons & armoiries, toutes neantmoins de diuerses couleurs, les vns

blanches, les autres verres, & les autres rouges & d'autres couleurs, en la forme presque qu'elle apparut au Ciel au grand Constantin, ayant vn A au costé droict, vn Leo au costé gauche, & vn Labarum au milieu, à sçauoir vn X, & vn P, entre lassez l'vn dans l'autre estant crenelée par les quatre bouts. Et d'autant qu'il n'y a gueres eu de Royaume, ny de Republique au monde qui n'ait eu quelque ordre de Cheualerie, il estoit bien raisonnable qu'il se fist quelque congregations qui prinssent l'ordre du Roy des Roys, & se desuoüassent particulierement à son seruice. Aussi tient-on que du temps mesme de Constantin le Grand, l'ordre des Cheualiers du S. Sepulchre de nostre Seigneur, commença de s'establir: car saincte Helene sa mere estant allée en Hierusalem pour y chercher la saincte Croix, & le S. Seplulchre, & les ayant trouuez par vne diuine reuelation, elle y fit bastir en action de graces vn Temple fort magnifique en l'honneur de la Resurrection glorieuse de Iesus Christ, lequel par traict de temps fut construit en vn Monastere de Chanoines reguliers de S. Augustin. Mais pour lors la garde du S. Sepulchre fut commise à quelques Gentils-hommes de sa suitte, qui furent les permiers Cheualiers de cét Ordre, qui se continua en ce lieu-là, & s'y establirent, de sorte que du temps mesme que les Sarrazins & les Turcs s'emparerent de tout l'Orient, & particulierement de la Palestine, tyrannisans les Chrestiens de Hierusalem, enuers lesquels ils vsoient de toute sorte de cruauté. Ceux-cy furent tolerez, moyennant le tribut annuel qu'ils leur payerent: non sans communiquer neantmoins au commun malheur des fidelles, ces barbares ne laissans pas de les trauerser en tout ce qu'ils pouuoient. Leur principale charge estoit de garder le S. Sepulchre, faire la guerre aux infideles de toute leur puissance, rachepter les esclaues, ouyr tous les iours la saincte Messe en ayant l'opportunité, reciter les heures de la Croix, & porter cinq croix rouges, en contemplation des cinq playes de nostre Seigneur. Quelques-vns rapportent leur origine & institution à l'Apostre S. Iacques Euesque de Hierusalem, qui endura la mort pour la foy, l'an 63. Et semble qu'en consideration de cela, les Cheualiers de cét ordre sont sous l'obeyssance du Patriarche de ceste saincte ville.

L'ORDRE DES CHEVALIERS DE S. MAVRICE, & de S. Lazare entre les Sauoyards.

ON tient que l'Ordre de S. Lazare a commencé du temps du grand sainct Basile, au rapport de S. Gregoire Nazianzene, lequel sainct Basile fonda vn Hospital du tiltre de S. Lazare, qui donna depuis le nom à cét Ordre, dequoy tant de Lazareries esparses par toutes les parties de la Chrestienté semblent porter tesmoignage. Mais ceste premiere institution ayant esté comme estouffee en son berceau par les incursions de Barbares, & autres iniures de ces premiers temps elle semble renaistre & se restablir de nouueau en cét heureux siecle, auquel les Princes Chrestiens vnis en vne saincte ligue osterent aux Sarrazins la ville de Hierusalem, & les autres lieux de la Terre Saincte, les Cheualiers de cét Ordre receuans charitablemẽt en leurs Hospitaux les fideles qui accouroient de toutes les parties de l'Europe à vne si heureuse conqueste, voire mesme fournissant aux frais de ceste glorieuse entreprise, lequel bon office fut cause que les Princes Chrestiens leur donnerent plusieurs maisons & heritages l'an 154. Lesquelles donations leur furent ratifiées par les Bulles des Pa-

ges Alexandre 4. Nicolas V. Clement 4. Iean 22. & Gregoire X.

Ils font profession de la reigle de S. Augustin, & portent pour les blazons de leur Ordre vne croix verde qu'Emmanuel Philibert Duc de Sauoye, apres auoir esté estably leur Grand Maistre par Gregoire 13. & conjoint cét Ordre auec celuy de S. Maurice, reuestit autour d'vne bordure blãche, au milieu de laquelle celle de S. Maurice seroit enclauée.

Quant à celuy de S. Maurice, & les anciens Annalistes de Sauoye disent qu'il eust vne telle origine: Amedée Duc de Sauoye (lequel apres sa promotion au souuerain Pontificat print le nom de Fœlix V.) ayant tout abandonné se confina à Ripalle, prés le lac Leman, accompagné de dix Cheualiers d'illustre famille, où il embrassa la vie d'Hermite en vn Monastere fondé par ses ancestres à la memoire & honneur de S. Maurice, s'estant vestu d'vne longue robbe de couleur cendrée, qu'il ceignit d'vne ceinture recamée d'or, auec vn manteau par dessus de mesme couleur que la robbe, auquel estoit cousuë vne croix brochée d'or. François Modius en ses Pandectes asseure que ces Hermites, qu'il appelle Cheualiers de S. Maurice, assisterent ainsi vestus à la consecration de Fœlix V. leur Fondateur, l'an 1440. monstrant par là qu'elle auoit esté la Religion, & quels accoustremens ordinaires que ce nouueau Pontife auoit portez par le passé.

L'ORDRE DES CHEVALIERS DV CHIEN, & du Coq en France.

LEs Autheurs n'ont rien dit de certain touchant l'institution de ces deux Ordres, on les attribuë neantmoins à la maison de Montmorency.

Le premier, d'autant que ceux de ceste maison portent sur la creste de leur armet vn chien : joinct que Philippes Moreus en ses Tables des armoiries de France, escrit que Bouchard de Montmorency vint en la Cour du Roy de France Philippes premier du nom, suiuy de plusieurs autres Cheualiers portans tous vn collier remply de testes de Cerfs, où pendoit l'effigie d'vn chien, & cela pour signifier la fidelité & affection sincere qu'ils auoient, & auroient tousiours au seruice, protection & deffence de la Republique Chrestienne, & specialement de la France: pour faire aussi remarquer parlà leur ancienne noblesse, le chien en ayant esté le symbole chez toutes les nations, comme l'a remarqué Lipsius, Epist. 44. de la premiere Centurie.

Quant à l'Ordre des Cheualiers du Coq, tout ce qu'on en peut dire, c'est que ceux qui ont escrit la genealogie de ceste illustre maison, rapportent qu'vn certain Pierre de Montmorency en a esté Cheualier, quoy que ce soit, il y a grande apparence que cét Ordre a pris pour blason le coq, d'autant qu'entre les volatiles il est le plus martial, les Anciens l'appelloient Poulcin de Mars. On l'a pris quelquesfois aussi pour hieroglifique de la victoire, & de la vigilance. Ces Cheualiers voulans dire qu'ils estoient belliqueux, vigilants, & victorieux.

L'ORDRE DES CHEVALIERS DE LA GENETTE, en France.

CEluy qui rendit l'vsage des anneaux plus commun en France fut Charles Martel, ce grand & magnanime Prince, qui releua de son temps le Sceptre languissant de nos Roys, faisant sentir sa redoutable valleur & aux rebelles, & aux Infidelles. Or comme ce Prince estoit naturellement enclin aux armes, il institua aussi vn Ordre de Cheualerie, qu'il nomma de la Genette, à cause de sa femme dicte du Haillan, qui s'appelloit Ieanne, & luy l'appelloit communément Ianette, voulant qu'ils portassent la figure de cét animal grauée en leurs armes. Mais du Bellay est d'autre aduis, & tient que cét Inuincible Prince ayant deffait les Sarazins en ceste memorable bataille qu'il leur liura prés de la Ville de Tours, l'an 738. Pour en eterniser la memoire, & faire voir aux fideles futurs la valeur & le courage de la Noblesse Françoise, de laquelle il auoit esté particulierement assisté, & qu'il donna à ceux de cét Ordre le nom de la Genette: d'autant qu'il auoit destruit ceste Nation qui habite ceste partie de l'Espagne, ainsi surnommé, à cause qu'elle abonde en quantité de semblables animaux qui sont vne espece de Belette, ou plustost de Renarde, ayant la peau my-partie de blanc & de cendré, auec vn beau meslange de petites taches blanches & noires. Cét Ordre s'est maintenu iusques au regne de Sainct Louys.

L'ORDRE DES CHEVALIERS DV LYS AV Royaume de Nauarre.

DV regne de Garcias VI. Roy de Nauare, surnommé Nugere, lieu memorable pour la naissance, la nourriture, sejour, ordinaire, & sepulture de ce Prince. Les anciens Historiens d'Espagne disent, que l'image de Nostre Dame qui est dans l'Eglise du Monastere Royal de ceste ville, fut miraculeusement trouuée: & qu'à l'honneur de ce bon Roy, & Timnette sa femme yssuë des maisons de Foix & de Candalle fonderent ensemble vn Monastere de S. Benoist: mais que Garcias institua seul l'Ordre des Cheualiers du Lys, portans pour blazon vn pot de Lys, sus lequel estoit peinte, l'image de Nostre Dame, voulant que les robbes de ces Cheualiers fussent fort riches, & fort artistement & magnifiquement enrichies. Les enfans de la maison Royalle entroient en ceste Cheualerie, & plusieurs grands Seigneurs François, Nauarrois & Estrangers.

Les Cheualiers de cét Ordre sont obligez par l'ordonnance de Garcias leur premier Fondateur, de maintenir & deffendre la foy contre tous les ennemis d'icelle, & l'amplifier à leur pouuoir. Ils doiuent reciter tous les iours certaines prieres & certain nombre de *Pater noster*, & *Aue Maria*. Ferdinant d'Arragon qui fut appellé l'Infant d'Antiquera, l'an 1403. entra en ceste Cheualerie auec plusieurs autres, non tant recommandables pour leur noble extraction que pour leur vertu & en print l'Ordre solemnellement dans l'Eglise de Nostre Dame, ancienne de la ville de Metime. Ceste deuise estoit vn pot de Lys, & d'vn Griphon.

L'ORDRE DES CHEVALIERS DE S. IEAN *de Hierusalem, dicts de Malte.*

QVelques-vns attribuent le commencement de cét Ordre à Iean Hircanus, l'vn des Machabees. D'autres à sainct Iean l'Aumosnier Patriache d'Alexandrie, bien que les Cheualiers d'iceluy addressent leurs vœux à sainct Iean Baptiste, & le tiennent pour patron. Mais il y en a d'autres qui tiennent que leur premiere institution vint d'vn nommé Gerard, lequel du tẽps de Godefroy de Buillon estant venu visiter les lieux saincts en Hierusalẽ, espris d'vne deuotion extraordinaire, assisté de quelques Gentils-hommes qui eurent le mesme dessein que luy, ils se mirent à bastir l'Hospital de sainct Iean de Hierusalem, donnans ainsi commencement à cét Ordre de Cheualiers, qui s'appellerent du nom de leur premiere demeure, à sçauoir Hospitaliers. Le Pape Gelase second du nom approuua premierement cét institut. Leurs vestemens furent vne robbe où estoit attachee vne Croix blanche en façon octogone, pour marque de leur pureté, & des huict beatitudes ausquelles ils aspiroient, par la concession du Pape Honoré second. Le deuoir de leur profession estoit de receuoir auec toute Charité ceux qui venoient de quelque quartier du monde que ce fust visiter les saincts lieux, les assister par les chemins, & les leurs rendre seurs contre les Arabes, & tous autres infidelles, contre lesquels mesmes auec l'assistance & secours des Princes Chrestiens ils ont dressé des armees entieres, & les ont heureusement combattus. Ils auoient conquis sur eux l'Isle & la ville de Rhodes, mais ils la perdirent quelques ans apres. Soliman second du nom Empereur des Turcs s'emparant d'icelle : & durant ce temps qu'ils la possederent, ils furent appellez Cheualiers de Rhodes. Depuis l'Empereur Charles le Quint leur donna l'Isle de Malte, laquelle ils ont tousiours courageusement deffenduë, & principalement durant deux sieges que les Turcs ont mis deuant, l'vn sous Soliman susdit, & l'autre sous Selem second du nom, tous deux Monarques des Turcs, que leurs ennemis ont esté contraints de leuer auec beaucoup de perte & de deshonneur. Du nom de ceste Isle, on les appelle encores aujourd'huy Cheualiers de Malte, Aucun ne peut paruenir à ce degré s'il n'est de noble extraction. Leur premier Grand Maistre fut Raymond de Podie, qui depuis composa & publia les constitutions, selon lesquelles viuent encore à present ces Cheualiers. Ils obseruent la regle de S. Augustin, & disent certain nombre de *Pater noster*, au lieu des heures Canonialles, & promettent foy, obedience, & charité. Ils portent les armes en l'honneur de Dieu & de Sainct Iean Baptiste, (lequel comme nous auons dict ils tiennent pour patron) pour la deffence de la foy Chrestienne. Or au mesme temps que ces Cheualiers commencerent à s'establir en l'Hospital S. Iean de Hierusalem, il y eust aussi des femmes qui firent le mesme pour recueillir les femmes pelerines, ainsi que Gerard en auoit fait vn pour les hommes. Celuy des femmes s'appelloit de S. Marie Magdeleine, le tout sous la conduitte d'vne fort honneste Dame nommee Agnes, laquelle auec sa trouppe print l'habit & vie reguliere, ainsi qu'auoit faict Gerard.

L'ORDRE DES CHEVALIERS NOMMEZ TEMPLIERS.

L'Expedition de la guerre Saincte ayant esté autant heureusement acheuee que religieusement entreprise sous la victorieuse cõduitte de Godefroy de Buillon, l'ordre des Cheualiers du Temple ou des Templiers, (duquel l'on rapporte l'institution au temps de Gelase 2.) fut estably par les Princes François pour conseruer en la Terre Saincte, ce qu'ils auoient acquis sur les Sarrazins. Les deux premiers Autheurs de cest institut, furent Hugon de Payennes, & Godefroy de S. Aumard Cheualiers. Et d'autant que le Roy Baudouyn leur destina certain lieu pres le Temple pour y demeurer: les Cheualiers de cét ordre furent nommez les Freres de la milice du Temple, & plus communement Templiers. Depuis le Roy, auec les principaux du Royaume, & le Patriarche Grandmont qui presidoit pour lors en l'Eglise de Hierusalem, leur assignerent quelques biens & reuenus pour leur viure & vesture. Il leur fut enchargé par le Patriarche & par les Euesques, que pour la remission de leurs pechez ils eussent à maintenir de tout leur pouuoir ces chemins libres de voleurs pour la seureté des Pelerins, lesquels ils deuoient conduire & ramener en seureté. Depuis leur institution ils demeurerent l'espace de neuf ans en habit seculier, lequel leur estoit fourny par le peuple par charité & aumosne. Mais il y eust depuis vn Cõcile à Troyes en France, où leur fut donnee vne regle qu'on tient auoir esté dressee par S. Bernard, sans aucune Croix, par ordonnance du Pape Honoré, & d'Estienne Patriarche de Hierusalem, Ils demeurerent encores quelques ans en cét habit: mais ils commencerent deslors à multiplier selon qu'ils entichissoient. Et au temps du Pape Eugene III. du nom, & par son authorité ils commencerẽt de coudre des Croix rouges sur leurs manteaux, afin d'estre par ceste difference remarquez entre les autres, & pour monstrer qu'ils auoient consacré leur sang pour la protection & deffence de la Terre Ste. & des autres lieux de la Chrestiẽté contre les Infidelles. Ceste Croix estoit octogone à l'instar de celle des cheualiers de S. Iean bien que Hierosme Romain Espagnol maintienne qu'elle estoit double, & cõme Patriarchalle, telle que la portoiẽt les Hongres en leurs armes. Ceste Religion deuint enfin si puissante, qu'elle esgaloit en richesses les plus puissans Roys. Et comme l'an 1187. Hierusalem eust esté prise par les Infidelles, les Cheualiers Templiers ne laisserent point de combattre tousiours vaillammant pour la Religion. Toutes-fois l'an 1311. il pleust au Pape Clement V. d'abolir cét ordre de Templiers, pour les enormes pechez & grandes fautes qu'on disoit qu'ils auoient commises. Leurs richesses furent distribuees à diuers Cheualiers, comme à ceux de Rhodes, de S. Iacques de Calatraue, & d'Alcantara en Espagne.

L'ORDRE DES CHEVALIERS TEVTONIQVES.

de l'Hospital de saincte Marie en Hierusalem, appellez autrement les Porte Croix, ou Marianes.

ENuiron ce mesme temps Federic second, à l'instance du Pape Gregoire septiesme, ayant conduit vne grande armee en Syrie pour aduancer le progrez de la Guerre Saincte, il fut cause d'instituer cét Ordre, & de les insta-

ler en l'Eglise & Hospital de saincte Marie en Hierusalem, & fut approuué du Pape Celestin troisiesme, sous la regle de sainct Augustin, Ceux-cy auec les Cheualiers du Temple, & de sainct Iean, conspirerẽt à mesme fin & mesme intention, s'estans comme associez à vne mesme profession, n'en estans presque differents que de leurs croix noires qu'ils portent cousuës sur leurs manteaux blancs. Henry Walpot fut leur premier Grand Maistre, depuis il adiousterent à leurs escussons le Rosaire qui enuironnoit la croix qui a esté dicte cy-dessus. De là est venu qu'on les a appellez Marianes, & Porte-croix. & apres la prise de Hierusalem s'estans retirez à Ptolemayde, l'Empereur Federic les transporta en Allemagne, & les mist en la Prouince de Prusse, ennemie pour lors de nostre Religion, afin de la conquerir & l'assujetir au Cristianisme, & ce soubs l'authorité de Gregoire neufiesme. Et en fin l'an de nostre salut mil deux cens septante-neuf ceste Prouince ayant esté subjugée, on les appella Theutoniques, & Prussiens. Ceste conqueste se fit soubs la conduicte de Herman Saltza, qui arbora le premier l'enseigne de la croix en ceste Prouince. Ce qui leurs concillia l'amitié, & la bien veillance de tous les Princes Chrestiens. Depuis ils ont eu de grandes guerres contre les Lithuaniens, Polonois, & Tartares. Les Prestres, & les cheualiers de cét ordre portent en leurs manteaux ceste croix noire cousuë dessus en broderie d'argent. Le Serenissime Maximilian d'Austriche est maintenant leur Crand Maistre, qui porte ses armes my parties de la maison d'Austriche, & celles de l'ordre. Et bien que la Prusse soit maintenant subjette au Roy de Pologne, toutesfois on ne laisse pas d'eslire vn Grand maistre, qui iouyt auec les siens des biens qu'ils ont en Allemagne.

L'ORDRE DES CHEVALIERS DE S. IEAN *d'Accon & de sainct Thomas.*

A L'imitation des ordres des Cheualiers susdits, l'on en a institué plusieurs autres, entre lesquels fut celuy des Cheualiers d'Accon, & de sainct Thomas: de l'origine & institution desquels, bien que l'on ne trouue rien de certain, l'on trouue toutesfois qu'au commencement d'icelle ils s'occupoient à assister charitablement ceux qui venoient visiter les lieux saincts de tout ce qu'ils auoient besoin: mais auec le temps ils y adjousterent les armes, à l'exemple des Cheualiers de S. Iean. Ce qui a esté cause de les faire inserer entre les Ordres Militaires. Hierosme Romain dit qu'ils florissoient en Espagne y regnant Alfonce, surnommé le Sage, & que ce Roy leur legua par son Testament tous ses meubles, auec quelque somme d'argent. Mais Tostat sur Iosué, dit qu'il n'estoit presque plus aucune memoire d'eux. Quant à l'Ordre de Sainct Thomas, qui militoit sous la regle de S. Augustin, il fut conjoint auec le precedent par le Pape Alexandre IV.

La Palestine nous a donné encores quelques autres ordres, comme celuy de sainct Blaise, de saincte Marie, & celuy la Penitence des saincts Martyrs. Hierosme Romain asseure auoir veu des freres de ce dernier ordre, qui portoient vne croix rouge, & tenoient la regle de S. Augustin.

L'ORDRE DES CHEVALIERS DE S. SAVVEVR, *en Arragon.*

ENuiron l'an 118. Alfonce Roy d'Espagne, de Nauarre, d'Arragon, de Castille, & de Tolede, du costé de sa femme Vrraca, desirant d'extirper les Mores de Sarragosse, & d'Arragon, & voyant combien les Prouinces voisines s'estoiẽt bien trouuées des ordres militaires que chacun auoit establies chez soy, il institua en la ville de Montreal apres la prise de Calatraua, l'ordre des Cheualiers de S. Sauueur, auec promesse de fauoriser, & d'estre le support de ceux qui se porteroient le plus valeureusement à la guerre qu'il pretendoit faire contre les infidelles. Ce qui luy reüssit si heureusement, que l'an 1120. il les força de vuider toutes ces contrees qu'ils auoient occupées. Cela fut cause que ce Roy donna à cét orde de grands & riches reuenus.

L'ORDRE DES CHEVALIERS DE MONT-IOYE, *en Syrie, qu'on appelle en Castille de Monfiac, & en Catelogne de Hongrie.*

DV temps que les Princes Chrestiens conquesterent la Syrie, l'ordre des Cheualiers de Mont-ioye fut institué, lesquels prindrent leur nom d'vne montagne ainsi nommee proche de la ville de Hierusalem, comme en faict foy la Bulle de son approbation, donnee par Alexandre 3. l'an 1180. conseruée aux Archiues de Calatraua, cét ordre receut de grands biens des Princes Chrestiens, en consideration de l'assistance qu'ils leur auoient renduë pour recouurer la Terre saincte.

Le mesme Hierosme Romain, faict mention d'vn autre Ordre de cheualiers qu'il nomme de Truxillo, ayans pris ce nom là de la ville, où ils commencerent cét Ordre, qui fut enrichy de plusieurs grands dons par le Roy Alfonce, lequel leur donna encore Saincte Croix, Zuforic, cabime, Albate, & quelques autres, & ce l'an 123.

L'ORDRE DES CHEVALIERS PORTE-GLAIVE *ou Gens d'armes de Christ en Liuonie.*

ENtre la Prusse, Lithumanie, Russie, & Moscouie, est situé la Prouince de Liuonie, les Potentats de laquelle s'estans alliez des cheualiers Teutoniques, desquels il a esté parlé cy-dessus, à leur imitation, ils firent vn ordre de Cheualiers confirmé par Innocent III. prenant pour blazon deux espees de couleur rouge, en forme de Croix Sainct & André, qu'ils faisoient coudre sur leurs manteaux. Leur premier Grand Maistre s'appelloit Vniuus auec lesquels ils firent de grands progrez, & conquirent plusieurs places en la Russie. Depuis ils s'vnirent auec les Teutoniques : mais ayans eu plusieurs differents ensemble, ils s'en separerent moyennant vne bonne somme d'argent, qu'ils payerent enuiron l'an 1348. Enfin ceste Prouince ayant esté infectee de l'heresie de Luther. Cét ordre fut du tout esteint, ayant flory l'espace de trois cens cinquante & sept ans.

L'ORDRE DES CHEVALIERS DE S. IACQVES. *en Espagne.*

LA sepulture du glorieux Apostre sainct Iacques ayant esté descouuerte en Espagne, & la renommée des miracles qui se faisoient iournellement en ce lieu, espanduë de toutes parts, causa vne grande deuotion, non seulement aux peuples de l'Espagne, mais à ceux encore des Prouinces plus esloignees. Mais d'autant que le chemin, à cause des rochers & sterilité de la terre, estoit fort difficile, & que les Mores volloient & pilloient les Pelerins, la crainte du danger empeschoit plusieurs d'entreprendre le voyage. Cela fut cause que les Chanoines reguliers de S. Eloy, qui auoient leur demeure non guere loing de Compostelle, pour y donner quelque remede bastirent plusieurs logis sur le chemin qui vient de France, pour y loger les pelerins, afin de les garantir du dãger. Le principal & plus excellẽt desquels, fut celuy qui fut basty aux faux-bourgs de la ville de Leon, sous le nom & tiltre de sainct Marc: ce qui leur acquiert telement la bien veillance d'vn chacun, que plusieurs Roys & Princes leur en firent de fort grands presens, en recognoissance de ce bien-faict. Depuis à l'imitation de ces Chanoines, plusieurs Gentilshommes de Castille desirerent de faire le mesme. Et pour mieux paruenir à leur dessein, firent de toutes leurs professions & richesses vne masse, afin de s'en seruir en commun.

Ces Gentilshommes donc, par la diligence du Cardinal Iacynte, ayans prins resolution de se conjoindre auec lesdits Chanoines, ils proposerent de dresser vne maniere de viure telle qu'ils desiroit d'obseruer à l'aduenir, selon la regle de S. Augustin, laquelle ces Chanoines obseruoient, & l'enuoyerent au sainct Pere Alexandre 3. qui estoit pour lors souuerain Pontife, faisant le chef de cét Ambassade Pierre Fernandez du Pont Eucalate, lequel obtint du Pape vne Bulle, & la maniere de viure qu'ils desiroient garder, en datte du 5. Iuillet 1173. Leur premier Grand Maistre fut ce Fernandez, & pour demeure ordinaire fut donné à ces Cheualiers la maison de S. Marc à Leon: leur liurée, ou marque honoraire est vne croix rouge en forme d'espée. Cecy est selon l'opinion de Iean Mariana, au liure second de son histoire d'Espagne. Mais d'autres tiennent cét ordre plus ancien, Ramenant son origine au temps du Roy Alfonce de Chaste. Autres à l'an 848. quand Dom Ramire Roy de Castille deffit 60. milles Mores pres de Clauige, d'autant qu'en ceste bataille les soldats s'escrioyent *Dieu nous ayde, & S. Iacques*, lequel on vid à cheual portant vne banniere blãche, marquée d'vne croix rouge. Mais la Bulle, sur laquelle on se fonde, qui a esté donnée au Religieurses du Cloistre du S. Esprit en Salmanque, n'est pas authentique: comme l'a remarqué ledit Mariana, & Fançois Rados Dandrada, qui a escrit en Espagnol la Chronique des trois Ordres S. Iacques, de Calcraua, & d'Alcãtara: dict que cét ordre fut institué l'an 1170. aux Royaumes de Leon, & Galice, par Dom Fernãd Roy desdits Royaume, & que longtemps auparauant il y auoit vne Compagnie ou Confrairie des Cheualiers de S. Iacques, sans reforme de religion. Il dit plus, que cét ordre a esté introduit en Castille par le Roy Dom Alfonce 9. & approuué l'an 1175. De maniere que les fondateurs de cét ordre militaire sont, ce Roy Dom Fernãd, & Dom Pierre Fernandez premier Grand Maistre. Onufre Pauuin en sa Chronique, rapporte cé origine à l'an 1170. Les statuts de cét Ordre sont nouuellement imprimez par Plantin à Anuers.

Caltraua ayant esté emporté sur les Mores par le Roy Sancius III. surnommé le Desiré, l'an 1158. il fut mis entre les mains des Templiers, afin que par le moyen des fortifications qu'ils y feroiét ils la rendissent comme vn boulevert contre les Infidelles : Mais les Templiers ayant esté aduertis que ceux-là alloient fondre sur eux auec vn nombre presque infiny, ils remirent la place à la volonté du Roy, & en sortirent ne la trouuant pas assez forte pour soustenir vn siege. Et comme pas vn des grands Seigneurs du Royaume ne voulut entreprendre de la garder, deux Moynes de Cisteaux faisans pour lors sejour à Tolede par occasion, l'vn nommé Raymond Filterius Abbé de Pisorie, & l'autre Didacus Velesens, tous deux fort valeureux aux armes, qu'ils auoient laissées Neantmoins pour seruir à Dieu se resolurent d'y entrer, & de la conseruer & deffendre de tout leur pouuoir. Ce qu'ayant communiqué au Roy Sancius, il l'eut pour tres agreable : comme eut aussi Iean Archeuesque de Tolede, qui leur fournit de moyens & d'hommes selon sa puissance, persuadant par son authorité par ces prieres, tant nobles que autres, d'entreprendre la deffence de ceste place auec ces deux Religieux pour le bien de la Religion Chrestienne : ce qui l'aduança de sorte, que des hommes de toutes conditions venoient à troupes pour le secours de ces gens de bien : de maniere que la ville fut si bien munie & fortifiée, que l'ennemy n'osa iamais entreprendre de la venir attaquer. Voila l'heureux commencement de ceste milice, si bien que le Roy donna ce lieu en recõpense à ces Religieux, & à leurs cõpagnons, au nom de la Vierge Marie Patrone de l'Ordre de Cisteaux. L'Abbé donna à ses derniers compagnons la vesture, & la regle de Cisteaux. Les blazons de cét ordre furent au commencement vne croix rouge, & deux ceps au bas d'icelle, où furent adioustez par traict de temps quatre fleurs de Lys par Benoist 13. qu'ils porterent au lieu de scapulaire. Alexandre 3. l'an 1164. approuua depuis cét Institut, par vne Bulle expresse, & leur premier Grand Maistre s'appelloit Garsia.

Quand ces Cheualiers sont en quelque assemblée ils portent vne robbe blanche, & sur icelle comme aussi sur la poictrine vne croix rouge de la forme que nous venons de dire. Le Pape 3. l'an 1396. leur conceda de se marier vne fois, sans toutesfois prẽdre vne seconde femme; car ils estoiét jadis tenus de viure comme Religieux en chasteté perpetuelle. De sorte que, comme vous pouuez voir, les premiers instituteurs de cét ordre furent Sanche Roy de castille, & Raymond Abbé de Fitere.

L'ORDRE DES GENS D'ARMES DE IESVS CHRIST, *institué par S. Dominique, contre les Albigeois heretiques.*

LEs Comtez de Tholose & de la Lombardie estans presque toutes infectées de l'erreur des Albigeois, S. Dominique prescha contre eux auec vn tel profit, qu'on tient qu'il en conuertit iusques à cent mille, choisissant quelques deuotes personnes pour extirper par le glaiue materiel ceux là de ces heretiques, qui ne se laisseroient toucher du glaiue spirituel de parole de Dieu. A ceux cy il ordonne vne certaine regle de viure spirituellement par dessus le commun des Seculiers, & au dessous de celle qui le meine les Religieux. Ils furent appellez en ce temps-là les Freres de la milice S. Dominique.

Or ces heretiques estans entierement extirpez, ceux qui s'estoient dediez pour cét effet ne laisserent pas de continuer ce genre de vie iusques à leur mort

& leurs femmes les suruiuans elles viuoient en continence, & les hommes faisoient le semblable s'ils suruiuoient les femmes. Quelque temps apres des personnes indifferemment mariez, & non mariez ont embrassé ceste milice, qui fut finalement nommee, des Freres ou des Sœurs de la Penitence de S. Dominique. Innocent VI. approuua leur regle, l'an 1360.

L'ORDRE DES CHEVALIERS D'ALCANTARA, *au Royaume de Leon.*

GOmesius Ferdinand Cheualier & grand Seigneur entre ceux du Royaume de Leon, sous les auspices de Ferdinand Roy de ce Royaume & de Galice institua ceste Cheualerie contre les Mores, qui eut au commencement le nom de S. Iulien de Pirario, d'autant que la premiere maison qu'ils eurent estoit en vn bourg ainsi nommé, le Roy se declara protecteur de cét ordre par lettres expresses l'an 1176. Et le Pape Alexandre troisiesme l'approuua. Et l'an 1183. le Pape Lucius troisiesme le confirma, & l'exempta de la Iurisdiction des Diocesains. Leurs armes furent vn Poyrier vert en champ d'or, iusques au temps qu'Alfonce huictiesme donna aux Cheualiers de cét ordre Alcantara, place située au bord du fleuue Tagus (remarquable en l'ingenieuse structure de son pont) par l'incorporation qu'il en fit auec eux de l'ordre de Calatraue, ausquels ce lieu auoit esté donné premierement: mais par raison d'estat remis à ces derniers, auec conuention toutesfois qu'ils seroient sujets à ceux-là, pour marque dequoy par l'ardonnance de leur grand Maistre furent adioustez deux ceps qui estoient en la deuise des autres, & furent appellez par apres Cheualiers d'Alcantara. Finalement l'an 1411. les Cheualiers de cét ordre obtindrent du Pape Benoist troisiéme, qui se disoit Pape en Espagne, de porter sur la poictrine vers le costé gauche la Croix verte faite en forme de lys. Ils viuent sous la reigle de S. Benoist, & promettent en leur profession obeyssance à leurs Superieurs, chasteté coniugale, & de viure le plus sainctement qu'il leur sera possible tous les iours de leur vie. Le Pape Adrian VI. annexa depuis en faueur de Charles le Quint, jadis son Disciple, ces trois ordres de S. Iacques, Calatraue & Alcantara, à la couronne de Castille & de Leon à perpetuité.

L'ORDRE DES CHEVALIERS DE LA GLORIEVSE *Vierge Marie en Italie.*

L'An 1233. Barthelemy de Viceney de l'ordre des Freres Prescheurs, fut autheur de ces Cheualiers qu'il institua pour concilier la paix par les villes d'Italie, & examiner toute espece de discorde & de diuision. Le Pape Vrbain 4. l'an 1262. l'approuua: leur habit estoit vne robbe blanche, & vne robbe grise, & portoient pour leur deuise vne Croix pourpree en champ blanc, auec quelques estoilles au dessus. Leur deuoir estoit de prendre en leur protection les vefues & les orphelins, & de procurer la paix & concorde entre les autres. Ils ont esté appellez les Freres joyeux, d'autant qu'ils viuoient paisibles & contens en leurs maisons auec leurs femmes & enfans, ainsi que dit Sigonius, & autres.

L'ORDRE DES CHEVALIERS DE MONTESE, *au Royaume de Valence.*

LEs Cheualiers de Montese furent ainsi appellez du lieu principal de leur residence, ayant esté institué au mesme temps que celuy des Templiers fut aboly, de sorte que tous les biens que ceux-cy possedoient au Royaume de Valence, furent consignez à ceux de Montese, à condition de deffendre & garder les frontieres de Valence à l'encontre des Mores. Leur Ordre fut approuué par Benoist XIII. & Martin V. Ils portent l'habit blanc, & par dessus vne Croix rouge toute simple.

L'ORDRE DES CHEVALIERS DE IESVS CHRIST, *en Portugal.*

DEnis, surnommé Perioca Roy de Portugal, nepueu d'Alfonce dixiesme Roy de Castille & de Leon, institua cét ordre, appellé communément de Portugal, ou de Christ. Il ordonna que leurs blazons seroient vne robbe noire & vne Croix noire couppee d'vne autre blanche y attachee. Le Pape Iean 22. l'an 1321. leur prescriuit de tenir la regle de S. Benoist. Leur deuoir est de faire la guerre au Mores qui habitent la Betique. C'est par leur vertu, que l'Empire des Portugais s'est estendu iusques bien auant en l'Orient & encores en Afrique, au Bresil, & autres parties Occidentales.

L'ORDRE DES CHEVALIERS DE LA BANCA *& de la Scama entre les Espagnols, & de la Calza entre les Venitiens.*

L'An 1332 Alfonce vnziéme Roy de Castille, deuant qu'il fust paruenu à la Royauté institua en la ville de Victoria l'ordre des Cheualiers de la Bāde ainsi appellez d'autant que le iour qu'ils estoient ordonnez par le Roy comme grād Maistre de ceste Cheualerie, il leur pendoit vne bande rouge large de quatre doigts en escharpe au dessus de l'espaule droicte, au dessous du bras gauche. Les enfans des nobles y estoiét admis, apres auoir esté au moins dix ans aux armées, excepté les aisnez. Il a esté fort estimé autresfois, mais en fin pour ne point démentir la vicissitude des choses humaines il est descheu. Quant à celuy de la Scama, Iean 2. Roy de Castille en fut autheur, & fut en grand honneur de son regne, au rapport de Hierosme Romain: bien qu'il dise n'auoir peu apprendre que c'estoit que ce la Scama quelque recherche qu'il en ayt peu faire.

A l'imitation des Cheualiers de la Bande, les Venitiens instituerent au mesme temps ceux de la Galza, presque auec les mesmes loix. Aucun n'y pouuoit estre receu par le Duc ny par le Senat, qui ne fut noble d'extraction. Cét ordre se renouuella l'an 1562. & fut fauorisé de nouuelles graces & priuileges. André Ettent excellent en l'anatomie & Medecine, & bien versé en toutessciences, ne trouue pas qu'ils ayent eu autres armes qu'vn collier d'or, où pendoit l'image de S. Marc, où d'vn Lyon aislé auec cét Eloge *Pax tibi Marce.* Encor luy dit-il par coniecture, fondée sur ce que le Duc & le Senat de Venise voulans dignement recompenser plusieurs grands personnages d'entr'eux, qui auoient obligé la Republique par quelque signalez seruices il les ordonnoient Cheualiers, & donnient ce collier d'or, auec ceste deuise.

L'ORDRE DES CHEVALIERS DE LA Table Ronde.

Les Chrestiens s'estans rendus les Maistres de la Ville d'Ebora, celebre en Portugal pour le sejour ordinaire que les Roys y faisoient. Le Roy Alfonce recognoissant que son assiete & sa force estoit fort propre à guerroyer les Mores, il y establist la principale demeure des Cheualiers, qui se nomment au Royaume de Castille de Calatraua, & en Portugal des Auis, lesquels furent toutesfois appellez au commencement Eboreaces, du nom d'Ebora, ville qu'on tient leur auoir esté donnée par Ferdinant Monteyro leur premier grand Maistre en l'honneur de la Vierge Marie patrone de l'Ordre de Cisteaux, afin que par leurs continuelles courses sur les Barbares, il les contraignissent en fin de vuider le pays.

Or leur troisiesme Grand maistre qui s'appelloit Alfonce Auensis, ayant conquis sur les Indes le Chasteau Auisin, il le donna à la compagnie, laquelle il y transporta afin d'estre plus pres de leurs ennemis, & de les trauerser d'auantage. Depuis le nom de ce Chasteau leur est demeuré: cét Ordre fut confirmé par Innocent 3. l'an 1204. Au reste Rodoric Garzia huictiéme grand Maistre de Calatraua ayant enrichy de plusieurs grands reuenus ces Cheualiers Auisins, il se sousmirent aux loix & reformations de son ordre, sous le gouuernement duquel ils demeurent iusques au temps de Iean leur grand Maistre qui fut fils naturel de Pierre 8. Roy de Portugal. Car ce Roy à la solicitation (comme il est croyable) de son fils, separa cét Ordre d'Auisiens d'auec celuy de Calatraua, leur ordonnant qu'ils portassent d'oresnauant vne Croix verte sur vn tronc aucunement long en leurs blasons, en ayant osté le poyrier à dinstinction des Cheualiers d'Alancata, bien qu'ils la portassent rouge auparauant, telle que la portoient les Cheualiers de Calatraua: ainsi qu'il se void en l'ancien seel de l'Ordre, où estoient à la braze de la croix, ainsi que dit François Radosius, deux petits oyseaux: ils suiuent la reigle de Cisteaux. Quoy que s'en soit, Radosius confond bien à propos ces deux Ordres des Auisiens, & de Calatraua, puis qu'en fin par traict de temps des deux ne s'en est faict qu'vn: & au contraire Volteran s'est trompé, qui les joinct auec ceux d'Alcantara, comme l'a remarqué Hierosme Romain, & Consalue Argotes de Meline, au liure 1. chap. 12. de la Noblesse d'Espagne.

L'ORDRE DES CHEVALIERS DES AVESIENS, vulgairement appellez des Auis en Portugal.

On dit qu'Artus Roy d'Angleterre, ayant choisi vingt-quatre Gentilshommes les plus belliqueux & les plus experimentez aux armes qu'il peut, il les ordonna Cheualiers, & comme estans esgaux en vertu il les aymoit également pour leur oster tout sujet d'enuie, & qu'il voulust en fauoriser l'vn plus que l'autre. Il fit faire vne table ronde où ils prenoient ordinairement leur repas, en laquelle comme il n'y auoit ny haut ny bas bout, & en ce faisant nul ne se pouuoit dire ny premier ny dernier assis, ny plus ny moins honoré que son compagnon: & de là ils ont esté nommez Cheualiers de la Table Ronde. Le menu peuple d'Angleterre croit que ceste Table est gardée au Chasteau de

Winton, & que dessus sont grauez les noms de ceux qui ont esté de ceste Cheualerie.

Guillaume Camdene croit l'institution de cét Ordre plus recente, & la rapporte à la coustume qu'on auoit autresfois faict des Tournois où l'on s'exerçoit aux armes. Car afin que les premieres ou dernieres places ne donnassent quelque sujet de querelles aux grands qui y assistoient, l'on n'vsoit que de tables rondes, où ils s'asseoient indifferemment sans prendre garde qui estoit le premier ou le dernier.

L'ORDRE DES CHEVALIERS DE LA IARTIERE. *en Angleterre.*

LE Roy Edoüard III. d'Angleterre institua l'Ordre de la Iartiere l'an 1350. pour oster le soupçon qu'aucuns auoient pris de la Comtesse de Salbery, qu'il aymoit sagemẽt, de laquelle il auoit leué la Iartiere bleuë qui luy estoit tõbée en dançant, & adiousta pour deuise, *Honny soit qui mal y pense.* à cause que les Gentilshommes qui estoient là presens s'estoient pris à rire, disant qu'il feroit en sorte que ceste Iartiere luy rendroit tout honneur & reuerẽce, ce qui aduint par l'institution de cét ordre de Cheualiers ausquels il en donna le nom. D'autres disent que cét Ordre print son nom d'vne bande qu'Edoüard donna aux siens pour memoire perpetuelle de la victoire qu'il auoit obtenuë à Poictiers contre Iean Roy de France. Ils mettent ceste bande au dessous du genoüil gauche, laquelle ils attacherent auec vne boucle, en signe de l'amour & concorde qui doit estre en ceste societé : & sur leurs manteaux portent attachée la croix rouge de S. George dans vn escu. Pour le grand collier de l'Ordre qu'ils ont de coustume de porter au iour de la creation, il n'est autre que leur Iartiere reprise à plusieurs doubles, où sont entremeslez des roses blanches & noires, d'où estoit pendante l'image de S. George, lequel il voulut estre leur Patron, en l'hõneur duquel il auoit faict bastir vne Eglise fort magnifique au chasteau de Windessore quelque temps auparauant. D'autres rapportent encore l'inuention de ceste milice à Richard premier, & disent qu'Edoüard ne la fit que renouueller, mais cela est trop incertain. Quoy que ce soit, les solemnitez de cét ordre se celebrent tous les ans à iour prefix en ce Chasteau d'Windessore le iour de la feste de S. George, le Roy y presidant.

L'ORDRE DES CHEVALIERS DV BAIN, *en Angleterre.*

NOus n'auons rien de certain de ces Cheualiers, sinon que Henry 4. Roy d'Angleterre, le iour qu'il fut sacré au chasteau de Londres il crea Cheualiers 46. Escuyers qui auoient veillé la nuict precedente, & auoient vsé du Bain, ausquels il donna à chacun des tuniques verdes à manchettes, si longues qu'elles battoient les talons, auec des mantes peluës qu'ils portoient attachées à l'espaule gauche, auec vne cordelette de soye blanche double.

Le temps passé deux d'entre les nobles qui n'auoient encores receu Cheualerie, estoient choisis pour estre admis à cét ordre auec beaucoup de ceremonie. Ce qui se faisoit le iour du sacre, ou des nopces des Roys ou des Reynes, ou lors que quelques-vns de leurs enfans estoient inuestis de quelque Duché, ou

Compté : car le iour de deuant ils estoient vestus de robbes grises approchantes de celles des Hermites, auec les cucullos, le bonnet de lin, & estans bottez, & en cét accoustrement ils entendoient deuotement la saincte Messe : puis quand le soir estoit venu ils alloient soupper tous ensemble, deux Escuyers seruans vn chacun d'eux, auec vn laquais. Apres souper ils se retiroient en leur chambre où l'on auoit dressé à chacun son lict auec des courtines rouges, où estoient attachées les armes de leurs maisons, & aupres estoit apresté vn vaisseau propre pour se baigner, couuert de linceuls, ou apres s'estre recommandez à Dieu ils se baignoient, afin que doresnauant ils se souuinsses d'auoir tousiours le corps & l'esprit net. Le l'endemain du grand matin ils estoient resueillez au son de plusieurs instrumens musicaux, & se vestoient des mesmes accoustremens que le iour precedent. Lors le Connestable d'Angleterre, vn Mareschal, & autres deputez par le Roy, les venoient trouuer, & les appellans par ordre chacun par leur nom, ils leur proposoient le serment qu'ils deuoient faire, à sçauoir, de seruir Dieu sur tout, deffendre l'Eglise, d honorer le Roy, & deffendre ses droicts, de prendre en leur protection les vefues, les vierges, & les pupilles, & les maintenir de tout leur pouuoir. Apres auoir iuré sur les Euangiles tous ces articles, ils estoient conduits à Matines, les Musiciens du Roy & ses Herauts marchants deuant. Les Matines dites, ceux-là mesmes les remenoient en leurs chambres, où ils se desuestoient de leurs accoustrements precedens, & prenoient vn manteau de velours bleu celeste, pour representer que leur ardeur martiale estoit toute celeste : & mettoient vn chappeau blanc auec vn pennache de plumes blanches, & des gands qu'il attachoient à leur manteau d'vne petite corde blanche, puis ils montoient sur des cheuaux sellez & houssez de cuir noir meslangé de blanc auec vne croix attachée sur le front. Leurs laquais marchoient deuant eux portans leurs espées dorées, ou pendoient leurs esperons semblablement dorez, leurs Escuyers estans à cheual à leurs costez, & en cette pompe ils venoient chez le Roy, les trompettes fanfarans au deuant. Et estans ainsi arriuez en sa presence, ils sont conduits par deux anciens Cheualiers, puis leur laquais donnent leurs espees auec leurs pendants au grand Chambrier, lequel les presente au Roy en grande reuerence, pour les ceindre aux nouueaux Cheualiers, ce qu'il faisoit : Puis il commandoit aux anciens Cheualiers de leur chausser les esperons, & ceux-cy souloient autresfois en finissant ceste ceremonie, leur baiser les genoux, en leur desirant tout bien.

Or ces nouueaux Cheualiers ainsi ordonnez, auoient de coustume anciennement de couurir la table du Roy, puis y disner tous ensemble assis d'vn mesme costé. L'heure de Vespres venuë ils alloient à la Chappelle, & là offroient leurs espées sur l'autel, lesquelles ils acheptoient d'vne certaine somme d'argent. En retournãt, le maistre cuisinier du Roy leur venoit au rencontre, & leur presentant son cousteau les menaçoit de leur couper ignominieusement les esperõs, s'il ne se monstroient fidelles & bons soldats. Au iour du couronnement des Roys, ils les accompagnoient en pompe en leur rang, leurs espées ceintes, esperonnez, & couuerts de leur manteaux de couleur de bleu celeste, fermez, deuant vn ruban de soye blanche noüé en croix, auec le capuche pendant deuers l'espaule gauche. C'est ce qu'en dit particulierement Guillaume Cambene. Le blazon de cét ordre est trois couronnes d'or dans vn cercle d'or, auec ceste deuise, *Tria in vnum*, attachée à vne bande de lin teincte en escarlatte.

L'ORDRE DES CHEVALIERS DE L'ESTOILLE. en France.

IEan le Valois, Roy de France, au mois d'Octobre l'an 1352. institua vn ordre de Cheualiers, en memoire de l'Estoille qui conduisit les Roys en Bethleem pour y adorer le Sauueur du monde nouuellement né, qui furent appellez les Confreres de nostre Dame de sainct Audoen, pource que le lieu de leur residence s'appelloit ainsi, lequel estoit esloigné de Paris enuiron plus, ou moins d'vne lieuë: autresfois on l'appelloit le Palais de Cheley, lequel leur fut donné auec l'Eglise, & toutes les appartenances & dependances qu'il y auoit. Au commencement l'on n'admettoit en ceste compagnie que les plus grands du Royaume, leur blazon estoit vne estoille penduë a vn collier d'or, ou attachée au capuche de leur r bbe, ou bien en quelque autre lieu plus apparent, auec ceste deuise, *Monstrant Regibus astra viam.* Mais comme plusieurs personnes ignobles & roturieres se fussent introduites en ceste societé sous des faux donnez à entendre, elle descheut bien tost de son lustre. De maniere que Charles fils de Ieã, ordonna que ses Gardes en porteroiét les enseignes pour le rendre plus vil. Auiourd'huy les Archers du Guet en la ville de Paris les portent sur leurs casaques.

L'ORDRE DES CHEVALIERS DE L'ANNONCIADE, en Sauoye.

AMedée sixiesme Comte de Sauoye, ayant institué cét ordre, il le rendit celebre par les grands & riches reuenus dont il le fonda de son propre bien. Il voulut que les colliers de cét ordre fut composé de quatre petites lames d'or attachée à des chainettes d'or se tenans les vnes aux autres auec des petits nœuds que l'on appelle lacs d'amour: & sur chacun de ces plaques estoit escrit ces quatre lettres f, e, r, t, l'image de la Vierge Marie, & l'histoire de l'Annonciation pendante au milieu, de laquelle ceste Cheualerie a pris son nom. Quant à ces quatre lettres signifioient, *Fortitudo eius Rhodum tenuit.* Ce qui fut dit à l'honneur d'Amedée, lequel comme disent les Annales de Sauoye, osta ceste ville aux Turcs, & la conquit a Iesus Christ, ou plustost la deffendit & conserua contre leurs force. De sorte que depuis ce temps-là les Cheualiers de Rhodes prirent les armes de Sauoye, qui estoient meslées à celles des Ducs de Saxe, parce que les premiers Princes de ce Duché en sont descendus, qu'il adjousterent à la croix argentée de leur ordre en vn escu de gueulle, à sçuoir, quand deuise *Fert* demeura à Amedée, & à ses successeurs en memoire de sa valeur. Les ceremonies de cét Ordre se reyterent tous les ans le iour de l'Annonciation de la Vierge, & y sont ordonnez Cheualiers ceux que le Prince choisit. Quant au Comte Amedée, il ne se contenta pas d'instituer cét ordre, mais il voulut luy-mesme y estre enroollé, auec quatorze Seigneurs des plus apparents qui fussent en ses pays, auec lesquels il faisoit le nombre de quinze, en l'honneur des quinze mysteres de la tres-sacrée Vierge.

L'ORDRE DES CHEVALIERS DE LA TOISON D'OR
chez les Bourguinons, & ceux de la maison d'Austriche.

PHilippes, surnommé le Bon, Duc de Bourgongne, pour l'amour qu'il portoit à la Noblesse, l'an 1430. au mois de Ianuier érigia cét ordre le iour de ses nopces auec Elizabeth fille de Iean Roy de Portugal, à la gloire de Dieu, de sa sainte Mere, & de saint André Apostre. Et pour exciter dauantage les cœurs à l'exaltation de la sainte foy, & les esmouuoir à la vertu, il donna à cét ordre le Tiltre à la Toison d'or, faisant allusion à la Toison de Gedeon qui fut trouuée en l'air d'vn costé pleine de rosee, & de l'autre seiche; ainsi que l'on voit dans des tapisseries de son temps, que l'on tend à la feste de Saint André, iour dedié aux solemnitez de cét ordre. Il est vray que quelques-vns disent que ces Cheualiers ont eu leur commencement de la legion Thebeenne, mais cela est trop obscur pour y asseoir aucun fondement. Le Duc Philippes ayant donc erigé cét ordre il s'en declara le Grand Maistre, & donna à ces nouueaux Cheualiers vne robbe de laine teinte en escarlatte, que son fils Charles le Hardy changea en vne de soye au Chapitre de Valenciennes, & vn collier d'or, où estoit enlassé vn fusil qui sembloit faire sortir du feu d'vn caillou, l'Emblesme de feu son pere, & au bout de ce collier la toison d'or, le tout auec obligation de remettre cela en l'ordre, aduenant qu'ils mourussent, pour estre donné à ceux qui le meriteroient. Paradin en ses Symboles interprete ce blazon en sorte qu'au fusil il donne cette deuise, *Ante ferit quam flamma miscet*: & à la Toison *Pretium non vile laboris*. Les premieres charges de cét institut sont le Chancelier, le Thresorier, le Roy d'armes, & le Greffier, qui iugent sans appel de tous les debats qui interuiennent entr'eux, & des crimes s'il y eschet. Philippes n'en fit au commencement que vingt-cinq, mais trois ans apres il en adiousta encores six, de sorte qu'ils estoiét trente & vn. Depuis Charles le Quint pour les diuerses Prouinces où il commandoit, en augmenta le nombre iusqu'à cinquante & vn: mais depuis le Chapitre tenu à Gand par l'authorité de Gregoire XIII. on accorda à Philippes second Roy d'Espagne, confirmée encore à Philippes III. par Clement VIII. qu'ils pourroient créer des Cheualiers hors le Chapitre quand il leur plairoit. Ces Cheualiers ne peuuent estre qu'en des maisons en Espagne, qu'ils appellent *Grandes*.

Richard de Wassebourg en ses antiquitez Belgiques, fait mention des anciens Cheualiers du Cygne, instituez par Suluius Brabon, duquel selon aucuns le Brabant a pris son nom, leur donnant cét oyseau pour hieroglyfique de la concorde qu'il vouloit estre en eux.

L'ORDRE DES CHEVALIERS DV PORC-ESPIC
en la maison d'Orleans.

CHarles Duc d'Orleans, qui fut apres Roy de France, & sixiesme du nom, à l'imitation de Philippes Duc de Bourgongne, erigea l'ordre des Cheualiers du Porc Espic, portans en leurs Baudriers la figure de cét animal auec ce symbole, *Cominus, & Eminus*. comme dit Paul Ioue. Aucuns n'estoient enroollez en cette compagnie qu'ils ne fussent de grande noblesse, & de grande perfection aux armes. Depuis Louys douziesme Roy de France, & pour-

tant Duc d'Orleans, & Comte de Bloys, comme son heritier, print la deuise d'vn Porc-espic couronné, auec cette inscription, *Vitus auos Troiæ* sur sa monnoye : mesme il en fit grauer la figure, laquelle auec celle du Loup, estoit anciennement les armes des Comtes de Bloys. Qui fut cause que Charles print cette deuise, Ce fut que le Porc-espic se deffend de pres & de loin contre les chiens, leur dardant à guise de sagettes ses picquerons. Et Charles pour faire paroistre qu'il se tenoit asseuré contre tous reuers de fortune, & tousiours prest de se deffendre contre quiconque l'offenceroit, le donna pour blazon à ses Cheualiers,

L'ORDRE DES CHEVALIERS DV CHARDON de la Vierge Marie, en la maison de Bourbon.

LOuys second, Duc de Bourbon, surnommé le Bon, fils de Pierre premier, qui fut tué en la bataille de Poictiers que le Roy Iean eut contre l'Anglois, apres auoir seruy les Roys Charles V. & Charles VI. contre ces peuples leurs ennemis. Retourné qu'il fut d'Afrique, où il auoit cōduit vne armée contre les Infideles, lors que par les factions des maisons d'Orleans, & de Bourgongne, le Royaume sembloit estre arriué à sa derniere ruine, le Bourguignon ayāt institué l'ordre de la Toison, & l'Orleanois celuy du Porc-espic, il institua l'ordre des Cheualiers du Chardon de la Vierge, pour authoriser dauantage son pouuoir, qu'il employa entierement à l'assistance & protection de Charles Duc d'Orleans, de Philippes comte d'Eureux, & de Iean Comte d'Angoulesme, pupilles de Louys Duc d'Orleans son neveu, contre le Bourguignon qui l'auoit miserablemēt occis. Le collier de cét ordre estoit d'or tissu de fleurs de lys auec vn entre-lacs en égale distance de feüilles de Chardon, d'où pendoit vne croix & autour cette deuise *Esperance*. Ce Prince honora de cét ordre les Gentils hōmes qui auoient rendu quelque seruice signalé à la maison de Bourbon, & quand à luy il s'en declara le grand Maistre : en signe dequoy, il en adiousta à ses armes le colier, qui estoit tout parsemé de fleurs de lys, le tout en champ d'argent & de gueulles, sur vn escu de couleur bleuë, auec cette inscription, *Esperance*. Quant à cét Emblesme composé de lys & de chardōs, le Duc L'ouys a voulu signifier sa constance contre toutes les aduersitez qui luy pourroiēt arriuer, mesme qu'il auoit esperance de plus grandes prosperitez. Le chardon par ses feüilles picquantes representant ce qui afflige, & le lys qui a tousiours ses feüilles vertes l'espoir, comme de tout temps il en a esté le hieroglyfique entre les anciens.

L'ORDRE DES CHEVALIERS DE S. ANDRE', du Chardon, & de la Ruë, au Royaume d'Escosse.

HVngus Roy des Escossois, sur le point de donner la bataille à Althelstam Roy des Anglois, il luy apparut au Ciel vne croix fort lumineuse, de la figure de celle sur laquelle saint André mourut Martye pour nostre Seigneur. Ce qu'ayant pris pour bon augure il choqua son ennemy, le vainquit & mit à mort, & tailla en pieces toute son armée. En memoire de laquelle victoire qu'il auoit obtenuë, comme il est croyable par les merites de ce glorieux Apostre, ce Roy voulut que cette croix fut grauée sur ses armées, & peinte aux enseignes qu'on portoit en ses armées : Ce qu'encor obseruent religieusment les Roys

'Escosse. De là a pris origine l'ordre des Cheualiers de S. André, celebre en ce
oyaume, appellez communément les Cheualiers du Chardon. Les armoiries
monnoye du Roy sont enfermées dans le collier de cét ordre plein de char-
ons, auec cét eloge, *Nemo me impunè lacessit*, d'autant qu'on ne peut manier le
hardon sans se picquer. La figure de ce collier est telle : c'est vn cordon d'or
epris à plusieurs nœuds, dans lesquels sont entez des fleurs de chardons por-
ans attachez en bas l'image de saint André, tenant deuant soy la croix de son
nartyre. Les armes reuestuës de ce collier sont vn lyon rouge, ancien & pre-
nier blazon du Roy Fergus, dans vne mante de bleu celeste frangée à ses bords
le deux lignes tirées en rouge, auec deux rangs de lys enfilez vis à vis d'vn filet
l'or que Charlemaigne joignit aux armes d'icelle, en tesmoignage de l'alliance
qu'il traicta auec les Escossois, & le Roy Achaïus, qui est encor auiourd'huy en
son entier: d'autant que si le Lyon est l'armoirie de ce Royaume, le Lys est de
la France, de laquelle estoit Roy cét Empereur, lequel non content de cela pour
confirmer dauantage cette amitié iurée, il adiousta au cercle de la Couronne
d'Escosse quatre lys d'or, auec quatre croix de mesme, esgalement distantes les
vnes des autres; les lys toutesfois vn peu plus esleuez, afin qu'il parut à tout le
monde, que lors ce peuple excelloit en l'obseruation de la Religion Chrestien-
ne, & integrité de la foy. Quelques-vns rapportent l'institution de ces Cheua-
liers à Charles 6. Roy de France, qui renouuella l'ancienne alliance des Fran-
çois auecques ceux d'Escosse : & qu'en reconnoissance du secours qu'il luy
auoient rendu en ses plus desesperées affaires, il accrût leurs armes de celles de
France. La premiere opinion est plus certaine.

Entre les Escossois a encores fleury l'ordre des Cheualiers de la Ruë.
Ses enseignes estoient vn costé fait de deux branches de ruë, ou de chardon,
où pendoit l'image de saint André, auecques sa croix. Il ne se trouue rien de
son origine.

L'ORDRE DES CHEVALIERS DE SAINCTE Marie, ou de l'Elephant.

EN Dannemarc a flory l'ordre, que l'on dit auoir esté institué par le pere de
Christierne Roy de ce Royaume. Ses blazons sont vn collier semé d'Ele-
phans, ayans leur tours & chasteaux sur le dos, auecques des esperõs entrelas-
sez, portans en bas l'image de la Vierge Marie ceinte de rayons ou tient vne
petite medaille d'or, sur laquelle sont grauez trois cloux, representans ceux
auecques lesquels nostre Seigneur fut attaché à la croix. Les armoiries de ces
Roys qui sont trois lyons verds en champ d'or, semez de larmes de sang, ou de
cœurs d'hommes, se voyent enuironnées de ce collier.

Or les Roys de Dannemarc ont donné le tiltre d'Elephans à cette Cheuale-
lerie, & en ont orné leurs armes : d'autant que ces animaux semblent appro-
cher le plus de la Nature de l'homme, & reluire par maniere de dire en toutes
vertus, comme de force militaire, de prouidence, de religion, de pieté & de cle-
mence Royalle, afin que ceux qui en seroient honorez, se souuinssent de s'ad-
uancer d'autant plus en la perfection de ces vertus sur ces animaux, que la na-
ture de l'homme est plus excellente que la leur.

L'ORDRE DES CHEVALIERS DE CYPRE.

LA maison de Lusignan, qui a donné tant de Roys & de Princes à la Chrestienté, particulierement au Royaume de Ierusalem, d'Armenie, & de Cypre, a donné commencement à cette Cheualerie, encor qu'on ne sçache pas en quel temps : ses enseignes estoient vn collier fait d'vn cordon d'or, où estoient enlassées des SSS. en grands carracteres, & au dessous pendoit vne espée ayant la lame d'argent & la poignée d'or, qui entouroit cette deuise Françoise, *Pour loyauté maintenir* : Pour apprendre à ceux qui estoient de cét ordre, qu'ils ne deuoient iamais laisser passer l'occasion de se monstrer generaux & d'vn grand courage, ne portant l'espée que pour cela, & qu'ils deuoient conseruer entr'eux la concorde & l'amitié pour la deffence de la patrie, la lettre S, denotant le silence entre les anciens Romains. Les armes de ceux de la maison de Lusignan sont ceintes de ce collier.

L'ORDRE DES CHEVALIERS DE LA COLOMBE, & de la Raison, en Castille.

IEan I. Roy de Castille, pour exciter ses courtisans & Gentilshommes à entreprendre quelque chose de grãd,& digne du rang qu'ils tenoient, inuenta cét ordre l'an 1390. Leurs blazons estoient la figure d'vne Colombe, où pendoit vn collier d'or entremeslé de rayons Solaires : desquels colliers estant à Segobie, le iour qu'on celebroit la feste de S. Iacques, il en distribua dedans la grande Eglise vn grand nombre, les prenant sur l'autel auec beaucoup de ceremonie & de solemnité, & les donnant à ceux qu'il vouloit faire de cét ordre, auec vn liure des constitutions qu'il desiroit qu'ils obseruassent.

Ce Roy institua vne autre Cheualerie, qu'il nomma de la Raison, moins noble que la premiere, à laquelle il admettoit les Gentils hommes de moindre marque : mais neantmoins qui se portoient valeureusement aux exercices militaires, comme à courir la lance, & autres.

L'ORDRE DV DRAGON ENTRE LES ALLEMANS & les Hongres de Tusin en Boheme, & des Disciplines en Austriche.

L'Empereur Sigismond a tesmoigné vn si grand zele à l'aduancement de la Religion Chrestienne, qu'il ne s'est contenté d'auoir liuré plusieurs combats aux Turcs, & d'en auoir remporté plusieurs grandes victoires : mais encore à sa sollicitation ont esté tenus deux Conciles generaux, l'vn à Constance, & l'autre à Basle, pour l'extirpation des heresies & du schisme qui trauailloit pour lors la Chrestienté, & specialement en Boheme & en Hongrie. Et ainsi nommé, d'autant que les Cheualiers portoient pour deuise vn Dragon, pour comble de cette sienne deuotion il erigea l'ordre militaire du Dragon precipité, pour tesmoigner que par son moyen le Schisme & l'Heresie (Dragons deuorans de la Religion) auoient esté vaincus & supplantez.

Ierosme Romain dit que du temps du Roy Iean, & des Empereurs Sigismond, & Albert, il y auoit en Allemagne trois Ordres illustres & insignes, &

qu'vn nommé Moyse Didaco de Valera Espagnol, pour sa force & valeur les obtint toutes trois, à sçauoir d'Albert de Draconique, comme Roy de Hongrie ou Tusin comme Roy de Boheme & du collier de l'ordre des Disciplines, enrichy d'vne Aigle blanche (qui sont les armes des Roys de Pologne, estant en champ de gueule) comme Duc d'Austriche. Aux histoires de Hongrie est fait mention des Cheualiers Hongrois, desquels le blazon estoit vne croix verde, attachée à vn manteau d'escarlatte. Ierosme Megyserus Historiographe de l'Archiduc d'Austriche, au traicté qu'il a fait des trois genres de Cheualiers, dit que cét ordre a esté institué il y a deux cens ans en Hongrie, pour s'opposer aux Turcs qui taschoient de l'occuper.

ORDRES MILITAIRES AV ROYAVME de Suede.

LE soin qu'ont eu autresfois les Roys & Princes des Gots, de faire perpetuer aux siecles à venir l'honneur & la gloire qu'ils auoient acquise par les armes, se remarque en leurs armoiries, drapeaux, blazons & boucliers qu'ils ont laissez grauez en plusieurs lieux en la Flandre Australe dans le magnifique port d'Angoe, ville où les Roys de Suede prenoient les resolutions de la paix ou de la guerre. On voit encor sur des rochers grauez par ordre Alphabetique les anciennes armoiries des excellents personnages qui ont autrefois flory entre ces peuples là. Ces Roys auoient anciennement pour deuise deux Vierges couronnées vestuës de drap d'or, s'embrassans mutuellement dans vne forest verdoyante, comme faisant gloire par là des belles Nymphes & Deesses qui frequentoient en cette Prouince. Apres quelques siecles toutesfois, les Princes de Suede prirent pour leurs armes trois couronnes en champ d'azur, à cause de la grande estenduë de leur domination, leurs magnifiques expeditions en guerre, & l'inespuisable abondance des metaux qui se trouuent en ce pays. Depuis qu'ils le furent conuertis à la foy ils instituerent des ordres militaires, à l'imitation des autres Princes Chrestiens, desquels l'vn auoit pour blazon vn carquan d'or fait de plusieurs Cherubins & Seraphins attachez les vns aux autres, & entremeslez de croix Patriarchales, le tout enrichy de l'image de nostre Seigneur.

L'ORDRE DES CHEVALIERS DV GLAIVE & du Baudrier en Suede.

IL y a eu vn autre ordre en Suede appellé des Porte-espées, à cause que leur collier estoit estoffé d'espées d'or, jointes les vnes aux autres par vn Baudrier, & lesquelles se sembloient choquer de leurs pointes ensanglantées; comme symbole de la Iustice, & des armes, les deux colomnes d'vn estat. Leur blazon estoit vn bouclier d'or, qui auoit la bosse roussoyante, où estoit peint vn lyon iaune & rampant, à l'entour duquel il y auoit trois couronnes royalles auec autant de clochettes rouges. Dessus ce bouclier estoit vn heaume couronné d'vne couronne moralle argentée, & couuerte d'vn pennache verd, de laquelle sortoient deux enseignes argentées, lesquelles portoient peintes en leurs drapeaux deux coquilles. Depuis que ce pays a eu changé de Religion cét ordre a esté entierement esteint.

L'ORDRE DES CHEVALIERS DE L'ESPIC en Bretagne.

FRançois premier de ce nom, Duc de Bretagne, fils de Iean cinquiesme, & neveu de Iean quatriesme, surnommé le Conquerant : qui transporta le premier ce Duché en la maison de Montfort, descenduë de ce grand Euerard de Montmorency, institua l'an mil quatre cens cinquante l'ordre de l'Espic, tant pour honorer la memoire de son ayeul, que pour decorer dauantage sa Noblesse. Il donna à ceux qu'il y admit vn collier d'or tressé d'espics de bled, & noüez en lacs d'amour leurs queuës se iettans derriere, le tout reuenant presque à la forme d'vne couronne de Ceres. A ce collier pendoit à deux chainettes vne Hermine dessus vne petite colline verte, auec cette deuise de Iean le Conquerant, *Amaire*, symbole d'vne ame pure & genereuse. Cét animal selon Pline estant si amoureux de pureté, que s'il est poursuiuy des chasseurs se voulant sauuer dans son clapier, s'il en trouue l'entrée sale & vilaine, il ayme mieux se laisser prendre que d'y entrer, & se soüiller y entrant. Anne fille de François second Duc de Bretagne, & de Marguerite de Foix fille de Gaston de Foix, & de Eleonor Royne de Nauarre, print presque vne semblale deuise, à sçauoir, *Plustost mourir*, ainsi que l'on void encores auioud'huy au Chasteau de Bloys.

Cét ordre des Cheualiers de l'Espic print fin, lors que la Duché de Bretagne fut incorporée à la couronne de France, par le mariage de la susdite Anne auec Charles huictiesme, & depuis le deceds de cettuy-cy, à Louys douziesme Roy de France.

L'ORDRE DES CHEVALIERS DV CROISSANT, entre les Angeuins, & Siciliens

RExé Duc d'Anjou, & Roy de Sicile, de Naples, & de Ierusalem, fonda cét ordre en l'Eglise de saint Maurice Cathedralle de la ville d'Angers, & donna à ceux qu'il y admit vn collier d'or, où estoit attaché vn croissant auecques cette deuise, *Los en croissant*. Personne n'estoit receu en cette Cheualerie, si premierement il n'auoit rendu quelque signalé tesmoignage de sa valeur: ce que l'on reconnoissoit au nombre des combats ausquels il auoit assisté, par des petits bastons enfermez chacun auec vn anneau qui leur pendoit du col, auec vne petite bande.

Les premiers qui furent honorez de cét ordre furent Iean, frere aisné du Roy susdit, qui estoit Duc de Lorraine & de Calabre, le Viconte de Ballore, & Estagi Bertrand seigneur de Beauuais, & autres, les noms desquels sont en cette Eglise de S. Maurice d'Angers. Ces Cheualiers estans obligez de participer & communiquer esgalement à la fortune bonne ou mauuaise des vns ou des autres, & de se prester charitablement ayde & secours en toute necessité, sans qu'aucun pût offencer l'autre par armes. La famille d'Anjou ayant esté esteinte par la mort de ce Roy, cét ordre print fin aussi.

L'ORDRE DES CHEVALIERS DE LA NAVIRE, ou de la Coquille.

LEs François estoient anciennement fort sçauans, & experimentez aux armes, selon, que le rapportent Pacatus, Apollinaris, & S. René, s'adonnans à la marine auec vne telle affection, qu'ils arresterent, que si en quelque nation que ce fut ils bastissoient vne ville pour y faire leur demeure, ses armoiries seroient vn Nauire. Ceux-cy disent qu'ils pouuoient bien auoir appris cette experience des Gepides qui ont autrefois tenu tout l'Occean Germanique, si estans en fin rendus si bons maistres, qu'ils ont excellé tous les autres peuples par de si belles expeditions d'outre-mer. En tesmoignage dequoy, S. Louys fit marquer certaine monnoye d'vne nauire, & de coquilles de mer. Et l'ordre d'vne certaine Cheualerie en France, qui portoit pour deuise deux nauires de couleur noire dans vn escu en champ d'or fait de coquilles de mer, dans lesquelles estoient deux demy lunes de couleur rouge, pour memoire de tant de victoires que les Roys de France ont emportez sur les Barbares de l'Orient, & de leurs drappeaux qu'ils leur ont enleuez marquez de la figure de cét Astre nocturne, lequel est l'enseigne des Turcs, comme l'Aigle l'estoit des Romains, l'ayans pris de l'ancienne Bizance qu'il auoit pour ses blazons, ainsi que Lipsius dit l'auoir obserué dans Busbec, & de certaines medailles antiques, au reuers desquelles estoit vne demie lune, auec cette inscription, *Bizantian*.

L'ORDRE DE SAINCT MICHEL en France.

LOuys vnziesme transporta des Romains aux François la coustume que les Grands ont de porter vn collier d'or, lors dit Gaguin, que le premier iour d'Aoust l'an 1469. il institua à Amboise l'ordre de S. Michel qu'il augmenta de nouuelles constitutions au Plessis les Tours, donnant pour deuise à ceux qu'il admit à cette Cheualerie le collier d'or tissu de coquilles attachées les vnes aux autres à guise de celles que les Senateurs Romains portoient sur le bras vn peu esleuées en dehors, auec cette deuise: *Immensi tremor Occeani*, prouoqué à cela par l'exemple de son pere Charles 7. qui auoit en ses enseignes l'image de cét Archange lors qu'il fit son entrée à Roüen: à cause que par vn miracle special, il auoit esté vû sur les ponts d'Orleans, deffendant cette ville là contre les Anglois, en vn assaut qu'ils luy liuroient. Au commencement le nombre de ces Cheualiers n'estoit que de trente des plus grands & plus vertueux du Royaume, desquels le Roy voulut estre le grand Maistre. Or ceux-cy qui sont admis à cette compagnie, s'obligent par promesse particuliere d'obeyr au Roy, & n'en peuuent estre chassez, si ce n'est pour crime d'Heresie, ou de leze Majesté, où pour auoir quitté son rang en guerre, & s'en estre fuy par coüardise. Or lors que quelqu'vn estoit mort, il falloit en eslire quelqu'vn en sa place: on ne le faisoit point par vœux & suffrages, mais auec des petits billets signez, que les Venitiens appellent balottes, qu'on mettoit en vn bassin apres que le Chancelier les auoit comptez: celuy qui en tiroit le plus, estoit receu par le Prince en la place du decedé, auec ces paroles, *L'ordre te tient pour frere & compagnon*. C'est pourquoy il te donne ce collier, plaise à Dieu que tu le porte long-temps,

Apres cela, en signe d'amitié, il baise chacun des Cheualiers. Cét ordre a son Chancelier, son Thresorier, son Porte-baston nommé S. Michel, & son Greffier qui tient registre des noms & beaux exploicts des Cheualiers. Nos Roys honorent encores de cét ordre des Princes estrangers, en tesmoignage d'amitié lesquels s'ils se veulent declarer leurs ennemis, ils leur renuoyent l'ordre, pour estre liberez de leur serment.

L'ORDRE DES CHEVALIERS DE S. GEORGE de Carinthie.

RODolphe d'Habspurg qui fut le premier de la maison d'Austriche, qui paruint à l'Empire pour deffendre la Hongrie, la Styrie & la Carinthie contre les armes des Turcs qui sembloient les menacer de ruine, institua l'ordre de S. Georges, & donna au Maistre general d'iceluy vne ville de Carinthie de fort belle assiette pour y faire sa demeure ordinaire, & l'honora de la dignité de Prince. Il voulut encore que l'Euesque de la Cité venu d'Austrie, despendit de luy pour le temporel, auec ses Chanoines, qui furent transportez à cause de cela en la Forteresse, & porterent la croix rouge de S. Georges dans les armoiries de leurs maisons. Et à ce que rien ne manquât à la splendeur de ce nouuel ordre, cét Empereur luy transfera les chasteaux & les domaines des Toparchs de Cranichberg tout fraischement occis auec leurs familles, à sçauoir les terres de Traurmansdorf, Scharfenech, & de sainte Petronille.

Bernard de Luxembourg en son liure qu'il a fait des Ordres Militaires, dit que celuy de S. Georges fut institué du Pape Alexandre 6. & de Maximilian Empereur contre les Turcs, dont les blazons furent vne croix d'or, auec vne couronne dans vn anneau d'or.

L'ORDRE DE LA CROIX DE BOVRGONGNE au Royaume de Thunes.

CHarles le Quint Empereur, & Roy des Espagnes, apres auoir remis Muleasses Roy de Thunes en son Royaume, qui en auoit esté chassé par cét insigne Corsaire Barberousse; estant entré en pompe comme victorieux dans Thunes, portant vn manteau sur lequel il y auoit vne croix de Bourgongne, laquelle il auoit accoustumé de porter en la guerre: Comme il est d'vn grand & magnanime courage, & qui desiroit se concilier à la bien-veillance d'vn chacun, desirant mesme reconnoistre la valeur de ceux qui l'auoient assisté en cette conqueste, en memoire aussi de cette signalée victoire il institua l'ordre de la croix de Bourgongne l'an 1535. le iour de sainte Marie Magdeleine, à laquelle croix il adiousta vn fusil qui tiroit des estincelles de feu d'vn caillou, auec cette inscription *Barbaria.*

L'ORDRE DES CHEVALIERS DE S. ESTIENNE en la Toscane.

COsme de Medicis premier Duc de Florence, l'an 1561. institua l'Ordre de S. Estienne Pape & Martyr, au iour duquel il auoit gaigné la bataille de Marciano le 6. iour d'Aoust. Et en la mesme année le Pape Pie 4. le confirma, l'an

a l'an 1561. le premier iour de Février, leur octroyant tous les priuileges, quand ceux de Malte sous la regle de saint Benoist, à condition que tous ceux qui voudroient estre de cét ordre feroient vœu de charité, chasteté coniugale, & obedience, sans admettre personne s'il n'est noble, & né en legitime mariage & nommément Catholique, & sans note d'infamie. Ils portent vne robbe de camelot blanc auec vne Croix rouge sur le costé gauche, tant au manteau qu'à leur habit ordinaire, & sont tenus de porter les armes pour la deffence de la foy Chrestienne, tant par mer que par terre, de rachepter les prisonniers Chrestiens, & subuenir aux pauures, & de dire chacun iour cent *Pater noster*, & cent *Aue Maria*, pour leur seruice ordinaire, & à certains iours solemnels ils sont tenus au double : & lors qu'il meurt quelqu'vn de la compagnie, chacun doit dire en son intention cent *Pater noster* & cent *Aue Maria*, ou bien l'office des Morts. Leur grand Maistre est le Duc de Florence : & la forme de leur Croix est semblable à celle de Malte, ils ont aussi entr'eux des Prestres & des Freres Seruans.

L'ORORE DES CHEVALIERS DU S. ESPRIT en France.

HENRY troisiéme du nom, Roy de France & de Pologne, pour marque d'vne éternelle pieté, & de la reconnoissance qu'il desiroit rendre à Dieu des biens faits qu'il auoit receus de sa Majesté le iour de la mission du saint Esprit, ayant esté en pareil iour esleu Roy de Pologne, succedé à la Couronne de France par la mort du Roy Charles neufiéme son frere, & pris naissance en mesme iour.

Il institua l'Ordre des Cheualiers du saint Esprit l'an mil cinq cens septante neuf, le premier iour de Ianuier, à Paris, en l'Eglise des Hermites de saint Augustin. Cét ordre institué pour l'extirpation des heresies, & pour l'augmentation de la Religion Catholique, Apostolique & Romaine. Il voulut qu'aux ceremonies ces Cheualiers eussent chacun vn manteau de velours noirs, tous parsemez de lys, & de flammes en broderie d'or & d'argent, auec vn grand colier d'or entre-lassé de lys, & de flammes, au bout duquel est vne Croix de Malte au milieu de laquelle est vne colombe. Il y a vn liure particulier de cét institut qui est assez vulgaire.

L'ORORE DES CHEVALIERS DU SACRE' SANG de nostre Seigneur Iesus-Christ à Mantouë.

VINCENT de Gonzague, quatrieme Duc de Mantouë, & second de Montferrat, institua cét Ordre l'an mil six cens huict, aux nopces de son fils François auec Marguerite de Sauoye, pour la deffence, & augmentation de la Religion Chrestienne, en instituant iusques au nombre de vingt Cheualiers : lequel Ordre a esté confirmé par le Pape Paul cinquiesme. Or d'autant que ceux de l'Eglise saint André à Mantouë tiennent qu'ils ont vne partie de l'esponge de nostre Seigneur, & trois gouttes de sang que l'on dit auoir esté recueillies par saint Longis, Centenier & Martyr. Il erigea son Ordre sur ce sujet, auec cette inscription, *Nihil isto triste recepto*. Et pour le colier il le fit faire de petites vergettes d'or liées ensemble, & du feu au dessus, entre meslées tou-

tesfois d'autres pieces où ces mots sont escrits, *Domine probasti me* : voulant pas ce symbole aprendre à ceux de son Ordre, qu'au plus fort de leurs aduersitez ils se deuoient garder la foy, & viure ensemble en amitié, & concorde perpetuelle.

L'ORDRE DES CHEVALIERS DE NOSTRE DAME *du Mont de Carmel, & de saint Lazare en France.*

AV commencement de ce Traicté il a esté parlé de la reünion des deux Ordres de S. Maurice, & de S. Lazare en Sauoye : mais les Cheualiers de S. Iean auoient obtenu du Pape Innocent VIII. aussi, qu'il fut reüny au leur pour le regard de la France : ce qu'ils retindrent iusques à Amarus le Chaste. Cettuy-cy estant Cheualier de S. Iean, & grand Maistre de l'Ordre saint Lazare, s'efforça de faire rendre à ses confreres les biens qui leur appartenoient. Sa mort luy empescha de faire reüssir son dessein: mais de nos iours Philbert de Nerestam, doüé d'autant de pieté & de courage, que de force, & de modestie, a repris les mesmes brissées de son predecesseur, bien qu'il ne fut Cheualier de S. Iean comme luy : & à cét effet s'en alla à Rome vers le Pape Paul V. où il obtint ce qu'il desiroit, & de plus, que d'oresnauant les Cheualiers François de S. Lazare se nommeroient Cheualiers de nostre Dame du mont de Carmel, & de S. Lazare & que pour leurs blazons ils porteroient au col vne Croix violette, où seroit l'image de nostre Dame, & vne autre cousuë sur l'vn des costez de leur manteau, de mesme couleur & figure.

DES CHEVALIESS INSTITVEZ PAR LES PAPES.

LEs souuerains Pontifes ont institué plusieurs Ordres des Cheualiers, qui sont les Cheualiers de Iesus-Christ, du saint Esprit, de saint Pierre de saint Paul, de saint George, de Pape Pie, de Lorette, de saint Anthoine, de Iulius; & du Lys: Cheualiers, di-ie, les vns Ecclesiastiques, les autres Laïques, tous pensionnaires du Pape, distinguez les vns des autres par des Croix de diuerses couleurs.

Les Cheualiers de Iesus-Christ portent la Croix rouge enuiron telle que la portent les Cheualiers de mesme nom en Portugal, enfermée dans vne bordure d'or. Ils furent instituez par le Pape Iean vingt & deuxiéme, ainsi que disent François Tarafe, & Iean Confertius, dans le Recueil des Priuileges des Mendiants.

Les Cheualiers du saint Esprit, appellez à Rome les Freres de l'Hospital du saint Esprit, portent la Croix blanche sur leur robbe, ou sur leur manteau. Iean Azore dit qu'en Saxe, il y a vn Ordre aussi de Cheualiers du saint Esprit. Leon dixiéme fonda les Cheualiers de saint Pierre contre les Turcs, ainsi que dit Alphonce Ciaconius en l'histoire des Papes, & des Cardinaux, lequel Pape Paul troisiesme confirma. Ceux de saint George par Alexandre quatriéme. Le Pape Pie quatriéme l'an mil cinq cens soixante institua ceux qui portent son nom, lesquels il voulut qu'ils precedassent tous ceux des Empereurs, & autres Princes, & les Cheualiers de Malte mesme, d'autant qu'ils estoient ses domestiques, ou commençaux. Sixte cinquiéme, l'an mil cinq cens octante six institua ceux de Lorette.

C'eſt ſommairement ce qui ſe peut dire des Ordres des Cheualiers, qui ont
u quelque nom parmy les Chreſtiens. Quant à leurs ſtatuts, & conſtitutions
articulieres, le Lecteur pourra s'en inſtruire plus amplement dans les Au-
heurs qui ont eſté cottez dans ce petit Traicté, lequel ne pouuoit pas permet-
re d'en traicter plus amplement.

FIN.



